PARIS MÉDICAL

X

PARIS MÉDICAL

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis** (depuis le 1er décembre 1910). Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Étranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 à 100 pages (Prix : 50 cent. Franco : 75 cent.).

Tous les autres numéros ont de 32 à 48 pages (Prix : 20 cent. le numéro. Franco : 30 cent.).

Le troisième numéro de chaque mois contient une *Revue générale* sur une question d'actualité.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX (80 à 100 pages)

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux; des dents.
Octobre... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre.. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

Il nous reste encore un nombre limité d'exemplaires complets des années 1911 et 1912 formant 8 volumes.................................. **40** fr.

CORBEIL. — Imprimerie CRÉTÉ

PARIS MÉDICAL

LA SEMAINE DU CLINICIEN

DIRECTEUR :

Professeur A. GILBERT

PROFESSEUR DE CLINIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
MÉDECIN DE L'HOTEL-DIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE



X

Partie Paramédicale

J.-B. BAILLIÈRE & FILS, ÉDITEURS

19, RUE HAUTEFEUILLE, PARIS

1913

TABLE ALPHABÉTIQUE

PARTIE PARAMÉDICALE

(TOME X)

Décembre 1912-Mai 1913

ABBA (Francesco), 503.
ABBOTT (Méthode d'), voy. (Méthode).
Abcès (Ballade de l'), 129.
Académie de médecine (A l'), 1031.
— de médecine (Prix de l') pour 1913 et 1914.
— de médecine (Renouvellement partiel des commissions de l'), 421.
Académie des sciences de Belgique, 327.
— des sciences (Prix de l'), 179.
— des sciences (Prix proposés pour 1913, 1914, 1915 et 1916), 241.
Accidents du travail (Conférences sur les) et les affections traumatiques, 1105.
— du travail et personnel salarié des établissements hospitaliers, 309.
— du travail. Guide pour l'évaluation des incapacités, 1019.
— du travail (Les fraudes médicales et les), 268.
— du travail (Les gérants de pharmacie et les), 448.
— du travail (Les médecins experts et les), 754.
— du travail (Le refus d'opération chirurgicale dans les), 676.
— du travail (Le secret professionnel et les), 130.
— du travail (Médecins et), 185.
Accouchement de jadis, 989.
Acné arthritique (Solution contre l'), 171.
— rosacea (Lotion contre l'), 171.
— sebacea (Lotion contre l'), 171.
Actualité (L'), 237.
Adonis vernalis (Action pharmacodynamique de l'), 700.
Aéroplane (Reconnaissance de blessés sur un champ de bataille au moyen de l'), 1033.
Affaire Mac Laughlin (Épilogue de l'), 647.
Agar-agar et constipation, 1068.
Agrégation (Concours d'), 1023, 1061, 1107, 1141.
— d'ophtalmologie, 1109.
— (La réforme du concours d'), à la commission de l'enseignement médical, 515.
— (Le jury du concours d'), 701.
Aides de laboratoire femmes (Les), 503.
Aiguillette nouée (L'), 893.
Air comprimé, 321.
— de Paris, 421.
— ozonisé (La ventilation des métropolitains souterrains par l'), 469.
ALBERT-WEIL (E.), 191, 197, 207, 365.
Albuminurie scarlatineuse (Contre l'), 171.
Alcool (L'octroi et l'), à Paris de 1880 à 1911, 877.
— Opium et cocaïne, 1149.
Alcoolisme (contre l'), 763.
Aldini (A propos d'un livre d'), 197.
ALEX, 129.
Alimentation pour régime, 848.
— (Traité de l'), et de la nutrition à l'état normal et pathologique, 831.
Alopécie (Contre l'), 637.
Amaurose (Liniment et pommade contre l'), 1051.
Aménorrhée (Chloro-anémie avec), 223.
— (Potion contre l'), 1005.
Anatomie chirurgicale et de médecine opératoire (Traité pratique d'), 1140.
— humaine (Manuel d'), 57.
Ane et la science (L'), 717.
Anémie des enfants (Contre l'), 271.
Anesthésie générale (Les dentistes et l'), 948.
Anfreville de la Salle (D'), 323.
ANGER (Nécrologie du D[r] Théophile), 1139.
Angine de poitrine, 271.
— douloureuses, 817.
— scarlatineuse, 351.
Animaux fossiles (Les maladies des), 889.
Anjou (La Loire et l'), 1081.
Anthelmintique (Potion), 1051.
Anti-alcoolisme (Une « Présidence » de l'), 289.
Antidiarrhéique (Potion), 223, 313, 1093.
Antidyspeptiques (Gouttes calmantes), 213, 817.
— (menus), 817.
Antigastralgique (Sirop), 1051.
Antigoutteuses (Pilules), 535.
Antihémoptoïques (Pilules), 403.
Antihémorroïdaires (Pommades), 451, 1167.
Antinévralgique (Glycérolé), 171.
— (Liniment et pommade), 1167.
Antiseptique (Gargarisme), 1133.
— (Poudre), 1005.
Antituberculeuse (La lutte), 1087.
APERT (E.), 237, 831.
Appareils en plâtre (La pose des), et leur maintien, 584.
— nouveau, 429.
— Rœntgen (En manipulant des), 647.
Après deux ans, 1.
ARCHAMBAULT, 1093.
ARGAUD (Le D[r]), est nommé professeur à Alger, 1107.
ARNAUD (L.), 501.
Arriérés scolaires (Les), 1057.
Art de vivre longtemps (L'), 1105.
— et médecine, 35, 37, 39, 89, 131, 169, 217, 219, 221, 269, 311, 349, 397, 399, 401, 449, 491, 533, 585, 587, 589, 677, 717, 755, 811, 813, 815, 867, 909, 949, 999, 1001, 1003, 1091, 1131, 1165.
Asile d'aliénés (Un), 503.
Assistance aux aveugles, 277.
— aux malades, 277.
— en France (L'), 277.
— en France (Le fonctionnement des divers services d'), 277.
— médicale en Afrique occidentale française (Service de l'), 499.
Assistance (Œuvres d') et de protection des nourrissons et des enfants du premier âge, 53.
— publique (Les obligations de l'), 88.
— publique (La responsabilité de l'), 310, 348, 490.
Association française de pédiatrie, 1059.
— générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France, 879.
— générale des médecins de France, 767, 1059.
— internationale de perfectionnement scientifique et médical, 691.
— professionnelle des médecins légistes de l'Université de Paris, 144.
Assurances sociales, 461.
Asthme, 91, 271.
Asthénie cardiaque grave, 313
Astringentes (Pilules), 1093.
Atonie gastrique, 171
— gastro-intestinale (Prises contre l'), 869.
AUBAIN, 1081.
AUDAIN, 97.
AUGIER, 1019.
A un docteur poète qui excellait au bridge, 195.
Automobile (Ce qu'on voit au salon de l'), 111.
— (Les progrès de l'), 433.
— qu'il faut acheter (L'), 851.
Aviation future (Vers l'), 337.
AVIRAGNET, 7.

BACCELLI (Visite du professeur), à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, 379.
Bactériologie (Traté pratique de), 1019.
Badigeonnages, 817.
Bagnoles-de-l'Orne, 1179.
Bains (Création à Paris d'établissements de), 245.
Bains-douches (Les), 165.
Balnéation populaire (Pour la), 1107.
BARBILLION, 195, 1069.
BARDEL, 869.
BARDET, 271.
BARDET (Médaille au D[r]), 930.
BARIÉ (E.) 451, 1167.

BARTHOLOW, 223, 869.
BAUDOUIN (Marcel), 253, 889.
BAZIN, 171.
BAZY (Le Dr Pierre), est élu membre de l'Académie de médecine, 1141.
BÉGOUIN (Leçon inaugurale du Pr), à Bordeaux, 177.
Beitrage zur Klinik des Infektionskrankheiten und zur Immunitätsforschung, 139.
BELIN (Caricature du Dr), 269.
BÉNARD (Henri), 389.
BENARIO, 235.
Berceau de la loi de 1902 sur la santé publique (Le), 3.
BERGÉ (Caricature du Dr), 449.
BESNIER (E.), 171.
BEZANÇON (F.), 417.
Biberon à tube en Allemagne (Interdiction du), 463.
Bibliothèque des beaux voyages, 139.
BIDOU (Gabriel), 875.
Billet de banque antiseptique, 419.
BILS, 35, 89, 269, 311, 449, 533, 811, 909, 999,
BINET (Alfred), 73.
Blépharite, 351.
Blessés (La reconnaissance des) sur un champ de bataille au moyen de l'aéroplane, 1033.
BLIND (A.), 809.
BOAS, 91.
BOBLET, 703.
BOILEAU, 535.
BOILLY, 39, 815.
BOINET, 1005.
BOLKIN, 223.
BONAMY (René), 1139.
BONNAFONT, 351.
BONNEFOY, 1105.
BONNETTE (P.), 501.
Boro-safrané (Collutoire), 313.
BOUCHUT, 313, 351, 679, 1093.
BOULLUD, 817.
BOURGOGNE, 817.
BRAND, 679.
BRANDES, 313.
BREUGHEL (Peter), 1001.
BROCA (Auguste) est nommé professeur de médecine opératoire, 1177.
BROCQ, 91, 637.
Bromuré calmant (Collutoire), 351.
Bronchite aiguë, 351.
— fétide, 1167.
Broquettes (Saint-Pierre à), 167.
BRUCH (A.), 245.
Brûlures (Pommade pour le pansement des), 757.
BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, 437.
Bureau d'hygiène (Le), 501.
BURKART, 817.
BUSQUET (P.), 417.

CABANÈS, 97, 1105.
Cachets contre la gastralgie, 637.
Café et sa décaféination (Le), 471.
CALMETTE (A.), 367.
Calomel (Prises purgatives au), 403.
CALVÉ (J.), 919.
Calvitie, 351.
CAMUS (Jean), 325.
CAMUSET, 195, 655.
Cancer de l'estomac, 91.
— (L'X du), 751.
CANEPARI, 637.
Cantine maternelle du XVIIe arrondissement, 51.
Cardialgie (Pommade contre la), 223.
Cardiaques (Pilules), 223.
Caricature du tailleur de pierre, 1001.
— Voy. *Silhouettes, médecine humoristique.*
Carie dentaire, 313, 757.
CARNOT (Paul), 515, 735, 923.
Cas de conscience, 775.
CASTAIGNE, 535.
CAVAZZANI, 1051.
Cavernes pulmonaires, 397.
Cazin (Banquet), 331.
Cérémonies médicales (Les), 47, 177, 281, 309, 541.
Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, 461.
CHABROL (E.), 389.
Chaise pour la rachicentèse (modèle du Dr André A. Antonio), 1127.
Chaleur et le froid en thérapeutique (La), 1017.
CHALON (Jean), 167.
Chancre (Le), 217.
Chantemesse (Caricature du Pr), 909.
CHAPELLE (M. de la), 1087.
Charbonneuse (Infection), 321.
CHARCOT, 535.
CHARPY (Monument à la mémoire du professeur), 149.
Chasteté masculine au point de vue scientifique (Le problème de la), 1057.
Chaussées de Paris (Les), 1117.
CHAVERNAC, 1019.
CHÉRON, 591.
CHEVALIER, 700.
Chinois et Aborigènes de la Chine occidentale, 517, 777.
Chirurgie du crâne, du rachis, du thorax, du bassin, et des membres. Orthopédie, 831.
Chirurgien de Henri IV (Guillaume Loyseau), 161.
Chlorhydrique (gargarisme), 1167.
Chloro-anémie avec aménorrhée, 223.
Chloroforme safrané (Glycérolé de), 351.
Chlorose aménorrhéique, 313.
Choses du jour, 335, 933, 1083.
Chronique, 3, 157, 187, 367, 555, 657, 703, 1033, 1149.
-- automobile, 851.
— des livres, 57, 97, 139, 235, 417, 501, 605, 643, 831, 875, 1017, 1057, 1105, 1140.
Chronique médico-artistique, 1071.
— médico-littéraire, 73, 739,
— scientifique, 111, 253, 291, 337, 433, 471, 517, 619, 741, 777, 889, 935, 969, 1117.
Cinématographe du nystagmus, 1061.
Circoncision en Tunisie (La), 625.
Cités-jardins (Les), 345.
CLARAC, 1019.
Clientèle des médecins (La), et l'usage du grand escalier, 168.
Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, 605.
— médicale de l'Hôtel-Dieu. (Visites du professeur Baccelli à la), 379.
Cloches guérisseuses, 573.
CLUNET (Jean), 157.
Cocaïne (L'alcool, l'opium et la), 1149.
— (Vente de la morphine, de la) et de l'opium, 335.
COLEMANS (Jacques), 219.
Collutoire, 817.
— antiseptique, 451, 1167.
— boro-safrané, 313.
— bromuré calmant, 351.
— contre la gingivite, 451.
COLOIS, 403.
COMBY (Le Dr), vice-président de la Société médicale des hôpitaux, 239.
Comédie et médecine, 73.
Conférence du professeur Grasset, 959.
— préparatoires au concours pour l'école du service de santé militaire, 457.
Congrès de l'A. F. A. S. à Tunis (Le), 1041.
— de l'association pour l'avancement des sciences, 919.
— belge de la protection de l'enfance, 1109.
— d'éducation physique, 505, 608, 685, 723, 761.
— d'éducation physique (Après le), 735.
— d'éducation physique (A propos du), 743.
— d'éducation physique (Subvention au), 505, 543,
— des étudiants en médecine, 725, 839,
— (VIIe) de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie, 1011.
— de médecine de Londres, 61.
— d'orthopédie allemand (La méthode d'Abbott au), 917.
— (IVe) international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, 543.
— international de médecine de 1913 (Le musée du XVIIe), 99.
—(IIIe) international de neurologie et de psychiatrie, 1143.
— de physiothérapie de Berlin (Le IVe), 837.
Congrès international de physiothérapie (IVe), 545.
— internationaux (Les), 887.
— de médecine légale (au), 1176.
— national de la protection du premier âge (Le premier), 1173.
Connaissances pratiques, 141.
— utiles, 49.
Conseils de révision (Les), 617.
CONSTANTIN, 70, 429.
Constipation, 535.
— (Agar-agar et), 1068.
— des enfants (Prises contre la), 679.
— (Mixture contre la), 679.
— opiniâtre chez les enfants, 535.
— (Pilules contre la), 757.
— (Sirop contre la), 679.
Consultation, 131, 401.
— du médecin de village (La), 589.
Convalescence des gens peu aisés (La), une œuvre intéressante et utile pour tous les médecins praticiens, 243.
Convulsions, 1133.
— (Potion contre les), 757.
COPLAND, 223, 313.
Coqueluche, 271.
— (Potion contre la), 679, 757.
— (Sirop contre la), 493.
CORNET (Paul), 185, 289, 431, 957,.
Corps de santé militaire, 693.
— de santé des troupes coloniales, 693.
Correspondance 139.
Corricide n'est pas un médicament (Le), 634.
Coryza (Poudre, pilules, liniment et mixture contre le), 637, 679.
Couperies de poils, 321.
Couperose (Mixture contre la), 171.
Coups d'épingle et coups de fouet, 855.
Courants de haute fréquence (Traitement des maladies du cœur par les), 1105.
Cours-terrasses fleuries sur les écoles des villes, 51.
COUSIN (Les travaux du Dr), 337.
COUTURIER (Roger), 111, 433, 851.
Crachats (Quelques notions récentes sur les techniques générales d'examen des), 389.
— (Traité de l'examen des), 417.
Crèches de Paris (Les), 31.
Crevasses du sein, 271.
— (Pommade contre les), 757.
Croix Rouge de Belgique, 1143
Croquis obstétrical, 1069.
Cure d'engraissement, 1133.
Curiosités, 129, 607, 865, 893, 985.
— médicales, 17.

Cystite (Pilules et mixture contre la), 1093.
Czerny (Hommage au professeur), 151.

Dalché (Caricature du Dr), 449.
DANTHON (Nécrologie du Dr) de Montluçon, 357.
DARIER (Caricature du Dr), 217.
DAUMIER, 813.
DAUSSET, 29, 1017.
DAVID, 313.
DEBOUT, 351, 535.
DEBOVE, 535.
Décaféination (Le café et sa), 471.
Déclaration des maladies contagieuses (Protection de la santé publique et), 597.
— obligatoire de la tuberculose (L'opinion du syndicat d'Oran), 419.
— obligatoire de la tuberculose (Ordre du jour contre la), voté par le syndicat médical du Béarn, 101.
DEGUY, 41.
DELEZENNE (Caricature du Dr), 311.
— (M.), est nommé membre de l'Académie de médecine, 59.
— (A M.), 655.
Délirium tremens (Potion contre le), 1093.
DELORME (Caricature du Dr), 999.
— (Le Dr) est nommé président de la Société de chirurgie, 177.
DELIOUX, 313, 493.
Delsarte (Système), voy. *Système*),
Dentifrice (Liqueur) antiseptique, 1133.
Dentistes et l'anesthésie générale (Les), 948.
Dentition (Sirop de), 313, 757, 1093.
DENUCÉ, 831.
DENY (Hommage au Dr), 149, 281.
Dépopulation (La), 459.
— (La campagne pour l'hygiène et contre la), 327.
Désarticulation temporaire dans le traitement des tuberculoses du pied (La), 97.
DESCHANELS DES VANS (A.), 655.
Désinfection dans les cas de tuberculose pulmonaire (Proposition de loi sur les taxes de), 415.
— dans les communes (Le service de), 1085.
Désintoxication de l'organisme (La méthode Guelpa), 607.
DESPLATS (Nécrologie du professeur Henri), 281.
DERECQ (Léon), 911, 951.
Dermatoses, 616.
Dervieux (Caricature du Dr), 867.
Diabète (Traitement du), 847.
Diarrhée chronique (Potion contre la), 817.
— des enfants (Potion contre la), 817.
— (Sirop contre la), 1093.
Diététique, 41, 91, 133, 171, 223, 271, 313, 351, 403, 451, 493, 535, 591, 637, 679, 757, 817, 848, 869, 911, 951, 1005, 1051, 1093, 1133, 1167.
— comparée et pratique, 848, 911, 951.
Dionine (Préparations de), 133.
Disputes (Vieilles), médico-chirurgicales, 967.
Diurétiques (Pilules toniques), 223.
Doit-on le dire?, 1115.
DOLÉRIS (Caricature du Dr), 449.
DOPTER (C.), 335.
DORLENCOURT, 7.
Docteurs en médecine étrangers (Formalités à remplir par), pour pouvoir exercer leur art au Pérou. 101.
Douleurs prémenstruelles (Mélange contre les), 351.
— stomacales (Mixture contre les), 223, 817.
DUJARDIN-BEAUMETZ, 679.
DUPONT-FERRIER (G.), 61.
DUPUYTREN (Notes d'un Allemand sur), en 1819, 129.
DURET, 875.
DUREY, 57.
DUROT, 1057.
DURVILLE (Gaston), 1105.
DUVIGNEAU, 1019.
Dysménorrhée (Potion contre la), 1005.
Dyspepsie flatulente, 223.
— gastralgique (Solution contre la), 869.
— nerveuse, 171.
Dysphagie (Poudre contre la) de la laryngite tuberculeuse, 637.
Dyspnée cardiaque, 1167.

Eau de source et eau de Seine, 1061.
— minérales au Maroc (La consommation des), 187.
— minérales (La taxe sur les), 763.
École d'application des médecins et pharmaciens stagiaires (Modification a l'instruction du 14 avril 1910 portant réorganisation de l'), 1177.
— de médecine d'Angers (Prix de l'), 59.
— de médecine de Limoges, 283.
— d application des sciences de l'éducation à Genève, 59.
École du service des antémilitaire, 693.
— du service de santé militaire (Conférences préparatoires au concours pour l'), 417.
— pour enfants arriérés. 647.
Eczéma (Pommades, pilules, lotions contre l'), 591.
Éducation physique, 193.
— physique (Après le congrès d'), 735.
— physique (A propos du congrès d'), 743.
— physique (Congrès de l'), 608, 685, 723, 761.
— physique de l'enfance dans le passé (L'), 25.
— physique et des sports (L'exposition de l'), 715, 839.
— physique (La méthode naturelle en), 193.
— physique (Le rôle du médecin en), 29.
— physique scolaire, 761.
Électrodiagnostic (Pratique et enseignement de l'), à Paris. Voy. *Enseignement*.
Électuaire de soufre, 679.
— ferrugineux, 223.
Élégances féminines, 469.
ÉLEWANT (Jubilé du Dr), 309.
Élixir anti-odontalgique, 313.
ELLIS, 679.
Emménagogue (Potion), 1005.
Empiriques (Histoire de quelques), du grand siècle, 301.
EMPIS (L'œuvre de Georges), 373.
Emphysème pulmonaire (Potion contre l'), 869.
Enfants à l'étranger (Institutions pour les), 55.
— arriérés (École pour), 647.
— du premier âge (Œuvres d'assistance et de protection des nourrissons et des), 53.
— (Formules pour), 133.
Enfance (Hygiène de l'), 831.
Enfants (La pratique des maladies des), 831.
— (Menu des grands), 41, 223.
— (Menus pour), 535.
Engelures, 451.
— (Pommade contre les), 757.
Engraissement (Cure d'), 1133.
Ennui (L'), Étude psychologique, 1057.
En passant, 945.
Enragés au bain (Les), 201.
Enrouement (Gargarisme contre l'), 869.
— (Potion contre l'), 869.
Enseignement et pratique de la physiothérapie ; de l'électrodiagnostic et de la radiologie à Paris, 229.
— médical (La réforme du concours d'agrégation à la Commission de l'), 515.
Éponges en papier, 503.
Érections nocturnes, 1133.
Érysipèle de la face, 535.
— (Solution et topique contre l'), 1051.
— (Topique contre l'), 1133.
Escarres (Pommade contre les), 591.
ESCANDE (Frank), 1057.
ÉTIENNE (Le Dr G.) est nommé professeur à la Faculté de médecine de Nancy, 609.
Étoile bleue (L'), 1149.
Étrangers à l'internat (Les), 933.
Étudiants en médecine en France en 1913 (Le nombre des), 959.
— en médecine (La loi de 3 ans et les), 997, 1157.
Examen de médecine en l'an XII (Un), 749.
Excoriations du mamelon (Solution contre les), 911.
— (Lotion contre les), 869.
— (Pommade contre les), 911.
Exposition de Gand, 1143.
— de l'éducation physique et des sports, 715, 839.
— internationale urbaine de Lyon en 1914 (L'), 833.
— médicale historique à Londres, 487.
— pour le bien-être des enfants, 421.

Faculté de médecine de Lille, 1176.
— de médecine de Paris, 961.
— de médecine (Une amende à la), 1143.
Farines maltées (Menu d'enfant à base de), 403.
Fébrifuge insipide (Potion), 1005.
— (Pilules), 403.
— (Potion), 403.
— (Suppositoire), 1005.
Femmes en couches (Repos des), 877.
— sur le champ de bataille (La), 501.
FERNET, 535.
FERRIER, 679.
Ferrugineux (Électuaire), 223.
Ferrugineuses (Pilules), 223.
FEULARD (Plaquette médicale de Henri), 571.
FIESSINGER (Ch.), 235.
Fissures anales (Pommade contre les), 757.
— du mamelon, 493.
— (Glycérolé contre les), 1005.
Fistuleux (Plaies atones et trajets), 133.
FLEURY (Robert), 1003.
FLORANE, 677, 1165.
Foie (Quinze jours de régime dans les affections chroniques du), 351.
Formules pour enfants, 133, 493.
— thérapeutiques, 41, 91, 133, 171, 223, 271, 313, 351, 403, 451, 493, 535, 543, 591,

637, 679, 757, 817, 869, 911, 1005, 1051, 1093, 1133, 1167.
FRANZI (Francesco), 1017.
Fraudes médicales et accidents du travail, 268.
FRIEDEL, 1057.
Fumons-nous? (Pourquoi), 861

GAIDE, 1019.
GALAND (Arthur), 655.
GALÉZOWSKI, 1167.
GALLOIS, 1133.
Gargarisme antiseptique, 1133
— chlorhydrique, 1167.
— contre l'enrouement, 869.
Garde-mlade (La), 813.
GARNIER, 417.
Gastralgie (Cachets contre la), 637.
— (Gouttes contre la), 637.
— (Paquets contre la), 637.
Gastrique (Insuffisance), voy. *Insuffisance.*
Gastro-entérite, 457.
Gelée de viande, 1167.
GÉNÉVRIER, 761.
Gérants de pharmacie (Les), et les accidents du travail, 447.
GÉRARD, 57, 271.
Gerçures, 91.
— des mains, 535.
— du sein, 493.
— du sein (Pommade contre les), 757.
GILB, 131, 169, 217, 349, 397, 491, 635, 867, 1049, 1131.
GILBERT (A.), 605, 967.
GILL (André), 949.
GINESTY, 552.
Gingivite (Collutoire contre la), 451.
Glanes médicales, 257, 861, 945.
GLOWER, 869.
Glycérolé antinévralgique, 171.
— contre les fissures, 1005.
— de chloroforme safrané, 351.
GOBLEY, 91.
GOBRON, 1057.
Gomenol (Thérapeutique du), 616, 1032.
GONCOURT, (L'observation médicale dans l'œuvre des), 265.
Gouttes calmantes antidyspeptiques, 223, 817.
— contre la gastralgie, 637.
Goutte (Causeries sur la), 97.
— 171.
— et goutteux, 823.
— (Pilules contre la), 535.
— (Pommade calmante dans les crises de), 535.
Goutteuse (migraine), 535.
GRANGÉE (F.-M.), 25, 257, 439, 713, 715, 723, 743.
GRANVILLE, 37.
GRASSET, 643, 1019.
GRASSET (Le Pr) et l'Academie de médecine, 1176,
GRAVES, 869.
Greffes dermo-épidermiques d'Ollier-Thiersch (Les), 139.
Grippe (Potion contre la), 403.
GROSS (W), 1093.
GUELPA, 607.
GUÉNEAU DE MUSSY (N.), 403, 591.
Guérisseurs (Les Saints), du cap Sizun, 969.
GUERSENT, 1167.
Gymnastique suédoise de Ling, 709.

Habitations à bon marché, 933, 1179.
HAGER, 1051.
HAHN (C.), 1105.
HALLOPEAU (Paul), 97.
Handbuch neuzeitlicher Wohnungs-Kultur, 503.
HAYER, 351.
HÉBERT, 703, 969.
HEITZ-BOYER (Caricature du Dr), 449.
Hématémèse, 271.
Hématurie (Potion contre l'), 493.
Hémorroïdes (Pommade contre les), 757.
— (Suppositoires contre les), 637.
HENRIJEAN, 1017.
HÉRAIL (J), 139.
HÉRARD (Hippolyte), (L'œuvre d'), 373.
HERMES (Géo), 573, 751, 775.
Herpès génital (Pommade contre l'), 1133.
HERR (G), 1051.
HILLAIRET, 171.
HIRSCHBERG, 57.
HIRTZ (Caricature du Dr), 397.
Histoire de quelques empiriques du grand siècle, 301.
HOFFMANN (Aug.), 607.
HOLLANDER, 587, 1001.
HOLSBECK, (Van), 679.
Honoraires des médecins, 532.
Hôpital de la Pitié (L'inauguration du nouvel), 727.
— français de Constantinople (Une visite à l'), 657.
Hôpitaux de Paris, 507.
— militaires thermaux en 1913 (Les médecins militaires dans les), 833).
— (Nos), à vol d'oiseau, 221.
HORN, 129.
Hospice de Bicêtre vu de ballon à 1100 mètres d'altitude (L'), 221.
— de Cadillac (Les), 693.
Hôtel-Dieu de Paris (Clinique médicale de l'), 605.
HUCHARD, 91, 171, 223, 271, 351, 535, 637, 757, 869, 1051.
Huile de ricin (Formules pour faciliter l'absorption de l'), 41.
— grise (Suppositoires d'), 133.
Hygiène, 165, 775.
— alimentaire, 645.
— appliquée, 79, 319, 469, 527, 1085.
Hygiène dans le peuple (Propagande de l'), 419.
— de l'enfance, 831.
— et prophylaxie, 875.
— et sécurité des travailleurs, 319.
— infantile (L'enseignement de l'), 849.
— (La campagne pour l'), et contre la dépopulation, 327.
— (Le bureau d'), 501.
— pratique, 447, 583.
— scolaire (Ligue française pour l'), 101, 730.
— sociale, 669.
— sociale par l'enseignement et l'éducation (L'), 1063.
Hygiéniste (La bonne ménagère précurseur de l'), 447.
Hymne au 606, 573.
Hypnotisme et sur le spiritisme (Opinion du Dr LAPPONI sur l'), 261.
Hypodermiques (Injections), 817.

Idées paramédicales et médico-sociales, 1019.
IMBERT, (Léon), 1019.
Inappétence, 271.
Inauguration du nouvel hôpital de la Pitié, 727.
Indications pratiques pour le placement des tuberculeux, 409.
Infection charbonneuse. 321.
— (L'organisme dans les), 97.
Inhalations (Mixture pour), contre la dysphagie de la laryngite tuberculeuse, 1051
Injections hypodermiques, 817.
— iodurée, 1005.
Insomnie, 271.
Inspection orthopédique des écoles communales de la ville de Bordeaux, 51.
Institut de puériculture de l'hôpital des Enfants-malades (L'), 243.
— de puériculture au Conseil général de la Seine (L'), 243.
Institutions pour les enfants, 51.
— pour les enfants à l'étranger, 55.
Instruments de chirurgie (Commerce des), et des appareils d'électricité médicale dans la région de Bâle, 645.
Insuffisance gastrique, 91.
Intérêts professionnels, 309, 357, 415, 597, 643, 791, 997, 1099, 1125, 1157.
Intermédiaire des médecins, 457, 920.
Internat en médecine des Hôpitaux de Paris (A propos de l'), 1060.
— en pharmacie des hôpitaux de Paris (Modifications apportées au concours de l'), 145.
— (Les étrangers à l'), 155, 933.
Internat en médecine des Hôpitaux de Paris. (Quelques croquis du concours de l'), 449, 533.
Intoxication saturnine (L'), et la responsabilité du patron, 998.
Invisibles (Les), 73.
Iode colloïdal (L'), dans les injections intra-trachéales, 1114.
— colloïdal (Traitement de la tuberculose pulmonaire et des maladies des voies respiratoires par l'), 429.
— colloïdal (Traitement des tuberculoses ganglionnaires et osseuses par l'), 70.
Iodurée (Injection), 1005.

JACCOUD, 1051.
JACCOUD (Nécrologie du Dr), 1021.
JACQUES-DALCROZE, 711.
Jahreskurse fur arztliche Fortbildung, 57, 235, 323, 607, 643.
JAM (B.), 309, 505.
JAMES (Williams), 323.
Jardins d'enfants, 421.
JONG (F. de), 417.
Journal de médecine au XVIIe siècle (Un), 663.
JUILLERAT (Paul), 79.
Jury du concours d'agrégation (Le), 701.

KAPOSI, 591.
Kinésithérapie (Manuel pratique de), 57.
KOCH (Alexander), 503.
KURACISTO, 145.
Kurzes Lehrbuch der Gynäkologie, 235.
KUSTNER (Otto), 235.

LABBÉ (Léon), 1133.
LABBÉ (Caricature du Dr Marcel), 89.
LABEY (Caricature du Dr), 533.
Laboratoires de vacances, 647.
— du Mont Rose, 763.
LABORDE, 1005.
LABORDÈRE (P.), 1117.
LABOULBÈNE, 591.
LACASSAGNE (Hommage au Professeur), 1147.
Laïcisation des cliniques privées, 101.
LAILLER, 591, 1051.
LAMY (L.), 919.
LANCEREAUX, 1167.
LANDOUZY (L'élection du Professeur), à l'Académie des sciences, 923.
LANGE, 493.
LAPOINTE (Caricature du Dr), 533.
LAPPONI (L'opinion du Dr), sur l'hypnotisme et sur le spiritisme, 261.
Laryngite tuberculeuse (Mixture pour inhalations contre la dysphagie de la), 1051.

Laryngite tuberculeuse (Poudre contre la dysphagie de la), 637.
LASCH (C.), 589.
LAVIELLE (Ch.), 97.
Laxatives (Pilules amères), 757.
Laxative (Poudre), 1133.
Laxatif (Suppositoire), 679.
LEBOUCQ (Le professeur), de Gand, président de l'Académie de médecine de Belgique, 1107.
LEBŒUF, 1019.
LECOMTE, 1019.
Leçon inaugurale du professeur BÉGOUIN à Bordeaux, 177.
LEDENT (R), 47.
Légendes et curiosités de l'histoire, 1105.
LEGENDRE (A.-F.), 517, 777.
LÉGER, 1019.
Légion d'honneur (La 1re croix de la) attribuée à une femme de science, 325.
LE GOFF, 817.
LELIÈVRE (Henri), 323.
LEMOINE, 271.
LENOIR (Ollivier), 1105.
LEPAGE, 271.
Lèpre dans les Alpes-Maritimes (La), 555.
LEREBOULLET (P.), 373, 417, 553, 849.
LEROY, 57, 171.
LE ROY DES BARRES (A.), 139.
LE ROY (René), 301.
LESCOUVÉ (Th.), 335.
LATARJET (A.), 541.
Lettre de Tunis, 245.
— d'Orient, 125.
— à faire suivre (Les), 141.
LEUBE, 1133.
Libres propos, 1; 71, 109, 155. 185, 251, 289, 335, 365, 431, 469, 515, 553, 617, 655, 701, 735, 775, 849, 887, 933, 967, 1031, 1069, 1115, 1149.
Ligue contre le charlatanisme, 144.
— française pour l'hygiène scolaire, 101, 730.
— médicale française, 879.
— contre le prêt des livres, 503.
LING (Pierre-Henri), (1776-1839), 191.
Liniment calmant, 1167.
— contre le coryza, 679.
LINOSSIER (G.), 59, 71, 109, 251, 617, 701, 797, 887, 1031, 1115.
Livres de chevet de nos aïeules (Les), 939.
— (La production mondiale des), depuis l'invention de l'imprimerie, 463,
LŒPER, 271.
— (Caricature du Dr)., 533.
Loi de trois ans et les étudiants en médecine (La), 691, 997.
LOIR (A.), 3, 501, 527, 625.
Loire et l'Anjou (La), 1081.
Lois de M. Quinton et la Bible (Les), 1105.
Looch vomitif, 1051.
LORDE (André de), 73.
Lotion contre l'eczéma, 591.
— contre l'eczéma des parties génitales, 591.
— contre les excoriations, 869.
— contre les sueurs fétides, 1051.
LOYSEAU (Guillaume), chirurgien de Henri IV, 161.
LOZANNO (Remigio), 271.
LUBARSCH, 643.
Lupus (Pommade contre), 493.
LUTZ, 493.
LYONNET, 817.

MACAIGNE (Caricature du Dr), 533.
MACÉ (E.), 1019.
MAGITOT, 1133.
MAGITOT (Le Dr), est nommé ophtalmologiste des hôpitaux, 1107.
Magnésie (Potion purgative à la), 91.
— calcinée chez l'enfant (La), 41.
Magnétisme n'est pas un traitement (Le), 866.
Maison de repos, 51.
— du médecin (Tombola de la), 327, 767.
Malade imaginaire (Le), 739.
— (Le transport des), à dos de chameau dans les régions sahariennes, 291.
Maladies contagieuses (A propos de la propagation des), 583.
— contagieuses de l'homme et des animaux dans les pays frontières (Déclaration réciproque en France et en Allemagne des), 327.
— du cœur (Traitement des) par les courants de haute fréquence, 1105.
— des enfants (La pratique des), 831.
— de l'estomac et de l'œsophage (Traité médico-chirurgical des), 1140.
— infectieuses (Thérapeutique des), 417.
— de Renée Mauperin (La), 265.
— des animaux fossiles, 889.
— (Les origines de la), 323.
— parasitaires. Peste, 1019.
— du sommeil, 655.
Mal de mer (Solution contre le), 1051.
— de Pott (Le traitement orthopédique du), 323.
Mamelon (Fissure du), 493.
Mannequins obstétricaux (Deux anciens), 985.
Manœuvres du service de santé du XIVe corps d'armée, 1159.
Manuale tecnico di microscopia batteriologia, 503.
MARIAGLIANO, 91.
Margarine en Europe (La consommation de la), 141.
Mariages, 67, 107, 152, 184, 249, 287, 332, 362, 425, 467, 511, 550, 613, 653, 697, 771, 732, 843, 884, 930, 965, 1027, 1065, 1113, 1147.
— et naissances, 609.
MASIUS (Nécrologie du professeur), 283.
Massage (Le), 195.
MATHIEU, 1140.
MATHIS, 1019.
MAUREL (E.), 831.
MAZOYER (A.), 165.
Médaille (Remise d'une), au Professeur RENAUT, 541.
Médaillon Nélaton (Le), 47.
Médicament (Le corricide n'est pas un), 634.
Médecin (Le), 1003.
— et accidents du travail, 185.
— allemands et villes d'eaux françaises, 431.
— d'Autriche (Les), en cas de mobilisation 327.
— célèbres (Longévité des), 877.
— (Consultation de), 30.
— des XVIIIe et XIXe siècles (La guerre des), 755.
— des troupes coloniales (Les), 421.
— experts et les accidents du travail (Les), 754.
— (Honoraires des), 532.
— (La clientèle des), et l'usage du grand escalier, 168.
— (La responsabilité des), 389, 810, 908.
— (Les grands), 373.
— (Le rôle du), en éducation physique, 29.
— Militaires dans les hôpitaux militaires thermaux en 1913 (Les), 833.
— Militaires succombant par suite d'une maladie épidémique ou contagieuse contractée dans leur service d'hôpital ou d'ambulance (Proposition de loi tendant à accorder aux veuves et orphelins des), les mêmes pensions et secours que si la mort avait été causée par des événements de guerre, 643.
— qui comprenait les femmes (Le), 481.
Médecine à Rome et en Grèce (La), 439.
— au Brésil (Libre exercice de la), 503.
— aux colonies (La), 49, 499.
— au palais (La), 88, 130, 168, 216, 268, 310, 348, 396, 448, 490, 532, 584, 634, 676, 754, 810, 866, 908, 948, 998, 1048, 1090, 1164.
— dans le passé, 823.
— dans l'histoire (La), 307.
Médecine d'autrefois (La), 161, 197, 381, 439, 487, 575, 749, 939, 989.
— et... le cheval (La), 381.
— et littérature, 265.
— humoristique (La), 37, 89, 131, 169, 217, 219, 221, 269, 311, 349, 397, 399, 401, 449, 491, 533, 585, 587, 589, 635, 677, 717, 755, 811, 813, 815, 867, 909, 949, 999, 1001, 1003, 1049, 1091, 1131, 1165.
— et poésie, 1, 129, 195, 437, 573, 655, 751, 775, 1069.
— (Les rescapés en), 901.
— opératoire (Traité pratique d'anatomie chirurgicale et de), 1140.
Ménagère (La bonne), précurseur de l'hygiéniste, 447.
MÉNÉTRIER (P.), 1021.
Ménopause (Métrorragies de la), 313.
Ménorragie (Pilules contre la), 493.
— (Poudre contre la), 493.
Menus antidyspeptiques, 817.
— d'enfants, à base de farines maltées, 403.
— des grands enfants, 41, 223, 1051, 1093.
— pour enfants, 535, 591, 637, 679, 757, 869, 1005.
— schématiques, 91, 171, 271.
MÉRIEL, 552.
MESNARD, 57.
Méthode d'Abbott (La), au congrès d'orthopédie allemand, 917.
— Demeny, 705.
— de gymnastique (Tableau comparatif des principales), 703.
— de l'école normale de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont, 703.
— de M. le Dr THOORIS, 707.
— du lieutenant de vaisseau HÉBERT, 703.
— Guelpa (La), Désintoxication de l'organisme, 607.
— DALCROZE (Jacques), 711.
Métiers malsains (Les), 669.
Métropolitain de Paris (La construction du), à la traversée des anciennes carrières des Buttes-Chaumont, 619.
Métrorragies de la ménopause, 313.
Migraine goutteuse, 535.
MILIAN (G.), 155, 469, 555, 655, 775, 1149.
MIRAMOND DE LAROQUETTE, 201.
MITIC (M.), 809.
Mixture contre la carie dentaire, 757.
— contre la constipation, 679.
— contre la transpiration, 1051.
— contre le coryza, 679.
— contre les douleurs stomacales, 817.

MOLL-WEISS (Mme), 133, 447, 493, 535, 583, 591, 637, 679, 757, 869, 945, 1005.
MONDON (Monument au Dr), 425.
MONOD (Gérard), 1159.
MONOYER (Hommage à la mémoire du Professeur), 247.
Monstres (De quelques), 865.
Moreau et Louis XV, 507.
MOREAU (Le Dr) est nommé professeur à la Faculté de médecine de Lyon, 609.
Morphine (Vente de la), de la cocaïne et de l'opium, 335.
Morphinomanie (Mesures contre la), 335.
Mortalité infantile, 277.
— infantile à Tunis, 51.
MOSNY (Caricature du Dr), 35.
Mouches à Dublin (Campagne contre les), 503.
— (Les), 527.
MOUCHET (Albert), 1069, 1177.
— (Caricature du Dr), 533.
MOUSSON-LANAUZE, 161, 307, 573, 865,
MOUTARD-MARTIN (Caricature du Dr), 449.
MOUTIER, 1140.
MOYSE (Gabrielle), 345, 669.
Muguet, 351.
MULLER, 1133.
Multinatalité, 877.
Musée d'hygiène de la ville de Paris (Le), 79.
— Lannelongue à Castéra-Verduzan (Le), 243.
Mutuelle médico-pharmaceutique Liégeoise (La),
Mythes de l'ascension et de l'apparition expliqués par les empreintes de pieds humains (Les), 253.

Natalité en Belgique (La), 1179.
NATHAN, 1057.
Nécrologie, 67, 99, 107, 153, 184, 249, 281, 283, 287, 332, 357, 362, 425, 467, 511, 543, 550, 613, 653, 697, 732, 771, 843, 884, 931, 957, 965, 1021, 1027, 1065, 1113, 1139, 1147, 1181.
Nélaton (Le médaillon), 47.
Nerveux (Palpitations chez les), 1133.
Neurasthénie (Comment prévenir la), 945.
Neurasthénie, 171.
Neurasthéniques (Le système Delsarte américanisé et le traitement des états), 713.
Neurorezidine, 235.
Névroses (Psycho-) mythologiques, 307.
NIGOUL (M.), 637, 1051.
NIVIÈRE, 701.
NOBÉCOURT, 417.
NOE, 417, 1019.
Nourrice contaminée (Les droits de la), et la responsabilité des parents, 216.
Nourrissons et des enfant du premier âge (Œuvres d'assistance et de protection des), 53.
Nouvelles, 59, 99, 142, 179, 239, 283, 325, 359, 419, 461, 503, 543, 608, 645, 691, 727, 763, 833, 877, 923, 957, 1023, 1059, 1107, 1141, 1177.
NOVÉ-JOSSERAND, 831.
Nystagmus (Cinématographe du), 1061.

Observation médicale dans l'œuvre des Goncourt (L'), 265.
Obstétrical (Croquis), 1069.
Obstétricaux (Deux anciens mannequins), 985.
Octroi et l'alcool à Paris de 1880 à 1911 (L'), 877.
ODDO, 1019.
Odontalgie ! 195.
Odontalgique (Élixir anti-), 313
Œsophage (Traité médico-chirurgical des maladies de l'estomac et de l'), 1140.
Officiers d'Académie, 835.
— de l'Instruction publique, 767.
— de réserve (Circulaire relative à l'affectation des), 834.
Opération chirurgicale (Le refus d') dans les accidents du travail, 676.
— curatives et traitements esthétiques, 810.
Opium et la cocaïne (L'alcool, l'), 1149.
— (Vente de la morphine, de la cocaïne et de l'), 335.
Orages (La protection contre les), 741.
Orchestre médical, 327, 507, 1061.
Organisme dans les infections (L'), 97.
Orgelet, 351.
ORTEGA, 1051.
Orthopédique (Le traitement) du mal de Pott, 323.
Oto-rhino-laryngologie, 505.
Otorrhée, 351.

Palpitations chez les nerveux, 1133.
PANAS, 351.
Pantopon (Contribution à l'étude des injections antéopératoires de), 552.
Paquets contre la gastralgie, 637.
PARANT, 861.
PARISER (Curt), 171, 271, 1133.
Parnasse médical,
PARROT, 1093.
Paternité naturelle (Loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du Code civil. Reconnaissance judiciaire de la), 49.
— (Ressemblance et), 1048.
Pathologie chirurgicale exotique (Études de), 139.
PATOIR (Nécrologie du Professeur), 543.
PAUL (C.), 757.
PAUL (Caricature du Dr), 867.
Paysage de l'Ile-de-France, 1.
PECH (J.), 1149.
PÉRIER (Le Dr Ch.), vice-président de l'Académie de médecine, 239.
PERRIN, 261.
Personnel salarié des établissements hospitaliers (Accidents du travail et), 309.
Peste (Maladies parasitaires), 1019.
PETER, 1093.
PETIT, 507.
PEYRAUD, 351.
PEYTEL (Adrien), 88, 130, 168, 216, 268, 310, 348, 389, 448, 490, 532, 584, 634, 676, 754, 810, 866, 908, 948, 998, 1048, 1090, 1164.
Pharmacie (L'exercice de la), 1099.
Parmacodynamie, 1017.
Pharmacopée (Une extraordinaire), 117.
PHŒBUS, 679.
Physiopathologie clinique (Thérapeutique générale basée sur la), 643.
Physiothérapie (Enseignement de la), à Paris, voy. *Enseignement.*
— (Notes sur la) comparée chez les anciens et les modernes, 743.
Physique (Éducation), voy. *Education.*
Phtisie (Un traitement désuet de la), 381.
Phtisiologie française (Les deux doyens de la), Hippolyte Hérard et Georges Empis, 373.
PICQUÉ (Robert), 1140.
Pieds humains (Les mythes de l'ascension et de l'apparition expliqués par les empreintes de), 253.
Pilules amères laxatives, 757.
— antigoutteuses, 535.
— antihémoptoïques, 403.
— astringentes, 1093.
— cardiaques, 223.
— contre la constipation, 757.
— contre le coryza chronique, 679.
— contre l'eczéma, 501.
— fébrifuges, 403.
— ferrugineuses, 223.
— contre la goutte, 535.
— contre la ménorragie, 493.
— purgatives, 351.
— toniques diurétiques, 223.
PINARD, 451, 493, 911.
PINARD (Caricature du Professeur), 169.
Piscines municipales et bains-douches scolaires, 51.
Plaies atones et trajets fistuleux, 133.
Plaquettes et monuments, 623.
— médicales (Les), 571.
PLANTIER (L.), 475, 901.
Pommades antihémorroïdaires, 451.
— calmante dans les crises de goutte, 535.
— contre l'eczéma, 591.
— contre les escarres, 591.
— contre les engelures, les crevasses, le prurit, les hémorroïdes, les fissures, anales, les gerçures du sein, 757.
— contre les excoriations, 911
— contre le lupus, 493.
— pour le pansement des brûlures, 757.
Population israélite de Vienne (Sur la), 607.
Potion antidiarrhéique, 223, 313, 1093.
— contre l'aménorrhée, la dysménorrhée, 1005.
— contre les convulsions, 757.
— contre la coqueluche, 679, 757.
— contre la diarrhée chronique, 817.
— contre la diarrhée des enfants, 817.
— contre la grippe, 403.
— contre l'emphysème pulmonaire, 869.
— contre l'enrouement, 869.
— contre l'hématurie, 493.
— emménagogue, 1005.
— fébrifuge, 403.
— stomachique laxative, 869.
— contre les vomissements, 1051.
POUCHET, 535.
Poudre antiseptique, 1005.
— contre le coryza, 637, 679.
— contre la dysphagie de la laryngite tuberculeuse, 637.
— contre la ménorragie, 493.
Pouponnière P. Budin à Dieppe, 51.
— (Puériculture et), 501.
Pragmatisme (Le), 323.
Premiers pas (Les), 1131.
« Présidence » (Une), de l'antialcoolisme, 289.
Préventoriums ou dispensaires d'hygiène sociale (La lutte sociale contre la tuberculose par les), 367.
Prises contre la constipation des enfants, 679.
— contre l'atonie gastro-intestinale, 869.
— contre l'ulcère de l'estomac, 869.
Prisonniers de guerre turcs, morts pendant leur captivité (Comment les Serbes enterrent leurs), 809.
Prix de l'Académie de médecine, 142.
— Nobel et Légion d'honneur, 71.
Processus morbides (Les grands) 1105.

Prophylaxie et thérapeutique, 457.
Protection contre les orages, (La), 741.
— de la santé publique (La loi du 15 janvier 1902), 1125.
— de l'enfance (A propos de quelques œuvres allemandes de la), 7.
Prurit (Pommade contre le), 757.
Psycho-névroses mythologiques, 307.
Puériculture et pouponnières, 501.
— (Œuvres de), 277.
Pupilles, 277.
Purgatives (Pilules), 351.
Purgative (Potion), 91.
— (Potion) à la magnésie, 91.
— (Potion) du Codex, 1133.
— (Prises) au calomel, 403.
Pyrosis (Poudre contre le), 1093.

QUEYRAT, 1133.

RABÈRE (Monument du Dr), 332.
Rachicentèse (La chaise pour la), modèle du Dr André A. Antonio, 1127.
RACIBORSKI, 493.
Radiologie (Enseignement de la), à Paris, voy. *Enseignement*.
— pratique (Notes de), 207.
Radiologistes (La responsabilité des), 365.
Radiothérapiques (Technique des applications), 207.
RADULESCO (Georges), 1127.
RAFFALLI (Louis), 1105.
RAIMONDI (R.), 501.
RAYNAUD, 403.
Récalcification (Traitement de la tuberculose par la), 616.
Réclame à l'américaine, 463.
REDIER (J.), 451.
Récusation (Une question de), 754.
Régime alimentaire dans les stations hydrominérales françaises (Le), 797.
— (Alimentation pour), 848.
— alimentaire (Nouveau) des malades des hôpitaux et hospices civils de Marseille, 1167.
— (Quinze jours de), dans les affections chroniques du foie, 351.
— (Vingt) alimentaires en clientèle, 235.
Réglage des tubes et soupapes, 213.
REGNAULD, 223, 817.
Reins (Dans les affections des), 271.
REMLINGER, 187.
Remèdes d'autrefois, 97.
— spécifiques, 607.
RENAUT (Remise d'une médaille au Professeur), 540.
Rengagements pour le Maroc, 505.
Réplique du mastroquet (La), 251.
Repopulation, 61.
Rescapés en médecine (Les), 901.
Responsabilité de l'Assistance publique (La), 310, 348, 490.
— des médecins, 396, 810, 908.
— des médecins (La pose des appareils en plâtre et leur maintien), 584.
— des parents (Les droits de la nourrice contaminée et la), 216.
— du patron (L'intoxication saturnine et la), 998.
— des radiologistes, 365.
Ressemblance et paternité, 1048.
Rétinite azotémique, 1049.
RÉVEIL, 1167.
Revue de la médecine française, 243.
— des Congrès, 917, 1011, 1041, 1173.
— hebdomadaire de la presse française, 43, 93, 135, 173, 225, 273, 315, 353, 405, 453, 495, 537, 593, 639, 681, 719, 759, 819, 871, 913, 953, 1007, 1053, 1095, 1135, 1169.
— de quinzaine de la presse étrangère, 45, 137, 227, 317, 407, 497, 595, 683, 821, 915, 1009, 1097.
— des revues spéciales, 1171.
— des sociétés médicales de province, 95, 175, 275, 355, 455, 539, 641, 721, 873, 955, 1055, 1137.
Révulsion (Les dangers et les bienfaits de la), 334.
REYMOND (Émile), 1033.
Rhume de cerveau (Le), 655.
RICHET (Jubilé du Professeur Charles), 149, 177.
RICHINI, 313.
Ricin (Huile de), voy. *Huile*.
RIGOLLET, 1019.
ROCHÉ (Henri), 739, 905, 1071.
ROCHEBONNE (Jacques), 945.
ROGER (H.), 171, 351, 403, 493, 737,
ROIDOR-SÉVILLE, 337.
Rois d'aujourd'hui (Les), 109.
ROLLET, 1005.
ROSENTHAL, 57.
ROSHEM (Julien), 117, 207, 265, 381, 481, 575, 663, 823, 855, 893, 939, 989.
ROUAUL, 1167.
ROULLAND (H.), 1011.
ROUX (J.-Ch.), 1140.
ROUX-BERGER (J.-L.), 1140.
Royal Institute of Public Health, 923.
RUSSO (Ph.), 1083.
Sages-femmes (A propos des), 997.
Saint-Pierre à broquettes, 167.
Saints guérisseurs du Cap Sizun (Les), 969.
SALLARD, 535.
Salon de l'automobile (Ce qu'on voit au), 111.
— des Indépendants (Le), 1071.
Saltimbanques (Les), 949.
Sanatorium en Allemagne (Un nouveau), 419.
— (Un), en Australie et un sanatorium en France, 1087.
Santé publique (Le berceau de la loi de 1902 sur la), 3
— publique (La loi du 15 janvier 1902 sur la protection de la), 1125.
— publique (Projet de loi sur la protection de la), 357.
— publique (Protection de la) et déclaration des maladies contagieuses, 597.
SATRE (A.), 1041.
Saturnine (Intoxication), Voy. *Intoxication*.
Savon liquide chirurgical, 1133.
Scarlatineuse (Contre l'albuminurie), 171.
— (Contre l'angine), 351.
Sciatique (Dans la douleur), 91.
Scoliose et son traitement (La), 875.
Secret professionnel et les accidents du travail (Le), 130.
— professionnel (Une question de), 1164.
SÉE (G.), 223, 351, 403, 817, 869, 1167.
Sein (Gerçures du), 493.
SENCERT, 1140.
Service de santé, 359, 881, 961, 1059.
— de santé de XIVe corps d'armée (Les manœuvres du), 1159.
— médical des chemins de fer en Belgique, 1143.
— militaire de trois ans (Le) et les étudiants en médecine, 1157.
SEVARUS, 741.
SICHEL, 1051.
« Siège » d'élection (Le), 635.
SIGAUD (C.), 323.
Signaux de sécurité du Métropolitain et du Nord-Sud de Paris (Les), 935.
Silhouettes médicales, 35, 89, 169, 217, 269, 397, 449, 533, 811, 999, 1165.
SIMON (J.), 1051, 1133.
SIMOND (P. L.), 1019.
SINÉTY (de), 1005.
Sirop antigastralgique 1051.
— contre la constipation, 679.
— contre la coqueluche, 493.
— de dentition, 313, 757, 1093.
« 606 » (Hymne au), 573.
Société allemande pour l'avancement des sciences, 503.
Société centrale de l'association générale des médecins de France, 461, 763.
— de chirurgie, 327.
— d'hygiène de l'enfance (Concours de 1913 de la), 879.
— d'oculistes en Allemagne (Une nouvelle), 503.
— « Empereur Guillaume », 505.
— française d'eugénique, 237.
— française d'ophtalmologie, 959.
— nationale de chirurgie, 545.
Sœurs dans les hôpitaux (La réintégration des), 957.
Solution contre la dyspepsie gastralgique, 869.
— contre le mal de mer, 1051.
— contre les excoriations du mamelon, 911.
SOUBEYRAN, 133.
Soufre (Électuaire de), 679.
Sourciers (Les), 1083.
Souvenirs de Fès (avril 1912), 157.
Spa (L'ancien), 801.
SPINDLER, 535.
Spiritisme (L'opinion du Dr LAPPONI sur l'hypnotisme et sur le), 261.
STAPFER, 57.
Stations hydrominérales françaises (Le régime alimentaire dans les), 797.
Station hydrominérale ou climatique (Décret du 11 décembre 1912 modifiant les conditions de création d'une), 283.
— hydrominérales (Les), et climatiques au point de vue administratif. Taxe de séjour. Traitement des indigents, 791.
— thermales dans le passé (Les), 801.
— thermales du Plateau central (Projet de visite en auto des principales), 961.
STEEN (J.), 401.
Stomacales (Mixture contre les douleurs), 223.
Stomachique laxative (Potion), 869.
STRASSER (Jubilé du Professeur), 184.
Sucs de viande (Valeur des), 108.
Sueurs fétides (Lotion contre les), 1051.
SUNDELIN, 1167.
Suppositoires contre les hémorroïdes, 637.
— fébrifuge 1005.
— d'huile grise, 133.
— laxatif, 679.
Sur la côte d'Afrique, 323.
Symptôme apparent, 349.
Syndicat des médecins de la Seine (Vœux du), 419.
— des stomatologistes français, 1179.
— médical de Paris, 691.
— d'urologie, 1179.

Syphilis aux îles Mariannes (Rareté de la), 607.
— (Toujours la), 463.
Système Delsarte américanisé et le traitement des états neurasthéniques (Le), 713.
Tabac (A propos du), 861.
TARDIEU (Émile), 1057.
TARTOIS (E.), 125.
Taudis et la tuberculose (Les), 553.
Technique, 1127.
— de laboratoire, 389.
Teinture anti-odontalgique, 313.
TEISSIER (J.), 1017.
Téléphone et profession médicale, 835.
Températures parisiennes, 655.
TERSON (Albert), 1.
Thérapeutique d'autrefois, 117, 301.
— (La chaleur et le froid en), 1017.
— générale basée sur la physiopathologie clinique, 643.
— des maladies infectieuses, 417.
— pratique, 70, 108, 334, 429, 430, 552, 616, 700, 886, 1068.
— pratique (Traité de), 417
— (Prophylaxie et), 457.
Thermes (La concession des) et du casino de Luchon, 463.
Thèses de la Faculté de médecine de Paris, 69, 108, 154, 184, 288, 333, 362, 427, 468, 513, 552, 617, 654, 700, 733, 886, 932, 966, 1031, 1068, 1114, 1148, 1182.
THOINOT (Caricature du Professeur), 867.
Thyroïdienne (La fonction), dans ses relations avec quelques formes morbides chez les enfants. Recherches cliniques et expérimentales, 1017.
THYSS (L.), 1159.
TISSIÉ (Philippe), 709.
Titres universitaires délivrés en 1912 (Statistique des), 959.
Tombola de la maison du médecin, 765.
Toniques diurétiques (Pilules), 223.
TOREL (Hommage au Dr), 695.
TORRETTA (Pierre), 623, 985.
TOULOUSE, 1105.
TOURNEUX, 552.
Transpiration des pieds, 1051.
— (Mixture contre la), 1051.
Transport des malades à dos de chameau dans les régions sahariennes, 291.
TRIQUET, 351.
TROISIER (Caricature du Dr), 811.
TROUSSEAU, 1005, 1051.
TRUFFIER (Horace), 1114.
Tuberculose dans les administrations de l'État et dans les armées de terre et de mer (La), 875.
— (Déclaration obligatoire de la), voy. *Déclaration*.
Tuberculeux (Indications pratiques pour le placement des) 409.
Tuberculoses du pied (La désarticultaion temporaire dans le traitement des), 97.
— ganglionnaires et osseuses (Traitement des), par l'iode colloïdal, 70.
— (La lutte sociale contre la), par les préventoriums ou dispensaires d'hygiène sociale, 367.
— (Les taudis et la), 553.
— pulmonaire (Proposition de loi sur les taxes de désinfection dans les cas de), 415.
— pulmonaire (Traitement de la), et des maladies des voies respiratoires par l'iode colloïdal, 429.
— pulmonaire (Traitement rationnel de la), 430.
— (Traitement de la), par la récalcification, 616.
Tubes et soupapes (Réglage des) 213.
TUFFIER, 1140.

Ulcère de l'estomac (Prises contre l'), 869.
Union fédérale des médecins de la Réserve et de l'armée territoriale, 145.
Université à Hambourg (Création d'une), 503.
— en Hongrie (Nouvelles), 419.
UNNA, 493.
Un précurseur, 191.
URVILLE (Jeanne d'), 31.

Vaccination antituberculeuse des bovidés (La), 647.
Vaccine (La), 815.
— obligatoire en Cochinchine (La), 49.
VALÉRIUS, 591.
VALLERY-RADOT (Pasteur), 125, 657.
VAN GEHUCHTEN (Le Professeur), 47.
— (Manifestation), 101.
VAQUEZ (Caricature du Dr), 131.
Variétés, 31, 125, 167, 201, 261, 345, 379, 459, 481, 573, 625, 713, 743, 809, 855, 901, 1081, 1159.
VARIOT (Caricature du Dr), 491.
VASSEUR (L.), 469, 619, 935.
VELDEN (V.), 607.
V. E. M. 1913, 834.
Ventilation des métropolitains souterrains par l'air ozonisé, 469.
Ventouse (Le poseur de), 399.
Vérole (Vieilles idées sur la grosse), 575.
Vermifuges (Pilules), 1051.
Vestiaires d'enfants, 877.
Vétérinaire (Les prérogatives de l'art), 1090.
Vie médicale (La), 63, 103, 147, 183, 247, 262, 285, 329, 361, 423, 465, 505, 547, 611, 649, 693, 731, 769, 843, 881, 929, 1025, 1065, 1111, 1145, 1181.
— médicale d'autrefois (La), 663.
— médicale en Italie (La), 623.
Vieux livres et vieilles images, 17, 905.
VIGIER (P.), 679.
VIGNÉ, 501.
Villes d'eaux françaises (Médecines allemands et), 431.
VINCENT (Léon), 323.
Vomissements (Potion contre les), 1051.
Vomitif (Looch), 1051.
Voyages d'Études en Allemagne, 505.
VUILLEMIN (Le Professeur Paul), de Nancy, est élu correspondant de l'Académie des sciences, 645.

WAGNER (K.), 585, 1091.
WECKER, 351.
WETTERWALD, 57.
WICKERSHEIMER (Ernest), 749.
WIDAL (Caricature du Professeur), 1049.
WYBAUW (R.), 801.

X du cancer (L'), 751.

YVON (Nécrologie de M. Paul), 957.

ZANDER, 57.
ZINNIS, 817.
Zona (Traitement du), 1051.

A. Mouchet. — La chirurgie infantile et l'orthopédie en 1912 (*revue annuelle*)........ 1
P. Lereboullet et Schreiber. — La médecine infantile en 1912 (*revue annuelle*)........ 8
Kirmisson. — Considérations générales sur les traumatismes osseux (fractures et décollements épiphysaires) chez les enfants........ 14
E. Weill et Mouriquand. — La pneumonie infantile jugée par la radiologie........ 17
Fœrster. — Traitement opératoire des paralysies spasmodiques par la résection des racines postérieures de la moelle épinière........ 24
Frœlich. — Faut-il opérer le spina bifida?........ 28
A. Delcourt. — Diagnostic des formes frustes de la coqueluche. La quinte avec cri........ 31
Rœderer. — Les petits trucs de l'orthopédiste........ 35
Sociétés savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique........ 38 à 40
Libres propos : Après deux ans, par le Pr Gilbert........ III
Parnasse médical : Paysage de l'Ile-de-France par le D Albert Terson........ III
Chronique : Le berceau de la loi de 1902 sur la santé publique par le Dr A. Loir........ V à IX
Chronique : A propos de quelques œuvres Allemandes de la protection de l'enfance par les Drs Aviragnet et Dorlencourt........ IX à XIX
Vieux livres. — Vieilles images : Curiosités médicales par le Dr Henri Roché........ XIX à XXV
L'éducation physique : L'éducation physique de l'enfance dans le passé par le Dr Grangée........ XXVII à XXI
Le rôle du médecin en éducation physique par le Dr Henri Dausset........ XXXI
Variétés : Les crèches de Paris par Jeanne D'Urville........ XXXIII à XXXVI
Silhouettes médicales : Le Dr Mosny, dessin original par Bils........ XLI
La médecine humoristique par Granville et Boilly........ XLIII et XLV
Diététique. — Formules thérapeutiques........ XLVII
Revue hebdomadaire de la Presse française. — Revue de quinzaine de la Presse étrangère........ XLIX et LI
Les cérémonies médicales : Le professeur van Gehuchten par R. Ledent. — Le médaillon Nélaton........ LIII
La médecine aux colonies........ LV
Connaissances pratiques : Loi du 16 novembre 1912 sur la paternité naturelle........ LV
Institutions pour les enfants........ LIV et LVII
Œuvres d'assistance et de protection des nourrissons et des enfants du 1er âge........ LIX et LXI
Institutions pour enfants à l'étranger........ LXI et LXIII
Chronique des livres........ LXIII
Nouvelles........ LXV et LXVII
La vie médicale........ LXIX à LXXIII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine Paris........ LXXIII et LXXV
Thérapeutique pratique........ LXXVI

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le Dr* Jitomirsky. — *S'adresser au Dr* Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MÉDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7° (1re série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 1 boîte poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **10** fr.).
(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE. Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flaconparfu m Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs),** offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 25 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

4° **Une trousse de poche contenant une pince, des ciseaux, un thermomètre, un bistouri** *(Valeur 12 fr.)*, prime offerte par M. BLACQUE, 25, rue Cujas à Paris *(port 1 fr.) (Pour les médecins seulement).*

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.)*. Prime offerte par The Leslie manufac uri g Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.) (Pour les médecins seulement).*

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

15° **Un coffret Eau de Jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon dentifrice Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé 12, boulevard Magenta, à Paris.

LIBRES PROPOS

APRÈS DEUX ANS

Au moment où sonne, pour *Paris Médical*, l'heure qui clôt sa deuxième année d'existence, je remplis un devoir en venant remercier les collaborateurs et les amis qui, par leurs efforts constants, assurèrent sa réussite et les lecteurs qui voulurent bien, en échange de ces efforts, nous témoigner leur sympathie fidèle.

Mais, au moment où je prends la plume, je suis dans un bien grand embarras. Il y a un an, jour pour jour, je me félicitais d'un succès, que, dans mes rêves les plus ambitieux, je n'aurais osé prévoir aussi grand, j'admirais qu'en aussi peu de temps *Paris Médical* eût pris dans la presse scientifique une place aussi enviable, et voici que je me trouve amené, par l'accroissement ininterrompu du nombre de nos lecteurs, à répéter presque mot pour mot le même chant de victoire.

L'uniformité de ma prose est la conséquence de l'uniformité du succès, et, comme le Pierrot du festin de Pierre, si je dis toujours la même chose, c'est que c'est toujours la même chose !

L'an dernier, à pareille époque, plusieurs lecteurs nous avaient exposé des idées de perfectionnement dont nous avons tenu compte dans la plus large mesure possible. C'est ainsi que nous avons ouvert des rubriques nouvelles pour la revue de la presse française et étrangère, pour le compte rendu succinct des sociétés de province, pour le résumé des communications des congrès. Ce sont des exposés rapides, qui doivent donner aux praticiens pressés un aperçu suffisant, dans leur concision voulue, de toutes les manifestations de la vie médicale.

Nous n'avons pas la prétention de croire que nous avons réalisé un type imperfectible de journal médical.

Nous croyons au contraire que l'on peut toujours faire mieux, et profiter d'idées nouvelles pour rendre *Paris Médical* plus intéressant, plus agréable et plus utile, et nous nous y attacherons, mes collaborateurs et moi, au cours de l'année qui s'ouvre, en tenant le plus grand compte possible de tous les desiderata exprimés par nos lecteurs.

En terminant, j'annonce l'apparition au premier janvier d'une édition en langue russe du *Paris Médical*. Nous pensons faire œuvre patriotique, en répandant chez nos amis de Russie la pensée scientifique française.

A. GILBERT.

MÉDECINE ET POÉSIE

PARNASSE MÉDICAL

PAYSAGE DE L'ILE-DE-FRANCE

Terre des bois hautains au panache opulent,
Tu n'es pas mon pays, pourtant tu m'as su plaire !
Parc sonore, enchâssant le château séculaire,
Comme par un bandeau ceint du vieux mur croulant,

Ormeaux, pommiers chargés, que je longe, foulant
Le sentier encaissé qui mène au cimetière,
Meules rousses, villas baignant dans la lumière,
Grand'route lisse et dure où sonne mon pas lent,

Horizon découpé par la colline bleue,
Qui masque à mon regard la maussade banlieue,
Tout est charme et repos en ce changeant décor

Et je ne parle pas des méandres de l'Oise,
Ni du dolmen tapi sous les ramures d'or
Des chênes triomphants de la forêt gauloise.

ALBERT TERSON.

Forêt de Cornelle, octobre 1912.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions ceux de nos lecteurs à qui *Paris Médical* a plu, à qui il a paru donner un tableau fidèle du mouvement médical, tout en les distrayant par des variétés paramédicales, de nous envoyer le plus tôt possible soit par leur libraire, soit directement, le **montant de leur abonnement** et la **liste des primes** qu'ils ont choisies. L'échéance du 30 novembre étant très chargée, les abonnés qui nous adresseront dès à présent leur renouvellement faciliteront notre tâche ; ils éviteront ainsi toute interruption dans le service du journal et ils seront assurés de recevoir les primes qu'ils désirent : celles-ci sont en effet livrées dans l'ordre des inscriptions et il en est qui s'épuisent rapidement.

Les anciens abonnés ont droit aux primes comme les abonnés nouveaux (voir page II la liste des primes).

Enfin nous serons heureux de recevoir les remarques, observations, critiques, desiderata de nos abonnés, car nous avons le plus vif désir que *Paris Médical* réalise tous les progrès que l'on peut souhaiter.

CHRONIQUE

LE BERCEAU DE LA LOI DE 1902 SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Par le Dr A. LOIR
Directeur du bureau d'Hygiène du Havre

La loi de 1902 est née au Havre grâce à l'initiative de Gibert et de Jules Siegfried. Elle fut présentée au Parlement en 1886, au moment où Siegfried, ancien maire du Havre, fut nommé député. Le Dr Gibert avait eu la chance de rencontrer un maire à l'esprit large qui épousa ses idées et se fit son collaborateur. Il nous a paru intéressant de recueillir dans le milieu où il a passé sa vie, l'histoire de l'esprit de cet homme remarquable que fut Gibert, le créateur du premier bureau d'hygiène en France. Après sa mort, les amis de Gibert ne voulurent pas lui élever une statue, mais décidèrent de créer le dispensaire qui porte son nom, au moyen d'une souscription publique qui s'éleva à la somme de 185 041 francs, auxquels sont venus s'ajouter 135 000 francs de fonds provenant du pari mutuel.



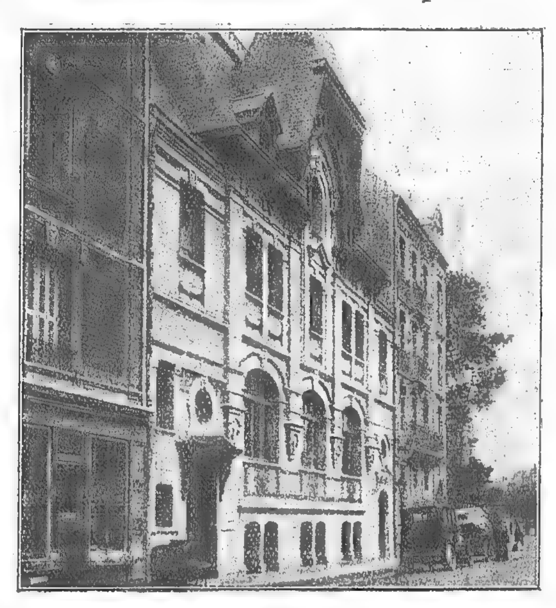
Le Dr Gibert (du Havre).

Le dispensaire était la réalisation d'une œuvre que Gibert, dès le début de sa carrière, avait mise sur pied et à laquelle il avait su intéresser pendant sa vie médicale ses clients, ses amis et les pouvoirs publics. Le dispensaire actuel se trouve placé dans la rue du Dr Gibert ; il a été inauguré en 1902, trois ans après sa mort. Celui qu'il a dirigé pendant toute la vie était situé rue de Saint-Quentin.

Voici comment débute un rapport du 22 novembre 1880 de M. le Dr Foville, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur.

« Conformément à vos instructions, Monsieur le Ministre, je me suis rendu au Hâvre afin d'étudier sur place le dispensaire pour enfants malades, fondé il y a cinq ans par M. le Dr Gibert. L'impression produite sur moi par l'examen attentif de ces établissements a été des plus favorable. Rien, en effet, n'est moins banal que cette œuvre. Elle est entièrement due à l'initiative individuelle mérite bien rare en France. Elle est absolument nouvelle dans sa conception et dans son mode d'exécution. M. Gibert est parvenu à organiser un véritable institut thérapeutique muni des ressources nécessaires pour assurer le traitement de toutes les maladies de l'enfance pourvu que les petits malades fussent en état d'être amenés par leurs parents et reconduits chez eux une fois que la consultation serait donnée et les prescriptions ordonnées mises à exécution.

« Il ne s'agissait pas seulement de créer une consultation gratuite se traduisant par une ordonnance écrite, comme cela se fait dans la plupart des hôpitaux, ni même d'une distribution gratuite de médicaments comme on le fait dans beaucoup de bureaux



Le dispensaire Gibert au Havre.

de bienfaisance ; outre cela, il voulait mettre à la disposition de ses jeunes clients tous les autres moyens efficaces de traitement tels que : bains simples et médicamenteux, appareils d'hydrothérapie et d'orthopédie, exercice gymnastique, douches de toutes sortes, électricité sous toutes ses formes, massage, opérations chirurgicales proprement dites. En un mot, il s'appliqua à créer un lieu de traitement des plus complets pour l'usage exclusif des maladies externes.

« Sachant que pour beaucoup d'enfants chétifs, l'alimentation est à elle seule un remède de premier ordre, il voulut même joindre une cuisine gratuite à tous ses autres appareils de traitement.

Pour subvenir à la dépense annuelle de son dispensaire, M. Gibert fit appel à la générosité des personnes riches de sa clientèle et chercha à provoquer parmi celles-ci des souscriptions volontaires qui ne lui firent pas défaut Il pensa aussi qu'il serait légitime, afin de pouvoir traiter gratuitement le plus grand nombre possible d'enfants pauvres, de mettre à des heures particulières tout son arsenal de gymnastique, d'hydrothérapie, de balnéation à la disposition des familles en état de rémunérer les services qu'elles en retireraient. Ce dispensaire fonctionne depuis le mois de novembre 1875 ».

Gibert a évalué que le prix de la journée de malade lui coûtait, à cette époque, 22 centimes. Il traitait en un an 1 693 malades. En 1911, le dispensaire, dirigé par le Dr Marc Gibert, assisté des

CHRONIQUE *(Suite)*

Drs Brunschwig, Labbey et Walch, a donné 9 687 consultations, 2 713 pansements et 2 088 bains, douches, séances d'électricité.

Pour augmenter les ressources de son dispensaire, Gibert avait organisé un service qui passait tous les jours dans les banques et les grandes administrations de la ville, dans lesquelles on récoltait les vieux papiers, revendus au profit de l'œuvre. Les négociants lui donnaient les échantillons de café dont ils n'avaient plus que faire. Ceux-ci aussi étaient vendus. Il recevait du riz qui, cuit à l'étuve, avec de la viande, donnait aux enfants une alimentation bonne et d'un prix peu élevé.

Il profitait de l'attrait que tous les médecins de la ville subissaient par suite de l'activité de son service de consultations pour y attirer tous ses confrères qui se réunissaient là tous les matins et ainsi fonctionnait une véritable société médicale pour le plus grand bien de tous. Son action ne se localisait pas au Havre. Il rayonnait dans tout le département, à Paris, et jusqu'en Angleterre. Dernièrement, voyageant en Écosse, je fus plusieurs fois abordé par des médecins et des administrateurs municipaux qui, sachant que j'étais du Havre, me parlèrent de Gibert avec lequel ils avaient été en correspondance.

Il s'occupa de spiritisme, ce qui lui valut même le surnom de Charcot de la Normandie. Ses séances de suggestion à distance ont été classiques et contrôlées par les maîtres du moment. Il allait souvent en parler à l'Académie de médecine dont il était associé national.

La bactériologie, l'étude de l'hygiène, la médecine expérimentale furent des sciences cultivées par cet esprit d'élite. Pour cela, on se réunissait le soir, dans une petite pharmacie de la rue de Fécamp où l'illustre Béchamp, le contradicteur de Pasteur, le créateur de la théorie des microzima, terminait sa carrière à côté de son fils, ancien professeur à la Faculté de médecine de Lille, devenu pharmacien au Havre. Bien des problèmes ont été agités le soir dans l'arrière-boutique de cette pharmacie par ces deux hommes dont l'esprit était en avance d'un quart de siècle, et qui entrevoyaient chacun à leur façon l'évolution future des sciences médicales et apportaient leur contingent d'expérimentation. Car, si Gibert, le matin, laissait dans son dispensaire aller son esprit devant les jeunes cliniciens du Havre, le soir il projetait des expériences qu'il réalisait ensuite avec Dumont, un jeune vétérinaire élève de Nocard.

Le Havre reçut un jour la visite de Nocard et de Netter et obtint au commencement de 1895 l'autorisation de faire du sérum antidiphtérique. Gibert avait provoqué une souscription publique qui avait donné 38 000 francs pour créer un Institut antidiphtérique. Il cherchait en même temps un sérum antituberculeux; il avait deux ânes sur lesquels il faisait ses expériences. En 1879, il avait guéri Jules Siegfried d'une fièvre typhoïde, en lui transfusant le sang de son jardinier. Il inoculait du sérum de chèvre aux tuberculeux, espérant les guérir.

La question du lait l'avait de tout temps préoccupé. Voyant la difficulté qu'il y avait à obtenir du lait propre dans les grandes villes, il créa, en 1894, une laiterie en pleine ville du Havre pour les enfants du premier âge. Hélas ! cette initiative amena un désastre financier. Mais elle expliquera pourquoi, dès le début de la découverte de la tuberculine de Koch, Gibert en fit l'application au diagnostic de la tuberculose bovine. Les expériences se faisaient à la pointe du Hoc, aux portes du Havre. Gibert se levait à cinq heures du matin pour assister aux prises de température. Les journées du dimanche étaient consacrées à ses recherches. Les autopsies se faisaient aux abattoirs. Un dimanche fut tué un animal qui avait réagi d'une façon très forte à la tuberculine, les lésions qu'il présentait à l'autopsie étaient tellement faibles que le contraste impressiona Gibert, la chose fut signalée à Nocard et ce savant aimait à rappeler plus tard la remarque faite par Gibert devenue classique. Dès l'apparition des travaux de Brown-Sequard, il fit, au Havre, des extraits d'organes, extraits testiculaires, thyroïdiens que l'on filtrait sur des filtres de baryte, et que l'on envoyait à Paris et jusqu'en Angleterre.

Enfin, en 1886, il obtint de Paul Bert la création d'un laboratoire de zoologie marine au Havre, au dessus de l'aquarium. Les Chambres votèrent un crédit de 5 000 francs par an pour subventionner ce laboratoire qui dépendait de la Faculté des Sciences de Paris. C'est dans cet établissement que le Prince de Monaco, voyant les expériences du Dr Regnard au sujet de l'effet des grandes pressions sur les poissons, prit goût à l'étude scientifique de la mer. C'est là qu'est née l'océanographie française : et voilà comment Regnard est aujourd'hui directeur de l'Institut océanographique de Paris.

Il y a vingt-cinq ans, au moment où la théorie hydrique régnait en maîtresse exigeante et tyrannique dans l'étiologie de la fièvre typhoïde, Gibert écrivait ces lignes que l'on trouvera bientôt, il faut l'espérer, dans tous les livres d'hygiène : « Un habitant marche sur un sol contenant des bacilles typhiques ; en se déchaussant, il met ses mains en contact avec le microorganisme pathogène ; puis, sans y prendre garde, il les porte à ses lèvres ; le domestique emporte à la cuisine les chaussures pour les nettoyer, et voilà des poussières infectées qui vont être répandues dans la pièce où toutes les matières alimentaires seront manipulées : cela suffit pour que la fièvre typhoïde se déclare. »

C'est cet esprit combatif et plein d'initiative qui fut chargé d'organiser au Havre en 1877, le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. C'est pendant ce congrès que l'idée de créer un Bureau d'hygiène fut suggérée à Gibert. Elle se dégagea des communications faites dans la section de médecine, car l'hygiène n'était pas encore

CHRONIQUE (*Suite*)

une science suffisamment importante pour mériter une section différente de celle de la médecine. Pour comprendre l'évolution subie par l'esprit de Gibert, il faut voir ce que fut ce Congrès de 1877 au Havre. C'était peu d'années après la guerre de 1870. Un souffle scientifique puissant parcourait nos provinces.

L'association française s'était chargée de réveiller l'esprit scientifique en France ; elle cherchait à provoquer l'enthousiasme. Ce Congrès fut un événement dans notre grand port commercial. La vie sociale tout entière en fut impressionnée. Les collections des géologues locaux furent mises en valeur, grâce à l'initiative de Lennier, président de la Société géologique de Normandie et, après le Congrès, le mouvement intellectuel provoqué avait été suffisant pour que le Conseil municipal votât 105 000 francs pour l'aménagement de l'ancien tribunal en un muséum d'histoire naturelle.

Gibert, on le sent, est pris lui aussi par l'enthousiasme qu'il a contribué à provoquer. Le Congrès se tint au mois d'août 1877. Le 6 janvier 1878, Gibert entre au Conseil municipal. Il y a été amené par ses amis, Jules Siegfried en particulier. Il n'est pas le favori de la politique : il est le trente-sixième sur trente-six, avec 5 378 voix, tandis que le premier conseiller élu, M Courant, en a 7 753, et M. Jules Siegfried 7 410. Gibert s'est fait porter sur la liste pour créer son Bureau d'hygiène. En effet, un mois après l'élection, le 11 février 1878, il en propose la fondation. Dans son exposé magistral on retrouve point pour point des communications faites par lui-même au Congrès du mois d'août précédent, sur la scrofule au Havre, par M. Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, par M. le Dr Seguin sur les nouveaux devoirs du médecin, nécessité de l'intervention du médecin dans l'éducation, par M. Brière, oculiste au Havre, considérations sur les maladies des yeux au Havre et dans les environs.

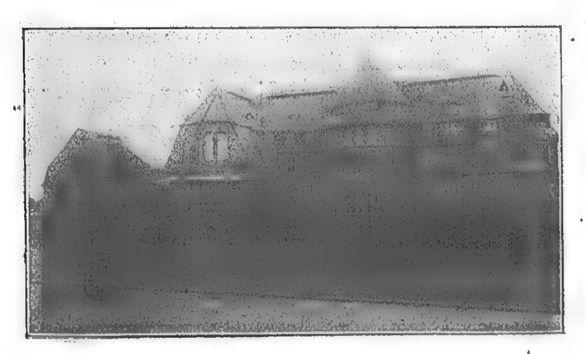
L'exposé de Gibert aboutit à faire nommer une commission pour étudier la question. Pendant toute l'année suivante, il parle du bureau d'hygiène, mais il ne trouve la véritable formule d'après laquelle fut installé le bureau d'hygiène du Havre que le jour où, apprenant que la réalisation de son idée existe à Bruxelles et à Turin, il va visiter ces deux villes. C'est l'impression qui m'a été transmise par ses amis les Drs Lecesne, Lausiès, Brunschwig.

Le 18 mars 1879, Jules Siegfried signait l'arrêté créant le premier bureau municipal d'hygiène en France. De même que, dans la loi de 1902, le Bureau d'hygiène est créé par le premier article concernant l'administration sanitaire, de même, Gibert ne voyait dans le Bureau d'hygiène n'était que le premier acte d'une loi sur l'hygiène en France, si bien que le 26 juin 1886, M. Jules Siegfried, venant d'entrer au Parlement, soumit à la Chambre une proposition de loi signée d'un certain nombre de ses collègues sur l'organisation de l'administration de la santé publique. Cette loi fut votée en 1902, après bien des vicissitudes. Elle sort tout entière de l'esprit des deux collaborateurs du Conseil municipal du Havre. Malgré ses imperfections, elle est bonne et elle est facile à perfectionner.

A PROPOS DE QUELQUES ŒUVRES ALLEMANDES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Par MM. AVIRAGNET et DORLENCOURT
Médecin de l'hôpital des Enfants-Malades. — Préparateur à la Faculté de médecine de Paris.

La création d'une commission spécialement chargée d'étudier les causes de la dépopulation en France, un congrès récent, une leçon inaugurale remarquable de M. le professeur Hutinel ont remis à l'ordre du jour, dans le monde médical, la question



Un hôpital spécial pour les nourrissons aux environs de Berlin. Hôpital de Weissensee.

de la protection de l'enfance, de la puériculture et de l'hospitalisation infantile.

De plus en plus on se rend compte que la question de la dépopulation ne sera point résolue uniquement en légiférant et que les faveurs accordées aux couples prolifères, les mesures draconiennes ou vexatoires qui tendraient à rendre le célibataire taillable et corvéable à merci sont et seront le plus souvent inefficaces. La dépopulation est une rançon payée à la civilisation.

Dès lors un seul remède est applicable, une seule digue pourra arrêter la fonte de nos effectifs familiaux, c'est la lutte contre la mortalité infantile et ici, comme dans beaucoup de cas, les pouvoirs publics seront obligés de se tourner vers le médecin pour lui demander la formule du remède à appliquer. La solution de la question de la dépopulation devient au premier chef une question médicale. Et l'on peut s'étonner, le rôle du médecin demeurant si important, que les pouvoirs publics ne se soient point encore souciés de lui assurer au cours de ses études médicales les connaissances nécessaires pour remplir cette part si grande de ses devoirs sociaux. Il n'existe en effet dans nos facultés aucune chaire enseignant l'art d'élever, de soigner et de guérir le nourrisson, et comme le disait si justement M. le professeur Hutinel, on n'enseigne qu'une partie de la pédiatrie, la moins intéressante, à coup sûr, au point de vue social.

La plupart des médecins d'hôpitaux d'enfants

CHRONIQUE (*Suite*)

se sont efforcés de combler cette lacune, et ils y ont réussi en partie. Des cours, des conférences, des leçons cliniques permettent aux étudiants de venir puiser à bonne source l'enseignement qui leur manque par ailleurs, mais il faut l'avouer, peu nombreux sont ceux qui en profitent, et les assistants sont plus souvent des étrangers que des Français.



Une salle de nourrissons à la nouvelle Weisenhaus.

Il faut espérer que cette question de l'enseignement de la puériculture recevra bientôt une solution; un pays comme le nôtre, ainsi que le faisait remarquer M. le professeur **Hutinel** ne doit pas rester plus longtemps dans un tel état d'infériorité.

Nous possédons déjà un Institut modèle de Puériculture, mais nous estimons que c'est à Paris même qu'il nous faudrait un établissement de ce genre, il permettrait d'assurer l'instruction complète des étudiants et des médecins et faciliterait les recherches scientifiques.

Sommes-nous au moins mieux organisés en ce qui concerne notre matériel de puériculture ou de protection de l'Enfance. Malheureusement non, et il faut constater qu'ici encore le plus souvent les pouvoirs publics sont au-dessous de leur tâche. Fort heureusement les bonnes volontés particulières sont venues à leur secours, des œuvres se sont fondées, mais, fait étrange, ces œuvres symbiosent rarement avec les œuvres officielles, on peut même dire sinon qu'elles s'ignorent, tout au moins qu'elles se tendent rarement la main pour marcher de concert vers le même but. Beaucoup de bonnes volontés, beaucoup d'argent dépensé mais manque d'unité dans l'effort, ont permis d'obtenir des résultats admirables mais combien faibles en comparaison de ce qu'ils devraient être.

Rappelons cependant que la Ligue contre la Mortalité infantile fondée par Budin et Strauss, présidée à l'heure actuelle par ce dernier, fait appel chaque année à l'union des œuvres d'assistance et de protection des nourrissons, d'ailleurs des tentatives de rapprochement ont déjà été faites avec succès.

Il est pénible de penser que la France a pu être à la tête des nations pour édifier la protection de l'enfance et qu'à l'heure actuelle elle est dépassée et de beaucoup par les pays étrangers. Le fait est d'autant plus regrettable que la natalité étant faible, la vie de nos petits nourrissons n'en devient que plus précieuse et qu'elle devrait être d'autant mieux protégée.

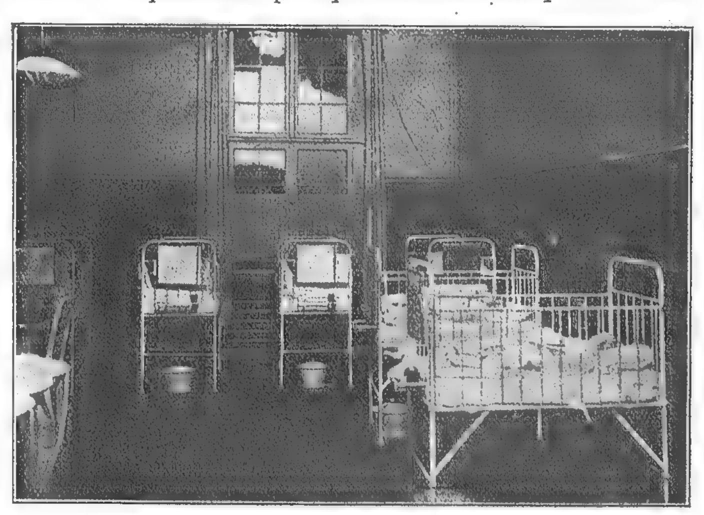
A l'occasion d'un récent voyage dans les grandes villes allemandes nous avons été à même de voir ce que nos voisins avaient pu faire dans cette voie.

Nous n'aurons point à établir de comparaison, car, à dessein, nous laisserons en dehors de notre sujet l'étude des œuvres françaises; nous ne dirons point non plus tout ce que nous avons vu, nous n'entrerons pas dans le détail car nous n'avons point l'intention de faire ici un rapport, nous nous contenterons de relater quelques faits montrant ce qu'il y a d'original, soit dans les œuvres allemandes, soit dans les solutions que ces œuvres ont apportées aux problèmes si complexes de l'hospitalisation ou de la protection du nourrisson.

Il existe à Berlin un Institut de puériculture, c'est la **fondation Impératrice Augusta-Victoria**, dont la direction est confiée au professeur Langstein.

Cet Institut, placé sous le haut patronage de l'Impératrice, n'est pas à proprement parler une œuvre chargée d'élever ou de soigner de nombreux nourrissons, c'est un Institut au sens propre du mot, destiné à l'étude de toutes les questions qui concernent le nourrisson. Une pléiade de savants, chimistes, agriculteurs, vétérinaires, physiologistes, accoucheurs, hygiénistes, bactériologues, médecins se partagent la besogne, collationnent les travaux étrangers et y apportent leur part personnelle.

Le but de cette fondation est : 1° Étudier scientifiquement et pratiquement toutes les questions intéressant l'alimentation et l'hygiène du nourrisson, ainsi que la protection de la mère;



Une chambre dans la section des nourrissons malades.
Institut de l'Impératrice Augusta-Victoria.

2° Rechercher et grouper les observations sur la mortalité infantile, sur les institutions et les mesures de préservation du nourrisson, tant dans l'Empire allemand qu'à l'étranger;

3° A l'aide de publications, mettre à la portée du public les résultats obtenus, soit par les recherches, tant scientifiques que pratiques, dans l'éta-


TRAITEMENT
DE LA
DIATHÈSE URIQUE
NON TOXIQUE
Tolérance parfaite
6 comprimés par jour et plus
URALYSOL
DIATHÈSE URIQUE
ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
Littérature et Échantillons : LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, Rue Théodore-de-Banville, Paris.
L'Acide thyminique
forme avec l'acide urique en hyperproduction (uricémie) une combinaison indispensable pour permettre l'élimination de cet acide urique pathologique (Schmoll, Minkowski, Duhamel, etc.)
L'Urotropine et la Lysidine
facilitent cette élimination et sont de puissants antiseptiques urinaires.
Littérature et Échantillons : Laboratoire de THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, rue Théodore-de-Banville, PARIS

CHRONIQUE *(Suite)*

blissement, soit par l'activité étrangère dans le domaine de l'hygiène du nourrisson et de la mère; prêter aide et conseil aux autorités, aux associations publiques et privées, aux particuliers.

On comprend toute l'importance sociale d'une œuvre semblable; elle est le grand centre du travail scientifique et pratique de la protection de l'enfance dans l'empire allemand.



La salle de stérilisation du lait à l'Institut de l'Impératrice Augusta-Victoria.

On peut voir à la fondation Impératrice Augusta-Victoria ce qui s'est fait de mieux comme installation de ce genre; nous pouvons dire qu'on y a même exagéré inutilement le luxe.

L'Institut a été ouvert le 4 janvier 1909 et se trouve dans les faubourgs de Berlin, à Charlottenbourg, à la lisière du parc du château royal. Il comprend plusieurs grands bâtiments reliés tous par des galeries. Il y a des sections d'accouchement, de femmes enceintes, de femmes relevant de couches et d'enfants prématurés. Mais les sections les plus importantes sont constituées par celles des enfants normaux élevés au sein, des enfants normaux élevés artificiellement, des enfants malades et des laboratoires.

L'établissement possède une vacherie modèle, dernier cri, une salle de douche pour les vaches avant la traite avec appareil à nettoyer par le vide pour enlever les poussières de leurs poils. Une salle de traite, au plafond de laquelle sont disposées une douzaine de pommes d'arrosoirs qui sont destinées à faire tomber, dans la pièce, avant la traite, une pluie artificielle d'eau bouillie qui entraîne les poussières contenues dans l'atmosphère.

Le lait est stérilisé dans une salle spéciale, merveilleusement aménagée et munie d'autoclaves perfectionnées.

Les cuisines laiteries comportent la *Milchküche* proprement dite où sont préparés les biberons et les divers aliments à base de lait. Toutes ces préparations se font en général au moyen d'appareils spéciaux, très ingénieux, qui suppriment autant que possible les manipulations manuelles sources de contamination et de malpropreté.

Après la *Milchküche*, nous trouvons la *Kochküche* ou cuisine de cuisson, la *Kalteküche*, ou cuisine froide, destinée à préparer les aliments froids et munie de glacières dernier modèle. Enfin on pénètre dans la *Waschküche* ou cuisine de lavage où les biberons et autres récipients sont lavés automatiquement par des appareils très ingénieux.

Les laboratoires sont nombreux et merveilleusement outillés.

On voit de quelle importance est cette installation, les frais sont considérables et l'équilibre du budget difficile à obtenir. Nous nous sommes laissés dire par un assistant que la dépense exigée par chaque nourrisson dans cet établissement était d'environ 4 à 5000 marks par an, soit cinq à six mille francs. On voit que cette œuvre est incapable de rendre des services pratiques, mais elle n'en est pas moins utile car elle sert d'installation modèle, de prototype, centralisant toutes les connaissances et perfectionnements apportés à l'art d'élever, de nourrir et de soigner le nourrisson. Nous avons pris cet établissement comme type, cela nous dispense de parler de beaucoup d'œuvres ou fondations qui ont tenté de réaliser dans la mesure de leurs moyens les indications fournies par l'Institut Impératrice Augusta-Victoria. Un autre type d'œuvre fort intéressant également nous est offert par le **Jugendheim de Charlottenbourg.**



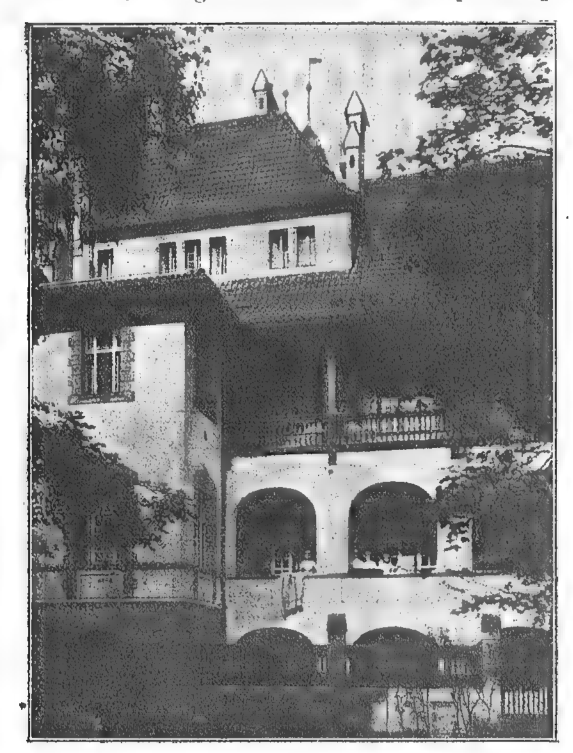
Une cuisine pour le lait (Milchküche) à l'Institut de l'Impératrice Augusta-Victoria.

Cette fondation fut créée en 1883 par Mme Hedwig Heyl. Elle était destinée dans l'esprit de la fondatrice à fournir aux enfants pauvres un milieu familial, présentant toutes les douceurs du foyer et

CHRONIQUE *(Suite)*

mettant ces jeunes êtres à l'abri des contagions physiques et morales des grandes cités ouvrières.

Les enfants sont déposés à l'œuvre, le matin, au moment où la mère part au travail. Si l'enfant a moins de trois ans, il est gardé dans une section spéciale qui



Un asile d'enfants. Façade sur les jardins.

constitue la crèche ; ceux qui ont dépassé cet âge sont dans une autre section.

A midi une nouvelle catégorie d'enfants pénètre dans l'établissement ; elle est constituée par ceux qui reviennent de l'école. Ils restent au Jugendheim jusqu'au soir — on sait qu'en Allemagne les classes n'existent que le matin. — Les enfants sont surveillés et occupés durant la journée à des travaux divers suivant le sexe ou l'âge, ils font leurs devoirs, des travaux de ménage intérieur, etc.

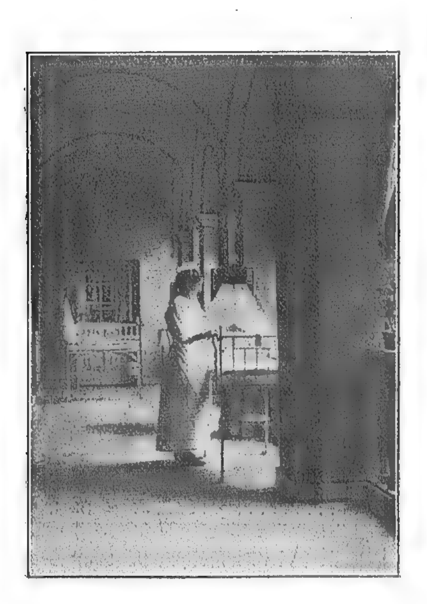
A cinq heures : goûter et chant. A l'heure du dîner tous les enfants sont rendus à leur famille, les petits reconduits par les grands et le Jugendheim se vide.

La fondatrice de l'œuvre, soucieuse de tirer parti dans la plus large mesure possible de sa fondation, a voulu l'utiliser pendant la nuit, et c'est ainsi que le Jugendheim a été transformé le soir en **Abendheim** pour les jeunes filles pauvres de la ville de Charlottenbourg.

Ainsi donc le Jugendheim donne le jour asile aux petits et constitue une école ménagère et professionnelle pour les grands, le soir et le dimanche elle devient un cercle pour les anciennes élèves.

Mais là où réside vraiment l'originalité de l'œuvre, c'est dans le procédé employé pour résoudre en partie la question pécuniaire.

Cette crèche, cet asile, cette maison familiale où se trouvent réunis des enfants de tous les âges, on l'ouvre aux jeunes filles du public aisé ou riche pour venir y apprendre tout ce qu'une bonne ménagère, tout ce qu'une bonne mère doit savoir des soins à donner aux tout petits. On y fait des cours théoriques et les travaux pratiques sont constitués par les soins donnés aux enfants. Cela permet de restreindre dans une grande mesure le personnel payé, mais cela assure aussi une part du budget de l'établissement car les élèves externes payent 180 marks uniquement pour suivre les cours. Les élèves internes logées dans la fondation moyennant 1.200 marks par an ont à leur disposition une chambre fort coquette et c'est ainsi que beaucoup de jeunes filles allemandes viennent faire un stage dans cet établissement avant d'être elles-mêmes



Une loggia dans un hôpital d'enfants à Berlin



Une salle de jour pour les mères dans un "Säuglingsheim".

CHRONIQUE *(Suite)*

épouses et mères. De plus, il se crée par cette fondation un centre de diffusion des principes scientifiques modernes sur l'art d'élever les enfants.

Un autre type original d'établissement de Protection infantile est constitué par le **foyer Infantile et Maternel de Charlottenbourg Westend.**



Un jardin pour nourrissons dans un " Säuglingsheim" de Charlottenbourg.

Le but que s'est proposé de réaliser cette fondation est le suivant : Assurer à la femme enceinte un asile et un repos durant les quelques semaines qui précèdent son accouchement, lui assurer dans une maternité son accouchement, la nourrir et la mettre ensuite à l'abri pendant trois mois afin de lui permettre de se consacrer uniquement à l'allaitement au sein et aux soins exigés par son enfant, enfin de lui assurer pendant un an des conditions telles qu'elle et son enfant soient à l'abri du besoin.

Voici comment cette fondation est arrivée à réaliser un programme aussi complet d'assistance maternelle.

Toute femme pauvre enceinte entre de ce fait gratuitement dans l'établissement jusqu'au moment de son accouchement; elle est occupée aux travaux intérieurs de la maison, avec tous les ménagements que nécessite son état. Arrivée à terme, elle est dirigée sur une des cliniques d'accouchement de la ville de Charlottenbourg. Relevée de ses suites de couches, elle est rendue au Foyer maternel et durant trois mois elle se consacre uniquement à son enfant qu'elle doit nourrir au sein; si elle se trouve dans l'impossibilité de nourrir, une femme, assistée comme elle, donne le sein à son enfant, c'est la mutualité dans ce qu'elle a de plus rigoureux.

Les heures qui ne sont point consacrées à leur enfant ne sont point pour cela perdues, suivant leurs aptitudes, suivant leurs goûts, on leur enseigne, si elles n'en ont pas, un métier, qui assurera leur existence et celle de leur enfant à leur sortie de la maison. Après trois mois, les femmes sont en quelque sorte rendues à la vie publique, elles doivent travailler au dehors, leur enfant étant pendant ce temps gardé à la maison par les sœurs ou par les autres femmes. Elles doivent rentrer chaque soir au Foyer maternel, qu'elles continuent à habiter. A la fin de chaque mois, elles doivent abandonner à la fondation 25 marks, soit 31 fr. 25. Pour ce prix, leur enfant est entretenu, habillé, nourri, elles-mêmes sont logées, chauffées, éclairées, blanchies, mais elles ne sont ni nourries, ni habillées. On met à leur disposition, il est vrai, tout ce qui est nécessaire pour conditionner leurs aliments ou confectionner leurs vêtements.

La femme peut ainsi rester un an dans l'établissement. Au bout de ce temps, elle est tenue de céder la place à une autre. Au moment où elle sortira, son enfant aura 15 mois, elle pourra le sevrer, et le confier en garde à la Jugendheim dont nous avons décrit l'organisation et le fonctionnement précédemment.

Il nous faudrait, pour compléter cette trop rapide revue, citer et décrire bien d'autres établissements de Berlin, de Charlottenbourg, de Dresde ou de Munich. Nous trouverions certainement encore à dire bien des choses intéressantes mais nous avons été obligé de nous limiter et nous n'avons voulu parler que des œuvres où les Allemands ont vraiment fait preuve d'une originalité toute particulière.

Nous voudrions aborder maintenant une question spécialement intéressante : c'est celle qui est liée aux procédés que les Allemands ont utilisés pour résoudre la question budgétaire de leurs établissements.

Un grand travers de notre esprit, à nous autres Français, c'est de considérer qu'on doit, pour aider les malheureux, leur donner gratuitement tout ce dont ils ont besoin, et que pour être noble et généreuse, l'assistance ne doit rien exiger de ceux qu'elle secourt.



Salle de consultation où l'on voit que le triage, dans les hôpitaux d'enfants allemands, n'est pas mieux organisé qu'en France.

Il y a là une grande erreur de la part de celui qui donne et un gros abus de la part de celui qui reçoit. En Allemagne nous avons remarqué que les hôpitaux, les fondations dont nous venons de parler étaient

CHRONIQUE *(Suite)*

très fermés aux non indigents et qu'il fallait d'une manière très rigoureuse prouver son indigence pour profiter des avantages créés par les œuvres d'Assistance. Ce premier point permet déjà à ces œuvres d'éliminer toute une catégorie de « clients » et de dégrever d'autant leur budget. Mais elles ont cependant trouvé le moyen de secourir dans une certaine mesure ces familles non indigentes, mais besogneuses, en leur fournissant tout préparés, à un prix minime, les aliments dont leurs enfants ont besoin et c'est ainsi que les femmes de petits employés vont le matin à l'œuvre chercher les biberons tout préparés tant au point de vue de la ration nécessitée par l'âge du nourrisson, qu'au point de vue de la stérilisation et il y a là une nouvelle source de bénéfices.

On sait quelles difficultés il y a pour un praticien à trouver pour un enfant d'une famille riche une bonne nourrice présentant toutes les qualités requises et exempte de toute tare.

Un certain nombre d'œuvres et notamment un Säuglingsheim de Dresde ont eu l'idée ingénieuse de s'adjoindre un véritable bureau de placement-modèle pour nourrices.

L'établissement prend avec leur enfant un certain nombre de femmes qui viennent d'accoucher et qui veulent bien être placées comme nourrices dans une famille riche. Durant leur séjour dans le Säuglingsheim elles nourrissent leur propre enfant ainsi que ceux qui sont hospitalisés et qui ont besoin de lait de femme. Le lait de ces nourrices est examiné, analysé, tant au point de vue chimique que bactériologique, les femmes sont soumises aux réactions de von Pirket et de Wassermann et si elles ont satisfait à toutes les conditions, elles sont présentées comme nourrices aux familles riches. Mais en échange des garanties fournies par le Saulingsheim, la famille est tenue, en prenant la nourrice, de verser une somme qui varie de 100 marks à 150 marks. Il y a là, nous le comprenons, une source importante de revenus qui permet à l'établissement d'augmenter d'autant les bienfaits qu'il répand.

Il nous semble qu'il y aurait lieu dans notre organisation de la protection de l'enfance d'utiliser ces procédés qui n'ont rien de vexatoire, qui ne sont nullement en opposition avec l'esprit de charité, qui en aucun cas ne peuvent être considérés comme entachés d'une idée de lucre ou de commerce et qui dérivent au contraire d'une conception plus haute et plus large de la charité, chacun ne recevant le secours que dans les limites où il en a besoin.

Nous avons simplement voulu, au cours dec ette rapide revue, attirer un instant l'attention du public médical français sur la façon souvent originale dont les Allemands ont solutionné certains des grands problèmes de la protection de l'enfance. Est-ce à dire que nous devrons servilement les suivre dans la voie qu'ils ont tracée, certainement non, car il est des facteurs dépendant de la nature même des races qui s'opposent à ce que les mêmes méthodes soient universellement applicables ; mais nous n'en devrons pas moins retenir l'esprit d'initiative intelligente et pratique que les Allemands ont montré dans leurs organisations et leurs intallations et pour conclure nous dirons comme le Professeur Hutinel : « On nous a imité assez souvent en médecine infantile pour que nous ayons le droit d'imiter les autres quand l'exemple qu'ils nous donnent est bon et profitable ».

VIEUX LIVRES & VIEILLES IMAGES

CURIOSITÉS MÉDICALES

Allons, Enfants....
Marchons ! (bis)

Le *Journal des demoiselles* publiait en février 1834 ce curieux entrefilet :

Le dernier numéro de la *Gazette de la Cour du Japon* contient le décret suivant :

« Les jeunes habitants du pays sont invités à s'appliquer dans l'art de grandir ; ceux qui, parvenus à l'âge de vingt ans, n'auront pas atteint le terme de croissance convenable, recevront la bastonnade jusqu'à ce qu'ils grandissent. »

Ce décret est-il authentique? Pourquoi pas? Le petit Jap avait une telle fureur de croissance qu'il est bien possible que ce qui nous paraît burlesque ne fût que la manifestation naïve d'une volonté sans mesure. Toutefois si le Japon en tant que nation a grandi d'une façon surprenante, il n'en a pas été de même pour chaque Japonais en particulier.

Malheureux petits Japonais qui faisiez le désespoir de votre gouvernement en ne grandissant pas ! dès 1834 on vous promettait la bastonnade et encore en 1900, on prenait des mesures spéciales pour vous faire manger de la viande ! — l'Anglais ne doit-il pas au rostbeaf sa forte carrure !

On n'en a jamais tant demandé aux petits Français ou tout au moins on ne leur demande pas la même chose ; ce qu'on recherche ici, c'est la précocité.

Bébé doit naître avec une belle chevelure, vite il faut qu'il ait sa première dent ; malheur à lui s'il tarde à marcher, en hâte on le met sur ses jambes ; plus tard il deviendra petit prodige, vous les connaissez bien ces petits singes dressés à faire des gestes prétentieux et qui récitent n'importe quoi en faisant des grimaces, et ces pauvres bambins ne sont que la victime de l'absurde impatience de leurs parents, tandis qu'il en est tant d'autres vraiment pitoyables, comme les enfants employés au théâtre, dont on n'accélère l'évolution que pour les bénéfices qu'on en tirera.

VIEUX LIVRES & VIEILLES IMAGES *(Suite)*

Il y a quelques années, alors que l'industrie de la nourricerie était encore prospère, en raison du grand nombre d'enfants, les femmes qui se chargeaient de ces soins se trouvaient fort embarrassées de ces marmots dès qu'ils cherchaient à marcher.

Impossible de les tenir au berceau, impossible de s'absenter, car à tout moment ils pouvaient s'échapper, tomber en quelque coin. Aussi dans chaque maison existait un appareil à l'intérieur



(Cliché du Dr E. Boismoreau.)
Baillotte vendéenne (1).
A gauche : Vide. — A droite : Enfant en place.
St Mesmins le Vieux.

duquel l'enfant était maintenu, et à l'aide duquel il pouvait satisfaire l'impérieux besoin d'agiter ses jambes.

Le Dr Marcel Baudouin désigne ces instruments sous le nom d' « appareils populaires destinés à apprendre à marcher ». Il leur a consacré plusieurs études d'un haut intérêt, et au moment précis comme il le dit, où ils vont avoir disparu complètement, il ne les laisse pas partir sans une certaine amertume, car lui-même rapporte qu'il y a essayé ses premiers pas. Mais ses regrets ne l'empêchent pas de pousser cette exclamation : « En ce qui concerne l'éducation de l'enfant en vue de la marche, nous n'avons fait en réalité aucun progrès depuis les temps protohistoriques ! A ce point de vue nous sommes encore à l'aurore de la technique scientifique.

« Et c'est un spectacle bien curieux de constater qu'au XXe siècle — époque où la science triomphe sur tant de points — on n'ait pas encore songé à imaginer une installation, sinon plus logique et plus simple, du moins plus caractéristique de l'ère moderne, pour *apprendre à marcher aux enfants* ! »

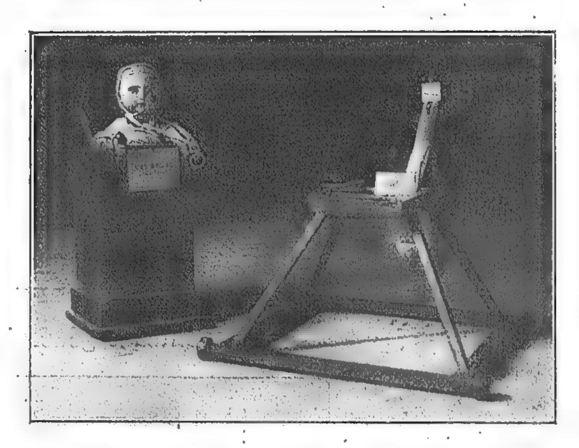
C'est le moment de rappeler qu'ici, tout comme au Japon, ce n'est pas de l'intérêt des enfants qu'on s'est préoccupé ; là-bas on cherchait à améliorer le soldat, à avoir des hommes forts en vue de la lutte ; chez nous les mères se préoccupaient surtout de diminuer les charges d'une surveillance incessante.

Jamais ces appareils n'ont servi à apprendre à marcher ; leur ambition fut plus modeste : ils faisaient la joie des enfants (et pas toujours) et surtout la tranquillité des parents.

D'ailleurs à l'époque où ces instruments étaient encore d'un usage constant, dès le XVIIIe siècle. les hygiénistes protestaient contre leur emploi. Écoutons Andry qui, dans son *Orthopédie* de 1741, écrit : « On doit éviter de donner aux enfants de ces roulettes où l'on a coutume de mettre les enfants pour les empêcher de tomber et pour s'épargner la peine d'être toujours auprès d'eux. Ces roulettes sont des accoudoirs très hauts sur lesquels ils s'appuyent et qui leur font lever les épaules ».

Nous voulons bien croire, avec le Dr Marcel Baudouin, que depuis les temps protohistoriques il n'y ait eu aucun progrès dans l'éducation de la marche, mais c'en est un cependant que la disparition de ces mécaniques. Loin de souhaiter qu'on en fera quelqu'une « plus caractéristique de l'ère moderne », réjouissons-nous qu'on se fie maintenant tout simplement à l'évolution spontanée de l'enfant. Les petits veaux, les petits cochons et les petits chats sont d'un bon exemple pour le jeune animal humain ; sans avoir appris à marcher, ils savent le faire en fin de compte.

Et d'abord cette question doit être considérée en deux étapes : la larve humaine, pour abandonner le sol, doit par des expériences personnelles, des tâtonnements successifs, faire la conquête de son



Le brusc. La charrette. Musée Arlaton. Arles.

équilibre ; ce n'est qu'après un progressif développement de ce sens de l'équilibre que l'enfant peu à peu essaiera de se déplacer ; rien ne vaut, et voilà près de deux cents ans qu'on écrit cela, un tapis où l'enfant est abandonné et s'essaye sans danger à se dresser et à se déplacer.

L'aide que lui apporte la mère en le soulevant, en

(1) Ces figures sont dues à l'obligeance de M. Marcel Baudouin, elles proviennent de ses collections.

VIEUX LIVRES & VIEILLES IMAGES *(Suite)*

lui enlevant du poids peut avoir son agrément, mais contribue peu utilement à la réussite des essais qu'il tente. Suspendu par la mère ou par quelque mécanique il agitera facilement ses jambes, mais là n'est pas le but à atteindre. A quoi bon des jambes qui s'agitent dans le vide quand elles n'ont d'autre raison que de porter le corps?

« Les Nourrices, les Sevreuses, les Gouvernantes, qui suspendent sans cesse un enfant par la lisière, en le soulevant en l'air, l'exposent à avoir le col enfoncé dans les épaules. » (Andry).

« Que dire encore de ces mères de famille qui se servent de ces lizières pour suspendre leur nourrisson à un clou assez haut placé pour que ses pieds



Enfant tenu suspendu par sa mère.
Figure empruntée à Andry (1741).

ne puissent toucher le sol et le laissent ainsi exposé pendant une partie de la journée? C'est bien là le comble de l'irréflexion et de l'inhumanité. Heureusement cette pratique est restée confinée dans les régions à demi sauvages du globe et nous n'avons pas à en faire le reproche au pays qui nous a vus naître et auquel cependant nous destinons nos avis. » (Giraud, *Confidences à la jeune épouse*, 1834.)

La démonstration est donc faite; les procédés mécaniques dont la mère ou la nourrice se sont servies n'ont qu'un but; la suppléer dans sa surveillance, lui permettre de vaquer à d'autres charges, s'occuper même d'autres enfants.

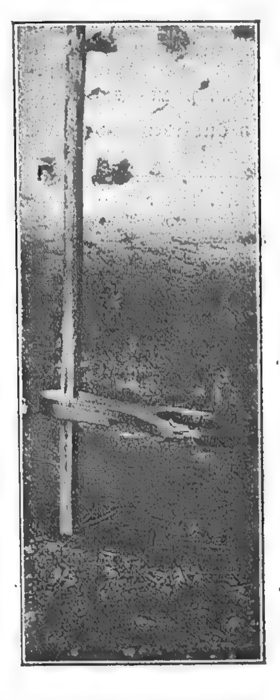
Si l'accrochement des enfants à un clou ou à une branche par un lien ne peut être reproché « au pays qui nous a vus naître », cependant on trouve en différentes régions de la France une sorte de boîte qui remplit le même but ; la *baillotte* de Vendée est un tonneau, sectionné en deux au niveau de la bonde. Le Dr Boismoreau en a donné une description fort précise :

« La baillotte est un appareil en forme de cylindre, une grande boîte, assez haute, ouverte à sa partie supérieure. La base est constituée par un bloc de bois, lourd et épais, assez large pour assurer une parfaite stabilité. Dans la journée, en dehors des heures de sommeil et de tétées, on y place l'enfant emmailloté et la nourrice peut ainsi se rendre libre. » A Avignon, au Musée, on peut voir le *brusc*, hotte à enfants qu'on accrochait au mur. En Poitou, on trouve la *cabernotte* ; elle se compose d'une planchette sur laquelle on attache le bébé, les pieds de l'enfant reposent sur un plancher et grâce à deux appuis que possède la planchette en arrière, l'enfant reste en situation verticale.

Ce ne sont là en somme que des supports ; dans d'autres appareils on a cherché à laisser à l'enfant la possibilité de remuer les jambes, et de se déplacer sans pouvoir faire de chutes.

Le viron employé dans le Haut-Bocage de Vendée a été décrit par le Dr Boismoreau : « Imaginez une perche de châtaignier dont la base taillée en cône repose sur un cul de bouteille, encastré dans la terre, qui forme le plancher de la chambre... La partie supérieure est maintenue, contre une poutre du plafond, par une lanière de cuir, qui l'entoure, en lui laissant suffisamment de jeu pour pouvoir « tourner ».

« Un cercle de bois, épais, un peu supérieur au diamètre thoracique de l'enfant, est relié à la perche



(Cliché du Dr E. Boismoreau.)
Les virons vendéens.
Un viroux démonté [Il est impossible de le photographier en place à l'intérieur des maisons] et remonté à l'extérieur.

du châtaignier ; il peut s'ouvrir pour permettre l'entrée de l'enfant et refermé, le maintient. L'enfant est engagé dans le cercle de bois, qui lui entoure le thorax, le soutient par les aisselles, et le maintient dans la position de la station droite. Les jambes par conséquent sont absolument libres. Les pieds reposent constamment sur le sol. »

Nous ne décrirons pas le Tourniguet ou ancien dunois jadis employé dans la Sarthe, qui est un appareil analogue quoique légèrement différent ; l'enfant peut regarder dans tous les sens, en même temps que comme dans le viron, il peut tourner tout autour du mât central.

Une autre catégorie comprend les appareils

VIEUX LIVRES & VIEILLES IMAGES *(Suite)*

mobiles : c'est d'abord la roulette ou charrette bien connue, et que les peintres ne négligent pas de représenter encore de nos jours dans les intérieurs de campagne, la faisant voisiner avec l'antique rouet; nous avons aussi tous vu le promenoir, sorte de barres parallèles où glisse un cadre dans lequel on enserre l'enfant.

Tous ces moyens ont été à juste titre abandonnés ; ils n'avaient de raison d'être que lorsque la maison renfermait beaucoup d'enfants (ce qui est susceptible de revenir, puisque enfin on a mis à l'ouvrage la grande commission de repopulation) dont on ne



L'ancien dunois. — Enfant au tourniguet.

pouvait suffisamment s'occuper, quant aux services qu'ils pouvaient rendre dans l'initiation à la marche montrons-nous sceptiques ; même les frontaux, avec lesquels on prétendait amortir les chutes des jeunes coureurs n'avaient pas très bonne presse du temps de nos grands-parents. « Depuis longtemps, on a cherché à les faire en confectionnant des bandeaux d'abord grossiers. Les premiers consistaient en rouleaux épais et lourds que l'on serrait autour de la tête et dont les résultats vicieux étaient d'entraîner par leur pesanteur les enfants dans des chutes inévitables... Maintenant les uns sont en baleines entrecroisées, les autres en paille ou en fil de fer entrelacés de manière à former une espèce de tissu. »

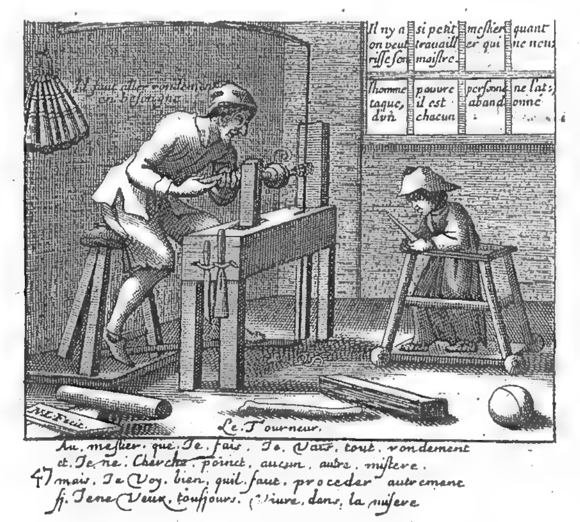
Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, aucune aide à apporter à l'enfant pour lui apprendre à se tenir et à marcher? Toutes les mères qui auront le temps et le cœur de consacrer leurs soins à ces débuts intéressants rendront à leurs petits un service utile.

Mais ne cherchons pas trop à vouloir être modernes dans cette éducation infantile, défions-nous d'y mettre de la science et surtout des mécaniques.

Ne tombons pas non plus dans la manie dogmatique et le ciel nous préserve de la naissance de quelque gros livre destiné à apprendre à marcher aux petits enfants. Que de choses cependant il y aurait à dire sur pareil sujet, de ces choses dont M. Jourdain ne se doutait pas et dont l'*Orthopédie* d'Andry nous donne un amusant aperçu :

« Bien des enfants ont les cuisses et les jambes courtes. C'est aux pères et aux mères à y prendre garde avant de laisser marcher leurs enfants seuls, et sans être soutenus. Il faut surtout éviter de faire faire aux filles la révérence avant qu'elles aient atteint l'âge de cinq ans...

« Lorsqu'un enfant avance trop le ventre, on croit



La roulette.

bien faire de lui mettre sur le ventre un plomb, ou quelque autre poids ; mais on oblige par là l'enfant à se renverser encore davantage.

« Mais si l'enfant avance trop le derrière, c'est alors qu'il convient de lui mettre un plomb sur le ventre, ce poids oblige bientôt le ventre à revenir en devant, et le derrière à s'aplatir. Mais tout cela ne se doit



Le promenoir.

pratiquer qu'au cas que l'enfant n'ait point les jambes trop faibles ; car en ce cas, le plomb ni autre poids ne convient point. Il faut se contenter alors d'avertir souvent l'enfant et pour donner plus de force aux avertissements, ne point se lasser de le contrefaire en sa présence.

« Je ne dis rien ici du soin continuel qu'on doit avoir en même temps, de pousser doucement, ou le ventre ou le derrière de l'enfant, selon le cas ; la chose parle d'elle-même... » Dr HENRI ROCHÉ.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'ENFANCE DANS LE PASSÉ

Un grand courant, depuis quelques lustres, semble emporter les générations qui montent et, déjà, nous chassent.

Les plus jeunes « porteurs de flambeau » dans une course enthousiaste et hardie, se sont évadés des « geôles de jeunesse captive » et rejoignent à travers le moyen-âge la tradition antique : « Un esprit sain dans un corps sain. »

Hostiles d'abord, sceptiques et quelque peu méprisants dans la suite, pleins d'admiration aujourd'hui, les aînés de nos jeunes éphèbes, entraînés par l'élan universel et émerveillés des résultats, sont devenus des prosélytes — puis des apôtres.

La « culture du muscle » n'apparaît plus comme l'apanage de races brutales que notre intellectualité exaspérée aurait presque osé qualifier de « barbares » !

Nous nous sommes enfin souvenus, nous, fils des Grecs, qu'Alcibiade était aussi bien pris de taille qu'éloquent en paroles et que Platon se glorifiait d'être appelé « l'homme aux larges épaules ».

Le coq gaulois se persuade que jamais son chant ne fut aussi clair, aussi sonore qu'après une victoire.

L'éducation physique est entrée de nouveau dans nos mœurs.

Je dis : de nouveau..

Pendant plusieurs siècles, il sembla qu'on eût séparé l'Intelligence et la Force et qu'une âme vigoureuse et noble ne pût s'accommoder d'un corps où prévalût l'élégance du geste, la beauté de la forme, la puissance et la souplesse du mouvement.

Prodigieuse et stupide erreur !

Opposer le cul-de-jatte Scarron à Sophocle, qui fut un athlète et combattit à Salamine, serait divertissement puéril !

Tout l'avenir de la race fut cependant trop longtemps l'enjeu de cette partie saugrenue où le bon sens est enfin vainqueur.

Le « Sport » venu de l'étranger, amena le Français à « l'éducation physique » qui est plus et mieux et qui, malgré des éclipses, demeura toujours cependant une gradition fondamentale de notre race. L'un après l'autre, tous les trands éducateurs préconisèrent l'exercice méthodique et rationnel.

Je ne veux point parler de ce que fut la culture physique chez les Latins et les Grecs. Trop vaste est le sujet, trop bien connu de tous, au surplus.

Les « jeux olympiques » dont le nom même se survit et devient familier aux foules après avoir été désappris des lèvres humaines durant trois mille ans, ne sont-ils pas l'abrégé, pour nous, d'une civilisation qui domine encore le monde et qui s'impose par le triple talisman de la Force, de l'Intelligence et de la Beauté !

Mais, si, à toutes les époques, on voit préconiser, par ceux qui s'occupèrent d'éducation, la culture physique, non pas comme un complément utile, plutôt comme une nécessité primordiale, il faut bien reconnaître que c'était là « jeux de princes » et qu'il appartient à ces toutes dernières annnées d'avoir tenté la rénovation de la race par les exercices corporels...

... Aujourd'hui, le Peuple est roi !...

Ce que Maître François Rabelais exigeait pour le fils de Pantagruel ; ce que Fénelon veut pour Télémaque ; ce que M[me] de Genlis, ce que M[me] de Maintenon signalent comme utile ; ce que Jean-Jacques, le grand novateur indique comme indispensable pour Emile ; ce que M. Marcel Prévost réclame pour sa jeune Françoise II (ce nom de pouliche m'indispose) ce que tous sont d'accord, en un mot, à reconnaître absolument nécessaire aux privilégiés du sang et de la fortune : un corps rendu sain, robuste et harmonieux, par la culture physique — demain peut-être la Patrie l'accordera à tous les petits Français.

A Athènes, à Sparte, le collège s'appelait le « Gymnase » et l'Ephèbe y apprenait la gymnastique en même temps que la dialectique et la philosophie !

Aujourd'hui de même, chaque école primaire, chaque collège, chaque lycée, devrait être un centre actif de culture physique.

La République « a besoin de savants ! » — mais elle a besoin aussi, et les deux choses peuvent marcher de front, de citoyens râblés et vigoureux, adroits de leurs membres ; pacifiques parce qu'ils sont forts ; optimistes parce qu'ils sont sains..

Au moment où ces lignes partent à l'impression, notre très distingué confère, le D[r] F. Helme expose dans la *Revue Moderne de Médecine*, presque les mêmes idées, mais avec l'autorité considérable de sa notoriété et de son talent. Tout fier de me considérer comme le plus humble de ses disciples, c'est avec joie que j'ai lu ses conclusions sur le rôle du gouvernement et de l'école, dans l'éducation physique de l'enfance.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, dans ce numéro spécial, c'est que j'ai retrouvé quelques préceptes de culture physique et d'hygiène... qui ne sont pas très nouveaux ! Je les ai puisés en effet dans le merveilleux ouvrage de Laurent Joubert, si connu, mais où l'on peut indéfiniment glaner avec résultats :

« Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le régime de santé, par Laurent Joubert, médecin ordinaire du roy ; à Bordeaux 1579. »

Voici donc ce que le brave homme a jugé bon de consigner touchant la « Santé du Prince »... Car, celui-là, aussi ! estimait que les enfants des malheureux s'élèvent bien tout seuls et que les « Princes » comme les « petits bourgeois » du XX[e] siècle ont surtout besoin de conseils d'hygiène ! !

« Aux mœurs du prince, tout se conforme ; prince qui jouyt de ferme santé est plus utile et propre à ses sujets ».

Pensez-vous donc, Maître Laurent, que ceci soit vrai seulement des grands? Modifiez votre axiome et dites d'une façon plus générale : « qui jouyt d'une bonne santé est plus utile et propre à la collectivité ».

Désencombrez nos hôpitaux en vivifiant la semence, en fortifiant la jeune plante humaine. Ne jetez pas les infirmes dans l'Eurotas ! Faites en sorte de n'en plus avoir ou d'en avoir le moins possible. Préparez une nation plus grande, plus forte et plus prospère, en facilitant la genèse et le développement de générations saines et vigoureuses.

Ah ! comme vous aviez raison, digne confrère, d'écrire *ad usum delphini* : « les bestes, je l'ose dire, vivent plus sagement que les hommes... elles ont certaines heures de dormir et de velher, de boire et de manger, de s'esbattre, courir et reposer... »

« Les moindres désordres corrompent le matériel du corps, dites-vous, comme la goutte d'eau corrompt la pierre. »

Et vous avez raison !... mais, qui donc, à nous, nous enseigna ces choses, sinon la fâcheuse et tardive expérience?...

Ah ! que j'ai d'aise à vous entendre dire :

« Ainsi voit-on plusieurs gens semblent fort galhars

L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

après beaucoup d'excès, lesquels sont amportés et troussés an peu de jours, de la première maladie qui les assaut, n'ayant pas de quoy résister parce qu'ils ont mal employé leur bon naturel. Au contraire, on voit plusieurs mal-nés et malsains vivre fort longuement, sortir et eschapper des plus désolantes et dangereuses maladies, d'autant qu'ils vivent de régime, sont réglez et ordonnez, entretenant leur personne soigneusement, dont ils évitent les atteintes de plusieurs maladies, et au étant assalhis ou saisis, ils ont de quoy leur répondre !... que serait-ce d'un bon et sain naturel quand il se contregarderait et maintiendrait de même» !

N'est-ce pas la fine fleur du bon sens?

La nature vous a départi des organes sains et parfaitement constitués... apprenez donc, de bonne heure, les règles élémentaires qui vous permettront de demeurer en cet état d'équilibre ou de résister, le cas échéant, victorieusement, aux causes extérieures morbides.

« Êtes-vous, au contraire « mal-né » débile, faible et peu résistant... sachez corriger la nature défaillante,... développez d'une façon méthodique vos ressources vitales qui ne demandent qu'à être encouragées, stimulées... développez votre squelette, votre musculature, amplifiez votre thorax, suivez une sage diététique et, selon la belle expression antique : « Sculptez-vous, vous-même, votre propre statue !! »

Aussi bien, l'expérience de Laurent Joubert lui dictait comme très bon pour son prince ce que, depuis, nous avons reconnu excellent pour tous :

« Que le régime porte surtout grand travail et exercice pour bien fortifier les membres et n'être point délicat. »

L'exercice !... voilà le pivot principal autour duquel tout doit s'orienter.

Celse n'a-t-il pas écrit de son côté « que l'oisiveté et la paresse rendent le corps lourd et hébété tandis que le travail le renforce et affermit : L'oisiveté hâte la vieillesse ; l'exercice fait durer l'adolescence. »

Et, par *exercice*, entendrons-nous les mouvements impétueux et désordonnés, l'agitation déréglée qui se manifeste en tout temps et en toutes circonstances? N'y a-t-il pas des heures plus favorables, des mouvements plus salutaires, ne convient-il pas de confier à des spécialistes auxquels l'expérience et des études préalables en auront appris l'opportunité, le soin de choisir, de régler, de doser la quantité et la modalité de travail physique qui conviennent à chaque organisme et qui seront les plus propres à lui assurer son maximum de valeur intrinsèque et de développement?

La nécessité d'une MÉTHODE d'éducation physique apparaît si évidente que Laurent Joubert, renouant la tradition perdue des « Pèdotribes » dont parle le Dr Helmejette les linéaments de cette méthode et les premières indications à suivre.

Je passe sur la régularité des repas et du régime en général...

« Il est nécessaire, dit le vieux et sagace maître, de *faire exercice tous les matins* ; durant une heure avant dîner : le meilleur exercice est le jeu de paume, d'autant qu'il exerce également, ou peu s'en faut, toutes les parties du corps... s'il ne fait beau sortir, on peut voltiger, danser ou *luitter*, de sorte que le corps en soit assez ému... »

« A son repas — bien entendu — laisser en arrière toutes affaires sérieuses et graves, tintamarres de cerveau! »

Écoutez, modernes « pèdotribes », ce conseil d'un praticien à une époque où l'eau froide n'était pas plus chère qu'aujourd'hui, mais était moins en faveur !... Écoutez !..

« Il est bon aussi de se bagner... *quelquefois* !... (oh ! dame !... on est au XVIe siècle ! ... autresfois... USER DES EAUX FROIDES... »

***

Certes, il ne faudrait pas pousser les choses à l'extrême et prétendre, comme Jean-Jacques, que « la seule partie utile de la médecine est l'hygiène... »

On n'évite pas toujours les maladies. Mais, comme le remarque Laurent Joubert, on peut, dès l'enfance être rendu plus apte à y résister. Pour arriver à ce but tous les éducateurs sont d'accord à reconnaître que : « rien ne vaut les exercices du corps — c'est Rousseau qui parle — et que l'on arrive ainsi à renforcer le tempérament et la santé : les exemples des plus longues vies se tirent presque tous d'hommes qui ont fait le plus d'exercice ».

Dans cet ordre d'idées, *l'Emile* renferme quelques axiomes vraiment lapidaires et qui gagneraient à être répandus dans nos écoles.

« Un bon serviteur doit être robuste. »

« Le corps doit obéir à l'âme ».

« Un corps débile affaiblit l'âme », etc...

Je ne suivrais pas le philosophe de Genève jusqu'à admettre que « la Médecine est l'art le plus pernicieux aux hommes — plus pernicieux que les maux qu'elle prétend guérir ».

Il faut bien convenir, cependant, que la Médecine aujourd'hui, semble réellement s'orienter vers le « Naturisme » et donner quelque semblant de raison à Rousseau. Je ne dirai pas non plus, comme Voltaire, que l'envie me prend, à relire « Emile » de marcher à quatre pattes ! Mais on ne peut nier qu'il y a une grande part de vérité au milieu de paradoxes et d'exagérations. En cela aussi, Rousseau fut un précurseur, dont les opinions deviennent à cette heure d'une brûlante actualité.

L'allaitement maternel, la puériculture, si en faveur n'en a-t-il pas montré l'importance capitale dans le développement futur du nouveau-né?

Laurent Joubert, auquel je reviens sans cesse, parce qu'il le mérite, avait dit bien plus tôt encore les mêmes choses, et sous quelle forme savoureuse, je regrette de n'en pouvoir donner qu'un aperçu ! « Quant aux marys qui craignent tant le bruit, hayssent les tettins mols et la santeur du lait, je leur donneray à part des receptes contre toutes ces fâcheries... si on me le demande !... »

Toutefois, dans l'évolution de l'être humain, les erreurs graves ne sont pas commises au début seulement : cet « élevage » particulier est celui à propos duquel sont suivis les plus grossiers errements, durant la première et la seconde enfance, dans l'adolescence aussi.

« L'inaction, dit Rousseau, la contrainte où l'on retient les membres d'un enfant, ne peuvent que gêner la circulation du sang, des humeurs, empêcher l'enfant de se fortifier, de croître, altérer sa constitution. Dans les lieux où l'on n'a point ces précautions extravagantes, les hommes sont tous grands, forts, bien proportionnés. De peur que les corps ne se déforment par des mouvements libres, on se hâte de les déformer en les mettant en presse !»

Relisez le chapitre XXIII du livre I de Gargantua, vous verrez par quelles Méthodes « naturelles » on développait le jeune prince : « On lui attachait un câble où il montois... on luy mettoit une perche et se pendoit des mains à icelle... on lui avoit fait deux grosses saulmones de plomb, lesquelles il nommait « *altères* ».

L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

J'ai déjà trop abusé des citations.

On voit cependant que les « Méthodes Naturelles » modernes dont la plus simple, la plus rationnelle, la plus féconde déjà en résultats tangibles est sans doute celle de M. le lieutenant de vaisseau Hébert — se relient aux traditions les plus accréditées.

Il importe seulement de les développer, de les perfectionner s'il reste à faire — et il reste toujours à faire — il importe surtout de les propager, de les encourager, de les vulgariser à l'extrême.

L'avenir de la race est là, et, peut-être la plus précieuse, la plus utile et la plus belle orientation de la Médecine.

Car, pour en revenir à mon vieil auteur favori, je dirai avec Laurent Joubert, en terminant, que : « l'on avance plus au premier avec une once de remède, qu'on ne fait puis avec quatre ou cinq lieues ! »

Mieux vaut prévenir que guérir, et, si je n'ai pas trop fatigué les lecteurs, je reviendrai bientôt sur ce sujet.

Dr F. M. GRANGÉE.

LE ROLE DU MÉDECIN EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Il semble que le plus grand nombre de médecins ne voient pas bien le rôle important qui leur est dévolu dans l'immense mouvement de renaissance physique auquel nous assistons. L'absence des travaux sur la question, les conversations particulières même, montrent l'indifférence sinon le mépris du corps médical pour l'éducation physique. Le médecin trouve tout naturel de diriger et de régenter la vie physique du nourrisson, soumise à des règles fixes dues à l'effort récent des pédiatres. Il ne tient qu'à lui d'établir des règles analogues pour la jeunesse et l'âge mûr et de créer, suivant l'expression de Gagey, la juvéniculture et la culture physique de l'adulte faisant suite à la puériculture.

Nous avons pour devoir non seulement de guérir les maladies mais de les prévenir ; or il est prouvé que, au milieu des autres branches de l'hygiène, le *mouvement* tient une place prépondérante à condition qu'il soit bien dosé et bien exécuté. Il faut que nous considérions que le *mouvement* est un *médicament curatif* et *préventif*.

Comme pour toute prescription médicale, le dosage individuel du mouvement en éducation physique doit être réglé par le médecin.

Deux raisons principales ont jusqu'à présent écarté le corps médical de ces études spéciales : d'abord *la lutte entre les diverses méthodes en éducation physique*. Les spécialistes eux-mêmes s'y perdent, ou se laissent aller à des préférences, guidées hélas parfois par des questions personnelles ; les néophytes embrassent facilement les querelles d'un parti sans s'être donné le temps ou avoir eu le moyen de faire l'étude impartiale des divers systèmes. M. le professeur Gilbert en prenant l'initiative *du Congrès de l'éducation physique* qui aura lieu *du* 17 *au* 20 *mars* prochain *à la Faculté de médecine* a espéré qu'il en sortirait sinon l'union complète, du moins une entente permettant de trouver une base commune de recherches. La deuxième raison découle peut-être de la première, *c'est que nous n'avons pas à la Faculté l'enseignement officiel de la science du mouvement* ; d'autres pays sont allés plus avant que nous dans cette voie et les résultats ont été excellents, la Suède, l'Amérique, la Belgique, l'Italie ont créé des Instituts d'éducation physique la plupart rattachés aux Facultés de médecine. L'exemple du professeur Marey ne prouve-t-il pas suffisamment l'intérêt des recherches dans ce sens et la nécessité d'un enseignement spécial de cette branche médicale ? Les jeunes médecins étant d'abord instruits de la thérapeutique et de la prophylaxie par le mouvement, auraient alors le droit par leur culture générale et spéciale de diriger l'éducation physique des enfants et aussi des adultes, rôle que ne peuvent accomplir d'une façon efficace la plupart des médecins scolaires car on a créé la fonction avant de les rendre aptes à la remplir à ce point de vue particulier.

Cependant un nombre de plus en plus grand de médecins se sont éduqués eux-mêmes depuis quelques années ; la poussée peut être assez forte actuellement pour faire aboutir la création d'un enseignement officiel, mais il faudrait que le corps médical tout entier apportât au Congrès de 1913 l'appui de son autorité et de sa volonté.

Faire adopter un cadre d'enseignement ;

Faire créer cet enseignement, tels sont les buts que nous devons tous poursuivre et ceci non seulement dans l'intérêt de la race, mais aussi dans notre intérêt individuel, car les situations sont nombreuses où les qualités et la science d'un médecin ingénieur biologique seront indispensables.

Déjà les médecins inspecteurs des écoles existent ; leur rôle devra être étendu et les emplois multipliés afin que chacun puisse faire œuvre utile.

Aucune association sportive, aucun club de foot-ball, de rowing, etc., ne devrait se fonder sans un conseil médical compétent, rétribué. Aucune salle de gymnastique médicale ne devrait être autorisée si elle n'a pas à sa tête un médecin ; les Suédois encombrent la profession médicale en France à notre grand détriment.

Il faut que le médecin connaisse le mouvement pour que son client vienne à époques rapprochées et périodiques chercher auprès de lui les conseils d'action ou de modération dans la pratique des sports indispensables à tous les Français ; l'abus frise souvent l'usage et il faudra un juge compétent qui ne peut être que le médecin ; ainsi la pratique judicieuse du mouvement fera revenir à la vieille conception du médecin de famille qui connaissait bien le tempérament du sujet ; mais faut-il que ce médecin soit capable de donner des conseils excellents.

Il y a bien d'autres raisons qui poussent les médecins dans l'intérêt de la race et dans le leur à s'occuper d'une façon active de l'éducation physique, mais celles que je viens d'énumérer sont suffisantes, je crois, pour montrer la nécessité de l'appui que chacun doit donner au groupe présidé par le professeur Gilbert afin de soutenir l'effort qu'il va tenter au mois de *mars prochain* pour la solution des questions pendantes en éducation physique.

Dr H. DAUSSET.

La **COLLECTION** est livrée **immédiatement**

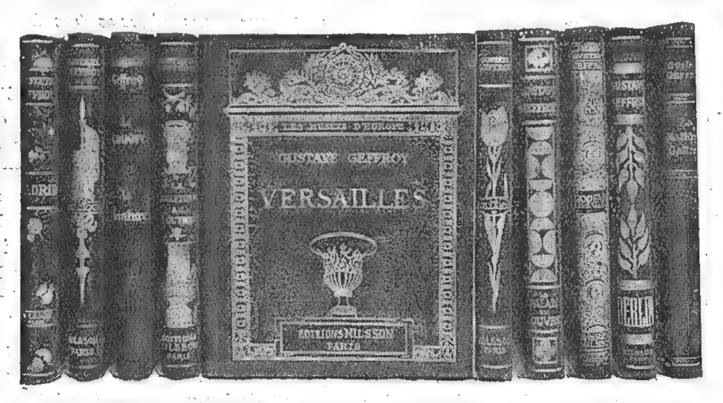
Franco de port et emballage

Absolument RIEN à payer d'avance

Premier Paiement après réception des volumes

10 0/0 d'escompte au comptant

ÉDITIONS NILSSON, 7, Rue de Lille, PARIS



Reproduction réduite des dix volumes composant la 1re série des Musées d'Europe

PRIX de la Souscription aux **10 volumes** composant la 1re série complète des **Musées d'Europe**

RELIÉS pleine toile or fin, fers spéciaux de René Binet, Auriol, etc. **200** fr.

BROCHÉS couverture en couleurs, **185** fr.

PAYABLE **10 fr. par MOIS**

10 0/0 d'escompte au comptant

LA PLUS BELLE COLLECTION D'ART DU MONDE

Les Musées d'Europe

par GUSTAVE GEFFROY

Administrateur de la Manufacture Nationale des Gobelins, Membre de l'Académie Goncourt

OUVRAGES ADOPTÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA VILLE DE PARIS

(3.000 souscriptions souscrites, à l'heure actuelle par le corps médical)

1re SÉRIE composée de 10 SUPERBES VOLUMES :

LA PEINTURE AU LOUVRE :: LE NATIONAL GALLERY :: VERSAILLES
LA SCULPTURE AU LOUVRE :: LE PALAIS DU LOUVRE :: LA BELGIQUE
LA HOLLANDE :: MADRID :: BERLIN :: FLORENCE

Cette incomparable collection, véritable musée de l'art due à l'éminent écrivain GUSTAVE GEFFROY, est présenté au public dans le style artiste, coloré, érudit que tous les amateurs d'art connaissent.

Le tirage est exécuté sur papier couché ivoire, il donne la reproduction des tableaux de maîtres avec une netteté, une finesse de détails inconnues jusqu'alors. — Chaque volume relié toile pleine, or fin, avec fers spéciaux de René Binet, Auriol, etc., est illustré par **42 hors texte et environ 200 gravures** dans le texte. — Le format in-4° (20×26,5), la beauté du tirage, la valeur savante et artistique du texte, en font des livres incomparables ayant leur place dans toutes les bibliothèques.

AVIS IMPORTANT

LA COLLECTION DES 10 VOLUMES

Composant la 1re série des Musées d'Europe est livrée de suite. Le paiement a lieu au choix du souscripteur en 10 quittances de 20 fr. chacune, présentées de 2 mois en 2 mois, premier paiement après réception, ou au comptant avec escompte de 10 0/0.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(à détacher et à envoyer aux Éditions NILSSON, 73, Boulevard St-Michel, PARIS)

Veuillez m'adresser franco de port et d'emballage les 10 volumes (1) (reliés, brochés), comprenant la première série complète des Musées d'Europe, par Gustave Geffroy.

Je m'engage à payer le prix de ma souscription, soit (1) 200 fr. les 10 volumes reliés (1), 185 fr. les 10 volumes brochés, savoir :

(1) Au comptant avec un escompte de 10 0/0 ;

En 10 quittances de (1) 20 fr. ou 18 fr chacune, qui me seront présentées sans frais de 2 mois en 2 mois, la première huit jours après la réception des volumes.

Date ....

Nom et prénoms ....

....

Profession ....

Domicile ....

....

Gare ....

Département ....

SIGNATURE :

(1) Biffer les indications inutiles.

MODE D'EXPÉDITION

RIEN A PAYER D'AVANCE

Les 10 volumes sont envoyés de suite franco de port et d'emballage au domicile du souscripteur.

Le 1er paiement après réception des volumes

Sur demande, nous envoyons en communication pour 4 jours un VOLUME COMPLET des Musées d'Europe

VARIÉTÉS

LES CRÈCHES DE PARIS

C'est une femme, bien entendu, qui la première eut l'idée de ces asiles où les travailleuses laissent en garde leurs nouveau-nés et peuvent venir les allaiter. Au XVIIIe siècle, la marquise de Pasteret tenta de fonder, rue de Miromesnil, une crèche de 12 berceaux ; mais l'œuvre végéta quelques années et disparut.

L'idée n'en devait être reprise que vers le milieu du XIXe siècle.

En 1844, Marbeau dressa les plans de fondation de la première des crèches actuelles.

Le Bureau de Bienfaisance auquel ce plan fut soumis refusa toute subvention. Cependant, une souscription ayant été ouverte, la plupart de ses membres s'y inscrivirent.

La crèche fut inaugurée le 14 novembre 1844, rue de Chaillot, 71... L'essai fut trouvé si utile, si heureux, que cinq mois après, le 29 avril 1845, s'ouvrait la crèche Saint-Philippe-du-Roule, installée, 12, faubourg du Roule. Quatre autres crèches s'ouvraient encore avant la fin de l'année. En 1847, on en comptait 6 nouvelles. En trois ans, il y en avait 18.

En 1912, l'État du département de la Seine en compte 164.

Dans ses 20 arrondissements, Paris à 69 crèches contenant 1.472 lits ou berceaux ; la banlieue en a 39 avec 1.215 lits ou berceaux.

En tout, 2.687 lits ou berceaux.

C'est une erreur de croire que les crèches appartiennent à la Ville. Elles appartiennent à des fondateurs divers et sont seulement subventionnées par la Préfecture de la Seine. D'autres, assez nombreuses, ne sont entretenues que par l'initiative privée. Toutes sont surveillées par la « Direction des affaires municipales » de la Préfecture.

Grâce à l'active complaisance de la sympathique inspectrice de 304 œuvres d'ordre divers subventionnées de la Rive gauche, — j'ai nommé Mme Cardanne, — j'en ai visité plusieurs, depuis la modeste petite crèche de la Salpêtrière, située, par une de ces ironiques antithèses qu'ont souvent les choses, rue du Banquier, dans ce qu'on appelle « la Cité Dorée » jusqu'aux Crèches modèles construites suivant le confort et l'hygiène modernes, telles celles de « l'Œuvre nouvelle des Crèches Parisiennes » (fondation Cremnitz) et la Crèche laïque du quartier de la Gare, rue Baptiste-Renard, fondée par M. Lièvre.

Les Crèches modernes sont de grands bâtiments carrés ou rectangulaires dont le rez-de-chaussée surélevé, presque tout en larges fenêtres, est uniquement consacré aux enfants, et comprend le vestibule, le bureau de la Directrice, la salle d'allaitement, le vestiaire, la biberonnerie, la laiterie, la cuisine parfois et enfin le ou les dortoirs, la pouponnière, le cabinet de toilette, la lingerie.

Le bureau de la Directrice possède, sur chaque panneau, des baies vitrées qui lui permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble du bâtiment et de se rendre compte du service et du moindre mouvement, sans avoir à se déranger... Dans un coin, le pèse-bébé, la toise, etc.

Le vestibule, dans chaque établissement, reste isolé. Il communique d'un côté avec le bureau de la Directrice, de l'autre avec la salle d'allaitement qu'aucune mère ne peut dépasser, personne autre que le personnel n'ayant le droit de pénétrer dans les Crèches.

Quand le lait n'est pas fourni stérilisé par de grandes maisons spécialement subventionnées, il est stérilisé à la Crèche par les meilleurs procédés connus.

La biberonnerie contient les biberons et tout le matériel nécessaire à leur entretien.

Les dortoirs, comme dans l'Œuvre nouvelle des Crèches Parisiennes, sont formés par de grandes chambres, très aérées, contenant chacune 8 petits lits ou 8 berceaux, voilés de mousseline, recouverts de piqué immaculé. Chaque petite couche porte, sur une plaque, le nom de son fondateur.

D'autres installations, telles que la Crèche laïque de la Gare, ne comprennent qu'un immense dortoir, très aéré des deux côtés par de larges baies. Là, pas de berceaux, rien que des petits lits. Le dallage, crème comme le mur, est orné d'un encadrement plus foncé, le plafond est très haut.

Sur un côté, une terrasse bien abritée, donnant sur les allées de gravier du jardin, et où l'on peut, pendant la belle saison, — les petits lits tirés au dehors, — laisser dormir les poupons au grand air.

La pouponnière existe dans toutes les Crèches. C'est là que se tiennent les plus grands enfants durant la journée.

Le cabinet de toilette contient généralement des baignoires émaillées de deux tailles, posées sur des supports à hauteur d'appui, des cuvettes à robinetterie nickelée pour eau froide et eau chaude, des armoires à casiers numérotés recevant les vêtements ôtés à chaque enfant dès l'arrivée. Celui de la Crèche laïque de la Gare (fondation Lièvre, dont le buste décore l'entrée) est admirablement aménagé. Il a une immense toilette centrale en marbre blanc, contenant 7 cuvettes, dont l'une ovale, assez grande pour baigner un bébé. Sur un côté, la hotte à linge sale, avec son système de chasse d'eau entraînant le linge vers les cuves de la buanderie, au sous-sol.

On ne peut passer sous silence la pièce contiguë contenant des W. C. hygiéniques. Plusieurs fois par jour, les poupons y sont conduits, en bande, pour des exercices obligatoires qui leur inculquent de bonnes et régulières habitudes.

Les lingeries contiennent toutes d'innombrables piles de petits bavoirs, de petites chemises, de brassières, de langes, de chaussettes et de bas, enfin, de tout le linge nécessaire, séparées par des cordons de toile rose, et régulièrement alignés.

Il y a presque toujours dans les crèches une belle salle de consultation qui sert aussi de lieu de réunion au Comité, et où se donnent les cours faits aux mères une fois par semaine, par le médecin de l'établissement, afin de leur apprendre les soins que, le plus souvent, elles ignorent totalement.

A Clamart, la Crèche Sainte-Amélie (41 lits ou berceaux) serait une des plus perfectionnées, car elle fonctionne entièrement à l'électricité.

La Crèche de la Salpêtrière, déjà citée, qui contient 45 petits lits et ne réunit pas les conditions hygiéniques nécessaires, malgré tout le dévouement, toute la courageuse abnégation de sa vaillante Directrice qui, seule, avec une berceuse et une femme de service, assure son fonctionnement et le bien-être des bébés, va se transfor-

VARIÉTÉS *(Suite)*

mer l'année prochaine, grâce à la première mise de fonds de 20.000 francs, due à la libéralité du chansonnier populaire Pacrat. La Ville de Paris offrira de son côté une subvention de 100.000 francs et un terrain rue Jeanne-d'Arc.

Le nombre des lits ou berceaux dans chaque Crèche est en rapport de leur importance et des générosités reçues. Certaines d'entre elles, comme la Crèche laïque de Croulebarde, 3, rue des Gobelins, dans le XII[e] arrondissement, peuvent recevoir 56 enfants ; celle de la Goutte-d'Or, rues Affre et Saint-Bruno (XVIII[e]) en contiendrait 70, ainsi que la Crèche Sainte-Amélie de Charonne et celles de la rue de Bagnolet (XIX[e]) et de la rue de la Réunion. La Crèche Sainte-Élisabeth à Pantin, a 50 lits ou berceaux, tandis que la Crèche laïque de Châtillon, n'en a que 8. Les Crèches Saint-Joseph (Bercy), rue des Meuniers (XII[e]) et Sadi-Carnot, rue des Trois-Portes (V[e]) n'en contiennent que 18. Par contre, la Crèche fondée rue Jacquier (XIV[e]) par M[e] Furtado-Heine qui y dépensa 600.000 francs et est une des plus belles qu'on puisse voir, peut recevoir jusqu'à 100 enfants, alors qu'elle en abrite actuellement à peine 45. Cette fondation, qui jouit d'un revenu annuel et inaliénable de 43.000 fr. — que l'on ne dépense pas — fut construite au temps où Montrouge, très misérable, n'était guère bâti que de cabanes et habité par des chiffonniers. Depuis la construction d'immenses maisons de rapport, dans ce quartier, il y aurait moins de malheureux, et la belle Crèche serait en partie déserte.

Une autre Crèche, située dans le même arrondissement, la Crèche Fénelon-Charles, 18, rue Charles-Divry, n'existe plus... Elle a été transformée par son fondateur en asile à demeure pour enfants de deux jours à trois ans, dont la mère serait morte en couches.

Ainsi que je le disais plus haut, il existe, en dehors de ces Crèches, un nombre illimité de Crèches privées, de garderies d'enfants.

Des industriels en installent dans leurs usines pour les mères ayant des bébés. On cite entre autres celle de B..., orfèvre, qui, depuis plus de quarante ans, entretient, à son compte, une Crèche pour les enfants de ses ouvriers.

Certains hôpitaux ont un service de Crèches annexé pour les mères allaitant leurs enfants. La Crèche de l'hôpital de la Charité, fondée en 1893, contient 9 lits avec berceaux pour les femmes ayant des enfants de moins de deux ans.

Cependant, les fondateurs de Crèches ne voient pas toujours leurs entreprises couronnées de succès... M[me] Chauvière, femme du député, avait fondé la Crèche laïque de l'Espérance (28 lits ou berceaux), avenue Félix-Faure. Son mari la reprit après sa mort. Puis Chauvière étant décédé à son tour, cette Crèche resta sans direction de Comité, et finalement fit faillite avec 50 000 francs de dettes à un entrepreneur. Il y eut enfin un arrangement. On put trouver une Directrice qui s'engageait, suivant un compromis, à rembourser 16 000 francs en 4 ans.

***

Les Crèches, ouvertes de 7 heures du matin à 7 heures du soir, ferment le dimanche.

Les conditions d'admission dans les Crèches ne sont pas difficiles à remplir, mais la première est celle de la place libre. Dans certains quartiers populeux, les parents font inscrire les enfants, même avant leur naissance. Les bébés y sont reçus dès l'âge de 8 jours, jusqu'à 3 ans. Ils doivent être en bon état de santé et avoir passé la visite du médecin de la Crèche, dont la mère doit fournir le certificat.

C'est plaisir de voir évoluer les « poupons » dans le vaste nid si bien paré pour eux.

Même les pauvres petits misérables, — innocentes victimes, dont les malformations et déformations osseuses, les traits bouffis et malsains, les peaux trop veinées et tendues, ou déjà fripées, révèlent au premier regard la maladie des parents, — même ces pauvres petits misérables, revêtus de blanc, dans des lits ou des berceaux très propres, et bien tenus, quelle que soit la pauvreté du quartier, sont émouvants.

Ils sont là mieux soignés que maints enfants de bourgeois, — même aisés, — gais, sans être bruyants, les plus grands pas sauvages du tout.

Dès leur arrivée, les enfants sont lavés ou baignés et changés de linge. On leur attribue un numéro d'ordre, qu'ils conserveront durant leur séjour, et dont est marqué le linge qu'on leur enlève.

Ce linge sera remis à la femme de service, puis à la repasseuse, chargée de le blanchir et raccommoder avant de le repasser, et ranger dans le casier, à cette destination, portant le numéro du poupon, car avant de le rendre à sa mère, on le revêtira des vêtements qu'il avait le matin, mais qui sont maintenant propres et en bon état.

Après la journée de fermeture du dimanche, presque tous reviennent malades, avec de l'entérite, provoquée par les victuailles variées dont on les a bourrés, en dépit de toutes les recommandations.

Pourtant, le samedi soir les mères emportent 6 ou 8 bouteilles dosées de lait stérilisé, au lieu de 2 ou 3 les autres soirs. Mais, ce lait, le plus souvent, sert au déjeuner de la famille.

Les directrices de la Crèche usent alors de ruse, et déclarent le samedi soir qu'elles manquent de lait stérilisé pour la provision du lendemain, afin d'obliger la maman à revenir et de garantir ainsi la subsistance du tout petit.

En cas de malaise, les enfants sont aussitôt mis dans les chambres d'isolement, et la mère immédiatement prévenue. S'il se produisait un cas de maladie contagieuse, la Crèche serait désinfectée et fermée pendant plusieurs jours.

Les Crèches sont généralement gratuites, cependant il en est où les mères versent une faible redevance de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 par jour.

En aucun cas les directrices ne sont autorisées à conserver le bébé la nuit. J'en ai entendu plusieurs le déplorer et regretter qu'un asile ne fût pas annexé aux Crèches dans les quartiers populeux... Des faits me furent narrés qui plaideraient en faveur de cette mesure, dans l'intérêt des pauvres petits.

Le Comité de la Crèche laïque de la gare, et aussi le Comité de l'Œuvre nouvelle des Crèches Parisiennes, d'autres encore, sans doute, voudraient installer des garderies, où l'on conserverait les enfants la nuit, dans

VARIÉTÉS (*Suite*)

es cas urgents.. Mais cela nécessiterait un personnel et une installation supplémentaires.

***

Le personnel des Crèches se compose ordinairement d'une directrice, de berceuses, de femmes de service, quelquefois d'une repasseuse lingère, et, dans les très grandes installations, d'un homme de peine pour les gros ouvrages.

La directrice, proposée par le Comité, autorisée par le Préfet de police, doit être infirmière diplômée... Logée, chauffée, éclairée, elle peut gagner de 15 à 1 800 francs, suivant les cas.

De ses qualités dépendent, naturellement, le bien-être et la prospérité de la Crèche... Si la directrice était incapable, n'avait pas les qualités nécessaires, c'est le Conseil d'Administration qui en serait rendu responsable. La femme du peuple est trop souvent ignorante de bien des soins de propreté et d'hygiène, parfois encore plus négligente... Les directrices éduquées lui en imposent davantage que celles, trop familières, qui compromettent ainsi leur autorité si nécessaire sur elles.

La berceuse s'occupe uniquement de la garde et de la surveillance des enfants. Dans les grandes crèches, une berceuse est affectée au service de 6 poupons, deux tout petits, au biberon, deux plus âgés, et deux pouvant marcher.

Ce système ne peut être appliqué à toutes. La berceuse gagne 50 francs par mois, pour 12 heures de présence, est nourrie dans la Crèche et habillée pour le travail. Elle est libre le dimanche.

Dans certaines œuvres, elles sont représentées par les élèves bonnes d'enfants diplômées, que forme l'Établissement qui les place ensuite dans de bonnes familles où elles obtiennent facilement des gages variant de 70 à 80 francs. Jamais, à moins de raisons graves, les œuvres ne se désintéressent de ces jeunes filles qu'elles aideront à se replacer, au besoin. Elles y font un stage de 3 mois, au minimum, pendant lesquels elles sont instruites, logées, nourries gratuitement, et habillées pour le travail. Elles suivent alors des cours d'hygiène infantile, de soins physiques, de préparation de rations alimentaires, de soins généraux et spéciaux à donner aux enfants. Ces cours sont faits par des membres de la Commission médicale, au siège social de l'Œuvre.

Les femmes de service assurent la propreté de la Crèche, l'entretien du linge et du matériel. Ainsi que la repasseuse qui suivant les conventions, doit parfois être lingère ; elles sont nourries et gagnent 2 francs par jour.

On trouvera ces gages peu élevées relativement à la somme de travail demandée... Beaucoup cependant affirmeront que pour une femme, c'est très beau, puisqu'il est admis que la femme doit se contenter de peu, et même, à travail égal, d'un salaire inférieur à celui de l'homme.

***

Pour fonder une Crèche, il faut en demander l'autorisation à la Préfecture qui l'accorde presque toujours après enquête.

Pour fonder une Crèche reconnue d'utilité publique, on demande un terrain à la Ville. Après enquête, le chef du Domaine l'accorde généralement.

Pour la location du terrain, il lui sera payé annuellement une très faible redevance... On reçoit aussi des fonds pris sur le Pari mutuel et qui peuvent atteindre jusqu'à 80 et 100 000 francs.

Mais, après un délai facultatif de 50 ou 100 années, suivant les contrats, le terrain, les constructions, etc., reviennent à la Ville qui loue alors les établissements à son compte.

Les sommes nécessaires à l'entretien des Crèches subventionnées sont prises sur le Budget ordinaire de la Ville de Paris. En 1911, il leur fut alloué un crédit de 167.450 francs.

Le Conseil municipal vote, de temps à autre, des crédits supplémentaires, pour les travaux d'entretien des Crèches.

On peut aussi, dans certains cas, prélever des fonds sur la Réserve générale du Budget, recevoir des subventions du Conseil général, du Ministère de l'Intérieur, de la Mairie de l'Arrondissement.

En dehors de cela, chaque Crèche est autonome, vit de ses ressources et des cotisations des membres adhérents, des dames patronnesses, car la charité privée, à Paris, est inlassable, ainsi que de l'aide de son comité central si elle se rattache à une des grandes œuvres spéciales.

Certains de ces groupements de Crèches, très importants, ont une Administration composée d'un Comité d'honneur, d'un Comité central, d'un Comité médical, d'un Comité de patronage, de membres du Comité, d'un Conseil judiciaire, d'une Commission de l'École de bonnes d'enfant diplômées, d'une Commission des consultations de nourrissons, d'une Commission des Fêtes et Ventes de Charité, plus un Ouvroir où travaillent dames et jeunes filles.

D'autres, plus modestes, se contentent d'un simple Conseil d'administration composé d'un Président, un Trésorier, un Secrétaire et plusieurs dames de Comité et patronnesses.

***

On ne peut que souhaiter voir augmenter le nombre des Crèches, trop restreint si l'on songe à la foule grandissante des travailleuses professionnelles. On a reproché à cette institution d'encourager les femmes à déserter le foyer pour l'atelier ou l'usine, en leur permettant de se débarrasser de leurs bébés. C'est un reproche d'esprits à courte vue qui ne distinguent pas quelles irrésistibles forces poussent, de plus en plus, les femmes au travail professionnel. Et osons le dire, c'est un bienfait, la plupart du temps, pour le bébé d'échapper au milieu qu'est le foyer du pauvre, de recevoir des soins, que la mère ne pourrait, ne saurait lui donner. On a pu en juger, par certains détails de cet exposé. La crèche ne prend pas l'enfant à la mère. Elle est pour celle-ci une collaboratrice et mieux, une éducatrice. Et l'on ne peut que s'unir à la pensée des fondateurs de ces institutions en répétant la devise de l'une d'elles : « Aidez-nous à fonder des Crèches. »

JEANNE D'URVILLE.

SILHOUETTES MÉDICALES

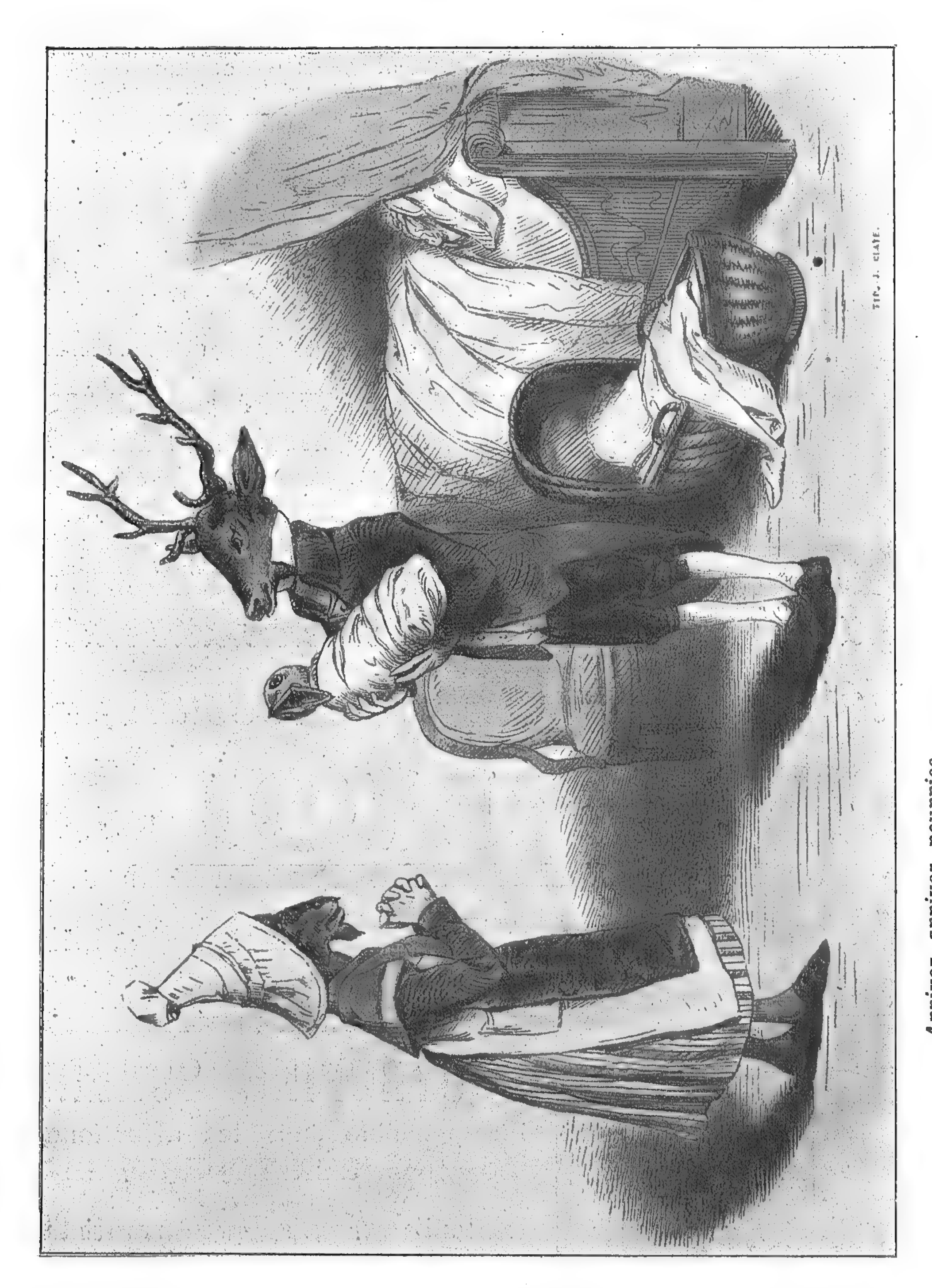


LE DOCTEUR MOSNY

— XLIII —

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

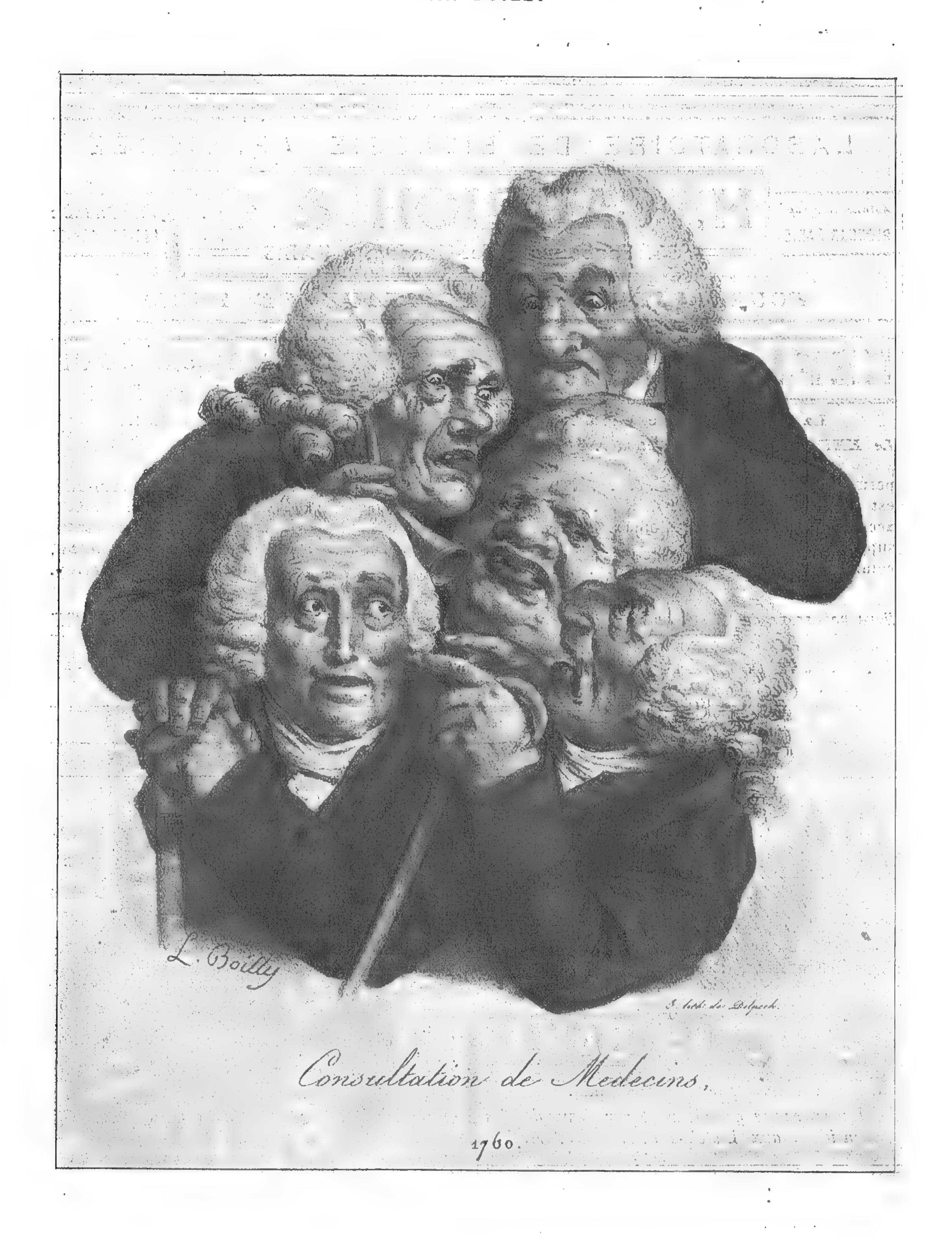
PAR GRANVILLE



— Arrivez, arrivez, nourrice.
— Dieux ! comme y ressemble à Mosieu.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

PAR BOILLY



DIÉTÉTIQUE

MENU DES GRANDS ENFANTS

1re Quinzaine

1° **Déjeuner du matin.** — Soupe au lait. — Une banane.

Ou : Purée de pommes. — Bouillie à la farine Linas. — Biscottes avec beurre.

Ou : Poires cuites. — Tapioca au lait avec beurre.

2° **Déjeuner de midi.** — Deux œufs à la coque. — Purée de céleris. — Pruneaux cuits.

Ou : Pommes de terre en robe de chambre avec beurre. — Deux sardines à l'huile. — Un petit Suisse.

Ou : Riz au lait. — Crème renversée. — Noix et figues.

3° **Dîner.** — Potage à la crème d'avoine. — Artichaut à la sauce blanche. — Pudding à la semoule.

Ou : Potage à la crème d'orge. — Omelette soufflée. — Pain perdu.

Ou : Vermicelle au lait. — Fromage gruyère. — Crème à la *rizine*.

Potage à la crème d'avoine. — 1 grande cuillerée de farine d'avoine; 375 grammes d'eau; 15 grammes de beurre; 1 gramme de sel.

2e Quinzaine

1° **Déjeuner du matin.** — Pain et beurre. — Café au lait. — Une pomme crue

Ou : Deux bananes. — Tapioca au lait avec œuf. — Biscottes.

Ou : Quatre figues sèches. — Cacao à l'eau. — Pain et miel.

2° **Dîner de midi.** — Filet de sole. — Chicorée cuite. — Pruneaux cuits.

Ou : Macaroni au gratin. — Salade de cresson à l'huile. — Gruyère.

Ou : Omelette au fromage. — Salade de laitue. — Petit suisse.

3° **Dîner.** — Potage à la crème d'avoine. — Salade de pommes de terre. — Marmelade de coings

Ou : Vermicelle au lait. — Purée de pois aux croûtons. — Mousse au chocolat.

Ou : Julienne. — Purée de flageolets. — Beignets aux pommes.

1° **Marmelade de coings.** — Prenez trois beaux coings et un kilo de pommes. Lavez-les. Pelez-les et coupez-les en tranches. D'un autre côté, lavez les pommes, pelez-les et coupez-les aussi en morceaux. Réduisez coings et pommes dans une casserole. recouvrez-les abondamment d'eau avec autant de fois quatre cuillerées à bouche de sucre que vous aurez de litres de liquide. Faites cuire sur un feu doux jusqu'à ce que les fruits soient attendris. Passez-les ensuite au tamis et laissez refroidir dans un récipient.

2° **Mousse au chocolat.** — Battez en neige très ferme quatre blancs d'œufs. Ajoutez 100 grammes de sucre en poudre et, peu à peu, deux tablettes de chocolat fondues dans un peu d'eau. Battez jusqu'à consistance d'une crème épaisse et tenez en fraîcheur jusqu'au moment de servir. Ce petit plat fin est d'une exécution facile et les enfants s'en délectent.

(La mère et l'enfant.)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

FORMULES POUR FACILITER L'ABSORPTION DE L'HUILE DE RICIN

On s'est ingénié à faire disparaître son goût détestable ; il s'agit en somme d'escamoter l'huile de ricin, de la faire avaler à la faveur d'un mélange agréable : le café noir, le thé, la bière ont été ainsi proposés comme véhicules ; l'huile est mélangée à un de ces liquides, fortement agitée avec lui, et l'on avale.

Un procédé meilleur déjà est le suivant : couper une orange en deux, exprimer le suc d'une moitié dans une tasse, ajouter l'huile, et exprimer par-dessus l'autre moitié de l'orange.

La potion de Caudi a purgé des milliers de malades dans les hôpitaux de Lyon. Imaginée par le médecin lyonnais dont elle porte le nom, elle se formule ainsi :

Huile de ricin....	15 grammes.
Eau de menthe .	ââ 10 grammes.
Sirop d'orgeat...	

Soulier reproche au sirop d'orgeat d'être pesant sur l'estomac et conseille de lui substituer, dans le mélange ci-dessus, soit du sirop de nerprun, soit du sirop de fleur de pêcher.

Obrastzov propose la formule que voici, purgative aux mêmes doses que l'huile de ricin pure :

Saccharine	12 centigrammes.
Essence de menthe poivrée....	V gouttes.
Alcool	Q. S. pour dissoudre.
Huile de ricin....	240 grammes.

Dans l'entéro-colite muco-membraneuse, A. Robin donne une cuillerée à café ou à dessert d'huile, dans laquelle on mêle trois gouttes du mélange suivant :

Teinture thébaïque..........	ââ 5 grammes.
Teinture de jusquiame	
Teinture de belladone.........	

(D'après le *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, 10 mai 1912)

LA MAGNÉSIE CALCINÉE CHEZ L'ENFANT

(Dr Deguy)

Doses suivant l'âge :

De 0 à 15 mois	1 à 2 grammes.
De 15 mois à 3 ans ..	2 à 3 —
De 3 à 5 ans........	3 à 4 —
De 5 à 10 ans.......	4 à 5 —

Quelques formules :

Bicarbonate de soude ...	ââ 0 gr. 20.
Magnésie calcinée.......	
Craie préparée.........	

Par paquet, à chaque repas comme antiacide.

Ou bien :

Magnésie calcinée.......	4 grammes.
Sucre.................	40 —
Eau de fleurs d'oranger.	20 —
Eau distillée. .	q. s. pour 100 cmc.

Comme laxatif ou purgatif :

Ou bien :

Magnésie anglaise.......	ââ 4 grammes
Sucre..............	
Poudre d'anis	
Poudre de sené	16 —
Poudre de feuilles d'oranger	12 —
Essence de menthe...	q. s. —

1/2 cuillerée à café le soir.

Ou bien :

Magnésie...............	ââ 0 gr. 25.
Fleur de soufre........	
Crème de tartre........	

(Par paquet).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Les effets du traitement mercuriel dans les cardiopathies. La syphilis du cœur** (PIERRET et DUHOT, 10 novembre 1912).

Le traitement spécifique peut guérir certaines formes de myocardites, des lésions valvulaires, des arythmies de toutes formes ; il peut avoir raison de certaines angines de poitrine.

« C'est que la syphilis peut donner naissance à tous ces syndromes, suivant l'aspect anatomique et la distribution des lésions ; elle n'a qu'une symptomatologie d'emprunt.

« Aussi, en face de tout syndrome cardio-aortique permanent, faut-il songer à la syphilis comme nous sommes habitués à le faire en présence d'une affection chronique du cerveau, de la moelle, du foie, du rein, des os, etc... »

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Traitement de la fièvre typhoïde par la teinture d'iode** (ARNOZAN et CARLES, 17 novembre 1912).

Il est simple de faire absorber aux typhiques XV à XXV gouttes de teinture d'iode par jour dans du vin de quinquina ou de malaga. « Les observations des malades ainsi traités nous ont montré qu'avec le traitement iodé, les guérisons sont relativement plus rapides et plus nombreuses qu'avec les autres méthodes classiques. »

PRESSE MÉDICALE. — **Les accidents de la ménopause artificielle (Essai de pathogénie)** (TUFFIER ET MAUTÉ, 23 novembre 1912).

Prescrits à la suite de la castration, les extraits d'ovaire paraissent ne donner que des résultats insignifiants. Cela se conçoit d'ailleurs : s'il est logique de donner de l'extrait ovarien lorsqu'une hypo-ovarie congénitale ou accidentelle apporte à la fonction menstruelle des modifications anormales, il paraît problématique d'employer l'opothérapie après une castration ovarienne accompagnée d'hystérectomie. « L'action stimulatrice suppose que l'organe auquel on s'adresse n'est pas irrémédiablement absent. La greffe, qui est en somme le plus haut degré de l'opothérapie, ne donne aucun résultat si les règles sont supprimées. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les complications articulaires de la rougeole** (CRÉMIEU ET LACASSAGNE, 28 novembre 1912).

La rougeole peut d'une façon exceptionnelle être compliquée d'arthropathies qui sont toujours mono ou oligo-articulaires. Elles ne doivent pas être imputées au virus morbilleux, mais, bien à une injection surajoutée à laquelle la rougeole a préparé le terrain. Les arthrites décrites jusqu'à présent sont aiguës, et alors peuvent être ou non suppurées ; ou chroniques, et alors il s'agit de tumeurs blanches reconnaissant comme cause une tuberculose secondaire. Il convient de décrire une nouvelle forme, consistant dans une hydarthrose chronique dont la nature bactériologique n'est pas déterminée, mais qui se manifeste par des épanchements à répétition pouvant se reproduire pendant plusieurs années et ne donnant jamais que des symptômes locaux.

BULLETIN MÉDICAL. — **Réflexes tendineux et réflexes osseux** (BABINSKI (suite et fin), 23 novembre 1912).

« En 1909, à l'occasion d'un travail de M. Ettore Levi, intitulé : « Quelques nouveaux faits relatifs à un cas d'hystérie avec forte exagération des réflexes tendineux, » j'écrivais les lignes suivantes : « ...... Qu'on présente, par exemple, un sujet atteint d'hémiplégie hystérique avec exagération unilatérale bien nette des réflexes tendineux, et qu'après l'avoir guéri par des pratiques psychothérapiques, on fasse constater le retour des réflexes à l'état normal, je serai obligé de reconnaître que je me suis trompé. Mais, jusqu'à maintenant, quoique la question ait été posée depuis plus de dix ans, personne n'a été à même de montrer un pareil fait à la Société de Neurologie de Paris, malgré l'immensité du matériel dont on dispose ici... »

« Ces réflexions conservent toute leur portée, car dans ce dernier délai de trois ans, il n'a été enregistré aucun fait infirmant mon opinion.

« La question me paraît donc définitivement jugée. »

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS. — **Le diagnostic de l'appendicite chronique et sa confirmation par la radiographie** (DUPUY DE FRENELLE, 27 novembre 1912).

Un cordon qui roule et qui souffre sous les doigts, voilà la grande probabilité de l'existence d'une appendicite chronique. Mais lorsque le clinicien a localisé la douleur en un point limité, si la radiographie montre que ce point douloureux correspond au siège de l'appendice, elle apporte la preuve que l'organe souffrant est bien l'appendice. La radiographie permet au chirurgien d'opérer avec le minimum de délabrement : avec l'aide d'un écarteur dilatateur éclairant à trois branches, il est possible avec une cicatrice petite et masquée par la toison pubienne d'enlever l'appendice ; « sans laisser cette balafre, épouvantail brandi jadis par Dieulafoy. » L'écarteur dilatateur (L'Hermite) se compose de trois valves articulées qui, fermées, forment un cône dont on introduit le sommet dans l'orifice péritonéal. Un jeu de levier récline les valves qui s'ouvrent sous la paroi en s'écartant. Les valves sont munies de lampes électriques alimentées par des piles sèches logées dans le manche de l'appareil et éclairant vivement, tout le champ opératoire. « Faire une petite cicatrice est bien, mais à la condition que par une brèche petite le chirurgien voie et opère aussi largement que si la brèche était grande. »

PROVINCE MÉDICALE. — **Spina ventosa costal (costa ventosa)** (GROSS ET JACQUET, 22 novembre 1912).

Il s'agit d'une lésion d'ostéite costale tuberculeuse, dont la forme anatomique est tout à fait exceptionnelle, puisqu'elle présente les caractères de cette variété bien spéciale de tuberculose osseuse, désignée par l'expression de *spina ventosa*.

LYON MÉDICAL. — **Y a-t-il une “ folie du cuir ” ? Empoisonnement chronique par le sulfure de carbone** (BRIAU, 24 novembre 1912).

Depuis 1882, on a commencé dans les bourrelleries à utiliser une colle au *sulfure de carbone*. Celle-ci est parfois employée en lieux clos, sans aucune des précautions observées par les usines spécialisées. Il peut se produire une véritable intoxication chronique par le sulfure de carbone avec des symptômes allant de la surexcitation maladive à l'aliénation mentale caractérisée. Quelques mesures élémentaires feront disparaître cette pseudo « folie du cuir ».

REVUE MÉDICALE DE L'EST. — **Avortements spontanés et avortements criminels** (HERRGOTT, 15 novembre 1912).

A la Maternité de Nancy, du 1er janvier 1907 au 1er janvier 1912, il y a eu pendant ces cinq années, 4.960 entrées dont 4,304 accouchements et 386 *avortements*. Sur les 386 avortements pour lesquels 124 curages ont été pratiqués, le nombre des décès a été de 10, ce qui donne une mortalité par avortement de 2,57 p. 100, alors que la mortalité globale pour 4,304 accouchements était de 0,51, et la mortalité par infection née dans le service de 0,139 p. 100.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Le traitement du bouton d'Orient (Leishmaniose) par le salvarsan (Pr PETERSEN (Saint-Pétersbourg) **Muenchener mediz. Woch**, 12 novembre 1912.

Depuis qu'on a constaté l'atteinte des Européens par la leishmaniose, l'intérêt qu'on a porté à cette affection s'est considérablement accru. On sait aujourd'hui qu'un même protozoaire est le facteur étiologique de la maladie décrite sous des noms infiniment variés, tels que bouton d'Orient, clou de Biskra, etc.

Le salvarsan possède une action spécifique en injection intra-veineuse contre la leishmaniose, à la dose de 0,40 à 0,60 centigrammes chez un adulte mâle. Il se peut qu'une injection unique ne soit pas suffisante dans des cas graves. Les essais tentés avec la pommade de Salvarsan sont encore insuffisants. Le traitement par le bleu de méthylène est à l'étude.

Une manifestation cutanée singulière des troubles d'insuffisance rénale (PORTIER, **Munchener Mediz., Woch.**, 12 novembre 1912).

Une femme de quarante et un ans est amenée chez elle dans le coma, on apprend que depuis quelques jours elle présentait de la céphalée, des vomissements et de la diarrhée.

Respiration à type de Cheyne-Stokes, second ton pulmonaire accentué, hypertrophie du cœur gauche, artères dures et pouls tendu. On sonde la malade et l'on constate que l'urine contient 1gr,50 d'albumine, le sédiment montre des cellules épithéliales du rein et des leucocytes.

Trois jours après le début du coma, la garde s'aperçoit que la malade présente comme des petits grains blancs sur la face, notamment au front, aux tempes et au nez ; il y en avait aussi au cou et sur la poitrine. « On m'avertit de suite et je trouve que ces régions sont comme couvertes d'une couche de neige. En observant de plus près, je m'aperçois que cette neige était formée d'un dépôt blanchâtre cristallisé. » Par l'acide nitrique dilué, on obtint au microscope de superbes cristaux d'azotate d'urée.

La malade succomba au bout de quelques jours. L'autopsie confirma le diagnostic de coma urémique par insuffisance rénale. Dans le lobe occipital gauche, hématome de la grosseur d'une noix.

Rupture des bronches par compression thoracique (S. SCHONBERG, **Berliner klin. Wochensch**, 18 novembre 1912).

Schönberg a publié en 1908 (*Berl. kl. Woch.*, no 46) un cas de rupture transversale de la trachée, suivie de mort, survenu chez un jeune homme de vingt ans, à la suite d'un tamponnement. Il a eu depuis l'occasion de faire l'autopsie de 3 cas de ruptures graves des bronches, chez des enfants ou des individus jeunes décédés, à la suite de compression du thorax (voitures et camion). Il a retrouvé dans la littérature médicale 13 cas semblables (11 cas sans lésions externes), d'étiologie généralement identique.

La compression s'est habituellement exercée dans le sens sagittal, les lésions costales sont *inconstantes* et dépendent de l'élasticité du thorax : en effet, la plupart des cas concernent des enfants et *ne s'accompagnent ni de fracture de côte, ni de lésions pleurales.* La rupture concerne 8 fois la bronche gauche, 6 fois la bronche droite et 2 fois les deux bronches.

Contribution à l'étude des maladies des glandes à sécrétion interne (GOLDSTEIN, **Soc. des Sc. Thér. de Kœnigsberg**, dans **Muench. Mediz. Woch.**, 19 novembre 1910. (*Séance du 28 octobre* 1912).

Après une hystérectomie totale, se développe progressivement chez une femme de quarante-huit ans, une hypertrophie des mains, des pieds, du nez et du menton. Cette acromégalie qui a mis neuf ans pour se développer est-elle en corrélation avec la suppression de la fonction ovarienne ou avec une lésion hypophysaire? A l'examen radiographique, rien d'anormal n'apparaît au niveau de la selle turcique. D'ailleurs la malade ne présentait aucun symptôme cérébral.

Pourquoi la transfusion directe du sang échoue-t-elle souvent? (A. L. SORESI, **New-York medical journal**, 9 novembre 1912).

La transfusion mériterait d'être autrement utilisée que dans les cas *in extremis* et les chirurgiens devraient s'entraîner sur les animaux à la technique de la chirurgie vasculaire avant de tenter la transfusion sur l'homme. La méthode qui doit être préférée est celle de *veine à veine* et la transfusion par l'une des veines cervicales, veine jugulaire externe du *receptor* est la seule qui soit réellement physiologique.

Il faut distinguer les hémorragies banales qui peuvent être facilement conjurées des maladies hémorragipares. Dans le premier cas, on injectera du sérum artificiel avant et pendant la transfusion, si celle-ci est pratiquée. Au contraire, au cours des maladies hémorragipares, le sang remplira un rôle hémostatique et ne *devra pas être dilué.* Enfin la transfusion au cours d'une opération chirurgicale permettra à certains malades de mieux supporter les risques de l'intervention qu'avec une simple injection de sérum. La transfusion est donc indiquée chaque fois que l'on présume que les organes hématopoiétiques d'un malade ne peuvent reconstituer, en un temps assez court, les éléments morphologiques indispensables à la vie.

Un procédé de différenciation des types humain et bovin du bacille de la tuberculose (J. FRASER, **British medical journal**, 23 novembre 1912).

Sur le lapin, les réactions générales et locales à l'infection tuberculeuse sont d'un degré très différent suivant l'origine humaine ou bovine du bacille de Koch. La synoviale de l'articulation du genou est la région de choix pour l'étude des réactions locales.

L'infection de l'articulation du genou chez le lapin par le bacille bovin produit une réaction intense avec tuberculose synoviale aiguë ; l'infection par le bacille humain produit une inflammation chronique de la synoviale avec épaississement.

Ce procédé permet de différencier rapidement les types humain ou bovin du bacille de Koch puisque si *l'on n'obtient aucune réaction aiguë après trois semaines, il ne s'agit certainement pas du bacille bovin.* Enfin la réaction peut être obtenue aussi aisément avec une émulsion de bacilles qu'avec du pus ou quelque autre humeur de l'organisme (on injecte une émulsion du culot de centrifugation).

Notes sur le traitement du choléra asiatique par la méthode du Major Leonard Rogers (J. W. D. MEGAW, **Lancet**, 23 novembre 1912).

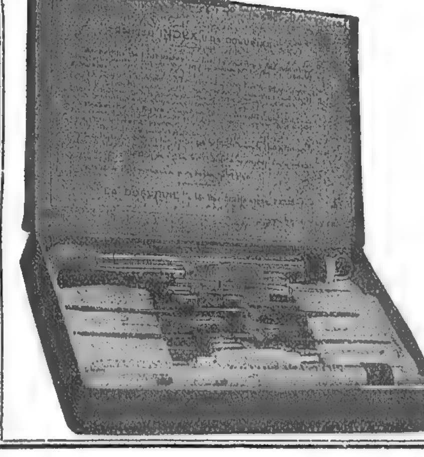
Les injections de solution hypertonique de NaCl et l'administration de permanganate de potasse par la voie buccale constituent actuellement le seul traitement satisfaisant du choléra asiatique (méthode de Rogers). Quels en sont les résultats? Voici la statistique des cas traités durant neuf fois au Medical College Hospital de Calcutta (1911).

Nombre total de cas traités : 112. Décès 36. Mortalité, 32 p. 100.

Nombre total de cas nécessitant l'injectionhypertonique : 94. Décès : 34. Mortalité : 37,2 p. 100.

Or, depuis nombre d'années, la mortalité au Calcutta Med. Coll. Hosp. oscillait autour de 60 p. 100. Les cas non traités par les injections concernaient des malades douteux ou peu gravement atteints.


HOPOGAN-BOCQUILLON
Oxygène à l'état naissant
COMPRIMÉS ou CACHETS
HOPOGAN BOCQUILLON
contre
DILATATION
ET BALLONNEMENT
DE L'ESTOMAC
DIGESTION
DIFFICILE
BRÛLURES
D'ESTOMAC
PILULES KERATINISÉES
HOPOGAN BOCQUILLON
contre
TOUTE INFECTION
INTESTINALE
ENTÉRITE
FIÈVRE TYPHOIDE
PRISES-BÉBÉS
GRANULÉS
contre
Vomissements
Entérites
Diarrhées
chez les
ENFANTS
HOPOGAN
20 PRISES POUR BÉBÉS
Hopogan 0.05, Sucre 0.25
PAR PRISE
PRIX : 2 fr. 50
PRESCRIRE TOUJOURS "HOPOGAN-BOCQUILLON"



LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LE PROFESSEUR VAN GEHUCHTEN

L'Université de Louvain a fêté le 1er décembre le 25e anniversaire de professorat d'un de ses plus illustres maîtres et la Science médicale belge s'incline avec respect devant l'autorité d'un savant que Paris a eu, à plusieurs reprises, la bonne fortune d'écouter.



Le Pr Van Gehuchten.

Né en 1861 à Anvers, il a consacré toute sa vie à l'étude du système nerveux, après avoir conquis ses diplômes à Louvain et complété son éducation chez Mendel et Weigert, en Allemagne, près de Glorieux à Bruxelles. Son *Système nerveux de l'homme* est un livre trop classique pour qu'il soit nécessaire d'insister. A côté d'une quantité de mémoires consacrés à la fine structure du système nerveux, il a publié aussi nombre de travaux anatomo-cliniques sur la nature des réflexes, la dissociation des réflexes cutanés et tendineux.

L'un des premiers à appliquer les méthodes de Golgi et de Nissl, il fit donner à ces féconds procédés des conclusions pleines de science, et c'est sous son active impulsion que nous avons vu se multiplier les œuvres originales d'un laboratoire fréquenté et publiées dans *La Cellule*, *Le Nevraxe*. Citons parmi ses élèves Nélis, de Neef, Van Biervliet, Martin, de Buck. C'est dans les plus récentes publications que nous avons pu lire des études magistrales sur la rage, la maladie de Little, etc.

Le professeur A. Van Gehuchten a de tout temps rencontré les sympathies des générations d'étudiants qui ont pu profiter de son enseignement par son grand talent d'exposition et par la concision remarquable que les hommes de laboratoire ne savent pas toujours respecter.

De plus il est resté continuellement en contact avec les médecins praticiens et c'est toujours avec une bonne grâce empressée qu'il va exposer à l'un et l'autre groupe médical les conséquences pratiques, cliniques des découvertes de son laboratoire ou de la science moderne.

C'est pourquoi le jubilé que l'on vient de fêter a été une de ces cérémonies dont le caractère académique a été rempli des manifestations de la plus cordiale amitié dont ces lignes sont un trop pâle reflet.

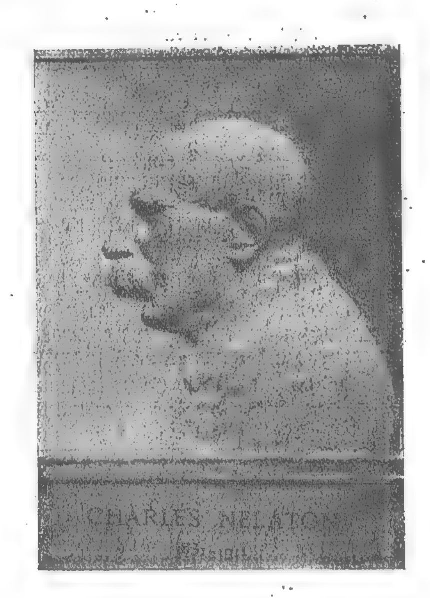
R. Ledent.

LE MÉDAILLON NÉLATON

Lundi dernier, à 11 heures, a eu lieu, à l'hôpital Boucicaut, l'inauguration du médaillon de Charles Nélaton.

Émouvante dans sa simplicité, la cérémonie fut brève.

Au nom des souscripteurs, M. Quénu fit remise, entre les mains de l'Assistance publique, de l'œuvre belle de M. Lenoir, qui a été placée à l'entrée d'un des pavillons du service de chirurgie. En termes émus, il rappela la vie laborieuse du maître disparu ; il évoqua le souvenir de l'homme modeste, simple qu'il a été, de sa haute conscience et de son habileté chirurgicale, de sa valeur scientifique qui lui aurait ouvert quelques jours plus tard les portes de l'académie de médecine, qui lui aurait valu sans discussion la robe rouge de professeur s'il en eût témoigné le désir.



Le Médaillon Nélaton.

Il dit combien heureuse était l'idée d'avoir placé cette belle figure en exemple aux jeunes générations qui voudraient s'instruire à l'hôpital Boucicaut.

M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, remercia en quelques mots, et assura que l'administration saurait pieusement conserver l'image de celui qui avait consacré sa vie aux malades.



PHLYCTOL
ROBERT & CARRIÈRE
CONTRE LES
BRULURES
SOULAGEMENT
INSTANTANÉ
R G
LABORATOIRE GÉNÉRAL DE STÉRILISATION
PHARMACIE ROBERT
37, Rue de Bourgogne, PARIS
USINE À BOURG-LA-REINE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LA MÉDECINE AUX COLONIES

La vaccine obligatoire en Cochinchine. — Le 1er août dernier le gouverneur de la Cochinchine a pris un arrêté rendant la vaccine antivariolique obligatoire dans cette colonie. C'est devant l'augmentation croissante de la mortalité due à cette maladie que le gouverneur a pris cette mesure. En 1908, en effet, on avait signalé 134 cas suivis de décès; en 1909, il y en eut 151 ; en 1910, le nombre des décès s'est élevé à 570, et en 1911, à 1,666. Un journal de Saïgon, commentant ces chiffres inquiétants, s'est demandé si la progression qu'ils accusent correspond à la réalité ou si l'écart énorme constaté entre la mortalité variolique d'il y a cinq ans et celle d'aujourd'hui tient uniquement à ce que les statistiques sont établies actuellement avec plus de soin et de sincérité. Mais après examen il écarte cette seconde hypothèse pour s'en tenir à la première, celle d'une recrudescence du fléau, et il en donne comme raison la régression incontestable qui, d'après lui, s'est produite depuis quelque temps dans le mouvement de pénétration des masses indigènes par notre influence. Il attribue cette régression en particulier à l'influence d'un élément tonkinois immigré en Cochinchine et qui s'y est fait le propagateur d'idées antifrançaises. Les empiriques annamites et chinois, qui pullulent en Cochinchine, auraient mis naturellement cette propagande à profit pour boycotter nos méthodes et détourner de la vaccination les indigènes qui jusque-là en appréciaient les bienfaits. Il est possible que cette explication soit juste; mais en tout cas on se trouve en présence d'un fait incontestable : la recrudescence d'un mal qui, autrefois, fit jusqu'à 4,000 à 5,000 victimes par an. Il était du devoir de l'administration d'agir énergiquement pour que pareille situation ne revienne pas.

CONNAISSANCES UTILES

LOI du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du code civil, (Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'article 340 du code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

« La paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée :

« 1° Dans le cas d'enlèvement ou de viol, lorsque l'époque de l'enlèvement ou du viol se rapportera à celle de la conception ;

« 2° Dans le cas de séduction accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, abus d'autorité, promesse de mariage ou fiançailles, et s'il existe un commencement de preuve par écrit, dans les termes de l'article 1347 ;

« 3° Dans le cas où il existe des lettres ou quelque autre écrit privé émanant du père prétendu et desquels il résulte un aveu non équivoque de paternité ;

« 4° Dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu en état de concubinage notoire pendant la période légale de la conception ;

« 5° Dans le cas où le père prétendu a pourvu ou participé à l'entretien et à l'éducation de l'enfant en qualité de père.

« L'action en reconnaissance de paternité ne sera pas recevable :

« 1° S'il est établi que, pendant la période légale de la conception, la mère était d'une inconduite notoire ou a eu commerce avec un autre individu ;

« 2° Si le père prétendu était, pendant la même période, soit par suite d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique d'être le père de l'enfant.

« L'action n'appartient qu'à l'enfant. Pendant la minorité de l'enfant, la mère, même mineure, a seule qualité pour l'intenter.

« Elle devra, à peine de déchéance, être intentée dans les deux années qui suivront l'accouchement.

« Toutefois, dans les cas prévus aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, l'action pourra être intentée jusqu'à l'expiration des deux années qui suivront la cessation, soit du concubinage, soit de la participation du prétendu père à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

« A défaut de reconnaissance par la mère, ou si elle est décédée, interdite ou absente, l'action sera intentée conformément aux dispositions de l'article 389.

« Si l'action n'a pas été intentée pendant la minorité de l'enfant, celui-ci pourra l'intenter pendant toute l'année qui suivra sa majorité. »

Art. 2. — L'article 39, paragraphe 1er, de la loi du 29 juillet 1881, est complété par les mots : « ... ainsi que des débats des procès en déclaration de paternité ».

Art. 3. — Le paragraphe 2 de l'article 400 du code pénal est complété par la disposition suivante :

« La même peine pourra être appliquée par le tribunal civil, saisi d'une demande en déclaration de paternité, au demandeur convaincu de mauvaise foi. L'interdiction de séjour pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, dans un rayon déterminé, pourra en outre être prononcée dans ce dernier cas. »

Art. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et dans les autres possessions françaises.

Le pouvoir local, en promulguant la loi, aura néanmoins le droit de dire qu'elle ne s'appliquera qu'au seul cas où la mère et le père prétendu seront de nationalité française ou appartiendront à la catégorie des étrangers assimilés aux nationaux français.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

INSTITUTIONS POUR LES ENFANTS

Piscines municipales et bains-douches scolaires.

Trois conseillers municipaux, MM. Eugène Reisz, Berthaut et Landrin, viennent de déposer une proposition par laquelle ils demandent :

« Que sur l'emprunt (eaux et assainissement), il soit réservé une somme de dix millions destinée : 1° à la construction de piscines municipales, d'établissements de bains-douches ; 2° à l'installation d'appareils à douches dans toutes les écoles ou groupes scolaires de la ville de Paris. »

Pouponnière P. BUDIN, à Dieppe.

Il existe à Dieppe une pouponnière fort bien installée, qui porte le nom de P. Budin. Elle a été fondée en 1907 par le Dr Poupault, à Neuville-les-Dieppe. En 1910, pour cause d'agrandissement, elle a été transférée à la villa Boué, dans un faubourg de Dieppe. Le pavillon réservé aux nourrissons est en briques ; il comprend un rez-de-chaussée surélevé et un étage avec fenêtres s'ouvrant au midi. Les fenêtres du rez-de-chaussées donnent sur une galerie couverte. Un grand jardin reçoit les enfants quand le temps le permet.

Certains enfants sont élevés au sein ou à l'allaitement mixte ; la plupart sont au biberon. Les nourrices ne sont pas reçues avec leurs bébés. Le lait est fourni par les vaches d'une ferme voisine, ces vaches sont alimentées et soignées spécialement en vue de la production d'un bon lait pour nourrissons.

La pouponnière de Dieppe reçoit environ 120 nourrissons par an, les uns dès la naissance, les autres au bout de quelques mois. Le Dr Poupault les surveille tous avec dévouement, assisté par Mme Poupault qui le seconde avec beaucoup de zèle et de compétence. La situation de cette pouponnière, au bord de la mer, dans une région très ventilée, mais jamais froide, la recommande pour les enfants délicats, anémiques, lymphatiques, rachitiques, qui y sont rapidement transformés.

Cours-terrasses fleuries sur les écoles des villes.

M. Albert Morvan a créé « l'Œuvre philanthropique de propagande pour amener la création des cours-terrasses fleuries sur les écoles des villes ». Espace, air, lumière, gaîté, santé pour la jeunesse.

L'idée originale est l'utilisation du toit des écoles comme terrasse à jeu. Cette idée a été réalisée au dispensaire Jouve Taniès, 190, rue des Pyrénées, à Paris, par l'architecte Bornier. Il y a là une terrasse jardin modèle que les écoles de Paris auront à cœur d'imiter.

Maison de repos.

On nous demande d'annoncer que la colonie scolaire et la Maison de Repos de Montfort-l'Amaury, dirigées par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour utiliser pendant l'hiver leurs vastes locaux et leur personnel, recevront d'octobre à fin mai, des dames, jeunes filles ou fillettes n'ayant que de faibles ressources auxquelles l'air de la campagne et l'hygiène d'une installation confortable et d'une bonne nourriture de régime seraient nécessaires.

Les prix sont par journée : Pour fillettes jusqu'à douze ans en dortoir, 1 fr. ; pour jeunes filles en box, 1fr.50 ; pour dames en chambre, 2 fr. 50, tout compris : logement, nourriture, vin, chauffage, éclairage, hydrothérapie, chemin de fer (aller et retour).

Une caisse de secours peut allouer des réductions de 10 p. 100 jusqu'à 50 p. 100 aux personnes nécessiteuses. Les enfants pourront suivre les classes des écoles de la ville.

S'adresser à la directrice Sœur supérieure, 15, rue des Bernardins, ou à l'Office central des Œuvres de bienfaisance, 175, boulevard Saint-Germain.

On ne reçoit pas de malades contagieux ou alités.

C'est l'hiver surtout qu'il importe d'éloigner des grandes villes, de soustraire aux dangers des logements exigus et insalubres les personnes débiles ; on peut sauver ainsi bien des existences.

Mortalité infantile à Tunis.

Il résulte d'un article de Mlle Ida R. Sée dans la Revue philanthropique, que la mortalité des nourrissons à Tunis est très élevée. Pendant le 2e semestre de 1909, il n'y avait pas moins de 6 mort-nés p. 100, et 13,8 décès d'enfants de 0 à 1 an. Chez les Maltais fixés à Tunis, on peut compter 52 décès pour 100 enfants de 0 à 2 ans.

L'Association des dames israélites a essayé, dans sa sphère, de remédier à cette situation lamentable. La mutualité maternelle israélite de Tunis, fondée en 1909, a pour but de fournir aux indigentes israélites en couches ou enceintes des secours en espèces, des remèdes, du linge, des sages-femmes ou des médecins, s'il y a lieu.

Cantine maternelle du XVIIe arrondissement.

Dans les cantines maternelles, les deux repas du jour sont distribués gratuitement sans enquête aux mères-nourrices. A la cantine maternelle du XVIIe on fera plus désormais, la même libéralité sera étendue à toute femme enceinte de cinq mois, sur la seule présentation d'un certificat timbré, de l'hôpital civil. Cette assistance étendue à la femme enceinte s'inspire des idées de puériculture intra-utérine chères au professeur Pinard.

Inspection orthopédique des écoles communales de la ville de Bordeaux.

Il y a plusieurs années que la ville de Bordeaux a adjoint aux médecins-inspecteurs de ses écoles une inspection orthopédique sous la direction du Dr Gourdon. Après une assez longue période d'organisation, l'inspection orthopédique a pu fonctionner régulièrement depuis le 1er mai 1909. Les résultats de cette inspection ont été communiqués à l'Académie de médecine par le Dr Gourdon. Grâce à la surveillance physique des écoliers, on a pu engager beaucoup de parents à faire traiter leurs enfants d'affections sérieuses des os et des articulations. Et surtout, on a pu dépister, à leur début, un nombre important de déformations : scoliose, mal de Pott, coxalgie, tuberculose du genou, pied plat, etc. Ces déformations ont été traitées à temps, avec plein succès. En trois ans, 650 enfants, qui auraient pu être déformés ont été préservés par l'inspection orthopédique de M. Gourdon. Grâce à la fréquentation assidue du milieu des écoles, le Dr Gourdon a pu juger la question de la scoliose scolaire. On a trop incriminé le mobilier scolaire, les attitudes des écoliers, l'éclairage des salles d'études, la petitesse des caractères d'imprimerie, etc. Tout cela est exagéré. Des études du Dr Gourdon, il résulte que : 1° La scoliose n'est observée que chez l'écolier prédisposé par le rachitisme tardif ou un état infectieux, par l'hypothyroïdie ou par une faiblesse constitutionnelle du rachis ; 2° la station dite d'écriture est moins à redouter comme cause de scoliose que la station unifessière gauche déterminant la scoliose totale gauche la plus fréquemment observée ; 3° Il n'y a que 22 p. 100 des écoliers bordelais qui soient prédisposés aux déviations de la colonne vertébrale.

ŒUVRES D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES NOURRISSONS ET DES ENFANTS DU PREMIER AGE

(Paris et département de la Seine).

Loi Roussel. — La loi du 23 décembre 1874 a pour but de protéger la vie et la santé de l'enfant âgé de moins de deux ans, placé moyennant salaire hors du domicile de ses parents, en nourrice, en sevrage ou en garde.

Il siège au Ministère de l'Intérieur un *comité supérieur de protection des enfants du premier âge*, et dans toutes les mairies de Paris et de la Seine un *comité de protection* pour les enfants de un jour à deux ans.

Ligue contre la mortalité infantile, fondée en 1902, par Théophile Roussel. Siège social : 6, rue Saint-Philippe-du-Roule. But : combattre par tous les moyens (refuges ouvroirs, maternités hospitalières, allaitement maternel, consultations de nourrissons, etc.), la mortalité des enfants du premier âge.

Société protectrice de l'enfance, 19, rue de Saint-Pétersbourg. Fondée en 1865. But : assistance des mères et des bébés, notions d'hygiène familiale.

Œuvre de l'allaitement maternel, fondée par Mme Béquet de Vienne, en 1876. Refuges ouvroirs pour femmes enceintes : 203, avenue du Maine, 9, rue J.-B. Dumas, 25, rue Saint-Fargeau. Dispensaire de puériculture (9, rue J.-B. Dumas), secours d'allaitement. Sections à Saint-Maur-les-Fossés, à Joinville-le-Pont, et à Beauvais (Oise).

École normale de puériculture (fondation Pierre Budin), 91 *bis*, rue Falguière. École pratique de puériculture. Consultation de nourrissons.

Institut de puériculture, créé et dirigé par le Dr Variot, à l'hospice des Enfants-Assistés, 74, rue Denfert-Rochereau. Cours pratique de puériculture.

Consultations de nourrissons, créées et organisées en 1892, par le Dr Budin. Surveillance des nourrissons, distribution de lait stérilisé, secours en espèces et en nature, instructions aux mères pour l'allaitement.

Il y a des consultations de nourrissons dans tous les arrondissements de Paris, et en banlieue.

Gouttes de lait, distribution gratuite de lait stérilisé, dans les hôpitaux de Paris (Maternité, Clinique Tarnier, La Pitié, La Charité, Saint-Antoine, Tenon, Boucicaut), dans tous les arrondissements de Paris, en banlieue. Distribution de lait par l'*Œuvre philanthropique du lait* (39, rue de Surène), par l'*Œuvre de l'allaitement maternel* (9, rue J.-B. Dumas), fondation de Mme Béquet de Vienne).

La goutte de lait de Belleville, 126, boulevard de Belleville, fondée par le Dr Variot, en 1892. Lait stérilisé gratuit ou à prix réduit, consultation de nourrissons.

Il y a des gouttes de lait dans divers arrondissements de Paris (Œuvre de la Goutte de lait de Passy, Œuvre de la Goutte de lait de la Ligue fraternelle de Montmartre, etc.).

Société des crèches, 15, avenue d'Iéna, œuvre fondée en 1846, par M. Firmin Marbeau. A pour but d'aider à créer et à soutenir des crèches, et à propager et faire progresser l'institution.

Œuvre nouvelle des crèches parisiennes, 113, avenue Victor-Hugo, fondée en 1826, par Mme Max Cremnitz. A pour but la fondation des crèches dans les quartiers de Paris qui en sont dépourvus. Distribution de lait, consultation de nourrissons.

Œuvre de la crèche à domicile, 15, rue de la Parcheminerie et 6 *bis*, rue Rocroy, fondée en 1869. A pour but d'assister les mères indigentes mariées, ayant au moins trois enfants. Secours en espèces et en nature, consultation de nourrissons.

Crèches diverses. — Il y a des crèches diverses dans tous les arrondissements de Paris, et en banlieue. Elles sont sous la dépendance des œuvres générales, ou bien autonomes et locales, et subventionnées ou non par la ville de Paris et le département de la Seine.

Assistance maternelle et infantile de Plaisance, 66, rue Vercingétorix. Est une des *Œuvres d'hygiène et d'assistance de Plaisance*, fondées par Mlle Louise Chaptal en 1894. Dispensaire et consultations gratuites pour femmes et nourrissons.

Ligue fraternelle des enfants de France, 50, rue Saint-André-des-Arts. Fondée en 1895, par Mme Lucie Félix-Faure-Goyau et H. Rollet. Cours de puériculture pour jeunes filles du monde, par les médecins de l'œuvre.

École des mères, 19, quai Malaquais. Fondée par Mme Moll-Weiss, en 1897. Éducation ménagère et familiale. Consultation de nourrissons.

Maternités de l'Assistance publique, 119, boulevard de Port-Royal, et dans les établissements suivants : clinique Baudelocque, clinique Tarnier ; hôpitaux : La Pitié, La Charité, Saint-Antoine, Beaujon, Lariboisière, Tenon, Boucicaut, Saint-Louis. En dehors des maternités il y a des berceaux dans les hôpitaux suivants : Bichat, Bretonneau, Broca, Enfants-Malades, Hérold, Hôtel-Dieu, Laënnec, Necker, Trousseau, Claude-Bernard, Bastion 29.

Le foyer maternel, 6 *bis*, rue de l'Abbé-Grégoire : Cours de puériculture pour sages-femmes et infirmières. Goutte de lait.

Société maternelle parisienne « La Pouponnière », 116, rue de Grenelle. Fondée en 1890, par Mmes Charpentier et Manuel. Recueille dans une nourricerie modèle, à *Porchefontaine*, près Versailles, les enfants que leurs mères, travaillant au dehors, ne peuvent nourrir elles-mêmes. Élevage gratuit des enfants des nourrices attachées à l'établissement. Institut de puériculture. Consultation de nourrissons.

Œuvres des femmes en couches, 60, rue Rodier. Secours aux mères nourrices pendant chacun des six premiers mois.

La Mutualité maternelle, 39, rue des Petits-Champs, fondée en 1892, par M. Félix Poussineau. A pour but de permettre aux sociétaires, grâce à une indemnité suffisante, de s'abstenir de travailler pendant un mois et d'allaiter et soigner le nourrisson pendant les premières semaines qui suivent sa naissance.

Dispensaire gratuit pour les mères et leurs enfants.

Consultation de nourrissons.

Sections dans les arrondissements de Paris et en banlieue.

Mutualité maternelle de la Seine, 36, boulevard Voltaire, fondée en 1905. Les sociétaires doivent s'engager à ne pas travailler pendant quatre à six semaines après l'accouchement et à donner tout leur temps à la convalescence et au nouveau-né.

La Couturière, 46, rue Saint-Lazare, fondée en 1880. Les sociétaires en couches reçoivent 50 francs si elles s'engagent à ne reprendre leur travail qu'après quatre semaines, et une nouvelle somme de cinquante francs si elles allaitent leur enfant pendant deux mois.

Cantines et restaurants maternels gratuits,


POUGUES-LES EAUX
à 240 Kilomètres de PARIS - Trajet en 3h W-R
1er JUIN — 30 SEPTEMBRE
STATION des NEURASTHÉNIQUES
des DYSPEPTIQUES
et de toutes les ATONIES et ASTHÉNIES organiques
(Estomac, Foie, Intestins) DIABÈTE, ANÉMIE, GOUTTE, GRAVELLE
CURE de REPOS, CURE de RÉGIME, CURE d'AIR
CASINO
THEATRE
SPLENDID-HOTEL (1er Ordre)
Chambres et appartements avec salles de bains
Cie DE POUGUES
15, Rue Auber PARIS
SEDGWICK Sc
L'Eau Minérale Naturelle Reconstituante de
St-LÉGER POUGUES ALICE
se trouve en vente partout.

ŒUVRES D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES NOURRISSONS ET DES ENFANTS DU PREMIER AGE

(Paris et département de la Seine)

16, quai de l'Hôtel-de-Ville, 17, rue Denfert-Rochereau, 8, rue Lahire, 3, rue Niepce, 49, rue Gutenberg, 2, impasse Roux, 55, rue des Cloys, 49, rue Ramponneau, 23, rue Saint-Fargeau.

Société protectrice de l'enfance, 19, rue Saint-Pétersbourg, fondée en 1865. A entre autres buts celui de protéger l'enfant dès sa naissance et d'aider les mères nécessiteuses à allaiter leurs nouveau-nés.

Société de charité maternelle, 43, boulevard des Batignolles, fondée en 1784, par Mme de Fougeret. Indemnités pour frais de couches, consultations de nourrissons, distribution de lait.

Le dû aux mères, 36, boulevard du Temple, œuvre fondée par Mme Courvoisier. Assistance des mères nécessiteuses, primes aux meilleures mères nourrices.

Union Maternelle du XIVe arrondissement, 2, rue du Moulin-Vert, fondée en 1905. Secours aux mères nécessiteuses. Consultation de nourrissons, distribution de lait.

L'Assistance maternelle et infantile de Grenelle, 47, rue de l'Église. Fondée en 1906, par Mme la Comtesse de Choiseul, secours aux mères, au moins un mois avant l'accouchement. Consultation de nourrissons, distribution de lait.

Œuvre du Point-du-Jour, fondée en 1904, par Mme Périer et le Dr Aviragnet. Secours aux mères nécessiteuses, consultation maternelle.

Œuvre familiale pour les orphelins de la Seine, fondée en 1856 ; siège social à la Préfecture de la Seine. Reçoit de leur naissance à quatorze ans des garçons orphelins de père et de mère, du département de la Seine.

Le Trousseau du bébé, annexe de la Ligue française des mères de famille, 4, rue Richepanse. Secours divers, en espèces et en vêtements d'enfants.

La Layette du IIIe arrondissement, 10, rue Dupetit-Thomas. Fondée en 1909, par Mlle Reignier. Fournit gratuitement aux nouveau-nés dont les parents sont nécessiteux, la layette nécessaire.

Société d'hygiène de l'enfance, 10, rue Saint-Antoine, fondée en 1887. Secours et conseils aux mères nécessiteuses. Secours en espèces et en nature.

Œuvre des layettes, 9, place des Ternes, fondée en 1892, par Mme la générale Sée.

Œuvre de la Chaussée du Maine, 11, rue Vigée-Lebrun. Secours pour enfants de un jour à quinze ans. Consultation de nourrissons.

Réunion protestante de Charité, 28, rue Vivienne, secours aux mères et aux bébés.

Comité de bienfaisance israélite de Paris, 60, rue Rodier. Secours en espèces. Inspection médicale des enfants du premier âge.

La Layette de la Folie-Méricourt, 19, rue Pierre-Levée. Société de secours maternels, fondée en 1908. Trousseau, consultation de nourrissons.

Dispensaire de la Ligue des enfants de France, 129, rue de Tolbiac. *Réunion mensuelle de bébés et de jeunes filles*, fondée en 1904, par Mme La Ferté, pour secourir les enfants du quatrième mois à deux ans. Lait et vêtements.

Œuvre de la layette du XIIIe arrondissement à la mairie. Fondée en 1908, par Mme Michel Cahen, layettes, jouets.

La Maison maternelle. Cette œuvre, fondée en 1891 par Mme Louise Koppe, recueille chaque année près de 100 enfants. Dans les deux maisons de Paris, celle de la rue Manin, ouverte en 1904, et celle de l'avenue du Parc-de-Montsouris, ouverte en 1910, l'œuvre a compté chaque jour une moyenne de 253 enfants qui sont allés, pendant la belle saison, passer un mois dans le Perche, à la campagne.

INSTITUTIONS POUR LES ENFANTS A L'ÉTRANGER

Sports et Jeunesse. — La 33e réunion du corps médical belge s'est tenue à Bruxelles le 16 novembre et un rapport des Drs Gommaerts et Lesseliers sur l'éducation et les sports a donné lieu au vote suivant :

1° L'éducation physique et la pratique des sports relevant des sciences physiologiques, le médecin seul est compétent pour les diriger.

2° La Société Royale de Médecine Publique et de Topographie médicale réagit de toutes ses forces contre la pratique actuelle des sports préjudiciable à la santé de l'individu, à l'avenir de la race.

3° L'État, ayant tout intérêt à voir la jeunesse se développer au point de vue physique, intellectuel et moral, a pour devoir d'introduire dans l'enseignement à tous les degrés la gymnastique éducative et rationnelle ; d'inscrire au programme des études la pratique des jeux et des sports sous le contrôle de médecins inspecteurs spécialement préparés à cette tâche.

4° La pratique des jeux et des sports ne convenant pas également à tous les individus, c'est à l'école qu'il convient de faire une bonne classification des exercices, en tolérant les uns et en excluant les autres.

5° La natation, exercice complet, récréatif et utilitaire, doit, de même que la gymnastique récréative être inscrite comme branche obligatoire des programmes d'enseignement à tous les degrés.

6° Il est à souhaiter que les dirigeants de l'enseignement moyen et supérieur prescrivent l'entraînement à tous les degrés.

7° La pratique du foot-ball, comme exercice de sport, doit être condamnée dans les écoles primaires et moyennes et tolérée uniquement dans l'enseignement supérieur. La lutte et la boxe doivent être interdites.

8° Parallèlement à l'école, le législateur pourrait, à titre de conseiller, engager les multiples sociétés sportives à n'admettre comme membres que les personnes assouplies et entraînées par une gymnastique scolaire rationnelle.

Transport et débit du lait. — La Ville de Bruxelles vient de voter un règlement sur le débit du lait conforme aux instructions de la Commission Permanente du lait et dont nous avons déjà parlé. Par certificat les débitants devront prouver que le lait provient d'animaux sains. Les voitures, récipients, etc., sont l'objet de dispositions nettes et préventives.

Les contrevenants se verront refuser l'autorisation de vendre.

Faculté de Pédologie (69, rue de la Culture à Bruxelles).

INSTITUTIONS POUR LES ENFANTS A L'ÉTRANGER *(Suite)*

— La Faculté de Pédologie, que dirige Madame le Dr Ioteyko, est la première institution mondiale de ce genre et n'y seront admis que les porteurs du diplôme d'enseignement normal ou secondaire. Les sciences de l'enfant y sont portées à la hauteur d'un enseignement universitaire. La nouvelle Faculté est placée sous le patronage de M. Carton de Wiart, ministre de la justice, et d'un comité composé de personnalités scientifiques parmi lesquelles nous remarquons Pierre Janet, le Dr Toulouse, Payot, etc.

L'enfance anormale préoccupe les pédagogues et médecins belges. Voici qu'après des classes spéciales installées à Gand, à Bruxelles, la province et la ville de Liége étudient l'organisation d'écoles d'anormaux.

L'association médico-pédagogique liégeoise, présidée par M. Hendericks et le Dr Reuleaux, vient de faire paraître son premier bulletin. S'adresser au Dr Th. Honoré rue Paradis, Liège. Cette association réunit médecins et pédagogues avec un programme vaste et bien conçu.

Ligue Nationale Italienne pour la protection de la première enfance.

En Avril 1912, à Florence, le comité directeur de la Société de pédiatrie italienne a élu un Conseil directeur provisoire de la Ligue nationale pour la Protection de l'Enfance. Ce conseil, à la tête duquel se trouvent MM. les Drs Carlo Comba, Guiseppe Pezzetti et Ernesto Cacace, à élaboré les statuts provisoires qui rappellent, par certains points, la loi française de Théophile Roussel.

Clinique pédiatrique de Rome.

Le 15 juin 1912, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, a été posée la première pierre de la Nouvelle Clinique pédiatrique de Rome (Pr. L. Concetti). Cet édifice, dont l'urgence avait été reconnue par l'ancien ministre Guido Baccelli, s'élèvera dans l'enceinte du Policlinico Umberto I. Il comprendra quatre grandes salles de 16-20 lits, dont une réservée aux nourrissons et l'autre aux enfants tuberculeux, sans parler d'une petite section médico-chirurgicale, d'un lazaret et de petites chambres d'isolement pour les cas douteux ou contagieux. Un pavillon séparé de 16 lits servira pour les maladies infectieuses ; il sera aménagé sur le modèle de l'Hôpital Pasteur (de Paris). Enfin de vastes locaux sont prévus pour la consultation externe, les laboratoires, la bibliothèque, etc. On pense que la nouvelle clinique sera ouverte dans deux ans.

Un hôtel pour enfants.

Un hôtel pour enfants (Hôtel for Children) vient d'être inauguré sur l'une des plages anglaises les plus connues. Ses fondateurs se sont imposés pour règle de ne recevoir que les enfants *seuls*, non accompagnés de parents ou de domestiques.

L'hôtel contient une cinquantaine de pièces vastes et hautes de plafond, donnant d'un côté sur la plage, de l'autre sur un immense jardin.

Les repas se prennent en commun, par petites tables de trois ou quatre convives. Une spacieuse salle de jeu permet aux enfants de s'ébattre à leur aise, par les mauvais temps. Dans une autre salle, ils ont à leur disposition des fauteuils du dernier confort et un inépuisable choix d'images.

Voilà une innovation qui est bien anglaise, mais elle n'a guère chance d'être adoptée en France.

CHRONIQUE DES LIVRES

Manuel d'anatomie humaine, par GEORGES GÉRARD, professeur agrégé à la Faculté de Lille. 1912, 1 vol. gr in-8, cart. (*Steinheil*, édit. à Paris).

On ne peut que féliciter l'auteur de cet excellent ouvrage d'avoir rompu avec la routine. Loin de diviser comme toujours son Livre en chapitres traitant des os, des muscles, des artères, etc., G. Gérard groupe ses descriptions par régions. C'est ainsi en effet que l'élève voit et dissèque le corps humain. Le livre est conforme aux exigences du travail théorique et du travail pratique.

Le regretté professeur L. N. Farabeuf en mettant à la disposition de l'auteur la collection de ses dessins a puissamment contribué à l'intelligence du texte et puisque rien ou presque rien de son merveilleux enseignement n'a été écrit, c'est du moins une consolation de penser que la partie figurée puisse, par ce Livre, être transmise aux étudiants. Raymond GRÉGOIRE.

Manuel pratique de kinésithérapie, par DUREY, HIRSCHBERG, LEROY, MESNARD, ROSENTHAL, STAPFER, WETTERWALD et ZANDER jeune. (*Félix Alcan*, édit. à Paris.

Ce manuel, qui a pour but de mettre les médecins français au courant d'une méthode de diagnostic et de traitement qui n'est pas encore officiellement enseignée doit comprendre sept fascicules. Le premier qui *traite du rôle thérapeutique du mouvement et des maladies de la circulation* et qui a pour auteurs MM. Wetterwald et Zander jeune, le troisième qui *traite des maladies respiratoires et de la méthode de l'exercice physiologique de respiration* et qui a pour auteur M. G. Rosenthal viennent de paraître.

Ce sont tous deux des livres excellents et ils font concevoir de quelle importance et de quelle utilité sera l'ensemble de la publication.

M. Wetterwald a traité de questions générales et d'historique ; ces notions, pour être d'utilité immédiate moins évidente que celles qui sont exposées dans les autres parties de l'ouvrage, sont néanmoins indispensables à connaître car elles seules permettent de comprendre l'étendue du champ d'action et le but de la kinésithérapie. M. Zander jeune a traité des maladies de la circulation et a fort clairement exposé les mouvements actifs ou passifs qui ont des effets sur la circulation sanguine ainsi que les principes généraux de toute cure. M. Rosenthal a exposé magistralement la technique et la direction des cures d'exercices respiratoires et les a étudiés dans les maladies aiguës, chez les adénoïdiens vrais ou faux, chez les convalescents, dans les pleurésies, dans la période de début de la tuberculose, etc, etc. Cette partie du manuel remplie par les idées personnelles de son auteur, résultant d'ailleurs de ses nombreuses recherches et de ses nombreux travaux sur cette question, est tout à fait remarquable.

ALBERT-WEIL.

Jahreskurse fur arztliche Fortibldung. Revue mensuelle, étudiant par groupes systématiques, toutes les branches de la médecine et de la chirurgie. (Chez *Lehmann*, édit. à Munich.)

Le numéro de novembre 1912 est consacré aux maladies des yeux, de la gorge, des oreilles, des dents, et comporte des articles du professeur KRAUSS sur l'ophtalmologie, du professeur GLUCK, sur la thérapeutique chirurgicale du carcinome de la gorge, du professeur KUMMEL, sur les maladies de l'oreille, du professeur DIECK sur la pathologie et le diagnostic dentaires H.

NOUVELLES

M. DELEZENNE EST NOMMÉ MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

M. Delezenne, professeur à l'Institut Pasteur, vient d'être nommé membre de l'Académie de médecine en remplacement de M. Marc Sée.

Élève de la Faculté de Lille, Delezenne fit ses premiers travaux de physiologie dans le laboratoire de Wertheimer. Nommé agrégé à Montpellier au concours de 1895, il ne termina pas son agrégation. En 1900, l'Institut Pasteur l'appelait en effet à diriger le nouveau service de physiologie qu'il venait de créer, et, depuis, c'est là qu'il a poursuivi les remarquables recherches qui l'ont désigné au choix de l'Académie.

Je ne ferai que citer les plus importantes : c'est d'abord une série de travaux sur la coagulation du sang. Il a fait voir que le sang des animaux à globules rouges nucléés ne présente qu'une très faible aptitude à la coagulation spontanée. S'il paraît en être autrement, c'est que, au contact de la plaie, le sang se charge d'une substance douée d'une activité coagulante très énergique. Il a contribué à mettre en évidence et à élucider l'action anticoagulante du foie.



Phot. Manuel.
Le Pr Delezenne.

Ses recherches sur la digestion pancréatique l'ont amené à la découverte capitale que le suc pancréatique pur est sans action sur l'albumine, et ne devient actif qu'au contact de l'entérokinase contenue dans le suc intestinal. Pawlow n'avait considéré l'entérokinase que comme un activateur de l'action de la trypsine, mais n'avait pas reconnu son caractère nécessaire. Delezenne a de plus fait connaître la très grande diffusion de la kinase, et il a découvert que les sels de calcium sont aussi capables d'activer le suc pancréatique.

Dans le domaine de la physiologie pathologique, Delezenne a étudié les sérums hépatotoxiques, et neurotoxiques. Enfin ses dernières recherches sur les venins ont établi que ces corps ne sont pas toxiques par eux-mêmes, mais agissent comme des diastases sur les phosphatides et les albumines du sérum pour en dégager les substances hémolysantes et toxiques. Il est très probable que les toxines microbiennes exercent leur action par un mécanisme analogue.

Ces recherches ouvrent des horizons nouveaux dans l'étude des intoxications pathologiques et de l'immunité. M. Delezenne, qui est jeune encore (c'est le plus jeune des membres de l'Académie), et que la première partie de sa carrière a classé parmi les savants de tout premier ordre, les poursuit activement. Le monde scientifique attend beaucoup de lui, et je serais fort surpris si son attente était déçue.

Modeste, ignorant de toute intrigue, sans autre ambition que d'arracher à la vie quelques secrets nouveaux, il passe sa vie dans son laboratoire, expérimentant avec une précision scrupuleuse, apportant à l'analyse de ses expériences un esprit critique d'une extraordinaire pénétration, imaginant pour en grouper les résultats et les rattacher aux faits déjà connus des hypothèses toujours ingénieuses, mais dans la conception desquelles il sait toujours subordonner son imagination au strict respect du phénomène expérimental. Faut-il s'étonner qu'il n'ait dans le monde scientifique que des admirateurs et que des amis, et que, devant sa candidature académique, se soient spontanément écartées celles des autres candidats, pour lui permettre d'arriver sans lutte à l'unanimité de la section de physiologie et à la presque unanimité de l'Académie ? G. Linossier.

Prix de l'École de médecine d'Angers. — *Année préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.* — Prix : Auguste Sarazin, d'Angers.

Étudiants en médecine. — (Première année). — Prix : Henri Grellier, de Froidefont (Deux-Sèvres) ; Mention : Paul Maupetit, de Pontvallain (Sarthe).

(Deuxième année). — Prix : Robert Troché, de Châlons-sur-Marne.

(Troisième année). — Prix : Charles Blanc, d'Angers.

Observations cliniques (Prix Farge). — Médaille de vermeil : Hébert de la Rousselière, d'Angers.

Prix d'ophtalmologie. — René Rousseau, de Tiercé (Maine-et-Loire), et Emile Tapon, de la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

Bactériologie (Prix du Docteur Henri Grimoux). — Médaille de vermeil : Georges Rousseau, d'Angers.

Prix d'honneur accordés aux externes par les Administrateurs des Hospices. — Albert Raby, de Limoges ; Gabriel Estève, de Saint-Georges-sur-Loire. — Mentions : Paul Cotillon, de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres ; Alexandre Inizan, de Lesneven (Finistère).

Étudiants en pharmacie. — *Première année.* — Prix : Édouard Carcopino Tulosi, de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Deuxième année. — Prix : André Rousseau, d'Angers.

Botanique (Prix Lieutaud). — Médaille de vermeil : Leydier Adolphe, de Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire).

Travaux pratiques de Chimie. — *Première année.* — Mention honorable ; Paul Durand, d'Angers.

Deuxième année. — Prix : Adolphe Leydier, de Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire) ; Joseph Ruaux, de Combourg (Ille-et-Vilaine).

Sages-femmes. — *Première année.* — *Anatomie.* — Mme Angèle Chapeau, de Vihiers (Maine-et-Loire).

Accouchement. — Mlle Thérèse Boullier, de Sainte-Christine (Maine-et-Loire).

Physiologie. — Mlle Madeleine Sallard, de Javron (Mayenne).

Deuxième année. — *Clinique obstétricale.* — Mlle Marie Lebossé, du Pas (Mayenne) ; Mlle Marie Durand, de la Pommeraye (Maine-et-Loire) ; Mme Marie Raine, d'Angers.

École des sciences de l'éducation à Genève. — Nous recevons le programme très complet de la présente année scolaire, pour l'Institut Jean-Jacques-Rousseau, à Genève. Il intéressera certainement nos lecteurs.

PREMIER TRIMESTRE. I. Cours et Conférences. — M. Claparède : Psychologie de l'enfant.

M. Claparède : Psychologie expérimentale.

M. Duvillard : Les expériences en classe.

MM. Bovet et Claparède : Technique psychologique.

Docteur F. Naville : Maladies des enfants.

Docteur Naville : Pathologie et clinique des anormaux.

Mlle Descœudres : Psychologie et pédagogie des anormaux.

M. Bovet : Didactique.

M. Fehr : L'enseignement des mathématiques élémentaires.

Mlle Audemars : L'enseignement des tout petits.

NOUVELLES *(Suite)*

Mme Arthus : Dessin.

M. Ferrière : Éducation morale.

M. Dubois : Histoire et philosophie des éducateurs.

II. Leçons en série. — M. Ferdinand Brunot : L'enseignement du français. Programme et méthode d'un enseignement de la langue maternelle.

M. Brunot : La prétendue crise du français.

Mme de Maday : Les enquêtes sociales sur l'enfance.

Docteur Paul Godin : L'évolution du corps de l'enfant.

Mme C. du Collet : Pose et éducation de la voix.

M. L. Mercier. La composition française à l'école primaire.

SECOND TRIMESTRE. — I. Cours et conférences. — M. Pittard : Anthropométrie scolaire.

Mme Artus : Dessin.

Mme Betmann : Instruction et éducation musicales.

Mme Giocomini : Composition ornementale.

II. Leçons en série. — M. Millioud : L'école au point de vue de la sociologie.

M. Ph. A. Guye : Principes de l'énergétique.

M. Paul Moriaud : Graphologie.

M. Lemaître : Le parapsychisme scolaire.

M. Claparède : L'eugénique.

M. Claparède : L'énergie psychique.

M. Flournoy : Le Génie.

M. Alfred Gautier : Les tribunaux d'enfants et l'enfant dans le projet de Code pénal suisse.

Nous noterons plus spécialement aussi le cours d'Anthropométrie scolaire de M. le Professeur Pittard, l'éminent président du dernier Congrès international d'anthropologie, et le cours d'Évolution du corps de l'enfant confié à M. le Docteur Paul Godin. Nul mieux que notre savant compatriote — qui a, comme on le sait, étudié la croissance humaine admirablement — ne pouvait donner cet enseignement et mettre au point cette question — une des plus délicates, une des plus difficiles qui soient dans le domaine des sciences anthropologiques.

Repopulation. — Bien avant que les économistes ou les hommes d'Etat se fussent penchés sur les statistiques pour tâcher de résoudre le problème de la repopulation, nos pères et nos aïeules possédaient quelques bonnes recettes pour déchiffrer l'avenir de leur progéniture. A la veille de déserter les bannières du célibat, leur destin prolifique leur apparaissait si clair qu'ils ne couraient pas le péril des fâcheuses surprises.

Les jeunes filles lorraines voulaient-elles savoir le nombre d'enfants qu'elles devraient plus tard à la tendresse de leur mari ? Rien n'était plus simple : il suffisait de prendre un bol de lait, de le remplir à pleins bords et de l'avaler en une minute. Si quelques gouttes tombaient à terre, on les comptait. Leur nombre disait celui des bébés futurs.

Dans la Belgique wallonne, on allumait un poêle, puis on laissait négligemment sur son couvercle rougi tomber quelques pépins. Et l'on attendait un peu : les pépins se consumaient-ils en silence, la lignée serait nulle ; mais, au contraire, rebondissaient-ils avec bruit, on comptait atentivement leurs sauts et les éclats de leur voix, le total indiquait le nombre des bambins en réserve.

C'étaient les fleurs ou c'étaient les feuilles qui révélaient ailleurs les mystères de la descendance promise aux efforts loyaux. Une pâquerette suffisait à Beaugé : on en détachait les étamines, on les jetait en l'air et on les recevait sur le dos de la main ; autant d'étamines, autant d'enfants. Un humble pissenlit en graine renseignait, dans les Côtes-du-Nord, les curieuses et les curieux : ils soufflaient sur la plante, puis additionnaient les aigrettes qui n'avaient pas pris leur vol. Et la somme livrait le chiffre exact des rejetons à naître. Une feuille de millepertuis en savait tout aussi long, dans la Vienne. On comptait ses orifices et toute incertitude disparaissait.

La Provence, elle, avait sa méthode. Sur la route de Sainte-Baume, les fiancés choisissaient un coin escarpé, ils y édifiaient avec de petites pierres, nommées *castellets*, une menue construction. Autant de pierres que de baisers, et autant d'enfants que de pierres. Et aujourd'hui encore, les derniers venus de ces castellets en disent long sur l'ardeur et sur les vœux des fiancés de Provence.

On montrait encore à Arles au dix-septième siècle, une maison attestant que les désirs des époux furent parfois trop comblés. Huit jumeaux avaient été, en grand secret, élevés là. La mère n'avait voulu garder chez elle que le neuvième (!).

Sur les bords du Loir, la châtelaine de Montigny-le-Gannelon avait, elle aussi, donné le jour à neuf jumeaux. Effrayée, elle les confondit avec les petits chats et donna l'ordre d'en noyer huit. Or, le châtelain rencontra la servante qui, un sac sur le dos et les huit condamnés dans le sac, se hâtait vers la rivière. Il l'arrêta, sauva les victimes et les éleva. Un beau jour, les ayant habillés comme leur frère le neuvième, il les ramena tous, grands et forts au château. Sa femme eut beau s'évanouir, avouer son crime, demander grâce, l'inexorable sire lui donna pour asile suprême un tonneau garni de pointes aiguës. Après quoi le tonneau et la châtelaine roulèrent ensemble jusqu'au Loir. G. DUPONT-FERRIER *(Débats)*.

Congrès de médecine de Londres (Ve SECTION : THÉRAPEUTIQUE). — Le comité français d'organisation de la Ve section (thérapeutique, pharmacologie, physiothérapie, balnéologie) a constitué son bureau de la manière suivante :

Président : professeur Albert Robin.

Vice-présidents : Pr Marfan, Drs Le Gendre, Hirtz, Mathieu, Pr Pouchet (sous-section de pharmacologie), Pr Bergonié (sous-section de physiothérapie), Pr Garrigou (sous-section de balnéologie).

Secrétaire général : Dr Paul Carnot.

Membres : Drs Barbier, Bardet, Barié, Castaigne, Dalché, Delherm, Guilleminot, Huet, Josué, Marcel Labbé, Linossier, Louis Martin, Martinet, Rénon, Richaud, Vaquez (de Paris) ; Pic (de Lyon) ; Arnozan (de Bordeaux) ; Calmette (de Lille) ; Carrière (de Lille) ; Maurel (de Toulouse) ; Vires (de Montpellier).

Le bureau de la Ve section du Congrès a pour président Sir Lauder Brunton, pour secrétaires généraux : Prs Dixon, Fortesne Fox et Young.

Les sujets en discussion sont :

Jeudi 7 août : Valeur comparée des médicaments cardiaques. Rapporteurs : Pr Gottlieb (de Hiedelberg) et Janeway (de New-York).

Communications françaises : Drs Vaquez, Josué, Richaud, Martinet (de Paris).

Vendredi 8 août : Mode d'action et emploi des analgésiques et des hypnotiques (les anesthésiques locaux et généraux exceptés). Rapporteurs : Pr Hansmeyer (de Vienne).

Communication française : Dr Bardet (de Paris).

Samedi 9 août : Une séance de laboratoire.

Communication française : Drs Paul Carnot et R. Glénard : Expériences sur l'action des purgatifs par la méthode des perfusions intestinales.

Lundi 11 août : Toxines chimiques et antitoxines.

Communication française : Dr Louis Martin.

Mardi 12 aout : Le traitement thermal, ses indications, limitations et dangers. Rapporteur : Pr Landouzy (Paris).

Les médecins français qui désireraient s'inscrire pour des communications sur ces sujets sont priés d'en avertir le secrétaire général.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 27 novembre. — MM. Auvigne, 8 ; Ceillier, 9 ; Mlle Athanassiu, 11 ; MM. Younès, 2 ; Cojan, 3 ; Saxe, 5 ; Rougier, 6 ; Claude, 11 ; Berthod, 7.

Séance du 30 novembre.— M. Vallery-Radot, 8 ; Mme de Tannenberg, 2 ; MM. Boussi, 9 ; Clément, 4 ; Crétin, 3 ; Deron, 7 ; Lebrun (Maxime), 10 ; Huguet, 9.

Séance du 1er décembre. — MM. Devaux, 6 ; Sénèque, 10 ; Hartglass, 7 ; Chemin, 5 ; Toupance, 6 ; Ramadier (Henri), 10 ; Sorel, 5 ; Mugel, 6.

Anatomie. — Séance du 28 novembre. — MM. De Gaudart d'Allaines, 10 ; Maufrais, 7 ; Kahn (Georges), 11 ; Dognon, 9 ; Delavierre, 11 ; Mazzoléni, 11 ; Papillon, 10 ; Marceron, 5.

Anatomie. — Séance du 30 novembre. — M.M Goudet, 7 ; Guillaume (Joseph), 9 ; Boulanger, 7 ; Vigot, 12 ; Galland, 13 ; Poisvert, 8 ; Eltrich, 12 ; Bonnard, 10.

Concours de la médaille d'or des hôpitaux de Paris (médecine). — Ce concours aura lieu le lundi 10 mars à 4 heures à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau). Les candidats doivent se faire inscrire au service personnel de l'administration de l'Assistance publique tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du 3 au 11 janvier 1913 inclus.

Le mémoire devra être déposé au service du personnel au plus tard le samedi 11 janvier à 3 heures, dernier délai.

Facultés de médecine. — BORDEAUX. — M. le docteur Lande est nommé, pour l'année scolaire 1912-1913, chef du Laboratoire de médecine légale.

Écoles de Médecine. — BESANÇON. — M. Maldiney, chef des travaux pratiques de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Besançon, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1912-1913, d'un cours de physique.

ROUEN. — M. Bance, pharmacien de 1re classe, est nommé suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

NANTES. — Ont été chargés des cours de cliniques annexes pendant l'année scolaire 1912-1913, MM. :

Maladies infantiles : Dr Mahot, médecin en chef des hôpitaux.

Maladies mentales : Dr Biaute, médecin en chef de l'asile des aliénés de la Loire-Inférieure.

Maladies des voies urinaires : Dr Rivet, chirurgien des hôpitaux.

Maladies nerveuses : Dr Mirallié, professeur de pathologie interne, médecin des hôpitaux.

Chirurgie infantile : Dr Sourdille (G.), professeur de pathologie externe, chirurgien des hôpitaux.

Oto-rhino-laryngologie : Dr Texier, chargé de service à l'Hôtel-Dieu.

Dermatologie et maladies vénériennes : Dr Bureau (G.), professeur de thérapeutique, médecin des hôpitaux, et Dr Monnier (A.), médecin des hôpitaux.

Ophtalmologie : Dr Dimoux, professeur de clinique ophtalmologique, chirurgien des hôpitaux.

Gynécologie : Dr Vignard, professeur de clinique chirurgicale.

Maladies contagieuses : Dr Aubry, médecin des hôpitaux.

Faculté catholique de Lille. — Le concours de l'internat s'est terminé par les nominations suivantes : MM. Edmond Vallois et Paul Dekester comme internes titulaires ; MM. Francis Guilbert et Maurice Dekester comme internes provisoires.

Le concours de l'externat s'est terminé par les nominations suivantes : MM. Pouch, Dehée, Prouvost, Samsoen, Poiry, Macquart, Deflandre, Lavigne, Dupont, Montembault, Leconte, Durot, Bruneau, Bervet, Carton, de Moidrey, de Fourcroy, Jacquemart, Mevel.

Prix des anciens étudiants. — M. Adolphe Bernard a obtenu ce prix pour son mémoire Diagnostic et traitement de l'état anaphylactique.

Prix Feron-Vrau. — Le prix a été décerné à M. Adolphe Lucas, interne des hôpitaux. Une mention honorable a été accordée à M. Desauvage.

Concours de l'adjuvat. — M. Lemaire a été nommé aide d'anatomie tiutlaire, MM. Delattre et Ducatteau sont nommés aides d'anatomie provisoires.

Hôpitaux de Province. — AMIENS. — Sont nommés membres du jury du concours qui doit avoir lieu à Paris, le 2 mai 1913, pour la nomination d'un médecin titulaire de la clinique ophtalmologique des hospices d'Amiens :

M. le Dr Faivre, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur.

M. Dufrenoy, vice-président de la commission administrative des hospices d'Amiens.

M. le Dr Weiss, membre de l'Académie de médecine.

M. le Dr Poulard, médecin ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

M. le Dr Valude, médecin ophtalmologiste de l'hospice national des Quinze-Vingts.

M. le Dr Fage, médecin en chef de l'hospice Saint-Victor d'Amiens.

M. le Dr Moulonguet, ancien directeur de l'École de médecine et de pharmacie d'Amiens.

POITIERS. — Le concours de l'internat s'est terminé par la nomination de MM. Auger et Dufour. Le concours de l'externat s'est terminé par la nomination de MM. Guyonnet, Jacquelin, Nivault, Féru, Renard, Marcel Drouet, Pouget, Durousseau, Delineau, Loiseau, Hériard, Levrault.

École de médecine navale de Toulon. — M. le Dr Violle, médecin de 1re classe, est adjoint au professeur de bactériologie de l'École de Toulon.

École de médecine navale de Brest. — M. le Dr Avérous est nommé professeur d'anatomie.

Congrès international d'éducation physique. — Le Dr Lagarde, 9, rue de Bassano, Paris, directeur de la Section rétrospective des jeux et des sports au congrès international de l'éducation physique et des sports de 1913, prie ses confrères de bien vouloir exposer les documents (Objets, estampes, livres) sur les jeux et les sports qu'ils auraient en leur possession ou de lui indiquer les collectionneurs de leur clientèle qui pourraient avoir de semblables documents.

Un nouveau poste médical à Berlin. — Il a été décidé de créer un poste de conseiller médical auprès de la municipalité de Berlin. Les appointements annuels seront de quinze mille marks, pour s'élever à dix-huit mille après trois ans.

Académie des sciences de Paris. — MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Trois prix Montyon*, de 2 500 francs chacun à MM. V. Pachon, pour ses travaux relatifs à la mesure de la pression artérielle chez l'homme ; Charles Nicolle, pour ses travaux sur le typhus exanthématique, et O. Josué, pour ses travaux sur l'artério-sclérose ; trois mentions Montyon, de 1 500 francs à MM. H. Carré, Mathis et Léger, Étienne Ginestous ; des citations très honorables à MM. Jean Troisier, H. Claude et S. Chauvet, A. Sézary, Magitot, L. Renon, N. Fiessinger, G. Schreiber.

Prix Barbier, 2 000 francs à M. E. Léger, pharmacien-chef de

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Sur la vie et principalement sur la mort de Madame Henriette-Anne Stuart, duchesse d'Orléans, par le Dr JEAN FABRE, 1912, 1 vol in-8, de 210 pages, avec fig. Br. 4 francs (*Honoré Champion*, éditeur à Paris).

Geschichtliches über die Schweigeluir, par le Dr MARIUS MENIER de Figeac. In-8, de 10 pages. (*Extrait de Zeitschrift fur Laryngologie, Rhinologie und ihre Greuzgebiete*).

Essai sur le traitement des cystites par l'enfumage iodé par le Dr G. FARNARIER. 1912, in-8 de 45 pages (Imprimerie de la *Semaine médicale* à Paris).

Rapport sur les huîtres et la fièvre typhoïde à Paris, par PAUL VINCEY. 1912, gr. in-8. Br. (*Masson et Cie*, édit. à Paris).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

l'hôpital Saint-Louis, pour l'ensemble de ses travaux ;

Deux prix Bréant, de 2 500 francs chacun, l'un à M. Finlay, pour ses travaux sur le rôle des moustiques dans la propagation de la fièvre jaune et l'autre à M. Agramonte, pour ses travaux sur le même sujet.

Prix Godard, 1 000 francs à M. Jacques Parisot pour ses travaux sur la pression artérielle et les glandes à sécrétions internes.

Prix du baron Larrey, 770 francs à M. Troussaint, médecin-inspecteur de l'armée, pour son ouvrage sur la direction du service de santé en campagne, et mentions très honorables à MM. Ch. Teissier, Talon, Pigache, Worms, Conor.

Prix Bellion, 1 400 francs à Mme Banda-Legrain pour « La campagne antialcoolique à laquelle elle a voué sa vie » ; et mention honorable à M. J. Cavaillé.

Prix Mège, de 300 francs, à Mme Long-Landry, chef de clinique à la Faculté de médecine pour son ouvrage sur la maladie de Little.

PHYSIOLOGIE — *Prix Montyon*, 750 francs à M. P. Portier, maître de conférence à la Sorbonne, et mentions très honorables à MM. Max Kollmann, Th. Rosset et J. Glover.

Prix Philippeaux, 900 francs à MM. Marcel Lisbonne et Émile F. Terroine.

Prix Martin-Damourette, 1 400 francs à M. Maurice Arthus pour son étude sur les sérums antivenimeux.

Prix Lallemand, 1 800 francs à MM. H. Petit et Léon Marchand et à M. Guiseppe Sterzi ; mention très honorable à M. I. de Goyon.

Prix Pourat, 1 000 francs à M. F. Maignon.

ZOOLOGIE. — *Prix Bordin*, 3 000 francs non attribué ; mais, sur ce prix, encouragement de 2 000 francs à M. R. Robinson, pour sa contribution à l'étude du déterminisme de la sexualité chez quelques mammifères.

Sur le prix général Saintour, de 3 000 francs, un prix de 2 000 francs est donné à M. Maurice Langeron pour ses travaux de paléobotanique, et une mention de 1 000 francs est accordée à M. Will Darvillé.

Congrès de balnéologie. — Le 34e Congrès se tiendra à Berlin à l'occasion du 4e Congrès de physiothérapie, du 26 au 30 mars, sous la présidence du professeur Brieger.

Pour renseignements : Balneologischen Gesellschaft Thomasinsstrasse, 24 à Berlin.

Le prix Nobel de 1912, pour la physique. — Ce prix a été décerné à M. Gustave Dalen, ingénieur suédois, et le prix pour la chimie partagé entre deux Français, M. Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Toulouse, et M. Grignard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. La valeur de chaque prix est, cette année, de 193.000 francs environ.

Dentistes-femmes en Autriche. — La première femme dentiste vient d'être reçue à Vienne et autorisée à exercer. C'est le Dr Martha WOLF. Depuis que les femmes peuvent étudier et exercer la médecine, aucune jusqu'ici, pourvue du diplôme de Docteur en médecine, n'avait entrepris de devenir dentiste.

Bienfaisance médicale à Berlin. — Un concert de bienfaisance pour les veuves et les orphelins du corps médical berlinois a eu lieu dernièrement à la salle Beethoven.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine. — M. Bourquelot, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris, a été nommé membre de ce conseil en remplacement de M. le Dr Johannès Chatin, décédé.

Épidémies. — *Fièvre typhoïde :* à Saint-Pétersbourg, Milan, Florence, Madrid, New-York, Buenos-Ayres, Détroit, Rosario de Santa-Fé.

Variole : à Saint-Paul.

Rougeole : à Londres, Liverpool, Birmingham, Saint-Pétersbourg, Madrid, Le Caire, Rio de Janeiro, Buenos Ayres, Détroit.

Scarlatine : à Budapest, Saint-Pétersbourg.

Coqueluche : à Hambourg, Milan, Palerme, New-York, Détroit.

Diphtérie : à Londres, Dresde, Gênes, Madrid, Le Caire, New-York, Buenos-Ayres, Détroit, Rosario de Santa-Fé.

Peste : Indes Anglaises ; Calcutta : 3 décès. — Bombay : 6 décès.

Choléra : Turquie : 73 cas, 52 décès — Japon : 64 cas, 22 décès. — Indes Anglaises ; Calcutta : 13 décès ; Bombay : 13 décès. Madras : 20 décès.

Le XIe Congrès international de Pharmacie. — Organisé par la Société Pharmaceutique néerlandaise (Nedder). Maatschappij ter bevordering der pharmacie), aura lieu à la Haye-Schéveningue du 17 au 21 septembre 1913.

Il est placé sous le haut patronage de son Altesse Royale le prince Henri des Pays-Bas, duc de Mecklembourg.

Président d'honneur, Son Excellence le Ministre de l'Intérieur. M. M. Th. Heemskerk.

Vice-président d'honneur : Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères. Jhr. R. de Marees Van Swinderen.

Comité exécutif : Président : Pr-Dr L. Van Itallie, Leyde.

Vice-président : Dr H.-L. Visser, Nimègue. Président de la 1re section. Questions générales.

Pr P. Van der Wielen, Amsterdam. Président de la 2e section, Pharmacie galénique.

Pr Dr N. Schoorl, Utrecht. Président de la 3e section. Chimie.

Dr J. Dekker, Haarlem. Président de la 4e section. Botanique et matière médicale.

Pr Dr H.-P. Wijsman, Utrecht. Président de la 5e section. Bromatologie.

Secrétaire général : J.-J. Hofman, La Haye.

Membres : G.-H. Van der Wal, La Haye, trésorier ; Dr J.-F. Suyver, Amsterdam, secrétaire général adjoint ; Mlle Dr A. Grutterink, Rotterdam.

Adresse du Secrétariat général : 4, Schenkweb. La Haye, télép. 524.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT. (Art. 4). — Le Congrès comprendra des membres protecteurs, effectifs et associés.

Les membres protecteurs versent une somme de 25 florins (53 francs) minimum.

Les membres effectifs versent, en envoyant leur adhésion au Secrétaire général, une somme de 10 florins (21 francs).

Les membres protecteurs et les membres effectifs, peuvent assister à toutes les assemblées, fêtes, réception et excursions du Congrès. Ils ont droit de vote et reçoivent le compte rendu et toutes les autres publications du Congrès.

Peuvent être membres associés les personnes faisant partie de la famille d'un membre protecteur ou effectif. Ils versent une somme de 5 florins (10 fr. 50) ; ils peuvent assister aux séances, mais n'ont pas droit de vote. Ils sont invités aux fêtes, réceptions, et excursions. Ils ne reçoivent pas les publications.

Université de Sofia. — Une école de pharmacie va être créée à l'Université bulgare ; en 1888, une Faculté des lettres avait été organisée ; depuis on avait fondé la Faculté des sciences (1889) : celle de droit (1892) ; enfin, récemment, celle de médecine.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Commission de dépopulation. — Au noms déjà publiés. il faut ajouter : MM. le Dr Heitz-Boyer, chirurgien des hôpitaux de Paris, le Dr Helme.

Hôpitaux de Lyon. — Sont nommés externes des hôpitaux :

MM. Gelas, Proby, Baussand, Bois, Deluermoz, Meurier, Schwebel, Sassier, Malespine et Valendru (*ex-æquo*), Bournet, Gontier, Caucal et Paramelle (*ex-æquo*), Barbier et Lévy (*ex-æquo*), Bernheim, Cornet et Macrygenis (*ex-æquo*), Michel Moins, Favre, Pollosson, Barret, Gabrielidès et Moyet (*ex-æquo*), Moyne, Pitre, Trossat, Gajardoux et Revouy (*ex-æquo*), Rabot, Veil, Vergnory, Cheveriat, Lebœuf, Pouchin, Clerc et Duclos (*ex-æquo*), Doz, Denarié, Richard et Roux (*ex-æquo*), Jette et Vagnon (*ex-æquo*), Barelle, Cumin et Dunet (*ex-æquo*), Vérit, Picon.

Inspection des Enfants Assistés. — Sur la demande de M. Hémard, le Conseil général de la Seine a renvoyé à l'examen de sa troisième commission un vœu portant :

« Que les fonctions de médecin-inspecteur des enfants assistés de a Seine ne puissent pas être exercées par des citoyens investis dè fonctions électives ou administratives dans leur circonscription ».

Mariages. — M. Jules Bouveau, secrétaire adjoint de *Paris Médical* et Mlle Madeleine Vaysse. Le mariage a eu lieu samedi dernier. Nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux. — M. le Dr Jean Villette (de Dunkerque), ancien interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Marie Massart. — M. Léon Lutaud, fils du Dr Lutaud et Mlle Hélène La Borie de La Batut. — M. Erich Sommerhoff, docteur en chimie, et Mlle Lucia Morawitz, docteur en médecine.

Nécrologie. — Le Dr Bétous (de Barèges). — Le Dr Morand, médecin des chemins de fer de l'État, chevalier de la Légion d'Honneur.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 9 AU 14 DÉCEMBRE 1912.

Lundi 9, de 9 h. à 9 h. 1/2 Dr **Lippmann** : Multiplicité des bruits du cœur. Bruits de rappel et de galop. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le Dr **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : M. **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 10, de 9 h. à 9 h. 1/2 M. **Deval** : Matières protéiques. Caractérisations du dosage. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Radiations. Rayons X. Radium. Photothérapie.

Mercredi 11, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les urines ictériques. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de la bronchite chronique avec emphysème).

Jeudi 12, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. — Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. — Dr **Grivot** : Hypertropie des amygdales.

Vendredi 13, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Percussion. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, M. **Bénard** : Diagnostic de la tuberculose par les procédés de Laboratoire.

Samedi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Jomier** : Examen fonctionnel de l'œsophage (suite).

De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le professeur **Gilbert.** Sur la colique vésiculaire (suite).

Maladies du cœur et des vaisseaux. (HOPITAL DE LA PITIÉ). — Le Dr **Josué** commencera ses leçons le ***Mardi 14 janvier 1913*** et les continuera les mardis suivants.

Travaux pratiques de clinique cardio-vasculaire, sous la direction du chef de service, par groupes de cinq élèves. Les séries de douze leçons commencent au début de chaque mois, à partir du 1er novembre. S'inscrire dans le service.

Histologie comparée. COLLÈGE DE FRANCE. — M. **Nageotte**, professeur. Tous les samedis à 3 h. 1/2 exposé des progrès récents et des problèmes actuels, dans le domaine de l'histologie nerveuse.

Les jeudis, à 5 heures, salle 2, étude de la fibre nerveuse dans la série animale.

L'ouverture du cours a eu lieu le ***4 décembre.***

En dehors de ses cours, M. Nageotte admet, après entente prise avec lui, des travailleurs à fréquenter le laboratoire d'histologie comparée, en vue d'y poursuivre des recherches personnelles.

Conférences de pratique médico-chirurgicale (HOPITAL SAINT-PHILIPPE, 140, Boulevard de la Gare).

Samedi 7 décembre : Le cancer, sa pathogénie, son traitement, par le Dr W. DE KEATING-HART.

Mardi 10 décembre : Les aphasies, par le Dr J. FERRAND. (2e *conférence.*)

Jeudi 12 décembre : L'œil diabétique, par le Dr D. D'AYRENX. (2e *conférence.*)

Samedi 14 décembre : Le cancer, sa pathogénie, son traitement, par le Dr W. DE KEATING-HART. (2e *conférence.*)

Mardi 17 décembre : Les douleurs d'origine dentaire, par le Dr G. MAGNY.

Jeudi 19 décembre : L'hypertrichose et son traitement par les agents physiques (électrolyse, radiothérapie), par le Dr F. BISSERIÉ.

Samedi 21 décembre : Causes et traitement des rétrécissements de l'urètre, par le Dr L. FRIGAUX, assistant à l'hôpital d'urologie.

Conférences de syphiligraphie (HOPITAL SAINT-LOUIS). — Le Dr **Gougerot**, professeur agrégé, fait ses conférences tous les vendredis à 10 heures.

13 *Décembre.* — Diagnostic général clinique des syphilis cutanées muqueuses.

Diagnostics régionaux : Diagnostic des syphilides buccopharyngées. Leucoplasie et cancer.

20 *Décembre.* — Diagnostics régionaux : diagnostic des syphilides génito anales. Balanoposthites, chancre mou etc. Fréquence et importance des chancres mixtes.

27 *Décembre ou* 3 *Janvier.* — Syphilis viscérales, fréquence et diagnostic. Poumons, cœur, corte, vaisseaux, rein, foie, glandes, etc.

10 *Janvier.* — Syphilis nerveuses cérébrales : Méningites secondaires et tertiaires. Hémiplégie. Epilepsie, névrites craniennes, etc. Paralysie générale.

17 *Janvier.* — Syphilis nerveuses

COURS *(Suite)*

médullaires : Myélite, tabès, radiculites et névrites. Névroses.

24 *Janvier.* — Hérédosyphilis, diagnostic et traitement. Grossesse et syphilis. Traitement prophylactique. Problèmes médico-légaux.

31 *Janvier.* — Diagnostic bactériologique de la syphilis. Choix des méthodes. Manière de recueillir les matériels pathologiques. Interprétation des résultats. Valeur des différentes méthodes.

7 *Février.* — Diagnostic bactériologique : Exposé technique des méthodes. Ultramicroscope. Réaction de Wassermann.

14 *Février.* — Traitement général de la syphilis : les divers traitements mercuriels. Précautions préalables : État du rein, iodure de potassium : indications et contre-indications.

21 *Février.* — Traitements arsénicaux : 606, Hectine. Indications et contre-indications. Traitements dits « abortifs ».

Traitements locaux des syphilides Incidents et accidents des traitements antisyphilitiques.

28 *Février.*— Évolution générale et pronostic de la syphilis. Conduite du traitement : traitement systématique et prolongé.

Surveillance du syphilitique par les examens cliniques, les réactions de Wassermann et la ponction lombaire.

Hôpital Saint-Antoine. — Sous la direction de M. **E. Mosny**, une série de leçons pratiques sera faite dans son service par M. **Pierre Pruvost**, interne des hôpitaux, sur l'examen de malades atteints d'affections du cœur et des voies respiratoires.

Chaque élève sera exercé individuellement au lit des malades.

La première leçon aura lieu le ***lundi 9 décembre***, à 3 heures de l'après-midi au laboratoire.

Le nombre des élèves étant limité, se faire inscrire au laboratoire de M. E. Mosny ou salle Nélaton. Le droit à verser est de 40 francs.

Maladies du tube digestif (Hôpital Saint-Antoine, 20, rue de Citeaux). — Service de M. le Dr **A. Mathieu.** — Tous les jeudis à 11 heures, dans la salle de consultation, leçon sur les maladies du tube digestif.

Tous les vendredis à 11 heures, leçon sur le diagnostic et la séméiologie gastrique et intestinale.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

8 décembre. — Dimanches du praticien, à 17 h. 1/2, rue de Tocqueville, 17. Conférence de M. le Dr Martinet : Méthodes modernes d'exploration de l'appareil circulatoire.

9 décembre. — Concours pour l'emploi de professeur agrégé de la chaire de « chimie appliquée aux expertises de l'armée et toxicologie » à l'Ecole d'application du service de santé militaire.

10 décembre. — Clôture du registre d'inscription du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de médecine de Caen.

10 décembre. — Concours pour quatre places d'internes à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

10 décembre. — Concours pour 5 places d'internes titulaires des hospices civils de Lille.

11 décembre. — Concours pour 3 places d'internes des hôpitaux de Nîmes.

11 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à 3 places d'internes titulaires et 4 places d'internes provisoires à l'Hôpital de St-Germain-en-Laye.

12 décembre, à 9 heures 1/2, à l'Ecole pratique de la Faculté de Paris (Laboratoire d'Anatomie pathologique). — Séance supplémentaire de la Société de neurologie.

12 décembre. — Ouverture du concours de l'internat de l'hôpital du Bouscat-Bordeaux.

14 décembre, à 20 heures 1/2. — Réunion de la Société végétarienne de France, 8, rue d'Athènes.

15 décembre. — 40e anniversaire du Cercle médical d'Anvers.

16 décembre. — Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Toulouse.

16 décembre. — A l'hospice des Quinze-Vingts, ouverture du concours d'aide de clinique.

16 décembre. — Clôture du concours pour le prix Desmazures institué par la Société de médecine publique et de génie sanitaire.

19 décembre. — Ouverture du concours pour 3 places d'internes titulaires et 1 place d'intérimaire en pharmacie des hôpitaux de Rouen.

20 décembre. — Ouverture du concours pour l'internat de l'asile des convalescents à Saint-Maurice (Seine).

20 décembre. — Ouverture du concours pour la nomination de trois internes titulaires et de quatre internes provisoires à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

20 décembre. — Ouverture du concours pour la nomination de deux internes en médecine et en chirurgie à la Polyclinique H. de Rothschild.

21 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le Concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine. Se faire inscrire à la préfecture de la Seine, service des aliénés, premier bureau annexe, 2, rue Lobau.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 11 décembre, à une heure. — M. Le Pagé. La radioscopie et la radiographie de la rate. (MM. Teissier, président ; Desgrez, André Jousset et Zimmern.) — M. Mladenoff. La réaction de Moriz Weisz ou épreuve du permanganate dans l'urine des tuberculeux. (MM. Desgrez, président ; Teissier, André Jousset et Zimmern.)

Jeudi 12 décembre, à une heure. — M. Le Pannetier de Roissey : Les vraies et les fausses dyspepsies. (MM. Chantemesse, président ; Gilbert, André Broca et Richaud.) — M. Bagot. Traitement du rhumatisme articulaire chronique par l'hydrothérapie marine et les agents physiques. (MM. Gilbert, président ; Chantemesse, André Broca et Richaud.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

TRAITEMENT DES TUBERCULOSES GANGLIONNAIRES ET OSSEUSES PAR L'IODE COLLOIDALE

Par le Dr CONSTANTIN

L'iode est par excellence le médicament des adénopathies tuberculeuses, et il n'y a pas de médecin qui ne l'emploie couramment.

La nouvelle préparation d'Iode colloïdal que nous avons expérimentée dans notre clientèle privée ainsi qu'à l'hôpital maritime de Saint-Jean-de-Dieu au Croisic, et qui est présentée sous le nom d'Iodéol, nous paraît offrir un grand intérêt thérapeutique, si nous en jugeons par les résultats que nous avons obtenus.

L'Iodéol peut être utilisé de diverses manières : frictions, usage interne ou injections. Sans contester les indications des deux premières formes dans certaines maladies, nous accordons notre préférence à l'Iode hypodermique dans les affections osseuses et ganglionnaires pour les raisons données plus haut.

C'est donc uniquement en injections que nous avons employé l'Iode colloïdal.

1° *Loco dolenti*, dans le ganglion ou la lésion osseuse ;

2° Dans le tissu musculaire. Dans le plus grand nombre de cas, nous pensons que les injections intra-musculaires sont préférables, le but du traitement étant, à notre sens, d'augmenter la défense de l'organisme, l'amélioration de l'état local dépendant, avant tout, de l'état général du sujet. C'est pour ce motif que l'air marin fait merveille et qu'il agit d'autant mieux sur les tuberculeux osseux et ganglionnaires qu'il est plus vif et par conséquent plus stimulant. Cependant, dans quelques cas particuliers nous avons fait l'injection directement dans le ganglion ou l'articulation malade. Dans les adénopathies non suppurées, elle doit être faite profondément et seulement lorsque la peau et le tissu cellulaire sous-cutané sont parfaitement intacts. Dans les maladies osseuses, les injections directes sont indiquées dans les très vieux foyers suppurants presque guéris, mais qu'une cause quelconque, sequestre, légère infection ou petite lésion osseuse entretient encore ouverts. L'Iodéol joue alors un rôle antiseptique très utile et qui peut déterminer rapidement la guérison définitive ; mais nous devons ajouter que l'injection est souvent beaucoup plus douloureuse et détermine même un gonflement momentané suivi d'amélioration notable.

L'injection intra-musculaire est donc le traitement idéal et d'un maniement facile. Pratiquée dans la région fessière et aussi profondément que possible, elle ne nous a jamais occasionné d'accidents sérieux pour plus de mille injections faites jusqu'à ce jour. La douleur est variable ; en général, la piqûre détermine seulement ce léger endolorisssement commun à toutes les injections intra-musculaires, et qui se dissipe au bout de quelques heures. Dans certains cas, la piqûre se fait sentir deux ou trois jours et occasionne même une certaine gêne dans la marche. Mais on peut dire que, dans l'ensemble, elle est fort bien supportée et que les malades l'acceptent volontiers. Nous n'avons jamais constaté ni abcès, ni induration persistante, ni d'ailleurs aucun accident grave. Deux ou trois fois seulement, malgré les précautions prises, nous avons noté aussitôt après l'injection une toux quinteuse et une légère oppression indiquant que l'Iodéol était passé un peu trop vite dans la circulation, bien que l'aiguille enfoncée, sans être armée de la seringue, n'ait pas laissé sourdre la moindre goutte de sang. Ce petit accident n'a d'ailleurs aucune gravité et, au bout de quelques minutes, le malade ne s'en ressent plus.

Il n'en est pas de même du nombre des injections qui ne peut être multiplié outre mesure dans la région fessière. Au bout de dix ou douze injections, même en variant le plus possible les points piqués, le malade commence à se plaindre d'une gêne générale dans la marche et d'une difficulté à se courber en avant, qui se prolonge quelquefois pendant trois semaines ou un mois. Aussi, nous avons pris l'habitude de limiter à huit le nombre des piqûres et de ne reprendre une nouvelle série qu'au bout d'un mois. De cette façon, nos malades se plaignent très rarement d'être sérieusement incommodés.

La dose que nous employons est d'une ampoule de 1 centimètre cube pour les enfants au-dessous de 15 ans, deux ampoules au-dessus de cet âge, et nous pratiquons une injection tous les trois jours environ. L'effet est en général très rapide dès les premières injections ; vers la 3e ou 4e, on commence à constater une modification, non seulement dans l'état général (reprise de l'appétit, augmentation du poids) mais encore dans l'état local ; le malade constate presque toujours de lui-même « que sa glande diminue »

Enfin nous avons remarqué que l'amélioration se continue nettement après la série et pendant le mois de suspension, nouvelle preuve que l'Iodéol n'est absorbé que lentement par l'organisme au fur et à mesure de ses besoins.

Cette action lente de l'iode injecté permet dans certains cas chroniques et lorsqu'on dispose de beaucoup de temps d'espacer les piqûres au lieu de les faire par série ; c'est ce que nous avons essayé avec autant de succès que par l'autre méthode, chez quelques-uns de nos malades.

Résultats d'ensemble. — L'Iode colloidal nous a donné des résultats satisfaisants dans tous les cas où nous l'avons employé. Tout d'abord nous avons cherché à éliminer les coïncidences dont la plus importante est l'action très énergique de notre climat marin sur les ganglions. Il est certain qu'un ganglionnaire qui vient au Croisic voit presque toujours son adénopathie diminuer considérablement sans aucun traitement interne ou externe.

Nous avons donc commencé par faire l'essai de médicaments uniquement sur les malades originaires du pays ou ayant déjà fait au Croisic un séjour prolongé. Ces derniers, très améliorés, conservaient pourtant des ganglions plus ou moins volumineux et qui semblaient ne plus devoir diminuer. Nous avons également traité à Nantes quelques maaldes que leurs occupations empêchaient de venir au bord de la mer.

Ce n'est qu'après avoir obtenu des résultats absolument certains dans les premiers cas, que nous avons généralisé notre méthode.

Quant aux osseux, notre traitement est encore trop récent pour que nous puissions en tirer des conclusions définitives, les maladies de ce genre ayant toujours une évolution extrêmement longue ; mais nous avons néanmoins constaté une action notable et immédiate sur l'état général, en même temps qu'une amélioration de l'état local dans certains cas. La guérison complète peut même se produire quelquefois,

En résumé, il ressort de l'ensemble de notre statistique qui a porté sur 150 cas environ que l'Iode colloïdal est appelé à rendre les plus grands services, surtout dans les adénopathies tuberculeuses et probablement aussi dans les lésions osseuses lorsque l'état général n'est pas trop gravement atteint.

1912-1913. — N° 2

SOMMAIRE :

14 Décembre 1912

A. GILBERT et M. VILLARET. — Les modifications du débit urinaire au cours des maladies du foie.......... 41
HIRTZ. — Les aortites conjugales.......... 48
ETIENNE et PERRIN. — Sur la définition des arthropathies nerveuses.......... 49
DOPTER. — Pratique bactériologique. Diagnostic bactériologique de la dysenterie amibienne.......... 52
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Le sérum-rhum, indications et résultats. — Une conception nouvelle du spirochète de Schaudinn.......... 53
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique. — Société de neurologie.......... 57
Libres propos : Prix Nobel et Légion d'honneur, par le Dr LINOSSIER.......... III
Chronique médico-littéraire : Comédie et médecine. Les Invisibles, par le Dr HENRI ROCHÉ et D'ESTRÉES. V à IX
Hygiène appliquée : Le Musée municipal d'hygiène de la Ville de Paris, par le Dr JUILLERAT.......... XI à XIX
La Médecine au Palais : Les obligations de l'Assistance publique, par Adrien PEYTEL.......... XX
Silhouettes médicales : Le Dr Marcel Labbé, dessin original, par BILS.......... XXV
Diététique. — Formules thérapeutiques.......... XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française.......... XXIX
Revue des sociétés médicales de Province.......... XXXI
Chonique des livres.......... XXXIII
Nouvelles.......... XXXV et XXXVII
La vie médicale.......... XXXIX, XLI et XLIII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris.......... XLIII et XLIV
Thérapeutique pratique.......... XLIV
Postes médicaux vacants.......... XL

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages.
Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le Dr* JITOMIRSKY. — *S'adresser au Dr* JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MÉDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 1 boîte poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **10** fr.).
(*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE. Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

4° **Une trousse de poche**, prime offerte par M. BLACQUE, 25, rue Cujas à Paris *(Prime épuisée)*.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) (*Pour les médecins seulement*).

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

15° **Un coffret Eau de Jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtement en papier**, offerts par la Maison CRABBE.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boulevard de la Madeleine.

LIBRES PROPOS

PRIX NOBEL ET LÉGION D'HONNEUR

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que MM. Sabatier et Grignard avaient reçu le prix Nobel pour la chimie.

Quelques jours après, le *Journal officiel* nous apprenait, que le premier était nommé officier, et le second chevalier de la Légion d'honneur.

Les journaux politiques ont exprimé quelque surprise que, pour honorer deux savants français, la France se soit laissée distancer par la Suède, et ils ont souligné le ridicule d'une réparation aussi mesquine que tardive. La lettre suivante, dont *Paris médical* a pu se procurer la copie, grâce à son incomparable service de renseignements, met, semble-t-il, toutes choses au point :

Le grand maître de l'Université de France
à messieurs les membres de la commission
du prix Nobel, Stockholm.

Messieurs,

Quand j'ai appris par les journaux que vous aviez attribué le prix Nobel pour la chimie à M. Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, et à M. Grignard, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, j'ai éprouvé une grande surprise,

Je dois vous avouer que j'ignorais absolument les noms de ces deux fonctionnaires de mon administration. Cet aveu vous étonne peut-être, vous Suédois, mais ne causera pas la moindre surprise aux Français: Ceux-ci savent dès longtemps qu'un ministre, absorbé par les travaux parlementaires, n'est jamais au courant de ce qui se passe dans son département.

Averti par vous que je possédais, parmi mes fonctionnaires, deux hommes de premier ordre, je me suis empressé de me faire soumettre leurs dossiers. J'y ai trouvé des notes concernant leurs opinions politiques, les pratiques religieuses de leurs femmes, mais pas un mot sur leurs publications scientifiques. Cette lacune n'est pas imputable à mes bureaux. Croiriez-vous que MM. Sabatier et Grignard — je veux bien ne pas leur en tenir rigueur, mais cela dénote en vérité une méconnaissance extraordinaire de tous les usages — n'avaient pas eu l'élémentaire précaution de me faire prévenir par leurs députés qu'ils avaient du talent?

Aussi M. Sabatier, qui est un très ancien fonctionnaire, et qui de plus remplit à Toulouse les fonctions de doyen, n'avait-il obtenu, pour toute distinction, du gouvernement de la République que la croix de chevalier de la Légion d'honneur (à l'ancienneté bien entendu) ! Quant à M. Grignard, il n'avait rien obtenu du tout, et il en aurait été ainsi longtemps encore, si, heureusement pour eux, vous n'aviez eu l'amabilité de me signaler ces deux fonctionnaires. J'ai immédiatement tenu à me conformer à vos indications, et j'ai nommé M. Sabatier officier, et M. Grignard, chevalier de la Légion d'honneur. Ces distinctions vous sembleront peut-être mesquines pour des hommes, qui font rayonner dans le monde entier la gloire scientifique de la France. Il n'en est rien : tous les Français savent qu'elles sont très difficiles à obtenir pour un simple savant, les politiciens les réservant le plus ordinairement à leurs électeurs influents.

Eh bien, croiriez-vous qu'on ne me sait aucun gré de cette réparation tardive? il me paraît au contraire, que, suivant une vieille expression française, j'ai, en décorant MM. Sabatier et Grignard, apporté des verges pour me faire fouetter. Si j'avais laissé se perpétuer l'injustice, personne ne s'en serait douté; en la réparant j'ai attiré l'attention, les journaux daubent sur moi, et me voici parfaitement ridicule d'avoir ignoré — grand maître de l'Université, chargé des destinées de la science française — des savants dont l'étranger, cette postérité contemporaine, proclame bien haut la gloire, alors que je chamarre de décorations des médiocres, dont le nom ne s'envolera jamais au delà de nos frontières.

Je pourrais répondre, pour me défendre, que nul n'est prophète en son pays, mais l'argument est bien usé. Je pourrais aussi dire que, dans une démocratie, où l'égalité est la première loi, il n'est pas bon que les honneurs et la gloire soient l'apanage des mêmes hommes. Il est préférable que, grâce à quelques injustices réparatrices, ceux qui n'ont pas su conquérir la seconde soient consolés par les premiers. Mais il y a si peu de gens qui aient dans le cœur le culte intégral de l'égalité, que ces considérations risquent de n'être pas universellement goûtées.

Je dois donc éviter le retour de pareilles aventures. Que la France n'encourage pas les meilleurs de ses enfants, et ne sache leur accorder, en échange de la gloire qu'elle en reçoit, que des honneurs posthumes, nous en avons pris dès longtemps notre parti; mais, vis-à-vis de l'étranger, il est fâcheux d'en convenir. Ma première pensée a été de créer une commission composée de sénateurs, de députés, et même de quelques universitaires, pour me signaler les talents à encourager, et les travaux scientifiques à récompenser. C'est le moyen utilisé en France, par un ministre dans l'embarras, pour échapper à ses responsabilités, mais on s'en est tant servi, que je ferais sourire en y recourant. Je crois avoir trouvé mieux:

Puisque vous êtes plus capable que moi de découvrir les grands hommes, qui se cachent dans mes laboratoires, je vous supplie, quand vous déciderez d'en honorer un, soit de le choisir parmi ceux que j'ai déjà comblés d'honneurs officiels, soit, si, parmi ceux-là, il n'en est pas un qui soit connu de vous, de me signaler d'avance votre choix. Cela me permettrait de prendre les devants, et de ne pas laisser dire aux grincheux, que, pour obtenir justice du gouvernement de la France, la condition essentielle est de ne pas être Français.

Agréez, Messieurs, etc.

Pour le ministre de l'instruction publique.
(Signature illisible).
Pour copie très peu conforme.
G. LINOSSIER.

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE

COMÉDIE ET MÉDECINE

LES INVISIBLES

Par ANDRÉ DE LORDE et ALFRED BINET

M. Prudhomme, cet arrière-petit-neveu de M. Jourdain, vous a mandé pour son héritier vitime d'une légère indisposition ; votre seule présence, l'autorité de vos avis religieusement recueillis ont dissipé l'émoi de la famille ; on vous reconduit. En traversant le salon, M. Prudhomme, tout fier du luxe conquis par son labeur opiniâtre et obscur, s'arrête devant une toile. Il vous la désigne : « Ah ! Docteur, on a beau n'être qu'un bonnetier, on se doit d'encourager les arts. Ce fut le plus beau jour de ma vie celui où j'achetai cette toile; je venais de conclure la plus grosse affaire de ma maison ; je venais de signer un traité avec un acheteur américain, traité qui doublait mon chiffre d'affaires. Nous avons fini la soirée à Montmartre. Dieu sait comment ce tableau est arrivé ici ! Mais il me plaît au possible : voyez ce troupeau de moutons, comme c'est bien fait ! nous nous amusons avec mon fils à les compter ; et nous comptons aussi leurs oreilles ; pas une ne manque et il y en a, il y en a ! Voilà de la bonne peinture ».

Frontispice.

Cette peinture de précision, qui se couvrit de gloire avec Meissonier, n'a pas gardé pour elle une clientèle d'élite, moins heureuse en cela que certaine littérature de précision qui s'efforçait, en même temps, avec une obstination digne d'estime, à ne pas nous faire grâce d'une oreille de mouton, à la moindre description.

Puis, ce souci d'exactitude, de vie réelle est passé au théâtre ; on vit l'acteur tourner le dos au public ; il parlait si bas qu'on ne l'entendait plus, et à la scène de nuit une obscurité complète enveloppait l'action et la salle. Ces jeux de lumière ou plutôt d'absence de lumière une fois connus, il fallut trouver encore du nouveau ; et c'est ainsi que, peu à peu, laissant à Corneille, à Racine, à Molière la peinture des passions et des caractères, on préféra décalquer le cadre extérieur d'événements certes émouvants, mais où le fait, l'action s'imposaient au détriment de l'analyse de l'individu représenté.

C'est ainsi que toutes les professions, tous les métiers, tous les paysages, les curiosités du monde entier ont défilé successivement sur la scène, et, pour éviter la répétition, faire plus et davantage, l'auteur a été obligé de se livrer à des études approfondies des milieux et des choses qu'il voulait montrer.

Mais, jusqu'à ce jour, il n'était qu'un littérateur, grand écrivain peut-être, profond penseur sans doute, parfois même, bien que plus rarement, génie, mais rien que littérateur, c'est-à-dire un homme toujours mal préparé à l'observation scientifique du monde extérieur. Depuis, on a vu naître ces collaborations avouées ou tenues secrètes entre littérateurs et spécialistes, collaborations qui ont su réaliser cette précision scientifique.

On vient précisément de jouer à l'Ambigu une de ces œuvres à double paternité : *les Invisibles* ont reçu en effet leur notation documentaire du regretté Dr Binet ; et, pour le reste, l'affabulation dramatique, qui, à notre humble avis, est la seule partie essentielle, appartient uniquement à M. André de Lorde, allié en quelque sorte à la famille médicale, comme fils de médecin.

En tout cas, cette collaboration a produit une série d'œuvres d'un haut intérêt médical ; rappelons pour mémoire : *L'Obsession, l'Horrible expérience, l'Homme mystérieux* joués (soit au Grand-Guignol, soit au théâtre Sarah-Bernhardt) ; citons enfin en instance d'être joués : *Lourdes* (scénario), *Napoléon III* (6 actes), *Un drame chez les folles* (2 actes).



André DE LORDE et Alfred BINET.

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE *(Suite)*

Le cadre des *Invisibles* est « une grande pièce d'hôpital, blanchie à la chaux, avec quatre lits de fer. Au fond, une fenêtre grillée donnant sur une cour. Portes à droite et à gauche, au premier plan. Au mur un crucifix. Aspect pauvre et mesquin. Dans un lit, la vieille mère Lebret agonise ; elle pousse de temps en temps des gémissements. »

L'auteur désigne les personnages de la façon suivante, textuellement :

Buisson, démente précoce de dix-huit ans, jolie, grands cheveux blonds épais.

Poulain, démente, etc.

Dr Simonet, médecin de l'Asile, décoré, etc.

Le pivot de l'action essentiellement d'ordre médical est indiqué par une religieuse. « *La Sœur* : Quand les malades approchent de leur fin, le bon Dieu leur rend la connaissance ».

« Le *Dr Simonet*, parlant de Mme Lebret à l'interne. — Savez-vous depuis combien de temps elle est ici ? Vingt ans! pendant lesquels il a fallu l'habiller, la nettoyer, la nourrir : elle était incapable de tout. Elle passait son temps accroupie par terre, la tête dans les mains, le menton contre les genoux, immobile comme une statue, pendant des heures ; elle ne disait rien, absolument rien ; en vingt ans elle n'a peut-être pas prononcé dix paroles ! Que se passait-il au fond de cette ruine? Tout était-il détruit? Ou bien survivait-il une pensée?... Impossible de le savoir.

L'interne. — Quel mystère dans ces pauvres têtes folles.

Le Dr Simonet. — Samedi dernier, elle a pris froid au jardin ; elle a fait de la pneumonie... Les sommets sont pris... c'est fini... Mais à l'approche de la mort, il se produit chez elle un phénomène singulier, que j'ai observé quelquefois chez de vieux déments : l'intelligence se réveille... Elle a un fils dont elle ne nous avait jamais parlé ; quand il venait la voir, elle ne le reconnaissait même pas... Maintenant, elle parle de lui, on peut même dire qu'elle ne pense qu'à lui... son amour pour son fils a survécu à tout ; il est resté là, au fond, tout au fond de son âme... »



Mesdames Denise Hubert et Chamblay.

Tout l'acte se déroule dans l'attente de ce fils ; la vieille agonisante vivra-t-elle jusqu'au retour de celui-ci ou mourra-t-elle sans avoir eu la consolation de le revoir? Il va de soi que M. de Lorde, qui est d'une suprême habileté dans l'art de graduer l'intérêt, de développer l'émotion, s'est défait au moment nécessaire de tout l'accessoire scientifique pour terminer enfin la crise sur le seul terrain qui convienne au théâtre, celui des sentiments ; comme cette agonie doit durer un temps suffisant, pour donner lieu à douter de l'arrivée du fils en temps opportun, il était tout indiqué d'occuper ces loisirs par un examen des malades qui se trouvent dans cette salle d'hospice. M. de Lorde a bien voulu nous permettre de reproduire ces scènes dont la présentation clinique est fort acceptable au point de vue médical.

« *Le Dr Simonet*, parlant à l'interne. — Tenez, dans cette salle, j'ai aussi une malade intéressante à vous montrer...

La sœur. — Bonsoir, docteur.

Le docteur. — Bonsoir, ma sœur... (apercevant Buisson). La voilà... (*S'adressant à Buisson.*) Bonjour, Buisson !

Mme Buisson, d'une voix nette, coupante. — Bonjour, chameau !

Simonet, souriant. — Oh ! Oh !

Mme Buisson, en écho. — Oh ! Oh !

Simonet (à la sœur). — Il y a longtemps qu'elle est dans cet état?

La sœur. — Monsieur le docteur, depuis ce matin.

Simonet (à l'interne).—Vous voyez !... ce sont des malades à surprises...

L'interne (à Buisson). — Et moi, vous me reconnaissez?

Mme Buisson. — Oui.

L'interne. — Qu'est-ce que je suis?

Mme Buisson. — Pourri !

Le Docteur. — Elle est charmante !

L'interne. — Et vous, alors, qu'est-ce que vous êtes?

Mme Buisson. — Moi, je suis Peau Rouge, à Paris.

L'interne. — Peau Rouge?

Mme Buisson. — Oui, pour jouer de l'orgue de Barbarie dans les rues.

L'interne. — C'est une drôle d'idée que vous avez là !...

Mme Buisson, faisant une révérence. — Oui, Madame!

Elle chante :

Pour éviter d'avoir mal aux [dents
On ne peut pas quitter ces ga- [mins
Il faut un régisseur.
J'étais maîtresse et j'étais sous-maîtresse,
Avec un air de requiem, requiem
(*Psalmodiant*).
Requiem, Requiem
(Sa voix s'assourdit et s'éteint peu à peu).

La sœur. — Depuis ce matin, elle est devenue très violente ; elle parle tout haut, toute seule.

Le docteur, souriant. — Elle est avec ses Invisibles !

La sœur. — Oui, docteur, c'est bien ça.

Le Docteur (à l'interne). — C'est une drôle d'expression que les sœurs ont inventée...

La sœur, riant. — Oh ! non, docteur, ce n'est pas nous, ce sont les malades.

Le Docteur.— Quand les malades sont absorbées comme Buisson, et qu'elles marmottent tout le temps et qu'elles semblent parler à quelqu'un que nous ne voyons pas, on dit : elles sont avec leurs Invisibles... (*A la sœur*). Si elle est trop bruyante, ce soir, vous lui donnerez une potion au chloral... »

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE *(Suite)*

L'interne, interrogeant Poulain. — Est-ce que vous entendez des voix?

Poulain. — Ah ! il y a longtemps que j'en entends, des voix...

L'interne. — Elles vous disent des choses agréables?

Poulain. — Des fois...

L'interne. — Et aussi des choses désagréables?

Poulain. — Des fois aussi... ça dépend.

L'interne. — Mais vous ne les voyez pas, ces gens qui vous parlent?

Poulain. — Non pas souvent... Ce sont mes Invisibles.

Le Docteur, à l'interne, soulignant le mot. — Ah !

Poulain, d'un signe de tête. — Oui.

Le Docteur. — Pourquoi les appelez-vous vos Invisibles?

Poulain. — Ah !... j' sais pas...

Le Docteur. — Il y a aussi d'autres malades qui en ont des Invisibles?

Poulain. — Non... c'est-à-dire... je ne m'en occupe pas des autres... mais moi, j'en ai... C'est des voix qu'on entend. Oui, c'est vrai... on entend comme s'ils étaient à côté de nous.

L'interne, pour l'amadouer. — C'est drôle !

Poulain. — Ah ! oui ! c'est rigolo... Je les invite à venir manger avec moi, dormir avec moi... Je leur dis : « Tu viens ce soir coucher avec moi? » C'est curieux, tout de même ! Il y en a une que j'appelle ma sœur... je lui dis : « Tu viens coucher avec moi, je m'ennuie... »

Le Docteur. — Et ils viennent coucher avec vous?

Poulain. — Mais oui, ils viennent... Quelquefois ils disent : « Ah ! mais, pas aujourd'hui... aujourd'hui, il n'y a pas moyen. »

Le Docteur. — Et qu'est-ce qu'ils font?

Poulain. — Ils me causent gentiment... C'est un entretien qu'ils ont comme ça avec moi... Ils parlent de leur maison, moi de la mienne.

Le Docteur. — Ça vous fait plaisir?

Poulain. — Oui, parce que ça me donne une compagnie. Et puis, ils me content des nouvelles... « T'as pas entendu parler de ça? » Je dis non... Quand j'ai pas bien fait, ils me grondent... « Ah ! mais t'as été rudement râleuse, aujourd'hui, t'as pas fait ça et ça... »



Mesdames Frappa et Maupin.

L'interne. — Ils vous tutoient?

Poulain. — Oui, oui... Ils sont habitués avec moi... Des fois je leur dis... « Quand est-ce que tu vas me faire sortir de cette maison ici? » Ils me répondent. « T'es pas près... tu partiras, ah ! et les pieds en avant » (*On rit*). C'est vrai... Y en a qui m'entendraient, ils diraient : elle est folle... C'est vrai... tout de même ! »

M. de Lorde, par sa conception dramatique toute spéciale, s'est fait connaître comme le créateur d'un genre nouveau ; on dit son théâtre : théâtre de l'épouvante, théâtre de la violence ; il ne semble pas que *les Invisibles* doivent se recommander de sa formule, dont par la suite nous aurons l'occasion de reparler.

Les Invisibles n'auront donc pas tout à fait le même public que certaines pièces précédentes, où la recherche du spasme final émotif et surtout horrifique dominait toute l'action ; ces scènes de clinique prises d'ailleurs sur le vif attireront certainement un auditoire déjà préparé, et c'est sans doute pour des spectateurs très compétents que l'ensemble des acteurs a composé ses rôles avec tant d'attention. Mme Frappa, sous les traits de la vieille agonisante, s'est montrée fort remarquable, Mme Maupin est une douce et patiente religieuse, Mmes Denise Hubert et Chamblay sont des folles intéressantes.

HENRI ROCHÉ et PAUL D'ESTRÉES.

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expirait le 30 Novembre 1912 de nous adresser **sans retard** le montant de leur réabonnement (12 fr. pour la France, 15 fr. pour l'Etranger).

A partir du 15 Décembre, nous ferons présenter des quittances de réabonnement à tous les abonnés de 1912 qui n'auront pas encore envoyé leur réabonnement.

Afin de simplifier ce travail et d'éviter des doubles présentations, **nous prions nos abonnés de donner des instructions pour que bon accueil soit fait à nos quittances.**

Les Actualités Médicales

Collection de volumes in-16, de 96 pages, cartonnés. Chaque volume : 1 fr. 50

Le Rachitisme, par A.-B. Marfan, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1911, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Hygiène de la Peau, par J. Nicolas, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et Jambon, chef de Clinique. 1911, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

L'arthritisme, *Des manifestations cliniques et son traitement*, par le Dr P. Mauban. 1911, 1 v. in-16, cart. 1 fr. 50

Guide pratique du diagnostic de la Syphilis, *séro-diagnostic*, par les Drs P. Gastou et A. Girauld. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart. 1 fr. 50

L'Ultra-Microscope dans le diagnostic clinique et les recherches de laboratoire, par le Dr P. Gastou. 1912, 1 vol. in-16 avec 25 fig., cart. 1 fr. 50

Hygiène du visage (cosmétique, esthétique et massage), par le Dr P. Gastou, directeur du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis. 1910, 1 vol. in-16 avec fig., cart. 1 fr. 50

Les Courants de haute fréquence et la D'Arsonvalisation, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et S. Turchini. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart. 1 fr. 50

Les Opsonines et les traitements opsonisants, par le Dr R. Gaultier, chef de Clinique de la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16 cart. 1 fr. 50

L'Artériosclérose et son traitement, par A. Gouget, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1912, 1 vol. in-16 avec fig., cart. 1 fr. 50

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par le Dr Cerné, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen et le Dr Delaforge. 1908, 1 vol. in-16, avec 21 fig., cart. 1 fr. 50

Technique de l'Exploration du Tube digestif, par le Dr Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1905, 1 vol. in-16, avec 13 fig., cart. 1 fr. 50

Les Dilatations de l'Estomac, *Sémiologie et Thérapeutique des distensions gastriques*, par le Dr René Gaultier. 1909, 1 vol. in-16 avec 12 fig., cart. 1 fr. 50

Les Empoisonnements alimentaires, par le Dr Sacquépée, professeur agrégé à l'Ecole du Val-de-Grâce. 1909, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

La Cure de Déchloruration dans le Mal de Bright, par le Dr F. Widal, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et le Dr A. Javal. 1912, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

La Diphtérie, *Bactériologie et Clinique, Prophylaxie et Traitement*, par les Drs H. Barrier, médecin de l'hôpital Hérold, et G. Ulmann. 1899, 1 vol. in-16, avec figures, cart. 1 fr. 50

Les Maladies du Cuir chevelu, *Prophylaxie et Traitement*, par le Dr Gastou, assistant à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition*. 1907, 1 vol. in-16, avec 19 fig., cart. 1 fr. 50

Traitement de la Syphilis, par le Dr Emery, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. Préface de M. le professeur Fournier. 2e *édit.* 1905, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

L'Alimentation des Enfants malades, par le Dr Péhu, médecin des hôpitaux de Lyon. 1908, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Le Traitement de la Constipation, par le Dr Froussard, ancien interne des hôpitaux de Paris. 2e *édition*. 1909, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les Traitements des Entérites, par le Dr M. Jouaust. 1905, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Calculs des Voies biliaires et Pancréatites, par le Dr R. Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1908, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart. 1 fr. 50

Trachéobronchoscopie et Œsophagoscopie, par le Dr Guisez, chef des travaux d'oto-rhino-laryngologie à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. 1905, 1 vol. in-16, avec 20 fig., cart. 1 fr. 50

La Démence précoce, par le Dr G. Deny, médecin de la Salpêtrière, et P. Roy. 1 vol. in-16, avec 11 figures, cart. 1 fr. 50

Les Folies intermittentes. La Folie maniaque dépressive, par les Drs G. Deny et P. Camus. 1907, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

L'Ionothérapie électrique, par les Drs Delherm, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. Laquerrière, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16, avec 11 fig., cart. 1 fr. 50

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr A. Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr A. Béclère, 1901, 1 vol. in-16, avec 10 fig., cart. 1 fr. 50

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des maladies internes, par le Dr A. Béclère. 1904, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

La Fulguration, son rôle et ses effets en thérapeutique, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16, avec figures, cart. 1 fr. 50

Le Cytodiagnostic, les méthodes d'examen des sérosités pathologiques et du liquide céphalo-rachidien, par le Dr Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté de médecine. 1911, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Le Sang, par le Dr Marcel Labbé. 2e *édition*. 1910, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

La Protection de la Santé publique, *Loi et Commentaires de la loi et des règlements d'administration*, par le Dr Mosny, médecin des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les Accidents du Travail. *Guide du médecin*, par le Dr Brouardel, médecin des hôpitaux de Paris. 2e *édition*. 1907, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

La Psychologie du Rêve *au point de vue médical*, par N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale des Hautes-Etudes, et H. Piéron. 1902, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Diagnostic de l'Appendicite, par le Dr M. Auvray, professeur agrégé à la Faculté de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Chirurgie intestinale d'urgence, par le Dr A. Mouchet, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1903, 1 vol. in-16, avec 23 fig., cart. 1 fr. 50

Chirurgie nerveuse d'urgence, par le Dr A. Chipault. 1904, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Le Canal vagino-péritonéal, *Diagnotic et traitement de la hernie inguinale et des hydrocèles congénitales, de l'ectopie testiculaire*, par le Dr P. Villemin, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, avec 17 fig., cart. 1 fr. 50

La Gastrotomie, par le Dr J. Braquehaye, agrégé à la Faculté de Bordeaux, chirurgien de l'hôpital de Tunis. 1900, 1 vol. in-16 avee figures, cart. 1 fr. 50

Chirurgie des Voies biliaires, par le Dr Pauchet, chirurgien des hôpitaux d'Amiens. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Le Tétanos, par les Drs J. Courmont, professeur, et M. Doyon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Le Rhumatisme articulaire aigu *en bactériologie*, par les Drs H. Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, et A. Coyon. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Le Pneumocoque, par le Dr Lippmann, ancien interne des hôpitaux de Paris. Introduction par le Dr Duflocq, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Les Oxydations de l'Organisme (oxydases), par E. Enriquez et J.-A. Sicard, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les États neurasthéniques, *Diagnostic, Traitement*, par le Dr A. Riche, médecin de l'hospice de Bicêtre. 1908, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les Myélites syphilitiques, *Formes cliniques et traitement*, par le Dr Gilles de la Tourette, professeur agrégé à la Fac. de Paris. 1899, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Le Traitement pratique de l'Epilepsie, par le Dr Gilles de la Tourette. 1901, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les Névralgies et leur traitement, par les Drs Lévy et Baudouin, anciens internes des hôpitaux. 1909, 1 vol. in-16, avec fig., cart. 1 fr. 50

Les Thérapeutiques récentes dans les maladies nerveuses, par les Drs Lannois, professeur agrégé, et Porot, chef de clinique à la Faculté de médecine de Lyon. 1907, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

La Syphilis de la moelle, par les Drs A. Gilbert, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et G. Lion, médecin de l'hôpital de la Pitié. 1908, 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Les Rayons N et les Rayons N', par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart. 1 fr. 50

HYGIÈNE APPLIQUÉE

LE MUSÉE D'HYGIÈNE DE LA VILLE DE PARIS

Ainsi que l'a déjà fait connaître *Paris Médical* (n° 51), le musée d'hygiène de la Ville de Paris (la première institution de ce genre en France) a été inauguré le 6 novembre, au milieu d'une grande affluence.

Il y a déjà de longues années que M. le Dr Bourneville avait émis au Conseil Municipal de Paris le vœu de voir créer un Musée d'hygiène. Ce vœu, repris en 1903 par M. Bussat, ne fut définitivement réalisé qu'en décembre 1908.

A cette époque, le Conseil Municipal de Paris, sur un remarquable rapport de M. Lemarchand, décida la création du Musée, autorisa à cet effet l'occupation de l'ancien presbytère de Saint-Leu, boulevard Sébastopol, 57 et affecta à l'opération un crédit de



Hygiène urbaine. (Salle des égoûts.)

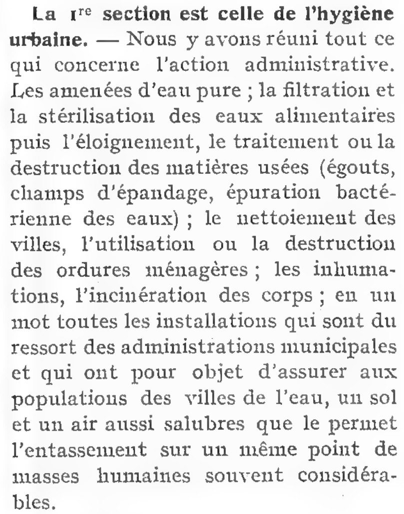


Prophylaxie des ma'adies contagieuses. — Désinfection.

150 000 francs, destinés à transformer les bâtiments et à organiser les collections.

Les travaux de transformation, interrompus par plusieurs grèves, durèrent jusqu'au mois d'avril 1911 et ce fut seulement à cette époque que nous pûmes commencer à entamer l'organisation proprement dite du Musée.

D'après le programme que nous soumîmes à la Commission de surveillance et de perfectionnement des services d'hygiène, et qui fut ratifié par le préfet de la Seine, le Musée fut divisé en sept sections qui embrassent toutes les branches de l'hygiène et permettent de faire défiler sous les yeux des visiteurs, sans confusion et avec méthode, les principales données scientifiques sur lesquelles s'appuient la science hygiénique et les applications les plus récentes que l'industrie a su en faire.



La 1re section est celle de l'hygiène urbaine. — Nous y avons réuni tout ce qui concerne l'action administrative. Les amenées d'eau pure ; la filtration et la stérilisation des eaux alimentaires puis l'éloignement, le traitement ou la destruction des matières usées (égouts, champs d'épandage, épuration bactérienne des eaux) ; le nettoiement des villes, l'utilisation ou la destruction des ordures ménagères ; les inhumations, l'incinération des corps ; en un mot toutes les installations qui sont du ressort des administrations municipales et qui ont pour objet d'assurer aux populations des villes de l'eau, un sol et un air aussi salubres que le permet l'entassement sur un même point de masses humaines souvent considérables.

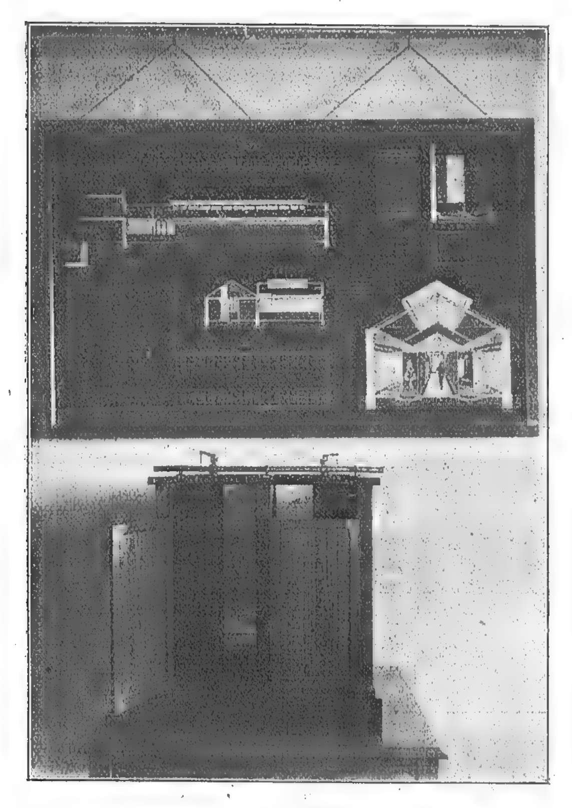
La 2e section est consacrée à l'hygiène de l'habitation.



Appareil producteur de froid

·HYGIÈNE APPLIQUÉE *(Suite)*

Les matériaux de construction, les appareils destinés à permettre l'évacuation rapide des eaux usées et des vidanges ; ceux destinés à la distribution et à la stérilisation domestique des eaux potables y sont représentés par des exemplaires qui peuvent fonctionner sous les yeux du visiteur. Une salle est réservée au chauffage et à



Bains-douches.

a ventilation ; une autre aux annexes, salles de bains, toilettes, écuries, etc ; le mobilier, avec les qualités qu'il doit présenter, les moyens de nettoyage des logements, l'imperméabilisation des parquets, la peinture lisse et hydrofuge, tout ce qui assure à un logis la propreté, la pureté de l'air, l'égalité de température, est réuni dans cette section.

Vient ensuite **la 3e section de la prophylaxie des maladies contagieuses.**

Tout d'abord les laboratoires d'hygiène, chargés de contrôler la pureté de l'eau et de l'air, d'opérer le diagnostic bactériologique des maladies y présentent leur outillage complexe. A côté, une série de planches, dessinées sous la direction du Dr Cambier, chef du laboratoire d'hygiène de Paris, montrent l'aspect des divers microbes pathogènes.

La vaccination antivariolique, avec les appareils usités pour la préparation et la conservation de la pulpe vaccinale, des figures en cire montrant les différentes phases d'évolution d'un vaccin normal, une collection des instruments de vaccination les plus perfectionnés, occupe tout un panneau. Puis viennent les appareils utilisés pour la désinfection. Enfin une salle est consacrée aux maladies contagieuses et parasitaires.

On n'y trouve actuellement que des appareils permettant de voir à travers un microscope spécial les insectes connus pour colporter ou inoculer certaines maladies contagieuses. Mais nous faisons exécuter en ce moment des figures en cire montrant les maladies parasitaires justiciables de l'hygiène, telles que la gale et certaines mycoses. En outre, M. le professeur Teissier a bien voulu mettre à notre disposition les splendides photographies en couleur qu'il a fait exécuter pour les fièvres éruptives et nous pourrons sous peu montrer à nos visiteurs une collection unique au monde, instructive au plus haut point pour les simples mortels sans doute, mais qui ne sera certainement pas inutile aux hommes de science.

La 4e section est consacrée à l'hygiène des collectivités (hôpitaux, écoles, casernes, prisons). Elle contient l'application aux habitations spéciales, comportant des agglomérations importantes d'individus, des principes et appareils passés en revue dans les trois sections précédentes. Malgré la bonne volonté que nous a témoignée l'Administration de l'Assistance publique, et en dehors des documents et des appareils que cette Administration nous a fournis, cette section est assez pauvre. L'hygiène scolaire en particulier a une allure fâcheuse qui est d'ailleurs l'indication exacte de sa situation dans notre pays.

La 5e section est consacrée à l'hygiène alimentaire.

C'est une de celles qui auront pour le public l'intérêt le plus immédiat. Elle présente aux visiteurs des tableaux des rations alimentaires du professeur Landouzy et Labbé, le matériel complet des laboratoires d'analyse des denrées alimentaires. Mais en outre, nous avons fait exécuter chez Roupert, par l'artiste Jumelin, une série de reproductions en cire de viandes et d'organes d'animaux que, croyons-nous, le Musée est encore le seul à posséder.

D'une part on trouve les maladies des animaux qui en rendent la viande impropre à la consommation : actynomycose, fièvre aphteuse, tuberculose, ladrerie etc., etc. D'autre part nous avons commencé une collection, déjà riche, des altérations des viandes qui en les rendant malsaines, permettent néanmoins à des commerçants peu scrupuleux de les vendre. L'image de la viande saine est toujours placée à côté de la viande avariée ; on pourra



Hygiène de l'habitation.

HYGIÈNE APPLIQUÉE *(Suite)*

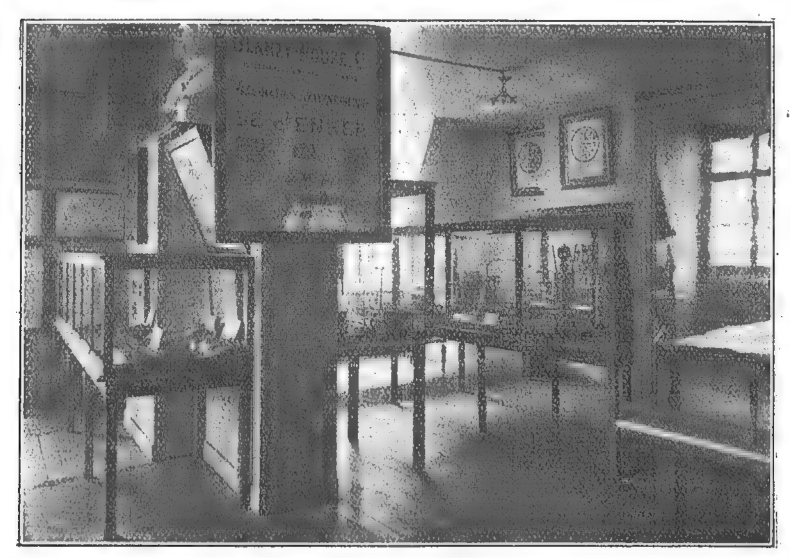
ainsi facilement faire la différence et surtout voir en quoi elle consiste.

Nous commençons également une collection des principales denrées alimentaires, chacune d'elles étant accompagnée de sa valeur nutritive réelle et du rôle qu'elle joue dans notre alimentation.

A côté nous passons en revue les moyens hygiéniques de conserver les denrées alimentaires et nous donnons une place à part au froid si utilisé dans tous les pays et qui semble ignoré chez nous, au moins par les administrations compétentes. Des dessins intéressants, mais surtout une machine à froid qui fonctionne et que nous devons à la Société du Froid industriel, montrent tout le parti que l'on pourrait tirer de cet agent conservateur, dont l'emploi rationnel permettrait d'éviter ou au moins d'atténuer le renchérissement de la vie.



Laboratoires d'hygiène.



Vaccination antivariolique.

Les habitations à bon marché y sont Enfin il nous a paru intéressant de montrer les divers organismes de l'approvisionnement des villes (marchés, abattoirs, etc.).

La 6e section comprend l'hygiène des transports.

Nous avions rêvé d'y réunir tous les aménagements, tous les dispositifs qui permettent de transporter avec le moindre dommage pour leur santé, les voyageurs et aussi les marchandises. Nous comptions aussi donner une place importante à tous les moyens employés par les Cies de chemins de fer, par les Cies de navigation pour ne pas nuire à la salubrité des pays parcourus par leurs trains ou leurs bateaux. Nous devons à la vérité de déclarer que nos démarches et nos recherches ont abouti à bien peu de chose! La Cie des chemins de fer du Nord nous a envoyé les plans et les aménagements des voitures qu'elle vient de faire tout récemment construire et qui sont vraiment remarquables. La Cie P.-L.-M. nous a fait don de dessins des appareils qu'elle emploie pour le nettoyage et la désinfection de ses wagons, et c'est tout. Rappelons ici que malgré les très réels efforts réalisés depuis quelques années par les Compagnies de chemins de fer et dont les résultats sont loin d'être négligeables, nous en sommes encore, sur nos lignes françaises, au tout-à-la-voie, propagateur possible du choléra, de la dysenterie, de la typhoïde.

Espérons que le progrès s'accentuera et que le vide de notre 6e section, en appelant l'attention sur ces questions, stimulera le zèle des chercheurs.

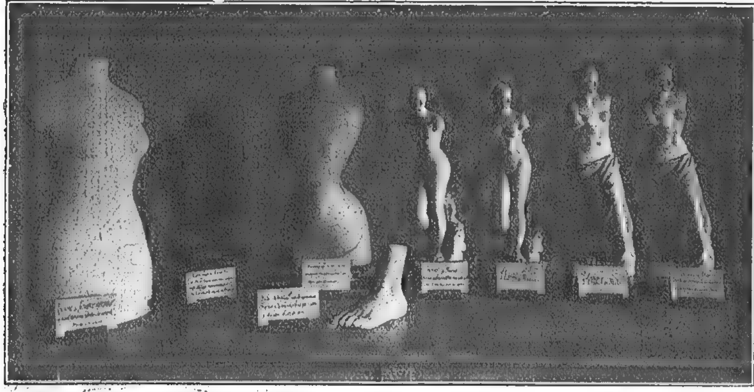
Enfin **la 7e section est consacrée à l'hygiène sociale.**



Vaccination antivariolique.

HYGIÈNE APPLIQUÉE *(Suite)*

représentées par des modèles, des plans, des tableaux se rapportant, non à des projets, mais à des maisons exécutées. Les cités-jardins, cet espoir des âges à venir, y ont leur place et bientôt le grand mouvement qui porte la génération actuelle vers la recherche du logement salubre à bon marché nous amènera des matériaux du plus haut intérêt.



Hygiène du vêtement (Le corset).

La lutte contre l'alcoolisme, la lutte contre la tuberculose y ont chacune leur salle.

Là comme partout où nous avons pu le faire, nous plaçons des figures en cire montrant d'une part les organes sains, et à côté les organes détériorés par l'alcool ou la maladie.

Pour l'alcoolisme, nous avons réuni à ces figures les tableaux si suggestifs publiés par la Ligue nationale contre l'alcoolisme dont le distingué secrétaire général, notre collègue et ami Riémain nous a fait don. Pour la tuberculose, nous avons fait exécuter quelques vues de rues constituant des foyers de tuberculose et à côté les principaux établissements (dispensaires et sanatoriums) où l'on s'efforce de traiter cette meurtrière maladie.

Enfin nous montrons quelques spécimens du matériel si simple (crachoirs divers) dont l'emploi raisonné pourrait si notablement diminuer les dangers de contagion.

Puis vient la protection des enfants du 1er âge avec, en première ligne, la collection coprologique du Dr René Gaultier permettant aux mères d'exercer sur l'état du tube digestif de leur enfant la surveillance efficace qui, si elle existait, conserverait chaque année plusieurs dizaines de milliers de pauvres petits êtres qui ne demandent qu'à vivre.

Enfin l'hygiène individuelle, la propreté corporelle, les sports, l'hygiène du vêtement terminent cette dernière section qui, au fur et à mesure qu'elle se complétera, deviendra une des plus intéressantes du Musée.

Nous y avons placé des tableaux sur lesquels nous comptons beaucoup pour agir sur l'imagination de nos visiteurs.

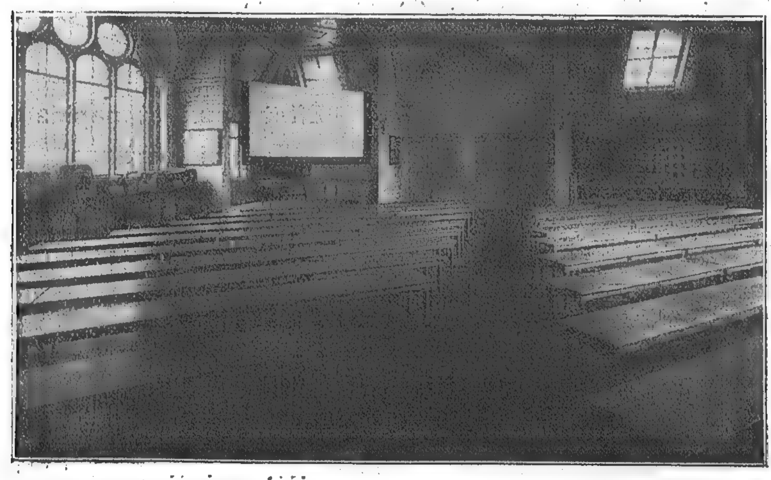
Ces tableaux intitulés « Ce qu'il ne faut pas faire » renferment un certain nombre de photographies d'après nature représentant des actes de la vie courante que l'on fait ou laisse faire sans y prendre garde et qui néanmoins peuvent avoir et ont souvent les plus graves conséquences pour la santé. Chacune des scènes est accompagnée d'une légende signalant les dangers de l'acte qu'elle représente. Les lecteurs du *Paris Médical* en ont eu, dans un des derniers numéros du journal, quelques exemplaires que M. le Préfet de la Seine a autorisé la Société de préservation de la tuberculose à reproduire en cartes postales.



Hygiène alimentaire (Viandes).

Tel est le nouveau Musée d'hygiène. Il occupe deux corps de bâtiments réunis par une belle salle de conférences pouvant contenir 250 à 300 personnes et classe ses collections encore bien incomplètes dans 28 salles et galeries.

Il est alimenté par les dons des cons-



Salle de conférences.

HYGIÈNE APPLIQUÉE *(Suite)*

tructeurs d'appareils et au besoin par des achats. Aucun objet, aucun appareil ne peut être placé dans le Musée qu'après avoir été reçu par la Commission de surveillance et de perfectionnement des services d'hygiène. Cette Commission placée sous la présidence du



Lutte contre l'alcoolisme.

Dr Roux est composée de MM. les Drs Chantemesse, Duguet, Hanriot, Thoinot, de MM. Paul Strauss et Ambroise Rendu, et du conseiller rapporteur du budget du Musée.

Les objets donnés au Musée n'y restent pas éternellement. L'Administration ne s'engage à les conserver que pendant trois ans. Passé ce délai, elle peut les remplacer par d'autres plus modernes. Nous avons voulu, en procédant ainsi, éviter d'avoir à un moment donné un Musée des antiques. Nous avons voulu que le Musée d'hygiène présentât toujours à ses visiteurs le dernier état de la science et de ses applications pratiques.

Étant donné qu'il s'agissait de créer un instrument d'éducation sociale, nous avons voulu que le Musée fût toujours vivant et qu'il pût agir sur l'esprit du visiteur en frappant et intéressant ses yeux.

A côté de l'instruction pratique, il a paru indispensable de mettre à la disposition du public les moyens de se tenir au courant des progrès de toutes les sciences que l'hygiène met à contribution. Une bibliothèque avec salle de lecture confortable permet aux gens studieux de consulter les ouvrages spéciaux.

Le noyau de cette bibliothèque est formé par la bibliothèque d'Alfred Durand-Claye, dont la veuve de l'éminent ingénieur qui s'est tant prodigué pour l'assainissement méthodique de Paris, a fait don à la Ville de Paris. On y recevra la plupart des périodiques spéciaux se rapportant aux choses de l'hygiène ; on y réunira petit à petit les ouvrages français et étrangers qui traitent de ces questions qui passionnent notre époque.

Enfin, nous allons organiser des conférences du soir et nous comptons, pour nous aider dans notre tâche, sur tous ceux qui ont à cœur la généralisation toujours plus grande du bien-être, fait surtout de santé morale et physique.

Sur notre proposition, et sur l'avis favorable de la Commission de surveillance, M. le Préfet a décidé que le jeudi serait exclusivement réservé aux élèves des écoles parisiennes. Ils y viendront par groupes de 50 au plus, sous la conduite de leurs maîtres et nous leur ferons parcourir les collections du Musée en nous efforçant de retenir leur attention, de leur expliquer sans phrases, aussi simplement que possible, en nous aidant des leçons de choses que nous mettrons sous leurs yeux quelques-uns des principes élémentaires de l'hygiène.

C'est en somme tout un programme d'enseignement de l'hygiène qui se trouve par la force des choses établi à l'occasion du Musée. Nous ne nous dissimulons pas la grandeur de la tâche, surtout en considérant les ressources matérielles qui lui sont consacrées.

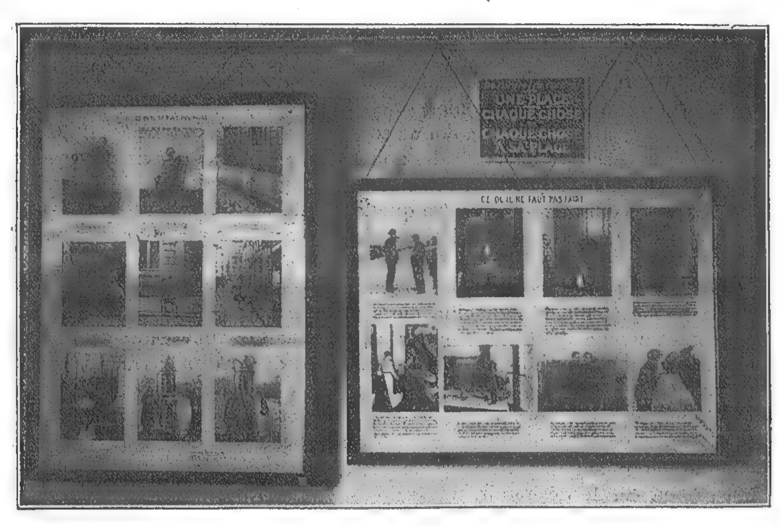
La Ville de Dresde crée un Musée d'hygiène : elle consacre trois millions de marks (trois millions 750 mille francs) à l'établissement, et lui assure un budget annuel de 270 000 marks, plus de 335 000 francs.

Le Musée parisien (1) aura coûté 150 000 francs d'établissement dont 105 000 pour le bâtiment. Il a un budget annuel de 21 000 francs.

C'est donc un établissement modeste, qui ne grève pas lourdement le budget. Mais nous avons la conviction qu'il grandira et qu'en attendant il saura faire œuvre utile. Malgré la supériorité écrasante d'opulence de ses confrères allemands, il contribuera aussi puissamment qu'eux à l'éducation sociale de toutes les classes de la société, en faisant comprendre aux bourgeois comme aux ouvriers que l'hygiène est la plus indispensable des sciences et que son application pratique peut être mise à la portée de tous.

Paul JUILLERAT,
Conservateur du Musée d'Hygiène de la Ville de Paris.

(1) Le Musée est ouvert aux personnes munies de cartes les mardis, mercredis, vendredis et dimanches de midi à six heures. Le jeudi est réservé aux écoles. Les médecins, ingénieurs, architectes, spécialistes de toutes sortes y sont reçus sur la présentation de leur carte personnelle.



Hygiène sociale (Ce qu'il ne faut pas faire).

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES OBLIGATIONS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Une faute lourde et un préjudice moral

Il n'est question, au Palais de justice, que des procès de l'Assistance publique, qui plaide un peu contre tout le monde. Sans compter les nombreux parents, qui après avoir abandonné leurs enfants, alors que petits, ils ne leur étaient qu'une charge, les réclament quand ils peuvent travailler, d'autres comparaissent chaque jour, et dans une proportion qui progresse de façon inquiétante. Ce sont les mères indignes qui martyrisent leurs enfants, souvent jusqu'à dix ou douze ans, les privent de soins et de nourriture, les frappent et les blessent, et celles qui abandonnent des nouveau-nés dans des endroits publics.

Dans tous ces cas, c'est l'Assistance publique, à laquelle est confiée la garde des enfants. Ce grand rôle social, d'une administration, correspond, d'une part, à des ressources considérables, qui suscitent des procès comme ceux actuellement pendants, avec le directeur de l'Opéra-Comique. Et d'autre part, des obligations très précises, destinées à assurer aux enfants abandonnés, ou à ceux que les tribunaux ont dû séparer de leurs parents, une une éducation normale ainsi que la garantie de soins constants et de surveillance quotidienne.

Une lamentable affaire vient de se terminer le 26 octobre dernier, devant la première chambre du tribunal de la Seine ; elle montre combien il est nécessaire que les rouages administratifs de l'Assistance publique soient l'objet d'un contrôle continuel, afin d'éviter les malheurs, les scandales, ou les oublis navrants, qui peuvent se produire si facilement. La délicatesse et la difficulté de la plupart des cas qui se présentent dans cette administration demanderaient en effet un tact raffiné, qui est exclusif de la paperasserie des bureaux et de l'indifférence indolente des fonctionnaires.

La base du procès est des plus simples.

Un fille-mère, couturière de son métier, Mlle Louise Chaussidière, était atteinte, au mois de mai 1910, d'une éruption de rougeole et immédiatement elle entrait à l'hôpital Claude Bernard, pour recevoir les soins nécessaires à son état.

Chez elle, elle ne pouvait laisser sa petite fille âgée de trois ans, Gisèle-Yvonne Rouilly, qui portait le nom de son père, par lequel elle avait été reconnue.

On s'adressa à l'Assistance publique, qui fit mettre Gisèle au dépôt des Enfants-Assistés. Or, la petite Gisèle, était déjà atteinte de rougeole et lorsque la mère fut guérie, on lui refusa de la laisser emmener l'enfant, qui souffrait d'une broncho-pneumonie.

La mère, rentrée chez elle, donna son adresse au dépôt des Enfants-Assistés, demanda des nouvelles de sa fille, et sollicita d'être appelée au cas où la maladie s'aggraverait.

L'assistance finit par répondre que la fillette était très mal et trois jours après elle écrivait de nouveau par pli recommandé pour demander à la mère de « passer au dépôt, au plus vite, pour affaire urgente la concernant. »

La pauvre femme s'imagina alors que l'enfant était guérie, et qu'elle allait la ramener chez elle, aussi quel ne fut pas son désespoir quand, arrivée au dépôt, un employé lui apprit sans ménagement avec cette aimable douceur qui est inséparable des guichets, qu'on l'avait fait venir pour lui apprendre que le cadavre de l'enfant était à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, au cas où elle le désirerait.

Sur un pneumatique de Mlle Chaussidière, réclamant le corps de Gisèle, on répondit, dans un style cruellement administratif, la lettre suivante :

Paris, 27 juin 1910.

Madame,

Le secrétaire de la Faculté de médecine vient de nous faire parvenir la lettre par laquelle vous réclamez le corps de votre enfant, Gisèle Rouilly.

C'est à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux que le corps a été transféré le 23. Il a été envoyé, le même jour, au four crématoire du Père-Lachaise pour être incinéré.

Recevez, madame, mes salutations.

(Signature illisible).

Devant les juges, Me Suzanne Grunberg a exposé toute la douleur de la mère et elle a, dans une plaidoirie émouvante, montré au tribunal que la faute de l'assistance, qui a, en soi, quelque chose d'horrible et de véritablement barbare, avait eu les conséquences les plus graves pour Mlle Chaussidière.

La pauvre femme, en effet, a depuis ce temps des troubles cérébraux et ne quitte plus l'hôpital.

En conséquence, Me Grunberg réclamait 40 000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal a rendu un jugement dont nous extrayons les attendus suivants :

... Attendu que, prétendant que l'Assistance publique a commis une lourde faute vis-à-vis d'elle en ne l'informant pas à temps du décès de sa fille, la demoiselle Chaussidière l'a assignée aux fins de se voir condamner à lui payer la somme de 40 000 francs à titre de dommages-intérêts :

Attendu que l'Assistance publique ne méconnaît pas avoir commis une faute :

Qu'il est évident qu'alors qu'elle avait exactement le nom et l'adresse de la mère de l'enfant décédée, l'Assistance publique a commis une faute grave vis-à-vis de cette mère, d'abord en lui envoyant par erreur, pour la prévenir du décès, une lettre avec cette adresse : « Mme Rouilly, square Caulaincourt », laquelle fut renvoyée avec cette mention « inconnue », ensuite en faisant connaître à la demoiselle Chaussidière, avec légèreté, que le corps de son enfant avait été transféré à l'École de médecine, bien qu'il l'eût été à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, ce que l'administration aurait pu constater facilement, si elle s'en était donné la peine ;

Qu'il est résulté de cette négligence à renseigner la demoiselle Chaussidière et des retards qui en ont été la conséquence, que, dans des circonstances aussi pénibles, ladite demoiselle a été empêchée de rendre les derniers devoirs à son enfant ;

Que s'il n'y a eu par suite pour la demoiselle Chaussidière qu'un préjudice moral, l'Assistance publique ne lui en doit pas moins réparation...

L'assistance publique a été condamnée à payer à Mlle Chaussidière une somme de 2 000 francs à titre de dommages-intérêts.

Ainsi la malheureuse mère a gagné en partie son procès, puisque le tribunal a admis l'existence d'une faute, et le principe d'une réparation, mais à vrai dire, sur le quantum des dommages-intérêts, il semble que les magistrats auraient pu se montrer plus généreux, et considérer que le préjudice moral, qu'ils admettent, ne peut être compensé par une indemnité aussi légère, qui ne permet à la victime ni de se soigner aisément, ni même de se livrer tout entière à sa douleur.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour.

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



LE Dr MARCEL LABBÉ

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

DIÉTÉTIQUE

MENUS SCHÉMATIQUES

(d'après BOAS).

Dans l'insuffisance gastrique au début.

A 8 heures : 100 grammes de lait au thé, 50 gr. de pain blanc, 30 gr. de beurre. Dans la constipation, ajouter 50 gr. de sucre de lait.

A 10 heures : 50 gr. de pain blanc, 30 gr. de beurre, 60 gr. de viande râpée, crue ou grillée, ou 60 gr. de jambon.

A midi : 150 gr. de viande de bœuf bouillie, avec 50 gr. de macaroni, ou bien 100 gr. de ris de veau ou de pommes de terre.

A 3 heures : 100 gr. de lait au thé, 50 gr. de pain blanc, 30 gr. de beurre.

A 7 heures : 100 gr. de bœuf froid, 50 gr. de pain blanc, 30 gr. de beurre.

AUTRE SCHÉMA DANS L'INSUFFISANCE GASTRIQUE DU 1er DEGRÉ :

A 8 heures : 100 gr. de lait au thé, 50 gr. de pain blanc, 30 gr. de beurre, ou, au lieu de beurre, 50 gr. de cakes.

A 10 heures : 100 gr. d'œufs brouillés, 50 gr. de pain blanc.

A midi : 150 gr. de viande maigre ou de gibier, 100 gr. d'épinards ou tout autre légume en purée, 100 gr. de compote de pruneaux, 100 gr. d'omelette ou jambon, ou 100 gr. de nouilles, d'omelette soufflée, etc. 20 gr. de figues ou 20 gr. de raisin.

A 3 heures : 100 gr. de thé au lait, de cakes ou de pain blanc.

A 7 heures : 60 gr. de jambon, 50 gr. de pain blanc, 50 gr. de beurre, 100 gr. de côtelettes de veau.

Dans l'insuffisance gastrique au second degré (sténose pylorique bénigne, dilatation myasthénique).

A 8 heures : 100 gr. de thé au lait (avec saccharine, pas de sucre), 50 gr. de pain blanc grillé.

A 10 heures : 100 gr. de jambon, 30 gr. de pain, 10 gr. de beurre.

A midi : 150 gr. de bœuf rôti, 50 gr. de purée de pommes de terre.

A 2 heures : 50 gr. de crème.

A 4 heures : 100 gr. de thé au lait (saccharine, pas de sucre), 50 gr. de pain grillé.

A 7 heures : 100 gr. de perche, 50 gr. de pain blanc, 10 gr. de beurre, 100 gr. de crème.

A 9 heures : 50 gr. de crème.

AUTRE MENU DANS L'INSUFFISANCE GASTRIQUE AU SECOND DEGRÉ :

A 8 heures : 50 gr. de crème, 50 gr. de pain, 10 gr. de beurre.

A 10 heures : 100 gr. d'œufs brouillés, 30 gr. de pain blanc, ou bien 100 gr. de truite ou de jambon ou de bœuf rôti.

A midi : 100 gr. de poisson, 150 gr. de côtelette de veau, 50 gr. de zwieback, 50 gr. de purée de pommes de terre, 50 gr. d'omelette soufflée.

A 2 heures : 50 gr. de crème.

A 4 heures : 100 gr. de crème, 50 gr. de cake.

A 7 heures : 100 gr. de viande froide, 50 gr. de pain, 10 gr. de beurre.

A 9 heures : 100 gr. de crème.

Dans le cancer de l'estomac.

A 8 heures : 100 gr. de lait au thé, 50 gr. de zwieback, 10 gr. de beurre.

A 10 heures : 100 gr. de perche, 50 gr. de pain blanc, ou 100 gr. de cervelle de veau ou de ris de veau, ou 2 œufs.

A midi : 150 gr. de riz au lait, 100 gr. de veau, 50 gr. de macaroni.

A 3 heures : 100 gr. de thé au lait, 50 gr. de cake.

A 7 heures : 100 gr. de crème, 50 gr. de zwieback, 10 gr. de beurre.

A 9 heures : 50 gr. de crème.

AUTRE MENU DANS LE CANCER DE L'ESTOMAC :

A 8 heures : 150 gr. de lait avec 50 gr. de chocolat, 50 gr. de cake.

A 10 heures : 30 gr. de caviars, 50 gr. de pain blanc, 10 gr. de beurre, 100 gr. de perche.

A midi : 100 gr. de poulet, 150 gr. de bouillie de riz au lait, 50 gr. de nouilles ou macaroni.

A 3 heures : 100 gr. de crème, 50 gr. de cakes.

A 5 heures : 50 gr. de crème.

A 7 heures : 100 gr. de lait et 30 gr. de chocolat, 50 gr. de zwieback, ou 100 gr. de cervelle de veau avec 50 gr. de zwieback et 100 gr. de crème.

A 9 heures : 100 gr. de crème.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Douleur sciatique.

Alcoolat de genièvre	120 grammes.
Alcoolat de lavande	660 —
Essence de térébenthine	30 —
Menthol	āā 0 gr. 50
Thymol	āā 0 gr. 50

F. s. a. un liniment.

(HUCHARD).

Asthme.

Bromoforme	XXX gouttes
Alcool	10 grammes.
Eau de laurier-cerise	20 —
Extrait thébaïque	0 gr. 03
Sirop d'ipéca	30 —
Eau	150 —

F. s. a. Une potion à prendre par cuillerées dans la journée.

(MARAGLIANO).

Gerçures

Contre les gerçures des mains ou pour les personnes qui ont les mains rouges et les exposent au froid, on peut appliquer pendant a nuit le mélange suivant :

Lanoline	60 gramm.
Huile d'amandes douces	50 —
Vaseline	0 gr. 10
Essence de rose	X gouttes.

F. s. a. (BROCQ).

Potion purgative à la magnésie

Magnésie calcinée	10 grammes.
Sirop de fleur d'oranger	30 grammes.
Eau distillée	100 grammes.

(GOBLEY).

A prendre en une ou deux fois.

Mialhe a donné la formule suivante de cette potion, adoptée par le Codex de 1884.

Magnésie calcinée officinale	8 grammes.
Eau simple	40 —
Sucre	50 —
Eau de fleur d'oranger	20 —

Broyez la magnésie avec l'eau, introduisez le mélange dans un poêlon d'argent et chauffez jusqu'à ébullition, en agitant sans cesse ; retirez du feu, ajoutez le sucre en continuant à agiter, ajoutez enfin l'hydrolat et passez à travers une passoire fine.

A prendre en une seule fois le matin à jeun ; aussitôt son ingestion, on prend un demi-verre d'eau sucrée.

Potion purgative anglaise

Séné	15 grammes.
Sulfate de magnésie	24 grammes.
Manne	34 —
Eau bouillante	125 —
Eau de cannelle	15 —
Teinture de Séné comp.	8 —

Potion purgative :

Follicules de séné	4 grammes.
Poudre de café torréfié	10 —
Manne en larmes	30 —
Eau bouillante	200 —

Pour enfants au-dessus de dix ans.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

GAZETTE DES HOPITAUX. — **La vaccination antityphique** (Louis et Combe, 30 novembre 1912).

Nous sommes aujourd'hui en possession d'une arme sûre et efficace pour lutter contre la fièvre typhoïde.

L'emploi des vaccins monovalents stérilisés par la chaleur, dans les armées anglaise, japonaise, américaine a eu pour effet d'abaisser dans de très notables proportions et la morbidité et la mortalité par fièvre typhoïde.

Les vaccins polyvalents de Vincent, plus efficaces, ne comptent, jusqu'à ce jour, sur plus de 20.000 personnes vaccinées depuis deux ans, aucun échec à leur actif et ont fait preuve d'un pouvoir protecteur absolu.

BULLETIN MÉDICAL. — **Traitement palliatif des tumeurs cérébrales** (Broca, 4 décembre 1912.).

Quand des phénomènes non définis et assez persistants de localisation se fixent, avec de grandes probabilités, sur le siège d'une tumeur cérébrale, il faut ouvrir un large volet cranien; quelques jours plus tard, on incisera la dure-mère et l'on ira à la recherche de la tumeur pour l'enlever si possible.

C'est incontestablement une opération assez grave, mais elle est parfaitement justifiée par ce seul fait qu'une tumeur cérébrale, même anatomiquement bénigne, abandonnée à elle-même, est fatalement mortelle à plus ou moins brève échéance.

L'intervention peut avoir des résultats parfaits et durables si la tumeur est bénigne.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La méningite cérébro-spinale à pneumocoques : à propos de deux cas observés** (Dujol, 30 novembre 1912).

L'infection pneumococcique semble avoir chez le nourrisson une évolution particulièrement grave. Parmi les déterminations morbides causées par ce germe, la méningite est celle qui est, sinon la plus fréquente, du moins la plus facilement observable, grâce à ses signes plus précis.

Contre cette affection la médication est à peu près désarmée et la médication sera une médication symptomatique.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **De l'abus des urétrotomies internes** (Cathelin, 30 novembre 1912).

On est frappé en lisant les auteurs classiques de constater l'énorme proportion de leurs urétrotomies internes. Cependant les indications en sont rares, et sur un total de 504 rétrécissements, on a pu n'intervenir que 46 fois (Cathelin). « Cela prouve donc que dans l'immense majorité des cas, nous avons recours, et avec succès, à la simple dilatation, aux sondes et aux béniqués... En jetant ainsi le cri d'alarme, je pense rendre service aux malades, qui, à peu de frais, peuvent être ainsi débarrassés de cette petite infirmité, par leur propre médecin traitant. »

CLINIQUE. — **Nouvelles observations sur la goutte** (Professeur Thomayer (de Prague), 29 novembre 1912).

« Malgré les études nombreuses faites sur la goutte, nous n'avons pas jusqu'ici de données précises sur la nature réelle du processus de cette affection. Il semble même que la direction des travaux dans l'étude de la goutte ait pris une fausse voie, ou même se soit engagée dans une impasse. » Les travaux des dernières années sont guidés par une loi qui semble évidente et fondamentale, à savoir que la cause même de la goutte est due à une proportion anormale d'acide urique. Ce rapport anormal dicte le régime alimentaire et la thérapeutique ; on cherche à favoriser le moins possible la formation de l'acide urique et l'on prescrit des médicaments qui en augmentent l'élimination.

« Et pourtant, toute la thérapeutique moderne ne saurait empêcher qu'un malade atteint de goutte ne soit plus sujet à des accès de goutte arthritique. »

CLINIQUE. — **Médecins guérisseurs de cancer** (Pristinus, 6 décembre 1912).

« Certes, il est permis dans les cas désespérés, *lorsque la chirurgie est impuissante*, d'utiliser ces traitements empiriques.

Néanmoins, si l'esprit scientifique est toujours nécessaire dans notre art, combien il est indispensable dans le traitement du cancer !

Nous ne savons rien ou presque rien sur cette grave question, mais il se dégage des faits qu'un cancer, quel qu'il soit, peut, pendant une période fort longue et sans raisons apparentes, s'améliorer spontanément. »

PROVINCE MÉDICALE. — **Sur un petit signe précoce de méningite syphilitique basilo-spinale** (Pr Audry, 30 novembre 1912).

Pendant cinq semaines, une méningite syphilitique basilaire ou basilo-spinale a réduit son syndrome clinique à ce signe unique : *que la flexion de la tête déterminerait constamment une secousse subjective dans les membres inférieurs.*

JOURNAL DES MÉD. PRAT. DE LYON. — **De l'emploi des balsamiques dans la blennorragie** (Ribollet, 30 novembre 1912).

Tous les balsamiques, employés judicieusement en temps voulu, et aux doses voulues, donneront d'excellents résultats, à condition que le gonocoque ait disparu de l'écoulement et lorsqu'il ne s'agit plus que d'assécher définitivement le canal.

MARSEILLE MÉDICAL. — **La réaction de Wassermann chez le nouveau-né et le nourrisson** (d'Astros et Teissonnière, 1 décembre 1912).

Chez le nouveau-né et le nourrisson, la réaction de Wassermann n'aurait pas la même valeur diagnostique que chez l'enfant plus âgé ou l'adulte. Une séro-réaction négative ne permet pas toujours d'éliminer chez lui la syphilis congénitale, notamment dans la période latente qui précède habituellement l'éclosion des accidents négatifs. Une réaction positive ne permet pas toujours de l'affirmer. Plus souvent que chez l'adulte, on constate des réactions douteuses et partiellement positives.

SEMAINE MÉDICALE. — **Le signe d'Argyll-Robertson dans les affections non syphilitiques** (Rose, 4 décembre 1912).

Dans l'immense majorité des faits, le signe d'Argyll-Robertson doit faire admettre une infection syphilitique ancienne et c'est presque exclusivement le cas lorsque ce signe est une manifestation unique du côté du système nerveux. Il s'observe plus souvent dans les affections parasyphilitiques ou syphilitiques quaternaires que dans les lésions syphilitiques tertiaires ou secondaires, mais il existe des cas indéniables, quoique très rares, où ce signe fut constaté dans des affections non spécifiques. Ces faits tendent à prouver que la localisation de la lésion responsable du symptôme n'est pas toujours la même et dans des recherches anatomiques ultérieures les régions cervico-bulbaires et pédonculaires, les nerfs de la troisième paire et le ganglion ophtalmique avec ces nerfs efférents devront être soigneusement examinés.

TUBERCULOSE — EMPHYSEME — BRONCHITE CHRONIQUE — ASTHME — MIGRAINE — ECZEMA — PALUDISME

Seule Préparation permettant la Thérapeutique Arsenicale Intensive par la **MÉDICATION ARRHÉNIQUE**



9, rue de la Perle, Paris.

GOUTTES dosées à 2 millig.	10 à 20 par jour (en deux fois)
AMPOULES — à 50 millig.	1 à 2 par jour
COMPRIMÉS — à 25 millig.	1 à 3 —
GRANULES — à 1 centigr.	2 à 6 —

Traitement spécifique et abortif de la **SYPHILIS**



Un Nouveau procédé très simple et très précis

POUR

l'Analyse des Urines

Rendre fort simple, très précise et infiniment peu coûteuse la recherche qualitative et quantitative des éléments anormaux de l'urine (sucre et albumine), tel est le but des **Trousses Dosurine**.

Présentées sous la forme d'élégants portefeuilles, pouvant être facilement mis dans la poche, ces trousses renferment les tubes et ampoules à réactifs nécessaires pour chaque opération d'analyse. Elles permettent, en deux minutes, avec quelques gouttes d'urine, d'être très exactement fixé.

Les nombreux médecins qui en ont essayé l'emploi ont été unanimes à faire l'éloge de leur commodité et de leurs rigoureux résultats. Tout d'abord, au cours d'une visite ou d'une consultation, elles donnent au praticien la facilité d'être immédiatement renseigné sur la composition de l'urine et de pouvoir instituer, sans plus attendre, la thérapeutique qui convient. En outre, elles lui rendent aisément généralisables les analyses urologiques, demeurées jusqu'ici le monopole des pharmaciens.

D'autre part, en raison de leur utilisation extrêmement simple, l'achat de ces trousses sera conseillé avec grand profit aux malades eux-mêmes, qui pourront de la sorte se rendre compte, aussi souvent qu'il conviendra, des variations de composition de leurs urines. Il leur sera dès lors loisible de surveiller de très près leur alimentation, de contrôler l'influence de tel ou tel mets sur le taux de leur sucre ou de leur albumine, enfin de faire appel aux soins médicaux dès que ce taux aura subi une élévation.

Ces Trousses urologiques apparaissent donc, à tous égards, comme de très précieux collaborateurs pour le médecin. En dehors de l'exactitude absolue de leurs résultats, elles présentent encore l'avantage d'une grande modicité de prix : chaque analyse revient à environ 0 fr. 25.

Ces trousses existent sous trois modèles différents :

1° **TROUSSE INDEX « La Dosurine »**, destinée à rechercher si l'urine renferme ou non de l'albumine ou du sucre ;

2° **TROUSSE A « La Dosurine »**, destinée à doser l'albumine contenue dans l'urine ;

3° **TROUSSE D « La Dosurine »** destinée à doser la quantité de sucre (glucose).

Le prix de chaque trousse est de 5 francs (franco 5 fr. 30). — Ampoules de renouvellement : la boîte de 10, 2 fr. 50 (franco 2 fr. 75) ; la boîte de 20, 4 fr. 75 (franco : 5 francs). — Remise de 15 p. 100 à MM. les médecins.

Adresser les commandes et les demandes de renseignements à la Société LA DOSURINE, 16, rue Charlemagne, Paris.

ALBUMINURIE TRAITEMENT RADICAL PAR LA **VITAFÉRINE**

Échantillons sur demande aux abonnés de « Paris Médical ». *Vente réglementée*

S'adresser à B. BÉRAUD, pharmacien de 1re classe, **Place Sadi-Carnot, SAINT-ÉTIENNE**

TRAITEMENT DE LA **Constipation habituelle** *par les mucilagineux* « **AGAR-AGAR** »

FUCOSINE

INNOCUITÉ ABSOLUE

Succès dans **75 à 80 %** des cas traités

Échantillon et littérature au Corps Médical :

55, r. Auguste-Comte, LYON

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — D'après certains médecins, la poudre de lait aurait à peu près résolu la solution du problème de l'alimentation lactée et l'on retrouve dans l'enthousiasme des promoteurs du lait sec, la même ferveur qui accueillit, en Allemagne, les débuts du lait albumineux du professeur Finkelstein.

MM. **Weill** et **Mouriquand** (*Soc. médic. des hôpitaux*, 19 nov. 1912) ont employé le lait desséché (lait écrémé, lait demi-écrémé, lait complet suivant les cas) chez 24 enfants : 1° 15 enfants pathologiques ; 2° 9 enfants non pathologiques, pour la plupart à croissance pondérale retardée.

Dans les cas pathologiques, les résultats du lait sec sont imprécis. « Nous ne lui avons pas reconnu une supériorité incontestable sur le lait stérilisé chez les rachitiques à troubles digestifs subaigus ; dans l'athrepsie les résultats ont été très variables et assez inconstants au point de vue de la croissance pondérale chez la plupart de nos nourrissons ; nous avons eu un succès partiel dans un cas de gastro-entérite aiguë ».

Quelques nourrissons ne se sont pas immédiatement adaptés à ce nouvel aliment et ont présenté des troubles digestifs (diarrhée) au cours de la première semaine. Puis l' « adaptation » s'étant faite, quelques-uns ont vu leur poids monter, en subissant d'ailleurs des oscillations.

Quant aux enfants de la deuxième catégorie, on n'a pu leur donner que deux ou trois biberons de lait sec en continuant d'autre part leur alimentation habituelle et on ne peut tabler sur leurs observations.

Les auteurs concluent ainsi : « Dans la pratique courante, il n'y a sans doute pas lieu d'abandonner le lait ordinaire. La poudre de lait trouve les indications de son emploi, dans certains cas de dyspepsie des liquides, au même titre que le lait concentré et le lait réduit par ébullition prolongée. Elle représente un succédané du lait quand ce dernier vient à faire défaut, dans les années de sécheresse, ou lorsqu'il est exposé à des fermentations dangereuses, lors des grandes chaleurs. »

L'an dernier, Privat et Mulsant sont arrivés à la suite de leurs recherches poursuivies parallèlement, à proposer une amélioration très notable de la réaction de Meyer. La modification qu'ils ont apportée est la suivante : ils suppriment l'eau oxygénée, et font intervenir un catalyseur, l'albuminate de manganèse, car ils ne font plus appel aux fonctions peroxydasiques et catalytiques du sang, mais seulement à sa fonction peroxydante. L'oxyhémoglobine remplace l'eau oxygénée, et c'est l'albuminate de manganèse (ou mieux, suivant Privat, l'oxyde de manganèse colloïdal qui se forme aux dépens de celui-ci en milieu alcalin) qui remplit le rôle d'agent catalytique, c'est-à-dire fixe sur la phénolphtaléine, l'oxygène de oxyhémoglobine.

MM. **Cade** et **Mulsant** (*Soc. médic. des hôpitaux*, 12 nov. 1912) ont appliqué cette réaction de Meyer améliorée sur une série de 45 malades de la clinique du professeur Teissier, concurremment avec la réaction de Weber. D'après eux, elle n'exposerait plus aux causes d'erreur, dont seules sont entachées toutes les réactions où intervient l'eau oxygénée. « Elle tend à revendiquer le qualificatif de spécifique, en même temps que sa très grande sensibilité (jusqu'à 1/10 000e de goutte de sang) et sa simplicité contribuent à l'imposer dans la pratique, de préférence à l'ancien Meyer. »

Un malade entre à l'hôpital avec des signes d'appendicite ; malgré le traitement institué, l'état ne cesse d'empirer et on opère. On trouve le péritoine libre et on ouvre au doigt un vaste abcès rétrocolique haut (3 à 500 gr.).

Quelques jours après l'intervention, dans la région angulo-maxillaire, apparaît une tuméfaction rouge et chaude. On incise à deux reprises ; la radiographie montre qu'il s'agissait d'une dent de sagesse incluse.

MM. **Durand** et **Badolle** (*Société des Sc. médic.*, 11 nov. 1912) désirent attirer l'attention sur la succession d'une appendicite avec abcès et d'accidents infectieux d'une dent de sagesse.

Y a-t-il simple coïncidence, ou au contraire peut-on considérer l'abcès dentaire comme une complication pyohémique de l'abcès appendiculaire? Il est regrettable que l'hémoculture n'ait pas été faite.

MONTPELLIER. — Le signe de la matité rétro-hépatique se retrouverait, d'après Lesieur, dans 80 ou 90 p. 100 des cas de dothiénentérie et il existerait presque exclusivement dans cette maladie. Il aurait une valeur diagnostique considérable puisqu'on pourrait le constater avant l'apparition des taches rosées et la séro-réaction.

Corone (*Soc. des Sciences médic.*) a recherché le *signe de Lesieur* sur 66 individus, dont 19 atteints de dothiénentérie, 37 atteints d'une maladie aiguë quelconque et 10 sujets sains. De cette étude, il appert que : 1° *le signe de Lesieur n'est pas constant dans la fièvre typhoïde* ; 2° *le signe de Lesieur existe dans d'autres affections.*

BORDEAUX. — Dans une première série déjà publiée de pneumothorax artificiels, sur 7 malades, 6 sont morts. M. **Leuret** (*Soc. de Méd. et de Chir.*, 15 nov. 1912) poursuit ses recherches avec la plus grande circonspection. Il ne partage pas l'enthousiasme de certains sur la méthode, qui doit, en effet, être réservée à un nombre de cas restreints. Sur 96 tuberculeux examinés en vue du traitement, M. Leuret n'en a trouvé que 3 favorables et 8 douteux. Comme la tuberculose chronique évolue par poussées aiguës et que le pneumothorax agit favorablement sur les signes aigus, peut-être devrait-on faire des pneumothorax temporaires au moment des poussées. La question est encore à l'étude.

LILLE. — A propos d'un cas typique de *maladie de Dercum*, MM. **Pierret** et **Duhot** (*Soc de méd. du dép. du Nord*, 8 nov. 1912) se demandent s'il n'existe pas des cas frustes et fréquents, et si l'on ne doit pas considérer en particulier comme forme atténuée du même état pathologique l'existence de douleurs et d'hyperesthésie au niveau des régions adipeuses, que l'on rencontre à titre de symptôme presque banal chez les femmes obèses, arthritiques, parvenues à la ménopause.

ROUEN. — L'hématurie est un symptôme rare au cours de l'appendicite. Dans un travail récent, **Fusch** en a cité 17 observations (*Zeitschrift für Urologie*, II, 1912).

La bradycardie s'observe parfois durant la crise appendiculaire et n'entraîne pas toujours le diagnostic de gangrène latente ou commençante.

Il est curieux d'avoir observé ces deux symptômes peu communs *associés chez un même malade* (**Duval**, *Soc. de Méd.*). Si l'un d'eux, l'hématurie, risque dans certaines circonstances de faire méconnaître l'origine réelle des accidents observés, la bradycardie, en revanche, présenterait dans les cas douteux une véritable valeur diagnostique.

CHRONIQUE DES LIVRES

Annales de la Clinique Chirurgicale du professeur PIERRE DELBET. — ***La désarticulation temporaire dans le traitement des Tuberculoses du pied***, par PAUL HALLOPEAU, chirurgien des hôpitaux de Paris, 1913, 1 vol. in-8 (*Félix Alcan*, édit. à Paris).

Dans ce fascicule de 80 pages, illustré de 35 planches hors texte, M. Paul Hallopeau étudie et décrit le procédé opératoire employé depuis plusieurs années, par le professeur Pierre Delbet, dans le traitement des tuberculoses du pied, à savoir la *désarticulation temporaire*, la seule méthode qui permette d'examiner l'étendue des lésions anatomiques, et de pratiquer, sous le contrôle de la vue, une ablation large et complète de tous les tissus atteints.

Le plus souvent, dans les tuberculoses tarsiennes ou tarso-métatarsiennes, les lésions des parties molles sont aussi sinon plus développées du côté de la plante que du côté dorsal; or, il est impossible, sans la section des tendons dorsaux et la large ouverture des interlignes articulaires, de prendre une connaissance exacte de cette infiltration des parties molles et partant de faire œuvre utile; c'est ce que M. Hallopeau nous démontre avec des observations à l'appui, empruntées à la clinique du professeur Delbet.

M. Hallopeau nous montre d'abord l'extension fréquente des lésions dans les parties molles plantaires, grâce à l'existence des nombreuses gaines synoviales de la région. Puis, rejetant — sauf, bien entendu, chez l'enfant — les curettages, les grattages, opérations le plus souvent incomplètes et trompeuses parce qu'elles donnent un faux espoir au malade et au chirurgien, l'auteur nous montre la nécessité absolue de la section des tendons dorsaux, de l'ouverture large des articulations qui permettent, avec ou sans résections osseuses, de poursuivre les lésions tuberculeuses dans tous les recoins et d'enlever toujours ce qu'il faut et tout ce qu'il faut.

L'auteur termine par la description de la technique opératoire suivie par le professeur Pierre Delbet, et les nombreuses planches annexées à l'œuvre montrent que les diverses désarticulations, médio-tarsienne, tarso-métatarsienne, du premier ou des deux premiers métatarsiens, donnent un jour considérable et les excellents résultats apportés par l'auteur confirment l'excellence de la méthode. ANS. SCHWARTZ.

L'organisme dans les infections, par le Dr AUDAIN (d'Haïti), ancien interne des Hôpitaux de Paris, avec préface du Dr Louis RENON, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1913, 1 vol. in-12, de 414 p. (*Maloine*, Paris).

L'auteur qui s'est déjà fait connaître par un intéressant ouvrage sur les *Fièvres intertropicales*, fait part, dans le présent livre, des résultats de ses observations et de ses méditations en hématologie et en pyrétologie.

Après une courte étude des leucocytes du sang et un mémorandum sur ce qu'il est indispensable de savoir au point de vue hématologique, M. Audain divise les fièvres hématologiquement suivant qu'elles dépendent de la phagocytose directe ou de l'action à distance des phagocytes contre les toxines microbiennes (fièvre toxhémique, fièvre infectieuse vraie).

D'après M. Audain :

1° La composition globulaire du sang est un *miroir fidèle* de l'état de santé ou de maladie.

2° Ses modifications reflètent d'une *façon exacte* les modifications qui se passent dans l'organisme, aussi bien à l'état physiologique qu'à l'état pathologique.

3° Dans le cours d'une maladie, il y a *fixité* presque complète de la formule hémo-leucocytaire et de la leucocytose pendant toute la durée d'un *même acte* pathologique.

4° Le moindre changement dans la formule hémo-leucocytaire, dans la leucocytose ou dans le nombre des globules rouges doit attirer l'attention du médecin, car il correspond à un changement dans l'acte biopathologique.

Il ajoute que les résultats hématologiques ont la même valeur dans la zone tropicale et dans les zones tempérées.

Terminons en affirmant avec M. Rénon, que ce livre fait grand honneur au Dr Audain, élève de l'École de Paris, qui lutte vaillamment pour l'influence française à Haïti.

HORN.

Remèdes d'autrefois, comment se soignaient nos pères, 2e série par le Dr CABANÈS. 1913, un vol. in-12 de 390 p. (*Maloine*, à Paris).

Au seul titre de l'ouvrage, on en reconnaît l'auteur, soit l'infatigable initiateur de la paramédecine moderne, après lequel il est bien osé de glaner, tant le Dr Cabanès moissonne depuis si longtemps dans les domaines les plus variés de l'histoire et des histoires.

On se demande comment il trouve le temps de visiter toutes les sources qu'il signale, car l'admiration qu'il provoque se partage entre la fécondité de sa plume et la richesse de sa documentation. Il est vrai que la question ne se pose pas pour celui qui suit Cabanès depuis 25 à 30 ans, et qui sait que l'étudiant d'alors se montrait déjà enragé « chercheur et curieux », et c'est avec une patience méthodique qu'il n'a cessé de remplir la fontaine des curiosités qu'il déverse si fréquemment.

Les *Remèdes d'autrefois* pourraient encore s'intituler « la physiothérapie dans le passé », car ils rappellent quelle est, depuis Saül et David, l'action de la *musique dans les maladies*, celle des *processions dansantes*, celle du *fauteuil vibratoire* recommandé par Chirac, premier médecin de Louis XV. Le Dr Cabanès nous rappelle que l'École de Salerne *enseignait la santé par le rire*, et que l'*action curative des couleurs* était recherchée dès les plus lointaines époques de l'histoire. La *poudre de sympathie*, l'action des *parfums* et des *odeurs* sur l'organisme donnent lieu à des pages non moins curieuses. Enfin le rôle de la suggestion est envisagé à propos des « miracles de Jésus », et des « Saints médecins ».

Le livre, dans son ensemble, s'ajoute agréablement à tous les autres dont se compose à ce jour ce que Cabanès me permettra d'appeler la « Collection Cabanès ».

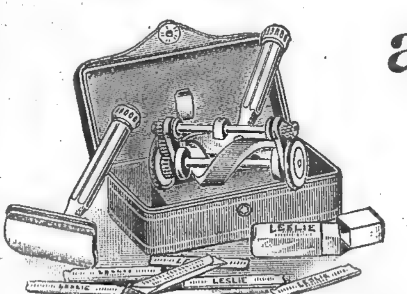
CORNET.

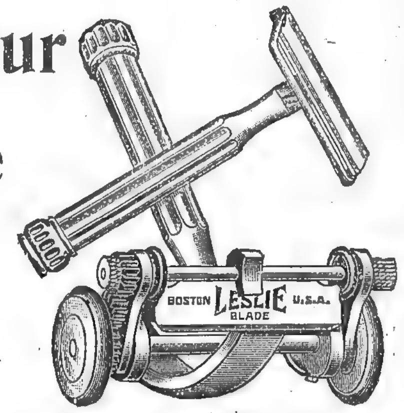
Causeries sur la goutte, par le Dr CH. LAVIELLE, de Dax, 1 vol. in-8 de 160 p. (*Vielle et Vasques*, imprimeurs à Dax et *Maloine* à Paris.)

Comme son titre l'indique, ce petit volume n'est pas un traité de la goutte. C'est une série de causeries d'un médecin, qui a acquis, dans sa pratique thermale, une grande expérience des goutteux, sur la pathogénie, le régime, le traitement d'une maladie aussi fréquente que mal connue. Le sous-titre : *La faillite de l'acide urique*, indique suffisamment que la tendance générale de l'ouvrage n'est pas aux explications théoriques. L'auteur est avant tout clinicien, et proteste, au nom de l'expérience clinique, contre toutes notions thérapeutiques, qui n'ont pas cette expérience pour base.

L.

Rasoir de sûreté et repasseur automatique Leslie





Dans ce repasseur, l'organe affûteur établi sous la forme d'une hélice cylindrique garnie de cuir agit par un mouvement combiné de rotation et de translation sur le bord de la lame, de sorte que l'action est progressive d'un bout à l'autre de cette dernière et que le repassage s'effectue à la façon du repassage à la main.

Il suffit de saisir l'appareil par la poignée et de le faire rouler sur une surface plane, table, marbre, mur, glace, etc., en lui imprimant un long mouvement de va-et-vient, la lame se renversant automatiquement chaque fois que la rotation de l'organe affûteur change elle-même de sens.

Cet appareil est le seul qui permette de repasser les lames dans le sens du fil et non à contre-sens comme tous les appareils soi-disant automatiques qui se vendent aujourd'hui.

N'importe qui **peut** se raser quand le rasoir coupe bien, mais **ne peut pas** le repasser.

Repasser un rasoir est un art que peu de personnes acquierent.

Avec le repasseur automatique **Leslie, il n'est besoin d'aucun apprentissage.** Le tout est dans le Spiral. Il n'y a qu'à placer la lame, imprimer un mouvement de va-et-vient au repasseur, et vous avez immédiatement un bon tranchant, non pas en certains endroits, mais sur toute la surface.

Cette trousse complète, la plus hygiénique qui soit, spécialement recommandée aux docteurs

Leslie Manufacturing Company, 65, rue Réaumur, PARIS

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BILLETS DE VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'**Italie.**

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu **0** fr. **50** dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraires (81-A 2) **:** Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon Dijon, Paris.

(Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse)

Prix : 1re classe : 194 fr. 85 — 2e classe : 142 fr. 20

Validité : 60 jours — Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Téléphone : 811-10 — **ANCNE MAISON MATHIEU** (FONDÉE EN 1848) — Adresse télégraphique : INSTRUMENTS — Paris

Société Électro-Industrielle et Anciens Établissements Mathieu réunis

Anonyme au capital de **1.400.000** *fr.*

PARIS — 113, Boulevard Saint-Germain — PARIS

Instruments de Chirurgie, Mobilier chirurgical et opératoire	Installations complètes de stérilisation Électricité médicale	Installations complètes d'Hôpitaux et de Dispensaires

---

ALIMENTS DE REGIMES

BIGNON-PARIANI 5, rue de l'Arcade, 5 PARIS  *CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE*

NÉCROLOGIE

Le Dr Jules Félix, à Bruxelles, depuis longtemps s'était donné le noble but de faire revire les cures minérales, climatériques belges trop négligées. Il avait publié un volume complet sur les stations balnéaires de Belgique dont la troisième édition vient de paraître chez Lamertin.

Enfin il avait ouvert en tout dernier lieu un laboratoire de plasmologie où les problèmes de la biologie éclairés des données scientifiques modernes étaient l'objet d'études passionnées et coordonnées par la direction du défunt. Ancien médecin de Léopold II, professeur de l'Université Nouvelle, le Dr J. Félix est une figure très originale dont les enthousiasmes ont amené en Belgique un sérieux mouvement pour l'hydrothérapie et la climatologie médicale.

NOUVELLES

Le musée au XVIIe congrès international de médecine, 1913. — Un Comité, sous la présidence de M. le professeur A. Keith, du Royal College of Surgeons, vient d'être formé avec l'objet d'organiser un musée en relation avec le XVIIe Congrès international de médecine à Londres en 1913. Les arrangements ont été confiés entièrement à ce comité, avec liberté d'accepter ou de refuser toute pièce offerte.

Il est admis que la collection dans un centre du matériel qui témoigne des progrès récents de la médecine, possède des avantages sensibles sur le plan de laisser à chaque section le soin d'arranger à part les pièces et autre matériel exigés au cours des communications.

Le comité a formulé certaines règles à cet effet et suivra un plan déterminé. Le Musée consistera en pièces explicatives des sujets de discussion dans les sections diverses du congrès et d'autre matériel que le comité jugera intéressant ou important ; et ceci au point de vue scientifique de la médecine ; aucun objet de nature commerciale ne sera admis.

Une installation très commode a été retenue à l'Imperial College of Science and Technology, South Kensington, Londres, S. W., et la disposition du Musée s'accordera autant que possible avec les sections variées du congrès. Le concours des fonctionnaires de chaque section a été obtenu, de manière que les collections soient dignes de l'exposition.

Comme le congrès aura lieu à Londres, et que les visiteurs désireront sans doute inspecter ses hôpitaux et autres institutions, on a décidé de ne pas emprunter les pièces des Musées de la Métropole. En conséquence, le comité s'adresse aux institutions de province et de l'étranger, ainsi qu'aux collections privées.

Ceux qui voudront bien placer à la disposition du comité tout matériel qui témoigne des progrès récents de la médecine dans ses diverses branches sont priés d'avoir l'obligeance de communiquer avec le secrétaire du Comité du Musée (H. W. Armit, Ravenhurst, Talbot Road Wenbley, près de Londres).

Le comité est disposé à payer les frais de transport des pièces et à les assurer contre perte ou avarie, et prendra tous les soins possibles pour les remettre à leur propriétaire en bonne condition.

Les exposants seront invités à faire des enseignements sur leurs spécimens dans le musée.

La permission du Conseil du Congrès a été obtenue pour que le Musée reste ouvert pendant quelques jours après la fin du Congrès, si l'on juge à propos.

LISTE PRÉLIMINAIRE DES SUJETS QUI SERONT INCLUS DANS LE MUSÉE DU XVIIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE :

1. ANATOMIE : Dissections. — Pièces macro et microscopiques.

2. PHYSIOLOGIE : Appareils nouveaux (exclusivement ceux prêtés par les physiologistes). — Résultats des observations récentes. — Pièces anatomiques, particulièrement celles qui ont rapport à l'innervation.

3. PATHOLOGIE GÉNÉRALE : Appareils musculaires du cœur. — Les greffes de tissus normaux. — La pathologie du « shock ».

3a PATHOLOGIE CHIMIQUE : Les conditions pathologiques suscitées par un régime défectueux. — La chimie pathologique du tube digestif.

4. BACTÉRIOLOGIE ET IMMUNITÉ : Le cancer. — Les « Filter passers ». — La lèpre. — L'anaphylaxie.

5. PHARMACOLOGIE : Les toxines non-microbiennes et les antitoxines. — Les résultats du traitement thermique.

6. MÉDECINE INTERNE : Le diabète. — L'hémolyse. — L'arthrite chronique. — La pathologie de l'asystolie.

7. CHIRURGIE : Les affections malignes du gros intestin. — Les tumeurs du cerveau. — La chirurgie intrathoracique. — La chirurgie du système artériel.

7. ORTHOPÉDIE : La paraplégie spastique. — Le traitement de la scoliose. — Le traitement de l'ankylose. — Le traitement des articulations tuberculeuses dans l'enfance.

8. OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCOLOGIE : Le cancer de la matrice. — L'hémorragie placentaire.

9. OPHTALMOLOGIE : L'uvéite chronique. — Opérations pour le glaucome.

10. PÉDIATRIE : Les infections des voies urinaires dues aux colibacilles. — L'influence des glandes à sécrétion interne sur le développement. — Le traitement chirurgical de la tuberculose dans l'enfance. — La polio-encéphalite et la poliomyélite.

11. NEUROPATHOLOGIE : L'aphasie motrice, l'anarthrie et l'apraxie. — Les myopathies. — La parasyphilis.

12. PSYCHIATRIE : Les injections et l'auto-intoxication dans la genèse des psychoses.

13. DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE : Les pièces de cette section ne sont pas comprises dans le Musée général.

14. UROLOGIE : La tuberculose rénale et vésicale dans la première période. — Les affections malignes de la prostate.

15. RHINOLOGIE ET LARYNGOLOGIE : Néoplasmes du nez, des cavités accessoires, et du naso-pharynx. — Les tumeurs rares du larynx. — Les affections de la trachée et des bronches. — La broncho-œsophagoscopie.

16. OTOLOGIE : Les pièces de cette section ne sont pas comprises dans le Musée général.

17. STOMATOLOGIE : Les affections périodontiques.

18. HYGIÈNE : Mortalité infantile dans les quatre premières semaines de la vie. — Les affections visuelles des écoliers. — Les maladies du poumon engendrées par la poussière.

19. MÉDECINE LÉGALE : La syphilis ; ses dangers pour la communauté et la question de sa surveillance par l'Etat. — La psychologie du crime.

20. SERVICES SANITAIRES MARITIME ET MILITAIRE : Le transport des blessés dans les régions montagneuses. — Vaisseaux-hôpitaux. — L'approvisionnement d'eau potable en campagne. — La vaccination antityphoïdique. — L'organisation sanitaire dans les régions tropicales — La maladie des plongeurs.

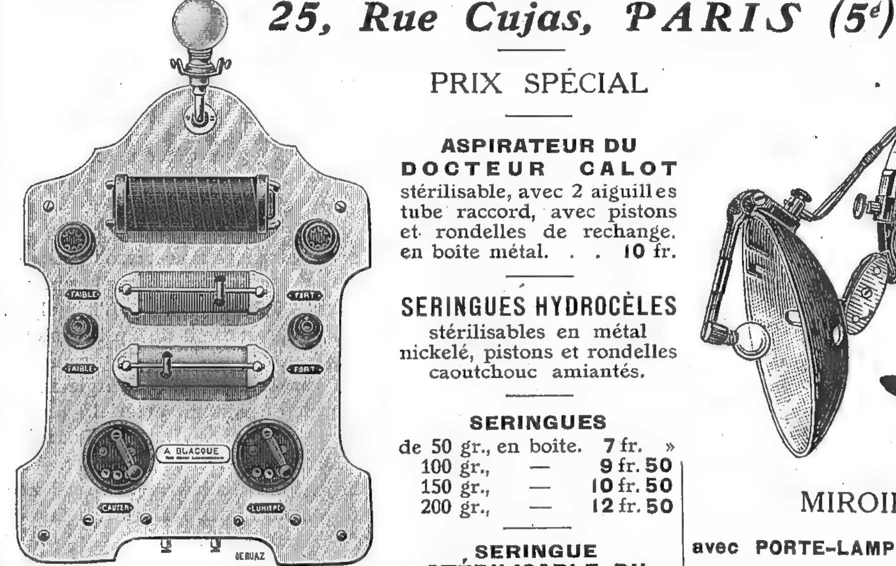
21. PATHOLOGIE ET HYGIÈNE TROPICALE : Leishmaniasis. — Les fièvres récurrentes. — Le béribéri. — La

Fabrique d'Instruments de Chirurgie

A. BLACQUE, Fabricant

FOURNISSEUR DES HOPITAUX ET DES MINISTÈRES DE LA GUERRE ET DES COLONIES, ETC.

25, Rue Cujas, PARIS (5e)



PRIX SPÉCIAL

ASPIRATEUR DU DOCTEUR CALOT
stérilisable, avec 2 aiguilles tube raccord, avec pistons et rondelles de rechange, en boîte métal. . . **10 fr.**

SERINGUES HYDROCÈLES
stérilisables en métal nickelé, pistons et rondelles caoutchouc amiantés.

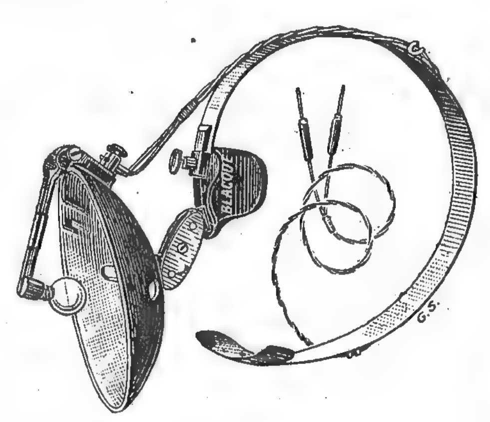
SERINGUES

de 50 gr., en boîte.		7 fr. »
100 gr.,	—	9 fr. 50
150 gr.,	—	10 fr. 50
200 gr.,	—	12 fr. 50

SERINGUE STÉRILISABLE DU DOCTEUR ROUX, contenance 20 grammes, avec 2 aiguilles, 6 pistons, 6 jeux de rondelles, un verre de rechange, un tube raccord en boîte métal. . . **9 fr. 50**

ÉLECTRICITÉ MÉDICALE

TABLEAUX POUR LUMIÈRE ET CAUTÈRE, COURANT CONTINU
110 à 120 volts sur marbre. **225 fr.**
Le même, courant alternatif. **175 fr.**



MIROIR DE CLAR

avec PORTE-LAMPE à vis pour Lampe à Filament métallique du Docteur LEPILEUR

Avec ce système d'Appareil, plus de rupture de fil comme il s'en produit si souvent dans les Lampes à Anneaux.

Prix . . . . **35 fr.**

Mobilier Chirurgical et Appareils pour Stérilisation

AUTOCLAVE CHAMBERLAND

Couvercle à charnière,
Chauffage au gaz ou au pétrole (même prix)

Diamètre intérieur, 20 c/m.	Profondeur, 33 c/m.	Prix,	**190** fr.
— 25 c/m.	— 36 c/m.	—	**275** fr.
— 35 c/m.	— 46 c/m.	—	**350** fr.
— 40 c/m.	— 50 c/m.	—	**480** fr.

Ces prix sont compris avec panier et une demi-boîte.

BOITE NICKELÉE A UNE ÉCLIPSE

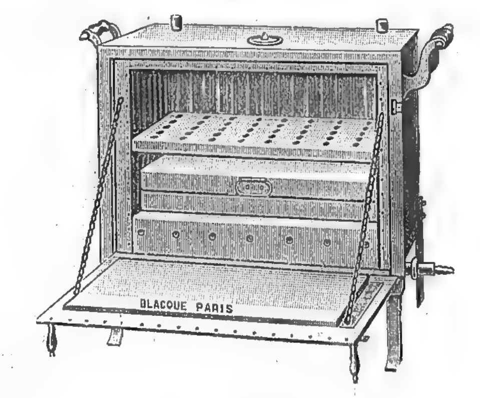
pour la Stérilisation des Pansements.

Hauteur.	Profondeur.	Pr Autoclave de	Prix.
16 c/m.	22 c/m.	20 c/m.	**20** fr.
21 c/m.	25 c/m.	25 c/m.	**26** fr.
27 c/m.	35 c/m.	35 c/m.	**40** fr.

BOITES DOUBLES EN CUIVRE

pour la Stérilisation des Instruments.

		Cuivre poli.	Cuivre nickelé.
1 de 195×125×45 m/m.	Pièce.	**10** fr.	**12** fr.
2 de 195×20×60	—	**12** fr.	**15** fr.
3 de 345×165×35	—	**15** fr.	**19** fr. **50**
4 de 395×205×70	—	**22** fr.	**28** fr.
5 de 450×250×100	—	**35** fr.	**45** fr.



ÉTUVE
du Docteur POUPINEL

Étuve en cuivre rouge, double paroi, avec rampe à gaz ou à pétrole, (même prix).

Largeur.	Hauteur.	Profondeur.	Prix.
0 m. 20	0 m. 12	0 m. 15	**70** fr.
0 m. 25	0 m. 20	0 m. 20	**88** fr.
0 m. 30	0 m. 20	0 m. 20	**105** fr.
0 m. 35	0 m. 20	0 m. 20	**126** fr.
0 m. 40	0 m. 25	0 m. 25	**151** fr.

La Maison A. BLACQUE fabrique elle-même ces Instruments et Appareils et les garantit de tous vices de construction.

VOIR LA TROUSSE-PRIME A LA PAGE 2

NOUVELLES *(Suite)*

peste. — Les affections tropicales de la peau. — Les affections engendrées par les vers. — La filariose.

22. RADIOLOGIE : Les progrès récents en radiologie. — Les radiographies des affections des divers organes.

DÉPARTEMENT SPÉCIAL : La technique du musée.

La laïcisation des cliniques privées. — Le gouvernement a été saisi par le groupe médical des deux Chambres de l'ordre du jour suivant :

« Le groupe médical parlementaire, considérant qu'il n'existe pas actuellement un personnel d'infirmières laïques suffisantes en nombre pour assurer le service des cliniques particulières, exprime le vœu que le gouvernement favorise et subventionne en France les écoles de gardes-malades laïques. En attendant, il prie le gouvernement d'examiner avec bienveillance les demandes qui seraient faites par les médecins d'utiliser provisoirement le personnel appartenant à des congrégations religieuses autorisées ».

Manifestation Van Gehuchten. — Nous avons donné le portrait du célèbre neurologue dont l'Université de Louvain vient de fêter le 25e anniversaire de professorat. Des discours ont été prononcés à la manifestation du 1er décembre par les Drs Meeus, Masoin, Hertoghe et Cools.

Un banquet de 200 couverts suivit et le Dr Martin porta le toast officiel au héros de la fête auquel on remit son portrait peint par Jansens.

Mentionnons la présence des délégués des Universités belges et des académies, et le nombre considérable d'adresses qui parvinrent au Dr Van Gehuchten, de France, de Russie, d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, des Pays-Bas, du Japon, d'Allemagne, d'Autriche, de Pologne, de Suisse, etc...

Formalités à remplir par les docteurs en médecine étrangers pour pouvoir exercer leur art au Pérou. — 1° Le médecin diplômé doit adresser, au doyen de la Faculté de médecine de Lima, une requête accompagnée de son diplôme de médecin et d'un certificat d'identité délivré par le ministre ou par le consul de son pays ; ces documents doivent être dûment légalisés par le ministre des relations extérieures du Pérou.

2° Il a ensuite à verser à la caisse de la Faculté de médecine le montant des droits respectifs, savoir : une somme de 101 livres 300, dont l'équivalent est d'environ 2.580 francs.

3° Il doit, aux jours, qu'il peut, du reste, fixer lui-même, passer, devant le jury nommé par le doyen de la Faculté de médecine, cinq examens en langue espagnole, sur les matières suivantes :

Premier examen. — *a.* Théorie : anatomie descriptive générale, normale et pathologique, ainsi que physiologie générale et humaine ; *b.* pratique : préparation d'anatomie topographique faite sur un cadavre et accompagnée de la description respective.

Deuxième examen. — *a.* Théorie : pathologie générale et nosographie interne et externe ; *b.* pratique : exécution d'une ou de deux opérations chirurgicales sur un cadavre.

Troisième examen. — Examen théorique sur l'histoire naturelle médicale, la chimie et la physique médicales.

Quatrième examen. — Examen théorique sur la thérapeutique, la médecine légale, la toxicologie et l'hygiène.

Cinquième examen. — Examen pratique comprenant l'examen d'un malade (médecine, chirurgie et accouchement ; diagnostic, traitement et histoire clinique).

Les examens susmentionnés doivent se passer à Lima.

Ordre du jour contre la déclaration obligatoire de la tuberculose voté par le Syndicat médical du Béarn dans son Assemblée générale du 17 novembre 1912. — Le Syndicat médical du Béarn, dans son Assemblée générale du 17 novembre 1912 :

Considérant que la déclaration obligatoire de la tuberculose telle qu'elle est envisagée dans le rapport lu à l'Académie de médecine le 8 octobre dernier et telle qu'elle est réglée par les conclusions de ce rapport, aurait pour effet :

1° De détourner l'attention et la sollicitude des pouvoirs publics des véritables causes propagatrices de la tuberculose humaine, à savoir l'alcoolisme, l'absinthisme, l'insalubrité des logements ouvriers, le surmenage professionnel ;

2° De fournir au Parlement un trop beau prétexte d'oublier ses votes favorables au privilège des bouilleurs de cru, à l'industrie de l'absinthe et à l'augmentation des débits de boissons, facteurs réels et essentiels de la tuberculose ;

3° De donner le change à l'opinion publique en lui faisant croire à l'efficacité suffisante d'une lutte directe contre un bacille partout répandu, dont le soleil et le grand air sont à peu près les seuls destructeurs ;

4° De consacrer officiellement une hérésie médicale, à savoir l'application de la désinfection à une maladie *chronique* en *cours d'évolution* ;

5° D'exposer les tuberculeux aux pires conséquences tant au point de vue familial qu'au point de vue social, car la notoriété de leur mal ne manquerait pas d'être établie par les indiscrétions, les démarches, les manœuvres intempestives de désinfection, etc.

6° D'inspirer aux malades la crainte d'être dénoncés, ce qui les empêcherait d'avoir recours en toute confiance à leur médecin et les priverait en conséquence des soins médicaux et des conseils d'hygiène que comporte leur maladie grave.

7° D'imposer enfin au médecin le rôle déshonorant d'un dénonciateur *détourné*, d'un indicateur payé ;

Considérant d'autre part que la désinfection après décès, la seule utilement applicable dans le cas spécial de la tuberculose pourrait être obtenue par une loi qui imposerait la désinfection après tout décès, à moins qu'un certificat médical n'établisse qu'il n'y a pas lieu à désinfection, mesure qui sauvegarderait absolument le secret professionnel ;

Proteste avec énergie contre la déclaration obligatoire de la tuberculose, mesure inutile, trompeuse et vexatoire pour la population.

Proteste également contre le rôle de policier qu'on voudrait imposer au médecin, en violation du Secret médical qui n'est et ne sera jamais un *privilège d'état*, quoi qu'en dise le rapport lu à l'Académie.

Décide que cet ordre du jour sera transmis à l'Académie de médecine, au syndicat des médecins de la Seine, à la Presse médicale, et aux représentants du Béarn au Parlement.

Ligue française pour l'hygiène scolaire. — La réunion annuelle de la ligue a eu lieu le 30 novembre à la Faculté de médecine. Le Dr Mathieu, médecin des hôpitaux, présidait. Dans un discours fort intéressant, il fit l'historique de sa ligue, arrivée à la deuxième année d'existence, il exposa les résultats obtenus par ses constants efforts, soit à l'école primaire, soit au lycée. Il montra tout ce qui reste à faire pour assurer à nos fils une éducation vraiment hygiénique, et supplia les membres de la ligue d'y consacrer tous leurs efforts.

Le Dr Mathieu fut fort applaudi, et, dans les applaudissements qu'il a recueillis, il y avait plus que le geste de politesse banal et traditionnel. Il y avait les remerciements des membres de la ligue à un président qui, pendant dix ans, lui consacra son temps, son travail, son énergie, et son intelligence, qui en est encore actuellement l'âme, et dont la conviction soutient et entraîne les bonnes volontés un peu molles de ses adhérents. Si la ligue a fait du bien, si elle en fait encore, c'est au Dr Mathieu qu'il faudra en reporter le principal honneur.

RELIURE PARIS MÉDICAL

Nous avons fait établir, sur la demande de nombreux abonnés, une reliure mobile pour conserver les numéros de *Paris Médical* au fur et à mesure de la publication. Cette reliure, d'un *modèle très pratique et très simple*, est à la disposition des abonnés au prix de **Trois francs cinquante centimes** (*envoi franco pour la France*).

(Pour l'Étranger, joindre le prix d'un colis postal 3 kilos).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 29 novembre. — MM. Dohen, 3 ; Vesselle, 4 ; Mlle Leven, 9 ; MM. Roussillon, 6 ; Gaumet, 2 ; Polony, 7 ; Chenet, 6 ; Deguignand, 4.

Séance du 2 décembre. — M. Perin (Lucien), 9 ; Lascombe, 10 ; Netter, 6 ; Turnesco, 8 ; Lefranc, 11 ; Houlbert, 6 ; Cavaillon, 5 ; Jacob, 8 ; Ulmann, 7.

Séance du 3 décembre. — MM. Gerber et Weill, 8 ; Favory, 6 ; Mlle Giboulot, 7 ; MM. Bisson, 9 ; Philippe, 7 ; Gourdin, 3 ; Stavropoulo, 4 ; Gardin, 12.

Séance du 4 décembre. — M. Giraud (Pierre), 4 ; Mlles Pommay, 11 ; Armand et MM. Huc (Edouard), 8 ; Ruelle, 10 ; Vincent, 7 ; Paraf, 12 ; Gibert, 7.

Séance du 6 décembre. — MM. Bloch, 10 ; Lépine, 9 ; Joanny, 6 ; Évrard, 10 ; Cornet (Pierre), 6 ; Remilly, 7 ; Malassez, 6 ; Dugué, 9.

Séance du 7 décembre (*matin*). — MM. Malet (Louis), 9 ; Breger, 13 ; Colleville, 10 ; Duneau, 6 ; Hutinel, 10 ; Parent, 6 ; Chatellier (Henri), 12.

Séance du 7 décembre (*soir*). — Mlle Thivolet, 10 ; MM. Cassan, 6 ; Brun, 9 ; Zivy, 7 ; Dragatzis, 5 ; Bourgeois (Maurice 9 ; Weiss, 10 ; Marie, 12 ; de Champs de Saint-Léger, 7.

Séance du 8 décembre. — MM. Levesque, 9 ; Ruppe, 8 ; Saint-Yves Ménard, 8 ; Debray, 11 ; Kuss, Chevalley, Mouquin et Réau, 8.

Séance du 9 décembre. — MM. Martin de Laulerie, 8 ; Monod (André) et Duter, 10 ; Thinh, 8 ; Binet (Léon), 10 ; Mathieu, 9 ; Bertaux (René), 6.

Anatomie. — Séance du 3 décembre. — MM. Decléty, 8 ; Sartre; 6 ; Mlle Harel, 3 ; MM. Vazeux, 11 , Roubeau, 9 ; Giraud (Albert), 5 ; Audebert, 10 ; Ohanianz, 6 ; Magnillat, 5 ; Mora, 4.

Séance du 4 décembre. — MM. Phocas, 8 ; Perrin (Henri), 3 ; de Butler d'Ormond, 8 ; Lory et Humbert, 12 ; Socquet, 6 ; Benit, 12 ; Drouet, 10 ; Marcassus, 11 ; Barois, 2.

Séance du 5 décembre (*matin*). — MM. Guillaume (André), 2 ; Lévi-Franckel, 11 ; Guillouet, 7 ; Barreau, 6 ; Duponchel, 11 ; Broussin (André), 6 ; Oberlin, 10 ; Lantuéjoul, 9 ; Poissonnier, 7.

Séance du 5 décembre (*soir*). — MM. Legras, 8 ; Peignaux, 6 ; Dardanne, 7 ; Vérut, 11 ; Stiassnie, 6 de Nabias, 5 ; Scheikevitch et Boyer, 12 ; Mlle Denis, 11.

Séance du 6 décembre. — MM. Ohier, 7 ; Fitte et Percepied, 11 ; Adler, 7 ; Janet, 9 ; Moricand, 4 ; Cousin, 13 ; Philardeau, 10.

Séance du 7 décembre (*matin*). — MM. Carpanetti et Barbier, 9 ; Le Gac, 10 ; Wiart, 11 ; Cathala, 12 ; Bardet (Daniel), 11 ; Queyroi, 8 ; Richon, 11 ; Bourdier, 6.

Séance du 7 décembre (*soir*). — MM. Lempérière et Caux, 9 ; Tourneix, 10 ; Leroux, 8 ; Audain, 10 ; Pichon, 7 ; Boucheron, 4 ; Hartemann, 10 ; Penot, 12 ; de Pontich, 5.

Séance du 9 décembre (*matin*). — MM. Walther, 10 ; Cléret, 8 ; Fournier (Jacques), 10 ; Frédault et Mlle Cosmovici, 11 ; MM. Larangot, 6 ; Laburthe-Tolra, 9 ; Bourdeaux et Mozer, 11 ; Reynaud, 10.

Séance du 9 décembre (*soir*). — MM. Léger, 12 ; Furet, 6 ; Pigney, 8 ; Blum et Mickaniewski, 10 ; Lanos, 9; Feldstein, 12 ; Winter, 7 ; Lévi-Alvarès, 10.

Séance du 10 décembre. — MM. Meugé, 9 ; Brouet, 10 ; Vivier et Renard, 7 ; Ravina, 9 ; Daudet, 12 ; Verdenal, 13 ; Vinçotte, 9 ; Guillaumot, 6 ; Richard (Georges), 10.

Conseil académique de Paris. — A la suite du scrutin qui a eu lieu le 14 novembre 1912 pour l'élection d'un délégué de l'École supérieure de pharmacie, en remplacement de M. Bouchardat, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, M. Bourquelot a été élu membre du Conseil académique de Paris.

Concours de médecin-adjoint des aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière. — Le jury est composé de : MM. Jules Voisin, Chaslin, Séglas, Le Noir, René Marie, Lesage, Trénel.

Les candidats sont : MM. les Drs Barbé, René Charpentier, Delmas, tous trois anciens chefs de clinique des maladies mentales à la Faculté.

Facultés de médecine. — LYON. — Par arrêté en date du 3 décembre, la chaire de matière médicale et botanique est déclarée vacante. Les candidats ont un délai de 20 jours, à dater de la publication du présent arrêté pour produire leurs titres.

MONTPELLIER. — M. Lisbonne, docteur en médecine, chef des travaux pratiques de physiologie, est chargé, du 16 novembre 1912 au 31 octobre 1913, des fonctions d'agrégé (section de physiologie) en remplacement de M. Fleig, décédé.

LILLE. — M. le Dr Bourdon a été délégué dans les fonctions de prosecteur à dater du 1er novembre, pour l'année scolaire.

M. Crépin est délégué pour la même durée aide d'anatomie à la Faculté.

M. Halley est nommé aide préparateur de parasitologie.

Écoles de médecine. — AMIENS. — *Prix de l'Association des anciens élèves :* l'élève qui a obtenu les meilleures notes du PCN, médaille d'argent, M. Saint-Auber ; — premier interne en médecine, une médaille d'argent, M. Boury.

Prix du syndicat des Pharmaciens : premier interne en pharmacie, médaille d'argent, M. Bonneau.

Prix de l'Administration des Hospices, aux internes et aux externes des hôpitaux qui se sont particulièrement distingués dans l'accomplissement de leur service : Prix en argent pour acquisition de livres, MM. Mercier et Boury, Mlle Robillard. MM. Romain, Lescot et Tournaux ; — mention, MM. Duboille, Dessein, Sombret et Fournier.

Prix Bor, pour manipulation de chimie : médaille de vermeil, M. Guéry.

Médecine. Concours de 3e année : médaille d'argent, M. Boury.

Pharmacie. Concours de 1re année : médaille d'argent, M. Coulon ; mention honorable, M. Gond Gaëtan.

Concours de 2e année : médaille d'argent, M. Cuvellier.

Concours de Travaux pratiques, 1re année : médaille d'argent, MM. Gond Gaëtan et Calippe Gervais ;

Concours de Travaux pratiques, 2e année, médaille d'argent, M. Cuvellier.

Concours de micrographie, 3e année, médaille d'argent, M. Lambre.

Un concours s'ouvrira le 5 mai 1913, devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lille, pour l'emploi de *Professeur suppléant d'Anatomie et de Physiologie* à l'École préparatoire de médecine et de Pharmacie d'Amiens. Le registre d'inscription sera closun mois avant l'ouverture dudit concours.

Le concours, ouvert à l'École de médecine pour la nomination d'un *Prosecteur d'Anatomie*, en remplacement de M. Delisle, s'est terminé par la nomination de M. Boury, interne à l'Hôtel-Dieu.

M. le Dr Pruvost, professeur suppléant d'Anatomie et de Physiologie, a dû donner sa démission, à la suite de son départ d'Amiens. Ses fonctions sont déclarées vacantes.

M. le Dr Jullien, chef des travaux anatomiques, a été désigné pour les remplir jusqu'au 5 mai 1913.

ANGERS. — Un congé d'inactivité, du 16 novembre au 30 dé-

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Thérapeutique des maladies infectieuses, par les Drs GARNIER, NOBÉCOURT, NOC, P. LEREBOULLET, 1913, 1 vol., in-8, de 639 p. avec 19 figures, cart. 12 fr. (Bibliothèque de thérapeutique de GILBERT et CARNOT). (*J.-B. Baillière et fils*, édit. Paris).

Traité élémentaire de thérapeutique, par le Dr MANQUAT, 6e *édition*. Tome III, 1913. 1 vol. grand in-8, de 824 pages, 10 francs. Relié maroquin souple, 12 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. Paris).

Contribution à l'étude du terrain tuberculeux, par le Dr M. THIELLÉ de Rouen. 1912, gr. in-8, br. (Extrait des *Annales d'Electrobiologie et de Radiologie*).

Traitement de la tuberculose pulmonaire à toutes ses périodes, par le Dr THIELLÉ. 1912, gr. in-8. Br. (Extrait des *Annales d'Electrobiologie et de Radiologie*).

Les arbres fétiches de la Belgique, par le Dr JEAN CHALON. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 81 pages avec figures. Broché, 4 fr. (*J. E. Buschmann*, Édit., à Anvers).

Études d'endocrinologie, par le Dr NAAMÉ, 1913. 1 vol. in-12 de 74 pages, broché (*A. Maloine*, à Paris).

Éléments d'hygiène infantile, Notions indispensables aux mères de famille, par le Dr J. BONNAUD. 1912, in-12 de 67 pages. Br. (*A. Maloine*, à Paris).



LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

cembre 1912, est accordé, sur sa demande, à M. Monprofit, professeur.

LIMOGES. — M. Mallet, pharmacien de première classe, est chargé, du 1er novembre 1912 au 31 octobre 1913, des fonctions de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

NANTES. — M. le Dr Grosse est proposé après concours pour l'emploi de professeur suppléant de la chaire d'accouchements.

Le concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie, et de physiologie s'est terminé par la nomination de M. le Dr Bahuaud.

POITIERS. — M. Le Blaye, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé, en outre, à partir du 1er janvier 1913, des fonctions de chef des travaux pratiques de bactériologie et parasitologie (emploi nouveau).

REIMS. — M. Telle, pharmacien de première classe, licencié ès sciences, est institué suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

RENNES. — M. Cloarec, licencié ès sciences mathématiques et ès sciences physiques, pharmacien de première classe, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire de physique.

Hôpitaux de Lille. — CONCOURS DE L'INTERNAT — Le jury se compose de MM. Hennart, administrateur des hospices, les professeurs Wertheimer, Gaudier, Oui, Bué, Ingelrans, juges titulaires, de MM. Le Fort, Bertin, Huyghe, juges suppléants.

Hôpitaux d'Amiens. — CONCOURS DE L'INTERNAT EN MÉDECINE. — Le concours de l'Internat en médecine s'est tenu à l'Hôtel-Dieu, le 13 novembre. Trois places d'interne titulaire et deux places d'interne provisoire étaient vacantes.

Le jury se composait de MM. les Drs Moulonguet, administrateur, président, Huber, Sourdat, Bailey.

A la suite du concours, ont été nommés: internes titulaires, MM. Lescot, Tourneaux et Mlle Robillard ; — Internes provisoires, MM. Poteaux et Liénard.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le concours de l'Internat en pharmacie a eu lieu le 15 novembre, à l'Hôtel-Dieu. Le jury était composé de MM. Thierce, administrateur, président, Pancier, Moynier de Villepoix, professeurs à l'École de Médecine, Génevoix, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

M. Girand a été nommé interne titulaire ; M. Evrard a été nommé interne provisoire.

Hôpitaux de Caen. — M. le Dr Quermonne a été nommé médecin de l'hospice Saint-Louis ; M. le Dr Bourienne a été nommé médecin suppléant de l'hôpital, M. le Dr Maugeais a été nommé chirurgien suppléant de l'hôpital.

L'inspection des habitations à bon marché. — Sur une question de M. Doizy, député, M. le ministre du Travail vient de faire la réponse suivante :

Aux termes de l'article 17, titre 3, du décret du 10 janvier 1907, « dans chaque canton où les habitations à bon marché seront construites, il sera désigné par le préfet un ou plusieurs médecins visiteurs assermentés et chargés d'examiner les proposants.

Leur serment sera reçu soit par le préfet ou le sous-préfet, soit par le juge de paix du canton où résidera le médecin.

Le tarif de la visite médicale sera fixé par un arrêté du préfet.

L'application de ces dispositions incombe à la caisse des dépôts et consignations que le ministère va saisir de la question.

Service médical de la Préfecture de la Seine. — Par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 1912, trois concours sur titres sont ouverts, en vue de la nomination d'un médecin spécialiste consultant au service médical central de la Préfecture de la Seine pour chacune des spécialités suivantes : 1° *Stomatologie ;* 2° *Neurologie et psychiatrie ;* 3° *Pédiatrie.*

Peuvent seuls prendre part à ces concours les docteurs en médecine d'une faculté française, français ou naturalisés français et domiciliés dans Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 janvier 1913 inclus, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à la direction du Personnel, 2e section, Personnel extérieur (escalier B, rez-de-chaussée, Hôtel de Ville).

Les candidats ne peuvent se faire inscrire qu'en produisant les pièces suivantes :

1° Demande sur papier timbré énumérant les titres médicaux, scientifiques, administratifs ou autres ;

2° Diplôme de docteur en médecine, ou copie de ce diplôme certifiée conforme, ou certificat en tenant lieu ;

3° Certificats constatant les situations occupées antérieurement ;

4° Publications médicales ;

5° Expédition de l'acte de naissance ;

6° Extrait du casier judiciaire (daté de trois mois au plus).

Les concurrents appartenant déjà au Service médical de la Préfecture sont dispensés de fournir les pièces indiquées aux paragraphes 2°, 5° et 6°.

Nota. — Les médecins spécialistes consultants reçoivent 5 francs par examen, certificats compris. Leurs fonctions sont incompatibles avec celles de médecin de circonscriptions dans le Service médical de la Préfecture de la Seine.

Service de santé militaire. — Par décret en date du 30 novembre 1912, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, M. le médecin principal de première classe Wissemans (H.-C.) directeur du service de santé des troupes d'occupation du Maroc occidental, a été promu au grade de médecin inspecteur dans le cadre du corps de santé militaire (emploi créé) et maintenu dans ses fonctions.

Union fédérative des médecins de réserve et de l'armée territoriale. — L'Assemblée générale annuelle de l'U. F. M. R. T. a eu lieu le vendredi 13 décembre, à cinq heures, dans les salons du Cercle militaire.

Le IIe Congrès de l'U. F. M. R. T. a suivi immédiatement l'Assemblée générale. — Question mise à l'ordre du jour : « Le service militaire des étudiants en médecine ».

Le banquet annuel a lieu le samedi 14 décembre, à sept heures et demie, dans les salons de l'hôtel Continental, sous la présidence de M. le ministre de la guerre, président du Comité d'honneur de la Société.

Le prix du banquet est fixé à 12 fr. 50.

La tenue sera, pour les confrères civils : l'habit ; pour les confrères militaires : à volonté, la tenue militaire ou l'habit.

Maison du médecin. — La vente de charité de la « Maison du médecin » qui a eu lieu les 23 et 24 novembre, à la Faculté de médecine, dans les salons du doyen très obligeamment prêtés par M. Landouzy, a produit plus de 30 000 francs. C'est un très beau résultat dont le émrite doit être reporté surtout aux femmes, filles, sœurs de médecins qui ont organisé et dirigé cette vente.

Congrès international de médecine tropicale. — Ce Congrès se tiendra en 1913, à Saigon.

Mouvement dans les asiles de la Seine. — Par suite de la mise à la re-

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

traite de MM. les Drs Boudrie et Magnan, et de la nomination au concours de deux nouveaux médecins en chef, MM. Capgras et Juquelier, les changements suivants ont été apportés dans le service médical des asiles d'aliénés de la Seine.

M. le Dr Marcel Briand passe de l'asile de Villejuif à l'asile Sainte-Anne, au service de l'admission.

M. le Dr Legrain passe de l'asile de Ville-Évrard à l'asile de Villejuif.

M. le Dr Trenel passe de l'asile de Maison-Blanche à l'asile de Ville-Évrard.

M. le Dr Capgras remplace M. Trenel à l'asile de Maison-Blanche.

M. le Dr Rogues de Fursac, médecin en chef du pensionnat de Ville-Évrard, passe à l'asile de Ville-Évrard.

M. le Dr Truelle, directeur-médecin de l'asile de Moisselles, remplace M. le Dr Rogues de Fursac au pensionnat de Ville-Évrard.

M. le Dr Juquelier est nommé directeur-médecin de l'asile de Moisselles.

M. le Dr Jabouille est nommé médecin de l'asile de Limoux (Aude);

M. le Dr Chocreaux, médecin en chef de l'asile de Lommelet (Nord), est promu à la 1re classe de son grade.

M. le Dr Ducoste, médecin-adjoint de l'asile de Pau, est nommé médecin adjoint de l'asile de Ville-Évrard ;

M. le Dr Naudascher, médecin-adjoint de l'asile de la Charité-sur-Loire (Nièvre) est nommé médecin-adjoint de l'asile de Pau.

M. le Dr Briche, médecin en chef de l'asile de Bailleul (Nord), est nommé médecin en chef de l'asile d'Armentières (Nord) en remplacement de M. le Dr Raviart, nommé médecin en chef de la Clinique départementale d'Esquermes (Nord).

Société de Psychiatrie de Paris. — La prochaine séance de la Société de psychiatrie de Paris aura lieu le jeudi 19 décembre 1912 à 9h. 1/2 du matin, à l'Asile Sainte-Anne dans le service de la clinique.

Association générale des médecins de France. — Le dimanche 1er décembre, les sociétés locales de l'Association générale des médecins de France ont procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. Lande (de Bordeaux), décédé. M. le Dr Gaucher, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté de médecine de Paris, a été élu président de l'Association générale pour une période de cinq ans.

Voici quels ont été les présidents de l'Association générale :

I. Rayer : 31 août 1858-8 septembre 1867 (décès). — II. Tardieu : 17 juin 1868-9 décembre 1875 (démission). — III. Henri Roger : 16 mars 1876-15 novembre 1891 (décès). — IV. Lannelongue : 4 février 1892-10 novembre 1901 (démission). — V. Brouardel : 16 février 1902-23 juillet 1906 (décès). — VI. Lereboullet : 16 décembre 1906-30 avril 1911 (démission). — VII. Lande (de Bordeaux) : 18 juin 1911-23 avril 1912 (décès). — VIII. Gaucher : 1er décembre 1912.

Mariages — M. Pierre de Chavagnac et Mlle Jeanne Tuffier, fille du professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Beaujon, officier de la Légion d'honneur. — M. le Dr Louis Guérin, chevalier de la Légion d'honneur. et Mlle Louise O'Geterty. — M. le Dr Albert Pernet et Mlle Marthe Lejoint.

Nécrologie. — M. Lefebvre, notaire honoraire à Lille, beau-père du Professeur De Lapersonne, professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de Paris. — Le Dr Bétous (de Barèges). — Le Dr Martin, conseiller général de Chartres. — Le Dr De Bray (de Charleroi). — Le Dr Tuttle, ancien professeur de gynécologie au collège of Physicians and Surgeons de New-York. — Le Dr William Dudeley, professeur adjoint de rhinologie et laryngologie au Long Island college hospital de Brooklyn. — Le Dr Emley, ancien professeur adjoint de l'université de Kansas School of medicine. — Le Dr M. O. Reilly, ancien directeur général du service de santé militaire des États-Unis. — Mme Guerrin, mère du Dr Guerrin (de Lille). — Le Dr Jules Félix (de Bruxelles) — Le Dr Paquay à Laroche (Ardennes Belges). — Le Dr Desneux à Voys (Brabant) après 56 ans de pratique. — Le Dr Tapie (de Paris). — Le Dr Wattering (de Mérignac).

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 16 AU 21 DÉCEMBRE 1912.

Lundi 16, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Souffles organiques en général. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le Pr **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 17, de 9 h. à 9 h. 1/2. Dr **Maurice Villaret** : Examen d'une affection nerveuse, troubles de la motilité. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Kinésithérapie dans les affections du système locomoteur.

Mercredi 18, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Paul Descomps** : Les urines ictériques. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de l'entérite muco-membraneuse).

Jeudi 19, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. — Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. Dr **Paul Descomps** : Injections sous-cutanées, intra-musculaires et intraveineuses.

Vendredi 20, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Procédés d'auscultation du poumon. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Examen du sang. Globules blancs. Leucocytoses, leucémies.

Samedi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie fonctionnelle de l'estomac. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le professeur **Gilbert**. La colique vésiculaire et son traitement (suite).

Clinique annexe d'oto-rhino-laryngologique — HOPITAL LARIBOISIÈRE (Service de M. **Pierre Sebileau** (semestre d'hiver).

Personnel enseignant :

M. Pierre Sebileau, professeur agrégé, chargé du cours de clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté.

MM. **Fernand Lemaître** et **Maurice Grivot**, oto-rhino-laryngologistes des hôpitaux.

MM. **Émile Halphen** et **Alfred Juin**, assistants du service.

M. **Maré André** chef de laboratoire.

Mlle **Jeanne Bouteil** et M. **Jean Rouget**, ancien internes du service

MM. **Raymond Passot** et **Léon Dufourmentel**, internes du servce.

TABLEAU GÉNÉRAL DES CLINIQUES CONFÉRENCES ET EXERCICES PRATIQUES DE SEMESTRE D'HIVER 1912-1913.

1° *Enseignement clinique permanent.* — L'enseignement clinique a lieu tous les matins à l'hôpital Lariboisière.

Horaire des Cours :

Lundi 9 heures. — **Visite** dans

COURS *(Suite)*

les salles. 10 heures Policlinique (salle des conférences).

Mardi 9 heures. — Visite, 10 h. opérations.

Mercredi 9 heures. — Ablation de végétations adénoïdes et d'amygdales — 10 heures. Examens broncho-œsophagoscopiques et chirurgie spéciale.

Jeudi 9 heures. — Visite. — 10 heures opérations.

Vendredi 9 heures. — Policlinique.

Samedi 9 heures. Visite. — 10 heures opérations.

2° *Cours pratique et élémentaire de technique oto-rhino laryngologique.*

Ce cours à commencé *le jeudi* 12 *décembre* 1912, à 9 heures (salle des conférences) et continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure, il comprendra douze conférenes.

Ce cours essentiellement pratique est destiné aux docteurs et étudiants qui désirent suivre le service pendant l'année scolaire ou qui veulent avoir des notions de spécialité. Les élèves seront exercés individuellement au maniement du laryngoscope et des divers instruments employés en spécialité. Ce cours est obligatoire et gratuit pour les stagiaires inscrits dans le service. Pour les autres auditeurs le droit à verser est de 50 francs. Se faire inscrire dans le service.

5° *Cours pratique et élémentaire de clinique oto-rhino-laryngologique.* — Ce cours (avec presentation de malades) commencera le jeudi 10 **janvier** à 9 heures (salle des conférences) et se continuera les jeudis samedis et mardis suivants à la même heure et se terminera en février 1913. Il est obligatoire pour les stagiaires inscrits dans le service. Les élèves qui auront suivi les cours de technique et de clinique pourront être admis à examiner des malades dans la salle de consultation externe.

4° *Cours complémentaire de perfectionnement.*

Cet enseignement comprendra :

a) Des conférences d'anatomie chirurgicale spéciale. Ces conférences auront lieu les lundi 3, mercredi 5 et vendredi 7 février 1913, à 2 h. 30 à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux.

b) Un cours d'opérations spéciales. Ce cours commencera à 2 h. 30 le lundi 10 février à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux et se continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants. Il comprendra 10 leçons environ.

c) Des conférences sur l'acoumétrie et l'examen fonctionnel du labyrinthe. Ces conférences auront lieu le matin à 9 heures à l'hôpital Lariboisière les 6, 7 et 8 février 1913.

d) Des conférences théoriques et pratiques de broncho-œsophagoscopie. Ces conférences auront lieu le matin à l'hôpital Lariboisière les mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 mars 1913 et l'après-midi à 2 heures à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux le vendredi 7 mars.

e) Des conférences d'anatomie pathologique et de bactériologie à l'usage des spécialistes. Ces conférences auront lieu à partir du 27 février 1913, les lundis mercredis et vendredis à 2 heures.

Le droit à verser pour l'enseignement complémentaire de perfectionnement est de 150 francs. On peut s'inscrire pour un seul cours; le droit à verser est de 60 francs, sauf pour le cours de médecine opératoire qui est de 80 francs. Des certificats d'assiduité pourront être délivrés aux élèves.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

14 décembre, à 20 heures 1/2. — Réunion de la Société végétarienne de France, 8, rue d'Athènes.

15 décembre. — 40e anniversaire du Cercle médical d'Anvers.

16 décembre. — Clôture du concours pour le prix Desmazures institué par la Société de médecine publique et de génie sanitaire.

16 décembre. — Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Toulouse.

16 décembre. — A l'hospice des Quinze-Vingts, ouverture du concours d'aide de clinique.

19 décembre. — A l'Asile Sainte-Anne, à 9 h. 1/2, réunion de la Société de Psychiatrie.

19 décembre. — Ouverture du concours pour 3 places d'internes titulaires et 1 place d'intérimaire en pharmacie des hôpitaux de Rouen.

20 décembre. — Ouverture du concours pour l'internat de l'asile des convalescents à Saint-Maurice (Seine).

20 décembre. — Ouverture du concours pour la nomination de trois internes titulaires et de quatre internes provisoires à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

20 décembre. — Ouverture du concours pour la nomination de deux internes en médecine et en chirurgie à la Polyclinique H. de Rothschild.

21 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le Concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine. Se faire inscrire à la préfecture de la Seine, service des aliénés, premier bureau annexe, 2, rue Lobau.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 18 décembre, à une heure. — M. Delmas. Des indications de l'interruption thérapeutique de la gestation pour métrorragies survenant au cours des premiers mois. (MM. Pinard, président ; Delbet, Marfan et André Jousset). — M. Mock. Les tumeurs primitives du bassinet. (MM. Delbet, président ; Pinard, Marfan et André Jousset). — M. Leplus. Contribution à l'étude des lésions consécutives à la flexion forcée des phalangettes des doigts. (MM. Delbet, président ; Pinard, Marfan et André Jousset). — M. Descottes. Les abcès laryngés chez l'enfant. (MM. Marfan, président ; Pinard, Delbet et André Jousset). — M. Courjon. Syphilis osseuse et accidents du travail. (MM. Reclus, président ; Hartmann, Desgrez, et Richaud). — M. Gavsé. Traitement du phlegmon diffus par l'ignipuncture profonde et désinfection du loyer à la teinture d'iode (méthode de M. le professeur Reclus) (MM. Reclus, président ; Hartmann, Desgrez et Richaud). — M. Berthou. Contribution à l'étude du traitement des péritonites aiguës diffuses pour les injections intrapéritonéales d'huile camphrée à 1 p. 100 (culture de Glinn). MM. Hartmann, président ; Reclus, Richaud et Desgrez). — Mlle Tabbakowzky. Acidité urinaire chez les tuberculeux. (MM. Desgrez, président ; Reclus, Hartmann et Richaud).

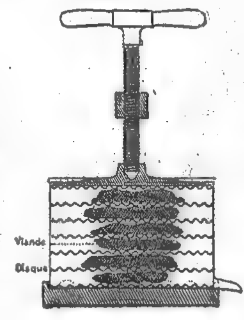
Jeudi 19 décembre, à une heure. — M. Hadjoglou. L'opothérapie hépatique dans le traitement des hémoptysies tuberculeuses. (MM. Gilbert, président ; Chauffard, Widal et Richaud). — M. Chaisemartin. Les hydropneumothorax post-opératoires du foie. (MM. Chauffard, président ; Gilbert, Widal et Richaud). — Mlle Pick. Contribution à l'étude de la péricardite brightique (MM. Widal, président ; Gilbert, Chauffard et Richaud).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

VALEUR DES SUCSDE VIANDE

Il est aujourd'hui prouvé que c'est à l'état naissant, c'est-à-dire au moment de son extraction à froid, que le suc de la viande crue possède son maximum d'efficacité.

Le Dr J. de Rey Pailhade, correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris, a démontré que l'albumine vivante du muscle (philothion) est détruite par l'oxygène libre et se décompose à la longue.



C'est ce qui explique, d'après lui, l'absence de cet élément vivant dans les sucs de viande conservés.

Le dispositif breveté de la Presse A. Petit, figuré ci-contre, permet d'extraire extemporanément à froid, sans effort et sans perte, un suc rosé limpide qui représente presque du muscle vivant.

1912-1913, N° 3 | SOMMAIRE | 21 Décembre 1912

SOMMAIRE

PAUL MATHIEU. — Traitement chirurgical des grosses hernies ombilicales non étranglées chez l'adulte (*Revue générale*) 61

GUIART et LESIEUR. — Adaptation possible d'un parasite du martinet « le cratærhina pallida » aux habitations humaines 69

PIÉRY et LE BOURDELLÉS. — Le pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose pulmonaire, effets généraux et mode d'action 71

GOUGEROT. — Traitement d'un cas de psoriasis généralisé guérissant et des placards psoriasiques localisés 75

ACTUALITÉS MÉDICALES — La péritonite à pneumocoque chez les enfants 77

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de pédiatrie 78

Libres propos : Les rois d'aujourd'hui, par le Dr LINOSSIER III

Chronique scientifique : Ce qu'on voit au Salon de l'automobile par ROGER COUTURIER .... V à XI

Thérapeutique d'autrefois : Une extraordinaire pharmacopée, par le Dr ROSHEM .... XI à XVII

Variétés : Lettre d'Orient, par PASTEUR VALLERY-RADOT et TARTOIS .... XIX à XXI

Curiosités : Notes d'un Allemand sur Dupuytren XXIII

Médecine et Poésie : Ballade de l'abcès XXIII

La médecine au Palais : Le secret professionnel et les accidents du travail par ADRIEN PEYTEL XXIV

La médecine humoristique : Consultation, par GILB XXIX

Diététique. — Formules thérapeutiques XXXI

Revue hebdomadaire de la Presse française XXXIII

Revue de quinzaine de la Presse étrangère XXXV

Chronique des Livres XXXVII

Connaissances pratiques XXXIX

Nouvelles .... XL à XLIII

La vie médicale .... XLV à L

Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris .... LI et LII

CONDITIONS DE PUBLICATION

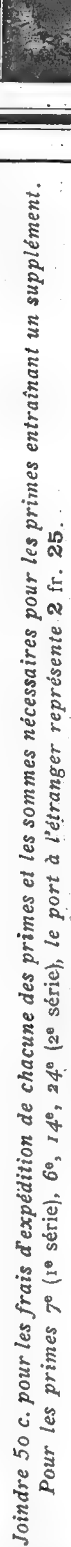
PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages.
Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le Dr* JITOMIRSKY. — *S'adresser au Dr* JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MÉDICAL" POUR 1913



I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). Chevrier, 21 fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison Blacque. Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs),** offerts par la maison Walèry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL ":

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

4° **Une trousse de poche,** prime offerte par M. Blacque, 25, rue Cujas à Paris ***(Prime épuisée).***

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.) (Pour les médecins seulement).*

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boulevard de la Madeleine.

LIBRES PROPOS

LES ROIS D'AUJOURD'HUI

Les journaux politiques nous ont appris qu'il vient de se tenir à Paris un congrès des débitants. Six cents délégués y représentaient les cinq cent mille cafetiers et cabaretiers de France.

— En quoi, me dit mon ami X, pensez-vous que ce congrès intéresse les lecteurs du *Paris Médical* ?

— En quoi ? mais en ce que les décisions, qui y ont été prises seront demain transcrites par nos gouvernants en lois et décrets que nous devrons subir.

— Quelle plaisanterie !

— Je ne plaisante jamais des choses tristes, et celle dont il s'agit est une des plus tristes de notre époque : Au congrès, assistait M. Puech, personnage politique considérable, vice-président de la chambre des députés, ministre d'hier, peut-être ministre de demain. Il a, nous dit le *Matin*,

« invité les congressistes à se grouper toujours en plus grand nombre, afin d'exercer sur les assemblées politiques l'influence qui leur revient de droit. Ils doivent soutenir efficacement dans les luttes électorales les candidats qui leur sont dévoués, et même s'efforcer de pénétrer eux-mêmes dans les assemblées délibérantes ou municipales. »

Puis il a terminé par ces paroles textuelles :

« Vous êtes cinq cent mille disséminés sur toute l'étendue du territoire, possédant tous une situation qui vous permet de faire rayonner autour de vous les idées qui vous sont chères. Si, comme comme je vous l'ai toujours conseillé et recommandé, vous vous attachez à vos syndicats, à vos fédérations et aux amis que vous avez dans les corps élus, si, sacrifiant vos intérêts personnels à vos intérêts corporatifs, vous vous laissez guider par un seul et même idéal : rendre à votre corporation la place et les droits qui lui sont dus, *votre puissance, je vous l'assure, deviendra irrésistible.* »

— Flatterie sans conséquence, direz-vous ? Erreur. La bassesse même de la flatterie donne la mesure de la puissance de celui à qui elle s'adresse. On n'encense que les grands. Jadis on courbait l'échine devant le prince. En se jetant à plat ventre devant les cabaretiers, M. Puech les sacre rois ! Je ne sais si je suis victime d'un préjugé aristocratique, mais bassesse pour bassesse, elle me semblait moins répugnante devant un trône que devant un comptoir !

Ce qu'il y a de profondément triste d'ailleurs, c'est que la flatterie de l'orateur n'exprimait qu'une situation réelle : le mastroquet — grand électeur — est le roi de notre époque. Il a domestiqué le parlement : tous les députés n'étalent pas, comme M. Puech, orgueilleusement leur livrée, mais le plus grand nombre la subit sans consentir à l'avouer. Nous l'avons bien vu, quand la Chambre a été saisie d'un projet de limitation du nombre des cabarets !

Nous tous, qui cherchons à éviter à notre chère France le désastre qui la menace dans la santé de ses enfants, dans leur vigueur physique, dans leur intelligence, nous avions fait des efforts considérables pour obtenir du parlement une mesure bien insuffisante contre l'effroyable extension de l'alcoolisme. Pauvres cruches que nous étions, nous voulions lutter contre le pot de fer. Nous avions oublié que cet alcool, qui, si nous le laissons faire, ruinera notre race, engraisse nos cinq cent mille souverains. Au moment du vote, ils n'ont eu qu'un signe à faire, et tous les Puech du parlement ont obéi. Périsse la France, plutôt que soit compromise la réélection !

Et les triomphateurs ne s'en tiendront pas là. Le succès rend ambitieux. Notre législation apporte à l'extension de l'alcoolisme quelques insuffisantes entraves ; les débitants ont voté contre elles des protestations énergiques : ils ont réclamé la suppression du droit de visite, l'interdiction aux municipalités de surtaxer l'alcool, la suppression du degré alcoolique minimum exigé pour l'absinthe, etc...

A propos de cette dernière, M. Lignon a

« attiré l'attention de l'assemblée sur le danger qu'il y aurait à admettre la suppression de l'absinthe. *Ce serait s'engager dans une voie dangereuse* ! »

Dangereuse ? oui certes pour la corporation. L'autorisation n'est dangereuse que pour la santé publique. Entre l'intérêt de la France et l'intérêt personnel des congressistes, il n'y avait pas à hésiter. M. Puech ne leur avait-il pas conseillé « de ne se laisser guider que par un seul et même idéal : rendre à la corporation la place et les droits qui lui sont dus » ? Il eût été peut-être plus noble de leur demander d'utiliser leur influence pour le plus grand bien du pays ; mais, de tous temps, les courtisans ont préféré flatter les bas instincts des rois, que de leur donner de sages conseils.

D'ailleurs cette attitude a eu l'entière approbation du ministre du commerce, qui n'a pas hésité à surenchérir encore sur M. Puech.

— « Vous êtes, messieurs, à la fois des hommes de progrès et de conservation sociale au bon sens du mot. A vous doit aller la confiance d'un gouvernement qui a conscience de la responsabilité qui pèse sur ses épaules, du jour où il a assumé de conduire la France à ses lointaines destinées. *Vous êtes le rempart de la dignité et de la prospérité nationales* ! ! ! »

La dose d'encens est vraiment un peu forte, mais il s'agissait d'agir sur des organes olfactifs dont l'alcool a émoussé l'acuité. Heureuse France, qui, pour défendre sa dignité et sa prospérité, possède pour rempart la phalange des mastroquets !

O naïfs médecins, éternels Don Quichottes, pourfendeurs de moulins à vent, qui avez en l'alcool votre meilleur pourvoyeur, et qui vous obstinez à guerroyer contre lui, au mépris de vos intérêts, pour ne récolter en récompense que coups et rebuffades, que ne laissez-vous les cabaretiers travailler pour vous, et vous préparer une génération de cirrhotiques, de fous, et de tuberculeux à soigner ? Vous y perdriez votre propre estime, mais vous y gagneriez peut-être, outre des profits sonnants et trébuchants certains, d'être aussi considérés par le ministre comme « le rempart de la dignité et de la prospérité nationales. »

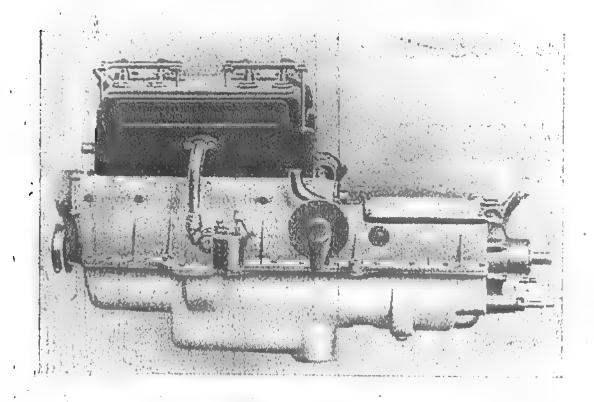
Ne trouvez-vous pas que tout cela serait comique, si ce n'était aussi profondément triste ?

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

CE QU'ON VOIT AU SALON DE L'AUTOMOBILE

Répondant à la demande de nombreux lecteurs, nous commençons aujourd'hui une chronique automobile où nous causerons de la voiture qui convient le mieux aux docteurs et des petites misères de l'automobilisme. Les noms qui y seront cités le sont bien entendu en dehors de tout esprit de réclame. Pour des renseignements particuliers plus précis



Moteur Motobloc.

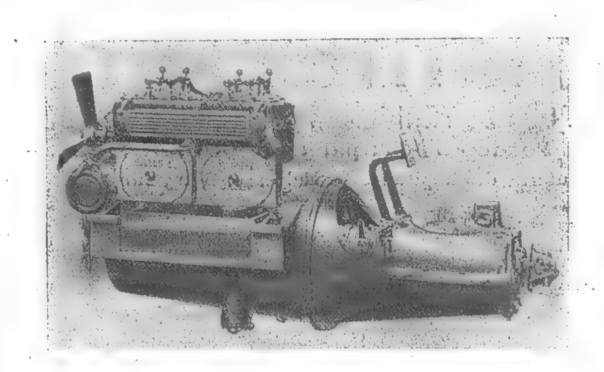
notre collaborateur est à la disposition de ceux qui voudraient lui demander une consultation.

Le XIIIe Salon de l'Automobile vient d'ouvrir ses portes et nous pouvons affirmer que cette exposition, qui est un des plus grands « events » de la saison parisienne, ne le cède en rien aux précédentes. Autrefois, je parle d'il y a quatre ans, on allait beaucoup au Salon de l'Auto, mais c'était principalement pour admirer les illuminations. Au contraire le Salon actuel et celui qui eut lieu à la fin de 1910, furent bien plus des salons d'affaire où vinrent principalement les vrais clients et ceux qui s'intéressent tant soit peu au commerce ou à l'industrie automobiles. L'organisation n'est également plus la même. Jusqu'en 1910 ce fut l'Automobile-Club qui organisa toutes les expositions de l'automobile et il le fit d'ailleurs parfaitement au point de vue du luxe. Le grand Palais était embrasé de milliers de feux multicolores et chaque constructeur avait un stand établi par ses soins. Depuis 1910, l'Automobile-Club se désintéressant de la locomotion mécanique pour devenir simplement un cercle, les Salons furent organisés par les constructeurs eux-mêmes, réunis en chambre syndicale qui nommaient un comité d'organisation. Tous les stands alors furent pareils et la débauche d'électricité fut singulièrement réduite. Petits et grands voisinèrent et les affaires traitées furent nombreuses. Le succès de 1910 invitait à recommencer. C'est chose faite aujourd'hui; il est même très probable qu'il y aura maintenant un salon tous les ans. Après ce préambule sur l'organisation des Salons de l'Automobile, pénétrons dans le vif du sujet et examinons les tendances générales et les nouveautés que nous présentent les constructeurs.

Les tendances qui s'affirmaient au Salon il y a deux ans sont nettement confirmées aujourd'hui et leur application quasi universelle prouve précisément leur excellence. Il faut s'attendre à voir ces tendances « former tache d'huile » et être employées par des constructeurs de plus en plus nombreux.

La longue course a cause gagnée aujourd'hui et il faut bien reconnaître qu'elle assure à la voiture un excellent rendement. Son rapport à l'alésage est essentiellement variable. La course est tantôt le double de l'alésage, ou bien elle est avec lui dans un rapport quelconque (4/2 ou 5/3). Nous avons vu des voitures où elle était égale à plus du double de l'alésage (Sizaire et Naudin 14/16 de 70×170). Toutefois une course exagérée fatigue le moteur à la longue et provoque du jeu dans les pièces. Aussi il faut savoir se modérer et 75×130 que nous retrouvons sur plusieurs marques nous paraît être un excellent rapport. Malgré toute la vogue de cette tendance, il faut bien reconnaître qu'elle a plus de succès en France qu'à l'étranger où nous trouvons encore des moteurs, plats, voire même carrés (Krit 95×102 ; Buik 95×95).

Une autre tendance également qui se développe de plus en plus est l'adoption du bloc moteur. On sait en effet que le cœur d'une automobile se compose de trois organes vitaux : moteur, embrayage et changement de vitesse. Ces organes, étant parfois assez éloignés les uns des autres, les arbres qui les réunissaient subissaient des efforts de flexion et de torsion auxquels on remédiait par l'adjonction de joints articulés. Mais ceux-ci prenaient de la puissance. On a donc agrandi vers l'arrière, en lui donnant une forme appropriée, le carter inférieur du moteur qui supporte maintenant l'embrayage et le changement de vitesse dans les types dits « à bloc



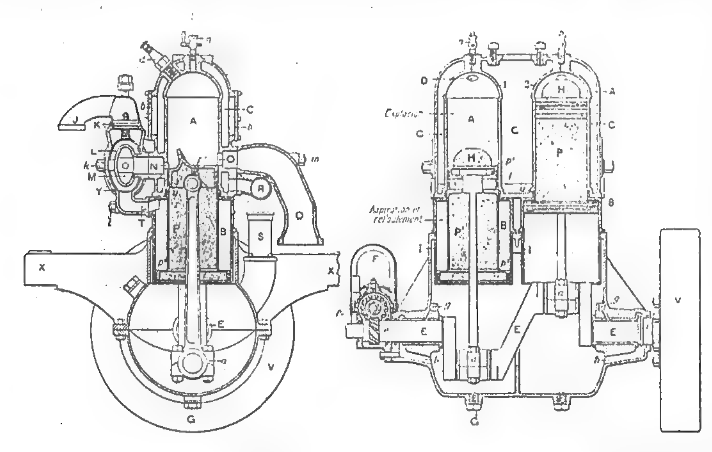
Moteur La Buire 24 HP 4 cylindres.

moteur ». Cette solution très ingénieuse et dont l'originalité revient à M. Dombret, ingénieur du Motobloc, est aujourd'hui adoptée par de nombreuses marques françaises (Motobloc, Panhard, La Buire, Doriat-Flandrin-Parant, C.L.C., etc.). Les firmes étrangères y viennent également (Napier, Piccard-Pichet, Hispano-Suiza, Excelsior, Aquila-Italiana et les Américains avec Ford, Flanders, Overland, R. C. H et Hupmobile. Par cette simple énumération on peut se

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

rendre compte que le bloc-moteur est employé pour es marques les mieux cotées. Quant à l'embrayage, voilà un organe qui n'est pas encore unifié et le cône cuir, le plateau et les disques multiples conservent plus que jamais leurs partisans respectifs.

Une victoire incontestée, c'est celle de la transmission par cardan. Elle triomphe aujourd'hui sur toute la ligne. La chaîne qui eut autrefois une si belle

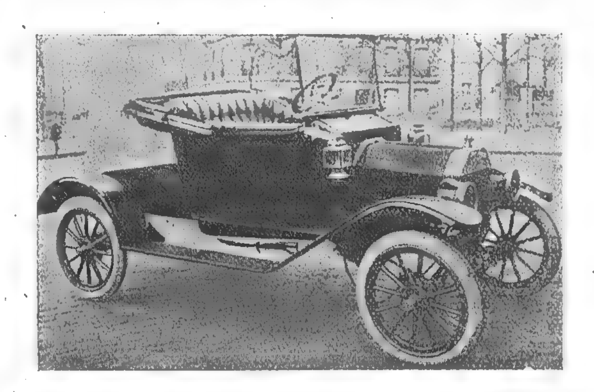


Moteur Côte.

A, cylindre. — B, chambre d'aspiration et de refoulement. — C, enveloppe d'eau. — D, orifice pour la bougie. — E, vilebrequin. — F, magnéto. — G, bouchon de purge. — H, butoir de déviation des gaz. — I, cylindre inférieur. — J, aspiration. — K, clapet de retenue. — L et M, couloirs concentriques reliant les deux cylindres du même groupe. — N, orifice d'emplissage. — O, orifice d'échappement. — P, piston étagé. — Q, tuyau d'échappement. — R, entrée d'eau de refroidissement. — S, évent. — T, couloir de refoulement du gaz. — X, pattes du moteur. — *a*, tête de bielle. — *b*, orifice de désablage. — *d*, bougie. — *e*, *f*, engrenages hélicoïdaux commandant la magnéto. — *g*, orifice de graissage des paliers. — *h*, canal de retour d'huile. — *i*, disque de retenue de l'huile. — *j*, prisonnier fixant en place le couloir de communication des cylindres. — *l*, prisonnier de la base du couloir. — *m*, prisonnier supportant la culotte d'échappement. — *n*, robinet de décompression. — *s*, *t*, segments du piston. — *u*, segments fixes séparant les deux éléments d'un cylindre.

fortune et présentait de nombreux avantages (changement facile de multiplication, légèreté de l'essieu A. R., accessibilité) a définitivement disparu et ce qui l'a tuée, c'est son manque de silence. *Guerre au bruit* ! tel est le mot d'ordre que se sont donné les constructeurs. Aujourd'hui on rencontre peu de pièces en mouvement à l'extérieur, tout a été soigneusement masqué. Exemple : les tiges de soupapes. Comparez un moteur d'il y a cinq ans, ou même moins, avec un moteur de cette année : c'est une forêt vierge à côté d'un salon.

La simplification à outrance, voilà aussi ce que cherchent avec raison bien des constructeurs, car il faut bien se dire que plus une voiture est simple et moins elle a d'organes susceptibles de se déranger et d'occasionner la panne toujours désagréable. Les cylindres sont groupés en un bloc unique et cela même pour les puissantes 4 ou 6 cylindres. Exemples : Delahaye, Motobloc, Turcat-Méry. C'est aussi la simplification et la recherche de l'élégance qui ont fait reléguer le système de graissage tout au fond du carter du moteur. La partie inférieure de celui-ci forme réservoir d'huile d'où une pompe la prend et l'envoie par circulation forcée à travers le vilebrequin et toutes les parties du moteur. Ce système, inauguré par Delaunay-Belleville, est aujourd'hui adopté par toutes nos grandes firmes : Panhard, Clément-Bayard Renault, Delahaye, Peugeot, Rolland-Pilain, etc. La disposition unilatérale des soupapes commandées par un arb e à cône unique est de plus en plus employée. Le rendement qu'on recherche tant aujourd'hui est grandement favorisé par cette disposition qui diminue l'importance des chapelles latérales. Toutefois le modèle par soupapes disposées sur le haut des cylindres qui assure un si haut rendement aux moteurs tend à être de plus en plus employé, surtout depuis qu'on arrive à dissimuler les culbuteurs et à chasser ainsi le bruit (Bugatti, d'Hespel). Les moteurs polycylindriques connaissent une faveur plus grande que jamais, surtout le 4 cylindres qu'on arrive à faire de dimensions très réduites et qui remplacera avantageusement les 1 et 2 cylindres qui disparaissent de plus en plus. Ainsi la « Bébé Peugeot » a un 4 cylindres monobloc de 55×90 vendu comme 6 HP. Signalons à la même marque le modèle 10 HP possédant un moteur monobloc 4 cylindres de 68×130 disposés en V sur un angle de 20°. Nous retrouvons une disposition analogue sur le très joli moteur 6 cylindres que nous présente Delahaye. Toutefois le 6 cylindres perd du terrain, surtout depuis qu'on arrive à faire des 4 cylindres très souples. Les roulements à billes sont de plus en plus employés. On les retrouve partout. La maison Rolland-Pilain en a fait une application des plus ingénieuses sur son châssis 9 HP aux lignes si séduisantes. La

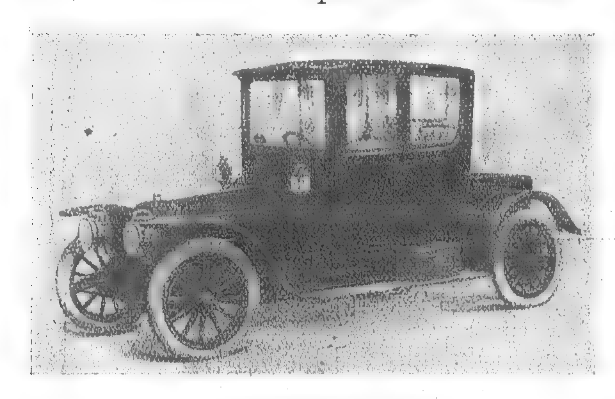


Une voiture américaine.

fourchet e de débrayage repousse le cône mâle en appuyant par deux roulements à billes placés perpendiculairement à l'axe de la voiture et de chaque côté de celui-ci sur un petit plateau calé sur le cône. Chenard et Walcker emploient un système analogue. Dans les voitures américaines bon marché, nous retrouvons un grand nombre de roulements à rouleaux. Ceux-ci toutefois ne sont guère employés pour les voitures de luxe.

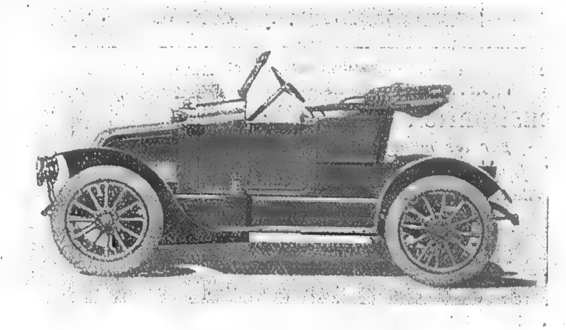
CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Disons en passant un mot de cette fameuse concurrence américaine autour de laquelle on a mené si grand tapage. Les marques américaines sont venues en très grand nombre en France où elles possèdent de plus des représentants très débrouillards. Elles ne fabriquent généralement qu'un type unique de voiture, deux au plus (je parle des marques populaires) et le construisent sans la moindre variante pendant plusieurs années de suite. Exemple : Ford. Ceci leur permet de fabriquer par séries de 10 000 voitures et plus, par conséquent de livrer à des prix dérisoires. (On trouve des doubles phaétons complets avec tous les accessoires pour 5 000 fr. et de plus luxueux pour 7 000 fr.). De plus tous les organes sont simplifiés et réduits, parfois même à l'excès. Ici encore le bloc moteur et les cylindres en monobloc triomphent. Sur la voiture américaine Ford, nous trouvons un très curieux système de changement de vitesses qui s'effectue entièrement par *une seule pédale* et fournit 2 vitesses permettant d'atteindre toutes les vitesses entre 6 et 90 à l'heure grâce à une admission des gaz progressive dans un moteur extrêmement souple. Une autre caractéristique de la construction américaine est l'*emploi général* des aciers à haute résistance, notamment l'*acier au vanadium.* Comme me le disait un technicien des plus autorisés « lorsqu'une voiture américaine a un accident *rien ne casse*, mais *tout se tord* tant la limite élastique des aciers employés a un coefficient élevé ». Je m'en voudrais de ne pas signaler la voiture Hupmomile qui me paraît sérieusement établie. Nous retrouvons certainement une trace de l'influence américaine dans les voitures françaises. De nombreuses marques livrent cette année leurs châssis tout carrossés et tout équipés, en un mot prêts à prendre la route. Un tour de manivelle et l'on part !



Panhard-Levassor.
Conduite intérieure 2 places.

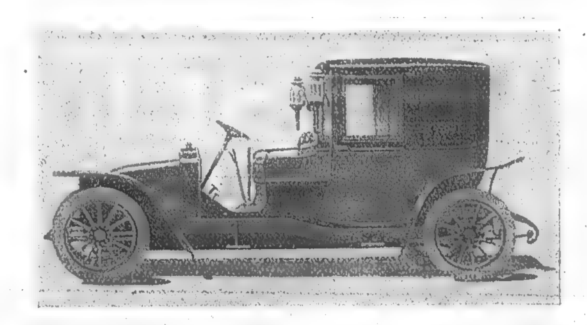
La Maison Renault lance cette année une voiture 11 HP de 75 × 120 toute équipée et carrossée avec un luxueux torpédo à 5 places à 8 200 francs. C'est un prix américain, mais c'est vraiment de la construction mécanique. Panhard également présente un torpedo 10 HP de 70 × 140, tout équipé, pour 9 300 francs. Voilà deux marques qui sont trop bien connues pour qu'on puisse mettre en doute la qualité de leur fabrication. Il serait peut-être très intéressant pour le lecteur que je continue ainsi pendant quelque temps, mais mon but n'est pas de faire un catalogue. Qu'il me suffise de vous dire que Rolland-Pilain, Clément Bayard, Charron, de Dion-Bouton, et tutti-quanti livrent également des châssis tout équipés.



Renault : Deux cylindres.

L'amélioration persistante du confort est un des principaux progrès à signaler. La suspension est plus soignée. On emploie de très longs ressorts, mais les crosses semblent en défaveur. Je signale en passant les suspensions Alda, Renault, Chenard. Même remarque, plus justifiée d'ailleurs, pour les jumelles élastiques. On cherche également à donner à la voiture des lignes gracieuses et élégantes. La forme carrosserie torpedo semble remplir les désiderata et on peut en voir au Salon de très jolis exemplaires. Donner à la carrosserie une forme effilée qui prolonge celle du capot du moteur, voilà le principe du torpedo. Dans ce type de carrosserie, on est bien garanti des intempéries et c'est très heureux d'avoir muni l'avant de la voiture de portières. Un facteur, qui contribue également beaucoup à donner à la voiture une ligne élancée, est l'emploi quasi-général des *roues métalliques à rayons multiples.* Citons notamment les roues Rudge, Riley, Berliet, Gallia, Kap, et surtout la roue R. A. F., très répandue, qui semble très sûre et donne à la fois élégance et robustesse.

Cette étude du Salon serait incomplète si je ne vous disais quelques mots sur les moteurs originaux qu'on y voit. Le sans-soupape est toujours là, mais sa vogue ne semble pas avoir augmenté. Que



Renault : Quatre cylindres.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

voulez-vous ? Les moteurs à soupapes d'aujourd'hui sont si souples. Nous retrouvons le S. S. Knight à fourreaux coulissants, employé chez Panhard, Bellanger, Clément-Bayard, Minerva, Mercédès, Mors, Schneider. Italia emploie également un système à fourreaux et à course variable. Le moteur Henriod à boisseau rotatif est monté sur les châssis Darracq où il fait m rveille. Gabron construit toujours ces excellents moteurs à double piston. Mais je crois que le type le plus intéressant est sans contredit le moteur Côte qui est un deux temps sans soupapes et se comporte comme un huit cylindres. Les deux premiers temps se font dans les cylindres inférieurs, les deux derniers dans les cylindres supérieurs. Ainsi, dans ce moteur. l'aspiration se fait dans le cylindre I inférieur droit puis le gaz est chassé du cylindre I inférieur dans le cylindre II supérieur gauche où il explose et échappe. C'est un mouvement en croix de Saint-André. Ce moteur donne 4 explosions par tour comme un 8 cylindres 4 temps. La maison Côte construit deux types de châssis le 8 × 16 HP de 65 × 85 donnant 22 HP au frein et vendu 6 500 et le 16 × 28 HP de 85 × 105 vendu 8.500. Je ne saurais trop recommander ces voitures qui sont établies avec le plus grand soin (carburateur Claudel, magnéto Bosch, roues Riley). Le moteur deux temps a un rendement supérieur et avec le châssis 8 × 76 HP carrossé en torpedo on dépasse le 50 de moyenne. De plus le moteur Côte est un deux temps très sobre (le moteur 8 × 16 HP consomme 12 litres aux 100 kilomètres). C'est de plus le seul moteur qui puisse employer le benzol sans subir d'encrassement. Voilà qui n'est certainement pas à dédaigner à l'heure actuelle où l'essence atteint des prix fantastiques.

ROGER COUTURIER,
Rédacteur technique à la *Vie aérienne*.

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS

UNE EXTRAORDINAIRE PHARMACOPÉE

Cloportes — Punaises — Fourmis — Poux Vers de terre (XVIe-XVIIe siècles)

Par le Dr Julien ROSHEM
Médecin aide-major

On a déjà beaucoup écrit sur les remèdes extraordinaires et souvent dégoûtants qu'utilisaient nos ancêtres. Toutes les préparations tirées de l'homme vivant ou mort, des mammifères, des oiseaux ont été remises au jour, parfois même commentées avec la savante érudition et l'esprit qui sont le partage d'un maître comme Cabanès.

Mais il reste un certain nombre de recettes qui n'ont pas connu la même faveur. Mainte formule vraiment curieuse dort encore au sein poudreux des vieux livres et sans vouloir en un seul article les exhumer toutes, il nous a paru piquant de rappeler quelques-unes d'entre elles au lecteur d'aujourd'hui.

***

Ce n'est pas dans l'espoir de donner la nausée aux plus intrépides, ce n'est pas non plus dans un but de curiosité pure que nous avons réuni ces vieilles et horribles mixtures. Dans plus d'une se révèle cette observation méticuleuse dont les anciens médecins tiraient si bien parti ; cet art de profiter de toutes ressources naturelles dans lequel ils étaient passés maîtres.

La thérapeutique moderne a su profiter de toutes les conquêtes de la miraculeuse chimie contemporaine. L'officine des apothicaires, aux XVIe et XVIIe siècles, était bien loin de ressembler à nos laboratoires actuels. Aussi les praticiens de ces âges passés cherchaient-ils à faire leurs médicaments au moyen des substances déjà élaborées, qu'ils tiraient des animaux ; préférant ces produits plus vivants, en quelque sorte, que ceux qu'ils savaient préparer, et partant mieux assimilables, plus actifs. Faut-il regretter ce temps?

Ne me faites pas dire que j'admire pieusement l'époque des cloportes, et des vers de terre, et de l'urine et du cerumen et de bien d'autres matières encore plus innommables, broyées, délayées, distillées ; mais d'éminents chimistes soutiennent aujourd'hui que de nombreux médicaments de la pharmacie moderne passent tout le long du tube digestif, sans être retenus, sans aucun bénéfice pour le malade. Les préparations tirées des animaux et plus proches par leur composition de la substance même des tissus vivants seraient plus capables de se fixer dans l'organisme, s'il faut écouter les voix autori-



La distillation au XVIe siècle, d'après « Agricola » (*Re metallica*, 1546).

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS *(Suite)*

sées. Mais qui supporterait aujourd'hui d'avaler les mixtures répugnantes que voici.

***

Les cloportes ou millepieds, ces hôtes des lieux humides, ces modestes ermites qui fuient vers l'ombre si quelque importun vient à soulever la pierre sous laquelle ils s'abritent passaient pour doués de très précieuses vertus.

Ettmuller attribuait leur action salutaire dans la pierre « au sel volatile âcre nitreux qu'ils ont plus que les autres insectes, qu'ils tirent de la chaux et des pierres des vieilles murailles, qui a été volatilisé par une longue digestion et est devenu très nitreux et très diurétique et par conséquent spécifique dans le calcul, tant comme préservatif que comme curatif ». Il est réel que l'on citait des observations surprenantes, celle de Laurembergius et Augenius a toute la valeur d'une expérience. Un malade était si gêné par les concrétions calculeuses qui obstruaient sa vessie que l'on s'apprêtait à l'en libérer par la taille. On décide cependant d'essayer un ultime remède. La victime, quel autre nom lui donner ? avale donc une décoction de pois rouges tenant en suspension de la poudre de cloporte. La pierre se dissout, le malade guérit. Sennert préconisait la même poudre et l'on cite encore deux succès certains, l'un en Italie, — il s'agit d'un moine — l'autre en Angleterre, où deux femmes sont soulagées grâce à ce moyen, si simple — j'allais écrire si élégant ! Du reste en Angleterre ce remède était tenu pour très efficace, on l'employait comme un préservatif très sûr et savez-vous comment ? Eh bien, au moment de se mettre à table, l'adepte convaincu avalait un verre de la forte bière nationale dans laquelle on avait immergé de nombreux cloportes.

Mais ce n'est pas à la guérison de la lithiase urinaire que se bornaient les mérites des précieux millepieds.

Ainsi, dans l'asthme, il était de bonne pratique d'administrer du vin dans lequel ils avaient macéré, ou bien encore du vinaigre. L'explication d'Ettmuller qui attribue l'effet salutaire des « insectes » en question aux sels nitreux qu'ils contiennent a quelque apparence de vérité scientifique. Mais dans les siècles plus reculés, c'est une idée bien différente qui avait guidé les premiers donneurs de cloportes.

Il s'agissait là d'un de ces médicaments que l'on disait indiqués à l'homme « par la signature ». Dieu avait eu soin, en créant les maladies, de faire naître les remèdes, et parfois de pousser la bonté jusqu'à les désigner très explicitement. Le suc de la carotte fut longtemps, parce que jaune, employé dans la jaunisse ; la pulmonaire, qui tire son nom de son aspect spécial — fut usitée dans les affections du poumon ; croyait-on que tel organe était le siège d'une maladie? aussitôt on pensait que cet organe même pouvait guérir le patient, si on le lui administrait en poudre ou en macération : ainsi le crâne humain passait pour soulager les épileptiques. L'opothérapie moderne a bien quelques racines dans cette vieille croyance. Si les cloportes se nichent sous les pierres, c'est qu'ils guérissent la pierre. Est-ce assez simple ? comment n'y avions-nous pas pensé?

Mieux que cela, on sait avec quelle agilité les millepieds se recroquevillent à la moindre alerte, voici la conclusion que tire Schroder de ce détail très bien observé : « Leur habileté à se recoquiller pourrait montrer leur efficacité contre les convulsions ». Quel dommage que Bernardin de Saint-Pierre n'ait pas eu connaissance de tous ces bienfaits du ciel, il nous aurait laissé une belle page.

C'est encore Schroder que je veux citer sur le chapitre inquiétant des punaises, et je ne peux même résister au désir d'en donner *in extenso* ce passage lapidaire : « La punaise est domestique (!) et sauvage, c'est un insecte large, plat, rouge et d'une puanteur fort incommode, les morsures par le moyen de quoi elle suce le sang sont fort importunes. Les modernes se servent des punaises pour les introduire vives dans le canal de la verge, pour faire uriner, dans les suppressions d'urine. Dioscoride les y met mortes et en poudre. J'en ai vu donner au nombre de trois pilées, avec succès pour faire sortir l'arrière-faix et le fœtus. Dioscoride assure que sept punaises de lit sont un grand remède contre les fièvres quartes, l'odeur des punaises fait revenir les femmes de la suffocation de matrice. Les punaises sauvages sont plus grosses que les punaises de lit, vertes et également puantes, elles vivent d'herbes et ne sont d'aucun usage en médecine ».

Des commentaires ne dénatureraient-ils pas la saveur — un peu âcre, j'en conviens — des lignes qui précèdent? Disons seulement que le procédé de la punaise vivante placée dans l'urètre connut longtemps la faveur médicale. S'il réussissait, très bien ! mais s'il échouait que devenaient les punaises, et jusqu'où pouvaient-elles cheminer ? Ce « moyen physique » n'évoque-t-il pas l'idée de quelque sadique supplice?

Avant d'en arriver aux poux, respirons un instant. Et pour calmer notre estomac en révolte, parlons un peu des fourmis. L'acide formique fut tout à coup, il y a quelques années, le « médicament du jour ». Il avait toutes les vertus. Que pensaient des fourmis les auteurs de jadis?

***

Nous allons dire quelles étaient les préparations les plus usitées, il y a trois cents ans. Mais d'abord il fallait faire provision des laborieux petits insectes. On leur tendait d'ingénieux pièges. Les auteurs les plus graves proposent divers « modèles ». Ne retenons que le principe. On plaçait dans un vase quelconque un morceau de fromage, on enfouissait le tout dans la fourmilière. Attirées par l'odeur, les fourmis se précipitent en foule dans le récipient. « Quand vous en aurez suffisamment pour distiller l'esprit (c'est Ettmuller qui parle), tirez le fromage avec un bâton et versez dans le récipient de l'esprit-de-vin qui surnage de trois doigts, et distillez le tout ». On pouvait ajouter de nouvelles fourmis et recommencer plusieurs distillations. On fabriquait ainsi la *liqueur de fourmis* à différents degrés de concentration. L'*huile de fourmis* était obtenue par infusion dans de l'huile commune, pendant quarante jours ; la plus réputée était faite avec des fourmis ailées, « recueillies sous des arbres résineux et qui sentent l'aigre ». Encore fallait-il les ramasser par le beau temps et vers l'époque du solstice d'été.

L'*eau distillée* de fourmis qui ne m'a pas paru nettement distincte de la liqueur citée plus haut, était appelée par certains *eau de magnanimité*. Elle était employée comme « tonique reconstituant »; elle passait, ainsi que l'acide formique ou le formiate de soude de nos jours, pour un excitant musculaire parfait ; et les médecins d'alors n'ignoraient pas ses qualités diurétiques.

On lui attribuait encore bien d'autres mérites. L'*eau de magnanimité* « échauffe les maris froids au combat amoureux », ranime la mémoire défaillante, triomphe de la débilité mentale, guérit la stérilité.

Contre les maux d'oreille, on usait volontiers d'un mélange d'huile de fourmis et d'essence de castor, la même huile pouvait aussi servir d'aphrodisiaque et avait le gros avantage de ne pas nécessiter l'ingestion : il suffi-

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS *(Suite)*

sait d'en oindre la verge, les testicules « et les muscles érecteurs »(?) Enfin l'esprit de fourmis mélangé à l'esprit de vers de terre — auxquels nous reviendrons — servait à frictionner les membres dans les cas de sciatique, de goutte, de paralysie, de tremblement.

N'oublions pas les œufs, qui passaient pour un remède quasi-spécifique de la surdité ; mais qu'on ne donnait jamais à l'intérieur, de peur de les voir éclore et produire « une infinité de petits ».

Avec un peu de bonne volonté ne serait-il pas possible de chanter aussi à propos des fourmis, les louanges de la Nature très maternelle pour l'homme ; qui ne donna sans doute aux laborieux insectes leur prodigieuse activité que pour mieux montrer aux humains, qu'en elles se recélaient d'incomparables toniques.

Je n'ai trouvé nulle part cette naïve observation, mais si l'on m'objecte que je pousse à la caricature cette fameuse théorie de la médecine par la signature, je riposterai par ceci : lisez Sennert, à l'article des scarabées, et dites-moi ce qu'il faut penser de son opinion quand il écrit : « Les *Escargots* sont bons contre les douleurs, et les contractions des nerfs, par leur signature, car dès qu'on les touche, ils demeurent là, sans mouvement ». Ces petits animaux, si portés à l'immobilité, étaient forcément le



Frontispice d'une pharmacopée du XVIIe siècle.
Les parties du monde offrent à la pharmacie les drogues qu'elles produisent.

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS *(Suite)*

remède à donner à tous ceux qu'affligent de douloureuses contractures. On les administrait en poudre ou cuits dans l'huile de lin « jusqu'à consomption de l'animal ».

***

Nous avons un instant reposé notre esprit à l'idée des jolis scarabées, vivants bijoux du gazon. Hélas la trêve est courte, et aussitôt que finie, voici qu'il nous faut descendre à un écœurement plus... parfait. Les Poux en sont la cause, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Pouvaient-ils manquer à cette invraisemblable pharmacopée?

Zacutus Lusitanus, médecin portugais, vante les vertus de ce remède, familier paraît-il aux paysannes de sa contrée et de son temps. Serons-nous indiscrets en demandant s'il l'est encore? Sennert dédaigne ces précieux auxiliaires; par contre, Ettmuller ouvre un paragraphe de quelques lignes sous ce titre plein de promesses, sinon alléchant : « Pediculi ».

Il faut distinguer, au point de vue thérapeutique, leur usage externe, et leur emploi à l'intérieur. Le premier n'est pas nouveau ; plagiaires, les poux sont, à l'instar des punaises, introduits dans les urètres de ceux que la rétention affige. Peut-être quelque poète reconnaissant dédia-t-il jadis un sonnet « au pou qui me sauva ».

Quant à l'usage interne le voici. Si vous avez la jaunisse avalez neuf poux... tout vifs ! et vous guérirez. On ose à peine se demander si jamais pareil remède put être efficace. Après tout on sait que l'ictère est, dans quelques cas, d'origine émotive, une autre émotion violente, — l'horrible dégoût qui ne pouvait manquer de saisir le patient — a peut-être réussi à défaire ce que la première avait causé.

***

L'essence du Dr Michaël jouissait au XVIIe siècle d'une grande réputation. Elle passait pour guérir, mieux que tout autre remède, la « goute vague scorbutique ». Nous en connaissons la recette et je la livre à la méditation des confrères soucieux d'en faire l'essai. Elle était :

> D'esprit de vers de terre, ou de leur liqueur,
> et d'esprit de corne de cerf,
> parties égales.

Qu'était-ce donc que l'esprit de vers de terre? Voici deux manières différentes de le préparer.

La première est de Sennert : voyons d'abord sa *liqueur :* « On lave bien les vers, et on les essuie avec des étoupes, on les enferme dans un vaisseau de verre qui ait le col étroit, on le bouche bien ; puis on le met dans un morceau de pâte, et on met le tout au four, pour le tirer comme le pain. On philtre ensuite la liqueur, et on la garde pour l'usage tant interne qu'externe ».

Et voici l'*esprit* : « Il se tire après la putréfaction des insectes, le sel volatile monte le premier ».

Cette deuxième indication est bien concise, bien insuffisante. Heureusement pour nous, Ettmüller nous a laissé une description parfaite du mode de procéder. Il a soin de nous rappeler d'abord — c'est aussi l'opinion de Glauber et de Drabizius — qu'il faut prendre les vers, « le soir après la pluye, car alors, ils rampent sur les plantes, en troupes ». Il faut encore choisir avec soin son espèce, et certaine dont les individus ont une sorte de dessin rouge autour du « cou » qui figure comme un collier, a des vertus supérieures.

Passons maintenant à la manière de préparer l'*esprit de vers de terre* suivant le grand médecin du XVIIe siècle. Il use de termes si évocateurs que je ne veux changer un seul mot : « On lave bien les vers puis on les met dans une cucurbite de verre, qu'on bouche bien, afin que rien ne puisse s'évaporer. On met la cucurbite au bain-marie, ou au soleil pour faire putréfier, et fermenter les vers. La fermentation est souvent si grande que le verre se rompt. La fermentation finie, la terre prend le fond, et les dépouilles ou tuniques le dessus, la liqueur spiritueuse tient le milieu, qui, étant séparée et distillée donne l'esprit volatile et urineux. Si on jette la terre et les dépouilles dans un champ, il s'y engendrera une infinité de vers ».

C'est surtout comme diurétique que l'on employait les lombrics. Nous avons dit l'usage que les goutteux en faisaient, absorbant soit l'esprit, soit la liqueur de vers de terre ou l'essence du Dr Michaëll. On pouvait aussi sur les régions douloureuses tirer grand bénéfice de l'application de vers pilés ; ou de vers tout vivants. On disait que lombric ainsi posé vif, meurt bientôt et qu'aussitôt la douleur cesse. Il y a là quelque analogie avec le remède que Guy de Chauliac et avant lui Arnauld de Villeneuve conseillaient jadis dans la rage ; ils voulaient qu'on plumât une poule à l'entour de son innommable et qu'on appliquât cette proctodéale ventouse sur les parties mordues. Le bienfaisant oiseau aspirait sans doute le venin car il mourait, et le blessé guérissait. Cette idée de la maladie guérie par transmission est très commune, on en retrouve souvent des manifestations ; elle est loin d'avoir disparu aujourd'hui des milieux peu cultivés.

Le lombric, pour en revenir à lui, n'aspirait rien du tout et mourait comme cela, sans qu'on sache trop pourquoi il rendait au malade ce vraiment capital service.

Nous avons vu déjà quel soulagement les goutteux, les paralytiques tiraient de frictions faites avec un mélange d'esprit de fourmis et de vers de terre. On mettait aussi les vers à macérer dans l'eau du bain.

Puisque nous en sommes à révéler des mystères, nous allons dévoiler le secret d'Hélidée de Padoue. Vous qui cherchez depuis des années l'introuvable galactogène, ouvrez les yeux bien grands, le voici ! « La poudre de vers de terre est bonne encore pour augmenter le lait des nourrices ; la dose est d'un drachme dans du lait, ou encore avec de la semence de fenouil, ou en forme de décoction avec des vers en substance et de la racine de fenouil ».

Si l'un de vos clients souffre d'un panaris, que n'essayeriez-vous d'appliquer un ver de terre vivant sur son mal, suivant les conseils de Schmuck. La douleur cesserait instantanément, et vous l'entendriez vous bénir. Soigner une plaie dans laquelle est un nerf coupé, ou un tendon sectionné sans la saupoudrer de poudre de vers de terre serait la preuve d'une impardonnable ignorance. Et si je voulais être complet, il faudrait encore que je chante les vertus des lombrics dans la jaunisse, l'hydropisie, etc.. etc.

Une chose à noter, dans cette revue rapide, c'est que plus les remèdes sont dégoûtants, plus les préparations répugnantes, et plus elles sont efficaces. C'est sans doute qu'aucun malade n'était assez courageux pour les absorber, et comme on ne les expérimentait jamais, leur réputation d'infaillibles remèdes allait chaque jour grandissant.


A la Marquise de Sévigné
PARIS
11, Boulevard de la Madeleine
47, Rue de Sèvres
INAUGURATION
A MARSEILLE
ROYAT (P.d.D.) Usine & Direction:
S'y adresser pour les Commandes et les demandes de l'Album illustré en Couleurs.
VUE DU SALON
TEA-ROOM
VUE DU MAGASIN
DE VENTE
BOÎTE CARRÉE
SÉVIGNÉ
Gravure genre vieux pastel, entourage galon or vieilli, garnie Chocolats fourrés qualité "Excellence".
PRIX franco:
Modèles à 10f, 14f, 17f, 21f, 25f, 30f & 36f
SELON CONTENANCE.
NICE
VUE DE LA SUCCURSALE
PARIS
11 BOULEVARD de la MADELEINE
NICE,
10, Avenue de la Gare.
MARSEILLE,
29, Rue Saint-Ferréol.
LYON,
7, R. de la République,
CLERMONT-FERRAND
& toutes Stations thermales d'Auvergne.
CHOCOLAT DE ROYAT.

VARIÉTÉS

LETTRE D'ORIENT

Constantinople, le 2 décembre 1912.

Péra a gardé son animation, Stamboul sa quiétude. La ville est-elle menacée de l'entrée des Bulgares, de l'extension du choléra ? Qui oserait le dire ? Rien ne semble changé dans la vie de Constantinople.



Campement d'émigrants dans un cimetière turc, à la porte d'Andrinople, un cholérique agonise en plein air (fig. 1).

A vivre parmi les Turcs, on s'aperçoit vite que le semblant d'indifférence n'est que résignation et fatalisme. La continuation de la guerre ou la signature de la paix sera acceptée avec le même calme. Ils se préoccupent peu de savoir quelle sera cette paix. Leur pays mutilé ? ils n'y songent guère. Pour ce peuple qui fut toujours essentiellement religieux, l'idée de patrie n'est pas liée à la notion des frontières du pays.

A côté de cette résignation des Turcs, il y a l'indifférence, quelquefois même la joie plus ou moins bien dissimulée, des Arméniens et des Grecs qui forment une grande partie de la population.

Rien n'est changé dans la vie de Constantinople et pourtant des spectacles étranges s'offrent à chaque coin de rue.

Dans les quartiers qui avoisinent le port de Galata ce sont de longues files d'émigrants qui arrivent des plaines de Thrace et de Macédoine. Ils ont fui le feu et les massacres. Les chariots s'étendent à perte de vue, traînés par des buffles ou des bœufs petits et trapus, au pelage gris ; chaque chariot est dominé par un toit fait de nattes tressées, sous lequel s'entassent du blé, du maïs, des hardes et les pauvres objets sauvés dans la fuite. Le chef de la famille aiguillonne les bœufs, les femmes et les enfants sont étendus sous le toit ou suivent à pied. On n'entend pas une plainte, pas un mot de haine. Ils passent silencieux.

Plus de cent mille émigrants ont déjà traversé le Bosphore et s'en sont allés en Asie Mineure où le gouvernement ottoman leur a assigné des terres nouvelles. Actuellement les nouveaux arrivants sont parqués soit dans les cours des mosquées, soit dans les vastes cimetières turcs qui entourent Stamboul.



Campement d'émigrants (fig. 3).

Un peu plus loin, ce ne sont plus des émigrants que le passant croise dans les rues, ce sont des bandes de soldats sans armes, déguenillés, se traînant à peine, qui ont été évacués de Tchataldja.

Derrière les grilles des mosquées, comme Sainte-Sophie, la Suleimanié et d'autres encore, on aperçoit des hommes vêtus de capotes grises en haillons, la tête enveloppée de tcharbouks, groupés autour de brasiers ou marchant d'un pas lent, sans but, attendant on ne sait quoi, dans le silence. Ce sont les fuyards de Lulle-Bourgas et de

Mosquée de Sélim où sont enfermés des cholériques (fig. 2).


TRAITEMENT
DE LA
DIATHÈSE URIQUE
NON TOXIQUE
Tolérance parfaite
6 comprimés par jour
et plus
URALYSOL
DIATHÈSE URIQUE
ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
Littérature et Échantillons : LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, Rue Théodore-de-Banville, Paris.
L'Acide thyminique
forme avec l'acide urique en hyperproduction (uricémie) une combinaison indispensable pour permettre l'élimination de cet acide urique pathologique (Schmoll, Minkowski, Duhamel, etc.)
L'Urotropine et la Lysidine
facilitent cette élimination et sont de puissants antiseptiques urinaires.
Littérature et Échantillons : Laboratoire de THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, rue Théodore-de-Banville, PARIS

VARIÉTÉS *(Suite)*

Tchorlou qui, pris de panique, n'ont plus eu qu'une idée: fuir à tout prix. Parmi eux des cas de choléra se sont déclarés, et ces cholériques restent là, parqués parmi les autres soldats.

Le choléra a fait des ravages surtout dans l'armée où il fut importé par les troupes de rédifs, venus de la région de Ouloukichla, en Anatolie. La population civile elle-même fut relativement peu atteinte, mais les émigrés le furent en grand nombre.

Actuellement, la région de Tchataldja Hademkeuy-San-Stephano est encore infestée de soldats cholériques. A Constantinople même, les malades sont répartis à l'hôpital de Gouréba, dans des baraquements provisoires situés près de la pointe du Seraï et à Emir Kapou. A Beïcos, sur une colline surplombant la mer du côté de la rive Asiatique du Bosphore, c'est encore un campement de cholériques, installés en plein air, sous des tentes. En face de Beïcos est mouillé un transport turc, chargé de troupes venant d'Anatolie et à bord duquel le choléra s'est déclaré.

Dans ces différents foyers l'épidémie semble décroître. Peut-être assistera-t-on bientôt à la fin de la guerre et à la fin du choléra.



Embarquement des émigrants au port de Galata (fig. 4).

Pasteur Vallery-Radot et E. Tartois.



Les couloirs de la Faculté de médecine à Haïdar Pacha, transformés en hôpital (fig. 5).

CURIOSITÉS

Notes d'un Allemand sur Dupuytren en 1819.

Le Dr A. PAGENSTECHER, de Braunschweig, publie dans la *Münch. mediz. Woch.*, 1912, n° 26, les notes prises par son grand-père, Carl-Henrich PAGENSTECHER, lors d'une visite que fit ce dernier à l'Hôtel-Dieu de Paris dans le service de DUPUYTREN, en 1819. Il nous paraît intéressant d'en détacher ce qui suit :

L'Hôtel-Dieu, écrit en substance M. Carl Pagenstecher, est l'hôpital le plus beau et le plus grand de Paris. Il est composé de deux ailes reliées entre elles par une troisième partie, laquelle est construite sur le bras gauche de la Seine. Les salles de malades sont grandes, élevées, spacieuses, et pourvues chacune de deux rangées de lits ; le plafond est soutenu par des colonnes ; le plancher est en briques angulaires ; l'air y est pur et la chaleur agréable. Les malades sont encore soignés par des nonnes au costume blanc et au voile noir, et qui donnent des soins attentifs. Les salles, dont quelques-unes ont 100 pieds de long, sont désignées par des noms d'apôtres ou de saints. L'établissement compte 2000 lits pour les deux sexes.

Sans posséder la vraie force de la génialité, Dupuytren jouit de tout le prestige qui vient d'une grande confiance en soi, appuyée elle-même sur des connaissances et sur une habileté solidement acquises, aussi bien que sur un laisser-aller provenant de la grande vénération que lui témoigne son entourage. A noter son fier dédain envers ses auditeurs.

Dupuytren fait les visites au lit des malades, car il veut les voir lui-même pour la plupart. Mais pour ceux qui sont là pour apprendre, chaque visite est beaucoup trop courte, et il serait plus utile qu'il y eût moins de malades et des arrêts plus prolongés.

Eté comme hiver, les visites ont lieu le matin à 6 heures et ce qu'il y a de particulièrement désagréable c'est qu'environ 200 chirurgiens français se bousculent et parfois se donnent des gifles pour approcher le plus près du lit.

Pourtant il ne serait pas prudent de manquer complètement ces visites du matin, car, dans sa leçon suivante. Dupuytren se rapporte au numéro du malade dont il parle, absolument comme si chacun l'avait vu comme lui.

Vers huit heures, les salles ont été parcourues, et les mêmes luttes recommencent pour s'assurer une place à l'amphithéâtre, lequel est au rez-de-chaussée. Là Dupuytren communique ses observations sur les malades les plus importants, et presque chaque jour il fait, après la leçon théorique, une opération. La leçon est très intéressante bien que je ne comprenne pas très bien, car Dupuytren parle très doucement.

Hier Dupuytren a fait avec beaucoup d'habileté et de sûreté l'extirpation du pénis : deux incisions en demi-lune, se rejoignant ; dissection de la paroi antérieure du scrotum, ligature des vaisseaux, puis ablation complète du pénis ; nouvelles ligatures, et enfin hémostase par le fer rouge. L'opération a duré une demi-heure, et l'opéré, un malade assez âgé, s'est très bien comporté.

Après l'opération, Dupuytren a montré le cerveau d'une « fille malheureuse » (1) qui pendant longtemps avait souffert d'amaurose et de violents maux de tête rebelles à tout traitement. Les nerfs optiques étaient un peu flétris et atrophiés, et dans le voisinage du *Thalamus opticus* la substance cérébrale était notablement épaissie, ainsi que le *Thalamus* lui-même qui était fibreux et, çà et là, aussi dur qu'un os. Dupuytren n'a pas donné d'explication sur la cause et sur la nature du mal.

HORN.

(1) Ces deux mots sont en français.

MÉDECINE ET POÉSIE

BALLADE DE L'ABCÈS

Cyrano se battait en duel en faisant une ballade ; nous autres, chirurgiens modernes, nous opérons en faisant des vers :

Je cure avec grâce mes pattes ;
Je fais lentement l'abandon
Des microb' qui se carapattent !
Je trousse manchettes, vestons.
Mes chers instruments, je les groupe :
Ciseaux, scalpels, pinces, tampons.
Je te préviens, pauvre garçon,
Qu'à la fin de l'envoi, je coupe !

Ce doux abcès, à teinte exquise,
Frais et luisant comme un citron,
Je le nettoie, je l'aseptise.
Madame, un morceau du bonbon ?
Pour qu'il s'épanche, cette coupe
Pour le tamponner, ce linon.
Je te préviens, pauvre garçon,
Qu'à la fin de l'envoi, je coupe !

Mais qu'aperçois-je ? Une grimace ;
Les traits se creusent de sillons ?
Quoi ! Ton estomac te tracasse !
Tu veux t'enfuir... Tenez-le bon !
Tu te trempes comme une soupe
En vains efforts. Mais vomis donc
Je te préviens, pauvre garçon,
Qu'à la fin... du renvoi, je coupe !

ENVOI :

Le bistouri est effilé ;
Accourez, accourez en troupe !
Renvoi, renvoi, as-tu filé ?
...Un', deux ! Et allez donc, je coupe !

ALEX.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LE SECRET PROFESSIONNEL ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La sagesse des nations, dont les formules définitives se retrouvent dans quelques « bêtisiers » ou, ce qui revient au même, dans le dictionnaire des idées reçues de Flaubert, veut comparer les soins de l'âme aux remèdes du corps et faire du médecin un prêtre physiologique.

Naturellement, dans un pays aux traditions catholiques, on voit surtout le prêtre au point de vue de la confession, et l'assimilation survivant à sa cause, on peut dire que le secret doit favoriser la révélation de nos faiblesses, comme la garantie d'une discrétion absolue facilite nos aveux.

A vrai dire, les anciennes coutumes françaises, et les parlements d'autrefois, qui se montraient indulgents aux membres des congrégations, qui avaient oublié l'obligation du secret dans le but de faciliter un mariage, ou d'aider à la transmission d'une succession, avaient, au contraire, tenu rigueur à certains médecins, trop bavards, et qui n'avaient point gardé pour eux seuls les confessions de leurs malades.

Après la Révolution, et sous l'Empire, le code pénal, dans son article 378, obligea les médecins et chirurgiens à ne révéler aucun des secrets à eux confiés, sous peine d'un emprisonnement de un mois à six mois et d'une amende de 100 à 500 francs.

Une exception était faite pour les cas où la loi les obligeait à se porter dénonciateurs. Il s'agissait dans les articles 103 et suivants du code pénal, des personnes qui pouvaient avoir connaissance de complots formés contre la sûreté de l'Etat, de crimes de lèse-majesté, et qui étaient obligées sous peine de cinq ans de prison de venir déclarer ce qu'elles savaient aux autorités administratives ou judiciaires, dans les vingt-quatre heures.

La loi du 28 avril 1832 supprima ces articles et avec eux l'obligation de révéler un secret surpris : ainsi l'étendue du secret professionnel n'eut plus de bornes, ni même de faiblesse politique.

Un dernier essai pour faire revivre ces anciennes prescriptions fut tenté, après les journées des 5 et 6 juin 1832, par le préfet de police, qui enjoignit aux médecins et teneurs de maisons de santé de faire connaître les noms et demeures des blessés qu'ils avaient soignés.

Le préfet ne reçut pas une seule dénonciation et « ce qui est pire, ajoute-t-on, dans l'encyclopédie des sciences médicales de 1835, il n'osa pas poursuivre un seul médecin pour fait de non révélation, quoique plusieurs eussent annoncé l'intention formelle de violer la loi. »

Depuis lors, la conception du secret professionnel s'est, sans cesse, élargie et nous paraissons de plus en plus circonspects à l'égard de la discrétion médicale qui tend à devenir absolue. Cependant, les tribunaux admettent, et nous examinerons cette question dans un prochain article, que le médecin est libéré du secret professionnel à l'égard de l'individu, qui a commis un délit à son égard lorsque, toutefois, il existe un rapport direct entre le secret professionnel, sa révélation et le délit.

En dehors du domaine de droit pénal, il s'agit de savoir si, à part les textes spéciaux, aujourd'hui abrogés, il n'existe pas dans la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, une atteinte au secret professionnel et dans quelles conditions.

La Cour d'appel de Douai vient de trancher, le 24 octobre 1912, cette question nouvelle qui se présentait dans les conditions suivantes.

M. Clabecq, ouvrier charpentier, avait été blessé au cours de son travail et il avait été admis en traitement à l'hôpital de la Charité de Lille.

Il était soigné par le Dr Pierret, qui pour éclairer son diagnostic avait procédé à une analyse du sang. A ce moment, le Dr Verstraete, qui est le médecin de la compagnie d'assurances, s'était présenté à l'hôpital et avait obtenu communication des résultats de l'analyse.

Ce renseignement avait servi ensuite à la compagnie d'assurances, pour établir que Clablecq n'était pas mort des suites de l'accident, mais bien d'une maladie dont il souffrait avant d'être blessé.

La veuve de l'ouvrier, ayant eu connaissance de l'incident et de l'analyse communiquée, poursuivit alors les deux médecins devant le tribunal correctionnel de Lille, pour violation du secret professionnel. Elle reprochait au Dr Verstraete d'avoir examiné le blessé sans autorisation et d'avoir usé à son encontre de confidences ainsi obtenues. Quant au Dr Pierret, il était inculpé d'avoir divulgué, comme médecin traitant, le résultat de ses observations, sans l'autorisation du blessé.

Le tribunal de Lille acquitta les deux médecins en disant que le secret professionnel ne saurait exister en matière d'accident du travail, et que toute cette législation, telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois qui la compose, montre bien que le législateur n'a jamais envisagé l'obligation, pour le médecin, de tenir secrètes les observations qu'il doit faire en soignant une victime d'un accident du travail.

Sur appel, la Cour de Douai a rendu un arrêt dont les attendus suivants nous paraissent placer la question sur son véritable terrain.

« Attendu, dit son arrêt, que les premiers juges ont commis une erreur juridique et sont allés trop loin en proclamant, dans un des motifs du jugement frappé d'appel, que le régime institué par la loi du 9 avril 1898 est exclusif du secret médical, qu'en matière d'accident du travail ce secret n'existe pas.

Attendu qu'il est vrai de dire qu'en cette matière, les médecins demeurent tenus au secret professionnel, mais cependant qu'ils en sont délivrés tant au regard des tribunaux que des parties en cause, relativement aux questions litigieuses ressortissant des accidents du travail et dans la limite de ce qui intéresse la solution de ces questions ;

Attendu qu'il n'est pas établi que les Drs Vestraete et Pierret aient dépassé cette limite dans les certificats par eux communiqués à la Compagnie d'assurance et produits devant le tribunal civil de Lille, appelé à statuer sur le litige engagé entre la veuve Clabecq et ladite Compagnie ;

Adoptant au surplus les motifs du jugement frappé d'appel en ce qu'ils n'ont rien de contraire aux considérations qui précèdent :

Par ces motifs, la Cour confirme le jugement frappé d'appel dans toutes ses dispositions, condamne la partie civile aux dépens d'appel. »

La Cour a donc confirmé le jugement du tribunal de Lille, mais elle a restreint aux seules applications de la loi de 1898 la dispense de secret, de telle sorte que les observations des médecins demeurent secrètes pour tous les tiers à l'exception de ceux que la loi sur les accidents du travail met forcément en cause, le patron, son assurance et les tribunaux.

Adrien Peytel,
Docteur en droit, avocat à la Cour.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LE DOCTEUR VAQUEZ

Dessin original

PAR GILB



CONSULTATION !

Allo !... Appliquez l'appareil sur la région du cœur... Parfait ! — J'entends un souffle diastolique de la base... Eh bien, Monsieur, vous êtes atteint d'insuffisance aortique.

DIÉTÉTIQUE

FORMULES POUR ENFANTS

(Mme Moll-Weiss)

Recette type : Potage au lait.

	Albumine	Graisse	Carbone
Pour 100 gr. de lait	3,66	3,62	4,48
5 gr. de sucre.	»	»	6,00
10 gr. de farine ou de pâte...	0,96	0,38	7,35
	4,62	4,00	18,83

Il équivaut donc en moyenne à 4gr,62 d'albumine, 4 grammes de graisse et 18gr,83 d'hydrates de carbone.

1° Variante

Ajouter un jaune d'œuf par litre de potage ce qui augmente la valeur alimentaire de :

Albumine : 4 gr. ; Graisse : 8 gr.

2° Variante

Ajouter 50 grammes de crème fraîche par litre de potage, ce qui augmente la valeur alimentaire de :

Albumine : 2gr,09 ; Graisse : 12 gr.
Hydrate de carbone : 2 gr.

3° Variante

Ajouter 1 œuf entier par litre de potage, ce qui augmente la valeur alimentaire de :

Albumine : 6gr,9 ; Graisse : 6gr,4.

4° Variante

Ajouter 1 jaune d'œuf et 25 grammes de crème fraîche par litre de potage, ce qui augmente la valeur alimentaire de :

Albumine : 5gr,04 ; Graisse : 14 gr.
Hydrate de carbone : 1 gr.

5° Variante

Ajouter 1 jaune d'œuf et 25 grammes de beurre par litre de potage, ce qui augmente la valeur alimentaire de :

Albumine : 4 gr. ; Graisse : 30 gr.
Hydrate de carbone : 0gr,12.

Préparation I. — Délayer la farine ou la phosphatine avec un peu de lait froid, ajouter le sucre, le reste du lait et faire chauffer en remuant ; cuisson dix à quinze minutes.

S'il s'agit d'une pâte : semoule, tapioca, etc., faire bouillir le lait sucré et y verser en pluie la semoule, le tapioca, etc. Laisser cuire quinze à vingt minutes.

Variante 1. — Mettre dans la soupière le jaune d'œuf, le délayer avec un peu de lait froid, puis ajouter le potage cuit et bouillant.

Procéder de même pour les *variantes* 2, 3.

Pour la *variante* 3 — un œuf entier — bien battre l'œuf.

Toutes ces variantes augmentent la valeur du potage :
100 grammes de riz.
1 litre de lait.
50 grammes de sucre. Parfum.

Riz au lait.

I. — Bien laver le riz, le mettre dans un récipient avec le lait, le sucre, un parfum. Laisser bouillir une heure doucement.

Gâteau de riz.

A la préparation ci-dessus, ajouter 2 ou 3 œufs entiers bien battus. Beurrer un moule, y verser la préparation et enfourner vingt minutes. On peut aussi le cuire au bain-marie.

Soufflés à la phosphatine, à la crème de riz, à la farine.

I. — En ajoutant à 1 litre de l'un des potages au lait (formule n° 1) 2 ou 3 jaunes d'œufs, 2 ou 3 blancs battus en neige très ferme et en enfournant à four chaud, on obtient un soufflé à la phosphatine, à la crème de riz, à la farine, etc...

On peut aussi transformer de la sorte une tasse de chocolat épaissi d'un peu de fécule en un *soufflé au chocolat.*

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Plaies atones et trajets fistuleux.

Baume du Pérou......	40 grammes.
Styrax..............	10 —
Vaseline............	50 —

(Soubeyran.)

Suppositoires d'huile grise.

Mélange d'huile grise à 40 p. 100 et de beurre de cacao.

On prend autant de fois q. s. de beurre de cacao que de suppositoires à préparer. On fait fondre. Au moment où, par refroidissement, la masse perd sa transparence et va se reprendre, on incorpore l'huile grise ; puis on coule en moules. Pour un suppositoire renfermant 1 centigramme de Hg il faut 0,025 d'huile grise, pour un suppositoire de 2 centigrammes, il faut 0,05 d'huile grise et ainsi de suite.

(*Le monde pharm.*).

Préparations de Diodine

Cachets :

N° 1.

Bicarbonate de soude .	10 grammes.
Chlorhydrate d'ammoniaque pur	0gr,03 à 0gr,05
Dionine	0gr,02 à 0gr,35

Pour 10 paquets.

N° 2.

Chlorhydrate de quinine............. }	ãã 2 grammes.
Caféine pure .... }	
Dionine	0gr,02 à 0gr,35

Pour 10 cachets.

Collyre :

Dionine	0gr,20 à 0gr,50
Eau distillée	10 grammes.

Crayons :

Dionine	0gr,01 à 0gr,25
Beurre de cacao	1 gramme.

Pour bâtonnets de 4 à 7 millimètres de long.

Gouttes :

Dionine	0gr,04
Eau de laurier-cerise ...	20 grammes.

XX gouttes contiennent 0gr,02.

Injection hypodermique :

Dionine	0gr,40
Eau distillée..........	20 grammes.

Stériliser. 1 centimètre cube contient 0gr,02 de dionine.

Paquets :

N° 1.

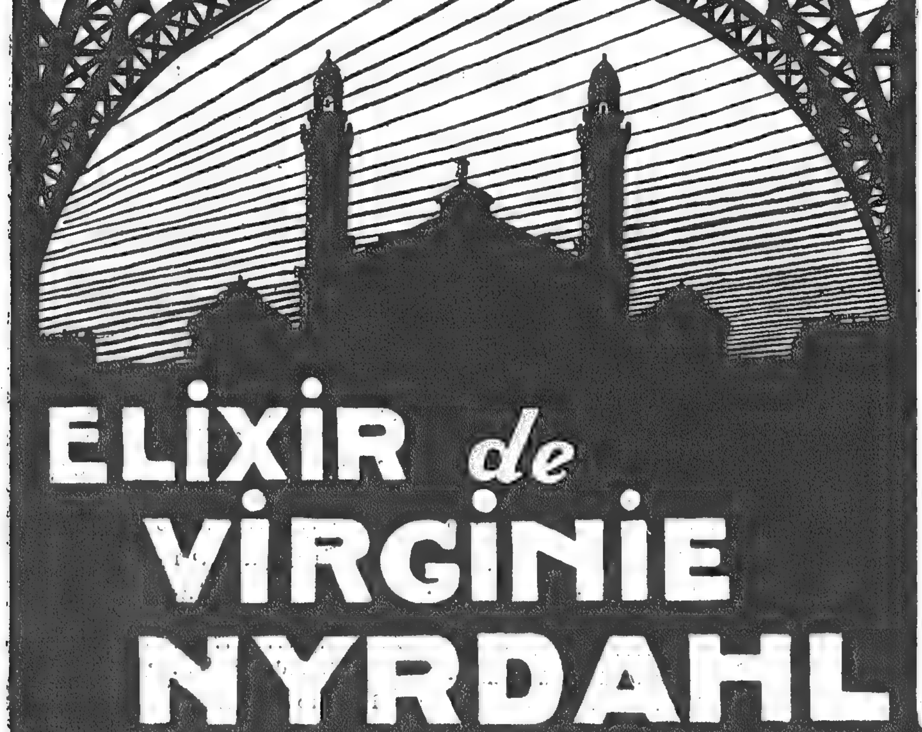
Bromure de sodium...	1 à 2 grammes.
Dionine	0gr,02 à 0gr,03

Pour 1 paquet ; n° 10.

N° 2.

Dionine	0gr,15
Sous-nitrate de bismuth .	5 grammes.

Pour 10 paquets.


ELIXIR de
VIRGINIE
NYRDAHL

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **La valeur diagnostique et pronostique de la douleur cystique dans la fièvre typhoïde** (RADULESCO et ATANASSIU, 30 novembre 1912).

Il est facile de mettre en évidence, au début de la fièvre typhoïde, une douleur plus ou moins vive, au point cystique, et exceptionnellement, une puissante défense musculaire localisée dans l'hypocondre droit.

La main droite doit presser au niveau du point cystique, *doucement, continuellement, profondément et toujours en haut*, tandis que la main gauche insinuée sous le flanc tend à faire saillir le foie. L'observation de 78 dothiénentéries et de plus de 100 malades atteints d'affections diverses permet de poser les conclusions suivantes :

a) Il n'existe pas de cas de fièvre typhoïde au début exempt de ce signe. *b*) Il est plus précoce que tous les autres, même que le signe de Lesieur. *c*) Il est très fréquent à la période d'état. *d*) Il disparaît toujours dans la convalescence. En cas de persistance, il faut se méfier d'une rechute.

PRESSE MÉDICALE. — **L'albumino-réaction du liquide céphalo-rachidien** (SICARD et FOIX, 4 décembre 1912).

La constatation d'une quantité anormale d'albumine rachidienne au cours des syndromes rachidiens cesse d'être un signe toujours témoin, comme on le croyait, d'une perturbation des racines ou des méninges molles, L'hyperalbuminose seule, sans hypercytose, est, avant tout, le reflet d'une réaction compressive extra-dure-mérienne, de l'espace épidural ou des trous de conjugaison.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Deux nouveaux cas de parotidite suppurée chez des paralytiques généraux** (HORAND, PUILLET et MOREL, 5 décembre 1912).

Les parotidites sont rares dans la paralysie générale. Elles sont très graves et précèdent la mort de quelques jours, méritant bien le nom de parotidites terminales que leur ont donné Claisse et Dupré.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'anaphylaxie alimentaire** (LAROCHE, RICHET FILS et SAINT-GIRONS 7-12-12).

Sous le nom d'anaphylaxie alimentaire on désigne l'ensemble des accidents provoqués par l'ingestion seconde d'aliments frais et normalement bien tolérés, alors que la première ou les premières ingestions de cet aliment n'avaient pas déterminé d'accidents ou en avaient déterminé de bénins.

Cette définition permet d'éliminer l'intoxication alimentaire (produits avariés ou toxiques) et certaines susceptibilités spéciales qui n'augmentent pas dans la suite.

Les accidents d'anaphylaxie alimentaire sont presque identiques à ceux qu'on observe après l'injection de sérum chez un sujet sensibilisé, ou une ponction d'un kyste hydatique *comme si le poison anaphylactisant était un.*

BULLETIN MÉDICAL. — **La situation morale des médecins militaires** (NOEL, 7 décembre 1912).

« Les efforts du commandement pour diminuer moralement le médecin militaire ont passé inaperçus des confrères civils ou leur ont été indifférents. Qu'il s'agisse là d'insouciance ou d'ignorance des faits, peu importe. Le résultat est le même : une faute de défense professionnelle a été commise. En effet, les médecins sont solidaires les uns des autres, et comme nous avons laissé frapper des confrères dans leur dignité sans même essayer de les défendre, nous sommes touchés en même temps qu'eux...

« D'ici peu, les confrères, qui feront des périodes, ont chance d'apprendre à leurs dépens le cas que le commandement fait désormais de ses médecins. »

JOURNAL DES PRATICIENS. — **La viscéroptose (Syndrome de Glénard-Stiller)** (CAWADIAS, 25 novembre 1912).

Dans sa période d'état, le syndrome Glénard-Stiller est caractérisé par la triade symptomatique, *neurasthénie, troubles dyspeptiques gastro-intestinaux, viscéroptose.* Ces trois éléments s'aggravent mutuellement et constituent le cercle vicieux le plus parfait que l'on puisse rencontrer en pathologie gastro-intestinale.

Progressivement, les phénomènes s'accentuent et des psychonévroses succèdent à la neurasthénie ; aux dyspepsies succèdent des gastrites et il apparaît au niveau de l'intestin des lésions d'entérocolite. Enfin les ptoses progressent. Les rémissions sont fréquentes, mais on ne guérit pas la diathèse asthénique de même qu'on ne guérit pas l'arthritisme. Cependant la guérison *fonctionnelle* est possible, en utilisant les ressources de la thérapeutique contre chacun des trois éléments de ce syndrome.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La cautérisation des ulcérations cornéennes** (CANTONNET, 7 décembre 1912).

La cautérisation complète très heureusement le reste de la thérapeutique des ulcères cornéens. Elle n'est à rejeter que chez les malades très pusillanimes. Le galvanocautère, délicat à manier, sera réservé au spécialiste, mais tout praticien peut procéder aux cautérisations à l'air chaud et surtout à la teinture d'iode, si inoffensives et si efficaces.

CONCOURS MÉDICAL. — **Une séance à la Commission de revision du Tarif Dubief** (TOURTOURAT, 1er décembre 1912).

« Depuis cinq années, nous demandons la révision du tarif Dubief, examiné article par article, et c'est à la demande des syndicats médicaux faite auprès des pouvoirs publics que la Commission avait été réunie... Le corps médical doit être prévenu ; la situation à ce point de vue est plus critique que jamais. Si l'on prétend imposer au corps médical par des procédés aussi particuliers un tarif forfaitaire, on se heurtera, qu'on le sache, comme pour la déclaration de la tuberculose, à une opposition unanime du corps médical français ».

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Du traitement médical de la cataracte** (BRUNEL et CAUDRON, 30 novembre 1912).

Le traitement médical de la cataracte a été trop négligé. Il a été exploité de façon d'ailleurs fructueuse par les seuls empiriques ou à peu près. Il faut modifier, compléter le traitement médical général des cataractes, l'adapter aux diverses formes de cette affection et à l'état diathésique des malades.

CLINIQUE. — **Quelques difficultés de diagnostic de la méningite cérébro-spinale (Septicémie à méningocoque. Purpura. Méningite cérébro-spinale)** (TRIBOULET, 13 décembre 1912).

Un cas de purpura fébrile, chez un nourrisson de cinq mois, a mis sur la piste d'une méningite cérébro-spinale, fruste cliniquement à l'origine, mais caractérisée dès le début par le *syndrome de laboratoire*, liquide trouble avec polynucléose et méningocoque ; localisation méningée accompagnée de méningococcémie.

L'injection intrarachidienne du sérum spécifique peut guérir, du même coup et d'autant mieux que plus précoce, les accidents méningés et la septicémie à méningocoque.

RENNES MÉDICAL. — **Mort tardive par le chloroforme** (CARRETIER, novembre 1912).

Deux jours après un chloroforme mouvementé, chez un cultivateur de vingt-six ans (désarticulation digitale), apparaît un ictère avec foie douloureux et décoloration des fèces. Tout rentrait dans la normale, quand le quatrième jour, surviennent brusquement des phénomènes d'urémie comateuse. Le malade meurt dans le coma au bout de quarante-huit heures.

PÉDIATRIE. — **Appendicite chronique et tuberculose chez l'enfant** (LEREBOULLET, 25 novembre 1912).

S'il est certain que l'appendicite chronique simule souvent la tuberculose chez l'enfant, il est non moins certain qu'elle peut *conduire* à la tuberculose. Faudra-t-il alors opérer? On ne devra décider la cure chirurgicale que si l'observation prolongée du petit malade démontre que l'on ne se trouve pas en pleine poussée évolutive.

Enfin, dans bon nombre de cas, la tuberculose doit être reconnue comme cause de l'appendicite chronique. « Ce peut être une appendicite banale ; mais ce peut être aussi une appendicite tuberculeuse. » Avec les mêmes réserves que précédemment, on opérera s'il est établi que les lésions de l'appendice réagissent fâcheusement sur le fonctionnement digestif et l'état général.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Xanthélasma des paupières, ayant amené par prolifération sous-cutanée un xanthome bilatéral en tumeur de la partie antérieure de la région temporale (VAN LINT et STEINHAUS, **La Policlinique** (Bruxelles), 1er novembre 1912).

L'affection a débuté, il y a cinq ans, par une petite tache à l'angle interne de l'œil gauche, puis à l'œil droit. Il y a deux ans, la pigmentation recouvrait entièrement les paupières. Un petit nodule apparaissait déjà derrière le rebord orbitaire externe, à droite, suivi d'une production analogue à gauche. La tumeur droite présente aujourd'hui le volume d'un œuf de pigeon et celle de gauche celui d'une noisette. Chez cette malade, il n'existe ni ictère, ni diabète.

Quant à la structure histologique de la tumeur, c'est en grande partie celle d'un fibrome à fibres collagènes en faisceaux régulièrement disposés et dont les cellules contiennent des gouttes d'une substance lipoïde plus ou moins abondante.

Le Salvarsan dans la lèpre (C. WELLMAN, **New-York medical journal,** 16 novembre 1912).

Le Salvarsan peut être injecté sans danger dans la lèpre, si le malade n'est pas trop affaibli par la maladie. Dans les cas au début, on peut obtenir une amélioration ; il n'est d'ailleurs pas probable que l'effet du « 606 » soit spécifique ou permanent. Depuis longtemps, l'arsenic a été employé dans la lèpre et il ne paraît pas que le Salvarsan soit supérieur aux autres composés arsénicaux.

Le régime des cancéreux (E. G. KESSLER, **New-York medical journal,** 30 novembre 1912).

Le métabolisme du soufre est troublé dans le cancer; il faudra réduire l'usage des aliments riches en soufre. Les protéines de la viande, en particulier celle du bœuf, contiennent ce métalloïde en abondance ; on devra n'en user qu'avec restriction, ainsi que de certains légumes (radis noir, champignon, choux-fleurs), certains poissons, du blanc d'œuf, etc.

Chez les fumeurs, il y a production exagérée d'acide sulforcyanique, due probablement à l'influence de la nicotine. Cette cause peut rentrer dans l'étiologie du cancer ou des métastases des lèvres ou de la langue.

Transmission de la poliomyélite par les mouches d'étable (Stomoxys calcitrans) (J. F. ANDERSON et W. H. PROOT. **The Lancet,** 30 novembre 1912).

La possibilité de la contagion de la poliomyélite épidémique par certains diptères a été étudiée par Milton J. Rosenau de 1907 à 1912. Il a d'abord infecté plusieurs singes par inoculation intracérébrale, puis il les a soumis journellement, jusqu'à leur mort, aux morsures de centaines de mouches d'étables (*Stomoxys calcitrans*).

D'autre part, douze nouveaux singes étaient exposés en même temps aux morsures de ces mêmes mouches. Au moment où cette communication a été faite (26 août 1912), six de ces singes présentaient les signes caractéristiques de la poliomyélite. Deux de ces animaux moururent et à l'autopsie on trouva les lésions habituelles de la maladie de Heine-Medin.

Ces expériences ont été répétées avec un succès complet par Andersen et Prost. De plus, l'inoculation à un singe de la moelle d'un des animaux infectés par *Stomoxys* a *été positive* et a confirmé en tous points les conclusions de Milton J. Rosenau.

Une nouvelle forme de tuberculine (T. F.) (W. LYONS, **The Lancet,** 7 novembre 1912).

Surpris par des cuti-réactions positives chez des malades absolument indemnes de tuberculose à un examen nécropsique très minutieux, W. Lyons s'est demandé si la tuberculine vieillie ne contenait pas quelque substance « irritante » qu'il serait possible d'éliminer. Par une série prolongée de filtrations de tuberculine vieillie, par l'alcool absolu, l'auteur aurait pu obtenir un produit réellement spécifique. L'intra-dermo appliquée à 191 tuberculeux a été positive 186 fois (les cas négatifs concernaient des malades au 3e degré) ; appliqué à 79 individus supposés sains, la réaction a été négative.

Modification de la méthode de Burri pour la recherche du Spirochaeta Pallida (L. W. HARRISON, **British medical journal,** 30 novembre 1912).

Il y a intérêt à remplacer l'encre de Chine par une suspension aqueuse de collargol (au 1/20e) pour la recherche du *Treponème*. On obtient un champ microscopique rouge brun très homogène sur lequel les spirochètes apparaissent comme de délicates spirales.

Suites d'une injection de novocaïne (S. GOODING et F. L. ETHERIDGE, **British medical journal,** 7 déc. 1912).

On injecte environ 9 centigrammes (solution à 2 p. 100) de novocaïne à une jeune fille de vingt ans pour extraction de trois incisives. Elle s'en retourne chez elle sans présenter aucun phénomène anormal, puis se couche. Le lendemain, elle ne se réveille pas et l'on constate qu'elle ne répond pas aux appels. Un docteur appelé aussitôt pense à un empoisonnement. La respiration, la température et le pouls sont normaux. Les pupilles sont égales et réagissent bien ; les réflexes ne présentent rien de particulier. On ne note que de la contracture des mâchoires.

Cet état semi-comateux disparut comme par enchantement après l'ingestion d'une demi-goutte d'huile de croton dans du beurre et dont l'effet obligea la malade à quitter le lit. Une récidive fut traitée de même avec le même succès... Il semble bien qu'on se soit trouvé en présence d'un coma simulé chez une névropathe et non à une intoxication par la novocaïne.

Un cas de fièvre typhoïde compliqué d'exanthème pemphigoïde (A. NEUMANN, **Wiener. Mediz. Woch.**, 23 novembre 1912).

Une fillette de onze ans entre à l'hôpital avec des signes de fièvre typhoïde. On constate le lendemain sur la fesse la présence d'une bulle contenant un liquide séro-hématique. Incisée le jour suivant, elle laisse échapper un pus louche et d'autre part, 15 vésiculo-pustules se forment sur les fesses, le dos et l'avant-bras.

Malgré l'état précaire de la malade, la plupart de ces éléments guérissent rapidement, deux pustules cependant mettent un mois à se cicatriser, la dernière suppurait encore deux mois après.

En présence de cette éruption exceptionnelle dans la fièvre typhoïde, on avait abandonné le diagnostic de dothiénentérie, *malgré un séro-diagnostic positif*, et on pensait avoir affaire à un pemphigus malin. On avait cependant continué à isoler l'enfant. La précaution n'était pas inutile, car entre temps la grand'mère présenta le même état infectieux (sans éruption) et mourut de perforation intestinale. D'autre part, la petite malade présente une rechute sans pemphigus.

Or, un mois après le début de l'affection, cinq personnes de l'entourage tombèrent malades et une enquête permit de constater la même étiologie alimentaire à l'origine de cette multiple infection éberthienne.

Salvarsan chez un syphilitique tuberculeux pulmonaire (TECON (de Leysin). **Revue suisse de médecine,** 23 novembre 1912).

Chaque injection de salvarsan a produit une diminution constante et considérable de l'expectoration. Mais, le « 606 » n'a-t-il pas provoqué ou favorisé des accidents hémoptoïques inconnus jusqu'alors chez ce malade?

CHRONIQUE DES LIVRES

Beiträge zur Klinik der Infektionskrankheiten und zur Immunitätsforschung, 1er fascicule d'une série de *contributions cliniques* qui vont suivre sous la direction du professeur BRAUER, directeur de l'hôpital de Hambourg-Eppendorf avec un comité de rédaction composé de MM. SCHOTTMULLER, MUCH et LUDKE (*Curt Kabitzsch*, édit. à Wurzburg).

Le premier volume qui paraît se présente sous le format in-4°, avec 226 pages. Il comprend quatre articles originaux : *orthocrasie, dyscrasie, idiosyncrasie, encrasie* et *anaphylaxie*, par von BEHRING ; *isolement des maladies infectieuses aiguës à l'hôpital*, par SCHLOSSMANN ; la *fièvre herpétique*, par SCHOTTMULLER; *les anticorps gras et leur importance*, par MUCH ; *durée de l'immunité passive*, par LÜDKE et ORNDSCHIEW.

Il y a en outre des revues de M. FROMM sur l'étiologie de l'infection puerpérale et de M. ARNETH, sur les leucocytes neutrophiles.

Enfin, de nombreuses et belles figures illustrent certains articles, plus spécialement celui de M. Schottmuller sur la fièvre herpétique.

Il est évident que ces « contributions à la clinique des maladies infectieuses et aux recherches sur l'immunité » rendront des serv ces aux savants et aux praticiens.

HORN.

Bibliothèque des Beaux Voyages (*Les Arts graphiques*, édit., Vincennes).

Cette collection de volumes d'une lecture amusante et instructive forme la Bibliothèque des *Beaux Voyages*. Élégamment reliés ils sont illustrés de 12 compositions en couleurs d'un cachet vraiment artistique. Quelques-uns des meilleurs écrivains de France n'ont pas dédaigné de collaborer à cette intéressante série qui compte actuellement 12 volumes. Parmi ceux-ci, nous citerons Brieux, Myriam Harry, Henri de Noussanne, André Lichtenberger, Judith Gautier, etc.

Cette collection figurerait avec avantage au salon de réception de nos confrères, car ils peuvent être mis entre toutes les mains.

K.

Les greffes dermo-épidermiques d'Ollier-Thiersch, par le Dr J. HÉRAIL (d'Alger) (*Historique, technique opératoire, indications thérapeutiques*), 1912, in-8 (*Imprimerie Montégut*, à Alger).

Ce petit volume, pourvu d'une bibliographie très complète, orné de gravures intéressantes, est un plaidoyer en faveur des greffes d'Ollier-Thiersch, plaidoyer qui a le mérite d'être appuyé sur de nombreuses observations personnelles.

La chirurgie, de plus en plus conservatrice et réparatrice, est à même d'utiliser cet excellent procédé de réparation des plaies dans un très grand nombre de cas. Il est bon qu'un livre clair, précis, bien documenté, vienne présenter à tous les avantages de cette méthode de greffes.

Albert MOUCHET.

Études de pathologie chirurgicale exotique, par le Dr A. LE ROY DES BARRES (de Hanoï). 1912, in-8, avec 13 figures dans le texte (*Asselin et Houzeau*, édit. à Paris).

Un certain nombre de nos compatriotes, anciens internes distingués des hôpitaux de Paris, sont allés porter dans nos colonies le flambeau de la clinique chirurgicale française. On ne saurait trop les féliciter et les Fontoynont, les Degorce, les Le Roy des Barres, pour ne citer que les principaux, ont, en agissant ainsi, bien mérité de leur pays. Ils sont devenus des professeurs de grand mérite et des chirurgiens de réelle notoriété dans les centres coloniaux où ils se sont installés.

Le Roy des Barres, en publiant aujourd'hui ses *Etudes de Pathologie chirurgicale exotique*, mérite toutes nos félicitations. On lira avec plaisir et avec fruit ce petit volume consacré à l'étude de l'ulcère phagédénique des pays chauds, des grands abcès du foie, de la filariose génito-urinaire, des splénomégalies ; l'auteur y a semé les résultats de son expérience personnelle.

On ne peut que prédire à son œuvre un plein succès et l'encourager à lui donner une suite.

Albert MOUCHET.

CORRESPONDANCE

Au Dr Faré, président du Syndicat général des médecins-dentistes français. — A la date du 7 septembre dernier, *Paris-Médical* reproduisait un article du Dr Faré sur les dentistes-docteurs de l'Université de Paris.

Je crois que tous nous aurions été heureux de voir se continuer, sous la rubrique *Intérêts professionnels*, la campagne entreprise par notre confrère contre ces néo-docteurs.

De tous côtés, dit-il, notre malheureux diplôme est battu en brèche.

Pourquoi donc les syndicats médicaux stomatologistes ne se remuent-ils pas davantage ? Pourquoi ne demandent-ils pas aux pouvoirs publics de faire comme en Italie où il faut être médecin pour exercer l'art dentaire? Ce ne sont pas avec des articles de journaux professionnels qu'ils y arriveront et plus ils attendront, plus ils auront à compter avec les chirurgiens-dentistes qui, bien groupés, affermissent tous les jours leurs positions.

(*Un abonné de Paris Médical.*)

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de vous prier de rectifier la petite note parue dans *Paris Médical* du 7 décembre 1912 et dans laquelle notre œuvre est inexactement mentionnée.

Il n'existe pas à Paris d'œuvre appelée « Restaurants Maternels ». Il existe une « Œuvre des Restaurants gratuits des mères nourrices », ou « Œuvre Henry Coullet du Lait maternel». Ses trois restaurants gratuits sont situés : 1° *rue Ramponeau*, 49 (XXe), 2° *rue de l'Arbalète*, 2 *bis* (Ve) ; 3° *rue Niepce*, 3 (XIVe).

Il n'y a pas de restaurant 17, rue Denfert-Rochereau. Ces trois restaurants appartiennent à l'Œuvre créatrice des restaurants gratuits des mères nourrices. Ils n'ont aucun lien avec les « cantines maternelles » qui sont sorties de notre œuvre en 1906. Nous désirons que la mention qu'on en veut bien faire soit faite à part, sous son vrai titre et à son rang qui est le premier.

Veuillez, agréer, Monsieur le gérant, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Fondateur-Directeur.
HENRY COULLET.
Professeur agrégé de l'Université.

Pulvérisateur
VAAST



PRÉVENTIF EFFICACE
CONTRE
TOUS LES RHUMES

Fabricant **VAAST**, 22, rue de l'Odéon, PARIS

TÉLÉPHONE : 810-38

PAINS SPÉCIAUX — **PRODUITS DIÉTÉTIQUES** — PATES ALIMENTAIRES

& DE RÉGIME

CH. HEUDEBERT

EN VENTE PARTOUT

LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

à MM. les Docteurs

FARINES CÉRÉALES — Usines à NANTERRE (Seine) — FARINES LÉGUMINEUSES

Traité élémentaire
DE PHYSIOLOGIE
Par E. GLEY
Professeur au Collège de France. Membre de l'Académie de médecine

1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 figures............ **20 fr.**



DYSPEPSIES, ENTÉRITES
DIARRHÉES, VOMISSEMENTS
rebelles aux moyens thérapeutiques ordinaires

KÉPHIR SALIÈRES

Préparé par M. SALIÈRES, ✻, Ⓠ, Ingr Agronome,
sur les indications de M. DUCLAUX (Dr Institut Pasteur),
avec des levures pures de Képhir.
Un seul numéro, non caillebotté
CONSERVATION PARFAITE
Le Flacon-Canette : 1 fr. 25. — 2 à 4 verres par jour.
USINE : LAITERIE SCIENTIFIQUE de PONTOISE (S.-et-O.),
Dépôt à Paris : Les Laboratoires VADAM, 9, R. Mogador.

MALADIES NERVEUSES

ÉPILEPSIE — HYSTÉRIE — ÉCLAMPSIE
CONVULSIONS des ENFANTS — CHORÉE
VERTIGES — INSOMNIE — MIGRAINE
SUCCÈS CERTAIN par le

TRIBROMURE
de A. GIGON

Sel contenant les trois Bromures à l'état de pureté complète.
Dosage facile, conservation indéfinie.
Flacon accompagné d'une cuillère-mesure dosant 1 gr. qu'il suffit de faire dissoudre dans un liquide quelconque (infusion de *tilleul*, eau sucrée, etc.).
Dose : 1 à 4 cuillères-mesures suivant indication du médecin.
En Flacons de 30 gr. 2f50 — 60 gr. 4f50 — 125 gr. 8 fr.
Pharmacie **GIGON**, 7, Rue Coq-Héron, Paris
et dans toutes les Pharmacies. — Envoi par poste.

Instruments de Chirurgie et Electricité Médicale

A. BLACQUE

FABRICANT, 25, rue Cujas, PARIS



Accumulateur (Cautère-Lumière) :
4 volts, 40 ampères, net. **42** fr.
4 — 60 — net. **52** fr.
Accumulateur (Cautère-Lumière) :
8 volts, 40 ampères, net. **65** fr.
8 — 60 — net. **81** fr.
Accumulateur (Cautère-Lumière) :
12 volts, 40 ampères, net. **88** fr.
12 — 60 — net. **111** fr.
Manche pour Cautère. **10** fr. | **Galvano**-Cautère. **3 50**
Cordon........ 5 fr.
Tous ces Appareils sont garantis

SAVONS ANTISEPTIQUES VIGIER

HYGIENIQUES ET MÉDICAMENTEUX
Savon doux ou pur, S. surgras au Beurre de cacao, S. Panama, S. Naphtol soufré, S. Sublimé, S. Résorcine, S. Salicylé, S. à l'Ichthyol, S. Sulfureux, S. à l'huile de Cade, S. Goudron, S. Boraté, etc.
SAVON DENTIFRICE VIGIER (antiseptique
Pharmacie **VIGIER**, 12, boul. Bonne-Nouvelle, PARIS

PHOSPHOPINAL JUIN

Reconstituant général, aussi énergique qu'inoffensif, est au phosphore ce que le cacodylate est à l'arsenic
Liquide, Capsules, Ampoules. - Littérature, Echantillons : **Laboratoire, 39, Rue d'Amsterdam, PARIS.**

CONNAISSANCES PRATIQUES

La consommation de la margarine en Europe. — Les nations européennes dans lesquelles la consommation de la margarine a pris une grande extension sont naturellement celles où la législation permet la vente de cette denrée chez tous les marchands de comestibles. Des lois sévères régissent d'ailleurs la fabrication de ce produit et exigent qu'il contienne toujours une substance capable d'en faire reconnaître facilement la présence. Ce révélateur est en général de l'huile de sésame à la dose de 10 p. 100 ; les caractères chimiques spéciaux de cette huile permettent de déceler aisément jusqu'à 1 p. 100 de margarine dans un beurre falsifié.

Le tableau suivant indique la consommation de margarine par pays et par an :

Suède	5.500.000	15.000.000	kilogrammes.
Norvège	2.000.000	12.000.000	—
Danemark	2.500.000	41.000.000	—
Angleterre ...	40.000.000	120.000.000	—
Allemagne ...	65.000.000	200.000.000	—

Ces chiffres expriment à peu près la consommation indigène des nations ci-dessus énumérées, car aucune d'elles n'exporte de margarine. En France, pour 40.000.000 d'habitants, on vend seulement 12.000.000 de kilogrammes de margarine ; encore faut-il en retrancher 1.500.000 qui sont expédiés en Angleterre. La consommation indigène est donc très faible dans notre pays, et cela parce que la réglementation du commerce de la margarine y est si sévère que les fabricants ne peuvent y trouver d'intermédiaire pour la vente de leurs produits (*L'hygiène de la viande et du lait*, mars 1912).

Il est assez curieux de constater également que les pays qui produisent beaucoup de beurre ne sont pas pour cela les plus faibles consommateurs de margarine ; en effet, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Martel, le Danemark, grand producteur de beurre, emploie beaucoup de margarine parce que les cultivateurs de ce pays ont tout avantage à consommer une graisse peu coûteuse et à envoyer leurs beurres sur le marché anglais où ils atteignent des prix très rémunérateurs. (*Revue scientifique.*)

Les lettres à faire suivre. — Parmi les mille et une difficultés, parmi les mille et un ennuis qu'entraîne après soi le moindre déménagement, la question des « Lettres à faire suivre » revêt une importance pratique considérable. Que d'affaires peuvent être retardées, sinon même compromises, que d'incidents peuvent surgir, — que de menus drames domestiques en certains cas, — parce que la poste n'a pas transmis avec fidélité ou n'a transmis qu'avec lenteur les divers objets de correspondance dont le destinataire a changé de domicile ou momentanément quitté sa résidence habituelle. La chronique quotidienne des tribunaux est pleine de procès qui n'ont pas d'autre cause, et les médecins ont souvent trouvé dans des lettres non parvenues à leur adresse le secret de situations tragiques ou risibles, en même temps que la raison d'être d'extraordinaires imbroglios. Cependant, il serait souverainement injuste de rapporter toujours à l'administration des postes la responsabilité des méfaits postaux dont nous sommes parfois les victimes furieuses mais impuissantes : ses agents sont, dans l'immense majorité des cas, des fonctionnaires dévoués, consciencieux et très attachés à leurs devoirs ; mais il leur est impossible d'accomplir des besognes surhumaines, et, par exemple, d'acheminer vers une adresse actuellement exacte des plis qui se sont égarés en route, dans d'autres mains que les leurs.

C'est dire qu'en thèse générale la question de la transmission des lettres en cas de changement de domicile doit être envisagée à un double point de vue : tout d'abord au point de vue de l'administration des postes, enfin au point de vue du concierge ou du propriétaire du domicile que l'on vient de quitter.

1° Examinons tout d'abord la situation de l'administration des postes, telle qu'elle résulte des articles 486, 706, 754 et suiv., 765 et suivants de l'instruction générale.

La distribution des objets de correspondance ne peut pas toujours avoir lieu à l'adresse indiquée, soit que le destinataire ait changé de résidence, soit qu'il soit décédé sans laisser d'héritiers, soit qu'il y ait vice d'adresse, soit enfin que l'objet ait été refusé.

Dans ces divers cas, mention est faite par le facteur ou le préposé, au recto ou au dos de l'adresse, de la non distribution ou de la réintégration dans le service :

Parti pour... parti sans laisser d'adresse, décédé, inconnu, parvenu sans adresse, adresse incomplète, nom commun à plusieurs personnes, refusé, non réclamé (pour la poste restante), etc.

Le timbre à date est en outre apposé.

Si la destination véritable ou la destination nouvelle sont connues, l'objet est réexpédié. S'ils ne peuvent l'être, ou si le destinataire est décédé sans héritiers ou si l'objet a été refusé, le renvoi, lorsque quelque signe extérieur permet de connaître l'adresse de l'expéditeur, est fait à ce dernier. Un timbre « retour à l'envoyeur » est appliqué à cette fin sur la suscription qui est biffée.

Les receveurs doivent d'ailleurs pour les objets de correspondance non clos, comme les journaux, les imprimés, les cartes de visite, les faire-part de mariage, de naissance ou de décès, etc., rechercher à l'intérieur s'il ne s'y trouve quelque indice du nom de l'expéditeur.

L'expérience de chacun peut être invoquée en ce qui concerne le jugement à porter sur la manière dont les facteurs s'acquittent de leur tâche : le jugement ne saurait manquer d'être favorable. A de rarissimes exceptions près, ceux que Joseph Prudhomme appelait pompeusement des « hommes de lettres » semblent mettre un véritable point d'honneur à retrouver les destinataires des lettres dont les adresses sont le plus malaisément déchiffrables.

2° En ce qui concerne la responsabilité du concierge, du principal locataire ou du propriétaire de l'immeuble que l'on vient de quitter, signalons deux décisions de jurisprudence.

Il a été jugé :

a) Par le tribunal de Paris, le 18 janvier 1906, que dans le cas de déménagement d'un locataire, le concierge, d'après les usages locaux de Paris, qui sont de notoriété publique, est tenu pendant une année, de donner la nouvelle adresse que le locataire lui a laissée et que, s'il manque à cette obligation, il se rend, envers le locataire, passible de dommages-intérêts et engage la responsabilité du propriétaire dont il est le préposé.

b) Par le tribunal civil de la Seine, le 12 avril 1906, que le refus par un concierge de faire connaître à l'administration des postes la nouvelle adresse d'un locataire qui a déménagé, engage sa responsabilité et celle de son propriétaire, mais qu'il incombe au locataire demandeur en dommages-intérêts d'établir qu'il a donné sa nouvelle adresse au concierge.

Comme conseils pratiques nous croyons qu'il est indispensable, en cas de changement de domicile, d'informer le receveur des postes et le concierge, le principal locataire ou le propriétaire de l'immeuble que l'on vient de quitter ; la preuve de cette information (preuve qui peut se faire par témoins) sera singulièrement facilitée si l'on a eu la précaution de la notifier à ces personnes, à défaut d'un exploit d'huissier, par une lettre recommandée.

Dernier conseil enfin :

Nous ne saurions trop recommander aux envoyeurs de toujours mentionner sur l'enveloppe leur nom et leur adresse, ce qui évitera en cas d'erreur, touchant le nom et l'adresse du destinataire, de longs retards. Gaston BONNEFOY.

NOUVELLES

PRIX DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Prix de l'Académie. — 1 000 francs. — Question : *Pathogénie des affections parasitaires (non microbiennes) du foie chez l'homme.* Le prix est décerné à M. le Dr F. DÉVÉ, professeur à l'École de médecine de Rouen.

Prix Alvarenga de Piauhy. — 800 francs. — Le prix est décerné à M. le D Charles FLEIG, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Montpellier : *La réaction à la phénolphtaléine et ses applications à la biologie.*

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Jean-P. CARDAMATIS, d'Athènes : *Du paludisme dans la Grèce continentale depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque macédonienne.*

Prix Amussat. — 1 000 francs. — L'Académie partage le prix entre : M. le Dr Louis MOREL, chef des travaux physiologiques à l'École des Hautes Études, Paris : *Les parathyroïdes. Etude anatomique et expérimentale.* M. le Dr WULLYAMOZ, de Lausanne : *Extraction des corps étrangers au moyen de la pince à angle droit.*

Prix Apostoli. — L'Académie ne décerne pas le prix.

Prix Argut. — 650 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Robert CRÉMIEU, de Lyon : *Etude des effets produits sur le thymus par les rayons X.*

Prix François-Joseph Audiffred. — Un titre de 24 000 francs de rente. — L'Académie ne décerne pas le prix, mais elle accorde, à titre d'encouragement :

500 francs à MM. les Drs J. CASTAIGNE, professeur agrégé, et F.-X. GOURAUD, ancien chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris : *La tuberculose, méthodes générales de diagnortic et de thérapeutique* ;

500 francs à M. le Dr Robert OLIVIER, aide d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon : *Le traitement de la tuberculose annexielle, les résultats éloignés* ;

500 francs à M. le Dr Louis RÉNON, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : *Le traitement scientifique pratique de la tuberculose pulmonaire* ;

500 francs à M. le Dr L. REVILLET, médecin de l'Hospice maritime suisse de l'enfance à Cannes : *Le traitement de la tuberculose infantile sur le littoral méditerranéen par les cures marine et solaire.*

Prix Baillarger. — 2 000 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Henri COLIN, médecin en chef de l'Asile de Villejuif : *Hospitalisation et traitement des aliénés difficiles (Aliénés vicieux, criminels, fous moraux).*

Des mentions honorables sont accordées à :

M. le Dr Th. SIMON, médecin adjoint des Asiles publics d'aliénés. Asile Saint-Yon, à Saint-Étienne-de-Rouvray (Seine-Inférieure) : *L'aliéné, l'asile, l'infirmier.*

MM. le Dr L. TRANCHANT, médecin-major de 2e classe à l'hôpital de Fez, et P. LASVIGNES, capitaine au 158e régiment d'infanterie, à Lyon : *Les condamnés militaires pour délits militaires du pénitencier de Bossuet.*

Prix Barbier. — 2 000 francs. — Le prix est partagé de la façon suivante :

1 000 francs à M. PÉCUS, vétérinaire à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau : *Etude de pathologie compdrée sur les aérophagies gastropathiques de l'homme et du cheval* ;

500 francs à M. le Dr Charles FLEIG, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Montpellier : *Série de recherches de médecine et thérapeutique expérimentales et cliniques* ;

500 francs à MM. les Drs Léopold LÉVI et Henri DE ROTHSCHILD, de Paris: *Série de travaux concernant le traitemant curatif de la migraine thyroïdienne.*

Prix Charles Boullard. — 1 200 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr REVAULD D'ALLONNES, de Paris : *L'affaiblissement intellectuel chez les déments.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr Roger DUPOUY, médecin de la Maison nationale de santé de Charenton, à Saint-Maurice : *Les opiomanes : mangeurs, buveurs et fumeurs d'opium.*

Prix Mathieu Bourgeret. — 1 200 francs. — L'Académie décerne le prix à Mlle le Dr KŒSSLER, de Paris : *L'oscillométrie appliquée à l'étude de la tension artérielle chez les enfants.*

Une mention très honorable est accordée à :

M. le Dr René ARGAUD, chargé des travaux d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine d'Alger : *Recherches sur la structure des artères chez l'homme.*

Des mentions honorables sont accordées à :

M. le Dr Louis LAGANE, de Paris : *Contribution à l'étude de la circulation sanguine normale et pathologique de l'intestin* ;

M. le Dr Louis-Albert AMBLARD, de Paris : *Ensemble de travaux sur la tension artérielle.*

Prix Henri Buignet. — 1 500 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Victor PACHON, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Bordeaux : 1° *Recherches sur la mesure de la pression artérielle chez l'homme. L'oscillomètre sphygmométrique* ; 2° *Série de travaux et d'appareils relatifs à la méthodique physiologique.*

Une mention très honorable est accordée à :

M. le Dr MESTREZAT, chef des travaux de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier : *Le liquide céphalorachidien normal et pathologique* ; *valeur clinique de l'examen chimique.*

Prix Campbell-Dupierris. — 2 300 francs. — Le prix est décerné à M. les Drs RAFIN, chirurgien, et ARCELIN, chef du laboratoire de radiologie de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon : *Calculs du rein et de l'uretère.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr J. TANTON, médecin-major de 2e classe, professeur agrégé libre du Val-de-Grâce, Hôpital militaire d'Oudjda (Maroc) *L'urétroplastie par transplantation veineuse et par greffe muqueuse.*

Prix Marie Chevallier. — 6 000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. P. CHAUSSÉ, vétérinaire-inspecteur à Versailles : *Travaux relatifs à l'étiologie de la tuberculose chez les animaux.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr H. PAILLARD, de Paris : *Recueil de travaux sur la tuberculose ; physiologie, clinique, thérapeutique.*

Prix Chevillon. — 1 500 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Paul BONNET, prépararteur du Cours de médecine opératoire à la Faculté de médecine de Lyon : *La mélanose et les tumeurs mélaniques* ; *Etat actuel de la question ; Recherches personnelles.*

Prix Civrieux. — 800 francs. — Question : *Des différentes variétés de sciatiques.*

Le prix est décerné à M. le Dr Léon LORTAT-JACOB, de Paris.

Prix Clarens. — L'Académie ne décerne pas le prix.

Prix Desportes. — 1 300 francs. — L'Académie partage le prix entre :

M. le Dr Léon AUDAIN, directeur du Laboratoire d'hématologie clinique de Port-au-Prince (Haïti) : *L'organisme dans les infections ; aperçus nouveaux d'hématologie et de pyrétologie ;*

M. le Dr Jean NICOLAIDI, de Paris : *Contribution nouvelle à la thérapie de la pellagre au moyen d'un sérum artificiel organo-minéralisé et radio-activé.*

NOUVELLES *(Suite)*

Concours Vulfranc-Gerdy. — L'Académie a accordé en 1912 à MM. les stagiaires :

Une somme de 1 500 francs à M. Lechevallier pour sa mission en vue d'étudier les eaux minérales de la Suisse française et italienne.

Une somme de 1 500 francs à M. Lévy pour sa mission en vue d'étudier les stations du groupe hydrominéral des Apennins ;

Une somme de 1 500 francs à M. Morancé en vue d'étudier les eaux minérales de Penticosa, plus spécialement au point de vue des dégagements gazeux, de l'analyse de ces derniers.

Prix Ernest Godard. — 1 000 francs. — Au meilleur travail sur la pathologie interne.

Le prix est décerné à M. le Dr Jean Troisier, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris : *Rôle des hémolysines dans la genèse des pigments biliaires et de l'urobiline.*

Des mentions très honorables sont accordées à :

M. le Dr Gellé, de Lille : *Les pancréatites chroniques diabétogènes et non diabétogènes ;*

M. le Dr Rodolpho Stanziale, professeur agrégé de pathologie et de clinique dermato-syphiligraphique à l'Université royale de Naples : *Nouvelles recherches sur les inoculations de matériel lépreux dans la chambre antérieure de l'œil des lapins.*

Prix Pierre Guzman. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Théodore Herpin. — 3 000 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Guy Laroche, de Paris : *Fixation des poisons sur le système nerveux.*

Prix Itard. — 2 400 francs. — Le prix est décerné à MM. les Drs Courtois-Suffit, médecin des hôpitaux, et F. Trémolières, de Paris : *La pratique thérapeutique.*

Des mentions honorables sont accordées à :

MM. les Drs Jules Guiart, professeur de parasitologie à la Faculté de médecine de Lyon, et L. Grimbert, professeur de chimie biologique à l'École supérieure de pharmacie de Paris : *Précis de diagnostic chimique, miscroscopique et parasitologique ;*

M. le Dr P. Londe, de Paris : *Essais de médecine préventive.*

Prix Laborie. — 5 000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr Anselme Schwartz, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : *Chirurgie du thorax ; parois thoraciques, plèvre et poumon, médiastin antérieur, médiastin postérieur.*

Prix du baron Larrey. — 500 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr Paul Godin, médecin-major de 1re classe en retraite à Saint-Raphaël : *Les proportions du corps pendant la croissance.*

Une mention très honorable est accordée à MM. les Drs Étienne Ginestous, oculiste à l'hôpital suburbain de Bordeaux, et Edmond Vinturoux, rédacteur principal à la Préfecture de la Gironde : *L'application de la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, dans le département de la Gironde.*

Prix Laval. — 1 000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. Henri Jumont, étudiant en médecine de la Faculté de Paris.

Prix Clotilde Liard. — 3 600 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr Louis Martin, médecin en chef de l'hôpital Pasteur, de Paris : *Ensemble de travaux sur la diphtérie.*

Prix Henri Lorquet. — 300 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr R. Benon, médecin adjoint des quartiers d'hospice, à Nantes : *Contribution à l'étude de la démence traumatique non paralytique.*

Prix Magitot. — 1 000 francs. — Le prix est décerné à MM. les Drs Coustaing et Filderman, de Paris : *De l'érosion dentaire au point de vue de la pathologie générale, étude clinique.*

Une mention très honorable est accordée M. le Dr René Le Blaye, professeur suppléant à l'École de médecine de Poitiers : *Recherches expérimentales sur la stomatite mercurielle.*

Prix Meynot. — 2 600 francs. — Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des oreilles.

Le prix est décerné à M. le Dr Louis Girard, assistant adjoint du service oto-rhino-laryngologique de l'hôpital Saint-Joseph, Paris : *Atlas d'anatomie chirurgicale du labyrinthe. — Traînées cellulaires péri-labyrinthiques partant des cavités de l'oreille moyenne pour aboutir à la pointe du rocher.*

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Émile Halphen, de Paris : *Des lésions traumatiques de l'oreille interne* (étude clinique et médico-légale).

Prix Adolphe Monbinne. — 1 500 francs. — L'Académie décerne :

Un prix de 600 francs à MM. les Drs C. Mathis et M. Léger, médecins-majors des troupes coloniales : *Recherches de parasitologie et de pathologie humaines et animales au Tonkin ;*

Un prix de 500 francs à M. le Dr Richard Millant, de Paris : *La culture du pavot et le commerce de l'opium en Turquie. — Les scopits de Roumanie ;*

Un prix de 400 francs à M. le Dr Langeron, chef des travaux de parasitologie à l'Institut de médecine coloniale : *Rapport sur une mission scientifique effectuée en Tunisie pendant les mois de septembre et octobre* 1911.

Une mention honorable est accordée à M. le Dr A.-H. Follenfant, médecin principal de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Bourges : *Mémoires ayant pour base les observations faites pendant sa mission aux armées russes de Mandchourie du 17 novembre 1904 au 25 octobre 1905.*

Prix Nativelle. — 300 francs. — Le prix est décerné à M. Marc Bridel, de Paris : *Sur la méliatine, glucoside nouveau retiré du trèfle d'eau.*

Prix Orfila. — 2 000 francs. — Question : *La toxicité des sérums sanguins ; causes de cette toxicité ; moyens d'y remédier en vue de leur emploi thérapeutique.*

L'Académie décerne le prix à M. le Dr Alexandre Besredka, de Paris.

Prix Oulmont. — 1 000 francs. — Ce prix sera décerné à l'élève en médecine qui aura obtenu le premier prix (médaille d'or) au concours annuel du prix de l'Internat (Chirurgie).

L'Académie décerne le prix à M. Paul Moure, interne en chirurgie des hôpitaux de Paris.

Prix Portal. — 600 francs. — Question : *Anatomie pathologique du thymus.*

L'Académie décerne le prix à MM. les Drs R. Pigache, médecin aide-major au 141e régiment d'infanterie à Marseille, et G. Worms, médecin aide-major au 79e régiment d'infanterie à Nancy.

Prix Potain. — 2 400 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr H. Vaquez, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : *Les arythmies.*

Prix Sabatier. — 600 francs. — Le prix est décerné à MM. les Drs L. Spillmann, professeur agrégé à la Faculté de médecine, et L. Bruntz, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy : *Le leucocyte éliminateur en physiologie et en pathologie.*

Une mention très honorable est accordée à :

NOUVELLES *(Suite)*

M. le Dr Joseph CHALIER, chef adjoint de laboratoire à la Faculté de médecine de Lyon : *Ensemble de travaux de pathologie et de médecine expérimentale concernant les altérations du sang et de l'appareil circulatoire.*

Prix Saint-Lager. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Saintour. — 4 400 francs. — L'Académie décerne le prix à MM. les Drs L. TESTUT, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon, et O. JACOB, médecin principal de l'armée, professeur au Val-de-Grâce : *Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales.*

Prix Tarnier. — 3 000 francs. — Ce prix sera décerné au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français, relatif à l'obstétrique.

Le prix est décerné à M. le Dr Robert DAUNAY, de Paris : *Ensemble de travaux sur l'obstétrique.*

Prix Vernois. — 700 francs. — L'Académie partage inégalement le prix de la façon suivante :

400 francs à M. le Dr Camille BIDAULT, vétérinaire en 1er au 6e génie, à Angers : *Trichophytie cutanée par le vaccin de génisse ;*

150 francs à M. le Dr Léon LORTAT-JACOB, de Paris : *Eléments de cryologie appliquée à l'hygiène, à la thérapeutique et au laboratoire ;*

150 francs à M. le Dr L. LEMAIRE, de Dunkerque : *La peste de 1 666 à Dunkerque. — Les inhumations dans l'église Saint-Eloi et les cimetières particuliers à Dunkerque, de 1552 à 1777 ; les exhumations de 1783.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr BROQUIN-LACOMBE, de Troyes : *Contribution à l'étude microscopique de l'air, de l'eau et du sol.*

Service des Eaux Minérales

Médaille d'or à : M. Bardet, de Paris.

Rappels de médailles de vermeil à : MM. Fleig, de Montpellier ; Piatot, de Bourbon-Lancy.

Médailles d'argent, à : MM. Desvernine, de Bécon-les-Bruyères ; Gardette, de Châtel-Guyon.

Rappels de médailles d'argent, à : MM. Déléage, Salignat, de Vichy.

Médailles de bronze, à : MM. Boyé, aide-major au 84e d'infanterie à Le Quesnoy ; Compin, de Bourbon-Lancy ; Daniel, de Marseille ; E. Del Arca, de Buenos-Aires ; Ullmann, de Chester (États-Unis).

Rappels de médailles de bronze, à : MM. Sollaud, de Vichy ; Zuccarelli, de Bastia.

Service des Épidémies

Médaille de vermeil, à : M. Bauzon, de Chalon-sur-Saône.

Rappel de médaille de vermeil, à : M. Boquin, d'Autun.

Médailles d'argent, à : MM. Ciavaldini, d'El-Arrouch ; Folly, médecin-major à Bou-Denib.

Rappels de médailles d'argent, à : MM. Colin, de Quimper ; Gardon, d'Alger ; Legrain, de Bougie ; Poujol, d'Aïn-Bessem ; Rouyer, médecin-major au 28e chasseurs alpins, à Embrun.

Médailles de bronze, à : MM. Caron, d'Oloron ; Ganzinotti, de Nancy ; Laumet, de Troyes ; Rajat et Lainé, de Vichy ; Verdier, d'Uzerche.

Rappel de médaille de bronze, à : M. Tripier, d'Abbeville.

Service de la Vaccine

L'Académie accorde pour le service de la vaccine en 1911 :

Médaille d'or, à : M. Arnaud, de Marseille.

Médailles de vermeil, à : MM. Billon, de Paris ; Bourret, médecin-major des troupes coloniales à Saint-Louis ; G. Guilhaud, de Paris ; Sorel, médecin-major des troupes coloniales à Grand-Bassam.

Rappel de médaille de vermeil, à : M. Gauducheau, médecin-major des troupes coloniales à Thai-ha-Ap (Tonkin).

Médailles d'argent, à : MM. Arlo, médecin-major des troupes coloniales à Bouaké (Côte-d'Ivoire) ; Hilaire, de Levallois-Perret ; Léger, médecin-major des troupes coloniales à Bamako (Haut-Sénégal et Niger) ; Meuvret, de Fresnes ; Sangline, de Paris.

Rappels de médailles d'argent, à : MM. Calton, de Paris ; Tariel, d'Issy-les-Moulineaux ; Yvon, de Paris.

Médaille de bronze, à : M. Gardon, d'Alger.

Service de l'Hygiène de l'Enfance

Médaille d'or, à : M. Lévy, de Nancy.

Médailles de vermeil, à : MM. Bosc, de Guignes-Rabutin (Seine-et-Marne) ; Bruch, de Tunis.

Rappels de médailles de vermeil, à : MM. Auvert, de Bourges ; Benoist, de Vannes ; Cassoute, de Marseille ; Delavalle, de Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) ; Denizet, de Château-Landon ; Ducourneau, de Benesse-Maremme ; Genglaire, de Coucy-le-Château ; Hamel, au Mans ; Hébert, d'Audierne ; Jarricot, de Lyon ; Mazoyer, de Nîmes ; Mercier, de Tours ; Mesnil, de Bernay ; Metton-Lepouzé, de Rouen ; Mornet, de Bourges ; Subercaze, de La Ferté-Alais ; Truffet, de Seyssel.

Médailes d'argent, à : MM. Broudic, de Paris ; Durand, de Tunis ; Mugnier, de Paris ; Rigaud, médecin-major à Hanoï ; Schreiber, de Paris.

Rappel de médaille d'argent, à : M. Louvet, de Lusigny.

Médailles de bronze, à : MM. Brun, de Chalamont ; Carnat, de Moulins ; Cazal, de Toulouse ; Frénel, de Crillon ; Gardon, d'Alger ; Hennocque, de Paris ; Lassort, de Carcassonne ; Londe, de Paris, Paterne, de Blois ; Pigot, d'Aurillac.

Nous publierons dans notre prochain numéro la liste des prix proposés pour 1913, 1914 et 1915.

Ligue contre le charlatanisme. — Sous la présidence du Dr Gunzburg (d'Anvers) a été fondée une ligue nationale belge qui vient de lancer son manifeste programme. Son champ d'action est vaste, la lutte difficile. Souhaitons les appuis moraux, officiels, pécuniaires qui permettront d'arriver aux buts si utiles que le nouvel organisme envisage.

Association professionnelle des médecins légistes de l'Université de Paris. — L'Association des médecins légistes de l'Université de Paris a tenu son assemblée générale à la Faculté de médecine. Après avoir entendu le rapport de son secrétaire général, M. Henry Besnier, sur la situation morale de l'Association professionnelle des légistes diplômés, les membres de l'assemblée ont décidé de tenir au mois de mai prochain, à l'époque du Congrès de médecine légale, une Assemblée générale extraordinaire. Un projet de statuts d'une nouvelle association admettant parmi ses membres les diplômés médecins militaires ou de nationalité étrangère a été ensuite adopté pour être soumis aux délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire. Enfin, le bureau de l'Association a été constitué pour 1912-1913, ainsi qu'il suit : Président, M. Grosset ; vice-président ; M. F. Dervieux ; secrétaire général : M. H. Besnier ; trésorier : M. H. Morisson, secrétaire des séances : M. Lafont. Membres du Conseil d'administration : MM. Chevillotte, Gérard, Ch. Paul et Pierreson.

NOUVELLES *(Suite)*

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris ; Modifications apportées à ce Concours. — Les épreuves du concours pour les places d'élève interne en pharmacie sont réglées comme il suit :

Epreuve d'admissibilité.

Une épreuve consistant en la reconnaissance de douze plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle, de trois produits appartenant à la chimie pharmaceutique et de dix préparations de pharmacie galénique.

Epreuves définitives.

1° Une épreuve verbale portant sur la pharmacie galénique et sur la chimie pharmaceutique et médicale ;

2° Une épreuve écrite embrassant la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

Pour l'épreuve d'admissibilité, il est accordé à chaque candidat dix minutes.

Pour l'épreuve verbale, dix minutes, après un temps égal de réflexion.

Pour l'épreuve écrite : trois heures.

Le maximum des points à attribuer aux candidats pour chacune des épreuves est fixé comme il suit :

Épreuve d'admissibilité.

Pour la reconnaissance des plantes	12 points.
Pour la reconnaissance des produits de chimie pharmaceutique	3 —
Pour la reconnaissance des préparations de pharmacie galénique	20 —
	35 points.

Épreuves définitives.

Pour l'épreuve verbale	20 points.
Pour l'épreuve écrite	45 —

Tout candidat que le jury jugera n'avoir pas satisfait à la première épreuve ne sera pas admis à subir les suivantes.

« Les élèves ayant concouru et ayant obtenu une citation, c'est-à-dire ayant fait un concours honorable, auront la faculté de choisir leur service parmi les places vacantes, lors de la répartition annuelle, avant tous ceux qui n'auront pas concouru ou n'auront pas obtenu de citation et cela quels que soient leur année d'internat et leur classement lors du concours de nomination.

« Le jury du concours pour les prix des internes en pharmacie se compose de cinq membres, savoir : quatre pharmaciens pris parmi les pharmaciens des hôpitaux et hospices en exercice et honoraires, et un pharmacien, ancien interne des hôpitaux et hospices de Paris, pris parmi les professeurs et agrégés de l'École de Pharmacie de Paris ou les membres de la Société de Pharmacie de Paris, les lauréats (médaille d'or) des hôpitaux et les pharmaciens des asiles de la Seine.

« Au début de la première séance de l'épreuve d'admissibilité au concours de l'internat en pharmacie, le président du jury détermine par voie de tirage au sort l'ordre dans lequel les candidats seront appelés à subir l'épreuve.

« Il est fait de même au début de la première séance consacrée à l'épreuve orale.

« Pour l'épreuve d'admissibilité, le jury prépare à l'avance des listes contenant chacune les noms des vingt-cinq substances à reconnaître dans une séance. Il est dressé un nombre de listes supérieur d'un quart au nombre maximum probable des séances. Chaque liste est dressée en double, chaque double enfermé dans une enveloppe cachetée et les deux doubles enfermés dans une même grande enveloppe.

« Au début de la première séance, deux des candidats pris au hasard sur la liste des concurrents sont appelés à tirer au sort les grandes enveloppes, qui seront numérotées dans l'ordre de tirage. Le tirage terminé, ces enveloppes sont ouvertes et les numéros reportés par les deux candidats sur chacune des deux petites enveloppes qu'elles contiennent et sur lesquelles ils apposent leur signature. Suivant l'ordre de tirage, une des deux petites enveloppes est ouverte par le jury au commencement de chaque séance, à l'effet de préparer la reconnaissance.

« Les enveloppes doubles restées intactes serviront de justification à l'impartialité des opérations.

« Il est procédé de même pour l'épreuve orale avec cette différence, toutefois, que chacune des petites enveloppes doubles contiendra trois séries de questions numérotées de 1 à 3, les mêmes numéros correspondant naturellement dans chacune des doubles aux mêmes séries de questions ».

Kuracisto. — On nous annonce l'apparition d'un nouveau journal médical, *Kuracisto*, dont la rédaction comprend des médecins de toutes nationalités, anglais, allemands, français, espagnols, russes, etc. Il est rédigé en *esperanto*, et à côté des articles scientifiques originaux il fait une place notable aux questions générales qui peuvent intéresser les praticiens de tous pays. Pour abonnements envoyer mandat de 7 fr. 60 au docteur Chybczynski, rue Szopena, 1, Varsovie.

Union fédérale des Médecins de la Réserve et de l'Armée Territoriale. — Le Congrès organisé par l'Union fédérative s'est tenu le 13 décembre 1912 au Cercle militaire, sous la présidence du professeur Walther, chirurgien de la Pitié, président de l'Union fédérative.

La question à l'ordre du jour était : *Le service militaire des étudiants en médecine.* Deux rapports et un vœu furent présentés par M. le médecin-major de première calsse Dercle et par le Dr Glover.

A la discussion prirent part M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine, M. le sénateur Reymond, MM. les Drs Helme, Reynès (de Marseille), Coyon, Quidet, etc.

Les principes suivants furent adoptés par le Congrès.

Les étudiants en médecine feraient leur service militaire en deux périodes d'un an chacune comme les élèves des grandes écoles.

La première année serait accomplie lorsque l'étudiant justifierait d'*au moins quatre inscriptions de médecine, six mois dans un corps de troupe, six mois à l'infirmerie.*

La deuxième année serait faite après la thèse (la limite extrême en serait de vingt-sept ans) *avec le grade de médecin aide-major de réserve.*

Différentes questions, celle de l'internat des hôpitaux en particulier, ayant été discutées, une commission fut chargée de mettre au point le vœu des rapporteurs et de le transmettre aux pouvoirs publics.

Le Congrès fut clôturé par un banquet qui a eu lieu samedi soir au Continental, sous la présidence de M. le médecin inspecteur Troussaint. Des discours furent prononcés par M. le président Walther qui rappela en termes émus le souvenir du regretté professeur Chatin, et, par M. le doyen Landouzy. M. l'inspecteur Troussaint apporta enfin à l'Union fédérative l'assurance de l'intérêt profond que le ministre de la guerre porte au corps de santé, et il indiqua les mesures qui seront bientôt arrêtées pour rendre plus faciles, plus profitables et moins onéreuses les périodes d'instruction aux médecins de la réserve et de l'armée territoriale.

(*Gazette des hôpitaux.*)

LA VIE MÉDICALE

Mutations dans les hôpitaux de Paris. — M. Hartmann passe de Bichat à Laennec. — M. Morestin passe de Tenon à Bichat. — M. Robineau passe à Tenon. — M. Gosset passe d'Ivry à la Salpêtrière. — M. Lenormant passe à Tenon. — M. Baudet passe à Saint-Louis. — M. Lapointe passe à Ivry. — M. Gandy passe à Cochin (service des tuberculeux). — M. Milian passe à l'hospice Debrousse.

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 11 décembre. — MM. Brizard, 7 ; Renault (André), 8 ; Mlle Besson (M.), 7 ; MM. Parin et Aubin, 10 ; Mercier, 7 ; Rougeulle, 10.

Séance du 13 décembre. — MM. Beloux, 9 ; Monnot (Paul), 11 ; Vallerant, 9 ; Lefort (Alix), 4 ; Richoux, 8 ; Manne et Cochez, 7 ; Achard, 12.

Séance du 14 décembre (*matin*). — MM. Perrier (Léon) et Masmonteil, 10 ; Frette, 8 ; Durand (Jacques) 11 ; Chalut, 5 ; de Léobardy, 9 ; Jousseaume, 5 ; Rouffiac, 9.

Séance du 14 décembre (*soir*). — MM. Antoine, 10 ; Tiphine, 5 ; Delotte, 9 ; Lacau Saint-Guily, 7 ; Noël, 13 ; Bourgeois (Francis), 10 ; Oulié e Levent, 9.

Séance du 15 décembre. — MM. Libert, 9 ; Duroselle, 8 ; Fouquet, 7 ; Cambessédès, 11 ; Latour, 5 ; Plichet, 7 ; Guillard, 8 ; Peltier, 12.

Séance du 16 décembre. — MM. Berthomieu-Lamer, 6 ; Touchard, 8 ; Berthelot et Benoist, 7 ; Monod (Lorenz), 10 ; Parat, 1 ; Buquet, 10 ; Sibot, 8.

Séance du 17 décembre. — MM. Solente, 4 ; Salles, 8 ; Huc (Georges), 9 ; Wroczynski, 8 ; Kermorgant, 6 ; Tribout, 7 ; Vicente, 6 ; Borel (Paul), 12.

Rectification à la séance de pathologie du 9 décembre. — Dans la séance du 9 décembre un candidat, M. Deffins avait été déclaré exclu du concours après avoir reçu un 0, note que nous n'avions pas cru devoir annoncer.

Le jury publie aujourd'hui la rectification suivante :

« Après enquête et audition de plusieurs témoins, le jury considère que l'omission d'une erreur importante faite par M. Deffins lors de la lecture de sa copie (omission constatée par les cinq membres du jury et qui ne saurait être mise en doute) n'a pas été préméditée et qu'elle a pu ne pas être intentionnelle, en conséquence, il le relève de l'exclusion du concours et lui donne la note 3 ».

Anatomie. — Séance du 12 décembre (*matin*). — MM. Lamare, 9 ; Marx, 8 ; Patrikos, 6 ; Parcheminey, 9 ; Bretégnier, 7 ; Baude, 9 ; Andral, 8 ; Lambert, 7 ; Faveret, 8 ; Wilmoth, 12.

Séance du 12 décembre (*soir*). — MM. Gresset et Alibert, 10 ; Brachat et Quesnel, 8 ; Rosset, 7 ; Rabut, 9 ; Bordet, 13 ; Belloir, 14 ; Clémenceau, 7 ; Picard (Pierre), 13.

Séance du 13 décembre. — MM. Bertaux (André), 8 ; Schulmann, 11 ; Xoudis, 7 ; Constantin, 5 ; Bigot, 7 ; Pilatte, 9 ; Petit (Louis), 10 ; Picard (René), Vinit et Thierry (Jacques), 9.

Séance du 14 décembre (*matin*). — MM. Alajouanine, Boirac et Lascaux, 11 ; Mlle Trélat, 12 ; MM. Richard (André), 12 ; Oliviéri, 9 ; Millet, 10 ; Grandjean, 12.

Séance du 14 décembre (*soir*). — MM. Arbassier, 8 ; Truffert, 11 ; Marqueste, 8 ; Réglade, Ecot, Yoyotte, Gineste et Mordret, 9 ; Errard, 11 ; Mandras, 8.

Séance du 17 décembre. — MM. Goret et Ollier, 11 ; Prunier, 9 ; Baudet, 11 ; Braine, 12 ; Mlle Besson (H.), 9 ; MM. Roberti, 11 ; Butin, 12.

UN ORDRE DU JOUR DES INTERNES EN MÉDECINE DES HOPITAUX DE PARIS. — Les internes en médecine des hôpitaux de Paris, réunis à l'Hôtel-Dieu le 27 novembre 1912, constatent avec peine que des événements fâcheux récemment survenus dans une salle de garde et constituant un fait isolé, ont jeté un discrédit momentané sur le corps de l'internat tout entier au point de provoquer de la part du Conseil de surveillance une mesure générale.

Les internes en médecine réprouvent tous faits scandaleux, passés et à venir, et, animés d'esprit de loyauté, demandent qu'il ne soit pas pris de mesures vexatoires, incompatibles avec leur liberté.

Décidés à ce que celle-ci ne dépasse pas les limites de la dignité professionnelle, ils chargent une commission permanente de l'internat de veiller à cette dignité et de réprouver tout ce qui peut y porter atteinte ; confiants dans l'affection de leurs maîtres, ils leur demandent de les aider de leur bienveillant appui pour faciliter leur rôle à l'hôpital.

Hôpital Émile-Loubet. — Le Conseil municipal de Paris, sur un rapport de M. Ernest Caron, a émis un avis favorable à la reconnaissance d'utilité publique de l'hôpital Émile-Loubet.

Faculté de médecine de Nancy. — M. le Dr Simon, professeur de pathologie générale et de pathologie interne, est nommé professeur de clinique médicale.

M. L. Spillmann, agrégé, a été nommé chef du laboratoire de pathologie interne et générale.

M. Perrin, agrégé, a été nommé assistant à la clinique médicale.

Ont été nommés chefs aux cliniques ci-après : ophtalmologique, M. Rohmer ; chirurgicale, M. Hamant ; maladies des enfants, M. Remy ; maladies des voies urinaires, M. Bœckel ; orthopédie et chirurgie infantile, M. Mutel.

Sont nommés préparateurs : MM. Weiss (physiologie), Bedin (médecine légale), Aron (histologie) Grimault (physique), Simon (chimie), Alamelle (thérapeutique et matière médicale), Morlot (anatomie pathologique), Jacquot (hygiène), Mathieu (physiologie), Jannin (histoire naturelle), Paysant (travaux pratiques de chimie), Watrin (prosecteur d'anatomie).

Sont nommés aides de clinique : MM. Lévy, Fourcard, Ducret.

Sont nommés aides d'anatomie : M. Drouet, Mlle Laurent ; monitrice au laboratoire dentaire, Mlle Pinoche.

M. Nosbaume est maintenu, pendant l'année scolaire 1912-1913, dans les fonctions de préparateur de prothèse dentaire.

M. Guillemin est nommé moniteur d'anatomie.

Hopitaux de province. — LYON. — Le concours pour une place de médecin des hôpitaux s'est terminé par la nomination de M. le Dr Bonamour.

ORAN. — Un concours pour l'emploi de chef de service de radiologie et d'électrologie de l'hôpital civil d'Oran sera ouvert le 7 mai 1913 à la Faculté de médecine et de pharmacie d'Alger.

Les candidats devront s'inscrire au Gouvernement général *un mois avant l'ouverture du concours.*

LILLE. — Sont nommés internes des hôpitaux, MM. Six, Macquet, Watel, Hébert, Martin.

HÔPITAL SUBURBAIN DE BORDEAUX-LE BOUSCAT. — MM. Ferré, Andérodias, Codet-Boisse, Cruchet, Dupond sont désignés comme membres titulaires du jury. MM. Ginestous et Frèche sont désignés comme juges suppléants.

MARSEILLE. — Sont nommés

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

externes des hôpitaux : MM. Louge, L. Brunet, J. Brunet, Castelli, Gaugier, Giraud, Hildebrandt, Bertin, Ambard, Moullet, Mariq, Acquaviva, Nicolaï, Battaglini, Chaussegros.

École de médecine. — MARSEILLE. — M. le Dr Michel, ancien interne des hôpitaux, est nommé chef de clinique chirurgicale.

L'an dernier, les étudiants de Marseille avaient violemment manifesté contre le professeur Magon, professeur d'anatomie à l'École de médecine de Marseille. Une enquête a eu lieu. M. le professeur Magon a été suspendu de ses fonctions pour quatre ans, date à laquelle il aura droit à sa retraite.

CAEN. — Un concours s'ouvrira le 20 janvier 1913 devant l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie de l'École de médecine et de pharmacie de Caen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de pharmacie de Paris. — La chaire de minéralogie et hydrologie de l'École de pharmacie de Paris est déclarée vacante. Les candidats ont jusqu'au 24 décembre pour faire valoir leurs titres.

Le Dr Truc a opéré le roi du Cambodge. — M. le Dr Truc, professeur d'ophtalmologie à l'Université de Montpellier, a opéré de la cataracte le roi du Cambodge Sisowath.

A son retour en France, il vient d'être reçu par le Président de la République et le ministre des Colonies.

École du Val-de-Grâce. — M. le médecin major de 2e classe Billet est nommé professeur agrégé de la chaire d'anatomie chirurgicale (opérations et appareils) à l'École d'application du Val-de-Grâce.

École du service de santé militaire. — M. le médecin-major de 2e classe Plisson, de l'École supérieure de guerre, est nommé répétiteur de pathologie externe et petite chirurgie à l'École du service de santé militaire.

M. le médecin-major de 2e classe Jude, est nommé répétiteur de pathologie interne et pathologie générale à l'École du service de santé militaire.

M. le médecin-major de 2e classe Bertein est nommé répétiteur d'anatomie à l'École du service de santé militaire.

Sous-Inspecteurs de l'Assistance publique. — MM. les Drs Gendre et Faure sont nommés, après concours, sous-inspecteurs de l'Assistance publique.

Légion d'honneur. — M. le Dr Barbot, médecin-major de 1re classe aux troupes d'occupation du Maroc est promu officier de la Légion d'honneur (a dirigé le service de santé de la colonne de la Moulouya).

Sont nommés chevaliers : MM. les Drs Tranchant et Grenier, médecins majors de 2e classe aux troupes d'occupation du Maroc, pour leur dévouement lors des troubles de Fez.

Société de l'Internat des hôpitaux de Paris. — La prochaine séance aura lieu jeudi 26 décembre 1912, à quatre heures et demie.

Congrès national de la protection du premier âge. — Le Congrès se tiendra à Bordeaux les 7, 8 et 9 mai 1913, sous la présidence de M. Rousseau Saint-Philippe. M. Paul Strauss, sénateur, président de la Ligue contre la mortalité infantile, fera une conférence sur le sujet suivant : « La puériculture en France ; ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être ». Les trois sujets suivants seront l'objet de rapports :

1° Le sevrage. Rapporteurs : M. le professeur Moussous et M. Leuret.

2° La loi Roussel et les améliorations à apporter au contrôle de l'élevage. Rapporteurs : Mme Veil-Picard, MM. Sergent, Paterne.

3° L'allaitement à l'usine. Rapporteurs : MM. Decherf, Felhoen, Mercier.

La cotisation sera de 5 francs pour les membres de la Ligue contre la mortalité infantile, et de 10 francs pour les autres membres.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. Grasset, à Tours, ou à M. M. Rivière à Bordeaux.

Office international d'hygiène. — Le gouvernement italien a notifié au Gouvernement de la République française que, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrangement signé à Rome, le 9 décembre 1907, portant création d'un office international d'hygiène publique, le Chili a adhéré audit arrangement.

Jubilé du professeur Charles Richet. — La remise du volume jubilaire offert au professeur Charles Richet à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination à la chaire de physiologie de la Faculté de médecine aura lieu, sous la présidence du Pr Chauveau, de l'Institut dimanche 22 décembre à 10 h. 30 à la Faculté de médecine (Salle du conseil).

Monument à la mémoire du professeur Charpy. — Le professeur Charpy (de Toulouse) a tenu une place élevée dans la science anatomique. Il s'est distingué par la clarté de son enseignement ainsi que par son œuvre scientifique considérable et de haute valeur. Ses travaux personnels et le Traité d'anatomie humaine qu'il a publié en collaboration avec le professeur Poirier, le mettent au premier rang des anatomistes modernes.

Un certain nombre de ses collègues, de ses disciples et de ses amis voudraient que l'on rendît à ce maître et à ce savant l'hommage qui lui est bien dû. Ils font appel à tous ceux qui l'ont connu ou qui ont directement ou indirectement tiré parti de son enseignement ou de ses travaux ; ils espèrent ainsi pouvoir lui élever un monument qui perpétuera dignement sa mémoire.

Les souscriptions sont reçues par le trésorier du Comité, M. Sénac, 18, boulevard Bonrepos, à Toulouse.

N. B. — Le Comité espère pouvoir adresser à tout souscripteur d'une somme de 20 francs et au-dessus, une plaquette en bronze à l'effigie du professeur Charpy.

Diplômes de docteurs en médecine délivrés par les facultés françaises pendant l'année scolaire 1911-1912 (1).

FACULTÉS	DOCTEURS en Médecine — DIPLOME D'ÉTAT	DIPLOME D'UNIV.	TOTAL DES THÈSES
Paris	402	60	462
Alger	22	»	22
Bordeaux	147	»	147
Lille	38	»	38
Lyon	149	6	155
Montpellier	104	21	124 (*a*)
Nancy	37	3	40
Toulouse	65	»	65
Beyrouth	25	»	» (*b*)
TOTAUX	989	90	1.053

(*a*) Un diplôme d'État a été délivré, avec dispense de la thèse, à un docteur ayant obtenu un diplôme d'Université à Montpellier en 1908.

(*b*) Les étudiants de la Faculté de Beyrouth sont dispensés de la thèse.

(1) Aucun diplôme d'officier de santé n'a été délivré depuis trois années scolaires.

Hommage au Dr Deny. — Le dimanche 29 décembre, à dix heures et demie du matin, aura lieu à la Salpêtrière la remise au Dr Deny de la médaille que ses élèves, ses amis et ses collègues des hôpitaux et de

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La sexualité dans les naissances françaises, par RENÉ WORMS 1 vol. in-8 : 5 fr. (*Giard et Brière*, édit., Paris).

Les arbres fétiches de la Belgique, par le Dr Jean CHALON, 1912, 1 vol. in-8, de 83 pages, avec 4 phototypies et une image polychrome, 4 francs (*J.-E. Buschmann*, imprimeur, à Anvers).

Polyzythämie und Plethora, par le Dr HANS HIRSCHFELD, de Berlin. 1912, in-8, br. de 50 pages, avec 3 fig. Mark 1 50 (*Carl Marhold*, édit., à Halle).

Lettre ouverte à l'Académie de médecine à propos d'un rapport récent, suivie de : La faillite de l'hygiène publique, les mutualistes et les lois sur l'hygiène, l'état sanitaire de la France, contre l'alcoolisme, par L. MIRMAN, directeur de l'assistance et de l'hygiène publique, in-8, de 70 pages.

Ueber Laparo-und Thorakoscopie, par le Dr H. C. JACOBÆUS, 1912, in-8 de 165 pages avec fig. noires et coloriées 6 Mark (*Curt Kabitzsch*, édit., à Wurzburg).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

la Société de psychiatrie ont décidé de lui offrir à l'occasion de sa nomination de médecin honoraire de la Salpêtrière.

Société française contre la vaccination. — Le *Journal officiel* du 13 décembre 1912 annonce la formation d'une association ayant pour but la suppression en France de la vaccination obligatoire. Le Siège Social est 3, rue Dante, à Paris.

Aux Balkans. — De nouvelles ambulances belges sont parties de Belgique, dirigées par les Drs Laurent, professeur à l'Université de Bruxelles, et Delstanche, de Bruxelles.

4e Centenaire d'André Vésale. — Le 4e centenaire de la naissance d'André Vésale sera célébré solennellement à Bruxelles en 1913.

Les chirurgiens de la Saxe. — A Leipzig, s'est réunie pour la première fois l'*Association libre des chirurgiens de la Saxe.* Le Bureau est ainsi constitué : président, le Dr PAYR ; secrétaire et trésorie les Drs FILMANNS et HALLER, de Leipzig. La nouvelle Société se réunira deux fois par an, en octobre et en mai, et alternativement à Leipzig, à Chemnitz, à Dresde et à Zwickau.

Service médical de la Préfecture de la Seine. — Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 1912, des concours sur titres sont ouverts en vue de la nomination d'un médecin suppléant dans chacune des circonscriptions médicales ci-après :

4e *Circonscription :* VIe et VIIe arrondissements de Paris.

6e *Circonscription :* XIIe arrondissement (Charenton, Saint-Maurice, Alfortville, Maisons-Alfort, Joinville, Saint-Maur, Créteil, Bonneuil et Champigny).

11e *Circonscription :* XVIIIe arrondissement (Grandes-Carrières et Clignancourt), XVIIe arrondissement (Les Épinettes), Clichy, Saint-Ouen et Gennevilliers.

12e *Circonscription :* XVIIIe arrondissement (Goutte-d'Or et La Chapelle), XIXe arrondissement (La Villette), Aubervilliers, Saint-Denis, L'Ile-Saint-Denis, Épinay, Villetaneuse, Pierrefitte et Stains.

13e *Circonscription :* XIXe arrondissement (Combat, Amérique, Pont-de-Flandre), La Courneuve, Dugny, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Bobigny, Le Bourget, Drancy, Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois.

14e *Circonscription :* XXe arrondissement, Bagnolet, Montreuil, Rosny, Villemonble, Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux et Bry-sur-Marne.

Les concours seront distincts par circonscription. Pourront seuls prendre part à l'un de ces concours les candidats ayant leur domicile à Paris, dans la circonscription où existe l'emploi vacant auquel ils posent leur candidature. Les candidats devront, en outre, être Français ou naturalisés, avoir satisfait à la loi sur le recrutement, être docteurs en médecine d'une faculté française et n'avoir pas dépassé l'âge de trente-cinq ans.

Ils devront déposer leur demande le 10 janvier 1913 au plus tard, de dix heures à cinq heures, à la direction du Personnel, 2e section (Personnel extérieur, Hôtel de Ville, escalier B), où tout renseignements complémentaires leur seront donnés. Cette demande, qui sera rédigée sur papier timbré, comprendra l'énumération des titres médicaux, scientifiques, administratifs ou autres,

Elle sera accompagnée des pièces ci-après.

1° Diplôme de docteur en médecine, ou copie certifiée conforme de ce diplôme, ou certificat en tenant lieu ;

2° Certificats constatant les situations occupées antérieurement ;

3° Publications médicales qui pourraient avoir été faites par le candidat ;

4° Expédition de l'acte de naissance ;

5° Extrait du casier judiciaire daté de trois mois au plus.

Nota. — Le médecin suppléant d'une circonscription assurera la totalité du service de cette circonscription lorsque le médecin titulaire et le médecin adjoint se trouvent simultanément empêchés.

Il peut être, en outre, appelé exceptionnellementet à titre provisoire, à faire le service dans une circonscription autre que celle à laquelle il est affecté.

Il reçoit, pour chaque séance de consultation au cabinet, une somme de 6 francs prélevée sur l'indemnité fixe du médecin titulaire. Il lui est attribué, en outre, 1 franc par visite à domicile dans Paris, et, pour chaque visite à domicile hors Paris, une somme de 2 francs augmentée d'une indemnité fixée forfaitairement, conformément au tarif annexé au règlement du 12 avril 1912.

IIIe Congrès International de Neurologie et Psychiatrie. — Il se réunira à Gand, en 1913 (30 août), L'organisation est confiée aux sociétés de neurologie et de médecine mentale belges, sous le sécrétariat général du Dr Crocq, rue Joseph II. à Bruxelles.

Rapports annoncés : Van Deventer, Marinesco, Serieux, Ferrari, Wagner, Dustin, Laruelle, Menzerath, Geerts, Deroitte, Willems, etc.

Société belge de physiothérapie — Le Comité renouvelé pour 1913-1914 se compose de : Dr Gunzburg, président, à Anvers ; Drs de Munter (Liége) et Klynens (Anvers), vice-présidents. Secrétaire général : Dr Wybauw, avenue Ad. Demeur, Bruxelles ; Drs de Keyzer et Ledent, secrétaires adjoints. Trésorier : Dr Lethihon, à Bruxelles. Bibliothécaire · Dr Dumont, à Bruxelles.

Hommage au professeur Czerny (Heidelberg). — Le 19 novembre dernier les élèves et amis du professeur Czerny ont fêté le 70e anniversaire de sa naissance, et lui ont remis son buste dû au ciseau du professeur Seffner, de Leipzig ce même artiste, auquel est due également dans cette dernière ville la statue du jeune Gœthe dont *Paris Médical* a donné la reproduction (n° 53, 1912).

Un legs à une œuvre de bienfaisance médicale en Bavière. — Le Dr Biganer, décédé l'été dernier à Munich, a légué à la Société de pensions aux veuves et aux orphelins du corps médical bavarois une somme qui s'élève, tous frais déduits, à 267 000 marks.

L'incinération en Bavière — L'incinération, qui jusqu'à présent était interdite dans cette partie de l'Allemagne, va être autorisée.

Restaurant transformé en Institut de recherches scientifiques. — Un de nos confrères, *Hydrologica*, annonce qu'un riche Américain, M. Paris-Singer, s'est rendu acquéreur de l'immeuble Paillard-Palace-Hôtel à Bellevue, avec l'intention d'y fonder un institut de recherches scientifiques, analogue à l'Institut Rockefeller.

Société Française d'Eugénique. — Sous la présidence de M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, les Français ayant participé au récent Congrès international d'eugénique de Londres, se sont réunis au ministère du travail et de la prévoyance sociale, en vue d'envisager la constitution d'un groupement national analogue à ceux qui existent en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, etc., pour l'étude des questions rela-

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

tives à l'amélioration des générations à venir.

Au cours de cette réunion, une commission a été désignée, avec mission de rédiger le programme de la future Société française d'eugénique.

Une réunion préparatoire aura lieu le dimanche 22 décembre à 3 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine sous la présidence d'honneur de M. Léon Bourgeois, ministre, et sous la présidence effective de M. Edmond Perrier, membre de l'Académie des sciences.

Des allocutions seront prononcées par M. Paul Doumer, MM. les professeurs Landouzy, Pinard, Edmond Perrier.

Un projet de statuts sera présenté lors de cette première réunion. Les principales dispositions de ces statuts seraient les suivantes : la Société tiendra des réunions périodiques où pourront être faites toutes communications relatives à l'eugénique et aux questions qui s'y rattachent ; il sera créé des organes d'étude (laboratoire, bibliothèque ou autres) où seront mis en œuvre les documents recueillis ; la Société publiera une revue trimestrielle qui sera adressée gratuitement à tous les membres titulaires ; la cotisation des membres titulaires est fixée à 20 francs par an ; les personnes qui auront donné leur adhésion comme membre titulaire dès la constitution de la Société ont droit au titre de membre fondateur.

Envoyer les adhésions à M. le Dr Apert, 14, rue de Marignan, à Paris.

Prix Jaumes. — Le prix Jaumes, d'une valeur de 900 francs, a été décerné, pour une part à MM. les Docteurs Minet et Leclercq (de Lille) en récompense de leurs travaux sur l'anaphylaxie et pour une autre part à M. Salager (de Montpellier).

Asile d'aliénés de Melle. — M. le Dr Van Reyschoot est nommé médecin adjoint de l'asile.

Syndicat Professionnel de la Presse scientifique. — Les élections qui avaient eu lieu dans l'Assemblée Générale du 29 janvier 1912, pour le remplacement des syndics sortants ayant été annulées par jugement du Tribunal de Paix du 18 novembre 1912, une Assemblée Générale s'est tenue à Paris le 13 décembre 1912, afin de procéder à de nouvelles élections de huit syndics. Ont été élus : MM. Cornet, Bilhaut, Gamonet, Foveau de Courmelles, Grison-Poncelet, Imbert, Sébillotte, Tison.

Médecins-inspecteurs des écoles. — MM. les médecins-inspecteurs des écoles dont les noms suivent ont été appelés à exercer leurs fonctions dans les arrondissements ci-après désignés :

Ier arrondissement. — 3e circonscription : M. Saint-Hilaire.

IVe arrondissement. — 5e circonscription : M. Thiroux.

Ve arrondissement. — 7e circonscription : M. Merklen.

Xe arrondissement. — 8e circonscription : M. Lamouroux.

XIVe arrondissement. — 1° 16e circonscription : M. Schwanhard ; 2e : 18e circonscription : M. Margain.

XIVe arrondissement. — 13e circonscription : M. Pascaud.

XVIe arrondissement. — 5e circonscription : M. Géraudel.

XVIIe arrondissement. – 1° : 7e circonscription ; M. Léon Weill ; 2° : 9e circonscription : M. Contet.

XVIIIe arrondissement. — 4e circonscription : M. Cange.

XIXe arrondissement. — 6e circonscription : M. Grivot.

Création d'une école de gardes-malades à Alger. — Sur la demande de M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, la commission administrative des hospices de Bordeaux a autorisé Mlle Elston, directrice de l'école de gardes-malades du Tondu, à se rendre à Alger afin de présider à l'organisation d'une institution semblable créée, sur l'initiative du gouverneur général, à Hussein Dey, dans une annexe de l'hôpital civil de Mustapha.

Fête de la ligue contre l'alcoolisme. — La ligue contre l'alcoolisme donnera le 22 décembre à deux heures dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Debove, professeur à la Faculté de médecine, une grande fête à laquelle sont invitées les sections antialcooliques de la Seine.

Société centrale de l'Association générale des médecins de France (*Séance de la Commission administrative du 5 décembre* 1912). — M. le président Butte fait part des résultats de l'élection du président général de l'Association à la Société centrale. Comme dans toutes les Sociétés des départements, M. le professeur Gaucher a réuni la presque unanimité des suffrages.

Don. — L'*Actualité médicale* a fait à la Société centrale un don de 50 francs, sur la proposition de M. Richard d'Aulnay.

Monument Lannelongue. — Une somme de 50 francs est votée pour la souscription à ce monument.

Secours. — 300 francs de secours sont accordés à deux sociétaires, ce qui porte le total des secours alloués en 1912 à la somme de 16 452 francs.

Demandes d'admission. — Quatre.

Union des Sociétés de Secours mutuels approuvées du deuxième collège. — M. Sicard, délégué par la Commission administrative à la réunion tenue le 15 novembre par ce groupement, fait son rapport. Parmi les questions discutées, celle qui lui a semblé la plus intéressante est l'assurance au décès. Après en avoir exposé le mécanisme, avec ses avantages et ses inconvénients, le rapporteur estime que la question peut intéresser certains de nos sociétaires.

Cette question de l'assurance-décès est à l'ordre du jour de l'Association générale.

Syndicat médical de Paris. — A propos du choix des experts. — Le Syndicat médical de Paris nous communique le vœu suivant :

« I. Considérant que les nécessités de l'exercice de la profession médicale exigent de la part de tous les médecins praticiens des connaissances très sérieuses de médecine légale, *émet le vœu :* 1° que l'enseignement de la médecine légale soit désormais rétabli dans toutes les facultés de médecine avec toute l'ampleur désirable et suivi d'examens probatoires; 2° que le diplôme de médecin légiste, devenu sans utilité et de nature à porter préjudice à notre diplôme professionnel ne soit plus délivré, conformément aux vœux émis par le Congrès des praticiens.

« II. Considérant que les experts au criminel doivent présenter un summum, les garanties morales et scientifiques, et que pareille sélection ne peut être faite que par leurs pairs seuls compétents pour les juger, émet le vœu que les cours d'appel établissent la liste des experts après entente entre les groupements professionnels et scientifiques.

« III. Considérant que le juge de paix ne peut être forcé légalement à prendre ses experts au criminel, émet le vœu qu'il les choisisse sur une liste dressée chaque année, d'accord avec lui et les groupements médicaux ».

Mariages. — Mlle Denise Muselier, fille du Dr Muselier, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris et M. Louis Charézieux, lieutenant de

vaisseau. — Le Dr Valentin Nalpasse et Mlle Suzanne Bonnevey. — M. le Dr Georges Guénaux, et Mlle Henriette Bertaux. Nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux. — M. le Dr Fourdinier, ancien interne des hôpitaux, et Mlle Rose Trédez. — Mlle Renée Mélis de Beaumont of Barrow, fille du docteur, médecin de la maison royale de Belgique, et M. Maurice Cuveller, consul général de Belgique à Bombay. — M. le Dr René Bader et Mlle Germaine Lannoy. — M. le Dr Brulé, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris, et Mlle Jeanne Weiller, fille de M. Lazare Weiller, commandeur de la Légion d'honneur. — Le Dr Gérard Monod et Mlle le Dr Lisbeth Thyss.

Nécrologie. — Le Dr Camille Berruyer, chevalier de la Légion d'honneur, ancien chirurgien-major des ambulances de la Loire, décoré de la médaille de 1870, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. — Le Dr Adolphe Coustan, médecin-major en retraite, ancien président du Syndicat des médecins de l'Hérault, officier de la Légion d'honneur. — Le Dr Martin (de Chartres). — Le Dr Domec (d'Arbis). — Le Dr Wattering (de Mérignac). — Le Dr Antonio Perez Roca, professeur à la Faculté de médecine de Lima, décédé à Paris. — Le médecin-major de 1re classe des troupes coloniales. Louis Sadoul, décédé à Toulouse.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 16 AU 21 DÉCEMBRE 1912.

Lundi 23, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie du cœur. Souffles mitraux et tricuspidiens. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le Pr **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 24, de 9 h. à 9 h. 1/2. Dr **Deval** : Matières sucrées, conjuguées, glycuroniques, acétone, etc. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Electricité et Radiologie dans les affections du système neuro-musculaire.

Mercredi 25, Congé.

Jeudi 26, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. — Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. Dr **Grivot** : Otites aigues et chroniques.

Vendredi 27, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Sémiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la Diphtérie par les procédés ee Laboratoire.

Samedi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Sémiologie fonctionnelle de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Projection de Cinématographie ultra-microscopique par M. le Dr **Comandon**.

Cours de perfectionnement pour les affections chirurgicales du nez, oreilles, larynx et broncho-œsophagoscopie. — Les Drs LUC et GUISEZ recommenceront le 15 janvier à 5 heures à leur maison de santé clinique, 15, rue de Chanaleilles, leur *Cours pratique sur les affections chirurgicales du nez, du larynx, des oreilles et de broncho-œsophagoscopie*. Le cours durera environ un mois. Pour tous renseignements s'adresser à la clinique, 15, rue de Chanaleilles.

École de Psychologie (49, rue Saint-André-des-Arts). — COURS DE 1913 (13e année). — Les cours et les conférences de l'école de psychologie sont publics.

La réouverture des cours aura lieu le mardi ***7 janvier 1913***, à cinq heures du soir, sous la présidence de M. le professeur Armand Gautier, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.

Ordre du jour : 1° Dr Bérillon : « L'École de psychologie » ; 2° Leçon de M. le Dr Paul Farez : « Le rôle eugénique de l'alimentation » : 3° Allocution de M. le professeur Armand Gautier.

Psychothérapie. Hypnotisme thérapeutique (M. le Dr **Bérillon**, professeur). — Objet du cours : 1° « Les maladies de l'émotion. Psychothérapie des états anxieux ;» 2os L'hypnotisme et l'orthopédie mentale : les enfants anormaux ».

Les jeudis à cinq heures, à partir du ***jeudi 9 janvier***.

Psychologie pathologique (M. le Dr **Paul Farez**, professeur). — Objet du cours : « Rééducation alimentaire : les principes de l'eudipsie. ».

Les samedis à cinq heures, à partir du ***samedi 11 janvier***.

Psychologie musicale (M. le Dr **Demonchy**, professeur). — Objet du cours : « Applications sociales et thérapeutiques de la musique. »

Les vendredis à cinq heures et demie, à partir du ***vendredi 10 janvier***.

Psychologie des sensations (M. le Dr **Iribarne**, professeur). — Objet du cours : « L'évolution intellectuelle anormale des adénoïdiens ».

Les samedis à cinq heures et demie, à partir du ***samedi 11 janvier***.

Psychologie des animaux (M. **Lépinay**, médecin vétérinaire, professeur). — Objet du cours : « Adaptation des animaux à leur utilité sociale. »

Les mercredis à cinq heures et demie, à partir du ***mercredi 8 janvier***.

Anatomie et psychologie comparées (M. **Grollet**, médecin vétérinaire, professeur). — Objet du cours : « L'évolution mentale chez les animaux supérieurs. »

Les mercredis à cinq heures, à partir du ***mercredi 8 janvier***.

Psychologie du criminel (M. **G. Guilhermet**, avocat à la Cour, professeur). — Objet du cours : « Les causes psychologiques et sociales de la criminalité. »

Les vendredis à cinq heures, à partir du ***vendredi 10 janvier***.

Pédagogie des enfants anormaux (M. G. **Quinque**, professeur). — Objet du cours : « Les méthodes pédagogiques applicables aux arriérés. »

Les mardis à cinq heures et demie, à partir du ***mardi 14 janvier***.

Psychologie du mouvement (M. **Gosset**, professeur). — Objet du cours : « Éducation du rythme moteur : psychologie de l'entraînement ».

Les mardis à cinq heures, à partir du ***mardi 14 janvier***.

Psychologie sociologique (M. **P. Saintyves**, professeur). — Objet du cours : « Les facteurs psychologiques dans les guérisons miraculeuses ».

Les jeudis à cinq heures et demie, à partir du ***9 janvier***.

Six conférences d'oto-rhino-laryngologie à l'usage du praticien. — M. Robert Leroux commencera le vendredi 10 janvier 1913 à deux heures, à sa clinique, 18, rue Dauphine, une série de six conférences d'oto-rhino-laryngologie.

10 janvier : Ce qu'un praticien doit savoir d'otologie.

13 janvier : Comment reconnaître une complication optique. Le torticolis.

15 janvier : Ce qu'un praticien doit savoir de laryngologie.

17 janvier : Comment traiter la tuberculose laryngée.

20 janvier : Ce qu'un praticien doit savoir de rhinologie.

22 janvier : Comment traiter l'ozène. Paraffinothérapie et aérothermothérapie.

Chaque conférence comportera un rappel d'anatomie, la présentation des instruments indispensables, le diagnostic et le traitement, l'examen des malades.

S'inscrire à la clinique, 18, rue Dauphine, les lundi, mercredi, vendredi, de quatre heures à six heures auprès du Dr Robert Leroux.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

21 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine. Se faire inscrire à la préfecture de la Seine, service des aliénés, premier bureau annexe, 2, rue Lobau.

22 Décembre. — Cérémonie jubilaire du Pr Richet à 10 h. 1/2 à la salle du conseil de la Faculté de médecine.

22 Décembre. — Fête de la ligue contre l'alcoolisme, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le professeur Debove.

22 Décembre. — A la Salpêtrière, à 10 h. 1/2, remise de la médaille offerte au Dr Deny.

23 Décembre. — Dernier délai pour la production des titres des candidats à la chaire de matière médicale et de botanique de la Faculté de médecine de Lyon.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires au ministère de la guerre, 7e division, 1er bureau des concurrents au prix de Médecine d'Armée.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires pour le concours pour le prix Gajarni (société médico-chirurgicale de Bologne). Sujet : L'hypertension artérielle. S'adresser au Dr Luigi Mazzotti, Piazza Galvani à Bologne (Italie.)

31 Décembre. — Clôture du concours ouvert par la société contre l'abus du tabac (Rapporter des observations cliniques démontrant l'action nocive du tabac). Adresser les mémoires au siège, 12 rue Jacob.

31 Décembre. — Clôture du prix Rampal organisé par le comité médical des Bouches-du-Rhône. Adresser les mémoires au secrétaire général du comité, 3, Marché des Capucins, à Marseille.

3 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

9 Janvier. — Au Lyceum-Club de France, à 16 h. 45, 8, rue de Ponthieu, conférence de M. le professeur Berget : La mort de la Terre.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 26 décembre, à une heure. — Mme CULCER PETRESCO. Quelques considérations à propos d'un cas nouveau de dextrocardie congénitale. (MM. Hutinel, président ; Ribemont-Dessaignes, André Broca et Nobécourt). — M. BONCOMPAIN. De l'estomac du nourrisson (forme, situation, physiologie et quelques anomalies pathologiques). (MM. Hutinel, président ; Ribemont-Dessaignes, André Broca et Nobécourt.) — M. RABAUD. La méningite cérébro-spinale épidémique du nourrisson. (MM. Hutinel, président ; Ribemont-Dessaignes, André Broca et Nobécourt.) — M. POZIER. Étude radiologique de l'ossification du genou chez le nouveau-né. (MM. Ribemont-Dessaignes, président ; Hutinel, André Broca et Nobécourt). — M. PASCALIS. Les tumeurs de l'angle ponto-cérébelleux. Étude chirurgicale. (MM. Quénu, président ; Widal, Achard et Okinczyc.) — Mme OUTZEKOWSKY. L'anémie des brightiques azotémiques. Contribution à l'étude de l'azotémie. (MM. Widal, président ; Quénu, Achard et Okinczyc.) — M. LE NOUENE. La pseudo-tuberculose hydatique du péritoine. (MM. Achard, président ; Quénu, Widal et Okinczyc).

Vendredi 27 décembre, à une heure. — M. BÉDIER. Recherches sur les causes de l'ictère idiopathique des nouveau-nés. (MM. Pinard, président ; Reclus, Hartmann et Couvelaire.) — M. LETHUILLIER. Quelques réflexions sur les résections costales (pleurésies purulentes), sous anesthésie locale (MM. Reclus, président ; Pinard, Hartmann et Couvelaire.) — M. LENOEL. Contribution au diagnostic de la coxalgie fruste à son début. (MM. Reclus, président ; Pinard, Hartmann et Couvelaire.) — M. LUBCKZKI. De la résection de l'estomac dans l'ulcère et ses suites (hémorragies-sténoses). (MM. Hartmann, président ; Pinard, Reclus et Couvelaire.) — M. DORLENCOURT. Contribution à l'étude des processus de défense de l'organisme. L'accoutumance. (MM. Marfan, président ; Teissier, Marcel Labbé et Léon Bernard.) — M. BONHOURE. La spondylite typhique. (MM. Teissier, président ; Marfan, Marcel Labbé et Léon Bernard.)

1912-1913. — N° 4 **SOMMAIRE :** 28 Décembre 1912

Hutinel. — Méningites aiguës, bénignes, épidémiques........ 81
Surmont. — Lithiase biliaire à forme sialorrhéique........ 87
Ardin-Delteil, Maurice Raynaud, Max Coudray. — Un nouveau cas de spondylite infectieuse........ 91
Sabouraud. — Hygiène du cuir chevelu........ 95
Actualités médicales. — Héliothérapie. — Les troubles fonctionnels du cœur dans le goitre endémique. — La livedo chez les enfants........ 96
Sociétés savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie........
Libres propos : Les étrangers à l'Internat, par le Dr Milian........ III
Chronique : Souvenirs de Fès (avril 1912), par le Dr Jean Clunet........ V à IX
Médecine d'autrefois : Guillaume Loyseau, chirurgien de Henri IV, par le Dr Mousson-Lanauze.... XI à XIII
Hygiène : Bains-douches, par A. Mazoyer........ XIII
Variétés : Saint-Pierre à Broquettes, par Jean Chalon........ XV
La médecine au Palais : La clientèle des médecins et l'usage du grand escalier, par Adrien Peytel........ XVI
Silhouettes médicales : Le Pr Pinard, dessin original, par Gilb........ XXI
Diététique. — Formules thérapeutiques........ XXIII
Revue hebdomadaire de la Presse française........ XXV
Revue des sociétés médicales de province........ XXVII
Les cérémonies médicales : Jubilé du Pr Richet. — Le Dr Delorme est nommé président de la Société de Chirurgie. — Leçon inaugurale du D Bégouin........ XXIX
Nouvelles........ XXXI et XXXIII
La vie médicale........ XXXIII et XXXV
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris........ XXXV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE. Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

4° **Une trousse de poche,** prime offerte par M. BLACQUE, 25, rue Cujas à Paris ***(Prime épuisée).***

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boulevard de la Madeleine.

LIBRES PROPOS

LES ÉTRANGERS A L'INTERNAT

On peut lire dans les *Annales de la jeunesse médicale* la reproduction d'une proposition de loi présentée par MM. Joseph Denais et Amédée Peyroux, députés, tendant à réglementer les conditions requises pour l'admission à l'internat dans les hôpitaux. La réglementation en question vise les étrangers et comprend deux articles.

ARTICLE PREMIER.

L'inscription au concours d'internat des hôpitaux relevant à un titre quelconque de l'État, des départements ou des communes, sera accordée exclusivement :

Aux étudiants français ;

Aux naturalisés français ayant accompli deux ans de service militaire.

ARTICLE 2.

Les étudiants étrangers pourront toutefois être autorisés à subir les épreuves du concours et, s'ils y satisfont, être admis en surnombre, sans aucun émolument, à participer au service hospitalier.

Il n'y manque qu'un article additionnel excluant les femmes, sous prétexte de défense des intérêts masculins français.

Il est impossible de discuter les considérations développées par les auteurs du projet en faveur de leur thèse.

Toutes sont erronées et certaines prouvent que ces deux honorables députés ignorent entièrement le fonctionnement de nos hôpitaux parisiens et ont négligé de s'en informer. Témoin lorsqu'ils supposent qu'un interne, en l'absence de son chef de service, peut faire venir pour une opération d'urgence n'importe quel médecin de l'extérieur, « sur lequel n'existe aucun contrôle effectif ».

Les honorables députés admettent pourtant par l'article 2 la possibilité pour les étrangers de concourir à l'internat et d'y être admis en surnombre s'ils ont satisfait aux épreuves. Ils interdisent sans interdire.

Or l'internat des hôpitaux est avant tout une fonction.

Le nombre des jeunes gens appelés à remplir cette fonction n'est pas arbitraire ; il est fixé d'après les besoins des hôpitaux. Et du fait qu'ils seraient nommés en surnombre, les étrangers seraient nommés en surfonction, autrement dit n'auraient pas d'emploi.

Le titre d'interne perdrait ainsi, pour eux, tout intérêt, car ce qui fait l'importance du titre, ce sont les attributions qu'il donne et le privilège, incontestablement considérable, au point de vue de l'instruction professionnelle, de passer quatre années au contact immédiat des malades, avec la responsabilité de leur traitement.

Or il est inadmissible, au point de vue français, que les étrangers soient exclus de l'internat.

Ces quatre années sont, pour eux, non seulement au point de vue médical, mais à tous les points de vue (langue, arts, habitudes sociales, politiques, commerciales, etc.), une véritable initiation française, dont ils conserveront l'empreinte pendant toute leur vie, et qu'ils feront rayonner dans leur pays, près de leurs amis et de leur clientèle. Cette question, malgré son allure modeste, est une question vitale pour nos intérêts bien entendus et dont la répercussion se prolonge dans tous les domaines de l'activité humaine. Ce sont là des affirmations qui ne seront contredites par aucun de ceux qui veulent bien se rendre compte de l'influence considérable du médecin et surtout du médecin éclairé dans la vie d'une nation.

Je ne dis pas cependant, qu'il ne serait pas utile d'admettre un plus grand nombre de Français à l'internat des hôpitaux ou à une fonction analogue. Mais c'est là une autre question et il ne faudrait pas que cette accession du plus grand nombre de Français se fît au préjudice ou à l'exclusion des étrangers.

Dr MILIAN.

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expirait le 30 Novembre 1912 de nous adresser **sans retard** le montant de leur réabonnement (12 fr. pour la France, 15 fr. pour l'Etranger).

Nous faisons présenter dès à présent des quittances de réabonnement **payables à vue** à tous les abonnés de 1912 qui n'ont pas encore envoyé leur réabonnement.

Afin de simplifier ce travail et d'éviter des doubles présentations, **nous prions nos abonnés de donner des instructions pour que bon accueil soit fait à nos quittances.**

Nous prions les abonnés des pays où il n'existe pas de recouvrement postal de nous adresser **sans retard** leur réabonnement.

CHRONIQUE

SOUVENIRS DE FÈS (AVRIL 1912)

Par le Dr Jean CLUNET

Le voyage.

Fès, la « perle de l'Islam » est avec la Mecque et Médine une des rares grandes cités musulmanes, qu'au début du xxe siècle la civilisation européenne n'a pas encore entamée. Derrière ses murailles crénelées, c'est le haut moyen âge avec ses industries primitives, le grouillement de son commerce, ses intrigues politiques et guerrières, ses sanctuaires où s'entassent les pèlerins, et son université qui attire toujours étudiants, lettrés, juristes et théologiens de toutes les parties du monde musulman.

Par ses origines comme par son architecture et ses institutions, Fès est la cité maure par excellence. Née de l'Islam, elle ne succède pas comme les villes du littoral à d'anciennes villes phéniciennes, romaines ou byzantines. Fondée par Idris, descendant d'Ali au temps de Charlemagne, le développement artistique de la ville est contemporain de Cordoue, de Séville et de Grenade. Les cités d'Andalousie sont depuis longtemps tombées aux mains des infidèles, et les monuments de la splendeur passée y apparaissent comme des reliques précieuses d'une civilisation raffinée et puissante, dispersées au milieu de la vulgarité débordante de l'Espagne moderne. Cependant, Fès est vivante, d'une vie intense, grouillante, qui n'a point changé depuis onze siècles. Pas d'élément impur dans la cité, pas une seule bâtisse roumi, pas une boutique, pas une voiture. On peut circuler pendant des heures dans la bousculade des ruelles, au milieu des cavaliers et des piétons, entre les caravanes d'ânes chargés de fardeaux plus hauts qu'eux mêmes, excités par les cris des hammara, sans rencontrer la laideur d'un seul vêtement européen.

Pour aller de Paris à Fès, du xxe au xe siècle, faut-il beaucoup de temps, beaucoup d'or, la recommandation puissante des diplomates ou l'appui d'une force armée?

Rien de tout cela.

Paris-Marseille, une nuit. Marseille-Tanger, deux jours et demi avec les admirables paquebots hollandais qui reviennent de Java vers Rotterdam. En trois jours et pour douze louis, vous êtes transporté avec tout le confort moderne de la gare de Lyon au grand Sokko, le vaste marché de Tanger où viennent s'agenouiller les caravanes de chameaux venues de Fès, de Marrakech et par delà du Sud mystérieux.

De Tanger à Fès, il faut une monture, une bête de somme, un domestique et quelques lettres écrites en arabe. On peut mettre cinq jours, on peut en mettre dix ou beaucoup plus, car on n'est plus en Europe où le temps appartient à l'homme qui fixe d'avance l'emploi de ses heures; on est au Maghreb où le temps appartient à Allah qui n'est jamais à quelques jours près.

Mais avec sa bénédiction, et s'il ne pleut pas, on peut compter sur sept jours sans forcer les bêtes.

Donc, dix jours de Paris à Fès, cinq jours là-bas, dix jours de Fès à Paris cela fait 25. En tirant un peu sur les vacances de Pâques, huit jours devant, quatre ou cinq derrière, on a largement le temps de faire le voyage. C'est ce que nous avons pensé, mes amis le maître clerc de notaire parisien Jean Reynaud, le confrère Raulot-Lapointe et moi, à la fin du mois de mars dernier.

La première partie du programme s'accomplit sans encombres : A Tanger, nous engageons un muletier berbère, taciturne et violent ; un nègre qui a travaillé longtemps comme terrassier aux fortifications de Gibraltar ; c'est un hercule avec une cervelle de petit enfant joyeux. La perle du convoi est un vieux Tangérois qui a roulé pendant toute sa vie à travers l'Afrique du Nord, a fait deux fois, dont une fois à pied, le pèlerinage de la Mecque, et est resté trois ans au service d'un grand seigneur anglais dans l'Inde. Cet hadji (pèlerin) vénérable a la vue basse, la jambe traînante, il est ivrogne et paresseux, mais il parle le « pigeon English » d'une façon très compréhensible, son attitude est digne, et lorsqu'il n'est pas trop sous l'action du kif (chanvre indien) ses discours sont éloquents et pleins de sagesse : il sait les paroles qu'il faut dire dans les gourbi en terre des paysans, dans les chambres aux murs dorés des riches israélites, et dans les patio de mosaïque des palais du Maghzen. C'est un interprète suffisant, un excellent ambassadeur.

La caravane comprend nos trois chevaux de selle, entiers, hennissants et faiseurs d'embarras lorsqu'il y a quelque jument au vent, mais suivant avec peine le pas allongé des mules, et vite lassés quand les étapes atteignent 50 kilomètres ; enfin deux mules et un bourricot sur lesquels sont entassés, tente, sacs de couchage, bagages, et qui presque tout le long du chemin portent en sus de leur charge le poids d'un de nos serviteurs.

Un ami, que nous avions déjà apprécié dans un voyage antérieur, M. Bruzeaud, le colon français qui connaît certainement le mieux le Ghârb et y a le plus d'influence, nous donne des lettres pour les chefs des douars où nous devons camper. Partout, nous recevrons l'hospitalité musulmane qui mérite mieux encore que sa réputation.

Avec variantes, chaque journée de route peut se résumer ainsi : Lever avec le jour. Une heure après les chevaux sont sellés, les mules chargées. Adieux et remerciements sonores et répétés, menus cadeaux aux hôtes de la veille, groupés pour nous souhaiter les bénédictions du départ.

On prend la piste au pas, souvent très lent, car il y a des marécages, et on ne marche guère d'heure sans traverser à gué un oued plus ou moins profond.

Le paysage est monotone, mais a un charme singulièrement prenant. C'est une immense plaine verte, ondulée avec les montagnes à l'horizon. Pas une maison, pas un sentier, pas un arbre. Au sommet de presque toutes les collines, une tache vert plus foncé, ce sont les haies de cactus qui dissimulent les douars (villages). A l'intérieur des haies quelques vergers de figuiers et d'oliviers, mais les arbres comme les cabanes sont masqués par l'enceinte piquante, et si l'on ne savait ce qu'il y a derrière, on croirait qu'il n'y a pas d'habitations dans la plaine. Et cependant, elle fourmille de vie. Comme il n'y a ni mur, ni haie, ni fossé, aucune délimitation des champs, on voit en tous sens.

Sauf les marais, pas de friches, tout est pâturage ou céréales. Nous sommes à la fin mars et déjà les orges ont plus d'un mètre de haut. Cependant, il y a des retardataires, et l'on rencontre des hommes vêtus d'une chemise trouée, qui entourés de centaines de petits ibis blancs font tirer un soc de bois par un couple de bœufs menus.

Des bandes de femmes couvertes de haillons multicolores arrachent les mauvaises herbes. Les cigognes pêchent gravement au marais, planent majestueusement au-dessus des douars où elles nichent. La piste tantôt large de plusieurs centaines de mètres, tantôt resserrée, au niveau d'un gué ou d'un défilé, n'est marquée que par l'empreinte des bêtes.

CHRONIQUE *(Suite)*

Nous croisons sans cesse des caravanes : des ânes, des mulets, des petits chevaux de bât, des escadrons de dromadaires, sur le dos desquels s'entassent couffins remplis de dattes, caisses de pétrole, de bougie et de sucre, colis les plus variés ; tout le transit de Fès et de l'intérieur se fait à dos de bête par la piste. Les hammara (conducteurs de bêtes de somme), la plupart armés eux-mêmes, considèrent nos fusils sans rien dire, ou échangent les salutations d'usage : « Il n'y a que le bien et la paix », « Restez avec le bien », «Que la bénédiction soit sur vous ».

Des piétons surviennent, ce sont de grands gaillards, maigres et musclés, tête et membres nus, vêtus d'une courte chemise, un sac de peau de chèvre sur le dos, un bâton à la main, souvent terminé par une petite hallebarde ou un fer de lance. Jour et nuit, ils marchent sans dormir, presque sans manger, traversant au besoin les oued à la nage. En trois jours et demi ils vont de Fès à Tanger alors que les meilleures mules mettent cinq jours. Ce sont les facteurs des postes : les Rekkas.

Parfois, on aperçoit au loin un vol de canepetières, et les cavaliers font un crochet pour alimenter la popote. Quand on n'a rien vu d'autre, on s'assure de quelques alouettes ou de quelques tourterelles dont le bled fourmille et qui sont fort comestibles. Une halte vers onze heures. On arrive vers trois ou quatre heures à l'étape. Le convoi se rassemble et s'arrête. Hadji pique sa mule et part entamer les négociations ; il entre seul, sans arme dans le sentier contourné unique et étroit qui franchit l'enceinte de cactus du douar. Au bout d'un quart d'heure, quelquefois bien davantage, il reparaît accompagné de deux ou trois notables qui nous considèrent avec méfiance : « Le village n'est pas celui que nous demandons » ; « le chef auquel est adressée la lettre est absent » ; « personne ne sait lire » ; « le village est pauvre, il vient d'être razzié ». Mais l'éloquence d'Hadji a vite triomphé de ces faux-fuyants ; on trouve un taleb (lettré) qui déchiffre le message ; le nom d'Allah est prononcé un grand nombre de fois en compagnie de celui de M. Bruzeaud ; Hadji proclame que les Nesrani (Nazaréens, chrétiens) sont des tobba (médecins) du plus grand mérite qui guérissent de toutes les maladies ; qu'ils sont très puissants auprès de tous les chefs militaires voisins, tant chrétiens que musulmans, et que leur influence politique s'étend sur tout le Maroc. La glace est rompue. On nous indique un emplacement sûr, pour dresser la tente et entraver les bêtes ; on apporte de l'eau, du fourrage vert et de l'orge. Quand tout est en ordre, on nous propose le plus souvent d'aller tirer des perdreaux, des cailles et des lapins. Tous les gamins du village servent de rabatteurs volontaires, et ce sont cris d'étonnement et de joie admirative, quand un oiseau tombe tué en plein vol. Ces guerriers qui ne tirent guère qu'à balle et sont d'ailleurs fort adroits, ne peuvent tuer le gibier qu'arrêté et à terre ; ils ignorent l'usage des cartouches de chasse, aussi l'habileté des nesrani leur paraît-elle surprenante.

Pendant le repas, une foule curieuse d'enfants et d'hommes faits, accroupis autour de la tente, commente avec de fréquents éclats de rire nos gestes et notre vaisselle pourtant rudimentaire. On ne voit pas les femmes, mais on entend leurs gloussements stridents derrière les murs de torchis voisins, et à travers les claies de branches mortes qui entourent chaque gourbi, on voit luire des yeux brillants. Après le souper barca, on voudrait assurer la garde de nuit et se glisser dans les sacs de couchage, mais il n'y faut point songer, l'heure des politesses, des palabres et des présents de l'hospitalité est venue. Depuis notre arrivée au village, les femmes se sont mises à la préparation du kouskous et, précédés des plateaux de cuivre chargés des minuscules tasses de thé, les grands plats de faïence grise lamée de bleu commencent à arriver seulement vers neuf heures du soir ; nos hôtes y ont édifié des montagnes de semoule blanche piquetées de pois chiches et de petits morceaux de mouton. En même temps, les personnages importants du village font apporter leurs tapis, et les conversations commencent. Il faut goûter de tous les plats et de tous les thés, chaque habitant a fait de son mieux et selon sa fortune ; refuser serait l'injure grave. Mais il suffit de goûter, et dès que l'hommage du présent a été accepté, le village entier s'accroupit autour des plats et fait disparaître en quelques minutes les kouskous les plus gigantesques jusqu'au dernier grain de semoule.

Les discours débités avec gravité sont traduits à l'allée et au retour par le fidèle Hadji qui, si l'on en juge par ses gestes, doit ajouter son grain de sel aux traductions. Quoi qu'il en soit, l'effet produit est excellent. On passe des salutations, des souhaits de bienvenue et des remerciements aux entretiens sur la culture, la guerre, les razzias récentes, les bienfaits et la grandeur de la France, les exactions des Espagnols. Bientôt, la conversation prend un ton plus personnel, on demande à voir de près nos armes, nos chaussures, nos harnachements ; enfin on a recours à la science des tobba. D'abord, c'est la demande timide d'un conseil isolé pour un ulcère de jambe ou une vieille plaie d'arme à feu mal cicatrisée ; au bout de quelques minutes chacun crie et veut une consultation. Les cheiks rétablissent l'ordre, et nous consentons à nous rendre auprès des malades qu'ils nous désignent. A notre grand étonnement il s'agit de femmes presque aussi souvent que d'hommes, et ce sont les maris qui obligent leurs épouses effarouchées à montrer aux tobba le siège de leurs maux. Nous avons vu dans ces consultations nocturnes à la lueur des chandelles plus d'un cas intéressant. L'ophtalmie granuleuse, la phtiriase, la gale, la teigne, les accidents cutanés de la syphilis, les plaies par coup de feu, les accidents *post partum* forment le fond de notre clientèle rurale. La gale arrive à produire des acccidents formidables que nous n'avions guère vus en France. C'est ainsi qu'une gale par les lésions du front et des paupières avait amené la cécité presque complète, sans qu'il y ait ophtalmie granuleuse. Nous avons rencontré beaucoup d'accidents syphilitiques primaires et souvent des syphilides phagédéniques. Bien que je l'aie souvent recherché et qu'on nous amenât habituellement tous les aveugles du douar, je n'ai pas vu de tabes, mais par contre j'ai rencontré deux fois des cirrhoses de Laënnec typiques chez des paysans qui n'étaient jamais allés à la ville, et avaient toujours pratiqué l'abstention rigoureuse des boissons fermentées prescrite par le Coran.

A minuit, souvent plus tard, nous avons grand'peine à prendre congé des hôtes ; le berbère n'a pas d'heures réglées, il dort quand il n'a rien d'autre à faire ; notre présence a bouleversé le village, ils palabrent ou dansent souvent encore tout le reste de la nuit. Cependant les bêtes sont réunies par leurs entraves à une même corde ; des sentinelles fournies par nos hôtes veillent armées ; on dort tranquille jusqu'à l'aurore.

. . .

De Tanger à Fès par la route d'été, la plus directe mais qui n'est possible que lorsque les Djebala (montagnards) sont momentanément calmes, et que les rivières n'ont pas trop d'eau, on traverse une seule ville : El Ksar.

C'est une petite cité maure fortifiée, noyée dans une

CHRONIQUE *(Suite)*

oasis de jardins, où l'on voit les plus belles orangeries du Maghreb. Elle se dresse coquette de loin, sordide de près sur la berge à pic du Loukkos, fleuve large, rapide mais peu profond. De l'autre côté de l'eau, c'est le territoire contesté, et à six kilomètres, le camp d'Arbaoua, la France. Il y a des demeures somptueuses dans la ville, mais elles tombent en ruine; tout est délabrement et saleté. Le camp espagnol est hors l'enceinte, il comprend de vastes baraquements démontables recouverts de toits étincelants de zinc ondulé. Beaucoup de soldats, mais peu de souliers ni de munitions : au moment où nous passons, il y a près de six mois que la solde n'a pas été payée. Pour empêcher les hommes de vendre leur fusil, il leur a été prescrit de le porter en toute circonstance; et c'est le fusil en travers du dos qu'ils mènent boire les mules, et vont s'accroupir dans les cafés maures.

Dès que notre caravane est signalée à l'entrée de la ville, elle est arrêtée par une patrouille, baïonnette au canon. Un officier très méprisant nous dit qu'on ne passe pas, et qu'il va confisquer armes, munitions, chevaux et bêtes de somme. Il nous fait conduire à un supérieur. Il faut beaucoup d'insistance, en un espagnol de fortune, pour que celui-ci consente à prendre connaissance de nos passeports, nos ports d'armes, et de quelques lettres diplomatiques venues de l'ambassade d'Espagne de Paris. Après avoir lu, il nous tourne le dos sans mot dire. La courtoisie des diplomates espagnols du Bled ressemble peu à l'urbanité exquise des diplomates espagnols d'Europe, elle fait contraste avec la politesse si raffinée des chefs maures.

Mais enfin nous passons.

Dans la traversée de l'Oued Ouargha nous manquons perdre notre nègre et une mule emportés par le courant. Heureusement, une caravane voisine qui traverse le gué en même temps que nous, nous porte secours : Le nègre trempé, à demi asphyxié, pleure, puis éclate de rire. La mule extraite de la vase par la queue et les oreilles se met philosophiquement à brouter, tandis qu'on refait son paquetage allégé de tout ce que contenaient de soluble notre épicerie et notre pharmacie, et que nous faisons sécher nos cartouches au soleil.

Ce sont là menus incidents, et le septième jour, au coucher du soleil, après trois heures de marche dans d'étroits défilés d'argile rouge où rien ne pousse, où croupissent des mares d'eau saumâtre scintillantes de cristaux, on aperçoit au loin, dans la plaine, une immense cité ceinturée de jardins et de remparts, hérissée de minarets qui émergent des cascades de terrasse : C'est Fès, la ville sainte de Moulay Idris.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

GUILLAUME LOYSEAU
CHIRURGIEN DE HENRI IV

Guillaume LOYSEAU vécut à Bergerac, en Périgord, vers la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe. C'était un chirurgien remarquable, fort apprécié de tous les guerriers de son temps, et spécialement du roi de Navarre, le futur Henri IV. En 1617, il publia à Bordeaux un livre intitulé : *Observations médicinales et chirurgicales avec histoires, noms, pays, saisons et témoignages.* Il était d'usage à cette époque, dans tout ouvrage se rapportant à la médecine, de citer largement les noms, titres et qualités des personnes soignées. A. Paré ne s'en fait pas faute, et même aux VIIIe siècle, Dionis, Belloste, etc., désignent particulièrement les sujets dont ils narrent la maladie.

Alors qu'il s'efforçait de conquérir un royaume, le roi de Navarre comptait parmi ses plus vaillants lieutenants Geoffroy de Vivant, dont le courage n'avait d'égal que la fidélité. Grâce à lui, le Béarnais gagna la bataille de Coutras, mais de Vivant y fut dangereusement blessé : Loyseau lui sauva la vie; et voici comment notre chirurgien raconte cette cure, qui, même aujourd'hui, passerait pour extraordinaire :

« *D'un coup de lance au ventre blessant les intestins.*

« A la bataille de Coutras, l'an 1587, 20 octobre, fut blessé M. de Vivant, de deux coups de lance ; l'une playe estoit au bras droit, persant le muscle biceps, ensemble le muscle brachicus, rasflant contre le périoste de l'huméрus, et passant outre, le boys rompit, et le fer demeura dans le bras, lequel j'arrachay.

« Plus une autre playe au dessus du pubis, au défaut de la cuirasse, montant en haut vers le ventricule duquel coup il fut renversé sur la croupe de son cheval, dont le chevalier allait d'une si grande roideur, que le bois de la lance rompit, et le fer demeura bien avant dans le ventre. Et quoyque le dit sieur de Vivant eut été blessé plusieurs fois de très grandes playes, dit n'avoir jamais souffert une si extrême et violante douleur qu'alors, et d'autant que en même temps, le mesme jour auparavant, on lui avoit donné un autre coup de lance par devant au milieu de sa cuirasse, dont le bois rompit, et le fer luy tomba dans la sele entre ses cuisses, et tomba à terre lorsque on le descendoit de cheval, qui fut cause qu'on croyait que ce fut le fer qui l'avoit blessé au ventre, mêmement ceux qui le pensoient qui estoient Messieurs le Gendre et Martel, tous deux chirurgiens du Roy, tellement que, méprisant le coup, ils lui mirent une petite tente comme un fer d'aiguillette, pendant en bas vers le pubis. J'estoys en Périgord, là où je fus mandé en dilligence, et arrivay à Saincte-Foy le troisième jour là où estoit le blessé, et trouvay qu'on achevoit de penser le ventre et adjoustant foy à ce que lesdicts chirurgiens me dirent, et que son grand coup estoit au bras (ce que je n'estimay pas beaucoup estant loing de l'article sans fracture quelconque), je ne le sonday pas, mais mondit sieur de Vivant, se fiant fort de moy, comme l'ayant traitté souvant de plusieurs autres grandes playes, me pria de coucher en sa chambre, à quoy j'obeys volontiers ; les autres se retirèrent pour penser grand nombre de blessez qu'il y avoit en la ville, et moy, voyant que nostre pauvre malade avoit de grandes douleurs et tranchées au ventre faisant force sang par le dos, et qu'à tout propos luy falloit bailler le bourrelot (1), je jugeay que les intestins ou quelcun d'iceux estoient blessés. Et d'autan que les douleurs continuoient, je fus contraint le descouvrir, pour le penser et mieux sonder, ce que je fis avant minuict, et cognoissant que la trace de la lance n'alloit point en bas, et voyant que le ventre commençoit à estre livide, je sonde en haut et trouve à demy pied de l'orifice quelque chose estrange et dur qui fust cause, que je fis

(1) Bassin qu'on introduit dans le lit des malades pour leurs évacuations.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

une incision de quatre doits, et me contantay de cela pour lors, avec espérence que ce seroit le moyen de trouver et extraire la chose estrange.

Mais d'autant que les douleurs augmentoient de plus en plus, considérant aussi les déjections sanglantes, je me délibère encore de le repenser, tellement que par l'incision que j'avais faicte je rencontre deux esclats de bois, chascun de la longueur du doit. Le jour estant venu, mes compagnons vindrent, croyant que nous le panserions ensemble, mais je leur dit qu'il n'estoit besoin, d'autant que je l'avois pensé deux fois ceste nuit, et que je venois de lui tirer deux esclats de bois par une incision que je lui avois faicte, et parce que la playe estoit encore sanglante, qu'il falloit attendre à le panser sur le soir. Chascun s'employa tout le long du jour, à panser nombre infini de blessez, et le soir venu, d'autant que les douleurs le pressaient, et que mes compagnons ne venoient point, je le descouvre, et par l'immision, je sonde et trouve une chose dure, ronde et lisse, qui estoit le fer de la lance, lequel ne pouvant bien prendre, j'amplifie encore la playe, et par icelle au lieu du ferrement j'y mis la main, et tiray ledit fer; et comme j'achevoy de le penser, le Roy envoya deux gentil-hommes pour sçavoir son portemant. Moy, ne pouvant aller rapporter le faict à Sa Majesté, je lui envoyai ledit fer par ces gentil-hommes, de quoy le Roy fort esbahy, et admirant ceste œuvre, appelle ses autres chirurgiens qui l'avoient veu au commancement, les blasma et tança fort à cause qu'ils luy avoient raporté que le grand mal estoit au bras, et que la playe du ventre n'estoit rien. Le lendemain le Roy le vint voir, moy estant par la ville, pour voir d'autres blessés, et luy venait on de donner un bouillon après un clystère qu'il avoit prins auparavant, dont partie du clystère et le bouillon sortirent par la playe, tellement que le Roy, le trouvant en si mauvais estat, demanda là où j'estois. De quoy adverty, je vins promptement, et trouvoy le Roy qui descendoit du degré, qui me commanda de monter voir ledit sieur de Vivant, ce que je fis en diligence, et y trouvay Martel qui tenoit la main droite sur la playe. Alors le pauvre seigneur se réclama à moy, me disant qu'il estoit mort, mais je le consolay et asseuray en tout ce qui me fust possible, et l'ayant découvert, je trouvay que cela estoit véritable, et mesme un autre clystère qui passa partie de mesme. Je m'en vays (après l'avoir pensé), chez un apoticaire allemant nommé Phlug, là où je lui composay un baume duquel je lui remplissois sa playe soir et matin. Je lui deffendis de boire et toute viande solide, luy faisant prendre seulement un hordéat (1) le matin et un autre le soir. Je lui faisois prendre soir et matin des potions vulnéraires.

Et Dieu bénit tellement cest œuvre qu'au seiziesme ou dix-septiesme jour je n'y mis qu'un emplastre solide vulnéraire, et ledit sieur de Vivant monta à cheval et vint coucher à Sainct-Sernin, chez un sien parent, estant parfaitement guéry. »

On conçoit en quelle particulière estime, le roi devait tenir un aussi habile homme. C'est pourquoi se sentant tourmenté d'une gonorrhée déjà vieille de huit ans, il lui écrivit : « Loiseau, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne fassiés faute de vous rendre auprès de moy, au tems que vous mande M. de La Rivière, d'autant que j'aurai besoin en ce temps-là de votre service. M'assurant que n'y ferés faute, prierai Dieu, Loyseau, qu'il vous aye en sa garde.

HENRY. »

Ce La Rivière, médecin de Henri IV, ajoutait en effet ce mot pressant :

Monsieur Loyseau,

« Ne faites faute de vous randre ici à la fin de juin, d'autant qu'il est besoin de commencer la cure de la maladie du roy : lequel m'a commandé de vous escrire exprès de venir, n'ayant loisir d'attendre au mois de septembre, d'autant que le mal presse. N'oubliés rien de ce que vous conoitrés estre propre pour la carnosité, et songés à lui demander quelque chose, car il vous le donera.

LA RIVIERE. »

Le conseil n'était pas dépourvu d'un certain sens pratique. En effet, quelques années plus tard, voici la lettre d'État que recevait notre chirurgien.

De par le Roy,

« Grand chambellan de France, premier gentilhomme de nostre chambre, premier médecin, et vous messieurs les conséliers de nostre chambre au dits deniers, Salut.

Sçavoir faisons, que pour l'entière et parfaite confiance que nous avons de la personne de nostre cher et bien amé M. Guilhaume Loyseau, chirurgien, et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'homye, expériance, dilligence et fidellité, iceluy, pour ses causes, et aultres bonnes considérations, à ce, nous mouvans, avons, ce jourd'huy; retenu, et retenons, par ces présentes, signées de nostre main, en l'estat de l'ung de nos chirurgiens ordinaires, pour d'icelluy, doresnavant, jouyr et user, aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminances, franchises, libertés, gages, droitz, fruitz, proffits, revenus et esmoluments qui y appartiennent et tout ainsi que font nos aultres chirurgiens ordinaires, tant qu'il nous pléra, si vous mandons, que du dit Loyseau, prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, vous, ceste présente retenue, faites enregistrer ez registres, papiers et escriptz de nostre chambre aux dits deniers, et d'icelluy estat, ensamble des honneurs, autorités, prérogatives, préhéminances, franchises, libertés, gages, droitz, fruitz, profitz, revenus et esmolumans accoustumés, le faites... et laissez joyr et user plainement et paisibement, et à luy obéyr et entendre de tous iceulx, et ainsi qu'il apartiendra, ez choses touchans et concernans le dit estat. Mandons, en outre, aulx trésorier de nostre maison... en l'année de son exercice, de luy payer, bailher et délivrer, comptant, par chascun an, au dit terme, et en la manière acoustumée, les gages et droitz au dit estat apartenans, car tel est nostre plaisir.

Donnée au camp du Port Saint Pierre, sous le scel de nostre secrétaire, le premier jour de novembre, l'an mil cinq cents quatre ving dix. Ainsi signé : Henry, et plus bas, par le roy, Ruzé. »

Autre pièce :

« M. Jehan Ailhebout, consélier et premier médecin de Sa Majesté, avons, ce jour d'huy, prins et receu le serment du dit Loyseau. Fait à Saint-Cir, le dix huitiesme janvier, mil six cens quatre vingt onze. »

Autre pièce :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaulx conséliers, les président et trésoriers généraulx de France, au bureau de nos finances, estably à Bourdeaux, président, lieutenans et

(1) L'hordéat est un lait d'orge (hordeum) préparé en pilant dans un mortier un peu de sucre et de l'orge, le tout délayé dans l'eau et passé au tamis fin. On y ajoutait quelquefois des amandes. Aujourd'hui, dans la liqueur appelé *Orgeat*, il n'y a plus que des amandes, et pas du tout d'orge.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

esleuz en la séneschaussée de Périgort, et à tous nos... et officiers qu'il apartiendra. Salut.

« Nous, et, en ensuyvant les privillèges, octroyez par nos prédécesseurs roys, et nous, à nos officiers domestiques et comensaux, par lesquelz, par plusieurs et grandes considérations, iceulx nos dits officiers sont exempts de toutes tailhes, tailhons, crucs, tributz, impositions, subsides, emprompt, fortifications, munitions, entrée de vins, solde et entrétenement de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, boys, chandelles et tous aultres deniers, tant ordinaires que extraordinaires, mis et à mètre sus, pour quelque cause que se soyt, et désirant favorablement traiter nostre cher et bien amé Guilhaume Loyseau, l'un de nos chirurgiens ordinaires, en considération des services qu'il nous a faitz, et continue, chascun jour, près de nostre personne, vous mandons et très expressément enjoignons, par ces présentes, que vous ayez à faire joyr le dit exposant des privillèges et exemptions, plainement et paisiblemens ensemble sa veufve, durant sa viduité, vous faisant défenses très expresses, et à tous maire, consuls, manans, et habitans des villes, assieurs, collecteurs, scindicz et recepveurs des dites tailles et impositions, d'y comprandre le dit exposantez, rolles d'icelles, sus payne d'en respondre en leurs propres et privés noms, et de tous aultres despens, dommages et intérestz, et si le dit exposant avoit esté comprins aus dits rolles, et payé aulcuns deniers, nous voulons icelluy estre rayé et bifé des dits rolles, et qu'on ne le puisse contraindre au paiement d'icelles.

Le XVIIIe de juing, mil V cens quatre vingt dix-huit et de nostre règne, le neufviesme.

Par le Roy et son conseil,

PERROCHELLI. »

En ces temps heureux, il était fréquent de voir médecins et chirurgiens exempts de toute redevance fiscale. La mode en est passée, et ne semble pas devoir revenir, bien qu'il y ait toujours des chirurgiens et des médecins aussi distingués que Guillaume Loyseau.

Dr MOUSSON-LANAUZE.

HYGIÈNE

LES BAINS-DOUCHES

Que l'hygiène soit en France ce qu'elle est en Allemagne, ou en Angleterre : non ; que l'application stricte de la loi de 1902 sur l'hygiène soit une chose acquise, également non.

Mais de là à prétendre que rien n'existe, que tout est à créer, il y a exagération notable. L'organisation de l'hygiène en France vise deux catégories d'individus *a priori* bien distinctes : les mal portants et les bien portants.

Que la limite entre ces deux classes soit bien précise, on ne saurait l'affirmer, témoin les vives discussions auxquelles donne lieu actuellement la déclaration obligatoire de la tuberculose.

Néanmoins les mal portants contagieux ou non sont suffisamment bien définis aux yeux des médecins traitants pour que ceux-ci aient recours dans la plus large mesure aux soins donnés ordinairement dans les hôpitaux.

Il est inutile d'insister dans ces quelques lignes sur le merveilleux développement que les hospices ont pris au cours de ces vingt dernières années. L'effort financier fait par chaque ville voulant construire un hôpital moderne a été largement favorisé par l'aide que ces municipalités ont trouvée auprès du ministère chargé de répartir entre elles les fonds provenant du pari mutuel.

Cette simple constatation suffirait pour démentir la faillite de l'hygiène si facilement proclamée.

Mais il y a mieux et beaucoup mieux, car la collectivité, non contente de soulager les souffrances physiques de ses membres par son œuvre hospitalière a songé également à conserver la santé des autres par la création d'établissements de bains-douches.

Il est évident que la propreté corporelle et les habitudes du respect de soi-même qu'elle entraîne chez l'individu, crée chez l'homme qui observe les prescriptions de l'hygiène une résistance contre les attaques de la maladie que l'on ne saurait rencontrer chez l'individu malpropre ou négligé.

Aussi peut-on admettre sans crainte que l'homme propre doit sortir indemne des attaques de la maladie qui guette constamment le malpropre offrant aux microbes un terrain tout trouvé à leur développement rapide.

Mais où peut-on se laver en France ? Comment peut-on procéder économiquement à des ablutions fréquentes ? A quel moment l'éducation de l'individu doit-elle commencer pour lui inculquer des habitudes lui assurant une bonne santé permanente.

A ces questions, la réponse est facile : Belfort, Chaumont, Wassy, Issoire, etc., ont installé depuis plusieurs années des établissements de bains-douches, dont les résultats moraux et financiers ont rapidement récompensé l'effort nécessité par de semblables créations. Périgueux, Lunéville, Nyons, le Havre, Graville-Sainte-Honorine, Boulogne-sur-Seine, Billom, Autun, etc., etc., ont suivi cet exemple et achèvent actuellement des établissements importants dont l'ouverture est impatiemment attendue par les habitants respectifs de ces villes.

Cinquante autres villes vont cette année construire également des établissements de bains-douches ; parmi celles-ci citons au hasard : Angers, Toulon, Bar-le-Duc, Dunkerque, Sedan, Pontivy, Avranches, Argentan, Marennes, Die, Nantua, Harfleur, Ivry-sur-Seine, Belley, Châlons-sur-Marne, etc.

Est-ce une faillite de l'hygiène ?

N'est-ce pas, au contraire, le résultat d'un magnifique élan permettant à chaque ville de donner à ses habitants les habitudes de propreté qui lui ont fait jusqu'à présent défaut.

La réponse se fait d'elle-même.

Ces bains sont donnés à raison de 10 centimes, 15 centimes aux enfants des écoles et 25 centimes aux adultes ; ces prix comprennent le savon et la serviette.

Qu'y a-t-il d'étonnant à voir ces établissements fréquentés au delà de toute espérance. Il faut en avoir visité un pour comprendre l'accueil fait par le public à ce système de balnéation : l'air, la lumière y sont abondants, tous les revêtements sont en céramique blanche, chaleur ou fraîcheur y règnent suivant la saison, eau chaude, froide ou mélangée sont à la discrétion de chacun.

Que peut-on espérer de plus ?

Un pareil développement de bains-douches ne pouvait se faire sans le concours des pouvoirs publics, et ceux-ci n'ont pas failli à leurs devoirs.

L'Etat facilite la création de chaque établissement de bain-douche par l'attribution d'une large subvention prélevée sur le produit des jeux. En outre il a permis aux Caisses d'épargne de faire un emploi judicieux de leur fortune personnelle en les autorisant à construire de tels Etablissements.

Insister sur un pareil sujet serait excessif : Constatons simplement que chaque habitué d'un Etablissement de bains-douches est un client enlevé à l'alcoolisme, aux effets si funestes pour la race, car l'homme propre matériellement est propre moralement et se respecte.

Les Municipalités et les Caisses d'épargne aidées par les pouvoirs publics construisent chaque jour de nouveaux Etablissements de bains-douches.

Le résultat de cet effort commun est des plus salutaire, et bientôt il en résultera une race de jeunes gens Français mieux éduqués, plus forts et plus conscients de leur personnalité.

Ce résultat est l'œuvre des Bains-Douches (1).

A. MAZOYER.

(1) *Journal officiel*, 29 octobre 1912.

VARIÉTÉS

SAINT-PIERRE A BROQUETTES

Le sujet pourrait prêter à de grosses et faciles plaisanteries : je ne veux pas m'éloigner un seul instant du terrain scientifique le plus sérieux.

Les cultes phalliques, dont on trouve de si nombreux exemples dans l'antiquité, et de nos jours dans l'Inde et chez les peuples sauvages, ne sont d'ailleurs ni obscènes ni grivois. Il faut y voir l'idée très élevée de la perpétuité de la race, plus respectable et plus grandiose que la vie si courte des individus ; c'est le grand arbre, c'est le chêne immortel, qui se charge tous les ans de feuilles caduques (1).

Nous lisons dans le magistral ouvrage de Goblet d'Alvilla :

« Dans le Brabant wallon, l'archéologue Schayes signalait en 1837 l'existence d'une chapelle qui porte encore le nom significatif de *Saint-Pierre à broquettes*, où les femmes stériles s'en allaient racler une Sainte-Broquette pour en avaler la poussière dans un verre d'eau. Il a suffi naturellement de signaler et de commenter cet usage, jusque-là aussi inoffensif que le culte du *lingam* chez les Hindous, pour que l'autorité ecclésiastique fît sagement disparaître l'objet du scandale. Cependant la chapelle reste un lieu de pèlerinage pour les femmes en désir de progéniture et j'ai constaté, il y a quelques années, qu'elles venaient encore jeter à travers la grille qui protège la statue du saint des brochettes de bois, naïves survivances des anciens ex-voto phalliques. »

J'ai voulu me rendre compte par moi-même, savoir ce qui restait encore des usages millénaires. Quoique M. Cosyn n'ait pas laissé grand'chose à glaner, cependant son superbe volume, *Le Brabant inconnu* (2), ne fait aucune mention de Saint-Pierre à broquettes ; M. Cosyn ne m'en voudra pas de combler ici cette lacune.

En sortant de la gare de Nivelles-Nord, prenons à gauche, puis encore à gauche. Passage à niveau. Suivons le chemin d'Ittre, ancienne route pavée qui s'en va par monts et par vaux à travers le pays. Recoupons la route de Hal et continuons vers le nord. Le trajet est intéressant. A la cote d'altitude 150, nous nous trouvons sur un plateau bien dégagé d'où la vue s'étend au loin dans toutes les directions. A droite, une petite ferme, et au-dessus de la porte une curieuse pierre sculptée, encadrée d'une inscription gothique ; elle représente la Visitation, la Vierge et sainte Anne. Un peu plus loin, une chapelle de construction assez moderne — elle est couverte en zinc — est dédiée à Notre-Dame de Walcourt, 1814. Si la chapelle est plus récente, en revanche la statue de la Vierge m'a paru beaucoup plus ancienne que cette date.

D'ici la route descend par une pente rapide au hameau de Saint-Pierre. De la gare de Nivelles il y a juste une demi-heure jusqu'à la chapelle que nous cherchons.

Elle s'élève au bord du chemin, à droite. Ce n'est pas une chapelle, petit bâtiment dans lequel on peut entrer, mais une simple stèle de pierre, d'aspect fort archaïque, rongée par les lichens et sans inscription. La partie supérieure se creuse en niche, renfermant une très vilaine statuette de saint Pierre ; il a perdu ses clefs et le petit coq est renversé. Un grillage en fer clôture la niche. C'est tout.

Derrière la stèle coule une fontaine d'une eau limpide, excellente. Une maçonnerie neuve et confortable prouve qu'on en fait le plus grand cas.

En face, un cabaret avec enseigne *A Saint-Pierre.* Entrons et interrogeons le bon vieux qui siège au comptoir.

— Les pèlerins sont rares, mais il en vient encore. On invoque saint Pierre pour les maladies contagieuses, variole, peste, choléra. Et puis on va à l'église faire une aumône ou commander une messe. Pourquoi on l'appelle *Saint-Pierre à broquettes* ? Mais parce qu'on apporte à la chapelle, en guise d'offrandes, de petites broches en bois, grosses comme le doigt, plus ou moins. Il y a quelques années, des malades nombreux sont venus du pays de Charleroi, et dans toutes les mailles du grillage en fer, j'ai vu des broquettes plantées.

Je lui demande encore : — Mais enfin, pourquoi ces broquettes ? C'est la seule chapelle de Belgique où l'on apporte au saint une offrande pareille. Ailleurs, ce sont des cierges, ou des ex-voto en cire, en argent.

Il hausse les épaules. Il ne sait pas.

— Dites-moi si les femmes viennent invoquer le saint pour avoir des enfants ?

— Ça, non. Pour les maladies seulement.

Ainsi le seul mot populaire subsiste aujourd'hui, et jusqu'au souvenir de l'ancien culte s'est effacé. C'est pourquoi il y avait un certain intérêt à recueillir les précisions qui précèdent.

Qui nous dira maintenant d'où venait la pierre, la sainte Broquette de 1837, et où elle s'en est allée, dans quel coin de son jardin le curé l'a enfouie ? Qui nous apprendra comment s'était instauré au cœur du Brabant le culte en question, et à quelles lointaines traditions païennes il se rattachait (3) ?

JEAN CHALON.

(1) Pour plus de détails, consulter DULAURE, *Les divinités génératrices des anciens et des modernes.* Paris, Mercure de France, 1905.

Et GOBLET D'ALVIELLA, *Croyances, Rites, Institutions,* tome I, p. 292. Paris, Paul Geuthner, 1911.

(2) Un vol. in-8, nombreuses illustrations, 370 p. Bruxelles, Bulens, 1911.

(3) Extrait du *Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles.*

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA CLIENTÈLE DES MÉDECINS ET L'USAGE DU GRAND ESCALIER

Les petites questions et les à-côtés de la médecine causent souvent des désagréments plus graves et des procès plus irritants que les conflits les plus graves ou les problèmes les plus élevés de responsabilité.

Certes, le jugement que vient de rendre la 5e Chambre du tribunal de la Seine, le 8 novembre 1912, *Gazette du Palais*, 25 novembre 1912, ne met pas en jeu les hautes questions métaphysiques, ni les principes généraux de la science. Il ne s'agit que de savoir si les clients d'un médecin ont droit, sans distinction, à l'usage du grand escalier.

La question est d'autant plus délicate que nécessairement, les malades élégantes et les clients bien mis passent sans difficulté devant le regard scrutateur et peu bienveillant du concierge, tandis que le costume de travail, la casquette, ou d'une manière générale, toute « mise négligée » est refusée au contrôle du sévère portier.

D'où la nécessité de se fier à la délicate perspicacité de cet homme ou l'ennui et le préjudice de subir des froissements continuels et l'abandon des malades vexés.

Les meilleurs médecins ont souvent des malades pauvres, et il importe que ceux-ci ne soient pas traités autrement que ceux-là, serait-ce par Son Importance le Concierge !

Me Groslard expliquait l'affaire en ces termes : « Le Dr Mourret a loué à la Société immobilière de Saint-Mandé-Picpus, en novembre 1908, un appartement, 43, avenue de Saint-Mandé, avec cabinet de consultation médicale. Cet appartement était desservi par un grand escalier et un escalier de service réservé aux fournisseurs et aux domestiques. Cependant, le concierge, sur l'ordre des propriétaires, opérait une sorte de tri dans la clientèle du médecin et dirigeait vers l'escalier de service les clients qui ne lui semblaient pas suffisamment bien habillés. »

De ce fait, le Dr Mourret avait perdu de nombreux clients, qui le rendaient responsable du manque d'égards dont ils avaient été victimes et il réclamait 5 000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal, par jugement du 24 février 1911, a ordonné qu'une enquête soit faite sur les faits articulés par le médecin.

L'attendu suivant est à retenir :

« Attendu que le Dr Mourret avait, aux termes de son bail, le droit de recevoir les malades qui venaient à sa consultation, sans qu'on pût imposer à certains d'entre eux, suivant un tri, laissé à l'appréciation du concierge, l'obligation de passer par l'escalier de service. Que l'accès des malades à l'appartement de Mourret par le grand escalier ne pouvait en soi nuire à la tranquillité et à la propreté de la maison, que l'obligation imposée à ces malades de passer par l'escalier de service entravait, dans une certaine mesure, le libre exercice de la profession ».

Cet attendu qui posait le principe d'un préjudice et d'une faute a servi au jugement définitif du 8 novembre dernier. Après enquête, le jugement du tribunal donne complètement raison au médecin :

« Attendu que sur le jugement rendu par cette chambre en date du 24 février 1911, autorisant Mourret à faire, tant par titres que par témoins, la preuve des faits par lui articulés à l'appui de sa demande et réservant la preuve contraire à la Société Immobilière de Saint-Mandé-Picpus, il a été procédé à la date du 28 juin 1911, par M. Hibon, juge commis à cet effet, aux enquête et contre-enquête ;

« Attendu que les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e témoins entendus ont déclaré que le concierge les a obligés à prendre l'escalier de service pour se rendre chez le Dr Mourret, les obligeant même à descendre lorsqu'ils étaient dans le grand escalier ;

« Attendu que le 10e témoin déclare qu'en raison de l'impossibilité où il se trouvait de passer par l'escalier de service, étant blessé à l'épaule et portant son enfant sur son bras, le concierge le laissa passer par le grand escalier, mais se permit des réflexions désobligeantes à l'adresse du Dr Mourret ;

« Attendu que ces témoins étaient des malades se rendant chez le docteur pour y recevoir des consultations ou des soins ;

« Attendu que le médecin qui reçoit chez lui une clientèle, celle-ci comprendrait-elle des personnes plus ou moins bien vêtues ou en tenue de travail, ne peut, sans froissement pour elles et, partant, sans préjudice pour lui, voir imposer aux dits clients l'usage de l'escalier de service ; qu'à défaut de stipulation dans le bail, cet usage est réservé aux fournisseurs et aux domestiques ;

« Attendu que les témoins entendus dans la contre-enquête et qui se sont bornés à louer la politesse et la vigilance des concierges, n'ont en rien contredit les dépositions des témoins de l'enquête ;

« Attendu que, eu égard au nombre et à la durée des actes dédommageables, le tribunal a les éléments nécessaires pour évaluer à 200 francs le préjudice causé ;

« Par ces motifs,

« Condamne la Société défenderesse à payer au Dr Mourret la somme de 200 francs à titre de dommages-intérêts pour les causes susénoncées ».

C'est la première fois que les tribunaux rendent une décision semblable et aussi précise pour la clientèle des médecins. Jusqu'à présent il n'avait été question dans les procès, qu'on retrouve dans les recueils, que des clientèles des avocats (*Cours de Paris*, 5 mai 1903, Dalloz, 1904, 2, 120).

Malgré la similitude des professions et la connexité des deux questions, un jugement du Tribunal de la Seine, du 24 mars 1903 (*Le Droit*, 18 septembre 1903), avait décidé le contraire pour le médecin.

Le jugement que nous venons de signaler est donc doublement intéressant puisqu'il donne une jurisprudence à la fois favorable et nouvelle.

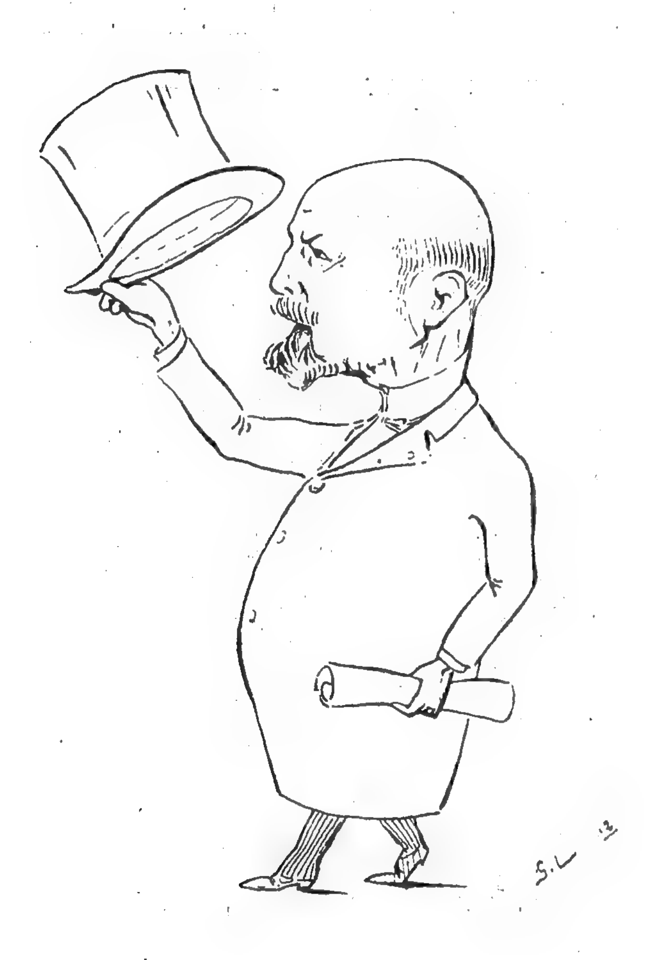
Adrien PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.


VAO
MARQUE DÉPOSÉE

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR GILB



LE Pr PINARD

L'arrivée du Maître.

DIÉTÉTIQUE

MENUS SCHÉMATIQUES

(D'après Curt PARISER).

Dans l'atonie gastrique. — *Petit déjeuner* : une tasse de crème avec un peu de thé (le cacao provoque facilement la sensation de plénitude) ; un ou deux pains blancs sans croûte ou trois ou quatre toasts bien beurrés ; deux œufs à la coque (une minute, une minute et demie) ou deux œufs crus, avalés avec un peu de sel ou de beurre frais.

A dix heures. Deuxième déjeuner : mets farineux, un toast bien beurré avec viande hachée, ou avec fromage suisse ou parmesan râpé, un fromage blanc ; un petit verre de crème.

A une heure. Grand déjeuner : éventuellement pas de soupe ; légumes en purée, mets farineux ; rôti haché, avec purée de pommes de terre (deux à trois cuillerées à soupe) et du beurre frais ; compote sous forme de purée (en particulier, purée de pommes, purée de poires) ; ensuite, purée d'abricots ; ensuite purée de cerises, purée de pruneaux. Pas d'acides. Entremets chauds ou certaines crèmes froides. Comme pain, des toasts. Comme boisson un petit verre et demi d'eau, ou eau minérale alcaline, ou un petit verre de crème.

A quatre heures : une tasse ou une tasse et demie de crème chaude avec un peu de thé, ou, si la crème n'est pas supportée, une petite tasse de thé ; toast ou pain blanc sans croûte, bien beurré, deux œufs crus.

A sept heures. Une petite tasse de soupe, viande froide ou chaude, volaille ou poisson avec sauce et purée de pommes de terre, mets farineux chauds ; comme dessert, un toast bien beurré, fromage suisse ou parmesan râpé. Boisson : comme à une heure, ou thé léger.

A dix heures : un entremets ou un petit verre de crème.

Dans la neurasthénie générale, dyspepsie nerveuse, goutte. — Deux menus schématiques, suivant qu'il y a lieu à augmentation ou à diminution de poids.

PREMIER MENU. — *A sept heures et demie. Premier déjeuner* : deux tasses de cacao à la crème, ou crème avec un peu de thé, ou bien si la crème et le lait sont mal supportés, une tasse de café sans caféine avec un peu de crème ou de beurre fondu ; un ou deux pains blancs avec beaucoup de beurre ; miel ou marmelade ; deux œufs à la coque, avec un peu de sel ou de beurre.

A dix heures. Deuxième déjeuner : mets farineux, un toast avec beaucoup de beurre et du fromage (camembert, fromage suisse) ; une tasse de crème ; fruits.

A une heure. Grand déjeuner : une tasse de soupe, beaucoup de légumes, beaucoup de farineux, beaucoup de salade ; rôti avec sauce et purée de pommes de terre ; compote ; entremets sucrés ; pain blanc ou d'orge. Comme boisson : eau, eau minérale, suc de fruits.

A quatre heures : deux tasses de cacao à la crème, ou de la crème avec du thé, ou bien, lorsque la crème ni le lait ne sont supportés, du thé léger ou du café sans caféine ; un ou deux pains blancs, avec beaucoup de miel ou de marmelade.

A sept heures. Dîner : légumes frais œufs ou poisson avec pommes de terre et sauce ; salade ou compote ; entremets sucrés. Comme dessert : pain blanc ou d'orge, avec beaucoup de beurre et de fromage (fromage Suisse, de Hollande, Camembert). Boisson : comme à midi, ou thé léger.

A dix heures : un grand verre de crème, ou bien, si le lait n'est pas supporté, des farineux chauds ou froids.

DEUXIÈME MENU. — Pour diminuer légèrement de poids :

Premier déjeuner : Thé léger avec un peu de lait et un peu de sucre (remplacer éventuellement le sucre par de la saccharine) ; un ou deux pains blancs sans croûte ; au besoin, un œuf à la coque ; fruits.

Deuxième déjeuner : un toast, le plus possible sans beurre, avec du fromage suisse ou de Hollande, ou du fromage blanc, maigre. Un petit verre d'eau.

A une heure, grand déjeuner : une tasse de soupe, beaucoup de légumes et de farineux ; rôti avec purée de pommes de terre ; salade ; compote, pain blanc ou pain de seigle. Comme boisson : eau, eau minérale alcaline.

A quatre heures : une petite tasse de thé léger, quatre ou cinq biscuits antidiabétiques ; éventuellement, un peu de fruits.

Dîner : légumes frais, œufs ou poisson avec un peu de pommes de terre et un peu de sauce ; salade ; fruits. Comme dessert : toast ou pain de seigle avec un peu de beurre et de fromage. Boisson : comme à une heure, ou thé léger.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Contre l'albuminurie scarlatineuse (H. ROGER).

Hydrolat de laitue	60	grammes.
Oxymel scillitique	10	—
Teinture de digitale	10	gouttes.
Sirop de gomme	30	grammes.

Mêlez.

Solution contre l'acné arthritique (BAZIN).

Borate de soude	25 à 50	centigr.
Glycérine pure	10	grammes.
Eau distillée	300	—

Faites dissoudre.

Glycérolé antinévralgique (HUCHARD).

Chlorhydrate de morphine	0 gr. 10 cent.
Glycérine pure	10 grammes.

Faites dissoudre.

On touche la gorge, plusieurs fois par jour, avec un pinceau imbibé de cette solution, dans le cas d'angine névralgique, qui s'observe parfois chez les personnes atteintes de la grippe. On prescrit en outre le sulfate de quinine à l'intérieur, à la dose de 0gr,50 cent. à 1 gramme.

Lotion contre l'acné rosacea (E. BESNIER).

Soufre sublimé et lavé	20	grammes
Alcool camphré	20	—

Mêlez.

On plonge un pinceau dans ce mélange, et on le promène chaque soir, sur la face, dans le cas d'acné rosacea. L'alcool se volatilise et abandonne sur la peau une couche de camphre et de soufre, qui se détache le matin, au moyen d'un simple lavage.

Lotion contre l'acné sebacea (HILLAIRET).

Borate de soude	15	grammes.
Éther sulfurique	10	—
Eau	250	—

Faites dissoudre.

Lotions plusieurs fois par jour, contre l'acné sebacea. — Douches de vapeur, tisane amère.

Mixture contre la couperose (LEROY).

Soufre précipité	ãã 8 grammes
Craie précipitée	
Hydrolat de laurier-cerise	
Alcool rectifié	
Glycérine pure	

Mêlez.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Contribution à l'étude des névrites rhumatismales** (PIERRET, 8 décembre 1912).

Les localisations névritiques du rhumatisme sont moins bien connues que les localisations sur le système nerveux central. Elles forment une complication rare de l'affection et se rencontrent surtout à la suite de plusieurs poussées articulaires, sans que l'intensité de l'infection actuelle semble jouer un rôle évident sur leur apparition. L'atrophie musculaire, rapide, en est le caractère prédominant, accompagnée de troubles digestifs subjectifs et objectifs. Le pronostic est relativement bénin.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Les avantages de l'histologie comparée dans la compréhension de la physiologie normale et pathologique de la fonction endocriné du pancréas** (GELLÉ, 15 décembre 1912).

Il paraît exister une véritable synergie fonctionnelle entre le foie et le pancréas. Car les lésions de l'un des organes retentissent toujours sur l'autre, et la fonction glycogénique du foie semble bien être sous la dépendance de la fonction interne du pancréas.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Traitement de la tuberculose pulmonaire par le sérum antituberculeux de M. Marmoreck** (GAUSSEL, 10 décembre 1912).

Le sérum de Marmoreck paraît être surtout un agent antitoxique destiné à relever l'état général ; l'action locale est moins nette et moins sûre.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Du danger de l'administration des sérums achlorurés (sucrés) par voie rectale** (RIMBAUD, 12 décembre 1912).

Un sérum achloruré sucré séjournant dans le rectum avant d'être absorbé peut produire des gaz de fermentation. L'administration d'un lavement sucré de 300 centimètres cubes chez un enfant atteint de néphrite scarlatineuse grave a été suivie d'un tympanisme abdominal excessif. « Ballonnement et selles mousseuses ont complètement disparu dès que l'administration rectale des solutions sucrées a été supprimée ». On a coupé court en même temps à des accidents cardiaques survenus à la suite de ce tympanisme abdominal et qui avaient mis les jours de l'enfant en danger.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Le champ inculte de l'hystérie** (COLLIN, 17 décembre 1912).

La tendance à faire des accidents hystériques se rencontre chez des enfants réputés « calmes » par leurs parents ou leurs instituteurs. Ils ont entre eux une série de caractères communs préexistant aux accidents et tenant à une insuffisance de développement. La série des accidents que peut amener la suggestion et détruire la contre-suggestion, ne doit pas attendre très longtemps pour se manifester. L'état mental exige qu'on s'abstienne de toute psychothérapie intempestive.

PRESSE MÉDICALE. — **De l'action sédative de l'iodure de sodium injecté à faible dose** (CHAMPION, 18 décembre 1912).

L'injection de 2 centigrammes de NaI dissous dans 2 grammes d'eau soulage un grand nombre de douleurs et de spasmes vasculaires ou bronchiques.

BULLETIN MÉDICAL. — **L'encéphalite aiguë chez l'enfant** (COMBY, 18 décembre 1912).

L'encéphalite aiguë est surtout une maladie de l'enfance causée par une infection aiguë, que celle-ci soit déterminée par un microbe banal, ou par un microbe spécifique. Parfois, elle guérit complètement, dans d'autres cas, elle laisse après elle des séquelles d'ordre moteur ou intellectuel. « Bien des scléroses cérébrales acquises par l'enfant, bien des hémiplégies spasmodiques infantiles, bien des idioties ressortissent à une encéphalite aiguë ».

PROGRÈS MÉDICAL. — **Des indications des méthodes endo-bronchiques dans le traitement de la gangrène pulmonaire** (LEREBOULLET ET FAURE-BEAULIEU, 14 décembre 1912).

Dans la *gangrène pulmonaire d'origine aérienne*, on peut d'emblée, si le repérage du foyer aux rayons X le montre voisin de l'origine d'une des grosses bronches, tenter d'attaquer l'infection à sa source, par l'introduction du tube bronchoscopique, qui permet l'évacuation aussi complète que possible du pus et le nettoyage des parois sphacélées.

Dans la *gangrène pulmonaire d'origine embolique*, mis à part les cas où le foyer est trop éloigné du hile, et où il n'y a pas à songer à ce mode d'intervention, il n'y a lieu de le mettre en œuvre que dans les cas où les simples injections intra-trachéales n'auront pas donné de résultats.

En tout cas, le repérage topographique de la lésion, par la radioscopie, est le premier acte qui s'impose au clinicien pour assurer le succès de l'intervention bronchoscopique.

CONCOURS MÉDICAL. — **Cliniques d'assureurs. Cliniques ouvrières. Cliniques à « Sou du Franc »** (NOIR, 15 décembre 1912).

« Mais ne craignons pas de regarder la clinique à sou du franc comme une institution néfaste au corps médical, et qui lui est tout aussi préjudiciable que les dispensaires des assureurs et les cliniques ouvrières ».

PROVINCE MÉDICALE. — **Tuberculose et sels de cuivre.** (LUTON, 14 décembre 1912).

Toutes les manifestations de la tuberculose sont justiciables du traitement cuprique. Les injections de phosphate de cuivre et de sérum cuprique sont un peu plus douloureuses que celles d'acétate de cuivre et d'électrocuprol.

Le traitement de la tuberculose par les sels de cuivre « constitue un mode de traitement de la tuberculose, simple, pratique, que tout le monde peut expérimenter, dont l'agent thérapeutique est facile à se procurer ; cette médication est loin d'être parfaite et elle n'a pas la prétention de guérir tous les tuberculeux ; mais elle a à son actif des guérisons remarquables, des améliorations nombreuses ».

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Méningite chronique spécifique conjugale** (BABINSKI, 14 décembre 1912).

Ce doit être une règle d'examiner systématiquement tous les membres d'une famille quand l'un de ses membres est atteint ou de tabes, ou de méningo-encéphalite diffuse, ou d'une manifestation nerveuse organique pouvant relever de la spécificité.

LYON MÉDICAL. — **La radioscopie rénale** (NOGIER, 15 décembre 1912).

La radioscopie rénale est une méthode d'examen *simple* et *rapide* ; elle peut donner des résultats à la condition que l'on examine le malade en *station debout*, que l'on *diaphragme* soigneusement le faisceau de rayons X, et que l'on *comprime* les tissus, pour réduire leur épaisseur. L'examen se fera de préférence *la nuit* pour que l'œil de l'opérateur soit dans les meilleures conditions.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Le diagnostic du « cri » chez l'enfant** (ROUSSEAU SAINT-PHILIPPE, 15 décembre 1912).

Le cri de l'enfant est une manifestation dont il faut tenir le plus grand compte ; ce cri offre des caractères extrêmement variables dans sa tonalité, dans sa durée et dans sa force : il faut étudier ces caractères avec soin, pour tâcher d'arriver à en comprendre et en traduire le sens. Les causes provocatrices du cri sont aussi très nombreuses; elles peuvent se résumer en la *triple formule* : faim, malaise, douleur ; mais ils peuvent être provoqués aussi par la syphilis héréditaire.

Il importe de poser le diagnostic — le diagnostic par exclusion — avec la plus grande exactitude possible, de manière à instituer sans retard le traitement naturel, rationnel et pathogénique.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — Chez le nourrisson, les signes cliniques ne suffisent pas toujours à différencier la pneumonie lobulaire de la pneumonie lobaire et les symptômes physiques et fonctionnels tendent souvent à se confondre.

La radiologie apporte un élément de quasi-certitude (**Weill** et **Mouriquand**, *Société médicale des Hôpitaux*, 3 décembre 1912). « Outre qu'elle montre toujours le foyer lorsqu'il existe, — ce que le stéthoscope est loin de faire, — elle nous a révélé, dans la grande majorité des cas, une forme presque pathognomonique de ce foyer.

Nous ne croyons pas exagérer, en disant que l'étude radiologique, systématique de la pneumonie du nourrisson, est en train de transformer pour nous son histoire et sa séméiologie. »

Les cas étudiés sont au nombre de 52. Ce chiffre élevé démontre, plus que toute discussion théorique, la fréquence relative de la pneumonie du jeune âge.

En 1912, les auteurs ont observé 13 pneumonies au-dessus de deux ans pour un nombre à peu près égal au-dessus de cet âge (deuxième enfance).

Sans les rayons X, beaucoup de cas passeraient inaperçus. De ces 52 cas, 19 ont été observés avant la période radioscopique (pendant plus de douze ans) ; les 33 autres (en six ans), ont tous été confirmés, sauf deux, par la « preuve » radiologique. Or, chez 18 malades seulement, les signes radioscopiques marchèrent de pair avec les symptômes d'auscultation ; chez les autres, les signes stéthoscopiques n'apparurent que tardivement, après la constatation d'une ombre aux rayons.

Dans 33 cas de pneumonies radioscopées, on note *dix-huit* fois l'ombre au sommet droit.

La forme d'ombre, de beaucoup la plus fréquente et la plus caractéristique est la forme triangulaire ; on l'observe dans près de deux tiers des cas. « Le triangle d'hépatisation pneumonique conserve donc chez le nourrisson toute la valeur séméiologique que nous avons été les premiers à lui attribuer dans la seconde enfance». Dans le tiers des cas, la figure triangulaire a existé en l'absence de signes nets à l'auscultation.

L'ombre est toujours corticale au sommet, au moins par sa grande base (la pneumonie centrale n'existe donc pas) et pourtant les signes physiques, dans ces cas, n'existent pas toujours.

Aux bases, l'ombre affecte exceptionnellement l'image triangulaire en raison de l'obscurité du foie et du cœur qui se confond avec elle. Un fait qui démontre la valeur des observations de MM. Weill et Mouriquand, c'est qu'on en trouve la vérification par un examen rétrospectif des anciennes radiographies de pneumoniques.

Ceci montre, comme l'a dit M. Cluzet, dans la discussion qui a suivi cette communication, que l'on doit conserver les images radioscopiques, car certains détails qui nous paraissent aujourd'hui sans signification, ou même qui passent inaperçus, peuvent recevoir plus tard une interprétation très intéressante et très utile.

La néphrite aiguë par intoxication est-elle susceptible de guérir par intervention chirurgicale? MM. **Murard** et **Mazel** (*Société médicale des Hôpitaux*, 3 déc. 1912), apportent les résultats d'une première série d'expériences faites sur des animaux intoxiqués par le sublimé.

Des lapins ont été traités par la néphrotomie double, d'autres par la double décapsulisation.

Les interventions par néphrotomie se sont terminées par la mort de trois à six jours. Chez trois lapins, dans des formes peu sévères, la décapsulisation double au deuxième ou troisième jour, s'est terminée par la guérison. Mais un animal témoin a survécu un mois. Chez quatre autres, l'injection de sublimé ayant été suivie d'une néphrite grave, l'intervention faite quarante-huit heures après a été suivie de mort (de quelques heures à cinq jours). Les formes sévères donnent donc des échecs. Puisqu'il est possible de réaliser chez l'animal des néphrites absolument semblables au double point de vue des symptômes et des lésions aux néphrites humaines, il semble justifié de reporter à l'homme les conclusions de ces expériences.

TOULOUSE. — Si l'on ne signale pas davantage la phlébite au cours de la syphilis (**Tourneux**, *Société de chirurgie*, 18 novembre 1912), c'est que la plupart du temps, elle évolue discrètement, sans bruit, sans retentissement sur l'état général ou bien que ses lésions ont été rattachées ou rapportées aux dyscrasies qui accompagnent et masquent souvent la syphilis chez les sujets examinés.

BORDEAUX. — La botryomycose s'observe rarement au niveau du pied. Dans le cas observé par M. **Duvergey** (*Société anatomo-clinique*, 9 septembre 1912), ce botryomycome *fut confondu par plusieurs médecins avec le mal perforant plantaire.*

Il s'agissait d'un homme de trente-huit ans, *syphilitique*, qui s'était blessé au niveau de la plante du pied. En huit ou dix jours, la plaie se tuméfia et des gouttes de pus se firent jour à travers un petit pertuis.

En détachant les écailles épidermiques, on arrive sur une cavité dont le fond est fermé par un gros bourgeon charnu, pédiculé s'enfonçant dans les tissus. A l'œil nu, le diagnostic était facile : il s'agissait d'un botryomycome. L'examen histologique a confirmé ce point.

Un jardinier avait déjà présenté, à vingt-neuf ans, un ulcère variqueux dont la guérison avait été longue à obtenir ; vingt-cinq ans après, des crises douloureuses de la même jambe et des accidents ulcéreux récidivant le font entrer à Saint-André où on lui fait une cure radicale des varices.

Cinq ans après, il entre dans un service de dermatologie (**Petges**, *Société de médecine et de chirurgie*). On constate l'existence de deux vastes ulcères sur le tiers inférieur de la jambe droite. L'un d'eux mesurait 12 à 14 centimètres de long sur 8 à 10 de large ; le fond était purulent, recouvert de débris sphacélés. Le deuxième ulcère était plus petit. Une odeur repoussante se dégageait de ces plaies repoussantes.

Pendant trois semaines, on traite successivement ces plaies par la solution de créoline, le nitrate et le crayon de zinc. *Enfin on commence l'enfumage iodé.* Rapidement, le pus et la mauvaise odeur disparaissent, l'aspect des ulcères devient satisfaisant et l'heure paraît favorable pour faire des greffes. On prend sur la cuisse de longs et larges lambeaux dermo-épidermiques.

La précocité de ce greffage sur des ulcères datant de plusieurs années, faisant craindre l'infection, le pansement est défait le lendemain, contrairement à l'usage. A l'étonnement de l'opérateur, les lambeaux sont adhérents et ont très bon aspect. Pansement demi-humide.

Or, *sept jours après l'opération*, la guérison est complète, sans suppuration, sans nécrose des lambeaux ; les greffes sont solides, adhérentes, semblant dater de plusieurs semaines. En un mois, on a pu guérir des ulcères profondément infectés, datant de plusieurs années.

« L'observation de ce malade prouve que la cure radicale des varices n'est pas toujours suivie de résultats bien satisfaisants ; que l'enfumage iodé a un pouvoir antiseptique excellent, favorisant le greffage dermo-épidermique par la méthode d'Ollier-Thiersch et paraissant hâter la cicatrisation et l'adhérence des lambeaux. »

LILLE. — Un enfant de cinq ans et demi atteint d'ostéosarcome du fémur doit subir une désarticulation de hanche. L'état de l'enfant étant des plus précaires, on décide de lui appliquer le procédé de Monburg (**Siauve-Evausy** *Société de médecine du département du Nord*, 22 nov. 1912).

« Il est intéressant de constater que l'acte opératoire fut simplifié par là même. On comprend mal dès lors, en ce cas particulier, l'opinion de Walther, disant que le procédé en lui seul est plus grave que l'acte opératoire lui-même. »

Si le Monburg peut ne pas être sans danger chez des cardiaques ou des scléreux, il paraît anodin, chez les sujets jeunes à système cardio-vasculaire intact. On ne doit pas observer chez eux, *a priori*, les accidents que cause une chute trop brusque de la tension artérielle au moment de l'ablation du garrot abdominal.

C'est donc en chirurgie infantile que le Monburg apparaît comme un procédé de choix.

Officiellement adoptée dans les Hôpitaux de Paris et de la Marine.

PEPTONE CATILLON

En POUDRE, produit supérieur, pur, agréable, on ne peut plus nutritif: **10 fois** son poids viande bœuf **assimilable**. **Aliment** des **Malades** qui ne **digèrent pas** ou qu'on veut **suralimenter:** *3 à 6 cuiller. par jour dans grog, lait;* ou **nourrir** par **Lavement nutritif**: *2 cuiller., 125 eau, 3 gout. laudanum.*

VIN DE PEPTONE CATILLON

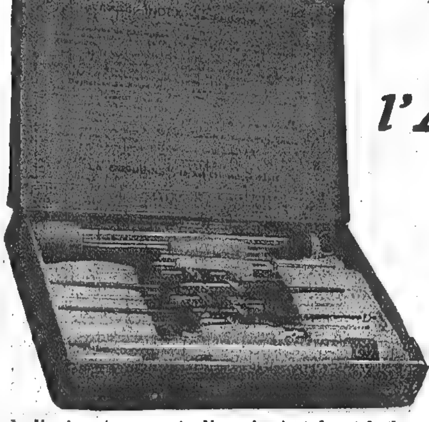
Viande et Glycérophosphates assimilables. — Très utile aux débilités. ***Rétablit*** les ***Forces***, l'***Appétit***, les ***Digestions***. Maladies du tube digestif, consomption, inappétence, enfants, convalescents, etc.

Toujours se recommander de *PARIS MÉDICAL* auprès des fournisseurs faisant des annonces dans *PARIS MÉDICAL*

PIPÉRAZINE MIDY

Un Nouveau procédé très simple et très précis POUR

l'Analyse des Urines



Rendre fort simple, très précise et infiniment peu coûteuse la recherche qualitative et quantitative des éléments anormaux de l'urine (sucre et albumine), tel est le but des **Trousses Dosurine**

Présentées sous la forme d'élégants portefeuilles, pouvant être facilement mis dans la poche, ces trousses renferment les tubes et ampoules à réactifs nécessaires pour chaque opération d'analyse. Elles permettent, en deux minutes, avec quelques gouttes d'urine, d'être très exactement fixé.

Les nombreux médecins qui en ont essayé l'emploi ont été unanimes à faire l'éloge de leur commodité et de leurs rigoureux résultats. Tout d'abord, au cours d'une visite ou d'une consultation, elles donnent au praticien la facilité d'être immédiatement renseigné sur la composition de l'urine et de pouvoir instituer, sans plus attendre, la thérapeutique qui convient. En outre, elles lui rendent aisément généralisables les analyses urologiques, demeurées jusqu'ici le monopole des pharmaciens.

D'autre part, en raison de leur utilisation extrêmement simple, l'achat de ces trousses sera conseillé avec grand profit aux malades eux-mêmes, qui pourront de la sorte se rendre compte, aussi souvent qu'il conviendra, des variations de composition de leurs urines. Il leur sera dès lors loisible de surveiller de très près leur alimentation, de contrôler l'influence de tel ou tel mets sur le taux de leur sucre ou de leur albumine, enfin de faire appel aux soins médicaux dès que ce taux aura subi une élévation.

Ces Trousses urologiques apparaissent donc, à tous égards, comme de très précieux collaborateurs pour le médecin. En dehors de l'exactitude absolue de leurs résultats, elles présentent encore l'avantage d'une grande modicité de prix : chaque analyse revient à environ 0 fr. 25.

Ces trousses existent sous trois modèles différents :

1° **TROUSSE INDEX "La Dosurine"**, destinée à rechercher si l'urine renferme ou non de l'albumine ou du sucre ;

2° **TROUSSE A "La Dosurine"**, destinée à doser l'albumine contenue dans l'urine ;

3° **TROUSSE D "La Dosurine "** destinée à doser la quantité de sucre (glucose).

Le prix de chaque trousse est de 5 francs (franco 5 fr. 30). — Ampoules de renouvellement : la boîte de 10, 2 fr. 50 (franco 2 fr. 75) ; la boîte de 20, 4 fr. 75 (franco : 5 francs). — Remise de 15 p. 100 à MM. les médecins.

Adresser les commandes et les demandes de renseignements à la Société LA DOSURINE, 16, rue Charlemagne, Paris.

ANTISEPSIE DU RHINO-PHARYNX

PAR LE

SULFO-RHINOL DU Dr FAYÈS

BAUMÉ ANTIBACILLAIRE AU SOUFRE NAISSANT. — LE TUBE STÉRILISÉ : 1 fr. 50.

INNOCUITÉ - RAPIDITÉ - EFFICACITÉ. — DÉTRUIT LES BACILLES DE :

GRIPPE, RHINITES, ANGINES, TUBERCULOSE

DÉPÔT GÉNÉRAL : 3, Rue du 4 Septembre, PARIS, et Pharmacies. — *Exiger* LA VRAIE MARQUE.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LE JUBILÉ DU PROFESSEUR RICHET

Samedi dernier dans les salons de la *Revue générale des sciences*, le Docteur et Mme Langlois offraient une délicieuse soirée scientifico-musicale à l'occasion du jubilé du professeur Richet.

Les savants français et étrangers réunis pour le 25e anniversaire du professorat de Charles Richet entendirent d'excellente musique et s'émerveillèrent des études de cinématographie lente du Dr Bull, de l'Institut Marey.

Cette soirée était le prélude de la cérémonie du jubilé qui eut lieu le lendemain matin dans la salle du conseil de la Faculté de médecine, la salle aux somptueuses tapisseries.



Phot. Pierre Petit.

Pr RICHET.

Cette séance solennelle était présidée par le professeur Chauveau, l'illustre maître de tous les physiologistes modernes ; à ses côtés avaient pris place MM. Bayet, Landouzy, Dastre, Guyon, Héger (de Bruxelles), Gley, Langlois et Jean Camus. Il faudrait pouvoir citer ici les discours tous marqués d'une note bien personnelle mais tous également vibrants de la même admiration et de la même affection.

Après celui du professeur Landouzy, doyen de la Faculté, et proche parent de Charles Richet, vinrent ceux de M. Dastre au nom de la Société de biologie, de MM. Héger, Fano, Stirling, Athanasiu au nom des physiologistes belges, italiens, anglais, roumains, de M. Gley au nom des physiologistes français, de M. Langlois au nom des anciens élèves, de Jean Camus au nom du laboratoire du maître, enfin du professeur Chauveau.

Celui-ci remit à M. Charles Richet le volume écrit spécialement pour cette circonstance par soixante-quatre amis, collègues et élèves, parmi lesquels se trouvent les noms des plus célèbres physiologistes ou médecins français et étrangers.

Sur la première page de l'ouvrage, en face de la figure du grand physiologiste sont rappelés ses immortels travaux sur le suc gastrique, la contraction musculaire, la chaleur animale, la toxicité des sels minéraux, la chloralose, l'hématothérapie et son application, la sérothérapie, la zomothérapie, le régime déchloruré et le traitement de l'épilepsie, enfin l'anaphylaxie, sa plus récente et peut-être sa plus géniale découverte.

La voix quelque peu tremblante d'émotion le professeur Richet remercia les auteurs de cette belle manifestation, puis parents, amis, collègues, élèves se pressèrent vers lui pour de chaleureuses poignées de mains.

Rarement réunion de ce genre laissa aux assistants l'impression de plus de vérité dans les sentiments et aussi de plus de cordialité et de charme.

LE Dr DELORME EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE

Le médecin-inspecteur général Delorme, membre de l'Académie de médecine, qui vient d'être nommé président de la Société de chirurgie, est une des plus hautes personnalités de la médecine militaire qu'il a honorée autant par ses travaux et son talent, que par la droiture de son caractère.



Phot. E. Pirou.

Dr DELORME.

Ancien professeur et directeur de l'Ecole du Val-de-Grâce, président du Comité consultatif de santé de l'armée, M. Delorme a consacré une grande partie de sa vie scientifique à l'étude des blessures par les armes de guerre, et le musée du Val-de-Grâce conserve précieusement une série de pièces anatomiques concernant les lésions osseuses produites par les balles modernes.

D'autre part, les nouveaux procédés opératoires qu'il a décrits pour les interventions chirurgicales sur le péricarde et sur les plèvres ont eu un retentissement légitime.

Amené par ses fonctions à se consacrer aux études d'hygiène, il apporta à celles-ci toutes les qualités de son esprit net et précis et de son jugement ; et son dernier rapport relatif au service de santé au Maroc permet de distinguer en lui un hygiéniste aussi sagace qu'habile est le chirurgien.

Fondateur de la Société de médecine militaire, il a voulu par ce moyen provoquer des travaux, exciter l'émulation des médecins de l'Armée, et resserrer entre eux les liens d'une camaraderie que la dispersion de chacun dans des postes différents rend difficile à entretenir.

Partout et toujours médecin militaire, il consacrait encore à l'étude du service de santé en campagne son dernier discours de président du Congrès de chirurgie. Aussi c'est avec fierté et reconnaissance que ses élèves et ses amis ont vu les maîtres de la chirurgie française consacrer par leurs votes le talent et les hautes vertus professionnelles d'un maître de la médecine militaire.

G. L.

LEÇON INAUGURALE DU Pr BÉGOUIN A BORDEAUX

En prenant possession la semaine dernière de la chaire de gynécologie, M. Bégouin, dans sa leçon inaugurale, après avoir remercié ses maîtres et amis, après avoir rendu hommage à la mémoire de Binaud, exprima sa reconnaissance au professeur Demons, « au chirurgien éminent, qui depuis trente ans est, avec le professeur Lanelongue, le chef incontesté de la chirurgie bordelaise ».

Puis il fit un historique de la gynécologie, montra les rapports de la gynécologie et de l'obstétrique, en contestant qu'il soit nécessaire de les réunir, et en souhaitant que la gynécologie soit liée à la chirurgie abdominale et non à l'obstétrique.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Traité pratique de bactériologie, par E. Macé, professeur à la Faculté de médecine de Nancy 6e édition, IIe volume. Classification et description des bactériacées (suite). Etude spéciale des principaux milieux. Les bactéries de l'air, de l'eau, du sol, du corps. Sommaire de bactériologie clinique. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 918 pages, avec 172 fig. noires et coloriées. Broché 20 fr. relié 22 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Thérapeutique générale basée sur la physiopathologie clinique, par le prof. Grasset de Montpellier. I. Médications de la fonction anticémique générale. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 728 pages avec 10 tableaux, broché 12 fr. (*Coulet et Masson* et Cie, éditeurs, Montpellier et Paris).

Handbuch neuzeitlicher Wohnungskultur. Band Herrenzimmer, par Alexander Koch, 1912, 1 vol. in-4 de 157 pages avec planches, relié (*Koch's* Verlag, Darmstadt).

NOUVELLES

ACADÉMIE DES SCIENCES

(*Séance publique annuelle du 16 décembre 1912.*)

L'Académie des sciences a tenu le 16 décembre sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Gabriel Lippmann.

M. LIPPMANN a rappelé le souvenir des confrères disparus pendant le courant de l'année : Édouard Bornet ; Radau ; Lannelongue ; lord Lister ; Johannès Chatin et Henri Poincaré.

M. Ph. VAN TIEGHEM, secrétaire perpétuel, a donné ensuite lecture d'une notice sur la vie et les travaux de Jean-Baptiste Dumas.

Les prix pour 1912 ont été ensuite proclamés :

Médecine et chirurgie. — Prix Montyon. — Trois prix de 2 500 francs chacun : 1° M. le Dr V. Pachon, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, pour ses travaux relatifs à la « Mesure de la pression artérielle chez l'homme » ; 2° M. le Dr Ch. Nicolle (de Tunis), pour l'ensemble de ses travaux sur le « Typhus exanthématique » ; 3° M. le Dr O. Josué (de Paris), pour l'ensemble de ses travaux sur « l'artériosclérose ».

Trois mentions de 1 500 francs chacune : 1° M. H. Carré (d'Alfort), pour l'ensemble de ses travaux sur « Certaines affections du mouton sous la dépendance du microbe de la suppuration caséeuse » ; 2° MM. les Drs C. Mathis et M. Léger (médecins des troupes coloniales) : « Recherches de parasitologie et de pathologie humaines et animales au Tonkin » ; 3° M. le Dr E. Ginestous (de Bordeaux) : « Ophtalmo-chromo diagnostic ; photothérapie oculaire. »

Citations : 1° M. le Dr Jean Troisier (de Paris) : « Rôle des hémolysines dans la genèse des pigments biliaires et de l'urobiline » ; 2° M. le Dr Henri Claude, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et M. Stephen Chauvet, interne des hôpitaux de Paris : « Séméiologie réelle des sécrétions totales des nerfs mixtes périphériques » ; 3° M. le Dr Albert Sézary (de Paris), pour ses recherches sur les « Surrénalites scléreuses » ; 4° M. le Dr A. Magitot (de Paris), pour son étude de la « Survie de la cornée transparente de l'œil conservée en dehors de l'organisme » ; 5° M. le Dr L. Rénon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : « Le traitement scientifique pratique de la tuberculose pulmonaire » ; 6° M. le Dr N. Fiessinger (de Paris) : « La cellule hépatique, particulièrement chez les mammifères et chez l'homme » ; 7° M. le Dr Georges Schreiber (de Paris) : « La poliomyélite épidémique ».

Prix Barbier (2 000 francs). — M. E. Léger, pharmacien des hôpitaux de Paris, pour l'ensemble de ses travaux.

Prix Bréant (100 000 francs). — Le prix n'est pas décerné.

Deux prix de 2 500 francs chacun sont décernés l'un à M. C. J. Finlay (de la Havane), pour l'ensemble de ses travaux sur « Le rôle des moustiques dans la propagation de la fièvre jaune », et l'autre à M. le Dr A. Agramonte, professeur à la Faculté de médecine de la Havane, pour l'ensemble de ses travaux sur le même sujet.

Prix Godard (1 000 francs). — M. le Dr J. Parisot (de Nancy) : « Pression artérielle et glandes à sécrétion interne ».

Prix du baron Larrey (750 francs). — M. le médecin inspecteur Troussaint : « La direction du service de santé en campagne ».

Mentions très honorables : 1° M. le Dr Teissier : « De l'albuminurie latente dans l'armée » ; 2° M. le Dr Talon : « Étude sur l'association de la scarlatine et de la rougeole » ; 3° MM. les Drs Pigache et Worms : « Recherches et considérations sur l'histologie normale et pathologie du thymus chez les mammifères » ; 4° M. le Dr Conor : « Étude bactériologique de l'épidémie de choléra qui a sévi, en 1911, sur les troupes de la division d'occupation de la Tunisie ».

Prix Bellion (1 400 francs). — Mme Banda-Legrain, vice-présidente du patronage des aliénés du département de la Seine, pour la campagne antialcoolique à laquelle elle a dévoué sa vie.

Mention honorable : M. J. Cavaillé, inspecteur du travail dans l'industrie : « Le charbon professionnel ».

Prix Mège (10 000 francs). — Sur les arrérages, 300 francs sont décernés à Mme Long, docteur en médecine à Paris : « La maladie de Little, étude anatomique et pathologique ».

Physiologie. — Prix Montyon. — Le prix (750 francs) est décerné à M. le Dr P. Portier, maître de conférences à la Sorbonne : « Recherches physiologiques sur les insectes aquatiques. — Recherches physiologiques sur les champignons entomophytes. »

Mentions très honorables : 1° M. Max Kollmann, préparateur au muséum d'histoire naturelle, à Paris, pour l'ensemble de ses travaux sur « Les leucocytes » ; 2° M. Théodore Rosset, directeur de l'Institut phonétique à l'Université de Grenoble : « Recherches expérimentales pour l'inscription de la voix parlée » ; 3° M. le Dr J. Glover (de Paris) : « Physiologie de la voix ; recherches sur la réception des ondes sonores vocales et applications ; dissociation auditive et graphique des timbres vocaux ».

Prix Philippeaux (900 francs). — Le prix est partagé entre M. le Dr Marcel Lisbonne, chargé des fonctions d'agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier : « Sur deux conditions de milieu nécessaires à la saccharification de l'amidon par les amylases salivaire et pancréatique ; les chlorures et les phosphates dans la saccharification », et M. Émile F. Terroine, maître de conférences à l'École des hautes études au Collège de France, pour l'ensemble de ses travaux portant principalement sur la constitution colloïdale des constituants de l'organisme, sur les ferments du suc pancréatique, etc.

Prix La Caze (10 000 francs). — M. le Dr E. Wertheimer, professeur à la Faculté de médecine de Lille, pour l'ensemble de son œuvre physiologique.

Prix Martin-Damourette (1 400 francs). — M. le Dr Maurice Arthus, professeur à la Faculté de médecine de Lausanne : « Étude sur les sérums antivenimeux ».

Prix Lallemand (1 800 francs). — Partagé entre M. G. Petit, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, et M. le Dr L. Marchand, médecin en chef de la Maison nationale de santé de Saint-Maurice : « Recherches cliniques et anatomiques sur la pathologie comparée du système nerveux », et M. le Dr Giuseppe Sterzy, professeur à la Faculté de médecine de Cagliari : « Il sistema nervoso centrale dei vertebrali ».

Mention très honorable : M. le Dr J. de Goyon (médecin des troupes coloniales) : « Sur la conduction sensitive dans la moelle épinière. »

Prix Pourat (1 000 francs). — M. F. Maignon, professeur à l'École vétérinaire de Lyon : « Recherches sur le rôle des graisses dans l'utilisation de l'albumine alimentaire. »

Prix Bordin. — Un encouragement de 2 000 francs est accordé à M. le Dr Robinson (de Paris) : « Contribution à l'étude du déterminisme de la sexualité chez quelques mammifères. »

NOUVELLES (*Suite*)

Prix Lonchampt (4 000 francs). — Le prix est partagé comme il suit :

Un prix de 2 000 francs à M. le Dr L. Grimbert, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris.

Deux prix de 1 000 francs chacun à MM. Bagros et Jules Wolff.

Prix Saintour. — Un prix de 2 000 francs est décerné à M. le Dr Maurice Langeron (de Paris), pour ses travaux de paléobotanique.

Une mention de 1 000 francs est accordée à M. Will Darvillé, ingénieur à Paris : « L'eau à la ville, à la campagne et dans la maison ».

Fonds Bonaparte. — Parmi les subventions accordées, relevons : 1° 3 000 francs à M. J. Pitard, professeur à l'École de médecine de Tours ; 2° 2 000 francs à M. Bierry, maître de conférences à l'École des hautes études à Paris ; 3° 2 000 francs à M. le Dr Mawas (de Paris).

Prix de l'Académie de médecine pour 1913 et 1914

Prix proposés pour l'année 1913.

Les concours seront clos fin février 1913.

PRIX DE L'ACADÉMIE. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* —1.000 francs. — Question : *Pancréatites : étude clinique et expérimentale.*

PRIX AVARENGA DE PIAUHY (Brésil). PRIX APOSTOLI. — PRIX ARGUT. — PRIX BARBIER. — PRIX LOUIS BOGGIO. — PRIX MATHIEU BOURCERET. — PRIX HENRI BUIGNET. — PRIX ADRIEN BUISSON.

PRIX CAPURON. — *Anonymat obligatoire. — Partage autorisé.* — 1.000 francs. — Question : *De l'opothérapie ovarienne.*

PRIX CHEVILLON.

PRIX CIVRIEUX. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 800 francs. — Question : *Nature et pathogénie de la paralysie infantile.*

PRIX CLARENS. — PRIX DU XIIIe CONGRÈS DE MÉDECINE.

PRIX DAUDET. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 1.000 francs. — Question : *De la leucoplasie dans ses rapports avec le cancer.*

PRIX DESPORTES.

PRIX FALRET. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit* — 700 francs. — Question : *Causes déterminantes de l'attaque d'épilepsie (conséquences thérapeutiques).*

CONCOURS VULFRANC GERDY. — L'Académie met au concours une place de stagiaire aux Eaux minérales. — Les candidats devront se faire inscrire au siège de l'Académie de médecine ; la liste d'inscription sera close le 31 octobre 1913.

PRIX ERNEST GODARD. — PRIX THÉODORE HERPIN (de Genève). — PRIX HUGUIER. — PRIX JACQUEMIER. — PRIX LABORIE. — PRIX DU BARON LARREY. — PRIX LAVAL.

PRIX JULES LEFORT. — PRIX LEVEAU. — PRIX HENRI LORQUET.

PRIX LOUIS. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 3.000 francs. — Question : *Valeur thérapeutique du radium et indications actuelles de son emploi.*

PRIX MEGE. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — — 900 francs. — Question : *Des glycosuries toxiques.*

PRIX MEYNOT aîné père et fils, de Donzère (Drôme). — *Anonymat facultatif. — Partage interdit.* — 2.600 francs. — Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des yeux.

PRIX ADOLPHE MONBINNE. — PRIX ANNA MORIN.

PRIX NATIVELLE.

PRIX OULMONT. — *Partage interdit.* — 1.000 francs. — Ce prix sera décerné à l'élève en médecine qui aura obtenu le premier prix (médaille d'or) au concours annuel du prix de l'Internat. (Médecine.)

PRIX PORTAL. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 600 francs. — Question : *Anatomie pathologique de la glande pinéale.*

PRIX PHILIPPE RICORD. — PRIX HENRI ROGER.

PRIX TARNIER. — *Anonymat facultatif. — Partage interdit.* — Ce prix sera décerné au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français, relatif à la gynécologie.

PRIX TREMBLAY. — PRIX VERNOIS.

Prix proposés pour l'année 1914.

Les concours seront clos fin février 1914.

PRIX DE L'ACADÉMIE. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 1.000 francs. — Question : *Des paralysies récurrentielles.*

PRIX AVARENGA DE PIAUHY (Brésil). — PRIX AMUSSAT. — PRIX APOSTOLI. — PRIX ARGUT. — PRIX BAILLARGER. — PRIX BARBIER. — PRIX BERRAUTE. — PRIX CHARLES BOULLARD. — PRIX MATHIEU BOURCERET. — PRIX HENRI BUIGNET. — PRIX CAMPBELL-DUPIERRIS.

PRIX CAPURON. — *Anonymat obligatoire. — Partage autorisé.* — 1.000 francs. — Question : *Traitement chirurgical des fibromes utérins pendant la grossesse.*

PRIX CHEVILLON.

PRIX CIVRIEUX. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 800 francs. — Question : *Les formes cérébrales de l'alcoolisme chronique, leurs terminaisons.*

PRIX CLARENS.

PRIX DAUDET. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 1.000 francs. — Question : *De l'action du radium sur le cancer des muqueuses.*

PRIX DESPORTES. — PRIX GEORGES DIEULAFOY.

CONCOURS VULFRANC GERDY. — L'Académie met au concours une place de stagiaire aux Eaux minérales Les candidats devront se faire inscrire au siège de l'Académie de médecine ; la liste d'inscription sera close le 31 octobre 1914.

PRIX ERNEST GODARD. — PRIX GUINCHARD. — PRIX THÉODORE HERPIN (de Genève).

PRIX HERPIN (de Metz). — *Anonymat obligatoire. — Partage autorisé.* — 1.200 francs. — Question : *Traitement abortif des teignes.*

PRIX HENRI HUCHARD. — PRIX LABORIE. — PRIE DU BARON LARREY. — PRIX LAVAL. — PRIX LEBEVRE. — *Anonymat obligatoire.— Partage interdit.* — 1.800 francs. — Question : *De la mélancolie.*

PRIX LEVEAU. — PRIX HENRI LORQUET. — PRIX MAGITOT.

PRIX MEYNOT aîné père et fils. de Donzère (Drôme). — *Anonymat facultatif. — Partage interdit.* Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des oreilles.

PRIX ORFILA. — *Anonymat. — Partage interdit.* — 2 000 francs. — Question : Les intoxications alimentaires produites par les altérations d'origine microbienne.

PRIX ADOLPHE MONBINNE. — PRIX NATIVELLE.

PRIX OULMONT. — *Partage interdit.* — 1.000 francs. — Ce prix sera décerné à l'élève en médecine qui aura obtenu le premier prix (médaille d'or) au concours annuel du prix de l'internat. (Chirurgie.)

PRIX PORTAL. — *Anonymat obligatoire. — Partage interdit.* — 600 francs. — Question : *Anatomie pathologique des capsules surrénales.*

PRIX REBOULEAU. — *Anonymat facultatif. — Partage interdit.* — 1.700 francs. — Ce prix est destiné à récompenser des travaux et des découvertes concernant la guérison de la hernie.

PRIX ROUSSILHE. — PRIX SABATIER. — PRIX SAINT-LAGER. PRIX SAINTOUR.

PRIX TARNIER. — *Anonymat facultatif. — Partage interdit.* — Ce prix sera décerné au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en francais, relatif à l'obstétrique.

PRIX VERNOIS. — PRIX ZAMBACO.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 18 décembre. — MM. Costantini, 8 ; Fornairon, 5 ; Petit (Antoine), 6 ; Colombet, 5 ; Perrin (Henri), 6 ; Trousset et Barraud (Georges), 9 ; Michon, 10.

Pathologie. — Séance du 20 décembre. — MM. Moulonguet, 9 ; Pierquin, 7 ; Barbary, 10 ; Schmutz, 6 ; de Gaudart d'Allaines, 10 ; Kahn (Georges), 8 ; Dognon, 9 ; Delavierre, 8.

Séance du 21 décembre (*matin*). — MM. Mazzoléni, 9 ; Papillon, 8 ; Goudet, Guillaume (Joseph) et Boulanger, 7 ; Vigot et Galland, 10 ; Poisvert, 9.

Séance du 21 décembre (*soir*). — MM. Eltrich, 8 ; Bonnard, 9 ; Decléty, Sartre, Vazeux et Roubeau, 6 ; Audebert, 8 ; Ohanianz, 10

Anatomie. — Séance du 18 décembre. — Mlle Sériot, 2 ; MM. Cornet (André), 5 ; Jamin, 12 ; Fournier (Joseph), 4 ; Mlle Romme, 7 ; MM. Lesage, 11 ; Binard, 2 ; Mlle Lang, 10 ; MM. Auvigne, 12 ; Sasportès, 4 ; Bouchet, 6.

Séance du 19 décembre. — Mme Pertat, 11 ; MM. Allot, 6 ; Woillez, 5 ; Chabanier, 6 ; Le Basser, 3 ; Ceillier, 12 ; Mlle Athanassiu, 13 ; MM. Rongier, 9 ; Claude, 12 ; Moutier, 8 ; Longevialle, 10 ; Langle, 9 ; Vesselle, 2.

La première séance d'oral aura lieu le lundi 6 janvier à quatre heures, à la salle des Saints-Pères.

Hôpitaux de Province. — FÉCAMP. — Le concours pour une place de médecin adjoint qui vient d'avoir lieu à l'Hôtel-Dieu de Rouen s'est terminé par la nomination de M. le docteur Maupas.

Concours de l'hôpital suburbain du Bouscat. Bordeaux. — Le concours s'est terminé par la nomination de M. Luccioni comme interne titulaire et M. Guyonnet comme interne provisoire.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours complémentaire pour douze places d'externes des hôpitaux s'ouvrira le 13 janvier 1913, à 16 heures, à l'hôpital Saint-André.

Hôpital d'Oran. — Un concours aura lieu le 7 mai 1913 pour l'emploi de chef du service de radiologie et d'électrobiologie. S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie avant le 6 avril 1913, dernier délai.

Distinction honorifique. — Le Dr Brindel, assistant de M. le professeur Moure, vient d'être fait chevalier de Charles III par le roi d'Espagne.

Hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer. — Un concours aura lieu, le 20 février 1913 pour la nomination d'un médecin de cet hôpital. Le concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

Le registre d'inscription sera clos le 31 janvier.

S'adresser pour tous renseignements au secrétariat des hospices de Boulogne-sur-Mer, rue Saint-Louis.

Facultés de Médecine. — BORDEAUX. — M. Venot, agrégé, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1912-1913, d'un cours complémentaire de médecine opératoire.

NANCY. — La chaire de pathologie générale et de pathologie interne est déclarée vacante. Un délai de vingt jours datant du 23 décembre est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Écoles de Médecine. — ANGERS. — M. Tesson, docteur en médecine, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique osbtétricale.

RENNES. — M. Gautier, pharmacien de première classe, docteur ès sciences naturelles, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale.

Société de chirurgie. — Le bureau de la Société de Chirurgie pour 1913 est ainsi composé : *Président :* M. Delorme. *Vice-Président :* M. Tuffier. *Secrétaires :* MM. Demoulin et Leguеu. *Secrétaire-général :* M. Rochard. *Archiviste :* M. Broca. *Trésorier :* M. Launay.

Sont nommés :

1° Correspondants nationaux :

MM. Le Moniet (de Rennes) ; Gross (de Nancy) ; Le Jemtel (d'Alençon) ; Delore (de Lyon) ; Lambret (de Lille).

2° Associés étrangers.

MM. Von Eilselsberg (de Vienne) ; Arbuthnot Lane (de Londres).

3° Correspondants étrangers.

MM. de Quervain (de Bâle) ; Von Stockhum (de Rotterdam) ; Alessandri (de Rome).

Ecole d'application du service de santé militaire. — A la suite des concours ouverts le 2 décembre, ont été nommés élèves de l'École :

Section de médecine : MM. Tamalet, Chaisemartin, Mosnier, Chaineaux, Corroy, Coulon, Dutech, Rey, Bulit, Cambon, Drevon, Gauthier, Talenton.

Section de pharmacie : M. Voillequin.

Commission des œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge. — M. Tissot est nommé secrétaire-adjoint de cette commission.

Médailles des épidémies. — M. Ahmed ben Sliman, infirmier à l'infirmerie indigène de Djelfa (a contracté la fièvre typhoïde dans son service). — M. le Dr E. Crinquant, médecin à Tébessa (dévouement dans une épidémie de typhus). — M. El Amouchi, attaché à la clinique de Constantine (dévouement dans une épidémie). — M. le Dr Chauvin, médecin aide-major de 2e classe à Tkout (dévouement dans une épidémie de typhus). — M. Blanc, capitaine d'infanterie à Ghardaia (dévouement dans une épidémie de typhus). — M. Dabrin, attaché au service d'hygiène d'Oran (dévouement dans une épidémie de fièvre typhoïde).

MENTIONS HONORABLES. — M. Ravaut, lieutenant à Tkout. — M. Jentreau, lieutenant à Khenchala. — M. Rouge, attaché au service d'hygiène d'Oran. — M. le Dr J. Moret, médecin de colonisation à Ouarsenis. M. le Dr Fayollat, médecin en chef de l'hôpital militaire de Tébessa. — M. le Dr Pallares, médecin à Bou-Tlélis. — M. Lakhdar ben Ali à Djelfa. — M. Hentz employé du service d'hygiène d'Oran. — M. Parry, aide au laboratoire de bactériologie d'Oran. — Mme veuve Deutsch, infirmière à l'hôpital de Philippeville. — M. Dormoy, infirmier à l'hôpital de Philippeville.

Institut national d'hygiène. — Parmi les déclarations d'associations, nous relevons la constitution d'une société intitulée Institut national d'hygiène dont le siège est 11, rue Malebranche, à Paris, et qui a pour objet la propagation de l'hygiène sociale.

Œuvre stéphanoise de préservation de l'enfance contre la tuberculose. — Le siège de cette association dont la déclaration vient d'être faite est à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne.

Officiers de l'Instruction publique. — Sont nommés : MM. Adrian (Alphonse), de Paris. — Alexandre dit Dufraisse, chirurgien dentiste à Pont-Audemer. — Mme Berger, surveillante en chef de l'hôpital de la Pitié à Paris. — MM. Billioray, chirurgien-dentiste à Paris. — Le Dr Izard, médecin à Paris. — Leroux, conservateur adjoint du musée d'hygiène de la ville de Paris. —

LA VIE MÉDICALE (Suite)

Le Dr Pinna, professeur à la Faculté de Cagliari.

Officiers d'Académie. — Sont nommés : MM. le Dr Aveline, médecin à Courbevoie. — Bertrand, chirurgien-dentiste à Paris. — Durbet, aide-pharmacien des dispensaires de l'assistance publique à Vitry-le-François. — Le Dr Duval, médecin de l'inscription maritime à Nantes. — Guizonnier, chirurgien dentiste à Toulon. — Ronchère, pharmacien-chimiste à Nice. — Le Dr Iona, directeur du dispensaire antituberculeux de Milan.

Jubilé du Professeur Strasser. — Le 7 décembre on a fêté à Berne le 25e anniversaire d'enseignement du professeur Hans Strasser, professeur ordinaire d'anatomie.

Mariages. — M. le Dr Tricot (d'Anvers) et Mlle Madeleine Royer. Le mariage aura lieu le 14 janvier 1913 à Neuilly-sur-Seine. — Mlle Simonne Robin, fille de M. Robin, fabricant de produits pharmaceutiques, et M. Persil, chef du cabinet du ministre de la guerre.

Nécrologie. — Le Dr Ch. Montalier (de Bordeaux). — Mme Henriette Sulzbach, grand'mère du Dr Henri de Rothschild. — Madame Borgnis, grand'mère du Dr Galippe. — Le Dr Bonnescuelle de Lespinois, ancien médecin de 1re classe de la marine (La Ciotat). — M. Sermant, pharmacien, membre du bureau municipal d'hygiène de Marseille. — Le Pr Ludwig Wille, professeur de psychiatrie à Bâle.

COURS

Maladies du cœur et des vaisseaux (Hopital Saint-Antoine). — M. le Dr **Vaquez**, professeur agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, recommencera ses leçons sur les *maladies du cœur et des vaisseaux*, le ***Vendredi* 8 *janvier***, à 10 h. 1 2 du matin, à la policlinique du pavillon Lorain et les continuera les mercredis suivants à la même heure.

Enseignement complémentaire. — MM. les Drs **Clerc**, **Ribierre**, **Laubry** et **Aubertin**, médecins des hôpitaux, commenceront le ***11 janvier***, à la *policlinique* du service du Dr Vaquez (pavillon Lorain), un cours de *sémiologie des maladies du cœur et des vaisseaux* comprenant la *technique des méthodes modernes d'exploration clinique et leurs applications pratiques à l'étude de ces maladies*.

Ce cours, gratuit, aura lieu tous ses *samedis à 10 heures* du matin. Il sera complet en douze leçons.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

29 Décembre à 10 heures à la Salpêtrière, remise au Dr Deny de la médaille que ses élèves, ses amis et ses collègues des hôpitaux lui offriront à l'occasion de sa nomination de médecin honoraire de la Salpêtrière.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires au ministère de la guerre, 7e division, 1er bureau des concurrents au prix de Médecine d'Armée.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires pour le concours pour le prix Gajarni (société médico-chirurgicale de Bologne). Sujet : L'hypertension artérielle. S'adresser au Dr Luigi Mazzotti, Piazza Galvani à Bologne (Italie.)

31 Décembre. — Clôture du concours ouvert par la société contre l'abus du tabac (Rapporter des observations cliniques démontrant l'action nocive du tabac). Adresser les mémoires au siège, 12, rue Jacob.

31 Décembre. — Clôture du prix Rampal organisé par le comité médical des Bouches-du-Rhône. Adresser les mémoires au secrétaire général du comité, 3, Marché des Capucins, à Marseille.

31 Décembre. — Dernier délai pour le dépôt des mémoires destinés au concours du prix Pirondi, à Marseille.

3 Janvier. — Ouverture du registre d'inscription pour les concours de la médaille d'or des hôpitaux de Paris (médecine, chirurgie, accouchements).

3 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

6 Janvier. — Ouverture du concours pour la nomination aux places d'interne en médecine et en pharmacie dans les asiles publics d'aliénés du département de la Seine.

6 Janvier. — A Alger ouverture du concours pour un emploi de chirurgien adjoint à l'hôpital civil de Philippeville.

9 Janvier. — Au Lyceum-Club de France, à 16 h. 45, 8, rue de Ponthieu, conférence de M. le professeur Berget : La mort de la Terre.

10 Janvier. — Devant l'école supérieure de pharmacie de Paris ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie de l'école de médecine de Caen.

10 Janvier. — A l'école de médecine et de pharmacie de Marseille, ouverture des cours pour l'obtention des diplômes d'études coloniales.

10 Janvier. — A 5 heures clôture du registre d'inscription pour le concours sur titres pour la nomination de médecins suppléants au service médical de la préfecture de la Seine (s'adresser de 10 h. à 5 h. à l'Hôtel de Ville. Direction du personnel. Personnel extérieur).

10 Janvier. — A 9 heures à l'hôpital Lariboisière, salle des conférences, ouverture du cours pratique et élémentaire de clinique « oto-rhino-laryngologique ».

10 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert Leroux : « Ce qu'un praticien doit savoir d'otologie ».

11 Janvier. — Dernier délai pour le dépôt du mémoire pour le concours de la médaille d'or (chirurgie, accouchements et médecine). S'adresser à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, service du personnel de 11 h. à 3 heures).

11 Janvier. — A 8 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France (8, rue d'Athènes) réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

15 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour les concours sur titre à la préfecture de la Seine pour les postes de médecin consultant de stomatologie, de neurologie, de psychiatrie et de pédiatrie.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 8 janvier, à une heure. — M. Jacob. L'orchi-épididymite paludéenne. (MM. Blanchard, président ; Gaucher, Brumpt et Gougerot.) — M. Palin. Pathogénie de l'hémoglobinurie paroxystique. (MM. Gaucher, président ; Blanchard, Brumpt et Gougerot.)

Jeudi 9 janvier, à une heure. — M. Cheyrou-Lagrèze. La conception de l'hygiène dans les stations thermales françaises. (MM. Chantemesse, président ; Lejars, Langlois et Anselme Schwartz.) — M. Boutin. Contribution à l'étude de l'hypopharynx et de la bouche de l'œsophage. Anatomie, physiologie, modes d'examens, pathologie spéciale. (MM. Lejars, président ; Chantemesse, Langlois et Anselme Schwartz.)

1912-1913, N° 5 **SOMMAIRE** 4 Janvier 1913

E. ALBERT-WEIL. — La physiothérapie en 1913 (*Revue annuelle*)........ 101
J. BERGONIÉ. — La diathermie, ration d'appoint........ 111
TH. NOGIER et CL. REGAUD. — Les effets biologiques des hautes doses de rayons durs sélectionnés par filtration, applications thérapeutiques........ 117
JAUGEAS. — Le traitement des adénopathies tuberculeuses........ 125
WICKHAM et DEGRAIS. — L'émanation du radium et ses applications thérapeutiques........ 128
A. THOORIS. — Les bases de l'éducation physique........ 133
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Nouveau signe réflexe dans la fièvre typhoïde........ 140
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux........ 140
Libres propos : Médecins et accidents du travail, par le Dr CORNET........ III
Chronique : La consommation des eaux minérales au Maroc, par le Dr REMLINGER........ V à VII
Un précurseur : Pierre-Henri Ling, par le Dr E. ALBERT-WEIL........ IX à XI
L'éducation physique........ XI à XIII
Médecine et Poésie, par le Dr BARBILLION et par G. L........ XIII
La médecine d'autrefois : A propos d'un livre d'Aldini, par le Dr ALBERT-WEIL........ XV à XVII
Variétés : Les enragés au bain, par le Dr JULIEN ROSHEM........ XIX à XXV
Notes de radiologie pratique : Technique des applications radiothérapiques. — Réglage des tubes et soupapes pour rayons X, par le Dr E. ALBERT-WEIL........ XXV à XXXIII
La médecine au Palais : Les droits de la nourrice contaminée et la responsabilité des parents, par A. PEYTEL. XXXIV
Silhouettes médicales : Le Dr DARIER, Dessin original, par GILB........ XXXIX
La médecine dans l'art........ XLI
Nos hôpitaux à vol d'oiseau : L'hospice de Bicêtre vu de ballon à 1100 mètres d'altitude........ XLIII
Diététique. — Formules thérapeutiques........ XLV
Revue de la Presse française et étrangère........ XLVII à XLIX
Enseignement et pratique de la physiothérapie, de l'électrodiagnostic et de la radiologie à Paris. LI à LVII
Chronique des livres........ LVII
L'ACTUALITÉ. — *Société française d'Eugénique*........ LIX à LXI
Nouvelles........ LXI à LXVII
La vie médicale........ LXIX à LXXI
Cours. — Memento de la quinzaine........ LXXI à LXXII

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages.
Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE. Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

4° **Une trousse de poche**, prime offerte par M. BLACQUE, 25, rue Cujas à Paris ***(Prime épuisée).***

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.)*. Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. ***(Prime épuisée.)***

LIBRES PROPOS

MÉDECINS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans le numéro spécial que *Paris Médical* consacrait récemment à la médecine professionnelle et aux accidents du travail, M. Albert Mouchet faisait allusion, dans ses « libres propos » à « la Clinique du Dr D... », sans autre désignation que par cette initiale. Néanmoins le Dr Dupinet, de Paris, estimant qu'en raison d'une circonstance particulière signalée par M. Mouchet, il était expressément visé, nous a adressé la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

« On me communique aujourd'hui seulement le « numéro du 30 novembre 1912 de votre honorable « journal. Dans un article du Dr Mouchet (Albert), « je lis la phrase suivante :

« Depuis que le citoyen Griffuehles, en 1910, a « avoué publiquement que la C. G. T. recevait 25 o/o « des bénéfices faits par la Clinique du Dr D..., les « médecins dits « marrons » remplissent de plus en plus « les journaux. »

« J'ai fait quelques efforts pour comprendre ce « que voulait dire le Dr Mouchet et peu confiant dans « mon interprétation, j'ai demandé leur avis à plusieurs confrères. Tous ont été unanimes à me « répondre que le Dr Mouchet émettait cette opinion « que le Dr D... était la cause principale de l'accroissement des médecins marrons. Il était donc « de mon devoir de vous prier d'insérer dans votre « journal ces quelques explications.

« Il y a eu en effet un Congrès de Toulouse. Dans « ce congrès le citoyen Griffuehles a pris la parole et « a parlé non pas de la C. G. T., mais de la Maison des « Fédérations. Cette confusion du Dr Mouchet est « inexcusable, car dans le bulletin officiel du Syndicat du 1er juin 1911, p. 302, j'ai longuement « exposé avec pièces et documents à l'appui la « genèse de la clinique de la maison des Fédérations. J'ai dit et répété que j'avais fait un bail « avec une société en commandite régulièrement « constituée et qu'il avait été convenu que je payerais « le loyer du local nécessaire à l'exercice de ma « profession en donnant 25 p. 100 de mes bénéfices. En somme je demandais à mon propriétaire « à ce qu'il agisse avec moi comme le Dr Mouchet, « agit certainement avec ses malades. Quand le « Dr Mouchet soigne un malade riche, il lui demande « une somme importante, quand il visite un malade « moins fortuné, il diminue ses honoraires.

« De même quand je fais beaucoup d'affaires, je « paye cher mon propriétaire et si je ne fais rien, « je ne le paye pas. C'est l'application du principe de la justice distributive et ce principe dans « la société capitaliste me paraît tout à fait conforme à la loi morale.

« Si le Dr Mouchet avait pris, avant « d'écrire son article, quelques renseignements « élémentaires, il aurait lu dans le numéro de juillet 1911 du bulletin du Syndicat de médecine « sociale un article intitulé : « Cliniques ouvrières « et médecins de Compagnies d'Assurances ». Il se « serait facilement rendu compte de son ignorance « de la question qu'il traite avec partialité.

« De plus le Dr Mouchet, s'il eût voulu savoir « précisément mon rôle, aurait appris que l'été « dernier, j'ai pris l'initiative de demander à l'union « des Syndicats ouvriers de la Seine de faire une « réunion à la Bourse du travail entre les médecins, « à ristourne, qu'ils soient médecins indépendants « ou médecins de Compagnies d'assurances. A la « suite de cette réunion, l'union des Syndicats « ouvriers de la Seine a voté un ordre du jour stigmatisant les médecins qui par des manœuvres déloyales, sollicitent les ouvriers à abuser de la loi « de 98.

« Tous ces faits démontrent que depuis longtemps « j'ai pris nettement position et que les insinuations « du Dr Mouchet sont le fruit d'une logique intuitive, peut-être à la mode, mais peu conforme à « ce qu'on nous a appris dans l'Introduction à la « médecine expérimentale.

« A lire M. Mouchet, on croirait que les dispensaires « des compagnies d'assurances, que les médecins « de compagnies d'assurances n'existent pas, que « celles-là ne font aucune pression sur l'ouvrier libre, « qu'elles ont pour lui les plus tendres sollicitudes et « qu'elles ont si peu de moyens de se défendre que le « Dr Mouchet se croit obligé dans la lutte, de partir « en guerre à leur côté. Je serais très curieux de « savoir d'où vient la sympathie du Dr Mouchet « pour les compagnies d'assurances.

« M. Mouchet, dans son article, nous parle d'un « jugement de juge de paix déboutant de sa demande « en paiement d'honoraires un médecin directeur « d'une clinique d'accidents du travail. Or, ce médecin, classé par le Dr Mouchet parmi les médecins « marrons existait bien avant la clinique de la « maison des Fédérations. Et ce jugement qui peut « d'abord paraître très juste en ce sens qu'il applique « une sanction contre les agissements répréhensibles « d'un médecin, est très dangereux, car il ne pourra « jamais atteindre le médecin de compagnies d'assurances, qui agit d'une façon parallèle et dont la « réduction d'honoraires est une ristourne non déguisée faite à la compagnie.

« Est-ce que M. Mouchet croit que les médecins « de compagnies et les dispensaires de compagnies « ne sont pour rien dans la multiplicité des médecins « marrons? Pour moi la vraie cause des médecins « marrons est plus simple : Tant que les soins à « donner aux blessés du travail ne seront pas organisés par les représentants des ouvriers, par les « représentants des patrons et par les syndicats « médicaux unis dans une même collaboration, les « abus dont on se plaint aujourd'hui seront impossibles à réprimer. Ils sont la conséquence nécessaire « et logique d'une loi bancale où tous les intérêts « entrent constamment en conflit.

« Les compagnies ne pensent qu'à réaliser des « bénéfices. Pour cela elles brouillent le patron et « l'ouvrier en obligeant par sa police le patron à « user de son autorité, faire envoyer ses blessés chez « le médecin de la compagnie. Elles divisent le corps « médical en deux, donnant sa confiance aux uns, « la refusant aux autres selon les caprices des relations et des circonstances.

« Toutes ces divisions leur permettent d'augmenter les dividendes de leurs actionnaires et « d'avoir la sympathie d'une grosse partie du monde « officiel. Elles jouent en somme le rôle si éminemment utile des intermédiaires. Il est bon d'ailleurs « qu'il en soit ainsi, autrement que deviendrait « l'ordre qui règle les rapports de nos contemporains ?

« Mais pourquoi M. Mouchet qui est expert devant « les tribunaux fait-il montre ainsi de sa partialité? « C'est ce que je n'ai pas encore compris.

« Avec mes remerciements pour votre hospitalité, « je vous prie, etc. » Signé : Dr DUPINET.

La morale de cette histoire c'est qu'il y a quelques médecins « marrons » et tous les autres qui ne le sont pas. Mais le malheur veut que les premiers risquent parfois de porter préjudice aux seconds, du moins devant ceux qui, ne sachant pas toujours distinguer (tels le public, voire les grandes administrations), peuvent confondre dans la même brume tous les médecins qui soignent les « accidentés » du travail. Les confrères honorables ont donc raison de protester, à l'occasion, contre toute confusion possible, se souvenant qu'en matière d'honnêteté professionnelle il peut suffire de quelques Clodius pour faire répudier la femme de César. CORNET.

CHRONIQUE

LA CONSOMMATION DES EAUX MINÉRALES AU MAROC

Par le Dr REMLINGER
Directeur de l'Institut Pasteur marocain

Les villes du Maroc sont aussi déshéritées que possible au point de vue de la qualité des eaux qui les alimentent. Elles ne disposent pour la plupart que de puits et de citernes. Lorsque des canalisations existent, elles sont maçonnées, à ciel ouvert, et exposées aux pires contaminations : le plus souvent, l'eau est apportée à domicile par des *Draoui* (1) dans des outres en peau de bouc dont la vue, le souvenir seul suffisent à étancher la soif des personnes délicates et cette situation lamentable ne paraît nullement à la veille de prendre fin. Les exemples suivants viennent à l'appui de nos affirmations.

A *Tanger* (60 000 habitants), quelques privilégiés ont des citernes. La majeure partie de la population utilise l'eau suspecte des puits communaux. Depuis de nombreuses années, il est question d'amener en ville les eaux du Charf el Akab. Bien que ces sources soient distantes d'une vingtaine de kilomètres seulement, les prévisions les plus optimistes ne permettent pas d'espérer leur adduction avant trois ou quatre années.

La situation est identique à *Casablanca* (50 000 habitants) où l'adduction des eaux de Tit Melil n'existe encore qu'à l'état de projet.

A *Rabat-Salé* (40 000 habitants), quelques personnes seulement envoient des âniers chercher à trois kilomètres l'eau de la source de Chellah dont les abords ont été convenablement aménagés par les Travaux Publics. Des conduites à ciel ouvert amènent en ville l'eau de deux autres sources, situées l'une à 15, l'autre à 20 kilomètres. Le long du parcours, les Arabes font leurs ablutions, les bestiaux s'abreuvent. On conçoit la teneur en germes dans de pareilles conditions.

A *Mogador* (20 000 habitants), une mauvaise canalisation maçonnée, remontant à la fondation même de la cité, amène l'eau de l'Oued Kseb, distant de 3 kilomètres. Des abreuvoirs, des prises, situées le long de la canalisation entre le point de captage et l'entrée en ville, entraînent des rentrées d'eaux contaminées. En ville même, où la canalisation continue d'être maçonnée, de nombreux bassins-réservoirs situés dans les jardins, exposent à des siphonages malpropres. La proximité des égouts, également maçonnés, est une autre cause de souillures.

Plus déshérités se trouvent être encore *Mazagan* et *Saffi*.

A *Mazagan* (15 000 habitants), on consomme presque exclusivement des eaux de puits. Le projet d'adduction de l'Oued Oum R' Bia a peu de chances d'aboutir. Le reflux de la mer se propageant très loin de l'embouchure du fleuve, c'est à une trentaine de kilomètres de la ville qu'il serait nécessaire d'effectuer le captage. La dépense est tenue pour supérieure aux possibilités budgétaires.

Saffi est une ville de citernes, les puits fournissant tous une eau salée. Si on excepte la source à débit très minime de l'Aouïna, il n'existe — même dans un périmètre très étendu autour de la cité — aucune eau qu'il puisse être question de capter. Saffi paraît condamné à demeurer bien longtemps une *ville sans eau*

Si, des principales villes de la côte, nous passons à celles de l'intérieur et, à plus forte raison, aux localités moins importantes où nos officiers et nos soldats sont obligés de tenir garnison, nous rencontrons chaque fois une situation identique et retrouvons toujours la même eau suspecte, directement empruntée à l'Oued, au puits ou à la citerne.

La fièvre typhoïde, la dysenterie reconnaissent au Maroc — cela va de soi— la même étiologie hydrique qu'ailleurs. D'autre part, le pays est, depuis quelques années, l'objet d'une immigration très active. Officiers, fonctionnaires, colons, prospecteurs, etc., vivent le plus souvent à l'hôtel où la filtration et l'ébullition systématiques de l'eau se heurtent à certaines difficultés. On conçoit que, dans ces conditions, la consommation des eaux minérales ait pris dans ces dernières années un essor considérable et qu'elle joue — tout au moins dans une certaine classe sociale — un rôle prophylactique très important dont l'hygiéniste ne doit pas se désintéresser. Le tableau suivant, établi d'après les statistiques douanières qui nous ont été très aimablement communiquées par M. René Leclerc, délégué général du Comité du Maroc, donne pour les années 1905-1911 et pour les huit principaux ports, la valeur en francs des eaux importées. Ces statistiques ne permettent pas la distinction entre les eaux employées dans un but thérapeutique (eaux purgatives, Grande-Grille, etc.) et les eaux minérales dites de table dont nous nous occupons plus particulièrement. L'erreur est pratiquement négligeable.

Importation des eaux minérales dans les huit principaux ports du Maroc.

	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911
Tétouan...	47	28	50	17	55	518	839
Tanger....	9200	7762	10760	10252	20236	19014	29629
Rabat.....	898	37	90	288	817	815	10503
Casablanca.	»	24	8453	35060	25288	20562	46769
Mazagan..	»	580	476	974	1708	1912	2810
Saffi......	208	»	227	263	384	771	3340
Mogador...	»	247	3752	219	1792	681	2232
Larache...	1620	285	302	283	552	2157	1930
	11973	8963	24110	47156	50832	46430	98052

Ce tableau nous montre qu'avant les événements de Casablanca (1907) — point de départ de l'occu-

(1) Indigènes de la Vallée de l'Oued Dra.

CHRONIQUE *(Suite)*

pation française — l'importation des eaux minérales oscillait annuellement autour d'une dizaine de mille francs. L'année 1907 — année de transition — voit les importations monter à 24 000 francs, puis, brusquement, celles-ci s'élèvent à une cinquantaine de milliers de francs. En 1911, l'occupation militaire se complète : de nombreux fonctionnaires, colons, prospecteurs, etc., commencent à s'installer, notamment à Casablanca, à Rabat, à Tanger. Parallèlement, les importations passent de 46 430 francs à 98 052. Il était intéressant de voir quelle était, dans l'importation des eaux minérales, la part des principaux pays. Le tableau suivant nous fixe à ce sujet en nous donnant en francs pour les années 1905-1911 les importations de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne.

Importation au Maroc des eaux minérales Françaises, Anglaises, Allemandes et Espagnoles.

	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911
France....	9033	7079	19748	44126	44565	40251	87033
Angleterre.	1173	1768	550	1700	2581	1276	3746
Allemagne.	1324	38	500	121	887	2927	2028
Espagne...	4	78	2689	822	1601	1119	3613

Ainsi, les importations de la France sont plus de neuf fois supérieures à celles de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne réunies. En 1911, nos importations ont plus que doublé tandis qu'au contraire celles de l'Allemagne diminuaient d'un tiers.

Les statistiques douanières ne donnent aucun renseignement sur les marques des eaux minérales importées au Maroc. Il est toutefois facile de se rendre compte que Saint-Galmier, Évian, Vichy, Vals fournissent les chiffres les plus élevés. Il est facile également de constater une tendance marquée à l'importation d'eaux minérales de notoriété secondaire, sinon tertiaire ou quaternaire. De même des stations fort connues exportent assez fréquemment à destination du Maroc des eaux de sources qui le sont beaucoup moins. Le fait n'a qu'une minime importance, la consommation des eaux de table relevant de l'hygiène prophylactique plus que de la thérapeutique et le consommateur de Rabat ou de Casablanca se préoccupant avec juste raison bien moins de la teneur en sels que de l'absence de microbes pathogènes. En attendant qu'un industriel avisé, compétent et consciencieux installe dans les villes du Maroc des stérilisateurs, l'eau minérale y constitue un objet de première nécessité et la question de son prix de revient n'est nullement indigne de préoccuper l'hygiéniste. Nous avons le regret et le devoir de signaler ici un fait à peine croyable ; *A son entrée au Maroc, l'eau minérale acquitte un droit de douane de 12,50 p. 100* ad valorem, *tandis que les boissons alcooliques quelles qu'elles soient, vins, liqueurs, absinthes, bitters, alcools de grains, de betteraves et de pommes de terre acquittent seulement un droit de 7,50 p. 100, soit presque deux fois moins.* Qu'on ajoute à ce taux exorbitant de 12,50 p. 100 l'élévation du prix du fret, l'élévation du prix du débarquement plus cher encore que le fret, — l'élévation du prix des loyers — car les caisses d'eaux tiennent en magasin une place considérable — et on concevra que l'eau minérale soit, au Maroc, un article de luxe, alors que l'hygiène et le simple bon sens demanderaient qu'elle pût être une boisson populaire, accessible aux bourses modestes ! Une conséquence bien typique de cette élévation du prix de revient est que, si le pharmacien de Tanger ou de Casablanca daigne avoir dans son officine quelques bouteilles de Janos ou de Grande Grille, il ne tient aucune eau de table et déclare avec dédain que celles-ci ne *« l'intéressent pas »*. Il abandonne leur vente à l'épicier qui, plus modeste dans ses prétentions, se contente d'un bénéfice minime auquel se joint celui réalisé sur les bouteilles mêmes, fort précieuses dans un pays neuf où n'existe aucune verrerie et où le vin, l'huile, le pétrole, etc., arrivent en fûts ou en bonbonnes. Le commerce des eaux minérales est ainsi plus *intéressant* pour l'exportateur français que pour l'importateur marocain. En dépit du faible bénéfice dont celui-ci est obligé de se contenter, il n'y a aucune exagération à dire que l'eau minérale est au Maroc beaucoup plus chère que le vin et que trop de personnes se trouvent placées dans l'alternative de risquer la fièvre typhoïde et la dysenterie ou de s'alcooliser.

Pour nous résumer, nous dirons que l'eau minérale joue et, selon toute vraisemblance, jouera longtemps encore au Maroc un rôle très important dans la lutte contre la fièvre typhoïde et les maladies d'origine hydrique. Un intérêt majeur s'attache à ce qu'au lieu de constituer un article de luxe, elle soit mise à la portée des bourses modiques. Le fait qu'une bouteille de Saint-Galmier paie un droit d'entrée de 12,50 p. 100 alors qu'une bouteille d'absinthe ne paie que 7,50 p. 100 porte en lui-même une signification et une saveur qu'affaiblirait tout commentaire. L'importation des eaux minérales a d'autant plus de raisons d'être protégée au Maroc qu'elle contribue pour une part nullement négligeable à nos échanges avec ce pays. Peut-être du reste, cette question n'est-elle pas à envisager uniquement au point de vue financier ni même hygiénique. N'est-ce pas un peu de la France, un peu de notre civilisation et de notre influence qui entre au Maroc avec une claire bouteille d'Évian des Célestins ou de Vittel ?

UN PRÉCURSEUR

PIERRE-HENRI LING (1776-1839)

Ling fut un empirique, mais un empirique qui a marqué fortement son empreinte et qui fut un créateur. De son œuvre dérivent, pour une grande part, toutes les méthodes actuelles d'éducation physique : il a créé la gymnastique suédoise, il a donné à l'étude du mouvement des bases rationnelles; et, en même temps qu'il a pourvu son pays de gymnastes développant harmonieusement leurs corps et leurs forces, il a créé un enseignement de la gymnastique, il a fait de la Suède le centre d'où partent encore à l'heure actuelle nombre de maîtres de gymnastique éducative et de gymnastique thérapeutique.

Il naquit en 1776, le dernier de six enfants; il fut d'abord destiné à devenir pasteur comme son père, mais par suite de diverses circonstances, il dut renoncer à suivre cette voie, fit divers voyages, devint, par intermittence, étudiant à Copenhague, et enfin fit la connaissance de deux émigrés français qui avaient ouvert une salle d'armes à Copenhague. En pratiquant l'escrime, il se guérit d'une arthrite rhumatismale et ce fait le frappa beaucoup. Aussi, dès ce moment songea-t-il à utiliser des mouvements savamment ordonnés pour développer la musculature et élabora-t-il la méthode à laquelle il devait donner son nom. Mais, comme il manquait de notions anatomiques, il se mit, tout en continuant à être professeur d'escrime à Carlbery et à Upsal, à étudier l'anatomie sous la direction du professeur Flormann. Ses connaissances devinrent assez rapidement considérables. Aussi, en 1813, quand il fut nommé maître d'armes à Stockholm à l'Académie Militaire, il put jeter les bases d'une grande école supérieure où la gymnastique devait être enseignée et pratiquée rationnellement. Après des difficultés assez nombreuses au début, il put, quelques années plus tard, faire fonctionner un tel institut et il le dirigea jusqu'à sa mort en 1839, veillant lui-même à la pratique des exercices physiques et formant des élèves qui continuèrent son œuvre.



Pierre-Henri Ling

Son enseignement et ses méthodes furent conservés par la tradition orale : en 1831, il avait commencé à décrire ses méthodes, mais il ne mena jamais son livre jusqu'à la fin. Ce fut l'œuvre de deux de ses élèves, de Liedbeck (qui était un ancien agrégé à la Faculté de Médecine d'Upsal) et de Georgii, qui était Directeur de l'Institut fondé par Ling. Leur ouvrage, qui suit le plan établi par Ling, et qui est, d'ailleurs, la synthèse de tout son enseignement, fut réédité plusieurs fois et complété par Hjalmar Ling qui y ajouta un grand nombre d'aphorismes et de notes qu'il avait trouvés dans les papiers de son père.

Dans ce livre, Ling décrit quatre formes principales de gymnastique.

1° La Gymnastique Pédagogique au moyen de laquelle l'homme apprend à soumettre son propre corps à l'influence de sa propre volonté.

2° La Gymnastique Militaire dans laquelle l'homme cherche, à l'aide d'objets extérieurs tels que des armes, ou avec le secours de sa propre force physique à placer une autre force extérieure sous la domination de sa volonté.

3° La Gymnastique Médicale dans laquelle l'homme, soit par lui-même, grâce à une position appropriée, soit à l'aide d'autrui et des mouvements extérieurs agissant sur lui-même, cherche à calmer ou à combattre des souffrances ou des maux qui ont pris naissance dans son corps à la suite d'un état anormal ou pathologique.

4° La Gymnastique Esthétique au moyen de laquelle l'homme cherche à exprimer son état intime : pensées et sentiments.

La gymnastique pédagogique développe la prédisposition innée de l'organisme pour l'unité dans les diverses parties du corps. Dans la gymnastique militaire, on recherche l'unité entre le corps et l'âme en regard des manifestations opposées de la personne. Par la gymnastique médicale, on essaie de rétablir cette unité dans les parties où elle a disparu par suite d'un état anormal. Enfin, grâce à la gymnastique esthétique, le sujet peut exprimer l'unité entre son état intellectuel et corporel. Les quatre parties de la gymnastique offrent ainsi entre elles une union réciproque : le gymnaste qui ne tiendrait pas compte de cette unité générale n'observerait pas de loi capable de guider ses exercices, et il n'agirait plus dans ce cas que suivant son plaisir.

On ne saurait décrire, en quelques lignes, le système de Ling et les procédés qu'il recommande.

VÉRONIDIA

Insomnies
& Névroses

$$\begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \end{matrix} > C < \begin{matrix} CO-NH \\ CO-NH \end{matrix} > CO$$

EN SOLUTION
dans un véhicule correctif

S'ÉLIMINE FACILEMENT
ET RAPIDEMENT
PAS DE CONTRE-INDICATION
Goût agréable

DOSES : HYPNOTIQUE : 1 à 2 cuillerées à potage le soir au coucher dans une infusion
SÉDATIVE : 2 à 4 cuillerées à café prises dans le courant de la journée dans un peu d'eau

Albert BUISSON – Docteur en Pharmacie – 20, BOULEVARD DU MONTPARNASSE – PARIS

FEROXAL

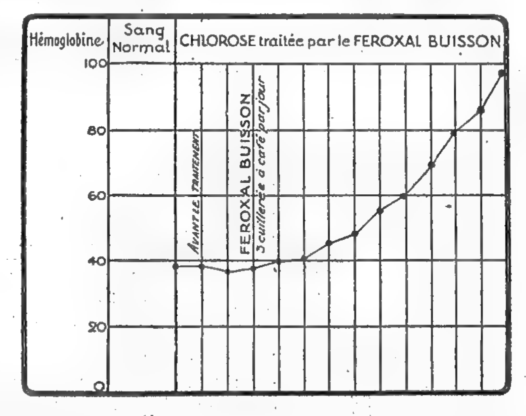
BUISSON

PROTOXALATE DE FER (0gr10 par cuillerée à café) COMBINÉ AUX PHOSPHATES ALCALINS

Augmentation rapide & durable des hématies et de l'hémoglobine

Tolérance digestive absolue

Goût Exquis



Minéralisation plasmatique intensive

Assimilation parfaite

Absence de constipation

DOSES : 1 à 2 cuillerées à café à croquer à chaque repas

Albert BUISSON – Docteur en Pharmacie – 20, BOULEVARD DU MONTPARNASSE – PARIS

UN PRÉCURSEUR *(Suite)*

Mais il est bon de rappeler ces mots qu'il aimait à répéter : « Beaucoup de parents espèrent, dit-il, que leurs enfants, à l'aide de la gymnastique, acquerront un talent particulier ; ils se trompent s'ils pensent que la gymnastique normale produit des acrobates. La gymnastique doit être, avant tout, pour l'homme le développement harmonique naturel et accessible à tous : elle donne, en premier lieu, des facilités dérivant de l'habitude, et en second lieu, elle fortifie la santé chez les sujets sains et elle la rétablit chez les malades. »

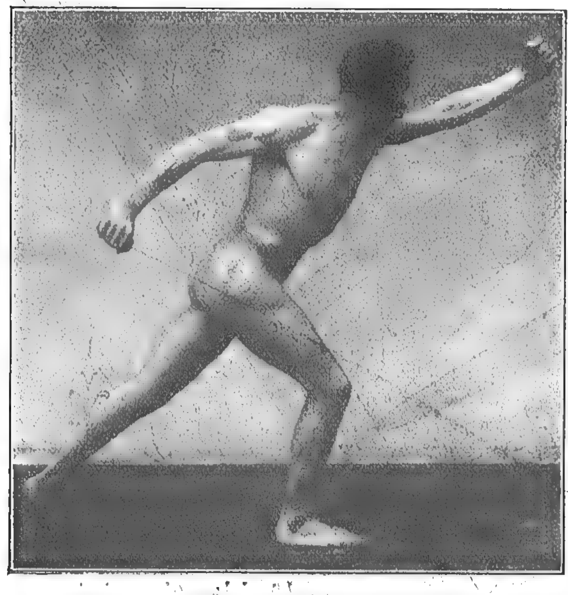
Certains oublient, à notre époque, le but réel de l'éducation physique qui est de convenir à tous et non à une élite sélectionnée ; d'autres admirent par trop des performances anti-physiologiques. La lecture du livre de Ling et de ses élèves les ramènerait probablement à des conceptions plus nettes et plus justes.

E. ALBERT-WEIL

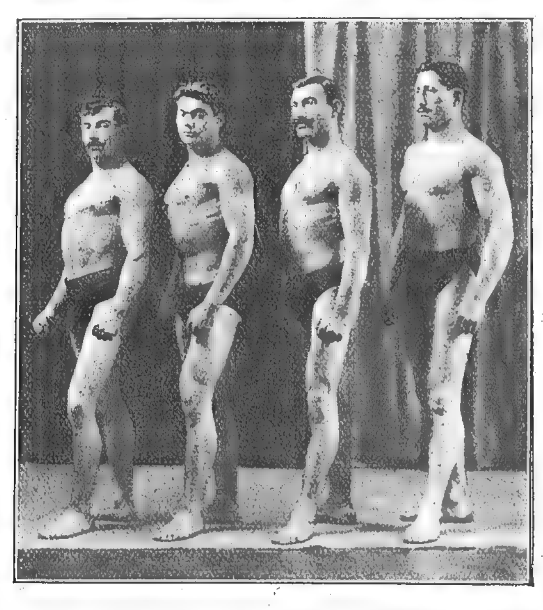
L'ÉDUCATION PHYSIQUE

LA MÉTHODE NATURELLE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

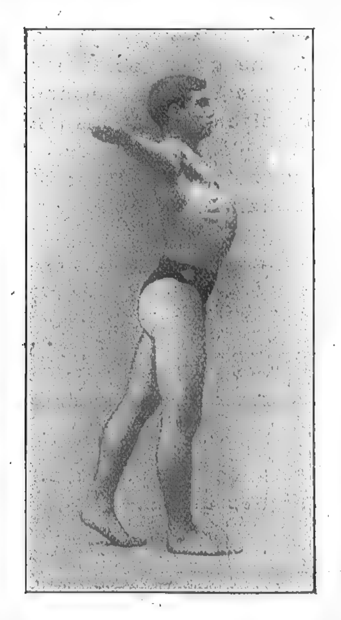
Tout le monde reconnaît que l'éducation physique est indispensable pour améliorer la race, développer les individus. Mais l'accord n'est plus parfait dès qu'il s'agit de faire le départ entre les diverses méthodes d'éducation



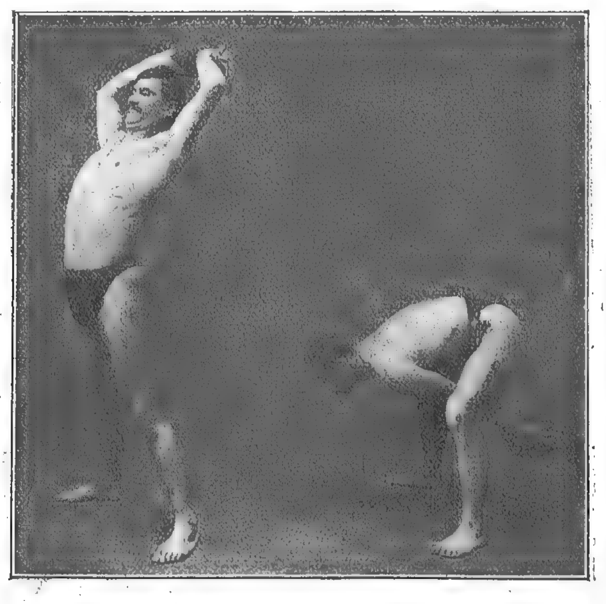
Le lieutenant de vaisseau Georges Hébert dans la pose du gladiateur combattant.



Types d'athlètes complets, élèves particuliers du lieutenant de vaisseau Hébert, entièrement développés par la méthode naturelle.



Marche en extension avec mouvement correctif de l'attitude.



Exercice de lancer à deux mains avec flexion et extension du tronc.


TRAITEMENT
DE LA
DIATHÈSE URIQUE
NON TOXIQUE
Tolérance parfaite
6 comprimés par jour et plus.
URALYSOL
DIATHÈSE URIQUE
ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
Littérature et Échantillons : LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, Rue Théodore-de-Banville, Paris.
L'Acide thyminique
forme avec l'acide urique en hyperproduction (uricémie) une combinaison indispensable pour permettre l'élimination de cet acide urique pathologique (Schmoll, Minkowski, Duhamel, etc.)
L'Urotropine et la Lysidine
facilitent cette élimination et sont de puissants antiseptiques urinaires.
Littérature et Échantillons : Laboratoire de THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, rue Théodore-de-Banville, PARIS

L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

physique et de préciser quelle est la meilleure, la plus propre à remplir le but pour lequel elle tend : ce sera vraisemblablement l'œuvre du prochain Congrès international que préside à Pâques M. le professeur Gilbert d'apporter un peu d'ordre dans ce chaos.

En attendant, il nous paraît utile de signaler l'une de ces méthodes, celle du lieutenant Hébert, le futur directeur du collège d'Athlètes, parce que l'on a pu déjà en apprécier toute la valeur, en examinant les fusiliers marins qui sont sous ses ordres, à Lorient.

Cette méthode est appelée *méthode naturelle* par son auteur, parce qu'elle est empruntée aux sauvages et aux animaux : elle est basée sur la pratique raisonnée des exercices pour lesquels l'homme est spécialement construit et organisé : la marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense naturelle et la natation.

Il existe une différence radicale, une opposition complète d'esprit entre la méthode naturelle et toutes les autres méthodes d'éducation physique, en particulier la méthode suédoise et celle du règlement d'éducation physique de l'armée (ou méthode de l'école de Joinville), qui s'inspire de la précédente. Toutes se basent sur la pratique de *mouvements élémentaires conventionnels et n'admettent pas que les exercices naturels, en particulier la course et le saut, sont les premiers des exercices éducatifs.*

Ces exercices ne sont pourtant pas une panacée. On n'en tire tout l'effet, toute l'efficacité dont ils sont susceptibles qu'à condition de les doser, de les graduer, de les associer judicieusement. Il y a une manière de travailler... cette manière de travailler nécessite vraisemblablement beaucoup de patience ; mais les photographies que nous reproduisons ici montrent en tous cas que ceux qui pratiquent cette méthode naturelle donnent l'impression d'avoir, à la fois, un développement harmonieux et une santé robuste.

MÉDECINE ET POÉSIE

A UN DOCTEUR POÈTE QUI EXCELLAIT AU BRIDGE

Quoi ! penché tout le jour sur les excoriations
Des mille pieds douteux de nos bons réservistes,
Arrachant des chicots et perçant de vieux kystes
Tu fais encor des vers entre deux extractions !

Toubib ! ta phrase chante et ton verbe est très doux,
Dans ton corps de docteur bat un cœur de poète,
Un luth vibrant se cache en ta trousse secrète
A toi le bistouri, les vers, les sans-atouts !

Si tu le voulais bien, en joyeux madrigaux
Tu pourrais rédiger toutes tes ordonnances,
Et tu craches des vers avec autant d'aisance
Que d'un poumon moisi tu sors des litres d'eau !

Tu suropposes un cœur et tu fais des sonnets,
En consultant les pouls fredonnent tes pensées ;
Le serpent qui se tord parmi tes caducées
N'est au fond qu'un grand ver de dix ou douze pieds !

J'oublierai le passé, reviens-nous, cher docteur
Mon morlingue aplati fait déjà triste mine...
Mais qu'importe ! il vaut mieux la hideuse débine
Que le spleen détesté qui vient me mordre au cœur !

G. L.

ODONTALGIE !

« Le mal dont j'ai souffert s'est enfui comme un rêve ! »
Je dus aller trouver dans l'espoir d'une trève
Un dentiste éminent autant qu'américain
De Science fameuse et d'implacable main.
Pendant plus de huit jours j'ai souffert le martyre.
La douleur fait, dit-on, résonner notre lyre,
« Les chants desespérés sont les chants les plus beaux.
Quand je tenais ma joue, au cours de l'insomnie
Il ne m'a pas semblé que mon odontalgie
Éveillât dans mon cœur de sublimes échos.
Je faisais les cent pas, du lit à la fenêtre,
En maudissant l'abcès qui n'était pas ouvert.
« L'homme est un apprenti, la douleur est son maître
« Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.
Eh oui ! c'est entendu, mais je le dis sans honte
Je crois que c'est encore un bateau qu'on nous monte ;
J'aurai bien préféré, si j'avais pu choisir,
Me connaître un peu moins, et ne pas tant souffrir.

Dr BARBILLION.

LE MASSAGE

Dans les nuits sans sommeil l'amour vous a blémie,
Et vos chairs ont perdu leur tonus, ô ma sœur !
Maintenant il vous faut confier au masseur
Les trésors alanguis de votre anatomie.

Ointes d'une huile ambrée, effort de la chimie,
Ses mains, en qui la force épouse la douceur,
Pressent le grand dorsal, malaxent l'extenseur.
Pour des combats nouveaux vous voilà raffermie.

Jadis votre docteur, plein de calme aujourd'hui,
Massait fougueusement sur des lits de pervenches...
Il opère à présent pour le compte d'autrui.

Tel, plongeant ses bras nus au sein des pâtes blanches,
Le gindre enfariné, dévêtu jusqu'aux hanches,
Pétrit des petits pains — qui ne sont pas pour lui.

CAMUSET.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

A PROPOS D'UN LIVRE D'ALDINI

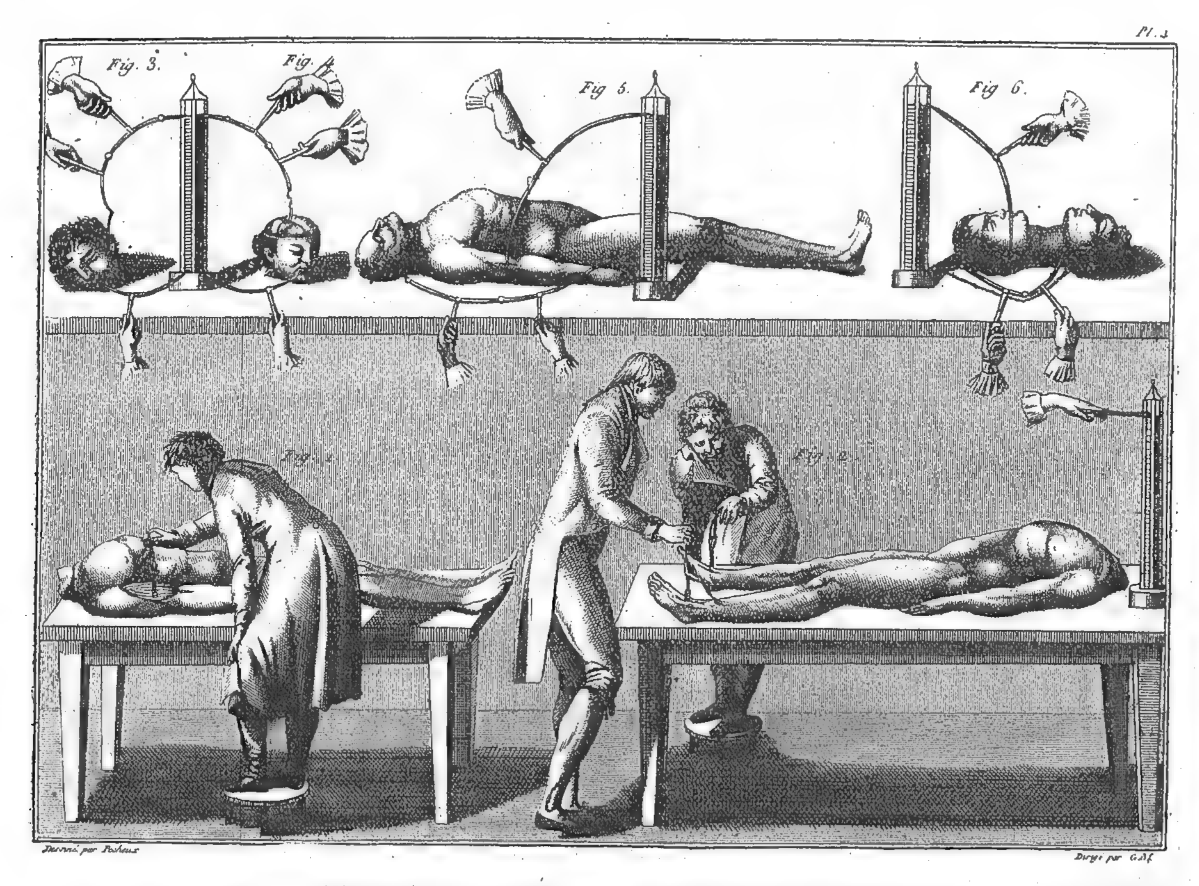
Il est amusant de feuilleter les vieilles chroniques et les mémoires d'antan ; il est plus amusant encore de lire les livres qui montrent le balbutiement d'une science, quand cette science a pris son plein essor. C'est pourquoi l'on peut recommander comme délassement la lecture des ouvrages qui ont trait à l'électricité et à ses premières applications, et, en particulier, l' « essai théorique et expérimental sur le galvanisme » *avec une série d'expériences faites en présence des commissaires de l'Institut National de France, et en divers amphithéâtres anatomiques de Londres par* Jean Aldini, *professeur en l'Université de Bologne, neveu du célèbre Galvani.*

Aldini, qui avait été associé aux expériences de son oncle, relate un très grand nombre de ses recherches et les rend, pour ainsi dire, tangibles grâce à des planches véritablement artistiques.

Nous reproduisons ici deux d'entre elles. Dans l'une, (fig. 1), on voit Aldini appliquant le galvanisme à des criminels suppliciés et obtenant des contractions très considérables. Dans l'autre (fig. 2), on voit comment Aldini se servait du nouvel agent qu'il avait étudié sur des cadavres pour traiter des cas de vésanie ou d'apoplexie.

Toutes ces expériences, en leur temps, ont fait grand bruit. Lacépède les analysa en 1797 à l'Institut de France, Nicholson en a fait un résumé des plus instructifs et nombre de savants, Vassalli, Sue, Ferry, Gaudine jeune, Vauquelin, etc., les répétèrent et discutèrent avec Aldini sur leur interprétation. Un autre, peut-être voyant la faveur dont ces méthodes jouissaient auprès du public, aurait perdu tout esprit critique et aurait voulu les étendre pour en faire une panacée. Tel n'a pas été le cas d'Aldini, et il est intéressant de reproduire les pages dans lesquelles il met en garde contre un enthousiasme excessif et rend justice à Hallé, Humboldt et Grapengiesser qui avaient étudié et jugé ses travaux avec le véritable esprit scientifique :

« On sait que l'enthousiasme pour l'électricité médicale avait échauffé jusqu'à l'excès, dans le dernier siècle, l'esprit de plusieurs physiciens. On a vu des hommes, d'ailleurs éclairés, tels que Pivati, les Gardini, et autres médecins non moins célèbres, aveuglés, et même emportés par la prévention ; offrir nombre de preuves d'une trop grande crédulité dans leurs rapports, et s'attirer ainsi le mépris de ceux qui étudient la nature sans esprit de parti. Si la sagesse et la prudence ne président point à l'administration du galvanisme, il est à craindre qu'il n'éprouve un jour le même sort. En effet peut-on raisonnablement ajouter foi à ces guérisons presque miraculeuses, rapportées dans les journaux? peut-on croire à ces

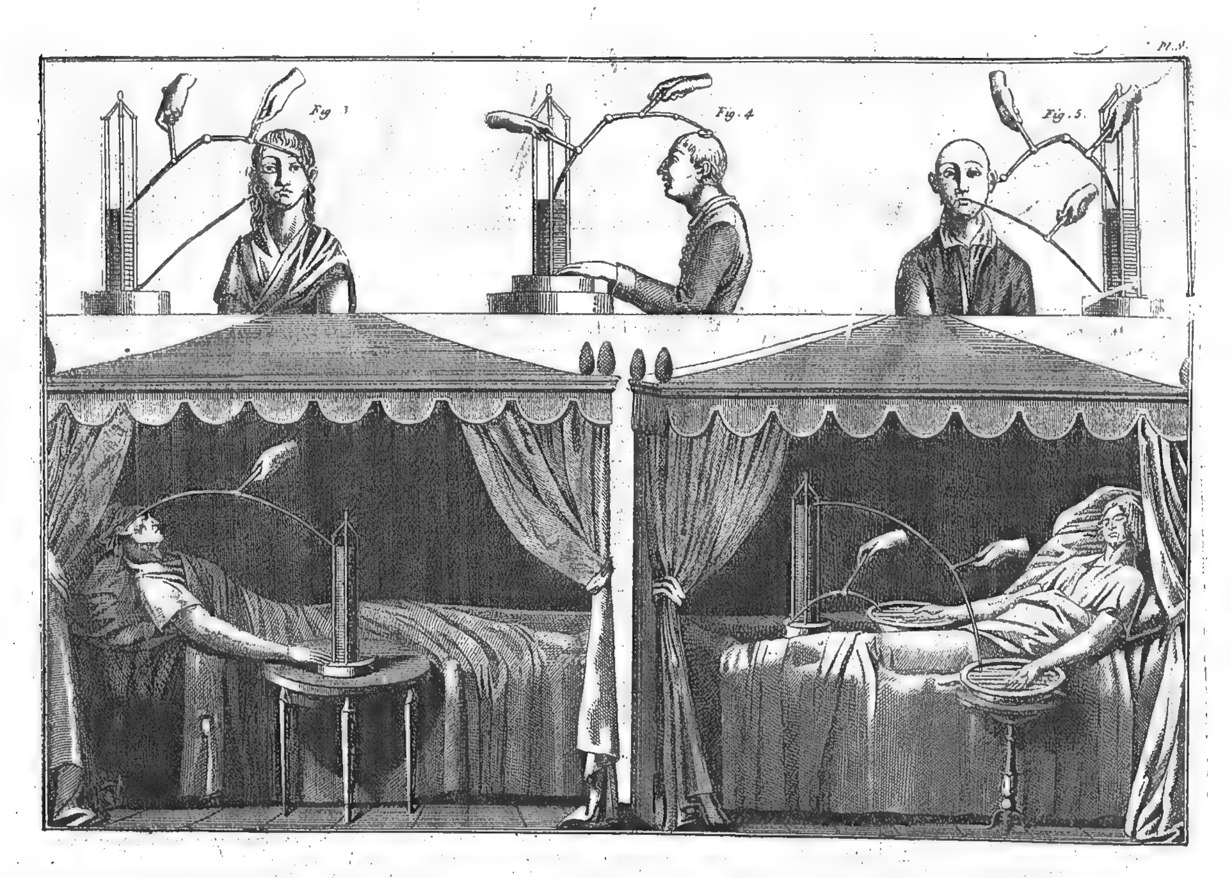


Aldini applique le galvanisme à des criminels suppliciés (fig. 1).

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS (*Suite*)

paralysies guéries en vingt-quatre heures, à cette foule de sourds et d'aveugles délivrés comme par enchantement de leur maladie? Quelques physiciens ont pensé qu'on ne devrait point faire d'inhumation sans avoir préalablement essayé le galvanisme. Nous avons déjà montré les objections qui prouvent l'incertitude de cette méthode, et nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet.

« Je terminerai, en payant à MM. Hallé, Humboldt, Grapengiesser, et plusieurs autres, le tribut d'éloges dû à leurs sages et utiles travaux. Ces savants n'ont vu dans le galvanisme que ce qu'il est encore permis d'y voir ; ils ne l'ont présenté que comme il doit l'être, comme une découverte à peine sortie de son enfance, et sur laquelle il est difficile de prononcer dans son application à la médecine, malgré de nombreuses expériences. Le premier de ces habiles professeurs s'est contenté de l'exposé de leurs résultats, sans en tirer aucune conséquence ; il n'a pas cru que ses observations, jointes à celles des autres médecins, fussent encore suffisantes pour se permettre le rapprochement des faits, et pour établir des principes invariables. MM. Humboldt et Grapengiesser se sont bornés à indiquer, d'après les effets connus du galvanisme, les maladies dans lesquelles on peut espérer retirer quelque avantage de son application. Loin de le vanter comme un spécifique universel, comme une sorte de panacée, à l'exemple de quelques-uns ; loin d'imaginer des cures tenant du prodige, et de les présenter comme de merveilleux effets du galvanisme, ils se sont, au contraire, attachés à relever, à combattre les erreurs introduites dans la science par la mauvaise foi, ou par des propositions trop générales. Mais tel est le sort de toutes les découvertes une fois échappées des premières mains, d'être saisies par tous ceux qui veulent s'en emparer. Les uns, animés par le désir de se rendre utiles, dirigés par des vues philosophiques, cherchent à les étendre, et à les amener, par une heureuse application, à l'avantage de la société les autres, véritable peste dans la science, étouffent ces découvertes, s'opposent à leurs progrès, ou les ralentissent en donnant, comme vérités démontrées, de pures conjectures et des probabilités, en mettant des suppositions, des hypothèses à la place de faits, en prenant enfin le stérile langage de la théorie, au lieu de parler celui de l'expérience et de l'observation ».



Aldini traite par le galvanisme des cas de vésanie et d'apoplexie (fig. 2).

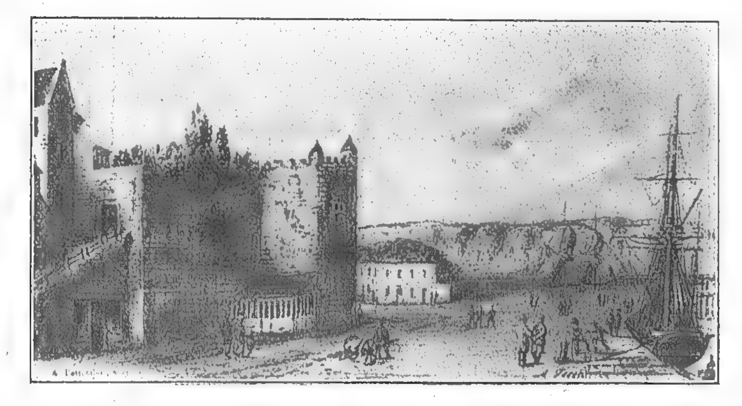
F. A. W.

VARIÉTÉS

LES ENRAGÉS AU BAIN

Dans les premières années du XVIIe siècle arrivait un jour à Dieppe un important personnage, petit et copieusement velu. C'était le chien du roi Henri. Fanor était enragé, et, usant du traitement des riches, venait prendre les bains de mer. « On l'envoya par un garçon de la chambre à Dieppe, nous dit Féret, pour être mouillé dans la mer ; auquel chien le sieur de Sigogne fit de magnifiques festins tant qu'il y fut. Ce que Sa Majesté trouva très bon et disait souvent depuis : « Qui m'ayme, ayme mon chien. » L'histoire ne dit pas, et c'est grand dommage, si l'illustre malade guérit ; pourtant, d'après les paroles du roi ci-dessus répétées, il est permis de le supposer.

L'hydrothérapie dans la cure de la rage est un très vieux moyen ; le poète Euripide, — si l'on veut en croire d'anciennes relations, à vrai dire peu certaines, — avait été mordu par un chien enragé ; les prêtres égyptiens qu'il alla consulter le guérirent en le plongeant dans la mer.



Dieppe au XVIIIe siècle.

L'eau, tant comme remède externe et particulièrement en bains, que comme médicament interne, passa longtemps pour le spécifique de la rage. Il est permis de penser que cette idée dérive d'une conception assez naïve : l'hydrophobie, disaient nos pères, est le principal symptôme de la rage ; le tourment du malheureux qui ne peut boire ou seulement voir l'eau sans souffrir est horrible ; il faut le vaincre *par surprise* ; précipitons dans l'eau l'enragé, ou faisons-lui avaler de l'eau sans qu'il s'en doute ; ainsi l'hydrophobie sera vaincue. De là à dire que l'hydrothérapie ou l'ingestion d'eau guérissaient les enragés, il n'y avait qu'un petit pas que beaucoup franchirent.

Je veux citer quelques faits historiques qui étayent mon opinion.

Celse préconise une pratique barbare qu'il appelle le *bain de surprise*. En voici la description par l'auteur : « Lorsque le mal est porté à ce point (apparition du symptôme hydrophobie), il ne reste guère d'espérance. Le seul remède que l'on puisse tenter est de jeter tout à coup la personne enragée, lorsqu'elle ne s'y attend pas, dans une piscine, et de la laisser aller au fond, si elle ne sait point nager, *afin qu'elle boive*, et ensuite de la retirer. » Je souligne « afin qu'elle boive » : cette expression montre bien la pensée de Celse quand il prescrit le bain.

Glanons parmi les siècles, et passons aux Arabes Jahiah-ebn-Serapion, médecin syriaque qui vivait au début du IXe siècle, ne rêve que d'introduire de l'eau par n'importe quel moyen dans le corps des enragés. Il prépare pour arriver à son but une singulière friandise : appelons-la si vous voulez un bonbon fourré à l'eau. Dans un petit bloc de miel creusé, on met un peu d'eau, on ferme l'ouverture avec un couvercle de miel ; on donne au malade qui avale avec délices, sans se douter qu'il introduit en lui cette eau dont il a horreur.

A l'aube de la Renaissance, Marochetti qui nous a laissé tant de détails curieux sur la rage, dit qu'il peut être bon de faire avaler de l'eau à l'hydrophobe, et pour cela de mêler au liquide quelque matière colorante qui masque son aspect et trompe sur sa nature. Les injections intraveineuses d'eau qui furent préconisées à un certain moment du XIXe siècle semblent bien avoir des liens de parenté avec cette théorie de l' « introduction d'eau par surprise ».

Ainsi nous croyons pouvoir affirmer que l'idée-mère est vraiment celle-ci : « Pour guérir les enragsé, leur faire boire, de l'eau à tout prix ». De là naquit, nous l'avons vu, la méthode brutale du bain de surprise, et d'une façon générale, du bain pour les enragés.

Le procédé dura, et, nous allons le voir, connut des périodes de grand succès médical, de « vogue retentissante ». On chercha alors à son mode d'action bien des explications, sur lesquelles nous aurons à revenir.

Toujours est-il que les bains, et particulièrement les bains de mer, figurent à partir du XIIIe siècle dans presque tous les ouvrages qui traitent d'hydrophobie. Le premier, Pierre de Albano attache à la thalassothérapie une grande importance ; il fait prendre au mordu des bains pendant quarante jours, mais ne leur prête qu'une efficacité préventive : « Quand les malades, ajoute-t-il, sont devenus hydrophobes, c'est-à-dire ayant peur de l'eau, quand mourant de soif, ils se penchent pour boire, et voient dans le liquide l'image du chien se refléter, alors il n'y a plus d'espoir. »

Ambroise Paré rapporte, à propos de l'hydrothérapie de la rage, la curieuse anecdote suivante Un homme très sage, et d'une grande force morale avait été mordu par un animal enragé, et déjà commençait à ressentir les affres de l'horreur de l'eau. Il fait appel à toute sa force d'âme, et sur

---

VARIÉTÉS *(Suite)*

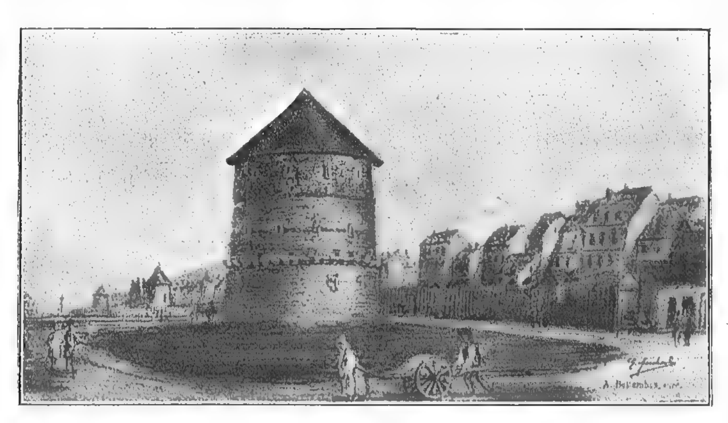
montant le mal, va se promener au bord de la rivière : au bout d'un moment, il s'arrête, regarde l'eau et se dit : « Après tout, quel rapport y a-t-il entre un chien et un bain ? » Aussitôt il se déshabille, plonge, nage, et sort guéri. Ambroise Paré, en relatant le cas, semble attribuer l'heureux résultat à l'énergie du malade, en fait ce que nous appellerions une cure par *auto-suggestion*, et n'accorde pas aux bains cette vertu antirabique que le XVIIe siècle va leur reconnaître.

***

Il paraît y avoir eu dans les six premières années de ce grand siècle, une véritable épidémie de rage, à Paris.

Au commencement de mai 1604, elle sévit avec intensité. Le banquier de Sausay sortait un jour de sa maison près du cimetière St-Jean, s'il faut en croire le *Journal d'Henri IV*, quand un chien se rua sur lui et le mordit à la jambe. Le médecin mandé en hâte — c'était Jean Duret — prescrit d'envoyer aussitôt le blessé à la mer *que l'on tient être le souverain remède à cette maladie*. La phrase est typique ; elle montre en quelle haute estime l'opinion publique tient le bain de mer dès cette époque. Mentionnons à titre de curiosité qu'on édicta la même année des mesures de police très sévères contre les chiens errants ; on les tuait sans merci. Les propriétaires devaient tenir leurs chiens enfermés, les contrevenants encouraient une amende de cent écus. Malgré cette énergique chasse, il semble que les cas soient restés nombreux, dans les années qui suivent. Lisez cette anecdote que le Dr Wickersheimer a exhumée du *Journal de Pierre de l'Estoile*. « Un page de M. de Nevers, fils unique d'une maison de gentilhomme, ayant esté mordu d'un chien enragé, en mesme temps que le curé d'Issy, et par le mesme chien, ainsi qu'on disoit, *au lieu de prendre le chemin de la mer, qu'on tient estre le souverain remède*, ayant pris celui de Saint-Hubert (1) et y ayant fait sa neufvaine, devint enragé, et mourust enragé à Pontoise, le samedi 26 de ce mois (aoust 1606). Estant saisi de la rage, comme on estoit sur les termes de lui donner un coup d'arquebuse dans la teste, il mourut paisiblement avec bonne connaissance de Dieu et repentance de ses fautes. »

(1) Le traitement de la rage par Saint-Hubert est fort curieux ; nous l'avons cité en appendice à notre *Histoire du traitement de la rage*, parue récemment dans la *France médicale*.



Dieppe au XVIIIe siècle.

La plage de Dieppe avait « la clientèle chic » et nous allons voir plus d'un grand personnage accourir, plein d'angoisse, et tremper son précieux corps dans la mer. Le voyage coûtait cher ; il n'était à la portée que des hauts seigneurs, ou des chiens du roi. Plus tard, au XVIIIe siècle, dans quelques villes — Angers entre autres, — les archives municipales mentionnent « des aumônes aux pauvres mordus et égratignés par un animal, pour leur aider à aller se faire baigner dans la mer pour prévenir la rage ».

A Dieppe, au XVIIe siècle, les baigneurs sont gens de qualité ; en 1671, ce sont des dames de la cour de Louis XIV ; Mme de Sévigné a consigné dans ses lettres la relation spirituelle et un peu méchante de leur voyage : « Au reste, si vous croyez les filles de la reine enragées, vous croirez bien. Il y a huit jours que Mme de Ludres, Coëtlognon et la petite de Rouvroy furent mordues d'une petite chienne qui était à Théobon. Cette petite chienne est morte enragée ; de sorte que Ludres, Coëtlognon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste, Benserade en était au désespoir, Théobon n'a pas voulu y aller quoiqu'elle était mordillée. La reine ne veut pas qu'elle la serve, qu'on ne sache ce qui arrivera de toute cette aventure. Ne trouvez-vous point, ma bonne, que de Ludres ressemble à Andromède ? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Fréville sur un cheval ailé qui tue le monstre : Ah ! Zézu, matame te Grignan, l'étranze zose t'être zetée toute nue tans la mer ».

Gui Patin, vers la même époquen, e partageait pas l'opinion générale. Le contraire eût été surprenant ; du reste, il écrit à Falconnet le 17 septembre 1670 : « Il y a bien à dire que ce qu'on écrit de la rage ne soit vrai. M. Piètre s'en moquait, et moi aussi. On n'en guérit point pour aller à la mer. »

Mais Gui Patin ne peut rien contre la mode. Les très intéressants ouvrages de Feret et du Dr Wickersheimer sur les « bains de mer à Dieppe » nous donnent la liste des baigneurs de marque. Citons parmi eux la comtesse de Guiche et ses deux filles. Le duc de Vendôme « prend congé du roi pour s'en aller à la mer, ayant été léché d'un chien enragé » le 6 janvier 1702 ; le gouverneur de Caen est jeté à la mer le 7 août 1715.

Les années qui passent n'affaiblissent pas la faveur dont jouit la thalassothérapie ; en 1752, M. de

VARIÉTÉS (*Suite*)

Bouillon et sa fille se mettent en route pour les bains de Dieppe, redoutant la rage.

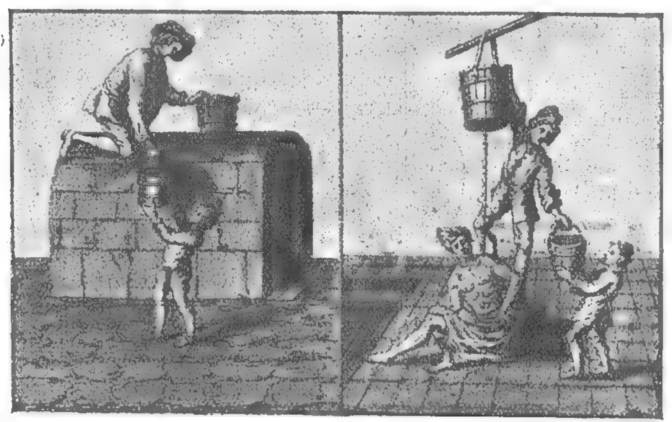
Une comédie du XVIII[e] siècle, « la Rage d'amour », parle en ces termes flatteurs d'un médecin dieppois :

A ses secrets admirables
On accourt de tous côtés,
Il sauve les misérables,
Quand la mer les a ratéz.
Il compose des breuvages
Pour toutes sortes de rages ;
Enfin ce docteur guérit
Rages de corps et d'esprit.

On le voit par tous ces exemples, la plage de Dieppe au XVII[e] et au XVIII[e] siècle est la station à la mode pour les bains de mer.

Un mot a pu vous paraître singulier, j'ai parlé plus d'une fois de jeter à la mer. Il faut l'expliquer.

Au manque de luxe que je signalais, il convient en effet d'ajouter la simplicité et la brutalité quasi barbare du mode opératoire.



(Cl. extrait de Plombières ancien et moderne.)
La Douche primitive.
Jugez par cette image de la simplicité primitive de l'hydrothérapie de jadis, si différente de nos modernes raffinements.

Vraiment les gens de l'époque n'étaient pas gâtés, comme ceux d'aujourd'hui. La douche, c'était à grands seaux d'eau versés sur les épaules qu'on la donnait. Voyez plutôt notre gravure ! Les bains de mer étaient tels que certains auteurs ont attribué leur action curative à la peur qu'ils inspiraient.

On raconte que Van Helmont vit un jour un vieillard ruisselant d'eau attaché au mât d'un navire. Il s'enquit des crimes de ce misérable. C'était tout simplement un enragé en traitement, on le précipitait de temps en temps dans la mer. En Italie, Morgani veut trois immersions successives.

Voici, d'après Desault, comment l'on opérait dans le midi de la France : « On met le malade à genoux, en chemise, fort près du rivage, dans la mer. Lorsque la vague vient, deux hommes forts et robustes lui dépriment la tête, et lui font passer l'onde par dessus tout le corps, cela se réitère jusques à *neuf* fois ; on l'essuye ensuite et on l'habille ; voilà un malade qui se croit en sûreté ! »

A la fin du XVIII[e] siècle, en 1775 pour être précis, le D[r] Sabatier emmena à la mer un sous-officier et un soldat de l'Hôtel des Invalides tout deux mordus par un animal enragé. C'est à Dieppe qu'il les conduisit ; l'observation très détaillée qu'il nous a laissée fourmille de détails pittoresques sur la façon de donner les bains : « Quelques personnes parlèrent d'envoyer les blessés à la mer, et elles proposèrent de se cotiser pour subvenir aux frais de ce voyage. Les chefs de l'administration qui en furent instruits pensèrent que ces frais devaient être pris sur les fonds de l'hôtel.... Il se présentait une difficulté assez grande : on ne savait comment envoyer les blessés et par qui les faire accompagner. J'offris de me charger de cette commission fort épineuse pour tout autre dans le cas où les accidents de la rage viendraient à se déclarer pendant la route. »

Ils arrivent à Dieppe heureusement : « A peine fûmes-nous descendus à l'auberge, que la maîtresse de la maison à qui je fis part du sujet de mon voyage me dit que l'immersion dans la mer était une chose fort fréquente, que beaucoup de gens venoient s'y soumettre... qu'il y avoit des gens qui avoient *seuls* le droit de la faire, qu'elle alloit en faire venir quelques-uns. »

Effectivement arrive un matelot, membre de cette bizarre confrérie de « baigneurs officiels », qui promet de tout finir en une heure et s'en va chercher ses compagnons. Les blessés entièrement nus entrent dans la mer, tenus solidement par les coudes et sous les aisselles par les opérateurs aussi déshabillés qu'eux « sauf une espèce de tablier fort court ». Le groupe marche face au large, seul le blessé s'avance à reculons. Au moment où arrive la vague les baigneurs jettent brusquement leur victime à la renverse, et répètent cinq ou six fois la manœuvre. Je vois bien Fanor subissant ce « mauvais » traitement, mais je me représente mal M[mes] de Ludres, de Rouvroy, ou même l'auguste duchesse de Toscane en aussi fâcheuse posture. « Les baigneurs me dirent qu'ils étaient au nombre de six ; qu'eux seuls avaient le droit d'exercer leur métier ; qu'ils étaient reçus et recrutés par le corps municipal ; enfin qu'ils étaient absolument nus comme les malades qu'ils baignent ; mais qu'étant souvent dans le cas d'exercer leur ministère sur des personnes de tout âge et des deux sexes, ils avaient obtenu la permission de se couvrir. »

Ces braves gens étaient persuadés de l'efficacité de la méthode. Sabatier l'est beaucoup moins. On peut dire que la bonne réputation de la thalassothérapie dans la rage décline rapidement dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Au XIX[e], de rares médecins en sont encore partisans ; notamment Thémines, en 1864, mais le public n'a plus confiance. Deux siècles de foi, n'est-ce pas déjà bien beau ?

Au temps où les bains jouissaient de la faveur générale on avait trouvé de nombreuses explications à leur action réelle ou imaginaire.

Pour les uns, le malade contraint de boire par

VARIÉTÉS *(Suite)*

immersion, avait ainsi raison de l'hydrophobie; pour d'autres, il s'agissait d'une sorte d'auto-suggestion. Andry écrit : « L'espoir et la tranquillité d'âme sont vraisemblablement la cause de tant de guérisons apparentes de la rage, soit par les bains de mer, soit par des remèdes secrets, et tous autres. » Le procédé qui avait une si belle réputation devait être en effet un excellent moyen de suggestion.

D'autres encore, comme Hunauld, attribuent toute l'efficacité à la peur, au « renversement des esprits »; c'était aussi l'opinion des « baigneurs officiels de Dieppe » qui prédisaient la guérison certaine quand le mordu avait éprouvé une intense terreur.

Bœrhaave pensait que l'eau de mer avait une action toute particulière, et neutralisait le virus rabique; il attribuait au sel la part principale; s'inspirant de cette idée, certains médecins appliquèrent des harengs sur la plaie ; en 1699, une jeune fille traitée à l'Hôtel-Dieu de Paris par des bains d'eau salée guérit, si nous en croyons Morin.

Au XIXe siècle, Gorcy, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, ne voit dans le bain de mer qu'un sérieux lavage de la plaie, et pense qu'il n'est utile que s'il est donné aussitôt après la morsure.

S'il nous fallait choisir une opinion parmi toutes celles que nous citons, notre embarras serait grand, peut-être celle d'Andry est-elle la plus raisonnable?

Lorsque l'on étudie l'histoire du traitement de la rage, on est frappé de l'accent de vérité des auteurs qui vantent les succès des moyens de traitement les plus divers, les plus imprévus, les plus opposés.

Beaucoup de ceux qui attribuent un heureux effet à tel médicament, à tel moyen physique oublient de dire que l'on avait, avant d'y recourir, cautérisé la morsure dès le début, ce que l'on faisait heureusement très souvent.

Et puis toute base anatomo-pathologique manquait pour affirmer d'une manière formelle l'hydrophobie de l'animal, auteur de la morsure. Beaucoup de chiens que l'on crut enragés ne l'étaient pas, ceux qu'ils avaient mordus guérissaient sans peine.

Pourtant il y eut, même en plein XVIIe siècle, des insuccès notoires. Des gens moururent au retour de la mer. Félicitons-nous que ces échecs n'aient pas trop vite ébranlé la foi; cette foi qui permit jusqu'au bout l'espoir à ceux qui devaient mourir.

Dr JULIEN ROSHEM,
Médecin aide-major.

NOTES DE RADIOLOGIE PRATIQUE

TECHNIQUE DES APPLICATIONS RADIOTHÉRAPIQUES

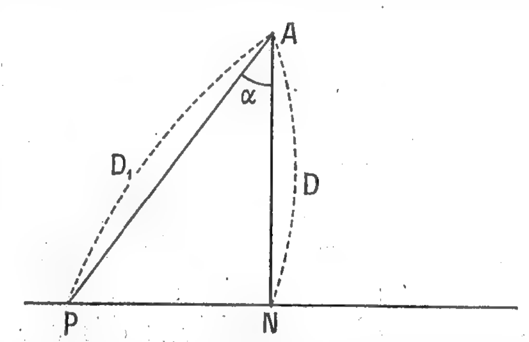
La distance optima de l'anticathode à la peau. — Le rayonnement X peut être assimilé à tous les rayonnements issus d'un point : les radiations qui le composent ne sont pas parallèles ; elles divergent, et l'intensité du rayonnement reçu par l'unité de surface est inversement proportionnelle au carré de la distance de cette unité de surface à l'anticathode.

Plus la distance de la peau à l'anticathode est grande, moins sa surface reçoit de radiations ; mais, moins il y a d'écart entre les quantités reçues par les parties superficielles et les parties profondes, indépendamment de toute la diminution du faisceau due à l'absorption.

Si D est la distance de l'unité de surface de la région irradiée à l'anticathode, la quantité de rayons reçus par cette surface est $Q = \frac{K}{D^2}$ où K est le coefficient de proportionnalité, et la quantité reçue par des tissus situés à 1, 2 ou 3 centimètres de profondeur est donnée par la formule : $Q \frac{K}{(D+n)^2}$.

Si l'on fait le calcul de Q en donnant à D la valeur 10, 15, 20, 30, 40 centimètres pour des téguments situés à 1, 2, 3, 4 ou 10 centimètres du revêtement cutané, on se rend compte que, plus l'anticathode est éloignée de la peau, moins grand est l'écart entre la quantité incidente transmise en profondeur et la quantité incidente frappant la surface.

Si donc on veut agir dans les couches superficielles de la peau, on peut placer l'anticathode à 15 centimètres des téguments, ainsi qu'on le fait habituellement ; mais, si l'on veut agir en profondeur, il est préférable, au contraire, d'éloigner cette anticathode. En pratique, pour traiter des organes profondément situés, on la met à 30 centimètres.



La surface cutanée maxima qu'il est possible d'irradier en une fois. — Les régions cutanées qui sont dans le voisinage du rayon normal reçoivent une quantité de radiations bien plus considérable que les régions qui sont éloignées du pied de ce rayon normal. Comme, dans toute irradiation, il est important que toutes les portions de la région irradiée reçoivent une quantité sensiblement égale de radiations, de telle sorte qu'en certaines parties ne soit pas dépassée la dose limite que la peau peut supporter, alors qu'en d'autres cette dose limite pourrait ne pas être atteinte, il est indispensable de calculer quelle est la surface maxima qui, pour une distance donnée de l'anticathode, reçoit par unité de surface une quantité sensiblement égale de radiations.

NOTES DE RADIOLOGIE PRATIQUE *(Suite)*

L'intensité du rayonnement au point N est égale à $\frac{K}{D^2}$; l'intensité du rayonnement au point P, distant de A de la longueur AP ou D_1 est $\frac{K}{D^2_1} \times$ *Cos* α, si α est l'angle d'obliquité du rayon venant frapper P. On peut comprendre P dans le champ d'éclairement si la différence des intensités en N et P, c'est-à-dire $\frac{K}{D^2} - \frac{K}{D^2_1}$ *Cos* α est négligeable : cette différence est négligeable tant que la moitié du diamètre de la région irradiée (puisque N en est le centre) est inférieure au quart de la distance de l'anticathode à la peau. *La plus grande surface cutanée que l'on peut donc irradier en une fois est une surface telle que son grand diamètre est inférieur à la moitié de la distance qui la sépare de l'anticathode.*

Le choix de la qualité du rayonnement. — Si l'on se reporte aux courbes d'absorption des rayons de degrés radiochromométriques plus ou moins élevés, on voit que les rayons mous sont absorbés très fortement par les couches superficielles de la peau, alors que l'écart entre l'absorption des rayons durs par les couches superficielles et les couches profondes devient de moins en moins considérable à mesure que le degré radiochromométrique du faisceau augmente.

Si donc on veut agir sur le revêtement cutané en surface seulement, on peut prendre des ampoules molles (c'est ce qu'on fait quand on utilise le tube *Lindemann* dont la fenêtre de verre au lithium ne laisse passer que des radiations tout à fait molles) ; mais comme, même pour des lésions superficielles, les altérations pathologiques siègent à quelque distance du revêtement cutané, et comme, d'ailleurs, ainsi que l'a montré Schultz, les rayons de haute pénétration agissent à moindre dose que les rayons de faible pénétration, l'on emploie le plus souvent, même pour des irradiations superficielles, des ampoules dures ayant au moins 10 à 12 centimètres d'étincelle équivalente et donnant des rayons marquant 7 ou 8 au radiochromomètre de Benoist. Quand l'on a à traiter des lésions profondément situées, comme l'un des facteurs les plus importants pour que l'irradiation soit efficace est que les rayons atteignent le tissu pathologique, il est évident qu'ici il ne faut user que de rayons de très haute pénétration, *c'est-à-dire de tubes très durs.*

Le choix des filtres. — Dès que l'on a à traiter des lésions un peu profondément situées, l'on a intérêt à employer des filtres épais pour que les téguments interposés entre ces lésions et le revêtement cutané n'absorbent pas la majorité des radiations, et que le tissu pathologique puisse recevoir une dose efficace. Des filtres de 6 à 10 millimètres d'aluminium, en théorie, sont donc alors les plus utiles à employer ; mais leur emploi a comme inconvénient la nécessité d'allonger outre mesure la durée des séances. Aussi, jusqu'à présent, s'est-on contenté de la filtration sous 2/10e, 3/10e, 5/10e, 7/10e de millimètre ou sous 1, 2, 3, 4 millimètres, et cette pratique a suffi pour déterminer la guérison dans nombre d'affections, tant est grande la différence de la radiosensibilité des tissus sains et de certains tissus pathologiques.

Il est néanmoins certain que les progrès de la radiothérapie sont intimement liés aux progrès et à la généralisation de la filtration. La filtration par des filtres épais, qui actuellement exige des séances de très longue durée, sera d'ailleurs rendue beaucoup plus facile quand les constructeurs livreront des tubes pouvant supporter pendant un temps assez long des intensités assez considérables pour donner rapidement la dose efficace.

Le filtre de 4 millimètres est, pour le moment, le filtre le plus épais qui ait été utilisé ; placé sur le trajet d'un rayonnement de haute pénétration, il arrête complètement les rayons mous ; il ne donne pas naissance à un rayonnement tout à fait monochromatique, mais du moins il ne laisse passer qu'un rayonnement — ainsi que Regaud et Nogier l'ont montré — dont la qualité est moins nocive pour la peau que celle des rayonnements filtrés par une moindre épaisseur d'aluminium.

Les doses maxima. — La question des doses à administrer en radiothérapie a été très longtemps controversée. Il semble bien qu'à l'heure actuelle l'accord est fait ; la majorité des radiologues reconnaît que, le plus souvent, il faut administrer, en chaque partie de la lésion à traiter, *la plus grande dose efficace qui n'est pas nocive pour les organes voisins.* Quand on n'use pas de filtre, ou quand l'on emploie des filtres peu épais, cette dose doit être administrée pour chaque porte d'entrée en une fois ; quand on use de filtres épais, on peut, pour ne pas allonger outre mesure la durée de chaque séance, fractionner la dose et répéter les irradiations quotidiennement jusqu'à ce qu'elle soit obtenue. Dans la majeure partie des applications des rayons X, l'on utilise les phénomènes de *radiodestruction* ; ces phénomènes ne sont que le fait d'une dose suffisante de rayons X.

Si on n'atteint pas la dose radiodestructive, on peut, dans le traitement des tumeurs malignes, produire les phénomènes de radioexcitation que Marie et Clunet ont observés et décrits en ces termes :

« Si la quantité des rayons X absorbée est insuffisante, on observe, après la période de latence, la phase de monstruosité, mais les cellules néoplasiques devenues atypiques, loin d'arriver à la maturation complète, subissent un accroissement de leur puissance de prolifération. Les doses insuffisantes, longtemps répétées sur la peau saine, produisent des hyperplasies cutanées : l'histogenèse des tumeurs malignes développées sur les ulcères de Rœntgen dépend peut-être d'un processus analogue. »

Dans d'autres cas, on ne recherche pas ces phénomènes de radiodestruction, mais souvent, ainsi que Schultze l'a écrit, on recherche la modification des réactions chimiques cellulaires. Dans ces cas, on peut à chaque irradiation administrer des doses moindres.

La dose maxima à administrer en une fois, sans filtre, quand on ne veut pas produire d'inflammation,

NOTES DE RADIOLOGIE PRATIQUE *(Suite)*

est la dose qui fait virer le réactif Sabouraud-Noiré, placé à mi-distance de l'anticathode à la peau, de sa teinte A à la teinte B ; et encore, il est des régions où cette dose peut déterminer des radiodermites ; il en est ainsi pour la peau située au-dessus de la lèvre supérieure et *la peau des bras et des jambes.* Mais cette dose maxima, administrée en une fois, peut être parfois très largement dépassée, si on ne la fait tomber que sur une lésion néoplasique, ulcérée par exemple, dont les contours de peau saine ont été minutieusement protégés.

La dose maxima que l'on peut administrer en une fois sous un filtre est d'autant plus considérable que le filtre est plus épais. « Pratiquement, dit Ehrmann, il nous a semblé que, sur la peau normale, on pouvait obtenir des réactions du premier degré d'intensité, équivalentes soit par 6 H avec un faisceau n° 7 B non filtré, soit par 8 ou 9 H avec un faisceau filtré par 1 millimètre d'aluminium et devenu n° 8°5 Benoist, et des réactions du deuxième degré équivalentes avec les mêmes faisceaux par 7 H.

Pour des rayons très durs filtrés à travers 4 millimètres d'aluminium, *des doses de* 10 *H bi-hebdomadaires* ne provoquent aucune radiodermite, mais uniquement une légère pigmentation analogue au hâle et disparaissant en six mois. »

Regaud et Cremieu administrent après un filtre de 4 millimètres d'aluminium, une dose de 14 H.

Il faut d'ailleurs bien savoir que cette évaluation à 10 ou 14 H par la teinte du chromoradiomètre Bordier, par exemple, placé sur la peau après le filtre ne doit servir que pour fixer les idées et servir de point de comparaison, mais ne doit pas être considéré comme l'expression de la réalité ; car les radiomètres basés sur l'effet Villard ont été étalonnés pour un faisceau incident total de pénétration moyenne n° 7 Benoist, par exemple, tombant sur eux sans l'interposition de filtres ; et il est loin d'être prouvé que des faisceaux fortement filtrés aient des effets sur le virage comparables avec ceux de ces faisceaux complexes non épurés.

Pour avoir une mesure plus exacte, en l'état actuel de la science radiologique, le mieux est encore d'établir par le calcul avec les tables de Belot ou de Guilleminot ce qui reste d'un faisceau de degré radiochromométrique connu après son passage à travers des filtres de diverses épaisseurs : en tout cas si l'on se fie aux indications des radiomètres, on peut être certain qu'une dose unique de 5 H comptée après le filtre n'est point nocive pour les téguments.

La durée des irradiations. — Il est impossible de poser une règle pour la durée des séances : cette durée dépend de l'appareillage du tube, de sa distance à la peau, de l'épaisseur du filtre et de la dose que l'on veut administrer : chaque radiologue doit étalonner ses tubes et faire pour son installation des tables qui lui permettent de calculer de combien il doit allonger ou raccourcir les séances selon la distance du tube et les résultats à obtenir.

L'espacement et la répétition des irradiations. — Si l'on a donné, sur une surface cutanée, la dose maxima compatible avec son intégrité, la règle est de ne répéter l'irradiation sur la même surface qu'à la fin de la période de latence après laquelle la première séance avait pu avoir pour effet une certaine inflammation des téguments, c'est-à-dire environ dans les vingt jours. Dans des cas graves, d'ailleurs, et surtout si l'on use de rayons de degrés radiochromométriques élevés, ou après l'interposition de filtre épais, on peut répéter les irradiations, au moins les premières fois, tous les dix ou quinze jours, car le faisceau sélectionné qui sort d'un filtre épais (3 à 4 millimètres) est certainement moins nocif pour la peau qu'un rayonnement non filtré.

Une question de la plus haute importance est d'ailleurs encore irrésolue pour le moment : combien de fois, même en espaçant les irradiations au delà des périodes pendant lesquelles chaque irradiation doit produire son effet, peut-on répéter les irradiations sans qu'il puisse en résulter des troubles graves dans la nutrition des tissus irradiés, que ces troubles soient immédiats ou tardifs, comme cela a pu arriver en quelques cas ? A cette interrogation, des expériences précises n'ont pas encore répondu, car la filtration par filtre épais n'est encore entrée dans la pratique que depuis peu de temps.

Mais il semble bien, si l'on en peut juger par la pratique de nombreux radiologues, qu'il est possible de répéter, sur chaque point, 7 à 8 fois les irradiations maxima, en les répartissant pendant une durée de sept à huit mois.

Les procédés pour augmenter les doses administrables en profondeur, sans danger pour les téguments. — Comme, dans toute irradiation, les téguments absorbent une plus grande quantité de rayonnement que les tissus profondément situés, on a imaginé plusieurs procédés pour donner de fortes doses aux lésions situées en profondeur, tout en ménageant les parties superficielles. Ces procédés sont : le glissement de la peau, l'irradiation par feux croisés, la désensibilisation de la peau, la protection par le tamis métallique.

Le **glissement de la peau** est possible à réaliser dans les régions où la peau est mobile au-dessus des organes qu'il s'agit d'irradier : on l'utilise en particulier pour irradier les ovaires au travers de plusieurs portes d'entrée, en faisant glisser, au moyen du compresseur, la peau de la région médiane de l'abdomen vers les parties latérales.

Le **procédé de l'irradiation par feux croisés** consiste à faire passer le faisceau de haute pénétration obtenu après filtration avec filtres épais par toutes les surfaces des téguments qui entourent la région à traiter (face supérieure et inférieure des doigts s'il s'agit de doigts, face postérieure, antérieure et latérale du tronc s'il s'agit d'irradier une tumeur de l'abdomen), de telle sorte qu'en profondeur ait pénétré une dose de radiations égale à autant de fois la dose maxima qu'il y a eu de portes d'entrée.

La **désensibilisation de la peau** est obtenue au moyen de l'anémie cutanée réalisée grâce à la compression suivant le procédé de Schmidt et Schwartz


TRAITEMENT DE L'ANÉMIE ET DE TOUS ÉTATS CONSOMPTIFS
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ À LA CATALASE ET AUX OXYDASES OXYHÉMOGLOBINIQUES
Le Flacon entier 8 Francs
MUSCULOSINE
BYLA
Le Demi Flacon 4 Fr.50
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
DOSE MOYENNE : 4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes. 4 Cuillerées à dessert pour les enfants
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ETABLISSEMENTS BYLA, GENTILLY — SEINE.

NOTES DE RADIOLOGIE PRATIQUE *(Suite).*

ou au moyen de l'introduction d'adrénaline. Reicher et Lenz, qui ont vulgarisé ce dernier procédé, ont utilisé des injections d'adrénaline et l'introduction du cathion adrénaline au moyen du courant continu (1) sur une surface un peu plus grande que la région à irradier ; l'irradiation est possible quand l'anémie cutanée est considérable, c'est-à-dire quand le courant de 15 à 20 milliampères a passé pendant une dizaine de minutes (2). Une peau anémiée par l'adrénaline peut supporter, disent ces auteurs, une dose de rayons double de la dose normale.

Le **tamis de Kohler** est un tamis métallique placé sur la peau elle-même pendant l'irradiation alors que l'ampoule est à faible distance : les régions cutanées placées sous les fils métalliques sont protégées, et la radiodermite, si elle survient, ne se produit que dans les régions des téguments correspondant aux mailles ; ce procédé est d'ailleurs fort peu employé.

RÉGLAGE DES TUBES ET SOUPAPES

Marche et aspect des tubes. — Quand le réglage des appareils producteurs a été bien effectué, quand l'onde inverse a été bien arrêtée, un tube en marche est divisé en deux parties : celle qui est située au-dessous d'un plan passant par l'anticathode est d'un beau vert fixe sans oscillations, ou, si le tube est un peu usagé, d'un jaune assez intense ; celle qui est au-dessous de ce plan est obscure.

Dans les tubes Chabaud, l'anticathode est portée au rouge par le fait seul d'un bon fonctionnement. Dans tous les autres modèles de tubes, il faut toujours éviter un pareil échauffement qui aurait pour conséquence une mise hors d'usage rapide.

Quand les tubes ont servi un certain temps, le verre de l'hémisphère, placé au-dessous du plan de l'anticathode, prend une coloration violette qui peut devenir foncée ; mais cela n'a pas d'inconvénient.

Mise au point des tubes neufs. — Les tubes neufs ont besoin d'être mis au point pour qu'ils arrivent à donner leur rendement maximum, à durer longtemps et avoir un vide qui demeure stable ; cette mise au point *doit être faite par le radiologue lui-même, car les tubes doivent être réglés sur l'installation même à laquelle ils sont destinés.*

Pour la plupart, les tubes neufs sont mous ; pour es mettre au point, pour permettre aux parois d'absorber des gaz, pour leur faire acquérir un équilibre moléculaire stable, le mieux est de les faire travailler à petit régime. On actionne, pendant quelques heures, un tube Chabaud du modèle ordinaire avec une intensité telle que le courant qui le traverse ne dépasse pas 0,03 ou 0,04 milliampères, et ce n'est que si ce régime le fait durcir, que l'on augmente l'intensité du courant primaire pour le soumettre à un régime un peu plus intense : quand on veut aller trop vite, on constate pendant la marche un *mollissement,* c'est-à-dire que toutes choses restant égales, d'ailleurs, on voit l'aiguille du milliampèremètre tendre à marquer des indications plus élevées au lieu de se rapprocher du zéro ; comme ce mollissement doit être évité à tout prix, si l'on ne veut pas que le tube soit rapidement hors d'usage, on diminue l'intensité du courant excitateur et *on continue le réglage en excitant de nouveau le tube avec l'intensité primitivement employée ou avec l'intensité minima donnée par les appareils.*

Les tubes de modèle intensif doivent aussi être maniés à petit régime ; on les fait travailler, pour cela, à vide, ou on leur fait faire des radiographies de régions peu épaisses jusqu'à ce qu'ils aient acquis une dureté assez considérable et qu'ils supportent, sans mollir, des intensités élevées. Si, à un moment donné, l'on a dépassé l'intensité qui peut être supportée, il est bon de les laisser au repos quelques jours.

Réglage des tubes. — Le réglage des tubes se fait en prenant pour base les indications du milliampèremètre interposé dans le circuit secondaire : toutes choses restant égales dans le circuit primaire, les variations du milliampèremètre indiquent les variations du vide du tube et les degrés radiochrométriques différents des rayons émis. Si la déviaton de l'aiguille diminue, le tube durcit ; si elle augmente, le tube mollit ; on fait agir les procédés de régénération jusqu'à ce que l'aiguille ait pris de nouveau la position qui correspond au degré de pénétration des rayons choisis, degré de pénétration que l'on connaît par une série d'étalonnages.

Le réglage par l'Osmorégulateur de Villard, par le régulateur de Bauer, peut se faire pendant la marche du tube ; les réglages des tubes à régénérateur chimique se font en rapprochant les antennes ou même, dans certains modèles de tube, en chargeant les connexions. Mais, d'une façon générale, avant de commencer les opérations radiologiques et de mollir un tube avec les régulateurs, *il est bon de flamber largement les parois avec une forte flamme de gaz pour libérer les gaz retenus dans le verre ;* quand un tube est bien formé — et ceci est exact surtout pour les tubes destinés à la radiographie rapide qui sont en marche *chaque fois pendant des temps très courts, — ce réglage préliminaire est parfois absolument suffisant.*

Selon le degré du vide qu'on y maintient, un tube formé est dit mou, moyen ou dur. Un tube mou a une étincelle équivalente inférieure à 5 centimètres, un tube moyen a une étincelle équivalente de 5 à 8 centimètres, un tube dur a une étincelle équivalente de 8 à 12 centimètres : ces indications n'ont, d'ailleurs, de valeur que si l'on mesure l'étincelle équivalente sans placer le tube dans un localiseur

(1) La solution d'adrénaline placée sous le pôle positif est mélangée à deux parties d'une solution de novocaïne à 1/2 p. 100.

(2) D'autres auteurs ont cherché, au contraire, à augmenter a radiosensibilité des téguments à irradier et ont préconisé pour cela soit des applications préalables de diathermie, soit le badigeonnage ou l'injection de substances sensibilisatrices (choline, cocaïne en solution à 1 ou 2 p. 100).

NOTES DE RADIOLOGIE PRATIQUE *(Suite)*

Usure des tubes. — Théoriquement, un tube, muni d'un dispositif de régulation, pouvant faire rentrer ou sortir des gaz, peut avoir une durée indéfinie; en pratique, la vie des tubes est limitée.

Après avoir fourni une carrière qui peut être très longue, s'il a été traité avec ménagement, si l'opérateur, grâce à des réglages précis, à des examens à l'ondoscope, par exemple, a veillé à ce qu'il ne soit jamais traversé par l'onde inverse ou par une quantité de courant *trop considérable pour son état de mûrissement*, un tube finit nécessairement par devenir instable, trop dur ou métallisé.

Un tube est instable quand il passe brusquement d'un état correspondant à une longue étincelle équivalente à un état correspondant à une petite.

Un tube est trop dur quand, malgré l'emploi des régulateurs, on ne peut lui rendre assez de gaz pour que le courant puisse le traverser : cette éventualité se produit surtout dans les tubes à régulateur chimique qui, forcément, s'épuisent à la longue.

Un tube est dit métallisé, quand les fines particules métalliques de l'anode, mises en liberté dans le bombardement moléculaire, *se sont disposées sur le verre en arrière de l'anode sous forme de petites taches noirâtres, quelquefois à peine visibles.*

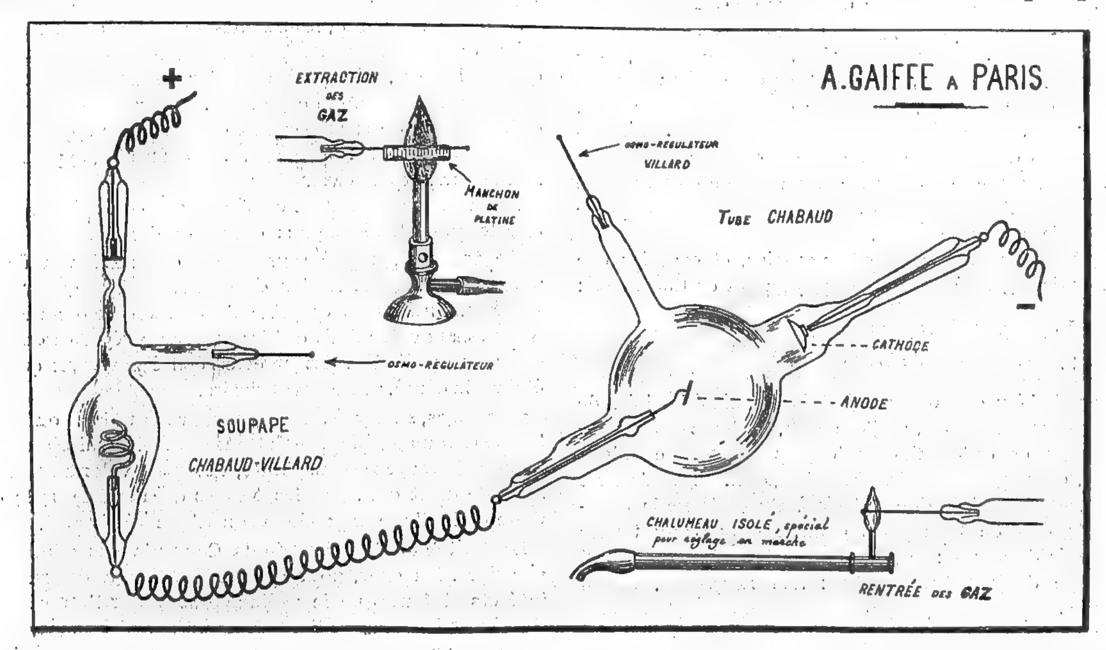
Un tube peut aussi être crevé, si une étincelle malencontreuse éclate contre les parois, ou bien il peut être détruit par la fonte ou la perforation de son anticathode.

Les tubes hors d'usage peuvent, d'ailleurs, être remis à neuf par un nouveau vidage et par le nettoyage de leurs parois suivant le procédé récemment imaginé par Gastou fils, ingénieur de la maison Pilon.

Réglage des soupapes. — Les soupapes, dans les installations où elles sont nécessaires, doivent être très minutieusement réglées ; car, trop molles, elles laissent passer l'onde inverse et, trop dures, elles absorbent une trop grande quantité de l'intensité efficace. Pour ce réglage, point n'est besoin de changer les connexions : il suffit de rapprocher les deux extrémités du spintermètre de façon à fermer le courant sur la soupape elle-même et à bien regarder la coloration de ses diverses parties quand les appareils sont en marche.

La maison Muller, d'ailleurs, pour les soupapes Muller, la maison Gaiffe, pour les soupapes Chabaud, ont édité des planches coloriées qui montrent l'aspect des diverses zones.

Une soupape Chabaud, dont le degré de vide est convenable, a une lueur mauve dans sa partie étroite se terminant, au début de la partie plus large, par un renflement ; au-devant de ce renflement existe un espace obscur ; dans la portion du tube qui précède la panse existe une lueur ovoïde de teinte plus pâle ; dans la panse, au niveau des parties latérales, existe une autre lueur, nettement séparée de la cathode en tire-bouchon.



Une soupape Chabaud trop dure présente, dans la panse, des zébrures fluorescentes. Dans une soupape Chabaud, trop molle, la lueur située autour de l'anode est limitée par des contours nets et comme formée de petites boules superposées. La panse n'a pas de lueur dans la périphérie, mais, à l'intérieur de la cathode en tire-bouchon, apparaît une spirale violette, parfois traversée par un pinceau bleu qui vient presque rejoindre l'anode.

Quand les apparences ne sont pas conformes à ce qu'elles doivent être, et surtout si l'ondoscope montre que l'arrêt de l'onde inverse n'est pas constant, on agit sur le dispositif de régulation (l'osmorégulateur pour les soupapes Chabaud) jusqu'à ce que le degré de vide ait pris sa valeur convenable.

E. A. W.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES DROITS DE LA NOURRICE CONTAMINÉE ET LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Une nourrice vient à Paris, laissant dans son pays, Normandie ou Jura, des parents, un mari et puis encore parfois... le père de son enfant. Elle subit l'examen attendri de sa nouvelle maîtresse, la visite du médecin qui l'ausculte, l'analyse du pharmacien qui fouille ses urines et pèse son lait. On recherche la date de son accouchement, on vérifie l'état de ses dents, et, plus difficiles qu'à la laiterie, les patrons flairent la fraude : la question du lait ne revient-elle pas toujours sur l'eau, susurre le chansonnier !

Et, cependant que le nourrisson la mord sans méchanceté, mais avec obstination, la brave fille aux joues rougies de grand air s'alourdit de bière sans alcool et s'assoupit sur des purées de lentilles d'un gris vert maussade. Sa vie monotone, semée d'extases digestives, s'écoule coupée, comme son lait, par la régularité lassante des heures prévues. Entre les couches, naguère sèches, et le berceau plus parfumé, la nourrice pense à son petit à elle, trop loin celui-là, qu'elle ne connaît presque plus, et dont elle vend le lait — car c'était bien à lui, peut-être, — pour ce fils d'étranger qu'elle ignore et qui malgré tout l'intéresse, car le lien de la vie augmentée à chaque tétée la retient et l'entraîne vers une seconde maternité qui se renouvelle à chaque heure.

Tout n'est pas rose pour la nourrice, et combien elle est loin de la gaieté lyrique des paysannes de Corneville :

> Voyez par-ci, voyez par-là,
> Que dites vous de tout cela ?

On voit bien que celles qui chantent ainsi les joies de la profession ne font, si j'ose dire, qu'en montrer les avantages et qu'en figurer les agréments. Le rideau tombé, elles retourneront chez elles, ou... chez d'autres pour contribuer à la dépopulation. En pratique la nourrice n'a que de bien rares compensations aux tristes nécessités de sa vie : le pompier est hors de prix, Pitou lui-même devient inabordable : *tout raugmente*, dit la chanson.

Sans compter que sage et vertueuse elle peut dédaigner les joies faciles, les délices naturelles, alors, que lui reste-t-il?

Il faut cependant qu'elle se contente de cette vie animale et productive, et qu'elle demeure satisfaite, si aucun ennui ne lui survient, car malheureusement, les cas sont trop nombreux, de celles qui, venues saines de leur province, n'y retournent que pour rapporter une avarie qu'elles risquent de répandre, et dont, en tout cas, elles ne pourront que difficilement se débarrasser.

A chaque instant, des procès dévoilent des drames de ce genre et encore faut-il penser qu'elles sont une minorité, celles qui osent avouer leur mal aux tribunaux, pour leur demander réparation ; puisque, aussi bien, un traditionnel préjugé de notre pudeur issu d'une morale désuète, fait de la syphilis un mal inavouable, et de l'avarié un malade honteux.

C'est d'une affaire de ce genre qu'il était question, le 13 novembre dernier, à la 8e Chambre de la Cour d'appel de Paris.

Un jour, la nourrice est mordue au sein, elle n'y prête pas attention, et puis, un chancre se forme, on accourt, on cherche, on discute, on réfléchit, et, conclusion inévitable, on la met à la porte.

Inutile d'insister sur le préjudice qu'éprouve la pauvre femme, elle est malade, elle devra se soigner longtemps, subir les plaisanteries absurdes des amis, les reproches des parents, les coups du mari, et, si elle ne reçoit pas les soins nécessaires, elle se trouve vouée à toutes les douleurs, comme à toutes les infirmités.

La jurisprudence est nettement établie, pour le cas où les parents, syphilitiques conscients et déjà désorganisés, n'ont pu ignorer à quel danger la nourrice était exposée. Mais si les parents ignorent leur état, quelle va être la solution des tribunaux ?

La question est délicate : aussi les juges d'appel ne sont-ils pas d'accord avec ceux de première instance ; les parents sont en tout cas responsables, assurent ceux-ci ; jamais ! répondent ceux-là. De la sorte, il reste toujours un espoir aux uns d'obtenir une condamnation et aux autres d'y échapper, mais les charmes subtils de ce doute ne séduisent plus que les pyrrhoniens, et les possibilistes ; voyons donc quelles sont les raisons de décider.

Devant le tribunal, les parents avaient produit un certificat du Dr Thibierge de l'hôpital Saint-Louis, établissant que ni le père, ni la mère de l'enfant ne présentaient aucune manifestation de syphilis : et le médecin ajoutait qu'en dehors de tout accident on peut être syphilitique sans le savoir et transmettre à l'enfant la syphilis en même temps que la vie.

Ainsi la morsure du nourrisson est contagieuse sans que les parents aient pu se douter du danger.

Le tribunal, frappé sans doute des malheurs de la nourrice, avait fait fléchir en sa faveur la rigueur des principes juridiques qui fixe l'allocation de dommages-intérêts. Il avait admis qu'il y avait un préjudice certain et que ce préjudice devait être réparé par ceux qui en étaient la cause, même involontaire.

Les juges, sans y prendre garde, avaient ainsi confondu le fait dommageable avec la condition nécessaire au fondement de toute responsabilité, l'élément volontaire d'un abus de droit ou, selon les termes de l'article 1383 du Code civil, d'une imprudence ou d'une négligence.

La huitième Chambre de la Cour n'a pas admis ces principes. En effet, pour qu'il y ait lieu à dommages-intérêts il faut que le préjudice subi par l'un ait été causé par la faute de l'autre ; or, le mot faute comporte un élément intentionnel et un facteur de volonté dont on ne saurait le libérer sans en modifier la nature. On n'est donc responsable que de ce qu'on a causé volontairement, ou tout au moins de ce qu'on aurait pu empêcher avec plus de prudence et d'attention.

Depuis cet arrêt, la même question s'est posée le 11 décembre 1912, devant la 5e Chambre du tribunal de la Seine avec cette complication que le médecin de la famille, qui avait soigné l'enfant depuis sa naissance, était mis en cause par la nourrice contaminée. Les juges ont, comme dans la première espèce, mis les parents hors de cause, étant donnée leur bonne foi. Quant au médecin, sa responsabilité n'a pas été admise, l'expert ayant déclaré qu'il avait pu croire l'enfant atteint de gourme et non de syphilis, sans commettre de faute lourde de diagnostic.

Les parents syphilitiques ne sont donc pas responsables de la contagion occasionnée par leur enfant, s'ils ignoraient leur mal et ne pouvaient, par conséquent, prévoir le danger.

Adrien Peytel,
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel.

SILHOUETTES MÉDICALES

LE Dr DARIER

Dessin original

PAR GILB



LE CHANCRE.

— ***Docteur, çà doit venir d'un coup de pied que j'ai reçu quand j'étais petit.***
— ***Assurément, mon ami, assurément.***

LA MÉDECINE DANS L'ART

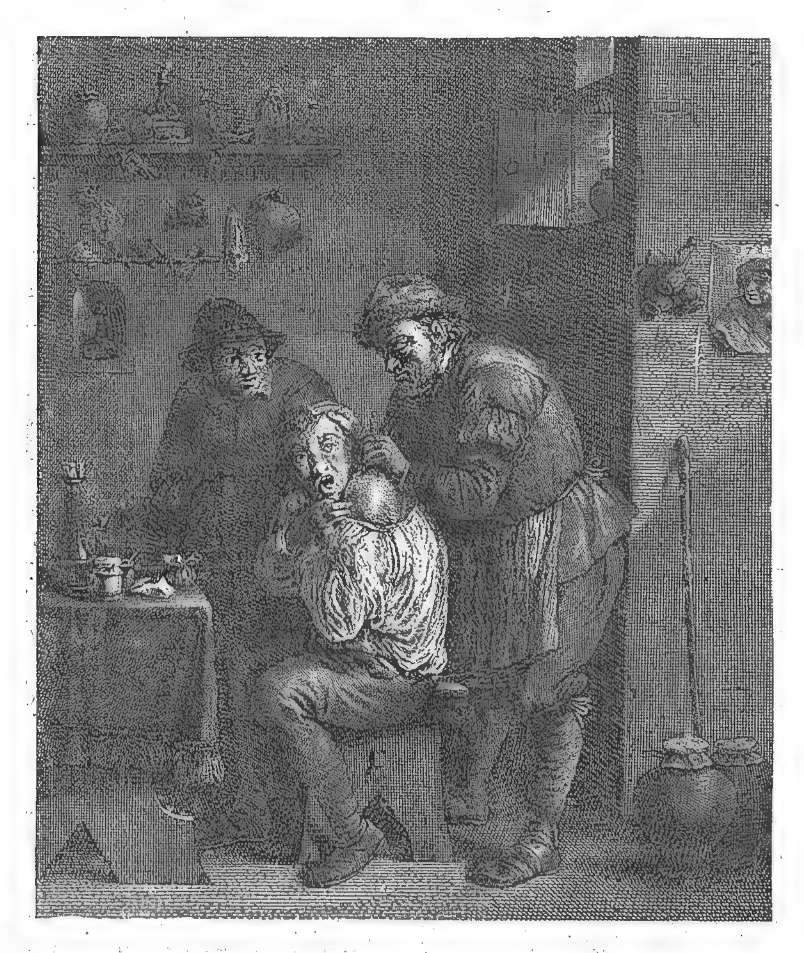


TABLEAU DE DAVID TÉNIERS LE JEUNE, 1678]

Gravé par JACQUES COLEMANS en 1703

NOS HÔPITAUX A VOL D'OISEAU

L'HOSPICE DE BICÊTRE VU DE BALLON, A 1100 MÈTRES D'ALTITUDE



Le 2 novembre dernier, le ballon *le Globule* (900 mètres cubes), piloté par le Dr Crouzon, partait de Saint-Cloud par vent d'ouest très modéré et traversait Paris en prenant de l'altitude. Il fut poussé par un courant nord-sud à 40 kilomètres et se trouva à un moment à 1 100 mètres au-dessus de l'hospice de Bicêtre.

Le Dr Crouzon en profita pour en prendre une photographie que nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs ; ce souvenir sera particulièrement agréable à tous ceux qu'ont fréquenté Bicêtre.

Ajoutons que le voyage du *Globule*, qui était un voyage d'agrément, s'est terminé par un atterrissage à Saint-Benoît-sur-Loire, après avoir traversé la forêt de Fontainebleau et le Gâtinais.

Sur la photographie on voit très nettement à gauche le service des enfants, situé en arrière du marais. Au centre, le service des aliénés avec la sûreté. A droite la division des vieillards avec la chapelle et la cour des internes.

DIÉTÉTIQUE

MENU DES GRANDS ENFANTS

1° DÉJEUNER DU MATIN. — 6 nèfles. Une bouillie à la Blédine.

Ou : 2 bananes ; café au lait avec pain beurré.

Ou : Une grappe de raisins ; Cacaose (excellent pour les enfants déprimés et lymphatiques) avec du miel sur des biscottes.

2° DÉJEUNER DE MIDI. — Crème de pois. Fromage de Brie. Marmelade de pruneaux.

Ou : Pâté de foie gras ; œufs à la neige à la vanille ; marmelade de pommes.

Ou : Poulet rôti ; fromage glacé à la vanille. Langues de chat.

3° DINER. — Soupe aux pommes de terre. Choux-fleurs à la crème. Madeleine.

Ou : Tapioca au lait ; pudding au riz ; poires cuites.

Ou : Crème d'orge au lait ; omelette aux fines herbes ; beignets aux pommes.

RECETTE. — *Langues de chat.*

Réunissez : 125 grammes de sucre en poudre, 125 grammes de farine. Battez en neige 2 blancs d'œufs. Prenez un verre à bière de crème et gros comme une noix de beurre.

Voici maintenant la suite des opérations. Mélangez crème et sucre, ajoutez le beurre, les blancs d'œufs et en dernier lieu la farine. Graissez une plaque avec du beurre ou de l'huile, laissez-y couler la pâte en petites langues, une cuillère à café par biscuit, cuisez à feu doux jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches. Détachez à l'aide d'un couteau.

(*La mère et l'enfant.*)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pilules ferrugineuses.

Extrait de gentiane	5 grammes.
Teinture de gentiane	15 —
Tartrate ferrico-potassique	10 —
Sirop simple ou d'écorces d'oranges	70 —
Acide citrique	50 centigr.
Eau distillée	200 grammes.

F. s. a. une potion, dont on fera prendre une cuillerée à bouche aux chlorotiques, une demi-heure avant chaque repas.

Carbonate de fer	25 grammes.
Racine de valériane pulvérisée	10 —

Mêlez et divisez en 25 paquets. Un à cinq par jour, dans la chlorose compliquée de névralgie.

Pyrophosphate de fer citro-ammoniacal	20 grammes.
Gomme pulvérisée	2 —
Réglisse pulvérisée	2 —
Sirop de gomme	Q. S.

Pour 100 pilules non argentées. Deux à quatre par jour, au moment des repas.

Carbonate de fer }	ââ 4 grammes.
Extrait de quinquina }	
Réglisse pulvérisée	Q. S.

F. s. a. 50 pilules. — Deux pilules, une demi-heure avant chacun des deux principaux repas.

Chloro-anémie avec aménorrhée (HUCHARD).

Tartrate ferrico-potassique	5 grammes.
Extrait d'armoise }	ââ 2 grammes.
Extrait d'absinthe }	
Aloès succotrin pulvérisé de	0gr 50 à 1 gramme.
Essence d'anis	3 gouttes.

F. s. a. 50 pilules. — Deux à chaque repas, dans la chloro-anémie avec aménorrhée. — Exercice au grand air, nourriture fortifiante.

Électuaire ferrugineux (COPLAND).

Sous-carbonate de fer	15 grammes.
Sirop de gingembre	15 —
Conserve d'écorces d'oranges	60 —

Mêlez.

Gros comme une muscade, deux ou trois fois le jour.

Pilules cardiaques (HUCHARD).

Benzoate de soude }	ââ 3 grammes.
Caféine }	
Extrait de stigmates de maïs }	
Huile essentielle d'anis	3 gouttes.

F. s. a. 60 pilules argentées. — 4 par jour, à la première période des affections cardiaques.

Pilules toniques diurétiques (BARTHOLOW).

Fer réduit par l'hydrogène }	ââ 1 gr. 25
Sulfate de quinine pulvérisé }	
Digitale pulvérisée }	
Scille pulvérisée	60 cent.

F. s. a. 20 pilules. — Trois ou quatre par jour, dans les affections du cœur avec dilatation des cavités, gêne de la respiration, toux plus ou moins fréquente et hydropisie générale.

Pommade contre la cardialgie (BOLKIN).

Vératrine	15 centigr.
Extrait thébaïque	75 —
Essence de térébenthine	2 grammes.
Essence de menthe	10 gouttes.
Axonge	30 grammes.

F. s. a. une pommade, conseillée contre les diverses formes de cardialgies. — On peut, en cas d'insuffisance du remède, recourir à l'emploi de petits vésicatoires volants qu'on panse avec de la morphine.

Potion antidiarrhéique (J. SIMON).

Sous-nitrate de bismuth	4 grammes.
Laudanum de Sydenham	1 goutte.
Eau gommée	100 grammes.
Eau de chaux	10 —
Sirop simple	20 —

Mêlez.

Pour une potion à donner par cuillerées, aux jeunes enfants atteints de dyspepsie compliquée de diarrhée.

Gouttes calmantes antidyspeptiques (G. SÉE).

Teinture de jusquiame }	ââ 10 grammes.
Teinture de ciguë }	
Teinture de gentiane	5 grammes.
Essence d'anis	10 gouttes.

Mêlez.

10 à 30 gouttes à chaque repas, dans les dyspepsies douloureuses et dans le cancer de l'estomac.

Mixture contre les douleurs stomacales (REGNAULD).

Eau chloroformée saturée	150 grammes.
Hydrolat de fleurs d'oranger	50 —
Eau distillée	100 —

Mêlez.

Une cuillerée à dessert de quart en quart d'heure, jusqu'à ce que le calme se produise.

Contre la dyspepsie flatulente (HUCHARD).

1° Eau chloroformée saturée	150 grammes.
Eau de menthe	30 —
Eau distillée	120 —

Mêlez.

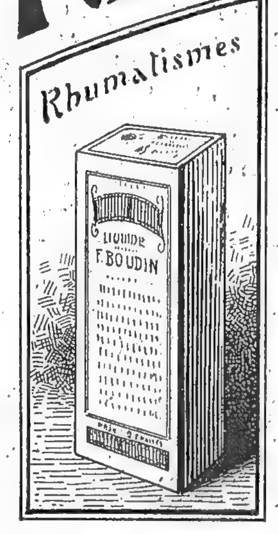
Une cuillerée à dessert immédiatement avant le repas.

2° Teinture de gentiane }	ââ 4 grammes.
Teinture de badian }	
Teinture de noix vomique }	
Chloroforme	20 à 40 gouttes.

Filtrez.

8 à 10 gouttes avant chaque repas, dans un verre à madère d'eau.

REVULSIF DE BOUDIN







PLUS RAPIDE
PLUS ENERGIQUE
PLUS PROPRE

QUE : Teinture d'Iode, Cataplasmes sinapisés, Ouates thermiques, Pointes de feu, Papiers à la Moutarde, etc ...

N'ABIME PAS LA PEAU

Echantillons : Laboratoire Boudin, 46, boul^d Ménilmontant – Paris — Dépôt Général : Simon & Merveau, 21, r. Michel-le-Comte – Paris.

Elixir DE VIRGINIE NYRDAHL

(HAMAMELIS ET CAPSICUM)

Souverain contre :

VARICES - Varicocèle - Phlébites - HÉMORROÏDES

Accidents de la Puberté et de la Ménopause ***(Congestions et Hémorragies)***

Échantillon gratuit : PRODUITS NYRDAHL,
20, rue de La Rochefoucauld, PARIS.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Prix du Flacon : 4 fr. 50.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Sur les moyens d'éviter le pneumothorax opératoire. Un nouveau genre d'appareils à baronarcose** (DANIS, 25 décembre 1912).

Un courant d'air ou d'oxygène, sous pression quelconque, passe dans l'axe d'un petit cylindre, où il rencontre une membrane feutrée imbibée par l'anesthésique, ensuite une soupape qui lui permet de s'échapper, *tout en abaissant sa tension au chiffre manométrique voulu.*

Le système respiratoire du malade est branché en déviation sur ce courant principal, qui lui cède une partie de ses gaz pendant l'inspiration et entraîne avec lui les « déchets » de l'expiration. Le cylindre est « branché » sur l'appareil respiratoire par une pièce intra-buccale et la fente labiale sera occluse avec du leucoplaste. Comment fonctionne ce masque? Aussitôt que la ou les plèvres sont ouvertes et que les poumons s'affaissent, il suffit de pincer les narines du malade pour voir les organes respiratoires reprendre leur volume physiologique, en réglant la pression du courant d'oxygène (L'instrument ne pèse que 150 grammes).

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Insuccès de la douche d'air chaud à faible température dans le traitement des suppurations d'origine osseuse** (ROZIÈS, 19 décembre 1912).

Il est imprudent de vouloir généraliser les indications de l'aérothermothérapie. Elle échoue dans tous les cas d'ostéites suppurées ou non, tuberculeuses ou d'une autre nature. Peut-être pourrait-elle rendre des services soit pour stériliser et assécher la cavité pendant l'intervention, soit, la lésion osseuse une fois guérie, pour hâter la cicatrisation de la plaie opératoire.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Action du Lantol dans un cas de méningite cérébro-spinale à paraméningocoque** (COMANOS PACHA, 21 décembre 1912).

On a signalé les heureux effets des injections intramusculaires de rhoïdium colloïdal (lantol) dans les phlegmons diffus, la septicémie puerpérale, enfin dans certains cas où échouent les autres préparations colloïdales.

Au cours d'une méningite cérébro-spinale (probablement à paraméningocoque puisque le sérum antiméningococcique n'avait produit qu'une amélioration légère et passagère), le traitement par le lantol institué *in extremis* a produit un amendement extraordinaire de tous les symptômes, puis finalement la guérison (6 centimètres cubes quotidiennement pendant quatre jours).

BULLETIN MEDICAL. — **Pourquoi on diffère dans l'appréciation des résultats du pneumothorax artificiel** (HERVÉ et ROLLAND, 21 décembre 1912).

Le pneumothorax artificiel est une chose bien particulière qui n'a, pour ainsi dire, du pneumothorax que le nom. Il ne ressemble pas plus au pneumothorax spontané qu'une opération ressemble à une maladie. « Il représente une véritable opération chirurgicale, réglée méthodiquement, qui a ses points de repère, ses temps, et où rien n'est laissé au hasard. »

Il ne peut être comparé davantage au pneumothorax traumatique, à celui qui résulte, par exemple, d'un coup d'épée dans la poitrine. « D'un côté, allures dramatiques, asphyxie, suppuration possible ; de l'autre, calme, tolérance de l'organisme, asepsie. »

BULLETIN MÉDICAL. — **Le pronostic des ictères hémolytiques congénitaux** (Professeur CHAUFFARD, 25 décembre 1912).

L'ictère congénital hémolytique apparaît comme un état resté incurable jusqu'à présent, souvent compatible avec un état relatif de santé et pouvant permettre une durée normale de vie, mais capable aussi de se compliquer d'accidents sérieux. Comme cet état est habituellement toléré et compensé, « j'hésite encore à proposer la splénectomie ».

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Le néosalvarsan dans la tuberculose et les états anémiques** (M. et A. BERNAY, 21 décembre 1912).

Il semble qu'on ait dans le néosalvarsan en injection intraveineuse à dose progressive et avec une large dilution dans 250 à 300 grammes de sérum artificiel à 4 p. 1000 un adjuvant dans le traitement de la tuberculose. Chez les anémiques, il donnera rapidement et sûrement de beaux résultats et chez les tuberculeux, il agira parallèlement comme cicatrisant et comme stimulant de l'état général.

CADUCÉE. — **La question de la variole-vaccine** (TANON, 21 décembre 1912).

Si la variole ne peut se transformer en vaccine par passage direct sur la génisse, elle peut subir cette transformation en passant par le singe, avant d'être inoculée au buffle (Granducheau, Société médico-chirurgicale de l'Indo-Chine, 12 juin 1911 et 9 juin 1912). L'abondance du virus variolique, la piqûre oblique du derme, la « fraîcheur » en quelque sorte des animaux, l'asepsie absolue sont des conditions essentielles de cette transformation.

LYON MÉDICAL. — **Le lait desséché** (PLAUCHU, 22 décembre 1912).

Le corps médical doit chercher à canaliser et à ramener à ses justes proportions les quelques indications isolées du lait sec que seuls des pédiatres expérimentés pourront nous enseigner. « Jusqu'à ce que des documents plus nombreux, plus précis et analysés par les seuls qui puissent avoir la compétence de les interpréter, à savoir par les cliniciens, aient été versés au débat, je reste convaincu que le *lait desséché doit être réservé pour des cas essentiellement restreints*, et qu'il donne des résultats inférieurs au lait soxhlétisé dans l'allaitement artificiel du nourrisson normal. Dans notre pays, où est née, à la suite de Budin et de ses élèves, la science du nourrisson, où l'admirable effort qui a été fait en faveur de l'allaitement au sein, ou à son défaut, de l'allaitement artificiel bien réglé et surveillé, commence à porter ses fruits, je crois que la *campagne paramédicale* en faveur des laits industriels concentrés et desséchés jetant sur le lait de vache courant un *discrédit exagéré*, est une œuvre imprudente. Le public, essentiellement simpliste, à qui l'on représente ces produits comme destinés à sauvegarder l'enfant, ne peut qu'être de très bonne foi entraîné à des conclusions dangereuses et en tout cas prématurées. »

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Le petit lavement médicamenteux** (GUÉRIN, 22 décembre 1912).

Le petit lavement médicamenteux (5, 10 ou 15 centimètres cubes, c'est-à-dire une, deux ou trois cuillerées à café) remplace avantageusement le lavement ordinairement employé (50, 100 et même 250 centimètres cubes). L'effet de certains médicaments est plus rapide et mieux toléré (morphine, laudanum, KBr, belladone, antipyrine, etc.). Il est préférable de n'employer ni mercure, ni quinine.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **L'hémiatrophie faciale dans les paralysies radiculaires du plexus brachial** (INGELRANS, 22 décembre 1912).

L'hémiatrophie faciale constitue un phénomène rare et singulier dans la paralysie radiculaire du plexus brachial. On en connaît actuellement 6 cas.

MARSEILLE MÉDICAL. — **Les idées actuelles sur l'étiologie et la prophylaxie de la fièvre ondulente** (RAYBAUD, 15 décembre 1912).

« Voici une maladie inconnue à Marseille avant ces toutes dernières années, les premiers cas diagnostiqués remontant à 1909, et déjà elle nous semble, à tous, si familière qu'on la traite comme une vieille habitude, sans souci de la combattre tant elle paraît enracinée. Ne devrait-on pas, au contraire, penser qu'il y a dans la rapide diffusion de la mélitococcie un danger pressant mais évitable et ne conviendrait-il pas d'ouvrir les yeux pour mesurer le péril et de faire un effort pour le combattre. »

ARCHIVES MÉDICALES D'ANGERS. — **Un accident causé par la bande d'Esmarch** (CANAGUIER, 20 décembre 1912).

Deux fois, chez le même malade, au cours d'une trépanation du fémur pour ostéomyélite, une hémorragie presque mortelle s'est produite alors qu'une bande d'Esmarch convenablement serrée était placée à la racine du membre. *L'ablation de la bande amenait l'arrêt de l'hémorragie.* Donc la cause de cet accident ne peut être imputée qu'au lien constricteur.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Gangrène totale du sein, complication locale de septicémie puerpérale (BAMBERGER, **Munch. Mediz. Woch.**, 3 décembre 1912).

On ne cite pas la gangrène totale du sein ni dans les traités de chirurgie ni dans les traités d'accouchement. Roger et Garnier ont publié l'observation d'une accouchée qui quelques jours après le post-partum contracta la scarlatine et présenta une gangrène *circonscrite* du sein au cours d'une mastite. Guérison.

Une femme accouchée sans soins médicaux entre dans un état fébrile inquiétant qui empêche la mise au sein de l'enfant. Le sein gauche se tuméfie et l'on est obligé de l'inciser ; il en sort de la sérosité louche. Trois jours après, l'état s'aggrave et la malade entre dans un état adynamique : le sein est devenu presque noirâtre, douloureux, mais non fluctuant. Aucun signe d'endocardite. On pense alors à une thrombose d'une artère mammaire, par embolus provenant de la sphère utérine. Incision sans anesthésie : *il n'a pas été nécessaire de poser une seule ligature pour enlever le sein jusqu'au grand pectoral.*

La malade meurt le sixième jour.

Zona et varicelle (HEIM, **Berliner Kl. Wochensch**, 9 décembre 1912).

Au XVIe Congrès international de médecine (Budapest), J. von Bokay a apporté neuf observations d'après lesquelles l'éruption de la varicelle affecterait parfois les caractères de l'éruption zostériforme. Le premier de ces cas apparut dans une famille où un enfant présenta un zona typique ; dix jours après, le second enfant une varicelle. Or, en vingt et un ans, von Bokay a observé huit cas analogues. L'un de ceux-ci a été suivi à la clinique de Korangi : le 29 octobre 1891, un malade entre pour un zona lombo-fémoral ; le 6 novembre, chez un voisin de salle apparaît une varicelle. Heim a eu l'occasion de vérifier l'exactitude des constatations de von Bokay.

Le 6 mai 1912, la femme d'un médecin est prise de violentes douleurs dans le côté gauche et elle remarque quelques taches rouges sur la région thoracique. Le soir Heim constate qu'elle présente un zona intercostal. Ce jour-là, il n'y avait dans la maison qu'une petite fille de six ans. Quatre jours après, on ramène le petit garçon de la malade, âgé de trois ans.

Le 16 mai, dix jours après le début du zona maternel, la fillette est atteinte de varicelle ; le 22 mai, le garçon commence également une varicelle généralisée avec température rectale à 39°,5. Les bulles de la région axillaire droite présentaient la forme et la disposition d'une éruption zostériforme et étaient particulièrement douloureuses.

Il est intéressant de mentionner qu'en avril et mai 1912, on a observé dans la deuxième circonscription de Budapest une épidémie insolite de varicelle et d'herpès zoster.

Présence du spirochète dans l'urine de la néphrite syphilitique (K. VORPAHL, **Münchener Mediz. Woch.**, 17 décembre 1912).

La néphrite des syphilitiques est-elle une néphrite d'origine spécifique ou bien une néphrite chez un syphilitique ? Dans le premier cas seul, le traitement mercuriel serait justifié. Les auteurs anglais n'admettent pas la néphrite syphilitique et mettent en cause soit l'alcoolisme, soit le traitement hydrargyrique. Senator déconseille également le mercure. Des observations récentes (Wagner, Stepler, Muhlig, Waldvogel, Haupt, Hoffmann et Thiemann) démontrent la fréquence de la néphrite syphilitique et justifient le traitement. Vorpahl confirme les assertions de ces auteurs et il relate un cas fort probant à l'hôpital de Stettin : une femme de vingt-deux ans entrée en pleine période secondaire, présente une albuminurie de 16 grammes par litre. *En trois semaines, disparition complète de la roséole et de l'albumine par le traitement.*

La preuve de la nature syphilitique d'une néphrite peut être donnée par la mise en évidence du tréponème dans l'urine. Vorpahl a eu l'occasion d'en pratiquer la recherche chez une femme de trente-huit ans atteinte de syphilis treize ans auparavant et qui présentait des gommes du pharynx et une néphrite avec 3^{gr},50 à 4^{gr},50 d'albumine par litre.

L'urine fut centrifugée ; deux gouttes du culot furent examinées à l'ultra-microscope et dès le premier étalement, Vorpahl put mettre en évidence trois spirochètes, reconnaissables à leur gracilité et au nombre de leurs spires. Cette recherche fut contrôlée par des recherches sur des urines témoins. Pour confirmer le diagnostic le traitement spécifique fut institué et le résultat ne se fit pas attendre : au bout d'une semaine, l'albumine disparut et l'examen des urines à l'ultramicroscope devint négatif.

150 observations (H. L. SANFORD, **The Cleveland medical**, nov. 1912).

La substance colorante apparaît dans l'urine en trois à cinq minutes par la voie intra-veineuse, en cinq à douze minutes par injection intra musculaire. L'élimination totale est extrêmement rapide ; il suffit de recueillir l'urine pendant deux périodes d'une demi-heure après l'injection intra-veinuese et pendant deux périodes d'une heure après l'injection intramusculaire.

Cette méthode est précieuse pour décider de l'intervention chez les prostatiques suivant la valeur fonctionnelle des reins. On pourra surseoir à l'opération jusqu'à ce qu'un traitement approprié ait augmenté le pouvoir éliminateur de la glande rénale. Le cathétérisme uretéral combiné à l'étude de la phtaléine-réaction donnera la mesure exacte des interventions possibles sur le rein (suivant les tableaux détaillés de cent cinquante explorations à la sulfonaphtaléine chez des reins normaux, des reins de prostatiques et des reins chirurgicaux).

La pneumonie dans les sanatoriums (H.-L. BARNES, **New York medical journal**, 14 décembre 1912).

La fréquence de la pneumonie ne paraît pas influencée notablement par la cure d'air ; mais la léthalité paraît sensiblement plus élevée chez les tuberculeux (213,5 au lieu de 33 p. 100 000).

Le dosage de l'albumine dans le diagnostic des affections rénales (G.-W. WARREN, **New York medical journal**, 14 décembre 1912).

Le dosage de l'albumine dans l'urine peut fournir d'utiles indications pour le diagnostic étiologique des pyuries.

Dans les cas les plus graves de cystite, la quantité d'albumine ne dépasse pas 15 centigrammes. Donc, dans une pyurie douteuse, *si l'urine ne contient pas de sang*, une quantité d'albumine dépassant 15 centigrammes indique que le rein est en cause.

Le psoriasis, une névrose (W.-P. CUMINGHAM, **Medical Record**, 7 décembre 1912).

Au lieu d'enduire les malades avec des pommades plus ou moins répugnantes, il faut s'attacher à découvrir leurs tares nerveuses et à les faire vivre dans une atmosphère psychique aussi normale que possible par tous les moyens médicaux, hygiéniques, climatiques et moraux qui puissent être utilisés chez eux.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE, DE L'ÉLECTRODIAGNOSTIC ET DE LA RADIOLOGIE A PARIS

Clinique médicale. Hôtel-Dieu.

Professeur M. **Gilbert.**

L'enseignement de l'électrologie et de la radiologie, par le Dr **Guilleminot**, comprend :

1° Deux séances de leçons élémentaires (l'une pendant l semestre d'hiver, l'autre pendant le semestre d'été). Ces leçons ont lieu tous les quinze jours, le mardi à 11 heures.

Chaque leçon comprend la projection des radiographies les plus intéressantes de la quinzaine avec quelques mots d'explication clinique, et un exposé didactique consacré au rappel des notions de technique électrologiques et radiologiques et à l'application de ces méthodes avec différentes catégories de cas pathologiques.

2° L'examen radiologique quotidien des malades pour lesquels cet examen est utile et, avec le concours du Dr **Gérard**, le traitement quotidien des malades (ce traitement est pratiqué plus spécialement le lundi, mercredi et vendredi).

L'enseignement de la kinésithérapie, par le Dr **Durey**, comprend :

1° Deux séances de leçons élémentaires (l'une pendant le semestre d'été, l'autre pendant le semestre d'hiver) sur la technique et les indications du massage. Ces causeries courtes et schématiques sont suivies d'exercices facultatifs ; elles ont lieu tous les quinze jours, le mardi à 11 heures.

2° Le traitement quotidien et plus particulièrement le lundi et le vendredi des malades, auquel peuvent prendre part les médecins et les étudiants en médecine inscrits dans le service de M. le professeur **Gilbert**.

L'enseignement de l'hydrothermothérapie, par le Dr **Dausset**, comprend :

1° Deux séries de leçons élémentaires (l'une pendant le semestre d'hiver, l'autre pendant le semestre d'été), elles ont lieu le mardi à 11 heures et alternent avec les leçons d'électrologie ou de kinésithérapie.

Une affiche spéciale donne d'ailleurs deux fois par an l'horaire exact de ces divers enseignements.

Aux leçons du mercredi du professeur **Gilbert**, lors de la présentation des malades, si les indications thérapeutiques ressortissent à la physiothérapie, ces indications sont exposées en détail.

Hôpital des Enfants malades.

Clinique médicale infantile. — Professeur M. **Hutinel.**

Dr **Larat**, chargé du service d'électrothérapie.

Mardi, jeudi et samedi à 10 h., électrothérapie et électrodiagnostic.

Clinique chirurgicale infantile. — Professeur M. **Kirmisson.**

Dr **Maheux**, chargé du service de radiologie. Examens radiologiques et applications radiothérapiques tous les matins à 9 heures.

Dr **Chaperon**, chargé du service d'électrothérapie. Examens électriques et applications radiothérapiques les lundis, mercredis et vendredis à 10 heures.

Hôpital de la Salpêtrière.
Clinique des Maladies nerveuses.

Professeur **Dejerine**, Laboratoire d'électrothérapie et d'électrodiagnostic.

Chef de laboratoire : Dr **Huet.**

Chef suppléant : Dr **Bourguignon.**

Assistants bénévoles : Dr **Boekler** ; Dr **Dignat** ; Dr **Ehrmann.**

Le laboratoire d'électrothérapie et d'électrodiagnostic fonctionne le lundi, mercredi et vendredi de 3 h. à 7 h. de la façon suivante :

De 3 h. à 5 h. : Examens électrodiagnostiques et indications électrothérapiques, par MM. **Boekler** et **Dignat.**

De 4 h. à 7 h. : Examens électrodiagnostiques et indications électrothérapiques, par MM. **Huet** et **Bourguignon.**

De 4 h. à 7 h. : Applications radiothérapiques, par M. **Ehrmann.**

Le jeudi matin à 10 h. 1/2 : Conférences sur l'électrodiagnostic et l'électrothérapie dans les maladies du système nerveux, par le Dr **Huet**, chef de laboratoire.

Le mardi matin de 9 h. à midi et les jeudi et samedi de 2 h. 1/2 à 7 h. : Travaux de physiologie normale et pathologique par le Dr **Bourguignon.**

Laboratoire de radiographie. — M. **Infroit**, chef du laboratoire central de radiologie de la Salpêtrière.

Examens radiologiques tous les matins à 9 heures.

Institut municipal d'électrothérapie de la Salpêtrière, Directeur : M. le Dr **Zimmern.**

Le lundi, mercredi et vendredi à 1 heure : Examens et traitements électrothérapiques.

Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Professeur : M. **Gaucher.**

Indépendamment de la pratique constante des traitements électriques ou radiothérapiques dans le service et des indications thérapeutiques faites par le professeur dans ses leçons cliniques, il est fait une fois par an, en novembre, une série de leçons de dermatologie et syphiligraphie pratiques.

Au cours de ces leçons les applications dermatologiques des rayons X et de l'électricité sont exposées par MM. **André Broca** et **Zimmern.**

Cours de Physique médicale.

Professeur : M. **Weiss.**

Le cours du professeur a lieu trois fois par semaine pendant le semestre d'hiver, il est subdivisé de la façon suivante : Méthode graphique, 3 leçons, Mécanique des os, art. muscles, etc., 4 leçons ; Station et locomotion, 1 leçon ; Mécanique respiratoire et circulatoire, 6 leçons ; Chaleur animale, 3 leçons ; Propriétés des solutions, 4 leçons ; Optique, 7 leçons ; Électricité, 4 leçons ; Radiologie, 3 leçons ; Action des agents physiques sur les êtres vivants, 5 leçons.

M. le Dr **Zimmern**, professeur agrégé, fait son cours trois fois par semaine pendant le semestre d'été, ce cours comprend 9 leçons élémentaires d'électricité et de radiologie.

Hôpital Saint-Louis.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. M. le Dr **Gastou**, chef du laboratoire.

Examens radiologiques et traitements radiothérapiques tous les jours.

Service d'électrologie et de radiologie de M. le Dr Brocq. — M. le Dr **J. Belot**, chef du laboratoire.

Tous les matins à 9 h. 1/2, examen des malades nouveaux et des malades en cours de traitement.

De 9 h. à midi, traitement des malades : radiothérapie.

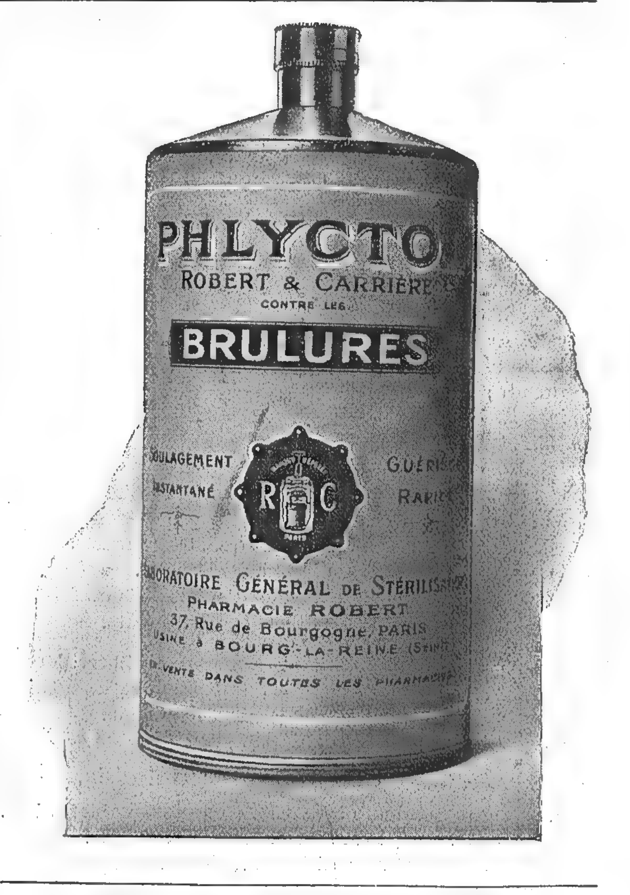
Le mardi matin à 10 h., examen radioscopique des malades du service et du dehors.

Le vendredi matin, examen des lupus en traitement et application des méthodes thérapeutiques associées :

A partir du 15 janvier est organisé un *cours de radio-*



CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE



PHLYCTO
ROBERT & CARRIÈRE
CONTRE LES
BRULURES
GUÉRI
PHARMACIE ROBERT
37, Rue de Bourgogne, PARIS



PAINS SPÉCIAUX
PRODUITS DIÉTÉTIQUES
PATES ALIMENTAIRES
& DE RÉGIME
CH. HEUDEBERT
EN VENTE PARTOUT
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE
à MM. les Docteurs
FARINES CÉRÉALES
Usines à NANTERRE (Seine)
FARINES LÉGUMINEUSES

thérapie et d'électrothérapie pratiques, envisagées surtout dans les applications dermatologiques. Il comprend 12 leçons :

A. RADIOTHÉRAPIE. — 1° Générateurs électriques ; choix d'une installation. — 2° Ampoules et appareils d'utilisation. — 3° Mesures et appareils de mesure. — 4° Filtration ; méthodes de traitement. — 5° Indications cliniques de l'emploi du radium.

B. RADIUMTHÉRAPIE. — 6° Généralités pratiques ; appareils ; indications cliniques de l'emploi du radium.

C. HAUTE FRÉQUENCE. — 7° Technique pratique ; description et utilisation des appareils. — 8° Modes d'application. — 9° Indications cliniques de l'emploi de la haute fréquence.

D. PHOTOTHÉRAPIE. — AIR CHAUD. — BAINS STATIQUES. — 10° Description sommaire des principaux appareils ; indications cliniques de l'emploi de ces agents.

E. ÉLECTROLYSE. — IONISATION. — 11° Technique appliquée ; indications cliniques de l'emploi de l'électrolyse et de l'ionisation.

F. TRAITEMENTS COMBINÉS. — 12° Association au cours d'un même traitement des divers agents étudiés.

Droit d'inscription : 50 francs. Se faire inscrire au Service où sera indiquée la date exacte du début des cours.

Une deuxième série a lieu après Pâques.

A la suite de chaque cours, les élèves sont exercés au maniement des appareils et au traitement des maladies sous la surveillance du chef de service.

Des conférences annexes de radiologie auront lieu dans le cours de l'année ; elles auront pour objet l'étude radioscopique et radiographique des viscères.

Une série de leçons est consacrée à l'interprétation des radiographies avec expositions de négatifs et série de projections.

Hôpital Saint-Antoine.

Service de M. le Dr **Béclère.**

L'enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie, de la radiothérapie et de la radiumthérapie, est donné annuellement dans le service de M. **Béclère** en deux cours de vacances, d'une durée de huit jours, l'un immédiatement avant Pâques, l'autre dans la seconde quinzaine d'octobre.

Ces cours, librement ouverts à tous les étudiants et docteurs en médecine, sont complétés par des EXERCICES PRATIQUES DE RADIOSCOPIE et de RADIOGRAPHIE auxquels donne accès un droit d'inscription de cent francs.

2° En dehors des cours de vacances, les applications de la radiologie au diagnostic et à la thérapeutique sont l'objet de conférences annoncées par des affiches spéciales et, à quelque moment de l'année que ce soit, l'ENSEIGNEMENT PRATIQUE de la RADIOGRAPHIE est donné par le chef de laboratoire à tout étudiant ou docteur en médecine qui acquitte un droit d'inscription de cent francs.

3° L'enseignement clinique de la radiologie médicale est donné journellement comme suit :

Tous les matins, le dimanche excepté : EXAMEN CLINIQUE et TRAITEMENT des maladies justiciables de la radiothérapie ou de la radiumthérapie (dermatoses, tuberculides, néoplasmes, adénopathies, splénomégalies, leucémies, etc.).

Lundi matin à 10 h. : Examen radioscopique des malades du Dr Mathieu (affections de l'estomac).

Vendredi matin à 10 h. : Examen radioscopique des malades du service.

Samedi matin à 10 h. : Examen radioscopique des malades externes (exploration des poumons, des plèvres, des ganglions bronchiques, du cœur, de l'aorte, de l'œsophage, etc.).

Indépendamment de cet enseignement auquel participent les assistants du laboratoire, MM. **Haret**, **Jaugeas** et M. **Henri Béclère** assurent l'enseignement suivant :

Dr **Jaugeas** : Jeudi 9 h. 1/2 : Applications thérapeutiques de la neige carbonique.

Dr **Haret** : Vendredi 9 h. : Traitement des affections justiciables de la radiumthérapie par application d'appareils à sels collés. Indications et technique.

Dr **Henri Béclère** : Samedi 9 h. : Démonstrations hématologiques dans les affections justiciables de la radiothérapie. Enseignement de l'hématologie (numération des globules, pourcentage, diagnostic différentiel).

Le laboratoire du Dr Béclère comprend une bibliothèque de radiologie médicale et un musée de radiothérapie ouverts à tous les étudiants et docteurs en médecine.

Service de M. le Dr **Vaquez**, médecin des hôpitaux. Tous les jours et plus particulièrement le jeudi et le samedi, examens orthodiagraphiques et hétérodiagraphies du cœur et de l'aorte par M. le Dr **Bordet**, chef du laboratoire de radiologie de M. le Dr Vaquez.

Hôpital Beaujon.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef de laboratoire : M. le Dr **Desternes**. — Examens radiographiques tous les jours à 9 h. 1/2 ; examens radioscopiques le mercredi et samedi à 10 h. 1/2.

Hôpital Bichat.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Beaujard**. — Examens radiographiques et radioscopiques, traitements radiothérapiques tous les jours à 10 heures.

Hôpital Boucicaut.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Aubourg**. — 1° *Tous les matins* à 9 h. 1/2 : radiographie des membres ; à 10 h. 1/2 radiographie et radioscopie des viscères (poumon, cœur, estomac, intestin, rein, etc.) ; 2° *Deux fois par an* avec l'assistance de M. **Lebon**, chef de laboratoire suppléant ; à partir de la première semaine de juin et à partir de la première semaine de décembre.

Il est fait dans le laboratoire douze conférences théoriques et pratiques de radiologie médicale. — Les conférences sont suivies chaque jour de démonstrations pratiques de radiographie et de radioscopie.

Programme des conférences. — I. *Technique radiologique* : 1° Propriétés des rayons X ; 2° ampoules et soupapes ; 3° les sources d'énergie électrique ; 4° technique de la radiographie ; 5° technique de la radioscopie ; 6° technique de la radiothérapie.

II. *Applications cliniques* (avec projections de clichés) : 1° Os, articulations, corps étrangers ; 2° Poumons, cœur, aorte, médiastin ; 3° Œsophage, estomac ; 4° Intestin ; 5° Rein, foie, dents, grossesse ; 6° Applications de la radiothérapie. Ces conférences sont gratuites.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Bonniot**. — Examens radiographiques et radioscopiques tous les matins à 10 heures.

Laboratoire de radiologie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Turchini**. — Examens radiographiques et radioscopiques tous les matins à 10 heures.

Laboratoire d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Labbé.** — Consultation externe et applications thérapeutiques le lundi, mercredi et vendredi à 1 heure.

Hôpital Cochin.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Ménard.** — Examens radiographiques et radioscopiques ; électrothérapie et radiothérapie tous les matins à 9 heures.

Hôpital des Enfants assistés.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Barret.** — Examens radiographiques tous les jours à 9 heures ; examens radioscopiques (maladies de l'estomac) le mardi à 10 h.

Hôpital Laënnec.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Maingot.** — Lundi 8 heures : explorations urologiques ; lundi 10 heures : examens radioscopiques ; mardi 9 heures à midi : applications thérapeutiques de l'électricité et des rayons X. Électrodiagnostic. Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures : radiographies ; samedi, 10 h. 1/2 : examens radioscopiques.

Hôpital Lariboisière.

Laboratoire de radiologie. — Chef du laboratoire : M. **Vaillant.** — Examens radiologiques tous les matins.

Laboratoire d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Hischmann.** — Consultation externe le lundi, mercredi et vendredi à 9 heures ; traitements électrothérapiques de 9 heures à midi.

Maison municipale de Santé.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Bouchacourt.** — Examens radiologiques et radioscopiques tous les matins à 9 heures.

Hôpital Necker.

Laboratoire central de radiographie. — Chef du laboratoire : M. **Contremoulins.** — Examens radiologiques tous les matins.

Hôpital de la Pitié.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Delherm.** — Tous les matins : radiographie et radioscopie à 10 heures ; électrothérapie et radiothérapie : trois fois par semaine, les mardis, mercredis et vendredis.

Hôpital Tenon.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Legros.** — Tous les jours de 9 h. 1/2 à 11 heures : Exercices de pratique radiologique courante (radiodiagnostic). Mardi, jeudi et samedi de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 : électrothérapie, radiothérapie et électrodiagnostic.

Hôpital Trousseau.

Laboratoire de radiologie et d'électrothérapie. — Chef du laboratoire : M. le Dr **Albert-Weil.** — Tous les matins à 10 heures : radiographies ; tous les matins à 11 heures : examens radioscopiques et interprétation des clichés. Lundi, mercredi et vendredi à partir de 9 heures : examens électrodiagnostiques et électrothérapie. Mardi, jeudi et samedi à partir de 9 heures : radiothérapie.

École française de stomatologie.

(Passage Dauphine.)

Service de radiologie dentaire. — Professeur de radiologie : M. le Dr **Belot** ; chef du laboratoire de radiographie : M. le Dr **Hadengue.** Tous les jeudis matins à 10 heures : radiographie des malades de la clinique.

Le Dr **Belot** fait, durant le semestre d'été, une série de cinq leçons sur la radiographie et stomatologie, technique et résultats.

Physiothérapie.

(Cours de vacances.)

École des Hautes Études sociales, 16, rue de la Sorbonne.

Ces cours, qui constituent un enseignement complet de la physiothérapie, ont lieu, depuis six ans, deux fois par an pendant les vacances de Pâques et dans le courant d'octobre, à l'École des hautes études sociales.

Ils sont organisés par M. **Albert-Weil,** chef du laboratoire de radiologie de l'hôpital Trousseau, M. **Dausset,** assistant de physiothérapie de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, M. **Legrais,** ex-chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, M. **Dominici,** ancien interne des hôpitaux, M. **Durey,** assistant de physiothérapie de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, M. **Kouindjy,** chargé du service de rééducation à la Salpêtrière, M. **Raoul Leroy,** M. **Sandoz,** directeur de l'Institut Zander de Paris, et M. **Wetterwald,** secrétaire général de la Société de kinésithérapie.

Ils sont divisés en deux séries de 20 leçons : la première série comprend l'électrothérapie, la radio et la radiumthérapie, la photothérapie et l'hydrothérapie ; la deuxième comprend le massage médical, chirurgical, gynécologique, la gymnastique, la rééducation motrice, la mécanothérapie et la méthode de Bier. Les cours, qui visent à être essentiellement pratiques, sont complétés par des visites à divers instituts ou cliniques. Plusieurs des leçons ont lieu dans des services hospitaliers ou dans des établissements permettant la présentation des malades intéressants.

Le prix de chaque série est de 50 francs. S'adresser pour renseignements ou inscriptions chez MM. Vigot frères, éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine.

Association d'Enseignement médical professionnel.

(Cours de vacances.)

Hôtel des Sociétés Savantes, rue Danton.

L'association organise chaque année deux séries de cours de vacances, essentiellement pratiques. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de septembre).

L'un de ces cours est consacré à l'électrothérapie et à la radiothérapie. Il est fait par M. le Dr **Delherm,** chef du laboratoire de radiologie de l'hôpital de la Pitié.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr **Barbarin,** 186, faubourg Saint-Honoré.

Le droit d'inscription pour ce cours, qui comprend de 9 à 12 leçons, est de 25 francs.

École d'Enseignement médical.

Cours pratiques complémentaires et de perfectionnement sous le patronage de l'Institut Catholique de Paris, faits par un groupe de médecins et chirurgiens des hôpitaux, d'anciens chefs de clinique, d'anciens externes et de praticiens spécialistes.

Siège social : 18, rue du Luxembourg.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE, DE L'ÉLECTRODIAGNOSTIC ET DE LA RADIOLOGIE A PARIS *(Suite)*.

Ces cours ont lieu deux fois par an en hiver (novembre et décembre), en été (mai et juin). Ils comprennent divers cours de physiothérapie.

Radiologie, radiothérapie : 5 leçons par le Dr **Fleig**, assistant de radiologie et d'électrothérapie à l'hôpital Saint-Louis.

Hydrologie médicale : 6 leçons, par M. le Dr de **Grandmaison**.

Hydrothérapie et physiothérapie : 3 leçons, par M. le Dr **Dubois de Saujon**.

Massage : 6 leçons, par M. le Dr **Debonnesset**.

Les cours théoriques se font à l'association générale des étudiants catholiques, 18, rue du Luxembourg ; l'*enseignement pratique* a lieu à la policlinique de l'enseignement médical complémentaire, 8, rue des Plantes et dans divers hôhitaux et cliniques. Droit d'inscription : 40 francs pour l'ensemble des cours de la première série ; 20 francs pour l'ensemble des cours de chaque série suivante. Un droit de 10 francs est perçu en plus pour les travaux pratiques de radiologie.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'école d'enseignement médical, 18, rue du Luxembourg, tous les jours de deux heures à six heures, le dimanche excepté.

Cours libre de Physiologie normale et Pathologique du système nerveux.
(École pratique, amphithéâtre Cruveilhier).

M. le Dr **Bourguignon**, chef suppléant au laboratoire d'électrothérapie de la Salpêtrière, expose dans ces cours, qui durent du 15 mars au 15 juillet, la physiolcgie normale et pathologique du système neuromusculaire (réaction de dégénérescence, réaction de la maladie de Thomsen, de la myopathie, etc.).

Clinique Apostoli-Laquerrière.

La clinique Apostoli-Laquerrière, 60, rue de Rome est l'ancienne clinique du Dr Apostoli, fondée en 1882. Elle est ouverte aux médecins et étudiants les mardi, jeudi et samedi à partir de 3 heures. Le Dr Laquerrière se tient personnellement à leur disposition de 5 à 6 heures (présentation des malades, études des appareils, etc.). Une installation complète, toujours tenue au courant des progrès les plus récents de l'instrumentation permet aux élèves de s'initier aux applications des diverses modalités électriques à la gynécologie, aux maladies du système nerveux, du tube digestif, de la nuitrition ; à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie, à l'électro-diagnostic, aux traitements des accidents du travail, mécanothérapie, électromécanothérapie, aérothermothérapie, etc.

Conférences. — Deux fois par an, M. **Laquerrière**, directeur de la clinique, M. **Delherm**, ancien interne des hôpitaux, font une série de conférences d'électrothérapie).

CHRONIQUE DES LIVRES

Kurzes Lehrbuch der Gynäkologie, par Otto Küstner, 1912, 5e *édit*, revue et augmentée, avec 384 figures en partie coloriées dans le texte (*Librairie Gustave Fischer, Iéna*).

Le rapide succès de ce livre qui est arrivé à la 5e édition en dix ans prouve bien qu'il répondait à un besoin. Il condense en un peu plus de 600 pages, ornées de belles figures, dont beaucoup en couleur, toutes les notions indispensables aux étudiants, aux praticiens, voire même aux chirurgiens de carrière.

Je noterai tout particulièrement la clarté du texte et l'heureux choix des figures, la plupart originales.

Albert Mouchet.

Jahreskurse für ärztliche Fortbildung. Revue mensuelle, groupant dans chaque numéro, d'une manière systématique, les différentes branches de la médecine et de la chirurgie. (*Lehmann*, éditeur à Munich).

Le numéro de décembre 1912 est consacré à la chirurgie, à la médecine légale et aux accidents du travail. Le Pr Borchardt : Quelques progrès dans le domaine de la chirurgie du cerveau et de la moelle épinière. Le Dr Schone : Conférence sur certaines acquisitions chirurgicales. Le Pr Puppe : Revue de médecine légale. Enfin, le Pr Thieme a écrit un article sur le congrès des accidents du travail, et le privat docent Gellinek, sur les accidents produits par l'électricité.

H.

Vingt régimes alimentaires en clientèle, par le Dr Ch. Fiessinger, 1913, in-8 (*Maloine*, à Paris).

L'ouvrage de M. Fiessinger est destiné aux praticiens. Il y décrit dix régimes généraux, régimes hydrique, lacté, végétarien, carné chloruré et sucré, fruitarien, alcoolique, déchloruré, de suralimentation, de réduction des liquides ; puis dix régimes spéciaux pour les albuminuriques, les maigres, les gras, ceux qui ne dorment pas, les jaunes et les terreux, les rouges et les bronzés, ceux qui ont soif, les constipés, les diarrhéiques, les cardiaques. Ces titres de chapitre indiquent assez dans quel esprit est conçu l'ouvrage. Il ne faudrait pas croire toutefois que, sous sa forme volontairement simple, et pratique, il ne soit qu'un ouvrage de vulgarisation. L'esprit original de l'auteur, la profonde expérience qu'il a acquise au cours d'une longue carrière à la campagne s'y manifestent à chaque page. Ajoutez que le Dr Fiessinger, qui, tantôt dans des chroniques spirituellement frondeuses, tantôt dans des ouvrages philosophiques profondément pensés a fait souvent preuve d'un remarquable talent d'écrivain, à su donner à son exposé une forme agréable, qui en rend la lecture facile et attrayante. On ne peut donc faire que l'éloge d'un petit livre qui tient plus — chose rare — que son titre modeste ne promet.

G. Linossier.

Neurorezidive, par Benario (*Lehmann*, édit. à Munich).

Avec une argumentation extrêmement serrée et une statistique importante, l'auteur démontre ici que les accidents nerveux apparaissant après le traitement par le 606, sont dus non à des accidents toxiques, c'est-à-dire neurotropiques, mais bien à des neurorécidives, c'est-à-dire à des accidents de nature purement syphilitique. Les récidives nerveuses après le Salvarsan ne sont pas plus nombreuses qu'après le traitement mercuriel. Il a fallu à beaucoup de médecins le Salvarsan pour découvrir la syphilis nerveuse de la période secondaire, que le professeur Fournier a depuis longtemps décrite. Les paralysies faciales ou oculaires ou les lésions du nerf auditif sont purement des récidives de syphilis et ne sont même pas favorisées par l'administration antérieure de la médication arsénicale.

G. Milian.

L'ACTUALITÉ

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EUGÉNIQUE

RÉUNION PRÉPARATOIRE A LA CONSTITUTION
DE LA SOCIÉTÉ, TENUE LE DIMANCHE 22 DÉCEMBRE
AU GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

A la suite du Congrès d'Eugénique de Londres, les Français qui avaient pris part à ce congrès se sont réunis à leur retour à Paris, sur l'initiative de M. Lucien March, directeur à la statistique générale de la France, et sous la présidence de M. Edmond Perrier, directeur du Muséum, dans le but de créer à Paris une *Société française d'Eugénique*, analogue à celles qui existent dans d'autres pays. L'Angleterre a l'*Eugenics éducation Society* qui a pour organe l'*Eugénics Review*; elle possède aussi le *Francis Galton Laboratory for national Eugenics* d'où sont sortis des travaux importants. En Amérique, l'*American Breeders Society* s'est annexé une section d'Eugénique avec une institution dont le nom indique le fonctionnement, l'*Eugenics record office.* L'Allemagne a constitué la *Gesellschaft für Rassenhygiene* et publie une revue, *Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie.* La Suède a institué le *Svenskt Sallskep for Rashygien.* Le besoin d'une organisation analogue s'imposait dans notre pays. La future Société se donne pour but l'étude des questions relatives à l'amélioration des générations à venir et en particulier des questions d'hérédité et de sélection dans leur application à l'espèce humaine, et des questions relatives à l'influence des milieux, de l'état économique, de la législation, des mœurs, sur la valeur des générations successives et sur leurs aptitudes physiques, intellectuelles, sociales. Les fondateurs de la future Société se sont réunis au grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine. Parmi les personnes présentes, citons M. Doumer, sénateur, les professeurs Perrier, du Muséum, Houssay de la Sorbonne, F. Faure, de la Faculté de droit, Landouzy, Pinard, Weiss, les docteurs Apert, Armand-Delille, Claude, Dupuy, Hallopeau, Hervé, Jayle, Lepage, Ch. Leroux, Méry, Nobécourt, Papillault, Raimondi, Siffre, Schreiber, etc. De nombreuses lettres d'adhésion étaient d'autre part parvenues au comité d'organisation, et déjà un don généreux est venu faciliter la future constitution de la Société.

M. Doumer, dans une éloquente allocution, a dit combien les études eugéniques étaient particulièrement nécessaires à notre pays. Si l'on n'y prend garde, si la science n'y porte remède, la civilisation menace d'avoir pour rançon un affaiblissement, un appauvrissement progressif de la race. A l'état de nature, les difficultés de la vie comportent une rigoureuse sélection naturelle, qui fait disparaître les malingres, et écarte de la reproduction les moins aptes. Il n'en est plus ainsi dans notre civilisation ; elle protège les faibles, et c'est son honneur ; elle crée même en leur faveur des privilèges ; ne sait-on que dans nos campagnes, les réformés du service militaire, seuls jeunes hommes restés au village, contractent mariage plus précocement que les hommes bons pour le service ; les hommes d'énergie s'adonnent à des entreprises, qui les écartent du mariage, soit qu'ils s'absorbent dans la lutte au milieu des grandes cités, soit qu'ils aillent au loin vivifier et mettre en valeur nos colonies. Mille autres causes encore, liées aux mœurs, et à l'état social, empêchent le jeu normal et la sélection naturelle. Dans quel sens, selon quels principes une sélection artificielle pourrait-elle y suppléer. C'est ce que les travaux de la Société permettront peut-être d'envisager.

M. Pinard insiste sur ce fait que les mœurs actuelles ont surtout fait disparaître en bonne partie la sélection sexuelle ; elle a restreint la natalité, si bien que la race diminue, et comme quantité, et comme qualité. Mais est-il juste d'accuser le progrès de la civilisation. Le progrès n'est coupable que parce qu'il est incomplet ; la civilisation n'a qu'un tort, c'est d'être insuffisante. Nous avons civilisé tous nos instincts, nous en avons fait l'éducation, si bien que nos habitudes civilisées ont remplacé nos instincts primitifs. Un seul de nos instincts est resté à l'état brut, l'instinct de la reproduction. L'homme ne sait pas contenir cet instinct de façon à choisir le moment le plus apte pour procréer ; des milliers d'êtres sont procréés dans l'ivresse, ou dans des états maladifs, et en portent toute leur vie la tare. La femme aussi doit être instruite des inconvénients de la procréation inconsciente. La civilisation a restreint la natalité, faisons en sorte qu'elle donne au moins des produits de bonne qualité.

M. Landouzy prend ensuite la parole. Il montre que l'hygiène, la médecine sont en train d'accomplir la sélection demandée de la race. La médecine devient une hominiculture. Le médecin autrefois consolait toujours, soulageait souvent, guérissait quelquefois. Il guérit peut-être un peu plus les maladies, mais surtout il les empêche de survenir. Pasteur, là comme pour le reste, a montré le chemin. Il a obtenu l'extinction des maladies du ver à soie, fléaux de cette espèce, par la sélection de la graine, C'est ce que nous sommes conviés à faire pour l'espèce humaine.

M. Perrier explique pourquoi la Société fait appel à toutes les bonnes volontés et groupe à côté de médecins et de naturalistes, des juristes et des hommes politiques. La législation et la politique n'ont pas à intervenir constamment dans les questions eugéniques. Si l'alcoolisme n'a pu être combattu par une loi salutaire, ce n'est pas parce que la politique du cabaret a fait repousser cette loi par la Chambre. Pour la syphilis que fait-on : on arrête les femmes qui, la plupart du temps ne savent pas qu'elles sont contagieuses, et on laisse en liberté les hommes qui se savent atteints et qui ne craignent pas de propager leur mal ; mais les hommes sont électeurs.

Nous faisons appel aussi aux naturalistes, aux éleveurs, aux horticulteurs qui ont tant et si bien perfectionné les espèces animales et végétales. Nous savons bien que nous ne pouvons appliquer à l'homme les mêmes méthodes, mais ils pourront peut-être nous donner des renseignements précieux

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes sportives à Chamonix et au Revard

(AIX-LES-BAINS) **HIVER 1912-1913**

Émission au départ de Paris, du 30 novembre 1912 au 28 février 1913, pour **Chamonix**, et du 21 décembre 1962 au 2 mars 1913, pour **Aix-les-Bains-Mont-Revard**, de billets d'aller et retour spéciaux, 1re et 2e classes, à prix réduits. Validité 15 jours (dimanches et fêtes compris). Faculté de prolongation de deux fois huit jours, moyennant supplément de 10 o/o chaque fois.

De **Paris à Chamonix**, viâ Mâcon ou St-Amour, Culoz, Bellegarde ou Aix-les-Bains : *1re classe*, **90 fr.** ; *2e classe*, **60 fr.**

A partir du 21 décembre, faculté d'arrêt à Aix-les-Bains, à l'aller ou au retour. Les voyageurs se rendant au Mont-Revard trouveront, à la gare P.-L.-M. d'Aix-les-Bains ou au Syndicat d'Initiative, un billet d'aller et retour pour le Mont-Revard (prix réduit : **5 fr.**), sur présentation de leur billet spécial.

Train Express de Nuit " Paris-Chamonix "

du 22 décembre 1912 au 11 février 1913

Départ de Paris à **22 heures 15**. — Arrivée à Chamonix à **10 heures 48**

De **Paris à Aix-les-Bains-Mont-Revard**, viâ Mâcon ou St-Amour, Culoz : *1re classe*, **80 fr.** ; *2e classe*, **55 fr** coupon pour le parcours, aller et retour, d'Aix-les-Bains (gare du Revard) au Revard (sommet) compris.

D 21 décembre 1912 au 28 février 1913, faculté de retour par Chamonix moyennant supplément de **15 fr.** en 1re classe et de **10 fr.** en 2e classe, à payer à la gare d'Aix-les-Bains.

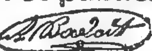
Le chemin de fer du Mont-Revard fonctionne tous les jours du 24 décembre 1912 au 2 mars 1913. Nombre de places limité, les retenir à l'avance au Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains.

ETABLISSEMENT de SAINT-GALMIER (Loire)

SOURCE BADOIT

L'eau de Table sans Rivale. — La plus légère à l'estomac. — Déclarée d'intérêt public.

Exiger le CACHET VERT et la SIGNATURE :



ÉTABLISSEMENT THERMAL DES **BAIGNOTS**

à **Dax** (Landes)

Ouvert toute l'Année

Traitement du Rhumatisme

Sous toutes ses formes par les Boues Végéto-minérales

Envoi franco de notices. S'adresser au Directeur.

TOUS LES MÉDECINS *remplacent leur montre par un*

CHRONOGRAPHE "JUST"

qui rend cent fois plus de services

22 centimes PAR JOUR

8 JOURS A L'ESSAI

GARANTIE 10 ANNÉES — *pendant cinq ans, nous réparerons* **GRATUITEMENT** *tous les accidents que vous y causerez.*

DESCRIPTION TECHNIQUE

Mouvement à échappement à ancre ligne droite, balancier compensé, métal Invar, spiral Bréguet, 15 rubis fins, antimagnétique. Réglé aux positions et aux températures. Calibrage et interchangeabilité absolus. Fonctions de chronométrage indéréglables et instantanées.

Prix : Acier oxydé **80** fr. — Argent fin **95** fr. — Or **345** fr.

Pas plus cher qu'une montre ! !

Par suite de notre traité avec le Journal PARIS MÉDICAL, nous vendons le **chronographe " JUST "** au Corps médical avec

12 et 15 mois de crédit

par paiement de 6 fr. 70 par mois et au comptant avec 10 0/0 d'escompte.

Franco de port et d'emballage.

J. AURICOSTE, I Q, O ✠

Horloger de la Marine de l'État et de l'Observatoire.

10, Rue La Boëtie, PARIS

Envoi gratuit sur demande de la brochure descriptive N° 16

LE PLUS HAUT PROGRÈS DE LA CHRONOMÉTRIE MODERNE

L'ACTUALITÉ (*Suite*)

pour notre but, très différents du leur. Ils visent à développer une qualité choisie : grosseur ou force de la bête, engraissement, précocité, qualités laitières, etc. Cela c'est facile. Mais pour l'espèce humaine, ce n'est pas une qualité que nous cherchons à développer dans une race, mais toutes à la fois dans l'ensemble de la nation ; il faut y ajouter les qualités morales ; mais comment procéder pour cette sélection ; on a commencé en Amérique à stériliser les criminels, ce qui est, paraît-il, une très simple opération de toute petite chirurgie, et sans aucun risque, du moins chez l'homme ; mais on nous dit d'autre part que le génie et le crime peuvent alterner dans les mêmes familles ; ayons donc peur de supprimer la naissance éventuelle d'un homme de génie ; en réalité nous ne connaissons pas encore suffisamment l'hérédité pour entrer dans la voie pratique, et de longues années d'études préalables sont nécessaires. Ce sont ces études que nous entreprenons.

Nous ne savons pas beaucoup mieux comment sont susceptibles de varier les êtres humains. A peine connaissons-nous par les animaux les effets des variations d'alimentation, grâce à M. Houssay. En résumé, il faut que tous, médecins, naturalistes, économistes, sociologues s'allient pour la besogne, pour qu'elle ait chance d'être féconde.

M. WEISS insiste sur ce fait que l'éducation physique, qui est la grande améli
oratrice des individus, aura également un bon effet sur la race. Les jeunes gens qui s'adonnent au sport s'écartent des cabarets et également des possibilités de syphilisation.

M. JAYLE soutient que la qualité ne doit pas être recherchée, mais bien la quantité. La qualité vient par surcroît. Dans les familles nombreuses, les enfants sont sains et vigoureux parce qu'une sélection s'établit entre eux. La question de race joue un grand rôle. Les brachycéphales descendant des montagnes d'Auvergne font reculer les envahisseurs dolichocéphales.

M. DOUMER répond que le sol français a amalgamé les éléments d'origines ethniques différentes qu'il porte depuis des siècles. C'est à améliorer l'ensemble de la nation qu'il faut nous attacher.

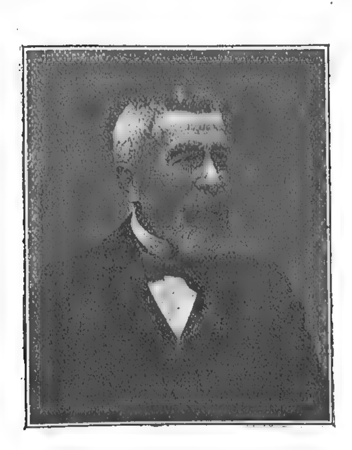
Après lecture du projet de statuts, rendez-vous est pris à un mois pour la constitution définitive de la Société.

E. APERT.

NOUVELLES

LE DOCTEUR CH. PÉRIER VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

En appelant à la présider, l'an prochain, le Dr Ch. Périer, par un vote unanime, l'Académie a consacré la haute estime et l'affection dont l'entourent depuis plus d'un demi-siècle tous ceux qui l'ont approché. Professeur agrégé de la Faculté de Paris, chirurgien de l'hôpital Lariboisière jusqu'en 1898, médecin en chef de la Compagnie du Nord, ancien membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique, le Dr Ch. Périer est, depuis de longues années, l'un des membres de l'Académie les plus éminents et les plus aimés. Nous disions récemment à deux reprises dans *Paris médical* toute l'expérience, tout le savoir et tout l'esprit qu'il a prodigués dans son petit volume récemment paru *Médecins, accidentés, assureurs*. A le voir si actif, s'occupant encore d'œuvres multiples, s'intéressant à nombre de questions professionnelles, on a peine à croire qu'il est né le 20 mars 1836 et que sa nomination aux hôpitaux remonte à 1872 ! Nul doute qu'à la suite du professeur Chauveau, dont la robuste vieillesse fait l'admiration de tous, le docteur Ch. Périer ne soit à l'Académie le président spirituel, actif, avisé que connurent il y a quelques années la Société de Chirurgie, puis l'Association française de Chirurgie.



LE DOCTEUR CH. PÉRIER

LE Dr COMBY VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DES HOPITAUX

Le Dr Barié, médecin de l'hôpital Laënnec, passant de droit à la présidence, c'est le Dr J. Comby, médecin des Enfants-Malades, que la Société des hôpitaux vient d'appeler à la vice-présidence. Il est inutile de rappeler longuement ici les titres du pédiatre universellement connu et estimé qu'est le Dr Comby.

Né le 28 avril 1853, il a marqué de bonne heure sa place parmi les médecins d'enfants. Élève de Lannelongue, il fit auprès de lui ses premiers travaux. Médecin des hôpitaux en 1885, il a depuis près de 30 ans puisé dans les divers services qu'il a dirigés et notamment dans son beau service de l'hôpital des Enfants-Malades la matière de très nombreux travaux, dont la plupart ont été communiqués à la *Société des hôpitaux* et à la *Société de Pédiatrie* ou publiés dans les *Archives de médecine des Enfants*, qu'il dirige depuis nombre d'années. Il a publié en outre plusieurs traités didactiques, notamment un *Traité du rachitisme*, un *Traité des maladies de l'enfance*, des *Formulaires*, un petit volume de *Consultations infantiles* qui ont eu un grand et légitime succès. Il a dirigé aussi avec Grancher et Marfan la publication du *Traité des Maladies de l'enfance* en 5 volumes qui fut la première publication de cette importance en pédiatrie. Dans ses écrits et dans son enseignement hospitalier, M. Comby s'est toujours montré clinicien averti, soucieux avant tout d'être clair et pratique. L'hommage qui vient de lui être rendu sera unanimement approuvé.



LE DOCTEUR COMBY.

NOUVELLES (*Suite*)

Académie des Sciences

Prix proposés pour les années 1913, 1914, 1915 et 1916 (1).

Prix annuels.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

PRIX MONTYON (2 500 francs, mentions de 1 500). — Aux auteurs des ouvrages ou des découvertes les plus utiles relatives à *l'art de guérir*.

PRIX BARBIER (2 000 francs). — A l'auteur d'une découverte précieuse dans les *Sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique*, et dans la *Botanique ayant rapport à l'art de guérir*.

PRIX BRÉANT (100 000 francs). — « A celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. » (A défaut du choléra le prix s'applique à toute autre maladie épidémique et aux dartres.)

PRIX GODARD (1 000 francs). — Au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

PRIX LARREY (750 francs). — Au médecin ou chirurgien des armées de terre ou de mer, auteur du meilleur ouvrage présenté à l'Académie et traitant un sujet de médecine, de chirurgie ou d'hygiène militaire.

PRIX BELLION (1 400 francs). — Aux auteurs des ouvrages ou des découvertes « surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine ».

PRIX MÈGE (10 000 francs). — Le Dr J.-B. Mège a légué à l'Académie « 10 000 francs à donner en prix à l'auteur qui aura continué et complété son « Essai » sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours ».

PHYSIOLOGIE

PRIX MONTHYON (750 francs). — A un ouvrage de physiologie expérimentale, manuscrit ou imprimé.

PRIX PHILIPPEAUX (900 francs). — Physiologie expérimentale.

PRIX LALLEMAND (1 800 francs). — Destiné à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots ».

Prix proposés pour 1913.

PRIX POURAT (1 000 francs). — *Action qu'exercent les rayons X et les rayons du radium sur le développement et la nutrition des cellules vivantes.*

PRIX PARKIN (3 400 francs). — Sur les effets de l'action volcanique dans la production de maladies épidémiques dans le monde animal et le monde végétal, et dans celle des ouragans et des perturbations atmosphériques anormales.

PRIX LECONTE (50 000 francs) (Triennal). — Aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales. — Ne peut être partagé.

Prix proposés pour 1914.

PRIX LECONTE. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales ; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences, applications qui devront donner des résultats de beaucoup supérieurs à ceux obtenus jusque-là.

PRIX SERRES (7 500 francs). — Au meilleur ouvrage sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

Prix proposés pour 1915.

PRIX CHAUSSIER (10 000 francs). — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage soit sur la médecine légale, soit sur la médecine pratique, qui aura paru dans les quatre années qui auront précédé le jugement de l'Académie.

PRIX DUSGATE (2 500 francs). — Au meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

PRIX ALHUMBERT. — A sujet variable, le sujet sera donné ultérieurement par l'Académie.

Prix proposés pour 1916.

PRIX PARKIN. — Destiné à récompenser cette année les recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes, dans le choléra, la fièvre et les autres maladies.

Prix généraux (annuels).

PRIX TRÉMONT (1 100 francs). — Destiné à aider dans ses travaux tout savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

PRIX LANNELONGUE (2 000 francs). — Donné au choix de l'Académie et sur la proposition de la Commission administrative à une ou deux personnes au plus, dans l'infortune, appartenant elles-mêmes, ou par leur mariage, ou par leurs père et mère au monde scientifique, et de préférence au milieu scientifique médical.

PRIX SAINTOUR (3 000 francs). — Décerné dans l'intérêt des sciences.

PRIX LONGCHAMPT (4 000 francs). — A l'auteur du meilleur mémoire *sur les maladies de l'homme, des animaux et des plantes, au point de vue plus spécial de l'introduction des substances minérales en excès comme cause de ces maladies.*

Conditions communes à tous les concours.

Les pièces manuscrites ou imprimées destinées aux différents concours doivent être adressées au secrétariat de l'Institut avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel elles sont présentées.

L'anonymat qui était obligatoire pour certains concours est devenu maintenant *facultatif*.

Les ouvrages imprimés doivent être en double exemplaire.

Une analyse succincte doit indiquer la partie du travail où se trouve exprimée la découverte sur laquelle est attirée l'attention de l'Académie.

Les ouvrages et manuscrits ne sont pas rendus, les auteurs ont la liberté d'en faire prendre copie au secrétariat.

Nul ouvrage ne peut être présenté la même année à deux concours de l'Institut.

La clôture de tous les concours a lieu le 31 décembre de l'année qui précède celle où le concours doit être jugé.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de lauréat de l'Académie s'il n'a été jugé digne de recevoir un PRIX. Les personnes qui ont obtenu des récompenses, des encouragements ou des mentions n'ont pas droit à ce titre.

(1) Les concours de 1913 sont clos le 31 décembre 1913.

NOUVELLES *(Suite)*

L'Institut de puériculture au Conseil général de la Seine. — Sur la demande de M. Robaglia, le Conseil général de la Seine vient de renvoyer à l'examen de la troisième commission le projet de délibération suivant :

« Le crédit à prévoir sur le budget de 1913 pour le fonctionnement de l'Institut de puériculture s'élèvera à 13 000 francs.

Le budget de cet établissement sera ainsi établi (y compris la subvention de 3 000 francs votée par le Conseil municipal de Paris) :

Distribution gratuite de la goutte de lait, 4 500 francs. Fonctionnement des cours de puériculture, brochures, tableaux, achat d'instruments, etc., 2 400 francs.

Indemnités : 1° au directeur de l'Institut, 4 000 francs ; 2° à M. Lavialle, chef du laboratoire de chimie, 1 500 francs ; 3° à M. Barrot, chef du laboratoire de radiologie, 1 000 francs ; 4° à M. Zuber, chef du laboratoire de bactériologie, 1 000 francs ; 5° aux deux internes de l'hospice, chacun 500 francs, 1 000 francs ; 6° au personnel des surveillantes et infirmières, 600 francs. Total, 16000 francs. »

L'Institut de puériculture de l'Hôpital des Enfants-Assistés. — Le Conseil d'État vient, conformément aux conclusions de M. le commissaire du gouvernement Léon Blum, d'annuler l'arrêt du préfet de la Seine du 12 mai 1911 qui a créé un Institut de puériculture à l'hospice dépositaire des Enfants assistés et l'a placé sous la direction du Dr Variot.

C'est sur le pourvoi de l'administration de l'Assistance publique que cet arrêt a été rendu.

Il y avait eu là, entre l'Assistance publique et la préfecture de la Seine, agissant en vertu de votes du Conseil municipal de Paris, un véritable conflit.

L'Assistance publique, organisme indépendant, doté de la personnalité civile et placé sous les ordres d'un directeur responsable, élevait les plus vives protestations contre la création, dans un établissement lui appartenant, d'un « Institut » autonome.

D'une part, cette autonomie allait à l'encontre des droits de l'Assistance publique qui ne pouvait admettre l'insertion dans ses services d'un organe absolument distinct.

D'autre part, en fait, la création de l'Institut de puériculture avait amené les membres du corps médical à demander également la transformation en Instituts des cours qu'ils font dans les autres établissements hospitaliers.

Il y avait, faisait remarquer le commissaire du gouvernement, une situation contraire au droit et présentant de graves inconvénients de fait.

C'est dans ce sens que l'arrêt du Conseil d'État a été rendu.

Revue de la médecine française. — Le comité de rédaction de La *Revue générale de la médecine française*, publiée en russe, deux fois par mois, est dorénavant composé de MM. Rist, Pautrier, Roux-Berger, Guy Laroche, Bronislawski.

M. Chauffard a offert en ces termes, à l'Académie, les deux premières années de ce journal.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité, au double point de vue de la Russie et de la France, d'une publication de ce genre. Nos travaux sont souvent mal connus à l'étranger, parfois même, ils sont systématiquement passés sous silence, et jamais cependant ils n'ont été plus dignes d'attention aussi bien par leur nombre que par leur importance. Nous ne pouvons donc qu'être très reconnaissants à MM. Bronislawski et E. Rist de leur effort. L'École médicale française a tout à gagner à être mieux et plus directement connue, et nulle part la diffusion de ses recherches ne peut nous être plus agréable que chez nos amis de Russie. »

Nous ne pouvons qu'applaudir aux paroles de M. Chauffard. *Paris Médical* est si pénétré de l'utilité de répandre dans la grande nation qu'est la Russie les travaux de l'École Médicale Française, qu'il a décidé de publier à partir du 1er janvier une édition russe. Il sera très heureux de collaborer avec la *Revue de la médecine française* à une œuvre éminemment patriotique.

La convalescence des gens peu aisés : une œuvre intéressante et utile pour tous les médecins praticiens. — Combien de médecins praticiens, surtout à Paris, sont embarrassés lorsqu'ils conseillent le séjour à la campagne à un convalescent et surtout à une convalescente, se relevant d'une opération grave, d'un accouchement dystocique ou d'une très longue maladie.

Les asiles nationaux de convalescence sont bien là dans ce but, mais que de reproches ne leur adresse-t-on pas quand il s'agit de femmes et surtout de jeunes filles pour lesquelles les familles craignent les dangers d'une trop grande promiscuité.

Nous sommes heureux de recommander à nos confrères de Paris et de la région parisienne, l'œuvre suivante dont nous avons fait personnellement bénéficier maintes fois nos convalescents.

C'est l'association des villégiatures du travail féminin reconnue d'utilité publique (décret du 13 avril 1907), qui, sous le nom de Rayon de soleil, a fondé une maison située à Saint-Prix, en Seine-et-Oise (gare d'Ermont-Eaubonne ou de Saint-Leu-Taverny) (compagnie du Nord) qui est ouverte toute l'année.

Cette maison est située sur un coteau, à 3 kilomètres de la gare de Saint-Leu (Seine-et-Oise), au milieu de la plus ravissante campagne de la banlieue parisienne. Avec son jardin, sa vue magnifique, sa terrasse, le voisinage de la forêt, le Rayon de soleil convient aux dames seules et aux jeunes filles fatiguées et anémiées. La maison n'est pas un hôpital ni un sanatorium, mais une résidence pour celles qui veulent demander à la nature le calme et la restauration de leur santé plus ou moins ébranlée (principalement pendant les mois d'hiver). Dans un intérêt général, facile à comprendre, les personnes atteintes de maladie aiguë ou contagieuse ne sont pas admises. Les prix sont abordables aux bourses les moins garnies : chambres seules, 3 francs par jour ; chambres à deux lits, 2 fr. 50 par jour ; dortoir, 1 fr. 75, nourriture et logement compris. Le dimanche : déjeuner à 1 fr. 50 (Pour venir le dimanche seulement, prévenir la directrice à Saint-Prix, au moins la veille).

Pour l'admission, s'adresser à Mlle Korn, 8, rue Saint-Romain, à Paris, par correspondance. La pension se paie d'avance par quinzaine, à Mlle Korn.

Le musée Lannelongue à Castéra-Verduzan. — On vient d'inaugurer à Castéra-Verduzan, le musée légué à l'État par le professeur Lannelongue, membre de l'Institut. Toutes les personnalités du département assistaient à la cérémonie où M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, s'était fait représenter.

Le Musée Lannelongue est constitué uniquement par les collections que le savant, qui était en même temps un amateur délicat, avait réunies dans son hôtel et dont il avait confié l'organisation à M. Carle Dreyfus, attaché aux musées nationaux. A côté de documents photographiques représentant les chefs-d'œuvre les plus caractéristiques de diverses écoles d'art, le musée Lannelongue contient une belle série de meubles anciens et une admirable suite de tapisseries du XVIIIe siècle.

NOUVELLES *(Suite)*

Lettre de Tunis.

Monsieur le directeur du *Paris Médical*,

Monsieur le Professeur,

Dans le numéro 1 du *Paris Médical* du 7 décembre 1912, page 57, j'ai relevé une note sur la *mortalité infantile à Tunis*, donnant le résumé d'un article de Mlle Ida R. Sée, paru dans la *Revue Philanthropique* ; il résulterait de cet article que la mortalité infantile à Tunis est *très élevée* et que *seules* les dames israélites s'ingénieraient à remédier à cette *situation lamentable*. Permettez-moi de m'élever contre pareilles assertions. La mortalité infantile n'est pas beaucoup plus élevée à Tunis qu'ailleurs. Du reste, une statistique globale *exacte* est impossible à faire ici, attendu que, si à la municipalité sont inscrits *tous* les décès, en vue du permis d'inhumation, *toutes* les naissances ne sont pas centralisées sur les registres de l'état civil de cet établissement ; beaucoup de Français font, en effet, inscrire les naissances qui se produisent dans leurs familles au vice-consulat de France ; les Italiens et les Maltais déclarent leurs naissances soit dans leurs consulats respectifs ou tout simplement se contentent de les faire enregistrer dans les sacristies de leurs paroisses ; il en serait de même des autres étrangers. Quant aux indigènes, ils commencent à peine à se soumettre à l'obligation de la déclaration à la municipalité ; beaucoup de naissances échappent donc encore au contrôle du gouvernement. Si l'on a le chiffre exact de la mortalité, il est loin d'en être de même pour la natalité. Quoi qu'il en soit, voici les chiffres donnés par le gouvernement Tunisien pour l'année 1911, année néfaste s'il en fut au point de vue de la mortalité infantile, tant en Europe qu'en Algérie et en Tunisie, en raison des chaleurs exceptionnelles supportées pendant l'été de cette année-là. Il y a eu environ (1) 6 883 naissances dont 3 499 européens, 2 439 arabes et 944 juifs ; il y a eu 1 730 décès d'enfants de zéro à deux ans, ce qui fait 25,14 p. 100, chiffre évidemment fort ; mais en tenant compte de l'été 1911 et des naissances non enregistrées, ce chiffre n'est pas alarmant.

Pour ce qui est de 1912, dans les dix premiers mois, il y a eu 988 décès d'enfants de zéro à deux ans, tandis que pour le même nombre de mois, en 1911, il y en a eu 1 510 ; soit 522 décès en moins en 1912 qu'en 1911, ce qui est bien appréciable. Si, maintenant nous prenons la moyenne des naissances pendant les dix premiers mois de 1911, nous trouvons 5 735 naissances, et en tenant ce chiffre pour exact en 1912 (l'écart entre deux années étant peu sensible), nous trouvons que sur 5 735 naissances pendant les dix premiers mois de 1912, il n'y a eu que 988 décès d'enfants de zéro à deux ans, soit 17,22 p. 100, chiffre relativement très bas, si on le compare à ceux donnés par le professeur Marfan, dans son discours prononcé le 19 juin 1912 à la Ligue contre la mortalité infantile à Paris. La mortalité infantile serait, en effet, d'après lui, en France, de 21 p. 100 pour les enfants de zéro à deux ans (sur 1 000 enfants qui naissent, dit-il, il en meurt 160 dans la première année, 50 dans la seconde année, ce qui fait 210 décès de zéro à deux ans pour 1 000 naissances, soit 21 p. 100).

La mortalité infantile est surtout forte chez les Italiens de Tunis, et en particulier chez les Siciliens. Cela tient à l'ignorance absolue de toute hygiène infantile dans laquelle ils vivent.

Il est très difficile d'établir ici des statistiques exactes ; il faudrait procéder par groupements de nationalités et de races, ce qui est à peu près impossible, pour le moment au moins.

Pour la population Française, habituée au fonctionnement de l'état civil, il n'en n'est pas de même et on peut établir une statistique vraie et fidèle.

Les chiffres officiels donnent pour les dix premiers mois de 1912, 509 naissances de Français vivants et 48 décès de zéro à deux ans, soit 9,43 p. 100, ce qui est vraiment peu. Pour 509 naissances d'enfants vivants, il y a 18 mort-nés, soit 3,53 p. 100.

Il y a, depuis quelques années, à Tunis, de grands drogrès réalisés au point de vue de l'hygiène infantile, grâce à toutes les institutions et œuvres charitables organisées par l'initiative privée française, soit à l'aide de subventions gouvernementales, soit à l'aide de cotisations payées par les membres fondateurs et adhérents C'est ainsi qu'il existe depuis janvier 1910, le dispensaire Alapetite réservé aux enfants malades de toutes nationalités, la crèche qui peut recevoir près de 80 enfants français et étrangers européens, une consultation de nourrissons, sans distinction de confession, de nationalité ou de condition sociale. Il est professé des cours de puériculture aux élèves-maîtresses de l'école normale qui suivent également des travaux pratiques de puériculture ; à ce point de vue, comme l'a écrit le professeur Pinard, Tunis n'a rien à envier à Paris. La Société Française de Bienfaisance, de son côté, s'occupe des enfants assistés et a organisé des consultations internationales pour enfants malades.

Certes la Société Israélite de Tunis fait beaucoup, dans sa sphère, pour l'enfant, mais la Société Française, s'en occupe, aussi, énormément. Il est incontestable qu'il y a encore beaucoup à faire ; mais, à n'en pas douter, la mortalité infantile n'est pas supérieure à Tunis qu'ailleurs, et cela, grâce à toutes les bonnes volontés de tous ceux qui, depuis quelques années, ont pris à cœur de lutter contre ce fléau qu'est la mortalité infantile.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Professeur, si vous vouliez bien insérer cette rectification et mise au point dans votre si estimable journal et agréer l'expression de mes sentiments très respectueux.

Dr A. Bruch.

Tunis, le 12 décembre 1912.

(1) La population de Tunis se décompose ainsi : Français 17 875, Musulmans 73 000, Israélites 26 500, Italiens 44 237, Maltais 5 986, Autres 1 381, soit un total de 168 979 habitants.

Création à Paris d'établissements de bains.

Sur la demande de MM. Reisz, Berthaut et Landrin, le Conseil municipal de Paris vient de renvoyer à la sixième Commission les projets de délibération suivants :

1° Il sera installé un établissement balnéaire (piscine et bains-douches) dans le quartier de Charonne, sur les terrains appartenant à la ville et situés rue de Buzenval.

2° Sur l'emprunt (eau et assainissement), il sera réservé une somme de 10 millions, destinés :

1° A la construction de piscines municipales d'établissements de bains-douches ;

2° A l'installation d'appareils à douches dans toutes les écoles ou groupes scolaires de la Ville de Paris.

L'Administration, d'accord avec la sixième Commission, soumettra un projet d'ensemble susceptible de donner satisfaction à la population parisienne ».

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

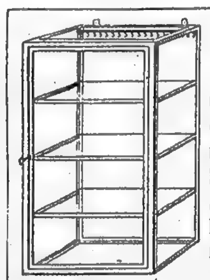
Vingt régimes alimentaires en clientèle, par CH. FIESSINGER, membre correspondant de l'Académie de Médecine. 1913, 1 vol. in-8, de 285 pages. Broché. (*A. Maloine*, éditeur à Paris.)

Osserviazonni Batteriologiche fate durante il colera di Genova del 1911 par le Dr L. PIROS. 1912, in-8. Broché. (*Voir Ligure tipografia coopérativa.*)

Hygiène de l'enfance, par le Dr APERT, 1913, 1 vol. in-16, de 416 pages, avec 81 fig. 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris.)

Pratique des maladius des enfants, VIII. Chirurgie du crâne, du rachis, du thorax et eu bassin et des membres. Orthopédie, par les Drs DENUCÉ et NOVÉ-JOSSERAND, 1913, 1 vol. gr in-8, de 574 pages, avec 287 fig. 14 fr.; cart. 15 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris.)

Nourrisson (LE). — Revue d'hygiène et de pathologie de la première enfance, publiée sous la direction du professeur A.-B. MARFAN. Paraît tous les 2 mois par numéros de 64 p., gr. in-8. Abonnement annuel: France: 12 fr.; Étranger 14 fr.



LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 23 décembre. — MM. Hufnagel et Ramadier, 8 ; Couinaud, 6 ; Meyer, 7 ; Marais, 10.

Hôpitaux de Paris. — M. le Dr Deny est nommé médecin honoraire des services des aliénés des hôpitaux de Paris.

Faculté de médecine de Paris. — PRIX DÉCERNÉS POUR L'ANNÉE 1912. — *Prix Lacaze* (10 000 francs). — Le prix est décerné à M. le docteur F. Besançon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, pour ses travaux sur « la phtisie ».

Prix Barbier (2 500 francs). — Le prix est attribué à M. le docteur de Martel (de Paris), pour ses instruments.

Prix Corvisart (médaille de vermeil et 8 000 francs.) — Question : « Hépatite tuberculeuse. » Le prix est accordé à M. Lubetzki (de Paris).

Prix Charles Legroux (1 650 francs). — Le prix est décerné à M. le docteur Le Goff (de Paris), pour ses travaux sur « le diabète ».

Prix Saintour (3 000 francs). — Question : « Variolo-vaccine ». Le prix est accordé à M. P. Gastinel (de Paris).

THÈSES RÉCOMPENSÉES POUR L'ANNÉE 1912. — *Médailles d'argent.* — MM. Letulle, Ch. Richet, Guerbet, Poirot-Delpech, Lepicard, Levant, Pineau, Pélissier, Thibout, Velter, Mascarenhas, Flandin, Touraine, M.-P. Weil, da Silva Paranhos de Rio Branco, Barré, Brissaud, Vaucher, Gazel, Lagane.

Médailles de bronze. — MM. Béraud, Paul-Boncour, Basset, Papadato, Haller, Morestin, Gaillard, Hubac, P.-E. Petit, E. Lévy, Cotillon, Poulain, Rouget, Mlle Netchaeff, M. E. Olivier, Mme Vve Tixier, née Lemaître, MM. Bénazet, Portocalis, Bricout, Lanzenberg, H. Paillard.

Mentions honorables. — MM. Brin, Bulliard, Viard, Perdrigé, Dombrowski, Phélip, Mlle Boudeille, MM. Placet, Guénot, Pironneau, Bobrie, Mlle Rapoport, MM. Valleton, Lutembacher, Grunberg, Bels, Ch.-E. Robert, Sevestre, Verdoux, Bruyère, Dogny, J. Lebreton, Mlle Tschoumakova, M. Fourrière.

Service de santé militaire. — Par décret en date du 24 décembre 1912, sont promus, et par décision ministérielle du même jour reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de médecin principal de première classe. — MM. les médecins principaux de deuxième classe Vogelin, médecin chef de l'hôpital militaire de Toulouse ; maintenu ; — Collinet, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Clermont-Ferrand ; maintenu ; — Raynal, médecin chef de l'hôpital militaire du camp de Châlons ; maintenu ; — Goumy désigné pour les salles militaires de l'hospice mixte de Besançon (médecin chef) ; — Barbès, de l'hôpital militaire de Lille ; maintenu.

Au grade de médecin principal de deuxième classe. — MM. les médecins-majors de première classe Kraus désigné pour les salles militaires de l'hospice mixte d'Épinal (médecin-chef) ; — Duco, de la section technique du service de santé ; maintenu provisoirement ; — Sudre, médecin chef de l'hôpital militaire de Chambéry ; maintenu ; — Delporte, désigné pour les salles militaires de l'hospice mixte de Verdun ; — Ferrand, de la Tunisie ; maintenu ; — Sagrandi, des salles militaires de l'hospice mixte d'Avignon ; maintenu provisoirement ; — Bergasse, de l'hôpital militaire de Versailles ; maintenu provisoirement ; — Arnould, de la section technique du service de santé ; maintenu.

Au grade de médecin-major de première classe. — MM. les médecins-majors de deuxième classe Daireaux, du 124e d'infanterie ; maintenu ; — Conte, de l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris ; maintenu ; — Levêque, du 30e d'infanterie ; maintenu ; — Dejouany, de la Tunisie ; maintenu ; — Gallot, du 8e d'artillerie à pied ; maintenu ; — Trutié de Vaucresson, aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; maintenu ; — Pia, du 134e d'infanterie ; maintenu ; — Rolland, du 97e d'infanterie ; maintenu ; — Seguinaud, du 163e d'infanterie ; maintenu ; — Rouyer, du 133e d'infanterie ; maintenu ; — Cassan, du 38e d'infanterie ; maintenu ; — Dusolier, des troupes d'occupation du Maroc oriental ; maintenu ; — Guignot, du 29e d'infanterie ; maintenu ; — Labadie, du 130e d'infanterie ; maintenu ; Dufau, du 58e d'artillerie ; maintenu.

Au grade de médecin-major de deuxième classe. — MM. les médecins aides-majors de première classe Bories, des troupes d'occupation du Maroc occidental ; maintenu ; — Trucy, du 1er zouaves ; maintenu ; — Baron, de la Tunisie ; maintenu ; — Camus, du 156e d'infanterie ; maintenu ; — Ferras, du 65e d'infanterie ; maintenu ; — Duchêne-Marollaz, du 2e génie maintenu ; — Carel, de l'Algérie ; maintenu ; — Mazot, du 126e d'infanterie ; maintenu ; — Monziols, de l'Algérie ; maintenu ; — Marchal, du 67e d'infanterie ; maintenu ; — Petit, du 26e dragons maintenu ; — Levêque, du 11e d'artillerie de campagne ; maintenu ; — Jacques et Delahousse, de l'Algérie ; maintenus ; — Floquet, du 18e chasseurs à cheval ; maintenu ; — Saffores, du 3e d'artillerie de campagne ; maintenu ; — Mangenot, du 13e dragons ; maintenu ; — Marnata, de l'Algérie ; maintenu ; — Arnaud, désigné pour le 43e d'artillerie ; — Planques, du 161e d'infanterie ; maintenu ; — Pons, du 2e chasseurs à cheval ; maintenu ; — Noirclaude du 41e d'infanterie ; maintenu ; — — Martin et Hérisson, des troupes d'occupation du Maroc occidental ; maintenus ; — Vendeuvre, du 10e bataillon de chasseurs à pied ; maintenu ; — Feuillé, du 146e d'infanterie ; maintenu.

— Par décision ministérielle du 21 décembre 1912, M. le médecin inspecteur général Vaillard est maintenu pour l'année 1913 dans ses fonctions de président du comité technique de santé.

Académie des sciences. — M. le professeur Guyon devient président et M. le professeur Appell devient vice-président.

Concours de clinicat chirurgical de la Faculté de médecine de Lille. — Un concours pour une place de chef de clinique chirurgicale aura lieu le 27 janvier 1913 à 8 h. 1/2 du matin à la Faculté.

S'inscrire au secrétariat avant le 20 janvier 1913.

École de médecine de Nantes. — Il est créé à l'École de médecine de Nantes une deuxième chaire de chimie.

M. Lasausse, pharmacien supérieur de 1re classe, est chargé d'un cours de chimie.

Asile d'Aliénés d'Évreux (Eure). — Un poste d'interne est actuellement vacant. S'adresser au Directeur.

Ve congrès de l'assistance des aliénés. — Ce congrès qui devait avoir lieu à Moscou en décembre 1912 est remis au mois de septembre 1913.

Hommage à la mémoire du professeur Monoyer. — Un comité vient de se former à Lyon pour rendre hommage à la mémoire du professeur Monoyer, qui a été l'un des fondateurs de la Faculté de médecine de Lyon. Il s'est particulièrement voué à l'étude de l'optique.

Ouvrages sur la Physiothérapie

Electrothérapie, par le Dr Nogier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1909, 1 vol. in-8 de 528 pages, avec 251 figures, cart.... .... **10** fr.

La première partie du livre de M. Nogier est consacrée à *l'Electrotechnique*; courant galvanique ou courant constant, courant faradique, courant galvano-faradique, courants oscillatoires, électricité statique, franklinisation hertzienne, courants de haute fréquence. La deuxième partie est consacrée à *l'Electrophysiologie* et à l'action des divers courants. La troisième partie traite de l'*Electrodiagnostic*. Enfin la quatrième partie, qui comprend, à elle seule, la moitié du volume, expose l'*Electrothérapie clinique*, c'est-à-dire l'application de l'électrothérapie aux diverses maladies : maladies du système musculaire, du système nerveux et sensitif, du système articulaire et osseux, de l'appareil circulatoire, de l'appareil digestif, de l'appareil respiratoire, de l'appareil génito-urinaire, de la peau, des yeux, de la bouche, du nez, du larynx et de l'oreille.

Mécanothérapie, Rééducation, Jeux et Sports, Méthode de Bier, Hydrothérapie, par les Drs Fraikin, Grenier de Cardenal, Constensoux, Tissié, Delagenière, Pariset. 1909, 1 vol. in-8 de 404 pages. avec 114 figures, cart........................... **8** fr.

Kinésithérapie, Massage, Mobilisation, Gymnastique, par les Drs Carnot, Dagron, Ducroquet, Nageotte-Wilbouchewitch, Cautru, Bourcart. 1909, 1 vol. in-8 de 559 pages, avec 356 fig., cart..... **12** fr.

M. Carnot étudie, d'abord, les *bases scientifiques de la Kinésithérapie et les lois de la Mécanomorphose.*

Après cette introduction générale, le *Massage* et la *Mobilisation* sont étudiés par le Dr Dagron dans leur technique générale, puis dans leurs applications aux différentes maladies : tout médecin transporte partout avec lui un instrument merveilleux, sa main, dont il ne tient qu'à lui de tirer de remarquables résultats thérapeutiques.

La *Gymnastique* est, elle aussi, une méthode puissante et simple dont le médecin ne tire pas toujours le parti qu'il pourrait, parce qu'il la connaît mal. Le Dr Ducroquet en fait un exposé très intéressant.

La *Kinésithérapie vertébrale*, traitée par Mme Nageotte, chargée de ce service à l'hôpital des Enfants-Malades, est la base même du traitement des déviations vertébrales. La *Kinésithérapie respiratoire* est le complément de la méthode précédente.

La *Kinésithérapie abdominale*, appliquée à l'estomac, à l'intestin, au foie, etc., provoque un stimulus mécanique dont bénéficient souvent ces organes. Elle est exposée par le Dr Cautru.

La *Kinésithérapie gynécologique*, traitée par le Dr Bourcart, modifie la statique et les conditions circulatoires du petit bassin : elle provoque parfois d'heureux changements en des cas que l'on aurait cru justiciables de la seule intervention sanglante.

La Pratique de l'hydrothérapie, par Simon Baruch, professeur d'hydrothérapie à Colombia University, édition française par le Dr G. Collet. 1910, 1 vol. in-8 de 739 pages, avec 74 figures.............. **16** fr.

Précis d'électrothérapie, par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. Préface du professeur d'Arsonval (de l'Institut). 2e *édition*, 1902. 1 vol. in-18 de 516 pages, avec 162 fig., cart..... **8** fr.

Formulaire électrothérapique, par le Dr L.-R. Régnier, chef du service électrothérapique de l'hôpital de la Charité. 1 vol. in-18 de 255 pages, avec 34 figures cart.. **3** fr

---

Guide d'électrothérapie gynécologique, par le Dr Albert-Weil. 1900, 1 vol. in-18 de 292 pages, avec 34 figures, cart................................ **3** fr.

L'Ionothérapie électrique, par les Drs Delherm, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. Laquerrière, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cart.............. **1** fr. **50**

La Fulguration, sa valeur thérapeutique, par le Dr A. Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-18 de 96 pages, avec figures, cart... **1** fr. **50**

La Santé par le grand air, par Ad. Bonnard. 1906. 1 vol. in-18 de 272 pages, avec 19 pl. et fig.. **3** fr. **50**

Les Rayons N et les Rayons N', par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1 vol. in-16 de 95 pages et 16 fig., cart. **1** fr. **50**

Le Massage, par le Dr Georges Berne, ancien interne, lauréat des hôpitaux de Paris, 4e *édition*. 1908, 1 vol. in-18 de 414 pages, avec 151 figures.............. **5** fr.

Radiumthérapie, par les Drs Louis Wickham, médecin de Saint-Lazare, et Degrais, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition*. 1 vol. gr. in-8 de 376 p., avec 72 figures et 20 planches coloriées **18** fr.

Physiothérapie infantile, les Cures d'eaux, d'air et de régime chez les enfants, publié sous la direction du Dr Legrand. 1910. 1 vol. in-8 de 350 pages, avec 50 figures........................ **6** fr.

Physiothérapie infantile. *Menus et Recettes de cuisine diététiques*, par le Dr H. Legrand, 1911. 1 vol. in-8 de 374 pages.................................. **6** fr.

La Cure solaire de la Tuberculose, par le Dr Malgat (de Nice). 1911. 1 vol. in-8 de 490 pages, avec figures.. **6** fr.

Atlas de Radiographie de l'homme normal, par le Dr Grashey. Edition française par les Drs Béclère et Jaugeas. 1908, 1 vol. gr. in-8 de 108 pages, avec 97 planches, cart........................ **20** fr.

Atlas de Radiographie chirurgicale, par le Dr Grashey. Edition française par le Dr Nogier. 1910, 1 vol. gr. in-8 de 138 pages, avec 80 figures, contenant 240 figures et 65 schémas, cart............... **20** fr.

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par les Drs Cerné, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, et Delaforge, chef de Clinique à l'Ecole de médecine de Rouen. 1908, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 21 figures, cart....... **1** fr. **50**

Les Courants de haute fréquence et la d'Arsonvalisation, par les Drs Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine, et Turchini, préparateur à la Faculté de médecine. 1910, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec figures, cart................ **1** fr. **50**

La Pratique des Exercices physiques, Gymnastique, Jeux et Sports, par Henri Hœnig, professeur de gymnastique au Lycée Henri IV. 1910, 1 vol. in-16 de 350 pages, avec 160 fig., cart........... **4** fr.

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 9 figures, cart.. **1** fr. **50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des Affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr Béclère. 1901, 1 vol. in-16 de 93 pages, avec 10 figures, cart........................... **1** fr. **50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des Maladies internes, par le Dr Béclère. 1904, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 20 figures, cart ...... **1** fr. **50**

Radiothérapie et Photothérapie, par le Dr L.-R. Régnier, chef du Laboratoire d'Electrothérapie à l'hôpital de la Charité. 1902. 1 vol. in-16 de 92 pages, avec 10 fig., cartonné........................... **1** fr. **50**

Le Dr Régnier étudie l'héliothérapie et l'électro-photothérapie ; il décrit les appareils inventés par les bains de lumière artificielle et leurs effets physiologiques. Puis il passe aux indications thérapeutiques de la photothérapie et de la radiothérapie. Il termine par l'étude de la radiothérapie.

Précis de Radiologie médicale, par le Dr L. Kocher, 1905, 1 vol. in-18 de 208 p., avec 53 fig. **3** fr. **50**

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

physiologique. M. Cluzet, professeur de physique à la Faculté, est président du Comité, M. Nozier, professeur agrégé, en est le secrétaire.

Commission des stations hydrominérales et climatiques. — M. Constantin, inspecteur général des services administratifs du ministre de l'Intérieur, vient d'être nommé membre de la Commission permanente des stations hydrominérales et climatiques de France.

Mariages. — M. le Dr Jean Hadengue et Mlle Denise Marchandise. — M. Jean de Lafargue-Baris, médecin auxiliaire au 5e Chasseurs, et Mlle Marguerite Folie-Desjardins (de Vincennes). M. le Dr Henri Renaud, médecin-major à l'École supérieure de guerre, et Mlle Odette Loyer. Le mariage a eu lieu à Royan.

Nécrologie. — Le Dr Auguste Labat, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien président de la Société d'hydrologie, membre de nombreuses sociétés d'hydrologie de l'Étranger, chevalier de la Légion d'honneur, est mort le 23 décembre 1912, à l'âge de 89 ans, en sa propriété de Périgueux.

Il laisse de nombreux travaux sur les eaux minérales.

C'était un homme d'esprit, d'une conversation toujours intéressante et agréable, car il avait beaucoup vu ; à ses moments perdus, il taquinait la muse, et nombreuses sont ses pièces de vers, en général satiriques.

Hôpitaux de province. — AVIGNON. — La commission administrative des hospices et hôpitaux d'Avignon donne avis que le lundi 16 juin 1913 il sera ouvert un concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux d'Avignon.

Ce concours aura lieu à la Faculté de médecine de Montpellier.

S'adresser au secrétariat général des hospices d'Avignon pour les renseignements.

Le jeudi 23 janvier 1913, à huit heures du matin, sera ouvert à l'hôpital d'Avignon un concours pour deux places d'interne en médecine et en chirurgie.

Les candidats admis entreront en fonctions au fur et à mesure des vacances pouvant survenir dans le personnel de l'internat. En attendant, ils seront chargés du service des remplacements.

Pour être admis à concourir, les candidats devront se faire inscrire au moins huit jours avant la date fixée pour le concours au secrétariat général des hospices.

Corps de santé militaire. — M. le médecin principal de 1re classe Hassler, directeur du service de santé du 9e corps est nommé médecin inspecteur et est maintenu à son poste actuel.

Conventions sanitaires internationales. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique a notifié au gouvernement de la République française la dénonciation par le gouvernement de l'union sud-africaine des conventions sanitaires internationales signées les 19 mars 1897 et 3 décembre 1903.

La peste dans l'Asie Russe. — Près de Merv, on signale trente-deux décès de pneumonie pesteuse.

Médecins Inspecteurs des Écoles en Allemagne. — Les médecins-inspecteurs des Écoles d'Allemagne se réuniront en assemblée générale au mois de mai 1913, à Breslau. On y discutera la question suivante : Du rôle des médecins des Écoles dans l'enseignement de l'hygiène et de la sexualité.

Société médicale du Littoral Méditerranéen. — La Société médicale du Littoral Méditerranéen réunie à Nice le 8 décembre a élu le bureau suivant:

Président : M. Hébard de Bessé; Vice-Présidents : MM. Bontems, Gallot, Pégurier, Tartarin ; Secrétaire Général : M. Mignon.

Société de pédiatrie. — Le bureau pour 1913 est ainsi composé : Président, M. le Dr Henri Leroux ; vice-président, M. le Dr Mauclaire ; secrétaire général, M. le Dr Apert ; trésorier, M. le Dr Jean Hallé ; secrétaires, MM. Tollemer et Veau.

Société anatomo-clinique de Bordeaux. — Le bureau de cette société pour 1913 est ainsi composé :

Président, M. le Dr Princeteau ; vice-présidents, MM. les Drs Sabrazès et Rocher ; secrétaire général, M. Philipp ; secrétaire général adjoint, M. Charbonnel, trésorier, M. Fromaget ; conservateur des collections, M. Lafite-Dupont ; secrétaires des séances ; MM. Celles et Jeanneney.

Société de Pathologie comparée. — Sont nommés pour 1913 :

Président : M. le professeur G. Petit (d'Alfort) ; vice-présidents : M. le Dr Fiessinger, M Bissauge ; secrétaires des séances : M. le Dr Bailliant, M. Roeland.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 6 au 11 janvier 1913.

Lundi 6, de 9 h à 9h 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Souffles mitraux et tricuspidiens. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Deval** : Matières sucrées, conjuguées, glycuroniques, acétone, etc. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Électricité et Radiologie dans les affections du système neuro-musculaire.

Jeudi 9, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. Dr **Grivot** : Otites aiguës et chroniques.

Vendredi 10, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la Diphtérie par les procédés de Laboratoire.

Samedi 11, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie fonctionnelle de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Cours de clinique chirurgicale infantile (fondation de la Ville de Paris). [Hôpital des Enfants-Malades. Professeur : M. **Kirmisson**.] — MM. les Drs **Perrin**, chef de clinique, **Bailleul** et **Monsaingeon**, chefs de clinique adjoints, commenceront le lundi 6 janvier, à 4 h. 1/2 un cours de clinique annexe sur la chirurgie infantile et orthopédique.

Le cours aura lieu tous les jours, à 4 h. 1/2, et sera complet en un mois.

Le droit à verser est fixé à 50 francs.

Seront admis les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants titulaires de seize inscriptions sur la présentation de la quittance du versement du droit.

Les bulletins de versement, relatifs au cours, seront délivrés au secrétariat de la Faculté les mardis, jeudis et samedis, de midi à trois heures.

Conférences théoriques et pratiques sur les affections cutanées et vénériennes (HOPITAL SAINT-LOUIS). — Service de M. DE BEURMANN. — Une série de conférences théoriques et pratiques sur les affections cutanées et vénériennes sera faite à partir du ***lundi 6 janvier*** par MM. DE BEURMANN, R. SABOURAUD, DOMINICI, MOUNEYRAT, LOUIS RAMOND, EUGÈNE REGNAULD, GRANDCHAMP, EGGER, DEGRAIS, PESTEL, TANON, COTTIN, NOIRÉ, PHILIBERT, CHENET, JEAN PELLOT, LARROGUE, LABOURDETTE.

Les leçons auront lieu les *lundi*, *jeudi* et *samedi* de chaque semaine, de 10 heures à 11 heures, dans la *salle de conférences de l'Hôpital*, à côté du Musée et de la Bibliothèque.

Programme de la première quinzaine. — 1re *Conférence* : *Lundi*, *6 janvier* : Le pityriasis rubra pilaire, par M. DE BEURMANN.

2e *Conférence* : *Jeudi*, *9 janvier* : Visite du service de M. DE BEURMANN et du Laboratoire municipal. Exposé de leur organisation et de leurs ressources cliniques, par MM. DE BEURMANN et SABOURAUD et leurs assistants.

3e *Conférence* : *Samedi*, *11 janvier* : La défense de la peau contre les microbes et son microbisme spontané, par M. SABOURAUD.

4e *Conférence* : *Lundi*, *13 janvier* : Le pityriasis rosé de GIBERT, par M. DE BEURMANN.

5e *Conférence* : *Jeudi*, *16 janvier* : La staphylococcie par M. SABOURAUD.

6e *Conférence* : *Samedi*, *18 janvier* : Le zona, par M. LOUIS RAMOND.

Les leçons ultérieures seront annoncées et affichées chaque semaine pour la quinzaine suivante.

Hôpital d'urologie et de chirurgie urinaire, 156 *bis*, avenue de Suffren. — M. le Dr **Cathelin** reprendra ses leçons cliniques le ***jeudi 9 janvier*** à 10 heures dans la salle des conférences.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

6 Janvier. — Ouverture du concours pour la nomination aux places d'interne en médecine et en pharmacie dans les asiles publics d'aliénés du département de la Seine.

6 Janvier. — A Alger, ouverture du concours pour un emploi de chirurgien adjoint à l'hôpital civil de Philippeville.

8 Janvier. — Ouverture du Cours du Dr Vaquez, à l'hôpital Saint-Antoine, à 10 h. 1/2 à l'hôpital Saint-Antoine (Maladies du cœur et des vaisseaux).

9 Janvier. — Au Lyceum-Club de France, à 16 h. 45, 8, rue de Ponthieu, conférence de M. le professeur Berget : La mort de la Terre.

10 Janvier. — Devant l'école supérieure de pharmacie de Paris, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie de l'école de médecine de Caen.

10 Janvier. — A l'école de médecine et de pharmacie de Marseille, ouverture des cours pour l'obtention des diplômes d'études coloniales.

10 Janvier. — A 5 heures, clôture du registre d'inscription pour le concours sur titres pour la nomination de médecins suppléants au service médical de la préfecture de la Seine (s'adresser de 10 h. à 5 h. à l'Hôtel de Ville. Direction du personnel. Personnel extérieur).

10 Janvier. — A 9 heures, à l'hôpital Lariboisière, salle des conférences, ouverture du cours pratique et élémentaire de clinique « oto-rhino-laryngologique ».

10 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert Leroux : « Ce qu'un praticien doit savoir d'otologie ».

11 Janvier. — Dernier délai pour le dépôt du mémoire pour le concours de la médaille d'or (chirurgie, accouchements et médecine). S'adresser à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, service du personnel de 11 heures à 3 heures).

11 Janvier. — A 8 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France (8, rue d'Athènes) réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

13 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine Conférence du Dr Robert Leroux : « Comment reconnaître une complication otique. Le torticolis.

14 Janvier. — A l'hôpital de la Pitié Ouverture du cours du Dr Josué. Maladies du cœur et des vaisseaux.

15 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour les concours sur titre à la préfecture de la Seine pour les postes de médecin consultant de stomatologie, de neurologie, de psychiatrie et de pédiatrie. (S'inscrire de 10 heures à 5 heures à l'Hôtel-de-Ville, direction du personnel (Personnel Extérieur).

16 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert Leroux : « Ce qu'un praticien doit savoir de laryngologie.»

17 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert Leroux : « Comment traiter la tuberculose laryngée.»

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expirait le 30 Novembre 1912 de nous adresser **sans retard** le montant de leur réabonnement (12 fr. pour la France, 15 fr. pour l'Etranger).

Nous faisons présenter dès à présent des quittances de réabonnement **payables à vue** à tous les abonnés de 1912 qui n'ont pas encore envoyé leur réabonnement.

Afin de simplifier ce travail et d'éviter des doubles présentations, **nous prions nos abonnés de donner des instructions pour que bon accueil soit fait à nos quittances.**

Nous prions les abonnés des pays où il n'existe pas de recouvrement postal de nous adresser **sans retard** leur réabonnement.

PARIS MÉDICAL

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je vous prie de vouloir bien m'abonner à PARIS MÉDICAL pendant un an (France, **12** *francs ; Étranger,* **15** *francs), à compter du* ____________________

Je vous fais parvenir un mandat-poste, un chèque de ____________, *pour mon abonnement et les frais d'envoi des primes que je désire :*

Je voudrais recevoir les primes de la 1re SÉRIE *et la prime* ____ *de la* 2e SÉRIE.

NOM ____________________ SIGNATURE :

ADRESSE COMPLÈTE ____________________

____

1912-1913. — N° 6 **SOMMAIRE :** 11 Janvier 1913

RATHERY. — Sémiologie du liquide céphalo-rachidien 141
KLIPPEL et CHABROL. — Les crises parotidiennes des saturnins 147
BICKEL. — Ce qu'il faut penser de la thérapeutique par les émanations de radium 150
CHIRAY et MICHELOWSKY. — L'hydarthrose intermittente périodique 152
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Sulfhémoglobinémie localisée. — Le syndrome « crise gastrique. » — Le sang et les organes hématopoiétiques dans la syphilis héréditaire. — Action diurétique de l'alcool. — Le régime dans la scarlatine 157
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences 159
Libres propos : La réplique du mastroquet, par le Dr LINOSSIER III
Chronique scientifique : Les mythes de l'ascension et de l'apparition expliqués par les empreintes de pieds humains, par le Dr MARCEL BAUDOUIN ..... V à VII
Glanes médicales, par le Dr GRANGÉE ..... IX à XI
Variétés : L'opinion du Dr Lapponi sur l'hypnotisme et sur le spiritisme, par le Dr PERRIN ..... XIII à XV
Médecine et Littérature : L'observation médicale dans l'œuvre des Goncourt, par le Dr ROSHEM ..... XVII à XIX
La médecine au Palais : Les fraudes médicales et les accidents du travail, par ADRIEN PEYTEL XX
Silhouettes médicales : Le Dr Belin, par BILS XXV
Diététique. — Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue des sociétés médicales de province XXXI
L'assistance en France : Le fonctionnement des divers services d'assistance en France ..... XXXIII à XXXV
Les cérémonies médicales : Hommage au Dr Deny XXXVII
Nécrologie : Le Pr Desplats. — Le Pr Masius ..... XXXVII et XXXIX
Nouvelles XXXIX
La vie médicale ..... XLI et XLIII
Cours. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris. — Mémento de la quinzaine XLIV
Postes à céder XL

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril ...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre .. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.)*. Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. ***(Prime épuisée.)***

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1re série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

LIBRES PROPOS

LA RÉPLIQUE DU MASTROQUET

J'ai soigné jadis un cabaretier, qui m'est resté reconnaissant. Je le rencontre parfois sur le pas de sa porte, et il m'honore de ses confidences.

— Vous avez de belles relations, sourit mon ami X.

— Je les choisis... Je ne sais par quel hasard le libre propos que j'ai consacré, il y a quelques semaines, au congrès des débitants est tombé sous ses yeux.

— Pourquoi, me dit-il hier, vous étonnez-vous des éloges que le ministre du commerce, et le vice-président de la Chambre des députés nous ont copieusement décernés? En quoi cela vous choque-t-il qu'un membre du Gouvernement considère les cabaretiers comme « le rempart de la dignité nationale? »

Vous lui supposez l'arrière-pensée vilaine de nous flatter, dans le but de canaliser à son profit notre influence électorale? Peut-être y a-t-il songé en effet, mais qu'importe? Je ne trouve pas que ses compliments soient excessifs. Nous avons besoin d'être défendus, dans notre œuvre de bons citoyens, contre les hannetons dangereux, qui bourdonnent dans les ligues anti-alcooliques, et compromettraient, si on les laissait faire, la richesse et le crédit de la France. Quelques paroles comme celles que vous avez relevées, quelques décorations aux distillateurs les plus notoires ne sont pas de trop, pour nous rappeler de temps en temps que nous sommes de bons serviteurs de la Patrie. Vos confrères, à force de le crier sur les toits, finiraient par nous faire croire à nous-mêmes, que nous sommes des êtres nuisibles!

— Nuisibles! mais certainement vous l'êtes, m'exclamai-je! Vous tirez tous vos profits d'un vice redoutable entre tous pour l'avenir de notre pays, et, consciemment ou non, vous faites tout pour le développer. A chaque effort que nous tentons contre l'envahissement de l'alcoolisme, nous vous trouvons sur notre chemin, luttant de toute votre influence, qui est hélas! plus grande que la nôtre, pour faire échouer nos projets. A votre intérêt matériel, vous sacrifiez la santé physique et morale de notre race, et vous voudriez que nous applaudissions, quand un ministre semble vous en féliciter?

— Vous me la baillez belle avec vos scrupules! Nous vivons des vices de l'espèce humaine? Possible. L'alcoolisme nous nourrit, c'est l'évidence même. Nous encourageons le tabagisme, je le reconnais encore: on fume beaucoup chez nous. On y joue même, et nulle part les jeux de hasard n'ont d'aussi ferments adeptes.

Je vais vous faire la partie plus belle encore. Je vous concède que quelques-uns d'entre nous tirent des bénéfices de la prostitution. Non seulement nos salles publiques sont de commodes lieux de rendez-vous, mais, chez beaucoup de mes confrères, des cabinets particuliers accueillent les couples, qui ont besoin pour quelques instants d'un divan dans une chambre close...

— Vous avouez tout cela, et vous me déniez le droit de vous reprocher...

— Vous n'avez le droit de rien nous reprocher, rien, entendez-vous, tant que vous accepterez que le gouvernement nous donne l'exemple de l'exploitation du vice. Ah! nous vivons de l'alcoolisme? mais oubliez-vous l'effroyable dîme que l'état prélève sur lui? Bien franchement, vous figurez-vous que le ministre des finances, qui a tant de peine à donner à son budget l'apparence de l'équilibre — équilibre d'ivrogne prêt à choir —, se réjouirait si, grâce à votre propagande, tous nos cabarets ne débitaient plus que du coco et du sirop de groseille? Des phrases sonores sur les dangers de l'alcoolisme, sur les nécessité de conserver intacte la santé physique et morale de notre race, tant que vous voudrez! Mais n'attendez pas de lui l'ombre d'une mesure qui risque de diminuer des recettes, sur lesquelles il compte, et auxquelles il ne trouve aucune mauvaise odeur. Ah nous encourageons le tabagisme? Au profit de qui? de l'Etat encore, qui en vit, et ne demande qu'à le développer. Nous favorisons le jeu? C'est là que je vous attends. Le gouvernement l'a combattu énergiquement, c'est vrai... tant qu'il n'en a pas bénéficié. Rappelez-vous les chasses aux bookmakers sur les champs de courses, il y a quelques années... Aujourd'hui il a mis en coupe réglée le pari mutuel... le voilà inviolable! On vient d'établir un impôt sur les casinos, on parle de faire un prélèvement sur la cagnotte des cercles privés... le jour où il sera voté, les tenanciers de maisons de jeux pourront dormir tranquilles. Le baccara pourra provoquer des désastres; les joueurs pourront, après avoir mis leurs familles sur la paille, éclabousser les tapis verts des débris de leur pauvre cervelle, les pouvoirs publics n'en auront cure, et, si la pression de l'opinion les force à dresser autour des tables de jeu, légalement et définitivement autorisées, quelques barrières protectrices, ils s'arrangeront pour que ces barrières soient fictives, et ne servent qu'à sauvegarder la morale aux yeux des myopes. Plus on jouera, plus le ministre se frottera les mains, et, quand vous lui demanderez d'enrayer le mal, il ne trouvera jamais que deux moyens: pourchasser les joueurs dans les tripots clandestins, pour les rabattre dans les maisons taxées, et augmenter la taxe!

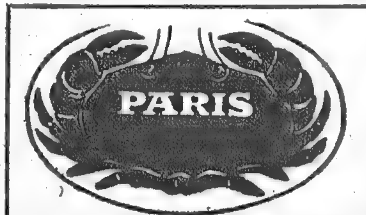
Voyez donc la situation telle qu'elle est: celui qui fait boire, qui fait fumer, qui fait jouer c'est l'Etat! Le cabaretier n'est qu'un rouage de l'énorme machine, qui broie la santé, l'intelligence, la moralité, le bonheur des faibles, incapables de résister à une tentation, et, de l'horrible pression, fait couler un fleuve d'or pour le budget, insatiable Moloch.

Si vous voulez terrasser le vice, agissez sur l'Etat: c'est le vrai, le seul coupable. Souhaitez surtout que jamais il ne retire, sous une forme quelconque, un profit de la prostitution, car, ce jour-là, le ministre des finances se fera entremetteur, pour l'amour du budget, et considérera comme d'utiles collaborateurs ceux que la loi désigne pudiquement du nom de vagabonds spéciaux! Je rirai bien, quand un membre du gouvernement les appellera à leur tour « le rempart de la dignité nationale »!

Je restais songeur. Mon interlocuteur essuya d'un coup de torchon quelques gouttes d'absinthe qu'un consommateur maladroit avait répandues sur l'étain reluisant du comptoir, et, narquois, il conclut:

— Nous enrichissons le gouvernement, et vous voulez l'affamer. Comprenez-vous maintenant pourquoi les ministres nous distribueront toujours leur plus doux miel, et ne vous donneront jamais, pauvres jobards que vous êtes, que de l'eau bénite?

G. LINOSSIER.


PARIS

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES MYTHES DE L'ASCENSION ET DE L'APPARITION EXPLIQUÉS PAR LES EMPREINTES DE PIEDS HUMAINS

Gravures sur Rochers de la Pierre polie.

Par le Dr Marcel BAUDOUIN
Secrétaire général de la Société préhistorique française.

1° Il est aujourd'hui un fait bien établi : c'est qu'il existe des GRAVURES SUR ROCHERS, de l'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE en particulier (quelques-unes peuvent ne remonter qu'au *Bronze*) qui représentent des PIEDS HUMAINS, et des CAVITÉS PÉDIFORMES. On en connaît, en Europe, en Afrique, en Amérique et dans l'Amérique méridionale surtout, comme en Asie ! C'est là une marque, indélébile de la MENTALITÉ NÉOLITHIQUE, en rapport avec une IDÉE RELIGIEUSE spéciale, dont le sens n'est pas encore sûrement déterminé, quoiqu'on soit sur la voie d'une explication très acceptable.

2° Or, il est à remarquer qu'en Asie et en Europe du moins, et même ailleurs, beaucoup de ces sculptures ont des *Légendes*, qui ont trait aux *Mythes* de l'APPARITION ou de l'ASCENSION !

Qui plus est, il y a des Gravures sur Rochers, en forme de SABOTS DE CHEVAL, qui sont de la même époque, et qui elles aussi semblent avoir donné lieu, en Europe, aux mêmes Mythes, ou tout au moins au *Mythe de l'Ascension*, quoiqu'il s'agisse, en l'espèce, du CHEVAL ! C'est le mythe du CHEVAL AILÉ, du CHEVAL QUI VOLE, c'est-à-dire de PÉGASE !

Et, ce qui prouve bien qu'il en est ainsi, c'est ce fait que la Mythologie et la Légende ne connaissent guère que le *Cheval ailé* ! Les bœufs, les moutons, les veaux, les chameaux, les éléphants, n'*ont* jamais d'*ailes* et n'ont jamais... volé. De tous les animaux domestiques, il n'y a donc que le Cheval, que l'on a eu l'idée de faire circuler dans les airs. A cela il y a une cause : c'est que, *seul* des animaux domestiques, il « a semblé » avoir laissé sa trace sur les Rochers, comme l'*Homme* lui-même !

Ces mythes sont d'ailleurs *post-néolithiques* et ont été imaginés par des populations très différentes des Néolithiques autochtones, ayant *exécuté* les *Sculptures* sur rochers.

3° Ce qui a donné lieu au *Mythe de l'Ascension*, ou Mythe de l'*Homme* qui s'élève dans les cieux avec des ailes *(Anges)* ou sans ailes *(Miracle de l'Ascension)* ou du *Cheval* traversant les airs grâce à ses ailes *(Pégase)*, c'est que presque toujours ces *Gravures pédiformes (Homme* ou *Cheval)* sont situées sur des SOMMETS, dans des LIEUX ÉLEVÉS, ou tout au moins BIEN EN VUE. En effet, à l'époque néolithique, on ne les sculptait que dans ces endroits-là, choisis à dessein pour des raisons assez faciles à soupçonner.

4° L'homme arrivé à l'AGE DU FER, ayant une mentalité bien *plus évoluée* et ignorante de celles propres à l'âge de la pierre polie et du bronze, n'ayant plus aucune notion sur l'origine et le sens de ces Gravures ou Sculptures, ne pouvait qu'être très vivement frappé de la redécouverte de ces vestiges et de ces *traces de Pas*, lorsque, subitement, après des siècles, il les retrouvait par hasard, après invasion d'un pays d'où les Néolithiques autochtones avaient disparu.

5° Comme il lui fallait les *expliquer* à tout prix, et comme déjà il avait inventé les DIEUX, conçus à l'IMAGE DES HOMMES et suivant la formule *Anthropomorphique*, il ne trouva rien de mieux que d'y voir la trace réelle du *Passage* de l'*un d'eux* : ordinairement le Maître de tous les Dieux.

a) Tantôt, c'est un Dieu qui *passe* par cet endroit, ou qui y *descend* des Cieux, en y laissant la trace de ses pieds ou de son pied. — C'est l'APPARITION !

b) Tantôt, c'est un Dieu qui, en *quittant* la terre, et en s'élançant vers les Cieux (imitant *Pégase*), laisse sur le rocher, d'où il a pris son envolée, la marque de son dernier Pas, *tellement il a dû appuyer sur la roche* pour prendre *son élan !* — C'est le MYTHE DE L'ASCENSION.

A. — *Pieds humains.*

Il suffit, pour se rendre compte de la valeur de notre explication, de se remémorer les faits suivants, qu'on peut prendre pour exemples.

I. — Mythe de l'Ascension et Assomption.

1° **Jésus-Christ (Ascension).** — Dans la Religion chrétienne, *Jésus-Christ* subit le phénomène de l'ASCENSION, à Jérusalem, sur la *Montagne des Oliviers*. Ce qui veut dire que ses disciples crurent « le voir » quitter la terre en ce point.

Or, il aurait existé, à Jérusalem même, à notre connaissance, au moins deux *Gravures pédiformes*, qui correspondent, d'ailleurs, je crois, encore à l'heure présente, à des *Mosquées* (ce qui prouve que toujours les Religions populaires se copient) ; en particulier à la *Mosquée d'Omar*, sur le *Mont Moria* (Montagne d'Abraham), et à la *Mosquée de l'Ascension.*

Or le Pied de la Mosquée d'Omar s'appellerait le *Pied de Mahomet* ; et celui de la *Mosquée de l'Ascension*, le *Pied de Jésus-Christ.* — Rien n'est donc plus clair !

J'ignore si ces gravures, vraies ou fausses s'y voient encore toutes (ce que je crois) (1) ; mais il est certain qu'elles ont existé.

Mon excellent ami, M. L. Schaudel, a, d'ailleurs, écrit, dès 1904 (2) :

« D'après la Tradition, Jésus-Christ, en quittant la *Montagne des Oliviers*, laissa la trace de ses pieds imprimés sur une pierre ; et Saint Jérôme assure qu'elle se voyait encore de son temps ! On *éleva*, dans ce lieu même, une Eglise ».

Cet exemple peut suffire, je pense, pour ce qui concerne le Mythe de l'*Ascension*, surtout si l'on tient compte de ce fait que c'est saint Jérôme qui affirme que la trace des pieds se voyait encore de son temps. Le *dictionnaire Larousse*, à l'article *Ascension*, dit encore : « En quittant la Montagne des Oliviers, Jésus y laissa la *trace de ses pieds*, imprimée sur une pierre. »

La scène de l'Ascension avec les *empreintes* se trouve sculptée, sur les stalles du chœur de l'antique église de Valère, à Sion (Valais), d'après M. Reber (3). »

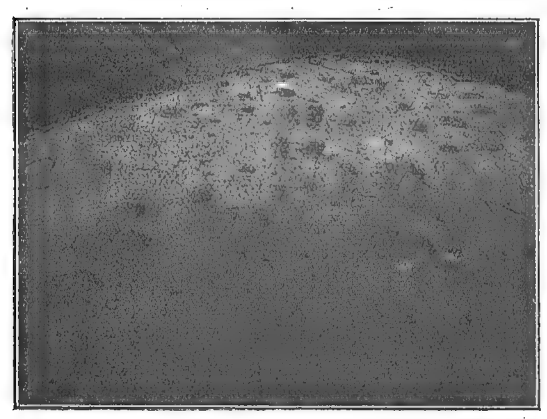
Dans certaines *peintures* anciennes, Jésus-Christ est représenté, s'élevant au-dessus d'un *Globe* (qui est la terre), après avoir laissé sur ce globe les *Empreintes* de ses *deux pieds*. On dirait que, pour s'élancer dans les airs, il a dû faire un effort et imprimer la trace de ses pieds sur le sol !

Exemple : L'*Ascension*, peinture sur volet [ancienne Chartreuse de Saint-Honoré, faubourg Thuisson-les-Abbeville, donnée par Philippe le Bon (XVe siècle) à Dom Firmin-le-Ver, avant 1440) (4)].

(1) Renseignements fournis par divers voyageurs.
(2) B. S. P. F., 1904.
(3) *Les Pierres à sculpt. préh. du Jura Français*, 1903, p. 22.
(4) Document Louis Schaudel (Panneau exposé à l'Expos. des Primitifs français, en 1904).

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

2° **La Vierge Marie (Assomption)**. — Le Mythe de l'*Ascension* (pour la Vierge s'est transformé en celui de l'*Assomption* (Fête de l'Assomption : le 15 août).



Cliché au baron A. Blanc.

Rocher aux « Pieds de Lansbevillard ».

Dans le folklore post-chrétien, la Vierge, après être descendue sur terre, et y avoir laissé sa trace *(Empreinte pédiforme)*, s'enlève dans les airs pour regagner les cieux.

Nous trouvons, en effet, cette idée dans la *légende des Pierres folles* de Commequiers (V. *Pas de la Vierge*), et dans celle de l'Empreinte de pied de la célèbre Fontaine thérapeutique à pélerinage d'Avrillé (Vendée) (*Pas de Marie*). Nous la retrouvons au *Pied de Marie* à Réaumur (Vendée), dont le Pélerinage, qui dure encore, avait lieu précisément jadis le jour de la fête de l'*Assomption* (15 août), et qui est aussi en rapport avec une Fontaine célèbre (1).



Rocher du « Pas de la Vierge ». Pitié. — D. O.
La croix n'existe pas normalement ; elle a été faite avec de la chaux pour indiquer le « Pas de la Vierge. »

(1) Voir *Paris Médical*, 1912.

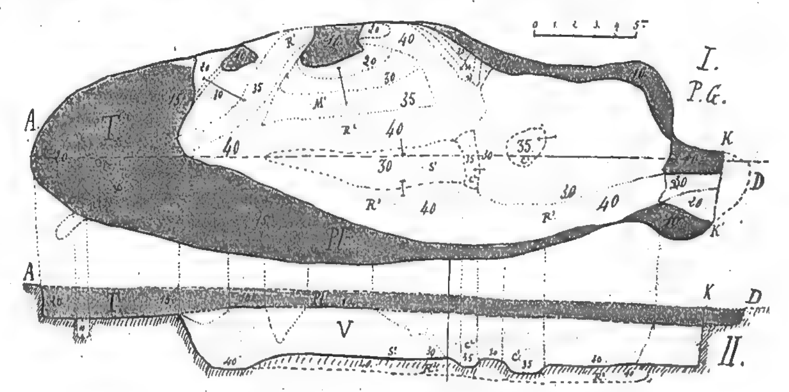
Cette manière de voir est si fortement ancrée dans l'esprit des populations à l'heure présente que, quand on découvre une cavité pédiforme quelconque, à l'époque actuelle, c'est toujours un *Pied de Marie* [Exemple : Fausse gravure pédiforme du Bernard (V.), retrouvée récemment].

II. — **Mythe de l'Apparition.**

Le Mythe de l'Apparition se montre très nettement dans l'Inde et en particulier à Ceylan, probablement à peu près à la même époque que celui de l'*Ascension*.

1° **Pas de Bouddha**. — En effet, sur la Montagne du Soumana Kouta, à Ceylan, existent des gravures de Pieds humains, appelés Pieds des premiers Bouddhas. Or les textes ci-dessous disent :

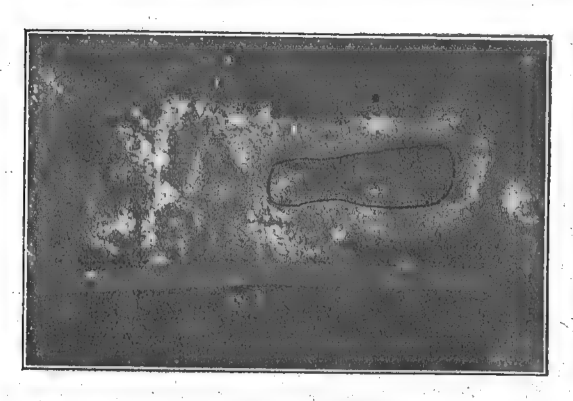
« La famine régnant dans l'*île* de Lanka (Ceylan), Bouddha y vint, *à travers les airs* (puisqu'il s'agit d'une île), accompagné de 30,000 prêtres (qui voyageaient aussi dans les airs (?) ...). Il se plaça, *debout*, juste à la place où *les Premiers Bouddhas* avaient laissé la *trace de leurs Pieds* sur le sommet du Soumana Kouta... »



Le « Pas de Dieu », à Sainte Radegonde de Poitiers.

Donc Bouddha connaissait la gravure pédiforme ancienne. — En apparaissant dans l'île, venant à travers les cieux, il eut bien soin de revenir « aux pieds de ses ancêtres. »....

2° **Pas de Jésus-Christ**. — Le *Pas de Dieu* ou de



Le « Pas de la Vierge »

Jésus-Christ à Sainte-Radegonde de Poitiers correspond à l'Apparition *du Dieu chrétien*, descendu également sur la terre, à Poitiers, dans la cellule de sainte Radegonde, où il y avait aussi une *Gravure pédiforme*, qui persiste encore, puisque je l'ai moulée en 1910, et que j'ai étudiée récemment (2). — Je n'y reviens pas. On connaît d'ailleurs

(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1911.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(suite)*

d'autres *Pas de Dieu* ou de Jésus-Christ (c'est-à-dire d'*apparition* de Dieu) en Italie et en Prusse, etc. (1).

3° **Pas de la Vierge.** — Les PAS DE LA VIERGE abondent. On en connaît en Vendée et ailleurs. La Vierge, en APPARAISSANT et en s'appuyant de même sur le rocher, laisse la *trace visible de son Passage*. C'est la même idée. Mais, évidemment, l'*Apparition* a précédé le *Passage* et l'*Ascension*, quand elle se produit.

B. — *Sabots d'Equidés.*

1° La **légende de Pégase** se rapporte à la Montagne de l'Hélicon, où il y a eu, très probablement, une *Gravure sur rocher de Sabot de Cheval*, comme près du lac Régille en Italie [Sabot du *Cheval de César*, cité par Cicéron], puisqu'une *Fontaine* voisine s'appelait *Hippocrène* !

2° Mais, comme cette sculpture n'est pas connue, nous n'insistons pas. En tout cas, elle ressortit des *Mythes de l'Ascension* et de l'*Apparition*, puisque tantôt le *Cheval ailé apparaît*, tantôt il s'*envole* sur une haute montagne (1).

***

Origine des sculptures. — Après avoir montré comment sont nés ces Mythes, qui ont joué un si grand rôle dans toutes les *Religions* depuis l'époque proto-historique, il nous faut ajouter un mot, pour expliquer la sculpture de ces cavités pédiformes sur un grand nombre de rochers.

Evidemment, l'hypothèse que nous allons formuler n'est pour l'instant qu'une idée directrice à l'usage des chercheurs à venir. Mais, jusqu'à présent, elle est à peu près seule à pouvoir faire bien comprendre les observations recueillies.

Dès que l'Homme *néolithique* eut créé un Dieu à son image, c'est-à-dire Anthropomorphisé, cela bien longtemps après avoir imaginé son premier grand Dieu, le Dieu-Soleil, il eut l'idée de le représenter, comme l'Homme paléolithique gravait sur les parois des cavernes les images des bisons et des rennes. Mais, comme il avait déjà imaginé le *Symbole*, il se contenta de représenter son Dieu sous forme de la Trace, que devait laisser son passage sur la terre. Une sculpture pédiforme, à l'époque de la pierre polie, ne représentait donc que le Symbole du Dieu Soleil. Tout rocher portant cette marque était par suite un Rocher *cultuel*, une pierre consacrée à la Divinité. D'où le culte des Pierres.

Plus tard l'Homme de cette même époque supposa que le Dieu Soleil était traîné dans le ciel dans un char, tiré par un ou plusieurs chevaux. Le *Sabot d'Equidé* devint alors aussi le symbole du Soleil, et par suite de la Divinité toute-puissante. En effet, à l'Ile d'Yeu (Vendée), dans le même centre *cultuel*, j'ai trouvé deux Sabots d'Équidé, mélangés à des cavités pédiformes humaines.

Conclusions. — Grâce à cette manière d'envisager les choses, on voit immédiatement que ce qui a eu lieu à l'époque proto-historique, n'est que la suite, en somme assez logique, de ce qui s'était passé antérieurement ! L'Homme, en effet, ne peut pas se débarrasser de son Passé ; il traîne derrière lui des siècles et des siècles ; et, à un moment donné, pour expliquer ce que ces ancêtres avaient fait, il a dû imaginer des conceptions nouvelles comme les Mythes que nous avons énumérés plus haut.

De la première Religion (Néolithique) est ainsi dérivée une seconde [Proto-historique], dont la Mythologie gréco-romaine, sans parler du Bouddhisme, est un superbe résumé. Et le tout s'est terminé par l'extraordinaire explosion au Ier siècle, c'est-à-dire par l'établissement, de la grande religion qui, à l'heure présente, gouverne l'Europe occidentale et la plupart des Nations civilisées.

(1) MARCEL BAUDOUIN. — *Le Pas de Dieu de Sainte-Radegonde à Poitiers.* (*Bull. Soc. franç. Hist. de la Méd.*, 1911, X, Mars, n° 3, p. 195-202, 1 fig.)

(1) Ne pas oublier qu'en Grèce, πηγή, ῆς signifie *Fontaine* et que ce mot pourrait bien être l'origine de celui de *Pégase*, quoique j'incline plutôt pour πηγὰς, αδος rocher : étymologie plus simple. — En somme, même radical πηγ pour les mots *Rocher* et *Fontaine* : ce qui s'explique très bien.

Hippocrène (ιππός, cheval ; κρήνη, fontaine) veut dire : *Fontaine du cheval* (ou du *pied de cheval*). — D'après la mythologie, c'est Pégase, qui fit jaillir la fontaine d'un coup de sabot ! En réalité, c'est le *sabot* qui fut gravé près de la *fontaine*, par des *Néolithiques*, dont ce fut alors un *point d'eau*. Les Grecs de la fin du bronze, ignorant le peuple qui l'avait précédé sur place, au lieu de dire : « Pied de Cheval de la Fontaine », inventèrent : « La Fontaine du Cheval », imaginant un *Cheval ailé*, ayant posé son pied sur le rocher (ou plutôt songeant peut être encore au *Cheval ailé*, qui traînait le *char du Soleil*, dont la gravure n'était, à l'âge de la Pierre polie, que la représentation !)

GLANES MÉDICALES

Voici deux bien curieux frontispices empruntés à d'anciens ouvrages de chirurgie.

Le premier est essentiellement symbolique : Esculape, appuyé sur un primitif caducée, règne dans une clairière où ses adeptes s'essaient aux pratiques de l'Art.

A ses pieds, le coq, symbole de la vigilance, première qualité du médecin. Au-dessus de sa tête, une cigogne s'étend en vol plané... Pourquoi ?... Serait-ce parce que cet animal inventa, dit-on, le clystère et imagina de dégorger ses entrailles obstruées avec l'eau des fontaines chassée par son long bec... en guise... d' « Eguisier » ?...

A droite, la Chirurgie proprement dite exécute avec assurance une amputation : A l'aide d'une serpette elle détache du tronc vigoureux un rameau malade. La chirurgie n'a-t-elle pas pour première et principale attribution la charge de tailler et de couper les chairs vives ? Aussi la représente-t-on ici sous la forme — d'ailleurs agréable — d'une jeune personne qui a réalisé son entier développement et atteint l'âge adulte !... Au contraire, voyez, dans le fond, à gauche, voyez comme l'Orthopédie est encore dans l'enfance !!! O malicieux dessinateur... avec quelle peine vous faites redresser cet arbre qui ne sut point conserver la « Station droite » !... Et vous grand Alexis Carrel !... rougissez dans votre superbe « Institute »... regardez ce poupard joufflu qui s'essaye

GLANES MÉDICALES *(Suite)*



Frontispice de l'article Chirurgie de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

timidement à réaliser une « greffe » !... Au premier plan, les deux chérubins qui cueillent et triturent les « espèces vulnéraires » montrent assez que c'est là l'enfance de l'Art... O Rituel compliqué de l'asepsie ! Arsenal effarant de l'antisepsie. »

... Quantum mutatus !...

Avec la seconde gravure, nous quittons les symboles pour nous plonger en plein « réalisme ».

Introduisons-nous dans le somptueux cabinet du chirurgien.

Majestueusement assis à table, ayant derrière lui sa bibliothèque garnie de volumes imposants, il rédige son ordonnance, d'une plume autoritaire. Un squelette « monté » atteste qu'il apprit jadis l'Anatomie et fait supposer qu'il la « repasse » quelquefois !!! Dans une vitrine, des instruments bien rangés proclament sa maîtrise, ainsi que les tableaux qui représentent les principaux cas de sa pratique... Déjà la réclame !...



Frontispice de l'ouvrage de Van der Wiel.

Aussi tous les « stropiats » de la contrée se sont-ils donné rendez-vous dans ce cabinet fameux.

Un cul-de-jatte, même, a pensé que le Maître pourrait lui rendre la position magnifiée par Ovide :

... *Et os sublime dedit...*

Un visage levé vers le ciel !!!

Ce client est un nouveau venu ; car, le chien du logis voyant cet intrus qui s'avance à quatre pattes, semble légèrement surpris... et... crie... à la concurrence !!!...

Dr F.-M. GRANGÉE.

VARIÉTÉS

L'OPINION DU Dr LAPPONI SUR L'HYPNOTISME ET SUR LE SPIRITISME

Par M. PERRIN (de Nancy)

La lecture des vieux journaux ne manque pas toujours d'intérêt ; et il arrive parfois, à celui qui jette les yeux sur l'enveloppe d'un paquet, de faire de véritables trouvailles.

C'est ainsi qu'un fragment du journal *La Croix* portant la date du mercredi 20 juin 1906, m'a fait connaître exactement l'opinion du Dr Lapponi sur l'hypnotisme (1).

Lapponi, très considéré à Rome et universellement estimé, était le médecin du feu pape Léon XIII. Il a survécu plusieurs années à son auguste client, est devenu le médecin de S. S. Pie X et a succombé, je crois, il y a dix-huit mois ou deux ans. Cette situation particulière qu'a occupée Lapponi donne une autorité spéciale à ses opinions et elles eurent à l'époque un certain retentissement.

C'est au début de l'année 1906 qu'il publia un livre en langue italienne sur l'hypnotisme et le spiritisme, leurs rapports et la distinction qu'il convient d'établir entre l'un et l'autre. Des comptes rendus inexacts ayant été publiés par divers journaux, l'auteur dut remettre les choses au point, notamment par une lettre qui fut publiée dans le *Journal des Débats*. Le document qu'on va lire est une interview dans laquelle Lapponi résume ses travaux et ses conclusions. Il est intéressant de constater, en ce qui concerne la pathogénie et les applications de l'hypnotisme, combien ses opinions sont voisines de ce que pensent beaucoup de neurologistes français. Voici textuellement la partie essentielle de l'interview :

« Mon but, en ce travail de vulgarisation, a été de dissiper la confusion trop répandue entre le spiritisme et l'hypnotisme. Pour les uns, spiritisme et hypnotisme sont diableries pareilles : l'horreur justifiée qu'ils ont du spiritisme les empêche de voir dans l'hypnotisme un fait d'ordre purement naturel et d'en admettre certaines utilisations légitimes. Les autres, au contraire, ayant eu l'occasion de mieux observer l'hypnotisme, englobent le spiritisme dans l'appréciation indulgente qu'ils en font, et sont tout près de croire qu'il faut abandonner les sages proscriptions édictées par l'Église contre le spiritisme. Mais non, il y a un usage permis de l'hypnotisme ; le spiritisme au contraire est à proscrire dans tous les cas.

Comment aboutir à ces conclusions ? La méthode s'imposait. Il fallait étudier distinctement les faits propres du spiritisme, les faits propres de l'hypnotisme, constater leurs différences essentielles, en dépit de certains phénomènes complexes où ils paraissent se confondre et où une analyse sérieuse les distingue cependant. Avec ces données, il devient possible de caractériser des manifestations de l'hypnotisme et du spiritisme, et d'émettre des conclusions légitimes. Vous reconnaissez, à ces indications, le plan général de mon petit livre.

Quels sont les faits propres à l'hypnotisme ? Qu'il s'agisse d'hypnotisme naturel ou d'hypnotisme provoqué, vous les rangerez en trois catégories : la léthargie, la catalepsie, le somnambulisme. Léthargie, catalepsie et somnambulisme se vérifieront à des degrés divers, ils présenteront des formes variables.

Ce sera toujours la léthargie, la catalepsie, le somnambulisme.

Dans l'hypnotisme provoqué, la suggestion peut intervenir et, certes, à première vue, la suggestion a des effets déconcertants. Voici un opérateur qui paraît imposer au « sujet » plongé dans le sommeil hypnotique, des pensées, des projets, des actes. Bien plus, à l'état de veille le sujet se retrouvera, à un moment donné, impérieusement forcé à penser, à vouloir, à exécuter ce qui, durant l'expérience hypnotique, lui avait été suggéré de penser, de vouloir et d'exécuter à ce moment-là. Car, de même que, dans l'hypnotisme spontané, le somnambule est isolé de ce qui n'entre pas dans son rêve lucide, et que toutes ses facultés se concentrent alors avec une intensité extraordinaire sur l'objet que leur a crée l'imagination — plus reine que jamais à ces heures-là — de même, dans l'hypnotisme provoqué, les portes du système nerveux sont, pour ainsi parler, ouvertes à l'opérateur. Les paroles de celui-ci, ses gestes conduisent par les sens externes, jusqu'aux sens internes, à l'imagination, à la mémoire, les « idées », les ordres, qui s'y impriment avec une vivacité extraordinaire.

(1) Au verso du même fragment de journal je relève l'information suivante, qui a aussi un certain intérêt rétrospectif, et dont l'optimisme devait recevoir un cruel démenti les années suivantes.

« *Deux-Sèvres. L'épidémie de suette miliaire.* La suette miliaire qui commence à pénétrer dans les Deux-Sèvres, n'y affecte pas la forme de calamité publique dont elle a laissé le triste souvenir il y a environ trente ans. A cette époque, des familles entières furent emportées en deux ou trois jours ; des villages furent totalement abandonnés. Actuellement, dans la partie sud des Deux-Sèvres, seule atteinte, la mortalité est de 1 p. 100 environ.

Cette épidémie terrible est heureusement bénigne pour le moment.

Chose curieuse, la suette a pris naissance au même endroit et suit la même marche que l'invasion des campagnols en 1904.

Y aurait-il une relation? Serait-elle une conséquence des milliers de rats morts en cours de route ? »

VARIÉTÉS (Suite)

Le maître du logis est comme absent, grâce à cette sorte de disjonction intime qui se traduit par l'abolition de la conscience. Quand la vie personnelle se réveillera, elle trouvera dans la mémoire, dans l'imagination, dans tout l'être sensible, des impressions auxquelles elle n'a point présidé. Ce n'est pas à dire que, se ressaisissant lui-même, le sujet suggestionné sera tout à fait désarmé ; même si les « réflexes » entrent en jeu malgré lui, il aura toujours la ressource de refuser son consentement à une opération qui le rebute, qui est contraire à ses pensées, à ses convictions, à ses habitudes intellectuelles et morales. L'exemple est classique. Une personne très honnête à laquelle on aura suggéré de commettre un vol à un instant précis, se débat alors comme si elle voulait s'arracher à une étreinte invisible, regimbant contre l'impulsion violente et l'incompréhensible entraînement qui la poussent malgré elle.

Or, qu'y a-t-il en tout ceci qui ne soit naturellement explicable ? Certes, mes conclusions seront rigoureuses. La léthargie, la catalepsie, le somnambulisme constituent un état morbide dans l'hypnotisme spontané ; la léthargie, la catalepsie, le somnambulisme constituent toujours un état morbide dans l'hypnotisme provoqué. La suggestion ajoute à ce désordre un trouble plus grand si, durant l'état hypnotique, le maître de la maison — la personnalité consciente — est absent, la suggestion est pareille au mauvais plaisant qui forcerait les portes du domicile abandonné, y dérangeant les meubles, y brouillant les papiers, troublant tout...

Il n'est pas nécessaire de décrire ici les phénomènes du spiritisme pour faire toucher du doigt à quel point ils diffèrent de ceux de l'hypnotisme. Ils sont généralement plus connus que ceux-ci. Tables tournantes et parlantes, munies d'une intelligence plus qu'humaine, et d'une clairvoyance stupéfiante, médiums manifestant des connaissances prodigieuses, s'exprimant en des langues qu'ils n'ont jamais apprises, meubles très lourds se déplaçant spontanément, transfert brusque d'êtres humains à des distances extraordinaires : aucun de ces phénomènes n'est explicable sans l'intervention de forces invisibles, sans ces esprits auxquels d'ailleurs le spiritisme fait formellement appel.

— Mais, Monsieur le docteur, n'est-ce pas sans quelque inquiétude que vous mentionnez ces merveilles du spiritisme ? Car enfin, vous ne les avez pas observées vous-même, vous le reconnaissez dans votre livre. Dès lors vos inductions ne manquent-elles pas de leur base nécessaire, je veux dire d'une observation rigoureusement scientifique ?

— On m'a fait cette objection. Bien plus, comme je conclus à l'absolue interdiction des expériences du spiritisme, un ministre protestant, M. O..., m'a écrit qu'une pareille conclusion heurtait de front les droits de la recherche scientifique.

Mais, premièrement, vous avez pu remarquer qu'en discutant les faits propres au spiritisme, je tiens largement compte des cas où l'intervention des esprits est douteuse ; je note un certain nombre de supercheries dûment constatées, telles les prétendues matérialisations d'esprits, feintes par le médium Harry Bastian.

En second lieu, les faits que j'ai rassemblés en un tableau schématique — pour donner une idée complète des diverses manifestations du spiritisme — je les ai empruntés à des observations incontestées, racontées par des écrivains dignes de foi.

C'est donc légitimement que j'ai allégué, classé et discuté les faits propres au spiritisme.

Quant à l'appauvrissement scientifique qui résulterait de l'abstention universelle des expériences de spiritisme, c'est une crainte vaine : le spiritisme ne paraît pas seulement là où l'on en provoque les manifestations ; les « esprits » se permettent parfois des irruptions tyranniques qui forcent les plus incrédules à reconnaître leur présence.

Les phénomènes du spiritisme ne se peuvent donc contester. On en a pu observer un nombre suffisant et d'assez caractérisés pour les différencier d'avec l'hypnotisme.

— Il me paraît, Monsieur le docteur, que vous êtes à peine plus indulgent pour l'hypnotisme que pour le spiritisme. Ce que vous dites de l'hypnotisme ressemble singulièrement à un réquisitoire.

— Je ne le conteste point. Pour être un état naturel, l'hypnotisme n'en est pas moins un état morbide. On ne provoque point et surtout on n'accentue point un état des dispositions morbides. Il en va de l'hypnotisme provoqué comme des opérations chirurgicales.

Le chirurgien n'hésitera pas devant les interventions les plus périlleuses, s'il peut, à ce prix, sauver la vie de son malade. Mais il ne se permettra point un coup de bistouri, même superficiel, s'il n'a pas l'espoir sérieux d'un bon résultat. Plonger quelqu'un dans l'état hypnotique, c'est plus que lui donner un coup de bistouri superficiel. Le soumettre à des suggestions répétées, sans but, arbitrairement, par curiosité ou par caprice, c'est troubler profondément son système nerveux et compromettre sa vie morale.

Mais il en va tout autrement si l'on se trouve en présence d'une maladie nerveuse que l'on peut amender par l'hypnotisme, d'un trouble fonctionnel grave que la suggestion peut faire disparaître. Alors, pour reprendre la comparaison dont je me suis servi il y a un instant, l'on pénètre encore dans le domicile d'autrui : mais au lieu d'y bouleverser les meubles et d'y brouiller les papiers du maître du logis, on remédie d'une main discrète au désordre qu'il est incapable de réparer lui-même.

Vous le voyez donc, *si sévère que l'on soit pour l'usage indiscret de l'hypnotisme, il faut reconnaître qu'il y a un emploi légitime de l'hypnotisme.*. C'est justement la différence pratique qui le sépare — après tant d'autres différences — du spiritisme : *il n'y a jamais d'emploi légitime du spiritisme.* »

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général,
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc. etc.

GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E. TROUETTE: 15 Rue des Immeubles Industriels, PARIS.

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.

DOSE MOYENNE : Quatre capsules par jour aux repas.

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : **3 fr.** LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (*à l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable*). *Excite l'appétit, favorise les digestions,* car elle est à la fois *alimentaire* et *peptogène*.
Ce produit *n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût,* est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise **NI DANS DU BOUILLON NI DANS DU POTAGE** qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, PARIS.*
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

MÉDECINE ET LITTÉRATURE

L'OBSERVATION MÉDICALE DANS L'ŒUVRE DES GONCOURT

La maladie de Renée Mauperin

J'avais ouvert le livre à la dernière page, et loin de l'hôpital où je venais d'assister à la triste agonie d'un pauvre, je cherchais de plus sereins pensers en lisant l'admirable récit des derniers moments de Renée. La douceur de sa mort, cette mort « qui s'approchait d'elle comme une lumière » adoucit l'idée de l'insondable mystère autant que les religieux espoirs de l'au-delà. Ainsi, je berçais et j'endormais ma commisération ; lorsque, saisi par l'émotion de ces lignes tant de fois relues, et remontant de page en page, j'ai voulu revivre toute l'histoire de Renée : je me suis réjoui de ses joies, j'ai partagé ses peines, souffert de ses douleurs. Au début de sa maladie, j'attendis la fin de la consultation et le pronostic du célèbre médecin, avec autant d'impatience que le père Mauperin dont le pas anxieux faisait crier le plancher de la chambre voisine.

Repris par le souci professionnel, j'ai ausculté le cœur de Renée, ou si vous préférez, j'ai cherché dans la scrupuleuse description des symptômes à deviner la nature du mal. Le diagnostic trop clair m'apparut, le pronostic trop certain m'attrista ; devant la vérité frappante de l'observation médicale, ma rêverie consolante envolée, j'admirai l'exactitude *scientifique*. Est-ce ne pas comprendre les Goncourt que de se laisser entraîner, quand on est médecin, à oublier la fiction, pour s'émerveiller à l'aise de la réalité *scientifique* de l'invention? Le souci qu'apportaient les auteurs à préciser leur documentation nous rassure. Nous avons dit — ailleurs — combien les romans de *Charles Demailly*, de *Germinie Lacerteux*, de *La fille Élisa* sont des modèles d'observation scrupuleuse.

De même, Renée Mauperin, n'est pas une « cardiaque » quelconque. Les détails que nous allons mettre en lumière permettent de la classer dans une catégorie pathologique définie : Renée souffre et meurt d'une lésion aortique.

***

Le mal paraît chez elle héréditaire. Sa grand'mère paternelle semble avoir succombé elle aussi à une cardiopathie, le personnage est épisodique, ébauché en quelques lignes, mais le régime auquel elle était contrainte nous éclaire. Les médecins lui avaient défendu le vin, les liqueurs, le café, toute alimentation excitante. Renée a donc des antécédents morbides, s'il m'est permis d'employer pour une si gracieuse malade cette barbare expression de notre langage technique. Or, nous savons que l'hérédité est souvent à la base des lésions cardiaques, et particulièrement aortiques.

Ici, cette prédisposition familiale « saute » une génération, le père et la mère de Renée sont indemnes ; il n'y a rien là de contraire à l'observation médicale courante.

Pendant la jeunesse de l'héroïne, aucun accident ne vient annoncer la maladie future. Certaines affections cardiaques restent longtemps latentes. Pourtant, regardons de près ; le caractère de Renée, passionnée dans les moindres choses, vive, touchée profondément par les faits les moins graves en apparence est bien celui de l'enfant menacé de troubles organiques du cœur. Et cela est si bien dans la pensée des Goncourt qu'ils font dire (plus tard après la maladie déclarée) au médecin de la maison : « Mademoiselle votre fille a dû être toujours impressionnable, n'est-ce-pas, dès l'enfance ?... Des torrents de larmes, au moindre reproche, le visage en feu pour un rien, et tout de suite cent pulsations... Oui, oui, c'est bien comme cela que sont les enfants chez lesquels prédomine cet organe, et qui ont une malheureuse prédisposition à l'hypertrophie. » Ainsi, dès le début, la maladie a ouvertement marqué Renée de son signe. Aucun symptôme organique n'est encore apparu et déjà par la prédisposition héréditaire, par le caractère particulier de l'enfant, nous pouvons pressentir, deviner qu'il y a en elle quelque chose d'anormal.

Le cardiaque peut mourir d'asystolie, dans une sorte d'affreuse asphyxie, gonflé d'œdèmes, emporté dans une crise que d'autres du même genre ont précédée, c'est ordinairement le cas du malade *mitral*. Au contraire, et ce sont là notions admises, banales, si la lésion *aortique* prédomine, la scène est différente, la fin survient souvent tout à coup, dans une brusque syncope qui reste sans réveil. Renée ne devait pas donner l'atroce spectacle de la cyanose finale. Dans sa chambre virginale, il fallait qu'elle mourût très pâle, blanche, angélique, pitoyable encore dans la mort à son père sanglotant. Elle avait voulu soutenir jusqu'au bout son courage : dans l'immobilité du cadavre, elle lui donne la consolation de garder de sa fille chérie une image de repos, de paix : « Une beauté d'extase et de surprenante délivrance devant laquelle son père, sa mère, son ami, étaient tombés à genoux. » Renée *devait* donc souffrir d'une lésion aortique. Elle nous en offre tous les symptômes.

***

Une demi-syncope, de courte durée, est le premier signe. Le jour qu'elle découvre l'horreur de l'action de son frère (Henri est le fiancé d'une riche

MÉDECINE ET LITTÉRATURE (*Suite*)

jeune fille dont la mère est sa maîtresse), elle lui dit son dégoût, toute bouleversée de honte. Le brutal, furieux, la chasse de la chambre : il lui faut, pour ne pas tomber, s'appuyer au mur un instant. C'est la violente émotion qu'elle éprouve alors qui est *en apparence* la cause du mal.

Il a, nous l'avons vu, des origines plus lointaines et plus scientifiquement vraisemblables, du reste, il nous y faudra revenir. Mais nous savons aussi combien les troubles moraux, s'ils ne peuvent anatomiquement créer la maladie, sont capables de l'aggraver. La vérité médicale est toujours exactement respectée.

Le mal va faire des progrès rapides, bien que parfois interrompus. «Le coup au cœur que Renée avait ressenti en sortant de la chambre de son frère, et sous lequel elle avait chancelé, lui avait laissé des palpitations. Elle fut souffrante près de huit jours. Le mal cédait à un régime doux, à quelques pilules de digitale. » Palpitations, digitale ; aucun doute sur l'organe atteint. Elle guérit, en apparence. Son caractère s'attriste encore. Au piano, elle sanglote en jouant Chopin, dans une rage « de se faire pleurer avec ça. »

Cependant, des événements tragiques assaillent la maison Mauperin. Henri se bat en duel, est tué. Renée, que la fatalité a faite complice de cette mort, en reçoit la nouvelle. Elle tombe en syncope et déjà, plus gravement atteinte, passe quelques semaines au lit. « Tout à coup le mal la reprenait, en montant, elle avait des étouffements précipités. » Nouveau signe de la cardiopathie, cet essoufflement ne manque presque jamais, que nous appelons « dyspnée d'effort ».

Le médecin interroge longuement le père sur la vie de sa fille, — nous avons rapporté déjà quelques lignes de leur entretien, — s'enquiert si quelque grand malheur n'a pas frappé Renée dans ces derniers temps. « Au reste, ajoute-t-il, je vous demandais cela par acquit de conscience. Les accidents, en pareil cas, ne font que développer le germe du mal, accélérer la marche de la maladie. »

Le célèbre Bouillaud, appelé en consultation, confirme le sombre pronostic, le mal va s'aggravant. On transporte Renée à la campagne. « Les malades croient à des endroits où l'on va mieux, à des pays qui guérissent ». Mais rien n'y fait. « Elle perdit peu à peu ces couleurs de santé qui mettaient à ses joues le dernier baiser de la vie, » Renée est une cardiaque pâle ; comme presque toujours le sont les aortiques. Elle maigrit. « Ah ! dit le vieux gardien de leur maison de campagne, notre pauvre demoiselle ! elle ne pèse pas plus qu'une bourrée ! »

Avant d'en arriver au dernier terme de l'évolution fatale, arrêtons-nous un instant pour admirer la réalité de cette page où nous voyons M. Mauperin poser de ses doigts tremblants les douloureuses ventouses. Ayons pitié de ce pauvre « petit corps tout frissonnant de pudeur, et de maigreur, étalant ses angles tout prêts pour le cercueil »; pitié surtout du père, obligé de s'y reprendre à deux ou trois fois et d'appuyer durement contre cette peau si près des os ! Malgré tous les soins, la maladie continue ses ravages. « Puis viennent ces horribles changements du dehors qui éteignent lentement les traits, effacent peu à peu la personne, et font sous les premiers attouchements de la mort, comme un commencement de cadavre des corps que l'on aime. »

Renée sait qu'elle meurt, c'est un triste privilège des cardiaques de pressentir souvent leur fin, alors que d'autres malades, les phtisiques par exemple, s'illusionnent jusqu'au bout. Les syncopes lui donnent une sorte d'avant-goût de la mort. « Elle laissait s'échapper et s'écouler d'elle la conscience de son être physique, le sentiment et la fatigue de vivre, et de délicieuses faiblesses la prenaient où il lui paraissait qu'elle était à demi détachée de son être et toute prête à se dissiper dans la divine douceur des choses. » Les douleurs qu'elle ressent sont traitées par l'opium et ne s'apaisent pas. Angoissantes, elles ne sont pas non plus pour laisser la malade dans l'ignorance de la fin qui menace, elles donnent, — nous le savons — « la sensation de mort imminente. »

Renée emploie ses dernières forces à semer autour d'elle la confiance, l'espoir en la guérison. Elle meurt. « De tous ses traits se levait comme une aspiration bienheureuse, son teint était devenu tout blanc... c'était la transfiguration de ces maladies de cœur qui ensevelissent les mourantes dans la beauté de leur âme et emportent au ciel le visage des jeunes mortes. »

Ainsi, finit-elle, sans agonie douloureuse, belle dans sa pâleur.

***

Nous avons pu suivre de point en point toute l'histoire de notre malade, et grâce à l'exactitude de l'observation, nous avons posé le diagnostic de la maladie d'un personnage de roman, d'une pure fiction. Mais, est-ce bien une pure fiction. Dans sa préface de 1875, Edmond de Goncourt disait : « Il m'est donné seulement aujourd'hui de prévenir le lecteur que la fabulation d'un roman n'est que secondaire dans cette œuvre. » Ce qui était principal, c'était l'analyse psychologique, mais l'analyse médicale du cas pathologique ne valait-elle pas qu'on la fît ?

Dr JULIEN ROSHEM.
Médecin aide-major.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES FRAUDES MÉDICALES ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La vieille maxime de droit : « *Fraus omnia corrumpit* », vient d'être appliquée d'une façon fort judicieuse par le juge de paix du XVe arrondissement, M. Azéma. Il s'agit dans le jugement du 14 novembre 1912, que nous relevons, du dol par lequel un médecin remet à l'ouvrier, victime d'un accident du travail, des primes et des sommes d'argent, dont rien ne justifie l'allocation, dans le but de l'attirer vers sa clinique. La décision établit que cette remise d'argent qui constitue un acte dolosif empêche le médecin de bénéficier des avantages que la loi de 1898 sur les accidents du travail lui accorde en lui permettant de récupérer ses honoraires, non à l'ouvrier qui est son malade, mais au patron responsable des frais médicaux.

La loi de 1905 qui, en complétant la loi de 1898, a eu pour but de permettre à l'ouvrier de recevoir le demi-salaire et de se faire soigner pendant son incapacité temporaire, celle-ci doit être, dans l'intérêt de tous, réduite à son minimum. Or, des ouvriers paresseux, qui trouvent dans la complicité de certains médecins des complaisances regrettables, prolongent cette période d'incapacité pour en tirer parti, tandis que le médecin y trouve un profit illicite.

Cet intérêt commun du blessé et de son médecin, qui pour l'encourager lui verse une prime de dix sous par visite, constitue un véritable accord frauduleux, destiné à violer la loi et à faire payer au patron des sommes qu'en réalité il ne devrait pas.

Les circonstances de l'affaire sont des plus simples. Le Dr P... réclamait 90 francs d'honoraires à M. H... pour soins donnés à un de ses ouvriers, et il fournissait une note de visites et de massages, qui semblait correspondre au prix demandé.

L'industriel protesta.

Il disait qu'il trouvait singulier de se voir réclamer des honoraires sous prétexte de soins, par un homme qui, au lieu de souhaiter la guérison de ses malades, n'avait pour but que de cultiver les maladies et d'en assurer la prolongation suffisante pour qu'elle fût rémunératrice.

Je serais tout prêt, disait-il, à payer les visites normales d'un médecin consciencieux, mais le Dr P... ne s'est pas soumis au fonctionnement normal de la loi de 1898, qui doit assurer le libre choix du médecin par l'ouvrier blessé.

Les conclusions du patron étaient d'ailleurs les suivantes :

Attendu qu'en fait P. a substitué au fonctionnement normal de la loi, et contrairement au vœu des législateurs, une véritable entreprise commerciale, qui n'a de médical que l'étiquette ; que P... achète véritablement le blessé du travail ; qu'il paye ce blessé, lequel sert alors de prétexte à présenter au patron ou à son assureur des notes destinées à récupérer, avec gros bénéfices, des débours inutiles, une mise de fonds importante ne correspondant pas le plus souvent à des soins effectifs, mais à des apparences de soins donnés par un personnel subalterne, la personnalité du médecin choisi disparaissant complètement...

Attendu qu'à l'appui de ses allégations, H..., produit une attestation de l'ouvrier Roussel, affirmant que P... lui a remis le jour où il s'est présenté à sa clinique, la première fois, une somme de 5 francs et que, postérieurement, à chaque visite, il en a reçu une autre de 0 fr. 50 à titre de remboursement de frais de déplacement.

Attendu que P... soutient qu'en versant à l'ouvrier blessé la somme de 0 fr. 50 destinée à lui rembourser ses frais de déplacement, il a accompli un acte de solidarité sociale, en facilitant à un sinistré le moyen de se faire soigner plus aisément.

Et l'avocat de M. H..., demandait que le Dr P..., soit débouté de sa demande. Le tribunal a rendu le jugement suivant (*Gaz. du Palais*, 29 novembre 1912) :

« Attendu, en effet, que sans qu'il soit besoin de rappeler qu'à la suite de la mise en vigueur de la loi de 1898, il s'est créé, notamment à Paris, de véritables entreprises d'exploitation médicale des sinistrés du travail dont les tribunaux civils et correctionnels ont réprimé les agissements, il est constant que la loi du 9 avril 1898, en réservant à l'ouvrier le choix de son médecin, n'a pas entendu lui conférer le droit de prolonger, grâce à des pratiques condamnables, une situation dont le patron est seul à supporter les frais.

Attendu que le fait par P... d'attirer dans sa clinique les ouvriers victimes d'accidents du travail par l'appât d'une première prime de 5 francs, que rien ne justifie, et par l'allocation à ces ouvriers d'une somme de 0 fr. 50 par visite, a pour résultat d'engager l'ouvrier à revenir quotidiennement à la visite et même à prolonger la période de son incapacité temporaire ; que dans un cas analogue, il a pu être jugé qu'un ouvrier avait été fort mal soigné « pour guérir et très bien pour prolonger son incapacité et les soins médicaux et pharmaceutiques » (Trib. paix Nogent-sur-Marne, 27 décembre 1911, *Gaz. Pal.*, 1912, 1364) ; que, d'autre part, un médecin peu scrupuleux peut se trouver incité à faire durer cette incapacité avec la certitude d'en tirer un profit alors illicite ; qu'ainsi, alors que le législateur a voulu que, par des soins sagement donnés, le sinistré arrivât à une prompte guérison, les pratiques auxquelles a recours le Dr P... tendent à éloigner cette guérison au plus grand profit du médecin et au préjudice du patron.

Attendu que, vainement, le Dr P... soutient n'avoir agi que dans un but philanthropique et afin de permettre à l'ouvrier de se faire mieux soigner, notamment en lui payant ses frais de déplacement ; que si, en effet, on comprend que P..., touché par le malheur d'un sinistré, fasse accidentellement à celui-ci un don destiné à alléger sa misère, il est difficile d'admettre qu'il agisse de même avec tous ses malades dont il se ferait ainsi le bienfaiteur ; qu'il est plus exact de dire qu'alors que P... donne indistinctement une prime de 5 francs à tout ouvrier blessé qui se présente à sa clinique, on se trouve en présence d'un véritable système de racolage avec lequel l'humanité n'a rien à voir ; que d'autre part, P... ne peut utilement soutenir que la somme de 0 fr. 50 donnée à Roussel à chacune de ses visites était destinée à payer des frais de déplacement, alors qu'il résulte des documents versés aux débats que Roussel habite à quelques pas de la clinique P... et que la blessure qu'il avait au doigt ne l'empêchait pas de franchir à pied la faible distance qu'il avait à parcourir ;

Attendu qu'en présence des faits ci-dessus relevés et examinés, c'est avec raison que H... soutient qu'il ne saurait être tenu de payer des soins médicaux donnés à un ouvrier, qui n'est pas allé de son plein gré chez le médecin, mais qui a été attiré dans la clinique de ce dernier par l'appât de primes et de remises d'argent ; que la promesse faite par P... et l'acceptation par Roussel de semblables primes et remises d'argent, constitue au regard de H..., des actes dolosifs qui rendent P... non recevable à exercer contre H... l'action directe, exorbitante du droit commun, donnée au médecin contre le patron, pour paiement des soins donnés à son ouvrier, par la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 31 mars 1905 (art. 4), loi d'ordre public ; qu'en conséquence, la demande de P... doit être déclarée non recevable. »

Le juge de paix a donc repoussé la demande d'honoraires du Dr P..., en le déclarant non recevable et il l'a condamné en tous les dépens.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



LE Dr BELIN

DIÉTÉTIQUE

MENUS SCHÉMATIQUES

(d'après CURT PARISER)

Dans les affections des reins. — Deux menus suivant qu'il y a lieu à augmentation de poids ou à légère diminution de poids.

PREMIER MENU. — *A sept heures et demie, premier déjeuner* : deux tasses de cacao à la crème, ou crème avec thé, et miel ; un œuf à la coque.

A dix heures, deuxième déjeuner : mets farineux, toast avec beaucoup de beurre, fromage à la crème, ou gruyère râpé ; un verre de crème ; fruits.

A une heure, grand déjeuner : soupe, légumes, farineux, rôti avec sauce légère et purée de pommes de terre ; salade ; compote, entremets sucrés, éventuellement, fruits ; pain blanc ou pain de seigle. Comme boisson : un verre de crème ou d'eau minérale naturelle, un demi-verre de vin rouge léger et de première qualité, suc de fruits.

A quatre heures : deux tasses de cacao à la crème ou crème avec un peu de thé, ou café sans caféine, un ou deux pains blancs, bien beurrés ; miel.

A sept heures : soupe, légumes frais, œufs ou poisson avec pommes de terre et sauce ; salade ; entremets sucrés. Comme dessert : pain de froment ou de seigle avec beaucoup de beurre, du fromage à la crème ou au gruyère râpé. Comme boisson : un verre de crème, ou eau minérale naturelle ; un demi-verre de vin rouge léger et extra ; suc de fruits.

A dix heures : éventuellement, fruits ou crème ou mets farineux.

DEUXIÈME MENU. — *Premier déjeuner* : une tasse ou une tasse et demie de thé léger ; un ou deux pains blancs sans croûte, avec peu de beurre ; fruits. Éventuellement, un œuf à la coque.

Deuxième déjeuner : un toast avec peu de beurre, gruyère râpé ou fromage blanc maigre ; un petit verre d'eau.

A une heure, grand déjeuner : une tasse de soupe, beaucoup de légumes; rôti avec peu ou pas de pommes de terre et peu de sauce, salade. Compote peu sucrée ou saccharinée. Fruits, Comme pain : un toast de 20 grammes. Comme boisson : eau ou eau minérale alcaline ; un demi-verre ou un verre de vin rouge léger extra.

A quatre heures : une tasse de thé léger, quatre à cinq biscuits antidiabétiques non beurrés ou avec très peu de beurre.

A sept heures : légumes frais, œufs ou poisson avec 100 grammes de pommes de terre ou pas du tout, un peu de sauce ou un peu de beurre ; un peu de jus de citron. Salade, fruits. Comme dessert : une tranche de pain de froment ou de seigle, avec peu de beurre et de fromage blanc maigre. Boisson : comme à une heure.

A dix heures : éventuellement, des fruits.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Hématémèse

Chlorhydrate d'adrénaline	1 milligr.
Chlorure de calcium	4 grammes.
Sirop de ratanhia	20 —
Sirop de belladone	20 —
Sirop de codéine	30 —
Eau de tilleul, Q. S. pour	125 —

Par cuillerées à dessert toutes les deux heures (LOEPER).

Insomnie

Hypnal	5 grammes.
Eau distillée	30 —
Alcool à 90°	15 —
Alcoolature d'écorces d'oranges amères	15 —
Sirop simple	40 —

Prendre avant de se coucher, une cuillerée à soupe qui contient 1 gramme d'hypnal (BARDET).

Ou mieux, lorsqu'il s'agit d'insomnie nerveuse, une cuillerée à potage de Véronidia dans une infusion de tilleul, dose que l'on peut répéter deux heures après.

Coqueluche

Répandre chaque soir, dans la chambre du malade, 4 à 5 grammes du mélange suivant :

Salicylate de méthyle	20 grammes.
Eucalyptol	10 —

(REMIGIO LOZANNO).

Asthme

Donner matin et soir, une cuillerée à soupe de la potion :

Iodure de potassium	10 grammes.
Teinture de lobélie	10 —
— de polygala	10 —
Extrait d'opium	10 centigr.
Eau distillée	300 grammes.

Anémie des enfants

Donner surtout du fer (LEMOINE et GÉRARD), soit :

Tartrate ferrico-potassique	3 grammes.
Sirop d'écorces d'oranges amères	300 —

Deux cuillerées à dessert par jour, ou mieux : Protoxalate de fer combiné aux phosphates alcalins, sous la forme de Feroxal (deux cuillerées à café par jour) ou autre préparation analogue.

Crevasses du sein

Laver légèrement le bout du sein après chaque tétée avec :

Alcool à 90°	100 grammes.
Eau stérilisée	500 —

Appliquer ensuite, au moyen d'un petit tampon de coton :

Glycérine	} ãã
Liqueur de Van Swieten	} ãã

Avant la tétée suivante, laver le bout du sein à l'eau bouillie (LEPAGE).

Inappétence

Teinture de gentiane	} ãã 10 gr.
Teinture d'écorces d'oranges amères	} ãã 10 gr.
Teinture de badiane	15 —
Teinture de cardamome composée	3 —
Gouttes amères de Baumé	2 —
Hydrolat de menthe	10 —
Eau distillée	250 —

Mêlez et filtrez.

Une cuillerée à soupe, dix minutes avant chaque repas, pour réveiller l'appétit.

(HUCHARD.)

Angine de poitrine

Iodure de sodium	10 gr.
Eau distillée	100 —

Faites dissoudre.

2 à 6 cuillerées à café par jour, dans un peu de bière ou mieux dans du lait.

(HUCHARD.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **L'ecchymose plantaire dans les fractures du calcanéum** (MONDOR, 28 décembre 1912).

1° L'ecchymose, dans les fractures de calcanéum, n'est pas toujours sous-malléolaire et d'apparition tardive. Elle peut apparaître précocement et siéger dans la concavité plantaire.

2° L'ecchymose digitoplantaire, dite pathognomonique d'une fracture des métatarsiens, peut exister, sans lésions du métatarse, dans les fractures du calcanéum.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Le typhus exanthématique. Etiologie. Clinique** (LÉVY, 26 et 28 décembre 1912).

Le typhus exanthématique peut être défini ainsi : une maladie infectieuse à agent pathogène encore inconnu se traduisant essentiellement par un état typhoïde fébrile, à début brusque, une céphalée persistante, une éruption spéciale, mais qui n'est jamais accompagnée de manifestations digestives.

BULLETIN MÉDICAL. — **L'exercice quotidien convenablement dosé comme moyen de prévenir les affections rhumatismales et l'arthritisme** (LE GENDRE, 1 janvier 1913).

Toutes les affections rhumatismales découlent d'une prédisposition héréditaire ou acquise, créée par une mauvaise hygiène de l'appareil locomoteur, soit par insuffisance de mouvement, soit par surmenage intermittent ou localisé à des groupes musculaires restreints ou à certaines articulations.

L'arthritisme, c'est-à-dire le ralentissement de la nutrition héréditaire ou acquis, qui prédispose à l'obésité, à la goutte, au diabète, etc., découle pour une part de l'insuffisance d'exercice (comme aussi de vices d'alimentation et d'une influence névrotrophique).

Le meilleur moyen hygiénique pour combattre cette double prédisposition est une éducation physique basée sur l'exercice quotidien convenablement dosé, commencée méthodiquement dès la première enfance, continuée patiemment et régulièrement dans l'adolescence et dans l'âge adulte, et poursuivie jusqu'à la vieillesse.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La dilatation post-opératoire de l'estomac** (ŒCONOMOS, 28 décembre 1912).

La dilatation aiguë post-opératoire de l'estomac ou paralysie aiguë de l'estomac est un syndrome anatomo-clinique survenant à la suite des interventions les plus diverses, et caractérisé par un tableau analogue à celui de l'occlusion intestinale haut située ou de la péritonite généralisée, par une pathogénie complexe, un pronostic parfois fatal, et un traitement souvent efficace. Le lavage gastrique répété autant qu'il est nécessaire suffit le plus souvent pour arrêter les accidents de la dilatation aiguë de l'estomac, pourvu qu'on le pratique assez tôt. On peut le compléter par des injections de strychnine, des injections de morphine et le décubitus dorsal ou position génu-pectorale.

CLINIQUE. — **Le diagnostic de la gale hors de l'hôpital** (SABOURAUD, 3 janvier 1913).

Le diagnostic de la gale n'est facile qu'à l'hôpital; il est difficile en ville chez des gens qui se tiennent propres.

Il faut se rappeler que la frotte de la gale est l'origine de centaines de dermites traumatiques des plus douloureuses, et qu'on ne doit jamais la prescrire *comme traitement d'essai dans un cas de diagnostic incertain.* Chez des eczémateux, le résultat peut être lamentable.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Une nouvelle méthode de greffes dermo-épidermiques** (CALOT, 28 décembre 1912).

JUARISTI, d'Irun, emprunte des greffes dermo-épidermiques à des sujets morts récemment. Peu importe que la mort remonte à quelques minutes, à un ou deux jours ; les greffes s'attachent toujours et, au bout de quelques semaines, la peau nouvelle ne se différencie plus.

Le malade sera préparé pendant un délai de quatre jours au minimum, si les ulcérations sont de date ancienne. Cette préparation se limite d'ailleurs à l'application continue d'épais gâteaux de compresses bouillies. Au moment de l'opération on doit éviter tout grattage des granulations. La peau du « donneur » doit être lavée au savon et à l'éther, sans être traitée trop durement. On taille les greffes avec le rasoir, en sciant horizontalement sans crainte et sans trop s'occuper de l'épaisseur du lambeau. On couvre, avec ces greffes, toute la surface cruentée des plaies à réparer. Le meilleur pansement est la compresse humide qu'on laisse en place pendant deux jours. A ce moment, l'aspect de la région est assez mauvais. On renouvellera les compresses cinq ou six fois par jour, et on verra les lambeaux reprendre un aspect bien vivant.

Ainsi Juaristi est parvenu à réparer des surfaces mesurant jusqu'à 350 centimètres carrés (2 et 3 fois la largeur de la main).

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Action d'arrêt du pneumothorax artificiel sur l'évolution de quelques tuberculoses aiguës** (RENON, 28 décembre 1912).

« J'ai l'impression que le pneumothorax artificiel demeurera, en phtisiothérapie, *une méthode d'exception à indications restreintes ;* mais on n'a pas le droit de la dédaigner de parti pris et de la juger sans l'avoir pratiquée. »

ARCH. MÉD. CHIRURG. DE PROVINCE. — **Les méningo-encéphalites en pathologie comparée. La paralysie générale du chien** (MARCHAND et Pr PETIT, décembre 1912).

On rencontre, chez l'animal comme chez l'homme, deux formes de méningo-encéphalite diffuse : la forme subaiguë, correspondant à la paralysie générale de l'homme, et la forme chronique, provoquant de son côté des troubles démentiels caractérisés, chez l'adulte, de même que l'idiotie, chez les jeunes. « Nos recherches démontrent que, chez un animal, un virus autre que le virus syphilitique (et il serait curieux que l'on démontrât qu'il est représenté par des spirilles) est capable, par sa localisation sur les centres nerveux, de provoquer un ensemble de lésions et de symptômes identiques à ceux qui caractérisent la paralysie générale de l'homme. »

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Oscillomètre de Pachon et étude comparée des tensions artérielles de la radiale et de la tibiale postérieure** (PIERRET, 29 décembre 1912).

Méfions-nous des chiffres donnés par l'appareil de Pachon au niveau du cou-de-pied pour baser le diagnostic d'aortite abdominale ; normalement, dans la majorité des cas, ces chiffres sont plus élevés que ceux relevés au niveau de la radiale.

Le sphygmomanomètre de Potain conserve donc droit de cité dans l'arsenal de nos appareils d'exploration clinique et c'est à lui qu'il faut toujours avoir recours pour la recherche du « signe de la pédieuse ».

TOULOUSE MÉDICAL. — **La gymnastique respiratoire dans les suites d'affections pleuro-pulmonaires** (ARMENGAUD, 31 décembre 1912).

La gymnastique respiratoire devrait toujours être employée dans les mois qui suivent la guérison d'une pleurésie ou d'une pneumonie. On empêche ainsi les déformations physiques, on prévient l'éclosion de la tuberculose, on fait récupérer à l'individu toute sa valeur antérieure.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — MM. **Courmont** et **Froment** (*Société Médicale des Hôpitaux*, 17 décembre 1912) signalent la coïncidence rare d'une méningite à méningocoques et d'une syphilis héréditaire tardive en pleine évolution ; les recherches de laboratoire ont seules permis de rectifier des erreurs cliniques difficilement évitables. Le malade, âgé de vingt ans, était porteur depuis l'âge de six ans d'une affection articulaire du genou considérée et traitée comme une tumeur blanche; il présentait des signes légers mais évidents du sommet droit. Les accidents méningés ne pouvaient donc être rattachés qu'à la tuberculose avant la ponction lombaire et l'hémoculture qui toutes deux vinrent déceler une infection méningococcique. La nature syphilitique des lésions du sommet, du genou et des autres foyers caséeux découverts à l'autopsie dans le foie, dans la rate et à la base du poumon, ne fut de même reconnue que grâce aux résultats de l'inoculation que vinrent confirmer d'ailleurs les examens histologiques. Il paraît s'agir, dans le cas particulier, non pas d'une syphilis acquise, mais bien d'une syphilis héréditaire tardive.

M. **Desgouttes** (*Société de Chirurgie*), a suturé la vésicule biliaire et le duodénum chez un individu qui reçut deux coups d'épée-baïonnette dans l'hypocondre gauche, à quatre travers de doigt au-dessus de l'ombilic et à gauche de la ligne médiane ; les deux plaies étaient éloignées de 3 centimètres environ. « Je vis les deux plaies, *pareilles à des morsures de sangsue. si petites, que, bien que prévenu, je n'aurais pas cru qu'elles fussent perforantes*». Le trajet suivi par l'épée-baïonnette était assez curieux, il était long et n'avait touché aucune anse grêle flottante. Seul, l'épiploon fut écorné au passage. Le duodénum portait une ecchymose sous-péritonéale ; la perforation fut suturée en bourse. Le résultat a été heureux : il est dû à la précocité de l'intervention et à la faible septicité de la bile normale. « On pourra me reprocher de n'avoir pas tout fermé : j'ai regretté, devant la simplicité des suites, de ne pas l'avoir fait, mais je n'avais pas osé le faire : pour ceux qui ferment toujours je dirai que ce malade a guéri malgré le drainage. »

Un malade a été opéré par MM. **Bérard** et **Sargnon**, au mois de mai 1911 (*Société de Chirurgie*), d'une laryngectomie totale pour néoplasme après une trachéotomie préalable qui avait été nécessitée par des accidents de suffocation. Treize mois après l'intervention, l'état général de cet homme est excellent : il a engraissé de plusieurs kilos et il a repris ses occupations dans la mesure où le lui permet le port de sa canule à trachéotomie.

A l'examen du cou, on distingue à peine maintenant la cicatrice en H à deux lambeaux latéraux, laissée par l'intervention. Dans la profondeur, on perçoit le conduit pharyngo-œsophagien reconstitué en avant de la colonne vertébrale. Il n'y a pas d'induration suspecte, ni ganglions carotidiens ou sus-claviculaires. Il y a lieu d'espérer que ce bon résultat se maintiendra.

En 1911, au mois de mars, MM. Bérard et Sargnon ont présenté également une laryngectomie totale, pratiquée comme celle-ci, après la trachéotomie préalable, et uniquement sous anesthésie locale. Cet autre malade a survécu huit mois. Chez lui, le larynx a été disséqué au contact même des cartilages, toutes les parties molles extérieures à l'organe paraissant saines. Au bout de cinq mois, on constata à droite de la cicatrice une zone indurée encore limitée, dont l'extirpation eût été facile : le malade refusa et il succomba trois mois après l'envahissement progressif des organes du cou, soit huit mois après l'opération.

Chez une malade qui présentait une pseudarthrose de l'humérus droit « l'histoire clinique a la valeur d'une véritable expérience de laboratoire ». Opérée dans les mêmes conditions, par le même chirurgien, avec les même suites opératoires (apyrexie absolue, etc.), elle n'a pas consolidé sa pseudarthrose quand on s'est contenté de l'aviver et de maintenir la coagulation avec une attelle externe ; elle a guéri quand, à l'avivement, on a ajouté la mise en place d'un corps étranger externe (fil, suture et ligature.) Dans les deux cas, la durée de l'immobilisation a été la même, la surveillance aussi attentive, les suites opératoires aussi parfaites » (**Tixier**, *Société des chirurgiens de Lyon*, 21 novembre 1912).

TOULOUSE. — Le lipome pré-herniaire étranglé présente les mêmes symptomes que la hernie étranglée ; aussi n'est-il pas surprenant que tous les auteurs qui en ont publié des cas aient presque toujours porté le diagnostic de hernie étranglée et soient intervenus dans ce but.

Il est un symptôme cependant sur lequel M. **Tourneur** (*Société de Chirurgie*, 3 décembre 1912) attire l'attention et qui nous semble pouvoir aider au diagnostic : c'est la mobilité relative de la tumeur. « Nous en avons été frappé au moment où nous avons examiné la malade, et nous l'avons fait remarquer à nos aides, en insistant sur ce point que c'était la deuxième fois que nous trouvions une pareille mobilité dans une tumeur crurale, car nous l'avions déjà observée dans notre premier cas de lipome pré-herniaire ».

MONTPELLIER. — Au cours des oreillons, il y a modification de la formule hématologique au moment où la localisation testiculaire et épididymaire est nettement affirmée. Cela a déjà été noté. Mais chez certains malades, la formule mononucléaire habituelle peut s'écarter de son type habituel sans que cliniquement la localisation épididymo-testiculaire apparaisse (**Anglada**, *Société des Sciences médicales*).

SAINT-ETIENNE. — Une femme âgée de quarante ans, présente brusquement au milieu de septembre 1912 des phénomènes d'infarctus pulmonaire, qui révèlent un rétrécissement mitral, complètement latent jusqu'alors. On assiste, en outre, à l'apparition de phénomènes douloureux du côté des membres supérieur et inférieur du côté droit. Ces phénomènes douloureux, accompagnés de sensations de refroidissement et d'engourdissement, avec impossibilité de percevoir le pouls de la radiale et de la fémorale, sont attribués à des embolies artérielles de provenance cardiaque.

Ces troubles périphériques s'améliorent assez rapidement ; mais, peu après, le 30 septembre 1912, la malade ressent dans le pied et dans la jambe gauches une douleur atroce, persistante, lui arrachant des cris, rapidement suivie de signes d'ischémie complète du pied et de la jambe et de gangrène inévitable. L'amputation de cuisse, pratiquée précocement, six jours après le début des accidents, fut bien supportée. Mais un nouvel accident (infarctus du poumon droit) entraîna en trois jours la mort de la malade. L'autopsie, en dehors des lésions viscérales, montra l'oblitération, tant à droite qu'à gauche, des artères iliaques primitives, externes et hypogastriques. L'oblitération était complète pour les iliaques externes et occupait toute leur longueur ; elle était partielle pour les iliaques primitives et hypogastriques. D'autre part, la dissection de la jambe amputée montra que, malgré l'ischémie datant de six jours, la vitalité des tissus, même au niveau du pied et des orteils, n'était pas définitivement compromise et que, « en supposant possible à ce moment le rétablissement de la circulation » le pied et la jambe auraient pu échapper à la gangrène.

L'observation de MM. **Gerest** et **Muller** (*Société des Sciences Médicales*, 6 novembre 1912) est un bel exemple de cardiopathie latente, ignorée de la malade et de son entourage jusqu'à l'apparition des troubles emboliques du coté des poumons et du côté des membres. Au point de vue clinique, elle rappelle l'observation récente d'une embolie de la fémorale au cours d'une diphtérie maligne, présentée en 1912, à la Société de Pédiatrie par MM. Avignet, Blechmann et Huber.

L'ASSISTANCE EN FRANCE

Le fonctionnement des divers services d'assistance en France

Le *Journal officiel* a publié le rapport présenté par M. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques, au Conseil supérieur d'assistance.

Nous extrayons de ce rapport les renseignements suivants :

Œuvres de puériculture. — Le crédit de subvention aux œuvres de puériculture et d'assistance maternelle a été augmenté en ces dernières années par le Parlement dans les proportions suivantes :

1907	160.000
1908	400.000
1909	500.000
1910	500.000
1911	600.000
1912	700.000
1913	700.000

L'augmentation de 100,000 francs votée par le Parlement pour l'exercice 1911 avait essentiellement pour but de subventionner les communes qui ont inscrit dans leur budget un crédit avec affectation spéciale pour l'assistance aux femmes avant et après leurs couches.

Très peu de communes en 1911, ou se trouvaient en condition d'être subventionnées, ou, s'y trouvant, ont demandé à l'être. Voici comment se présente cette répartition pour 1911, par groupe d'œuvres similaires :

107 mutualités maternelles ont reçu	104.200
141 sociétés de charité maternelle	156.878
281 consultations de nourrissons et gouttes de lait	192.291
153 sociétés de secours mutuels	11.836
342 crèches	121.000
67 communes	13.795
Total : 1.091	Total : 600.000

L'augmentation de 100,000 francs votée pour l'exercice courant de 1912 a eu pour but essentiel de subventionner les œuvres assistant, à l'occasion de leurs couches, les mères dont les maris font partie de l'armée active. Nous nous sommes efforcés de provoquer la création de telles œuvres.

Voici le nombre des demandes que la commission a eu à examiner pour 1912 :

129 pour les mutualités maternelles.
177 pour les sociétés de charité maternelle.
314 pour les consultations de nourrissons et gouttes de lait.
400 pour les sociétés de secours mutuels.
355 pour les crèches.
267 pour les communes.
Total : 1.642

Mortalité infantile. — Sur 1.000 enfants de zéro à un an le nombre des décès de cet âge s'est élevé pour l'ensemble de la France, au cours de la dernière période quinquennale, aux chiffres suivants :

1906	135.5
1907	118.7
1908	116.3
1909	105.3
1910	100.1

Les progrès réalisés sont donc considérables ; ils constituent pour tous ceux qui, dans les œuvres privées et les services publics si cordialement unis, collaborent à cette campagne, la plus précieuse des récompenses et le meilleur encouragement à poursuivre leur effort.

Pupilles. — Voici un chiffre saisissant : tandis que le nombre des pupilles de 13 à 21 ans ne s'élevait de 1900 à 1910 que de 50,734 à 64,773, soit un accroissement de 27 p. 100, leur épargne globale qui était alors d'un peu plus de 8 *millions*, atteint aujourd'hui environ 15 *millions ;* elle a presque doublé.

Les pupilles difficiles. — Les pupilles difficiles, inaptes au placement familial, doivent être confiés à des établissements spéciaux, ornés par la loi du 28 juin 1904 du titre un peu pompeux d'écoles professionnelles. Ces établissements doivent être autorisés par le Ministre de l'intérieur. La situation, bien loin d'être brillante, s'est un peu améliorée. Les établissements privés autorisés sont au nombre de 20, dont 4 seulement pour les garçons. Ils contiennent, dans l'ensemble, environ 1,000 pupilles, à peu près autant de garçons que de filles.

La plupart de ces établissements, d'ailleurs tous fort honorables, sont loin de répondre entièrement au vœu généreux du législateur de 1904. A la vérité, les difficultés de réalisation sont considérables. Peu de départements ont pris les initiatives que la loi sollicite, bien que l'État doive, aux termes de ladite loi, contribuer pour moitié aux frais d'aménagement de ces écoles.

Assistance aux malades (1). — L'ensemble des assistés soit à domicile, soit à l'hôpital, qui était de 615,871 en 1895 et de 996,539 en 1909 (dernier chiffre cité au rapport de l'an dernier) s'est élevé, en 1910, à 1,041,955, se répartissant ainsi :

DÉSIGNATION	1909	1910	AUGMENTATION
1° Service départemental	666.267	688.359	22.092
2° Organisations spéciales de l'art. 35	330.272	355.396	23.324
Augmentation totale	....	....	45.416

C'est la plus forte augmentation annuelle qui ait été constatée. Si l'on examine séparément la situation de l'assistance à domicile et de l'assis-

(1) La ville de Paris est en dehors de ces statistiques, comme elle est en fait en dehors de la loi de 1893.

L'ASSISTANCE EN FRANCE *(Suite)*

tance hospitalière, on relève les chiffres suivants :

DÉSIGNATION	1909	1910	AUGMENTATION
1° *Assistés à domicile.*			
Service départemental	613.074	631.675	18.601
Organisations spéciales ...	250.220	268.659	18.439
Total	863.294	900.334	37.040
2° *Hospitalisés.*			
Service départemental	53.193	56.684	3.491
Organisations spéciales ...	80.052	84.937	4.885
Total	133.245	141.621	8.376

Le montant des dépenses suit une progression correspondante. Ces dépenses atteignaient en 1909 et ont atteint en 1910 les chiffres suivants :

DÉSIGNATION	1909	1910
Communes............	11.490.372	11.454.454
Départements	4.357.587	4.680.755
État	2.568.481	2.747.861
Total	18.416.440	18.883.070

L'augmentation totale est donc de 466,630 francs.

Cliniques ophtalmologiques. — Nous avons poursuivi l'effort commencé en 1910 pour perfectionner l'outillage des cliniques ophtalmologiques. Le crédit de 125.000 fr., inscrit à notre budget pour subventionner d'une part les œuvres d'assistance par le travail aux aveugles, d'autre part les œuvres préventives de la cécité, a permis d'enrichir l'outillage d'un certain nombre de cliniques dont la liste, avec l'état de répartition, a été publiée au *Journal officiel* du 8 octobre 1912.

Dans le même ordre d'idées des améliorations considérables ont été apportées à la clinique nationale des Quinze-Vingts, sous l'impulsion d'une commission consultative présidée par M. Caillaux, vice-présidée par M. Milliès-Lacroix, et passionnément dévouée aux intérêts de cet établissement et à la cause des aveugles.

Service des aliénés. — La loi de finances pour 1911 contenait l'article suivant : « Les dépenses de transfert et d'entretien des aliénés indigents sans domicile de secours seront supportées par l'État jusqu'à concurrence de moitié en 1912, de trois quarts en 1913 et de leur intégralité à partir du 1er janvier 1914 ».

Ce nouveau régime a donc commencé cette année. A cet effet notre crédit, qui, les années précédentes, ne dépassait pas 200,000 fr., a été porté, pour 1912, à 850,000 fr. ; il sera pour 1913 de 1,050,000 fr. A partir de 1914, l'État supportera le plein de la dépense. Nous avons dès maintenant à examiner avec une particulière attention les comptes fournis par les départements, afin de prévenir les erreurs commises sur le domicile de secours et qui seraient sans doute favorables aux intérêts financiers des départements, mais qui seraient fort onéreuses pour ceux de l'État.

Le projet de revision de la loi organique de 1838 est toujours devant le Sénat ; le texte adopté par la Chambre en 1907 sera certainement modifié ; il y a donc tout lieu de croire que le jour est encore éloigné où la loi de 1838 cessera d'être la charte du régime des aliénés ; aussi avons-nous pensé qu'on ne pouvait attendre pour mettre au point le règlement intérieur des asiles qui, datant de 1857, doit être un peu désuet, et la préparation de ce régime type constitue la partie essentielle du programme de votre présente session.

Assistance aux aveugles. — En ce qui concerne la loi de 1905 et les aveugles, deux points doivent être mentionnés.

1° Grâce à ses disponibilités et à une subvention spéciale qui lui est attribuée à cet effet par le Parlement l'établissement des Quinze-Vingts complète à 150 fr. l'allocation de tout aveugle sans ressources, admis à ce titre au bénéfice de la loi de 1905 dans une commune où l'allocation annuelle de ladite loi serait inférieure à ce taux. Le nombre des aveugles dont la pension de la loi de 1905 est ainsi complétée s'élève actuellement à 3,400 environ.

2° La loi de 1905 contenait une disposition très défavorable aux aveugles. Le produit du travail, quand il s'agit d'un vieillard de soixante-dix ans, est privilégié en ce sens que, quelle que soit sa valeur, il est considéré, au point de vue des déductions éventuelles, comme ne constituant pas une ressource ; en conséquence, ce vieillard de soixante-dix ans, s'il n'a pas par ailleurs d'autres revenus, touche l'allocation pleine prévue par la loi. Ce privilège n'existe pas pour le travail des aveugles ; si un aveugle gagne par son travail 50 centimes par jour, l'allocation mensuelle est réduite de 15 fr., réduite par conséquent à 15 fr. à Paris, à 5 fr. dans les villes où le taux normal est de 20 fr., à rien dans celles où ce taux est égal ou inférieur à 15 fr. On peut donc dire que, dans une certaine mesure, ces aveugles susceptibles de ne gagner par leur travail — et c'est le cas d'un grand nombre malheureusement — qu'un faible salaire, n'ont pas un intérêt direct à faire cet effort de labeur, leur budget mensuel ne s'en trouvant pas augmenté. Les œuvres qui se consacrent à encourager l'assistance par le travail aux aveugles ont été très justement émues de cette situation, qui constituait un véritable danger. Le Gouvernement s'en est préoccupé et, dans le projet de loi qu'il vient de présenter à la Chambre, il propose, entre autres modifications à la loi de 1905, de créer un privilège pour le produit du travail des aveugles, en tenant pour non existant, en vue du calcul des déductions, un salaire de 360 fr. par an.

L'intéressant rapport de M. Mirman, rapport que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, se continue par des considérations d'ordre administratif et législatif sur la *loi d'assistance et la loi des retraites*, sur *l'assistance retraite*, sur *l'assistance aux étrangers*.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

HOMMAGE AU Dr DENY

Le dimanche 29 décembre eut lieu, à la Salpêtrière, une cérémonie touchante par sa simplicité et sa franche cordialité. Les élèves, les amis du Dr Deny, beaucoup de ses collègues des hôpitaux et de la Société de Psychiatrie étaient venus, au moment où il quitte son service et est nommé médecin honoraire de la Salpêtrière, pour lui manifester leurs regrets, leur reconnaissance et leur plus vive sympathie.

M. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, présidait cette réunion. Il avait tenu à venir témoigner à M. Deny, au nom de l'Administration, ses remerciements pour ses services et son dévouement aux malades et à rendre hommage, en son nom personnel, à la science et aux qualités morales du médecin aliéniste, si heureusement réunies chez lui.



La plaquette du Dr DENY.

Au nom des élèves, M. G. Maillard, dans une allocution pleine de cœur, exprime au maître tous les regrets que provoque son départ et leurs sentiments les plus sincères de reconnaissance et d'affection. Il rappelle les charmes de son enseignement, il évoque les heures toujours trop courtes passées chaque matin près de lui, à l'examen des malades et à la discussion des problèmes les plus actuels et les plus captivants de la Psychiatrie ; il montre surtout la douceur et la bonté inépuisables qu'apportait M. Deny dans ses rapports avec les malades.

Des sentiments semblables étaient exprimés dans de nombreuses lettres de collègues ou d'amis, écrites par ceux qui n'avaient pu venir à cette réunion. En faisant connaître leur nom, M. P. Camus donne lecture d'une lettre des plus charmantes, dans laquelle M. Henry Meige fait revivre le souvenir heureux des congrès annuels des aliénistes et neurologistes de langue française et rappelle l'origine d'une amitié très chère.

Le professeur Gilbert Ballet, dans une de ces improvisations si pleines d'élégance et de charme, dont il est coutumier, évoque le souvenir d'une année lointaine d'internat, où dans un commun service de chirurgie, Deny, dit-il, lui rendit très simplement et très aimablement un important service qu'il n'oubliera jamais. Il retrace ensuite les étapes principales de la carrière psychiatrique de son collègue, rappelle quelques-uns de ses travaux et le félicite du rôle qu'il joua dans la création et le développement de la Société de Psychiatrie.

Le Dr Deny enfin, en termes émus et de la manière la plus touchante, remercie tous ceux qui, élèves, collègues et amis, présents et absents, ont voulu prendre part à cette manifestation sympathique. Il remercie M. Mesureur, puis M. le directeur de la Salpêtrière. Il remercie aussi tout son personnel pour leur bonne, fructueuse et constante collaboration.

Rappelant le but poursuivi dans l'organisation de son service, et les améliorations réalisées dans l'intérêt des malades, il montre les réformes qu'il importe aujourd'hui d'introduire dans le traitement hospitalier des psychopathies aiguës et curables et insiste à ce propos sur l'union toujours plus intime de la neuro et de la psychopathologie.

La plaquette que nous reproduisons ici a été remise au Dr Deny au cours de cette réunion. Elle est due au talent du sculpteur Paul Theunissen.   P. C.

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR HENRI DESPLATS (1843-1912)

On nous apprend de Lille la mort du professeur Henri Desplats, doyen honoraire et professeur de clinique médicale à la Faculté libre de médecine et de pharmacie, dont il fut l'un des fondateurs.

Desplats, qui meurt sur la brèche à 70 ans, après huit jours de maladie, avait gardé jusqu'à ses derniers jours les qualités d'esprit et de cœur que lui ont connues ceux qui furent ses contemporains à l'internat des hôpitaux de Paris entre 1866 et 1871, ses concurrents au Bureau Central en 1874, à l'Agrégation en 1875.

Il avait quitté Paris en 1876 pour fonder à Lille la faculté catholique de médecine, abandonnant la voie des concours parisiens où tout pouvait lui faire présager le succès définitif.



Le Pr H. DESPLATS.

Cette fondation était en effet pour lui la réalisation d'un rêve qu'il caressait depuis longtemps, et au premier appel qui lui fut fait, il répondit en se donnant tout entier.

La profondeur et l'ardeur de ses convictions religieuses, la noblesse de ses sentiments, la logique et la parfaite droiture de sa vie, ses connaissances très étendues qui lui donnaient des clartés de tout, alliées à un don de la parole peu commune, en faisaient un maître dans la pleine acception du terme. Les trente-six générations d'élèves passées par ses mains se souviendront toujours avec émotion du maître resté jeune en dépit de ses 70 ans, qui leur a donné le meilleur de lui-même.

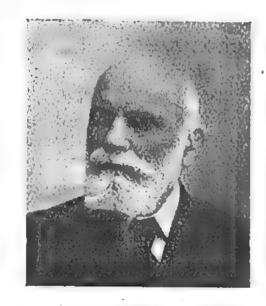
En dehors de ses leçons cliniques nombreuses, il reste de lui des travaux sur la fièvre et les antipyrétiques, sur les maladies du cœur et des poumons, sur la fièvre typhoïde et la balnéation froide, etc... et des travaux paramédicaux parmi lesquels un remarquable rapport paru ces dernières années sur la dépopulation par infécondité voulue.

NÉCROLOGIE *(Suite)*

LE PROFESSEUR MASIUS

M. le Dr Masius, de l'Université de Liége, est décédé la semaine dernière. Nous avons donné, en 1912, une notice sur cet illustre élève de Claude Bernard, qui de 1864 à 1897 a professé de manière si brillante à l'Université de Liége.

Son jubilé de 50 années de profession médicale avait été célébré tout dernièrement. La grande bonté du maître n'avait pu admettre les brillantes démonstrations de sympathie qui se préparaient. Les souscriptions recueillies alors ont servi à instituer un « prix Masius » de 1 000 francs qui perpétuera le souvenir du professeur éclairé, du physiologiste et du pathologiste réputé, du médecin probe et consciencieux à l'aide duquel on n'eut jamais recours en vain.



Le Pr Masius.

C'est une noble figure qui disparaît, c'est un grand deuil qui affige la famille médicale belge.

NOUVELLES

Décret du 11 décembre 1912 modifiant les conditions de création d'une station hydrominérale ou climatique. — Art. 1er. — Les articles 1er et 2 du décret du 26 juin 1911 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art.* 1er. — Toute demande de création d'une station hydrominérale ou climatique est adressée au préfet qui en donne récépissé.

« Cette création est ensuite l'objet d'une enquête à laquelle il est procédé dans les formes ci-après :

« 1° Dans la quinzaine qui suit la date du récépissé, la demande est déposée pendant huit jours à la mairie, à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur désigné par le préfet reçoit à la mairie, pendant un jour, les déclarations auxquelles peut donner lieu la demande de création. Ces délais ne courent que de la date de l'avertissement donné par voie de publication et d'affichage. Il est justifié de l'accomplisssment de cette formalité par un certificat du maire.

« 2° Après avoir clos et signé le registre des déclarations, le commissaire enquêteur le transmet immédiatement au maire avec son avis motivé et tous documents relatifs à la demande qui lui ont été remis au cours de l'enquête.

« 3° Le dossier de l'enquête est ensuite soumis au conseil municipal qui doit, dans la quinzaine, délibérer sur le projet. Faute par le conseil municipal de donner son avis, il est passé outre.

« 4° Le dossier est aussitôt après adressé au préfet chargé de le transmettre au ministre de l'intérieur, après l'avoir soumis pour avis au conseil départemental d'hygiène.

« Il est statué sur les demandes de création de stations, hydrominérales ou climatiques dans les trois mois qui suivent l'accomplissement des formalités prescrites ci-dessus.

« *Art.* 2. — Le décret portant érection d'une commune, fraction de commune ou groupe de communes en station hydrominérale ou climatique peut être rapporté par décret rendu dans les formes prévues à l'article 1er, paragraphe 5, de la loi du 13 avril 1910, lorsque, des travaux d'assainissement y ayant été jugés indispensables par le ministre de l'intérieur, le conseil municipal, après une mise en demeure, aura refusé ou négligé d'effectuer ces travaux dans le délai à lui imparti par le ministre.

« Toutefois, lorsque, dans une commune érigée en station hydrominérale ou climatique, une taxe spéciale, autorisée en vertu de l'article 2 de la loi du 13 avril 1910, aura été établie en vue de gager un emprunt destiné à faire face aux dépenses résultant de l'application de ladite loi, le décret créant cette station hydrominérale ou climatique ne pourra être rapporté qu'après expiration du délai prévu pour le remboursement de l'emprunt. »

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Ecole de médecine de Limoges. — Voici le résultat du concours pour les prix de l'École :

ÉTUDIANTS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES P. C. N. :

1er prix, médaille d'argent, M. Roger Landureau, d'Issoudun (Indre).

2e prix, médaille de bronze, M. Maurice Lacombe, de Limoges.

1re mention, M. Adrien Fougeras-Lavergnolle, de Saint-Paul.

2e mention, M. Émile Verger, de Limoges.

3e mention, M. André Dattin, de Limoges.

ÉPREUVES PRATIQUES P. C. N. :

1er prix, médaille d'argent, M. Maurice Lacombe.

2e prix, médaille de bronze, M. André Dattin.

1re mention, M. Roger Landureau.

2e mention, M. François Chèze, de Peyrelevade (Corrèze).

3e mention, M. Émile Durand, de Limoges.

PHARMACIE (1re ANNÉE).

1er prix, médaille d'argent, M. Roger Bonnafy, de Limoges.

2e prix, médaille de bronze, M. Léon Dumont, de Saint-Vaury (Creuse).

Mention : M. René Goguyer, de Dun (Creuse).

TRAVAUX PRATIQUES. — Prix : médaille de bronze, M. Roger Bonnafy.

Mention : M. René Goguyer.

2e ANNÉE. — Prix : médaille d'argent, M. Adrien Moreau, de Saujon (Charente).

TRAVAUX PRATIQUES. — Prix : médaille d'argent. M. Octave Augé, d'Azérables (Creuse).

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE 2e ANNÉE. — *Anatomie :* Prix : médaille d'argent, M. Antoine Mouveroux, d'Aixe (Haute-Vienne).

Physiologie : Prix : médaille d'argent, M. Georges Verger, de Limoges.

Histologie : 1er prix, médaille d'argent, M. Léon Bazert, de Limoges.

2e prix, médaille de bronze, M. André Charbonnier, de Limoges.

Observations cliniques : Prix : médaille de bronze, offerte par la Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne, M. Georges Verger.

ÉTUDIANTS DE 1re ANNÉE. — *Anatomie :* 1er prix, médaille d'argent. M. Jean Rougier, de Limoges.

2e prix, médaille de bronze, M. Raymond Delotte, de Limoges.

CONCOURS : Ont été nommés après concours :

Aide d'anatomie et physiologie, M. Charbonnier.

Prosecteur : M. Mouveroux.

Chef de clinique médicale : M. Fargeot.

Chef de clinique chirurgicale : M. Verger.

Préparateur d'histoire naturelle : M. Chatagnon.

Préparateur de Physique : M. Bardet.

Préparateur de Chimie : M. Landureau.

Préparateur de Pharmacie : M. Bonnafy.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Chirurgie générale et chirurgie orthopédique des membres, par le Dr MAUCLAIRE, (fasc. XXXIII, du Nouveau traité de Chirurgie) 1913, 1 vol. gr. in-8, de 542 pages, avec 371 figures, 12 francs, cart. 13 fr. 50 (*J.-B. Baillière et Fils*, édit., Paris).

Traité de l'examen des crachats. Étude histo-chimique, cytologique, bactériologique et chimique, par MM. FERNAND BEZANÇON et S. DE JONG. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 410 pages avec planches coloriées. Broché 10 fr. (*Masson et Cie*, édit. à Paris).

Puériculture et pouponnières par le Dr P. RAIMONDI, 1913, 1 vol in-16 de 96 pages, cart., 1 fr. 50 (Actualités médicales) (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris.)

Della Volgarizzazione ed applicazione della fisicamatematica in Medicina. Nota del Prof. S. SALAGHI. 1912, in-8 (*Tipografia della R. academia dei Lincei Roma*).

Il senilismo e i dismorfismi sessuali par le Dott. ROSOLINO CIAURI, 1912, 1 vol. gr. in.-8 de 117 pages avec fig. Br. L. 5 (*Imprimerie Polyglotte*, à Rome).

L'impuissance génitale et son traitement, par le Dr LE FUR, 1913, in-8. Br. 1 franc (*A. Maloine*, Paris).



LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — Sont admis à l'oral MM. les candidats ayant obtenu de 26 à 17 points.

Plus MM. Berthelot, de Champs de Saint-Léger, Fournier (Jacques), Guillaume (Joseph), Lanos, Ohanianz, Prunier, Richon, Vinçotte, qui ont eu la note 16.

Oral. — Séance du 6 janvier 1913. — Question : « Sinus caverneux. — Diagnostic et traitement de l'urémie convulsive ».

MM. Tourneix, 12 + 18 = 30 ; Marcassus, 12 + 21 = 33 ; Wilmoth, 14 + 22 = 36 ; Scheikevitch, 11 1/2 + 23 = 34 1/2 ; M[lle] Pommay, 12 + 21 = 33 ; MM. Hartemann, 16 + 20 = 36 ; Belloir, 16 + 26 = 42.

Séance du 7 janvier. — Question : « Artère linguale. — Symptômes du mal de Pott sous-occipital. »

M. Richon, 13 + 16 = 29 ; M[lle] Thivolet, 13 + 20 = 33 ; MM. Turnesco, 10 + 19 = 29 ; Aubin, 14 + 19 = 33 ; Philardeau, 15 + 21 = 36 ; Monnot (Paul), 12 + 19 = 31 Ramadier (Fernand), 11 + 17 = 28; Ceillier, 16 + 21 = 37 ; Jacob, 15 + 19 = 34 ; Dognon, 10 + 18 = 28.

Concours de médecin-adjoint des asiles d'aliénés. — Un concours s'ouvrira à Paris, au ministère de l'intérieur, le lundi 3 mars 1913, tant pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés que pour l'aptitude aux fonctions de médecins d'asiles privés.

Le nombre des postes de médecin adjoint d'asiles publics mis au concours est fixé à six.

Les candidats qui désirent participer au concours doivent adresser au ministre de l'intérieur une demande accompagnée de leur acte de naissance, de leurs états de services, d'un exposé de leurs titres, d'un résumé succinct de leurs travaux, du dépôt de leurs publications ainsi que des pièces établissant leur stage et l'accomplissement de leurs obligations militaires.

Les candidatures seront inscrites au ministère de l'intérieur (1[er] bureau de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques), 7, rue Cambacérès, jusqu'au mercredi 12 février 1913 inclus.

Nominations et promotions dans les asiles d'aliénés. — M. le D[r] Brunet, Directeur-Médecin de l'asile de Naugeat, est nommé médecin en chef de l'asile de Bailleul.

M. le D[r] Braussart, reçu le sixième au concours d'adjuvat de 1912 est nommé médecin adjoint de l'asile de La Charité (Nièvre).

M. le D[r] Tissot, médecin-adjoint de l'asile de Dury-les-Amiens (Somme) est nommé directeur-médecin de l'asile d'Auch (Gers).

M. le D[r] Bègue, médecin en chef de l'asile de Montpellier, est nommé médecin en chef de l'asile d'Orléans.

M. le D[r] Barbé, chef de clinique de la Faculté et médecin-adjoint de l'asile Sainte-Anne, est promu à la deuxième classe de son grade.

M. le D[r] Dezwarte, médecin en chef de l'asile de Maréville (Meurthe-et-Moselle) est promu à la deuxième classe de son grade.

M. le D[r] Chevalier-Lavaure, directeur médecin de l'asile d'Auch, est nommé médecin en chef de l'asile de Montpellier.

Mouvement dans les services d'aliénés des hôpitaux de Paris. — M. le D[r] Nageotte, médecin de Bicêtre, passe à la Salpêtrière, en remplacement de M. le D[r] Deny, arrivé à la limite d'âge et nommé médecin honoraire de la Salpêtrière.

M. le D[r] Maillard, médecin suppléant de la Salpêtrière, est nommé médecin titulaire à Bicêtre.

M. le D[r] Camus, médecin-suppléant à Bicêtre, passe à la Salpêtrière en la même qualité.

M. le D[r] Barbé est nommé suppléant de Bicêtre.

Faculté de médecine de Toulouse. — M. Garrigou, chargé d'un cours d'hydrologie à la faculté de médecine de Toulouse, est nommé, professeur adjoint à la dite faculté. — M. le D[r] Ducuing est nommé, chef de clinique chirurgicale.

M. le D[r] Escat est autorisé à faire, à la Faculté de médecine, un cours libre d'oto-rhino-laryngologie.

Faculté de médecine d'Alger. — M. le D[r] Curtillet est présenté comme doyen. M. Vincent en deuxième ligne.

Société de chirurgie. — La séance générale annuelle aura lieu le 15 janvier à 4 heures, 12, rue de Seine.

M. le D[r] Rochard prononcera l'éloge du D[r] Aimé Guinard.

On donnera ensuite lecture des prix décernés par la Société.

Médaille d'or des conseils d'Hygiène. — Le ministre de l'intérieur a décerné la médaille d'or des conseils d'hygiène au D[r] Laveran et à M. Marquez, conseiller général.

Légion d'Honneur. — GRAND-OFFICIER. — M. le D[r] Delorme, médecin inspecteur général de l'armée en retraite, qui vient d'être nommé vice-président de la société de chirurgie, est promu grand-officier de la Légion d'honneur.

COMMANDEURS. — Sont promus commandeurs : M. le D[r] Ambiel, médecin général de 2[e] classe de la marine ; — M. le D[r] Primet, médecin inspecteur des troupes coloniales ; — M. le D[r] Schneider, médecin inspecteur, directeur du service de santé du 20[e] corps d'armée ; — M. le D[r] Laveran, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences.

OFFICIERS. — Sont promus officiers de la Légion d'Honneur : M. Aubert, médecin en chef de 1[re] classe de la marine ; — M. Baillon, pharmacien principal de 2[e] classe de territoriale ; — M. le D[r] Baret, médecin-major de 1[re] classe de territoriale ; — M. le D[r] Baur, médecin principal de 2[e] classe ; — M. le D[r] Béchart, médecin inspecteur de l'armée ; — M. le D[r] Bédart (de Lille), délégué régional de l'union des Femmes de France ; — M. le D[r] Béraud, médecin de 1[re] classe de la marine ; — M. Bellile, médecin de 1[re] classe de la marine ; — M. le D[r] Boucher, médecin principal de 1[re] classe ; — M. Bourgeois, médecin major de 1[re] classe de l'armée territoriale ; — M. le D[r] Boy, médecin de 1[re] classe de la marine ; — M. le D[r] Cahier, médecin inspecteur de l'armée ; — M. le D[r] Clavel, médecin principal de 1[re] classe des troupes coloniales ; — M. le D[r] Chauvin, médecin de 1[re] classe de la marine ; M. le D[r] Courtois-Suffit, médecin des hôpitaux de Paris, médecin en chef des manufactures de l'État ; — M. le D[r] Descosse, médecin principal de 2[e] classe ; — M. le D[r] Dziewonski, médecin-inspecteur de l'armée ; — M. le D[r] Duvigneau, médecin principal de 1[re] classe des troupes coloniales ; — M. le D[r] Herrmann, médecin principal de 2[e] classe de l'armée territoriale ; — M. le D[r] Laugier, médecin en chef de 1[re] classe de la marine ; — M. le D[r] Lebastard, médecin principal de 2[e] classe ; — M. le D[r] Lemoine, médecin-inspecteur de l'armée ; — M. Réland, pharmacien principal de 2[e] classe des troupes coloniales ; — M. le D[r] Vedel, médecin principal de 2[e] classe ; — M. Wagner, pharmacien principal de 1[re] classe.

CHEVALIERS. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur :

M. le D[r] Augarde, médecin-major de 1[re] classe ; — M. Bloch, pharmacien-major de 1[re] classe des troupes coloniales ; — M. le D[r] Boitel médecin-major de 2[e] classe ; M. le D[r] Borello, médecin-major de 2[e]

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

classe de l'armée territoriale ; — M. le Dr Bourdel, médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale ; — M. Chaput, pharmacien-major de 2e classe ; — M. le Dr Crestiani, médecin-major de 2e classe. — M. le Dr Daussat, médecin-major de 1re classe ; — M. Delouche, pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale ; — M. le Dr Dourne, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Delabaude, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Douzans, médecin-major de 1re classe ; — M. le Dr Durey-Comte, médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale ; — M. le Dr Faucher, médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale ; — M. le Dr Ferris, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Fermond, médecin de 1re classe de la marine ; — M. le Dr Gallas, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Garcin, médecin-major de 2e classe ; — M. le Dr Guérard, médecin-aide major de 1re classe de territoriale ; — M. le Dr Hédie, médecin de 1re classe de la marine ; — M. le Dr Herck, médecin-major de 2e classe de territoriale ; — M. Lafay, pharmacien-major de 2e classe de territoriale ; — M. le Dr Lafeuille, médecin-major de 1re classe ; — M. le Dr Lascoutx, médecin-major de 1re classe ; — M. le Dr Lasserre, médecin de 1re classe de la marine ; — M. le Dr Lambert, médecin assermenté de l'administration centrale des finances ; — M. le Dr Le Coniac, médecin de 1re classe de la marine ; — M. le Dr Ledouble, professeur honoraire à l'école de médecine de Tours ; — M. le Dr Legrand, médecin-major de 1re classe ; M. le Dr Léon, médecin-major de 1re classe; — M. Leune, fabricant d'instruments de laboratoire ; — M. le Dr Masson (de Raon-l'Étape) (soins à la gendarmerie) ; — M. le Dr Mennessier, médecin major de 1re classe ; — M. le Dr Mocquart, assistant honoraire du muséum d'histoire naturelle ; — M. le Dr Noc, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Pinot, médecin-major de 1re classe; — M. le Dr Portes, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Poullain, médecin-major de 1re classe ; — M. le Dr Quesseveur, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Rencurel, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. le Dr Roux médecin de 1re classe de la marine ; — M. le Dr Vassal, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales ; — M. de Friedberg, secrétaire général de la société des secouristes français.

Officiers de l'instruction publique. — Sont nommés : MM. le Dr Dimier, préparateur à la Faculté de médecine de Paris ; le Dr Lardiley (de Paris) ; le Dr Rouvier (de Voiron).

Officiers d'académie. — Sont nommés : MM. le Dr Cantérac, maire de Castéra-Verduzan ; Capéran, orthopédiste à Pau ; Fournier, chirurgien dentiste à Berck ; le Dr Machuel (de Lyon) ; Schmitt, pharmacien à Noisiel ; Mlle Thibault, sage-femme à Paris.

École d'application du service de santé des troupes coloniales. — Par décision ministérielle du 23 décembre 1912, ont été agréés, pour l'année 1913, en qualité de conférenciers à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales :

M. le docteur Métin, médecin principal de deuxième classe des troupes coloniales en retraite, ex-professeur à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales.

M. le Dr Reynaud, médecin principal de deuxième classe des troupes coloniales en retraite, chargé de cours à l'école de médecine de Marseille.

M. le docteur Torel, médecin principal de la marine, hors cadres, directeur du service de santé de la circonscription de Marseille.

M. Huon, vétérinaire, directeur des abattoirs de Marseille.

Par décision ministérielle du 23 décembre 1912, ont été désignés pour occuper les emplois ci-après à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Professeur. — Chaire de clinique interne : M. le médecin-major de première classe Séguin, du 7e d'infanterie coloniale à Rochefort.

Professeurs adjoints. — Chaire de bactériologie : M. le médecin-major de deuxième classe Léger, détaché à l'Institut Pasteur de Paris.

Chaire d'anatomie : M. le médecin-major de deuxième classe Maupetit.

Chaire de clinique externe : M. le médecin-major de deuxième classe Mouzels.

Orchestre médical. — L'orchestre médical donnera son prochain concert le 30 janvier, à la salle Gaveau.

Service de santé de la marine. — Ont été nommés dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin de 3e classe : MM. Goéré (René-Pierre), Mondin (Georges-Claude), Bastide (Eugène-Charles-Marie-Gonzague), élèves du service de santé de la marine reçus docteurs en médecine.

Hôpital de Fécamp. — M. le Docteur Maupas est nommé médecin adjoint après concours.

Mariages. — M. le Dr Aubertin, médecin des hôpitaux de Paris, est fiancé avec Mlle Delagenière, fille du chirurgien des hôpitaux du Mans. Nous leur adressons nos bien sincères félicitations. — M. le Dr Pelte (de Sin-le-Noble) et Mlle Yvonne Pluvinage. — M. A. Dubeaux, interne en pharmacie des hôpitaux de Lille et Mlle Irène Lambert. — M. le Dr Georges Saltet de Sablet d'Estières et Mlle Louise Curet. — M. le Dr Pierre Ménard et Mlle Lucile Cros. — M. le Dr Donnadieu, maître de conférences au Collège libre des sciences sociales et Mlle Jeanne Lallemant. — M. le Dr Gabriel Bonzani et Mlle Marguerite Michel. — M. le Dr Charles Lescudé et Mlle Lucie Pastoret.

Nécrologie. — Le Dr Desneux, décédé à Ways-lez-Genappe, à l'âge de 82 ans. — Le Dr Georges Hilt décédé à Vandœuvres à l'âge de 75 ans. — Mme A. Laguesse, mère du Professeur Laguesse (de Lille). — Mme Lemoine, belle-mère du Dr Thibaut (de Lille). — Le Dr Panizza, ancien professeur d'hygiène et de toxicologie à l'Université de Padoue. — Le Dr Kopp, professeur extraordinaire de dermatologie et de syphiligraphie à la Faculté de Munich. — M. le Pr Nichans, privatdocent de chirurgie à la Faculté de médecine de Berne. — Le Dr Mondon (de Chénérailles). — Le Dr Fremme (d'Anvers). — Le Dr Willems (d'Anvers). — L. Pr Masius (de Liége). — M. le Dr Lavaux, ancien interne des hôpitaux de Paris (de Paris). — Le Dr Peutot, médecin-major de 2e classe tué accidentellement au Maroc. — Le Pr Desplats (de Lille). — Le Dr Saint-Lager, un des doyens du corps médical lyonnais, décédé à l'âge de 87 ans. Il s'est surtout occupé d'histoire naturelle, de géologie et surtout de botanique. — M. Thilliez, père du Dr Thilliez, de Lille. — Le Dr Dirner de Budapest. — Le Dr John. E. Brackett de Washington. — Le Dr Edward J. Kiepe à Buffalo. — Mme Gonnet, veuve de M. Emilio Le Dentu, belle-sœur du professeur Le Dentu.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 13 au 18 janvier 1913.

Lundi 13, de 9 h à 9 h 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Souffles inorganiques. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Examen des urines. Pigments et sédiments. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Duret** : Kinésithérapie dans les affections du système cardio-vasculaire.

Mercredi 15, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Pyurie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement du zona).

Jeudi 16, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.**

Vendredi 17, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Examen du sang par les procédés de Laboratoire.

Samedi 18, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique de l'estomac et de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : Le mal de Pott sous-occipital syphilitique.

Maladies du cœur et des vaisseaux (HOPITAL DE LA PITIÉ). — M. le Dr **Josué** commencera ses leçons le mardi 14 janvier et les continuera les mardis suivants.

Travaux pratiques de clinique cardio-vasculaire par groupes de 5 élèves. S'inscrire dans le service.

Conférences pratiques d'ophtalmologie. — M. le Dr **Pollard** commencera le lundi 20 janvier, à 3 heures ses conférences et les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants.

Ces conférences, avec exercice et présentations de malades, sont destinées aux étudiants et aux praticiens. Elles auront lieu dans l'amphithéâtre des cours de l'hôpital Lariboisière. S'inscrire auprès du Dr Offret assistant d'ophtalmologie à l'hôpital des Enfants Malades. L'inscription est gratuite.

Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49 rue des Saints-Pères). — Voici le programme des conférences qui auront lieu en janvier dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris :

Vendredi 24 janvier, 9 h. du soir. — M. le Dr **Delezenne** : Les corrélations fonctionnelles des organes digestifs.

Vendredi 31 janvier, 9 h. du soir. — M. le Pr **Raphael Blanchard** : L'infection par l'eau.

Dimanche 9 février 4 heures. — M. **Daniel Zolla** : La vie chère.

Dimanche 16 février, 4 heures. — M. le Dr **Marcel Labbé** : L'alimentation dans les sports.

Dimanche 23 février, 4 heures. — M. le Dr **Pietkiewicz** : La mastication, son utilité.

Dimanche 2 mars, 4 heures. — M. **Léon Lindet** : Lait, beurre, fromages.

Dimanche 9 mars, 4 heures. — M. **Hemmerdinger** : Préjugés et illusions alimentaires.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

11 Janvier. — Dernier délai pour le dépôt du mémoire pour le concours de la médaille d'or (chirurgie, accouchements et médecine). S'adresser à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, service du personnel de 11 heures à 3 heures).

11 Janvier. — A l'hôpital Saint-Antoine, service de M. le professeur VAQUEZ, ouverture du cours des maladies du cœur et des vaisseaux par MM. les Drs CLERC, RIBIERRE, LAUBRY et AUBERTIN, tous les samedis à 10 heures du matin.

11 Janvier. — A 8 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France (8, rue d'Athènes) réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

13 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine Conférence du Dr Robert LEROUX : « Comment reconnaître une complication otique. Le torticolis.

13 Janvier. — Ouverture du concours complémentaire pour la nomination à 12 places d'externes des hôpitaux de Bordeaux.

14 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places d'interne en médecine des hôpitaux d'Avignon.

14 Janvier. — A l'hôpital de la Pitié Ouverture du cours du Dr JOSUÉ. Maladies du cœur et des vaisseaux.

15 Janvier. — Séance annuelle de la Société de chirurgie, à 4 heures, 12, rue de Seine.

15 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour les concours sur titre à la préfecture de la Seine pour les postes de médecin consultant de stomatologie, de neurologie, de psychiatrie et de pédiatrie. (S'inscrire de 10 heures à 5 heures à l'Hôtel-de-Ville, direction du personnel (Personnel Extérieur).

16 Janvier. — Réunion de la Société de Psychiatrie à l'asile Sainte-Anne, à 9 h. 1/2 du matin.

16 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert LEROUX : « Ce qu'un praticien doit savoir de laryngologie. »

17 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine. Conférence du Dr Robert LEROUX : « Comment traiter la tuberculose laryngée. »

19 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille (s'inscrire au secrétariat de la Faculté).

20 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine, conférence du Dr Robert LEROUX : « Ce qu'un praticien doit savoir de rhinologie. »

20 Janvier. — Devant l'École de pharmacie de l'Université de Paris, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École de médecine et de pharmacie de Caen.

21 Janvier. — Faculté de médecine, fermeture du registre d'inscription pour la consignation en vue du deuxième examen.

22 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine, conférence du Dr Robert LEROUX : « Comment traiter l'ozène. Paraffinothérapie et aérothermothérapie. »

23 Janvier. — Concours pour 2 places d'interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux d'Avignon.

24 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de médecin à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer.

24 Janvier. — 9 h. du soir, grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. le Dr DELEZENNE : Les corrélations fonctionnelles des organes digestifs. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères.)

25 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 10 emplois de commis de l'administration générale de l'assistance publique à Paris (s'inscrire, 3, avenue Victoria, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures).

25 Janvier. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de l'adjuvat des asiles, ministère de l'intérieur. Premier bureau de la direction de l'assistance et hygiène publique, 7, rue Cambacérès.

27 Janvier. — Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 16 janvier, à une heure. — M. BESANÇON-GILLOT. Accidents cardiaques au cours de l'intoxication par le sublimé. (MM. Thoinot, président ; Bar, Lejars et Richaud.) — M. CHEVALLIER. Essai sur le cocaïnisme nasal et la perforation de la cloison. (MM. Thoinot, président ; Bar, Lejars et Richaud.) — M. LECUCQ. La fondation Pierre Budin. (MM. Bar, président ; Thoinot, Lejars et Richaud.) — M. SÉGUINOT. De la nécessité de l'exclusion du pylore comme complément de la gastro-entérostomie et d'un nouveau procédé d'exclusion dans l'ulcère du duodénum. (MM. Lejars, président; Thoinot, Bar et Richaud.) — M. FONTAINE. De la laryngostomie dans le traitement des papillomes diffus chez l'enfant. (MM. Lejars, président ; Thoinot, Bar et Richaud.)

SOMMAIRE

GUILLAIN. — Le traitement des paraplégies spasmodiques 161
MILIAN. — Les sangsues 171
R. MOREAUX. — A propos des complications imprévues des adéno-amygdalectomies 175
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Pleurésies tuberculeuses chez les syphilitiques. — Sur la bronchite spasmodique de la première enfance et son traitement 177
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique 177
Libres propos : La présidence de l'antialcoolisme, par le Dr CORNET III
Chronique scientifique : Le transport des malades à dos de chameau dans les régions sahariennes, par le Dr MIRAMOND DE LA ROQUETTE .... V à XIII
Thérapeutique d'autrefois : Histoire de quelques empiriques du grand siècle d'après DIONIS, par RENÉ LE ROY .... XV à XIX
La médecine dans l'histoire : Psychonévroses mythologiques, par le Dr MOUSSON-LANAUZE .... XXI à XXIII
Les cérémonies médicales : Le Jubilé du Dr Elewant XXIII
Intérêts professionnels : XXIII
La Médecine au Palais : L'assistance publique, par ADRIEN PEYTEL XXIV
La médecine humoristique : Le Dr Delezenne, membre de l'Académie de médecine, par BILS XXIX
Diététique. — Formules thérapeutiques XXXI
Revue hebdomadaire de la Presse française XXXIII
Revue de quinzaine de la Presse étrangère XXXV
Hygiène appliquée : Hygiène et sécurité des travailleurs XXXVII
Chonique des livres XLI
Nouvelles .... XLIII à XLV
La vie médicale .... XLVII à XL
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris .... L et LI
Thérapeutique pratique : Les dangers et les bienfaits de la révulsion LII

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY. — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*
3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.
4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.
5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.
6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*
7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*
8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.
9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs, à la Compagnie des cycles et automobiles.
10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*
11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.
2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**
3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.
5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*
6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*
7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.)*. Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**
8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris.
9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.
10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.
11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la Société Électro-Industrielle *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.
12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.
13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.
14° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*
15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).
16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.
17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.
18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de
19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitté. Appareils de précision.
20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de Pougues. [retour et un déjeuner à Korbous.
21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et
23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen (Hollande).
24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*
25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.
26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.
27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.
28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. ***(Prime épuisée.)***

LIBRES PROPOS

UNE " PRÉSIDENCE " DE L'ANTI-ALCOOLISME

Ceci n'est pas de la politique ; c'est tout au plus du patriotisme sans trompettes. Mais puisque nos législateurs ne sont pas toujours préparés, par péché originel, à montrer le courage des grandes volitions; puisqu'on peut désespérer de voir des Ministres poser la question de confiance dans une lutte que les médecins tout au moins considèrent comme essentiellement nationale ; pour ces raisons et pour quelques autres, force nous est d'adresser une suprême prière au nouveau Président de la République.

Puisque parmi ses attributions figure celle qui consiste à présider les séances du Conseil supérieur de la Défense nationale, supplions-le de faire inscrire d'office la question de l'alcoolisme en tête des délibérations ; que de sa haute et, s'il le veut bien, de sa puissante autorité, il impose tout d'abord l'examen de cette question préjudicielle dont les autres questions nationales ne sont presque que des corollaires.

Et si le premier Magistrat de la Nation croit avoir besoin d'encouragements politiques, il en trouvera d'abord dans un ancien président du Conseil des Ministres, le Dr Clemenceau, auquel sans doute on n'a pas accordé le temps de mettre sa fougue d'action au service de ses belles pensées :

« Est-il concevable, a-t-il écrit dans une préface au livre de « M. Louis Jacquet sur *l'Alcool*, que la puissance publique « omnipotente se trouve désarmée contre l'ennemi le plus « redoutable de la paix sociale, de la prospérité commune, de « l'heureuse accession des moindres vers une vie supérieure?..

. . . .

« Aujourd'hui on commence à comprendre que la liberté « de l'empoisonnement ne peut avoir sa place légitime parmi « les conquêtes de la Révolution française. Le suffrage universel « se disqualifierait formellement s'il n'arrivait à se soustraire « au joug d'un seul pour tomber sous la domination d'une ligue « d'intérêts privés en guerre ouverte avec l'intérêt public.

« Toutes les bonnes volontés, sans distinction de parti, « doivent se rencontrer dans un commun effort pour le relèvement de la patrie menacée sur tant de points à la fois ».

Le Président de la République trouvera en outre un grand nombre de députés et de sénateurs qui pensent comme M. Clemenceau. Bien plus il aura pour lui la « Ligue des Droits de l'Homme », laquelle veut bien sans doute s'intéresser aussi aux devoirs du citoyen, puisque dans son Bulletin officiel dont elle a fait tenir un exemplaire à *Paris Médical*, nous voyons qu'il y a quelques mois elle a discuté en un congrès la question des *remèdes législatifs contre l'alcoolisme*. On y a discuté et approuvé un remarquable rapport du Dr SICARD DE PLAUZOLES envisageant la question sous toutes ses faces, dénonçant les conséquences économiques de l'alcoolisme, ce qu'il coûte en dépopulation, en maladies, en criminalité, en accidents de toutes sortes, en journées de maladies et de chômage, et partant en dépenses effrayantes qui dépassent de beaucoup la moins-value qu'un Ministre des finances redouterait comme devant résulter de la diminution de la consommation de l'alcool. Et notre confrère propose comme remèdes la prohibition de l'absinthe et la suppression du privilège des bouilleurs de crû.

Et, dans ce même congrès, l'honorable M. Henri Schmidt, député des Vosges, a dû faire frissonner son auditoire quand il fit les déclarations suivantes :

« J'ai été nommé, il y a quelques années, rapporteur du « projet de loi pour la suppression de l'absinthe, mais je me « suis trouvé en face d'un certain nombre de mes collègues « qui paraissaient plus disposés à défendre les intérêts d'une « industrie puissante qu'à protéger la santé publique si gravement compromise. »

Il a ajouté qu'au Sénat, M. de Lamarzelle a déposé il y a plusieurs années un projet d'interdiction complète de l'absinthe.

« Mais il s'est heurté, lui aussi, à une opposition très vive ; « il y a, vous le savez, dans cette affaire, de très gros intérêts « en jeu. Il y a 37 fabricants d'absinthe en France qui ne fabriquent que cette liqueur, mais il y a de nombreux distillateurs « qui, à côté d'autres liqueurs alcooliques, fabriquent aussi de « l'absinthe. Ces messieurs représentent une force considérable, « d'abord parce qu'ils tirent des bénéfices énormes de la vente « de leurs produits, et puis parce qu'ils ont avec eux tous les « syndicats des marchands d'alcool. Ces derniers disposent « dans notre pays d'une puissance qu'il est difficile d'évaluer. « Ils ont des représentants nombreux répartis dans toutes les « communes de France, et qui jouissent d'une grande influence « électorale. »

Pour cette lutte contre l'alcool, pour cette défense nationale, plaçons notre espoir souverain dans la personne du nouveau Président de la République. Puisse-t-il mériter un jour, par la suppression de l'alcoolisme, le titre de sauveur de la Patrie.

Mais s'il n'est pas cet homme qui veut voir le péril alcoolique pour s'attacher à le détruire, alors c'est à désespérer. Herbert Spencer n'a-t-il pas écrit dans ses *Faits et Commentaires* : « L'espoir que la moyenne « des hommes puisse être dirigée par la considération « des intérêts de la société est absolument utopique »?

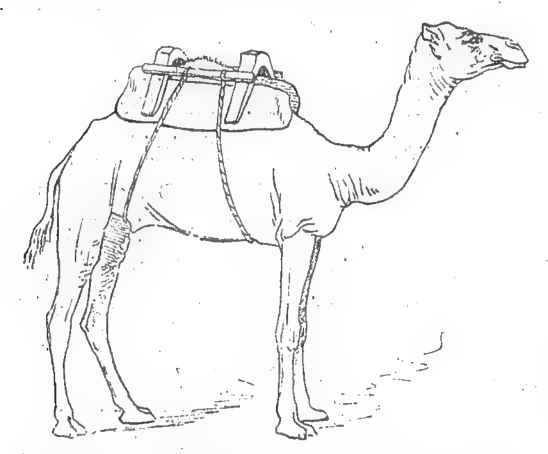
CORNET.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LE TRANSPORT DES MALADES A DOS DE CHAMEAU DANS LES RÉGIONS SAHARIENNES

Par le Dr MIRAMOND DE LAROQUETTE
Médecin-major de 1re classe à Alger.

La conquête de l'Algérie qui s'est faite progressivement vers le sud, puis celles de la Tunisie et maintenant du Maroc ont conduit les troupes françaises à occuper d'immenses étendues de pays où notre domination s'est établie d'abord par la marche de colonnes de pénétration, puis par l'installation de garnisons plus ou moins importantes, mais fort éloignées les unes des autres.



Équipement indigène du chameau, d'après Mathieu (Fig. 1).

Aujourd'hui, au nord de l'Afrique des postes fortifiés sur lesquels flottent nos trois couleurs sont espacés du nord au sud sur une profondeur de plus de mille kilomètres, et de l'Est à l'Ouest sur une largeur de plus de deux mille kilomètres.

Dans les régions fertiles, près des côtes, la civilisation s'est organisée, la colonisation s'est étendue, des routes et des chemins de fer se sont construits permettant les échanges et les relations de ville à ville, de province à province.

Mais dans les territoires du Sud, dans la zone saharienne, privée d'eau et brûlée par le soleil, culture ni colonisation ne sauraient, en dehors des quelques oasis, pratiquement s'établir. Dans ces régions désertiques qui, pour des raisons importantes de politique indigène, doivent être sous notre dépendance n'existent ni chemins de fer, ni routes pour relier les postes militaires de loin en loin espacés, mais seulement des pistes de caravane, à peine esquissées, presque en ligne droite et suivant toutes les inégalités du terrain.

Sur ces pistes ont cheminé d'abord les colonnes de pénétration et maintenant circulent régulièrement les courriers et les convois de ravitaillement ou d'évacuation. Ces convois militaires qui assurent la vie des garnisons lointaines et les maintiennent en relation avec le nord et avec la métropole ont une physionomie bien spéciale et ne rappellent en rien les équipages militaires des pays d'Europe ou du nord de l'Algérie.

Ils ne comprennent habituellement ni chevaux, ni mulets, ni voitures, ni attelages d'aucune sorte, mais uniquement des chameaux en nombre considérable de 100 à 500 par convoi, portant les charges les plus diverses (artillerie, munitions, vivres, campement, mobilier, etc.) et conduits en troupeaux par des indigènes qui les poussent devant eux avec des appels de voix (1).

Dans le désert, le chameau (chameau d'Arabie ou dromadaire) est bien l'animal le plus familier et le plus caractéristique. Il est aussi le plus curieux et même le plus sympathique qui soit à observer (fig. 1, 2 et 3).

Haut dressé sur des membres grêles et cagneux, le corps bossu, pelé, disgracieux, portant loin devant lui sa tête de vieux désabusé, le chameau va d'une marche lente et solennelle et d'une humeur égale à travers le sable des dunes et sur le sol dur des hauts plateaux. Insouciant, semble-t-il de ses lourds fardeaux et de son régime de famine, nomade comme son maître l'arabe du désert, dont il est proche par plus d'un point, il vit misérablement mais noblement en plein air, au grand soleil. A demi sauvage, à demi domestique, propre aux usages les plus divers, monture des cavaliers, bête de somme pour le transport des fardeaux et des femmes, adapté à



Spahi saharien monté à Méhari (Fig. 2).

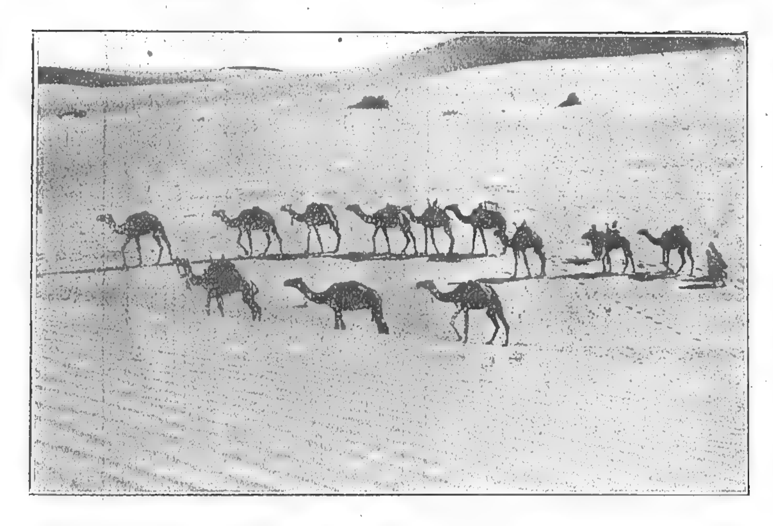
la pauvreté du sol, à la rareté des points d'eau et aux longs parcours sous un soleil torride, le chameau est pour les tribus nomades comme pour nos troupes d'occupation, l'auxiliaire le plus utile, le plus précieux, le plus indispensable. Les arabes disent de lui qu'il est un présent du ciel.

1. Voir sur ce sujet le rapport de M. le médecin inspecteur ROBERT. (*Arch. Serv. de Santé*, nov. 1900, T. 36).

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

C'est de cet animal que le service de santé de l'armée devait dans les régions sahariennes, nécessairement s'accommoder et tirer parti pour le transport de ses malades et de ses blessés.

Il y était engagé par l'exemple des indigènes dont les femmes, les enfants, les malades voyagent à dos de chameau dans ces étranges « bassours » (fig. 4), voilés d'étoffe aux couleurs vives, qui, pour les touristes ont tant d'attrait et semblent continuer à travers le bled le mystère des harems.



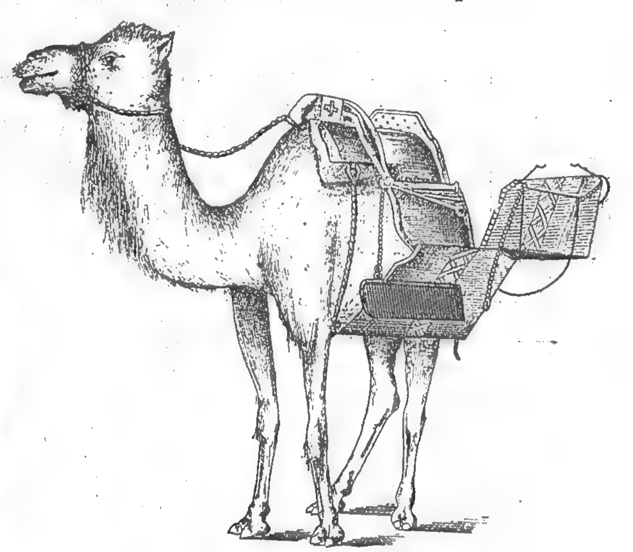
Convoi de chameaux au sud d'El Golia (Fig. 3).

Installation d'un malade sur la Jeffa (d'après Saint-Paul) (Fig. 5).

Ce ne fut cependant pas sans hésitation que ce mode de transport fut adopté pour nos malades et nos blessés. Dans sa marche, en effet, le chameau se déplaçant à l'amble, par bipède latéral, imprime à la charge portée un mouvement complexe qui rappelle à la fois le tangage et le roulis.



Bassour indigène (Fig. 4)



Cacolet-litière du Dr Georges (Fig 6).

Cette double oscillation exagérée par la superstructure haute et large des bassours indigènes a valu au chameau ainsi caparaçonné l'épithète de « vaisseau du désert ». A première vue, cette oscillation paraît inquiétante, même aux gens bien portants pour peu qu'ils soient sujets au mal de mer: *a fortiori* pouvait-on craindre que les malades et les blessés en fussent sérieusement incommodés. Mais l'expérience ne confirme pas absolument cette idée préconçue. On se rend compte en effet que les mouvements du chameau larges et souples et assez semblables à un bercement sont peu pénibles et très tolérables pour le plus grand nombre des malades et des blessés qui s'y habituent rapidement. Napoléon qui avait en Égypte créé un corps de cavaliers montés à dromadaires, dit dans ses mémoires que la marche de cet animal incommode parfois jusqu'à la nausée. Mais le général Cavalier qui compta lui-même dans ce « corps des dromadaires » rapporte que ses hommes se faisaient très vite aux mouvements de leur monture ; et tous ceux qui de nos jours ont vécu dans les régions sahariennes



administration du GAÏACOL à hautes Doses
sans aucun inconvénient

AFFECTIONS PULMONAIRES
TUBERCULOSE

Echantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges, PARIS.





Régime des

Arthritiques, Goutteux, Rhumatisants

VICHY-CÉLESTINS

BOUTEILLES ET DEMI-BOUTEILLES

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

savent combien facilement et rapidement s'établit cette accoutumance.

A ce point de vue d'ailleurs, comme à beaucoup d'autres, le chameau est bien supérieur au mulet dont la marche par bipède diagonal est moins souple et plus pénible pour les malades transportés en raison des pas plus petits, plus brusques et plus nombreux que l'animal fait dans un même temps et pour une même espace de terrain.

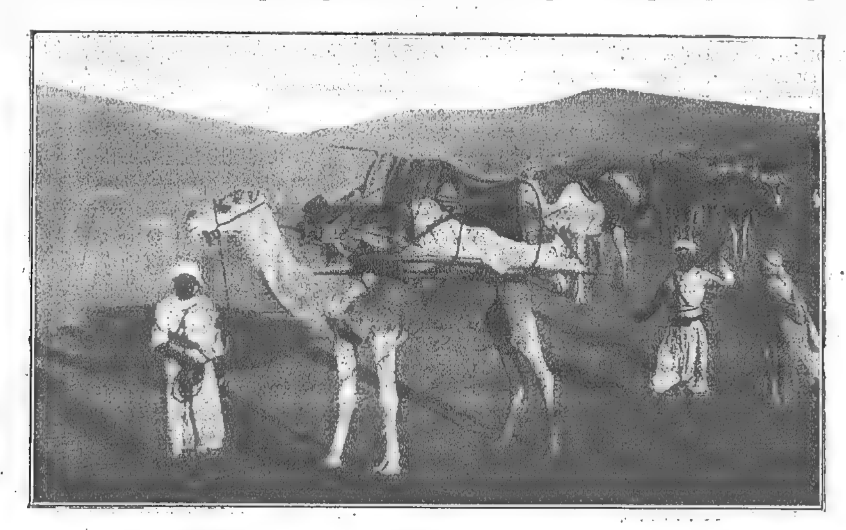
Le mulet a d'autre part le gros inconvénient au Sahara de coûter très cher, devant être importé du Nord, et de ne pouvoir se contenter des maigres herbages dont le chameau se nourrit.

Pour des raisons multiples et péremptoires, le transport des malades et des blessés à dos de chameaux s'impose donc le plus souvent dans les régions sahariennes comme une nécessité. Le principe étant admis, il fallait trouver et faire construire des appareils répondant à la fois aux conditions générales du transport des malades et aux conditions spéciales anatomiques et physiologiques du chameau. Ce fut dès la première heure, l'œuvre des médecins militaires de l'extrême-sud algérien pour qui, fréquemment, dans les colonnes et dans les garnisons, l'évacuation de certains malades, blessés ou convalescents, est une obligation particulièrement urgente et difficile.

En 1798, pendant l'expédition d'Egypte et la campagne de Syrie, Larrey avait eu déjà à résoudre ces difficultés ; il organisa des ambulances comprenant « 24 dromadaires portant chacun deux malades qui reposaient sur des matelas dans des paniers attachés aux flancs de l'animal. » Les soldats blessés de la première république allaient ainsi à travers l'Egypte dans des moïses géants que berçait le pas des dromadaires. Garnis de matelas, ces paniers devaient faire des litières souples, commodes et confortables et, à ce point de vue du moins, devaient être équivalents à ce qui a été réalisé de nos jours, dans le sud algérien. Ils sont encore pour nous une nouvelle preuve de l'ingéniosité et de l'esprit pratique de Larrey ainsi que des soins et du bien-être dont il savait entourer ses blessés.

Pendant la conquête de l'Algérie, lors de la colonne de Laghouat en 1844, le chameau fut également utilisé par les médecins militaires pour le transport des malades, mais le dessin ni la description des appareils employés et qui furent vraisemblablement improvisés avec des moyens de fortune ne nous sont pas parvenus. On trouve seulement, dans un rapport du général Carbuccia publié en 1853 une étude du chameau, animal de bât « très propre, est-il dit, au transport des malades et des blessés. »

Après un long intervalle de temps, la pénétration dans l'extrême sud a rappelé l'attention des médecins et de l'administration militaire sur ce problème dont l'importance pratique n'est pas douteuse.



Bassour du Dr Miramond de Laroquette ramenant de Fort Mac Mahon à El Golia deux convalescents (Fig. 7).

De nombreuses expériences ont depuis une vingtaine d'années été faites dans les postes avancés du sud algérien sur le meilleur mode de fixation et de suspension des malades à dos de chameau ; des appareils d'aspect très différents mais cherchant tous à répondre aux mêmes desiderata de confortable, de sécurité, de solidité furent employés et rendirent de réels services dans les colonnes et les convois. La plupart de ces appareils ont pour premier principe l'utilisation du bât indigène qui est remarquablement simple, original et bien adapté aux formes extérieures du chameau.

A ce sujet, deux particularités doivent être retenues : c'est d'abord la situation sur le dos de l'animal d'une bosse musculaire plus ou moins considérable, et en second lieu le volume du ventre très variable suivant que le chameau est à jeun ou vient de boire. On sait que le chameau peut rester plusieurs jours sans boire mais qu'il absorbe volontiers en une seule fois 40 à 50 litres d'eau ; il est donc impossible d'enserrer, dans un bat rigide, les flancs de l'animal.

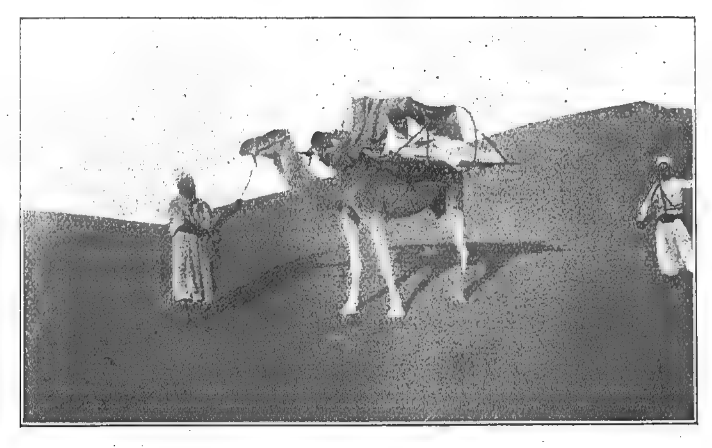
Le bât arabe ou kteb (livre) occupe seulement la

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

partie supérieure du dos; il est formé de deux fourches de bois dur placées en avant et en arrière de la bosse et réunies par des traverses horizontales entrecroisées; il est séparé de la peau de l'animal par une matelassure garnie de paille et fixé par des cordes passant sous le ventre près des membres antérieurs et postérieurs (fig. 3). Sur ce bât, les indigènes fixent avec des cordes les sacs d'orge, de dattes, de farine, etc., jusqu'à concurrence de 200 à 300 kilogrammes. Sur ce bât aussi, ils attachent le cadre des bassours où les femmes s'abritent contre le Soleil et les regards des hommes.

Avec quelques modifications ayant pour but de le rendre plus fort et plus résistant, ce bât arabe satisfait à tous les desiderata du transport des blessés et peut servir de point d'attache et de point d'appui aux divers systèmes de bassours, brancards, litières et cacolets. C'est avec ce bât qu'ont été construits, notamment les appareils des médecins majors Mathieu, Miramond de Laroquette, Gauthier, Dubujadoux, etc.

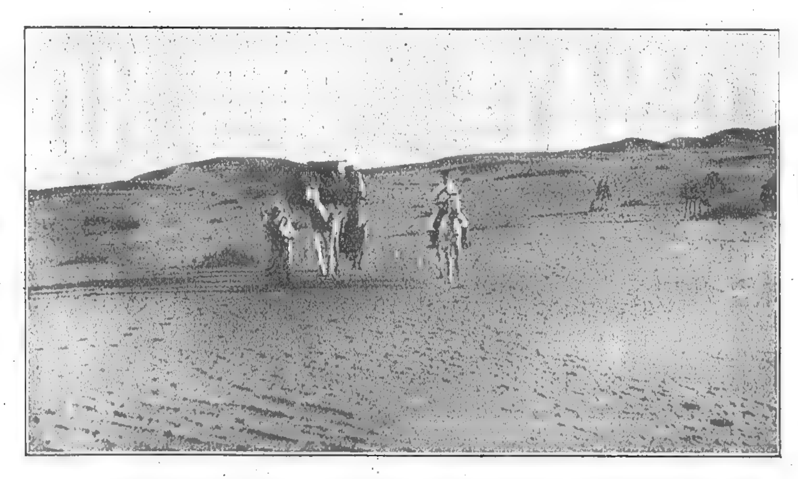
Le bât de mulet, par exemple celui du train des équipages militaires français, est très différent du bât de chameau, descendant beaucoup plus bas enserrant les côtes de l'animal. Il est cependant possible en le modifiant de l'adapter à la forme du chameau, notamment en pratiquant en son milieu une ouverture qui donne passage à la bosse de l'animal. C'est à quoi ce sont arrêtés le médecin major Georges et plus récemment, le commandant Pivet, qui l'un et l'autre ont imaginé d'excellents appareils.



Bassour du Dr Miramond de Laroquette (Fig. 8).

Les figures ci-dessus montrent quelques-uns des dispositifs qui ont été utilisés depuis quelques années dans le sud algérien ou tunisien.

A Foum-tatahouine, le médecin-major Saint-Paul, utilisant le bassour indigène ou jeffa (fig. 5), a disposé ses malades sur des tapis ou des matelas transversalement au-dessus de la bosse du chameau. Vers la même époque, 1896, le médecin-major Georges a fixé et adapté au chameau le bât, les litières et les cacolets réglementaires en France pour le transport des blessés à dos de mulet (fig. 6).



Bassour du Dr Miramond de Laroquette dans la traversée du Grand Erg (Fig. 9).

En 1898, j'ai fait moi-même construire à Fort Mac-Mahon, un bassour métallique fixé au bât indigène et supportant deux brancards disposés laté-

---

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

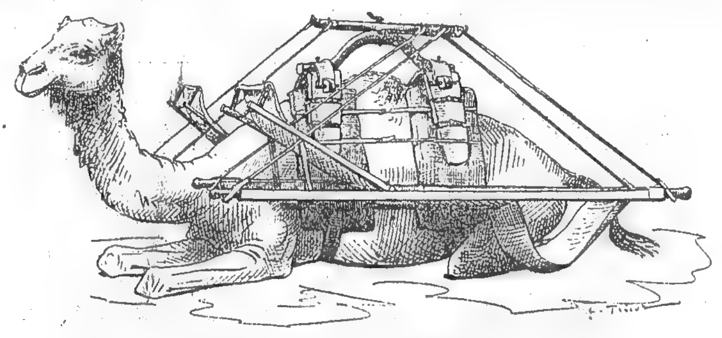
ralement. Ce système permet le transport de deux malades se faisant équilibre et réduit au minimum le mouvement de roulis transversal qui est de beaucoup le plus pénible (fig. 7, 8 et 9). Le cadre fermé, dans lequel sont fixés les brancards, s'oppose à toute possibilité de chute et soutient une couverture ou toile de tente abritant les malades contre le soleil, le vent et la pluie.

Au même moment, dans le sud oranais, le médecin major Mathieu a imaginé un dispositif inspiré du même principe avec le bât indigène et deux brancards supportés latéralement (fig. 10).

Le médecin principal Dubujadoux a également réalisé un appareil du même genre (fig. 11), dont les essais ont été concluants.

En 1902, le médecin-major Gauthier fit encore construire, d'après les mêmes principes un appareil avec bât indigène, supportant deux cacolets ou deux litières latéralement disposés.

Ces différents appareils sont en somme très voisins les uns des autres et se distinguent surtout par des détails d'agencement. Tels qu'ils ont été conçus et construits pour la plupart avec des moyens de fortune par la main-d'œuvre militaire dans les postes avancés, ils ont rendu de réels services et sont parfaitement utilisables; mais une construction perfectionnée avec un outillage industriel permettra de réaliser à leur sujet, et quel que soit le modèle, des améliorations considérables. On pourra notamment construire des cadres métalliques en tubes d'acier plus légers et plus résistants, les brancards ou les litières pourront être assujettis



Appareil Dubujadoux-Denain (Fig. 11).

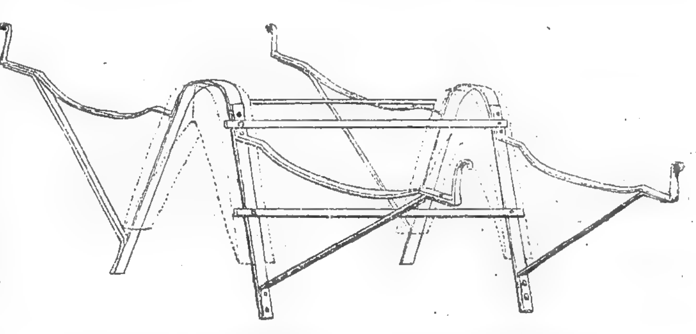
avec l'intermédiaire de doubles ressorts amortisseurs et fixés avec des crochets, des écrous, des clavettes mobiles, des courroies de cuir, faciles à mettre et à démettre.

D'une manière générale, on peut, pour le transport des malades à dos de chameau, retenir les principes suivants :

Les chameaux porteurs doivent être choisis parmi les plus doux et les plus vigoureux et conduits en main par un sokrar.

Un chameau vigoureux peut aisément porter deux malades qui se font équilibre et se tiennent compagnie.

Les malades doivent être disposés latéralement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe antéro-postérieur du chameau et le plus bas possible, ce qui réduit au minimum les secousses de a marche. Un cadre fermé permettant aux malades de prendre appui avec les mains et s'opposant aux chutes, donne plus de sécurité. Les malades préfèrent voir la route suivie,



Appareil de suspension, système Mathieu, pour brancards (Fig. 10).

et doivent, dans ce but, être placés la tête en arrière, c'est-à-dire au niveau de la croupe du chameau, il y a lieu, pour cela, de relever la partie postérieure de l'appareil, car le dos de l'animal est oblique en bas et en arrière.

Le bât indigène paraît être le plus simple et le meilleur.

Il est difficile de dire ce qui est préférable de la litière ou du brancard : la litière est plus large et plus confortable, le brancard est plus léger, moins encombrant, plus facile à placer et à interchanger.

Le cadre de l'appareil doit supporter une toile de tente-abri, sous laquelle les malades peuvent à l'étape demeurer placés.

Entre les deux malades sur le dos du chameau, à portée de la main, doivent être fixés les armes, les vivres de route et les boissons.

Ainsi peuvent être réalisées de véritables formations d'ambulance suffisamment confortables et satisfaisant aux diverses conditions du service pendant les longues étapes des convois sahariens.

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS

HISTOIRE DE QUELQUES EMPIRIQUES DU GRAND SIÈCLE

d'après DIONIS

Premier chirurgien de Mesdames les Dauphines, Maître chirurgien juré à Paris.

J'ay vu autrefois un homme à Paris qui se promenant toute la journée dans les rues disoit sans cesse : « Je tire les cors des pieds sans mal ni douleur », je ne sçais point s'il exécutoit sa promesse. Mais s'il le faisoit, on le payoit bien mal, car il étoit très mal vêtu et paroissoit fort gueux. Je crois qu'on pouvait mettre cet homme au rang des arracheurs de dents qui promettent toujours de ne point faire de douleur quoyqu'ils soient persuadez du contraire, c'est pourquoy on dit : « il ment comme un arracheur de dents », car s'il avoit eu le talent ou l'adresse d'ôter les cors sans douleur, comme il le disoit, il auroit dû aller en carosse.

Puisque nous en sommes à ces grands faiseurs de promesses, je vais en finissant cette démonstration (1), vous dire quelque chose de ceux qui ont paru sur les rangs depuis quelque tems, outre ceux dont je vous ai parlé dans le cours de ces démonstrations, il y en a encore dix ou douze dont je vais vous faire les portraits.

Caretto mérite la première place, parce qu'il se faisoit appeller Marquis. C'était un Italien qui après avoir publié un remède merveilleux de sa façon, qu'il vendoit deux louis d'or la goutte, voulut traiter Madame la Dauphine, et entreprendre M. le Maréchal de Luxembourg qu'il empêcha de saigner dans une inflammation de poitrine, dont ce maréchal mourut, et parce que luy ayant donné deux onces de diacode, il calma un peu son agitation pendant quelques heures, on disoit qu'il luy falloit élever une statue d'or, mais la mort qui survint, fit changer de langage et luy fit perdre cette haute réputation, où l'avoit élevé un certain nombre de courtisans qui imprudemment s'étoient déclarez ses protecteurs.

Deux capucins parurent qui firent dire au Roy qu'ils apportoient des pays étrangers où ils avoient voyagé, des secrets inconnus aux autres hommes. Le Roy les fit loger au Louvre, et leur faisoit donner quinze cent livres par an pour faire leurs remèdes, le charme de la nouveauté leur attira tout Paris, ils distribuoient quantité de remèdes dont on ne vit point de miracles. Quelques tems après ils se jettèrent dans l'Ordre de Cluni, l'un se fit appeller l'*Abbé Rousseau*, qui aima mieux mourir courageusement que de se laisser saigner parce qu'il avoit pris le parti de déclamer contre la saignée ; l'autre est *M. l'abbé Aignan* qui passoit pour avoir un excellent remède contre la petite vérole, qu'il dit très-sûr, soit pour empêcher qu'il ne vienne des pustules, ou qu'on en soit marqué. Son remède fut proné d'abord par plusieurs personnes qui le prirent seulement par la crainte d'avoir la petite vérole. Cependant, depuis quinze mois deux personnes de la première qualité ayant eu cette maladie se sont servis du même remède, ils ont eu un sort assez différent, l'un est M. le duc de Roquelaure qui en est réchappé, et l'autre M. le prince d'Epinoy qui en est mort, quoiqu'ils l'ayent pris tous deux avec l'exactitude recommandée par un imprimé que cet abbé prenoit soin de donner à ses malades.

Le *Médecin de bœufs* (c'est ainsi qu'on appelloit une espèce de médecin à Segnelay en Bourgogne) prétendoit par l'inspection des urines connoitre toutes sortes de maladies. Les messagers venoient de toutes parts lui apporter des fioles pleines d'urines, on luy en envoyoit beaucoup de Paris avec de l'argent pour payer la consultation : il faisoit à chacun la réponse comme il le jugeoit à propos, et comme ceux qui disent la bonne aventure en regardant dans la main, il disoit tant de choses qu'il rencontroit dans quelques-unes. Il suffisoit qu'il eut dit vray quelques fois pour le croire un oracle. Je l'ay vu à Paris d'où il s'en retourna au plutôt peu content des Parisions. Depuis ce voyage les urines ne marchoient plus si fréquemment, peu à peu elles oublièrent le chemin et à l'exemple de Paris on n'y en envoyoit plus guère, et quelques années après il ne fut plus mention de luy.

Le *Père Guiton*, Cordelier, apprit dans un livre de Chymie à faire des remèdes, il chercha à les distribuer. Ses supérieurs lui permirent de les vendre et d'en garder le profit, pourvu qu'il en fournit gratis à ceux du Couvent qui en auroient besoin. Comme il ne manquoit pas d'esprit, et qu'il étoit hardi, il se fit quelques amis qui luy rendirent service dans le dessein qu'il avoit d'entrer dans l'ordre de Cluni, et peu de tems après on le vit habillé en abbé. M. le Prince d'Isenghen et plusieurs autres éprouvèrent ses remèdes mais on sçait avec quel succès. Il continua à faire la médecine sur le pavé de Paris sous le nom de M. l'abbé Guiton.

Un *Apoticaire du Comtat d'Avignon* parut il y a quelques années à Paris avec une pastille de nouvelle invention, c'étoit un secret, à ce qu'il disoit, qui devoit faire sa fortune, il n'étoit point de maladie qui ne dut céder à l'effet de ce remède. Il obtint le privilège d'en distribuer, il fit afficher par tout Paris, et en vendoit beaucoup dans le commencement parce qu'il les donnoit à cinq sols pièce, mais comme cette pastille étoit composée d'un peu de sucre incorporé avec un grain d'arsenic, qui est le plus puissant poison que nous ayons, les effets en furent funestes à quantité de ceux qui en prirent, et d'autant plus que pour faire par exemple mille pastilles, il prenoit mille grains d'arsenic qu'il faisoit cuire avec autant de sucre qu'il en falloit pour faire les mille pastilles. Mais le partage de cette poudre ne se faisoit pas si exactement, qu'il n'y en eut quelques-unes qui en fussent chargées que de très peu, et d'autres de deux grains et plus : ceux à qui étoient échues celles qui avoient le moins de ce poison, en étoient peu incommodez mais ceux qui prenoient celles ou il y avoit plus d'un grain d'arsenic en étoient presque empoisonnez, et trop heureux quand ils en étoient quittes pour des vomissements jusques au sang. Ces cruels effets ont détrompé le public qui a cessé d'en acheter et d'en prendre.

Le *Frère Ange*, Capucin du Couvent du Faux-bourg Saint-Jacques, avoit été garçon apoticaire : toute sa science ne consistoit que dans la composition de quelques remèdes et principalement d'un sirop qu'il appelloit mésentérique et qu'il faisoit prendre à tous ceux qui avoient recours à luy : il donnoit à ce sirop l'esprit de purger avec choix les humeurs qu'il falloit faire sortir : il avoit encore un sel végétal qu'il élevoit au-dessus de tous les remèdes de la médecine. C'étoit un bon homme qui parlait de bonne foy, car il le croyoit comme il le disoit. Avec ces deux remèdes, il passoit pour habile dans son Faux-bourg, de là, sa réputation se répandit dans Paris, et enfin à la Cour où Madame la Dauphine qui étoit indisposée le voulut voir sur le récit qu'on luy fit de la bonté de ses remèdes : il ne fit point de difficulté de dire aux médecins les drogues dont ils étoient composez, les médecins ne s'opposèrent point aussi à la résolution

(1) Tiré de la *Neuvième Démonstration du Cours d'Opérations de Chirurgie de Dionis*, 2e édition, 1714

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS (*Suite*)

que Madame la Dauphine avoit prise de s'en servir. Elle en usa pendant quinze jours et ne trouvant point de soulagement elle fit plusieurs questions au Frère Ange, qui le déconcertèrent, et elle le congédia. Enfin il s'en retourna dans son couvent bien chagrin de ce que Madame la Dauphine n'avoit pas eu autant de confiance en ses remèdes qu'en avoient les bonnes gens de son quartier.

L'Abbé de Belzé étoit un prêtre Normand qui s'avisa de se dire médecin : il fut introduit par M. le Maréchal de Bellefons auprès de Madame la Dauphine, il la purgea vingt-deux fois dans l'espace de deux mois, et dans le tems où il était défendu de faire des remèdes aux dames, il la traitoit à sa mode, il faisoit le médecin et l'apoticaire tout ensemble, il ne consultait personne, et enfin après quatre mois il la laissa plus mal qu'elle n'étoit quand il l'avoit entreprise. On luy donna cinq cents pistoles avec son congé. Mlle Besola et Mlle Patrocle, toutes deux femmes de chambre de Madame la Dauphine et ses confidentes, voulant faire leur cour à leur maîtresse essayèrent des remèdes de l'abbé de Belzé, mais elles tombèrent en langueur : et eurent un dévoyement continuel dont elles sont mortes peu de tems après Madame la Dauphine.

Mme la Barrière, garde de femmes en couche à Paris, fut proposée à Madame la Dauphine, on fit venir cette femme, qui pendant quinze jours fit des fomentations et les autres remèdes qui sont du ressort des gardes d'accouchées, mais ces remèdes ayant plutôt échauffé que soulagé, on la renvoya avec deux cents pistoles.

Le *Sieur Du Cerf* étoit un médecin Empirique, au moins qui se disoit tel à Paris, qui, avec une huile ou essence de gayac dont il faisoit un secret, devoit rendre les gens immortels parce que soit qu'on en prit intérieurement, ou qu'on s'en frotat extérieurement, il n'y avoit point de maladies qui ne dut disparaître aussitôt. Un des Aumoniers de Madame la Dauphine le proposa comme un homme qui la guériroit infailliblement. Monseigneur voulut le voir et, après l'avoir entendu parler, il fit dire à Madame la Dauphine qu'il ne luy conseillait pas de se servir de cet homme. Cependant deux mois après, qui étoit le jour du décès de Madame la Dauphine, on le vit paraître et s'étant fait introduire de nouveau par le même aumonier après avoir touché le pouls et le ventre de Madame la Dauphine, il luy dit qu'il en avoit guéri de plus malades qu'elle, et qu'avec un lavement, dans lequel il alloit mettre de son essence, il luy feroit vuider toutes les impuretez dont son ventre étoit farçi. Il alla chez M. Riqueur préparer ce lavement : mais quand il revint pour luy faire donner, il la trouva dans les convulsions de l'agonie, et elle mourut deux heures après.

Il s'en retourna à Paris en disant hautement qu'elle ne seroit point morte, si elle avoit pu prendre de son remède. Le public n'a pas profité longtems de ce rare secret qui devoit immortaliser les hommes car lui-même trois mois après, reconduisant une personne, il tomba dans son escalier, et s'étant blessé dangereusement, il mourut peu de tems ensuite.

Le *Médecin de Chaudrais* a fait autant de bruit et a été autant à la mode qu'aucun autre qui l'ait précédé. Chaudrais est un petit hameau composé de cinq ou six maisons auprès de Mantes. Là s'est trouvé un paysan d'assez bon sens qui conseilloit aux autres de se servir tantôt d'une herbe, tantôt d'une racine selon les maux qu'ils avoient et parce qu'ils se trouvoient bien de ses ordonnances, ils l'honorèrent du nom de médecin, et il ne fut plus connu que sous le nom de médecin de Chaudrais. Sa réputation se répandit dans la province, et vola jusques à Paris, d'où les malades accoururent en foule à Chaudrais où on fut obligé de faire bâtir des maisons pour se loger. Ceux qui n'avoient que des maladies légères, guérissoient par l'usage de ses remèdes qui ne consistoient qu'en plantes pulvérisées ou racines desséchées : mais les maladies rebelles et enracinées ne cédaient point à ces remèdes. Ce torrent de malades a duré trois ou quatre ans, il s'est diminué de jour en jour par le peu de secours qu'ils en recevoient, et insensiblement le médecin de Chaudrais est devenu à rien. On ne peut pas se plaindre de ce bon homme, il ne s'est point donné pour plus qu'il n'étoit, il n'a point été chercher ses malades, il n'a point fait afficher ses remèdes, et il n'a point promis plus qu'il ne pouvoit tenir. C'étoit le public prévenu en sa faveur qui l'avoit élevé, c'est le public désabusé qui l'abandonne aujourd'huy.

Il y a environ dix ans qu'il parut à Versailles un homme qui disoit avoir des secrets particuliers et des purgatifs qui emportoient toutes les maladies de quelque nature qu'elles fussent, il trouva de la protection auprès de quelques personnes de la première qualité qui le logèrent au Chéni, qui vantèrent son mérite, et qui en parlèrent au Roy très avantageusement. Ce commencement heureux lui attira des pratiques qui n'eurent pas sujet de s'en louer par les mauvais effets que produisirent ses remèdes. Mais ce qui le fit échouer en peu de tems, ce fut un purgatif qu'il donna à Mme Durafort, dame d'atour de Madame, pour une douleur de rhumatisme pour laquelle je l'avois saignée deux jours auparavant. Cette dame étoit pleine, grosse et d'une santé à devoir faire l'Épitaphe du monde. Ce purgatif lui causa une diarrhée continuelle avec des douleurs effroyables dans le ventre qui lui faisoient couler le sang tout pur; elle vuida un espèce de boyau de la longueur d'une demie aulne qui fut examiné par les médecins et les chirurgiens de la cour. On jugea que c'étoit la membrane interne du rectum, et d'une partie du colon qui s'étoit séparée et déchirée par la violence de ce remède, et enfin elle mourut après avoir souffert comme une martyre, ce qui fit chasser ce distributeur de remèdes avec défense de plus faire le médecin.

Le *sieur Chambon*, autrefois chirurgien de galères à Marseille, ensuite médecin en Pologne, où il avoit voyagé, étant à Paris se mit à distribuer des remèdes qu'il donnoit à bon marché, mais soit que ce fut un coup du hasard, ou qu'effectivement des gens en eussent été soulagez, il y en eut qui croyans lui avoir obligation de la vie, prônèrent partout son mérite personnel et l'excellence de son remède. Ses pratiques augmentèrent; on le venoit consulter de toutes parts, il ne pouvoit pas aller voir la moitié de ceux qui le demandoient et en moins d'un an son nom retentissoit par tout Paris. Mais peu de tems après sa réputation diminua, il fut mis en prison et on ne parla plus de lui.

Le *sieur Bouret* est le dernier qui ait paru sur la Scène : il vint il y a environ un an à Versailles avec une composition de pilules qu'il disoit merveilleuses pour toutes sortes de maladies. Quelques personnes de qualité qui en avoient pris en publioient le mérite : on en parla à M. Fagon, qui répondit que si elles étoient aussi bonnes qu'on disoit, il étoit juste que le Roy fit un présent au sieur Bouret, afin d'en donner la composition au public. Il fut même présenté au Roy qui lui ordonna de dire à son premier médecin de quoi elles étoient composées, et qu'il le récompenseroit. Mais il craignit l'examen de M. le premier médecin, il n'exécuta point ce que le Roy lui avoit dit et il garda son secret. Il s'en repentit bientôt après : et dans le tems qu'il travailloit, par le moyen de ses amis à obtenir ce qu'il avoit refusé, il tomba malade

THÉRAPEUTIQUE D'AUTREFOIS *(Suite)*

à Versailles d'une inflammation du bas-ventre et comme il étoit fort replet, et qu'il avoit de la fièvre, on lui conseilla de se faire saigner, il n'en voulut rien faire ni tenter aucun remède, que de prendre tous les jours de ses pilules qui augmentèrent tellement l'inflammation de ses entrailles, qu'il mourut le quatrième jour de la maladie, emportant avec lui son secret dans l'autre monde.

Blégny ayant été pendant quelques années clerc de la compagnie de Saint-Côme, où il entendait tous les jours parler de la chirurgie dans les actes qui s'y font, crut en sçavoir autant ou plus que les maîtres qui la composent ; il prit un privilège, se logea au faubourg Saint-Germain et se maria avec une sage-femme. Il établit chez luy des conférences de médecine et de chirurgie dans lesquelles il annonçait chaque fois quelque secret de son invention, les coins des rues étaient pleins d'affiches qui informaient tout Paris des élixirs, des cassolettes, des caffetiers merveilleux avec lesquels il devait faire des miracles. Il obtint de M. le chancelier le privilège de faire imprimer chaque mois un journal qui contenait tous les faits extraordinaires qui arrivaient dans la médecine et la chirurgie tant en France que dans les pays étrangers. Mais ce privilège dont un autre aurait profité et qui avait son utilité luy fut ôté l'année suivante par l'abus qu'il en fit, en s'en servant pour écrire des invectives et pour déchirer la réputation des auteurs. Il acheta la charge de chirurgien ordinaire de Monsieur, mais il eut ordre de s'en défaire... Il prit alors des lettres de Docteur de la Faculté de Caen... Il loua une maison à Pincourt afin d'y établir une espèce d'hôpital pour les étrangers malades, où pour une certaine somme par jour ils devaient être logez, nourris, pansez et médicamentez : mais le Roy, informé que ce n'était qu'un prétexte pour cacher les débauches qui s'y faisaient, donna une Lettre de cachet pour l'arrêter ; il fut mis au For-Lévêque et de là quelque tems après conduit au château d'Angers où il a été enfermé pendant sept ou huit ans ; il en est sorti depuis quatre années et après avoir couru l'Italie, il est venu mourir à Avignon.

Ce ne sont pas là tous ceux dont nous pourrions parler, il y en a encore plusieurs autres dont nous ne parlons point, parce qu'il faudroit rendre publiques les intrigues et les moyens dont ils se sont servis pour obtenir des premiers médecins la permission d'afficher, de vendre et débiter leurs remèdes. Il y a eu de tous tems des Charlatans. Il y en a aujourd'huy plus que jamais, et Dieu veuille que le nombre n'en augmente pas pour le salut public. Mais par le récit fidèle que je viens de vous faire de ces dix ou douze secrets, on doit connoître combien il est dangereux de se livrer entre les mains de tels gens, qui tête baissée entreprennent tout ce qui se présente ; il faut toujours aller à la source : les médecins et les chirurgiens qui toute leur vie se sont attachez à étudier l'homme et les maladies dont il est attaqué, sont plus capables de les guérir que des gens qui n'ont aucune teinture de ces sciences.

Il y a encore des médecins et des chirurgiens, qui, pour avoir acquis quelque réputation dans leurs provinces, se persuadent qu'ils brilleront à Paris ou à la Cour, ils écoutent des amis qui leur disent que s'ils y étoient connus ils effaceroient tous ceux qui y sont. Dans cette confiance, ils partent, et viennent ici échouer comme on l'a vû assez de fois et comme on le voit encore aujourd'huy par quelques exemples. Je vais vous en apporter trois ou quatre par où je terminerai cette journée. Mais nous ne parlerons que des morts ou des absents, nous laisserons les autres.

M. Rainfant, médecin de Reims, étoit regardé comme l'Hippocrate de la Champagne, il étoit appelé et consulté dans toutes les rencontres. Il vint à Paris où il commença à voir les malades, mais celui qui avoit été un héros dans la province fut ici à peine regardé, personne ne se confioit en lui. La commission de Garde des Médailles du Roy vint à vaquer, M. de Louvois lui donna cet employ qui lui convenoit mieux et qu'il a exercé tant qu'il a vécu : et lorsqu'il est mort, on avoit oublié qu'il eut jamais été médecin.

M. Pallieux, fameux médecin de Languedoc, fut consulté sur la maladie de M. le marquis de Seignelay par un écrit qu'on lui envoya sur la grande réputation qu'il avoit acquise dans cette province. Par la réponse qu'il fit il rendoit la cure de cette maladie si aisée, et il en fit un projet si facile à exécuter que toute la famille prit la résolution de le faire venir pour la traiter lui-même, et d'autant plus que les médecins de la cour en avoient un pronostic tout opposé. Il partit dans l'espérance de le guérir, et son remède pour y parvenir étoit l'usage du lait de femme qu'il lui conseilla, aussitôt qu'il fut arrivé. M. Fagon qui eut quelques conférences avec lui, commença à lui faire le plan de la maladie telle qu'elle étoit, et des questions qui ne l'embarrassoient pas peu. M. Pailleux répondit seulement qu'il avoit veu de bons effets du lait de femme, et qu'il croyoit qu'il en serait de même icy, il ne s'avança pas davantage, et c'est ce qu'il fit de mieux, car il connut bien qu'il avoit affaire à des médecins éclairez. Enfin le lait n'ayant pas réussi, il ne dit jamais autre chose, sinon que cela manquant, il ne sçavoit point d'autre remède, il demanda son congé quelques jours après et l'ayant obtenu, il partit le plutôt qu'il put dans la résolution de ne plus s'exposer à une si rude épreuve.

Le *sieur de S. Donat*, chirurgien de Cisteron, en Provence, où il étoit estimé, et regardé comme très habile, parut à la Cour il y a dix ou douze ans, il débuta par Mme la Maréchale de Rochefort, à qui il donna des remèdes pour une espèce de colique néphrétique, il en donna encore à quelques autres dames, il fut quelques tems à la mode, et il goûta le plaisir de la nouveauté. Mais ses remèdes ayant échoué contre la maladie de Mme la Maréchale de Rochefort, et contre beaucoup d'autres, après huit mois de séjour à Paris, il s'y vit autant négligé qu'il y avoit été recherché. Il crut qu'il réussiroit mieux à l'armée qu'auprès des dames, il demanda à y aller, ses amis luy obtinrent le poste qu'il demandoit et comme il n'y avoit pas un chirurgien dans les hôpitaux qui le valut bien, Monsieur l'intendant de l'armée qui rend un compte fidèle de ce qui s'y passe n'escrivit pas en sa faveur. N'étant pas content, il revint à la fin de la campagne, et prit le parti de s'en retourner à Cisteron, se plaignant du mauvais goût du siècle qui ne luy rendoit pas la justice qu'il croyoit mériter.

Le récit que vous venez d'entendre conduit à la conclusion que nous devons en tirer, qui est qu'il faut que chacun demeure chez soy, et que quand on a été assez heureux, pour se distinguer des autres dans un endroit où il ne manque rien, des commoditez de la vie, il faut y rester et jouir paisiblement de l'état où on se trouve placé. La Faculté de médecine de Paris est composée de plus de cent docteurs, tous très habiles, et la compagnie de Saint-Cosme de plus de deux cents maîtres chirurgiens qui tous ont donné des marques de leur habileté par un chef-d'œuvre de vingt-cinq actes, tant sur la théorie, que sur la pratique qu'ils ont faits avant que d'être incorporez dans cette célèbre compagnie. Ces deux corps fertiles en gens doctes et expérimentez ont toujours surpassé tous les autres de l'Europe, et tous ceux qui par un esprit de présomption se sont voulu mesurer avec eux ont été obligés d'en reconnaître la supériorité.

RENÉ LE ROY.

LA MÉDECINE DANS L'HISTOIRE

PSYCHO-NEVROSES MYTHOLOGIQUES

Notre siècle est, dit-on, le siècle de la neurasthénie; on n'a plus de vapeurs, mais il est de bon ton de s'avouer nerveux ; et l'on doit constater que les déséquilibrés de tous genres accusent, au milieu de la population aux nerfs calmes, un pourcentage imposant. Ce mal n'est pas actuel, comme tous les maux d'ailleurs. Les légendes religieuses du monde gréco-latin sont remplies de récits témoignant que les névroses ont joué aux primitives époques de la civilisation un rôle important.

Une atroce céphalée broyait le crâne nuageux de Jupiter ; la toute-puissance du maître du tonnerre échouait devant cet épouvantable mal de tête. Convaincu que le meilleur moyen d'en connaître la cause était d'y aller voir, il fit appeler Vulcain pour une trépanation d'urgence. L'artiste boîteux, d'un savant coup de marteau, ouvrit le crâne céleste, et il en sortit un corps étranger autant qu'éminent. Minerve était née, toute armée de pied en cap, poussant un terrible alalev, qui fit trembler l'Olympe, gémir la terre, bouillonner l'Océan. Mais Jupiter fut guéri, et les suites de l'intervention ne présentèrent aucun accident fâcheux.

Jupiter appartenait certainement à une famille de nerveux ; déjà son père Saturne s'était singularisé par la manie de dévorer ses propres enfants ; un vomitif, judicieusement ingéré, les lui avait fait restituer. Sa fille Cérès sombra dans la mélancolie. A la suite d'aventures amoureuses avec ses deux frères Neptune et Jupiter, elle fut atteinte d'une infinie tristesse, et d'un besoin maladif de fuir toute compagnie divine ou humaine. Réfugiée dans une grotte, elle ruminait les plus sombres pensées. Pan la découvrit et fut ému de voir l'état déplorable où cette dépression psychique l'avait amenée. Le dieu des jardins connaissait les propriétés du pavot ; il en fit bouillir quelques têtes, la malade absorba le breuvage, s'endormit, et la santé revint avec ce sommeil réparateur. La guérison fut de courte durée, Pluton, le dieu des enfers, lui ayant ravi sa fille Proserpine, Cérès se mit, dans son désespoir, à parcourir toute la terre, toujours triste et demandant inlassablement des nouvelles de son enfant. C'est ainsi qu'elle fut rencontrée par la jeune Iambée, accablée de lassitude et de douleur, effondrée sur une pierre. La jeune fille, miséricordieuse, essaya, par des saillies vives et piquantes, d'interrompre les sanglots déchirants de la voyageuse. Elle avait tant d'esprit, se montra si vive et enjouée, qu'elle arracha un pâle sourire à la déesse désolée. Une vieille femme, nommée Baubo, connut, dans cette cure difficile, le plus éclatant succès. Elle se mit à danser devant la malade, et relevant sa robe bien au-dessus des genoux, elle multiplia les gestes lascifs, les postures indécentes, à un point tel que Cérès partit d'un immense éclat de rire, et l'espérance joyeuse se dessina sur ses lèvres, qui ne s'ouvraient plus depuis longtemps que pour gémir et que pour sangloter.

Bacchus, fils de Jupiter, connut aussi la démence. Alors qu'il se trouvait aux Indes, remplissant son rôle de civilisateur, un furieux délire le prit, et comme Cérès, il se mit à parcourir le monde ; le calme ne lui revint qu'en Phrygie, lors de son initiation aux mystères de Cybèle.

Le plus célèbre dément de cette phalange de dieux est encore un autre fils de Jupiter, Hercule. Toute son existence, le héros fut secoué par des crises d'épilepsie terribles. Etait-ce bien de l'épilepsie ? Le Dr Mollet croit y reconnaître du délire alcoolique, et, étant données les habitudes d'intempérance du sujet, on a tendance à incliner vers ce diagnostic. C'est en souvenir de la maladie d'Hercule que l'épilepsie a pris le nom de « mal sacré ». Quoi qu'il en soit, la première manifestation de cette névrose fut un infanticide. Il s'empara des enfants que lui avait donnés Mégare, et les jeta au feu. Dégrisé par cet acte brutal, et la raison lui étant revenue, il gémit devant son crime, et ne pouvant plus désormais regarder sa femme sans honte et sans regrets, il en fit cadeau à son fidèle compagnon Iolas. Systématiquement, dans ces accès, Hercule voyait rouge ; toute l'histoire de sa démence est tachée de sang. Au cours d'une crise il tua un autre Iolas, son cousin ; pareillement, il fit périr Iphitus, fils d'Eurythus, roi d'Œchalie ; une autre fois, il immole son serviteur Lychas. Toujours, sa rage apaisée, il en déplorait les conséquences et promettait d'expier ; l'accès revenu, il lui fallait une victime. A Thèbes, Médée la magicienne, par lui consultée, lui donna des remèdes où il trouva une passagère accalmie. Iolas parvint également à améliorer son état en lui faisant manger de la cervelle de caille ; il y avait là un curieux essai opothérapique. Toute l'antiquité, du reste, s'accorde à reconnaître l'excellence de la cervelle de caille dans le traitement du mal comitial ; et c'est pour cette raison que, dans les rites liturgiques, on sacrifiait des cailles à Hercule divinisé. Un médecin, Anticyre, lui fit prendre de l'ellébore ; il en éprouva un tel soulagement que cette plante a été longtemps considérée comme un spécifique de la folie.

Névrosée, pour ne pas dire hystérique, dans le sens populaire de ce mot, était Atalante, fraîchement unie à Hippomène, et si pressée d'en avoir l'assurance qu'elle consomma son mariage dans le plus prochain temple de Cybèle ; névrosée, Polyphonte, prise de passion pour un ours, dont elle eut deux enfants ; névrosée, Pasyphaé, femme de Minos, bien connue pour son commerce avec un taureau ; névrosée, Egialée, femme de Diomède, se livrant frénétiquement à tous ceux qui la voulaient prendre ; névrosée, Io, dont les rêves impudiques troublaient le sommeil ; névrosée, Brésie, fille du roi Cinyre, courant après tous les hommes qu'elle apercevait.

L'aventure des Prœtides, filles du roi Prœtus, est classique. Ces jeunes vierges s'imaginèrent qu'elles étaient converties en vaches, qu'on les voulait attacher à la charrue ; elles s'en allaient courant dans l'Argolide, baissant la tête à l'aspect des passants, comme si elles eussent voulu les percer de leurs cornes. Leur père, justement inquiet, fit venir le devin Mélampe, illustre médecin de l'époque et psycho-thérapeute avisé. Le confrère, très au courant de la reconnaissance des malades, exigea pour ses honoraires, en cas de succès, le tiers du royaume d'Argos. La note parut excessive au roi, et Mélampe se retira. Les Prœtides se mirent à mugir de plus belle, galopant à travers champs comme des vaches enragées. Voilà Mélampe rappelé. Vexé du refus précédemment opposé à sa demande, il voulut les deux tiers du royaume d'Argos. Il en fallut passer par là. Mélampe avait observé que les chèvres ayant brouté de l'ellébore blanc se trouvaient violemment purgées ; il donna donc du lait de ces chèvres aux filles de Prœtus, et les intéressantes malades revinrent à des idées plus féminines. Notre confrère poussa la délicatesse jusqu'à épouser une de ses clientes, Iphianasse, dont il eut trois fils.

Athamar, fils d'Eole, fut brusquement pris d'un délire qui lui faisait prendre son palais pour un bois, et sa famille pour des bêtes farouches ; il écrasa même un de ses enfants contre la muraille, et fut exilé. Antiope, maîtresse de Jupiter, parcourait la Grèce, en tenant des propos incohérents ; elle rencontra le médecin Phocas, fils de Neptune, qui la guérit de cette monomanie, et, comme

LA MÉDECINE DANS L'HISTOIRE *(Suite)*

Mélampe, épousa sa malade. Butès, fils de Borée, dans une crise délirante, se jeta dans un puits.

Durant la guerre de Troie, au milieu des violentes passions qui agitaient les deux peuples belligérants, les cas de folie étaient inévitables. Hécube, épouse de Priam, partit en hurlant à travers la Thrace ; les dieux apitoyés la muèrent en chienne. Oreste, fils d'Agamemnon, était hanté d'horribles visions ; dans un accès de fureur, il se mangea un doigt de la main gauche ; cette auto-mutilation le guérit. La nuit, Ajax, fils de Télamon, égorgeait des moutons, les prenant pour des Grecs ; quand, redevenu lucide, il connut ses incohérences, il se perça de son épée.

La folie est contagieuse, et l'histoire moderne a conservé le souvenir de démences collectives, telles que les convulsionnaires de Saint-Médard. Aux temps héroïques, ces épidémies étaient fréquentes. Mélampe eut à traiter les femmes d'Argos, parties avec les Prœtides, errer toutes nues dans les bois. En Attique, lors du passage de Bacchus, toutes les femmes, dans une crise de frénésie, allaient se pendre. Les danses convulsives, accompagnées de mutilations des Corybantes, prêtres de Cybèle, bien que faites dans un but religieux, traduisent bien une démence collective ; on en peut dire autant des scènes orgiastiques dont s'ornaient les fêtes sacrées bachiques.

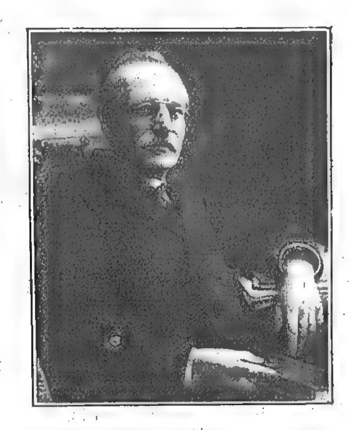
Ce serait par trop allonger cet article, que de décrire les méthodes thérapeutiques opposées à tous ces troubles cérébraux. Mais il ressort de cette rapide revue dans la folie anté-historique un fait singulier, c'est la manie, chez ces délirants, de se livrer à des marches fantastiques, ou à d'intenses crises d'érotisme. Les crimes de sang paraissent aussi être de règle au cours de toutes ces vésanies. Et tout cela ressemble étrangement aux choses de maintenant.

Dr MOUSSON-LANAUZE.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

JUBILÉ DU Dr ELEWANT

Le Dr Elewant pratique depuis cinquante ans à Haesdonck (Belgique). Né à Gand en 1836, il conquit son diplôme en 1862 et s'en vint en son pays créer l'un des premiers cercles médicaux belges, Il est d'ailleurs président du Cercle Médical Gand Écho depuis sa reconstitution en Union professionnelle. Ses confrères ont tenu à lui donner cette noble marque d'estime.



Le Dr Théophile ELEWANT.

Dans sa pratique rurale, si lourde de charges, il fut un des premiers à appliquer le sérum de Roux à une époque où la diphtérie jetait de multiples deuils dans les familles. Aujourd'hui, secondé par son fils et entouré d'une nombreuse famille, il continue avec une belle vaillance à exercer la médecine, tout en aidant ses confrères de conseils scientifiques ou professionnels, fruits d'une longue expérience.

R. L.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Accidents du travail et personnel salarié des établissements hospitaliers. — MM. Defontaine, Pasqual, Daniel-Vincent, Doizy Louis, Guislain députés, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi ayant pour but d'étendre aux accidentés des établissements hospitaliers le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Le gouvernement avait déposé, il y a quelque temps déjà, un projet de loi, qui étendait le bénéfice de la reconnaissance d'accidents du travail aux hospitalisés, victimes d'un accident dans le cours de la besogne qu'ils accomplissent dans les établissements d'assistance, de convalescence ou d'aliénés ; cette question étant fort complexe, puisque le travail demandé aux hospitalisés n'était souvent pour eux qu'un mode de traitement de leur état pathologique ; les députés susnommés ont pensé, que sans attendre les longues études que nécessitera le projet gourvenemental, on pourrait de suite étendre au personnel salarié des hôpitaux le bénéfice de la loi de 1898

A l'appui de leur thèse, les honorables députés citent le cas suivant :

Une voiture d'ambulance amène un blessé à l'hôpital, il est accompagné d'un camarade de travail que le patron a détaché pour le transporter, et si celui-ci en déchargeant le malade tombe et se fracture un membre, il jouira de la loi sur les accidents de travail pendant que le même avantage ne sera pas accordé à l'infirmier ou à l'infirmière qui, en accomplissant la même besogne, est exposé au même accident».

Les faits que l'on pourrait citer à l'appui de cette proposition sont nombreux, et chacun reconnaît le dévouement du personnel de nos hôpitaux parmi lequel les victimes sont nombreuses du fait des secours qu'ils ont prodigués.

La loi de 1898 leur étant appliquée, ce sera encore un pas de fait vers la reconnaissance que l'on doit au personnel de tout grade des hôpitaux.

B. JAM.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Il n'est pas que les jugements récents, qu'il soit utile de mettre en lumière, car souvent ils n'ont que l'application de décisions anciennes rendues par des hommes éminents : C'est ainsi que pour la responsabilité de l'Assistance publique, il existe un jugement type, qui a été rendu le 27 décembre 1894 par M. Baudouin, actuellement premier président à la Cour de Cassation. L'administration était représentée à la barre par M. Waldeck-Rousseau, assisté de M. Ulrich : c'est assez dire, sans qu'il soit besoin de qualificatifs, que l'affaire après avoir été plaidée avec une science parfaite du droit, a été jugée avec les précisions et la largeur d'esprit nécessaires aux jugements de principe.

Les médecins et les chirurgiens des hôpitaux de Paris ne sont pas les préposés de l'administration de l'Assistance publique, qui ne les choisit pas et dont ils n'ont ni ordres, ni instructions à recevoir pour le traitement des malades. L'administration ne saurait donc être responsable, par application de l'article 1384 C. C. des fautes qu'ils pourraient commettre dans ce traitement.

Tel est le critérium que suit aujourd'hui la jurisprudance, voyons dans quelles conditions ce jugement a été rendu (*Le Droit* 13, 21, 28 décembre 1894).

Il s'agissait d'une demande en dommage-intérêts intentée par Mme D..., à la suite du décès de son mari mort au cours d'une opération à l'hôpital de la Pitié.

Voici le jugement :

« Attendu qu'il résulte des documents de la cause et notamment de l'information suivie contre l'interne L..., et terminée le 21 août 1889 par une ordonnance de non lieu, que D... est entré à la Pitié le 20 mars précédent, atteint d'un lipome de la main gauche ; qu'il a été plac dans le service du Dr P..., à qui il avait été spécialement recommandé ; qu'après un examen attentif qui s'est prolongé pendant plusieurs jours une opération fut jugée nécessaire, et qu'il fut reconnu qu'à raison de la disposition de la tumeur, de la longueur de l'extraction et de la douleur qui devait en résulter, il était impossible de pratiquer l'opération sans le secours de l'anesthésie chloroformique ;

Que D... fut ausculté avec soin ; que rien dans sa constitution n'a contre-indiqué l'emploi du chloroforme ; que l'autopsie a sur ce point, comme sur le précédent, pleinement confirmé les données de l'auscultation, et démontré que D... n'était atteint d'aucune des affections du cœur, des gros vaisseaux, des voies respiratoires et du cerveau qui s'opposent à l'emploi du chloroforme ; que, si l'on avait remarqué la couleur grisonnante de ses cheveux et de sa barbe, ainsi qu'une certaine surcharge graisseuse dont il était atteint et qui était anormale pour son âge, et si, d'autre part, il avait reconnu lui-même qu'il buvait de temps en temps, il n'était pas permis d'en induire qu'il fût alcoolique.;

Qu'il n'y a donc eu aucune imprudence à chloroformiser D... ;

Qu'aucune faute n'est, d'autre part, relevée à la charge de ceux qui ont concouru à la chloroformisation pratiquée à l'aide des procédés classiques, que la substance employée était excellente, la dose normale, que l'opération a été faite, il est vrai, par l'interne L..., assisté de l'interne P... et d'un externe ; que ce fait, tout conforme qu'il soit à la pratique des hôpitaux de Paris, pourrait peut-être et à la rigueur constituer une violation de la loi aux termes de laquelle toute opération grave doit être faite par un docteur, si ces jeunes praticiens avaient agi seuls ;

Mais il est péremptoirement établi que, si conformément aux instructions qui leur ont été données, ils ont commencé la chloroformisation alors que le Dr P... était dans une pièce voisine où il donnait quelques signatures, celui-ci s'est rendu auprès du malade, au plus deux ou trois minutes après les premières inhalations ; que non seulement D... n'était pas à ce moment encore endormi ; mais qu'il n'était pas entré dans la période d'excitation qui précède l'anesthésie ; que par suite c'est bien en présence et sous la direction du Dr P... que l'opération a été faite dans des conditions qu'il avait seul qualité pour déterminer ;

Qu'il est impossible d'admettre dans ces circonstances à la charge du Dr P.. et de ses auxiliaires l'existence d'une faute quelconque, imprudence, négligence, maladresse ou impéritie ; que la mort de D... ne peut être attribuée qu'à l'un de ces cas fortuits ou de force majeure, qui se produisent parfois à de très rares intervalles dans les opérations de ce genre, et qui déconcertent toutes les prévisions de la science la plus consommée ;

Qu'en fût-il même autrement, l'action de la veuve D... ne saurait procéder contre l'administration de l'Assistance publique, qui seule a été appelée en cause ; que cette administration ne saurait en effet être déclarée responsable du fait des médecins et chirurgiens qui sont chargés du service des hôpitaux ;

Que la responsabilité que l'article 1384 C.C., fait peser sur le commettant suppose tout à la fois qu'il a choisi ses préposés et qu'il a le droit de leur donner des instructions et des ordres sur la manière de remplir les fonctions auxquelles il les emploie ; que ce sont là des conditions essentielles qui fondent l'autorité et la subordination sans lesquelles il n'y a pas de véritables commettants et de vrais préposés ;

Attendu que l'administration de l'Assistance publique ne choisit pas les médecins et chirurgiens des hospices et hôpitaux de Paris ; qu'aux termes de l'article 6 de la loi de 1849, ceux-ci sont nommés au concours sous l'approbation du Ministre de l'intérieur, qui seul peut les révoquer sur l'avis du conseil de surveillance et sur la proposition du préfet de la Seine ; que si d'autre part le directeur de l'Assistance publique a sous ses ordres le personnel de l'administration centrale de l'inspection et des établissements conformément à l'article 6 du règlement d'administration publique du 24 août 1849, cette disposition ne s'applique pas aux médecins et chirurgiens des hôpitaux, qui sont, chacun dans leur sphère les véritables chefs de leurs services, agissant pour le traitement de leurs malades avec la plus entière indépendance, et n'ont à recevoir à ce point de vue ni ordres ni instructions de l'administration de l'Assistance Publique ;

Qu'ils ne sont point dès lors les préposés de celle-ci, qui ne peut, par suite, à titre de commettant, être déclarée responsable de leurs actes ; qu'on ne peut davantage lui reprocher de ne pas avoir pris par elle-même les précautions que commandait la situation ;

Que, dans ces conditions, quelle que soit la pitié qu'inspire à trop juste titre la veuve D..., son action manque de base juridique ;

Par ces motifs,

Déclare la veuve D... mal fondée dans sa demande, l'en déboute et la condamne aux dépens. »

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



LE Dr DELEZENNE

Membre de l'Académie de Médecine

DIÉTÉTIQUE

Chaussons pour un déjeuner rapide.

1 cuillerée 1/2 de farine, 2 bonnes petites cuillerées de pâte à faire cuire, 1 cuillerée de table de sucre, 1/4 de petite cuillerée de sel, 1 tasse de lait, 1 œuf, 1 cuillerée de table de beurre fondu. Passez les ingrédients secs dans un bol ; battez l'œuf entièrement et ajoutez-y le lait ; remuez cette préparation rapidement et soigneusement dans le mélange sec ; battez, et ajoutez le beurre ; battez de nouveau. La pâte ne doit pas être trop raide ; ajoutez un peu plus de lait si c'est nécessaire. Beurrez un plat, mettez-y le mélange ; faites cuire pendant environ quinze minutes dans un four chaud. Cette recette doit faire une douzaine de chaussons.

Gâteaux de gingembre.

1 litre de mélasse, 1 tasse de saindoux, 1 cuillerée de table de gingembre en poudre, 1 cuillerée de table de clous de girofle en poudre, 1 cuillerée de table de cannelle en poudre, de la farine. Faites bouillir la mélasse pendant cinq minutes ; retirez-la du feu et mettez avec le saindoux, les épices et la farine. Mettez de côté pour refroidir ; roulez de façon à avoir une pâte mince et faites cuire dans un four chaud.

Babas à la noix de coco.

1 litre de farine, 1/2 tasse de beurre, 1/2 tasse de sucre, 1 petite cuillerée de sucre en poudre, 1 œuf, 1/2 tasse de coco finement découpé, 1/4 de petite cuillère de sel, du lait. Incorporez le beurre dans la farine ; ajoutez le sel, le sucre, la noix de coco, l'œuf bien battu et le lait. Placez-le en petits morceaux dans un pot graissé. Ajoutez du lait, répandez sur cette préparation de la noix de coco coupée menue, et faites cuire dans un four chaud pendant 15 minutes.

Gâteaux au café.

1 tasse de café fort « bouilli», 1/2 tasse de beurre, 1 tasse de cassonade, 1 œuf, 4 tasses de farine, 1 cuillère de table de cannelle en poudre, 1 petite cuillère de clous de girofle en poudre, 1 livre 1/2 de raisin sec, 1/2 livre de groseilles à grappes, 1/4 de livre de citron coupé menu. Chauffez le beurre et le sucre ensemble, puis ajoutez l'œuf bien battu ; passez la farine et battez-la avec le café, les épices et les fruits. Faites cuire dans un four modéré pendant une heure environ. Ce mélange fait un excellent gâteau.

Babas.

1 tasse de pâte de pain, 1 tasse d'eau chaude, 2 cuillères à soupe de saindoux, chocolat, 2 tasses de farine, 2 cuillères à soupe de sucre, 1/2 petite cuillère de sel, de la farine. Mêlez tous les ingrédients ensemble et ajoutez suffisamment de farine pour que la pâte soit bien pétrie. Laissez-la lever jusqu'au soir, alors arrangez-la en babas et placez-les séparés dans un ustensile bien graissé. Laissez lever jusqu'au matin, et faites cuire dans un four chaud jusqu'à ce que la pâte ait une riche couleur brune. Ces babas font d'excellents sandwiches.

Gâteaux au chocolat.

1/2 tasse de beurre, 1 cuillère à soupe de saindoux, 1 tasse de sucre, 1 œuf, 1/4 de petite cuillère de sel, 1/2 petite cuillère de cannelle en poudre, chocolat, 2 1/2 petites tasses de farine, 1/4 de tasse de lait. Chauffez le beurre et le saindoux ensemble ; ajoutez le sucre graduellement, l'œuf bien battu, le sel, la cannelle, et le chocolat fondu. Battez bien, et ajoutez la farine et le lait. Glacez, roulez en morceaux très minces, ensuite découpez avec un petit découpoir, faites cuire dans un four modéré.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Chlorose aménorrhéique (COPLAND)

Acétate de morphine	0 gr. 06
Extrait de noix vomique	0 » 10
Huile d'olives	0 » 60
Extrait d'ellébore noir	0 » 20
Poudre de réglisse	0 » 48

Faire 12 pilules, 2 à 3 par jour.

Asthénie cardiaque grave

Alcool à 90°	21 parties.
Huile volatile d'anis	1 —
Ammoniaque liquide	6 —

A prendre V à XV gouttes, plusieurs fois par jour, en suspension dans de l'eau sucrée ou sous forme de potion.

Métrorragies de la ménopause

Chlorure de calcium	4 gr.
Sirop d'opium	30 gr.
Eau	120 gr.

A prendre dans la journée,

Chlorure de calcium	6 gr.
Eau distillée	10 gr.
Mucilage simple de gomme arabique à 30 %	40 gr.
Teinture de cannelle	10 gr.

Lait ou émulsion huileuse, q. s. pour faire 150 grammes.

Carie dentaire (DAVID)

Acide phénique cristallisé }	aa 2 grammes.
Essence de citron }	
Alcool à 90°	20 —

Faites dissoudre. Une boulette de coton imprégnée de ce liquide est introduite dans la cavité de la dent cariée.

Teinture anti-odontalgique (BRANDES)

Pyrèthre pulvérisé	8 grammes.
Camphre —	6 —
Opium —	2 —
Essence de girofle	1 gramme.
Esprit-de-vin rectifié	100 grammes.

Faites macérer dix jours, exprimez et filtrez.

On imbibe de ce liquide une petite boulette de coton qu'on introduit ensuite dans la cavité de la dent douloureuse.

Elixir anti-odontalgique (RIGHINI)

Alcool	15 grammes.
Créosote	22 —
Teinture de cochenille	7 —
Essence de menthe poivrée	12 gouttes.

Mêlez.

On imbibe de ce liquide une petite boulette de coton et on l'introduit dans la cavité de la dent douloureuse.

Potion antidiarrhérique (DELIOUX)

Ether sulfurique	4 grammes.
Extrait de ratanhia	4 —
Sirop d'opium	30 —
Hydrolat de menthe	60 —
— de mélisse ou d'oranger	60 —

F. s. a. une potion, à donner par cuillerée à soupe toutes les heures.

Sirop de dentition (BOUCHUT).

Chlorhydrate de cocaïne.	50 cent.
Borate de soude	50 cent.
Sirop de guimauve	10 grammes.

F.s. a. un sirop, avec lequel on frictionne doucement les gencives quatre fois par jour.

Collutoire boro-safrané (DELIOUX)

Sirop diacode	5 —
Safran pulvérisé	50 centigr.
Borate de soude porphyrisé	1 gramme.
Teinture de myrrhe	10 gouttes
Glycérolé d'amidon	10 grammes.

F. s. a. — Frictions douces et plusieurs fois répétées sur les gencives, pour combattre les douleurs qui accompagnent l'éruption des dents de sagesse.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Les étapes des recherches physiologiques sur la vie des cellules et des tissus en dehors de l'organisme** (HÉDON, 1 janvier 1913).

La sénescence et la mort, dans les conditions et les limites des expériences pratiquées par Carrel, sont des phénomènes contingents et non nécessaires, et il est permis de croire qu'avec les perfectionnements de la technique, on parviendra à maintenir d'une façon permanente, en dehors de l'organisme, des tissus en état de vie manifestée. « Les cellules affranchies de la loi de dépendance qui les maintient en association dans l'Etat, perdront le souvenir de cette condition, et se développeront comme des éléments libres. »

PRESSE MÉDICALE. — **L'argent colloïdal et ses applications à la thérapeutique infantile** (NETTER, 8 janvier 1913).

« Une des applications les plus heureuses du collargol est celle qui consiste dans l'*instillation par les narines*, d'une solution à 1 p. 100, chez les enfants atteints d'adénoïdite. Je suis souvent arrivé ainsi à enrayer des poussées fébriles se poursuivant indéfiniment chez des nourrissons. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les résultats cliniques de la cure de Forlanini dans le traitement de la tuberculose pulmonaire** (PIERY et LE BOURDELLÈS, 7 janvier 1913).

On pourrait croire que le pneumothorax artificiel provoque de la dyspnée. Non seulement la suppression fonctionnelle d'un poumon n'aggrave pas l'oppression du malade, mais, dans certains cas, elle la diminue.

BULLETIN MÉDICAL. — **Les infections générales d'origine dentaire** (PLICQUE, 8 janvier 1913).

Les infections générales d'origine dentaire sont fréquentes et tenaces ; prolongées, elles deviennent souvent graves, d'autant plus que leur véritable origine est assez facilement méconnue. Avant de rechercher l'origine dentaire, on songe à une lésion de l'estomac, à une dilatation, parfois à un cancer. On soupçonne d'autres fois le pancréas ou le foie ; enfin, la fièvre intermittente, qui accompagne parfois la pyorrhée gingivale, fait le plus souvent penser à un foyer latent de tuberculose.

Chez les tuberculeux en particulier, la carie dentaire est fréquente et son traitement complet amènera presque toujours une amélioration considérable des divers symptômes.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **La méningite spécifique héréditaire familiale et congénitale** (BABINSKI, 4 janvier 1913).

Le tabes peut rester fruste pendant de longues années et se cacher sous le masque du rhumatisme chronique, de la dyspepsie, de l'ulcère de l'estomac, etc. Il y a grand intérêt à dépister le tabes fruste, car c'est au début que le traitement a le plus de chance d'exercer une action favorable.

Dans les cas de tabes conjugaux et de méningo-encéphalites conjugales, le médecin est presque impuissant pour le sujet qui le consulte, alors qu'il peut être très utile à celui qui ne le consulte pas.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La diarrhée, accident consécutif à la gastro-entérostomie** (GASTON-DURAND, 4 janvier 1913).

Dans les suites immédiates ou éloignées de la gastro-entérostomie (ulcus pyloriques ou juxta-pyloriques), deux sortes d'accidents sont imputables à l'opération elle-même : les régurgitations et vomissements bilieux; la diarrhée.

Cette dernière complication apparaît dans un huitième des cas. Elle se déclare peu après l'opération; d'autres fois, elle fait une apparition tardive. Elle ne comporte pas un pronostic fâcheux et elle est subordonnée en majeure partie aux modifications apportées dans l'hygiène de vie et le régime alimentaire du malade.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Cancer du sein guéri par les rayons X ; huit ans après accouchement ; allaitement, abcès du sein autrefois malade, incision, maintien de la guérison du cancer** (LACAILLE, 4 janvier 1913).

Une malade guérie d'un cancer du sein traité par la radiothérapie, accouche huit ans après et nourrit des *deux seins*. Remariée, elle n'avait pas voulu avouer à l'entourage la préexistence d'une tumeur et elle avait essayé de nourrir. Rapidement le sein autrefois malade s'engorgea, devint rouge, tendu et atrocement douloureux. A l'excision, on obtint une quantité abondante de pus et la malade guérit rapidement.

L'ANNÉE MÉDICALE DE CAEN. — **Doit-on prévenir les tuberculeux de la nature de leur maladie ?** (GOURAUD, janvier 1913).

Il est exceptionnel d'entendre un malade reprocher à son médecin de lui avoir révélé la cruelle vérité : ce qu'on pourra lui reprocher, c'est d'avoir parlé trop vite alors qu'il n'était pas sûr, plus encore d'avoir assombri le pronostic, d'avoir enlevé l'espoir, mais jamais ou presque jamais d'avoir révélé le vrai diagnostic.

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **La maladie de Parkinson** (MIRALLIÉ, 4 janvier 1913).

En principe « la paralysie agitante manque de paralysie » ; les troubles moteurs font défaut ; il y a raideur mais non paralysie, sauf peut-être à la période cachectique. L'existence de phénomènes paralytiques doit faire penser plutôt à une complication, une association, qu'à un symptôme de la maladie.

PROVINCE MÉDICALE. — **Contribution à l'étude des injections anté-opératoires de Pantopon** (TOURNEUX et GINESKY, 11 janvier 1913).

Le Pantopon peut être un adjuvant des plus utiles pour le chirurgien par ses multiples propriétés : action antispasmodique, influence sur le tonus cardiaque, action analgésique et anesthésique. Action sur les sécrétions bronchiques et ses produits excito-respiratoires. C'est surtout avec l'éther donné goutte à goutte que l'injection anté-opératoire (0,02 centigrammes) de Pantopon a donné les meilleurs résultats.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

La haute fréquence dans la névralgie du trijumeau (SOMERVILLE, **British Méd. Journ.**, 21 décembre 1912).

Chez une femme de soixante ans, une névralgie du trijumeau datant de huit ans a radicalement disparu depuis un an, après un traitement de quelques mois par la haute fréquence.

Les phénomènes acoustiques dans le rétrécissement mitral (T. LEWIS, **British méd. Journ**, 21 décembre 1912).

La méthode de Lewis est basée sur l'inscription simultanée d'un électrocardiogramme et des bruits du cœur qu'enregistre un microphone relié à un fil galvanométrique séparé.

Le traitement vaccinal dans l'asthme des foins (A.-H. LOVELL, **The Lancet**, 21 décembre 1912).

Un soulagement marqué a été apporté à six malades atteints d'asthme des foins par des inoculations vaccinales de toxine de pollen.

Sur un cas d'intoxication par la paraldéhyde et son traitement (FORNACA et QUARELLI. **Berl. klinisch. Wochenschr.**, 23 décembre 1912.)

En 1883, Cervella et Coppola ont préconisé la paraldéhyde comme hypnotique pour remplacer le chloral. Son emploi ne donnant lieu à aucune modification de la tension artérielle, l'administration au double ou au triple de la dose ordinaire (5 grammes) ne produirait aucun accident. La paraldéhyde serait particulièrement efficace dans les troubles psychiques et chez les aliénés.

Raimann rapporte des cas où des malades ont absorbé l'un 60 grammes en vingt-quatre heures, un autre 480 grammes en une semaine sans intoxication. Par erreur, un malade prit 50 grammes en une fois et dormit profondément pendant quatorze heures.

On n'observe d'empoisonnement chronique par la paraldéhyde que chez les individus qui en absorbent pendant longtemps et les signes d'intoxication qui rappellent le délirium tremens cessent avec la privation de paraldéhyde.

Fornaca et Quarelli relatent l'observation d'un malade âgé de 48 ans qui présentait des troubles d'insomnie. Il prit divers hypnotiques, d'abord du véronal jusqu'à 5 grammes quotidiennement pendant cinq ans, puis de la paraldéhyde jusqu'à 15 grammes par jour. Il commença à présenter des troubles psychiques : dépression, excitation, confusion d'idées, embarras de la parole, tremblement des mains : il avait absorbé jusqu'à 500 grammes de paraldéhyde en une semaine. Puis, il fut pris de convulsions toniques et cloniques, et resta dans cet état pendant six jours. T. 40°— P. : 134.

On essaie sans résultat des petites doses de paraldéhyde, du bromure, des piqûres de morphine.

On fait alors trois fois en vingt-quatre heures des injections de Pantopon, et le lendemain les doses de 0gr,06 à 0gr,08 procurent au malade quelques moments de répit. Le délire cesse, l'amélioration est notable. Les doses injectées sont diminuées jusqu'à 0gr,02. Il quitte l'hôpital, au quatorzième jour, en complète guérison.

Les auteurs insistent :

1° Sur l'analogie de l'intoxication paraldéhydique avec le délirium tremens.

2° L'élimination non lésionnelle pour l'organisme.

3° L'efficacité des préparations opiacées.

Le diagnostic de la sciatique chez les accidentés du travail (BRUNN. **Muench. Mediz. Woch.**, 10 décembre 1912).

On ne possède point trop de moyens nouveaux pour dépister la simulation de la névralgie sciatique chez les accidentés du travail : ceux-ci ayant été examinés à plusieurs reprises connaissent et indiquent des réactions douloureuses, au signe de Bonnet ou aux points douloureux sur le trajet du nerf sciatique.

Pour les démasquer, Brunn conseille de faire mettre le malade sur le ventre, les membres inférieurs en extension. Si l'on fléchit la jambe sur la cuisse, le nerf sciatique se relâche. Un accidenté souffrant réellement de névralgie sciatique ne ressentirait point de douleur. Le simulateur ignorant de ce nouveau procédé accuse une souffrance plus ou moins intense.

Par cette « épreuve de vexation », l'auteur a pu démontrer l'existence de toute une série de fausses névral ies sciatiques.

Sur la fonction des capsules surrénales durant la vie fœtale (Pr CEVIDALLI, **Revue suisse de médecine**, 21 décembre 1912).

Durant les dernières périodes de la vie fœtale, les capsules surrénales contiennent déjà une très notable quantité d'adrénaline.

Sur le nystagmus des mineurs (H. COPPEZ, **Journ. Méd. de Bruxelles**, 5 décembre 1912).

Le nystagmus est fréquent chez les mineurs. L'étude comparative des nystagmogrammes et des myogrammes démontre que c'est un tétanos incomplet et l'expression d'une fatigue.

La fatigue ne porte pas exclusivement sur les muscles droits supérieurs, comme on l'a cru généralement, mais sur l'acte automatique représenté par la direction du regard du mineur dans la mine.

Cas d'empyème chez un nourrisson de cinq semaines ; opération ; guérison (F.-G. CHANDLER, **Lancet**, 4 janvier 1913).

L'empyème n'est pas rare durant la première année de la vie, mais il paraît exceptionnel durant les premières semaines. Il est curieux que, dans ce cas, l'agent causal ait été le staphylocoque doré, exceptionnellement incriminé dans la pleurésie purulente du jeune âge. L'opération fut effectuée *sans anesthésie*, sans résection costale et le drainage se fit parfaitement. En un mois, le nourrisson était parfaitement guéri.

Crises d'angine de poitrine durant l'anesthésie (F. MC MECHAN, **Amer. Journ. of Clinic. Medic.**, décembre 1912).

Il est à remarquer que des crises d'angor peuvent survenir chez certains malades au cours d'une anesthésie. Mc Mechan a pu en observer cinq cas en six ans ; d'ailleurs, si l'on n'était pas prévenu par la connaissance d'attaques antécédentes, les crises angineuses pourraient être facilement mises sur le compte de phénomènes d'excitation chez des alcooliques ou des névropathes. L'effet de l'inhalation du nitrite d'amyle est dans ces cas réellement remarquable.

Le traitement externe de la pustule maligne (BRAMANN, **Munch. mediz. Woch.**, 17 décembre 1912).

Le traitement externe de la pustule maligne est très discuté. Certains auteurs sont partisans de l'intervention chirurgicale par incision ou extirpation des ganglions lymphatiques.

Bramann recommande le repos du membre malade et les frictions mercurielles. Digitale, caféine et camphre *per os*. Par ce traitement, l'infiltration diminue en peu de temps. Les vésicules sèchent, les parties nécrosées se détachent ; la lymphangite disparaît en quelques jours.

Cette thérapeutique a été essayée et les résultats confirmés par les expériences de Muller.

Bramann démontre le danger de l'intervention chirurgicale par le passage de la bactéridie charbonneuse dans la circulation sanguine à la suite de l'incision des pustules.

Sur 49 cas ainsi traités, Bramann n'a eu que 2 décès, l'un d'eux causé par œdème de la glotte.

HYGIÈNE APPLIQUÉE

Hygiène et sécurité des travailleurs.

Dans un rapport au Président de la République, M. Léon Bourgeois, ministre du travail et de la prévoyance sociale, expose les résultats de l'application, pour l'année 1911, de la loi des 12 juin 1893 et 11 juillet 1903 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Voici quelques extraits de ce long rapport, dans lequel figure la statistique comparative des accidents du travail, de 1902 à 1911 inclus :

Statistique par profession des accidents déclarés.

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	NOMBRE D'ACCIDENTS DÉCLARÉS									
		En 1903	En 1904	En 1905	En 1906	En 1907	En 1908	En 1909	En 1910	En 1911
Pêche (établissements ayant un caractère industriel)	51	86	92	118	114	107	113	136	143	80
Forêts, agriculture (établissements ayant un caractère industriel)	3.855	3.359	2.932	2.880	2.714	3.234	3.293	3.421	3.345	3.659
Industries extractives (industries annexes des) (1)	314	220	346	303	385	313	398	365	366	273
Industries de l'alimentation	13.379	13.159	13.374	15.276	17.091	19.315	19.233	22.088	22.837	25.961
Industries chimiques	9.782	9.575	10.466	13.039	15.643	17.777	17.224	18.210	19.660	22.011
Caoutchouc, papier, carton	3.441	3.330	3.608	4.491	5.633	6.577	6.269	6.874	7.008	7.768
Industries du livre	1.988	1.859	2.054	2.455	2.737	3.033	3.043	5.516	3.729	4.074
Industries textiles proprement dites	15.272	14.618	14.481	16.537	20.419	25.518	22.022	26.302	28.406	29.062
Travail des étoffes, vêtements	1.694	1.678	1.721	2.197	2.633	3.246	3.254	3.869	4.401	5.146
Travail des pailles, plumes, crins	163	218	170	177	250	324	390	432	494	550
Cuirs et peaux	3.312	3.072	3.102	3.697	4.295	4.829	4.589	5.420	5.817	6.078
Industries du bois	16.912	15.470	15.540	17.962	20.034	22.869	22.238	23.933	25.330	29.203
Métallurgie	16.087	15.750	17.466	22.001	26.676	31.175	28.835	31.096	34.367	38.998
Travail des métaux ordinaires	44.644	42.955	45.688	54.796	6.012	74.809	75.575	79.953	87.906	105.767
Travail des métaux fins	334	321	310	367	429	609	478	481	567	503
Travail des pierres précieuses	30	57	34	30	41	39	38	36	29	57
Taille de pierre et moulage	994	969	1.001	1.084	1.216	1.218	1.277	1.445	1.505	1.724
Terrassement, construction en pierre	31.973	29.889	29.030	33.750	38.786	43.905	47.093	49.692	52.507	64.308
Travail des pierres et terres au feu	8.845	8.360	8.564	9.939	12.445	14.114	13.699	13.721	14.206	15.725
Manutention	34.633	32.215	34.330	38.492	44.959	16.317	12.985	12.791	15.054	18.573
Transports						35.781	37.589	41.342	43.219	47.325
Commerces divers	12.941	12.935	15.284	17.218	19.835	27.994	29.274	32.407	35.228	40.535
Commerce forain, spectacles, agences, etc	......	......	......	......	......	174	218	305	347	314
Banques, assurances, etc	......	......	......	......	......	24	80	142	101	186
Professions libérales	112	86	84	138	123	269	405	559	635	687
Soins personnels service domestique	164	152	141	151	223	342	505	591	750	1.026
Service de l'État, des départements et des communes	2.366	2.420	(1)2.306	2.784	3.167	3.835	3.910	4.122	4.321	4.713
Total	223.286	212.753	222.124	259.882	306.860	359.747	354.027	383.249	412.278	474.396

(1) Chiffre rectifié.

Répartition professionnelle des accidents d'après leur gravité.

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	ACCIDENTS survenus par 1 000 ouvriers.	MORTS		INCAPACITÉ permanente.		INCAPACITÉ temporaire de plus de quatre jours.		SUITES INCONNUES	
		Nombre.	Pour 1 000.	Nombre.	Pour 1 000.	Nombre.	Pour 1 000.	Nombre.	Pour 1 000
Industries de l'alimentation	77.7	108	0.3	256	0.7	25.318	75.8	279	0.9
Industries chimiques	162.9	84	0.6	163	1.2	21.502	159.2	262	1.9
Caoutchouc, papier, carton	81.9	28	0.3	164	1.7	5.707	79.2	69	0.7
Industries du livre	41.6	4	0.04	77	0.8	3.909	39.9	84	0.8
Industries textiles proprement dites	42.6	47	0.07	423	0.7	28.496	41.7	96	0.1
Travail des étoffes, vêtements	12.0	5	0.01	66	0.1	4.990	11.7	85	0.2
Travail des pailles, plumes, crins	28.9	»	»	3	0.1	539	28.4	8	0.4
Cuirs et peaux	43.8	17	0.1	79	0.5	5.991	42.7	71	0.5
Industries du bois	94.0	100	0.3	735	2.3	27.903	89.7	465	1.7
Métallurgie	310.9	105	0.8	307	2.4	36.532	307.3	54	0.4
Travail des métaux ordinaires	182.7	148	0.2	1.158	2.0	103.407	178.7	1.054	1.8
Travail des métaux fins	27.6	1	0.04	5	0.2	577	26.6	10	0.4
Taille des pierres précieuses	13.8	»	»	1	0.2	56	13.6	»	»
Taille de pierre et moulage	78.9	5	0.2	19	0.9	1.679	76.9	21	0.9
Terrassement, construction en pierre	190.6	516	1.5	709	2.1	62.021	184.6	1.062	3.0
Travail des pierres et terres au feu	88.9	37	0.2	168	0.9	15.423	87.3	97	0.5
Commerces divers	88.7	131	0.3	285	0.6	39.366	86.1	753	1.7
Commerce forain, spectacles, agences, etc	29.2	1	0.09	9	0.9	291	27.0	13	1.2
Banques, assurances, etc	4.4	3	0.07	2	0.05	169	3.9	12	0.3

HYGIÈNE APPLIQUÉE *(Suite)*

Air comprimé. — *Décret du 15 décembre 1908 prescrivant les mesures particulières de protection et de salubrité dans les chantiers de travaux à l'air comprimé, modifié par le décret du 21 avril 1910.*

ANNÉES	NOMBRE		
	de mises en demeure		de contraventions relevées.
	notifiées.	reconnues exécutées.	
1909	5	2	»
1910	19	5	»
1911	8	8	25
Totaux	32	15	25

Les chantiers de travaux à l'air comprimé sont peu nombreux et ils sont temporaires ; mais les accidents par coup de pression sont assez fréquents : il en a été enregistré 179 en 1911. Dans un chantier de fonçage de pont, sur lequel il ne s'était produit, en 1910, aucun accident dû à l'air comprimé, il s'en est produit 18 de janvier à mai 1911 ; il y a eu notamment 9 accidents le même jour et dans la même équipe, accidents qui se sont manifestés seulement lorsque les ouvriers se rendaient chez eux et, pour quelques-uns, à leur domicile même. La pression n'ayant pas dépassé 1 kilogramme 2, la baraque de repos et la chambre de recompression n'étaient pas obligatoires, et l'inspecteur n'a pas pu établir que le temps employé à la décompression eût été inférieur à la durée réglementaire.

Infection charbonneuse. — *Décret du 22 août 1910 prescrivant les mesures particulières d'hygiène dans les établissements dont le personnel est exposé à l'infection charbonneuse.* — Ce décret est applicable depuis le 22 août 1911, sauf toutefois pour quelques-unes de ses prescriptions, dont le délai d'exécution n'expirera que le 22 août 1913. Son application a donné lieu, en 1911, à 66 mises en demeure. L'exécution d'une de ses prescriptions essentielles, celle qui est relative à l'organisation de la surveillance médicale, laisse à désirer et des instructions avaient été adressées au service d'inspection en vue d'arriver à une amélioration de la situation sur ce point.

48 cas de charbon dont 3 mortels ont été enregistrés en 1911, contre 45 cas, dont 10 mortels, en 1910. Les cas graves sont donc en diminution. Les inspecteurs des régions où le charbon est habituellement le plus fréquent attribuent l'amélioration constatée aux soins que prendraient maintenant les ouvriers.

Les mesures particulières énoncées au décret ne sont applicables que si les produits ou dépouilles énumérés à l'article 1er sont considérés comme à l'état brut, pour n'avoir pas subi les opérations désinfectantes mentionnées par le même article.

Couperies de poils. — *Décret du 2 juin 1911 prescrivant des mesures particulières d'hygiène dans l'industrie de la couperie de poils.* — L'attention des hygiénistes a été depuis longtemps attirée sur les dangers d'intoxication par le mercure qui menacent les ouvriers occupés dans les couperies de poils.

Les ouvriers des couperies de poils sont particulièrement exposés à l'intoxication mercurielle ; les principales dispositions du nouveau décret ont pour objet de diminuer les risques de cette intoxication et de compléter certaines prescriptions déjà en vigueur, en vue de préserver plus efficacement le personnel contre le dégagement des vapeurs nitreuses et surtout contre le dégagement massif qui se produit quelquefois au cours de la préparation du secret. Le décret prescrit en outre l'organisation d'une surveillance médicale dans des conditions semblables à celles qui ont déjà été fixées par des règlements antérieurs concernant d'autres industries.

Le délai d'exécution des mesures édictées par le nouveau décret est fixé à six mois au moins à dater de sa publication. L'application d'aucune de ces dispositions ne pouvait donc être requise avant le mois de décembre 1911, au cours duquel il a été notifié, pour cette application, 17 mises en demeure. Les rapports des inspecteurs mentionnent déjà les améliorations réalisées dans quelques établissements, comme la transformation des étuves dans le sens des prescriptions de l'article 5 du décret et l'établissement d'un roulement entre les ouvriers pour le travail du secrétage.

Théâtres, cirques et autres établissements de spectacle. — De nouvelles dispositions de loi, promulguées le 31 décembre dernier (*Journal officiel*), spécifient que :

1° Les établissement susvisés doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel.

« Ils doivent être aménagés de manière à garantir la sécurité des travailleurs.

« Les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins doivent être installés et tenus dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

2° Les ouvriers appelés à travailler dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, fosses d'aisances, cuves ou appareils quelconques pouvant contenir des gaz délétères, doivent être attachés par une ceinture ou protégés par un autre dispositif de sûreté.

« Les puits, trappes et ouvertures de descente doivent être clôturés.

« Les moteurs doivent être isolés par des cloisons ou barrières de protection.

« Les escaliers doivent être solides et munis de fortes rampes.

« Les échafaudages doivent être munis de garde-corps rigides de 90 centimètres de haut.

« Les pièces mobiles suivantes des machines et transmissions : bielles et volants de moteur, roues, arbres de transmission, engrenages, cônes ou cylindres de friction, doivent être munies d'un dispositif protecteur ou séparées des ouvriers, à moins qu'elles ne soient hors de portée de la main.

« Il en est de même des courroies ou câbles traversant le sol d'un atelier ou fonctionnant sur des poulies de transmission placées à moins de 2 mètres du sol.

« Le maniement à la main des courroies en marche doit être évité par des appareils adaptés aux machines ou mis à la disposition du personnel. »

GRANDS TRAITÉS ET GRANDES COLLECTIONS

En cours de Publication

ÉTAT D'AVANCEMENT EN JANVIER 1913

ACTUALITÉS MÉDICALES. Collection de volumes in-16 de 96 pages avec figures. 80 volumes sont en vente. Prix de chaque volume cartonné..... 1 fr. 50
Derniers volumes parus : WICKHAM, *Radium.* — MINET et LECLERCQ, *Anaphylaxie.* — MAUBAN, *Acétonurie.* — GASTOU, *Ultramicroscope*, 2e *édition.* — MILIAN, *Traitement de la Syphilis par le 606.* — SEZARY, *Tuberculinothérapie.* — RAIMONDI, *Puériculture.*

ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS. Collection de volumes in-8 avec planches coloriées, reliés en peau souple, tête dorée.
30 volumes. Chaque volume : 16 à 24 fr. Derniers volumes parus : *Chirurgie opératoire*, 20 fr. — *Chirurgie générale*, 16 fr. — *Chirurgie des Régions*, 2 vol., 40 fr.

BIBLIOTHÈQUE DU DOCTORAT EN MÉDECINE, publiée sous la direction de A. GILBERT et L. FOURNIER. 30 vol. in-8 de 500 à 750 pages illustrées de fig. 16 volumes sont en vente.
Pathologie interne, I. 14 fr. — *Histologie*, 15 fr. — *Physique médicale*, 12 fr. — *Pathologie externe*, 2 vol., 20 fr. (sera complète en 4 vol. à 10 fr.). — *Anatomie topographique*, 16 fr. — *Médecine opératoire*, 10 fr. — *Obstétrique*, 16 fr. — *Pathologie générale*, 12 fr. — *Parasitologie*, 12 fr. — *Anatomie pathologique*, 12 fr. — *Thérapeutique*, 10 fr. — *Hygiène*, 10 fr. — *Médecine légale*, 12 fr. — *Ophtalmologie*, 12 fr. — *Maladies des Enfants*, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE THÉRAPEUTIQUE, publiée sous la direction de A. GILBERT et P. CARNOT. 28 volumes in-8 de 500 à 750 pages, illustrées de figures. 16 volumes sont en vente.
Maladies infectieuses, 12 fr. — *Thérapeutique obstétricale et gynécologique*, 14 fr. — *Radiothérapie*, 14 fr. — *Psychothérapie*, 12 fr. — *Electrothérapie*, 10 fr. — *Médicaments microbiens*, 12 fr. — *Régimes alimentaires*, 12 fr. — *Thérapeutique urinaire*, 12 fr. — *Crénothérapie, Climatothérapie*, 14 fr. — *Opothérapie*, 12 fr. — *Technique thérapeutique chirurgicale*, 15 fr. — *Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire*, 14 fr. — *Médications générales*, 14 fr.

NOUVEAU TRAITÉ DE MÉDECINE, publié en fascicules sous la direction de MM. les professeurs A. GILBERT et L. THOINOT. Paraît en 40 fascicules gr. in-8, entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
31 fascicules sont en vente :
Derniers fascicules parus : *Maladies des Veines et des Lymphatiques*, 4 fr. — *Sémiologie nerveuse*, 12 fr. — *Maladies des Muscles*, 5 fr. — *Maladies des Poumons*, 16 fr. — *Maladies de la Moelle épinière*, 16 fr. *Maladies de l'Estomac*, 12 fr. — *Maladies des Méninges*, 8 fr. — *Maladies de la Peau*, 10 fr.. — *Maladies de l'estomac*, 12 fr.

NOUVEAU TRAITÉ DE CHIRURGIE, publié en fascicules, sous la direction de MM. les professeurs A. LE DENTU et PIERRE DELBET. Paraît en 33 fascicules gr. in-8 entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
24 fascicules sont en vente.
Derniers fascicules parus : *Affections chirurgicales de la Poitrine*, 6 fr. — *Affections chirurgicales des Artères*, 8 fr. — *Affections chirurgicales de la Face*, 8 fr. — *Maladies des Nerfs*, 4 fr. — *Maladies chirurgicales du Foie et des Voies biliaires*, 6 fr. — *Maladies du Rachis et de la Moelle*, 12 fr. — *Maladies du Pancréas, de la Rate et du Mésentère*, 10 fr.

TRAITÉ DE STOMATOLOGIE, publié sous la direction des Dr G. GAILLARD et R. NOGUÉ, dentistes des hôpitaux de Paris. Paraît en 10 fascicules gr. in-8 de 400 pages, illustrées de figures. L'ouvrage complet coûtera environ 80 fr.
Fascicules en vente :
I. *Anatomie de la Bouche et des Dents*, 6 fr.
II. *Physiologie, Bactériologie, Anomalies, Accidents de la dentition*, 10 fr.
V. *Affections paradentaires*, 12 fr.
VI. *Ansthésie*, 12 fr.
VIII. *Maladies chirurgicales de la Bouche*, 12 fr.

TRAITÉ D'HYGIÈNE, publié en fascicules sous la direction de A. CHANTEMESSE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, et G. MOSNY, Membre de l'Académie de Médecine. Paraît en 20 fascicules gr. in-8, entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
15 fascicules sont en vente:
Atmosphères et climats, 3 fr. — *Le sol et l'eau*, 10 fr. *Hygiène individuelle*, 6 fr. — *Hygiène alimentaire*, 6 fr. — *Hygiène industrielle*, 12 fr. — *Hygiène hospitalière*, 6 fr. — *Hygiène militaire*, 7 fr. 50. — *Hygiène navale*, 7 fr. 50. — *Hygiène rurale*, 6 fr. — *Approvisionnement communal*, 10 fr. — *Hygiène générale des Villes*, 12 fr. — *Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières*, 14 fr. — *Étiologie et prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau*, 2 vol., 24 fr.

PRATIQUE (la) DES MALADIES DES ENFANTS, *diagnostic et thérapeutique*, publiée en fascicules, par MM. APERT, BARBIER, BROCA, CASTAIGNE, GRENET, GUILLEMOT, GUINON, MARFAN, MÉRY, MOUCHET, SIMON, etc. Secrétaire de la rédaction : R. CRUCHET, professeur agrégé à la Faculté de Méd. de Bordeaux. Paraît en 8 fasc. gr. in-8 de chacun 500 pages avec figures. L'ouvrage complet coûtera environ 100 fr.
Fascicules en vente :
I. — *Introduction à la Médecine des enfants*, 10 fr.
II. — *Maladies du tube digestif*, 12 fr.
III. — *Maladies de l'Appendice et du péritoine, du foie, des reins, de la rate, et du sang*, 12 fr.
IV. — *Maladies des appareils circulatoire et respiratoire, et du Médiastin*, 16 fr.
V. — *Maladies du Tissu cellulaire*, 16 fr.
VII. — *Chirurgie des Enfants*, 14 fr.
VIII. — *Chirurgie des Os et Orthopédie*, 14 fr.

TRAITÉ DE PATHOLOGIE EXOTIQUE, publié en fascicules sous la direction de MM. Ch. GRALL, inspecteur du service de santé des troupes coloniales, et CLARAC, directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. Paraît en 8 fasc. gr. in-8 avec fig. L'ouvrage complet coûtera environ 60 fr.
Fascicules en vente :
I. — *Paludisme* 12 fr.
II. — *Parapaludisme et Fièvres des pays chauds*, 10 fr.
III. — *Dengue. Fièvre jaune, Choléra, Maladie du sommeil*, 10 fr.
V. — *Intoxications et Empoisonnements, Béribéri*, 12 fr.
VI. — *Maladies parasitaires, Peste*, 14 fr.

ENCYCLOPEDIE AGRICOLE, publiée sous la direction de G. Wery, ingénieur-agronome, sous-directeur de l'Institut national agronomique. Introduction par le Dr P. REGNARD, directeur de l'Institut national agronomique. Collection de 75 vol. in-18 de chacun 500 pages illustrées de nombreuses figures.
Chaque volume broché, 5 fr. Cartonné, 6 fr.
65 volumes sont en vente.
Derniers volumes parus : ANDRÉ, *Chimie du Sol.* — PROVOST et ROLLET, *Génie rural.* — ROLET, *Conserves*, 2 vol. — PLUVINAGE, *Commerce des Engrais.* — BRUNET, *Matériel viticole et vinicole.* — POHER, *Commerce des produits agricoles*, — PACOTTET, *Eaux-de-vie.* — VUIGNER, *Exploitation d'un domaine agricole.*

ENCYCLOPÉDIE INDUSTRIELLE, Collection de vol. in-18 de 400 à 500 pages illustrées de figures, à 5 et 6 francs le volume cartonné.
65 volumes sont en vente :
Derniers volumes parus : *Manuel d'horlogerie*, par GONDY, 5 fr. — *Industrie du Froid*, par LALLIÉ. — *Couleurs, Peinture et Vernis*, par DESALME et PIERRON, 5 fr. — *La Menuiserie*, par POUTIERS, 5 fr. — *Manuel du fabricant de papiers*, par PUGET, 5 fr.

ENCYCLOPÉDIE VÉTÉRINAIRE, publiée sous la direction de C. CADÉAC, professeur de clinique à l'Ecole vétérinaire de Lyon.
Collection de 35 vol. in-18 illustrés. Chaque volume cartonné, 6 fr. 27 volumes sont en vente.
Derniers volumes parus :
Pathologie chirurgicale de l'Appareil digestif. — *Pathologie chirurgicale des articulations*, 2 vol. — *Pathologie interne : Cœur, Vaisseaux, Sang.*

CHRONIQUE DES LIVRES

Le traitement orthopédique du mal de Pott, par le Dr Henri Lelievre (de Sées). 1912, in-8. (*Jouve*, à Paris).

Il semble bien qu'il n'y ait plus rien à dire de nouveau sur le traitement orthopédique du mal de Pott depuis plus de quinze ans que les orthopédistes du monde entier ont consacré à ce traitement des efforts incessants. Cette thèse de M. Lelièvre nous prouve le contraire : l'auteur a su, en tenant compte de son expérience personnelle acquise au contact de son maître Menard (de Berck) et de ses assistants, écrire un ouvrage vécu où abondent les détails utiles au praticien, et où l'on peut rencontrer des idées nouvelles de mécanique ou de thérapeutique. Un bon nombre de pages et de planches sont consacrées à l'étude radiographique.

Albert Mouchet.

Le Pragmatisme, par Williams James, 1912, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (*Ernest Flammarion*, édit., Paris).

Williams James publie dans ce livre les conférences qu'il a faites en 1906 à l'Institut Lowell à Boston, puis en 1907 à l'Université de Colombie. Les philosophes y trouveront analysés scrupuleusement tous les développements que comporte l'étude du mouvement pragmatique, et de la doctrine du pragmatisme, doctrine qui consiste à déterminer les regards pour tout ce qui est premier principe, catégorie, etc. pour s'orienter vers les choses dernières, les résultats, les conséquences, les faits. C. D.

Les origines de la maladie, Essai sur l'évolution de la forme du corps humain, par C. Sigaud et Léon Vincent, 2e édition, 1912, 1 vol. in-8 (*A. Maloine*, à Paris).

Le petit livre que publient MM. Sigaud et Vincent, riche en aperçus nouveaux, mérite de retenir l'attention des médecins. On sait toute l'originalité des idées des auteurs lyonnais et le rôle capital qu'il font jouer aux variations morphologiques du corps humain dans l'évolution des maladies. Défendant cette opinion si souvent juste que la cause de la maladie n'est pas en dehors de nous, mais en nous, ils s'efforcent de prouver que les variations morphologiques sont parallèles aux variations fonctionnelles ; de l'étude de la morphologie du corps humain on peut donc, selon eux, tirer des conclusions quant à la localisation et à l'allure des maladies. Ils ont isolé ainsi quatre types morphologiques : type respiratoire, type digestif, type musculaire, type cérébral. Quelles que soient les réserves que l'on puisse être amené à faire sur certaines des idées exprimées, on ne peut que lire avec un vif intérêt les divers chapitres de ce volume, qui témoigne d'une expérience clinique étendue et résume une doctrine qui mérite d'être bien connue. P. Lereboullet.

Sur la cote d'Afrique, par le Dr D'Anfreville de la Salle. 1912, 1 vol. in-16, 4 francs (*Émile Larose*).

C'est sur la côte d'Afrique que nous débarquons avec M. d'Anfreville, c'est à travers l'Ouest Africain que nous nous promenons : villes, brousse, fleuves, marais, forêts, nous verrons tout. Voici d'abord Dakar, capitale de notre Afrique Occidentale, d'un empire noir dix fois plus grand que la métropole, « d'un territoire peuplé de dix millions d'hommes et susceptible de nourrir des multitudes ». Avec l'argent de la France, on a voulu faire grand : on a construit des monuments dont on a fait venir les matériaux de France, on a creusé des égouts auxquels il ne manque que l'eau. Mais ces détails perdent leur importance devant le grandiose panorama, devant les jardins où la nature s'épanouit dans toute sa richesse pour faire de Dakar, entrepôt de charbon, la ville du plaisir. Voici Saint-Louis, vieille de trois siècles et sans caractère, petite ville de province par son cadre et ses potins, grande cité coloniale, où les races se coudoient sans se mêler, où les Européens ne font guère que passer.

Et à 900 kilomètres de la mer, Kayes, où les bateaux peuvent débarquer, d'Août à Octobre, des marchandises chargées à Bordeaux, alors que, pendant tous les autres mois, on peut traverser à pied le fleuve Sénégal à 300 kilomètres de son embouchure.

Un chemin de fer relie Kayes à Thiès sur la côte desservant une immense région dont il fait la fortune en lui permettant de transporter les arachides inutilisables jusque-là, avec les transports si onéreux, par chameaux. Des colons français s'y sont installés, paysans du Gers ou de l'Ariège qui y viennent après la saison des pluies et qui, peu à peu, de petits commerçants en arachides deviennent directeurs de grandes maisons aux multiples comptoirs.

Par l'exemple de la Gambie anglaise, dont la prospérité est due uniquement aux maisons françaises l'auteur détruit ce préjugé que les Français ne savent pas coloniser, et il montre la supériorité de nos nationaux sur les représentants de tous les autres pays, quand ils ne sont pas gênés par le formalisme administratif.

Nous voici sur la Casamance, où nous voyons ces curieuses îles de boue, sorties au cours des siècles, et enfin nous terminons notre voyage par la Guinée portugaise avec son port en ruines, sa forteresse en ruines, exemple saisissant de la déchéance d'un peuple grand dans l'histoire et dont les fonctionnaires sont obligés pour vivre de voler ouvertement leur pays.

« Sur la côte d'Afrique », est écrit d'une plume alerte, les mœurs, les physionomies des indigènes sont peintes d'un trait artistique et telles pages évoquent les descriptions de Loti. C'est un amoureux des grands horizons qui nous peint le fleuve, la brousse, les îles de boue, un coucher ou un lever de soleil, ce n'est pas simplement le médecin à la recherche des mouches tsétsé.

Et cet ensemble de poésie et de documentation rend cet ouvrage du docteur d'Anfreville aussi attachant qu'instructif.

L. B.

Jahreskurse für ärtzliche Fortbildung. 3e année, septembre 1912, fascicule consacré à l'orthopédie et aux maladies des organes locomoteurs, par le Prof. Lange (de Munich) et le Pr Ludloff (de Breslau). (*Lehmann*, édit., à Munich).

Ce fascicule de septembre renferme un intéressant article de Lange sur le *pied plat douloureux* et une revue clinique de Ludloff sur le *diagnostic des affections du genou*. Suit une revue en deux lignes de chacun des divers travaux d'orthopédie ou de chirurgie des membres parus depuis un an (en Allemagne presque uniquement).

On peut regretter cet exclusivisme qui prive les lecteurs de renseignements utiles.

A. Mouchet.



TROUETTE-PERRET
PARIS
POUDRE
DE VIANDE
DIASTASÉE
TROUETTE-PERRET
Composée de
POUDRE DE VIANDE
LACTINE
MALT DE LENTILLES
Une cuillerée à bouche représente exactement 60 grammes de viande.
Mode d'Emploi.— Se prend par grandes cuillerées, une ou plusieurs fois par jour, délayée dans de l'eau, de l'eau sucrée, grog, punch, lait, thé, café, chocolat, ou tout autre liquide.
Prix : 5 fr. le Flacon
Exiger la Signature
VENTE EN GROS A PARIS
15, rue des Immeubles-Industriels, 15

NOUVELLES

LA 1re CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR ATTRIBUÉE A UNE FEMME DE SCIENCE

En décembre 1910 notre collaborateur et ami Paul Carnot parlant des femmes médecins, écrivait dans le *Paris Médical* : « Nous avons tous sur les lèvres le nom de l'une d'entre elles qui, depuis son Internat en symbiose familiale et scientifique avec un maître en neurologie a réalisé une série de travaux de premier ordre, qui a fait avec lui un atlas d'anatomie nerveuse qui est un admirable monument élevé grâce aux documents recueillis, préparés et dessinés par elle et qui discrètement dans l'ombre collabore à l'œuvre didactique de son mari. A celle-là, la plus savante et la plus illustre de nos femmes médecins, devrait être donnée une récompense officielle... »



Madame le Dr Dejerine.

Mon ami Carnot doit être content et le *Paris Médical* se réjouit avec lui, Madame Dejerine vient d'être décorée.

Cette nouvelle causera de la joie au corps médical puisque la première femme décorée à titre de « femme de science » est une femme médecin.

Celles qui, nombreuses, laborieusement, silencieusement se sont consacrées aux recherches scientifiques en éprouveront quelque réconfort. Contrairement à ce qu'elles pouvaient penser, elles songeront qu'elles ne sont pas complètement oubliées et que toute l'attention de leurs contemporains n'est pas absorbée par leurs sœurs plus bruyantes, les femmes de lettres, les femmes peintres et sculpteurs, etc.

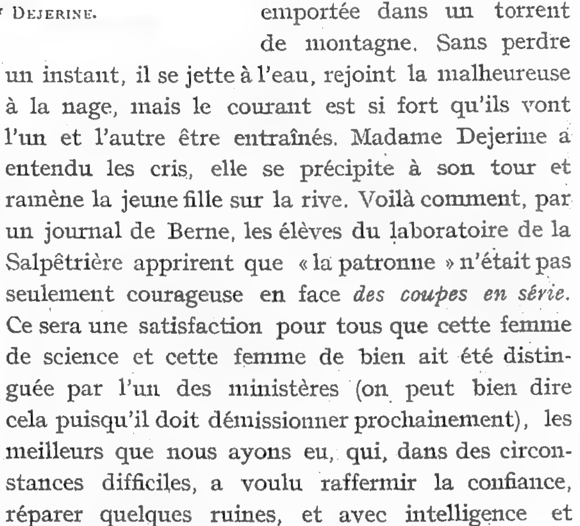
C'est bien comme le dit Carnot « la plus savante, la plus illustre de nos femmes médecins » qui ouvre la marche. N'est-ce pas elle aussi qui, il y a quelque vingt ans, était la première femme admise dans le corps de l'internat des hôpitaux.

Et combien cette nomination qui fit une petite révolution à l'époque apparut depuis justifiée ! Les travaux personnels de Madame Dejerine la classent à l'heure actuelle parmi les premiers neurologistes du monde.

En dehors des recherches qu'elle a poursuivies d'une façon constante en collaboration avec son mari et de leur œuvre magistrale l' « Anatomie des centres nerveux », elle a élucidé nombre de problèmes de neurologie.

Elle a inspiré plusieurs thèses et ceux qui ont vécu à Bicêtre et à la Salpêtrière savent quel secours, quels conseils précieux dans les recherches d'anatomie normale et pathologique du névraxe on peut attendre de celle qu'on appelle tout bas « la patronne ».

La science n'a pas retenu toute son activité et récemment encore il était facile de se rendre compte de ce qu'elle a mis de cœur, de pitié et d'ardeur au service de cette grande et belle œuvre du Vestiaire des hôpitaux. Il y a quelques années, au Thalgut près de Berne, une jeune fille sous les yeux du professeur Dejerine est emportée dans un torrent de montagne. Sans perdre un instant, il se jette à l'eau, rejoint la malheureuse à la nage, mais le courant est si fort qu'ils vont l'un et l'autre être entraînés. Madame Dejerine a entendu les cris, elle se précipite à son tour et ramène la jeune fille sur la rive. Voilà comment, par un journal de Berne, les élèves du laboratoire de la Salpêtrière apprirent que « la patronne » n'était pas seulement courageuse en face *des coupes en série*. Ce sera une satisfaction pour tous que cette femme de science et cette femme de bien ait été distinguée par l'un des ministères (on peut bien dire cela puisqu'il doit démissionner prochainement), les meilleurs que nous ayons eu, qui, dans des circonstances difficiles, a voulu raffermir la confiance, réparer quelques ruines, et avec intelligence et conscience travailler à la grandeur du pays.



Jean Camus.

NOUVELLES (*Suite*)

La campagne pour l'hygiène et contre la dépopulation. — La Compagnie du Midi, émue de la difficulté qu'avaient à se loger sainement ceux de ses agents que leur service appelle à habiter Sévérac-la-Château, vient de construire dans cette localité un groupe d'habitations à bon marché.

Quarante-huit maisons identiques ont été édifiées sur un vaste terrain voisin de la gare. Chaque demeure comprend : un rez-de-chaussée, une chambre commune servant de cuisine et une chambre à coucher ; à l'étage, deux chambres à coucher ; enfin, un petit grenier et une cave. Elle dispose d'une conduite d'eau potable et d'un jardin. Un lavoir est commun à toutes les habitations du groupe.

La location est consentie au prix particulièrement avantageux de 1/20e du traitement de l'agent locataire. De plus, l'attribution des habitations entre les nombreux postulants est faite suivant un principe véritablement humanitaire. La Compagnie prend, en effet, pour locataires, de préférence les agents les plus chargés de famille.

Pour la première répartition, c'est un agent, père de six enfants, qui a été appelé d'abord à choisir sa maison, puis les pères de famille de cinq, quatre, trois enfants, et ainsi de suite.

Depuis, pour encourager autant que possible l'application des règles de l'hygiène et de la propreté si nécessaires dans les agglomérations de cette nature, la Compagnie a institué trois prix, l'un de 50 francs, les deux autres de 25 francs, qui seront attribués chaque année aux agents dont les habitations seront le mieux tenues. Cette excellente initiative méritait d'être signalée.

Déclaration réciproque en France et en Allemagne des maladies contagieuses de l'homme et des animaux dans les pays frontières. — Depuis le 15 décembre 1912, la convention conclue entre les gouvernements français et allemand pour réglementer les échanges d'informations immédiates en cas d'apparition de maladies contagieuses frappant l'homme et les animaux est entrée en vigueur.

Les maladies contagieuses humaines soumises à la déclaration réciproque sont, on le sait, divisées en deux classes :

1° *Maladies dont l'avis doit être donné dès l'apparition des premiers cas.* — Lèpre, sous réserve, pour la France, du caractère facultatif de la déclaration des cas aux autorités ; choléra asiatique, typhus exanthématique, fièvre jaune, peste, variole.

2° *Maladies dont l'avis doit être donné lorsqu'il se produit de nombreux cas dans une localité.* — Fièvre typhoïde, dysenterie, diphtérie, fièvre scarlatine, méningite cérébro-spinale ; fièvre récurrente, sous réserve, pour la France, du caractère facultatif de la déclaration des cas aux autorités ; ophtalmie granuleuse, sous réserve, pour la France, du caractère facultatif de la déclaration des cas aux autorités.

L'échange des informations aura lieu par l'envoi rapide et franco de port d'une feuille d'avis hebdomadaire des cas constatés portant indication des localités atteintes. L'échange de ces informations a pour but d'attirer, d'une manière confidentielle, l'attention des autorités compétentes sur les parties de leur circonscription exposées à l'infection, afin qu'elles puissent prendre les mesures sanitaires indispensables.

Les maladies contagieuses affectant les animaux qui sont passibles d'une information réciproque sont :

Peste bovine, rage, farcin et morve, fièvre aphteuse péri-pneumonie contagieuse, clavelée, dourine, gale du mouton, pneumo-entérite infectieuse.

Les informations concernant les animaux seront fournies toutes les semaines par l'échange d'un rapport formulé. Seule, l'apparition de la fièvre aphteuse devra être annoncée par une déclaration spéciale chaque fois qu'elle sera constatée.

Académie des Sciences de Belgique. — M. le Professeur Nolf, professeur à l'Université de Liége, est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Belgique.

Orchestre Médical. — La date du prochain concert de l'Orchestre Médical a été définitivement fixée au jeudi 13 février.

Nous ne manquerons pas de publier le programme de cette soirée qui s'annonce comme devant être aussi brillante que les précédentes.

Les médecins d'Autriche, en cas de mobilisation. — Dans sa séance du 12 décembre dernier, le Comité de la Chambre médicale de Vienne a pris la résolution suivante: En cas de mobilisation, il est permis aux médecins qui partent et qui occupent des places fixes, de se faire remplacer par des confrères de l'endroit ou des environs, ou bien d'un autre district, en cas d'une grande pénurie de médecins ou de l'impossibilité de faire autrement. Les remplaçants exercent les emplois fixes par intérim, et doivent être avisés, soit par celui qui se fait remplacer soit, et sur son désir, par la Chambre syndicale, que le remplacement n'est permis que pour la durée de l'absence du titulaire. Occuper plus longtemps la place est contraire aux règles professionnelles.

Tombola de la Maison du médecin. — Par arrêté en date du 15 novembre dernier, M. le préfet de police a autorisé la Maison du médecin à organiser une tombola au profit de l'œuvre.

Venant s'ajouter aux bénéfices de la vente de charité, le capital de cette tombola permettra d'apporter à la fondation toutes les améliorations nécessaires et d'augmenter le fonds d'entretien des pensionnaires. Plus que jamais, en effet, l'œuvre a besoin d'accroître ses ressources, car elle a à faire face à de nouvelles demandes.

La tombola organisée par la Maison du médecin est au capital de 5 000 francs le maximum prévu par la loi. Le prix du billet est fixé à 2 francs. Les 134 lots dont elle est dotée sont particulièrement remarquables. Rarement loterie a réuni aussi jolie collection d'objets d'art, de toiles de maîtres, de volumes précieux. Citons parmi les principaux lots des tableaux de POILPOT, d'ALLOUARD, d'ODILON-REDON, de MARCEL LABBÉ, de Mme BROUARDEL, de Madame MESSAGER, des gravures d'AIMÉ MOROT, de FLAMENG, de BONNAT, du Dr COLIN, etc... La place nous manque pour l'énumération de tous les lots dont la liste sera envoyée sur demande au siège social de la *Maison du Médecin*, 9, rue d'Astorg, à Paris.

Envoyer également à cette adresse les demandes de billets, accompagnées de leur montant.

Société de chirurgie. — PRIX LABORIE. — Le prix n'est pas décerné. Un encouragement de 800 francs est donné à M. René Leriche, professeur agrégé à la Faculté de Lyon pour son travail intitulé « Traitement chirurgical des crises gastriques du tabes ».

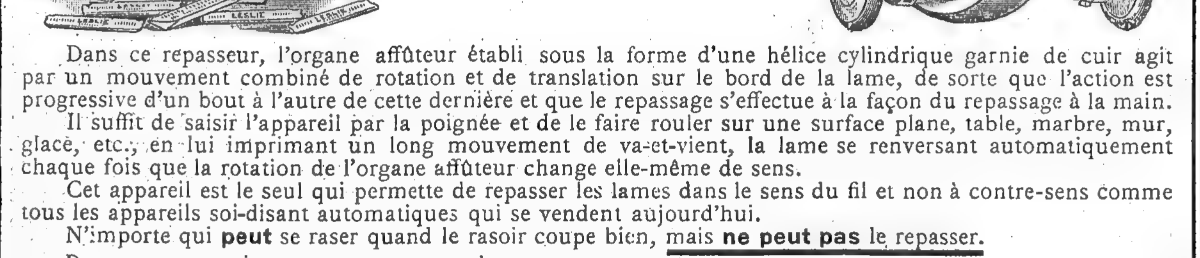
PRIX MARJOLIN-DUVAL. — Le prix est accordé à M. André Bœckel, chef de clinique urologique à la Faculté de Nancy, pour son ouvrage intitulé « Valeur de la néphrectomie dans la tuberculose rénale ».

PRIX JULES-HENNEQUIN. — Le prix est accordé à M. André Trèves, ancien interne des hôpitaux de Paris, pour son ouvrage intitulé « Étude sur les fractures de l'extrémité inférieure de l'humérus chez l'enfant. »

PRIX DUBREUIL. — Le prix est accordé à M. J.-A. Phélip, ancien interne des hôpitaux de Paris, pour son ouvrage intitulé « Étude clinique des résultats éloignés de l'ostéomyélite des os longs chez l'enfant et l'adolescent »


J'AFFIRME QUE L'ON PEUT FUMER
sans aucun danger
ma NOTICE INTÉRESSANTE
LE PROUVE SCIENTIFIQUEMENT
envoi GRATUIT à tous
DOCTEUR PARANT, Lons-le-Saunier (France)


LESLIE
BOSTON LESLIE U.S.A.
BLADE



LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Un concours pour la nomination à six places de médecin des hôpitaux aura lieu le lundi 24 février à midi dans la salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats doivent se faire inscrire au service du personnel de l'administration de l'assistance publique, avenue Victoria, de midi à 3 heures, du lundi 20 janvier au samedi 1er février inclusivement.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 8 janvier 1913. — Question : « Canal cholédoque (anatomie descriptive et structure). — Pleurésie interlobaire. »

MM. Lory, 13 + 18 = 31 ; Vallerant, 13 + 19 = 32 ; Mordret, 12 + 19 = 31 ; Fournier (Jacques), 10 + 16 = 26 ; Brizard, 12 + 18 = 30 ; Millet, 12 + 18 = 30 ; Carpanetti, 16 + 20 = 36 ; Mozer, 12 1/2 + 22 = 34 1/2.

Séance du 10 janvier 1913. — Question : « Piliers du diaphragme. — Complications des varices du membre inférieur (sans leur traitement). »

MM. Masmonteil, 15 + 21 = 36 ; Richoux, 14 1/2 + 19 = 33 1/2 ; Antoine, 16 + 22 = 38 ; Eltrich, 13 + 20 = 33 ; Breger, 14 + 21 = 35 ; Vigot, 15 + 22 = 37 ; Richard (André), 14 + 22 = 36 ; Mlle Armand, 14 + 18 = 32.

Séance du 11 janvier. — Question : « Appendice iléo-cæcal. — Causes et symptômes des phlegmons périnéphrétiques. »

MM. Peltier, 14 + 25 = 39 ; Debray, 15 + 21 = 36 ; Vallery-Radot, 14 + 21 = 35 ; Le Gac, 12 + 18 = 30 ; Lanos, 15 + 16 = 31 ; Pichon, 13 + 17 = 30 ; Sénèque, 15 + 20 = 35 ; Duroselle, 13 + 17 = 30 ; Legras, 12 + 18 = 30.

Séance du 13 janvier 1913. — Question « Tronc de l'artère sous-clavière gauche. — Accès d'asthme (signes et diagnostic). »

MM. Perrier (Léon), 13+20 = 33 ; Ruelle, 12 + 21 = 33 ; Roufflac, 13 + 18 = 31 ; Schulmann, 16 + 25 = 41 ; Touchard, 13 + 17 = 30 ; Achard, 18 + 23 = 41 ; Marais, 14 + 17 = 31 ; Prunier, 14 + 16 = 30.

MÉDAILLE D'OR. — Sont désignés pour faire partie du jury du concours de la médaille d'or :

Pour la section de médecine, MM. Laignel-Lavastine, Lœper, Ramond, de Massary, Decloux ;

Pour la section de chirurgie et accouchements, MM. Wiart, Alglave, Jalaguier, Monod, Jeannin.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS POUR L'ADJUVAT. — Un concours pour cinq places d'aide d'anatomie s'ouvrira le mardi 1er avril 1913, à midi et demie, à la Faculté de médecine de Paris.

Tous les élèves de la Faculté, français ou naturalisés, sont admis à prendre part à ce concours.

Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté, de midi à trois heures, tous les jours, jusqu'au 15 mars inclusivement.

CONCOURS POUR LE PROSECTORAT. — Un concours pour deux places de prosecteur s'ouvrira le lundi 7 avril 1913, à midi et demie, à la Faculté de médecine de Paris.

MM. les aides d'anatomie sont seuls admis à ce concours.

Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté, de midi à trois heures, tous les jours, jusqu'au samedi 15 mars inclusivement.

Facultés de médecine. — LYON. — M. Garin, docteur en médecine, licencié ès sciences, préparateur de parasitologie, est nommé, du 1er janvier au 31 octobre 1913, chef des travaux de parasitologie, en remplacement de M. Genoud, démissionnaire.

MONTPELLIER. — Un congé, du 1er janvier au 31 décembre 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Rodet, professeur de microbiologie.

Écoles de médecine. — LIMOGES. — L'arrêté du 27 novembre 1911, instituant M. Golse suppléant de la chaire de pharmacie et de matière médicale, aura son effet à dater du 1er novembre 1913. Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 15 mars 1912 relatif à M. Golse.

TOURS. — M. Lerat, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 1er mars 1913.

NANTES. — Un concours s'ouvrira, le 7 juillet 1913, devant la faculté de médecine de l'université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Un concours s'ouvrira, le 7 juillet 1913, devant l'école supérieure de pharmacie de l'université de Paris pour un emploi de suppléant de chimie à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Un concours s'ouvrira le 21 avril 1913, devant l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes, pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à ladite école. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École supérieure de pharmacie de Paris. — M. Bourquelot, professeur de pharmacie, membre du Conseil de l'Université, est nommé assesseur du directeur.

École supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Sartory, docteur ès sciences, pharmacien de première classe, chargé, pour l'année scolaire 1912-1913, d'un cours de pharmacie, est chargé, en outre, pendant la même année scolaire, d'un cours complémentaire de physique.

Internat des hospices de Libourne. — La réunion médico-chirurgicale des hôpitaux de Bordeaux, consultée par la commission administrative des hospices de Libourne sur l'organisation des concours de ses élèves internes, a décidé :

1° Que le concours pour l'internat de Libourne aurait lieu à Bordeaux ;

2° Que les épreuves seraient les mêmes que celles du concours de l'internat de Bordeaux ;

3° Que le jury comprendrait 5 juges : 2 délégués par les hospices de Libourne (1 médecin, 1 chirurgien) ; 3 tirés au sort parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Bordeaux (1 médecin titulaire, 1 chirurgien titulaire, 1 médecin adjoint).

Hôpitaux de Bordeaux. — Le concours de l'externat a commencé le 13 janvier. Les juges sont MM. les Drs Fieux, Rocaz, Bousquet, Picot, Rabère ; les juges suppléants sont : MM. Bégouin, Mauriac, Piéry.

Légion d'honneur. — *Officier.* — M. le professeur Truc, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. — *Chevaliers* : MM. le Dr Curtillet, doyen de la Faculté de médecine de l'Université d'Alger ; le Dr Hahn, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris ; le Dr Delezenne, professeur à l'Institut Pasteur, membre de l'Académie de médecine ; Madame le Dr Dejerine-Klumpke, femme du Pr Déjerine ; M. le Dr Duville, médecin de 1re classe ; MM. les Drs Poujol, Hugon et Banzet, au titre de la réserve et de l'armée territoriale.

Conservatoire des arts et métiers. — UNE CHAIRE D'HYGIÈNE. —

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Il lavora a domicilio per le forniture militari in Roma, par le Dr A. RANELETTI, 1913, in-8, br. de 49 pages (*Associazone internazionale per la protezione legale dei lavoratori*).

Les oblitérations de la veine cave inférieure, par le Dr PAUL HÉBRARD, 1912, 1 vol. gr. in-8 Br. (*Ollier Henry*, à Paris).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Appelée à dresser une liste des candidats à la chaire d'hygiène industrielle récemment créée au Conservatoire des arts et métiers, l'Académie des sciences a désigné : en première ligne, le Dr Heim, ancien professeur agrégé des facultés de médecine ; en deuxième ligne, MM. Frouin et Marboutier.

Banquet Cazin. — Les collègues et les amis de M. Maurice Cazin lui offriront, le jeudi 30 janvier, au restaurant Marguery, un banquet à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Ce banquet sera présidé par M. E. Dupont, sénateur, président du Comité français des expositions à l'étranger. Le comité d'organisation est composé de MM. Barbarin, Cantin, Delaunay, Peraire.

Le prix du dîner est de 15 francs. Prière d'envoyer les adhésions à M. Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré.

Service de santé de la marine. — Sont promus :

Au grade de médecin général de deuxième classe. — MM. les médecins en chef de première classe Machenaud et Bellot.

Administration générale de l'Assistance publique à Paris. — Un concours pour l'admissibilité à dix emplois de commis dans les services de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris sera ouvert le mercredi 5 février 1913.

Les demandes d'inscription sont reçues au service du personnel de l'administration, 3, avenue Victoria, de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures jusqu'au *samedi 25 janvier 1913 inclusivement* (dernier délai).

Gouvernement tunisien. — Médecins stagiaires de colonisation. — *Conditions.* — Être Français, docteur en médecine d'une Faculté française, avoir moins de 38 ans.

Les médecins stagiaires résident à Tunis et font un stage dans les hôpitaux (hôpital français, hôpital Sadiki) et à l'Institut Pasteur.

Ils touchent à ce titre une indemnité annuelle de 3 000 francs.

C'est parmi les médecins stagiaires que sont recrutés les médecins de colonisation.

Les médecins de colonisation sont répartis en quatre classes, le traitement afférent à chacune de ces classes est le suivant : première classe, 5 000 francs ; deuxième classe 4 500 francs ; troisième classe, 4.000 francs ; quatrième classe, 3 500 francs ; traitements qui sont augmentés par des indemnités de déplacement.

Adresser les demandes au secrétariat général du gouvernement tunisien à Tunis, accompagnées des pièces suivantes : 1° extrait de l'acte de naissance ; 2° extrait du casier judiciaire ; 3° copies certifiées des titres universitaires (diplôme, etc.) ; 4° relevés des services antérieurs ; 5° certificat constatant qu'ils ont satisfait aux obligations militaires ; 6° relevé des travaux scientifiques ; 7° certificat médical récent spécifiant qu'ils peuvent assurer un service actif.

Toute demande de renseignements peut être adressée au secrétarait général du Gouvernement tunisien.

Congrès de l'association pour l'avancement des sciences (A. F. A. S.). — Programme du Congrès de Tunis (22 au 28 mars 1913).

Premier jour. — Ouverture solennelle du Congrès au théâtre, à 3 heures de l'après-midi. Le soir, réception des Congressistes par la municipalité au Palmarium.

Deuxième jour. — Dimanche de Pâques. — Excursion générale. — Matin, Tunis, Souks, Bardo (une demi-journée). Après-midi, Tunis, Carthage (une demi-journée).

Troisième jour. — Lundi de Pâques. Matin, séance des sections. Après-midi, inauguration de la statue de Ph. Thomas ; visites au Jardin d'Essais de l'Institut Pasteur, aux Monopoles à l'usine des superphosphates.

Quatrième jour. — Excursions au choix : *a*) Tunis, Bizerte, Porryville ; *b*) Tunis, Potinville, Mornag ; *c*) Tunis, Korbous.

Cinquième jour. — Matin, séances de sections. Après-midi, inauguration des locaux de la Direction générale de l'enseignement et du service de l'élevage. Excursions libres au Jardin d'Essais et à l'École coloniale d'agriculture.

Sixième jour. — Matin, séance des sections. Deux heures de l'après-midi, séance de clôture au théâtre.

Septième jour et suivants. — Après la clôture du Congrès : excursions finales au choix : *a*) Tunis, Dougga (1 jour) ; *b*) Tunis, Sousse, Kairouan (2 jours) ; *c*) Tunis (grand circulaire tunisien). Sousse, Kairouan, Sbeïtla, Henchir, Hetlaoui, Tozeur, Gafsa, Sfax (4 jours). La grande conférence publique aura lieu le soir, dans la salle des Sociétés françaises.

Prix Lombroso d'anthropologie criminelle. — Cesare Lombroso a laissé par testament un prix de 500 francs qui devra être assigné tous les deux ans et tant que son *Archivio d'Antropologia criminale* continuera à être publié, au meilleur travail ou à la découverte la plus importante dans le champ de l'anthropologie criminelle.

La famille Lombroso a chargé de l'attribution de ce prix le Comité ordonnateur du VIIIe Congrès d'anthropologie criminelle ; elle en a élevé le montant à 1 000 francs et a nommé son représentant, Mme Dr. Gina Lombroso.

Le Comité ordonnateur a formulé les conditions suivantes pour les candidats au prix :

A l'occasion du VIIe Congrès d'Anthropologie criminelle, qui aura lieu pendant l'été 1914 à Budapest, il est institué un prix de 1 000 francs (prix Lombroso) pour le travail le plus remarquable ou la découverte la plus importante dans le champ de l'anthropologie criminelle.

Les travaux devront être publiés pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914. Le prix est international.

Les manuscrits à la machine sont admis : cependant, le paiement du prix aura lieu après l'impression.

Il n'est pas nécessaire, mais seulement recommandable, d'envoyer les travaux imprimés à la Commission.

L'attribution du prix aura lieu dans la séance d'ouverture du VIIIe Congrès international d'anthropologie criminelle.

Le Comité ordonnateur de ce Congrès est composé comme suit : Professeur Aschaffenburg (Cologne), professeur Balogh (Budapest), professeur Enrico Ferri (Rome), Dr Hans Kurella (Bonn), Dr Gina Lombroso-Ferrero (Turin), professeur Sommer (Giessen).

Ligue médicale française. — Une association vient de se fonder pour la défense des intérêts professionnels des médecins et étudiants en médecine français, à la faculté de médecine, dans les hôpitaux, dans la vie publique. Le siège social est 99, rue de Longchamp, à Paris.

Le « Journal de médecine de Bordeaux » nous revient avec la nouvelle année, tout de neuf habillé, tout pimpant : couverture nouvelle, papier nouveau, illustrations paramédicales, en tête desquelles s'étale la silhouette d'un professeur grave

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

qu'enlace la fumée voluptueuse d'un gros et long cigare. Ce nouvel aspect du *Journal de médecine de Bordeaux et de la Région du Sud-Ouest,* pour qui « l'unité du pays ne consiste pas à copier servilement le modèle de robe de la rue de la Paix», rappelle beaucoup la parisienne ; la parisienne sérieuse, s'entend, qui cherche, par des intermèdes aimables, à reposer un peu de la partie scientifique que continue à diriger avec sa grande autorité le professeur Arnozan, assisté de M. R. Cruchet pour l'administration, et de M. Vergely pour le secrétariat. Notre confrère rajeuni, tel un nouveau Faust après quatre-vingt-quatre ans d'existence, annonce qu'il cherche avant tout à être local et régional, à décentraliser. *Paris Médical* ne peut qu'approuver l'ancien *Bordeaux médical* et lui souhaiter une nouvelle et longue prospérité.

Médailles d'honneur des épidémies. — Par décision ministérielle du 26 décembre 1912, des médailles d'honneur des épidémies ont été accordées aux gradés et soldats dont les noms suivent à l'occasion de diverses épidémies qui ont sévi parmi les troupes débarquées au Maroc occidental.

Médailles de bronze. — Moreau (Georges), caporal, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Goin (Jean), caporal, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Frayssou (Jean), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Maître (Claude), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Garric (Élie), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Hadjadj (Abraham), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. Grandjean (Nicolas), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Lavoquer (Joseph), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Chalon (Clément), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Delaunay (François), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Fenouillet (Antoine), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires. — Petitcoulaud (Léon), soldat, de la section de marche d'infirmiers militaires.

Monument du Dr Rabère. — nu comité s'est formé pour élever Un monument à la mémoire du Dr Rabère à Pauillac. Les souscriptions sont reçues par MM. Arnozan, Cruchet, Vergely à Bordeaux.

Mariages. — M. Jean Kœchlin, interne des hôpitaux de Paris et Mlle Lucie Scheidecker. — M. René Faure, directeur de l'hôpital Lariboisière, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Henriette Beauregard, fille du membre de l'Institut, député de la Seine. — M. le Dr Félix Dreyfus-Rose et Mlle Georgette Palatre. — M. le Dr Léopold Gauthier et Mlle Marie Toussaint. — Mlle de Crésantignes, fille du Dr d Crésantignes et M. Georges Damy — M. le Dr Léon Corpechot, médecin légiste à Senlis et Mlle Madeleine Marge. — Le Dr Foveau de Courmelles avec Mme Marie Bressy. — M. Henri Achard, interne des hôpitaux de Paris et Mlle Eugénie Halpérino-Kaminsky. — M. le Dr Georges de Sablet d'Estières, médecin aide-major de 2e classe et Mlle Marguerite Curet. — M. le Dr Edmond Sollé, médecin aide-major de 1re classe et Mlle Maria Duprat. — M. le Dr René Charcellay et Mme Marguerite Pautrat. — M. Pierre Tardieu, avocat, fils du Docteur et Mlle Madeleine Roux. — M. Georges Caron, fils du docteur et Mlle Odette Ferlin. — M. le Dr Raoul Leroy et Mlle Henriette Roualle de Rouville. — M. le Dr Minet, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, et Mlle Suzanne Roussel.

Nécrologie. — Le Dr François Eugène Reytter, médecin du roi de Siam, décédé à Bruxelles-Ixelles. — Le Dr Cuisnier qui a exercé l'oculistique pendant plus de vingt ans à Rennes. — Le Dr Morax, chef du service sanitaire du canton de Vaud. — Le Dr Brière (d'Yverdon). — Le Dr L. M. Crenn, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales. — Le Dr H.-L.-J.-R. Scoumaque (de Niel-lez-Bléquin). — Mme Bret, femme du Dr Henri Bret (de Dorigny-lez-Douai). — Mme Rochet, belle-mère de M. le Pr Laguesse.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 20 au 25 janvier 1913.

Lundi 20, de 9 h à 9 h 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Frottements péricardiques. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Chimisme stomacal. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Électricité dans les affections du système cardio-vasculaire.

Mercredi 22, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les albuminuries. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de l'ulcus stomacal). — 11 h. Conférence du Dr **Léon Bernard**, professeur agrégé : Le pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose pulmonaire.

Jeudi 23, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le D **Grivot** : Otites aiguës et chroniques.

Vendredi 24, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Examen du liquide céphalo-rachidien par les procédés de Laboratoire.

Samedi 25, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique de l'estomac et de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : Le mal de Pott sous-occipital syphilitique.

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — Pr M. CHAUFFARD. — Les docteurs et étudiants (titulaires de 16 inscriptions) français et étrangers immatriculés à la Faculté, désireux de perfectionner leurs connaissances scientifiques ou de se livrer à des recherches personnelles, seront admis à travailler dans les laboratoires de la Clinique médicale Saint-Antoine, sous la direction de MM. JEAN TROISIER et A. GRIGAUT, chefs de laboratoire. Les instruments, appareils et réactifs (sauf l'alcool absolu) seront mis à leur disposition.

Pour être admis dans les laboratoires de la clinique, l'autorisation de M. le professeur CHAUFFARD est indispensable ainsi que la justification du versement des droits.

Le nombre des places est limité à trois par laboratoire.

Les bulletins de versement sont délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet no 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à trois heures.

Le droit à verser est de 150 francs par trimestre.

Hôpital Laennec. Service des tuberculeux. — Le Dr Léon BERNARD, agrégé, fera une leçon, à la Clinique médicale Laënnec, tous les samedis à 10 h. 1/2, à partir du ***Samedi 18 Janvier.***

Les leçons porteront sur : les tuberculines (applications au diagnostic, au pronostic, au traitement des tuberculeux) ; les sérums antituberculeux ; le pneumothorax des tuberculeux (Pn. complication, et Pn. thérapeutique) ; la tuberculose rénale (diagnostic et traitement).

Leçons sur les maladies du système nerveux. HOPITAL SAINT-ANTOINE. — M. le Dr **Henri Claude,** agrégé, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, commencera ses leçons et ses présentations de malades le dimanche ***19 janvier*** à dix heures et demie, et les continuera tous les dimanches, à la mêm heure, salle de la consultation d'ophtalmologie.

Clinique ophtalmologique. — M. le professeur **E. de Lapersonne** a repris ses leçons de clinique ohhtalmologique, à l'amphithéâtre Dupuytren, le ***vendredi 10 janvier,*** à 10 heures.

Ordre du service : Lundi à 9 heures: Policlinique (salle des consultations). — Mardi, à 9 heures : Opérations : visites dans les salles. — Mercredi, à 10 heures : Examens ophtalmoscopiques. — Jeudi, à 9 heures : Opérations. Visite dans les salles. — Vendredi, à 10 heures : Leçons cliniques (amphithéâtre Dupuytren). — Samedi, à 9 heures : Laboratoire. Tous les matins à 9 heures : Consultation externe.

Diphtérie. — **M. E. C. Aviragnet,** médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le ***mardi 21 Janvier,*** à 9 heures du matin, hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie),

COURS *(Suite)*

un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie, sérothérapie, tubage et trachéotomie).

Tous les matins : Visite ; examen des malades. Avant et après la visite: Leçon théorique et travaux pratiques.

M. Bloch-Michel, chef du laboratoire, et M. Bloch, interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

Médecine légale. — M. **Balthazard**, agrégé, a commencé ses conférences le *mercredi 8 Janvier*, à 6 heures (Petit amphithéâtre de la Faculté) et les continue tous les jours suivants à la même heure (samedis exceptés).

La conférence du jeudi, comportant des projections, a lieu au petit amphithéâtre, à l'heure habituelle.

Sujet du cours : Dentité, coups et blessures. Empoisonnements. Asphyxies par les gaz et vapeurs. Pendaisons. Strangulation. Sufffocation. Accidents du travail.

Amphithéâtre d'anatomie. — Le cours de médecine opératoire générale pour cinquante élèves par M. **René Toupet**, prosecteur, commencera le *lundi 20 Janvier*, à 2 heures, et le continuera les jours suivants à la même heure.

Droit d'inscription, 50 francs. Gratuit pour les internes et les externes. S'inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Leçons sur les méthodes d'exploration appliquées au diagnostic de l'appareil digestif. — HOPITAL SAINT-ANTOINE. (SERVICE DE M. LE D[r] ALBERT MATHIEU. — Sous la direction de M. le D[r] **Albert-Mathieu**, une série de leçons sur la valeur séméiologique des méthodes d'exploration et sur les indications thérapeutiques qu'elles fournissent commencera le *lundi 27 Janvier* 1913.

Chaque leçon comportera des exercices pratiques.

Les leçons théoriques auront lieu dans la *salle de consultation, de onze heures à midi, les lundi, mardi, mercredi et samedi.* Les exercices pratiques auront lieu *chaque après-midi,* de *deux heures à quatre heures.*

S'inscrire au service de la consultation, tous les matins de huit heures à midi, 22, rue de Citeaux.

Les leçons seront faites par MM. **J. Ch. Roux, F. Moutier, Goiffon, Taillandier, Friedel, Laboulais.**

Elles auront lieu du 27 janvier au 22 février.

Hôpital Saint-Louis. — *Lundi 13 Janvier* (à 10 h. 15, salle des Conférences).— Le pityriasis rosé de Gilber, tpar M. **de Beurmann.**

Jeudi 16 Janvier (à 10 heures, salle des Conférences). — La Staphylococcie, par M. **Sabouraud.**

Samedi 18 Janvier (à 10 heures, salle des conférences). — Le Zona, par M. **Louis Ramond.**

Lundi 20 Janvier (à 10 h. 15, salle des Conférences). — La Gale et son traitement, par M. **Granchamps.**

Jeudi 25 Janvier (à 10 heures, salle des Conférences). — Staphylocoque et streptocoque, par M. **Sabouraud.**

Samedi 25 janvier (à 10 heures. Cette leçon devant avoir un caractère surtout pratique sera faite dans le Laboratoire municipal). — Le traitement des teignes par M. **Noiré.**

MEMENTO DE LA QUINZAINE

19 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille (s'inscrire au secrétariat de la Faculté).

20 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine, conférence du D[r] Robert LEROUX : « Ce qu'un praticien doit savoir de rhinologie. »

20 Janvier, à 2 heures, à l'amphithéâtre d'anatomie. — Ouverture du cours de médecine opératoire générale, par M. René TOUPET, prosecteur.

20 Janvier. — Devant l'École de pharmacie de l'Université de Paris, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École de médecine et de pharmacie de Caen.

21 Janvier, à 9 heures, à l'hôpital des Enfants-Malades. — Ouverture du cours sur la diphtérie par M. E. AVIRAGNET, médecin des hôpitaux.

21 Janvier. — Faculté de médecine, fermeture du registre d'inscription pour la consignation en vue du deuxième examen.

22 Janvier. — A 2 heures, 18, rue Dauphine, conférence du D[r] Robert LEROUX : « Comment traiter l'ozène. Paraffinothérapie et aérothermothérapie. »

23 Janvier. — Concours pour 2 places d'interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux d'Avignon.

24 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de médecin à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer.

24 Janvier. — 9 h. du soir, grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. le D[r] DELEZENNE : Les corrélations fonctionnelles des organes digestifs. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères.)

25 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 10 emplois de commis de l'administration générale de l'assistance publique à Paris (s'inscrire, 3, avenue Victoria, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures).

25 Janvier. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de l'adjuvat des asiles, ministère de l'intérieur. Premier bureau de la direction de l'assistance et hygiène publique, 7, rue Cambacerès.

27 Janvier. — Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille.

31 Janvier, 9 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris. — M. le D[r] Raphael BLANCHARD : L'infection par l'eau. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

31 Janvier, à la Faculté de médecine de Paris. — Fermeture du registre pour les inscription du doctorat.

3 Février. — Devant la Faculté de médecine de Paris ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'école de médecine et de pharmacie de Rouen.

5 Février. — Concours pour la nomination à 10 emplois de commis de l'administration de l'assistance publique à Paris.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 22 janvier, à une heure. — M. BONNAUD. Les tuberculoses sarcoïdes cutanées. (MM. Gaucher, président ; Richaud, Guillain et Gougerot.) — M[lle] SABIN. De la réaction de Wassermann dans la syphilis post-conceptionnelle tardive. (MM. Gaucher, président ; Richaud, Guillain et Gougerot.) — M. NOEL. Contribution à l'étude des doubles formes. (MM. Reclus, président ; Delbet, Hartmann et Pierre Duval.) — M. DHERISSART. Les indications opératoires dans les fractures du rachis. (MM. Delbet, président ; Reclus, Hartmann et Pierre Duval.) — M. HOUDARD. L'ulcère simple du duodénum (non perforé). (MM. Hartmann, président ; Reclus, Delbet et Pierre Duval.)

Jeudi 23 janvier, à une heure. — M. BOUGAULT. Contribution à l'étude de l'hématome des gaines du nerf optique. (MM. de Lapersonne, président ; Bar, Richaud et Terrien.) — M. ROULLIER. De l'étude des modifications de quelques éléments de l'urine chez les femmes atteintes de vomissements incoërcibles. (MM. Bar, président ; de Lapersonne, Richaud et Terrien.) — M. ROBLIN. Contribution à l'étude de la glycosurie transitoire chez les alcooliques. (MM. Gilbert, président ; Gilbert Ballet, Achard et Claude). — M. GIRAUD. Des méningo-encéphalites chroniques syphilitiques et saturnines (étude étiologique). (MM. Gilbert Ballet, président ; Gilbert, Achard et Claude.) — M. DEMAY. Des psychoses familiales. (MM. Gilbert Ballet président ; Gilbert, Achard et Claude.) — M. PILVEN. Contribution à l'étude clinique de la fièvre typhoïde à propos de diverses observations. (MM. Achard, président ; Gilbert, Gilbert Ballet et Claude.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

LES DANGERS ET LES BIENFAITS DE LA RÉVULSION

La *révulsion* était définie par Guersant *un mouvement vital inverse*, par lequel le médecin cherche à appeler les fluides vers un point éloigné du siège du mal. Introduisez dans cette ancienne définition la notion contemporaine de la diapédèse, remplacez le mot *fluides* par le mot *leucocytes*, et la définition reste aussi satisfaisante. Mais on lui reprocherait encore d'être incomplète. Car elle ne fait point la part de l'excitation et de la tonification nerveuses produites par le révulsif.

Quel que soit le mécanisme physiologique de l'action révulsive, cette action est certaine. La révulsion a toujours été, elle est toujours, un des traitements les plus employés en médecine, et l'expérience démontre chaque jour son utilité dans les maladies locales comme dans les maladies générales. Mais il est curieux d'observer qu'avec le temps, les révulsifs se sont humanisés, et que les médecins, renonçant progressivement aux moyens douloureux et barbares, ont eu recours, de lustre en lustre, à des agents révulsifs plus maniables, moins pénibles, plus prompts.

Qui donc emploie encore l'austère *séton*, le féroce *moxa*, le désobligeant *croton*? Ces pratiques inhumaines sont aujourd'hui du domaine de l'histoire. L'emploi du *thapsia* s'est extrêmement restreint. Ce révulsif, d'ailleurs fort efficace, mettait le malade dans un état d'incommodité extrême. Il était d'ailleurs l'occasion d'accidents assez effrayants, de faux *érysipèles thapsiques*, avec œdème des paupières et occlusion des yeux, qui survenaient quand les malades, après s'être grattés, se portaient les doigts au visage.

Le *vésicatoire cantharidien*, après avoir joui d'une immense vogue, continue d'être assez couramment employé. Son efficacité est certaine. Mais quelle responsabilité n'encourt pas le médecin qui prescrit un simple vésicatoire ! Car l'action révulsive se complique ici de l'action cantharidienne sur les épithéliums des tubes contournés ; car la susceptibilité individuelle à la cantharide est très curieusement variable. Et le médecin le plus prudent, malgré toutes les précautions de camphrage et de régime lacté, peut avoir un jour la cruelle surprise d'une néphrite cantharidienne grave, provoquée chez un sujet prédisposé par un simple vésicatoire des plus modestes dimensions. Si l'on tient compte de l'état d'esprit qu'ont aujourd'hui les malades, si l'on réfléchit aux dommages et intérêts qu'accordent si libéralement nos bons magistrats — chaque fois qu'ils tiennent un médecin, ils le serrent — on ne sera pas étonné que les praticiens s'abstiennent de plus en plus de prendre une inutile responsabilité en prescrivant la révulsion cantharidienne.

D'ailleurs, la néphrite cantharidienne, pour être le plus redoutable méfait du vésicatoire, n'en est pas le seul. Combien de fois un engorgement ganglionnaire du cou n'a-t-il pas suivi la simple application d'une mouche derrière l'oreille? Et, dans la pratique hospitalière, quel médecin expérimenté n'a-t-il pas vu — et surtout dans les hôpitaux d'enfants — la plaie d'un vésicatoire s'infecter d'érysipèle ou de diphtérie?

Les *pointes de feu* sont d'un usage courant. Leur efficacité est évidente. Certains malades ne les acceptent pas, par pusillanimité. Elles ne peuvent être appliquées que par le médecin. Enfin, si bien faites qu'elles soient, elles laissent des marques parfois indélébiles. Et l'on est péniblement impressionné quand on voit des jeunes femmes abîmées de cicatrices pour un simple soupçon de congestion des sommets. De plus, l'emploi du thermocautère est à peu près impossible dans la pratique infantile.

Que reste-t-il à la disposition du praticien? Le cataplasme sinapisé, le sinapisme, la teinture d'iode. Ce sont de bons moyens, ils ont leurs inconvénients. Le *cataplasme sinapisé* est de préparation encombrante. Il est parfois la cause de petits désastres de malpropreté. Le même reproche de malpropreté peut être fait au *sinapisme*, qui a l'inconvénient de se décoller et de nécessiter l'emploi d'une bande, si la révulsion doit être assez énergique. Et d'ailleurs, comment appliquer des sinapismes sur une large surface?

La *teinture d'iode* a deux inconvénients. Elle salit les malades et tache leur linge. Et, ce qui est bien plus important, elle n'est pas fidèle à elle-même, et on ne sait pas ce qu'on fait avec elle. Chez les enfants notamment, chez les sujets à peau fine, un inoffensif badigeonnage à la teinture d'iode peut causer un véritable martyre, si l'on a employé de la teinture d'iode vieillie.

Le révulsif idéal est celui dont l'énergie est proportionnée au but à atteindre. Le révulsif de Boudin est donc le révulsif idéal.

Un simple badigeonnage provoque une cuisson passagère et une rubéfaction légère de la peau. Une seconde couche accentue la révulsion. Une troisième, une quatrième couche déterminent une rougeur permanente, qui peut aller jusqu'à la vésication, si le médecin le désire, *mais qui ne produit jamais la vésiculation.*

Le révulsif de Boudin est un rubéfiant et un vésicant. Il ne provoque jamais d'éruption locale ou à distance. Il ne tache pas les téguments.

C'est le révulsif moderne, parce que c'est le révulsif propre, parce que c'est le révulsif instantané, parce que c'est le révulsif commode, parce que son emploi n'expose jamais le malade à l'infection ni le médecin à la responsabilité.

1912-1913. — N° 8 SOMMAIRE : 25 Janvier 1913

HUTINEL. — Réactions méningées au cours des poliomyélites 181
PAUL CARNOT et J. DUMONT. — Le cancer de la valvule iléo-cæcale 187
PELLOT et PIZON. — Traitement des fractures de jambe par l'appareil de marche de Pierre Delbet 193
RIMBAUD. — Comment peut-on recouvrer des honoraires d'expertises en matière d'accidents du travail 195
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Sur la toxicité des solutions de Salvarsan d'après leur neutralisation 197
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de pédiatrie 199
Libres propos : Mesures contre la morphinomanie, par le Dr DOPTER III
Choses du Jour : Vente de la morphine, de la cocaïne et de l'opium III
Chronique scientifique : Vers l'aviation future, les travaux du Dr Cousin, par F. ROIDOR-SÉVILLE .... V à XI
Vaiétés : Les cités-jardins, par Mme GABRIELLE MOYSE .... XIII et XV
La médecine au Palais : La responsabilité de l'assistance publique, par ADRIEN PEYTEL XVI
La médecine humoristique : Le symptôme apparent. Dessin original, par GILB XXI
Diététique. — Formules thérapeutiques XXVIII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXV
Revues des Sociétés médicales de province XXVII
Intérêts professionnels XXIX
Nécrologie XXIX
Nouvelles XXXI
La vie médicale .... XXXIII et XXXIV
Cours. — Thèses de la Faculté de Médecine de Paris. — Memento de la quinzaine .... XXXIV et XXXV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages.
Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison ÉMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. ***(Prime épuisée.)***

LIBRES PROPOS

MESURES CONTRE LA MORPHINOMANIE

On n'a pas oublié cette histoire lamentable de ces deux étudiants morphinomanes, à propos de laquelle nos grands quotidiens ont fourni force détails, et qui s'est terminée par la mort de l'un d'eux.

Elle a déclanché dans le public les réflexions que fait depuis fort longtemps le corps médical et la plupart des gens sensés ont été unanimes à déplorer ces habitudes invétérées aboutissant à la déchéance physique et intellectuelle de ceux qui s'y donnent. Ce n'est pas à des médecins que je m'efforcerai de faire ressortir les effets désastreux de ces intoxications lentes non seulement par la morphine, mais aussi la cocaïne, l'éther, le chloral, etc... Et malgré les conseils de tous, le mal ne fait que s'accroître, et même dans des proportions inquiétantes pour l'intellect de nos contemporains.

Les pouvoirs publics ont compris le danger social de pareilles pratiques. Aussi, le Procureur de la République a-t-il pris sa belle plume pour rafraîchir la mémoire des commissaires de police du département de la Seine sur les prescriptions du décret du 1er octobre 1908 ayant trait à la vente, l'achat et l'emploi de l'opium et de ses extraits.

Il est rappelé en effet à nos honorables fonctionnaires de chaque quartier que « la vente au public des substances vénéneuses ne peut être faite que par les pharmaciens pour des usages médicaux, et sur la prescription d'un médecin, chirurgien, officier de santé ou d'un vétérinaire brévété, prescription datée et signée, énonçant en toutes lettres la dose des dites substances et le mode de l'administration du médicament, etc., etc. ».

Dans une naïveté charmante, l'auteur de la circulaire croit donc que les seuls pharmaciens délivrent de la morphine, de la cocaïne, du chloral! Il croit encore que c'est aux pharmaciens que s'adressent les pauvres sujets atteints des vices auxquels il est fait allusion ! Il suppose donc qu'en exerçant ou faisant exercer le contrôle le plus sévère sur la vente de ces produits dans des officines ou chez les industriels et chimistes, l'usage de l'opium et de ses extraits sera réduit, sinon aboli? Quelle n'est pas son erreur ! En admettant même que les choses se passent avec toute la rigueur désirable, on ne doit pas oublier que bien des morphinomanes font venir leur morphine de l'étranger ; un de mes malades ne m'avouait-il pas récemment qu'à son avis la morphine française ne valait rien à côté de la morphine anglaise et qu'il faisait venir la sienne d'Angleterre.

Ce fait montre à l'évidence qu'il faudrait exercer la prohibition non seulement sur de tels produits délivrés en France, à Paris et en province, mais aussi sur ceux qui nous sont expédiés de l'étranger.

Et puis, tant que les circulaires n'auront pas de sanctions, quel effet peuvent-elles avoir? Je crains bien qu'il en soit de cette dernière comme de toutes les précédentes ; on lit attentivement tous ses détails, on prend les plus fermes résolutions et on l'oublie, quand on ne la met pas au panier.

C. Dopter.

CHOSES DU JOUR

VENTE DE LA MORPHINE, DE LA COCAÏNE ET DE L'OPIUM

Le procureur de la République vient d'adresser aux commissaires de police du département de la Seine la circulaire suivante :

« Des informations récentes, ouvertes par mon parquet, ont révélé que les prescriptions de l'ordonnance du 29 octobre 1846 sur la vente des substances vénéneuses, et du décret du 1er octobre 1908 sur la vente, l'achat et l'emploi de l'opium et de ses extraits n'étaient plus exactement observées.

Dans certains quartiers de Paris, il est possible de se procurer, sans difficulté, de la morphine, de la cocaïne ou de l'opium.

Or, vous n'ignorez pas que l'usage inconsidéré de ces toxiques est au plus haut point dangereux pour la santé publique et peut produire sur l'organisme humain les plus funestes résultats.

Je vous rappelle, en conséquence, que :

1° Le commerce des substances vénéneuses est exclusivement réservé aux commerçants, chimistes, fabricants et manufacturiers qui ont fait à la préfecture de police une déclaration spéciale. (Ordonnance du 29 octobre 1846, article premier.)

Que seuls les négociants qui ont fait cette déclaration peuvent se faire livrer ces substances sur une déclarations écrite et signée, et que les ventes et achats doivent être inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé par le maire ou le commissaire de police, registre sur lequel les inscriptions sont faites tout de suite et sans aucun blanc, au moment de l'achat ou de la vente. (Même ordonnance, art. 2 et 3).

2° Que la vente au public des substances vénéneuses ne peut être faite que par les pharmaciens pour des usages médicaux, et sur la prescription d'un médecin, chirurgien, officier de santé ou d'un vétérinaire breveté, prescription datée et signée, énonçant en toutes lettres la dose desdites substances et le mode de l'administration du médicament. (Art. 5, même ordonnance).

Que les pharmaciens doivent transcrire ces prescriptions sur un registre spécial et ne les rendre à l'acheteur qu'après les avoir revêtues de leur cachet et après y avoir indiqué la date de la livraison et le numéro d'ordre du registre. (Art. 6.)

Que les pharmaciens doivent apposer sur la préparation médicinale une étiquette indiquant leur nom et leur domicile et rappelant la destination interne ou externe du produit. (Art. 7).

Enfin que les substances vénéneuses doivent être toujours tenues dans un endroit sûr et fermé à clef. (Art. 11).

Pour l'opium, le décret du 1er octobre 1908 impose les mêmes obligations aux commerçants en gros, industriels, chimistes ou pharmaciens ; de plus, pour l'expédition de l'opium brut à l'étranger, l'expéditeur n'est déchargé que sur la production du certificat de sortie, délivré par la douane, lequel certificat doit rester annexé au registre spécial. (Art. 4).

L'article 8 de ce décret contient, en outre, une disposition des plus importantes : toute cession d'opium, même à titre gratuit, est interdite même au profit de personnes autres que celles désignées à l'article 1er (commerçants en gros, industriels, chimistes dûment autorisés ou pharmaciens).

De même le prêt d'un local pour favoriser la détention et l'emploi prohibés de l'opium est passible des peines de la loi du 19 juillet 1845.

Vous voudrez bien ne pas perdre de vue ces prescriptions toutes les fois que vous serez appelé à constater une mort violente, des blessures ou des maladies qui paraîtraient avoir été provoquées par l'abus de la morphine, de la cocaïne, de l'opium ou d'une autre substance vénéneuse, afin de rechercher, avec le plus grand soin, par qui et dans quelles conditions ces toxiques ont été délivrés.

Je vous rappelle également que les ordonnances et décret précités vous donnent le droit d'opérer des visites dans les établissements ou officines de ceux qui débitent lesdites substances, mais avec le concours du médecin ou du chimiste désigné par le préfet de police.

D'une façon générale, je désire que vous procédiez à une enquête approfondie chaque fois qu'une infraction aux textes susvisés ou à l'article 317 du Code pénal vous sera signalée et que vous me fassiez connaître, sans délai, le résultat de vos recherches.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire. »

Le Procureur de la République,
Th. Lescouvé.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

VERS L'AVIATION FUTURE

Les travaux du Dr COUSIN

Par F. ROIDOR-SÉVILLE

Au mois d'octobre 1911, un correspondant de la *Stampa*, qui était allé saluer à Hambourg M. Edison, au moment où il allait s'embarquer pour l'Amérique, a interrogé le grand inventeur américain sur l'avenir de l'aviation.

Voici la réponse qu'il en a reçue :

« Je n'ai pas grande confiance dans les destinées des aéroplanes. Les records de nos aviateurs me font l'effet de prouesses d'acrobates. Le problème du vol n'est pas résolu, et, selon moi, il n'est pas près de l'être. *Il faudrait tout recommencer, sur d'autres bases, et aussi avec d'autres vues* ».

C'est ce qu'a fait le Dr Cousin. Il a repris les observations de Mouillard, a poursuivi ses recherches avec ténacité et méthode, et grâce à sa science de l'anatomie et de la physiologie, il est arrivé à trouver le secret du vol des oiseaux voiliers : la canalisation de l'air sous l'aile et la pression bilatérale sur le corps.

Or, on peut voler en s'inspirant des oiseaux *qui volent sans battement*. C'est le problème dont Mouillard poursuivait la solution. Il n'est pas arrivé au but.

Mouillard a *entrevu* le mécanisme du « vol à voile », mais sans pouvoir l'expliquer. Il cherchait *l'aspiration*, mais « il n'osait aborder ce sujet qu'avec les affres de la peur ». Le Dr Cousin nous a démontré que l'aspiration, c'est la canalisation, le gauchissement, c'est la grande vanne, l'aile bâtarde, la petite, et que l'oiseau reçoit ainsi sur le corps, c'est-à-dire *le volume*, la force qui le sustente, le propulse, l'équilibre.

Dans un article remarquable paru dans la *Revue Aérienne* le 25 novembre 1910, il indiqua que la structure de l'aile, c'est-à-dire l'allongement de l'avant-bras en avant donne à l'oiseau la canalisation de l'air sur le corps. La stabilité est due ains à la concentration des forces sur le corps, c'est-à-dire le volume portant le poids. Et alors, dans une comparaison avec l'aéroplane, il montre la différence de l'oiseau et de la machine volante :

« Le principe du vol de l'aéroplane est le *passage également réparti* de l'air sous l'aile ; c'est la force aveugle du vent, la force indomptée, le torrent dévastateur, car l'effet maximum se produit à l'extrémité de l'aile, loin du centre de sustentation et du centre de gravité ».

« Le vol des oiseaux voiliers est au contraire, la canalisation du vent sous les ailes et sa projection sur le corps, c'est-à-dire la partie centrale ».

Or, une force naturelle, canalisée, est une force domptée, une force utile, car elle est docile, réglable à volonté.

Mouillard cherchait l'aspiration, le Dr Cousin trouve la canalisation du vent et le principe de la pression bilatérale.

Dans un article paru dans la *Revue Aérienne* du 10 mai 1911, l'ingénieur Paul Forget, parlant des chutes mortelles des aviateurs, signalait les idées du Dr Cousin sur le vol des oiseaux et il disait :

« J'ajouterai avec le Dr Cousin, que c'est la seule, l'unique façon d'arriver au vol automatique, au planement régulier, que c'est le seul procédé pour déjouer l'action si néfaste des coups brusques de vent et que, hormis cela, il n'y a pas de navigation aérienne possible sans danger ».

Le vol à voile. — Le « Vol à voile », tel est le titre du premier volume que le Dr Joseph Cousin a écrit sur la plus difficile partie du problème de la locomotion aérienne. Ce livre est une revue générale de tout ce qu'on a dit jusqu'à ce jour sur le vol si mystérieux des grands planeurs.

Dans un long préambule, l'auteur montre toute l'importance, pour la locomotion aérienne de l'homme, de l'étude de ce vol si simple en apparence, et pourtant si difficile à comprendre ; il est convaincu que le problème de l'Aviation réellement pratique ne peut être résolu que par le vol à voile.

Beaucoup de ceux qui ont lu son livre ont cru que le docteur Cousin cherchait la réalisation du vol sans moteur ; qu'il prétendait que l'homme devait arriver à voler exclusivement par les seules forces du vent comme les aigles et les vautours. C'est peut-être ce qui a contribué à jeter la défaveur et le scepticisme sur les études approfondies qu'il a faites.

Croire cela serait se faire une opinion absolument inexacte de la conception du vol à voile et de l'idée qui a présidé aux longues et minutieuses études anatomiques et physiologiques de ce savant praticien. A l'encontre de la plupart de ceux qui édifiaient leurs savantes théories sur le vol des voiliers en n'ayant en vue que le côté théorique, c'était surtout la pratique qu'envisageait l'auteur du « Vol à Voile ».

Ce n'était pas la réalisation du vol par les seules forces du vent — ce qui n'est pas impossible dans certaines circonstances — que le Dr Cousin cherchait si patiemment, car ce mode de locomotion aérienne nous aurait rendu tributaires des circonstances atmosphériques ; c'était le secret du vol des voiliers, c'est-à-dire de tous les oiseaux, qu'il voulait découvrir, car il n'y a pas deux manières de voler, il n'y a pas deux principes dans une locomotion naturelle. Il s'agissait, en un mot, de savoir comment les « cheminots de l'air » utilisent le vent.

Par vol à voile, le Dr Cousin veut réaliser, sur les machines volantes, le principe du vol.

En effet, le vent ne *doit pas être* un obstacle, une résistance au navire aérien, à l'oiseau artificiel créé par l'homme ; mais, un aide, un auxiliaire, et même, s'il est suffisamment fort, on doit pouvoir arriver à dompter, à asservir son énergie et lui faire jouer le rôle de *moteur extrinsèque* suppléant le *moteur intrinsèque*, que ce dernier soit musculaire ou mécanique.

Aussi, plaçant la question sur son véritable terrain, le Dr Cousin dit : « Actuellement, la mécanique a

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

pris toute la place et tient tout ; hors du moteur, pas de vol. On fait ainsi de l'automobile aérien au lieu de faire de l'automobile terrestre, voilà tout ! »

« On est trop mathématicien et pas assez physiologiste. » On est alors mauvais mécanicien, on gaspille des forces, tandis que la nature, mécanicienne incomparable et surtout économe, obtient des rendements supérieurs avec des forces minimes.

C'est donc ce principe du vol à voile qu'il faut étudier, ce mécanisme si économique qu'il faut découvrir, pour l'appliquer ensuite d'après les ressources que nous fournit l'industrie mécanique et les moteurs actuels.

En indiquant la méthode à employer dans l'étude du vol à voile : l'observation du vol des oiseaux puis l'analyse, c'est-à-dire la comparaison des évolutions des différents voiliers, l'étude de leur conformation, la structure de leurs ailes, l'auteur démontre que l'anatomie et la physiologie sont deux des facteurs principaux de cette étude.

Après l'oiseau, le Dr Cousin étudie le vent, c'est-à-dire la force qui doit lui donner le vol — et non l'entraver — et il en signale les variations.

Les lois qui régissent le vol sont ensuite longuement étudiées, ce sont : la loi de la résistance de l'air, la loi de la masse, la loi de la sustentation, la loi de la vitesse. Enfin, après avoir différencié le vol plané du vol à voile, l'auteur aborde l'examen critique des diverses théories émises jusqu'à ce jour. C'est là un des plus longs et des plus intéressants chapitres du livre. Le Dr Cousin y fait preuve d'un esprit d'analyse très profond ; il y montre le point faible de chacune d'elles, la complexité du problème et la nécessité d'une théorie physiologique, c'est-à-dire forcément mécanique.

L'auteur termine, après une longue analyse des manœuvres des oiseaux, par une esquisse du vol théorique de l'homme et nous montre la nécessité d'associer le vol à voile au vol mécanique.

La locomotion aérienne de l'homme d'après le vol des oiseaux. — Il était facile en lisant le « Vol à voile » de comprendre, malgré les réticences dans les preuves et les explications données, que si l'auteur exprimait une conviction profonde, il ne découvrait pas toute sa pensée sur le vol si mystérieux des grands voiliers.

C'est qu'en effet au moment de la publication de cette revue générale, le Dr Cousin venait de trouver le secret du vol des oiseaux : la canalisation de l'air sur le corps.

La canalisation du vent sous l'aile est le moyen si simple employé par l'oiseau pour obtenir le vol grâce à un principe et un mécanisme général et pourtant inconnu : *la pression bilatérale du corps* (1).

(1) Dans « Le Vol sans battement » ouvrage posthume publié par M. Couannier, Mouillard parle de la « pression » et de la « contre pression » ; mais il semble bien n'avoir qu'entrevu ce côté de la question et n'y avoir attaché qu'une importance relative.

Dans son second ouvrage : *La locomotion aérienne de l'Homme d'après le vol des oiseaux*, l'auteur du *Vol à voile*, entreprend donc une nouvelle étude du vol d'après ce nouveau principe.

Dans un avant-propos très intéressant, l'auteur nous montre la nécessité d'idées nouvelles sur le vol, car, de l'aveu de tous les auteurs et des plus illustres savants : le vol des oiseaux nous est encore inconnu.

« Il faut qu'une idée vraiment nouvelle soit émise pour que l'ornithoptère soit pratique », disent MM. Painlevé et Borel; et le capitaine Lucas Gérardville écrivait dans la *Revue d'Artillerie* de décembre 1910 : « La qualité spéciale si extraordinaire des surfaces de l'oiseau est due à des causes que nous n'avons pas encore découvertes, ou du moins que nous n'avons pas suffisamment analysées. »

Le Dr Loysel disait à son tour : « J'ai la conviction que le volateur naturel ne nous a pas encore livré tous ses secrets. »

Après une étude anatomique et physiologique approfondie de l'oiseau, le Dr Cousin nous décrit minutieusement la canalisation de l'air sous l'aile.

Ce qui différencie un voilier d'un rameur, c'est l'allongement de l'avant-bras de l'aile. C'est donc *dans le squelette même* qu'existe le signe caractéristique des deux classes d'oiseaux et non dans l'écartement plus ou moins grand des plumes, comme on l'a cru longtemps.

Le gros oiseau, le voilier, peut donc canaliser la force du vent ; le petit, le rameur, ne le peut pas. Or, comme l'aile est insérée sur l'épaule, c'est-à-dire le plus grand diamètre du corps, toute la force captée par l'aile vient faire pression en arrière de ce grand diamètre, c'est-à-dire sur une partie conique. Chaque pression est donc une poussée, et la pression bilatérale du corps par l'air canalisé est ainsi le mécanisme si mystérieux et si simple du vol des oiseaux. La pression du noyau de cerise est le mécanisme de la locomotion aérienne.

C'est ce principe et ce mécanisme que le Dr Cousin développe dans le second chapitre : Comment volent les oiseaux ?

Jusqu'à présent, on admettait que les rameurs s'appuient sur la résistance de l'air et les voiliers sur le vent, comme les cerfs-volants. Mais, s'il était facile d'expliquer, pour la décomposition des forces sur le plan alaire, la sustentation, la propulsion ne pouvait être comprise, car l'oiseau devrait reculer au lieu d'avancer vent debout, à moins d'admettre avec Nadar, de la Landelle et Mouillard, l'aspiration de l'oiseau par le vent.

Il existerait donc deux principes pour le vol, et l'oiseau voilier les emploierait successivement tous les deux quand il s'élance de terre et que, de rameur au départ, il devient insensiblement voilier à mesure qu'il s'élève.

Le Dr Cousin nous explique, au contraire, qu'il n'existe qu'un principe, *c'est la pression bilatérale du corps*, mais que l'oiseau a *deux moyens* de l'obtenir.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

L'oiseau de grand vol n'a qu'à ouvrir ses ailes pour canaliser le vent sur le corps, tandis que l'oiseau rameur plus petit, et qui, par sa structure, ne peut faire sa canalisation, arrive au même but par le battement.

Par ses larges coups d'ailes, l'oiseau prend de l'air ; ses coups d'éventail, de haut en bas, lui font du vent, et c'est ce vent relatif, créé par ces battements, qui le soutient et le propulse.

S'il n'y a pas de vent, ou si son intensité est trop faible, le voilier est forcé de devenir rameur et d'acquérir à son tour un vent relatif qui le soutiendra alors comme le vent absolu.

Où est, en tout cela, la résistance de l'air ? On ne le voit pas. Mais, ce qu'on ne peut nier, c'est le vent créé par le battement et la disparition du battement quand il fait du vent.

Les mouvements de la main : le gauchissement, et les mouvements de l'aile bâtarde — qui constitue le pouce — servent à régler l'entrée de la force nécessaire à l'oiseau pour ses diverses manœuvres.

La théorie si simple et si séduisante de la canalisation explique, complète et synthétise les nombreuses expériences du professeur Marey sur le vol des oiseaux.

L'oiseau augmente ou diminue le nombre et l'amplitude de ses battements suivant la vitesse du vent, c'est-à-dire la grandeur de la canalisation et, quand elle est devenue suffisante, l'oiseau qu'il soit rameur ou voilier, suspend ses battements : c'est le vol plané — planement temporaire — ou le vol à voile, qui est un planement continu.

Pour ne laisser aucun doute sur l'universalité du mécanisme du vol, le Dr Cousin analyse ensuite le vol des insectes et il nous montre qu'ils canalisent aussi le vent, grâce aux courbures de leurs ailes ; c'est ce qui ressort clairement de l'étude géométrique des élytres faite par le Dr Amans.

Les insectes à *battements rapides* ont une faible courbure d'aile ; ils correspondent aux oiseaux rameurs. Les insectes à *battements lents* ont une courbure plus forte — ils correspondent aux oiseaux voiliers — ce sont aussi les plus lourds.

Fait intéressant à signaler, la nécessité de la canalisation a produit dans cette classe des plus petits des êtres ailés une modification profonde du type général du propulseur aérien, à seule fin d'assurer la pression bilatérale. Chez le plus lourd des insectes (coléoptère), l'aile s'est dédoublée ; l'une est devenue un simple canal à gauchissement fixe : c'est l'élytre ; l'autre, un simple ventilateur : c'est l'aile membraneuse.

L'anatomie et la physiologie comparée des oiseaux et des insectes permet donc de dégager la loi de la locomotion aérienne. « Dans toute machine volante : oiseau, insecte ou appareil artificiel, pour avoir la sustentation, la propulsion et l'équilibre parfait, la poussée des forces doit se faire contre le corps. La canalisation du vent absolu ou relatif, c'est-à-dire l'utilisation des forces extérieures, est *le moyen économique* employé par la nature pour obtenir le vol. Le battement, moyen plus dispendieux, n'est qu'un pis aller qu'elle a donné aux petites espèces moins bien douées pour arriver au même but.

Il est facile de voir maintenant que l'équilibre dans le vol est la conséquence de la position du centre de gravité et de la concentration des forces égales sur ce centre. Mais ce ne sont plus les ailes qui portent le corps, c'est le corps, c'est-à-dire le poids sous un volume, qui vole, car c'est lui qui est sustenté, stabilisé et propulsé.

Cette étude du vol des oiseaux est d'une clarté, d'une logique si grandes, qu'il ne saurait subsister de points obscurs dans l'esprit du lecteur. Cependant, le Dr Cousin a voulu nous donner une preuve plus grande de son exactitude. Il a voulu nous montrer que le principe de la locomotion aérienne, c'est-à-dire la pression bilatérale du corps, était le principe de la locomotion générale de tous les corps naturels.

Dans une étude générale des locomotions, laquelle compose un des plus intéressants chapitres du livre, il explique que la pression bilatérale du corps est la loi générale de la propulsion, grâce à une loi insoupçonnée jusqu'à ce jour : *la présentation*.

Toute locomotion naturelle comprend deux phases qui ne peuvent s'expliquer, séparément, car la seconde ne peut exister sans la première, ce sont : *la présentation*, et la *propulsion par la pression bilatérale*.

La présentation est l'*orientation* du corps propulsé dans les locomotions accidentelles, l'accouchement par exemple ; c'est sa *forme* pour les locomotions naturelles dans les milieux immergés (poissons, reptiles, oiseaux).

Or, dans les locomotions immergées, cette présentation se fait toujours par le gros bout en avant, et ainsi, le corps ne reçoit plus sur ses faces latérales que *des pressions qui deviennent des poussées*. La présentation *commande la propulsion*, et l'auteur nous explique tout au long l'enchaînement de ces ois chez les poissons et les oiseaux et dans la locomotion terrestre, c'est-à-dire tangentielle.

Dans ce dernier cas, la présentation s'est adaptée au milieu solide, et ce n'est plus le corps qui est présenté, ce sont les membres.

Il résulte de ces lois, que pour les corps immergés : les oiseaux, les poissons, s'il y a résistance sur la partie antérieure du corps, c'est-à-dire le cône de pénétration, il y a poussée sur le cône postérieur. La résistance n'est donc pas fonction de la surface totale, mais de la surface antérieure au maître couple.

Il en résulte encore que si dans les corps immergés le milieu est le point d'appui, il est en même temps la force *extrinsèque propulsive*. C'est le cas du vol à voile, et on arrive alors à comprendre que les oiseaux rameurs et les poissons ne font que mettre le milieu en mouvement pour obtenir, par une réaction secondaire cette force extrinsèque propulsive.


ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNATL MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE • DÉNUTRITION • CROISSANCE

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Dans la locomotion des corps immergés la résistance du milieu ne croît donc pas comme le carré de la vitesse ; la résistance de l'air n'existe donc pas pour l'oiseau, pas plus que la résistance de l'eau pour le poisson.

La résistance de l'air *qui est l'obstacle de l'aviation actuelle*, est donc due à notre ignorance des lois de la locomotion.

L'air résiste aux intrus, dit le Dr Cousin, c'est-à-dire à ceux qui ne savent pas le prendre, à ceux qui ne sont pas construits pour se mouvoir rapidement dans l'air. S'en servir comme point d'appui pour la locomotion aérienne, est donc partir d'un principe faux et une contradiction, car, s'il y a résistance à la sustentation, il y a aussi résistance à l'avancement, et on ne peut s'appuyer sur un obstacle à une locomotion.

La notion d'un point d'appui spécial, séparé de la force, dans une locomotion immergée, est une erreur; c'est vouloir assimiler la locomotion immergée à la locomotion tangentielle.

Dans les locomotions immergées, la force et le point d'appui se confondent ; on peut même dire qu'il n'y a plus de point d'appui ; il n'y a plus que des *forces* propulsives et sustentatives.

Nous ne saurions insister plus longuement sur ces données nouvelles que nous apporte le Dr Cousin par ces savantes études sur les diverses locomotions. Cette théorie des locomotions comparées ne peut se résumer davantage, il faut la lire pour être convaincu de l'importance de ces découvertes pour l'aviation, et comprendre la révolution économique qu'elles apporteront dans nos moyens rapides de transports.

Les lois de la locomotion aérienne sont, on peut dire, la conclusion de cette théorie générale. Nous ne ferons que citer quelques grandes lignes : Il n'y a pas de rapport entre le poids et la surface alaire, mais, il y a un rapport entre le poids et le volume et la force qui agit sur lui, enfin, entre l'intensité de cette force et la surface alaire.

Forces propulsives très grandes, résistance minime, mouvement considérable, tel est le vol. Pour arriver à ce résultat, la nature a employé la présentation d'un gros volume, réalisant par la pression bilatérale de l'air canalisé, une puissance d'évolution énorme. Voilà toute l'explication mécanique du vol.

Enfin, le Dr Cousin nous explique longuement, avec sa théorie, les évolutions et les manœuvres des oiseaux, des voiliers lents, et aussi celles des rameurs. Il termine enfin en nous montrant ce que sera le vol de l'homme.

La seconde partie de l'ouvrage, après l'étude du vol des oiseaux, est consacrée à l'analyse des principes de l'aéroplane.

Tandis que, chez l'oiseau, les forces sont canalisées sur le volume, c'est-à-dire le poids, ici, c'est la navigation d'un poids sur une surface, dans le milieu essentiellement fluide qu'est l'air; c'est la diffusion des forces sous ce plan alaire, la sustentation de ce poids, non par des forces actives, présentes, existantes, mais, par des forces passives, qui n'existent que quand la vitesse existe, mais qui, cependant, sont indépendantes de cette vitesse de la machine, car la fluidité de l'air crée des remous, des trous d'air.

De plus, l'aéroplane présente une contradiction dans le principe.

La résistance de l'air donne la sustentation, la vitesse est nécessaire pour obtenir cette résistance, mais, cette résistance croît comme le carré de la vitesse et entrave cette vitesse ; tel est l'enchaînement des propositions et des principes en face desquels l'esprit se trouve forcément amené.

Nous saisissons alors l'erreur fondamentale des appareils actuels qui sont irrationnels pour évoluer dans leur milieu. Corps immergé dans l'air, l'aréoplane reçoit les mêmes résistances que dans la locomotion tangentielle, puisque dans l'air les résistances sont les mêmes que sur terre.

Comme l'avait déjà dit le Dr Cousin, dans le « Vol à voile » : *c'est de l'automobile aérien, mais ce n'est pas du vol* !

Éviter ces écueils, ajoute l'auteur, est absolument impossible, car ils sont la conséquence du principe fondamental de l'aéroplane : *s'appuyer sur la résistance de l'air.* L'aéroplane n'est pas perfectible car il viole les lois de toute locomotion naturelle. C'est un sport dangereux, mais, ce ne sera jamais une locomotion.

Voici la conclusion de cette longue étude :

Une conception fausse du planement et sa confusion avec le vol à voile, ont conduit Lilienthal et ses élèves à une impasse. Ils ont cru en sortir par l'aviation mécanique ; mais, on s'est égaré davantage et les difficultés et les contradictions ont augmenté. Il y a lieu d'abandonner au plus tôt cette voie pour faire du vol à voile, c'est-à-dire l'application du principe du vol naturel : la pression bilatérale d'un volume. La canalisation du vent absolu ou relatif est le moyen pratique et facile de réaliser le principe du vol des oiseaux.

Nous aurons alors l'appareil naturellement stable que le Dr Cousin appelle le Voilier Humain.



VARIÉTÉS

LES CITÉS-JARDINS

Depuis quelques années, les villes regorgent de population, les campagnes sont désertées, les maladies augmentent par suite de l'entassement des êtres humains.

Cet état de choses amena il y a quelques années en Amérique et en Angleterre une bienfaisante réaction : des sociétés se formèrent et plusieurs *cités-jardins* sortirent de terre, apportant à leurs habitants privilégiés joie et santé.

Nous avons nous aussi notre *Association des Cités-Jardins de France*. Mais à cause du peu d'empressement de nos concitoyens à aider les mouvements d'ordre hygiénique, l'union n'a pas progressé en ces dernières années. On nous affirme cependant que le secrétaire général, M. Georges Benoist-Lévy a enfin découvert de généreux concours et que nous aurons bientôt, aux environs de la capitale, l'oasis rêvée, la *cité-jardin*.

Le programme à remplir sera à peu près celui qui fut si bien réalisé à l'étranger.

Le secrétaire général de la Société a étudié sur place les *villes modèles* d'Angleterre et d'Amérique. Il a consigné ses observations dans plusieurs volumes et a bien voulu nous donner les renseignements suivants :

Les Américains ont appelé du nom de « Municipal house keeping » (action ménagère municipale) ce travail spécial qui consiste à s'adonner à l'amélioration des conditions de la vie dans les villes.

Il existe en Amérique 700 associations féminines formées pour l'embellissement des cités.

Les transformations d'Harrisbourg sont dues presque entièrement à une jeune fille, Miss Mira Lloyd Dock. Celle-ci commença par organiser une conférence avec projections sur *La cité belle*, montrant ce qu'il y aurait à faire pour transformer la ville.

Les auditeurs, parmi lesquels des gens d'affaires et des propriétaires de journaux, proposent d'ouvrir une souscription publique en vue de transformer la ville.

En dix jours on réunit 5 000 francs. On crée une *Ligue municipale*.

Au moment des élections, Miss Lloyd-Dock se met en campagne. La liste démocratique passe avant la liste républicaine parce que la première a mis à son programme les améliorations réclamées par la *Ligue municipale*.

De son côté, la *Fédération des Clubs féminins des Etats-Unis* a fondé une *section juvénile* : tout enfant qui veut en faire partie doit prêter le serment suivant :

« Je ne détruirai aucun arbre, aucun massif de fleurs ; je promets de ne pas cracher sur un parquet, dans un tramway, dans les salles de l'école ou dans tout autre bâtiment public, ni sur les trottoirs. Je m'engage à n'endommager aucun grillage et aucun édifice ; je ne jetterai jamais du papier ou des détritus dans des lieux publics. J'emploierai toujours un langage courtois ; je protégerai les oiseaux ; je protégerai la propriété des autres au même titre que je désirerais qu'on protégeât la mienne. Je promets d'être un citoyen sincère et loyal. »

Si vraiment les petits Américains tiennent de pareils serments nous devrions les donner comme modèles à nos enfants.

M. Benoist-Lévy estime, et il a parfaitement raison, que les femmes peuvent montrer leurs capacités en matière municipale, avant même d'avoir obtenu les droits qu'elles revendiquent.

Depuis que j'ai présenté l'*Association des Cités-Jardins de France* au Congrès féminin dit *Conférence de Versailles*, M. et Mme Siegfried ont réussi à créer une société pour tirer le meilleur parti possible des espaces libres dans Paris et des anciennes fortifications.

Réfutant l'assertion par laquelle on prétend que la transformation des villes ne peut avoir lieu que dans un pays neuf, le secrétaire général des Cités-Jardins fait le tableau de ce qu'il a vu en Angleterre : à trois quarts d'heure de Londres, une ville *modèle* de 30 000 habitants s'est créée de toutes pièces.

Sur d'autres points du territoire anglais on a vu s'élever des *villages-jardins* de 5 à 6 000 habitants.

Enfin, en France même, l'*Association* a réussi à faire établir un village industriel modèle par la *Compagnie des mines de Dourges*.

Trois projets de *réelles cités-jardins* sont en voie d'exécution dans notre pays.

M. Benoist-Lévy a vécu à l'étranger dans ces villes modèles et il a constaté qu'on y est à l'abri des plaies sociales telles que *alcoolisme, tuberculose, prostitution*, etc.

L'*air* et l'*eau* y sont purs ainsi que la *vie*.

L'*Association des Cités-Jardins* (11, rue Malebranche) demande la création dans son sein d'un comité de dames, espérant que c'est le meilleur moyen de répandre rapidement en France sa conception de la vie saine et de créer de nombreux villages modèles.

La Société possède une collection de dix mille photographies et de deux mille vues pour projections qui sont visibles pour les personnes s'intéressant aux choses de l'hygiène sociale.

***

Nous savons que depuis longtemps les Anglais ont en partie résolu le problème au point de vue de l'hygiène : les hommes d'affaires, les gens de bureau, fonctionnaires, avocats, financiers, au lieu d'habiter dans les villes surpeuplées comme Londres, n'y viennent que pour les heures de travail.

Ils rentrent vers cinq heures à quelques minutes de la ville malsaine, dans un gai *cottage* entouré de verdure. Là, ils emplissent leurs poumons d'air vivi-

VARIÉTÉS (*Suite*)

fiant pour reprendre sans trop de dommage la besogne du lendemain.

Les immenses bâtisses à 6 étages ne contiennent plus que des bureaux et des magasins ; on n'y voit plus s'entasser pour *dormir* et *vivre* de nombreuses familles, destinées par cette vie même aux maladies et à la mort précoce.

***

En France nous avons à lutter contre cet esprit de persiflage qui s'attaque volontiers à l'hygiène. On tourne en ridicule *la peur du microbe.* Mais il est vraiment temps que cela cesse. Quand on fait des loi. on consulte trop les avocats, pas assez les médecins

Tous ceux qui comprennent la valeur de la *vie saine* doivent aider à la transformation de *toutes nos villes en cités jardins.*

L'exemple de l'Amérique nous montre que cela n'a rien d'impossible. Et puisque nos finances sont toujours obérées par les dépenses de l'armée et de la marine, pourquoi n'aurions-nous pas recours, — comme la municipalité d'Harrisbourg — à la *souscription publique ?*

Les Français n'aiment pas les *impôts,* mais ils souscrivent volontiers.

Quand les médecins et les hygiénistes leur auront expliqué qu'un bon mouvement de la part des riches pourrait transformer Paris en un Paradis, sauver la vie à des milliers d'enfants, préserver de toutes les contagions de nombreuses familles, nos concitoyens feront leur devoir avec bonne grâce et le Conseil municipal les aidera. Plusieurs maires de Paris sont médecins ; M. le Dr Herbet s'intéresse à la lutte contre la tuberculose ; M. le Dr Maréchal consacre une grande partie de son temps aux différents aspects de l'hygiène sociale.

M. Juillerat, auteur de travaux si importants sur les maisons insalubres de Paris, prêterait certainement le secours de ses lumières à l'assainissement rapide de Paris.

Que de sociétés n'attendent que le signal pour se mettre au travail : le *Touring-Club*, les *Amis de Paris*, etc.

A Londres, la mortalité par la tuberculose a baissé comme par enchantement quand on a démoli des quartiers entiers pour reconstruire en respectant toutes les règles de l'hygiène.

A Fribourg, dans le pays de Bade, la ville a été dotée à profusion d'eau courante. Il n'y a rien de plus agréable que de voir couler dans les plus belles rues les clairs ruisseaux où clapotent les bambins. Les promenades entourent la ville et chaque balcon, chaque fontaine, chaque fenêtre est un véritable parterre de fleurs multicolores.

Nous ne pouvons transporter dans toutes les villes le décor de montagnes de Fribourg, mais nous devrions y faire régner, comme dans la ville badoise, la propreté, la joie, le parfum des fleurs et des bois.

L'*œuvre des cours-terrasses fleuries* est d'ailleurs toute prête à seconder les bonnes volontés. Elle veut établir des jardins sur les toits de toutes les écoles afin que les enfants ne passent plus les récréations dans des cours sombres. C'est encore un palliatif dont nous devons être reconnaissants à M. Albert Morvan (111, avenue Félix-Faure) en attendant mieux.

En réunissant toutes les bonnes volontés, nous pouvons transformer les villes, obtenir des maires des règlements interdisant d'y bâtir des maisons dont la hauteur dépasse la largeur des rues ; faire décréter que chaque immeuble neuf doit être entouré d'un jardin dont la surface sera calculée d'après le nombre de ses chambres ; nous pouvons obtenir la démolition de tous les quartiers surpeuplés et leur transformation en jardins; nous devrions faire multiplier les arbres dans toutes les rues larges ; on pourrait les choisir parmi les espèces balsamiques, parmi les résineux, favorables aux bronches. Il faut interdire de percer des rues étroites. La largeur réglementaire devrait être celle des grandes avenues.

Grâce à la multiplicité des tramways et des trains dans Paris et sa banlieue, la réalisation d'une immense *cité-jardin* n'a rien d'impossible.

Toutes les grandes villes peuvent et doivent être ainsi transformées, par la démolition des quartiers surpeuplés. Le tort que l'on a jusqu'à présent est de les reconstruire au lieu d'en faire des espaces verdoyants et boisés. Cette méconnaissance des lois de l'hygiène tient à une question budgétaire. C'est pourquoi nous préconisons, pour la transformation de nos villes et villages, le système de la souscription. Toutes les communes peuvent être autorisées à en ouvrir dans le but de créer des jardins.

Les journaux locaux, en publiant la liste des donateurs stimuleraient leur zèle.

Quelle belle *cité-jardin* l'on pourrait organiser, par exemple, entre Versailles et Vaucresson. Déjà les quartiers extrêmes de Glatigny et du Chesnay ne comprennent que des immeubles peu élevés, entourés de jardins potagers ou d'agrément. Si le tramway allait jusqu'à Vaucresson, la lisière des bois se peuplerait de maisonnettes saines et les travailleurs déserteraient ces misérables taudis du vieux Versailles.

Il suffirait d'un peu de bonne volonté et d'initiative de la part des sociétés d'hygiène pour créer un réseau de *cités-jardins.* Ce serait le moyen le plus efficace pour faire baisser la mortalité, pour rendre très rares les épidémies et nous refaire une génération saine et forte dont les poumons auraient été saturés d'air pur.

La souscription pour la création des *cités-jardins* serait certes aussi patriotique que celle des aéroplanes et des sociétés de secours aux blessés.

La *fleur bleue,* dont la vente est fructueuse, pourrait venir à la rescousse, pour un but aussi humanitaire.

GABRIELLE MOYSE.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Un procès récent a mis en lumière la question de l'irresponsabilité de l'Assistance publique, en ce qui concerne les accidents survenus dans les hôpitaux. Il s'agit de ce jugement qui a condamné un chirurgien des hôpitaux à 15.000 francs de dommages-intérêts pour des brûlures causées par une application d'alcool avant une opération. Le monde médical s'est ému de cette décision, et il se demande actuellement pourquoi dans les procès de ce genre l'Assistance publique est toujours mise hors de cause, tandis que le médecin ou le chirurgien sont retenus en cause comme responsable du préjudice causé.

Cette solution a deux inconvénients : tout d'abord celui de donner pour débiteur au malade un médecin qui peut être insolvable. En effet, il n'est point de règle pour les savants d'être fort riches et quelles que soient la science d'un médecin ou l'expérience d'un chirurgien, quels que soient ses titres et ses mérites, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il ait acquis une fortune. Nous ne sommes heureusement pas encore américanisés à ce point de mesurer l'élégance d'un esprit au prix d'un loyer, ni d'apprécier la valeur d'un homme sur son crédit à la bourse.

Ce premier inconvénient peut être sérieux, mais il en est un autre qui est plus grave car, il touche aux principes même d'une justice bien entendue et d'un raisonnement bien ordonné. Le malade, qui se rend à l'hôpital, n'a pas choisi son médecin, il n'est pas appelé à dire auquel des chirurgiens sa préférence l'incline. A qui fait-il confiance? A la société tout entière qui a pris soin de créer les maisons où l'on soigne et par conséquent à l'Assistance publique qui organise les hôpitaux, les dirige et les surveille.

La défense de l'Assistance publique a surtout le mérite d'avoir été mise en valeur à la barre des tribunaux par Me Waldeck-Rousseau, puis par celui qui fut un collaborateur réfléchi, et son successseur éloquent, M. Ulrich : tant de talents ont ému l'esprit des juges qui se sont laissé entraîner par la magie des mots à des conclusions que nous avons analysées dans une précédente étude.

On sait que l'article 1384 du Code civil rend les commettants responsables de « leurs préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés ». Les médecins et les chirurgiens des hôpitaux sont-ils les préposés de l'Assistance Publique? Voilà la question.

En province elle ne peut guère se poser, car le service responsable, la Commission administrative nomme le médecin de son choix d'après la loi du 7 août 1851, et importe peu même qu'elle les désigne après un examen, ou un concours. Le résultat est identique, puisque légalement c'est elle qui opère la nomination, après avoir dans un règlement intérieur, qui n'intéresse pas les tiers et ne peut leur être opposable, déterminé son choix.

A Paris, l'Assistance Publique est sauvegardée par le raisonnement qui condamne la commission administrative. Les médecins et les chirurgiens des hôpitaux sont nommés au concours avec le droit absolu à la place correspondant à leur rang. Aucun choix n'est laissé à l'Assistance qui n'intervient en aucune façon sinon qu'elle est contrainte d'agréer ceux que le mérite et la chance ont favorisés.

On ne peut donc reprocher à cette administration de s'être trompée sur les mérites de tel médecin et l'élément de faute disparaît avec la liberté du choix.

Les tribunaux ajoutent, d'ailleurs, que l'Assistance n'exerce aucune autorité, ni aucun contrôle sur la pratique de la médecine. Il en résulte que l'Assistance ne ferait en somme, que fournir des locaux, des lits, des infirmiers et des remèdes : le reste sortirait de sa compétence. Seulement il ne faut pas l'oublier, le reste, c'est le danger ! On garantit les remèdes et les infirmiers, mais quand il s'agit des infinies complexités de la médecine et de la délicatesse troublante des opérations, les médecins restent seuls pour se défendre et payer s'il le faut.

Ainsi vous allez dans un hôpital, vous faites confiance au service public organisé pour le bien de tous ; un malheur arrive-t-il ce n'est plus de ce service que vous devez vous plaindre, mais d'un médecin, que vous ne connaissez pas et auquel vous n'avez pas fait confiance, non plus que vous ne l'avez choisi.

Il y a là quelque chose qui passe le bon sens !

Cette jusrisprudence peut se modifier. Qu'on abandonne l'idée de faire condamner l'Assistance en se plaçant sur le terrain du commettant responsable de son préposé, mais qu'on invoque les articles 1382 et 1383, et qu'on dise que ce qui constitue la responsabilité, c'est une faute effective et non une présomption de la loi qui se trouve inapplicable.

Erreurs de diagnostic, traitements inefficaces, opérations fatales ont souvent malgré la diversité infinie des cas une cause commune. C'est la fatigue du médecin qui a déjà examiné trop de malades, c'est la hâte du chirurgien, qui vient d'opérer et que d'autres malades attendent : en une matinée, un praticien fait l'examen qui suffirait à plusieurs ; un temps insuffisant lui est laissé, son attention se lasse, la fatigue le gagne, il n'a plus ni toute son autorité, ni toute la force de sa volonté prudente.

Pourquoi?

On explique que les services médicaux sont encombrés et que les salles regorgent de malades. Cette défense n'est pas complète ni péremptoire. Qui donc encombre les salles d'hôpitaux, ce ne sont pas les indigents, pour lesquels les hôpitaux sont faits, mais les malades payants, qui sont de plus en plus nombreux et qui, pour des sommes infimes, reçoivent dans des chambres particulières, les soins précieux des meilleurs médecins. Sans compter le préjudice qui en résulte pour le corps médical, on peut assurer que cette foule de malades rend les services des médecins impossibles, leur rôle intenable et leurs examens plus superficiels, puisque nécessairement trop rapides.

Ce fait, s'il peut être établi, constituerait une faute et une faute lourde qui pourrait engager la responsabilité de l'Assistance. Sans doute la preuve en serait-elle difficile, mais les médecins actionnés en dommage-intérêts, pourraient appeler en garantie l'Assistance Publique et se décharger de leur fautes personnelles en établissant que ce sont les conditions de travail imposées par l'administration, qui excuse leur hâte, et fait retomber la faute sur l'Assistance Publique.

Cet exemple suffit à démontrer que le corps médical pourrait facilement se défendre contre les désertions judiciaire de l'Assistance en mettant celle-ci dans le terrible embarras de reconnaître des pratiques injustifiables.

Adrien Peytel,
Docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original.

PAR GILB



LE SYMPTÔME APPARENT

— *Docteur depuis longtemps déjà tout ce que je mange me reste sur l'estomac.*
— *Ah !... je ne vois rien cependant.*
— *Oh !... Docteur est-ce possible ?*

DIÉTÉTIQUE

QUINZE JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE

TROISIÈME JOUR. — A midi : *Pigeon bouilli aux nouilles, gelée à la crème.*

Le soir : *crème d'orge, tartine de beurre.*

Pigeon bouilli.

Pigeon jeune	n° 1
Eau..................	1/2 litre.
Sel..................	Q. S.

Le pigeon bien nettoyé, débarrassé de l'estomac et du foie, est recouvert avec l'eau bouillante légèrement salée et porté à cuisson complète. Dans le bouillon qui doit atteindre un quart de litre, on fait cuire les nouilles pendant 16 minutes, d'après la recette suivante :

Nouilles.

Farine de blé	40 grammes.
Jaune d'œuf	n° 1.
Sel	une pincée.
Eau...........	une cuillerée à thé.

On fait avec le tout une pâte tendre qu'on roule très finement au rouleau de bois. On découpe en petits morceaux.

Gelées à la crème.

Crème douce	1/8e de litre.
Cacao.................	3 grammes.
Sucre	20 —
Gélatine blanche	3 —

Faire cuire la crème douce, et y ajouter le sucre, le cacao, ainsi que la gélatine ramollie dans l'eau froide et exprimée de nouveau. On fait fondre le tout sur le feu et l'on verse dans un moule pour laisser refroidir.

QUATRIÈME JOUR. — A midi : *veau bouilli aux macaronis, choux-fleurs.*

Le soir : *soupe au pain, perche avec sauce au beurre froide.*

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Contre l'orgelet (PANAS).

Précipité rouge ou précipité jaune	5 centigr.
Axonge récente.........	10 grammes.

Mêlez avec soin.

Onction, matin et soir, sur le bord libre de la paupière.

Pilules purgatives (TRIQUET).

Aloès succotrin...........	1 gramme.
Résine de scammonée.....	1 —
Gomme-gutte	1 —
Thridace	q. s.

F. s. a. 15 pilules.

Deux pipules, le soir, deux ou trois fois la semaine.

Contre l'otorrhée (BONNAFONT).

Azotate d'argent fondu ..	5 grammes.
Talc...................	5 —
Lycopode pulvérisé	5 —

Mêlez, et conservez dans un flacon de verre noir.

On en insuffle dans le conduit auditif dans le cas d'otorrhée.

Contre la Calvitie (BOUBHUT).

1° Extrait de jusquiame.	5 grammes.
Teinture d'iode.........	5 —
Moelle de bœuf	30 —
Essence de bergamote...	q. s.

F. s. a. une pommade, avec laquelle on frictionne le cuir chevelu, matin et soir. (BOUCHUT).

2° Moelle de bœuf purifiée	32 grammes.
Teinture de cantharides.	4 —
Teinture de cannelle....	4 —

F. s. a. une pommade, que vous appliquerez soir et matin sur la tête le cuir chevelu ayant été lavé préalablement avec de l'eau salée. — Autant que possible, on aura soin de maintenir les cheveux courts.

(CASENAVE).

3° Acide lactique ou citrique....	50 cent. à 1 gr.
Acide borique ...	2 à 5 grammes.
Alcool de cin rectifié..........	30 à 40 grammes.
Eau distillée	220 grammes.

(POHL).

Angine scarlatineuse (H. ROGER)

Chlorate de potasse	1 gramme.
Sirop de mûres	30 grammes.
Hydrolat de laitue......	60 —

F. s. a. une potion, à prendre dans la journée. — Toucher plusieurs fois par jour le fond de sa gorge avec un pinceau trempé dans le collutoire suivant :

Borate de soude	6 grammes.
Miel blanc............	12 —

Contre la blépharite

1° Oxyde rouge de mercure.	50 centigr.
Sous-acétate de plomb liquide...............	5 gramm.
Huile d'amandes douces ..	10 —
Axonge	30 —

Mêlez sur le porphyre.

Onctions légères sur le bord des paupières, une fois le jour

(WECKER).

2° Iodoforme	1 gramme.
Vaseline	4 grammes.

Mêlez. Onctions sur les paupières, dans la blépharite ciliaire chronique.

(HAYER).

Contre la bronchite aiguë

Goudron purifié......	1 gramme (chacun)
Benjoin pulvérisé.....	
Poudre de Dower	
Extrait de racine d'aconit	10 centigr.

F. s. a. 24 pilules, 3 à 6 par jour. (HUCHARD).

Contre le muguet

1° Bicarbonate de soude.	4 grammes.
Borate soude...........	2 —
Sirop de mûres	20 —

Faites dissoudre.

2° Glycérine pure	20 grammes
Amidon	ãã 4 —
Borate de soude pulvérisé.......	ãã 4 —

F. s. a. — On frictionne, puis on les touche avec le collutoire.

(G. SÉE).

Collutoire bromure calmant (PEYRAUD).

Bromure de potassium	2 à 3 grammes.
Miel...............	15 à 20 —
Eau	q. s.

Dans le cas de dentition pénible et irrégulière, on frictionne les gencives des enfants, trois, quatre ou cinq fois le jour.

Glycérolé de chloroforme safrané (DEBOUT).

Chloroforme...........	1 gramme.
Alcoolé de safran	1 —
Glycérine..............	30 —

Mêler.

En frictions sur les gencives, pour calmer les douleurs de la première dentition.

Mélange contre les douleurs prémenstruelles

Codéine................	0 gramme 05
Chloral	1 gramme.
Bromure de potassium	1 gramme.
Eau camphrée.........	30 grammes.

En une fois, en se couchant.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Autour du Prix Nobel, avec quelques notes sur M. le Dr Carrel** (HELME, 11 janvier 1913).

« Personnel dressé admirablement, méthode rigoureuse: voilà le secret de l'Institut Rockfeller. Les Allemands l'ont compris, semble-t-il, car depuis deux ans les délégations venues d'Outre-Rhin succèdent aux délégations, et New-York, la ville industrielle entre toutes, est aujourd'hui une Mecque nouvelle où se rendent de toutes parts les pélerins de la science...

Nous tenons encore une belle place, parce que notre intelligence et les grandes traditions de la clinique française nous ont sauvés jusqu'ici, mais il n'est que temps d'aviser. En six ans, les Américains avec leur outillage se sont placés hors de pair, et cela, de l'avis non seulement des juges du prix Nobel, mais du monde entier. Ce qu'a fait à New-York l'un des nôtres, M. Alexis Carrel, de Lyon, montre ce que nous pourrions obtenir chez nous. »

PRESSE MÉDICALE. — **Le rétrécissement congénital du rectum** (Professeur RECLUS) (11 janvier 1913).

Les rétrécissements du rectum sont congénitaux plus fréquemment qu'on ne le pense et nombre de sténoses ont été ou sont encore considérées comme acquises, bien qu'on soit en mesure d'établir sur des bases solides leur origine dysembrioplasique. Ils diffèrent essentiellement des coarctations infectieuses par leur pathogénie et par leur évolution.

PRESSE MÉDICALE. — **Du rôle et de l'importance des plaquettes dans la coagulation du sang** (PAGNIEZ, 15 janvier 1913).

La plaquette sanguine, justifiant au moins en partie le nom de thrombocyte que d'aucuns lui ont attribué, confère au sang des mammifères cette supériorité qu'il contient en lui-même les éléments d'une coagulation *rapide*. Il importe peu qu'un sang soit capable de coaguler en une demi-heure, en trois heures, ou davantage, mais il est capital qu'il puisse coaguler *en quelques minutes*, et la plaquette lui en donne le moyen.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'ecchinococcose alvéolaire. Son apparition dans l'Ain et le Jura** (ADAM, 9 janvier 1913).

Un foyer d'échinococcose alvéolaire qui existait depuis longtemps dans le Jura suisse a pénétré dans le Jura français.

Il importe de faire examiner histologiquement les tumeurs que l'on pourrait découvrir dans les viscères et particulièrement dans le foie des bovidés et des porcins. Il faudrait à la campagne faire enfouir profondément les organes suspects pour éviter que les chiens ne les mangent, et dans les villes interdire à ces animaux l'entrée des abattoirs où les bouchers ont la mauvaise habitude de les introduire jusque dans les salles de dépeçage.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Adipose douloureuse avec asthénie. Action remarquable de l'opothérapie thyroïdienne** (CLAUDE et SÉZARY).

En présence d'un cas d'adipose douloureuse, le médecin a le devoir de tenter l'opothérapie thyroïdienne avec prudence, mais sans timidité, dans l'espoir de procurer à son malade une amélioration.

BULLETIN MÉDICAL. — **Les hémorragies supplémentaires des règles et les règles déviées** (P.-E. WEILL, 11 janvier 1913).

Pour les hémorragies supplémentaires des règles, à l'âge adulte comme dans l'adolescence, et pour les règles déviées, l'importance des pertes paraît due à des lésions sanguines et à des troubles généraux. Il peut exister des lésions locales qui serviront de points d'appel au processus hémorragique, et cette notion importe pour le traitement; d'une façon générale, ce n'est pas du côté de l'utérus qu'il faut chercher la cause de ces hémorragies.

Ces troubles sont dus à des modifications des fonctions endocriniques. Au premier rang, il faut incriminer des troubles ovariens, d'ordre hypo-ovarique, pour les règles déviées ou complémentaires, et comme l'aménorrhée peut alterner avec les ménorragies, on peut parler de dysovarie. Mais, vu l'*intrication fonctionnelle des diverses glandes*, on ne peut pas ne pas faire une part, dans la production des hémorragies et des lésions sanguines, à d'autres glandes endocrines, au foie en particulier.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Les « pseudo-mycoses »** (O. BRAULT, 11 janvier 1913).

A côté des « mycoses », qui prennent de plus en plus d'extension, en pathologie, il semble qu'il faut réserver une place aux pseudo-mycoses.

Ces pseudo-mycoses, tout en ayant pour cause des infections microbiennes plus ou moins complexes, se présentent avec les allures et la marche des mycoses dues à des organismes plus élevés en organisation, c'est cette apparence qui justifie leur nom.

En réalité, il s'agit de symbioses microbiennes.

A côté des symbioses déjà connues, il y a place pour d'autres; c'est ainsi que les lésions végétantes à aspect framboesioïde qui se rencontrent assez fréquemment en Algérie, comme complication d'affections d'origines diverses, sont commandées par l'association de staphylocoques et de streptocoques avec les bacilles fluorescents, ou encore le bacille pyocyanique. C'est la même flore, qui semble conditionner d'habitude le phagédénisme simple, sans pourriture d'hôpital.

Donc les symbioses microbiennes peuvent en imposer pour une mycose; ici, le diagnostic importe au plus haut point, car la thérapeutique en découle; dans des cas semblables, en effet, on n'a rien à attendre du traitement médical, de l'iodure, si merveilleux dans beaucoup de mycoses; il faut intervenir chirurgicalement.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **L'appendicisme maladie tuberculeuse** (SABOURIN DE DURTOL, 11 janvier 1913).

La souffrance, l'état maladif chronique de l'appendice, si fréquents chez les tuberculeux, constitue un véritable *appendicisme*. Cet appendicisme est monnaie courante chez les tuberculeux et si l'on remonte dans le passé de ces malades on retrouve l'appendice chronique « côtoyant les adénites cervicales, les amygdalites chroniques, les adénoïdes, les pseudo-rhumatismes, les sciatiques, les accidents méningitiques curables ou à grandes rémissions, les typho-bacilloses, toute la kyrielle des dermites et des trophonévroses cutanées d'origine bacillaire, toutes manifestations qui faisaient de ces sujets des petits scrofuleux, des petits candidats à la phtisie, ou des petits tuberculeux déjà évidents ».

LYON MÉDICAL. — **Des inhalations d'air chaud dans le traitement de la diphtérie. Technique, résultats** (RENDU, 12 janvier 1913).

Au cours d'une épidémie ont été soignés à l'hôpital de la Charité, 66 cas de diphtérie: moitié au sérum, moitié aux inhalations d'air chaud.

La mortalité n'a été que de 15 p. 100, aussi bien dans la série air chaud que dans la série témoin (sérum). La fréquence des paralysies a été la même (9 p. 100). Aucun accident cardiaque tardif n'a été observé. La température est descendue et les fausses membranes ont disparu aussi rapidement dans un cas que dans l'autre.

« Il y a donc lieu dorénavant, pour avoir le maximum d'effet, d'associer les deux méthodes, puisqu'elles ne se contrarient pas l'une l'autre, mais se complètent au contraire, le sérum étant surtout anti-toxique, l'air chaud surtout bactéricide. Ce dernier pourra être employé isolément, soit chez les tuberculeux, que la sérothérapie aggrave, soit surtout chez les malades injectés antérieurement au sérum de cheval et susceptibles de présenter des accidents anaphylactiques ».

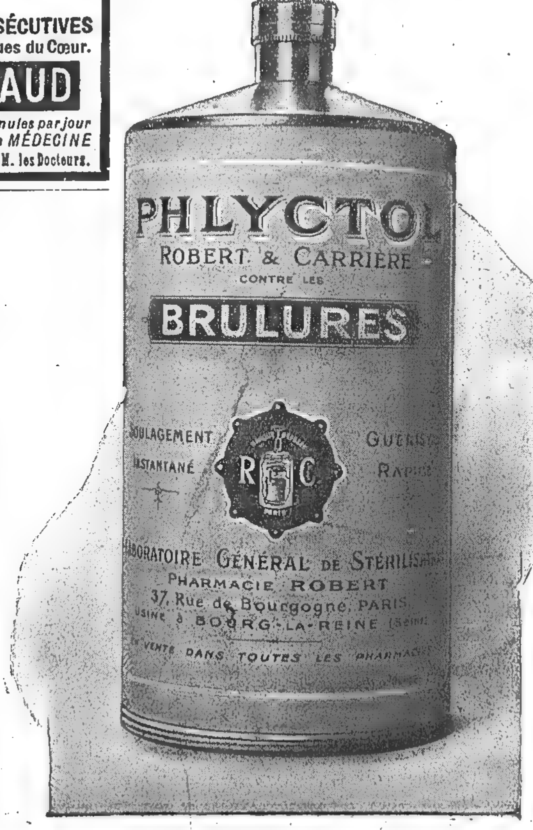
BROUARDEL, GILBERT, THOINOT

Nouveau Traité de Médecine et de Thérapeutique

Fascicule XXXIX

MALADIES DES OS

par **MARFAN**, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, **APERT, AVIRAGNET, L. BERNARD, M. GARNIER, J. HALLÉ, MILIAN**, médecins des hôpit. de Paris. 1912. 1 vol. gr. in-8 de 755 p. avec 164 fig. Broché, **15** fr. Cart., **16** fr. **50**



REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — Une femme opérée trois fois pour un cancer du sein droit, est atteinte d'une vaste ulcération néoplasique de la région mammaire. La malade, un peu anhélante, commence l'envahissement de la plèvre droite ; elle est en imminence de généralisation pulmonaire, elle a encore des ganglions, et des grains cancéreux dans l'aisselle opposée. Ce cas est banal en lui-même, mais ce qui est intéressant, c'est qu'on peut rapprocher une pièce anatomique qui montre chez une chatte un cancer en cuirasse de la poitrine terminé par la mort et la généralisation aux deux poumons (**J. Jaboulay**, *Soc. nat. de méd.*, 2 décembre 1912).

M. **Durand** (*Soc. des Sc. méd.*) a eu l'occasion, assez rare, de faire l'autopsie d'une malade à qui il avait pratiqué, sept ans auparavant une cholécystectomie sous-séreuse.

Les voies biliaires furent disséquées avec soin.

La face inférieure du foie était bien restaurée ; dans le sillon vésiculaire, il ne restait qu'une petite bride péritonéale représentant, très revenu sur lui-même, le manchon péritonéal de la cholécystectomie.

Le canal cystique avait été enlevé intégralement et n'était représenté par aucune dépression de la voie biliaire principale.

Celle-ci parfaitement saine, sans dilatation ni calculose, ne paraissait pas infectée. Donc, guérison complète de la lithiase biliaire.

L'intérêt de l'observation repose surtout sur le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'opération et la mort de la malade. Pendant ces sept années, elle n'a présenté aucun trouble lithiasique, après en avoir souffert de vingt à cinquante-six ans.

MONTPELLIER. — Au cours d'une infection gastro-intestinale avec fièvre chez un jeune homme de vingt ans, le bacille paratyphique était nettement agglutiné par le sérum du malade.

Le pouls, dès l'entrée à l'hôpital, était relativement ralenti, pour des températures rectales de 38°,5 à 40°. Dès la défervescence, il descendit assez brusquement à 40, s'y maintenant plus d'une semaine, puis remonta progressivement et lentement à la normale.

MM. **Roger** et **Baumel** (*Soc. des Sc. méd.*) eurent recours à l'épreuve de l'atropine : une injection de 2 milligrammes d'atropine fut parfaitement supportée et accéléra assez rapidement et momentanément le pouls, presque du simple au double. Il s'agissait donc d'une bradycardie nerveuse par excitation exagérée du pneumogastrique.

MARSEILLE. — Un malade de vingt-six ans, ayant subi un traumatisme de la face est pris dix jours après de crises tétaniques assez violentes avec trismus et contractures généralisées assez marquées.

Des injections sous-cutanées de sérum antitétanique à doses massives amènent en treize jours une guérison à peu près complète. Il persiste seulement un peu de gêne des muscles masticateurs.

(Le malade a reçu près de 250 centimètres cubes de sérum) (**Battestini et Gasquet**, *Soc. de méd.*).

M. **Costa** (*Comité médical des Bouches-du-Rhône*) présente un malade âgé de vingt et un ans, atteint d'une atrophie complète des testicules et du corps thyroïde avec gigantisme eunuchoïde, gynécomastie et atrophie du système pileux ; une augmentation, dans toutes les dimensions du volume des mains et des pieds ; une pigmentation du cou et du bassin ; de l'hypotension artérielle (10 à 11) ; de la polyurie ; de la cyanose et du refroidissement des extrémités ; des céphalées fréquentes avec sensation de lassitude. La radiographie de la main laisse voir un élargissement des diaphyses, en même temps que la transparence du cartilage de conjugaison.

La radiographie du crâne permet de constater qu'il n'y a pas d'élargissement de la selle turcique. Il n'y a pas d'ailleurs d'hémianopsie temporale.

La réaction de Wassermann a été positive, et le traitement mercuriel a donné une amélioration fonctionnelle notable.

« Le malade n'ayant jamais eu d'accidents spécifiques, il y a lieu de penser à l'hérédo-syphilis qui, par son action simultanée sur toutes les glandes, aurait provoqué leur atrophie ou leur dystrophie avec les conséquences qui en résultent habituellement».

BORDEAUX. — Chez un malade âgé de vingt-deux ans, M. **Leuret** (*Soc. de méd. et de chir.*, 27 décembre 1912) a fait 6 pneumothorax du 15 au 30 décembre dernier. Les 5 premiers se passèrent sans incident. Après le sixième, dans l'après-midi du jour où il fut pratiqué, le malade fut pris d'une dyspnée intense et de collapsus cardiaque. Il y avait un énorme emphysème sous-cutané du côté droit ; le foie était abaissé, le cœur était dévié du côté gauche, signes d'œdème pulmonaire et de bronchite.

Le malade succomba quarante-huit heures plus tard.

Interprétant les résultats d'autopsie, M. Leuret pense que les accidents sont survenus du fait d'une poussée de grippe qui a frappé le poumon gauche, déjà atteint de tuberculose. Le champ respiratoire étant à nouveau réduit par suite des lésions congestives, le poumon droit (côté du pneumothorax) a essayé de jouer un rôle compensateur, et dans sa dilatation a fait passer le gaz dans le tissu cellulaire à travers la plaie pleurale due au passage de l'aiguille.

« Ce malade ne serait pas mort de sa congestion grippale s'il n'avait pas subi un pneumothorax artificiel ».

LILLE. — MM. **Pierret** et **Hannedouche** (*Soc. de méd. du départ. du Nord*) (27 décembre 1912), présentent un malade entré à l'hôpital pour une hémiplégie droite d'origine syphilitique (réaction de Wassermann positive). Trois injections intra-veineuses de 0gr,40 de 606 amènent une amélioration équivalant à une guérison.

Un malade de trente-cinq ans tombe le 14 juillet d'une hauteur de plusieurs mètres. A l'hôpital de la Charité, on constata l'existence d'une paralysie complète des membres inférieurs avec troubles des sphincters vésicaux et rectaux. Un examen approfondi ne décèle aucune lésion de la colonne vertébrale et la radiographie est absolument négative.

Après quelques semaines, les sphincters fonctionnent d'une façon normale. Mais la paraplégie est totale ; le pied ballant retombe en bas et en dedans par suite de la paralysie des muscles antéro-externes ; les réactions électriques des muscles de la jambe sont complètement abolies au faradique comme au galvanique. *Pourtant les réflexes rotuliens sont exagérés* et il existe une *trépidation épileptoïde typique* se produisant même spontanément lorsque le malade veut poser le pied à terre. Le signe de Babinski n'existe pas.

Donc, association rare de paraplégie spasmodique avec pieds ballants.

L'atrophie des muscles de la jambe a été rapide et très marquée ; mais on n'observe pas d'autres troubles trophiques. Les muscles de la cuisse, au contraire, sont restés à peu près intacts. Au point de vue de la sensibilité, *on constate très nettement le syndrome de dissociation syringomyélique.*

La réaction de Wassermann est restée négative ainsi que l'examen du liquide céphalo-rachidien.

Les auteurs ajoutent que « si les signes observés ne s'accordent guère avec une compression médullaire par hémato-rachis, ils s'expliquent beaucoup mieux en *admettant l'existence d'une hématomyélie* siégeant dans la région dorso-lombaire, et ayant évolué vers la syringomyélie ».

M. **Ingelrans** admet également le diagnostic de syringomyélie chez ce malade, mais rappelle qu'une double lésion des faisceaux de Gowers, secondaire à un traumatisme, serait susceptible, d'après les travaux de Van Gehuchten, de donner naissance à la dissociation syringomyélique de la sensibilité.

Une demi-heure après une injection sous-cutanée d'hémostyl, une femme de trente-cinq ans, atteinte d'hématémèses anciennes attribuées à un ulcère chronique de l'estomac, fit des accidents graves d'anaphylaxie s'expliquant par une injection antérieure de sérum d'origine équine et par l'injection quelque temps auparavant de plusieurs ampoules d'hémostyl.

Elle présente un érythème généralisé avec plaques d'urticaire extrêmement prurigineux aux genoux et aux mains ; les yeux sont injectés, la gorge rouge, la dyspnée intense, le pouls à peine perceptible ; tremblement généralisé.

Les accidents durant depuis près d'une demi-heure malgré les divers toniques cardiaques, M. **Pierret** (*Soc. de méd. du départ. du Nord*, 27 décembre 1912) a l'idée d'injecter un demi-centimètre cube de morphine.

Dix minutes après, la plupart des accidents avaient disparu.

INTÉRETS PROFESSIONNELS

PROJET DE LOI tendant à modifier l'article 20 de la loi du 15 février 1902 sur la **protection de la santé publique** (composition de la commission sanitaire de circonscription) ; présenté par M. T. Steeg, ministre de l'intérieur.

L'article 20 de la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, contient la disposition suivante :

« Le sous-préfet présidera la commission sanitaire, qui nommera dans son sein, pour deux ans, un vice-président et un secrétaire (§ 6). »

Mais la loi ne s'est pas prononcée sur le fonctionnaire auquel il appartiendrait de présider la commission sanitaire de l'arrondissement chef-lieu.

Consulté sur cette question, le conseil d'État a émis l'avis suivant :

« Considérant qu'en principe les pouvoirs des sous-préfets sont exercés dans l'arrondissement où se trouve le chef-lieu du département par le préfet ; que, dès lors, c'est à ce dernier que, par application de l'article 20 de la loi du 15 février 1902, il appartient de présider les commissions sanitaires dans l'arrondissement chef-lieu... »

Mais, étant donné l'accroissement constant des charges imposées aux préfets, il est impossible d'exiger de ces fonctionnaires qu'ils président sans relâche les séances répétées et souvent fort longues de la commission sanitaire de l'arrondissement chef-lieu. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les préfets président le conseil d'hygiène départemental et se trouvent ainsi appelés à reviser au second degré de juridiction les affaires qu'ils ont examinées au premier degré.

Dans ces conditions, il semble normal d'attribuer au secrétaire général la présidence de la commission sanitaire chef-lieu, puisqu'il y a équivalence hiérarchique entre les fonctions de secrétaire général et les fonctions de sous-préfet, président des commissions sanitaires des autres arrondissements.

Projet de loi

Article unique. — L'article 20, paragraphe 6, de la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique, est ainsi modifié :

« § 6. — Le sous-préfet présidera la commission, qui nommera dans son sein, pour deux ans, un vice-président et un secrétaire chargé de rédiger les délibérations de la commission. La commission de l'arrondissement chef-lieu sera présidée par le secrétaire général. »

NÉCROLOGIE

LE Dr DANTHON (DE MONTLUÇON)

Le Dr Danthon, qui vient de mourir à Montluçon, était né dans la Creuse. Il avait acquis droit de cité à Montluçon où il exerçait depuis un demi-siècle. Il avait été pendant plus de vingt-cinq ans chirurgien en chef de l'hôpital de Montluçon, médecin du collège et du lycée.

Sur la tombe, M. le Dr Paul Fabre, président de la société des médecins de l'Allier, a prononcé le discours suivant :

Lorsque disparaît un homme qui pendant près d'un demi-siècle a consacré sa vie au soulagement des misères humaines, n'est-il pas juste que ceux qui restent viennent devant sa tombe témoigner des services rendus? C'est pour être leur interprète que je prends la parole.

Michel-Alfred Danthon naquit non loin d'ici, dans la Marche, à Gouzon, le 15 mars 1837. Après de brillantes études classiques au petit séminaire d'Ajain, à 15 kilomètres de chez ses parents, le jeune bachelier allait commencer ses études de médecine à la Faculté de Paris, où il ne tardait pas à être nommé externe des Hôpitaux, puis interne au concours de 1861. Ses maîtres furent en majorité des chirurgiens et non des moindres ; Velpeau, Chassaignac, Denonvilliers, Maisonneuve, Bauchet, sans compter Malgaigne et Verneuil. Dans l'ordre de la médecine, il fut l'élève de Duplay, le père, longtemps médecin à *Bicêtre*, du futur professeur Alfred Hardy, le médecin de l'*Hôpital Saint-Louis*, de Marrotte, médecin de la Pitié. Danthon suivit aussi les cours de Desmarres pour l'oculistique, car il préparait sa thèse sur les *Hémorragies intra-oculaires*, dissertation inaugurale bien documentée. Ce fut le 22 juillet 1864 qu'il était reçu docteur en médecine, et il ne tardait pas à venir s'installer à Montluçon où tous ceux qui sont ici l'ont vu à l'œuvre. Est-il besoin de rappeler qu'il fut pendant de longues années chirurgien en chef de l'Hôpital, et cela à titre gratuit?

Esprit sérieux, chercheur, homme de jugement et d'action, les fortes études qu'il avait faites devaient faire préjuger de la valeur de sa pratique. Danthon avait une puissance d'assimilation extraordinaire, servie par une vaste mémoire. Rien ne le rebutait, et l'on restait surpris de l'entendre, durant des heures entières, exposer les idées les plus justes sur les questions en apparence les plus arides, les moins attrayantes : statistique, économie sociale, ethnologie, tout devenait chez lui matière à considérations originales.

Dès 1866, Danthon s'était agrégé à l'Association de Médecine de l'Allier, qui n'était encore que dans sa cinquième année d'existence. En 1877, il devenait l'un des deux membres de la Commission administrative de cette Société, pour l'arrondissement de Montluçon, et ces fonctions modestes, quoique des plus utiles, et pour lesquelles je fus dix ans son collègue, Danthon les a remplies jusqu'à l'an dernier, en octobre 1911, c'est-à-dire pendant près de trente-cinq ans, avec le zèle le plus méritoire. Aussi ma qualité de président de la Société de Médecine de l'Allier me faisait-elle un devoir de venir rendre un solennel hommage à ce regretté collègue.

A l'époque où Danthon commença d'exercer la médecine, notre profession avait un caractère tout autre que celui qu'elle présente aujourd'hui à nos jeunes confrères. L'individualisme d'autrefois, souvent exagéré et parfois même grincheux vis-à-vis des émules et des nouveaux venus, a fait place à un besoin d'union, de groupement, de concentration des forces, et Danthon n'hésita pas, dans les dernières années de sa vie active, à sanctionner l'avènement des nouveaux principes, en acceptant le titre de président du Syndicat Médical de Montluçon.

Cependant, l'âge, puis les maladies s'abattaient sur notre estimé collègue. Danthon, néanmoins, ne faiblit pas d'abord sous les coups pénibles et féroces du destin. Mais l'homme ne saurait toujours triompher ; et il ne nous reste maintenant qu'à nous incliner devant une vie de dévouement, de services publics, de dignité et d'honorabilité.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, par le professeur A. GILBERT, membre de l'Académie de Médecine, 1913, 1 vol. gr. in-8 de 312 pages avec fig. Br., 12 fr. (*J. B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Chirurgie du crâne, du rachis, du thorax, du bassin et des membres. Orthopédie, par les Drs M. DENUCÉ, et NOVÉ-JOSSERAND, professeur et agrégé aux facultés de Bordeaux et de Lyon. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 570 pages avec 287 fig. Br., 14 fr. cartonné, 15 fr. 50. (Vol. VIII, de la Pratique des Maladies des Enfants) (*J. B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Maladies parasitaires. Peste, par MM. LECOMTE, GAIDE, MATHIS, NOC, LÉGER, ANGIER, DUVIGNEAU, CLARAC, LEBŒUF, RIGOLLET, PH. SIMOND, 1913. 1 vol. gr. in-8 de 652 pages avec 131 fig., Br., 14 fr., cartonné 15 fr. 50. (Vol VI du Traité de Pathologie Exotique). (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Chirurgie générale et chirurgie orthopédique des membres, par PL. MAUCLAIRE. 1913, 1 vol. grand in-8 de 540 pages, avec 317 figures. Broché, 12 fr., cartonné, 13 fr. 50. (Vol. XXXIII du Nouveau Traité de Chirurgie) (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

NOUVELLES

Service de santé. — Par décret en date du 30 décembre 1912, rendu par le Président de la République française, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans le cadre auxiliaire de santé.

Au grade de médecin principal de 1re classe de réserve : MM. Giraud, Bischoff.

Au grade de médecin-major de 1re classe de réserve : MM. Dautheville, Elstein, Revel.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve : M. Péri.

Au grade de médecin principal de 1re classe de l'armée territoriale : MM. Marty, Troché, Pierron.

Au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale : MM. Lebastard, Descosse, Fribourg.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale : M. Favier.

Au grade de médecin major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. Pierre, Henry.

Au grade de pharmacien principal de 1re classe de l'armée territoriale : M. Jégou.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve : MM. Lafon, Barré, Le Roux, Dhers, Charrier, Binet du Jassonneix, Troisier, Saint-Jean, Malet, D'Halluin, Mutel, Sourdel, Barbarin, Esmein, Verdoux, Fimbel, Bertrand, Fabre, Brissaud, Maisonneuve, Maljean, Bœckel, Francillon, Bessière, Duvillier, Bruker, Couderc, Demelun, Carret, Philippe, Riou, Rouget, Wilmet, de Puymaly, Bourhis, Colombier, Daujat, Quesnel, Raillard, Narboni, Monnier, Delor, Lapeyre, Le Coniac, Richard, Lataillade, Deguillaume, Reynier, Llabadro, Masselot, Guinot, Lombard, Thomas, Japiot, Paillard, Gruyer, Creyx, Vayssière, Mousse, Allo, Réchou, Breuillet, Drouin, Michellaud, Surun, Ducasse, Letulle, Dufourt, Nédey, Thomasset, Déflandre, Gaulier, Faguin dit Bovet, Marguerie, Doche Laquintane, Marchand, Chabrol, Lafon, Proy, Canton, Coudray, Mosca, Berger, Peyrin, Norel, Porcheron, Detourbet, Bousquet, Alimard, Médevielle, Marvis, Moulineau, Cado, Mabille, Desurmont, Agard, Deshayes, Meslier, Sancerotte, Monlaur, Monnier, Richard, Corvisy, Béal, Roche, Savin, Nanta, Saudino, Quinquaudon, Girard, Boulet, Périchon, Mesplede, Brun, Rebuffat, Genty, Oyez, Baudy, Froustey, Durand, Boin, Laborie, Médot, Bonnedame, Lavielle, Placet, Bascoul, Morali, Monnot, Maublant, Carone, Robert, Leclère, Béraud, Boussaguet, Maury, Chapeaud, Bels, Gramel, Fuchs, Linel, Fontaine.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. Verrière, Malinski, Herviault, Laty, Tixier, Hubert, Grandchamp, Trèves, Chazarain, Moncany.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve. MM. Daïan, Fusade, Delannoy, Béhu, Guillon, Chardin, Cazauran, Montanton, Galesne, Siché, Branche, Harraudeau, Galous, Clerc, Botrel, Fiévet, Lormeau, Guiollot, Cometta, Garret, Legay, Férard, Bonnet, Touriol, Paresys, Aurousseau, Faille, Méquet, Person, Morin, Cœugnet.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. Josset-Eliot, Roger, Divot.

Par décret en date du 30 décembre 1912, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus dans le cadre auxiliaire du service de santé.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve : MM. Voivenel, Lascazas de Saint-Martin, Clermont, Bordères, Charbonnel, Collière, Liébert, Hanns, Vergues, Blanquinque, Warot, Poissonnier, Lescure, Védy, Colombié, Gobert, Chartier, Morin, Cayla, Sévérie, Kiéner, Herbaux, Desrousseaux, Privat de Fortunié, Devillers, Mollet, Bourras, Piet, Laborderie, Billac, Faucon, Arnould, Landolt, Malzach, L'Hirondel, Lavallée, Cros, Bressot, Lecaplain, Léger, Faugeron, Demoncour, Ferrand, Hirigoyen, Eudes, Sudaka, Bernard, Dehergne, Mousnier, Bertrand, Noé, Ferrand, Allaire, Fauconnier, Loubat, Gachlinger, Cahen, Boudouresque, Dupire, Mosnier, Riché, Provotelle, Soubies, Vézard, Gaugain, Fouque, Pignerol, Boillérault, Desclaux, Ortel, Badin, Mazingarbe, Ravaud, Viallet, Rayel, Bertier, Durand, Cleisz, Sire, Tisserand, Piollenc, Pétrement, Mathez, Jacquemaire, Boyer, Duraud, Nepveu, Dussuc, Gromier, Pignet, Verdenal, Mosnier, Cayrol, Riou-Kaugal, Trifaud, Mothe, Fabre, Cocural, Bardoux, Jaubert, Deupès, Rousseau, Bourgeot, Bramard, Serre, Rousset, Le Louet, Giffard, Botcazo, Taisne, Proust, Lecomte, Bouchet, Fressineau, Crochet, Boismard, Le Poncin, Bougarel, Vaysse, Valette, Légillon, Saint-Marty, Ruyssen, Bassard, Béra, Bocquillon, Klein, Sommelet, Ravaud, Fiatte, Haussmann, Grauval, Dhéry, Couénon, Moussard, Dupuy, Merveille, Gaud, Durand, Alleaume, Diehl, Ogé, Berenguier, Séraux, Cauchoix, Lemée, Desqueyroux, Lévy-Franckel, Castet, Arquembourg-Bacqué, Armaing, Satre, Jacob, Plissonneau, Simonot, Voguet, Delouvrier, Minot, Estivals, Guillerme, Lisle, Cassard, Ruby, Pointin, Pujol, Delfourd, Rouvière, Granat.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de l'armée territoriale : MM. Dirigoin, Fonteneau, Regerat, Fouzes, Obers, Lebossé, Bouchot, Levet, Carrier de Boissy, Pouzol, Ploton, Jolicœur, de Bernard de Teyssier, Ponthieu, Jeannet, Roustain, Paget, de Fromont de Bouaille, Bussillet, de Sèze, Lachowski, Dmiecinsky, Dubaud, Dieuzaide, Giffard, Bardon, Degtieux, de Casteras, Lerat, Marciteau, Virenque, Géraudel, Vivier, Pouret, Dirksen, Hernu, Belgrand, Mougenc de Saint-Avid, Florion, Laubry, Delacroix, Arnal, Jacobsohn, Crapez, Clavel, Hily, Finelle, Piquantin, Bourretère, Privat, Gadrat, Joubaire, Laruë, Dorléans, Froment, Salamo, Dupuy, Roncin, Le Bras, Jully, Ichard, Flamand, Pelloux, Papillon, Martin, Naud, Michel, Rouvière, Robelin, Chauvin, Signoret, Barie, Charvet, Montureux, Humbert, Brun, Grojean, Painetvin, Lamer, Lecocq, Renaud, Poissenot, Dethau, Gignier, Servent, Lebreton, Laurent, Armand, Lecouffe, Musy, Jesson, Guigues, Ravallec, Yvernogean, Michel, Fatout, Wibault, Lefebvre, Carchel Louveau, Remoussenard, Malvy, Nonique, Jeffroy, Gaillard, Cambier, Laurens, Roucachi, Lévy-Valency, Bocage, Hodé, Audistère, Tanon, Buron, David, Vernon, Reboul, Duprat, Chiron du Brossay, Ducourthial, Viteman.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de réserve : MM. Grouzillard, Feignouy, Dupuis, Hélary, Buisson.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale : MM. Anotta, Carlier, Dumont, Garnaud, Parrigue, Marion, Roche, Deblock, Durand.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — Oral. — Séance du 15 janvier 1913. — Question : « Artères de l'utérus. — Signes et diagnostic des adénites tuberculeuses du cou. »

MM. Goret, 15 + 20 = 35 ; Mono (Lorenz), 14 1/2 + 21 = 35 1/2 ; Salles, 13 + 19 = 32 ; Alajouanine, 15 + 17 = 32 ; Meugé, 15 + 20 = 35 ; Lambert, 15 + 17 = 32 ; Poisvert, 14 + 17 = 31 ; Vinçotte, 14 + 16 = 30.

Séance du 16 janvier. — Question : « Amygdales palatines. — Causes, signes et diagnostic de la mastoïdite aiguë. »

MM. Delavierre, 12 + 19 = 31 ; Deron, 12 + 18 = 30 ; Claude, 16 + 23 = 39 ; M[lle] Denis et MM. Gardin, 13 + 22 = 35 ; Kahn (Georges), 10 + 19 = 29 ; Frédault, 12 + 20 = 32 ; Audain, 15 + 21 = 36 ; Constantini, 14 1/2 + 20 = 34 1/2.

Séance du 17 janvier 1913. — Question : « Muqueuse de l'estomac (sans la physiologie). — Endocardite rhumatismale aiguë. »

MM. Bigot, 10 + 17 = 27 ; Richard (Georges), 11 + 17 = 28 ; Bisson, 12 + 21 = 33 ; Durand (Jacques), 13 + 20 = 33 ; Cambessédès 13 1/2 + 21 = 34 1/2 ; Roberti, 11 + 17 = 28 ; Percepied, 15 + 20 = 35 ; Langle, 12 + 17 = 29.

Séance du 18 janvier. — Question : « Moyens d'union de l'articulation radio-carpienne. — Symptômes de l'embolie cérébrale. »

MM. Monod (André), 12 + 21 = 33 ; Paraf, 16 + 22 = 38 ; Cathala, 12 = 22 = 34 ; Duponchel, 12 + 22 = 34 ; Marqueste, 9 + 18 = 27 ; Lascaux, 15 + 22 = 37 ; de Léobardy, 11 + 19 = 30 ; Audebert 12 + 18 = 30 ; Petit (Louis), 11 + 19 = 31 ; Bourgeois (Francis), 14 + 19 = 33.

Séance du 20 janvier 1913. — Question : « Cordes vocales inférieures. — Paralysie diphtérique du voile du palais. »

MM. Rougeulle, 11 + 19 = 30 ; Janet, 12 + 18 = 30 ; Thinh, 10 + 17 = 27 ; Errard, 11 + 18 = 29 ; Boyer, 13 + 23 = 36 ; Barraud (Georges), 12 1/2 + 20 = 32 1/2 ; M[lle] Trélat, 11 + 23 = 34.

Séance du 21 janvier. — Question « Muscles long et court supinateur. — Syphilis tertiaire de la langue (symptômes et diagnostic) ».

MM. Daudet, 13 + 20 = 33 ; Verdenal, 17 + 25 = 42 ; Kuss, 13 + 18 = 31 ; Huc (Georges), 15 + 21 = 36 ; Tribout, 11 + 17 = 28 ; Oberlin, 15 + 23 = 36 ; Brun, 16 1/2 + 20 = 36 1/2 ; Huguet, 14 1/2 + 20 = 34 1/2 ; Alibert, 12 + 19 = 31.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Un concours pour la nomination aux places d'élèves internes en pharmacie vacantes au 1[er] juin 1913 dans les hôpitaux et hospices civils de Paris sera ouvert le lundi 3 mars 1913, à dix heures du matin, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices, 47, quai de la Tournelle.

Les élèves qui désireront prendre part à ce concours seront admis à se faire inscrire à l'administration centrale, 3, avenue Victoria (service du personnel), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à trois heures, depuis le lundi 20 janvier jusqu'au samedi 15 février inclusivement.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — Un concours pour deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris aura lieu le lundi 17 mars 1913, à midi dans la salle des concours de l'administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration de l'Assistance publique (service du personnel), 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures du 17 février au 1[er] mars inclusivement.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DE 1913. — Sujet du prix Saintour pour 1913 : « *Endotoxines microbiennes*.

Sujet du prix Corvisart pour 1913 : « *Péritonites non traumatiques* ».

Sujet du prix Behier pour 1914 : « *Syphilis rénale* ».

Facultés de médecine. — BORDEAUX. — M. Bergonié, professeur de physique biologique et électricité médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, sur sa demande, professeur de physique biologique et clinique d'électricité médicale à ladite Faculté.

— M. le professeur Pitres, qui, depuis vingt-deux ans, était doyen de la faculté, ayant déclaré qu'il ne voulait pas se représenter, le conseil de la Faculté avait à choisir entre deux candidats : M. le professeur Sigalas, professeur de physique, M. le professeur Pousson, professeur de clinique des maladies des voies urinaires. Le conseil de la Faculté a présenté M. Sigalas en première ligne, avec une grosse majorité ; M. le professeur Viault a été présenté pour la deuxième ligne.

TOULOUSE. — M. Laborde, agrégé de pharmacie, passe à l'enseignement de la Chimie minérale. Il est remplacé par M. le D[r] Morin, chargé des fonctions d'agrégé.

Hôpitaux de Marseille. — Un concours supplémentaire pour dix places d'externes s'ouvrira le 10 mars.

Hôpitaux de Bordeaux. — Le concours complémentaire d'externat s'est terminé par la nomination de M[lle] Amiaud, MM. Tourteau et Salles.

Hôpitaux de Toulouse. — M. Saint-Martin, interne des hôpitaux, a reçu la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Toulouse.

Hôpital de Constantine. — Un concours sera ouvert à Alger le 4 juin 1913 pour deux places de médecin-adjoint de l'hôpital de Constantine. S'inscrire un mois avant le concours, c'est-à-dire avant le 3 mai au gouvernement général de l'Algérie.

Dîner des internes de Brévannes, Sainte-Périne, Chardon-Lagache. — Le dîner annuel des anciens internes et externes en exercice de l'hospice de Brévannes, de Sainte Perine et Chardon-Lagache, d'Hendaye aura lieu le samedi 8 février 1913 à sept heures et demie au restaurant Soufflet, boulevard Saint-Michel.

Envoyer les adhésions au D[r] Rouche, 13, rue du Pré-Saint-Gervais.

Prix de la Société médico-psychologique (ANNÉE 1914). — *Prix Aubanel* : 1 500 francs. — Question : Les démences traumatiques à l'exclusion de la paralysie générale.

Prix Christian : 300 francs. — Ce prix est attribué chaque année à un interne des asiles d'aliénés de Paris ou de la province, momentanément gêné, soit pour terminer ses études, soit pour payer sa thèse.

Prix Esquirol : Ce prix, d'une valeur de 200 francs, sera décerné au meilleur mémoire manuscrit sur un point de pathologie mentale.

Prix Semelaigne ; 300 francs. — Ce prix est attribué à la meilleure thèse soutenue au cours des trois années précédentes, par un interne des asiles de la Seine ou des hôpitaux de Paris, sur un sujet de médecine mentale.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être déposés le 31 décembre 1913 au Siège de la Société, 12, rue de Seine, à Paris, ou chez M. le D[r] Ant. Ritti, Secrétaire général de la Société, 68, boulevard Exelmans, Paris-Auteuil.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Un beau geste. — Le prix Barbier de la Faculté de médecine de Paris (2500 francs) a été attribué au Dr De Martel, ancien chef de clinique du professeur Segond pour son instrumentation remarquable du trépan. Dès qu'il a su que ce prix lui était attribué, M. De Martel a écrit à M. le professeur Landouzy pour lui faire part de son désir que le montant de ce prix soit remis à la caisse de la maison du médecin.

Académie de Médecine de Turin (*prix Riberi de* 20.000 *l.*). — L'Académie royale de médecine de Turin ouvre un concours en vue de l'attribution du XIIIe prix Riberi, d'une valeur de 20.000 *lire* (moins la taxe de main-morte), aux conditions suivantes :

Peuvent concourir tous les travaux scientifiques se rapportant aux questions de médecine en général, s'ils constituent un progrès important dans l'ordre de connaissances auquel ils se rapportent ; ils devront parvenir à l'Académie conformément aux indications ci-après :

Sont admis les travaux imprimés ou écrits à la machine, en langue italienne, française, anglaise, allemande ou latine ; pour les travaux imprimés, ils devront avoir été édités postérieurement à 1911.

Les mémoires seront envoyés en double exemplaire sous pli recommandé, à l'Académie dont ils resteront la propriété. Si le prix est attribué à un travail manuscrit, celui-ci devra être livré à l'impression par l'auteur avant qu'il se soit écoulé deux ans depuis l'attribution du prix ; le montant de celui-ci ne sera versé qu'après l'envoi à l'Académie en double exemplaire de l'ouvrage imprimé.

Sont acceptés pour le concours, les travaux qui auront été envoyés à l'Académie antérieurement au 31 décembre 1916.

Pour toutes indications complémentaires, s'adresser au Secrétaire général de l'Académie, Dr V. Oliva.

Mariages. — M. le Dr Albin Diacono et Mlle Louise Borsoni. — M. le Dr Maurice Lumbroso et Mlle Marie Yunès (de Sousse). — M. le Dr Constantino et Mlle Baldocci — M. le Dr J. Mœris et Mlle Genicot (d'Anvers). — Mme la Doctoresse J. Gabriels et M. le Dr V. de Knop (d'Anvers). — M. le Dr de Reilhan de Carnas, médecin aide-major d'infanterie coloniale et Mlle Marie Ju, mentié. — M. François Le Basser-étudiant en médecine et Mlle Paule Gouyon du Pontourande.

Nécrologie. — Le Dr Ambrosini (de Poissy). — Le Dr Alexis Baduel, maire de Condat, oncle du Dr Chabrol, à qui nous exprimons nos bien sincères condoléances.—Le Dr Viaud-Grandmarais, professeur honoraire à l'École de médecine de Nantes. — Le Dr Bonnefoy (de Lalande). — Le Dr Paul Modon (de Chénerailles). — Le Dr Ucciani, médecin-major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur. — Le Dr Robert, médecin principal de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur. — Le Dr Danthon (de Montluçon). — Le Dr Mariano Menzatora (de Palerme). — M. Auguet, pharmacien à Lyon. — Le Dr J. Hicguet (de Bruxelles).

MEMENTO DE LA QUINZAINE

25 Janvier. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 10 emplois de commis de l'administration générale de l'assistance publique à Paris (s'inscrire, 3, avenue Victoria, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures).

25 Janvier. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de l'adjuvat des asiles, ministère de l'intérieur. Premier bureau de la direction de l'assistance et hygiène publique, 7, rue Cambacerès.

27 Janvier. — Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Lille.

27 Janvier, à 8 heures du matin, à l'hôpital Saint-Antoine. — Ouverture du cours de M. Albert-Mathieu : Leçons sur les méthodes d'exploration appliquées au diagnostic de l'appareil digestif.

30 Janvier, à 8 h. 1/2 du soir. — École de psychologie (49, rue Saint-André des Arts). — Conférence de M. le docteur-vétérinaire Lépinay : Maladies contagieuses communes à l'homme et aux animaux (avec projections).

30 Janvier. — M. le Dr **Cathelin**, fera à 10 heures, dans la salle des Conférences une leçon clinique sur *les Applications des injections épidurales dans les voies urinaires.*

31 Janvier, 9 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Paris. — M. le Dr Raphael Blanchard : L'infection par l'eau. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

31 Janvier, à la Facult de médecine de Paris. — Fermeture du registre pour les inscription du doctorat.

3 Février. — Devant la Faculté de médecine de Paris ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'école de médecine et de pharmacie de Rouen.

5 Février. — Concours pour la nomination à 10 emplois de commis de l'administration de l'assistance publique à Paris.

7 Février. A 7 h. 1/4 au restaurant Marguery à Paris, réunion statutaire de l'association de la Presse médicale française.

8 Février.—à 8 h. 1/2, à la salle des Agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes à Paris, conférence de la Société végétarienne de France.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 29 janvier, à une heure. — M. Renault. La médiastinite syphilitique (MM. Gaucher, président ; Roger, Weiss et Zimmern). — M. Menard. Étude expérimentale de quelques fraxus constitutifs du bacille diphtérique. (MM. Roger, président ; Gaucher, Weiss et Zimmern.) — M. Gremeaux. Le radiodiagnostic des corps étrangers de l'orbite. (MM. Weiss, président ; Gaucher, Roger et Zimmern.) — M. Mignot. Contribution à l'étude des fractures extracapsulaires du col du fémur. (MM. Reclus, président ; Legueu, Pierre Duval et Proust). — M. Nidergang. Étude sur le traitement sanglant des fractures diaphysaires fermées. (MM. Reclus, président ; Legueu, Pierre Duval et Proust.) — Mlle Nicolsky. Évolution et complication des fibromyomes utérins. (MM. Reclus, président ; Legueu, Pierre Duval et Proust.) — M. Benech. Traitement des infections abortives. (MM. Legueu, président ; Reclus, Pierre Duval et Proust.)

Jeudi 30 janvier, à une heure. — Mme Finteclus. Contribution à l'étude de la tuberculose du col de l'utérus et de son traitement chirurgical. (MM. Pozzi, président ; Ribemont-Dessaignes, Okinczyc et Anselme Schwartz). — M. Beloux. De l'origine habituellement névropathique des vomissements graves, dits incoercibles de la grossesse et de leur traitement par la psychothérapie. (MM. Ribemont-Dessaignes, président ; Pozzi, Okinczyc et Anselme Schwartz). — M. Lutel. Contribution à l'étude des formes anormales de la méningite tuberculeuse chez l'adulte. (MM. Gilbert, président ; Pierre Marie, Carnot et Roussy). — M. Védrine. Étude sur le cholestéatome. (MM. Pierre Marie, président ; Gilbert, Carnot et Roussy.)

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 27 janvier au 1er février 1913.

Lundi 27, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie du cœur. Douleurs, dyspnée, œdèmes. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr. **Villaret**. Sémiologie nerveuse : Convulsions, spasmes. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Kinésithérapie dans les affections des voies digestives et respiratoires.

Mercredi 29, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les albuminuries. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de l'ulcus stomacal).

Jeudi 30, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le D **Grivot** : Complications des Otites .

Vendredi 31, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Sémiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Diagnostic de la syphilis.

Samedi 1er, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : La leucémie lymphogène et la leucémie myélogène.

Hôpital de la Charité. — Le Dr **Milian**, empêché, ne pourra commencer ses leçons sur la réaction de Wassermann que le *Lundi 27 janvier* à 11 heures, au lieu du lundi 20.

Conférence de Pratique thermale. (HOPITAL LARIBOISIÈRE). — Service de M. le Dr **Florand**, Amphithéâtre de Cours, les jeudis à 10 h. 1/2.

Programme : Les indications des stations hydro-minérales françaises.

Jeudi 30 janvier : Dr **Maurice Ségard** : Saint-Honoré-les-Bains.

Jeudi 6 février : Dr **Élie Percepied** : Le Mont-Dore.

Hôpital de la Charité. — Le Dr **Emile Sergent** commencera, le *Mardi 4 février*, à 10 h. 1/2, ses Conférences cliniques sur la *Tuberculose et les Maladies des Voies respiratoires*, et les continuera les mardis suivants à la même heure (Amphithéâtre Potain).

Sujet de la prochaine Conférence : *Les Pleurésies des syphilitiques.*

Conférences de la société des amis de l'Université (SORBONNE). — Ces conférences auront lieu à 21 heures.

13 Février. — M. **Berget**, de la Faculté des sciences : L'agonie et la mort de la terre.

29 Février. — M. **A. Gautier** : Quelques erreurs et préjugés de l'alimentation.

13 Mars. — M. **Achard**, de la Faculté de médecine : Les fonctions du rein :

Pour renseignements et cartes d'entrée s'adresser à M. Bernaux secrétaire de l'université à la Sorbonne.

Conférences théoriques et pratiques du service de M. de Beurmann, (HOPITAL SAINT-LOUIS).

Lundi 20 janvier (Salle des Conférences, 10 h. 1/4). La gale et son traitement, par M. **Grandchamp**.

Jeudi 23 Janvier. — (10 heures Laboratoire Municipal). Le traitement des teignes, par M. **Noiré**.

Samedi 25 Janvier (10 heures Salle des Conférences). Staphylocoque et streptocoque, par M. **Sabouraud**.

Lundi 27 Janvier (10 heures 1/4 Salle des Conférences). Le Lupus tuberculeux, par M. de **Beurmann**.

Jeudi 30 Janvier (10 heures Salle des Conférences). Le Lupus tuberculeux des muqueuses et la tuberculose des fosses nasales, par M. **Egger**.

Samedi 1er Février (10 heures Salle des Conférences). Traitement du Lupus par la finsenthérapie, par M. **Louis Ramond**.

Les notions récentes sur les maladies du foie, du pancréas et de la rate. (CLINIQUE MÉDICALE DE L'HOTEL-DIEU). — Un cours de vacances commençant le *17 mars* aura lieu à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu le matin à 10 h. 1/2 et l'après-midi à 3 heures. Ce cours sera terminé en douze jours.

Le droit à verser est de 100 francs.

Lundi 17 mars. — Leçon inaugurale de M. le professeur **Gilbert**.

Lundi 17 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Jomier** : Exploration physique du foie. Les symptômes de l'hyperfonctionnement et de l'insuffisance hépatique.

Le soir, à 3 heures. — M. **Deval** : Exploration fonctionnelle du foie. Recherche des pigments et des sels biliaires dans les urines. — Hypoazoturie et hyperazoturie. — Coefficient azoturique. — Ammoniurie expérimentale. — Indicanurie. — La glaucurie intermittente (Élimination polycyclique du bleu de méthylène).

Mardi 18 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Herscher** : Cholémie physiologique et pathologique. Cholémimétrie. — Recherche, dosage et valeur séméiologique de l'urobiline et de la stercobiline.

Le soir, à 3 heures. — MM. **Guilleminot, Durey, Dausset** : Les agents physiques dans l'exploration et le traitement des maladies du foie, de la rate, du pancréas.

Mercredi 19 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Herscher** : Le syndrome ictère. Étude des ictères choluriques.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **E. Chabrol** : La résistance globulaire dans les ictères. (Ictères par rétention. Ictères par hyperhémolyse).

Jeudi 20 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Herscher** : Étude des ictères acholuriques simples et des cirrhoses biliaires.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **E. Chabrol** : Les hémolysines dans leurs rapports avec les anémies, les ictères et les hémoglobinuries. — Leur recherche dans le sang circulant. L'épreuve de Donath et Landsteiner. Diagnostic spectroscopique des hémoglobinuries.

Vendredi 21 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Maurice Villaret** : Le syndrome d'hypertension portale. — L'intestin, le pancréas, la rate et le rein dans les affections du foie.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **E. Chabrol** : Le liquide ascitique. Étude chimique, cytologique, bactériologique. La réaction de Rivalta. L'inoculation aux animaux.

Mardi 25 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Maurice Villaret** : Le syndrome d'hypertension portale : étude clinique et thérapeutique. Les cirrhoses alcooliques.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **Lippmann** : Le microbisme biliaire normal et pathologique. Étude clinique et thérapeutique des angiocholites, des cholécystites, du cancer des voies biliaires.

Mercredi 26 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Jomier** : Les acquisitions cliniques et thérapeutiques récentes sur les glycosuries et le diabète.

Le soir, à 3 heures. — M. **Deval** : Exploration fonctionnelle du foie et du pancréas appliquée à l'étude du diabète et des affections pancréatiques. — Glycosurie alimentaire spontanée et provoquée. Diagnostic de l'insuffisance pancréatique par l'étude du chimisme gastrique et du chimisme intestinal (Dosage des graisses, épreuve de Schmidt, recherche de l'amylase fécale). La réaction de Cammidge.

Jeudi 27 mars. — Le matin, à 10 h 30. — M. le Dr **Lippmann** : Étude clinique et thérapeutique du foie dans les infections. — Le foie dysentérique. — Les abcès du foie.

Le soir, à 3 h. — M. le Dr **E. Chabrol** : La dysenterie. Le paludisme.

Vendredi 28 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Lippmann** : Étude de la lithiase biliaire et de ses complications, La colique épatique. Le cholestérinémie.

Le soir, à 3 heures. — M. **Deval** : Résultats fournis par l'examen clinique du sang dans les affections du foie. — La glycémie. L'azotémie. La cholestérinémie. La cholémie et son dosage. La lipémie alimentaire. Valeur de la recherche des hémoconies à l'ultra-microscope.

Samedi 29 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Paul Descomps** : Étude des pancréatites et du cancer du pancréas.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **Jomier** : Étude du syndrome d'hypertension sus-hépatique. Foie cardiaque.

Lundi 31 mars. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Paul Descomps** : Étude des kystes hydatiques du foie et des suppurations périhépatiques.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **E. Chabrol** : Diagnostic de la syphilis hépatique. La réaction de Wassermann. Les réactions de Porgès et de Noguchi. Recherche du spirochète sur les coupes du foie syphilitique. — Examen du liquide hydatique. Recherche de l'éosinophilie sanguine. La réaction de Weinberg.

Mardi 1er avril. — Le matin, à 10 h. 30. — M. le Dr **Maurice Villaret** : Étude du foie syphilitique et du foie tuberculeux.

Le soir, à 3 heures. — M. le Dr **Paul Descomps** : Étude du cancer du foie, des cirrhoses graisseuses, de l'ictère grave.

Immortal Beauty

« Si j'eusse créé le genre humain, disait Ninon de Lenclos, j'aurais mis les rides des femmes aux talons. »

« Être jeune, c'est bien, Rester jeune, c'est mieux ».
Jane HADING.

POURQUOI serait-on femme si ce n'est pour plaire et comment plairait-on si ce n'est en étant jolie à l'ex-trême et en conservant toujours sa jeunesse? C'est ce que se sont dit toutes les femmes, à tous les âges, à toutes les époques, dans tous les pays. Les anciens peuplaient leur Olympe de Vénus, de Diane, de Minerve et d'autres aimables déesses qui rendaient le séjour des dieux des plus agréable.

Et les femmes de leur temps qui se piquaient avec raison, tout comme nos jolies contemporaines, d'égaler la déité et d'embellir la terre de charmes rivaux de ceux que les hommes invoquaient, s'ingéniaient-elles à se parer de toutes les perfections possibles, à rendre plus sensibles les grâces qu'elles tenaient du ciel et à arrêter leur jeunesse et leur séduction sur la pente fatale des ans,

Comment voulez-vous, après cela, que la coquetterie féminine n'ait pas toujours été très surexcitée? Aussi nos tendres compagnes n'ont-elles jamais été en peine d'artifices pour augmenter leur éclat. Mais quels artifices ! Des fards qui réparaient provisoirement « de sans l'irréparable outrage », des collyres qui allongeaient les yeux et tiraient la peau, des maquillages invraisemblables, des incantations et des magies ; des laits d'ânesse, des cataplasmes de fèves, des bains de lait, des compositions de graisse de chevreau et d'écorce de hêtre, des aromates, des onguents, que sais-je encore? Allez donc conserver la fraîcheur et la délicatesse du teint avec tout cela ! Cela allait bien un moment, et puis il fallait recommencer, augmenter la dose, redoubler de vigilance jusqu'à... jusqu'à ce que l'on s'aperçut que les ans étaient là, les rides aussi, et que la beauté, était de tous les dons du ciel, le plus fragile, celui qui part le plus vite, et le plus difficile — avec la jeunesse — à retenir quand il veut s'en aller.



Envoi franco de la brochure artistique « Vers la Beauté » sur demande adressée au Général Dépôt de l'Eau de Jeunesse Jane Hading, 38, rue du Mont-Thabor, Paris.

Prix du flacon : 4 fr. 50 et 8 francs. Prix de la boîte : 4 francs et 7 francs. Prix du parfum : 6 francs et 12 francs.

IL faut arriver aux temps modernes, ou relativement modernes, pour voir s'accomplir ce prodige de l'éternelle jeunesse. C'est quand personne ne croit plus au miracle que celui-là se manifeste. Comment? On n'en sait rien. Les Diane de Poitiers, les Gabrielle d'Estrées, les Ninon de Lenclos, les Pompadour, les Dubarry, l'avaient trouvé, elles, ce secret qui leur vaut l'immortalité. Seulement, leur secret, elles ne voulurent pas le communiquer ; elles le gardèrent et l'emportèrent jalousement dans la tombe pensant qu'ainsi la postérité ne pourrait pas leur susciter de rivales. O fragilité des combinaisons féminines !

Aujourd'hui nous le tenons aussi, le miracle! Et savez-vous à qui nous le devons? A cette admirable artiste qu'est Jane Hading, à cette triomphante et merveilleuse créature, gloire de notre théâtre, à cette femme admirable et généreuse qui n'a pas voulu garder pour elle seule le philtre magique auquel elle doit son incomparable et persistante beauté et qui l'a mis à la portée de toutes les femmes en confiant la formule de sa merveilleuse EAU DE JEUNESSE JANE HADING à la Société qui l'exploite et dont le dépôt général est 38, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Tous les peintres de la femme, tous les journaux qui s'occupent de féminités, tant en France qu'à l'étranger, ont proclamé la féerie de cette lotion célèbre ; tous ont attesté ses incroyables effets et les sommités médicales ont vanté en même temps sa parfaite composition au point de vue de l'hygiène. — Allant au-devant des intentions de l'exquise comédienne, cette Société a complété les effets de cette eau célèbre par une *Poudre de riz* et un *Parfum Jane Hading* (aux roses d'Orient), qui sont en train de révolutionner le monde charmant de la coquetterie. Étonnez-vous qu'il y ait tant de divins visages autour de nous et que la femme ait pris un tel ascendant dans notre vie moderne?

O Jane Hading ! merci, toi qui nous rends la vie plus admirable à vivre et qui permets à tes contemporaines de vieillir agréablement.

1912-1913. — N° 9 **SOMMAIRE :** 1er Février 1913

Pierre Lereboullet. — Les maladies des voies respiratoires et la tuberculose (*revue annuelle*)........ 201
Fernand Bezançon. — Les cavernes tuberculeuses de la base du poumon........ 211
Léon Bernard. — L'état actuel de la thérapeutique dite spécifique de la tuberculose........ 214
Raoul Brunon. — La tuberculose et la vie de collège en France........ 219
Ribadeau-Dumas et Robert Debré. — Etude diagnostique sur la tuberculose pulmonaire de la première enfance. 223
Gaussel. — Les voies d'administration des sérums antituberculeux........ 229
Grivot. — Traitement de la dysphagie des tuberculeux par les injections anesthésiantes du nerf laryngé supérieur ou par sa résection........ 232
Actualités médicales : Traitement de la tuberculose par l'incorporation du tissu splénique soumis aux rayons X. Emphysème médiastinal et sous-cutané terminal dans la tuberculose........ 236
Sociétés Savantes........ 238
Libres propos : La responsabilité des radiologistes, par le Dr Albert Weil........ III
Chronique : La lutte sociale contre la tuberculose par les préventoriums ou dispensaires d'hygiène sociale par le Dr A. Calmette........ V à XI
Les grands médecins : Les deux doyens de la phtisiologie française : Hérard et Empis, par le Dr Lereboullet........ XI à XVII
Variétés : Les visites du Pr Baccelli à l'Hôtel-Dieu, par le Dr Jomier........ XVII
La médecine d'autrefois : Un traitement désuet de la phtisie, par le Dr Roshem........ XIX à XXVII
Techniques de laboratoire : Quelques notions récentes sur les techniques générales d'examens des crachats, par les Drs Chabrol et Henri Bénard........ XXVII à XXXIII
La Médecine au Palais : La responsabilité des médecins, une faute négative par Adrien Peytel........ XXXIV
Silhouettes médicales Le Dr Hirtz, dessin original par Gilb........ XXXIX
La médecine humoristique : Le poseur de ventouses d'après Holländer........ XLI
Art et médecine : Consultation par J. Steen........ XLIII
Diététique : Menus d'enfants à base de farines maltées. — *Formules thérapeutiques*........ XLV
Revue hebdomadaire de la Presse française et de la Presse étrangère........ XLVII et XLIX
Indications pratiques pour le placement des tuberculeux........ LI à LV
Intérêts professionnels : Proposition de loi sur la désinfection dans les cas de tuberculose pulmonaire.... LVII
Chronique des livres........ LIX
Nouvelles. — La vie médicale........ LXI à LXVII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris........ LXIX
Thérapeutique pratique........ LXXI
Postes médicaux vacants........ LXVI

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Janvier...... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février...... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai...... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet...... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) (**valeur 12 francs**), offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. (**Prime épuisée**).

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) (**Prime épuisée**).

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. ***(Prime épuisée.)***

LIBRES PROPOS

LA RESPONSABILITÉ DES RADIOLOGISTES

Les tribunaux traitent vraiment les médecins avec peu d'aménité. Il y a quelques semaines, un chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, a été condamné à 15 000 francs de dommages-intérêts parce qu'il aurait, par inflammation accidentelle d'éther, causé des brûlures graves sur le ventre d'un de ses patients. La semaine dernière, un radiologiste fort distingué, chef de laboratoire en un grand hôpital, a été condamné à 5 000 francs de dommages-intérêts parce qu'il aurait gravement abîmé par les rayons X le visage d'une jeune fille atteinte d'hypertrichose.

Je n'épiloguerai pas sur la différence des tarifs et ne chercherai pas à savoir pourquoi le ventre de l'un valait plus que la figure de l'autre ; je voudrais ne pas laisser passer la condamnation du radiologue sans l'accompagner de quelques commentaires.

Il est nombre d'accidents qu'il ne faut pas juger à la lumière de nos connaissances actuelles ; il faut les replacer dans le temps où ils sont survenus ; et cela les tribunaux fort souvent n'en ont cure. Je me souviens de la condamnation, il y a quelques années, malgré un rapport très favorable de Brouardel, d'un radiologiste qui est mort l'an dernier : cette condamnation pouvait paraître légitime au moment où le jugement avait été rendu parce qu'elle était survenue plusieurs années après les faits incriminés et qu'alors la science avait évolué ; mais en soi elle était parfaitement inique, car lorsque le radiologiste poursuivi avait soumis sa patiente à des *poses très longues et répétées*, pour avoir la radiographie de son bassin, personne ne pouvait soupçonner le danger de telles pratiques.

Il est d'autres accidents qui ne sont que des incidents : en nombre d'affections superficielles ou profondes, cancéreuses, tuberculeuses ou autres, il est utile d'administrer des doses de rayons X pigmentant ou même irritant un peu la peau ; grâce à la publicité de certains procès, grâce à la terreur injustifiée des rayons X qu'on entretient, certains patients vont incriminer la thérapeutique, dès qu'ils verront se développer cette inflammation, ou cet érythème, oubliant qu'ici ils sont tous deux l'indice d'une réaction curative.

Il est enfin de vrais accidents. Certains sont imputables aux malades eux-mêmes et les médecins n'y sont pour rien. De même que certains patients courent les cabinets médicaux pour contrôler les divers diagnostics dont ils sont l'objet, d'autres n'ont pas craint de se faire radioscoper successivement par divers radiologues, oubliant que si consulter trop de médecins est nocif pour le porte-monnaie, se soumettre trop souvent aux rayons X est nocif pour les téguments. C'est ainsi que naguère, il y a longtemps déjà, je radioscopai *deux minutes durant*, avec une installation comme on pouvait en avoir à cette époque, *c'est-à-dire peu intense*, en présence de son médecin, une jeune névropathe. Cette dame voulut ensuite m'imputer à crime une radiodermite dont elle eut à souffrir. Il était naturellement impossible que j'en aie été cause ; elle dut renoncer au plaisir de me traîner devant la justice de mon pays. Mais des cas analogues peuvent se produire ; il est bon qu'ils soient connus et que des radiologues sûrs de leur technique en soient prévenus.

Parmi les accidents imputables vraiment à la méthode de traitement, il faut surtout compter les radiodermites tardives : en certains cas, rares déjà, et qui deviendront, il faut l'espérer, de plus en plus rares, l'application répétée de rayons X à fortes doses, filtrées ou non, peut déterminer des indurations des téguments et même des ulcérations ; c'est là *le risque* de la radiothérapie, risque qui peut être plus fréquent chez certains patients qui ont une idiosyncrasie spéciale.

Il ne faudrait pas que ce risque paralyse les radiologistes minutieux et avertis et que la crainte des foudres judiciaires empêche d'user de cet admirable agent thérapeutique, que constituent les rayons X. La médecine n'est pas la mathématique. Toute opération chirurgicale, même la plus bénigne, comporte un certain aléa. Toute opération radiologique, même exécutée avec la technique la plus minutieuse, en comporte un aussi, bien moins grave certes, mais qui n'est pas tout à fait dédaignable.

Dans le cas particulier du radiologiste que la justice vient de frapper, les conclusions des experts innocentant notre confrère n'ont même pas été discutées ; d'ailleurs le tribunal a condamné parce que le radiologiste n'a pu apporter la preuve qu'il *avait prévenu sa cliente des dangers possibles de l'opération qu'il allait lui faire subir*, sous prétexte que le traitement entrepris n'avait pas de nécessité absolue, comme si l'infirmité qu'il voulait combattre n'était pour nombre de femmes une cause d'obsession et ne rendait leur vie impossible.

Si ce jugement devait fixer la conduite du corps médical, il serait de nécessité absolue que hors les cas d'urgence extrême où l'intervention s'impose sur l'heure, les chirurgiens tinssent dorénavant aux malades qu'ils veulent opérer un petit discours pour les prier de recommander leur âme à Dieu, ou que les radiologistes fassent, aux patients qu'ils vont soumettre aux irradiations, un sombre tableau des méfaits des rayons X : point n'est besoin d'ajouter que les clients fuiraient épouvantés et que les radiologistes, entre autres, n'auraient plus qu'à fermer leurs cabinets.

Les radiologistes font au fond un triste métier. Les rayons X abîment leur santé et leurs mains ; les tribunaux sèment autour d'eux la méfiance.

Et pourtant bien que l'un d'entre eux vienne de mourir, pendant cette semaine même où la justice était si peu équitable pour un autre, des suites d'une radiodermite professionnelle, il n'en est point qui voudraient changer de profession, car étudier le rôle biologique des radiations, dérober au corps humain ses secrets est la plus passionnante des occupations.

ALBERT-WEIL.

CHRONIQUE

LA LUTTE SOCIALE CONTRE LA TUBERCULOSE PAR LES PRÉVENTORIUMS OU DISPENSAIRES D'HYGIÈNE SOCIALE

Par le Dr A. CALMETTE
Directeur de l'Institut Pasteur de Lille.

Dans un récent article sur le dispensaire antituberculeux lyonnais, créé par Arloing, mon ami J. Courmont (1) montrait que cette œuvre, organisée suivant les principes que j'avais établis en 1900 lors de la fondation du dispensaire Emile Roux à Lille, peut rendre de grands services à la population ouvrière des grandes villes et qu'elle doit être envisagée par les pouvoirs publics comme l'instrument le plus pratique, le moins coûteux et le plus efficace de lutte sociale contre la tuberculose.

Après les discussions éloquentes, certes, mais stériles, dont la question de la déclaration obligatoire vient d'être l'objet à l'Académie de Médecine, il n'est peut-être pas superflu d'insister de nouveau sur le rôle de ces institutions d'assistance et d'éducation populaire dont tous les pays civilisés nous ont emprunté la formule et que nous voyons se multiplier partout, sauf en France où nous en aurions le plus besoin et où il n'en existe encore qu'un trop petit nombre.

Le nom de *Préventoriums* ou mieux celui de *Dispensaires d'hygiène sociale* par lequel il m'a paru préférable de les désigner (pour bien indiquer à ceux qui s'y présentent qu'ils peuvent en franchir le seuil sans l'appréhension que leur inspire l'hôpital ou le sanatorium), définit par lui-même le but de l'œuvre. Celle-ci consiste à *rechercher*, à *attirer* et à *retenir* par une propagande active, par des conseils judicieusement donnés, par des secours appropriés aux besoins réels et aux circonstances, ceux qui, parmi les gens du peuple privés de ressources, sont plus particulièrement exposés à la contagion tuberculeuse et ceux qui sont déjà atteints. Elle assainit les logements par des désinfections répétées à intervalles réguliers ; elle distribue des crachoirs de poche, des antiseptiques aux cracheurs de bacilles ; elle procure, lorsque cela est nécessaire, un logement plus salubre ; elle lessive gratuitement le linge pour éviter la contagion dans la famille et hors de la famille ; elle sélectionne les malades curables qui peuvent être utilement envoyés dans un Sanatorium ; elle prend en charge les convalescents récemment sortis des établissements de cure ; elle dirige vers des hôpitaux d'isolement ceux qui sont dangereux pour leur entourage ou qui ont besoin de soins spéciaux ; elle fait toutes les démarches utiles auprès de la bienfaisance privée, des patrons, des sociétés de Secours Mutuels, pour obtenir les secours qui permettront de rétablir le malade s'il n'est pas trop gravement atteint et de le rendre à son travail ; elle recueille enfin l'enfant du tuberculeux pour le placer à la campagne ou dans un sanatorium marin, en vue de le guérir s'il est déjà touché par le bacille, ou de le mettre à l'abri de toute infection s'il est encore indemne.

On comprend facilement qu'une telle œuvre présente une extrême souplesse d'organisation et de fonctionnement. On peut l'adapter aux besoins particuliers de chaque ville, de chaque quartier, de chaque collectivité. Elle se prête à des compressions, à des extensions ou à des modifications incessantes, suivant les ressources dont elle dispose.

Elle ne nécessite, en fait, aucune installation coûteuse. Un local très simple peut lui suffire. Il ne comporte que le matériel strictement indispensable aux investigations cliniques, à la désinfection des logements et au blanchissage du linge. Le personnel technique chargé d'assurer son fonctionnement peut être réduit à un médecin et à un ou deux enquêteurs, *moniteurs* ou *monitrices d'hygiène*. Son budget présente donc une élasticité que ne possèdent point les établissements d'assistance trop souvent obérés par leurs frais généraux.

Le médecin d'un *dispensaire d'hygiène sociale* doit être à la fois bon clinicien et bon hygiéniste. Il faut que l'usage des procédés de diagnostic précoce de la tuberculose et des moyens les plus parfaits d'exploration clinique lui soient familiers. Mais il faut aussi qu'il ait la volonté d'éduquer ses malades, qu'il se donne la peine de les revoir souvent, de rester en contact pour ainsi dire permanent avec eux et avec leurs familles. C'est à lui qu'il appartient de déterminer la forme et le mode d'assistance qui conviennent le mieux dans chaque cas particulier. Il a le devoir de s'abstenir des interventions thérapeutiques inutiles et coûteuses, mais il faut cependant qu'il assure à ses malades le meilleur traitement approprié à leur état et qu'il sache garder toute leur confiance.

Avec une claire vision du rôle social qu'il a à remplir, il comprendra que sa fonction essentielle est d'organiser *la prophylaxie antituberculeuse dans la famille*. Il apportera enfin, à l'accomplissement de sa mission éducatrice, toute l'obstination, tout le dévouement, toute l'énergie dont il est capable.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que ses instructions risqueraient d'être mal comprises et ses conseils peu suivis, si son intervention n'était pas complétée, prolongée par celle du *moniteur d'hygiène*.

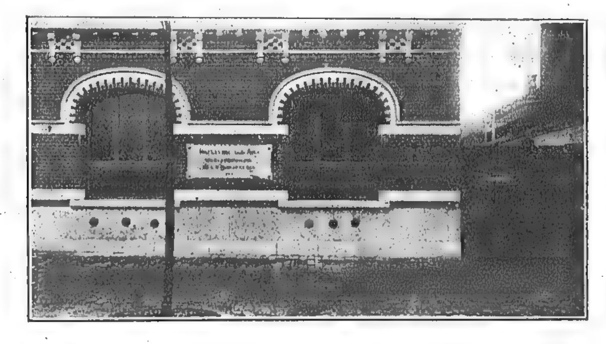
Ce dernier constitue à proprement parler la *cheville ouvrière* de l'œuvre. C'est lui qui visite périodiquement, à domicile, le malade, en camarade compatissant et dévoué ; il cause amicalement avec les parents ou avec les enfants, s'inquiète de leurs besoins, de leur manière de vivre, de leurs habitudes, de leurs ressources, des personnes ou des associations charitables susceptibles de les aider. C'est lui qui explique l'usage des antiseptiques et des crachoirs de poche. C'est lui qui démontre les inconvénients

(1) *Presse médicale*, 19 novembre 1912.

CHRONIQUE (*Suite*)

du balayage à sec, les dangers de contagion par les crachats et par le lait de provenance suspecte, les périls de l'alcool, les bienfaits de la sobriété et de la propreté.

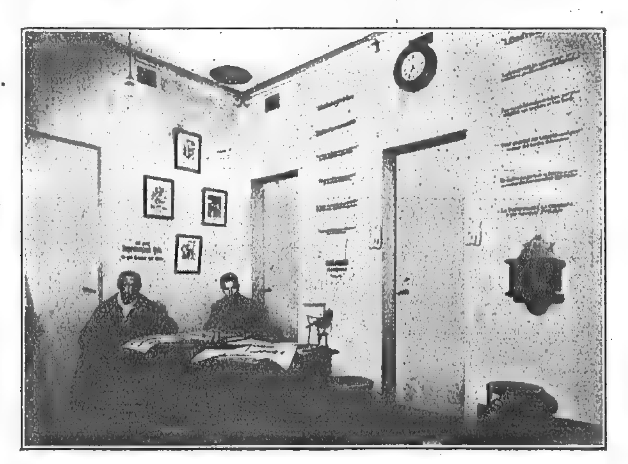
Il persuade au malade que, s'il veut éviter de se contagionner de nouveau au fur et à mesure qu'il marche vers la guérison, il ne doit pas disséminer partout ses produits d'expectoration, et cet argument *ad hominem* entraîne mieux la conviction que les plus beaux discours.



Façade et entrée du Dispensaire " Émile-Roux ", de Lille (Fig. 1).

Le moniteur d'hygiène, pour être compris et écouté partout sans défiance, doit être un homme du peuple, intelligent, dévoué, actif, capable d'initiative et d'autorité, convaincu de l'importance de la fonction sociale qui lui est confiée.





Salle d'attente du Dispensaire " Émile-Roux ", de Lille (Fig. 2 et 3).

L'expérience déjà ancienne du dispensaire Émile-Roux, de Lille, montre l'efficacité vraiment parfaite de l'éducation populaire ainsi comprise. La plupart des ouvriers retiennent bien et suivent les conseils qui leur sont donnés et répétés par un camarade appartenant à leur classe sociale, connaissant leurs misères et leurs besoins. Il n'en serait assurément pas ainsi si ces conseils étaient donnés seulement à la consultation par le médecin, ou s'ils étaient apportés par un fonctionnaire d'ordre administratif ou par un enquêteur de bureau de bienfaisance.

Cette organisation technique du dispensaire a beaucoup plus d'importance que la question du local choisi pour assurer le fonctionnement de l'œuvre. A Lille, l'installation est des plus modestes. Elle a coûté, bâtiment et matériel, 36.000 francs, non compris les frais d'acquisition du terrain, celui-ci ayant été concédé gratuitement par la municipalité, au voisinage immédiat de l'Institut Pasteur. Elle comporte une salle d'attente, deux salles pour l'examen clinique des malades avec le matériel de laboratoire indispensable à l'examen des crachats, des urines et de tous autres produits pathologiques ; une chambre noire pour la laryngoscopie ; un bureau pour le moniteur d'hygiène ; une buanderie mécanique pourvue d'une lessiveuse-désinfecteuse et de tous les appareils nécessaires au blanchissage rapide du linge.

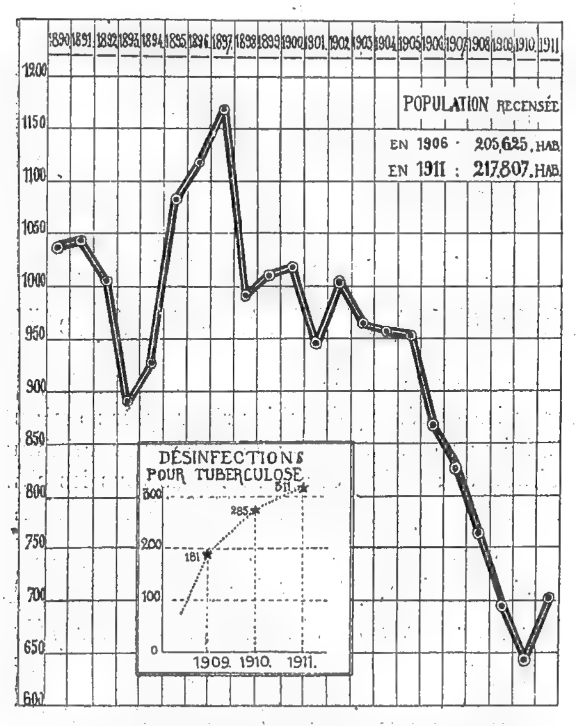
Buanderie du Dispensaire " Émile-Roux ", de Lille (Fig. 4).

Chaque famille dont l'un des membres est atteint de tuberculose *ouverte* est pourvue d'un sac en toile, portant un numéro d'ordre, destiné à recevoir le linge usagé de toute la famille. Une fois par semaine, ce sac est apporté au dispensaire et, quarante-huit heures après, le linge est rendu lessivé et sec à ses

CHRONIQUE *(Suite)*

propriétaires. Les logements sont nettoyés et désinfectés périodiquement au moyen de simples lavages au lysol et au chlorure de chaux.

Depuis sa fondation, qui date de 1901, jusqu'au 15 décembre 1912, 4998 dossiers de tuberculeux ou de familles de tuberculeux ont été établis par le dispensaire Emile-Roux, et chaque année il a été pris en charge et assisté une moyenne de deux cents familles. En 1911, 234 familles ont été secourues et les secours reçus par chacune d'elles et continués pendant quatre à huit mois en moyenne, — pour quelques-unes pendant toute l'année — ont coûté 17.490 francs. Les frais généraux comprenant les services médicaux et administratifs, le traitement



Mortalité par tuberculose à Lille de 1890 à 1911 (d'après les documents du Bureau municipal d'hygiène). (Fig. 5.)

du moniteur d'hygiène et du désinfecteur, le blanchissage du linge, les assurances, le chauffage et l'éclairage n'ont été que de 8.077 francs.

Les deux tiers du budget de l'Œuvre (25.567 fr.) ont donc pu être consacrés à *l'assistance* et celle-ci a porté sur la distribution de médicaments, de crachoirs et d'antiseptiques pour 406 fr. ; de lait, d'œufs, de viande pour 7.937 francs ; de literie et de loyers (payés directement par l'œuvre aux propriétaires) pour 3.593 francs ; enfin de pensions au sanatorium ou de frais de placement d'enfants à la campagne (filiale de *l'œuvre Grancher*) pour 4.100 francs.

L'œuvre, bien que très économiquement administrée, possède des ressources insuffisantes pour étendre son action directe à un plus grand nombre de familles pauvres ; mais grâce à une entente aussi étroite que cordiale avec le bureau de bienfaisance, deux autres dispensaires organisés par ce dernier, sur le même modèle ou à peu près, s'adresseront incessamment aux malheureux qu'il n'a pas encore pu atteindre. Et cependant déjà, les effets de sa propagande, de son influence éducatrice se font nettement sentir, à Lille comme à Lyon, sur la mortalité tuberculeuse. Avant 1901, les statistiques du bureau municipal d'hygiène enregistraient annuellement une moyenne de 1.000 à 1.160 décès. En 1907, on n'en relevait déjà plus que 860 pour une population de 205.625 habitants. Graduellement depuis lors la mortalité baisse : elle était en 1911 de 704 décès pour 217.807 habitants. La courbe de la figure 5 montre la régularité de cette décroissance.

C'est la meilleure preuve qu'on puisse invoquer de l'utilité pratique du dispensaire fonctionnant conformément aux indications que j'ai fournies, et il est bien évident que les institutions de ce genre devraient être multipliées en très grand nombre sur toute l'étendue du territoire français. On pourrait en organiser partout sans difficultés insurmontables, dans les villes et même dans les campagnes, en groupant par exemple plusieurs communes en une circonscription de lutte antituberculeuse. Sans doute, à défaut d'une participation effective du Parlement (participation dont ce dernier finira bien par comprendre l'urgence), on éprouverait quelque peine, dans les régions pauvres de notre pays, à réunir les ressources nécessaires ; mais les municipalités doivent se convaincre que les sommes d'argent dépensées pour la sauvegarde du capital social que représentent les vies humaines sont, pour le présent et pour l'avenir, *le placement le plus avantageux qu'elles puissent faire.*

Il ne faut pas se bercer de cette illusion que la lutte antituberculeuse peut être entreprise efficacement sans dépenses importantes. A la commission de préservation contre la tuberculose, le professeur Albert Robin disait récemment qu'un dispensaire peut très bien fonctionner avec très peu de frais. « Celui de Beaujon, qui a soigné 3.000 malades depuis sa fondation, envoie chaque année 350 enfants dans les colonies de vacances, rapatrie une centaine de personnes et en place une cinquantaine ; tout cela pour 12.500 francs par an ». Il est alors évident que ce n'est pas le dispensaire qui paie les frais de loyers de ses malades, ni l'assistance matérielle qu'il doit leur fournir, ni le personnel de médecins et d'enquêteurs qui assurent son fonctionnement, ni le blanchissage du linge. Tous ces frais sont à la charge d'autres œuvres : hôpital Beaujon, assistance publique de la Seine, comité de dames patronnesses, œuvres de colonies de vacances, etc., de sorte que l'économie réalisée n'est qu'apparente. On ne soigne les tuberculeux, on n'assiste efficacement leurs familles, on ne soustrait les enfants à la contagion, qu'en dépensant de l'argent, et si ce dernier ne sort pas de la caisse du dispensaire, il sort de celle

CHRONIQUE *(Suite)*

d'autres institutions ou de personnes charitables, ce qui revient au même. Mieux vaut, à mon avis, que l'œuvre antituberculeuse soit elle-même juge et dispensatrice des secours dont la nature et la quotité doivent varier suivant les circonstances. C'est le plus sûr moyen de réaliser toutes les économies vraiment compatibles avec le bon fonctionnement de l'institution et de faire la plus utile besogne.

Au surplus, quelle meilleure utilisation pourrait-on trouver pour les fonds provenant du pari mutuel ou du produit des jeux que celle qui consisterait à subventionner de telles œuvres, en attribuant à chacune, par département, une *somme proportionnelle à la population et à la mortalité par tuberculose?* Ne serait-ce point la vraie, l'idéale et immédiate solution du grave problème social qui se pose à l'esprit de tous ceux qu'afflige la situation lamentable de notre pays, où le défaut d'organisation défensive par l'assurance obligatoire contre la maladie et contre l'invalidité nous laisse impuissants à arrêter l'extension croissante des terribles ravages de l'infection tuberculeuse ?

LES GRANDS MÉDECINS

LES DEUX DOYENS DE LA PHTISIOLOGIE FRANÇAISE. HIPPOLYTE HÉRARD. — GEORGES EMPIS

La liste des médecins des hôpitaux de Paris s'ouvre par les deux noms d'Hippolyte-Victor Hérard, né le 1er octobre 1819 et de Georges-Gaspard-Joseph Empis né le 21 mars 1824. Ces deux doyens respectés du corps médical hospitalier sont en même temps, par leur œuvre, les doyens de la phtisiologie française. Il y a près d'un demi-siècle que le livre de Georges Empis sur la granulie apportait des données cliniques précieuses en même temps qu'il soulevait des discussions restées célèbres sur l'unité de la tuberculose. Et c'est à peine deux ans plus tard que le livre de Hérard et Cornil sur la phtisie pulmonaire apportait une contribution importante à son étude anatomo-pathologique et clinique et affirmait la curabilité de la tuberculose. A ce titre, les deux noms de Hérard et de Empis ont paru devoir être évoqués dans ce numéro consacré à la tuberculose .

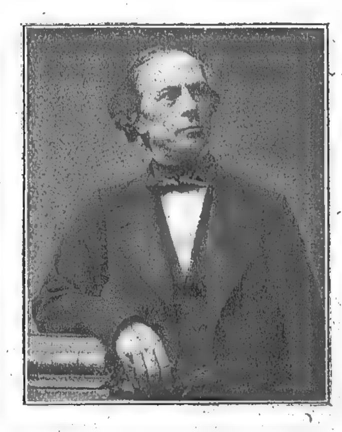
L'un et l'autre sont heureusement encore au milieu de nous, alors que tant de leurs élèves et collaborateurs ont disparu. L'un et l'autre sont entourés justement du respect et de l'admiration de tous les médecins.

***

Hippolyte Hérard a maintenant 93 ans et sa verte vieillesse étonne et réjouit ceux qui l'entourent. Né à Sens en 1819, il était en 1840 externe, en 1842 interne, en 1847 docteur, en 1850 médecin des hôpitaux, en 1856 professeur agrégé. Sa carrière s'est harmonieusement déroulée et il a pu, pendant de longues années, former à Lariboisière, puis à l'Hôtel-Dieu, de nombreuses générations d'élèves, au premier rang desquels Cornil et Hanot, qui ont maintes fois proclamé ce qu'ils devaient à leur maître.

Un touchant témoignage lui en est resté. Lorsque, il y a plus de 25 ans, il prit sa retraite, un Livre d'or lui fut offert, livre où sont retracées les principales étapes de sa vie et qui est illustré de dessins et d'aquarelles, presque toutes dues au talent du professeur Cornil. La plupart de ses élèves ont mis leur signature sur l'une des pages ; on y retrouve entre autres celles de MM. Ribemont-Dessaignes, Tenneson, Charrin, André Petit, Mathieu, A. Gilbert, Guinon, Launois, Cayla, etc., qui furent ses internes ou ses externes.

Pendant ses longues années de travail hospitalier, Hérard a publié de nombreux travaux. Parmi eux, ceux sur la tuberculose sont destinés à durer. Son *Traité de la phtisie pulmonaire* dont il publiait en 1866 la première édition avec Cornil et dont la



HÉRARD vers 1868.

seconde a paru en 1888, avec la collaboration de Hanot, a fait époque tant à cause des nombreux documents anatomiques et cliniques qu'il contenait, qu'à cause de la manière dont y était affirmée la curabilité de la phtisie pulmonaire.

De bonne heure, membre de l'Académie de Médecine, il y fut un défenseur convaincu des idées de Villemin, reconnaissant la justesse de ses expériences qu'il a répétées, ne croyant toutefois pas pouvoir conclure de l'inoculation expérimentale de la tuberculose à l'inoculation chez l'homme, qui, pour lui, restait exceptionnelle ; le mode de développement de la maladie devait selon lui rester spontané. Il affirmait toutefois l'importance possible de la contagion, à un moment où bien peu l'admettaient.

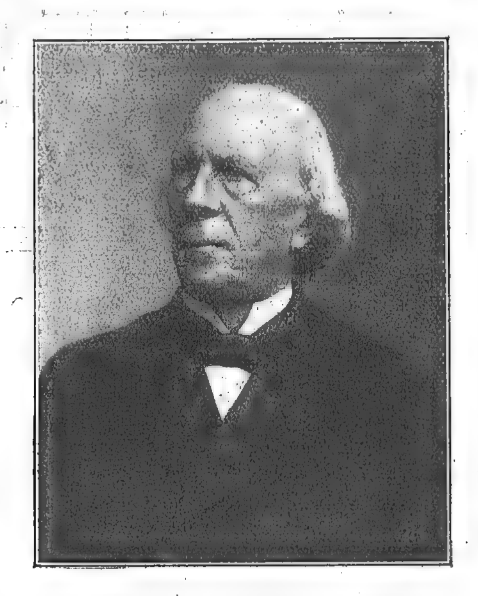
Mais ce qui, dans l'œuvre de Hérard, mérite actuellement surtout d'être rappelé, c'est la manière



TRAITEMENT
DE LA
DIATHÈSE URIQUE
NON TOXIQUE
Tolérance parfaite
6 comprimés par jour
et plus
URALYSOL
Littérature et Échantillons : LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, Rue Théodore-de-Banville, Paris.
DIATHÈSE URIQUE
ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
L'Acide thyminique
forme avec l'acide urique en hyperproduction (uricémie) une combinaison indispensable pour permettre l'élimination de cet acide urique pathologique (Schmoll, Minkowski, Duhamel, etc.)
L'Urotropine et la Lysidine
facilitent cette élimination et sont de puissants antiseptiques urinaires.
Littérature et Échantillons : Laboratoire de THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, rue Théodore-de-Banville, PARIS

LES GRANDS MÉDECINS *(Suite)*

dont il a, dès 1881, au Congrès d'Alger, défini l'*influence favorable du pneumothorax sur la marche de la tuberculose.* A côté de faits personnels, il en a groupé d'autres et il a cherché à faire la physiologie pathologique de l'action exercée : Compression du parenchyme pulmonaire, suppression de l'activité de l'organe, diminution de l'afflux sanguin, d'où arrêt du processus tuberculeux, il signale la plupart des conditions que, 30 ans plus tard, on reconnaît être celles qui expliquent le succès du pneumothorax artificiel de Forlanini. Il montre même le rôle que joue la compression ainsi exercée dans la cicatrisation possible des cavernes pulmonaires, en les vidant de leur contenu et en accolant leurs parois. Il a soin d'ailleurs de rappeler que ce n'est qu'à condition que le poumon opposé soit sain et que le poumon lésé ne soit pas dur, compact, irréductible que le pneumothorax peut exercer cette action favorable ; il reste, selon lui, de nombreux cas où le pneumothorax ne peut qu'aggraver une situation déjà fort périlleuse. « A mesure que la science progresse, dit-il en terminant, que les faits sont mieux observés, l'idée de curabilité de la phtisie pulmonaire, même dans les conditions en apparence désespérées, s'impose de plus en plus». A ces conclusions on opposa qu'elles pouvaient conduire à proposer un pneumothorax thérapeutique. « Supposons, disait l'un de ses contradicteurs (cité récemment par Castaigne), que la doctrine de Hérard fasse fortune, notre devoir ne serait-il pas, dès lors, de créer artificiellement le pneumothorax chez nos phtisiques, du côté où les lésions paraissent le plus développées? On peut mesurer les conséquences fâcheuses d'une pareille pratique, déduction rigoureuse de la doctrine du pneumothorax favorable». C'est pourtant la déduction qu'en tira Forlanini lorsque, en 1882, il proposa le pneumothorax artificiel qui a, ces dernières années, tant fait parler de lui. Les constatations cliniques de Hérard n'ont certainement pas peu contribué à l'éclosion de cette nouvelle méthode thérapeutique.



HÉRARD en 1905.

Dans sa longue carrière, Hérard a pu suivre l'évolution des idées sur la tuberculose. Que de chemin parcouru depuis qu'il débutait dans les hôpitaux de Paris, depuis qu'il assistait au Congrès international de la tuberculose de 1867, présidé par Bouillaud, jusqu'au moment où il fut appelé en 1905 à présider lui-même le Congrès qui s'est tenu à Paris. A cette occasion, il a rappelé les étapes ainsi franchies et résumé avec force les conditions de la lutte contre la tuberculose qui doit surtout s'attaquer au terrain, et chercher à le modifier en visant le surmenage, l'habitation, enfin et surtout « ce grand pourvoyeur de la tuberculose » l'alcoolisme, sans oublier l'insuffisance de l'alimentation. Et il est d'actualité de citer ses paroles que des législateurs trop empressés



L'ancien Hôtel-Dieu. — Aquarelle du Professeur Cornil illustrant le livre d'or de Hérard.

LES GRANDS MÉDECINS *(Suite)*

feraient bien de méditer : « C'est par l'opinion publique et par elle seule que la lutte contre la tuberculose doit devenir triomphante. Il appartient



Empis en 1869.

à nos Congrès de travailler à son éducation : le jour où grâce à elle les principes salutaires et les habitudes hygiéniques auront pénétré dans les masses populaires, la loi qui pourrait les prescrire n'aura plus à être inscrite dans les codes, puisqu'elle sera passée dans les mœurs. Alors seulement, elle sera vraiment la loi ».

C'est donc à bon droit que le docteur Hérard peut être salué comme le doyen des phtisiologues français.

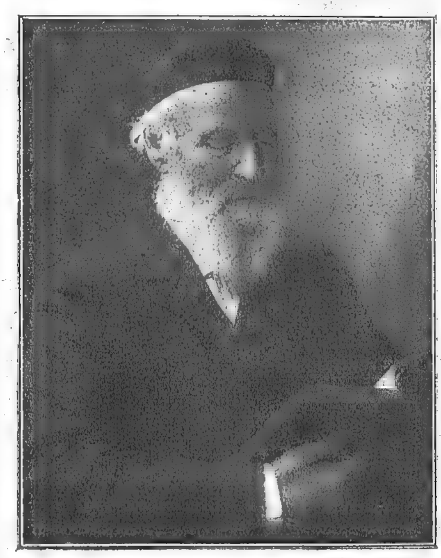
***

L'œuvre de Empis en phtisiologie est, elle aussi, considérable et il n'y a qu'à ouvrir un livre moderne, à y lire toutes les discussions sur la granulie, à voir comment actuellement encore la tuberculose granulique est opposée à la tuberculose inflammatoire pour comprendre toute l'importance du livre que Empis publia en 1865 sur la *Granulie* ou maladie granuleuse.

Né à Paris en 1824, rue de la Ferme-des-Mathurins, Georges Simonis Empis était le fils d'Adolphe Empis, membre de l'Académie française, directeur de la Comédie-Française et auteur de plusieurs pièces longtemps restées au répertoire. De bonne heure orienté vers les études scientifiques, il fit sa médecine, devint externe en 1843, interne en 1846, docteur en 1850 avec Chomel comme président de thèse. Dès lors, sa carrière se développe régulièrement comme celle de Hérard. Il est médecin des hôpitaux en 1856, professeur agrégé en 1857 avec une thèse sur l'incubation des maladies. Il débute en 1860 comme chef de service à l'hospice des Incurables femmes qui est aujourd'hui l'hôpital Laënnec, puis prend en 1864 à la Pitié un service de femmes en couches, qu'il avait encore au moment de la guerre de 1870 et où, l'un des premiers, il s'occupa de lutter par l'isolement contre la fièvre puerpérale. Il fut ensuite chef de service à La Charité, puis à l'Hôtel-Dieu qu'il quitta en 1890 pour prendre sa retraite ; il ne cessa pas toutefois d'exercer la médecine et il y a peu d'années encore, à 82 ans, il faisait de la clientèle, habitant toujours depuis quarante ans la rue Bertin-Poirée, près des Halles.

Savant modeste, observateur scrupuleux, Empis a peu publié mais son livre sur la granulie suffit à lui faire une grande place parmi les phtisiologues. Si sa conception pathogénique a été reconnue fausse, s'il a en vain voulu séparer la granulie de la tuberculose (tout en admettant la coexistence fréquente des deux états), on ne peut nier que c'est à lui que l'on doit et le mot de granulie, devenu d'un usage courant, et la description anatomique et clinique de ses diverses formes. On ne peut méconnaître qu'il n'ait eu souvent une vue très juste des relations entre les granulations et l'inflammation. « Celles-ci, dit-il quelque part, bien loin d'être la cause de l'inflammation, comme on se plaît à le répéter sans cesse, en en faisant un appel fluxionnaire, illusoire, n'en sont au contraire que le produit ». Et plus loin : « L'observation rigoureuse des faits prouve que l'inflammation précède les granulations qui, bien loin de lui être nécessaires, sont au contraire d'autant plus rares et d'autant plus petites que l'inflammation, par son étendue et par son intensité, a déterminé plus promptement la mort. » N'a-t-il pas été prouvé depuis à maintes reprises que les tubercules étaient conséquence et non cause de l'inflammation, et donnaient, jusqu'à un certain point, la mesure de la réaction de l'organisme ?

S'il est indiscutable qu'en voulant séparer la granulie de la tuberculose et en faire une maladie



Phot. Manue.

Empis en 1908.

distincte, Empis a été trop loin, il a pourtant fait une synthèse remarquable à son époque et groupé sous un même vocable les maladies connues jusqu'alors « sous les noms divers de phtisie galopante, de fièvre cérébrale, de méningite granu-

LES GRANDS MÉDECINS *(Suite)*

leuse, d'hydrocéphalie aiguë, de granulations tuberculeuses, de tuberculisation aiguë. Toutes ces maladies, dit-il, relèvent d'un même état général, en vertu duquel une inflammation spécifique se développe soit isolément, soit simultanément vers les organes contenus dans les trois cavités ».

Cette unité de la granulie, qu'il s'est efforcé ainsi de réaliser, il l'a appuyée de très nombreuses observations qui sont des chefs-d'œuvre d'analyse anatomique et clinique. Les faits demeurent, les théories passent. C'est ce qui explique que la granulie d'Empis, inexacte en tant que maladie distincte, soit actuellement encore décrite cliniquement presque dans les mêmes termes que ceux qu'employait Empis il y a près de cinquante ans. Son œuvre a donc constitué un progrès réel ; il lui manquait les données de l'histologie et surtout de la bactériologie qui ont permis de rectifier ce qui était erroné dans ses descriptions et surtout dans ses hypothèses. Tel qu'il est, ce livre de la granulie reste remarquable et on conçoit l'enthousiasme qu'ont eu pour Empis nombre de médecins qui l'ont vu étudier et analyser des faits de granulie.

Ainsi Hippolyte Hérard et Georges Empis sont justement honorés comme des maîtres en phtisiologie. Ils ont dans leur longue vie donné l'exemple des plus hautes vertus professionnelles. Puissent-ils l'un et l'autre rester longtemps les doyens aimés du corps médical hospitalier (1) !

P. LEREBOULLET.

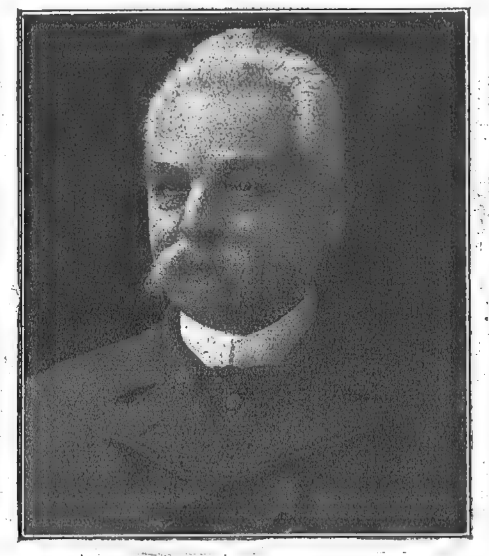
(1) Nombre de documents m'ont été obligeamment communiqués pour cet article par le petit-fils de M. Hérard, mon collègue le Dr Laignel-Lavastine et par le petit-fils de M. Empis, M. Duter, interne provisoire à l'Hôtel-Dieu, que je suis heureux de remercier ici.

VARIÉTÉS

VISITES DU PROFESSEUR BACCELLI A LA CLINIQUE MÉDICALE DE L'HOTEL-DIEU

Le professeur Baccelli, l'illustre savant italien, quatre fois ministre de l'Instruction publique, a fait à la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu l'honneur d'une double visite.

A sa première venue, le mardi 14 janvier, il suivit les exercices des matinées ordinaires : ce jour-là, après la leçon de propédeutique de neuf heures, notre maître le professeur Gilbert fit, comme à l'habitude, l'examen approfondi d'un malade, puis il présenta à son hôte les cas intéressants du service.



Le Pr Baccelli.

Ensuite avait lieu une leçon de kinésithérapie par le Dr Durey ; le professeur Baccelli parut s'y intéresser.

Une seconde fois, il y a huit jours, il vint pour assister à la clinique magistrale du samedi. Notre maître, à son entrée dans l'amphithéâtre Trousseau, lui adressa quelques mots de chaleureux accueil auxquels les auditeurs s'associèrent par leurs applaudissements. Le professeur Baccelli répondit en termes fortement sentis.

On sait la carrière si remplie du savant, successivement professeur de médecine légale, de pathologie générale, puis enfin de clinique médicale à l'Université de Rome. On connaît ses travaux sur l'anévrisme de la crosse de l'aorte, sur la malaria, sur l'empyème pleural, sur les injections intraveineuses de sublimé qu'il préconisa le premier. Il dirige l'importante revue médicale de Rome, *Il Policlinico*. Les services qu'il a déjà rendus à son pays comme homme politique sont considérables : il contribua par ses efforts à l'assainissement de la campagne romaine, il organisa l'enseignement dans le royaume ; il mena à bien les nouvelles [fouilles du Forum et de Pompéi.

J.-J.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

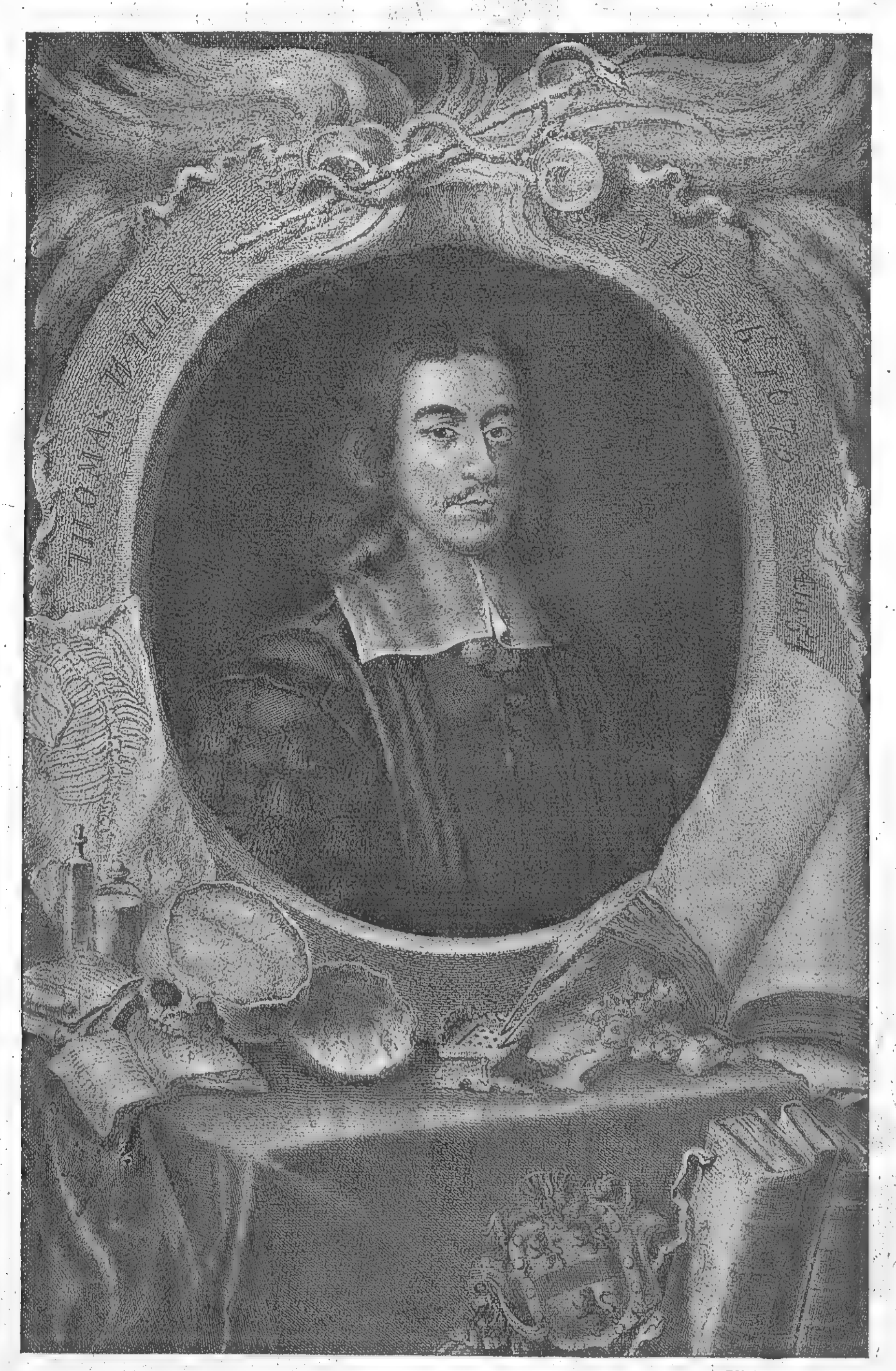
UN TRAITEMENT DÉSUET DE LA PHTISIE

La Médecine et... le Cheval

Si Diafoirus avait cru bon d'engager Argan à monter à cheval, vous eussiez vu notre malade imaginaire plein de confiance et de docilité se faire hisser sur l'animal, au bruit des rires éclatants de l'irrespectueuse Toinette.

Évoquez la figure de notre homme un peu pâle, cramponné au pommeau de la selle, et cependant bénissant l'effet salutaire des secousses sur son intestin paresseux.

Mais dites-vous quelle idée saugrenue est-ce là? et pourquoi Diafoirus aurait-il recommandé l'équitation à ce modèle des clients? Il est vrai que les médecins français de cette époque n'usaient guère de ce moyen de traitement; par contre, en Angleterre, il était en grand honneur; et c'est surtout



Cliché Brunot.

SYDENHAM.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

Sydenham qui vantait ses effets salutaires. Cette prédilection du grand praticien anglais pour l'exercice équestre est assez connue des médecins, même de ceux — heureusement très rares aujourd'hui — qui affectent d'ignorer tout de l'histoire de notre art. Mais l'on ne s'est guère demandé jusqu'à présent d'où était venue à Sydenham cette confiance presque sans limites dans les vertus de l'équitation. On ignore en général ce qu'est devenue après lui la méthode qu'il avait tant préconisée, et qui trouva en plein XIXe siècle des défenseurs aujourd'hui totalement oubliés.

C'est surtout aux phtisiques que Sydenham conseillait le cheval, et il ne faut voir là qu'une modalité particulière de « la cure de travail » dans la tuberculose; depuis l'antiquité, cure de travail et cure de repos se succèdent dans la faveur des phtisiothérapeutes. Nous avons assisté à l'éclipse encore toute récente de la méthode du repos à outrance, le mouvement est remis en faveur. On a discuté pour savoir d'où venait cette mode *nouvelle*. Les Français, les Anglais, les Allemands en sont-ils les promoteurs. Combien ces controverses paraissent mesquines si l'on envisage l'histoire médicale; c'est dans la plus lointaine antiquité — peut-être même dans la préhistoire — qu'il faut chercher l'origine de ces thérapeutiques opposées. Je suis bien loin de dire qu'elles n'ont pas fait depuis de très sérieux progrès.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer les fortunes successives de la cure de repos et de la cure de travail. Cette dernière seule nous intéresse aujourd'hui puisque l'équitation qui nous occupe en est une modalité. Le mouvement que les médecins ont recommandé aux tuberculeux — depuis l'antiquité — est surtout le mouvement *passif*. Les exercices actifs sont plus modernes.

Celse conseillait aux phtisiques la promenade en voiture; à défaut, le malade devait se faire porter en litière et parcourir ainsi de longs trajets. Celse appelait cet exercice très doux la *« gestatio »*. Le passage suivant prouve bien que c'est aux secousses imprimées au malade par les cahots de la voiture ou la marche des porteurs, que l'auteur attribuait l'efficacité de ce moyen.

« Si l'on ne dispose, écrit-il, ni de voiture ni de litière, on suspend un lit que l'on fait mouvoir; à défaut de cette ressource, on y supplée en mettant un support au-dessous d'un pied du lit et en balançant le lit avec la main. » Reste à savoir si le patient n'éprouvait pas quelquefois un effet assez voisin de celui du mal de mer; après tout, les vomitifs eurent leur moment de vogue dans la cure de la phtisie, et ne voit-on pas l'hémoptysie vaincue parfois par les évacuants à dose nauséeuse.

Asclépiade, de Bithynie, prescrivait à ses tuberculeux le jeu de l'escarpolette. Que ce fût à tort ou à raison, ces ancêtres dans l'art pensaient qu'il était bon de secouer le corps des phtisiques.

***

L'idée, on le voit, est très ancienne et Sydenham, en préconisant l'exercice équestre, n'a fait qu'appliquer d'une manière nouvelle une très vieille notion.

Pénétré de l'utilité de l'exercice passif, de cette sorte de « médecine vibratoire » de la phtisie, il pensa que l'équitation en était le mode le plus salutaire. Celui qui connaît l'aspect et les coutumes du pays anglais ne sera pas surpris de ce choix. Encore aujourd'hui il n'est pas un fermier britannique qui n'ait un ou deux chevaux de selle, plus ou moins coquets. A l'époque des communications lentes, le cheval était naturellement plus usité que de nos jours; et Sydenham, en disant à son malade de se promener à cheval, faisait une prescription du genre de celle que vous, qui me lisez, formulez chaque jour: « Marchez, la promenade à pied, le *footing* (pour la clientèle chic) vous convient à merveille. »

Il ne nous viendrait pourtant pas à l'esprit de conseiller la marche comme le spécifique de telle ou telle grave maladie chronique. L'illustre médecin anglais du XVIIe siècle considère l'équitation comme le traitement de choix de la phtisie, presque à toutes les périodes, comme le spécifique de la tuberculose pulmonaire, — je répète le mot, c'est le seul exact. Il faut lire en quels termes il vante le « cheval »: « Mais, écrit-il, entre tous les remèdes... l'exercice du cheval est sans contredit le meilleur de tous, en observant de le continuer pendant un assez long temps et par des voyages assez longs; et de plus si le malade est d'un âge viril, il doit employer plus de temps à cet exercice que s'il était dans l'enfance ou la jeunesse... *le quinquina n'est guère plus certain pour la guérison des fièvres intermittentes que l'est cet exercice pour guérir la phtisie à l'âge que nous venons de dire.* » Et ce n'est pas seulement au début qu'il faut avoir recours à ce moyen de salut quasi miraculeux. A propos de la consomption parvenue déjà à un degré avancé, Sydenham ajoute: « De tous les moyens de guérir la phtisie, il n'en est point qui égale l'exercice du cheval continué tous les jours. Les malades qui choisissent ce moyen de guérison n'ont plus besoin d'être asservis à aucun régime particulier; et ils peuvent boire et manger de tout ce qui leur plaît *parce que cet exercice leur tient lieu de tout.* Quelques-uns de ceux qui sont revenus en santé par cette méthode ont été attaqués d'une tumeur au cou laquelle ressemblait fort aux tumeurs scrofuleuses. » Remarquons en passant la vérité d'observation de ce dernier détail dans un temps où l'on ne songeait guère à la parenté de la tuberculose et des « engorgements scrofuleux. »

Mais ce n'est pas seulement aux phtisiques que Sydenham recommande l'exercice du cheval. Il veut que les goutteux fassent ce que nous nommerions prétentieusement « de la culture physique, » pour chasser l'humeur goutteuse qui sans cela séjourne

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS (*Suite*)

dans les articulations, « détruit les chairs et la peau et devient une substance semblable à de la craie et à des yeux d'écrevisse. » Encore faut-il pour des podagres que le mouvement soit modéré et de préférence passif? Quel exercice choisir? Vous l'avez deviné avant que de le lire : l'équitation, toujours l'équitation. « Quant au genre d'exercice qu'il faut choisir, l'équitation est préférable à tous les autres lorsque la personne n'est pas trop âgée et qu'elle n'a pas la pierre. Et certes j'ai souvent pensé qu'un homme qui connaîtrait un remède aussi efficace pour la goutte et pour la plupart des maladies chroniques, qu'est l'exercice du cheval longtemps continué et qui voudrait en faire un secret pourrait aisément gagner beaucoup de bien. »

Sydenham se garde pour sa part d'en faire un secret, il proclame généreusement *urbi et orbi* les vertus du cheval. Nous avons vu « le noble animal » guérir les phtisiques que berce son pas sonore ; nous l'avons vu soulageant les goutteux calés à grand'peine sur la selle, le voici qui rend le goût de vivre aux neurasthéniques. Naturellement ce n'est pas ainsi que Sydenham dénomme ces languissants malades, le mot n'était pas inventé, mais la maladie existait. Dans le chapitre « sur l'affection hystérique » il n'est question que des symptômes et du traitement de la neurasthénie, ou si vous voulez rester dans le goût de l'époque, nous dirons qu'il s'agit des « vapeurs », maladie des dames... et des hommes aussi. C'est en effet un préjugé, une erreur de penser que, seules, les belles étaient vaporeuses; bien des hommes connurent les tourments de ces très réels malaises. Toujours est-il qu'ici encore l'équitation est souveraine ; et ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'auteur nous explique le mécanisme de cette heureuse action : « La meilleure chose que j'ai connue jusqu'à présent pour fortifier le sang et les esprits, c'est d'aller à cheval presque tous les jours, et de faire par cette voiture des promenades un peu longues et en grand air. Cet exercice, par les secousses redoublées qu'il cause aux poumons et surtout aux viscères du bas-ventre, débarrasse le sang des humeurs excrémentitielles qui y séjournaient, donne du ressort aux fibres, rétablit les fonctions des organes, ranime la chaleur naturelle, évacue par la transpiration ou autrement les sucs dégénérés, ou bien les rétablit dans leur premier état, dissipe les obstructions, ouvre tous les couloirs, et enfin par le mouvement continuel qu'il cause au sang le renouvelle pour ainsi dire, et lui donne une vigueur extraordinaire. » Cette longue démonstration ne démontre pas grand'chose. Mais il est incontestable qu'un exercice peu fatigant — comme est l'équitation pratiquée sans excès — et toujours au grand air pouvait être bienfaisant dans nombre de cas. Avant d'en finir avec Sydenham, je veux rapporter l'observation d'un de ces vaporeux, celle-là même qui évoqua pour mon imagination amusée l'idée d'Argan juché sur un cheval ; et dont je vous entretenais ci-dessus. « Un Prélat d'Angleterre... tomba dans l'affection hypocondriaque, dont la longueur corrompit tous les levains du corps et ruina toutes les digestions. Le malade prit diverses fois des remèdes martiaux : il essaya presque toutes sortes d'eaux minérales, auxquelles on joignit de fréquentes purgations ; il eut recours aux antiscorbutiques de toute espèce, et à différentes sortes de poudres testacées en vue d'adoucir son sang, et tout cela sans aucun fruit. » Vous voyez d'ici dans quel état est le malheureux, plus malade des médecins ignorants qui l'ont drogué jusqu'alors que du trouble organique primitif ; heureusement, il a recours à Sydenham : « Je jugeai d'abord qu'il n'y avait plus moyen de lui faire des remèdes après tous ceux qu'il avait pris inutilement ; et je lui conseillai pour les raisons que j'ai rapportées ci-devant d'aller à cheval, en ne faisant au commencement que peu de chemin et à proportion de sa faiblesse ; d'augmenter chaque jour par degrés jusqu'à ce qu'il parvînt à faire en un jour la valeur environ d'une médiocre journée et persister dans cet exercice jusqu'à ce que sa santé fût rétablie...

« Il se soumit entièrement à tout ce que je lui ordonnai et il s'en trouva bien... enfin il recouvra une parfaite santé et il acquit même assez de force et de vigueur. »

Certains commentateurs modernes se sont demandés quelle allure préconisait Sydenham, car il ne précise nulle part. Pour nous, considérant qu'il recommandait comme dans le dernier cas, de longues étapes à dos de cheval, nous pensons qu'il conseillait les allures ordinaires de route ; le pas, et quelques temps de trot.

***

Sydenham disparu, l'équitation ne rencontra plus jamais d'aussi chaud partisan, d'aussi illustre champion. Ceux qui la préconisent après lui en bornent presque tous l'indication à la tuberculose pulmonaire.

Van Zwieten fait monter le malade le matin, après un léger déjeuner : les séances, au début très calmes et très courtes pourront devenir dans la suite plus actives et prolongées. Rozière de la Chassagne, l'un des plus éminents phtisiothérapeutes de la fin du XVIII[e] siècle, s'étonne de voir délaissé un moyen aussi précieux à son sens — que l'exercice du cheval.

Dans son célèbre *Avis au peuple sur sa santé*, Tissot recommande l'équitation aux convalescents ; il écrit : « Qu'ils se promènent le plus souvent qu'ils pourront à pied, en voiture, en char, à cheval. Ce dernier exercice est le plus salutaire de tous et les trois quarts des laboureurs qui sont à même dans ce pays de se procurer cet avantage, sans qu'il leur en coûte rien, ont grand tort de le négliger. Ceux qui voudront en faire usage doivent monter avant leur plus grand repas, qui doit être celui du milieu du jour, et jamais après. » Mais il ne paraît pas que Tissot ait vu ses conseils suivis : bientôt — déjà — la marche à pied va connaître la faveur du public

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

élégant. Sous l'influence de Tronchin, les élégantes font raccourcir leurs jupes, et se promènent, elles « tronchinent (c'est le mot du jour), dans leurs robes à la tronchin. »

Au XIX[e] siècle, un auteur, un illustre oublié du reste, prend avec feu fait et cause pour le moyen cher à Sydenham. Il vaut la peine qu'on lui consacre quelques lignes, dont le respect que nous éprouvons pour ce « grand ancien » exclura toute ironie, nous l'espérons du moins.

Alors que nous écrivions voici quelques années « l'histoire du traitement de la tuberculose » il nous fut donné, au cours de nos recherches, de trouver dans un recueil le livre du Dr Fitz Patrick ; et dès l'abord les titres de l'auteur nous incitèrent à une attentive lecture. L'opuscule, paru à Paris en 1838 chez J.-B. Baillière, est le « Traité des avantages de l'équitation considérée dans les rapports avec la médecine par le Dr Fitz Patrick, ex-aide-major de la garde municipale de Paris et du 6e Régiment de hussards, fondateur du manège hygiénique pour le traitement des convalescents, des maladies chroniques et des affections nerveuses. »

Si vous pouvez vous procurer ce petit manuel sans doute presque introuvable aujourd'hui, lisez d'abord la préface. Vous y verrez que l'auteur veut reprendre avec détails ce que Sydenham, Boerhaave, « et après eux nos plus célèbres médecins n'ont fait qu'indiquer ». C'est là vous n'en doutez pas une œuvre des plus délicate et l'auteur ne nous dissimule pas « les obstacles immenses que l'on rencontre lorsqu'il s'agit d'adapter convenablement l'exercice du cheval à telle ou telle maladie. »

Le fondateur du manège hygiénique reconnaît à chaque allure une utilité spéciale. Il n'est pas indifférent, loin de là, que le cheval aille l'amble, marche au pas, trotte à l'anglaise ou à la française. Le trot français est, de l'aveu de l'auteur, plutôt nuisible qu'utile, plus propre à provoquer des affections thoraciques qu'à les soulager ; le trot anglais, beaucoup plus doux, convient aux phtisiques, aux convalescents.

Le choix du cheval n'est pas une médiocre affaire. Les races d'Andalousie, en général les chevaux espagnols et portugais sont les meilleurs à conseiller pour l'équitation médicale. Il fallait que ces petits chevaux, d'ordinaire ardents et indociles, fussent bien dressés ; il n'entrait pas dans le traitement que les cavaliers inexperts allassent manger la sciure du manège... quelque hygiénique qu'elle fût. Mais ce sont là considérations auxquelles un ex-aide-major des hussards ne s'arrête guère. Vous pensez peut-être (profane !) qu'une paisible promenade à dos d'âne peut donner dans une certaine mesure les mêmes résultats que l'équitation : le Dr Fitz-Patrick s'élève contre une opinion aussi outrageante — qui était entre parenthèses celle de Mercuriali. Quant au mode d'action de l'exercice équestre, voici comment l'interprète le médecin-cavalier. Prenez l'explication pour ce qu'elle vaut, et tâchez surtout de comprendre : « Le résultat de la répercussion pénètre dans chacun des organes, secoue leur masse, agite les tissus qui les constituent et détermine dans les fibres de ces derniers un resserrement de l'intestin qui les rend plus robustes et plus forts ».

Certains auteurs ont prétendu que la pratique habituelle du cheval diminue les capacités au brillant jeu de Vénus. Le Dr Fitz Patrick, fort de l'autorité d'Aristote, dissipe cette crainte. Allons tous au manège hygiénique. N'allez pas prendre « manège » au sens étroit de piste fermée : *on faisait aussi la location* des montures, et l'auteur conseille aux phtisiques d'entreprendre des voyages à cheval prolongés.

Empressons-nous à cette occasion de répéter ce que nous disions tout à l'heure ; une promenade à cheval au grand air paraît être une combinaison de la cure de travail et de la cure d'air, très heureuse, et probablement salutaire dans une phtisie au début.

Parmi les grands phtisiologues du XIX[e] siècle il faut citer Bayle qui dit en passant de ne pas négliger l'équitation ; Clark qui croit ce moyen plutôt préventif que curatif ; Bricheteau dont l'opinion se formule ainsi : « C'est un bon exercice ne nécessitant pas d'effort... la respiration est plus profonde, le thorax s'amplifie. » Mais à partir de 1855 l'oubli se fait de plus en plus autour de ce traitement jadis si vanté : « Affirmer, dit Fonssagrives, que l'équitation est le meilleur médecin des phtisiques est une exagération réelle. » C'est l'époque où la cure de repos acquiert la faveur générale, qu'elle a gardée jusqu'à ces derniers temps. Aujourd'hui que la cure de travail est remise en honneur, attendez-vous à voir l'un quelconque de ses adeptes *découvrir* et publier l'utilité de l'équitation dans la tuberculose pulmonaire.

***

Si Argan, suivant les conseils du Diafoirus que nous supposions tout à l'heure, avait fait l'achat de quelque paisible anglo-normand, il eût réalisé, à son point de vue, une excellente affaire. Tout en utilisant son cheval comme monture, il aurait pu tirer de l'animal d'autres ressources très précieuses. Les puantes officines pharmaceutiques du XVII[e] siècle utilisèrent en effet le cheval, comme presque tous les animaux.

C'est surtout des excréments de « la noble conquête » que l'on s'entendait à tirer profit. Ils passaient pour un hémostatique de premier choix, on en buvait « le suc tiré par expression » ou l'on appliquait localement une sorte d'emplâtre fait de crottin et de vinaigre mélangés. Si l'on avait la chance de recueillir les déjections d'un cheval entier, leurs propriétés étaient plus merveilleuses encore ; on en tirait toujours « le suc par expression », on le donnait mêlé avec de la bière ou du vin ; et sous l'action de cette boisson savoureuse, les coliques s'arrêtaient, les pleurésies étaient infailliblement guéries.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

Quand un enfant avait la petite vérole, « pour empêcher que la maladie ne se jette sur la gorge au grand danger du patient », la mère prudente mettait un peu de crottin à infuser dans la boisson de son petit. Les verrues que les chevaux ont si souvent aux jambes, et qui tombent périodiquement servaient à faire une poudre que Paracelse disait souveraine contre les *suffocations de matrice*. C'était un mélange de verrues pulvérisées, de « cornes de pieds de chèvre » et d'assa fœtida. On brûlait un *scrupule* de cette préparation, et l'on faisait monter la fumée vers l'utérus par un entonnoir renversé.

Enfin la graisse de cheval passait pour souveraine, appliquée en onction sur les membres luxés, le poil était estimé pour arrêter l'hémorragie, la bave et l'écume de la bouche, bues, calmaient la toux et l'angine. « L'eau qui sort de la bouche d'un cheval, lorsqu'il boit, nous dit Schroder, ramassée dans un vaisseau, guérit la stérilité si l'on en boit une fois ou deux. » Si vous désiriez voir un tout petit « pousser » ses dents sans souffrance, il suffisait de lui suspendre au cou les dents de lait d'un poulain. La femme criminelle qui veut supprimer son enfant à venir avortera, si elle boit un mélange de vin et de sueur de cheval... peut-être sera-ce à force de vomir. Il n'est pas jusqu'aux testicules de cheval qui n'aient de multiples vertus ; leur poudre est incomparable pour faire sortir le fœtus, l'arrière-faix et tout ce qui reste dans l'utérus après l'accouchement ; contre la colique, Zuvelpher donnait un mélange de testicules de cheval pulvérisés, de safran et d'eau de lis blanc.

Vous voyez que le cheval est une conquête bien plus précieuse encore qu'on ne le pense généralement.

Pour finir, une recette — qui s'éloigne peut-être un peu du sujet que nous traitons, mais qui sera appréciée par les confrères, rares, qui se servent encore du cheval comme moyen de transport.

« Les fers de cheval faits avec du fer dont on a tué quelqu'un rendent les chevaux les plus lourds très vifs et très vites. Et le mors fait du même fer rend les chevaux les plus farouches très traitables. »

Mais je n'irai pas jusqu'à dire que pareil fer ne manque jamais chez un médecin.

Dr Julien Roshem.
Médecin Aide-Major.

TECHNIQUES DE LABORATOIRE

QUELQUES NOTIONS RÉCENTES SUR LES TECHNIQUES GÉNÉRALES D'EXAMEN DES CRACHATS

PAR
le Dr E. CHABROL et le Dr Henri BÉNARD

Les productions pathologiques qui se sont constituées dans les voies aériennes et qui sont expulsées sous la forme de crachats renferment en des proportions très variables :

De l'eau, de l'albumine, de la mucine, des sels, des éléments cellulaires, des germes microbiens.

De toutes ces substances, l'eau est de beaucoup la principale, puisque sa proportion oscille entre 85 et 98 p. 100 ; quant aux autres éléments, ils figurent en quantité toujours assez faible ; ils n'en présentent pas moins un très grand intérêt au point de vue séméiologique.

Trois grandes méthodes sont à la base de leur étude :

La méthode histo-chimique ;

La méthode chimique proprement dite ;

La méthode bactériologique.

Nous les passerons en revue successivement, nous attachant pour chacune d'elles à signaler les points nouveaux que les recherches de ces dernières années ont bien mis en lumière.

I. — Méthode histo-chimique

Cette méthode a fait tout particulièrement l'objet des travaux de MM. Bezançon et Israël de Jong. Elle figure longuement exposée dans l'intéressante monographie que ces auteurs ont récemment publiée (1).

1° Technique. — Étalement. — A la technique courante de l'écrasement du crachat entre deux lames de verre, il est préférable de substituer un étalement correct avec le fil de platine, en couche aussi mince que possible. On évite ainsi de dilacérer les éléments cellulaires. La lame est ensuite séchée par agitation à l'air, comme on procède pour les lames de sang.

Fixation. — La lame séchée est plongée deux secondes dans une solution d'*acide chromique* à 1 p. 100. Au sortir du réactif, elle est lavée à l'eau courante.

A défaut d'acide chromique, on peut avoir recours à d'autres fixateurs, l'alcool-éther, l'alcool absolu, le liquide de Dominici, ou même encore le liquide de Flemming.

Coloration. — Les colorants usuels donnent de bons résultats ; néanmoins, MM. Bezançon et de Jong

(1) Bezançon et de Jong, Traité de l'examen des crachats. *Masson et Cie*, 1913.

TECHNIQUES DE LABORATOIRE (*Suite*)

recommandent tout particulièrement le *bleu polychrome de Unna* et l'*éosine bleu de méthylène*.

Par sa métachromasie, le liquide de Unna donne sur une même préparation des colorations différentes pour le mucus, les cellules épithéliales, les leucocytes et leurs granulations.

Accessoirement, on pourra employer le liquide de Giemsa et le triacide d'Ehrlich.

2° Étude analytique des différents éléments que révèle la méthode histo-chimique. — Le mucus. — Les lames traitées par le bleu polychrome présentent le plus souvent un fond bleu violacé, métachromasique, qui représente le *mucus hyalin*. Cette nappe, d'aspect anhiste, est dépourvue de toute striation. Elle constitue la trame sur laquelle ressortent les éléments cellulaires.

En certains points de la préparation, le mucus se présente sous un aspect tout différent. Il affecte la disposition de filaments plus ou moins enchevêtrés, c'est *le mucus réticulé*. Tantôt il s'agit de longs écheveaux de fibres parallèles, tantôt on observe des fausses membranes finement étalées, formées de mailles plus ou moins larges, tantôt enfin on est en présence de petits réticulums bien limités, parfois en relations avec une cellule bronchique ou alvéolaire.

La fibrine. — Les aspects histo-chimiques que nous venons de signaler, et en particulier « l'aspect en fausse membrane », n'ont pas toujours été rapportés au mucus. On les a longtemps attribués à des productions fibrineuses.

En réalité, la présence de la fibrine dans les crachats est de constatation exceptionnelle. Même dans les crachats pneumoniques, où l'on devrait s'attendre à trouver de grandes proportions de fibrine, la méthode de Weigert reste le plus souvent négative. On sait que cette méthode qui ne diffère en rien de la méthode de Gram donne à la fibrine une coloration bleu foncé, tandis que les autres éléments sont décolorés par l'alcool-acétone.

Traités par la méthode de Weigert, les crachats pneumoniques fixent mal la substance colorante ; ils montrent un grand nombre de filaments colorés en bleu pâle, qui représentent de la mucine et non point une substance fibrineuse. (Bezançon et de Jong).

L'exsudat séro-albumineux peut être étudié sur le crachat pneumonique, à sa phase de début. Tandis que le mucus offre une coloration rougeâtre, métachromasique, l'exsudat séro-albumineux prend sous l'action du bleu polychrome une teinte bleuâtre, orthochromatique. Sa forme ne le différencie pas moins. Tantôt il se présente sous l'aspect de petites gouttes arrondies, plus ou moins limitées, qui sont semées à la surface ou dans l'intervalle du mucus hyalin ; tantôt, au contraire, il forme de larges travées anastomosées qui rappellent un filet à mailles énormes, constituant tout le fond de la préparation.

L'exsudat séro-albumineux n'appartient pas en propre au crachat pneumonique : on le rencontre encore en grande abondance dans les crachats d'œdème pulmonaire, de congestion pulmonaire aiguë, et dans les bronchites albuminuriques.

Les éléments cellulaires sont constitués par des globules blancs, des globules rouges et des éléments empruntés à l'épithélium bronchique ou alvéolaire.

1° Les polynucléaires. — De tous les éléments figurés, c'est le polynucléaire neutrophile que l'on rencontre le plus souvent. Ces polynucléaires sont plus ou moins bien conservés. Tantôt on les trouve avec leur forme normale arrondie, leur noyau nettement plurilobé, tantôt au contraire leur cytoplasme est irrégulier et en quelque sorte éclaté, leur noyau étiré suivant l'aspect d'un filament grêle et onduleux.

Ces polynucléaires neutrophiles traduisent une inflammation aiguë de l'appareil broncho-pulmonaire, sinon une poussée aiguë au cours d'une maladie inflammatoire chronique.

2° Les leucocytes éosinophiles. — Ils seront particulièrement étudiés sur les crachats traités par l'hématéine-éosine. Il ne s'agit point nécessairement de polynucléaires multilobés : la cellule éosinophile peut ne renfermer qu'un seul noyau, quelquefois même affecter la forme d'une cellule mononucléée à type conjonctif.

Pour MM. Bezançon et Israël de Jong, « la cellule éosinophile serait la signature du terrain asthmatique ». En ce point leur opinion est contraire à celle de Fink, de Teichmüller, de Carrière et Bournoville, qui ont observé l'éosinophilie dans un grand nombre d'affections chroniques des voies respiratoires.

Il en est des cellules éosinophiles comme des *cristaux de Charcot-Leyden*, que l'on a également considérés comme spécifiques de l'asthme ou au contraire comme dépourvus de signification.

3° Les globules rouges. — Ils se présentent dans les crachats sous leur aspect habituel. Avec le bleu de Unna ils offrent une teinte verdâtre qui permet facilement de les différencier. Les globules rouges révèlent avant tout une congestion alvéolaire, dont le plus léger degré est la splénisation et le terme extrême l'infarctus hémorragique.

4° Les cellules alvéolaires du poumon. — Elles se reconnaissent aux caractères suivants. Ce sont le plus souvent des *cellules bien limitées*, du volume d'un mononucléaire moyen. Leur noyau est rond, parfois ovalaire, occupant le centre de la cellule et quelquefois même les deux tiers de l'élément. Leur réaction colorante est nettement basique.

A côté de ces cellules, on en rencontre d'autres, de dimensions plus considérables, qui jouent le rôle de *macrophages endothéliaux*. Contrairement aux précédentes, leur protoplasma est à contours très indécis. Il est surchargé de grains de poussières ou

TECHNIQUES DE LABORATOIRE *(Suite)*

de pigments hématiques. Ce dernier aspect, particulièrement fréquent dans l'asystolie, leur a valu le nom de *cellules cardiaques*.

Enfin, dans certains crachats, la cellule alvéolaire a perdu sa structure normale et se résout en des *filaments réticulés*, offrant au bleu de Unna les mêmes réactions que le mucus.

Quel que soit leur aspect, les cellules alvéolaires traduisent un même processus mécanique d'alvéolite congestive desquamative plus encore qu'un processus inflammatoire.

5° Les cellules bronchiques. — Elles ne sauraient nous arrêter longuement. Reconnaissables à leur gros noyau ovale, et à leur corps effilé, elles sont plus ou moins intactes ou dégénérées; comme les cellules endothéliales, elles peuvent donner, elles aussi, des réseaux fibrillaires qui pourraient en imposer à un examen superficiel pour un réseau fibrineux.

6° Les Cellules pharyngées. — Elles sont d'une constatation banale et ne trouvent leur intérêt que dans la présence des placards microbiens que renferme parfois leur protoplasme.

II. — Méthodes chimiques

La méthode histo-chimique ne fournit que des résultats imparfaits lorsqu'il s'agit d'apprécier d'une façon rigoureuse l'abondance de la mucine et surtout celle de l'albumine.

Il n'en est plus de même des méthodes chimiques qui ont pris une grande extension en pratique à la suite des travaux de MM. Roger et Lévy-Valensi.

Albumino-réaction. — C'est surtout l'albumine que l'on est appelé à rechercher au niveau des crachats. Voici la technique que les auteurs précédents ont proposée tout récemment.

Pour se mettre à l'abri de toutes causes d'erreur, il importe d'opérer sur des crachats prélevés fraîchement.

L'expectoration ainsi recueillie sera additionnée d'eau distillée en quantité équivalente au volume des crachats. On agite le mélange en triturant soigneusement à l'aide d'une baguette de verre.

« Il faut ensuite coaguler le mucus. Dans ce but, on ajoute quelques gouttes d'acide acétique. C'est le temps délicat de l'opération : un excès d'acide pourra empêcher la précipitation ultérieure de l'albumine ; une quantité insuffisante laisserait passer du mucus. Il est difficile d'indiquer exactement la quantité nécessaire. La dose varie d'un cas à l'autre. Pour éviter toute erreur, on fera bien, quand on aura filtré le liquide, d'y verser encore une ou deux gouttes d'acide acétique. Si le mucus a été totalement coagulé, aucun trouble ne se produira.

« La filtration se fait sur du papier filtre ordinaire ou, ce qui est préférable, sur du papier Chardin. Si l'on a soin d'éliminer les parties conglomérées, la filtration se produit en une ou deux minutes.

« La recherche de l'albumine ne présente rien de spécial. On peut employer les divers procédés recommandés pour les urines.

Cependant cette dernière ne donne point toujours des résultats positifs, même dans les cas de tuberculose ouverte les plus avérés. Il est parfois nécessaire de concentrer les bacilles contenus dans les crachats tuberculeux ; dans ce but on a recours aux méthodes d'homogénéisation.

Méthodes d'homogénéisation. — Celles-ci consistent essentiellement à transformer les crachats en une substance fluide et à collecter secondairement dans ce crachat fluidifié les microbes libérés et épars.

Pour réaliser l'homogénéisation, on peut employer les alcalins dilués (méthode de Biedert) ou les sucs digestifs (méthode de Jousset).

La technique recommandée par MM. Bezançon et Philibert est la suivante :

1° Mesurer la quantité de crachats que l'on a à sa disposition dans une éprouvette graduée. Mesurer une quantité d'eau dix fois supérieure. Mettre le crachat et la moitié de l'eau dans une capsule de porcelaine et ajouter autant de gouttes de lessive de soude qu'il y a de centimètres cubes de crachats. Par exemple :

Crachats....................	10 cmc.
Eau.........................	50 cmc.
Lessive de soude............	X gouttes.

2° Porter la capsule sur la flamme d'un bec Bunsen et chauffer doucement en agitant constamment. Ajouter petit à petit le reste des 100 centimètres cubes d'eau. Chauffer environ dix minutes.

3° Laisser refroidir l'homogénéisation.

4° Prendre la densité.

5° Si la densité dépasse 1,004, ajouter un peu d'alcool à 50°, jusqu'à ce que la densité soit retombée à 0,999-1,000.

6° Prélever deux ou quatre tubes à centrifuger de l'homogénéisation et centrifuger trois quarts d'heure à une heure dans une turbine ou un centrifugeur électrique.

7° Décanter et étaler le culot sur une lame ou deux (suivant l'abondance) et laisser sécher.

8° Colorer une lame suivant la méthode de Ziehl (Ziehl, dix minutes ; acide nitrique au tiers, deux minutes ; alcool cinq minutes) ; et une seconde lame par la méthode picrique de Spengler (1).

(1) Coloration par le Ziehl et immersion dans l'alcool saturé par l'acide picrique.

TECHNIQUES DE LABORATOIRE *(Suite)*

Si cette méthode fournit des résultats positifs, il convient d'étudier avec soin les caractères du bacille observé et par là même de le différencier rigoureusement des pseudo-bacilles tuberculeux acido-résistants.

En suivant bien exactement la technique précédente, on possède déjà l'un des meilleurs procédés de différenciation, car la plupart des bacilles acido-résistants que l'on peut trouver dans le parenchyme pulmonaire à côté du bacille de Koch ne sont pas comme ce dernier « alcoolo-résistants », autrement dit, ils se décolorent dans le dernier temps de la réaction.

« Nous utilisons surtout la chaleur et le ferrocyanure de potassium. Les résultats fournis par les deux méthodes sont concordants.

« Lorsqu'on a recours à la chaleur, il faut avoir soin d'ajouter au liquide un peu de sel marin. Sans cette précaution, l'albumine dans un milieu à peu près dépourvu d'électrolytes ne coagulerait pas.

« Le ferrocyanure de potassium en solution saturée donne dans le milieu acétique une réaction extrêmement nette. Il suffit d'en verser une goutte pour obtenir un trouble manifeste. Cependant, quand il n'y a que des traces d'albumine, l'hésitation est possible. Nous conseillons, dans les cas douteux, d'avoir recours au procédé suivant :

« On verse dans un tube à essai environ un centimètre cube de la solution ferrocyanurée, puis on filtre directement les crachats sur le réactif. Le liquide filtrant plus léger surnage sans se mélanger au réactif. S'il renferme de l'albumine, on verra se former au contact des deux liquides un anneau caractéristique. »

Avec cette réaction, MM. Roger et Lévy-Valensi trouvent de l'albumine dans tous les cas de tuberculose ; mais la tuberculose n'est point la seule affection qui donne une albumino-réaction positive. Cette dernière peut s'observer encore dans les bronchites albuminuriques, dans les bronchites cardiaques et dans un grand nombre de bronchites aiguës ou chroniques. Comme on le voit, l'albumino-réaction n'est intéressante que lorsqu'elle est négative. L'absence de précipitation permet en effet, dans un cas clinique douteux, d'éliminer l'hypothèse d'une bronchite tuberculeuse.

La Mucine et les Sels. — La mucine peut être dosée dans les crachats en utilisant son pouvoir réducteur vis-à-vis de la liqueur de Fehling, après décomposition par l'acide chlorhydrique en ébullition. Cette méthode très délicate est sujette à des causes d'erreurs et ne semble pas avoir fourni des résultats bien concluants.

Les *chlorures* des crachats sont surtout augmentés au cours de la pneumonie, comme en témoignent les nombreux examens fournis par M. Achard et ses élèves.

L'*acide oxalique* n'existe en général qu'en traces impondérables, sauf au cours de l'accès d'asthme où MM. Lœper et Béchamp en ont trouvé jusqu'à $0^{gr},04$ et $0^{gr},06$ p. 100.

III. — Méthodes bactériologiques

Examen direct

La technique que nous avons exposée pour l'examen histo-chimique peut servir également à la recherche des microbes, après coloration sur lame. On pourra compléter les indications fournies par le bleu polychrome, en effectuant une coloration par la méthode de Gram, ou, s'il y a lieu de soupçonner la présence du bacille tuberculeux, en ayant recours à la méthode de Ziehl.

Cultures

La recherche directe des bacilles sera toujours complétée par les données de la culture et de l'inoculation.

Le milieu de culture varie naturellement suivant le germe.

En cas de tuberculose, on utilise principalement les milieux albumineux, tels que le *sang gélosé* (Bezançon et Griffon).

Le même milieu convient encore au pneumocoque et au bacille de Pfeiffer.

Le *sérum de bœuf* se prête à la culture du bacille de Lœffler.

Quant aux anaérobies, on les ensemence commodément en *gélose profonde*, suivant la méthode de Libœrius-Veillon.

Nous n'insisterons pas sur la préparation de ces milieux usuels, qui figure par ailleurs dans tous les traités de bactériologie.

Inoculations

Enfin, l'inoculation reste une méthode précieuse lorsque l'examen direct et les cultures ont fourni des résultats négatifs. On sait que la souris est le réactif de choix pour déceler le pneumocoque.

L'inoculation du crachat tuberculeux sera pratiquée sur le cobaye, au pli de l'aine par voie sous-cutanée. Dans les cas positifs, l'animal succombe entre trois et six semaines. Si l'animal survit au delà de deux mois, on le sacrifie pour rechercher les lésions tuberculeuses aux foyers d'élection, c'est-à-dire au niveau du foie et de la rate.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS

Une faute négative.

Dans une opérette, qui fleurit sous le second Empire, une grisette, que l'affection généreuse du ténor attirait loin de sa profession, chantait :

Que de mal, de tourment,
Et qu'il faut de talent
Quand on est modiste ou couturière.
Il faudrait à jamais
Conserver les attraits (*bis*)
De ces dames.
On a tant de mal déjà
A garder ceux qu'on a (*ter*).

Les médecins ne sont pas, aujourd'hui, plus heureux : leur responsabilité s'aggrave en raison directe des progrès de la science, et il n'est plus de traitement qui ne puisse devenir la base d'un procès. Les malades, qui souffrent leur en veulent de leur mal, les parents en deuil recherchent avec une insinuante curiosité dans les ordonnances le remède meurtrier : il n'est pas jusqu'à ceux, guéris et sauvés, qui ne regardent avec commisération leur médecin, et qui ne jouent à l'homme supérieurement constitué, qui défie le mal et nie la médecine, n'en ayant plus besoin.

Nous connaissons au Palais de justice les mêmes symptômes, qui déterminent souvent chez le plaideur comme chez le malade ingrat une rétention d'honoraire.

Avez-vous employé un procédé nouveau, vous êtes un imprudent! Etes-vous resté fidèle aux principes anciens, vous n'êtes qu'un âne entêté ; prudent, vous évitez les responsabilités, hardi, vous êtes un charlatan ; discret, un pleutre ; confiant, un naïf ; zélé, un arriviste.

Tout est mal à qui veut se plaindre, et tout est faute à qui veut condamner. Mais enfin, faut-il encore un acte ou tout au moins une erreur, une négligence ! Point, un fait négatif suffit à vous rendre coupable ; présent on vous critique, absent on s'étonne. C'est ainsi que le fait de cesser subitement ses visites chez un malade peut servir de fondement à une demande de dommages-intérêts.

La 5e chambre du tribunal de la Seine vient de prononcer sur cette question le 28 décembre 1912. Le Dr R.... avait opéré un jeune homme de l'appendicite, quand une discussion avec le père du malade lui rendit toute nouvelle visite impossible.

Mais comment prouver cette scène et les reproches dont le père l'avait abreuvé. Naturellement le chirurgien n'était pas allé chercher le concierge, ni son chauffeur pour l'assister. Il était demeuré seul avec son interlocuteur et celui-ci ne lui avait pas signifié son congé par huissier. Aussi ne pouvait-il qu'alléguer, sans la prouver, la conduite du client.

Celui-ci niait toute discussion : le chirurgien est parti un beau jour et n'est pas revenu, disait-il, or, mon fils venait d'être opéré, il avait besoin de pansements et de soins journaliers, cette désertion était dangereuse pour lui et c'est une négligence coupable qui entraîne la responsabilité du praticien. Je réclame donc d'abord les 2 000 francs d'honoraires que je lui ai versés et 1 500 francs à titre de dommages-intérêts.

Le tribunal avait donc à juger si le médecin, qui abandonne un malade, alors que son état est dangereux et que des soins continuels sont urgents, commet une faute, au sens de l'article 1382 du code civil. Sans doute si le chirurgien avait établi soit par lettre, soit par témoins le congé qui lui avait été donné, disait-il, par le père, eût-il été délivré de toute responsabilité, mais en dehors de cette preuve, le tribunal l'a condamné.

On peut donc commettre des fautes par abstention, et, de fait, il faut bien le dire, les médecins, qui ont ce privilège admirable de semer de la vie autour d'eux, ont une mission sociale si grave qu'ils n'ont pas le droit de se conduire comme le font les cuisinières, lorsqu'elles rendent leurs tabliers avant un grand dîner, ou comme les machinistes qui délaissent le plateau pour le bistro.

Quelques attendus précis posent bien la question sur son véritable terrain et détiennent en eux le principe, que nous avons exposé : l'abandon par le médecin, s'il est dangereux pour le malade, constitue une faute, à moins qu'il ne s'explique suffisamment pour être excusé :

« ... Attendu qu'il est constant que le Dr R...., sans faire valoir d'explication plausible de sa façon d'agir, a abandonné, à deux reprises, le jeune L..., après une opération grave et dans des circonstances où il aurait dû prévenir sa famille et pourvoir, d'accord avec elle, à son remplacement, qu'il a ainsi commis une faute dont il doit supporter la responsabilité ;

Attendu d'ailleurs que le Dr R.... ne dénie pas l'exactitude des faits révélés par l'enquête : qu'il se borne à prétendre que c'est sur les reproches et l'initiative de M. L... qu'il fut dans l'obligation de se retirer vers le 12 juin 1911 ;

Mais qu'il n'apporte pas la preuve de l'exactitude de son affirmation : qu'il reconnaît implicitement un principe de responsabilité à sa charge en offrant une somme de 120 francs, représentant six visites faites par le Dr B..., en son absence et à son défaut. »

Le principe de la responsabilité, une fois admis, le tribunal a estimé que le montant des dommages-intérêts réclamés par le père du malade était exagéré et qu'il semblait que celui-ci était prêt à profiter de l'imprudence du chirurgien pour se faire restituer les honoraires ! Simplement le tribunal s'est basé sur le prix des visites du nouveau médecin et sur la gravité du cas au jour de l'abandon :

« ... Attendu, dit-il, que la prétention du demandeur, formulée ainsi, paraît excessive : qu'en tenant compte de l'importance et de la durée des soins donnés par le Dr B..., le tribunal a les éléments pour fixer à 600 francs la somme qui doit être allouée à L..., à titre de dommages-intérêts, pour réparer le préjudice causé par les absences du Dr R.... ;

Attendu que la demande de restitution de L... n'est pas justifiée ; qu'elle fait, en réalité, double emploi avec la demande de dommages-intérêts. »

Les dépens, plus 600 francs, voilà le montant de la condamnation, et c'est bien jugé. Le tribunal, en effet, qui venait de condamner le docteur sur la question de principe, n'a pas voulu se laisser entraîner dans l'allocation de dommages-intérêts exagérés.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

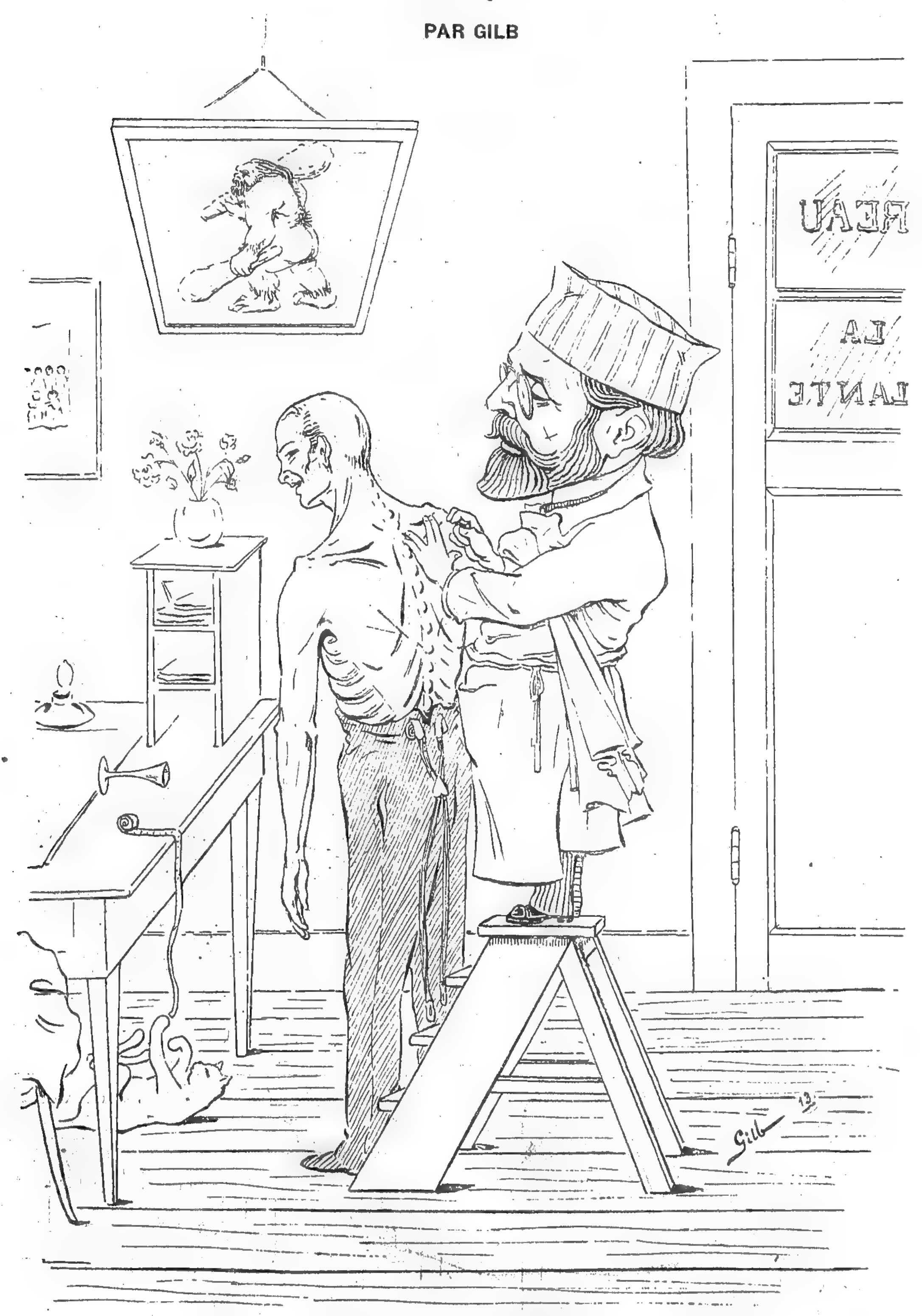
— XXXIX —

SILHOUETTES MÉDICALES

LE Dr HIRTZ

Dessin original

PAR GILB



CAVERNES PULMONAIRES

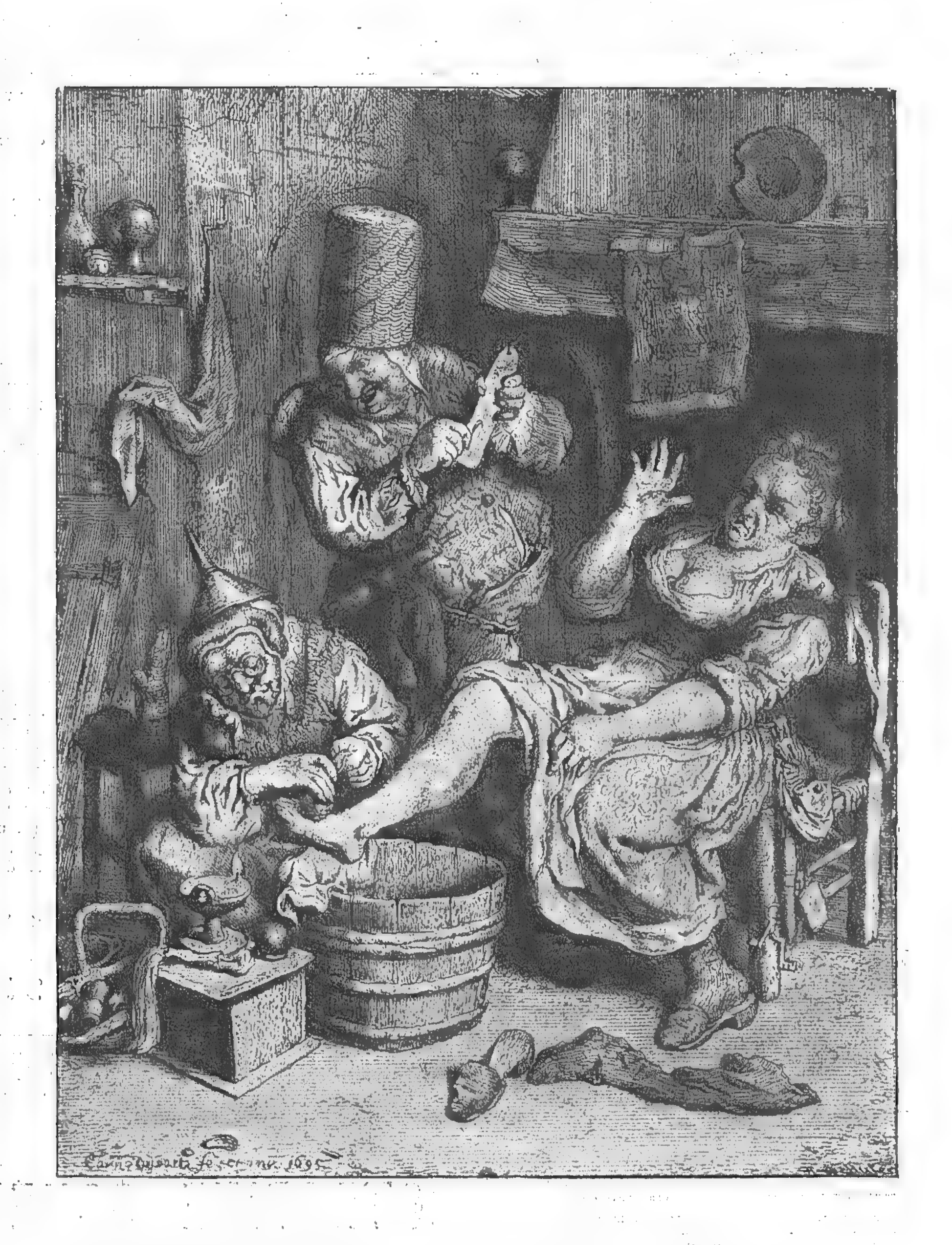
— *Docteur, comme anatomie, je ne suis pas l'homme des cavernes !*

— *Non. (A part) Mais comme pathologie ! !*

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LE POSEUR DE VENTOUSES

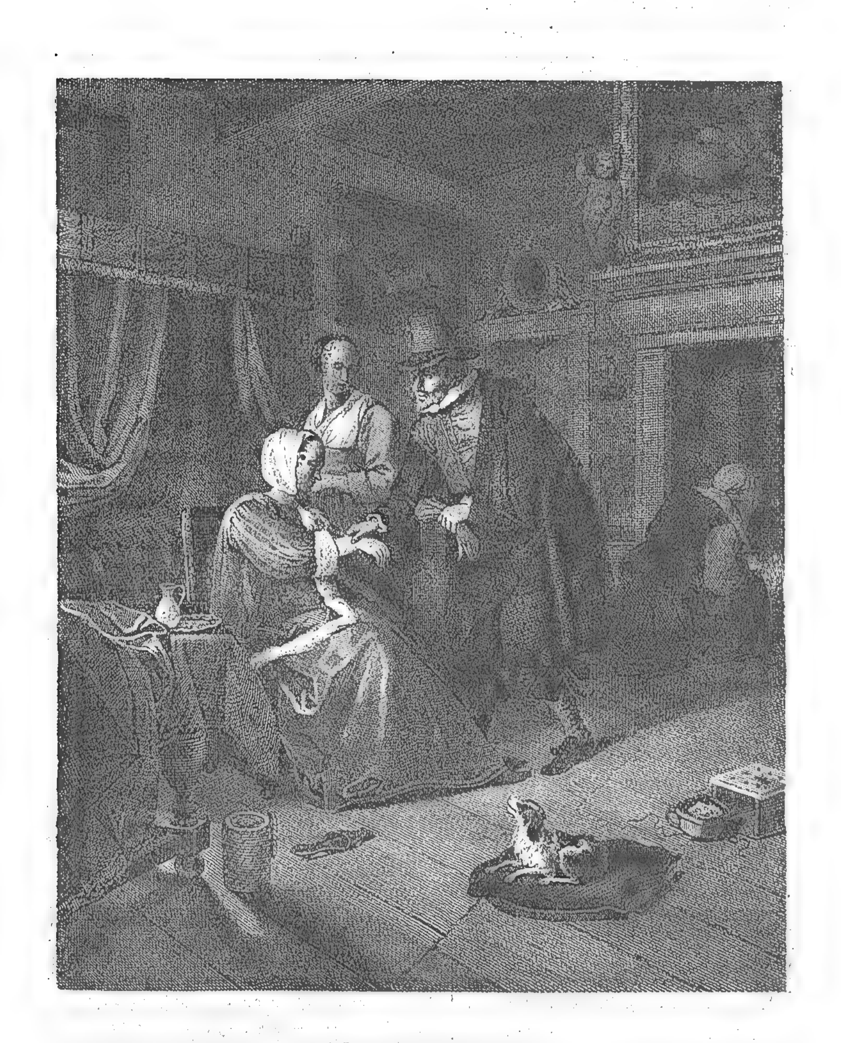
D'APRÈS HOLLÄNDER (1)



(1) Figure empruntée à l'ouvrage du Dr HOLLANDER : Die Karikatur und der Medizin (Enke, édit. à Stuttgart).

ART ET MÉDECINE

J. STEEN



CONSULTATION

DIÉTÉTIQUE

MENU D'ENFANTS A BASE DE FARINES MALTÉES

Ration de 24 heures pour un enfant normal et bien portant.

I. — *Neuf mois (poids moyen 8 k. 300).*

Six tétées ou six biberons de 120 grammes de lait, plus le matin, une bouillie préparée avec 120 grammes de lait et deux cuillerées à café de *féculose, rizine* ou *aristose.*

Le soir une bouillie préparée avec 100 grammes de lait et une cuillerée à café d'*arrow-root, crème de sagose* ou *manihose.*

II. — *Treize mois (poids moyen 9 k. 400).*

Quatre tétées ou quatre biberons de 150 grammes de lait, plus le matin une bouillie préparée avec 120 grammes de lait et 2 cuillerées à café d'*aristose, orgéose* ou *cacaose.*

Au repas de midi, une bouillie préparée avec 120 grammes de lait et 2 cuillerées à café de *cérémaltine* ou *gramenose.*

Le soir, une bouillie préparée avec 120 grammes de lait et 2 cuillerées de *rizine, féculose, crème de sagose* ou *arrow-root* malté.

III. — *Seize mois (poids moyen 10 k. 150).*

Quatre biberons de 170 grammes de lait, plus le matin, une bouillie préparée avec 20 grammes de lait, un jaune d'œuf et une cuillerée à soupe de *cacaose, gramenose, bléose* ou *avenose.*

Le soir, une bouillie préparée avec 200 grammes de lait et une cuillerée à soupe de *cérémaltine, aristose, rizine, féculose, crème de sagose,* ou *arrow-root malté.*

IV. — *Vingt mois (poids moyen 10 k. 900).*

4 Repas.

1er Une bouillie préparée avec 200 grammes de lait et une cuillerée à soupe de *cacaose, aristose* ou *orgéose.*

2e Une bouillie préparée avec 200 grammes de lait, un œuf et une cuillerée à soupe de *bléose, zéose, avenose, castanose* ou *lentilose.*

3e 200 grammes de lait.

4e Une bouillie composée de 200 grammes de lait, d'un jaune d'œuf et d'une cuillerée à soupe de *cérémaltine, rizine* ou *gramenose.*

Boissons : Eau pure, bouillon de céréales ou infusion d'orgéase.

V. — *Trois ans et au-dessus.*

4 Repas.

1er Une bouillie préparée avec 200 grammes de lait et une cuillerée à soupe des farines suivantes : *aristose, cacaose, cérémaltine, gramenose.*

2e Viandes blanches hachées, cervelles ou poissons frais.

Purées d'*aricose, castanose, lentilose* ou *zéose.*

Fruits cuits.

3e 200 grammes de lait, pain ou gâteaux secs.

4e Un potage au bouillon avec une des farines maltées au choix ou un potage à la semoule de *manihose, rizine* ou *zéose.*

Un œuf à la coque avec pain.

Purée de *lentilose* ou *crème de pois.*

Confitures, crème à la *rizine,* gâteaux secs.

Boissons : Eau pure ou infusion d'orgéase.

Les bouillies sont de préférence préparées au lait pur, mais dans certains cas, notamment chez les enfants qui supportent mal le lait, il sera souvent utile de le remplacer en partie ou en totalité par des bouillons de légumes, d'os, de veau, de poulet, de céréales, etc., qu'on pourra additionner de beurre frais, de crème, de jaune d'œuf, etc.

Ces menus donnés pour servir d'exemples et montrer combien il est aisé de varier l'alimentation peuvent être modifiés suivant les besoins propres à chaque enfant.

Quoi qu'il en soit, il est très important, une fois la tolérance bien établie, de varier le plus possible les farines maltées utilisées afin de maintenir l'appétence de l'enfant et de le faire bénéficier des propriétés spéciales nutritives et minéralisatrices que possède chacune d'elles.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pilules antihémoptoïques.

Extrait de ratanhia pulvérisé	4 grammes.
Ergot de seigle pulvérisé	3 —
Digitale pulvérisée	50 centigr.
Extrait de jusquiame	25 —

F. s. a. 20 pilules.

De quatre à six par jour.

(Guéneau de Mussy).

Sulfate d'alumine et de potasse	50 centigr.
Cachou pulvérisé	50 —
Extrait thébaïque	15 —

F. s. a. 10 pilules.

Une, matin et soir.

(Raynaud).

Potion contre la grippe.

Infusion de polygala	100 grammes.
Gomme ammoniaque	2 —
Gomme arabique pulvérisée	4 grammes.
Sirop thébaïque	25 —

F. s. a. une potion, à donner dans la grippe, par cuillerées, d'heure en heure.

Sulfate de quinine	60 centigr.
Infusion de café	120 grammes.
Sirop de térébenthine	30 —

Mêlez.

Par cuillerée à bouche, d'heure en heure. A répéter pendant quatre jours. (Colvis).

Prises purgatives au calomel.

Calomel à la vapeur	10 centigr.
Scammonée d'Alep pulvérisée	30 —
Sucre de lait pulvérisé	4 grammes.

Mêlez exactement et divisez en 10 prises.

Une, d'heure en heure, aux enfants atteints de méningite tuberculeuse.

(H. Roger).

Pilules fébrifuges.

Acide arsénieux	10 centigr.
Sulfate de quinine	4 grammes.
Conserve de roses	2 —

Mêlez exactement, et faites 30 pilules.

Deux par jour, dans les fièvres intermittentes rebelles.

(H. Green).

Potion fébrifuge.

Salicylate de quinine	45 à 50 centigr.
Sirop d'écorces d'oranges amères	30 grammes.
Rhum	30 grammes.
Julep gommeux	150 —

F. s. a. une potion, à donner comme le sulfate de quinine.

(G. Sée).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Rapports entre les accidents séro-anaphylactiques et les formes de la tuberculose (fibro-tuberculose, rhumatisme noueux)** (COURMONT, 18 janvier 1913).

Chez les tuberculeux pulmonaires cliniquement guéris et qui ne présentent plus que des lésions fibreuses, les sérums antituberculeux peuvent se comporter comme s'ils jouissaient d'une triple fonction ; la F. *antigène* (celle de tout sérum hétérologue ; la F. *anticorps* spécifique (vis-à-vis des toxines tuberculeuses) ; la F. *antigène spécifique.* La F. *antigène* banale produirait les accidents anaphylactiques ordinaires et la F. *antigène spécifique* déterminerait les accidents anaphylactiques spécialement intenses dans certains cas. Il semble que ces derniers accidents sont particulièrement fréquents chez les tuberculeux fibreux (formation plus abondante d'anticorps) ; ce sont d'ailleurs les mêmes malades qui réagissent de façon intense à la tuberculose.

PRESSE MÉDICALE. — **Hydrémie, azotémie, chlorurémies dans les néphrites** (MARTINET, 22 janvier 1913).

Grâce aux travaux de l'école française, la dissociation dans les néphrites des grands syndromes azotémique et chlorurémique est aujourd'hui formelle. Il convient d'y adjoindre un syndrome hydrémique qui correspond aux cas où, par suite d'un trouble intermittent ou permanent de la fonction hydrémique, il y a rétention d'eau dans le sang. Cliniquement, il se traduit par l'augmentation parfois énorme de la tension artérielle, d'où hypertrophie du cœur, *diminution de la mucosité sanguïne*, tendance aux hémorragies, polyurie et pollakiurie.

L'hydrémie avec son syndrome cardio-vasculaire sanguin d'hypertension et d'hypoviscosité, commande la ration hypohydrique.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les réactions méningées dans les intoxications (étude clinique et cytodiagnostic)** (PAILLARD et DE FONTBONNE, 18 janvier 1913).

Dans l'urémie aiguë, convulsive, on peut, d'une façon inconstante, observer une réaction polynucléaire transitoire qui semble relever des troubles circulatoires méningés.

Dans l'urémie chronique, il n'existe encore aucun cas démonstratif de réaction méningée due exclusivement à l'intoxication urémique même.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Enervement, anxiété périodique et névroses de l'estomac** (BENON, 21 janvier 1913).

Les phénomènes de réflectivité affective douloureuse, *dont le serrement épigastrique est la base,* ne sont pas toujours secondaires à des états intellectuels. Ils se produisent parfois spontanément et brusquement sans cause psychique ; ils revêtent alors la forme de troubles *périodiques.*

MOUVEMENT MÉDICAL. — **Traitement de la tuberculose infiltrée du rein** (L. BERNARD, janvier 1913).

Dans l'état actuel de nos connaissances, un médecin informé et compétent peut, pour la très grande majorité des cas, en matière de tuberculose rénale, atteindre à une pénétration diagnostique telle qu'aucune autre affection viscérale ne la lui pourrait disputer.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Orchite double chez un nouveau-né** (GUERIN-VALMALE et PAYON, 25 janvier 1913).

Chez un nouveau-né, une orchite double éclatant brusquement après une période latente de 7 jours, fut l'unique localisation apparente d'une infection ombilicale suivie de mort.

CLINIQUE. — **Radiodiagnostic des maladies du cœur** (LEBON, 17 janvier 1913).

Nous pouvons, grâce aux rayons X, nous rendre plus exactement compte non seulement des déplacements pathologiques du cœur, mais aussi du fonctionnement et de la forme de cet organe chez les sujets atteints de lésions valvulaires, de lésions des vaisseaux ou même de lésions d'organes plus éloignés et en particulier du rein.

CLINIQUE. — **L'exploration radiologique du thorax et le diagnostic des tuberculoses pulmonaires péripilaires** (GAUDUCHEAU, 24 janvier 1913).

Il semble à l'heure actuelle que contrairement à la loi de Louis, les *lésions du sommet soient très rarement primitives.* La tuberculose frappe plus souvent à son début les régions voisines des scissures et le lobe inférieur, le droit avec prédilection semble-t-il. *Elle va de la base au sommet,* infectant au passage la région hilaire.

Cette évolution est facile à suivre chez l'enfant : elle est moins apparente, mais analogue chez l'adulte à un examen fait sans parti pris.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Sur quelques effets heureux des poudres de recalcification dans la dysménorrhée des tuberculeuses** (Mlle GIRAUD et M. GUEIT, 18 janvier 1913).

« On verra par la recalcification, dans nombre de cas, chez les tuberculeuses à règles irrégulières et douloureuses, se régulariser le flux menstruel et surtout on verra s'apaiser les douleurs pénibles et atroces qui les accompagnent. »

LE CONCOURS MÉDICAL. — **Propos du jour** (NOIR, 12 janvier 1913).

27 à 32 p. 100 des ouvriers du bâtiment, des transports et des mines sont syndiqués.

« Nous sommes loin de 60 et des 75 p. 100 des médecins praticiens groupés en syndicats. Malgré cette énorme disproportion, quelle différence d'activité et quel écart dans les résultats acquis ! Comparez l'accroissement des salaires ouvriers dans ces vingt dernières années et l'élévation des honoraires médicaux. Prenez le bilan des lois votées en faveur des travailleurs manuels et mettez-le en regard de ce qu'ont obtenu les médecins » !

PROGRÈS MÉDICAL. — **De l'influence du sublimé et de l'acide borique sur la transplantation et le développement du cancer chez les souris blanches** (WRZOSCK, 18 janvier 1913).

Il semble, d'après plusieurs séries d'expériences, qu'on peut, à un certain degré, exercer une influence sur le développement d'une greffe cancéreuse, si, avant l'inoculation, on ajoute à la tumeur broyée une solution d'acide borique. Des tumeurs broyées finement et mélangées avec une solution d'acide borique à 0,3 p. 100 ou 3 p. 100 se greffèrent beaucoup mieux que les tumeurs mélangées avec l'eau physiologique quand elles furent inoculées de suite après l'addition de l'acide borique.

Il faut remarquer que la solution du sublimé même à 0,1 p. 100 ajoutée à la tumeur broyée en quantité trois fois plus grande n'influence pas défavorablement la greffe cancéreuse.

TUBERCULOSE · LYMPHATISME · ANÉMIE

TRICALCINE



TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE

LA RÉCALCIFICATION

Ne peut être **ASSURÉE**
d'une façon **CERTAINE**
et **PRATIQUE**

QUE PAR LA TRICALCINE

A BASE DE SELS CALCIQUES RENDUS ASSIMILABLES

EN CACHETS · COMPRIMÉS · POUDRE

LA TRICALCINE EST VENDUE

TRICALCINE PURE
POUDRE · COMPRIMÉS · CACHETS
4f50 le flacon pour 30 jours de traitement ou la boite de 60 cachets

TRICALCINE MÉTHYLARSINÉE
EN CACHETS *seulement dosés exactement à 0g01 de MÉTHYLARSINATE DE SOUDE chimiquement pur. 5f la Boite de 60 cachets*

TRICALCINE ADRÉNALINÉE
EN CACHETS *seulement dosés exactement à 3 gouttes de solution d'ADRÉNALINE au millième par cachet. 6f la Boite de 60 cachets*

Quelques appreciations sur l'efficacité de la TRICALCINE

Monsieur,
Votre "TRICALCINE" nous donne des résultats vraiment très satisfaisants dans le service.
Nous vous serions très reconnaissants de nous en envoyer quelques échantillons de nouveau.
Signé : Dr A. S.,
Pr. A. à l'Hôtel-Dieu, Paris

Monsieur,
Depuis quelque temps, nous employons dans notre Sanatorium votre "TRICALCINE" avec le meilleur succès.
Je suis, d'ailleurs, tellement content de son emploi, que je vous saurais gré, si vous vouliez m'en envoyer quelques flacons pour mon usage personnel.
Remerciements et salutations.
Signé : FELICE LO BIANCO,
Méd. Assistant au Sanatorium de Montana (Suisse)

Monsieur,
Le flacon de "TRICALCINE" que vous m'avez envoyé a produit un si bon résultat chez un malheureux enfant atteint de tuberculose que la famille me supplie d'en faire revenir.
Seriez-vous assez aimable pour m'en envoyer deux flacons.
Agréez, Monsieur, mes remerciements.
Signé : Dr GALISSOT
à Roncq (Nord).

Échantil. et Littérature sur demande. Laboratoire des Produits SCIENTIA, 42, rue Blanche, PARIS

CROISSANCE · RACHITISME · SCROFULOSE · DIABÈTE

TROUBLES DE DENTITION · CARIE DENTAIRE

DYSPEPSIE NERVEUSE · TUBERCULOSE

SEDGWICK

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Corps étranger de la cavité abdominale (L. B. GREEN, **British Medic. Journ.**, 28 décembre 1912).

Ne voyant pas venir ses époques, une femme introduit dans l'utérus une aiguille à crochet en os, puis elle ne peut l'en extraire malgré tous ses efforts. Trois jours, après, elle se fait examiner par un médecin qui, au toucher vaginal, ne parvient pas à sentir l'extrémité du crochet; le col est légèrement entr'ouvert.

Le lendemain, on dilate le col avec des bougies d'Hegar sous anesthésie générale et l'on explore l'utérus *qui est vide*. Rien n'était survenu durant les trois jours suivants, quand la femme appela le chirurgien et prétendit qu'elle sentait le crochet dans le ventre : elle désignait un point situé sur la ligne médiane, à distance égale de l'ombilic et du pubis. En effet, à travers la paroi facile à palper, on sentait l'extrémité d'un corps dur. On incise sur la ligne médiane. On se décide à intervenir et l'on aperçoit un corps étranger entre les feuillets du mésentère. En l'enlevant avec précaution, on s'aperçut que c'était bien une aiguille à crochet en os de près de 12 *centimètres* de longueur. La malade quitta l'hôpital complètement guérie au bout de trois semaines.

On ne saurait dire si cette aiguille avait passé par la cavité utérine ou le cul-de-sac de Douglas, mais il est remarquable que cet objet ait pu séjourner onze jours dans la cavité abdominale sans y déterminer aucun trouble septique.

La diphtérie chronique du poumon (A. SCHMIDT, **Münch. Mediz. Woch.**, 7 janvier 1913).

Reyer a constaté la présence des bacilles de Lœffler dans le poumon pendant et après la guérison de l'angine diphtérique. Dans 85 p. 100 des cas, les bacilles apparurent au plus tard le 20e jour. Petruschky les a trouvés dans l'expectoration de malades qui avaient été atteints de diphtérie, chez l'un, plusieurs mois après, chez l'autre au bout de 3 ans.

Schmidt rapporte le cas d'une affection pulmonaire chronique d'origine diphtérique (l'infection datant probablement de 10 ans) chez une malade qui avait présenté les symptômes d'une pneumonie chronique :

Une femme âgée de 62 ans, à la suite de refroidissement, avait conservé depuis 1902, une toux tenace, avec expectoration muco-purulente; légères hémoptysies. En 1903, l'examen bactériologique des crachats révèle l'existence de bacilles de Lœffer. Ce résultat a été vérifié à plusieurs reprises en 1904 où les signes pulmonaires se sont aggravés. En 1906, hémoptysie. Depuis cette époque la toux et l'expectoration muco-purulente sont tenaces, l'examen bactériologique renouvelé a fait constater la persistance des bacilles.

Actuellement la malade présente à l'auscultation au sommet droit une inspiration bruyante, des râles humides. Les crachats sont légèrement teintés de sang. L'examen y fait constater les bacilles de Lœffler; il n'y a pas de bacilles de Koch. Toute thérapeutique est restée sans résultat.

Phénomène de « l'œil de grenouille » et le sérum des psoriasiques (A. SOMMER, **Berl. Klin. Woch.**, 13 janvier 1913).

L'œil de grenouille plongé dans une solution de sérum humain d'un sujet non atteint de psoriasis nous montre une dilatation pupillaire, alors que dans le sérum du psoriasique la pupille serait rétrécie.

Ce phénomène semble spécifique de l'affection, car il ne se produit pas pour des sérums de malades atteints d'autres dermatoses (Dermatite herpétiforme, lichen chronique de Widal, lichen plan).

L'intensité de la réaction est fonction de l'étendue du psoriasis.

La technique consiste à énucléer les deux yeux d'une grenouille à laquelle on aura préalablement sectionné la moelle. On les plonge l'un dans une solution de sérum normal témoin, l'autre dans le sérum sur lequel on recherche cette réaction. Au bout de 5 à 10 minutes, la pupille du sérum témoin se dilate, tandis que l'autre se rétrécit.

Cette réaction ne présente de valeur que pour les psoriasis étendus. Si la dermatose est limitée, le phénomène inverse se produit, mais après une demi-heure environ.

La cyanose dans la démence précoce (W. B. CORNELL, **Journal of the Am. Méd. Assoc.**, 21 décembre 1912).

On observerait fréquemment la cyanose dans la plupart des cas de démence précoce, plus particulièrement dans la forme catatonique : elle serait moins prononcée dans la forme hébéphrénique ou paranoïaque. Ce phénomène est l'expression cutanée de troubles vasomoteurs qui causent une stase veineuse généralisée. Cette stase est d'origine inconnue; elle est essentiellement variable, parfois chez un même malade. La cyanose peut nous permettre de différencier la démence précoce de l'imbécillité, de l'hystérie, de certaines manies dépressives et occasionnellement d'une psychose organique.

Un cas de tétanos traité par des injections intra-veineuses abondantes de sérum paraldéhyde : guérison (O. ATKEY, **Lancet**, 18 janvier 1913).

Le 2 octobre 1912, on reçoit à l'hôpital de Khartoum un malade chez lequel se développent des signes de tétanos (frissons, opisthotonos, spasmes musculaires, etc.).

Pour obtenir la cessation des contractures musculaires et aider à l'élimination de la toxine tétanique, on décide d'injecter par la voie intra-veineuse une solution de paraldéhyde-éther (3 centimètres cubes de chaque) dans 150 centimètres cubes de sérum artificiel (4 octobre). On répète l'injection et l'on fait passer ainsi par la voie intra-veineuse deux litres de la solution indiquée. Le malade s'endort, les contractures cessent.

Le lendemain, elles reparaissent et le malade est revenu sensiblement dans le même état que la veille. Nouvelle injection d'un litre (cette fois, la solution contient 30 centimètres cubes du mélange paraldéhyde-éther pour 150 centimètres cubes). On parvient dans l'après-midi à faire boire le malade qui passe une nuit tranquille.

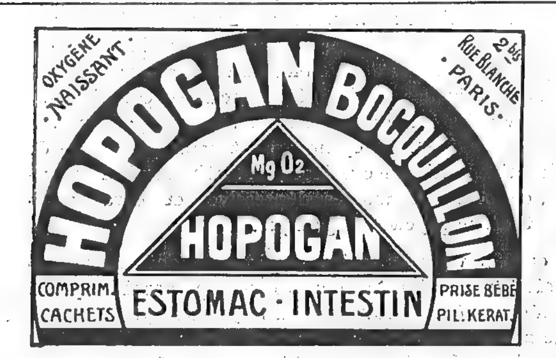
Le 6 et le 7 octobre, injection de 2 litres de sérum (avec 10 ou 20 p. 100 de paraldéhyde-éther). Après des rémissions passagères, le 8 octobre, le malade présente toujours une rigidité marquée avec rire sardonique et spasmes musculaires par intervalles.

Pendant quatre jours, on continue le même traitement et l'état du malade s'améliore progressivement. Il s'alimente mieux, commence à se retourner dans son lit et le sommeil est calme.

Le 12 octobre, les signes de tétanos, sauf le frisson, ont disparu; on cesse les injections intra-veineuses et l'on administre simplement au malade une potion avec du bromure et du chloral.

Le 20 octobre, le malade était complètement guéri et quittait l'hôpital le 10 novembre.

Grâce à l'anesthésie presque instantanée produite par la paraldéhyde, et à sa durée le malade a pu reposer sans souffrir; la rémission se prolongeant après le sommeil, il a pu être alimenté suffisamment et on lui a donné ainsi le temps d'éliminer des toxines même aux quantités considérables de sérum injectées.


OXYGÈNE NAISSANT
2 bis RUE BLANCHE PARIS
HOPOGAN BOCQUILLON
Mg O2
HOPOGAN
COMPRIM. CACHETS
ESTOMAC - INTESTIN
PRISE BÉBÉ PIL. KERAT.


2 bis RUE BLANCHE PARIS
OXYGÈNE NAISSANT
EKTOGAN BOCQUILLON
ZnO2
EKTOGAN
CHIRUR. GYNECO.
TOUTES FORMES
DERMAT. LARYNG.



INDICATIONS PRATIQUES POUR LE PLACEMENT DES TUBERCULEUX

A. SANATORIUMS POUR ADULTES

1° SANATORIUMS PAYANTS

FRANCE

Alger, Birmandreis (Algérie), **200** m. d'altitude (de 8 à 15 fr. par jour) (Dr VERHAEREN).

Aubrac (Aveyron), **1356** m. (de 10 à 20 fr. par jour). Bureau de renseignements à Paris, 13, rue de Surène (Dr SAUNAL).

Avon, près Fontainebleau (Seine-et-Marne) (8 à 12 fr. par jour (Dr SALIVOS).

Buzenval, par Rueil (Seine-et-Oise) (Dr POUSSARD) (7 à 10 fr. par jour).

Cambo (Basses-Pyrénées). S. de Beaulieu (16 à 20 fr.) (Dr HAMANT).

Chanteloup, près Lagny (Seine-et-Marne).

Cuers (Var). Sanatorium provençal de *La Pouverine*. (8 à 12 fr.).

Dienne, près Murat (Cantal), **1300** m.

Durtol, près Clermont-Ferrand, **520** m. (14 à 20 fr.) (Dr SABOURIN).

Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), **800** m. (ouvert du 1er juin au 15 octobre (Dr PORTES).

Gorbio, près Menton (Alpes-Maritimes), **250** m. (Dr MALIBRAN, à Menton).

Hauteville (Ain), **850** m. — 1° *S. Dumarest, Belligneux*, par Lompnes (ouvert le 25 novembre 1912). (Drs DUMAREST et ALEXANDRE) (15 à 20 fr. par jour). — 2° *S. de Bellecombe* (Dr DIEUZEIDE) (12 à 14 fr. par jour).

Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). *S. des Pins* (Dr HERVÉ) 13 à 25 fr. par jour). Reçoit également les enfants.

La Tisnère, près Pau (Basses-Pyrénées), du 15 octobre au 15 mai, **300** m. (Dr PORTES, Eaux Bonnes).

La Mantéga, près Nice (Alpes-Maritimes).

Meung-sur-Loire (Loiret). *S. du Château du petit Gouffant* (Dr LERICHE).

Théoule, près Cannes (Alpes-Maritimes) (pour prêtres et jeunes gens sans famille) (5 à 20 fr.).

Trespoey, près Pau, **220** m. (Dr CROUZET).

Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) *S. du Canigou*, **700** m.

ÉTRANGER

SUISSE

Leysin (Vaud), **1450** m. 1° *Tuberculose pulmonaire* : *S. du Grand Hôtel* (à partir de 13 fr.) (Drs JAQUEROD et MAMIE). — *S. du Mont-Blanc* (à partir de 11 fr.) (Dr MEYER, Dr TÉCON). — *S. du Chamossaire* (à partir de 9 fr.) (Dr SILLIG, Dr ROULET). — *S. du Belvédère* (à partir de 12 francs) (Drs DE PEYER et DIEUDONNÉ). — *S. Populaire* **pour adultes** (Dr BURNAND). — *S. Populaire des Enfants* (Dr DE PEYER), etc.

2° *Tuberculose chirurgicale* (on n'admet pas de tuberculeux pulmonaires) :
Les Chamois (Dr GUGE). — *Les Frênes* (Dr SCHMID et LOUBA). *Le Chalet*. Ces trois cliniques sont sous la direction et le contrôle du Dr ROLLIER.

Davos (Engadine) **1500** m. Nombreux sanatoriums et hôtels (Renseignements à Paris, agence des chemins de fer fédéraux, rue Lafayette, 15).

Arosa. Engadine, **1850** m. *S. Arosa* (Dr JACOBI). — *Wala sanatorium Arosa* (Dr ROESMISCH).

Wiesen. Engadine, **1434** m.

Montana, près Sierre (Valais), **1520** m. (Dr STEPHANI).

S. du Gothard, près Ambri-Piotta (Tessin), **1170** m.

ALLEMAGNE

Falkenstein (Taunus), **400** m.

Hohemark (Taunus).

Hohenhonnef, **150** m.

Gorbersdorf (Silésie), **560** m.

Reiboldsgrün (Saxe).

Saint-Blasien (Forêt Noire) **772** m.

Wehrawald **861** m., près Todtmoos (Forêt Noire).

Nordrach (Forêt Noire).

Schomberg, près (Wildbad Forêt Noire), etc.

AUTRICHE

Arco. — *Kuranstalt Arco. S. Saint Pankratius.*

Meran. — *S. Hungaria.*

Pernitz. — *S. Wienerwald.*

Edlitz. — *S. Grimmerstein*, etc.

BELGIQUE

Mont-sur-Meuse, près de Dinant, 80 chambres meublées, au prix de 2, 3, 4 francs. La pension est de 8 francs y compris les soins médicaux (Dr VAN LUETHEM, à Lustin).

Sanatorium populaire, à La Hulpe (Dr MŒLLER, Dr DERSCHEIDT).

Sanatorium de Borgoumont, près de Spa, 100 lits (Dr VAN BENEDEN).

Sanatorium de Magnée, réservé aux femmes. A été inauguré le 23 janvier 1912. Directeur : Dr WILLEMS. Le sanatorium présente une innovation due à M. le Professeur Putzeys de Liége. Les chambres à coucher sont disposées pour constituer une cure nocturne à l'air libre.

INDICATIONS PRATIQUES POUR LE PLACEMENT DES TUBERCULEUX *(Suite)*

Sanatorium d'Alsemberg, dépend des hôpitaux de Bruxelles (Dr Falloise).

Hospice Kegeljean, à **Namur.** — Établissement privé.

ITALIE

Sondalo, Haute Valteline.
San Remo. — ***S. Quisisana.***
Gardone (Lac de Garde). — ***S. Primavera.***

2° SANATORIUMS POPULAIRES

(à prix réduits ou gratuits)

Angicourt, par Liancourt (Oise). ***S. Villemin***, 150 lits, hommes (*Assist. publique de Paris*) (Dr Kuss).

Bligny, par Bris-sous-Forges (Seine-et-Oise), 250 lits, hommes et femmes (*Œuvre des S. populaires*). (Dr Guinard). (Pour les renseignements, Paris, 56, rue de la Victoire).

Brévannes (Seine-et-Oise). Hommes et femmes. (*Assistance publique de Paris*) (Dr René Marie).

Cannes (Alpes-Maritimes), **villa Louise-Ruel**, 35 lits, *pour jeunes filles parisiennes* (séjour gratuit et frais de voyages payés).

Checy (Loiret). 25 lits pour les malades du département. (Dr Pilate à Orléans).

Cimiez (Alpes-Maritimes). ***S. Israélite***, 15 lits (gratuit).

Hauteville (Ain). ***S. Félix Mangini***, 120 lits d'hommes et femmes (Dr Dumarest) (2 fr. 50 à 5 fr. par jour).

Larue, par l'Hay (Seine). Femmes (100 fr. par mois).

Lay Saint-Christophe, près Nancy. 30 lits (Nancy, 11, rue des Michottes).

Montigny-en-Ostrevent (Nord), 52 lits.

Montpellier, ***Sanatorium Bon-Accueil*** (pour tuberculeux pulmonaires des deux sexes) (Dr Gaussel) ; 60 lits (34 hommes et 26 femmes), 3 francs en dortoir, 6 francs en chambre.

Nîmes (Gard). ***Pavillon Roussel***, Sanatorium du Mont Duplan (Dr Béquin).

Pessac, près Bordeaux (Gironde), 52 lits. (Bordeaux, 7, rue de Grassy).

Rouen (Seine-Inférieure). ***S. de la forêt de Rouvray***, près Oissel, pour les femmes seules (Dr Cotoni), 30 lits.

Sainte-Feyre (Creuse). ***S. des Instituteurs***, 125 lits (Musée Pédagogique, 31, rue Gay-Lussac, Paris).

Taxil, par Fayence (Var). ***S. des employés des postes, télégraphes et téléphones***, 40 lits.

B. SANATORIUMS POUR ENFANTS

Hyères (Var). ***S. Alice Fagniez***, 34 lits (*Œuvre de Villepinte*), 25, rue de Maubeuge.

Isches (Vosges), ***S. d'Isches***, 30 lits.

Montpellier (Hérault). ***Hôpital de Balaruc-les-Bains***, 70 lits.

Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise). Filles de 3 à 10 ans.

Ormesson (Seine-et-Oise). Enfants de 3 à 9 ans. 130 lits. (*Œuvre des Enfants tuberculeux*, 31, rue La Boétie, Paris).

Pellevoisin (Indre). (*Œuvre de Mlle Bonjean.*)

Poissy (Seine-et-Oise). ***Asile Saint-Louis.***

Saint-Bertrand de Cominges (Haute-Garonne). Garçons de 5 à 12 ans, filles de 5 à 16 ans.

Sainte-Radegonde, près Tours (Indre-et-Loire). Enfants à partir de 10 ans.

Salies-de-Salat (Haute-Garonne). 60 lits pour scrofuleux, lymphatiques et rachitiques de 4 à 16 ans. (Dr Lautré, de Toulouse).

Vialas (Lozère). ***S. de Vialas***, 26 lits pour les protestants maladifs de la Lozère et du Gard.

Villepinte. ***S. de Villepinte***, 290 lits. Jeunes filles de 6 à 30 ans, à toutes les périodes de la maladie (25, rue de Maubeuge à Paris).

Villiers-sur-Marne (S.-et-Oise). Garçons, 9 à 14 ans, 220 lits. (*Œuvre des Enfants tuberculeux.* 31, rue La Boétie, Paris.)

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS

(destinés plus aux enfants menacés de tuberculose qu'aux tuberculeux confirmés.)

Argelès (Hautes-Pyrénées). ***Asile d'Argelès***, 15 lits (300 fr. par an).

Brévannes (Seine-et-Oise). ***Pavillon J. Bergeron*** (en construction), 92 lits.

Champrosay (Seine-et-Oise). *Œuvre des Cures rurales.* ***S. Minoret***, jeunes filles anémiques.

Epinay-sous-Sénart (Seine-et-Oise). ***Asile Sainte-Hélène***, 40 lits.

Forges-les-Bains (Seine-et-Oise). 316 lits (*Etablissement de l'Assistance publique de Paris*).

La Roche-Guyon. Hôpital, 11 lits (*Assistance publique de Paris*).

SANATORIUMS MARINS

1° SANATORIUMS POPULAIRES

Arcachon (Gironde) :

1° ***S. d'Arcachon***, 200 lits (2 fr. par jour) (les tuberculeux sont exclus) (Dr Armaingaud, à Bordeaux, ou 150, Boulevard Montparnasse, à Paris).

2° ***S. du Moulleau***, 40 lits (pour les protestants).

INDICATIONS PRATIQUES POUR LE PLACEMENT DES TUBERCULEUX (Suite)

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), ***Hôpital marin,*** 200 lits (2 fr. par jour, de 3 à 14 ans) (à Paris, 62, rue de Miromesnil).

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) :

1° ***Hôpital maritime,*** 1200 lits (scrofuleux de 4 à 15 ans ; s'adresser à Paris aux Enfants-Malades ou à Trousseau).

2° ***Hôpital Bouville,*** service des Enfants Assistés de la Seine, 500 lits (Assistance médicale des départements, enfants et adultes sexe masculin).

3° ***Hôpital Vincent,*** service des Enfants Assistés de la Seine, 400 lits (Assistance médicale des départements, enfants et adultes sexe féminin).

4° ***Hôpital Rothschild.*** 400 lits (réservé aux bénéficiaires de la charité privée de la baronne de Rothschild).

5° ***Hôpital Cazin-Perrochaud,*** 400 lits, reçoit les garçons de 5 à 13 ans, les filles de 3 à 16 ans (30 fr. l'été, 40 fr. l'hiver par mois).

6° ***Sanatorium de l'Oise et des départements.***

7° ***Sanatorium Beaudessin.*** Ces deux sanatoriums reçoivent des pensionnaires particuliers ; enfants des deux sexes.

Cannes (Alpes-Maritimes) ***Asile Dollfus,*** 40 lits, du 10 octobre au 30 juin. (Genève, 6, boulevard du Théâtre).

Cap Breton (Landes). ***Asile Sainte-Eugénie,*** 60 lits (réservé aux lymphatiques, rachitiques, scrofulo-tuberculeux, les tuberculeux pulmonaires sont exclus).

Cerbère (Pyrénées-Orientales). ***S. de Saint-Jean-de-Dieu,*** 34 lits (5 à 17 ans). (Drs Tournier et Donazan).

Cette (Alpes-Maritimes), sanatorium 450 lits (pour protestants).

Le Croisic (Loire-Inférieure), ***Maison de Saint-Jean-de-Dieu,*** 150 lits (à Paris, 223, rue Lecourbe).

Fouras (Charente-Inférieure). ***S. de Fouras,*** 25 lits (pour les enfants, filles et garçons du département).

Giens par Hyères (Var), ***Hôpital Renée Sabran,*** 150 lits ; réservé aux malades de la région lyonnaise, 100 lits de filles, 50 lits de garçons (Hospice de la Charité à Lyon).

Hendaye (Basses-Pyrénées). ***S. d'Hendaye,*** 628 lits, Assistance publique de Paris, réservé aux enfants prétuberculeux, anémiés ou déprimés (Dr Camino).

Marseille. ***S. Marin Jean Martin,*** 22 lits (6 à 16 ans).

Middelkerke (Belgique) ***Hospice Roger de Grimberghe,*** abrite les enfants tuberculeux (Dr Verneuil).

Middelkerke, ***Sanatorium du Dr Wettendorf.***

Nice (Alpes-Maritimes), ***Œuvres des enfants infirmes,*** quartier de Montboron, 30 lits.

Ostende (Belgique), ***Sanatorium Saint-Vincent.*** Pour enfants (Dr Delcroix).

Pé-au-Midy, près Paimbœuf (Loire-Inférieure). ***S. du Pé-au-Midy,*** 25 lits (Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre), soins gratuits.

Pen-Bron, près le Croisic (Loire-Inférieure). ***Hôpital marin,*** 300 lits pour scrofuleux de 4 à 15 ans (1 fr. 80 par jour). (Demandes, 2, place de la Duchesse-Anne, à Nantes).

Pornic (Loire-Inférieure). **Sanatorium populaire de Pornic** (pour convalescents et anémiques).

Hôpital marin des Sœurs de l'Immaculée Conception (Enfants scrofuleux).

Le Pradet (Alpes-Maritimes). Station des cures marines (*Œuvre de Villepinte*), 12 lits (2 fr. 50 à 3 fr.).

Roscoff (Finistère). ***S. maritime,*** 80 lits (1 fr. 80 par jour) garçons de 3 à 14 ans, filles de tout âge.

Royan, ***Etablissement de la Triloterie*** (l'été seulement) (25 lits, 65 fr. par mois).

Saint-Trojan, Ile d'Oléron (Charente-Inférieure). 200 lits (1 fr. 70 à 2 fr., les tuberculeux pulmonaires sont exclus ; Paris, 62, rue de Miromesnil).

San Salvadour, près Hyères (Var), 200 lits (3 à 12 ans).

Tours, ***Asile de Clocheville,*** enfants de 4 à 14 ans.

Zuydcoote, près de Dunkerque (Nord), ***Hôpital marin*** 1200 lits (remplace le sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer) pour malades indigents (1 fr. 50 par jour) ou pensionnaires (garçons jusqu'à 15 ans, filles jusqu'à 18 ans) (M. Van Cauwenberghe, maire de la commune).

2° SANATORIUMS PAYANTS

Berck-sur-Mer :

1° ***Institut orthopédique,*** 300 lits (Maison Saint-François-de-Sales (Dr Calot, Dr Fouchet).

2° ***Clinique orthopédique*** (Dr Tridon).

3° ***Institut Notre-Dame-des-Sables.***

4° ***Villa de la Santé, Villa Naïda, Villa normande, Villa Saint-Hilaire, Chalet Belle-Plage, Chalet Ma Cousine, Villa Bon-Secours, Cottage des Dunes,*** etc., etc. (le prix de pension varie de 60 à 125 fr. par mois).

Malo-les-Bains (Nord). 80 lits (3 à 8 fr. par jour, non compris le traitement chirurgical et hydrothérapique) (Dr Villette).

La Baule-Escoublac. ***Institut Verneuil,*** 60 lits (10 fr. par jour), secrétariat général, 4, rue du Général-Foy (pour les prédisposés à la tuberculose).

INTÉRETS PROFESSIONNELS

Proposition de loi tendant à modifier l'article 26 de la loi du 15 février 1902, en ce qui concerne les taxes de **désinfection dans les cas de tuberculose pulmonaire**, *présentée par* **M. Doisy**, *député*.

Exposé des motifs

Le rapport, présenté le 8 octobre à l'Académie de médecine par M. Maurice Letulle, au nom de la commission permanente de la tuberculose, a ramené l'attention publique sur la déclaration obligatoire de la tuberculose pulmonaire ouverte. Avec le rapporteur, nous pensons personnellement que si cette déclaration, suivie de la désinfection, peut être éminemment désirable en soi, elle serait inopérante en l'état actuel de notre législation.

La lutte contre la tuberculose est inséparable de la lutte contre l'alcool, elle n'ira pas sans l'établissement d'un budget particulier de la tuberculose, budget d'assistance et d'hygiène. En attendant le vote de ce budget, quelques mesures de détail peuvent cependant être utilement prises.

A l'heure actuelle, un certain nombre de désinfections sont faites à la suite des déclarations facultatives de tuberculose. Il faut encourager ce mouvement et puisque, à notre sens, la tuberculose est, de toutes les maladies contagieuses, celle qui est la plus redoutable pour notre pays, il est inadmissible qu'elle puisse entraîner une désinfection légalement plus coûteuse que celles de la scarlatine et de la rougeole, par exemple.

Nous n'exagérons rien en plaçant la tuberculose au premier rang des maladies qui déciment notre pays.

La statistique de 1910, publiée tout dernièrement, indique :

3,165 décès par fièvre typhoïde.
13 décès par typhus.
78 décès par variole.
969 décès par scarlatine.
3,717 décès par rougeole.
2,830 décès par diphtérie et croup.
458 décès par choléra asiatique et choléra nostras.
277 décès par fièvre et cachexie paludéennes.
3,517 décès par coqueluche.
5,797 décès par grippe.
1,274 décès par autres maladies épidémiques.

Soit un total de 22,095 décès, contre un total de 85,088 décès par tuberculose. A notre avis, ce total de 85,088 est inférieur encore à la réalité, car nous savons comment les statistiques sont établies : les certificats médicaux réclamés en cas de décès sont loin d'être toujours fournis; la constatation des décès n'existe en France qu'à l'état embryonnaire et la statistique est obligée d'enregistrer, sur un total de 704,770 décès :

101,961 décès sous la rubrique sénilité.

126,457 décès sous la rubrique ensemble des autres maladies.

45,230 décès sous la rubrique maladies inconnues ou mal définies, soit une proportion de 38,81 p. 100 ; ces trois rubriques sont commodes pour déguiser de nombreux cas de tuberculose. Il en est de même de la rubrique « Affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée) » ; malgré les deux mots placés entre parenthèses, bien des décès de tuberculeux y figurent, soit que les secrétaires de mairie y inscrivent d'eux-mêmes les décès sur les renseignements vagues que donne la famille, en venant faire la déclaration de décès, soit que les médecins d'accord avec la famille rédigent un certificat volontairement assez vague pour éviter dans les mairies des indiscrétions que la circulaire du 23 novembre 1893 est impuissante à empêcher.

Tous ceux qui exercent la profession médicale savent à quoi s'en tenir sous ce rapport et il serait à désirer que les constatations de décès fussent faites régulièrement et que les certificats destinés à la statistique fussent envoyés directement par la famille au médecin directeur d'hygiène départemental, que nous réclamons.

Dans tous les cas, il nous suffit de comparer ces deux chiffres : 85,088 décès par tuberculose et 101,557 décès par affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée), pour nous étonner et nous donner l'intime conviction que la proportion doit être renversée.

Quoi qu'il en soit, même en considérant les données de la statistique comme exactes, il ressort que la tuberculose a occasionné, en 1910, 217 décès pour 100,000 habitants, alors qu'elle n'en a causé en 1909 que :

168 en Allemagne ;
166 en Italie ;
162 en Espagne ;
160 dans les Pays-Bas ;
146 en Angleterre ;
139 en Belgique.

Chez nous, sur 100 Français mourant de vingt à trente-neuf ans, plus de 42 meurent de la tuberculose ! Rien donc de ce que nous ferons pour diminuer la contagion ne sera inutile.

La mesure que nous proposons aujourd'hui sera acceptée avec plaisir puisqu'elle ne s'adresse qu'à des déclarants bénévoles.

L'article 26 de la loi du 15 février 1902 a prévu des taxes de remboursement pour les désinfections opérées par les soins du service officiel. Ces taxes ont été établies par les articles 22 et suivants du décret du 10 juillet 1906. Alors que l'article 22 de ce décret établit pour les maladies à déclaration obligatoire des maxima fixés par le tableau suivant :

Dans les communes de moins de 5.000 habit.	3 »	p. 100
Dans les communes de 5.000 à 20.000 —	2 50	—
Dans les communes de 20.000 à 100.000 —	2 »	—
Dans les communes de plus de 100.000 —	1 50	—
Paris.................. .... —	1 »	—

De la valeur locative de l'ensemble des locaux dont dépend la pièce occupée par le malade.

et indique que si la taxe à percevoir en vertu de ce tarif dépasse 30 francs par pièce soumise à la désinfection totale, elle est réduite d'office à ce maximum, — l'article 28 de ce même décret donne aux conseils généraux et aux conseils municipaux le droit de fixer, sans qu'il y ait des maxima indiqués, les tarifs à appliquer aux opérations de désinfection dans les cas autres que ceux qui entraînent une obligation légale.

Dans les Ardennes, nous avons été assez heureux (conseil général, séance du 18 août 1908) pour obtenir les mêmes tarifs, qu'il s'agisse de désinfections obligatoires ou de désinfections facultatives. Notre service n'a fonctionné qu'à partir du 2e semestre 1909. Malgré cela :

En 1910, nous avons, sur un total de 272 désinfections, enregistré 53 désinfections sur déclarations facultatives et demandes spontanées ;

En 1911, nous en avons enregistré 106 sur un total de 293, soit plus de 36 p. 100.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants que la plupart de ces désinfections facultatives ont lieu pour tuberculose.

Nous voudrions que partout la tuberculose, tout au moins, jouît du traitement de faveur accordé aux maladies visées par l'article 4 actuel, et c'est dans cet espoir que nous présentons le texte ci-dessous.

Proposition de loi

Article unique. — Il est ajouté au paragraphe 4 de l'article 26 de la loi du 15 février 1909, devenu le paragraphe 6 par suite de la loi modificatrice du 22 juin 1906, la phrase suivante :

« Le tarif à appliquer aux opérations de désinfection dans les cas de tuberculose pulmonaire ne peut être supérieur au tarif arrêté pour les maladies visées à l'article 4 (1). »

(1) Il faudrait rédiger :
« ... visées à l'article 4, paragraphe 1 », si notre proposition du 8 novembre était acceptée.


POUGUES-LES-EAUX
à 240 Kilomètres de PARIS - Trajet en 3h W-R
1er JUIN — 30 SEPTEMBRE
STATION des NEURASTHÉNIQUES
des DYSPEPTIQUES
et de toutes les ATONIES et ASTHÉNIES organiques
(Estomac, Foie, Intestins) DIABÈTE, ANÉMIE, GOUTTE, GRAVELLE
CURE de REPOS, CURE de RÉGIME, CURE d'AIR
CASINO
SPLENDID-HOTEL (1er Ordre)
THEATRE
Chambres et appartements avec salles de bains
Cie DE POUGUES
15, Rue Auber PARIS
L'Eau Minérale Naturelle Reconstituante de
St-LÉGER POUGUES ALICE
se trouve en vente partout.
SEDGWICK Sc

CHRONIQUE DES LIVRES

Thérapeutique des maladies infectieuses, par MM. Garnier, Nobécourt, Noc, P. Lereboullet (Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot, 1913, 1 vol. petit in-8, 650 pages avec figures, cartonné, 12 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. Paris).

La Bibliothèque de thérapeutique dirigée si activement par MM. Gilbert et Carnot vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui traite de la *Thérapeutique des maladies infectieuses*. Après avoir fait connaître dans un précédent ouvrage les médications microbiennes en général il était indispensable d'étudier pour chaque maladie infectieuse, le traitement qui leur convenait.

Dans ce nouveau livre, nous voyons tout d'abord un exposé synthétique de Garnier sur les médications anti-infectieuses, spécifiques d'abord, symptomatiques ensuite ; puis l'exposé envisage chaque infection en particulier. Dans la première partie, Nobécourt étudie dans tous ses détails la thérapeutique des maladies de l'enfance, fièvres éruptives et autres, à laquelle ses aptitudes l'ont particulièrement préparé. Puis Noc consacre un grand nombre de pages aux divers procédés de traitement des infections d'origine exotique : peste, choléra, dysenterie amibienne, paludisme, trypanosomiases, etc... Et l'on arrive au traitement de la tuberculose où toutes les méthodes les plus modernes, biologiques et autres, sont exposées avec précision, clarté, et dans un sens essentiellement pratique par P. Lereboullet.

Enfin l'étude des maladies infectieuses de l'adulte a été confiée à M. Garnier, dont la compétence à cet égard est bien connue.

Bref, ce volume nouveau, par la nature des sujets traités, par les noms des auteurs qui se sont attachés à sa rédaction, mérite d'entrer dans le lot des livres de chevet que doit avoir auprès de lui tout praticien, soucieux de faire bénéficier ses malades des découvertes récentes dans le domaine de la thérapeutique. Inutile de lui prédire le succès qui lui est déjà assuré.

C. Dopter.

Traité de Thérapeutique pratique, publié sous la direction de A. Robin. Tome V, 1912, 1 vol. gr. in-8 de 700 pages ; br. 18 fr., cart. 20 fr. (*Vigot frères*, à Paris).

Le traité de Thérapeutique pratique, publié sous la direction du professeur Albert Robin et qui a eu, en son temps, un grand et légitime succès, renaît de ses cendres, transformé sur de très nombreux points et avec une nombreuse collaboration nouvelle. Ce traité de thérapeutique paraît en cinq volumes.

Le premier volume paru porte le n° V. Il est relatif aux spécialités (maladies du nez, du larynx, des dents, des organes génitaux et de la peau). Le nom et la valeur des collaborateurs. (Bourgeois, Lubet-Barbon, de Lapersonne, Valude, Terrien, Kalt, Chevallereau, Hugenschmidt, Siredey, Cathelin, Hallopeau, Gaucher, Thibierge Hudelo, Balzer, de Beurmann, Sabouraud, Queyrat, etc.) indiquent, mieux que tout éloge, ce qu'un pareil livre contient de renseignements pratiques et d'expérience clinique.

P. Carnot.

Traité de l'examen des crachats, par F. Bezançon et F. de Jong. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 300 pages avec pl. coloriées 10 fr. (*Masson et Cie*, édit., Paris).

Le présent traité est écrit par des auteurs qui sont, à la fois, hommes de laboratoire et cliniciens. Il a donc la double valeur d'un traité « vécu » lorsque, partant de la clinique, il tire des conclusions bactériologiques ou chimiques, ou que, partant du laboratoire, il applique des notions précises à divers points de diagnostic ou de pronostic clinique.

Pour les maladies pulmonaires, l'examen des crachats a la même valeur que l'examen des urines pour les maladies du rein, l'examen des selles pour les maladies digestives. De l'appréciation minutieuse des crachats dépendent des notions fort importantes. Certaines sont déjà connues et appréciées à leur valeur. D'autres sont nouvelles et apportent une contribution importante des auteurs.

C'est ainsi qu'au point de vue bactériologique, on connaît les méthodes d'ensemencement du crachat pneumococcique de Bezançon et Griffon, les méthodes d'homogénéisation de Bezançon et Philibert pour la recherche du bacille de Koch etc.

Au point de vue histochimique, les auteurs insistent sur l'exsudat séro-albumineux, avec aspects en réseaux qui, dans le crachat pneumonique, en imposa longtemps à tort pour de la fibrine, celle-ci étant à peu près absente du crachat pneumonique et ces leucocytes polynucléaires n'y apparaissant guère eux-mêmes qu'à la convalescence.

Les cellules éosinophiles de l'asthme ont une spécificité rigoureuse sur laquelle les auteurs insistent pour appuyer la conception de l'asthme toxique et pour diagnostiquer cliniquement l'asthme vrai.

Le crachat tuberculeux permet parfois de préciser (moins qu'on ne le penserait peut-être) les formes évolutives de la tuberculose.

De belles planches en couleur illustrent ce volume qui rendra de grands services à tous ceux qui veulent appuyer et renforcer la clinique par les examens de laboratoire.

P. Carnot.

Conférences préparatoires au concours pour l'École du service de santé militaire (Lyon) par P. Busquet, médecin-major de 1re classe. 1 vol. gr. in-8, 12 fr. (*Vigot frères*, à Paris).

Les qualités maîtresses de ce livre sont l'ordre, la clarté, la simplicité. L'auteur ayant fait, pendant plusieurs années, des conférences de préparation à l'examen d'entrée à l'École de Lyon, s'est rendu compte des besoins des candidats. Aussi, laissant de côté les théories controversées, a-t-il fait un exposé très complet des notions définitivement acquises sur chaque point du programme.

Il a enrichi son texte de tout ce qui peut frapper l'esprit et la mémoire, figures, tableaux et surtout schémas, dont la plupart sont originaux et fort suggestifs. Il a rendu, ainsi, très compréhensibles à tous les questions de physiologie, d'histologie et de pathologie générale, qui paraissent si ardues aux débutants.

Enfin, et ce n'est pas là, une des moindres qualités du livre, l'exposé logique fait de chaque question montre aux candidats comment ils doivent composer la question, l'ordonner, mettre en relief les points essentiels, ne pas donner trop de place aux détails au détriment de l'ensemble et leur permet d'acquérir ainsi les qualités d'exposition qui font, en grande partie, les bonnes copies.

Ce livre répond donc à un besoin et il n'est pas douteux qu'il ne devienne le vade-mecum de tous les candidats à l'école de santé militaire.

V. Raymond.

NOUVELLES

Déclaration obligatoire de la tuberculose. L'opinion du syndicat d'Oran. — (*Réponse du Dr Jouty, secrétaire général, à M. le président de l'Union des syndicats médicaux de France*). — En réponse à votre demande au sujet de la déclaration obligatoire de la tuberculose, je ne puis, pour le moment, que vous faire connaître mon opinion personnelle, me réservant de demander celle de mes confrères à notre prochaine Assemblée générale.

J'ai la conviction que la déclaration par le médecin, ou par toute autre personne, ne sera pas suivie de l'application des mesures vraiment efficaces, contre la dissémination des germes et la contamination possible des personnes vivant dans l'entourage du malade. Seul l'isolement de ce dernier et les désinfections qu'il comporterait dès la constatation des premiers symptômes éviteraient la contagion.

En outre, obligé de déclarer la nature de l'affection que présente son malade, le médecin se verrait contraint de de violer le secret professionnel qu'on lui a cependant enseigné de garder. Il perdrait ainsi la confiance de ses malades et ses intérêts professionnels se trouveraient de ce fait considérablement lésés.

Le médecin n'est pas un agent délégué par la Société pour l'œuvre d'hygiène sociale. Il a un rôle d'ordre privé : il se doit entièrement à son client et rien qu'à lui. Si l'obligation de la déclaration s'étend un jour ou l'autre à toutes les maladies contagieuses qu'il observe journellement, à la syphilis notamment qui a bien aussi une importance sociale, je suppose, on arriverait, en abolissant complètement le secret professionnel, à transformer le médecin en une sorte d'officier ministériel et à instituer un enregistrement des actes médicaux comme il existe un enregistrement des actes civils. Peut-être verrons-nous cette nouvelle administration fonctionner dans une société future où un ministère de la santé publique aura su imposer à tous les individus l'observation rigoureuse des règles d'hygiène, après les avoir acclimatées dans les mœurs. Mais nous sommes à coup sûr encore très éloignés de cet âge d'or de l'hygiène sociale.

La déclaration obligatoire de la tuberculose par le médecin suppose l'établissement d'un contrôle du diagnostic.

En effet, l'entrée en vigueur d'une prescription légale laisse supposer que l'État dispose de tous les moyens nécessaires pour dépister et punir ceux qui désobéissent à la loi. Or, je ne vois pas de quelle façon l'Etat pourrait exercer un contrôle sur l'action médicale. Le médecin, pour sauvegarder ses intérêts en même temps que ceux de ses malades, peut se refuser en effet à suivre une telle prescription et se voir infliger une sanction pénale. Mais pour se défendre il n'aura qu'à alléguer une erreur de diagnostic qui est toujours admissible et le tour sera joué.

Aussi pour tous ces motifs, la déclaration obligatoire de la tuberculose, dans l'état actuel de notre organisation sociale et des rapports des médecins avec leurs malades, me semble-t-elle *inutile* et *impossible*.

Si l'Etat veut manifester de si louables intentions en matière de prophylaxie de certaines maladies contagieuses que le médecin lui signale comme étant de véritables fléaux sociaux qui appauvrissent lentement la race et menacent la vitalité de la nation, qu'il s'attaque donc, non pas au mal, mais à ses causes que nous lui avons si souvent indiquées, non pas à la tuberculose en elle-même, c'est l'affaire des médecins, mais à l'alcoolisme et à toutes les causes de misères physiologiques.

Que l'État, protecteur de la santé publique, en somme, fasse son devoir. Les médecins feront le leur.

Propagande de l'hygiène dans le peuple. — Le comité central autrichien pour la lutte contre la tuberculose, a résolu, sur l'initiative de l'inspecteur conseiller d'Etat, le Dr Winter, et du privatdocent le Dr Yellinek, d'instruire le peuple par le cinématographe. On lui fera connaître par ce moyen la nature et la prophylaxie de la tuberculose à l'instar des diverses conférences populaires qui furent faites à l'Exposition internationale de Dresde par le Dr Yellinek.

Ce moyen de propagande est excellent, surtout par sa tendance. Il s'efforce d'atteindre les couches profondes du peuple. En France, l'enseignement, même « populaire », est en général plus subjectif qu'objectif, et s'adresse le plus souvent à des auditeurs qui sont toujours les mêmes et qui ne sont pas toujours suffisamment ceux qu'il faudrait instruire. L'enseignement devrait être *centripète*, alors qu'il est trop souvent *centrifuge*. Il attire des gens qui viennent rendre hommage au conférencier ; il ne va pas au-devant de ceux qu'il faudrait atteindre dans leurs propres milieux.

Nouvelles Universités en Hongrie. — La chambre des députés a voté la loi décidant la création de deux nouvelles Universités hongroises : à Debreczin et à Presbourg. Les professeurs déjà désignés ont été envoyés à l'Étranger pour se préparer à leur prochain rôle dans le nouvel enseignement.

Un nouveau sanatorium en Allemagne. — A Rappenan, près d'Heidelberg, a été inauguré un sanatorium pour la chirurgie tuberculeuse (maladies des os, des articulations et des glandes). La direction en est confiée au professeur Vulpius, d'Heidelberg.

A côté du traitement chirurgical et orthopédique, le nouvel établissement est organisé pour la cure d'air, pour les bains de lumière naturelle et artificielle.

Billet de banque antiseptique. — D'après le *Courrier médical* la vieille banque nationale de Spokane (État de Washington) a lancé le billet de banque antiseptique. Elle a déjà émis pour près d'un demi-million de francs de ces billets qui sont signés avec une encre composée, pour une partie importante, d'acide phénique, dont s'imprègne le papier et qui tue instantanément les germes les plus vigoureux.

Vœux du syndicat des médecins de la Seine. — Le Syndicat des médecins de la Seine :

Considérant que la déclaration *post mortem* d'une maladie contagieuse est rendue inutile par la déclaration obligatoire au cours de cette maladie, suivant les prescriptions de la loi de 1902.

Considérant que cette nouvelle forme de déclaration *post mortem* ne saurait, dès lors, s'appliquer qu'à des affections dont la déclaration n'est pas aujourd'hui obligatoire et étend, par conséquent, la déclaration à des maladies dont la liste est encore indéterminée ;

Considérant qu'il y a dans les mesures projetées un nouveau et plus grave moyen d'aboutir à la violation du secret professionnel et à la déclaration effective de la tuberculose ;

Repousse toute obligation de déclaration *post mortem* et demande, comme il l'a déjà fait : la désinfection après chaque décès et après chaque changement de locataire.

Demande que cette désinfection soit effectuée en de telles conditions que la santé publique soit effectivement protégée et défendue, contre la contamination toujours possible à la suite des simulacres de désinfection aujourd'hui en honneur et qui aboutissent si souvent à des mesures vexatoires pour le public.

NOUVELLES (*Suite*)

Officiers de l'Instruction publique. — *Docteurs en médecine* : MM. Agasse-Lafont, Archambault, Beauregard, Bellemanière, Bezançon, Biard, Bigaignon, Blancher, Bouché, Bouvet, Bralant, Bretonville, Bridier Brisard, Bué, Calmeau, Céry, Chabanon, Charlier, Charpentier, Chaumont, Cornu, Corson, Cousergue, Debève, Delangle, Delanoé, Delhaye, Despeignes, Deyler, Dhers, Dhoste, Dupard, Dupont, Durand, Escudié, Etesse, Fabre, Falvard, Ferraton, Filandeau, Flous, Foucherand, Fournier, Ganzinotty, Gautier, Germaix, Girard, Glaise, Govin, Guedj, Mlle Mamilton, Houdoux, Imhoff, Izoard, Jan, Jobard, Jusseaume, Keraudren, Kuborn, Labadie-Lagrave, Laignier, Lallement, Larroussimie, Lassablière, Laval, Lavielle, Leblanc, Lemaître, Léméré, Lhoste, Loque, Loumeau, Luton, Malapert, Mallet, Mangon, Manheimer-Gommès, Margouliss, Merklen, Métayer, Milliot, Mircouche, Mocquot (Gabriel), Mongin, Monod (Eugène), Montel, Mousson-Lanauze, Mozac, Netter, Oppenheim, Panel, Papillon, Mlle Peytal, Phelippot, Philipes, Picou, Pinard, Planel, Porquet, Pothet, Poulain, Prieur, Rapine, Rigal, Roesch, Roger, Roumaillac, Roux, Rozier, Prieur, Sagot, Salanoue-Ipin, Salmon (Eugène), Santi, Schwob, Serégé, Sevin, Simon, Stef, Tellier, Theuveny, Toussaint, Traby, Trébosc, Trémolières, Tribouveau, Valentin, Vichot, Voirin, Vrain, Weil (Léon), Weiller, Weydenmeyer, Wurtz.

Médecins-dentistes, chirurgiens-dentistes : MM. Antoine, Bigaignon, Bulache, Devauchelle, Fromaigeat, Hénique, Levêque, Mme Pottier, Sorré.

Pharmaciens : MM. Abou, Arnoux, Artus, Borel, Bourdeau, Brunel, Coindard, Deguiry, Delhorde, Ducatte, Garnal, Givois, Grandpierre, Huguier-Truelle, Lafont, Laurencin, Leclère, Le Dévôt, Loisel, Martin (Adolphe), Martin (Henri), Mathurin, Noguès, Pevrimond-Trouchet, Puy, Rolland, Rosseloty, Vedel de Winter.

Sages-femmes : Mmes Dupuch, Murat.

Divers : MM. Bloch (secrétaire administrateur de la société de l'hygiène de l'enfance à Paris). Duny (secrétaire général du dispensaire antituberculeux à Reims), Flament (directeur-économe des hospices de Condé-sur-Escaut (Nord), Haran (fabricant d'instruments de chirurgie à Paris), Hugard (fabricant d'instruments de chirurgie à Maisons-Alfort), Jacquinot (régisseur des hospices civils de Lyon), Kirsch (trésorier de dispensaire antituberculeux à Paris), Sozio (administrateur des hospices de Grenoble).

Officiers d'académie. — *Docteurs en médecine* : MM. Abadie d'Adhémard de Santagnac, Alleaume, Auchier, Auclert, Baillon, Bain, Barge, Barlerin, Barthout, Basset, Benoist, Bernadac, Berthelon, Bertheraud, Bertrand (Georges), Bertrand (Henri), Bézos, Bichat, Blanchetière, Blanquinque, Boda, Boigey, Bonnenfant, Bonnet (Auguste), Bonnet (Lucien), Bonniot de Ruisselet, Boutes, Brousse, Canac, Canu, Carbonell, Cottin, Cazeneuve, Chaintre, Chaix, Champion, Chapon, Charcellay, Chatot, Chausserie,Laprée, Chauvaud de Rochefort, Chauvin, Chevelle, Cleret, Cogrel, Conte, Danès, Dechy, Delmas, Deselozeaux, Differdange, Dubois, Duclaud, Dufaur, Duguet, Dullin, Dutheil, Duvernoy, Enguehard, Escande, Fabre, Faucompré, Fauverghe, Feit, Ferreux, Ferron, Florand, Fouqueau, Fréal, Gantois, Gayraud, Gazave, Georges, Girard, Mlle Godreau, Goffart, Gouzy, Grandclément, Grandgirard, Grando, Guérin, Guillemin, Guilly, Gurcel, Haviez, Henriet, Iribarne, Jardel, Jourdan, Judet, Jumentié, Labeyrie, Laboisne, Lagarde, Lantzenberg, Larcher, Larrouy, Le Gentil, Legros, Le Jemtel, Léné, Lenourichel, Le Quang-Trink, l'Herminier, Loup, Magniez, Maillard-Brune, Maricot, Méry, Michel (Alexandre), Michel (Henri), Michel (Lambert), Millet, Millot, Moity, Molard, Morin, Neveu, Olive, Ossovetsky dit Osso, Paynel, Percerot, Perrineau, Pestel, Petit (Albert), Picard, Poitevin, Ponsoye, Poullain, Pouy, Pratbernon, Recouli, Rigollet, Robert (Georges), Robert (Jean), Rochette, Roquetanière, Roullet, Rousseau-Decelle, Roussel, Roy, Samson, Salin, Salsac, Savornin, Segond, Sentes, Serrières, Sesboué, Simonneau, Sirot, Surjus, Surtouques, Tansard, Traubmam, Thévenot, Thomas, Touchot, Touillon, Verger, Vergnes, Versepuch, Vidal, Viroulaud, de Viville, Voix.

Médecins-dentistes, chirurgiens-dentistes : MM. Bonin, Château, Costa, Dauzier, Delage-Damon, Domergue, Duclot, Eymard, Gibert, Gouipl des Pallières, Lasnier, Louvet, Malville, Nordmann, Orbecchi, Ferers, Phelipeau, Picamal, Plouvin, Sauvanet, Vallery.

Pharmaciens : MM. Ader, Aufaure, Aupetit, Bagros, Barbier, Bayart, Bernay, Besson, Bianchi, Blanc, Blanchard, Bot, Bouillac, Bouchelier, Brégère, Breton, Brun, Buisson, Cabet, Camus, Cauquil, Costes, Courcelle, Daigre, Damis, Darie, Daupez, Delauney, Derivaux, Durin, Estève, Faucher, Ferré, Forestier, Fort, Fréno, Gardiol, George, Giralt, Giraud, Girgon, Greiner, Huard, Hugon, Jouve, Ladiray, Lambert, Lautissier, Lemoine, Le Naour, Liely, Liron, Masson, Massot, Maurin, Missonnier, Monmarson, Mouliets, Péan, Perroud, Petit, Pichot, Pillet, Pons, Poupon, Poytevin, Presty, Rambois, Raphelis, Richard, Roussel, Rousselet, Roussy, Roux, Roy, Rozier, Schmidt, Sicard, Taurand, Terrasson, Trouvé, Vallée, Ventre, Vigouroux, Zimmermann.

Sages-femmes : Mmes Cacciutollo, Chapelle, Chaubaron, Couturier, Daniélou, Frémendity, Lefebvre, Staub, Vinchon.

Divers : Mme Ardouin (directrice du sanatorium de Fauras à Rochefort) ; M. Aubin (secrétaire de l'asile d'aliénés de la Sarthe) ; Mme Aurès (surveillante à l'hôpital Beaujon) ; MM. Bocquet (directeur économe de l'hôpital d'Annecy) ; du Bois-Halbran (sous-directeur de la maison nationale de Saint-Maurice) ; Mlle Bourdarel (surveillante de l'œuvre des enfants à la montagne de Saint-Etienne) ; Boyer (directeur de l'institution de sourds-muets de Saint-Jean de la Ruelle) ; Mme Calame (directrice de clinique chirurgicale à Belfort) ; Choulant (gérant du dispensaire antituberculeux du Havre) ; Mlle Duc (sœur hospitalière à l'hospice de la Charité à Lyon) ; MM. Dutrey (receveur des hospices de Béziers) ; Ebrard (économe de l'hospice de Manosque) ; Eon (secrétaire de la direction de l'asile départemental d'aliénés de Saint-Méen à Rennes) ; Mme Fagniez (fondatrice du sanatorium de Meudon-Bellevue) ; Mme Guille (directrice de clinique ophtalmologique au parc Saint-Maur) ; MM. Herblot (économe des hospices de Bourges) ; Jeagler (économe honoraire de l'asile départemental d'aliénés de Saint-Dizier) ; Jeannin (économe d'établissement ophtalmologique à Paris) ; Mme Lafontaine (directrice de l'institution de sourds-muets et aveugles du Rhône) ; MM. Larue (directeur de l'établissement thermal de Bourbon-Lancy) ; Lauret (receveur des hospices de Rodez) ; Lefèvre (receveur de l'hospice d'Alençon) ; Lombard (économe à l'hospice d'Hyères). Mlle Martin (infirmière à Paris). MM. Murat (économe au sanatorium de Banyuls-sur-Mer) ; Pichon (employé au laboratoire de la Faculté de Lille) ; Pigeard (receveur de l'hospice de Senlis) ; Quentelot (économe de l'hospice de Rethel) ; Raveau (gérant de pharmacie à Cherbourg) ; Reynaud (chimiste à Chantilly) ; Robert (directeur de l'hôpital d'Albi) ; Roger (économe de l'hospice Saint-Brice à Chartres). Mlle Rouer (surveillante en chef de

NOUVELLES *(Suite)*

la maison de santé à Neuilly-sur-Seine) ; Mme Santé (surveillante à l'asile de Villejuif) ; Mme Sault (directrice de sanatorium à Nîmes). MM. Topin (secrétaire général des hospices de Saint-Quentin) ; Tranier (secrétaire de la commission administrative de l'hospice de Sarriano, Vaucluse) ; Vasselet (secrétaire de la direction de l'asile d'aliénés de Bassens, Savoie).

Officiers d'académie au titre de l'expédition au Maroc : Dr Beau (médecin-major de 2e classe) ; M. Bélair pharmacien aide-major de 1re classe ; Dr Jacquin, médecin-major de 2e classe ; Dr Lecercle, médecin-major de 2e classe ; Dr Ligouzat, médecin-major de 1re classe ; Dr Peltier, médecin-major de 2e classe.

Exposition pour le bien-être des enfants. — On prépare à Montréal (Canada) une exposition d'hygiène infantile, aux soins de laquelle travaillent avec ardeur MM. Atherton et l'abbé Maurice. Quand on sait que 55 p. 100 des enfants nés à Montréal meurent avant l'âge de cinq ans, on comprend la nécessité de combattre par tous les moyens cette excessive mortalité infantile.

Les différents objets seront répartis en dix sections :

1° La santé de l'enfant ; 2° le logement de l'enfant ; 3° l'enfant à l'école ; 4° la vie morale et religieuse de l'enfant ; 5° les récréations de l'enfance ; 6° l'enfant à la ville ; 7° l'enfant devant la loi ; 8° la vie sociale de l'enfant ; 9° l'enfance normale ; 10° œuvres diverses de philanthropie. On recommande l'envoi de dessins, gravures, diagrammes ; des conférences seront faites sur les principales questions qui intéressent la défense de l'enfant.

Jardins d'enfants. — Le mot vient de Belgique, croyons-nous. Il est charmant et dit parfaitement ce qu'il veut dire. Dans les « jardins d'enfants », on laisse croître les tout petits comme s'ils étaient des plantes délicates. De l'air, de la lumière, c'est le programme, avec quelques heures de récréation et de leçons très simplifiées.

Au nouveau lycée de jeunes filles Victor Duruy, boulevard des Invalides, fonctionne, pour les tout petits, un jardin d'enfants avec application de la méthode de Frœbel.

La ville de La Rochelle va inaugurer des jardins d'enfants. C'est au lycée même qu'ils s'ouvriront.

Les enfants seront admis à partir de l'âge de trois ans dans la nouvelle division, qui sera dirigée par une maîtresse spécialement préparée pour développer chez eux les facultés naissantes et les bonnes habitudes, selon les méthodes de Pestalozzi et de Frœbel.

Le « jardin d'enfants » comprendra une salle de travail, avec matériel spécial et approprié, un vestiaire-lavabo, une grande salle de jeux et d'évolutions, et, pendant la belle saison, un véritable jardin permettra de varier les jeux et les petits travaux des élèves.

Renouvellement partiel des commissions de l'Académie de médecine. — *Membres des commissions des correspondants nationaux et étrangers :* pour la première division, MM. Laveran, Chauffard ; pour la 2e division, MM. Lucas-Championnière, Doléris, Jalaguier ; pour la 4e division MM. Grimbert, Bourquelot.

Membres de la commission des associés nationaux et étrangers ; MM. Balzer, Roger, Dastre, Vaillard, Pozzi, Ribemont-Dessaignes, Kaufmann, Béhal, Gariel.

Membres des commissions permanentes : des épidémies, MM. Chantemesse, Vaillard ; *des eaux minérales,* MM. Hanriot, Robin, Grimbert ; *des remèdes secrets,* MM. Meillère, Vallin ; *de la vaccine,* MM. Porak, Wurtz; *de l'hygiène de l'enfance,* MM. Richelot, Porak ; *de la tuberculose,* MM. Achard, Bucquoy, Hayem, Widal ; *de la commission du prix Audiffred,* MM. Le Dentu, Mosny.

La Mutuelle Médico-Pharmaceutique Liégeoise. — Cette société clôture son année 1912 avec 265 membres, une section de retraite, une caisse d'invalidité. Son actif s'élève à plus de 20.000 francs. Ses cotisations annuelles chiffrent 10.000 francs environ. Dans l'année écoulée, la société a indemnisé 22 médecins, 11 pharmaciens, 17 accoucheuses, 1 dentiste. La moyenne de jours de chômage pour maladie ou accident est de 4,6 par membre. 6200 francs de secours ont été alloués. S'adresser pour renseignements au Dr René Ledent, à Kinkempois, Liége, secrétaire général.

L'air de Paris. — MM. Sartory et Marc Langlais, après avoir étudié les poussières et microbes des rues et places de Paris, viennent de poursuivre leurs recherches sur la composition de l'air qu'on respire dans les souterrains du métropolitain.

Place d'Italie (souterrain) leurs prises ont fourni des chiffres variant entre 60 et 140 000 bactéries. Place de l'Étoile : 900 à 2 400 dans l'après-midi. 90 000 à 270 000 aux heures d'affluence.

Le matin, les wagons de première classe donnent de 1 200 à 2 000 bactéries ; ils en fournissent de 15 000 à 30 000 aux heures d'entassement.

Dans les wagons de deuxième classe, on trouve 6 000 à 8 000 bactéries le matin : de 70 000 à 120 000 le soir.

L'air des églises a fourni ces chiffres moyens :

	Semaines	Dimanches
Notre-Dame	8 000	66 000
Saint-Germain-des-Prés	9 000	78 000
Saint-Germain-l'Auxerrois	950	32 000
Notre-Dame-des-Victoires	3 400	10 500
Saint-Augustin	3 150	7 800
Saint-Honoré-d'Eylau	2 700	10 800

Nous sommes loin des chiffres de prises d'air dans les grands magasins (de un à trois millions, les jours d'exposition).

Les médecins des troupes coloniales. — L'École principale du service de santé de la marine instruit également les élèves destinés au service de santé des troupes coloniales et les uns et les autres doivent accomplir avant leur entrée à l'école une année de service dans les équipages de la flotte.

Si cette préparation militaire convient aux élèves destinés à la marine, par contre elle ne donne aux élèves qui doivent être versés dans les troupes coloniales aucune connaissance des règlements militaires de l'armée de terre et ne les entraîne nullement aux exercices d'équitation.

Le département de la guerre s'est plaint de leur insuffisance aux exercices militaires. Un décret vient de disposer que ces jeunes gens au lieu de passer un an comme matelots infirmiers, accompliront une année de service dans un corps de troupe, aux conditions ordinaires, avant leur entrée à l'École.

Vacance des bureaux d'hygiène d'Amiens et d'Avignon. — La vacance de la place de directeur des bureaux municipaux d'hygiène est déclarée ouverte pour les bureaux d'Amiens et d'Avignon.

Les traitements sont respectivement fixés à 5.000 francs pour la ville d'Amiens et à 4.200 pour la ville d'Avignon.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 3 février 1913, pour adresser au ministre de l'intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures.

A la demande est jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent en outre demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 22 janvier 1913. — Question : « Artères intercostales. — Symptômes et diagnostic de la péritonite tuberculeuse à forme ascitique. »

MM. Gineste, 11 + 18 = 29 ; Fitte, 14 + 21 = 35 ; Ramadier (H.) 13 1/2 + 21 = 34 1/2 ; Jamin, 14 + 20 = 34 ; Bordet, 17 + 25 = 42 ; Perin (Lucien), 12 + 19 = 31 ; Buquet, 14 + 21 = 35 ; Lesage, 14 + 20 = 34 ; Mazzoléni, 13 + 20 = 33.

Séance du 24 janvier 1913. — Question : « Muscles ptérygoïdiens (sans la physiologie). — Fractures de l'extrémité supérieure de l'humérus (symptômes et diagnostic). »

MM. Vérut, 13 + 21 = 34 ; Ollier 12 + 18 = 30 ; Grandjean, 14 + 21 = 35 ; Baudet, 13 + 22 = 35 ; Braine, 16 + 22 = 38 ; Bourgeois, (Maurice), 15 + 19 = 34 ; Boirac, 12 1/2 + 21 + 33 1/2 ; Oulié, 12 + 19 = 31 ; Manne, 13 + 17 = 30.

Séance du 25 janvier. — Question : « Nerf facial dans son trajet intrapétreux. — Infarctus pulmonaires. »

MM. Lascombe, 15 + 21 = 36 ; Weiss, 13 1/2 + 20 = 33 1/2 ; Chatellier (Henri), 14 + 24 = 38 ; Malet (Louis), 11 + 18 = 29 ; Humbert, 13 + 20 = 33 ; Moulonguet 14 + 21 = 35 ; de Gaudart d'Allaines, 13 + 20 = 33 ; Galland, 13 + 23 = 36 ; Duter, 13 + 21 = 34 ; Delotte, 14 + 19 = 33.

Séance du 27 janvier 1913. — Question : « Anatomie macroscopique du canal déférent. — Symptômes et diagnostic de l'orchite blennorragique. »

MM. Vazeux, 10 + 17 = 27 ; Butin, 12 + 19 = 31 ; Picard (Pierre), 14 + 23 = 37 ; Barbary, 14 + 22 = 36 ; Lamare, 14 + 20 = 34 ; Huc (Édouard), 13 1/2 + 17 = 30 1/2 ; Levesque, 11 + 18 = 29 ; Laburthe-Tolra, 10 + 17 = 27.

Séance du 28 janvier. — Question : « Calices et bassinet. — Diagnostic des hématuries rénales. »

M. Gerber, 12 + 18 = 30 ; Mlle Athanassiu, 14 + 24 = 38 ; M. Penot, 11 + 19 = 30 ; Mlle Leven, 13 + 21 = 34 ; MM. Lefranc, 16 + 24 = 40 ; Bloch, 12 + 21 = 33 ; Lévi-Franckel, 13 + 22 = 35 ; Parcheminey, 12 + 17 = 29 ; Hufnagel' 11 + 19 = 30 ; Binet (Léon), 16 + 21 = 37.

Répartition dans les services hospitaliers de MM. les élèves internes et externes en médecine pour 1913-1914. — MM. les élèves internes et externes en médecine actuellement en fonctions et ceux qui ont été nommés à la suite des derniers concours sont prévenus qu'il sera procédé, aux jours et heures fixés ci-après, dans la salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères, à leur répartition dans les établissements de l'administration.

MM. les internes et internes provisoires le mercredi 12 février à 2 heures, pour entrer en fonction, ceux des 1re, 2e et 3e années le 15 février et ceux de 4e année le 1er mai.

MM. les externes : ceux de 8e et 7e années (militaires), de 6e, de 5e et de 4e années (externes ayant été reçus de 1905 à 1909) le lundi 17 février, à 2 heures ; ceux de 3e année (externes reçus en 1910) le mercredi 19 février, à 2 heures ; ceux de 2e année (externes reçus en 1911) le vendredi 21 février à 2 heures ; ceux de 1re année (reçus en 1912) le mardi 25 février, à 2 heures.

Stage hospitalier. — Le choix des services hospitaliers pour la période comprise entre le 1er mars et le 30 juin 1913 aura lieu les mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 février 1913 à huit heures du matin, dans le petit amphithéâtre de la Faculté. MM. les élèves seront appelés par lettre de convocation individuelle.

Facultés de médecine. — MONTPELLIER. — M. Grasset, professeur de Clinique médicale a été nommé, sur sa demande, à partir du 1er février 1913, professeur de pathologie et thérapeutique générales en remplacement de M. Rauzier.

M. Rauzier, professeur de pathologie et thérapeutique générales a été nommé, sur sa demande, à partir du 1er février 1913, professeur de clinique médicale.

LYON. — M. le Dr Moreau, agrégé, est présenté en première ligne pour la chaire de botanique et matière médicale, vacante par la mise à la retraite de M. le Pr Beauvisage.

Concours des asiles. — Le jury est constitué comme suit :

Président. — M. Granier, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur.

Membres titulaires. — M. le docteur Marie (Pierre), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — M. le docteur Paris, médecin en chef de l'asile de Maréville, chargé du cours clinique des maladies mentales à la Faculté de Nancy. — M. le docteur Cortyl, directeur en chef à l'asile public d'aliénés de Saint-Venant. — M. le docteur Chevalier-Lavaur, médecin en chef à l'asile public d'aliénés de Montpellier. — M. le docteur Dide, directeur, médecin à l'asile public d'aliénés de Braqueville à Toulouse. — M. le docteur Rogues de Fursac, médecin en chef à l'asile d'aliénés de Ville-Evrard.

Membres suppléants. — M. le docteur Boiteux, médecin en chef à l'asile public d'aliénés de Clermont. M. le docteur Roubinovitch, médecin en chef du quartier des aliénés de l'asile de Bicêtre à Paris.

Les fonctions de secrétaire seront remplies par M. Tissot, secrétaire adjoint de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour une place d'oculiste adjoint des hôpitaux aura lieu le 22 avril, à 8 heures du matin.

S'inscrire au secrétariat des hospices, 91, cours d'Albret, avant le 7 avril.

Une place d'oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital des Enfants sera donnée par concours sur titres. S'inscrire au secrétariat des hospices avant le 15 février.

École de médecine d'Amiens. — Un concours s'ouvrira le 5 mai 1913 devant la Faculté de médecine de Lille, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Amiens.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant le concours.

Hospice Favier. — M. Aubert est nommé médecin de l'hospice Favier, à Bry-sur-Marne.

Hospices de Boulogne-sur-Mer. — Un concours pour une place de médecin à l'hôpital Saint-Louis aura lieu le 20 février 1913. Les épreuves auront lieu à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Le registre d'inscription sera clos trois semaines avant le concours.

Inspection médicale des écoles. — M. Laperche est nommé médecin inspecteur des Ecoles du canton de Saint-Denis (2e circonscription).

Médecins de l'état civil. — Le nombre des circonscriptions médicales de l'état civil du VIIIe arrondissement est réduit de trois à deux ; elles sont ainsi composées :

1re circonscription : quartier des Champs-Élysées et quartier de l'Europe : M. le Dr Plateau.

2e circonscription : quartier du Faubourg-du-Roule et quartier de la Madeleine : M. le Dr Bonnet.

Association des journalistes médicaux français. — La prochaine Assemblée générale statutaire annuelle de l'Association des journalistes médicaux français se tiendra, le samedi 1er février, à cinq heures

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Principios de psicologia biologica, par le Dr JOSÉ INGENIEROS, 1913, 1 vol. gr. in-8, de 468 pages. Br. 6 pesetas (*Daniel Jorro*, édit. Madrid).

L'art de vivre longtemps. La vieillesse n'est qu'une maladie guérissable par le Dr GASTON DURVILLE, 1913, 1 vol. gr. in-8 de 100 pages broché 2 francs (*H. et H. Durville*, édit., Paris).

Comment on se défend contre les maladies du cœur. La lutte pour la vie, par le Dr HENRY LABONNE, 4e édition, 1 vol. in-6 de 46 pages. Broché 1 franc. (*H. et H. Durville*, édit. Paris).

Uber Fusbäder, par le Dr A. WINCKLER. 1912, in-8, Br. (*F. W. Jungfer*, libraire à Breslau),

La maladie de Barlow (scorbut infantile). Relation de huit cas. de cette affection. Essai de traitement prophylactique, par le Dr P. de SAGHER. 1912, in-8, Br. (Extrait du *Scalpel* et du *Liége Médical*).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

précises, à la Faculté de médecine, salle des Thèses n° 2.

Elle sera suivie d'un banquet qui aura lieu à sept heures et demie, au café Cardinal, 1, boulevard des Italiens. Le prix en sera de 12 francs.

Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal et de la correspondance ; 2° allocution du président ; 3° rapport du secrétaire et du trésorier ; 4° élections.

Légion d'honneur. — Le Dr Hauser, organisateur et directeur des laiteries Hauser, et M. G. Prunier sont nommés chevaliers de la légion d'honneur.

M. le Dr C. Vanlair, professeur émérite de l'Université de Liège, dont on vient de fêter le cinquantenaire professionnel, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur.

La première femme médecin à bord. — Nous avons annoncé dans un précédent numéro que miss Macdonald, qui venait d'être nommée médecin à bord d'un bateau d'une compagnie de navigation, était la première femme remplissant cette fonction.

Nous apprenons que déjà en 1903, Mlle le Dr Broïdo, de la Faculté de Paris, a été inscrite sur le tableau des médecins sanitaires maritimes à la suite de l'examen subi à la fin du cours suivi en 1902 à l'Institut de médecine coloniale de Paris (1re promotion). Elle a navigué en qualité de médecin du bord sur les vapeurs d'une compagnie française, durant huit mois en 1903-1904 et durant dix-huit mois en 1907-1909. Mlle le Dr Broïdo est actuellement médecin du dispensaire indigène de Salé (Rabat, Maroc). Miss Macdonald a donc suivi l'exemple de Mlle Broïdo.

Service de santé. — Par décret en date du 20 janvier 1913, sont nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe, les élèves de l'école du service de santé militaire reçus docteurs en médecine et les docteurs en médecine directement admis, après concours, à l'école d'application du service de santé militaire dont les noms suivent et qui sont pourvus de l'emploi de médecin aide-major de 2e classe élève à l'école d'application du service de santé militaire :

MM. Audouard (G.), Bachelet (F.-P.-T.), Boissezon (P.-J.), Bouissou (J.-J.D.), Bulit (J.-P.-G.), Bureau (G.-P.-L.), Camors (M. F.), Canac (E.-G.), Cazalas (X.-M.-M.), Cenet (L.-G.-A.), Chaineaux (E.-J.-M.), Chaisemartin (J.-B.-G.), Clavelin (C.-H.-C.-J.), Corroy (M.-L.-H.), Coulon (R.-H.-H.), Cousinié (H.-G.-J.), Despujols (B.-P.), Dioclès (L.-R.-C.), Drevon (J.-E.-M.-E.), Dubrulle (P.-J.-A.-P.), Ducluzaux (M.-M.-J.), Dupain (J.-M.-J.-V.), Fauré (J.-J.A.), Freydier (E.-L.), Fribourg-Blanc (A.-J.), Guichot (H.-E.-J.), Grand (L.-T.-E.-P.), Grimal (L.-R.-E.-H.), Guggenbuhl (L.-F.-C.), Heyraud (J.-M.), Hollier (R.-H.-L.), Jacquetty (B.-G.-M.), Lacronique (G.-J.), Lhuissier (H.-A.), Maliver (Y.-M.), Massonnaud (J.-F.), Montel (E.-L.), Mosnier (L.-J.), Nimier (A.-M.), Pacaud (H.-L.-E.), Pauron (C.-A.), Péquegnot (P.-G.-L.), Plonte (H.-J.-E.-G.), Poursain (A.-V.-J.), Queheille (M.-J.-E.-G.), Renard (F.), Rey (E.-J.-M.-G.), Saltet de Sablet d'Estières (G.-M.-A.), Sébillot (A.-O.-J.), Soulié (F.-G.-J.), Talenton (G.-J.-C.-M.), Tamalet (E.-J.-M.-G.), Terracol (T.-J.-Y.-J.), Thibault (J.-P.-A.), Vanvray (H.A.), Welsch (R.-M.).

Par décret en date du 20 janvier 1913, sont nommés, au grade de pharmacien aide-major de 2e classe, les élèves en pharmacie du service de santé militaire reçus pharmaciens de 1re classe, et le pharmacien de 1re classe directement admis, après concours, à l'école d'application du service de santé militaire dont les noms suivent et qui sont pourvus de l'emploi de pharmacien aide-major de 2e classe élève à l'école d'application du service de santé militaire :

MM. Cartier (J.-M.-O.), Cordier (C.), Féret (L.-J.-M.) Loosdreght (M.-J.-E.E.), Ronvel (L.-G.), Voillequin (H.-L.).

Commission supérieure de l'enseignement médical. — Cette commission est convoquée en session ordinaire le 13 février au lieu du 7.

Corps de santé des troupes coloniales. — Les 13 élèves de l'Ecole principale du service de santé de la marine reçus docteurs en médecine dont les noms suivent ont été nommés au grade de médecin aide-major de deuxième classe :

MM. Armand, Bonrepaux, Cariou, Déjean, Eggimann, Fébrier, Gautron, Guillemet, Jardon, Landry, Laveau, Le Gallen, Peltier, Pons, Puncet, Rainaut, Ricou, Solier, Stéfani, Théron, Toullec.

Ces aides-majors sont pourvus de l'emploi de médecin aide-major de deuxième classe élève à l'École d'application du service de santé des troupes coloniales.

Les médecins et les pharmaciens dont les noms suivent, qui ont satisfait aux épreuves du concours ouvert les 4 et 11 novembre 1912, nommés aux grades de médecin et de pharmacien aide-major de deuxième classe.

1° *Au grade de médecin aide-major de deuxième classe.* — MM. Bédier, Bijon, Bonneau.

2° *Au grade de pharmacien aide-major de deuxième classe.* — MM. Cortichiato, Riqueau.

Ces aides-majors sont pourvus de l'emploi de médecin et de pharmacien aide-major de deuxième classe élève à l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales.

École d'application du Val-de-Grâce. — M. Pastureau, pharmacien major de 2e classe, est nommé professeur agrégé de chimie appliquée aux expertises de l'armée et toxicologie à l'École d'application du service de santé militaire.

Monument au Dr Paul Mondon. — Un comité se forme pour élever un monument à la mémoire du Dr Paul Mondon sur la place de la ville de Chénerailles.

Legs scientifiques. — Mme Juglar a légué, en mourant, il a quelques mois, plus de 500.000 francs à divers établissements scientifiques : Collège de France, Muséum, Faculté de médecine, Faculté des sciences. Ces legs ne sont pas encore attribués car il reste des formalités à remplir.

Inspecteur d'hygiène. — Après concours, M. le Dr Florence a été nommé inspecteur départemental d'hygiène de l'Hérault.

Mariages. — M. le Dr Jean Poirot-Delpech, petit-fils du Dr Delpech et Mlle Jenny Hauvette.

Nécrologie. — Le Dr Decori, chevalier de la Légion d'Honneur. — Le Dr Paulin Méry ancien député mort des suites d'une brûlure par l'application des rayons X aux malades de sa clinique. — Mme Hervieux, veuve de l'ancien président de l'Académie de médecine. — Le Dr Queudot, chevalier de la Légion d'honneur. — Le Dr Wittman, sénateur de Malines. — Le Dr Berrewaerts (de Hasselt). — Le Dr Chupin, médecin principal de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 3 au 8 février 1913.

Lundi 3, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie des artères. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 4, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Chimisme intestinal. **Villaret**. Séméiologie nerveuse : Convulsions, spasmes. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Electricité dans les affections des voies digestives.

Mercredi 5, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Classification des néphrites. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement du paludisme en général et de la fièvre intermittente en particulier.

Jeudi 6, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : Suppurations des fosses nasales.

Vendredi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la blennorragie et du chancre mou par les procédés de laboratoire.

Samedi 8, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : sur quelques cas de leucémie ganglionnaire (lymphogène) et de leucémie splénique (myélogène).

Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (CLINIQUE MÉDICALE LAENNEC). — M. **L. Landouzy**, professeur, MM. les Drs **Marcel Labbé**, agrégé médecin des Hôpitaux et **H. Labbé**, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté commenceront le *Lundi 10 février*, à deux heures à la clinique médicale Laënnec, un cours pratique sur la nutrition normale et pathologique.

Ce cours se continuera les mardis, mercredis et vendredis suivants.

Les élèves seront exercés individuellement dans les salles et dans le laboratoire, aux diverses méthodes d'examen.

Le droit à verser est de 100 francs.

Conférences de Thérapeutique. — M. **Paul Carnot**, agrégé, fera, le *vendredi 7 Février* à 5 heures, au petit amphithéâtre, sa dernière conférence sur les mouvements du tube digestif et les purgatifs, avec expériences et projections cinématographiques.

A partir du *lundi 10 Février*, auront lieu au laboratoire d'Enseignement, sous la direction du Professeur **Marfan**, les lundi, mercredi et vendredi à cinq heures, des exercices pratiques de révision. MM. **Carnot** et **Richaud**, agrégés, feront rédiger aux élèves une série d'ordonnances (formules et régimes) relatives à des cas cliniques de pratique courante.

Les copies seront rendues corrigées et seront argumentées à la séance suivante.

Une révision complète du programme avra lieu, sous cette forme, avant le 1er mars.

Conservatoire des Arts et Métiers. — Les conférences publiques ont lieu le dimanche à quatorze heures et demie.

2 février. — M. **G. Bertrand**, professeur à l'Institut Pasteur : « Les Engrais Catalytiques ».

9 février. — M. **Legouez**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées : « Les chemins de fer transafricains. »

16 février. — M. le **Commandant Ferrié** : « Applications de la télégraphie sans fil. ».

23 février. — M. **Puiseux**, astronome à l'Observatoire de Paris : « Réactions des planètes sur le soleil. »

23 février. — M. **F. Brunet**, conseiller municipal de Paris : « Habitations salubres à bon marché. »

Clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie. (HOPITAL LARIBOISIERE). — Service de M. **Pierre Sebileau**. — Cours pratique élémentaire de technique oto-rhino-laryngologique.

Le cours commencera le *mardi 11 février*, à 9 heures, et se continuera les mardi, jeudi, et samedi suivants à la même heure.

Il comprendra 12 conférences.

Ce cours essentiellement pratique est destiné aux docteurs et étudiants qui désirent suivre le service pendant l'année scolaire ou qui veulent avoir des notions de la spécialité. Les élèves seront exercés individuellement au maniement du laryngoscope et des divers instruments employés en spécialité.

Le droit à verser est de 50 francs.

Se faire inscrire dans le service auprès du Dr Halphen, assistant du service.

Conférences théoriques et pratiques du service de M. de Beurmann, à l'hôpital Saint-Louis.

Samedi, 1er février (10 h., Salle des Conférences). — Traitement du Lupus par la Finsenthérapie, par M. **Louis Ramond.**

Lundi, 3 février (10 h. 15, Salle des Conférences). — De l'emploi des rayons X dans la thérapeutique dermatologique, par M. **Pastel**.

Jeudi, 6 février (10 h., Salle des Conférences). — La Séborrhée, par M. **Sabouraud.**

Samedi, 8 février (10 h. Salle des Conférences). — Le traitement des tumeurs malignes par le radium, par M. **Dominici**.

Cours de psychiatrie médico-légale. — M. **Laignel-Lavastine** commencera ce cours à l'asile clinique, 1, rue Cabanis, le *lundi 10 février* à 10 h. 30 et le continuera les jeudis et lundis suivants, à la même heure.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

2 Février. — A 5 heures, à l'Institut océanographique, M. Portier : Phénomènes digestifs envisagés dans la série animale. Cinéma scientifique.

3 Février. — Devant la Faculté de médecine de Paris ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie, de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'école de médecine et de pharmacie de Rouen.

5 Février. — Concours pour la nomination à 10 emplois de commis de l'administration de l'assistance publique à Paris.

7 Février. — A 5 heures à la Faculté de médecine, salle des Thèses no 2, réunion statutaire de l'association de la Presse médicale française : à 7 h. 1/4 banquet au café Cardinal.

8 Février. — A 5 h. 1/2, à la Faculté de médecine, assemblée générale de l'*œuvre parisienne de secours immédiat et d'assistance à la famille médicale*.

8 Février. — 7 h. 1/2 du soir au restaurant Soufflet boulevard Saint-Michel : Dîner des internes de Brévannes, Sainte-Périne, Chardon-Lagache.

8 Février. — A 8 h. 1/2, à la salle des Agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes à Paris, conférence de la Société végétarienne de France.

9 Février. — A 5 heures, 43, avenue du Bois de Boulogne. M. Meunier : Méthodes d'examen de la région duodénaleet duodénopylorique. Diagnostic de l'ulcère duodénal.

9 Février. — A 9 heures du soir, au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. — M. DANIEL ZOLLA : La vie chère. Demander des cartes à la Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation, 49, rue des Saints-Pères.

12 Février. — Clôture du registre d'inscription des candidats au concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (s'inscrire au ministère de l'Intérieur, 1er bureau de la direction de l'Assistance et de l'hygiène publiques, 7, rue Cambacérès).

13 Février. — 9 h. du soir à la Sorbonne. « Conférences de la Société des amis de l'Université. » M. Berget : L'agonie et la mort de la terre.

15 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 6 février, à une heure. — M. BESSIERE. Paranoïa et psychose périodique (MM. Gilbert Ballet, président ; Lejars, Claude et Okinczyc.) — M. PERRIN. Histoire des origines et de l'évolution de l'idée de dégénérescence en médecine mentale. (MM. Gilbert Ballet, président ; Lejars, Claude et Okinczyc.) — M. GAUFROY. Traitement des fractures anciennes de jambes à grand déplacement par l'appareil d'Heitz-Boyer. (MM. Lejars, président ; Gilbert Ballet, Claude et Okinczyc.)

Ouvrages sur la Tuberculose

MALADIES DES POUMONS

Par CLAISSE, MOSNY, TRIBOULET, LANDOUZY, GRIFFON, BARBIER, MENETRIER, BALZER, MÉRY, BABONNEIX, LE NOIR.

1909. 1 vol. grand in-8 de 840 pag., avec fig. **16** *fr.*

Ce fascicule constitue un véritable Traité des maladies des Bronches et des Poumons, dû à la collaboration de tous ceux qui s'occupent spécialement des affections de l'appareil respiratoire. Tous les articles qu'il contient sont de première utilité pour le médecin praticien, car il y trouvera la mise au point exacte de maladies d'une extrême fréquence. Le traitement y occupe toujours une place prépondérante.

MALADIES PARASITAIRES

COMMUNES A L'HOMME ET AUX ANIMAUX

TUBERCULOSE

SCROFULE — MORVE — CHARBON — PSITTACOSE RAGE — TÉTANOS — ACTINOMYCOSE — MYCOSES OOSPOROSES — ASPERGILLOSE — LADRERIE TRICHINOSE — ANKYLOSTOMOSE

Par MOSNY, BERNARD, MENETRIER, GILBERT, FOURNIER, VAILLARD, DE BEURMANN, GOUGEROT, ROGER, RÉNON, BROUARDEL, GUIART, GALLOIS.

1910. 1 vol. grand in-8 de 566 p., avec 26 fig. **10** *fr.*

LA CURE SOLAIRE de la TUBERCULOSE CHRONIQUE

Par le Dr MALGAT

1911. 1 vol. in-8 de 400 pages, avec figures. 6 *fr.*

THERAPEUTIQUE des Maladies Respiratoires et de la TUBERCULOSE PULMONAIRE

PAR

les Docteurs Ed. HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUFFIER, J. MARTIN, KUSS.

1911. 1 vol. in-8 de 713 pag. avec 83 fig., cartonné. **14** fr.

Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse

Par le Docteur SÉZARY

Chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris, Médecin du dispensaire antituberculeux de l'hôpital Laennec.

1912, 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné .... 1 fr. **50**

ARTHRITES TUBERCULEUSES

Par M. GANGOLPHE

PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON

1908. 1 vol. grand in-8 de 235 p., avec 76 fig. **5** *fr.*

Le Pneumothorax artificiel,

par le Dr Léon BERNARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné .... 1 fr. **50**

Le Rachitisme et sa pathogénie, par le professeur A.-B. MARFAN, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades. 1911, 1 vol. in-16 de 93 pages. Cartonné. ..... **1 fr. 50**

Cancer et Tuberculose, par le Dr H. CLAUDE, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec figures, cartonné .... **1 fr. 50**

Diagnostic et traitement spécifique de la Tuberculose, par les Drs BANDELIER, ROEPKE et L. DE REYNIER. 1911, 1 vol. gr. in-8 de 272 pages avec planches et figures. **6 fr.**

Études sur la Tuberculose, par J. VILLEMIN, professeur à l'École du Val-de-Grâce. 1868, 1 vol. in-8 de 640 p. **8 fr.**

Thérapeutique de la Phtisie pulmonaire, par J.-B. FONSSAGRIVES. 2e *édition*. 1880, 1 vol. in-8 de 552 p. **9 fr.**

Les rayons de Rontgen et le diagnostic de la Tuberculose, par le Dr BÉCLÈRE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1899 1 vol. in-16, 96 pages, 9 figures, cartonné...... **1 fr. 50**

Diagnostic précoce de la Tuberculose pulmonaire, par DE SOUSA TEIXEIRA. Avant-propos de M. Raphaël BLANCHARD. 1907, in-8, 91 pages................. **2 fr. 50**

Bactériologie de la Tuberculose pulmonaire, par CHAZARAIN-WETZEL. 1905, 1 vol. gr. in-8 de 264 pages, avec 13 planches .... **7 fr.**

Hygiène des poumons, par le professeur L. de SCHROTTER. Introduction du Dr HUCHARD, membre de l'Académie de Médecine. 1906, 1 vol. in-16 de 158 pages, avec fig. **2 fr.**

Le Carnet du Tuberculeux. Pour se défendre contre la tuberculose, par le Dr Léon CHAUVAIN, secrétaire de la Commission de la Tuberculose. Préface du professeur P. BROUARDEL 1901, 1 vol. in-16 de 80 pages, cartonné.................................. **1 fr. 50**

La Tuberculose, par R. LAFFON. 1906, gr. in-8, 16 p. **1 fr.**

Catéchisme de Prophylaxie sanitaire et morale, par SUAREZ DE MENDOZA. 1910, 1 vol. gr. in-8 de 360 p. **10 fr.**

La défense individuelle contre la Tuberculose, par FAUGÈRE. 1905, in-8, 34 pages.................. **1 fr.**

La pratique des maladies des poumons et de l'appareil respiratoire dans les hôpitaux de Paris, par P. LEFERT. 1894, 1 vol. in-18 de 283 pages, cartonné.......... **3 fr.**

Aide-mémoire des maladies des poumons et des bronches, par P. LEFERT. 1902, 1 vol. in-18 de 273 pages, cart.. **3 fr.**

La pratique de l'antisepsie dans les maladies contagieuses et en particulier dans la Tuberculose, par le Dr BURLUREAUX. 1892, 1 vol. in-18, de 300 pages, cartonné. **5 fr.**

La lutte contre la Tuberculose, par P. BROUARDEL. 1901 1 vol. in-16 de 208 pages.......................... **2 fr. 50**

Tuberculose et sanatorium. Tuberculose et climat, par le Dr Henri HUCHARD. 1906, in-8, 31 pages........ **1 fr. 50**

Les sanatoriums pour le traitement de la Tuberculose pulmonaire, par L. EBSTEIN. 1902, gr. in-8, 106 p. **2 fr. 50**

Les agents physiques dans la cure de la Tuberculose, par BARADAT. 1903, in-8, 56 pages.................. **2 fr.**

Les sanatoriums et l'hospitalisation des Tuberculeux indigents, par le Dr REILLE. 1899, in-8, 56 pages. **1 fr. 50**

La Tuberculose, sa nature, sa curabilité, son traitement, sa prophylaxie, par le Dr BAIVY. 1890, 1 vol. gr. in-8 de 268 pages.. **6 fr.**

De la Tuberculose. Hérédité et contagion, par J. MEYER. 1891, gr. in-8, 100 pages..................... **2 fr. 50**

Les néphrites et l'urémie au cours de la Tuberculose pulmonaire, par le Dr A. CAHEN. 1904, gr. in-8, 119 p. **3 fr.**

Le séro-diagnostic de la Tuberculose chez les enfants, par le Dr A. DESCOS. 1903, 1 vol. gr. in-8 de 310 p.. **6 fr.**

La Tuberculose primitive de la rate, par E. LEFAS. 1903, gr. in-8, 122 pages, avec 1 planche coloriée........ **3 fr.**

Les Tuberculoses chirurgicales de l'intestin grêle, par M. PATEL. 1902, 1 vol. gr. in-8 de 265 pages, avec 15 figures et 4 planches.. **6 fr.**

La Zomothérapie dans la Tuberculose pulmonaire chez les enfants, par G. RAISONNIER. 1902, 1 vol. in-18 de 105 pages. .... **2 fr.**

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE PULMONAIRE ET DES MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES PAR L'IODE COLLOÏDAL (1)

Nous savons que certains chefs de service éminents des hôpitaux de Paris étudient l'application de l'iode colloïdal et que leurs essais sont favorables. En attendant leur avis autorisé, nous considérons l'iodéol ou iode colloïdal comme un agent extrêmement actif dans la lutte contre la tuberculose.

Ce n'est pas sans scepticisme que nous avons utilisé l'iodéol.

Devant l'insuccès de ce qu'on nous avait proposé jusqu'à ce jour, nous étions revenus à la vieille triade thérapeutique : cure d'air, cure de repos et diététique avec reminéralisation et récalcification. Mais, sans nier les améliorations parfois merveilleuses dues à ces procédés, il est insuffisant de se fier aux défenses naturelles *augmentées* pour obtenir un résultat durable, d'autant que cette technique (cure d'air, etc...), ne peut être que l'apanage des favorisés et que la classe la plus touchée par la bacillose, celle qui a le plus besoin d'être soignée, est condamnée à peiner d'abord pour vivre.

Or, un remède ne sera vraiment efficace contre la tuberculose que s'il permet d'en *guérir les débuts sans faire abandonner le travail.*

C'est du côté de la chimiothérapie que nous avons cherché.

L'iode, dont les qualités antiseptiques reconnues par tous sont de nouveau utilisées, l'iode qui augmente les échanges et la désassimilation, qui produit une leucocytose abondante et met, grâce à cette production, l'organisme à même de mieux lutter contre l'infection, l'iode était indiqué comme préférable.

C'est alors que nous eûmes recours à l'iodéol, présenté par M. Viel. Cette préférence entre bien des préparations iodées a été dictée par ce fait que seul, au moins à notre connaissance, l'iodéol est bien un iode colloïdal et que l'action si puissante des corps colloïdaux et les phénomènes intenses d'absorption qu'ils déterminent devaient s'ajouter aux propriétés germicides et lymphagogues des iodiques.

Avant de l'expérimenter, nous avons tenu à vérifier les dires de l'inventeur, et après examen, M. Visconti, pharmacien interne à l'hôpital Saint-Antoine, nous répondait :

« Je puis affirmer que l'iode s'y trouve bien à l'état colloïdal et rien qu'à cet état. »

L'Iode colloïdal dans la Tuberculose

Dans la tuberculose ganglionnaire, le succès est surprenant. Nous citerons notamment une jeune fille, Mlle B..., dactylographe, atteinte de polyadénite cervicale.

En deux mois, l'engorgement a diminué de moitié (fait contrôlé par le Dr Vilenski) grâce à des injections intra-fessières d'abord, puis après guérison des ulcérations de la gorge, par des injections intra-ganglionnaires. Le tout deux fois par semaine, sans réaction, ni douleur.

Dans la tuberculose pulmonaire, le traitement de choix est l'injection intra-musculaire dans la région fessière.

Après les précautions aseptiques et une légère friction à l'éther, l'aiguille doit être enfoncée profondément (2 centimètres et demi minimum). Il faut la choisir d'un calibre assez élevé (6 à 7 de chas) pour permettre le passage facile de l'iode colloïdal, liquide forcément un peu épais, puisque l'iode est en suspension huileuse.

La piqûre provoque l'endolorissement commun à toutes les injections intra-musculaires, mais de courte durée. Chez quelques malades, cependant, la douleur persiste deux ou trois jours et gêne un peu la marche, mais dans l'ensemble les patients l'acceptent volontiers et nous pouvons affirmer que :

A. Les injections ne sont pas sensiblement douloureuses faites intra-fessières aux lieux d'élection.

B. Jamais elles ne provoquent de complications. Pas de fièvre consécutive, pas de réaction désagréable et surtout pas de ces abcès, baptisés abcès de fixation pour la commodité du médecin traitant.

C. Des doses massives (jusqu'à 5 centimètres cubes d'iodéol, soit 50 centigrammes d'iode colloïdal) peuvent être employées sans aucun inconvénient et, malgré cette quantité répétée, jamais d'iodisme.

L'effet est en général rapide. Dès les premières piqûres, la toux diminue, la température vespérale baisse, la tendance aux hémoptysies disparaît et, dans la plupart des cas, au bout de six à huit semaines de traitement, on obtient un changement complet dans l'état du malade.

Les crachats deviennent muqueux, ils se raréfient et le nombre des bacilles de Koch diminue graduellement.

Les malades augmentent de poids, les forces se relèvent, et l'auscultation est modifiée vite et dans un sens favorable.

Les *améliorations durent* et nous avons le ferme espoir que l'épreuve du temps aidera à le prouver.

Nous avons, avec mes excellents confrères, le Dr Masson et le Dr Fradet, soigné par l'iode colloïdal 43 tuberculeux pulmonaires suivis régulièrement. Tous se sont bien trouvés de cette méthode.

CONSTANTIN.

(1) *1er Congrès de pathologie comparée.* Paris, 17-23 octobre 1912.

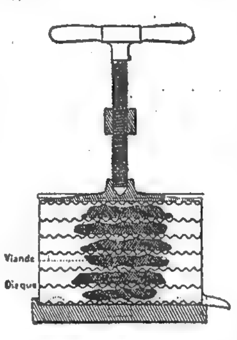
THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE *(Suite)*

APPAREIL NOUVEAU

La zomothérapie ne devrait pas compter d'insuccès si on indiquait en détail aux malades comment le suc musculaire doit être préparé et à quelles doses il doit être administré.

Le suc de la viande crue doit être préparé uniquement par pression à froid et au moment du besoin.

Il doit être administré à la dose de 250 grammes en deux ou trois fois dans la journée.



On doit le faire absorber séance tenante, dès son extraction, à cause de sa grande altérabilité.

La Presse A. Petit est le seul appareil vraiment pratique pour retirer à froid et sans effort 250 grammes de suc frais de 500 grammes de viande crue, dose journalière indispensable pour la bonne réussite de la zomothérapie.

Lors de sa présentation à la Société des sciences médicales de Lyon, cet appareil a reçu l'approbation unanime du corps médical.

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE *(Suite)*

TRAITEMENT RATIONNEL DE LA TUBERCULOSE PULMONAIRE

Pour être véritablement rationnel, le traitement de la tuberculose doit répondre à trois indications essentielles : la première est de modifier le terrain qui fructifie la graine, ce qui sera le fait d'une médication à la fois modératrice des échanges respiratoires et stimulante de la résistance organique ; la seconde est de s'efforcer de neutraliser les toxines que le sang charrie dans toute l'économie, d'où la mise en œuvre d'une médication antitoxique ; la troisième enfin est d'agir directement sur les foyers pulmonaires par une médication antiseptique qui soit suffisamment active pour en assurer la désinfection.

Pour atteindre ce triple but, il est donc de toute importance d'appliquer parallèlement une thérapeutique locale et une thérapeutique générale, lesquelles se renforcent l'une l'autre. Or, de l'avis de tous les praticiens qui en font emploi, le Gomenol se trouve les réaliser toutes deux avec une efficacité sans égale.

Tout d'abord, ainsi que l'ont établi les Drs de LA JARRIGE, ROSENTHAL, GUISEZ, LEREBOULLET, etc... le Gomenol est la base absolue de la médication intra-trachéale et pulmonaire : à cet égard nulle autre substance ne saurait lui être opposée.

Ces **injections trachéales** sont faites, tous les jours ou tous les deux jours, aver l'Oléo-Gomenol à 5 p. 100 ou à 10 p. 100. On débute d'ordinaire par 2 à 3 centimètres cubes et l'on procède par doses progressives, la dose moyenne à injecter à chaque séance étant de 8 à 10 centimètres cubes. Mais les préférences des Drs ROSENTHAL, GUISEZ et LEREBOULLET vont aux doses massives d'emblée (20 centimètres cubes). Comme le constate Guisez, on obtient, avec ces quantités élevées, « la pénétration de tout l'arbre respiratoire et l'imprégnation du parenchyme pulmonaire, réalisant ainsi un *véritable pansement pulmonaire* ».

A défaut de ces injections, la thérapeutique locale antituberculeuse sera assurée par les **inhalations** de Gomenol pur, ou par les **pulvérisations** d'eau gomenolée : celles-ci seront renouvelées quatre fois par jour et auront une durée moyenne de 30 minutes. On peut également utiliser, pour ces pulvérisations, l'Allylo-Gomenol, émulsion de Gomenol, d'iodure d'allyle et d'acide hydrofluosilicique, selon la formule de M. le Professeur Robin.

Quant au traitement général son meilleur mode d'application consiste dans les **injections intra-musculaires** d'oléo-Gomenol à 10 p. 100 ou mieux à 20 p. 100, profondément faites, de préférence dans la région fessière. Il y a avantage à procéder par séries successives d'injections, chaque série étant séparée de la suivante par un repos de plus en plus long : 10 à 12 jours entre la première et la deuxième série, vingt à vingt-deux jours entre la deuxième et la troisième, etc... Dans chaque série, injections quotidiennes et progressives jusqu'à la dose maxima personnelle du malade. (Injections initiales de deux centimètres cubes d'Oléo-Gomenol à 20 p. 100, augmentées chaque jour de un centimètre cube en tâtant la susceptibilité du malade : la dose maxima personnelle varie de 15 à 25 centimètres cubes et au delà.)

Le Gomenol peut aussi s'administrer aux tuberculeux sous d'autres formes, à savoir : 1° les **capsules**, dont la dose initiale de quatre à six par jour est progressivement augmentée ; 2° les **glutinules**, qu'on prescrit d'abord à la dose de six à huit par jour et dont on augmente progressivement le nombre jusqu'à 15 et 20 ; 3° le **sirop**, plus spécialement destiné aux jeunes enfants (1 cuillerée à café ou à dessert toutes les heures) ; 3° le **gomenolixir**, qui associe le Gomenol à la Dionine, au benzoate de soude et aux extraits de gentiane et de coca (3 à 6 cuillerées à bouche pour l'adulte, 3 à 6 cuillerées à dessert pour l'enfant) ; 4° **l'huile de foie de morue gomenolée.**

En somme, de tous ces modes d'administration, il n'en est pas de plus rationnel et de plus efficace que les injections intratrachéales, lesquelles portent le médicament *in loco dolenti*. Néanmoins, pour éviter que le microbe, fuyant le remède, aille se localiser autre part, et aussi pour neutraliser les toxines charriées par le sang, il convient toujours de pratiquer parallèlement des injections intramusculaires d'Oléo-Gomenol, lesquelles ont pour effet d'immuniser tout l'organisme et de barrer la route aux migrations microbiennes.

Au point de vue clinique, les résultats de cette thérapeutique double — locale et générale — sont remarquablement actifs. Ils portent : 1° sur la nutrition générale (rapide augmentation de poids, relèvement de l'appétit et des forces) ; 2° sur les lésions pulmonaires (notable diminution de la toux et de l'expectoration, amélioration des signes stéthoscopiques, cicatrisation des cavernes) ; 3° sur les symptômes annexes (disparition des sueurs nocturnes).

Même dans les tuberculoses très avancées, le Gomenol est susceptible de déterminer des véritables métamorphoses. Le traitement de ces formes graves s'est, en effet enrichi d'une modalité nouvelle : la méthode de Forlanini (création d'un pneumothorax artificiel). Or, les bienfaits de cette méthode ont été grandement accrus grâce aux modifications apportées à sa technique par le Dr L. BILLON (de Marseille) et consistant en l'emploi d'azote ou d'oxygène antiseptisés par barbotage dans le Gomenol.

« Grâce au pouvoir antiseptique tuberculeux du Gomenol, dit le Dr BILLON dans sa récente communication à la Société Médicale des Hôpitaux, j'ai pu, sans aucun accident, injecter 35 malades sans aucun ennui infectieux, de quelque nature que ce soit et leur faire environ 450 injections. L'insufflation de gaz antiseptisé non seulement m'a évité toute complication infectieuse, mais elle a, j'en suis persuadé, augmenté le pouvoir curateur de la compression, en y ajoutant l'action réelle d'un produit antiseptique, allant détruire sur place les microorganismes tuberculeux ».

Rappelons à ce propos que les recherches de M. le Professeur GUEGUEN l'ont amené à conclure « qu'en présence de la moindre trace de Gomenol, le bacille de Koch ne cultive pas *in vitro* ».

Par sa méthode qu'il a dénommée *piésithérapie antiseptique*, le Dr L. BILLON a soigné 53 pulmonaires (dont 33 tuberculoses), tous très avancés ; plusieurs même étaient condamnés à très brève échéance. Très favorables ont été les résultats obtenus, et une Commission spéciale, nommée par la Société Médicale des Hôpitaux (MM. HIRTZ, RIST et LE GENDRE, rapporteurs) les a qualifiés de « particulièrement intéressants ».

C'est, en tous cas, une nouvelle preuve que, des innombrables médicaments qui ont été préconisés contre la tuberculose pulmonaire, il n'en est pas dont l'emploi soit plus rationnel, plus maniable et plus fertile en résultats que le Gomenol.

COMBE. — Traitement de la dyspepsie albumineuse 241
KREFTING. — Deux cas de réinfection syphilitique 245
RENÉ MARIE et H. ROUÈCHE. — Hémoglobinurie chez un enfant. — Injection de sérum antidiphtérique. — Guérison 246
LAFFORGUE. — Infection mixte à bacille d'Eberth et à entérocoque simulant une mélitococcie 248
GOUGEROT. — Les bains médicamenteux réducteurs dans le traitement des dermatoses non irritables 251
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Psychose maniaque dépressive 254
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie 254
Libres propos : Médecins allemands et villes d'eaux françaises, par le Dr CORNET III
Chronique scientifique : Les progrès de l'automobile, par ROGER COUTURIER .... V à IX
Médecine et poésie : L'art de conserver sa santé IX
La médecine d'autrefois : La médecine à Rome et en Grèce d'après quelques documents du British Museum, par le Dr GRANGÉE .... XI à XVII
Hygiène pratique : La bonne ménagère précurseur de l'hygiéniste, par Mme MOLL-WEISS .... XVII à XIX
La médecine au Palais : Les gérants de pharmacie et les accidents du travail, par ADRIEN PEYTEL XX
Silhouettes médicales : Quelques croquis pris au concours de l'internat, dessin original par BILS XXV
Diététique. — Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue des Sociétés médicales de province XXXI
Variétés : La dépopulation .... XXXIII à XXXV
Intermédiaire des médecins : Prophylaxie et thérapeutique. — Gastro-entérite XXXV
Nouvelles .... XXXVII et XXXIX
La vie médicale .... XXXIX à XLIII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Médecine de Paris .... XLIII à XLIV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril .... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre .. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le Dr* JITOMIRSKY. — *S'adresser au Dr* JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1e série), 6e, 14e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs),** offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

14° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**). *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hadi**[illegible] flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze fra**[illegible]duire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, ch[illegible]ste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** [illegible]t achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen (Hollande).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée.)**

LIBRES PROPOS

MÉDECINS ALLEMANDS ET VILLES D'EAUX FRANÇAISES

Nos gracieuses Nymphes thermales vont être dans la tristesse : les médecins allemands ne viendront pas les voir. Cette nouvelle affreuse est à peu près certaine, car on a dû prêter l'oreille, là-bas, aux doléances du Dr GRAEFFNER, conseiller sanitaire à Berlin, lequel dissuade ses confrères d'une visite collective aux stations thermales de France.

Si l'on excepte, écrit-il en substance dans la *Zeitschrift für Balneologie* (1913, nº 1), les stations balnéaires de la Manche, de la Côte d'Argent et de la Côte d'Azur (exception plutôt flatteuse pour nos Néréides), il n'y a guère à l'intérieur de la France que les stations thermales de Vichy, d'Aix-les-Bains, d'Evian, de Vittel, ainsi que quelques autres, qui puissent répondre aux exigences courantes en Allemagne, quant à la cure proprement dite et au confort de la vie thermale. Le Dr Graeffner ajoute, entraîné par cette outrance du sens pratique qui peut conduire jusqu'à la naïveté, que vu la dissémination des villes d'eaux qui pourraient mériter une visite, il faudrait parcourir la France, dans tous les sens, ce qui serait dispendieux et compliqué. Ainsi donc nos belles Nymphes devraient se déplacer pour s'en aller planter leurs fontaines jaillissantes sur les mamelons des Vosges.

Mais voici des reproches qui pourraient paraître plus graves. Si les stations françaises n'acquièrent pas tout leur développement, cela tient, d'après le Dr Graeffner, tant à l'indifférence du gouvernement français qu'à l'opposition de la Faculté de Médecine de Paris, laquelle ne voudrait pas reconnaître la Balnéologie comme une branche également justifiée de l'enseignement médical.

Qu'on ne s'attende pas à me voir me risquer sur le double domaine, et de l'exploitation des sources et de l'enseignement officiel de l'hydrologie. Ce sont là des terres qui ne m'appartiennent pas en propre. Je suis de la masse des simples, qui ne comprennent rien aux enchevêtrements trop compliqués, mais qui pensent tout bonnement que l'organisation des stations thermales et l'enseignement de l'hydrologie, cela doit faire deux choses très distinctes, prenant naissance et évoluant, l'une en dehors de l'autre. La première doit être une question d'initiative politico-financière ; la seconde doit regarder surtout ceux qui sont chargés d'enseigner la médecine. Un gouvernement se doit séparément à l'une et à l'autre de ces deux entreprises parallèles mais distinctes ; et lorsqu'il s'abstient c'est que sans doute les deux catégories de solliciteurs ne s'entendent pas, c'est peut-être même parce qu'elles voudraient s'entendre. Au surplus on ne voit pas bien une Faculté de Médecine s'opposant à l'enseignement de l'hydrologie. Je crois bien qu'au contraire, à moins que je n'aie la berlue, l'enseignement officiel de l'hydrologie a été entrepris, sous une forme ou sous une autre, tant à Paris que dans d'autres Facultés de France. Mais laissons ces choses-là, et attendons les événements.

Voici un autre reproche encore plus grave (c'est la gravité ascendante). Le Dr Graeffner accuse les hydrologistes français de mal accueillir leurs confrères allemands. « Il manque à la majorité des « collègues français, écrit-il, la volonté ou la possi- « bilité de comprendre l'hospitalité comme nous « savons la comprendre. » Et il cite un fait particulier qui lui serait arrivé à Luchon, où un hydrologue auquel il s'était d'abord adressé, se serait excusé de son absence pour le recommander à un autre hydrologue, lequel, occupé à sa consultation, n'aurait même pas rendu la visite du confrère allemand, ni même envoyé sa carte à Berlin.

Quelle affaire ! Mon Dieu, quelle affaire ! Ce n'en serait pas une, dans tous les cas, si M. Graeffner n'arguait de ses malheurs personnels pour dénoncer l'impolitesse de la majorité des hydrologistes français. Et il oppose à l'attitude française l'hospitalité allemande qui se manifesta, paraît-il, avec grand éclat, lorsqu'il y a un an ou deux une trentaine de médecins français visitèrent la capitale de l'Allemagne.

Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur l'hospitalité en général et sur la psychologie des divers peuples en particulier. Et puis je ne suis pas hydropathe. Que les hydropathes se débrouillent ! Pourtant, un fait m'étonne de la part d'un esprit cultivé : c'est de le voir conclure aussi facilement du particulier au général, si l'on admet comme établis les potins qu'il raconte. Partagerait-il, lui aussi, avec beaucoup de ses compatriotes le manque absolu de flair psychologique ? Comme lui, je distingue les voyages individuels et les voyages collectifs. L'Allemand qui est l'hôte véritable d'un Français jouira de ce qui est généralement connu (sauf peut-être en Allemagne) sous le nom d'« hospitalité française ». Quant à exiger, comme le Dr Graeffner, qu'une réception collective et officielle d'Allemands en France soit aussi chaleureuse, aussi tonitruante, que celle dont les Français qui reviennent d'Allemagne conservent l'écho parfois étourdissant, ce serait vraiment trop, et il serait indiscret et même désobligeant d'insister. C'est pourquoi je partage sincèrement l'avis du Dr Graeffner : pour éviter que nos confrères allemands nous jugent mal, et à titre de transaction courtoise, qu'ils viennent donc à titre individuel plutôt qu'en bande. Sans vouloir dramatiser la situation, mais puisque le conseiller sanitaire de Berlin veut bien rappeler qu'à la réception faite aux médecins français on a bu à la « science qui ignore les frontières, » qu'il me permette de lui servir une réplique qui a pour base la psychologie des peuples et pour auteur l'illustre Pasteur : « La science n'a pas de patrie, mais les savants en ont une. »

CORNET.

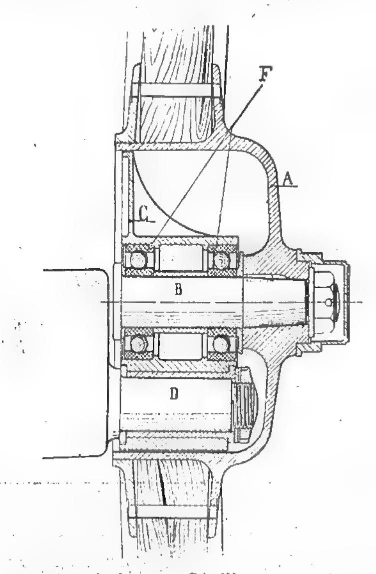
CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES PROGRÈS DE L'AUTOMOBILE

Dans ma dernière chronique, force m'a été de traiter légèrement bien des points et de passer bien des nouveautés sous silence tant il y avait de choses intéressantes à l'exposition de l'automobile.

La suspension ALDA montée sur le châssis sportif de cette maison mérite une mention supplémentaire. Les ressorts latéraux ont complètement disparu, mais ils ont été remplacés par 2 ressorts transversaux inversement superposés. Les extrémités des ressorts inférieurs peuvent coulisser dans des pièces munies d'amortisseurs et rapportées derrière l'essieu AR sur un axe parallèle à celui-ci. Les extrémités des ressorts supérieurs viennent se relier au châssis par des berceuses KAP.

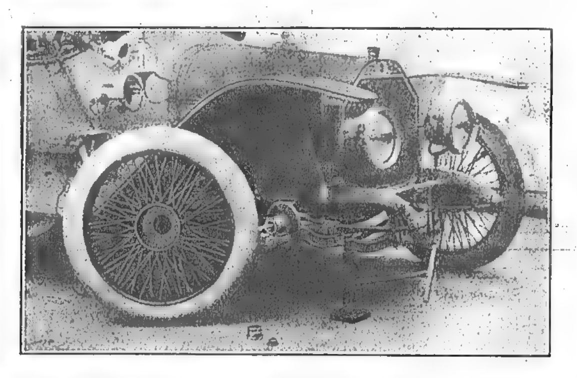
Un organe qui présente également un intérêt tout particulier est la roue oscillante GENILLON



Détails de montage de la roue Génillon avec rais en bois (Fig. 1).

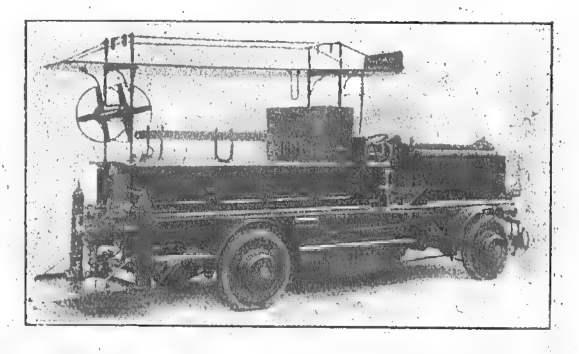
montée sur les voitures LA BUIRE dont le but est de supprimer la plus grande partie du choc avant sa répercussion sur l'essieu. Dans ce système, la roue peut se déplacer relativement à l'essieu et la jante possède une certaine indépendance dans le plan de la roue par rapport à l'essieu. Les rais viennent se monter sur un tambour en fonte A, claveté sur un axe formant fusée B. Cet axe vient se fixer au centre d'un plateau circulaire C sur lequel il est monté fou par des roulements à billes F. La fusée D de l'essieu supporte ce plateau, grâce à un coussinet lisse spécial au-dessous de la fusée de la roue. Dans un choc, la jante rencontre l'obstacle, le centre de la roue subit un ralentissement car elle se trouve freinée. Avec la roue oscillante, l'essieu continue à avancer. Son mouvement a été retardé et, le choc amorti, la roue franchit l'obstacle en pivotant autour (fig. 1 et 2).

J'ai dit, l'autre jour, quelques mots très brefs sur les roues, et j'ai fait remarquer que la roue métallique à rayons multiples connaissait une grande vogue. Cette roue peut être fixe (roue Gallia) ou démontable par une jante amovible (Kap, Captain) ou par un moyeu spécial (Rudge, R. A. F, Riley, Berliet, etc.) La roue de bois conserve encore de nombreux partisans, et certains ont cherché à la rendre amovible, non plus par la jante suivant un système bien connu aujourd'hui, mais par le moyeu (Renault, SANKEY, PIERRON). Les deux premières ont absolument l'aspect d'une roue en bois, mais sont en


Roue métallique oscillante Génillon sur voiture La Buire (Fig. 2).

réalité constituées par deux moitiés embouties et soudées ensuite à l'autogène.

Une question qui m'a semblé peu travaillée est celle de la mise en marche automatique. Elle est pourtant d'un très grand intérêt. La solution présentée par la maison américaine Cadillac est particulièrement remarquable si elle est bien au point. Une dynamo montée sur ce châssis assure à la fois l'allumage du moteur, l'éclairage de la voiture (phares, lanternes et ampoules diverses) ainsi que la mise en marche automatique. Si les résultats obtenus avec ce système sont satisfaisants, il est


Camion pétroléo-électrique Balachowski et Caire (Fig. 3).

incontestable que sa simplicité et ses multiples services lui ouvrent le plus bel avenir. Il y a aussi la solution par l'air comprimé soit par action directe du fluide sur les pistons, soit par un moteur à air comprimé. Le premier système, employé autrefois par Renault et par Saurer, exige de multiples tuyauteries et son abandon par ces maisons n'engage

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

guère à le reprendre. Dans le second système, le petit moteur à air comprimé porte un pignon engrenant directement avec la couronne extérieure du volant laquelle possède une denture. Ce système a donné de bons résultats à la maison SUNBEAM qui l'emploie. Grâce à un robinet spécial, on pourrait, je crois, employer ce système pour le gonflage des pneus et les réservoirs sous pression. Je dois également mentionner le lanceur « ROFILL » purement mécanique et qui comprend un encliquetage à roue libre fixée sur un petit tourillon monté dans la douille porte-manivelle de la voiture. Par un levier placé à sa main droite, le chauffeur tire sur un câble attaché à un bras fixé sur l'encliquetage.

Une autre question qui n'a également pas fait de grands progrès est celle des freins. Les règlements de police exigent deux freins distincts. Les constructeurs emploient le plus souvent un frein au pied sur le mécanisme (généralement appelé frein sur le différentiel) et un autre à main sur les roues A. R. Le frein sur le mécanisme fatigue la transmission, mais il a l'avantage de répartir également, grâce au différentiel, l'effort du freinage aux deux roues, ce qui est impossible avec le frein à main qui vous fait déraper. Malgré cela, Panhard a reporté les 2 freins dans les roues et c'est là la raison du grand diamètre de ses tambours de freins. Il me semble que l'inconvénient de cette solution est d'augmenter le poids mort non-suspendu. Hotchkiss présente une solution éminemment ingénieuse et mécanique : il a disposé des petits différentiels sur la commande du frein à main. Pour les freins sur le différentiel, il me semble que la tendance est de les faire à serrage intérieur, ce qui, entre autres avantages, les met à l'abri des projections d'huile et de boue. Dans les voitures Lorraine-Dietrich, le frein sur mécanisme de la 40 HP est refroidi par eau. Le freinage sur les roues AV pourtant si intéressant n'a pas fait de nouvelles recrues. Si nous n'avons pas encore le frein idéal, il faut pourtant reconnaître que la commande et le réglage des freins se font sur bien des châssis d'un façon absolument hors pair. Il suffit actuellement de desserrer un écrou et un contre-écrou à oreilles pour régler les freins. On ne se sert même pas des clés qu'on a dans son coffre.

Parlons un peu des transmissions. Le cardan, ainsi que je l'ai fait remarquer la dernière fois, triomphe d'une façon éclatante. Le pont AR est généralement rigide ; toutefois Pilain, de Dion et de Bazelaire emploient les cardans transversaux. Quelques constructeurs viennent à la vis sans fin, à cause du silence. Le gros vice de cette transmission est son *irréversibilité* car, comme me le faisait remarquer un contremaître aux essais, « lorsque vous débrayez sur une de ces voitures lancée à toute vitesse vous êtes arrêté en 200 mètres ». Toutefois j'ai remarqué chez DAIMLER et chez Fleury (au « Petit Salon » du Jardin de Paris) des systèmes qui fonctionnent dans les deux sens. La maison Charron termine actuellement la mise au point de la transmission LENTZ sur ses châssis. C'est une transmission hydraulique à huile se composant d'un organisme conducteur et d'un organisme conduit et remplaçant à elle seule l'embrayage, le changement de vitesse, les pignons d'angle et le différentiel. Faisons crédit à la maison Charron qui espère obtenir avec cette transmission un rendement de 80 p. 100. Le changement de vitesses de la sans-soupapes DELAUGÈRE et CLAVETTE comprend un arbre à cardan venant du moteur et constitué par deux parties coulissant l'une dans l'autre. Le petit pignon monté à l'extrémité de cet arbre peut engrener à volonté dans une série d'engrenages à denture intérieure de plus en plus petits et placés les uns derrière les autres.

D'après des renseignements que j'ai pris de côtés et d'autres, chaque constructeur se préoccupe d'alléger le nouveau type. C'est là certainement une excellente mesure qui a pour but de diminuer les frais de la voiture, en économisant l'essence et les pneus. Je voudrais voir cette tendance s'étendre encore plus, notamment par l'emploi répandu des aciers à haute résistance chers aux Américains. La voiture économique ne sera pas seulement légère pour être sobre en carburant et en bandages, elle sera aussi d'une solidité à toute épreuve.

Profitons de cette digression sur la légèreté, pour dire un mot de la motocyclette et du cyclecar qui sont surtout les véhicules d'amateurs de vitesse. Je ne présenterai pas la première au lecteur. Il la connaît, mais je me permets de croire qu'il se la figure mal, car il a dans l'idée un véhicule bruyant et inconfortable. La moto d'aujourd'hui est élégante et silencieuse. Elle possède souvent embrayage et changement de vitesses ; elle est bien suspendue, silencieuse, et d'une conduite aisée. Ici encore, comme dans la bicyclette, on ressent l'influence de l'Angleterre et il faut avec tristesse constater que l'invasion britannique a été fructueuse pour nos voisins et pleine d'enseignements pour nous. CYCLECAR ! ! voilà un nom nouveau qui résonne à l'oreille. On désigne par là un véhicule très léger à trois ou quatre roues et à deux places, qui tient le milieu entre la voiturette et la motocyclette. La transmission se fait par une combinaison de chaîne et de courroie. Il n'y a pas souvent de changement de vitesses. L'embrayage se fait généralement par le déplacement horizontal de l'essieu AR. Bedelia est l'innovateur du genre. Un cyclecar vraiment intéressant, mais qui est en réalité une vraie voiturette, est le « Sphinx ». Ce serait un tort de dénigrer de parti pris la courroie car elle a fait merveilleusement ses preuves sur cette petite voiture en se classant première dans l'étape Grenoble-Nice, la plus dure et la plus montagneuse du dernier tour de France. Nous aurons l'occasion de revenir dans des chroniques ultérieures sur ces véhicules ainsi que sur les divers accessoires. Je cite à tout hasard comme nouveautés les nouveaux leviers Michelin, le générateur Ducellier, etc.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (*Suite*)

Renseignements généraux à l'usage de l'acheteur.

Bien que le prix d'une automobile soit bien moins entraînant qu'autrefois, il n'en est pas moins vrai que l'achat en est encore coûteux et nécessite le déplacement d'une certaine somme d'argent qu'il s'agira d'employer le mieux et en même temps le plus économiquement possible. C'est un placement comme un autre. Il s'agit de le bien faire. Mais souvenons-nous qu'en matière d'automobile, au moins autant qu'ailleurs, tout se paye. Il vaudra donc encore mieux payer un prix d'achat plus élevé qui vous mettra dans les mains une bonne voiture bien robuste qu'en payer un meilleur marché pour lequel on n'aura qu'une voiture qui vous donnera de désagréables surprises et de coûteuses réparations. Les frais auxquels entraîne la possession d'une automobile peuvent se répartir en plusieurs catégories que nous allons énumérer.

Achat. — Prix du châssis (mécanisme, moteur sans pneus).

Pneumatiques (les quatre roues plus le rechange).

Carrosserie (caisse, ailes, peinture, garniture, vernissage).

Accessoires (phares, lanternes, avertisseurs, outillage et pose).

Suppléments (roues métalliques, éclairage électrique, mise en marche automatique, compteur).

Entretien. — Chauffeur-mécanicien (*si on en a un*).

Essence ou carburant quelconque.

Lubrifiant (Huile et graisse).

Garage et nettoyage.

Pneumatiques (usure et réparations).

Entretien du mécanisme (pièces cassées ou usées).

Amortissement du véhicule (calculé d'après le prix d'achat).

Éclairage. Pétrole, essence, carbure de calcium, recharge d'accus.

Impositions.

Assurances.

Intérêt du Capital engagé.

Nous venons de citer ces diverses dépenses. Qu'on n'aille pas s'effrayer dans leur nombre. Certaines d'entre elles sont bien minimes, mais nous avons préféré être trop complets que pas assez.

Maintenant, comme vous avez peut-être pu vous en rendre compte d'après mes chroniques sur le Salon, vous n'avez que l'embarras du choix pour prendre la marque à laquelle vous accorderez votre confiance. Je vais vous donner quelques conseils que je ne dois qu'à l'expérience et à la pratique. Si vous avez un ami qui *fabrique* des automobiles ou qui soit dans la partie, allez à lui. Il a tout intérêt à vous bien servir. Il vaut mieux dépenser un peu plus et acheter une voiture d'une grande marque bien cotée qui sera d'une revente facile. Surtout ne craignez pas de comparer par un examen attentif et par des essais. N'achetez jamais — à moins que vous ne soyez bricoleur, metteur au point — un châssis nouveau type qu'on lance. J'entends par là ce qu'on appelle la nouveauté du Salon, c'est-à-dire le châssis qui ne sortira que l'année prochaine et dont on n'aura pas d'exemplaires avant les trois premiers mois de la nouvelle année. Achetez au contraire un châssis d'un type dont la marque fabrique depuis quelque temps déjà ou dont la mise au point s'est effectuée la saison précédente. Prenez un châssis qui soit d'un entretien facile. Que les pièces à graisser soient en petit nombre et surtout que les graisseurs soient bien placés. Je ne connais rien de plus désagréable pour un propriétaire qui est en même temps son propre mécanicien que de faire des graissages dans des parties peu accessibles. De plus, avant d'acheter un châssis de la marque X par exemple, renseignez-vous auprès de plusieurs personnes qui en possèdent, même s'ils n'ont pas le modèle par vous choisi. Enfin si vous êtes établi en province, vous avez peut-être une usine dans votre voisinage. Eh bien ! achetez-lui un châssis en les prévenant que vous êtes de la région. Comme cela, vous pourrez aller les trouver souvent pour des renseignements dont on a besoin dans les débuts et ils vous donneront des trucs qui ne sont peut-être que des riens, mais grâce auxquels on augmente l'usage de la voiture.

Roger COUTURIER,
Rédacteur technique à la *Vie aérienne*.

MÉDECINE ET POÉSIE

Bruzen de La Martinière a traduit en vers français les préceptes de l'école de Salerne, sous le titre : *L'Art de conserver sa santé* (La Haye, 1743). — Voici comment il a célébré les vertus de la sauge (paragraphe LXXXIII).

L'homme aux traits de la mort doit-il être accessible,
Tant qu'il peut appeler la sauge à son secours?
Oui, nos jours sont bornés ; aux regrets insensible
La mort doit, tôt ou tard, en terminer le cours.
Vouloir s'éterniser, c'est vouloir l'impossible ;
N'y songe point ; à cela près
L'usage de la sauge a d'excellents effets,
Pour raffermir la main tremblante,
Pour conforter les nerfs, la sauge est excellente ;
Et d'une fièvre aiguë elle arrête l'accès.
La Lavande, la Tanaisie,
La Primevère, le Cresson,
La Sauge, le Castor donnent la guérison
Aux membres attaqués par la paralysie.
L'usage de la sauge est si grand, qu'il est bon
D'en avoir en toute saison.
Aussi, dans la langue latine,
Son nom du mot *Sauver*, tire son origine.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

LA MÉDECINE A ROME ET EN GRÈCE

D'après quelques documents du British Museum

Une visite au British Museum vient de me permettre de considérer quelques fort curieuses pièces qui se rapportent plus ou moins directement à l'art de guérir et montrent assez bien ce qu'était la médecine chez les anciens.

L'Égypte, berceau d'un grand nombre de sciences et d'arts, vit naître aussi la médecine. Nous lisons dans l'Odyssée que tout le monde était médecin en ce pays (IV, 231). N'en est-il pas encore un peu de même, en notre doux pays, où chacun se croit autorisé à donner au voisin des conseils touchant la santé, quitte à appeler, pour soi-même, un praticien expert, à la plus légère indisposition !...

Il est très certain que la Grèce de l'époque homérique tenait de l'Égypte ses connaissances médicales. En ces âges guerriers, d'ailleurs, la chirurgie était déjà prépondérante !... pourtant... combien précaires les ressources dont on disposait... Pour ranimer Eurypile blessé, ne voyons-nous pas, dans l'Iliade, qu'on lui administre une infusion chaude et qu'on lui sert du fromage grillé !... Patrocle, toujours dans l'Iliade, arrache une flèche de la cuisse d'un blessé, lave la plaie à l'eau chaude (on ne dit pas si elle était bouillie !...), et, pour atténuer la souffrance du patient, applique, sur la plaie, des racines amères. Machaon, lui aussi, extrait une flèche du corps de Ménélas et dispose un pansement aromatique.



Esculape était une divinitéqu'on tentait de séduire par des offrandes (Fig. 1).

A la période historique, la médecine florit dans les sanctuaires fameux d'Epidaure, de Cos et de la Thessalie. Esculape était une divinité que l'on tentait de fléchir par des offrandes (fig. 1). Comme de modernes politiciens, les dieux païens se laissaient tenter par des « pots de vin !... » Autre analogie ... ils acceptaient souvent les présents sans rien donner en échange !...

A côté du Temple (... aide-toi, le ciel t'aidera !...) se dressaient aussi les écoles, dont la plus fameuse, celle des Asclépiades, compta Hippocrate parmi ses plus illustres membres. Là on s'essayait à guérir par une thérapeutique plus précise. Les méthodes de traitement usitées dans ces temples fréquentés de la foule n'étaient pas très dissemblables de celles qui attirent, de nos jours, tant de pauvres malades (et surtout de riches !) aux pèlerinages réputés. Ne doit-on pas penser toutefois que la situation privilégiée d'un lieu tel qu'Epidaure, par exemple, devait exercer une réelle influence sur ceux qui étaient susceptibles d'être améliorés par le repos, le changement des habitudes, l'air pur, la sollicitation méthodique de l'Espérance défaillante?... Ne songe-t-on pas aussi, malgré soi, à certaines stations hydrominérales en vogue, où toute une catégorie de malades bénéficie principalement, de nos jours, des mêmes avantages ?

Quelques extraits d'une inscription gravée sur une pierre trouvée près d'Epidaure sont fort curieux par la façon dont on y voit expliquer certaines « cures » sensationnelles.

« *Un homme, ayant tous les doigts de la main paralysés à l'exception d'un seul, vint en suppliant vers la divinité. Examinant les ex-voto du temple, il se sentait porté à douter des guérisons et à se moquer de ce qu'il lisait. Tout à coup il s'endormit, eut une vision, rêva qu'il était devant le Temple et que le Dieu se trouvait devant lui, lui saisissait la main, déliait ses doigts. Le Dieu ayant disparu, il s'efforça de remuer sa main et d'étendre ses doigts un à un. Quand il y fut parvenu, la voix du Dieu lui demanda s'il se moquait encore des ex-voto du Temple. Il répondit : « Non ! — Bien ! dit alors le Dieu ; puisque tu n'as pas eu confiance dans les inscriptions malgré leur véracité, désormais on t'appellera* l'Incrédule ! *Il sortit du Temple guéri...* »

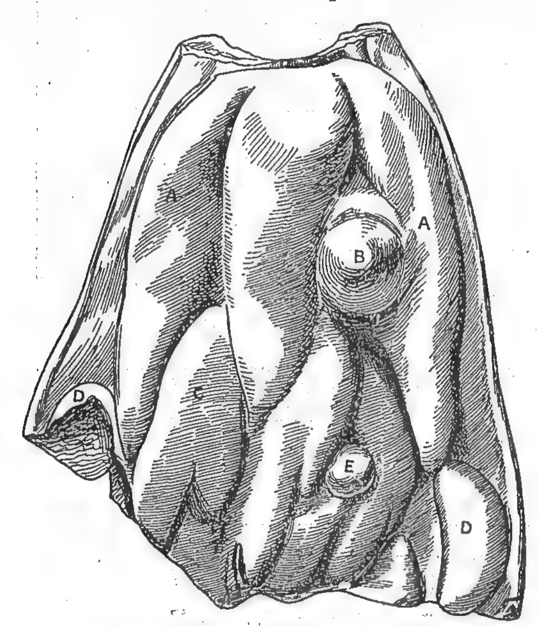
Combien accepteraient d'être délivrés à si bon compte !...

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

Lisez cette autre inscription, plus courte, mais fort typique :

« *Nikanor était cul-de-jatte ; il gisait à terre ; un enfant passa, lui arracha sa sébile et s'enfuit. Nikanor se leva, poursuivit le voleur et fut guéri ...* »

Ceci me remémore une bonne histoire que me conta un vieux confrère de campagne : Une femme, sans doute hystérique, simulait depuis de longs mois une paralysie et s'obstinait à ne pas vouloir tenter un effort pour se lever. Le confrère en question conseilla un remède héroïque au mari. Celui-ci

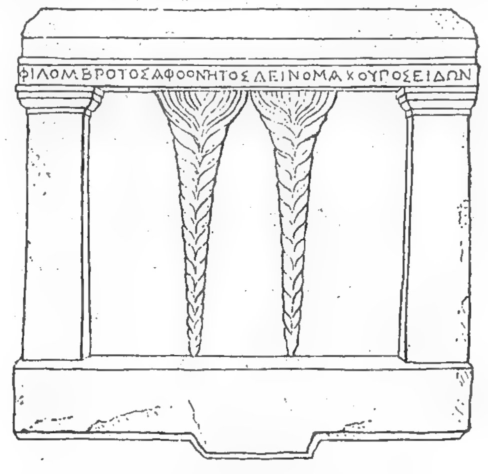


Ex-voto représentant des viscères (Fig. 2).

alluma, comme par mégarde, un peu de paille sous le lit de la simulatrice qui, de frayeur, sortit du lit et demeura guérie !...

... Dans Aristophane, nous avons plusieurs exemples de suppliants qui vont implorer Esculape à ses sanctuaires. L'esclave Korios et son maître passent ainsi la nuit dans un temple (Aristophane, *Plutus*).

Ces pratiques où la religion et la superstition se compénètrent, sont rappelées fort curieusement par la coutume, très universellement répandue des ex-voto, qui semble avoir joui en Grèce et à Rome d'une faveur toute particulière. Des malades ayant écouvré la santé commémoraient cet heureux événement par l'offrande d'un objet : terre cuite, bois, bronze, métaux précieux dont la forme indiquait la partie du corps atteinte et guérie : Le British Museum expose un grand nombre de ces objets. Les dédicaces sont faites à des divinités diverses, et portent souvent le nom des donateurs. Tantôt ce sont des yeux, des oreilles,



Nattes de cheveux dédiées à Neptune (Fig. 3).

tantôt des mains, des bras, des jambes. Tous ces modèles se ressemblent entre eux. Une tradition



Main magique (Fig. 4).

paraît avoir été suivie pour les établir. D'ailleurs Clément d'Alexandrie prétend (200 ans après J.-C.) « que ceux qui fabriquaient les oreilles et les yeux de bois précieux dédiés aux dieux, se tenaient dans eurs temples ».

Voici une jambe de bronze avec le nom du donateur : Cale-

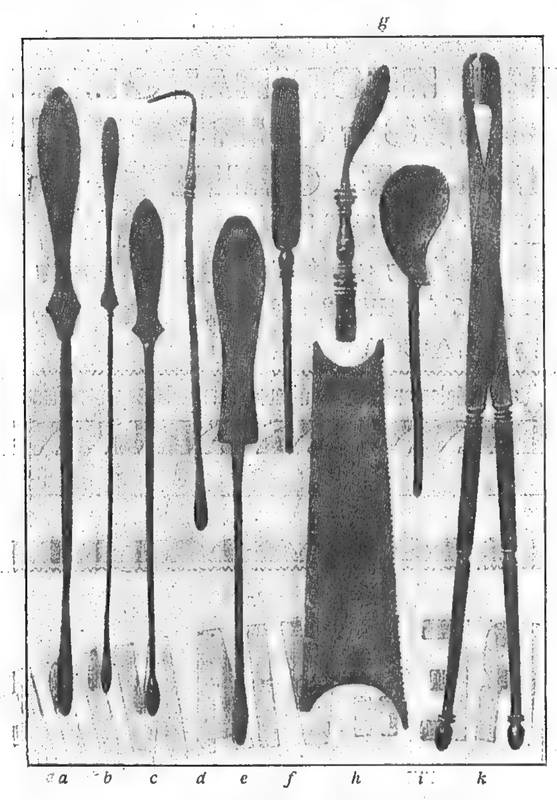


Une clinique dans la Grèce antique (Fig. 5).

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

dus, deux bras avec des chaînettes pour les suspendre ; voici toute une série de terres cuites, mains, pieds, yeux, offrandes de la classe pauvre. Tous ces vestiges d'une humanité disparue depuis des milliers d'années, et qui vécut dans la souffrance, les angoisses, l'espoir, la reconnaissance, exactement comme nous, sont assez émouvants somme toute... Quelle poussière nous sommes !...

Un très curieux modèle est celui de la figure 2 : Les organes internes, les viscères du corps humain sont représentés. Ceci est d'un intérêt considérable quand on veut se rendre compte de ce que les anciens



Quelques instruments anciens (Fig. 6).

connaissaient de l'anatomie. L'étude de la splanchnologie, on le constate, était absolument embryonnaire, la dissection des cadavres étant rigoureusement prohibée et, selon Pline, la coutume de disséquer des animaux était fort peu suivie. On sait que les morts étaient incinérés. Les organes ici représentés (fig. 2) semblent être les poumons (A) ; le cœur (B) ; le foie (C) ; les reins (D) ; la rate (E) ; d'autres organes encore.

Le bas-relief figuré sur la gravure 3 représente deux nattes de cheveux offertes à Poseidon (Neptune), dieu de la Mer. Il n'était pas rare, en Grèce, de dédier ainsi sa chevelure aux divinités, dans des circonstances graves de la vie.

Les pratiques de sorcellerie, d'envoûtement semblent avoir été fort répandues à Rome, comme elles le furent plus tard chez nous, au moyen âge. On appelait « defixiones » ces maléfices destiné à un voisin, le plus souvent. Il faut dire que l'on retrouverait dans bien des campagnes, à l'heure actuelle, des coutumes très analogues.

Ovide nous rapporte que Médée transfixait des effigies d'organes vitaux avec des épingles de bronze. Le British Museum conserve de ces épingles magiques couvertes de cabalistiques inscriptions. Voici (fig. 4) une main magique tout à fait singulière et qui n'est pas un exemplaire unique. Une de ces mains porte la dédicace suivante : « dédié à Sabazius en accomplissement d'un vœu ». Quel est l'étrange vœu qu'exauça la divinité Phrygienne ?...

La poterie dont le dessin est représenté par la figure 5 se rapporte directement à l'Art médical. Nous y voyons un chirurgien grec au travail dans son « ιατρειον », nous dirions aujourd'hui, dans « sa clinique ! »

Aristophane dans les « Acharniens » fait dire ainsi à Lamachus qu'il veut être mené à l'établissement d'un certain Pittalus... Ici, l'homme de l'art, assis dans un fauteuil, tient le bras d'un patient qu'il va sans doute saigner ; un autre, devant lui, attend son tour tandis qu'un esclave « bossu », introduit la clientèle... Un bossu !... Le maître de céans n'est pas spécialisé dans l'Orthopédie !... ou plutôt, il a affaire à la clientèle élégante. Nous savons par Suétone que ce fut une mode à Rome de posséder des esclaves difformes dont le prix était d'autant plus élevé que leur laideur était plus atroce, c'est Quintilien qui nous l'affirme. Les matrones romaines affectionnaient particulièrement les bossus... L'empereur Auguste fut contraint de sévir contre cette mode dégradante... Ne disons rien... Nos rois n'ont-ils pas eu leurs bouffons !...

Pendant longtemps, la médecine fit peu de progrès à Rome où elle fut principalement exercée par des esclaves. J'ai déjà rapporté le joli mot d'un de nos maîtres : dînant un jour chez un grand financier, l'amphitryon demandait malicieusement au médecin si son art n'était pas exercé jadis par les esclaves : « Sans doute, repartit vivement l'autre à l'époque où Mercure était le dieu des banquiers et des voleurs ! »

Jules César favorisa l'établissement des médecins étrangers à Rome en leur accordant le droit de cité. Sous le bas-empire, la ville fut littéralement encombrée de médecins (déjà la pléthore médicale !) si nous en croyons Pline et Martial. « *Hinc illæ circa ægros miseræ sententiarum concertationes, hinc illa infelix monumenti inscriptio : turba se periisse medicarum* !... »

« ... De là ces déplorables divergences d'opinion auprès des malades... De là cette lamentable inscription sur un tombeau : Mort d'avoir eu trop de médecins !! »

Pline se plaint aussi de ce que les charlatans pullulent et que, seul parmi les hommes, le médecin ait le droit de tuer !...

Tout ceci est bien changé !... Ce fameux « droit »

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général;
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc. etc.
GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E. TROUETTE. 15 Rue des Immeubles Industriels PARIS.

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.

DOSE MOYENNE : Quatre capsules par jour aux repas.

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : 3 fr. LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (*à l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable*). *Excite l'appétit, favorise les digestions,* car elle est à la fois *alimentaire* et *peptogène.*
Ce produit *n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût,* est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise | **NI DANS DU BOUILLON NI DANS DU POTAGE** | qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, PARIS.*
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

est bien restreint et le médecin paie souvent fort cher la permission qu'on lui accorde de soigner les pauvres gratis !...

La figure 6 nous représente toute une série d'instruments de bronze à l'usage des médecins. A, B, C, E, F, sont des spatules très employées pour appliquer les cérats et les onguents sur les plaies ; D, est un crochet servant d'écarteur ; G, un bistouri au manche incrusté d'argent. Les pinces sont très communes et servaient à pincer les vaisseaux pour les lier ou à rapprocher les lèvres des plaies ; leurs fines dentelures assuraient une bonne prise et rappellent nos modèles actuels.



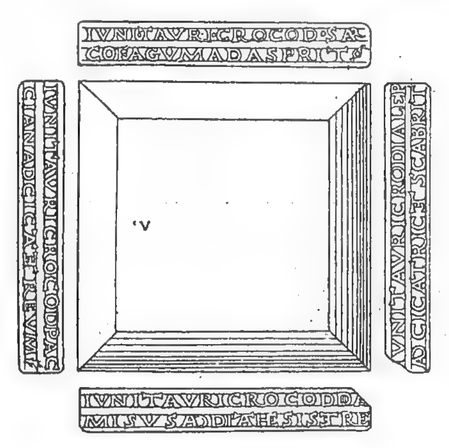
Médecin grec examinant un malade (Fig. 7).

Un médecin nommé Jason est représenté dans la figure 7, examinant un enfant souffrant de l'estomac. La pose est fort naturelle et la façon de palper excellente. Un vase à ventouses se voit à droite et en bas de ce bas-relief de marbre. Des monnaies provenant d'Epidaure portent aussi, gravés, des ustensiles servant à ventouser.

Un grand nombre de tout petits vases de bronze ont été trouvés, qui servaient à renfermer les drogues, les collyres. Mais, la figure 8 va nous offrir une collection tout à fait intéressante de « timbres » d'oculistes qui ont fait l'objet d'une étude complète d'Espérandieu sous le titre *Signacula medicarum ocularium*. Ils portent le nom de Firmius Severus, qui exerça sous Marc-Aurèle.

Voici quel était l'usage de ces « timbres secs » : Le praticien préparait un collyre, généralement à consistance pâteuse, le roulait, en forme de crayon, sur un marbre. On a retrouvé les étuis de bronze destinés à contenir ces cylindres médicamenteux. L'oculiste y apposait alors son timbre, sa firme, sa « marque de fabrique » qui indiquait aussi, d'ordinaire, la nature ou les propriétés du produit. Par exemple : « onction au soufre, pour eschares et taies » ou encore « remède anodin de C. Junius pour *toutes* les maladies des yeux » ou seulement le mot « Invincible », « Inimitable ». On pourrait voir là la très ancienne origine de nos « spécialités ». De petits poids plats, exactement pareils aux nôtres, figurent aussi dans cette intéressante collection. Ils sont numérotés de 1 à 10, l'unité étant probablement le « scrupule ». Ils servaient à peser les drogues.

Ces notes, forcément trop brèves, n'ont nullement la prétention de constituer une étude historique ni de faire assister à l'évolution curieuse d'un art aussi vieux que le monde. Il faudrait pour cela des volumes qui ont été déjà fort bien faits. Il est intéressant, toutefois, de jeter de temps à autre un rapide coup d'œil sur le passé pour mesurer mieux le chemin parcouru. Au surplus ne prend-on pas plaisir à considérer les portraits d'enfance de ceux qui sont entrés dans la gloire?...



Timbres d'oculistes (Fig. 8).

D[r] F.-M. GRANGÉE.

Londres, janvier 1913.

SIROP ROCHE au THIOCOL

administration du **GAÏACOL à hautes Doses**
sans aucun inconvénient

AFFECTIONS PULMONAIRES
TUBERCULOSE

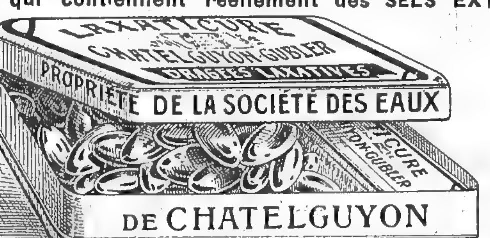
Echantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges, PARIS.

CONSTIPATION, ENTÉRITES, CONGESTIONS, HÉMORROIDES, OBÉSITÉ

Laxaticure Chatelguyon-Gubler

SEULES DRAGEES LAXATIVES DE CHATEL-GUYON
qui contiennent réellement des SELS EXTRAITS de la SOURCE GUBLER

ÉCHANTILLONS AUX MÉDECINS SUR DEMANDE



Goût exquis, Effet doux et rapide, Emploi pratique
TOUS LES AGES — TOUS LES TEMPÉRAMENTS
DOSE : 1 à 2 dragées le soir en se couchant

Concessionnaire Général des Sous-Produits CG-GUBLER
E. PERRAUDIN, Pharmacien
70, Rue Legendre, PARIS — *Tél. : 537-27*

Médication totale des maladies du foie et des voies biliaires

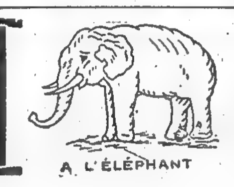
OPOTHÉRAPIES HÉPATIQUE ET BILIAIRE ASSOCIÉES AUX CHOLAGOGUES

PANBILINE

une à 4 cuillerées à entremets par jour
Prix du Flacon 6 frs. toutes pharmacies

LITHIASE BILIAIRE
CHOLÉMIE FAMILIALE
INSUFFISANCE HÉPATIQUE

ÉCHANTILLON GRATUIT ET LITTÉRATURE — LABORATOIRE de la PANBILINE Annonay (Ardèche)



LAIT BULGARE " SOUREN " (Yoghourt)

S. HÉZARIFEND, *43, Rue Richer, PARIS* — *Téléph. : 257-56*

HYGIÈNE PRATIQUE

LA BONNE MÉNAGÈRE PRÉCURSEUR DE L'HYGIÉNISTE

Les congrès d'hygiène, d'hygiène scolaire, d'hygiène sociale sont légion. Chaque printemps en voit éclore quelques-uns et cependant — me permet-on la franchise — l'hygiène ne paraît pas faire de sensibles progrès en notre pays de France.

Peut-être la raison n'en est-elle pas, comme quelques-uns l'ont dit, et comme beaucoup le pensent, dans notre proverbiale légéreté ou dans notre fatale indolence, mais n'a-t-on pas su jusqu'ici trouver le véhicule vraiment capable de faire passer dans nos mœurs l'utile science. Quelques exemples me feront mieux comprendre.

On recommande pour nos bébés les couches stérilisées par l'étuve ou par un repassage à haute température ; c'est bien ! Mais cela ne suffira pas à défendre l'épiderme si délicat de nos nouveau-nés si la maman soucieuse de leur bien-être n'a pas appris, en même temps que ce repassage qui n'a pas seulement pour effet de rendre le linge stérile mais aussi de le rendre moins rugueux, si la maman, dis-je, n'a pas appris en même temps que jamais les langes ne doivent être lavés ou rincés dans de l'eau additionnée de chlore ou d'eau de javelle.

Les médecins scolaires sont très désireux de remplir leur difficile mission et ils vont s'y appliquer de toutes leurs forces, mais penseront-ils aux moyens de défense très simples qui viendraient à l'esprit de la plus modeste ménagère et qui sont peut-être les plus efficaces ? Entrez dans une de nos écoles et ce qui vous frappera d'abord c'est l'extrême malpropreté des tristes tabliers noirs qui recouvrent les enfants. Parce qu'il sont pauvres, on leur fait porter dès leur plus jeune âge une livrée de deuil, livrée qui, quoiqu'elle passe pour n'être pas salissante, n'en est pas moins très sale. Du lever au coucher, le petit misérable porte ce triste vêtement.... caractéristique de l'écolier de ces temps-ci ; il le porte peut-être même la nuit, dans certaines circonstances plus lamentables, souvent hélas ! c'est là son seul costume. Et c'est avec ce vêtement qui a passé partout, qui a participé à toutes les besognes qu'il rentre dans la classe. Personne n'a encore, que je sache, relevé le nombre de microorganismes qui pullulent à la surface d'un centimètre carré de ces lugubres défroques ; cela serait cependant intéressant. Car tous pénètrent dans la classe avec le possesseur du tablier, ils s'y prélassent, ils y pullulent et s'ils sont pathogènes y font de nombreuses victimes. Ce sont ces tabliers, qu'il faut exclure de la classe ; ce sont les couleurs tristes qu'il faut éloigner de l'enfant, si pimpant et si gai dès qu'il revêt un tissu un peu clair et si on faisait jamais à la modeste ménagère de laquelle je parlais plus haut l'honneur de lui demander conseil, elle ajouterait certainement : quelle que soit la couleur du tissu, l'enfant ne devra jamais porter dans la classe le tablier qu'il porte hors de l'école ; quand il arrive, faites-lui changer le vêtement qui le recouvre contre une blouse particulière à la classe et qui n'en saurait sortir. On criera peut-être à la dépense, elle est modique, ne crie-t-on pas d'ailleurs aussi à la dépopulation de ce pays ?

Sait-on d'autre part que dans nos écoles de filles, il est de bon ton, quand la maîtresse arrive, de lui sauter au cou et de l'embrasser à cœur joie ? Pauvre maîtresse ! l'épreuve est rude pour elle et elle n'ose s'y soustraire de peur d'effaroucher, peut-être même de blesser ce petit monde si affectueux et si privé de tendresse. Cependant le danger n'est pas seulement pour elle mais pour les enfants qui successivement l'embrassent et il serait facile aux médecins scolaires, grâce à quelques explications bien simples, de le supprimer. La bonne et franche poignée de main peut remplacer avec avantage — j'en ai fait depuis longtemps l'épreuve — le banal et dangereux baiser scolaire.

L'enfant grandit, le voici à la caserne ; ce n'est plus du médecin inspecteur des écoles que dépend son hygiène, mais du major et cela plus particulièrement quand il est malade et à l'hôpital.

Les médecins de l'armée ont rendu de grands services à la science, nul de nous ne l'ignore ; n'est-ce pas, par exemple, du Val-de-Grâce qu'est partie la féconde notion des porteurs de germes ? Sans doute ! mais pour la faire entrer dans la vie, pour la faire servir à la préservation de nos petits soldats, il faudrait la rendre accessible, dans ses applications journalières, aux femmes qui les soignent. Il ne faudrait pas que le troupier malade, qui connaît les théories, se trouve placé dans la cruelle alternative, ou de contracter la fièvre typhoïde ou de se laisser mourir de faim ; simplement parce qu'on oublie de manière régulière de munir les plats d'une cuillère de service et que chacun, les convalescents de la fièvre typhoïde comme les autres, se sert avec la cuillère qui lui est propre et avec laquelle il a déjà mangé !...

Il faudrait enfin, et ce sera mon dernier exemple, en éduquant les ménagères, faire bonne justice de certaines politesses populaires vraiment inadmissibles. Elles sont l'origine de contagions cruelles et évitables ; je veux parler de cet usage, qui fait que plusieurs ouvriers boiront, successivement, et sans l'avoir rincé, dans le même verre. Cet usage est comparable à celui du baiser scolaire. Même le camarade qui sait vers quel danger il va, n'ose, de crainte de le peiner ou de le froisser, refuser de boire après un compagnon. Ce sont les femmes, ce sont les mères qui plus efficacement que les médecins peuvent réagir contre un semblable état de chose ; que dès leur plus jeune âge elles habituent leurs enfants à ne jamais boire dans le verre d'autrui et devenus adultes ils ne pourront s'y résoudre.

C'est ainsi qu'une éducation ménagère bien comprise peut faire des femmes les alliées les meilleures de ceux qui rêvent d'une race robuste et belle par une hygiène sûre et intelligemment appliquée.

AUGUSTA MOLL-WEISS,
Directrice Fondatrice de l'École des Mères.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES GÉRANTS DE PHARMACIE ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Pour être pharmacien, on n'en est pas moins homme, c'est-à-dire un être faible, susceptible d'être malade, attristé, amoureux ! Il doit donc se rendre aux obligations humaines, suivre des enterrements, faire vingt-quatre jours ou bien treize à la caserne, s'enfuir vers l'inévitable Italie avec une jeune fille qu'il aime, il doit aussi se reposer et perdre à de vagues petits chevaux les bénéfices de l'officine.

Cependant la pharmacie doit rester ouverte, malgré l'absence du maître, car c'est un service d'utilité publique qui ne doit pas souffrir des préoccupations extérieures. Le pharmacien choisit donc un gérant, qui dirige la pharmacie en son absence ; si aucun incident ne se produit tout est pour le mieux, mais si un accident survient et si le gérant réclame une indemnité, quelle sera sa situation ?

Tout d'abord le pharmacien peut-il se dispenser d'exploiter lui-même l'officine dont il est propriétaire? La loi n'autorise ces remplacements que dans des cas déterminés : décès du pharmacien (arrêté du 25 thermidor an XI, article 14) · pharmacien de service dans un hospice (loi du 7 août 1851, article 3) ; pharmacien de sociétés de secours mutuels (loi du 1er avril 1898, article 8).

Il en résulte que, en dehors de ces cas, le gérant exerce illégalement la pharmacie s'il n'est pas en même temps diplômé et propriétaire de l'officine. En conséquence, le contrat qui le lie au pharmacien est nul comme contraire à l'ordre public et comme ayant un objet illicite (Cass. 13 août 1888, Dalloz, 89-1-279 et 21 juin 1898, Dalloz, 99-1-53).

Le tribunal d'Avignon, par son jugement du 22 octobre 1912 (28 novembre 1912, *Gazette du Palais*), a appliqué ces principes à un gérant qui s'était blessé au cours d'un remplacement.

Voici le jugement :

« Attendu que, suivant exploit en date du 1er août dernier, le sieur Peyraque, praticien en pharmacie, a assigné, par devant le tribunal de céans, le sieur Bouissou, pharmacien à Sorgues, sous prétexte qu'au cours d'un remplacement chez celui-ci, il aurait été victime d'un accident qu'il qualifie d'accident du travail, lequel, survenu le 2 août 1911, aurait entraîné une réduction de capacité professionnelle de 30 p. 100, donnant droit à son profit à une rente annuelle et viagère de 360 francs ;

Attendu qu'en réponse à l'ajournement, le sieur Bouissou oppose tout d'abord un moyen d'irrecevabilité tiré de ce fait que le contrat de travail intervenu entre Peyraque et lui étant prohibé par les lois spéciales réglementant l'exercice de la pharmacie, Peyraque ne saurait se prévaloir du bénéfice de la loi de 1898, complétée par celle de 1906 ; qu'il importe de statuer sur ce moyen qui, s'il était tranché dans un sens favorable à la thèse du défendeur, dispenserait d'examiner la matérialité même de l'accident dont se plaint Peyraque et que conteste au surplus subsidiairement Bouissou ;

Sur la recevabilité :

Attendu qu'ici une première question de fait doit être dégagée : à quel titre, en quelle qualité se trouvait Peyraque le 2 août 1911 à la pharmacie Bouissou? Était-ce en qualité d'aide temporaire des employés habituels de Bouissou ou bien en qualité de gérant, représentant le pharmacien absent?

Attendu que la réponse à cette question ne saurait sortir d'une bouche plus autorisée que celle de Peyraque lui-même ; qu'on le voit, dans l'enquête reçue par M. le juge de paix du canton de Bedarride, le 31 mai 1912, déclarer *in terminis* ce qui suit : « Je fais des remplacements un peu partout ; quand je n'en trouve point, je fais de la représentation pour produits pharmaceutiques» ; qu'il ressort donc des propres aveux de Peyraque que, le 2 août 1911, jour du prétendu accident, il ne pouvait se trouver à la pharmacie Bouissou en d'autre qualité que celle de gérant remplaçant le titulaire ; qu'au demeurant, pas plus à l'enquête du 31 mai qu'en barre, il n'a contesté que, depuis le 17 ou le 18 juillet, Bouissou ne fût absent de Sorgues ; que, vainement, mieux averti, s'il soutient maintenant n'avoir été chez Bouissou qu'un auxiliaire des employés habituels de l'officine ; que toutes les circonstances de la cause protestent contre un pareil système ; qu'on le voit en effet malaisément, lui, avec ses quarante-neuf ans d'âge, ses connaissances de vieux praticien, le salaire élevé qu'il touchait, dans la dépendance et la subordination d'un élève de vingt-trois ans et d'un garçon de laboratoire de seize ans ;

Attendu, ce premier point acquis, qu'une seconde question se pose : un contrat valable de travail a-t-il pu s'établir entre Bouissou et Peyraque, celui-ci pris en tant que gérant-remplaçant ; qu'il semble difficile de solutionner le problème dans le sens de l'affirmative ; qu'en effet les lois organiques en la matière prescrivent qu'une officine de pharmacien ne peut être gérée que par une personne ayant un diplôme de pharmacien ; qu'allant même plus loin dans cette voie, une jurisprudence constante décide que, pour exploiter une pharmacie, non seulement il faut être diplômé, mais encore être propriétaire du fonds ; qu'il suit par conséquent de ce qui précède que Peyraque, lié à Bouissou par un contrat illicite, n'est point fondé à se prévaloir du bénéfice de la loi de 1898, élargie par celle de 1906 ; que, non moins vainement que plus haut, et sans méconnaître le principe de l'objection, il cherche à établir une distinction entre la délégation momentanée à titre précaire en quelque sorte, de la responsabilité patronale pharmaceutique et celle à caractère permanent ; qu'en effet les raisons qui ont déterminé la législation sont les mêmes dans les deux cas, aussi impérieuses, parce que d'ordre public ;

Par ces motifs, et sans qu'il y ait lieu d'examiner les autres chefs des conclusions du demandeur,

Dit que le contrat de louage d'ouvrage intervenu entre Peyraque et Bouissou n'est pas licite ;

Dit, en conséquence, que Peyraque, pris en tant que gérant de pharmacie, substituant le titulaire absent, est en dehors du bénéfice des lois de 1898 et de 1906 ;

Déclare sa demande irrecevable, l'en déboute, et le condamne aux dépens. »

Ainsi pour exploiter une pharmacie, il faut être diplômé et propriétaire du fonds, par conséquent le gérant d'une pharmacie victime d'un accident du travail ne peut invoquer à l'encontre du pharmacien le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, le contrat qui le lie à celui-ci étant illicite.

Cependant, si cette solution est exacte, les juges ont oublié qu'ils avaient un moyen plus simple de débouter le gérant : il leur suffisait de constater que le gérant d'une pharmacie, en l'absence du patron, ne se trouvait pas dans l'état de dépendance et de subordination qui est nécessaire pour l'application de la loi sur les accidents du travail.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel.


Argan —. Au diable leurs clystères, Coquine !.. je ne puis aller !...
Toinette — Eh! pour "aller„ Monsieur, prenez de la THAOLAXINE !.
Nouvelle Edition DURET et RABY.
Marly le Roi - S et O.
MOLIERE. le Malade Imaginaire

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



QUELQUES CROQUIS PRIS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

1. M. Doléris. — 2. M. Moutard-Martin. — 3. M. Dalché. — 4. M. Bergé, — 5. M. Heitz Boyer.

DIÉTÉTIQUE

Biscuits aux groseilles.

1 litre de farine, 1 tasse de sucre, 1/2 tasse de beurre, 1 tasse de groseilles à grappes propres, 1 petite cuillère de cannelle en poudre, 1 tasse de lait. Ajoutez à la farine le sucre, battez le beurre dans cette préparation, et ajoutez les groseilles à grappes et la cannelle. Mêlez au lait et pétrissez légèrement. Faites cuire environ une demi-heure. Coupez en carrés, alors fendez-les, ouvrez-les et beurrez-les. Servez chaud avec une confiture ou marmelade.

Gâteau levé à la Nouvelle-Angleterre.

1 litre de lait tiède, 1 petite cuillerée de sel, 1 cuillerée à soupe de sucre, 1/2 gâteau de levure, 1/4 de tasse d'eau tiède, de la farine. Faites chauffer le lait de façon à ce qu'il devienne tiède, et ajoutez-y le sel, le sucre, la levure dissoute dans l'eau et suffisamment de farine pour faire une pâte qu'on peut manier. Elle doit être aussi tendre que possible. Pétrissez-la bien, et laissez-la lever toute la nuit. Le matin placez-la sur une planche bien recouverte de farine, maniez-la légèrement ; coupez-la en bandes et ensuite joignez les bouts pour former des anneaux. Faites frire dans beaucoup de graisse très chaude jusqu'à ce qu'elle ait une couleur d'un brun doré. Servez chaud et croquant.

Gâteau de Belfast.

1 œuf, 1 tasse de grains de raisins secs, 1 tasse de cassonade, 1/2 tasse de beurre, 1/2 petite cuillère de sel, 2 tasses de farine, 1 tasse de lait aigri, 1 petite cuillère de cannelle en poudre, 1/2 petite cuillère de muscade râpée. Cuisez le beurre et le sucre ensemble ; ajoutez l'œuf, bien battu, les raisins secs, le lait, la farine, le sel et les épices. Mêlez bien et faites cuire dans un four modéré.

Muffins tendres.

1 œuf, 3/4 de cuillère à café de sel, 2 cuillères à soupe de sucre, 1 tasse d'eau chaude, 1 1/2 tasse de farine. Cassez l'œuf dans un bol, ajoutez le sel, le sucre, l'eau chaude et le beurre. Remuez bien, et lorsque le beurre sera fondu, ajoutez la farine, et battez. Faites cuire dans un four chaud pendant 15 minutes.

Pâte de raisins secs.

1 œuf, 1 citron, 1 tasse de sucre, 1 cuillère à soupe de farine, 1 cuillère à café de cornstarch, 1/2 tasse de raisins secs. Choisissez de gros raisins secs tendres, égrenez-les. Couvrez-les d'un verre d'eau et faites-les tremper pendant 2 heures. Battez l'œuf jusqu'à ce qu'il soit léger, avec le sucre ; ajoutez le jus passé, la pelure du citron râpée et la farine. Ajoutez les raisins secs et l'eau dans laquelle ils ont trempé, et faites cuire jusqu'à ce que le mélange s'épaississe. Refroidissez et faites cuire dans deux croûtes.

Un gâteau aux fruits sans œufs.

1 livre de porc salé haché menu, 1 livre de raisins secs Sultana, 1 livre de groseilles à grappes, 1 livre de préparation de noix anglaises, 1 litre d'eau chaude, 2 tasses de sucre, 1 tasse de mélasse, 1 cuillère à café de cannelle en poudre, de la farine. Versez l'eau chaude sur le porc et laissez-la reposer jusqu'à ce qu'elle soit presque froide ; alors ajoutez la mélasse, le sucre, les fruits, les noix, les épices et suffisamment de farine pour rendre la préparation consistante. Faites cuire dans un four modéré pendant une heure 1/2.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Engelures.

Savon médicinal	10 grammes.
Glycérine	10 —
Extrait d'opium	20 centigr.
Extrait de ratanhia	1 grammes.

F. s. a. un mélange, avec lequel on frictionnera, le soir, les doigts gonflés et rougis par les engelures.

Térébenthine de Venise	12 grammes.
Huile de ricin	6 —
Collodion	30 —

Mêler.

A l'aide d'un pinceau, on applique ce liniment sur les doigts qui sont le siège d'engelures ulcérées ou non ulcérées.

Ou bien :

Précipité blanc	30 centigr.
Chloroforme	30 —
Cold-cream	30 grammes.

F. s. a. une pommade, pour onctions soir et matin.

Collutoire antiseptique (J. REDIER).

Chlorate de potasse	10 grammes.
Hydrate de chloral	1 gr. 50
Eau distillée	250 grammes.

Faire dissoudre.

Ce collutoire astringent et antiseptique est indiqué dans le cas de gingivite aiguë ou chronique, à la suite des extractions multiples.

Collutoire contre la gingivite (PINARD).

Hydrate de chloral	15 grammes.
Alcoolat de cochléria	15 —

Faire dissoudre.

Tous les jours ou tous les deux jours, à l'aide d'un bourdonnet de ouate trempé dans ce collutoire, on touche le bord libre des gencives, après avoir enlevé soigneusement le tartre des dents.

Pommades antihémorroïdaires.

Iodure de potassium	2 grammes.
Extrait de ratanhia	4 —
Laudanum de Sydenham	ãã 50 centigr.
Extrait de belladone	ãã 50 centigr.
Axonge	30 grammes.

F. s. a. une pommade, avec laquelle on pratique des onctions, matin et soir, sur les bourrelets hémorroïdaux. (E. BARIÉ.)

Sulfate d'alumine et de potasse	3 grammes.
Beurre frais et lavé	30 —

Faire dissoudre le sel dans une petite quantité d'eau, et l'incorporer au beurre frais.

Noix de galle finement pulvérisée	5 grammes.
Axonge benzinée	32 —

Mêler.

Cette pommade est conseillée dans le cas d'hémorroïdes facilement saignantes. — On peut y ajouter deux grammes d'opium pulvérisé, quand les tumeurs hémorroïdaires sont très douloureuses.

Extrait de jusquiame	2 grammes.
Extrait de belladone	2 —
Onguent populéum	20 —

F. s. a. une pommade, conseillée contre les hémorroïdes enflammées et douloureuses. — Bains de siège prolongés.

Iodoforme	4 grammes.
Opium pulvérisé	1 —
Vaseline	4 —

F. s. a. une pommade qu'on applique sur les hémorroïdes, matin et soir, et après chaque garde-robe. Avant les onctions, on lave avec de l'eau chaude, puis avec de l'eau froide. — On peut ajouter du tanin à la pommade, pour masquer l'odeur de l'iodoforme.

Alun calciné	2 grammes.
Extrait de feuilles de sureau	4 —
Onguent populéum	16 —

F. s. a. une pommade.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PROGRÈS MÉDICAL. — **Dyspnée asthmatique et opération de Freund** (HIRTZ et BRAUN, 25 janvier 1913).

La conduite la plus logique à tenir en présence d'un asthmatique au point de vue de l'opération paraît être la suivante.

Il faut, avant tout, bien se rendre compte de l'état du malade entre les crises, certains malades insistent eux-mêmes sur ce fait, qu'en dehors des crises, la dyspnée cède complètement et qu'ils sont alors en état de faire n'importe quel travail. Chez ces malades, il n'y a pas à conseiller l'opération qui ne pourrait influer sur les crises asthmatiques mêmes prolongées. Il n'y a pas lieu non plus d'envisager alors l'opération de Freund comme préventive, car les crises d'asthme peuvent cesser spontanément à un certain âge, et l'opération ne saurait empêcher l'apparition ultérieure de l'emphysème.

Mais si l'état dyspnéique persiste entre les crises et si le thorax est en état de distension permanente s'accompagnant d'emphysème, *alors la question d'une intervention se pose.* Mais il faut s'attendre à des mécomptes.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les ictères après anesthésie par le chloroforme et l'éther** (N. FIESSINGER, 25 janvier 1913).

1° Le chloroforme à cause de son pouvoir hépatique est capable de faire naître chez l'anesthésié des ictères toxiques.

2° Ces ictères sont graves et souvent mortels chez les hépatiques et les ictériques.

3° L'éther sulfurique est plus facilement toléré, et, doué d'un faible pouvoir toxique, donne rarement des accidents hépatiques.

4° Chez les hépatiques, on donnera donc de l'éther ou du chloroforme non à la compresse, mais à l'appareil, de façon à régler et à diminuer l'absorption du strict nécessaire.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Oosporoses ou nocardoses cutanées. Synonymie : nocardoses, oosporoses, discomycoses, mycomycoses, microsiphonoses, actinomycoses, streptothricoses** (GOUGEROT, 25 janvier 1913).

Les parasites du genre *Oospora* ou *Nocardia* ayant une trop riche synonymie, ces mycoses ont été appelées des noms les plus différents et il faut connaître cette embarrassante synonymie pour ne pas commettre de confusion.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Introduction à l'étude des ostéo-arthrites tuberculeuses** (MÉNARD, 28 janvier 1913).

A l'hôpital maritime de Berck, on trouve, sur un total de 1.050 enfants, de 800 à 900 enfants atteints d'une tuberculose externe des ganglions, des os, ou des articulations.

« Notre hôpital est comme un livre ouvert devant vous, livre sinon complet, du moins suffisant et tel que celui qui en aurait fait l'étude complète aurait acquis une éducation médicale très large... Nous avons ici sous nos yeux, plus de 200 coxalgies, plus de 200 maux de Pott, 50 à 60 tuberculoses du genou. Nous pouvons donc puiser nos exemples parmi 500 malades environ atteints des formes les plus graves de la tuberculose chirurgicale. Ajoutez, que 300 autres malades sont porteurs de manifestations moins graves siégeant au membre supérieur, aux petits os de la main et du pied».

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **Sur un cas de cirrhose compliquée d'anémie pernicieuse** (BABONNEIX et TIXIER, 25 janvier 1913).

Il s'agit d'une alcoolique chronique, atteinte depuis des années de cirrhose hypertrophique, chez laquelle survivent, comme épisode terminal, une anémie grave du type pernicieux, mais avec hyperleucocytose. A l'autopsie, gros foie présentant, comme cela est si fréquent, des caractères mixtes : alcoolique et biliaire.

La coexistence de la cirrhose et de l'anémie pernicieuse est absolument exceptionnelle; de plus, cette anémie s'accompagnait d'hyperleucocytose. Chez ce malade, ni les résultats macroscopiques, ni les examens histologiques n'ont permis de faire intervenir la tuberculose.

CLINIQUE. — **Les douloureux d'un seul côté** [SARDOU (de Nice), 31 janvier 1913].

Pour le diagnostic, pour le pronostic et par conséquent pour le traitement, *les douleurs et autres manifestations morbides unilatérales* répétées doivent être envisagées plus sérieusement que les douleurs étendues aux deux côtés, et il n'est pas inutile de soupçonner cette vulnérabilité dès que se dessine la série unilatérale, de façon à rechercher ses causes profondes pour les combattre.

ECHO MÉDICAL DU NORD. — **La recherche de l'Uroroséine** (LECLERCQ et REVULDER, 26 janvier 1913).

Comme l'indican, l'uroroséine est un déchet d'origine protéique que l'on peut mettre en évidence dans les urines au cours de certains états pathologiques, mais cette recherche présente un intérêt bien plus chimique que vraiment pratique et il n'apparaît pas qu'il y ait des différences suffisamment précises entre l'élimination de cette substance colorante à l'état normal et à l'état pathologique, pour que l'on puisse en préconiser la recherche pour le diagnostic de certaines affections (cancer).

BULLETIN MÉDICAL. — **Antisepsie rationnelle des plaies. Traitement curatif des dermomycoses par un procédé nouveau. Traitement des otites moyennes suppurées** (PECH, 3 février 1913).

« Voilà trois ans que j'emploie systématiquement l'alcool absolu et l'éther dans le traitement des plaies infectées. La manière est la suivante : j'applique à sec, sur la plaie détergée à l'alcool, une compresse de gaze et une feuille de coton hydrophile ; je verse l'alcool absolu ou l'éther jusqu'à imprégnation complète ; je recouvre ensuite de coton ordinaire et je fixe la bande. Ceux qui voudront bien essayer de ce pansement seront vite convaincus de la supériorité qu'il possède sur tous les autres. »

PRESSE MÉDICALE. — **La strychnine à dose intensive. Méthode et indications** (HARTENBERG, 25 janvier 1913).

La strychnine est le tonique nerveux par excellence, auquel nul autre ne saurait être comparé. Elle semble bien avoir une action élective sur la cellule nerveuse, dont elle stimule la nutrition fléchissante et l'activité ralentie. Elle représente vraiment le médicament spécifique de toute insuffisance nerveuse. Mais pour tirer tout le parti des ressources que la strychnine nous offre, il est nécessaire de savoir s'en servir. Il faut notamment, pour en utiliser toute la valeur curative, l'employer à doses suffisantes, car si, dans quelques cas, les doses faibles et longtemps prolongées sont préférables, le plus souvent les doses énergiques sont indiquées?

« Il m'est arrivé de faire deux ou trois injections de 1 centigramme, même 1 centigramme et demi quotidiennement sans aucun inconvénient ».

SEMAINE MÉDICALE. — **Du développement de néoplasmes sous l'influence de l'industrie des couleurs synthétiques** (LEUENHERGER, 15 janvier 1913).

D'après la statistique des cas de cancers vésicaux observés à la clinique chirurgicale de Bâle depuis 1861, on a pu constater que le cancer vésical est *trente fois* plus fréquent chez les sujets employés à la fabrication ou à l'utilisation des couleurs synthétiques que pour le reste de la population masculine adulte. Dans la plupart des cas, la tumeur n'est survenue qu'après de longues années de travail dans les industries en question.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

MONTPELLIER. — Chez une malade atteinte d'embarras gastrique fébrile, on isole le tétragène par hémoculture. Le tétragène isolé était agglutiné par le sérum de la malade alors que les séro-réactions avaient été négatives par l'Eberth, les paratyphiques, le micrococcus melitensis.

C'est donc seulement l'ensemencement du sang qui a permis d'identifier la nature de ce syndrome infectieux d'origine tétragénique, par conséquent assez exceptionnel. Au point de vue général, cette observation est intéressante en ce sens qu'elle montre, au cours du syndrome digestif, l'existence d'une infection du sang. Il est donc rationnel de considérer les troubles gastro-intestinaux comme la manifestation secondaire et la localisation d'une infection généralisée et primitive (**Anglada**, *Soc. Sciences médic.*, 17 janvier 1913).

LYON. — MM. **Courmont**, **Boulud**, **Savy** et **Blanc**, **Perducet** (*Soc. médic.*, *hôp.*, 21 janvier 1913) ont recherché le rapport entre l'azote total et l'azote uréique dans le sérum d'un certain nombre de malades, ayant presque tous des troubles de la sécrétion urinaire, mais n'étant pas tous brightiques. Voici les conclusions qu'ils ont pu tirer de leurs observations :

La loi de Widal, quant au pronostic des néphrites azotémiques par le dosage de l'urée dans le sang, est, une fois de plus, confirmée :

La conclusion de Widal et Ronchèse sur l'élévation du coefficient azoturique du sérum dans les cas de néphrite avec rétention uréique est également vérifiée :

La mesure de la perméabilité rénale par la constante uréo-sécrétoire d'Ambard a donné, d'une façon générale, les résultats attendus ;

La conclusion nouvelle que nous apportons est la suivante : *Le coefficient azoturique du sérum peut être très abaissé, il peut même descendre à 2, l'azote résiduel étant alors bien plus abondant que l'azote uréique.*

Chez les malades qui ont un coefficient azoturique du sérum abaissé, la quantité absolue d'urée du sérum peut cependant être assez élevée. La quantité de matières azotées du sérum est alors considérable.

Chez ces mêmes malades, le coefficient azoturique des urines reste élevé ; cependant en général plus bas que la normale.

Le coefficient azoturique du sérum, recherché dans les mêmes conditions, à quelques semaines d'intervalle, peut varier chez le même malade.

Le coefficient azoturique du sérum peut être influencé non seulement par les phénomènes de rétention qui se passent au niveau du rein, *mais encore plus, par les troubles de la production de l'urée.* Ces troubles tiennent probablement à un mauvais fonctionnement du foie.

Deux ans avant d'être observé par M. **Leriche** (*Soc. des sc. méd.*, 11 décembre 1912), un malade a présenté de la mastoïdite et de l'ostéite du temporal. Trépané, il avait guéri complètement ; récemment il a eu une poussée d'otite moyenne,

Cette récidive a débuté par de la céphalée et des vomissements sans efforts, sans sensations pénibles. Le malade a alors perdu connaissance et est resté vingt-quatre heures dans le coma. De l'herpès a apparu sur les narines et sur les lèvres.

Trois jours après le début de ces accidents, il entre à l'hôpital. Il présente alors des vomissements à type cérébral, un signe de Kernig extrêmement intense. La ponction lombaire amène un liquide clair sans hypertension ; la fièvre monte jusqu'à 40°.

M. Leriche incise dans la cicatrice de l'opération ancienne la mastoïdite, il arrive sur une perte de substance haute de deux travers de doigt et large de cinq millimètres ; on l'élargit, puis on ouvre la dure-mère : une sorte de magma, composé de matière cérébrale sphacélée : *« Il n'y a pas de pus. Il s'agit, semble-t-il, d'une hernie cérébrale qui est comme étranglée à travers l'os perforé. »*

Après avoir tout enlevé et curetté, on place une mèche et l'on panse à plat.

Les suites opératoires furent excellentes. La cavité s'est comblée progressivement et actuellement la plaie est cicatrisée.

Un rhumatisant, âgé de trente-sept ans, présente en plus des manifestations articulaires typiques des symptômes d'endocardite mitrale et des signes de néphrite. Gros disque d'albumine dans les urines, et cylindres granuleux et hyalins, nombreuses hématies dans le culot de centrifugation.

Le salicylate (6 grammes par jour) fut donné et maintenu pendant deux mois, l'albuminurie diminua rapidement mais cependant les urines contenaient encore de l'albumine plus de deux mois après le début du traitement. C'est en vain que l'on s'acharnerait à vouloir faire disparaître cette albuminurie résiduale, consécutive à la néphrite rhumatismale.

La médication salicylée peut et doit être systématiquement prolongée, mais il ne faut pas attendre de cette médication la *restitutio ad integrum.* Quand les phénomènes généraux et articulaires ont cédé, quand en dépit de tous les essais, le taux de l'albuminurie demeure invariable, on peut et on doit cesser toute médication.

D'ailleurs la cessation de cette médication spécifique ne se traduit par aucune modification de la teneur en albumine des urines. (**Lesieur**, **Froment** et **Bussy**, *Soc. méd. des hôp.*, 14 janvier 1913).

BORDEAUX. — Chez un enfant de quinze ans, on trouve à la base du poumon gauche un gros bloc d'induration pulmonaire, sans fièvre, sans dyspnée et bon état général.

Le lendemain, la température monte à 39°,7 et une localisation se déclare du côté de l'appendice. Cette poussée appendiculaire paraît être un épiphénomène au cours d'un état infectieux et l'on estime devoir attendre avant d'intervenir.

La situation devient rapidement des plus graves ; l'enfant prend le faciès péritonéal, la température atteint 39°,8 ; le ventre est ballonné, empâté et douloureux dans sa partie droite. Le foie est un peu débordant ; léger subictère. Les urines contiennent de l'albumine et sont très hypochlorurées.

On décide de ne pas intervenir du côté de l'appendice et de faire un abcès de fixation et des injections intramusculaires d'électrargol.

Les résultats de cette thérapeutique furent remarquables ; le lendemain, la température s'abaisse, le malade prend un aspect moins mauvais et évacue des selles spontanément. Peu à peu, l'empâtement de la fosse iliaque droite disparaît et le bloc pulmonaire se résorbe. Quelques jours après, on peut ouvrir l'abcès appendiculaire qui contenait 300 grammes de pus. L'enfant guérit rapidement.

Or, à l'origine de cette appendicite, fort bel exemple d'appendicite hématogène, on trouve une histoire d'otite aiguë qui vingt jours auparavant, s'était terminée par résolution, sans laisser aucun trouble du côté de l'ouïe. (**Richeleau**, *Soc. méd. et chir.*, 13 décembre 1912).

Chez une femme de cinquante-deux ans, porteuse d'une hernie ombilicale étranglée depuis dix heures M. **Parcelier** (*Soc. anat clin.*, 10 novembre 1912) fait l'opération de cure radicale décrite par Dujarier. Cette femme présentait une obésité monstrueuse qui nécessita le dégraissage de la paroi. La pièce enlevée pesait 9 kilogrammes.

Au quatrième jour après l'opération, l'état était des plus satisfaisants.

Chez une nourrice dont le lait contenait de nombreux cristaux d'oxalate de chaux, M. **Brandeis** (*Soc. de méd. et chir.*, 17 janvier 1913) constate qu'ils proviennent de l'absorption d'une grande quantité de chocolat. La suppression du chocolat fait disparaître l'oxalate de chaux du lait ainsi que les troubles gastro-intestinaux qu'il avait occasionnés chez l'enfant.

GASTRO-ENTÉRITES DES NOURRISSONS

DIARRHÉES INFANTILES, Troubles Dyspeptiques de la 1re Enfance



Sirop de Trouette-Perret

à la **"PAPAÏNE"**

avant ou après chaque tétée ou biberon.

Le **Sirop** *de* **Trouette-Perret** *à la* **Papaïne**
digère le lait, combat la ***Dyspepsie,*** *et*
permet aux muqueuses de réparer leurs lésions.

La "Papaïne" est un ferment digestif végétal
qui digère et peptonise quelle que soit la réaction du milieu.
Favorise la reprise du lait, après les diètes et les régimes.

Maladies de l'*Estomac* et des *Intestins* des *Enfants* et des *Adultes*

SIROP de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 cuillerée à soupe à chaque repas .... 4 fr. le Flacon.

ELIXIR de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 verre à liqueur à chaque repas .... 5 fr. le Flacon.

CACHETS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 à 2 cachets à chaque repas .... 4 fr. la Boîte.

COMPRIMÉS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
2 à 8 comprimés à chaque repas .... 3 fr. le Flacon.

E. TROUETTE, 15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris. — Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS

Prophylaxie et Thérapeutique

Annonay, 11 janvier 1913.

Monsieur,

J'aime *Paris Médical*, je le lis attentivement et je lui attribue une grande portée, aussi je me permets de vous signaler la phrase suivante que je relève dans un article, fort intéressant d'ailleurs, sur les Bases de l'Éducation Physique : « Nous rendrons combien plus de services, dit l'auteur, au corps social en nous occupant enfin des gens bien portants au lieu de rester les éternels donneurs de *remèdes dont la vertu n'est faite que de l'ignorance de ceux qui y ont cru* ».

Loin de moi la pensée de rompre des lances avec mon savant confrère à propos de cette boutade que je ne prends point au tragique. Je me garderai bien de disserter sur les bienfaits incontestables de certains médicaments et de rappeler les résurrections auxquelles nous font assister, chaque jour, nous médecins praticiens, la digitale, par exemple, chez les cardiaques en asystolie, ou le sérum de Roux chez les diphtériques, ni de vanter l'efficacité de la morphine pour soulager la douleur, du mercure, de l'iodure ou des arsénicaux pour faire évanouir les accidents spécifiques les plus redoutables, etc.

Je me permets simplement de signaler le danger de ce genre de paradoxes en une matière qui devrait être sacrée et qu'on ne devrait traiter qu'avec le sérieux et la gravité dont on ne doit jamais se départir quand la vie de ses semblables est en jeu.

Il faut redouter la répercussion que ce scepticisme injustifié peut exercer sur l'esprit de jeunes médecins en les détournant d'appliquer avec confiance le traitement qui sauverait.

Dans une note à propos des Rescapés, je me suis élevé contre une telle mentalité qui fait déserter trop tôt le combat dans des cas où prolongé avec persévérance il eût permis d'arracher à la mort des existences précieuses. Et, si je fais un retour en arrière sur ma vie médicale, je ne puis m'empêcher de constater que c'est à mon opiniâtreté dans la lutte contre la maladie que je dois les plus douces, les plus consolantes et les plus hautes jouissances de ma carrière.

Sans conteste, je crois, comme mon confrère, que notre action doit s'exercer surtout dans le domaine de la prophylaxie et que c'est œuvre bien plus utile au corps social de prévenir les maladies que de les guérir. Mais ne disons pas que nous sommes désarmés contre celles-ci et ne propageons pas cette opinion erronée que les médicaments n'ont aucune valeur.

Plus que tout autre le médecin a besoin d'être un homme de foi, non point, à coup sûr, foi du charbonnier, mais foi éclairée, foi raisonnée, foi puisée dans l'étude, l'observation et l'expérience, et, partant, d'autant plus robuste et inébranlable.

Cette conviction qui ne doit pas être seulement intime mais qui doit rayonner lui est nécessaire pour créer chez son malade une atmosphère morale de confiance absolue bien propre à favoriser l'action physico-chimique du remède.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes excuses pour la liberté que j'ai prise de vous adresser ces quelques réflexions, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dr L. PLANTIER (d'Annonay).

Gastro-Entérite

Dans les derniers numéros du *Paris Médical*, il a été question à plusieurs reprises du lait condensé, de la poudre de lait, vantés par les uns, rejetés par les autres.

Il est bien certain que pendant les fortes chaleurs, la stérilisation du lait n'empêche pas l'éclosion de la gastro-entérite infantile d'autant plus fréquente que les chaleurs sont plus grandes comme en 1911.

La cause de cette affection si fréquemment mortelle a été recherchée par les uns dans l'enfant dont les sucs digestifs altérés élaboreraient aussi mal et peut-être plus mal le lait cuit que le lait cru ; par d'autres dans le lait lui-même. Parmi ces derniers, quelques-uns ont été jusqu'à proscrire totalement le lait qu'ils regardaient comme le seul coupable en présence d'une mortalité trop considérable ; mais de la difficulté de le remplacer par un autre aliment, résultait que pour éviter un danger l'on retombait dans un pire.

C'est alors que l'on eut recours au lait condensé, à la poudre de lait dont pourtant l'on a peine à comprendre la supériorité sur du lait fraîchement tiré.

L'étiologie de la gastro-entérite infantile est loin donc d'être bien connue. Peut-être faut-il adopter une opinion mixte et en rechercher la cause à la fois dans l'enfant et dans le lait.

Comment donc agirait le lait stérilisé par conséquent dépourvu de microbes.

Il me semble que l'on peut admettre que les vaches laitières confinées pendant l'été dans des étables où elles sont soumises à une température torride et dont quelquefois elles ne sortent jamais ou que très rarement doivent pâtir considérablement de cette chaleur et par suite élaborer un lait de mauvaise qualité, nocif à l'enfant. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que nous savons combien facilement ses influences même légères agissent sur la nature de cette sécrétion.

Qu'une nourrice se mette en colère et cela suffira quelquefois pour rendre malade son nourrisson.

Les vaches nourries avec des drèches, des tourteaux sécrètent un lait de qualité inférieure ; l'on pourrait expliquer de la même façon les cas de gastro-entérite survenant chez des bébés dont les nourrices ont pu souffrir de la chaleur.

Quant à la nature de cette altération, elle est parfaitement inconnue, inappréciable en tous cas à l'aide de nos réactifs.

La conclusion à tirer de cela c'est qu'il serait extrêmement important d'aérer, de rafraîchir les étables, de conduire les vaches en pâture aux heures fraîches de la journée, dans la matinée et la soirée, peut-être de les abreuver plus fréquemment.

Dans ce cas aussi l'on pourrait avoir avantageusement recours au lait condensé, mais sous la *réserve expresse* que cette préparation soit faite en dehors des mois de chaleur et uniquement pendant la saison fraîche.

Peut-être arriverait-on ainsi à un résultat et obtiendrait-on une diminution de la mortalité infantile. En tous cas il me semble qu'il y aurait des recherches intéressantes à faire dans ce sens.

[*Un abonné.*

VARIÉTÉS

LA DÉPOPULATION

Le *Journal officiel* a publié *in extenso* le rapport du regretté professeur LANNELONGUE sur la dépopulation de la France, sur ses causes, ses conséquences, ses remèdes. Ne voulant pas revenir longuement sur cette importante question qui est à l'ordre du jour, nous rappelons simplement certains points particuliers.

Le professeur Lannelongue envisage quatre facteurs qui influent sur le chiffre de la population française. Ce sont l'*émigration*, la *mortalité*, l'*immigration étrangère*, la *natalité*.

Le facteur émigration n'a aucune influence sur notre situation démographique, et cette constatation ne saurait surprendre puisque, conséquence de la surpopulation, il ne saurait exister dans une nation comme la nôtre dont l'effectif est voisin de la stagnation.

1° Notre mortalité générale est inférieure à celle de la plupart des pays d'Europe ; 2° Elle va en diminuant depuis le début du XIXe siècle ; 3° Elle n'entre pour rien dans la faiblesse de notre situation démographique.

Quant à l'immigration des étrangers en France, elle fournit au chiffre de la population un gain appréciable, tant par le bénéfice numérique des adultes que par la forte natalité propre aux familles d'étrangers sur notre sol. Si donc, de ces deux portes d'entrée démographiques : immigration et natalité (par lesquelles seules peuvent pénétrer les courants d'accroissement d'un peuple), il en est une qui ne « donne » pas, à coup sûr, ce ne peut être l'immigration, qui « rend », chez nous plus que dans aucun autre pays d'Europe. La natalité, en définitive, ne serait-elle pas la vraie, l'unique cause de notre stagnation démographique? C'est ce que nous allons à présent examiner.

Disons-le tout de suite : c'est la faiblesse de notre natalité qui est la cause de notre dépopulation.

Notre natalité a toujours décru depuis le commencement du XIXe siècle :

1870	1.000.000	de naissances.
1881	937.000	—
1900	850.000	—
1909	770.000	—

Elle est, de plus, la plus faible de l'Europe.

Pour nous consoler, on nous fait remarquer que la natalité est partout en décroissance comme en France et que le monde entier marche dans la même voie que nous, seulement à quelques étapes en arrière de nous.

D'abord, cela n'est pas tout à fait exact ; l'affaiblissement de la natalité n'est pas universel. Il n'existe ni en Italie, ni en Norvège, ni en Danemark, ni en Suède. Il existe légèrement en Allemagne : d'après Le Bon, l'augmentation de la natalité y est passée en vingt ans de 42 à 36 p. 100. Il est un peu plus accentué en Angleterre (baisse de 36 à 29 sur 1.000 en vingt ans, de 1874 à 1894) et surtout en Irlande (baisse de 26,7 à 22,7 dans la même période). Ces baisses, il faut le reconnaître, sont proportionnellement plus accentuées que celles de la France, mais leur différence est encore énorme, et l'affaiblissement de fait qui en résulte est si faible comparé au nôtre qu'on ne peut établir entre les deux aucune comparaison.

Un autre caractère grave de la décroissance des naissances françaises, c'est qu'elle est générale et qu'elle s'étend à la France entière. Aussi bien dans des départements à forte natalité, comme le Nord et la Nièvre, que dans des départements à faible natalité, comme l'Orne et le Gers, elle va s'étendant partout.

Sur cent familles françaises, soixante-quatre n'ont aujourd'hui que deux enfants et moins de deux enfants : c'est le régime bafoué par les Allemands sous l'épithète « zwei Kinder-System ».

Laissons pour l'instant le 1.350.000 célibataires masculins au-dessus de trente ans et un chiffre un peu supérieur de célibataires féminins ; sur les 11.232.859 familles ou ménages :

1.804.710 (15 p. 100) n'ont pas d'enfants.
2.966.171 (26 p. 100) n'ont qu'un enfant.
2.661.978 (23 p. 100) n'ont que deux enfants.

La diminution de la fécondité de la famille française (diminution d'un tiers depuis un siècle : 3,93 à l'époque de la révolution, 2,19 en 1894) ne tient pas à ce que toutes les familles ont vu leur fécondité décroître également d'un tiers, mais apparemment à ce que le nombre des familles très fécondes a diminué et que le nombre des familles à demi stériles, donnant lieu à une ou deux naissances seulement, a considérablement augmenté. Nous disons « apparemment » parce que les chiffres manquent ; l'enquête officielle sur le nombre des enfants vivants par famille n'ayant été faite pour la première fois qu'en 1886.

L'épouse française est beaucoup moins féconde que l'épouse européenne en général ; si elle avait la fécondité de la femme allemande, nous gagnerions 500,000 enfants par an. Entre la fécondité de la femme européenne la moins féconde, la femme suisse, et celle de la femme française, il y a encore une différences de 61 naissances.

Les conséquences de la dépopulation sont : diminution dans le domaine militaire ; diminution de la puissance de colonisation, de la puissance maritime et du commerce extérieur ; diminution au point de vue linguistique, diminution du travail et de la production ; diminution de la moralité et de la solidarité ; dépopulation des campagnes ; diminution du sentiment patriotique ; diminution dans le domaine de l'esthétique.

Les *causes* de la dépopulation sont une crise de la natalité, une chute des naissances constatée à chaque recensement quinquennal :

1 million de naissances en	1870
937.000..............................	1881
850.000..............................	1900
807.000..............................	1905
770.000..............................	1909

Là où la civilisation se développe, la natalité diminue. Le phénomène est général. On le constate partout, aussi bien en Angleterre et en Suisse qu'en Allemagne ou aux États-Unis. Le danger est qu'il est plus agissant et plus intense en France que dans tous les autres pays.

Les causes principales résident dans l'éducation des familles françaises actuelles. Les éducations physique et morale ne marchent pas de front.

Cette double fonction éducative, est-il besoin de le dire, est en France entièrement méconnue ou négligée. Pourquoi l'éducation y est-elle si terriblement défectueuse? Pourquoi y voit-on tant d'enfants mal élevés? Parce que les parents, souvent ignorants et trop peu maîtres de leurs nerfs, restent étrangers à la science, que personne au surplus ne leur enseigne et qui, seule, pourrait les éclairer dans cette voie. Les lois de la vie sont généralement ignorées par eux. Quant au côté social, ils ignorent la sociologie.

Il faut également signaler comme facteurs de dépopulation le célibat et le mariage tardif, les lois de succession et le partage forcé, le fonctionnarisme, l'individualisme, le féminisme, les impôts et la cherté de la vie ; enfin les mœurs, la littérature, le cabotinage, etc.

VARIÉTÉS (*Suite*)

Comme *remèdes* à la dépopulation, le professeur Lannelongue conseille de rendre à la nation le goût de la famille en discréditant l'égoïsme, le calcul excessif, le célibat et la famille à demi-stérile ; en supprimant les causes du mal, en brisant tout ou partie des obstacles accumulés contre la natalité ; en renonçant aux bavardages, aux commissions et sous-commissions, aux propositions de lois insuffisantes ; en ayant, enfin, une idée générale, un plan logique et déterminé ; en imitant les peuples où la natalité est grande ; en revenant à une civilisation intégrale, rationnelle et universelle et au devoir de vivre; penser et parler conformément à la vérité.

Ces moyens, à n'en pas douter, sont de deux ordres ; ils sont d'ordre moral et d'ordre matériel. Les premiers ne peuvent agir que dans le domaine des mœurs, les seconds dans le domaine des lois. Refonte des mœurs et refonte des lois, nous retrouvons ici les remèdes discernés pour un traitement général.

Il faut aussi réformer certaines lois, celles qui visent le régime successoral. Il faut en résumé : 1° La liberté testamentaire absolue ou relative ; 2° Un ensemble de mesures propres à relever la natalité dans la classe des fonctionnaires, la plus stérile des catégories sociales du pays ; 3° Un ensemble de mesures propres à soutenir, autrement que par de bonnes paroles, les familles très nombreuses (quatre enfants et plus), mesures dont beaucoup ne coûteront pas un centime à l'État.

NOUVELLES

Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (Session 1912). — La loi du 15 avril 1906 a fixé les conditions dans lesquelles serait assurée l'éducation des anormaux psychiques (arriérés et instables).

Des écoles et des classes, dites de perfectionnement peuvent être réservées à ces enfants. Les institutrices et instituteurs qui en sont chargés reçoivent annuellement un supplément de traitement de 300 francs soumis à retenue ; pour bénéficier de cette allocation complémentaire ils doivent subir, après un an de stage dans une classe spéciale, un examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés.

Les examens de 1912 ont eu lieu en décembre. Les neuf candidats admis ont été classés dans l'ordre suivant :

1° Mme Lecoanet, de Paris ; 2° Mme Guénard, de Reims ; 3° Mlle Louette, d'Asnières ; 4° M. Debray, d'Asnières ; 5° Mme Daumas, de Montpellier ; 6° Mlle Geyer d'Asnières ; 7° M. Collard, de Saint-Quentin ; 8° Mme Berloquin, de Tours ; 9° Mlle Bouilloud, de Meyzieux.

Nous donnons ci-après la liste des questions posées à cette dernière session.

Épreuve écrite. — Avantages et inconvénients de l'internat pour les enfants arriérés.

Épreuves orales. — 1° Le dessin et le modelage dans l'éducation des arriérés ;

2° Moyens de développer le toucher, le sens musculaire ;

3° Comment utilisez-vous et comment réglez-vous chez vos élèves l'instinct d'imitation? Quels résultats avez-vous constatés?

4° De quels principes vous inspirez-vous pour désigner à chaque enfant la place qu'il doit occuper en classe?

5° (Instituteurs). Quels exercices manuels peut-on faire exécuter dans une classe de perfectionnement (garçons) annexée à une école sans atelier?

6° (Institutrices). Quels exercices manuels, autres que la couture et l'éducation ménagère, doit-on faire exécuter dans une classe de perfectionnement annexée à une école de filles?

7° (Institutrices). L'enseignement ménager pour les arriérées ;

8° Moyens d'assurer la fréquentation régulière d'une classe de perfectionnement ;

9° Les vices de prononciation : par quels moyens peut-on les corriger?

10° Par quelle organisation et par quels exercices arrivez-vous à faire pratiquer l'aide mutuelle par les élèves?

11° L'esprit d'initiative chez les arriérés. Exercices qui le développent ;

12° Comment inspirez-vous à vos élèves le sentiment de la bonté ?

Pour obtenir gratuitement la liste des questions posées dans les sessions précédentes, et tous autres renseignements concernant l'éducation des anormaux, s'adresser à M. Gustave Baguer, chargé par M. le ministre de l'Instruction publique de l'inspection des classes et des établissements destinés aux enfants anormaux (Institut départemental des sourds-muets et des sourdes-muettes de la Seine, Asnières).

Assurances sociales. — En Belgique le ministère vient de déposer un projet de loi rendant obligatoire l'assurance maladie et invalidité ouvrière.

L'organisation de ce service sera en réalité confiée aux sociétés de secours mutuels, aux fédérations reconnues ou à des comités régionaux où l'élément mutualiste dominera.

Mentionnons dans le projet un crédit de 5.000.000 fr. pour l'établissement de Sanatoria antituberculeux, etc.

Le Gouvernement, les chefs d'industrie devront concourir pécuniairement à l'organisation des services, mais dans une mesure plus restreinte que les intéressés. Ajoutons à ce propos que les bases techniques semblent faire parfois défaut en plusieurs points du projet. On s'étonne de plus que nulle base technique ne soit imposée aux sociétés qui assureront le nouveau service.

En sorte qu'il faut craindre qu'on n'en arrive à une question de rabais, comme c'est le cas si souvent en mutualité ! Et si les médecins ne veillent pas, de nouveau, c'est le tarif médical et pharmaceutique qui devra souffrir d'un équilibre instable. La Fédération Médicale Belge est saisie d'ailleurs de la question. La cotisation des mutualistes en effet n'est nullement fixée par le projet. L'ouvrier aura droit au service médical et pharmaceutique, à 1 franc par jour dès le dixième jour de chômage. L'invalidité est garantie. Les femmes en couches recevront 30 francs.

Les non mutualistes devront payer 18 francs de cotisation : 12 pour la maladie et 6 pour l'invalidité. Ce sont les seuls chiffres du projet dont nous ne pouvons qu'esquisser les grandes lignes, vu sa publication récente, tout en recommandant grande prudence aux associations médicales.

R. L.

Société centrale de l'Association générale des médecins de France (*Séance de la commission administrative du jeudi 9 janvier 1913*). — 3 décès, 4 admissions.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. Balzer, Brocq, Barié, De Massary, Legry, Souques, Caussade, Le Gendre, Lermoyez, Talamon et Picqué.

Candidats ayant deux admissibilités (ancien régime) :

MM. Lortat-Jacob, Balthazard, Camus et Léri.

1. MM. Tixier, Voisin, Tanon, Villaret, Faure-Beaulieu, Dreyfus-Rose, Foix, Weil (M.- P.), Camus (Jean), Lortat-Jacob, Ducastel, Ramond, Gougerot, Chiray, Lévi-Valensi, Fiessinger, Herscher, Lippmann, Armand-Delille, Jomier.

21. Ferrand, Paris, Darré, Pinard, Renaud, Malloizel, Boidin, Vincent, Lemaire, Ameuille, Bloch (L.-C), Ambard, Schaeffer, Esmein, Trémolières, Laroche, Nathan (M.-P), Géraudel, Rivet, Baudouin.

41. Chabrol. Beaufumé, Troisier, Paillard, Sézary, Lejonne, Agasse-Lafont, Baudon, Cawadias, Lévy (Simond), Tinel, Norero, Paisseau, Lædérich, Monier-Vinard, Stévenin, Giroux, Froin, Gaultier, Joltrain.

61. Claude, Balthazard, Fouquet, Faroy, Léri, Brulé, Braun, Abrami, Brissaud, Debré, Civatte, Duvoir, Halbron, Jacob (P.-G), Le Sourd (Louis), de Brunel de Serbonnes, Durand (Gaston), Lévi-Franckel, Bory, Vitry.

81. Milhit, Harvier, Detot, Courcoux, Barré, Roussy, Génévrier, Salomon, Kahn (P.-A), Philibert, François, Israël de Jong, Deguy, Moutier, Louste, Bénard, Sauphar, Touchard, Jumentié, Brin.

101. Descomps, Audistère, Feuillié, Doury, Rostaine, Lian, Lyon-Caen, Lévi (Léopold), Leconte, Lagane, Cléret, Claret.

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 29 janvier 1913. — Question : « Lobule pulmonaire (sans la physiologie). — pymptômes et complications de la grossesse tubaire pendant les cinq premiers mois. »

M. Chevalley, 12 + 17 = 29 ; Mme Pertat, 16 + 26 = 42 ; MM. Mouquin, 12 + 20 = 32 ; Marié, 12 + 20 = 32 ; Lebrun, 12 + 22 = 34 ; Drouet, 11 + 20 = 31 ; Cousin, 12 + 23 = 35 ; Libert, 14 + 21 = 35 ; Pilatte, 15 + 20 = 35 ; Boussi, 12 + 17 = 29 ; Borel (Paul), 13 + 22 = 35.

Séance du 31 janvier (matin). — Question : « Artères du cœur (sans la physiologie). — Cancer du rectum (symptômes et diagnostic). »

M. Blum et Melle Besson, 11 + 19 = 30 ; MM. Truffert, 13 + 22 = 35 ; Ohanianz, 11 + 16 = 27 ; Bénit, 14 + 21 = 35 ; Bourdeaux 14 + 19 = 33 ; Hutinel, 18 + 21 = 39 ; Écot, 13 + 20 = 33 ; Berthelot 11 + 16 = 27 ; Évrard, 13 + 21 = 34 ; Wiart, 12 + 20 = 32.

Séance du 31 janvier (soir). — Question : « Artère sylvienne. — Zona ophtalmique. »

MM. Michon, 13 + 20 = 33 ; Olivièri, 15 + 19 = 34 ; Lépine, 14 + 21 = 35 ; Bonnard 10 + 19 = 29 ; Papillon 13 + 18 = 31 ; de Champs de Saint-Léger, 11 + 16 = 27 ; Parin, 14 1/2 + 20 = 34 1/2 ; Brouet, 14 + 21 = 35 ; Léger, 14 + 23 = 37 ; Auvigne, 13 + 20 = 33 ; Fedstein, 16 + 23 = 39.

Séance du 1er février. — Question : « Capsule et ligaments de l'articulation de la hanche. — Symptômes, diagnostic et traitement des luxations récentes du coude en arrière. »

M. Noël, 11 1/2 + 23 = 34 1/2 ; Melle Lang, 13 + 17 = 30 ; MM. Colleville, 13 + 22 = 35 ; Lantuéjoul, 12 + 21 = 33 ; Philippe, 15 + 17 = 32 ; Walther, 12 + 18 = 30 ; Trousset, 13 + 19 = 32 ; Bardet, 13 + 18 = 31 ; Lacau Saint-Guily, 10 + 18 = 28 ; Mathieu, 14 + 21 = 35.

Avis. — Les candidats nommés internes titulaires à la suite du concours actuel qui auraient l'intention d'accomplir leur service militaire dès le 1er mars 1913 sont priés de faire connaître leurs noms d'urgence au bureau médical à l'administration centrale.

Hôpitaux de Montpellier. — Le Dr Gaillard (de Milhau) vient d'être nommé médecin des hospices, en remplacement du Dr Calmels père, démissionnaire.

Facultés de médecine. — LYON. — M. Arloing, agrégé, est nommé du 1er janvier au 31 octobre 1913, chef des travaux de médecine expérimentale, en remplacement de M. Dufourt, appelé à d'autres fonctions.

M. Sarvonat, docteur en médecine, est nommé, du 1er janvier au 31 octobre 1913, chef du laboratoire de clinique médicale, en remplacement de M. Arloing.

MONTPELLIER. — M. Lagriffoul, agrégé, est chargé, du 1er janvier au 31 décembre 1913 (durée du congé accordé à M. Rodet) d'un cours de microbiologie.

TOULOUSE. — M. Faure, docteur en médecine, est nommé, du 1er janvier au 31 décembre 1913, chef des travaux d'histologie.

École supérieure de Pharmacie de Paris. — Par décret du Président de la République en date du 29 janvier 1913, M. Delépine, agrégé près l'école supérieure de pharmacie de l'université de Paris, est nommé, à partir du 1er mars, professeur de minéralogie et hydrologie à ladite école.

Écoles de médecine.— MARSEILLE. — Un congé, du 1er janvier au 30 juin 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Gauthier, chargé d'un cours complémentaire de pathologie et bactériologie des maladies exotiques.

M. Raybaud, docteur en médecine, est chargé, du 1er janvier au 30 juin 1913 (durée du congé accordé à M. Gauthier), d'un cours de pathologie des maladies exotiques.

NANTES. — M. Aubry, chef des travaux d'anatomie pathologique, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 1er novembre 1912.

École des hautes-études. — M. le Dr Vaudremer est nommé maître de conférences au laboratoire de chimie physiologique, dirigé par M. le Dr Roux, à l'école pratique des hautes-études.

Service de santé militaire. — Par décret en date du 20 janvier 1913, sont nommés dans le cadre du corps de santé militaire au grade de médecin aide-major de deuxième classe pour prendre rang du 31 décembre 1912, les élèves de l'école du service de santé militaire reçus docteurs en médecine et les docteurs en médecine directement admis, après concours, à l'école d'application du service de santé militaire dont les noms suivent et qui sont pourvus de l'emploi de médecin aide-major de deuxième classe élève à l'école d'application du service de santé militaire :

MM. Audouard, Bachelet, Boissezon, Bouissou, Bulit, Bureau, Camors, Canac, Cazalas, Cenet, Chaineaux, Chaisemartin, Clavelin, Corroy, Coulon, Cousinié, Despujols, Dioclès, Drevon, Dubrulle, Duclusaux, Dupain, Fauré, Freydier, Fribourg-Blanc, Guichot, Grand, Grimal, Guggenbuhl, Heyraud, Hollier, Jacquetty, Lacronique, Lhuissier, Maliver, Massonnaud, Montel, Mosnier, Nimier, Pacaud, Pauron, Péquegnot, Plonte, Poursain, Quelleille, Renard, Rey, Saltet de Sablet d'Estières, Sébillot, Soulié, Talenton, Tamalet, Terracol, Thibault, Vauvray, Welsch.

Concours de l'École du service de santé militaire en 1913. — Un concours sera ouvert, le 24 juin 1913, (épreuves écrites), pour l'admission, en 1913 de 120 élèves à l'école du service de santé militaire.

Les 120 places attribuées sont réparties ainsi qu'il suit :

75 pour les candidats concourant à 4 inscriptions.

30 pour les candidats concourant à 8 inscriptions.

15 pour les candidats concourant à 12 inscriptions.

Les candidats devront se faire inscrire dans les préfectures du 2 au 10 mai. Les épreuves orales auront lieu du 28 juillet au 30 août.

Le programme, arrêté le 27 janvier 1913, donnant les conditions du concours, est inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre (partie semi-permanente), imprimé par MM. Chapelot et Cie, éditeurs, rue et passage Dauphine, 30, à Paris.

Internat de l'asile des convalescents. — Il sera ouvert, le lundi 3 mars 1913, au ministère de l'intérieur, salle Telmon, un concours pour l'internat national des convalescents (précédemment de Vincennes) à Saint-Maurice.

Sont autorisés à concourir les étudiants en médecine de nationalité française, âgés de moins de trente ans révolus le jour de l'ouverture du concours, célibataires, pourvus de huit inscriptions de doctorat, ayant exercé ou exerçant les fonctions d'externe dans un des hôpitaux de Paris et qui auront été agréés par le directeur et par le corps médical de l'asile national.

L'arrêté fixant les conditions du concours est envoyé sur une simple demande adressée au directeur de l'asile à Saint-Maurice (Seine).

Lutte contre l'alcoolisme. — Le Conseil général de la Seine a émis le vœu que le préfet de police interdise l'entrée des mineurs de seize ans dans les débits de boissons.

Légion d'honneur. — Sont promus ou nommés :

Grand officier. — M. le professeur Robin, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine.

Commandeur. — M. le professeur Hayem, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine.

Officiers. — MM. les Drs Torel, directeur de la santé à Marseille ; Bar, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine ; Lepage, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Veyrat, maire de Chambéry.

Chevaliers. — MM. les Drs Legras, médecin de l'infirmerie du Dépôt près la préfecture de police ; Cunéo, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Bourcy, médecin de l'hôpital Laënnec ; Brühl, médecin de l'hôpital Bichat ; Brindeau, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Claude, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Grimbert, professeur à l'École de pharmacie, membre de l'Académie de médecine ; Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Ramond, médecin des hôpitaux de Paris ; Moutier, médecin à Paris ; Vasticar, médecin à Paris ; M. Wisner, chirurgien dentiste à Paris ; MM. les Dr Pouzet, ancien médecin chef de l'hôpital de Cannes ; Bourée, médecin à Châtillon-sur-Seine ; Hébert, médecin à Audierne ; Coustou, maire de Genzac ; Monières, médecin à Nérac, président de la Société des médecins de Lot-et-Garonne ; M. Baille-Barelle, membre de la commission administrative de l'hôpital de Niort ; M. le Dr de Langenhagen, médecin à Plombières.

Les journaux médicaux se sont plaints parfois de la parcimonie des pouvoirs publics vis-à-vis du corps médical, quand il s'agit de distributions de croix. Cette fois ils auraient mauvaise grâce à le faire. Sur soixante-dix-sept nominations ou promotions dans la légion d'honneur publiées au titre du ministère de l'intérieur vingt-trois concernent des médecins. Trente pour cent ! La proportion est flatteuse pour la corporation.

Le Dr Albert Robin, le brillant professeur de clinique thérapeutique, est nommé grand officier. *Paris médical* est heureux de lui adresser toutes ses félicitations pour cette haute distinction.

Le professeur Hayem, qui honora plusieurs fois notre journal de sa précieuse collaboration prend rang parmi les commandeurs. Nous ne pouvons qu'applaudir à une promotion qui récompense toute une existence de dévouement à la science.

Parmi les officiers nous signalons le docteur Bar, professeur de clinique obstétricale à la Faculté de Paris, le docteur Lepage agrégé d'accouchements à Paris, le docteur Torel directeur de la santé à Marseille, et le docteur Veyrat maire de Chambéry

Les nouveaux chevaliers sont le docteur Cunéo, Brindeau, Claude, Marcel Labbé, professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris, Bourcy, Bruhl, Ramond, médecins des hôpitaux de Paris, Grimbert professeur à l'école de pharmacie de Paris, Legras, Moutier, Vasticar, médecins à Paris, Pouzet, médecin à Cannes, Bourée, médecin à Châtillon-sur-Seine, Hébert médecin à Gensac, Minières, médecin à Nérac, de Langenhagen, médecin à Plombières.

A tous les nouveaux promus nous adressons nos félicitations. Nous sommes heureux de trouver parmi eux un certain nombre de nos collaborateurs, les professeurs Hayem, Grimbert, les professeurs agrégés Claude, Marcel Labbé, le Dr Torel. Qu'il nous soit permis de nous réjouir plus particulièrement de la distinction qui leur est accordée.

Officier de l'Instruction publique. — Dans la liste récente donnée dans *Paris Médical*, nous avons omis le nom du Dr Arnal, nous nous faisons un plaisir de réparer cet oubli.

La médaille d'honneur de l'hygiène publique. — Cette médaille est décernée aux personnes dont les noms suivent qui se sont particulièrement distinguées par leurs travaux spéciaux sur le service des eaux minérales en 1911 :

Médaille d'or. — M. le Dr Laussedat (de Royat).

Rappel de médaille d'or. — M. le Dr Bardet (de Paris).

Médailles d'argent. — MM. les Drs Amblard (de Vittel), Barailhe, médecin-major de deuxième classe au 14e d'artillerie, à Tarbes ; Cruzel, médecin-major de première classe au 15e dragons, à Libourne; Ferreyrolles (de la Bourboule), Gastou (de Paris), Glénard (de Vichy).

Rappel de médaille d'argent. — M. le Dr Salignat (de Vichy).

Médailles de bronze. — MM. les Drs Boudry (de la Bourboule), Gardon (d'Alger), Cussac (de Biarritz).

Rappel de médaille de bronze. — M. le Dr Goudard (de Pau).

25e anniversaire de la fondation de la clinique de psychothérapie. — Les élèves et amis du Dr Bérillon ont décidé, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la clinique de psychothérapie, de lui manifester leur sympathie en lui offrant une œuvre d'art.

Prière d'adresser les souscriptions au Dr Paul Farez, 154, boulevard Haussmann. Toutes les souscriptions seront acceptées, quelque modestes qu'elles soient.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Médailles des épidémies. — M. le Dr de Lacombe (Basses-Alpes). — M. le Dr Bosselut (à Nontron). — Mme Labouysse, concierge de l'Institut de bactériologie de Marseille. — M. Bareille, agent du service de la désinfection de Bordeaux. — Mlle Ellouet maîtresse sage-femme à l'Hôtel-Dieu de Rennes. — M. le Dr Binet, à Châteaurenault. — M. Lafay, interne à l'hospice de Tours. — M. le Dr Thibaud, à Saint-Nazaire. — MM. Méline et Watrin, internes des hôpitaux de Nancy. — Sœur Marie Johanna à l'hôpital de Nancy. — M. Barenne, infirmier à l'hôpital de Roubaix. — M. le Dr Sagot (Pas-de-Calais). — Dr Lavadoux de Châtel-Guyon. — M. le Dr Bire (Pyrénées-Orientales). — M. Schmidt, chef de poste de désinfection à Belfort. — M. Leblond, pharmacien à Jussey. — M. Vanney, vétérinaire à Paris. — MM. Malson, Pochet, Mabru, Pescher, Burlat, Tantin, Voz, Désinfecteurs (Seine). — M. le Dr Mirande à Paris. — Mme Vve Dequay, surveillante en chef à la maison départementale de Nanterre. — M. Maugenot garçon de service à Beaujon. — Mlle Croizier, infirmière à Tenon. — M. Coquot, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort. — M. le Dr Bravy à Rosny-sur-Seine. — M. Verdet-Kléber, vice-président de la commission administrative des hospices d'Avignon. — M. le Dr Vincent (Avignon). — M. Jol, administrateur des hôpitaux d'Avignon. — M. le Dr Abelly (Avignon). — MM. Benoit, Collon, Herpe (internes à Avignon). — M. Creyssel (secrétaire général des hospices d'Avignon). — MM. Carrabos, Carry, Mutton, Mlle Michel, Mlle Rossignol (infirmiers et infirmières, à Avignon). — MM. Natta, Lions, Masse infirmiers à Montdevergues. — M. le Dr Gaudin aux Sables-d'Olonne. — M. Robin, désinfecteur, à la Roche-sur-Yon. — M. le Dr Merchadier, à Lussac-les-Châteaux. — Sœur Joseph de Saint-Charles, à l'hôpital de Senonnes. — M. Rinaldi, désinfecteur Auxerre. — Mlles Rousseau et Bourgeois, infirmières à l'orphelinat d'Auxerre. — M. le Dr Lebecq, médecin sanitaire maritime.

Société d'eugénique. — Sous la présidence de M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, la société d'eugénique vient de tenir à la Faculté de médecine sa séance constitutive. Au cours de cette séance, on a discuté les statuts et le règlement intérieur, puis on a procédé à l'élection des membres du bureau.

Président : M. Edmond Perrier.

Présidents d'honneur : MM. Léon Bourgeois, Doumer et Yves Delage.

Vice-présidents : MM. Landouzy, Pinard et Frédéric Houssay.

Secrétaire général : M. Apert.

Trésorier : M. March.

La société se réunira le premier mercredi de chaque mois (sauf : juillet, août, septembre, octobre), à partir du premier mercredi de mars.

Les convocations des médecins de la réserve et de l'armée territoriale en 1913. — Les médecins de la réserve et de l'armée territoriale, affectés en cas de mobilisation aux formations sanitaires de campagne, pourront être convoqués à des cours spéciaux d'instruction d'une durée de dix jours qui fonctionneront : dans le gouvernement militaire de Paris, en février, en mars, en octobre et en novembre 1913 ; dans les corps d'armée, en mars et en novembre.

En outre, dans le gouvernement de Paris et dans chaque corps d'armée, quatre journées seront, au mois d'avril, consacrées à des exercices d'application sur le terrain, avec concours des troupes et emploi du matériel de campagne.

Quant aux périodes habituelles dues par tout officier de complément, le ministre de la Guerre vient d'arrêter que les médecins des réserves, affectés à la troupe, les accompliront en même temps que les régiments de réserve ou de territoriale auxquels ils comptent, à l'époque des manœuvres, s'ils sont attachés à un régiment actif.

Les médecins affectés aux hôpitaux militaires du territoire, permanents ou temporaires, feront leurs périodes dans un hôpital ; ceux qui sont affectés à une place de guerre les feront dans le service auquel ils sont appelés à concourir.

Des dispositions analogues sont prises pour les pharmaciens et officiers d'administration des réserves. Ceux qui doivent être appelés dans un hôpital de secours à Belfort, Bordeaux, Bourges, camp de Châlons, Grenoble, Marseille, Nancy, Perpignan, Toul, Toulouse ; à Lyon, aux hôpitaux Desgenettes ou Villemanzy ; à Paris, à l'hôpital Bégin (Saint-Mandé), Saint-Martin ou au Val-de-Grâce.

Les convocations pour les officiers d'administration du service de santé de la réserve auront lieu en juillet, pour ceux de l'armée territoriale en août.

Les cours d'instruction sont fixés de la façon suivante pour le gouvernement militaire de Paris :

1° Cours d'instruction, première série : du 19 au 28 février inclus ; deuxième série : du 6 au 15 mars inclus.

2° Exercices d'application du 23 au 26 avril inclus. Le programme d'enseignement du cours d'instruction comprend :

a. Des conférences théoriques et des démonstrations pratiques.

b. Des exercices spéciaux d'application.

Un cours d'instruction pour les officiers du cadre auxiliaire du service de santé militaire aura lieu à Bordeaux, du 10 au 19 mars et un autre du 6 au 15 novembre 1913.

Des exercices spéciaux d'application sur le terrain auront lieu les 5, 6, 7, 8 mai 1913, à Bordeaux. Demander le programme détaillé à la direction du service de santé, 31, rue Henri IV, à Bordeaux.

Institut belge de Stomatologie. — L'inauguration officielle vient d'avoir lieu dimanche dernier, rue de Ruysbrœck, en présence du corps professoral, du Dr Rulot délégué du Ministère, du Dr Herman, président de la fédération médicale, du Dr Cuylits, délégué de la commission médicale et du Dr Dejace, représentant la *Presse médicale*. Disons l'admiration des visiteurs pour les installations complètes et très modernes.

Orchestre médical. — L'Orchestre médical donnera son sixième concert le jeudi 13 février 1913, à neuf heures du soir, salle Gaveau, sous la direction de M. H. Büsser, et avec le concours de Mme Grivot-Lanrezac, Mlle Cousin, Mlle Laskine et Mlle A. Daumas (de l'Opéra).

Au programme : Ouverture des *Noces de Figaro* (Mozart), Concerto pour violon (Mendelssohn), *la Cloche* (Saint-Saens), *Impromptu* pour harpe (G. Fauré), *Petite Suite* (Debussy). Sélection sur les Faust de Schumann, Schubert et Berlioz. On trouve des invitations à la salle Gaveau et aux bureaux de *Paris médical*.

Mariage. — M. le Dr Grondone et Mme Trével. Le mariage a été célébré samedi dernier à Toulon.

Nécrologie. — Le Dr Delavaud, médecin inspecteur du service de santé de la marine en retraite, officier de la Légion d'honneur. — Dr Cadéne (de Toulouse) chevalier de la Légion d'honneur, chirurgien accoucheur de la maternité de Toulouse. — Le Dr Brasseur (de Villers-Bretonneux). — Le Dr Dhourdin, ancien professeur à l'École de médecine d'Amiens.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 10 au 15 février 1913.

Lundi 10, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie des artères. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 11, de 9 h. à 9 h. 1/2, **Villaret**. Sémiologie nerveuse : Tremblements, troubles de la marche. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Dausset**. Hydrothérapie.

Mercredi 12, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Classification des néphrites. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de la gale.

Jeudi 13, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Paul Descomps**. Injections épidurales.

Vendredi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Sémiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Les réactions de fixation : Wassermann, réaction de Weinberg.

Samedi 15, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : sur quelques cas de leucémie ganglionnaire (lymphogène) et de leucémie splénique (myélogène).

Biologie générale. — M. le Dr **Gley** commencera le *10 février* un cours sur les conditions physico-chimiques dont dépendent les phénomènes de la sécrétion.

Oto-rhino-laryngologie (HOPITAL LAENNEC). — M. le Dr **Et. Lombard**, chef de service assisté de M. les Drs **Lemée** et **Baldenweck**, commencera le *vendredi 14 février* à neuf heures et demie, une première série de démonstrations et d'exercices pratiques portant sur les méthodes usuelles d'endoscopie aéro-digestive (Pharyngoscopie) et l'application des procédés de Diaphanoscopie.

Ces exercices réservés aux docteurs auront lieu vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 février. Le droit d'inscription est de 30 francs.

Traitement de la syphilis « particulièrement chez les femmes en état de gestation. » — M. le professeur **Jeanselme**, agrégé, commencera à la clinique Baudelocque à partir du *7 Février* à dix heures du matin une série de leçons.

Institut de médecine légale (1, rue Cabanis). M. **Laignel-Lavastine**.

Lundi 10 Février, à 10 h. 1/2 : division du cours; l'expertise médico-légale psychiatrique.

Jeudi 13 Février, à 10 h. 1/2 : La capacité pénale.

Conférences de M. de Beurmann à l'Hôpital Saint-Louis, 10 heures, salle des Conférences.

8 Février. Le traitement des tumeurs malignes par le Radium, par M. **Dominici**.

10 Février. Les dermatoses exotiques, par M. **Tanon**.

Minimum de preuves d'après lequel on peut admettre qu'une dermatose est d'origine tuberculeuse, par M. **Philibert**.

13 Février. Le traitement des blennorragiques aigus, par M. **Eugène Regnauld**.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

8 Février. — A 5 h. 1/2, à la Faculté de médecine, assemblée de l'*œuvre parisienne de secours immédiat et d'assistance à la famille médicale.*

8 Février. — 19 h. 1/2 au restaurant Soufflet, boulevard Saint-Michel: Dîner des internes de Brévannes, Sainte-Périne, Chardon-Lagache.

8 Février. — A 8 h. 1/2, à la salle des Agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes à Paris, conférence de la Société végétarienne de France.

9 Février. — A 5 heures, 63, avenue du Bois de Boulogne. M. Meunier : Méthodes d'examen de la région duodénale et duodéno-pylorique. Diagnostic de l'ulcère duodénal.

9 Février. — A 9 heures du soir, au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. — M. Daniel Zolla : La vie chère. Demander des cartes à la Société scientifique d'hygiène alimentaire, 49, rue des Saints-Pères.

10 Février. — Ouverture du cours de biologie de M. le Dr Gley.

12 Février. — Clôture du registre d'inscription des candidats au concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (s'inscrire au ministère de l'Intérieur, 1er bureau de la direction de l'Assistance et de l'hygiène publiques, 7, rue Cambacérès).

12 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints Pères : répartition des internes dans les hôpitaux de Paris.

13 Février. — 9 h. du soir à la Sorbonne. « Conférences de la Société des amis de l'Université. » M. Berget : L'agonie et la mort de la terre.

13 Février. — A 9 heures du soir, à la salle Gaveau, 6e concert de l'Orchestre médical.

14 Février. — Au secrétariat des hospices de Bordeaux, clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place d'oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital des Enfants à Bordeaux.

14 Février. — A 9 h. 1/2 à l'hôpital Laennec (service d'oto-rhino-laryngologie), commencement de la première série de démonstrations pratiques d'Endoscopie aéro-digestive par M. le Dr A. Lombard.

15 Février. — Clôture du registre d'inscription pour l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris S'inscrire 3, Avenue Victoria. Assistance publique. Service du personnel.

16 Février. — A 4 heures au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. M. le Dr Marcel Labbé : L'alimentation dans les sports. Société scientifique d'hygiène alimentaire, 49, rue des Saints-Pères.

16 Février. — A 10 heures au laboratoire de biologie appliquée 54, faubourg Saint-Honoré. M. Hallion : « La digestion intestinale ».

17 Février. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

17 Février. — A 14 heures, salle du concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes des 8e, 7e, 6e, 5e, 4e années dans les hôpitaux de Paris.

18, 19, 20 Février. — A la Faculté de médecine de Paris, à 8 h., choix des services hospitaliers par les élèves stagiaires.

19 Février. — Ouverture d'un cours d'instruction sur le service en campagne pour les médecins et pharmaciens de réserve et de territoriale.

19 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'assistance publique 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes de 3e année dans les hôpitaux de Paris.

20 Février. — Ouverture à l'Ecole de médecine d'Amiens du concours pour une place de médecin de l'hôpital Saint Louis à Boulogne-sur-Mer.

21 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes de 2e année dans les hôpitaux de Paris.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 12 février, à une heure. — M. COTTENOT. Action des rayons X sur les glandes surrénales. Recherches cliniques et expérimentales. (MM. Landouzy, président ; Teissier, Letulle et Marcel Labbé). — M. GASTINEL. Des réactions d'infection et d'immunité dans la vaccine et la variole. (Etude clinique et expérimentale). (MM. Landouzy, président ; Teissier, Letulle et Marcel Labbé). — M. MARIE. De l'antipepsine. Recherche expérimentale sur la résistance des tissus à la digestion peptique. (MM. Teissier, président ; Landouzy, Letulle et Marcel Labbé). — Mlle ALEXEIEFF. Contribution à l'étude clinique de la pigmentation de la muqueuse buccale en dehors de la maladie d'Addison. (MM. Letulle, président ; Landouzy, Teissier et Marcel Labbé). — M. BOUTIN. Du rôle du médecin dans les établissements d'enseignement secondaire. (MM. Gaucher, président ; Reclus, Marfan et Richaud). — M. THIBAUT. Toxicité générale du sérum humain et hémolyse. (MM. Gaucher, président ; Reclus, Marfan et Richaud). — Mlle KAGAN. Contribution à l'étude des troubles vésicaux d'origine génitale chez la femme en dehors de la grossesse. (MM. Reclus, président ; Gaucher, Marfan et Richaud). — M. AUTIER. Contribution expérimentale à l'étude de l'action du phosphore à petites doses sur l'ossification. (MM. Marfan, président ; Gaucher, Reclus et Richaud).

Jeudi 13 février, à une heure. — M. MONPLAISIR. Des indications de l'hystérectomie vaginale dans les fibromes de l'utérus. (MM. Pozzi, président ; Widal, Lejars et Richaud.) — M. WEILL. Azotémie au cours des néphrites chroniques. (MM. Widal, président ; Pozzi, Lejars et Richaud.) — M. MIGINIAC. Etude sur les plaies de l'abdomen d'après 24 observations inédites. (MM. Lejars, président ; Pozzi, Widal et Richaud.) — M. BÉNARD. Recherches sur la fonction érythrolytique. (MM. Gilbert, président ; Desgrez, Carnot et Tiffeneau.) — M. BERNARD. Contribution à l'étude du dosage de l'acide urique et des corps puriques. (MM. Desgrez, président ; Gilbert, Carnot et Tiffeneau.) — M. PELTIER, Contribution à l'étude du type Foville des paralysies alternes. (MM. Thoinot, président ; Gilbert Ballet, Claude et Balthazard). — M. TERRIEN. Les interprétations délirantes au cours de la démence précoce. (MM. Gilbert Ballet, président ; Thoinot, Claude et Balthazard.)

1912-1913. — N° 11 **SOMMAIRE :** 15 Février 1913

ROLLIER. — La pratique de la cure solaire de la tuberculose externe et ses résultats cliniques (*revue générale*). 261
REMLINGER. — Les progrès de l'alcoolisme au Maroc 279
L. GRUYER, R. LIENHART et G. THIRY. — Un cas de myase intestinale à musca domestica L 280
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Traitement des affections cutanées par le sérum humain. — Constatations histologiques dans un cas de tabes avec psychose 281
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de neurologie 282
Libres propos : Élégances féminimes, par le Dr MILIAN III
Hygiène appliquée : La ventilation des métropolitains souterrains, par L. VASSEUR III
Chronique scientifique : Le café et sa décaféination, par DELANGLE .... V à XIII
Variétés : Le médecin qui comprenait les femmes, par le Dr JULIEN ROSHEM .... XV à XIX
La médecine dans le passé : L'exposition médicale historique à Londres .... XXI à XXIII
La médecine au Palais : La responsabilité de l'assistance publique, réponse de M. MESUREUR à M. ADRIEN PEYTEL XXIV
La médecine humoristique : Le Dr Variot, dessin original, par GILB XXIX
Diététique. — Formules thérapeutiques XXXI
Revue hebdomadaire de la Presse française XXXIII
Revue de quinzaine de la Presse étrangère XXXV
La Médecine aux colonies : Service de l'assistance médicale en Afrique occidentale française .... XXXVII à XXXIX
Chronique des livres .... XXXIX à XLI
Nouvelles .... XLI à XLV
La vie médicale .... XLVII à XLIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris LI
Thérapeutique pratique LII

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis**. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages.
Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril .... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai .... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

" **Paris Médical** " a une édition en langue **Russe**, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e 1e série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2** *fr.* **25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) (**valeur 12 francs**), offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret ». (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. (**Prime épuisée**).

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) (**Prime épuisée**).

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. (**Prime épuisée**).

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. (**Prime épuisée**).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. (**Prime épuisée**)

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

LIBRES PROPOS

ÉLÉGANCES FÉMININES

Samedi soir, à l'Opéra-Comique, on jouait la délicieuse fantaisie d'Henri Murger, *Scènes de la vie de bohême*. C'était soirée d'abonnement et, tandis que sur la scène la pauvre petite Mimi Pinson soupirait après un manchon, dans la salle, s'étalaient à profusion des richesses : brillants dans les cheveux, perles en collier, or en sautoir, émeraudes aux doigts ; dentelles, soies, broderies, aigrettes à tous les fauteuils...

Le rouge effaçait l'anémie, le blanc, la couperose. L'artifice suppléait la nature et de loin, surtout à neuf heures, l'ensemble était harmonieux.

Plus tard, quand les émotions du spectacle et la chaleur du milieu eurent altéré la solidité des échafaudages, apparurent au milieu de ces élégances d'innombrables verrues : nez luisants de séborrhée, couverts de comédons ; pustules d'acné outrageant les épaules outrageusement décolletées ; et même, si j'ai bien vu, petites papules finement squameuses où s'abritait le tréponème...

Pour Dieu, mesdames et mesdemoiselles, voilà bien un signe des temps ! On veut paraître, plaire et même éblouir, mais on ne se préoccupe guère des moyens vraiment sincères pour atteindre à la beauté vraie.

Fréquentons moins les thés de cinq heures aux indigestes gâteaux, les skatings où l'on glisse dans la poussière, les grands magasins irrespirables. Écoutez davantage les conseils de votre médecin, s'il est hygiéniste et n'a pas peur, ni de l'air, ni de l'eau, mais cachez vos épaules tant que le grand air, la marche, l'exercice ne leur auront pas donné une largeur suffisante et la peau souple et ferme, qu'aucune crème, fut-elle divine, ne peut fabriquer.

Il n'y a pas de beauté possible sans la santé.

G. MILIAN.

HYGIÈNE APPLIQUÉE

LA VENTILATION DES MÉTROPOLITAINS SOUTERRAINS PAR L'AIR OZONISÉ

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de *Paris Médical* de la ventilation du Métropolitain de Paris (nos 1 et 3 du Tome II 3 et 17 décembre 1910). Celui-ci étant presque partout à faible profondeur, le renouvellement de l'air peut être obtenu dans des conditions généralement satisfaisantes par ventilation naturelle au moyen de simples baies, pourvu toutefois que des considérations étrangères à l'exploitation du chemin de fer n'obligent pas à placer ces baies à trop grande distance les unes des autres.

Mais cette ventilation naturelle devient tout à fait insuffisante lorsque le tunnel se trouve à grande profondeur, comme c'est le cas pour le Central London Railway, ligne souterraine profonde de 11 kilomètres de longueur formée de deux tubes accolés cylindriques de 3 m. 55 de diamètre.

Le renouvellement de l'air au moyen d'un ventilateur puissant inacceptable pendant l'exploitation en raison des courants d'air qui en résulteraient, a été employé pendant l'arrêt du service, le ventilateur se trouvant à une extrémité de la ligne et toutes les portes intermédiaires étant fermées.

Cette ventilation intermittente est devenue elle-même insuffisante lorsque le trafic s'est développé. Or le nombre des voyageurs est maintenant annuellement de 40 millions et près de 10.000 personnes peuvent se trouver à la fois sur la ligne.

On a donc dû faire une nouvelle installation, beaucoup plus complète, pour laquelle on a eu recours aux propriétés de l'air ozonisé, et dont la description a été récemment donnée dans le *Génie Civil* (tome LXI, no 13, p. 26 1).

On ne peut pour la ventilation employer que de l'air à très faible teneur en ozone, car, dès que la proportion de ce gaz atteint 1 p. 1.000.000 il est perceptible à l'odorat, ce qu'il faut éviter. Si l'air à forte teneur en ozone provoque, d'après les essais de MM. Hill et Falck de l'irritation des muqueuses, du larmoiement, de la congestion des poumons, l'air ozonisé ne peut avoir aucun inconvénient pour l'organisme aux doses auxquelles il est possible de l'employer sans affecter l'odorat.

Mais, même dans cette proportion très faible, l'ozone détruit les mauvaises odeurs produites par la respiration humaine tant pulmonaire que cutanée et auxquelles, d'après MM. Hill et Flack il faut attribuer le malaise ressenti dans les atmosphères confinées, ces odeurs agissant nerveusement pour gêner la respiration.

Le Central London Railway a fait une installation de ventilation par air ozonisé dans chaque station.

L'air est d'abord débarrassé de ses poussières sur un filtre formé d'une toile métallique en fils de cuivre placée verticalement et sur laquelle tombe constamment de l'eau en pluie fine.

L'ozoniseur est formé de feuilles de mica recouvertes sur chaque face d'un diaphragme en toile d'aluminium. Sous l'action d'un courant alternatif de 5 000 volts une décharge lente et obscure s'écoule constamment entre deux diaphragmes voisins, en une multitude de points de la toile métallique, ce qui ozonise l'air, tout en évitant la formation d'étincelles qui produiraient des composés oxygénés de l'azote.

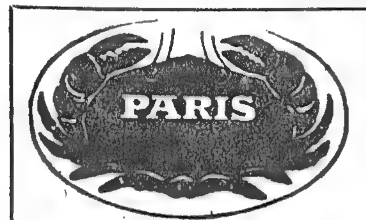
Une partie seulement de l'air traverse l'ozoniseur : il se mélange avec de l'air aspiré directement à la sortie du filtre en arrivant du ventilateur. Celui-ci refoule l'air dans une conduite principale alimentant une série de bouches dans la station et une dans le tunnel dans la direction du mouvement des trains.

Le courant alternatif est produit à 380 volts par une commutatrice alimentée par le courant continu à 550 volts qui alimente les trains. Il est transformé à 5.500 volts par un transformateur statique.

Le ventilateur, du type « Sirocco », actionné par un moteur de 75 chevaux débite par minute 155 à 185 mètres cubes, aux stations de Holland Park et du British Museum ; ce débit est porté à 510 à 285 mètres cubes. Le volume d'air refoulé par jour dans le tunnel atteint 2.265.000 mètres cubes.

Ce système est intéressant et susceptible d'applications dans les stations où la ventilation naturelle est insuffisante.

L. VASSEUR,
Ingénieur des Ponts et Chaussées.


PARIS

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LE CAFÉ ET SA DÉCAFÉINATION

Une communication de M. le Dr Chassevant, à la Société de Thérapeutique, vient de remettre à l'ordre du jour la question des cafés privés de caféine (1).

Ce travail nous a fait penser à l'opportunité de présenter une étude sur le café, comportant un court historique de cette graine et un résumé de ses caractères botaniques, l'exposé de la nature et de la constitution chimique des corps bien définis qu'on peut en isoler ; enfin quelques considérations sur les effets physiologiques de la caféine.

Ces considérations nous amèneront à montrer le parti que l'on peut tirer en diététique et en hygiène alimentaire des cafés privés de leur action caféique, par extraction industrielle de l'alcaloïde actif.

Apparition du café en Europe. — Au XVIIe siècle, le chocolat, le thé et le café introduits dans l'alimentation vinrent augmenter le bien-être des peuples européens et « formèrent, dit Payen, cette classe à part d'aliments aromatiques, qui entrent pour une proportion chaque jour plus considérable dans la ration nutritive des populations ».

Originaire du Mexique, le cacao fut connu en France vers le milieu du XVIe siècle, époque à laquelle a commencé une industrie chocolatière si florissante de nos jours.

Vers 1600, des missionnaires apportèrent en France les premiers échantillons de thé qui venaient de Chine et jusqu'en 1700, un grand nombre de traités se préoccupèrent de l'art de préparer le thé comme des propriétés de son infusion.

Dans les mêmes temps les premiers « cafés » furent ouverts et lorsque « le Levantin » eut orné de glaces et donné l'apparence d'un salon à un café disparu naguère avec la rue de la Harpe et de la petite place des « Deux Ponts », la consommation du café, du thé et du chocolat devint tellement en faveur que le roi fit paraître l'édit de 1705 qui établissait de nouveaux privilèges dont la vente de ces aliments était l'objet.

Le café d'un Sicilien du nom de Procope, installé vis-à-vis de la Comédie-Française, devint le rendez-vous des littérateurs.

L'avenir de l'odorante infusion de moka était cependant contesté, puisque Mme de Sévigné a pu dire : « Racine passera comme le café ». Il est vrai qu'il n'en a rien été, ni pour Racine, ni pour le café.

Depuis cette époque, l'usage du café, du thé et du cacao s'est généralisé non seulement dans tous les pays d'Europe, mais aussi dans toutes les contrées du monde et leurs cultures ont pris des extensions considérables.

La consommation exagérée du thé et du café est même arrivée, dans certains cas, à provoquer les accidents auxquels on a donné le nom de « théisme » ou de « caféisme », en les attribuant avec juste raison à la caféine qui existe dans le thé comme dans le café.

Partant de ce fait, que le café, aliment aromatique, séduisant par son goût comme par sa saveur, a, par contre, une teneur en caféine qui le fait prohiber de certains régimes, l'industrie s'est appliquée à rechercher les moyens de séparer la caféine du grain de café, en conservant à ce dernier sa forme extérieure et ses qualités de goût et d'odeur.

On trouve maintenant dans le commerce de tels cafés qui ne se distinguent du café ordinaire que par une teneur très faible en caféine. Ils nous paraissent appelés à jouer un rôle important en diététique.

Etude botanique du café. — Origine. — Le pays d'origine du caféier semble être, non pas l'Arabie, où on ne trouve cette plante qu'à l'état cultivé, mais plutôt l'Abyssinie, où elle pousse spontanément et est connue depuis fort longtemps.

C'est au commencement du XVe siècle de notre ère que les Arabes commencèrent à cultiver le café ; et sa consommation, favorisée par le plus vif succès, alla en progressant et s'étendit vite jusqu'au Caire et en Syrie. Son importation en Europe commença dès les premières années du siècle suivant.

Principaux genres. — Le genre coffea appartient à la famille des Rubiacées qui fournit déjà, entre autres drogues végétales, les quinquinas. Les principaux genres de cette famille, qui comprend de nombreux arbres et arbustes des régions tropicales, rentrent dans les trois grandes tribus des « Cinchonées », des « Coffées » et des « Rubiées ».

Les principaux Coffea qui fournissent le café sont : les *Coffea arabica ; C. mauritiana* et *C. Liberia*. Cette dernière espèce qui croît sur la côte de Libéria est particulièrement intéressante, car elle résiste à l'Hémileia vastatrix, parasite qui a dévasté à plusieurs reprises les plantations de Ceylan.

Contrées de production du café et récolte. — Actuellement, la culture du café s'étend sur la plupart des régions tropicales de toutes les parties du monde. En Asie, du 10° latitude sud, jusqu'au 25° latitude nord ; en Amérique, du 30° latitude sud au 30° latitude nord.

L'époque de la récolte des grains de café est très variable suivant les climats et les pays ; elle peut commencer en août et finir en novembre, et même en décembre pour le *Coffea Arabica* ; le *Coffea Liberia* fournit des fruits mûrs toute l'année.

Le fruit appelé « cerise » est de couleur rouge jaunâtre.

Quand le café en cerises est récolté, il faut le préparer, c'est-à-dire en extraire les grains et les amener à un état convenable de dessiccation.

Le grain de café est en effet enfermé dans une triple paroi. A l'extérieur, il y a d'abord un parenchyme assez serré, puis vient un deuxième parenchyme très lâche, et enfin une troisième enveloppe dure et résistante qui forme au milieu du fruit une cloison double séparant les deux loges.

Dans chaque loge se trouve une graine convexe du côté externe, plane, et marquée d'un sillon longitudinal du côté interne.

Le grain de café se compose uniquement de l'albumen contenant l'embryon ; cette amande est souvent recouverte de sa pellicule fine et argentée qui est le tégument.

Si la graine est encore recouverte de la partie interne parcheminée du fruit, on dit qu'elle est « en parche ».

(1) CHASSEVANT, *Bulletin de la Société de thérapeutique*, 1912, page 319, t. XVII.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Les méthodes employées pour isoler le grain de café sont extrêmement variées ; elles dépendent des moyens dont on dispose dans chaque pays.

C'est ainsi qu'on effectue tantôt le dépulpage du fruit frais, tantôt sa décortication après séchage au soleil, opérations qui sont réalisées à l'aide des appareils les plus divers ; une dessiccation soignée donne finalement des grains de bonne conservation.

Étude chimique du grain de Café. — Composition. — Les sortes commerciales de café qui sont importées en Europe sont extrêmement nombreuses, et globalement la valeur d'un café vert repose sur sa provenance, sa forme, sa grosseur, sa couleur, son odeur et finalement sa saveur après torréfaction.

Le tableau suivant montre la proportion des divers principes contenus dans les grains de café vert ; ce tableau est extrait du traité de *Matière médicale*, de E. Collin, page 676 :

	Minimum %.	Maximum %.
Eau	8.0	12.00
Caféine	0.8	1.8
Matières grasses	11.4	14.2
Sucre réducteur	5.8	7.8
Cellulose	16.6	42.3
Azote total	1.1	2.2
Cendres	3.5	4.0

Le grain de café vert ne contient qu'un seul alcaloïde, la caféine, qui se retrouve dans le grain torréfié ; c'est ce corps chimique pur, que l'on sépare quand on applique par exemple au café ou au thé le procédé de dosage de Grandval et Lajoux (*J. de Ph. et Ch.*, 1893, XXVII, 545).

État de la caféine dans le grain. — La caféine n'existe pas dans le grain de café vert à l'état libre, elle s'y trouve sous forme de sel double (caféine et potassium) d'un acide organique complexe.

K. Gorter (*Annales de Liebig*, t. 358, p. 327) a isolé ce sel, en épuisant par l'alcool des grains verts concassés de Coffea Liberia et Arabica ; il a trouvé 3,5 p. 100 environ de ce chlorogénate double de potassium et de caféine. Le même auteur a établi la constitution de ce chlorogénate :

$$C^{32}H^{38}O^{19}K^{2}(C^{8}H^{10}O^{2}N^{4})^{2} + 2H^{2}O$$

Il a montré, en effet (*Ann. de Lieb.*, t. 359, p. 217), qu'une molécule d'acide chlorogénique se dédouble par hydrolyse au moyen des alcalis en quatre molécules nouvelles, deux d'acide caféique et deux d'acide quinique :

$$C^{32}H^{38}O^{19} + H^{2}O = 2C^{9}H^{8}O^{4} + 2C^{7}H^{12}O^{6}$$

Les travaux de Gorter ont permis d'établir que l'acide cafétannique des anciens auteurs est un mélange d'acide chlorogénique et de quelques autres substances parmi lesquelles l'acide cafallique $C^{34}H^{54}O^{15}$ qui fond à 255° ; cet acide cofallique précipite des eaux-mères dont on a déjà séparé les cristaux d'acide chlorogénique.

Caféine. — Découverte en 1820 par Runge dans le café, en 1827, par Oudry dans le thé, puis par Stenhouse, Attfield dans le maté et la kola, la caféine se présente en aiguilles soyeuses qui contiennent une molécule d'eau de cristallisation ; elle fond à 234-235°.

Propriétés et constitution chimiques. — La molécule de la caféine renferme trois groupes méthyle liés à l'azote comme l'indiquent sa formation à partir de la théobromine et de la théophylline.

Analogies de constitution chimique entre l'acide urique et la caféine. — Les relations de la caféine avec l'acide urique sont mises en évidence par des réactions de dédoublement qui offrent entre elles de grandes analogies ; ainsi un mélange de chlorate de potasse et d'acide chlorhydrique (oxydation et hydrolyse) dédouble l'acide urique en urée et alloxane, comme l'indiquent les formules adoptées par Médicusdès 1875 (*Ann. Liebig*, CLXXV, 250) et ensuite par E. Fischer, (*Ber.*, XVII, 1776).

```
HN—CO
|    |                                HN — CO
CO   C —NH                            |     |
|    ||     \CO+H²O+O=CO    CO  HN²
NH—C —NH/                             |     |   +      \CO
                                      NH — CO   NH²  /
   acide urique                       alloxane        urée
```

De même, la caféine se dédouble en diméthylalloxane et en monométhylurée (Rochleder, *Ann. de Lieb.*, L, LXIII, LXIX, LXXI) Maly et Andréas (M. 3).

```
CH³N — CO    CH³                    CH³N — CO
   |      |      |                        |      |
  CO     C  —  N                +H²O+O² = CO    CO  +CH³HN
   |      ||       \CH                     |      |          \O
CH³N — C  —  N//                    CH³N—CO       H²N/
   caféine                     diméthyl alloxane  méthyl urée
```

La relation de constitution qui rattache la caféine à l'acide urique a été, en outre, démontrée par la suite des importants travaux publiés par E. Fischer depuis 1881 sur les corps de la série de la purine.

Après avoir préparé un grand nombre de dérivés de la caféine, ce savant les a dédoublés en corps plus simples de la constitution desquels il a pu déduire celle de l'alcaloïde lui-même.

Dans un autre ordre d'idées, E. Fischer a établi que de nombreux produits de destruction des nucléines des cellules animales (acide urique, guanine, adénine), comme certains alcaloïdes végétaux (caféine, théobromine et autres dérivés de la xanthine), possèdent le caractère commun, de se rattacher par leur constitution moléculaire au schéma fondamental :

```
N1—6C
|    |
C²   5C—N7
|    |      \C8
N³—4C—9N³/
```

Au cours de travaux effectués sur la série de la purine qui est le terme le plus simple des corps de cette famille, Fischer a pu obtenir, à partir de la caféine, successivement, la paraxanthine, la théophylline et la xanthine, série de composés qui précisément résultent de semblables dégradations et transformations constatées par ailleurs, par les biologistes dans l'organisme de l'animal ayant ingéré de la caféine ou de la théobromine.

Action thérapeutique. — La caféine est un excitant du système nerveux et du système musculaire ; elle a une action tonique indéniable sur le cœur et à ce titre elle est employée dans l'adynamie cardiaque des maladies générales infectieuses, l'asystolie aiguë, la syncope, le collapsus, etc.

C'est un diurétique puissant que l'on administre aux doses de 0gr,30 à 2 grammes par jour ou de 0gr,15 à 0gr,50 en injections hypodermiques.

Elle est d'un emploi très courant et souvent utile, comme adjuvant de la nutrition sous forme de café et de thé ; pourvu toutefois que l'usage de ces boissons ne dépasse pas la limite, variable pour chaque

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

tempérament, où l'on peut dire que l'abus commence.

Infusion de café. — Le premier breuvage préparé avec le café dans certaines provinces d'Arabie et qui s'y consomme encore de nos jours, était obtenu en faisant bouillir dans l'eau la fève, privée ou non de la pulpe. C'est seulement cinq ou six cents ans après Mahomet que le café fut préparé à l'aide du grain torréfié et moulu et que l'infusion telle que nous la connaissons vint suppléer pour les croyants à l'abstinence des boissons alcooliques ; les conditions dans lesquelles se prépare habituellement l'infusé de café sont excellentes, pour faire passer en solution, dans la tasse de café que nous buvons, la caféine contenue dans le grain moulu.

Si l'on admet avec de nombreux auteurs (1) que le café torréfié contient en moyenne 1 p. 100 de caféine, une tasse de café, préparée avec 10 à 12 grammes de grains torréfiés (et c'est là une quantité minima) contiendra sensiblement 0gr,10 de caféine.

Le dosage de la caféine dans l'infusion montre, du reste, qu'il en est bien ainsi.

Caféisme. — Trois tasses de café ingérées dans les vingt-quatre heures représentent donc une dose minima de 0gr,30 de caféine absorbée, et des doses thérapeutiques ne tardent pas ainsi à être atteintes d'autant plus que l'amateur de café fort consomme en général 15 grammes et même 20 grammes de café en grains par tasse. De telles quantités journellement répétées donnent lieu à des accidents chez les tempéraments susceptibles.

Il ne faut pas oublier du reste que les quantités de caféine contenues dans le café ordinaire varient beaucoup d'une espèce à une autre ; c'est ainsi, par exemple, qu'un café qui est de plus en plus abondant sur le marché français, le Java Robusta, contient en général deux fois plus de caféine que le Santos, auquel il fait concurrence pour beaucoup de mélanges de cafés commerciaux.

Les cafés torréfiés, livrés à la consommation, sont, en général, des mélanges dont les vendeurs modifient souvent la composition, suivant la variation des cours des différentes espèces. On peut donc se trouver amené, sans s'en douter, à boire du café plus ou moins riche en caféine et si à certains moments on se trouve plus susceptible, cela tient simplement à ce qu'on a absorbé plus de caféine dans sa tasse de café.

Le professeur Gouget, dans des leçons faites à la Faculté de médecine et parues dans la *Gazette des hôpitaux* (1907, nos 136 et 138) a parlé des intoxications par le café et par le thé, il les rapproche de l'alcoolisme dont elles peuvent, dit-il, être considérées comme les « satellites ».

Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur aux descriptions si nettes, qu'il donne des accidents du caféisme aigu et du caféisme chronique.

Quoiqu'on ait proposé, dit-il, le café et le thé comme boissons hygiéniques, pour remplacer celles à base d'alcool, le médecin a dû se préoccuper de l'usage qui en est fait.

Il ne doit pas oublier que leur action varie suivant la richesse du thé et du café en principes actifs, suivant la quantité employée pour préparer l'infusion, et suivant la durée de celle-ci, enfin suivant le tempérament plus ou moins nerveux du sujet, l'activité de ses occupations et son alimentation abondante ou insuffisante.

Il faut bien reconnaître que souvent la dose modérée d'une ou deux tasses par jour peut suffire à déterminer chez certains sujets des troubles variables suivant les individus (céphalalgies, vertiges, palpitations, troubles gastriques, etc.)

Il serait évidemment très simple, dans les cas de « caféisme » de supprimer la cause en interdisant le café, mais l'alimentation gagne toujours à être variée et la suppression ne doit être décidée que quand on ne peut faire autrement.

On a aussi pensé à remplacer le café ordinaire par des succédanés, tels que les cafés de malt, de glands... Mais ce sont des remplaçants bien insuffisants, puisqu'on ne retrouve pas avec eux l'arome appétissant du café. Ces succédanés ne sont pas tous inoffensifs pour l'estomac et il ne faut pas oublier que certains sont additionnés de caféine.

Les cafés décaféinés semblent donc seuls remplir toutes les conditions désirables, puisque, comme nous allons le voir, la caféine est bien le véritable agent nocif du café.

Preuves directes de l'action de la caféine. — Quoique controversée, autrefois, l'action due à la caféine est aujourd'hui bien définitivement établie.

Des expériences comparatives sur des cafés privés de caféine et sur les mêmes cafés naturels non décaféinés montrent nettement par preuve directe l'action de la caféine.

Veley et Waller (*Proc. Roy. Soc.*, Série B, LXXXII, 578) ont expérimenté sur le muscle isolé les actions comparatives de la théobromine, de la caféine, de l'acide cafétannique, d'un mélange artificiel de caféine et d'acide tannique, comme aussi d'un extrait de thé et d'extraits de café avec ou sans caféine.

Les auteurs ont constaté que les effets toxiques étaient extrêmement atténués dans les expériences sur l'extrait de café sans caféine et ils déduisent par suite que l'effet toxique est principalement dû à la présence de la caféine dans les solutions contenant cet alcaloïde.

Le Dr Boruttau (*Zeit. f. Phys. und. diet. Ther.* 1908-1909, XII) a effectué des séries d'expériences à l'aide de café décaféiné ; si la caféine, dit l'auteur, est le seul principe actif du café, l'infusé d'un café décaféiné doit être sans action sur le système nerveux, sur la circulation et sur la respiration. En effet l'infusé, même très concentré (20 de café décaféiné pour 100 d'eau), s'est montré dénué de toute action stimulante, il ne combat pas la fatigue et ne permet pas de se tenir éveillé pour le travail.

Le même infusé, administré à des chiens, n'a pas produit de modification de la respiration tandis que le café ordinaire l'amplifie, la rend bruyante et fortement accélérée.

Quand on injecte l'infusé de café sans caféine dans les veines, on n'observe d'abord que l'action des sels de potassium sur le cœur, conformément aux expériences d'Aubert : 2 à 5 centimètres cubes d'infusé décaféiné, injectés dans la veine jugulaire d'un

(1) Les quantités de caféine qui se trouvent dans le café varient d'après les auteurs de 0,8 à 2 p. 100 du poids du café, comme nous l'avons vu plus haut, et dans le thé de 1,5 à 3 p. 100. Dans le cacao, il y a en moyenne 1,5 p. 100 de théobromine.




LA MARQUE DE FABRIQUE
EXIGER
SALUS ET SCIENTIA

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

lapin donnent la réaction de ses sels de potassium, qui disparaît rapidement pour faire place à l'état normal. Au contraire, avec un infusé de café ordinaire, on observe, environ une demi-heure après l'injection, une augmentation de l'amplitude respiratoire et de la fréquence du pouls, provenant de l'action de la caféine.

Les travaux récents des Drs Busquet et Tiffeneau (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CLV, p. 362 et 857) ont montré que c'est bien à la caféine que le café doit son action sur le cœur, et sur le système nerveux et qu'il lui doit aussi son action sur le rein.

Voici pour l'action cardiaque (*C. R.*, t. CLV, p. 364) les conclusions mêmes des auteurs :

« Sur le cœur isolé de lapin, la caféine et les divers cafés exercent une action manifestement toxique. Ce fait, énoncé simplement à titre documentaire, ne permet aucune conclusion sur l'action cardiaque de ces produits dans les conditions où ils sont consommés par l'homme ».

« *In vivo*, chez le chien, la caféine accélère notablement les battements du cœur, et c'est là, d'ailleurs, la seule particularité vraiment nette de l'action cardiaque de cette substance : cette influence accélératrice se retrouve intégralement après l'injection de café ordinaire. Elle fait totalement défaut avec le café décaféiné. La caféine est donc l'agent principal de l'action cardiaque du café. »

Les mêmes auteurs concluent de la façon suivante, à la suite d'une série d'expériences sur le rôle de la caféine dans l'action diurétique du café (*Comptes rendus Académie Sciences*, t. CLV, p. 859) :

« La décaféination fait perdre au café la majeure partie de ses effets sur la sécrétion rénale, et la caféine est l'agent, sinon exclusif, tout au moins principal de l'action diurétique du café. »

Puisque l'on peut attribuer en toute certitude à la caféine l'action nocive du café ordinaire, l'hygiène alimentaire compte un nouveau progrès dans la préparation des cafés décaféinés.

Cafés décaféinés. — La décaféination du café est une question industrielle très délicate qui paraît cependant aujourd'hui résolue en ce qui concerne certaines marques.

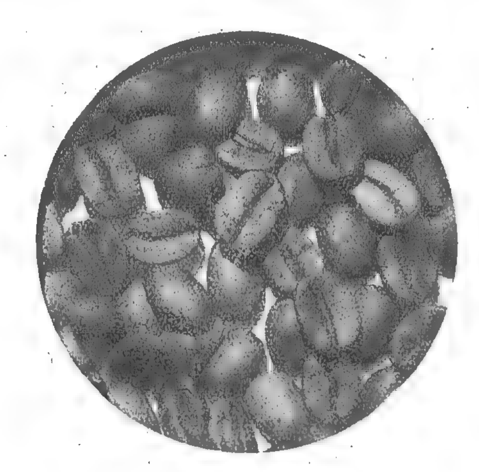
Le Dr Chassevant (*Bulletin de la Société de Thérapeutique*, 1912, page 319, tome XVII) s'exprime ainsi : « Sur ma demande un fabricant de café décaféiné m'a envoyé un échantillon de café de Java et le même traité par son procédé de décaféination. Le café de Java contenait 1,32 p. 100 de caféine. Le café décaféiné ne contenait plus que 0,06 p. 100 de caféine.

« Les deux cafés possédaient les mêmes saveurs aromatiques ».

Il est évident qu'une semblable teneur en caféine peut être toutefois inférieure à celle restant encore dans les produits commerciaux. Aussi, pour fixer les idées, le Dr Chassevant dans un vœu qui a été adopté, demande qu'on ne puisse vendre sous l'étiquette « café décaféiné » que des cafés contenant moins de vingt centigrammes de caféine par 100 grammes de café.

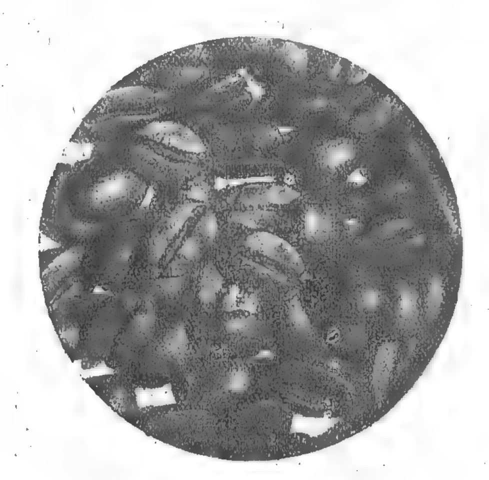
Un bon café décaféiné doit se présenter et se présente, en effet, au consommateur avec l'aspect, l'arome, et toutes les qualités tentantes d'un excellent café ordinaire. On peut se rendre compte de l'aspect de grains décaféinés, verts ou torréfiés par les figures 1 et 2 (1).

Des essais de décaféination effectués il y a quelques années avaient nécessité le broyage préalable du grain, mais ce produit moulu décaféiné n'a pas trouvé de consommateurs, car il n'était plus digne du nom de café.



Café décaféiné vert (fig. 1).

Si l'on n'exigeait d'un café décaféiné qu'une teneur faible en caféine, un marc de café quelconque pourrait prétendre au nom de café sans caféine. Mais l'absence de tout arome et la perte de tous les éléments solubles dans l'eau ne peuvent être choses indifférentes pour le consommateur.



Café décaféiné torréfié (fig. 2).

L'opération de décaféination qui est évidemment difficile à bien mener s'effectue sur les grains de café vert, entiers, tels qu'ils arrivent dans les ports d'Europe. Elle consiste à enlever l'alcaloïde contenu dans le grain, sans extraire en même temps ni modifier les matières, encore non connues, qui donnent naissance à l'arome du café au cours de la torréfaction.

(1) Ce café décaféiné est celui qui est vendu dans le commerce sous le nom de *Sanka*.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Lorsqu'on soumet au grillage, à la façon habituelle, du café vert, décaféiné comme il convient, on obtient un café aromatique non différenciable au goût du café ordinaire.

Transformations du café ordinaire en café décaféiné. — Les procédés de décaféination ont fait l'objet de nombreux brevets dans tous les pays ; les principes des méthodes qui donnent les meilleurs résultats consistent à dédoubler d'abord le chlorogénate de caféine et de potassium de façon à rendre épuisable l'alcaloïde au moyen de dissolvants appropriés. En même temps que cette hydrolyse, on produit à la faveur de la pression, puis du vide, une déchirure des parois cellulaires qui facilite la pénétration du grain par les dissolvants de la caféine.

Dans le brevet K. H. Wimmer nº 384233 du 29 janvier 1907 l'auteur supprime l'emploi d'agents acides ou alcalins préconisés d'abord pour libérer la caféine de ses sels dans le grain de café.

Le brevet nº 412.925 du 22 février 1910 de la Kaffee Patent Action Gesellschaft se préoccupe de retenir dans le grain de café la totalité des substances extractives sans les modifier.

L'application de ces divers procédés est effectuée à l'aide de dispositifs spéciaux très compliqués dont l'agencement a été réalisé près de Calais dans l'usine de produits décaféinés de Laire (1).

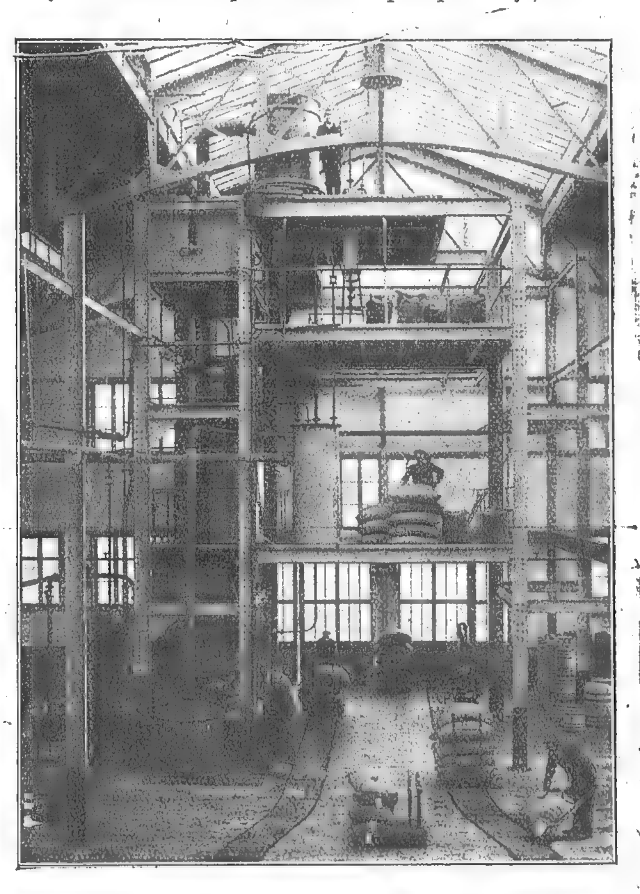
Le tableau suivant, qui contient les analyses comparatives de café ordinaire grillé et de café décaféiné obtenu par les procédés ci-dessus, permet de se rendre compte des compositions respectives des deux produits.

	Café décaféiné grillé. (*Marque Sanka*) Analyse 588 du Laboratoire municipal.	Café ordinaire grillé. Relevé dans Matières médicales de Colin.
	—	—
Humidité	% 3.13	% de 0.4 à 4.0
Cendres	4.60	— 4 à 5
Extrait aqueux	24.15	
Extrait éthéré	13.85	— 10.5 à 16.5
Alcoolique	1.12	
Caféine	0.08	— 0.8 à 1.8
Enrobage	néant	

Ainsi la composition du café décaféiné concorde avec celle d'un café normal pur ; la proportion des éléments contenus dans le café ordinaire est restée absolument normale, et de plus, aucun élément étranger n'a été décelé. Cependant un grave écueil s'offre à l'hygiéniste comme au consommateur désireux de remplacer complètement ou partiellement le café ordinaire par un café vraiment décaféiné. Il est impossible à chacun de nous de doser l'alcaloïde dans chaque achat nouveau que nous faisons, et cependant nous devons nous dire que de graves inconvénients pourraient résulter ici de la consommation journalière d'un produit qui ne mériterait pas la confiance que nous lui accorderions. Il est donc important de faire un choix judicieux de la marque de produit décaféiné qu'on adopte, et le fabricant doit de son côté observer une honnêteté commerciale absolument scrupuleuse dans la régularité et l'identité de ses livraisons.

On trouve, depuis quelque temps, dans le commerce le café décaféiné à l'état vert.

Tout café grillé depuis longtemps perd, en effet, toujours, une partie de son arome : mais comme un bon café décaféiné se conserve très bien un an et plus à l'état vert, si on grille ce café décaféiné au fur et à mesure de ses besoins, on est certain d'avoir toujours un café exquis, meilleur, presque toujours, que les cafés ordinaires du commerce grillés depuis plus ou moins longtemps.



Appareils servant à décaféiner le café (fig. 3).

Le café est un breuvage classique qui a évidemment des qualités digestives, toniques, etc., autres que celles qu'il doit aux propriétés excitantes de la caféine. C'est en tous cas le meilleur aromatisant connu du lait, cet aliment par excellence des faibles et des malades. Nous avons intérêt à être documenté sur le parti que nous pouvons tirer du café décaféiné en diététique, car chaque jour les malades et aussi les personnes bien portantes demandent plus de détails et plus de précisions sur la nature des régimes que le médecin est si souvent appelé à constituer. C'est ce qui nous a engagé à écrire ces lignes.

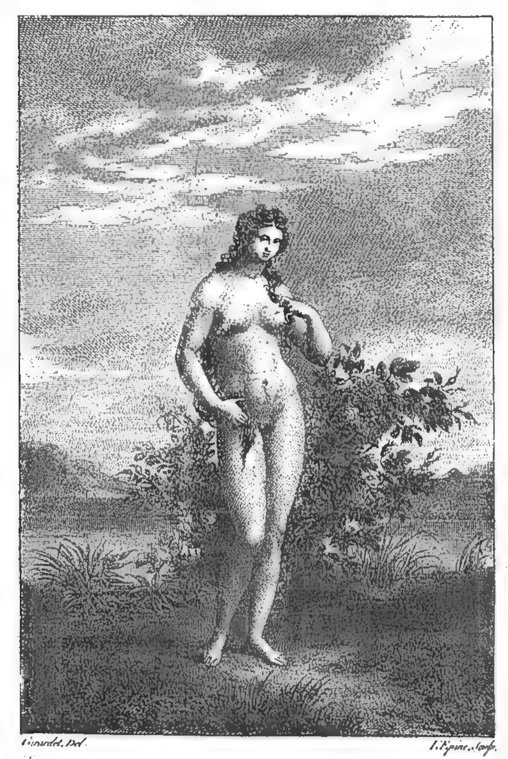
(1) C'est dans cette usine qu'on prépare le café décaféiné *Sanka.*

VARIÉTÉS

LE MÉDECIN QUI COMPRENAIT LES FEMMES

Par le Dr Julien ROSHEM
Médecin Aide-Major.

Ne seriez-vous pas grandement flatté, cher confrère qui jetez les yeux sur ces lignes, si vous receviez un jour de vos clientes, en reconnaissance de vos bons soins et de votre dévouement, un superbe tableau où l'on vous verrait assis sur un trône, environné de toutes ces gracieuses dames, dont l'une poserait sur votre front une couronne de lauriers?



La femme comme la comprenait Roussel.

Pareil honneur aurait fort bien pu échoir, voici plus de cent années, à Pierre Roussel, notre ancêtre dans l'art, si j'en crois l'enthousiaste éloge qu'a laissé de ce médecin, Jean-Louis Alibert, son commentateur. Roussel fut de son temps « le médecin qui comprenait les femmes ». « Je voudrais, écrit Jean-Louis Alibert, qu'on représentât l'auteur du *Système physique et moral de la femme* recevant l'hommage de ce sexe enchanteur, dont il a dévoilé l'organisme avec tant de finesse et de pénétration. »

Roussel comprenait les femmes, et les aima. Il tomba très jeune dans une passion profonde, et son vaste esprit ne se contenta pas d'observations particulières, il sut méditer très longuement sur le « sexe enchanteur », sur son physique et sur son moral, — comme il dit dans le titre même de son livre. L'amour, contre l'ordinaire, le rendit clairvoyant, très clairvoyant, trop... Notre médecin qui comprenait les femmes n'était guère féministe, au sens moderne du mot. Les aimait-il trop toutes? toujours est-il qu'il ne se maria jamais ; prétendant que les formalités du mariage l'excédaient — est-ce là raison bien sérieuse? Disons pour ne pas laisser supposer pire qu'il se crut incapable entre tant d'objets merveilleux de discerner le plus précieux.

On l'a comparé à La Fontaine ; l'éloge est démesuré, a-t-il quelques fondements? Roussel est fin psychologue, observateur averti ; mais il est malicieux, piquant, méchant parfois ; la charmante naïveté du bonhomme lui manque ; il donne l'impression d'un homme qui souffrit par les femmes, et sut très bien apprécier les qualités et les défauts de l'autre sexe, peut-être les défauts plutôt que les qualités... Mais en quoi cet oiseux discours vous intéresse-t-il, vous aimeriez mieux à coup sûr faire connaissance avec Roussel en personne. Réduisons au minimum notre rôle d'ennuyeux interprète.

***

Roussel vécut à la fin du XVIIIe siècle, et s'il n'arriva pas aux hautes dignités de la science, il fut un praticien connu et estimé, au point que le grand Frédéric voulut l'appeler auprès de lui. Il refusa par modestie — dit-on. Né à Ax, il étudia à Toulouse, puis à Montpellier, et vint à Paris. Une amitié solide le lia à Bordeu ; la mort de celui-ci le chagrina beaucoup ; et c'est pour calmer sa douleur qu'il se mit à écrire son livre sur le *Système physique et moral de la femme*. Il entreprit aussi un ouvrage analogue sur l'homme ; mais il le laissa inachevé. Ce sont là ses œuvres principales ; le traité de la femme est bien plus intéressant que l'autre. Vraiment Roussel était naturellement attiré vers l'étude du sexe faible ; il eut du reste, dans sa pratique, de brillants succès comme médecin pour dames. Deux cures surtout méritent de passer à la postérité.

Monsieur Blin de Sainmore que ses contemporains tenaient pour un poète estimable avait une qualité essentielle : il adorait sa femme ; aussi son désespoir fut-il affreux quand il se vit au moment de la perdre. De graves complications troublaient chez elle le cours normal des suites de couches. « Roussel s'offrit comme un dieu bienfaisant ». Il guérit la malade, ou la malade guérit. Le mari poète dédia au médecin l'épître suivante qui parut au *Journal de Paris*, et qui ne fut pas, — il faut l'espérer — le seul honoraire du sauveur.

« J'ai lu vingt fois l'œuvre brillante
Où, de Buffon heureux rival,
Tu peins d'un style original,
De ce sexe qui nous enchante
Et le physique et le moral.

. . . .

J'aime Eurydice ; à cette belle
L'hymen m'unit des plus doux nœuds ;
Aux serments que j'ai faits pour eux,
Dans ce siècle, époux scandaleux,
J'ai le malheur d'être fidèle.
Quand ma compagne mit au jour
Avec une douleur mortelle,
Le premier fruit de notre amour,
J'étais mourant presqu'autant qu'elle ;

VARIÉTÉS *(Suite)*

Mais cette crainte passagère
M'annonçait un plus long tourment
. . . .
Son lait s'aigrit dans sa prison.
Doux nectar pour qui le consomme !
Le premier aliment de l'homme
S'est changé pour elle en poison....
Elle allait au printemps de l'âge
Pour jamais descendre au tombeau...
Ton savoir et ton amitié
En doux transports changeant mes larmes
Ont fait revivre ma moitié...
Oui, c'est à tes soins que je dois
L'unique charme de ma vie.
Que ne puis-je par mes écrits
Immortaliser ce service !

Heureusement pour le vœu de l'auteur ce n'est pas toujours pour sa valeur littéraire qu'une épître passe à la postérité.

Une autre fois, Roussel « remplaçait » Bordeu. On vient le chercher pour une cliente « très chic » — mais peu avisée. Le modeste aspect du logis de Roussel fait mal augurer de son savoir, on le reçoit d'une manière telle qu'il se retire aussitôt en prédisant une hémorragie pour une heure qu'il indique. L'accident arrive comme il l'avait prévu ; on court le rechercher, il revient avec bonté et sauve la malade.

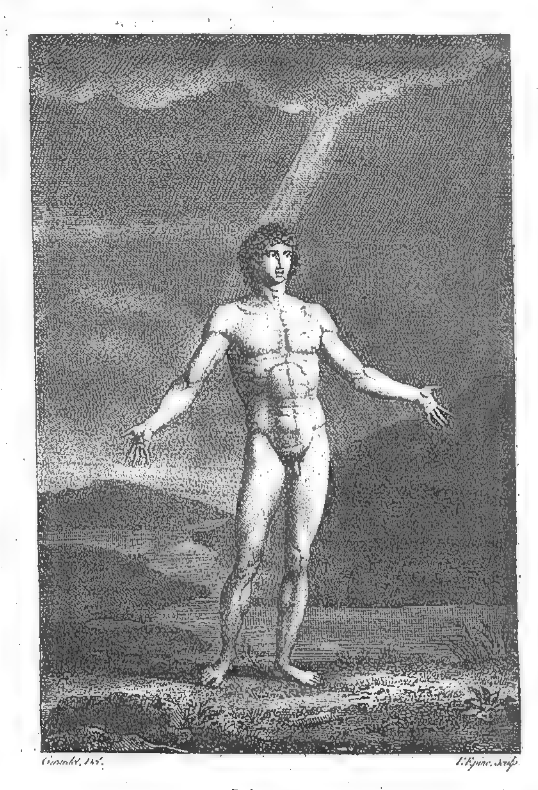
***

Si l'on ouvre aux pages de la Préface le livre de Roussel sur le *Système physique et moral de la femme* on est frappé de cette observation qui comporte, ce n'est pas douteux, une part de vrai : « Il eût été à désirer que les médecins se fussent un peu plus arrêtés sur la constitution générale de la femme, et n'eussent point paru la regarder comme un être en tout semblable à l'homme, excepté dans les fonctions particulières qui caractérisent le sexe.... Dans tous les livres de médecine, où l'on se propose d'exposer la nature et l'état de l'homme sain, et connus sous le nom de *Physiologie*, on ne fait ordinairement mention de la femme que lorsqu'on vient à parler du flux menstruel, de la génération et de la sécrétion du lait. » Les livres d'aujourd'hui ne sont guère plus riches en observations de physiologie féminine — sauf en ce qui concerne les organes de reproduction ; à peine si l'on trouve une brève indication sur la rapidité du pouls, le type respiratoire particulier. Il y a là matière à recherches qui pourraient, il me semble, tenter au moins une femme-médecin.

La méthode d'exposition de Pierre Roussel est celle-ci : les considérations anatomiques et physiologiques sur l'organisme de la femme permettent d'expliquer « le système moral ».

En général, nous dit tout d'abord l'auteur, ce qui frappe quand on examine la femme, c'est la gracilité et la souplesse des organes, souplesse nécessaire aux grands changements, aux « révolutions » qu'ils subissent à certains moments. « La nature dans l'homme semble surmonter les actions qui la gênent, par la force et par l'activité, dans la femme elle semble se soustraire à leur action en leur cédant. » Les proportions du corps sont harmonieuses, grâce au « tissu cellulaire » qui donne aux membres « ces surfaces polies, cette rondeur, et ces contours gracieux que ceux de l'homme ne peuvent et ne doivent point avoir. »

De ces caractères essentiels : petitesse des organes, beauté des formes, une infinité de conséquences va naturellement découler.



L homme.
Extrait de l'ouvrage inachevé sur le " Système physique et moral de l'homme ".

Roussel énonce tout d'abord que la rapidité des « mouvements vitaux » varie en sens inverse de la grosseur de l'individu dans toutes les espèces animales. Le pouls très lent chez les grands mammifères comme le bœuf, où il ne bat que trente-cinq fois, est rapide chez les petits ; chez les femmes, le nombre des pulsations à la minute est plus grand que chez l'homme. La nature, disait Pline, a plus d'énergie lorsque sa sphère d'activité est plus bornée. De la petitesse des organes féminins dérive une grande mobilité, physiologique, nous l'avons déjà vu, mais aussi psychologique, morale pour dire comme l'auteur.

Et voici que commencent sous la plume de Roussel les louanges tressées au beau sexe ; mais parmi les fleurs qu'il apprête pour les couronnes j'ai cru souvent apercevoir le poignard bien dissimulé et cependant présent. Peut-être je trahis la pensée de l'auteur en lui supposant de mauvaises intentions, pourtant, pourtant... Soyez juges !

VARIÉTÉS (*Suite*)

Notre médecin est un admirateur trop convaincu du beau sexe pour écrire que les femmes « sont bavardes », mais pourquoi vante-t-il d'abord la mobilité de l'organe de la voix qui leur donne une « facilité de parler plus grande que celle des hommes » ? Il s'émerveille comme pas un de l'habileté manuelle de la femme; mais pourquoi dit-il : « Les femmes excellent dans tous les arts qui ne demandent que de l'adresse. » Et plus loin à une phrase aussi aimable que celle-ci : « La femme possédera toutes les qualités vitales dans le degré le plus exquis », pourquoi ajoute-t-il cette incidente féroce : « de manière que son existence consistera plus en sensations qu'en idées et en mouvements corporels »?

La sensibilité féminine engendre ce tact, cette fine pénétration à laquelle Roussel s'empresse de rendre hommage, mais voici la griffe sous la patte de velours ; soumise à la « tyrannie des sensations », la femme s'attache, dit-il, et s'attache uniquement aux causes immédiates qui les produisent, elle voit en somme le monde extérieur en détail, successivement, pour ainsi dire — ne conçoit pas les causes, leurs relations, ne fait aucune synthèse, en un mot n'élabore pas d'idées. Je dédie aux féministes d'aujourd'hui ces pensées du médecin qui passait voici plus d'un siècle pour si bien comprendre les femmes; je m'empresse de dire que je ne prends aucune responsabilité, je ne partage en rien sa manière de voir, je cite et voilà tout : « La principale destination des femmes étant de plaire par les agréments du corps et par des grâces naturelles, elles s'en écarteraient en courant après la réputation que donnent la science et le bel esprit... L'esprit des femmes inculte, mais pétillant, brille d'autant plus qu'il n'est point étouffé par un savoir indigeste... D'ailleurs une femme en sait toujours assez ; non point comme disait un duc de Bretagne, *parce qu'elle sait mettre de la différence entre la chemise et le pourpoint de son mari*, mais parce qu'avec une mémoire facile et une tournure d'esprit légère et agréable, elle a l'art de multiplier les connaissances que le commerce des hommes ou quelques lectures furtives et passagères peuvent lui procurer. » Mais ce serait donner une idée absolument fausse du livre de Roussel, si l'on se bornait à citer ces quelques extraits, plutôt peu agréables pour la vanité féminine. Il est quelques maximes exprimées fort joliment au reste et qui vont réconcilier notre auteur avec mes lectrices : « Les talents de la femme contribuent encore plus au bonheur qu'ils ne flattent la vanité. » Ailleurs : « L'attendrissement, la compassion, la bienveillance, l'amour sont les sentiments qu'elle éprouve et qu'elle excite le plus souvent, et chacun sent qu'une bouche faite pour sourire, que des yeux tendres ou animés par la gaieté, ques des bras plus jolis que redoutables et un son de voix qui ne porte à l'âme que des impressions touchantes, ne sont pas faits pour s'allier avec les passions haineuses et violentes. »

Ce mélange d'amertume et de douceur est le caractère essentiel du livre de Roussel ; on dirait un amoureux qui passant du dépit à la joie nous conte les successives fortunes d'une passion agitée. Plus on relit ces lignes, et plus on se persuade que l'homme qui les écrivit aima, et ne fut que rarement heureux auprès des femmes. Il subit les assauts de la colère de quelque irritable Xanthippe ; il n'eût pas sans cela écrit ces lignes que les maris-martyrs devraient, pour *se cuirasser*, apprendre scrupuleusement par cœur : « Les traits des femmes, plus mobiles que ceux des hommes, se déplacent plus aisément, et l'altération qui en résulte dans leur figure, en les rendant difformes, ne parvient pas même à leur donner un air plus terrible. »

Il connut maints caprices, et en souffrit, mais il sut aussi pénétrer tous les secrets de la rouerie féminine celui qui écrivit : « Il est vrai que le caprice est peut-être en elles une arme qui sert à déconcerter quelquefois les espérances présomptueuses et la contenance trop triomphante de l'homme... Il fallait réprimer les désirs pour les rendre plus vifs...... le but n'est reculé que pour être mieux atteint. La femme, toujours maîtresse de se rendre, est sûre de ne pas manquer de vainqueur. »

Roussel ne saurait négliger de nous parler de la vieillesse. Habile à dévoiler les secrets du cœur féminin, il n'ignore pas la lutte que soutient la femme jalouse de garder ses appats. Le passage où il nous peint le déclin de la femme vaut d'être rapporté. « Lorsque enfin cet âge qu'on appelle l'*enfer des femmes* est arrivé, elle doit se borner à jouir des droits respectables que les fonctions qu'elle a remplies lui ont acquis ; elle n'a plus rien à attendre des objets auxquels elle a dû sa principale considération ; tout est flétri, tout est détruit ; l'embonpoint qui leur servait de support se dissipe et les abandonne à leur propre poids, d'où résulte un affaissement général qui défigure la femme par les mêmes choses qui l'embellissaient autrefois. »

***

Les derniers chapitres du livre de Roussel sont consacrés à l'hygiène de la femme, aux soins de toilette, au régime de la grossesse.

Fidèle disciple de Stahl, et toujours préoccupé avant toutes choses de l'état d'âme de ses délicates clientes, il estime que la promenade n'est pas un exercice suffisant parce qu' « il nous permet trop de penser au motif qui nous fait promener ». Quant à la femme qui monte à cheval « elle paraît se dépouiller des grâces qui lui sont naturelles sans prendre celles du sexe qu'elle veut imiter ». La danse autrefois salutaire n'est plus aux yeux de Roussel qu'un « pur objet de volupté ».

Notre médecin souhaitait obtenir de ses clientes que les soins de beauté fussent réduits chez elles à de simples lavages à l'eau. Combien de belles le seraient à ce prix? J'ajoute que son austérité s'accommode d'une propreté modérée, car il écrit : « C'est assurément une pratique aussi saine que louable d'enlever de tems en tems le limon et la


TRAITEMENT
DE LA
DIATHÈSE URIQUE
NON TOXIQUE
Tolérance parfaite
6 comprimés par jour
et plus
URALYSOL
Littérature et Échantillons : LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, Rue Théodore-de-Banville, Paris.
DIATHÈSE URIQUE
ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
L'Acide thyminique
forme avec l'acide urique en hyperproduction (uricémie) une combinaison indispensable pour permettre l'élimination de cet acide urique pathologique (Schmoll, Minkowski, Duhamel, etc.)
L'Urotropine et la Lysidine
facilitent cette élimination et sont de puissants antiseptiques urinaires.
Littérature et Échantillons : Laboratoire de THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 21, rue Théodore-de-Banville, PARIS

VARIÉTÉS (*Suite*)

matière excrémentitielle que la transpiration laisse sur la peau, surtout si on n'emploie que de l'eau. » *De tems en tems*, ne fait-il pas rêver? Après cela vous ne vous étonnerez guère de le voir fulminer contre « l'espoir trop crédule de redresser la nature par des moyens mécaniques », contre le *corps de baleine* qui déforme la taille plus qu'il ne l'avantage, gêne les fonctions en comprimant les organes.

Laissons la nature tranquille, ne cherchons pas à embellir son ouvrage, nous obtiendrons le résultat opposé.

C'est elle qui a ordonné harmonieusement le corps de la femme, afin qu'il excite le désir, moyen initial de reproduction de l'espèce.

Roussel tient sa transition, nous aussi, ne la lâchons plus. Par l'union du désir et de la pudeur, la nature a su aiguillonner la passion de l'homme. L'auteur fait du désir une peinture de connaisseur. « L'homme n'est plus un mortel, c'est un dieu ; la femme est une divinité. » La pudeur fait naître l'idée de vertu, elle est surtout difficile à vaincre « chez celle qui a quelque imperfection à cacher »; toujours le poignard sous les fleurs ! Les obstacles qu'il rencontre ne font qu'exciter l'homme davantage et quand il se trouve maître de tout,... il veut que le passage qu'il désire le plus de franchir lui soit fermé. » Suit une dissertation sur l'hymen, son anatomie, sa valeur commerciale, si j'ose dire, suivant les nations.

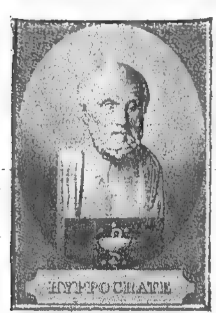
Vraiment la nature fait bien les choses (Roussel, ne l'oublions pas, fut contemporain de Rousseau). L'accouchement est toujours normal, si l'on ne s'amuse pas à le troubler. Aussi le métier d'accoucheur très facile devrait être réservé aux femmes, l'homme qui l'exerce est coupable, la femme qui choisit un médecin-accoucheur une impudique, le toucher une pratique ignoble.

Les dernières pages — consacrées à l'amour maternel, à l'allaitement — contiennent des préceptes fort sages sur les inconvénients du lait de nourrice étrangère ; mais comme toujours ils se perdent au milieu de considérations philosophiques à la Rousseau, qui nous font oublier sans cesse que c'est un médecin qui écrit. Disciple fervent du culte de la nature, fin psychologue, moraliste passable, hygiéniste sans prétention ; mais surtout amoureux dépité qui déverse sa bile, en aimant toujours ; voilà ce que fut Roussel qui comprenait les femmes et n'en dit pas grand bien.

LA MÉDECINE DU PASSÉ

L'EXPOSITION MÉDICALE HISTORIQUE À LONDRES

L'histoire de la médecine, comme de toute autre science, n'est qu'une longue série d'essais de deviner la vérité. Il ne peut pas surprendre que quelques-uns de ces essais envisagés dans la clarté des recherches modernes soient loin de la réalité. Ce qu'on ne voit pas toujours et oublie souvent, c'est la valeur extraordinaire et prouvée par le temps que ces spéculations prématurées ont eu, pour le progrès, une valeur qui ne peut pas être niée, même pour celles qui ont été prouvées fausses par l'expérience.



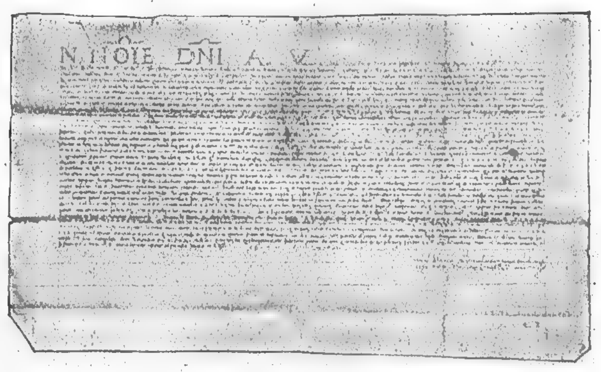
Hippocrate, le père grec de la médecine. 460 av. J.-C.

On arrive souvent à la vérité par un procédé d'exclusion. L'examen de beaucoup de détours illusoires était essentiel, pour que le vrai chemin du progrès scientifique fût découvert dans une direction donnée. De temps en temps on a trouvé qu'une entrée étroite et battue par la tempête, qu'on avait regardée comme une impasse, mène à un but et est l'avenue des grandes découvertes.

C'est cette pensée qui donne une utilité pratique à l'étude des antiquités médicales, qui possède tout à part de ces considérations une fascination unique pour tous les connaisseurs.

Les amateurs de curiosités aussi bien que les médecins, qui cherchent dans le passé des inspirations et des idées pratiques, seront vivement intéressés de l'exposition médicale historique, qui sera ouverte à Londres le 24 juin prochain.

La collection remarquable d'objets, peintures et reliques, illustrant la médecine de l'antiquité, du moyen-âge et des temps plus modernes, qui a été


N. NOIE DNI A. V.

Diplôme médical (XVI[e] siècle).

réunie pour l'avantage de la profession médicale, doit son existence à l'enthousiasme et la munificence de M. Henry S. Wellcome, qui s'était vivement intéressé depuis longtemps pour ce projet.

M. Wellcome n'a pas limité son attention aux antiquités médicales d'une seule nation, mais a organisé une enquête dans toute l'Europe et les autres parties

LA MÉDECINE DU PASSÉ *(Suite)*

du monde, où une civilisation ancienne pouvait promettre des découvertes de ce genre.

La réponse fut remarquable et a révélé des trésors d'objets intéressants et curieux qui jetteront des flots de lumière sur la médecine et la chirurgie des temps passés.

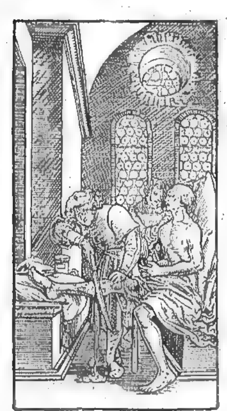


Dhanwantari, le père véridique de la médecine et médecin des dieux.

Un sujet qui a reçu une attention particulière est le tracement de la mythologie médicale à travers les âges et parmi les différentes races humaines, les premiers médecins de toutes les nations ayant été des dieux ou des héros.

Non seulement les déités et demi-dieux des temps classiques seront bien représentés par leurs images que la sculpture et les autres arts nous ont conservées, mais aussi les déités médicales des nations sauvages barbares et primitives trouveront leur place.

Beaucoup de peintures curieuses et de grande valeur, des gravures et des bas-reliefs d'intérêt médical ont été réunis avec des manuscrits, deslivres imprimés d'une date ancienne et d'autres incunables, pour illustrer les commencements de la littérature et de l'art médical. Des diplômes anciens et des lettres historiques seront à voir entre autres souvenirs plus récents et des reliques de l'étrange période d'évolution médicale, quand chaque diagnose était enveloppée d'astrologie et que les recherches du médecin ne s'occupaient pas tant du sang et du crachat de son malade que des planètes et des étoiles qui figuraient dans son horoscope et de leur position à l'heure où la maladie le força de se mettre au lit.

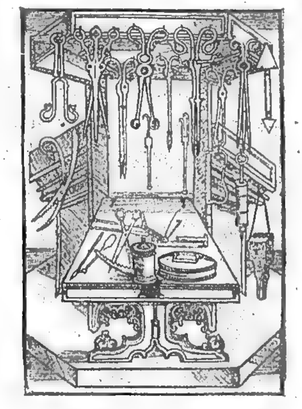


Une amputation de jambe, d'après une gravure du XVIe siècle.

Des scènes actuelles, choisies des livres anciens, démontrent les méthodes chirurgicales barbares des temps passés et nous donnent aussi une leçon « ad oculos » de la force d'âme stoïque des malades des jours préchloroformiques.

Une collection d'instruments de chirurgie d'un intérêt spécial sera montrée arrangée en ordre chronologique de manière que chaque série puisse, par des pièces prises de cliniques disparues depuis longtemps, donner un abrégé de l'histoire de l'évolution, qui a mené à une opération moderne.

D'une manière semblable, l'histoire du développement des instruments ophtalmologiques et scientifiques sera illustrée par des produits actuels des époques successives.



Instruments chirurgicaux (XVIe siècle).

Une autre section embrassera l'hygiène, la santé publique et la médecine préventive, un groupe qu'on s'est accoutumé de regarder comme essentiellement moderne, mais dont on peut suivre les traces parmi l'évolution des coutumes des peuples et des tribus jusqu'à un âge assez éloigné.

La pharmacie et les méthodes pharmaceutiques des temps anciens formeront à elles seules un groupe intéressant, qui contiendra la boutique d'un apothicaire anglais du XVIIe siècle avec les objets véritables de ce temps.



Boutique de barbier chirurgien, d'après une gravure du XVIe siècle.

En passant aux temps plus récents, l'histoire de la photographie sera racontée de la même manière frap-

LA MÉDECINE DU PASSÉ (*Suite*)

pante et dramatique, pas dans des chapitres et avec des phrases, mais par des objets et des modèles du temps de Niepce et Daguerre jusqu'à l'application de cet art aux nécessités médicales par les rayons X.

Seulement quelques traits saillants de cette exposition extrêmement attractive ont été mentionnés qui suffiront pourtant à démontrer la tâche grande et vraiment unique qu'on a tentée et combien d'intérêt on y pourra trouver.



Louis-Jacques-Mandé Daguerre (1789-1851).
Un pionnier de la photographie.

La concordance de l'ouverture de l'exposition médicale historique avec le Congrès International, qui se tiendra à Londres cette année, facilitera sa visite à beaucoup de visiteurs et fera de la métropole britannique la Mecque des pèlerins médicaux de toutes les parties du monde.

L'exposition sera d'un caractère exclusivement professionnel et scientifique et, en conséquence, ne sera pas ouverte au public.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Comme réplique à un article que notre collaborateur judiciaire a écrit, sous sa responsabilité, dans le numéro 8 de *Paris Médical*, nous avons reçu de M. le directeur de l'Assistance publique la lettre suivante que l'impartialité nous invite à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Dans un article paru dans le numéro 8 de « *Paris Médical*, votre collaborateur, Me Peytel, « reproche à l'administration de l'Assistance publique « de Paris de laisser encombrer les hôpitaux par des « *malades payants qui, pour des sommes infimes, reçoi-* « *vent dans des chambres particulières les soins pré-* « *cieux des meilleurs médecins.*

« C'est une vieille légende contre laquelle je n'ai « cessé de m'élever.

« Une commission a siégé pendant plusieurs semaines « en 1909, à la demande du Conseil général des Sociétés « médicales, et elle a examiné minutieusement cette ques- « tion ; ses travaux ont prouvé qu'à part des exceptions « très rares il n'entre pas dans les hôpitaux de Paris de « malades *aisés*, mais seulement dans une proportion « très réduite (environ 3 1/2 p. 100) des malades qui « remboursent les frais de leur séjour.

« Ces malades, qui relèvent presque tous de la chi- « rurgie, ne sont pas dans une situation aisée ; ils gagnent « leur vie mais ne peuvent supporter les frais, toujours « considérables, d'une intervention chirurgicale, ni « même payer les tarifs de la maison municipale de Santé ; « en les recevant, l'Assistance publique ne sort pas de « son rôle.

« Il est inexact au surplus de dire qu'ils soient placés « dans des chambres particulières, il n'y en a pas dans « les hôpitaux ; ils sont dans les salles communes, au « même régime médical et alimentaire que les malades « indigents. Les quelques chambres qui existent servent « à l'isolement des grands opérés.

« S'il y a encombrement dans les hôpitaux — et le « fait est malheureusement indéniable — cet encom- « brement provient des besoins croissants de la popu- « lation indigente, besoins hors de proportion avec les « lits budgétaires dont dispose l'Administration.

« Je ne puis que laisser à votre collaborateur la respon- « sabilité de sa thèse juridique tout à fait inédite : les « chirurgiens des hôpitaux n'apprendront pas sans éton- « nement que le nombre des malades d'une salle pourrait « influer sur leur habileté opératoire ou sur celle de leurs « nombreux collaborateurs assistants et internes ! »

Le directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique.

G. MESUREUR.

M. Mesureur, dont chacun apprécie la loyauté courtoise et l'expérience assurée, veut bien nous déclarer, qu'il n'y a plus ou presque plus de gens aisés encombrant les services des hôpitaux. Nous ne pouvons que l'en féliciter et prendre acte de cette déclaration, qui sera une bonne nouvelle pour les médecins et les chirurgiens des hôpitaux.

Je remercie au surplus mon aimable contradicteur de me laisser la responsabilité de ma thèse juridique, qui demeure entière : J'avais démontré que si l'Assistance publique ne peut être condamnée comme civilement responsable de ses médecins, il serait au contraire possible d'obtenir contre elle des dommages-intérêts chaque fois qu'une faute pourrait être prouvée. Ceci constituait une thèse juridique, que M. Mesureur veut bien dire inédite, mais qui demeure entière après sa réponse. Quant à l'abus des malades payants, ce n'était qu'un exemple choisi au hasard parmi les faits qui pourraient être reprochés à cette administration.

ADRIEN PEYTEL.



INSTRUMENTS DE CHIRURGIE — ORTHOPÉDIE

APPAREILS au Gaz, à l'Alcool - à l'Électricité - *pour BAINS et DOUCHES*

VENTE ET LOCATION

D'AIR CHAUD

NOTICE FRANCO SUR DEMANDE

PUNIET
FABRICANT BREVETÉ S.G.D.G.
179, Fg St-Honoré
PARIS
En face BEAUJON

Pour ne pas donner aux Enfants n'importe quelle Farine à n'importe quel Age

FARINES LINAS

NORMALES ET GRADUÉES
de Grains de Semence.

préparées par G. LINAS, Pharmacien de 1re cl., ex-Interne des Hôpitaux, Fondateur du "Lactarium de Versailles", pour

NOURRISSONS, ENFANTS et RÉGIMES

1er Age. — *Nourrissons de 8 à 15 mois*	— No 1	*Neutre;*	No 2	*Rafraîchissante;*	No 3 *Astringente.*
2e Age. — *Bébés sevrés, jusqu'à 2 ans*	— No 1		No 2		No 3
3e Age. — *Enfants au dessus de 2 ans et Adultes*	— No 1		No 2		No 3

Meunerie électrique à Versailles-Porchefontaine. * Maison de Vente : **46, Av. de Ségur, PARIS.** Téléph. 749.37.

IODALOSE GALBRUN

IODE PHYSIOLOGIQUE, SOLUBLE, ASSIMILABLE
Première Combinaison directe et entièrement stable de l'*Iode* avec la *Peptone*
DÉCOUVERTE EN 1896 PAR E. GALBRUN, DOCTEUR EN PHARMACIE

Remplace toujours Iode et Iodures sans Iodisme.

Vingt gouttes IODALOSE agissent comme un gramme Iodure alcalin.

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS : LABORATOIRE GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS.

Ne pas confondre l'Iodalose, produit original, avec les nombreux similaires parus depuis notre communication au Congrès International de Médecine de Paris 1900.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LE Dr VARIOT

Dessin original,

PAR GILB



LES PETITS A-VARIOT-S

— ***Mes « p'tits ga's, » je vous défendrai jusqu'à ma « dernière goutte de lait ».***


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE

DIÉTÉTIQUE

FORMULES POUR ENFANTS

(Mme MOLL-WEISS)

Potage du couvent.

Navets, 50 grammes.
Carottes, 50 grammes.
Haricots de Soissons, 100 grammes.
Panais, céleri, oignon.
2 clous de girofle.
5 grammes de sel.
2 litres d'eau.

I. — Laver les haricots, éplucher les légumes, les laver, les couper en tranches ; jeter le tout dans 2 litres d'eau froide et faire cuire jusqu'à ce que les haricots soient tendres.

II. — Passer le bouillon et les légumes, remettre le tout sur le feu, ajouter un peu de tapioca, et, lorsqu'il est cuit, 25 grammes de beurre.

Bouillon de légumes secs.

1 cuillerée de blé.
— de haricots secs.
— de lentilles.
— maïs concassé.
— orge perlé.
— pois secs.

Faire bouillir trois heures dans 3 litres d'eau, ajouter 5 grammes de sel et passer.

(COMBY).

Potage à base d'œuf.

200 grammes d'eau.
1 jaune d'œuf.
20 grammes de tapioca, de semoule, de vermicelle, etc.
20 grammes de beurre.

I. — Faire bouillir l'eau, la saler, y jeter les pâtes et laisser bouillir quinze minutes.

II. — Dans le fond de la soupière, mettre le beurre, le jaune d'œuf, puis la préparation I en remuant toujours pour éviter que l'œuf ne tourne.

Panade royale.

1 litre d'eau.
50 grammes de pain sec.
2 jaunes d'œufs.
40 grammes de beurre.
1/2 verre de crème fraîche.
Un peu de sel.

I. — Tremper le pain dans l'eau, saler, puis faire mijoter trois quarts d'heure.

II. — Ajouter le beurre, puis verser le tout dans la soupière sur les jaunes d'œufs et la crème en remuant vivement.

Omelette soufflée.

Pour 6 blancs battus en neige.
3 jaunes.
Vanille et sucre.

I. — Monter les blancs en neige.

II. — Battre les jaunes avec le sucre en poudre.

III. — Mélanger les deux préparations et les verser dans un plat beurré.

Enfourner à feu doux, dix à quinze minutes.

Omelette au sucre.

3 œufs.
3 cuillerées sucre en poudre.
1/2 verre de crème double.
1 zeste de citron.

I. — Séparer le blanc des jaunes.

II. — Monter les blancs en neige très ferme ; ajouter aux jaunes le zeste de la moitié d'un citron avec 1/2 verre de crème double, un peu de sel fin, 1 cuillerée de sucre en poudre.

III. — Mettre le beurre dans la poêle, pendant qu'il chauffe mélanger les blancs et les jaunes, les verser dans le beurre, puis procéder comme pour une omelette ordinaire.

Glacer avec une pelle rougie au feu, après avoir saupoudré de sucre.

Soufflé aux pointes d'asperges.

Un petit paquet d'asperges vertes.
Une sauce béchamel.
3 œufs.

I. — Préparer une bonne béchamel.

II. — Faire cuire à l'eau salée les têtes des asperges, puis les égoutter et les mêler à la béchamel.

III. — Séparer les blancs des jaunes, les fouetter en neige bien ferme. Ajouter les jaunes, puis les blancs à la préparation I.

IV. — Beurrer un grand moule ou de petits moules allant au four et les remplir aux 2/3 de la préparation III. Enfourner cinq ou six minutes.

Œufs en bloquette.

2 œufs.
1/2 litre de lait.
25 grammes de beurre.
Un peu de sel.

I. — Bien battre les œufs, puis leur incorporer le lait et le sel.

II. — Beurrer des moules allant au four, y verser la préparation I et les enfourner vingt minutes environ.

III. — Démouler et servir les bloquettes avec une sauce quelconque (une béchamel par exemple).

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Potion contre l'hématurie.

Extrait de seigle ergoté	1 gr. 50.
Acide tannique	2 grammes.
Eau distillée	180 —
Sirop simple	30 —

F. s. a. une potion, à donner par cuillerées dans les vingt-quatre heures. (LANGE).

Sirop contre la coqueluche.

Sirop de belladone	50 grammes.
Sirop de valériane. }	ââ 25 —
Sirop de digitale. }	

Mêler.

Chaque cuillerée à café du mélange équivaut à 5 milligrammes d'extrait alcoolique de belladone. — Aux enfants au-dessous de deux ans, on prescrit une demi-cuillerée à café en vingt-quatre heures (soit un centigramme d'extrait de belladonne). Pour les enfants de deux à cinq ans, d'une cuillerée à café, le premier jour, on arrive à 4 et même 6 cuillerées à café. Pour les sujets plus âgés, cette dose ne sera dépassée qu'autant que le nombre et l'intensité des quintes ne diminueraient pas. (H. ROGER).

Fissures du mamelon.

Chlorhydrate de cocaïne	50 centigr. à 1 gr.
Eau distillée	100 grammes.

Faire dissoudre.

Dans l'intervalle des tétées, on fait, toutes les dix minutes, des lotions avec cette solution, sur le mamelon enflammé et qui est le siège de fissures. (UNNA).

Gerçures du sein.

Acide borique	6 grammes.
Eau distillée	200 —

Faire dissoudre.

On peut, dans certains cas, employer la solution saturée à 4 p. 100 sans inconvénient. — Dès que les crevasses commencent à apparaître avec sensibilité au moment de la tétée, on applique, sur le mamelon, une compresse pliée en quatre, et imbibée de la solution ci-dessus. (PINARD).

Pilules contre la ménorragie.

Fer réduit par l'hydrogène	4 grammes.
Extrait alcoolique de noix vomique	75 centigr.
Mucilage de gomme arabique	q. s.

F. s. a. 60 pilules.

Deux à quatre pilules, le matin et le soir, aux jeunes filles chlorotiques, dont la menstruation est trop abondante.

(RACIBORSKI).

Poudre contre la ménorragie.

Feuilles de myrte pulvérisées	10 grammes.
Sucre pulvérisé	5 —

Mêler et diviser en 10 paquets.

Dans le cas de flux menstruel excessif, tant par sa quantité que par sa prolongation au delà des limites de sa durée ordinaire, on prescrit un ou deux de ces paquets par jour. (DELIOUX).

Pommade contre le lupus.

Iodure de potassium }	ââ 0 gr. 50
Bi-iodure de mercure }	
Axonge	100 grammes.

F. s. a. une pommade avec laquelle on pratique des onctions tous les trois jours, dans le cas de lupus tuberculeux.

LUTZ.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Disjonction des sutures craniennes par tumeur encéphalique chez l'enfant** (BROCA, 5 février 1913).

Chez les jeunes hydrocéphales, on trouve fréquemment comme cause à la distension ventriculaire une tumeur encéphalique, souvent du mésocéphale. Or, si la névrite optique (symptôme habituel de ces néoplasmes) aboutit à la cécité, on n'observe dans cette évolution ni douleurs ni vomissements. En effet, les sutures encore membraneuses et les fontanelles se laissent distendre à mesure que le liquide s'accumule dans les ventricules.

Donc ces accidents sont susceptibles d'amélioration spontanée, ce dont la radiographie rend compte en montrant la disjonction des sutures: en ce cas, une opération palliative devient inutile.

PRESSE MÉDICALE. — **La bradycardie de la colique de plomb** (LIAN et MARCORELLES, 8 février 1913).

Dans la colique de plomb, il est de règle que le pouls lent relève d'une bradycardie totale et s'accélère sous l'action de l'atropine. Cette bradycardie n'est pas sous a dépendance de l'hypertension, ni de la douleur abdominale. Elle est, comme la colique de plomb qu'elle accompagne, la conséquence directe d'une intoxication saturnine aiguë. Elle paraît due à l'imprégnation toxique du pneumogastrique (Tronc ou terminaisons nerveuses dans le sinus cardiaque).

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Quelques réactions intestinales dans l'insuffisance hépatique légère chez les enfants** (MAUBAN, 6 février 1913).

L'insuffisance hépatique est assez fréquente dans la seconde enfance ; elle s'observe d'abord chez ceux dont l'hygiène alimentaire est défectueuse par *excès* ou par *absence* de précautions. Certains enfants ne sont nourris qu'avec des aliments soi-disant faciles à digérer, purées de légumes décortiqués, hachis de viande, cervelle, ris de veau, etc. Cette alimentation trop riche en farines et privée de déchets végétaux, fatigue l'intestin, amène la suralimentation et fatigue le foie, particulièrement chez les enfants de source arthritique.

Ces phénomènes sont plus fréquents chez les insuffisants hépatiques notoires, les cholémiques.

CLINIQUE. — **L'opothérapie thyroïdienne du rhumatisme chronique** (CLAISSE, 7 février 1913).

L'opothérapie thyroïdienne est indiquée chez les sujets atteints de rhumatisme chronique, à condition qu'ils n'aient pas de tare importante du cœur ou du rein, que les lésions articulaires ne soient pas parvenues à un stade de destruction et d'ankylose définitive. Un examen attentif du sujet permettra souvent de trouver le point de départ des lésions (gonococcie, tuberculose, etc.). L'infection causale devra être combattue avant tout essai d'opothérapie.

PROVINCE MÉDICALE. — **Action exercée par les diastases de quelques espèces saprophytes sur la tuberculose expérimentale du cobaye** (RAPPIN, 1er février 1913).

Si l'on contamine avec une espèce saprophyte (*b. mesentericus* par exemple), une culture de tuberculose en bouillon et en pleine venue, on ne tarde pas à constater que les membranes du bacille, cependant si résistantes, sont attaquées peu à peu par les sécrétions de l'espèce saprophytique et le bacille se colore alors comme un microbe ordinaire.

Les diastases sécrétées par le *b. mesentericus* se modifient par les toxines du bacille de Koch : mélangées à celles-ci, elles n'en neutralisent pas sensiblement les effets. Mais si l'on injecte à des cobayes inoculés de tuberculose des cultures filtrées de *b. mesentericus*, les animaux conservent, malgré l'inoculation virulente, toutes les apparences d'une parfaite santé. Par suite de l'innocuité que présentent les injections de cultures filtrées de ces espèces saprophytes, on est autorisé à opérer les mêmes tentatives dans le traitement de la tuberculose humaine.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Nettoyage des téguments après l'intervention** (DELMAS, 1er février 1913).

Après l'intervention, on pourra faire disparaître les taches d'iode par l'alcool, le bisulfite de soude ou l'ammoniaque en dilution de moitié. Les taches de sang sont autrement laborieuses à faire disparaître, on pourra se servir efficacement d'une solution « préparée une fois pour toutes en ajoutant à refus de l'acide tartrique à de l'eau tiède ». Si l'on emploie préalablement l'ammoniaque, il faudra ne passer à l'acide tartrique qu'après rinçage à l'eau claire, sous peine de former un tartrate d'ammoniaque inactif.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les phlébites puerpérales et leur traitement** (COUVELAIRE, 8 février 1913).

« La chirurgie des phlébites puerpérales est de date toute récente et l'étude de cette thérapeutique nouvelle semble bien avoir été faite de façon quelque peu « chaotique ». On a d'abord tenté l'hystérectomie mais les résultats ont été tels que l'on a abandonné de semblables interventions. La ligature veineuse au-dessus du segment thrombosé n'a pas donné des résultats aussi brillants que dans les phlébites d'origine otique. Sur un total de 82 opérations, Vanverts trouve 49 *morts* et 33 *guérisons*. Or, les guérisons ont été obtenues dans des cas qui très probablement eussent guéri de façon spontanée. De plus, des péritonites généralisées ont suivi des cas de ligature ou d'incision veineuse ; de nouveaux foyers infectieux (pleurésies purulentes) peuvent se former à distance.

Il est impossible de formuler actuellement de façon raisonnable les indications du traitement chirurgical des phlébites puerpérales.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **(Paralysies du membre supérieur après emploi de la bande d'Esmarch** (PRINCETEAU, ABADIE ET DESQUEYROUX, 9 février 1913).

Une jeune fille de vingt et un ans, bien portante, sans antécédents infectieux ou toxiques, indemne d'affection organique du système nerveux, a été atteinte après application d'une bande d'Esmarch au tiers inférieur du bras droit, d'une paralysie flasque et complète de tous les muscles de l'avant-bras et de la main. La sensibilité est restée intacte, mais la paralysie s'est accompagnée de perte des réflexes tendineux, d'atrophie musculaire légère avec troubles des réactions électriques. Complète pendant cinq semaines, cette paralysie a régressé sous l'influence d'un traitement électrique et de massages, si bien que l'on est en droit d'escompter une guérison prochaine.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Ophtalmie blennorragique tardive (C. Crédé-Herder. **Munch. Mediz. Woch.**, 7 janvier 1913).

L'ophtalmie des nouveau-nés est dite tardive quand elle se produit le cinquième jour *post partum*. On admet généralement que l'infection est produite par voie indirecte : soit par les mains de la mère atteinte d'infection génitale, soit par les mains de l'aide ou par le linge contaminé.

L'auteur conteste la portée générale de cette hypothèse ; il a observé l'infection tardive chez des enfants isolés de la mère, aussitôt après l'accouchement. Par la voie indirecte interviendraient d'autres microbes que le gonocoque. En effet, son incubation demande cinq jours.

Comment expliquer l'ophtalmie tardive se déclarant au douzième jour chez des enfants éloignés immédiatement de la mère ?

D'après Crédé-Herder, les gonocoques atteignent l'œil du nouveau-né pendant l'accouchement ; ils y séjournent pendant un temps plus long que celui de leur incubation sans occasionner de troubles ophtalmiques. *Les canaux des glandes de Meibomius logent les gonocoques*, mais quand les glandes s'enflamment, elles provoquent une sécrétion abondante qui entraîne les microbes sur la conjonctive et y provoquent une ophtalmie purulente.

Cette interprétation d'infection tardive par la glande de Meibomius a été confirmée par deux cas.

L'un se rapporte à une ophtalmie tardive apparue chez un nouveau-né, au onzième jour. Jusque-là, l'enfant n'avait rien présenté d'anormal. On remarque à partir de ce moment une sécrétion de l'œil gauche ; en débarrassant le bord libre de la paupière de la croûtelle de sécrétion et par un massage léger, on fait sourdre une gouttelette de pus. L'examen bactériologique y fait constater la présence de nombreux gonocoques.

Un cas identique rapporte l'apparition d'une ophtalmie blennorragique douze jours après l'accouchement.

Guérison d'un prurit par auto-vaccin. (H. Schischlo (de Wladiwostok). (**Berl. klin. Woch.**, 3 février 1913).

Un officier de trente et un ans, sans antécédents notables, est atteint en 1900 de furonculose thoraco-abdominale s'accompagnant de prurit. Après un traitement approprié, la furonculose disparut tandis que le prurit s'aggravait. Au niveau des régions pileuses de la joue se formèrent de petites collections purulentes, persistant plus ou moins longtemps. Le nombre des pustules augmentant, le prurit s'accrut et l'affection commença à éprouver fortement le malade qui devint neurasthénique. Hydrothérapie, bains sulfureux, radiothérapie, onctions diverses, bromure, arsenic, toutes les médications avaient été tentées sans résultat.

En dernier recours, il fut adressé au Dr Schischlo, pour pratiquer une auto-vaccination. Celui-ci ensemence une goutte de pus d'une pustule récente et les jours suivants on constate la présence de nombreux diplocoques prenant le Gram. Après préparation, le vaccin contenait 100 millions de microbes par centimètre cube tués par chauffage à 60°. La cure fut répartie en 10 injections d'un centimètre cube, pratiquées tous les trois jours dans la région inter-scapulaire. Après la première piqûre, le malade se plaignit de maux de tête violents et d'une courbature généralisée ; en plus, survint une nouvelle poussée pustuleuse. Aux injections suivantes, on n'obtint plus de réaction et à la fin de la cure, les pustules cessèrent de se reformer. C'est à la 7e inoculation que le prurit disparut et cette guérison fut définitive.

Essai de traitement de la tuberculose osseuse par le mesbé. (Butzengeiger, **Muench. mediz. Woch.**, 21 janvier 1913).

« Malgré le traitement spécifique de la tuberculose osseuse par la tuberculine et les bons résultats obtenus par l'héliothérapie d'altitude, mais ne possédons pas encore de moyens certains pour lutter contre cette maladie meurtrière. C'est pourquoi nous avons expérimenté le *mesbé*, d'après les publications de Hermann (*Muench. mediz. Woch.*, 1912, n° 34) et de Spangenberg (*Reichs. medizinal-Anzeiger.*, n° 18, 3-37.), qui ont obtenu de bons résultats avec ce produit dans la tuberculose chirurgicale». Le *mesbé* est une préparation extraite d'une malvacée de l'Amérique Centrale (mucilage de gomme avec carbonates et phosphates solubles). Les sept cas traités par Butzengeiger concernent exclusivement la tuberculose osseuse avec fistules :

Ier cas. — Tuberculose de l'articulation du coude chez un homme de trente ans, avec fistule. Grattage sans résultat. Mèches au *mesbé* depuis septembre 1912. Formation de granulations vivaces. Guérison en novembre. 2e *cas.* Enfant de dix ans. Arthrite du genou depuis trente mois. Fistule tenace datant de neuf mois. Traitement au *mesbé* depuis septembre 1912. Guérison à peu près complète en novembre. 3e *cas.* Femme de vingt et un ans avec carie costale, abcès, fistule, résection de la huitième côte. Traitement par le *mesbé* : guérison. 4e *cas.* Femme de cinquante et un ans ayant subi vingt ans auparavant une résection du coude gauche par tumeur blanche. Tuberculose du coude droit ayant débuté il y a quatre ans. Résection datant de deux ans ayant laissé deux fistules. Le traitement au *mesbé* commencé en septembre s'achève par une guérison complète en novembre. 5e *cas.* Coxalgie droite datant de douze ans. Résection ; plusieurs interventions pour fistules dont trois ont subsisté. Le *mesbé* a provoqué momentanément des douleurs violentes avec fièvre et sécrétion abondante. L'état général s'est amélioré, mais dans ce cas, le *mesbé* n'a exercé aucune influence sur les fistules. Le même traitement a été négatif dans le 6e *cas* (lésions multiples avec tuberculose pulmonaire) et dans le 7e (arthrite du genou suivie de résection, mauvais état général.

Le *mesbé* a été employé pur ou en pommade à 50 p. 100. Dans tous les cas même avec insuccès on observe au niveau des fistules la formation de granulations vivaces et de bonne nature avec relèvement de l'état général.

Un cas d'ostéite suppurée typhoïdique survenant treize ans après une dothiénenthérie. — (A. H. Tubby et J. A. B. Hicks, **Lancet**, 1 février 1913).

Un individu de vingt-cinq ans se plaint d'une douleur dans l'avant-bras droit près du coude, ayant débuté trois semaines auparavant. A l'examen, on trouve une tuméfaction profonde, non adhérente à la peau, s'accompagnant d'œdème et de fièvre.

A l'interrogatoire, on apprend que le malade a eu la fièvre typhoïde treize ans auparavant : on diagnostique une ostéite cubitale suppurée d'origine éberthienne. Le siège de l'affection est confirmé par la radiographie. La séro-réaction de Widal même au 1/20 (avec une culture agglutinant au 1/200) est négative. La séro-agglutination avec les paratyphiques reste également négative.

On opère et le pus donne une culture pure de bacille d'Eberth qu'agglutine un sérum de typhique et déterminant la fixation du complément.

LA MÉDECINE AUX COLONIES

SERVICE DE L'ASSISTANCE MÉDICALE EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(ARRETÉ DU 1er JUIN 1912 RÉORGANISANT CE SERVICE).

Le service d'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française a pour but d'assurer, concurremment avec le service de Santé des troupes coloniales :

1° Les soins médicaux gratuits aux fonctionnaires et agents européens en service dans les Colonies et à leur famille ainsi qu'à la population indigène ;

2° Les services de la police sanitaire, des épidémies, de l'hygiène et de la santé publiques ;

3° Le service des établissements hospitaliers entretenus sur les fonds du budget général, des budgets locaux ou des budgets municipaux dans les mêmes conditions que celui des dispensaires et des laboratoires ;

4° L'instruction des aides-médecins et infirmiers indigènes.

Dans chacune des Colonies du groupe, il est établi, en principe, au chef-lieu de chaque cercle, un dispensaire dirigé par un médecin de l'Assistance médicale assisté d'un ou plusieurs aides-médecins et infirmiers indigènes.

Chaque colonie est dotée, en outre, d'un certain nombre de médecins chargés spécialement d'effectuer des missions de vaccine qui assurent la relève des médecins des dispensaires en cas de congé, départ, maladie, etc.

Personnel des médecins de l'Assistance médicale. — Le service de l'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française est assuré :

1° Par des médecins civils nommés par le Gouverneur général, après avis de l'Inspecteur des Services sanitaires civils et qui prennent le titre de médecins de l'Assistance médicale ;

2° Par des médecins des troupes coloniales qui, lorsque les besoins du service le permettent, peuvent être placés dans la disposition d'activité hors cadres, dans les conditions déterminées par les articles 1er et 15 des décrets du 21 juin 1906, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de Santé des troupes coloniales et l'article 4 du décret du 7 novembre 1911.

Un décret en date du 12 juillet 1912 a créé une caisse de retraites pour les fonctionnaires et agents appartenant aux services de l'Afrique occidentale française. Un médecin principal de 1re classe, après vingt-cinq ans de service, pourra avoir une retraite de 4687 fr. 50.

Pour tous renseignements, voir les dispositions du décret au *Journal officiel*, (15 et 16 juillet 1912).

3° Enfin, dans les centres dépourvus de médecins de l'Assistance médicale, par des officiers du corps de Santé des troupes coloniales affectés au service général ou au service régimentaire, qui peuvent être chargés de remplir les différentes obligations incombant aux médecins de l'Assistance médicale.

De même, et par réciprocité, dans les centres où ils sont en service et où existe un poste militaire sans officiers du corps de Santé des troupes coloniales, les médecins de l'Assistance médicale doivent, après entente avec l'autorité militaire, assurer le service médical gratuit de la garnison.

Le personnel civil des médecins de l'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française forme un cadre unique à la disposition du Gouverneur général qui nomme à tous les emplois.

Ce personnel est réparti, selon les besoins du service, dans les diverses Colonies du groupe et utilisé, par les Lieutenants-Gouverneurs et les chefs du service de Santé, au mieux des intérêts de la population européenne et indigène.

La hiérarchie, le traitement, les indemnités, la proportion des grades entre eux, le classement au point de vue de la concession des indemnités de routes et des passages du personnel civil des médecins de l'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française sont fixés comme suit :

GRADES	SOLDE D'EUROPE	SOLDE (1) COLONIALE		EFFECTIF MAXIMUM
Médecins princip. 1re cl..	7.500 fr.	15.000 fr.	1re B.	10 %
— — 2me cl..	6.500 fr.	13.000 fr.	1re B.	12 %
— — 3me cl..	5.500 fr.	11.000 fr.	1re B.	15 %
— 1re classe......	5.000 fr.	10.000 fr.	2me	18 %
— 2e classe......	4.500 fr.	9.000 fr.	2me	20 %
— 3e classe......	4.000 fr.	8.000 fr.	2me	25 %
Stagiaires (2)..........	3.500 fr.	7.000 fr.	2me	

(1) A la solde coloniale s'ajoutent, dans les mêmes conditions que pour les autres fonctionnaires, les indemnités de déplacement et les allocations accessoires à la solde, prévues par les textes en vigueur.

(2) Décision ministérielle du 21 mai 1912.

Le cadre du personnel de l'Assistance médicale est fixé chaque année, au 1er janvier, d'après les prévisions budgétaires. L'effectif des médecins ne peut en aucun cas dépasser ces prévisions.

Recrutement. — Nul ne peut être nommé médecin de l'Assistance médicale s'il n'est citoyen français, âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-deux ans au plus ; muni du diplôme français de docteur en médecine et pourvu, en outre, du brevet spécial délivré par les Instituts de médecine coloniale de Paris, Bordeaux ou Marseille.

Tout candidat devra fournir, avec sa demande, les pièces suivantes pour la constitution de son dossier :

1° Extrait de l'acte de naissance,

2° Extrait du casier judiciaire,
3° Certificat de bonne vie et mœurs,
4° Certificat médical constatant l'aptitude au service colonial, } de moins de trois mois de date ;

5° État signalétique et des services militaires ;

7° Diplômes énumérés dans le précédent paragraphe.

Tout candidat civil est nommé stagiaire, sauf les exceptions prévues aux dispositions transitoires.

Les médecins et anciens médecins des troupes coloniales et du corps de Santé de la marine peuvent être nommés médecins titulaires de l'Assistance médicale, sous réserve de compter dix années au moins de services à l'État, dont deux années au moins en Afrique occidentale française et, le cas échéant, après acceptation de leur démission.

La limite d'âge est reculée jusqu'à quarante ans pour ces candidats qui doivent, cependant, produire un certificat d'aptitude physique au service colonial. Ce certificat doit être obligatoirement établi, en France par le Conseil supérieur de santé des Colonies, hors de la Métropole par le Conseil de santé de la Colonie où réside l'intéressé.

Ces médecins sont nommés dans le nouveau corps à une classe comportant une solde immédiatement supérieure à celle de leur grade dans l'armée ou dans la marine.

Toutefois, ces nominations ne peuvent excéder le quart des vacances à combler dans le cadre de l'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française.

Les médecins des troupes coloniales admis dans ces conditions dans le personnel de l'Assistance médicale sont dispensés du stage prévu à l'article suivant.

Stage. — Avancement. — Les médecins civils entrant

LA MÉDECINE AUX COLONIES *(Suite)*

dans le cadre des médecins de l'Assistance médicale de l'Afrique occidentale française sont astreints à un stage d'au moins deux ans, défalcation faite des congés et séjour à l'hôpital, avant leur classement définitif. Ce stage court du jour de leur arrivée dans la Colonie ou, s'ils s'y trouvaient déjà, de celui de la nomination.

A l'expiration de ce stage, ils sont titularisés et nommés médecins de 3e classe ou licenciés pour le Gouverneur général, sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur, après avis de l'Inspecteur des Services sanitaires civils, ou astreints à une nouvelle période de stage de six mois.

Dans le cas où l'intéressé a été soumis à un complément de stage, il est, à l'expiration de la période supplémentaire de six mois prévue au paragraphe précédent, définitivement titularisé ou licencié par le Gouverneur général, après avis de l'Inspecteur des Services sanitaires civils.

Dans les cas où le licenciement a pour cause l'inaptitude physique du stagiaire, il peut être accordé à l'intéressé une indemnité de licenciement dans les conditions fixées par les règlements sur la solde et accessoires de solde du personnel colonial.

Les avancements en grade et en classe dans le cadre des médecins de l'Assistance médicale sont conférés par arrêté du Gouverneur général sur la proposition des Lieutenants-Gouverneurs sous les ordres desquels sont placés les fonctionnaires intéressés.

Ils ont lieu uniquement au choix, les avancements en grade après deux ans d'ancienneté dans la première classe du grade immédiatement inférieur, dont dix-huit mois au moins de séjour colonial effectif, et les avancements en classe après deux ans d'ancienneté dans la classe immédiatement inférieure, dont dix-huit mois au moins de séjour colonial effectif.

Les avancements en grade et classe ne peuvent être accordés qu'aux médecins qui figurent sur un tableau établi par une Commission spéciale composée comme suit :

Président : Un Gouverneur des Colonies en service en Afrique occidentale française ;

Membres : L'Inspecteur des Services sanitaires civils ;

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général ;

Un administrateur ou Administrateur-adjoint des Colonies ;

Un médecin de l'Assistance médicale désigné par le Gouverneur général et choisi autant que possible parmi les fonctionnaires de ce corps les plus élevés en grade ;

Le médecin des troupes coloniales adjoint à l'Inspecteur des Services sanitaires civils.

Cette Commission se réunit de droit deux fois par an, en juin et en décembre pour dresser le tableau d'avancement du semestre suivant.

Les promotions ont lieu au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année.

Dans tous les postes où ils sont appelés à servir, les médecins de l'Assistance médicale peuvent prétendre au logement et à l'ameublement dans les conditions locales où sont placés les autres fonctionnaires de la Colonie.

Autant que possible le logement du médecin doit être compris dans le dispensaire.

Les médecins de l'Assistance médicale seront admis à participer au régime des retraites à créer en Afrique occidentale française.

CHRONIQUE DES LIVRES

Le Bureau d'hygiène, par les Drs VIGNÉ et LOIR. 1913, 1 vol. gr. in-8. 2 fr. 50 (*J.-B. Baillière et Fils*, édit. à Paris.)

M. Jules Siegfried, député et ancien maire du Havre, qui a fondé le premier bureau d'hygiène en France, en 1879, présente ce livre, qui est le premier traitant du fonctionnement d'un bureau d'hygiène et en expliquant la vie. Ce volume a été écrit grâce à la collaboration d'un administrateur municipal, le Dr Vigné, adjoint au maire, et du Dr Loir, directeur du bureau d'hygiène du Havre. Comme le dit M. Siegfried dans sa préface, « ces « deux collaborateurs auront contribué à faire connaître les résultats « donnés par le bureau d'hygiène « et à expliquer le fonctionnement. « Il rendra de très utiles services « aux municipalités désireuses de « créer un bureau d'hygiène. Il en « rendra également à tous ceux qui « s'occupant de ces questions, seront « heureux d'avoir, pour les éclairer, « un guide sûr et pratique. » H.

Puériculture et pouponnières, par le Dr R. RAIMONDI. 1913, 1 vol. in-16 de 96 pages cart. 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Les pouponnières et la puériculture sont d'actualité ; on parle sans cesse des services que peuvent rendre les premières, de l'utilité d'organiser méthodiquement la seconde et de créer des centres où on l'enseigne. Depuis nombre d'années, la pouponnière de Porchefontaine rend à cet égard des services unanimement reconnus. Ce n'est que peu à peu qu'elle a acquis son organisation définitive et nombre d'obstacles ont dû être vaincus. Aussi faut-il savoir grand gré à M. Raimondi, qui a consacré tant de temps à l'œuvre de Porchefontaine, de tracer dans ce petit volume l'exposé clair, complet, précis de l'organisation de sa pouponnière et de son fonctionnement régulier. Les renseignements qu'il donne sur le lait animal à employer chez le nourrisson, sur la cuisine des laits et des régimes, sur les principes d'élevage que l'on doit observer peuvent servir non seulement à ceux qui veulent mener à bien des œuvres similaires, mais aussi à tous ceux que préoccupe l'hygiène du nourrisson. P. L.

La femme sur le champ de bataille, par les Drs L. ARNAUD et P. BONNETTE. 1 vol. in-16 de 114 pages (*Lavauzelle*, édit. à Paris).

Voici un petit volume d'actualité écrit par deux médecins-majors de l'armée à la gloire des femmes françaises qui ont vaillamment soigné les soldats blessés. On y trouve, rapidement exposée, toute l'histoire de la présence des femmes aux armées. Après avoir montré ce qu'ont pu faire de tout temps les *infirmières improvisées*, femmes du monde, cantinières, comédiennes, etc., les auteurs n'ont pas de peine à établir combien plus utiles encore sont les *infirmières vouées*, c'est-à-dire ayant subi l'apprentissage du dévouement, s'étant préparées à l'avance à leur œuvre d'assistance, telles les sœurs de Charité, les femmes de la Croix-Rouge, les femmes médecins. L'esprit de dévouement féminin est à chaque page éloquemment glorifié par MM. Arnaud et Bonnette dont le livre alerte, bien écrit, toujours intéressant, mérite d'être lu par tous. P. L.

CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

Manuale tecnico di microscopia batteriologia, par le professeur Francesco Abba. 1912, 3e *édition*, avec 432 pages, 1 vol. in-8 de 823 pages (*Fiandesio*, Turin).

Le succès de l'ouvrage du professeur Abba est amplement justifié par les qualités qui le distinguent : la clarté de l'exposition, l'esprit pratique dans lequel est conçu l'ouvrage, le grand nombre des renseignements techniques qu'il contient.

Toute la première partie, abondamment illustrée, a trait à la description des appareils et instruments nécessaires à tout laboratoire, des réactifs chimiques, des milieux nutritifs, des solutions colorantes, etc., un chapitre spécial est consacré à la prophylaxie du laboratoire et donne une série de notions fort utiles qui montrent bien l'esprit méthodique de l'auteur.

La seconde partie s'ouvre par un très important chapitre sur l'examen bactériologique et microscopique des substances alimentaires auquel font suite d'autres chapitres sur l'examen des poussières atmosphériques, du sol, des divers tissus, du sang, des fèces, etc. sur le diagnostic des maladies infectieuses etc. où jamais l'auteur ne perd de vue le but de son livre qui est un excellent exposé technique. P. L.

Handbuch neuzeitlicher Wohnungs-Kultur, par Alexander Koch. 1913, 1 vol. gr. in-8, cart. 12 fr. 50. (*Alex. Koch*, édit. à Darmstadt).

L'auteur publie le deuxième album de son Traité de l'habitation moderne, avec le même luxe de belles photographies et de reproductions en couleur. Le présent album intéresse plus spécialement les hommes. On y voit en effet les dispositions les plus variées et les plus confortables pour : *cabinet de travail, bibliothèque, fumoir, salle de billard, salle de jeu, cabinet de chasse*, sans négliger la *Kneipe Zimmer*. L'ameublement va du simple au riche avec un grand choix de modèles. Les noms des architectes et des fabricants sont indiqués, et viennent des divers points de l'Allemagne, mais aussi de Vienne, de Bâle, de Zurich, de Londres.

K.

NOUVELLES

Un immense asile d'aliénés. — D'après le *Journal des Méd. Prat.* de Lyon et de la région, on vient d'inaugurer à Bedburg, près de Clèves, dans la Prusse Rhénane, un asile de fous destiné à recevoir 2.200 malades.

Ce gigantesque asile où sont appelées à vivre, personnel compris, environ 2.500 personnes, soit la population d'une petite ville, a coûté 13.750.000 francs. L'ensemble de l'établissement comprend une surface de 186 hectares, dont 45 pour les bâtiments avec cours et jardins. Le reste de la surface est converti en une exploitation agricole où sont employés les pensionnaires de l'asile à l'exception des agités, qui sont gardés dans des pavillons à part entourés d'un grillage.

En dehors des bâtiments agricoles, l'asile possède encore un abattoir, une fabrique de glace, un petit chemin de fer à voie étroite, une église, une usine d'électricité qui assure en même temps le chauffage central de toute l'installation, une salle des fêtes, un théâtre capable de recevoir 600 personnes, une salle de danse et un pavillon pour la musique.

Création d'une Université à Hambourg. — Ce projet a fait un pas de plus et semble devoir aboutir. Cependant il n'y aura pas, au moins jusqu'à nouvel ordre, de faculté de théologie, ni de faculté de médecine, cette dernière en raison de l'absence actuelle d'Institut anatomique et physiologique pour la fondation duquel il faudrait beaucoup d'argent.

Campagne contre les mouches à Dublin. — La municipalité fournit gratuitement des récipients pouvant contenir 3 000 mouches chacun et paie 3 pence, c'est-à-dire trente centimes pour chaque récipient rempli.

Libre exercice de la médecine au Brésil. — On annonce que le ministre de l'intérieur du Brésil a décrété le libre exercice de la médecine sur le territoire brésilien. Ce décret a soulevé d'énergiques protestations.

Ligue contre le prêt des livres. — Le siège de cette intéressante ligue à laquelle les bibliophiles et tous ceux qui tiennent à leurs volumes menacés adhèrent en foule est rue de Clichy, 42, Paris. Nous ne saurions trop engager nos confrères à réclamer à cette adresse les bulletins et circulaires que les auteurs de cette initiative mettent en circulation.

Eponges en papier. — Un ingénieur de Francfort, M. Seidel, vient de trouver le moyen de fabriquer des éponges appelées à faire concurrence aux éponges naturelles.

Tout d'abord la cellulose pure, autrement dit la pâte à papier, est traitée avec du chlorure de zinc. Il se forme alors une masse visqueuse, qui est additionnée de sel de cuisine et ensuite copieusement rincée.

La matière première est prête, et il ne reste plus qu'à façonner l'éponge. On soumet pour cela la masse de cellulose à l'action d'une presse spéciale dont les plateaux sont hérissés d'une infinité de pointes métalliques. Les pointes pénètrent dans la pâte et y forment de petits canaux semblables à ceux des éponges ordinaires.

Retournée en tous sens, la masse traitée finit par prendre l'aspect d'une véritable éponge et il n'y a plus qu'à la débiter en morceaux de grandeur voulue. Les éponges ainsi obtenues sont insolubles, souples, élastiques et ont, en outre, l'avantage d'être impétrifiables.

(*Mémorial de la Librairie française.*)

Société allemande pour l'avancement des sciences. — La « Kaiser-Wilhelm-Gesellschaft zur Forderung der Wissenschaften » a résolu d'organiser à Dalhem un *Institut de biologie expérimentale.* Elle a en outre approuvé définitivement le plan d'un *Institut de physiologie du travail*, lequel sera rattaché à l'Institut physiologique de l'Université de Berlin.

Une nouvelle société d'oculistes en Allemagne. — Les ophtalmologistes du Sud-Ouest de l'Allemagne se sont groupés en une association libre, laquelle se réunira une fois l'an alternativement à Fribourg, à Strasbourg et à Heidelberg. La nouvelle société compte déjà 94 membres. Le président est le professeur Axenfeld.

Les aides de laboratoire femmes. — En Allemagne les femmes sont de plus en plus employées comme aides de laboratoires, pour les travaux de chimie, de microscopie et de bactériologie. Ce n'est pas qu'elles puissent remplacer les Assistants qui sont préparés scientifiquement ; elles les aident au contraire et sont sous leur direction.

Pour former de ces aides-femmes en vue des travaux de laboratoire, on a organisé à l'Université de Iéna, à l'Institut d'Hygiène et de Pharmacologie, des cours

NOUVELLES *(Suite)*

pratiques destinés aux candidates, et qui ont lieu sous la direction des professeurs GÆRTNER et KIONKA.

Congrès d'Éducation physique. — C'est un congrès national qui réunira nos voisins belges, le 10 août et jours suivants, à Gand où se tient cette année une exposition internationale grandiose. Au sortir du Congrès de Pâques de Paris, cette réunion aura le grand mérite de régler les applications spéciales à la Belgique. C'est dans cet ordre d'idées que les questions choisies relatives à la gymnastique, aux jeux, aux sports, à la natation et à la préparation militaire seront étudiées surtout au point de vue de l'organisation actuelle et de ce qui devrait être. La préparation militaire est une question brûlante en Belgique et qui sera traitée en toute son ampleur.

Président du Congrès : Comte de Ribaucourt.

Vice-présidents : M. Sluys, baron de Dieudonné, Dr Kaisin, Dr Walton.

Secrétaire général : M. Devos, professeur à l'Institut d'Éducation physique à Gand.

Secrétaires-adjoints : Dr Van Gœthem, M. Verdouck, capitaine Perraut, à Gand.

Trésorier : Dr Van Meenen, à Gand.

Ce comité choisi avec un rare éclectisme mènera à bien d'intéressants travaux.

Oto-rhino-laryngologie. — Une proposition du Dr Léon Beco, de Liège, fait le tour des associations compétentes et de la presse.

La loi sur la milice a été promulguée en Belgique à une époque où la spécialité était moins que dans l'enfance.

Il y a donc nécessité de reviser tout un chapitre de cette loi. La même remarque pourrait s'appliquer à plusieurs branches de la matière médicale dont les progrès en un quart de siècle sont si marquants.

Les affections médicales ou chirurgicales elles-mêmes sont mal comprises dans beaucoup de textes trop anciens pour nos idées modernes. Il y a là matière à d'amples investigations qui intéresseront certainement nos confrères.

Société « Empereur-Guillaume ». — Le bureau de la « Kaiser Wilhelm Gesellschaft » réuni en décembre, sous la présidence de son Excellence Harnack, vient d'examiner le projet d'organisation d'un grand institut de recherches de biologie expérimentale. Il a, d'autre part, approuvé les plans de l'Institut de physiologie, qui sera rattaché à l'Université de Berlin. Le directeur du nouvel institut sera le professeur Rubner.

On sait que la Société, fondée par l'empereur pour la création d'Instituts de recherches, dispose d'importants revenus, provenant des premières donations et des contributions annuelles que s'imposent ses membres : financiers, commerçants et industriels de l'Empire, unis en vue de favoriser le progrès des sciences.

Pour l'expansion française. — Voyages d'études en Allemagne. — Au cours de la campagne menée en France contre « l'invasion » des produits allemands, on ne s'est pas suffisamment préoccupé de la solution pratique. Il semble que le ministre du commerce, M. Fernand David, ait indiqué l'unique moyen de remédier à cet état de choses. « La meilleure défensive étant l'offensive, déclarait en effet M. Fernand David (dans le *Matin* du 28 novembre 1912), il est nécessaire de répondre à nos concurrents par un plus grand effort de production et d'expansion commerciales. *Il faut que le producteur français se préoccupe davantage de rechercher des débouchés* ».

Prévenant les paroles du ministre, un journal français paraissant à Berlin, qui s'est donné pour tâche de défendre nos intérêts en Allemagne, le *Journal d'Allemagne* avait organisé, l'été dernier, deux voyages d'études auxquels 2 200 de nos compatriotes prirent part.

Les résultats pratiques de ces voyages furent tels que, sollicité de toutes parts, notre vaillant confrère s'est décidé à organiser deux nouveaux voyages d'études. Le premier, Paris-Berlin-Leipzig, aura lieu du 1er au 8 mars, coïncidant avec la foire de Leipzig, ce marché mondial dont les transactions s'élèvent à plus d'un demi-milliard de francs ; le second, Paris-Berlin-Hambourg, aura lieu pendant les vacances de Pâques, du 23 au 30 mars, pour permettre aux fonctionnaires d'y prendre part.

VOYAGE D'ÉTUDES A BERLIN ET A LA FOIRE DE LEIPZIG. — Le *Journal d'Allemagne*, journal français paraissant à Berlin organise du 1er au 8 mars 1913 un voyage d'une semaine de Paris à Berlin et Leipzig avec arrêt à Cologne, pour les prix suivants tous frais compris :

150 francs en 3e classe ; 200 francs en 2e classe ; 250 en 1re classe.

Ces prix comprennent :

1° Billet aller et retour : Paris-Berlin-Leipzig-Berlin-Cologne-Paris.

2° Logement et repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner, vin, bière ou eau minérale compris).

3° Pourboires pour les repas et le logement.

4° Carte de circulation pour tous les tramways électriques de Berlin, valable durant tout le séjour.

5° Visite de Berlin et des environs y compris l'entrée dans les châteaux et musées, ainsi que les frais de guides et d'interprètes.

6° Excursion par bateau à Potsdam.

7° Entrée gratuite dans différents théâtres ou music-halls.

9° Visite de la ville et de la foire de Leipzig.

10° Visite de Cologne-sur-le-Mein.

Pour tous renseignements s'adresser à l'agence des Voyages Pratiques, 5, rue de Rome (Paris).

Rengagements pour le Maroc. Troupes coloniales. — Les Français domiciliés en France appartenant à la réserve de l'armée active, à l'armée territoriale ou à sa réserve, mariés ou non, peuvent contracter, comme soldats, sans conditions d'âge et sans autorisation du chef de corps, au titre du 4e régiment d'infanterie coloniale, des engagements d'un ou de deux ans pour le Maroc, donnant respectivement droit à une prime de 160 fr. ou de 320 francs, ainsi qu'à la haute paye due en raison du service accompli.

Les hommes ainsi engagés sont dirigés sur le Maroc par le premier bateau en partance après leur incorporation.

Pour contracter ces engagements :

1° Se présenter au bureau de recrutement du chef-lieu de la subdivision où il est délivré aux intéressés un certificat d'aptitude physique, un extrait du casier judiciaire et un état signalétique et des services ;

2° Se munir de son côté :

a) Du certificat de bonne conduite obtenu au moment du passage dans la réserve ;

b) D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire pour les hommes absents de leur corps depuis plus de six mois.

Une fois pourvus de toutes les pièces indiquées ci-dessus, les intéressés se présentent, munis de ces pièces, au sous-intendant indiqué par le bureau de recrutement et ce fonctionnaire leur fait signer leur acte d'engagement.

Les candidats qui n'auraient pas reçu de certificat de bonne conduite peuvent demander au ministre de la guerre (8e direction) à être dispensés de produire cette pièce. Ils doivent, dans ce cas, joindre à leur demande leur état signalétique et des services, l'extrait de leur casier judiciaire et un certificat de bonnes vie et mœurs.

Subvention au Congrès international d'éducation

NOUVELLES (*Suite*)

physique. — M. Henry Chéron, député, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi portant ouverture au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 30.000 francs, à titre de subvention au congrès international d'éducation physique. La proposition est accompagnée d'un rapport d'où nous extrayons les considérations suivantes relatives à la renaissance physique en France.

La culture physique a pris depuis quelques années en France un développement considérable, les jeux en plein air, la gymnastique, les sports sont partout pratiqués et c'est à cette pratique que la France doit aujourd'hui le premier rang qu'elle occupe en matière d'automobilisme et d'aviation.

Par la pratique des sports se maintiennent et se retrempent les fortes qualités de la race française, la souplesse, la vigueur, l'endurance et le sang-froid.

Mais si l'on veut que les exercices corporels produisent tous leurs effets utiles sur l'amélioration de l'individu et sur l'avenir de la race. Si l'on veut former des athlètes, des corps agiles et découplés, des tempéraments robustes et sains, et moralement capables de se soumettre à une stricte discipline, il est nécessaire de donner à la culture physique un développement scientifique et rationnel. C'est le but que se propose le comité d'organisation du congrès d'éducation physique qui doit se tenir à Paris dans le courant du mois de mars 1913.

Outre les grandes questions relatives à la pratique des sports, à l'entraînement, étudier quelle est l'éducation physique qui doit être donnée aux femmes, établir d'une manière plus générale l'action physiologique et le rôle moral des exercices physiques, rechercher la place exacte qu'il convient d'accorder aux exercices corporels dans l'éducation des enfants, et la part qui doit être faite à la pratique des sports dans l'enseignement secondaire.

C'est un vaste programme, auquel il faut ajouter l'organisation d'une exposition qui se tiendra à la Faculté de médecine. Pour mener à bien une telle tâche, il faut des ressources : 50.000 francs de dépenses sont prévues. Le gouvernement français tiendra à honneur de participer à une œuvre aussi considérable et les 30.000 francs que voteront sans aucun doute les chambres faciliteront d'autant la tâche ardue du comité d'organisation.

B. Jam.

Le 6e concert de l'Orchestre médical. — Ainsi que nous en avions fait le pronostic, le concert que l'Orchestre médical a donné, jeudi soir, à la salle Gaveau, a été un magnifique succès : salle comble, élégant auditoire, exécution impeccable d'un fort joli programme, dont de frénétiques applaudissements saluèrent chacun des numéros.

Si brillante et si légitime est la réputation dont jouit aujourd'hui l'Orchestre médical qu'il est à peine besoin d'en faire à nouveau l'éloge. Le bel ensemble que forment nos confrères musiciens nous a paru avoir encore gagné en souplesse et en homogénéité : il est soucieux des nuances, parfaitement équilibré, docile à la baguette experte autant que vigoureuse du maëstro Busser. On a donc fort goûté les ouvertures des *Noces de Figaro*, de Mozart, et de *Faust*, de Schumann, — cette dernière d'allure sévère et fort hérissée de difficultés. On eut un égal plaisir à l'exécution de deux fragments de la *Damnation de Faust*, de Berlioz : la *Danse des Sylphes* et la *Marche hongroise*. Enfin la *Petite Suite* de Debussy, si délicieusement orchestrée par Busser, fut un vrai régal pour les dilettantes : c'est une œuvre exquise, dont deux morceaux au moins sont de purs joyaux : *En bateau*, où triomphèrent les flûtes, et le *Menuet*, d'un charme infini.

Un des plats de résistance de cette belle soirée fut le *Concerto* de Mendelssohn, qui valut à Mlle Noella Cousin la plus méritée des ovations. Un beau son, une élégance soutenue, une grande variété d'archet, une verve, une ampleur, une justesse exquise, toutes ces qualités forment le jeu de Mlle Cousin, violon-solo de l'Orchestre médical, que nous espérons réentendre dans des auditions prochaines.

L'auditoire a pareillement acclamé Mlle Laskine dans l'*Impromptu* de G. Fauré. C'est à coup sûr l'une de nos harpistes les plus remarquables : son mécanisme est merveilleux, son jeu gracieux autant qu'expressif.

Quant à la partie vocale, elle était assurée par deux cantatrices d'un très grand talent, Mme Grivot-Laurezac, femme du distingué laryngologiste, qui chanta avec une belle ampleur la *Marguerite au rouet*, de Schubert, et Mlle Alice Daumas, de l'Opéra, fille de notre confrère parisien, dont la superbe voix détaille à ravir l'air de *Marguerite*, de Berlioz, et la *Cloche*, de Saint-Saëns. Toutes deux furent chaleureusement fêtées.

Dans cette distribution générale de lauriers, il est de toute justice que nous n'oublions point les organisateurs de ce beau concert, MM. Richelot, Vaucaire et Destouches, ainsi que le comité de l'Orchestre médical. En les félicitant de grand cœur, nous leur exprimons tous nos souhaits de voir bientôt se renouveler semblable audition.

Dr Petit.

Hôpitaux de Paris. — Concours de l'internat. — *Internes titulaires.* — MM. 1. Verdenal, Bordet, Belloiz, Mme Pertat, Schulmann, Achard, Lefranc, Feldstein, Claude, Peltier,

11. Hutinel, Braine, Paraf, Chatellier (Henri), Antoine, Mlle Athanassin, Orberlin, Vigot, Picard (Pierre), Binet (Léon),

21. Ceillier, Lascaux, Léger, Brun, Galland, Hartemann, Audain, Boyer, Carpanetti, Richard (André),

31. Barbary Hue (Georges), Masmonteil, Lascombe, Philardeau, Debray, Wilmoth, Monod (Lorentz), Lépine, Moulonguet,

41. Fitte, Brouet, Percepied, Goret, Levi-Frankel, Colleville, Pilatte, Buquet, Truffert, Borel (Paul),

51. Gardin, Grandjean, Libert, Bénit, Mathieu, Vallery-Radot, Baudet, Cousin, Meugé, Senèque.

61. Mlle Denis, Bréger, Constantini, Noël, Cambessédès Parin, Scheikevitch.

Internes provisoires. — 1. Ramadier (Henri), Mozer, Huguet, Bourgeois (Maurice), Mlle Leven, Jacob, Lamare, Lebrun (Maxime), Mlle Trélat, Jamin,

11. Vérut, Duponchel, Duter, Lesage, Evrard, Olivieri, Cathala, Boirac, Weiss, Richoux.

21. Marcassus, Delotte, Bisson, Mazzoléni, Aubin, Auvigne, Bourdeaux, Bloch, Ecot, Bourgeois (Francis),

31. Ruelle, Perrier (Léon), Durand (Jacques), Lantuéjoul, Daudet, Mlle Pommay, Humbert, Mlle Thivolet, Eltrich, de Goudart d'Allaines,

41. Michon, Barrand (Georges), Frédault, Wiart, Wallerant, Lambert, Philip, Trousset, Alapuanine, Marié,

51. Salles, Mouquin, Mlle Armand, Kuss, Alibert, Delavierre, Lory, Lanos, Papillon, Périn (Lucien).

61. Drouet, Bardet (Daniel), Petit (Louis), Rouffiac, Poisvert, Marais, Mordret, Oulié, Monnot (Paul), Huc (Édouard),

71. Brizard, Janet, Touchard, Pichon, Gerber, Prunier, Vincotte, Deron, Audebert, Blum,

81. Mlle Lang, Bougeulle, Walther, Mlle Besson (Hélène), Ollier, Penot, Tourneix, le Gac, Millet, Hufnagel,

91. Legras, Manne de Leobardy, Duroselle.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Bourcy, Barié, De Massary, Caussade, Le Gendre, Talamon, Picqué, Balzer, Courtois-Suffit, Souques, Legry et René Marie.

Concours de l'internat. — *Oral.* — Séance du 7 février (épreuve supplémentaire). — Question : « Structure et physiologie du myocarde. — Arthropathie tabétique du genou. »

MM. Verdenal, 18, Bordet, 17 ; Belloir, 16.

Mme Pertat, excusée pour cause de maladie, n'a pas subi l'épreuve supplémentaire à laquelle elle devait participer.

Faculté de médecine de Paris. — M. le ministre de l'Instruction publique vient de décider que, si aucun désordre ne se produit à la Faculté d'ici au 1er avril prochain, les étudiants actuels de deuxième et de troisième année seront autorisés à prendre, à cette date et cumulativement : les premiers, les sixième et septième inscriptions ; les seconds, les dixième et onzième inscriptions.

DONATION DIEULAFOY. — La Faculté est autorisée à accepter la donation faite par Mme Bessaignet (Claire-Léonie), veuve Dieulafoy, de deux titres de rente de 500 francs chacun, dont les arrérages seront employés à fonder deux bourses annuelles de 500 francs qui, sous le nom de « Donation Georges Dieulafoy », seront destinées chaque année à couvrir de leurs frais de scolarité, d'examens et d'impression de la thèse, deux étudiants français sans fortune ou peu fortunés.

DONATION VIVIER. — La Faculté est autorisée à accepter la donation faite par Mme Stevens (Catherine-Victoire-Hortense), veuve Vivier, d'une somme de 28 000 francs, à charge d'en employer chaque année les revenus, suivant décision du conseil de cette Faculté, soit à doter l'une des cliniques médicales générales pour servir à leur développement scientifique, soit à distribuer des bourses ou missions à l'étranger, au point de vue médical, aux époques et de la manière fixées par ledit Conseil.

Cette fondation portera le nom de « Fondation de M. le Dr Henry Vivier ».

Facultés de médecine. — LYON. — M. Moreau est nommé professeur de matière médicale et botanique à la Faculté de Lyon.

Écoles de médecine. — NANTES — Un concours aura lieu le lundi 28 avril pour une place de chef de clinique chirurgicale.

DIJON. — M. Deroye, professeur de clinique médicale, est nommé directeur, pour trois ans, de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon.

MARSEILLE. — M. Livon, professeur de physiologie, est nommé directeur, pour trois ans, de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.

Hôpitaux de Marseille. — Un concours supplémentaire d'externat en médecine aura lieu à l'Hôtel-Dieu, le lundi 10 mars prochain. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'administration centrale, à l'Hôtel-Dieu, jusqu'au lundi 3 mars inclusivement, délai de rigueur.

Jubilé du Pr Haller. — Dimanche dernier a été célébré à la Sorbonne le jubilé scientifique de M. le Pr Haller, professeur de Chimie. A l'occasion de son jubilé et de sa promotion au grade de commandeur de la légion d'honneur, ses collègues, ses élèves et ses amis lui ont offert une médaille à son effigie. M. le Pr Armand Gautier présidait cette cérémonie.

Collège de France. — Un groupe de Compagnies coloniales du Congo français vient de constituer le capital nécessaire à la création d'un cours d'histologie pathologique et d'un laboratoire d'étude de la maladie du sommeil. Ce groupe assure pendant trente ans le fonctionnement de cette création. L'Assemblée des professeurs a accepté cette proposition.

Conservatoire des Arts et Métiers. — M. le Dr Heim, qui a été autrefois professeur agrégé d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, est nommé professeur d'hygiène industrielle.

Palais de Justice et tribunal de commerce. — Par arrêté du préfet de la Seine, il est créé un deuxième emploi de médecin-adjoint sans rémunération.

Asile départemental d'aliénés. — CONCOURS POUR L'ÉLABORATION DU PROJET. — Le département de la Vienne va faire édifier un asile d'aliénés au lieudit Bellejouanne, commune de Poitiers. Dans sa dernière session, le conseil général a décidé de soumettre l'élaboration du projet à un concours entre architectes français.

Les conditions générales de ce concours sont celles adoptées par la société des architectes diplômés par le Gouvernement et par la société centrale des architectes.

Les projets devront être remis à la préfecture de Poitiers, au plus tard, le 31 août 1913.

Les architectes désirant prendre part au concours devront adresser leur demande à ladite préfecture accompagnée :

1° D'une pièce établissant leur nationalité ;

2° D'une note indiquant leurs titres et diplômes et énumérant sommairement les travaux qu'ils ont déjà exécutés.

Les candidats pourront se procurer à la première division de la préfecture de la Vienne : 1° un plan du terrain ; 2° un exemplaire du programme du concours et du rapport de la commission d'études.

Médailles des épidémies. — La médaille d'honneur des épidémies ainsi que des mentions honorables ont été décernées aux personnes dont les noms suivent :

Médaille de vermeil. — M. le Dr Vincent (d'Avignon).

Médailles d'argent. — MM. les Drs Binet (de Châteaurenault), Bire (de Perpignan) et Gaudin (des Sables-d'Olonne).

Médailles de bronze. — MM. les Drs Bosselut (de Nontron), Thibaud (de Saint-Nazaire), Sagot (d'Outreau), Levadoux (de Châtelguyon), Vigne (de Lyon), Mirande (de Paris), Bravy (de Rosny-sur-Seine), Merchadier (de Lussac-les-Châteaux) et Lebecq, médecin sanitaire maritime.

MM. Méline et Watrin, internes des hôpitaux de Nancy.

M. Louvard, externe des hôpitaux de Nancy.

Mention honorable. — M. el Dr Lacombe (de Riez).

Distinctions honorifiques. — M. le Dr Lucien Graux (de Paris) a été nommé commandeur de Nicham-Iftikar.

M. le Dr Balzer (de Paris) a été

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La méthode Guelpa (désintoxication de l'organisme), par le Dr GUELPA. Applications de cette méthode dans l'alcoolisme et les empoisonnements, par le Dr Oscar JENNINGS. 1 vol. in-8 de 340 pages. 8 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs, Paris).

L'Ennui. Etude psychologique, par Emile TARDIEU, 2e *édition*. Un vol. gr. in-8 de 284 pages, 5 fr. (*Librairie Félix Alcan*, à Paris).

Le Bureau d'hygiène, par les Drs VIGNÉ et LOIR 1913, 1 vol. gr. in-8 2 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

nommé commandeur de l'ordre de Saint-Olaf (de Norvège).

Association médicale internationale contre la guerre. — La réunion générale annuelle de cet important groupement humanitaire aura lieu le 21 mars prochain, au siège social de l'association, 25, rue des Mathurins, à Paris, à 9 heures du soir.

Le Comité espère que nos aimables confrères y viendront nombreux comme les années précédentes, et que nombreux aussi seront les nouveaux adhérents.

Président-fondateur de l'Association le Dr J.-A. Rivière, 25, rue des Mathurins, Paris.

Aucune cotisation n'est requise.

Officiers de l'instruction publique. — Sont nommés officiers de l'instruction publique : MM. le Dr Chaumier (d'Issy-les-Moulineaux) ; le Dr Cheruy, médecin inspecteur des écoles à Hautvillers ; le Dr Léger (de Caen).

Académie de médecine. — Une place de membre titulaire est déclarée vacante dans la section de médecine opératoire, en remplacement de M. Segond, décédé.

Congrès de l'association de pédiatrie de langue française. — Le prochain congrès de pédiatrie de langue française aura lieu à Paris, à la fin de la première semaine d'octobre 1913, sous la présidence du Dr Netter.

Les questions devant faire l'objet de rapports sont : *L'Obésité chez les enfants*. Rapporteurs : M. le Dr NATHAN (de Paris), et M. le Dr MOURIQUAND (de Lyon). — *Les tumeurs cérébrales chez l'enfant*. Rapporteurs : M. le Dr BROCA (de Paris), M. le Dr F. TERRIEN (de Paris), M. le Dr D'ASTROS (de Marseille).

Société de psychiatrie de Paris. — La prochaine séance de la société de psychiatrie de Paris aura lieu le jeudi 20 février 1913 à 9 heures et demie du matin, à l'asile Sainte-Anne dans le service de la clinique.

Asiles d'aliénés. — M. le Dr Hamel, médecin adjoint de l'asile de Saint-Ylie (Jura), est nommé médecin adjoint de l'asile de Fains (Meuse).

M. le Dr Allaman, médecin adjoint de l'asile de Fains, est nommé médecin adjoint de l'asile de Châlons-sur-Marne.

M. le Dr Jabouille, médecin adjoint de l'asile de Limoux, est nommé médecin adjoint de l'asile Saint-Ylie.

M. le Dr Latreille, médecin adjoint de l'asile de Reims, est pourvu à la 1re classe de son grade (4 000 francs).

M. le Dr Cossa, médecin en chef de l'asile de Saint-Pons (Alpes-Maritimes), est pourvu à la 2e classe de son grade (7 000 francs).

M. le Dr Archambault, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Tours, est promu officier de l'Instruction publique.

Hôpital des Enfants-Malades. — M. Poulard est nommé ophtalmologiste chef de service à l'hôpital des Enfants-Malades.

Le traitement de la scoliose. — Le professeur Lucas-Championnière, à l'occasion du congrès international de l'Éducation physique qui doit se tenir dans un mois à la Faculté de médecine de Paris, adresse à tous les médecins, qui s'occupent spécialement de traitements par le mouvement, d'apporter au congrès tous les documents photographiques, cinématographiques ou documentaires concernant le traitement des scolioses.

Pour tous les renseignements concernant le Congrès s'adresser à M. Henri Dausset, secrétaire général adjoint, 41, avenue Montaigne, à Paris.

Assistance obligatoire. — Sur la proposition de M. Paul Fleurot, le conseil général de la Seine vient de décider que « la maison départementale de Lurcy-Lévy (Allier) pourra désormais recevoir les vieillards ou infirmes, bénéficiaires de l'assistance obligatoire jusqu'à concurrence de 17, et au prix de 2 fr. 05 la journée.

Société des Sciences et des Arts de Lille. — La Société a décerné les récompenses suivantes :

Le prix Kuhlmann a été attribué à M. le Pr Verdun pour ses travaux d'histoire naturelle ; une médaille de vermeil a été donnée au Dr Benoit pour son travail sur la réaction phénolphtalique de Kastlemeyer ; une médaille d'or à M. le Dr Vanverts pour ses travaux de chirurgie ; M. le Dr Decoopmann a obtenu une médaille d'argent.

Société médicale des hôpitaux. — Le bureau de la Société médicale des hôpitaux est ainsi composé pour 1913 :

Président, M. Barié ; vice-président, M. J. Comby ; secrétaire général, M. A. Siredey ; trésorier, M. Hudelo ; secrétaires des séances, MM. Decloux et Ribadeau-Dumas.

Conseil d'administration : MM. Florand, Claisse, Teissier, Rist, Lafforgue.

Comité de publication : MM. Siredey, Decloux, Ribadeau-Dumas, Carnot, Nobécourt.

Conseil de famille : MM. Moutard Martin, Chauffard, Letulle, Oulmont, Brault.

Société médicale du littoral méditerranéen. — Cette Société réunie à Nice, a élu le bureau suivant :

Président : M. Hérard de Bessé ;

Vice-présidents : MM. Bontemps, Gallot, Pégurier, Tartarin.

Secrétaire général : M. Mignon.

Nouveau Journal. — Un nouveau journal médical paraît à Toulouse : *Le mouvement médical de l'université de Toulouse* dont le comité de rédaction comprend des professeurs des quatre facultés de Toulouse, c'est-à-dire qu'à côté d'articles pratiques de médecine et de chirurgie, il y aura des articles paramédicaux sur des questions pouvant intéresser les médecins, scientifiques et même littéraires.

Société d'études scientifiques sur la tuberculose. — Le bureau est composé comme suit pour 1913.

Président : M. Darier.

Vice-président : M. H. Barbier.

Trésorier : M. Jousset.

Secrétaire général : M. Fernand Bezançon.

Secrétaire des séances : M. S.-I. de Jong.

Société des sciences médicales de Montpellier. — Bureau pour l'année 1913. Président : M. le professeur Baumel ;

Vice-président : M. le médecin-major de 1re classe Esprit, chirurgien des salles militaires de l'hôpital mixte ;

Secrétaire général : M. le Dr J. Baumel, chef de clinique médicale ;

Secrétaire des séances : M. G. Giraud, interne des hôpitaux.

Mariages. — M. le Dr Esmieu, médecin à Marseille, et Mlle Jeanne Boyé.

Nécrologie. — Henri Martin, membre du conseil supérieur d'hygiène de France. — Le Dr J. B. Reynaud, médecin de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Toulon. — Le Dr Baudouin, médecin inspecteur de l'armée en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 82 ans. Il était père du Dr Baudouin, ancien chef de clinique de la Faculté de médecine, à qui nous adressons l'assurance de notre bien douloureuse sympathie. — Le Dr Boudet, professeur honoraire à l'École de médecine de Limoges, père du Dr Gabriel Boudet, ancien interne des Hôpitaux de Paris. — Le Dr Simonneau, médecin de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. — Le médecin-inspecteur Clavel. — Le Dr P. Rodari, privat docent à l'Université de Zurich.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS DU 17 au 22 février 1913.

Lundi 17, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie des veines. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 18, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval**. Chimisme intestinal. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Electricité dans les affections de peau.

Mercredi 19, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les néphrites. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de la blennorragie et de l'orchite blennorragique).

Jeudi 20, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot**. Abcès de l'amygdale.

Vendredi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Sémiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la syphilis.

Samedi 22, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : sur quelques cas de leucémie ganglionnaire (lymphogène) et de leucémie splénique (myélogène).

Hôpital des Enfants-Malades. — M. le Dr **Savariaud**, chirurgien des hôpitaux, fera une conférence sur le Diagnostic et le traitement de l'appendicite aiguë chez l'enfant, dans l'amphithéâtre du Pr Hutinel, le *jeudi 20 février* à 10 h. 1/2.

Hôpital Beaujon (Service de M. le professeur ALBERT ROBIN). — Le Dr **Leredde** fera le jeudi *20 Février*, à 10 heures du matin, une leçon sur le traitement du tabes par le sel d'Ehrlich et les accidents du Salvarsan.

Conférences théoriques et pratiques du Service de M. de Beurmann à l'Hôpital Saint-Louis.

Samedi, 15 février (10 heures. Salle des Conférences). Quel est le minimum de preuves d'après lequel on peut admettre qu'une dermatose est d'origine tuberculeuse ? par M. **Philibert**.

Lundi, 17 février (10 h. 1/4. Salle des Conférences) : Pityriasis capitis, par M. **Sabouraud**.

Jeudi, 20 février (10 heures. Traitement des blennorragiques chroniques, par M. **Eugène Regnauld**.

Samedi, 22 février (10 heures) : L'arsenothérapie dans la Syphilis, par M. **Mouneyrat**.

Cours du soir du muséum d'histoire naturelle. — M. le Dr Louis Lapicque, professeur de physiologie générale, fera les mercredis à vingt heures et demie dans l'amphithéâtre des nouvelles Galeries d'anatomie, 2, rue de Buffon, dix leçons populaires sur la structure et le fonctionnement du système nerveux, avec démonstrations, projections et expériences. La première leçon aura lieu le mercredi 19 février. Ce cours est gratuit. On peut s'inscrire au laboratoire de physiologie, quai Saint-Bernard, pour avoir une place réservée, en raison du nombre limité des places.

Hôpital Saint-Antoine. — M. le Dr **P. Le Noir**, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, a commencé vendredi 14 février, à dix heures, salle Axenfeld, une série de conférences cliniques, et les continuera les vendredis suivants à la même heure.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

15 Février. — Clôture du registre d'inscription pour l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. S'inscrire 3, Avenue Victoria. Assistance publique. Service du personnel.

16 Février. — A 14 heures au conservatoire des Arts et Métiers, conférence publique de M. le Commandant Ferrié : Applications de la télégraphie sans fil.

16 Février. — A 16 heures au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. M. le Dr Marcel Labbé : L'alimentation dans les sports. Société scientifique d'hygiène alimentaire, 49, rue des Saints-Pères.

16 Février. — A 10 heures au laboratoire de biologie appliquée 54, faubourg Saint-Honoré. M. Hallion : « La digestion intestinale ».

17 Février. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

17 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'Assistance, 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes des 8e, 7e, 6e, 5e, 4e années dans les hôpitaux de Paris.

18, 19, 20 Février. — A la Faculté de médecine de Paris, à 8 h., choix des services hospitaliers par les élèves stagiaires.

19 Février. — Ouverture d'un cours sur le service en campagne pour les médecins et pharmaciens de réserve et de territoriale.

19 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'assistance publique 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes de 3e année dans les hôpitaux de Paris.

20 Février. — Séance de la société de Psychiatrie de Paris à l'asile Sainte-Anne à 9 h. 1/2 du matin, 1, rue Cabanis.

20 Février. — Ouverture à l'Ecole d'Amiens du concours pour une place de médecin de l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer.

21 Février. — A 14 heures, salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, répartition des externes de 2e année dans les hôpitaux de Paris.

21 Février. — A 17 h. 1/2, 51, rue de Clichy conférence de M. Jean Becquerel : La radioactivité du sol et de l'atmosphère.

23 Février. — A 5 heures, 17, rue de Tocqueville : « Les dimanches du praticien ». M. Comandon : Rôle du cinématographe dans l'enseignement moderne de la biologie.

23 Février. — A 14 heures au Conservatoire des Arts et Métiers conférence publique de M. Puiseux, astronome à l'Observatoire : « Réactions des planètes sur le soleil. »

23 Février. — A 16 heures, grand amphithéâtre de la faculté de médecine, M. le Dr Pietkiewicz : La mastication ; son utilité. Société d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

24 Février. — Ouverture du concours de médecin des hôpitaux de Paris à la salle des Concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

25 Février. — A 14 heures, dans la salle des concours de l'administration, 49 rue des Saints-Pères à Paris, répartition des externes de 1re année.

28 Février. — Au secrétariat de la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour les exercices pratiques de médecine, opératoire, exercices obligatoires pour les élèves de 3e année.

28 Février. — A 21 heures du soir, à la Sorbonne, Conférences de la Société des Amis de l'Université, M. A. Gautier : Quelques erreurs et préjugés de l'alimentation.

1er Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris (S'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria. Service du Personnel, de 10 h. à 3 h.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 19 février, à une heure. — M. LANDRY. L'invagination intestinale aiguë de l'enfance en particulier chez l'enfant de la première année. (MM. Kirmisson, président ; Delbet, Legueu et Ombredanne.) — M. DAUSSY. Rapport de l'appendicite et de la pneumonie. Étude pathogénique et clinique. (MM. Delbet, président ; Kirmisson, Legueu et Ombrédanne.) — M. BOUSSEAU. Contribution à l'étude clinique et thérapeutique de la perforation du duodénum. (MM. Legueu, président ; Kirmisson, Delbet et Ombrédanne.) — M. DARIAUX. La radiothérapie radiculaire. (MM. Déjerine, président ; Marfan, Teissier et Zimmern.) — M. BLECHMANN. Les épanchements du péricarde. (Étude clinique et thérapeutique). La ponction épigastrique de Marfan. (MM. Marfan, président ; Déjerine, Teissier et Zimmern.) — M. ROUX. La bradycardie dans les oreillons. Étude clinique et pathogénique. (MM. Teissier, président ; Déjerine, Marfan et Zimmern.)

Jeudi 20 février, à une heure. — M. HANTZIGER. De la disposition congénitale au calcul mental. (MM. Gilbert Ballet, président ; Achard, André Broca et Claude.) — M. SIKORAV. Le syndrome de débilité neuro-musculaire. (MM. Achard, président ; Gilbert Ballet, André Broca et Claude.)

35

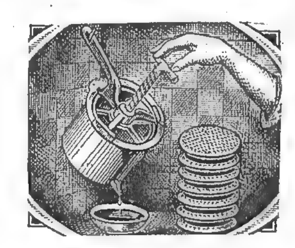
THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

ZOMOTHÉRAPIE PRATIQUE

Dans les conditions de la pratique courante, la grosse difficulté de la méthode zomothérapique réside dans l'obtention économique et hygiénique d'un suc musculaire frais.

Le grand Larousse mensuel illustré nº 27, sous le nom de *Presse zomothérapique*, décrit un système très pratique breveté (Presse A. Petit).

Avec cet appareil, point n'est besoin d'entourer la viande crue de linges, de la hacher, ou de la faire macérer au préalable dans l'eau.



Les tranches de viande crue sont réparties entre une série de disques cannelés et perforés. On obtient ainsi sans effort et à froid un suc rosé, clair, vivant et abondant (50 p. 100 environ).

Les malades ont le gros avantage de pouvoir consommer ce suc dès son extraction, soit pur, soit sucré ou additionné de sirop de groseilles, etc., etc.

Oddo. — Les névroses et les accidents du travail (névroses traumatiques, l'expertise dans les névroses consécutives aux accidents du travail) 281
Guisez. — Traitement du cancer de l'œsophage par le radium 287
Rieux. — La stérilisation de l'eau, ses applications dans le milieu familial 291
Actualités médicales. — La radiothérapie dans la maladie de Basedow 296
Sociétés savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique. — Société de pédiatrie. — Société de neurologie 298
Libres propos : La réforme du concours d'agrégation à la commission de l'enseignement médical, par le Dr P. Carnot III
Chronique scientifique : Chinois et aborigènes de la Chine occidentale. Leurs principales caractéristiques physiques et morales, par le Dr Legendre .... V à XIII
Hygiène appliquée : Les mouches, par le Dr A. Loir .... XIII à XIX
La médecine au Palais : Les honoraires des médecins, par Adrien Peytel XX
La médecine humoristique : Quelques croquis pris au concours de l'internat, par Bils XXV
Diététique. — Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue des sociétés médicales de province XXXI
Les cérémonies médicales : La remise d'une médaille au professeur Renaut (de Lyon), par le Dr Latarjet. XXXIII
Nécrologie : Le professeur Patoir XXXV
Nouvelles .... XXXIII à XXXVII
La vie médicale .... XXXIX à XLI
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris XLIII
Thérapeutique pratique XLIV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 pages. Les autres numéros ont 48 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars....... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" **Paris Médical** " **a une édition en langue Russe,** *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky. — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.).* Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

LIBRES PROPOS

LA RÉFORME DU CONCOURS D'AGRÉGATION A LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

La commission de l'enseignement médical, dans une session tenue les 13 et 14 février, a définitivement adopté le nouveau système du Concours de l'agrégation, élaboré par sa sous-commission et principalement par le rapporteur, le professeur Grasset (de Montpellier).

Voici quelles sont les bases générales de ce système qui fonctionnera dans trois ans.

Il est considéré comme indispensable (en raison même des spécialisations très intimes de toute une série de branches) que les candidats fassent d'abord preuve d'une instruction générale solide et étendue. Mais il est nécessaire aussi que la préparation des épreuves générales ne les retienne pas trop longtemps, au détriment de leur instruction technique spéciale et de leurs travaux personnels.

Pour réaliser ce double but, il est institué *deux sortes d'épreuves* :

1° Les *épreuves de premier degré* ne confèrent aucun titre spécial autre que le droit de se présenter, pendant quatre concours, aux épreuves de deuxième degré, si la moyenne des points a été supérieure à 15 sur 20.

Ces épreuves se passeront au moins tous les deux ans.

Il y aura trois groupes d'épreuves (groupe des sciences, groupe de médecine, groupe de chirurgie). Pour chaque groupe, elles consisteront en une épreuve écrite d'anatomie (ou d'histologie pour les médecins) et une épreuve écrite de physiologie, communes à tous les candidats du groupe et *anonymes*. La lecture en sera faite par le jury comme pour le Concours de médecin des hôpitaux. Ces épreuves ne sont pas éliminatoires. Une deuxième épreuve est une leçon orale de trois quarts d'heure sur une question de pathologie générale, qui permettra aux candidats de montrer leurs aptitudes pédagogiques.

Dans les épreuves de premier degré (examen et non concours), les candidats feront ainsi preuve des connaissances générales nécessaires. A partir de ce moment, on ne leur en demandera plus, et ils pourront ainsi se livrer, sans arrière-pensée, à leurs études spéciales.

2° Les *épreuves de deuxième degré* sont des épreuves spéciales, devant des jurys spéciaux et spécialisés. Il y aura, d'ailleurs, un grand nombre de sections d'agrégation avec des jurys différents : agrégation de dermatologie, d'anatomie pathologique, de bactériologie, d'hygiène, de voies urinaires, d'oto-rhino laryngogie, etc.

Les épreuves consisteront, pour chaque branche, en une épreuve de titres, en une leçon de trois quarts d'heure (après trois heures de préparation sans livres), en une leçon d'une heure (après quarante-huit heures de préparation libre) et en une ou plusieurs épreuves pratiques, toutes ces épreuves portant sur la spécialité du candidat.

Enfin, il est prévu une période transitoire, très libérale, pour ne pas nuire aux candidats déjà embarqués dans l'ancien mode de concours. On a admis, sur l'initiative du professeur Roger, qu'une ancienne admissibilité conférerait, elle aussi, quatre fois de suite, le droit de concourir aux épreuves spéciales de deuxième degré, à partir de la date de l'admissibilité antérieure.

Ainsi conçu, le système de la Commission apparaît très judicieux et très supérieur à l'ancien système.

Aussitôt après leur thèse, les étudiants se débarrasseront de la préparation et des épreuves de premier degré, qui exigent des études générales. Ils pourront alors, en toute liberté, se perfectionner dans leurs branches spéciales.

D'autre part, pour ces épreuves de premier degré, on ne demande qu'une honnête moyenne et les rivalités d'un concours ne risquent plus d'éliminer un candidat méritant par ailleurs : le système de l'examen évitera aussi le surchauffage, si funeste, que nous voyons fonctionner pour le Concours de l'Internat, en même temps que l'anonymat garantira les jurys contre une faiblesse excessive et coupera les queues.

Il est, d'ailleurs, juste de remarquer que le principal mérite de la Commission a été de proclamer tout ce que le premier projet Bouchard avait d'élevé et de généreux. Le système adopté ressemble, en effet, comme un frère au projet Bouchard, amendé seulement sur quelques détails qui, à eux seuls, avaient passionné l'opinion publique.

Le titre fâcheux de Certificat d'études supérieures a disparu et les épreuves générales ne confèrent *aucun* titre, pas même celui d'admissible.

D'autre part, tous les candidats ne sont pas réunis en un seul groupe pour les épreuves générales, mais repartis en trois groupes logiques, ce qui évitera la mise en parallèle d'un chimiste avec un médecin sur une question de pathologie générale, ce qui d'autre part raccourcira considérablement le concours.

Enfin la moyenne suffisante, avec anonymat, est encore une innovation qui paraît particulièrement heureuse.

Il n'en résulte pas moins le fait important que la Commission a rendu justice aux intentions très nobles et aux innovations très heureuses du projet Bouchard ; comme les idées vraiment supérieures, celui-ci n'avait eu que le tort de venir en avant-garde avant que l'opinion publique y soit suffisamment préparée.

P. CARNOT.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

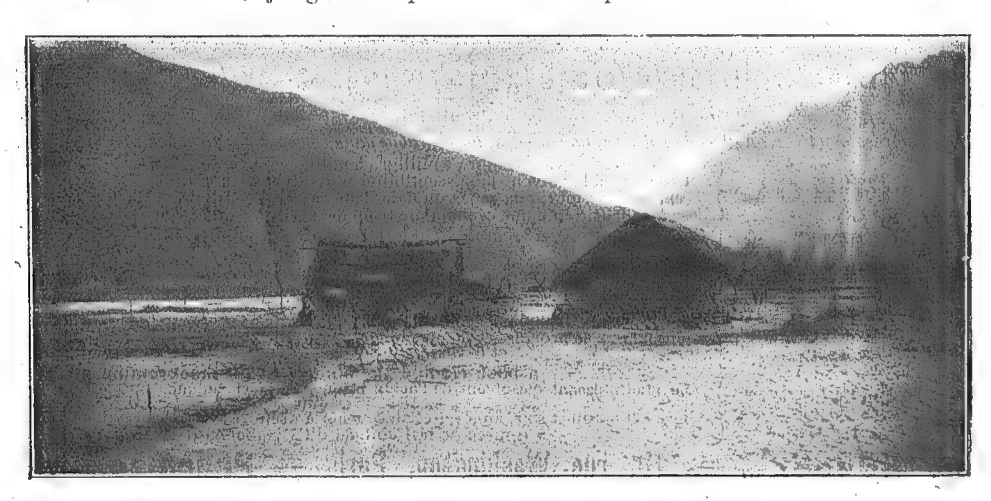
CHINOIS ET ABORIGÈNES DE LA CHINE OCCIDENTALE

Leurs principales caractéristiques physiques et morales.

Par le Dr A.-F. LEGENDRE
Chef de la Mission scientifique de la Chine occidentale.

Dans cette étude, il sera surtout question des populations de la province du *Setchouen*, vaste région très accidentée, au climat tempéré, plus étendue que la France, où j'ai séjourné et voyagé des années durant, depuis 1901. Elle est située entre le vingt-septième et le trente-deuxième parallèle et l'altitude des plaines et vallées est rarement au-dessous de 400 mètres. Elle confine aux premiers contreforts thibétains.

En parlant du Setchouen, j'engloberai par là même une grande partie de la Chine, car les éléments qui constituent la masse de la population actuelle sont venus, il y a quelques siècles, des provinces centrales et orientales, du Hou Pé, du Hou Nan, du Kiang Si, Kouantong, etc., c'est-à-dire d'un peu partout.



Type de maison de la vallée du Tong-Ho (galets et pisé) (fig. 1).

Ce grand mouvement d'émigration s'opéra à la suite de massacres étendus, d'une véritable extermination des habitants par un certain général Tchang Hsien Tchang, vers la fin de la dynastie des Ming (XVIIe siècle de notre ère).

Ces hécatombes ont d'ailleurs été fréquentes en Chine à diverses époques de guerres civiles ou de guerres de conquête. Et ces crises de la race jaune, en mal d'évolution, ont été trop souvent caractérisées par une fureur homicide qui va jusqu'à la destruction de la lignée, la disparition de la femelle et des petits.

Le Setchouen est donc peuplé par des représentants de presque toutes les provinces du vaste Empire, lesquels se sont peu à peu pénétrés, fusionnés. C'est pourquoi en étudiant l'habitant actuel, on est beaucoup plus près du type dit « chinois » qu'en aucune autre province, de ce type sans véritable unité ethnique, mais groupant, en son individu, les caractéristiques principales du Fils de Han, des descendants des sujets de la célèbre dynastie.

1° Caractéristiques physiques.

Le Chinois est d'une stature inférieure à la nôtre. La moyenne des très nombreuses mensurations que j'ai pratiquées m'a donné le chiffre de 161cm,07. Et comme tailles extrêmes, j'ai enregistré 146cm,9 pour la plus basse et 174cm,6 pour la plus élevée.

Sa musculature est aussi sensiblement moins développée que celle de nos races, même chez le coolie, le paysan, l'homme de peine de toute catégorie. Si l'on représentait par le chiffre 3 la musculature de la moyenne des Français, celle du Chinois atteindrait tout au plus au chiffre 2.

On saura que tout Fils de Han n'a jamais eu le souci du développement physique. Celui qui peut se soustraire à un travail manuel ne prend aucun exercice, ne se promène même pas, reste accroupi ou assis des journées entières, à bavarder ou fumer tabac ou opium. Sur route, il se tiendra, du matin au soir, dans un palanquin et ne songera pas un moment à « se dégourdir les jambes ».

J'ai observé que les masses musculaires recouvrant le thorax, les pectoraux, en particulier, sont relativement moins développées que les muscles des membres, par exemple. J'ai d'abord attribué cette anomalie à la fréquence de la tuberculose pulmonaire dans ces régions, mais elle peut tout aussi bien être considérée comme une particularité ethnique. En effet, on rencontre souvent, dans les villes ou sur les chemins, des coolies, porteurs en balançoire, porteurs sur le dos et même brouetteurs (catégorie très nombreuse, au métier très pénible sur les abominables routes de la Chine), dont le gril costal apparaît nettement. On cherche le matelas pectoral et on est stupéfait de l'observer si mince. On croit d'abord à une exception, à un accident physiologique,

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

mais l'exception se répète, se multiplie, s'affirme presque comme une règle.

On ne constate point pareille déchéance physique chez l'aborigène, le barbare refoulé par le Fils de Han, par le grand civilisé, le seul, si on l'en croit.

Le poids moyen des Chinois adultes est naturellement en rapport avec le développement de leur musculature : il ne dépasse pas le faible chiffre de 52kg,35. Sur une série de 100 adultes (entre 25 et 40 ans), chez les 30 plus grands, d'une taille moyenne de 168cm,1, le poids moyen obtenu n'a été que de 55kg,28; pour les 40 moyens, de 51kg,44 (taille 161,42); pour les 30 plus petits, de 50kg,53 (taille 153,7).

J'insiste sur ce fait que tous ces adultes de vingt-cinq ans d'âge, au moins, représentaient, au point de vue ossature et musculature, une sélection dans la masse, puisqu'ils étaient tous artisans, paysans ou soldats, donc mieux développés, plus « euryplastes » que le lettré, le bourgeois, le mandarin, lesquels, comme je l'ai dit, *ne se livrent à aucun exercice physique.*

L'étudiant, à l'examen du médecin, laisse voir ce qu'on appelle vulgairement « une piteuse anatomie ». Le thorax, en particulier, est souvent étroit dans tous ses diamètres transversaux, tend vers la forme « carène », s'incurve dans son plan vertical antérieur et médian ; en un mot, forme concavité. Le rachitisme est fréquent, c'est vrai, dans ces régions, mais on ne saurait le rendre responsable de toutes ces malformations ou insuffisances de développement. Si l'on ausculte ces poitrines, on est surpris, les premiers temps, alors qu'on a encore dans l'oreille le degré d'intensité du murmure vésiculaire chez l'adulte de nos pays, on est surpris, dis-je, de constater combien faible il est, comparativement, chez ces jeunes gens.

De ce qui précède, on peut conclure que le Chinois du Setchouen constitue un type racial incontestablement inférieur au type latin ou anglo-saxon.

Des ingénieurs ou entrepreneurs, des chefs d'équipe européens avaient, depuis longtemps, observé, avec surprise souvent, que le rendement de l'ouvrier jaune, dans les meilleures conditions, c'est-à-dire surveillé et stimulé, est très inférieur à celui de l'ouvrier blanc. Il est inférieur, même quand cet ouvrier jaune est de stature plus élevée et, d' « apparence », plus musclé, plus vigoureux. Pareille constatation n'étonne plus quand on a une idée de la morphologie générale du Chinois et qu'on a pu établir le rapport, non sans réelle valeur, de la masse, c'est-à-dire du poids à la taille, pour des adultes en forme, ni émaciés ni obèses.

Dans nos races, ce rapport donne un chiffre moyen de 375 *grammes* par *centimètre* de taille. Tandis que pour le groupe de 100 Chinois dont j'ai parlé, je n'ai obtenu que 324 grammes : ce qui est une moyenne très faible confirmant mes observations sur le degré de développement des muscles. Même les trente petits Chinois de la série, plus euryplastes suivant la règle, ne donnent que 329 *grammes* par centimètre de taille.



Un aspect de la grande plaine du Tchen-Tou : champ de fèves, bosquet de cyprès, de bambous et de chênes (fig. 2).

Le « coefficient de développement » du Chinois, si je puis m'exprimer ainsi, est donc manifestement inférieur à celui de nos races. La masse du corps, dans sa relation avec la stature, décèle, ici, moins d'*harmonie*, moins de *puissance physiologique.* Et l'organisation intime de cette masse prouve encore son infériorité, quand, à développement égal de muscles, sinon supérieur, comme chez certaines populations du Nord, l'ouvrier jaune se montre incapable de la continuité et de la durée d'efforts de nos races. Dans un travail à la tâche, il sera toujours battu. L'Européen qui arrive en Chine et se met à observer l'artisan est frappé *du nombre de périodes de repos* qu'il se donne ; il s'en irrite, s'il est intéressé dans l'exécution du travail en cours. Il qualifie de paresseux cet homme. Plus tard, il reconnaît que ce n'est pas *seulement* paresse, mais encore et surtout difficulté de l'effort prolongé, *détente, fatigue rapide du muscle.* Je pourrais en citer des exemples probants, d'après des observations personnelles de longue haleine faites sur des artisans.

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général,
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc. etc.
GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E. TROUETTE: 15 Rue des Immeubles Industriels, PARIS.

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : **MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.**

DOSE MOYENNE : **Quatre capsules par jour aux repas.**

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : **3 fr.** LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (à *l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable*). *Excite l'appétit, favorise les digestions*, car elle est à la fois *alimentaire* et *peptogène*.
Ce produit *n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût*, est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise **NI DANS DU BOUILLON NI DANS DU POTAGE** qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, PARIS.*
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Je ne signalerai que le maçon.

Ce manouvrier, dans sa journée, ne peut atteindre au 1/6 du rendement d'un « compagnon » européen. J'ai des chiffres, j'ai établi des statistiques. Oui, bien que cela paraisse invraisemblable, un maçon setchouennais, d'activité moyenne, n'arrive pas à placer 100 briques par jour (1). Il s'interrompt constamment pour le « hsié hatze » (un petit repos) : il fume des pipes, boit des tasses de thé, raconte des histoires, bavarde surtout interminablement. Lui imposer un silence relatif serait la pire des exigences : en même temps qu'il détend ses muscles, il a des flots de paroles à exhaler. Sous ce chef — et ce n'est pas le seul — il est tout à fait « féminin ».

Pour expliquer l'infériorité du type physique chinois, comparé au nôtre, on peut invoquer la pauvreté, la misère, beaucoup plus générale qu'en nos pays, l'action de maladies à retentissement fatal sur l'évolution des grands groupements sociaux, invoquer aussi des tares qui sont nombreuses et seront citées dans un prochain article.

Ces influences sont naturellement indéniables, ont joué et jouent leur rôle dans le développement de la race. Quand même, l'infériorité se maintient chez les privilégiés, ceux qui n'ont jamais souffert de la faim, appartiennent à la classe des paysans, des ouvriers aisés ou à celle des petits bourgeois, pas suffisamment riches pour mener une existence d'oisiveté musculaire, forment, en un mot, une *sélection*. On songera à expliquer cette infériorité par les conséquences d'un manque absolu d'hygiène, par la répercussion éloignée des actions morbides, si puissante en un pays où la médecine en est encore à un vague empirisme.

Je pense qu'en raisonnant ainsi, on fera fausse route. L'ignorance de tout principe d'hygiène en Chine, comme celle d'une pathologie et d'une thérapeutique scientifiques, n'ont pas eu, jusqu'ici, les effets déplorables qu'on pouvait supposer. Les mœurs sont encore primitives par certains côtés et la stérilité de la femme sévèrement jugée, intolérable même. N'entraîne-t-elle pas les pires complications? Pas d'enfants, pas de fils... mais alors qui sacrifiera aux mânes des ancêtres, du père même? qui officiera devant la tablette familiale? Il faut au moins deux « pontifes » du culte ancestral, deux fils pour le cas où le malheur en ferait disparaître un.

Le but du mariage en Chine est donc la procréation de nombreux enfants. Si l'Étranger venait à s'étonner de voir, assez souvent, dans les rues, des affiches point discrètes, où des faiseuses d'anges offrent leurs services, ils apprendraient vite, en se renseignant, que les bons offices de ces matrones ne s'adressent qu'aux mères déjà *surchargées* de famille et sont acceptés par elles seules. C'est pourquoi les autorités ne s'émeuvent nullement de cet affichage, le tolèrent sans crainte d'abus. *Le chiffre de la natalité est donc élevé en Chine.* On peut considérer qu'une moyenne de *six naissances* par famille n'est pas loin de la vérité.



La culture du maïs dans la région alpestre : altitude : 2 000 mètres (fig. 3).

Dans ces conditions, l'action des maladies, aggravée par le mépris de toute hygiène, n'est donc point que malfaisante. Il se fait, au contraire, une *sélection régulière et constante*, par mortalité *infantile*, surtout, sélection qui a permis au peuple chinois de se maintenir suffisamment vigoureux et prolifique pour refouler les aborigènes encore barbares et essaimer un peu partout, les siècles derniers. Il est vrai que les nouvelles générations, par l'action de l'opium et aussi de l'alcool, dont la consommation se généralise, tendent à faiblir, accusent de nombreux symptômes de décrépitude.

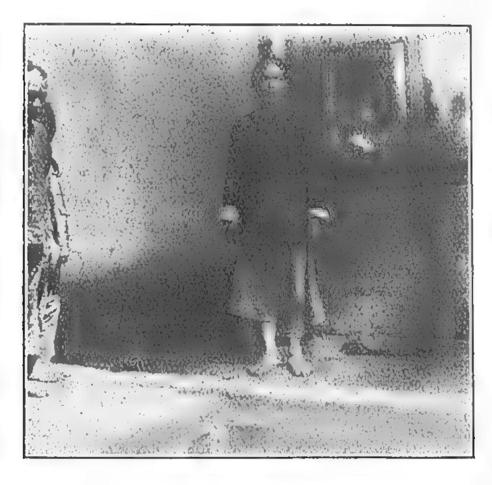
Quoi qu'il en soit, les éléments sains ne sont pas encore rares en Chine et ce sont même ceux-là dont l'entité anatomique et physiologique se révèle inférieure à celle de l'Européen, même de type médiocre, dans les différentes manifestations de l'activité musculaire. C'est un fait d'observation point discutable, reconnu par tous ceux qui ont employé le

(1) On sait qu'un maçon anglais ou français place de 1 100 à 1 200 briques par jour.


ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNAT: MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE · DÉNUTRITION · CROISSANCE

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Chinois, ont vécu à côté de lui. La seule exception qu'on pourrait citer est celle du coolie, porteur en balançoire, dont la capacité de travail étonne. En effet, cet homme, sur de très mauvaises routes, peut couvrir des jours durant, une distance de 30 à 35 kilomètres avec un poids de 40 livres chinoises à chaque extrémité du « pien teou » (pièce de bois de suspension), soit un poids total de 48 kilogrammes. Il ne réussit, d'ailleurs, à fournir ce travail qu'après un long entraînement et tous ceux qui le pratiquent arrivent en peu d'années à l'épuisement. Et d'autant plus vite qu'ils abusent de stimulants comme l'opium et l'alcool. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas moins ce fait d'un long et pénible travail régulièrement accompli. Cependant, il est nécessaire d'ajouter que l'effort donné n'est pas aussi prolongé qu'on le croit lorsqu'on connaît mal les conditions du transport des marchandises en Chine. Ces conditions



Coolie setchouennais, type de race bien constitué, dont la taille dépasse rarement 1 m. 60 : est paysan ou porteur (fig. 4).

comportent une journée entière de repos dans certains lieux fixés à l'avance sur la ligne d'étapes. Cette journée de repos vient tous les quatre ou cinq jours. De plus, le coolie gagne suffisamment, d'habitude, pour se permettre le « jang tien » (c'est-à-dire le moyen de « souffler », en louant, pour un moment, les services de coolies de renfort qui s'échelonnent le long de la route).

2° Caractéristiques morales.

Je dirai maintenant un mot de ces caractéristiques du Chinois.

Tout d'abord, je considérerai deux affirmations nettes, répétées dans tous les ouvrages classiques d'histoire ou de géographie qu'on trouve en France : à savoir que le Fils de Han est un *sobre* et un *travailleur*.

Sobre il est, mais non par tendance naturelle, car il est gourmand à l'excès ; par nécessité plutôt, car la misère est très étendue en Chine et les famines ne se comptent plus. La cause de ces famines ? L'ignorance, l'insuffisance d'action, les erreurs de l'habitant.

J'ai déjà parlé du faible rendement de l'ouvrier. Je l'en ai excusé en partie, mais pas entièrement : je ne le pouvais.

Les Européens qui ont observé le coolie chinois sur les quais de Hong-Kong et de Shanghaï, l'ont vu se démener pour amener, dans les cales des grands steamers, des ballots écrasants pour leur musculature, se sont écrié : « Quels travailleurs que ces Chinois ! » Oui, mais c'est que la concurrence vitale est effrayante sur le littoral, que pour un coolie qui tombe exténué, *cent autres* sont prêts à le remplacer. C'est que la misère se montre telle que le labeur doit être accepté par lui « tel qu'il s'offre », même hors de proportion avec sa capacité, son endurance physiologique. Il est, d'ailleurs, âprement surveillé, car il faut que les soutes des steamers se remplissent avec rapidité, la devise de ceux qui les ont nolisés étant : « *Time is money* ».

Mais si le Chinois paraît, dans les ports, d'une grande activité « obligatoire », il est tout autre, livré à lui-même, sur son immense territoire. Le travail « continu » lui est insupportable ; il l'interrompt par tous les moyens : il a un réel besoin d'une détente fréquente du muscle : je ne reviendrai pas là-dessus.

Mais ce besoin physiologique s'aggrave de tendances psychiques très accusées : ce que nous traduisons par le seul mot de « paresse ». Cette paresse se décèle, surtout, par la *qualité* du travail, le peu de conscience qui s'y révèle. Ce travail est généralement grossier, rarement achevé. Il faut voir comment une planche est rabotée, une pièce de serrurerie rodée, comment un clou, une vis sont enfoncés. Le fileur est incapable de fournir un fil régulier ; le tisserand, une trame également serrée ; le teinturier, deux bains d'égale concentration.

Cependant, le Chinois est d'une grande adresse naturelle : il pourrait obtenir de sa peine les meilleurs résultats, mais sa négligence et son inattention paraissent irréductibles.

Chez le paysan, mêmes défauts, naturellement. Il râcle le sol, ne le défonce pas. Et si, une année, à l'instigation d'un missionnaire européen, il laboure profondément, le bénéfice d'une récolte meilleure l'incite rarement à la continuation de son effort. « C'est trop de peine », avoue-t-il, en riant. Et il ne recommence pas.

Cette paresse existe au même degré, naturellement, chez l'étudiant et si, « *rara avis* », il est laborieux, ce qui frappe vraiment chez lui, c'est une *discontinuité* dans l'effort des plus caractérisée. Il montre souvent la plus grande bonne volonté, fournit quelques jours, quelques semaines durant, une somme de travail considérable, puis brusquement disparaît de l'École... Il est retourné au village bavarder, dix-huit heures par jour, en buvant du thé et fumant des pipes de tabac et d'opium. Au bout d'une semaine, généralement, il regagnera l'École, mais ce qu'il importe de constater ; c'est qu'il n'a pu résister à cette impulsion, à ce besoin de détente.

L'étudiant est toujours satisfait de lui-même ; son



CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

orgueil, comme celui de tout Fils de Han d'ailleurs, est stupéfiant. A l'examen, au tableau, fût-il le dernier des cancres, il n'avouera jamais son insuffisance, mais proclamera celle de son professeur ; lui ne saurait être sot et paresseux : c'est son maître pour «sauver sa face», masquer son incapacité à l'instruire, qui le considère ainsi.

Il apparaît, de prime abord, d'une activité dévorante, mais on se rend vite compte que cette activité n'est que de l'*agitation* stérile, doublée d'un esprit d'intrigue très développé. Il est, sous ce rapport, très « féminin ». Il faut qu'il se mêle de tout, jacasse sur tout, touche à tout. Il entend diriger ses études, modifier les programmes, changer de maîtres, suivant son caprice. Il s'immisce dans les controverses d'intérêt général et prétend jouer un rôle direct dans les affaires publiques, celles de l'État, traçant la voie à suivre pour la rédaction des grands contrats et même des traités avec l'étranger.

La majorité des étudiants s'agite, pérore, écrit à un point à rendre jaloux nos hommes politiques les plus désireux de se mettre en lumière. Tous les thèmes sont abordés, mais en succession rapide, comme pour la distraction d'une galerie... et la galerie se compose, surtout, des metteurs en scène eux-mêmes... qui s'amusent.

Toute la *légèreté*, la mobilité d'esprit de la race apparaissent nettement chez l'étudiant, cet homme jeune, enthousiaste, qui laisse mieux percer que l'homme mûr tous ses défauts et qualités.

La légèreté de caractère du Chinois, sa répugnance à l'effort, surtout prolongé, le préparent mal à l'étude des sciences «occidentales», ainsi qu'il qualifie nos sciences. Mais ce qui aggrave son cas, c'est son immense orgueil qui lui fait croire qu'elles ne sont rien auprès de sa littérature, qu'il peut les acquérir en se jouant, en un temps beaucoup plus court que l'étudiant européen infiniment mieux préparé que lui, cependant, et capable d'un effort cérébral longuement soutenu, entraîné de plus à des raisonnements complexes, non habitué à un simple « emmagasinage » par la mémoire, comme le Fils de Han.

Que conclure ? Sinon que tout, dans son caractère, éloigne le Chinois des fortes études, des sciences physiques et mathématiques surtout, ou encore des sciences médicales qui lui répugnent par tant de côtés. Il pourra les apprendre, mais sans les *pénétrer*, d'ici longtemps, sans les approfondir et les faire siennes comme il convient.

Quant aux applications des sciences dans l'ordre industriel, je n'étonnerai personne en disant que les résultats dont j'ai été témoin jusqu'ici ont été lamentables.

Encore un grave défaut du Fils de Han : *l'indiscipline*. Elle règne à l'École, à la caserne, chez nos employés, nos serviteurs, partout. Elle stupéfie l'Européen, celle du soldat, en particulier. On l'a bien vu d'ailleurs cette année, comme l'an dernier, depuis l'éclosion de la Révolution : presque toutes les troupes se sont révoltées, dans les provinces, pour piller à leur aise. Elles ont tué leurs officiers quand ceux-ci ont voulu les maintenir dans le devoir.

Piller : c'était là leur grand souci, pour s'enrichir vite et facilement. S'enrichir ; c'est la grande aspiration du Fils de Han à quelque classe qu'il appartienne. Il a la passion de l'argent, de la noce, de la jouissance matérielle. C'est pour cela, qu'en matière de concussion, l'homme en place, le mandarin, est devenu légendaire ; de même le chef d'entreprises, par le « prélèvement » illicite qu'il a coutume de faire sur les fonds à lui confiés.

L'intérêt général est chose vague, rarement comprise. Quant à l'effacement personnel, l'esprit de sacrifice, pour une grande cause, il est aussi amorphe, en Chine, qu'extraordinairement développé au Japon. Ce que nous appelons « patriotisme », est un sentiment bien obscur chez le Fils de Han.

Vous allez me dire : « Comment pareille nation a-t-elle pu se maintenir unie si longtemps, résister aux attaques du dehors? Eh bien, il y a, au vieil Empire, la *famille*, la fameuse famille, si vigoureusement constituée ; il y a le « hiao », la piété filiale, qui va du *père à l'Empereur*, en passant par le mandarin, « père et mère » du peuple, ainsi qu'il est qualifié.

Respect religieux à l'Empereur (Fils du Ciel), respect presque égal à son *représentant*, le mandarin. Donc, malgré la tyrannie de celui-ci, respect absolu aux lois.

Rarement le peuple s'insurge : tout au plus, ose-t-il, un jour, dans l'exaspération d'une exploitation par trop éhontée, ose-t-il déposer le « père et mère », le mandarin sans âme, sans pitié.

Le Fils de Han est un pacifique, d'ailleurs, non un brutal. Il préfère le « chang liang » (délibération) au coup de force.

L'édifice gouvernemental tient donc malgré violences et concussions, malgré insuffisance d'énergies, d'intelligences désintéressées. En dehors des périodes de troubles, l'indiscipline elle-même n'a pas les graves conséquences qu'elle aurait chez une race forte. Le Fils de Han se soumet, tout de suite, à la moindre menace, dès qu'il considère qu'elle peut être *suivie d'effet*. Il est très timoré : on peut même dire que chez lui la crainte est, non seulement, le commencement, mais la « fin » de la sagesse.

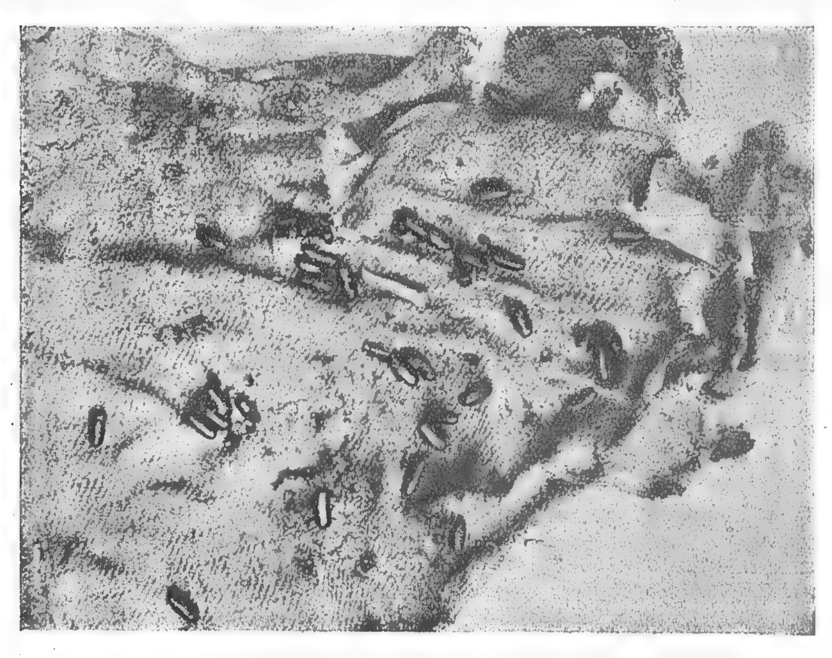
Que va-t-il devenir avec les idées nouvelles, celles que lui apporte le « Barbare de l'Océan », comme il nous qualifie. Il a renversé le Mandchou, non le Fils du Ciel. Il est en pleine révolution. Que va-t-il devenir sous l'impulsion des « Jeunes-Chinois », de ceux éduqués à notre image? J'en dirai un mot dans un prochain article.

HYGIÈNE APPLIQUÉE

LES MOUCHES

Par le Dr A. LOIR
Directeur du bureau d'Hygiène du Havre.

Les mouches jouent un rôle important dans la diffusion de plusieurs maladies infectieuses, la



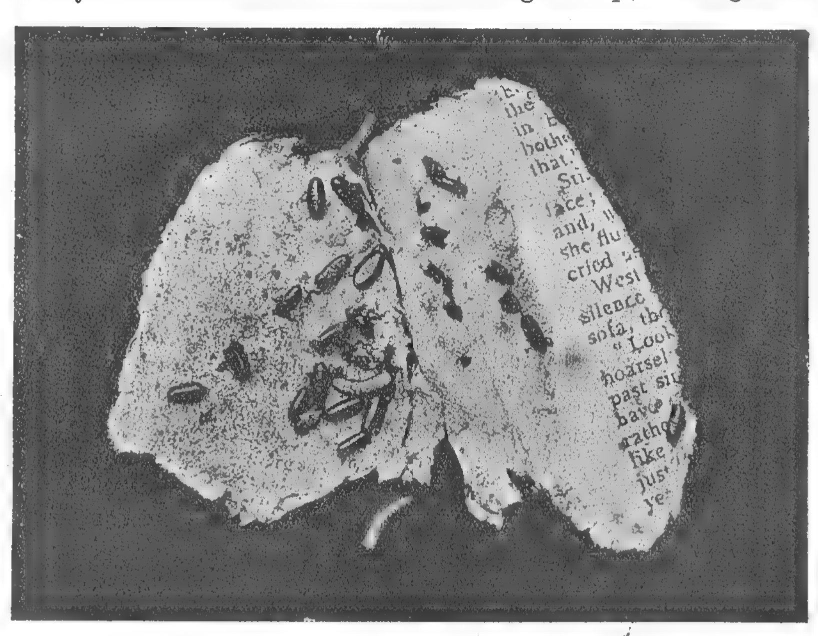
Vers et chrysalides (musca domestica) sur un morceau de vieille couverture pris dans un tas d'ordures (Grandeur naturelle).

fièvre typhoïde en particulier. Ce rôle a été indiqué depuis longtemps, mais c'est surtout depuis que les découvertes de Pasteur ont jeté un jour nouveau sur la genèse des maladies contagieuses que leur action a été mise en évidence.

Au début du règne des microbes on avait parlé, comme mode de contagion, de moyens passifs ; l'eau, l'air, les objets ont été d'abord incriminés. Peu à peu on s'est aperçu que la simple dessiccation tuait une grande partie des micro-organismes, il a donc fallu abandonner l'idée que l'air et même les objets jouaient un rôle prépondérant.

L'eau cependant est certainement un des véhicules de la fièvre typhoïde; la preuve en a été donnée par ce fait que, depuis que les sources des eaux potables ont été surveillées, les cas de cette maladie diminuent dans de grandes proportions. Au Havre, en particulier, les cas de mort par fièvre typhoïde, qui étaient encore de trois cents il y a dix ans, ne sont plus que de trente, environ, depuis cette époque. Il a suffi pour cela de capter des sources d'eau pure, d'établir un périmètre de protection ainsi qu'une surveillance médicale de la région des sources. Les analyses bactériologiques faites chaque semaine montrent que l'eau est pure et cependant il y a encore quelques cas de fièvre typhoïde. L'épandage des résidus urbains sur les champs où l'on cultive les légumes consommés crus explique une partie de ces cas, mais à côté de cette source de maladie le rôle des mouches a été démontré.

L'action des moustiques dans l'étiologie de la malaria a été une base puissante pour vulgariser cette notion. Le moustique joue un rôle actif dans ce cas puisqu'il inocule la maladie. La mouche, elle, joue un rôle passif, elle vit, elle se reproduit même souvent sur les matières fécales, puis elle entre dans nos maisons et elle peut y apporter le germe infectieux qu'elle a sur ses pattes, sa trompe, qui en est pleine. En se posant sur nos matières alimentaires, elle va semer sur elles les germes de contagion. Si ces aliments représentent un milieu favorable au développement du microbe ainsi ensemencé, ce sera une véritable culture de bacilles dangereux qui sera ingérée en



Vers et chrysalides (musca domestica) sur un morceau de papier pris dans un seau à ordures (Grandeur naturelle).

même temps que l'aliment. C'est le cas du lait, il est d'autant plus dangereux au point de vue de la fièvre typhoïde que le bacille d'Eberth s'y cultive

sans donner d'acide lactique, c'est-à-dire sans faire tourner le lait, par conséquent, sans déceler sa présence.

De nombreux cas peuvent être cités à l'appui de cette thèse. Je donnerai le suivant que j'ai publié dans le rapport annuel du bureau d'hygiène du Havre pour 1909.



Masse de vers (musca domestica) dans du fumier (Grandeur naturelle).

Deux cas de fièvre typhoïde se sont produits à un mois d'intervalle, en septembre et octobre, dans une petite maison composée de deux pièces et située dans une cour-jardin qui se trouve dans un des quartiers de la ville. A côté de la maison, se trouvait un bétoire où l'on jetait la litière de lapins et les déjections de la famille. Dans les deux pièces, les mouches pullulaient. En venant surveiller la désinfection des selles du second de ces cas de fièvre typhoïde, nous aperçûmes un pot sans couvercle dans lequel se trouvait un peu de lait de la veille. Au fond, il y avait plusieurs cadavres de mouches.

Nous pûmes, dans ce liquide, mettre en évidence le microbe de la fièvre typhoïde. Le lait était apporté chez le malade tous les jours, vers quatre heures de l'après-midi, on le faisait bouillir de suite, puis on le plaçait dans le pot où il était conservé jusqu'au lendemain et où l'on puisait à mesure des besoins de la famille. Les mouches allant sur les déjections des malades se souillaient les pattes et trans- portaient ainsi les germes de la maladie. Le second cas se produisit dans la saison où les mouches étaient sur le point de disparaître. Nous fîmes procéder à la destruction de celles qui restaient, nous recommandâmes de couvrir le lait après l'avoir fait bouillir, enfin le bétoire fut comblé.

Cette question des mouches pénètre lentement dans notre pays ; aux États-Unis on a fondé des ligues pour la destruction de ces insectes. A Londres on distribue des notices, l'une d'elles se termine par ces mots : « Une mouche peut transmettre les germes morbides qui rendront malades ou même tueront tous les membres de votre famille. Que votre devise soit donc : Mort à la mouche. »

Un autre hygiéniste anglais s'exprime ainsi : « Il sera aussi honteux pour une maîtresse de maison d'avoir une mouche dans sa cuisine que d'avoir aujourd'hui une punaise dans son lit ».

Le devoir des Bureaux d'hygiène est donc de faire connaître le rôle des mouches, et aussi d'étudier les différentes espèces de ces insectes qui apparaissent dans nos villes. Notre attention a été appelée dernièrement sur une invasion de mouches dans une partie de notre cité. En les examinant, nous avons trouvé une espèce

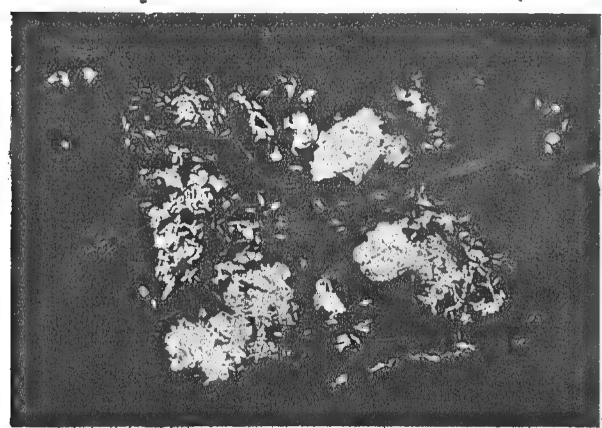


Chrysalides (musca domestica) dans des plumes et de la paille provenant d'une basse-cour (Grandeur naturelle).

différente de celles que l'on rencontre d'ordinaire au Havre. Elles ont été identifiées à la station entomologique de Paris par M. le professeur Marchal, elles appartenaient à une espèce commune : scatophaga stercoraria. Ses mœurs sont celles de tous les scatophaga, en général, et, d'ailleurs, suffisamment indiquées par leur nom. Ces mouches, qui

HYGIÈNE APPLIQUÉE (*Suite*)

ne se trouvent pas d'ordinaire dans notre ville, jouent peut-être un rôle dans les épidémies qui apparaissent de temps en temps. Il y a des milliers d'espèces de mouches, nos épidémies qui ont l'air saisonnières, ne peuvent-elles pas être dues au développement de l'une de ces espèces, dont les mœurs sont plus ou moins scatophages? Dans tous les cas, nous considérons qu'un des rôles de notre service de salubrité est de suivre l'évolution de ces parasites accidentels et de chercher à les détruire.



Œufs de mouches dans du fumier (plus de 1 500 œufs). (Grandeur naturelle).

La durée de la vie des mouches que l'on trouve dans nos maisons est courte, cinq semaines environ. Elles apparaissent en quantité à la fin de mai jusqu'en octobre, mais sont surtout abondantes en août et septembre. Au moment des premiers froids elles meurent en grand nombre.

Peu après sa naissance, la femelle cherche à faire ses œufs. Elle les dépose à la surface des tas de fumier de nos écuries, ou sur les débris de matières organiques en voie de décomposition, surtout lorsque ces matières se trouvent dans des conditions de chaleur convenable. C'est donc là que la mouche se reproduit. La mouche fait 100 à 150 œufs à la fois et peut répéter cette ponte cinq à six fois dans le cours d'un été. Une seule mouche peut donner une descendance de vingt-cinq millions de mouches pendant une seule saison. Au bout de vingt-quatre heures, et même plus rapidement si la température est favorable, le ver sort de l'œuf.

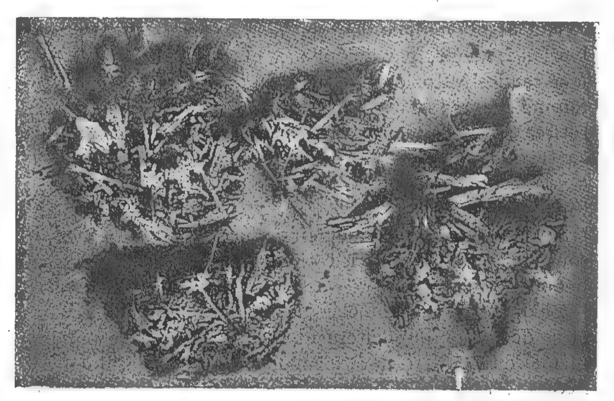
L'existence de ce ver dure huit jours environ. Au bout de ces huit jours il se métamorphose en chrysalide; il reste dans cet état pendant trois jours environ. La mouche sort alors de cette chrysalide.

L'évolution complète dure environ quatorze jours. La mouche est alors prête à transporter sur ses ailes, les poils de ses pattes et dans son canal intestinal les germes de la fièvre typhoïde, du choléra, de la diphtérie, de la dysenterie, de la tuberculose, du choléra infantile, de l'ophtalmie, de la peste, de la variole, du charbon. Elle peut trouver ces germes sur les matières organiques sur lesquelles elle va se nourrir; elle les transporte sur nos aliments. Des expériences ont été faites qui prouvent que des mouches peuvent venir de points éloignés de plus d'un kilomètre en volant. Les scatophaga stercoraria qui naissent sur la matière fécale trouvent depuis la fosse jusqu'à l'orifice de nos cabinets d'aisance un lieu d'élevage parfait pour se reproduire. Chaque fois que l'on actionne le clapet de fermeture des water-closets, dans certaines maisons, on voit une ou deux mouches nouvellement écloses qui s'échappent : ces mouches, avant même d'être livrées à la vie des airs sont déjà amplement pourvues sur leurs trompes et leurs pattes des microbes les plus divers qui se rencontrent dans les matières fécales. En faisant couler de l'huile de schiste dans le tuyautage on les empêche de se reproduire.

Comment éviter les mouches? — Les mouches viennent d'ordinaire du dehors, elles entrent dans nos maisons par les portes et par les fenêtres, elles y sont attirées par les parcelles de nourriture ou les matières organiques que nous exposons à leur convoitise. Elles peuvent s'y reproduire.

Conservons donc nos cuisines, nos garde-manger scrupuleusement propres. Que nos aliments soient mis à l'abri. Mettons des gazes protectrices sur les aliments au moment où ils sont exposés et que ce moment soit de courte durée. Mettons des filets protecteurs en gaze de moustiquaire à nos fenêtres. Ne laissons pas les saletés s'accumuler dans nos maisons. Plaçons nos ordures dans des seaux garnis d'un couvercle. Mettons, si possible, de la couleur bleue sur les fenêtres, les mouches n'aiment pas vivre dans cette lumière ainsi modifiée.

Comment tuer les mouches? — On peut se servir des différents papiers tue-mouches. On peut aussi faire rougir une pelle et verser dessus vingt gouttes d'acide phénique, les vapeurs qui se dégagent font fuir les mouches. Un autre bon moyen, pour les tuer, consiste à placer un morceau de pain dans un plat et à verser dessus un mélange de deux cuillerées de formol saponiné, un verre d'eau, puis ajouter une cuillerée à café de sucre. Le pain attire les mouches et on les voit mourir en grand nombre dans le plat ou autour du plat où se trouve le formol. Le formol s'évapore vite, aussi une nouvelle solution doit être faite chaque jour.



Œufs de mouches dans du fumier (Grandeur naturelle).

Pour tuer les larves dans le fumier ou les tas d'ordures, arroser ces tas avec un mélange de pétrole brut (huile de schiste) et d'eau à parties égales. Répéter cette opération trois fois par semaine.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES HONORAIRES DES MÉDECINS

Le tribunal de Senlis vient de rendre, le 15 octobre 1912, un singulier jugement, en matière d'honoraires de médecins. Sans avoir recours à une expertise, qu'ils ont rejetée comme inutile, les juges ont écrit, sous forme d'attendus, une consultation chirurgico-médicale, voire vétérinaire, qui tranche définitivement, parce que sans appel, des questions d'autant plus graves, qu'ils ne semblent pas avoir eu le sentiment de cette hardiesse.

Cependant il ne faut pas considérer ce jugement, paru dans la *Gazette du Palais* le 4 janvier 1913, comme une décision de principe pouvant avoir des conséquences fâcheuses. Non, c'est un enfant mal venu qui, à mon avis, restera stérile et ne pourra jamais franchir les antiques fortifications de la petite ville.

Rappelons d'un mot les raisons qui déterminent, en général, l'appréciation des honoraires par les tribunaux : 1° L'habileté du praticien et sa notoriété ; 2° la gravité de la maladie ou la difficulté de l'opération (*Gazette du Palais* : Paris 85-1-82) ; 3° la situation pécuniaire du client (*Gazette du Palais*, Périgueux, 10 avril 1904).

Dans notre espèce, le tribunal a jeté des fleurs au chirurgien, mais il les lui a fait payer, en discutant l'utilité de son intervention, en termes qui ne sauraient avoir d'autre autorité que celle, inéluctable, de la chose jugée.

Voici les faits : le Dr M... réclamait 1000 francs pour deux interventions chirurgicales pratiquées sur Mme H..., à Rozières, à la suite d'un accouchement difficile.

Au cours de sa grossesse Mme H..., avait consulté le Dr X..., pour savoir si cette gestation était normale et si aucune complication n'était à craindre.

Le Dr X... était chargé, dit le jugement, non de l'accouchement, mais simplement d'une mission de contrôle, d'un rôle de surveillance et d'intervention en cas de complications ; ce qui le prouve surabondamment, c'est que la dame H... était assistée d'une sage-femme anglaise qu'elle avait installée à Rozières, tant comme garde que comme accoucheuse ;

H... fit prévenir le docteur X..., immédiatement après l'accouchement, par téléphone, et celui-ci ne tarda pas à se rendre à Rozières où il arriva au moment où la sage-femme se disposait à terminer sa tâche, c'est-à-dire à retirer certaines membranes restées dans l'utérus après la sortie de l'enfant, et à procéder à deux coutures de trois centimètres chacune par suite de déchirures du vagin et du périnée.

Le jugement continue, en exposant les faits avec le souci de faire tourner les circonstances à la confusion des médecins :

Le docteur X..., empêcha la sage-femme de procéder, et se déclarant implicitement incapable de faire par lui-même ce travail, déclara formellement à H... qu'il y avait nécessité absolue de recourir de suite à un chirurgien-accoucheur des hôpitaux de Paris ; H..., devant l'affirmation du docteur, et pris d'une crainte pour la santé de sa femme, que son ignorance très compréhensible expliquait facilement, n'hésita pas à autoriser l'appel du docteur M...

Celui-ci, dans une lettre du 26 avril 1912, enregistrée à Paris, décrit lui-même son intervention : « J'ai commencé par ramener par deux écouvillons conduits dans la cavité utérine, les membranes attenant anormalement à la paroi utérine, et dont l'extraction était nécessaire ; dans un second temps, j'ai placé sur le vagin quatre fils de suture au catgut, fils qui ont été abandonnés et qui se résorbent dans la suite, sans qu'on soit forcé d'aller les enlever, et j'ai procédé à la périnéorraphie, c'est-à-dire à la réparation du périnée dans toute sa hauteur, par quatre fils de crin de Florence ».

Enfin, voici la théorie du tribunal :

Attendu que le fait d'extraire des membranes de l'utérus, de procéder au lavage de celui-ci, de recoudre les lèvres des plaies du vagin et du périnée, rentre dans la compétence d'une sage-femme ; qu'elles ne sauraient être considérées comme des complications, comme des opérations chirurgicales et qu'elles sont courantes pour l'accoucheur, quelque modeste qu'il soit, et que l'intervention d'un docteur particulièrement compétent n'était nullement justifiée ;

Attendu que la nécessité de l'intervention d'un accoucheur parisien, d'un chirurgien des hôpitaux, est absolument démentie par les éléments de la cause, que la sortie des membranes, ou se fait spontanément par simples massages sur le ventre de la patiente, ou bien est provoquée par la recherche dans l'utérus au moyen du doigt, de la main ou d'un écouvillon, lequel n'a que l'avantage d'un diamètre plus facile à supporter par l'accouchée, d'une longueur qui permet la recherche des membranes, les plus éloignées ;

Attendu que la couture des déchirures se fait par simple catgut, fils qui se résorbent ensuite, et par fils de Florence qui se retirent dans les trois ou quatre jours de leur pose ; que le sommeil provoqué par le chloroforme est inutile pour les extractions de membranes, et n'est pas de nécessité absolue pour les ligatures, une insensibilisation locale étant tout au plus nécessaire ;

Attendu que, par jugement de ce jour, le docteur M..., qui réclamait à H..., 1.000 francs d'honoraires pour deux consultations dans son cabinet de Paris et sept visites à Rozières, s'est vu débouté de sa demande, l'offre de M... d'une somme de 720 francs ayant été déclarée satisfactoire ;.....

Attendu que la question de quantum de ses honoraires est seule à trancher ;

Attendu que, sur ce point, le docteur M... est ancien chef de clinique à la Faculté ; qu'il convient certainement de tenir compte de la notoriété qui s'attache à sa personne, mais que, d'autre part, le chiffre d'honoraires par lui réclamé est de beaucoup supérieur à celui qui est dû ; qu'en effet, le prix de 1.000 francs est celui que fixent les chirurgiens-accoucheurs de Paris pour se charger, à forfait, de l'accouchement, des soins qui précèdent et suivent l'accouchement, et de toutes opérations, ce qui n'est pas le cas de l'espèce ; que le tribunal trouve dans la cause tous les éléments (en tenant compte de la distance parcourue) pour décider que l'offre d'H... est satisfaisante et satisfactoire, M... s'étant dérangé une seule fois et étant resté absent de Paris de cinq heures du soir à minuit, sans qu'il soit besoin de recourir à une enquête rendue inutile par les éléments de la cause, ou à une expertise dont les résultats sont des plus problématiques ou tout au moins bien difficiles à atteindre un an après l'accouchement ;

Pour ces motifs, le tribunal a déclaré satisfaisante l'offre de 720 francs faite par M. H... et il a condamné le docteur M... aux dépens. Étant donné le prix auquel est donnée la justice en France on peut se demander, avec crainte, ce qui restera à l'accoucheur.

ADRIEN PEYTEL.
Docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



QUELQUES CROQUIS DU CONCOURS DE L'INTERNAT

1. M. le Dr MACAIGNE. — 2. M. le Dr MOUCHET. — 3. M. le Dr LŒPER. — 4. M. le Dr LAPOINTE. 5. M. le Dr LABEY. — 6. L'APPARITEUR.

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

Par Mme MOLL-WEISS

Crêpes.

Pour une douzaine de crêpes :

125 grammes de farine.
3 œufs.
20 grammes de beurre.
1/4 de verre de lait.
2 cuillerées à café d'eau de fleur d'oranger.
2 pincées de sel.

I. — Mettre la farine dans une terrine, la délayer avec le lait dans lequel on a fait fondre le beurre, ajouter les jaunes d'œufs, l'eau de fleur d'oranger.

II. — Battre les blancs en neige pas trop ferme et les ajouter à la préparation.

III. — Prendre une poêle n° 22, la faire chauffer, y verser une cuillerée de pâte, faire cuire la crêpe sur un feu vif, d'abord d'un côté, puis de l'autre.

Pâte à frire.

1 œuf.
2 cuillerées de farine.
1/4 de verre de lait.
Une goutte d'huile.
Une pincée de sel.

Délayer la farine avec le lait, ajouter le jaune d'œuf, l'huile, le sel, le blanc battu en neige très ferme.

Soufflé de cervelle.

La cervelle étant bouillie l'écraser, la mélanger à *une béchamel*, deux jaunes d'œufs, le blanc battu en neige, du poivre et du sel.

Verser le tout dans un moule beurré, enfourner quelques minutes.

Cervelles en sauce.

Les cervelles peuvent se préparer en sauce brune, sauce poulette, sauce blanche, etc.

Toutes ces préparations pourront se faire également avec un ris de veau.

Beefteak vénitien.

125 grammes de bœuf haché ou mieux encore de pulpe.
25 grammes de moelle.
Sel.

I. — Mélanger le bœuf, la moelle, le sel.

II. — Former, avec cette préparation, des sortes de croquettes plates et les griller comme les beefteaks ordinaires.

Côtelette en poudre.

Même préparation que ci-dessus, seulement elle prend la forme d'une côtelette. On peut la préparer avec du veau haché et la passer à la poêle dans du beurre chaud.

Bouchées Moncelet.

Un peu de jambon cuit (70 à 80 grammes).
1/2 litre de lait.
25 grammes de beurre.
2 ou 3 œufs.
Persil haché, sel.

I. — Hacher le jambon et le persil. Ajouter du sel ; puis les deux jaunes d'œufs, enfin les blancs battus en demi-neige et le 1/2 litre de lait.

II. — Beurrer largement 10 petits moules à bouchées, les remplir de la préparation I et les mettre à four doux durant quinze à vingt minutes.

On peut remplacer le jambon par de la cervelle, des ris de veau, du blanc de volaille, etc.

Croquettes de viande.

De la viande cuite et hachée.
Quelques pommes de terre bouillies et passées.
2 ou 3 œufs.
Poivre et sel.

I. — Mélanger, en les travaillant la viande hachée, les pommes de terre, les œufs et le sel.

II. — De cette pâte, former des boulettes aussi régulières que possible et les jeter dans la graisse bouillante.

Cromeskis.

1/4 de litre de lait.
60 grammes de beurre.
30 grammes de farine.
150 grammes blanc de volaille.
100 grammes de champignon.
Un jaune d'œuf cru.

I. — Faire une béchamel avec le lait, la farine, et le beurre. Y incorporer les champignons et le blanc de volaille hachés, puis le jaune d'œuf, verser le tout sur un plat légèrement beurré et laisser refroidir.

II. — L'appareil étant froid, le diviser en petits carrés, les rouler en boulettes de la grosseur d'une noix, les passer à l'œuf, à la mie de pain et les mettre au four sur une plaque beurrée.

Soufflé de volaille.

1/2 litre de bonne béchamel.
Un blanc de volaille.
4 œufs.
Sel, poivre, épices.

I. — Hacher la viande très fin et l'ajouter à la sauce ; puis ajouter les 3 jaunes d'œufs, enfin les blancs montés en neige très ferme.

II. — Beurrer des moules, les remplir aux 2/3 et les enfourner à four moyen.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Érysipèle de la face.

Ichthyol	2 grammes.
Oxyde de zinc }	ãã 8 —
Lanoline }	
Vaseline	12 —

(CASTAIGNE et FERNET.)

Gerçures des mains

Menthol	1 gramme
Salol	2gr,50
Huile d'olives	2 grammes
Lanoline	30 —
Vaseline	20 —

F. s. a. une pommade.

(BOILEAU.)

Constipation opiniâtre (chez les enfants)

Podophyllotoxine	0gr,1 à 0gr,25
Alcool à 70°	10gr,0 à 25gr,00

De X à XV gouttes dans un peu d'eau, surtout dans les cas d'auto-intoxication intestinale.

On peut prescrire aux adultes, de XL à L gouttes.

(SPINDLER.)

Constipation

a) *Cachets.*

Écorce de bourdaine pulvérisée }	ãã 0gr,20
Rhubarbe pulvérisée }	
Magnésie lourde }	

Pour un cachet qui sera pris le soir au coucher.

b) *Elixir.*

Écorce de bourdaine	1gr,50
Alcool à 60°	15 grammes.

Laisser macérer douze heures, filtrer et ajouter au filtrat :

Sirop de limons	20 grammes

A prendre en une ou deux fois, le soir au coucher.

(DEBOVE, POUCHET et SALLARD.)

Migraine goutteuse.

Extrait de colchique	3 grammes.
Sulfate de quinine	3 —
Digitale pulvérisée	1 gr. 50

F. s. a. 30 pilules.

Une chaque soir, pour combattre la céphalalgie, qui est sous l'influence de la goutte.

(DEBOUT.)

Pommade calmante dans les crises de goutte.

Extrait d'opium	8 grammes.
Extrait de jusquiame	6 à 8 —
Axonge récente	30 —

Pour une pommade, avec laquelle on oindra les jointures douloureuses, dans la goutte aiguë. On les recouvrira en outre de ouate ou de cataplasmes émollients.

(CHARCOT.)

Pilules antigoutteuses.

Sulfate de quinine	3 grammes.
Extrait alcoolique d'aconit	1 gramme.
Extrait de semences de colchique	50 centigr.
Extrait de belladone	20 —

Mêler et diviser en 20 pilules.

Une à quatre par jour, dans les accès de gouttes aiguë.

Pilules contre la goutte.

Extrait de stigmates de maïs	6 grammes.
Benzoate de soude	3 —
Carbonate de lithine	3 —
Huile essentielle d'anis	3 gouttes.

F. s. a. 60 pilules.

Contre la diathèse goutteuse, et surtout contre la goutte avec tendance à la néphrite uratique, on prescrit deux de ces pilules au commencement de chaque repas, pendant quinze à vingt jours chaque mois ; et on continue le traitement pendant un à trois ans.

(HUCHARD.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

L'ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **L'orientation moderne de la psychiatrie** (DAMAYE, 9 février 1913).

La psychiatrie doit être envisagée, non comme une partie de la psychologie, mais comme une science bien médicale, au même titre que les autres spécialités. « Confinée dans les observations psychiques, la pathologie mentale piétine sur place et discute sans pouvoir conclure, les troubles de la pensée n'étant qu'une résultante variable à l'infini. C'est faute d'examens physiques que l'on erre encore sur les questions de la démence précoce et de la psychose maniaco-dépressive, où l'on a confondu des affections confusionnelles et assez souvent curables avec des troubles chroniques et des démences. C'est à la médecine générale qu'il appartient de faire progresser la pathologie mentale et de lui indiquer ses remèdes. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Trois cas de subluxations méniscales internes de l'articulation du genou** (ROCHER et CHARRIER, 11 février 1913).

A côté des lésions de déchirures et de fissures des ménisques articulaires du genou, il existe des luxations et des subluxations de ces organes. Leur existence, malgré leur fréquence moindre que les premières, ne peut laisser de doute et est démontrée par des constatations opératoires multiples.

CLINIQUE. — **Le cathétérisme des canaux éjaculateurs** (GEORGES-LUYS, 14 février 1913).

« En considérant avec quelle étonnante facilité on parvient aujourd'hui grâce aux perfectionnements de la technique moderne à pratiquer le cathétérisme des uretères on peut être étonné de ce qu'on ne fût pas arrivé jusqu'ici à effectuer le cathétérisme des canaux éjaculateurs et, cependant la littérature est à peu près complètement muette sur ce sujet. »

On peut affirmer dès à présent que le cathétérisme des canaux éjaculateurs est possible et qu'il est formellement indiqué dans certains cas.

Le cathétérisme des canaux éjaculateurs ne doit être pratiqué que dans des conditions bien déterminées. Jamais il ne faudra songer à l'effectuer au cours des inflammations aiguës de l'urètre postérieur, il faudra toujours attendre que tout phénomène phlegmasique soit complètement calmé. De plus, il sera souvent nécessaire de pratiquer auparavant plusieurs urétroscopies, de manière à obtenir, par des applications locales caustiques que le *veru montanum* ne présente plus de saignement gênant et que sa surface soit bien lisse. C'est aussi à cette seule condition que les canaux éjaculateurs seront parfaitement visibles. Mais effectué dans ces conditions, le cathétérisme des canaux éjaculateurs ne semble devoir jamais provoquer la moindre inflammation, ni le moindre accident. « Bien au contraire, il semble que cette intervention constitue une des plus belles conquêtes de l'urétroscopie moderne. »

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'importance de l'azotémie (rétention de l'urée dans le sang)** (PHILIBERT, 8 février 1913).

L'intérêt de la constante uréique d'Ambard apparaît surtout pour les chirurgiens. En effet, dans la tuberculose rénale, il importe de connaître exactement l'état fonctionnel du rein « sain ». Or, cette méthode permet de le faire avec précision. Il en est de même lorsqu'il s'agit de pratiquer la prostatectomie. Chevassu a récemment montré que les désastres observés après une intervention qui paraissait devoir réussir se manifestaient dans le cas où la constante d'Ambard s'était élevée au-dessus de la normale 0,07.

« La recherche du métabolisme de l'urée, de l'azotémie, a quitté le domaine expérimental. Dans la clinique courante, dans le diagnostic et le pronostic des néphrites, dans l'opportunité d'une intervention chirurgicale, la recherche de l'azotémie peut et doit guider maintenant le praticien. »

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **L'hypertrophie mammaire** (PASQUIER, 8 février 1913).

L'hypertrophie mammaire ne s'applique pas aux seins dont le volume est dû à une simple surcharge adipeuse, mais à ceux que l'hyperplasie atteint dans la masse glandulaire et son stroma, à l'exclusion du tissu adipeux.

« Ajoutez à cette hypertrophie nettement localisée la notion d'évolution rapide, accompagnée fréquemment de troubles généraux graves, et vous aurez en même temps que la définition, un tableau bref de l'affection. »

Le traitement s'impose presque toujours et le seul qui convienne est l'ablation complète du ou des seins atteints, « la plus esthétique possible, cela va s'en dire, si toutefois on peut faire là œuvre esthétique ». Cette intervention toujours bénigne est suivie d'un retour complet à la santé et n'est jamais suivie de récidive.

BULLETIN MÉDICAL. — **L'ankylose temporo-maxillaire étudiée au point de vue du diagnostic** (KIRMISSON, 12 février 1913).

L'ankylose temporo-maxillaire, dont il est inutile de faire ressortir l'énorme gravité, appartient surtout à la chirurgie infantile, car c'est habituellement dans l'enfance que se rencontrent les circonstances qui lui donnent naissance, les maladies infectieuses, telles que la scarlatine, les otites moyennes suppurées qui déterminent des suppurations diffuses se propageant à l'articulation temporo-maxillaire et laissant à leur suite l'ankylose de cette articulation. Souvent même, ces deux ordres de causes, locales et générales se trouvent associés.

« C'est ce qui s'est passé chez les deux fillettes que j'ai eu l'occasion d'opérer, la première à l'hôpital Trousseau, à la fin de 1899 ; la seconde, au mois de novembre dernier, dans mon service des Enfants-Malades. Dans ces deux cas, la résection du condyle du maxillaire a procuré un heureux résultat. Ces deux enfants, qui, avant l'opération, pouvaient à peine imprimer aux mâchoires un écartement de 4 à 5 millimètres, ouvrent actuellement la bouche d'une façon normale. Chez la seconde, il est vrai, l'intervention est encore récente ; mais, la première malade a pu être présentée par moi à la Société de Chirurgie complètement guérie, neuf ans après son opération. »

ARCHIVES PROVINCIALES DE CHIRURGIE. — **De l'abus des traitements dits spécifiques pour la cure des tuberculoses locales. Traitement des tuberculoses osseuses et articulaires** (MENCIÈRE (de Reims), janvier 1913).

« Il n'y a pas de « région spécifique » pour traiter la tuberculose osseuse et articulaire. *Elle est guérissable en tout lieu et sous tous climats par un traitement local que je qualifierai de spécifique, pourvu que les malades soient dans des conditions d'hygiène et d'aération satisfaisantes.* Cette formule, dont la valeur est confirmée par les faits, devrait se substituer aux idées fausses qui, dans le public médical se sont accréditées au point d'être encore officiellement enseignées.

Tout praticien peut, en tout lieu, soigner une tuberculose osseuse et articulaire, s'il veut traiter concurremment l'état général par l'aération, et la lésion locale avec toute la rigueur que nécessite le degré de la maladie ».

En persuadant aux médecins que la question du climat domine le traitement de la tuberculose locale, on fait fausse route ; on empêche les municipalités de faire leur devoir au lieu de leur dire « N'allez pas prendre comme excuse qu'un hôpital marin ou d'altitude coûte trop cher et que vous n'en avez pas d'ailleurs sous la main. Vous avez tous, autour de votre ville, une campagne qui vaut toutes les autres... »

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — A la suite d'une néphrotomie chez un malade infecté, il n'est pas rare de voir s'installer une fistule lombaire persistante. L'exploration d'une telle fistule ne présente pas grand intérêt. La radiographie seule montre si cette fistule est due ou non à un fragment de calcul oublié. « Dans les simples fistules non calculeuses, M. Rafin et moi (**Arcelin,** *Société nationale de médecine*, 23 décembre 1912), n'avons jamais cru devoir nous permettre d'injecter un liquide bismuthé de peur de voir les particules de bismuth servir d'amorce à la formation des nouveaux calculs. » Dans les fistules urinaires, s'il y a lieu d'en examiner le trajet, le collargol en solution à 4 p. 100 doit être choisi de préférence.

M. Arcelin a eu l'occasion d'examiner deux malades atteints de fistules lombaires persistantes, mais d'origine intestinale ou supposées telles. Il était alors permis d'utiliser le bismuth, n'ayant pas à craindre de complications du fait de l'injection de ce corps. Au lieu d'employer un mélange de vaseline et de bismuth, comme l'a fait Beck, l'inventeur de la méthode, il utilise simplement de la poudre délayée épaisse avec de l'eau stérilisée. Quelle que soit la température, le mélange conserve la même fluidité. Dès que ce simple mélange arrive dans l'intestin, au contact des liquides on le voit véritablement se délayer. La vaseline bismuthée au contraire conserve son degré de concentration et ne se mélange pas.

En conclusion, l'emploi combiné de la radiographie et des injections de liquide bismuthé permet une exploration très complète des fistules lombaires. Il indique leurs trajets, leurs formes, leur orientation. Il montre si la fistule est indépendante ou non de l'intestin, si elle est purement pariétale. Il est inutile d'ajouter que cette méthode est susceptible de permettre l'exploration des fistules d'origine osseuse.

Lorsque, chez un malade porteur de paralysie récurrentielle, on ne pourra pas porter de diagnostic étiologique net, le traitement spécifique devra toujours être tenté (**Rendu,** *Société méd. des Hôpitaux*, 28 janvier 1913.)

MONTPELLIER. — Au cours d'une série de cent infections diverses, M. **J. Anglada** (*Société des Sciences médicales*, 24 janvier 1913) a pu isoler un certain nombre d'agents microbiens ; bacilles d'Eberth, bacilles paratyphiques, tétragènes, pneumobacille, micrococcus melitensis, etc.

En ce qui se rapporte particulièrement à la mélitococcie on put isoler plusieurs fois le micrococcus mélitensis, ce qui doit engager à rechercher ce mode de diagnostic systématiquement, la séro-réaction prêtant actuellement à des controverses.

L'auteur insiste sur la valeur diagnostique de l'hémoculture et sur son intérêt doctrinal puisqu'elle donne la preuve, au cours de processus pathologiques qui paraissent localisés, d'une infection sanguine généralisée.

A l'aide d'une méthode très sensible de recherches, Nobécourt, Darré et Bidot ont retrouvé le salicylate de soude après ingestion dix fois sur onze dans des liquides céphalo-rachidiens d'enfants.

MM. **Anglada** et **Chauvin** (*Société des Sciences médicales*, 31 janvier 1913) chez des adultes, l'ont retrouvé par la même méthode sept fois sur onze et concluent que les méninges normales et pathologiques sont perméables au salicylate, que les quantités d'acide salicylique contenues dans le liquide céphalo-rachidien sont très faibles (souvent moins de 5 centièmes de milligramme), que le passage, quand il doit s'effectuer, s'effectue assez vite (deux jours) et après ingestion de doses relativement faibles (3 grammes).

AMIENS. — M. **Pauchet** (*Société médicale de Picardie*, janvier 1912) présente un malade et une partie de son gros intestin (cæcum, côlon ascendant et côlon transverse). Le malade avait été envoyé à M. Pauchet pour ulcère gastrique à cause de vomissements et de douleurs survenant deux ou trois heures après les repas. A l'examen radiologique, l'estomac ne présente rien d'anormal et le bismuth s'accumule deux ou trois jours dans le cæcum. Le chirurgien fit une iléo-sigmoïdostomie ; il s'agissait en effet de troubles gastriques d'origine réflexe et provenant du gros intestin : c'était un faux gastropathe. Les résultats fonctionnels obtenus par iléo-sigmoïdostomie furent absolument nuls ; le malade continua à souffrir comme auparavant, présentant simplement des selles plus fréquentes et plus molles. Une radiographie prise à la suite de cette opération montra qu'une partie des matières refluait du rectum vers le cæcum et y stagnait longtemps. M. Pauchet l'opéra de nouveau avec l'intention de lui enlever le gros intestin. L'estomac fut trouvé normal à un nouvel examen. Par la laparotomie, le cæcum et le côlon ascendant furent trouvés remplis de matières jusqu'au niveau de l'angle hépatique. On fit la résection du gros intestin, cæcum, côlon ascendant, côlon transverse jusqu'au côlon descendant. L'intervention fut facile. La péritonisation des substances dénudées ne présenta non plus aucune difficulté ; le ventre fut fermé en un plan au fil de bronze et le malade se leva au cinquième jour. Il est impossible de se prononcer sur la valeur exacte de cette opération trop récente, mais le sujet qui ne pouvait s'alimenter avant l'opération, qui vomissait tous les jours, boit et mange avec grand plaisir et se trouve très satisfait de l'intervention chirurgicale qu'il a subie.

LILLE. — Un homme de trente-huit ans, gros mangeur et amateur de bière, présente une obésité progressive qui a commencé à se manifester vers l'âge de trente-trois ans. Son poids actuel est de 97 kilogrammes. Le malade est dyspnéique, sujet à des vertiges et à des besoins de dormir : il s'adresse à un pharmacien qui lui remet une potion à base de thyroïdine. Au bout de trois jours de cette médication, le malade présente un œdème qui envahit les membres inférieurs et le scrotum avec dyspnée prononcée et douleur dans la région hépatique.

Le malade entre à l'hôpital en pleine asystolie avec anasarque ; le foie est hypertrophié et douloureux ; les urines sont peu abondantes, mais ne contiennent pas d'albumine. Le cœur est très dilaté, les bruits sont lointains et cependant la tension artérielle reste élevée (T. M. 22 et T. m. 14).

Grâce au repos, à la diète lactée et à la *digitaline*, le malade ressent une amélioration rapide avec abaissement de la tension artérielle mais cependant au moment où M. **Pierret** (*Soc. de méd. du dép. du Nord*, 13 décembre 1912) présentait l'observation de ce malade, on trouvait encore quelques râles aux deux bases, de l'œdème malléolaire et une tension artérielle élevée (23 et 12).

Il y a danger à faire maigrir rapidement certains obèses au cœur infiltré de graisse. Cette observation est l'exemple typique de ces cas d'asystolie avec hypertension où se montre l'action hypotensive de la digitale.

TOULOUSE. — Un cultivateur de quarante-trois ans est amené d'urgence à l'Hôtel-Dieu pour des phénomènes d'occlusion intestinale datant de quatre jours. On pratique une intervention immédiate sous anesthésie locale à la novocaïne. L'entérostomie porte sur le cæcum : dès que l'intestin est ouvert, il s'écoule une petite quantité de matières fécales où grouille une quantité considérable de vers blancs très mobiles. Dans la journée, l'anus fonctionne convenablement, mais la quantité de matières est minime et le pansement est souillé de matières fécales, parsemées de vers immobiles.

L'état général empire et la mort survient dans la soirée.

A l'autopsie, le colon ascendant renferme des boules fécales du volume d'une grosse noix dont la section montre un véritable tissu de vers entremêlés.

Ces parasites, identifiés par le professeur Neumann, étaient des tricocéphales (**Baudet,** *Soc. anatomo-clinique*, 1912).

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

REMISE D'UNE MÉDAILLE AU PROFESSEUR RENAUT (DE LYON)

Dimanche à Lyon les collègues, les amis, les élèves du professeur Renaut lui ont remis à l'occasion du quarantième anniversaire de ses débuts dans l'enseignement, une plaquette, œuvre du sculpteur Aubé. Sur une face, le profil du maître : la courbe du crâne s'élève par un front bien modelé, au-dessus de deux yeux profonds dont le regard lointain et grave observe et médite. Au revers, le soleil couchant illumine l'étendue d'une grande plaine ; l'homme robuste, attaché à la glèbe, insouciant du déclin du jour presse sur le soc de la charrue ; il défriche le sol et creuse profond et droit le sillon d'où lèvera un jour la belle moisson des épis dorés qui sont le pain et la vie. En exergue, deux vers latins :

Vesper adest solito tamen impiger instat aratro
Ut vigeat culto cras seges orta solo.

Modestement le maître a désiré que la plaquette ne louât que son effort. Les orateurs qui se sont succédé ont bien dit ce que furent les récoltes.

Le Recteur M. Joubin prit le premier la parole. Il loua le savant, le philosophe, dont la profession de foi émus il sut dire discrètement la loyauté, la bonté du grand homme.

Le professeur d'histologie de Montpellier, Vialleton, maître incontesté de l'anatomie comparée en France, loua l'observateur perspicace qui découvrait toujours dans les préparations de ses élèves des détails nouveaux et intéressants et qui savait par son esprit généralisateur et synthétique vivifier le fait morphologique froid et inerte en en tirant des déductions biologiques générales ou pratiques.

Le Dr Mollard, médecin des hôpitaux, développa cette pensée : Le maître unit l'enseignement du laboratoire à l'examen du malade, la science pure à la clinique, et de cette heureuse alliance sortit une série de travaux définitifs dans le domaine de la pathologie.

Regaud, élève de Renaut depuis vingt ans, retraça magistralement l'œuvre générale du maître. En touches larges et précises, il peignit l'habile technicien, créateur de méthodes nouvelles, l'histologiste hardi qui aborde la science par l'étude des grands problèmes, creuse une



scientifique est lumineusement exposée dans la préface du Traité d'histologie et révéla en même temps à ceux qui pouvaient encore l'ignorer que le biologiste était aussi un poète délicat dont l'Académie a couronné les œuvres. Il a dit quelques-uns de ses vers dont la forme et l'élégance rare, la musicalité du rythme, la virtuosité de versification dignes d'un parnassien très moderne ne sont que la parure d'une pensée philosophique haute et fière.

Le Dr Garel, le savant laryngologiste qui fut un des élèves de la première heure de Renaut, rappela les débuts du maître dans l'enseignement à Lyon, son dévouement à ses disciples et évoqua la gaîté, le charme du vieux laboratoire de l'ancienne Ecole de médecine lyonnaise. Au nom de tous les élèves il remit au maître la médaille.

Interprète de ses collègues, le professeur Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine, exprima en une allocution remarquable de forme et de pensée la diversité extraordinaire de l'intelligence de Renaut. Seul l'homme supérieur manifeste en dehors de la vie professionnelle l'universalité de son génie et donne la mesure de sa personnalité.

Le médecin inspecteur Polin témoigna la reconnaissance des nombreuses générations de médecins militaires que Renaut initia à l'histologie.

Le professeur Albert Robin se leva ensuite ; l'ami de jeunesse, l'ami de toujours fit revivre les bons souvenirs de salle de garde, les causeries à la veillée où Renaut, « le colonel » comme le surnommaient ses camarades, exerçait un ascendant considérable sur eux tous par le charme de sa parole, l'originalité de ses pensées, l'étendue de ses connaissances et ce je ne sais quoi d'intraduisible que l'un des familiers du cénacle exprimait en disant : « Renaut, c'est une force de la nature. » Puis il le montra devenu illustre, honoré par les académies, par l'Institut, désiré par la première Faculté de France et en termes large tranchée puis laisse dormir momentanément le champ exploré pour pénétrer dans un autre territoire.

Puis il traça la silhouette du professeur qui, de sa parole imagée, charme la foule des élèves, pressés dans l'amphithéâtre trop restreint, tandis que sa main illustre magnifiquement au tableau noir ses descriptions magistrales.

Dans cet harmonieux concert de louanges, le Dr Linossier vint spirituellement apporter au maître l'hommage « des mauvais élèves ». Au nom des parents pauvres de la famille scientifique de Renaut, il vint jeter sur la moisson des disciples de prédilection deux modestes fleurs : l'affection et la reconnaissance.

Le maître alors se leva et d'une voix émue dit un merci profond à tous ceux qui l'entouraient. Il fit revivre l'histoire de sa vie lyonnaise, le vieux laboratoire, grand couloir étroit courant dans les combles où l'on travailla pourtant si bien ; il reporta toute sa gloire sur la foule des internes qui n'ont jamais cessé d'être attirés par lui, sur ses illustres seconds : Chandelux, Vialleton, Lacroix, Regaud, Dubreuil ; et, trop modeste, il termina par cette belle image : quand le soleil décline, quand ses derniers feux viennent raser la terre, l'homme qui s'avance laisse derrière lui une ombre qui grandit de plus en plus ; lorsque l'astre a disparu, l'ombre s'est évanouie, on s'aperçoit alors du mirage.

Non, mon cher Maître, vos élèves et vos amis ne sont pas dupes d'un jeu de lumière, ils voient l'homme et l'homme est grand. Au cœur de la vieille France où vous êtes né, dans ce beau parc tourangeau où la nature est paisible, élégante, charmeuse, le sol d'où surgirent les Rabelais et les Descartes n'a pas perdu sa fécondité. Le chêne y croît toujours. Nous ne voyons plus le sillon que le laboureur a péniblement creusé, mais la belle récolte qu'il a versée à pleines mains dans le riche grenier de la science française.

A. LATARJET.

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR PATOIR

L'Université de Lille vient de subir une perte cruelle en la personne du Professeur PATOIR, décédé après quelques jours de maladie, arraché brutalement à l'affection des siens et à la très vive sympathie de tous ses collègues et de ses confrères.

Patoir personnifiait le type du brave et loyal confrère, de la conscience droite et sans recherches. D'allures très franches, d'abord toujours facile et agréable, toujours prêt à rendre service, le visage reflétant la bonté innée, Patoir s'était acquis les sympathies de tous. Aussi ses obsèques furent-elles une imposante manifestation ; on y sentait vraiment que les cœurs étaient en deuil.

Travailleur acharné, plein de jugement et d'un sens clinique tout à fait éclairé, d'une modestie qui cachait une très grande finesse d'esprit et d'intelligence, notre regretté confrère s'était rapidement fait une belle place dans le Corps médical du Nord et à la Faculté de Médecine. Sa mort imprévue détruit bien des espérances.

A.

NOUVELLES

Subvention accordée au Congrès international d'éducation physique de Paris (17 au 20 mars prochain). — Le Sénat vient de voter un crédit de 30 000 fr. pour le congrès international de l'éducation physique qui est présidé par le professeur GILBERT et dont le professeur WEISS est le secrétaire général.

Cette somme importante aidera puissamment les organisateurs qui ont déjà engagé un budget de plus de 100 000 francs ; car ils ont voulu montrer aux congressistes des démonstrations pratiques de méthodes d'éducation physique exécutées par des représentants autorisés de chaque méthode.

Des SUÉDOIS, des BELGES, des DANOIS, des ITALIENS, des élèves de JACQUES DALCROSE, de Dresde, viendront à Paris et montreront au Vélodrome d'hiver et au gymnase Huygens ce que l'on fait à l'étranger.

L'école de Joinville, l'école des fusilliers marins de Lorient, l'union des sociétés de gymnastique, M. DEMENY, le Dr TISSIÉ montreront ce qu'on fait en France.

Une importante Exposition de l'Éducation physique sera organisée, dans les locaux de la Faculté de Médecine, par le Dr ALBERT-WEIL. Les démonstrations ont un tel intérêt pour les personnes qui s'occupent d'éducation physique : médecins, officiers, instituteurs, que le nombre des adhérents à ce jour atteint déjà 1200 personnes, et le congrès n'a lieu que dans un mois.

Le prix de la cotisation est de 20 francs.

Le médecins pourront demander des renseignements au Dr HENRI DAUSSET, 41, avenue Montaigne, Paris.

La fondation Paul Segond. — Un groupe d'amis reconnaissants, de collègues et d'élèves du professeur Paul Segond, ne pouvant se résoudre à voir s'éteindre un tel foyer d'activité bienfaisante, veut la continuer sous la forme d'une œuvre durable.

La Fondation « Paul Segond » honorera comme elle le mérite la mémoire de ce chirurgien remarquable, si plein de talent et de cœur, en perpétuant les actes généreux que sa bonté lui fit si souvent accomplir.

La rente du capital souscrit permettra à des internes ayant fait leurs preuves de continuer et leurs recherches scientifiques et la préparation de leurs concours. L'attribution des bourses sera faite par le Conseil de la Faculté de Médecine de Paris.

La liste de souscription sera adressée ultérieurement aux donateurs et restera dans les archives de la Fondation.

Professeur GUYON, Membre de l'Institut. Professeur LANDOUZY, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Les souscriptions sont reçues chez le trésorier, M. Pierre Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.

Pour les renseignements, s'adresser au Dr Olivier Lenoir secrétaire, 47, rue de Verneuil, Téléphone 750-30.

IVe Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation (Anvers). — Le 3e Congrès international d'hygiène de l'habitation, qui s'est tenu à Dresde au mois d'octobre 1911, succédant aux Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation de Paris en 1904 — et de Genève en 1906, a décidé de tenir sa prochaine réunion à Anvers en 1913.

Secrétariat : Hôtel de Ville d'Anvers.

A la suite de cette décision, la Comité d'organisation du IVe Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, qui se réunira à Anvers, du 31 août au 7 septembre 1913, a arrêté le programme des questions ci-après :

PROGRAMME DES QUESTIONS. — *Ie Section. — Hygiène de l'émigrant.*

1° Transport par chemin de fer depuis le lieu d'origine.

2° Visite des émigrants à leur arrivée.

3° Logement à terre : hôtels, maisons particulières.

4° Création de cités ou de caravansérails : avantages et inconvénients.

5° Transport par navire ; eau alimentaire, vêtement et couchage.

IIe Section. — Hygiène coloniale.

1° Habitations privées.

2° Habitations collectives (Exploitations minières, plantations, etc.).

3° Lazarets, hôpitaux.

IIIe Section. — Hygiène des ports et des navires.

1° Moyens d'éviter la contamination des eaux navigables.

2° Mesures préventives contre l'introduction de maladies contagieuses exotiques.

3° Maisons de marins.

4° Navires pour passagers.

5° Navires de guerre.

IVe Section. — Extension des villes au point de vue des nécessités de l'hygiène.

Expropriation pour cause d'insalubrité.

La même question sera traitée au Xe Congrès international des habitations à bon marché, à La Haye, dans la 2e partie du programme de ce Congrès. (La Haye, 8 septembre et jours suivants.)

Le Comité du Congrès est composé comme suit :

Présidents d'honneur : M. PAUL BERRYER, Ministre de l'Intérieur. M. le lieutenant général VAN SPRANG, Commandant la 2e circonscription militaire. M. le comte DE BAILLET, Gouverneur de la province d'Anvers. M. JEAN DE VOS, Bourgmestre de la ville d'Anvers.

Président : M. le Dr V. DESGUIN, Échevin de l'Instruction publique et de l'hygiène de la Ville d'Anvers, membre de l'Académie royale de médecine.

Vice-Présidents : M. GUSTAVE ROYERS, Ingénieur en chef honoraire de la Ville d'Anvers, membre de la Chambre des représentants, conseiller communal d'Anvers. M. R. MAUS, Ingénieur. M. PAUL HERRING, Membre de la Commission d'inspection des émigrants. M. JULIEN de la Commission d'inspection des émigrants.

NOUVELLES *(Suite)*

Secrétaire-général : M. WALTER VAN KUYCK, Ingénieur-Architecte à Anvers.

Secrétaires : M. GUSTAVE MELIUS, Chef du bureau d'hygiène de la Ville d'Anvers. M. le Dr V. POSSEMIERS, Secrétaire général du Cercle médical d'Anvers et faubourgs.

Trésorier : M. A. COLS, Notaire à Anvers.

Membres : M. le Dr L. A. DE GUELDRE, Conseiller communal d'Anvers. M. TOBIE CLAES, Ingénieur principal des Ponts et Chaussées. M. le Dr LOUIS WILLEMS, Président de la Commission médicale locale d'Anvers.

Société nationale de chirurgie. — PRIX A DÉCERNER en 1913 (SÉANCE ANNUELLE DE JANVIER 1914). — *Prix Marjolin-Duval*, annuel (300 francs). — A l'auteur (ancien interne des hôpitaux ou ayant un grade analogue dans l'armée ou la marine) de la meilleure thèse inaugurale de chirurgie publiée dans le courant de l'année 1913.

Prix Laborie, annuel (1.200 francs). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie.

Prix Dubreuil, annuel (400 francs). — Prix destiné à récompenser un travail sur un sujet d'orthopédie.

Prix Ricord, bisannuel (300 francs). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie, ou d'un mémoire publié dans le courant de l'année et n'ayant pas été l'objet d'une récompense dans une autre société.

Les manuscrits destinés au prix Ricord peuvent être signés.

Prix Demarquay, bisannuel (700 francs). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie.

Prix Gerdy, bisannuel (2.000 francs). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie.

Les manuscrits destinés au prix Laborie, au prix Gerdy et au Prix Demarquay doivent être anonymes et accompagnés d'une épigraphe reproduite sur la suscription d'une enveloppe renfermant le nom, l'adresse et les titres du candidat.

Les travaux des concurrents devront être adressés au secrétaire général de la société nationale de chirurgie, 12, rue de Seine, Paris (VIe arrond.), avant le 1er novembre 1913.

PRIX A DÉCERNER EN 1914 (SÉANCE ANNUELLE DE 1915.). — *Prix Dubreuil*, annuel (400 francs). — Destiné à récompenser un travail sur un sujet d'orthopédie.

Prix Marjolin-Duval, annuel (300 francs). — A l'auteur (ancien interne des hôpitaux ou ayant un grade analogue dans l'armée ou la marine) de la meilleure thèse inaugurale de chirurgie publiée dans le courant de l'année 1913.

Prix Laborie, annuel (1.200 francs). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie.

Les manuscrits destinés au prix Laborie doivent être anonymes et accompagnés d'une épigraphe reproduite sur la suscription d'une enveloppe renfermant le nom, l'adresse et les titres du candidat.

Prix Jules Hennequin, bisannuel (1.500 francs). — Au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie ou les traumatismes du squelette humain.

Ce prix ne peut être partagé.

Les travaux des concurrents devront être adressés au secrétaire général de la société nationale de chirurgie, 12, rue de Seine, Paris (VIe arrond.), avant le 1er novembre 1914.

IVe Congrès International de Physiothérapie (Berlin, du 26 au 30 mars 1913), sous le haut Protectorat de Son Altesse Royale le Prince Auguste Guillaume de Prusse. — Le comité d'organisation a pris à tâche de donner la plus grande étendue aux travaux scientifiques du congrès, et il est heureux de constater que les autorités médicales du pays et de l'étranger lui ont apporté de toutes parts un précieux concours.

La participation promet d'être nombreuse ; trois grandes sociétés médicales, la Société de Balnéologie, la Société Allemande d'Orthopédie et la Société Allemande Röntgen ont assuré leur participation corporative.

Un comité de dames s'efforcera de rendre le séjour dans notre ville aussi instructif et aussi agréable que possible aux dames des membres du congrès.

L'ouverture solennelle aura lieu au Palais du Reichstag, en présence du Haut Protecteur du congrès. La première séance générale se tiendra au même endroit. Les sections tiendront leurs séances dans les salles de cours de la Charité.

Pendant la durée du congrès aura lieu une exposition d'appareils et d'objets techniques et scientifiques, qui donnera un aperçu des progrès faits dans le domaine de la Physiothérapie.

Les présidents sont : MM. les Professeurs His et Brieger.

Le secrétaire général est M. le Dr Immelmann, Lützowstrasse, 72 à Berlin W. 35.

M. Landouzy est président du comité français et M. Vaquez est secrétaire.

Le montant de la cotisation est de 20 marks.

Les dames des membres du congrès payent une cotisation de 10 marks.

Les cotisations doivent être envoyées en mandat-poste à la Banque S. Bleichröder, Berlin, Depositenkasse, Unter den Linden 13, pour le compte du IVme Congrès International de Physiothérapie.

Les membres sont inscrits après la réception du montant de la cotisation.

En même temps que la cotisation, les membres sont priés d'envoyer leur nom en entier, leurs titres, leur profession et leur adresse exacte (joindre une carte de visite). Le bureau enverra les cartes de membres dans le courant de la semaine qui suivra la réception de la cotisation.

Les langues officielles admises au congrès sont l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

Toutes les communications doivent être envoyées au secrétaire général du congrès à l'adresse suivante : M. le Dr Immelmann, Berlin W. 35, Lützowstr. 72.

Des visites et des excursions sont projetées pendant la durée du congrès et pour le dimanche 30 mars.

Pour toutes les demandes de renseignements concernant l'exposition, prière de s'adresser à M. le médecin major Dr O. Strauss, Berlin N., Kesselstr. 19.

Programme du congrès.

Mardi, 25 mars : 6 heures : Séance du Comité permanent du Congrès International de Physiothérapie au Reichstag. — A partir de 8 heures : Réunion des membres du congrès au Reichstag.

Mercredi, 26 mars : 10 heures un quart : Séance d'ouverture du congrès. — 1 heure : Séance générale dans la grande salle des séances du Reichstag : Le traitement physique des troubles de l'appareil circulatoire.

Rapporteurs : *Otfried Müller*-Tubingue, *Vaquez*-Paris, *Wide*-Stockholm.

Huit heures : Réception des membres du congrès offerte par les médecins de Berlin.

Jeudi, 27 mars : 9 heures : Constitution des sections dans les salles de cours de la Charité.

Neuf heures à midi : Rapports dans les sections.

Une à 4 heures : Communications dans les sections.

Huit heures : Banquet dans la salle de marbre du Jardin Zoologique.

Vendredi, 28 mars : 9 heures à midi : Rapports dans les sections.

Une à 4 heures : communications dans les sections.

Huit heures : Banquet donné par la Ville de Berlin à l'Hôtel de Ville (pour les invités seulement).

Samedi, 29 mars : 9 heures à midi et 1 heure à 3 heures : Rapports et Communications.

Quatre heures : Séance de clôture du congrès.

Huit heures : Représentation de gala à l'Opéra Royal.

Dimanche, 30 mars : Visites et excursions.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Contribution à l'étude histologique de l'hypophyse pendant la gestation, par ALFRED SIGURET. 1912. 1 vol. gr. in-8. de 60 pages avec figures. Br. (*Jouve et Cie*, édit. à Paris).

Les anormaux et les malades mentaux au régiment, par le Dr HAURY, médecin-major de 1re classe. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 376 p., Br. 5 fr. (*Masson et Cie*, édit. à Paris).

Travaux sur la nouvelle bactériologie de la tuberculose dans ses rapports avec l'hygiène et la thérapeutique spécifiques de cette maladie, par Y. FERRAN, 1913. 1 vol. gr. in 8, de 180 pages, Br. (Imprimerie « *La Renaiscensa* » Barcelone).

La scoliose et son traitement, par le Dr GABRIEL BIDOU (de Grenoble). Préface du Pr DURET, 1913, 1 vol. in-12. Br. de 240 p. avec figures, 6 francs. (*A. Maloine*, à Paris).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — La liste des internes et externes provisoires admis après le concours de 1912, que nous avons publiée, vient d'être complétée par l'adjonction de onze noveaux internes provisoires, dont voici les noms.

MM. Bonnard, Chevalley, Errard, Guieste, Kahn (Georges), Langle, Lévesque, Mulet (Louis), Parcheminy, Richon, Turnesco.

Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux. — Un concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux aura lieu le lundi 7 avril à midi dans la salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints Pères.

Les candidats sont admis à se faire inscrire au service du personnel de l'administration, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 15 heures, du lundi 3 mars, au mercredi 19 mars inclus.

Concours de médecin adjoint au dispensaire de salubrité. — Un concours aura lieu le 7 avril prochain, à la Préfecture de police, pour l'admission successive à cinq emplois de médecin adjoint au dispensaire de salubrité.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront se faire inscrire à la Préfecture de police (service du personnel), où tous renseignements utiles leur seront donnés.

Le registre d'inscription, ouvert dès à présent, sera définitivement clos le samedi 15 mars, à 4 heures.

Bourses à la Faculté de médecine de Paris. — D'accord avec M. le doyen de la Faculté de médecine, le conseil municipal de Paris vient d'accorder une demi-bourse de 500 francs, pour l'année scolaire 1912-1913, à chacun des élèves de la Faculté de médecine de Paris désignés ci-après :

MM. Laurent, Carrière, Ruppe, Lefort, Le Cocq, Charpy, Vrigny, Martin, Boutonnet et Ordioni.

Concours de médecins de l'Assistance médicale à domicile à Paris. — Un concours pour la nomination à 12 places de médecin de l'Assistance médicale à domicile aura lieu le mardi 13 mai, à midi, dans la salle des concours de l'administration de l'assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures, du mardi 1er avril au samedi 26 avril inclusivement.

Les médecins préposés au service de l'Assistance médicale sont nommés pour 3 ans.

Hôpitaux de Libourne. — Un concours pour deux places d'internes titulaires aura lieu le 14 mars à Bordeaux à l'hôpital Saint-André à 8 heures du matin.

Les candidats doivent s'inscrire au bureau du contrôleur général de l'hôpital Saint-André huit jours avant le concours, c'est-à-dire au plus tard le 5 mars.

Les internes nommés entreront en fonctions huit jours après le concours pour une durée de trois ans.

Hôpitaux de Nantes. — Un concours pour une place de chirurgien suppléant des hôpitaux de Nantes sera ouvert à l'Hôtel-Dieu le lundi 23 juin 1913. Le concours n'aura lieu que s'il se présente au moins deux candidats. Les candidats doivent se faire inscrire au plus tard le 7 juin au secrétariat des hôpitaux de Nantes.

Académie de médecine. — MM. les Drs Bazy, Hartmann, Picqué, Routier, Tuffier sont candidats à la place déclarée vacante dans la section de Pathologie chirurgicale.

L'Académie a procédé dans sa dernière séance à l'élection de deux correspondants nationaux pour la section de médecine.

La section compétente avait classé les candidats dans l'ordre suivant :

En première ligne : M. Carrel (de Lyon), actuellement à New-York, à l'institut Rockefeller.

En deuxième ligne : M. Simond (de Constantinople).

En troisième ligne : MM. Arnozan (de Bordeaux) ; Brault (d'Alger) ; Hédon (de Montpellier) et Matignon (de Bordeaux).

Au premier tour de scrutin, M. Carrel a été déclaré élu à la presque unanimité des suffrages (50 sur 59 votants).

Le Dr Arnozan, professeur tour à tour de thérapeutique et de clinique médicale à la Faculté de médecine de Bordeaux, a été nommé, au deuxième tour, à la deuxième place de correspondant, par 45 voix contre 23 à M. Simond, directeur de l'Institut impérial de bactérioloige à Constantinople.

École d'application du service de santé colonial. — L'école d'application du service de santé colonial, qui assure aux médecins coloniaux un enseignement spécial et qui est pour eux ce qu'est le Val-de-Grâce pour les médecins de l'armée métropolitaine, a pris une importance considérable. En outre, l'hôpital militaire de Marseille reçoit les soldats coloniaux rapatriés ; leur nombre est devenu beaucoup plus grand depuis l'occupation du Maroc. Le ministre de la guerre vient donc de décider que les salles coloniales de l'hôpital militaire de l'école d'application de Marseille seront inspectées annuellement par un médecin inspecteur général ou un médecin inspecteur des troupes coloniales.

Il est vraisemblable que les rapports auxquels donneront lieu ces inspections aboutiront à une réorganisation du service de santé militaire à Marseille.

Faculté de médecine de Nancy. — M. Vintemberger a été délégué, à partir du 1er janvier 1913, et jusqu'à la fin de l'année scolaire, dans les fonctions de préparateur des cours et des collections d'anatomie.

M. Gadel a été nommé préparateur de radiologie, en remplacement de M. Hamant.

Le conseil de la Faculté a présenté, pour la chaire de pathologie générale interne, en première ligne, M. Étienne, agrégé libre, en deuxième ligne, M. Zilgien, agrégé libre, en troisième ligne, M. Louis Spillmann, agrégé libre.

Écoles de médecine. — TOURS. — M. Villedieu, suppléant des chaires de physique et de chimie est chargé, pendant l'année scolaire 1912-1913, des fonctions de chef des travaux pratiques de physique et de chimie. M. Villedieu, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé en outre, pour l'année scolaire 1912-1913, d'un cours de chimie et toxicologie.

BESANÇON. — M. Hyenne, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 12 janvier 1913.

Bureau d'hygiène de Toulouse. — Le directeur du bureau d'hygiène de la ville de Toulouse étant admis à faire valoir ses droits à la retraite, son emploi va dans quelques jours être déclaré vacant conformément à la circulaire du 23 mars 1906.

Le traitement attribué au directeur est de 7000 francs.

Asiles d'aliénés de la Seine. — Sont nommés internes titulaires en pharmacie des Asiles d'aliénés de la Seine, MM. Daniel, Dufraisse, Hubert, Le Brazidec, Rignauld.

Concours pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens. — Ce concours s'ouvrira le 2 mai 1913, à neuf heures du matin à la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts, à Paris.

Fièvres Éruptives

Par M. AUCHÉ, H. SURMONT,
L. GALLIARD, R. WURTZ, E. APERT,
A. NETTER, L. THOINOT

6e *tirage*, 1912, 1 vol. in-8 de 298 pages avec 16 figures noires et coloriées. Broché. **5** fr. ; Cartonné. **6** fr. **50**

(Nouveau Traité de Médecine et de Thérapeutique)

RÉGIMES ALIMENTAIRES

Par le Dr Marcel LABBÉ
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris

1910. 1 vol. in-8 de 584 pages avec 41 figures.
Cartonné.................................. 12 fr.

RELIURE PARIS MÉDICAL

Nous avons fait établir, sur la demande de nombreux abonnés, une reliure mobile pour conserver les numéros de *Paris Médical* au fur et à mesure de la publication. Cette reliure, d'un *modèle très pratique et très simple*, est à la disposition des abonnés au prix de **Trois francs cinquante centimes** (*envoi franco pour la France*).

(Pour l'Étranger, joindre le prix d'un colis postal 3 kilos).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Les épreuves comprendront :

Une question écrite sur un sujet d'anatomie et de pathologie oculaires ; une épreuve clinique portant sur deux malades d'ophtalmologie ; une épreuve de médecine opératoire ou d'anatomie pathologique spéciales.

Les candidats devront se faire inscrire quinze jours au moins avant l'ouverture du concours au secrétariat des hospices d'Amiens en envoyant leur acte de naissance et leur diplôme du docteur.

Pour tous autres renseignements s'adresser au secrétariat des hospices, 127, rue de Beauvais, à *Amiens.*

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir la promotion de M. le Pr Widal, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, dans la Légion d'honneur. Il est promu commandeur. Nous le prions d'agréer nos bien vives et bien sincères félicitations.

Chevaliers. — Sont nommés chevaliers : MM. Lefebvre, membre de la commission consultative de l'hospice national des Quinze-Vingts ; M. le Dr Alexis Carrel, chef du service de médecine expérimentale à l'Institut Rockfeller ; M. le Dr Merle ; M. le Dr Gabriel Delamare, médecin sanitaire de France à Constantinople ; M. le Dr De Lacombe, chirurgien de l'hôpital français de Constantinople ; M. le Dr Fumey, médecin de l'hôpital français de Tanger.

Le Dr Aug. Broca a été victime d'un accident de cheval au Bois. — Le Dr Auguste Broca a été victime d'un accident de cheval au Bois, mais fort heureusement sa vie n'est pas en danger, il a eu des contusions légères, son état est satisfaisant. Le cheval a été tué dans l'accident.

Le Dr Bérillon a failli être victime d'une folle. — Une ancienne internée a tiré deux coups de revolver sur notre confrère qui fort heureusement en a été quitte pour la peur et pour quelques éraflures.

Université de Lausanne. — M. le Dr Roud, professeur extraordinaire d'anatomie normale, est nommé professeur ordinaire ; M. le Dr Beitzki, professeur extraordinaire d'anatomie pathologique, est nommé professeur ordinaire.

Excursions psychologiques à la maison de santé pour animaux du château de Bel-Air, à Rueil. — Ces excursions sont organisées par M. Lépinay. S'adresser à l'Ecole de Psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts.

Société des chirurgiens de Paris. — BUREAU DE 1913. — Président, M. Eug. Delaunay ; vice-président, M. Ozenne ; secrétaire général, M. H. Judet ; secrétaire général adjoint, M. R. Loéwy, secrétaires des séances, MM. Iselin et Léo ; trésorier ; M. H. Brodier ; trésorier-adjoint, M. Lance ; archiviste, M. Monnier.

Institut international de physique. — Créé pour trente ans et doté de un million par les soins de MM. Solvay à Bruxelles, cet institut consacré aux recherches physiques siège aux instituts du Parc Léopold. Son comité est composé des Professeurs Heger, Tassel, Verschaffelt, Goldschmidt, de Bruxelles, Lorentz de Haarlem ; Mme Curie et M. Brillouin de Paris ; M. Nerst et E. Narburg de Berlin ; Rutherford de Manchester et Knudsen de Copenhague.

Les demandes de subsides pour recherches sur la chimie et la physico-chimie doivent être adressées à M. Lorentz, à Haarlem.

Assistance médicale de l'Indo-Chine. — Un examen pour l'admission à l'emploi de médecin stagiaire de l'assistance médicale en Indo-Chine s'ouvrira à Paris, le mardi 8 avril.

Les candidats doivent se faire inscrire au ministère des colonies (direction du personnel) avant le samedi 1er mars au soir.

Don à l'Association des médecins de la Gironde. — Le nouveau doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, M. le Pr Sigalas vient de faire don de 500 francs à l'association des médecins de la Gironde ainsi qu'à la société de secours mutuels des pharmaciens de la Gironde. C'est un acte de délicate générosité que ce don de joyeux avènement.

Cercle des Médecins de Nice. — Le Cercle des Médecins de Nice (Place Sasserno, Villa Belge, téléph. 14-16) est un modèle du genre et rend des services précieux à tous les Confrères de la région. Il comprend des salles de réunion, d'escrime, d'hydrothérapie, une salle de lecture avec bibliothèque abonnée à une centaine de publications médicales, artistiques ou littéraires françaises et étrangères.

Les médecins français et étrangers de passage à Nice sont invités par leurs Confrères niçois à fréquenter le Cercle à titre gracieux.

Mérite agricole. — Sont promus ou nommés dans l'ordre du mérite agricole :

Au grade d'officier. — MM. les Drs Barbier et Beulaygue (de Paris), Trapenard (de Champs).

Au grade de chevalier. — MM. les Drs Arloing (de Lyon), Batailler (de Cette), Biais (de Limoges), Bonnet (de Romans), Bourganel, Bourgeois, Cohen et Deschamps (de Paris), Galinier (de Castres), Gentil (de Thonon), Houdoux (de Château-du-Loir), Lemaire, Meyer, Poizat de Gérente, Reddon (de Paris), Remlinger (de Tanger), Thibaut (de Saint-Flavier), Wormser (de Paris).

Médailles d'honneur des épidémies. — *Témoignage spécial.* — M. le Dr Vullien (à Tunis).

Médaille d'or. — M. le Dr Rebout (Henry).

Médaille de vermeil. — M. le Dr Gallas (Marie), M. Bienasi, interne au lazaret de la Rabta.

Médailles d'argent. — MM. les Drs Amigues (Etienne), Kerneis (Jérôme), Ringenbach (Joseph), Girardeau (Jules).

Médailles de bronze. — MM. les Drs Hostabrich (Max), Minvielle, Poirson (Henri), Normand (Henri), Provotelle (Paul), M. Fraudet, interne à la Rabta, Mlles Burky et Rochelle, infirmières à la Rabta, Mlle Seuget, surveillante à la Rabta, M. Restout, infirmier à Ferryville, M. Farhat Radhy, étudiant en médecine à Paris.

Mentions honorables. — MM. les Drs Lévy (Emilio), Ortona (César), Bouquet (Henri), Comte (Victor), Foulquier (Ediste), Tomasini (Jean) Massal, Nadal (Faust).

M. Bakha el Kamel et M. Mohamed bou Reguiba, auxiliaires médicaux de l'hôpital de Sadiki.

Société centrale de l'Association générale des médecins de France. — LEGS. — Le Dr Decori, sociétaire, décédé le 21 janvier 1913, lègue à la société une somme de 500 francs dont le revenu servira à perpétuer sa cotisation.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ET DE RETRAITES POUR FEMMES ET ENFANTS DE MÉDECINS. — Suivant les renseignements fournis par le Dr A. Watelet, le nombre des adhésions s'élève actuellement à 50. Les statuts sont soumis à l'approbation ministérielle et une assemblée générale sera prochainement convoquée.

Les dimanches du praticien. — A 17 h., rue de Tocqueville, 17.

Dimanche, 23 février. — Confé-

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

rence de M. Comandon, sur le rôle du cinématographe dans l'enseignement de la Biologie.

Dimanche 2 mars. — M. Ch. Roux. Examen extérieur de l'abdomen, sa valeur séméiologique.

Dimanche 9 mars. — M. Laboulais. L'exploration radiologique de l'estomac.

Dimanche 6 avril. — M. Goiffon. La coprologie clinique ; les données essentielles.

Dimanche 13 avril. — M. Friedel. La rectoscopie.

Dimanche 20 avril. — M. Savignac. Le diagnostic moderne du cancer de l'estomac.

Concours. — Prix du 2e Congrès international de Médecine des accidents du travail (Rome 1909). — Le Comité exécutif du deuxième Congrès International de médecine des accidents du travail institua sur le solde actif de la gestion financière du Congrès deux prix de 1000 francs.

Aucun mémoire n'étant parvenu sur le sujet :

Adaptation fonctionnelle des membres traumatisés et son évaluation, le concours sera renouvelé exclusivement pour le sujet sus-dit et aux conditions suivantes :

Les mémoires devront être originaux, rédigés en langue italienne ou en langue française, imprimés ou dactylographiés. On en enverra trois exemplaires à l'Institut de Médecine Légale de la R. Université de Rome, Isola Tiberina. — Le dernier délai pour cet envoi est le 31 *janvier* 1914.

Chaque mémoire devra être contresigné au moyen d'une devise. La devise devra être répétée sur une enveloppe fermée et cachetée, contenant, sur une feuille de papier, le nom et l'adresse du concurrent.

L'enveloppe contenant le nom du lauréat du concours sera ouverte en public.

Après l'attribution du prix les mémoires seront rendus à leurs auteurs. Le prix sera indivisible.

Chef du service sanitaire du canton de Vaud. — M. le Dr Delay est nommé chef de ce service en remplacement de M. le Dr Morax, décédé.

Une grève générale de pharmaciens. — Toutes les pharmacies et drogueries de la République Argentine sont fermées. Cette décision vient d'être adoptée, à la suite de l'intransigeance du gouvernement qui veut appliquer sans modifications une nouvelle loi frappant d'un impôt les spécifiques et les parfums que les intéressés considèrent comme trop onéreux.

Tous les coiffeurs et d'autres commerçants en grand nombre ont adhéré à ce mouvement et ont décidé de ne pas vendre de parfums.

Les autorités sanitaires ont pris les mesures nécessaires pour assurer la distribution des médicaments.

Voyage d'études en Espagne-Portugal. — L'Association internationale de perfectionnement scientifique et d'enseignement médical complémentaire, patronnée par le gouvernement français, organise à l'occasion des vacances de Pâques 1913 un voyage en Espagne et Portugal. (Si tous les participants se mettent d'accord on organisera une excursion supplémentaire à Tanger.)

Demander le programme détaillé au siège de l'association, 12, rue François-Millet, Paris XVIe.

Annales belges de stomatologie. — L'Institut nouveau créé par les Drs Allard, Berger, Deminna, Fauconnier, E. Henrard, Hœbaers, Lecomte, Polet et Yerna, pour l'enseignement de la stomatologie en Belgique, vient de publier le premier numéro de ses Annales. Administration : rue de Ruysbrœck, 78, à Bruxelles.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Un rappel de médaille d'or a été décerné à M. le Dr Durodié.

XXXe congrès allemand de médecine interne. — Ce congrès aura lieu à Wiesbaden du 15 au 18 avril 1913.

Question à l'ordre du jour : Nature et traitement de la fièvre.

Mariages. — M. le Dr Auburtin, ancien interne des hôpitaux, et Mlle Germaine Follet-Boulet. — M. le Dr Jean Lepape, médecin major des troupes coloniales et Mlle Simonne Dubedout. — M. le Dr Charles Aubertin, médecin des hôpitaux de Paris et Mlle Odette Delagenière, fille du chirurgien du Mans. — M. le Dr Frédéric Lefebvre (de Rosendael) et Mlle Lucienne Lamand (d'Haspres). — Mlle Ferdinande Vandamme, fille du Dr Vandamme (d'Aniche) a épousé M. Jean Delpast, ingénieur.

Nécrologie. — Le Dr Pentot, médecin major de 2e classe tué accidentellement au Maroc. — Le médecin principal en retraite Gorsse. — M. Nemours-Herbault, beau-père de M. le Dr Tuffier, beau-frère du Pr Félix Guyon. — Le Dr Lafforgue, médecin-major de 1re classe au 115e régiment d'infanterie, mort des suites d'une piqûre anatomique contractée en soignant un soldat atteint de maladie infectieuse ; il meurt victime du devoir professionnel. — Le Dr Benoit (de Royan). — Le Dr Lortat-Jacob, médecin principal de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur. — Le Dr Vanderheyde, de Dixmude qui allait fêter son cinquantenaire professionnel. — Le Dr Cornil, oculiste à Liège. — Le Dr Dewaet à Perwez (Brabant) — Le Dr Berlengee à Steenhuyze après 45 ans de pratique. — Le Dr Don Manuel C. Araujo, président de la République de Salvador, qui vient d'être assassiné à San Salvador. Il dirigea pendant plusieurs années le service des maladies des voies urinaires à l'hôpital Rosales de San Salvador. — Le Dr Patoir, professeur à la Faculté de médecine de Lille. — Le Dr Auguste Isaac, ancien député de la Guadeloupe. — Mme Potel sœur du Pr Charmeil (de Lille). — Mme Ledoux, tante du Pr Carrière (de Lille), Condamy (La Rochelle), et Chevalier (Loudun). — Mme Léon Labbé, femme du Dr Léon Labbé, membre de l'Institut. — Le Dr Francis Potier (de Paris).

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 24 février au 1er mars 1913.

Lundi 24, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Douleurs, dyspnée, œdèmes. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 25, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr **Villaret.** Séméiologie nerveuse : Convulsions, spasmes. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Kinésithérapie dans les affections des voies digestives et respiratoires.

Mercredi 26, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les albuminuries. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur Gilbert. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de l'ulcus stomacal).

Jeudi 27, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : Complications des Otites.

Vendredi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Diagnostic de la syphilis.

Samedi 1er, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : La leucémie lymphogène et la leucémie myélogène.

Gynécologie. — COURS DE PERFECTIONNEMENT. (Clinique gynécologique de l'hôpital Broca. Service de M. le professeur **Pozzi**). — M. le Dr **G. Rouhier,** chef de clinique, fera un cours de perfectionnement à la Clinique gynécologique (hôpital Broca), à partir du *26 février.* Les leçons auront lieu tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, à cinq heures du soir. Le cours sera complet en douze leçons.

Le droit à verser est de 50 francs.

Seront admis les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants titulaires de seize inscriptions, sur la présentation de la quittance de versement. — Les bulletins de versement seront délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à trois heures.

Diagnostic biologique appliqué à la clinique. — M. **Gougerot**, agrégé, et M. **Abrami** commenceront une série de quinze démonstrations et exercices pratiques le *mercredi 26 Février* à 15 h. 30, au Laboratoire d'Anatomie Pathologique et de Bactériologie de l'École Pratique (1er étage, porte à gauche), et les continueront aux mêmes heures, les lundis, jeudis, vendredis et samedis suivants.

Programme : Les Sérodiagnostics : agglutination de Widal. — Les réactions de fixation : Réaction de Wassermann. Diagnostic biologique des pleurésies et des ascites, des méningites (cytodiagnostics). — Ictères hémolytiques et hémolysines. — Insuffisance hépatique. — Examen des crachats. — Examen du suc gastrique. — Vaccins de Wright et opsonines. — Fonctions rénales : Cytodiagnostic, urémie, chlorurémie, cryoscopie, perméabilité rénale, albumines, peptones, hématuries. — Azotémie. — Glycosuries.

Le droit à verser pour cette série est de 60 francs.

Hôpital Lariboisière (service Civiale). — M. le Dr **Marion,** professeur agrégé chef de service, commencera le *4 mars* un cours complet d'urologie.

Les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures visite dans les salles avec examen des entrants et leçons au lit des malades. Les mardis et samedis à 10 h. 1/2 opérations à l'amphithéâtre Civiale. Les mardis à 9 h. 1/2, leçon de pathologie urinaire. Les samedis à 9 h. 1/2, leçon de technique opératoire. Les jeudis à 9 heures salle de cystoscopie.

Cystoscopie suivie des opérations endo-vésicales. Tous les matins à 9 heures à la salle de consultation: Examen et traitement des malades externes par M. le Dr **Eliot**, assistant du service.

Leçons de bactériologie et de chimie urinaires, avec travaux pratiques par M. **Aureille.**

Conférences d'ophtalmologie. — Le Dr **Grelault**, chef de clinique des Quinze-Vingts, fera à sa clinique, 18, rue Dauphine, le mardi de 10 heures à 11 heures des conférences d'ophtalmologie à l'usage des praticiens, avec présentation de malades et opérations.

Hôpital des Enfants-Malades. — M. le Dr **Broca** recommencera le *mercredi 5 Mars* à 11 heures du matin ses leçons cliniques (avec projections) sur les maladies chirurgicales des enfants.

Laboratoire d'hygiène. — Sous la direction de M. **Macaigne,** agrégé, un cours qui comprendra 20 leçons sera fait à partir du *Mardi 8 avril* et portera sur les travaux pratiques de bactériologie avec applications à l'hygiène).

Pour renseignements s'adresser au Laboratoire.

Hôpital Beaujon (Service de M. le professeur **Albert Robin**). — Le *jeudi 6 mars*, à 10 heures, dans l'amphithéâtre de la Faculté, M. **A. Trillat,** de l'Institut Pasteur, fera une conférence sur : *l'adaptation de la théorie miasmatique aux idées pastoriennes ; de l'influence des émanations telluriques et organiques sur le développement des germes ; applications de ces notions à l'hygiène et à la thérapeutique.*

Hôpital Beaujon. — Samedi 22 Février, à 10 heures, au Pavillon Lannelongue, dans le service de M. le Dr Pierre Bazy, M. le Dr HENRI DOMINICI fera une conférence sur « Les Applications médicales du radium. »

MEMENTO DE LA QUINZAINE

23 Février. — A 14 heures, au conservatoire des Arts et Métiers, conférence publique de M. Puiseux, astronome à l'observatoire : « Réactions des planètes sur le soleil. »

23 Février. — A 16 heures, grand amphithéâtre de la faculté de médecine, M. le Dr Pietkiewicz : La mastication ; son utilité. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

24 Février. — Ouverture du concours de médecin des hôpitaux de Paris à la salle des Concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

25 Février. — A la Faculté de Médecine de Paris, clôture du registre de consignation en vue du premier examen de doctorat.

25 Février. — A 14 heures, dans la salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères, à Paris, répartition des externes de 1re année.

28 Février. — Au secrétariat de la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour les exercices pratiques réglementaires de médecine opératoire, exercices obligatoires pour les élèves de 3e année.

28 Février. — A 21 heures, à la Sorbonne, Conférences de la Société des Amis de l'Université, M. A. Gautier : Quelques erreurs et préjugés de l'alimentation.

28 Février. — A 14 heures, au conservatoire des Arts et Métiers conférence publique de M. Puiseux, astronome à l'observatoire : « Réactions des planètes sur le soleil. »

1er Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris (S'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria. Service du Personnel, de 10 h. à 15 h.)

1er Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris. (S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, à Paris. Service du personnel de 10 h. à 15 h.)

2 Mars. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville. « Les dimanches du praticien ». Examen extérieur de l'abdomen, sa valeur séméiologique.

2 Mars. — A 16 h. : grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. Léon Lindet : Lait, beurre, fromages. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation, 49, rue des Saints-Pères.

3 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours supplémentaire de l'externat des hôpitaux de Marseille.

3 Mars. — A 10 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux, ouverture du concours de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

3 Mars. — Ouverture du concours de l'Internat de l'asile national des convalescents, à St-Maurice (Seine).

6 Mars. — Deuxième série des cours d'instruction pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale (du 5 au 15 mars inclus).

8 Mars. — A 20 heures 1/2, Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mardi 26 février, à une heure. — M. LIBERGE. Traitement des spina ventosa par les rayons de Röntgen (MM. Marfan, président ; Legueu, Pierre Duval et Zimmern.) — M. CALLOUST. Kystes hématiques de la rate. (MM. Legueu, président ; Marfan, Pierre Duval et Zimmern.)

Samedi 1er mars, à une heure. — M. LAPLUME. Alimentation de la ville de Saint-Brieuc en eau potable (Distribution publique). (MM. Chantemesse, président ; Gilbert, Widal et Richaud.) — M. BRAILLON. Contribution à l'étude des injections hypodermiques purgatives. (MM. Gilbert, président ; Chantemesse, Widal et Richaud.) — M. LEGOUT. Contribution à l'étude de l'aortite abdominale. (MM. Widal, président ; Chantemesse, Gilbert et Richaud.) — M. BASSIM. Complications broncho-pulmonaires consécutives à l'adénoïdectomie et à l'amygdolectomie. (MM. Pozzi, président ; Bar, Ribemont-Dessaignes et Okinczyc.) — M. LAURENT. Rapports entre le poids du placenta et le poids du fœtus. (Statistiques de la clinique Tarnier). (MM. Bar, président ; Pozzi, Ribemont-Dessaignes et Okinczyc.) — M. MARTIN. Contribution à l'étude des lois de la formation des sexes. (MM. Ribemont-Dessaignes, président ; Pozzi, Bar et Okinczyc.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES INJECTIONS ANTÉ-OPÉRATOIRES DE PANTOPON

Par MM. les docteurs TOURNEUX et GINESTY

(Travail de la clinique de M. le Professeur **MERIEL**, de Toulouse)

Province médicale, 11 janvier 1913

A l'exemple de M. Leriche, de Lyon, de M. de Rouville, de Montpellier, M. le professeur Meriel emploie, dans sa Clinique Chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, de Toulouse, le pantopon en injections anté-opératoires, avec toute satisfaction : remarquons tout de suite qu'avec le chloroforme, les effets sont moins frappants ; mais avec l'éther, les résultats sont tout à fait excellents.

« Lorsque l'éther était donné avec le masque de Chalot, la période initiale d'angoisse, cette sensation d'étouffement qu'ont habituellement les malades, était considérablement diminuée ; la période d'excitation était très réduite et la résolution musculaire obtenue très rapidement. — La respiration était calme et profonde, le pouls fort, régulier, bien frappé. La dose d'anesthésique était considérablement diminuée et parfois les deux doses massives initiales de 25 grammes suffisaient pour une opération de peu de durée.

Mais c'est surtout avec l'éther donné goutte à goutte que l'injection anté-opératoire de Pantopon nous a donné les meilleurs résultats. La période d'excitation était tellement diminuée que, la plupart du temps, on pouvait la considérer comme totalement supprimée ; l'anesthésie complète était obtenue au bout de cinq à dix minutes et il nous est même arrivé d'obtenir, chez certains sujets, une anesthésie complète en trois minutes et cela sans aucune secousse musculaire, sans que le malade cherchât à se défendre. Dans ces derniers cas, la quantité d'anesthésique employée était extrêmement réduite et il suffisait de 30 grammes d'éther environ pour obtenir l'anesthésie complète pendant une demi-heure De plus, avantage très appréciable de cette dernière méthode, les malades une fois rapportés dans leur lit se réveillaient très facilement, rapidement et sans souffrances, nous n'avons jamais noté d'accidents sérieux ; tout au plus avons-nous observé une légère paresse vésicale.

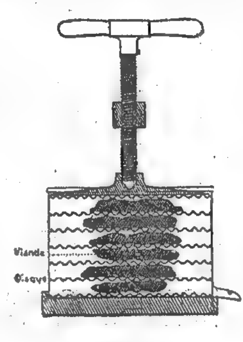
Nous avons également combiné le Pantopon avec l'anesthésie locale ; l'anesthésique employé était une solution de stovaïne à 1 %. — Les résultats ont été également bons. La perte de la sensibilité était ainsi obtenue plus rapidement et de façon plus complète que d'ordinaire ».

De cette courte étude, on peut conclure avec les auteurs, que par ses multiples proprietés : action antispasmodique, influence sur le tonus cardiaque, action analgésique et anesthésique, action sur les sécrétions bronchiques, etc.... le Pantopon est un adjuvant des plus utiles pour le chirurgien.

VALEUR DES SUCS DE VIANDE

Il est aujourd'hui prouvé que c'est à l'état naissant, c'est-à-dire au moment de son extraction à froid, que le suc de la viande crue possède son maximum d'efficacité.

Le Dr J. de Rey Pailhade, correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris, a démontré que l'albumine vivante du muscle (philothion) est détruite par l'oxygène libre et se décompose à la longue.



C'est ce qui explique, d'après lui, l'absence de cet élément vivant dans les sucs de viande conservés.

Le dispositif breveté de la Presse A. Petit, figuré ci-contre, permet d'extraire extemporanément à froid, sans effort et sans perte, un suc rosé limpide qui représente presque du muscle vivant.

1912-1913. — N° 13 **SOMMAIRE** **1er Mars 1913**

G. MILIAN. — La syphiligraphie en 1913 (*revue annuelle*)........ 301
SABOURAUD. — Les streptococcies épidermiques........ 313
L. SPILLMANN, THIRY, BENECH. — La gangrène spontanée des organes génitaux chez l'homme et chez la femme.... 319
CARLE. — Essai de prophylaxie antivénérienne........ 328
BALINA. — Remarques sur les dermopathies de quelques Etats sud-américains........ 332
BODIN. — Traitement des phtiriases........ 333
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Nouvelles recherches sur le parasite de la syphilis. — L'endocardite lente à streptocoques. — Etude sur la syphilis post-conceptionnelle et l'hérédité syphilitique. — Tentatives pour rendre les lapins porteurs de bacilles typhiques et pour les guérir. — Septicémie pyocyanique........ 336
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie........ 338
Libres propos : Les taudis et la tuberculose, par le Dr PIERRE LEREBOULLET........ III
Chronique : La lèpre dans les Alpes-Maritimes, par le Dr G. MILIAN........ V à XIX
Plaquettes médicales : La médaille du docteur Feulard........ XXI
Variétés : Les cloches guérisseuses, par le Dr MOUSSON-LANAUZE........ XXIII
Médecine et Poésie : Hymne au 606, par GEO HERMÈS........ XXIII
La médecine d'autrefois : Vieilles idées sur la grosse vérole, par le Dr ROSHEM........ XXV à XXXI
Hygiène pratique : Propagation des maladies contagieuses, par Mme MOLL-WEISS........ XXXIII
La médecine au Palais : La responsabilité des médecins ; La pose des appareils en plâtre et leur maintien, par Adrien PEYTEL........ XXXIV
La médecine humoristique, dessin original, par K. WAGNER........ XXXIX
La médecine dans l'art : La consultation du médecin de village, par LASCH........ XLIII
Diététique. — Formules thérapeutiques........ XLV
Revue de la Presse française et de la Presse étrangère........ XLVII à XLIX
Intérêts professionnels : Protection de la santé publique et déclaration des maladies contagieuses..... LI à LIX
Chronique des livres........ LIX
Curiosités........ LXI
Nouvelles. — La vie médicale........ LXIII à LXVII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris........ LXIX
Thérapeutique pratique........ LXXII
Postes vacants........ LXXII

Un article des Drs Jeanselme et Vernes, sur le Traitement de la syphilis jeune par le Salvarsan, paraîtra le 22 mars.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, 280 *boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 4 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé. 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hél os A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

LIBRES PROPOS

LES TAUDIS ET LA TUBERCULOSE

La discussion qui se poursuit encore à l'Académie sur la déclaration obligatoire de la tuberculose, les protestations énergiques des syndicats médicaux, des articles nombreux parus de divers côtés ont montré jusqu'à l'évidence à quels obstacles d'application se heurterait toute tentative de législation nouvelle imposant au médecin la déclaration. Ce n'est pas dans cette voie qu'il faut chercher le remède au fléau tuberculeux.

Est-ce à dire qu'il faille, comme on l'a maintes fois répété au cours de ces discussions, chercher d'abord et avant tout à obtenir des mesures énergiques contre l'alcoolisme? Maintes fois j'ai ici même insisté sur la gravité du péril alcoolique ; toute mesure susceptible de l'atteindre serait saluée avec joie par le corps médical. Mais, M. Linossier le rappelait récemment avec humour, le Parlement sera longtemps encore, par la faute de l'esprit public et de l'organisation même de nos institutions, désarmé contre ce qu'on a justement appelé la « bistrocratie ». Ajourner la lutte antituberculeuse jusqu'au moment où une action sérieuse sera tentée contre l'alcoolisme, c'est presque certainement ajourner indéfiniment toute amélioration de la situation actuelle.

Il est en revanche une des causes les plus évidentes de la tuberculose (et indirectement de l'alcoolisme) contre laquelle dès maintenant on peut lutter efficacement. C'est le logis ouvrier insalubre et surpeuplé, c'est le taudis. Voici plusieurs mois que, par étapes successives, on a vu se préciser les progrès de cette lutte qui vient d'aboutir le 25 décembre dernier, à la promulgation d'une nouvelle loi sur les habitations à bon marché.

Tous ceux qui ont pénétré dans les maisons ouvrières parisiennes savent malheureusement trop bien quels repaires de microbes elles constituent. Ce qui est surprenant, ce n'est hélas ! pas de voir la tuberculose y faire tant de ravages, c'est bien au contraire de constater que la population parisienne résiste en partie aux déplorables conditions d'hygiène dans lesquelles elle est forcée de vivre. Et il est triste de penser que, comme le montrent les suggestives statistiques de M. Juillerat, de tels foyers de maladie rapportent (à surface égale) plus à leurs propriétaires que la plupart des maisons des quartiers aisés. L'exploitation du petit loyer ouvrier surprend péniblement, lors que l'on voit ce que sont les taudis sans lumière et sans air où s'entassent les familles ouvrières.

Aussi faut-il savoir gré à tous ceux qui, depuis de longues années, luttent pour obtenir une réforme légale de cette situation. Les enquêtes de M. Juillerat sur le casier sanitaire des maisons, dont *Paris Médical* l'an dernier a publié les résultats tristement éloquents, ont montré combien serait utile une loi sur l'expropriation pour cause d'insalubrité publique, abattant les maisons maudites, dispersant les foyers de tuberculose. Cette loi à laquelle s'opposent les partisans encore trop nombreux de la non intervention de l'État en ces matières est, si je ne me trompe, déjà adoptée par la Chambre et le sera bientôt par le Sénat. Mais, à côté d'elle, celle qui facilite la construction des habitations ouvrières concourt au même résultat. Que l'on offre à l'ouvrier une habitation saine et relativement économique où il puisse loger ses enfants et où l'air et la lumière pénètrent largement, il la préférera vite au taudis qu'il occupe et qu'il paie un prix toujours excessif ; mais pour cela, il faut construire et de telles constructions coûtent cher. L'initiative privée avait fait beaucoup dans ce sens. La loi du 25 décembre coordonnant les efforts, faisant intervenir les municipalités (et celle de La Rochelle vient, l'une des premières, de donner hardiment l'exemple) aura, il faut l'espérer, d'importants résultats.

M. Léon Bourgeois, alors ministre du travail, a contribué largement à la faire adopter. Dès le 5 juin dernier, il en résumait clairement les dispositions principales et, tout en ne dissimulant pas les difficultés d'application auxquelles pouvait se heurter la loi, il affirmait la nécessité d'arriver à une solution améliorant vraiment « l'habitation ouvrière qui apparaît de plus en plus comme le centre de toutes les questions sociales. » Grâce à ses efforts, à ceux de M. Siegfried, de M. Paul Strauss et surtout de M. Ribot dont l'intervention éloquente au Sénat a eu un juste retentissement, la loi a été définitivement votée et promulguée. Sans doute on parle déjà de la remanier ; il n'en est pas moins vrai que, si les municipalités entrent bien dans l'esprit de la loi, un grand pas aura été fait vers l'amélioration du logis ouvrier et la disparition du taudis. Selon M. Bertillon, il n'y aurait pas moins de 15.000 familles parisiennes composées de plus de cinq personnes, logées de façon déplorable au point de vue de la salubrité ! Que les habitations à bon marché en recueillent une bonne partie et la morbidité parisienne par tuberculose en sera certainement très diminuée.

Ce simple exemple montre combien l'action législative est susceptible de s'exercer dans ce sens. La guerre au taudis, la lutte contre le logis surpeuplé frappe l'esprit public et le Parlement s'y associe volontiers ; toute amélioration du logis ouvrier diminue d'ailleurs en même temps l'alcoolisme car, si le père va au cabaret, c'est trop souvent parce que son foyer insalubre et obscur ne peut le retenir. Les médecins doivent donc s'associer énergiquement à cette lutte et, tout en continuant à demander des mesures contre l'alcoolisme placer avant celles-ci, comme plus immédiatement réalisables, celles qui visent l'amélioration de l'habitation ouvrière ; ils n'en seront que mieux écoutés lorsqu'ils protesteront contre la déclaration obligatoire et les mesures vexatoires qu'elle entraînerait.

P. LEREBOULLET.

CHRONIQUE

LA LÈPRE DANS LES ALPES-MARITIMES

Par le Dr MILIAN

Médecin des hôpitaux de Paris

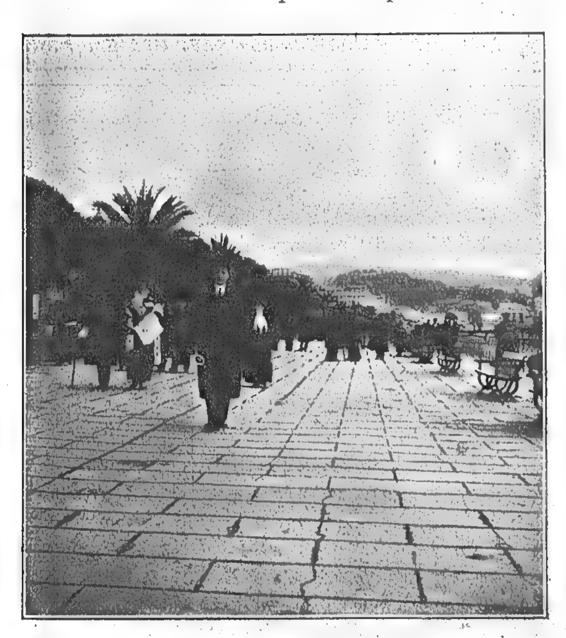
On croit communément que la lèpre est éteinte en France, et cette croyance est répandue parmi les médecins comme dans le public. Les plus avertis d'entre nous savent pourtant qu'il y a quelque vingt ans, Zambaco pacha, le grand léprologue de Constantinople, a prouvé sa persistance dans certaines régions de la France : Bretagne, Pyrénées, Méditerranée.

J'ai moi-même rapporté l'existence de cas de lèpre dans le Cantal, autre foyer à joindre aux précédents (1).

Mais même ayant connaissance de ces faits, chacun de nous reste convaincu que la lèpre est d'une extraordinaire rareté et que les cas en sont absolument isolés même dans les pays que nous venons de citer.

J'avais moi-même cette conviction et je pensais que dans le midi de la France, en particulier, trouver un lépreux serait chose difficile, et plusieurs chose impossible.

Mis en goût par mon premier voyage d'exploration (!) dans le Cantal, je pensai que cette étude me serait un excellent prétexte pour me rendre quelques jours sur la Côte d'Azur pendant les frimas de janvier. Et je partis pour Nice un soir de ce commencement d'année.



La promenade des Anglais (fig. 1).

Le lendemain matin, je me chauffais au soleil devant la mer sur la promenade des Anglais, au milieu d'une foule d'oisifs, pour qui la lèpre n'était certainement l'objet d'aucune préoccupation.

***

Mais par où commencer? Par où saisir le premier lépreux? Après déjeuner, puisque déjeuner porte conseil, errant par les rues, une plaque de cuivre, avenue de la Gare, (le monde entier connaît l'avenue de la Gare, à Nice), attira mes regards : Dr Barallis, médecin de l'hôpital civil. Voilà sans doute un homme qui me mettra sur la piste, pensai-je. Et je montai. Je fus reçu par un confrère extrêmement aimable dont le visage, aux premier mots, immédiatement s'éclaira. Il connaissait la question ; il connaissait la lèpre. Il avait conduit Zambaco pacha à son voyage de recherches d'il y a vingt ans. Vraiment le hasard fait bien les choses.

— Confrère, me dit-il, la lèpre n'est pas éteinte chez nous. Je considère même qu'il y a depuis quelques années une certaine recrudescence. J'en connais des lépreux. J'en soigne parmi mes clients. Il y en a dans Nice, originaires de Nice, et n'ayant jamais quitté le pays !

— Vous m'étonnez ! Je croyais qu'il y en avait seulement à Eze, à la Turbie, que Zambaco visita. Mais je ne pensais pas à une semblable révélation.

— C'est pourtant ainsi. Mais ils se cachent et on les cache. Alors, il est difficile de mettre la main sur eux.

— Je serais pourtant bien aise d'en voir un ou une !

— Visitez pour cela Tourette de Levens, Castagniers, Eze, Roquebilier, Colomars, Aspremont, Gairaut, la Turbie... vous en trouverez !

— Mais ici à Nice, ce serait plus curieux. Parmi vos clients...

— Difficile ! On connaît la maladie dans le pays et ceux qui l'ont ne veulent pas qu'on le dise. Les familles lépreuses sont montrées au doigt. On ne veut pas s'allier à elles. Leurs enfants ne peuvent aller à l'école, car les autres enfants les chassent à coups de pied.

— Avec de la diplomatie?

— Peut-être. Et puisque vous y tenez, je vous enverrai un mot à votre hôtel pour vous prendre et vous conduire chez un d'entre eux. En attendant allez donc vous promener au Cimiez. Vous vous arrêterez à la Villa Z..., et vous demanderez à Mme de P..., qui l'habite, de vous faire voir, si elle vit encore, une lépreuse, qu'elle avait chez elle sans le savoir et que je lui ai révélée.

***

Je partis donc pour la Villa Z..., après avoir pris congé du Dr Barallis et lui avoir fait renouveler sa promesse de m'emmener près de quelque lépreux.

Il faisait réellement un ciel superbe, combien goûté auprès des brouillards et de la pluie que je

(1) MILIAN, *Société médicale des hôpitaux*, 9 oct. 1908, 18 juin 1909 et 23 avril 1909.

CHRONIQUE *(Suite)*

venais de quitter. Il y avait tant de palmiers, tant d'oliviers, tant d'aloës ; les villas étaient si belles, si somptueuses sous le soleil ; la mer était si bleue ; le paysage si beau. Il n'était pas possible que la lèpre pût se cacher au milieu de tout cela. Je marchais sans conviction. Et je me disais que le Dr Barallis était du Midi.

Je sonnai à la Villa, entourée de gigantesques phénix. Et l'on m'introduisit près de M. et Mme de P..., surpris de ce visiteur indiscret et inconnu, qui venait troubler le repos de leur après-midi du dimanche.

— Songerait-on à s'occuper de nos malheureux malades? s'écria Mme de P... dès que je l'eus mise au courant du but de ma visite. Vous me voyez toute disposée à reprendre les projets que nous avions autrefois ébauchés avec ce bon docteur Barallis.

Nous avions autrefois songé à secourir les pauvres mutilés qu'on chasse de partout, qu'on a mis en prison pour vagabondage et peut-être pour les soustraire à la vue des heureux qui visitent ou habitent ce pays pendant l'hiver. Nous voulions leur créer un asile, une léproserie s'il faut dire le mot, et mon mari mettait à ma disposition une première somme de 10 000 francs qui aurait pu servir de noyau à une souscription que les âmes charitables de la région n'auraient pas manqué de compléter. Mais nous n'avons trouvé qu'hostilité auprès de la municipalité d'alors. Nous avons soulevé contre nous une telle animosité, que nous avons dû abandonner toute tentative. On a été jusqu'à tirer sur nous des coups de fusil, car on nous considérait comme les ennemis du pays....

— Je comprends que vous ayiez renoncé à vos initiatives. Mais y avait-il réellement assez de ces lépreux pour créer à leur propos un mouvement d'opinion?

— Mais oui, il y en avait. Nous en connaissions beaucoup. J'avais mes malades dont je m'occupais. Le Dr Barallis a pu vous le dire.

— Pourriez-vous m'en faire voir quelqu'un ou quelqu'une?

— Oh ! cela est bien difficile. Il faut gagner leur confiance pour les approcher. Ils se défient de tous ; ils ne veulent pas qu'on sache ce qu'ils ont.

— Le Dr Barallis m'a dit qu'il y en avait une chez vous?

— La pauvre femme est morte, mais elle a des enfants et je pourrai peut-être vous indiquer où vous pourriez voir l'un d'eux atteint comme elle de cette maladie ! Je vous écrirai à votre hôtel !

Ce n'était décidément pas commode de mettre la main sur un lépreux et j'en venais à penser que je terminerais mon enquête comme je l'avais commencée et à conclure que les lépreux de Zambaco devaient avoir tous quitté la région pour l'autre monde.

Je quittai donc la Villa Z... sans plus de renseignements qu'en entrant, et me disant que décidément le Dr Barallis était du midi.

***

Le lendemain, je trouvai à l'Hôtel un mot du Dr Barallis. Voici une adresse de lépreux, pensai-je. J'ouvris la lettre, mais de lépreux point. Il me demandait de revenir le voir. J'y courus et au lieu de lépreux je trouvai là un autre confrère le Dr N... qui, très courtoisement, me confirma tout ce que



Eze, sous les pins (fig. 2).

CHRONIQUE *(Suite)*

m'avait dit déjà le Dr Barallis et estima à plus de 400, le nombre des lépreux de la région. Il me promit aussi de me faire voir des malades, mais je sortis une fois encore du domicile du docteur sans avoir rencontré de lépreux. Et je pensais de plus en plus que l'honorable confrère était du midi.

***

Attendant toujours l'arrivée des adresses, je résolus de chercher tout seul et d'aller à Eze où Zambaco avait il y a quelque dix ans fait sa récolte.

A huit heures du matin, heure matinale pour un



Des maisons en pierre, tombent en ruines, où poussent l'herbe et les figuiers de Barbarie (fig.3).

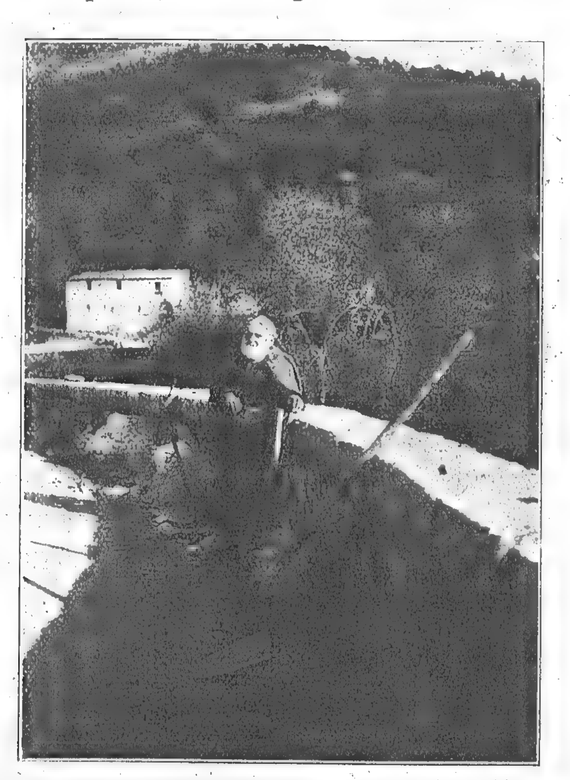
habitant de Paris, mais délicieuse pour le voyageur, je quittai Nice dans mon auto, excellente et amie, pour suivre la célèbre route de la grande Corniche. Tout le monde connaît le panorama superbe qui se déroule à droite et à gauche de ce chemin, qui court au flanc des montagnes comme une corniche le long d'un édifice et qui surplombe la mer d'un côté, tandis qu'elle découvre les montagnes du côté opposé, A droite l'étendue infinie de la Méditerranée avec ses golfes, ses baies, ses rochers, ses caps, ses presqu'îles ; à gauche, les masses imposantes des Alpes, avec leurs cimes neigeuses et leurs escarpements terrifiants....

C'est réellement plein de charme que la recherche des lépreux....

De cette route qui chemine à 500 mètres au-dessus de la mer, part bientôt après le Mont Bastia, un joli petit chemin bien étroit, bien sinueux, qui domine des ravins de 300 ou 400 mètres de profondeur, où poussent des pins gigantesques, droits comme des *i* et verts comme l'herbe des prés et aux troncs desquels, pense-t-on, l'on pourrait peut-être s'accrocher, si quelque éboulement ou quelque coup de volant trop brusque vous laissait glisser par hasard. C'est par là qu'on va vers la terre promise, vers Eze ce paradis des lépreux, juché sur un rocher encore à 400 mètres au-dessus de la mer.

Nous arrivons au pied du village. Il faut abandonner le moteur à pétrole et gravir le chemin qui mène « à la sortie » d'Eze. On passe sous des voûtes, vestiges des fortifications, qui défendaient autrefois les habitants contre les invasions sarrazines et l'on traverse d'étroites ruelles qui montent et tournent pour arriver au château fort qui domine le rocher. Des maisons en pierre vieilles de plusieurs siècles tombent en ruines, où poussent l'herbe et les figuiers de barbarie. On s'imagine difficilement qu'on puisse vivre dans de pareilles masures. Et pourtant on y vit. Les gamins, habitués à voir passer des voyageurs en quête de pittoresque se précipitent au-devant de moi pour me servir de guide. L'un me fait entrer chez sa mère et l'intérieur de cette vieille maison de pierre aux murs épais comme ceux d'une prison est banal comme ceux de nos paysans de l'île de France ou de la Champagne : murs tapissés de papier à fleurs, meubles en bois blanc venant du bazar, portrait du président Loubet (les changements de règne se transmettent lentement à mille kilomètres de Paris). Mais une forte odeur d'ail qui se répand dans l'humide demeure y apporte un peu de couleur locale. C'est une bonne femme qui pile dans un vieux mortier de marbre arraché à la montagne et grossièrement taillé, des noix et de l'ail, destinés au déjeuner.

De lépreux je n'en vois guère. La femme a bonne



Un vieux mendiant bien poétique, avec ses haillons (fig. 4).

mine. Les gosses sont bien portants. Où se cachent-ils donc?

— Conduis-moi au presbytère, demandai-je à mon guide.

Le curé était à l'église, une petite église bien pauvre où la crèche de Noël, en gros papier d'emballage et en

CHRONIQUE *(Suite)*

fins papiers rouges et bleus découpés en dentelles restait encore exposée et possédait un parfum de rusticité plus sincère que les ors de la Madeleine ou du Sacré-Cœur.

— Lépreux, dit le curé, mais ils le sont tous à Eze ! Seulement vous ne les verrez pas facilement. A cette heure, les hommes sont aux champs. Il n'est pas commode d'aborder ceux qui restent. Pourtant je vais tâcher de vous en montrer.

« Va chercher ta tante », dit-il en patois à l'un des gamins qui nous entouraient curieusement dans l'église.

La tante arriva. Elle avait les sourcils raréfiés et si spéciaux des lépreux. Les deux mains présentaient une atrophie marquée des éminences thénar et hypothénar. Mais mon examen ne put aller plus loin. Elle a des lésions des pieds, me dit le curé, et il essaya d'obtenir d'elle d'enlever ses chaussures. La conversation en patois, incompréhensible pour moi, fut fort animée, mais le résultat fut nul. La vieille garda ses chaussures bien que j'aie fait luire à ses yeux une pièce de cinq francs, seul langage qui put être compris.

Je remerciai le curé et le laissai à ses ouailles au milieu desquelles il vivait sans se plaindre ni s'ennuyer depuis dix ans, ayant comme il disait, pour se distraire, son église et la superbe nature.

Je redescendis les ruelles tortueuses. Et subitement au détour d'une ruelle, je me trouvais face à face avec un lépreux typique, mais ingambe, car il disparut dans une autre ruelle avant que j'eusse eu le temps de tirer mon kodak de son étui.

***

La récolte n'était pas brillante pour un pays si renommé en lépreux, mais le brave curé m'avait indiqué un lépreux authentique à rechercher près de la mer, aux environs de la gare d'Eze, et j'avais hâte d'y passer à la fin de ma promenade, car si la gare est à vol d'oiseau à moins de deux kilomètres, il faut par les chemins carrossables en faire une vingtaine avant d'y parvenir. Je voulais auparavant me rendre jusqu'au Mont Agel (1 149 mètres), point culminant de la région et y déjeuner avant de terminer la tournée.

Mais quel est donc ce mendiant à la sortie d'Eze ? Un vieux bien poétique, avec ses haillons, son bâton, son mouchoir de couleur noué sur la tête. Il tend une main où il y a aussi de l'atrophie de l'éminence thénar, mais il ne présente nulle part ailleurs de traces de lèpre. Il a au contraire du rhumatisme déformant et il est vraisemblable que le bacille de Hansen n'a rien à voir à cette affaire.

Nous reprenons le petit chemin sinueux, bordé de précipices, nous regagnons la grande Corniche, nous passons la Turbie avec la Tour d'Auguste. Nous brûlons le pays, bien qu'il soit réputé comme riche en lépreux car les kilomètres nous tentent, nous passons au-dessus de la principauté de Monaco qui apparaît là-bas toute petite sur la mer, avec une rade bleue large comme un mouchoir de poche et des bateaux comme des coquilles de noix et nous grimpons jusqu'au Mont Agel, d'où nous voyons naître, se dirigeant vers le nord, toute la chaîne imposante des Alpes aux sommets neigeux. En même temps que nous, grimpent des petits fantassins, l'Alpenstock sur le côté du sac ; ils rentrent tout là haut vers le fort, où leur vie d'une année s'écoule dans la solitude, car il faut dérouler un rude bout de ruban pour descendre aux pays habités.

Après un déjeuner médiocre, nous redescendons pour atteindre après bien des lacets et des descentes Cabbé Roquebrune où nous nous retrouvons près de la mer, dominés de 1 140 mètres par le Mont Agel au haut duquel nous étions tout à l'heure. Les journées sont courtes. Nous allons vite sur cette route poussiéreuse, croisée d'autos comme la route



Un étroit sentier rocailleux qui descend, escarpé, vers la plage (fig. 5).

de Versailles. Nous traversons Monte-Carlo où il faut bien un peu s'arrêter, pour revoir les pigeons du Casino, les arbres rares des jardins, puis enfin nous arrivons à la gare d'Eze. La nuit tombe. Où découvrir le « cabanon » comme nous a dit le curé d'Eze, du malheureux mutilé ?

Enfin toujours sans prononcer le nom de LA MALADIE, l'on peut m'indiquer : la voie ferrée qui va de Marseille à Nice et l'Italie, court le long de la côte. Je la traverse sur un petit pont de pierre.

On l'a relégué à la fin de la France, sur le bord de la mer, et la voie ferrée qu'on ne peut traverser, sauf à de rares ponts, ne doit pas lui faciliter les

CHRONIQUE *(Suite)*

promenades vers les lieux habités. Un étroit sentier rocailleux qui descend escarpé vers la plage, m'amène à quelques cabanes cachées dans les oliviers et au

Quelques cabanes cachées dans les oliviers (fig. 6).

devant desquelles pendent des filets de pêche. C'est d'une solitude impressionnante dans le crépuscule :



Un pauvre être tout seul assis sur un fagot (fig. 7).

on n'entend que le remous de la mer. Elles sont cinq ou six ces maisonnettes et toutes semblent inhabitées, car il n'y a pas de fenêtres. A l'une d'elles pourtant une lucarne et il y me semble y voir une certaine lueur.

Je frappe à la porte.

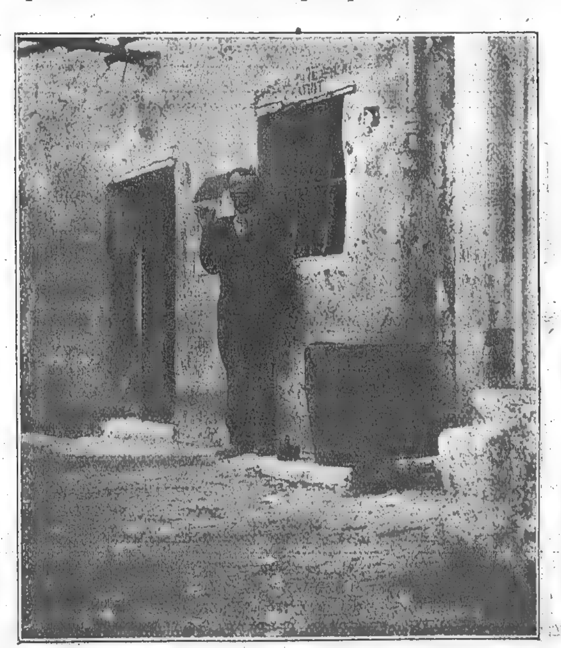
— Entrez ! me répond une voix cassée par une laryngite.

J'ouvre et, dans un misérable taudis, encombré



La tête cachée dans un vieux béret usé (fig. 8).

de quelques vagues ustensiles de cuisine et de haillons, je vois dans un coin, près d'une cheminée noire de poussière, où flambaient quelques bûches de bois,



Le lépreux Cio... devant sa masure (fig. 9).

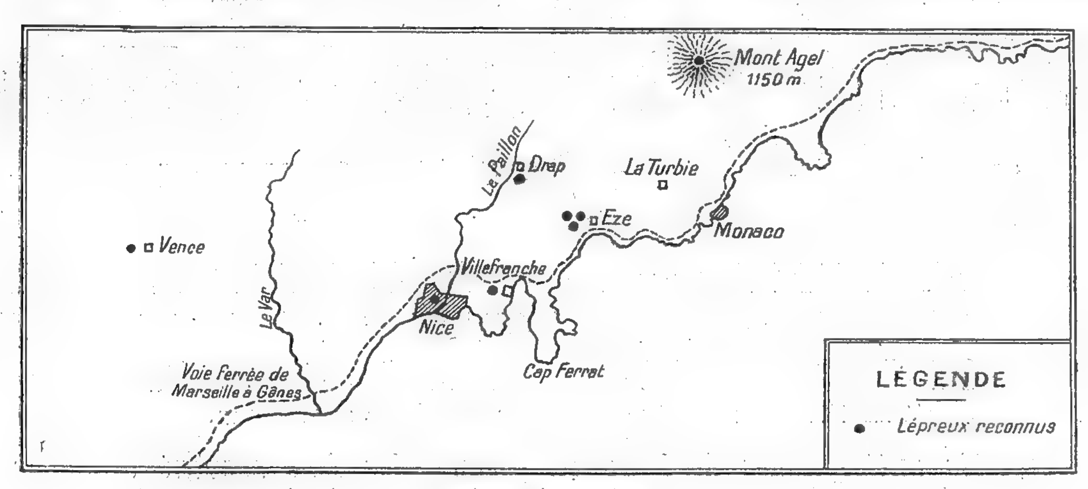
un pauvre être tout seul, assis sur un fagot, la tête cachée d'un vieux béret usé, et qui semblait méditer

CHRONIQUE (*Suite*)

Il leva la tête et à la flamme du foyer, m'apparut la lèpre la plus horrible avec les yeux ravagés, le nez écrasé, les joues infiltrées et les doigts pour la plupart amputés.

C'est dans ce taudis que le malheureux passe ses jours, sortant à peine, n'ayant pour ainsi dire pas de contact avec les humains. Sa mère qui habite Eze sur le rocher descend chaque matin à sept heures lui apporter sa nourriture pour la journée, et repart aussitôt: elle fait tous les jours deux heures et demie de chemin dans la montagne (une heure un quart pour aller, autant pour le retour) pour porter à son fils l'indispensable à la vie, que les voisins lui refusent. Quant à lui, résigné, ayant dû abandonner son métier de cantonnier, il vit misérablement, attendant de la nature une guérison qui ne vient pas.

Né à Eze, il n'a jamais quitté la région. Il a donc bien une lèpre autochtone. D'où la tient-il? Peut-être l'examen de la mère pourra-t-il nous renseigner? Je promis quelque argent et en échange, Cioc..., me promit de faire attendre sa mère le lendemain pour ma visite.



Région d'Eze (fig. 10).


Un homme, qui marchait, appuyé sur une canne, la tête couverte d'un chapeau mou à bords rabattus (fig. 11).

Le lendemain en effet je retournai à la gare d'Eze et je pus voir la mère de Cioc.... Grande et forte femme, elle paraissait bien portante au premier abord. Mais au détail, on trouvait la raréfaction spéciale des sourcils, les lobules des oreilles télangiectasiques et anesthésiques et sur le dos de la main gauche une tache érythémateuse plus grande qu'une pièce de cinq francs hyperesthésique, en un mot une lèpre fruste qu'un examen meilleur, fait dans un autre endroit que cette masure où il n'y avait même pas un lit, aurait sans doute mieux mis encore en évidence.

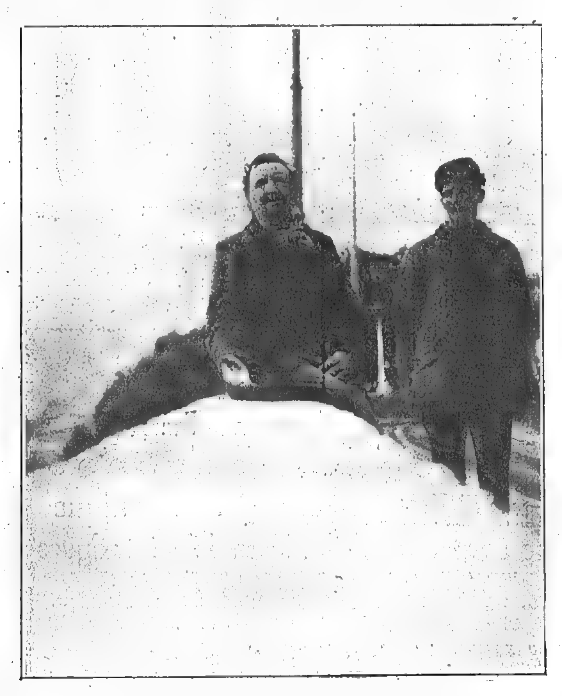
***

Je repartis, ayant tenu ma promesse et je repris la route de Nice, par un temps splendide qui décidément invitait à la promenade, car des piétons allaient nonchalamment sur le chemin. Le soleil se mettait de la partie pour attirer dehors les gens qui ont froid, et les lépreux sont de ce nombre comme on sait. Je ne fus donc pas surpris d'apercevoir tout à coup, le long du parapet qui domine la mer près de la rade de Villefranche, un homme qui marchait appuyé sur une canne, la tête couverte d'un chapeau mou dont les bords rabattus cachaient le visage, et dont l'allure générale sentait la maladie qu'on cache dans le pays. J'arrêtai et m'approchai de lui. Il avait une lèpre tuberculeuse des plus typiques et les doigts amputés. Ce lépreux né à Villefranche, était âgé de soixante-sept ans. Charretier dans le

CHRONIQUE *(Suite)*

pays, il ne l'avait jamais quitté. Sa maladie avait commencé sept ans auparavant «par les yeux». Il consentit à se laisser photographier; il ne fut pas seul sur la plaque car le conducteur du tramway de la Côte d'Azur tint absolument à figurer dans le paysage.

En rentrant à Nice, je trouvai à l'hôtel l'adresse de la malade promise par Mme de P... et un mot



Il consentit à se laisser photographier (fig.12).

du Dr N... me donnant rendez-vous pour aller à Drap visiter une malade. Tout arrivait en même temps.

J'allai d'abord voir la malade de Mme de P...: Adèle G... Cette femme, âgée de quarante-six ans, vit à Nice au cinquième étage d'une maison aujourd'hui transformée en hôtel, où passent de nombreux voyageurs de condition modeste. Elle vit là avec son mari dans une mansarde malsaine, encombrée d'un lit, de malles, d'un poêle et de misérables habits. Je n'ai pu voir le mari absent. Elle-même fit bien des difficultés pour se laisser examiner et il fallut employer bien des modes de persuasion pour y parvenir. Sans la recommandation de sa bienfaitrice, Mme de P..., je n'aurais sans doute rien obtenu.

Ces malheureux ont, en effet, une telle crainte et une telle honte qu'ils ne veulent montrer leur mal à aucun étranger. Elle m'assura qu'elle n'avait jamais été malade, qu'elle avait seulement été soignée quelques années auparavant pour une maladie dans le ventre. Je lui voyais pourtant une raréfaction caractéristique des sourcils, une atrophie des mains, type Aran-Duchenne. J'insistai pour qu'elle me montrât les pieds. Elle retira la chaussure droite m'assurant avec véhémence qu'elle n'avait rien à gauche. A droite existait un durillon plantaire. Il me fallut montrer une pièce de cinq francs pour voir le pied gauche, qu'il me semblait innsité de cacher avec tant d'ardeur. Et je vis alors un moignon informe, avec atrophie musculaire de la jambe, dont la peau infiltrée était en même temps cyanotique et froide. Il n'y avait pas le moindre doute sur le diagnostic. La mère de cette femme soignée par le Dr Barallis était morte lépreuse avérée.

Il restait à voir la malade du Dr N... qui habitait à Drap, à neuf kilomètres de Nice. Quelques tours de roue et nous y sommes. Le docteur qui a préparé les voies par une visite antérieure me présente comme possédant un nouveau traitement pour sa maladie.

Il ne s'agit plus ici de malheureux, mais de gens ayant une petite aisance, et possédant une maison avec de bons et solides meubles. Il s'agit d'une femme de cinquante-huit ans, qui n'a jamais quitté le pays, et dont la maladie s'est révélée en 1898 par un accident: elle se brûla profondément à la main faute de sentir la chaleur. En 1906 survint un mal perforant plantaire, puis progressivement des lépromes de la conjonctive et une atrophie musculaire type Aran-Duchenne.

Elle présente des macules érythémateuses et leucodermiques étendues sur le visage. Elle a de la sclérodactylie avec asphyxie blanche. Enfin sur l'avant-bras trois gros tubercules anesthésiques.

Son mari goutteux, porteur d'innombrables tophi, ne présente pas le moindre symptôme de lèpre.

Je terminai là mon enquête, pensant que la Corniche d'or, les monts de l'Estérel et la côte de Saint-Raphaël méritaient aussi que j'y fasse quelque attention, et me promettant de continuer à d'autres voyages, avec l'aide si aimable et si compétent des docteurs N... et Barallis.

Je n'en restai pas moins frappé de la quantité réellement grande de lépreux (sept: la femme de l'église d'Eze, le fuyard d'Eze, Cioc..., Aud... de Villefranche, Adèle G..., la malade de Drap) qu'en trois jours je pus visiter, alors qu'en arrivant à Nice je pensais, ainsi que la plupart des médecins français, qu'il me serait bien difficile d'en découvrir un seul.

Il semble bien que la lèpre soit encore en activité dans les Alpes-Maritimes et peut-être même présente une certaine recrudescence.

Le Dr Boinet (1) attira déjà l'attention il y a dix ans sur un vieux foyer italien de lèpre dans les Alpes-Maritimes, mais il ne me semble pas certain comme le conclut ce travail, que la lèpre «soit en pleine décroissance dans les Alpes-Maritimes». M. Brocq à la séance de janvier de la Société française de dermatologie rapportait également un cas de lèpre autochtone émanant de Vence, et qui était lui-même d'une famille où existent d'autres cas.

A notre époque où la lèpre reparaît en France, du

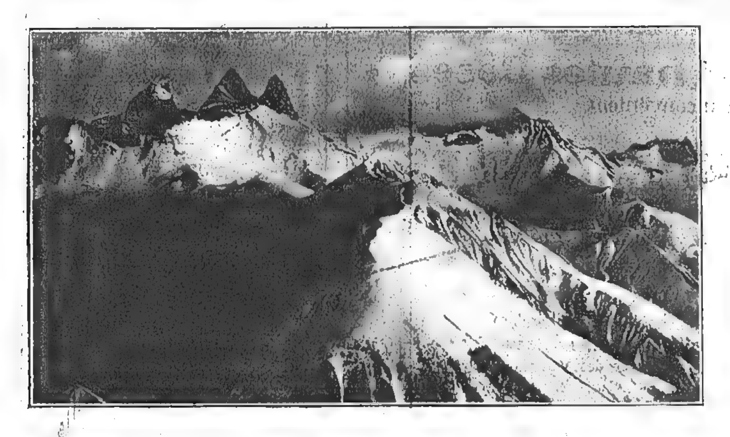
(1) Boinet et Ehlers, *Lepra*. Bibliotheca internationalis, vol. III, fasc. 1 et 2, 1902.

CHRONIQUE *(Suite)*

fait de l'expansion coloniale qui ramène des lépreux (missionnaires, officiers, commerçants), contaminés dans les diverses colonies, les médecins et les pouvoirs publics ne peuvent pas se désintéresser de cette question.

Sans vouloir alarmer les populations, ni jeter le discrédit sur d'admirables pays, il nous paraît que des mesures peuvent être prises.

La contagion ne paraît guère s'exercer dans ces pays quoi qu'en disent beaucoup de médecins. Il est



Dauphiné. — Le col du Glandon. Les aiguilles d'Arves et la Meije vues de l'Ouillon (fig. 13).

reconnu et classique que la lèpre ne se propage pas actuellement en France par contagion. Depuis des siècles qu'il y a à l'hôpital Saint-Louis des lépreux, qui ne sont l'objet d'aucun isolement, on n'a jamais observé un seul cas de contagion. Il semble qu'il manque un intermédiaire : moustique, ou animal dont l'espèce a disparu aujourd'hui de notre pays.

Il semble également que la contagion ne s'exerce guère dans le midi de la France. Ne voyons-nous pas cette femme de Drap, lépreuse au dernier chef, vivre depuis des années dans la contact le plus étroit avec son mari sans le contaminer ?

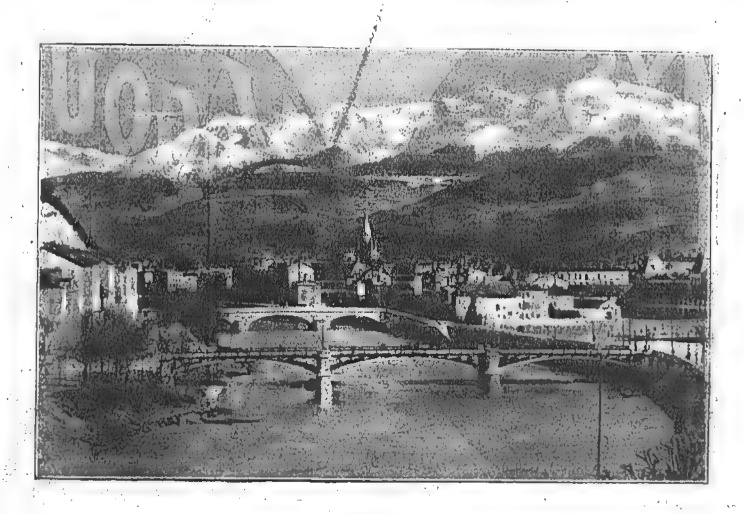
Et au contraire Cioc... est fils d'une mère atteinte de lèpre fruste ; Adèle G... est fille d'une mère morte lépreuse. Le malade de M. Brocq a une sœur lépreuse. L'hérédité ou au moins la transmission familiale semble ici le facteur prépondérant sinon unique.

Il semble donc que sans employer des mesures draconiennes comme celles qui étaient usitées au moyen-âge, on pourrait réaliser une prophylaxie utile.

Il faudrait d'abord dénombrer le plus exactement possible les lépreux de la région ; rassembler en un asile tous les malheureux qui végètent et vivent misérablement dans des masures ou des taudis comme ceux que nous avons vus ; instruire les malades de leur maladie et les empêcher de procréer en leur interdisant le mariage ou mieux encore en pratiquant chez eux la castration, ou le bistournage.

On pourrait peut-être trouver cette dernière mesure excessive. Je crois qu'aujourd'hui où ces opérations se font sans aucun risque, ni sans aucune douleur, la plupart des malades les préféreraient à toute séquestration.

C'est ce qu'on pense avec intensité au retour vers Paris, en roulant dans les sauvages et terrifiantes gorges du Var, à travers les défilés des Alpes Dauphines, et dans tous ces pays admirables de grandeur que dominent le mont Aiguille et le bonnet de Calvin et qui conduisent à Grenoble.



Grenoble (fig. 14).

LES PLAQUETTES MÉDICALES

HENRI FEULARD (1858-1897)

Né à Paris le 20 mai 1858, Henri Feulard était de famille médicale ; son père était un praticien des plus honorés, et son grand-père maternel, Honoré Duclos, avait eu la médaille d'or de l'internat ; il a donc suivi ses traditions de famille en choisissant notre carrière ; il devait y être servi par sa physionomie ouverte et sympathique, son regard franc et doux, sa remarquable facilité de parole et de plume et son jugement sûr.

Reçu interne en 1881, il obtint en 1884 une place à Saint-Louis, dans le service de Vidal : il devenait dès lors dermatologue passionné et, depuis, il a toujours travaillé dans la même direction.

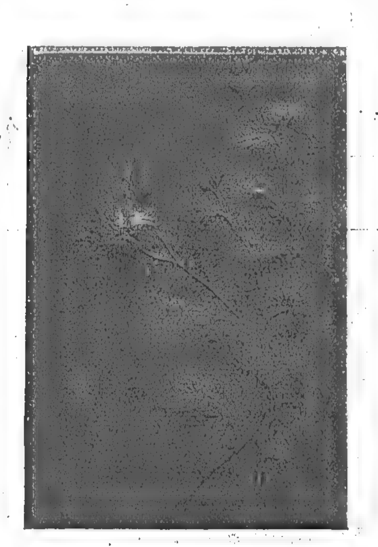
Nommé successivement chef de clinique, d'abord adjoint, puis titulaire, il fut nommé médecin de l'infirmerie de Saint-Lazare.

Chargé en 1889 par les médecins de Saint-Louis d'y installer une bibliothèque, il y a successivement classé et catalogué par ordre de matières et par ordre alphabétique les volumes dont il s'est attaché à augmenter le nombre, c'est grâce à lui que cette collection en contient aujourd'hui plus de 18.000 et qu'elle rend journellement d'importants services aux médecins et étudiants qui s'occupent des études dermatologiques.

En 1884, Feulard a été nommé administrateur du Musée ; il y a continué l'œuvre de Lailler, et, dès 1889 toutes les pièces y avaient été à nouveau classées et leur catalogue avait été publié par ses soins. On doit à Feulard d'importants travaux sur les teignes, et, en premier lieu, sa thèse inaugurale intitulée : « Teignes et teigneux, histoire médicale et hygiène publique », puis une importante communication au Congrès de dermatologie de Vienne, sur le favus et la pelade en France, de 1887 à 1892 ; il était partisan de la contagion de la pelade.

Une grande partie des publications de Feulard ont trait à la syphilis : les plus importantes sont ses études sur la durée de la période contagieuse de cette maladie ; il montre que le tertiarisme lingual et buccal peut donner lieu à la transmission de l'infection et que le tabac peut en pareil cas favoriser le développement des érosions contaminantes.





La plaquette du Dr Henri Feulard.

Au milieu d'une activité étendue, à l'âge de 40 ans, aimé de sa famille, estimé de ses confrères, il périt dans le terrible incendie du Bazar de la Charité après avoir sauvé sa femme, qui seule survécut malgré ses brûlures ; retournant dans l'incendie pour y chercher sa fille, il y trouva la mort.

Ce dernier acte est encore une preuve de son noble et énergique caractère.

VARIÉTÉS

CLOCHES GUÉRISSEUSES

A toutes les époques de foi naïve, l'homme ne pouvant expliquer pourquoi les maladies s'abattaient sur lui, les subissait avec une sorte de résignation tranquille en faisant remonter l'origine à une puissance supra-terrestre. Aux temps mythologiques, la peste provenait de la colère d'un dieu, plus particulièrement d'Apollon. Sous l'influence de cette conception métaphysique simpliste, les prêtres devinrent les grands guérisseurs ; en communion plus intime avec les dieux, ils pouvaient en quelque sorte faire et défaire ce que la vengeance céleste avait ourdi contre le reste de l'humanité.

Puis la théogonie gréco-latine s'écroula, laissant la place à une autre formule religieuse, née d'elle en grande partie, mais substituant au polythéisme antique, le monothéisme chrétien. La croyance en un être divin constamment occupé des affaires terrestres ne s'en trouva pas diminuée : et toute la thérapeutique du haut Moyen-Age reflète ce constant appel vers une bonté surnaturelle. C'est alors que, pour le traitement des maladies, on vit intervenir les reliques des saints, les autels, les statues, les fontaines à dévotions, tous et toutes invoqués afin de délivrer l'homme de tout mal. Car la maladie n'est plus la manifestation du mécontentement d'un dieu, elle est l'œuvre des démons, sans cesse poursuivant de leurs méfaits et de leur haine les pauvres créatures du Christ.

Parmi le mobilier liturgique, les cloches avaient, elles aussi, à jouer un rôle guérisseur. Dans la pensée de l'Église, du fait de sa bénédiction, de son baptême, de sa consécration, la cloche acquiert une vertu protectrice : *Tuba salutaris*. Cette vertu protectrice s'adresse plus spécialement aux orages, comme le rappellent les inscriptions qui courent, nombreuses, sur les flancs des cloches, aussi bien sur celles antérieures à la Réformation et à la crise de 1789, que sur celles fondues postérieurement à ces deux convulsions sociales. *Fulgura frango ; fulgura compello ; nubem fugo ; nimbem fugo*, etc., j'en ai fait ailleurs l'historique, et donné les raisons de cet usage.

Au point de vue strictement thérapeutique, les cloches passaient pour écarter les épidémies, et surtout la peste. On sait que durant tout le moyen-âge, et même au XVIII[e] siècle, la peste produisit dans l'ouest de l'Europe de formidables hécatombes. La peste de Marseille, en 1720, est dans toutes les mémoires. Ces épidémies prenaient un développement extraordinaire, et c'est tout juste si l'on osait donner aux pestiférés une sépulture chrétienne. On happait les corps avec un croc, et on les faisait tomber dans une fosse. Le terme de croque-mort est resté pour désigner les personnes adonnées par profession à des besognes funéraires.

Les cloches éloignent donc les démons, auteurs de tout mal sur la terre. *Vox mea cunctorum sit terror dæmoniorum* ; *omnibus terrorem induco et demonia expello* ; *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat, dum hujus sonitus transit per nubila, mentes et corpora salvet protectio sempiterna*. Ce sont là formules qui se rencontrent un peu partout. Pour la peste, nous trouvons les vers suivants, indiquant aussi les multiples usages des cloches :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

Quelques cloches se sont spécialisées dans la cure d'une affection déterminée. A Saint-Pol de Léon, en Bretagne, existent des cloches de laiton remontant à la plus haute antiquité ; leur son passe pour rendre l'ouïe aux sourds. Dans l'Aveyron, l'église de Valhourdes possède un objet en forme de cloche, qui fut probablement un casque du X[e] siècle ; il guérit le mal de tête.

Cette excursion campanaire demanderait à être poursuivie. Il est certain que sur d'autres cloches, on rencontrerait soit des formules ayant trait à leurs vertus curatives, soit des légendes relatant de miraculeuses guérisons obtenues par l'audition ou le toucher des cloches. Ce court exposé donnera peut-être aux chercheurs motif à compléter cette documentation.

Dr MOUSSON-LANAUZE.

MÉDECINE ET POÉSIE

HYMNE AU 606

Toi qui, séchant le pus des chairs contaminées
Rends aux peaux le poli nacré des papillons,
Lorsqu'on voit s'effeuillant comme des destinées
Les syphilides carminées
Se desquamer en roux sillons,

Salut, ô 606 ! Soleil dont la lumière
Exquise ira blondir bien des lunes de miel
Entrant dans le palais comme dans la chaumière
Protège la Famille entière,
Le Fœtus au sein maternel !

Je te chante et tu peux m'accepter pour ton prêtre,
Cher Arsénobenzol ! O synthétique dieu,
Sur ce monde avarié tout près de disparaître
Règne et reçois, ô Divin Maître,
Du Mercure un dernier adieu !

Tu vas aseptiser le péché d'adultère,
Rassurer les amants contraints à se cacher
Car, lorsque la seringue enfonce avec mystère
Sa pointe aiguë en un postère
Le tréponème est en danger !

Tu refais un émail au derme qui s'épluche
Et raffermis les arcs ulcérés du nichon ;
A coup sûr on évite (et cela, sans baudruche !)
Coïtant l'infecte guenuche
Un chancre sur le capuchon.

Gloire à toi dans les prés, gloire à toi dans la Vigne !
Paysans, ouvriers, à bas l'épouvantail !
Vérole, tu n'es plus qu'un vil fantoche, indigne
De propager la moindre guigne
Au plus bas caravansérail.

C'est toi qui, seringué dans le petit coin sombre,
Après les abandons d'une enivrante nuit,
De tout ce qui nous charme a su doubler le nombre,
Effaçant de nos cœurs toute ombre,
Et la contagion du lit.

Sois béni, 606 ! Par toi les lèvres roses
Se joindront désormais en vibrant unisson ;
L'Amour grandi rayonne et tu l'apothéoses,
Et grâce à toi, les spirilloses
Ne seront plus ce qu'elles sont !

GEO HERMES.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

VIEILLES IDÉES SUR LA GROSSE VÉROLE

Par le Dr Julien ROSHEM
Médecin aide-major

Il est des croyances que l'on devrait se désoler d'avoir perdues. Elle est doublement cuisante la blennorragie qui surprend en plein rêve le collégien

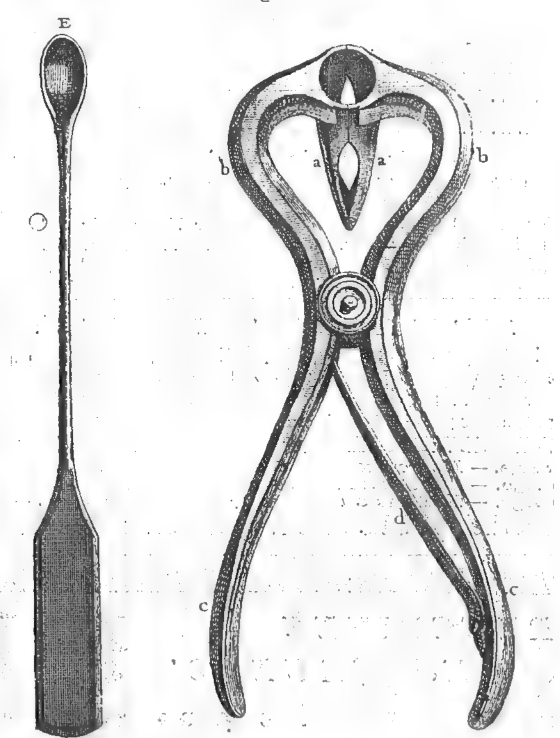


Le médecin au chevet du syphilitique.

amoureux, elle est doublement tragique la syphilis qui frappe l'amant jusque-là persuadé de la pureté, ou plutôt de la fidélité de sa maîtresse. C'est que les victimes, dans l'un comme dans l'autre cas, ne se font aucune illusion sur la cause de la maladie. *Post coïtum cum muliere fœda*, comme disaient Lanfranc et Salicet, *muliere fœda* !... celle en qui la veille encore ils voyaient l'idole, la déesse, humaine seulement pour eux. On en trouve qui ont l'illusion tenace ; ils parlent de caleçons ou de draps contaminateurs, de verre sale, de siège intime virulent, que sais-je? Au fond, bien au fond, ils ne croient qu'à demi à ces interprétations saugrenues, et s'il leur reste des doutes, le médecin se charge de les dissiper doucement ou brutalement suivant son humeur et sa méthode.

Confrères, quand le petit collégien sans barbe, les yeux humides et le visage en feu vous exposera d'une voix rauque son malheur, ne voudriez-vous pas croire, comme jadis Paré, à l'origine atmosphérique de la chaude-pisse et pouvoir dire à votre client : « Ami, vous êtes monté à cheval par temps humide, et vous avez eu l'imprudence de chevaucher un long temps le dos exposé au soleil, dès qu'il est apparu dissipant les nuages. » Et ne pensez-vous pas que le collégien, sa blessure d'amour-propre soulagée, irait confier à ses parents la maladie qui le tourmente ; se soignerait commodément parce qu'ouvertement et guérirait plus vite? Mais trois fois hélas ! la blennorragie par coup de soleil dans le dos est rayée des livres ; je vous le dis, il est des croyances qu'il est triste d'avoir perdues.

Il fut un temps où, comme à la blennorragie, on prêtait à la syphilis les causes les plus inattendues. Du reste ces deux maladies étaient mal distinguées l'une de l'autre. L'écoulement urétral était considéré par presque tous les auteurs comme un symptôme de la grosse vérole, puisque tel est le nom que les « gens de lettres » employaient au XVIe siècle à Paris et dans les autres grandes villes de France,



L'arsenal du syphiligraphe de jadis. — Un spéculum et une spatule à recueillir les exsudats vaginaux.

au dire de Gaspard Torrella. Or, pendant longtemps on tint pour certain que la vérole avait toute autre cause que le coït avec une femme contaminée, on admit que la contagion était le plus souvent indirecte, on alla chercher aux véritables épidémies de

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

syphilis qui désolaient alors l'Europe méridionale les étiologies les plus extraordinaires... mais très commodes dans bien des cas, il faut en convenir. Comment Benoît Victori aurait-il expliqué le malheur de ces « honnêtes et saintes Religieuses *exactement cloîtrées* dans un couvent *inaccessible* et *inviolable* (!) qui étaient tombées dans la maladie vénérienne » s'il n'eût invoqué comme seule cause de la grosse vérole « la corruption de l'air et la mauvaise constitution de leurs humeurs jointes à la faiblesse de leur complexion »?

Fallope raconte quelque part que, dans une ville d'Italie, plusieurs dames, se trouvant — après tout elles ne savaient peut-être pas pourquoi — se trouvant donc tout à coup vérolées ne trouvèrent rien de mieux que d'accuser l'eau bénite, que de se plaindre amèrement d'avoir gagné la contagion en touchant le liquide consacré !

A force de chercher toutes les causes possibles, hormis la plus fréquente, les auteurs citaient parfois des cas de contagion indirecte qui ont encore aujourd'hui apparence de réalité. On connaît l'observation, relatée par Fabrice de Hilden, de cette jeune fille qui troque son déguisement un soir de bal contre celui d'un jeune homme et se contamine ainsi.

Il n'y a rien là de bien invraisemblable. Quand on rapporte cette histoire, on s'extasie souvent sur la pénétration du vieux maître qui retrouva cette bizarre étiologie. Ce que l'on ignore, c'est que cette recherche de la cause indirecte était monnaie courante. J'ajoute que peut-être parmi ces perspicaces observateurs qu'étaient les praticiens jadis, il y en eut plus d'un, à n'en pas douter, qui de très bonne heure ne se firent plus aucune illusion sur le mode de contagion. Mais comme nombre de grands personnages, princes laïques et religieux étaient contaminés au su de tout le monde, il eût été impolitique et même dangereux d'écrire ou de dire son opinion. Nous allons passer en revue les explications que les médecins s'échinèrent à fournir sur l'étiologie de la grosse vérole. Étaient-ils sincères ou courtisans? Que sais-je? Pour être médecin on n'en est pas moins homme. Or, revenons à nos moutons.

***

Le « traité des maladies vénériennes » d'Astruc (1) est un ouvrage volumineux, compact, en quatre tomes. Les phrases s'y suivent, ordonnées ; et développent harmonieusement leurs périodes. Heureux auteur à qui la place n'était pas mesurée, et qui eut le loisir de consacrer vingt-cinq pages au chapitre intitulé « Histoire des différentes fables que l'on a débitées sur l'origine de la vérole, et réfutation de ces fables ». Lecteur, ne tremble pas à l'avance, je serai plus bref pour bien des raisons que tu me dispenseras d'exposer.

Pourtant, je suivrai fidèlement le plan du vieux maître ; il a classé logiquement les multiples hypothèses émises sur l'origine de la syphilis. Et comme sa méthode « débrouille » ingénieusement un fouillis au premier abord inextricable, je n'aurai pas la témérité de vouloir faire mieux que lui.

Aussi, nous arrêterons-nous, pour commencer, aux médecins qui soutinrent que l'éclosion de la syphilis en Europe était due à la maligne influence des astres. Coradin Gilini, Gaspard Torella, Laurent Phrisius, Pierre Maynard, Nicolas Massa attribuent tous la vérole à de malencontreuses conjonctions de planètes, seulement ils ne sont pas d'accord sur la date du phénomène ; de plus, les uns accusent Saturne, les autres Mars ou Jupiter ou encore Vénus. Astruc réfute très sérieusement ces hypothèses. Pour nous, nous nous contenterons de regretter l'incrédulité du siècle présent. Que de drames sanglants seraient évités, si la femme contaminée par quelque fâcheuse aventure extra-conjugale pouvait dire à son mari écumant de rage jalouse : « Mais, mon chéri, il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, ne sais-tu pas que ce mal est causé par la constellation des corps supérieurs, et cela à cause de la rencontre de Saturne dans le signe du Bélier ; car il y a dans le signe du Bélier et dans celui des Poissons, des étoiles qui ont la vertu de produire des monstres. » Cette réserve faite, convenons qu'il n'y a guère lieu de s'arrêter davantage aux fadaises de ces syphiligraphes-astrologues. Rapprochons-nous de la terre, et demandons-nous avec Nicolas Léoniceno de Vicence s'il ne faut pas voir dans les perturbations atmosphériques la cause du mal vénérien. « Il est certain, dit notre auteur, que la même année que le mal François commença de paraître, il arriva de grandes inondations dans toute l'Italie. Rome s'en ressentit la première et les eaux du Tibre y montèrent à un tel point qu'on put aller en bateau par toute la ville. »

Si seulement ce qui avait au dire de Léoniceno amené la syphilis eût été capable par un juste retour de la faire disparaître plus tard, les récentes inondations de Paris auraient rendu un fier service à notre pure capitale.

Mais bientôt, on en vint à admettre d'une manière générale que la grosse vérole avait commencé ses grands ravages au moment du siège de Naples par Charles VIII, roi de France. Il arriva que deux peuples, Français et Napolitains, se trouvaient en présence, et que l'on ne put jamais savoir lequel

(1) A Paris chez Gil. Cavelier, rue Saint-Jacques, près la Fontaine Saint-Severin, au Lys d'or, 1743.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

avait été contaminateur ; chacun accusant l'autre comme il est naturel. Ainsi, il fut avéré de très bonne heure que Naples avait été le véritable berceau européen de la syphilis, mais comment la maladie y avait-elle été amenée?

Gabriel Fallope voit dans une ruse de guerre la cause du fléau. Les Espagnols qui défendaient la ville sortirent une nuit en silence de leurs retranchements, vinrent empoisonner les puits qui alimentaient l'armée ennemie. « Puis, non contents de cette méchanceté, ils corrompirent les boulangers italiens qui étaient dans les troupes adverses et les engagèrent à mêler du plâtre dans le pain qu'ils faisaient... » L'opinion d'André Cœsalpin, médecin du pape Clément VIII, est assez voisine de celle de Fallope ; pour lui, c'est du vin que les Espagnols empoisonnèrent avec du sang de malades.

Nous allons rencontrer des théories plus horribles.

Dans l'armée d'Alphonse V, roi d'Aragon, qui faisait la guerre pour le royaume de Naples, était certain vivandier du nom de Gibilotto. Ce vivandier eut un fils, nommé Pascal, et c'est de ce dernier que Fioravanti prétend tenir l'histoire qu'il nous raconte. Lisez ce récit du fils d'un témoin oculaire. Après un long temps de siège, les vivres vinrent à manquer dans les deux armées. Les vivandiers, poussés par le désir du gain, allèrent prélever des quartiers de viandes sur les cadavres, et les vendirent un haut prix aux malheureux affamés, après avoir de cette chair préparé des mets appétissants. Rien de plus vraisemblable et certainement de plus vrai que cette triste cuisine ; et je connais plus d'un cantinier d'aujourd'hui... mais passons. L'interprétation par contre est de haute fantaisie. C'est à la suite de l'ingestion de ces viandes, à cause d'elle, disait Gibilotto, qu'apparut la vérole. Fioravanti, esprit précis, se mit en devoir de vérifier par des expériences l'étiologie invoquée et fit avaler à un certain nombre d'animaux de la chair d'animaux de même espèce et voici le résultat des épreuves. Il constata : « qu'ayant nourri chez lui, pendant quelque temps un cochon avec de la chair de porc qu'il mêlait parmi les autres nourritures, cet animal se trouva bientôt couvert de pustules et le poil lui tomba ; que la même chose arriva à un chien qu'il avait nourri pendant deux mois de chair de chien ; qu'enfin un épervier apprivoisé qu'il avait nourri pendant quelque temps de chair d'épervier était devenu de même couvert de pustules et avait perdu ses plumes. » Pour Fioravanti, c'était concluant, cette ménagerie avait la vérole ; donc l'opinion du vivandier était juste, et qui mange de la viande humaine gagne le mal vénérien, et l'on pourrait écrire l'équation anthropophage = syphilitique. C'est peut-être un peu osé. Du reste, Astruc imperturbable, reprend les expériences, nourrit pendant six mois un chien avec de la chair de chien sans que la santé de l'animal soit troublée de quelque manière.

Mais voici plus extraordinaire encore, à la fois comme conception, et comme méthode de recherche scientifique. Et l'on a peine à croire que J.-B. Van Helmont ait pu écrire pareille bêtise. « Un saint laïque tâchant de deviner pourquoi la vérole avait paru au siècle passé et non auparavant fut ravi en esprit et eut la vision d'une jument rongée du farcin : d'où il soupçonna qu'au siège de Naples, où cette maladie avait paru pour la première fois, quelque homme avait eu un commerce abominable avec une bête de cette espèce attaquée du même mal, et qu'ensuite, par un effet de la justice divine, il avait malheureusement infecté le genre humain. » Vraiment ce saint laïque et après lui Van Helmont avaient l'esprit bien mal tourné. Et nous sommes en plein XVII[e] siècle. Au début du XVIII[e], Jean Linder trouva mieux encore et prétendit que la grosse vérole provenait de « la Sodomie exercée autrefois entre des hommes et de gros singes qui sont les satyres des anciens ».

Dès le XVI[e] siècle, de plus clairvoyants auteurs avaient cherché l'origine de la syphilis et en attribuaient les premiers cas à quelque coït infectant, les premiers cas, mais non pas le premier ; et ces gens, esprits profonds qui voulaient remonter à la cause, imaginèrent diverses explications. Aujourd'hui, nous sommes moins difficiles. Nous savons comment se perpétuent et se transmettent les maladies ; pour la syphilis, nous admettons, et c'est probable, qu'elle fut importée d'Amérique ; mais l'origine *première* d'une maladie nouvelle, la cause d'un *premier* cas, nous ne nous attardons guère à leur recherche. Nous sommes plus pratiques, plus terre à terre, nos esprits sont appauvris.

Jean Massard semble admettre, dans une lettre écrite vers 1525, que la vérole est fille de la lèpre, que la maladie commença à Valence par une fameuse courtisane qui « pour cinquante louis d'or accorda ses faveurs à un chevalier lépreux. » La femme *gâta* dans la suite plus de quatre cents jeunes gens, parmi lesquels plusieurs allèrent au siège de Naples.

Pierre Matthioli pense que les Français en marche vers l'Italie eurent des rapports avec des femmes lépreuses et que de là vint le mal.

Paracelse, faisant du *bubon vénérien* une maladie spéciale (sans doute s'agit-il d'adénite chancrelleuse), est d'avis que « la vérole est provenue de la lèpre et du bubon vénérien, à peu près comme la race des mulets est sortie de l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse. » On peut rire de ces idées des vieux maîtres. A la vérité, nous n'avons aucune certitude.

Plus près de nous, au début du XIX[e] siècle, plu-



TRAITEMENT DE L'ANÉMIE ET DE TOUS ÉTATS CONSOMPTIFS
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ À LA CATALASE ET AUX OXYDASES OXYHÉMOGLOBINIQUES
Le Flacon entier 8 Francs
MUSCULOSINE
BYLA
Le Demi Flacon 4 Fr 50
DOSE MOYENNE :
4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes
4 Cuillerées à dessert pour les enfants
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ETABLISSEMENTS BYLA GENTILLY — SEINE

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

sieurs médecins pensèrent que le mal vénérien provenait de l'accumulation dans le vagin de la semence de plusieurs hommes. C'est l'opinion du Dr Lacombe qui a laissé une curieuse vénusalgie (1), et qui voit dans la vérole une punition capable de frapper la femme débauchée, celle qui a plusieurs amants, fussent-ils tous sains. Et comme le Dr Lacombe est poète, à l'instar de Fracastor, il nous raconte en vers la petite histoire que voici :

« Sophie à peine à dix-sept ans
Avait la fraîcheur du printemps ;
Teint vermeil de lis et de rose ;
Bouche petite, à demi close,
Pour laisser entrevoir des dents
Plus blanches que le bel ivoire ;
Gorge d'albâtre et gaze noire,
D'où l'œil pénétrait en dedans ;
Taille de nymphe et beau corsage
L'œil vif et pétillant d'esprit.
Sophie était jolie et sage.
Orpheline, dès le bas âge,
Sans biens, sans état, elle apprit
Sous les yeux d'une vieille tante
Dont elle surpassa l'attente
A faire à messieurs les curés,
Soutanes et bonnets carrés...
Un jeune abbé s'introduisit
Dans la boutique de Sophie ;
L'amour, je crois, l'y conduisit.
Comment veut-on qu'on se défie
D'un amour en petit collet?
Il vient, il voit, il parle, il plaît ;
De Sophie il tourne la tête
Et part tout fier de sa conquête.
Comme César il vint, il vit,
Plut à Sophie et la vainquit...
Et lui ravit pour son bonheur
Ce que le sexe appelle l'honneur.

Or l'abbé avait dans son séminaire, trois amis qui

Marmottaient leur bréviaire
Quand le front ceint d'un myrte vert
Et d'un noble sang tout couvert
Il vint leur conter son histoire.

et comme il est très gentil camarade, il invite les trois autres à partager le festin.

Le traité fut signé par eux
Et ratifié par Sophie...
.... la jouissance
Les mit aux mains des médecins
Et son excès donna naissance
A mille maux vénériens.

Entre nous soit dit, ces quatre libidineux personnages ne l'avaient pas volé. Et nous qui n'admettons plus la vérole par excès de jouissance, nous croirons volontiers que la chaste Sophie qui ouvrit si aimablement les bras à quatre amants jusque-là purs s'offrit à quelque autre, peut-être à quelques autres, et qu'ainsi tous s'infectèrent.

(1) A Paris, chez l'auteur, médecin-accoucheur, rue Saint-Honoré, n° 214, vis-à-vis la rue Batave.

***

Pour finir, laissons là l'origine de la syphilis et disons un mot des moyens de préservation autrefois conseillés.

Nous pourrons constater une fois de plus que sur ce point nos progrès ne sont guère considérables. Vous allez penser à telle pommade qui eut il y a peu d'années son heure de succès ; je ne la désigne pas davantage ; son nom est sur vos lèvres. Au XVIe siècle, l'emploi d'un petit linge « trempé dans une décoction de remèdes vulnéraires et astringents tirés du gaïac et du mercure et que l'on applique sur le gland ou introduit dans l'entrée de l'urètre » est vivement préconisé par Gabriel Fallope qui prétend avoir obtenu 100.000 succès.

Pierre Ange Agathus conseille l'application de ce linge « après l'action » et indique l'usage d'un *parfum mercuriel* dont on devait oindre les parties génitales après les avoir soigneusement lavées.

Musitan et Cochburn proposent des injections dans l'urètre ou le vagin avec des décoctions de gaïac de sassafras, de squine et de salsepareille ; et sur les parties externes recommandent les frictions mercurielles.

Quant au *préservatif*, pour parler comme les marchands de caoutchouc, son usage ne date guère que du XVIIIe siècle. Il faut lire les lignes vengeresses que lui consacre le vertueux Astruc : « On dit qu'en Angleterre, certaines gens perdus de débauche se servent depuis peu d'une peau mince et sans couture faite en forme de fourreau (on l'appelle en anglais *condum*) dont ils couvrent la verge avant le dangereux assaut ».

Et déjà, il dénonce la sécurité trompeuse que donne cet instrument, parle de la crevaison possible, de la porosité qui laissera passer les liquides virulents.

« Un ancien demandait autrefois avec assez de raison si l'on ne devait pas mettre au rang des morts ceux qui naviguent en pleine mer ; puisqu'ils ne sont séparés de la mort que de l'épaisseur d'une planche de quatre doigts. Ne peut-on compter parmi les gens infectés ceux qui ne sont éloignés de l'infection que par l'influence d'une peau mince? » De plus, ils ne protègent qu'une faible partie d'eux-mêmes, lèvres, langue, etc., restent exposées.

Noble indignation, prudentes paroles ! Et qu'eût dit le bon Astruc s'il avait reçu tel catalogue de produits pharmaceutiques, où l'on peut lire à l'article « Accessoires » : Préservatif pour hommes, feuille anglaise, article de luxe, solidité garantie; marque « Le père de famille ».

HYGIÈNE PRATIQUE

A PROPOS DE LA PROPAGATION DES MALADIES CONTAGIEUSES

Dans ce quartier populeux, où les enfants pullulent, l'autobus passe presque toujours complet. La lourde machine vient de s'arrêter encore ; cependant les secondes regorgent de monde : là, c'est une ménagère en cheveux que sa petite fille a accompagnée pour d'importantes emplettes ! Ici, une maman encore jeune qui couve du regard sa nichée de trois garçonnets, un peu plus loin une accorte nourrice donne au bébé qu'elle tient dans ses bras une tétée supplémentaire ; où donc vont se caser les nouveaux arrivants ?

Ils sont quatre : le père, la mère qui tient dans ses bras un poupon de douze à quinze mois, et un petit gamin de quatre ou cinq ans. Leurs places habituelles étant prises, ils se dirigent vers les premières. C'est en face de moi que s'établit le couple. La mère se penche sur son bébé qu'elle emmitouffle pendant que d'une voix un peu inquiète l'homme s'informe : « Crois-tu qu'il aura assez chaud ? »

Pour ma part, j'imagine qu'ils vont l'étouffer, car en plus de sa pèlerine de laine des Pyrénées, une capeline recouvre sa tête : « Ne craignez-vous pas au contraire, madame, qu'il ait trop chaud ? »

— Oh non ! Quel bonheur, voilà qu'il transpire.

— Est-il donc malade, votre bébé ?

— Mais oui, *il a la rougeole* et le médecin a dit qu'il fallait surtout le tenir bien au chaud ».

Et la mère souriante et fière tourne brusquement l'enfant vers moi ; à la lumière falote du véhicule, j'aperçois la plus adorable figure que j'aie jamais vue.

— Comme il est joli !

— Et intelligent, madame ! dit le père.

— Il a juste treize mois, ajoute la mère ; il est rare, paraît-il, qu'un enfant aussi jeune soit atteint ; mais son frère que vous voyez là-bas et qui a cinq ans vient de l'avoir et c'est lui qui la lui a communiquée ».

— Mais comment êtes-vous dehors avec lui ? Peut-être allez-vous le porter à l'hôpital des enfants ?

— Non, nous en venons ; c'est là qu'on nous a dit qu'il avait la rougeole, mais on n'a pu le recevoir parce qu'il n'est pas sevré et nous retournons chez nous ».

Donc, à l'aller et au retour, dans cette voiture et dans celle qui les avaient amenés, ces braves gens, escortés de leurs petits malades, avaient semé, répandu la rougeole ! Malgré moi, mes regards se portent sur tous les enfants qui nous entourent ; sur la maman aux trois garçonnets, sur les autres. Quelle fatale promenade ils ont entreprise et alourdis de quelle cruelle acquisition ils retournent chez eux ! Je songe à mon propre petit garçon si heureux de venir avec « sa maman », de se blottir à ses côtés après avoir bien trotté sa menotte dans sa main, ses doux yeux levés vers ceux de sa grande amie ? De quelle épouvante la révélation qui vient de m'être faite m'aurait-elle remplie s'il s'était trouvé là !...

Et l'on s'étonne de voir la rougeole établie pour ainsi dire à l'état endémique dans nos quartiers ouvriers ! Comment peut-il en être autrement, lorsqu'une pareille insouciance préside à la prophylaxie de l'envahissante maladie ? Est-il croyable vraiment que l'on ait renvoyé cet homme, cette femme et leurs malades, venus de loin, sans s'inquiéter de la manière dont ils regagneraient leurs pénates ? Sachant très bien même qu'ils n'y parviendraient que par un moyen de transport public ?

Pourquoi des voitures d'ambulance, si ce n'est pour les utiliser dans des cas semblables ? Une ordonnance sévère ne devrait-elle pas, lorsqu'un médecin de quartier a diagnostiqué une maladie contagieuse, défendre à ceux qui en sont atteints de se servir des moyens de locomotion habituels et les obliger, pour se rendre à l'hôpital, à employer les véhicules qui s'y rattachent ?

Dépopulation ! Lamentations ! Remèdes sans effets ! Encouragements sans résultats, gamme décevante ; pourquoi ne pas la remplacer en tout et partout par une hygiène préventive intelligente, par le véritable amour de l'enfant qui ne se borne pas à désirer sa venue, mais qui rêve encore et surtout de le voir heureux et bien portant ?

AUGUSTA MOLL-WEISS.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS
LA POSE DES APPAREILS EN PLATRE ET LEUR MAINTIEN

Il parait toujours anormal et singulier de lire des jugements, où les questions médicales les plus délicates sont résolues, en termes précis, et des arrêts qui, classant la science mobile et diverse sous des étiquettes juridiques, tentent de l'emprisonner dans des textes de loi. Cependant les magistrats, qui n'aiguisent leur diagnostic que sur les subtilités du droit et n'auscultent que les travaux préparatoires, doivent trancher dans le vif des discussions les plus douteuses et s'en rapporter à la sagesse des médecins experts, aussi le bon sens et le souci de l'équité les ont-ils conduits à une jurisprudence, que nous avons exposée au mois de septembre dernier.

La responsabilité des médecins s'arrête au seuil de la science, à moins qu'une faute lourde ne rende leur impéritie ou leur négligence impardonnables. En dehors de ces cas, ils ne pourront être recherchés que pour les faits, qui constituent des fautes de droit commun, heurtant la conscience ou la raison de tout homme normal : négligences, imprudences ou inattentions, incompatibles avec l'exercice d'une profession aussi grave et aussi dangereuse.

Un arrêt de la 8me chambre de la cour d'appel de Paris vient, le 16 janvier 1913, d'appliquer ces principes.

Au mois de mars 1909, M. Dufail faisait une chute de tramway qui déterminait une fracture de l'humérus gauche. Le docteur Rigault réduisit aussitôt la fracture au moyen de l'appareil de Hennequin et plaça le bras dans le plâtre. Cependant au bout de quelques jours, le blessé se plaignant de douleurs insupportables, on enleva l'appareil et on le remplaça par un autre.

Le docteur Rigault, qui avait cru trouver dans le premier appareil une défectuosité expliquant la douleur du malade, fut fort étonné, quand il vit que celui-ci souffrait encore plus avec le nouvel appareil. M. Dufail demanda alors à la compagnie d'assurances où il était employé « La Préservatrice » de lui envoyer son médecin. Ce fut le docteur Georges Villaret, qui vint, examina le malade et fit appeler aussitôt un chirurgien, le docteur Wiart : celui-ci enleva le second appareil.

Le bras était dans un état déplorable : des plaies, des escarres, des menaces de gangrène furent aussitôt diagnostiquées mais il était trop tard ; aujourd'hui le bras de M. Dufail est entièrement paralysé.

D'où procès : l'employé réclamait 50.000 francs au docteur Rigault.

Conformément à l'avis des trois médecins experts, le professeur Delbet et les docteurs Claude et Demoulin, la 1re chambre du tribunal estima que le médecin n'avait commis aucune faute et débouta M. Dufail de sa demande.

Celui-ci fit appel et Me Georges Claretie, qui présenta l'affaire avec une précision méthodique et une sûreté d'argumentation attachante, demanda à la cour d'établir par enquête qu'à maintes reprises son client avait supplié le docteur Rigault de lui enlever l'appareil.

Il résultait en effet du rapport des experts que c'était le second appareil qui avait causé tout le mal. Il était trop long et trop serré, de plus il avait été laissé trop longtemps et s'il avait été retiré après 36 heures aucune complication ne serait survenue. Cependant le rapport ajoutait, que la pose d'un appareil plâtré étant toujours des plus délicates, il pouvait arriver aux meilleurs chirurgiens, agissant avec la plus grande prudence et selon les règles de l'art, de manquer un de ces appareils, sans qu'on pût relever dans cette erreur une faute engageant la responsabilité de celui qui l'a placé.

Ainsi le débat se trouvait circonscrit à une discussion de fait : le docteur Rigault avait eu le tort, ayant posé un appareil défectueux, de ne pas vouloir l'enlever, malgré les réclamations du blessé. Mais était-ce là les éléments suffisants d'une faute? Me Rocher, qui plaidait pour le docteur, avec sa longue expérience des choses médicales, répondait que son client n'avait pu se fier aux plaintes de son client. Les souffrances semblaient normales, car il est évident, de l'aveu même du docteur Hennequin, que la pose de son appareil est douloureuse. Il était donc infiniment délicat d'apprécier le degré de douleur nécessaire et même de juger cette souffrance d'après la force des manifestations du blessé, puisque, aussi bien, chaque individu résiste plus ou moins au mal, et que la résistance morale ne saurait se mesurer.

La cour, après ces débats, a tout d'abord posé en principe que le médecin est responsable non pas des fautes professionnelles, à moins que ce ne soient des fautes lourdes, mais bien des fautes de droit commun imputables à l'homme indépendamment du praticien. Or la pose d'un mauvais appareil ne constituant pas une faute lourde, puisqu'elle peut être commise par les chirurgiens les plus expérimentés et les plus attentifs, il aurait fallu, pour engager la responsabilité du médecin, établir une faute extra-professionnelle et de droit commun.

Où trouver cette faute humaine, cet oubli du bon sens et ce manque de jugement qui seul pouvait engager la responsabilité du médecin. Me Georges Claretie reprenait la phrase des experts : « La responsabilité du médecin nous parait strictement limitée à ceci, qu'ayant placé un appareil défectueux, il a refusé de l'enlever » ; et il y trouvait la base d'une faute.

L'arrêt lui a répondu que si le docteur Rigault n'a pas enlevé l'appareil, c'est que les douleurs du malade semblaient normales, et il s'est appuyé pour juger l'observation du médecin sur un fait qui n'avait pas été relevé en première instance. Lorsque le blessé a fait appeler le docteur Georges Villaret, celui-ci, dont l'expérience journalière des accidents et la sûreté d'observation sont connues, n'a pas non plus été frappé des souffrances de M. Dufail, et puisque, lui non plus, n'a pas fait enlever immédiatement l'appareil, c'est qu'un médecin pouvait normalement en ordonner le maintien.

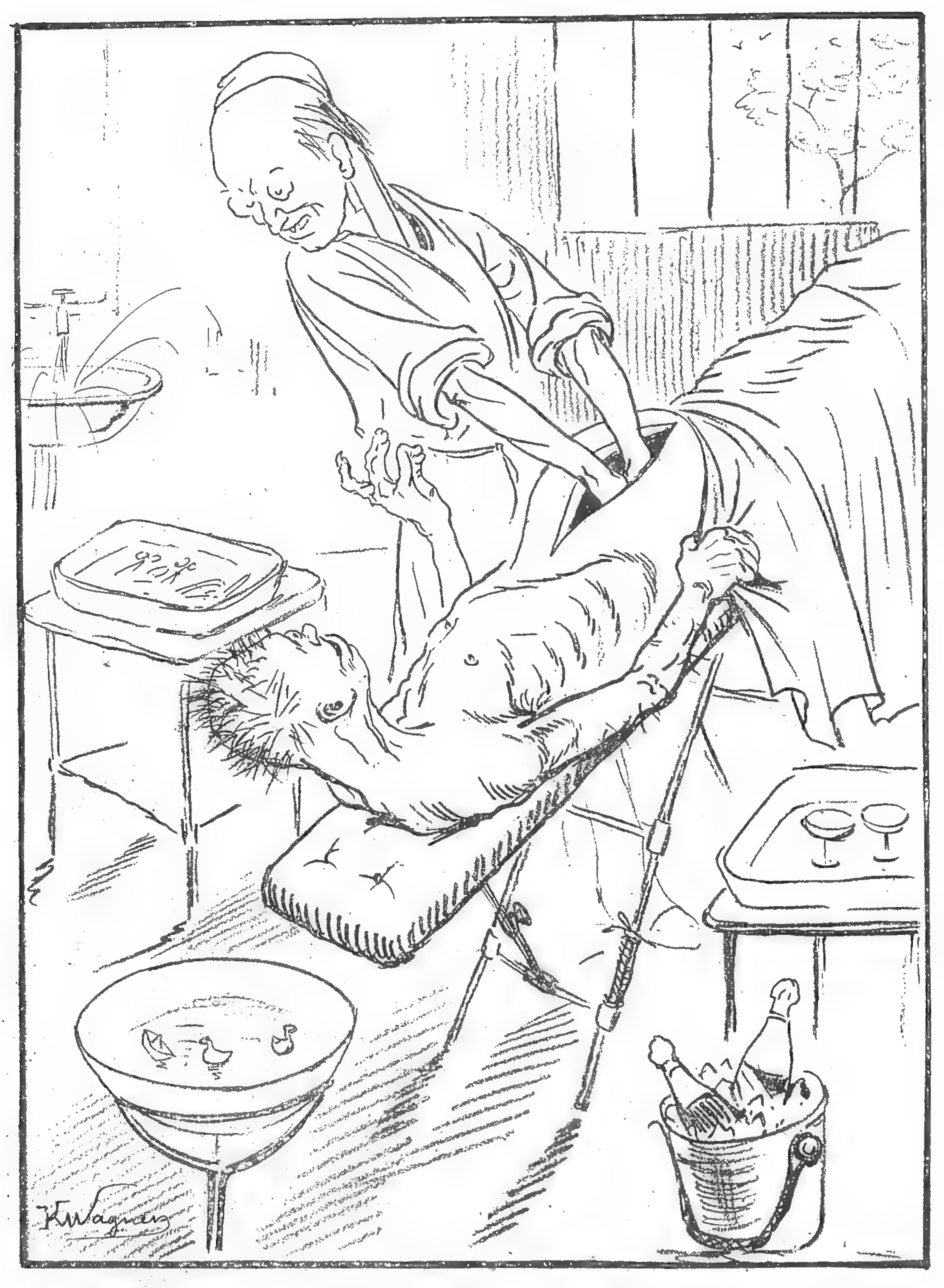
En l'absence de toute faute, M. Dufail a été débouté de sa demande.

Adrien Peytel,
Docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR K. WAGNER



Le malade hésitant. — *Pardon... Docteur..., je désirerais... vous faire une petite... une toute petite observation...*

Le Docteur. — *Allez-y ! allez-y franchement mon ami, j'aime les gens ouverts.*

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE



La consultation des piqûres : celle-ci n'est pas dangereuse (caricature en couleurs du temps de l'Empire), d'après HOLLANDER. (1)

(1) HOLLANDER, Karikatur und satyre in der medizin (*Enki, édit.* à Stuttgart).

FARINES MALTÉES JAMMET



de la Société d'Alimentation diététique
pour le régime
des MALADES, CONVALESCENTS, VIEILLARDS

ALIMENTATION progressive et variée des ENFANTS

Farines très digestibles et très nutritives préparées avec des semences sélectionnées et de manière à conserver l'intégralité des phosphates organiques.

RIZINE Crème de Riz maltée	***GRAMENOSE*** Avoine, Blé, Maïs, Orge
ARISTOSE à base de Blé et d'Avoine maltés	***BLÉOSE*** Crème de Blé total maltée
CÉRÉMALTINE Arrow-Root, Blé, Orge, Maïs	***AVENOSE*** Farine d'Avoine maltée
ORGÉOSE Crème d'Orge maltée	***LENTILOSE*** Farine de Lentilles maltée

CÉRÉALES JAMMET pour DÉCOCTIONS

MALT GRANVILLE, MALTS TORRÉFIÉS, MATÉ SANTA-ROSA
CACAO GRANVILLE, CACAO à l'Avenose, à l'Orgéose, etc., etc.

Usine à Levallois. — Brochure et échantillons sur demande

Dépôt: Mon JAMMET, Rue de Miromesnil, 47, Paris

TUBERCULOSE — EMPHYSEME — BRONCHITE CHRONIQUE — ASTHME — MIGRAINE — ECZEMA — PALUDISME
Seule Préparation permettant la Thérapeutique Arsenicale Intensive par la **MÉDICATION ARRHÉNIQUE**



GOUTTES dosées à 2 millig.	10 à 20 par jour (en deux fois)	
AMPOULES — à 50 millig.	1 à 2 par jour	
COMPRIMÉS — à 25 millig.	1 à 3	—
GRANULES — à 1 centigr.	2 à 6	—

Traitement spécifique et abortif de la **SYPHILIS**

9, rue de la Perle, Paris.

RÉFÉRENCES MÉDICALES

NICOLAIER.	PETRUSCHKY	E. SUPPAN.	JEANBRAU.
L. CASPER.	ORGLER.	EHRMANN.	J. JANET.
RICHARDSON.	LEVISON.	O. DALTON.	IMBERT.
NORTON-SMITH.	TANAGO.	T.-K. HOLMES.	LEOPOLD LEVY.
NEUFELD.	GORDON-KELLY.	H.-J. DRAKE.	A. LEMIERRE.
LOEBISCH.	A.-R. ELLIOT.	GWYN.	F.-P. GUIARD.
NEUMAYER.	O. HORWITZ.	KNUST.	CH. VINAY.
ROSENFELD.	O. HEUBNER.	WIDOWITZ.	E. VOGT
ORLOWSKI.	J.-B. MEGEE.	WATEFF.	GARDIES. Fa.

100 PASTILLES (Comprimés de 50 centigr.)

Urotropine

SCHERING

7. Sept. 1895. — MARQUE DÉPOSÉE. — Nº 6898

Antisepsie des Voies urinaires	Vente exclusive en France et Colonies Françaises. Exportation dans les autres pays rigoureusement interdite.	Prophylaxie de la Fièvre typhoïde

UROTROPINE SCHERING

Indispensable dans les affections des Organes GÉNITO-URINAIRES

La prescrire en comprimés pour éviter des substitutions

DOSE. — ***De 2 à 4 comprimés par jour, chaque comprimé dissous dans un grand verre d'eau froide.***

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

4, Faubourg Poissonnière, PARIS

LA MÉDECINE DANS L'ART

C. LASCH



LA CONSULTATION DU MÉDECIN DE VILLAGE


Ph^ie ROGIER
GÉNOLACTINE
PUISSANT GALACTOGÈNE
R. COQUET
Tel. 533-85
3 B^d de Courcelles

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

par Mme MOLL-WEISS

Quenelles de veau.

250 grammes de noix de veau.
150 grammes de panade (pain bouilli dans du lait).
100 grammes de beurre frais.
3 jaunes d'œufs.
Quelques cuillerées de crème double.
Sel.

I. — Hacher le veau très fin, le mélanger à la panade, au beurre frais, aux jaunes d'œufs, à la crème double ; ajouter sel, poivre, muscade.

II. — Faire bouillir environ 2 litres de bouillon léger, y jeter les quenelles et les y laisser huit à dix minutes.

Agneau ou poulet à la crème.

1 kilogramme d'agneau découpé.
60 grammes de beurre.
20 grammes de panne.
15 grammes de gros sel.
1/4 de litre ou, à défaut, de lait.
2 jaunes d'œuf.
1 litre d'eau.
1 bouquet, 1 oignon, sel.

I. — Faire chauffer doucement l'agneau dans de l'eau froide ; quand cette eau est chaude, la jeter et la remplacer par une autre eau chaude; faire cuire trente minutes en ajoutant le bouquet et l'oignon.

II. — Égoutter l'agneau en conservant le bouillon.

III. — Avec le beurre, la farine et la cuisson faire une sauce blanche, y ajouter l'agneau, finir la sauce avec la crème.

Poulet ou agneau à la française.

I. — Découper le poulet ou l'agneau, le faire revenir dans 50 grammes de beurre, ajouter 2 cuillerées de farine, 1 bol de bouillon, 1 verre de vin blanc, 1 bouquet, sel. Laisser cuire quarante minutes. Finir en blanchissant avec 1 ou 2 jaunes d'œufs.

Poulet à la fermière.

Un jeune poulet.
125 grammes de petits pois.
125 grammes de haricots verts.
125 grammes de carottes nouvelles.
25 grammes d'oignons émincés.
60 grammes de beurre.
1/2 verre de madère.
4 cuillerées de jus, ou un peu de bouillon ou un peu d'extrait de viande.
1/2 cuillerée de farine.
Un bouquet.

I. — Brider le poulet pour entrée.

II. — Ratisser les jeunes carottes, les couper en fines rondelles, enlever les filaments des haricots, les casser au milieu, égrener les pois, émincer l'oignon.

III. — Beurrer le fond de la cocotte, placer au fond les carottes, l'oignon ; mettre le poulet dessus, combler les vides de la casserole avec les haricots et les pois, au milieu enfoncer le bouquet, saupoudrer de sel.

IV. — Couvrir hermétiquement, faire partir la cuisson à feu doux, puis placer la cocotte dans le four pendant une heure. Il faut une chaleur douce et tenir la cocotte bien close.

Poulet sauce tomate.

Formule d'hiver :
Un jeune poulet découpé.
2 cuillerées de beurre.
50 grammes de jambon maigre.
Une cuillerée de farine.
Quelques cuillerées de bouillon ou un peu de Liebig.
Un 1/2 verre de vin blanc.
2 cuillerées de tomate concentrée.

Formule d'été :
Mêmes ingrédients, mais au lieu de la tomate conservée, quelques tomates épépinées.

I. — Faire dorer dans le beurre le jambon coupé en petits dés et le poulet, saler, poivrer, saupoudrer d'une cuillerée de farine, ajouter le bouillon, le vin blanc, quelques tomates épépinées ou deux cuillerées de tomate concentrée. Laisser mitonner vingt minutes et servir.

Pudding de poisson.

500 grammes de poisson bouilli débarrassé de ses arêtes.
Un bol de bouillon.
Un verre de vin blanc.
3 croissants, ou un poids égal de pain.
120 grammes de beurre.
3 œufs.
Sel.

I. — Couper le poisson en petits dés.

II. — Faire tremper le poisson dans le vin blanc et le court-bouillon.

III. — Emietter les croissants et les piler avec un gros morceau de beurre et 3 jaunes d'œufs.

IV. — Battre les blancs d'œufs en neige et les mêler avec la chair de poisson à la préparation III.

V. — Prendre un moule assez grand, le beurrer largement, le saupoudrer de chapelure, y verser le mélange. Il ne faut pas qu'il soit plein. — Faire cuire au four ou au bain-marie.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pommade contre l'eczéma

Naphtol	5 grammes.
Savon vert	20 —
Kaolin pulvérisé	2gr,50
Axonge	50 grammes.

F. s. a. une pommade conseillée contre l'eczéma, lorsque la peau est épaissie par suite de la persistance de la maladie. — On commence par savonner les régions eczémateuses, tous les jours ou tous les deux ou trois jours, et même, si la peau est très épaissie, on y laisse sécher l'écume du savon, de manière à provoquer la chute plus rapide de la couche cornée. Dans le cas d'eczéma croûteux du cuir chevelu, on emploie avec avantage une huile contenant 1 gramme de naphtol pour 100 grammes d'huile d'olives, d'huile d'amandes douces ou d'huile de foie de morue (KAPOSI).

Pommade contre l'eczéma

Oxyde blanc de zinc	4 grammes.
Axonge	16 —

F. s. a. une pommade à employer dans le cas d'eczéma de la marge de l'anus. (LAILLER).

Pommade contre l'eczéma

Pommade citrine	4 grammes.
Axonge	16 —

Faire fondre à une douce chaleur.

Cette pommade est conseillée contre l'eczéma aigu, dont on a préalablement modéré l'inflammation par des cataplasmes de fécule de pommes de terre, ou d'emblée contre l'eczéma chronique.

(LABOULBÈNE).

Pilules contre l'eczéma

Arséniate de fer	1 gramme.
Extrait gommeux d'opium	50 centigr.
Extrait de quinquina jaune	0gr,50

F. s. a. 100 pilules.

Deux par jour, et augmenter successivement jusqu'à douze, dans le cas d'eczéma dû à la diathèse herpétique. (VALÉRIUS).

Pommade contre les escarres

Extrait de jusquiame	2 à 3 grammes.
Oxyde de zinc précipité	1 gramme.
Extrait thébaïque	15 centigr.
Cérat ou cold-cream	30 grammes.

Mêler.

(N. GUÉNEAU DE MUSSY).

Lotion contre l'eczéma

Chlorate de potasse	1gr,50
Vin d'opium	2gr,50
Eau distillée	1 000 grammes.

Faire dissoudre.

On imbibe une compresse avec cette solution, et on l'applique sur les parties atteintes.

Lotion contre l'eczéma des parties génitales

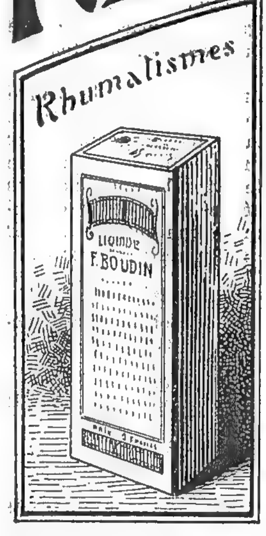
Chlorate de potasse	25 grammes.
Laudanum de Sydenham	15 —
Eau commune	500 —

Faire dissoudre.

On lave les organes atteints d'eczéma, avec une éponge trempée dans cette solution tiède, puis on les couvre de compresses imbibées de cette même solution et maintenues par du taffetas gommé.

(CHÉRON).

REVULSIF DE BOUDIN



Révulsif liquide
à base d'essences de Crucifères

Affections
des Poumons
et des Bronches

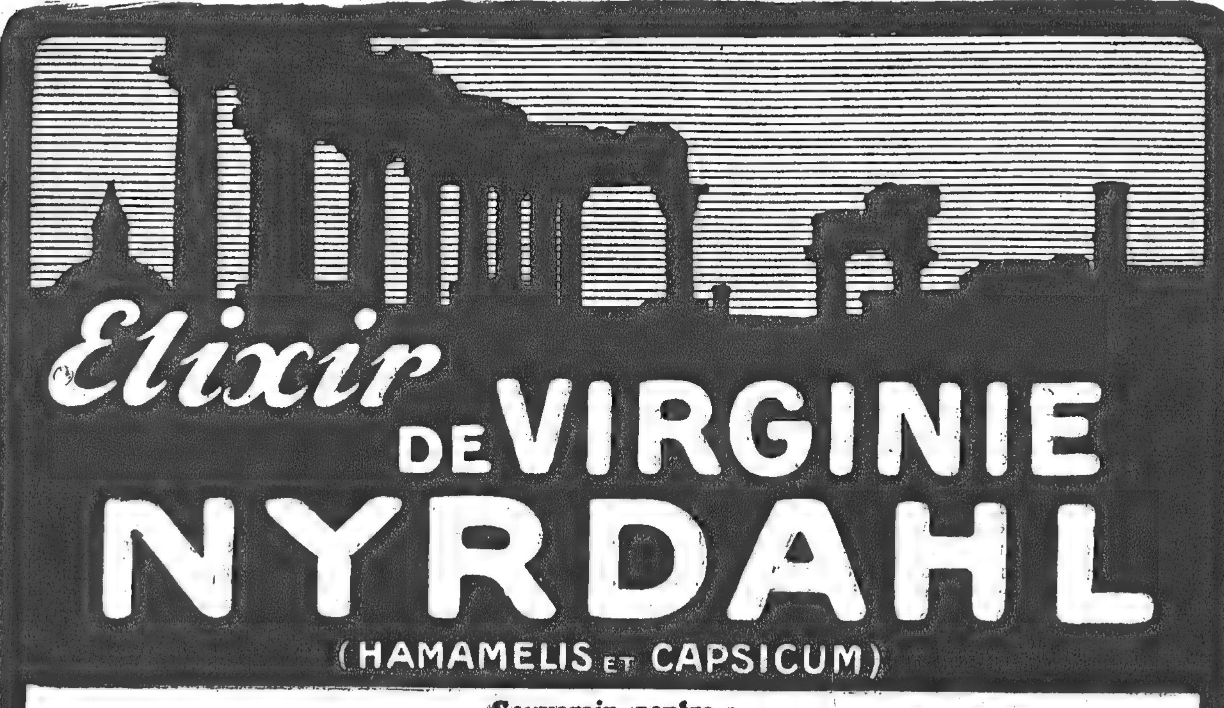


PLUS RAPIDE
PLUS ENERGIQUE
PLUS PROPRE

QUE : Teinture d'Iode, Cataplasmes sinapisés, Ouates thermiques, Pointes de feu, Papiers à la Moutarde, etc ...

N'ABIME PAS LA PEAU

Echantillons : Laboratoire Boudin, 46, bould Menilmontant - Paris — Dépôt Général : Simon & Merveau, 21, r. Michel-le-Comte - Paris.



(HAMAMELIS ET CAPSICUM)

Souverain contre :

VARICES - Varicocèle - Phlébites - HÉMORROÏDES

Accidents de la Puberté et de la Ménopause ***(Congestions et Hémorragies)***

Échantillon gratuit : **PRODUITS NYRDAHL,**
20, rue de La Rochefoucauld, **PARIS.**

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Prix du Flacon : 4 fr. 50.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'arsénobenzol dans l'angine de Vincent** (ANGLADA et RÉVEILHE, 15 février 1913).

L'angine de Vincent apparaît comme l'une des indications les plus nettes de l'arsénobenzol. Dès les premières applications, les lésions se modifient, les ulcérations se détergent et bourgeonnent en quelques jours, trois ou cinq en général, quelquefois plus dans les cas rebelles, la guérison est obtenue.

CLINIQUE. — **Les entérospasmes** (G. LYON, 21 février 1913).

On donne le nom d'entérospasme permanent au *spasme localisé à un segment de l'intestin toujours le même chez le même sujet et dont la durée semble indéfinie.* On ne trouve aucune mention de cette affection dans les traités classiques.

Le diagnostic qui vient le premier à l'esprit est celui de constipation spasmodique ; mais l'entérospasme (modalité de cette constipation) s'en distingue par la fixité de la douleur en un point unique ; par la permanence de la douleur subjective ou tout au moins de la contracture constatée objectivement.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'essai de traitement de l'ictère hémolytique par la radiothérapie splénique** (PARISOT et HEULLY, 13 février 1913).

« Bien que ne possédant encore que deux observations de malades atteints d'ictère hémolytique congénital traités par la radiothérapie splénique, nous croyons qu'il est possible de discuter avec intérêt les résultats obtenus, non pas seulement parce que ceux-ci sont manifestes, mais parce que les malades ont été longuement suivis, et qu'il a été possible de voir l'amélioration persister alors que tout traitement était suspendu depuis plusieurs mois dans un cas, et plus d'une année dans l'autre. »

BULLETIN MÉDICAL. — **Le traitement des fractures du crâne. Ponction lombaire et trépanation précoce** (BÉRARD, 15 février 1913).

Tous les blessés par traumatisme du crâne, surtout ceux atteints de fractures, qu'ils aient guéri spontanément en quelques jours avec ou sans opération, ou qu'ils aient traîné une convalescence plus ou moins longue, plus ou moins accidentée, doivent être considérés comme des sujets fragiles, dont la capacité professionnelle sera presque toujours sûrement amoindrie.

GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES DE BORDEAUX. — **Résection et ostéoplastie dans le traitement des pseudarthroses** (CHARBONNEL et PARCELIER, 16 février 1913).

En présence d'une pseudarthrose, il est souvent difficile pour le chirurgien de poser l'indication exacte de l'intervention qu'il convient de pratiquer. Quelle que soit la méthode employée, la greffe osseuse rendra de plus en plus rare l'*amputation,* regardée il n'y a pas longtemps encore comme la seule ressource dans ces cas.

PRESSE MÉDICALE. — **Les progrès de l'héliothérapie** (LERICHE, 15 février 1913).

Un peu partout, à l'étranger comme en France, on oublie trop l'origine réelle de l'insolation des tuberculoses chirurgicales. « Quelques auteurs, on ne sait pourquoi, essaient de créer autour de sa naissance une mystérieuse obscurité, tout en lui donnant plusieurs parrains. Pour la plupart, l'héliothérapie, c'est la méthode de Rollier. Rollier, lui-même, avec une parfaite bonne foi, a pris soin pourtant d'indiquer dans ses premiers travaux que l'idée de la cure solaire lui était venue de Lyon...

Si l'on veut donner un nom à l'héliothérapie, il n'est que juste de l'appeler la méthode de Poncet.

PRESSE MÉDICALE. — **Quelques considérations sur le rôle de la bile** (H. ROGER, 19 février 1913).

La bile est dépourvue de ferments digestifs, mais elle augmente l'action de l'amylase pancréatique et de la lactase intestinale. Elle joue un rôle important dans la digestion de certains sucres ; elle collabore à la digestion et à l'absorption des graisses. Bien que dépourvu de propriétés bactéricides, elle entrave les putréfactions intestinales : *a*) en favorisant le développement du colibacille aux dépens des anaérobies ; *b*) en diminuant la sécrétion des ferments bactériens ; *c*) en entravant leur action sur les matières fermentescibiles.

La bile empêche la coagulation du mucus par la mucinase intestinale, les troubles de la sécrétion biliaire expliquent donc certaines formes d'entérite muco-membraneuse.

LA PÉDIATRIE PRATIQUE. — **La cyanose dans les affections congénitales du cœur chez les enfants** (NOBÉCOURT, 15 février 1913).

Un traitement spécifique sévère chez une femme syphilitique devenue enceinte sera le moyen, peut-être, d'éviter à son enfant une malformation cardiaque, « à tout le moins de permettre de naître moins maltraité par le mal de sa mère. »

Si l'on surprend chez un petit malade une malformation congénitale, on recherchera la syphilis : dans le doute, on le soumettra à un traitement spécifique d'épreuve qui pourra parfois améliorer son état.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Traitement de la constipation** (VITRY, 12 février 1913).

La conduite du traitement d'un constipé est une chose délicate qui nécessite non seulement une profonde connaissance de la pathologie digestive, mais aussi *des qualités de psychothérapeute.*

CONCOURS MÉDICAL. — **L'érythème polymorphe et son traitement** (Pr. ROBIN, 16 février 1913).

Il ne faut pas donner de salicylate de soude, qui est sûrement inefficace ; il ne faut pas recourir aux médications anti-infectieuses, qui peuvent être nuisibles, tout en restant inutiles. Pas d'antiseptiques, qui activent plutôt l'éruption. On tâchera d'éliminer les éléments toxiques, car l'affection est d'origine toxique.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Maladie de Raynaud et syphilis. (H. SEMON, **British med. journ.** 8 février, 1913).

Il serait désirable d'étudier la réaction de Wassermann dans tous les cas de maladie de Raynaud. On ne se contentera pas d'un résultat négatif, mais on recommencera l'épreuve avec ou sans injections antérieures de salvarsan ou de mercure. Des communications récentes ont montré le rôle de la syphilis dans l'étiologie de l'affection décrite par Raynaud (Gaucher et Brocq). Klotz, d'autre part, signale trois cas où le traitement mercuriel a eu raison de la cyanose et du refroidissement des extrémités avec nécrose partielle. Il ne faut donc pas hésiter à soumettre les malades qui présentent ce syndrome au traitement antisyphilitique.

Histoire d'un porteur de bacilles typhiques. (D. H. CURRIE et F. H. Mc. KEON. **Journ. Amer. Medic. Associat.**, 18 janvier 1913).

Entre 1908 et 1912, un individu guéri de fièvre typhoïde a probablement été responsable de l'infection éberthienne de 28 *personnes* dont 4 sont mortes. On a constaté qu'il émettait des bacilles extrêmement virulents et durant deux mois, il dut être traité par des vaccins autogènes pour le débarrasser de cette redoutable infection. (Les doses furent au nombre de 10 et de 25 000 s'élevèrent à *un billion* de bacilles).

Recherche du bacille de la lèpre dans le sang circulant chez des lépreux et dans le sang du cœur d'un fœtus (M. RABINOWITSCH. **Berlin klin. Woch**, 10 février 1913).

Se basant sur la possibilité de mettre en évidence la présence du bacille de Koch dans le sang des tuberculeux, Rabinowitsch a recherché la présence du bacille de Hansen dans le sang des lépreux. Ses examens ont porté sur neuf individus (huit malades et un fœtus trouvé dans l'utérus d'une lépreuse décédée). Le sang fut pris dans une veine chez les malades et dans le cœur chez le fœtus. Le bacille de Hansen fut recherché par l'antiformine (procédé d'Uhlenhuth).

Dans les cas 1, 2, 3, 4 et 6, le sang fut examiné trois fois durant trois ou quatre mois et une fois dans les cas 5, 8, 9, et 7 (fœtus). Voici les résultats obtenus : Dans les cas 1, 3, et 6, le bacille de Hansen a été trouvé chaque fois. Dans le cas 4, la recherche a été positive une fois ; négative dans le cas 2. Chez les malades 8 et 9, et dans le sang du fœtus, résultat positif.

La valeur diagnostique du " Signe du Sou " de Pitres (G. VON HAINISS. **Wiener mediz. Woch**, n° 1, 1913).

Depuis 5 ans, G. von Hainiss a recherché le « signe du sou » de Pitres chez les malades de son service atteints d'une affection respiratoire et sa statistique comprend plus de 100 cas de pneumonie et de pleurésie séreuse ou purulente. La contre-épreuve a été faite sur plusieurs centaines de malades. « Je peux dire que dans des cas nombreux non seulement nous avons pu faire un diagnostic certain d'exsudat, mais encore nous avons pu établir avec certitude l'absence de liquide dans des cas douteux, confirmée par une ponction exploratrice infructueuse. »

Chez un malade l'examen clinique ne permet pas de penser à une pleurésie ; cependant le signe de Pitres est positif : la ponction exploratrice ramène du liquide. Dans un autre cas, on constate l'existence du « Signe du sou » sur une étendue très limitée dans la partie inférieure du thorax. La ponction exploratrice permet de retirer quelques grammes d'un liquide séreux. Récemment, G. von Hainiss examine dans son service un enfant atteint d'une pneumonie grave, mais au sommet, on pouvait obtenir le signe de Pitres : *par la ponction on évacue* 1.200 *centimètres cubes de liquide séreux.* G. von Hainiss conclut que lorsqu'on trouve des signes d'épanchement, l'épreuve imaginée par Pitres a la valeur d'un signe d'appoint ; mais elle prend une importance toute particulière si l'examen physique n'est pas concluant.

Deux cancers de structure différente chez la même personne avec métastases multiples provenant de chacun des deux cancers (STEINHAUS, **Journal médical de Bruxelles**, 30 janvier 1913).

Un malade de soixante-onze ans a présenté une tumeur œsophagienne et stomacale avec métastases hépatiques et ganglionnaires. Or, l'examen histologique a abouti à la constatation que le cancer de l'œsophage et le cancer gastrique ont une structure différente, qu'ils sont tous deux des cancers primitifs, indépendants l'un de l'autre. La nature du parenchyme de chacune des deux tumeurs correspond au genre d'épithélium normal des organes qui ont donné naissance aux néoplasmes, et chacun a engendré des métastases, qui reproduisent sa structure.

« Notre cas peut intéresser aussi au point de vue thérapeutique. Le malade a reçu six injections intramusculaires de cuprase. A en juger d'après les publications, plutôt vagues jusqu'ici, l'action « décancérisante » de la cuprase se manifeste déjà après plusieurs injections et s'accentue après les injections suivantes. On pouvait donc s'attendre à voir l'action curative de la cuprase se manifester en plein dans notre cas. Ceci n'a pas eu lieu ; au contraire, les médecins de la clinique ont constaté, au cours des injections, que les tumeurs augmentaient de volume et que de nouvelles surgissaient ». Dans le cas en question, les hémorragies n'ont pas été arrêtées.

Un facteur possible dans l'étiologie de la pellagre (A. H. JENNINGS ET W.V.KING. **Journ. of the Americ. Médic. assoc.**, 25 janvier 1913).

S'il'on admet que la pellagre est causée par une infection, plus particulièrement par un protozoaire et si elle est transmise par un insecte, il semble légitime d'incriminer le rôle de la mouche d'étable (*stomoxys calcitrans*) et la mouche domestique. C'est du moins ce qu'il appert des conditions d'épidémicité observées dans la Caroline du Sud.

Un cas de maladie d'Addison chez un garçon de 10 ans (F. LANGMEAD, **Lancet**, 15 février 1913).

Un enfant âgé de dix ans entre à l'hôpital et succombe quatre heures après, après une crise soudaine de vomissements avec agitation, puis perte de connaissance. A l'entrée il était inconscient, les coudes, les poignets et les genoux étaient en flexion et contracturés tandis que les doigts étaient étendus. Température au-dessous de la normale, pouls rapide et faible. L'abdomen était rétracté, les réflexes étaient conservés.

L'examen du liquide céphalo-rachidien et des urines, fut négatif. L'enfant présentait une peau pigmentée, mais on n'y prêta pas attention car on était à la fin de l'été et l'enfant était d'une condition plus que modeste.

A l'autopsie, on trouva des glandes surrénales en transformation fibro-caséeuse et l'examen microscopique montra la nature tuberculeuse des lésions.

En interrogeant la mère à nouveau, on apprit que la pigmentation avait débuté un an auparavant et que depuis plusieurs mois l'enfant était sujet à la diarrhée et s'affaiblissait graduellement.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DÉCLARATION DES MALADIES CONTAGIEUSES

***Proposition de Loi tendant à modifier les articles 4 et 5 de la loi du 15 février 1902 sur la Protection de la santé publique et, notamment, à décharger le corps médical de la* déclaration**, présentée par M. **Doizy**, député.

Exposé des motifs

Si la loi de 1902 sur la protection de la santé publique n'a donné jusqu'ici que des résultats très modestes et souvent décevants, il faut avouer entre autres choses que le législateur a eu le grand tort de ne pas suffisamment chercher à en rendre l'application facile en se conciliant la collaboration bienveillante du corps médical.

Nul ne peut nier que cette collaboration soit indispensable ; on ne peut décemment demander au malade ou à son entourage de faire le diagnostic de l'affection en cours ; force a donc bien été au Parlement de recourir à l'intervention du corps médical.

Il est regrettable qu'à ce moment les commissions compétentes de la Chambre et du Sénat, au lieu de s'inspirer purement et simplement de l'article 15 d'ailleurs inappliqué, de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, n'aient point songé à procéder à une vaste enquête auprès des praticiens et à solliciter leur avis sur la meilleure façon d'établir cette collaboration si désirable. Une semblable façon d'agir nous aurait empêchés de perdre — non pas totalement, ce serait injuste de l'insinuer — mais presque entièrement ces dix dernières années (1).

Le législateur, préoccupé uniquement de l'intérêt général, n'a pas pensé un seul instant que le corps médical pût refuser son concours, escomptant par avance ce concours qu'il espérait sans réserve, il a introduit dans la loi l'obligation de la déclaration par le praticien.

Des avertissements avaient cependant été donnés. Le 24 mai 1898, M. Ferrand déclarait à l'Académie de médecine, « qu'en principe comme en fait, le médecin lui paraissait avoir tout caractère pour formuler la déclaration, mais que c'était à la famille et à l'entourage du malade à la transmettre à qui de droit, et enfin à l'administration, à la recevoir et à prendre les mesures dont elle appelle l'application »; et dès 1893 (2) M. le Dr Reynier avait d'autre part écrit : « Il faut, si l'on veut que la déclaration des maladies contagieuses soit acceptable et acceptée par les médecins et les familles, qu'elle soit faite de médecin à médecin, et ne sorte pas de cette façon de l'enceinte professionnelle.

« Il faut qu'il y ait dans chaque arrondissement, même dans les gros bourgs, un bureau sanitaire ayant à sa tête un médecin qui recevra les déclarations de ses confrères et s'assurera en causant avec eux que les malades sont suffisamment isolés... »

Ces avertissements et bien d'autres ont été négligés ! Que s'est-il passé? l'obligation a été très mal accueillie et, le plus souvent, elle est restée lettre morte. Certains esprits ne voudront pas s'embarrasser de longues discussions et déclareront tout uniment que la déclaration étant reconnue utile et nécessaire, il n'y a qu'à faire observer la loi et traduire les médecins récalcitrants devant les tribunaux. C'est là évidemment une solution des plus simplistes, mais ce n'est point par un caporalisme de ce genre qu'on peut espérer faire plier les résistances d'une corporation qui sait la raison ou les raisons de son attitude.

Nous ne ferons pas à certains l'honneur de réfuter longuement leurs insinuations vraiment injurieuses pour le corps médical : le médecin n'a pas d'intérêt à favoriser le développement des maladies contagieuses par une abstention systématique ; il jouerait là un jeu dangereux et pour les siens et pour lui, car, ne l'oublions pas, il est plus que personne exposé à la contagion, et donne tous les jours l'exemple d'un beau courage qu'on est peut-être trop tenté d'ignorer. D'ailleurs, à supposer que les maladies en question pussent disparaître totalement, notre humanité serait encore affligée de tant de maux qu'elle ne pourrait pas se passer de ses médecins. Ne nous attardons donc pas à discuter des propos que nous avons entendus avec surprise et avec peine et voyons quels sont les motifs réels de la mauvaise volonté du médecin.

Il semble tout d'abord qu'on a eu grand tort de débuter par un mauvais départ. La loi du 15 février 1902 était exécutoire un an après sa promulgation, c'est-à-dire dès mars 1903, son insertion au *Journal officiel* datant du 19 février 1902. Or, si le décret sur la désignation des maladies visées par l'article 4 de la loi est du 10 février 1903, si l'arrêté ministériel sur le mode de déclaration des maladies susvisées est, lui aussi, du 10 février, il a fallu attendre au 10 juillet 1906 le décret portant la réglementation d'administration publique sur les conditions d'organisation et de fonctionnement du service de désinfection. Il est bien évident que, dans ces conditions, on a fait naître pour ainsi dire à plaisir l'antipathie du corps médical pour la déclaration. Ceux des praticiens qui, tout d'abord, avaient accepté cette obligation, espérant qu'elle aurait un corollaire réellement utile, se sont lassés de collaborer à une œuvre vaine, à de simples opérations de statistique, en s'exposant à tous les inconvénients professionnels de la déclaration. Ils ont rallié rapidement le gros des troupes médicales réfractaires à toute déclaration.

Celles-ci invoquent à l'appui de leur conduite le souci du respect du secret professionnel que la loi leur impose. Il est certain qu'en principe l'obligation du secret professionnel doit être maintenue, l'exercice de la médecine ne serait plus possible sans elle et les malades hésiteraient dans bien des cas à se faire soigner s'ils n'étaient pas assurés de la discrétion de l'homme auquel ils se confient ; on ne peut donc que louer le corps médical de défendre passionnément ce principe ! Mais, en fait, on est obligé de convenir que secret professionnel et secret médical sont bien souvent illusoires : non seulement le premier a reçu bien des accrocs légaux notamment, dans ces dernières années, du fait de la législation des accidents du travail, mais encore le secret de la maladie est une des moindres préoccupations de la grande majorité de nos concitoyens qui ne se font pas faute, par leurs confidences mutuelles et leurs commérages journaliers, d'annihiler complètement le mutisme de l'homme de l'art. L'aventure est quotidienne du praticien recevant, plus ou moins défigurés, d'une tierce personne les propos, que lui-même a tenus quelques jours ou quelques heures auparavant au malade ou à sa famille.

La plupart du temps, ces indiscrétions ne tirent pas à

(1) Le texte primitif de 1891 imposait bien la déclaration au chef de famille, mais à défaut des docteurs, officiers de santé ou sages-femmes.

(2) *Progrès médical* du 2 décembre 1893.


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE


ROBERT & CARRIERE
CONTRE LES
BRULURES
PHARMACIE ROBERT
37, Rue de Bourgogne, PARIS
BOURG-LA-REINE

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (*Suite*)

conséquence, même dans les cas de tuberculose. Car il est évident que la tuberculose pulmonaire ouverte (celle-là seule pour laquelle a été réclamée dans ces derniers temps la déclaration obligatoire) ne se cache pas aisément, qu'il ne faut pas être grand clerc en la matière pour soupçonner cette redoutable affection et que, l'esprit public étant d'ailleurs la plupart du temps porté plutôt à muer des bronchites chroniques en tuberculoses que les tuberculoses en simples bronchites, l'application régulière de la déclaration libérerait par contre-coup d'un doute malignement interprété les malades qui passent à tort pour être tuberculeux !

Quoi qu'il en soit, c'est le prétexte du secret professionnel qui est invoqué par le corps médical pour se soustraire à la déclaration. Et si le législateur oppose aux praticiens qu'il a le droit lui de les décharger légalement de cette obligation du secret comme il l'a déjà fait antérieurement, en 1898 par exemple, sans soulever leurs protestations, comme il l'a fait en 1902 dans un but assurément très honorable d'hygiène collective, comme l'article 378 du code pénal le prévoit par ces mots : « Hors le cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs », le corps médical répond que, certes, il ne méconnaît pas les intentions législatives dans le cas présent, qu'il est prêt à les seconder, mais qu'il entend pour cela être consulté sur les moyens à employer.

Au fond, quand on veut bien y réfléchir sérieusement, il n'y a rien que de très naturel à cette demande. Mais elle surprend tout d'abord la majorité de ceux à qui elle s'adresse, car nous vivons toujours avec l'idée d'autorité que nous a léguée un long passé monarchiste et impérialiste. Beaucoup d'entre nous n'admettent malheureusement pas la collaboration pourtant si logiquement fructueuse, si prometteuse d'améliorations pratiques, des fonctionnaires à l'administration des différents services publics. Alors que, dans la libérale Angleterre, le ministre des postes M. Buxton, à propos de la discussion de son budget, déclarait en 1907 que jamais son ministère n'avait mieux fonctionné à la satisfaction des chefs et du public que depuis que le syndicat avait été reconnu, par une coïncidence pénible, la Chambre discutait chez nous l'interpellation relative aux postiers ! Nous hésitons encore à voter un statut des fonctionnaires et quand, enfin, nous nous décidons à faire œuvre utile, nous sommes si timides dans nos projets, si imbus toujours d'autoritarisme que les intéressés se prennent à repousser le statut qu'ils appelaient de tous leurs vœux, car au lieu de la libération qu'ils espéraient, ils n'escomptent plus que la consécration d'un asservissement tout particulier !

Les médecins ne sont pas des fonctionnaires, tout au moins pour l'instant, mais, par avance, sans doute, on les traite sur ce point spécial en fonctionnaires : sans l'ombre d'une hésitation, on se passe totalement de leurs avis et on attend qu'ils s'exécutent.

On ne peut leur faire un grief de n'avoir pas protesté contre la violation du secret professionnel consacrée par la loi de 1898. Tout d'abord assez souvent (ce n'est pas malheureusement le cas le plus fréquent, car trop nombreux sont les médecins qui correspondent directement avec les patrons ou les assurances), le médecin remet, ainsi que le veut l'esprit de la loi, le certificat directement au blessé qui en fait un tel usage qui lui semble bon, en l'espèce le transmet à son patron pour la déclaration. Mais alors même que le médecin envoie personnellement le certificat au patron, si le blessé a le tort de ne pas protester, car il est utile qu'il connaisse le contenu de ce certificat, il n'en est pas moins vrai que le médecin, qui a rédigé ledit certificat impartialement et en toute conscience, peut excuser, par devers soi, son oubli du secret professionnel en alléguant qu'il concourt à l'application d'une loi destinée à réparer un dommage causé à l'ouvrier. Avec la loi de 1902, il ne peut, par contre, en l'état actuel des désinfections trop souvent mal faites ou faites incomplètement, démontrer aux familles les avantages que leur procurent ces désinfections ; ces avantages ne sont point tangibles pour la masse et celle-ci n'est portée qu'à retenir les inconvénients que lui apporte l'intrusion du service.

Jugez-en par la lecture de cet entrefilet, paru dans un de nos journaux les plus répandus (*Petit Journal* du 17 juin 1911), sous le titre : « Désinfection administrative » et sous la signature de J.-Lecoq :

« Un médecin, l'autre jour, dans un journal médical, donnait quelques détails typiques sur la façon dont se pratique à Paris la désinfection administrative.

« Chacun sait que, conformément à la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, tout médecin appelé à soigner une personne atteinte d'une maladie contagieuse doit en faire la déclaration à l'administration, laquelle est chargée de prendre les mesures de désinfection nécessaires.

« Donc, le praticien dont il s'agit, ayant eu à soigner un de ses clients atteint d'une affection contagieuse avait fait sa déclaration et prévenu la famille du malade que le service d'hygiène apporterait un sac de cuir pour resserrer le linge contaminé.

« Ceci se passait un samedi. Le lendemain, personne... Dame ! c'était un dimanche : le service d'hygiène respecte la loi sur le repos hebdomadaire. Voilà qui est parfait. Il est seulement regrettable que la contagion ne soit pas soumise à cette excellente mesure législative et continue à faire des victimes le dimanche, tout aussi bien que les autres jours de la semaine.

« Le lundi, personne encore. Enfin, le mardi, arrive un inspecteur.

« — Vous avez le sac? lui dit la dame du logis, impatiente d'éloigner d'elle et de sa famille les dangers de contamination signalés par le médecin.

« — Non, madame, répond l'inspecteur ; le sac vous sera apporté plus tard. Pour le moment, veuillez répondre aux questions que je vais vous poser.

« Et le voilà qui fait subir à la pauvre dame ahurie tout un interrogatoire ; lui demande depuis combien de temps elle habite la maison, quel est le prix de son loyer, où travaille son mari.

« Et comme elle manifeste quelque étonnement de cette enquête, M. l'inspecteur daigne expliquer qu'il s'agit avant tout, pour l'administration, d'être renseignée sur les ressources de la famille du malade, et de savoir si celle-ci pourra payer les frais de la désinfection.

« N'est-ce pas admirable?... Si la famille était sans ressources, pourtant, est-ce qu'on ne désinfecterait pas?... Mais si, parbleu, on désinfecterait, puisque la loi l'exige d'une façon absolue ; on désinfecterait aux frais de l'administration, voilà tout... Alors, à quoi rime cette enquête préliminaire?... Quand un homme est victime d'un accident dans la rue, et qu'on le transporte à l'hôpital, est-ce qu'on s'inquiète de savoir, avant de l'accueillir, s'il pourra payer les frais de traitement?... Non, on le reçoit d'abord et on fait ensuite l'enquête sur sa situation de fortune.

« Pourquoi n'agit-on pas de même quand il s'agit de désinfection?

« Dans le cas qui nous occupe, ce n'est que le jeudi

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

qu'un employé apporta le fameux sac. Le linge contaminé avait donc traîné cinq jours dans la chambre du malade.

« Le médecin, qui conte ce trait d'incurie de l'administration, ajoute, d'ailleurs : « La désinfection administra-« tive est, en général, illusoire ; elle abîme les meubles et le « linge, mais respecte les microbes... »

« C'est gai ! »

Ce n'est pas toujours gai non plus pour le médecin. Si d'aventure le chef de famille tient un commerce, il rend le médecin déclarant responsable de la fuite de sa clientèle, il s'empresse de le quitter pour en prendre un plus accommodant, qui saura, au moment voulu, fermer les yeux et oublier la loi.

Le législateur n'a pas prévu qu'en obligeant les médecins à la déclaration, en les déliant ainsi du secret professionnel, il les mettait dans la nécessité non seulement de rompre avec leurs habitudes, ce qui n'est après tout qu'accessoire, mais de sacrifier leurs intérêts et de faire violence à leurs scrupules professionnels, ce qui est autrement grave. Il s'aperçoit seulement aujourd'hui qu'il a fait fausse route. Les médecins, la presse médicale, les syndicats, l'association générale des médecins de France, l'Académie de médecine le lui crient cependant depuis des années et lui signalent l'urgence d'une modification de la loi s'il veut réellement que celle-ci ait les résultats attendus en vain jusqu'ici.

Les médecins ne nient point que les découvertes pasteuriennes ont brusquement révélé comment un malade peut devenir un être redoutable pour la société, ils ne prétendent point que celle-ci n'a pas le droit et le devoir de se défendre et ils ne se refusent point à prêter leur concours à la lutte contre la diffusion des germes transmissibles. Ils entendent tout simplement être consultés sur la façon dont ils rempliront en la circonstance leur propre tâche. Le législateur doit-il refuser de les écouter? ne doit-il pas au contraire essayer de leur donner satisfaction et partant éviter cette terrible responsabilité d'être indirectement cause de la faillite de la loi? A notre sens, la réponse n'est pas douteuse. Aussi nous croyons-nous autorisé à exposer les desiderata des médecins.

Ces desiderata se résument en une formule simple : l'obligation de la déclaration sera reportée sur le chef de famille ou son remplaçant ou, à défaut, sur toute autre personne responsable, logeur, chef d'établissement, etc.

Au point de vue pratique, MM. Macé et Imbeaux, dans le grand traité d'Hygiène de Brouardel, Chantemesse et Mosny, proposent (1910) ceci : « Le médecin remettrait au chef de famille ou à la personne responsable une feuille remplie par lui, portant les indications voulues et énonçant l'obligation pour cette personne de faire la déclaration, avec les pénalités encourues au cas d'abstention, en insistant lui-même sur l'obligation de déclarer ; puis il adresserait en même temps aux autorités sanitaires spécifiées un simple avis qu'une déclaration doit être adressée par M. X..., sans rien préciser sur la nature de la maladie. »

M. le D[r] Gautié propose d'ajouter que si, dans un délai déterminé de vingt-quatre ou quarante-huit heures par exemple, la déclaration n'a pas été faite par la famille, l'autorité devra intervenir pour avoir les renseignements nécessaires.

Ces propositions et d'autres analogues ont été reprises et discutées à satiété dans tous les journaux et dans tous les groupements médicaux. Nous ne vous ferons pas un exposé de toutes ces controverses. Qu'il nous suffise de vous indiquer pour terminer le procédé préconisé par M. le D[r] A. Lepaître, secrétaire de l'Union des syndicats médicaux de France dans le *Bulletin officiel* de l'Union du 30 juin dernier :

« Il y a, dit M. Lepaître, pour le chef de famille une véritable responsabilité à avoir chez lui un cas de maladie contagieuse. Un jurisconsulte éminent, Domat, a dit, il y a déjà longtemps : « L'ordre qui lie les hommes en société ne les oblige pas seulement à ne nuire par eux-mêmes à qui que ce soit, mais il les oblige encore à tenir tout ce qu'ils possèdent dans un tel état que personne n'en reçoive ni mal, ni dommage. »

« Cette formule peut s'appliquer aussi bien aux locaux rendus momentanément insalubres du fait d'une maladie des occupants qu'aux immeubles renfermant des causes d'insalubrité permanentes. C'est donc très justement qu'on peut exiger du chef de famille qu'il déclare les maladies contagieuses survenant chez lui et qu'il supporte la charge des mesures de prophylaxie nécessaires (isolement, désinfection).

« On a objecté : « Mais le chef de famille n'est pas compétent pour faire le diagnostic des maladies déclarables. Il n'est pas certain non plus qu'il acceptera dans tous les cas de faire la déclaration prescrite. Le médecin seul a les connaissances suffisantes pour faire ce diagnostic et la déclaration qui en découle. »

« Sans doute, mais si le chef de famille doit faire la déclaration, on peut très bien demander au médecin traitant d'expliquer au chef de famille à quel moment et de quelle façon il doit faire sa déclaration.

« La loi pourrait dire ceci par exemple :

« Au cas d'une des maladies prévues par le décret du 10 février 1903, le médecin traitant doit délivrer au chef de famille un certificat non soumis au timbre, indiquant les nom, âge et adresse des malades, et la nature de la maladie dont le malade présente les symptômes.

« Ce certificat doit être joint à la déclaration que le chef de famille est obligé (sous peine de telle ou telle sanction) de faire à la mairie du domicile du malade (dans la forme prévue pour la déclaration des accidents du travail par la loi du 9 avril 1898).

« Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures qui suivent la délivrance du certificat. Récépissé en est donné par la mairie au déclarant, en double exemplaire, dont l'un doit être adressé dans les douze heures au médecin qui a délivré le certificat. »

« Jusqu'à présent, dans cette manière de faire, il n'y a pas, de la part du médecin, la moindre intervention qui puisse être considérée, de près ou de loin, comme une violation du secret professionnel.

« Dans tous les cas où le chef de famille, sur les conseils du médecin traitant, obéira à la loi, le rôle du médecin se bornera aux conseils à donner au chef de famille et à la délivrance de ce certificat.

« Mais si nous arrêtions là notre projet d'organisation future, nous nous heurterions à l'objection qui a toujours été soulevée par l'administration et qui est basée sur le refus éventuel du chef de famille de se conformer aux prescriptions de la loi.

« Nous touchons à la partie délicate du problème, car, tout d'abord, il ne semble guère possible d'assurer, dans ce cas, des déclarations régulières sans les imposer au médecin traitant. Il y aurait, je crois, possibilité d'arriver d'une façon indirecte au résultat cherché. La loi pourrait dire à peu près ceci :

« Les certificats médicaux délivrés en vertu de la loi du 15 février 1902 sont payés aux médecins qui les ont

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

délivrés, directement par l'administration départementale » (suivant un tarif à déterminer) (1).

« Le médecin traitant, pour être rémunéré de ce certificat, doit adresser à l'administration le récépissé qui lui est remis par le chef de famille dans les vingt-quatre heures qui suivent la réception de ce récépissé. Au cas où le chef de famille ne lui fait point parvenir ledit récépissé dans les délais prescrits, le médecin traitant est tenu d'adresser à l'administration sanitaire une note d'honoraires visant le certificat délivré à M. X...., chef de famille, à qui il a été délivré, mais ne faisant mention ni du nom du malade, ni de la nature de la maladie en cause. »

« Ainsi l'administration serait prévenue sans que le médecin traitant ait eu à violer le secret professionnel, puisque le médecin se serait borné à adresser un mémoire à qui doit le payer et que ce mémoire ne porterait aucune divulgation de la maladie.

« L'administration pourrait alors faire faire par les médecins chargés de défendre les intérêts de la collectivité, et par conséquent, non tenus au secret professionnel vis-à-vis des malades, toutes les enquêtes, tous les diagnostics, toutes les recherches qui pourraient l'éclairer sur l'existence et la nature de la maladie contagieuse. De cette façon seraient conciliés de la manière la plus pratique et la moins compliquée le secret professionnel et la défense de la santé publique.

« Ajoutons que le corps médical y gagnerait la légitime rémunération de sa peine. Pour si désintéressés que nous soyons, il est inadmissible que se perpétue à notre égard le principe d'une obligation de travail sans compensation.

« Ce que le libéralisme anglais n'a pas permis, comment se fait-il que la liberté républicaine l'ait toléré? (2). »

M. le Dr Lepaître a depuis modifié sa proposition dans le but notamment d'éviter des indiscrétions à la mairie au moment de la déclaration par le chef de famille. Mais, quoi qu'il en soit, sa proposition n'est pas acceptée encore par tout le corps médical et M. le Dr Noir, dans le numéro du 27 octobre du *Concours médical*, écrit : « Si l'on veut faire de la prophylaxie efficace, qu'on se donne au moins la peine de chercher un moyen pratique et qu'on ne propose pas aux praticiens, comme un procédé avantageux et subtil, ce singulier envoi à la police sanitaire d'une note d'honoraires pour certificat délivré à M. X..., à l'effet de lui permettre de déclarer une maladie contagieuse. Ceux qui ont trouvé cela n'y ont certainement pas réfléchi, car, dans la plupart des cas, ce serait tout simplement une délation déguisée, et une délation d'autant plus choquante qu'elle serait rétribuée. Ne regrettons donc pas de voir des médecins s'élever contre de pareilles mesures et contre ce genre un peu répugnant de collaboration avec les pouvoirs publics. Ils ne sont pas seulement quelques-uns ceux qui protestent et ne veulent pas se plier à ces procédés d'indicateurs rétribués de la police sanitaire, ils comprennent l'unanimité des médecins français soucieux de leur dignité et de leur indépendance, et nous sommes fiers d'être du nombre. »

Par contre, M. le Dr Letulle, dans son remarquable rapport du 8 octobre dernier à l'Académie de médecine, après avoir recommandé en ces termes de réaliser le secret de la déclaration : « Décrétez qu'il sera reçu, non plus de la façon administrative, pour ne pas dire policière, que nous savons, mais médicalement, et par des médecins » : ajoute : « Cette nouvelle formule (du Dr Lepaître), qui amenderait la loi de 1902 en respectant l'esprit est ingénieuse et pratique. Elle mérite d'être étudiée. »

C'est pour permettre cette étude, ainsi que celle de tous autres projets analogues, que nous avons jugé utile de soumettre la présente proposition de loi, qui pourra servir de base de discussion.

Actuellement, de par le décret de 1906, le médecin avertit à la fois le maire et le sous-préfet. Le maire avertit le chef de poste, le sous-préfet avertit le délégué de la commission sanitaire ; celui-ci, qui dirige le service de la désinfection dans chaque circonscription, peut ainsi surveiller son chef de poste.

Dans notre proposition, comme dans celle du Dr Lepaître, la déclaration est faite par le chef de famille. Mais, au lieu d'être adressée au maire, elle va directement au fonctionnaire compétent, au médecin directeur départemental d'hygiène que nous avons réclamé dans notre proposition déposée le 5 novembre. Il est évident qu'en attendant la création de celui-ci, la déclaration peut être adressée au délégué de la commission sanitaire actuellement existant. Le directeur départemental d'hygiène, véritable cheville ouvrière des services d'hygiène, met en mouvement son chef de poste, lui donne toutes les indications nécessaires, correspond avec le maire et avec le médecin. Aux deux premiers, le directeur reste juge de l'opportunité d'indiquer la nature exacte de la maladie ; s'il peut se contenter, dans certains cas, de leur déclarer simplement l'existence d'une maladie contagieuse, la famille ne pourra le cas échéant s'en prendre qu'à elle-même de la divulgation du diagnostic ; d'ailleurs, il ne faut pas oublier que maire et chef de poste sont tenus à une réserve toute particulière. La transmission directe au directeur ne peut être accusée de faire perdre du temps puisqu'à l'heure actuelle le chef de poste n'est prévenu qu'en seconde main. Nous avions pensé que celui-ci pourrait être prévenu directement, mais cet agent étant tenu à des absences fréquentes, on ne pourrait recourir exceptionnellement à cette façon de faire que lorsque les transmissions postales avec le chef-lieu du département seraient particulièrement longues et difficiles ; retenons, d'ailleurs, que cet agent n'est pas médecin.

Das le cas où le chef de famille néglige, systématiquement ou non, de faire la déclaration, est-il admissible que la collectivité reste exposée sans défense à la contagion? Non, certainement. Alors, que peut-elle faire? la désinfection automatique après décès, après chaque changement de locataire, qui seraient certes une excellente mesure, qu'il faudrait introduire dans nos mœurs, remédierait dans une certaine mesure à l'absence des déclarations, mais elle serait insuffisante ; c'est l'évidence même ; elle ne viserait pas les cas urgents où des mesures sont à prendre sans délai. Faut-il recourir au procédé préconisé par M. Lepaître? Faut-il simplement appliquer la loi actuelle, comme nous l'indiquons, procéder ainsi (3) que pour la déclaration des naissances et faire intervenir le médecin, seul forcément informé en dehors de la famille, en remarquant que la violation du secret professionnel peut être bien plus grave dans certaines cir-

(1) Ces dépenses seraient toujours recouvrables dans les mêmes conditions que les frais de désinfection.

(2) En Angleterre, les médecins reçoivent 3 fr. 10 par déclaration.

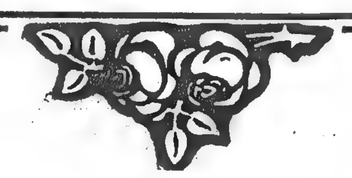
(3) Nous ne mentionnons cette analogie que parce qu'elle a été faite de divers côtés. Au fond elle n'est pas exacte ; l'article 56 du code civil n'impose la déclaration de naissance au médecin qu'à défaut du père, absent ou empêché, ou lorsque la mère n'est pas mariée et que le père ne se fait pas connaître. Ici nous envisageons le cas où le chef de famille, même présent, ne fait pas la déclaration.

EXPOSITION
DE
l'Éducation Physique et des Sports

ANNEXE DU CONGRÈS INTERNATIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Faculté de Médecine (Paris, 17-26 Mars 1913)

SOUS LE PATRONAGE OFFICIEL DU MINISTÈRE DU COMMERCE



L'EXPOSITION EST DIVISÉE EN CINQ CLASSES :

La 1re classe, Scientifique, comprend l'Exposé des diverses Méthodes d'Éducation Physique et renfermera, entre autres, l'Exposition de l'ÉCOLE DE JOINVILLE et celle du Lieutenant de Vaisseau HÉBERT, du Dr TIS IÉ, d'Écoles de Gymnastique étrangères et des Médecins qui ont étudié les bases de l'Éducation Physique.

La 2e Classe, Artistique, renferme les œuvres d'Art inspirées aux Artistes par le mouvement sportif contemporain. Elle comprendra des œuvres de RODIN et d'un grand nombre d'Artistes de grand talent.

La 3e classe, Rétrospective, comprend tous les objets très rares et précieux prêtés par un grand nombre de Collectionneurs réputés.

La 4e Classe est destinée aux Groupements Sportifs et la 5e à l'Exposition Industrielle à laquelle de nombreux fabricants d'Articles de Sports ont déjà adhéré.

Dans cette Section est constituée une Sous-Section d'HYGIÈNE et de PHARMACIE à laquelle des Pharmaciens et des Fabricants d'Objets de Pansement ont tout intérêt à adhérer, étant donné le succès que ne peut manquer d'avoir cette section.

Des Jurys seront constitués sous le contrôle du Ministère du Commerce et des récompenses et des diplômes seront accordés aux Exposants.

Pour les adhésions à la Section d'HYGIÈNE et de PHARMACIE, s'adresser ou écrire au Bureau de l'Exposition, 21, rue de l'École-de-Médecine, à M. René LÉPINE, Directeur de la Section Industrielle.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

constances lorsqu'il s'agit d'une déclaration de naissance que lorsqu'il s'agit d'une déclaration de maladie? Nous pourrions discuter longuement à ce sujet : telle n'est pas notre intention. Nous n'avons pas de préférence systématique pour une formule déterminée et nous ne demandons qu'à examiner toutes celles qui seront proposées. Nous demandons instamment que la Chambre ne se prononce qu'après avoir entendu les explications et les propositions des groupements médicaux. Notre souci est de concilier tous les intérêts en présence, ceux de la collectivité, ceux des malades et ceux des médecins; il ne s'agit ni de la quadrature du cercle, ni même de la représentation proportionnelle, et nous avons la ferme conviction que la solution de ce problème n'est point impossible à réaliser.

Nous avons introduit dans notre proposition deux dispositions complémentaires, l'une rendant une collaboration possible entre le service de la désinfection et le médecin traitant, en tenant celui-ci au courant des opérations du service, l'autre concernant l'article 4 et consacrant ce qui a été fait par le décret du 10 février 1903. Celle-ci est rendue nécessaire d'ailleurs par l'avant-dernier alinéa de notre nouvel article 5 ; elle a trait aux maladies pour lesquelles la déclaration est facultative.

Voici la proposition de loi de M. le Dr Douzy :

Proposition de loi

Art 1er. — Il est ajouté à l'article 4 de la loi du 15 février 1902 un second alinéa ainsi conçu :

« Il sera dressé dans les mêmes conditions une liste des maladies auxquelles les dispositions de la présente loi seront facultativement applicables. »

Art. 2. — L'article 5 de la loi du 15 février 1902 est ainsi modifié :

« La déclaration à l'autorité publique de tout cas de l'une des maladies visées au paragraphe 1er de l'article 4 est obligatoire pour le chef de famille ou son représentant ou à défaut, pour toute autre personne responsable, logeur, chef d'établissement, etc.

« A cet effet, tout docteur en médecine, officier de santé ou sage-femme qui en constate l'existence, délivre à la famille ou à la personne responsable, un certificat, détaché d'un carnet à souche, portant nécessairement la date de sa délivrance, l'indication du malade et de l'habitation contaminée, la nature de la maladie, l'indication des mesures prophylactiques jugées utiles.

« Les carnets sont mis gratuitement à la disposition de tous les docteurs en médecine, officiers de santé et sages-femmes.

« Le certificat, dûment complété par une formule de déclaration signée du chef de famille ou de son représentant (ou de la personne responsable), est adressé par celui-ci, sous forme de carte-lettre fermée et en franchise soit au directeur du service départemental de contrôle et d'inspection ou, en son absence, au délégué de la commission sanitaire locale chargé du service de la désinfection, soit dans les villes de 20,000 habitants et au-dessous, et dans les communes d'au moins 2 000 habitants qui sont le siège d'un établissement thermal, au directeur du bureau municipal d'hygiène.

« Le directeur ou délégué informe immédiatement le chef de poste, chargé du service de la désinfection et dont les attributions seront réglées par un des règlements prévus à l'article 33, et, s'il y a lieu, le maire de la commune où habite le malade.

« Il adresse, en outre, au médecin ou à la sage-femme un avis de réception du certificat transmis, avis donnant droit à une rétribution fixe de 3 francs.

» Si cet avis ne lui est pas parvenu dans les quarante-huit heures de la délivrance de son certificat, le médecin (ou la sage-femme) est tenu d'adresser sans retard au directeur ou délégué un duplicata du certificat délivré à la famille.

« Les dispositions précédentes sont applicables, sauf la dernière, en cas de déclaration d'une des maladies visées au paragraphe 2 de l'article 4.

« Le médecin traitant et la sage-femme sont tenus au courant des mesures prises par le service à la suite de toute déclaration. »

CHRONIQUE DES LIVRES

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, par le Professeur A. GILBERT, 1 vol. in-8 de 312 p. avec 92 fig. noires et coloriées, 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs, Paris).

En lui-même le titre est modeste. En l'empruntant, Trousseau le fit glorieux, mais évocateur d'une comparaison périlleuse. Son élève Dieulafoy, dont la parole éloquente n'est pas encore oubliée, sut n'en pas être écrasé. Le nouvel ouvrage du Professeur Gilbert la soutiendra brillamment.

Rien n'est intéressant d'ailleurs comme cette comparaison, qui s'impose à tout esprit réfléchi. En un demi-siècle, quelle transformation dans les procédés d'examen clinique! On s'est souvent demandé si la médecine est un art ou une science. Discussion stérile, dans laquelle les deux opinions contraires pouvaient aisément être défendues. Il y a de l'art et de la science dans notre pratique médicale; mais, plus la science l'envahit, plus la part de l'art diminue.

De Trousseau on peut dire qu'il fut un grand artiste ; telles de ses descriptions cliniques sont des chefs-d'œuvre d'observation, tels de ses diagnostics des merveilles d'intuition.

Les cliniques de Gilbert se recommandent par d'autres qualités : c'est par l'utilisation ingénieuse de toutes les conquêtes scientifiques à la recherche de la vérité médicale. Lisez ses sept leçons sur les néphrites chroniques, ses trois leçons sur la maladie de Raynaud, ses deux leçons sur la tuberculose hypertrophiante des ganglions, ses quatre leçons sur les ictères acholuriques, et sa leçon terminale sur l'hémoglobinurie essentielle paroxystique, vous verrez la physique avec la radioscopie, la mesure de la pression sanguine; la chimie avec les analyses de sang, d'urines; l'histologie avec l'examen microscopique des sédiments urinaires, des globules du sang; la physiologie avec l'étude des innombrables modifications humorales, que les recherches récentes nous ont dévoilées dans les infections; la bactériologie avec ses multiples procédés de recherche, de coloration, de culture des microbes pathogènes concourir à la solution du problème extraordinairement complexe que pose le plus simple des malades. La médecine devient par trop compliquée, entendons-nous dire souvent par ceux que déroutent les nouvelles méthodes. Erreur! elle se simplifie au contraire, mais, le brouillard qui l'enveloppait se dis-

CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

sipant peu à peu, nous pouvons voir des masses de détails qui étaient inaperçus de nos prédécesseurs. Ils n'en existaient pas moins, et, de ce que nous ne les voyions pas alors, il serait étrange de conclure que notre vision actuelle est plus confuse. En réalité la substitution des procédés de recherches scientifiques à l'intuition, à la divination des grands médecins d'autrefois, met l'art médical à la portée de tous les laborieux, Tout le monde ne peut pas être un devin, chacun de nous peut aspirer à être un médecin instruit, capable de coordonner, non des impressions vagues, mais des symptômes de plus en plus précis, pour une partie scientifiquement déterminée au laboratoire (car le concours du laboratoire devient indispensable au médecin du vingtième siècle).

De l'évolution, qui est en train de transformer la médecine, M. Gilbert a été un des meilleurs ouvriers. La plupart de ses leçons ont pour substratum des recherches personnelles. C'est cette évolution qui imprime son caractère dominant à la nouvelle clinique de l'Hôtel-Dieu, et la différencie des précédentes. Je tenais à définir la nature de l'ouvrage essentiellement moderne de M. Gilbert J'ai dit plus haut les titres des principaux chapitres. Ajoutez-y la savante et pittoresque histoire de l'Hôtel-Dieu qui parut dans le premier numéro de ce journal, et une leçon fort suggestive sur les principes généraux de thérapeutique. Quant à l'analyse détaillée du livre, on m'excusera de ne pas l'aborder. Les éloges me sont interdits dans ce journal, dont M. Gilbert est directeur, et cette interdiction me rend la tâche vraiment trop difficile.

G. LINOSSIER.

***La méthode Guelpa** (**Désintoxication de l'organisme**)*, par l'Auteur. 1 vol. in-8, 337 p., 8 fr. (*O. Doin et fils* édit., Paris).

On sait que la « méthode Guelpa » consiste essentiellement en un jeûne périodique de plusieurs jours combiné à de grandes purgations quotidiennes. L'auteur la considère comme souveraine dans un grand nombre d'affections, notamment, le diabète, la goutte, la migraine, etc., et en explique les heureux effets par la désintoxication de l'organisme qui en est la conséquence. L'exposé de la méthode, la discussion de quelques unes des critiques qui lui ont été adressées, une série d'observations de maladies les plus diverses constituent ce volume, à qui le dernier reproche que l'on puisse adresser est celui de banalité. M. Guelpa ne convaincra pas tous ses lecteurs, mais on ne peut ne pas rendre justice à sa profonde conviction relativement à la valeur de l'association des purgations et du jeûne : « elle provoquera en médecine cette grande révolution, par plusieurs pressentie, et par tous attendue, révolution nécessaire, qui doit restituer à la pratique médicale la légitime confiance et la place élevée que lui ont méritées les grands progrès des sciences médicales ». Qui de nous ne souhaiterait que la foi de M. Guelpa fût aussi justifiée qu'elle est sincère?

G. L.

Jahreskurse für ärztliche Fortbildung. Revue mensuelle, consacrant chaque numéro à tel groupe systématisé de l'enseignement médical (*Lehmann*, éditeur à Munich).

Le fascicule de février 1913 a trait aux maladies de la circulation et de la respiration. On y lit un travail du professeur Aug. HOFFMANN, sur les *irrégularités des battements du cœur* ; un autre, sur les *progrès du diagnostic physique du cœur*, par le professeur V. d. VELDEN ; un troisième sur le *traitement par la tuberculine*, par le professeur Rud. STAEHELIN, lequel commence par une étude concernant la circulation et les poumons.

H.

CURIOSITÉS

Rareté de la syphilis aux îles Mariannes. — La maladie qui exerce le plus ses ravages à Otaïti, aux Sandwich et même à Timor, s'est fait à peine sentir aux Mariannes. « Nos docteurs, dit Jacques Arago (*Promenade autour du monde*, t. II, p. 79, in-8°) n'en ont vu aucun exemple, et quoique notre équipage, par sa confiance imprudente, se soit souvent exposé à ses terribles effets, on a vu avec autant d'étonnement que de plaisir que personne n'en avait été atteint. Il paraît qu'on a trouvé le moyen de vaincre le mal, car il y a été fort connu, dit-on, sous le nom de *mal français ;* mais aujourd'hui, on n'en garde qu'un faible souvenir, et on n'en témoigne qu'une crainte assez légère. Puisse-t'on en ignorer longtemps les redoutables atteintes ! » Le voyage de Freycinet, expédition à laquelle Jacques Arago était attaché en qualité de dessinateur, fut effectué de 1817 à 1820.

(*Centre médical.*)

Moreau et Louis XV. — Moreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, est un jour mandé par Louis XV, pour une blessure qu'il s'est faite au pied.

— Ah ! ça, dit le Roi, j'espère bien que vous allez me soigner autrement que vos malades d'hôpital?

— Sire, répondit Moreau, j'ai le regret de dire à votre Majesté, qu'il m'est impossible de la soigner autrement.

— Et pourquoi cela?

— Parce que je soigne mes malades d'hôpital comme des rois.

Sur la population israélite de Vienne. — D'après le *Lancet* elle s'élève à 180.000, environ 9 p. 100 de la population totale. Elle augmente chaque année de 4 p. 100, tandis que l'accroissement de la population générale n'est que de 2 p. 100. L'accroissement de la population israéliste n'est pas le résultat de l'immigration : elle tient au plus grand nombre de naissances, au soin des enfants et à l'accroissement de la longévité. La mortalité des israélites est de 12,5 p. 1000, tandis que la mortalité générale de Vienne est de 16 p. 1000. Dans la première année, il ne meurt que 75 p. 1000 enfants israélites, tandis que la mortalité générale des enfants de cet âge, à Vienne, est 129.

Les maladies les plus fréquentes chez les israélites sont la leucémie, le diabète et la neurasthénie. Chez les femmes il faut aussi noter la goutte, le rhumatisme et les maladies du foie.

Remèdes spécifiques. — Un médecin de la Faculté de Montpellier qui exerçait à Paris sous Louis XIV, contrairement aux droits de *Saluberrimæ Facultatis Medicinæ Parisiensis*, disait à une jeune fille qui avait une forte fièvre : « J'ai une poudre qui est un remède spécifique pour les vierges. Si par hasard vous l'êtes encore, elle vous guérira sur l'heure. — Que me dites-vous là, dit la belle? — Voulez-vous donc que je vous trompe? Je vous révèle que ma poudre est spécifique pour les vierges, mais elle est nuisible pour celles qui ne le sont plus. En prendrez-vous? C'est votre affaire. — Donnez-moi, je vous prie, quelque bon remède, dit la fille après réflexion, et, si vous y mettez de votre poudre, n'en mettez pas beaucoup. »

(*Revue française de médecine et de chirurgie.*)

NOUVELLES

Congrès International de l'Éducation Physique. — Ce Congrès sera une très grosse manifestation scientifique et pratique sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs.

Les médecins doivent plus que d'autres s'intéresser à ces questions qui demeureront sous son contrôle scientifique et sous sa surveillance immédiate.

Le but du Congrès est d'étudier les méthodes d'éducation physique et de faire parmi elles un choix judicieux.

Le Pr GILBERT et le Pr WEISS, de l'Académie de Médecine, qui sont à la tête du Congrès, le premier comme Président, le second comme Secrétaire général, ont aussi voulu en organisant ce Congrès répandre davantage l'éducation physique, bien dosée, dans l'enseignement scolaire, en lui donnant sans abus la place qu'il est nécessaire pour faire une nation forte, n'ayant rien perdu de ses brillantes facultés intellectuelles.

Dans ce but, le Congrès a été divisé en partie théorique et partie pratique.

La PARTIE THÉORIQUE est divisée en 7 sections :

Physiologie des exercices du corps, Kinésithérapie, Education physique scolaire, Préparation militaire et gymnastique militaire, Jeux et sports, Tourisme, Alpinisme. Section féminine.

25 rapporteurs ont été désignés pour traiter les questions suivantes :

M. HEBRARD de VILLENEUVE, Président de section au Conseil d'Etat, Président de l'Académie des Sports, est chargé du rapport général : Enquêtes et propositions à émettre sur le régime fiscal des Sociétés sportives.

Dr SAVORNIN : Mesures de la résistance et critères de l'entraînement.

Pr STRASSER, Professeur à la Faculté de Médecine de Vienne (Autriche) : Entraînement à la résistance au froid.

Dr CYRIAX de Londres et Dr MENARD de Paris : La Kinésithérapie comme préface à l'éducation physique des retardés.

Dr GOMMAERTS de Gand et Dr ROSENTHAL de Paris : Sur les différentes méthodes de gymnastique respiratoire.

Dr MERY, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris : La gymnastique, les jeux et le travail manuel dans l'enseignement secondaire des garçons.

Dr FOUINEAU (Paris) : L'éducation physique des enfants des écoles primaires des grandes villes.

M. PELLETIER, instituteur : De la responsabilité des instructeurs et administrateurs en cas d'accident arrivé à un élève.

Lieutenant-Colonel BOBLET, de l'école de Joinville-le-Pont : La gymnastique post-scolaire entre 13 et 17 ans et la gymnastique de la préparation militaire.

Capitaine GIANSILLY (Paris) : La gymnastique d'application militaire et les sports de combat.

M. CHERON, Président de l'Union des Sociétés de préparation militaire : L'état de la préparation militaire en France.

Dr VOIVENEL : L'extension des sports athlétiques.

M. MANCHON : Natation et éducation physique.

M. FAUVEL (Angers) : Le cyclisme dans ses rapports avec l'éducation physique.

Dr CAYLA, du Club Alpin : L'alpinisme dans ses rapports avec l'éducation physique.

Dr CROUZON, médecin des hôpitaux de Paris : L'aéronautique (ballons et aéroplanes) dans ses rapports avec l'éducation physique.

M. GLANDAZ, Président de la Fédération des Sociétés d'aviron : Du rôle du sport de l'aviron et du yachting de course en éducation physique.

Dr DANJOU de Nice : L'éducation physique de la femme.

Mme le Dr GIRARD-MANGIN : La part de la gymnastique, des jeux et du travail manuel dans l'enseignement secondaire des filles.

Mlle CHAUVEAU, institutrice : L'éducation physique de la jeune fille, ses rapports avec l'éducation ménagère.

La PARTIE PRATIQUE comprendra quatre jours de démonstrations de méthodes d'éducation physique qui auront lieu les 17-18-19-20 mars au Vélodrome d'Hiver et au Gymnase Huygens.

C'est la première fois que l'on verra réuni un aussi grand nombre de groupes exécutant des méthodes différentes. Liste des démonstrations :

Allemagne : M. Jacques DALCROZE avec un groupe de dix jeunes filles de l'Institut d'Helleran-Dresde, (gymnastique rythmique).

Angleterre : Mlle Bettina HART, 30 jeunes filles, (gymnastique callisthénique).

Belgique : 1° Une équipe de l'école militaire de BRUXELLES, Commandant HENRION. 2° Une équipe d'étudiants de Ling Université de BRUXELLES, Pr Dr SANDBERG. 3° une équipe d'institutrices, Pr M. de GENST. 4° une équipe de professeurs de gymnastique, M. de GENST. 5° un groupe d'institutrices de BRUXELLES, Pr Mlle MERKX.

Danemark : une équipe masculine (M. KUNDSEN) ; une équipe féminine (M. KUNDSEN).

France : 1° Ecole militaire de Joinville-le-Pont, 400 hommes. Lieutenant-Colonel BOBLET.

2° Ecole des fusiliers marins, des mousses et des pupilles de la marine, Lieutenant HEBERT.

3° Groupe de jeunes filles (méthode du mouvement complet, continu et arrondi) M. DEMENY.

4° Un groupe de gymnastes de l'Union des Sociétés de France (M. CAZALET), méthode aux agrés, Prs MM. RACINE et LEFFOND.

5° Un groupe de 50 élèves des lycées LAMARTINE et VICTOR DURUY délégué par le Ministre de l'Instruction publique : Pr Mlle CARL (méthode DEMENY).

6° Les élèves des écoles de la Ville de Paris, Commandant de LACOSTE.

7° Un groupe de jeunes filles (méthode hellénique) : Pr M. PAYSSE.

8° Les pompiers de la Ville de Paris, Colonel CORDIER.

9° Méthode du Dr PAGES.

10° Méthode d'adaptation du jeune soldat, Dr THOORIS, chef du laboratoire de morphologie du Ministère de la guerre.

11° Leçon du manuel du ministère français de l'Instruction publique, enfants des écoles de Clichy. M. RACINE.

12° Elèves du Dr TISSIÉ de Pau (projections).

Italie : un groupe de jeunes filles de l'Institut de gymnastique de TURIN, Dr MONTI.

Suède : un groupe de gymnastes de STOCKHOLM, major SELLEN, directeur de l'Institut central.

Démonstrations de nage ; M. MANCHON, lieutenant HEBERT, lieutenant BRULE, Mlle MERKX de Bruxelles.

Une exposition de l'éducation physique et des sports organisée par le Dr ALBERT-WEIL, réunira des documents scientifiques, artistiques, industriels, etc.

Pour les adhésions et les renseignements, s'adresser au Dr DAUSSET, 41, avenue Montaigne, secrétaire général adjoint, ou au Dr LAGARDE, 9, rue de Bassano, trésorier.

NOUVELLES *(Suite)*

LE D[r] MOREAU EST NOMMÉ PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON

Le D[r] Moreau, qui vient d'être nommé professeur de matière médicale à la Faculté de médecine de Lyon, est agrégé de pharmacie et de matière médicale depuis 1895, et chargé du cours de matière médicale depuis 1903. Précédemment il avait été chargé du cours de pharmacie (1902), après avoir été chef des travaux de pharmacie, pharmacien-adjoint des hôpitaux de Lyon muni du diplôme supérieur de pharmacien, et quatre fois lauréat de la Faculté de médecine de Lyon (1887, 1888, 1889, 1895).



M. Moreau.

Les travaux scientifiques du professeur Moreau sont nombreux et notables et portent sur la chimie générale (dont quelques-uns en collaboration avec le professeur Cazeneuve), la chimie biologique, la pharmacie, la matière médicale. Citons sa thèse (pour le diplôme de pharmacien supérieur) sur la *relation entre le pouvoir rotatoire du camphre et le poids moléculaire de quelques dissolvants ;* sa thèse pour le doctorat en médecine, *sur le dosage du fer dans le sang et sur la teneur en fer du sang du nouveau-né ;* des ouvrages didactiques, parmi lesquels un *Précis de pharmacie chimique* (vol. de 893 pages, 3[e] édition) et un *Précis de matière médicale* (en collaboration avec M. Causse, vol. de 775 pages). Signalons enfin parmi ses divers travaux : *Recherche sur la production d'ozone fourni par les courants de haute fréquence ; Toxicité des appareils de chauffage et d'éclairage au gaz ; Recherches sur l'huile de foie de morue ; Titrage de la pepsine pharmaceutique ; Dosage des alcaloïdes totaux du quinquina ; Dosage de la morphine dans l'opium ; Dosage de la résine du chanvre indien*, etc. H.

LE D[r] G. ÉTIENNE EST NOMMÉ PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

M. Georges Etienne, né à Rambouillet en juin 1866, continue par son activité médicale et scientifique de belles traditions de famille. Et c'est depuis longtemps déjà que le nouveau professeur de Pathologie générale, pathologie interne et médecine expérimentale, a conquis à Nancy une autorité considérable.



M. Étienne.

Sans nous arrêter aux diverses phases de sa carrière (Internat 1890, doctorat 1893, agrégation 1895, cours complémentaire de clinique des maladies des vieillards 1904), ni à sa collaboration aux Sociétés savantes, aux congrès, à la direction de plusieurs journaux (Encéphale, etc.), nous voulons rappeler ici l'importance et la variété de ses recherches scientifiques.

Ses travaux considérables sur les pyosepticémies *médicales*, commencés en 1893, ont édifié un nouveau chapitre de pathologie générale, précisant le rôle des infections non spécifiques, et auquel sont venus s'ajouter plus tard des documents détaillés sur certaines infections et notamment sur les infections coli-bacillaires, les associations microbiennes, le pneumocoque, le pneumobacille, etc. Parallèlement il a étudié la pathologie du Bacille d'Eberth seul ou associé, les infections biliaires éberthiennes, la pathologie du Bacille de Koch, les associations de la Tuberculose, le tétanos, etc.

Il y aurait beaucoup à citer en ce qui concerne la syphilis, ses lois, son hérédité, sa prophylaxie, la parasyphilis, l'origine syphilitique des anévrysmes ; à ce propos, rappelons que M. Etienne est chargé d'un rapport sur la syphilis cardiovasculare au prochain congrès international de Londres.

Les troubles trophiques, arthropathies nerveuses dont il a élucidé la pathogénie (preuves histologiques en mains), la syphilis cérébrale, les méningites, les nœvi, le tabes, les polynévrites, les sphacèles l'ont retenu longuement sans cependant l'empêcher de s'arrêter à des recherches sur le cœur, les vaisseaux, le sang (appréciation du travail du cœur, pathogénie et évolution des anévrysmes, hématologie chez les vieillards normaux et pathologiques, etc.

Il a contribué à isoler la part revenant aux différents facteurs de la genèse de l'athérome calcifié (rôle primordial de l'action toxique sur les vaisseaux, rôle secondaire de l'hypertension, rôle de certains organes ou de certains produits de l'organisme) et à étudier le mode d'intervention de la chaux sur la paroi lésée.

En thérapeutique rappelons seulement sa participation à la vulgarisation des métaux colloïdaux, ses recherches sur la tuberculine, ses études sur l'hypophyse et sur la fonction ovarienne, celles-ci déjà anciennes et fécondes en résultats pratiques.

Les applications sociales des recherches scientifiques et les grandes questions d'hygiène ont aussi trouvé leur place dans l'œuvre de M. Etienne.

En somme, son activité s'affirme prodigieuse dans des domaines variés au point de vue clinique, au point de vue de la physio-pathologie expérimentale, au point de vue social. Et sa caractéristique nous paraît être que, malgré cette multiplicité des sujets, M. Etienne a conservé à chacun d'eux toute l'ampleur désirable. Sa nouvelle fonction ne peut qu'en assurer une continuation très profitable pour les élèves de Nancy et pour la science française.

M. Eitenne a publié avec MM. Haushalter, L. Spillmann et G. Théry un important ouvrage didactique : les cliniques médicales iconographiques (1901). Son enseignement très pratique fait de lui un des maitres les plus aimés.

Paris médical, que M. Etienne honore de sa collaboration, lui adresse de bien sincères et vives félicitations.

Mariages et naissances. — La plus récente statistique belge a permis d'établir que 19 p. 100 des hommes mariés n'ont pas d'enfants ; 20 p. 100, un enfant ; 18 p. 100 deux enfants ; 13 p. 100 trois enfants et 16 p. 100 quatre et cinq enfants ou plus.

Le nombre normal d'enfants devant être de trois, on calcule que 55 p. 100 des familles recensées n'ont pas ce minimum.

LA VIE MÉDICALE

Concours de médecin des hôpitaux de Paris. — *Epreuve écrite.* — Questions données : Anatomie pathologique et bactériologie des thromboses veineuses. — Formes cliniques de la thrombose pulmonaire.

Questions restées dans l'urne : « Signes et diagnostic du coma diabétique. — Signes et diagnostic de la symphyse du péricarde. » — « Anatomie pathologique et bactériologie de la tuberculose rénale. — Anatomie pathologique et bactériologie des suppurations du foie. »

Il a été remis 87 copies.

Le jury s'est divisé en deux sections pour la lecture des copies :

1° Clinique : MM. Le Gendre, Courtois-Suffit, Balzer, de Massary, Bourcy et Barié.

2° Anatomie pathologique : MM. Talamon, Picqué, Legry, Caussade, René Marie et Souques.

Concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris. — Ce concours s'ouvrira à Paris le lundi 21 avril 1913 à midi dans la salle des concours de l'Administration, 49, rue des Saints-Pères.

Le registre d'inscription est ouvert du jeudi 20 mars au samedi 5 avril inclusivement au bureau du Personnel de l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, à Paris de 10 heures à 3 heures.

Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. — Le jury du Concours de l'Internat en pharmacie est définitivement composé de MM. Léger, Heret, Guinochet, Couroux, Loiseau.

Conseil de la Faculté de médecine de Paris. — Sur la proposition du doyen de la Faculté de médecine, le conseil de la Faculté de médecine dans sa séance du jeudi 13 février :

Considérant comme indispensable de combler certaine lacune des programmes de la Faculté qui ne visent pas l'enseignement didactique et pratique de l'Hygiène et de la clinique de la première enfance et reprenant un vœu déjà émis, il y a plusieurs années, vote après discussion à l'unanimité, la création d'une chaire d'hygiène et de clinique de la première enfance.

Cette organisation ne peut qu'être fort appréciée de tous les hygiénistes et des pédiatres et rendra un véritable service en ce jour où la mortalité infantile, malgré tous les soins éclairés et les œuvres de protection de la première enfance, accuse un chiffre élevé pour 1000 naissances : 120 décès de 1 jour à 1 an.

Facultés de médecine. — Toulouse. — M. le Dr Saint-Ange, professeur de thérapeutique est nommé assesseur du doyen.

Montpellier. — M. Sarda, professeur de médecine légale, est nommé assesseur du doyen.

M. Mestrezat, docteur en médecine, licencié ès sciences, chargé des fonctions de préparateur et de la direction des travaux pratiques de chimie biologique, est nommé, du 1er février au 31 octobre 1913, chef du laboratoire des cliniques (hôpital général), en remplacement de M. Florence, démissionnaire.

Pendant la durée du congé accordé sur sa demande à M. le docteur Maillet, chef de clinique médicale infantile, M. Gueit, interne des hôpitaux, a été chargé de la suppléance.

Alger. — M. Sambuc, agrégé des facultés de médecine, chargé d'un cours de chimie biologique à la Faculté de médecine d'Alger, est nommé professeur adjoint à cette Faculté.

Écoles de Médecine. — Tours. — Un congé, du 10 janvier au 31 mars 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Pitard, professeur d'histoire naturelle.

M. Menuet, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé, en outre, du 10 janvier au 31 mars 1913 (durée du congé accordé à M. Pitard), d'un cours d'histoire naturelle.

Caen. — M. le Dr Gault est institué suppléant de physique et chimie.

Limoges. — Un concours s'ouvrira le 13 avril 1913 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux pour l'emploi de suppléant de chaires d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant la date d'ouverture dudit concours.

Hôpitaux de Bordeaux. — M. le Dr Brindel vient d'être chargé du service d'oto-rhino-laryngologie de l'hôpital des Enfants.

Hôpitaux de Nantes. — Un concours pour quatre places d'internes en pharmacie aura lieu à l'Hotel-Dieu de Nantes le 10 mars.

S'inscrire au secrétariat général à l'Hôtel-Dieu avant le 6 mars.

Asile d'aliénés de Bron. — Les lundi 17 et mardi 18 mars 1913, à neuf heures du matin, il sera ouvert à l'Asile d'aliénés du Rhône, à Bron, un concours public pour la nomination de deux internes titulaires et quatre internes suppléants, appelés à assurer les services de médecine, à dater du 1er avril 1913.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'Asile, avant le 7 mars prochain inclusivement.

Médecins de l'Assistance médicale. — Sont réinvestis dans leurs fonctions de médecin de l'Assistance médicale à domicile pour une période de trois années, les 51 docteurs en médecine dont les noms suivent :

1er arrondissement : Mme le Dr Schultz, précédemment en congé ; 2e arrondissement : MM. Sebillote, Lamouroux ; 3e arrondissement : MM. Viaucin, Dupuy, Wateau : 4e arrondissement : MM. Gerson, Malbec, Fourrier ; 5e arrondissement MM. Kortz, Noir, Joly ; 6e arrondissement : MM. Martin, Chaumont, Dorison, Netter, Batisse, Lobligeois, Lévy ; 7e arrondissement : MM. Mercereau, Champion, Housquains ; 8e arrondissement ; Paul Boncour ; 9e arrondissement : M. Narboni ; 10e arrondissement : M. Mathieu ; 11e arrondissement : M. Bidel ; 12e arrondissement : M. Gourichon ; 13e arrondissement : MM. Huard, Morin, Froment, Meurisse, Besson, Chené, Mallet, Dezille, Oguse ; 15e arrondissement : MM. Fachatte, Acheray, Bertrandon ; 17e arrondissement : M. Bourdin ; 18e arrondissement : MM. Tournier, Delarue, Bois, Haury, Levré, Arnaux ; 19e arrondissement : MM. Sangline, Pinard, Braunberger, Dailly ; 20e arrondissement : MM. Sainmont, Robert.

Concours annuel pour la nomination aux emplois de professeurs adjoints à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. — Le concours annuel, prévu par l'instruction du 15 juin 1909 (*B. O.*, p. r., page 1077), pour la nomination aux emplois de professeurs adjoints à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, aura lieu à cette école le 8 septembre 1913, dans les conditions prévues par ladite instruction. En exécution de l'article 11 du décret du 7 mai 1908, les médecins et pharmaciens-majors de 2e classe sont seuls admis à concourir.

Les demandes formulées par les candidats, en vue d'obtenir l'autorisation de prendre part à ce concours, seront revêtues de l'avis motivé de leurs chefs hiérarchiques et adressées au ministère de la guerre

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Formulaire des médications nouvelles pour 1913, par le Dr H. GILLET. 1 vol. in-18 de 316 pages, cartonné 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Pharmacodynamie, par le Professeur F. HENRIJEAN. Préface du Professeur J. TEISSIER. 1 vol. gr. in-8 de 534 pages avec figures 15 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Les Névroses post-traumatiques, hystérie, neurasthénie, sinistroses, par le Dr J. ROUX. Préface du Professeur J. TEISSIER. 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Les Opsonines et la thérapeutique opsonisante par les vaccins de Wright, par le Dr RENÉ GAULTIER. 2e *édition*. 1 vol. in-16 de 80 pages avec 30 figures, cartonné 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Maladies du Cou, par les Drs J. ARROU, P. FREDET et E. DESMAREST. 1 vol. gr. in-8 de 166 pages avec 41 figures (*Nouveau Traité de chirurgie Le Dentu et Delbet*). Br. 4 fr., cart. 5 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Orthodontie, de quelques résultats, par EMMANUEL GALLAVARDIN. 1 vol. gr. in-8 avec planches contenant 127 figures, 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Rapports entre l'activité des centres nerveux et la protéolyse de la substance nerveuse, par le Dr SOULA. 1 vol. gr. in-8 de 107 pages, 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Les Arriérés scolaires, conférences médico-pédagogiques, par les Dr NATHAN et DUROT. 1913, 1 vol. in-8, de 355 pages. 8, de 355 pages. (*Fernand Nathan*, éditeur, Paris.)

Vicious Circles in Disease, par JAMIESON B. HURRY, 1 vol. in-8 de 280 pages avec figures, cartonné 9 fr. 50 (*J.* et *A. Churchill* àLondres).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

(direction des troupes coloniales, 3e bureau) ; elles devront indiquer le ou les emplois pour lesquels ils désirent concourir et parvenir *avant le 20 août* 1913.

Les candidats devront être présents en France et n'avoir pas reçu de destination coloniale au 25 août 1913 Il ne sera accordé aucun sursis de départ pour les colonies, aucune dispense de service colonial, ni aucune autorisation de rentrer en France, en vue de subir les épreuves de ce concours.

En raison des vacances à prévoir au 1er janvier 1914, il sera procédé, à la suite du concours dont il s'agit, à la nomination d'un professeur adjoint pour chacune des chaires de

« Clinique interne ;

« Chimie et toxicologie, »

Avis de vacance de chaire d'enseignement à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. — Les chaires de clinique externe, d'anatomie, de chimie et toxicologie à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales seront vacantes à la date du 31 décembre 1913.

Il sera procédé à la nomination des nouveaux titulaires de ces chaires dans les conditions prévues par l'instruction du 15 juin 1909 (*B. O.*, P. R., page 1076).

Les demandes des candidats, revêtues de l'avis motivé de leurs chefs hiérarchiques, devront être adressées au ministère de la guerre (direction des troupes coloniales. — 3e bureau), *avant le 1er octobre* 1913.

Ligue française pour l'hygiène scolaire. — Le bureau du Comité parisien de la Ligue est ainsi composé pour l'année 1913 : Président honoraire : M. Paul Le Gendre. — Président : M. A. Mathieu. — Vice-présidents honoraires : M. Franck-Puaux, Siredey, H. Bernès. — Vice-présidents : MM. E. Mosny, P. Malapert, L. Bougier, Dufestel — Secrétaire général : M. H. Méry . — Secrétaire généraux adjoints : MM. R. Dinet, G. Genévrier. — Trésorier : M. Saint-Bonnet . — Secrétaire des séances : MM. Mathé, Schreiber, Viel.

Asile de Lommelet. — M. le Dr Sablé (de Lille), chef de clinique médicale à la Faculté libre de médecine, vient d'être nommé médecin en chef de l'asile libre de Lommelet, en remplacement de M le Dr Bouchaud, démissionnaire.

Fondation d'un institut antituberculeux à la Rochelle. — Pour la fondation d'un institut antituberculeux, Mlle Louise Meget vient d'offrir à la ville de la Rochelle une somme de 556.000 francs. Elle a fait également donation de 50.000 francs pour la construction de maisons destinées à des familles nombreuses.

Médailles de la Mutualité. — Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées pour services rendus à la mutualité aux docteurs dont les noms suivent :

Médailles d'argent. — MM. les Drs Barbier (de Paris), Deshayes (de Rouen), Francon (de Paris), Montais (de Romainville), Pennel et Violet (de Paris).

Médailles de bronze. — MM. les Drs Bouët [Mme] (de Paris), Chazet (de Bagnolet), Desgranges (de Marchenoir), Dubreuil (de Paris), Laurent (de Noisy-le-Sec), Lecœur (de Paris), Tuefferd (de Montbéliard) et Virey (de Paris).

Mentions honorables. — MM. les Drs Balata (de Marseille), Chaudoye, médecin major de deuxième classe, à Vincennes ; Escaffre (de Gentilly), Karam (de Pointe-à-Pitre), Magnin et Parisse [Mme] (de Paris), Philippou (de Toulouse), Pointin (d'Amiens) et Thomas (de Saint-Saëns).

L'alcoolisme au Maroc. — M. le Dr Doisy, député, vient d'écrire à M. le ministre des Affaires étrangères pour lui demander quelles mesures il compte prendre pour enrayer les progrès de l'alcoolisme au Maroc, où, de 1909 à 1910, l'importation des boissons alcooliques a doublé et où, rien qu'à Casablanca, le nombre des débits a passé de 6 à 161 depuis 1907.

Société française d'ophtalmologie (Congrès de 1913). — La prochaine réunion de la Société française d'ophtalmologie aura lieu le lundi 5 mai, à huit heures et demie précises du matin, à la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, Paris.

On est prié d'envoyer au secrétaire général, M. le Dr Duboys de Lavigerie, 23, rue de Madrid, Paris, avant le 15 mars au plus tard, le titre des communications en indiquant en même temps si la communication comporte des projections.

Rappelons le titre du rapport de cette année :

« Nystagmus », par M. Coppez fils (de Bruxelles).

La Croix Mauve. — Tel est le titre d'une ligue nationale belge contre le cancer que vient de créer le Dr Jacobs de Bruxelles, sous la patronage de la Commission officielle du cancer.

Prix de l'Académie Royale de médecine de Belgique. — Recherches exprimentales sur les transplantations d'organes. Clôture : 15 juillet 1913. Prix : 1000 francs.

Déterminer le rôle de l'hérédité dans l'étiologie du cornage chronique du cheval. Établir les déductions au point de vue de la zootechnie. Prix : 600 francs. 15 juillet 1913.

Conditions de nutrition et de prolifération des éléments histologiques normaux dans les cultures in vitro. 1000 francs, 15 juillet 1914.

Contribution à l'étude d'un glucoside. Prix : 800 francs. Clôture : 15 juillet 1914.

Prix Costa Alvarenga. Prix : 800 francs. Clôture : 15 juillet 1914.

Prix Melsens. Travail sur l'hygiène professionnelle. 1400 francs Janvier 1917.

Victime des Rayons X. — Nous avons le regret d'apprendre que M. Charles Vaillant, chef de laboratoire à l'hôpital Lariboisière, atteint de radiodermite, a été amputé de deux doigts.

Un médecin, éclaboussé par un autobus en allant en consultation, a droit à une indemnité. — Un médecin, ancien interne des hôpitaux, se rendait dernièrement auprès d'un malade ; dans le faubourg Poissonnière, il croisa un autobus filant à grande allure, rasant le trottoir et qui projeta sur lui la boue du ruisseau. Le docteur fut obligé de rentrer chez lui, de changer de vêtements et de linge. Pendant ce temps-là, le malade l'attendait impatiemment. Aussi le médecin assigna-t-il la Compagnie des autobus devant le juge de paix du neuvième arrondissement, qui lui a accordé cent francs de dommages-intérêts. (*Excelsior*).

Mariages. — M. le Dr Marcel Sourdel et Mlle Denise Maucomble fille de l'avocat. — M. Robert Soupault, externe des hôpitaux de Paris et Mlle Simone Houel. — M. le Dr Rey, médecin-major des troupes coloniales à Saïgon et Mlle Marguerite Carves.

Nécrologie. — Le Dr Thomas, médecin-major de 1re classe en retraite, décédé au Pradet (Var). Le Dr Charles Dugué (de Vallorbe). — Mme L. Nattan Larrier, femme du Dr Louis Nattan Larrier, à qui nous adressons nos bien sincères condoléances.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 3 mars au 8 mars 1913.

Lundi 3, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur. Douleurs, dyspnée, œdèmes. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 4, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr **Villaret.** Séméiologie nerveuse : Convulsions, spasmes. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Kinésithérapie dans les affections des voies digestives et respiratoires.

Mercredi 5, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les albuminuries. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur Gilbert. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de l'ulcus stomacal).

Jeudi 6, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : Complications des Otites.

Vendredi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Auscultation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Diagnostic de la syphilis.

Samedi 8, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique : La leucémie lymphogène et la leucémie myélogène.

Hôpital Beaujon, service d'ophtalmologie (Le Dr **F. Terrien**, professeur agrégé) — Lundis et jeudis, à 10 heures : Opérations (pavillon Dolbeau).

Mardis et samedis, à 9 h. 1/2 : consultation expliquée, avec présentation de malades.

Mercredis et vendredis, à 10 h. : leçons et exercices de technique ophtalmologique.

Association d'enseignement médical professionnel (cours de vacances, 12e année). — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de révision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie.

Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre, à la fin des grandes vacances (dernières semaines de septembre).

La prochaine série aura lieu du lundi *17 mars au samedi 23 mars*, avec le programme suivant :

A 8 h. 1/2, Dr **Bourguignon** (cabinet d'électrothérapie, 2, square du Croisic et hospice de la Salpêtrière) : L'électricité dans les maladies du système nerveux ; électro-diagnostic, électrothérapie, radiothérapie.

A 8 h. 1/2 : Dr Caboche (clinique, 31, rue Ballu). — Examen diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille. Dr **Menier** (Cours de septembre).

A 9 h. 1/2 : Dr **Audistére** (hôpital Beaujon) : Etude clinique des maladies du cœur et des poumons.

A 10 heures : Dr **d'Herbécourt** (clinique, 31, rue Ballu). — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

A 10 h. 1/2 : Dr **Civatte** (hôpital Saint-Louis). — Dermatologie et syphiligraphie.

A 11 heures : Dr **Lavenant** (clinique, 76, quai des Orfèvres, Pont-Neuf). — Maladies des voies urinaires. Dr **Pasteau** (cours de septembre).

A 11 heures : Dr **Rousseau-Decelle** (Sociétés Savantes, 28, rue Serpente). — Stomatologie.

A 4 heures : Dr **Barbarin** (clinique, 76, quai des Orfèvres). — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie. **Dr Judet** (cours de septembre).

A 5 heures : Dr **Dubrisay** (Sociétés savantes, 28, rue Serpente). — Accouchement, présentation et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

A 5 heures : Dr **de Font-Reaulx** (clinique, 31, rue Ballu). — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

A 6 heures : Dr **Agasse-Lafont** (Sociétés Savantes, 28, rue Serpente). — Maladies de l'appareil digestif.

Le cours du Dr **Delherm** (électrothérapie, radiothérapie ou applications indirectes de l'électricité) aura lieu en septembre 1913.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès de M. Mouly, 28, rue Serpente ; 2° auprès du professeur, lors de la première leçon.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours, qui comprendra de 8 à 11 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 17 mars aux heures indiquées et seront terminés le samedi 29 mars.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Mouly, 28 rue Serpente. *Envoi du programme détaillé sur demande.*

Conférences de physiologie. — M. **Jean Camus**, agrégé, commencera ses conférences le *vendredi 7 mars* à 5 heures (grand amphithéâtre de l'École pratique) et les continuera les lundis, mercredis, vendredis suivants.

Sujet des conférences : Les fonctions de nutrition (Digestion, circulation, respiration, sécrétions, etc.)

Conférences de pathologie interne. — M. le Dr **Castaigne** commencera ces conférences le *jeudi 6 mars* à 6 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants.

Objet des conférences : Maladies du tube digestif.

Cours de pathologie interne. — M. le Dr **Pierre Teissier** commencera ce cours le *vendredi 7 mars* à 5 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants.

Objet du cours : Affections de l'appareil respiratoire (affections des bronches, du poumon, et de la plèvre).

Conférences sur la chirurgie infantile. — M. le Dr **Ombrédanne** agrégé commencera ses conférences le *mardi 1er avril* à 4 heures (grand amphithéâtre de l'École pratique) et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants.

Sujet des conférences : Bec de lièvre, décollements épiphysaires. — Fractures du coude, ostéomyélite des adolescents. — Les arthrites de l'ostéomyélite. — Coxa vara. — Traitement de la coxalgie. — Indications opératoires dans les cas de hernies des enfants. — Appendicite aiguë des enfants. — Invagination intestinale aiguë. — Malformations congénitales ano-rectales. — Hypospadias. — Ectopie testiculaire. — Pieds bots congénitaux. — Pieds bots paralytiques.

Conférences de pathologie externe. — M. **Maurice Chevassu**, agrégé, commencera ses conférences le *samedi 8 mars* à 5 heures (grand amphithéâtre de l'École pratique) et les continuera les mardis et jeudis suivants.

Programme : Maladies des voies urinaires et des organes génitaux de l'homme et de la femme.

Conférences d'anatomie topographique. — M. **Grégoire**, agrégé, commencera ses conférences le *vendredi 7 mars* à 4 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants.

Sujet des conférences : Tête, cou, rachis.

Cours complémentaire de pathologie externe (M. **Okinczyc**, agrégé, commencera ce cours le *lundi 3 mars* à 3 heures (petit amphithéâtre de la Faculté) et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants.

Sujet du cours : Affections chirurgicales du thorax et de l'abdomen.

Conférences de pharmacologie. — M. **Tiffeneau**, agrégé, commencera ces conférences le *mardi 4 mars* à 3 heures (amphithéâtre Vulpian) et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants.

Objet des conférences : Modificateurs du système nerveux central et périphérique (anesthésiques, hypnotiques, antipyrétiques, médicaments cardiovasculaires, etc.).

Conférences d'histologie. — M. **A. Branca**, agrégé, commencera ses conférences le *vendredi 7 mars* à 3 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants.

Sujet des conférences : Tissu musculaire ; l'appareil vasculaire, le système nerveux et les organes des sens.

Cours d'anatomie. — M. le Pr **A. Nicolas** commencera ce cours le *jeudi 6 mars* à 4 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et le continuera les samedis, mardis et jeudis suivants.

Objet du cours : Tube digestif, organes de la respiration. Cœur.

Conférences d'anatomie pathologique. — M. **Gustave Roussy**, agrégé, commencera ses conférences le *mercredi 5 mars* à 6 heures (laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique et les continuera les vendredis, lundis et mercredis suivants.

COURS *(Suite)*

Conférences de physique biologique. — M. **A. Zimmern**, agrégé, commencera ses conférences d'électricité médicale ecopsique physiologique, le ***lundi 10 mars***, à 6 heures (amphithéâtre de physique) et les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants.

Objet du cours : Etude des différentes sortes de courants.

1° Electrodiagnostic et électrothérapie, électrocardiographie, etc.

2° Radiologie, radiodiagnostic et radiothérapie, ultra-violet et photothérapie, radium.

3° Optique physiologique.

Cours de clinique des maladies cutanées et syphilitiques (HOPITAL SAINT-LOUIS). — M. le Pr **Gaucher** continuera ce cours les ***dimanche 2 mars*** à 10 heures du matin (hôpital Saint-Louis, amphithéâtre des cliniques), et les mercredis et dimanches suivants.

Objet du cours. — Dimanche : Leçon didactique : matière médicale dermatolique (avant Pâques). — Syphilis du cœur et des vaisseaux (après Pâques).

Mercredi : Leçon clinique.

Conférences élémentaires sur les maladies cutanées. — M. **Gougerot**, agrégé, commencera ses conférences le ***vendredi 7 mars*** à 10 heures (hôpital Saint-Louis, amphithéâtre des cliniques) et les continuera les vendredis suivants.

Conférences cliniques sur les maladies cutanées. — M. **Gougerot**, agrégé, fera ses conférences à l'usage des élèves stagiaires et de tous les médecins ou étudiants en médecine les lundis et mardis 9 h. 1/2 dans les salles Saint-Louis et Henri IV (hôpital Saint-Louis). Les samedis à 9 h. 1/2 et les lundis à 2 heures à la consultation externe.

Cours annexe de gynécologie (CLINIQUE BAUDELOCQUE). — M. le Dr **Le Masson** et **A. Lelievre** chef de laboratoire, et le Dr Marchal commenceront ce cours le lundi ***3 Mars*** A dix heures du matin et le continueront tous les jours.

Objet du cours. — Leçons et examens de gynécologie courante, démonstrations d'anatomie et d'histologie pathologique gynécologique.

Le droit à verser est de 50 francs.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

1er Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris. (S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, à Paris, Service du personnel de 10 h. à 15 h.)

1er Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de médecin de l'Assistance médicale en Indo-Chine (S'inscrire au Ministère des Colonies. Bureau du Personnel).

1er Mars. — A 13 heures à l'école pratique, ouverture des exercices pratiques réglementaires de médecine opératoire.

2 Mars. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville. « Les dimanches du praticien ». Examen extérieur de l'abdomen, sa valeur séméiologique.

2 Mars. — A 16 h., grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. Léon Lindet : Lait, beurre, fromages. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation, 49, rue des Saints-Pères.

3 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours supplémentaire de l'externat des hôpitaux de Marseille.

3 Mars. — A 10 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux, ouverture du concours de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

3 Mars. — Ouverture du concours de l'Internat de l'asile national des convalescents à St-Maurice (Seine).

3 Mars. — Ouverture du concours de l'adjuvat des asiles.

3 Mars. — A 14 heures à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, ouverture des exercices pratiques réglementaires de médecine opératoire.

4 Mars. — A l'Hôpital Lariboisière ouverture du cours d'urologie de M. Marion.

5 Mars. — A Bordeaux clôture, du registre d'inscription du concours de l'internat des hospices de Libourne.

6 Mars. — Deuxième série des cours d'instruction pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale (du 5 au 15 mars inclus).

8 Mars. — A 20 h. 1/2, Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

9 Mars. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville, « Les dimanches du praticien. » L'exploration radiologique de l'estomac.

9 Mars. — A 16 heures, grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. Hemmerdinger : Préjugés et illusions alimentaires. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

9 Mars. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville « Les dimanches du praticien ». M. Laboulais « L'exploration radiologique de l'estomac ».

10 Mars. — A la Faculté de médecide de Paris, ouverture du registre de consignation pour les candidats ayant déjà subi un ajournement au cinquième examen (1re partie) de doctorat.

10 mars. — Ouverture du concours supplémentaire pour 10 places d'externes des hôpitaux de Marseille.

10 Mars. — A Bordeaux, cours d'instruction pour les officiers du cadre auxiliaire du service de santé militaire (du 10 au 19 mars).

10 Mars. — A 16 heures à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau) concours de la médaille d'or des hôpitaux de Paris (médecine).

11 Mars. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre de consignation en vue du troisième examen (2e partie) de doctorat.

11 Mars. — Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours pour l'emploi de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine de Limoges.

13 Mars. — A 16 heures, à l'Hôtel-Dieu amphithéâtre Trousseau, concours de la médaille d'or (chirurgie et accouchements).

13 Mars. — A 21 heures à la Sorbonne, « conférences de la société des amis de l'Université ». M. Achard : Les fonctions du rein.

14 Mars. — A Bordeaux, ouverture du concours pour l'internat des hôpitaux de Libourne.

15 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places de médecin adjoint au dispensaire de salubrité (S'inscrire à la Préfecture de Police. Bureau du Personnel jusqu'à 16 heures).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 5 mars, à une heure. — M. CHAMAILLARD. Etude sur l'anonychie (Absence congénitale des ongles.) (MM. Gaucher, président ; Legueu, Pierre Duval et Gougerot.) — Mlle NOWICKA. Contribution à l'étude de la perméabilité et du pouvoir absorbant d la veine. (MM. Legueu, président ; Gaucher, Pierre Duval et Gougerot.)

Jeudi 6 mars, à une heure. — M. JAILLET. Pathogénie du faux rétrécissement mitral dans l'insuffisance aortique et la symphyse du péricarde. (MM. Chantemesse, président ; Albert Robin, Richaud et Carnot.) — M. HANRIOT. Contribution à l'étude d'une des manifestations de l'arthritisme « La cellulite. ». (MM. Albert Robin, président ; Chantemesse, Richaud et Carnot.) — M. LABOURDETTE. Gros placentas et syphilis. (MM. Bar, président ; Lejars, Brindeau et Okinczyc.) — Mlle PARISSE. Contribution à l'étude de l'étiologie des rétrodéviations utérines chez les vierges et les nullipares. (MM. Bar, président ; Lejars, Brindeau et Okinczyc.) — M. LIEBAULT. Rétrécissement de la région cardiaque, de l'œsophage d'origine inflammatoire. (MM. Lejars président ; Bar, Brindeau et Okinczyc.)

THÉRAPEUTIQUE DU GOMENOL

DERMATOSES

Le *Goménol* n'a pas seulement pour précieux avantages d'être à la fois un antiseptique puissant et un analgésique actif, il exerce encore une action directe sur la vitalité des cellules qui, sous son influence, se régénèrent et se multiplient. C'est, par cela même, un excellent modificateur local, dont les propriétés kératoplastiques et cicatrisantes sont promptes à se manifester. Comme il est, en outre, dépourvu de tout effet irritant, de toute causticité et de toute toxicité, on conçoit la très grande importance de son rôle en dermatologie.

C'est tout d'abord sur l'élément inflammatoire qu'agit le *Goménol* : dès ses premières applications, les tissus se décongestionnent, le prurit disparaît, la marche extensive des lésions se trouve entravée. Puis, peu à peu, l'hygiène générale aidant, on voit les nouvelles couches épidermiques proliférer et la peau reprendre insensiblement son aspect normal.

Si réels qu'en soient les bienfaits, le *Goménol* ne saurait cependant résumer le traitement de toutes les dermatoses. Nombreux sont les cas où il convient de l'associer aux autres agents dermatologiques usuels ; mais, en bien des circonstances, il suffit, à lui seul, à triompher d'un symptôme, à faire rétrocéder une poussée congestive, voire même à réaliser la thérapeutique causale la plus rationnelle. Il en est ainsi dans l'*acné inflammatoire* où, grâce à sa facile pénétration intradermique et à sa grande diffusibilité, il assure, mieux que toute autre substance, la destruction des microbes pathogènes qui ont envahi la cavité du follicule ; en même temps, il jugule l'inflammation, met obstacle à de nouvelles poussées. Maints auteurs ont également signalé son efficacité dans l'*ecthyma*, qui réclame, comme on sait, un actif traitement antiseptique, dans les *folliculites*, dans l'*impétigo*, l'*herpès*, le *sycosis*, etc.

En pareils cas, on aura d'abord recours aux lotions d'eau goménolée (solution de Goménol à 2 p. 1000). puis on fera des applications d'*Oléo-Goménol* à 20 p. 100 ou 33 p. 100, selon l'intensité du processus inflammatoire, ou bien d'onguent au *Goménol*.

L'onguent au *Goménol* est aussi la meilleure pommade à appliquer sur les érosions de la peau, sur les coupures des plis articulaires, sur l'*intertrigo* chez l'enfant comme chez l'adulte.

Dans l'*eczéma chronique*, le topique de choix est le *Dermo-Goménol*, qui réunit dans une même formule longtemps étudiée les propriétés modificatrices du *Goménol*, du goudron, du soufre et de l'huile de cade. Ses nombreuses expérimentations dans les hôpitaux ont bien mis en valeur ses excellents effets curatifs. Sous son influence, il est de règle que les démangeaisons cessent presque immédiatement, tandis que les éléments anatomiques retrouvent vite leur vitalité. Mêmes bons effets sont observés dans le *psoriasis*.

Enfin, il est deux dermatoses éminemment justiciables de l'emploi du *Goménol* et de sa combinaison iodée, l'*Iodo-Goménol* : ce sont la *pelade* et le *favus*. Savonnages journaliers de la tête avec le savon onctueux au *Goménol*, badigeonnages d'*Iodo-Goménol* et frictions locales avec le Baume de Goménol, résument tout le traitement de ces affections.

Dans la teigne, le médicament s'attaque directement au parasite, le détruit, pour réparer ensuite ses méfaits. Dans la pelade, les plaques dénudées cessent de croître au bout de peu de jours, puis on observe bientôt la repousse des cheveux qui, d'abord minces et clairs, recouvrent progressivement leur force et leur coloration normale.

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE PAR LA RECALCIFICATION

La méthode recalcifiante, dite méthode de Ferrier, est le meilleur traitement de la tuberculose que nous possédions actuellement. Les nombreuses statistiques favorables permettent de dire, à l'heure actuelle, qu'elle a subi avec succès l'épreuve du temps.

Il est nécessaire de suivre rigoureusement le traitement, tant sous le rapport de l'hygiène alimentaire qu'au point de vue médicamenteux.

L'hygiène alimentaire consiste à ne pas surcharger l'estomac, empêcher les fermentations acides (suppression des corps gras, des aliments et boissons acides, de la suralimentation) et à espacer les repas.

Le traitement médicamenteux nécessite l'emploi de produits très purs. *La Tricalcine* est la meilleure préparation à recommander et les résultats obtenus avec ce produit simple ou associé à l'*adrénaline* ou au *methylarsinate de soude*, sont excellents.

Les affections qui bénéficient en première ligne du traitement par la *Tricalcine* sont (après la tuberculose pulmonaire), les tuberculoses osseuses, la péritonite tuberculeuse, la tuberculose rénale, etc., les entérites avec décalcification, le rachitisme, les déviations osseuses, les accidents de dentition, la grossesse, le diabète, la neurasthénie et toutes les déchéances dont le point de départ est la décalcification.

La méthode recalcifiante par la *Tricalcine*, n'empêche pas d'appliquer les médications adjuvantes. Elle est favorisée par l'emploi des préparations suivantes :

L'association de l'*adrénaline* à la *Tricalcine* (*Tricalcine adrénalinée*) dosée à 3 gouttes de solution au millième par cachet, favorise dans l'économie la fixation des sels de chaux.

L'association du méthylarsinate de soude à la Tricalcine (*Tricalcine méthylarsinée*) dosée à 1 centigramme de méthylarsinate par cachet, en favorisant la reminéralisation générale est un complément précieux de la méthode recalcifiante.

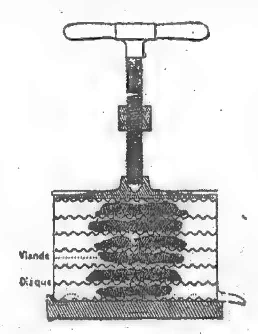
La Tricalcine adrénalinée seulement est contre-indiquée lorsqu'il y a des hémoptysies, et elle ne doit être conseillée qu'avec prudence dans les cas d'hypertension et de sclérose vasculaire.

Dr MUNICI.

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

APPAREIL NOUVEAU

Si la zomothérapie n'a pas pris, dès le début, tout le développement auquel elle avait droit, cela tient surtout au rendement déplorable des presses à viande ordinaires du commerce qui restaient impuissantes à vaincre la texture élastique de la viande crue. C'est pourquoi on devait se contenter d'administrer cette viande crue aux malades sous forme de pulpe, à la dose de 5 à 600 grammes par jour. Malheureusement, les résultats étaient loin d'être en rapport avec la répugnance qu'elle provoquait.



Cette apparente impossibilité de la méthode « zomothérapique » a enfin reçu sa solution : un appareil nouveau breveté, la presse A. Petit, rend la zomothérapie accessible à toutes les classes, sans qu'intervienne la question de dégoût de la part des malades ou de dépense de la part de l'entourage.

On obtient, en effet, avec la presse A. Petit, sans effort et à froid un suc rosé, clair, vivant et abondant (50 p. 100 environ). C'est là le moyen le plus sûr et le plus économique qui s'offre aux malades pour la stricte exécution de la zomothérapie.

CARRIÈRE. — Méningocèle, spina bifida 341
N. FIESSINGER et DURAND. — La kératose blennorragique. Contribution à son étude clinique et pathogénique. 345
LEVASSORT. — A propos de l'enregistrement du diplôme 349
ARFANIS. — Tumeur énorme solide sacro-coccygienne 352
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Les appendicites hématogènes. — Traitement de la péritonite tuberculeuse par les badigeonnages du péritoine à la teinture d'iode. — Sur un nouveau cas de blessure de la moelle épinière. — Le rythme mitral étudié au microphone. — L'examen bactériologique et chimique de la bile « in vivo ». Son utilité pour le diagnostic précoce de la fièvre typhoïde. — Les streptocoques hémolysants et anhémolysants ; leur rôle dans la pathologie des amygdales 353
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie 358
Libres propos : Les conseils de revision, par le Dr LINOSSIER III
Chronique scientifique : La construction du métropolitain de Paris, à la traversée des anciennes carrières des Buttes-Chaumont, par LOUIS VASSEUR ..... V à VII
La vie médicale en Italie : Plaquettes et monuments, par PIERRE TORRETTA ..... VII et XI
Variétés : La circoncision en Tunisie, par le Dr LOIR ..... XI à XIX
La médecine au Palais : Le corricide n'est pas un médicament, par ADRIEN PEYTEL XX
La médecine humoristique : Le siège d'élection. Dessin original, par GILB XXV
Diététique. — Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue des sociétés médicales de province XXXI
Intérêts professionnels : Proposition de loi tendant à accorder aux médecins militaires succombant par suite d'une maladie épidémique ou contagieuse contractée dans le service, les mêmes pensions et secours qu'en cas de mort par événements de guerre XXXIII
Chronique des livres XXXVII
Nouvelles ..... XXXV et XXXVII
La vie médicale ..... XXXIX et XLI
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris XLIII

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril .... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre .. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY. — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7° (1re série), 6°, 24° (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

LIBRES PROPOS

LES CONSEILS DE RÉVISION

On lit dans le *Temps* :

Le ministre de la guerre, désireux d'éviter pour les conscrits des examens précipités, qui peuvent conduire soit à admettre dans l'armée des jeunes gens insuffisants, soit à éliminer des hommes susceptibles de s'améliorer, vient d'adresser aux préfets des instructions spéciales en ce qui concerne la visite médicale des jeunes gens du contingent. Cette visite devra être opérée avec le plus grand soin, les séances devront être réglées de façon que les médecins n'aient à visiter que trente hommes par heure ;... soit deux minutes par conscrit.

Une innovation intéressante a été également apportée ; tous les jeunes gens qui comparaissent doivent être examinés au point de vue du fonctionnement normal du cœur et des organes respiratoires. On espère arriver ainsi à diminuer le nombre de réformes prononcées au moment de l'incorporation, et qui s'élèvent chaque année à plusieurs milliers.

L'officier, qui a rédigé la circulaire ministérielle, sur laquelle le ministre de la guerre a posé distraitement sa signature, n'est certainement pas un médecin. Il est, je le suppose, un « combattant », c'est-à-dire un être bien supérieur au médecin, qui, ne tuant pas, et ne risquant sa vie que pour sauver les autres, ne saurait aspirer à être considéré par lui comme un égal.

Dans sa prétentieuse omniscience, il décrète qu'en deux minutes, au milieu du brouhaha d'un conseil de révision, un médecin militaire doit interroger un conscrit, examiner tous ses appareils, réfléchir, poser son diagnostic, décider de l'acceptation ou du refus. Simples médecins civils, après un examen unique, si prolongé qu'il fût, nous hésiterions souvent à nous prononcer; nous demanderions à revoir le malade plusieurs fois, à compléter l'étude clinique par des recherches spéciales, cliniques, bactériologiques, radioscopiques. A peine, après une étude complète, aurions-nous une certitude, vis-à-vis de certains sujets, qui ne cherchent pas à éclairer le médecin, mais à l'égarer. Nos confrères de l'armée, après deux minutes, n'auront pas le droit d'être hésitants.

Mais, direz-vous, il ne s'agit là que d'un premier triage. C'est à l'arrivée au corps qu'un examen méticuleux, aussi prolongé qu'il sera nécessaire, permettra de décider, en toute connaissance de cause, si un conscrit devra être incorporé ou renvoyé dans ses foyers?

Erreur ! la circulaire insiste bien sur ce point que, grâce à la longueur du premier examen porté à deux minutes, « on espère arriver à diminuer le nombre des réformes prononcées au moment de l'incorporation ».

Je faisais en moi-même de mélancoliques réflexions sur l'étrange mentalité du « commandement », en ce qui concerne les choses médicales, quand je rencontrai, sortant de savourer son absinthe de six heures, le colonel Ramollot.

Depuis qu'un indiscret romancier l'a arraché à son obscurité, et en a fait tout à coup un homme célèbre, le colonel, que la gloire n'a pas grisé, a pris sa retraite ; mais il s'intéresse toujours aux choses militaires. Je lui manifestai mon étonnement.

« Comment, s'exclama-t-il, dans le savoureux langage que vous connaissez bien, et dont je suis obligé, pour les lecteurs du *Paris Médical*, d'atténuer l'énergie, en deux minutes un major, qui n'est qu'un médecin, c'est vrai, mais qui a tout de même l'honneur de porter l'uniforme, serait assez moule, pour ne pas se rendre compte de ce qu'un conscrit a dans le ventre?

Je me demande ce qu'on lui apprend dans vos facultés ! Que parlez-vous de progrès de la médecine? Il y a cinquante ans, nous tirions difficilement deux coups de fusil à la minute ; aujourd'hui nous en tirons vingt : voilà du progrès ! Et vos médecins, qui ont toujours ce mot à la bouche, ne vont pas plus vite pour examiner un conscrit qu'au temps de Pépin le Bref !

— Ils vont même plus lentement colonel, parce que les procédés d'investigation se sont multipliés.

— Scrongnieugnieu ! Parce qu'on m'a fendu l'oreille, il ne faudrait pas tout de même me prendre pour une tourte ! Alors, chez vous, le progrès consiste à aller plus lentement ? Un de ces jours, vous allez remplacer le chemin de fer par la diligence, et le télégraphe par la poste aux chevaux ? Il n'y a que des médecins pour raisonner ainsi. Dire qu'il y a eu un ministre qui a voulu les faire désigner par le nom de leur grade ! Ce qu'ils devaient se tordre les soldats en les appelant capitaine, colonel, général ! Ça ne peut pas examiner un conscrit en deux minutes, et ça veut être sur le même rang qu'un combattant qui peut en démolir cinquante pendant le même temps !

Si j'étais le ministre, Monsieur, je ne leur donnerais pas deux minutes ! Ce n'est pas que je craigne de gaspiller leur temps ! Pour ce qu'ils en font ! Mais je respecte celui des autres membres du conseil de révision. Je leur en donnerais une, et, à chaque erreur, je les f...ourrerais au bloc pour huit jours. C'est ça qui leur apprendrait le métier ! »

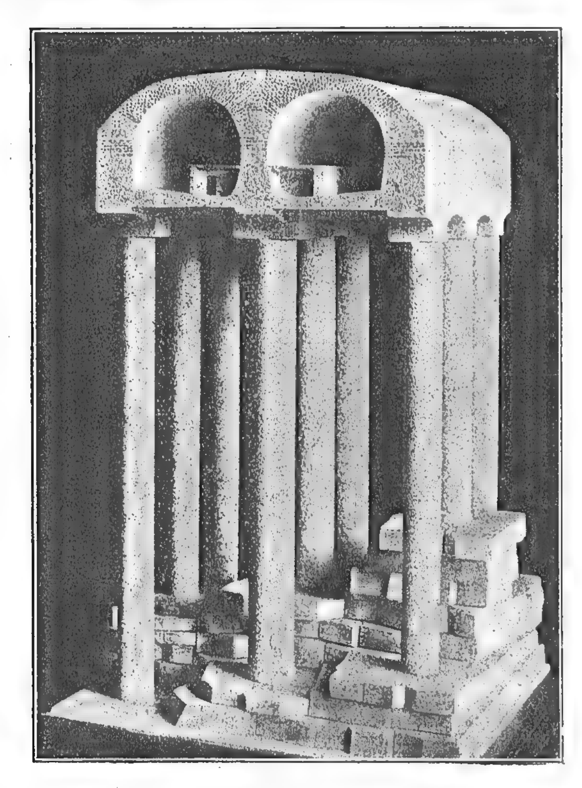
Hélas ! c'est un peu ce qui arrivera. Dans l'ignorance absolue de ce qu'est un examen médical, on impose à nos confrères de l'armée une tâche impossible. S'ils la font mal, ce qui est inévitable, on ne les mettra pas « au bloc », mais on se lamentera bien haut de leur insuffisance. Le simple bon sens indique que le conseil de revision ne peut procéder qu'à une grossière filtration, éliminant les sujets dont l'incapacité au service est évidente. Pour tous les autres, une observation attentive, et le plus souvent prolongée, est nécessaire. C'est cette observation seconde qu'il faudrait organiser, et c'est celle que la circulaire ministérielle prétend réduire au minimum !

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA CONSTRUCTION DU MÉTROPOLITAIN DE PARIS A LA TRAVERSÉE DES ANCIENNES CARRIÈRES DES BUTTES-CHAUMONT

La ligne métropolitaine n° 7, de l'Opéra à la porte du Pré-Saint-Gervais, traverse sous le parc des Buttes-Chaumont et sous le quartier d'Amérique toute une région occupée par d'anciennes carrières de gypse.



Maquette de la station « Place du Danube » de la ligne du Métropolitain n° 7 (fig. 1).

Ces carrières, dont l'exploitation d'origine très reculée s'est poursuivie jusqu'au milieu du XIXe siècle, sont formées de galeries d'une dizaine de mètres de hauteur et de largeur égale, séparées par des piliers de 8 à 10 mètres de diamètre, qui supportent le ciel de la carrière. La grotte du parc des Buttes-Chaumont n'est qu'une entrée aménagée de ces anciennes galeries.

Sous les rues du général Brunet et David d'Angers, ainsi que sous la place du Danube, il n'y a pas moins de trois étages de carrières superposées, l'exploitation ayant porté sur les première, deuxième et troisième masses du gypse.

Le remblaiement a été fait d'une manière imparfaite au moyen de glaises, les piliers ont été en certains points foudroyés, de nombreux fontis se sont formés depuis plusieurs années dont l'un sous une maison de la rue du Général-Brunet et l'autre dans le parc des Buttes-Chaumont à l'emplacement d'un arbre, qui a disparu en partie dans l'excavation.

Aussi le sol sur lequel devait s'appuyer le souterrain n'offrait qu'une stabilité tout à fait précaire, et une butée insuffisante. En outre, le problème était encore compliqué par la présence des piliers de carrière qui, sectionnés pour la construction du souterrain, apportaient en certains points des charges considérables, atteignant 22 kilogrammes par centimètre carré.

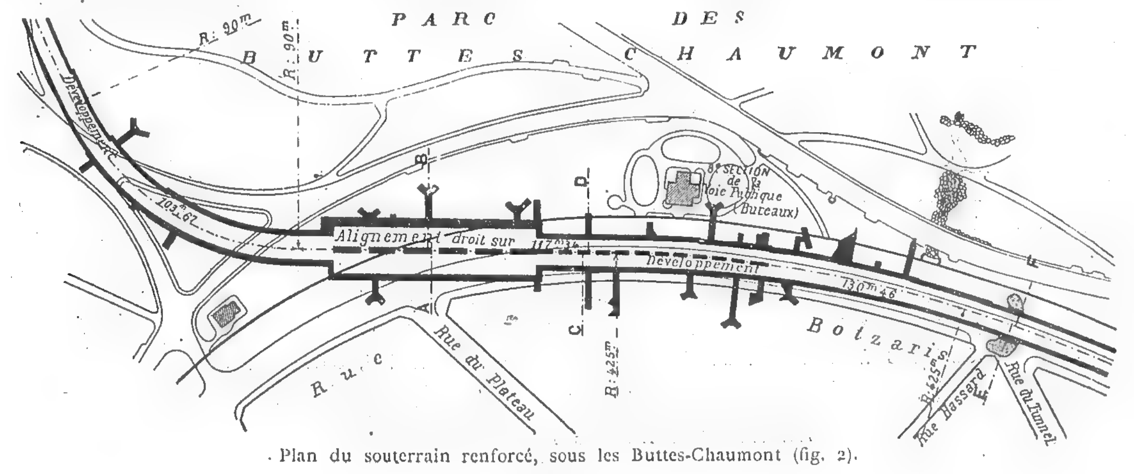
Il a donc fallu réduire la portée des voûtes, augmenter l'épaisseur des culées et créer en certains points des massifs de butée, enfin exécuter sous les ouvrages des fondations descendant à travers les carrières jusqu'au bon sol.

Les parties de la ligne les plus caractéristiques sont les stations « Buttes-Chaumont » et « place du Danube ».

Station « Buttes-Chaumont ». — Cette station, située dans les anciennes carrières du même nom, a été divisée en deux souterrains accolés, séparés par un piédroit central. Le sol vierge, qui est celui des galeries de carrières se trouvant à une faible profondeur, 2 ou 3 mètres en moyenne au-dessous du radier, les culées et le piédroit central ont pu être fondés directement sur lui. Le radier repose sur des puits de 1 m. 20 de diamètre, placés à 4 m. 20 les uns des autres : il est renforcé sous les voies par des fers ronds de 40 millimètres.

D'autre part il a fallu pour éviter le renversement, buter les culées qui trouvaient dans les remblais de carrière un appui insuffisant. Pour cela, on a construit, sur les reins de la voûte, une série de contreforts en maçonnerie qui prenaient appui sur d'anciens piliers ou que, à défaut, on terminait en Y pour augmenter la butée sur les remblais.

Ce travail a été particulièrement long et pénible. Il fallait passer les déblais à travers une baie ménagée provisoirement dans la culée, puis dans le souterrain encombré de boisages.



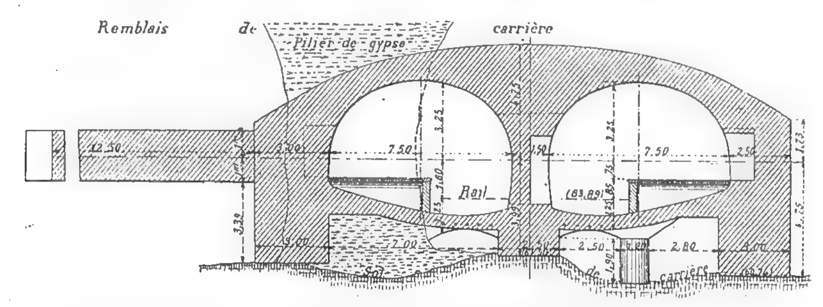
Plan du souterrain renforcé, sous les Buttes-Chaumont (fig. 2).

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

En raison de la forte épaisseur de terre au-dessus du souterrain le percement de la galerie d'avancement et l'exécution des abatages ont également présenté des difficultés spéciales. Les poteaux des cadres, bien que de fort équarrissage et posés sur grillage en charpente ou sur longrines, pénétraient dans le sol et s'écrasaient; les chapeaux se brisaient. On dut doubler et même tripler les cadres. Vers l'extrémité de la culotte faisant suite à la station on jugea prudent d'abandonner le chantier plusieurs semaines, jusqu'à ce que le mouvement du sol se fût ralenti.

En face de la rue du Tunnel, le fonçage d'un puits a révélé la présence sous le ciel de carrière, d'une caverne, de 2 mètres de hauteur, provenant du remblaiement insuffisant d'une galerie de carrière et qui s'étendait jusqu'au voisinage des constructions riveraines; le vide aurait pu provoquer la formation d'un vaste et dangereux fontis; il est maintenant soigneusement bourré.

Les pressions sur les voûtes étaient considérables. Le piédroit central s'était fissuré en trois points, suivant des directions inclinées à 45° comme un cube écrasé à la presse hydraulique. En certains points la voûte, poinçonnée par les piliers de gypse reposant sur elle était rompue par des fissures à 45°.



Coupe transversale par AB (fig. 2) de la station des Buttes-Chaumont (fig. 3).

Les parties disloquées ont été refaites et depuis l'ouvrage n'a plus donné de signes de fatigue.

Dans la culotte de raccordement des voies à la sortie de la station « Buttes-Chaumont » du côté « Place du Danube » on n'avait pas prévu de piédroit central, mais on dut en ajouter un après coup, car les pressions à la voûte étaient telles que celles-ci se disloquaient, malgré les nombreux étais du fort équarrissage laissés après décintrement qui eux-mêmes s'écrasaient.

Station « Place du Danube ». — La station « Place du Danube » se trouve au-dessus des anciennes carrières d'Amérique de même que les culottes de raccordement des voies et une longueur de 320 mètres de souterrain à deux voies.

Le sol des carrières se trouvant à une grande profondeur jusqu'à 35 mètres au-dessous du radier, on a fait reposer les ouvrages sur des puits, en béton descendant jusqu'au sol de carrière.

Les puits étaient placés sous les piédroits, par files distantes de 6 mètres d'axe en axe. Leur diamètre était 2 mètres sous les piédroits latéraux, 2 m. 50 sous le piédroit central de la station. L'extrados des ouvrages ne se trouvant qu'à 5 mètres en moyenne au-dessous de la chaussée les puits ont été percés à partir du sol de la voie publique, sauf dans le voisinage du boulevard Sérurier où l'on fit partir le fonçage du sol des abatages.

La profondeur des puits a varié de 30 à 42 mètres.

Leur nombre était de 220 et leur longueur cumulée a atteint 5 500 mètres. Chacun d'eux durait environ un mois et demi. Ces quelques chiffres permettent de se rendre compte de l'importance du travail exécuté.

Toute poussée latérale sur ces puits en béton de largeur très faible pour leur hauteur pourrait amener une dislocation. Or la résistance latérale du terrain était insuffisante pour équilibrer la poussée des voûtes. On a commencé par réduire cette poussée en remplaçant, comme à la station Buttes-Chaumont, la station à deux voies ordinaire par deux stations à une voie accolées. Puis on a augmenté l'épaisseur des piédroits et surtout on les a réunis par un solide chaînage établi dans le radier et capable de s'opposer efficacement à leur écartement. Ce chaînage est formé par de fortes poutres armées, transversales au souterrain, reposant sur des consoles établies à la partie supérieure des puits de fondation placés sous les piédroits, le radier placé entre ces poutres est lui-même armé de fers longitudinaux.

L'ouvrage terminé forme ainsi une sorte de viaduc souterrain porté par de hauts piliers dont la maquette reproduite par la photographie de la figure 1 donne une idée assez exacte. Il a une stabilité propre, indépendante de celle du terrain qui l'entoure.

Un incident se produisit dans cette région : dans la rue du Général-Brunet, des infiltrations provenant d'un égout superposé aux ouvrages détrempèrent le terrain et les poteaux de la galerie d'avancement s'enfoncèrent brusquement dans le sol de presque toute leur longueur. Il se produisit sur la chaussée une excavation d'une quinzaine de mètres de longueur. Mais il n'y eut pas d'accident de personnes, les immeubles riverains même n'ont pas souffert grâce aux puits de béton foncés à l'avance qui ont joué le rôle de murs de garde. Il suffit de remblayer l'excavation et de reprendre l'avancement avec prudence pour franchir sans nouvel accident la partie difficile.

Les nombreux voyageurs qui empruntent la ligne 7 ont pu être surpris de voir deux stations composées chacune de deux souterrains accolés, mais à l'aspect des ouvrages terminés ils ne peuvent se rendre compte des difficultés rencontrées en exécution et de l'importance des travaux confortatifs qui ont été nécessaires.

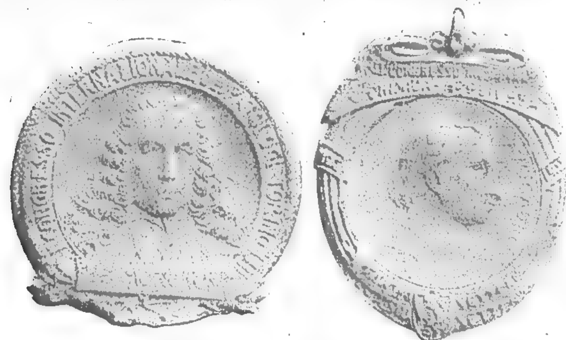
L. VASSEUR,
Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Service Technique du Métropolitain.

LA VIE MÉDICALE EN ITALIE

PLAQUETTES ET MONUMENTS

La belle et gentille habitude de rappeler par des médailles et des plaquettes les événements de la vie médicale a toujours été en honneur même en Italie. Et nous comptons bon nombre de médailles médicales ornant les collections de nos collectionneurs.

J'ai qualifié cette habitude de belle et de gentille, parce que ces souvenirs visent à un double résultat : celui de représenter par l'art un homme illustre dans



Insigne à l'effigie de Giovanni Battista Morgagni (fig. 1). Insigne à l'effigie d'Amedeo Avocadro, conte de Vigliano (fig. 2).

notre profession ou un événement remarquable aux contemporains, et celui d'en léguer le souvenir à la postérité.

Je juge que des documents récents concernant notre vie médicale ne paraîtront pas dépourvus d'intérêt aux lecteurs du *Paris Médical.*

Pendant les fêtes du cinquantenaire de l'Unité italienne, et dont les expositions de Turin et de Rome où la France a été largement représentée constituent un des événements les plus remarquables, bon nombre de congrès de savants ont eu lieu dans la ville de Turin, parmi lesquels les plus importants ont été celui des pathologistes et le Congrès national des chimistes.

Pour rappeler le premier un insigne distinctif portant l'effigie de celui qui fut le père de tous les pathologistes, et dont je ne juge à propos que de dire le nom : *Giovanni Battista Morgagni* (fig. 1) a été frappé avec cette inscription : *I Congresso Internazionale dei Patologi, Torino,* 1911.

Comme souvenir du Congrès national de chimie, un autre insigne distinctif a été frappé, au portrait d'*Amedeo Avocadro, conte de Vigliano* (fig. 2), né à Turin, écrivain de philosophie et de physique, introducteur du système métrique en Piémont, auteur de la *Physique des corps pondérables.* Nous lui devons la découverte de la loi sur la compressibilité des gaz, dont le centenaire, par un heureux hasard, correspond parfaitement à la date du congrès. Ses œuvres ont paru à cette occasion dans une élégante édition de la *Reale Accademia delle Scienze di Torino,* aux soins du professeur Guareschi.

Grâce à une souscription publique, on a inauguré dans la rue qui porte son nom un buste en bronze, dû au ciseau habile de Pierre Canonica, le sculpteur maître en son art et dont la renommée a franchi les bornes de notre pays, pour se répandre en Russie et en France (fig. 3).

La plaque commémorative, qui reproduit, de profil, l'effigie du physicien piémontais, porte l'inscription : *III Congresso Nazionale di Chimica Applicata* et, en bas, autour de l'écusson de la ville : *Torino, settembre* 1911.

***

Vingt-cinq ans d'enseignement de la clinique médicale dans une Université qui, comme celle de Turin, compte de très nombreux élèves, sont plus qu'il n'en faut pour créer une tradition, et méritent d'être rappelés d'une façon tangible à l'esprit des contemporains et de la postérité. C'est précisément ce qu'ont fait amis et admirateurs de *Camillo Bozzolo* en célébrant les noces d'argent du maître aimé et estimé entre les plus grands cliniciens italiens. Le professeur



Buste d'Amedeo Avocadro à Turin (fig. 3).

Bozzolo tint d'abord la chaire de clinique médicale propédeutique ; ensuite, en 1878, il succéda à l'illustre professeur *Luigi Concato* dans la chaire de clinique médicale générale. En cette qualité il a pu, en continuant cependant la glorieuse tradition de l'école médicale piémontaise, donner une nouvelle direction à la clinique médicale qu'il dirigeait. Je ne m'étendrai pas à mentionner les nombreux ouvrages du maître et de son école. Mais j'aime à rap-

SPÉCIALITÉS CREIL

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIAUX "CREIL"
DE LA Cie PARISne DE COULEURS D'ANILINE

E. DUPUTEL
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
CREIL

Nom des Spécialités	Indications principales
Novocaïne "Creil" : Solutions à divers titres. — Comprimés à divers titres. — Pastilles chocolatées à 5 milligrammes. — Nitrate de Novocaïne.	Anesthésies locale, régionale et médullaire. Hyperesthésie de la bouche. Anesthésie des voies urinaires.
Suprarénine synthétique "Creil" : Solutions aqueuses et huileuses : 1 : 1.000 et 1 : 10.000. Comprimés de 1 milligramme.	Adrénaline obtenue par synthèse. Indications de l'Adrénaline, mais sans effets secondaires.
Trigémine "Creil" : Capsules de 0 gr. 25.	Névralgies des nerfs craniens, maux de dents, en général névralgies rebelles, coliques périodiques.
Cachet Cépé { Pyramidon "Creil" 0 gr. 30. Caféine 0 gr. 05.	Migraines.
Pyramidon "Creil" : Comprimés de 0 gr. 50, 0 gr. 30, 0 gr. 05.	Névralgies, influenza, fièvres.
Mélubrine : Cachets de 1 gramme. — Comprimés de 0 gr. 50.	Rhumatisme articulaire, fièvres.
Amphotropine : Pastilles de 0 gr. 50. — Granulé à 0 gr. 50 par cuillère à café.	Cystite, pyélite, néphrite, diathèse urique, blennorragie.
Erepton : Flacon de 100 grammes.	Aminoacides pour l'alimentation par voie rectale.
Ninhydrine : Tube de 0 gr. 10.	Diagnostic de la grossesse.
Salvarsan : 0 gr. 05, 0 gr. 10, 0 gr. 20, 0 gr. 30, 0 gr. 40, 0 gr. 50, 0 gr. 60, 1 gramme, 2 grammes, 3 grammes. **Néosalvarsan** : 0 gr. 045, 0 gr. 15, 0 gr. 30, 0 gr. 45, 0 gr. 60, 0 gr. 75, 0 gr. 90, 1 gr. 5, 3 grammes, 4 gr. 5.	Syphilis, ulcérations, fièvre tierce, récurrente, angine de Vincent.

Dépôt général, échantillons, renseignements, littérature : LABORATOIRE E. DUPUTEL, CREIL (Oise)

LA NAZOCHLORINE

GARDE LA PORTE DES

Voies Respiratoires

MODE D'EMPLOI :
Aspirations ou Inhalations nasales fréquentes au moyen du Bouchon-Godet joint au flacon, ou d'un pulvérisateur, ou d'un simple tampon de coton.

Elle guérit en deux jours le **CORYZA**
Elle arrête sur place le **Rhume** et la **Bronchite** menaçante

Sa formule rationnelle *(Soluté de Thymo-Menthol Adréno-Chloruré)* explique son effet rapide.

CALMANTE : par sa constitution, **Sérum Isotonique.**
DÉCONGESTIONNANTE : par l'**Adrénaline.**
ANTISEPTIQUE : par l'Association **Thymo-Menthol.**

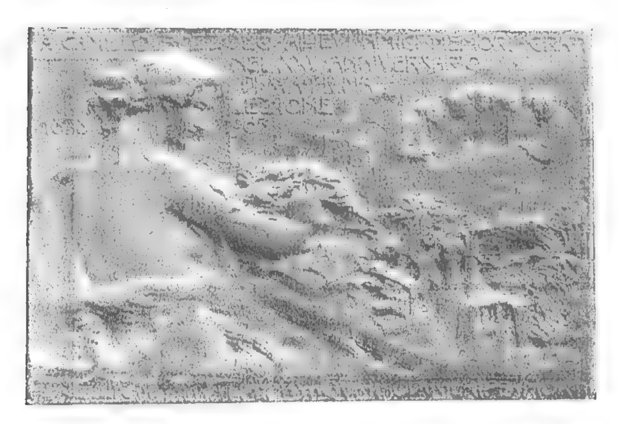
SES INDICATIONS COMPRENNENT : Les *Inflamations des fosses nasales* : **Coryza,** rhino-pharyngites, sinusites, catarrhe nasal de la rougeole et du début des fièvres infectieuses.
Et la *Prophylaxie de leurs complications pulmonaires* : trachéites, laryngites, bronchites, angines.

ÉCHANTILLONS GRATUITS A MM. LES DOCTEURS

Écrire au Laboratoire G. CHAMPENOIS Docteur en Pharmacie, Ex Interne Lauréat des Asiles de la Seine.
29, Avenue Friedland — PARIS

LA VIE MÉDICALE EN ITALIE *(Suite)*

peler que bon nombre de professeurs actuels qui honorent la science et la profession médicale en Italie furent ses aides ou ses assistants. Je nommerai entre eux MM. les professeurs *Graziadei, Mya, Pescarolo, Battistini, Sansoni, Micheli, Fornaca.*



Plaquette de Camillo Bozzolo (fig. 4).

En l'honneur du maître, on publia à l'occasion de son jubilé, un grand volume d'écrits médicaux, dus aux meilleurs cliniciens italiens et à leurs élèves. On frappa également une plaquette, œuvre véritablement exquise dont un exemplaire en argent lui fut offert (fig. 4). En haut, sur la droite, on voit le praticien au chevet d'un malade et entouré de ses élèves ; vers le bas les instruments de clinique, un microscope, des livres, des réactifs de laboratoire ; à droite la science distribue des fleurs et des couronnes. Comme inscription on peut lire en haut : *A Camillo Bozzolo Allievi Amici Memori Grati nel XXV Anniversario di sua prima lezione*, 1878-1903; et en bas : *Ad celera et fratrem si quis modus eripe morti*. La plaque est une œuvre exquise du sculpteur piémontais *Edouard Rubino*.

Le professeur Bozzolo, sénateur du royaume, conseiller communal, chargé du service d'hygiène de la ville de Turin, continue son précieux enseignement, et nous saisissons l'occasion pour lui souhaiter d'avoir à prodiguer pour longtemps encore toute son activité à une école qui est fière de le compter parmi les siens. *Ad multos annos...*

Maintenant à côté du clinicien illustre, plaçons le modeste médecin primaire d'un hôpital de province.

Flavio Valerani, reçu docteur à Turin en 1865, gagna la même année le concours de perfectionnement à l'étranger. Tandis que beaucoup de jeunes médecins affluaient alors en Allemagne, Valerani fut au contraire attiré par l'École médicale française et il se rendit aux frais du Gouvernement à Paris, où il fréquenta les cliniques les plus en vue et spécialement celle de Trousseau. Une fois rentré dans son pays, il devint professeur privé de chirurgie à l'Université de Pavie. Il fonda avec MM. les professeurs *Mo, Berruti* et *Giacomini*, la *Gazzetta delle Cliniche*, qui devint par la suite la *Gazzetta Medica di Torino* et qui est actuellement la *Gazzetta Medica Italiana*, dirigée par le professeur Forlanini à Pavie. Il gagna, par concours, la place de chirurgien primaire à Casale Monferrat en 1868, où il resta jusqu'en 1895, étant alors âgé de soixante-cinq ans. Lorsque, par d'impérieuses raisons, motivées par son âge, il dut laisser sa place et rentrer dans la vie privée, les administrateurs de l'hôpital du Saint-Esprit firent frapper une médaille (fig. 5 et 6). La modestie du bon professeur Valerani ne permit pas que cette médaille portât son effigie, mais on y voit tout simplement sur



Médaille du Pr Flavio Valerani (fig. 5 et 6).

un des revers l'écusson de l'hôpital avec l'inscription : *Ospedale di Santo Spirito, Casale Monferrato*; et sur l'autre : *Clinica chirurgica*, 1868-1895, *All'illustre primario Dott. Flavio Valerani. L'Amministrazione.*

Bref et modeste résumé d'une telle vie, vouée entièrement à l'étude, au bien et au travail !

Turin, janvier 1913. Dr PIERRE TORRETTA.

VARIÉTÉS

LA CIRCONCISION EN TUNISIE

Par le Dr A. LOIR (du Havre)
Ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Tunis.

Nos populations indigènes de l'Afrique du Nord, Musulmane et Israélite, pratiquent la circoncision rituelle. Cette opération faite sans soins et avec des procédés d'un autre âge peut être une source de contamination comme on va le voir dans la suite de cet article.

La circoncision chez les indigènes musulmans de Tunis.

La circoncision est le premier et le principal précepte de la religion musulmane. C'est le signe auquel se reconnaissent les vrais croyants : tout incirconcis est un infidèle. Chez les Israélites on circoncit les enfants huit jours après la naissance, tandis que les jeunes Musulmans le sont seulement vers la sixième année. Cependant s'il y a des enfants plus jeunes dans une famille où l'un d'eux atteint cet âge ils sont aussi circoncis le même jour. Mais il faut que ceux-ci aient au moins deux ans.

Quand une circoncision a lieu dans des familles aisées, l'usage veut que l'on fasse circoncire en même temps un enfant pauvre. Cela établit entre l'étranger circoncis et les parents des autres enfants un lien analogue à celui qui existe de parrain à filleul chez les chrétiens. Cette parenté spirituelle est sacrée

VARIÉTÉS *(Suite)*

pour les Arabes. Il en est de même lorsqu'un garçon et une fille ont sucé le lait d'une même nourrice. Ils sont considérés comme frère et sœur, ne peuvent se marier, quelquefois on leur permet même de se voir, ce qui est interdit quand les personnes de sexe différent ne sont pas liées par une proche parenté. Fréquemment les femmes arrivées à l'âge nubile doivent se dérober aux regards de leurs beaux-frères et de leurs cousins germains.

Plusieurs semaines avant la circoncision, on songe à la cérémonie et à la fête qui a lieu en cette occasion. Les femmes font de la pâtisserie, des gâteaux au miel et aux amandes pilées, on prépare le *henné*, la *sebkha* (teinture noire tirée de la résine de cyprès avec laquelle les Arabes se teignent les ongles des extrémités, les cheveux et les sourcils), le *tfeul* et tous les cosmétiques pour le bain que le jeune néophyte doit prendre avant la cérémonie. C'est un bain de purification.

Huit jours à l'avance on fait les invitations. Une négresse va de maison en maison annoncer l'heureuse nouvelle. Elle arrive en poussant le cri d'allégresse des femmes Arabes, le you-you, auquel répondent en écho les autres femmes.

La veille du grand jour, l'enfant est mené au bain ; là il est lavé, parfumé ; on teint ses cheveux, on passe au henné ses mains et ses pieds.

Le soir, les fêtes commencent. Elles doivent durer sept jours. Une compagnie d'almées (aoueda) et de musiciens (rebeybia) sont réunis dans la cour intérieure de la maison (oust-ed-dar). Ceux-ci sont généralement des Juifs aveugles et contrefaits, auxquels, en raison de leurs infirmités, on permet l'accès auprès des femmes. Ils jouent de plusieurs instruments à cordes et, quelquefois, d'une sorte de luth (Kanououn) qui a d'assez jolis sons sur lequel s'accompagnent les chanteurs égyptiens.

Quelques chanteuses ont un réel talent d'improvisatrices. Ce sont toujours des femmes de mœurs légères.

Le lendemain matin, l'enfant est revêtu de ses plus beaux habits, paré de bijoux, de kholkhals (bracelets de pieds), coiffé d'un fez brodé d'or, de sequins de mains de Fatma (main en or ou en argent, appelée Khamsa, du mot Khmeïs, cinq, chiffre cabalistique des Arabes).

Le jeune Musulman, monté sur un mulet superbement harnaché, escorté d'une procession de nègres et de négresses, portant des cierges allumés, est promené dans la ville, tandis que les enfants de l'école du quartier, sous la conduite du *mouaddeb* (maître d'école), chantent des versets du Coran.

Pour conjurer le mauvais sort, une superbe négresse marche au-devant du futur croyant en tenant un cierge à cinq branches simulant une main de Fatma.

Il m'a été donné de pouvoir suivre de loin les détails de la cérémonie. Le cortège stationna dans une mosquée attenant à la demeure du futur croyant qui était le descendant d'un marabout vénéré. Dans la zaouïa (mosquée), vaste pièce rectangulaire, au parquet recouvert de nattes et de tapis, aux murailles finement sculptées d'arabesques, on voyait le tombeau du marabout, entouré d'une grille ; à travers l'épaisse fumée exhalée par les brûle-parfums brûlaient les cierges allumés.

Près du marabout, à la place d'honneur, prit place le cheik-el-Islam, le plus haut dignitaire de la religion du pays.

Le rite accompli, les enfants, sur un signe du mouaddeb, entonnent la profession de foi du musulman : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète ! » Puis le père arrive et emmène l'enfant dans la chambre où il doit subir l'opération. Dans le fond, un grand lit tendu de brocart, sur lequel deux femmes se tiennent assises, immobiles et complètement voilées. L'une est la grand'mère de l'enfant, l'autre une suivante. Il est resté dans le harem, avec les femmes jusqu'à ce jour ; cette mise en scène l'impressionne et effrayé par la foule qui l'entoure il se met à pousser des cris aigus.

Les hauts personnages font leur entrée et l'arrivée des hommes cause dans la cour intérieure un brouhaha indescriptible. Les femmes se sauvent de tous côtés, la mère et les parentes de l'enfant pleurent et par-dessus le tapage plane le zaghrit glapi par les suivantes et les négresses.

Les écoliers, que les coups de gaule du mouaddeb ne parviennent pas à maintenir, se précipitent vers une longue table chargée de pâtisseries. Mais tout ce bruit est bien accueilli parce qu'il est considéré comme mabrouk, d'heureux augure. Pendant ce temps on fait des distributions de pain, de blé, d'huile, de pâte de couscous à tous les pauvres du rbat (quartier).

Les invités du sexe masculin arrivent dans la chambre du sacrifice, le cheik-el-Islam en tête. On distribue à chacun des enfants des pots de terre, des gargoulettes et autres objets de poterie. Les invités se placent dans la chambre, ils invoquent le Prophète et prient à voix basse. On n'est pas très rassuré de se trouver, soi, *kafer* (infidèle), dans cette atmosphère de fanatisme, mais la curiosité vous cloue sur place, malgré les regards courroucés de ceux que scandalise la présence d'un chrétien.

Le *tahar* (du mot *thour*, circoncision), dont le métier est de circoncire, fait son entrée.

Il est accompagné par un autre Arabe qui porte un coffret renfermant l'instrument nécessaire à l'opération.

Le tahar est en même temps médecin ; la plupart de ses remèdes sont des amulettes contre le mauvais œil. Il ne saigne pas, ce soin est laissé aux barbiers. La saignée est là-bas très en honneur.

Après une courte prière, il ouvre son coffre, et prend une paire de ciseaux de deux ou trois pouces plus longs que des ciseaux ordinaires.

L'enfant, déshabillé, est porté sur le lit de parade et des femmes, chargées de l'immobiliser, s'emparent de lui.

En une seconde, l'opération est faite, sans aucune précaution chirurgicale. Le gland n'est protégé par rien, aussi est-il quelquefois intéressé dans la section. La plaie reste à l'air, on laisse l'hémorragie s'arrêter d'elle-même. Puis on lave la blessure avec de l'eau froide et on l'enduit d'une *leska* (onguent) où il entre de la cire vierge et une sorte de bois pulvérisé (gathaba). Les accidents consécutifs à l'opération sont rares, les indigènes ont l'air, du reste, d'avoir peur de toucher à la plaie et cette crainte constitue une véritable asepsie.

Pour masquer les hurlements du petit patient,



ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNAT: MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE • DÉNUTRITION • CROISSANCE

VARIÉTÉS (*Suite*)

le mouaddeb, au moment de l'opération, fait un signe à ses écoliers qui lancent violemment à terre les objets en poterie qu'on leur a distribués, et ce bruit couvre les cris du néo-circoncis. Il s'ensuit une mêlée entre les gamins qui veulent rattraper les morceaux pouvant encore être brisés. L'opérateur présente ensuite la peau qu'il a coupée au père de l'enfant. Il reçoit une rétribution de quatre francs pour ses offices, même dans les plus pauvres familles ; la peau du prépuce est ensuite enveloppée d'un papier quelconque et enterrée dans une mosquée. Quelques opérateurs gardent, paraît-il, ces trophées dans des bocaux. Ils les exhibent pour inspirer confiance aux parents en leur montrant ces preuves de leur expérience.

Les invités font chacun un cadeau à l'enfant : jouets, bijoux ou argent, à volonté. Pour le consoler, on met tout cela sur son lit, on essaie de le distraire par des plaisanteries, en lui apportant, par exemple, une chaussette bourrée de chiffons lui disant que c'est le pied du tahar. Mais ses plaintes continuent. La douleur qu'il ressent est une cuisson qui dure, parfois, toute une journée. Les femmes tiennent un linge étendu au-dessus de sa blessure et l'agitent de temps en temps pour la rafraîchir en évitant de frôler la plaie.

Les hommes partis, les femmes se précipitent dans la chambre avec force you-you, remerciant le Prophète de la grâce reçue par l'enfant.

Celui-ci demande à boire : on lui apporte un peu de *smen* (beurre fondu) mêlé d'eau dans un débris de pot de terre cassé par les gamins. On n'a pas pu trouver un verre. Le vacarme est à son comble, la fumée épaisse de l'*ouchak* (parfum contre le mauvais œil) vous prend à la gorge. On voudrait se sauver, mais les couloirs sont obstrués par les gens qui vont et viennent; impossible de sortir.

A la tombée de la nuit, on illumine la chambre du sacrifice et la *nbita* arrive. C'est une compagnie de femmes faisant partie d'une secte religieuse. Celle qui dirige les chants est attachée à la mosquée de Si Mohammed Tijéni, célèbre derviche, et elle est, elle-même, appelée Tijénia. Les femmes légères de l'aoueda sont parties. Les nouvelles venues ne dansent pas, elles psalmodient seulement des prières, accompagnées du *tabbel*, cercle de bois sur lequel est tendue une peau d'âne.

Elles frappent en cadence sur cet instrument. Quelquefois une *arifa* (négresse possédée) est de la fête et l'esprit qui s'est emparé d'elle se réveille. Elle se démène comme un diable, puis lasse de sa danse de sorcière, finit par tomber dans un sommeil cataleptique. L'attaque d'hystérie, simulée la plupart du temps, prend fin. L'esprit est satisfait et l'assistance, enchantée de cet imprévu, offre à la négresse force café et friandises.

Pendant ce temps l'enfant s'est endormi malgré le charivari du tabbel et des chanteuses.

Le septième jour, les hommes se réunissent. Leur nbita arrive, composée de plusieurs derviches dont le grand maître est un affilié du vénéré derviche Sidi Ali ben Turki. Parmi eux sont des Egyptiens habiles dans l'art du chant. Pour chauffer les tabbel, on allume de grands réchauds dans la cour de l'appartement des hommes, séparé du côté de la maison réservé aux femmes. Bientôt des voix pures, admirables de souplesse et d'ampleur s'élèvent et on écoute émerveillé les chants de ces Egyptiens auxquels la tradition a légué la science de leur musique. Quelquefois on fait venir, pour clore la fête, les jongleurs de serpents, les Aïssaouas.

Le tahar soigne l'enfant jusqu'à ce que la plaie soit guérie, ce qui arrive assez rapidement. Il est de mauvais augure de faire soigner par un médecin le néo-circoncis.

Quand celui-ci est guéri, on lui donne en cadeau une poule, un coq ou une aumône pour la mosquée à laquelle il est affilié. L'enfant guéri, on le conduit à la mosquée, non pour offrir des actions de grâces, mais pour faire acte de musulman.

Plus tard, à dix ans, il sera soumis au jeûne du Ramadan (carême arabe).

La circoncision chez les indigènes Israélites de Tunis.

Chez les Israélites, la circoncision a lieu le huitième jour de la naissance.

« Jésus-Christ, dit le Nouveau Testament, fut conduit au temple pour y être circoncis huit jours après être né. »

Si un enfant est débile, l'opération peut être retardée.

La loi ne désigne pas un homme de religion pour cette charge. Elle peut être pratiquée par toute personne exercée.

A Tunis, il y a quinze ou seize individus : négociants, revendeurs, bouchers, courtiers en vin, voire prêteurs sur gages ou de toute autre profession ordinaire aux juifs tunisiens qui sont, à leur moment, circonciseurs.

Cette fonction n'est pas rétribuée et n'est pas, conséquemment, remplie dans un but intéressé. C'est faire œuvre pie que de donner aux jeunes Israélites le signe distinctif de leur race, aussi les circonciseurs recherchent toutes les occasions possibles d'exercer leur état.

Dès qu'ils savent qu'une femme a des espoirs de maternité ils viennent lui proposer de circoncire l'enfant attendu si celui-ci est du sexe masculin. Dans les familles pauvres, ils font même les offrandes à la synagogue, payent les rabbins qui viennent psalmodier dans la maison du néo-circoncis le jour de la cérémonie et cinq jours après.

Chez les Israélites fortunés, l'opérateur reçoit une somme d'argent dont le prix varie, mais il n'a le droit ni de l'exiger ni de la demander.

Les gens aisés fêtent plus ou moins la circoncision ; chez les pauvres les circonciseurs payent les frais de la circoncision.

Le matin du huitième jour de la naissance, les parents et les amis de la famille se réunissent à la synagogue afin de prier pour le père de l'enfant.

Selon le rite juif leur tête est couverte et ils sont drapés jusqu'aux pieds dans le vêtement de prière.

Le vêtement uniforme est le symbole de l'égalité de l'homme dans la prière et en présence de Jéhovah. Les habits indiquant pauvreté ou richesse sont dissimulés par ceux qui prient car ils doivent, en présence de Dieu, oublier les biens de la terre. Avant la perte de la Palestine, l'étoffe était toute blanche; depuis la prise de Jérusalem par Titus, l'an 70 de l'ère chrétienne, on y a ajouté des bandes noires en signe de deuil.

Chaque assistant, à son tour, lit un verset dans

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général,
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc.etc.
GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E.TROUETTE: 15 Rue des Immeubles Industriels PARIS.

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.

DOSE MOYENNE : Quatre capsules par jour aux repas.

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : **3 fr.** LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (*à l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable*). *Excite l'appétit, favorise les digestions,* car elle est à la fois *alimentaire* et *peptogène.* Ce produit *n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût,* est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise **NI DANS DU BOUILLON NI DANS DU POTAGE** qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels,* **PARIS.**
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

les livres saints ; s'il ne sait pas lire les caractères hébraïques, le rabbin lit pour lui pendant qu'il se tient debout devant le livre sacré. A mesure que la lecture s'avance la longue bande de parchemin se déroule car le livre saint a la forme des très anciens manuscrits.

Après les prières le rabbin offre les saintes écritures au baiser du père qui les reporte dans le tabernacle. Au rabbin seul revient d'ordinaire le privilège de toucher aux Livres, mais un jour de circoncision cet honneur est dévolu au chef de famille.

On se rend ensuite au domicile des parents de l'enfant.

Il y a toujours grande foule aux cérémonies juives. En recevant les étrangers on obéit aux lois d'hospitalité biblique, mais il est aussi d'heureux présage de laisser entrer tout venant. Même un simple curieux est sûr d'avoir le meilleur accueil.

Le *tahar* arrive suivi de cinq autres vieux circonciseurs qui n'exercent plus, mais qui doivent assister l'opérateur. Ils sont suivis d'un jeune servant qui porte les instruments opératoires dans un coffret.

Comme les chrétiens au baptême, le jeune Juif a un parrain et une marraine.

Ordinairement ces rôles sont remplis par le grand-père et une proche parente, mariée ou jeune fille.

C'est la marraine qui va chercher l'enfant dans la chambre de la mère.

Elle porte un costume de nuance claire, étincelant de paillettes et de broderies ; sous la gaze lamée d'or de la *jebba* (blouse courte et transparente que les Juives de Tunis ont sur leurs vêtements) on voit une splendide *farmela* (sorte de boléro) de velours sombre, chamarré d'or tranchant sur la teinte pâle du large séroual (pantalon tombant jusqu'à la cheville) serré à la taille par une coulisse dont les glands dorés retombent sur le devant du pantalon, mais au-dessus du niveau du pubis, contrairement aux femmes de mœurs légères. Comme coiffure, un foulard de soie assorti au costume, et un voile en tulle blanc retenu sur la tête par des fleurs qui l'enveloppe tout entière. Elle arrive avec l'enfant dont les langes sont aussi parsemés de fleurs et le remet au parrain chargé de le maintenir. Celui-ci est assis sur un fauteuil apporté par le circonciseur, assez haut pour qu'il puisse opérer sans être obligé de se baisser.

L'opérateur, ses cinq acolytes et le jeune servant entourent le parrain.

Le tahar, après avoir débarrassé l'enfant de ses langes, lui presse assez fortement le gros orteil entre le pouce et l'index. Si le petit pousse des cris bien perçants, il est reconnu apte à être opéré, si, au contraire, on n'entend que de faibles vagissements la circoncision n'a lieu que plus tard. Mais ceci est une simple formalité, car on sait déjà à quoi s'en tenir sur l'état de santé de l'enfant.

Cependant le servant a disposé sur un plateau l'appareil opératoire : un instrument d'argent en forme de lyre coupée transversalement par une ligne médiane, un rasoir dont la lame rappelle vaguement un couteau de Damas, un gobelet d'argent rempli de vin et quelques bandes de linges. Les objets en métal portent des inscriptions en langue hébraïque.

Les Israélites qui procèdent à la circoncision à Tunis emploient encore les procédés qu'on trouve décrits par Montaigne au XVI[e] siècle. Dans la ligne médiane de l'instrument en forme de lyre, on fait passer la partie du prépuce destinée à être tranchée. Cette lame est placée tout contre le gland, à cheval sur le prépuce de haut en bas et d'arrière en avant. L'opérateur coupe le prépuce qu'il tient de la main gauche, en suivant avec le couteau la face supérieure de la plaque. Le prépuce tombe, il rabat derrière le gland la partie de peau qui reste et déchire avec les ongles des deux pouces la muqueuse dorsale jusqu'au sillon ; puis, par trois fois il prend dans sa bouche une gorgée de vin et suce la plaie, la bouche remplie de liquide. On enroule ensuite la partie malade avec des bandes d'étoffe. On renouvelle le pansement tous les jours, jusqu'à guérison complète, en humectant la plaie avec du vin.



Une circoncision juive.

Les plus en vogue, parmi les circonciseurs, font trois et quatre opérations par jour.

Le principal inconvénient de la méthode israélite est la succion. Le circonciseur peut avoir une maladie de la muqueuse buccale et la donner au néo-circoncis. De même si le premier opéré a une maladie quelconque difficile à reconnaître, ceux qui seront circoncis immédiatement après pourront être contagionnés.

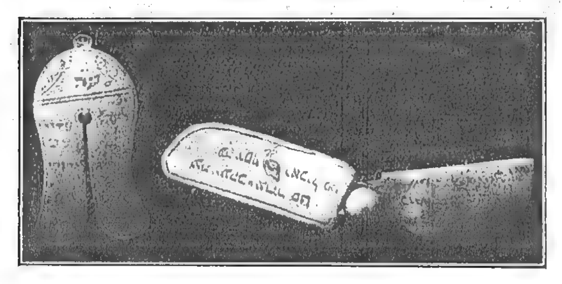
En France et en Angleterre, cette coutume est tombée en désuétude ; elle est interdite en Allemagne. Quelques fervents, en Pologne, la pratiquent encore à l'aide d'une ampoule de verre analogue à celle employée pour les nourrices qui ont le sein mal conformé. Ce dernier moyen n'offre aucun inconvénient. Mais dans tous les cas la succion n'a aucune utilité chirurgicale et peut avoir des suites graves. La coutume récente des circonciseurs tunisiens consistant à se rincer la bouche avec du vin ou de l'eau boriquée avant de sucer la plaie est absolument inutile et n'empêche en rien la transmission d'une maladie, ainsi que l'a reconnu la Société des sciences médicales de Tunis qui a discuté cette question dans le cours de l'année 1899. Chez les Juifs en particulier, la méthode de la succion post-opératoire est employée dans tous les cas, et j'avais indiqué les dangers qu'elle fait courir à la population au point de vue de la tuberculose en particulier.

J'avais été témoin de plusieurs faits de contagion que l'on pouvait mettre à l'actif des circonciseurs.

Grâce à des confrères israélites faisant partie de notre Société et qui m'avaient encouragé dans ma

VARIÉTÉS *(Suite)*

campagne, je fus mis en rapport avec le grand rabbin de Tunis, je lui montrai un article qui avait paru dans le numéro 23 de la *Pester Medicin. chirurg. Presse*, 1899, dans lequel on lisait : « On connaît aujourd'hui un assez grand nombre d'exemples de tuberculose du pénis survenus à la suite d'une circoncision rituelle. Un médecin de Pest, le Dr Dobrowitz, vient d'en publier une série



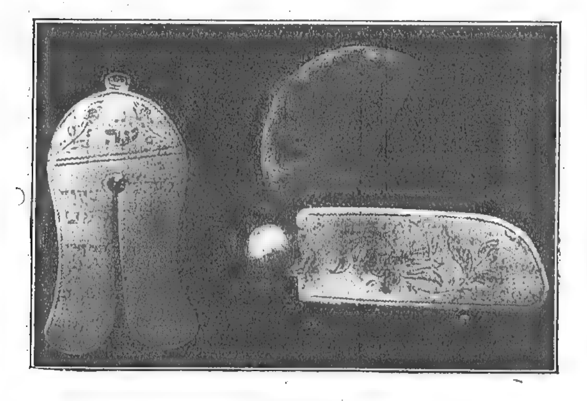
Instruments.

de sept. Dans tous ces cas on pouvait incriminer la déplorable habitude qu'ont certains circonciseurs de pratiquer la succion du prépuce dans un but d'hémostase. Le germe de la tuberculose se transmet ainsi de la bouche de l'opérateur à la plaie préputiale. »

Rien dans les livres sacrés n'indique la technique de l'opération ; malgré cela, ce mode opératoire est tellement dans les mœurs qu'il est considéré comme un rite et son abolition a été, dans tous les pays, difficile à obtenir.

Le vœu, émis par les médecins de Tunis, fut présenté au grand rabbin, il était ainsi conçu :

« La Société des sciences médicales de Tunis



Instruments.

estime que la circoncision, telle qu'elle se pratique encore chez les Israélites tunisiens, en employant la succion, à la suite de l'incision, peut présenter des inconvénients, cette succion risquant de transmettre certaines maladies. La Société est d'avis qu'il serait utile, au point de vue hygiénique général, de voir les circonciseurs supprimer cette coutume comme cela se fait déjà en France, en Italie, en Allemagne, etc. ».

Ce vœu et les considérants qui l'accompagnaient furent envoyés au consistoire israélite de Paris, et voici la lettre privée, signée d'un médecin israélite français qui me fut communiquée :

« De nombreuses occupations m'ont empêché de vous présenter plus tôt mes remerciements pour l'envoi du travail du Dr Loir sur la circoncision. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt mais je m'étonne que M. Loir croie à la possibilité d'inoculer la tuberculose par succion. Qu'il profite de son poste de directeur de laboratoire pour faire des expériences à ce sujet, s'il réussit à inoculer la tuberculose au moyen d'une ventouse chargée de crachats et avec laquelle il aspirera trois fois de suite les liquides d'une incision de la peau, je me déclarerai battu. Et cependant, l'expérience que je lui propose est plus facile à réussir que la succion de la plaie péritomique ».

L'expérience, telle qu'elle était proposée paraissait difficile à faire. Voici comment j'ai réalisé celle que j'ai tentée ; elle a été publiée dans le Bulletin de l'hôpital français de Tunis en 1899.

J'ai fait une incision sur la peau de la mamelle droite de la femelle d'un cobaye, allaitant son petit. Celui-ci a été affamé pendant dix heures.

Après lui avoir passé dans la bouche un tampon de coton imprégné de crachats tuberculeux que j'avais été chercher à l'hôpital et que je savais, par le microscope, abondamment chargés de bacilles de Koch, je l'ai laissé par trois fois saisir la mamelle droite de la mère et le retirant chaque fois brusquement, puis j'ai sacrifié le petit.

« Au bout de dix-sept jours la plaie de la mamelle est encore ouverte, elle est ulcéreuse, on sent un ganglion sous la peau de l'abdomen. Ce ganglion est ponctionné et l'examen bactériologique met en évidence le bacille de Koch. Ce résultat n'a rien de surprenant et on pouvait s'y attendre, mais il démontre bien à ceux qui en doutaient encore que la succion d'une plaie par une bouche imprégnée de tuberculose peut transmettre cette maladie.

Qu'il me soit permis, en terminant, de raconter la suite de cette expérience qui constitue une observation personnelle inédite.

Quelque temps après avoir manipulé ces crachats tuberculeux et malgré toutes les précautions de propreté que j'avais prises en maintenant le petit cobaye contre la mamelle de sa mère, je m'aperçus que j'avais à la base de l'ongle de l'annulaire gauche une plaie qui n'avait aucune tendance à se guérir. Plusieurs semaines après, passant au laboratoire du professeur Grancher, je montrai cette plaie à son chef de laboratoire, mon camarade le Dr Veillon qui diagnostiqua un tubercule anatomique, il m'en fit l'excision à la curette. Environ six mois après, je constatai dans le creux de l'aisselle gauche un abcès qui n'avait pas l'air de vouloir aboutir et qui cependant grossissait. J'allai un matin dans le service du professeur Lannelongue, aux Enfants-Malades, et je demandai conseil au Dr Villemin qui remplaçait son maître. Il m'incisa la peau et se trouva en face d'un ganglion qu'il m'enleva. Le ganglion fut inoculé à un cobaye qui à son tour devint tuberculeux. Cette expérience montre que j'avais lutté avec efficacité contre la tuberculose inoculée.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LE CORRICIDE N'EST PAS UN MÉDICAMENT

On connaît les réclames charmantes pleines de la fantaisie la plus légère, sur les disgrâces dont nous jouissons. Ce sont des polycarpines montrant une douce jeune fille, qui renaît à la vie avec ses cheveux, des pâtes qui font de la bouche du client photographié un rang de perles, variant d'orient suivant le prix du tube ou de la boîte. Ce sont des produits épilatoires, sources de jeunesse et de beauté, des lotions, qui assurent des rotondités attrayantes, des poudres pour les yeux, des huiles pour le teint et des crèmes pour la peau.

. Mais la poésie n'est pas le propre de tous ces remèdes et il faut prévoir aussi les ennuis moins esthétiques qui font boiter, quand on a mal « aux bottines ». Les cors ! cet ennemi caché, qui se glisse en racines profondes sous la peau, cette hydre qui se réveille toujours au début des promenades les plus attendries, ce traître, qui fait crier quand une voisine indiscrète fait savoir, par un truchement pédestre, son affection sympathique,.

C'est lui, c'est le cor, que bien des fabricants expérimentés ont voulu poursuivre de leur haine productive.

Et pour montrer la puissance destructive de leur mixture, ils ont, sur le modèle de régicide, baptisé le produit qui tue le roi des maux, corricide. Simple battage, ou réclame avisée, potion inoffensive, ou remède efficace, il importe peu. Mais ce qui nous intéresse c'est ce à quoi ils n'avaient pas songé. L'épicier dépositaire de la marque n'est-il pas coupable du délit d'exercice illégal de la pharmacie?

L'article 6 de l'ordonnance royale du 25 avril 1777, dont l'article 33 de la loi de germinal an XI est la consécration ne vise que les substances entrant dans le corps humain comme étant du privilège du pharmacien.

C'est là un critérium, qui doit être singulièrement assuré, puisqu'il a résisté à l'assaut de la grande Révolution, et qu'après avoir été reconnu par les apothicaires de l'ancien régime, il a été admis après la Terreur par Bonaparte, comme devant régler les questions pharmaceutiques. De fait, le premier consul devait s'y connaître et il a dû faire ce raisonnement que le contenu de sa tabatière d'argent n'étant pas assimilable, ne pouvait être vendu « en pharmacie ».

La nature des substances et l'usage auquel on les emploie sont les moyens de reconnaître si un produit est ou non un médicament. Ce sont les juges qui apprécient souverainement ces qualités et qui décident du nom de baptême, qu'il importe de donner aux derniers-nés des remèdes nouveaux.

Déjà on a jugé que la vente des produits de pansement imprégnés de substances médicamenteuses (gaze iodée ou phéniquée, gaze au sublimé, coton iodé ou phéniqué, coton au sublimé, ouate boriquée), est exclusivement réservée aux pharmaciens; Aix, 21 janvier 1897 (D. 97.2.159). Mais ces produits peuvent être appliqués sur des plaies vives, et les substances dont ils sont imprégnés pouvant dès lors être absorbées par les vaisseaux capillaires, ils sont, en réalité, des médicaments entrant au corps humain.

Que fallait-il juger pour les cors ? Seraient-ils guéris par l'épicier ou le pharmacien, et les pieds malades, les doigts endoloris, les chevilles douloureuses devaient-elles se diriger vers la boutique ou l'officine?

Grave problème !

La cour d'appel de Nancy vient de trancher cette question dans un arrêt du 5 décembre 1912 (*Gazette du Palais*, 20 janvier 1913).

Un épicier de Toul, M. Liégeois avait été condamné par le tribunal de sa propre ville à une amende pour exercice illégal de la pharmacie : il avait vendu sous le nom de « corricide » un produit destiné à être appliqué sur les cors et consistant dans un composé de collodion et d'acide salicylique : il fit appel et la cour de Nancy l'acquitta.

Elle a décidé que ne *constitue pas le délit d'exercice illégal de la pharmacie, le fait par un épicier de vendre un produit destiné à la destruction des cors par simple application, ce produit consistât-il dans un mélange de collodion et d'acide salicylique, puisqu'il ne présente pas le caractère déterminé par la déclaration du 25 avril 1777, à savoir : celui d'un médicament entrant au corps humain.*

Au surplus, le fait que la profession de pédicure, qui a pour objet le traitement et la destruction des cors, n'est pas soumise aux prescriptions, qui régissent l'exercice de la médecine et de la pharmacie, montre bien qu'aux yeux du législateur, les préparations employées pour détruire les cors ne sont pas des médicaments.

Voici d'ailleurs le texte de l'arrêt :

« La Cour,

Attendu que Liégeois, épicier à Toul, est inculpé d'avoir contrevenu aux lois de la pharmacie, en mettant en vente sous le nom de Corricide Caïffa, un produit destiné à détruire les cors ; que l'expertise a établi que ce produit était un composé de collodion et d'acide salicylique ; que l'expert a déclaré et que les premiers juges ont admis qu'il constituait une préparation pharmaceutique ;

Mais attendu que le produit incriminé ne présente pas le caractère déterminé par la déclaration du 25 avril 1777, à savoir : celui d'un médicament entrant au corps humain ;

Attendu, en effet, que le cor consiste en une induration formée par l'agglomération du tissu épidermique ; que les préparations destinées à le détruire n'agissent que sur cette callosité et n'entrent pas au corps humain ; que, dès lors, elles ne constituent pas un médicament dont la vente soit réservée aux pharmaciens ;

Attendu d'ailleurs que la profession de pédicure, qui a pour objet le traitement et la destruction des cors, n'est pas soumise aux règles qui régissent l'exercice de la médecine et de la pharmacie ; que cette constatation suffirait à établir qu'aux yeux du législateur, les préparations employées pour détruire les cors, ne sont pas des médicaments ;

Par ces motifs,

Renvoie le prévenu des fins de la poursuite ;

Condamne le Syndicat des Pharmaciens de Lorraine, partie civile, aux dépens. »

On peut se demander ce qu'aurait fait la cour, si l'épicier, guérisseur de pieds, n'avait pas été de Toul mais de Sainte-Menehould !

Adrien Peytel,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

TRAITEMENT COMPLET DE L'HYPERCHLORHYDRIE





ANTACIDOL

COMPRIMÉS SATURANTS
à base de Carbonate de Bismuth et de Poudre de Lait

OBSERVATION IMPORTANTE. — Ces comprimés, même à doses élevées, **ne constipent pas**.

« Dans les affections de l'estomac, le « Bismuth est, avant tout, le médica- « ment de la douleur.
« PROFr HAYEM »

MODE D'EMPLOI. — Un comprimé toutes les cinq minutes jusqu'à soulagement.

INDICATIONS — Pyrosis (brûlures, acidité, aigreurs). Pesanteurs, Fermentations, Spasmes pyloriques, Ulcère de l'estomac, Gastrorrhagies.

SATUROL

GRANULÉ SOLUBLE
permettant de ramener rapidement, à toutes les périodes de la digestion, l'acidité des hyperchlorhydriques au taux normal de 0,2 %.

Le **SATUROL** reproduit exactement la formule, devenue classique, du Professeur L. BOURGET (de Lausanne) : Bicarbonate, Phosphate et Sulfate de Soude.

Le **SATUROL** n'est composé que de sels **chimiquement purs**, condition essentielle de son efficacité.

Le **SATUROL** permet au malade de préparer lui-même extemporanément **l'eau alcaline phosphatée**, eau de régime des hyperchlorhydriques.

MODE D'EMPLOI — Dissoudre une mesure de **SATUROL** dans un verre à Bordeaux d'eau pure, à prendre en une fois.

Cette dose peut être répétée plusieurs fois dans la journée suivant les indications du médecin traitant.

AMANDOL

AMANDES FRAICHES BROYÉES — POUDRE DE LAIT — SUCRE CRISTALLISÉ

DESSERT (PRÉVENTIF DES CRISES) DES HYPERCHLORHYDRIQUES

« Chez certains hypersthéniques à crises « douloureuses tardives, nous avons « obtenu (avec les amandes)... des « résultats parfois surprenants.
« P. LE GENDRE & A. MARTINET. »

L'AMANDOL permet de prescrire aux **hyperchlorhydriques**, sous une forme agréable, le **régime des corps gras**.

MODE D'EMPLOI — Quatre à dix carrés d'**AMANDOL** à la fin de chaque repas.

LABORATOIRE DE PRODUITS SPÉCIALISÉS POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES DU TUBE DIGESTIF

DURET & RABY, A MARLY-LE-ROI (S.-&-O.) Échantillons et littérature sur demande à MM. les Drs

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR GILB



LE " SIÈGE " D'ÉLECTION

— *Docteur, pourquoi piquez-vous toujours à la fesse ?*

— *Mais parce que..... c'est le jardin d'Épicure !*

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

par Mme Moll-Weiss

Purée de pommes de terre.

Bien écrasées et additionnées de lait et de beurre, les pommes de terre bouillies forment de la purée de pomme de terre.

1 kilogramme de pommes de terre
1/2 litre de lait.
50 grammes de beurre.
50 grammes de sel.

Gâteau de pommes de terre.

Ajouter à cette purée 2 ou 3 œufs et mettre au four quinze à vingt minutes.

Pommes de terre au fromage.

1 kilogramme de pommes de terre.
50 grammes de beurre.
60 grammes de fromage.
1 litre d'eau.

I. — Couper des pommes de terre pelées en tranches, les disposer dans un plat bien beurré par couches alternées avec du fromage râpé finir par une couche de pommes de terre et mettre à sa surface quelques petits morceaux de beurre. Ajouter l'eau, poser sur le fourneau pendant une demi-heure, finir la cuisson au four, de manière à bien dorer les pommes de terre.

Pommes de terre en sauce blanche.

Les faire bouillir, les peler, les couper en tranches et les couvrir d'une sauce béchamel ou d'un sauce blanche.

Pommes de terre à la Duras.

1 kilogramme de pommes de terre. bouillies.
60 grammes de beurre.
1/2 litre de lait.

Couper les pommes de terre en tranches, les jeter dans le beurre chauffé, les faire sauter, couvrir de lait et laisser mitonner environ quinze à vingt minutes.

Petits pois à la française.

1 litre de pois.
1 tête de laitue.
2 oignons nouveaux.
125 grammes de beurre.
1/2 verre d'eau.
1/2 cuillerée de farine.
20 grammes de sucre.
Une pincée de sel.
Une branche de sariette.

I. — Mettre dans la casserole la moitié du beurre, les petits pois, la laitue et les oignons. Faire sauter. Couvrir hermétiquement et cuire doucement. Durée totale de la cuisson : trente à quarante minutes.

Préparation des carottes, navets, topinambours, salsifis, céleris, raves.

Quel que soit celui de ces légumes que l'on prépare, s'il n'est pas très jeune, le mettre à l'eau froide salée et le laisser cuire suffisamment, l'égoutter et le servir avec un peu de beurre frais, une sauce blanche, une sauce béchamel, une sauce boulette.

Petits pois à la crème.

Même préparation que ci-dessus, mais on finit en ajoutant un bol de crème ou une cuillerée de farine délayée dans un bol de lait.

Carottes à la sauce poulette.

I. — Faire cuire les carottes à l'eau, lorsqu'elles sont tendres, les égoutter.

II. — Chauffer le beurre, y jeter les carottes, les bien faire sauter en tous sens, saupoudrer de 2 cuillerées de farine, ajouter 1/2 litre de lait. Faire cuire doucement quinze à vingt minutes.

Petits pois à la bonne femme.

Un litre de petits pois.
2 laitues.
3 ou 6 oignons nouveaux.
4 pommes de terre.
Un gros morceau de beurre.
200 grammes de lard.
1 verre d'eau.
Une 1/2 cuillerée à café de Liebig.
1 ou 2 jaunes d'œufs.

I. — Couper les laitues, les pommes de terre, le lard, les oignons en julienne.

II. — Mettre le tout avec les pois au feu dans une casserole contenant un gros morceau de beurre, 1 verre d'eau et 1 bouquet, couvrir et sauter souvent.

III. — Lorsque les légumes sont cuits (il suffit d'environ trente minutes), les enlever du feu, leur ajouter le Liebig délayé dans un peu d'eau, et les lier avec les jaunes d'œufs ; finir avec un morceau de beurre.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Contre l'alopécie (Brocq.)

Alcoolé de citron...... 150 grammes.
Acide chlorhydrique... 4 —

Faire une friction légère matin et soir.

Ou bien :

Teinture de jaborandi.. 25 grammes.
Teinture de cantharides au dixième......... 25 —
Liniment savonneux... 100 —

Agiter. Faire une friction chaque jour.

Ou encore :

Alcool à 80°....... 80 grammes.
Alcool camphré......, Rhum............, Teinture de cantharides..........., Glycérine......... } ââ 15 grammes.
Essence de santal et de wintergreen... } X gouttes.
Chlorhydrate de pilocarpine...... } 0,50

Faire une friction légère une fois par jour.

Il est bon de mettre aussi de temps en temps sur les cheveux, quand ils paraissent trop secs, un corps gras, comme de l'huile de ricin, de l'huile d'amandes douces :

Huile de ricin...... 20 grammes.
Teinture de quinine., Teinture de romarin, Teinture de jaborandi.........., Rhum............ } ââ 10 grammes.

F. s. a. un liniment.

Gouttes contre la gastralgie.

Stovaïne.................. 0gr,25
Eau de laurier cerise........ 10 cc.

A prendre 20 gouttes au moment des accès ou avant le repas.

(M. Nigoul.)

Paquets contre la gastralgie.

Stovaïne.................. 0gr,02
Magnésie hydratée......... 0gr,60
Craie préparée............. 0gr,40
Bicarbonate de soude....... 0gr,40

(Pour un paquet). En prendre un après chaque repas.

(Huchard.)

Cachets contre la gastralgie.

Sous-nitrate de bismuth..... 0gr,15
Carbonate de chaux......... 0gr,50
Stovaïne.................. 0gr,02

(Pour un paquet). En prendre un le matin et deux le soir, avant les repas. (Canepari.)

Poudre contre le coryza.

Stovaïne............ 1 gramme.
Menthol............. 0gr,50
Acide borique pulvérisé. 15 grammes
Sous-nitrate de bismuth 15 grammes
Stovaïne............ 0gr,50
Sous-nitrate de bismuth........, Sucre de lait...... } ââ 15 grammes.

Poudre contre la dysphagie (odynophagie) de la laryngite tuberculeuse.

Stovaïne........., Pyramidon......., Orthoforme......., Diiodoforme..... } ââ

Une pincée de ce mélange est aspirée une ou deux fois par jour, un moment avant l'heure du repas, au moyen d'un tube de Leduc.

Suppositoires contre les hémorroïdes.

Stovaïne.................. 0gr,02
Extrait de belladone........ 0gr,03
Beurre de cacao............ q. s.

F. s. a. un suppositoire.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Les injections sous-cutanées d'urotropine dans le traitement de la fièvre typhoïde** (TRIBOULET et F. LÉVY, 22 février 1913).

L'injection sous-cutanée d'urotropine est admirablement tolérée. Quand on injecte sous la peau $0^{gr},40$ à $0^{gr},50$ d'héxaméthylénamine en solution, le médicament apparaît une demi-heure (enfant) à une heure après (adulte) dans les urines. Il est préférable de n'user que de solutions fraîches n'ayant pas plus de quarante-huit heures.

Dans 3 cas de fièvre typhoïde ainsi traités la période fébrile n'est point allée au delà du troisième septenaire. « Rapidement, la langue sèche et fuligineuse s'humidifie, l'adynamie disparaît, la diarrhée semble influencée, les urines s'éclaircissent...

Nous croyons qu'on pourra sans danger traiter, par les injections massives d'urotropine, nombre de septicémies graves et plus particulièrement peut-être celles qui s'accompagnent de bacillocholie et d'entérite infectieuse. »

Le seul inconvénient observé de ces injections d'urotropine est une légère albuminurie, surtout pseudo-albumineuse, bénigne et éphémère.

MOUVEMENT MÉDICAL. — **Les moyens propres à réparer les pertes de substance de la dure-mère (Étude des plastiques dure-mériennes)** (DESMAREST, février 1913).

Les lésions plus ou moins étendues de la dure-mère peuvent entraîner des accidents graves du côté du cerveau. Les uns sont précoces: ils sont dus à l'infection méningée, à l'issue du liquide céphalo-rachidien et à la hernie du cerveau. Les autres tardifs sont causés par la formation d'une cicatrice qui soude les plans superficiels du cerveau. Les adhérences ainsi formées déterminent anatomiquement des modifications de la substance cérébrale et cliniquement des accidents épileptiformes.

Les chirurgiens sont donc tentés d'assurer par la fermeture de la brèche dure-mérienne la protection du cerveau et de la méninge molle. Il semble bien que les seuls résultats à peu près favorables n'aient été obtenus que par une greffe de tissu aponévrotique. La greffe aponévrotique sert en quelque sorte de support aux cellules endothéliales qui, venues des bords de la dure-mère saine, suivent et doublent la face interne du transplant. *La greffe aponévrotique* est un véritable appareil prothétique *vivant, n'ayant de ce fait aucune tendance à s'éliminer.*

GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES DE BORDEAUX. — **Spirochètes pâles dans les viscères d'un nouveau-né dont la mère a reçu pendant la gestation une injection intra-veineuse de 606. Septicémie à streptocoques chez un nourrisson hérédo-syphilitique** (DUPÉRIÉ, 23 février 1913).

Une femme enceinte syphilitique reçut dans les derniers mois de sa grossesse un traitement spécifique consistant d'abord dans l'ingestion pendant trente à quarante jours de pilules de protoiodure, puis en une injection intraveineuse de $0^{gr},30$ de salvarsan. Six jours après l'injection, l'accouchement prématuré s'effectue; l'enfant né au septième mois est porteur de bulles de pemphigus sur les membres inférieurs et peu après la naissance quelques syphilides apparaissent. Le nourrisson meurt au vingtième jour d'érysipèle de la face. Dans son foie, on peut mettre en évidence le spirochète.

Il n'est pas impossible que l'injection intra-veineuse de 606 ait joué un rôle déterminant important dans l'interruption de la grossesse.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **A propos des avortements criminels** (BOISSARD, 22 février 1913).

A Lariboisière, on a reçu en 1912 dans le service de la Maternité, 244 avortements, plus dans le service d'isolement 147, soit un total général de 391 avortements.

Sur les 244 cas du service général, il y a eu 10 avortements provoqués *avoués*. Sur les 147 cas du service d'isolement (accidents infectieux), il y a eu 39 avortements *provoqués avoués :* sur ces 39 avortements, il y a eu 7 *décès*. « Certaines femmes ont eu des accidents infectieux terribles, nécessitant un régime prolongé dans le service et un traitement constitué principalement par des injections intra-veineuses d'électrargol, des abcès de fixation et la colpotomie. »

Dans ce nombre d'avortements, on n'a pas compté les cas où l'avortement a été dû à une cause pathologique ou à une intervention thérapeutique.

BULLETIN MÉDICAL. — **Un cas d'épanchement de sang pur dans la plèvre survenu pendant la convalescence d'une fièvre typhoïde** (APERT et ROUILLARD, 22 février 1913).

Au cours de la convalescence d'une fièvre typhoïde, la malade se plaint d'un point de côté thoracique, à droite sous le mamelon. Une ponction exploratrice, pratiquée dans le neuvième espace intercostal, donne issue à un liquide qui a presque tous les caractères du sang pur, si pur que les examens histologiques et biologiques n'ont pu déceler que des *différences très minimes* entre le sang recueilli dans la plèvre et le sang pris par ponction dans une veine du bras. Cette complication a d'ailleurs suivi une marche favorable.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Le bilan alcoolique d'un canton de la Manche** (P. MÉNARD, 27 février 1913).

Dans un canton de la Manche, où, par défaut d'exportation, les recherches numériques sont aisées, on consomme environ 11 *à 12 litres* d'alcool par an et par individu. *On trouve 1 débit pour 52 habitants.*

Aux enfants qui emportent leurs provisions pour l'école, on met au fond du panier un flacon de café et d'eau-de-vie. « Mettre aux enfants une cuillerée à café d'alcool dans le café de midi est une pratique courante ».

Le peuple absorbe à peu près exclusivement l'eau-de-vie, réalisant ainsi une alcoolisation quasi expérimentale. Il semble bien que l'alcool *seul* et *pris dans les conditions ordinaires d'absorption ne tue pas*, il ne diminue pas la natalité, il atteint peu la progéniture. Mais il apparaît *comme un facteur de décrépitude physique et de déchéance morale.*

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **Appendicite et morphine** (THOMAS, 22 février 1913).

Kroguis (*Munch. mediz. Woch.*, 19 mars 1912) écrit : « Tout malade assez gravement atteint de douleurs appendiculaires pour avoir besoin d'une injection de morphine est justiciable de l'intervention. » L'auteur entend l'intervention immédiate.

Or, cette formule « laisse trop de faits lui échapper pour qu'elle puisse être le critérium de l'emploi immédiat ou différé du bistouri ».

CLINIQUE. — **Un cas de fractures spontanées multiples à forme spéciale (Maladie de Lobstein)** (PLISSEN, 28 février 1913).

Il existe toute une classe de fractures spontanées, sans ostéoporose et dont la cause nous échappe encore (Ostéopsathyrose de Lobstein). Chez un malade âgé de dix-neuf ans, les premiers accidents osseux remontent à l'âge de deux ans et demi. Jusqu'en novembre 1911, il s'est fait 18 *fractures* successives.

« *Quelques jours avant de se fracturer, le blessé ressent des douleurs assez spéciales, sous forme d'élancements de picotements exagérés par la marche, pas plus vives la nuit que le jour, douleurs exactement localisées à l'endroit où doit se faire sa future fracture.* En un mot, le malade pressent sa fracture ; puis tout à coup, il se sent s'effondrer, s'écrie : « Voilà encore que je me casse », et une nouvelle fracture est constituée. »

Rapprochant ces faits de travaux récents qui ont montré que l'adrénaline a le pouvoir de faciliter la fixation des sels de calcium dans l'organisme, on a fait suivre à ce malade un traitement par l'extrait de surrénales et depuis cette époque (janvier 1912) le malade ne s'est pas fait de nouvelle fracture.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

BORDEAUX. — Un jeune homme de vingt ans présente un gonflement du genou droit, bientôt suivi d'une suppuration osseuse très petite. Les traitements les plus variés, trépanations, injections de chlorure de zinc, de teinture d'iode, de permanganate sont tentés sans résultats. M. **Mauriac** (*Société de médecine et de chirurgie*, 14 février 1913) emploie le sérum de cheval (*hémostyl*) en applications et en injections dans les trajets fistuleux. Sous l'influence de cette médication, une amélioration très rapide se produit. Des 5 trajets fistuleux, 3 sont fermés, un autre suppure faiblement ; la fétidité extrême a disparu.

Un individu âgé de quarante-cinq ans, sans aucun antécédent pathologique quelconque, est atteint d'une gangrène sèche du membre supérieur gauche. Comme l'affection est survenue au décours d'une grippe et qu'on n'a pu révéler chez ce malade une cause plausible, on a dû s'arrêter au diagnostic de thrombose de l'artère humérale par infection grippale. Le professeur Villar tente l'artériotomie au pli du coude et il trouve en effet des lésions d'artérite et une thrombose remontant très haut et descendant au delà de la suppuration de l'humérale. Malgré la quantité de caillots retirée, la circulation ne se rétablit pas. L'histoire de ce malade vient à l'appui des statistiques qui montrent l'inutilité de l'artériotomie dans les cas de thrombose par artérite. Ou bien la circulation ne se rétablit pas ou un nouveau caillot vient plus tard oblitérer l'artère. (**Coiquaud**, *Société anatamo-clinique*, 25 novembre 1912).

Chez une jeune femme niant toute espèce de contagion, M. **Petges** (*Société anatomo-clinique*, 10 février 1913) constate au niveau du sein une ulcération très large reposant sur une base indurée ; il y a des ganglions axillaires durs. On pense à une maladie de Paget. Néanmoins la malade est soumise à un traitement mercuriel énergique et sérieux qui prouve qu'il s'agit bien d'un chancre extra-génital hypertrophique, diagnostic confirmé bientôt par l'apparition d'accidents secondaires bien nets et l'aveu de la malade.

LYON. — Les hémorragies rétiniennes constituent un bon signe pour indiquer la valeur des anémies ; autrefois on pensait qu'elles n'existaient que dans la maladie de Biermer, mais Devic et Thold ont montré qu'elles pouvaient exister dans les anémies symptomatiques d'un néoplasme. C'est un signe excellent de déglobulisation rapide et considérable, mais on peut le rencontrer dans toutes les variétés d'anémie grave ; lorsqu'il existe, il est important de rechercher l'étiologie exacte de l'anémie et surtout de faire des réserves pour le pronostic. (**Mouisset** et **Mangini**. *Société nationale de médecine*, 23 décembre 1912).

On fait l'ablation de la malléole externe pour sarcome chez un malade de trente-neuf ans. La peau fut suturée sous drainage, puis le membre mis dans un appareil plâtré. Étant donné que la suppression de la malléole externe passe pour entraîner des troubles graves de la statique du pied, M. **Leriche** (*Société de chirurgie*, 5 décembre 1912) pensait qu'il faudrait pratiquer une arthrodèse ou faire une greffe osseuse. Or, rentré chez lui, le malade supprima lui-même son plâtre et le remplaça par un appareil à lames métalliques de sa fabrication qu'il porta quinze jours ; voyant que la marche se faisait bien et qu'aucune déviation ne se produisait, il se remit aux chaussures ordinaires. « Et c'est ainsi que je l'ai vu arriver ce matin dans le service de M. Poncet, marchant allégrement. »

Ce résultat surprenant vient à l'appui d'un fait observé par M. Bérard. « Il y a douze ou treize ans, j'avais été conduit à reséquer une malléole externe pour ostéite tuberculeuse et le malade, à mon grand étonnement, avait conservé une marche à peu près normale, même après suppression d'un tuteur qu'il avait gardé quelques mois seulement ; il n'avait pas eu, lui non plus, de déviation du pied. »

MM. **Savy** et **Bouchut** (*Société médicale des hôpitaux*, 11 février 1913) ont observé deux exemples d'une grande netteté de ce que Robin et Leredde ont désigné en 1884 sous le nom d'arthrotyphus, c'est-à-dire de fièvre empruntant au début le masque d'une attaque de rhumatisme articulaire aigu. C'est en vain que dans ces cas l'on donne du salicylate de soude, même à hautes doses. Au contraire les phénomènes généraux s'aggravent et l'on commence à redouter une complication cérébrale ou cardiaque, jusqu'au moment où le diagnostic s'aiguille sur la bonne voie.

L'arthrotyphus se distingue nettement des complications articulaires suppurées ou non qui apparaissent dans la période d'état ou dans la convalescence de la dothiénentérie.

Dans la pathogénie des érythèmes infectieux. (**Weill** et **Gardère**, *Société médicale des hôpitaux*, 11 février 1913), le rôle pathogénique des lésions du foie, des reins, des capsules surrénales et des autres glandes à sécrétion interne, bien que reposant sur des constatations précises, n'est pas suffisamment démontré. La même critique dans la façon dont interviennent les agents infectieux est à faire de la septicémie qui se retrouve de façon très inconstante. Elle peut d'ailleurs exister, de même que les lésions viscérales, sans que jamais le sujet présente d'érythèmes. Seul le rôle de l'infection secondaire est nettement établi pour les érythèmes survenant au cours de la rougeole.

MONTPELLIER. — Un petit malade avait reçu trois ans auparavant plusieurs injections de sérum de Roux, pour une angine diphtérique. Or à l'occasion d'une injection de sérum antitétanique, il fait quelques jours plus tard des accidents accélérés d'anaphylaxie généralisée. Deux jours après l'injection, il est pris d'accidents sériques graves généralisés avec œdème très marqué de la face, des bourses et du prépuce, éruption en placards sur le tégument. Il aurait eu de la fièvre et des troubles mentaux.

M. **Gueit** qui présente le malade (*Société des Sciences médicales*, 7 février 1913) montre qu'il est indispensable d'avoir recours aux méthodes désanaphylactisantes de Besredka ou de pratiquer avant toute injection jugée utile un lavement du même sérum.

NANCY. — La suture artérielle ne convient qu'au cas de plaies latérales et incomplètes des grosses artères (**Weiss**, *Société de médecine*, 1912). D'après les divers cas cliniques rapportés, ordinairement quelques jours après la suture artérielle, survient une complication qui nécessite une nouvelle opération et la ligature définitive.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

PROPOSITION DE LOI tendant à accorder aux veuves et orphelins des **médecins militaires succombant par suite d'une maladie épidémique ou contagieuse contractée dans leur service** d'hôpital ou d'ambulance les mêmes pensions et secours que si la mort avait été causée par des événements de guerre, présentée par MM. Amédée Peyroux, Auguste Leblond et Joseph Denais, députés.

Le service de santé militaire traverse une crise excessivement grave et dont la solution est anxieusement attendue par tous. Le service médical de nos troupes est assuré dans des conditions assez précaires parce que le personnel des médecins militaires est numériquement insuffisant.

Ce personnel est insuffisant non pas parce que les lois ne l'ont pas augmenté, puisqu'il a été porté successivement à 1,475 unités, puis à 1,710 (loi du 20 juillet 1911), mais bien :

1° Parce que les élèves des écoles de Lyon et du Val-de-Grâce ne sont pas faciles à recruter ;

2° Parce que trop de médecins militaires quittent prématurément l'armée.

En effet, alors que, en 1899, il y avait 346 candidats à l'école du service de santé militaire de Lyon, depuis 1907 ce nombre oscille aux environs de 270 (268 en 1909, 271 en 1910). Pour le Val-de-Grâce, on y a mis, en 1911, 55 places au concours : il s'est présenté 33 candidats seulement, sur lesquels 19 ont été reçus !

En vertu de la loi du 20 juillet 1911, il faut recruter par la base 235 nouveaux médecins ; eh bien ! en 1911, les deux sources de recrutement du corps de santé militaire n'ont pu fournir que 74 aides-majors élèves, et cela, alors que les radiations opérées en 1910 avaient été de 73, dont 18 démissions et 12 admissions à la retraite, avant la limite d'âge. De telle sorte que, pour cette année, le cadre des médecins militaires s'est augmenté d'une unité, ce qui nous donne tout lieu de croire que le ministre de la guerre a commis la plus grave des erreurs en annonçant qu'il comptait réaliser, dans un délai de six ans, les effectifs prévus par la nouvelle loi des cadres du 20 juillet 1911 !

D'une enquête que nous avons faite auprès des intéressés, cette crise du recrutement des écoles et de désaffection du métier que traverse le service de santé militaire a des causes matérielles, morales et professionnelles. Parmi celles-ci, une seule nous intéresse en ce moment :

L'insuffisance des pensions de retraite, et surtout des pensions des veuves lorsque leurs maris meurent victimes du devoir professionnel.

Au sujet des retraites, leur augmentation est à l'ordre du jour. Il faut donc que nous nous occupions, au plus tôt, des pensions accordées aux veuves et aux orphelins. Selon nous, il conviendrait d'assimiler à une victime du champ de bataille le médecin militaire qui succomberait par suite d'une maladie épidémique ou contagieuse, contractée dans son service d'hôpital ou d'ambulance, soit en temps de paix, soit en temps de guerre. D'ailleurs, cette voie nous est ouverte par la loi du 29 mars 1912 qui accorde aux veuves et aux orphelins des victimes de l'aviation les mêmes pensions et secours que si la mort avait été causée par les événements de guerre ; aussi, en conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de la Chambre la proposition de loi dont la teneur suit :

Proposition de loi

Article unique. — Les veuves et orphelins des médecins militaires succombant par suite d'une maladie épidémique ou contagieuse contractée dans leur service d'hôpital ou d'ambulance se verront accorder les mêmes pensions et secours que si la mort avait été causée par des événements de guerre.

CHRONIQUE DES LIVRES

Thérapeutique générale basée sur la physiopathologie clinique, par le Professeur Grasset (de Montpellier). 1913, 1 vol. gr. in-8, 728 pages, 12 fr. (*Masson et Cie*, édit. à Paris, et *Coulet* à Montpellier).

Le professeur Grasset, dont on connaît la féconde activité, publie le premier volume d'une thérapeutique générale qui est la suite naturelle de son beau livre sur la physiopathologie clinique. Le professeur Grasset estime en effet que la thérapeutique doit avoir pour substratum et pour base la physiopathologie.

Reprenant donc les mêmes divisions et le même plan général, le professeur Grasset étudie, dans ce volume, les médications de la fonction antixénique générale. Partant de ce principe que les indications thérapeutiques ne viennent pas tant de l'organe lésé que de la fonction altérée, et de cet autre principe que l'agent thérapeutique n'influence l'agent pathogène que par l'intermédiaire de l'organisme, l'auteur étudie successivement les diverses médications « antixéniques », les sérothérapies, les toxino et bactériothérapies, les chimiothérapies spécifiques, les vaccinations, les médications des empoisonnements, les médications de la fièvre, de l'inflammation, etc. Il remémore ainsi le merveilleux labeur thérapeutique accompli depuis un demi-siècle et en tire, avec son esprit philosophique et généralisateur, des conclusions élevées, qui représentent la synthèse et le couronnement de son œuvre.

Paul Carnot.

Jahreskürse für ärztliche Fortbildung. Revue mensuelle groupant dans chaque numéro des articles ayant trait à telle ou telle branche de la médecine et de la chirurgie (*Lehmann* éditeur à Münich).

Le numéro de janvier est consacré à la biologie et à la pathologie générale. Il comprend un travail du professeur Pick sur la formation et la destruction des matières albumineuses dans l'organisme animal ; et un autre du professeur Lubarsch sur les limites de l'anatomie pathologique et de l'histologie.

Le numéro de février est consacré aux maladies de la nutrition. H.

NOUVELLES

LE PROFESSEUR PAUL VUILLEMIN (DE NANCY) EST ÉLU CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Souvent les institutions qui récompensent les savants s'honorent elles-mêmes bien plus qu'elles n'ajoutent de renommée à celui qu'elles ont distingué. C'est le cas des récentes nominations de MM. A. GUNTZ. Ed. IMBEAUX, P. VUILLEMIN (trois lorrains), comme membres correspondants de l'Académie des sciences.

L'Université de Lorraine a un grand stimulant ; elle a sans cesse les yeux fixés sur le colossal et lourd bastion du Germanisme qui se dresse devant elle : l'*Université impériale Kaiser Wilhelm der Grosse*, machine de guerre, plus redoutable pour la conquête de la France annexée, que les innombrables baïonnettes et canons (de plus en plus monstrueux) des envahisseurs. Aussi l'université de Nancy, héritière du Strasbourg d'autrefois, monte sur nos marches de l'Est une garde tous les jours plus fidèle et plus sûre pour la Patrie, pour la Science et pour la Civilisation française. « Si la Science n'a pas de patrie, les Savants en ont une». (L. Pasteur).

Le nouvel élu, P. Vuillemin, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, succède dans la section de botanique à un des pères de la cytologie, le célèbre Edouard Strasburger, auteur du *Manuel d'anatomie végétale*. P. Vuillemin né à Docelles en 1861, est un fils de la lumineuse Semeuse, une fleur de la flore de France, quant à la claire et vive intelligence, la pénétrante observation, la hardiesse de la conception, la ténacité lorraine et l'énergie au travail ; ajoutez à tout cela un goût artistique fin et délicat qui donne tant d'attrait aux illustrations de ses travaux.

Non, P. Vuillemin, notre rédacteur national du *Botanisches Centralblatt*, n'a rien du professeur Knatschké, le pédant immortalisé par Hansi l'Alsacien !

Si brillant et si fécond que soit le passé scientifique du savant botaniste vosgien, si considérables que soient sa personnalité et sa notoriété en France ou à l'étranger, ceux qui le connaissent mieux se plaisent à penser que l'essentiel de son œuvre magistrale en botanique (1) ne fait cependant que commencer avec les études d'ordre si élevé et si général qu'il aborde actuellement, et qui aboutissent aux conclusions biologiques les plus importantes, parce qu'elles ont pour base trente-trois années d'expérience, de travail de laboratoire, de scrupuleuse observation, de *longue patience*. T.

Hygiène alimentaire. — *La dureté de l'eau et la santé.* — Une eau est dite dure lorsqu'elle renferme en solution beaucoup de sels et en particulier des sels de chaux.

Un docteur de Berlin (Lichterfelde), M. H. Rœmer a trouvé une relation entre la dureté de l'eau et l'état général de la santé.

Il est d'avis que nous n'apportons pas assez d'attention à la partie minérale de notre alimentation et aussi que le sol arable des pays d'ancienne civilisation est de plus de plus en plus appauvri en sels alcalino-terreux (chaux, magnésie).

Il s'appuie également sur les observations de Röse publiées dans *la Revue allemande d'odontologie* (1904 et 1908) et qui montrent le parallélisme entre l'état de la dentition et la dureté de l'eau de boisson.

(1) P. VUILLEMIN. *La Biologie végétale*. 378 pages. 1888, Paris, J.-B. Baillière et fils. — *Les Champignons*. Essai de classification. 426 pages, 1912, Paris, Doin.

Voici quelques-uns des chiffres obtenus en examinant des milliers d'enfants des écoles.

PETITES LOCALITÉS :

Dureté de l'eau en degrés hydrotimétriques.	Nombre des localités étudiées	Pourcentage de dentitions entièrement saines
Moins de 2°	15	1.3 p. 100
— 5 à 10°	22	4.3 —
— 15 à 20°	18	6.4 —
— 25 à 30°	17	14.5 —
Plus de 38°	14	20.2 —

VILLES.

2°2	Fribourg-en-Brisgau	1.3 p. 100
3°2	Nordhausen	2.1 —
6°9	Dresde	3.0 —
17°9	Hanovre	3.9 —
54°8	Frankenhouse	21.0 —

Les meilleures dentitions se trouveraient dans les régions où les eaux renferment non seulement de la chaux, mais aussi de la magnésie qui durcit l'émail.

A priori, les régions dolomitiques (carbonate double de chaux et magnésie) doivent être peu favorables aux dentistes. La chose serait à vérifier.

Le nombre de jeunes gens aptes au service militaire augmente aussi dans les régions où les eaux sont plus dures.

Ainsi, dans les département de Hohnstein, où les eaux n'atteignent pas 10 degrés hydrotimétriques, on a près de moitié moins de recrues que dans les endroits où les eaux dépassent 30°.

Dans le sang, la chaux et la magnésie agissent par leur alcalinité et empêchent le rachitisme des enfants. Contrairement aux personnes qui recherchent des eaux de boisson pures, c'est-à-dire à faible degré hydrotimétrique, Hempel, de Dresde, exprimait l'an dernier la règle hygiénique suivante :

« L'eau tendre pour la baignoire et la chaudière, l'eau dure pour la carafe».

A côté de l'influence de l'eau, il y a celle de l'aliment.

Les variations de composition des produits de la terre suivant la nature des roches ne sont pas, à beaucoup près, aussi importantes que celles des eaux.

Aux eaux dures correspondent toutefois, en général, des produits agricoles plus riches en éléments minéraux ce qui ne fait que renforcer le phénomène. Mais on peut atténuer cette différence par l'emploi des engrais minéraux : phosphates de chaux et sels de potasse et magnésie.

Grâce au nombre des terrains secondaires généralement calcaires qui entoure nos régions pauvres en chaux, grâce à l'abondance des calcaires lacustres tertiaires, nous n'avons pas en France de très grandes étendues où puissent s'observer les mauvais effets du manque d'éléments minéraux.

La spécialisation des cultures amenant des échanges, l'emploi des amendements et des engrais, le développement du commerce et des comestibles, l'adjonction des boissons fermentées riches en extrait rendent beaucoup moins sensibles qu'en Allemagne les différences que l'on pourrait observer. P. LA.

(Revue scientifique).

Commerce des instruments de chirurgie et des appareils d'électricité médicale dans la région de Bâle (Suisse). — L'Allemagne est de beaucoup le grand fournisseur de la Suisse allemande, en instruments et appareils de chirurgie et de médecine.

Elle a exporté, en Suisse, durant les trois premiers trimestres de 1912, pour une valeur de 577,955 francs

NOUVELLES *(Suite)*

de ces produits. Les autres pays dont l'exportation peut être mentionnée, après la sienne — la France, l'Angleterre et les États-Unis — n'en ont exporté respectivement que pour 64,545, 42,353 et 36,563 francs.

Ce premier rang est encore plus nettement marqué en ce qui concerne la vente pour les appareils de physique non dénommés. Là, on trouve pour une exportation allemande, en Suisse, de 316,818 francs, une exportation française de 19,905 francs. Les autres pays réunis n'atteignent même pas ce dernier chiffre, ne comptant que pour 16,104 francs.

Il en est de même au regard des instruments et appareils pour les applications de l'électricité.

Exportation :

De l'Allemagne en Suisse	1.718.103	francs
De la France	50.977	—
De l'Italie	50.300	—
Des États-Unis	16.334	—
D'autres pays	22.543	—

Cela s'explique fort bien si l'on songe que, dans la Suisse allemande, tous les futurs médecins et chirurgiens vont terminer et compléter leurs études en Allemagne ; un très petit nombre allant, en outre, passer en France quelques semaines.

Même dans la Suisse française, c'est plutôt l'influence allemande qui prédomine. En tout cas, l'immense majorité des futurs chirurgiens et médecins, alors même qu'ils ont fait des études complètes dans les universités suisses et françaises, vont travailler un certain temps dans les cliniques et laboratoires allemands.

Il y a là un courant très fort tenant à des causes multiples, et s'il ne convient pas de désespérer de le remonter, tout au moins doit-on se dire qu'il y faudra beaucoup de temps et d'efforts.

Cet effort vaut cependant la peine d'être fait.

D'abord, parce que la médecine et la chirurgie suisse ont une très nombreuse clientèle dans le pays même ; ensuite, parce qu'elles ont de plus une clientèle non moins nombreuse, tant dans les régions voisines (on vient, par exemple, de la région française de l'est se faire soigner ou opérer à Bâle presque autant qu'à Paris), que dans les nombreux touristes qui visitent la Suisse. Cette dernière catégorie, où se rencontrent toutes les nations, pourrait, remarquons-le, contribuer à faire connaître ailleurs qu'en Suisse les instruments et appareils qu'elle aurait connus et appréciés aux mains des praticiens de ce pays.

En résumé, si forte que soit la concurrence allemande on peut et on doit essayer de lutter contre elle.

Ce qu'il faut, avant tout, c'est envoyer des agents très compétents, parlant l'allemand ; ceux-ci devront d'abord se rendre compte des habitudes et des besoins de la clientèle et être capables, tant de démontrer techniquement en quoi nos produits sont, en certains cas, supérieurs, que de constater par où l'emportent dans certains autres, les produits étrangers. Ils devront juger enfin dans quelle mesure notre fabrication peut s'adapter à la qualité demandée et, le cas échéant, la produire à des conditions avantageuses.

École pour enfants arriérés. — La municipalité de Roubaix vient de prendre une initiative intéressante ; elle va ouvrir pour les enfants arriérés « une école de perfectionnement ». Cette école recevra deux catégories d'enfants : « Les arriérés, c'est-à-dire ceux qui, sans pouvoir être classés dans les anormaux médicaux, sont en état de débilité mentale, et ne possèdent qu'une intelligence et qu'une responsabilité atténuées ; les instables, c'est-à-dire les enfants affectés d'une incohérence de caractère leur rendant insupportable toute discipline ». La ville a pris à sa charge les dépenses d'installation, et l'État paiera le traitement du personnel.

Épilogue de l'affaire Mac Laughlin. — La plainte déposée il y a sept ans, par le syndicat des médecins de la Seine contre les directeurs et les médecins du cabinet Mac Laughlin, dit « L'Électro-Vigueur », vient de recevoir son plein effet.

La Cour de Cassation en effet, par un arrêt du 10 février 1913, a rejeté le pourvoi formé par MM. Cooley et Cooper, co-directeurs de l'entreprise et les Dr Dumoret et Ficatier leurs prête-noms, contre l'arrêt de la Cour d'appel en date du 7 juin 1912, condamnant pour escroquerie : 1° les deux premiers à un an de prison et 1.000 francs d'amende ; et les deux autres à six mois de prison chacun. De plus les 4 prévenus restent condamnés solidairement à 30.000 francs de dommages-intérêts à partager entre 3 syndicats médicaux de Paris, intervenant comme parties civiles.

La théorie de l'escroquerie en matière d'exercice illégal de la médecine, qui avait été rejetée jusqu'ici par les divers tribunaux devant lesquels elle avait été portée, vient de recevoir sa consécration.

Il est juste de rappeler que la plus grande part du succès remporté dans l'espèce par le corps médical revient au Dr Ch. LEVASSORT, qui pendant sept ans resta debout sur la brèche pour soutenir ces légitimes revendications.

En manipulant des appareils Rœntgen. — Mme Vve Chevalay était attachée au sanatorium de Zuydcoote au service spécial de la radiographie. Par suite de la manipulation des appareils Rœntgen, elle fut atteinte d'une grave affection des deux mains. Une dermite lui interdit complètement l'usage de ces membres. Elle intenta alors un procès à l'administration du sanatorium et le tribunal civil de Dunkerque commit trois experts afin d'examiner la victime. Ceux-ci conclurent à une incapacité totale de travail. Il est même à craindre que le mal, en s'aggravant, n'amène la perte des deux mains.

Le tribunal vient de condamner l'administration du sanatorium de Zuydcoote à payer à Mme Chevalay une somme de 10.000 francs à titre de dommages-intérêts.

La vaccination antituberculeuse des bovidés. — La Commission chargée par le Gouvernement belge de procéder à une enquête sur les expériences du professeur Heymans de Gand n'a pu affirmer l'efficacité des vaccinations entreprises sur une grande échelle grâce à de sérieux subsides de l'État et à un travail opiniâtre et menées avec une précision remarquable par le distingué professeur. La Commission a procédé à des expériences de cohabitation de bovidés vaccinés et de non-vaccinés, à des essais d'ingestion de cultures, à des vaccinations faites dans des fermes contaminées, à des inoculations.

Les rapports ont été publiés dans le bulletin de l'Horticulture et de l'Agriculture édité par les soins du Ministère de l'Agriculture.

Les conclusions de ces diverses expériences sont négatives. Elles détruisent les espérances que l'on avait formées sur le labeur infatigable du professeur Heymans qui n'a pas pu, plus que d'éminents prédécesseurs, trouver le remède désiré.

Laboratoires de vacances. — Comme tous les ans pendant les vacances de Pâques, entre les deux semestres académiques, des laboratoires de chimie sont ouverts aux étudiants. Signalons ceux du professeur Fresenius, à Wiebaden (1er mars au 1er mai) et du professeur Dittrich, à Heidelberg (10 mars au 9 avril).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Noms des candidats.* — MM. Capette, Barbier, Berger, Gasne, Mercadé, Rouhier, Mathieu (Paul), Olivier, Basset, Bazy, Martin (J.-J.), Toupet, Küss, Bréchot, Muret, Okinczyc, Gernez, Picot, Sauvé, Roux, François (R.), Kendirdjy, Bailleul, Deniker, Guimbellot, Piquand, Monsaingeon.

Le jury est provisoirement composé de MM. Tuffier, Ricard, Rieffel, Peyrot, Michon, Morestin et Garnier.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le jury est définitivement composé de MM. Léger, Héret, Guinochet, Couroux et Loiseau.

Faculté de médecine de Paris. — Par décret du Président de la République en date du 25 février 1913, M. Hartmann, professeur d'opérations et appareils à la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé, sur sa demande, à partir du 1er mars 1913, professeur de clinique chirurgicale à ladite faculté.

Les frais de Diplômes de Docteur en médecine. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a décidé d'augmenter les droits à percevoir pour l'obtention du diplôme de docteur en médecine. Avec le régime actuel, qui remonte à 1893, ces droits s'élèvent à 1 395 francs. Le projet actuel les accroît de 245 francs, soit au total 1 640 francs, dont 950 francs au profit des universités et 600 francs au profit du Trésor.

Institution nationale des sourds-muets à Paris. — Une séance publique de démonstration d'enseignement de la parole aux sourds-muets aura lieu, le dimanche 9 mars, à 9 heures 1/2 du matin, dans la salle des fêtes de l'Institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, avec le concours des professeurs de l'établissement.

MM. les médecins sont invités à y assister. Les dames seront admises à cette séance.

Faculté de médecine. — LILLE. — M. Charmeil, professeur de clinique des maladies cutanées, est nommé assesseur du doyen.

Écoles de médecine. — TOURS. — Un concours pour une place de chef de clinique médicale sera ouvert le mercredi 9 juillet 1913, à neuf heures du matin. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'École, jusqu'au samedi 5 juillet.

AMIENS. — M. Sauné, suppléant des chaires de physique et de chimie, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 7 mai 1913.

Inspection médicale des écoles. — M. Lefranc est nommé médecin inspecteur des écoles du canton de Neuilly-sur-Seine.

Concours de l'internat des asiles publics d'aliénés de la Seine. — Ce concours sera ouvert pour les places d'internes titulaires en médecine, le lundi 7 avril 1913, à 1 heure, à l'asile clinique, 1, rue Cabanis à Paris.

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture de la Seine, service des Aliénés annexe Est de l'Hôtel de Ville, 2, rue Lobau, tous les jours de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures. Le registre d'inscription sera ouvert du jeudi 6 au jeudi 20 mars 1913 inclusivement.

Préfecture de la Seine. — M. le Dr Naïs vient d'être nommé médecin titulaire et M. le Dr Morellet médecin adjoint.

Préfecture de police. — Un concours pour l'admission successive à cinq emplois de médecin adjoint au dispensaire de salubrité aura lieu à la préfecture de police (salle du Conseil d'hygiène), le lundi 7 avril, à midi.

Les candidats admis à concourir recevront, le 3 avril au plus tard, avis de la décision les concernant.

Officiers d'académie. — Sont nommés : MM. le Dr Leicknam (de Paris) ; le Dr Mallet (de Paris).

Académie de médecine. — MM. les Drs De Lapersonne, Sieur et Walther sont candidats à la place vacante dans la Ve section (médecine opératoire).

Société végétarienne de France. — Le 8 mars à 20 heures 1/2 à la salle des agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes, conférence de M. J. Roux, vice-président de la société végétarienne de France sur « Le végétarisme et la vie intellectuelle et morale ».

Association des journalistes médicaux français. — Dans sa récente assemblée générale, l'association a procédé au renouvellement de son bureau pour 1913.

M. le professeur Antonin Poncet (de Lyon) a été élu président de l'association ; M. le professeur Doumer (de Lille) et M. le Dr R. Blondel (de Paris), vice-présidents ; M. le Dr Laumonier, secrétaire général ; M. le Dr H. Bouquet, secrétaire général adjoint.

Médailles des épidémies. — La médaille d'honneur des épidémies a été décernée aux personnes dont les noms suivent, à l'occasion de diverses épidémies qui ont sévi sur l'armée :

Médailles d'or. — MM. les médecins-majors de deuxième classe J. Louis, au Val-de-Grâce, et Vignon à Casablanca.

Médaille d'argent. — M. le médecin-major de deuxième classe Azémar, à Casablanca.

Médailles de l'Assistance publique. — Il a été attribué, pour services exceptionnels rendus à l'assistance publique, les récompenses ci-après :

Médailles d'or. — MM. les Drs Drouineau (de la Rochelle), Hallade (de Colombes).

Médailles d'argent. — MM. les Drs Philip (de Grasse), Bron (de Crazannes), Faneuil (de Saujon), Charuel (de Châlons), Gueillot (de Reims), Vigouroux (de Paris), Lasserre (de Bordeaux), Durand (de Saint-Bris).

Bureau de bienfaisance de Grenoble. — Le lundi 21 avril 1913, à neuf heures du matin, il sera ouvert un concours public pour la nomination de deux médecins titulaires et deux médecins adjoints, pour le service d'assistance médicale gratuite à domicile.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat du bureau de bienfaisance, avant le 6 avril 1913.

Hôpital civil de Philippeville. — Un concours pour un emploi de chirurgien adjoint à l'hôpital civil de Philippeville sera ouvert à Alger le 20 octobre 1913.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture de Constantine, avant le 20 septembre 1913.

Service des enfants assistés. — Sont nommés à titre définitif médecins du service des Enfants assistés de la Seine : M. Guyon, chargé de la circonscription de Châteaumeillant, M. Jacquard chargé de la circonscription de Villapourçon, M. Lecat, chargé de la circonscription de Lormes, M. Maillefert, chargé de la circonscription de Luzy-Est, M. Maur, chargé de la circonscription de Vibraye, M. Pascal, chargé de la circonscription de Mesvres, M. Thoma, chargé de la criconscription de Randan.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les arbres fétiches de la Belgique, par le Dr Jean CHALON, 1 vol. gr. in-8 de 83 pages avec planches, 4 francs. (*Buschmann*, imprimeur, à Anvers.)

Das Niederselterser Mineralwasser königlich Selters, par le Dr AXEL WINCKLER. In-8, 32 pages avec figures.

Traité de thérapeutique pratique, publié sous la direction du professeur ALBERT ROBIN. — Tome I. Maladies de l'appareil respiratoire, de l'appareil circulatoire, du sang et des organes hématopoïétiques, des glandes vasculaires sanguines. 1912. 1 vol. gr. in-8, 961 pages. Br. 18 francs (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Traité de thérapeutique pratique, publié sous la direction du professeur ALBERT ROBIN. — Tome II. Maladies de l'appareil digestif. — Maladies du péritoine.— Maladies du foie et du pancréas. — Maladies des reins. 1913. 1 vol. gr. in-8, de 935 pages Broché. 18 francs (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Traité de thérapeutique pratique, publié sous la direction du professeur ALBERT ROBIN. Tome III. Maladies de la nutrition. — Maladies des os et des articulations. — Maladies infectieuses. — Maladies parasitaires, Intoxications, empoisonnements. Maladies causées par les agents physiques, 1913. 1 vol. gr. in-8, de 936 pages broché, 18 francs (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Technique clinique médicale et sémiologie élémentaires, publiées sous la direction du Dr EMILE SERGENT. Préface du Dr JUST LUCAS-CHAMPIONNIÈRE. 1913, 1 vol. in-8, de 756 pages avec 173 figures et 2 planches en couleurs. Broché (*A. Maloine*, à Paris).



LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Congrès des sociétés savantes. — Le LI[e] Congrès des sociétés savantes aura lieu à Grenoble du mardi 13 au samedi 17 mai.

Œuvre parisienne de secours immédiat et d'assistance à la famille médicale. — Cette œuvre qui rend de si grands services aux confrères dans l'infortune vient de tenir son assemblée annuelle. Elle a reçu en 1912 sous la forme de cotisations ou de dons une somme de 10 973 fr. 12. Elle a distribué 7 697 fr. 35 de secours.

Rappelons que la quotité des cotisations n'est pas fixée, qu'elle peut être aussi minime qu'on le désire.

Adresser ces cotisations au trésorier, M. le D[r] Butte, 40, rue Saint-Placide, Paris.

Les œuvres d'assistance maternelle. — Notre confrère, le D[r] Peyroux, député d'Elbeuf, vient d'adresser une demande écrite à M. le ministre de l'intérieur, le priant de faire connaître le nombre et l'effectif des œuvres d'assistance maternelle, des sociétés de secours mutuels qui assurent des secours en cas d'accouchement, sans prévoir statutairement le repos de quatre semaines et notamment dans le cas où un repos de trois semaines seulement est imposé.

Un institut Pasteur à Rabat. — Un arrêté vient de décider la création à Rabat, d'un institut Pasteur et d'un parc vaccinogène. Ce nouveau service aura pour mission de préparer le vaccin jennérien, d'assurer le traitement de la rage et des diverses maladies infectieuses ou épidémiques. Il procédera en outre à toutes les analyses bactériologiques : analyses d'eaux, études de ferments, etc., soit pour les services publics, soit pour les industries privées. Son personnel comprendra un médecin directeur, un médecin adjoint, deux infirmiers européens et deux indigènes.

Société des sciences et arts de Lille. — La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille vient de décerner à M. le docteur d'Halluin, professeur suppléant à la Faculté libre de médecine, une médaille d'or pour son travail intitulé : « La stéréoscopie en photographie et en radiographie ; projections et illustrations en relief. »

Commission d'hygiène rurale. — Sous la présidence du professeur Bordas, la première réunion de la commission d'hygiène rurale a élaboré le programme général de ses travaux qui porteront sur les questions intéressant l'hygiène de l'habitation, du vêtement et de l'alimentation des travailleurs sur la propreté des étables, l'alimentation des bestiaux et les soins à donner à ceux-ci en cas de maladies.

Commission d'études de la lèpre. — La société de pathologie exotique a nommé une commission en vue d'étudier les germes différents décrits par nombre d'auteurs comme agents étiologiques de la lèpre ; elle s'efforcera de réunir tous ces germes et d'en faire une étude comparative. Elle est composée de MM. Borel, Jeanselme, Marchoux, Pinoy.

Société d'histoire de la pharmacie. — Il vient de se former une association en date du 17 février 1913, sous la désignation : « Société d'histoire de la pharmacie », dont le siège est 7, rue de Jouy, à Paris.

Diplôme supérieur de pharmacien. — Un nouveau décret fixe ainsi les conditions à remplir pour être admis à postuler ce diplôme en ne subissant que l'épreuve de la thèse.

Art. 1[er]. — Pour être admis à postuler le diplôme supérieur de pharmacien en ne subissant que l'épreuve de la thèse, les pharmaciens devront justifier du diplôme de licencié ès sciences avec mention de l'un des deux groupes suivants de certificats :

I. — Physique générale ; Chimie générale ; Troisième certificat au choix du candidat.

II. — Zoologie ou physiologie ; Botanique ; Géologie ou minéralogie.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret du 12 juillet 1878 contraires à celles du présent décret.

VII[e] Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie. (Lille, 25-29 Mars 1913). — Le VII[e] Congrès de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pédiatrie se réunira à Lille du 25 au 29 Mars 1913, sous la présidence de M. le Professeur Pozzi, président de la section de Gynécologie.

La section d'Obstétrique sera présidée par M. le Professeur AUDEBERT (de Toulouse) ; la section de Pédiatrie, par M. le Professeur GAUDIER (de Lille).

Questions mises à l'ordre du jour :

Chorio-épithéliome. — Rapporteurs : M. le Professeur Aug. POLLOSSON (de Lyon), MM. le Docteur BENDER et le Professeur agrégé PROUST (de Paris).

Kystes de l'ovaire et grossesse. — Rapporteurs : MM. le Professeur PUECH (de Montpellier) et le Professeur agrégé VANVERTS (de Lille).

Évolution de la tuberculose chez le nourrisson. — Rapporteurs : MM. les Professeurs agrégés FRŒLICH (de Nancy) et CRUCHET (de Bordeaux).

Secrétaire-général du Congrès : M. le Professeur OUI, 201, rue Solférino, à Lille.

Les Compagnies de chemin de fer accordent aux Congressistes le demi-tarif. D'intéressantes excursions ont été organisées, notamment aux houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

XLII[e] Congrès allemand de chirurgie. — Ce congrès se tiendra à Berlin du 26 au 29 mars 1913 sous la présidence de O. V. Augerer (de Munich).

Les questions suivantes ont été annoncées.

1° Ulcère duodénal. Rapporteur : M. Kuttner (Breslau).

2° Chirurgie cérébrale et médullaire : Rapporteur : MM. V. Eiselberg et Ranzi (Vienne).

3° Traitement de la tuberculose osseuse et articulaire (Rapporteur M. Garré).

Prix du Congrès international de médecine. — A l'occasion de la réunion du XVII[e] Congrès international de médecine à Londres seront décernés le *Prix de Moscou*, le *Prix de Paris* et le *Prix de Hongrie*.

Le *Prix de la ville de Moscou*, institué en commémoration du XII[e] Congrès international de médecine, d'une valeur de 5000 francs, sera décerné pour le meilleur travail sur la médecine ou l'hygiène, ou pour des services éminents rendus à l'humanité souffrante.

Le *Prix du XIII[e] Congrès international de médecine, de Paris*, d'une valeur de 3000 francs, sera donné à une seule personne pour une découverte ou un ensemble de travaux originaux, qui ne remonteront pas à plus de dix ans, et qui porteront sur la médecine, la chirurgie, l'obstétrique ou les sciences anatomiques ou biologiques, dans leurs applications aux sciences médicales.

Le *Prix de Hongrie*, institué en commémoration du XVI[e] Congrès international de médecine, d'une valeur de 3000 couronnes, sert à récompenser un ouvrage, rentrant dans le domaine des sciences médicales et ayant paru dans l'intervalle de deux Congrès internationaux.

Le *Bureau de la Commission permanente des Congrès internationaux de médecine* invite les collègues de bien vouloir lui nommer les savants qu'ils jugent les plus dignes d'être

Bibliothèque de Thérapeutique

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. GILBERT & **P. CARNOT**

Professeur de clinique à la Faculté de médecine de Paris. — Professeur agrégé de thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris.

La Thérapeutique peut être envisagée différemment, suivant que l'on prend pour point de départ de son étude le Médicament, le Symptôme ou la Maladie. La Bibliothèque de Thérapeutique est donc divisée en trois Séries convergentes, dans lesquelles sont étudiés les AGENTS THÉRAPEUTIQUES, les MÉDICATIONS, les TRAITEMENTS. Chaque série comprend un certain nombre de volumes, indépendants les uns des autres et paraissant en ordre dispersé, mais dont la place est nettement déterminée dans le plan d'ensemble de l'ouvrage.

La première Série est relative aux AGENTS THÉRAPEUTIQUES. Elle comprend, comme introduction générale, l'*Art de formuler*, puis l'étude des *Techniques thérapeutiques médicales et chirurgicales*.

L'étude des *Agents physiques* a pris un développement considérable. Les diverses branches de la *Physiothérapie* offrent au Praticien une série de ressources nouvelles. Qu'il s'agisse de *Kinésithérapie*, de *Massage*, d'*Hydrothérapie*, d'*Electrothérapie*, de *Radiothérapie*, etc., tout médecin doit savoir appliquer, lui-même, les méthodes usuelles.

L'étude des *Médicaments chimiques* a fait, elle aussi, de grands progrès. Les Médicaments minéraux ont récemment revêtu des formes nouvelles (combinaisons organiques, métaux colloïdaux), douées de nouvelles propriétés thérapeutiques. Quant aux Médicaments organiques, leur nombre s'accroît tous les jours. Si les *Médicaments d'origine végétale* sont, de plus en plus, obtenus par synthèse, de nouvelles plantes entrent, à leur tour, dans la matière médicale.

Les *Médicaments d'origine animale*, fort employés jadis, puis fort oubliés, sont de nouveau étudiés. L'*Opothérapie* utilise des produits fabriqués par l'organisme même et supplée à l'insuffisance glandulaire, en fournissant artificiellement au malade les substances qu'il ne fabrique plus. C'est la base de la Thérapeutique de demain.

Les *Médicaments d'origine microbienne* ont métamorphosé le traitement et la prophylaxie des maladies infectieuses. Ils peuvent conférer une immunité active grâce aux méthodes de *Vaccination*, ou passive grâce aux méthodes de *Sérothérapie*. On peut aussi faire de la *Bactériothérapie*, en opposant aux microbes nocifs d'autres microbes, dont le développement gêne celui des premiers.

L'étude des Agents Thérapeutiques comprend encore la *Crénothérapie* (Eaux minérales), la *Thalassothérapie* (Bains de mer) et la *Climatothérapie*. L'étude des *Régimes alimentaires* s'est beaucoup précisée : le régime, scientifiquement établi, fait, de plus en plus, partie de l'ordonnance et du traitement.

Enfin l'étude des *Agents Psychiques*, la *Psychothérapie* a pris, elle aussi, une grande importance.

La deuxième Série de la Bibliothèque de Thérapeutique est relative à l'étude des MÉDICATIONS.

Étant donné un symptôme clinique, le premier problème thérapeutique qui se pose est de savoir si l'on doit agir sur lui, le favoriser ou le combattre. En second lieu, pour ou contre un symptôme donné, on peut utiliser plusieurs méthodes thérapeutiques. Chacune a ses indications et ses contre-indications.

On voit, par là, toute l'importance pratique que présente l'étude des Médications Symptomatiques.

La troisième Série comprend l'étude des TRAITEMENTS.

Le Traitement d'une Maladie, lorsqu'il n'est pas pathogénique, est fait, le plus souvent, de la juxtaposition d'une série de Médications symptomatiques. Il devra se modifier incessamment, en se modelant sur la marche même de l'affection. Beaucoup de traitements sont devenus médico-chirurgicaux. La partie médicale a donc été complétée par une partie chirurgicale, de telle sorte que l'on puisse envisager, sous leurs différentes faces, les multiples traitements d'une même maladie. C'est dans cet esprit qu'une série de volumes sont consacrés aux Traitements des Maladies Générales (Infections, Intoxications, Maladies de la Nutrition), des Maladies de chaque ogrgane (Maladies nerveuses, digestives, circulatoires, pulmonaires, génito-urinaires), ainsi que des Spécialités (Maladies cutanées et vénériennes ; Maladies de la bouche, du nez, du larynx, des oreilles et des yeux).

Ainsi se complètent, mutuellement, les trois Séries relatives aux Agents Thérapeutiques, aux Médications et aux Traitements. Elles sont conçues avec une même préoccupation, celle d'être immédiatement utiles au Praticien.

1re Série. — LES AGENTS THÉRAPEUTIQUES

L'Art de Formuler, par le professeur GILBERT. 1 vol.
Technique thérapeutique médicale, par le Dr MILIAN. 1 vol.
* **Technique thérapeutique chirurgicale**, par les Drs PAUCHET et DUCROQUET. 1 vol. 15 fr.
* **Physiothérapie.**
  * *Electrothérapie*, par le Dr NOGIER. 1 vol. 10 fr.
  * *Radiothérapie, Radiumthérapie, Roentgenthérapie, Photothérapie*, par les Drs OUDIN et ZIMMERN. 1 vol. 14 fr.
  * *Kinésithérapie : Massage, Gymnastique*, par les Drs P. CARNOT, DAGRON, DUCROQUET, NAGEOTTE, CAUTRU, BOURCART. 1 vol. 12 fr.
  * *Mécanothérapie, Jeux et Sports, Hydrothérapie*, par les Drs FRAIKIN, DE CARDENAL, CONSTENSOUX, TISSIÉ, DELAGENIÈRE, PARISET, 1 vol. 8 fr.
* **Crénothérapie** (*Eaux minérales*), **Thalassothérapie, Climathothérapie**, par les professeurs LANDOUZY, GAUTIER, MOUREU, DE LAUNAY, les Drs HEITZ, LAMARQUE, LALESQUE, P. CARNOT. 1 vol. 14 fr.
Médicaments chimiques et végétaux, par le Pr PIC et le Dr IMBERT. 2 vol.
* **Opothérapie** par le Dr P. CARNOT. 1 vol. 12 fr.
* **Médicaments microbiens** (*Bactériothérapie, Vaccinations, Sérothérapie*), par METCHNIKOFF, SACQUÉPÉE, REMLINGER, Louis MARTIN, VAILLARD, DOPTER, BESREDKA, SALIMBENI, DUJARDIN-BEAUMETZ, CALMETTE. 2e édition, 1 vol. 12 fr.
* **Régimes alimentaires**, par le Dr Marcel LABBÉ. 1 vol. 12 fr.
* **Psychothérapie**, par le Dr André THOMAS. Introduction du Prof. DEJERINE, 1 vol. 12 fr.

2e Série. — LES MÉDICATIONS

* **Médications générales**, par les Drs BOUCHARD, H. ROGER, SABOURAUD, SABRAZÈS, LANGLOIS, BERGONIÉ, PINARD, APERT MAUREL, RAUZIER, P. CARNOT, P. MARIE, CLUNET, LÉPINE, POUCHET, BALTHAZARD, A. ROBIN et COYON CHAUFFARD, WIDAL et LEMIERRE. 1 vol. 14 fr.
Médications symptomatiques (*Mal. nerv., circulat. génit. et cutanées*), par J. LÉPINE, GRASSET, RIMBAUD, GUILLAIN, M. DE FLEURY, MAYOR JACQUET et M. FERRAND. 1 vol.
Médications symptomatiques (*Mal. digest. hépat., rénales, respiratoires*), par GILBERT, CASTAIGNE, MÉNÉTRIER., 1 vol.

3e Série. — LES TRAITEMENTS

* **Thérapeutique des Maladies infectieuses**, par les Drs Marcel GARNIER, NOBÉCOURT, NOC, 1 vol. 12 fr.
Thérapeutique des Maladies de la Nutrition et Intoxications, par les Drs LEREBOULLET, LŒPER. 1 vol.
Thérapeutique des Maladies nerveuses, par les Drs CLAUDE LEJONNE, DE MARTEL. 1 vol.
* **Thérapeutique des Maladies respiratoires et Tuberculose**, par les Drs HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, KUSS, TUFFIER, MARTIN. 1 vol. 14 fr.
Thérapeutique des Maladies circulatoires (*Cœur, Vaisseaux, Sang*), par les Drs JOSUÉ, VAQUEZ et AUBERTIN, WIART. 1 vol.
Thérapeutique des Maladies digestives. Foie. Pancréas, par les Drs P. CARNOT, COMBE, LECÈNE. 1 vol.
* **Thérapeutique des Maladies urinaires** (*Reins, Voies urinaires, Appareil génital de l'homme*), par les Drs ACHARD, MARION, PAISSEAU. 12 fr.
* **Thérapeutique obstétricale, et gynécologique** par les Drs JEANNIN et GUÉNIOT. 1 vol. 14 fr.
* **Thérapeutique des Maladies cutanées et vénériennes**, par les Drs AUDRY, DURAND, NICOLAS. 1 vol. 12 fr.
Thérapeutique osseuse et articulaire, par les Drs MARFAN, PIATOT, MOUCHET, 1 vol.
Thérapeutique des Maladies des Yeux, desOreilles, du Nez, du Larynx, de la Bouche, des Dents, par les Drs DUPUY-DUTEMPS, ÉTIENNE LOMBARD, M. ROY. 1 vol.

Les volumes parus sont précédés d'un astérisque.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

couronnés. On pourra présenter sa propre candidature.

La présentation d'une candidature doit être accompagnée de l'envoi d'un exemplaire de l'ouvrage sur lequel la candidature est fondée.

Chaque candidature présentée après le 1er juin ne pourra être prise en considération.

Les prix seront décernés pendant la réunion du Congrès de Londres en août 1913.

Adresse du Bureau de la Commission permanente : La Haye, Hugo de Grootstraat 10, Pays-Bas.

L'incident Mirman-Gaucher. — Le bureau de l'Académie de médecine composé de MM. Chauveau, président, Perier, vice-président, Jaccoud, secrétaire perpétuel, Blanchard, secrétaire annuel, et Hanriot, trésorier, a proposé à l'Académie d'adopter une résolution « rendant hommage à l'activité et au dévouement des administrateurs de l'hygiène publique en France et reconnaissant la sincérité du rapport du professeur Gaucher ».

La médecine infantile. — La *médecine infantile*, revue mensuelle de clinique et de thérapeutique nfantiles, comprendra à partir du mois de février 1913 un comité de rédaction composé de MM. Lesage, R. Marie, Nobécourt, Savariaud, médecins ou chirurgiens des hôpitaux de Paris.

Le rédacteur en chef sera notre collaborateur le Dr H. Roueche.

Prix et médailles Weber-Parkes (Royal College of physicians de Londres). — Un concours est ouvert à tous les médecins du monde entier, ce concours sera clos en 1915. Le sujet à traiter est : Étude originale concernant le traitement de la tuberculose pulmonaire au moyen de substances spécialement antagonistes à l'organisme pathogénique et à ses produits. Cette étude devra s'appuyer sur des travaux originaux, des observations personnelles, des expériences et donner un exposé détaillé des recherches et de leurs applications.

Le concours sera clos le 15 mai 1915. On devra envoyer les manuscrits avant cette date à M. le secrétaire archiviste du Royal College, Pall Mall East, Londres S. W. Il sera donné un prix de 150 guinées et deux médailles d'argent.

Académie de médecine de Belgique. — Le Dr Welsch de l'Université de Liége vient de voir couronner un très important mémoire sur l'intoxication par le phosphore..

Prix P. J. et Ed. Van Beneden. — Grâce à l'initiative du professeur Nolf, de Liége, 25.000 francs sont affectés à un prix concernant les recherches zoologiques.

Instruction judiciaire et secret médical. — La Fédération médicale belge dont le bureau a été consulté au sujet de la saisie des livres et notes d'un médecin par un juge d'instruction à Anvers, a protesté contre cette atteinte au secret médical.

Mariages. — M. le Dr Matza et Mlle Rosita Finaly. — M. le Dr Paul Courbon et Mlle Suzanne Sellier, fille du Dr Sellier, chevalier de la Légion d'honneur et de Mme le Dr Sellier. — M. le Dr Foveau de Courmelles et Mme Marie Bressy.

Nécrologie. — Le Dr Grenade, médecin belge, au retour d'un troisième séjour au Congo. — Le Dr Van Olmen, à Vierbe. — Le Dr R. Verniory, à Namur. — Le Dr Charles Edward Cormack (d'Hyères). — Mlle Marthe André, fille de M. le Dr André, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, professeur à l'Institut agronomique à qui nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 10 mars au 15 mars 1913.

Lundi 10, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Inspection du cœur. Palpation Thrill. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 11, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr **Villaret.** Manière de prendre une observation du système nerveux. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Généralités sur l'électricité médicale.

Mercredi 12, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les troubles du débit urinaire. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente.

Jeudi 13, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Jomier** : Lavages et cathétérismes.

Vendredi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Point de côté. Toux. Expectoration vomique. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Hématimétrie, valeur globulaire, classification des anémies.

Samedi 15, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Sémiologie de la bouche. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Conférences d'ophtalmologie. — Le Dr Grelault, chef de clinique des Quinze-Vingts, fera à sa clinique 18, Rue Dauphine, le mardi de 10 heures à 11 heures des conférences d'ophtalmologie à l'usage des praticiens, avec présentation de malades et opérations.

Opérations d'urgence et de pratique courante. — Sous la direction de M. **Hartmann** professeur et de M. **Paul Lecène**, agrégé, le Dr **Michel Deniker** prosecteur commencera ce cours le lundi ***28 avril*** à 1 h. 1/2 et le continuera tous les jours.

Le droit à verser est de 50 francs.

Conférences du Vendredi (AMPHITHÉATRE DE LA CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS. — Le ***14 Mars*** à 10 heures, Professeur agrégé, **H. Gougerot** : Les Dermatoses bulleuses : Herpès, Zona, Maladie de Dühring et Pesphigus. Traitement des dermatoses généralisées irritables : Dermatites exfoliatrices.

Consultation de médecine. — Hôpital Necker. — Dr **A. Pissavy.** — Tous les matins, à partir de 9 heures 1/2, les élèves sont *individuellement* exercés à l'examen des malades et à la rédaction des ordonnances. Cet enseignement est spécialement destiné aux étudiants de première année. Leur nombre est *rigoureusement* limité à CINQ. Prière de se faire inscrire à la consultation.

Cours de pratique obstétricale (CLINIQUE TARNIER). — MM. **Lequeux, Duraigne, Chirié, Lemeland, Metzger, Levant, Roullier, Pelissier, Brisson, Siguret, Wilhelm, Didier, Sabate,** commenceront le lundi 17 mars une série de leçons cliniques, théoriques et pratiques, qui auront lieu tous les jours, à 9 heures du matin, à 3 heures et à 5 heures du soir. Les auditeurs seront personnellement exercés à l'examen des femmes enceintes et en couche, à la pratique des accouchements et aux manœuvres obstétricales.

Le droit à verser est de 50 francs.

Étude clinique et biochimique des grands syndrômes hépatiques, spléniques, rénaux et surrénaux (*Clinique médicale de Saint-Antoine*). — MM. **Guy, Laroche, Flandin, Rivet, J. Troisier, Grigaut** et **Rousseaux** commenceront ce cours de perfectionnement réservé aux médecins et aux étudiants titulaires de 16 inscriptions le ***lundi 31 mars*** à 4 heures et le continueront tous les jours sauf le dimanche

Le droit à verser est de 100 francs.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

8 Mars. — A 20 h. 1/2, Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, réunion et conférence de la Société végétarienne de France.

9 Mars. — A 16 heures, grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, M. Hemmerdinger : Préjugés et illusions alimentaires. Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation (49, rue des Saints-Pères).

9 Mars. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville « Les dimanches du praticien ». M. Laboulais « L'exploration radiologique de l'estomac ».

10 Mars. — A la Faculté de médecide de Paris, ouverture du registre de consignation pour les candidats ayant déjà subi un ajournement au cinquième examen (1re partie) de doctorat.

10 Mars. — Ouverture du concours pour quatre places d'interne en pharmacie à l'Hôtel Dieu de Nantes.

10 Mars. — Ouverture du concours supplémentaire pour 10 places d'externes des hôpitaux de Marseille.

10 Mars. — A Bordeaux, cours d'instruction pour les officiers du cadre auxiliaire du service de santé militaire (du 10 au 19 mars).

10 Mars. — A 16 heures à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau), concours de la médaille d'or des hôpitaux de Paris (médecine).

11 Mars. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre de consignation en vue du troisième examen (2e partie) de doctorat.

11 Mars. — Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours pour l'emploi de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine de Limoges.

13 Mars. — A 16 heures, à l'Hôtel-Dieu, amphithéâtre Trousseau, concours de la médaille d'or (chirurgie et accouchements).

13 Mars. — A 21 heures à la Sorbonne, « conférences de la société des amis de l'Université ». M. Achard : Les fonctions du rein.

14 Mars. — A Bordeaux, ouverture du concours pour l'internat des hôpitaux de Libourne.

14 Mars. — Dernier délai pour l'envoi à M. de Lavigerie, 23, rue de Madrid à Paris, des titres des communications devant être présentées à la réunion du 15 mai 1913 de la société française d'ophtalmologie.

15 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places de médecin adjoint au dispensaire de salubrité (S'inscrire à la Préfecture de Police. Bureau du Personnel jusqu'à 16 heures).

15 Mars. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour les concours du prosectorat et de l'adjuvat.

17 Mars. — A Paris, ouverture du Congrès international d'Éducation physique (Du 17 au 20 mars).

17 Mars. — Concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris.

17 Mars. — A neuf heures, à la Clinique Tarnier, ouverture du cours de pratique obstétricale.

17 Mars. — A dix heures et demie, ouverture du cours de vacances de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Les notions récentes sur les maladies du foie, du pancréas et de la rate.

17 Mars. — Ouverture du concours pour la nomination de deux internes titulaires et de quatre internes suppléants à l'asile d'aliénés de Bron (Rhône).

19 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour les candidats au concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Bureau du Personnel, de dix heures à trois heures).

20 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour les candidats au concours de l'Internat des Asiles publics d'aliénés du département de la Seine (S'inscrire à la Préfecture de la Seine, 2, rue Lobau, de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures (Service des Aliénés).

20 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes.

22 Mars. — A Tunis, ouverture du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences (Du 22 au 28 mars).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 12 mars, à une heure. — M. Hiblot. Du pronostic éloigné, l'albuminurie chez les femmes enceintes. (MM. Pinard, président ; Delbet, Legueu et Couvelaire.) — M. Gauchon. Du pronostic chez les éclamptiques. (MM. Pinard, président ; Delbet, Legueu et Couvelaire.) — M. Théoharide. Contribution à l'étude du traitement chirurgical de l'inversion utérine récente et ancienne d'origine puerpérale. (MM. Pinard, président ; Delbet, Legueu et Couvelaire.) — M. Cadenot. Traitement des luxations et des fractures externes de la clavicule. (MM. Delbet, président ; Pinard, Legueu et Couvelaire). — M. Salmont. Contributions nouvelles au traitement des calculs vésicaux. (MM. Legueu, président ; Pinard, Delbet et Couvelaire). — M. Regnard. Contribution à l'étude anatomo-clinique des monoplégies d'origine corticale (Monoplégies totales et monoplégies partielles). (MM. Déjerine, président ; Roger, André Jousset et Lœper.) — M. Corre. Contribution à l'étude clinique des médiastinites syphilitiques et particulièrement des médiastinites avec oblitération de la veine cave supérieure. (MM. Roger, président ; Déjerine, André Jousset et Lœper.)

Jeudi 13 mars à une heure. — M. Adeline. Contribution à l'étude de l'origine syphilitique de la maladie de Little. (MM. Hutinel, Albert, Robin, Chauffard, André Broca). — M. Leroy. L'intoxication fongique : ses causes, ses effets, son traitement. (MM. Alb. Robin, Hutinel, Chauffard, André Broca). — M. Nuytten. La méthode de Bergonié. Gymnastique électrique généralisée. (MM. Chauffard, Hutinel, Alb. Robin, André Broca.) — Mlle Sokoloff. L'ablation du corps jaune au début de la grossesse expose-t-elle à l'avortement. (MM. Bar, Lejars, Brindeau, Okinczyc). — M. Larrieu. De la cure radicale de la hernie crurale par voie inguinale. (MM. Lejars, Bar, Brindeau, Okinczyc).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

1912-1913. — N° 15 SOMMAIRE 15 Mars 1913

MOREL. — L'insuffisance parathyroïdienne et son traitement (*revue générale*) 361
SANDOZ. — Les lotions, les frictions et les bains partiels 367
GALLIOT. — Traitement du cancer 372
ACTUALITÉS MÉDICALES. — La laparoscopie et la thoracoscopie. — Splénomégalie familiale. — Volvulus de la vésicule biliaire. — Sur quelques effets de grosses doses de bicarbonate de soude dans le diabète sucré. — Ulcérations urémiques de la muqueuse du vagin. — Rythme mitral étudié au microphone. — Survie des greffes artérielles homoplastiques 374
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de neurologie 376
Libres propos : Températures parisiennes, par le Dr MILIAN III
Médecine et Poésie III
Chronique : Une visite à l'hôpital français de Constantinople, par M. PASTEUR VALLERY-RADOT .... V et IX
La vie médicale d'autrefois : Un journal de médecine au XVIIe siècle, par le Dr JULIEN ROSHEM .... XI à XVII
Hygiène sociale : Les métiers malsains, par Mme MOYSE .... XVII à XXIII
La médecine au Palais : Le refus d'opération chirurgicale dans les accidents du travail, par ADRIEN PEYTEL. XXIV
La médecine humoristique : Dessin original, par FLORANE XXIX
Diététique. — Formules thérapeutiques XXXI
Revue hebdomadaire de la Presse française XXXIII
Revue de quinzaine de la Presse étrangère XXXV
Le congrès international d'éducation physique .... XXXVII à XLI
Nouvelles .... XLIII et XLV
La vie médicale .... XLVII et XLIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris .... LI et LII
Thérapeutique pratique : Étude pharmacologique sur l'*Adonis vernalis* LII
Postes vacants XLVIII

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril..... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs),** offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

LIBRES PROPOS

TEMPÉRATURES PARISIENNES

Pendant plusieurs années je me suis cru atteint de thermohyperesthésie (θερμος, chaleur, υπερ εσθεςις,) sensibilité excessive.)

Dans les omnibus, par les premiers jours de printemps j'étouffais.

S'il m'arrivait de lever le bras vers la fenêtre pour ouvrir, je soulevais des protestations de la majorité des voyageurs — « Allez donc à l'impériale, si vous n'êtes pas bien ici ! » — « Il va nous enrhumer ! » — « Non, mais des fois !... »

Dans le train, de Rouen à Paris, j'eus un jour une aventure extrêmement désagréable avec un monsieur qui prétendait que je voulais tuer sa femme.

J'avais entr'ouvert la glace de ma portière.

Et je me souviens qu'à la faculté, temple de l'hygiène, du cours d'ouverture d'un de nos plus sympathiques professeurs, je sortis un jour la chemise trempée, le faux col ramolli, comme jamais cela ne m'arriva par les plus pénibles marches militaires de ma vingt et unième année.

Je résolus d'étudier scientifiquement la question, car il ne m'était pas du tout indifférent d'avoir tort contre mes concitoyens, et de couver quelque maladie de Basedow ou autre névrose.

Je me rendis donc chez l'ingénieur Chevalier, sur le Pont Neuf comme on sait, et je choisis dans la foule des instruments de précision qui font la gloire de cet homme répandu, un thermomètre suffisamment court pour être porté sur soi, strictement vérifié comme il convient aux expériences délicates et muni d'un ingénieux petit système pneumatique, qui permettait de l'accrocher en tout lieu.

Je ne m'en séparai pas de l'hiver et je pus vérifier ainsi la température des divers lieux publics où j'avais tant souffert : à l'Opéra, pendant les *Maîtres chanteurs*, mon thermomètre pendu au fauteuil de mon voisin d'en face, marquait 25° pendant les actes, 26°,5 pendant les entr'actes. Au Grand Guignol 23°. Au Théâtre Français 21°,5 dans la salle; 14° au foyer des artistes (influence probable de la tragédie A la Chambre des députés 29° un jour de grande séance, 21° pendant la discussion du budget. Au Sénat 23° assez constamment. Chez un de mes clients pourvu du chauffage central, 22 dans la chambre à coucher ! !

Ayant prêté mon thermomètre à un ami, il me rapporta les températures suivantes que je donne sous toutes réserves : 26° aux Folies-Bergère, 29 à la Lune rousse, 24 au Rat mort, à l'Abbaye de Thélème et au Moulin Rouge; 25 chez Monico, à partir de une heure du matin.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents. Les fabricants de thermomètres obéissant à une expérience séculaire inscrivent sur leurs instruments qu'à 16°, la température est modérée ; qu'à 18° ou 20° cela convient à une chambre de malades. Les médecins, dont nous sommes, considèrent ces chiffres comme raisonnables. D'où il suit que la température des divers lieux où l'on chauffe ne l'est pas et dépasse celle nécessaire aux malades et *a fortiori* aux gens bien portants.

G. MILIAN.

MÉDECINE ET POÉSIE

A M. DELEZENNE

Delezenne que j'ai connu,
Au temps lointain de ma jeunesse
Avait dos rond et nez pointu,
Beaucoup d'esprit et de finesse !

C'était un bûcheur : Wertheimer
— Leurs nez se faisaient concurrence, —
Ne se bornant à l'estimer
Admirait sa profonde science.

Il disait en parlant de lui :
« Un jour, il illustrera Lille ».
Et, voyez, ce beau jour a lui,

Pour la chère Université,
Puisque le disciple aimé brille
Au ciel de la célébrité !...

Dr ARTHUR GALAND (de Cambrai)
(*Écho médical du Nord*).

LE RHUME DE CERVEAU

Le *rhume de cerveau* est la maladie de la saison. Georges Camuset l'a ainsi décrite dans le onzième de ses *Sonnets du Docteur :*

Où donc t'ai-je pincée, absurde phlegmasie,
Stupide coryza, catarrhe insidieux?
Coulez, ma pituitaire, et vous, pleurez mes yeux !
Mon pouls est enfiévré, ma pensée obscurcie.
L'éternuement secoue en vain mon inertie,
Pidoux avec Trousseau, docteurs judicieux,
N'opposant qu'un mouchoir au mal capricieux,
Croient qu'il faut le traiter par la diplomatie.

Eh bien ! je resterai farouche en mon fauteuil,
Les pieds sur les chenets et condamnant mon seuil ;
L'isolement convient à ma face piteuse.

Et j'aurai des mouchoirs en nombre indéfini,
J'en veux mouiller autant qu'un évêque en bénit,
Car je n'ai plus d'espoir qu'en toi, ma blanchisseuse.

LA MALADIE DU SOMMEIL

Nous empruntons à la *Mauritania*, journal illustré d'Alger (numéro d'avril 1912), le sonnet suivant sur la maladie du sommeil signé : A. Deschanels des Vans.

O nègres assoupis, sous le ciel des tropiques,
Bienheureux indolents à jamais endormis,
La chaleur vous morfond, un insecte vous pique,
Vous voilà délivrés des destins ennemis !

La vie alors pour vous n'est plus luttes obscures ;
Un brouillard vous la voile et votre esprit s'endort,
Au pied des magnolias et sous les Dioscures,
Vous dormez sans combat comme au grand soleil d'or.

La chanson des oiseaux en vain vous éperonne,
La mouche autour de vous sans s'arrêter bourdonne,
Mais votre âme elle-même ignore le réveil.

Ah ! pourquoi mon esprit que la douleur altère
Ne peut-il acquérir sur cette morne terre,
Le repos enchanteur de votre grand sommeil.

CHRONIQUE

UNE VISITE A L'HOPITAL FRANÇAIS DE CONSTANTINOPLE

L'hôpital français s'élève à l'extrémité de la grande rue de Péra, près de la place du Taxim.

C'est sur cet emplacement qu'au début du XVIIIe siècle, la Chambre de Commerce de Marseille avait fait ériger un modeste hôpital pour les marins français. Il portait le nom d'hôpital Saint-Louis. En 1848, il fut agrandi. En 1894, il fut remplacé par un nouvel établissement qui ne fut achevé qu'en décembre 1896. C'est l'hôpital actuel, l'hôpital Henry Giffard, appartenant à la France. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en ont fait un hôpital modèle et une maison de santé remarquable par sa bonne tenue et son ordre qui va presque jusqu'à la coquetterie. A parcourir ces couloirs emplis de palmiers et d'oiseaux, ces salles si blanches et si lumineuses, on se croirait dans un véritable jardin d'hiver.

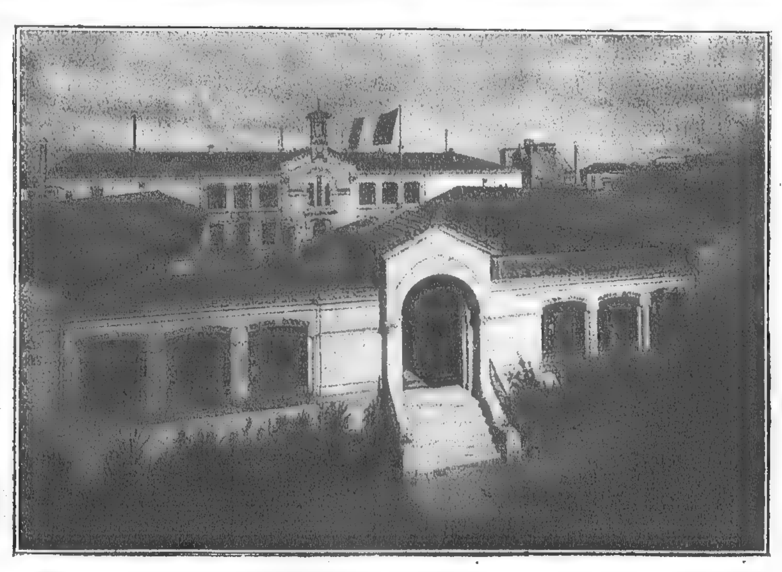
L'Hôpital français de Constantinople (Vue extérieure).

Si un ordre aussi parfait y règne, c'est que la sœur Jeanne en est la supérieure. Depuis vingt ans, elle organise, dirige l'hôpital avec un esprit de méthode incomparable. De cette maison elle a fait un établissement où aiment à venir les Français et les amis de la France. Elle entre dans une salle, et la bonté de son regard fait passer un rayon de joie sur le visage des malades.

Le Dr Arié est attaché à l'hôpital français depuis la fondation des nouveaux bâtiments. D'abord interne, puis médecin-adjoint, il est actuellement médecin en chef. Nul mieux que lui n'était désigné pour être médecin de cet hôpital. A un charme personnel qui le rend sympathique dès le premier abord, il unit un profond savoir médical. Il faut suivre sa visite pour apprécier et son sens clinique très pénétrant et le dévouement qu'il témoigne à ses malades. Esprit très fin, il est au courant de tous les progrès de la science médicale; le soir, revenu chez lui, après une journée de labeur passée soit à l'hôpital, soit auprès de ses malades de ville, sa table s'encombre de livres et de journaux médicaux, et tard dans la nuit il travaille encore, il note tout ce qui lui semble neuf. Pas une méthode nouvelle qui ne l'intéresse, dont il ne cherche à apprécier la valeur pratique et dont il ne tâche de faire bénéficier ses malades.

D'origine algérienne, il fit, après une année de service militaire à Toulon, ses études médicales à Paris. Potain, Lancereaux, Fournier lui enseignèrent la clinique, Chantemesse et Bezançon la bactériologie.

Presque chaque année, quand il peut quitter quelques semaines son service, il vient en France. Et c'est encore pour parcourir nos hôpitaux. On le voit dans les services de MM. Chauffard et Widal redevenir simple élève pour profiter des enseignements de ces maîtres. Cet été, il est allé étudier les techniques nouvelles d'exploration du cœur et des vaisseaux dans les services de MM. Vaquez et Josué. Il fut interrompu dans ses études par la guerre des Balkans. Dès les premiers bruits de guerre, il quitta Paris pour rejoindre son hôpital.



L'Hôpital français de Constantinople (La cour intérieure).

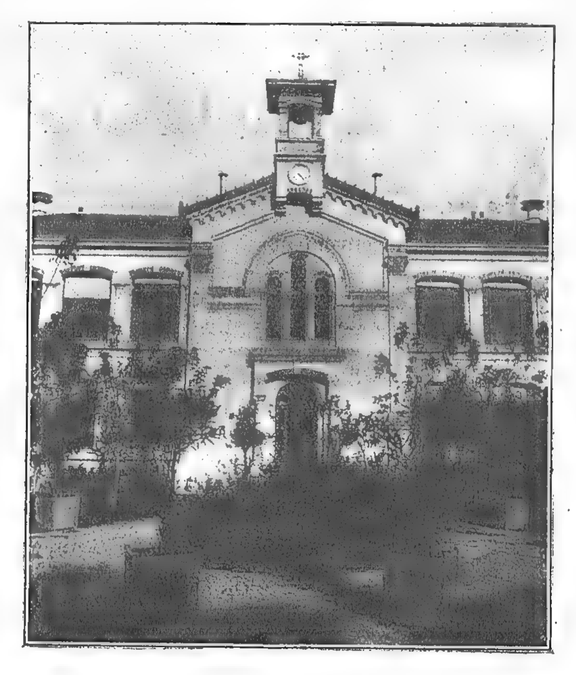
CHRONIQUE (*Suite*)

Tandis que nous suivions sa visite médicale, nous nous étonnions de l'entendre parler à ceux-ci en turc, à ceux-là en grec. Combien la connaissance de ces langues lui est précieuse dans ce Constantinople où toutes les races se coudoient et dans cet hôpital où les malades de toutes nationalités sont reçus !

Le Dr Arié est très bien secondé par le Dr Gabriélidès qui s'est installé un laboratoire fort bien aménagé où il fait avec un soin minutieux toutes les recherches applicables à la clinique.

Près du laboratoire, sœur Jeanne nous montre la salle d'hydrothérapie, puis le service de radiographie et de radiothérapie.

Plus loin, dans ce couloir, des malades se pressent. Il y a là des Français, des Turcs, des Grecs, des Arméniens qui attendent la consultation du Dr Arié. Cette consultation est des plus suivie et l'on compte chaque année plus de 8 000 malades qui viennent consulter le Dr Arié et ses assistants. Cette consultation de médecine a lieu trois fois par semaine ; la chirurgie. Toutes sont entretenues avec le même soin, et sœur Jeanne ainsi que les autres sœurs qui la secondent, peuvent en être fières.



L'Hôpital français de Constantinople (Le jardin).

Les salles de chirurgie sont actuellement remplies de blessés. Mme Bompard est là. Elle protège l'hôpita let s'y intéresse d'une façon des plus active, comme elle s'intéresse à tout ce qui est français. Elle dit aux uns et aux autres un mot de consolation ; à ceux qui ne comprennent pas, elle adresse un sourire de résignation et de courage. Mlle Bompard est auprès d'elle, en costume de simple infirmière; elle s'occupe des blessés, et ces malheureux s'étonnent de trouver tant de bonté penchée vers eux.

Nous traversons la cour intérieure plantée d'arbres défeuillés par l'hiver. Comme cette cour est gaie ! Comme on se croirait loin d'un hôpital !

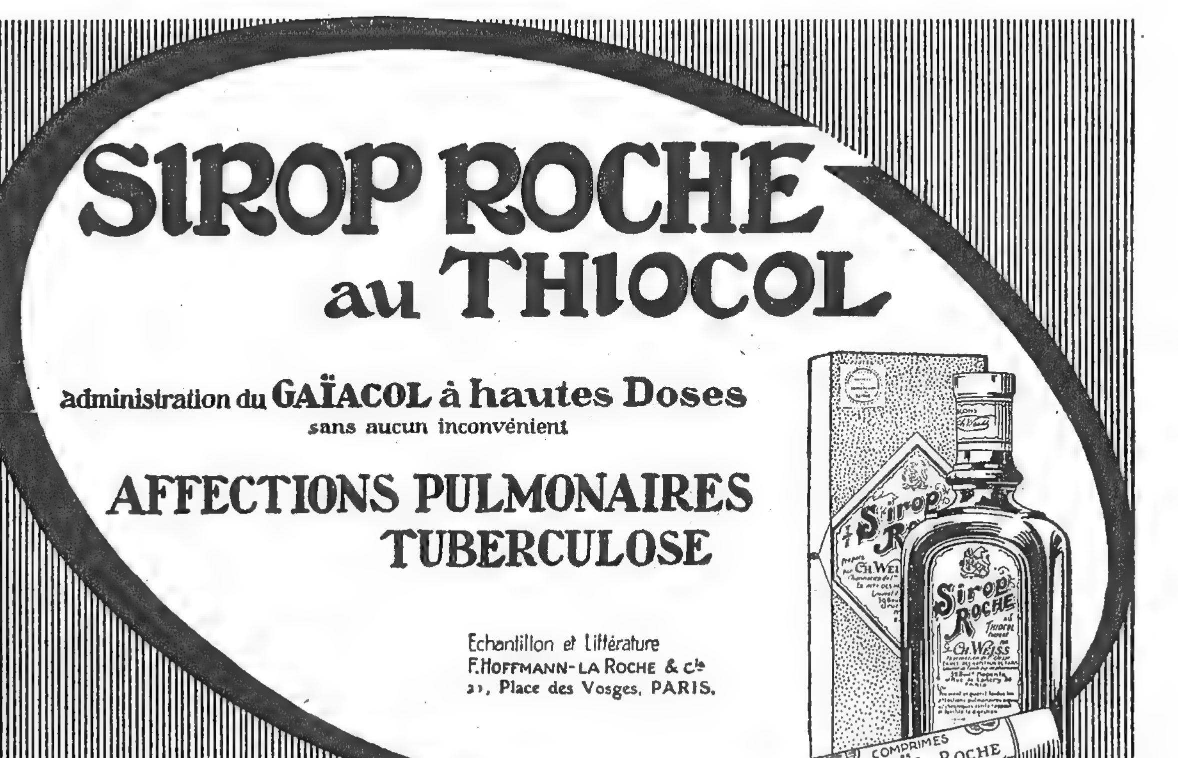
Voici les chambres de malades du premier étage. C'est ici véritablement la maison de santé où les Français aiment venir se faire soigner. La sœur Pauline qui dirige cet étage



Une salle de l'Hôpital français de Constantinople.

consultation de chirurgie les autres jours, sous la direction du Dr de Lacombe, ancien interne des hôpitaux de Paris, qui est chirurgien en chef de l'hôpital.

Après les salles de médecine, voici les salles de est le dévouement même. Du matin au soir elle est auprès de ses malades, s'ingéniant à leur faire oublier la lenteur des jours. Elle s'y ingénie si bien que c'est avec un profond regret que les malades guéris quit-


SIROP ROCHE
au THIOCOL
administration du GAÏACOL à hautes Doses
sans aucun inconvénient
AFFECTIONS PULMONAIRES
TUBERCULOSE
Echantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges, PARIS.
Sirop Roche
COMPRIMÉS
THIOCOL ROCHE


ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNATl MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
COLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS
ET
PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE · DÉNUTRITION · CROISSANCE

CHRONIQUE *(Suite)*

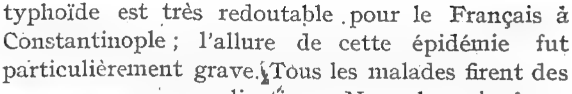
tent l'hôpital. Elle nous dit combien les Turcs sont bons, sont doux et quelle reconnaissance on trouve chez eux. Nous nous arrêtons près d'un officier turc, la tête enveloppée d'un pansement ; il a reçu une balle à la bataille de Lulé-Bourgas. Ses yeux s'éclairent lorsque la sœur Pauline passe et ils expriment la gratitude.

Nous quittons l'hôpital, et tandis que nous descendons la longue rue de Péra, le Dr Arié nous parle de ses malades. A l'entendre, on sent combien ils lui sont chers. Revenu chez lui, très simplement, avec une légère émotion, il nous montre la photographie d'un enseigne de vaisseau au bas de laquelle on lit ces mots : « Au Docteur Arié. Reconnaissance d'un ressuscité. »



Le Dr Arié, médecin de l'Hôpital français de Constantinople.

— Cette photographie m'est précieuse entre toutes, nous dit-il. Elle m'a été adressée par le premier malade que j'ai soigné en Turquie. C'était en 1897. Je venais d'entrer en fonctions à l'hôpital français lorsqu'une épidémie de fièvre typhoïde se déclara à bord du stationnaire français *Le Léger*. Vingt-quatre marins et un enseigne furent transportés à l'hôpital. La fièvre

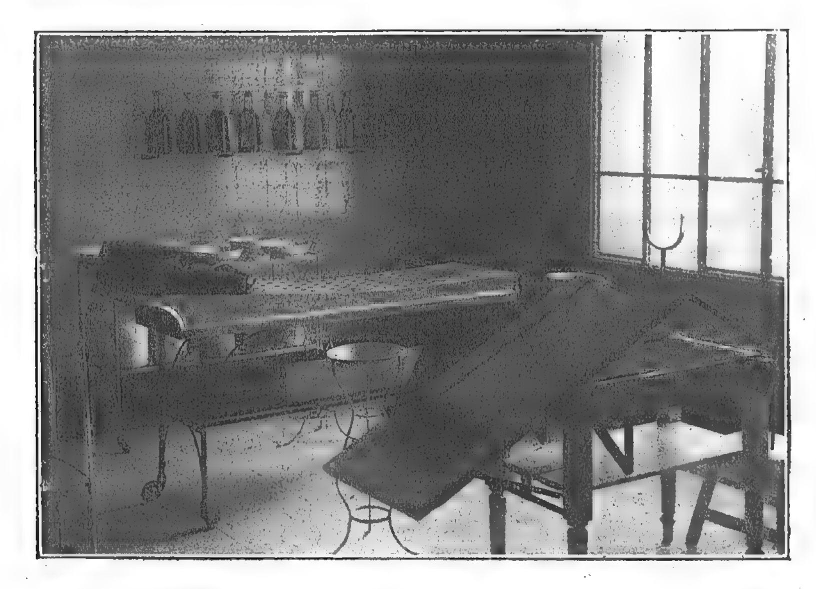


typhoïde est très redoutable pour le Français à Constantinople ; l'allure de cette épidémie fut particulièrement grave. Tous les malades firent des complications. Nous les soignâmes jour et nuit. Quatre seulement moururent. L'enseigne guérit, et il m'envoya, après sa sortie de l'hôpital, ce mot au bas de sa photographie. Rien ne m'est plus cher que ce souvenir de mon premier malade.

Combien de malades soignés par le Dr Arié pourraient lui adresser les mêmes paroles que cet enseigne de vaisseau !

Il est question de fonder, à la place de l'hôpital actuel, qui ne contient qu'une centaine de lits, un nouvel hôpital plus spacieux.

Que sera ce nouvel hôpital ? Il sera plus grand que l'ancien, mais il serait difficile de le concevoir mieux aménagé. Il sera certainement entre les mains de ceux qui dirigent l'hôpital actuel, ce que fut l'hôpital Henri Giffard : Un puissant moyen de diffusion de l'influence française en Orient.



Une salle d'opération de l'Hôpital français de Constantinople.

Pasteur Vallery-Radot.



LA VIE MÉDICALE D'AUTREFOIS

UN JOURNAL DE MÉDECINE AU XVII[e] SIÈCLE

Par le Docteur Julien ROSHEM
Médecin aide-major.

Si vous n'avez jamais goûté le plaisir d'ouvrir un livre que ternit une poussière peut-être séculaire, de tout cœur, je vous plains. C'est une volupté de feuilleter les vieux auteurs. A fréquenter le passé, on sent devenir plus vaste le champ de la pensée. Il semble que l'on fasse en quelque antique guimbarde un agréable voyage ; au relai le jeune arrière-grand-père de notre grand-père nous tend la main en souriant. Il nous fait les honneurs de la spacieuse maison qu'un pigeonnier surmonte, bruyant d'ailes. Et, comme il est médecin naturellement, il nous

I

LE TEMPLE

D'ESCULAPE

où ſont dépoſées

LES NOUVELLES

DE'COUVERTES DE MEDECINE,

Qui ont eſté recueillies au mois de Janvier 1680.

LETTRE I.

IL eſt juſte, Monſieur, qu'à ce renouvellement d'année, la premiere de mes Lettres commence par des choſes agreables. C'eſt vn temps où chacun doit rendre quelque tribut à l'amitié ; le paſſer ſans faire des preſens à ſes amis, eſt mépriſer les bonnes couſtumes, & ne leur pas donner ce qu'on ſçait qui peut plaire, eſt pecher contre les reigles de la

Tome II. A

La première page du journal *Le Temple d'Esculape*.

montre sur la table de bois massif le dernier numéro du journal de médecine qu'il vient de recevoir.

— Eh ! quoi, mais le typo a mêlé deux articles?

— Du tout, vous lisez bien, et le typo est sans reproches.

— Mais en quelle année sommes-nous donc ?

— En plein règne de notre beau sire le Roi Louis quatorzième, en 1680.

Revenez de votre étonnement ; oui, en 1680, les médecins de Paris, de province et de la campagne pouvaient s'abonner à un périodique médical. Et c'est de ce noble et pauvre ancêtre que je veux vous parler aujourd'hui dans les colonnes de *Paris Médical*, ce petit-fils si richement établi.

Je regrette vivement de ne pouvoir mettre dans les mains de tous mes fidèles lecteurs les petits in-8 de 350 pages environ qui renferment reliés les numéros d'un semestre de cette antique publication. Mais j'espère, en en faisant de nombreux extraits, en diminuant pour aujourd'hui dans la plus large mesure mes commentaires personnels vous donner une idée suffisante de ce qu'était « Le Temple d'Esculape, ou le Dépositaire des Nouvelles Découvertes qui se font journellement dans toutes les parties de la médecine. » Tel est le nom de cette respectable Revue scientifique.

Le directeur-rédacteur en chef du journal n'était autre que le fameux Nicolas de Blégny « chirurgien du Roy, maistre et juré à Paris ». Il justifie dans un curieux avertissement l'utilité de la publication. Je lui passe la plume comme je vous l'ai promis. « Rien n'a servy davantage à rendre la médecine dogmatique, que les tableaux qu'on déposoit autrefoi dans les Temples des Payens où Esculape était adoré comme Dieu de la médecine, parce que ces tableaux contenoient non seulement les noms de ceux qui avoient été guéris par des remèdes extraordinaires, mais encore une exacte description de ces remèdes et de l'usage qui en avoit été fait. On espère par la même raison que les *Nouvelles Découvertes* qui se font dans cette science étant déposées et publiées suivant le dessein de l'autheur rendront le bonheur des particuliers communicable, et fourniront pour l'avenir des principes plus certains et des règles plus infaillibles pour l'art de conserver la vie. »

L'avertissement annonce que l'auteur sera heureux de recevoir toutes les communications. Les personnes qui habitent Paris et qui voudront s'épargner la peine d'écrire pourront se rendre chez Nicolas de Blégny « au milieu de la rüe de Guenegaud » où ils trouveront « la salle ouverte tous les premiers jours des mois festez ou non festez depuis deux heures de relevée jusqu'à cinq. »

Puis nous nous abaissons à des détails plus matériels, mais combien indispensables ! « Ceux des provinces qui sont bien aisés de voir les nouveaux cahiers aussitôt qu'ils sont imprimez, et qui n'ont pas à Paris des correspondances commodes pour cet effet, pourront se satisfaire sur cet article en faisant tenir un escu à l'autheur (vraiment c'est pour rien) dès le commencement de chaque année, parce qu'il ne manquera pas, ensuite de cela, d'envoyer chaque mois aux messagers qui luy seront désignez le cahier qui sera nouvellement imprimé, sans que ce soin coûte rien à personne.

« Le volume entier des cahiers de l'année précédente relié en veau ne se vendra que cinquante sols et les cahiers de l'année courante seront toujours au prix ordinaire. »

Voici maintenant l'intéressante et angoissante

GLYCÉROPHOSPHATE ROBIN

GRANULÉ — COMPRIMÉ — INJECTABLE



GLYCÉROPHOSPHATES DE CHAUX ET DE SOUDE

Le **Seul Phosphate** assimilable **ne fatiguant** pas l'**Estomac**

ADMIS DANS les HOPITAUX de PARIS

Infaillible contre :

RACHITISME, FAIBLESSE DES OS
CROISSANCE CHEZ LES ENFANTS
ALLAITEMENT, GROSSESSE, NEURASTHÉNIE
SURMENAGE INTELLECTUEL, etc.

Très agréable à prendre dans un peu d'eau ou de lait.
Pour les diabétiques, se prépare sous forme de comprimés.

VENTE EN GROS : **13, RUE DE POISSY, PARIS.** — DÉTAIL : *Principales Pharmacies.*

PEPTONATE DE FER ROBIN

Découvert par l'auteur en 1881

Admis dans les Hôpitaux de Paris et de Bruxelles.

GUÉRIT :



ANÉMIE, CHLOROSE
DÉBILITÉ

Ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents.

Il est entièrement assimilable.

Dose. — 5 à 30 gouttes par repas dans un peu d'eau, de vin ou de lait; commencer par 5 gouttes et augmenter progressivement de 2 gouttes par jour suivant les cas.

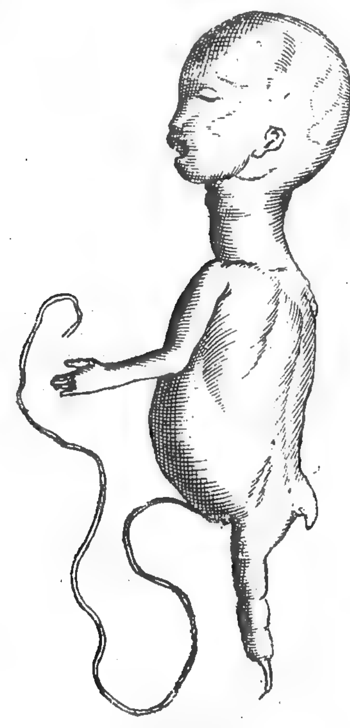
Sous forme de **PEPTO-ÉLIXIR** *ou de* **VIN**, *le* **Peptonate de Fer** *est à la fois un ferrugineux de premier ordre et une liqueur très agréable.*

VENTE EN GROS : **13, RUE DE POISSY, PARIS.** — DÉTAIL : *Principales Pharmacies.*

LA VIE MÉDICALE D'AUTREFOIS *(Suite)*

question des dépositaires : « On prie d'avertir les libraires des grandes villes de provinces, qu'en prenant chaque mois une quantité réglée de ces cahiers, on s'accomodera avec eux, en sorte qu'en les donnant au prix ordinaire, ils ne laisseront pas d'y trouver leur compte. »

Et pour finir, une prime ! « On averty qu'on donnera gratuitement chez l'autheur une figure qui doit estre mise avant la première page. » Puis le coup de grosse caisse finale, si j'ose me permettre ce terme de foire : « On trouvera toujours dans ces cahiers les Découvertes qui se feront dans les ouvertures et dans les dissections des corps, les événemens extraordinaires qui se remarqueront dans les maladies communes, les signes et les accidens de celles qui seront nouvellement connues ; les histoires et les figures des monstres et des autres prodiges de la Nature, les descriptions des remèdes et des instrumens de nouvelle invention pour faciliter la guérison des maladies, les nouvelles expériences de la chimie, les singularitez qui s'observeront dans l'art de guérir, les raisonnemens des Sçavans sur tous ces differends sujets, les nouveaux sistèmes de la phisique et genéralement tout ce qui regarde la connoissance des corps naturels. »

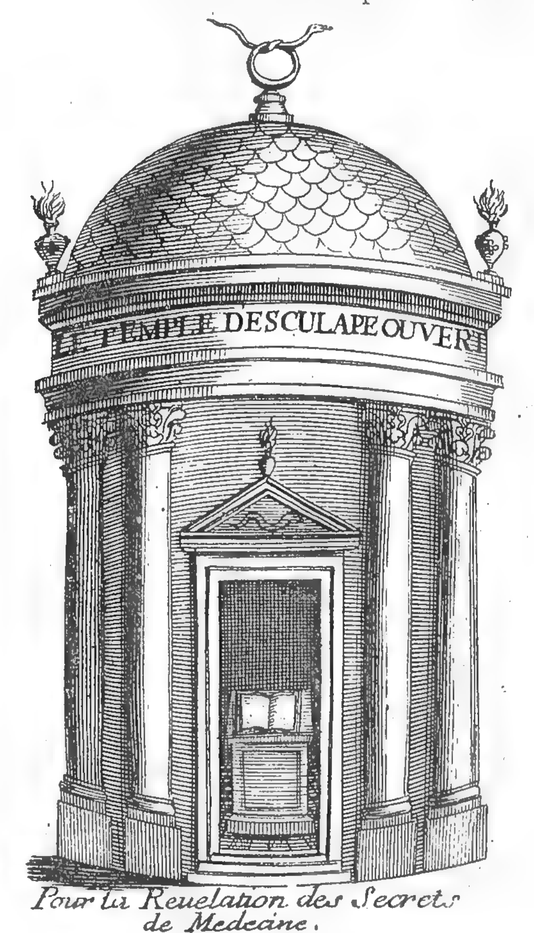


Un monstre.
Figure extraite du *Temple d'Esculape*, nº du 15 mars 1680.

***

C'est en forme de lettre adressée au lecteur que Nicolas de Blégny rédige son journal. Il présente, en quelque sorte, le sommaire du numéro dans une courte épître, qui s'inspire des circonstances, et dont nous aurons à citer quelques curieux échantillons. Comme il est naturel, le *Temple d'Esculape* de janvier 1680 commence par des encouragements et des vœux. La première observation contenue dans ce numéro 1 a pour titre : *Sur les causes et sur les effets de l'extaze ou ravissement.* Et la phrase par laquelle elle débute témoigne d'un certain courage de l'auteur, à une époque où il ne faisait pas bon parler avec trop de liberté des choses de la religion : « L'extaze ou le ravissement, dit-il, que les théologiens regardent comme un effet ordinaire de la grâce peut bien aussi quelquefois avoir des causes naturelles. » Il s'agit d'un cas banal de mort apparente ; et je n'aurais pas même fait mention de cette observation, n'était cette première phrase que vous avez maintenant lue.

Continuons, pour bien faire connaître ce journal de nos aïeux, à donner l'analyse succincte du numéro que nous avons ouvert. Il est à noter que chaque article est précédé de ce que l'on appelle en argot de salle de rédaction « un chapeau ». L'auteur annonce en quelques lignes la matière de l'article qui suit, explique pourquoi il l'insère, le recommande parfois à l'intérêt du lecteur ; il y a là quelque chose de vieillot, qui est touchant. Ainsi est conçu le chapeau du deuxième article : « *Voicy un fébrifuge qui n'est pas ignoré de tout le monde ; mais il est*



Frontispice du *Temple d'Esculape*.

LA VIE MÉDICALE D'AUTREFOIS *(Suite)*

d'un effet si assuré, et il y a si peu de gens qui le donnent avec toutes les circonstances nécessaires que j'ai cru vous obliger en vous en donnant une fidelle description.» Ce fébrifuge n'est pas autre chose qu'un mélange de vin blanc et de jus de citron, et l'on se demanderait pourquoi l'auteur qui prétend n'annoncer que des nouveautés cite ce vieux remède de bonne femme, s'il n'en faisait suivre la recette des quelques lignes que voici : « Mais à propos de fébrifuges, je ne sçay si je n'en découvriray point quelqu'un pour les fièvres continues, mais je puis du moins vous asseurer de la possibilité de l'invention, puisque M. Ammonio, médecin originairement italien et résident à Paris, assure qu'il en a trouvé un..., la doze de ce remède n'est que de quatre à cinq grains : *il arreste toutes les sortes de fièvres continues ordinairement en une, et pour le plus en deux ou trois prises lorsqu'elles ne sont point accompagnées d'accidens mortels, et il en chasse la cause ou par les sueurs ou par les urines ou par les selles... et néanmoins sans provoquer de trop abondantes évacuations.»* Ne partagez-vous pas mon avis? ou je me trompe fort, ou M. Ammonio avait payé sa place, ou peut-être était-il un abonné de grande importance. En tous cas ne vous indignez pas de mon soupçon. L'adresse, dites-vous, n'est pas mentionnée. Ceci ne lève pas mes doutes ; et gardez votre opinion si vous voulez, j'espère vous convaincre tout à l'heure. Pour ma part je vois dans ces lignes de la publicité, et sous la forme la plus moderne, la plus perfectionnée, l'article au beau milieu d'une revue ou d'un journal scientifique... ou autre.

Ainsi ce premier numéro du *Temple d'Esculape* a commencé par une observation médicale, puis vient la thérapeutique ; voici maintenant un joli cas chirurgical, une ponction de la vessie. Et pour finir, ce que nous appelons aujourd'hui les *Nouvelles* ou la *Vie médicale* et qui porte ici le titre de *Nouveautez concernant la médecine et les médecins.* On y peut lire que M. Fagon a été nommé par le Roi pour remplir la charge de premier médecin de Madame la Dauphine ; qu'il vient de paraître une dissertation sur les dents par M. Morel, apothicaire de Monsieur le Prince, que Rabel est prisonnier à la Bastille, etc. Enfin l'auteur annonce son prochain opuscule : « Je remets au mois prochain beaucoup d'autres curiositez que j'ai à vous apprendre, cependant je suis toujours, etc.

A Paris, le 27 janvier 1680. »

***

Il faut croire que l'accueil fait au *Temple d'Esculape* fut enthousiaste car il devient bi-mensuel dès le deuxième numéro. Nicolas de Blégny annonce ce changement avec beaucoup de grâce et d'habileté... marchande.

LETTRE II

« Vous écrire maintenant, Monsieur, sans vous en avoir averty et vous envoyer cette lettre dans le dessein de vous en faire tenir une autre avant la fin du mois est comme je croy vous surprendre fort agréablement, puisque vous attendez toujours avec beaucoup d'impatience les nouveautez que j'ay soin de recueillir, et que les remises que j'ay esté quelque fois obligé de vous faire vous ont causé du chagrin, ainsi sans avoir égard à l'ordre que je m'estois proposé, vous recevrez désormais tous les quinze jours de mes nouvelles, du moins lors que je ne seray pas arresté par le deffaut de matières ou par d'autres empeschemens inévitables en sorte néanmoins que sans changer la disposition de mes lettres, le nombre de douze fera toujours un volume complet. »

Nous n'allons pas nous attarder à dresser une table des matières détaillée de la collection du *Temple d'Esculape* ni même celle d'un seul de ses tomes « reliés en veau ». Tout n'est pas intéressant même pour les amoureux des époques passées. Il y a notamment une suite d'articles : *La stoichiologie ou nouveaux essais de physique*, par M. Maillot, médecin à Thiré, dont je ne souhaite la lecture à personne, et sur laquelle nous n'insisterons pas si vous le permettez ; car rien que d'y penser je ressens quelque engourdissement précurseur du sommeil. Pour nous réveiller, je vous signale l'observation écrite par M. Belin, médecin « au sujet d'une fille qui rendoit ses ménstrües par les yeux ». C'est l'abbé Bourdelot, premier médecin de monseigneur le Prince à qui l'on avoit envoyé la relation de ce phénomène qui l'a fort aimablement communiquée au rédacteur du *Temple d'Esculape* ; on y lit entre autres choses : « Je ne doutay point que ce ne fust ses menstrües qui, pour avoir trouvé de l'obstacle à leur passage du costé de la matrice, avoient reflué jusqu'au cerveau, d'où elles s'estoient ensuite écoulées, ainsi que font les larmes dans le sentiment de M. Descartes. »

Les *Nouveautez concernant la médecine et les médecins* nous montrent que l'auteur avait la dent dure et ne craignait pas, le cas échéant, de dire sa pensée en termes fort vifs. A propos d'un certain compendium de médecine il écrit : « ... ceux qui aiment assez les bons livres pour en être assortis pourront aisément se passer de celuy-cy, parce qu'il ne contient presque rien qu'on ne puisse trouver ailleurs ». Et quelques lignes plus bas : « Cette année semble promettre dès son commencement une crise universelle dans le corps de médecine pour le purger de toutes les ordures dont il est infecté, car outre l'emprisonnement de Rabel, la veuve et le fils du feu Jean Malbec de Trefel sont prisonniers au Petit Chatelet pour crime. »

Chirurgie, médecine, thérapeutique, stomatologie se mêlent avec art dans les pages bien imprimées et agréables à lire du *Temple d'Esculape.* Ici c'est une série de questions sur les douleurs dentaires avec les réponses. Là c'est l'annonce d' « une espèce de taureau que l'on peut voir cette année à la foire Saint-Germain ; qu'on prétend avoir été engendré d'un


DIATHÈSE ARTHRITIQUE
Granulée effervescente
Pipérazine MIDY
le plus puissant dissolvant de l'acide urique
Stimulant de l'activité hépatique
2 à 4 cuillérées à café par jour
Ech.ns Ph.ie MIDY, 140 F.g S.t Honoré. PARIS.
Lithiase rénale et biliaire
Oxalurie Oxalémie
Solubilités comparées de l'Acide urique dans:
PIPERAZINE MIDY
biborate de soude
Citrate de lithine
Citrate de potasse
92%
40%
20%
8%

LA VIE MÉDICALE D'AUTREFOIS *(Suite)*

cerf et d'une vache, et en effet outre qu'il a le poil et le mufle d'un cerf, on trouve au milieu de son dos une jambe de cerf bien formée jointe à une sorte de membre génital ayant environ un pied de longueur et estant accompagné de deux espèces de testicules. » Ailleurs l'histoire d'une « espèce de baleine que les vents ont poussée aux costes de la Rochelle », la dramatique aventure d'un autopsié vivant, la naissance d'un monstre « à queue de scorpion, avec un ventre et croupion d'oizeau » et dont nous vous offrons la reproduction; plus loin une transplantation d'un nez : un seigneur prend celui de son valet, l'opération marche à ravir ; et les malheurs d'une ardente jeune fille que « son impatience avoit forcée pour se soulager de porter une aiguille d'argent dans les lieux de la sédition », et l'exécution d'une mère criminelle que l'on peut ranimer après son exécution et qui obtient sa grâce.

Chemin faisant, on trouve des formules de médicaments avec ces titres curieux : « Sudorifique pour les riches ; sudorifique pour les pauvres. Potion cordiale pour les riches ; potion cordiale pour les pauvres » etc., etc.

Mais je vous avais promis de vous montrer la publicité ingénieusement introduite en ce vieux journal.

Il s'agit de l'huile de talc, l'auteur expose ses avantages : « Cette huile précieuse est claire, presque comme de l'eau. Elle est onctueuse, mais non pas grasse comme les autres huiles, elle est sans odeur et n'a, par conséquent, aucun désagrément. Les curieux en trouveront chez M. Lemery, apotiquaire du Roy, rüe Galande, proche la place Maubert... on ne la vendra pas ce qu'elle vaut mais à peu près ce qu'elle couste à faire. » Cet « à peu près » est délicieux. Les rédacteurs de publicité d'aujourd'hui pourraient lire avec profit les *annonces* qu'insérait Nicolas de Blégny dans le *Temple d'Esculape*.

***

Aussi habilement rédigé, ce journal ne devait pas manquer de connaître le grand succès. A la fin de 1680, il change de titre, s'appelle désormais : *Nouveautez journalières concernant les sciences et les arts qui font partie de la médecine*, et devient hebdomadaire, prenant le format in-4° si élégant et si commode.

Regrettez-vous de connaître ce vieil ancêtre, qui a fait tant de petits?

P.-S. — Le Dr Roshem sera reconnaissant à ceux de ses lecteurs qui voudront bien avoir l'amabilité de lui adresser tous documents, articles, figures concernant l'*histoire* ou la *curiosité* médicale ; et dont ils ne font nul emploi.

HYGIÈNE SOCIALE

LES MÉTIERS MALSAINS

Les métiers malsains sont innombrables. Il faudrait les étudier un à un, puis obtenir des lois les modifiant.

On a souvent dénoncé le travail des *boulangers*, des *verriers*, des *allumettiers*, des *peintres en bâtiment*, des *typographes*.

Nous voulons ici attirer l'attention sur des métiers moins connus.

***

Les potiers. — Ayant habité longtemps Orléans, nous avons eu l'occasion d'y voir travailler les potiers. On exporte en effet un peu partout la poterie en *terre d'Orléans*. Cette ville comprend plusieurs fabriques sur les quais et dans les faubourgs.

On y travaille de deux façons : soit, selon la méthode nouvelle, au moyen de machines, soit, comme autrefois, avec le simple *tour à potier*. L'appareil en lui-même n'a rien d'antihygiénique, mais les fabricants ont l'habitude de faire faire le travail *à la main* dans les locaux les plus mal aménagés. On choisit en général un grenier humide, peu éclairé, peu aéré, pour y installer des ouvriers qui travaillent tout le jour dans cette pénible atmosphère, saturée de vapeur d'eau parce que l'eau est indispensable à la confection des poteries et parce que ni l'air extérieur ni le soleil ne pénètrent dans ces greniers. De plus ces hommes manient constamment une *bouillie au plomb* qui sert à l'émaillage des pots. Ce mélange est pernicieux pour le derme où il s'infiltre, portant nécessairement de graves atteintes à la santé des hommes et des femmes qui le manient.

En interrogeant les fabricants, je me convainquis que l'on peut parfaitement se passer de l'émaillage au plomb, qui est du reste malsain pour ceux qui mettent cette poterie *sur le feu*. Seulement le vernis de la poterie qui ne contient pas de plomb coûte plus cher. Le public ne veut pas payer l'augmentation pour avoir une vaisselle hygiénique ; le fabricant se refuse à perdre une partie de son bénéfice dans l'intérêt du client. De sorte que le premier lésé, c'est l'*ouvrier* qui manie la substance malsaine.

L'État pourrait faire cesser cet état de choses en interdisant complètement l'*émaillage au plomb*. Plusieurs fabricants de Gien ont trouvé des vernis qui n'offrent d'inconvénients pour personne. Mais pour faire accepter cette mesure sans récriminations, il serait nécessaire de fixer une taxe plus réduite pour le transport des *poteries ordinaires*, qui, nous disent les fabricants, payent un factage hors de proportion avec le prix de vente.

Au laboratoire officiel de Paris, on a fait des expériences qui n'ont pas satisfait les fabricants de poterie. Ils n'y ont pas vu toutes les garanties possibles d'impartialité.

Il serait nécessaire de reprendre et d'activer ces recherches afin d'arriver promptement à une solution pratique. La loi pourrait alors être établie sur des bases scientifiques et les ouvriers auraient satisfaction sur un point.

Quant aux locaux malsains où l'on établit ces industries, il semble que les inspecteurs du travail

HYGIÈNE SOCIALE *(Suite)*

devraient les signaler et imposer la reconstruction des greniers qui menacent ruine ou leur abandon complet. Le plan des nouveaux locaux devrait être soumis aux architectes assermentés afin que pas plus les *potiers* que les autres ouvriers ne soient astreints à travailler dans des endroits où ne pénètrent ni l'air ni le soleil.

***

Les fourreurs. — Une Française d'origine russe — la Russie est le pays des fourrures — m'a écrit : « le travail dans la fourrure est très malsain à cause des poils et poussières qui pénètrent dans la gorge et dans le nez. Je le sais par mon beau-frère, contremaître fourreur. Il a été obligé de se faire soigner à diverses reprises. Il n'entre plus dans un atelier sans un masque. Les ouvrières devraient aussi se servir d'un masque et faire des lavages du nez à l'eau salée... »

Ma correspondante oublie que si le contremaître a les moyens d'avoir le *masque protecteur*, il n'en n'est pas de même pour les ouvriers.

De plus, on peut supporter un masque pendant une heure d'inspection, mais non pas pendant dix ou douze heures de travail.

Les fourreurs travaillent toujours dans des *sous-sols* humides où manquent l'air et la lumière. L'air ferait voltiger les poils.

Les femmes qui travaillent la fourrure sont en grand nombre atteintes de *tuberculose pulmonaire*, de *bronchite chronique*, de maladies du *larynx* et du *nez*. Leur *vue* est également compromise.

Quelle est l'utilité de ce métier? C'est de fournir des peaux bien préparées aux personnes riches.

La fourrure est-elle hygiénique dans nos climats? Nullement.

La fourrure empêche la circulation de l'air autour du corps.

Les étoffes de laine tissée donnent plus de chaleur que le cuir.

Portée autour du cou, on a constaté, en Angleterre, notamment, qu'elle peut occasionner des éruptions cutanées, des empoisonnements, tantôt à cause de la teinture, tantôt à cause des poils eux-mêmes, comme dans les *tours de cou en écureuil*.

Est-il indispensable de détruire *toutes* les *bêtes à fourrure*? Au contraire, la plupart d'entre elles sont les auxiliaires de l'*agriculteur*.

L'État peut donc prendre des mesures qui restreindraient l'industrie de la fourrure, dans l'intérêt des ouvriers.

1° Interdire de travailler la fourrure dans les sous-sols.

2° Ordonner que les locaux soient exposés au soleil.

3° Que le patron fournisse à tout ouvrier un *masque protecteur* qu'il sera libre de mettre et d'ôter à volonté.

4° Que la journée de huit heures soit obligatoire dans ce métier, en raison de ses dangers.

5° Que sur certificat médical, toute ouvrière atteinte d'un commencement d'affection due à son travail change de métier et que le patron soit tenu de l'indemniser jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un autre moyen de vivre.

Avec de pareilles mesures, la fourrure renchérira, les ouvriers seront mieux payés parce que leur nombre diminuera. Mais tous les fourreurs ne seront pas employés. Ils changeront de métier, ils mourront moins ; ils trouveront de nombreuses places qui se multiplieront dans les *tissages*. En effet la fourrure ne pouvant plus donner de gains élevés, nous verrons éclore des *fabriques d'imitation de fourrure*. On vend déjà de belles imitations d'astrakan, de karacul, de taupe, de loutre, etc. Ces tissus sont faits avec la laine épurée des moutons mérinos, des alpagas, des chèvres du Thibet.

Les ouvriers qui ne trouveraient pas à s'employer dans les tissages retourneraient au pays natal ; ils feraient l'élevage des moutons et des chèvres, acclimateraient de belles races pour fournir nos fabriques.

Ils retrouveraient la santé, augmenteraient la richesse nationale, empêcheraient notre industrie de rester tributaire de l'Angleterre. Je ne vois donc aucun inconvénient à édicter des lois sur le travail de la fourrure.

***

Les plumassières. — Ce métier ressemble de tous points à celui de *fourreur*. Mêmes maladies, mêmes locaux, mêmes abus, sans aucune utilité véritable pour personne. On fait et on devra faire de plus en plus des imitations de plumes en soie épurée, en crin, en verre pilé.

Quelle est l'utilité du métier de *plumassière*? Celui de fournir une parure rare. On détruit les oiseaux, des populations entières meurent de faim dans les pays lointains parce que les oiseaux ne sont plus là pour détruire les insectes.

En France même, nous avons vu les ravages incalculables causés dans nos champs par les insectes et les rongeurs. Le cultivateur ne peut rien sans l'oiseau.

La loi doit réglementer minutieusement le métier de plumassière. Sa disparition ne causerait que du bien. L'industrie nationale emploierait les ouvrières et fabriquerait des ornements plus dignes d'un peuple civilisé que les dépouilles des oiseaux.

Les *plumassières* ont un métier qui tue. Les boulangers, les verriers, les allumettiers peuvent se dire qu'ils sont les victimes d'un devoir indispensable. Pour les jeunes filles qui deviennent phtisiques en travaillant la plume il n'est aucune consolation d'ordre humanitaire.

Pourquoi aurions-nous le droit de perdre tant de vies humaines pour une question de mode ?

***

Broderies, dentelles. — Comme je pressais de questions une dame qui dirige une fabrique de dentelles, elle finit par me faire cet aveu : « les brodeuses et les dentellières ne gagnent pas de quoi vivre. » Elle s'empressa d'ajouter : « mais si nous les payions

HYGIÈNE SOCIALE (*Suite*)

davantage, nous n'aurions plus de bénéfices, nous pourrions plier bagage. Songez que ces ouvrages restent des années en magasin sans que nous puissions les écouler. »

Voilà donc un *métier qui ne nourrit pas*. Est-il au moins hygiénique? Nous savons qu'il est malsain. Non seulement la *brodeuse* et la *dentellière* sont payées à raison de 0 fr. 15, 0 fr. 10 et même 0 fr. 05 l'heure de travail assidu, mais encore la *scoliose*, les *déviations* de toutes sortes atteignent ces ouvrières, la *myopie* et la *cécité* sont leur lot ; la *tuberculose* ne les épargne pas. Travaillant presque toujours à domicile, elles se trouvent forcément dans une chambre malsaine, leur gain n'en permettant pas d'autre. Il existe dans les Vosges, à Vauvilliers, entre autres, quelques *ateliers* de dentelles « de Luxeuil ». Mais les patrons estiment que les frais sont trop grands et préfèrent donner le travail à *domicile*.

A Paris, il va sans dire que les *brodeuses* souffrent encore davantage. Peu nourries, peu payées, elles ne peuvent pas élever leur famille.

Quand la mère a un métier malsain, c'est l'enfant qui en souffre. Mme Compain ne dit-elle pas que la *lingère* qui travaille à domicile « met une aiguille dans la main de son enfant de *trois ans* » !

En Auvergne, la *dentelle* au *fuseau* demande moins d'application que les autres genres. On y travaille en hiver.

La loi ne peut-elle ordonner que les *dentellières* et *brodeuses* travaillent dans les maisons des *acheteurs*? Soit à l'atelier dans un local largement éclairé, chauffé, aéré, spacieux, soit, ce qui serait bien préférable, chez les *particuliers*, comme les *lingères* et *couturières* à la *journée*.

Il serait juste que les femmes voulant se parer de dentelles et de broderies faites à la main fissent travailler *chez elles* les ouvrières, en leur donnant tous les moyens de ménager leur vue et leur santé générale.

Les médecins devraient chercher à obtenir une loi interdisant *dans les villes* le travail de la broderie et de la dentelle *dans le domicile de l'ouvrière*.

Les dentelles de Venise, d'Alençon, de Valenciennes, d'Angleterre, de Bruxelles sont les plus pernicieuses de toutes pour la vue à cause de leur finesse.

On doit avoir d'autant moins de crainte de réglementer ces industries qu'elles ne sont pas nécessaires à la vie. Les acheteuses de ces frivolités ne seront pas à plaindre si elles les payent plus cher pour éviter aux femmes qui les font les maladies ou la mort prématurée. On a le grand tort de vouloir mettre sur le même pied les industries indispensables et les travaux de luxe.

Les fileuses en soie. — C'est un terrible métier que celui de fileuses de cocons.

Ces ouvrières passent dix heures par jour dans une atmosphère saturée d'humidité, au-dessus de chaudières d'eau bouillante contenant des cocons *décomposés*.

Il faut dévider 6 ou 8 cocons à la fois, c'est-à-dire surveiller 6 ou 8 fils de soie, empêcher constamment qu'ils ne s'embrouillent ou ne se cassent. Cela constitue une tension d'esprit continue qui provoque des *maux de tête* et des accidents graves. Ce travail malsain au premier chef est très mal rétribué. Les fileuses vivent dans le plus grand dénuement et touchent environ un franc vingt-cinq pour dix heures de travail.

L'enquête de Mme Ida Sée, dans les *Cévennes*, a révélé que les patrons obligent souvent les ouvrières à tout acheter dans leurs cantines et qu'elles en arrivent à se nourrir de bonbons. Cette population est la proie de l'anémie et de toutes les maladies qui en découlent. La tuberculose fait de grands ravages parmi les fileuses. Aucune d'elles, avec un salaire dérisoire, ne peut élever une famille.

Autrefois les ouvrières recevaient le même salaire et dévidaient seulement 2 ou 3 cocons à la fois. La loi doit exiger le retour à cette pratique, indispensable, au point de vue de l'hygiène.

Elle doit également fixer un minimum de salaire d'après le prix de la nourriture dans la région et décréter que pour le travail *au-dessus des chaudières* la journée de *huit heures* ne doit pas être dépassée.

S'il est vrai que l'industrie de la soie fait vivre les tisseurs de Lyon et de Saint-Étienne, ce n'est pas une raison pour imposer aux fileuses une vie de tortures.

L'État doit s'occuper de la situation misérable des ouvrières.

Le renchérissement des étoffes de soie ne sera pas un grand mal et les riches en achèteront de toutes façons ; cela ne fera donc pas baisser la production, ni diminuer le nombre des ouvriers vivant du travail de la soie. Médicalement parlant, aucune considération économique ne peut autoriser un pays à condamner une population à *mourir de faim*, encore moins quand il s'agit de la prospérité d'une *industrie de luxe*.

On doit certainement trouver des appareils modifiant le travail odieux devant les chaudières.

***

Les fleuristes. — Ces ouvrières travaillent uniquement pour les femmes, dans une industrie de luxe. Il faudrait poser ce principe : les travaux de luxe ne doivent jamais être faits dans des conditions malsaines. Ils doivent nourrir *largement* ceux qui les font.

Dans les fleurs, on emploie toutes espèces de couleurs, souvent dangereuses ; les fleurs à bon marché sont naturellement les plus malsaines pour les ouvrières qui les travaillent ; les poussières colorées s'en dégagent, elles sont respirées, elles s'infiltrent dans les bronches. Les débris de soie, de velours, de toile, de papier constituent également une atmosphère dangereuse. Ce métier, lui aussi, tue les ouvrières à peu près dans les mêmes proportions que ceux de fourreur et de plumassière.

HYGIÈNE SOCIALE (*Suite*)

Les fleuristes sont également mal payées, par conséquent, mal nourries.

Elles sont victimes du *surmenage* à l'entrée de chaque saison par suite des changements de la mode. Par conséquent elles doivent aussi subir la saison du *chômage* qui les force à accepter les salaires les plus dérisoires.

Si le métier est poétique, parce que la jeune fille fait « naître des fleurs sous ses doigts », il le paraît beaucoup moins quand on songe que les fleuristes sont fauchées par la tuberculose.

Cette industrie doit être réglementée, il faut interdire le travail à domicile, fixer un minimum de salaire *très élevé*.

Peu importe que la production des *fleurs artificielles* diminue. Cette diminution augmentera la culture des fleurs véritables qui feront vivre les femmes à l'air et au soleil ; si les élégantes ne trouvent plus de fleurs pour leurs chapeaux, elles auront moins de migraines ; garni de ruban, le chapeau sera moins lourd et nos tissages augmenteront leur production.

La *soie artificielle*, qui ne tue personne, suppléera aux fleurs. La mode sera moins grotesque et moins dispendieuse.

***

Les repasseuses. — Ces femmes sont exposées à un double danger : celui de la *station debout* qui provoque les *varices* et celui de la *demi-asphyxie permanente* par les émanations des poêles au charbon.

Un troisième danger est celui des *refroidissements*. Les repasseuses, vivant dans une atmosphère surchauffée et irrespirable, éprouvent fréquemment le besoin de respirer l'air frais. Elles n'ont pas le temps de se couvrir et gagnent de fréquentes *bronchites* qui souvent dégénèrent en *phtisie*.

Le repassage fait en petite quantité, dans les familles, n'offre pas de semblables dangers.

Ce métier ne devrait pas être exercé en permanence.

On parle de la *liberté du travail*. La question est de savoir si au nom de cette liberté, certaines catégories de travailleurs ont le droit de s'imposer un véritable *suicide* qui peut être plus ou moins rapide ; si au nom de cette liberté, on a le droit de contracter des maladies *transmissibles* à d'autres ; si au nom de cette liberté on a le droit de dépeupler son pays par la mort prématurée. Nous ne le croyons pas. C'est pourquoi nous voudrions voir décréter que certains métiers ne pourront être exercés *qu'un jour sur deux*.

Il y aurait lieu d'étudier le *double métier*. Par exemple, pour les *repasseuses*, interdire d'exercer ce métier plus de trois jours sur six ; et pour les trois autres jours, imposer le choix d'un métier *assis*.

Le *double métier* aurait encore l'avantage d'obvier à l'inconvénient d'avoir l'*ouvrier machine* qui atrophie son cerveau à force de se livrer toujours au même travail.

Les blanchisseuses. — Nous ferons les mêmes remarques sur ce métier que sur le précédent. Refroidissements, bronchites, maladies internes par le transport des poids excessifs, rhumatismes, par les stations au bord de l'eau ou les pieds dans l'eau.

Le *double métier* serait urgent là aussi.

***

Raccommodeuses de sacs. — Ces ouvrières sont employées *chez elles* par les marchands de grains. J'ai eu l'occasion d'entendre à Belfort leurs doléances justifiées. On leur donne les sacs remplis de déchets de farine et de grains. Pour les recoudre, il faut les retourner. Ces poussières se répandent dans tout le logement, qui ne comprend généralement que la chambre à coucher et la cuisine. De là, saleté, germes nuisibles, poussières absorbées par toute la famille, surtout par les enfants, qui jouent *par terre*. Quelle est la solution ? Si le temps est mauvais, il n'y en a pas ; s'il est beau, la mère envoie ses enfants *dans la rue*. Ils y sont exposés à tous les accidents.

Ce travail est payé à raison de *un sou* par sac raccommodé. Qu'il y ait peu ou beaucoup de trous, c'est la même chose. L'ouvrière est forcée de fournir le fil et les aiguilles.

Seules les femmes qui meurent de faim ou qui ont de nombreux enfants acceptent un pareil travail.

La loi pourrait obliger les marchands de grains à faire *laver* les *sacs avant de les donner à recoudre*.

On peut aussi fixer un minimum de salaire et décréter que les enfants *jeunes* de femmes faisant ce travail doivent fréquenter une *classe de garde gratuite*, pour être soustraits aux dangers de ce travail.

***

Les tricoteuses. — On fait surtout travailler la laine et le coton *noirs*.

La *couleur noire* est presque toujours obtenue par *l'aniline*.

Le danger de cette teinture a été maintes fois reconnu.

Des personnes ayant porté des bas ou des chaussettes noires ont vu de légères écorchures s'aggraver au point de nécessiter des opérations chirurgicales.

Les *tricoteuses* ont souvent des blessures aux mains et ne prennent pas de précautions en travaillant, ignorantes qu'elles sont des dangers qu'elles courent.

Il ne peut pas être inoffensif de manier des journées entières les laines et cotons noirs.

Le remède serait bien facile : que la loi interdise tout emploi *d'aniline* dans tout vêtement qui doit se trouver en *contact avec la peau*.

Ce sera protéger l'ouvrière et le public.

Il faut considérer avant tout la vie des travailleurs.

Il faut se dire aussi et répéter aux égoïstes que le malheur et les maladies des uns ne peuvent pas, — de par des lois inéluctables, — laisser les autres indemnes.

GABRIELLE MOYSE.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LE REFUS D'OPÉRATION CHIRURGICALE DANS LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

La Chambre Civile de la Cour de cassation vient de trancher, le 16 décembre 1912, une question qui touche à la fois à la médecine et à la législation des accidents du travail. Il s'agissait de savoir si la victime d'un accident du travail peut refuser de se soumettre à une opération chirurgicale et quelles sont les conséquences de ce refus au point de vue de la révision du procès.

Cette question fait partie du problème plus large, qui serait en partie réglé par les tribunaux: L'ouvrier victime d'un accident du travail est-il tenu de se laisser soigner?

Généralement, et c'est ainsi que commencent toutes les discussions juridiques, on distingue ! et on établit des séparations juridiques entre les traitements ordinaires, les longs traitements et les interventions chirurgicales.

Les auteurs et les tribunaux (cet accord est rare, il faut le remarquer au passage) admettent que l'ouvrier qui, systématiquement et en connaissance de cause, se dérobe au traitement ordinaire que prescrit le médecin, engage sa responsabilité. Dalloz (répertoire pratique, accidents du travail n° 117); Trib. Seine 19 février 1907 (Recueil des accidents du travail 1907 p. 452). Néanmoins on reconnaît à l'ouvrier le droit de choisir son médecin et au besoin d'en changer au cours du traitement, sans que le refus de suivre les avis de tel médecin désigné puisse être assimilé au refus de suivre un traitement. Tribunal de paix de Boissy-Saint-Léger 12 novembre 1907 (*Gazette des tribunaux*, 1910-2-551).

Pour les longs traitements qui exigent, soit des soins suivis chaque jour dans des cliniques, soit le déplacement dans des villes d'eau, les tribunaux n'ont plus le bel ensemble que nous avons remarqué dans la première hypothèse.

Particulièrement quand il s'agit de mécanothérapie, les juges se demandent parfois si on a le droit d'exiger de l'ouvrier qu'il se soumette à un traitement douloureux, dont le résultat est incertain, Cour de Douai, 14 novembre 1900 (Séries 1901-2-213), 26 novembre 1907 (Recueil des accidents du travail 1908, p. 411); Cour de Bordeaux 3 août 1905 (1907, p. 394).

Sur la troisième question, celle des interventions chirurgicales, une nouvelle distinction s'impose: Ou bien l'opération est sans danger et relativement simple, dans ce cas le refus de la subir est assimilé au refus de se conformer à un traitement, et expose l'ouvrier à une diminution de rente. Ainsi le tribunal de Bourg le 6 juillet 1906 (Recueil des accidents du travail, 1907, p. 59) a jugé qu'un ouvrier ne pouvait refuser de subir l'ablation d'un ongle et le Cour d'Aix, le 21 décembre 1901 (id., 1902, p. 364) a pris la même décision pour un ouvrier qui refusait de laisser enlever une petite esquille osseuse et mobile, gênant les mouvements de la main. Dans le même sens: Cassation 15 février 1910 (Gazette du Palais, 1910-1-393), Nancy 23 juillet 1910 (Sing., 1911-2-282). Ou bien l'opération chirurgicale peut être grave et menacer la vie même du blessé, dans ce cas, quelle sera l'obligation de celui-ci ?

On a pensé qu'il était impossible de contraindre l'ouvrier à s'y soumettre en le menaçant d'une réduction de rente. Déjà les tribunaux ont, depuis plus de dix ans, consacré cette doctrine, au sujet de diverses interventions chirurgicales, dont l'aléa pourrait effrayer le blessé· Tribunal de Vannes, 9 août 1900 (Dalloz, 1901-2-307), Tribunal de la Seine, 9 décembre 1901 (Recueil des accidents du travail, 1908, p. 301).

L'arrêt que nous rapportons a tenu compte de toutes ces solutions en rappelant implicitement que l'ouvrier était tenu de se laisser soigner, quand il s'agit d'un traitement normal, mais qu'il pouvait refuser l'intervention d'un chirurgien si celle-ci est dangereuse. Cependant la Cour de cassation a admis une distinction équitable en décidant que l'aggravation, que pouvait entraîner le refus de l'opération, ne pouvait permettre à l'ouvrier de réclamer une augmentation de rente. Mais d'autre part, la Cour a également décidé que le patron ne pouvait demander une diminution de rente, en vue de l'amélioration possible, qu'aurait pu produire l'opération chirurgicale.

En un mot, la solution de principe, qui est celle de la Cour de cassation, est la suivante: l'ouvrier blessé use d'un droit en refusant de courir les risques d'une opération, mais l'usage de ce droit ne peut préjudicier ni au patron, par l'augmentation de la rente, ni au blessé par la diminution de cette rente.

Voici, d'ailleurs, le texte de cet arrêt du 16 décembre 1912 qui a paru dans la *Gazette du Palais* du 10 janvier 1913 et dans la *Gazette des tribunaux* le 18 janvier 1913.

« Attendu que l'arrêt attaqué constate que Jean Denestèbe, ouvrier de la Société des grands travaux de Marseille, a été victime d'un accident du travail, le 1er mai 1898, qu'après avoir suivi le traitement qui lui a été prescrit, il est demeuré atteint d'incapacité permanente et totale; qu'il constate, en outre, que Denestèbe refuse formellement de se prêter à une opération chirurgicale demandée par la société; qu'il déclare que l'ouvrier victime use ainsi d'un droit incontestable; qu'il rejette, par suite, la demande d'expertise sollicitée par la société à l'effet d'établir la réduction d'incapacité que pourrait amener chez Denestèbe une intervention chirurgicale et condamne la société à servir à son ouvrier la rente déterminée par la loi;

Attendu qu'en statuant ainsi, ledit arrêt n'a violé aucun des articles visés au pourvoi;

Attendu, en effet, que si le blessé, qui, au cours du traitement, a refusé de subir une opération chirurgicale, ne peut demander la révision de l'indemnité qui lui a été accordée en invoquant l'aggravation de son état, lorsque cette aggravation est due à son refus même, par contre, le chef d'entreprise ne peut, la blessure consolidée, obliger son ancien ouvrier à se soumettre à des expériences chirurgicales pouvant améliorer sa situation, et, par suite, diminuer la rente à laquelle lui donne droit son incapacité actuelle, expériences que l'aléa de toute opération rend toujours dangereuses;

En conséquence la Cour a rejeté le pourvoi qui était interjeté par le patron.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR FLORANE



— *Vous êtes tous les mêmes, les médecins !*
— *Alors ? pourquoi nous changez-vous ??*


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

(Mme MOLL-WEISS) (1)

Riz au naturel.

I. — Bien laver le riz en changeant l'eau jusqu'à ce qu'elle cesse d'être blanche.

II. — Le mettre dans une casserole d'eau bouillante et salée et le poser sur un feu ardent, de manière que l'ébullition soit toujours tumultueuse; au bout de vingt-cinq à trente minutes il est cuit. L'égoutter, l'étaler sur un grand plat et le faire sécher à l'entrée du four. Finir avec un bon morceau de beurre frais.

Riz à la béchamel.

Le riz cuit à l'eau, l'égoutter, le disposer dans un plat beurré allant au four, par couches alternatives, avec une bonne béchamel corsée de fromage râpé.

Enfourner à four doux, quinze à vingt minutes.

Croquettes de riz.

Préparer 1 litre de riz au lait, épais, ajouter 3 ou 4 œufs, saler, bien mélanger, disposer sur une plaque beurrée cuillerée par cuillerée de ce riz et mettre au four jusqu'à ce que les petits pâtés ainsi formés soient bien dorés.

Préparation des épinards, de la chicorée, du cresson, de l'oseille, de la laitue, des haricots verts, des artchauts, des asperges.

I. — Éplucher ces légumes et les laver proprement.

II. — Les jeter à l'*eau très bouillante* — pour qu'ils restent verts — les faire cuire à découvert pendant quinze minutes, les passer au tamis, les réchauffer dans la casserole au moyen d'une toute petite quantité d'eau très bouillante et finir soit avec un peu de beurre frais, soit en ajoutant de la bonne crème de lait.

Haricots verts, artichauts, sauce poulette.

Les uns et les autres étant bien cuits, les préparer comme il est dit pour les carottes.

Asperges au jambon.

Des asperges très fraîches.
50 à 60 grammes de beurre frais.
4 œufs.
1/2 litre de lait.
50 grammes de farine.
150 grammes de jambon maigre et cuit.

I. — Faire cuire les asperges à l'eau salée (des asperges vertes peuvent convenir), couper la partie tendre en fragments de un centimètre.

II. — Travailler 50 à 60 grammes de beurre, ajouter successivement les 4 œufs, la farine délayée avec le lait.

III. — Ajouter à la préparation II les asperges, le jambon coupé en dés et verser dans un moule beurré.

IV. — Faire cuire au bain-marie 2 heures, ou au four une heure.

Préparation des pâtes au lait.

250 grammes de macaroni.
250 — de fromage râpé.
1 litre de lait.
15 grammes de sel.
Un peu de muscade.

I. — Faire bouillir le lait salé, y plonger le macaroni cassé en morceaux de 10 à 15 centimètres. Donner un bouillon, couvrir la casserole, l'éloigner du feu et laisser pocher le macaroni encore quarante à quarante-cinq minutes jusqu'à ce qu'il soit gonflé à point.

II. — Ajouter le fromage et le beurre et servir.

Strèwle.

Farineux alsacien qui peut rendre des services; il n'est pas plus lourd à digérer que le macaroni.

2 œufs.
1/2 verre de lait.
1 cuillerée de farine.

I. — Battre les œufs, ajouter de la farine, puis du lait de façon à former une pâte assez liquide pour passer par un entonnoir.

II. — Mettre de l'eau salée à bouillir, verser la pâte dans l'entonnoir et la faire couler dans l'eau bouillante, elle forme comme de grosses nouilles très courtes. Laisser bouillir vingt minutes, égoutter, servir avec du beurre.

(1) MOLL-WEISS, L'alimentation de l'enfant de 2 à 6 ans (Steinhel, édit. à Paris.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Prises contre la constipation des enfants

Magnésie calcinée	$1^{gr},20$ à $2^{gr},50$.
Extrait de jusquiame	$0^{gr},10$ à $0^{gr},15$.
Ipéca pulvérisé	$0^{gr},10$ à $0^{gr},15$.

Mêler avec soin et diviser en 12 paquets.

Une prise toutes les trois heures, pour combattre la constipation des jeunes enfants, et prévenir le retour des coliques. (ELLIS).

Sirop contre la constipation

Podophylline	5 centigr.
Alcool rectifié	5 grammes.
Sirop de guimauve	95 —

Faire dissoudre.

Une demi-cuillerée au plus, à un enfant, pour combattre la constipation; une cuillerée entière pour l'adulte.

(BOUCHUT).

Suppositoire laxatif

Sulfate de soude desséché	8 grammes.
Savon blanc pulvérisé	16 —
Miel épaissi	Q. S.

Faire quatre suppositoires.

(PHŒBUS)

Électuaire de soufre

Soufre sublimé et lavé	30 grammes.
Bitartrate de potasse	15 —
Miel blanc	90 —

Mêler.

Une cuillerée à café, une ou deux fois le jour, pour faire cesser la constipation habituelle.

Mixture contre la constipation

Teinture de rhubarbe	10 grammes.
Teinture de noix vomique	6 —
Teinture de badiane	4 —

Mêler.

Liniment contre le coryza

Acide salicylique	50 centigr.
Acétate de morphine	5 —
Glycérine	30 grammes.

Faire dissoudre. — En badigeonnages sur la membrane pituitaire.

(VAN HOLSBECK).

Mixture contre le coryza

Acide phénique	$4^{gr},50$
Alcool	$1^{gr},50$
Ammoniaque liquide	$4^{gr},50$
Eau distillée	10 grammes.

Faire dissoudre. (BRAND).

Pilules contre le coryza chronique

Anémonine	10 centigr.
Réglisse pulvérisée	20 —
Sirop de gomme	Q. S.

Pour 10 pilules.

Deux à quatre par jour, pour combattre le coryza chronique.

(P. VIGIER).

Poudre contre le coryza

Chlorhydrate de morphine	10 centigr.
Gomme pulvérisée	8 grammes.
Sous-nitrate de bismuth	24 —

Mêler. (FERRIER).

Potion contre la coqueluche

Bromure de potassium	2 grammes.
Bromure de sodium	4 —
Bromure d'ammonium	2 —
Eau distillée	60 —
Sirop de chloral	50 —

Faire dissoudre.

Soir et matin, dans un verre de lait additionné d'un jaune d'œuf, on fait prendre une cuillerée à dessert ou une cuillerée à soupe de cette potion, selon l'âge de l'enfant.

(DUJARDIN-BEAUMETZ).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PROGRÈS MÉDICAL. — **Prurit tabétique et arsénobenzol** (PUJOL, 22 février 1913).

Milian a montré que parmi les troubles de la sensibilité si fréquents chez les tabétiques, une place devait être faite à des prurits tenaces qui surviennent habituellement dans des tabes au début, ou peu riches en symptômes.

Au cours d'un tabes sans incoordination (Wassermann positif), on observe un prurit localisé, très tenace, présentant des paroxysmes douloureux intolérables, s'accompagnant d'une lichénification légère des téguments. *Tous les traitements échouent.*

Le malade guérit après l'administration d'arsénobenzol à doses faibles et répétées.

BULLETIN MÉDICAL. — **Autour du tabes** PECH, 1er mars 1913).

On a distingué les hommes en cérébraux, cérébro-spinaux et spinaux. Les derniers ne sont et ne semblent jamais pouvoir devenir ataxiques ; les deuxièmes peuvent l'être; les premiers ont toutes chances de le devenir s'ils sont syphilitiques et s'ils ne possèdent pas la douce sérénité de la philosophie arabe.

BULLETIN MÉDICAL. — **Des symptômes d'occlusion intestinale dans la colique néphrétique** (Pr QUÉNU, 5 mars 1913).

Chez un malade jusque-là indemne de crises rénales s'est développée toute une série de crises frustes à irradiations anormales, sans nausées, sans vomissements, sans irradiations urétérales ou testiculaires, avec sensations de spasmes gastro-intestinaux. Pendant les paroxysmes, avec inertie complète de l'intestin dans l'intervalle, à deux reprises différentes, il y eut arrêt des matières et des gaz, arrêt durant plus de trois jours, la première fois, plus de deux jours la seconde. On sait qu'il existe des iléus frustes (Lejars) sans vomissements, sans facies altéré ; aussi, transporte-t-on le malade dans une maison de santé. Le lendemain amène une détente complète dans les symptômes ; le surlendemain, le malade émet une quantité importante de sable urique, puis le jour suivant, on constate la présence dans les urines d'un petit calcul.

Or, depuis l'expulsion du calcul, les fonctions intestinales ont repris leur régularité habituelle.

PROVINCE MÉDICALE. — **La diascopie des traces de sang** (DE DOMINICIS (de Milan), 1 mars 1913).

La diascopie permet d'obtenir des résultats dans des conditions où tous les autres essais échouent sans exception. Il suffit de détacher une particule de sang desséché, de la transporter sur le porte-objets dans une trace d'huile d'origan et de la broyer ensuite très finement sur un fond blanc. On ajoute une petite goutte de solution saturée d'éosine dans le paraldéhyde. On applique ensuite le couvre-objets et on passe à l'observation qui doit toujours être faite à la lumière artificielle (Bec Auer). De petites particules sanguines paraissent colorées entièrement ou en partie ; on peut apercevoir des globules rouges colorés, plus ou moins groupés ensemble et parfois même isolés, et les diamètres mêmes des globules rouges peuvent être utilisables.

PRESSE MÉDICALE. — **Réflexions sur l'étude et l'enseignement de l'anatomie dans les pavillons de dissection** (ROUX-BERGER, 1 mars 1913).

Il est urgent de modifier l'enseignement pratique de l'anatomie *dans son esprit* et *dans ses moyens.* « Notre manière de démontrer l'anatomie ne fait rien pour développer les *qualités d'observation* qui doivent être la base de toutes nos études médicales. *Nous nous adressons beaucoup trop exclusivement à une mémoire qui s'applique à des textes, des questions, des résumés, alors que la plus grande place doit être réservée au développement de la mémoire visuelle, s'exerçant sur la pièce anatomique* ».

Il faut enseigner l'anatomie des formes, apprendre à palper un cadavre, à en sentir ou en reconnaître toutes les saillies et tous les creux. Cet enseignement devra être complété par des collections de radiographies du squelette et de nombreux viscères bismuthés.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Paratyphoïde B avec perforation intestinale** (GRENIER, 1er mars 1913).

Chez un soldat traité à l'hôpital d'Oudja, un *paratyphique B* a pu créer des lésions intestinales semblables à celles de la fièvre typhoïde et causer la mort par perforation intestinale au niveau d'une plaque de Peyer ulcérée. Ce fait va à l'encontre de l'opinion unanimement admise, d'après laquelle la perforation intestinale n'existe jamais au cours des paratyphoïdes.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les injections paratyphoïdes et leurs localisations viscérales primitives** (BOURDINIÈRE, 4 mars 1913).

Les infections paratyphoïdes deviennent d'une grande fréquence et dans certaines régions, leur nombre égale presque celui des typhoïdes vraies.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les pouls lents** (Ch. FIESSINGER, 1er mars 1913).

« Pour déceler l'origine du pouls lent, n'injectons pas de l'atropine. Les sujets atteints de pouls lent appartiennent fréquemment à la famille des nerveux; ils sont très sensibles aux actions médicamenteuses. A quoi bon les exposer à des troubles d'intoxication quand d'autres éléments, parfaitement inoffensifs, ceux-là, nous permettent de jeter la lumière. Nous avons eu une malade empoisonnée à la suite d'une dose de un demi-milligramme d'atropine.

LYON MÉDICAL. — **Péritonite tuberculeuse avec rétrécissement des voies biliaires. Ictère chronique** (MOUISSET et GATÉ, 2 mars 1913).

En règle générale, la lithiase et le cancer doivent être toujours mis en cause comme facteurs étiologiques des ictères chroniques. Or à l'autopsie d'un malade chez lequel le diagnostic différentiel avait été presque impossible à poser, on trouva une *périviscérite* généralisée d'origine tuberculeuse.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Ether chauffé ou refroidi ? (CL. R. HERVEY. **New-York medical Journal**, 15 février 1913).

L'administration d'éther anesthésique non chauffé contribue à produire l'état nauséeux et augmente le shock, retarde la possibilité d'une alimentation plus précoce en troublant la fonction gastrique et elle gêne le malade par une imparfaite élimination qu'il prolonge trop longtemps.

Sarcome mélanique provenant de l'irritation d'un nævus pigmentaire (H. KENNEDY GASKILL. **Journ. of the Amer. medic. Association**, 1er février 1913).

Tout nævus pigmentaire du type mélanique doit être surveillé de près, comme le montre un cas observé par H. K. Gaskill. Le bistouri doit intervenir largement et profondément, car une opération palliative est plus dangereuse qu'utile.

Hématurie unilatérale dans la néphrite chronique (P. E. TRUESDALE. **Boston medical and surgical Journal**, 30 janvier 1913).

Le cathétérisme urétéral montre que certaines hématuries tenaces survenant au cours de la néphrite chronique sont des *hématuries unilatérales*. Chez une femme âgée de soixante-dix ans, une hématurie à début insidieux persiste durant sept mois et ne peut être arrêtée par un traitement médical. On pratique une néphrectomie ; on trouve un rein atteint de néphrite chronique interstitielle avec dégénérescence graisseuse et artériosclérose. D'après les cas observés, cette hématurie brightique n'est pas facile à différencier de celle qui survient au début d'un néoplasme, particulièrement quand le rein est normal à la palpation et l'examen de l'urine négatif en dehors de la présence de sang.

La coïncidence d'une pneumonie aiguë avec un traitement arsenical (F. P. WEBER, **British medical journal**, 15 février 1913).

« Dans quelques cas, j'ai observé la survenue soudaine d'une pneumonie chez des enfants traités par l'arsenic pour un lymphadénome ou une maladie différente, et il m'a semblé qu'il n'y avait pas là une coïncidence, mais que la pneumonie était dans une certaine mesure dépendante du traitement par l'arsenic, comme dans le zona arsenical ».

Sur la chondro-dystrophie fætale (H. CHIARI, **Muenchener mediz. Wochenschr.**, 4 février 1913).

L'achondroplasie a été décrite pour la première fois par Parrot en 1886. Kauffmann a étudié cette affection au point de vue anatomique en 1892 sous le nom de chondro-dystrophie fætale. Bien que la plupart des individus atteints de cette anomalie meurent avant la naissance, on sait actuellement que certains d'entre eux peuvent vivre et atteindre même un âge avancé. Parrot citait le cas d'un nain achondroplasique âgé de sept ans. On pourrait multiplier les exemples, et Porter en 1907 observait un achondroplasique qui était parvenu à l'âge de quatre-vingts ans. Les chondro-dystrophiques peuvent présenter une intelligence normale et procréer, H. Chiari cite 19 observations d'achondroplasie *familiale* et Porter a pu suivre l'évolution de cette dystrophie *jusqu'à la troisième génération*. (Il faut noter que sur ces 19 cas rapportés par H. Chiari, 9 ont été signalés par des auteurs français).

Un nouveau cas d'achondroplasie familiale a été récemment observé (mars 1911) par Schrœder à Strasbourg.

Nouvelle contribution à l'étude du traitement des anémies, de la leucémie et des affections rhumatismales par le thorium X (A. BICKEL, **Berliner kl. Wochensch.**, 24 février 1913).

Dans le rhumatisme chronique, plus particulièrement dans le rhumatisme déformant, le thorium X *en ingestion* donne, au bout de plusieurs semaines ou de plusieurs mois des résultats intéressants. Cependant chez une femme de soixante ans, atteinte d'une arthrite déformante sérieuse, *une injection intra-veineuse* de 2 millions d'unités radio-actives n'a pas sensiblement amélioré la malade. Il semble que dans cette affection les doses modérées agissent mieux que les doses fortes. On fera prendre de préférence le thorium X en trois fois dans la journée après les repas. Les premières doses seront de 5.000 unités radio-actives par jour, puis on augmentera progressivement jusqu'à 100.000 unités. Chez une femme atteinte de maladie de Bechveren, les douleurs ont cessé au bout de plusieurs semaines et la mobilité articulaire est revenue. L'action du thorium X est intéresante à suivre au cours des affections des organes lymphoïdes et du sang. Une femme qui présentait une lymphadénie avec température a reçu une injection intraveineuse de 150.000 unités ; on a constaté un ramollissement et une diminution notables des paquets ganglionnaires cervicaux.

Un jeune homme de dix-sept ans était traité pour une leucémie myélogène grave avec œdèmes des jambes et ascite. Dix jours après une injection de thorium X (2 millions d'unités radio-actives), l'ascite et l'œdème disparaissent et le malade peut se lever. Cinq semaines après, l'état ayant empiré, on refait une nouvelle injection intraveineuse (1.500.000 unités). Une amélioration passagère a pu être constatée de nouveau. On a pu observer après chaque injection une diminution très notable du nombre des leucocytes.

Un autre malade atteint de leucémie myélogène est suivi depuis onze mois et est traité par des doses variables de thorium X. La diminution du nombre des leucocytes et du volume de la rate a été frappante.

Dans les anémies pernicieuses, à maintes reprises, on a pu constater des résultats remarquables. C'est ainsi que, dans un cas, le traitement par ingestion a fait passer le nombre des globules rouges de 960.000 à 4.610.000, le taux de l'hémoglobine primitivement de 50 p. 100 s'est élevé à 90 p. 100 et la poikilocytose a complètement disparu. Ce résultat ne s'est d'ailleurs pas maintenu. Dans les anémies simples, les succès sont plus durables.

« Nous ne guérissons aucun cancer inopérable par les injections intra-veineuses de thorium X » ; mais cette médication peut être d'un appoint appréciable, bien moins cependant que ne l'ont prétendu certains radiothérapeutes.

Le traitement vaccinal de la bronchite chronique (H. T. GILLETT, **The British medical Journal**, 22 février 1913).

Certains cas de bronchite chronique (non tuberculeuse) ont paru être améliorés par des injections de vaccin autogène. Cependant, il est certain que les cultures contiennent des microorganismes divers bien que décrits avec le nom général de *M. Catarrhalis*.

Sur la présence de la nucléohistone dans les tumeurs malignes et les tuberculoses (H. DE VEYLDER. **Belgique médicale**, 23 février 1913).

La nucléohistone serait un constituant caractéristique des cellules peu différenciées : spermatocytes, lymphocytes et cellules du thymus chez les mammifères. Il est intéressant d'en poursuivre la recherche dans les tumeurs malignes, dont tous les caractères morphologiques attestent le peu de différenciation.

Or on n'a trouvé la nucléohistone que dans les métastases ganglionnaires et nullement dans les tumeurs primitives. Cependant on a constaté sa présence dans les carcinomes primitifs et dans les tuberculoses développées dans le foie, c'est-à-dire au sein d'un parenchyme qui n'en renferme pas à l'état normal.



Le tir à l'arc (Tapisserie du mobilier national décorant la salle des Pas Perdus, d'après Lucas de Leyde).

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

PRÉSIDENT : M. le professeur **Gilbert**.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. le professeur **Weiss**.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT : M. le Dr **Henri Dausset**.

TRÉSORIER : M. le Dr **Lagarde**.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION : M. le Dr **Albert-Weil**.

Ce congrès qui s'annonce comme un énorme succès se réunira lundi prochain 17 mars.

La séance d'ouverture aura lieu lundi matin à la Sorbonne, et sera honorée de la présence de M. Raymond Poincaré, Président de la République. A l'issue de la séance d'ouverture, le Congrès se rendra à la Faculté de médecine pour inaugurer l'exposition fort intéressante organisée par M. le Dr Albert-Weil. Nous avons publié dans un précédent numéro la liste des principaux rapports.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Lundi 17 mars : 9 heures. — Séance d'ouverture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de M. le Président de la République française et de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (musique militaire).

10 heures. — Inauguration de l'Exposition de l'Education physique et des Sports par M. le Président de la République, 21, rue de l'École de Médecine, à la Faculté.

10 h. 1/2. — Séance de section à la Faculté de médecine, installation de bureaux.

2 heures. — Démonstrations pratiques au Vélodrome d'hiver (voir programme spécial).

Mardi 18 mars : 8 h. 1/2. — Démonstration de nage à la piscine de l'Automobile-Club, place de la Concorde (250 entrées).

9 h. 1/2. — Séance de sections.

2 heures. — Démonstrations pratiques au Vélodrome d'hiver.

9 heures. — Soirée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, conférence du professeur PINARD ; assauts d'escrime, de boxe, de canne, démonstrations de gymnastique rythmique par M. Jacques DALCROZE et ses élèves de Dresde-Hellerau et de Genève.

Mercredi 19 mars. — Démonstrations par les sapeurs pompiers de la caserne Ville de Paris à la caserne Montmartre, rue Carpeaux (300 personnes seulement seront admises).

9 h. 1/2. — Séance de sections à la Faculté de médecine.

2 h. 3/4. — Démonstrations pratiques au Vélodrome d'hiver.

9 heures. — Soirée de gala au Vélodrome d'hiver (musique militaire).

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

Jeudi 20 mars : 9 heures. — Démonstrations pratiques au gymnase Huygens, boulevard Montparnasse.

2 heures. — Séance de sections à la Faculté de médecine.

5 heures. — Séance plénière dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

8 heures.. — Banquet par souscription dans le salon du Palais d'Orsay. Soirée artistique.

Une des attractions de ce congrès sera la série de démonstrations des méthodes d'éducation physique, qui permettra aux congressistes d'apprécier la valeur respective des différentes méthodes.

Ces démonstrations auront lieu au Vélodrome d'hiver les lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine.

DÉMONSTRATIONS PRATIQUES AU VÉLODROME D'HIVER

Après-midi du 17 mars. — 1. École militaire de Joinville-le-Pont (peloton des hommes du service auxiliaire), lieutenant-colonel BOBLET.

2. Équipe de 20 Suédois, major SELLEN, directeur de l'Institut central de Stockholm.

3. 40 jeunes filles italiennes de l'Institut Royal de gymnastique de Turin, Dr MONTI.

4. École des fusiliers marins de Lorient, mousses et pupilles de la marine, lieutenant HÉBERT.

Après-midi du 18 mars. — 1. Groupe d'étudiants belges de Ling Université, Dr SENDBERG.

2. Groupe de gymnastes belges (Ligue belge de l'Éducation physique), M. DE GENST.

3. École militaire de Joinville-le-Pont, 200 hommes et sous-officiers, lieutenant-colonel BOBLET.

4. Groupe de gymnastes danois, M. KLUNDSEN.

5. Fusiliers marins, lieutenant HÉBERT.

Après-midi du 19 mars. — Éducation physique féminine.

1. Groupe de jeunes filles, Mlle HART, gymnastique callisthénique (méthode anglaise).

2. Groupe de jeunes filles professeur, M. PAYSSE.

3. Groupe de jeunes filles belges (Ligue belge de l'éducation physique), M. DE GENST.

4. Groupe de jeunes filles du lycée Victor Duruy délégué par le Ministère de l'Instruction publique, Mlle KARL (méth. Demony).

5. Pupilles de la marine, lieutenant HÉBERT.

Mercredi soir, 8 h. 1/2. — 1. Suédois.

2. Italiennes.

3. Moniteurs de Joinville-le-Pont.

4. Un groupe de Danoises.

5. Fusiliers marins, lieutenant HÉBERT.

6. 80 gymnastes de l'Union des sociétés de gymnastique (M. CAZALET).

Démonstrations au gymnase Huygens, le 19 mars.

M. JACQUES DALCROZE : Groupe de jeunes filles de l'Institut d'Helleran-Dresde, gymnastique rythmique.

M. DEMENY : Groupe de 10 jeunes filles, gymnastique aux mouvements arrondis.

Enfants des écoles de la Ville de Paris, commandant LACOSTE.



Ce que l'on verra aux démonstrations du Vélodrome d'Hiver. — Une séance d'exercices sous la direction du lieutenant Hébert.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

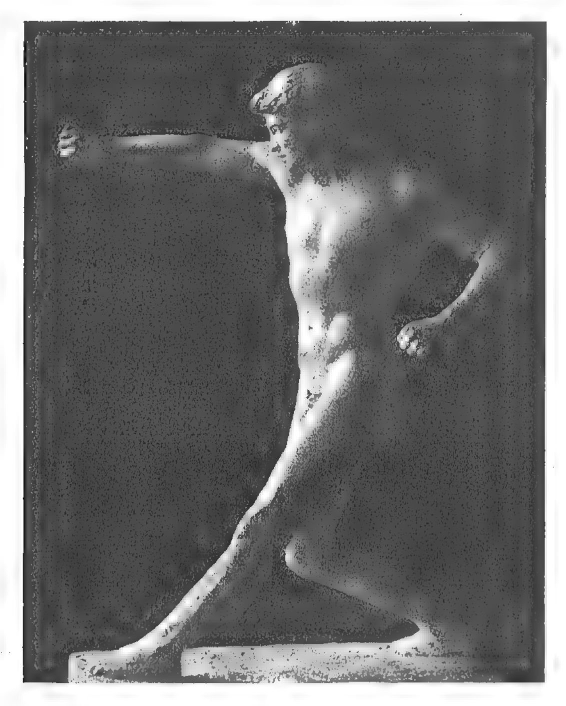
Groupe des enfants des écoles, M. RACINE.

Dr PAGES, présentation de méthode.

Dr THOORIS, chef de laboratoire du Ministère de la Guerre, présentation de sujets, méthode d'adaptation du jeune soldat.

Groupe des enfants de l'Orphelinat de la Seine (méthode de Joinville), M. CHAUVEAU.

Démonstrations de nage. — A la piscine de l'Automobile Club ; le mardi matin à 8 heures. — 250 entrées seulement par cartes d'invitation.



Le Boxeur, par Tait Mackenzie (Exposition artistique du Congrès).

EXPOSITION

L'Exposition de l'Éducation physique et des sports, installée à la Faculté de médecine et dans la rue de l'École-de-Médecine, recouverte d'une grande tente, sera inaugurée par M. le Président de la République. *Elle sera ouverte au public, du 17 au 26 mars inclus.* Elle renferme, indépendamment d'une section scientifique des plus complète et des plus instructive, une section artistique, une section rétrospective et une section industrielle.

La Salle des Pas-Perdus, revêtue de tapisseries qui comptent parmi les plus belles de celles du Mobilier national, renferme l'œuvre de Rodin et des Antiques de sa célèbre collection. La Cour d'Honneur de la Faculté, transformée en Jardin d'hiver, renferme une importante exposition d'artistes contemporains et des tapisseries, des gravures, des estampes, des armes en très grand nombre que des collectionneurs ont bien voulu exposer pour quelques jours. On peut citer particulièreemnt les collections de M. Bernard Franck, M. de Lesseps, M. Faure Le Page, du Marquis de Montaigu, M. Léo Delteil, etc., etc.

Pendant toute la durée de l'exposition : 2 fois par jour dans l'après-midi, le cinématographe Gaumont projettera des scènes sportives et des films donnant des démonstrations des méthodes d'Education physique.

NOUVELLES

Association internationale de perfectionnement scientifique et médical. — L'assemblée générale publique annuelle de l'Association aura lieu à la fin de mai prochain sous la présidence de M. *Aristide Briand*, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

Les médailles d'honneur de l'Association seront remises à *S. M. la Reine des Belges* (médaille du Bien Social), au *Professeur Armand Gautier* (médaille de la Valeur Scientifique), et au *Professeur Ehlers, de Copenhague* (médaille de l'Association). Une musique militaire prêtera son concours à cette solennité.

On peut s'assurer dès maintenant des cartes d'entrée en écrivant (timbre joint pour l'envoi) au Président de l'A.P.M., 12, rue François Millet, Paris, XVIe.

BUREAU POUR 1913. — Le Bureau de l'A. P. M. pour 1913 est ainsi composé : Président, M. J. A. Étienne-Bazot ; — Vice-présidents ; 1er Groupe d'Études, Médecine et Biologie, Professeur Gilbert ; 2e Groupe, Chirurgie Générale et Spéciale, Dr F. Cathelin ; 3e Groupe, Physiothérapie, Dr Bardet ; 4e Groupe, Sciences Pures et Appliquées dans leurs rapports avec la Médecine et l'Hygiène, Professeur R. Blanchard ; 5e Groupe, Hygiène et Prophylaxie, Dr Mosny ; 6e Groupe, Assistance, D^r^ Ch. Levassort ; — Trésorier Général, Dr A. Blind ; — Secrétaire Général, Dr Ghislain Houzel ; — Vice-Secrétaires Généraux : Dr M. Mercier, M. H. G. Richter ; Secrétaires des Groupes d'Études : Drs Casse, Chambrette, Guilhaud, P.-R. Joly, Marois, Wicart ; — Archiviste-Bibliothécaire, Dr Adrien Bazot ; — Archiviste Adjoint, M. Paul Juillerat.

Les bureaux de l'Association sont ouverts les *mercredis et samedis de 15 à 16 heures*, 12, rue François-Millet, Paris, XVIe.

Syndicat médical de Paris. — Dans une contestation d'honoraires, le président du tribunal de Senlis, à la date du 15 octobre 1912, a rendu un jugement dont le corps médical s'est ému à bon droit.

Certains considérants méritent de retenir l'attention:

« Attendu que le fait d'extraire les membranes de l'utérus, de procéder au lavage de celui-ci, de recoudre les lèvres des plaies du vagin et du périnée, rentre dans la compétence d'une sage-femme..

Sans qu'il soit besoin de recourir à une enquête rendue d'ores et déjà inutile par les éléments de la cause, ou à une expertise dont les résultats sont des plus problématiques... »

Le conseil du Syndicat médical de Paris, dans sa dernière séance, a voté l'ordre du jour suivant :

Le syndicat médical de Paris, ayant entendu son rapporteur au sujet du jugement du tribunal de Senlis, proteste contre les considérants de ce jugement et estime :

1° Qu'un médecin est seul juge de savoir s'il doit appeler ou non un confrère en consultation dans un cas donné, après avoir pris avis de la malade et des parents proches de celle-ci ;

2° Qu'un médecin ne relevant que de sa conscience est seul capable d'estimer s'il doit procéder à une intervention chirurgicale ou appeler un spécialiste pour la faire ;

3° Qu'aux termes de la loi, une sage-femme n'est autorisée à exécuter aucune intervention instrumentale au cours de l'accouchement ou des suites de couches ;

4° Que, dans le cas particulier, une sage-femme n'avait aucune qualité pour faire un écouvillonnage, une périnéorraphie, opérations qui réclament de la part de celui qui les fait des connaissances approfondies de l'art des accouchements ;

5° Proteste énergiquement contre la prétention singulière et assurément inattendue de ce magistrat qui substitue son incompétence, très apparente en l'espèce, à un expert qualifié.

Le Syndicat médical de Paris ayant pris connaissance des considérants du jugement concernant le cas du Dr Delherm et en particulier de celui portant que : « Le médecin a le devoir absolu d'avertir le client des conséquences et des dangers de l'intervention médicale dont il va être l'objet », proteste énergiquement contre l'affirmation d'un tel principe.

En effet si le médecin était obligé, toutes les fois qu'il va accomplir un acte médical, d'avertir le malade des dangers que présente cet acte, il est certain que devant l'énonciation des dangers possibles le patient ne manquerait pas de se refuser à subir les soins nécessaires.

Il est scientifiquement démontré que l'intervention médicale la plus courante, telle qu'une injection hypodermique, comporte des dangers, qui ne se produisent cependant que dans une proportion infime.

Si donc le médecin était tenu d'adopter cette façon de procéder, les conséquences sociales en seraient graves, les malades, effrayés à tort par l'exposé de tous les aléas possibles, en arriveraient parfois à refuser les soins qui leur sont nécessaires, des vies humaines seraient ainsi sacrifiées, et la responsabilité en retomberait tout entière sur ceux qui auraient établi semblable jurisprudence.

Hygiène de l'enfance. — M. le directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques signale au sujet des services de l'enfance la diminution constante de la mortalité infantile.

Sur 1000 enfants de 0 à 1 an, le nombre des décès de cet âge s'est élevé pour l'ensemble de la France au cours de la dernière période quinquennale aux chiffres suivants :

1906	135.5
1907	118.7
1908	116.3
1909	105.3
1910	100.1

Ces résultats sont dus certainement à l'effort des œuvres publiques et privées qui, dans les crèches et les consultations de nourrissons et tant d'autres, travaillent à défendre la vie de l'enfant.

Au sujet des enfants assistés il y a lieu de noter que de 1900 à 1910 leur nombre a passé de 50.734 à 64.773 soit une augmentation de 27 pour 100. (*Revue philanthropique*, n° 189, 15 janvier 1913).

La loi de trois ans, les médecins étrangers, le service des Etudiants et le P. C. N. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Comité de l'association corporative des étudiants en médecine réuni extraordinairement le 6 mars, après avoir pris connaissance de la désicion ministérielle de rétablir le service militaire de trois ans sans dispenses ;

« Considérant que la nouvelle loi militaire, qu'il regarde comme un fait accompli, imposera aux étudiants en médecine français des sacrifices très lourds que ne supporteront pas les étudiants étrangers ;

« Estime que le moment est venu de régler définitivement la question toujours pendante des étudiants étrangers et d'interdire à ces derniers l'exercice de la médecine en France.

« Le Comité de l'A. C. s'engage à défendre ce point de vue au Congrès de la Fédération des étudiants qui aura lieu les 27, 28 et 29 mars. »

La loi de trois ans et les étudiants en médecine. — Voici les articles réglant les conditions dans lesquelles les étudiants en médecine feront leurs trois années de service :

« ART. 10. — L'article 25 de la loi du 21 mars 1905 est remplacé par les dispositions suivantes :

Les docteurs ou les étudiants en médecine, munis de

NOUVELLES *(Suite)*

douze inscriptions, qui ont subi avec succès, à la fin de leur première année de service, l'examen de médecin auxiliaire sont nommés à cet emploi et accomplissent leurs deuxième et troisième années de service comme médecins auxiliaires.

Les jeunes gens pourvus du diplôme de vétérinaire civil, ou admis en quatrième année, qui ont subi avec succès, à la fin de leur première année de service, l'examen de vétérinaire auxiliaire, sont nommés à cet emploi et accomplissent leurs deuxième et troisième années de service comme vétérinaires auxiliaires.

Les jeunes gens visés aux deux alinéas précédents qui auront pris l'engagement d'accomplir trois périodes supplémentaires d'instruction pendant leur séjour dans la réserve et qui auront subi avec succès à la fin du troisième semestre les épreuves d'un concours pour le grade d'aide-major ou d'aide-vétérinaire de réserve, sont nommés aspirants dans la limite des besoins et accomplissent en cette qualité leur quatrième semestre de service.

Ces aspirants sont nommés aides-majors et aides-vétérinaires de réserve, à l'expiration du quatrième semestre, et accomplissent en cette qualité leur troisième année de service dans l'armée active.

ART. II. — Le paragraphe 4 de l'article 26 de la loi du 21 mars 1905 est remplacé par les dispositions suivantes :

Ceux qui n'obtiendraient pas le grade d'aide-major ou d'aide-vétérinaire, ou qui ne réaliseraient pas l'engagement sexennal, accomplissent leurs deuxième et troisième années de service dans les conditions prévues à l'article précédent. »

Les hospices de Cadillac. — En 1617, le duc d'Epernon, marquis de Lavalette, pair et colonel général des armées de France, chevalier des deux ordres du roi, fondait à Cadillac (Gironde) un hôpital sur l'emplacement d'un hospice datant du XIVe siècle. En 1849, l'administration supérieure installa dans cet hospice un asile départemental d'aliénés. Aussitôt, la commune de Cadillac revendiqua les biens de l'ancienne fondation sous le prétexte qu'elle avait perdu son caractère hospitalier et elle perdit d'ailleurs ses procès en première instance et en appel.

Ces jours-ci, la chambre des requêtes a rejeté son pourvoi par un arrêt qui décide que les édits de décembre 1866 et d'août 1749, renouvelant la défense de créer aucun établissement religieux ou séculier sans une permission expresse donnée par lettres patentes, ont étendu les prohibitions aux fondations faites même sous prétexte d'hospice. Mais la fondation du duc d'Epernon, qui est antérieure à la date de ces édits, a pu être régulièrement constituée et acquérir une existence légale et autonome.

La commune de Cadillac est donc déboutée de sa demande, en revendication.

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 26 février 1913 sont promus au grade de médecin aide-major de première classe :

Pour prendre rang du 16 janvier 1913 :

MM. les médecins aides-majors de deuxième classe Accolas, Gabrielle, Guibert, Saulnier, Roshem, Ollé, Marc, Guilmain, Lacaze, Nain, Buisson, Vermelin, Bernard, Russo, Maire, Blondel, Bonjean, Birat, Mathiot, Naudet, Séry, Rottier, Rémy, Drouet, Galey, Touranjon, Razou, Abécassis, Maux, Achard.

Pour prendre rang du 27 janvier 1913 :

MM. les médecins aides-majors de deuxième classe Sondag, Goursolas, Le Bourdelles, Sieur, Aubriot, Lèques, Nivière, Bertet, Vialatte, Theveney, Gauthier, Raux, Liégeois, Amsler, Séchan, Bonnefoy, Giacardy, Delrieu, Lafaix, Maury, Houlez, Détis, Rome, Sarrat, Hanin, Ehringer, Noël, Fabre, Roux, Renoux.

Pour prendre rang du 28 janvier 1913 :

M. le médecin aide-major de deuxième classe Aveline.

Pour prendre rang du 29 janvier 1913 :

M. le médecin aide-major de deuxième classe Chagnaud.

Pour prendre rang du 15 janvier 1913 :

MM. les médecins aides-majors de deuxième classe Coïc, Schneider, Camo-Seine, Delpy, Longuet, Gosswiller, Raymondaud, Brusset, Tronyo, Sarrazin, Ballet, Jourdan, Violet, Le Landais, Guillaume, Chappet, Mireaux, Maix, Dubois, Risser, Muller, Chenolot, Chapuis, Mulot, Talpain, du Laurens de la Barre, Landret, Gourdon, Georges, Mouzels, Marty, Frilet, Maniel, Albaret, Collilieux, Laffont, Fauqué, Chauvin, Robert, Odinot.

Pour prendre rang du 26 janvier 1913 :

M. le médecin aide-major de deuxième classe Barboni.

M. le médecin-inspecteur Lafille est mis à la disposition du commissaire résident général de la République française au Maroc.

M. le médecin-inspecteur Wissemans est nommé directeur du service de santé du 5me corps à Orléans.

M. Follenfant, médecin principal de 1re classe, est nommé directeur du service de santé du Maroc occidental.

École du service de santé militaire. — Un concours s'ouvrira le 24 juin 1913 (épreuves écrites) pour l'admission en 1913 à l'école du service de santé militaire, de 120 élèves, savoir :

75 élèves candidats concourant avec quatre inscriptions ;

30 élèves candidats concourant avec huit inscriptions.

15 élèves candidats concourant avec douze inscriptions.

Les inscriptions seront reçues dans les préfectures du 2 au 10 mai au soir.

Les épreuves écrites comporteront :

a. Pour les candidats concourant à quatre inscriptions : 1° Une composition sur un sujet de physiologie et chimie biologique ; 2° Un thème de langue allemande.

b. Pour les candidats concourant à huit inscriptions : 1° Une composition sur un sujet de physiologie et anatomie ; 2° Un thème de langue allemande.

c. Pour les candidats concourant à douze inscriptions : 1° Une composition sur un sujet de pathologie générale ; 2° Une composition sur un sujet de parasitologie.

Les épreuves orales auront lieu du 28 juillet au 30 août.

Le programme, arrêté le 27 janvier 1913 donnant les conditions du concours, est inséré au Bulletin officiel du ministère de la guerre (partie supplémentaire).

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas autorisés à concourir pour une catégorie inférieure à leur scolarité.

Corps de santé des troupes coloniales. — Par décret en date du 1er mars 1913, a été promu au grade ci-après, et a reçu l'affectation suivante :

Au grade de médecin-major de première classe. — M. le médecin-major de deuxième classe Normet, en service au Maroc ; maintenu provisoirement.

M. le médecin inspecteur Vaysse, des troupes coloniales, a été nommé, à dater du 8 mars 1913, membre du comité consultatif de santé, en remplacement de M. le médecin inspecteur Primet, maintenu à la disposition du ministre des colonies.

LA VIE MÉDICALE

Concours de chirurgien des hôpitaux de Paris. — Le jury est définitivement composé de MM. Tuffier, Ricard, Michon, Rieffel, Quénu, Morestin et Rénon.

Concours de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris. — Un concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris aura lieu le jeudi 15 mai, à midi, dans la salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats doivent se faire inscrire au service du personnel de l'administration de l'assistance publique, de 10 heures à 15 heures, du lundi 14 avril au samedi 26 avril inclus.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DE L'ADJUVAT. — Un concours pour cinq places d'aide d'anatomie s'ouvrira le mardi 1er avril 1913, à midi et demi, à la Faculté de médecine de Paris.

Tous les élèves de la Faculté, français ou naturalisés français, sont admis à prendre part à ce concours.

Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté, de midi à trois heures, tous les jours, jusqu'au samedi 15 *mars* inclusivement.

Les aides d'anatomie nommés entreront en fonctions le 1er octobre 1913.

CONCOURS POUR LE PROSECTORAT. — Un concours pour deux places de prosecteur s'ouvrira le lundi 7 avril 1913, à midi et demi, à la Faculté de médecine de Paris.

MM. les aides d'anatomie sont seuls admis à prendre part à ce concours.

Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté, de midi à quinze heures, tous les jours, jusqu'au samedi 15 *mars* inclusivement.

COURS D'ANATOMIE. — Malgré l'avis affiché il y a quelques semaines pour inviter les étudiants au calme, le cours de M. le professeur Nicolas a été troublé à nouveau par des manifestations tumultueuses les deux premières fois, mais enfin cette semaine le calme est revenu et M. Nicolas a pu faire son cours.

Facultés de médecine. — LYON. — M. Jules Courmont, professeur d'hygiène, est nommé assesseur du doyen.

Facultés de médecine. — La commission chargée de procéder au tirage au sort des membres du jury pour les concours d'agrégation s'est réunie à la Faculté de médecine le lundi 10 mars.

Faculté de médecine de Lille. — Le concours pour le clinicat chirurgical à la Faculté libre de Lille s'est terminé par la nomination de M. Delépine, comme chef de clinique et de M. Fiévet, comme chef de clinique adjoint.

École de médecine de Marseille. — M. Periot est proposé, après concours, pour les fonctions d'aide d'anatomie.

Hôpitaux de Marseille. — Sont nommés externes des hôpitaux : MM. Louge, Brunet (Louis), Brunet (Jean), Castelli, Gaugier, Giraud, Hildebrand, Bertin, Ambard, Mouttet, Marriq, Acquaviva, Nicolaï, Battaglini, Chaussegros.

Hôpitaux de Toulon. — Le samedi 5 avril 1913, à huit heures du matin, sera ouvert, aux hospices civils de Toulon, un concours pour quatre places d'interne provisoire en médecine et en chirurgie.

Les internes provisoires seront titularisés selon leur rang d'admission, au fur et à mesure des vacances qui se produiront parmi les internes en exercice.

Pour être admis à concourir, les candidats devront se faire inscrire, au moins huit jours avant la date fixée pour le concours, au secrétariat des hospices.

Légion d'honneur. — M. le Dr Edouard (François), conseiller général de l'Ain, ancien interne des hôpitaux de Lyon, docteur en médecine à Châtillon-sur-Chalaronne, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Hommage au Dr Torel. — Le Dr Torel, directeur de la santé à Marseille, a été promu récemment au grade d'officier de la Légion d'Honneur. A cette occasion, dans la salle des fêtes de l'Intendance sanitaire, M. le Dr Galetti, médecin chef du lazaret du Frioul, a remis au Dr Torel les insignes ornés de brillants de sa nouvelle distinction, que lui offraient les médecins, officiers et gardes sanitaires. Cette manifestation sympathique s'est terminée par un banquet.



Le Dr Torel.

Médailles des épidémies. — La médaille d'or est décernée à M. le Dr Montfort, médecin major de 2e classe au poste de Nola.

Des médailles de vermeil ont été décernées à M. le Dr Bonnet, médecin à Romans (Drôme) et à M. le Dr Comte, médecin inspecteur des épidémies à Tunis.

Décoration. — M. le Dr Balzer, médecin de l'hôpital Saint-Louis, est nommé commandeur de l'ordre de Saint-Olaf.

Une chaire de culture physique. — On vient de créer une chaire de culture physique à l'Université de Giessen, en Allemagne. Il est intéressant de signaler cette création au moment où va s'ouvrir à Paris le congrès d'éducation physique.

IVe congrès international de physiothérapie (réunion des Balnéologues allemands). — Ce congrès se réunira à Berlin (hôpital de la Charité) du 25 au 31 mars.

Asile public d'aliénés de Mareville (Meurthe-et-Moselle). — Il sera ouvert, le lundi 7 avril, à 8 h. 1/2 du matin, à la Faculté de médecine de Nancy, un concours pour la nomination à 2 places d'interne en médecine à l'asile de Maréville et services annexes, auquel pourront prendre part les étudiants en médecine âgés de moins de trente ans et pourvus de 12 inscriptions de doctorat, au moins.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (2e division) jusqu'au 25 mars inclus.

Congrès national de la protection du premier âge (BORDEAUX, 6-11 mai 1913). — *Première question.* — « Le Sevrage. » — Rapporteurs : MM. le professeur André Moussous et le Dr Leuret (de Bordeaux).

Deuxième question. — « La loi Roussel : des améliorations à apporter au contrôle de l'élevage, assuré par elle. » — Rapporteurs : Mme Viel-Picard (de Paris), le Contrôle moral ; MM. les Drs Sergent (de Levallois-Perret), le Contrôle administratif, et Paterne (de Blois), le Contrôle médical.

Troisième question. — « De l'élevage du nourrisson dont la mère travaille à l'usine ». — Rapporteurs : MM. les Drs Decherf (de Tourcoing), Filhoen (de Roubaix) et Mercier (de Bordeaux).

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Conférences sur les accidents du travail et les affections traumatiques. 2e Série : Accidents du travail et Maladies professionnelles — Tuberculose et traumatisme. — Syphilis et traumatisme — Cancer et traumatisme, par le Dr Olivier LENOIR, médecin principal de la compagnie Paris-Orléans. Un vol. in-8 écu. 3 fr. 50. (*Vigot frères*, édit., à Paris.)

Formulaire. Consultations médicales et chirurgicales, par MM. les professeurs LEMOINE, GÉRARD, DOUMER, VANVERTS de Lille, 6e édition. Un volume in-18 raisin de 1.044 pages, relié peau, 8 fr. (*Vigot frères*, éditeurs, à Paris.)

Méningites à pseudoméningocoques et méningites à paraméningocoques, par le Dr DU-JARRIC DE LA RIVIÈRE. 1912, 1 vol. gr. in-8, de 115 pages. Br. (*L. Marétheux*, imprimeur à Paris).

Du rôle du médecin dans les établissements d'enseignement secondaire, par le Dr GUSTAVE BOUTIN. 1913, gr. in-8, de 40 p. Br. (*A. Leclercq*, à Paris).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

M. le sénateur P. Strauss, président de la Ligue, fera une conférence publique sur la « Puériculture en France ».

Secrétariat général, 7, rue Hustin, Bordeaux.

Conseil municipal de Paris. — Le conseil municipal vient d'adopter les propositions suivantes :

1° De M. Rebeillard : Une subvention de 300 francs est accordée à l'œuvre des maladies professionnelles.

2° De M. Armand Grébauval : M. Le Corbeiller est désigné pour remplacer M. Calmels à la commission de surveillance et de perfectionnement du bureau d'hygiène de la Ville de Paris.

Conseil général de la Seine. — Le Conseil général a adopté les propositions suivantes :

1° De M. Emile Massard : Le médecin chargé à la Maison départementale de Nanterre de la consultation pour les malades atteints d'affections des voies urinaires, recevra une indemnité annuelle fixe de 800 francs.

Le médecin assistant du service de chirurgie de la maison départementale de Nanterre, recevra une indemnité annuelle de 1 800 francs.

L'indemnité d'éclairage et de chauffage attribuée au personnel de surveillance de la maison départementale de Nanterre sera incorporée au traitement fixe.

L'échelle des traitements du pharmacien de la maison départementale de Nanterre sera fixée de la façon suivante : 5 000, 5 500, 6 000 francs. Les augmentations seront obtenues après trois années passées dans chaque classe.

2° De M. Poirier de Narçay : Une somme de 37 300 francs est répartie à titre de subvention aux crèches de Paris.

3° De M. Rebeillard : Une subvention de 50 francs à M. le Dr Susini pour sa clinique des maladies des yeux.

Une subvention de 24 000 francs est accordée au sanatorium de Larue.

4° De M. Paul Fleurot : Le conseil a émis le vœu qu'une limite d'âge maximum de cinquante ans soit fixée pour les candidats au poste de médecin assistant des colonies familiales d'aliénés du département de la Seine.

Inauguration officielle de l'Hôpital de la Pitié. — L'inauguration officielle de l'hôpital de la Pitié, qui fonctionne déjà depuis un an et demi, aura lieu le 19 mars. M. Raymond Poincaré, président de la République, a promis d'assister à cette cérémonie.

Ministère du Travail. — M. Delbet, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, a été nommé membre de la commission consultative d'invalidité.

Le rétablissement de l'Institut de puériculture. — Le conseil de surveillance de l'Assistance publique, sur l'initiative de M. Paul Strauss, sénateur, vient de donner mission au docteur Barth de faire un rapport sur la question. Ce rapport conclura au rétablissement de l'institut de puériculture dirigé par le Dr Variot, qui pourra ainsi reprendre son enseignement dans les conditions où il le faisait antérieurement.

L'arrêté qui rétablira l'institut de puériculture du Dr Variot créera un autre institut à la Maternité, dans le service du Dr Bonnaire, qui fera un cours pour accoucheurs. Il sera, en effet, stipulé que le titre d'institut ne pourra être attribué qu'à des services ayant à la fois un cours de puériculture et une clinique.

Hygiène scolaire. — Le 16 mars a lieu, au petit amphithéâtre de la Faculté de médecine, à 17 heures, sous la présidence de M. le professeur Landouzy, l'assemblée générale de la Ligue française pour l'hygiène scolaire.

Un banquet aura lieu le soir, à 19 h. 1/2, au restaurant Foyot. Adresser les souscriptions au banquet, fixées à 12 francs, à M. Bonnet, 13, rue de Tournon, à Paris.

Prix Marc Sée. — L'Académie a accepté le legs qui lui a été fait par le Dr Marc Sée, ancien agrégé de la Faculté de médecine de Paris, et ancien membre de la compagnie, de la somme nécessaire pour constituer une rente de 500 francs avec mission de fonder un prix de la valeur de 1 000 francs destiné à récompenser tous les deux ans l'auteur du meilleur ouvrage ayant trait à l'anatomie ou à la physiologie.

Congrès des étudiants en médecine. — Les différentes associations corporatives d'étudiants en médecine tiendront les 27, 28 et 29 mars, un Congrès intercorporatif dans le but d'étudier en commun les questions les intéressant exclusivement.

Étant donnée la situation nouvelle que va créer pour eux la loi de trois ans, les étudiants en médecine vont demander en premier lieu la suppression de l'année de P. C. N. car ce qu'ils apprennent durant cette année, ils pourront l'apprendre au cours de leur scolarité proprement dite.

Libéralités d'un médecin. — En souvenir de sa femme, un docteur en médecine, qui désire conserver l'anonymat, a versé dans la caisse de l'assistance publique la somme de 5 000 francs dont les arrérages seront attribués à des jeunes filles de moins de vingt et un ans, dignes d'intérêt, pauvres ou abandonnées de leur famille, ayant un ou plusieurs enfants à leur charge et choisies annuellement dans chacun des quatre arrondissements suivants : le 4e, le 8e, le 18e et le 20e.

Prix à décerner en 1913 et 1914 aux médecins de la marine. — Aux termes d'un arrêté ministériel du 26 août 1912 (B. O., p. 392) un prix d'une valeur de 500 francs, provenant d'un legs fait par M. le capitaine Foullioy, est attribué au médecin de la marine ayant fourni le travail le plus apprécié soit en chirurgie, soit en médecine et n'ayant pas dépassé l'âge de 35 ans.

Ce prix sera décerné en 1913. Les officiers du corps de santé de la marine qui désirent prendre part au concours devront remettre leurs mémoires à l'autorité supérieure avant le 1er juillet prochain.

D'autre part le prix du Dr Blache d'une valeur de 1 200 francs à décerner tous les trois ans au médecin de la marine ayant fait la découverte la plus utile, ou le meilleur mémoire ou travail sur la thérapeutique exclusivement médicale sera décerné en 1914.

Les candidats devront faire parvenir leurs titres au ministère de la marine (service central de santé) le 1er mai 1914 au plus tard.

Mariages. — M. le Dr Charles Roche, attaché au service d'ophtalmologie des hôpitaux de Marseille, et Mlle Gabrielle Giraud. — M. le Dr F. Duclos (de Saint-Jean de Luz) et Mlle Marguerite Supervielle (d'Oloron). — Mlle Edith Bouloumié, fille aînée du Dr Bouloumié (de Vittel), est fiancée avec M. le vicomte Jacques de La Motte, lieutenant au 10e cuirassiers. — M. Frédéric Monod, interne des hôpitaux de Paris, fils du Dr Monod, et Mlle Madeleine Robineau.

Nécrologie. — M. Jean Julliot, étudiant en médecine à l'École de médecine de Marseille. — Le Dr Devémy (de Valenciennes). — Le Dr Otto Perlik, professeur d'anatomie à l'Université de Budapest, qui a été autrefois l'élève de Ranvier au Collège de France.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 17 mars au 22 mars 1913.

Lundi 17, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Inspection du cœur. Palpation Thrill. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 18, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr **Villaret.** Manière de prendre une observation du système nerveux. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot :** Généralités sur l'électricité médicale.

Mercredi 19, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les troubles du débit urinaire. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente.

Jeudi 20, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Jomier** : Lavages et cathétérismes.

Vendredi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Point de côté. Toux. Expectoration vomique. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol :** Hématimétrie, valeur globulaire, classification des anémies.

Samedi 22, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier :** Séméiologie de la bouche. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Enseignement de la radiologie médicale. (HOPITAL SAINT-ANTOINE). — COURS DE VACANCES, par le Dr **A. Béclère**, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. — Tous les jours de la *semaine avant Pâques*, du dimanche 16 mars, au samedi 22 mars :

Matin, 10 heures : Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin, 11 heures : Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques et abdominaux.

Soir, 2 heures : Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique des diverses régions.

Le cours théorique est librement ouvert à tous les étudiants et docteurs en médecine ; il commencera le *dimanche 16 mars*, à 10 heures du matin, dans le laboratoire de radiologie médicale du Dr Béclère, à l'hôpital Saint-Antoine.

Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 100 francs ; ils auront lieu à partir du lundi 17 mars. (En raison du nombre forcément restreint des personnes qui pourront y participer simultanément, on est prié de s'inscrire le plus tôt possible).

Enseignement de la technique bactériologique (LABORATOIRE D'HYGIÈNE). — Professeur M. **Chantemesse.** M. **Macaigne**, agrégé, commencera ce cours le *8 avril*, à 2 heures et le continuera les mardis, mercredis, vendredis et samedis suivants.

Programme des travaux. — 1° Technique générale. Stérilisation. Milieux de culture. Coloration des microbes dans les cultures et dans les tissus. Isolement, etc. ; 2° Analyses bactériologiques de l'eau et des produits pathologiques (urines, matières fécales, crachats, sang) ; 3° Diagnostic des principales espèces pathogènes : Tuberculose. Diphtérie. Coli-bacillose. Dysenterie. Fièvre typhoïde. Choléra. Charbon. Tétanos Peste. Fièvre ondulante, etc. (Intoxications alimentaires, mycoses, paludisme, maladie du sommeil, etc. 4° Étude des réactions biologiques des sérums (agglutination, hémolyse, bactériolyse, réaction de Bordet, de Wassermann, etc).

Le droit à verser est de 50 francs.

Exercices de médecine opératoire spéciale (amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux).

Deuxième cours. — Chirurgie gastro-intestinale par M. le Dr **J. L. Roux-Berger**, prosecteur, du *1er au 11 Avril.*

Troisième cours. — Chirurgie des voies urinaires par le Dr **R. Toupet**, prosecteur, du *14 au 24 Avril.*

Quatrième cours. — Chirurgie gynécologique par le Dr **J. L. Roux-Berger**, prosecteur, du *12 au 14 Mai.*

Les cours auront lieu tous les jours à 2 heures. Le droit d'inscription est de 60 francs. Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. **Gilbert.**

Cours de physiothérapie pratique, par MM. les Drs **Guilleminot, Durey** et **Dausset.**

Programme du cours.

4 Mars. — Généralités sur la kinésithérapie. Effleurages, pressions, frictions.

18 Mars. — Généralités sur l'électricité médicale. Courant galvanique. Électrolyse. Ionisation.

1er Avril. — Hydrothérapie.

8 Avril. — Courants d'état variable. Courant faradique. Courant alternatif. Haute et basse fréquence. Courants de Morton.

15 Avril. — Pétrissage. Percussion. Vibration. Technique suivant les régions et les systèmes.

22 Avril. — Radiations. — Rayons X. Radium. Photothérapie.

29 Avril. — Gymnastique. Mécanothérapie. Cure de mouvements. Sports thérapeutiques.

6 Mai. — Thermothérapie.

13 Mai. — Électricité et radiologie dans les affections du système neuro-musculaire.

20 Mai. — Kinésithérapie dans les affections du système locomoteur.

27 Mai. — Électricité dans les affections du système cardio-vasculaire et respiratoire.

3 Juin. — Kinésithérapie dans les affections du système cardio-vasculaire.

10 Juin. — Électricité dans les affections des voies digestives.

17 Juin. — Kinésithérapie dans les affections des voies digestives et respiratoires.

24 Juin. — Électricité dans les affections de la peau. Tumeurs. Corps étrangers.

Chirurgie du tube digestif et de ses annexes. — M. le Dr **A. Basset**, prosecteur, commencera un cours de travaux pratiques de médecine opératoire spéciale le *31 mars* à 1 h. 1/2 et le continuera tous les jours.

Le droit à verser est de 50 francs.

Opérations gynécologiques. — M. le Dr **Guimbellot**, prosecteur. Ce cours commencera le *16 avril.*

Le droit à verser est de 50 francs.

Opérations de chirurgie d'urgence et de pratique courante. — M. le Dr **Deniker** commencera son cours le *28 avril.*

Le droit à verser est de 50 francs.

Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme. — M. le Dr **Kuss**, prosecteur, commencera son cours le *13 mai.* Le droit à verser est de 50 francs.

Chirurgie spéciale de la tête, du cou et des membres. — M. le Dr **Jean Berger**, prosecteur, commencera son cours le *24 mai.* Le droit à verser est de 50 francs.

Cours de perfectionnement (Clinique médicale infantile 149, rue de Sèvres). — Le *lundi 17 mars* à dix heures et demie jusqu'au samedi 5 avril, MM. **Nobécourt**, agrégé, **Babonneix, Darré, Marcel Ferrand, Harvier, Jules Lemaire, Paisseau, Milhit, Schreiber, Léon Tixier** feront une série de 34 conférences cliniques et pratiques. Le droit à verser est de 50 francs.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

15 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places de médecin adjoint au dispensaire de salubrité (S'inscrire à la Préfecture de Police. Bureau du Personnel jusqu'à 16 heures).

15 Mars. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour les concours du prosectorat et de l'adjuvat,

16 Mars. — Assemblée générale de la Ligue française pour l'hygiène scolaire, au petit amphithéâtre de la Faculté de médecine de Poris à 17 heures. — A 19 h. 1/2, banquet au restaurant Foyot.

17 Mars. — A Paris, ouverture du Congrès international d'Éducation physique (Du 17 au 20 mars).

17 Mars. — Concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris.

17 Mars. — A neuf heures, à la Clinique Tarnier, ouverture du cours de pratique obstétricale.

17 Mars. — A dix heures et demie, ouverture du cours de vacances de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

MEMENTO DE LA QUINZAINE *(Suite)*

M. le professeur Gilbert : Les notions récentes sur les maladies du foie, du pancréas et de la rate.

17 Mars. — Ouverture du concours pour la nomination de deux internes titulaires et de quatre internes suppléants à l'asile d'aliénés de Bron (Rhône).

19 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour les candidats au concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Bureau du Personnel, de 10 heures à 15 heures).

19 Mars. — Inauguration officielle de l'hôpital de la Pitié en présence de M. Raymond Poincaré, président de la République.

20 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour les candidats au concours de l'Internat des Asiles publics d'aliénés du département de la Seine (S'inscrire à la Préfecture de la Seine, 2, rue Lobau, de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures (Service des Aliénés).

20 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes.

22 Mars. — A Tunis, ouverture du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences (Du 22 au 28 mars).

25 Mars. — A Monaco, ouverture du neuvième congrès international de Zoologie.

25 Mars. — A Lille, ouverture du septième congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie (du 25 au 29 mars).

26 Mars. — A Berlin, ouverture du IVe Congrès international de physiothérapie (réunion des balnéologues allemands).

27 Mars. — Congrès des étudiants en médecine.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 3 avril, à une heure. — M. LEPRÉVOST. Le cancer du col de l'utérus avant trente ans. (MM. Pozzi, président ; Pierre Marie, Chauffard et André Broca.) — M. TALENT. Du traitement de la chorée de Sydenham par le salvarsan et le noésalvarsan. (MM. Pierre Marie, président ; Pozzi, Chauffard et André Broca.) — M. PIMPANEAU. Du radio-diagnostic du cancer de l'estomac (MM. Chauffard, président ; Pozzi, Pierre Marie et André Broca.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

ACTION PHARMACODYNAMIQUE DE L'ADONIS VERNALIS

Par CHEVALIER

Des travaux récents de Fuckelmann sur les principes actifs de l'Adonis lui ont montré que l'Adonidine était constituée par un mélange de deux glucosides : l'acide adonidique et l'adonidine neutre. Chevalier montre que ces glucosides possèdent les diverses propriétés qui constituent les caractères des saponines : action irritante locale, pouvoir hémolytique, action anesthésique, propriétés tonicardiaques et excito-secrétoires en particulier pour le rein.

Il indique également que ces corps sont très facilement altérables pendant leur isolement et qu'ils sont modifiés par la digestion gastrique.

Il insiste sur les propriétés toni-cardiaques de l'Adonis qui à l'intensité près sont celles de la digitale, avec cette différence que la vaso-constriction périphérique ne s'exerce pas sur les vaisseaux et que l'élévation de la pression est due au cœur.

La diurèse est due en partie aux modifications circulatoires mais surtout à l'action exercée sur la cellule rénale, l'Adonis étant susceptible d'agir où la digitale échoue.

Les préparations de plantes fraîches doivent toujours être préférées à celles de plantes sèches et surtout à l'adonidine dont l'activité est très variable suivant la plante dont elle provient et surtout suivant la manière dont elle a été préparée. Les insuccès thérapeutiques et les divergences d'opinion sur ce médicament proviennent uniquement de l'emploi de préparations de plantes sèches ou de glucosides. (*Société de thérapeutique*, séance du 22 janvier 1913.)

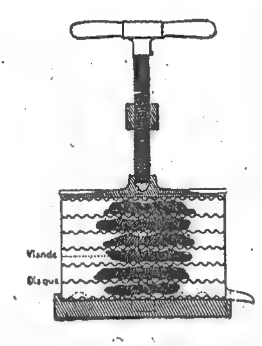
THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE *(Suite)*

APPAREIL NOUVEAU

La zomothérapie ne devrait pas compter d'insuccès si on indiquait en détail aux malades comment le suc musculaire doit être préparé et à quelles doses il doit être administré.

Le suc de la viande crue doit être préparé uniquement par pression à froid et au moment du besoin.

Il doit être administré à la dose de 250 grammes en deux ou trois fois dans la journée.



On doit le faire absorber séance tenante, dès son extraction, à cause de sa grande altérabilité.

La Presse A. Petit est le seul appareil vraiment pratique pour retirer à froid et sans effort 250 grammes de suc frais de 500 grammes de viande crue, dose journaière indispensable pour la bonne réussite de la zomothérapie.

Lors de sa présentation à la Société des sciences médicales de Lyon, cet appareil a reçu l'approbation unanime du corps médical.

Gilbert. — Discours d'ouverture du Congrès international de l'éducation physique.... 381
Hébert. — L'éducation physique ou l'entraînement complet par la méthode naturelle.... 385
Boblet. — Gymnastique postscolaire et gymnastique de la préparation militaire.... 388
Crouzon. — L'aéronautique dans ses rapports avec l'éducation physique.... 390
Manchon. — Natation et éducation physique.... 391
De Genst. — Les plaines et les places de jeux.... 392
Monti. — L'éducation physique en Italie.... 393
Weiss. — L'éducation physique dans l'enseignement secondaire en France.... 395
Sociétés Savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique. — Société de psychiatrie.... 398
Libres propos : Le jury du concours d'agrégation, par le Dr Linossier.... III
Chronique : Tableau comparatif des principales méthodes de gymnastique.... V à XIII
Variétés : Le système Delsarte américanisé et le traitement des états neurasthéniques, par le Dr Grangée.. XV
L'exposition de l'éducation physique et des sports.... XVII et XVIII
La médecine humoristique : L'âne et la science.... XXIII
Revue hebdomadaire de la Presse française.... XXV
Revue des sociétés médicales de province.... XXVII
Le congrès international de l'éducation physique (compte-rendu).... XXIX et XXXI
Nouvelles : L'inauguration du nouvel hôpital de la Pitié. — Ligue française pour l'hygiène scolaire. XXXIII à XXXVI
La vie médicale.... XXXVII et XXXVIII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris.... XXXIX et XL

L'article de MM. Jeanselme et Vernes, qui avait été annoncé pour paraître le 22 mars, paraîtra le 29 mars, en raison des nécessités de la mise en pages.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

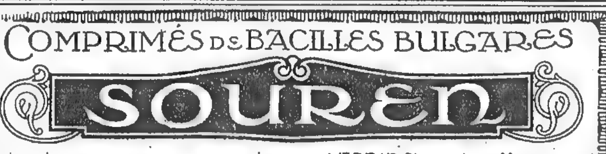
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)



PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine-Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris).

*Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2** fr. **25**.*

LIBRES PROPOS

LE JURY DU CONCOURS D'AGRÉGATION

On a fait bien des reproches aux jurys du concours d'agrégation. Ils n'étaient pas tous sans fondement. Le principal, chacun le sait, fut que certains juges y considèrent comme leur premier devoir la protection de leurs élèves, et que la valeur des épreuves n'y joue pas le rôle décisif qui lui revient en principe.

Le concours a été souvent injuste, il faut le reconnaître. On ne peut dire que le corps des agrégés issu de lui soit médiocre : bien au contraire, la Faculté y trouve pour son recrutement futur une remarquable pépinière de professeurs ; et c'est un argument habilement exploité par les partisans du *statu quo*. Mais, on a vu trop fréquemment des hommes supérieurs laissés de côté, et perdus pour la science, parce qu'ils n'avaient pas de maître dans le jury ; et cela est inacceptable. Quel serait le remède? Je ne me charge pas de l'indiquer. Ce qu'il faudrait réformer, c'est la mentalité des juges trop dévoués à leurs élèves, c'est aussi celle des candidats, trop persuadés de leur droit à la protection de leurs chefs, et qui, au moment du concours, se dressent parfois devant eux en créanciers exigeants. Dans l'impossibilité de guérir le mal, on a eu recours à un expédient jadis imaginé par le juge Bridoye pour « sentencier » les procès difficiles. Au lieu de choisir les membres du jury, on les a tirés au sort. Personne n'a réfléchi que, désignés par le hasard, ou nommés par le ministre, les juges auraient la même faculté de commettre des passedroits. Alors à quoi bon le changement? On n'a pas supprimé le favoritisme, mais on l'a compliqué d'un coup de dé ; à l'avenir, l'injustice se doublera d'incohérence. Gribouille se jetait dans la rivière pour n'être pas mouillé par les gouttes de pluie ; il semble que les réformateurs lui ont emprunté sa logique.

Le récent tirage au sort a eu des résultats pittoresques, qui défraient depuis une semaine les conversations médicales.

Paris a été peu favorisé : dans le jury de chirurgie, il n'y aura pas un chirurgien parisien; le seul professeur de la capitale y représentera l'anatomie pathologique. Dans le jury de médecine générale il n'y aura de même, à moins de défections imprévues, qu'un Parisien, pas de Lyonnais, mais trois Toulousains.

Quelques-uns diront, je le sais bien, qu'il n'y a pas grand mal à cela, que les provinciaux seront aussi bons juges que leurs collègues des bords de la Seine, et qu'ils auront même, en ce qui concerne les candidats parisiens, une très grande supériorité : c'est de ne compter parmi eux aucun élève. Ils seront impartiaux, parce qu'indifférents.

L'argument est spécieux ; je l'ai soutenu moi-même jadis, mais l'expérience a prouvé qu'il est sans valeur : les professeurs de province tiennent fort peu à choisir les agrégés parisiens ; chacun d'eux ne désire qu'une chose : rester maître dans son domaine, et, pour qu'on ne l'y dérange pas, il s'impose de ne faire aucune incursion dans le domaine de ses collègues, se contentant de contresigner leurs choix. Conclusion : on accusait jadis les cinq juges parisiens de s'attribuer à chacun, pour son élève préféré, une des places mises au concours. En admettant que ce partage fût réel, il aboutissait à la nomination des meilleurs sujets de cinq écoles. Actuellement, d'un seul juge, sans mandat puisqu'il est désigné par le sort, et sans responsabilité, puisque théoriquement il ne dispose que de sa voix dans le jury, peut dépendre la destinée de toute une génération de travailleurs et le recrutement du corps enseignant. Je ne vois guère le progrès.

Il se passe en ce moment, dans une des plus importantes sections du concours, une petite comédie très instructive. Le sort n'a désigné qu'un juge de Paris ; mais, si certain professeur de province refuse son mandat, c'est un second Parisien qui pénètre dans le jury, et, du coup, tout un groupe de candidats acquiert des chances de succès qu'il n'a pas actuellement. On conçoit de quelles sollicitations aussi pressantes que contradictoires est l'objet le provincial en question : « Acceptez », lui télégraphient les uns. « Refusez », lui écrivent les autres. A cette acceptation ou à ce refus est suspendu l'avenir de jeunes gens, qui, depuis quinze ans, ont sacrifié les plus belles heures de leur jeunesse à la préparation du concours. Je trouve cela profondément triste.

Voilà pourtant où nous en sommes. On a commencé par l'injustice, puis de l'injustice est née la suspicion, et c'est la suspicion qui a dicté les règlements actuels. Jadis le ministre choisissait les juges. Il subissait parfois certaines influences. La méfiance lui retire son privilège, et lui substitue quoi? l'oracle du juge Bridoye « le sort des dez ». Impartiaux? oh sans aucun doute, mais stupides.

Et ce n'est pas seulement en médecine que la suspicion poursuit son œuvre malsaine. Dans l'armée, pour éviter toute possibilité d'une promotion injuste (certes il y en eut de telles), on a tellement réglementé l'avancement, que, si aujourd'hui Bonaparte renaissait, sa vie serait trop courte pour lui permettre de conquérir les étoiles de général. Le règne de la méfiance prépare le règne de la médiocrité.

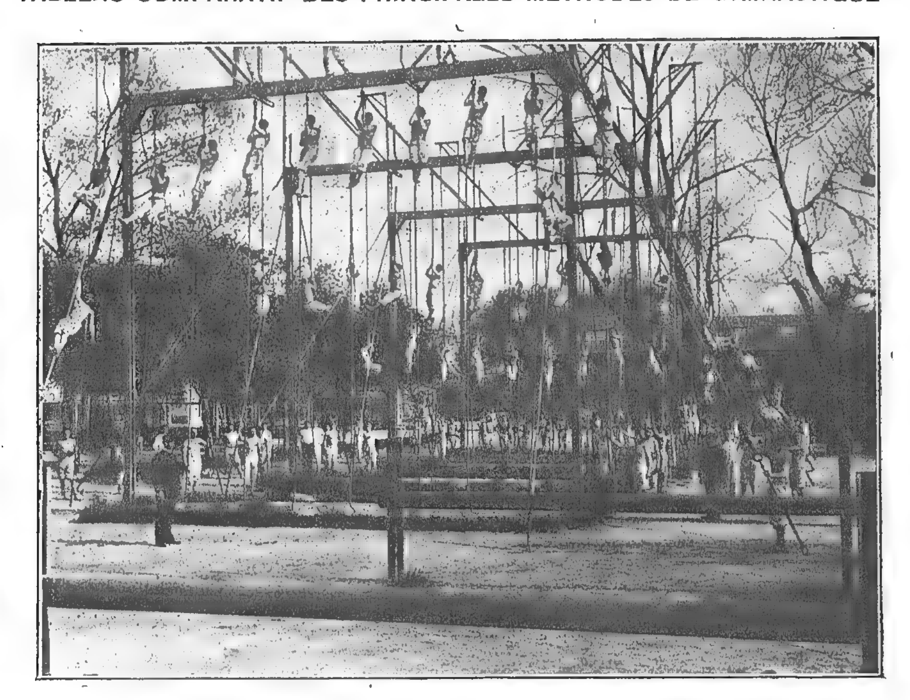
En attendant, du « sort des dez » dépend le recrutement de nos facultés. Mais alors, je me demande, comme Trinquamelle à Bridoye « de quoi servent tant d'escriptures et aultres procédures », et pourquoi on ne tirerait pas tout simplement au sort les agrégés parmi les candidats.

Cette solution aurait au moins le mérite de la simplicité.

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE

TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES MÉTHODES DE GYMNASTIQUE



MÉTHODE DU LIEUTENANT DE VAISSEAU HÉBERT

Directeur technique de l'enseignement des exercices physiques dans la marine.

Exposé succinct de la Méthode naturelle

L'être humain, par sa nature même, est organisé pour vivre à l'air libre avec son enveloppe naturelle qui est la peau, et bâti pour pratiquer certains exercices essentiellement utiles à ses besoins. Ces exercices, qu'on peut dénommer utilitaires, indispensables, forment huit groupes distincts qui sont :

La marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense et la natation.

Pour acquérir le plus haut degré de santé et de force, l'homme doit s'exercer au dehors, assurer à sa peau le contact de l'air et enfin se soumettre à la pratique des exercices utilitaires indispensables.

La méthode d'éducation physique dite « naturelle » n'est qu'un retour à la nature, raisonné et adapté aux conditions de la vie sociale actuelle.

Dans cette méthode, le principe de la séance de travail quotidien consiste précisément à rétablir, pendant un temps déterminé, les conditions mêmes de la vie naturelle : travail au grand air, bain d'air, pratique raisonnée des exercices utilitaires indispensables.

Pratiquement une séance de travail comprend : des exercices de marche, de course, de grimper, de saut, de lever, de lancer, de défense, et également des exercices de natation (du moins chaque fois qu'on le peut).

Elle comporte de plus un *bain d'air*, d'une durée variable suivant les circonstances atmosphériques, et des *soins de la peau* (frictions, ablutions, etc.), pendant ou après le travail.

Elle a lieu au grand air ou à défaut dans un endroit aussi aéré que possible.

Elle doit représenter un travail *soutenu* et *continu* dont la dose et la difficulté varient avec l'âge, la constitution, le degré de force ou d'entraînement des exécutants (1).

Lieutenant de vaisseau HÉBERT.

(1) Voir pour plus de détails l'article de M. le lieutenant de vaisseau Hébert, page 385 de ce numéro.

•••••••••••••••••

MÉTHODE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GYMNASTIQUE ET D'ESCRIME DE JOINVILLE-LE-PONT

La méthode de Joinville n'est autre que celle du règlement d'éducation physique approuvé par le Ministre de la Guerre à la date du 21 janvier 1910.

Elle a pour objet, comme toutes les méthodes, le développement, l'entretien et le perfectionnement de l'individu.

Dans l'armée, l'éducation physique est donnée à tous, aux hommes du service armé comme à ceux du service auxiliaire. Le médecin est le collaborateur des officiers ; il les aide en leur prêtant le concours de ses connaissances professionnelles. Il est le conseiller journalier des cadres chargés de l'instruction des malingres et des hommes du service auxiliaire.

La méthode comprend :

a) La **gymnastique éducative** pratiquée par tous sans distinction. Elle active les grandes fonctions organiques, éduque le système nerveux, assouplit et développe rationnellement toutes les parties ud

CHRONIQUE *(Suite)*

corps, corrige ou atténue certaines attitudes défectueuses.

La tenue est aussi légère que possible.

b) La **gymnastique d'application** constituée par des exercices militaires utilitaires et sportifs ; pratiquée par tous les hommes du service armé et certains hommes du service auxiliaire, suivant eurs aptitudes particulières.

Elle a pour objet d'apprendre au soldat à vaincre les difficultés qui se présenteront en campagne. A l'inverse de la gymnastique éducative qui repose sur le principe du plus grand travail utile, la gymnastique d'application est régie par la loi de l'économie des forces. On amène progressivement les hommes à exécuter les exercices militaires en tenue de campagne.

c) La **gymnastique de sélection** qui comprend certains exercices spéciaux aux agrès et certains sports exigeant des aptitudes particulières, et qui ne peut convenir qu'à une élite. Elle développe la hardiesse, l'agilité, le sang-froid et l'amour-propre ; elle perfectionne le moral, la puissance musculaire et le système nerveux du soldat.

L'École de Joinville a pour but :

1° D'enseigner aux officiers tout se qui se rattache à l'éducation physique de la troupe ;

2° De former des moniteurs et des instructeurs d'éducation physique pour les écoles militaires et les corps de troupe ;

3° De préparer les instituteurs sous les drapeaux à leur rôle d'éducateurs physiques de la jeunesse ;

4° D'enseigner aux élèves de l'École Normale supérieure et de l'École Normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud les méthodes d'éducation physique de la jeunesse ;

5° De rechercher à l'aide des hommes du service auxiliaire comptant au Petit-État-Major de l'École, les moyens et les méthodes permettant l'amélioration physique des militaires de cette catégorie ;

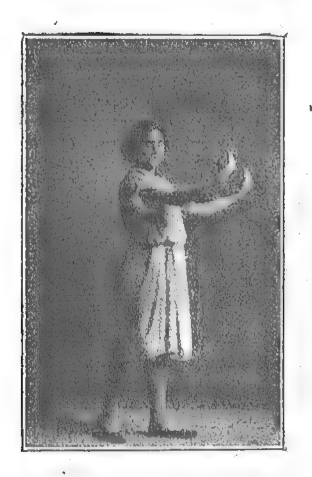
6° De former des maîtres d'armes pour l'enseignement de l'escrime ;

7° Enfin, d'étudier les perfectionnements à apporter aux méthodes de l'éducation physique et de l'escrime, d'en expérimenter les procédés nouveaux et de proposer au Ministre de la Guerre les mesures propres à vulgariser leur usage dans l'armée.

L'École reçoit chaque année environ 240 officiers, 240 sous-officiers et caporaux, 1.600 instituteurs et élèves de l'École Normale supérieure et 70 élèves à la Division d'escrime (1).

Lieutenant-colonel BOBLET.

(1) Voir l'article de M. le lieutenant-colonel Boblet dans ce numéro, page 388.






MÉTHODE DEMENY

Éducation et Harmonie des Mouvements
par le
Mouvement naturel complet, continu et arrondi.

But et raison d'être. — Il ne faut pas restreindre les exercices d'assouplissement à quelques mouvements automatiques dans deux plans rectangulaires. La décomposition des mouvements et les temps d'arrêt en changent complètement le mécanisme nerveux et musculaire. L'énergie sous forme de raideur et de brutalité est de l'énergie perdue. Il faut, au contraire, apprendre à se mouvoir comme on doit le faire *dans tous les actes usuels de la vie,* sans dénaturer les mouvements, en leur conservant la continuité et le moelleux qui en font la qualité. Il n'y a d'exercices éducatifs qu'à cette condition. C'est là le but du *mouvement complet, continu et arrondi.*

Principes de la méthode. — Il est indispensable de faire les mouvements aussi *complets* que le permettent les articulations et de demander aux muscles *l'amplitude maximum* de leur contraction *en évitant l'effort statique.* De plus, on doit exécuter les mouvements suivant toutes les directions, pour faire travailler tous les muscles et toutes les parties de ces muscles. Il en résulte une circulation très intense et

CHRONIQUE (*Suite*)

une nutrition plus complète des parties du corps habituellement inactives. Les centres nerveux moteurs profitent surtout de cette plus-value fonctionnelle.

Il faut faire le mouvement *continu* afin d'éviter les chocs et les à-coups si nuisibles et utiliser économiquement les efforts musculaires dans les arrêts brusques, en réglant le rythme et la vitesse du mouvement d'après la masse à mouvoir et en vue de sa meilleure utilisation.

Il faut faire le mouvement *arrondi* pour éviter de brusques changements de direction et tenir toujours ainsi le mouvement sous la domination intelligente de la volonté.

Il faut enfin le rendre *attrayant* par sa variété, tout en restant bien défini. Pour cela, on attire l'attention de l'élève sur les *formes* différentes des *trajectoires décrites dans l'espace*, avant d'en faire l'exécution. Ce procédé mental cultive au plus haut point ses facultés motrices et coordinatrices abandonnées généralement au hasard. L'enchaînement continu et la synthèse des mouvements donnent alors lieu à des combinaisons en nombre indéfini.

Résultats obtenus. — Ces exercices sont harmonieux par excellence ; bien que très énergiques, ils ne provoquent ni courbature locale, ni fatigue exagérée. Ils donnent, au contraire, une sensation de délassement et de bien-être général. Cette action sédative diminue l'excitabilité nerveuse. La grande dépense de travail qu'ils exigent favorise la fonte des surcharges graisseuses, en augmentant la densité du corps. Les défauts d'attitude sont corrigés sans rien forcer et sans rompre l'harmonie dans la forme et dans les fonctions des organes.

En un mot, ces mouvements développent *simultanément* la force et la souplesse en cultivant toujours la maîtrise de ses muscles ; ils se rapprochent le plus de la forme naturelle en permettant de la varier et de la compliquer méthodiquement.

Cette méthode incomparable pour donner *l'adresse, la grâce et la beauté* trouve son application dans tous les actes professionnels et amène insensiblement à l'art du geste et de la danse par la seule possession de ses moyens naturels, c'est la véritable gymnastique *d'assouplissement*.









MÉTHODE DE M. LE Dr THOORIS

Directeur du Laboratoire de morphologie de l'armée

L'éducation physique ne doit pas être seulement une question de mouvement, mais encore une question de mise en œuvre rationnelle des quatre milieux dont vivent les quatre appareils périphériques par l'ensemble desquels est constituée la forme humaine. L'action heureuse des milieux favorise l'adaptation facile et oriente la formation des individus vers une harmonieuse asymétrie des quatre appareils et l'épanouissement d'une belle prédominance.

L'éducation physique doit tendre à former de beaux différenciés : respiratoires, digestifs, musculaires ou cérébraux. Bien entendu la prédominance est une fonction héréditaire ; les milieux la confirment mais ne la créent pas.

La méthode d'adaptation présentée par le Dr Thooris est une suite de mouvements synchrones dont l'ensemble a un but bien défini.

Tout problème physique ne peut être résolu que par un heureux synchronisme entre les mouvements réciproques des cavités thoraciques et abdominales d'une part et d'autre part les mouvements des membres. Exemple : le saut à la corde, l'over arm strock, etc...

De là la nécessité de donner à la recrue, dès son arrivée, la conscience organique des muscles de son enveloppe abdomino-thoracique et de leur travail synergique avec les mouvements des membres.

La synergie ne peut être assurée que si le commencement du déclanchement est assuré par une tension abdominale suffisante, sinon la coordination avorte à mesure qu'elle s'esquisse.

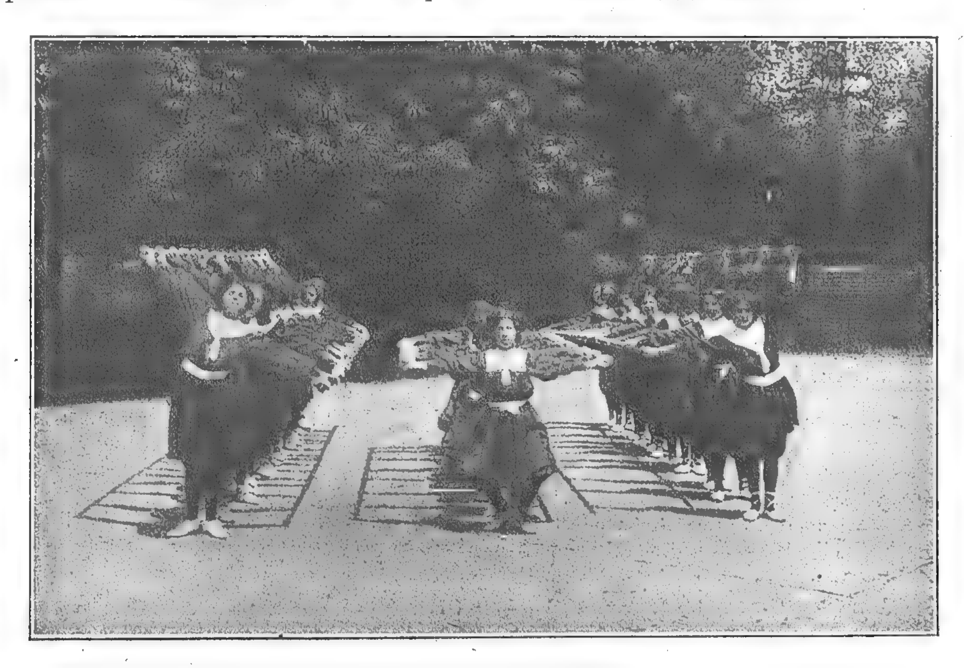

ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNATL MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE • DÉNUTRITION • CROISSANCE

CHRONIQUE (*Suite*)

De là la nécessité d'amorcer l'inspiration par une rétraction énergique du bas-ventre.

Il est bien entendu que les exercices en question n'ont nullement pour but de développer le poumon, le poumon ne relevant que de son excitant physiologique : l'atmosphère, mais ces exercices constituent simplement un schéma moteur dans lequel vient heureusement s'inscrire, l'individu une fois au grand air et en action, la fonction respiratoire. Nous préparons solidement l'instrument dont il aura à se servir (1).

(1) Voir l'article de M. le Dr Thooris paru dans le no 5 de *Paris Médical*, 4 janvier 1913.



Élèves du Dr Tissié, de Pau.
Élèves-maîtresses de l'École normale d'Institutrices de Pau. Mouvements de gymnastique suédoise aux barres jumelles du Docteur Tissié, dans le parc de l'École normale.

LA GYMNASTIQUE SUÉDOISE DE LING

On peut vivre sans bras ni jambes, *mais non sans colonne vertébrale*, la tête étant une vertèbre hypertrophiée et adaptée à une fonction.

On ne peut vivre sans le jeu régulier et perpétuel du diaphragme, car ce muscle ouvre la vie dans une inspiration et la ferme dans une expiration. Le diaphragme prend son point d'appui *sur la colonne vertébrale*.

On ne peut agir physiquement qu'à l'aide des bras et des jambes. Ces deux grands segments du corps prennent leur point d'appui *sur la colonne vertébrale* : les bras, par l'omoplate ; les jambes, par le bassin.

Chaque partie segmentaire de la *colonne vertébrale* est attirée *en avant*, vers le sol, par la pesanteur.

La *colonne vertébrale* sert donc de pivot aux bras, aux jambes et au diaphragme ; d'où nécessité de la bien maintenir dans un plan vertical par l'entraînement rationnel de ses muscles fixateurs et extenseurs, afin d'empêcher sa chute en avant et de donner un point d'appui rigide aux bras, *par l'omoplate*, aux jambes, *par le bassin*, mais surtout au diaphragme, *par les trois premières vertèbres lombaires*, pour son meilleur jeu, en vue d'une meilleure nutrition gazeuse.

Le mouvement physique assure et équilibre cette nutrition, la plus importante des trois, car on peut vivre plusieurs jours sans manger ni boire, mais non plusieurs minutes sans respirer.

La gymnastique est la science qui discipline le mouvement physique en vue d'équilibrer les trois nutritions, gazeuse, solide et liquide, *dans leurs mutuels rapports*. Elle doit donc s'adresser surtout à la *colonne vertébrale* par le moyen des bras et des jambes, et surtout de la *colonne elle-même*, point de départ de toute force.

Ling a le premier compris le rôle joué par la colonne vertébrale en gymnastique. La méthode suédoise est basée sur ces principes. A l'encontre des autres méthodes qui fixent le point d'appui des bras *en avant*, au *sternum*, d'où l'hypertrophie globuleuse des pectoraux qui matelassent la cage thoracique et qui atténuent le jeu des côtes et du diaphragme, la méthode de Ling fixe le point d'appui des bras *en arrière*, à l'*omoplate* par la forte contraction de ses muscles fixateurs et ceux de la colonne vertébrale, rendus globuleux, en faveur de l'*allongement* des pectoraux, plus élastiques, qui facilitent le jeu des côtes et du diaphragme.

La gymnastique suédoise fixe les *six manières d'être* suivantes du mouvement. Il faut les bien connaître. Elle comprend :

1° **Les deux Gymnastiques :** *a*) La gymnastique de *formation* ou gymnastique *pédagogique* et *hygiénique* ; *b*) la gymnastique d'*application* ;

2° **Les cinq points d'appui du corps** pris sur le sol ou au-dessus du sol en positions dites *fondamentales* ;

3° **Les cinq facteurs du mouvement ;**

4° **Les trois moments du mouvement** au cours de son exécution ;

5° **Les douze répartitions des mouvements** qui s'adressent aux grandes fonctions physiologiques ;

6° **Les quatre parties de la leçon-type suédoise.**

CHRONIQUE (*Suite*)

La méthode de gymnastique suédoise de Ling est jusqu'à ce jour la meilleure et la plus complète, parce qu'elle est *scientifique, rationnelle, une, simple* et *attrayante* par la multiplicité et par la diversité même des mouvements ; en cela, elle est *éclectique* au sens exact du mot, mais elle réclame des maîtres à sa hauteur, pour son application. Elle fortifie les faibles, elle exalte les forts par un juste dosage de l'effort à produire. Elle répond aux besoins *des deux sexes, à tous les âges*, avec la douceur nécessaire à l'enfant et au vieillard, avec la force et l'énergie qu'exige l'adulte. En disciplinant le mouvement, elle discipline la pensée. Elle a fait ses preuves depuis un siècle sur la race scandinave, elle continue à les faire actuellement sur toutes les races mondiales qui l'appliquent dans sa pureté architecturale. — Je l'applique depuis dix ans à l'École normale d'institutrices de Pau et, par mes élèves institutrices, dans toutes les écoles primaires du département des Basses-Pyrénées, où elle donne d'excellents résultats.

Dr Philippe Tissié (de Pau)
Président-fondateur de la Ligue française d'Education physique.



MÉTHODE JACQUES-DALCROZE

Principes de la Méthode de la Gymnastique rythmique

La **gymnastique rythmique** est avant tout et uniquement une expérience personnelle. Basée sur l'analyse expérimentale des rapports du temps et de l'espace, elle perfectionne le sens musculaire et assure l'aisance et la spontanéité des mouvements corporels dans toutes leurs nuances dynamiques et agogiques.



Son but est de rétablir et de régulariser les rythmes naturels du corps et — grâce à leur répétition fréquente qui provoque leur automatisation — de créer dans le cerveau des **images** rythmiques définitives.

Au point de vue **éducatif,** elle cherche à mettre les enfants à même de voir clair en eux-mêmes, et leur apprend à harmoniser leurs forces corporelles antagonistes, à éliminer leurs contractions musculaires inutiles, à établir des voies de communication rapide entre le cerveau qui ordonne et l'organisme qui réalise.

Au point de vue **artistique,** la plupart de ses exercices ont pour but de mettre l'organisme tout entier à même de vibrer à l'unisson des émotions esthétiques. Éducatrice des centres nerveux, elle est en état d'augmenter cette somme de sensations et de sentiments que les philosophes appellent la musique intime de l'être, et par conséquent de provoquer l'éveil de la personnalité.

Jacques-Dalcroze.

VARIÉTÉS

LE SYSTÈME DELSARTE AMÉRICANISÉ ET LE TRAITEMENT DES ÉTATS NEURASTHÉNIQUES

Par le Dr GRANGÉE

Des recherches entreprises sur les rapports du mouvement et de la suggestion nous ont amené à étudier une méthode aujourd'hui bien oubliée en France, si elle conserve de nombreux adeptes en Amérique, où elle est très connue sous différentes dénominations. Nous voulons parler de la méthode de Delsarte qui eut son heure de célébrité. Né à Solesmes, dans le Nord en 1811, François Delsarte vint à Paris à l'âge de douze ans, pour étudier la peinture sur porcelaine. Mais changeant bientôt de direction, il devint en 1825 élève du Conservatoire. Ayant perdu sa voix, il dut se résigner à enseigner aux autres les éléments de l'art dramatique.

Après bien des années d'observation et de réflexion, il crut pouvoir formuler les lois précises et scientifiques de l'esthétique, aussi rigoureuses, proclame-t-il, que les axiomes mathématiques. Jamais pourtant, il ne publia d'étude d'ensemble sur ses recherches. Alfred Giraudet, de l'Opéra, réunit des notes éparses et fragmentaires et la belle-fille de Delsarte, Mme Marie Geraldy, compléta l'œuvre.

Delsarte estimait que la reproduction parfaite des attitudes émotionnelles diverses devait reproduire réellement l'émotion dépeinte ainsi par l'acteur. Il y a une large part de vérité dans cette affirmation et nous estimons qu'on pourrait sur cette base établir tout autre chose qu'un essai de classification scientifique des règles de la mimique. Les positions des doigts, mains et jambes sont nommées et classifiées par lui et les expressions de la bouche, du nez, des sourcils, sont discutées d'une façon qui rappelle de fort près les études de Lavater. La mimique comme forme de l'expression est l'objet constant de ses études. Il nous paraît que ce précurseur est beaucoup trop oublié par tous ceux qui préconisent aujourd'hui les danses ou les mouvements rythmiques, comme méthode d'éducation physique. On pourrait dans la doctrine du « relâchement » de Delsarte retrouver une grande part des principes de M. Démeny, pour l'application à l'éducation physique des jeunes filles du mouvement « arrondi », ainsi que dans la gymnastique rythmique de M. Jaque Dalcroze. Comme l'avaient indiqué Delsarte et surtout ses successeurs américains, l'influence du physique sur le moral est ici incontestable et pourrait être utilisée, non pas comme méthode d'éducation physique, mais comme traitement de certaines formes de neurasthénie.

Delsarte écrivait : « Quand un homme vous dit, sous la forme interjective : « Je vous aime ! je « souffre ! je suis heureux ! » ne le croyez pas si ses épaules restent en position normale... Alors, ne le croyez pas... il ment ! ses épaules contredisent ses paroles ! »

Delsarte, lui, n'élabora aucun système de gymnastique pour le développement du corps, mais il enseigna quelques principes intéressants, très répandus en Amérique par les travaux de Mackaye, Geneviève Stebbins, Émily Bishop et autres. Sous sa forme « américanisée », le système Delsarte jouit d'une grande vogue dans les écoles de jeunes filles et dans la Société. Mrs. Bishop lui a donné le nom d' « école de la souplesse ».

Nous allons décrire, d'après le livre d'Émily Bishop, un des exercices les plus typiques de la méthode Delsarte américanisée :

« Étant assis, le buste droit, les pieds reposant légèrement à terre, éloignant de l'esprit toutes préoccupations, fixer attentivement un point du plafond ; faire cinq inspirations lentes et profondes ; laisser les paupières tomber lourdement et la tête s'incliner doucement, le menton venant en contact avec la poitrine. Le dos se détend, autant que possible, vertèbre par vertèbre ; relâcher en dernier lieu l'articulation de la hanche de façon à forcer la tête à s'incliner en avant jusqu'à ce qu'elle vienne se poser sur les genoux. Puis revenir à la position primitive, en décomposant le mouvement en sens inverse : mouvements de la hanche, des vertèbres, de la tête et des paupières, celles-ci doivent s'ouvrir lentement et comme avec peine, ainsi qu'on le voit faire aux petits enfants qui résistent à un lourd sommeil.

Cet exercice présente trois avantages : 1° la faculté d'isoler et de fixer l'attention ; 2° la sédation des cellules du cerveau, plus ou moins excitées ; 3° l'apaisement général de tout le système nerveux.

Toute action qui s'exerce sur la colonne vertébrale s'exerce réciproquement sur le système nerveux.

Lorsque cet exercice est accompli correctement, il amène invariablement le besoin de sommeil. Il est seulement difficile d'abandonner la direction de cet exercice au sujet lui-même et pour en obtenir tous les avantages, il doit être surveillé par un praticien expérimenté.

Cet exercice doit durer de trois à cinq minutes, et en le répétant de trois à cinq fois, on doit obtenir une détente complète suivie d'un paisible sommeil.

Les femmes américaines et les « businessmen », dont on connaît la vie trépidante obtiennent de l'emploi courant de cette méthode les plus heureux effets. Bien qu'elle ne comprenne qu'un nombre restreint d'exercices, sans aucun appareil, mais souvent répétés et bien exécutés, il semble que la vieille méthode de Delsarte, modifiée, soit capable de nous fournir un appoint dans le traitement des « états neurasthéniques », par une sorte d'autosuggestion à point de départ organique.

La position du thorax, de l'abdomen et de la colonne vertébrale est également très susceptible d'influencer le développement thoracique et les ptoses viscérales dans le sens le plus heureux.

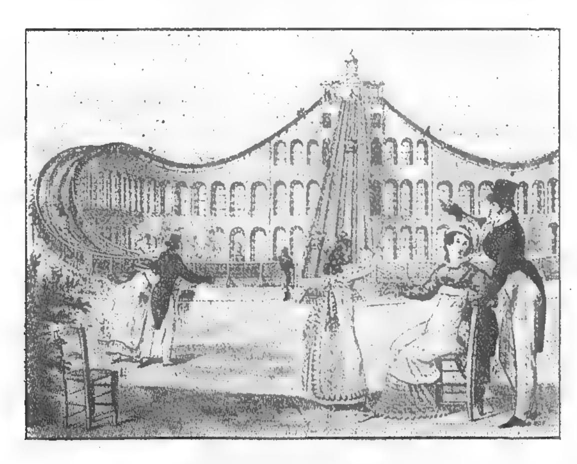
L'EXPOSITION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS



L'exposition de l'Education Physique (Section artistique).

Au sortir des longues séances de travail, après l'étude des questions proposées au Congrès, l'exposition organisée par les soins de M. E. Albert-Weil offrait aux congressistes, en même temps qu'un haut intérêt scientifique, une manifestation d'art des plus curieuses.

Installée à la Faculté de Médecine dont la cour d'honneur était transformée en jardin et tendue d'un velum et dans la rue de l'École-de-Médecine où des baraquements furent élevés pour la circonstance,



Les origines des montagnes russes.

l'exposition se divisait en plusieurs sections : Exposition rétrospective, artistique, scientifique, des groupements sportifs, et industrielle. Au milieu d'une énorme affluence, M. le professeur Gilbert a accompagné M. le Président de la République pour la visite officielle d'inauguration.

M. E. Albert-Weil, dans la préface du catalogue de l'exposition, a admirablement exprimé le rôle et l'intérêt de chacune des sections :

« Je n'ai point la prétention de croire que cette exposition rétrospective constitue une histoire des jeux, des sports ou de la gymnastique ; je ne me dissimule pas qu'elle est bien imparfaite et qu'en certaines de ses parties sa documentation est fort insuffisante. Si l'on y voit des armes des époques préhistoriques, des documents des plus intéressants sur les sports de l'ancienne Égypte, on ne peut s'y attarder très longtemps au Moyen Age ; on arrive immédiatement à des temps plus modernes qu'il est plus facile de faire revivre à nos yeux, grâce aux armes, aux tapisseries, aux gravures qu'ils nous ont légués. J'espère néanmoins que, telle qu'elle est, elle donnera, à ceux qui voudront bien lui trouver quelque charme, la notion du rôle qu'avaient déjà pris, naguère, les sports dans la vie sociale.

« Une exposition artistique encadre l'exposition rétrospective. Dans la cour de la Faculté sont des œuvres suggérées par les manifestations sportives contemporaines. Dans la salle des Pas-Perdus, ornée de tapisseries qui comptent parmi les plus belles de celles qui appartiennent au Mobilier National,



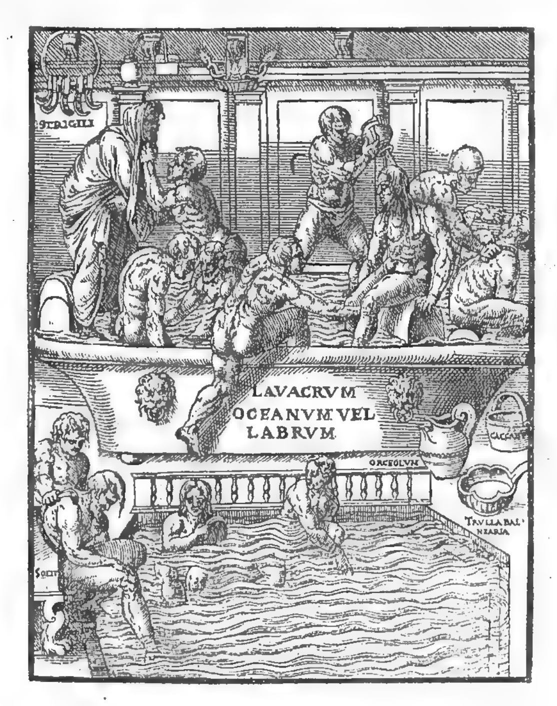
Le diabolo.

Rodin expose des antiques de sa célèbre collection et des œuvres que lui a inspirées l'étude de l'homme en mouvement : Apollo est le dieu de la Médecine et le dieu des Arts ; on ne saurait donc s'étonner si, pour quelques jours, la Faculté de médecine s'en est souvenue. L'art est la recherche de l'harmonie et de la beauté. Une exposition de l'éducation physique

L'EXPOSITION D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS *(Suite)*

concourt aussi à cette recherche, car son but est de donner au corps humain l'harmonie des formes qui si souvent est la signature de l'euphorie et de la santé. L'art devait donc trouver ici sa place.

« L'exposition scientifique a une très grande envergure. Elle est une précieuse iconographie des méthodes d'éducation physique et elle réalise la manière la plus pratique de les faire connaître par l'extériorisation



Scène de bain extraite de l'ouvrage *De arte gynastica.*

des mouvements qu'elles emploient, la publication des tracés et des mensurations qu'elles suscitent. Elle permet de les comparer et d'en différencier la valeur.

« L'exposition des groupements sportifs fait apprécier les résultats de l'immense effort sportif contemporain ; elle réunit un nombre important de fédérations ; elle représente donc l'effort de nombreuses collectivités. « L'exposition industrielle, enfin, montre que les progrès de l'industrie sont le corollaire des progrès scientifiques et que, de la pratique des sports, résulte une grande extension de la production nationale. »

Mener à bien un tel programme était tâche ardue et difficile : on doit féliciter M. Albert-Weil et tous ceux qui lui ont prêté leur concours d'avoir si pleinement réussi.

L'espace fait défaut pour parler en détail et comme elles le mériteraient, de chaque section et des œuvres qui en font un harmonieux ensemble.

Nous noterons, après avoir salué comme il convient les chefs-d'œuvre de Rodin qui n'ont besoin de nul commentaire, les vigoureux dessins et les antiques de son admirable collection, un Vigeant en escrimeur d'Injalbert ; un portrait en pied de Vigeant en escrimeur par Carolus Duran ; le Colleone de Venoceno (réduction de la statue de Venise) ; la célèbre danse au village, de Teniers ; une statue en bronze de Clesinger : « La Zingara » ; une statuette de Barré ; de curieux petits sujets du XVIIe siècle : Danseuses sur la corde ; les photographies de documents du British Museum représentant des scènes de jeux sportifs dans l'antiquité ; de délicieuses miniatures persanes des XVIe et XVIIe siècles, une suite intéressante de gravures françaises, anglaises, italiennes, espagnoles, allemandes, de différentes époques, représentant des scènes de jeux ; une série de très curieuses études sur la danse, sur la lutte, sur l'escrime, sur la boxe ; quelques belles gravures japonaises en couleur, d'innombrables documents sur la gymnastique, l'exposition Hébert, au 1er étage, etc., etc.

De l'ensemble de cette exposition, où les antiques souvenirs voisinent avec l'illustration de notre effort moderne, il ressort une fois de plus que cet effort n'est point neuf. Ainsi que le dit M. Albert-Weil, « le grand courant qui pousse les éducateurs, les physiologistes, les médecins, à chercher, à définir les exercices concourant le mieux à l'amélioration de la race, avait été esquissé par nos pères ». A nous de lui donner dans la vie moderne toute l'importance qu'il mérite et qui lui permettra de produire les fruits que nous en attendons. F. M. GRANGÉE.



L'exposition de l'Éducation Physique (Section artistique).

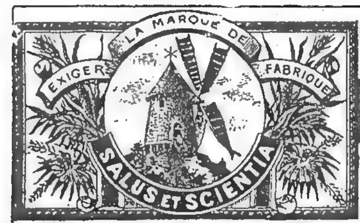
LA MÉDECINE HUMORISTIQUE



(Collection de la Faculté de médecine).

L'ANE ET LA SCIENCE

A la première page de l'édition de 1672 de l'ouvrage qui porte le titre suivant : « Hieronymi Mercurialis Foroliviensis, de Arte Gymnastica, libri sex : in quibus exercitationum omnium vetustarum genera, loca, modi, facultates et quidquid denique ad corporis humani exercitationes pertinet diligenter explicatur, » se trouve le beau frontispice que nous reproduisons ici. L'interprétation en est facile : par terre gît un homme déformé et bouffi ; son visage trahit la souffrance ; près de lui des fioles, des instruments qui indiquent que l'on a tenté en vain d'arrêter les progrès de son mal. Un disciple d'Esculape, de sa senestre, le désigne avec le caducée, et de sa dextre lui indique la Science qui préside aux jeux et aux luttes. Pourquoi a-t-il suivi les errements de l'âne ? S'il avait su résister à ses passions, il serait vigoureux et fort comme les lutteurs qui combattent dans le lointain et il ne subirait point les affres de la douleur.



TRAITEMENT DIÉTÉTIQUE DES MALADES, CONVALESCENTS, VIEILLARDS
ET ALIMENTATION PROGRESSIVE ET VARIÉE DES ENFANTS

FARINES MALTÉES JAMMET

ARISTOSE - CÉRÉMALTINE - ORGÉOSE - RIZINE - ORAMENOSE - AVENOSE, etc.
CÉRÉALES JAMMET pour DÉCOCTIONS - CACAO GRANVILLE - CACAO à l'Orgéose, etc.
Brochure et échantillons sur demande. MON JAMMET, 47, RUE DE MIROMESNIL, PARIS

KÉPHIR-SALMON
Alimentation des Dyspeptiques et des Tuberculeux
Képhir nº 1 laxatif. — Nº 2 Alimentaire. — Nº 3 Constipant.

KOUMIS-SALMON
Préparé selon la mode de Kirgis
Anémie. — Tuberculose pulmonaire. — Maladies de l'estomac et de l'intestin.

PULVO-KÉPHIR
Pour préparer soi-même le Képhir lait diastasé
Le Pulvo-Képhir a été fait pour permettre aux personnes — éloignées de Paris de préparer elle-mêmes le Képhir. —

YOGHOURT
Lait caillé bulgare
Dyspepsie, Constipation, Entérite, Appendicite, Diabète.

Nous préparons du Képhir avec du lait complètement écrémé ou Képhir maigre

Fournisseur des Hôpitaux. Livraison chaque jour à domicile dans Paris

TÉLÉPHONE 149-78 *28, Rue de Trévise, Paris* TÉLÉPHONE 149-78



PAINS SPÉCIAUX | **PRODUITS DIÉTÉTIQUES** | PATES ALIMENTAIRES

& DE RÉGIME

CH. HEUDEBERT

EN VENTE PARTOUT
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE
à MM. les Docteurs
Usines à NANTERRE (Seine)

FARINES CÉRÉALES | FARINES LÉGUMINEUSES



Dr H. MAUBAN
L'ACÉTONURIE
1912, 1 vol. in-16, 96 pages. Cart. 1 fr. 50

KOUMYS YOGOURTH LAGNEL

7, R. de la Pépinière, PARIS. (Gare St Lazare)
Téléph. : 207-49

BISCOTTES du Dr VŒBT
(Légumine diastasée)

DIABÈTE, OBÉSITÉ, DYSPEPSIE, GASTRITES, GASTRALGIES, GASTRO-ENTÉRITES, ETC.
25 Médailles d'Or et Grands Prix aux diverses Expositions
ÉCHANTILLONS : *21, Bould Haussmann, Paris.*

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Variations de la cholestérinémie au cours de la vaccination antityphique (vaccin polyvalent de Vincent** (ROUZAUD et CABANIS, 12 mars 1913).

Il semble que la vaccination antityphique par la méthode Vincent détermine dans l'organisme une réaction cholestérinémique qui est en miniature celle de la fièvre typhoïde. D'ailleurs le pouvoir antitoxique du sérum ne paraît pas se mesurer exactement à la quantité de cholestérine circulante, celle-ci pouvant peut-être rendre compte seulement de l'activité de certains organes qui la produisent (capsules surrénales).

PROGRÈS MÉDICAL. — **Les réactions de la lymphe et du tissu lymphatique** (AUDRAIN, 8 mars 1913).

Le réseau lymphatique, de même que le tissu lymphoïde, est sensible aux poisons solubles, qui persistent dans la circulation générale par suite d'insuffisance ou d'incapacité antitoxique du foie et du corps thyroïde.

Le réseau lymphatique est sensible aux actions extérieures et la lymphe fournit la première sérosité des lésions vésiculeuses ou bulbeuses.

L'action du vésicatoire cantharidé est un moyen facile de contrôler l'état de la circulation lymphatique.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Technique et indications de la laparoscopie** (RÉNON, 8 mars 1913).

« J'ai fait la laparoscopie chez trois malades de mon service, atteints tous trois de cirrhose de Laënnec». Chez le premier, la ponction trop basse n'a pas permis d'apercevoir le foie, mais on a pu noter l'état du péritoine, très rouge et injecté de nombreux vaisseaux. Chez le second malade, on a pu explorer complètement le grand épiploon et apercevoir le bord inférieur du foie. Le péritoine était moins rouge, moins enflammé que dans le premier cas. Chez ces deux malades, le pronostic s'est superposé au résultat de l'examen laparoscopique.

Chez la troisième malade, une ponction haute a permis d'explorer le grand épiploon, une partie de la masse intestinale, le péritoine pariétal et d'entrevoir, au moment des inspirations, le bord inférieur du foie caché entièrement sous les côtes, tant l'organe était petit. « Dans ces trois cas, la laparoscopie s'est effectuée le plus simplement du monde sans le moindre incident ».

CONCOURS MÉDICAL. — **A propos d'une grève récente. L'étude scientifique et l'organisation physiologique du travail** (NOIR, 9 mars 1913).

L'étude physiologique du travail permettrait l'organisation scientifique des diverses industries telle que Taylor a cherché à la réaliser en partie. « Nous pensons cependant que les médecins des régions industrielles devraient s'y intéresser ; ils arriveraient à augmenter ainsi considérablement leur situation morale et leur autorité auprès des patrons comme des ouvriers. Souvent la simple observation, chez un homme qui comme le praticien a l'habitude de voir et de se rendre compte, donnerait des résultats considérables et cela sans aller jusqu'à l'emploi de l'ergographe, jusqu'aux pesées répétées, jusqu'à l'étude de l'élimination du bleu de méthylène pour dépister le surmenage ».

PROVINCE MÉDICALE. — **Septico-pyohémie streptococcique avec éruption pemphigoïde** (P. NICOLAS, MOUTOT et GATÉ, 8 mars 1913).

Malgré les résultats heureux qu'a pu donner l'expérimentation, il ne semble pas qu'on doive admettre pour le pemphigus aigu fébrile grave un agent microbien *spécifique.* La diversité des résultats obtenus en est une preuve suffisante et il semble bien que l'éruption pemphigoïde puisse être le fait d'espèces microbiennes très variables. « C'est là, d'ailleurs, l'application très simple d'une loi bien connue de pathologie générale et, s'il est vrai qu'un même microorganisme peut déterminer des accidents de caractères très dissemblables, on sait, par contre, qu'une manifestation pathologique nettement déterminée peut être provoquée par des agents microbiens très différents ».

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Le syndrome paraplégie avec contracture en flexion à type cutanéo-réflexe de Babinski** (PIERRET et DUHOT, 2 mars 1913).

Sous la dénomination de « paraplégie avec contracture en flexion à type cutanéo-réflexe », on comprend un syndrome clinique constitué par une paralysie spasmodique organique, limitée aux membres inférieurs avec contracture en flexion, accompagnée d'une exagération considérable des réflexes de défense contrastant avec la diminution ou l'abolition des réflexes tendineux et souvent des réflexes cutanés.

L'explication de ces diverses particularités est singulièrement malaisée et les recherches effectuées jusqu'à présent n'ont guère éclairé les problèmes étiologiques, anatomiques et pathogéniques soulevés par le syndrome décrit par Babinski.

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **L'impureté du sel alimentaire** (ANDOUARD, 8 mars 1913).

L'impureté notoire de tous les sels du commerce est plus que démontrée. La plus répugnante de toutes appartient au *sel gris*, dans lequel on trouve, à côté de germes en partie pathogènes, des particules de produits innommables dérobées au sol des marais salants, aux paludiers, aux magasins de réserve et aux emballages servant à l'expédition du sel.

Cette constatation est d'autant plus fâcheuse que le sel brut contribue à l'alimentation humaine plus que tous les autres réunis et elle se fait particulièrement sentir quand il s'agit de conserves alimentaires : à une solution *saturée* de sel, le bacille de Lœffler résiste trois semaines, le streptocoque deux mois, le bacille de Koch trois mois, le bacille d'Eberth cinq mois !

La plus élémentaire prudence conseille donc de se soustraire par la stérilisation à la contamination et la nocivité de *tous* les sels alimentaires du commerce.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Quelques réflexions sur la pratique de la sérothérapie antidiphtérique** (FRAIKIN, 9 mars 1913).

Dans le doute, il ne faut pas s'abstenir. « J'ai toujours agi ainsi, et je m'en suis toujours bien trouvé. Il est parfois difficile de faire accepter aux malades ou à leurs familles cette ligne de conduite. On nous objectera une série de faux-fuyants : crainte des accidents sériques, faiblesse de l'enfant, etc. Ne vous laissez pas influencer. Vous pourriez le regretter ».

GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES DE BORDEAUX. — **Une curieuse affection à manifestations vaso-motrices intermittentes** (PERRENS, 9 mars 1913).

Il s'agit d'une affection à part où les troubles vasomoteurs se présentent à l'état de pureté, sans réaction sensitive ou motrice et qui doit sa bénignité à la courte durée de chacun de ses accès. Au moment d'une crise, on voit la peau des membres se couvrir de plaques juxtaposées dont les unes sont pâles, livides, les autres en plus grand nombre, bleu foncé ou brunes. Les premières sont dues vraisemblablement à une constriction énergique portant sur les fines artérioles du revêtement cutané, les autres à une dilatation des capillaires veineux.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — Une femme de 23 ans entre à l'hôpital dans un état subcomateux avec une céphalée violente, un peu de raideur de la nuque ; elle présente des réflexes exagérés avec trépidation épileptoïde et Babinski. Bruit de galop et tension systolique à 22. On trouve dans la vessie près d'un litre d'urines albumineuses. On pratique une ponction lombaire et l'on trouve dans le liquide céphalo-rachidien *5gr,30 d'urée par litre*. Après avoir présenté plusieurs crises convulsives, la malade meurt dans le coma.

A l'autopsie, on trouve des petits reins rouges dont l'un pèse 30 *grammes* et l'autre 28.

Contrastant par leur volume, les surrénales allongées et hypertrophiées, sans surcharge graisseuse, pesaient *l'une 14 et l'autre 13 grammes*. Il s'agissait d'une hypertrophie uniforme.

Dans ce cas, présenté par M. **Pic** et **Blanc Perducet** (*Société des sciences médicales*, 16 décembre 1912), le chiffre d'urée atteignait donc $5^{gr},30$ par litre dans le liquide céphalo-rachidien. C'est le plus fort observé après celui de Widal et Abrami : $7^{gr},64$, urémie associée à un ictère grave, et celui de von Jachsk : $5^{gr}.85$.

M. **Leriche** (*Soc. méd. des hôpit.*) a présenté onze nerfs intercostaux arrachés le matin même dans le service de M. Poncet à une tabétique souffrant de crises gastro-intestinales violentes et rebelles. Sur huit de ces nerfs, on pouvait voir nettement le ganglion arraché en totalité ou en partie. Sur dix de ces nerfs, on peut voir au delà du ganglion de longs filets radiculaires. L'intervention a été très simple, sans ouverture de la plèvre et sans le moindre incident.

« Ces constatations anatomiques permettent de réduire à néant les critiques adressées récemment à l'opération de Franke, par MM. Picard et Leblanc ; elle n'est ni inutile ni dangereuse ; elle réalise bien le but qu'elle se propose, puisqu'elle actionne comme vous le voyez le ganglion spinal de la racine ; elle doit donc rester comme une précieuse acquisition thérapeutique, dont les indications sont à préciser, mais dont le principe est excellent. »

« A l'heure actuelle, sur les quatre interventions qui ont été pratiquées ici, il n'y a aucun décès opératoire (**Mouriquand** et **Cotte**, *Soc. médic. des hôpitaux*, 18 février 1913). Quant aux résultats éloignés, ils ont toujours été assez satisfaisants. Sans doute, tous les malades opérés n'ont pas retiré de l'opération de Franke un résultat définitif, et nous avons montré nous-mêmes, l'an dernier, que pour avoir des résultats plus complets, il fallait faire une intervention beaucoup plus étendue que celle qui avait été préconisée par Franke ».

Il semble que la présence du pneumocoque dans le sang des pneumoniques et surtout leur nombre croissant à la fin d'une pneumonie est l'indice d'une évolution très grave. D'après MM. **Courmont** et **Durand** (*Soc. méd. des hôpitaux*, 25 février 1913) la *septicémie pneumococcique terminale et progressive* est la règle dans les cas à évolution fatale des adultes ou des vieillards. Comme pourcentage d'hémoculture positive, M. Lemierre était arrivé au chiffre de 1 sur 4 et s'il a vu des pneumonies bénignes, ayant évolué simplement, présenter du pneumocoque dans le sang, d'une façon générale, les hémocultures ne sont positives que dans les cas graves. « J'ai eu également l'impression que le résultat des hémocultures, variait suivant les épidémies, et j'ai pu avoir de véritables séries d'hémocultures positives ».

D'après M. Lesieur, pour affirmer la présence du pneumocoque dans le sang, l'hémoculture ne suffit pas : c'est ainsi que dans un cas de pneumonie où l'hémoculture avait été négative, l'inoculation à la souris fut positive.

Pour MM. Weill, Mouriquand et Dufourt, la septicémie pneumococcique se manifesterait dans un certain nombre d'états mal délimités, caractérisés soit par des symptômes grippaux, soit par de la bronchite diffuse, soit par de la diarrhée fébrile. Il est certain que le rôle du pneumocoque en pathologie, et probablement plus encore chez l'enfant que chez l'adulte, est beaucoup plus étendu qu'on ne se l'imagine. « Si la septicémie est un fait probablement constant dans la pneumonie, il est par contre non douteux que cette septicémie n'existe que pendant un laps de temps souvent court. Fixer ici ses limites d'une façon schématique serait impossible, car il est probable que dans la pneumonie on peut assister aux mêmes variations que celles auxquelles donne lieu le bacille d'Eberth dans la fièvre typhoïde, et que M. le professeur Jules Courmont a bien mis en évidence ». Sur huit pneumonies infantiles, toutes constatées à la radioscopie, une fois l'hémoculture a été positive. *Ce sont les cinq cas où cette hémoculture a été faite de façon précoce ou relativement précoce.*

On peut donc dire en résumé, avec M. Weill, que quand il y a septicémie pneumococcique, elle s'atténue avec l'évolution de la pneumonie, et que quand le pneumocoque persiste dans le sang après huit à dix jours, c'est que le cas est grave. L'hémoculture peut faire ainsi le pronostic.

LILLE. — MM. **Pierret** et **Verhaeghe** (*Soc. de méd. du département du Nord*, 24 janvier 1913) présentent un malade âgé de seize ans, pour une affection cardiaque qu'ils rattachent, étant donnée l'histoire clinique, à une malformation congénitale. Depuis son jeune âge, il a toujours été facilement essoufflé au moindre effort. Jamais il n'a pu courir comme ses camarades, et l'usage de la bicyclette a dû être abandonné. A l'inspection, on trouve un abaissement de la pointe dans le sixième espace ; à la palpation, on perçoit un frémissement cavitaire extrêmement intense avec foyer maximum à la base et un peu à la droite du sternum. Enfin à l'auscultation on entend un souffle qui s'étend sur tout l'espace précordial et se propage à la fois dans les vaisseaux du cou et la région dorsale ; ce souffle est nettement systolique et présente un foyer maximum dans le deuxième espace droit. De belles radiographies permettent de se rendre compte *de visu* de l'hypertrophie du cœur portant uniquement sur les ventricules, sans dilatation aortique ni distension de l'oreillette. Ce fait est surtout bien mis en évidence par la radiographie en position oblique droite antérieure où l'on peut remarquer la clarté habituelle de l'espace rétro-cardiaque, qui devrait être occupé par l'oreillette en cas de distension de celle-ci.

L'affection existant depuis les premières années de la vie, il faut vraisemblablement en faire une affection congénitale : dans les antécédents héréditaires, on note l'existence d'une paralysie générale chez le premier mari de la mère du malade (chez lui, Wassermann négatif). Quelle est la lésion ?

Les divers signes cliniques et radiographiques, le sphygmogramme qui montre un anacrotisme marqué du pouls, faible, à sommets arrondis ; un léger retard de la pulsation radiale sur le choc de la pointe ; une tension artérielle de 12,8 (au Pachon), constituent un ensemble symptomatique suffisant pour faire affirmer un *rétrécissement aortique congénital.*

ROUEN. — M. **Dévé** (*Société de médecine de Rouen*, 9 décembre 1912) a observé un cas d'endocardite maligne ulcéro-végétante dont l'évolution s'est prolongée durant *huit mois*. L'affection a été caractérisée, en dehors des signes cardiaques, par une anémie accompagnée de fièvre et de splénomégalie, le syndrome a persisté sans rémission et est allé en s'accusant jusqu'à la fin.

GASTRO-ENTÉRITES DES NOURRISSONS

DIARRHÉES INFANTILES, Troubles Dyspeptiques de la 1re Enfance



Sirop de Trouette-Perret

à la **"PAPAÏNE"**

avant ou après chaque tétée ou biberon.

Le **Sirop** *de* **Trouette-Perret** *à la* **Papaïne**
digère le lait, combat la ***Dyspepsie,*** *et*
permet aux muqueuses de réparer leurs lésions.

La "Papaïne" est un ferment digestif végétal
qui digère et peptonise quelle que soit la réaction du milieu.

Favorise la reprise du lait, après les diètes et les régimes.

Maladies de l'*Estomac* et des *Intestins* des *Enfants* et des *Adultes*

SIROP de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 cuillerée à soupe à chaque repas .... **4** fr. le Flacon.

ELIXIR de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 verre à liqueur à chaque repas .... **5** fr. le Flacon.

CACHETS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 à 2 cachets à chaque repas .... **4** fr. la Boîte.

COMPRIMÉS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
2 à 8 comprimés à chaque repas .... **3** fr. le Flacon.

E. TROUETTE, 15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris. — Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

LE CONGRÈS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE



Le Professeur WEISS.



Phot. Pirou.

Le Professeur GILBERT.



Le Dr H. DAUSSET

Le Congrès international de l'éducation physique a tenu sa séance d'ouverture le lundi 17 mars, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne archicomble, sous la présidence de M. le professeur Gilbert, en présence de M. le président de la République et de M. le ministre de l'Instruction publique.

Le monde entier a participé à cette manifestation considérable de notre renaissance physique et nous a délégué ses représentants les plus autorisés. Plus de 2 000 membres adhérents ont été groupés. Des travaux scientifiques de la plus haute valeur ont été élaborés et produits. Des démonstrations imposantes par le nombre et la qualité des participants ont été faites, afin qu'il fût permis de juger, d'après l'expérience, de la valeur des méthodes et des indications de leur emploi. Une exposition de l'éducation physique et des sports, comprenant une intéressante rétrospective, a été organisée.

Il serait encore prématuré de vouloir formuler des conclusions.

D'ailleurs, les lecteurs de *Paris médical* peuvent se faire une opinion personnelle. Avec le plus large éclectisme, nous leur présentons dès aujourd'hui un exposé des principales méthodes d'éducation physique résumé sous la signature de leurs protagonistes les plus éminents.



Le Dr LAGARDE.

Cette «revue générale», offre une valeur documentaire exceptionnelle, puisqu'elle constitue le résultat essentiel des efforts communs pour l'amélioration de la race humaine.

Il n'est pas possible de louanger suffisamment ici M. le professeur Gilbert pour la façon dont il a su mener à bien une œuvre de si grande envergure et de si haute portée sociale. Le succès sans précédent de ce congrès doit être pour lui la première et la meilleure des satisfactions.

Les rapports et communications.
Travaux des sections.

Les diverses sections du Congrès de l'Éducation physique se sont réunies à la Faculté de médecine pour entendre les rapports et les communications et pour les discuter. La première section (physiologie des exercices physiques) présidée par le professeur Paul Richer, en la présence de MM. Winternitz, Strasser, Spitzy, Pagliani, délégués d'Autriche-Hongrie, du Dr Sigalas et du lieutenant Rocher, secrétaire, ont entendu les rapports du professeur Strasser, sur l'entraînement à la résistance au froid, du Dr Spitzy (Autriche) : Relations entre la respiration et l'attitude. Le Dr Beck, M. Luiz : Furtado Coelho (Portugal), le Dr F.-M. Grangée (de Paris) : La méthode naturelle d'Hébert et la suggestion organique, se sont fait écouter. M. le professeur Pachon a fait une intéressante communication sur les critères fonctionnels d'entraînement et les variations de la pression artérielle dans les exercices physiques. Le Dr Fourgous a démontré l'excellence de la méthode Hebert par l'exposé des résultats.

Dans les autres sections, le lieutenant Cerviotti, le commandant Beblet, de l'École de Joinville, le capitaine Giansily, le Dr Salmon ont présenté des rapports et des obse -



Phot. Waléry.

Le Dr ALBERT-WEIL.

LE CONGRÈS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

vations intéressants relatifs à la culture physique dans l'armée. A la IIe section, de Kinésithérapie, le Dr Lucas-Championnière, président, ouvre la séance par une allocution très applaudie. Les rapporteurs, Drs Menard (de Paris) et Cyriax (de Londres) exposent ce que peut donner la Kinésithérapie comme préface à l'éducation physique des retardés. MM. Paul-Vital Badin, Bouisson (de Marseille) Guerton (de Belgique), Drs de Trèves, Milon, Duleuch, prennent part à la discussion. M. Hebrard de Villeneuve, président de l'Académie des sports, apporte un intéressant rapport sur « le régime fiscal des Sociétés sportives». La VIIe section (section féminine) est présidée par Mmes Georges Coulon et Cruppi. On y entend un rapport de Mmes le Dr Girard Mangin et le Dr Thyss Monod, de Lyon.

La discussion est très animée. Y prennent part M. le Dr Hildesheim, de Vienne, MM. les Drs Lepage, Danjou, Mme Moll-Weiss, Mlles Regnier et Chauveau, M. le Dr Tissié, de Pau, fait une importante communication et expose les heureux résultats de sa méthode. Au groupe pédagogique, sur le rapport de M. Pelletier, instituteur, et après discussion à laquelle prennent par MM. Cazalet et Ed. Petit, la section émet le vœu très important, tendant à « la suppression de la responsabilité civile des instituteurs».

(Dans le prochain numéro, on trouvera le complément de ce compte rendu).

Dr F. M. GRANGÉE.

Au moment où *Paris médical* met sous presse, la rumeur du Congrès de l'Éducation physique domine encore, on peut dire, les autres bruits de la grande cité, « cerveau du monde», qui affirme ainsi sa volonté de posséder la vigueur physique à un moment où, plus que jamais, s'impose la nécessité d'être forts. Il ne s'agit pas d'abandonner aucune des prérogatives qui ont établi notre suprématie intellectuelle. L'antagonisme entre l'intelligence et la force n'existe plus. Cette imposante manifestation de notre énergie nationale vient à son heure et les initiateurs de ce congrès, tous ceux qui ont coopéré à en faire un triomphe éclatant et presque sans précédent, n'ont même pas besoin de vains éloges. Ce qui était à faire est fait. Pour nous, médecins, il nous reste à conserver définitivement la direction et la défense de cette cause sacrée ; à persévérer dans la voie largement frayée. L'éducation physique est désormais dégagée de l'empirisme. Au Vélodrome d'Hiver, la foule innombrable, attentive aux démonstrations pratiques, n'était point celle de Byzance qui s'égaye aux jeux du cirque, elle représentait toute une nation résolue à faire de ses fils des hommes forts, normaux et sains. Elle compte sur nous pour lui donner les directions à prendre. Les travaux considérables présentés au congrès dans les diverses sections et dont il est rendu compte d'autre part, vont nous servir de base pour les travaux futurs : car plus de questions encore sont posées que résolues. Il faut, sans délai, profiter de l'immense effort accompli et, si je ne craignais de prêter à rire, je traduirais la leçon qui se dégage de ce congrès par un seul mot, bien simple et légendaire sinon historique : « Continuer ! ! !»

Dr F. M. GRANGÉE.

CONGRÈS DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

La Fédération des étudiants en médecine qui groupe les associations corporatives d'Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Marseille, Rennes, Caen, Tours, organise un congrès qui se tiendra à Paris, les 27, 28, 29 mars 1913, dans la salle des fêtes de l'Institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques.

Voici le programme des travaux du Congrès :

Jeudi 27 mars, neuf heures du matin : 1° Allocution inaugurale sur l' « Idée corporative», Paris ; 2° Les dispenses permettant l'accès aux études médicales, Caen ; 3° Admission des étrangers aux concours de l'internat, Marseille.

Deux heures du soir : Le décret de 1909, la réforme des études médicales et la liberté du stage hospitalier, Paris.

Vendredi 23 mars, dix heures du matin : 1° Le maintien des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, Caen. — 2° Faculté pour les internes des hôpitaux de province nommés au concours de se présenter à l'internat des hôpitaux de Paris sans passer par l'externat, Rennes. — 3° Représentation des étudiants au conseil de discipline, Bordeaux.

Deux heures du soir : 1° Question des étrangers, Paris. — 2° Étudiants en médecine et la nouvelle loi militaire, Bordeaux.

Samedi 29 mars, dix heures du matin : 1° L'externat obligatoire, Lyon. — 2° L'internat obligatoire, Alger.

Deux heures du soir : 1° Propagande corporative, Rennes. — 2° Modification aux statuts de la fédération, Alger. — 3° Ordres du jour du Congrès, Tours. — 4° Élection du comité de la F. E. M. pour l'année 1913.

Tous les membres du corps médical, médecins et étudiants, sont invités à assister aux séances du Congrès. Seuls les membres des associations adhérentes pourront prendre part à la discussion.

NOUVELLES



Phot. Bechele et Cie.

Entrée de la nouvelle Pitié (photographie communiquée par M. Rochet).



(Phot. Pirou).

Le Dr BABINSKI.





(Phot. Waléry).

Le Dr CLAISSE.



(Phot. Waléry).

Le Dr ENRIQUEZ.

L'INAUGURATION DU NOUVEL HOPITAL DE LA PITIÉ

C'est mercredi dernier, 19 mars, à dix heures du matin, qu'a eu lieu, sous les auspices et en la présence du nouveau Président de la République, M. Raymond POINCARÉ, l'inauguration officielle de la nouvelle Pitié. Cette cérémonie avait été différée pour des raisons diverses, et l'on dut modifier la plaque commémorative qui rappelait qu'à la tête des autorités qui devaient venir l'an dernier, dominait M. le Président FALLIÈRES, redevenu, depuis lors, un simple citoyen.

Il est d'ailleurs préférable qu'une inauguration soit tardive plutôt que précoce, ainsi qu'il arrive encore trop souvent. Dans le premier cas la visite officielle s'écarte des banalités du même genre. Elle permet de consacrer l'achèvement complet ainsi que le fonctionnement définitif d'une œuvre.

Ce vient d'être le cas pour l'hôpital de la nouvelle Pitié, lequel est ouvert, en fait, depuis le mois de juin de l'année 1911, mais a pu pendant cette longue période de temps être parachevé dans certaines de ses parties, mis au point dans certaines autres, affiné dans quelques détails, agrémenté de verdure et d'arbustes auxquels on a ainsi laissé le temps de pousser un peu et de se faire une chevelure.

Peut-être a-t-on voulu également, par respect pour le souvenir du vieil hôpital de la Pitié, lui laisser le temps de disparaître avec ses dernières ruines. Le fait est qu'à ce coin de la rue Lacépède et de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, on ne voit plus de murs, mais un vaste chantier de pierres au milieu desquelles se redressent de vieux arbres, lesquels semblent tout heureux de pouvoir, avant qu'on les immole au caprice aveugle de constructeurs de vulgaires immeubles, jouir enfin de l'espace et respirer le plein air.

Ceux qui veulent connaître ce que fut l'ancienne Pitié et ce qu'est la nouvelle, liront ou reliront avec le plus grand intérêt la double description qu'a développée ici-même, avec maints aperçus curieux, et de nombreuses figures, M. le Dr JOSUÉ, médecin de l'hôpital de la Pitié (1). Rappelons simplement que l'an-



(Phot. Pirou).

Le Dr LION.



(Phot. Waléry).

Le Dr THIROLOIX.



(Phot. Waléry).

Le Dr JOSUÉ.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Guide du médecin praticien, par le Dr F. JACOULET, 1913, 1 vol. 18-de 827 pages, avec 373 fig., cart. 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs, Paris).

La chaleur et le froid en thérapeutique, par le Dr H. DAUSSET, 1913, 1 vol. in-16, de 96 pages, 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Précis de radiodiagnostic, par R. JAUGEAS, 1913, 1 vol. gr. in-8, de 436 pages avec figures, cartonné, 16 francs (*Masson et Cie*, édit., à Paris).

Précis de physique médicale, par le Dr J. CLUZET, 1913, 1 vol. in-8, de 667 pages avec 393 figures, cartonné, 8 francs. (Coll. Testut). (*O. Doin et fils*, édit., à Paris).

Les grands processus morbides, par le Pr C. HAHN, 1913, 1 vol. in-12 de 473 pages, cartonné, 5 francs. (*O. Doin et fils*, édit., Paris).

A proposito di un caso di splenomegalia primitiva, par le Dr VITTORIO RONCHETTI, 1913, gr. in-8, Br. (*Societa Tipografica Fiorentina*, Firenze).

Contributo allo studio dell'azione del benzolo nella leucemia, par le Dott. VITTORIO RONCHETTI, 1913. Gr. in-8, Br. (*Enrico zer Coni*, à Milano).

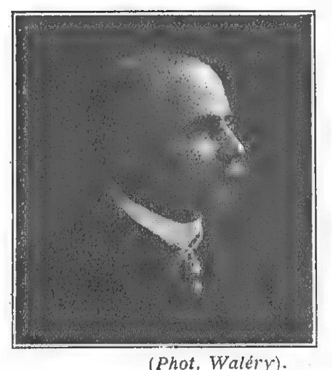
Circa l'impoetanza patogena del cercomonas hominis e del trichomonas intestinalis, par le Dott. VITTORIO RONCHETTI, 1913. Gr. in-8, Br. (*Societa tipografica Fiorentina*, Firenze).

L'exploration radiographique de l'appareil urinaire par les Drs LEGUEU, PAPIN et MAINGOT. 1913, 1 vol. gr. in-8, 236 pages avec 72 planches, cart., 35 francs (*Gittler* à Paris.)

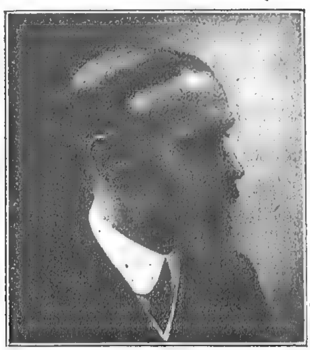
NOUVELLES (*Suite*)



(*Phot. Waléry*).
Le Dr WALTHER.



(*Phot. Waléry*).
Le Dr POTOCKI.



(*Phot. Manuel*)
Le Dr ARROU.



(*Phot. Fitting*).
Le Dr THIÉRY.



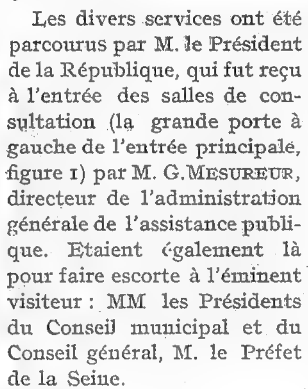
(*Phot. Pirou*).
Le Dr BOURGEOIS.



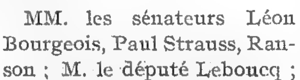
Phot. Pirou).
Le Dr MONTHUS.

cien hôpital, fondé en 1612 par Marie de Médicis, comprenait, au moment de sa désaffectation (Juin 1911), six services de médecine, deux services de chirurgie, un service d'accouchement, en tout 691 lits.

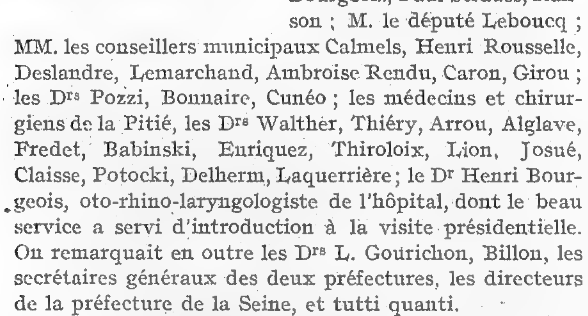
La nouvelle Pitié, sise boulevard de l'Hôpital, no 83, occupe un terrain beaucoup plus étendu : 61 250 mètres carrés, au lieu de 22 727 ; 814 lits, 114 berceaux; en tout 988 malades.



Les divers services ont été parcourus par M. le Président de la République, qui fut reçu à l'entrée des salles de consultation (la grande porte à gauche de l'entrée principale, figure 1) par M. G. MESUREUR, directeur de l'administration générale de l'assistance publique. Etaient également là pour faire escorte à l'éminent visiteur : MM les Présidents du Conseil municipal et du Conseil général, M. le Préfet de la Seine.



MM. les sénateurs Léon Bourgeois, Paul Strauss, Ranson ; M. le député Leboucq ;



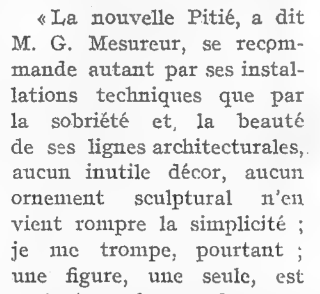
MM. les conseillers municipaux Calmels, Henri Rousselle, Deslandre, Lemarchand, Ambroise Rendu, Caron, Girou ; les Drs Pozzi, Bonnaire, Cunéo ; les médecins et chirurgiens de la Pitié, les Drs Walther, Thiéry, Arrou, Alglave, Fredet, Babinski, Enriquez, Thiroloix, Lion, Josué, Claisse, Potocki, Delherm, Laquerrière ; le Dr Henri Bourgeois, oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital, dont le beau service a servi d'introduction à la visite présidentielle. On remarquait en outre les Drs L. Gourichon, Billon, les secrétaires généraux des deux préfectures, les directeurs de la préfecture de la Seine, et tutti quanti.

La visite a duré une heure, et s'est terminée par un rendez-vous général à l'amphithéâtre des cours où les



discours furent prononcés.

Ce fut M. Henri Galli, président du conseil municipal, qui rendit un éclatant hommage au corps médical de l'hôpital, en insinuant la nécessité de favoriser davantage les initiatives du corps médical hospitalier. Ce fut le préfet de la Seine, qui félicita la Ville de Paris et fut également très applaudi. Ce fut M. G. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, qui en des termes élégants et des plus heureux fit l'historique du nouvel hôpital, adressa un souvenir ému à la mémoire de l'architecte éminent qui fut privé de la satisfaction d'assister à l'inauguration de son œuvre.



« La nouvelle Pitié, a dit M. G. Mesureur, se recommande autant par ses installations techniques que par la sobriété et la beauté de ses lignes architecturales, aucun inutile décor, aucun ornement sculptural n'en vient rompre la simplicité ; je me trompe, pourtant ; une figure, une seule, est sculptée au fronton de notre porte d'entrée ; l'architecte, à l'exemple des bâtisseurs de la Renaissance et par un sentiment délicat, a reproduit les traits de sa chère compagne, de l'épouse qui le pleure aujourd'hui.

« Cette figure symbolise l'infirmière moderne, l'infirmière laïque, qui s'est placée à Paris par son instruction professionnelle et son dévouement éclairé, au même rang que ses sœurs, les *nurses* d'Amérique et d'Angleterre. C'est elle qui puise dans la vie de famille, dans l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère, la notion de ses devoirs d'humanité envers les malades ; ayant accepté toutes les responsabilités de la vie sociale, elle en comprend mieux les misères, plus proches d'elle par la modestie de sa vie ; elle les apaise et les console comme elle sait les soigner et les guérir.

« A ce nouvel hôpital, nous aurions pu donner un des noms glorieux de la science médicale ou celui d'un grand



Le Dr DELHERM.

(*Phot. Waléry*).
ROY, dentiste des hôpitaux.



(1) L'ancien hôpital de la Pitié et la nouvelle Pitié, par M. le Dr G. JOSUÉ. (*Paris Médical* du 10 novembre 1911, no 50, p. 523).

NOUVELLES (*Suite*)

bienfaiteur, mais nous n'avons pas voulu rompre le lien qui relie le présent au passé ; nous sommes fiers des traditions séculaires de charité que nous ont laissées nos prédécesseurs et que notre effort actuel veut maintenir intactes. L'Assistance publique vit de traditions et de progrès et c'est dans la recherche incessante des réformes comme dans le respect des exemples de bonté qui forment notre histoire que notre institution trouve sa beauté morale. Aussi avons-nous conservé ce mot : la Pitié. Il est vieux comme l'humanité, il est le même pour toutes les croyances, il est au cœur de tous les hommes, et n est-il pas comme la vertu innée et rayonnante de la femme? Expression douloureuse de la solidarité, il est éternel parce qu il s'adresse à toutes les souffrances. »

Les discours se terminèrent par celui de M. le président de la République, dont la fine sérénité était loin de trahir les autres préoccupations de sa charge. Ce fut, dans un style de haute envergure, l'histoire détaillée et imagée de l'hôpital de la Pitié, depuis sa fondation par Marie de Médicis jusqu'à sa nouvelle et grande physionomie actuelle.

« Aujourd'hui, c'en est fait : hormis ces objets précieux, il ne reste de la vieille Pitié que le nom si tendre dont vous avez voulu baptiser la nouvelle ; et c'est sur un emplacement différent que vous avez élevé cette admirable cité hospitalière.

« Vous n'avez pas l'orgueilleuse prétention d'avoir réalisé une œuvre qui soit pour toujours à l'abri de la critique. Aucun de vous n'ignore que dans les institutions sociales, un progrès accompli appelle fatalement un progrès nouveau et que la perfection s'éloigne, à mesure qu'on approche du point où l'on croit l'atteindre. C'est votre honneur pourtant et votre fierté de ne vous point décourager et de continuer à poursuivre sans lassitude une idéal insaisissable.

« Dès maintenant, vous pouvez vous louer des résultats obtenus et je suis heureux moi-même d'en féliciter M. le préfet de la Seine et ses collaborateurs, M. le président du Conseil municipal et ses collègues, M. Mesureur et l'administration de l'Assistance publique, les médecins dont M. Galli a fait tout à l'heure un éloge si mérité et ce nombreux personnel d'agents qui ont tous un sentiment si vif du devoir professionnel.

« Oui, il est vrai, vous avez dû lutter, pour aboutir, contre les forces conjurées des hommes et de la nature ; mais votre volonté persévérante trouve aujourd'hui sa récompense dans la victoire finale ; et voici que ce bel hôpital, animé par son usine puissante, doté de toutes les installations techniques, richement pourvu de laboratoires et de salles d'opérations, se dresse, dans sa forte et élégante simplicité, comme l'indestructible témoin de vos efforts et de votre succès.

« Laissez-moi vous remercier, messieurs, de m'avoir convié à visiter ce matin, avec vous, les parties essentielles de ce grand établissement parisien. »

En résumé l'inauguration de la nouvelle Pitié fut une très belle cérémonie.

H.



Phot Moreau frères.

Ancienne Pitié, 1, rue Lacépède.

LIGUE FRANÇAISE POUR L'HYGIÈNE SCOLAIRE

Dimanche dernier, la L. F. H. S. fêtait son dixième anniversaire. Les adhérents de Paris et de province étaient venus nombreux se grouper autour des fondateurs, les Drs P. Le Gendre et Albert Mathieu, et applaudir les allocutions de ces derniers, où étaient retracés les efforts accomplis par la ligue depuis dix ans en faveur de nos jeunes écoliers, et où étaient indiquées les réformes et les améliorations qui doivent actuellement retenir l'attention de ceux qui s'intéressent à la santé de nos enfants : c'est à la suite de la vigoureuse campagne menée par la ligue en faveur de l'inspection médicale des écoles, que cette réforme a été réalisée à Paris, et le sera bientôt dans toute la France. C'est maintenant à plaider la cause de l'éducation physique, rendue effective et vraiment obligatoire, que la ligue va s'occuper ; pour cette réforme de première importance, l'union de toutes les bonnes volontés est nécessaire : c'est tout un courant d'opinion qu'il faut provoquer.

Le Dr Méry remercie les personnes qui ont bien voulu apporter à la ligue le témoignage de leur sympathie et de leur autorité ; il lit une lettre de M. G. Doumergue, ancien ministre de l'Instruction publique, qui veut bien accepter la présidence d'honneur de la Ligue.

Les professeurs Landouzy et Pinard, les professeurs Courmont de Lyon et Calmette de Lille, viennent appuyer de leur haute autorité la campagne menée par la Ligue : ils lui ont d'ailleurs apporté depuis sa fondation l'aide la plus précieuse, et continueront à la soutenir de toute leur influence.

Ce fut une joie, pour tous les assistants, d'entendre M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, développer sur ce thème « Portons-nous bien », ses idées d'hygiéniste ; le délicat lettré et le charmant diseur, l'ami fidèle des écoliers de Nouvion-en-Thiérache est aussi un zélé défenseur de la santé de ses jeunes administrés. La Ligue ne pouvait avoir un avocat plus éloquent, et elle fut heureuse d'exprimer à l'éminent académicien sa vive reconnaissance par la chaleur de ses applaudissements.

Un banquet clôtura la fête ; et ce fut en toute cordialité que dérogèrent à quelques lois de l'hygiène alimentaire, MM. Landouzy, Legendre et Mathieu, entraînant à leur suite bon nombre de pédiatres, de médecins scolaires, de politiciens amis de l'hygiène, et de hauts fonctionnaires de l'enseignement.

Au moment où s'ouvrait le Congrès d'éducation physique, l'occasion était bien choisie de défendre l'hygiène scolaire et d'en vanter l'utilité. *Paris médical* joint ses vœux à ceux des nombreux amis qui fêtèrent le décennat de la Ligue, et il adresse toutes ses félicitations à ses dévoués président et secrétaires généraux, les docteurs Le Gendre et Mathieu, Mosny et Méry (1).

(1) La Ligue Française pour l'hygiène scolaire, dont le but est de défendre la santé physique et intellectuelle des écoliers, compte parmi ses membres, des médecins, des pédagogues, des pères de famille : les adhésions doivent être adressées au Dr Saint-Bonnet, 13, rue de Turin.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Composition écrite.* — Question donnée : « Le pharynx buccal. — Diagnostic et traitement des gangrènes du membre inférieur. »

Questions restées dans l'urne : « Médiastin postérieur. — Astragale. » — « Symptômes, diagnostic et traitement des fistules pleurales. — Contusion du rein. »

MÉDAILLE D'OR (MÉDECINE). — Voici le résultat de ce concours : Médaille d'or : M. Saint-Girons ; médaille d'argent, M. Chevallier ; accessit, M. Chatelin.

MÉDAILLE D'OR (CHIRURGIE). — Voici le résultat de ce concours : Médaille d'or : M. Mondor ; médaille d'argent, M. Brocq ; accessit, M. Leveuf.

Concours d'internat en médecine de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye. — Un concours pour trois places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes, une place d'interne en médecine à la fondation Chardon-Lagache, deux places d'interne en médecine à l'asile d'enfants d'Hendaye aura lieu le *jeudi 17 avril* à midi, dans la salle des concours de l'assistance publique 49, rue des Saints-Pères, à Paris.

L'entrée en fonctions aura lieu le 1er mai.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration de l'assistance publique (service du personnel) du 20 mars au 1er avril, de 10 heures à 15 heures.

Facultés de médecine. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, les jurys des concours d'agrégation ont été tirés la semaine dernière, mais en raison des modifications multiples causées par le remplacement des juges qui n'acceptent pas ou ne peuvent siéger, nous attendons les jurys définitifs pour les publier.

JURY D'AGRÉGATION DE MÉDECINE. — Le jury paraît devoir être composé de MM. Mossé, Rauzier, Dubreuilh, Bézy, Cassaët, Pierre Teissier, Hoche, Guilhem, Crespin. Les acceptations de MM. Mossé et Bézy ne sont pas certaines, dans ce cas, ils seraient remplacés par MM. Roque et Déjerine.

TOULOUSE. — L'arrêté du 30 octobre 1912 rattachant à la section de chimie biologique et médicale M. Laborde, agrégé à la section des sciences physiques (pharmacie), aura son effet à dater du 1er janvier 1913.

M. Laborde, agrégé, est chargé en outre, du 1er janvier au 31 octobre 1913, des fonctions de chef des travaux de chimie.

M. Maurin, chargé des fonctions d'agrégé, est chargé en outre, du 1er janvier au 31 octobre 1913, des fonctions de chef des travaux de pharmacie.

LILLE. — Un congé, du 1er mars au 31 mai 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Dubar, professeur de clinique chirurgicale.

M. Potel, agrégé, est chargé en outre, du 1er mars au 31 mai 1913 (durée du congé accordé à M. Dubar), d'un cours de clinique chirurgicale.

M. le Dr Duhot est chargé des fonctions de chef des travaux de bactériologie et d'hygiène à la Faculté.

Hôpitaux de Lyon. — Un concours pour la nomination d'un chirurgien des hôpitaux de Lyon aura lieu le 17 novembre 1913.

Pour inscriptions et renseignements s'adresser à l'Administration centrale des hospices civils, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

FACULTÉ LIBRE DE LILLE. — M. le Dr Augier est nommé assistant de clinique chirurgicale dans le service de M. le Dr Delassus, à l'hôpital de la Charité.

Écoles de médecine. — MARSEILLE. — Un congé, du 15 janvier au 14 juillet 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lop, chargé d'un cours complémentaire d'accouchements.

M. le Dr Vayssière est chargé, du 15 janvier au 14 juillet 1913 (durée du congé accordé à M. Lop), d'un cours complémentaire d'accouchements.

Concours d'internat à Villeurbanne. — Ce concours s'est terminé par la nomination de MM. Ravon, Chabert, Desnots, titulaires ; Tournier suppléant.

Concours de l'internat des hospices civils de Versailles. — Ce concours s'ouvrira pour la nomination de trois internes en médecine le 24 avril à 9 heures du matin.

Le candidats devront se faire inscrire au secrétariat, à l'hôpital civil avant le 21 avril 1913.

Asile d'aliénés de Quimper. — Une place d'interne est vacante à l'asile d'aliénés de Quimper. Les candidats désireux d'obtenir cette place n'ont qu'à en faire la demande à M. le directeur, médecin de l'asile.

Hospices de Toulon. — Un concours pour 4 places d'interne provisoire en médecine et chirurgie s'ouvrira le 5 avril, à 8 heures du matin.

Les candidats doivent se faire inscrire au plus tard 8 jours avant l'ouverture du concours, au secrétariat des hospices.

Légion d'honneur. — M. le Dr Darquier, maire de Cahors et médecin de l'hôpital de Cahors, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Récompenses accordées par la fondation Carnegie. — M. le Dr Veau, chirurgien de l'hôpital des Enfants assistés, diphtérie contractée dans son service, médaille d'or.

M. le Dr Bonjour (de Saint-Florentin, Yonne), diphtérie contractée au chevet d'un malade : médaille d'argent.

M. Carpentier, interne en médecine des hôpitaux de Rouen, une médaille d'argent et 2000 francs (victime de son dévouement dans une épidémie de diphtérie).

M. le Dr Gallini, médecin à Sousse, qui mourut du typhus, une médaille d'argent, une pension annuelle de 1 000 francs est assurée à sa veuve et une pension de 200 francs à chacun de ses trois enfants.

Bureau d'hygiène de Lacaune (Tarn). — La vacance de directeur du bureau d'hygiène de Lacaune est ouverte. Le traitement est de 400 francs par an. Les candidats doivent adresser leur demande avant le 3 avril 1913 au ministre de l'Intérieur. Joindre à la demande une copie certifiée conforme des diplômes obtenus et un exposé de titre aussi détaillé que possible.

La maison du médecin. — Cette œuvre, reconnue d'utilité publique, vient de recevoir de la commission de répartition des fonds des jeux, une subvention de cent quatre-vingt mille francs (180.000 fr.). Ce nouveau secours va permettre l'acquisition du château de Valenton, en vue d'étendre les bienfaits de l'œuvre.

La loi de trois ans et les étudiants en médecine. — Les étudiants en médecine soumis à la loi de trois ans vont, comme le faisait si bien remarquer M. le professeur Landouzy, se trouver *handicapés* vis-à-vis des *étudiantes* et des *étrangers* dans les concours de l'internat et de l'externat.

M. Calmette (de Lille) propose, dans le *Bulletin médical*, une solution au sujet des *étudiantes* qui, dit-il, devraient être astreintes à faire *trois ans de service comme dames*

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

infirmières dans les hôpitaux militaires.

Au moment où l'autorité militaire manque de personnel féminin dans les salles de malades, à une époque où nous voyons des pays étrangers, comme l'Autriche-Hongrie, penser à l'incorporation des femmes dans ses services auxiliaires, la proposition de M. Calmette paraîtra certainement digne d'être examinée.

Les sœurs dans les hôpitaux. — M. de Puymaigre a saisi le Conseil municipal de Paris d'une proposition tendant à reprendre les Sœurs dans les hôpitaux de Paris. M. de Puymaigre fait cette proposition en vue de l'extension prochaine des services hospitaliers et de la création subséquente de nouveaux emplois d'infirmières. Tout en rendant hommage au dévouement et au savoir des élèves de l'école des infirmières sorties de l'école de la Salpêtrière il fait remarquer que leur nombre sera insuffisant et que l'adjonction des Sœurs permettrait une économie importante.

Service médical du Sénat. — Le Dr Depasse, médecin adjoint du Sénat, est promu médecin en chef, en remplacement du Dr Laburthe atteint par la limite d'âge.

Exposition de l'Éducation physique et des sports, 21, rue de l'École de-Médecine. — Tous ceux qui n'ont pu aller admirer les exercices des Fusiliers Marins de l'École de Joinville et des Suédois au Vélodrome d'Hiver peuvent venir les voir au cinéma Gaumont, installé à l'exposition de la Rue de l'École-de-Médecine et, en même temps, les magnifiques Collections qui y sont rassemblées.

L'exposition reste ouverte jusqu'après les Fêtes de Pâques. — Entrée : 1 franc.

Congrès d'éducation physique Belge. — Ce congrès aura lieu en août.

A. P. M. — En raison des congrès qui se tiennent en France pendant la seconde quinzaine de mars, le départ du voyage d'études en Espagne, Maroc, Portugal est définitivement fixé au 1er avril, au lieu du 22 mars. Le dernier délai pour l'inscription est le 22 mars (et le 25 mars pour les sociétaires). Bureau de l'A. P. M., 12, rue François-Millet, Paris, 16e (mercredi et samedi de quize à seize heures).

Un vœu du Syndicat médical de Paris relatif aux dentistes. — L'ordre du jour suivant a été récemment voté par le syndicat médical de Paris.

« Le syndicat médical de Paris, ému de voir un grand nombre de chirurgiens dentistes inscrits dans ces derniers temps à la Faculté des sciences de Paris en vue d'obtenir un diplôme d'études supérieures leur permettant de devenir docteurs de l'Université ;

« Sachant qu'antérieurement les chirurgiens-dentistes ont fait en vain des démarches pour qu'il leur soit accordé des dispenses ou des équivalences leur facilitant l'obtention du titre de docteur en médecine et que de même ils ont demandé la création d'un diplôme spécial de docteurs en chirurgie dentaire :

« Ne voyant dans cet ensemble de faits qu'un seul but poursuivi par les chirurgiens-dentistes ; devenir envers et contre tous docteurs.

« Considérant que, d'une part, le corps médical s'élève chaque jour dans ses syndicats et ses congrès, contre la création de diplômes spéciaux et que, d'autre part, en ce qui regarde le cas des chirurgiens-dentistes, la délivrance facile d'un diplôme de docteur de l'université donné à une personne, ayant de par ses diplômes antérieurs (chirurgien-dentiste) le droit d'exercer une partie de la médecine et celui d'employer toute la thérapeutique, y compris les anesthésiques généraux, amènerait une confusion regrettable avec le titre de docteur en médecine et pourrait dans une certaine mesure, devenir un danger public.

« Prévoyant enfin que ce qui se passe aujourd'hui pour les chirurgiens-dentistes pourra se faire très bien demain pour les radiographes-masseurs, sages-femmes, pédicures, etc., qui brigueront à leur tour le titre de Docteur de l'Université grâce à un diplôme quelconque d'études supérieures.

Le syndicat médical de Paris émet les vœux suivants :

1° Qu'il ne soit créé aucun nouveau diplôme d'études supérieures ni aucun doctorat spécial ayant quelque rapport avec la médecine ;

2° Que la faculté des sciences ne délègue ses pouvoirs à aucun laboratoire médical ou para-médical en dehors de ses propres locaux et de son action directe ;

3° Que la plus stricte surveillance soit établie sur les études et travaux permettant d'obtenir les diplômes actuels d'études supérieures et le doctorat de l'Université.

4° Que ce doctorat d'Université soit vraiment, selon l'esprit de la loi, réservé aux seuls savants et en particulier aux étrangers.

Académie royale de médecine de Belgique. — L'Académie met au concours les questions suivantes :

1° Étudier les conditions de nutrition et de prolifération des éléments histologiques normaux dans les cultures *in vitro*.

2° Contribution à l'étude d'un glucoside.

Un prix de 1 000 francs sera alloué à la solution de la première de ces questions, et un prix de 800 francs à la seconde.

La clôture des concours est fixée au 15 juillet 1914.

Mariages. — M. le Dr Henri Poirier de Clisson et Mlle Renée d'Etcheverry. — M. Léon Dufourmentel, interne des hôpitaux de Paris et Mlle Marie-Louise Sebileau, fille de M. le Dr Pierre Sebileau, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — M. le Dr Paul de Lorgeril et Mlle Sabine de Kergaradec.

Nécrologie. — Le Dr Henri Martin (d'Arras) décédé à l'âge de 30 ans. — Le Dr Barincou (de Talence). — Le professeur Francesco Fede, doyen de la pédiatrie italienne, professeur de clinique des maladies des enfants à l'université de Naples, décédé à l'âge de 80 ans. — Le Dr Camin (de Saint-Lys), ancien président de l'association des médecins de la Haute-Garonne. — Le Dr Lantier (de Tannay). —Le Dr Ch. Jules Lalitte, médecin-major de 1re classe à la retraite, chevalier de la Légion d'honneur. — Le Dr Ch. Louis de Gouyon de Pontouraude, médecin principal de la marine en retraite. — Le Dr Le Juge de Segrais, décédé à Nantes, à 82 ans. — Le Dr Carcopino, médecin de l'école des Roches, décédé à Verneuil-sur-Avre. — Le Dr Biset à Hodeng (Hainaut). — Le Dr Friart de la Rœulx.— Le Dr Donnez, à Marche-les-Écaussines (Hainaut). — Le Dr Van Aerschodt d'Anvers. — Le Dr de Molènes-Mahon père, décédé dans sa 88e année à la Varenne-Saint-Hilaire.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 24 mars au 29 mars 1913.

Lundi 24, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Inspection du cœur. Palpation Thrill. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 25, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. le Dr **Villaret.** Manière de prendre une observation du système nerveux. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Généralités sur l'électricité médicale.

Mercredi 26, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les troubles du débit urinaire. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente.

Jeudi 27, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Jomier** : Lavages et cathétérismes.

Vendredi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Point de côté. Toux. Expectoration vomique. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Hématimétrie, valeur globulaire, classification des anémies.

Samedi 29, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séminologie de la bouche. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Gynécologie médicale. — HOTEL-DIEU. — M. **Paul Dalché** commencera ses leçons cliniques sur les *Maladies des Femmes,* le jeudi *10 Avril,* à 10 heures et les continuera les jeudis suivants (Salle Sainte-Marie).

Hôpital Laennec. — Le Dr **E. Rist** fera, dans son service de l'hôpital Laënnec, avec la collaboration de MM. les Drs **Ameuille, Armand-Delille, Léon Kindberg** et **Maingot,** de mars à juillet, une série de conférences théoriques et pratiques sur l'*Exploration de l'Appareil pulmonaire* et sur la *Tuberculose.* L'enseignement sera réparti chaque semaine de la manière suivante :

Le lundi à 10 h. 1/2, alternativement, policlinique au Dispensaire Léon Bourgeois, et leçon clinique dans le service sur le *Diagnostic et le Traitement des diverses formes de la Tuberculose pulmonaire,* après présentation des malades.

Le mercredi à 10 h. 1/2, *Interprétation de radiographies, Examens radioscopiques.*

Le jeudi à 10 h. 1/2, Conférence théorique.

Aux conférences du jeudi, les sujets suivants seront traités :

M. **Rist** : Histoire, théorie et pratique de la Percussion thoracique (5 leçons). Le pneumothorax thérapeutique.

M. **Armand-Delille** : Le Bacille de Koch : histoire, caractères morphologiques, colorations, cultures inoculations ; poisons du bacille de Koch ; réactions humorales des tuberculeux (4 leçons).

M. **Ameuille** : Anatomie pathologique élémentaire de la Tuberculose pulmonaire (3 leçons).

M. Léon **Kindberg** : La Dégénérescence amyloïde ; le rein des tuberculeux ; le tube digestif des tuberculeux.

M. **Maingot** : Les principes de l'exploration radiologique du Thorax.

Cours de technique ophtalmologique (CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE L'HOTEL-DIEU). — Ce cours commencera le mardi *1er Avril* et se continuera tous les jours soit à l'Hôtel Dieu, soit à la Faculté sous la direction de M. le professeur de Lapersonne.

Programme général du cours. — M. le professeur de **Lapersonne** : chirurgie oculaire. Opérations de la cataracte nucléaire. Traitement des accidents immédiats et secondaires. Cataractes zonulaire, traumatique. Luxations des accidents. Opérations sur la cornée et l'iris. Paupières : canthoplastie ; tarsorraphie, opérations de l'ontropion et de l'ectropion ; blépharosplasties ; ptosis. Voies lacrymales. Opérations du strabisme. Énucléation et opérations partielles. Exentération de l'orbite.

M. le professeur **Weiss.** — Ophtalmométrologie. Formation des images. Œil réduit de Listing. Accommodation. Myopie. Hypermétropie. Astigmatisme, ophtalmomètre de Javal Acuité visuelle. Application de l'électricité à la thérapeutique oculaire. Les rayons X et les corps radioactifs.

M. le professeur agrégé **Terrien.** — Rapports de l'ophtalmologie avec les maladies générales. — La syphilis oculaire héréditaire et acquise. Retentissement des infections générales sur le tractus uveal. Hémorragies et thromboses rétinien. nes. Les rétinites et les névrites. Strabisme et paralysies oculaires. Affections de l'orbite.

M. le Dr **Bourdier.** — Bactériologie et anatomie pathologique. Agents pathogènes et voies de pénétration. Bactériologie des voies lacrymales et des secrétions conjonctivales. Réaction de Wassermann. Examen du liquide céphalo-rachidien. Affections et tumeurs des paupières. Anatomie pathologique des affections inflammatoires du globe. Tumeurs de l'œil et de l'orbite.

M. le Dr **Chenet.** — Petite chirurgie oculaire. Anesthésies locale, régionale et générale. Antisepsie et asepsie dans les opérations oculaires. Injections sous-conjonctivales. Injections intra-veineuses. Ponction lombaire. Traumatismes oculaires. Extraction des corps étrangers magnétiques.

M. le Dr **Velter.** — Neurologie oculaire. Méningites aiguës et chroniques. Phlébite des sinus. Syphilis méningée. Tabes, paralysie générale. Affection des pédoncules de la protubérance et du bulbe. Syndromes alternes. Ophtalmoplégies auriculaires. Tumeurs encéphaliques. Affections médullaires. Sclérose en plaque. Polynévrites. Mal de Parkinson. Mal de Thomsen. Myxœdèmes. Goitre exophtalmique. Épilepsie. Hystérie.

M. **Gellé.** — Examen oto-rhinologique. Rapports entre les affections nasales et oculaires. Les sinusites frontales, œthmoïdales, maxillaires et sphénoïdales, leurs complications oculo-orbitaires. Examen de l'oreille. Méthodes d'examen du labyrinthe non acoustique : le nystagmus labyrinthique.

Le droit à verser est de 100 francs.

Enseignement clinique élémentaire à l'usage des étudiants en médecine de 1re année. — Les étudiants en médecine de première année seront, à dater du 1er mars 1913, admis à l'*Enseignement élémentaire de la Clinique médicale, chirurgicale et spéciale,* dans les services hospitaliers désignés ci-dessous ; leur nombre pour chaque service ne pourra dépasser 12.

MÉDECINE. — Drs **Béclère** et **Decloux.** — HÔPITAL SAINT-ANTOINE. *Enseignement clinique élémentaire à l'usage des débutants en médecine.*

Les étudiants en médecine désireux d'être initiés et exercés individuellement à l'examen des malades aux divers modes d'exploration des organes thoraciques, à l'aide de l'auscultation, de la percussion et de la radioscopie, ainsi qu'à la notation journalière des faits d'observation clinique, sont invités à se faire inscrire dans le service du Dr BÉCLÈRE, à l'hôpital Saint-Antoine.

Dr André Bergé. — HÔPITAL BROUSSAIS (Salle Lasègue). Le mercredi de chaque semaine, à 11 heures du matin, Conférence de *Thérapeutique* avec présentation de malades.

Tous les jours, à 9 h. 1/2, enseignement clinique au lit des malades.

Dr A. Coyon. — HÔPITAL BICHAT (Service de la Consultation). Tous les matins, à 9 h. 1/2, examen des malades. Il sera fait chaque jour, avec la collaboration de l'interne du service, un cours de *Clinique élémentaire* et de *Technique séméiologique.*

Tous les vendredis, à 10 h. 1/2, courte leçon de *Thérapeutique élémentaire.*

Le nombre des élèves est limité ; s'inscrire à l'hôpital Bichat dans le service.

Dr Hirtz. — HÔPITAL NECKER. Tous les matins, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2. Enseignement des étudiants bénévoles de première année. Premières notions de clinique. Procédés pour l'examen des malades.

Le lundi, de 10 heures à 11 heures, leçon clinique par les candidats aux hôpitaux, anciens internes du service ; argumentation par le chef de service.

Le jeudi matin, examen méthodique de tous les consultants externes. *Maladies du cœur et des veines.*

Le vendredi, de 9 heures à 11 heures, leçon clinique sur les malades entrants. *Discussion du diagnostic. Thérapeutique.*

Dr Le Noir. — HÔPITAL SAINT-ANTOINE. Tous les vendredis, leçon clinique à 10 heures, salle Axenfeld, *une série de leçons sera consacrée aux maladies de l'estomac.* Six places de

COURS *(Suite)*



bénévoles seront disponibles pendant le semestre d'été.

Dr Pissavy. — Hôpital Necker (Service de la Consultation), Tous les matins, à 9 h. 1/2, *Examen des malades par les élèves* individuellement. Le nombre des bénévoles est rigoureusement limité à cinq.

Dr Émile Sergent. — Hôpital de la Charité. A partir du 1er mars, des élèves bénévoles seront admis dans le service, au nombre maximum de 12 ; ils seront attachés aux externes, qu'ils aideront à prendre les observations ; ils seront dirigés par l'interne, suivront la visite et seront interrogés par le chef.

Chirurgie. — **Dr Arrou.** — Hôpital de la Pitié. Tous les jours, *Exercices cliniques, assistance aux opérations.*

Dr Broca. — Hôpital des Enfants-Malades. Les bénévoles sont exercés aux pansements, à la confection des appareils plâtrés, Les mardis, jeudis, samedis, à la consultation, ils sont exercés aux explorations d'ordre matériel.

Les mercredis, *leçons cliniques avec projections.*

Dr Robineau. — Hôpital Tenon. Lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. 1/2, examen des malades.

Mardi, jeudi, samedi, opérations.

Tous les mercredis, à partir du 1er avril, leçon de clinique chirurgicale sur un sujet pratique. Les bénévoles sont initiés à l'interrogatoire et à l'examen des malades, aux pansements, à l'anesthésie générale, aux opérations de petite chirurgie.

Dr Savariaud. — Hôpital Trousseau (Enfants). Tous les jours, à 9 h. 1/2. — Les élèves seront exercés à examiner les malades, à prendre les observations, à appliquer les pansements et les appareils.

Dr Souligoux. — Hôpital de la Charité. *Examen des malades par les élèves*, les lundis et vendredis.

Leçon pratique dans l'amphithéâtre, e mercredi.

Opérations, les mardis, jeudis, samedis.

M. Souligoux accepte dans son service des bénévoles dont le nombre est limité à 10.

S'inscrire à la Charité, dans le service.

Dermatologie et syphiligraphie. — **Dr Hudelo.** — Hôpital Broca (Lourcine). *Enseignement élémentaire de syphiligraphie et de dermatologie.*

Les lundis, mercredis, vendredis, à 9 h. 1/2 (salle de consultation), *policlinique syphiligraphique et dermatologique.*

Les mardis, jeudis, samedis, à 9 h. 1/2, examen des malades des salles Vidal, Cullerier, Nathalis Guillot, Bouley (hommes).

Le mardi, à 9 h. 1/2 (salle Vidal), *petite chirurgie dermatologique (scarifications, galvanopuncture, raclages*, etc.).

Le jeudi, à 9 h. 1/2 (Lariboisière), *technique des injections de Salvarsan et de Néo-Salvarsan.*

Dr Queyrat. — Hôpital Cochin (Annexe). *Enseignement élémentaire de syphiligraphie et de dermatologie* à l'usage des bénévoles.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

22 Mars. — A Tunis, ouverture du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences (Du 22 au 28 mars).

25 Mars. — A Monaco, ouverture du neuvième congrès international de Zoologie.

25 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le Concours de l'internat de l'asile public d'aliénés de Mareville (Meurthe-et-Moselle). (S'inscrire à la préfecture, 2e division).

25 Mars. — A Lille ouverture du septième congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie (du 25 au 29 mars).

26 Mars. — A Berlin ouverture du trente-quatrième congrès de Balnéologie (du 26 au 30).

26 Mars. — A Berlin ouverture du quatrième congrès international de Physiothérapie (du 26 au 30 mars).

27 Mars. — Ouverture du Congrès de la Fédération des Etudiants en médecine.

28 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat des hôpitaux de Toulon. (S'inscrire au secrétariat des hospices).

31 Mars. — A l'École pratique, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Basset.

31, Mars. — Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.

31 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.

1er Avril. — A 16 heures, grand amphithéâtre de l'école pratique, ouverture des conférences de M. le Dr Ombrédanne sur la chirurgie infantile.

1er Avril. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours de l'adjuvat.

1er Avril. — A la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, ouverture du cours de perfectionnement de technique ophtalmologique.

4 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Amiens.

5 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Bureau du personnel de 10 heures à 15 heures.

5 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places de médecin titulaire et 2 places de médecin adjoint du bureau de bienfaisance de Grenoble. (S'inscrire au secrétariat du bureau de bienfaisance).

5 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

6 Avril. — A Paris ouverture du concours pour l'emploi de médecin stagiaire de l'Assistance médicale en Indo-Chine.

6 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour une place d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux (S'inscrire au Secrétariat des hospices 9 cours, d'Albret, à Bordeaux).

6 Avril. — Clôture du registre d'inscription des candidats au concours pour l'emploi de chef de service d'électrologie et de radiologie à l'hôpital civil d'Oran. (S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

6 Avril. — A 14 heures au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine à Paris assemblée générale de l'association générale des médecins de France (sont seuls admis les présidents et délégués des sociétés locales).

6 Avril. — A 19 h.1/2 du soir au Palais d'Orsay à Paris, banquet de l'Association générale des médecins de France.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 10 avril 1913, à 1 heure. — M. Fischel. Sur un cas d'hématomes spontanés chez une tabétique (MM. Gilbert, Bar, Carnot, Brindeau). — M. Wilhem : Les hystérotomies vaginales en obstétrique (MM. Bar, Gilbert, Carnot, Brindeau).

1912-1913. — N° 17 **SOMMAIRE** 29 Mars 1913

JEANSELME et VERNES. — Traitement par le Salvarsan de la syphilis jeune 401
G. THIRY. — Maladies professionnelles des photographes, lésions du sang, cancer 417
GRANGÉE. — Sérothérapie intensive (un cas de tétanos puerpéral guéri, paralysie postdiphtérique et sérothérapie). 417
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Le choral comme pancréatogogue. — La température au cours de l'accouchement et son pronostic. — Symptômes initiaux et pathogénie de l'anémie pernicieuse. Modifications anatomiques du cœur provoquées par la nicotine. — Pseudo-myxome péritonéal et appendice kystique 418
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Académie de médecine. — Société de chirurgie 420
Libres propos : Impressions d'un congressiste, par le Dr PAUL CARNOT .... III et V
Chronique médico-littéraire : Le malade imaginaire, par le Dr HENRI ROCHÉ .... VII et IX
Chronique scientifique : La protection contre les orages, par SEVARUS .... IX et XI
Variétés : A propos du Congrès d'éducation physique, par le Dr GRANGÉE .... XI à XV
La médecine d'autrefois : Un examen de médecine de l'an XII, par le Dr WICKERSHEIMER .... XVII à XIX
Médecine et Poésie : L'X du cancer, par GEO-HERMÈS XIX
La médecine au Palais : Les médecins experts et les accidents du travail : une question de récusation, par ADRIEN PEYTEL XX
La médecine humoristique : La guerre des médecins des XVIIIe et XIXe siècles XXV
Diététique et Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Congrès d'éducation physique : Éducation physique scolaire, par le Dr GÉNÉVRIER .... XXXI et XXXIII
Nouvelles .... XXXIII à XXXIX
La vie médicale .... XXXIX et XLI
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris .... XLII à XLIV
Postes vacants XL

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1e série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

APRÈS LE CONGRÈS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Le Congrès d'Éducation physique, remarquablement organisé par son président le professeur Gilbert, son secrétaire général le professeur Weiss et son secrétaire-adjoint le Dr Dausset, a eu, dans les différents milieux, un succès qui a dépassé toute attente. Dans les séances de Sections à l'Exposition, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le public se pressait nombreux et collaborait avec enthousiasme à la grande œuvre à laquelle on l'avait convié.

La magnifique conférence du professeur Pinard, à la Sorbonne, sur l'avenir de la race a fait une vive impression sur un public déjà préparé, par le culte des exercices physiques, à accueillir la bonne parole et à comprendre l'importance des puéricultures ante-conceptionnelles, intra-utérines et infantiles dans l'amélioration de la race humaine.

Les organisateurs ont montré leurs tendances expérimentales en substituant, pour la plus large part, aux discussions habituelles et stériles des Congrès, des séances de démonstration capables de faire ressortir les avantages et les inconvénients comparatifs de chaque méthode. Plusieurs de ces démonstrations ont eu lieu dans les Sections, grâce au cinématographe. Mais la plupart ont été faites, soit au Vélodrome d'Hiver, soit à la piscine de l'Automobile-Club, soit à la caserne des pompiers et au gymnase Huygens. Elles ont été suivies par un public attentif et ont donné, par là même, au Congrès sa véritable originalité.

On a pu y comparer, en effet, des méthodes d'Éducation physique, très différentes dans leur esprit, mais dont chacune renferme une part de vérité, et qui ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Ce sont leurs indications et leurs contre-indications respectives qu'il s'agit, maintenant, de fixer : car le temps semble passé où chaque École prétendait à l'infaillibilité et donnait à ses doctrines une allure dogmatique quasi-rituelle. Actuellement, on doit comparer physiologiquement et cliniquement les résultats obtenus quant au développement de l'organisme afin d'appliquer à chacun la méthode qui lui convient le mieux.

L'Éducation physique a été, d'abord, un exercice militaire ; elle est, plus près de nous, devenue physiologique en se conformant aux fonctions naturelles des différents organes ; il lui reste à devenir clinique en tenant compte des qualités et des tares individuelles de chacun pour exalter les unes et redresser les autres.

***

Parmi les méthodes qui ont surtout attiré l'attention, on distinguait principalement la méthode suédoise, la méthode physiologique de Demeny, la méthode rythmique de Dalcroze, la méthode naturelle du commandant Hébert.

La *méthode suédoise* représente, certes, une remarquable discipline. Les Suédois et les Danois qui ont fait des démonstrations au Vélodrome ont conquis l'unanimité des suffrages. Ils ont un développement corporel remarquable, une harmonie et un synchronisme de gestes qui donnent à leurs mouvements d'ensemble une véritable beauté. Entre leurs mains, la méthode de Ling donne des résultats admirables, et c'est un plaisir sans mélange que de voir un même rythme courber les troncs ou élever les bras sans un écart d'appréciation et avec une puissance qui, à ce degré, est la véritable grâce de l'homme.

Mais ces résultats, merveilleux lorsqu'il s'agit d'une élite, sont moins concluants lorsqu'il s'agit d'enfants non sélectionnés et peu entraînés. Alors s'exagèrent les lordoses, les courbures de compensation ; les irrégularités de rythme enlèvent à la méthode sa précision et sa beauté. Il s'agit d'ailleurs d'une méthode ennuyeuse, propre à rebuter le tempérament vif et ardent de notre race. En fait, la méthode suédoise, excellente pour les gens du Nord, solides, calmes, disciplinés, à réactions puissantes mais lentes, ne convient en aucune façon à notre race, si agile, si personnelle, si débrouillarde et si gaie, mais si frondeuse, si indisciplinée, à réflexes trop rapides et pour ainsi dire explosifs. La gymnastique suédoise ne convient pas davantage au tempérament du Français ou de l'Italien que l'escrime ne convient au tempérament trop lent des gens du Nord.

La *méthode de Demeny* a pour auteur un physiologiste : des yeux médicaux s'en aperçoivent de suite. Ancien élève de Marey, ayant avec lui photographié et cinématographié des coureurs, des lutteurs, des animaux en plein mouvement, il a cherché à réglementer physiologiquement un système qui tienne compte à la fois de la forme des articulations, de l'ampleur de leurs mouvements, de la longueur des tendons, du travail des groupes musculaires. Il est arrivé ainsi à une méthode très étudiée, très remarquable, très personnelle (bien qu'empruntant aux autres méthodes, à la Suédoise notamment, ce qu'elles ont de bon) donnant, somme toute, des résultats excellents. Les mouvements exécutés par les jeunes filles des lycées Victor-Duruy et Lamartine, admirablement réglés, très gracieux et très physiologiques en même temps, ont eu un très grand et très légitime succès et ont été, pour beaucoup d'entre nous, une révélation.

La *méthode de Joinville* est une méthode éclectique. Après avoir cherché longtemps sa voie du côté de

LIBRES PROPOS *(Suite)*

la gymnastique d'agrès, puis de la gymnastique suédoise, elle semble actuellement plus sûre d'elle-même ; mais elle n'a ni l'individualité, ni l'originalité des autres méthodes. Ses moniteurs sont excellents ; mais ce sont des professionnels. Ses élèves semblent assez bons : mais ils étaient si habillés (et si mal habillés) qu'il était difficile d'analyser la forme de leur anatomie et leurs mouvements.

La *méthode naturelle du commandant Hébert*, appliquée par lui aux marins de Lorient, a beaucoup séduit par sa simplicité, sa spontanéité, par son adaptation à notre caractère national, et surtout par les résultats obtenus : pupilles de 10 ans, mousses de 15 ans, fusiliers marins de vingt ans, travaillaient nus avec un simple caleçon, ce qui permettait de juger facilement la qualité des mouvements et l'amélioration des formes. Bien que les hommes confiés au commandant Hébert fussent au-dessous de la moyenne (orphelins dont les pères étaient morts plus souvent de tuberculose ou d'alcoolisme que de naufrages en mer ; fusiliers souvent éliminés du service marin, etc.), ils sont devenus, après six mois, des gaillards solides, aux amples poitrines, aux membres également développés.

La méthode d'Hébert est faite de tous les procédés naturels, instinctivement employés par l'enfant qui joue, par le sauvage qui vit dans la brousse : ce sont la marche, la course, le saut, le grimper, le lancer, la natation. Ces procédés, très simples, à la portée de tous, suffisent au développement intégral de l'individu : ils sont simples, amusants, sans discipline exagérée. En fait, les résultats sont excellents : les mousses principalement nous ont paru tout à fait remarquables. C'est en effet, de douze à dix-huit ans que se modèle surtout la plastique humaine et que l'on peut, le plus efficacement, diriger le développement musculaire et osseux.

La *gymnastique rythmée de Dalcroze* est surtout, et avant tout, une méthode artistique, qui associe le geste à la musique ; les effets qu'en obtiennent les jeunes filles qui nous ont été présentées sont fort gracieux ; ils se rapprochent, d'ailleurs, sur certains points, de la méthode de Demeny, lorsque celle-ci s'applique aux jeunes filles. La gymnastique féminine doit, en effet, être plus harmonieuse, plus souple plus « arrondie » que vigoureuse.

***

La plupart des méthodes donnent, en réalité, les unes et les autres de très beaux résultats : on doit donc les conserver ou les associer, mais elles doivent se plier au tempérament de chaque peuple : on ne peut éduquer physiquement de la même manière un Suédois, un Anglo-Saxon, ou un Latin. Ni les muscles, ni le système nerveux de ces races ne sont semblables, et c'est faire une vaine besogne que d'appliquer la même méthode, fût-elle excellente, à tout le genre humain.

Non seulement chaque race a, en Éducation physique, sa caractéristique, mais encore chaque sujet a ses particularités anatomiques et même psychiques que l'on n'a pas le droit de négliger. L'éducation de l'enfant doit tendre à exalter ses qualités, et aussi à redresser ses défauts. On n'éduquera donc pas un nerveux comme un flegmatique, un cyphotique comme un lordosique, un rétréci thoracique comme un emphysémateux. Aussi pour chaque enfant, à côté d'exercices communs d'ordre général, doit-il y avoir des exercices individuels, d'entraînement ou de redressement. Une méthode commune ne peut convenir que pour certains exercices et certains sujets tout à fait normaux, ce qui est presque l'exception. Mais le plus souvent, il faut adapter aux qualités et aux défauts de l'enfant une série d'exercices individuels. Il ne suffit même pas de faire des catégories suivant l'âge; la taille ou la conformation générale du squelette : il faut, le plus souvent prescrire à chacun une dose et une modalité propres d'exercices.

Aussi les médecins énoncent-ils, sur ce point, des réserves que ne connaissent ni les militaires, ni les marins, ni même les physiologistes.

Il leur paraît nécessaire (et c'est là un des vœux exprimés par la deuxième Section, la plus médicale du Congrès) qu'un médecin, très versé dans les questions d'Education physique, examine les enfants avant toute culture physique : qu'il en élimine certains, fasse avec les autres des catégories distinctes, qu'il signale aux instructeurs le sens où doit se poursuivre l'entraînement individuel de chacun, qu'il examine enfin périodiquement les résultats obtenus afin d'intervenir à temps ; en un mot, la culture physique de l'enfant sera d'autant meilleure qu'elle se fera sous une direction médicale attentive dans les Écoles, dans les Lycées comme au Régiment.

C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs du Congrès lorsqu'ils ont cherché à lui imprimer une direction médicale. C'est ce qu'ont compris aussi tous les sportifs qui ont accepté et même sollicité cette direction. Grâces soient rendues aux uns et aux autres, et que les succès sans précédent du Congrès d'Éducation physique leur soient une preuve qu'ils suivent ainsi la droite route.

PAUL CARNOT.

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE

LE MALADE IMAGINAIRE

De combien de bavardages le *Malade imaginaire* n'a t-il été l'occasion de la part des critiques, des pédagogues et des autres ! Le rusé Molière n'en attendait certes pas tant de bruit et il semble plutôt que dans cette pièce-parade si caractéristique de son génie, il ait exhalé, au milieu de ses railleries, l'essence même des pensées qui inspiraient ses tableaux critiques.

« ARGAN. C'est un bon impertinent que votre Molière, avec ses comédies ; et je le trouve bien plaisant d'aller jouer d'honnêtes gens comme les médecins.

BÉRALDE. Ce ne sont point les médecins qu'il joue, mais le ridicule de la médecine.

ARGAN. C'est bien à lui à faire de se mêler de contrôler la médecine. Voilà un bon nigaud, un bon impertinent, de se moquer des consultations et des ordonnances, de s'attaquer au corps des médecins, et d'aller mettre sur son théâtre des personnes vénérables comme ces messieurs-là.

BÉRALDE. Que voulez-vous qu'il y mette que les diverses professions des hommes? On y met bien tous les jours les princes et les rois, qui sont d'aussi bonne maison que les médecins.

ARGAN. Par la mort, nom de diable ! si j'étais que les médecins, je me vengerais de son impertinence ; et quand il sera malade, je le laisserais mourir, sans secours. Il aurait beau faire et beau dire, je ne lui ordonnerais pas la moindre petite saignée, le moindre petit lavement ; et je lui dirais : Crève, crève ; cela t'apprendra une autre fois à te jouer de la Faculté.

BÉRALDE. Vous voilà bien en colère contre lui.

ARGAN. Oui, c'est un malavisé, et si les médecins sont sages, ils feront ce que je dis.

BÉRALDE. Il sera encore plus sage que vos médecins car il ne leur demandera point de secours.

ARGAN. Tant pis pour lui, s'il n'a point recours aux remèdes.

BÉRALDE. Il a ses raisons pour n'en point vouloir, et il soutient que cela n'est permis qu'aux gens vigoureux et robustes, et qui ont des forces de reste pour porter les remèdes avec la maladie ; mais que pour lui, il n'a justement de la force que pour porter son mal. »

M. Adolphe Brisson écrivait récemment (*Le Temps*, 7 octobre 1912) précisément à propos du *Malade imaginaire* : « Molière, atteint aux sources de la vie, haïssait la médecine impuissante à le guérir ». Nous ne pensons pas, et notre première citation justifie notre jugement, que Molière se soit jamais laissé guider dans ses satires pour quelque intérêt, Quoi ! le *Malade imaginaire*, fruit de la haine ! Molière haineux ! que cela est loin de sa manière ! Assez d'autres reproches lui ont été faits, assez de brocards lui ont été décochés par ceux qu'il avait tournés en ridicule pour ne pas ajouter cette attaque à la personnalité de l'écrivain.

Que les médecins contre lesquels s'est exercée sa farce (qui eût été de l'humour, s'il eût été notre contemporain) lui en aient voulu à mort, cela n'a rien de surprenant. Nous donnerons un jour une poignée de ces méchants petits sonnets décochés contre le poète au jour même de sa mort par quelques Diafoirus en mal de vers.

C'est précisément, la valeur de son théâtre d'avoir été fait sans haine, d'avoir pris son inspiration au-dessus des contingences humaines, de n'avoir été qu'une froide observation des actions humaines. Quoi d'étonnant à ce qu'étant malade il ait, avec ce qu'il voyait, fait un tableau réaliste de la médecine d'alors.

Mettons-nous pour un moment à sa place ; représentons-nous un Molière malade, et qui, grâce à ses qualités d'observateur, a pris la mesure des praticiens auxquels il a essayé d'avoir recours. Il a constaté que leur façade imposante ne recouvrait qu'un fatras de traditions où l'homme ne faisait pas assez souvent intervenir l'examen personnel et le bon sens — et cependant il conçoit qu'il se cache dans la médecine et dans les remèdes des moyens d'action puissants, mais dont il se défie personnellement. Pour « vénérables que soient ces messieurs-là » il n'aime pas les voir manier quelque engin thérapeutique que ce soit ; il a là-dessus la même appréhension que nombre de nos contemporains quand ils voient un pacifiste forcené brandir un browning.

De là quelques boutades amusantes : « Une grande marque que vous vous portez bien, c'est que vous n'avez pu encore parvenir à gâter la bonté de votre tempérament et que vous n'êtes point crevé de toutes les médecines qu'on vous fait prendre. »

« Les gens bien portants seuls peuvent prendre des remèdes ».

Cela prouve aussi que Molière s'il a porté avec justesse sa critique sur les interprètes de la médecine est resté fort superficiel quant aux choses même de l'art; il aurait pu sans doute en savoir un peu plus, car même de son temps la médecine existait et méritait moins de mépris ; mais n'oublions pas que les obligations de sa profession théâtrale ne lui ont jamais laissé le loisir de se porter plus loin que l'examen des mœurs et des caractères.

Par exemple lui qui était malade, qui aurait pu tirer de lui-même des notes, des effets basés sur une observation personnelle n'imagine rien d'autre que son malade imaginaire. Il est malade, a l'amertume de ne trouver nul recours efficace auprès des médecines, et afin de rendre sensible à tous cette déception, il ne trouve rien de mieux pour percer à jour ce qui lui paraît la fantasmagorie de la médecine que de mettre aux prises médecines et malade imaginaire. Un malade imaginaire ! Quelle invention ! et loin de la réalité. Pour nous médecins, un malade imaginaire, un homme qui se plaint, que ce soit à tort ou à raison, présente toujours un problème intéressant à résoudre; que ce soit un problème au-

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE (*Suite*)

dessus de nos forces, possible, mais si le médecin est honnête homme, si la scholastique ne l'empêtre pas, même un Molière ne trouvera à faire rire de son insuffisance, qui est celle de l'humanité toute entière devant les mille problèmes de la nature.

C'est pour ces raisons que la reprise du *Malade Imaginaire* qu'on a voulu faire cette saison à l'Odéon en suivant de près la tradition molièresque n'a pas été avantageuse ; les fantaisies pour rire introduites par le poète nous paraissent souvent mal assises ; il n'y a aucun intérêt littéraire ni même rétrospectif à s'y appesantir. Il ne faut pas chercher dans ce grand auteur ce qui n'y est pas. Il a été au point de vue des caractères et des mœurs un metteur en scène admirable, mais ce n'était après tout qu'un littérateur pour lequel les planches avaient été la seule préparation. Il fut le Buffon satirique des médecins, décrivit leur pelage, rapporta leur ramage ; mais dépourvu de connaissances, et même de cette curiosité de la nature qui cependant alors inquiétait même les beaux esprits, il ne fit qu'amuser la galerie et n'eut de fait aucune influence appréciable sur les mœurs de la médecine. Il a fait, certes, de la seringue un plaisant usage, s'est escrimé avec elle abondamment sur le dos de nos prédécesseurs, mais tout cela ne constitue aucun titre médical pour son œuvre. Celle-ci est sans intérêt pour le médecin qui n'y trouve trace d'aucun fait d'observation ; peut-être faut-il nous en réjouir. M. Diafoirus et M. Purgon n'auraient sans doute pas fait si longue carrière s'ils avaient eu affaire à un Molière moins superficiel quant aux choses de la médecine.

Dr HENRI ROCHÉ.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA PROTECTION CONTRE LES ORAGES

Les orages produisent des dégâts considérables, tant par action directe de la foudre, qui tue fréquemment des hommes et des bestiaux, incendie des maisons, des forêts, des meules, que par l'effet de la grêle, qui détruit les récoltes et cause annuellement des pertes s'élevant à des centaines de millions.

C'est assez dire quel serait l'intérêt de la découverte d'une méthode permettant de parer aux dangers de ce fléau. Or il semble qu'un grand pas ait été fait dans cette voie, d'après des essais actuellement en cours qui donnent des résultats fort intéressants.

Un orage est toujours accompagné de diverses variations météorologiques qui se reproduisent dans un ordre constant. Avant l'orage, la pression barométrique et l'humidité relative baissent rapidement, la température augmente. L'air est « lourd ».

Puis brusquement le vent tourne de 45° environ et devient très violent en même temps que la pression barométrique remonte et que la température s'abaisse : la pluie ou la grêle tombe avec violence, accompagnée d'éclairs et de tonnerre : puis, au bout d'un temps variable, mais généralement assez court, de dix à cent vingt minutes, le vent se calme peu à peu et reprend sa direction primitive, la pluie cesse, le ciel se découvre. L'orage est terminé et laisse comme trace de son passage un abaissement notable de la température et généralement aussi des dégâts importants.

Les orages ne sont habituellement pas des phénomènes isolés ; ils éclatent en même temps sur divers points d'une ligne dite « isochrone » qui se transporte parallèlement à elle-même vers l'E. N. E. Sur cette ligne il y a, suivant les régions, soit simple grain ou averse, soit orage lorsqu'il y a des conditions locales favorables, température élevée et grande humidité.

En résumé, les orages ne se produisent qu'en des points d'une « ligne de grain » caractérisée par une dépression barométrique brusque et qui se déplace du sud-sud-ouest au nord-nord-est.

Mais les conséquences dommageables des orages sont dues à peu près exclusivement à l'électricité que transportent les nuages orageux.

C'est elle qui, se déchargeant sous forme de gigantesques étincelles qui constituent la foudre, sème la mort et l'incendie. C'est elle encore qui, provoquant l'accumulation à la surface de la terre d'électricité de nom contraire à celle dont les grêlons sont chargés est cause que ceux-ci, attirés comme les boules de sureau des cours de physique, sont projetés violemment sur la terre, avec une force capable de produire les dégâts que l'on sait. Sans électricité au contraire, les grêlons tomberaient sans force et seraient inoffensifs.

L'idée de neutraliser l'électricité des nuages n'est pas nouvelle, puisqu'elle est due à Franklin, qui a utilisé à cet effet dans le paratonnerre le « pouvoir des pointes », pouvoir qui consiste à laisser écouler l'électricité des corps conducteurs sur lesquels elles sont placées ou auxquels elles sont reliées. Les nuages électrisés attirent à la surface de la terre et particulièrement sur les points élevés l'électricité de sens contraire à celle dont ils sont chargés et, s'il y a un paratonnerre, l'électricité s'écoule par sa pointe et vient neutraliser celle des nuages, empêchant que la tension soit suffisante pour qu'un coup de foudre éclate.

On peut admettre qu'un bon paratonnerre, muni d'une pointe fine et bien relié électriquement à la terre protège les objets situés à une distance de sa tige moindre que deux fois la hauteur de la pointe au-dessus de ce point. Quand il faut protéger un bâtiment important, plusieurs paratonnerres sont nécessaires, si leur hauteur est limitée, ce qui est le cas habituel.

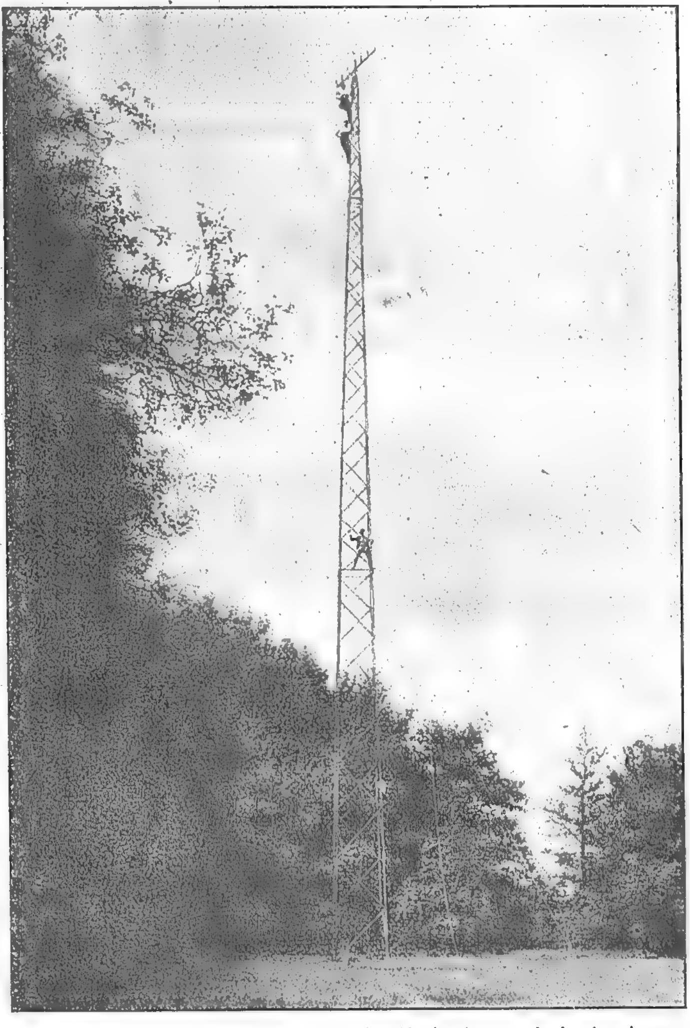
CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Mais si, au sommet du conducteur relié électriquement au sol, on place non une, mais de nombreuses pointes, on peut arriver à ce que l'écoulement de l'électricité soit assez rapide pour neutraliser complètement celle des nuages orageux. D'où le nom de « Niagara » ou « gouffre électrique » donné, pour faire image, à ces appareils, qui protègent ainsi non seulement une surface minime autour d'eux, mais tout le pays sur lequel passent les nuages dont la charge électrique a été neutralisée.

Pour protéger une commune, par exemple, il suffira de mettre en avant un semblable poste électrique dans la direction du vent orageux, c'est-à-dire sous notre climat au sud-sud-ouest.

Pour protéger une région, on placera un barrage formé de plusieurs postes dont l'intervalle peut être pratiquement fixé à 10 kilomètres.

Un semblable barrage, formé de quatre postes, existe depuis cinq ans dans la Vienne, où il a été établi par le général de Négrier. Les dommages causés par les orages, très importants autrefois dans ce pays, sont nuls depuis l'installation du barrage. Quand la grêle tombe, elle tombe sans force et sans causer de dégâts.



Ce poste a été construit par le Général de Négrier à un endroit réputé pour être dévasté par les orages et fréquemment grêlé. Les autres appareils du barrage sont établis sur des clochers élevés et ne seraient visibles que sur des photographies à très grande échelle. On ne peut donc les représenter ici (1).

On peut espérer que partout on obtiendrait une grande protection pour des frais minimes de construction, car on peut utiliser des points élevés, clochers d'église, etc. On a établi des projets d'extension du barrage de la Vienne, qui traverserait toute la France de la pointe des Baleines en l'île de Ré jusqu'à la Suisse et protégerait sans doute au moins une partie de la région située à l'est de cette ligne. Il faut souhaiter que des considérations financières ne viennent pas s'opposer à l'extension de cet intéressant essai.

SEVARUS.

(1) Figure extraite du " Groupe parisien de l'X " (*Gauthier-Villard*, édit., Paris).

VARIÉTÉS

A PROPOS DU CONGRÈS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Notes sur la Physiothérapie comparée chez les anciens et les modernes

.... Théagène, né à Thase, petite ville voisine de Lacédémone, remporta, jadis, douze fois le prix aux jeux olympiques, et ses compatriotes lui dressèrent une statue, Mais l'envie, la basse et redoutable envie, était prête et veillait. Un concurrent malheureux, que les lauriers de Théagène empêchaient de dormir, se levait donc chaque nuit, allait vers l'agora où se dressait la statue...... et la fustigeait avec des verges !... La froideur du marbre peut aussi s'émouvoir d'une action trop vile... La statue tomba sur le nocturne agresseur et l'écrasa.....

Cette histoire véridique renferme un enseignement symbolique si utile et si profond qu'elle vaut, sans doute, d'être méditée. La méthode de culture physique capable de former un Théagène ne devait pas seulement connaître un abandon long et injustifié mais trouver aussi d'envieuses mains pour tenir les verges impies.

Que si les traditions de notre race furent trop longtemps oubliées, nous paraissons aujourd'hui les retrouver, bien conformes à nos aspirations et

VARIÉTÉS *(Suite)*

à nos besoins héréditaires. Car, en revenant à la pratique étendue de l'Éducation physique, nous nous engageons sur une route admirablement frayée par nos lointains aïeux, bien avant que les Peuples du Nord aient déformé à leur usage le mouvement, producteur de force, de beauté, de santé et d'équilibre moral. Au peuple spirituel, moqueur, indépendant, spontané, audacieux, alerte que nous sommes, il était impossible d'imposer longtemps la froide et rigoureuse « leçon » suédoise. De même, la brutalité de certains sports, largement pratiqués par nos voisins d'outre-Manche, capable d'entraîner une catégorie d'individus, ne pouvait convenir à l'universalité des Français : Un peu plus d'atticisme nous est indispensable et je montrerai tout à l'heure combien les anciens tenaient en médiocre estime la force brutale qui n'avait pas pour correctifs l'élégance de la forme, l'harmonie du geste, l'aisance du mouvement.

Il est intéressant de constater de quelle façon et dans quelle mesure s'effectue ce retour à l'athlétisme tel que l'envisageaient les Grecs : ceux-ci, dont procède toute notre culture intellectuelle, vont-ils nous doter, à présent, de la haute culture physique qu'ils réalisèrent pour eux-mêmes ?...

Maîtresse incontestée des Arts et des Lettres, Minerve-Athéna nous décernera-t-elle la verte couronne d'oliviers qu'elle réservait aux athlètes vainqueurs ?... Dans ce pays qui a hérité des Grecs la mesure et la pondération, se fera naturellement, pour peu qu'on s'y prête, l'alliance si rarement réalisée de la Force, de l'Intelligence et de la Beauté !...

Dès l'époque homérique, l'Athlétisme était considérablement développé chez les Hellènes, mais ce fut seulement un peu plus tard qu'il atteignit son apogée et la tradition place le début des jeux Olympiques vers l'an 776 avant Jésus-Christ. On sait que les Grecs calculaient les dates à partir de ce moment et comptaient par « Olympiades » ou périodes de cinq années, qui ramenaient ces fêtes splendides dont nous ne pouvons plus nous faire, actuellement, qu'une idée fort imparfaite.

Toute la nation y participait. C'était un devoir et un honneur pour les riches de contribuer à la magnificence du spectacle par leurs libéralités. Nul ne s'y dérobait. Plusieurs — et des plus fameux — s'y ruinèrent à force de prodigalité.

En dehors des courses de chars, les jeux athlétiques proprement dits comprenaient :

L'épreuve de force : ou « Pancrace ».

La série des cinq épreuves ou : « Pentathlon ».

Le Pancrace, ou pugilat, n'était pas, il s'en faut, le plus apprécié !

Pour les Grecs, l'« Athlète intégral » était le « type de vitesse », le « type fin », fort sans être lourd ni grossier, agile et puissant, résistant et souple, capable de lancer au loin le « disque », de fournir, dans la carrière, une course rapide ou longue, de lutter sans défaillance....

La série des cinq épreuves du « Pentathlon » était d'ailleurs ainsi constituée, selon un ordre de sélection qu'on ne pourra guère améliorer.

1° Les épreuves de *saut*, en hauteur et longueur,
2° La *course* à pied, de vitesse et de fond,
3° Le *lancer* du disque, épreuve de vigueur,
4° Le *lancer* du javelot, vigueur et adresse,
5° La *lutte*, défense naturelle.

On voit immédiatement le parallèle que je veux établir avec les plus modernes méthodes d'éducation physique qui admettent huit groupes distincts d'exercices indispensables.

1° La marche ; 2° la course (1) ;
3° Le saut (2) ;
4° Le grimper (3) ;
5° Le lever ; 6° le lancer (4).
7° La défense naturelle (boxe et lutte) (5) ;
8° La natation (6).

Les additions faites au « pentathlon », portent donc principalement sur le « grimper » et la natation ; mais on sait le goût des anciens pour les thermes et si la natation ne figurait pas aux Jeux Olympiques, elle était quand même fort pratiquée individuellement. Le grimper, au contraire, excellent exercice ne paraît pas avoir été très en honneur chez les Anciens.

Ce qu'il faut retenir de ce parallèle, c'est le soin apporté de part et d'autre à éviter toute spécialisation.

Il ne suffit pas d'exceller dans telle ou telle performance. Il faut être capable d'effectuer d'une façon satisfaisante l'ensemble des mouvements, des actes en vue desquels le corps humain est construit.

Les Grecs l'avaient si bien compris qu'ils estimaient les exercices de force proprement dits, tout au plus capables de produire une variété d'hommes, massifs sans agilité, catégorie de lutteurs ou boxeurs professionnels, dont Euripide prétendait qu'ils étaient « pires que la peste ! » et que les grands généraux du IVe siècle avant Jésus-Christ, chassaient de leurs armées ! ! !... La statue de bronze d'un boxeur du IIIe siècle avant Jésus-Christ trouvée et conservée à Rome, nous montre dans toute leur laideur les méfaits d'un brutal professionalisme. Les traits de cet individu, qu'il faut se garder de considérer comme un athlète, sont empreints d'une expression aussi stupide que féroce... Est-il besoin, me direz-vous, d'aller à Rome pour contempler déformation pareille !...

Un des exercices les plus appréciés jadis, le plus oublié aujourd'hui, était le lancer du disque. Il faut s'efforcer de réhabiliter cette excellente pratique. Il y avait une variété considérable de disques, dont les dimensions, le poids s'appropriaient au sujet

GASTRO-ENTÉRITES DES NOURRISSONS

DIARRHÉES INFANTILES, Troubles Dyspeptiques de la 1re Enfance



Sirop de Trouette-Perret

à la **"PAPAÏNE"**

avant ou après chaque tétée ou biberon.

Le **Sirop** *de* **Trouette-Perret** *à la* **Papaïne**
digère le lait, combat la ***Dyspepsie,*** *et*
permet aux muqueuses de réparer leurs lésions.

La "Papaïne" est un ferment digestif végétal qui digère et peptonise quelle que soit la réaction du milieu.

Favorise la reprise du lait, après les diètes et les régimes.

Maladies de l'*Estomac* et des *Intestins* des *Enfants* et des *Adultes*

SIROP de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 cuillerée à soupe à chaque repas .... 4 fr. le Flacon.

ELIXIR de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 verre à liqueur à chaque repas .... 5 fr. le Flacon.

CACHETS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
1 à 2 cachets à chaque repas .... 4 fr. la Boîte.

COMPRIMÉS de **TROUETTE-PERRET** à la **"PAPAÏNE"**
2 à 8 comprimés à chaque repas .... 3 fr. le Flacon.

E. TROUETTE, 15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris. — Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

VARIÉTÉS *(Suite)*

destiné à les manier. Généralement ils étaient moins lourds que les poids actuellement en usage pour les exercices de « lancer ». La gravure ci-contre représente l'un de ces disques de bronze, conservé au British Museum. Il est finement gravé et dut être offert comme récompense à quelque discobole fameux. On y voit d'un côté un athlète lançant le javelot, de l'autre un athlète encore s'entraînant avec des « haltères ». Les Grecs connurent, en effet cet « accessoire » et nous en possédons plusieurs modèles en pierre ou en plomb. Le plus curieux

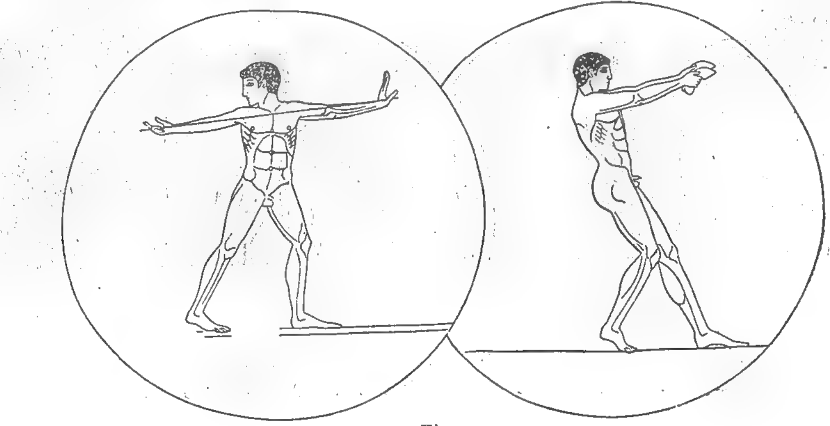


Fig. 1.

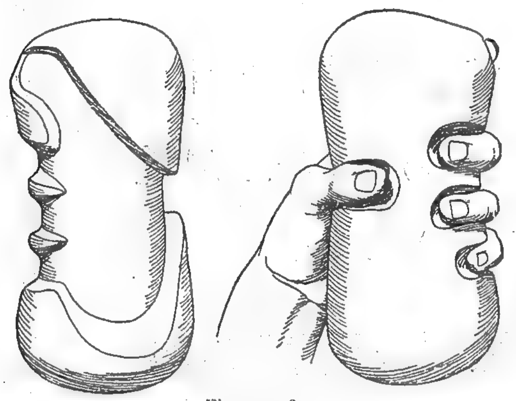


Fig. 2 et 3.

exemplaire est celui des figures 2 et 3, avec l'empreinte pour loger la pulpe des doigts. C'est assurément un bon modèle, meilleur que les nôtres.

On doit remarquer que les athlètes antiques s'exerçaient et combattaient le corps nu, faisant ainsi de l'Héliothérapie avant la lettre. Les lecteurs de *Paris Médical* ont pu apprécier par la lecture du récent article du Dr Rollier, l'importance absolument capitale du bain d'air et de la pigmentation des tissus par les radiations thermiques et lumineuses naturelles. Cette immense question de physiothérapie est encore dans l'enfance. Les fonctions de la peau ne doivent certainement pas se borner à ce que nous en avons trop longtemps pensé. Le développement musculaire est incontestablement influencé par le bain d'air et de lumière. Nous y voyons encore des inconvénients, principalement d'ordre social et pratique, qui s'effaceront devant l'évidence de l'utilité. Je reviens de Lorient où j'ai vu pendant trois mois, tant à l'école des fusiliers marins, qu'à l'école des Mousses et des pupilles environ 1.500 individus pratiquer le bain d'air et de lumière, en une saison difficile et sous un climat peu favorable. Les résultats sont éclatants, indéniables. J'ai voulu pratiquer sur moi-même, avec timidité d'abord, avec une assurance croissante, les mouvements naturels à l'air libre, le corps nu. Bien entendu, il y a une technique à suivre que j'indiquerai dans un prochain article. J'affirme que je n'ai vu ni éprouvé nul inconvénient, même le plus léger. Le corps *en mouvement* s'habitue rapidement à l'action de l'air et cette habitude devient promptement un besoin. Les mécomptes ne peuvent provenir que d'un emploi peu judicieux par des personnes peu averties, d'un moyen thérapeutique très puissant. Le rôle du médecin est nécessaire ; on ne saurait s'en passer à la période de début. Lui seul peut donner les indications et les contre-indications.

En somme, ce que j'aurais voulu montrer dans ce court exposé ce sont les analogies qui existent entre la conception de la culture physique telle que la pratiquaient les Grecs et celle que s'en font les physiothérapeutes modernes.

Des deux côtés, le même souci d'éviter la fâcheuse spécialisation, la même utilisation raisonnée des mouvements « naturels » course, saut, lancer, etc., le même but : l'acquisition de la résistance, de la souplesse, de la force, de l'harmonieuse proportion des formes, le développement musculaire demeurant secondaire subordonné à ces qualités premières et les suivant sans être recherché pour lui-même : Ceci pour l'enfant dont on recherche le développement normal et complet ou pour l'adulte qui désire conserver l'état de santé. Les mêmes pratiques, adoucies, surveillées dans leur progression, appropriées à l'homme malade offrent au médecin avisé un ensemble de ressources dont l'efficacité n'est déjà plus à démontrer.

Dr F.-M. GRANGÉE.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

UN EXAMEN DE MÉDECINE EN L'AN XII

Par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Le 18 août 1792, l'Assemblée Constituante décréta la suppression de toutes les corporations enseignantes. C'était fort bien taillé, mais il eût fallu recoudre et ni les Constituants, ni les Conventionnels n'y songèrent.

Le décret qui avait fermé les Universités et leurs Facultés, ouvrit la porte à mille abus dans l'exercice de la médecine. Plus de dix années s'écoulèrent avant que, par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), le premier Consul mît fin à ces abus.



LASSUS.

La loi du 19 ventôse an XI, dont les dispositions restèrent en vigueur jusqu'au 30 novembre 1892, réservait l'exercice de l'art de guérir aux docteurs en médecine ou en chirurgie et aux officiers de santé. Quant aux « individus qui se sont établis depuis dix ans dans les villages, les bourgs, etc., pour y exercer la chirurgie, sans avoir pu se faire recevoir depuis la suppression des lieutenances du premier chirurgien et des communautés », elle leur enjoignait de « se présenter au jury du département qu'ils habitent, pour y être examinés et reçus officiers de santé » (art. 21).

En l'an XII, le jury du département de l'Eure fut présidé par Pierre Lassus, professeur à l'Ecole de médecine de Paris. Les réponses de l'un des candidats parurent dignes d'être notées, et les feuillets 243 et 264 du manuscrit 76 de la bibliothèque de l'Académie de médecine les ont conservées à la postérité. J'ai pensé que ce monument de l'ignorance d'un médicastre de l'an XII amuserait les lecteurs de *Paris Médical*.

Premier examen subi par Langelet, dit La Chapelle, se disant officier de santé patenté, en présence de M. Lassus et des autres membres du jury de médecine de l'Eure, le 8 Messidor an 12.

Quelques propos lestes et grossiers qu'il avait tenus avant son examen ont déterminé un membre du jury à l'attaquer par la question suivante :

D. Qu'est-ce que le clitoris?

R. Le clitoris est le vagin, trois parties ensemble.

D. Montrez-nous l'estomac et la poitrine.

R. Il a montré l'un pour l'autre.

D. Qu'est-ce que l'œil?

R. Le globe de l'œil est composé de la lumière ; il y a en outre du sang extravasé et autre chose semblable.

D. Qu'est-ce que l'oreille?

R. L'oreille est la lumière qui nous fait entendre par la clarté, etc...

D. Connaissez-vous le trou fignon?

R. J'y ai été, mais je ne m'en souviens plus.

D. Comment un enfant vient-il au monde?

R. L'enfant vient Adam, sur la bouche, labourant la terre.

D. Que fait-on quand le derrière est bouché?

R. S'il est mort, il n'y a plus rien à y faire, pourtant on lui souffle au cul pour lui faire rendre les excrémens par la bouche.

D. Quelle différence y a-t-il entre l'homme et la femme ?

R. L'homme a un membre viril; la femme a deux trous, l'anus et le vagin.

D. Où est la fraise ?

R. Au boyau ombilical.

D. Où est le péricrâne ?

R. Dans le placenta.

D. Où est l'atlas ?

R. Parmi les vertèbres ou omoplate, ou moelle allongée.

D. Où est le péritoine ?

R. Dans la poitrine.

D. Qu'est-ce que les poumons ?

R. C'est l'air, le souffle de la vie.

D. Où est le scrotum ?

R. Près du cul et du vagin.

D. Qu'est-ce que l'apophise acromione ?

R. C'est une luxation du fémur, de l'os rond, du tibia, du péroné qui sort par son col, torbillon, entorse du cartilage.

D. Qu'est-ce que le grand trochanter ?

R. Il est dans la rotule, tibia et péroné.

D. Où est le sternum ?

R. Le sternum est en dessus, inférieur en dedans.

D. Où sont les capsules atrabilaires ?

R. Elles sont extérieures.

D. Qu'est-ce que les reins ?

R. Ils sont surceinturiaux, extérieurs ou sur ceinture.

D. Où sont les capsules surrénales ?

R. Sur les reins.

D. Où est la rate ?

R. Entre les poumons et les foies, dans la poitrine, par lequel les foies ont plusieurs feuillets.

D. Qu'est-ce que le thymus ?

R. Je ne suis pas médecin.

D. Où sont les os cunéiformes ?

R. J'en reste là.

D. Qu'est-ce que le bassin ?

R. Le bassin est région et nature de la femme.

D. Qu'est-ce que l'accouchement ?

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

R. Lorsque l'accouchement est pour lors liquide et dilaté, le fisobis se présentant dans le placenta, lorsque la femme est en mal d'enfant, son homme est à la mort et la femme prête d'accoucher est à la couche de six semaines, dit les auteurs.

D. Après cela qu'arrive-t-il ?

R. Le clitoris se trouvant gonflé par le chagrin, empêche la femme d'accoucher, la femme ne travaillant point dans son mal et l'enfant ne travaillant point par lui-même ne peut venir au monde qu'au bout de six semaines, à cause du chagrin.

D. Que remarquez-vous au moment de l'accouchement ?

R. Au moment qu'une femme accouche, le trou du cul s'élargit, et pour preuve j'ai vu l'enfant et les excréments ensemble dans ma main.

D. Qu'est-ce que les ovaires? Où sont-ils placés ?

R. Je renonce.

Deuxième examen de Langelet La Chapelle, en présence du préfet du département de l'Eure, Evreux le 9 Messidor an 12.

D. Qu'est-ce que l'anatomie ?

R. Elle comprend toutes les choses du corps.

D. Comment divise-t-on le squelette ?

R. On le divise par le crâne, occipitaux et cubitaux.

D. Qu'est-ce que l'épaule ?

R. L'épaule est composée de l'omoplate et clavicule, avant-bras, cubitus et radius.

D. Qu'est-ce que le poignet ?

R. Il est composé du col de la membrane.

D. Décrivez les extrémités inférieures.

R. Elle est composée de la cuisse, rotule, tibia, péroné, tarse et métatarse.

D. Qu'est-ce que les vertèbres ?

R. Toutes les vertèbres sont serviables. C'est l'essentiel de l'homme et sa force.

D. Qu'est-ce que les lombes ?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Combien y a-t-il de côtes ?

R. Il y en a dix.

D. Comment appelez-vous l'os antérieur de la poitrine ?

R. C'est l'os sacrum.

D. Qu'est-ce que le péritoine ?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Qu'est-ce que les poumons ?

R. C'est le souffle, il est dans le ventre.

D. Où est le cœur ?

R. Dans la poitrine.

D. Où est le foie ?

R. Comme dans les cochons.

D. Combien y a-t-il d'intestins ?

R. Deux, les gros et les petits.

D. Qu'est-ce que l'opération césarienne ?

R. C'est César qui est venu au monde comme çà.

D. Comment l'avez-vous faite ?

R. Avec la ponction, le bistouri sous la dernière côte, par une ouverture de quatre pouces. Après la première cicatrice, j'ai ouvert, j'ai pris l'enfant dans la portière, j'ai mis la portière sur les cuisses de la femme, je l'ai cousu et remise dans le ventre et ai cousu la première cicatrice avec une aiguille ordinaire et un fil simple. L'enfant a vécu ; les boyaux sortis ont été remis dans le ventre. J'ai fait cette opération parce que la femme était faible et sans espoir, le pouls perdu. Elle a guéri sans fièvre, elle a fait diette pendant quatre à cinq jours, je l'ai pansé avec du vin sucré. Six semaines après, la femme a dansé dans son assemblée. La grosseur a supuré, je l'ai traité avec de l'eau-de-vie camphrée ; la grosseur ou thrombus dure encore. Cette femme avait accouché naturellement un an auparavant ; un an après, elle a accouché seule heureusement, au pied d'un arbre.

D. Comment reconnaît-on une luxation?

R. A la jointure mouvante.

D. Comment remet-on un bras luxé?

R. Je le remets seul, je soulève le bras et je le remets avec le doigt en son lieu et place.

D. Qu'est-ce qu'une descente?

R. Dans les testicules, dans l'anneau des isles.

D. Qu'est-ce que le scrotum?

R. Il appartient aux femmes. Il est placé au fondement ou anus. Ce n'est pas une ouverture, c'est une partie ronde ; il contient le vagin, il leur sert pour s'asseoir.

D. Où est la rate?

R. Au-dessus de la matrice.

D. Où est le cervelet?

R. Dans la tête, au devant.

D. Décrivez l'oreille.

R. L'oreille est composée des temporaux, de l'occiput et des pariétaux.

D. Où sont les vésicules séminales?

R. Dans le membre viril, la vessie. Dans la femme est plus haute que dans l'homme.

MÉDECINE ET POÉSIE

L'X DU CANCER

Mon arme est mon secret et ma forme un mystère...
Je suis l'X du Cancer par le Démon conçu ;
Ce Mal est sans remède et dépeuple la Terre —
De ma nature intime on n'a jamais rien su !

Oui, toujours du Chercheur passant inaperçu
Je resterai l'Énigme et le fuyant Critère ;
La Science confuse, humble, devra se taire
En reniant Doyen par son Sérum déçu.

Fouillant le nerf, l'os dur ou la muqueuse tendre,
Aux cellules j'irai discrètement épandre
Le germe des mortels épithéliomas ;

Et à son microscope obstinément fidèle,
Le Savant se dira, devant cet X rebelle :
— « Quel est donc ce Microbe »? et ne comprendra [pas.

GÉO HERMÈS.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES MÉDECINS-EXPERTS ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Une question de récusation.

La loi de 1898, modifiée en 1902, sur les accidents du travail a décidé dans son article 17, qu'en cas d'expertise ordonnée, le médecin expert ne pourra être le médecin, qui a soigné le blessé... On a visé non seulement le médecin choisi par le blessé, et qui a effectivement fait subir à la victime un traitement curatif, mais aussi celui qui est attaché à l'entreprise ou à la compagnie d'assurances, pensant que ni l'un ni l'autre n'auraient peut-être une indépendance suffisante pour juger en pleine liberté. Mais lorsqu'il s'agit d'un médecin attaché à un service public et qui, comme tel, a été appelé à donner les premiers soins à celui qui a été amené à son service, la raison de suspicion n'existe plus et dès lors son effet doit disparaître avec elle.

Dans l'espèce qui a été jugée par la septième chambre du tribunal de la Seine le 16 décembre 1912 (Gazette du Palais, 9 janvier 1913), la question se présentait cependant sous un jour spécial : le blessé avait été amené à l'infirmerie du dépôt et le médecin de service avait fourni sur son état un certificat destiné à son internement conformément à la loi de 1838 sur les aliénés.

On disait donc en se basant sur l'article 310 du Code de procédure civile que ce médecin pouvait être récusé comme expert puisqu'il avait déjà fourni un certificat sur le malade. Mais pouvait-on dire, avec l'article 283 du même Code, que le certificat avait été fourni sur un fait relatif au procès? Ou, au contraire, l'internement devait-il être considéré comme absolument distinct de l'accident du travail? C'est la question que ce jugement a tranchée dans un jugement qui paraît bien établi.

Attendu que sur la demande de Louis Clair, mandataire *ad litem* de A... M..., aliéné non interdit, interné à l'asile de Villejuif, tendant à l'allocation au profit de ce dernier d'une rente annuelle et viagère de 1643 fr. 13, pour accident du travail, — il est intervenu, le 10 juin 1912, un jugement avant dire droit de cette Chambre, nommant les Drs Claude, Magnan et Gilbert Ballet, experts, à l'effet notamment de rechercher et de dire si l'état mental de M... est la conséquence de l'accident dont il a été victime le 26 avril 1910 —, M..., occupé comme ouvrier terrassier par Jaujard et Boussiron, sur les voies de la Compagnie des Chemins de fer de l'État, à la hauteur de la gare des Batignolles, ayant été renversé par une locomotive en manœuvre et heurté à la tête par le chasse-pierres de ladite machine ;

Attendu que les Drs Magnan et Gilbert Ballet s'étant trouvés empêchés pour procéder aux opérations de l'expertise, ceux-ci ont été remplacés par les Drs de Clerambault et Sicard, en vertu d'une ordonnance du président de cette Chambre en date du 23 juillet 1912 ;

Attendu que les Drs Claude, de Clérambault et Sicard ayant déposé leur rapport, le 10 octobre 1912, la Compagnie « La Préservatrice », substituée à Jaujard et Boussiron, ses assurés, soutient : 1° que l'expertise à laquelle il a été procédé doit être déclarée nulle et mise à néant, le Dr de Clérambault ayant soigné M... et délivré les certificats ; et 2° subsidiairement que la demande de Louis Clair, ès qualité, soit déclarée mal fondée, les experts, au dire de la Compagnie « La Préservatrice », ayant attribué le rôle déterminant dans l'état mental de M..., non à l'accident du 26 avril 1910, mais à l'intoxication alcoolique et à l'hérédité ;

En la forme, attendu que la nullité de l'expertise des Drs Claude, de Clérambault et Sicard ne saurait être déclarée ;

Attendu, en effet, que le Dr de Clérambault, nommé par ordonnance du président de cette Chambre, avec le Dr Sicard, en remplacement des Drs Magnan et Gilbert-Ballet, ne peut être récusé aujourd'hui par la Compagnie « La Préservatrice », — qui s'est fait représenter à l'expertise par son médecin, le Dr Villaret, — sous le prétexte que la désignation dudit Dr de Clérambault aurait été faite en violation de l'art. 17, alinéa 4, de la loi du 9 avril 1898, modifié par la loi du 22 mars 1902, aux termes duquel : « Toutes les fois qu'une expertise médicale sera ordonnée..., l'expert ne pourra être le médecin qui a soigné le blessé... » ;

Attendu que la Compagnie « La Préservatrice » n'apporte pas la preuve que le Dr de Clérambault ait donné ses soins à M... ; qu'il ait fait suivre un traitement curatif, en qualité de médecin choisi par lui ou par ses proches ; que, dès lors, l'art. 17, alin. 4. de la loi sur les accidents du travail, inapplicable aux faits de l'espèce, ne peut avoir été méconnu, l'indépendance et la liberté de jugement des trois experts désignés en l'ordonnance étant ainsi restées entières et ayant offert toutes garanties aux parties en cause ;

Attendu que le reproche relevé à l'encontre du Dr de Clérambault d'avoir délivré des certificats ne peut davantage être pris en considération, car il résulte du rapport même des Drs Claude, de Clérambault et Sicard, que le Dr de Clérambault n'a délivré aucun certificat en vue du procès actuel, mais qu'il a seulement rédigé des certificats à l'Infirmerie du Dépôt, destinés à assurer l'internement de M..., et qui étaient d'ailleurs, dressés en conformité des dispositions de l'art. 19 de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, le Dr de Clérambault agissant, dès lors, en qualité, non de médecin de M..., mais en qualité de médecin chargé d'un service public ;

Au fond, attendu que les conclusions de la Compagnie « La Préservatrice » ne peuvent être accueillies, le traumatisme dont a souffert M... n'ayant pas seulement eu pour effet de hâter l'état de folie dans lequel celui-ci se trouve et qui eût fatalement éclaté par la suite, mais ayant été, au contraire, la cause occasionnelle et déterminante de cet état ;

Attendu, en effet, que, quelle que soit la part d'influence faite à la constitution héréditaire et à l'intoxication alcoolique de M... dans son état actuel, il n'en est pas moins certain que les experts, après avoir déclaré, en termes formels, dans leur rapport, que le traumatisme dont s'agit a joué le rôle de cause occasionnelle pour engendrer certaines modifications des centres nerveux, ont conclu : 1° que les troubles mentaux, dont M..... est atteint entraînent une incapacité totale de travail ; et 2° que, si on ne peut affirmer que l'état mental du blessé soit uniquement la conséquence de l'accident, le traumatisme dont M..... a été victime le 26 avril 1910, a, du moins, été la cause occasionnelle chez un sujet prédisposé par sa constitution antérieure, et notamment par les troubles qu'engendre dans l'organisme l'intoxication alcoolique chronique.

Attendu que la constatation ainsi faite par les experts, que le traumatisme a été la cause occasionnelle et déterminante des troubles mentaux de M..., suffit pour faire droit à la demande.

Par ces motifs, le tribunal a déclaré la Compagnie « La Préservatrice » non recevable dans ses conclusions à fin de nullité d'expertise, et l'a condamnée à servir à M... une rente annuelle viagère de 1.643 fr. 13. »

Sur le second point, dont s'est préoccupé le tribunal, c'est-à-dire le traumatisme, considéré comme cause occasionnelle et déterminante des troubles mentaux de la victime, est, dès lors, suffisant pour justifier l'allocation d'une rente, la jurisprudence est établie de longue date.

ADRIEN PEYTEL.
Docteur en droit, avocat à la cour d'Appel.



THAOLAXINE

LAXATIF-RÉGIME

agar-agar et extraits de rhamnées

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE



LA GUERRE DES MÉDECINS DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES (1)

DER ÆRZTE-KRIEG DES XVIIIe UND XIXe JAHRHUNDERTS.

Pauvre malade ! il ne lui manque plus que l'hydropathie ! ! !

A Kræhwinkel hélas, les médecins savans,
Vont disputant toujours si les pauvre patiens
Seront guéris plutôt par l'*homœopathie*,
Que les médicamens de la vieille *Allopathie.*

Mais, tout en attendant les belles discussions
De ces savans Pathos et leurs prétentions,
Que fait le moribond ! il souffre et perd la vie
Victime des débats de cette triste manie.

(1) Gravure imprimée à Metz au début du XIXe siècle avec le titre et la légende en français et en allemand.

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

(Mme MOLL-WEISS) (1)

Marmelade de fruits séchés.

500 grammes de pruneaux, figues, poires ou de pommes tapées, etc.
150 grammes de sucre.
Un peu de canelle.
1/2 litre d'eau.

I. — La veille, bien laver les fruits, puis les faire tremper dans de l'eau propre.

II. — Le lendemain, les mettre au feu avec l'eau dans laquelle ils ont trempé, sucrer, ajouter la canelle, cuire vingt à vingt-cinq minutes.

Compote de fruits.

Les fruits doivent rester entiers dans les compotes.

I. — Prendre un poids de sucre égal au poids du fruit épluché.

II. — Mettre ce sucre dans une casserole, le mouiller d'eau, laisser fondre, chauffer et quand il perle y jeter les fruits (cerises, abricots, etc.) pendant dix minutes.

III. — Enlever les fruits, faire réduire le sirop de sucre et le verser par-dessus.

Une gousse de vanille ajoutée à la préparation l'améliore.

(1) Mme MOLL-WEISS, L'alimentation de l'enfant de 2 à 6 ans (*Steinheil*, édit. à Paris).

Compote aux quatre fruits.

Cette confiture se compose de cerises, de fraises, de groseilles, de framboises.

On peut aussi ne la préparer qu'avec trois fruits, en supprimant les fraises.

4 livres de groseilles .. }
3 livres de cerises..... } épluchées donnent 5 livres.
1 livre de framboises.. }

Mettre dans la casserole 5 livres de sucre, 5 verres d'eau, chauffer et, quand le liquide perle, ajouter le jus des groseilles et des framboises; dix minutes après les cerises et quinze minutes après enlever le tout du feu.

Omelette d'Alsace aux fruits.

(Pommes, cerises, abricots, etc.).

2 pommes moyennes.
2 œufs.
4 cuillerées de farine.
1/2 verre de lait.
1 morceau de beurre.
1/2 petit verre de kirsch ou de rhum pour parfumer.

I. — *Les fruits :* Les éplucher, les couper en franches fines et les mettre à tremper quelques instants dans le rhum.

II. — *La pâte :* Délayer la farine avec un peu de lait, ajouter les jaunes d'œufs, les blancs battus en neige, enfin les fruits.

III. — Mettre le beurre dans la poële, quand il est chaud y verser la préparation II, faire dorer d'un côté, puis de l'autre, saupoudrer de sucre et servir.

Souflé aux abricots.

3 cuillerées de sucre.
7 à 8 abricots.
3 blancs d'œufs.
1 cuillerée de kirsch.

Bien écraser les abricots, ajouter le kirsch, le sucre en poudre, les blancs montés en neige bien ferme. Mettre au four dans un moule bien beurré, huit à dix minutes.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Sirop de dentition.

Stovaïne 0gr,10
Teinture de Belladone . XX gouttes.
Teinture de safran... X gouttes.
Sirop simple .... 10 grammes.

En frictions sur les gencives plusieurs fois par jour.

Pommade pour le pansement des brûlures.

Stovaïne .... 1 gramme.
Vaseline boriquée ..... 40 grammes.

Pommade contre les engelures, les crevasses, le prurit.

Stovaïne 0gr,50
Phénacétine .... 2 grammes.
Lanoline.............. 10 grammes.
Vaseline.............. 10 grammes.

Pommade contre les hémorroïdes, les fissures anales.

Stovaïne.............. 0gr,25
Adrénaline au millième. XXX gouttes.
Lanoline .... 5 grammes.
Vaseline............. 5 grammes.
Stovaïne .... 1 gramme.
Extrait de ratanhia..... 2 grammes.
Onguent populeum .... 10 grammes.

(HUCHARD.)

Pommade contre les gerçures du sein.

Stovaïne 0gr,20
Baume du Pérou...... 1 gramme.
Lanoline .... 20 grammes.

Potion contre la coqueluche

Hydrate de chloral .. 1 à 2 grammes.
Sirop de morphine .. 20 —
Eau distillée........ 30 —

F. s. a. une potion, dont on donnera trois cuillerées à dessert par jour, matin et soir.

(H. ROGER).

Pilules amères laxatives

Asa fetida............. 2 grammes.
Extrait d'absinthe ...... 2 —
Quassia amara.......... 1 —

F. s. a. 20 pilules argentées.

Deux ou trois, une heure avant chacun des deux principaux repas pour exciter les fonctions de l'estomac et empêcher la constipation.

Pilules contre la constipation

Podophylline....... 30 centigrammes.
Miel .... Q. S.

F. s. a. 10 pilules.

(C. PAUL).

Potion contre les convulsions

Musc .... 15 à 20 centigr.
Hydrolat de laitue. 80 grammes.
Sirop d'éther...... 10 —
— simple....... 10 —

F. s. a. une potion, à donner par cuillerées, d'heure en heure, aux enfants atteints de convulsions.

Mixture contre la carie dentaire.

Stovaïne............. 1 gramme.
Acide phénique cristallisé .... 1 —
Menthol .... 1 —

Pour imbiber des boulettes de coton à placer dans les dents cariées

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

LYON MÉDICAL. — **Existe-t-il, à proprement parler, des images motrices d'articulation?** (FROMENT et MONOD, 9 mars 1913).

L'image motrice d'articulation est une hypothèse contraire aux données de l'auto-observation et qui n'est nullement nécessaire pour expliquer le mécanisme du langage articulé. L'articulation, comme l'écriture, est conditionnée par de simples habitudes motrices. Ces habitudes sont actionnées directement et sans l'intervention d'aucun souvenir moteur conscient par les images sensorielles auxquelles elles sont étroitement associées. La volonté n'intervient que pour permettre ou pour inhiber ces actes moteurs automatiques.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **La rachi-anesthésie** (GORSE, 15 mars 1913).

La rachianesthésie avec la cocaïne et la stovaïne doit être définitivement condamnée ; elle mérite d'être reprise en utilisant la novocaïne. Peut-être trouvera-t-on un produit moins toxique, mais actuellement cet anesthésique est le seul qui puisse être recommandé.

BULLETIN MÉDICAL. — **Des symptômes d'occlusion intestinale dans la colique néphrétique** (Professeur QUÉNU, 8 mars 1913).

Comment une crise rénale peut-elle déterminer des symptômes d'occlusion intestinale ? Il s'agit évidemment de réflexes émanés du plexus rénal.

BULLETIN MÉDICAL. — **Le syndrome malin dans la scarlatine** (Professeur HUTINEL, 12 mars 1913).

Ce que l'on observe dans la scarlatine maligne, « c'est d'abord une asthénie plus ou moins profonde, puis une baisse de la tension artérielle et toute une réunion de troubles circulatoires qui semblent être la conséquence de cette dépression : ce sont ensuite des suppurations des muqueuses du pharynx, du cavum, et souvent de la caisse tympanique, auxquelles succèdent fréquemment des ulcérations nécrotiques des amygdales, des piliers, de la langue, des lèvres ou même de la peau ; ce sont encore des modifications curieuses de l'éruption cutanée, particulièrement des érythèmes infectieux ; puis des lésions viscérales articulaires et dominant tout cet ensemble clinique, une véritable septicémie streptococcique. »

PROGRÈS MÉDICAL. — **Les œdèmes chez les diabétiques** (15 mars 1913).

Le bicarbonate de soude agira différemment chez les diabétiques, suivant qu'on le donnera dans une période de reminéralisation ou de déminéralisation, car les uns font de la rétention, les autres de l'excrétion chlorurée. Dans le premier cas, on verra nettement le diabétique augmenter de poids et faire de la rétention chlorurée et sodique. Dans le second, au contraire, il n'y aura qu'une augmentation de poids modérée, peu de rétention sodique, et parfois pas de rétention chlorurée.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Epilepsie fruste et fugueuse** (CLAUDE, 15 mars 1913).

Les absences et les fugues sont très fréquentes au début du mal comitial et ces faits sont d'un réel intérêt en médecine légale. On voit des sujets chez lesquels on n'a jamais relevé de crises convulsives, ni même de vertiges ou d'absences et qui ont commis des actes délictueux, ou ont été arrêtés pour vagabondages, au cours de ces fugues qu'on ne rapporte parfois qu'assez tard à leur véritable origine. On a poursuivi des individus voyageant sans billet en chemin de fer et qui étaient atteints de ce mal comitial fruste à forme ambulatoire.

CLINIQUE. — **Deux modes d'emploi de l'eau dans le traitement des phlébites aigues** (JOLY, 14 mars 1913).

En dehors des applications locales, un autre emploi de l'eau qui donne d'excellents résultats dans le traitement des phlébites aiguës consiste en irrigation intestinale, *en grand lavage frais*. L'entéroclyse est extrêmement utile dans le traitement des phlébites, spécialement au début de la maladie. « J'ai vu des poussées de phlébites céder très rapidement à la seule irrigation intestinale. Elle doit être employée à titre préventif chaque fois qu'un malade est exposé à faire de la phlébitie. Mais, d'autre part, il ne faut pas tomber dans l'abus... »

PROVINCE MÉDICALE. — **Sur la nature de la botryomycose** (ETIENNE, 15 mars 1913).

Nous ne connaissons pas le primum movens de la botryomycose : l'identification du botryocoque ou du staphylocoque, la localisation du staphylocoque dans les parties superficielles et non dans le pédicule, point de départ des récidives, font douter non seulement du rôle du premier agent inexistant, mais aussi de celui du second. « Le doute subsistera jusqu'à ce qu'un observateur plus heureux trouve l'agent pathogène, l'isole, et puisse, par inoculation, reproduire exactement la lésion ».

LYON MÉDICAL. — **Rôle des lésions intestinales dans le pronostic opératoire des annexites tuberculeuses (lésions du grêle surtout)** (DESGOUTTES et OLIVIER, 16 mars 1913).

Le pronostic opératoire des annexites tuberculeuses relève en grande partie des lésions de voisinage, en particulier de l'intestin. Les lésions du gros intestin, rectum et S iliaque, seront enfouies soigneusement et surtout isolées du grand péritoine par une péritonisation haute avec drainage vaginal. Si l'intestin grêle est intéressé, on ne libèrera que si c'est indispensable. On se méfiera des plus petites lésions, car les lésions des tuniques intestinales sont souvent beaucoup plus graves qu'elles ne paraissent.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Quelques considérations sur l'emploi de l'Emétique** (GALAND, 9 mars, 1913).

Vomitif, laxatif, résolutif, anti-croupal, le tartre stibié a de multiples usages. L'émétique réveille la contractilité et a raison de l'atonie de l'estomac. « Toujours, lorsque nous nous trouvons devant un enfant malade, chez qui l'auscultation, la percussion ou l'absence de symptômes objectifs ne nous permettent pas d'asseoir notre diagnostic, toujours nous faisons vomir. »

REVUE MÉDICALE DE L'EST. — **La déclaration de la cause des décès est contraire à la loi du secret professionnel** (PERRIN, 15 février 1913).

La déclaration des décès qu'on veut instituer dans certains départements ne s'appuie pas sur une loi. Elle est donc illégale et répréhensible, et les médecins qui feraient cette déclaration seraient passibles de poursuites de la part du parquet pour violation de l'article 378 ; ils pourraient être aussi poursuivis par les familles, si celles-ci se croyaient ou se trouvaient lésées par ces déclarations faites à leur insu.

PRESSE MÉDICALE. — **L'héliothérapie dans les affections non tuberculeuses** (JAUBERT, 19 mars 1913).

L'héliothérapie est susceptible de guérir de très nombreuses affections non tuberculeuses. S'il est vrai que les bains de soleil ne sont pas « une panacée universelle, » leur domaine est très étendu. Les muqueuses mêmes supportent la photoréaction bien mieux que la peau. C'est ainsi que la conjonctive palpébrale supporte très bien l'héliothérapie de longue durée.

Le bain de soleil, bienfaisant par son action bactéricide bien connue, est également un sédatif puissant : les douleurs sont remarquablement calmées et disparaissent dès les premières séances.

CONGRÈS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

3e section. — Éducation physique scolaire.

Sous la présidence du Dr Albert Mathieu, assisté des Drs Pagliani (de Turin), Rouma (Brésil), et Piasecki (Low), cette section, réunie dans le grand amphithéâtre de l'École pratique, est assidûment fréquentée par un très grand nombre de congressistes. Les sujets traités sont, d'ailleurs, des plus importants.

Une impression d'ensemble se dégage des rapports et des discussions : l'éducation physique de nos collégiens, et plus encore celle de nos écoliers, est négligée à tel point qu'on peut affirmer qu'elle est à peu près inexistante. A côté de ce qui existe chez nos voisins, à côté de ce qui existe dans les pays d'outre-mer, en Argentine ou en Bolivie par exemple, nous sommes dans un état d'infériorité humiliante. Pendant que nous perdons notre temps en discussions stériles, pendant que nous expérimentons des méthodes, et plus encore, pendant que nous sommes livrés à des rivalités d'école ou de personnes, nos voisins se sont organisés, et leur population scolaire entière profite d'une éducation physique effective et efficace.

A la première séance, dans un rapport bourré de faits et de documents, fournis par les proviseurs de la presque totalité de nos lycées et collèges, le professeur Weiss établit la *Situation de l'Education physique dans les établissements d'enseignement secondaire en France*. Ce n'est pas sans surprise que l'on voit un bon nombre de nos éducateurs mettre en doute la nécessité des exercices physiques. L'opinion de ce proviseur d'un lycée parisien est, entre autres, digne d'être notée :

« Le lycée A ne gardant les élèves que jusqu'à la cinquième, on ne peut songer à faire une plus large part à l'Éducation physique !

« Il n'y a pas lieu de développer la gymnastique, étant donné l'âge des élèves !

« On a essayé d'organiser des jeux, mais il a fallu y renoncer !

« Il n'y a pas lieu de consacrer une après-midi par semaine à des jeux exécutés sous la surveillance d'un maître compétent, cela ne pourrait être qu'au détriment des études ! »

On ne trouvera certes pas exagérée l'ironie du professeur Weiss, vis-à-vis de ce pédagogue : « N'oublions pas qu'il s'agit de gaillards dont les plus âgés ont une douzaine d'années environ ; il est absolument indispensable qu'en sortant du lycée A, ils sachent discuter *de omni re scibili et quibusdam aliis* : ne les dérangeons pas dans leurs profondes méditations. »

Heureusement, d'autres opinions, plus nombreuses et plus favorables, ont été recueillies dans cette enquête. Mais le résultat d'ensemble est que « la situation, dans la majorité des cas, est loin d'être satisfaisante ».

Après avoir établi le bilan de ce qui existe au point de vue de l'éducation physique, le rapporteur étudie point par point ce qu'il y aurait à faire pour organiser cet enseignement : tout d'abord, il est indispensable que les leçons de gymnastique entrent dans les horaires généraux, au même titre que les autres matières enseignées ; il faut aussi les rendre obligatoires, et avoir la certitude que les maîtres ou les administrations ne pourront plus, à l'avenir, être rendus responsables des accidents survenant aux élèves à l'occasion des exercices physiques ; il faut enfin améliorer les locaux servant de gymnases, aménager des terrains de jeux, et améliorer le recrutement et les conditions matérielle et morale des professeurs de gymnastique.

M. Devos, professeur à l'Institut supérieur d'Éducation physique de l'Université de Gand, étudie la part respective de la gymnastique et des jeux dans l'enseignement secondaire. A cause de son caractère correctif et éducatif, la gymnastique doit être pratiquée tous les jours, pendant au moins une demi-heure ; on pourra réduire à quatre par semaine les leçons de gymnastique, si, les autres jours de la semaine, les enfants font de la natation, des excursions, ou des jeux en plein air.

Le Dr Méry serre le problème de plus près ; dans un rapport très précis, il expose quelles doivent être les prétentions *minima* des hygiénistes en matière d'éducation physique ; il établit les besoins physiologiques de l'organisme, besoin d'aération et besoin de mouvement. Et après avoir montré, à l'aide de documents empruntés à nos établissements secondaires, combien ces besoins sont peu satisfaits à l'heure actuelle, il résume, en tableaux succincts le *programme minimum* que nous devons réclamer :

Première division (7 ans à 13 ans). — *Gymnastique*. — Cinq ou six jours par semaine : une demi-heure de gymnastique de mouvements (surtout respiratoires). — Peu ou pas d'agrès. — En plein air, mais jamais après les repas.

Jeux. — Jeux récréatifs, d'adresse, récréations organisées de deux heures par jour au minimum. — *Le jeudi* : tennis, boy-scouts, et le dimanche promenades (sur le modèle de celles organisées par le club alpin).

Exercices. — Natation, une fois par semaine (le jeudi matin). Peu ou pas de travaux manuels et à partir de dix ans.

Deuxième division (13 ans à 18 ans). — *Gymnastique*. — Une demi-heure par jour. — Plus de mouvements des membres. — Plus d'agrès.

Jeux et exercices physiques, deux heures par jour (récréations). — Jeux sportifs (en dehors du lycée, le jeudi et le dimanche). — Exercices de plein air. — Exercices d'adaptation : boxe, escrime et lutte. — Préparation militaire.

Travaux manuels. — Travaux manuels : manipulations surtout (deux heures par semaine au moins).

Les réformes réclamées pour le développement de l'Éducation physique dans l'enseignement secondaire apparaissent comme réalisables, si les administrations veulent bien en faciliter l'exécution, et si les parents, après en avoir compris l'importance, se joignent aux hygiénistes pour les réclamer et au besoin les exiger.

M. Édouard Petit, inspecteur général de l'Instruction primaire, insiste sur la nécessité de convaincre les parents de l'utilité primordiale de l'Éducation physique : campagne de presse, de conférences, d'affiches. Nous acquerrons de la sorte la force de l'opinion publique, conférant une sorte d'obligation morale.

Le professeur Pagliani (de Turin), préférerait à l'obligation « morale », l'obligation « légale ».

Dans l'*enseignement primaire*, le probléme est autrement complexe.

Les rapports du Dr Fouineau, médecin inspecteur des écoles de la Ville de Paris, et de M. Sluys, directeur de l'École normale de Bruxelles, insistent sur la nécessité de donner à tous les écoliers, garçons ou filles, une éducation physique suffisante. Le Dr Fouineau voudrait que les enfants soient exercés chaque jour à la gymnastique, et qu'en plus ils se livrent aux jeux éducatifs et s'exercent aux travaux manuels. M. Sluys montre les avantages de la méthode de Ling, telle qu'elle est employée dans les écoles de Bruxelles.

CONGRÈS D'ÉDUCATION PHYSIQUE *(Suite)*

Cette nécessité de l'enseignement journalier de la gymnastique, de la pratique des jeux éducatifs et surveillés, et des travaux manuels, ne peut plus être mise en doute. Mais cela suppose résolues des difficultés d'ordre matériel que les distingués rapporteurs n'ont fait qu'effleurer dans leurs rapports. Ils réclament la création d'emplacements pour les jeux libres des enfants dans les environs immédiats de l'école urbaine ; des plaines de jeux à la campagne, à grande distance de l'école urbaine, seraient également utiles, mais seulement pour les jeunes gens et les jeunes filles de plus de douze ans. Le Dr GÉNÉVRIER ne voit qu-une solution possible : c'est l'utilisation de tous les terrains non bâtis existant au voisinage des Ecoles : squares, places, boulevards, etc., qui seraient réservés, à certaines heures de la journée, aux exercices et aux jeux surveillés des écoliers. Ceci s'impose en particulier à Paris, où les terrains de jeux qu'on projette d'établir sur l'emplacement des fortifications ne seront pas pratiquement accessibles aux élèves des écoles des quartiers du centre.

Il voudrait d'autre part l'enseignement de la gymnastique et la participation des maîtres aux jeux, qui ne peuvent être réalisés que par l'adaptation du corps enseignant à cet enseignement spécial. C'est la même conclusion à laquelle arrive M. Sluys :

« Pour que l'éducation physique soit bien organisée dans les écoles primaires, il faut que les instituteurs et les institutrices reçoivent à l'école normale un cours de pédagogie bio-sociologique, des cours d'hygiène scolaire, de physiologie, de mécanisme du mouvement, de gymnastique, de natation et de jeux et sports. Aucun candidat ne doit être admis à l'examen pour le diplôme (brevet) d'instituteur, s'il n'est pas vigoureux et indemne de toute tare physiologique. »

Cette opinion est d'ailleurs accueillie par la grande majorité des congressistes présents : l'éducation physique ne sera réelle et efficace que le jour où les maîtres, dûment instruits et entraînés, ajouteront à leur enseignement actuel celui de la gymnastique, et où ils participeront, tout en les dirigeant, aux jeux des écoliers.

Une très intéressante communication du lieutenant GAUBERT, de Joinville, ne fait que confirmer cette opinion.

La dernière séance a été consacrée à l'examen de la situation faite aux instituteurs, dont la responsabillité est engagée, en cas d'accident survenant aux élèves, par les articles 1382-1384 du Code civil. M. PELLETIER, instituteur, expose l'entrave considérable apportée à l'éducation physique par cette législation, et il propose d'y remédier par cette modification que le Congrès pourrait indiquer au législateur :

« Les membres du Congrès international d'Éducation physique, considérant que la responsabilité civile des instituteurs est un obstacle sérieux au développement de l'éducation physique en France, émettent le vœu que la disposition suivante soit ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil :

« Toutefois, la responsabilité civile de l'État est entiè-
« rement substituée à celle des membres de l'Enseigne-
« ment public en cas de dommage ou d'accident sur-
« venus pendant les heures réglementaires consacrées à
« l'éducation physique. »

M. CAZALET vient appuyer le projet de M. LOUIS GOBRON : il s'agirait d'instituer une « Caisse nationale des accidents scolaires » qui répondrait désormais, au lieu et place des maîtres, de tous les accidents causés par des élèves ou survenus à des élèves.

Cet intéressant projet, qui ne paraît pas d'ailleurs rallier les suffages de tous les instituteurs, apporte une atténuation satisfaisante aux rigueurs de la législation actuelle. GÉNÉVRIER.

NOUVELLES

Laboratoire du Mont Rose. — Le beau laboratoire créé par le regretté Angelo Mosso pour les recherches de physiologie et de météorologie, est ouvert à tous les savants. Le gouvernement italien informe l'Académie des sciences que deux places y sont actuellement vacantes.

Comme ces places sont payantes, l'Académie émet le vœu que le ministre de l'instruction publique crée deux bourses permettant à deux étudiants français de bénéficier des moyens de recherches que l'on trouve dans le laboratoire de haute montagne du Mont Rose.

La taxe sur les eaux minérales. — La Chambre des députés a repoussé la taxe sur les eaux minérales que proposaient cette année comme de coutume, quelques députés des régions viticoles.

Contre l'alcoolisme. — La Chambre a adopté un très important amendement de M. Joseph Reinach ainsi conçu : L'article 9 de la loi du 17 juillet 1880 est complété par l'alinéa suivant :

« Le préfet, le conseil général entendu, aura le même droit dans l'étendue du département. »

Voici le texte de cet article 9 :

« Les maires pourront, les conseils municipaux entendus, prendre des arrêtés pour déterminer, sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés et débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d'instruction publique. »

En termes énergiques et très applaudis, M. Chéron, rapporteur général, a appuyé l'amendement, et il a rappelé qu'avec quelque courage il avait appliqué à Lisieux où il était maire, il y a quinze ans, l'article 9. L'intérêt national passe avant l'intérêt électoral, et l'alcoolisme après l'avenir de la race qu'il tarit à sa source.

L'amendement a été adopté.

En résumé, c'est aux assemblées départementales et non pas aux préfets que sera confié le soin de limiter l'alcoolisme. Ce n'est pas ce que demandait M. Reinach qui aurait voulu laisser aux préfets ce droit intact. On peut se demander si les conseillers généraux seront plus courageux que les maires et oseront se servir de la loi de 1880.

Société centrale de l'association générale des médecins de France. — ALLOCATIONS D'ANCIENNETÉ. — Une commission est nommée, chargée d'étudier les voies et moyens propres à assurer le service de ces allocations, sans diminuer autant que possible le chiffre des secours donnés aux veuves et aux enfants de sociétaires. Trois allocations de droit de 360 francs sont accordées cette année. On cherchera à en attribuer davantage les années prochaines, soit en prenant modèle, comme le demande M. Mercereau, sur les œuvres créées par le baron Taylor, soit par d'autres moyens.

CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ DE 1913. — La commission nomme une délégation pour assister au Congrès à Montpellier. Cette délégation aura pour mandat de réclamer le libre choix et la rémunération à la visite.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS POUR FEMMES ET ENFANTS DE MÉDECINS. — Cette société a été constituée dans une assemblée générale. Un bureau a été formé et les statuts sont soumis à l'approbation ministérielle. Dès maintenant les adhésions sont reçues pour toute la France au siège social de l'A. G., 5, rue de Surène.

NOUVELLES *(Suite)*

Tombola de la maison du médecin. — *Tirage le 9 mars* 1913. — LISTE DES LOTS.

1. POILPOT : Les bords de la Loire (Pastel) 1941
2. ALLOUARD : Paysage encadré. 2436
3. ODILON-REDON : Vases et Fleurs (sous verre) 2228
4. LANDOUZY et LEGRAND : Les Collections artistiques de la Faculté. 476
5. Mme BROUARDEL : Paysage (aquarelle encadrée). 1929
6. Petit Vase, émail, dans un écrin (valeur 200 fr.) 1016
7. Un Couvre-Théière (saxe et dentelle). 986
8. Mme MESSAGER : Une rue d'Alger. 2240
9. MALBET : Le Chat et les Rats (peinture à l'huile). 2441
10. Ecole de Fontainebleau, paysage encadré. 942
11. — — — 979
12. — — — 1013
13. — — — 1631
14. CHRÉTIEN : Bords de rivière (encadré). 1300
15 Mme R. : Nature morte (encadrée). 1911
16. Fleurs. — Aquarelle encadrée. 1423
17. Un Coffret (valeur 100 fr.). 81
18. Un Service à Brioche (deux pièces d'orfèvrerie en argent ciselé). 1927
19. — — — 509
20. Marcel LABBÉ : Aquarelle encadrée. 2225
21. Henri RIVIÈRE : Gravure en couleurs (encadrée). 1825
22. Grande Coupe bronze et cristal (surtout de table). 1769
23. Raymond JACQUES : Etude (terre cuite). 1790
24. Raymond JACQUES : Femme nue, assise (terre cuite). 420
25. FANCHON : Saint-Julien le pauvre, lithographie (encadrée). 791
26. Aimé MOROT : Gravure, avec autographe de l'artiste. 714
27. — — — 1038
28. — — — 2126
29. BONNAT : Portrait de l'Artiste ; Gravure avec signature autographe du Maître. 744
30. BONNAT : Fac-similé du portrait d'Hugo, avec signature autographe de l'Artiste. 2419
31. BONNAT : Fac-similé du portrait de Pasteur, avec signature autographe de l'Artiste. 346
32. BONNAT : Fac-similé du portrait de Renan, avec signature autographe de l'Artiste. 386
33. FLAMENG : Portrait de Potain (eau forte). 1100
34. D. COLIN : Les Trois Scieurs (gravure sur bois) 2284
35. Un Plateau de Bureau (cristal et argent ciselé) 866
36. — — — 2049
37. Grand Vase (porcelaine de Copenhague). 1167
38. CAZIN : Peinture sur Tambourin. 2067
39. CAIN : Aquarelle montée sur plateau de bois. 2456
40. Un grand Coffret en marqueterie. 780
41. La Paix (Biscuit de Sèvres). 597
42. Cheval en bronze massif. 934
43. LACHENAL : Un Dauphin (Céramique) 1449
44. Un Chien (Bronze massif). 2474
45. CHIGOT : La Paix (gravure offerte par le Ministre du Travail). 1202
46. CHIGOT : La Paix (gravure offerte par le Ministre du Travail.). 1793
47. DESPAIGNES : Fleurs, peinture à l'huile. 213
48. Fleurs, peinture à l'huile. 1943
49. MANTZ : Boucher (un volume relié, valeur 50 fr.). 2028
50. Pendulette, marbre et bronze doré. 712
51. Samovar en cuivre. 1910
52. Une paire de Vases anciens, décors en relief 2341
53. Trois Marmites (décors à la main). 1289
54. Assiette décorée (Sèvres). 1348
55. Une tasse d'étagère et sa soucoupe (Sèvres). 465
56. Grand plateau en bois sculpté. 1137
57. Une paire d'écrans en nacre ciselée. 593
58. Un presse-papier en bronze (tortue). 503
59. LAFAGE : Une paire de statuettes. 47
60. Une paire de bougeoirs (bronze doré, porcelaine décorée). 854
61. Un Vase en faïence décorée. 1253
62. Vase en faïence de Quimper. 2494
63. Vase de cristal. 41
64. Deux Vases en cristal bleu de Venise. 725
65. Un Sachet à Mouchoirs (dentelle). 880
66. Un Sachet à Mouchoirs (satin brodé). 2141
67. Un sac à main en mac-ramé. 71
68. Un Cachepot en Vallauris. 781
69. Un Porte-Allumettes argent ciselé. 2064
70. — — — 728
71. Un grand abat-jour peint à la main. 1840
72. Un Grand Cadre à photographie, art nouveau. 2479
73. Petit Jardinière, garniture bronze doré. 450
74. Paul RICHER : L'Art et la Médecine (relié). 1428
75. Mlle EPRON : Sait-Jean d'Angle (Aquarelle). 777
76. LAPEYRE : Aquarelle. 606
77. MEISSONIER : Le Cheval Blanc (gravure). 485
78. CARETTE : Les Quais (encadré). 1608
79. Coupe en porcelaine décorée. 4210
80. Deux Couvertures de Livres (dessin au fusain). 2267
81. — — — 1160
82. — — — 418
83. Deux Couvertures de Livres (aquarelle). 489
84. Un Buvard, dessin au fusain. 1121
85. — — 721
86. — — 2323
87. — — 687
88. Maurice CHALHOUB : La Finlande (édition d'art). 710
89. DE RÉGLA : El-Ktab. 1909
90. VALLERY-RADOT : La Vie de Pasteur. 951
91. COUVREUR : Le Fruit (avec dédicace autographe). 367
92. HELME : Les jardins de la Médecine (avec sonnet autographe). 1827
93. L. MARZAC : Lacuste, avec autographe de l'Auteur. 1319
94. Très bel Album à Cartes Postales en cuir repoussé. 985
95. Cadre à Photographie, art nouveau, métal repoussé à la main. 668
96. — — — 1052
97. — — — 2404
98. — — — 1905
99. Deux Plats faïence Japonais. 1624
100. Un Coffret en bois peint à la main. 179
101. Petits Abat-jour, peints à la main. 1939
102. Le Monde Médical (Biographies illustrées, relié). 285
103. Un Abonnement à Æsculape (Rouzaud éd). 1512
104. — — — 723
105. — — — 2480
106. Un Abonnement à l'Hygiène (Manzi, éditeur) 573
107. — — — 8
108. — — — 513

NOUVELLES *(Suite)*

109. Deux entrées à l'Athénée. 299
110. — — 1924
111. — — 975
112. — — 1525
113. Dix entrées au Hammam. 2025
114. Les Commentaires de la Faculté de Médecine (2 volumes). 2144
115. Une leçon d'Anatomie au XVIIIe siècle. 963
116. Vue de l'Amphithéâtre de l'Anatomie. 2366
117. HAAS : Marine (Etude). 37
118. Poignard d'Orient (fourreau en bois sculpté). 1219
119. Le Centenaire de la Faculté de Médecine (2 volumes). 2018
120. Bonbonnière (bronze doré). 800
121. Une paire de rasoirs (marque Colin). 729
122. Un abonnement au Progrès Médical. 1026
123. — — — 726
124. — — — 2072
125. Un abonnement à la Revue internationale de Médecine et de Chirurgie. 429
126. — — — 2264
127. — — — 2039
128. Un porte-menu en cuir. 650
129. Un porte-carte en cuir de Russie repoussé. 1083
130. Un Service à tartines. 1205
131. Un Plumier en bronze. 468
132. Un Collier de Jais. 63
133. Deux Poupées. 27
134. Un Pendentif, art nouveau. 1027
135. Portrait de femme (étude à l'huile). 610

Les lots peuvent être retirés, sur présentation du billet gagnant, à la Faculté de médecine, boulevard Saint-Germain, tous les jours de 10 heures à 5 heures.

Pour les envois en province, l'emballage et le port sont à la charge du destinataire.

Le secrétaire-général : Dr LUCIEN NASS.

Association générale des médecins de France. — La 54e assemblée générale annuelle de l'Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France aura lieu le dimanche 6 avril, à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Ordre du jour. — 1° Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 1912.

2° Allocution de M. Gaucher, président.

3° Rapport de M. Darras, trésorier général, sur les comptes de l'exercice 1912-1913 et sur la situation financière de l'Association à la fin de l'exercice.

4° Rapport de la commission de vérification des comptes (MM. Vimont et Fiquet, ce dernier rapporteur) sur la gestion financière du trésorier pendant l'exercice 1912-1913.

5° Approbation des comptes de l'exercice 1911-1912.

6° Elections. Un archiviste pour cinq ans : M. Depasse, soumis à la réélection. Neuf membres du conseil général (six pour cinq ans, deux pour deux ans, un pour un an). Cinq conseillers sortants : MM. Hirigoyen, Lutaud, Roudouly, Sarles et Thiéry sont rééligibles. Quatre nouveaux doivent être nommés : un pour cinq ans, en remplacement de M. Bousquet, démissionnaire, dont le mandat expire cette année ; deux pour deux ans, en remplacement de MM. Jeanne et Noir, dont le mandat expirait en 1915 et qui demandent à se retirer, et un pour un an en remplacement de M. Dayot, démissionnaire, dont le mandat expirait en 1914. Ont fait acte de candidature MM. Chapon et Créquy (de Paris), Decourt (de Mitry-Mory, Seine-et-Marne), et Noury (de Caen).

7° Rapport de M. Clauzel-Vialard sur les pensions viagères et les augmentations de pensions demandées à l'assemblée générale ; discussion et vote des propositions.

8° Election de la commission chargée d'examiner et de classer les demandes de pensions viagères en 1913.

9° Vote des subventions à allouer aux caisses annexes.

10° Compte rendu général sur la situation et les actes de l'Association générale pendant l'exercice 1912-1913, et rapport sur la question des allocations d'ancienneté soumise à l'examen des sociétés locales et sur les vœux présentés par elles, par M. Ch. Levassort, secrétaire général.

11° Résolution du conseil général du 18 novembre 1912, relative à la répartition annuelle des subventions sur la caisse des veuves et orphelins.

12° Question soumise à l'examen des sociétés locales pendant l'exercice 1912-1913. Les allocations d'ancienneté.

13° Nomination, durée des fonctions et révocation des médecins et chirurgiens des hôpitaux de province. Rapport Maunoury de 1909, modification Decourt de 1912.

Vœux émis par les sociétés locales pendant l'exercice 1912-1913 et soumis à l'assemblée générale.

14° Concours pour l'agrégation (Melun, Fontainebleau et Provins.)

15° Concours à l'entrée de la carrière médicale (Melun, Fontainebleau et Provins).

16° Déclaration de la tuberculose (Centrale, Allier, Draguignan et Brignoles, Vendée, Yonne.)

17° Experts médicaux en matière d'accidents du travail (Landes).

18° Pensions d'invalidité temporaire (Cher).

19° Fusion des caisses médicales de retraite (Finistère, Brest et Morlaix).

20° Société de secours mutuels pour femmes de médecins (Loir-et-Cher).

21° Syndicats médicaux et Association générale (Rochefort).

22° Proposition d'entente entre l'Union et l'A. G. pour réaliser la consultation du corps médical en ce qui touche les questions d'ordre professionnel.

23° Interprétation du paragraphe E de l'article 5 des statuts : « Le but de l'A. G. est... de donner aide et protection à ses membres. »

24° Service militaire des étudiants en médecine ; loi de trois ans.

25° Questions diverses.

Le banquet aura lieu le même soir, à sept heures et demie, au Palais d'Orsay, S'inscrire, avant le 1er avril, auprès du docteur Darras, 5, rue de Surène, Paris.

Officiers de l'Instruction publique. — Sont nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Amici, pharmacien à Nice ; André, économe de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; Baillard, pharmacien à Paris ; le Dr Baraduc, médecin à Châtel-Guyon ; le Dr Barré, médecin à Vitry-sur-Seine ; Bazénerye, dentiste à Paris ; Mlle Bazin, sage-femme en chef de la maternité de Montpellier ; Benoist, économe de l'hôpital Necker à Paris ; le Dr Félix Bernard, médecin à Paris ; le Dr Berthelot, médecin à Paris ; le Dr Brodier, chirurgien à Paris ; le Dr Bruneau (d'Epernon) ; le Dr Carlier, médecin principal de 1re classe ; le Dr Cernéa (de Paris) ; M. Champagne, chirurgien dentiste (de Paris) ; M. Chassaigne, pharmacien (de Ruffec) ; M. Chauve, pharmacien (de Saint-Galmier) ; MM. le Dr Cohen (de Paris) ; le Dr Cordier, médecin-major en retraite ; le Dr Cornéglion, médecin du consulat de


J'AFFIRME que l'on peut FUMER sans aucun danger
ma NOTICE intéressante
LE PROUVE SCIENTIFIQUEMENT
envoi GRATUIT à tous

NOUVELLES (*Suite*)

France à Monaco ; le Dr Coulonjou, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Bassens ; le Dr Coupé (de Paris) ; le Dr Cousteau (de Paris) ; le Dr Danet (de Rennes) ; M. Debray, chirurgien dentiste du collège de Saint-Germain-en-Laye ; M. Déthés, chirurgien-dentiste (de Marseille) ; le Dr Disser (de Paris) ; M. Dreux, directeur de maison de santé à Montrouge ; le Dr Dreyfus, médecin adjoint de la préfecture de la Seine ; le Dr Ducroq (de Wicquinghem) ; le Dr Fachatte (de Paris) ; le Dr Feuillié, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris ; M. Feuilly, pharmacien (de Levallois-Perret) ; M. Géant, pharmacien (de Biéneau) ; le Dr Girard (de Veules-les-Roses) ; M. Goulier, directeur de l'hôpital Hérold ; le Dr Gourin (de Paris) ; le Dr Gourmaud (de Langon) ; M. Goyon, chirurgien dentiste (de Paris) ; M. Greffier, pharmacien (de Paris) ; le Dr Grenet (de Maisons-Laffitte) ; le Dr Guillet (de Paris) ; le Dr Guiol, médecin de l'hôpital d'Hyères ; le Dr Heureux (de Paris) ; le Dr Huard (de Paris) ; M. Jeay, chirurgien-dentiste (de Paris) ; le Dr Légier (de Paris) ; le Dr Lévi-Franckel (de Paris) ; M. Lhonoré, pharmacien à Buchy ; M. Llaguet, pharmacien (de Bordeaux) ; le Dr Mallet (de Paris) ; le Dr Marciguey (de Paris) ; le Dr Mariani (de Propiano) ; le Dr Martin, assistant de chirurgie à l'hôpital Saint-Louis (de Paris) ; le Dr Mérop (d'Audierne) ; le Dr Monteli (de Bordeaux) ; le Dr Naudet (de Paris) ; le Dr Nogué, dentiste des hôpitaux de Paris ; le Dr P. Renault (de Paris) ; le Dr Reniac (d'Aurillac) ; le Dr Rocca (de Marseille) ; M. Roche, pharmacien (d'Aigueperse) ; le Dr Rollin (de Paris) ; M. Rossignol, pharmacien (de Sail-sous-Couzan) ; le Dr Roussel (de Paris) ; le Dr Roussy (de Marseille) ; le Dr Saint-Ange-Roger (de Paris) ; le Dr Stepinski (de Paris) ; le Dr Ch. Teissier, médecin-major de 1re classe ; le Dr Tixier, médecin adjoint de la préfecture de la Seine ; M. Tusseau, chirurgien-dentiste (de Paris) ; le Dr Vernet, médecin de l'asile d'aliénés d'Alençon ; le Dr Wisner (de Paris) ; M. Ziegler, chirurgien-dentiste (de Charenton).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS D'OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. de Lapersonne, Morax, Rochon-Duvigneaud, Terrien, Poulard, Robin et Broca.

CONCOURS POUR LES PRIX A DÉCERNER A MM. LES INTERNES EN PHARMACIE DES HOPITAUX ET HOSPICES. — Ce concours aura lieu le lundi 19 mai, à midi dans la salle des concours de l'administration de l'assistance publique, 49, rue des Saints-Pères. Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration centrale (service du personnel), avenue Victoria, de 11 heures à 15 heures du 14 avril au 3 mai inclus.

Concours de médecins des asiles. — Le concours annuel pour les emplois de médecins adjoints des asiles d'aliénés, qui s'est ouvert au ministère de l'intérieur le 3 mars 1913, est terminé.

Ont été reconnus aptes, par ordre de mérite, aux emplois de médecins adjoints des asiles publics :

MM. les docteurs : Genil-Perrin (faculté de Paris), Terrien (faculté de Paris), Fassou (faculté de Paris), Desruelles (faculté de Lille). Mlle Lévêque (faculté de Toulouse), Adam (faculté de Lyon).

Asiles publics d'aliénés de la Seine. — Le lundi 7 avril 1913, à une heure précise, il sera ouvert, à l'asile clinique, rue Cabanis, no 1, à Paris, un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en médecine dans les asiles publics d'aliénés du département de la Seine, asile clinique, asiles de Vaucluse, Ville-Evrard, Villejuif, Maison-Blanche, Moisselles et l'infirmerie spéciale des aliénés à la préfecture de police.

Faculté de médecine de Paris. — M. Hartmann, professeur d'opérations et appareils à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé, sur sa demande, à partir du 1er mars 1913, professeur de clinique chirurgicale à ladite Faculté.

M. Lecène, agrégé, est chargé, en outre, pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1912-1913, d'un cours d'opérations et appareils.

Facultés de médecine. — JURY DU CONCOURS D'AGRÉGATION D'HISTOIRE NATURELLE ET DE PARASITOLOGIE. — Ce jury paraît être à peu près définitivement composé de MM. Blanchard, Fockeu, Ardin-Delteil, Ducamp et Verdun. *Suppléants* : MM. Brumpt et Galavielle.

BORDEAUX. — M. Moussous, professeur de clinique médicale des maladies des enfants, est nommé assesseur du doyen.

LYON. — Un congé, du 1er mars au 30 juin 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Poncet, professeur de clinique chirurgicale.

M. Leriche, agrégé, est chargé, en outre, du 1er mars au 30 juin 1913 (durée du congé accordé à M. Poncet), d'un cours de clinique chirurgicale.

M. Chavassieu, pharmacien de première classe, préparateur de chimie organique, est nommé, du 1er mars au 31 octobre 1913, chef des travaux de pharmacie, en remplacement de M. Moreau, appelé à d'autres fonctions.

LILLE. — La chaire de médecine légale de la Faculté de Lille est supprimée. Elle est remplacée par une chaire de clinique chirurgicale. M. le Dr Lambret, agrégé, est nommé professeur de clinique chirurgicale.

M. le Dr Ingelrans, agrégé, est chargé sans limite de temps d'un cours des maladies du système nerveux.

M. le Dr Leborgne est nommé aide préparateur de thérapeutique.

ALGER. — M. le Dr Poujol, professeur d'anatomie pathologique et d'histologie à la Faculté d'Alger, est nommé professeur d'anatomie pathologique à ladite faculté.

École de médecine. — TOURS. — Un concours s'ouvrira, le 10 novembre 1913, devant l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris pour un emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Dispensaire de salubrité. — Le jury du concours pour l'admission successive à cinq emplois de médecin adjoint au dispensaire de salubrité, qui s'ouvrira le 7 avril prochain, est constitué comme suit :

Président : M. Hallopeau, membre de l'Académie de médecine.

Membres : MM. Darier, médecin de l'hôpital Saint-Louis ; Descouts, médecin en chef du dispensaire de salubrité ; Butte, Gillet, Le Noir, médecins principaux au dispensaire de salubrité ; Le Pileur, médecin de la Maison de Saint-Lazare.

Membre suppléant : M. Marty, médecin principal au dispensaire de salubrité.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Recueil des actes officiels et documents intéressant l'hygiène publique, Travaux du conseil supérieur d'hygiène publique de France, Tome XL. Année 1910, un volume in-8 de 782 pages, 10 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Chloride of Lime in sanitation, par A. H. HOOKER, 1 vol. in-8 de 231 pages, cartonné (*John Wiley et Sons*, édit., à New-York).

Histoire des origines et de l'évolution de l'idée de dégénérescence en médecine mentale, par le Dr Georges GENIL-PERRIN, 1 vol. gr. in-8 de 280 pages, 6 fr. (*Alfred Leclerc*, à Paris).

Contribution à l'étude d'une des manifestations de l'arthritisme « la cellulite », par le Dr A. HANRIOT, 1913, 1 vol. gr. in-8, de 92 pages (*Ollier-Henry*, à Paris).

Beitrage zur Klinik der Infektionskrankheiten und zur Immunitats forschung T. I, 2e livraison, 1913, par le Dr L. BRAUER. Gr. in-8, de 446 pages avec planches (*Curt Kabitzsch*, éditeur à Wurtzbourg).

Le post-partum normal, IIe fascicule, service d'obstétrique hygiène, principes d'asepsie, par le Dr CONSTANTIN DANIEL, 1912. Gr. in-8, de 150 pages (*Maloine*, à Paris).

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Internat de l'asile national des convalescents. — Il sera ouvert le lundi 21 avril 1913, au ministère de l'Intérieur, salle des fêtes, un concours pour l'internat de l'asile national des convalescents.

Ce concours est ouvert seulement aux étudiants en médecine.

On trouvera au secrétariat de l'asile (tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures et chez le concierge de la Faculté de médecine, desexemplaires de l'arrêté ministériel qui fixe les conditions d'admissibilité et le programme du concours.

Hôpital de Versailles. — Un concours pour la nomination de trois internes en médecine sera ouvert les 24 et 25 avril 1913.

Les candidats au concours devront se faire inscrire au secrétariat, à l'hôpital civil. Le registre d'inscription sera clos le 21 avril 1913.

Tout candidat doit être de nationalité française ou naturalisé Français. Il devra justifier qu'il a subi avec succès les deux premiers examens (anatomie et physiologie) et produire :

1° Un extrait de son acte de naissance ; 2° un certificat de bonne vie et mœurs récemment délivré.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée pour la clôture du registre ne sera point accueillie.

Les candidats pourront avoir des renseignements complémentaires au cabinet du directeur, à l'hôpital civil, de neuf heures à onze heures du matin et de deux heures à quatre heures du soir.

Laboratoire municipal de Paris. — Sur la demande de M. Kling, un service physiologique est créé ; le chef de ce service serait M. le Dr Tiffeneau, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Université de Paris. — M. Georges Dumas est nommé professeur de psychologie expérimentale à la Faculté des lettres de Paris.

Universités prussiennes. — On vient d'établir dans les universités prussiennes les doubles droits de scolarité pour les étrangers. Ces mesures étaient déjà en vigueur dans plusieurs universités de l'Empire allemand.

Hospices civils de Nantes. — Ont été nommés internes en pharmacie : MM. de Oliverai, Nicolle, Guéguen, Deschamps ; sont nommés internes provisoires : Mlle Pineau, MM. Nicoulaud, Hervouet des Forges.

Hôpitaux d'Angers. — Le concours de l'externat s'est terminé par la nomination de MM. Maegerlin, Truchaud, Sarazin, de la Brunière, Moreau.

Le concours d'internat en pharmacie s'est terminé par la nomination de M. Emeriau.

Asile d'aliénés de Niort. — Une place d'interne est vacante à l'asile d'aliénés de Niort. Conditions : avoir dix inscriptions. Écrire à M. le Président de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Niort.

Académie de Bordeaux. — *Fondation Fauré* (300 fr.). — La question suivante est mise au concours : Règles de l'hygiène intéressant la population ouvrière de Bordeaux. Les ouvrages devront être parvenus au secrétariat le 31 décembre 1918 au plus tard.

Physiologie. — L'Académie met au concours le sujet suivant : Indiquer les conditions physiologiques et techniques d'où dépend la gravité des accidents causés par les applications de l'électricité industrielle.

Institut de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg. — La direction de cet institut qui avait été offerte au professeur Metchnikoff, a été confiée au professeur Pawlow.

Institut Physique et Radiologique de Heidelberg. — Le professeur Ph. Lenard est nommé directeur de cet Institut. L'ouverture de l'institut aura lieu le 1er mai 1913.

Institut Pasteur de Tanger. — M. Séjournant, vétérinaire au 5e chasseurs d'Afrique, est détaché au laboratoire de Tanger.

Université de Parme. — L'Université de Parme célèbre, cette année, le quatrième centenaire de sa fondation. L'Université a été fondée en 1512, mais déjà en 1025, un centre d'études existait à Parme. La plus vieille université italienne est celle de Bologne (1200 ou plus ancienne encore). Le XIIIe siècle a vu naître les Universités de Sienne(?) Padoue (1222), Naples (1224), Gênes (1243?), Macerata (1290), Pavie (1300). Ont été fondées ensuite les Universités de Rome (1303), Pise (1338), Turin (1404), Catane (1434), Messine (1549), Cagliari (1626), Sassari (1677), Modène (1678), Palerme (1805).

Il y a aussi quatre Universités dites libres, c'est-à-dire entretenues par le Saint-Siège, à Pérouse (1276), Ferrare (1391), Urbino (1564) et Camerino (1727). En réalité ce ne sont que des séminaires du degré supérieur.

Conférences des Thermes urbains. — Dimanche 6 avril à 10 h. 1/2, Dr Derecq : Les algidités chez l'arthritique, leur importance, leur thérapeutique

Dimanche 13 avrilà 10 h. 1/2, Dr Henri Aimé : Les états mélancoliques, leurs traitements combinés.

Maison de l'enfance. — Prochainement s'ouvrira à Caudéran un nouvel établissement de puériculture qui comprendra une pouponnière et une école, avec consultation de nourrissons. M. le Professeur Moussous est président du Conseil d'administration.

Inauguration de l'aérium d'Arès. — Cet établissement dû à la générosité de Mme Wallerstein, a été construit dans une forêt de pins bordant le bassin d'Arcachon, et a été inauguré le 15 mars. On pourra y faire dans les meilleures conditions de l'héliothérapie, des cures d'air, et de sable chaud.

On peut y recevoir 20 garçons de 4 à 12 ans et 20 filles de 4 à 18 ans. Le prix de la journée à payer par les parents ou les protecteurs est de 2 francs. Les enfants atteints de tuberculose ouverte ne sont pas admis.

Association orthopédique scolaire française. — Cette société qui a été déclarée récemment a pour but de répandre en France et en Algérie l'inspection orthopédique des écoliers. Son siège est 250 *bis*, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Mariages. — Mlle Sarah Leven, interne provisoire des hôpitaux de Paris, et M. Étienne Weill, agrégé de l'Université. — Mlle Jeanne Ravier, fille du Dr Ravier, ancien député, et M. Henri Metzger. — M. le Dr Merle, professeur suppléant à l'École de médecine d'Amiens a épousé Mlle Suzanne Rietsch. — M. le Dr Ch. Roche, oculiste à Marseille, et Mlle Giraud.

Nécrologie. — Le Dr Charles Menier, professeur honoraire à l'École de médecine de Nantes, pharmacien des hôpitaux de Nantes. — M. Maxime Duchastenier interne des hôpitaux de Nantes. — Le Dr Bolognési (du Mans). — Le Dr Baraton (du Mans). — Le Dr Eugène Minarie (de Delle). — Le Dr Maxime Legros, fondateur de la société de l'Encouragement au Progrès. — Le Dr Jules Vallon, âgé de 70 ans.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du 31 mars au 5 avril 1913.

Lundi 31, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Auscultation du cœur. Procédés, instruments. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 1er avril, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Eléments minéraux, chlore, phosphore, soufre. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Pétrissage, percussion. vibration.

Mercredi 2, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Le débit urinaire. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente.

Jeudi 3, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : Laryngites chroniques.

Vendredi 4, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; inspection. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la fièvre typhoïde par les procédés de laboratoire.

Samedi 5, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen de la gorge. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Médecine Générale. — Drs **Béclère et Decloux.** — HÔPITAL SAINT-ANTOINE. *Enseignement clinique élémentaire* à l'usage des débutants en médecine.

Les étudiants en médecine désireux d'être initiés et exercés individuellement à l'examen des malades, aux divers modes d'exploration des organes thoraciques, et à la notation journalière des faits d'observation clinique, sont invités à se faire inscrire dans le service du Dr BÉCLÈRE, à l'hôpital Saint-Antoine. (Le nombre des inscriptions est limité.)

Dr André Bergé. — HÔPITAL BROUSSAIS, salle Lasègue.

Le mercredi, à 11 heures du matin, *Conférences de thérapeutique pratique.*

Tous les jours à 10 heures, enseignement clinique au lit des malades.

Dr Am. Coyon. — HÔPITAL BICHAT (Service de la consultation).

Tous les matins à 9 h. 1/2, examen des malades.

Il sera fait chaque jour, avec la collaboration de l'interne du service, un cours de clinique élémentaire et de technique séméiologique.

Tous les vendredis à 10 h. 1/2, courte leçon de *thérapeutique élémentaire.*

Cet enseignement destiné aux étudiants de première année ne comprend qu'un nombre limité d'élèves.

Dr Ed. Enriquez. — HÔPITAL DE LA PITIÉ. *Maladies de l'appareil digestif et de la nutrition* :

Les mardis et jeudis à 9 h. 1/2, consultation spéciale.

Les dimanches et lundis à 9 h. 1/2, examens radioscopiques des malades du service et de la consultation.

Les mercredis, Examen clinique des malades dyspeptiques, dans les salles.

Au début du mois d'avril, commencera sous la direction de M. ENRIQUEZ, un cours pratique sur les maladies de l'appareil digestif.

Le programme et les heures des leçons seront indiqués par des affiches et dans les journaux médicaux.

Dr Edg. Hirtz. — HÔPITAL NECKER Tous les matins, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2, Enseignement des étudiants bénévoles de première année. — Premières notions de clinique. Procédés pour l'examen des malades.

Le lundi matin : Leçons cliniques par les candidats aux hôpitaux, anciens élèves du service. Argumentation par le chef de service.

Le jeudi matin : Examen méthodique de tous les consultants externes ; *Maladies du cœur et des veines.*

Le vendredi matin : Leçon clinique sur les malades entrants. Discussion du diagnostic. Traitement ; formules.

Dr Josué. — HÔPITAL DE LA PITIÉ (Boulevard de l'Hôpital). *Maladies du cœur et des vaisseaux.*

Tous les matins à 9 h. 1/2, Visite des malades, méthodes spéciales d'examens, *électrocardiographie, etc.*

Le vendredi, à 9 h. 1/2, *Consultation spéciale*, démonstrations cliniques et thérapeutiques.

Le mardi, à 10 heures, *Leçon clinique.* Le début des leçons sera annoncé par une affiche spéciale.

Travaux pratiques de clinique thérapeutique cardiovasculaire (examen des malades, traitement, rédaction d'ordonnances, consultation), par l'interne et les anciens internes du service, sous la direction du Chef. Les élèves sont groupés par cinq et les séries sont de 12 leçons. S'inscrire auprès de l'interne du service.

Dr Le Noir. — HÔPITAL SAINT-ANTOINE. — 1° Tous les vendredis, leçon clinique à 10 heures, salle Axenfeld. Une série de leçons sera consacrée aux *maladies de l'estomac.*

2° Six plces de bénévoles seront disponibles pendant le second semestre.

Dr Lesné. — HÔPITAL TENON. — Tous les matins à 10 heures. *Visite des malades.*

Les mardis et vendredis. *Examen des entrants*, discussion du diagnostic et du traitement.

Le samedi à 10 heures, *Consultation d'enfants ; hygiène et maladies du premier âge.*

Dr A. Pissavy. — HÔPITAL NECKER (Consultation de Médecine).

Enseignement spécialement destiné aux étudiants de première année.

Chaque jour à partir de 9 h. 1/2 les étudiants sont *individuellement* exercés à l'examen des malades et à la rédaction des ordonnances.

Leur nombre est rigoureusement limité à cinq. Prière de se faire inscrire.

Dr Paul Ribierre. — HÔPITAL COCHIN (Consultation de Médecine).

Tous les matins à 10 heures, examen et présentation de malades. Discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques. Rédaction d'ordonnances.

La consultation du vendredi matin est particulièrement consacrée aux *maladies du Cœur et des Vaisseaux.*

Dr E. Rist. — HÔPITAL LAENNEC.

Le Dr E. RIST fera, dans son service de l'Hôpital Laënnec, avec la collaboration de MM. les Drs AMEUILLE, ARMAND-DELILLE, Léon KINDBERG et MAINGOT, de mars à juillet, une série de conférences théoriques et pratiques sur l'*Exploration de l'appareil pulmonaire* et sur la *Tuberculose.*

L'enseignement sera réparti chaque semaine de la manière suivante :

Le lundi à 10 h. 1/2, alternativement, policlinique au Dispensaire Léon-Bourgeois et leçon clinique dans le service sur le *Diagnostic* et le *Traitement des diverses formes de la tuberculose pulmonaire*, avec présentation de malades ;

Le mercredi à 10 h. 1/2, *interprétation de radiographies : examens radioscopiques.*

Le jeudi à 10 h. 1/2, Conférence théorique. Les sujets suivants seront traités :

M. RIST. — Histoire, théorie et pratique de la percussion thoracique (5 leçons) ; le Pneumothorax thérapeutique (5 leçons).

M. ARMAND-DELILLE. — Le bacille de Koch : histoire, caractères morphologiques, colorations, cultures, inoculations ; poisons du bacille de Koch ; réactions humorales des tuberculeux (4 leçons).

M. AMEUILLE. — Anatomie pathologique élémentaire de la tuberculose pulmonaire (3 leçons).

M. Léon KINDBERG. — La dégénérescence amyloïde ; le rein des tuberculeux le tube digestif des tuberculeux (3 leçons).

M. MAINGOT. — Les principes de l'exploration radiologique du thorax (2 leçons).

Dr Émile Sergent. — HÔPITAL DE LA CHARITÉ :

Tous les matins à 10 heures, Exercices de médecine pratique au lit des malades.

Le vendredi matin, Examen des malades nouveaux.

Le samedi matin, *Consultation spéciale sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires.* (Interrogation ; discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques ; manière de formuler et de rédiger une ordonnance).

Le mardi matin, à partir d'une date qui sera fixée ultérieurement, *Conférences cliniques* avec présentation de malades, portant particulièrement sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires.

Dermatolagie et syphiligraphie. — **Dr Thibierge.** — HÔPITAL SAINT-LOUIS. — Visite tous les matins à 9 heures.

Mardis, 9 heures (salle Alibert), *Examen des malades* de la *policlinique* et *Conférences cliniques.*

Mercredis, 9 h. 1/2 (salle Alibert), *Traitement chirurgical des dermatoses.*

Vendredis, 9 h. 1/2 (salle des consultations), *Causeries cliniques sur les malades de la consultation.*

Dr Hudelo. — HÔPITAL BROCA (Lourcine) :

Les lundis, mercredis, vendredis, à 9 h. 1/2 du matin, policlinique syphiligraphique et dermatologique (salle de la consultation).

Les mardis, jeudis, samedis, à 9 h. 1/2. Visite des salles Cullerier, N. Guillot, Vidal, Bouley (hommes).

Le mardi à 9 h. 1/2 (salle Vidal)

COURS (*Suite*)

petite chirurgie dermatologique (scarifications, raclage, galvanopuncture).

Le jeudi à 9 h. 1/2 (laboratoire du Dr HUDELO), technique des injections de Salvarsan et de Néo-Salvarsan.

Maladies du système nerveux. — **Dr Babinski.** — HÔPITAL DE LA NOUVELLE-PITIÉ. Tous les lundis de l'année, sauf pendant les vacances de Pâques et pendant les mois d'août et de septembre, de 10 heures à midi, *Examen de malades et Conférence clinique sur les maladies du système nerveux*, dans le cabinet de consultation.

De plus, pendant les mois de mai, juin et juillet, tous les samedis à 10 h. 1/2, *Leçon clinique* dans l'amphithéâtre de l'hôpital.

M. BABINSKI insiste surtout dans son enseignement sur la *Séméiologie* et la méthode qu'il faut suivre dans l'examen des malades.

Maladies mentales. — **Dr J. Roubinovitch**, médecin de l'hospice de Bicêtre, continuera tout l'hiver à diriger dans son service, tous les jeudis, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin, des *Exercices pratiques individuels de Psychiatrie clinique*, à l'usage des étudiants et des docteurs désireux d'acquérir les notions élémentaires indispensables de pathologie mentale.

Pour suivre ces conférences, il est nécessaire de s'inscrire à Bicêtre, dans le cabinet de consultation du chef de service, visible tous les jours de 9 à 11 heures du matin.

Gynécologie médicale. — **Dr Paul Dalché.** — HÔPITAL DE L'HÔTEL-DIEU.

Lundi, 9 heures, *Examen des malades* de la salle Sainte-Marie.

Mercredi 9 h., *Consultation externe*.

Jeudi, 10 heures, *Leçon clinique sur les maladies des femmes*, à partir du jeudi 10 avril.

Radiologie médicale. — **Dr A. Béclère.** — HÔPITAL SAINT-ANTOINE.

I. — L'enseignement des notions théoriques et techniques, indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie, de la radiothérapie et de la radiumthérapie, est donné annuellement en deux *Cours de vacances*, d'une durée de huit jours l'un dans la seconde quinzaine d'octobre, l'autre immédiatement avant Pâques.

Ces cours, librement ouverts à tous les étudiants et docteurs en médecine, sont complétés par des *Exercices pratiques de radioscopie et de radiographie* auxquels donne accès un droit d'inscription de 100 francs.

II. — En dehors des cours de vacances, les applications de la radiologie au diagnostic et à la thérapeutique sont l'objet de *Conférences* annoncées par des affiches spéciales, et, à quelque moment de l'année que ce soit, l'*Enseignement pratique de la radiographie* est donné par le chef du laboratoire à tout étudiant ou docteur en médecine qui acquitte un droit d'inscription de 100 francs.

III. *L'enseignement clinique de la radiologie médicale* est donné journellement comme il suit :

Tous les matins, le dimanche excepté, à 9 heures du matin : *Examen clinique* et *traitement* des malades justiciables de la radiothérapie ou de la radiumthérapie dermatoses, tuberculides, néoplasmes, adénopathies, splénomégalies, leucémies, goitre exophtalmique, fibromes utérins, ménorragies de la ménopause), traitement de ces malades avec l'aide des assistants libres du laboratoire ; MM. les Drs JAUGEAS, HARET et Henri BÉCLÈRE.

Lundi matin, à 10 heures, *Examen radioscopique* des malades du Dr MATHIEU (affections de l'œsophage, de l'estomac, de l'intestin).

Vendredi matin, à 10 heures, *Examen radioscopique* des malades du service.

Samedi matin, à 10 heures, *Examen radioscopique* des malades externes (Exploration des poumons, des plèvres, des ganglions bronchiques, du cœur, de l'aorte, de l'œsophage, du foie, de la rate, de l'estomac, de l'intestin de l'appareil urinaire).

Le laboratoire du Dr BÉCLÈRE comprend une bibliothèque de radiologie médicale et un musée de radiothérapie ouverts à tous les étudiants et docteurs en médecine.

Médecine infantile. — **Dr G. Variot.** — HÔPITAL DES ENFANTS-ASSISTÉS (74, rue Denfert-Rochereau).

Tous les matins, à 10 heures, visite des malades.

Chirurgie infantile. — **Dr Broca.** — HÔPITAL DES ENFANTS-MALADES.

Mercredi, 10 h. 1/2, *Leçon clinique*.

Lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures, *Opérations*.

Mardi, jeudi, samedi, *Consultations* (interrogatoire des malades par les élèves).

Mercredi, à 11 heures, *Leçons cliniques avec projections*.

Dr Savariaud. — HÔPITAL TROUSSEAU. Tous les jours, à 9 h. 1/2, *Consultation*.

Le jeudi, à 10 heures, *Consultation d'orthopédie* ; à 10 heures, *Visite des salles*.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 10 h. 1/2, *Opérations*.

Samedi, à 11 heures, à partir du samedi 21 octobre, *Leçon clinique*.

Chirurgie des voies urinaires. — **Dr Bazy.** — HÔPITAL BEAUJON.

Mercredi et samedi, à 9 h. 1/2, *Examen des nouveaux par les élèves du service et Conférences cliniques*.

Lundi, jeudi, samedi, *Consultation des voies urinaires*.

Mardi, vendredi, *Opérations gynécologiques et urinaires*.

Dr Michon. — HÔPITAL COCHIN-ANNEXE. *Maladies des organes génitaux et des voies urinaires*.

Mercredi, à 10 heures, *Examen des malades*. Samedi, à 10 heures, *Opérations*.

Chirurgie générale. — **Dr Arrou.** — HÔPITAL DE LA PITIÉ.

Jeudi, *Opérations* au Pavillon de Gerdy, de 9 heures à midi.

Lundi et vendredi, de 10 heures à 11 h. 1/2, *Examen des malades* au point de vue pratique exclusivement.

Dr Robineau. — HÔPITAL TENON (rue de la Chine).

Lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. 1/2, *Examen des malades*.

Mardi, jeudi, samedi, *Opérations*.

Tous les mercredis, à partir du 1er avril, *Leçons de clinique chirurgicale sur un sujet pratique* (Se faire inscrire dans le service).

Dr Souligoux. — HÔPITAL DE LA CHARITÉ.

Les lundis et vendredis, *Examen des malades par les élèves*.

Le mercredi, *Leçon avec examen des malades*.

Les mardis, jeudis et samedis, *Opérations*.

Ophtalmologie. — **Dr Dupuis-Dutemps.** — HÔPITAL SAINT-ANTOINE. *Enseignement clinique d'ophtalmologie*.

Le Dr DUPUY-DUTEMPS fera, tous les jeudis, à 11 heures, une leçon clinique avec présentation de malades.

Les lundis, mercredis, jeudis, samedis, à 9 h. 1/2, *Consultations et examen des malades*. Le jeudi, à 10 heures, *Opérations*. A 11 heures, *Leçon clinique*.

Dr Poulard. — HÔPITAL DES ENFANTS-MALADES.

I. — Tous les matins, à 9 heures, *Examen des malades* ; Jeudi, *Opérations*.

Enseignement de l'ophtalmologie pratique aux médecins (un mois de présence).

II. — *Conférence d'ophtalmologie pratique*.

Le Dr POULARD, avec la collaboration du Dr CANQUE, assistant, fera ses conférences annuelles d'ophtalmologie pratique en deux séries semblables de 12 conférences : *1re série en Janvier, 2e en Juin*. Projections, présentation des malades. — Ces conférences sont destinées aux étudiants et aux médecins praticiens. Elles portent sur les maladies des yeux que tout médecin doit connaître. Elles auront lieu l'après-midi dans le service d'ophtalmologie de l'Hôpital Lariboisière.

Elles sont gratuites. — Pour faciliter l'organisation de ces conférences, s'inscrire auprès du Dr CANQUE, assistant d'ophtalmologie à l'Hôpital des Enfants-Malades.

Dr Terrien. — HÔPITAL BEAUJON (Service d'ophtalmologie).

Lundis et jeudis, à 10 heures, *Opérations* (Pavillon Dolbeau).

Mardis et samedis, à 9 h. 1/2, *Consultation expliquée avec présentation des malades*.

Mercredis et vendredis, à 10 heures, *Leçon et exercices de technique ophtalmologique*.

Dr P.-E. Weil. — HÔTEL-DIEU. (Amphithéâtre Trousseau).

Tous les lundis, à 10 h. 1/2, *Leçon de clinique ou de thérapeutique pratique*.

Conférences du vendredi (AMPHITHÉATRE DE LA CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES A L'HOPITAL SAINT LOUIS). — A 10 heures. M. le Dr **Gougerot**, professeur agrégé.

4 avril. — Psoriasis. Pityriasis. Traitement des dermatoses non irritables.

11 avril. — Lichen. Prurits et prurigos-urticaires. Traitement des dermatoses prurigineuses.

Hôpital Lariboisière. — M. Pierre **Sebileau**, Professeur agrégé, chargé du Cours de clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté, assisté de MM. **Fernand Lemaître** et **Maurice Grivot**, oto-laryngologistes des Hôpitaux, commencera le Mercredi ***2 avril*** à 10 heures, dans son service de l'hôpital Lariboisière une série de leçons qui se poursuivra

COURS (*Suite*)

les mercredis suivants à la même heure.

Clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie. (HOPITAL LARIBOISIERE). — Service de M. **P. Sebileau**, Professeur agrégé, chargé du Cours de clinique annexe oto-rhino-laryngologique à la Faculté.

UN COURS COMPLÉMENTAIRE DE PERFECTIONNEMENT commencera le lundi ***31 mars***. Ce cours comprendra :

a) *Des Conférences d'anatomie chirurgicale spéciale.* — Ces conférences auront lieu les lundi 31 mars, mercredi 2 avril, et vendredi 4 avril à 2 h. 30 de l'après-midi à l'amphithéâtre des hôpitaux, 17, rue du Fer-à-Moulin.

b) *Un Cours de Médecine opératoire et opérations spéciales.* — Ce cours commencera à 2 h. 30 le lundi 7 avril à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux et se continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants. Il durera jusqu'à fin avril.

c) *Des Conférences sur l'acoumétrie et l'examen fonctionnel du labyrinthe.* — Ces conférences auront lieu le matin à 9 heures à la clinique oto-laryngologique de Lariboisière, les 2, 3 et 5 Mai 1913.

d) *Des Conférences théoriques et pratiques de Broncho-œsophagoscopie* — Ces conférences auront lieu le matin à l'hôpital Lariboisière les mardi 6, mercredi 7 et jeudi 8 mai 1913 et l'après-midi à 2 heures à l'amphithéâtre des hôpitaux le vendredi 9 Mai.

e) *Des conférences. d'Anatomie pathologique et de Bactériologie à l'usage des spécialistes.* — Ces conférences auront lieu à partir du 14 mai 1913, les lundis, mercredis et vendredis à 2 heures au laboratoire de l'Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux.

Le droit à verser pour l'enseignement complémentaire de perfectionnement est de 150 francs.

On peut s'inscrire pour un seul cours moyennant le versement d'un droit de 60 francs, sauf pour le cours de médecine opératoire dont le droit est de 80 francs.

Des certificats d'assiduité pourront être délivrés aux élèves.

Cours complémentaire de thérapeutique des maladies du système nerveux. — Sous la direction de M. le Professeur **Déjerine**, M. **J. Jumentié**, Mme **Long-Landry**, M. **A. Pélissier**, et M. **A. Baudouin** commenceront leur cours à la Salpêtrière (Amphithéâtre Charcot) le ***7 avril*** à 2 heures.

Le cours aura lieu tous les jours et sera complet en 20 leçons.

Le droit d'inscription est de 80 francs.

Conférences sur le traitement de la syphilis. — Le Dr **Leredde** commencera le Dimanche ***6 avril***, à 10 h. 1/2 une série de Conférences sur le *Traitement de la Syphilis* et les continuera les dimanches suivants à la même heure. On est prié de se faire inscrire 31, rue La Boëtie. (Tél. 564.18). Le programme de ces conférences sera envoyé sur demande.

Cours d'Electrologie et de Radiologie Médicales. — Le Dr. **Foveau de Courmelles** reprendra son cours libre de l'École Pratique de la Faculté de Médecine (21e année), Amphithéâtre Cruveilhier, le mercredi ***9 avril*** à 6 heures du soir, et le continuera les mercredis à la même heure.

Première leçon : Thermothérapie, air chaud et surchauffé, lampes à résistances diverses, applications médicales et chirurgicales.

Ensuite : Rayons X en diagnostic et thérapeutique. Radium. Electrophysiologie et électrothérapie. Photothérapie. Radiations nouvelles.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

31 Mars. — A l'École pratique, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Basset.

31 Mars. — Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.

31 Mars. — Cours de perfectionnement d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital Lariboisière, service de M. le Dr Sebileau.

1er Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat en médecine des hospices de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria à Paris. Bureau du personnel (de 10 heures à 15 heures).

1er Avril. — A 16 heures, grand amphithéâtre de l'école pratique, ouverture des conférences de M. le Dr Ombrédanne sur la chirurgie infantile.

1er Avril. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours de l'adjuvat.

1er Avril. — A la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, ouverture du cours de perfectionnement de technique ophtalmologique.

2 Avril. — Ouverture du cours de M. le Dr Sebileau assisté de MM. Lemaître et Grivot, à l'hôpital Lariboisière, à 10 heures.

3 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination à une place de directeur du bureau d'hygiène de Lacaune (Tarn) (adresser les demandes au Ministère de l'Intérieur).

4 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Amiens.

5 Avril. — Clôture du registre d inscription pour le concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Bureau du personnel, de 10 heures à 15 heures.

5 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places de médecin titulaire et 2 places de médecin adjoint du bureau de bienfaisance de Grenoble. (S'inscrire au secrétariat du bureau de bienfaisance).

5 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

6 Avril. — A 17 heures, 17 rue de Tocqueville : Les dimanches du praticien.

M. Goiffon : La coprologie clinique, les données essentielles.

6 Avril. — Clôture du registre d'inscription des candidats au concours pour l'emploi de chef de service d'électrologie et de radiologie à l'hôpital civil d'Oran. (S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

6 Avril. — A 14 heures au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine à Paris, assemblée générale de l'association générale des médecins de France (sont seuls admis les présidents et délégués des sociétés locales).

6 Avril. — A 19 h. 1/2 du soir au Palais d'Orsay à Paris, banquet de l'Association générale des médecins de France.

6 Avril. — 15, rue de Chateaubriand, 10 h. 1/2, conférence du Dr Derecq : Les algidités chez les arthritiques.

6 Avril. — A 10 h. 1/2, 31, rue La Boétie, ouverture des conférences sur le traitement de la syphilis par le Dr Leredde.

7 Avril. — Ouverture du concours pour l'emploi de médecin-adjoint au dispensaire de salubrité à Paris.

7 Avril. — Ouverture du concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

7 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des asiles publics d'aliénés de la Seine.

7 Avril. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours pour le prosectorat.

7 Avril. — Ouverture du concours pour la nomination à deux places d'interne en médecine à l'asile d'aliénés de Mareville (Meurthe-et-Moselle).

7 Avril. — Ouverture du cours de thérapeutique des maladies du système nerveux sous la direction de M. le professeur Dejerine à la Salpêtrière.

8 Avril. — Au laboratoire d'hygiène, ouverture du cours pratique de bactériologie de M. Macaigne, agrégé.

8 Avril. — A Paris, ouverture du concours pour l'emploi de médecin de l'assistance médicale en Indo-Chine.

10 Avril. — A l'École de médecine et de pharmacie de Marseille, ouverture des cours pour l'obtention des diplômes d'études coloniales.

12 Avril. — A 20 h. 1/2, salle des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

13 Avril. — 15, rue de Chateaubriand, 10 h. 1/2, conférence du Dr Henri Aimé : Les états mélancoliques, leurs traitements combinés

13 Avril. — Devant la Faculté de Bordeaux, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine de Limoges.

13 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville : « Les dimanches du praticien? »

M. Friedel : La rectoscopie.

14 Avril. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. R. Toupet.

15 Avril. — A Wiesbaden, ouverture du XXXe congrès allemand de médecine interne (du 15 au 18 avril).

16 Avril. — A l'école pratique à Paris ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Guimbellot.

17 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens (s'inscrire au secrétariat des hospices, 127, rue de Beauvais à Amiens).

17 Avril. — Ouverture du concours pour l'internat en médecine des hospices de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye.

LINOSSIER. — Les maladies de la nutrition en 1913 421
A. PONCET et RENÉ LERICHE. — Compréhension actuelle de l'arthritisme 431
ACHARD. — L'insuffisance glycolytique 432
BLUM. — L'emploi des hydrates de carbone dans le traitement diététique du diabète sucré 437
RATHERY et LIÉNARD. — De l'influence de l'alimentation carnée sur la glycosurie chez les sujets atteints de diabète simple 439
MARCEL LABBÉ. — Obésité et hydratation de l'organisme 447
LE GENDRE. — Les traitements locaux des arthropathies goutteuses 451
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Académie de médecine 456
Libres propos : Hygiène, par le Dr MILIAN III
Médecine et Poésie : Cas de conscience, par Géo HERMÈS III
Chronique scientifique : Chinois et aborigènes de la Chine occidentale, leur hygiène, leurs maladies, avenir de ces races, par le Dr A. F. LEGENDRE .... V à XIX
Intérêts professionnels : Les stations hydrominérales et climatiques au point de vue administratif : taxes de sejour; traitement des indigents par le Dr NIVIÈRE .... XIX à XXIII
Le régime dans les stations hydrominérales françaises, par le Dr G. LINOSSIER .... XXV à XXIX
Les stations thermales dans le passé : L'ancien Spa, par le Dr WYBAUW .... XXIX à XXXV
Variétés: Comment les Serbes enterrent leurs prisonniers de guerre turcs, morts pendant leur captivité, par le Dr BLIND XXXVII
La médecine au Palais : La responsabilité des médecins, opérations curatives et traitements esthétiques, par Adrien PEYTEL XXXVIII
Silhouettes médicales : Le Dr TROISIER, par EILS XLIII
La médecine humoristique, par DAUMIER XLV
La médecine dans l'art, par BOILLY XLVII
Diététique et formules thérapeutiques XLIX
Revue hebdomadaire de la Presse française LI
Revue de quinzaine de la Presse étrangère LIII
La médecine dans le passé : Goutte et Goutteux, par le Dr ROSHEM .... LV à LXI
Chronique des Livres LXIII
Nouvelles .... LXV à LXVII
La vie médicale LXIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Médecine de Paris ....
Thérapeutique pratique ....

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril .... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin ...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" **Paris Médical** " **a une édition en langue Russe**, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier,** 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.).* Prime offerte par The Leslie manufac uring Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** *(au choix).*

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) *(Pour les médecins seulement).*

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

LIBRES PROPOS

HYGIÈNE

Les docteurs reçoivent fréquemment des spécimens d'une superbe publication qui a 24 très grandes pages in-4, d'une très belle impression et de magnifiques gravures. Dans chaque numéro, des portraits de nos maîtres les plus illustres et qui lui forment un patronage splendide. D'intéressants articles d'auteurs autorisés en font une véritable revue, servie, dit le texte, à 4.500 médecins. Les médecins, encouragés par le luxe de la publication, la laissent sur la table de leur salon d'attente et les clients la lisent en attendant leur tour. Ainsi les lecteurs se multiplient.

Or, le dernier numéro contenait les portraits de plusieurs professeurs de la Faculté, des articles sur l'hygiène du soldat, la stabulation des huîtres, l'hygiène des gens nerveux, dépopulation, etc., toutes substances mirifiques et digestes.

Et voilà qu'après toutes ces belles et saines lectures, une demi-page entière nous offre en lettres immenses, l'avis suivant :

En famille comme au café on consomme le

BARRH

le meilleur des Apéritifs, reconstituant, tonique

exquis, à base de vin généreux et quinquina.

On ne peut se défendre d'une très pénible impression, à cette vue.

Quand j'étais étudiant, je suivais avec passion les visites, à l'Hôtel-Dieu, d'un homme qui a consacré sa vie à la lutte contre l'alcoolisme et dont le service était rempli des malheureuses victimes du fléau. A tous les lits, des cuvettes remplies des pituites du matin, des moribonds cirrhotiques, des alcooliques à tuberculose galopante, des fous... Et psssant au milieu de ces misères, Lancereaux, avec ses gros sourcils, sa barbe hirsute, sa grosse voix, sa haute taille.

Quand il voyait un ouvrier aux masses musculaires décharnées, hyperesthésique à bondir au moindre chatouillement : « Combien bois-tu d'apéritifs ? Combien d'absinthes, combien de vermouths dans ta journée ?.... Car tout cela c'est le même poison », ajoutait-il en se tournant vers l'auditoire.

Il est inconcevable qu'une revue médicale patronne l'apéritif et les alcools. La rédaction scientifique du journal n'en est certainement pas complice et ignore ces réclames de son annoncier. La preuve c'est que dans ce même numéro, on peut lire à côté de la photographie du professeur Hayem, qui est l'auteur du texte : « La France se place à la tête des nations où l'alcool fait le plus de ravages ».

Et plus loin dans la bouche de Jacquet : « Ah ! ce boire ! et cette seule question du vin, des spiritueux et de l'alcool ! quel poids sur nos destinées nationales ! On entend parfois les gens s'étonner que la campagne antialcoolique, ardemment menée par une poignée d'hommes de talent et de cœur, n'ait produit chez nous nul effet appréciable. Ils s'étonneraient moins s'ils savaient quelle masse formidable d'intérêts se cristallise autour du subtil, puissant et funèbre alcool ! »

L'apostrophe de Jacquet est ici particulièrement appropriée.

MILIAN.

MÉDECINE ET POÉSIE

CAS DE CONSCIENCE

Mon âme a son secret, mon corps a son mystère :
Un contage infamant dans un coït reçu,
Et le Microbe reste au santal réfractaire...
La Naïve que j'aime encor n'en a rien su.

Hélas plus d'une fois par le Condom déçu
J'ai dû me contenter du Plaisir solitaire...
Chaque matin, filtrait la goutte militaire
Stigmate exaspérant de mon urètre issu.

Pour Elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
Elle me maudira, fâchée, et sans entendre
Le platonique Amour dont je parle tout bas.

A l'austère Devoir, à contre-cœur fidèle,
Elle dira, devant ma chasteté rebelle :
« Quel est donc ce scrupule? » et ne comprendra pas.

GEO HERMES.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

CHINOIS ET ABORIGÈNES DE LA CHINE OCCIDENTALE

Leur hygiène. — Leurs maladies. — Avenir de ces races.

Par le Dr A.-F. LEGENDRE
Chef de la Mission scientifique de la Chine occidentale.

Tares physiques et maladies.

J'exposerai rapidement les tares physiques du Chinois et la série des affections qui l'atteignent le plus.

1° **Tares physiques.** — Ces tares sont nombreuses et se décèlent facilement aux yeux de l'observateur. Je passe sous silence les *stigmates scrofuleux* et aussi le *bec-de-lièvre*, dont la fréquence étonne, tout de suite, l'Européen qui pénètre au Setchouen.

Mais, de non moindre fréquence, sont les asymétries craniennes et faciales, les malformations osseuses du thorax et des membres, malformations relevant du rachitisme, de la tuberculose ou de la syphilis héréditaire, affection très commune dans la province. Mais ce dont j'ai été peut-être le plus frappé, c'est de l'état de la dentition : il est foncièrement mauvais, malgré la prédominance, dans toute la Chine, de l'alimentation végétale sur l'alimentation carnée.

Le Fils de Han, en effet, vit surtout de céréales : riz, blé, maïs, de légumineuses ou féculents et d'une forte proportion de légumes verts. Son fromage est *végétal* : c'est le « teou fou », fait avec le haricot « soja ». Il a bien des sauces fermentées, mais leur action ne suffirait pas à expliquer la mauvaise qualité de la dentition chez le Setchouennais. Non seulement, les caries sont excessivement fréquentes, mais les vices d'implantation des dents dans le plan vertical et le plan horizontal s'observent chez les trois quarts des sujets examinés. Les caries ne sont pas dues au défaut de soins : le Chinois de la basse classe utilise des lamelles de bois tendre et celui des autres classes n'ignore pas l'usage des poudres dentifrices.

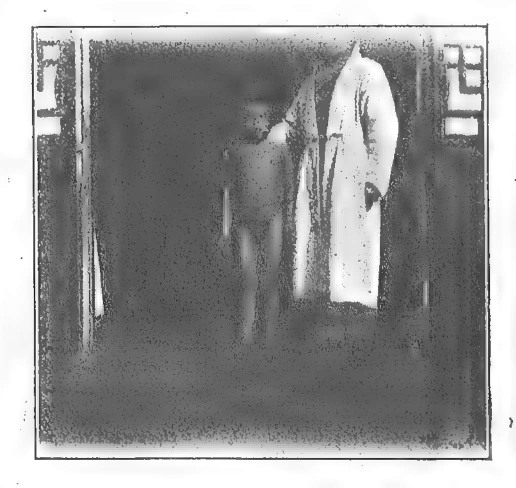
Quelle conclusion tirer? Qu'il en est de la dentition du Setchouennais comme de son système général osseux : qu'il y a là des vices de nutrition, des tares dont on ne saurait amoindrir l'importance.

Si, d'autre part, on a observé les jeunes gens des Écoles ou des corps de métiers, et reconnu un pourcentage d'*infantiles* très sensiblement plus élevé que dans nos pays, on n'hésite plus à parler de *décadence physique* de la race. Et plus on vit en Chine, plus ces graves symptômes s'accusent, s'affirment.

2° **Maladies.** — Parmi les affections qui frappent le plus durement le Setchouennais, je dois citer la tuberculose, la fièvre typhoïde, le choléra, la variole ; aussi le paludisme, le goitre, la lèpre et la syphilis.

Tuberculose. — La tuberculose sévit dans tout le bassin central, celui du Yangtsé (superficie de 1.200.000 kilomètres carrés environ) et celui du Si Kiang, au sud (superficie de 450.000 kilomètres carrés environ, non compris le Yunnan).

Elle revêt toutes les formes de nos pays ; la tuberculose pulmonaire chez l'adulte et méningitique chez l'enfant sont particulièrement fréquentes. Ces affections évoluent beaucoup plus vite qu'en France, faute de soins et de remèdes appropriés. Le médecin, pauvre hère sans instruction générale ou spéciale, muni de quelques recettes achetées à un confrère vieilli ou impotent, est dans l'incapacité absolue d'instituer un traitement efficace de la tuberculose. Elle se développe donc régulièrement, activée par une abondance extrême de drogues qui fatiguent tout de suite l'estomac et suppriment ce puissant moyen de défense. En outre, l'exercice, le grand air surtout, étant considérés comme très dangereux, on a l'explication des ravages que fait la tuberculose en une immense région où la désinfection est inconnue et la population dense.



Un infantile de 18 ans. Taille 1m19.

Le meilleur remède contre l'hémoptysie est l'absorption du morceau de muscles entourant l'orifice de saignée d'un animal égorgé, du porc le plus souvent.

Fièvre typhoïde. — Cette affection est encore plus terrible en Chine qu'en nos pays, pour la raison déjà énoncée. Quand elle règne épidémiquement, ce sont des hécatombes qu'elle fait, supprimant des familles entières. Le Chinois en connaît si peu les phases d'évolution qu'il change de médecin, chaque jour, s'il le peut, en quête de l'extraordinaire Esculape qui jugulera tout de suite la maladie.

Choléra. — Le choléra existe comme dans toute l'Asie. Comme on le devine, les victimes ne peuvent être que nombreuses parmi des populations sans organisation d'aucune sorte contre les épidémies.

Variole. — Cette maladie fait peut-être plus de ravages encore que la fièvre typhoïde et le choléra, car elle est *plus fréquente, plus tenace.* Dans la région occidentale de la province, au Kientchang où j'ai

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

beaucoup voyagé et observé, la variole est si répandue qu'on compte « littéralement » les gens qui ne sont point « grêlés » (suivant l'expression vulgaire). Je ne parle pas de ceux qui ont disparu.

C'est le fléau des hautes vallées de l'Extrême-Ouest chinois et des Marches Thibétaines.

Paludisme. — Il existe dans toute la Chine, sauf dans le Nord, peut-être, que je ne connais pas. Au Setchouen, cette endémie n'épargne même pas le



Métis sino-lolos de la vallée du Kientchang.

montagnard jusqu'à 2.000 mètres d'altitude (ne pas oublier que ces régions sont situées entre le vingt-septième et le trentième parallèle). Il en souffre moins que l'homme des plaines, mais il n'est pas rare cependant d'observer de la splénomégalie très marquée dans une ville comme Mienning, située à plus de 1.900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans ces hautes vallées, la forme intermittente ou « ta paitze » (frapper un accès) est la plus habituelle. La quinine a pénétré jusque là : l'indigène sait en apprécier toute la haute efficacité.

Un des bons remèdes, autrefois en grande vogue, était la bouse de buffle délayée dans de l'eau.

Lèpre. — Elle est très commune dans tout le Setchouen occidental, principalement. Elle présente les formes habituelles, séparées ou non, sur le même individu. Les mutilations des extrémités sont particulièrement fréquentes, ce qui prouve la prédominance de la forme tuberculeuse.

Le lépreux n'est pas complètement isolé de la communauté chez le Chinois, ainsi que chez les aborigènes Lolos et Sifans.

Lorsque les notables d'un village chinois sont prévenus qu'un lépreux va prochainement succomber, ils l'obligent à gagner le bord d'une rivière pour y mourir. On le considère comme dangereux à toucher, à enterrer : il communique son mal par contact. Il souillera aussi le sol, si on lui creuse une tombe. Il doit disparaître complètement, s'en aller au loin, ses chairs, ses os, emportés par le courant de la rivière. On ne les poussera pas dans l'eau du pied ou avec un bâton : on attendra une crue qui les entraînera définitivement. Mais il ne pleut guère de la mi-octobre à la mi-mai ! Si peu, qu'il n'y a de crue véritable qu'en juin. Heureusement, les chiens et les corbeaux interviennent.

Pour ces populations, la lèpre a surtout une origine *hydrique* : telle rivière, telle source la fait éclore ; telle autre, jamais.

Goitre. — Il est curieux de constater que le Chinois n'a pas étendu au goitre cette origine. Il attribue cette dernière affection à un sel gemme de mauvaise qualité qu'il extrait dans la vallée du Yalong.

Il est excessivement répandu dans tout le Setchouen occidental et les Marches Thibétaines, avec son aggravation, le « crétinisme. ».

J'ai mesuré un certain nombre de crétins : leur taille oscille entre $1^{m},25$ et $1^{m},45$. Leur tête est énorme, la face plate, bouffie, hors de proportion avec le développement du tronc et des membres, qui sont d'un enfant. La face, aux contours de pleine lune, et coupée d'un réseau de fines vergetures, est luisante, écailleuse. La saillie du nez sur le plan de la face est ridiculement réduite par rapport à son épanouissement en largeur. La bouche est énorme, avec lèvre inférieure pendante, très épaissie. La vision semble bonne. L'organe phonateur, au contraire, est altéré, la voix étrange, nasillarde, sifflante dans certains cas, comme on se l'explique facilement.

L'intelligence et la sensibilité sont très obtuses, se réduisent presque à la manifestation des instincts.

Généralement, le caractère est exécrable, empreint d'une véritable sauvagerie.

Syphilis. — Le mal « français » ou « napolitain »

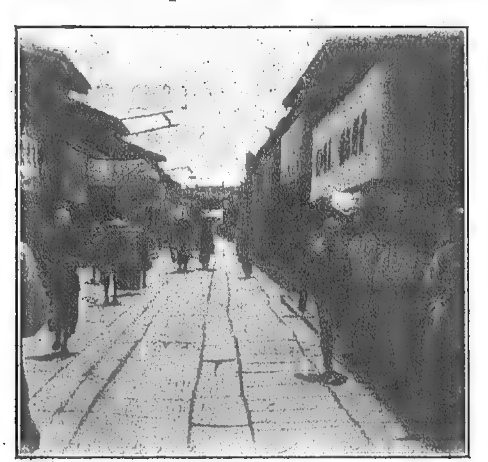


Au milieu, *crétin* de la haute vallée du Ngan Ning ($1\,800^{m}$).
Age : 30 ans. Taille $1^{m}25$.

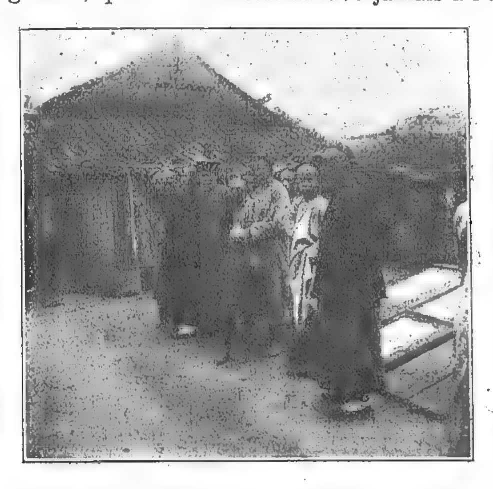
est aussi le mal « chinois ». Il y est encore plus répandu qu'en nos pays, en raison de la malpropreté de l'habitant, de son insouciance, de son mépris de toute précaution. Il y a aussi des causes de contamination inexistantes en Europe ; ainsi, dans les bouges à opium, les pipes sont communes et nettoyées seulement quand elles sont trop engorgées.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Aux coins de rue des grandes villes existe aussi le *loueur* de pipes à tabac. Un coolie arrête-t-il sa brouette ou dépose-t-il sa charge, le loueur tend l'instrument, la « ien tai » (*ien*, tabac), l'allume et pour le tabac consommé en quelques rapides aspirations, reçoit une sapèque. La « ien tai » passe de bouche en bouche, passe à des centaines de bouches et vous observez que ni le client, ni le loueur ne pensent, à aucun moment, à essuyer, même sur la manche, la salive restée sur le tuyau.



Une grande rue de la capitale Tchen Tou. Dallage habituel. — Magasins avec enseignes.



Une rue dans un marché chinois de la grande plaine de Tchen Tou.

Un « industriel », plus dangereux encore, est le « ti teou tsiang » ou perruquier. A défaut de barbes, il ne rase pas que les têtes. Il a de plus pour office de nettoyer les oreilles avec des bâtonnets, des curettes, qu'il introduit jusqu'au tympan, raclant consciencieusement le conduit. Ces bâtonnets, ces curettes, jamais essuyés avec soin ou lavés, passent d'une oreille dans l'autre sans qu'opérateur ou client semblent se douter le moins du monde qu'il peut en résulter certains inconvénients.



Types de maison paysanne des plaines (pisé).

Les yeux ont aussi leur tour de nettoyage : le « teou tsiang » passe, sous les paupières, certains petits instruments du genre stylet ou spatule ; il les masse ensuite. Toutes ces manipulations sont faites avec la plus grande dextérité et le plus malproprement du monde.

Il y a aussi les habitudes au restaurant, à l'auberge : bâtonnets, cuillers, bols, qu'on se passe sans répugnance, que le marmiton ne lave jamais à l'eau chaude, essuie souvent du revers de la manche, s'il s'agit de bâtonnets et de cuillers.

Il y a encore la cuvette et la serviette communes chez le perruquier et l'hôtelier, cuvette où la même eau sert à plusieurs clients pour le lavage de la tête rasée ou de la face et de la bouche après le repas.

Je m'arrêterai à cette énumération.

En ce qui regarde la contamination par rapports sexuels, on l'observe fréquemment chez les tout jeunes gens et les enfants des écoles ou ateliers, car la pédérastie est le vice « extrême-oriental », par excellence. Il est si bien porté qu'à Tchentou, la capitale, les grands mandarins et riches marchands entretiennent, généralement, non une « belle petite », mais un éphèbe, un comédien, de préférence.

BIARRITZ

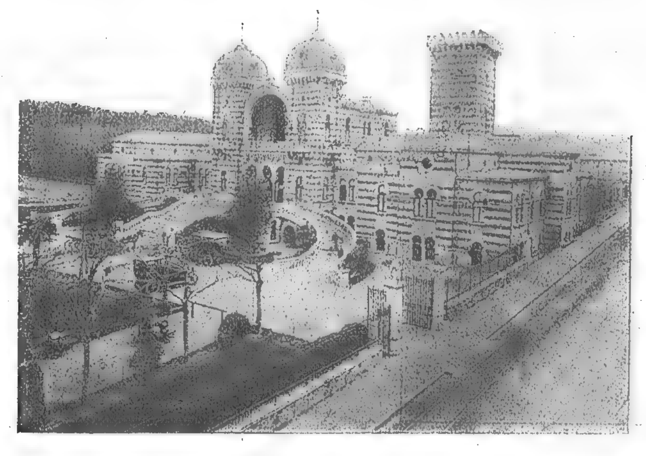
Station climatique, balnéaire, thermale

SAISON TOUTE L'ANNÉE

Source salée naturelle onze fois plus salée que l'eau de mer



75 kilos de sels par bain



L'Établissement Thermal.

100 Cabines de bains

6 Salles de douches

Cabines de luxe

Ouvert toute l'année

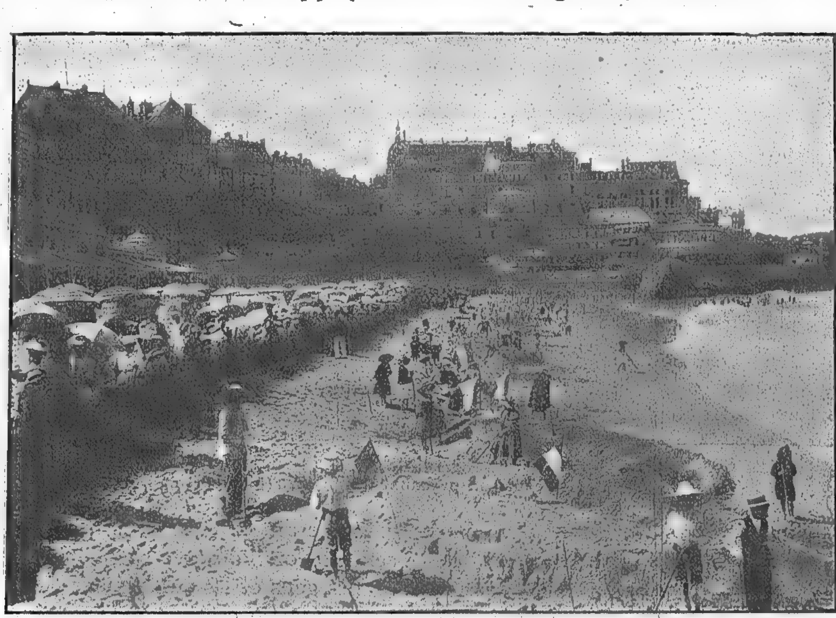
INDICATIONS

Maladies des Femmes : Métrites, Fibrômes, Salpingites. :: :: ::
Maladies des Enfants : Rachitisme, Scrofule, Maladies de croissance.
Tuberculoses locales : Osseuses, Ganglionnaires, Glandulaires. ::
Anémies, Convalescence, Neurasthénie. :: :: :: :: :: ::

**Climat essentiellement tempéré.
Grande stabilité thermique.
Établissements de Bains de Mer de premier ordre.
Trois Plages différentes.
Berck et Salies réunies.**
(Professeur Landouzy).

Deux Casinos, Théâtre, Concerts classiques, Golf, Chasses au Renard, Tennis, Courses de Chevaux, Concours hippique, Tir aux Pigeons, Courses de Taureaux, etc.

A 10 heures de Paris



La Mer et la Montagne

La Grande Plage.

Hôtels de Premier Ordre • Hôtels confortables de toutes catégories • Pensions de Famille
:: :: :: :: Pensions bourgeoises • Villas et appartements meublés :: :: :: ::

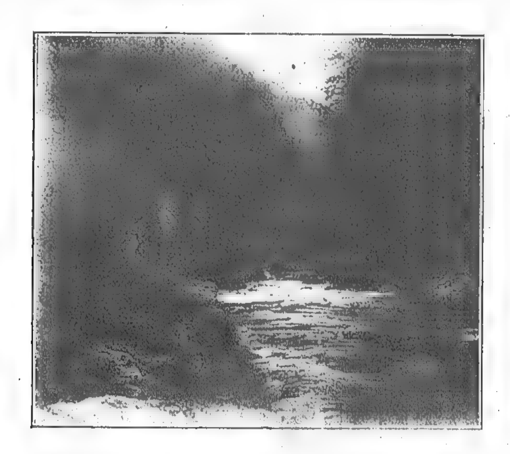
CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Je reprochais, un jour, à un de nos vieux missionnaires de ne point développer un orphelinat de garçons qui avait été créé par son évêque. Il me répondit : « Si je m'écoutais, savez-vous ce que je ferais? Eh bien ! j'irais mettre le feu dans ce coin de Sodome ».

Hygiène des Chinois

On vient d'en avoir un avant-goût, une idée très nette par ce qui précède.

Hygiène du corps. — Elle n'existe vraiment apparente que chez le coolie, le porteur, cette bête de somme, véhicule des marchandises sur les abominables routes de Chine. Arrivé à l'étape du soir, couvert de boue ou de poussière, les pieds souvent blessés parce qu'insuffisamment protégés par ses « tsao-hai » (sandales de paille), il faut bien qu'il se lave, au moins pieds et jambes. Il sait par expérience que, sans cette précaution, il ne pourrait cheminer longtemps, aurait vite des plaies aux pieds.



Une gorge des Oua Pao Sham (Massif de la région alpestre).

Malheureusement, l'eau chaude est chère et plusieurs compagnons doivent user du même baquet.

L'homme à l'aise, l'homme riche ne se baigne pas, même l'été : l'immersion complète, dans l'eau froide surtout, est redoutée par toutes les classes de la société.

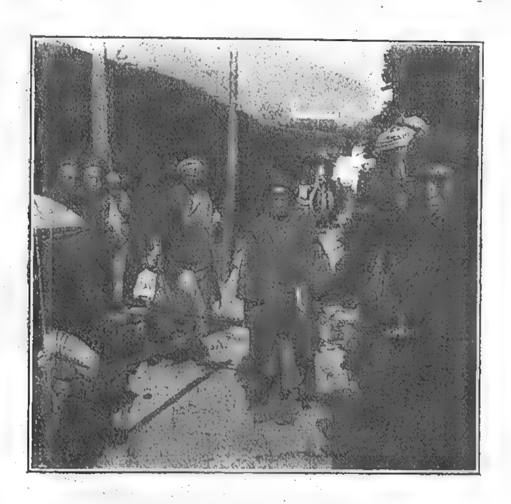
Lorsque je cheminais en juillet et août dans les Alpes setchouennaises, il me semblait que, pour mes coolies comme pour moi, un plongeon dans les eaux pures délicieusement fraîches des torrents serait le meilleur délassement de la journée. Mais non : je n'eus jamais un imitateur. J'étais, au contraire, l'objet de la curiosité publique quand je prenais mes ébats près d'un village : on ne comprenait pas. « Len té hen », criait-on, « l'eau était si froide ! » Et les femmes elles-mêmes les jeunes filles — oh ! pudeur proverbiale de la Chinoise ! — scrutaient, de leur prunelle oblique, ce « diable étranger », amateur d'eau fraîche comme la grenouille.

Hygiène du vêtement. — Le Chinois n'utilisant, généralement, pas la laine, en est réduit à se défendre contre le froid en accumulant sur son corps une série de robes de coton ou de soie, dont il se débarrassera plus tard, une par une, à mesure que la température s'élèvera. Le vêtement de dessous, une sorte de chemise très courte, ne sera pas changé de tout l'hiver, même par le riche, tant un refroidissement est redouté. Il est vrai que la maison chinoise, même la plus cossue, est dépourvue de cheminée, de moyen de chauffage efficace. Il y a bien le « ho pen », une sorte de réchaud, mais il est si peu actif.

Je ne puis cependant me dispenser de signaler la « ho longtze » ou « corbeille à feu », chaufferette véritable qu'on fixe sous le vêtement, au niveau du nombril. Souvent même, une deuxième se place en arrière, au niveau des lombes.

Rien de plus grotesque que l'attitude de l'homme qui chemine, ainsi, avec une gibbosité antérieure, une gibbosité postérieure, chacune de ses mains cachée sous le vêtement, occupée à soutenir une « ho longtze », à la maintenir horizontale.

Et aucun Fils de Han ne sent le ridicule de ce mode de chauffage dangereux, qui paralyse l'homme, lui donne l'apparence du plus efféminé des Orientaux. D'ailleurs, l'hiver, un hiver très doux, est-ce que le paysan n'emporte pas dans son champ une chaufferette ! Brusquement, il lâche son outil, abandonne le sillon commencé et s'en va, en hâte, chauffer ses pauvres doigts sur les charbons brûlants. Oh ! mâle endurance des Fils de Han, combien vous méritez d'être célébrée ! L'été, tout le monde, toutes les classes sont pourvues d'un éventail. Et Dieu sait si on l'agite, l'ouvrier sur son chantier, le marchand dans sa boutique.



Goitreux de la vallée du Kientchang (au milieu).

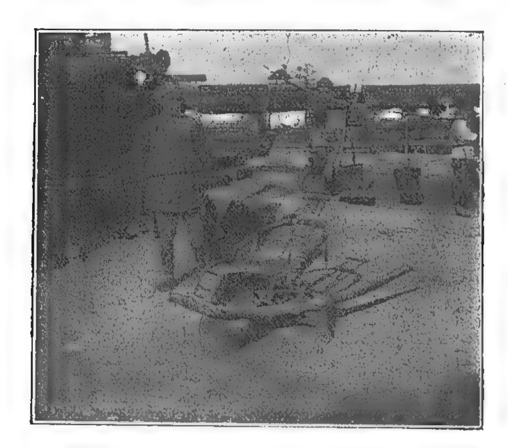
Hygiène de l'alimentation. — Le Chinois abuse des condiments, du piment en particulier, même dans les provinces à climat froid ou tempéré. Au Setchouen, il en introduit jusque dans ses galettes de farine de froment ou de maïs. Il absorbe aussi, à

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

chaque repas, beaucoup de sauce fermentée (tsiang ieou, extraite de « soja hispida »), où il trempe tout ce qu'il ingurgite, sauf son riz.

Il a aussi l'habitude invétérée de ne jamais cuire complètement ses légumes verts ou secs. Il les préfère ainsi : « ils tiennent mieux à l'estomac », dit-il. On ne sera donc pas étonné d'apprendre qu'il aime beaucoup les crudités, surtout les produits appartenant à la famille des cucurbitacées.

Quant aux fruits, il les absorbe toujours verts : le Fils de Han est incapable d'attendre leur maturité avant de les cueillir. Fruits, comme courges et concombres sont maintenus à l'état frais par des aspersions fréquentes d'eau, d'eau toujours souillée, en raison du mode d'épandage le plus en vogue en Chine, le seul apprécié, celui du « ta fen », de l'engrais humain, le « grand engrais », comme on l'appelle. Ici, le Fils de Han manque complètement de logique, — mais il en manque si souvent — car après avoir reconnu par une dure expérience que l'eau est si dangereuse en son pays, qu'il ne doit l'absorber que soit sous la forme de thé, soit *bouillie*, il trouve, quand même, excellente sa méthode d'aspersion des légumes et fruits avec une eau quelconque, même puisée dans une mare de la ville ou du village. Et ce qui apparaîtra plus étrange encore, c'est qu'en temps d'épidémie de dysenterie ou de choléra, les prescriptions des Esculapes ne visent, nullement, cette dangereuse méthode de conservation des denrées périssables. Cependant, offrez à boire à un Chinois de l'eau froide que vous lui déclarerez avoir été bouillie : il se méfiera et n'y touchera que s'il meurt de soif, se trouve dans l'impossibilité de se procurer une tasse de thé. Donnez-lui un concombre cru, à la surface très humide d'une aspersion récente plus que suspecte, et il le croquera à belles dents, sans même l'éplucher !

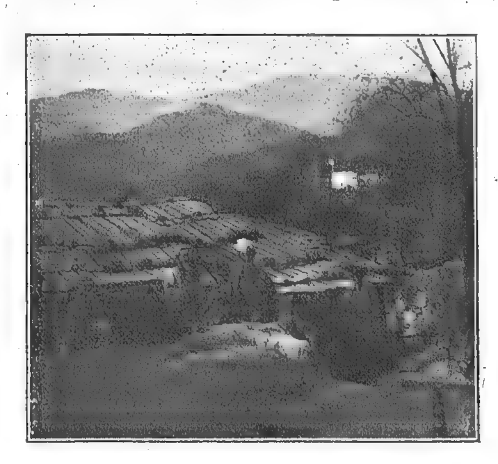


Coolie brouetteur (chinois) et seaux pour engrais humain frais.

Vous êtes, maintenant, à même d'apprécier sa logique.

A aucun moment de sa vie, pas plus à l'état de maladie qu'à l'état de santé, le Chinois n'absorbe de lait : il l'a en horreur. C'est breuvage de barbare à son sens. Seul, le vieillard épuisé, à bout de toniques ou de remèdes, se résigne à essayer le lait. Il va puiser, à nouveau, à la source nourricière de son premier âge, s'alimenter au sein d'une jeune femme. C'est le seul exemple de « régime lacté » en vigueur en Chine. En fait de « régimes », d'ailleurs, tout se réduit au « ki ieou houen » que je définirai tout à l'heure. On traite toutes les affections gastro-intestinales chroniques uniquement par des « ios » (médecines), des produits végétaux et minéraux, végétaux surtout, que la chimie et la physiologie, sciences inconnues, n'ont jamais déflorés. L'aconit, largement cultivé au Setchouen, et très employé dans toutes sortes de maladies aiguës ou chroniques, est la cause fréquente d'empoisonnements. Lui, agit brutalement, mais il est d'autres produits, ce que le Chinois appelle des « pou ios », des toniques, qui ne sont pas moins néfastes pour lui. Il abuse de ces « pou ios », en absorbe constamment de trop fortes doses. Tout homme riche, même bien portant, se croit menacé de toutes sortes de maladies, si, chaque jour, il n'ingurgite point plusieurs toniques. Ce sont des excitants comme la cannelle et le gingembre, des amers ou des infusions de plantes, dont la seule vertu est l'étrangeté de leur forme, de la racine, en particulier. Si cette racine rappelle un corps d'insecte, de ver, elle a une grande valeur thérapeutique et matérielle : elle se vend très cher. Moins cependant que le « lou jong », corne de cerf tendre, ou que le fiel d'ours, si recherché qu'il n'a pas de prix, s'enlève à de formidables enchères.

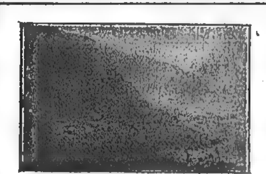
Le Chinois riche se tonifie trop, beaucoup trop : son existence est donc courte. Mandarin et gros marchand, bourgeois cossu, dépassent rarement la cinquantaine. On ne trouve guère d'exemples de longévité en Chine que parmi les gens de la basse classe.



Type de maison chinoise de la région alpestre.

J'ai fait allusion plus haut au « ki ieou houen », ou abstention de toute graisse et aliments gras. C'est la principale indication du régime alimentaire dans les cas de maladie ou de mauvais fonctionnement de l'estomac. Le mot « ieou » (graisse) indique ici la graisse de porc, celle dont le Chinois est si friand qu'il





CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

l'absorbe souvent à l'état pur, simplement fondue, et aussi chaude que son gosier peut l'endurer.

En ce qui concerne les aliments gras, il est curieux de constater que le Chinois englobe des légumes dans sa nomenclature : les principaux sont l'*ail*, l'*oignon*, le *poireau*. Ces végétaux sont, de l'avis des médecins, aussi « gras » que le plus savoureux morceau de bœuf. Pourquoi? Le Chinois n'en sait rien. Il a raisonné par analogie : trouvant ces liliacées lourdes à l'estomac, comme la graisse, il les a baptisées « aliments gras ».

Hygiène de l'habitation. — Au Setchouen, la maison chinoise est généralement construite en planches formant cloison unique, en torchis ou pisé. Une construction toute en briques est une exception. Les fenêtres sont rares, à claire-voie, et recouvertes d'un mince papier blanc. On n'en perce guère que sur les façades : aussi le logis chinois est-il sombre !

Les vitres, connues depuis peu, sont d'importation européenne; on commence cependant à en fabriquer. Il y a plancher ou non, suivant les ressources du propriétaire ; et jamais de cave. Aucun système de drainage non plus, pour écarter les eaux de pluie.

Quand le Chinois choisit un emplacement pour édifier son « home », il n'a qu'un souci : *se mettre à l'abri du vent régnant.* Le « fong » (vent) c'est sa terreur. Il est la cause de tous ses maux. C'est un mauvais zéphyr qui, en pénétrant dans le corps, cause les paralysies agitantes, l'hystérie, l'épilepsie ; aussi le rhumatisme. C'est le vent qui trouble le repos des ancêtres, va secouer leurs os dans la tombe, soulève la colère des âmes : d'où représailles contre les vivants.

Il redoute tant le vent, ce brave Chinois, que je l'ai vu construire des écoles, des casernes au milieu de marais infestés de moustiques, alors qu'aux environs se dressaient des mamelons tabulaires, balayés par de saines brises. Le paludisme décima élèves et soldats : les conseils de médecins européens n'en furent pas moins dédaignés, comme avant la construction.

En résumé, la maison chinoise, au Setchouen, est généralement mal située, point ventilée, obscure, fort humide et constitue une défense insuffisante, aussi bien contre les chaleurs de l'été que contre les rigueurs de l'hiver.

Races aborigènes

J'en ai fini avec les Chinois, groupement ethnique incomparablement le plus important.

Je dirai maintenant quelques mots des aborigènes, des *Sifans* et des *Lolos*, races intéressantes, mais dont l'avenir, contrairement à celui du Fils de Han, n'exercera jamais aucune action sur l'évolution mondiale.

Je serai bref en ce qui les concerne.

1° **Sifans, ou Barbares de l'Ouest** (dénomination chinoise). — Ces prétendus barbares habitent l'Extrême-Occident du Setchouen et les Marches thibétaines. Leurs tribus d'avant-garde ont été peu à peu refoulées par le Chinois ou se sont soumises au vainqueur qui leur laisse une vague autonomie.

Le Sifan est un montagnard de haute taille, d'apparence vigoureuse. Il est beaucoup plus près du type caucasique que du type mongol.



Porteur de la plaine de Tchen-Tou.
Illustration du type musculaire si peu développé.

Il vit du sol, plante maïs, orge, sarrazin et avoine. Il a aussi des troupeaux de moutons, chèvres et bœufs.

Sa maison est une bonne construction en pierres, à étage, bien supérieure à l'habitation chinoise et même à celle de la majorité de nos paysans bretons.



Si Fans de la vallée du Yalong.
Forêt de conifères et cupulifères à 3.000 mètres d'altitude.

Ses mœurs sont assez douces, patriarcales. Il n'a point la fougue guerrière de son voisin le Lolo, qui le refoule à son tour, comme le Chinois.

Il est vrai, aussi, que sa population diminue, que les familles nombreuses sont rares. En dehors de maladies telles que goitre, syphilis, variole, cette dernière extrêmement meurtrière, les unions consanguines joueraient un rôle néfaste sur la fécondité de la race.

La polygamie existe : le fils vit maritalement avec

sa mère, ses sœurs, ses cousines ; il ne cherche pas au dehors la satisfaction de ses instincts sexuels.

J'ai, d'autre part, observé que l'alcoolisme et l'opiomanie sont deux vices très communs chez le Sifan. Eau-de-vie et opium ont été apportés par le Chinois, lui ont permis de vaincre une race autrefois redoutable.

Le Sifan, Thibétain d'origine, n'apparaît plus que comme un rameau aberrant, d'une race autrefois puissante, rameau à jamais séparé du tuteur nourricier, condamné par le Destin.

Lolo. — Le Lolo est aussi un montagnard, vivant généralement entre 2 000 et 3 000 mètres d'altitude.

Au physique, il se rapproche beaucoup du Sifan, est de haute taille comme lui, avec, souvent, des



Lolos de la vallée du Yalong.
Les guerriers d'un clan.

caractéristiques du type caucasique, mais il a plus de vigueur, plus de résistance, en raison de ses habitudes, de la rudesse de son mode d'existence.

Le Lolo est un vrai sauvage, pasteur et chasseur, agriculteur à regret, quand la nécessité l'y contraint absolument. Il vit dans une misérable cabane en bambou grêle des montagnes, où vent, pluie ou neige pénètrent tout à leur aise.

Dans ces conditions, à une grande altitude, seuls les plus vigoureux résistent : la sélection a donc fait du Lolo un beau type d'humanité.

Sa musculature ne frappe point par ses saillies : il a celle de son genre d'existence, où le muscle ne peut acquérir qu'un développement moyen, mais où élasticité, souplesse, et, par suite, force vive, viennent compenser la médiocrité de la masse et du potentiel de résistance.

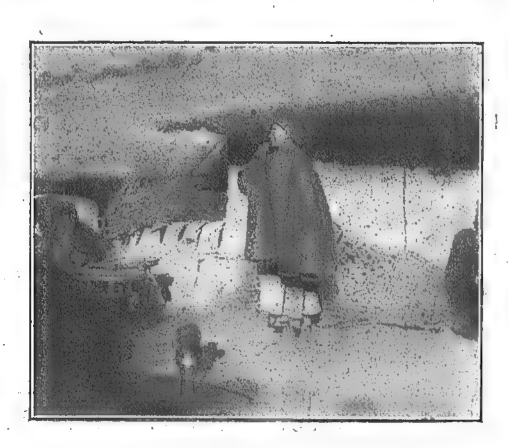
Le Lolo, comme le Sifan, est touché par le goitre et la variole, mais beaucoup moins que lui cependant. La mortalité serait peu élevée dans ses clans, si la vendetta n'y sévissait à l'état aigu. De terribles combats se livrent en effet jusqu'à extermination des familles d'un clan adverse. La guerre est un sport pour le Lolo, une terrible passion. Aussi quand il a fini de razzier le Chinois, s'en prend-il à ses congénères, cherche-t-il une bonne querelle où il pourra joûter avec sa lance longue de quinze pieds.

Il resterait invincible, même pour les gros contingents chinois, si, depuis quelque vingt ans il ne s'adonnait à l'alcool. Il a pour l'eau-de-feu la passion du Peau-Rouge et c'est en lui fournissant ce poison que le Fils de Han émasculera son terrible adversaire.

Avenir de ces races

Comme on le devine, Sifans et Lolos n'ont point d'avenir. La plupart des tribus lolottes ont bien gardé jusqu'ici leur indépendance, et la garderont longtemps encore, mais elles sont encerclées de tous les côtés par l'élément chinois, dont la masse est fatalement absorbante.

Quant au Fils de Han, si fier de sa civilisation, si dédaigneux de l'Européen, du Barbare de l'Océan, comme il aime à nous appeler, il ne semble pas que son contact avec nous puisse sérieusement le galvaniser, lui redonner une jeunesse féconde, capable de grandes réalisations. Bien au contraire, les « Jeunes-Chinois », revenus d'Europe, promoteurs de la Révolution actuelle, n'ont réussi jusqu'ici qu'à accumuler des ruines. Leur action sur la vieille masse chinoise a été remarquablement *dissolvante*, non *reconstituante*. Ils ont manqué de prudence, d'esprit critique, en faisant foin de leur état social, des enseignements du passé. Ils se sont attaqués aux plus pures traditions du vieil Empire, à l'autorité familiale, à l'autorité mandarinale, émanation de celle du Fils du Ciel. Ils ont prêché des doctrines prises aux pays d'Europe, mais des plus mal adaptées à la mentalité de la race. Du jour au lendemain, sans transition, ils ont cherché à faire passer le peuple chinois du régime autocratique à un régime républicain très avancé. Les « Jeunes-Chinois » ont donc abouti à un échec complet. Une réaction violente de la masse, comme des classes intelligentes, s'est aussitôt produite contre le nouveau « credo » : les idées occidentales, ces idées subversives, destructrices de tout ce qui a fait l'orgueil, la grandeur de la Chine.



Un « Os noir » (seigneur) chef de clan.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

La masse les repousse donc. Bien qu'elle n'en ait encore qu'une ombre d'expérience, son instinct l'avertit qu'il y a là pour elle le plus grand danger qui l'ait jamais menacée. Elle se met donc sur la défensive, une défensive ardente, prête à se muer en une vigoureuse offensive. N'ont-ils pas raison, les Fils de Han? N'en est-il pas des idées comme des plantes? Pour celles-ci, il est des sols où elles ne sauraient se développer normalement, fournir un appoint à l'économie domestique. Ayant changé de terroir, de milieu, elles deviennent souvent de « mauvaises plantes », entrant en occurrence avec les espèces indigènes qu'elles tendent à éliminer peu à peu, sans profit pour l'expérimentateur, avec perte pour lui, au contraire. Et s'il veut continuer l'expérience, hésite à extirper ces « étrangères », il court le risque de ne pouvoir un jour enrayer sa ruine.

Les idées, à mon sens, ressemblent à ces plantes. Elles ont poussé dans une atmosphère totalement différente du milieu asiatique. Elles représentent les concepts de races puissamment énergiques, constituées tout autrement que les races chinoises, si mélangées, si peu actives. Il ne peut les assimiler qu'avec une difficulté extrême, après une longue et pénible digestion, une série de profondes transformations. S'il veut se hâter de les absorber, elles l'étrangleront ou, tout au moins, lui causeront des troubles graves et persistants. Il ne saurait en recueillir de bénéfice immédiat, si tant est qu'il en recueille jamais un bénéfice sérieux.

Le Fils de Han n'est pas près d'être redoutable, comme voudraient le faire croire des prophètes de malheur, qui ne l'ont jamais vu, ignorent tout de sa mentalité. De ce vieux peuple pacifique, las d'avoir duré tant de siècles, cherchant à hâter sa fin par l'opium, notre civilisation ne saurait certes faire un conquistador. Après avoir subi le joug des fils de Gengis Khan, le joug mongol, après avoir subi le joug mandchou, quel joug se prépare-t-il? Je m'abstiendrai de répondre.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

LES STATIONS HYDROMINÉRALES ET CLIMATIQUES AU POINT DE VUE ADMINISTRATIF. — TAXE DE SÉJOUR. — TRAITEMENT DES INDIGENTS.

Par le Docteur NIVIÈRE

Médecin de l'hôpital thermal, Membre de la Chambre Syndicale thermale de Vichy.

Il n'est pas rare que le médecin de villes d'eaux, de bains de mer ou de stations climatiques soit interrogé par un de ses confrères de la ville ou de la campagne sur la *taxe de séjour* qui sera bientôt appliquée dans nos stations ou sur les conditions de *traitement des indigents* dans ces mêmes stations; quelques médecins mieux informés demandent même parfois ce qu'il convient d'entendre par *station hydrominérale* et *station climatique*.

Puisque ces questions paraissent intéresser le grand public médical, nous allons lui donner, sinon tous les renseignements qu'il désirerait posséder, au moins tous ceux qu'il nous est actuellement possible de connaître.

La taxe de séjour.

Depuis de longues années, une trentaine environ, les médecins de villes d'eaux se plaignaient de ne pouvoir réaliser dans leurs villes les installations qu'ils eussent désiré y voir établir; la médiocrité des ressources municipales s'y opposait. Contrairement, en effet, à ce qui a lieu dans une ville ordinaire, où les commerçants et les industriels travaillent toute l'année et où les charges municipales sont proportionnelles à la *population fixe*, qui paie des impôts directs dans la ville même, dans les stations les charges municipales sont proportionnelles à la *population flottante* qui ne paie pas d'impôts directs dans la commune. Aussi la population fixe qui ne travaille et par conséquent ne réalise de bénéfices que pendant quelques mois et parfois même pendant quelques semaines seulement, a-t-elle à supporter des charges fort lourdes qu'il est impossible d'accroître encore. Un exemple fera mieux ressortir cette différence de conditions : le médecin de Paris dont le loyer est de 1 500 francs paie environ 360 francs pour sa patente et sa cote mobilière réunies, le médecin de Vichy en paie 530; si le loyer est de 3 000 francs, le Parisien paie 790 francs environ et le médecin de Vichy 1 060; l'exemple de Vichy n'a rien d'exceptionnel, la situation est la même dans toutes les stations.

Depuis fort longtemps cette disproportion entre les charges et les finances municipales avait attiré l'attention des pays étrangers. Le premier, le royaume de Bohême avait cherché à y remédier par une loi (loi du 27 octobre 1868) qui instituait au profit des villes d'eaux des taxes spéciales (taxes de cure et de musique) perçues sur tous les étrangers séjournant dans la station pour y suivre un traitement ou pour toute autre cause. Cet exemple fut bien vite imité par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, et généralisé à toutes les stations sanitaires : villes d'eaux, plages et stations climatiques.

La France fut plus longue à imiter la Bohême; cependant en 1907, une loi permit aux municipalités d'imposer modestement les jeux après que l'Etat les eut lui-même lourdement imposés à son profit; enfin le 13 avril 1910, une nouvelle loi institua une taxe spéciale aux *stations hydrominérales et climatiques*. C'est cette nouvelle taxe qui constituera la future *taxe de séjour*. Pour avoir le droit de l'établir, la station devra, après avis de l'Académie de médecine, du Conseil supérieur d'hygiène publique de France et de la Commission permanente des stations hydrominérales et climatiques de France, être offi-



administration du **GAÏACOL à hautes Doses**
sans aucun inconvénient

AFFECTIONS PULMONAIRES
TUBERCULOSE



Echantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges, PARIS.

SÉCURITÉ & GOÛT AGRÉABLE
Ferments lactiques sélectionnés en alimentation.



KOUMYS LAGNEL

Ferments lactiques sélectionnés ensemencés
sur lait maigre et stérile.
:: Digestibilité et Tolérance ::

YOGHOURTH LAGNEL

Ferment Bulgare sur lait gras et condensé. Suraliment et
:: hygiène intestinale agréable ::

BOUILLIE MALTÉE

:: :: **Aliment prédigéré** :: ::
des enfants et grands malades

LABORATOIRE LAGNEL
FOURNISSEUR DES HÔPITAUX
7, RUE de la PÉPINIÈRE · PARIS : Gare St Lazare : Téléphone : 207-49 Central : 07-49

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

ciellement *érigée* en station hydrominérale ou climatique, par décret rendu en Conseil d'État. L'avis favorable n'est donné qu'autant que le conseil municipal justifie d'installations hygiéniques parfaites ou qu'il s'engage à réaliser ces installations. Le décret érigeant la station en station hydrominérale ou climatique peut toujours être rapporté et il le sera en fait si les municipalités négligent de réaliser les améliorations nécessaires. Dans l'avenir, le titre de station hydrominérale attribué à une ville d'eaux ou de station climatique, attribué à une station balnéaire (plage ou ville de bains de mer), ou à une station qui n'utilise que son climat comme agent curateur, constituera un brevet de bonne installation hygiénique de la station.

L'érection de la station en station hydrominérale ou climatique une fois prononcée, la station doit encore, avant d'établir la taxe, être pourvue d'une *chambre d'industrie thermale* ou *climatique*. Cette chambre, composée de vingt membres dont la moitié est élue par les médecins, pharmaciens, directeurs d'établissements, hôteliers, logeurs ou commerçants saisonniers est présidée par le préfet ; elle doit obligatoirement renfermer plusieurs médecins ; en fait, leur nombre variera de 3 à 5, suivant que le directeur du bureau d'hygiène sera ou non médecin et que les électeurs éliront deux médecins ou un médecin et un pharmacien. Le rôle de la chambre d'industrie consiste essentiellement à contrôler l'emploi de la taxe ; elle a d'autres prérogatives dont la principale est de suggérer quel emploi il pourra être fait des fonds provenant de la taxe de séjour ; elle peut, si le conseil municipal y consent, administrer ces fonds.

A l'heure actuelle un grand nombre de stations sont érigées en stations hydrominérales ou climatiques, plusieurs possèdent des chambres d'industrie, aucune n'a encore officiellement institué la taxe de séjour, mais toutes ont entamé la procédure nécessaire à son établissement ; quelques-unes même, comme Chamonix et Saint-Nectaire, ont depuis plusieurs années institué de leur propre initiative et avant le vote de la loi une taxe de séjour perçue par l'hôtelier sur ses clients. Il est possible que quelques stations obtiennent avant la saison prochaine le décret qui leur permettra de percevoir la taxe de séjour ; il est certain que l'an prochain les stations déjà érigées en stations hydrominérales ou climatiques, c'est-à-dire une centaine environ, auront rempli les formalités requises.

Quel sera le taux de cette taxe? Nous ne pouvons qu'émettre des suppositions à ce sujet, cependant il nous est permis d'affirmer que le taux variera de 2 à 5 francs par personne et par saison pour les dernières classes et de 15 à 20 francs pour la première. Calculé par jour, il variera de 0 fr. 10 à 1 franc ; à l'étranger, le montant des différentes taxes totalisées dépasse généralement 30 francs par personne et par saison, en première classe, sauf dans les petites stations.

La loi spécifie que le produit de la taxe doit être « intégralement affecté à faciliter le traitement des indigents et à favoriser la fréquentation de la station et son développement par des travaux d'assainissement et d'embellissement. »

Une *commission permanente des stations hydrominérales et climatiques de France*, siégeant au ministère de l'intérieur et présidée par le conseiller d'État président de la section de l'intérieur au conseil d'État, vérifie l'emploi des fonds. Elle est composée de 50 membres dont plusieurs sont médecins ou s'occupent d'hygiène. Elle comprend notamment : le directeur de l'hygiène et de l'assistance publique, l'inspecteur général des services sanitaires, les directeurs du service de santé à la guerre, à la marine et aux colonies, le doyen de la Faculté de Médecine de Paris, le directeur de l'École de Pharmacie de Paris, quatre maires de communes qui sont le siège de stations hydrominérales ou climatiques et 21 membres désignés parmi les personnes « compétentes en ce qui concerne l'hygiène des stations ou ayant qualité pour représenter les intérêts économiques de ces stations. »

Était-il possible d'éviter l'institution de la taxe de séjour et d'imposer par exemple les jeux au profit des stations? Le professeur Proust avait suggéré cet impôt en 1896 et il pensait qu'il pouvait venir en aide à quelques stations. Nous ne pensons pas qu'il ait pu leur suffire. Nous avons toujours considéré le jeu comme un mal inévitable mais contagieux, qu'il faut subir et isoler. Le proscrire radicalement de nos villes d'eaux, bains de mer et stations climatiques serait vouloir favoriser la contamination de nos malades par les joueurs devenus momentanément leurs commensaux. Cette contamination serait d'autant plus facile que nos hôtes habituels sont moins résistants du fait de leurs maladies et de leur désœuvrement passager ; et d'autant plus facile aussi que, parmi ces hôtes, la proportion des joueurs est assez forte dans certaines stations. Aussi pensons-nous que le jeu doit continuer à être toléré, comme il l'a été de tout temps d'ailleurs. Mais nous ne pensons pas que l'État doive chercher à le développer pour en tirer profit comme il a trop de tendance à le faire et nous estimons qu'au lieu de créer de nouveaux impôts sur les casinos en vertu d'un certain « principe supérieur de morale » que nous ne réussissons pas à apercevoir, il ferait mieux d'enrayer leur développement déjà trop considérable et d'abandonner aux stations les profits qu'il en retire ; ce serait autant de moins que celles-ci auraient à demander aux malades qui les fréquentent.

Le Traitement des Indigents

Le traitement des indigents est assuré de façon toute différente dans les villes d'eaux et dans les stations balnéaires ou climatiques.

Dans les premières, une loi ancienne toujours en


La
Blédine
a pour base la partie
du froment
la plus riche
en phosphates
organiques
Blédine
JACQUEMAIRE
La
Blédine
ne contient
pas de cacao,
pas d'excès de sucre,
aucun élément
constipant
La
Blédine
facilite
la digestion
du lait,
augmente sa valeur
nutritive
Aliment rationnel des Enfants
ÉCHANTILLONS ET FEUILLES DE PESÉES
Établissements JACQUEMAIRE
VILLEFRANCHE (RHONE)
La
Blédine
est
entièrement
digestible et assimilable
dès le premier
âge

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (*Suite*)

vigueur y a pourvu. « Les indigents munis des certificats des autorités qui les auront adressés, constatant leurs infirmités, recevront gratuitement les secours des eaux minérales. » (Arrêté du Directoire du 23 vendémiaire, an VI, art. 4).

L'indigent a droit au traitement gratuit, mais il n'a pas droit aux frais de route et de séjour et il n'obtient de se rendre dans les villes d'eaux que lorsque les départements, les communes ou des personnes charitables consentent à assumer les charges des dépenses de cet ordre. Aucune organisation générale n'a été prévue à cet égard et chaque département, chaque commune agit comme bon lui semble ; aussi existe-t-il une différence de régime considérable d'un département ou d'une commune à une autre. Règle habituelle, le département est d'autant plus large pour l'indigent qu'il est moins éloigné d'un centre hydrominéral et la Bretagne n'envoie presque pas d'indigents dans les villes d'eaux.

La loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite ne prévoit pas le traitement hydrominéral et n'est pas applicable aux indigents qui ont besoin d'y avoir recours ; cependant si une commune se décide à envoyer à ses frais un malade inscrit sur les listes de l'assistance médicale gratuite, l'administration partage les dépenses d'après les barêmes établis par cette loi.

Quelle est la définition légale de l'indigent et quelles conditions doit-il remplir pour être admis à bénéficier du traitement gratuit? Une circulaire ministérielle du 4 avril 1908 a spécifié que seules seraient appelées à bénéficier du droit inscrit dans l'arrêté de Vendémiaire « les personnes pourvues d'un certificat médical et d'une attestation délivrée par le maire de leur commune, constatant qu'elles sont *inscrites sur la liste d'assistance médicale gratuite arrêtée par le conseil municipal* conformément à la disposition de l'art. 14 de la loi du 15 juillet 1893. »

Les conditions de séjour des indigents dans les villes d'eaux présentent une grande diversité. Les unes ont des hôpitaux thermaux, soit publics, soit privés, qui reçoivent la grande majorité et parfois la totalité des indigents qui fréquentent la station ; d'autres en sont dépourvues et l'indigent loge chez l'habitant. Mais ce qui complique encore bien davantage la situation de ces malades, c'est qu'ils ne sont pas admis au traitement gratuit à toutes les périodes de la saison, et il ne saurait en être autrement : Vichy, par exemple, qui accepte les indigents pendant toute la saison, c'est-à-dire du 1er mai au 15 octobre et qui en traite en moyenne 1 200 chaque année, n'en hospitalise que 800 ; il ne pourrait en hospitaliser que 160 si tous arrivaient à la fois. Le peu d'étendue de certains établissements et parfois même l'insuffisance du débit journalier des sources empêche l'admission des indigents pendant certaines époques dans quelques stations. L'autorité préfectorale a qualité pour préciser ces époques.

Une telle complexité explique l'embarras du médecin qui désire envoyer un indigent aux eaux minérales ; pour obtenir les renseignements dont il a besoin, il s'adresse à un de ses confrères s'il en connaît, ou aux directeurs d'établissements thermaux ; il s'adresse aussi parfois aux directeurs d'hôpitaux thermaux, aux commissaires du Gouvernement pour les établissements appartenant à l'État, ou encore aux maires.

Lorsque la loi du 13 avril 1910 aura son plein effet, il devra dans les *stations hydrominérales* s'adresser soit aux maires, soit aux chambres d'industrie thermale puisque le produit de la taxe de séjour doit avant tout faciliter le traitement des indigents. Mais auparavant il est indispensable de dresser un tableau indiquant : 1° l'époque à laquelle les indigents sont admis au traitement gratuit dans telle ou telle station ; 2° les conditions dans lesquelles ces malades peuvent se loger : existence d'hôpitaux thermaux publics ou privés, conditions d'admission dans ces hôpitaux, etc. Il ne nous semble pas impossible que les Sociétés médicales intéressées à ces questions obtiennent de l'administration qu'elle dresse ce tableau, le tienne à jour et le publie chaque année.

Dans les stations balnéaires (plages ou villes de bains de mer), où non seulement le climat marin, mais encore les bains sont utilisés pour la cure, et dans les stations climatiques où le climat est le seul agent curateur, le décret du 23 vendémiaire an VI n'est pas applicable, mais l'administration a depuis longtemps admis que la loi du 15 juillet 1893 permettait l'envoi des malades dans certains hôpitaux sinon dans tous. Bien que la charité privée ait fait beaucoup pour développer ce genre d'assistance, le nombre des hôpitaux climatiques est trop restreint et presque uniquement réservé aux stations balnéaires. L'embarras du médecin pour envoyer l'indigent dans une station climatique est le même que pour l'envoyer dans une ville d'eaux et il manque totalement de renseignements sur les conditions de séjour dans la station et les conditions d'admission dans les hôpitaux et sanatoria privés ou publics.

Tout ce que nous avons dit sur la nécessité de dresser un tableau donnant les renseignements indispensables et sur l'utilité de s'adresser aux maires, et aux chambres d'industrie dans les stations officiellement érigées en *stations climatiques* s'applique aussi bien à ces dernières qu'aux villes d'eaux.

••• ••• ••• •••

LE RÉGIME ALIMENTAIRE
dans les Stations Hydrominérales Françaises

PAR LE Dr G. LINOSSIER

On a longtemps reproché aux stations hydrominérales françaises l'impossibilité de réaliser dans leurs hôtels un régime approprié aux malades qui viennent s'y soigner. Le reproche, qui fut un moment justifié, cesse aujourd'hui de l'être. De louables efforts ont été faits dans les villes d'eaux, qui reçoivent des malades tributaires d'un régime diététique, et, aujourd'hui, il est peu de stations, où il soit impossible de réaliser la diète indispensable au succès du traitement.

Il importe de définir ce qu'est cette diète indispensable. Le degré de sa sévérité varie en effet selon ce que le malade vient demander à la station thermale.

Il peut y venir attiré non seulement par la réputation des sources, mais par la notoriété d'un médecin spécialisé dans le traitement de l'affection dont il souffre, par le groupement, dans un établissement thermal, de tous les procédés de physiothérapie susceptibles de lui être utiles. Il est résigné à consacrer à sa cure tout le temps nécessaire et, s'il regarde l'eau minérale comme un facteur de son traitement, ce n'est à ses yeux ni le facteur unique, ni, parfois, le plus important. Pour un tel malade, l'organisation du régime a une importance tout à fait prépondérante, et il ne peut la trouver parfaite que dans un sanatorium dirigé par le médecin lui-même. Celui-ci, en contact permanent avec son client, le suivant pas à pas, peut surveiller la réalisation du régime qu'il a prescrit, en constater les effets, le modifier selon les indications quotidiennes. C'est à juste titre que ces sanatoriums se sont multipliés dans les stations allemandes, qui cherchent à être des « kurorten » capables d'attirer les malades, non seulement par la valeur de leurs eaux minérales, mais par la réunion de tous les procédés thérapeutiques pouvant être utiles à un groupe particulier de maladies.

Il peut, au contraire, être envoyé dans la station par le médecin qui dirige habituellement son traitement, et qui considère la cure hydrominérale comme un épisode de ce traitement. Le malade ne sacrifie à sa cure que le temps strictement indispensable. Il est souvent fort difficile d'obtenir de lui une addition, si légère soit-elle, aux vingt et un jours qu'une tradition absurde décrète nécessaires et suffisants pour toute cure thermale, quelle que soit la station, et quel que soit le malade. Dans ces conditions, il ne saurait être question d'entreprendre une cure de régime, qui nécessite un minimum de temps beaucoup plus long. Notre ambition doit se restreindre à réaliser une diète, qui ne nuise pas à la cure hydrominérale, et lui permette de produire tout son effet.

Or, si les malades du premier groupe sont, comme je viens de le dire, fréquents dans les stations allemandes, ceux du second groupe constituent dans les stations françaises la grande majorité. La discipline sévère du sanatorium ne leur est pas indispensable ; et, avec le caractère indiscipliné et un peu frondeur de notre race, ils ne s'y soumettraient pas volontiers sans nécessité. Le problème est de bien réaliser, dans un hôtel, ou dans une maison de santé non médicale, la cure diététique nécessaire et suffisante, pour qu'il retire de son traitement hydriatique tous ses bénéfices.

Seulement, les difficultés deviennent plus grandes. Pour l'organisation de la diète dans le sanatorium, une seule activité intelligente est suffisante, celle du médecin : le malade, par le fait même qu'il est entré au sanatorium, a abdiqué entre ses mains toute son initiative. Pour l'organisation de la diète à l'hôtel, quatre bonnes volontés sont indispensables : celles de l'hôtelier, du médecin de la station, du malade, et du médecin traitant.

L'hôtelier. — Si je nomme l'hôtelier le premier, c'est qu'il est la cheville ouvrière du traitement diététique. Sans sa bonne volonté, aucun progrès n'est possible.

Or, on ne peut l'escompter sans réserves. Pour lui, rien n'est aussi simple, ni aussi économique que de faire circuler autour d'une table d'hôte un plat unique, dans lequel puisent indistinctement tous ses clients. L'organisation du régime entraîne pour lui des complications et des frais. Il n'est pas nécessaire d'insister pour le faire comprendre. Aussi n'accepte-t-il, en général, de la réaliser chez lui, que quand il y est contraint par son intérêt même.

Le médecin de la station. — Il faut rendre cette justice aux médecins des stations françaises, qu'ils ont été des premiers à reconnaître l'utilité d'une bonne hygiène alimentaire pendant la cure thermale. Ils font, depuis de longues années, de louables efforts pour la réaliser, mais la force d'inertie des hôteliers a longtemps paralysé leur initiative. Comment la situation s'est-elle heureusement transformée au cours de ces dernières années ? Il est intéressant de le rechercher.

Tout d'abord les médecins se sont groupés et ont acquis par leur groupement une autorité plus grande, en même temps que disparaissaient dans leurs exigences de fâcheuses contradictions, inévitables en pareilles matières, mais dont les hôteliers s'autorisaient pour ne faire aucune réforme. Toutefois, comme ils répugnaient à employer des procédés de pression énergique, tels que la publication des noms des hôtels recommandés par les sociétés médicales, en faisant de l'observation du régime la condition *sine quâ non* de l'inscription d'un hôtel sur la liste, leur insistance est restée peu efficace jusqu'au jour où ils ont trouvé un collaborateur dans le malade lui-même.

Le malade. — L'homme civilisé est en général gourmand. Il y a des chances pour qu'un sujet atteint d'une affection des voies digestives ou de la nutrition le soit davantage encore, puisque sa gourmandise a été souvent la cause de ses malaises.

Certes, le médecin de la station fait les plus

LE RÉGIME ALIMENTAIRE

dans les Stations Hydrominérales Françaises *(Suite)*

louables efforts pour persuader ses clients de la nécessité de suivre un régime, mais il n'a que peu d'autorité, s'il ne trouve pas un terrain préparé par des insistances antérieures. Il ne faut qu'une minute pour décider un malade à prendre un remède. Pour le persuader de renoncer à des habitudes alimentaires fâcheuses, mais agréables, il faut un effort persévérant. Ce n'est pas au cours d'une première visite, qu'on peut obtenir d'un malade inconnu, dont les malaises sont souvent légers, la soumission à un régime strict, s'il n'a jamais entendu parler de la nécessité d'un régime. S'il se soumet, ce sera de mauvaise grâce, à contre-cœur, et sa bonne volonté chancelante fléchira au premier obstacle. Quand le médecin de la station a acquis assez d'influence pour lui imposer sa volonté, il est trop tard, et la saison déjà touche à sa fin.

Le médecin traitant. — C'est pour cela que j'ai compté, parmi ceux dont le concours est nécessaire, pour que soit réalisé aux eaux le régime alimentaire, le médecin traitant. Avec les malades qui ont été bien éduqués par leur médecin habituel, nous n'éprouvons en général aucune difficulté à obtenir de la docilité à nos prescriptions alimentaires.

Il s'est fait, à ce point de vue, depuis un quart de siècle, une évolution très remarquable. Les études de diététique se sont multipliées, l'importance du régime alimentaire est universellement reconnue, et la plupart des médecins s'astreignent à le prescrire minutieusement. Les malades arrivent à la station ayant déjà été soumis à une diète, désireux d'y persévérer, et, s'ils éprouvent quelques difficultés à la réaliser dans leur hôtel, ils n'hésitent pas à manifester leur mécontentement.

Du jour où les médecins des stations ont eu les malades pour collaborateurs, leur cause a été gagnée. Les hôteliers, qui avaient résisté à leurs conseils dépourvus de sanction, se sont inclinés devant leurs clients qu'ils tiennent à conserver.

***

Je suppose maintenant que médecins, hôteliers, malades sont d'accord sur l'utilité du régime. Encore faut-il en réaliser l'organisation de manière pratique.

Le problème se présente sous sa forme la plus simple dans les stations qui ne reçoivent qu'un groupe limité de malades, justiciables du même régime. Il suffit que le corps médical élabore les règles de ce régime, et remette aux hôteliers ses instructions. Ceux-ci pourront avoir, à la disposition de leurs clients, deux menus, l'un destiné aux malades, l'autre aux bien portants. On ne peut, en effet, imposer une diète aux parents ou amis d'un baigneur.

La situation se complique dans les stations — et ce sont les plus nombreuses — où les baigneurs ne constituent pas un groupement homogène, mais bien plusieurs groupes, justiciables de régimes différents.

Toutefois, il est rare que l'on ne puisse pas, quelle que soit la diversité de la clientèle, établir un nombre très limité de régimes-types, que quelques modifications individuelles, faciles à réaliser, permettront d'adapter à tous les malades.

Je puis donner en exemple ce qui se passe à Vichy. La Société des sciences médicales a formulé deux régimes, l'un pour les diabétiques, l'autre pour les dyspeptiques et hépatiques, et les hôteliers ont toujours trois repas prêts à être servis, un pour les clients bien portants, deux pour les sujets soumis au régime.

Si l'organisation actuelle se limitait à cela, elle serait défectueuse, puisqu'elle soumettrait à la même diète des groupes de malades trop vastes pour justifier des prescriptions identiques : elle aurait encore l'inconvénient d'interdire toute initiative au médecin, obligé de subir pour ses clients les formules imposées par la majorité de ses confrères.

Ce double écueil est évité de la manière suivante : Le médecin remet à son client une double feuille, sur laquelle, à côté du régime-type imprimé, il inscrit, dans une colonne spéciale, les modifications qui lui paraissent utiles, additions ou suppressions. Une moitié de la feuille est confiée par le malade à l'hôtelier, l'autre reste entre ses mains et lui permet de contrôler la bonne exécution de l'ordonnance. L'expérience montre que, dans le plus grand nombre des cas, les retouches sont légères et ne compliquent que très peu le travail du maître d'hôtel. Une partie ne nécessite aucune intervention de sa part, mais seulement un choix fait par le malade lui-même entre plusieurs plats offerts simultanément.

Une condition indispensable au bon fonctionnement de cette organisation est que chaque régime soit préparé par un cuisinier spécial, dans une cuisine ou du moins sur un fourneau spécial.

La préparation des aliments est, en effet, aussi importante que leur choix. C'est exiger trop d'un cuisinier que de lui demander d'apprêter le même plat de manière différente, selon le client auquel il est destiné. Au contraire, le cuisinier des diabétiques sait que *jamais* il ne doit mettre de farine dans ses apprêts, celui des dyspeptiques qu'il ne doit *jamais* se servir d'épices, etc... Ni l'un ni l'autre ne peut donc commettre une erreur dommageable au malade. De plus, chacun acquiert, dans la préparation des plats de régime, une maîtrise, grâce à laquelle ces plats restent appétissants et agréables au goût, malgré les difficultés de leur préparation.

Telle est la méthode, qui a semblé, dans la plupart des stations françaises, la plus pratique, et qui, bien appliquée, donne des résultats satisfaisants. Sur le papier, elle est loin de sembler parfaite ; elle paraît

LE RÉGIME ALIMENTAIRE
dans les Stations Hydrominérales Françaises *(Suite)*

manquer de souplesse. Il semble que, comme les vêtements des maisons de confection qui habillent tout le monde, mais qui n'habillent bien personne, ses formules, trop peu nombreuses, ne s'adaptent que très imparfaitement à l'infinie variété des types morbides. Il n'en est rien, sauf de très rares exceptions. Les retouches du médecin suffisent fort bien à réaliser l'adaptation d'un des régimes-types à chaque malade. Souvenons-nous que notre prétention n'est pas d'organiser une cure de régime, mais de réaliser une alimentation, qui permette au traitement hydrominéral de produire tout son effet.

Pour les malades qui exigent un régime très spécial, il y a toujours la ressource des repas à la carte.

Le service « à la carte » est parfait sur le papier. Dans la réalité, il est très difficile à organiser à l'hôtel, et souvent est inférieur au système des régimes-types, amendés par le médecin. Voici pourquoi : J'ai déjà dit que le même plat figurant sous un nom unique sur la carte, doit être préparé de manières très différentes, selon le malade à qui il est destiné. Chaque commande devrait donc être accompagnée d'indications détaillées sur la préparation, d'où complication pour le malade et pour l'hôtelier, erreurs inévitables dont le premier peut souffrir.

La difficulté est heureusement tournée, grâce à l'existence des cuisines séparées, nécessitées par l'organisation de nos menus de régime. Il nous suffit de recommander au malade de choisir les mets que nous lui tolérons, exclusivement sur la liste fort longue des plats du régime-type le plus rapproché de son régime spécial. Ainsi, un dyspeptique condamné à une diète particulièrement sévère, et obligé, à cause de cela, de manger à la carte, sera sûr, par le fait seul que son repas sera préparé par le cuisinier des dyspeptiques, qu'aucune faute lourde ne sera commise dans l'apprêt des plats commandés par lui.

Le service à la carte a un inconvénient qui le fait repousser par beaucoup de malades. Il est cher, et son prix varie à chaque repas. Avec lui, il est impossible, en s'installant dans un hôtel, de savoir d'avance ce que coûtera le séjour.

Il semble que l'on pourrait réaliser assez facilement un système intermédiaire entre le système des menus fixes et le service à la carte, et ayant les avantages de l'un et de l'autre. Il consisterait à autoriser le client à choisir, pour un prix fixe, un nombre de plats déterminés sur une liste limitée, mais assez variée de plats de régime. Ce système fonctionne dans beaucoup de restaurants. Les hôteliers des stations thermales résistent à son emploi, et c'est dommage, car il permettrait mieux que tout autre l'individualisation du régime.

Le régime individuel, dont je viens de montrer la difficulté dans les grands hôtels, peut se réaliser dans la plupart des stations, dans des maisons à clientèle restreinte, dont les gérants peuvent s'occuper spécialement de chaque malade, et qui cherchent à attirer la clientèle par les soins particuliers apportés à l'alimentation.

Enfin, dans certaines villes d'eaux, il existe des hôtels de régime, tels que l'Hermitage, à Évian, intermédiaires entre le sanatorium et l'hôtel, sanatoriums en ce sens qu'ils sont sous une direction médicale, hôtels en ce sens que le médecin directeur se contente de faire exécuter les prescriptions des médecins traitants de la station.

Quant au sanatorium, j'ai dit pourquoi il s'est moins développé dans les villes d'eaux françaises que dans les villes d'eaux allemandes. Il en existe cependant quelques-uns dont l'installation ne laisse rien à désirer. Je puis citer comme type celui du Dr Mazeran, à Châtel-Guyon. Il est probable que leur nombre ne fera que croître.

On voit par ce rapide exposé, que l'organisation du régime n'est pas, dans les stations thermales françaises, aussi négligé qu'on affecte parfois de le croire à l'étranger. Certes, il y a encore des progrès à faire, mais, dès à présent, on peut affirmer que tout malade de bonne volonté peut, facilement, dans les principales de nos villes d'eaux, réaliser un régime suffisant pour que son traitement thermal ait son maximum d'efficacité.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ

L'ANCIEN SPA

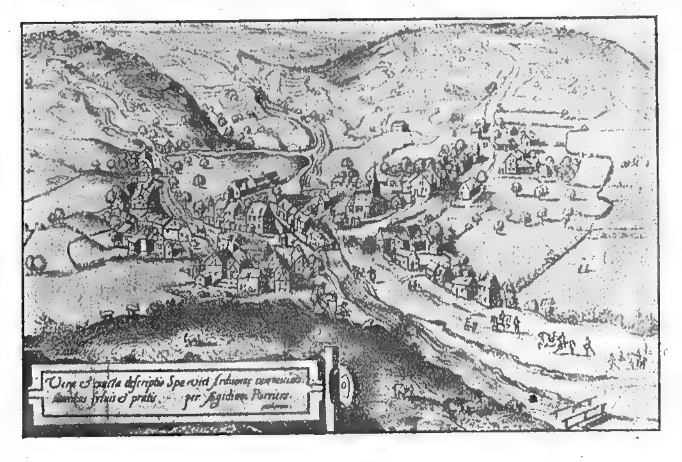
Par le Dr R. WYBAUW

« *Spa, vicus amœnissimus et saluberrimus* », telle est la légende de la belle vue de Spa du livre de Matthaeus Merian, « *Topographia Westphalica* », publié en 1642. Toutes les villes de l'Archevêché de Munster y sont décrites, ainsi que celles des Etats vassaux, parmi lesquels figurait la Principauté-Evêché de Liège. Mais ces liens de vassalité étaient bien lâches et, en réalité, la principauté formait un petit Etat neutre et indépendant, qui se maintint tel jusqu'en 1792 et échappa souvent aux tourmentes guerrières sévissant sur ses frontières.

Le pays de Spa est riant, pittoresque, joli, les sources sont actives et bienfaisantes. Mais beaucoup d'autres villes d'eaux ont des avantages analogues ; cependant Spa acquit plus qu'elles une vogue internationale inouïe et parut pendant plusieurs siècles tellement le prototype de la ville d'eaux par excellence, que son nom devint et reste en anglais un substantif commun, désignant toute ville d'eaux minérales. Ce succès tint probablement au fait que, peu éloigné des grandes routes européennes, ce bourg ardennais joignait aux bienfaits des eaux l'avantage d'offrir comme une oasis de tranquillité et de sûreté relative au milieu des guerres fréquentes des siècles précédents.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ *(Suite)*

Laissons de côté un obscur passage de Pline et la donation de terrains faite en 1346 à un certain

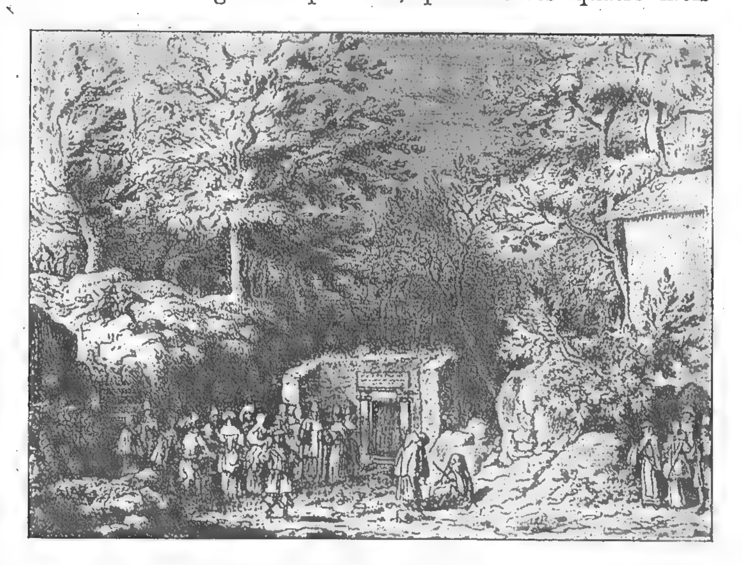


Vue de Spa en 1559.

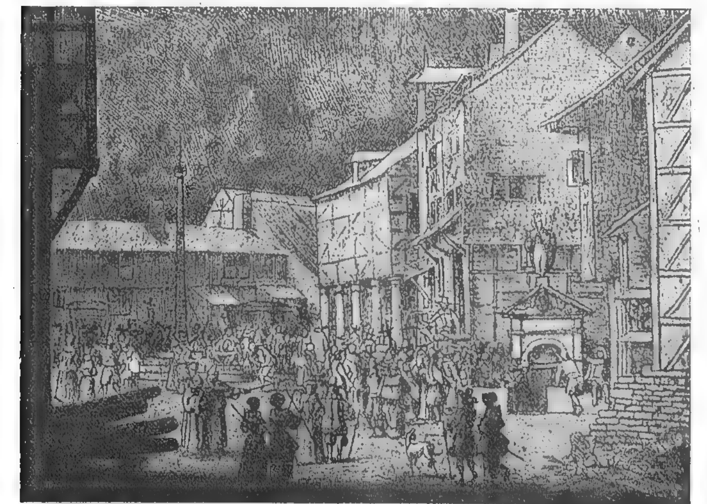
Collin Leloup pour qu'il y construise des maisons pour loger des « étrangers » près du Pouhon (source principale de Spa). L'éminent historien spadois, Albin Body, conteste la réalité de ce dernier fait. La réputation de Spa doit s'être produite assez subitement, car les chroniqueurs en parlent à peine à propos de l'effroyable mise à sac du pays par les soldats du Téméraire, et, moins de cent ans plus tard, en 1559, Lymborh, médecin de Spa, jugea utile de publier son livre en quatre langues : en latin, en français, en italien, en espagnol !

La vogue de la ville alla se développant d'une manière étonnante et certainement, de toutes les villes d'eaux des pays de langue française, aucune ne fut aussi universellement célèbre. La cure de Spa du tsar Pierre le Grand en 1717 porta ce succès à son apogée. Les hôtes illustres se pressèrent nombreux autour du bienfaisant Pouhon : c'étaient des souverains (Charles II d'Angleterre, Henri III deFrance, le duc Cosme III de Médicis, Louise de Coligny, femme de Guillaume le Taciturne, la reine Christine de Suède, Pierre le Grand, Gustave III de Suède, Joseph II d'Autriche, etc.), de nombreuses personnalités connues de tous les pays, Bernard de Palissy, Juste Lipse, Saint-Évremont, le duc de Northumberland et de nombreux nobles anglais, les marquis de la Cour de Louis XV, puis la duchesse d'Orléans, Madame de Genlis, Madame de Lamballe, etc. Souvent des médecins furent envoyés à Spa en mission pour étudier les eaux, tels Agostino, médecin de Henri VIII, Miron, médecin de Henri III, Venel, envoyés de France en 1774.

A ces époques où les voyages étaient difficiles, voire dangereux (la reine Marguerite de Valois but les eaux à Liége, apportées chaque jour de Spa, tant les derniers 30 kilomètres de route étaient périlleux), la rencontre de tant de personnes « de qualité » appartenant à l'aristocratie du sang et à l'aristocratie intellectuelle européenne créait une atmosphère presque unique en son genre. Spa était, pendant les quatre mois



La fontaine de la Sauvenière à Spa en 1620 environ, d'après une eau forte rare de Van Everdingen.



Le Pouhon à Spa vers 1620, d'après une eau forte de Van Everdingen

d'été l'un des rares endroits cosmopolites de l'Europe. Pour maintenir l'entente entre tous ces visiteurs pointilleux et fiers, le Prince-Évêque de Liége faisait strictement observer l'ordonnance interdisant le port de l'épée pendant la saison des eaux. Telle était l'importance accordée aux eaux de Spa que, au cours des guerres qui se déroulèrent dans les Pays-Bas, de nombreux princes et généraux donnèrent à Spa des « sauvegardes » spéciales, pour préserver cette ville des excès de la soldatesque, en reconnaissance des services que rendaient ses eaux. Ainsi firent le duc de Malborough, le roi Louis XV, et même, d'après M. Albin Body, les Alliés en 1814.

Pourtant, si nous parcourons les livres médicaux anciens relatifs à Spa, — ils sont particulièrement nombreux — il s'en faut de beaucoup que nous trouvions pour ces eaux ferrugineuses et carbo-gazeuses, des indications thérapeutiques aussi nettes que celles qui ont été déterminées depuis.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ *(Suite)*

Il y eut à Spa d'excellents médecins, tels Lymborh au XVIe siècle, de Heers au XVIIe siècle, de Limbourg au XVIIIe siècle, qui firent preuve d'un esprit

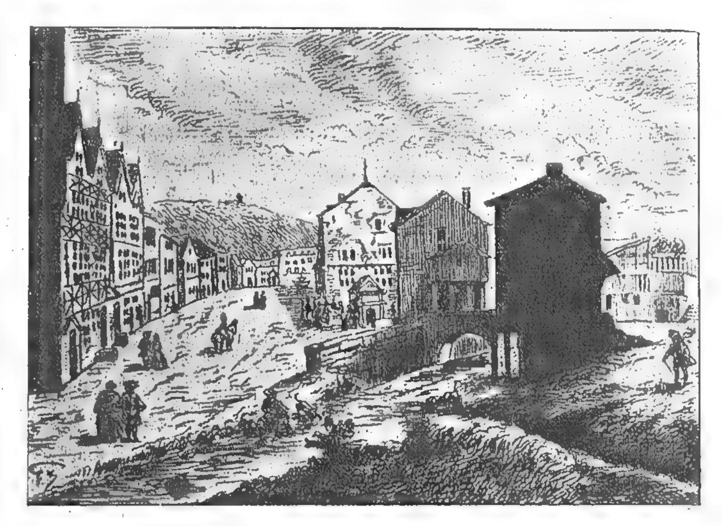


Spa en 1642.

critique excellent, mais ils ne pouvaient débarrasser leurs conceptions du fatras théorique et gr andiloquentde leur époque. En réalité, les traitements thermaux, alors exclusivement internes à Spa, étaient régis par l'empirisme. De Limbourg le dit sincèrement dans un passage typique comme exempledela « crénohérapie » du XVIIIe siècle. « Une personne a la cachexie et la leucophlegmasie ; celle-ci suppose les vaisseaux relâchés et farcis d'humeurs aqueuses, celle-là le plus souvent provient ou suppose au moins comme effet la dépravation des humeurs, quelque âcreté ; le remède de la leucophlegmasie est la Géronstère (1) ; celui de la cachexie, le Pouhon et la Sauvenière (2). Si je n'ai d'autres signes ou d'autre, motifs qui me déterminent à l'une de ces sources plutôt qu'à l'autre, je déciderai au hasard ».

Quant aux maladies que l'on soignait à Spa, elles étaient légion, depuis les « maladies qui proviennent d'obstructions » jusqu'aux « maladies inflammatoires continues », en passant par celles « qui dépendent de l'âcreté des humeurs ». Mais lorsqu'on examine les observations des cas publiés par les auteurs, on y retrouve comme les cas les plus favorables ceux pour lesquels nous prescrivons aujourd'hui encore les eaux à l'intérieur ; ce sont des cas d'anémie « avec relâchement des fibres », ou souvent de la « faiblesse des nerfs », des phénomènes nerveux, hystériformes même, ce sont même des cas de neurasthé nie avant la lettre, absolument typiques, précédant les descriptions classiques de deux siècles.

On envoyait beaucoup de malades à Spa pour la gravelle et les maladies urinaires, à cause des qualités diurétiques des eaux, d'autant plus manifestes que l'on administrait jadis des quantités d'eaux minérales beaucoup plus considérables que de nos jours. A ce point de vue, quoique les vertus des eaux soient réelles, Spa a été depuis distancé par d'autres stations, plus récentes. Mais les vénériens et les hydropiques venaient à Spa aussi. Dans certaines descriptions on reconnaît très bien l'œdème cardiaque. Ces cas donnaient



Marché de Spa et la Fontaine du Pouhon en 1710.

Le Marché et la Fontaine du Pouhon en 1735.

peu de résultats, et pour cause. En effet, le traitement externe, par les bains gazeux, ne date à Spa que de la fin du XVIIIe siècle, et ce n'est qu'à la fin du XIXe qu'on l'appliqua aux affections circulatoires. Encore les asystoliques comme ceux que décrit de Limbourg en sont-ils généralement exclus. Ce traitement externe, que nous prescrivons aujourd'hui d'une manière presque exclusive aux cardiovasculaires, n'était pas connu.

Le genre de vie des curistes varia avec les époques. Au XVIIIe siècle, on appliquait le dicton :

Lever à six, dîner à neuf.
Souper à six, coucher à neuf.
Font vivre d'ans nonante et neuf.

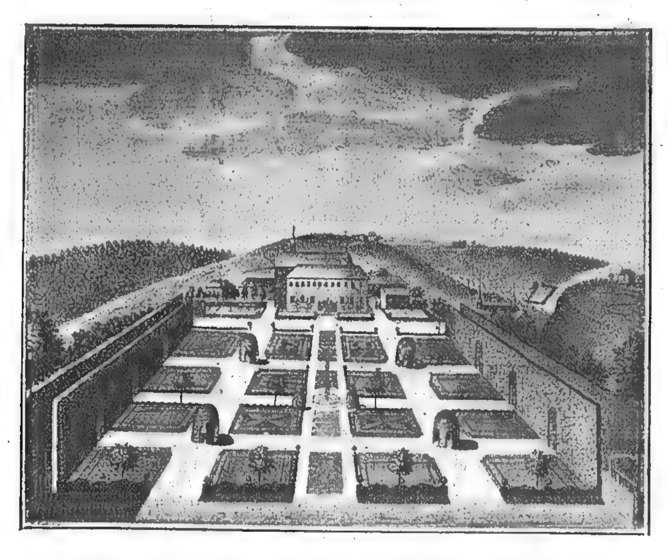
On buvait l'eau à jeun le matin, dans un « déshabillé charmant », quelquefois l'après-midi aussi. Chaque bobelin (1) portait un petit cadran d'ivoire muni d'une aiguille mobile qu'il déplaçait d'une division après chaque verre, de manière à savoir exactement quelle quantité il avait bue (2).

(1) Source située à une demi-heure de Spa.
(2) Autres sources.

(1) Nom donné aux buveurs d'eau à Spa au XVIIe siècle.
(2) Voir Albin Body : La vie des Bobelins autrefois. Spa 1908.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ *(Suite)*

Dès le XVIe siècle, le régime alimentaire faisait l'objet des préoccupations des médecins, et il est curieux de constater que de récentes recherches sur les échanges nutritifs ont établi pour le régime les mêmes règles que celles que Bruhezen avait prescrites au XVIe siècle.



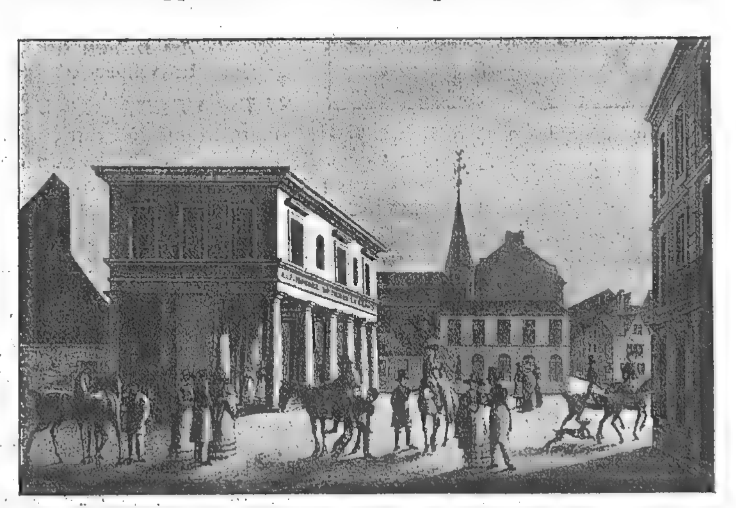
Gravure extraite des " Nouveaux Amusements de Spa, 1782 ".

On aurait tort de croire que la vie était austère à Spa. Les seigneurs imaginaient pour se divertir « des ballets, des festins, des courses de bagues, des sérénades, des promenades, des académies, et, pour couronner le tout, les amours »... et les historiens de Spa nous ont laissé quelques détails qui ne laissent aucun doute quant à ce dernier point.

Avant l'établissement en 1768 d'une « maison d'assemblée » avec le privilège d'y laisser jouer les jeux de hasard (notamment le pharaon et le trente-et-un), le jardin des Capucins était le principal lieu de réunion l'après-midi. En échange d'un léger don, les Pères en offraient l'usage aux « seigneurs étrangers ». C'était le « Kurgarten » du temps, et s'il faut en croire les contemporains, les bons Pères fermaient volontiers les yeux sur les petits « rendez-vous galants » dans leurs charmilles. Le couvent fut détruit par les troupes françaises lors de la Convention. A noter que la liste des Etrangers parut d'une manière régulière depuis 1751 ; elle est la doyenne des listes analogues.

C'est au XVIIIe siècle que le jeu prit à Spa une grande importance. Dans le but d'éviter la pullulation des tripots, le Prince-Evêque octroya le privilège des jeux à une seule société, ce qui donna lieu à de nombreuses querelles par la suite. La Révolution de 1789, les guerres de l'Empire mirent fin à la brillante époque de Spa. Pourtant, sous le régime hollandais, la vogue reprit : c'est ainsi qu'au bal du 18 juillet 1821, trois rois et seize princes parurent. Mais bientôt la ville de jeux prima trop la ville d'eaux ; elle reste brillante jusqu'à la suppression des jeux, en 1872. Mais ce fut elle qui, devenue trop exclusivement l'objet des préoccupations, prépara ce que l'auteur anglais Neville Wood appelle « l'éclipse momentanée de Spa ».

Depuis quelques années, Spa redevient une grande station médicale. L'Académie de Médecine de Belgique, puis le gouvernement Belge ont pris sa cause en mains. L'avenir s'annonce heureux pour la vieille station ardennaise. Mais que de souvenirs curieux dans l'histoire de ce bourg, que Joseph II appelait le « Café d'Europe » tant le monde international y potinait et intriguait, et quel phénomène intéressant que cette petite ville appartenant à un Evêque, où, dans le but (ou sous prétexte) de prendre les eaux, pendant des siècles toutes les nations se rencontraient, toutes les religions se coudoyaient, dans une tolérance parfaite et dans une courtoisie charmante, grâce à une relation sécurité.



Le Pouhon Pierre le Grand en 1820.

Dr WYBAUW.

VARIÉTÉS

COMMENT LES SERBES ENTERRENT LEURS PRISONNIERS DE GUERRE TURCS, MORTS PENDANT LEUR CAPTIVITÉ.

Mon ami le Dr Vouchetich, de Belgrade, mobilisé comme tous ses compatriotes, m'écrivit à la date du 25 décembre 1912 d'Uskub, où il se trouvait en garnison, une lettre vibrante de patriotisme et d'enthousiasme; il y protestait vivement contre le reproche de cruauté que la presse austro-allemande faisait aux armées serbes et m'envoya comme preuve de la fausseté de ces accusations un discours funéraire prononcé par le professeur M. Mitic sur la tombe d'un captif ottoman décédé. Ce discours nous a semblé assez curieux pour être présenté à nos lecteurs.

Dr A. Blind.

Aleksinac (Serbie), décembre 1912.

SUR LE CERCUEIL D'UN ENNEMI MORT.

Dans le chemin de croix de cette ville qui fait partie de notre patrie, vous avez déjà entendu bien des discours et bien des exhortations : des hommes animés du plus vif amour pour leur pays nous ont parlé de la délivrance de nos frères au delà de nos frontières, à l'ombre du drapeau tricolore ; d'autres, sous le drapeau rouge, nous ont prôné la libération des frères opprimés à l'intérieur du pays ; d'autres enfin, accompagnant les convois funèbres, qui ont coutume de s'arrêter ici, vous ont fait les éloges de ceux qui ont quitté cette terre, exaltant leurs bonnes actions et glorifiant leurs faits et gestes utiles à la grandeur de leur ville et de leur pays. Mais aucun n'a encore prononcé un discours semblable à celui que je me propose de vous faire, jamais non plus un convoi pareil à celui-ci ne s'est arrêté sous cette croix.

Extraordinaire est cette inhumation, extraordinaires doivent être mes paroles ; et pourtant les mobiles qui nous font faire cette station sont beaux et touchants.

Nous nous sommes arrêtés ici, hommes bons, suivant le devoir que nous dicte la religion de nos Pères, la religion qui nous a vus naître, la religion qui ne fait pas de différence entre les seigneurs et les serviteurs, entre les Serbes et les Turcs, entre les Grecs et les Arméniens, la religion de celui qui nous a enseigné que nous faisons pour lui ce que nous faisons pour un de ces humbles. Cette religion nous a préconisé le noble sacrifice de nous-mêmes pour notre prochain, elle nous a appris à nourrir ceux qui ont faim, à étancher la soif de ceux qui en souffrent, à vêtir ceux qui sont nus, à soutenir les captifs en prison ; cette religion enfin fait de notre race la plus noble de toutes, nous a empêchés d'être trop orgueilleux dans le bonheur et d'être trop désolés dans le malheur ; c'est elle aussi qui nous arrête, par cette froide journée de novembre, à ce carrefour de la croix !

Hommes bons ! nous voici assemblés autour du cercueil d'un infidèle et d'un ennemi, autour d'un simple domestique, d'un esclave, mais tout de même d'un homme qui est mort. Si nous ouvrions la bière, nous y verrions apparaître une face maigre, épuisée par la maladie et par la souffrance et nous ne pourrions nous empêcher de penser immédiatement à ce héros, notre frère, que nous avons enterré hier, avec des yeux humides de larmes, qui, lui, était un homme libre, un chrétien, tandis que nous voici en présence d'un esclave, d'un mécréant. La mort, elle, ne fait pas de distinction entre les fidèles et les infidèles, entre les hommes libres et les hommes asservis.

Sur toute la vaste étendue des Balkans, entre les trois Mers, la noire Mort exerce sa dévastation sans aucun égard ; vous aurez de la peine à reconnaître dans cet horrible et sanglant amas à quelle nation appartient chaque cadavre ; vous ne saurez pas de quel épis est tombée chaque graine, mais vous saurez que toute cette semence a été jetée à terre par la main de Dieu.

Voilà pourquoi nous nous sommes assemblés autour de ce corps froid et rigide ; nous ne venons pas comme de noirs corbeaux pour déchiqueter avec leurs griffes les restes d'un malheureux adversaire, ni pour troubler le repos du mort. Non, nous sommes réunis autour de lui afin de coucher honorablement dans sa tombe un pauvre malheureux et d'assurer à ses membres meurtris un éternel repos sous cette terre noire. Ses os ne sont pas moins fragiles, ni moins blancs que les os de nos proches qui subissent aujourd'hui toutes les intempéries et toutes les injures du temps dans les marécages de la Thrace et de la Macédoine !

Hommes bons ! Vous voyez devant vous les restes mortels de notre captif Ali Alil, d'un soldat turc, pendant que son âme éternisée, délivrée des liens corporels et charnels, se trouve peut-être bien loin d'ici. Tant qu'elle résidait dans ce corps amaigri, elle devait rêver du Dgenet, de ce paradis de Mohamed, où le vrai croyant est accueilli par les belles houris aux yeux bleus, ou bien où il comparaît matin et soir devant la face du Seigneur, et où la béatitude dépasse toutes les douceurs sensuelles, à en croire le Koran. Peut-être aussi son rêve le transportait-il en arrière, dans les parages où, tout petit, Ali Alil vit pour la première fois, il y a environ trente ans, la splendeur du soleil, et où il se pelotonnait en pleurant contre le sein maternel, au loin, là-bas, dans sa patrie lointaine, l'Anatolie.

Merveilleux est le soleil, long et chaud l'été dans cet Orient féerique où les verts palmiers saupoudrés de sable d'or et les oliviers dispensent en même temps un peu d'ombre et un peu de nourriture au pauvre Oriental qui, affamé, rêve à la gloire et n'a que son rêve de gloire pour satisfaire sa faim ! La noire misère et la morne pauvreté pèsent sur ces villages asiatiques. Dans cette triste réalité comment ne pas préférer le rêve, dans un pays dont le nom sert de qualificatif à la peste elle-même ?

Oh, pêcheur d'Alil ! As-tu jamais pu te douter dans tes rêves que ta tombe serait si loin de celle de tes pères, dans un pays étranger si éloigné, au milieu des infidèles, dans un pays où règne un horrible et rigoureux froid, insoupçonné dans ta brûlante patrie ?

Mais qu'il soit dit pour consoler ton âme et celle de tes camarades que même ici tu ne seras pas si loin des tombes de tes coreligionnaires et des hommes de ta race : tes ossements se confondront avec ceux des milliers de tes frères et compatriotes qui trouvèrent naguère la mort dans ce même pays de Sumatovacz, où nos armes serbes remportèrent en 1876 une première et sanglante victoire sur d'innombrables Turcs. Bientôt tu reposeras en leur compagnie sous la couche de neige par ces jours d'hiver, ô toi fils de la brûlante Anatolie !

O tristesse du sort ! O amis d'Alil ! Qu'à vous aussi les paroles du Coran vous servent de consolation : le malheur qui vous a frappés dans le choc des deux armées est selon la volonté d'Allah ! L'âme qui vit, ne meurt qu'avec sa volonté, selon le livre de la vie qui en fixe les limites.

Et nous, hommes bons, hâtons-nous d'accomplir maintenant notre pieux devoir jusqu'au bout.

M. Mitic.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS

Opérations curatives et traitements esthétiques

Il y avait autrefois dans les foires une boutique, tendue de toiles vertes, sans prétention, avec, simplement, à l'entrée deux tableaux, si j'ose ainsi dire, représentant l'un, un grenadier barbu jusqu'au bonnet, l'autre une femme qui n'avait rien à envier au grognard de l'Empereur.

De la rue on entendait le boniment : « Entrez, bonnes d'enfants et soldats, c'est moi qui suis la femme à barbe » ; c'était charmant, pour 5 sous on pouvait voir, pour 10 sous toucher, pour 40 sous... ; mais ce n'est pas notre affaire. Douée des mêmes avantages esthétiques, une jeune postière n'en tirait aucune vanité, bien au contraire, elle cherchait en vain à cacher ses moustaches sous des voiles épais, tandis que sa barbe se perdait dans de larges cols. Quel avenir l'attendait, quel mari l'eût supportée avec cette masculinité débordante, et pourtant sans ce flot pileux, elle eût été la plus charmante des jeunes filles. Elle résolut de faire disparaitre ces poils inélégants et bientôt les derniers favoris tombaient sous l'action des rayons X, quand une brûlure lancinante ravit Mlle C... au sommeil. Des plaies se formèrent et aujourd'hui encore, après cinq ans, la figure de la jeune fille n'est qu'une cicatrice douloureuse et plus laide que le collier du sapeur.

On devine le procès : Mlle C... demandait à son médecin le Dr D... 20 000 francs de dommages-intérêts, disant qu'il était responsable de cette disgrâce physique.

En première instance l'affaire fut tranchée rapidement grâce au rapport du Dr Béclère. Mais, Mlle C... fit appel devant la 5e chambre de la cour d'appel, et l'arrêt rendu le 22 janvier 1913 (*Gazette du palais*, 24 février 1913) est plus curieux qu'une simple appréciation de faute, car il fixe une jurisprudence de principe, en ce qui concerne la responsabilité médicale. On distingue entre les opérations curatives et les opérations esthétiques.

Les premières, qui sont nécessitées par l'état du malade et jugées nécessaires au traitement, doivent être faites, en tout état de cause, sans même qu'il soit question d'un consentement quelconque du malade.

Pour les autres au contraire, qui ne sont justifiées que par la coquetterie et le souci de la beauté, il est nécessaire que le client sache à quels aléas il s'expose et quels sont les risques de l'opération qu'on lui propose. Ce n'est qu'après avoir obtenu une autorisation expresse et éclairée que le médecin peut agir.

L'omission de ces formalités et l'impossibilité de prouver les conseils et le consentement engagent la responsabilité du médecin, en dehors de toute faute professionnelle. La Cour avait commis les docteurs Balzer, Desmoulin et Thibierge, à l'effet d'examiner à nouveau certains faits que le Dr Béclère, seul expert commis par le tribunal, avait paru n'avoir pas suffisamment élucidés. Et après avoir, comme le Dr Béclère, proclamé la haute probité scientifique du Dr D..., ils ont déclaré avec le Dr Béclère, que le Dr D... s'est entouré, pour le traitement de la demoiselle C... de toutes les précautions recommandées et usitées en 1905 et qu'aucune faute professionnelle ne saurait lui être reprochée. Malgré les termes de ces rapports, Me de Moro-Giafferri a soutenu, que le Dr D... ne s'était pas préoccupé de la qualité des irradiations et qu'il ne s'était pas servi à cet effet des instruments nécessaires. Mais les experts ont répondu que le Dr D... avait pris toutes les précautions nécessaires les plus minutieuses, et employé les instruments et les méthodes connus à l'époque.

Les critiques formulées au nom de la demoiselle C... ne pouvaient faire échec aux conclusions des médecins spécialistes investis de la confiance de la Cour et une troisième expertise demandée était inopérante, puisque la faute professionnelle du Dr D... ne pouvait en tous cas en ressortir d'une façon certaine.

Abandonnant le terrain scientifique, et se plaçant sur le terrain de la faute de droit commun, la demoiselle C... reprocha au Dr D... de ne l'avoir pas avertie du péril auquel le traitement radiothérapeutique pouvait l'exposer. Il ne devait pas, suivant elle, appliquer sans nécessité, pour un inconvénient bénin, un traitement redoutable. C'est sur ce point que l'arrêt pose la question de principe.

« Considérant, sur le dernier grief, qu'il est constant et reconnu que le traitement radiothérapique peut avoir des conséquences graves et pour les opérateurs et pour les malades ; que certains opérateurs sont morts victimes de leur dévouement à la science et qu'encore actuellement on ne peut prévoir quelles peuvent être les conséquences d'une dermatose de 2e degré, et cela malgré les précautions les plus minutieuses et l'habileté du médecin traitant ; que les médecins les plus autorisés en proclament les dangers ;

Considérant dès lors que si, malgré cet inconvénient redoutable, le médecin ne doit pas hésiter à appliquer ce traitement, lorsque la santé du malade l'exige et si on ne peut le rendre responsable d'accidents qu'il pouvait prévoir, mais qu'il a tout fait pour prévenir, il n'en est pas de même lorsque, comme dans l'espèce, le médecin se trouve en présence non pas d'un mal à guérir, mais d'une simple imperfection physique à faire disparaître ou dissimuler, que, dans ce cas, ni l'intérêt de la science ni l'intérêt du malade n'exigent que pour un si minime résultat on risque, sinon de le faire mourir, tout au moins de changer son imperfection en un mal véritable ou de l'aggraver ;

Considérant que la demoiselle C... n'avait qu'un peu de barbe au menton, que sans doute sa coquetterie en souffrait, mais que le Dr D... n'allègue même pas qu'il y eût chez cette jeune fille une obsession quasi-maladive et qui, jusqu'à un certain point, aurait pu justifier son intervention ;

Considérant dans ces conditions que connaissant mieux que personne les dangers possibles du traitement, son insuccès possible, il avait le devoir de refuser son concours et qu'il n'établit même pas qu'il ait prévenu cette jeune fille du danger qu'elle pouvait courir ;

Considérant que sa faute est manifeste, que le préjudice souffert par la demoiselle C... n'est pas moins certain, mais qu'il ne faut pas en exagérer l'importance, puisqu'en définitive sa santé n'est pas altérée, que très probablement elle ne le sera jamais du fait du traitement, que les conséquences actuelles se réduisent à des lésions de la peau du menton qui sans doute sont indélébiles, mais qui, au dire de tous les experts, sont susceptibles d'amélioration et pas plus disgracieuses, à leurs yeux, que les poils nombreux et très développés qu'elle portait au menton avant le traitement ;

Considérant, que la Cour tenant compte de toutes les circonstances de la cause, de l'honorabilité indiscutable du Dr D... et de son entière bonne foi, a les éléments nécessaires pour fixer à 5 000 francs l'indemnité due à l'appelante ;

Par ces motifs, condamne le Dr D... à payer à la demoiselle C..., la somme de 5 000 francs, à titre de dommages-intérêts. »

La distinction établie par cet arrêt doit être retenue par les médecins de même qu'ils n'ont pas oublié la décision de la Cour d'Aix du 22 octobre 1906 (*Gazette du Palais*, 1906-2-430), qui avait reconnu une faute à la charge du médecin dans le fait d'appliquer les rayons Roentgen, non dans l'intérêt d'un client, mais dans celu de recherches scientifiques.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en Droit, avocat à la Cour.

AFFECTIONS RHUMATISMALES

RHUMATISME AIGU ❀ NÉVRALGIES
GRIPPE ❀ SCIATIQUE ❀ GOUTTE

Médication interne

Comprimés Bayer d'Aspirine

Dosés à 0 gr. 50



TOUTE GARANTIE DE PURETÉ ET D'EFFICACITÉ
TOLÉRANCE PARFAITE

DOSE : de deux à six comprimés par jour.

Médication externe

Spirosal Bayer

Succédané du Salicylate de Méthyle

INODORE
(MÊMES INDICATIONS)
ABSORPTION RAPIDE
N'IRRITE PAS LA PEAU

MODE D'EMPLOI : Usage externe, la valeur d'une demi-cuillerée à café par application.



Laboratoire des Produits Bayer, 52, Rue Sedaine, PARIS (XIe)

M. SAVÉ, pharmacien de 1re classe

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE SUR DEMANDE

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



LE DOCTEUR TROISIER

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

PAR DAUMIER



LA GARDE-MALADE

— Décidément, il n'y a que les fruitières pour vous procurer de belles connaissances, une épileptique, une hydrophobe et une folle !... Si l'épicier pouvait me faire avoir avec ça la maladie de poitrine qu'il m'a promise, c'est ça qui me ferait joliment du bien !...



Échantillon et Littérature :

COMPAGNIE FERMIÈRE DE MARIENBAD

9, rue de la Terrasse

PARIS

LE SEL DE MARIENBAD ***a les mêmes propriétés que l'eau des Sources. Il excite les fonctions digestives et les fonctions de nutrition, favorise le travail éliminateur de l'intestin, du foie et des reins. C'est le remède universellement connu contre l'obésité.***

Il trouve son application dans tous les cas où les sources salines sont indiquées : notamment dans le catarrhe de l'estomac, la constipation ; dans tous les désordres de l'appareil digestif, catarrhes intestinaux, hémorroïdes, etc...

MODE D'EMPLOI

Une cuillère à café, ou deux si besoin, dans un verre d'eau (on facilite la dissolution en versant l'eau directement sur le sel).

Comme purgatif léger et rafraîchissant : le matin à jeun.

Comme stimulant des fonctions de nutrition : trois quarts d'heure avant les repas.

Comme digestif : une heure et demie après les repas (brûlures d'estomac, digestions lentes ou pénibles, excès de table, etc.).

Comme stimulant du travail éliminateur du foie et des reins : avant de se coucher ou le matin à jeun.

LE FLACON : 3 fr. 75

ANTIÉMÉTIQUE, EXCITANT DU PÉRISTALTISME, ANALGÉSIQUE GASTRIQUE

CÉTRAROSE

(Acide protocétrarique Soluble)

Contre les **VOMISSEMENTS EN GÉNÉRAL,** *les* **VOMISSEMENTS DE LA GROSSESSE,** *l'***ÉTAT NAUSÉEUX,** *le* **PYROSIS,** *les* **SPASMES DU PYLORE,** *l'***ATONIE GASTRIQUE,** *les* **DYSPEPSIES,** *les* **TROUBLES GASTRO-INTESTINAUX.**

Pharmacie A. GIGON et Dr ANDRÉ GIGON, 7, Rue Coq-Héron, PARIS



UROTROPINE SCHERING

Indispensable dans les affections des Organes GÉNITO-URINAIRES

La prescrire en comprimés pour éviter des substitutions

DOSE. — ***De 2 à 4 comprimés par jour, chaque comprimé dissous dans un grand verre d'eau froide.***

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE

4, Faubourg Poissonnière, PARIS

LA MÉDECINE DANS L'ART

PAR LOUIS BOILLY



LA VACCINE

DIÉTÉTIQUE

MENUS ANTIDYSPEPTIQUES

Dans la cure de Weir-Mitchell, M. BURKART recommande la diète lactée mitigée établie comme suit (1) :

Le premier jour :

Le matin : 1/2 litre de lait, à 10 heures : 1/3 litre de lait ;

A midi : soupe avec un œuf, 50 grammes de viande rôtie, purée de pommes de terre ;

A 3 h. 1/2 : 1/2 litre de lait ;

A 5 h. 1/2 : 1/2 litre de lait ;

A 8 h. 1/2 : 1/2 litre de lait, 50 grammes de viande froide, pain blanc et beurre.

Le deuxième jour :

Ajouter au régime ci-dessus 2 zwiebacks (pain grillé) ; jusqu'au cinquième jour.

(1) *Pfluger's Archiv.*, tome XLI.

Les cinquième et sixième jours :

Le matin : 1/2 litre de lait ;

A 8 h. 1/2 : café avec crème, pain blanc et beurre ;

A 10 heures : 1/2 litre de lait, 2 zwiebacks ;

A midi : 1/2 litre de lait, 2 zwiebacks (pain grillé) ;

A 1 heure : soupe avec un œuf, 100 grammes de viande avec pommes de terre, 75 grammes de compote de pruneaux ;

A 3 h. 1/2 : 1/2 litre de lait, 1 zwieback ;

A 5 h. 1/2 : 1/3 litre de lait, 2 zwiebacks ;

A 8 heures : 1/2 litre de lait, 40 grammes de viande, pain blanc et beurre ;

A 9 h. 1/2 : 1/3 litre de lait, 2 zwiebacks.

Le septième jour : Ajouter au régime ci-dessus 80 grammes de viande.

Le huitième jour : A 1 heure 200 grammes de viande et le soir 80 grammes.

Le douzième jour.

A 7 h. 1/2 : 1/2 litre de lait, 2 zwiebacks ;

A 8 h. 1/2 : café avec crème, 80 grammes de viande, pain et beurre, pommes de terre grillées ;

A 10 h. 1/2 : 1/2 litre de lait, 3 zwiebacks,

A midi : 1/2 litre de lait ;

A 1 heure : soupe avec œuf, 250 grammes de viande, pommes de terre, légumes, 12 grammes de compote de pruneaux, entremets sucrés ;

A 3 h. 1/2 : 1/2 litre de lait et 2 zwiebacks ;

A 5 h. 1/2 : 1/3 litre de lait et 2 zwiebacks ;

A 8 h. 1/2 : litre de lait, 80 grammes de viande, pain et beurre ;

A 9 h. 1/2 : 1/3 litre de lait et 2 zwiebacks.

Ce régime maximum est prolongé pendant quatre semaines.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Potion contre la diarrhée chronique

Extrait de ratanhia ...	4 grammes.
Eau de Rabel	1 gramme.
Alcool parégorique de Londres	30 gouttes.
Vin de Malaga........	40 grammes.
Sirop de fleurs d'oranger	30 —
Hydrolat de menthe...	20 —
Hydrolat de tilleul	130 —

F. s. a. une potion à prendre par cuillerées de demi en demi-heure.

(BOURGOGNE).

Potion contre la diarrhée des enfants

Hydrolat de fenouil.....	75 grammes.
Eau de chaux	6 —
Sous-nitrate de bismuth	3 —
Sirop de fleurs d'oranger	15 —

Mêler.

Une cuillerée à café toutes les deux heures.

(ZINNIS).

Gouttes calmantes antidyspeptiques

Teinture de jusquiame .... / Teinture de ciguë..	ãã 10 grammes.
Teinture de gentiane ...	5 —
Essence d'anis.........	10 gouttes.

Mêler.

X à XXX gouttes à chaque repas, dans les dyspepsies douloureuses et dans le cancer de l'estomac.

(G. SÉE).

Mixture contre les douleurs stomacales

Eau chloroformée saturée	150 grammes.
Hydrolat de fleurs d'oranger	50 —
Eau distillée	100 —

Mêler.

Une cuillerée à dessert de quart en quart d'heure, jusqu'à ce que le calme se produise. (REGNAULD).

Injections hypodermiques.

La stovaïne peut être associée à tous les médicaments dont l'application ou l'injection est douloureuse.

EXEMPLES

Cyanure de mercure	0gr,30
Stovaïne	0gr,05
Eau distillée...... q. s. pour	10 cc.

Stériliser à l'autoclave à 105-110°.

Bichlorhydrate de quinine................	3 grammes.
Stovaïne	0gr,05
Eau distillée ... q. s. pour	10 cc.

Stériliser à l'autoclave à 105-110°

Badigeonnages.

Stovaïne	0gr,50
Chlorure de sodium pur	0gr,50
Eau distillée ...... q. s. pour	10 cc

Pour anesthésie de la muqueuse, dans les affections de la bouche, de la gorge et du nez.

Collutoire.

Stovaïne	0gr,20
Glycérine.............	20 grammes.

Angines douloureuses.

Stovaïne	0gr,50
Sirop diacode	40 grammes.
Eau de laurier-cerise ...	10 —
Eau bouillie	170 —

Stovaïne	0gr,30
Glycérine	40 grammes.
Essence de menthe ...	Q. S.
Eau	460 grammes.

(LYONNET ET BOULLUD).

Phénol	1 gramme.
Stovaïne	0gr,15
Menthol	0gr,15
Glycérine............	30 grammes.
Eau boriquée q. s. pour.	250 —

(LE GOFF).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Une orientation nouvelle de la sphygmomanométrie. La pression minima. Etalon sphygmomanométrique** (PACHON, 23 mars 1913).

Sous quelque angle que l'on examine le problème de la sphygmomanométrie, qu'on le considère au point de vue vasculaire proprement dit ou qu'on l'envisage au point de vue cardiaque, la détermination de la valeur de la pression *minima* s'impose comme la base des données et des classifications sphygmomanométriques. La pression *minima*, très fixe chez les divers individus et chez le même individu, à l'état physiologique, est le *repère vasculaire* qui permet de déterminer l'*état réel permanent artériel*. C'est aussi le *repère cardiaque*, qui renseigne sur les *conditions du travail du cœur*, au moment où le ventricule doit accomplir sa fonction évacuatrice. *La pression minima constitue*, en définitive, l'*étalon sphygmomanométrique, qui doit servir de base rationnelle à la fixation des états d'hypo et d'hypertension artérielle.*

PRESSE MÉDICALE. — **La strychnine. Doses. Modes d'emploi** (TROISFONTAINES (de Liège), 29 mars 1913).

Le témoignage autorisé de Hartenberg (*Presse médicale*, 23 janvier 1913) a contribué à dissiper les craintes exagérées qu'inspire encore l'alcaloïde de la noix vomique, craintes qui ont pris la consistance d'un *dogme* médical : « Je ne me suis enhardi à la combattre par la plume, qu'après une expérimentation de plus de vingt années.

J'ai donc administré la strychnine un très grand nombre de fois aux doses quotidiennes de 2, 3 et même 4 centigrammes, sans avoir JAMAIS observé un seul accident sérieux. »

PRESSE MÉDICALE. — **L'oscillomètre de Pachon, critère de persistance de la circulation dans la mort apparente du nouveau-né** (P. BALARD (de Bordeaux), 29 mars 1913).

L'oscillomètre constitue le critère absolu de la persistance de la circulation dans la mort apparente du nouveau-né. « Il nous renseigne ainsi pratiquement sur l'utilité ou l'inefficacité de la respiration artificielle dans un cas donné. Suivant le mot du professeur Lefour, « il a désormais sa place dans la trousse de l'accoucheur ».

BULLETIN MÉDICAL. — **Le service de trois ans et les médecins** (GRANJUX, 23 mars 1913).

« L'armée n'aura le personnel médical de complément indispensable pour l'exécution du service de santé en cas de guerre que si les étudiants en médecine ne sont appelés sous les drapeaux qu'après la réception au doctorat.

Cette mesure est la rançon du soldat malade ou blessé. Elle s'impose donc, au double point de vue militaire et humanitaire. »

BULLETIN MÉDICAL. — **Plaies gangréneuses traitées par l'alcool** (BLANCHARD (de Lorient), 26 mars 1913).

Les pansements à l'alcool donnent, dans des cas bien déterminés, des résultats inespérés. Sur les grandes plaies suppurées, l'alcool permet de diminuer le nombre des pansements, quand on ne peut les faire fréquemment. Ils peuvent rester 6, 7 jours en place, alors qu'un pansement gras ou à l'eau serait souillé en 3 ou 4 jours. Ils diminuent la suppuration. Les bourgeons charnus sont plus vasculaires, la réparation se fait plus vite.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Traitement de l'impuissance par les injections épidurales** (BOULANGER, 22 mars 1913).

Le traitement de l'impuissance par les injections épidurales est toujours inoffensif et dans un très grand nombre de cas, efficace.

CLINIQUE. — **Pneumococcie et réactions intestinales** (H. TRIBOULET, 21 mars 1913).

Dans les maladies infectieuses, ce n'est pas par simple coïncidence *fortuite* que les sujets ont ou n'ont pas de *réactions intestinales*. Au cours d'une pneumonie *normale*, la persistance d'une diarrhée après la phase pneumonique doit faire soupçonner une persistance insolite de la septicémie, et faire craindre des complications. La présence d'une diarrhée neutre ou *acide*, au début d'une rougeole, implique l'idée d'une infection à pneumocoque concomitante, avec la haute gravité que comporte une telle association infectieuse.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Ulcère de l'estomac ; perforation de la rate, du diaphragme et du poumon par propagation. Hématémèses répétées ; transfusion sanguine. Mort** (TANTON et GRENIER, 22 mars 1913).

Sans instrumentation spéciale, *avec un simple petit tube de verre*, on a pu pratiquer la transfusion sanguine de façon parfaite.

PROVINCE MÉDICALE. — **Forme dysphagique de l'anévrysme de l'aorte** (Professeur RISPAL, LAVAL ET TIMBAL (de Toulouse), 22 mars 1913).

Toute dysphagie œsophagienne peut résulter d'un anévrysme de l'aorte. En présence d'une dysphagie, il faut rechercher d'abord les signes de l'ectasie aortique ; si cette recherche reste négative, on attribuera la dysphagie à une affection de l'œsophage dont on s'efforcera ensuite d'établir la nature.

L'examen clinique doit être complété dans tous les cas par l'examen radioscopique ; l'œsophagoscopie ne sera employée que dans les cas exceptionnels où la radioscopie ne permet pas d'affirmer le diagnostic, car elle constitue une méthode dangereuse qui doit être appliquée avec réserve.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Un cas d'anémie infantile pseudo-leucémique** (DELÉARDE et PELLISSIER, 16 mars 1913).

« Rarement dans les observations publiées, l'anatomie pathologique a été étudiée avec autant de détails et notre observation peut servir de type parfait des lésions rencontrées en pareille circonstance. »

LYON MÉDICAL. — **Des conditions qui favorisent la pratique de l'héliothérapie** (JAUBERT, 23 mars 1913).

A Hyères-Plage, « même avec des températures de mer ne *dépassant* pas 10°, nous persistons à baigner à la plage nos petits malades, sans en avoir jamais eu le moindre accident ; seuls les enfants fragiles et les tout petits sont envoyés au bain de mer chaud, dont la réaction est plus facile. »

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **Réflexions sur la désinfectation syphilitique. — Traitements abortifs et anciens** (MALHERBE, 15 mars 1913).

« Puisque le Salvarsan, l'Hectine et leurs dérivés n'arrêtent pas l'évolution de la syphilis, ne parlons donc de stérilisation et de réinfection qu'avec la plus extrême réserve. »

GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES DE BORDEAUX. — **Les cellules d'irritation de Türk dans le sang des diphtériques avant et après le traitement sérique ; leur provenance et leur signification ; leurs variations au cours des accidents sériques et anaphylactiques** (DUPÉRIÉ, 16 mars 1913).

La présence d'un nombre peu élevé de cellules de Turk est très fréquente dans le sang des enfants diphtériques non traités. Dans les cas où la sérothérapie est instituée, si l'éruption sérique fait défaut, le taux de ces cellules, après une dépression brusque dans les heures qui suivent l'injection, revient lentement à l'étiage initial et s'y maintient. Si le sérum provoque des érythèmes, après la chute précoce survient une augmentation notable du nombre de ces éléments. Le fastigium atteint, il y a chute ordinairement brusque et retour au taux antérieur, que l'éruption sérique continue son évolution ou soit terminée.

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Traitement chirurgical des cirrhoses du foie. (JULLIARD, **Revue médic. de la Suisse romande,** 20 février 1913).

On a une chance sur deux de survie en faisant opérer, car la cirrhose atrophique avancée, non traitée par le bistouri, est pour ainsi dire incurable. « La proportion des guérisons devient en réalité bien plus considérable si on tient compte des améliorations.

Le nombre des bons résultats augmentera encore. »

La fixation du complément dans la gonococcie (étude clinique). (H. L. ROCHWOOD, **The Lancet.** nº 1, 1913).

D'après l'étude de 193 cas, la recherche des anticorps gonococciques a été négative dans tous les cas où l'absence d'une affection gonococcique était absolument certaine.

Dans 80 p. 100 des cas, dans lesquels on pouvait mettre en évidence (bactériologiquement ou cliniquement) une infection gonococcique active, l'examen du sang a été +.

Dans 80 p. 100 des cas cliniquement guéris, la réaction a été —.

Transmission au singe du virus de la poliomyélite (cas anglais). (J. MC INTVOSH et H. TURNBULL. **The Lancet,** 22 février 1913).

Dans le voisinage du London Hospital, le nombre des paralysies infantiles n'a cessé de s'accroître durant les dernières années. Non seulement on a reçu davantage de cas à l'hôpital, mais les registres du Pathological Institut montrent que la mortalité s'est accrue. Entre 1907 et 1911 on n'a fait aucune autopsie de poliomyélite ; en 1911, trois examens *post-mortem* ont été pratiqués, dont un seul dû directement à la maladie ; en 1912, on autopsie 4 cas, décédés sans complications. Il semble donc qu'une épidémie atténuée provenant de cas sporadiques se développe graduellement.

Cette épidémie est certainement atténuée : l'allure clinique de la majorité des cas le montre, mais de plus la transmission au singe montre la faible virulence de l'agent infectieux. Le virus, différent de celui qu'on a obtenu au cours des épidémies d'Amérique et du continent, n'a pas encore produit un seul cas de léthalité chez le singe. Il paraît donc que la mortalité observée chez l'homme n'est pas due à la qualité du virus mais à une susceptibilité spéciale de l'individu atteint.

Péritonite purulente généralisée causée par un tænia (W. DANIELSEN, **Muench. mediz. Wochenschrit,** 25 février 1913).

Une femme présente les premiers signes d'une salpingite droite en 1909. Après un traitement médical, les douleurs diminuent sans disparaître. Signalons qu'elle avait eu un taenia étant jeune fille, puis étant mariée. Elle souffrait à la miction et durant le coït.

Le 4 octobre 1911, cette femme se plaint de souffrir subitement du ventre et le lendemain on constate une péritonite qui oblige à transporter la malade à la maison de santé.

La malade est opérée sous anesthésie à l'éther. A l'ouverture de l'abdomen, s'écoule une grosse quantité de pus. *L'appendice ne présente aucune lésion.* Après avoir tamponné le pus, on trouve de nombreux anneaux de taenia et enfin on retrouve le parasite dans le petit bassin. En examinant l'intestin grêle, on trouve à $0^m,50$ de la valvule de Bauhin une perforation. Autour, la séreuse est couverte de pus sur une petite étendue. Cette perforation est suturée.

Par un examen plus approfondi, on trouve la tête du taenia dans le pavillon de la trompe droite. L'ovaire était gros comme une petite pomme et couvert en partie de granulations. On résèque les annexes du côté droit.

Le malade se rétablit parfaitement de l'opération et sort le 12 novembre. Elle a été reexaminée en juin 1912 : elle était en excellent état.

La pièce conservée dans le kaiserling montre que le pavillon de la trompe est épaissi, modifié, et de coloration rougeâtre. On peut voir dans la trompe la queue du taenia. L'examen microscopique de l'intestin ulcéré n'a montré aucune modification histologique sur le pourtour.

Ce cas est fort surprenant, car on ne peut aisément expliquer la perforation de l'intestin par un taenia.

Un cas de sclérodermie diffuse (CASSIRER, **Soc. berlinoise de psychiatrie et de maladies nerveuses.** Séance du 13 janvier 1913 dans **Berl. kl. Woch.,** nº 10, p. 460, 1913).

Un individu de cinquante ans souffrant de migraine depuis sa jeunesse, présente depuis deux ans du gonflement, des fourmillements et de l'engourdissement des mains et des pieds.

Progressivement, la peau de l'abdomen, du thorax, des cuisses et des bras s'épaissit et se tend, si bien que le malade ne peut se baisser, lever les bras ou se tourner. Enfin depuis quelque temps, il sent une gêne de la respiration.

A l'examen, on constate une tuméfaction des mains et des pieds. Les extrémités supérieures sont froides et cyanosées. La respiration est rapide. La peau des cuisses, du corps et des bras est épaissie, adhérente aux couches sous-jacentes et de couleur rouge-brunâtre. L'épaississement s'étend jusqu'aux muscles. Cette myosclérose est nettement prononcée aux masséters. La muqueuse buccale n'est pas indemne.

La motilité, la sensibilité et les réflexes tendineux sont intacts. Le pléthysmographe permet de constater que les réflexes vaso-moteurs ont subi de graves perturbations. L'excitation cutanée provoque une réaction très lente, si bien qu'une raie blanche apparaît. Le réflexe vasculaire de Bayliss est absent. L'épreuve par l'adrénaline de Lœwi est négative, ainsi que celle de la glycosurie alimentaire. Tension artérielle normale.

La sérothérapie antitétanique préventive (KOLL et LAUBENHEIMER. **Muench. mediz. Wochensch.,** 4 mars 1913).

Quand le tétanos apparaît, les traitements curatifs sont si peu couronnés de succès que l'on compte, d'après Behring, une mortalité de 80 à 90 p. 100. Sur la valeur de l'antitoxine antitétanique, les avis diffèrent, mais il n'est pas douteux que la guérison par le sérum est très rare lorsque les symptômes sont déjà prononcés et l'on ne compte de vrais succès que si l'injection est faite d'une manière préventive comme dans le cas suivant : Un agriculteur de soixante ans est blessé par une batteuse et présente une vaste plaie de la main. Les bords étaient mâchés et la surface souillée par de la terre et de la paille. Après badigeonnage à la teinture d'iode, on suture les nerfs à la soie et l'on panse à la gaze iodoformée. *On fait une injection d'antitoxine de 20 unités.*

Le lendemain, on constate la présence d'une goutte de pus qui, examinée au microscope, démontrait l'existence d'une *infection tétanique*. Le malade a guéri sans présenter aucun symptôme de tétanos. Par précaution on a renouvelé l'injection de sérum.

Un cas semblable d'ailleurs a été signalé par Jess. Une plaie de l'orbite par grains de plomb a été infectée par le bacille tétanique sans apparition de tétanos grâce à une injection préventive d'antitoxine (*Archiv. f. Augenheilkunde.* Bd LXX. 1911, S. 42).

LA MÉDECINE DANS LE PASSÉ

GOUTTE ET GOUTTEUX

Par le Dr Julien ROSHEM

Médecin aide-major.

Les remèdes de bonne femme foisonnent. Et surtout dans les cas où la Médecine officielle s'avoue impuissante, eux, prétendent guérir. Aussi les recettes antigoutteuses sont-elles innombrables; autour du podagre fixé dans son fauteuil, parents et amis réunis multiplient les conseils, affirment efficace la formule qu'ils préconisent. La présence du médecin ne les arrête guère, le confrère doit sans frémir, par politesse, par politique, entendre de formidables bourdes. Et il en est ainsi depuis qu'il y a des malades, c'est-à-dire depuis fort longtemps. Lucien, dans un de ses plus spirituels *Dialogues* (1), nous introduit auprès d'un goutteux et nous fait assister à l'une de ces consultations que l'on pourrait proprement appeler publiques parce que tout le monde donne son avis : « Eucrate paraissait se porter mieux, sa maladie était de celles qu'on nourrit avec soi ; l'humeur était de nouveau descendue dans les pieds. Il m'invita à m'asseoir près de lui sur son lit, en donnant à sa voix une intonation de malade aussitôt qu'il m'aperçut ; mais en entrant je l'avais entendu crier et discuter d'un ton sonore. J'eus grand soin de ne pas lui toucher les pieds ; puis m'excusant, comme il est d'usage en pareil cas, d'avoir ignoré son indisposition, et ajoutant que j'étais accouru pour le voir dès que je l'avais apprise, je pris place à ses côtés.

Avant mon arrivée, on avait beaucoup disserté sur la maladie d'Eucrate, on en parlait encore et chacun indiquait un remède. Alors Cléodème : « Si donc on enlève de terre avec la main gauche la dent d'une belette tuée de la manière que je vous ai dite, si on la lie dans une peau de lion nouvellement écorché et qu'ensuite on l'attache autour de la jambe, la douleur s'apaise tout à coup. — Pas dans une peau de lion, reprit Dinomaque, mais dans une peau de biche vierge qui n'ait point encore été saillie. La chose est bien plus croyable de cette manière : la biche est un animal léger dont toute la force est dans les pieds. Le lion, il est vrai, est vigoureux ; sa graisse, sa patte droite de devant, et les poils roides de sa crinière ont une grande vertu quand on sait s'en servir avec les enchantements propres à chaque partie ; mais elles ne guérissent pas du tout les pieds. — Je croyais aussi comme vous, répondit Cléodème, que c'était de la peau de biche qu'il fallait se servir ; mais dernièrement un homme de Lybie savant dans ces secrets m'a fait changer de façon de penser en me disant que les lions étaient plus vites que les biches, puisque évidemment ils les prennent à la chasse. » Tout le monde approuva le Lybien comme ayant parlé avec justesse. »



Le soulagement du goutteux (Caricature de Rowlandson).

Coi, Antigonus, le médecin, assiste à cette conversation, dont vous avez goûté sans peine le haut intérêt scientifique. Ne me dites pas que pour vous conter mes sornettes, je suis forcé d'aller quérir mes exemples dans l'antiquité ; que l'on ne croit plus à ces âneries, que le siècle de la raison et de la philosophie a passé là-dessus. Au milieu du XVIIIe siècle paraissait à Paris un périodique au nom engageant :

(1) Le Menteur ou l'Incrédule. Trad. Talbot, p. 238.

LA MÉDECINE DANS LE PASSÉ *(Suite)*

La Feuille nécessaire, le numéro du 27 août 1759 indique contre la goutte un souverain remède que je livre à vos méditations. Sur la partie malade on applique une bouillie très chaude, dont l'un des éléments est une certaine poudre que l'on trouve, dit l'auteur, chez tous les apothicaires. Vous voyez d'ici le malade, la jambe douloureuse toute barbouillée de la brûlante mixture. Un jeune chien est introduit dans la chambre. Il va, le nez bas, queue frétillante, flairant, soufflant. L'odeur de la bouillie le tente ; il s'approche, sent, tire une longue langue, et goûte. S'il hésite, s'il craint le fouet, flattez-le, caressez-le ; il lèche de plus belle, et avale toute la bouillie : « La friction qu'il exercera avec sa langue sur la peau du malade ouvrira les pores, facilitera l'introduction de la salive, la transpiration, et conséquemment l'évasion des parties de la goutte les plus voisines de l'épiderme, et ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que toute la matière morbifique soit détruite. » Pour être exact, elle n'est pas détruite, elle passe dans le corps du chien. La malheureuse victime devient goutteuse, n'ayant fait qu'une fois bonne chère dans sa vie, le jour où elle a dévoré la bouillie, bienfaisante pour l'homme, si nuisible pour elle. Il ne s'agit là, en somme, que d'un cas particulier de la méthode de guérison par « transmission » autrefois si populaire, et qui garde des partisans. Hoffmann raconte qu'un goutteux fut guéri par son chien qu'il fit coucher avec lui, et qui gagna son mal. Le chien avait de temps en temps de douloureux accès de goutte. Son maître le caressait sans doute tendrement à ces instants-là pour le remercier de ce qu'il endurait pour lui ; à moins qu'il ne l'ait fait tuer pour se débarrasser d'une bête malade. Telle est ordinairement la manifestation de la reconnaissance de l'homme. Laissons cette ménagerie podagre à son sort malheureux.

***

On voit quelle fut de tout temps la crédulité des malades. De tout temps on l'exploita ; peut-être moins qu'aujourd'hui, d'ailleurs. Périodiquement, le bruit se répandait que quelque médecin, quelque prêtre, quelque rebouteux, ou faiseur de tours, avait enfin découvert le moyen de guérir infailliblement la goutte. A ce propos, je veux rapporter l'anecdote suivante, cueillie dans un recueil de 1775 et qui, si elle n'est vraie, mériterait certainement de l'être.

Borise Goudonove (je respecte l'orthographe du nom), grand-duc de Moscovie, était en proie à un accès de goutte qui le faisait cruellement souffrir. Il gémissait et vociférait contre le ciel et contre la terre, il maudissait, en particulier, les gens de son pays : « Certainement, ne cessait-il de répéter à ses serviteurs affolés, le remède d'un si terrible mal existe, quelqu'un le connaît, mais le garde caché méchamment. Qu'on le découvre, qu'on m'amène par la force le possesseur de ce secret, si je ne suis pas guéri sous peu, je vous fais tous pendre. » Les braves gens n'y tenaient guère comme vous pensez et se mirent en campagne, promettant à qui soulagerait le grand-duc de magnifiques dons.

Or la femme d'un boyard ouït la nouvelle. Elle détestait son mari, ou voulait peut-être pour quelque raison se priver de sa présence. Une idée lui vint qui la fit sourire, et se frotter la main. Elle se rendit au château et demanda la grâce de voir le grand-duc en personne. « Seigneur, dit-elle, respectueusement à l'auguste podagre, mon mari connaît un secret souverain, capable de soulager en un instant les souffrances les plus cuisantes — Qu'il vienne sans délai ! — Hélas, Seigneur, j'ai dû faire cette démarche à son insu ; il n'aime point assez Votre Majesté, pour dévoiler son secret même pour elle. » Le soir, le boyard fut amené plus mort que vif au palais du prince. Il ne révéla rien du tout, et pour cause. Hors de lui, le grand-duc l'injuriait, puis le suppliait ; et s'il n'avait eu un si vif intérêt à le garder en vie, il l'eût sur l'heure fait mettre à mort. En attendant, il le fit jeter au cachot.

Au bout de quelques jours de patience, on lui donna le knout, pour lui délier la langue. Le malheureux avait beau jurer sur tous les saints qu'il ne savait rien de la goutte, les coups pleuvaient dru. Ayant ainsi épuisé tous les moyens de *douceur*, le grand-duc lui annonça que s'il ne se décidait à parler, il serait mis à mort sur-le-champ. Alors le boyard dit : « Seigneur, il n'y a décidément pas moyen de résister à vos arguments. Je vous donnerai mon secret, je demande seulement quinze jours pour bien rassembler mes esprits légèrement troublés et pour faire venir ce qui est nécessaire à la préparation du remède. » Livré à ces réflexions, le pauvre boyard se demanda ce qu'il pourrait bien inventer. Le temps pressait. Il se décida : « Il envoya à Czirbach, dit le narrateur du XVIIIe siècle, à deux journées de Moscou, sur la rivière d'Occa où il se fit amener un chariot de toutes sortes d'herbes, qu'il n'avait jamais vues ni connues, mais dont il fit préparer un bain, à telle fin que de raison, et dans lequel il fit mettre le grand-duc. » Le médecin malgré lui prescrit quatre bains. Il attend le résultat en se confiant à Dieu. Et voilà qu'au quatrième bain les douleurs avaient diminué, de telle sorte que le grand-duc décide de continuer, en prend un autre, un sixième encore, et en sort complètement guéri. Je vous laisse à penser la joie de notre boyard. Il reçut pour sa récompense quatre cents écus et dix-huit paysans ; en sus de ces dons, il reçut encore le knout pour ne pas avoir indiqué plus tôt le bain bienfaisant. L'histoire ne dit pas, et c'est très regrettable, si sa première entrevue avec sa femme, après cette aventure, fut affectueuse, comme il sied. Il avait appris, par expérience, l'usage du fouet. Sans doute ne négligea-t-il pas une si belle occasion de le mettre en pratique.

***

Il y a sur la goutte, et bien qu'elle soit une cruelle

LA MÉDECINE DANS LE PASSÉ *(Suite)*

maladie par ses symptômes et par son incurabilité, il y a, dis-je, sur la goutte beaucoup d'anecdotes fort amusantes ; de spirituels goutteux en sont très souvent les auteurs. Ce fait confirme l'opinion bien connue de Sydenham :

« *Podagra plures accidit sapientes quam fatuos, plures divites quam pauperes.* »

On sait que cet illustre médecin donna une admirable description des douleurs de la goutte, qu'il connaissait bien pour en avoir souffert. De nos jours bien peu de médecins, malheureusement, ont le temps de lire les anciens auteurs ; aussi je ne résiste pas au désir de placer sous les yeux du lecteur ce passage du maître, c'est la plus belle description clinique de l'accès de goutte, que nous possédions (1).

«.... Jusques à ce que l'attaque de la goutte se déclare : elle est annoncée peu de jours auparavant par une espèce d'engourdissement et comme par des vents qui se promèneraient dans les cuisses avec une espèce de crampe.

..... Il paraît néanmoins se porter bien, il se couche et s'endort, mais à deux heures après minuit, il est réveillé par une douleur qui occupe le gros orteil, quelquefois c'est le calcanéum, le gras de la jambe, le talon, etc. Cette douleur imite celle qui accompagne la dislocation de ses os avec un sentiment semblable à celui que pourroit exciter de l'eau qui ne seroit pas tout à fait froide que l'on verseroit sur ses membranes. D'abord ; après, c'est une rigueur et une horreur avec une espèce de fièvre... Et cela se renouvelle d'heure en heure jusques à ce que dans la nuit cette douleur soit parvenue à son dernier période et se soit moulée sur les différents os, du tarse et métatarse dont elle occupe les ligamens ; tantôt elle fait ressentir une vive tension et comme une dilacération de ces ligamens, tantôt comme la morsure d'un chien qui les rongerait, tantôt ils sont comme serrés, et comme dans une vive contraction ».

La puissance évocatrice des mots est telle, qu'il semble en les lisant que l'on souffre avec le malade. Si quelque goutteux me lit, qu'il n'aille pas cette nuit sentir les atteintes du mal. Je vais m'efforcer de changer le cours de ses idées.

***

On a écrit plusieurs « éloges » de la goutte. Deux surtout valent qu'on s'en souvienne. Je citerai Piron pour la désastreuse platitude de ses vers ; quant à Coquelet je le garde pour la bonne bouche, n'anticipons pas.

Alexis Piron, dans une épître au Duc de Nevers, intitulée la Goutte, fait en ces termes la description de la maladie ;

(1) Traduct. extraite de la *Dissertation sur la goutte*, de Pierre Desault.

Épître de Piron au Duc de Nevers.

La goutte.

. . . .
Qu'engendrèrent donc enfin
Vénus et le Dieu du vin?
Ils engendrèrent la goutte
Tandis que libres, joyeux,
Ennemis de la contrainte,
Les père et mère tous deux
Chassent le trouble et la crainte,
Leur impitoyable enfant
N'est jamais plus triomphant
Qu'entre la gêne et la plainte
Traînant sans cesse après lui
La douleur vive et l'ennui
Et la fâcheuse abstinence.
Aussi le monstre est-il fui
Des auteurs de sa naissance.
Mais sans en être aperçu,
Cet ennemi domestique
Les talonne à leur insçu :
Comme eux fuit le toit rustique
Sous lequel il fut conçu ;
Avec eux entre et se glisse
Sous la moustache du suisse
Dans le plus riche palais ;
Y signale sa malice,
Et des lits les plus mollets,
Lieux de paix et de délice
Ne fait que des chevalets
Et que des lieux de supplice.

Et je n'ai cité que les meilleurs (!) vers. Vraiment, ce pauvre nourrisson des muses avait sucé de bien mauvais lait.

Par contre l'*Éloge de la goutte*, de Coquelet, est écrit d'une plume vive, alerte ; le mot est piquant, l'idée spirituelle. J'ai entre les mains l'édition petit in-8° de 1727, qui se vendait « à Paris au Palais, chez Claude Prudhomme, au sixième pilier de la grand' salle, vis-à-vis l'escalier de la cour des aides, à la Bonne-foy couronnée. »

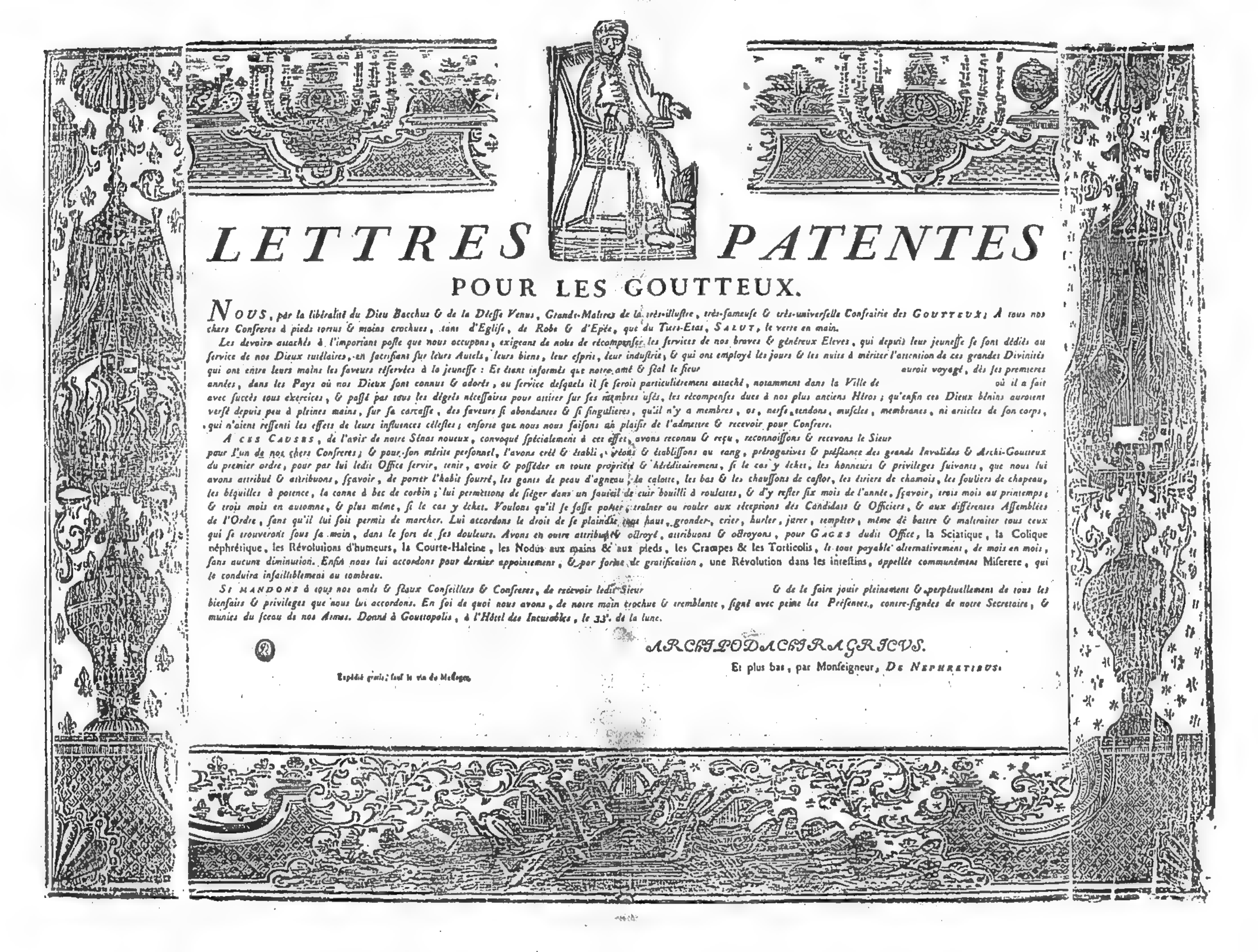
Ce petit opuscule de 28 pages se vendait huit sols. Lisez-le, si vous le trouvez en haut de quelque armoire, au fond de votre grenier. Vous ne regretterez pas votre demi-heure.

C'est encore un goutteux qui écrit ces pages savoureuses : « Non, Messieurs, ce n'est pas un mal que la goutte, c'est au contraire un des plus grands biens qui puisse arriver à l'homme : Je l'ai éprouvé, Dieu merci ; mille autres l'ont éprouvé avant moy, et je crois vous l'avoir suffisamment montré. » Avec feu, l'auteur chante de la première à la dernière page les louanges de ce mal qu'il dit bienfaisant pour diverses causes.

A peine s'il veut bien convenir que le goutteux souffre ; c'est que « la goutte est comme une mère sage qui, sous des dehors, sévères cache à ses enfants la bonté de son cœur de peur qu'ils n'en abusent. »

Et d'abord, quel honneur d'avoir la goutte ! Elle

LA MÉDECINE DANS LE PASSÉ *(Suite)*



LETTRES PATENTES

POUR LES GOUTTEUX.

NOUS, par la libéralité du Dieu Bacchus & de la Déeſſe Venus, Grands-Maîtres de la très-illuſtre, très-fameuſe & très-univerſelle Confrairie des GOUTTEUX; *A tous nos chers Confreres à pieds tortus & mains crochues, tant d'Egliſe, de Robe & d'Epée, que du Tiers-Etat,* SALUT, *le verre en main.*

Les devoirs attachés à l'important poſte que nous occupons, exigeant de nous de récompenſer les ſervices de nos braves & généreux Eleves, qui depuis leur jeuneſſe ſe ſont dédiés au ſervice de nos Dieux tutélaires, en ſacrifiant ſur leurs Autels, leurs biens, leur eſprit, leur induſtrie, & qui ont employé les jours & les nuits à mériter l'attention de ces grandes Divinités qui ont entre leurs mains les faveurs réſervées à la jeuneſſe : Et étant informés que notre amé & féal le ſieur   auroit voyagé, dès ſes premieres années, dans les Pays où nos Dieux ſont connus & adorés, au ſervice deſquels il ſe ſeroit particuliérement attaché, notamment dans la Ville de   où il a fait avec ſuccès tous exercices, & paſſé par tous les dégrés néceſſaires pour attirer ſur ſes membres uſés, les récompenſes dues à nos plus anciens Héros; qu'enfin ces Dieux bénins auroient verſé depuis peu à pleines mains, ſur ſa carcaſſe, des faveurs ſi abondantes & ſi ſingulieres, qu'il n'y a membres, os, nerfs, tendons, muſcles, membranes, ni articles de ſon corps, qui n'aient reſſenti les effets de leurs influences céleſtes; enſorte que nous nous faiſons un plaiſir de l'admettre & recevoir pour Confrere.

A CES CAUSES, *de l'avis de notre Sénat noueux, convoqué ſpécialement à cet effet, avons reconnu & reçu, reconnoiſſons & recevons le Sieur   pour l'un de nos chers Confreres; & pour ſon mérite perſonnel, l'avons créé & établi, créons & établiſſons au rang, prérogatives & préſéance des grands Invalides & Archi-Goutteux du premier ordre, pour par lui ledit Office ſervir, tenir, avoir & poſſéder en toute propriété & héréditairement, ſi le cas y échet, les honneurs & privileges ſuivants, que nous lui avons attribué & attribuons, ſçavoir, de porter l'habit fourré, les gants de peau d'agneau, la calotte, les bas & les chauſſons de caſtor, les étriers de chamois, les ſouliers de chapeau, les béquilles à potence, la canne à bec de corbin; lui permettons de ſiéger dans un fauteil de cuir bouilli à roulettes, & d'y reſter ſix mois de l'année, ſçavoir, trois mois au printemps, & trois mois en automne, & plus même, ſi le cas y échet. Voulons qu'il ſe faſſe porter, traîner ou rouler aux réceptions des Candidats & Officiers, & aux différentes Aſſemblées de l'Ordre, ſans qu'il lui ſoit permis de marcher. Lui accordons le droit de ſe plaindre tout haut, gronder, crier, hurler, jurer, tempêter, même de battre & maltraiter tous ceux qui ſe trouveront ſous ſa main, dans le fort de ſes douleurs. Avons en outre attribué & octroyé, attribuons & octroyons, pour* GAGES *dudit Office,* la Sciatique, la Colique néphrétique, les Révolutions d'humeurs, la Courte-Haleine, les Nodus aux mains & aux pieds, les Crampes & les Torticolis, *le tout payable alternativement, de mois en mois, ſans aucune diminution. Enfin nous lui accordons pour dernier appointement, & par forme de gratification,* une Révolution dans les inteſtins, *appellée communément* Miſerere, *qui le conduira infailliblement au tombeau.*

SI MANDONS *à tous nos amés & féaux Conſeillers & Confreres, de recevoir ledit Sieur   & de le faire jouir pleinement & perpétuellement de tous les bienfaits & privileges que nous lui accordons. En foi de quoi nous avons, de notre main crochue & tremblante, ſigné avec peine les Préſentes, contre-ſignées de notre Secretaire, & munies du ſceau de nos Armes. Donné à Gouttopolis, à l'Hôtel des Incurables, le 33e. de la lune.*

ARCHIPODACHIRAGRICUS.

Et plus bas, par Monſeigneur, *DE NEPHRETIBUS.*

Expédié gratis; ſauf le vin de Meſſager.

n'attaque que les grands et les riches, Papes, Rois, Princes et Bourgeois de haute famille.

Rien n'égale le bonheur du goutteux. Toujours assis, quand parfois de hauts personnages sont obligés d'être debout, il est entouré d'amis empressés à le mettre au fait des dernières nouvelles. Il sait tout mieux que personne, sans qu'il lui en coûte un seul pas. « Un créancier à la face hideuse vient-il lui demander de l'argent ; un poète vient-il l'accabler du récit assommant de ses mauvais vers? Des cris jetés à propos, des plaintes redoublées malicieusement, un feint évanouissement, s'il le faut, le débarrassent promptement à peu de frais des fâcheux et des amis importuns. »

Vous ne pouvez imaginer tous les avantages de la goutte. Jamais Sévère n'a mieux gouverné Rome qu'une fois devenu goutteux, jamais Mazarin n'a été plus habile, jamais Erasme n'a écrit d'œuvres plus belles qu'après que la goutte eut enchaîné ses pieds.

Je n'en finirais pas de vous narrer tout ce que le genre humain doit de reconnaissance à cette maladie. Le goutteux, mieux que les astrologues, prévoit l'avenir, qui mieux que lui prédit plusieurs jours à l'avance les variations de la température, la pluie, la neige, la tempête. A force d'entendre parler médicaments, le goutteux devient aussi habile que les médecins ; c'est-à-dire qu'il « en saurait assez pour guérir quelquefois par hasard un malade. »

Enfin, la goutte ramène au droit chemin les buveurs, les débauchés. Que vous faut-il de plus?

Je le répète, lisez si vous pouvez, les pages de Coquelet. Et c est tout juste si en fermant le livre vous ne souhaiterez pas avec ferveur de devenir goutteux.

CHRONIQUE DES LIVRES

Hygiène de l'enfance, par le Dr E. APERT. 1 vol. in-8 de 416 pages avec fig. 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Voici un bon livre, clairement et simplement écrit qui est appelé à rendre de réels services aux médecins, aux mères de famille, à tous ceux que préoccupent les soins à donner aux enfants. Ils y trouveront en effet sur l'enfant sain et l'enfant malade toutes les données essentielles. M. Apert n'hésite pas à exposer avec détail ce que doivent être l'alimentation, l'habillement, la toilette et les soins du corps d'un enfant bien portant, comment on doit comprendre son hygiène intellectuelle et morale, assurer son développement physique. Il précise tous les petits soins à donner aux enfants malades, donne un exposé sommaire des malaises fréquents chez les enfants et des remèdes à y apporter, dit sur les maladies infectieuses de l'enfance et leur prophylaxie tout ce qu'il est nécessaire d'en savoir, prescrit même sur l'hygiène sociale infantile une série d'utiles renseignements.

Ainsi composé, ce livre, illustré de nombreuses figures explicatives, remplit bien son but essentiellement pratique et est appelé à un légitime succès. P. LEREBOULLET.

La pratique des maladies des enfants, tome VIII : Chirurgie du crâne, du rachis, du thorax, du bassin et des membres, orthopédie, par DENUCÉ et NOVÉ-JOSSERAND ; 1913, 1 vol. gr. in-8 de 650 pages avec 287 fig. 14 fr. ; cart. 15 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Confié à deux chirurgiens spécialisés d'une aussi grande valeur, ce volume de chirurgie osseuse et d'orthopédie promettait d'être fort intéressant : il a tenu largement ses promesses.

M. Nové-Josserand s'est réservé la chirurgie et l'orthopédie des membres ; il passe success-vement en revue les affections traumatiques, les affections inflammatoires, les affections paralytiques, les malformations congénitales, les déformations acquises.

Des descriptions brèves, précises sont consacrées aux symptômes et au traitement de chaque affection ; on sent qu'elles sont faites par un chirurgien consommé qui ne dit que ce qu'il faut et juste ce qu'il faut, remplissant ainsi fort exactement le programme d'un traité « pratique » des maladies chirurgicales de l'enfance.

Le professeur Denucé (de Bordeaux) consacre la seconde moitié de l'ouvrage à la description clinique et au traitement des maladies du crâne, du rachis, du thorax et du bassin.

Particulièrement complètes et intéressantes sont les descriptions des scolioses, du mal de Pott, du spina bifida. Tout le monde se rappelle l'important travail de Denucé sur cette dernière malformation congénitale.

Devons-nous avouer notre regret de n'avoir point trouvé mention, dans les pages thérapeutiques si précises consacrées au mal de Pott, de l'*héliothérapie* dont *Paris Médical* a si souvent et avec raison vanté les bienfaits? ALBERT MOUCHET.

Traité de l'alimentation et de la nutrition à l'état normal et pathologique, par le Pr E. MAUREL. 4 vol. grand in-8 de 2625 pages. 50 fr. (*Doin et fils*, édit. à Paris).

Je suis heureux de présenter aux lecteurs de *Paris Médical* l'ouvrage du Dr Maurel. C'est toute une existence d'observations, de recherches expérimentales, de réflexions, que le savant professeur de Toulouse a condensée dans ces quatre volumes. Bien que son inlassable activité ait abordé les sujets les plus divers, c'est toujours l'alimentation qui a été son champ d'études favori. Dès le début de sa carrière, alors que, médecin de la marine, il parcourait le monde, il a commencé ses observations relatives à l'influence que les climats, les races exercent sur le régime alimentaire. Du dépouillement des matériaux considérables qu'il avait recueillis, il a retiré des idées très personnelles sur la ration alimentaire. Il fut des premiers à attirer l'attention des médecins sur les dangers de la suralimentation, il eut surtout le grand mérite de montrer que la ration globale, et en particulier la ration albuminoïde admises par les physiologistes comme indispensables à l'existence étaient en réalité des rations de suralimentation. Cette démonstration fut accueillie avec scepticisme d'abord, mais s'est imposée peu à peu, et même aujourd'hui, Maurel se voit obligé de protester contre ses disciples trop enthousiastes, qui, poussant à l'excès ses théories, conseilleraient volontiers à l'homme une ration d'inanition.

L'originalité de vues, le sens critique aiguisé, que Maurel apporte à l'étude de la ration d'entretien et de ses variations, on les retrouvera dans chaque chapitre des quatre gros volumes de son traité. Certes l'auteur ne dédaigne pas la documentation livresque ; il est au courant de toutes les publications importantes de la France et de l'étranger, mais cette documentation n'est pour lui que le point de départ de recherches et de réflexions personnelles, et son ouvrage est, non l'exposé impartial des doctrines contemporaines, mais le résultat des méditations de toute son existence.

Le premier volume étudie en lui-même le phénomène de la nutrition dans le règne végétal et dans le règne animal. Dans le second, il établit la ration alimentaire, avec ses variations selon l'âge, et le sexe ; il insiste sur la mesure des besoins nutritifs relativement aux albuminoïdes, aux corps gras, aux hydrates de carbone, aux substances minérales diverses. Le troisième est consacré aux variations de la ration alimentaire dans diverses conditions physiologiques, grossesse, nourrissage, activité physique et intellectuelle, température ambiante.

Cette étude l'amène à d'intéressantes considérations relatives à l'influence sur la ration du climat, de l'altitude, et même de l'habitation et du vêtement. Le volume se termine par l'exposé des propriétés des aliments naturels en particulier, des modifications que leur imposent la conservation, la préparation culinaire.

Enfin un quatrième volume, le plus considérable de la série, et celui qui intéressera le plus spécialement les cliniciens, est consacré à l'alimentation des malades. Il m'est impossible de l'analyser, dans ce bref compte rendu. Qu'il me suffise de dire que l'exposé est très complet : les prescriptions sont logiquement déduites de la pathogénie, et leur raison d'être est toujours expliquée.

Ainsi le médecin se rendra compte du pourquoi de telle précaution alimentaire, et pourra de lui-même adapter à chaque cas particulier les indications générales de l'auteur.

Cet ouvrage, qui couronne la carrière scientifique de Maurel, fait le plus grand honneur à son auteur et à l'université de Toulouse. C'est le plus considérable et le plus complet que nous possédions en France. Une table alphabétique générale permet de l'utiliser comme dictionnaire ; la lecture en est d'ailleurs facile, grâce au style clair, alerte, animé de l'auteur. Je lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

G. LINOSSIER.

NOUVELLES

Les médecins militaires dans les hôpitaux militaires thermaux en 1913. — *Hôpital de Bourbonne-les-Bains.* (Du 15 mai au 15 septembre). — M. Piussan, médecin principal de 2e classe, hôpital de Versailles, médecin chef.

M. Vitoux, médecin-major de 1re classe, hôpital de Toul.

M. Huber, médecin-major de 1re classe, 160e régiment d'infanterie.

M. Pellet, médecin aide-major de 1re classe, 11e rég. de dragons à Belfort.

M. Aveline, médecin aide-major de 2e classe, 46e rég. d'artillerie, camp de Châlons.

M. Escallon, pharmacien-major de 2e classe, hôpital Desgenettes à Lyon.

Hôpital de Vichy. (Du 1er mai au 13 septembre.) — M. Odile, médecin principal de 2e classe, hôpital Villemanzy à Lyon, médecin chef.

M. Biscons, médecin-major de 1re classe, salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel.

M. Simon, médecin-major de 1re classe, hôpital de Bordeaux.

M. Coulon, médecin-major de 2e classe, 53e rég. d'artillerie à Nîmes.

M. Licardy, pharmacien-major de 1re classe, hôpital thermal de Vichy.

M. Chateney, pharmacien-major de 2e classe, hôpital de Bordeaux.

Hôpital de Bourbon-l'Archambault. (Du 15 mai au 15 septembre). — M. Rostan, médecin-major de 1re classe, hôpital de Belfort, médecin chef.

M. Schangel, médecin aide-major de 1re classe, 5e rég. de chasseurs à cheval à Châlons-sur-Marne.

Hôpital de Barèges. (Du 12 juin au 15 septembre.) — M. Sanglé-Ferrière, médecin principal de 1re classe, salles militaires de l'hospice mixte de Limoges, médecin chef.

M. Keim, médecin-major de 1re classe, hôpital militaire de Toulouse.

M. Pinat, médecin-major de 2e classe, 12e rég. d'infanterie à Tarbes.

M. Bernard, pharmacien-major de 2e classe, hôpital de Toulouse.

L'exposition internationale urbaine de Lyon en 1914. — On annonce à Lyon, du 1er mai au 1er novembre 1914 une exposition qui présentera pour les hygiénistes un intérêt tout particulier. La ville vient de faire construire d'immenses abattoirs, couvrant une superficie de 10 hectares dans un parc clos de 26 hectares. Avant de les livrer à leur destination définitive, le maire de Lyon, le sénateur Herriot, et le Dr Jules Courmont, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, ont eu l'idée de les utiliser pour une exposition internationale urbaine.

Le plan général de l'exposition est bien décrit par l'extrait suivant du programme qui vient d'être envoyé à tous ceux que le projet lyonnais peut intéresser.

A l'heure actuelle, pour être instructives et intéressantes, les expositions doivent être spécialisées.

Un sujet, bien vaste encore, mérite d'être ainsi traité, celui de la *vie collective*. Le moment n'est-il pas venu de montrer au public une Exposition de tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'organisation de la *Cité moderne?*

De jour en jour, les problèmes urbains deviennent plus complexes, plus difficiles à résoudre. Parallèlement aux progrès de la science, s'accroissent les exigences de l'hygiène, en appliquant à ce terme son sens le plus large : bien-être général, travail rationnel, prévoyance sous toutes ses formes. Aucune ville ne peut, sous peine de déchéance, éluder l'étude de ces questions, *qui se posent d'ailleurs partout avec la même acuité, qui sont partout les mêmes.*

Le moment n'est-il pas venu de grouper ces problèmes, d'envisager leurs multiples solutions : scientifiques, sociales, économiques, industrielles? Une rapide énumération suffira à montrer l'étendue et l'importance d'un pareil groupement.

C'est, d'abord, l'étude si instructive des mouvements de la population : natalité, mortalité, causes de mortalité, émigration des campagnes vers les villes, etc. Ces *statistiques démographiques* sont la préface nécessaire d'une Exposition urbaine.

Mais suivons le cours de l'existence humaine.

Avant même de naître, l'enfant doit être protégé : lois sociales en faveur de la mère. Dès sa naissance, se posent les multiples questions de la *puériculture* : lois en faveur de la mère-nourrice, contrôle de la production et de la vente du lait, etc.

Puis, c'est *l'Ecole*, avec son hygiène si spéciale, d'une importance capitale à cet âge de croissance où va se décider la santé de toute la vie. L'hygiène de l'*Armée* se place au premier rang des préoccupations nationales.

L'*Enseignement* à tous ses degrés trouve ici sa place.

Ensuite, c'est l'organisation moderne du *travail*, qui doit bénéficier des progrès réalisés dans les différentes branches de la science et de l'industrie.

Cette agglomération de travailleurs, travailleurs manuels ou de la pensée, a besoin de trouver, dans la Cité, une existence facile, hygiénique, gaie, artistique. Là se posent les *grands problèmes urbains* : voirie, transports, eaux potables, évacuation des matières usées, habitation, espaces libres, terrains de jeux, alimentation, ornementation des rues et des maisons, beaux-arts, etc.

La *maladie*, hélas, est fatale. Elle est souvent évitable, elle est parfois curable. Un corps médical éclairé et dévoué ne peut suffire ; il faut des hôpitaux modernes, des bureaux de bienfaisance, des asiles, des écoles d'infirmiers et d'infirmières, des services de surveillance et de désinfection, etc.

Les grands fléaux populaires : la *tuberculose*, l'*alcoolisme* mériteront des sections à part, la lutte contre eux devant être encore plus sociale que médicale et hygiénique.

Enfin, c'est la *vieillesse*, l'*invalidité*. La Collectivité doit assurer l'avenir du travailleur : mutualité, assistance obligatoire, hospices, etc.

Telles sont la multiplicité et la complexité des problèmes qui se posent chaque jour dans une Cité, et qui rendent de plus en plus difficile l'*Administration municipale*. Il y a un réel intérêt à les grouper dans une *Exposition urbaine*.

Ces problèmes sont partout les mêmes ; tous les concours sont nécessaires : l'*Exposition doit être internationale*. La science de la vie ne connaît pas de frontières. Chaque progrès pouvant améliorer le sort de l'homme doit profiter à l'humanité tout entière.

On remarquera la part considérable qui revient à l'*Industrie* dans une Exposition urbaine. Faut-il rappeler : les transports, l'habitation et toutes ses branches (éclairage, chauffage, etc.), le mobilier, l'alimentation, les eaux potables, l'évacuation ou la destruction des nuisances diverses, les produits chimiques, les industries qui touchent à l'école, à l'hôpital, au travail, à la lutte contre les maladies infectieuses, à la culture physique, à l'embellissement des villes, etc.

Il a semblé qu'une Exposition ouverte à Lyon devait aussi montrer aux visiteurs les produits si nombreux de l'industrie locale, qui n'auraient pas trouvé place dans

NOUVELLES *(Suite)*

l'Exposition internationale urbaine. Une *Exposition lyonnaise des industries locales* sera juxtaposée à la précédente. Elle offrira un attrait considérable dans la Ville de la soierie et des riches étoffes, pour ne parler que des industries les plus anciennement célèbres.

Pusieurs Congrès se tiendront à Lyon en 1914. Différents Concours seront organisés. Des conférences publiques se rapportant aux principaux sujets de la science urbaine, auront lieu dans l'intérieur de l'Exposition.

Les attractions seront suffisamment nombreuses pour que l'Exposition soit aussi gaie qu'instructive.

Voici la liste des 42 sections :

I. STATISTIQUES ET DÉMOGRAPHIE. — II. VOIRIE. — III. TRANSPORTS. — IV. EAUX POTABLES. — V. EGOUTS ET PURIFICATION DES EAUX USÉES. — VI. EVACUATION DES RÉSIDUS SOLIDES. — VII. HABITATION. — VIII. AMEUBLEMENT. — IX. LUMIÈRE ET ÉCLAIRAGE. — X. VENTILATION, CHAUFFAGE ET RÉFRIGÉRATION. — XI. ALIMENTATION D'ORIGINE ANIMALE. — XII. LAIT ET DÉRIVÉS. — XIII. ALIMENTATION D'ORIGINE VÉGÉTALE. — XIV. BOISSONS HYGIÉNIQUES. — XV. FALSIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES. — RECHERCHE DES FRAUDES. — XVI. EAUX MINÉRALES. — XVII. PRODUITS CHIMIQUES. — XVIII. PROTECTION DE L'ENFANCE. — PUÉRICULTURE. — XIX. L'ÉCOLE. — XX. HYGIÈNE MILITAIRE. — XXI. SOINS CORPORELS. — PROPRETÉ. — XXII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE. — XXIII. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — XXIV. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET MÉNAGER. — XXV. HYGIENE ET PROTECTION DU TRAVAIL. — XXVI. ECONOMIE SOCIALE. — XXVII. POLICE DES VILLES ET LABORATOIRES DE POLICE. — XXVIII. MALADIES INFECTIEUSES (*parasites, microbes, champignons*). — XXIX. DÉSINFECTION. — XXX. ORGANISATION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE DANS LES ETATS. — XXXI. SERVICES D'HYGIÈNE DÉPARTEMENTAUX ET MUNICIPAUX. — XXXII. ASSISTANCE ET HÔPITAUX. — XXXIII. LUTTE ANTITUBERCULEUSE. — XXXIV. LUTTE ANTIALCOOLIQUE. — XXXV. TOURISME. — XXXVI. CULTURE PHYSIQUE ET SPORTS. — XXXVII. ARTS. — XXXVIII. PHOTOGRAPHIE. — XXXIX. INDUSTRIES DU LIVRE, DE L'AFFICHE ET DU JOURNAL. —XL. HORTICULTURE. — XLI. ELECTRICITÉ. — XLII. POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES.

La désignation du professeur Courmont comme commissaire général de l'exposition est un sûr garant que l'esprit scientifique le plus élevé, en même temps que le plus adapté aux nécessités de la pratique, présidera à son organisation. Le premier acte du commissaire général a été de subordonner son concours à la condition expresse qu'aucun alcoolique, à l'exception des boissons hygiéniques, ne serait admis à l'exposition. Nous n'assisterons donc pas à Lyon au scandale habituel de distillateurs, de fabricants d'apéritifs récompensés au nom de l'hygiène. Nous ne pouvons que féliciter M. Courmont de ce geste très simple en apparence, mais qui n'a pas été sans soulever des protestations énergiques.

Nous souhaitons grand succès à l'exposition de Lyon.

V. E. M. 1913. — Le treizième Voyage d'Etudes Médicales aux stations hydrominérales et climatiques de France aura lieu du 25 août au 6 septembre 1913, sous la Présidence effective du professeur Landouzy.

Il comprendra les stations du Sud-Ouest de la France visitées dans l'ordre suivant :

Arcachon, Dax, Biarritz, Hendaye, Cambo, Salies-de-Béarn, Pau, Saint-Christau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Argelès, Barèges, Saint-Sauveur, Gavarnie, Cauterets, Bagnères-de-Bigorre, Capvern, Barbazan, Siradan, Bagnères-de-Luchon.

Plusieurs bourses de voyage sont déjà offertes au V. E. M. de 1913 par : M. le professeur HENROT, les Sociétés des Eaux Minérales de : ÉVIAN-CACHAT, POUGUES, VICHY, VITTEL-GRANDE SOURCE.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr CARRON DE LA CARRIÈRE, 2, rue Lincoln, ou au Dr JOUAUST, 4, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

Circulaire relative à l'affectation des officiers de réserve. — *a*) Les sous-lieutenants de réserve provenant des élèves officiers institués par l'article 24 de la loi du 21 mars 1905 sont affectés, en principe, à un corps stationné dans la région du corps d'armée où ils ont leur résidence. Néanmoins, ils peuvent être affectés à une autre région si les nécessités de la mobilisation et l'état des vacances l'exigent. Ils ne sont jamais affectés aux corps dans lesquels ils ont servi, soit comme hommes de troupe, soit comme élèves-officiers de réserve. Ils ne le sont pas non plus à des corps stationnés dans la garnison où se trouvent les unités précitées (1).

Il doit être tenu compte, dans la mesure du possible et sous réserve des principes ci-dessus, des préférences exprimées au sujet de leur affectation par cette catégorie d'officiers de complément, suivant le numéro de classement obtenu par chacun d'eux aux examens de sortie du cours spécial.

Enfin, par dérogation aux règles ci-dessus, les élèves-officiers de réserve mariés peuvent être affectés comme sous-lieutenants de réserve au lieu même ou à proximité de la résidence de leur famille.

b) Les élèves des écoles mentionnées à l'article 23 de la loi du 21 mars 1905 précitée sont affectés comme sous-lieutenants de réserve, d'après l'état des vacances adressé chaque année à l'école par la direction intéressée du ministère de la guerre, suivant les préférences exprimées par les candidats dans l'ordre de leur classement militaire. Ils ne doivent pas être affectés, en principe, au corps dans lequel ils ont accompli leur première année de service comme homme de troupe.

Dispositions spéciales au service de santé. — « Pour l'accomplissement de leur dernier semestre de service actif, les médecins aides-majors de 2e classe de réserve provenant des médecins auxiliaires visés à l'article 23 de la loi du 21 mars 1905 sont affectés à un poste quelconque du territoire dans les mêmes conditions que les médecins de l'armée active, compte tenu des prescriptions faisant l'objet des trois derniers alinéas du paragraphe *a* ci-dessus.

« Une fois libérés de leur service actif, ils sont affectés ainsi que les médecins du cadre auxiliaire ayant une autre provenance et les pharmaciens du cadre auxiliaire, dans les régions des corps d'armée où ils résident et, faute de place, dans la région la plus rapprochée de leur résidence. Cette affectation est prononcée par le directeur du service de santé. Les règles données ci-dessus pour l'affectation des médecins du cadre auxiliaire provenant ou non des médecins auxiliaires visés à l'article 52 de la loi du 21 mars 1905 sont applicables respectivement aux officiers d'administration du cadre auxiliaire provenant ou non des élèves officiers de réserve. »

(1) Cette disposition n'est pas applicable aux sous-lieutenants de réserve du génie provenant des compagnies de sapeurs de chemins de fer et de sapeurs télégraphistes qui peuvent être affectés à leur corps de troupes d'origine.

NOUVELLES *(Suite)*

Officiers d'Académie. — Sont nommés officiers d'académie :

Docteurs. — MM. Aillet à Cahors, Binet à Paris, Bluhm, professeur à l'Université de Leipzig, Bourrouillou à Paris, Bourlier à Alger, Boutin à Paris, Bouvier à Paris, Bréavoine à Bois-Colombes, Brucker à Paris, Brun à Arcachon, Burnier à Paris, Cabanes à Alger, Caillard à Arras, Camoin à Marseille, Cazamian à Brest, Chaber à Royan, Chollet à Mesterrieux, Chuffart à Marquette-en-Ostrevent, Claisse à Biarritz, Cornu à Paris, Cousin à Épaignes, Daussat à Rennes, David à Toulouse, Delage à Grasse, Delval, chef du service photographique du laboratoire d'anatomie pathologique de la faculté de médecine de Paris, Deniker à Paris, Derrien à Saint-Servan, Descloux à Néris-les-Bains Dreyfus à Paris, Duché à Oudja, Dupont à Paris, Dupuy à Paris, Étienne à Paris, Eudes à Paris, Fabre à Dun-sur-Auron, Facdouel à Paris, Ferreyrolles à la Bourboule, Filippini à Ghisoni, Fillon-Roux à Baignes-Sainte-Radegonde, Forterre à Ypart, Frenel à Crillon, Fournier à Avesnes-le-Sec, Gardon à Alger, Gillard à Tours, Grandjean à Paris, Grapin à Saint-Valéry-en-Caux, Guibert au Perreux, Guillaud à Lyon, Hénault à Cholet, Hourmouziadès à Paris, Keim à Toulouse, Mme Klimowicz à Paris, Lasnier à Paris, Lebreton à Avranches, Lemoine à Brest, Levêque-Lacroix à Paris, Lubac à Carnot, Massard à Saint-Sulpice-les Feuilles, Mercier à Angoulême, Meyzonnet à Mallemort, Meygret à Paris, Monnier à Saint-Servan, Murer à Paris, Murat à Alger, Murit au Bourget, Nègre à Marseille, Nicolas à Lamoricière, Oulié à Paris, Parlier à Allanche, Paternel à Neuil-sous-Passavant, Pécher à Peuvenan, Perrenot à Solliès-Pont, Ponthieu à Marseille, Quénée à Béthune, Rambaud à Pausiers, Raulin à Paris, Rebulet à Bourgtheroulde, Rynders à Neufchâteau, Rigaud à Paris, Robert à Arbois, Robbaz à Marseille, Roche à Boen-sur-Lignon, Rogier à Paris, Rollet à Auxerre, Roulland à Paris, Roussel à Paris, Salathé à Paris, Salutrinsky à Genillé, Sené à Pauillac, Soulié à Alger, Spanelly à Routot, Teulières à Bordeaux, Thébault à Paris, Thibault à Lille, Trepsat à Paris, Trombert à Évian-les-Bains, Utéza à Blois, Fabre à Villefranche, De Vézian à Oran, Vincent à Paris, Violle à Paris, Wagner à Déville-les-Rouen, Weil à Valenciennes.

Pharmaciens. — MM. Baillet à Melun, Baillœul à Lille, Baudry à Paris, Berger à Paris, Bertet à Lyon, Bertrand à Paris, Blanc à Marseille, Bocquet à Villers-Bocage, Burlet à Albertville, Canaguier à Montpellier, Chambrin à Moncontour, Chéron au Kremlin-Bicêtre, Chiquel à Paris, Cortès à Saint-Arnaud, Dubuet à Paris, Dumayne à Antibes, Estrader à Antony, Fayret à Cahors, Fialon à Paris, Fusade à Limoges, Gallet à Marseille, Gaudin à Neuilly, Goigoux à Noisy-le-Sec, Guérin-Toudouze à Bône, Jacquet à Limoges, Larguier à la Grand-Combe, Lye à Paris, Lavadoux à Paris, Maranne à Allanche, Marcellet à Nice, Parrique à Asnières, Péan à Paris, Postel à Paris, Pozzi à Troyes, Richard à Argenteuil, Rodier au Cheylard, Rostagni à Nice, Sallé à Paris, Sevin à Paris, Sœnen à la Garenne-Colombes, Sorel à Fécamp, Stevignon à Montcenis.

Chirurgiens-dentistes. — MM. Castille à Paris, Gresseteau à Paris, Lacour à Menton, Mme Lardy à Paris, MM. Mikorski à Colombes, Morel à Paris, Piton à Poissy, Renaut au Mans, Raynal à Paris, Teisset à Neuilly-sur-Seine, Utésa à Blois, Villain à Paris, Weil à Valenciennes.

Sages-femmes. — Mme Cadet à Paris, Mlle Cunat à Paris, Mlle Dejean à Paris, Mme Gardet à Philippeville, Mme Labrunie à Hugleville-en-Caux, Mme Lefèvre à Arcueil-Cachan, Mme Leman à Salon, Mme Millot à Paris, Mme Pauty à Bayonne, Mlle Prat à Paris.

Divers. — Mme Bernard, présidente de l'association des dames françaises à Asnières; MM. Bonis chimiste principal au laboratoire de la répression des fraudes à Paris; Mme Brot, maîtresse sage-femme à la Maternité de Chambéry, MM. Buer, vétérinaire à Paris, Caron, chimiste à Reims, Cavel chimiste à Créteil, Chaussende, employé aux hospices civils à Saint-Étienne, Chopin, employé aux hospices civils de Lyon, Clément assistant au laboratoire de physiologie à la faculté des Sciences de Lyon, Colomer, sous-économe des hospices civils de Perpignan, Corbière, inspecteur de la répression des fraudes, Paris, Courtois, chimiste à Paris, Dalbavie, directeur du laboratoire de chimie appliquée de Bordeaux, Dauny chef de bureau à l'Administration de l'Assistance publique à Paris, Mme Dauxois, surveillante générale à l'hospice Rothschild, MM. Fleury, vétérinaire à Alger, Forgeat, vétérinaire à Bourg, Géneuil, sous-directeur du laboratoire de Nice, Girardot, chimiste à Paris, Mme Goubet, présidente de l'union des femmes de France (section de Champigny), MM. Guédant, chimiste à Paris, Lescot, directeur du service des Enfants-Assistés à Bourbon-Lancy, Mme Merle, surveillante générale à l'hospice d'Auxerre, Michaux, secrétaire du Conseil des Enfants-Assistés à Laon, Martinet, directeur de maison de santé à Paris, Monfourny, vétérinaire à Saint-Quentin, Mme Mouton, infirmière à Paris, Mme Naudin, professeur d'éducation physique à Paris; M. Natureau, trésorier de dispensaire antituberculeux à Paris, Mme Poupault, directrice de pouponnière à Dieppe, M. Ronnet, directeur-adjoint du laboratoire de Reims, Tarangé, droguiste à Paris, Mme Thézard, présidente du comité de l'union des femmes de France d'Elbeuf; MM. Truche, vétérinaire à Paris, Ursot, administrateur des hospices de Dijon, Velat, vétérinaire à Amiens, Mlle Verdier, infirmière à Paris.

Téléphone et profession médicale. — Il s'agit, selon le *Matin*, d'une innovation qui fait actuellement florès à Vienne, en Autriche.

L'administration autrichienne a recueilli les adhésions d'un certain nombre de docteurs-médecins abonnés au téléphone qui, lorsqu'ils doivent s'absenter sonnent le « bureau central téléphonique médical » et lui disent la durée approximative de leur absence, le lieu où l'on peut les trouver, et, le cas échéant, le nom de leurs remplaçants.

Si votre docteur, adhérent au central médical, est absent, vous le déclarez à la téléphoniste, Toutes communications cessantes, elle a ordre de vous passer d'urgence le « central médical ». Celui-ci vous renseignera sur l'heure de rentrée du docteur demandé : il lui fera part de votre appel dès son retour et, si vous le désirez, fera attendre une automobile où il sait exactement qu'il se trouve pour le conduire chez vous. Ceux qui n'ont pas de docteur attitré s'adressent au « central médical » directement. Un tour rigoureusement établi sur la liste des adhérents leur assure l'envoi immédiat d'un médecin.

Cette combinaison, que l'administration autrichienne a mise à l'essai l'été dernier, et qui est définitive depuis le 1er janvier, rend de grands services à la population viennoise. Elle équivaut à l'organisation d'un service public de santé permanent, puisque les docteurs-médecins adhérents au poste central prennent l'engagement de se tenir à la disposition du client à toute heure de jour et de nuit.

Le Concours médical.

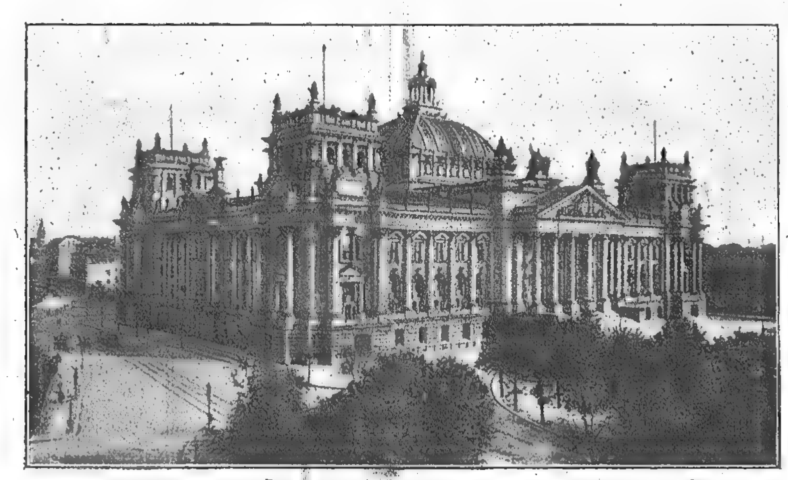
NOUVELLES *(Suite)*

LE IVe CONGRÈS DE PHYSIOTHÉRAPIE A BERLIN

Berlin, 29 mars 1913.

Au moment où j'écris ces lignes, le Congrès de physiothérapie de Berlin est en pleine activité. Je ne veux pas en donner ici un compte rendu, qui, sous peine d'envahir tout le journal, ne serait qu'une fastidieuse énumération de communications portant sur toutes les branches de la physiothérapie. Je veux seulement en dégager la physionomie.

Les congressistes ont pris le premier contact dans une soirée au Reichstag le 25 mars. Le 26, au matin, séance d'inauguration, présidée par le professeur His, dans la grande salle des séances du Reichstag. Un des fils de l'empereur, le prince Auguste Guillaume, assiste à la cérémonie, et subit sans sourciller le flot des discours. C'est d'abord le professeur His qui, en fort bons termes, fait l'éloge de la physiothérapie, et, rappelant les paroles de son prédécesseur au Congrès de Paris, le professeur Landouzy, insiste sur la nécessité de la fonder sur des bases scientifiques fortes. Parmi les allocutions des délégués des diverses nations représentées au congrès, nous avons la satisfaction de constater que celle du président de la délégation française le professeur Landouzy est la plus applaudie.



BERLIN. — Reichstags gebaute.

L'après-midi, grande séance toutes sections réunies, consacrée à l'étude des principaux agents de la physiothérapie dans les affections circulatoires.

Le Dr Otfried Muller de (Tubingen) parle de la balnéothérapie, le Dr Vaquez (de Paris) de la diététique, le Dr Tander (de Stockholm) de la kinésithérapie.

Le 27, début des séances de sections, qui furent très animées et intéressantes.

On me permettra de signaler ici la part importante qu'y ont prise nos compatriotes : la section de balnéothérapie a inauguré ses travaux par un important rapport de MM. Landouzy et Heitz sur les bases scientifiques de la balnéothérapie, travail fondamental, fortement documenté montrant les ressources que la découverte des moyens d'exploration moderne apporte à l'étude de la balnéation, la clinique restant le juge suprême, la « cour de cassation », selon la pittoresque expression de M. Landouzy.

Devant les sections de balnéothérapie et de diététique réunies, le professeur Strauss (de Berlin), le Dr Pariser (de Hambourg), et le Dr Linossier (de Vichy) ont en trois rapports développé la question du régime dans les villes d'eaux. Le dernier a exposé les progrès considérables qui ont été faits, et qui se font chaque jour à ce point de vue dans les grandes stations françaises, progrès que l'étranger ignore trop.

Dans la seconde section d'électrothérapie, les médecins français ont joué un rôle particulièrement brillant. A l'entrée du professeur d'Arsonval dans l'amphithéâtre, le créateur de la haute fréquence a été accueilli par une chaude ovation, qui l'a surpris et ému, et le président lui a cédé, aux applaudissements de tous, la présidence. A signaler un rapport du professeur Bergonié, de Bordeaux, sur l'action thermique des courants de haute fréquence, un de M. Wickham, de Paris, de M. Bordier, de Lyon, sur l'action chimique et biologique des rayons de Rœntgen, des communications de M. Delherm, de Paris, sur la radiothérapie de la sciatique, de M. Zimmern, de Paris, sur le traitement des névralgies, de Zimmern et Cottenot sur le traitement de l'hyperépinéphrie, par l'irradiation des capsules surrénales, de M. Béclère, sur le traitement radiothérapique des tumeurs hypophysaires du gigantisme et de l'acromégalie, de M. Degrais sur le traitement du rhinophyma par le radium, de M. Nogier, de Lyon, sur le dosage des rayons de Rœntgen, de M. Ledoux-Lebard, de Paris, sur le thorium X et le mésothorium. Enfin M. d'Arsonval fit sur les courants à haute fréquence une conférence avec démonstrations pratiques, qui lui valut de nouvelles ovations.

Je n'ai pas suivi les travaux de la section de kinésithérapie. Je relève sur le programme les noms de MM. Heischberg, Kouindjy, Ménétrel, Mouchet, Delapchier et Mazet de Paris, Maurice Faure de Lamalou, Ménard et Calvé de Berck, Menciére de Reims, Gourdon de Bordeaux, Fraikin d'Argelès-Gazost.

Enfin à la section de diététique que présida très brillamment le professeur Strauss, les travaux français n'ont pas manqué. Ce fut d'abord un rapport de Marcel Labbé de Paris, sur le traitement diététique de l'acidose. Malheureusement notre confrère, immobilisé par une récente opération, n'avait pu venir lire son rapport luimême. Il en fut de même pour Le Gendre dont le rapport sur la goutte fut lu par le Dr Vitry. M. Linossier fit une communication sur les albumines animales dans le régime des néphrétiques, et M. Chabrol parla du traitement de la goutte par l'eau de Vichy.

Au Congrès était annexée une exposition de produits et d'appareils concernant la physiothérapie. On y remarqua une débauche d'instruments destinés aux applications du radium. On y admira de fort beaux appareils pour la Rœntgenthérapie, et le Rœntgendiagnostic. Mais, de l'avis de tous les compétents, les nouvelles installations des hôpitaux de Paris n'ont rien à envier aux meilleurs.

Comme il est habituel, il y eut à l'occasion du Congrès un certain nombre de fêtes ; les médecins de Berlin offrirent aux congressistes un concert dont l'orchestre médical de Berlin, fort remarquable ma foi, faisait les principaux frais. Il se termina par un « cabaret », partie

NOUVELLES (*Suite*)

comique assez comparable à celle qui fait l'attrait des cabarets de Montmartre, et la soirée se prolongea jusqu'à trois heures du matin. Le lendemain, ce fut le bouquet traditionnel, avec les toasts obligatoires, objet d'un nouveau succès du professeur Landouzy. Le vendredi, la municipalité offrit un banquet dans les salles de l'Hôtel de Ville. Enfin le dernier jour, représentation de gala à l'Opéra, où l'on donna les *Noces de Figaro* et qui se termina par un souper offert par les présidents du congrès, MM. His et Brieger. Nous reviendrons sur ce congrès, soit pour publier en actualités médicales, quelques extraits des communications qui y furent faites, soit pour faire quelques réflexions sur ces grandes manifestations internationales. Ceci n'est qu'une note rapide, un compte-rendu succinct que je ne puis terminer qu'en rendant hommage à l'activité et à l'amabilité des deux présidents MM. His et Brieger.

CONGRÈS DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Les étudiants en médecine français ont tenu à Paris un congrès dont le but est la recherche des moyens légitimes susceptibles d'assurer la rigoureuse défense d'intérêts corporatifs éminemment respectables. Une importante question, celle des étudiants en médecine étrangers faisant leurs études médicales en France et s'établissant dans notre pays, a été étudiée par les délégués parisiens et provinciaux. Il n'est point besoin de dire que la nouvelle loi, portant le service militaire de deux à trois ans, a été l'un des mobiles, et non des moindres, qui ont amené le congrès à délibérer sur un sujet dont la gravité n'échappera à personne. Voici pourquoi :

Un étranger peut exercer la médecine en France sans qu'il soit besoin pour cela qu'il ait demandé ses lettres de naturalisation. La seule condition qu'il doive remplir est l'obtention d'un diplôme d'État. S'il ne possède qu'un diplôme de l'Université, il lui est loisible de faire transformer ce titre en diplôme d'État en passant deux nouveaux examens. Ces obligations remplies, il a toute facilité pour s'installer dans notre pays.

On conçoit les avantages considérables dont bénéficient, sur un sol qui n'est pas le leur, ces nouveaux docteurs en médecine. Slaves pour la plupart, ou tchèques, ou roumains, ils ne sont pas astreints aux dures nécessités de la loi militaire et gagnent deux ans — ils vont demain en gagner trois — sur leurs collègues de France, qui, eux, sont des Français. On admet aisément que cette anomalie, ce véritable paradoxe puissent faire naître en l'esprit de nos futurs praticiens une légitime émotion.

Aussi, en fin de séance, les délégués ont-ils émis les vœux suivants, qu'ils sont certains de voir ratifier par la totalité des étudiants en médecine français :

Le Congrès de la F. E. M., sur la proposition de l'Association corporative des étudiants en médecine de Paris, rapporteur, émet le vœu :

« Que la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine en France soit abrogée et remplacée par une nouvelle loi contenant les articles suivants :

» Article premier. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est pourvu du diplôme d'État de docteur en médecine.

» Article II. — Nul ne peut prendre d'inscriptions en vue du diplôme d'État s'il n'est Français ou naturalisé Français.

» Article III. — En aucun cas, le diplôme d'Université ne pourra être transformé en diplôme d'État.

» Article IV. — Par mesure de transition, les docteurs étrangers actuellement munis du diplôme d'État français de docteur en médecine, qui seraient désireux de devenir français et d'exercer la médecine en France, devront, s'ils ont moins de trente-deux ans, accomplir dans l'armée active la période de deux ou trois ans qu'accomplissent leurs confrères français dont ils veulent devenir les compatriotes avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. »

Passant ensuite aux prérogatives qu'un article de la nouvelle loi militaire leur accorde, les délégués ont repoussé à l'unanimité la faculté qui leur est laissée d'accomplir leur service, tout en suivant les cours d'une Faculté. Ils estiment que le métier de soldat est incompatible avec les études sérieuses qu'ils ont à poursuivre. On ne peut bien faire l'un et l'autre. Aussi demandent-ils simplement à être affectés, comme par le passé, au service de l'infirmerie, après six semaines de présence à la compagnie. Ils veulent, en outre, qu'un étudiant muni de douze incriptions fasse sa deuxième et sa troisième année de service comme médecin auxiliaire et aide-major. Désirs bien légitimes et que certaines dispositions du nouveau projet de loi approuvent, du reste, en principe.

EXPOSITION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS 17-26 MARS 1913

Le Comité de l'Exposition, assisté de M. Marcadet, sous-directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce, délégué spécial du Ministère du Commerce dans les divers jurys, s'est réuni sous la présidence de M. le professeur Gilbert, en vue de la distribution des récompenses.

Tout en reconnaissant le nombre très considérable d'exposants dans la Section Artistique où 208 œuvres ont été exposées et toute l'importance de la Section Scientifique où l'on remarquait surtout les expositions de l'École de Joinville, du lieutenant Hébert, de M. Demeny, de M. Tissié, du Collège d'Athlètes, etc., le Comité a décidé de mettre en dehors du concours la Section Artistique et la Section scientifique. La mise hors concours de la Section artistique est de règle dans toutes les expositions internationales. La mise hors concours de la Section scientifique a été dictée par la raison suivante : les exposants de cette section sont, pour la plupart, les protagonistes des différentes méthodes d'éducation physique ; pour juger de leur valeur, comme l'examen des documents exposés est tout à fait insuffisant, il conviendrait de tenir également compte des discussions et démonstrations pratiques. Mais à leur sujet, un jury constitué pour l'exposition n'a pas qualité pour statuer.

Le Comité a donc constitué deux jurys seulement : un jury pour la Section des Groupements sportifs et un jury pour la Section Industrielle.

Section des Groupements sportifs

Le jury de la Section des Groupements sportifs s'est réuni vendredi matin, 21 mars, à onze heures, à la Faculté de médecine.

Le jury était ainsi composé :

Président : M. le professeur Gilbert, membre de l'Académie de médecine, président du Congrès.

Membres : MM. Dr Albert-Weil, directeur général de l'Exposition de *l'Education physique et des sports* ; Comte Clary, président du *Saint-Hubert-Club de France* ; Dr Delapchier, directeur de la Section des Groupements

NOUVELLES *(Suite)*

sportifs ; Hébrard de Villeneuve, président de l'*Académie des sports* ; général Lachouque, président de l'*Union des Sociétés d'équitation militaire de France* ; Lerminiau, vice-président de l'*Union des Sociétés de tir de France* ; Marcadet, sous-directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce ; Dr Michaux, président de la *Fédération gymnastique et sportive des patronages de France* ; Pépin, vice-président de l'*Union sportive de préparation militaire de France* ; Paul Rousseau, président de la *Fédération française de boxe* ; Pierre Roy, vice-président de l'*Union des Sociétés françaises de préparation athlétique* ; professeur Weiss, membre de l'*Académie de médecine*, secrétaire général du Congrès.

Le jury a arrêté les récompenses suivantes :

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

HORS CONCOURS. — MEMBRES DU JURY. — Fédération française de boxe, Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, Saint-Hubert-Club de France, Société d'encouragement à l'escrime, Société française des espaces libres et terrains de jeux, Union des Sociétés d'équitation militaire de France, Union des Sociétés françaises de sports athlétiques, Union des Sociétés de tir de France.

GRAND PRIX. — Association des journalistes sportifs, Automobile-Club de France, Club alpin français, Comité national des sports, Fédération française des Sociétés d'aviron, Office national du tourisme, Stade français, Union des Sociétés de gymnastique de France, Union vélocipédique de France.

DIPLOMES D'HONNEUR. — La Bastidienne, Escadron Français, Fishing-Club de France, Union des Sociétés de préparation militaire de France.

MÉDAILLES D'OR. — Les Amis de Paris, Association française du Yachting de course, Club des patineurs de Paris, Les défenseurs de Paris, Les éclaireurs de France, L'escadron de Saint-Georges, Fédération nationale d'escrime, La prudente, Société d'encouragement à l'éducation physique de l'armée de marine, Société d'enseignement moderne, Société parisienne de préparation militaire.

MÉDAILLES D'ARGENT. — Le journal *Les Armes*, Association des élèves et anciens élèves des écoles Mainguet, Le Bizet, Les cavaliers de Paris, Escadron de Bordeaux, Le Faisceau, Exposition graphique des mouvements décomposés de gymnastique, Fédération des sociétés de tir de la Gironde, Paris-Université-Club, Les Tritons de Paris, Union chrétienne des jeunes gens de Paris.

MÉDAILLES DE BRONZE. — École de chasse, Société mixte de tir de l'Union régimentaire de la Gironde, Union des Sociétés féminines de gymnastique, Union des Sociétés scolaires de France et des colonies, L'éducation en plein air.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Ligue belge de l'Éducation physique : grand-prix.

Les Sokols de Prague : grand-prix.

Société de gymnastique danoise : grand-prix.

Section industrielle

Le jury de la Section industrielle s'est réuni le mardi 25 mars, à une heure et demie de l'après-midi, à la Faculté de Médecine. Il était ainsi constitué :

Président : M. le professeur Gilbert, membre de l'Académie de médecine, président du Congrès.

Membres : MM. le Dr Albert-Weil, directeur général de l'Exposition de l'*Education physique et des sports*, Georges Baillière, de la maison J.-B. Baillière et fils, éditeurs ; Carue, directeur de la maison Carue ; René Lépine, directeur de la Section Industrielle ; Marcadet, sous-directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce ; Monjardet, directeur de la Maison Monjardet ; Paul Rousseau, président de la fédération francaise de boxe.

Avant de procéder à l'appel des exposants pour examiner leurs titres à des récompenses, le Comité a décidé de laisser l'Exposition de l'*Education physique et des sports* cantonnée dans son domaine propre, de n'examiner que les titres des maisons dont l'industrie concourt au développement de l'éducation physique et des sports et de délivrer aux autres exposants, dont la caractéristique n'est qu'accessoirement sportive, un diplôme attestant qu'ils ont été admis à exposer.

Parmi les exposants dont l'industrie concourt au développement de l'éducation physique, le Comité a décidé de comprendre les éditeurs d'ouvrages traitant d'éducation physique ou de sports.

Il a arrêté alors la liste suivante de récompenses :

HORS CONCOURS. — MEMBRES DU JURY. — MM. J.-B. Baillière et fils, éditeurs, 19, rue Hautefeuille, Paris ; Carue, 269, rue Saint-Denis, ; Monjardet, 28, rue Poliveau, Paris.

GRANDS PRIX. — MM. Dumont fils et Coent, 18, rue Pérée, Paris ; Félix Alcan et Lisbonne, 108, boulevard Saint-Germain, Paris ; Berger-Levrault, 5 et 7, rue des Beaux-Arts, Paris ; *Les Annales politiques et littéraires*, 18 et 20, rue Saint-Georges ; Lafitte et Cie, 90, avenue des Champs-Élysées ; Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain ; Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MÉDAILLES D'OR. — MM. Vigot frères, 23, place de l'École-de-Médecine ; M. Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Little frères, maison Williams, 1, rue Caumartin ; Peletire-Monier, 58, rue de l'Aqueduc, Paris.

MENTIONS HONORABLES. — MM. Dockes et Cie, 6, rue Étienne-Marcel ; Elims (Pierre), 18, rue du Faubourg-Montmartre ; Entraygues, 46, rue du Faubourg-Montmartre ; Gomez et Cie, 4, rue Tronchet ; Moll (Herbert), 70, rue du Faubourg-Poissonnière ; Mme Laurans-Desjeux, 4 et 6, rue de Sèze, Paris.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Accidents du travail. Guide pour l'évaluation des invalidités, par MM. IMBERT, C. ODDO et P. CHAVERNAC. 1913, 1 vol. in-8, de 946 pages. Cartonné, 12 fr. (*P. Masson et Cie*, éditeurs à Paris).

Traité médico-chirurgical des maladies de l'estomac et de l'œsophage, par MM. A. MATHIEU, L. SENCERT, TH. TUFFIER, J.-CH. ROUX, J.-L. ROUX-BERGER et F. MOUTIER. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 935 pages avec fig. Br. 20 fr. (*Masson et Cie* éditeurs, à Paris).

Radiothérapie des maladies du sang et des organes lymphoïdes, par le Dr R. CRÉMIEU. 1913. 1 vol. in-16 de 96 pages cartonné : 1 fr. 50 (Actualités médicales) (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris.)

Les épanchements du péricarde. Étude clinique et thérapeutique. La ponction épigastrique de Marfan, par le Dr G. BLECHMANN. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 350 pages avec figures. Br. 8 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Les maladies du larynx et du pharynx, par le Dr GUISEZ. 1913, 2e édition, 1 vol. in-16, de 326 pages avec 176 figures Br. 5 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Le problème de la chasteté masculine au point de vue scientifique, par le Dr F. ESCANDE. 1913. 1 vol. gr. in-8, de 185 pages. Br. 3 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris.)

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS D'OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. de Lapersonne, Morax, Rochon-Duvigneaud, Terrien, Poulard, Carnot et Kirmisson.

Concours d'aide d'anatomie de l'amphithéâtre des hôpitaux. — Un concours pour deux places d'aide d'anatomie à l'amphithéâtre d'anatomie des hopitaux, vacantes, l'une le 1er novembre 1913, l'autre le 1er juin 1914, aura lieu le lundi 9 juin 1913, à midi dans la salle des concours de l'administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, à Paris.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration de l'Assistance publique (service du personnel), 3, avenue Victoria, du 28 avril au 17 mai, de 11 heures à 15 heures.

Facultés de médecine. — LILLE. — M. Minet, agrégé, est chargé, du 1er mars au 31 octobre 1913, d'un cours de médecine légale.

Écoles de médecine. — RENNES. — Un congé, du 1er avril au 30 octobre 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Bertheux, professeur de clinique médicale.

M. Le Damany, professeur d'hygiène et de médecine légale, est autorisé à faire aux lieu et place de son enseignement, un cours de clinique médicale, du 1er avril au 30 octobre 1913 (durée du congé accordé à M. Bertheux, professeur).

M. Chevrel, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé, du 1er avril au 30 octobre 1913 (durée de la délégation de M. Le Damany dans la chaire de clinique médicale) d'un cours d'hygiène.

ROUEN. — M. Duval, docteur en médecine, est institué pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour une place de directeur adjoint du service annexe d'oto-rhino-laryngologie de l'hôpital des Enfants aura lieu le 1er juillet à 8 heures du matin.

Les candidats doivent se faire inscrire avant le 15 juin, au secrétariat des hospices, 94, cours d'Albret.

Banquet annuel de l'Internat en médecine (1913). — Le banquet annuel des internes en médecine des hôpitaux de Paris aura lieu le samedi 26 avril, à sept heures et demie, à la galerie des Champs-Elysées, 55, rue de Ponthieu, sous la présidence de M. le docteur Maunoury (de Chartres).

Le prix de la souscription est fixé à 20 francs pour les anciens internes et à 12 francs pour les internes en exercice.

Université de Lausanne. — M. le Dr H. Vulliet a été nommé professeur extraordinaire de chirurgie et chargé du cours sur les accidents du travail.

Légion d'honneur. — Le Dr Bourcart (de Genève) est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Académie de médecine. — Composition des commissions de prix pour 1913.

Prix de l'Académie : MM. Landouzy, Gilbert, Achard.
Prix Alvarenga : MM. Bucquoy, Benjamin, Jalaguier.
Prix Apostoli : MM. Gariel, Béclère, Brault.
Prix Argut : MM. Robin, Peyrot, Balzer.
Prix Barbier : MM. Troisier, Benjamin, Capitan.
Prix Boggio : MM. Debove, Gilbert, Lucet.
Prix Bourceret. — Duguet, Gley, Roger.
Prix Buignet : MM. Le Dentu, Pouchet, Weiss, Moureu, Marie (Pierre), Léger.
Prix Buisson : MM. Landouzy, Netter, Widal.
Prix Chevillon : MM. Lucas-Championnière, Reclus, Marie (Pierre).
Prix Civrieux : MM. Hutinel, Kirmisson, Netter.
Prix Clarens : MM. Vallin, Wurtz, Delezenne.
Prix Daudet : MM. Laveran, Letulle, Sébileau.
Prix Desportes : Section de thérapeutique.
Prix Falret : MM. Dejerine, de Fleury, Ballet.
Prix Godard : MM. Richelot, Kirmisson, Schwartz.
Prix Guzman : MM. Chauffard, Gilbert, Brault.
Prix Herpin (de Genève) : MM. Dejerine, Marie (Pierre), Ballet.
Prix Jacquemier : MM. Pinard, Ribemont-Dessaignes, Bar.
Prix Laborie : Section de chirurgie.
Prix Larrey : MM. Fernet, Chantemesse, Vaillard.
Prix Laval : MM. Landouzy, Widal, Prenant.
Prix Lefort : MM. Pouchet, Moureu, Meillière.
Prix Lorquet : MM. Magnan, Richet Thoinot.
Prix Mege : MM. Duguet, Gley, Gilbert.
Prix Meynot : MM. Gariel, Weiss, Quénu.
Prix Monbinne : MM. Laveran, Blanchard, Vaillard.
Prix Portal : MM. Henneguy, Letulle, Achard.
Prix Ricord : MM. Hallopeau, Balzer, Gaucher.
Prix Roger : MM. Hutinel, Kirmisson, Netter.
Prix Tarnier : MM. Pozzi, Richelot, Champetier de Ribes.
Prix Tremblay : MM. Guyon, Reynier, Widal.
Prix Vernois : MM. Vallin, Chantemesse, Mosny.

La santé par l'air. — Tel est le nom d'une association qui vient de se fonder à Vieux-Condé (Nord), rue Victor-Hugo, et qui a pour objet l'envoi gratuit d'enfants à la mer ou à la campagne.

Mariages. — M. François Guéneau de Mussy, petit-fils du Dr Henri Guéneau de Mussy, et Mlle Cousino. — M. Mac Farlane et Mlle Edith Fauvel, fille du Dr Fauvel. — M. le Dr Uzac, médecin major de 2e classe et Mlle Jeanne Géhé, fille du Dr Géhé. — M. le Dr Edmond Mausse (de Roubaix) et Mlle Fernande Leclercq. — M. Marcel Veaudeau, interne des hôpitaux de Lille et Mlle Jeanne Lespèce.

Nécrologie. — Le Dr Philippe Hahn, ancien résident supérieur de l'Indo-Chine, décédé à l'âge de 63 ans. — Le Dr Gagnon, professeur honoraire à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, décédé à l'âge de 85 ans. — M. Julien Godfrin, directeur de l'Ecole de pharmacie de Nancy. — Le Dr Ed. Chenevière (de Champel). — Le Dr Bastian (de Genève). — Le Dr Merlier (de Paris).

Congrès international de géologie. — Ce douzième Congrès se réunira le 21 Août 1913 à Toronto (Canada). Le Comité est présidé par le professeur Adams, de l'Université Mac Gill. Les sujets à l'ordre du jour sont :

1° Les ressources houillères mondiales ;

2° Différenciation dans les magmas ignés ;

3° Profondeur et nature des gisements ;

4° Les sédiments précambriens ;

5° Sous-divisions, corrélation et terminologie du précambrien ;

6° Dans quelle mesure l'époque glaciaire a-t-elle été interrompue par des périodes interglaciaires ;

7° Les mers paléozoïques.

Des réductions seront accordées aux Congressistes par les Compagnies de transport.

Pour renseignements, s'adresser au secrétaire général du Congrès, Victoria Memorial Museum, à Ottawa (Canada).

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS du *7 au 12 Avril* 1913.

Lundi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Tachycardies, arythmies, bradycardies. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 8, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Villaret** : manière de prendre une observation d'affection nerveuse. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guillemi-ot** : Courants faradiques, courants alternatifs, courant de Morton, haute et basse fréquence.

Mercredi 9, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Examen fonctionnel du rein. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente.

Jeudi 10, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Villaret** : Révulsion, réfrigération.

Vendredi 11, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; palpation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Examen du sang. Les anémies.

Samedi 12, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie physique du poumon : palpation. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Sur cinq cas de néphrite chronique juvénile d'origine syphilitique héréditaire (*Suite*).

Clinique des maladies des enfants (rue de Sèvres, 149). — M. **P. Nobécourt**, agrégé : Conférences sur l'hygiène et la protection des enfants du premier âge, les lundis à dix heures et demie.

I. *7 Avril* : Mortalité et morbidité des enfants du premier âge. Hygiène et protection.

II. *14 Avril* : Allaitement maternel. Assistance des mères.

III. *21 Avril* : Allaitement artificiel. La question des laits destinés aux nourrissons.

IV. *28 Avril* : Consultations de nourrissons et gouttes de lait.

V. *5 Mai* : Crèches.

VI. *19 Mai* : Nourrices. Placement des enfants à la campagne : enfants assistés. Pouponnières.

VII. *26 Mai* : Assistance des enfants malades : crèches hospitalières, pouponnières de plein air.

VIII. *2 Juin* : Prophylaxie des maladies infectieuses : tuberculose, syphilis, etc.

Hôpital Beaujon, (service du professeur **Robin**. — M. **Calot** (de Berck) fera le jeudi *10 Avril* à 10 h. du matin une conférence sur ce sujet : *Le devoir des médecins en présence des tuberculoses externes. Comment les praticiens pourraient éviter les 9/10 des morts ou infirmités que produit la tuberculose externe*. Avec projections et présentations de malades.

Hôpital Necker. — Le Dr **L. Rénon**, professeur agrégé, commencera le vendredi *18 Avril*, à 10 h. 1/2 du matin, amphithéâtre Laennec, une série de quatre conférences pratiques *consécutives* sur le *pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose pulmonaire*.

Ces conférences auront lieu dans l'ordre suivant :

Vendredi 18 Avril. — Place du pneumothorax artificiel dans la phtisiothérapie. Valeur théorique et valeur pratique. Résultats. Indications et contre-indications.

Samedi 19 Avril. — Technique opératoire du pneumothorax artificiel avec l'appareil de Kuss.

Dimanche 20 Avril. — Réalisation pratique du pneumothorax artificiel (première insufflation et insufflations suivantes). — Salles Henri Huchard et Trousseau, à 9 h. 1/2 du matin.

Lundi 21 Avril. — Conduite de la cure. — Contrôle radioscopique et radiographique. — Accidents.

Hôtel-Dieu (Service du Dr **Caussade**). — Le Dr **G. Leven** fera une leçon sur la syphilis gastrique et son traitement médico-chirurgical, le *jeudi 10 avril* à 10 h. 45, salle Sainte-Monique.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

5 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Bureau du personnel, de 10 heures à 15 heures.

5 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 2 places de médecin titulaire et 2 places de médecin adjoint du bureau de bienfaisance de Grenoble. (S'inscrire au secrétariat du bureau de bienfaisance).

5 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

6 Avril. — A 17 heures, 17 rue de Tocqueville : Les dimanches du praticien.

M. Goiffon : La coprologie clinique, les données essentielles.

6 Avril. — Clôture du registre d'inscription des candidats au concours pour l'emploi de chef de service d'électrologie et de radiologie à l'hôpital civil d'Oran. (S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

6 Avril. — A 14 heures au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine à Paris, assemblée générale de l'association générale des médecins de France (sont seuls admis les présidents et délégués des sociétés locales).

6 Avril. — A 19 h. 1/2 au Palais d'Orsay à Paris, banquet de l'Association générale des médecins de France.

6 Avril. — 15, rue de Chateaubriand, 10 h. 1/2, conférence du Dr Derecq : Les algidités chez les arthritiques.

6 Avril. — A 10 h. 1/2, 31, rue La Boétie, ouverture des conférences sur le traitement de la syphilis par le Dr Leredde.

7 Avril. — Ouverture du concours pour l'emploi de médecin-adjoint au dispensaire de salubrité à Paris.

7 Avril. — Ouverture du concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

7 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des asiles publics d'aliénés de la Seine.

7 Avril. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours pour le prosectorat.

7 Avril. — Ouverture du concours pour la nomination à deux places d'interne en médecine à l'asile d'aliénés de Mareville (Meurthe-et-Moselle).

7 Avril. — Ouverture du cours de thérapeutique des maladies du système nerveux sous la direction de M. le professeur Dejerine à la Salpêtrière.

8 Avril. — Au laboratoire d'hygiène, ouverture du cours pratique de bactériologie de M. Macaigne, agrégé.

8 Avril. — A Paris, ouverture du concours pour l'emploi de médecin de l'assistance médicale en Indo-Chine.

10 Avril. — A l'École de médecine et de pharmacie de Marseille, ouverture des cours pour l'obtention des diplômes d'études coloniales.

12 Avril. — A 20 h. 1/2, salle des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

13 Avril. — 15, rue de Chateaubriand, 10 h. 1/2, conférence du Dr Henri Aimé : Les états mélancoliques, leurs traitements combinés.

13 Avril. – Devant la Faculté de Bordeaux, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine de Limoges.

13 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville : « Les dimanches du praticien. »

M. Friedel : La rectoscopie.

14 Avril. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. R. Toupet.

15 Avril. — A Wiesbaden, ouverture du XXXe congrès allemand de médecine interne (du 15 au 18 avril).

16 Avril. — A l'école pratique, à Paris ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Guimbellot.

17 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens (s'inscrire au secrétariat des hospices, 127, rue de Beauvais à Amiens).

17 Avril. — Ouverture du concours pour l'internat en médecine des hospices de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye.

20 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'Internat des hospices civils de Versailles. (S'inscrire au secrétariat à l'hôpital civil).

20 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville, «Les dimanches du praticien» : Le diagnostic moderne du cancer de l'estomac.

21 Avril. — Ouverture du concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

21 Avril. — Ouverture du concours pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à l'École de médecine de Nantes.

21 Avril. — Ouverture du concours pour la nomination de quatre médecins pour le service d'assistance médicale gratuite à domicile, à Grenoble.

21 Avril. — Ouverture du concours de l'Internat de l'asile national de convalescents.

TRAITEMENT DU DIABÈTE

Le diabète, c'est-à-dire le passage du glucose dans les urines, est dû à la déviation et l'insuffisance fonctionnelle des deux viscères importants de l'organisme, le foie et le pancréas. Pendant longtemps, les médecins ont pensé que l'opothérapie, c'est-à-dire l'ingestion de ces mêmes organes pris sur des animaux sains pourrait suppléer le déficit hépato-pancréatique ; il a fallu bientôt reconnaître que les extraits organiques n'avaient qu'une bien médiocre action, et les trop nombreux insuccès que l'opothérapie a enregistrés les ont fait abandonner. La thérapeutique du diabète sucré est donc restée *clinique* et le médicament (DIABÉTIBUGE) que nous présentons aujourd'hui est une synthèse des principaux agents chimiques qui ont donné dans la cure du diabète des résultats incontestés.

Tout diabétique doit, s'il veut obtenir une sédation ou la disparition du sucre de son urine, remplir les trois grandes indications générales suivantes : 1° régler son régime de telle façon qu'il *diminue l'apport des féculents et des aliments sucrés* (hydrates de carbone) dans sa ration alimentaire ; 2° absorber des agents médicamenteux qui *accroissent l'énergie glycolytique*, c'est-à-dire qui favorisent comme chez l'individu normal la consommation du sucre (agents glyco-consommateurs ou glycolytiques). Le DIABÉTIFUGE remplit ces conditions, chasse le sucre des urines parce qu'il y a utilisation du glucose circulant dans le sang et dans les tissus, et 3° des agents chimiques qui modèrent la formation du sucre dans l'organisme (agents glyco-facteurs).

Le problème que se pose le thérapeute en face de tout diabète qui se soumet à son examen, problème dont la solution comporte la disparition du sucre dans les urines et par suite celle de l'excès de sucre baignant les tissus, est ainsi résolu par la mise en œuvre de ces trois éléments fondamentaux de la cure antidiabétique : 1° moindre apport de sucre par les aliments, 2° meilleure utilisation du sucre formé et circulant dans le sang ; 3° moindre formation par l'appareil glycoformateur (foie et pancréas).

Les agents médicamenteux les meilleurs excitants de la glycolyse sont le *bioxyde de manganèse*, véritable convoyeur d'oxygène qui cède facilement dans l'organisme après absorption une partie de son oxygène pour se régénérer aussitôt après cet abandon, *le bicarbonate de soude*, alcalin qui favorise les oxydations et dont l'utilité n'est plus à démontrer dans la lutte anti-diabétique, et, enfin, le *chlorhydro-méthylarsinate de lithine* qui, à petites doses, favorise la glycolyse par sa double qualité d'agent convoyeur d'oxygène et de stimulant de la nutrition générale.

Les *frénateurs*, les *modérateurs* de la glycogénie que nous avons jugés être les plus puissants et que nous avons utilisés dans notre préparation ont été l'antipyrine, le nitrate d'urane et la santonine qui se sont imposés dans le traitement du diabète par leur efficacité ; tous les trois agissent en empêchant la formation du sucre.

Chacun des éléments entrant dans la composition du DIABÉTIFUGE a constitué et constitue la base d'une spécialité : aussi pouvons-nous affirmer que la nôtre qui les assemble tous dans une communauté d'action est la *spécialité synthétique antidiabétique*.

Mais, et nous tenons à l'affirmer, il ne suffit pas d'ingérer des substances qui, les unes, activent la consommation de sucre formé, les autres empêchent la formation exagérée de ce sucre pour supprimer l'élimination du glucose par l'urine, il faut encore supprimer par une alimentation bien comprise l'emploi immodéré des aliments qui se transforment en glucose. Pour que le régime alimentaire soit facilement institué, nous allons en donner les règles fondamentales et donner un choix des aliments qui conviennent le mieux pour la cure antidiabétique.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Aliments à éliminer :

Sucre ordinaire, miel, fruits confits ou desséchés, compotes, confitures, sirops, entremets, plats sucrés, pâtisseries, sucreries, chocolat, pruneaux, dattes, figues, ananas, raisin.

Macaroni, nouilles, riz, vermicelle, tapioca, sagou, semoule, toutes les farines, panades, potages au lait.

Légumes secs, haricots, pois cassés, lentilles, flageolets, fèves, marrons.

Légumes frais : haricots, petits pois, navets, betteraves, potiron, courge, pastèque, carotte.

Foie et huîtres.

Vins mousseux, champagne, vin doux, limonades sucrées cidre, bière.

Ne prendre que sur indications médicales (*parce que conviennent à certains diabétiques*), le LAIT, le PAIN, les POMMES DE TERRE et la FARINE D'AVOINE.

Aliments de choix :

Potages gras, bouillon aux œufs pochés, potages aux légumes.

Toutes les viandes noires, mouton et porc de préférence, cervelle, riz de veau, abats, sauf le foie, ragoûts, volailles, poissons, gibiers, crustacés, charcuteries, saucisses, jambon, lard, œufs, laitance de poissons, anchois, caviar.

GRAISSES :

Lard gras, graisse de bœuf ou de mouton, saindoux, huile de Sésame ou d'olives, graisse d'oie ou de canard, crème de lait fraîche, jaune d'œufs, aliments gras comme le thon, sardines, rillettes, pâtés.

LÉGUMES VERTS :

Crus ou cuits de préférence (la cuisson élimine les hydrates de carbone) : artichauts, radis, concombres, tomates, crosne, scorsonères, salsifis, haricots verts, chicorée, laitue, cardon, oignons, poireaux, champignons, asperges, cresson, raves, endives, céleri, raifort, épinards, oseille, choux, choucroute, aubergine, melon.

Assaisonner avec beurre, graisse, jus de viande, lard fumé, crème, jaune d'œuf, citron.

ÉPICES ET CONDIMENTS :

Concombre, cornichon, câpres, vanille, cannelle, muscade, cerfeuil, persil, pimprenelle, poivre, ail, échalote, moutarde, vinaigre, citron.

FROMAGES :

Gruyère, hollande, camembert, pont-l'évêque, livarot, bondon, petit-suisse, gervais, fromage blanc.

FRUITS :

Noix, amandes, noisettes, pistaches, cacahuètes, pommes, poires, pêches, framboises, groseilles, oranges, cacao.

BOISSONS :

Boire à sa soif, eau ordinaire, Pougues-Alice (*de préférence*), infusions chaudes ou froides de camomille, tilleul, houblon, orange amère, thé, café, koumys, kéfir, vins secs, cognac, kirsch, whisky, gin.

Remplacer le pain par le pain de gluten, pain aux amandes, dit pain d'Ebstein, pain de Soja, biscottes de légumine, pain essentiel.

Remplacer le sucre par : glycérine, dulcine ou saccharine ($0^{gr},10$ par jour).

DIÉTÉTIQUE PRATIQUE

ALIMENTATION POUR RÉGIME

à base de produits Bignon-Pariani

Crème veloutée Marguerite. — Cette crème à base de céréales stérilisées et de lécithines végétales est très riche en phosphates naturels ; c'est une application des travaux scientifiques de M. le Dr Springer.

Elle est indiquée dans les traitements de l'entérite, des maladies de l'estomac et du foie, de l'albuminurie, des cardiopathies, de l'anémie, de la tuberculose, de la cholémie familiale. Elle rend encore de précieux services, dans l'alimentation des convalescents, pour la nourriture des enfants au moment du sevrage, la nourriture des nourrices.

Sa digestion est facile et ne provoque ni diarrhée ni constipation.

On l'emploie pour faire des potages au lait, à l'eau, au bouillon. On la prend salée ou sucrée, à la dose d'une cuillerée à soupe par personne. On l'utilise encore en crèmes, soufflés, beignets.

Pates-Régime glutinées. — Les pates-régime glutinées sans œufs, composées de blés extra-durs sélectionnés, sont d'une grande légèreté. Très riches en gluten et en phosphates naturels, elles sont très nourrissantes et d'une digestion très facile.

Contenant peu d'amidon et séchées à l'air, elles ne renferment pas d'éléments de fermentation et remplacent avantageusement la viande.

Elles sont indiquées dans les affections gastro-intestinales, entérites, dyspepsie, maladies du foie, albuminurie ; elles sont utiles pour l'alimentation des convalescents.

Leur goût délicieux les fait même rechercher des personnes non soumises à un régime.

Conserves de fruits-régime. — Ces conserves sont pur fruit et pur sucre, sans colorants ni acides conservateurs. Elles sont préparées de façon à éviter l'acidité causée aux estomacs délicats, si fréquente dans les conserves trop sucrées.

On prépare également des conserves de fruits sans eau et sans sucre, spéciales pour diabétiques et albuminuriques.

Pain Pariani. — Ce pain au gluten, tendre et avec mie, convient aux diabétiques. Il se conserve 8 à 10 jours.

Cuire les Pâtes alimentaires suivant les indications du Docteur, laisser égoutter et les servir avec du beurre bien frais, non cuit.

Recettes

Potages aux crèmes diverses. — Ces potages se font au bouillon gras, bouillon de légumes, lait ou eau.

Délayer à froid, ajouter le liquide bouillant en tournant pour éviter les grumeaux, cuire 15 minutes.

Ajouter à volonté du beurre et des jaunes d'œufs. Pour les potages à l'eau ou au lait, saler ou sucrer suivant le goût.

Entremets de crème Marguerite. — Délayer 4 cuillerées à soupe de crème Marguerite avec 1 litre de lait ajouté peu à peu, pour éviter les grumeaux, ajouter 125 grammes de sucre en poudre et l'arome que vous désirez, faire bouillir en remuant pendant 10 minutes, retirer du feu et laisser refroidir un peu. Mêler ensuite dans la crème 6 jaunes d'œufs et 3 blancs bien battus en neige. Dresser la crème dans un plat beurré où vous devrez la servir. Mettre ce plat bien couvert sur une casserole d'eau bouillante jusqu'à ce que la crème soit prise, glacer au sucre avec un fer chaud, servir à froid.

Pudding de Tapioca neige. — Mettre 90 grammes de tapioca neige dans un litre de lait bouillant et laisser mijoter 1/4 d'heure, en remuant de temps en temps, laisser refroidir un peu, mélanger ensuite 60 grammes de beurre fin, 4 œufs battus, 125 grammes de sucre et l'arome. Verser le tout dans un plat creux bien beurré, laisser cuire au four modéré environ 1 heure.

Bouillon de légumes pour cuire les pâtes ou les crèmes de régimes. — Pommes de terre, 65 grammes ; Carottes, 65 grammes ; Navets, 65 grammes ; Haricots ou Pois, 25 grammes ; Eau, 1 litre ; Sel, 5 grammes.

Laisser cuire le tout au moins 2 heures et passer.

Décoction de céréales. — Mettre une cuillerée à soupe comble de chacune des céréales spécialement préparées : Avoine, Blé, Maïs, Orge, Seigle, avec 3 litres d'eau, faire bouillir 3 heures, filtrer chaud sur une passoire très fine et verser dans un litre, si vous n'arrivez pas au litre, terminez avec de l'eau bouillie pour avoir toujours le même dosage.

Cette décoction doit être utilisée dans les 24 heures. On peut la boire additionnée de sucre, citron, fleur d'oranger, vanille. On peut aussi la saler, ajouter un jaune d'œuf ou de beurre frais, de la crème ou du lait.

On l'administre à la cuiller, au biberon ou au verre, suivant les âges.

Manière d'employer l'avoine torréfiée. — Bouillir les grains 1/2 heure, passer dans un linge fin, boire comme du café ou mélangé au lait, une cuillerée à soupe pour une tasse de liquide ; pour le lait doubler la dose.

Manière d'employer l'orge torréfiée. — Écraser grossièrement, mettre dans un filtre et verser l'eau bouillante comme pour du café.

Une cuillerée à soupe pour une tasse de liquide ; pour le lait doubler la dose.

Sevrage des bébés. — On emploie la *crème Marguerite naturelle*, en la cuisant presque liquide et en l'administrant pour commencer soit au biberon soit à la cuiller ou au verre. Puis à mesure que le bébé grandit, on fait la bouillie de plus en plus consistante.

S'adresser aux Établissements Bignon-Pariani, 5, rue de l'Arcade, Paris.

1912-1913. — N° 19 **SOMMAIRE** 12 Avril 1913

Dubois. — La pratique de la psychothérapie 457
Poulard. — Les symptômes des paralysies oculaires 463
Jean Heitz. — De l'emploi de l'oscillomètre de Pachon dans le diagnostic de la claudication intermittente 465
Jaubert. — La pratique de l'héliothérapie dans les arthrites tuberculeuses 469
Actualités médicales. — Un cas d'écoulement abondant, spontané, intermittent, de liquide céphalo-rachidien par l'oreille. — Hypophyse et diabète insipide. — Le traitement orthopédique du mal de Pott. — Nouvelles recherches sur le parasite de la syphilis. — Un nouveau procédé thérapeutique : la phlébostase 471
Sociétés savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de neurologie 473
Libres propos : L'enseignement de l'hygiène infantile, par le Dr Pierre Lereboullet III
Chronique automobile : Celle qu'il faut acheter, par Roger Couturier .... V à IX
Variétés : Coups d'épingle et coups de fouet, par le Dr Julien Roshem .... IX à XIII
Glanes médicales : A propos du tabac, par le Dr Parant .... XV et XVII
Curiosités : De quelques monstres, par le Dr Mousson-Lanauze XIX
La médecine au Palais : Le magnétisme n'est pas un traitement, par Adrien Peytel XX
Silhouettes médicales : Le Professeur Thoinot et ses élèves Dervieux et Paul, *dessin original*, par Gilb XXV
Diététique et Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue des sociétés médicales de province XXXI
Hygiène et prophylaxie : La tuberculose dans les administrations de l'état et dans les armées de terre et de mer XXXIII
Chronique des livres XXXIII
Nouvelles .... XXXV et XXXVII
La vie médicale .... XXXIX et XLI
Poste vacant XL
Cours XLIII
Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Paris. — Thérapeutique pratique LXIV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" **Paris Médical** " **a une édition en langue Russe**, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de 50 francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de 25 fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE INFANTILE

Le Congrès d'Éducation physique vient de terminer ses brillantes assises et de montrer combien utile est la collaboration méthodique des médecins, des éducateurs, des sportifs pour assurer le développement physique des jeunes générations ; il a fait apparaître à tous la nécessité d'efforts coordonnés et suivis et montré la voie dans laquelle il faut s'engager. A peine prenait-il fin que le Congrès d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie s'ouvrait à Lille et était pour son président, le professeur Pozzi, l'occasion d'affirmer une fois de plus la nécessité d'assurer l'hygiène et la protection des nourrissons, de faire de la puériculture. Cette nécessité apparaît à tous comme aussi urgente que celle de l'éducation physique de la jeunesse, mais à cet égard bien des lacunes existent encore.

J'en ai signalé à cette place plusieurs. L'une d'entre elles semble sur le point de prendre fin et l'on ne peut qu'applaudir par avance à la décision qui créera une chaire d'hygiène infantile à la Faculté de Paris. Il y a quelques mois, dans sa leçon d'ouverture, le professeur Hutinel mettait en relief, avec une saisissante éloquence, les conditions déplorables de l'organisation actuelle de cet enseignement. Non seulement les nourrissons sont réunis dans des crèches hospitalières qui, dans leur état présent, sont de terribles foyers de mortalité, mais rien n'existe qui puisse permettre d'apprendre la puériculture aux étudiants. La chaire de clinique infantile ne peut assumer à elle seule cet enseignement. La pathologie du nourrisson et celle de l'enfant au-dessus de deux ans sont à bien des égards distinctes. L'étudiant, s'il apprend actuellement bien la seconde, reste trop souvent ignorant de la première et pourtant combien fréquemment le médecin n'a-t-il pas à donner ses soins aux nourrissons ! Combien souvent n'est-il pas consulté sur des questions d'allaitement ou d'hygiène de la première enfance ! Il y aurait tout avantage à ce que, grâce à un enseignement obligatoire de l'hygiène infantile, donné dans un service spécial qui recueillera des nourrissons sains et des nourrissons malades, le futur médecin ait des notions précises et pratiques de puériculture. L'initiative privée, si louables que soient ses efforts, ne peut actuellement donner régulièrement cet enseignement et les cours qui, de divers côtés, sont faits chaque année ne donnent à l'étudiant que des notions trop théoriques. Si, comme le souhaite M. Hutinel, « un professeur pouvait se consacrer exclusivement à l'enseignement de l'hygiène infantile dans ses multiples applications, il pourrait rendre d'immenses services ».

Cet appel a été entendu et récemment le conseil de la Faculté de Paris a émis un avis favorable à la création d'une chaire d'hygiène et de clinique du nourrisson. La commission de la dépopulation, frappée également de la nécessité de cette chaire, en a (dans sa section de puériculture) sollicité la création, tout en estimant fort justement qu'il y a lieu d'encourager aussi tous les centres d'enseignement et de vulgarisation de la puériculture, qu'ils émanent de l'initiative municipale ou privée. Il est à espérer que ces vœux ne resteront pas longtemps stériles, que, le plus tôt possible, la Faculté de Paris pourra organiser l'enseignement coordonné et régulier de l'hygiène du nourrisson. Il ne s'agit pas d'alourdir encore les programmes déjà trop chargés, mais d'obtenir qu'à côté de la chaire de clinique infantile une autre attire et retienne les étudiants, en leur montrant l'importance capitale de la puériculture.

Mais la chaire n'est pas tout. Force sera de créer un pavillon spécial pour les nourrissons, simple mais bien adapté à son but, avec les annexes nécessaires (consultations de nourrissons, laboratoires de recherches et de préparations de lait, nourricerie, etc.) Ce service, méthodiquement organisé et bien tenu, deviendrait le centre du nouvel enseignement et contrasterait avec les crèches actuelles. Sans doute il faudrait réaliser ainsi une véritable création, aux Enfants-Malades du moins. Mais il est à espérer qu'en ce moment, où on parle tant de dépopulation et où l'avenir de notre race préoccupe tous les esprits, les crédits exceptionnels ne feront pas défaut. Les fonds du pari mutuel ne trouveraient-ils pas là un excellent emploi ? On a en Allemagne dépensé des millions pour la puériculture. Il ne serait que juste qu'en France on s'efforce d'atténuer sur ce point notre évidente infériorité.

Si urgentes et nécessaires qu'apparaissent la création de cette chaire nouvelle et la construction de ce nouveau pavillon, la réalisation de ces projets dépend de la bonne volonté de nos législateurs ou tout au moins de nos gouvernants. C'est dire qu'elle peut malheureusement se faire attendre. Il est une autre condition nécessaire à l'enseignement et à la diffusion des notions de puériculture ; c'est celle de publications bien faites mettant au point ces notions, les étudiant et les vulgarisant.

Ici encore il suffit de voir ce qui se fait à l'étranger pour constater ce qui nous manque. Pourtant ces dernières années d'heureux efforts ont été faits dans ce sens. Sans parler des livres récemment parus comme l'excellent petit traité du Dr Lesage sur les *Maladies du nourrisson*, comme l'*Hygiène de l'Enfance* du Dr Apert, les revues spéciales consacrées à l'enfance se sont multipliées. Parmi elles, une place particulière doit être faite à celle dont le professeur Marfan a assumé la direction. *Le Nourrisson* est venu brillamment marquer sa place au premier rang. Cette revue d'hygiène et de pathologie de la première enfance groupe tout à la fois des travaux originaux consacrés à l'alimentation du nourrisson, à sa physiologie, à ses maladies, des études sur les lois et les œuvres ayant pour but de diminuer la mortalité infantile, des articles critiques, des exposés de thérapeutique usuelle, des analyses nombreuses de travaux français et étrangers. Elle rassemble ainsi fort heureusement toutes les notions sur le nourrisson, nécessaires au pédiatre. Une telle publication, venant se placer à côté des revues déjà existantes pour les compléter, non pour les suppléer, contribuera dans une large mesure au bon renom de la médecine française et aidera à la constitution de l'enseignement méthodique de l'hygiène infantile. C'est pourquoi j'ai tenu à en saluer ici l'apparition, en souhaitant que le public médical comprenne à cet effort et assure son succès.

P. LEREBOULLET.

CHRONIQUE AUTOMOBILE

CELLE QU'IL FAUT ACHETER ?

Dans ma dernière chronique, j'ai bien insisté sur ce fait qu'il fallait considérer l'automobile comme un placement de fonds important et qu'il faut surtout ne pas faire à la légère. Je vous ai également donné quelques conseils sur l'achat, mais il y a quelques points sur lesquels je tiens à revenir spécialement.

Achetez une marque française. C'est encore dans notre pays qu'il y a les meilleures voitures. Agissant ainsi vous ne faites pas seulement œuvre de bon patriote, mais vous vous évitez également une source de graves ennuis. Une supposition ; vous êtes propriétaire d'une voiture étrangère, américaine par exemple, et vous avez besoin aussitôt d'une pièce de rechange. La filiale de Paris peut en manquer et alors vous allez être immobilisé avec votre véhicule pendant de nombreuses journées. Enfin la pièce tant désirée vous parvient. Elle vous coûte d'ailleurs fort cher avec ses frais de douane et d'expédition. Remarquez que ce petit ennui est appelé à se répéter, car sur les voitures américaines qui sont construites en très grandes séries (ce qui leur permet de nous les livrer à des prix intéressants), on a avantage à remplacer une pièce détériorée plutôt que de la faire réparer.

Un autre point également mérite de retenir notre attention. C'est le choix de la marque. Qu'elle soit *avantageusement* connue. Mieux vaut payer un peu plus cher et posséder une voiture bien cotée. Le bon marché coûte souvent très cher en automobile. Tenir compte du prix d'achat n'est pas suffisant, il faut aussi tabler sur l'amortissement et compter par conséquent avec la « douloureuse » des réparations. Cette note sera forcément plus forte avec une voiture de 2e qualité. Prenez également une voiture établie suivant des principes classiques dont chacun reconnaît le bien-fondé.

Moteur polycylindrique (2 ou mieux 4 cylindres).
Refroidissement par eau et thermosiphon.
Graissage sous pression.
Allumage par magnéto **HT** (haute tension).
Embrayage par cône cuir ou disques métalliques.
Changement de vitesses à balladeur.
Transmission par cardan longitudinal.

Il est infiniment préférable de nous en tenir à nos bons vieux systèmes qui ne nous lâcheront pas que de choisir « un modèle présentant des dispositifs originaux appelés au plus brillant avenir » comme dit le sémillant vendeur de la marque qui se lance. Combien de chauffeurs ont laissé des plumes dans de telles aventures. Éloignons donc à tout jamais de notre budget l'achat d'une voiture médiocre.

Enfin troisième point qui a tout au moins autant d'importance que les premiers : *Prenons la voiture qui convient vraiment à nos besoins.* Autrement dit sous prétexte qu'on vous offre une 25 HP (1) à un prix très avantageux, n'allez pas aussitôt la prendre, alors qu'une 8 HP vous est simplement nécessaire. Si le prix d'achat dans ces conditions est à peu près semblable, l'entretien d'une 25 HP sera toujours beaucoup plus onéreux que celui d'une 8 HP. Vous étant rendu acquéreur d'une forte voiture, vous hésiterez peu à peu à vous en servir et au bout de quelques mois vous la délaisserez car avec une telle machine le kilomètre revient cher. Tenez-vous encore pour bien heureux si vous trouvez à vous en défaire à peu près à bon compte ; plus la voiture est puissante et plus elle est difficile à vendre. Dans le cas qui nous occupe, l'automobile doit être considérée par le médecin comme un outil qui l'aide dans sa profession. Le médecin sera souvent seul, quelquefois il prendra quelqu'un à côté de lui. Pour ce service, une bonne petite 8 HP avec un phaéton torpedo 2 places capote et pare-brise lui suffit bien. Toutefois il est un genre de carrosserie que les médecins semblent affectionner d'une façon particulière : la conduite intérieure 2 places. Dans ce cas il devient préférable de prendre une 10 HP, surtout si le pays où il doit faire sa tournée est tant soit peu accidenté ! Mais souvent bien des médecins en lâchant le cheval pour l'auto veulent en faire profiter leur famille par des excursions dominicales et achètent une voiture plus puissante, trop forte pour leur service normal. Aussi qu'arrive-t-il ? Ils trouvent que les notes succèdent aux notes et que leur auto de famille leur coûte pas mal plus cher que leur modeste cabriolet. C'est que 9 jours sur 10 ils roulent seuls. Or pour obtenir un prix de revient kilométrique *juste*, il convient de *diviser les frais par le nombre de places disponibles.* Voilà ce que beaucoup trop de propriétaires n'ont jamais su admettre. Toutefois cela me semble évident et ils n'auraient pas crié aussi fort que leur voiture les entraînait dans de grosses dépenses s'ils avaient songé qu'ils se promenaient dans des voitures à 6 places dont une seule était occupée. Nous avions pourtant déjà vu le triomphe du moteur sur le cheval : regardez les poids lourds. Dans ces véhicules la charge utile est généralement supérieure ou tout au moins égale au poids du véhicule. Voilà pourquoi une section de 2 kilomètres en autobus n'est payée que 0,10. La motocyclette est également avantageuse, une moto légère pèse 40 kilogrammes et peut en emmener 80 ; une motocyclette confortable du « type anglais » pèse dans les 75 kilogrammes et elle peut emmener près du double de son poids même si elle remorque un « *Sidecar* » (2). Dans le cyclecar, le poids à vide du véhicule et sa charge utile s'équilibrent sensiblement. Il peut transporter jusqu'à trois personnes et il est donc avantageux. Avec les voitures de tourisme et d'usage (comme c'est le cas

(1) HP, abréviation de la locution anglaise *Horse Power*, signifiant cheval-puissance.

(2) *Sidecar*, mot composé anglais : *side*, côté ; *car*, voiture. On désigne par là une voiture remorque à une roue se fixant sur le côté d'une motocyclette.

CHRONIQUE AUTOMOBILE *(Suite)*

pour les médecins) nous nous éloignons hélas ! de ces rapports. Une voiturette pèse au moins 400 kilogrammes pour une charge utile de 250 kilos. Dans de tels cas nous arrivons à de mauvais résultats au point de vue économie de transport. Par exemple un propriétaire roule seul dans sa voiture. Lui pèse 80 kilogrammes et elle 600.

Le rapport est 1/8. Aussi cela devient-il onéreux. Ne craignons pas de faire rouler notre voiture, mais ne la prenons pas trop lourde. En conséquence je crois que la vraie voiture du médecin est la 8 HP 2 places présentant les caractéristiques indiquées plus haut. Vous m'objecterez que la dénomination 8 HP n'a pas grande valeur et que souvent une telle voiture peut avec un peu d'effort vous en donner 5 de plus. Précisons donc par des chiffres non sujets à caution. Prenez une 4 cylindres de 60 × 110, ou une 2 cylindres de 80 × 130. (Les chiffres cités indiquent les 2 facteurs de la puissance du moteur : alésage × course). Comme carrosserie donnez la préférence à un torpédo à 2 places avec pare-brise et capote fermant à volonté hermétiquement. Le prix de CETTE VOITURE AVEC TOUS SES ACCESSOIRES DOIT ÊTRE COMPRIS ENTRE 5 ET 6000 FRANCS.

Pour ce prix-là vous pourrez avoir un châssis de bonne marque qui vous donnera toute satisfaction et qui sera d'une revente facile. La force de 8 HP indiquée plus haut comme étant celle qui convenait le mieux à la voiture du médecin est aussi celle de la plupart des taxautos. En essayant à plusieurs reprises différents types de ces voitures qui ont un service très dur, vous pourrez utilement guider votre choix vers un modèle de voiture qui aura fait ses preuves.

Maintenant que nous avons terminé la question de l'achat, nous allons aborder l'épineuse question de l'entretien. Je m'exprime ainsi à dessein car il ne faudrait pas trop prendre au pied de la lettre les chiffres que j'aurai l'occasion de citer. Je suis plutôt pessimiste, j'ai mis les choses au pire et je n'ai pas craint de vous brosser le tableau avec des couleurs sombres. Une fois convaincus par mes paroles, vous verrez avec plaisir que l'auto n'amène non seulement pas de déceptions mais qu'elle vous réserve encore souvent d'agréables surprises. Laissez-moi vous citer l'opinion d'un médecin de province. C'était à Saint-Girons au cours d'un voyage en automobile l'été dernier. Je m'étais trouvé indisposé et j'avais fait appeler le médecin de l'endroit. Doué d'un naturel très bavard et après avoir appris que je voyageais en automobile il m'avoua à son tour qu'il était un partisan convaincu de ce mode de transport. Il me raconta alors qu'il était propriétaire d'une vieille Panhard à moteur Daimler qu'il avait achetée d'occasion et dont il se servait depuis dix ans. « Évidemment, ce n'est pas perfectionné, j'ai l'air d'un aïeul à côté des autres. Ma voiture sent son âge et elle qui, au début, me faisait 20 kilomètres de moyenne n'en fait plus que 17 aujourd'hui. Mais cela m'importe peu du moment que ça roule et que je n'ai plus les ennuis d'autrefois avec les chevaux ». Et il m'expliqua qu'en ce temps-là il avait trois chevaux, car il fait dans les environs et en montagne tout près de la frontière espagnole une tournée quotidienne de 30 kilomètres. Le parcours est très dur et ce n'était pas trop, paraît-il, de ses trois bêtes pour pouvoir l'accomplir. Tandis qu'aujourd'hui avec son « vieux tacot » (pardonnez-moi l'expression, mais il a remporté le 2e prix du concours de l'Ancêtre), il le fait sans souci. L'entendre dire sa joie avec son accent méridional avait, je vous assure, un charme particulier. Quel bon représentant d'automobile il ferait si on l'engageait ! ! oh ! oui « certainemain » ! ! !

Comment établir le budget de notre voiture ?

Ainsi que l'a fait remarquer mon confrère le Dr Bommier, l'entretien d'une automobile comporte deux sortes de dépenses, fixes et variables, suivant le nombre de kilomètres parcourus. Nous aurons donc :

Dépenses fixes
- Impôts.
- Chauffeur.
- Garage et lavage.
- Assurance.
- Amortissement.
- Intérêt du capital engagé.

Dépenses variables
- Carburant (essence, benzol ou alcool).
- Lubréfiant (huile, graisse).
- Pneumatiques.
- Réparations.
- Dépenses diverses.

Réservons pour une autre chronique l'examen de ces différentes dépenses, nous nous bornerons aujourd'hui à exposer ce que sont les impôts.

IMPOTS. — Tout véhicule automobile est soumis en France à une taxe ou impôt. Les propriétaires de voitures automobiles doivent indiquer dans les déclarations qu'ils sont tenus de faire en exécution des articles 2 de la loi du 2 juillet 1862 et 9 de la loi du 23 juillet 1872 la catégorie à laquelle appartient chaque élément d'imposition eu égard au nombre de places et à la force en HP. Nous avons résumé dans le tableau ci-dessous les taxes perçues par l'État.

Voitures de 12 HP et au dessous :

Villes ou Communes dans lesquelles le tarif est applicable.	SOMMES A PAYER non compris les 5 o/o de non valeur pour chaque auto		
	à 1 ou 2 places	à plus de 2 places	et par HP ou fraction de HP
Paris.	50	90	5
Communes de plus de 40 000 hab.	40	75	—
— de 20 001 à 40 000 hab	30	60	—
— de 10 001 à 20 000 hab.	25	50	—
— de 10 000 et au-dessous	20	40	—

CHRONIQUE AUTOMOBILE *(Suite)*

Remarques.

I. *Arrêt du Conseil d'Etat du 20 décembre 1910.* — La taxe doit être perçue sur la force réelle du moteur fournie par le constructeur et acceptée par le service des mines qui la porte sur le procès-verbal de réception de la voiture. Exemple : Le châssis Delaunay-Belleville, 4 cylindres de 85 × 130 modèle 1913, dénommé sur le catalogue 12 HP est accepté par le service des mines comme 14 HP et paye comme tel.

II. *Ne sont assujetties qu'à la demi-taxe* les voitures employées pour le service de l'agriculture, ou d'une profession sujette à la patente, par exemple LES MÉDECINS ET VÉTÉRINAIRES.

III. *A Paris et dans quelques villes importantes,* les automobiles sont en outre frappées d'une taxe municipale égale à 62 p. 100 des taxes principales perçues pour le compte de l'État (Arrêté préfectoral du 6 juillet 1912). Cette taxe est due pour les voitures dont il est fait usage dans ces villes, alors même que les voitures seraient remisées sur le territoire d'une commune de la banlieue.

IV. *La taxe des prestations* dans les conditions prévues par la loi du 21 mai 1836 est applicable aux véhicules automobiles ainsi qu'aux tracteurs avec leurs remorques. Le tarif de conversion en argent de la taxe de prestation de ces véhicules est arrêté chaque année par le conseil général. Il ne peut dépasser celui des voitures à traction animale dont la taxe est la plus élevée. Ce tarif peut être majoré à raison du nombre de HP, la taxe correspondante à chaque HP ou fraction de HP ne devant pas être toutefois supérieure au tiers de la taxe afférente à la bête de trait la plus imposée.

Taxes sur les motocycles, tricycles et quadricycles.

On a établi une taxe uniforme de 12 francs par appareil et par place.

Une voiturette remorque monoplace : paie 12 francs.
— — biplace : paie 24 francs.

Cette taxe constituant un impôt indirect ne nécessite pas de déclaration fiscale spéciale. Le paiement s'effectue par l'achat de plaques dans les bureaux de tabac ou recettes buralistes. NE PAS CONFONDRE cette déclaration fiscale avec la déclaration de mise en circulation qui doit être faite à la Préfecture pour les départements et à la Préfecture de Police pour Paris. Cette dernière déclaration est toujours OBLIGATOIRE.

Nous tenons à rappeler à propos de la remarque III qu'il est procédé par le service compétent à une enquête pour s'assurer de la véracité des déclarations.

Roger COUTURIER.

VARIÉTÉS

COUPS D'ÉPINGLE ET COUPS DE FOUET

Par le Dr Julien ROSHEM,

Médecin aide-major.

Les médecins ont bon dos et ne protestent guère quand on les tourne gentiment en ridicule, ils ne détestent pas la raillerie, même quand elle s'exerce à leurs dépens ; les médecins se mangent entre eux, mais se laissent assez facilement manger par les



Dans le salon d'attente (Fig. 1).

autres. De tous temps, nos travers ont excité la verve des auteurs comiques, et des caricaturistes ; cela prouve en tous cas que nous sommes intéressants.

Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un seul médecin assez... sensible pour se sentir irrité à la lecture des traits acérés que nous décoche Molière. Au reste la satire n'atteint vraiment que ceux qui ont quelque chose à se reprocher. En offrant à nos



La convocation chez l'illustre malade (Fig. 2).

lecteurs la petite galerie de dessins humoristiques que nous avons réunis pour le plaisir de leurs yeux et la dilatation de leur rate, nous sommes bien sûrs de ne choquer personne. Les ridicules que Huart (1) dénonçait dans sa « Physiologie du médecin » illustrée par Trimolet existent peut-être ailleurs, mais pas

(1) *Physiologie du médecin,* par Louis Huart. Dessins par Trimolet. Paris, Aubert édit.

VARIÉTÉS *(Suite)*

chez mes lecteurs ; j'en mettrais la main au feu. Elle ne brûlerait pas, n'est-il pas vrai?

Admirez (fig. 1) cette assemblée que nos ancêtres du XVIe siècle, à la langue si pure et si expressive, n'eussent pas hésité une seconde à qualifier de marmiteuse. C'est une troupe de figurants. Le médecin qui «débute» qui n'a pas encore «pris» — car cette expression vulgaire s'applique indifféremment aux médecins et aux sangsues — remplit son salon d'attente de pauvres bougres payés pour venir occuper les chaises et les banquettes, et pour faire croire au vrai client que la célébrité du docteur est grande, que la foule se presse dans son cabinet.



Similia Similibus (Fig. 3).

Mais voici un autre procédé destiné à engendrer la même illusion. « Avez-vous jamais dîné avec, ou chez un médecin, sans qu'au milieu du repas, un domestique en livrée ou au moins une petite bonne ne soit accouru en toute hâte pour dire au docteur qu'il doit se rendre à l'instant chez le comte de... ou au moins chez le baron de n'importe quoi? »



M. Purgon flaire la purge (Fig. 4).

Voyez (fig. 2), le visage du médecin auquel on apporte cette heureuse nouvelle, il resplendit ; notre confrère saisit le billet d'une main avide ; sa serviette est jetée sur la table, et dans sa hâte il a précipité sa tasse et son contenu sur la nappe ; l'hôte a l'air quelque peu scandalisé, on le serait à moins.

A l'époque où paraissait ce délicieux petit livre, l'homœopathie était encore une mode nouvelle. Huart ne ménage pas cette théorie médicale, et voici comment il en expose la genèse : « Quelques médecins allemands, en voyant que les malades traités par l'ancien régime s'obstinaient à passer dans un monde meilleur se sont dits — Tarteifle ! (tous les Allemands commencent leurs phrases par Tarteifle, voyez plutôt les vaudevilles) Tarteifle ! puisque l'ancienne médecine ne réussit pas, imaginons-en une nouvelle ! — Au lieu de traiter par les *contraires*, on traite maintenant par les semblables : *similia similibus*. Les semblables seront désormais traités par les semblables, et voici que germe dans l'esprit du caricaturiste l'idée de duo du médecin et de l'âne (fig. 3) que je livre à vos méditations. Le trait est amusant, la satire est peut-être un peu lourde.



La portière compatissante (Fig. 5).

Les homœopathes, Huart le reconnaît, ont bien des avantages, ils nous purgent avec un rien, avec la millième partie du milligramme de poudre blanche. Grâce à eux la purge nauséabonde du temps de nos ancêtres est reléguée au magasin des accessoires inutiles. Un souvenir en passant à cette médecine de jadis. Admirez (fig. 4) la physionomie expressive de ce Purgon appréciant les qualités « organoleptiques » d'une liqueur noirâtre et d'aspect peu engageant.

Les docteurs en jupon, les bonnes femmes — pourquoi bonnes, grands dieux ! — ont les honneurs d'un chapitre. Arrêtons-nous un instant. Cette fois nous sommes du côté des rieurs : « D'abord, dit Huart, elles reconnaissent que la diète prescrite par les médecins dans la plupart des maladies est



Le médecin des dames (Fig. 6).

VARIÉTÉS *(Suite)*

une chose monstrueuse ; — aussi on ne leur ôtera jamais de la tête que tous les malades meurent de faim. En conséquence, toute portière qui a pris un locataire en affection ne manque jamais de venir



Le médecin expert en nounous (Fig. 7).

lorsqu'il est malade, lui prodiguer les conseils les plus nourrissants, — et au lieu de bouillon de veau qui ne sert qu'à creuser l'estomac, elle lui fait prendre une bonne assiettée de soupe au lard émaillée de haricots blancs et de quelques petites tranches de cervelas à l'ail pour relever l'appétit (fig. 5). »

Mais le répit d'un chapitre que Huart nous accorde est expiré, et voici que sur les épaules des malheureux médecins les coups de fouet recommencent à pleuvoir. Voici le médecin des eaux qui prescrit à tous les malades l'eau de sa source, en boisson et en bains. Voici le médecin de dames. Regardez-le (fig. 6), il a l'air nonchalant, fluet ; il est beau, à la mode de



Au conseil de révision (Fig. 8).

1840. Que fait-il ? il admire en connaisseur le cachemire de prix que sa cliente a soutiré au mari, grâce aux avis du médecin. « L'une désire un cachemire vert, l'autre des boucles d'oreilles en diamants ; — celle-ci veut une calèche — Or le meilleur moyen d'arriver à faire satisfaire par le mari tous ces goûts plus ou moins ruineux, c'est d'avoir une bonne maladie nerveuse qui rende inévitable l'intervention du médecin et du spécifique nommé plus haut... Quand les conseils du médecin ont produit leur effet la jolie malade lui dit : *Docteur, vous êtes un homme charmant.* C'est la manière de remercier le mari. »

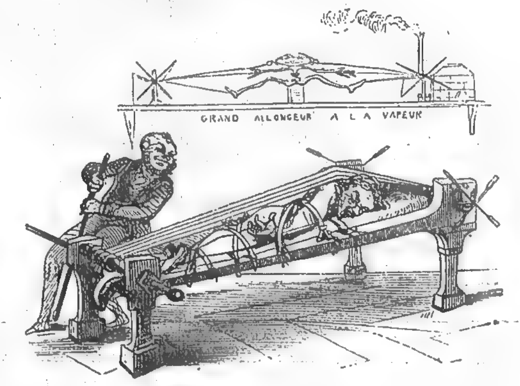
Une variété de médecins pour dames est plus spécialement destinée à choisir les nourrices. Le *Brillat-Savarin* du bureau de placement goûte dans une cuiller le lait que les grosses nounous soumettent à son examen, il a l'air bien dégoûté, et les porteuses de lait ne semblent guère avenantes (fig. 7).

Le chapitre XII : *Du chirurgien militaire et du médecin de campagne* est d'un ton si différent que l'on est surpris de le trouver dans ce livre de satire. On comprendra que je ne puisse résister au désir de citer cette phrase : « Le chirurgien de régiment partage tous les ennuis et les périls de la profession militaire, sans en être dédommagé d'aucune manière. » Les choses ont changé aujourd'hui, on le sait. Huart a contribué — pour une part — à cette heureuse



Le médecin de campagne (Fig. 9).

évolution. Merci à ses mânes. Bientôt voici la raillerie qui reparaît. Bien que l'esprit français, dit l'auteur, soit éminemment guerrier, sur trois cents conscrits, on compte trois cents individus qui se prétendent impropres au service. Il appartient au *major* de choisir ; aussi comme il a l'air déconfit devant ce conscrit-nain qui pour une fois se glorifie de sa petite taille (fig. 8). Et quand le médecin militaire a atteint l'âge de la retraite, il devient un humble praticien de campagne qui va le dos voûté sous l'averse, hâtant le pas de son cheval fourbu vers le malade lointain qui ne le paiera même pas (fig. 9).



Le redressement des bossus (Fig. 10).

Tout cela n'est guère méchant ; mais il est des pages de cinglante critique. Le médecin qui se vend à l'*empirique voyageur*, pour couvrir de son diplôme

URISANINE

FORME LIQUIDE
SEULE RATIONNELLE

LE PLUS **PUISSANT** LE PLUS **COMPLET** LE MIEUX **TOLÉRÉ**

DES **ANTISEPTIQUES URINAIRES ET BILIAIRES**



BENZOATE D'HEXAMÉTHYLÈNE TÉTRAMINE
EXTRAIT PUR DE STIGMATES DE MAÏS
EXCIPIENT BALSAMIQUE

LITTERATURE & ÉCHANTILLONS
SUR DEMANDE

MODE D'EMPLOI
De une à trois cuillerées à soupe par jour dans un demi verre d'eau

A. Ehrmann.

COUSSINET. Phien de Ire Cl. licencié ès Sciences. 20 rue des Martyrs. PARIS

URASEPTINE ROGIER

Échant. et Littérature
19, Avenue de Villiers.



BAIN P.-L. CARRÉ ANTI-NERVEUX

IODO-BROMO-CHLORURÉ

Séance Académie du 11-8-10 (PARIS IVe).

Bain de Mer chaud, chez soi, Bain Marin, Bain Salin chaud pour Convalescents, Anémiques, Neurasthéniques, Arthritiques, Rhumatisants, Nerveux et la Tuberculose osseuse infantile.

VARIÉTÉS *(Suite)*

quelque louche entreprise est fustigé, comme il convient. Le chirurgien coupe-toujours, qui ne voit dans l'opération qu'une affaire fructueuse, l'orthopédiste charlatan qui redresse les bossus (fig. 10) par

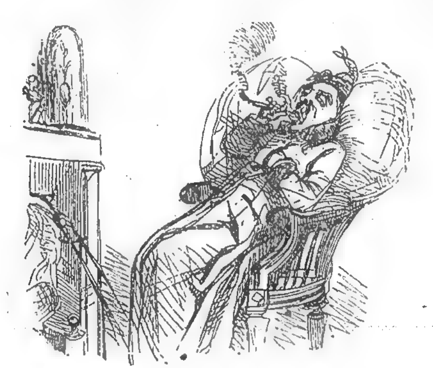


Le retour du petit bossu... guéri (Fig. 11).

des moyens que la science réprouve, passent entre les mains de Huart un mauvais quart d'heure. D'autres orthopédistes plus prudents « prennent les jeunes bossus dans leur adolescence, leur donnent des soins de père pendant six ans — à trois mille francs l'an, puis, un beau jour, quand la famille éprouve le besoin de revoir son fils, et de ne plus payer mille écus de pension, le docteur ramène le jeune homme dans les bras de l'auteur de ses jours en le déclarant radicalement guéri. Et pour peu que le père soit lui-même orné d'une bosse, il trouve effectivement que son fils est beau comme les amours » (fig. 11).

Et pour finir, *quelques mots sur les pharmaciens*, quelques mots qui ne sont pas tendres. Huart abîme les inventeurs de *spécialités*, il en veut particulièrement aux pâtes pectorales : « Une légère grippe suffit pour donner cent mille francs de rente au pharmacien qui sait exploiter la circonstance avec tant soit peu d'esprit. En effet pour trois mille francs on a tout un chantier de petits cotrets de bois de réglisse et, pour obtenir la pâte et les cent mille francs désirés, il suffit d'allier ce réglisse à un nom ronflant. » D'autres vendent des pois à cautères, d'autres des cigares médicinaux. Mais aussi le client les fume avec une conviction si naïve (fig. 12).

Et voilà comment tantôt à coups d'épingles et



Le cigare médicinal (Fig. 12).

tantôt à coups de fouet, Huart et Trimolet châtient le menteur, l'ignorant, l'escroc, ou l'exploiteur. Il y a dans tous les états des brebis galeuses, pas davantage chez nous qu'ailleurs, moins probablement.

GLANES MÉDICALES

A PROPOS DU TABAC

Pourquoi fumons-nous ?

Le tabac, de l'avis unanime des médecins, est un de plus grands ennemis du genre humain.

Et pourtant, ses adeptes sont innombrables.

Le tabac détermine toujours, chez le débutant, un violent dégoût et souvent des phénomènes d'intoxication très désagréables (sueurs, nausées, vomissements).

Et pourtant le débutant, surmontant dégoût et malaises, continue à fumer.

Le tabac, en raison de son action sur les centres nerveux, devrait être plus recherché par les femmes ; car il berce l'esprit, procure une ivresse légère qui obnubile les misères de l'existence et même les douleurs physiques.

Et pourtant les femmes qui fument sont rares.

Le tabac à priser fut exclusivement employé, à l'origine, avec une ferveur égale par les hommes et par les femmes.

Et pourtant le tabac à priser est à peu près abandonné.

Pourquoi ? Quelques mots d'histoire vont nous l'apprendre.

Dans ses explorations à Cuba (1492) Christophe Colomb rencontra, avec une stupéfaction facile à concevoir, des indigènes qui, un rouleau de feuilles en combustion à la bouche, aspiraient et rejetaient de la fumée.

Ces feuilles portaient le nom de Petum ; elles guérissaient tous les maux. Christophe Colomb qui avait, comme tout bon explorateur, inculqué aux indigènes les principes de la civilisation, leur demanda en échange, des graines de l'herbe précieuse qu'il se proposait de faire connaître en Europe : ses matelots, n'ayant pas les mêmes préoccupations scientifiques, rapportèrent, dit-on, le mal américain que l'on appela de nos jours, sans doute pour éviter tout froissement international : la syphilis.

Ce voyage d'exploration fut donc on ne peut plus fructueux pour l'Europe.

Malheureusement pour l'amiral, les vertus médicinales du Petum furent d'abord très discutées dans la péninsule Ibérique et le Petum, pendant de longues années servit exclusivement de plante d'ornement.



TROUETTE-PERRET
PARIS
POUDRE
DE VIANDE
DIASTASÉE
TROUETTE-PERRET
Composée de
POUDRE DE VIANDE
LACTINE
MALT DE LENTILLES
Une cuillerée à bouche représente exactement 60 grammes de viande.
Mode d'Emploi.— Se prend par grandes cuillerées, une ou plusieurs fois par jour, délayée dans de l'eau, de l'eau sucrée, grog, punch, lait, thé, café, chocolat, ou tout autre liquide.
Prix : 5 fr. le Flacon
Exiger la Signature
VENTE EN GROS A PARIS
15, rue des Immeubles-Industriels, 15

GLANES MÉDICALES (*Suite*)

Malheureusement pour l'humanité, les matelots eurent plus de succès que leur amiral et, sans tarder, propagèrent le mal américain avec une remarquable virtuosité.

Survint alors Jean Nicot (ambassadeur du roi de France, François II, à la cour de Portugal) qui, magiquement, fit sortir le Petum de l'obscurité dans laquelle il serait resté à jamais plongé.

Désirant apporter aux violentes migraines dont souffrait Catherine de Médicis un souverain remède, il adresse à la reine des graines et des feuilles de Petum, en recommandant de les pulvériser et d'aspirer cette poussière par le nez.

Le Petum en Europe fut donc, dès l'origine, employé exclusivement comme tabac à priser (1560).

Catherine de Médicis (arrivée à l'âge où les crises de migraine deviennent rares), prise avec conviction la poudre de Petum et, avec un tel succès, que la cour d'abord, la ville ensuite, le monde civilisé en entier enfin, use et abuse de l'herbe à la Reine, nouvelle désignation du Petum.

Pour reconnaître les éminents services rendus par Jean Nicot, les savants immortalisèrent son nom en donnant au Petum, à l'herbe de la Reine, le nom de Nicotiane qui, au XVIIe siècle, fut remplacé par le mot tabac, du nom de Tabago, une des petites îles des Antilles.

L'engoûment pour l'herbe nouvelle avait été trop grand et trop rapide, ses vertus trop discutables, pour qu'elle soutînt longtemps son rôle de panacée universelle.

L'ère des persécutions commence :

En France, Louis XIII (1620) autorise seulement les apothicaires à vendre cette drogue.

En Angleterre, Jacques Ier fait décapiter sir Raleight, le grand propagateur de l'herbe puante dans son royaume.

En Russie, Michel Férédowich fait bâtonner, couper le nez en cas de récidive, et décapiter ceux qui persistent dans leurs habitudes.

En Orient, les mêmes pénalités sont infligées avec plus de rigueur encore.

Le pape Urbain VII lui-même, excommunie ceux qui fument et prisent dans les églises et autorise les bedeaux à confisquer tabatières et pipes.

Mais l'habitude, cet autre tyran plus puissant que les rois, est déjà prise et toutes les persécutions échouent.

Ce petit résumé nous permet de tirer d'intéressantes déductions.

Si Jean Nicot s'était confiné dans son rôle d'ambassadeur, il est certain que le tabac ne se serait pas universalisé : il aurait subi tout au plus la destinée de l'opium, du haschich, du bétel et des nombreux végétaux toxiques, qui chez certains peuples remplacent le tabac dont ils possèdent, à un plus haut point, sans conteste, les propriétés excitantes et enivrantes.

Mais, Catherine et sa cour exerçaient sur le monde entier une irrésistible attraction. Plaire à la reine était la souveraine loi. La reine avait guéri ses migraines en prisant du Petum ; le Petum devait guérir tous les maux. La reine introduisait, avec plaisir, dans son royal appendice, la poussière de Petum : le bon ton, la courtisanerie faisaient un devoir aux seigneurs de l'imiter. Les bourgeois par obséquiosité et désir de paraître, la foule par crédulité et esprit d'imitation, se bourraient le nez avec délire.

Catherine de Médicis était d'une intelligence remarquable et lorsqu'on la voit accorder à des sociétés financières, moyennant de fortes redevances, le monopole de l'exploitation de l'herbe à la Reine, on éprouve des doutes légitimes sur la prétendue guérison de ses douteuses migraines, et on est en droit de se demander si elle n'a pas été simplement un précurseur illustre de tel ou tel marchand d'orviétan.

Quoi qu'il en soit, même en tenant compte de sa situation exceptionnelle pour lancer l'enivrante spécialité, on ne saurait lui contester une réussite devant laquelle doivent s'effacer les plus fameuses pastilles, les appareils électriques les plus merveilleux, les appareils à massage les plus exotiques.

Si Catherine n'avait pas à sa disposition la Presse, elle avait pour arriver à son but un agent plus puissant encore : *la mode*.

La *mode*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, était plus impérieuse à cette époque que de nos jours où pourtant... et c'est la *mode*, lancée par la reine la plus puissante et la plus intelligente du monde, qui a universalisé l'usage du tabac.

Mais encore faut-il, pour que la mode soit triomphante, qu'elle soit acceptée de bonne grâce, qu'elle ne soit pas imposée.

Au XVIIe siècle, si les gouvernants, au lieu de poursuivre les tabacolâtres de leurs barbares persécutions, avaient invité courtoisement les seigneurs (en donnant eux-mêmes l'exemple de l'abstention) à cesser l'usage du tabac, il est hors de doute que la masse aurait imité la cour, et la *mode* aurait triomphé de l'habitude, comme elle avait au début triomphé du dégoût et de l'empoisonnement.

La suppression presque absolue du tabac à priser n'est-elle pas une conséquence de la *mode* qui a triomphé de l'habitude ?

C'est encore la *mode* qui empêche les femmes de fumer — aujourd'hui il est malséant pour une femme de fumer. — Mais... que quelques élégantes, bravant l'opinion admise, prennent l'habitude de fumer en public ! il est hors de doute qu'avant peu les femmes deviendraient de redoutables concurrents pour le sexe laid.

Dirons-nous que cette éventualité est à envisager ?

Avec plus de probabilité, certainement, que la suppression de l'usage du tabac. Nos gouvernants n'ont plus l'autorité suffisante et... s'ils pouvaient mettre *à la mode*, l'abstention, le feraient-ils ?... il est permis d'en douter.

Dr PARANT.
Lons-le-Saunier.

CURIOSITÉS

DE QUELQUES MONSTRES

La nature est plaisante ; il lui est parfois agréable de confondre d'étonnement et de crainte les pâles humains acharnés à percer les mystères dont elle aime à s'envelopper. C'est pourquoi, elle créa les monstres.

Aux temps mythologiques, la naissance de pareils êtres se rapportait soit à la colère, soit à la fantaisie d'un dieu. Le parjure et la bestialité pouvaient pareillement produire ces phénomènes tératologiques. Osiris fut infidèle à Iris ; le fruit de l'adultère, Anubis, portait une tête de chien. Pasiphaé connut les embrassements d'un taureau ; elle accoucha du Minotaure, animal fantastique qui résumait en lui toutes les cruautés. Léda s'amourache d'un cygne, elle devient ovipare. Pan ressemblait à un bouc, il en avait le masque, les pieds et le corps velu. Typhoé possédait 100 bras et vomissait des torrents de flammes. Les frères Molionides, fils de Molione et de Neptune, se tenaient attachés par les fesses, en une étroite soudure, comme Rosa-Josepha. Pyrène, à qui les Pyrénées doivent leur nom, fut violée par Hercule et accoucha d'un serpent. Notre illustre ancêtre, le Centaure Chiron, père de la médecine, sur un corps de cheval, élevait orgueilleusement un buste d'homme. Les Cyclopes n'avaient qu'un œil, au milieu du front. Priape s'ornait d'une verge aux colossales dimensions. Vénus, sa mère, qui eût dû se féliciter de cette anomalie, s'en affligea étrangement. Et de tant d'autres ; les légendes gréco-latines sont pleines de ces histoires émouvantes et aimables.

Dans notre France, au Moyen-Age et bien longtemps après, la formation des monstres fut attribuée à de coupables rapports avec les démons, les incubes, dont la semence est froide comme de la glace, ainsi que chacun sait. Non seulement, les enfants des femmes qu'ils avaient souillées de leurs caresses étaient horribles et laids au dehors, mais leur âme participait de cette origine satanique. Et le Cardinal Bellarmin pense que l'Antéchrist naîtra d'une femme qui aura eu commerce avec un incube, signalant ainsi par sa malice particulière son infâme naissance. Il n'en faut point douter.

A. Paré décrit, d'autre part, des monstres issus de conjonctions abominables. Tel le malheur qui advint à une jeune Suédoise, violée par un ours énorme autant que libidineux. Il en naquit un être velu comme son père, auquel fut donné le nom d'*Ursus*. Et Ursus engendra Frégals, qui engendra Ulso, qui engendra Suen, roi des Danois. Car tout se tient.

En l'an 1605, le 17 janvier, à Paris, rue de la Bûcherie, à l'enseigne de la *Ville de Calais*, J. Charpentier, maître pêcheur, vit sa femme Denyse Coudain donner le jour à deux jumelles accolées. Elles avaient deux têtes, quatre bras, quatre jambes, deux vulves et deux anus, et se trouvaient réunies depuis le milieu de la poitrine, jusqu'au nombril. L'arrière-faix était unique. Une seule esquissa des mouvements. A l'autopsie, on ne découvrit qu'un foie, un cœur, un diaphragme ; mais deux estomacs et tout le reste en double.

Sous le pontificat de Pie III, une fille de Toscane accoucha d'un être qui possédait des mains, des pieds et des oreilles de chien. Elle fut condamnée à mort, comme il convient, et comme le recommandent les Saintes Écritures.

Le dimanche 14 octobre 1674, à la pointe du jour, Peyronne Chadeu, pauvre femme de P. Delthouron, habitant de la sénéchaussée de Bergerac en Périgord, se délivra de deux jumeaux monstrueusement joints, en la manière que s'ensuit :

« Nous André Livardic, docteur en médecine, Doumenget et Issac Vacquier, maîtres chirurgiens, certifions que Peyronne Chadeu s'est délivrée de deux gémeaux.

« C'est un corps long de deux piedz moins trois doigts, de la grosseur naturelle d'un petit enfant nouveau-né, ayant deux testes, une à chasque extrémité, ensuite desquelles est le col et toutes les autres parties naturelles d'un corps humain jusques au nombril, lequel se trouvant commun entre ces deux gémeaux, se trouve aussy plassé suivant l'ordinaire au milieu de ce corps ; l'espine du dos est aussy très entière et s'estandant à la longueur ordinaire, se termine d'un costé et d'autre à un trou qui, leur servant d'anus, se trouve aussy commun, par lequel sortoient les excrémens fécaux, respondant précizément au nombril, hormis qu'il est un peu sur un costé ; ces deux gémeaux ou ce double corps se plie par le milieu, en sorte qu'estant plié, ces deux enfants, quand ils vivoient, sembloient s'embrasser.

« Du milieu de ce corps, par les deux costés, sortent quatre cuisses, autant de jambes et de piedz, deux de chaque costé, faisant en cest endroit une advance qui rand ce corps plus gros en cest endroit qu'ailleurs, cauzés par les os Ischrum, Ilium et Saccrum de ses deux corps, qui se sont portés un peu en dehors pour donner issue aux cuisses et aux piedz qui, autrement, ce seraient trouvés dans le ventre de ce corps.

« Ils ont vescu despuis le dit jour 14e, jusques au mecredy soir 17e, ayant prins de temps en temps quelques goutes de lait qui leur estoient verssées dans la bouche, n'ayant jamais pu succer la mammelle, et aparamnant, ils auraient peu vivre plus longtemps, sy la première teste qui sortit n'eust beaucoup souffert dans le temps du part, et sy en le secouant pour le tirer hors du ventre, on ne luy eut fait une enfonseure au crâne, laquelle lui advança asseurement la mort, et la moitié de ce corps estant morte, l'autre ne luy survescut que cinq ou six heures. »

A l'autopsie, nos confrères virent deux cœurs, deux foies, deux rates, quatre reins, deux « monceaux de boyeaux », et une seule vessie. Pas d'organes génitaux reconnaissables. Une tête avait son cerveau, et l'autre se trouvait à moitié remplie de « serrozite ».

Ce brave Delthouron, ne s'embarrassant point de préjugés, comprit tout de suite que la fortune venait de le visiter sous les espèces et apparences de son monstre. Ayant fait embaumer le corps tendrelet, muni de l'autorisation des maire et consuls de la ville, il promena son phénomène de foires en marchés, le montrant, moyennant honnête redevance, aux curieux des prodiges de la nature ; le tout avec « ayde, faveur, protection, et permission » des autorités.

Ce fut très probablement le premier musée anatomique ambulant et populaire et c'est pourquoi je me suis plus particulièrement étendu sur cet à côté de l'histoire anecdotique de la médecine.

Dr MOUSSON-LANAUZE.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LE MAGNÉTISME N'EST PAS UN TRAITEMENT

Une magnétiseuse, qui avait ouvert des cabinets de consultation à Paris et à Versailles, Mme T..., avait le pouvoir de guérir ses clients à distance et, à plus forte raison, de près, pas l'apposition des mains. Elle allait même parfois jusqu'au massage, mais il fallait des cas extraordinaires et des situations particulières auxquelles « la transmission d'une volonté guérisseuse restait impuissante. »

Pour les mêmes faits, et en vertu des mêmes textes de lois, Mme T... fut poursuivie devant la dixième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine et devant le tribunal de Versailles. On se figure peut-être qu'elle eut le même sort partout? Point. Elle fut condamnée à 500 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine à Paris, par M. Gallois ; tandis qu'à Versailles, M. Worms l'acquittait dans un jugement dont les pittoresques attendus méritent d'être reproduits :

Ce jugement examine successivement les deux inculpations reprochées à Mme T... :

« Sur l'exercice illégal de la médecine :

Attendu que ne commet pas le délit d'exercice illégal de la médecine le magnétiseur qui, sans ordonner aucun remède, sans faire aucune prescription, sans donner aucune direction aux malades, se borne, quelle que soit la nature du mal, à agir au moyen soit d'un fluide qu'il leur transmettrait par l'imposition des mains, soit d'une eau ou d'une pommade prétendûment magnétisée ;

Que c'est ainsi que l'on n'a jamais songé à condamner ou même simplement à poursuivre ceux qui, en grand nombre et chaque jour, ne font autre chose, pour obtenir la guérison des malades, que conseiller un régime hygiénique ou alimentaire, que prescrire soit le séjour dans des localités déterminées, dites stations climatériques, soit l'usage d'eaux minérales, thermales ou miraculeuses ; que l'on n'a même jamais inquiété ni ceux qui, à grand renfort de publicité, recommandent aux malades des produits pharmaceutiques dont la composition est presque toujours inconnue et l'innocuité nullement démontrée, ni ceux qui vendent ces produits ; que, dès lors, et sans qu'il soit besoin d'étendre le nombre des exemples qui précèdent, la prévention d'exercice illégal de la médecine, relevée contre la dame T..., n'est pas suffisamment caractérisée...

Sur la prévention d'escroquerie :

Attendu que la prévenue, en se disant magnétiseuse, n'a pas pris une fausse qualité : qu'en effet elle exerce très effectivement cette profession, qu'elle est même diplômée et lauréate de l'école de magnétisme ; que, d'autre part, il n'appartient pas au tribunal de décider qu'elle s'attribue faussement le pouvoir de guérir ; qu'en effet la loi et même la simple logique veulent que toujours et spécialement pour prononcer des condamnations pénales les tribunaux ne se fondent que sur des vérités certaines et incontestées ; qu'il leur est, par suite, interdit s'immisçant dans le domaine scientifique, de prendre part dans la controverse qui s'agite ; qu'avec la théorie contraire, ils s'exposeraient en frappant les initiateurs hardis et de génie, non sans doute à étouffer la vérité, car sa force est invincible, mais à arrêter et à paralyser, dans une certaine mesure, pour quelque temps, au grand dommage de l'humanité, l'évolution incessante de la science vers le progrès infini ; qu'ainsi, dans l'hypothèse où ces principes eussent été méconnus, l'on aurait pu, à une époque même récente, précisément en matière de magnétisme, condamner, comme escrocs, au début de leur carrière, les maîtres des écoles de Nancy et de la Salpêtrière ; que, par suite, la prévention d'escroquerie n'est pas suffisamment justifiée... »

Le ministère public ne trouva pas dans la recherche littéraire des attendus une consolation suffisante à l'échec de ses poursuites et, d'autre part, Mme T... ne comprit pas la sévérité de la dixième chambre.

Chacun fit donc appel : si bien que les deux affaires venaient, le 15 mars dernier, devant le neuvième chambre de la Cour d'appel de Paris. Mes Hild et Duportal plaidèrent qui l'escroquerie, qui l'exercice illégal de la médecine et la Cour décida qu'il n'y avait pas lieu à sanction pénale. Cependant il faut observer que les considérants de l'arrêt sont d'une sobriété qui tranche sur ceux, si brillants de Versailles, et que la Cour n'a pas dû goûter, car elle les a repoussés dédaigneusement ainsi qu'on va le voir :

« Considérant en fait que la dame T... ne paraît pas avoir pris part habituellement ou par une direction suivie au traitement médical des malades :

Considérant qu'elle se bornait à imposer les mains indistinctement à tous ceux qui s'adressaient à elle sans formuler aucune prescription thérapeutique ni ordonner aucun régime alimentaire ou autre ;

Considérant que si, d'autre part, la dame T... a parfois pratiqué des massages sur les personnes qui s'adressaient à elle, ces faits isolés ne peuvent par eux-mêmes et dans tous les cas être envisagés comme constituant des faits d'exercice illégal de la médecine ;

Par ces motifs *et sans adopter ceux des premiers juges* renvoie la prévenue des fins de la plainte... »

Cet arrêt est l'application des principes posés par la chambre criminelle et la Cour de cassation, principes que nous avons rappelés plusieurs fois. Il ne suffit pas que tous les éléments du délit soient réunis, l'intention de guérir, le traitement suivi, le diagnostic médical, le régime imposé en vue de la guérison, il faut encore et de plus que ces soins soient donnés d'une manière habituelle, de telle sorte qu'ils constituent pour celui qui les donne une occupation constante et comme une profession.

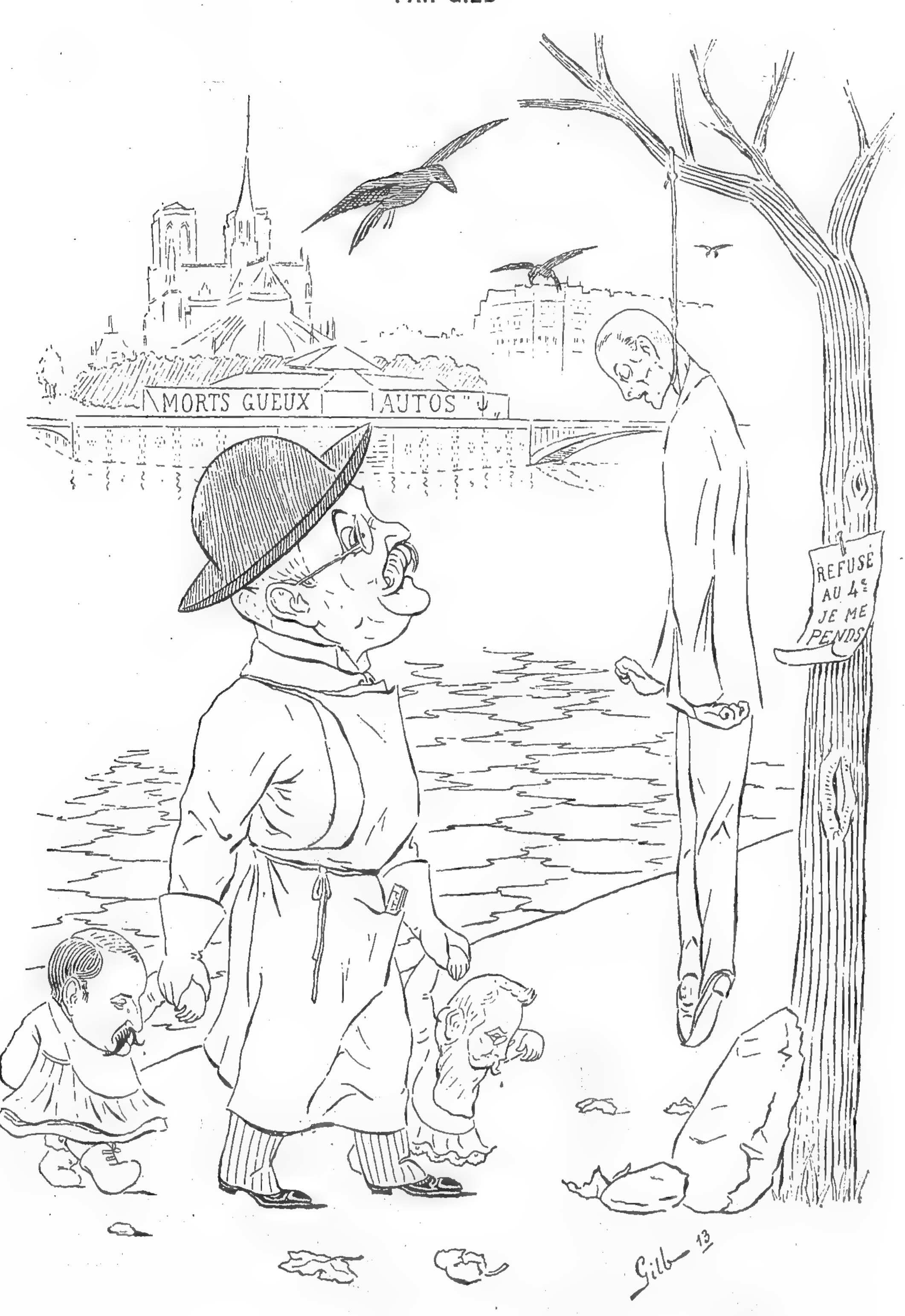
Adrien Peytel,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.


Le LACTOCHOL
Combinaison de
ferments lactiques et d'extraits biliaires
constitue l'agent de désinfection gastro-
intestinale le plus puissant : il n'est pas
toxique ; son activité est démontrée par
la Clinique et le Laboratoire.
Le Lactochol est soixante fois
plus actif que les fer-
ments lactiques seuls.
Le Lactochol est indiqué dans les cas
d'entérites aiguës et chroniques
de l'adulte et du
nourrisson,
d'appendicite chronique,
contre les dermatoses,
la furonculose, l'insuffi-
sance biliaire, la cholémie,
les états infectieux et
toxiques.
le Lactochol
La boîte
de 50
comprimés
Prix :
4 fr. 50
Littérature, Échantillons
et Laboratoire :
50, Rue Rennequin, PARIS
Cliché "ATLAS"

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR GILB



LE PROFESSEUR THOINOT ET SES ÉLÈVES DERVIEUX ET PAUL.

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

Par Mme Moll-Weiss

Gnocchis à l'italienne.

Gruyère râpé, 60 grammes.
Parmesan, 30 —
Beurre, 125 —
Une pincée de sel, poivre, muscade.
Lait, 1/2 litre.
Farine, 250 grammes.
9 œufs no 6.

I. — Mettre dans une casserole 60 grammes de gruyère râpé, 1/4 de beurre, une pincée de sel, poivre, muscade, 1/2 litre de lait. Placer la casserole sur le feu, tourner le mélange et, au moment où il entre en ébullition, ajouter 1/2 livre de farine que l'on fait tomber en pluie.

II. — Lorsque la pâte est devenue homogène, la retirer du feu et ajouter successivement en la travaillant toujours les œufs. En faire alors des sortes de quenelles que l'on jette dans l'eau bouillante durant dix minutes. Les égoutter, les poser sur un plat et les couvrir d'une bonne sauce béchamel ou de beurre fondu.

Gnocchis à la semoule.

Semoule, 120 grammes.
Lait, 1 litre.
Un peu de sel.

I. — Faire bouillir le lait, y jeter la semoule en pluie, laisser bouillir vingt minutes, verser sur un plat et laisser refroidir.

II. — Couper alors cette pâte en gros dés, les passer dans un œuf battu et les jeter dans la friture bouillante.

III. — Ou bien — ce qui vaut mieux — les poser sur une tôle beurrée et farinée et les enfourner durant quelques minutes pour les dorer.

Sauce blanche.

Farine, 1 cuillerée.
Lait, 1/2 litre.
Beurre frais, 30 grammes.
Sel.

I. — Mettre le lait au feu après en avoir réservé une partie et le faire bouillir.

II. — Délayer la farine avec le lait froid et ajouter ce mélange au lait bouillant ; remuer jusqu'à ce que l'ébullition ait repris, laisser cuire dix à quinze minutes.

III. — Au moment de servir, ajouter le beurre et le sel.

Sauce béchamel.

Beurre, 30 grammes.
Farine, 1 cuillerée.
Lait, 1/4 de litre.
Sel.

Faire fondre le beurre, y incorporer la farine en tournant toujours, puis peu à peu le lait froid et le sel.

On obtient ainsi une sauce de consistance moyenne.

Sauce à la tomate.

Tomate, 500 grammes.
Farine, 1 cuillerée.
Eau, 1/2 litre.
Beurre, 50 grammes.
Sel, thym, laurier, oignon.

I. — Faire cuire les tomates, une demi-heure avec sel, thym, persil, oignon, etc. Les passer en purée.

II. — Mettre du beurre dans la casserole, ajouter une cuillerée de farine, la purée de tomate et laisser épaissir sur feu doux.

Marmelades de fruits frais.

Fruits pelés (pommes par exemple), 500 grammes.
Sucre, 125 grammes.
Eau, 1 verre.
Un parfum.

I. — Mettre le tout dans une casserole, la poser sur le fourneau, au bout de vingt à vingt-cinq minutes, la marmelade de pommes, de poires, d'abricots, de prunes, de bananes, de fraises, de framboises est cuite.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Prises contre l'atonie gastro-intestinale

Magnésie calcinée . } āā 15 grammes.
Craie lavée . . . . . . }
Colombo pulvérisé . . . . . . 1 gramme.
Vanille pulvérisée 0gr,50

Mêler. — Une demi-cuillerée à café, avant chaque repas.

(G. Sée).

Solution contre la dyspepsie gastralgique

Chlorhydrate de cocaïne 0gr,50
Acide chlorhydrique pur 2gr,50
Eau distillée . . . . 50 grammes.
Elixir de Garus . . . . . . 250 —

Mêler. — Un verre à liqueur après chaque repas.

(Huchard).

Potion contre l'emphysème pulmonaire

Thé et lierre terrestre āā 10 grammes.
Bouillon blanc . . . . 5 —
Iris de Florence 2gr,50
Eau bouillante . . . . 225 —

Infuser, filtrer et ajouter :

Sirop d'érysimum . . . . 30 grammes.
Sirop de Tolu . . . . 15 —
Rhum . . . . 30 —
Teinture de cannelle . . . . 1 gramme.

A donner, dans les vingt-quatre heures. (Gloner).

Potion stomachique laxative

Extrait fluide de cascara . . . . 20 grammes.
Teinture de noix vomique . . . . 2 —
Hydrolat de laurier-cerise . . . . 15 —
Eau distillée . . . . 100 —
Sirop simple . . . . 15 —

Mêler.

Trois à quatre cuillerées à café par jour. (Bardet).

Prises contre l'ulcère de l'estomac

Sous-nitrate de bismuth . 8 grammes.
Sulfate de morphine . . . . . 6 centigr.

Mêler avec soin et diviser en six prises.

Une prise trois fois par jour, dans du lait. (Bartholow).

Lotion contre les excoriations

Borate de soude . . . . 4 grammes.
Alcool . . . . 5 —
Eau distillée . . . . 90 —

Faire dissoudre.

Lotions, plusieurs fois le jour, sur la peau excoriée.

Gargarisme contre l'enrouement

Teinture de poivre de Guinée . . . . . 3 à 10 grammes.
Décoction d'écorce de quinquina . . . . 160 —

Mêler.

Se gargariser cinq ou six fois le jour, au début de l'enrouement.

(Graves).

Potion contre l'enrouement

Infusion de fruits pectoraux . . . . 100 grammes.
Alcoolature d'aconit . . . . 20 à 30 gouttes.
Sirop de baume de Tolu . . . . } āā 15 grammes.
Sirop de codéine . . }

F. s. a. une potion à prendre dans la journée.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

CLINIQUE. — **Des suppositoires mercuriels** (SABOURAUD, 28 mars 1913).

« Je voudrais dire quelques mots du traitement de la syphilis par les suppositoires mercuriels. Je n'ai pas la prétention de le découvrir, mais de mettre en valeur ses qualités spéciales, qui en font, dans plusieurs cas, un mode de traitement supérieur aux autres». En effet, si le mercure, comme le 606, doit être transformé par le foie, pour devenir un poison du tréponème, nulle voie ne vaut la voie intestinale pour l'absorption du médicament, puisque toutes les veines de l'intestin vont à la veine porte. « Et s'il en était ainsi, nulle voie ne serait plus indirecte pour une thérapeutique active que la voie sous-cutanée ou même intra-veineuse: une quantité de médicament inactif devant se fixer partout, avant que son passage à travers le foie l'ait activé». La formule simplifiée de ces suppositoires peut s'écrire :

Orguent hydrargyrique.......... 0 gr. 06
Beurre de cacao................ 4 grammes.

PRESSE MÉDICALE. — **Les sténoses congénitales de l'œsophage** (GUISEZ, 2 avril 1913).

L'œsophagoscopie a permis de décrire des formes de sténose de l'œsophage, qui se trouvent à peine mentionnées dans les traités. C'est ainsi que la *sténose congénitale* doit être plus fréquente qu'on ne le pense : « il nous a été donné de diagnostiquer, œsophagoscopiquement, quatre cas bien caractérisés ».

PRESSE MÉDICALE. — **De la valeur clinique que le dosage de l'azote colloïde urinaire d'après le procédé de Salkowski et Kojo offre pour le diagnostic du cancer des viscères** (V. P. SEMIONOW, de Saint-Pétersbourg, 2 avril 1913).

Salkowski et Kojo ont trouvé que, chez les sujets sains, l'AzC (C indique l'état colloïde pour différencier de AzT, azote total) constitue en moyenne 1,22 p. 100 de l'Az urinaire total, tandis que, chez les cancéreux, il s'élève à 3,03 p. 100. La vérification du coefficient de Salkowski-Kojo montre qu'il est toujours bas chez les sujets bien portants (1,79 au max.) et l'on peut poser les conclusions suivantes :

1° La teneur de l'urine en substances azotées colloïdes est notamment augmentée chez les cancéreux. 2° Le coefficient de Salkowski-Kojo peut s'élever aussi au cours d'autres affections (appendicite aiguë, endocardite aiguë, anémie, diabète sucré et tuberculose). 3° Un coefficient élevé n'est pas spécifique pour les cancers des viscères. 4° Un coefficient normal doit faire rejeter le diagnostic de néoplasie cancéreuse.

PRESSE MÉDICALE. — **La restriction des boissons dans la cure des hypertensions circulaires** (A. MARTINET et F. HECKEL, 5 avril 1913).

Chez les hypertendus, aucune pratique n'est plus dangereuse que la polydypsie hypertensive et hémorragipare, et aucune pratique n'est plus efficacement hypotensive que la restriction des boissons.

GAZETTE HEBDOMADAIRE DES SCIENCES MÉDICALES DE BORDEAUX. — **Contribution à l'étude du petit entérocolisme. Troubles intestinaux « post coïtum » chez certaines femmes entéro-colitées** (J.-J. MATIGNON, 30 mars 1913).

Il est courant d'observer des douleurs abdominales (coliques, points ovariens, nausées même) réveillées par le coït chez des femmes dont les organes génitaux ne sont pas en très bon état. Il faut reporter à la même cause certains troubles intestinaux en rapport avec les précédents.

Au degré le plus grave, les rapports sexuels réveillent des douleurs sous forme de coliques analogues à celles que provoquent des purgatifs ou des lavages intestinaux et immédiatement le désir d'aller à la selle se fait sentir. L'éducation est tantôt de la diarrhée, tantôt une selle pâteuse avec glaire. Souvent, il persiste pendant 12 ou 14 heures de la douleur ou de la sensibilité obtuse de tout le ventre. A des degrés moindres, le ventre reste douloureux longtemps, mais les troubles intestinaux avec diarrhée ne surviennent que 18 à 24 heures après le coït. Ces faits sont utiles à signaler, car ils montrent que « dans certains cas de coït qualifiés vaguement de douloureux, de « rapports difficiles », il sera bon de chercher un peu en dehors des organes génitaux, d'explorer la sensibilité intestinale... »

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **Un cas d'estomac biloculaire diagnostiqué par la radioscopie et opéré par le procédé de la gastro-anastomose** (E. VIGNARD, 22 mars 1913).

L'intervention du radiologiste a été décisive pour le diagnostic d'estomac biloculaire consécutif à un ancien ulcère. A elle seule, la radioscopie a été suffisante pour affirmer ce diagnostic.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Diurèse et Tension artérielle** (L. A. AMBLARD, 25 et 27 mars 1913).

On ne peut baser une étude de la valeur fonctionnelle du rein sur l'épreuve de la polyurie provoquée.

LYON MÉDICAL. — **De l'épilepsie dans le cours de la fièvre typhoïde** (MOUISSET ET FOLLIET, 30 mars 1913).

Chez un épileptique, la fièvre typhoïde a fait réapparaître des crises convulsives ; mais c'est en dernier lieu, après des complications multiples, à la fin d'une longue maladie et lorsqu'on pouvait entrevoir le début de la convalescence que l'épilepsie a éclaté. Il semble que dans ce cas, le rappel de l'épilepsie doive être attribué à l'imprégnation du système nerveux par un sang chargé de principes toxiques au moment de la débâcle urinaire.

LYON CHIRURGICAL. — **Un cas d'appendicite à oxyures** (CH. GARIN et A. CHALIER, 1er avril 1913).

Depuis que Metchnikoff et Guiart, en 1901, ont attiré l'attention médicale sur l'appendicite vermineuse, les cas se sont multipliés. En voici un nouveau cas :

Chez un garçon de onze ans, opéré pour appendicite chronique, on trouve au fond de l'appendice enlevé un petit calcul stercoral du volume d'un pois, et enroulés, plus ou moins autour de lui, deux petits vers qui, macroscopiquement paraissent être des oxyures.

La pièce est incluse et débitée en coupes sériées. On trouve sur sept ou huit de ces coupes le parasite fixé au centre d'un follicule clos et l'on peut reconnaître aisément un oxyure sectionné transversalement. Le nématode est entouré de cellules lymphatiques et de globules de pus. A distance, la muqueuse est érodée et absente. Il y avait là un abcès superficiel qui s'est vidé dans la cavité de l'appendice, et dont la partie la plus profonde, où se trouve le parasite, seule persiste.

TOULOUSE MÉDICAL. — **Sur un cas de purpura à topographie radiculaire** (RISPAL et LAVAUR, 15 mars 1913).

« 1° Par les caractères morphologiques de l'éruption que nous avons observée, il s'agit d'un purpura véritable ;

2° Par son évolution, ses symptômes, la topographie radiculaire des éléments éruptifs, il s'agit d'une maladie infectieuse (spécifique ou non) affectant des analogies étroites avec le zona vrai.

En nous basant sur ces deux caractères indiscutables, nous aurions pu également donner comme titre à notre observation : « Purpura infectieux zoniforme. »

NOUVELLES PUBLICATIONS

AIMÉ (P.) et BOBEAU (G.), préparateurs d'histologie à la Faculté de Médecine. — **Guide de l'étudiant en médecine aux travaux pratiques d'histologie**. Préface du Prof. PRENANT. 1 vol. in-18 de 172 p., avec 77 photomicrographies.... 4 »

BABES (V.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bucarest. — **Traité de la Rage**, 1 vol. gr. in-8 de 677 p., avec 11 fig. et 5 pl. col.... 16 »

BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour** 1912. 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »

BROCA (A.), FRŒLICH, MOUCHET (A.), GUISEZ, TERRIEN (F.). — **Chirurgie des Enfants. Appareils digestif, cardiaque et pulmonaire, organes génito-urinaires, organes des sens**, 1 vol. gr. in-8 de 540 p., avec 225 fig. (*Pratique des Maladies des Enfants*). Broché, 14 fr. Cartonné.... 15 50

CARRIÈRE (G.). — **Le logement populaire et les habitations à bon marché**. Gr. in-8, 220 p., avec plans et figures... 3 50

CASTEX (A.). — **Consultations oto-rhino-laryngologiques** à l'usage des praticiens. 1 vol. in-8 de 268 p. avec 90 fig. 6 »

CATHELIN (F.), chirurgien en chef de l'hôpital d'urologie. — **Conférences cliniques et thérapeutiques de pratique urinaire**. 2e *édit*. 1 vol. in-8 de 550 p. avec 201 fig., cart.. 12 »

— **La circulation du liquide céphalo-rachidien**. 1 vol. in-8 de 100 p., avec 8 fig.... 3 »

— **Atlas d'Anatomie pathologique chirurgicale urinaire**. 1 vol gr. in-8 avec 50 planches, cart.... 30 »

— **Les méthodes modernes d'exploration chirurgicale de l'appareil urinaire**. 1 vol. in-8 de 400 p., avec 100 figures cartonné.... 20 »

CHAVANNAZ, Professeur et GUYOT, Agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux. — **Maladies du Foie, de la Rate et du Mésentère**. 1 vol. in-8 de 403 p., avec 100 fig. (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 10 fr. Cartonné.... 11 50

DERVIEUX (F.), Préparateur à la Faculté de médecine de Paris et LECLERCQ (J.), Chef des travaux de médecine légale à la Faculté de médecine de Lille. — **Guide pratique du Médecin expert. Le diagnostic des taches en médecine légale**. Préface de M. le Prof. THOINOT. 1 vol. in-8 de 320 p., avec 27 fig. 10 »

DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de Stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné.... 13 50

DOPTER (Th.), RATHERY et RIBIERRE, professeurs agrégés et médecins des hôpitaux. — **Précis de Pathologie interne I. — Maladies infectieuses et diathésiques. Intoxications. Maladies du sang**. 1 vol. in-8 de 907 p., avec fig. noires et col., cart. (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine Gilbert et Fournier*) 14 »

FARRINGTON. — **Matière médicale clinique**. Edition française par le Dr J. PAUL TEISSIER. 1 vol. gr. in-8 de 720 p.. 15 »

FIOLLE (J.), professeur suppléant à l'école de Médecine de Marseille et FIOLLE (P.). — **Traitement d'urgence des maladies des organes génito-urinaires**. 1 vol in-8 de 288 p., avec 136 fig.... 6 »

GANGOLPHE (M.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — **Maladies de l'Œsophage**. 1 vol. gr. in-8 de 116 pages avec 39 figures. Broché, 3 fr. Cartonné.... 4 50

GARDETTE. — **Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1912**. 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné.... 3 »

GASTOU (P.), chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis. — **Formulaire cosmétique et esthétique**. 1 vol. in-16 de 250 p., avec fig. cart.... 6 »

— **L'ultra-microscope dans le diagnostic clinique** au laboratoire et dans l'enseignement. 2e *édition*. 1 vol. in-16 de 80 p., avec 42 fig. cart. (*Act. Méd.*).... 1 50

GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1912. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné.... 3 »

GOUGET, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **L'Artériosclérose et son traitement**. 2e *édition*. 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités Médicales*).... 1 50

GUÉNAUX (G.). — **Technique des procédés d'exploration externe du tube digestif**. 1 vol. in-18 de 260 p., avec 40 fig. 3 50

HÉRAIL (J.), professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. — **Traité de Matière médicale, Pharmacographie**. 2e *édition*. 1 vol. gr. in-8 de 847 pages, avec 488 figures.... 18 »

HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique**. 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1912, 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple.... 10 »

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUFFIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire**. 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné. (*Bibliothèque de thérapeutique*).... 14 »

HUTINEL, KLIPPEL, CLAUDE (H.), ROGER, VOISIN, LÉVY-VALENSI. — **Maladies des Méninges**. 1 vol. gr. in-8 de 382 p., avec 49 fig. (*Nouveau Traité de Médecine*). Broché, 8 fr. Cartonné.... 9 50

JEANSELME, KELSCH, THOINOT, RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, I. DE JONG, CLAIR. — **Etiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles**, 1 vol. gr. in-8 de 424 pages, avec 14 figures. Broché, 8 fr. Cartonné.... 9 50

LABBÉ (M.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Le Cytodiagnostic**. 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cartonné. (*Actualités médicales*).... 1 50

LANCEREAUX et PAULESCO. — **Traité de Médecine**. 3 vol. in-8. Cartonnés.... 30 »

Lavey-les-Bains (Suisse) (Notice sur). In-8, 62 p.... 1 »

LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire**. 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. (*Bibl. du doctorat en méd.*).... 10 »

LEFAS (E.). — **Hématologie et Cytologie cliniques**. 2e *édition*. 1 vol. in-18 de 299 p. avec 22 fig., et 5 pl. col., cart. 4 »

LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique**. Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages.... 6 »

— **Formulaire synoptique de thérapeutique infantile**. 1 vol. in-18 de 252 p. cart.... 3 »

LEGUEU (F.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et MICHON (E.), chirurgien des hôpitaux de Paris. — **Maladies de la Vessie et du Pénis**. 1 vol. gr. in-8 de 324 pages, avec 90 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 6 fr. Cartonné.... 7 50

MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène**. 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*).... 10 »

MANQUAT (A.). — **Traité élémentaire de Thérapeutique**. 6e *édition*. 3 vol. gr. in-8.... 30 »

MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*).... 1 50

MARTIN (O.). — **Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie**. 6e *édition*. 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple.... 10 »

MAUBAN (H.). — **L'Acétonurie**, sa valeur sémiologique, son traitement, 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Act. méd.*) 1 50

METCHNIKOFF, SACQUÉPÉE, REMLINGER, LOUIS MARTIN, VAILLARD, DOPTER, BESREDKA, DUJARDIN-BEAUMETZ, SALIMBENI, CALMETTE. — **Médicaments microbiens, Bactériothérapie, Vaccination, Sérothérapie**. 2e *édition*. 1 vol. in-8 de 543 p. avec 45 fig. cart. (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert et Carnot*).... 12 »

MILIAN (G.), médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606**. 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*).... 1 50

MINET ET LECLERCQ. — **Les Applications pratiques de l'Anaphylaxie**. 1 vol. in-16 de 96 p. cart. (*Act. med.*).... 1 50

MUNTER (de) et LEDENT (R.). — **La Gymnastique Suédoise**. In-8, 46 p.... 1 50

OUDIN (P.). Ancien président de la Société d'électrothérapie et de radiologie, et ZIMMERN (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Radiothéraphie, Rœntgenthérapie, Radiumthérapie, Photothérapie**. 1 vol. in-8 de 492 p., avec 105 fig. et 4 pl. col. cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot.*).... 14 »

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens. 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart.. 8 »

POULENC. — **Les Nouveautés chimiques pour** 1912. 1 vol. in-8 de 338 p., avec 236 fig.... 4 »

REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN, LEBŒUF. — **Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil**. 1 vol. gr. in-8 de 406 pages, avec 62 figures (*Traité de Pathologie exotique*). Broché, 10 fr. Cartonné.... 11 50

ROUXEAU (A.). Professeur à l'Ecole de médecine de Nantes. — **Laennec avant 1806**. 1 vol in-8 carré de 296 p., avec portrait et planches.... 14 «

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et MATHIEU, chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires**. 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*).... 10 »

SÉZARY, chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris. — **Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse**. 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. (*Act. Méd.*) 1 50

THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales**. Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 7 »

THOMAS (ANDRÉ). Chef de Laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux à la Faculté de médecine de Paris. — **Psychothérapie**. Avec introduction du Professeur DEJERINE. 1 vol. in-8 de 520 p. cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot.*).... 12 »

VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies**. 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »

WELSCH (H.) et LECHA MARZO (A.). — **Manuel pratique de Dactyloscopie**, sur les lieux, dans le laboratoire et dans les services d'identification. 1 vol. in-18 avec fig. cart. 4 »

WICKHAM (L.), médecin de Saint-Lazare. — **Radiumthérapie** 1 vol. in-16 de 96 p., avec fig. cart. (*Act. méd.*). 1 50

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

DIJON. — D'après M. **Dubard** (*Soc. des Sciences médic. de la Côte-d'Or*, 8 novembre 1912), tous les opérés qui ont eu des troubles pulmonaires *ont vomi pendant l'anesthésie :* il semble bien qu'il y a eu pénétration dans la trachée et dans le poumon du liquide septique.

L'anesthésie par l'éther qui donne de nombreuses pneumonies, s'accompagne souvent d'une accumulation notable de mucosités dans la gorge. D'ailleurs, pendant l'anesthésie, un tube bronchoscopique passe presque naturellement *dans le larynx*, le cricoïde se trouvant appliqué contre la colonne vertébrale. Le simple tube de Faucher ne s'engage pas dans l'œsophage si la tête est en extension. Tous ces faits montrent donc le danger de pénétration des liquides dans les voies aériennes pendant l'anesthésie.

LYON. — Les résultats obtenus par l'héliothérapie dans le traitement des tuberculoses externes sont vraiment surprenants, mais malheureusement, l'insolation générale n'est pas à la portée de tout le monde; elle n'est pas nécessaire à tous les cas ; elle est nuisible à quelques-uns, et dans les régions où elle se pratique, bien des journées sont perdues faute de conditions climatériques suffisantes.

M. **Vignard** (*Société de Chirurgie*, 23 janvier 1913), s'est mis en quête d'une lumière qui ressemblât à la lumière solaire. Or, seules les lampes à *vapeur de mercure* présentent les conditions requises. M. Vignard est parvenu à obtenir une lampe ayant une grande surface d'éclairage et un spectre analogue au spectre solaire avec très peu d'ultra-violet. « Avant d'en avoir la certitude scientifique, j'en ai acquis empiriquement l'assurance par des expériences faites sur moi-même et sur des malades et conduites avec une prudence extrême pendant un mois ». C'est ainsi qu'en cinq mois, un énorme spina ventosa du premier métacarpien a été guéri d'une façon définitive.

M. **Leriche** a eu l'occasion d'enlever un corps étranger du cœur, une aiguille de 4 centimètres qui était logée dans l'oreillette gauche (*Société de chirurgie*, 30 janvier 1913). Un enfant de 9 ans 1/2 qui portait constamment des épingles en quantité fixées à sa veste tombe en courant et se plaint de s'être piqué au niveau du cœur. La mère trouve au niveau du troisième espace intercostal une petite saillie, rythmée par les battements cardiaques.

Cependant sans qu'on ait touché à la région, le soulèvement diminue sensiblement, si bien que malgré l'absence de signes inquiétants, on endort l'enfant et l'on incise.

On ne trouve plus trace du corps étranger... Mais on s'aperçoit que le cartilage costal présente un tout petit point noir. « Voulant en avoir le cœur net, je fis au bistouri la résection du cartilage costal, mais malgré cela je n'aperçus toujours absolument rien d'anormal. » En écartant les fibres du triangulaire, le chirurgien voit que le cul de sac pleural, jusque-là masqué, porte une minuscule perforation correspondant à un trou d'aiguille. Il était manifeste qu'il se faisait là un peu de pneumothorax. Le péricarde est découvert et sur la face antérieure de celui-ci, en un point qui correspond à la perforation pleurale, on constate la présence d'un petit trou par lequel suinte une rosée rouge qui monte sans interruption. Il n'y avait donc pas à hésiter, l'aiguille était entrée dans le péricarde. Après résection de deux cartilages, le péricarde est incisé. En prenant les ventricules à pleine main, M. Leriche ne sent rien d'anormal, mais en remontant sur le bord gauche, il a tout à coup l'impression de tenir entre le pouce et l'index l'aiguille placée de champ dans a cavité cardiaque. « Je fixai alors la paroi cardiaque avec mes deux doigts, en la plaquant contre les plans postérieurs, puis avec un bistouri, en grattant la paroi musculaire, j'arrivai à faire saillir l'aiguille. » Le corps étranger fut extrait avec une pince ; un catgut fin fut mis sur le muscle qui saignait un peu, puis le péricarde fut suturé à points séparés et la paroi refermée.

L'enfant eut la nuit une dyspnée extrême intense avec affolement du pouls, calmée par la morphine. Les suites de l'intervention furent excellentes.

MM. **Chalier** et **Nové-Josserand** (*Société médicale des hôpitaux*, 18 mars 1913), ont pu faire l'autopsie d'un malade porteur d'un volumineux anévrysme de la crosse de l'aorte et chez lequel on avait pratiqué en 1912 des injections de sérum gélatiné. (Deux séries de 18 injections à raison de 20 cmc. par piqûre.) Les injections furent bien tolérées et quand le malade fut présenté à la *Société médicale des hôpitaux* en novembre dernier, il était facile de se rendre compte de la diminution considérable du volume de la tumeur, qui avait perdu tout mouvement d'expansion et avait pris une consistance ferme, dure, comme cartilagineuse.

Mais le malade déclina progressivement du fait de l'évolution de lésions tuberculeuses et mourait à la suite d'une hémoptysie très abondante au point de vue thérapeutique, l'efficacité du sérum gélatiné a été remarquable. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur la pièce, l'anévrysme est surtout développé aux dépens de la convexité de la crosse aortique dans sa portion horizontale. La tumeur a subi une forte extension au point de déborder jusque dans la région cervicale. Mais ce qu'il faut noter, c'est la consistance de sa partie cervicale, dure, ferme occupée par des strates de caillots exclusivement fibrineux, blanchâtres, adhérents, comblant toute la cavité.

Dans la zone sous-jacente de la tumeur, le même développement fibrineux, dont l'aspect témoigne de son ancienneté, vient confirmer le diagnostic d'anévrysme guéri. La partie inférieure du caillot organisé a remplacé la paroi supérieure de l'aorte, et le calibre du vaisseau reste ainsi normal.

LILLE. — Un malade entre à l'hôpital, dans un état profond de prostration pour une affection pulmonaire dont il précise mal le début, précédé de plusieurs jours de malaises. On trouve des signes de pneumonie à la base gauche, mais à l'état général alarmant avec température se maintenant à 40° en plateau, se joint une diarrhée jaunâtre. Par suite d'un concours de coïncidences épidémiques on envisage la possibilité d'un *pneumo-typhus*. La séro-agglutination est nettement positive à 1/50, mais en interrogeant longuement le malade, on apprend qu'il a été soigné à l'âge de 12 ans pour une fièvre typhoïde qui le retint trois mois à l'hôpital.

On pratique l'hémoculture. L'examen pratiqué à diverses reprises, pendant plusieurs jours, ne permit de déceler dès le début qu'une culture pure de pneumocoques. L'évolution confirma le diagnostic de pneumonie simple. On avait donc eu affaire à une pneumonie à forme typhoïde chez un débilité.

MM. **Pierret** et **Duhot** (*Soc. de méd. du département du Nord*, 14 mars 1913), qui rapportent cette observation, insistent sur ce fait qu'en raison de la longue persistance de la réaction agglutinante après une première infection éberthienne, on ne peut plus, par la suite, faire état de cette méthode dans des affections ressemblant à la fièvre typhoïde. Par contre, l'hémoculture donne les renseignements les plus précieux.

HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE

LA TUBERCULOSE DANS LES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT ET DANS LES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Un projet de loi est déposé à la Chambre des députés pour instituer des régimes spéciaux de congé et de réforme en vue de combattre la propagation de la tuberculose. Plus exactement cette proposition qui émane de M. Klotz est soumise à l'examen de la commission des pensions civiles et militaires. Voici quelles sont les dispositions prévues :

ART. 1er. — Toute personne qui sollicite un emploi dans une administration de l'État est examinée par un médecin désigné par cette administration. Son admission ne peut être prononcée que si le certificat médical la reconnaît indemne de toute affection tuberculeuse.

Dans les administrations où les agents débutent par une période d'essai précédant la titularisation, l'admission définitive dans les cadres ne peut être prononcée qu'après la production, à la fin de cette période, d'un nouveau certificat délivré dans les mêmes conditions et présentant la même constatation.

Ces prescriptions sont applicables aux anciens militaires classés pour des emplois civils.

ART. 2. — Les fonctionnaires et agents rétribués par l'État reconnus atteints, pendant le cours de leurs fonctions, de tuberculose des voies respiratoires peuvent être mis en congé spécial avec l'intégralité de leur traitement pendant une durée maximum de six mois.

Si, passé ce délai, ils ne sont pas reconnus en état de reprendre leur service, ils peuvent être maintenus en congé pendant quatre ans et demi au plus. Au cours de cette période ils reçoivent les deux tiers du traitement d'activité, sans que cette allocation puisse excéder 260 francs par mois, ni être inférieure à 100 francs, à moins cependant que le traitement d'activité n'atteigne pas ce dernier chiffre, auquel cas il n'est fait aucune réduction.

Les agents mis en congé en vertu des dispositions précédentes continuent à acquérir des droits à pension.

A l'expiration des cinq années de congé spécial rétribué, les agents qui ne sont pas reconnus en état de reprendre leur service sont placés dans la position de congé sans traitement.

Les dispositions du présent article peuvent être appliquées d'office.

ART. 3. — Pendant le cours du congé spécial, les agents sont examinés périodiquement par le médecin de l'administration ou par un médecin qu'elle désigne à cet effet.

Lorsque l'examen médical établit qu'ils peuvent reprendre leur service sans aucun danger de contamination, ils sont replacés dans les fonctions qu'ils exerçaient au moment de la mise en congé ou dans des fonctions équivalentes. Jusqu'à la reprise effective de service, ils continuent à bénéficier des dispositions des paragraphes 1er, 2 et 3 de l'article 2.

S'ils refusent le poste qui leur est assigné, tout traitement cesse de leur être payé.

ART. 4. — Les agents qui, après avoir repris leur service, sont de nouveau reconnus atteints de tuberculose des voies respiratoires, peuvent être remis en congé, soit sur leur demande, soit d'office. Ils reprennent alors la suite des congés prévus à l'article 2, comme si ces congés n'avaient pas été interrompus.

ART. 5. — Les examens médicaux prévus par la présente loi peuvent toujours être suivis, si les intéressés ou l'administration le demandent, d'un contre-examen devant une commission composée de trois médecins désignés l'un par l'administration, le deuxième par l'intéressé et le troisième par le conseil d'hygiène du département.

ART. 6. — Quand la tuberculose résulte notoirement de l'exercice des fonctions, l'agent peut, sur sa demande, bénéficier des dispositions de l'article 11, 2°, de la loi du 9 juin 1853 et de l'article 16, paragraphe 8, du décret portant règlement d'administration publique du 9 novembre 1853.

ART. 7. — Un état, publié chaque année au *Journal officiel*, indiquera le nombre des fonctionnaires admis pendant l'année précédente au bénéfice des dispositions de la présente loi, le montant total des allocations servies et le nombre des parties prenantes au 31 décembre.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX MILITAIRES ET AUX MARINS AINSI QU'AUX FONCTIONNAIRES CIVILS SOUMIS AU RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES.

ART. 8. — Les militaires et marins non officiers servant au delà de la période légale d'activité qui sont reconnus atteints de tuberculose des voies respiratoires et ne peuvent prétendre ni à une pension proportionnelle ni à une pension pour blessures ou infirmités ont droit à la solde de réforme prévue par l'article 65 de la loi du 21 mars 1905 ou à une gratification renouvelable égale à la moitié du minimum de la pension d'ancienneté de leur grade, suivant qu'ils comptent, au moment de leur mise en réforme, plus ou moins de sept ans de services.

ART. 9. — Les dispositions du titre 1er de la présente loi sont applicables aux fonctionnaires et agents civils de la marine et des colonies rémunérés sur les fonds de l'État et placés sous le régime des pensions militaires ainsi qu'aux personnels militaires ci-après :

1° Pompiers, guetteurs sémaphoriques, surveillants de prison et garde-consignes de la marine ;

2° Les surveillants des établissements pénitentiaires des colonies.

CHRONIQUE DES LIVRES

La scoliose et son traitement, par le Dr Gabriel BIDOU (de Grenoble), préface du Dr DURET. 1 vol. in-8° avec 52 planches hors texte. 5 fr. (*Maloine*, Paris).

L'ouvrage du Dr Bidou est en réalité un manuel pratique, destiné principalement à vulgariser, parmi les médecins, les notions les plus solidement acquises sur la scoliose essentielle, les déformations qu'elle entraîne et les troubles organiques qu'elle détermine.

En même temps sont exposées les meilleures méthodes de traitement, par la gymnastique des mouvements, par la gymnastique respiratoire et abdominale, par le massage, l'électrisation, la mécanothérapie et les corsets orthopédiques.

Il donne, en particulier, des règles précises sur la fabrication des corsets en celluloïd.

De nombreuses photographies et figures illustrent clairement le texte. L'auteur enfin a imaginé des appareils de mécanothérapie dont l'ingéniosité mérite de retenir l'attention.

Ayant reconnu les qualités de cet ouvrage, nous n'en sommes que plus à l'aise pour regretter que M. Bidou ait fait si bon marché de la scoliose congénitale dont la place devient depuis quelques années si importante à juste titre dans le cadre des déformations vertébrales de l'enfance.

ALBERT MOUCHET.

NOUVELLES

L'octroi et l'alcool à Paris de 1880 à 1911. — Des statistiques détaillées concernant : les recettes de l'octroi de Paris de 1880 à 1911 et la consommation d'alcool à Paris pendant la même période, viennent d'être établies par la préfecture de la Seine.

L'octroi, qui en 1880 apportait au budget de la Ville une recette de 142 millions de francs, n'a produit en 1910 que 117 millions. Depuis 1901, il n'est plus perçu de droits sur les boissons hygiéniques, vins, cidres et bières, et, de ce fait, la Ville a renoncé à une recette annuelle de 56 à 57 millions. En 1900, dernière année où la perception fut opérée, le total des recettes d'octroi avait atteint 173 millions, il tombe brusquement en 1901 à 106 millions. Depuis, le chiffre se relève peu à peu. Il a atteint en 1910, ainsi qu'on l'a vu plus haut, 117 millions.

L'alcool, tant que subsistaient les droits sur les boissons hygiéniques avait vu sa consommation augmenter progessivement : de 132.000 hectolitres en 1880, elle avait passé à 216.000 hectolitres en 1900. Elle a oscillé de 1900 à 1911 entre 115 et 133.000 hectolitres (120.000 en 1910).

Un des plus clairs résultats de la réforme a donc été d'augmenter en moyenne, dans les dix dernières années, la consommation du vin de 31.41 p. 100, celle de la bière de 93.42 p. 100, et de réduire par contre de 34,71 p. 100 a consommation de l'alcool. Chaque Parisien buvait en moyenne $6^{l}51$ d'alcool en 1881, $7^{l}36$ en 1891, $7^{l}50$ en 1896. Il n'en buvait plus que $4^{l},78$ en 1906 et $4^{l}22$ en 1910.

Multinatalité. — Bien que la dépopulation soit partout signalée comme un fléau social, il ne se passe point de jour où l'état civil n'enregistre des résultats plus que satisfaisants. A la clinique gynécologique de l'université de Munich, une femme vient de donner le jour à trois jumelles, deux noires et une blanche : le père est nègre et musicien. A Rosendaël, faubourg de Dunkerque, la femme d'un ouvrier nommé Aymon, nom prédestiné, a mis au monde, tout récemment, quatre enfants du sexe masculin, très bien constitués. Les quatre fils Aymon font ainsi revivre la légende et ils sont jumeaux ! (*Concours médical*).

Repos des femmes en couches. — Une proposition de loi très importante pour la puériculture vient d'être adoptée par le Sénat français en Décembre 1912, grâce aux effets de M. Paul Strauss. Parmi les articles de cette loi tutélaire nous signalerons celui qui permet aux femmes en état de grossesse apparente de quitter le travail sans délai-congé et sans avoir de ce fait à payer une indemnité de rupture.

Dans tout établissement industriel ou commercial, ou dans ses dépendances, de quelque nature qu'il soit, public ou privé, même s'il a un caractère professionnel ou de bienfaisance, il est interdit d'employer des femmes accouchées dans les quatre semaines qui suivent leur délivrance.

Toute femme de nationatité française et privée de ressources (ouvrière, employée ou domestique) a droit, pendant la période de repos qui précède et suit immédiatement les couches à une allocation journalière, qui ne peut être maintenue pendant une durée totale supérieure à huit semaines.

Longévité des médecins célèbres. — Au cours de nombreuses recherches historiques, j'ai toujours été frappé de la longévité de la plupart des médecins qui ont laissé un nom dans la science, de l'antiquité à nos jours. Je résolus alors de noter l'âge de tous ceux dont je pouvais avoir les dates de naissance et de décès, et je fus encore plus étonné du résultat que me donna cette statistique.

Sur 1.732 médecins célèbres dont j'ai pu avoir l'âge exact, j'ai trouvé :

Décès à l'âge de 25 à 35 ans	88	5	p. 100 environ
— 35 à 45 —	122	7	—
— 45 à 55 —	270	15,6	—
— 55 à 60 —	173	10	—
— 60 à 65 —	199	11,5	—
— 65 à 70 —	229	13,2	—
— 70 à 80 —	426	24,6	—
— 80 à 90 —	205	11,9	—
au-dessus de 90 —	20	11,8	—

Ainsi, il y a environ 37 p. 100 (*plus du tiers* de nos médecins), morts après soixante-dix ans. On peut donc en conclure que l'activité cérébrale est en proportion de la vitalité physique du corps ; qu'il y a rapport direct entre le physique et le moral. On ne peut admettre que c'est parce que ces hommes ont vécu longtemps, qu'ils ont produit et par suite ont eu plus de chances de passer à la postérité ; en effet, pour la grande majorité, la réputation était faite de 40 à 60 ans (un tiers mourut avant cette limite).

Il était aussi intéressant de savoir si dans le XIX[e] siècle la proportion était la même. J'ai retiré de ces 1.732 cas 472 appartenant à la période allant de 1820 à notre époque. J'ai trouvé :

De 35 à 45 ans	15	soit environ	3,1 p. 100
45 à 55 —	62	—	13,1
55 à 60 —	50	—	10,6
60 à 65 —	65	—	13,7
65 à 70 —	75	—	15,8
70 à 80 —	133	—	28
80 à 90 —	67	—	13,8
au-dessus de 90 —	5	—	10,5

Donc, plus de 42 p. 100 au-dessus de 70 ans. Et l'on dit que notre génération faiblit :

Il est à noter que les longévités sont à peu près les mêmes dans toutes les nations.

(*Montpellier médical*).

Vestiaires d'enfants. — Un marchand new-yorkais a eu l'idée d'établir, pour ses clients, un vestiaire d'enfants. En arrivant au magasin, les mamans remettent leur bébé à une garde spéciale et reçoivent en échange un numéro. Le bébé est transporté par l'ascenseur au 14[e] étage de la maison ; là, il trouve une terrasse transformée en jardin sur laquelle il peut se livrer à tous ses ébats en respirant un air pur.

Pendant ce temps, la maman, débarrassée de toute préoccupation maternelle, peut faire tranquillement son choix à tous les comptoirs.

Quand ses achats sont terminés, elle donne à la caisse le numéro qu'elle a reçu de la gardienne à qui elle a remis son enfant et bientôt l'ascenseur ramène à terre l'enfant encore tout excité par ses jeux de *plein air*.

Il paraît que le vestiaire du grand magasin n'est pas le seul qui existe. Ce serait encore un directeur de théâtre qui, pour permettre aux mamans d'assister sans souci aux représentations de son théâtre, aurait installé, à côté du vestiaire habituellement réservé aux cannes, parapluies, chapeaux, etc., etc., un dépôt de bébés. Là, chaque enfant, en entrant, est orné d'un numéro dont le double est remis à la mère. Les meilleurs soins sont, assure-t-on, prodigués aux petits *déposés*. A la sortie, la mère présente le numéro qui lui a été remis, et reprend son enfant.

Ces vestiaires sont peut-être un peu fantaisistes. M. Mar-

NOUVELLES *(Suite)*

beau, dans son *Bulletin des Crèches*, nous avait déjà parlé des crèches établies en Amérique, à la porte des lavoirs publics. La mère de famille qui vient laver son linge peut y déposer son enfant pendant les deux ou trois heures de lavage. Ces crèches seraient très nombreuses et très appréciées. En les citant, l'auteur exprimait le désir de voir de semblables institutions fonctionner dans nos lavoirs publics. Évidemment, les crèches rendraient de très grands services aux mères de famille et leur enlèveraient la grosse préoccupation de laisser l'enfant seul au logis pendant le temps qu'elles doivent passer au lavoir.

Ligue médicale française (Déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1902.) — APPEL AUX MÉDECINS ET ÉTUDIANTS EN MÉDECINE FRANÇAIS. — Le Comité de la Ligue fait appel à tous les médecins et étudiants en médecine français pour leur demander leur adhésion.

Ces dernières années, en effet, le nombre des étudiants étrangers venus s'installer ou occuper des postes officiels en France a augmenté d'une façon inquiétante. Or, aucune loi ne protège le médecin ou l'étudiant français contre cet envahissement des étrangers. Justement ému d'une telle situation si préjudiciable aux intérêts français, le conseil attire l'attention des intéressés sur les points suivants :

1° L'étudiant étranger le plus souvent s'inscrit à la Faculté de médecine sans avoir son diplôme de bachelier d'université française.

2° Son diplôme obtenu, l'étudiant étranger en passant simplement les épreuves du baccalauréat a le droit de s'installer définitivement en France.

3° Après une naturalisation suffisamment tardive pour le soustraire aux obligations de la loi militaire, l'étudiant étranger n'hésite pas à solliciter la nomination à des postes officiels en France.

4° Enfin pendant ses études médicales l'étudiant étranger a pu participer aux concours des hôpitaux (internat, externat, etc.) aux mêmes titres que l'étudiant français.

Cet état de choses s'est encore aggravé depuis le vote de la loi militaire de 1905 qui pendant deux années consécutives éloigne les étudiants français des écoles et facultés, alors que l'étudiant étranger continue son travail et se présente ainsi dans les meilleures conditions aux différents concours et examens de l'Assistance publique ou de la Faculté.

C'est pourquoi il a paru nécessaire à un certain nombre de médecins et d'étudiants en médecine français, de fonder une ligue pour la défense de leurs intérêts si profondément compromis.

Cette ligue, qui a ainsi un but précis et uniquement professionnel, présente dès maintenant à ses adhérents trois groupes de revendications qu'elle s'efforcera avant tout de faire aboutir.

1° Délivrance du diplôme de médecin valable en France, uniquement : *a.* aux étudiants français ; *b.* aux naturalisés français avant l'âge de vingt-quatre ans (dans ce cas l'étudiant naturalisé serait intégralement soumis aux obligations de la loi militaire).

Comme corollaire de cette disposition, impossibilité absolue de transformer un diplôme d'université, ne permettant pas d'exercer en France, en diplôme d'État, donnant seul le droit d'exercer.

2° Suppression des équivalences pour l'entrée à la Faculté de médecine.

3° Modifications dans l'admission des étrangers aux concours de tous les hôpitaux (internat, externat, etc.), et d'une façon générale à tous les emplois publics.

Fermement convaincu que ces premières réformes ne sauraient laisser indifférents les médecins et étudiants français, le Conseil fait un pressant appel à tous ceux qui avec lui pensent qu'il est temps de défendre leurs intérêts.

Pour le Comité : VINAY, président, interne des hôpitaux, 99, rue de Longchamp.

Docteur ROL, vice-président, 82, boulevard de Grenelle.

N. B. — Le projet de loi déposé par le gouvernement rétablissant le service de trois ans mettrait, dans l'état actuel des choses, l'étudiant étranger dans une situation encore plus privilégiée.

Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France. — Une société de secours mutuels et de retraites pour femmes et enfants de médecins vient d'être créée à Paris, sous le patronage de la société centrale.

Cette société au cours de l'assemblée générale constitutive a nommé Mme Butte, présidente ; Mmes Coursier et Jayle, vice-présidentes ; Mme Schmitt, trésorière ; Mlle Dignot, secrétaire des séances ; M. le Dr A. Watelet, secrétaire général.

Ses statuts sont soumis à l'approbation ministérielle et grâce à des adhésions déjà nombreuses, elle commencera à fonctionner aussitôt les statuts approuvés, dans un délai de deux mois environ.

Cette société se propose, article 1er des statuts : 1° De constituer à ses sociétaires participants des pensions de retraites, suivant les ressources disponibles ;

2° De leur donner des allocations annuelles.

3° D'aider matériellement les sociétaires participants malades ou infirmes, ainsi que leur famille.

Le but principal de la société est la constitution d'une retraite maxima de 360 francs. Art. 23 des statuts.

On peut cotiser pour le tiers seulement ou pour les deux tiers de la retraite, obtenue à 55 ans ou à 60 ans suivant l'âge choisi et les primes versées, ou après 15 ans de participation si l'entrée dans la Société a lieu après l'âge de 45 ans.

Les versements annuels qui peuvent être effectués trimestriellement ou semestriellement sont à capital aliéné ou à capital réservé. Dans ce dernier cas (capital réservé) les primes versées font toujours retour aux héritiers du décédé, que celui-ci soit retraité ou non au moment de son décès.

Adresser toutes demandes de renseignements, statuts, barèmes des primes annuelles etc., etc., à M. le Dr A. Watelet, 5, rue de Surène, Paris.

Concours de 1913 de la Société d'hygiène de l'enfance. — La *Société d'hygiène de l'enfance* met au Concours la question suivante pour 1913 : *De la place que doivent occuper, dans l'éducation moderne les Notions de Puériculture et d'hygiène de l'enfance.*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 décembre 1913. Passé cette date, aucun mémoire ne sera admis.

Ils devront être inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol.

Ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ou épigraphe reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout auteur qui se fera connaître sera exclus du Concours.

Les mémoires ne sont pas rendus ; même non primés, ils deviennent la propriété de la Société et ne peuvent être publiés par leurs auteurs. La Société se réserve de tirer des meilleurs travaux la matière d'une brochure de propagande et d'enseignement.

NOUVELLES *(Suite)*

Les prix seront décernés en 1914, dans la séance publique annuelle. Ils consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze ou en mentions honorables.

Adresser les mémoires avant le 31 décembre 1913, au Président de la *Société d'Hygiène de l'Enfance*, 10, rue Saint-Antoine, Paris, 4e.

Les prix du Concours de 1912 seront distribués au cours d'une séance publique dont la date sera ultérieurement fixée.

Service de santé. — Par décision ministérielle du 28 mars 1913 :

M. le médecin-major de deuxième classe de réserve Schmerber est désigné, sur sa demande, pour les troupes d'occupation du Maroc occidental.

Médecins-majors de deuxième classe. — MM. Cochois passe au 173e d'infanterie ; Janot, au 169e d'infanterie ; Lorentz, au 165e d'infanterie ; Picqué, à l'hôpital militaire Saint-Martin, Paris ; Prat, au 17e d'infanterie ; Massol, au 12e bataillon de chasseurs à pied ; Bruas, au 168e d'infanterie ; Sibille, au 170e d'infanterie ; Vermullen, à l'hôpital militaire de Maubeuge ; Morizot, au 167e d'infanterie ; Jeanty, au 166e d'infanterie ; Turcan est nommé surveillant à l'école du service de santé militaire ; Maillard passe au 165e d'infanterie ; Perdrizet, au 164e d'infanterie ; Rayot, au 171e d'infanterie ; Lannes-Dehore, au 172e d'infanterie.

Médecins aides-majors de première classe.—MM Roussel est désigné pour l'Algérie ; Delacroix passe au 164e d'infanterie ; Garnier, au 127e d'infanterie ; Trabaud, au 173e d'infanterie ; Theveney est placé hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Sont nommés au grade de médecin aide-major de deuxième classe de réserve, à compter du 1er avril 1913, sont affectés aux postes ci-après, pour y accomplir leur dernier semestre de service actif, les médecins auxiliaires dont les noms suivent qui remplissent les conditions prévues par l'article 25 de la loi du 21 mars 1905.

MM. Piganeau, au 15e dragons ; Boulagnon, au 2e bataillon de chasseurs à pied ; Jamyot de la Haye, au 47e d'infanterie ; Picheire, au 141e d'infanterie : Baroncelli, au 17e d'infanterie ; Gottis, à la 20e section d'infirmiers (Algérie) ; Correges, au 1er dragons ; Gentilhe, au 1er chasseurs à cheval ; Fresnel, à la 19e section d'infirmiers (Algérie) ; Turc, au 46e d'artillerie ; Greze, à la 20e section d'infirmiers (Algérie) ; Schwab, au 11e chasseurs à cheval ; Noguiès, au 2e chasseurs à cheval ; Divet, au 115e d'infanterie ; Ayme, au 29e dragons ; Duret, au 168e d'infanterie ; Attal, au 4e zouaves (Algérie) ; Raynaud, au 133e d'infanterie ; Lasfargues, au 171e d'infanterie ; Reynaud, au 12e hussards ; Gardey, au 164e d'infanterie ; Legillou, au 73e d'infanterie ; Duffieux, au 165e d'infanterie ; Gayraud, au 166e d'infanterie ; Couroule, au 167e d'infanterie ; Perrier, au 169e d'infanterie ; Labat, au 172e d'infanterie ; Meyer, au 170e d'infanterie.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — Séance du 4 avril. — MM. Basset, 19 ; Bazy et Barbier, 26 ; Toupet, 24 ; Berger, 21.

Séance du 7 avril. — MM. Mercadé, 27 ; Bréchot, 24 ; Muret, 20 ; Rouhier, 18.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. Lepage, Tissier, Macé, Bar, Brindeau et Cunéo.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le concours a été ouvert le 3 mars 1913. Rappelons que c'est la première année de la mise en vigueur du nouveau règlement. Les deux épreuves éliminatoires ont été réunies en une seule comportant la reconnaissance, en dix minutes, de 12 plantes, 3 produits chimiques et 10 préparations galéniques.

Cette épreuve d'admissibilité a été terminée le 12 mars.

Liste des candidats admis à prendre part aux épreuves définitives, et points obtenus à l'épreuve d'admissibilité.

Albert, 22,75 ; Amat, 15,75 ; Arnold, 28,75 ; Aubert, 25 ; Badaud 20,75 ; Billard, 23 ; Brottelande, 27 ; Bobay, 27 ; Bocquet, 25,5 ; Bonnafy 23 ; Boudeau, 23 ; Cattelain, 20,5 ; Certain, 30,5 ; Chevay, 18,25 ; Chanteaud, 27,5 ; Choay, 31 ; Cordier, 16,5 ; David, 31 ; Debruères, 25 ; Degeorges, 24,5 ; Delaunay, 31 ; Doris, 17 ; Dumont, 27,5 ; Duval, 31 ; Gallier, 20,5 ; Genton, 17 ; Gontard, 21,75 ; Guillon, 22 ; Hubert, 26,75 ; Jourdin A., 28 ; Jourdin M., 16,5 ; Lagarde, 35 ; Laurencin, 18,75 , Le Brazidec E., 32 ; Le Brazidec M. ; 27 ; Lebailly, 24 ; Legier, 27,5 ; Legrand, 27 ; Le Naour, 19,25 ; Lescène, 26,5 ; Lorsie, 25 ; Malmy, 26,5 ; Mauguin, 23,5 ; Mayoly, Michel, 21 ; Mignon, 29,5 ; Neau, 18,75 ; Patou, 17,5 ; Payen, 19,25 ; Piricat, 19,75 ; Perrin, 26,75 ; Picot, 33 ; Pimare, 31 ; Rignault, 24 ; Roboit P., 35 ; Robert, 26,75 ; Rouil, 22,5 ; Royer, 26 ; Roussel, 21 ; Tachot, 17 ; Talvard, 32 ; Terrey, 25 ; Volmar, 24 ; Tan Tsing, 24 ;

23 candidats ont été éliminés.

Facultés de médecine. — CONCOURS D'AGRÉGATION D'HISTOLOGIE. — Le jury est constitué par MM. Vialleton, Prenant, Laguesse, Tourneux, qui ont accepté, et M. Testut dont l'acceptation n'est pas encore connue, et qui pourrait être remplacé par M. Soulié ou M. Nicolas.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DU PROSECTORAT. — Le jury est ainsi composé : président, M. Reclus ; juges, MM. Lejars, Gosset, Lenormant, Prenant, Rouvière, Langlois ; suppléants, MM. Branca, Schwartz (Anselme), Camus.

Questions écrites : « Anatomie : Veines jugulaires. — Histologie : Structure des veines. — Physiologie : Circulation veineuse (non compris la circulation pulmonaire). — Pathologie : Anévrismes artério-veineux. »

Candidats : MM. Barbet, Sorel, Métivet, Moure, Pascalis, Wolfromm, Brocq, Cruet, Mondor, Mornard, Mock, Leveuf et Lorin.

CONCOURS DE L'ADJUVAT. — Le jury est ainsi composé : président, M. Nicolas ; juges, MM. Hartmann, Legueu, Proust et Camus.

Questions données : « Artères mésentériques. — Physiologie des nerfs vaso-moteurs. »

Séance du 2 avril. — MM. Monod, 25 ; Le Grand, 24 ; Gouverneur, 26, MM. Madier, 23 ; Caudrelier et François, 25 ; Gatellier, 28.

M. Pouchet, professeur de pharmacologie et matière médicale est nommé assesseur du doyen.

LYON. — Le conseil de l'université a, dans sa dernière séance, décerné le prix Falcoux et le prix Crouzet aux professeurs agrégés Mouriquand et Leriche.

Le montant de ces prix doit être affecté à une mission d'études à

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Guide du médecin praticien. Aide-mémoire de médecine, de chirurgie et d'obstétrique, par le Dr JACOULET, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1913, 1 vol. in-18 de 650 pages, avec 350 fig., cart. 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Beurre de vache et graisse de coco, par JEAN LAHACHE, docteur en pharmacie, et FRANCIS MARRE, chimiste-expert près la Cour d'appel de Paris et les Tribunaux de la Seine. Paris, 1913, 1 vol. in-12. (*Maloine*, à Paris).

La petite insuffisance thyroïdienne et son traitement, par les Drs LÉOPOLD-LÉVI et H. DE ROTHSCHILD, lauréats de l'Académie de Médecine (prix Mège et Barbier). 1 volume in-18 jésus, cartonné, de 320 pages : 5 francs. (*O. Doin et fils*, édit. à Paris).

Radiothérapie des Maladies du sang et des Organes lymphoïdes, par le Dr CRÉMIEU. 1913, 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. 1 fr. 50. (*Actualités médicales*), (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

POSTE VACANT. — La commune de Bèze, par suite du décès du docteur Isaac, recherche un remplaçant, logé, avec un fixe de 1.000 fr.; la pharmacie est à assurer. S'adresser au Maire.



LA VIE MÉDICALE (Suite)

l'institut Rockefeller de New-York et dans les grandes universités américaines.

MONTPELLIER. — Des concours seront ouverts : le 23 juin pour une place de chef de clinique des maladies des enfants ; le 25 juin pour une place de chef de clinique médicale ; et le 30 juin pour une place de chef de clinique chirurgicale. Les candidats à ces concours peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine de Montpellier jusqu'au 20 juin pour les deux premiers concours et jusqu'au 27 juin pour le troisième concours.

En se faisant inscrire les candidats doivent déposer : 1° leur diplôme de docteur ; 2° leur acte de naissance ; 3° la notice de leurs titres et de leurs travaux scientifiques.

LILLE. — M. le Fort, agrégé libre à dater du 1er novembre 1913, est chargé, à partir de la même date, d'un cours complémentaire de médecine opératoire.

NANCY. — M. Coiffard (Henri), agent comptable de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, est nommé secrétaire de la Faculté de médecine et de l'école supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, en remplacement de M. Lambert des Cilleuls, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Faculté libre de Lille. — M. le Dr Lepautre est nommé chef des travaux anatomiques.

Concours de l'Internat de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Sainton, Crouzon, Mocquot.

Hôpitaux de Lyon. — Un concours pour la nomination d'un chirurgien des hôpitaux de Lyon aura lieu le 17 novembre.

S'inscrire à l'administration centrale des hospices civils, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Hôpitaux de Marseille. — Le concours de l'externat s'est terminé par la nomination de MM. Siveude, Bruas, Rougy, Novella, soit 4 candidats. Il y avait dix places disponibles et dix-sept candidats.

Hôpitaux de Libourne. — Le concours d'internat s'est terminé par la nomination de MM. Teyssandier et Bertin.

Réunion biologique de Marseille. — Une association s'est formée sous ce titre à Marseille, ayant pour but l'étude de la science des êtres organisés. Son siège est à la Faculté des sciences de Marseille.

Société de psychiatrie de Paris. — La prochaine séance de la Société de psychiatrie de Paris aura lieu le jeudi 17 avril 1913, à 9 h. 1/2 du matin, à l'Asile Sainte-Anne, dans le service de la clinique.

Écoles de médecine. — GRENOBLE. — M. Picaud, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à partir du 1er janvier 1913.

M. Offner, docteur en médecine, licencié ès sciences naturelles, est nommé, pour neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

BESANÇON. — M. Marceau, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, chargé en outre des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle, est prorogé dans ces doubles fonctions pour 3 ans, à partir du 7 mars 1913.

MARSEILLE. — Un congé, du 16 mars au 31 octobre 1913, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Heckel, professeur d'histoire naturelle.

M. Cotte, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé en outre, du 16 mars au 31 octobre 1913 (durée du congé accordé à M. Heckel), d'un cours d'histoire naturelle.

ROUEN. — M. Richard, suppléant des chaires de physique et de chimie, est prorogé dans ses fonctions pour 3 ans, à partir du 24 novembre 1913.

M. Duval docteur en médecine est institué pour une période de 9 ans suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale.

TOURS. — M. Villedieu, pourvu du diplôme supérieur de pharmacien, suppléant des chaires de physique et de chimie, est nommé à partir du 16 mars 1913 professeur de chimie et toxicologie.

Hôpital d'Evreux. — Un poste d'interne en médecine sera vacant à l'hôpital d'Évreux à la fin du mois d'avril. Les étudiants qui désireraient postuler sont priés d'envoyer immédiatement leur demande au directeur de cet établissement.

Service sanitaire maritime. — Une place de directeur de la 5e circonscription sanitaire maritime est vacante au port de Pauillac (Gironde) Conformément à l'art. 2 du décret du 9 novembre 1901, les candidats sont invités à produire dans un délai de 15 jours leur demande accompagnée de l'exposé de leurs titres et de toutes justifications utiles.

Le traitement annuel est fixé à 5.000 francs.

AMIENS. — M. Sauné, suppléant des chaires de physique et de chimie, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 7 mai 1913.

Hospice de Boulogne-sur-Mer. — Le concours pour la nomination d'un médecin-adjoint de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer s'est ouvert à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Le seul candidat inscrit s'étant retiré avant le commencement des épreuves, le concours ne put avoir lieu.

Association du corps enseignant des Écoles de Médecine. — M. Livon, directeur de l'École de Marseille, ayant donné sa démission de Président de l'association du corps enseignant des Écoles de Médecine, le Comité a procédé le lundi 10 février, à la Faculté de Paris, à la nomination d'un nouveau président. C'est M. Motais, professeur à l'école d'Angers, vice-président de l'association, qui a été nommé président.

A l'issue de cette réunion, l'assemblée des délégués a procédé à la préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Hôpitaux d'Oran. — Un concours pour l'emploi de chef de service de radiologie et d'électrologie de l'hôpital civil d'Oran sera ouvert le 7 mai 1913, à la Faculté de Médecine et de pharmacie d'Alger. Les candidats devront adresser au gouverneur général de l'Algérie un mois au moins avant l'ouverture du concours leur demande et les pièces nécessaires.

École vétérinaire de Toulouse. — Un concours sera ouvert le lundi 5 mai 1913 à l'École vétérinaire de Toulouse pour la nomination d'un chef des travaux titulaire attaché à la chaire de pathologie bovine, ovine, caprine et porcine, d'obstétrique, de médecine opératoire et de clinique de cette école.

Les candidats doivent adresser leur demande sur papier timbré au ministère de l'Agriculture, direction des services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, à Paris, vingt jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

École vétérinaire d'Alfort. — Un concours sera ouvert à l'École vétérinaire d'Alfort, le mardi 13 mai 1913, pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, médecine opératoire, ferrure et clinique.

Les candidats adresseront leur demande sur papier timbré au ministère de l'Agriculture, direction des services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, à Paris, vingt

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours, et les pièces nécessaires.

Médecin stagiaire de l'Assistance en Indo-Chine. — Les candidats dont les noms suivent ont été admis à prendre part à l'examen pour l'emploi de médecin stagiaire de l'assistance en Indo-chine, qui aura lieu le 8 avril 1913 : MM. Estève, Laplanche, le Nestour, Le Quand-Trinh, Thouvenin.

Exposition de l'ouest de la France (Brest, 1913). — Cette exposition se tiendra à Brest, du 1er juillet au 30 septembre.

XIe Congrès international de pharmacie (La Haye). — Ce congrès se tiendra à La Haye, du 17 au 21 septembre 1913.

Congrès de la Far Eastern association of tropical medicine. — Ce congrès se réunira à Saïgon du 8 au 15 novembre. M. le Dr Yersin y représentera l'Académie de médecine.

Musée d'hygiène. — Sur la proposition de M. Lemarchand, le conseil municipal de la ville de Paris vient de renvoyer à la 6e commission une proposition portant que la commission d'étude et de perfectionnement du musée de l'hygiène et de l'assainissement sera ainsi constituée : M. le directeur des affaires municipales, le Dr Roux, Paul Strauss sénateur, le Dr Duguet, membre de l'Académie de médecine, le professeur Chantemesse, l'ingénieur en chef du service des eaux et de l'assainissement ; Juillerat, conservateur du musée, le Dr Thierry, le professeur Thoinot, le Dr Henriot, le président et cinq membres désignés par la sixième commission du conseil municipal, le conservateur adjoint du musée de l'hygiène et de l'assainissement remplira les fonctions de secrétaire.

Conférences françaises à Barcelone. — Sur l'invitation de la Société espagnole de pédiatrie, le Dr Berillon professeur à l'École de psychologie, médecin inspecteur des asiles d'aliénés a fait le 29 mars et le 2 avril des conférences sur la *psychothérapie des enfants anormaux*, et sur les *applications de la méthode hypno-pédagogique.*

Ces conférences eurent lieu à la Faculté de médecine sous la présidence de M. le professeur Martinez Vargas.

Le Dr Berillon a fait également au Collegio medico de Barcelone, devant les membres de la société de pédiatrie et de neurologie, présidée par le Dr Galceran Granès, une conférence sur les *conceptions actuelles de l'hypnotisme et de la psychothérapie*, accompagnées de projections et de démonstrations. Ces conférences ont été suivies par de nombreux auditeurs, qui ont fait des ovations enthousiastes au conférencier. Un banquet lui a été offert sous la présidence de M. le Dr Martinez Vargas. MM. les Drs Cervera, Adama, Cordoba, Lluch, Fargas et Martinez Vargas y ont prononcé des discours empreints de témoignages sympathiques pour notre pays et pour le conférencier

Orchestre médical. — Le samedi 3 mai, à 20 h. 3/4 au Palais du Trocadéro, une grande soirée de gala sera donnée par l'Orchestre médical au profit de l'Œuvre de la tuberculose humaine, avec le concours d'artistes du monde médical, des principaux artistes du théâtre de l'Odéon et de Me Félia Litvinne (de l'Opéra), de Mlle Yvonne Dubel (de l'Opéra), de Mlle Christiane Roussel (1er prix du conservatoire), de Mlle Roch (de la Comédie-Française) de Me Ariane Hugon, de M. Carbelly (de l'Opéra), et des sociétés Le Choral Parisien et la Cœcilia.

Au programme : *Rebecca*, scène biblique, poème de Paul Collin, musique de Cesar Franck. — Danses des sylphes (danses esthétiques). — *L'Arlésienne*, IIIe acte.

Prix des places : Loges, 4 fr. la place. Fauteuils d'orchestre 4 et 3 francs. Fauteuils de balcon, 3 francs. Fauteuils d'amphithéâtre, 2 francs. Tribune, 1 franc.

Retenir les places au siège de l'Œuvre de la tuberculose humaine, 9, rue de Bellefonds.

Maison des étudiantes. — Une association s'est formée sous le nom de « La maison des Etudiantes », 36, rue Saint-Sulpice à Paris. Elle a pour objet d'offrir à de jeunes étudiantes une maison où elles trouveront avec les avantages de la vie de famille une direction intellectuelle et morale.

A. P. M. — Conférence sur la guerre des Balkans (projections). — La série d'été 1913 des conférences de la Société Centrale de l'A. P. M. reprendra le 14 avril prochain pour se continuer les 5 mai, 8 juin et 7 juillet.

La conférence de *Lundi prochain 14 avril* sera faite à 9 heures *très précises du soir*, au Grand Amphithéâtre de la *Faculté de médecine* (Métro : Odéon) par M. le *médecin-major de 1ere classe* **Cousergues**, attaché au ministère de la guerre, tout récemment rentré de mission, sur : LA GUERRE DES BALKANS, chirurgie en campagne, épidémiologie, assistance et hygiène, sociologie, etc., enseignement à en tirer pour le corps de snté (nombreuses *projections* de photographies inédites rapportées par l'auteur.) Présidence de M. le *médecin-inspecteur* TROUSSAINT, directeur du service de santé militaire.

Pour avoir des cartes d'entrée, écrire ou s'adresser au siège de l'A. P. M. 12 rue François-Millet, Paris XVIe.

Exposition et congrès international de la falsification des denrées alimentaires. — A l'exposition internationale de Gand, une section sera consacrée aux fraudes alimentaires. On y verra fonctionner des laboratoires de recherches des fraudes, des conférences seront organisées. M. le Pr de Bruyne, de Gand, préside le Comité.

S'adresser pour tous renseignements à M. Antony Neuckens, secrétaire de l'exposition de la falsification des denrées alimentaires à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Université de Francfort. — Cette Université de date toute récente comprend une faculté de médecine.

Prix de la journée dans les hôpitaux de Paris. — Le conseil général de la Seine a décidé dans sa dernière session que la répartition du prix de la journée dans les hôpitaux de Paris, prix qui a été fixé pour 1913 à 5 fr. 3042, serait établie comme suit en ce qui concerne les malades indigents de la banlieue. La part du département est fixée à 2 fr. 6521, celle de la commune à 2 fr. 12168 et celle de l'Assistance publique à 0 fr. 53042.

Mariages. — M. Marcel Boucheron, externe des hôpitaux de Paris et Mlle Juliette Beaumont.

Nécrologie. — Mme Debrousse, veuve du célèbre philanthope, titulaire de la médaille d'or de l'assistance publique. Elle laisse sa fortune à l'assistance publique. — Le Dr Jean-Marc André, chef de laboratoire à l'hôpital Lariboisière, décédé à l'âge de 36 ans. — Le professeur Aimé Henry, professeur de physique à l'École de médecine d'Amiens. — Mme Gouffier, femme du Dr Gouffier (de Neuilly-sur-Seine) — Mme Edouard Schwartz, femme du Dr Edouard Schwartz, chirurgien de l'hôpital Cochin, membre de l'Académie de médecine, sœur du Pr Weiss, professeur à la Faculté de médecine de Paris. — Mme Le Pileur, femme du Dr Le Pileur et mère du Dr Jacques Le Pileur.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS du *14 au 19 Avril* 1913.

Lundi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Multiplicité des bruits du cœur. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 15, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Examen des urines, matières protéiques, caractérisation du dosage. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Pétrissage, percussion, vibration.

Mercredi 16, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Examen fonctionnel du rein. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement du diabète sucré.

Jeudi 17, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : Hyperthrophie des amygdales.

Vendredi 18, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séміologie fonctionnelle du poumon ; palpation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

Samedi 19, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séміologie de l'œsophage. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Sur cinq cas de néphrite chronique juvénile d'origine syphilitique héréditaire (*Suite*).

Clinique chirurgicale. (HÔPITAL LAENNEC. — Professeur : M. **Henri Hartmann**). — M. le professeur **Hartmann** a commencé son cours de clinique chirurgicale le 3 avril à l'hôpital Laënnec.

Programme de l'enseignement. — Lundi, neuf heures et demie : opérations par le professeur.

Mardi, dix heures et demie : examens cliniques à l'amphithéâtre par le professeur.

Mercredi, neuf heures et demie : opérations par le professeur (pavillon Récamier). Les portes du pavillon seront fermées à neuf heures et demie.

Jeudi, dix heures : leçon clinique à l'amphithéâtre par le professeur.

Vendredi, neuf heures et demie : opérations par le professeur.

Samedi, neuf heures et demie : visite dans les salles par le professeur.

Enseignement complémentaire. — Le mercredi à onze heures, conférence par M. Sauvé, chef de clinique, ancien prosecteur. Le lundi et le vendredi, à onze heures, conférences sur les notions élémentaires indispensables à tout médecin sur l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, la radiologie, la gynécologie, l'urologie, l'examen méthodique des maladies ostéo-articulaires, par MM. Rochon-Duvignaud, ancien chef de clinique de la Faculté, ophtalmologiste des hôpitaux ; Okinczyc, agrégé ; Cruet, aide d'anatomie ; Roux, Berger, prosecteur. Une affiche posée dans le service, indiquera chaque samedi les conférences de la semaine suivante.

Le jeudi à onze heures, après la leçon clinique, exercices de laboratoire et présentation de pièces par M. le Dr Renaud, chef de laboratoire.

Opérations gynécologiques. – Sous la direction de M. **Paul Lecène**, agrégé, M. **Guimbellot**, prosecteur, commencera son cours le *16 Avril* à 1 h. 1/2 et le continuera tous les jours.

Le droit à verser est de 50 francs.

Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme. — Sous la direction de M. **Paul Lecène**, agrégé, M. **G. Kuss**, prosecteur, commencera son cours le mardi *13 Mai* à 1 h. 1/2 et le continuera tous les jours.

Le droit à verser est de 50 francs.

Conférences de chirurgie infantile et d'orthopédie (HOPITAL TROUSSEAU). — Pendant les mois d'avril, mai et juin, le Dr **Savariaud**, chirurgien de l'hôpital Trousseau, fera tous les samedis, à 10 h. 3/4, des leçons cliniques sur des sujets courants de *Chirurgie infantile et d'Orthopédie*.

Les leçons s'accompagneront, autant que possible, de présentations de malades et d'appareils. La première leçon aura lieu le *samedi 12 avril*, Ectopie inguinale du testicule, abcès froid de la paroi abdominale.

Samedi 19. — microcéphalie, kyste séreux congénital de l'épaule.

Samedi 26. — Les fausses coxalgies, adénites iliaques, coxa vara spontanées et traumatiques.

Conférences cliniques sur les maladies du système nerveux (HOPITAL DE LA PITIÉ). — M. le Dr **Babinski**, médecin de l'hôpital de la Pitié, reprendra ses *Conférences cliniques sur les Maladies du Système nerveux*, le samedi *26 avril*, à 10 h. 1/2 du matin, et les continuera les samedis suivants à la même heure.

Les leçons auront lieu dans l'amphithéâtre de l'Hôpital.

Cours de prévoyance sociale au Collège de France. — M. Fuster expose le vendredi à 5 heures la conception de l'hygiène sociale et l'action de la Grande-Bretagne particulièrement au regard de la tuberculose ; le lundi à 5 heures quelques tendances nouvelles des législations étrangères sur les assurances sociales.

Conférences du vendredi (amphithéâtre de la clinique des maladies cutanées à l'Hôpital Saint-Louis) à 10 heures. — M. le professeur agrégé **Gougerot**.

18 avril. — Dermatoses séborrhéiques et leur traitement : séborrhée, acnés, eczémas séborrhéiques, pityriasis.

25 avril. — Infections cutanées et leur traitement : impétigo, ecthyma, sycosis, folliculites, abcès.

Hôpital de la Charité. — Le Dr **Émile Sergent** recommencera ses conférences cliniques sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires le *mardi 22 avril* à 10 h. 1/2 (amphithéâtre Potain) et les continuera les mardi suivants à la même heure.

Sujet de la prochaine conférence : *Tuberculose et grossesse.*

Conférences du dimanche. — 13 *avril*, 10 h. 1/2 conférence ; Dr **Henri Aimé** : États mélancoliques, leurs traitements combinés. (Démonstrations pratiques) Thermes Urbains, 15, rue Chateaubriand.

20 *Avril* 10 h. 1/2, conférence ; Dr L. **Derecq** : Cuisines et régimes pratiques. (démonstrations pratiques) Thermes urbains ; 15, rue Chateaubriand

MEMENTO DE LA QUINZAINE

12 Avril. — A 20 h. 1/2, salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

13 Avril. — 15, rue Chateaubriand, 10 h. 1/2, conférence du Dr Henri Aimé : Les états mélancoliques, leurs traitements combinés.

13 Avril. — Devant la Faculté de Bordeaux, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine de Limoges.

13 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville : « Les dimanches du praticien. »

M. Friedel : La rectoscopie.

14 Avril. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. R. Toupet.

14 AVRIL. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris.

14 AVRIL. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours des prix à décerner aux internes en pharmacie des hôpitaux de Paris.

15 Avril. — A Wiesbaden, ouverture du XXXe congrès allemand de médecine interne (du 15 au 18 avril).

16 Avril. — A l'école pratique, à Paris ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Guimbellot.

17 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens (s'inscrire au secrétariat des hospices, 127, rue de Beauvais à Amiens).

17 Avril. — Ouverture du concours pour l'internat en médecine des hospices de Brévannes, Chardon-Lagache et Hendaye.

17 AVRIL. — Séance de la Société de psychiatrie, à 9 h. 1/2 à l'asile Sainte-Anne.

20 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'Internat des hospices civils de Versailles.

(S'inscrire au secrétariat à l'hôpital civil).

20 AVRIL. — A 10 h. 1/2, Thermes urbains, 15, rue Chateaubriand, conférence de M. le Dr Derecq : Cuisines et régimes pratiques (démonstrations pratiques).

20 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville, «Les dimanches du praticien» : Le diagnostic moderne du cancer de l'estomac.

21 Avril. — Ouverture du concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

21 Avril. — Ouverture du concours pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à l'École de médecine de Nantes.

21 Avril. — Ouverture du concours pour la nomination de quatre médecins pour le service d'assistance médicale gratuite à domicile, à Grenoble.

21 Avril. — Ouverture du concours de l'Internat de l'asile national des convalescents.

22 Avril. — Concours pour une place d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.

23 Avril. — Exercices d'application pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale. (Du 23 au 26 avril inclus).

24 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des hospices civils de Versailles.

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 12 places de médecins de l'assistance médicale à domicile à Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, bureau du personnel de 10 heures à 15 heures)

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 15 heures).

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour les inscriptions de doctorat à la Faculté de médecine de Paris.

26 AVRIL. — A 7 h. 1/2 du soir à la galerie des Champs-Élysées 55, rue de Ponthieu. Banquet annuel de l'Internat en médecine.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 16 avril, à 1 heure. — M. GEOLKVER MORDOUK : Conséquence du rapprochement sexuel pendant la gestation (MM. Pinard, président ; Legueu, Pierre Duval, Couvelaire). — M. PENA : De la valeur de l'hématurie rénale immédiatement consécutive à une néphrectomie pour tuberculose (MM. Legueu, président, Pinard, Pierre Duval, Couvelaire). — M. ANDRIEU : Contribution à l'étude clinique des signes et accidents nerveux dans la maladie du sommeil (MM. Blanchard, président, Reclus, Proust, Brumpt). — M. MAURANGES : Contribution à l'étude des fractures vertico-transversales de l'astragale (MM. Reclus, président, Blanchard, Proust, Brumpt). —

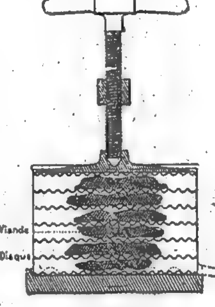
Jeudi, 17 avril, à 1 heure. — M. BRAYE : Tuberculose et érythème noueux. Ce qu'il faut penser des relations qui paraissent exister entre ces deux affections (MM. Hutinel, président, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt, Jeannin). — M. GOELKVER MOVCHA : Étude statistique des méningites observées chez les enfants à la clinique médicale de l'hôpital des Enfants-Malades en 1907-1912 (MM. Hutinel, président ; Ribemont-Dessaignes, Nobécourt, Jeannin). — M. ABDEL HAMID EL CHAFEI : Contribution à l'étude des pleurésies purulentes tuberculeuses de l'enfant (MM. Hutinel, président ; Ribemont-Dessaignes, Nobécourt, Jeannin). — M. LEFEVRE : La transfusion du sang et ses applications en obstétrique (MM. Ribemont-Dessaignes, président ; Hutinel, Nobécourt, Jeannin). — M. ABBATUCCI : Du syndrome hémoglobinurique des pays chauds, sa pathogénie, son traitement (MM. Gilbert, président ; Widal, Léjars, Terrien). — M. GOTLIB : Les kératoses blennorragiques (MM. Widal, président ; Gilbert, Lejars, Terrien). — M. DIVARIS : Recherches sur l'appendicite (MM. Widal, président ; Gilbert, Lejars, Terrien). — M. RAULT : Étude des écoulements de liquide céphalorachidien et de matière cérébrale par le conduit auditif et les fosses nasales à la suite des fractures de la base du crâne (MM. Lejars, président ; Gilbert, Widal, Terrien).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

VALEUR DES SUCS DE VIANDE

Il est aujourd'hui prouvé que c'est à l'état naissant, c'est-à-dire au moment de son extraction à froid, que le suc de la viande crue possède son maximum d'efficacité.

Le Dr J. de Rey Pailhade, correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris, a démontré que l'albumine vivante du muscle (philothion) est détruite par



l'oxygène libre et se décompose à la longue.

C'est ce qui explique, d'après lui, l'absence de cet élément vivant dans les sucs de viande conservés.

Le dispositif breveté de la Presse A. Petit, figuré ci-contre, permet d'extraire extemporanément à froid, sans effort et sans perte, un suc rosé limpide qui représente presque du muscle vivant.

HENRI ROGER. — Les méningites syphilitiques, méningites cliniques cérébrales et spinales, aiguës et chroniques; méningites latentes secondaires et tertiaires, méningites parasyphilitiques. (*Revue générale*.)........ 477
MILIAN. — Traitement de l'intertrigo........ 489
PELLOT et GALLAND. — Perforations intestinales multiples au cours d'une rechute tardive de fièvre typhoïde... 490
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Contribution au traitement des anémies par les injections intramusculaires de sang défibriné. — Constatations histologiques dans un cas de tabes avec psychose. — La cutiréaction à la luétine.. 492
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique. — Société de pédiatrie........ 493
Libres propos : Les congrès internationaux, par le Dr LINOSSIER........ III et V
Chronique scientifique : Les maladies des animaux fossiles, la plus vieille maladie connue, par le Dr MARCEL BAUDOUIN........ V et VII
Curiosités : L'aiguillette nouée, par le Dr JULIEN ROSHEM........ IX à XVII
Variétés : Les rescapés en médecine, par le Dr L. PLANTIER........ XVII et XIX
Vieux livres, vieilles images, curiosités médicales, par le Dr HENRI ROCHÉ........ XXI et XXIII
La médecine au Palais : La responsabilité des médecins, erreurs scientifiques et fautes de droit commun, par ADRIEN PEYTEL........ XXIV
Silhouettes médicales : Le Professeur CHANTEMESSE, dessin original, par BILS........ XXIX
Diététique : Diététique comparée et pratique, par le Dr DERECQ........ XXXI
Formules thérapeutiques........ XXXI
Revue hebdomadaire de la Presse française........ XXXIII
Revue de quinzaine de la Presse étrangère........ XXXV
Revue des congrès : La méthode d'Abbott au congrès d'orthopédie allemand par les Drs CALVÉ et LAMY. — L'association française pour l'avancement des sciences........ XXXVII à XLI
Nouvelles : L'élection de M. le Pr Landouzy à l'académie des sciences........ XLIII à XLV
La vie médicale........ XLVII et XLIX
Cours. — *Memento de la quinzaine*. — *Thèses de la Faculté de Paris*........ LI

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7° (1e série), 6°, 24° (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12** fr. **50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

LES CONGRÈS INTERNATIONAUX

J'ai dit, dans un précédent numéro du *Paris Médical*, ce qu'avait été le congrès de physiothérapie de Berlin. Je désire ajouter en *post scriptum* à mon compte rendu quelques réflexions sur l'opportunité, pour les médecins français, de prendre une part active aux congrès internationaux.

L'heure est propice à de telles réflexions. Il y eut en effet, à propos de ce congrès même, dans les groupements hydrologiques français, des discussions assez vives, relativement à cette opportunité. Le syndicat des médecins des stations balnéaires et climatiques, et la Société d'hydrologie refusèrent de collaborer officiellement au congrès, tout en laissant à leurs membres liberté entière d'y assister à titre individuel. L'organe officiel des deux sociétés, *la Gazette des Eaux*, se montra, dans une série d'articles, plus intransigeante encore. Elle se prononça pour l'abstention absolue, et décerna aux abstentionnistes des éloges, qui constituaient pour les autres une critique vive, quoique indirecte. Le résultat fut que, sur quatre-vingt-dix Français inscrits à la session de Berlin, on ne comptait que cinq médecins de nos stations thermales.

Qui avait raison ? Qui avait tort ?

Nous nous plaignons volontiers, en France, que l'on ne fait pas, dans les congrès internationaux, à nos compatriotes, un accueil en rapport avec l'importance de l'école scientifique française; les Allemands, nous dit-on, excellent à mettre en relief leurs savants, à leur organiser des ovations, à les pousser aux présidences. Bref, ils accaparent le congrès et ne laissent aux Français qu'une situation effacée. Devant ce parti pris, il n'y a qu'une conduite à tenir : s'abstenir, plutôt que s'associer par sa présence à l'exaltation savamment organisée d'une école scientifique rivale.

Ainsi présentée, l'affirmation est inexacte, et la conclusion inacceptable. La vérité, la voici :

Dans tout congrès international, les Allemands arrivent nombreux ; les plus distingués de leurs savants se font un devoir de marcher à leur tête, et d'apporter aux séances d'importantes communications. Les Français, peu voyageurs par goût, sont rares ; il y a parmi eux plus de touristes que de savants ; on les rencontre dans les musées de la ville plus souvent qu'aux séances du congrès, où d'ailleurs leur ignorance fréquente des langues étrangères leur rend difficile une participation active aux discussions. Parmi eux, les maîtres sont l'exception. Dans de telles conditions, devons-nous nous étonner que les honneurs et le succès aillent aux premiers ?

Voulez-vous un exemple ? Il y a quelques quinze ans, eut lieu le congrès international de Moscou. En pleine lune de miel de l'alliance franco-russe, peu après les acclamations qui accueillirent chez nous l'amiral Avellane et ses marins, les Français y arrivèrent persuadés qu'ils seraient les héros de la fête : ils revinrent très dépités d'avoir vu la délégation allemande prendre l'importance prépondérante. Que s'était-il passé ? Nos amis avaient-ils trahi notre cause ? L'explication était bien plus simple. Les Allemands étaient nombreux ; nous arrivions une poignée. Les premiers avaient mobilisé leurs savants les plus célèbres, les Français avaient constitué une délégation officielle au hasard des bonnes volontés individuelles. Pour tout résumer en deux noms, le président de la délégation allemande était Virchow, dans tout le rayonnement de sa gloire, celui de la délégation française était Lannelongue. Ce n'est pas manquer de respect à la mémoire du regretté chirurgien, que constater son infériorité vis-à-vis de Virchow. Il eût été souverainement injuste que les honneurs, les acclamations n'allassent pas au savant allemand.

Pour éviter le renouvellement de pareille aventure, un peu fâcheuse pour notre amour-propre national, il y a mieux à faire que de nous renfermer chez nous dans une attitude, un peu enfantine, de bouderie. Il y a à imiter les Allemands, dont le patriotisme n'a rien certes de répréhensible, et dont les efforts pour mettre en valeur la production scientifique de leur pays méritent d'être admirés. Allons aux congrès nombreux, travaillons-y de tout notre cœur, entraînons surtout avec nous ceux de nos compatriotes, dont les travaux ont jeté sur notre pays un rayonnement de gloire, et la science française sera acclamée comme elle mérite de l'être.

Erreur ! me dit un partisan de l'abstention. Vous ne connaissez pas le parti pris de certaines écoles étrangères. Elles refuseront de rendre justice à nos compatriotes, quels qu'ils soient. Eh bien ! je le déclare hautement, au congrès de Berlin ce ne fut pas exact. Nos collègues allemands nous ont été reconnaissants d'avoir constitué la délégation étrangère la plus nombreuse, et ils nous l'ont témoigné dans tous leurs discours. Les plus chauds applaudissements de la séance d'ouverture sont allés au doyen Landouzy ; c'est, vous le savez, un virtuose de la parole, et il sut en quelques phrases vibrantes faire acclamer, en même temps que lui-même, toute une série de savants français, dont les noms, chers à notre patriotisme, sonnèrent comme une glorieuse fanfare dans l'immense salle du Reichstag. J'ai déjà dit ici même, que quand l'inventeur des courants de haute fréquence, M. d'Arsonval, est entré dans la salle où siégeait la section d'électrothérapie, il a été l'objet d'une émouvante ovation. La séance fut un moment interrompue. Or de cette ovation, je tiens à le constater, ce sont les Allemands, qui ont pris l'initiative. Les Français, par discrétion, n'ont mêlé aux acclamations des étrangers que quelques applaudissements discrets. Mais tous, dans le fond du cœur, ils ont été reconnaissants à Landouzy et à d'Arsonval d'avoir fait acclamer à Berlin notre langue et nos travaux, et ils ont pensé que, ce faisant, ils avaient agi en bons patriotes.

Tous deux furent nommés présidents d'honneur du congrès. Un grand nombre d'entre nous furent

LIBRES PROPOS *(Suite)*

nommés présidents d'honneur de leurs sections. Tous nous eûmes la satisfaction de parler devant un auditoire attentif et déférent, et nos rapports furent l'objet de discussions tout à fait courtoises.

J'ouvre ici une parenthèse. J'ai dit que nous devions, pour la gloire de la science française, entraîner dans les congrès internationaux nos savants les plus célèbres..., il ne faudrait pas traduire, comme le fait trop souvent l'administration, célèbres par titrés. Au delà des frontières on ignore les titres, on ne connaît que les œuvres. C'est une illusion de penser que la qualité de membre de l'Institut, par exemple, causera la moindre impression sur les étrangers. Il en est exactement de même chez nous d'ailleurs. Que nous importe qu'Ehrlich ne soit pas titulaire d'une chaire d'université? que Reichmann soit un simple praticien? Nous admirons leurs travaux et cela nous suffit. Or nos ministres se figurent trop que notre hiérarchie conserve quelque valeur à l'étranger. Au congrès de Moscou, dont j'ai déjà parlé, on avait préféré, pour présider la délégation française, Lannelongue à Ollier, parce que sénateur et membre de l'Institut. Pour représenter la médecine militaire, on avait choisi un inconnu très galonné, et personne n'avait songé à Laveran, dont le grade était inférieur. Toutes les broderies du délégué officiel firent peu d'impression ; l'auteur de la découverte de l'hématozoaire du paludisme eût été acclamé.

Il est une autre raison qui rend désirable notre collaboration effective aux congrès internationaux, c'est, dans la période de crise que traverse l'Europe, l'utilité d'un contact entre les élites intellectuelles des diverses nations. Que d'idées fausses se rectifient, que de malentendus se dissipent, que de préventions s'évanouissent dans les conversations d'hommes loyaux et sincères, que le culte de la science élève au-dessus des mesquineries d'une politique d'intérêts ! Je ne suis pas un naïf ; je ne me figure pas que, parce que quelques douzaines de médecins ont choqué leurs verres à la fin d'un banquet, la tension européenne va diminuer ! Mais, si infime que soit l'action pacificatrice des réunions internationales elle existe, et la guerre est si abominable chose, que nous ne devons rien mépriser de ce qui peut contribuer entre les peuples à un peu de détente. Mais chut !.... ceci devient de la politique, et je ne dois ici parler que médecine.

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES MALADIES DES ANIMAUX FOSSILES

La plus vieille maladie connue

Par le Dr Marcel BAUDOUIN
Secrétaire général de la *Société préhistorique française*

Tous les médecins savent ce qu'est un animal *fossile*. C'est une espèce, qui a vécu dans les temps géologiques, et qui a disparu, à l'heure présente, de la surface de la terre.

Au point de vue qui nous occupe ici, la *Maladie*, on peut distinguer les espèces fossiles en deux groupes : *a*) Le premier comprend celles qui ont existé avant l'apparition de l'homme sur la terre ; ce sont les *Fossiles géologiques* proprement dits ; *b*) le second, celles qui ont vécu sur notre globe en même temps que l'homme, à la fin du *Tertiaire* ou du *Quaternaire ancien* [car la plupart des mammifères du Quaternaire moderne — pour ne parler que de ces représentants du monde zologique ! — sont encore vivants parmi nous, au moins en France], et qu'on peut appeler les *Fossiles préhistoriques*...

Parmi ces derniers animaux, il en est un, que l'homme primitif a particulièrement connu chez nous : c'est l'*Ours des Cavernes* (*Ursus spelœus*), le grand *Ours au front bombé*, le plus grand de tous les Ours connus, l'ancêtre de tous ceux qui persistent, car ils sont tous plus petits. Cette espèce, qui remonte au moins à la fin du Tertiaire, et qui n'a disparu qu'à la fin du Quaternaire moyen (vraisemblablement à l'époque *Magdalénienne*), est fort intéressante au point de vue de la PRÉHISTOIRE DE LA PATHOLOGIE, car c'est chez elle qu'on a constaté, pour la première fois, l'existence d'une MALADIE, qui existe toujours à l'heure présente, et qui, par suite, devient l'*Affection la plus anciennement connue*, car je ne crois pas qu'on ait observé des *Fractures consolidées* (1) sur des ossements d'animaux fossiles, antérieurs au début du Quaternaire ! Je veux parler de l'OSTÉO-ARTHRITE DÉFORMANTE, dont on peut voir des traces sur de nombreux ossements d'*Ours au front bombé*, extraits jadis de la Caverne de l'Herm, dans l'Ariège, et actuellement conservés dans un Musée de Toulouse, ainsi d'ailleurs qu'au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

L'existence de cette affection ne doit pas étonner ni à une époque aussi ancienne, ni pour une espèce de mammifère non domestiquée, car on sait qu'à l'heure présente elle s'observe sur plusieurs animaux sauvages (*Kangourous, Hyènes*, etc.), et qu'elle a été observée chez des *singes* [Cynocéphales], de la période *protohistorique*, en Egypte. (Lortet et Gaillard).

Elle peut se localiser sur les os des *membres*, et en particulier sur les os des *pieds* chez l'Ours et l'Homme. Mais elle est surtout fréquente au niveau de la *colonne vertébrale*, aussi bien à l'époque préhistorique (*pierre polie*) qu'à l'époque actuelle, puisque, pour une centaine d'adultes qu'a fournis une sépulture de cette époque (2), j'ai pu trouver au moins une trentaine de vertèbres atteintes, appartenant à au moins une douzaine de sujets différents (3).

***

Aussi ai-je eu l'idée de commencer mes études sur l'*Ostéo-arthrite déformante de l'Ours des Cavernes* par sa localisation au rachis ; je puis en ébaucher aujourd'hui une courte description, basée sur les *huit* vertèbres d'Ours que j'ai pu examiner dans les collections du Musée de Toulouse. L'une est une vertèbre *cervicale*, très probablement la septième ou la dernière. ; trois sont des vertèbres *dorsales* moyennes ; et quatre des vertèbres *lombaires* (partie antérieure et centrale de la région).

Comme chez l'Homme, les lésions diffèrent, dans cette espèce, pour les diverses parties du rachis, il y a un grand intérêt à montrer à ce point de vue les analogies et les différences.

(1) Ces sortes de *fractures seules* peuvent être diagnostiquées avec certitude, en Paléontologie ; il est impossible en effet de reconnaître une *fracture ordinaire* d'un *traumatisme post mortem*, quand il s'agit d'ossements anciens.

(2) MARCEL BAUDOUIN, La Sépulture néolithique de Belleville à Vendrest (S.-et-M.). Paris, 1911, S. P. F., in-8°, 247 p., fig.

(3) MARCEL BAUDOUIN, L'ostéo-arthrite déformante chez les Hommes de la Pierre polie (*C. R. Ac. des Sc.*, Paris, 20 mai 1912).

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

1° Au *cou*, la maladie se présente sous forme d'Ostéophytes considérables, partant de la surface *articulaire supérieure* du corps (1) vertébral (2), au niveau de son *bord antérieur*, et remontant, sur la face antérieure, non articulaire, sous forme de grosses « *masses* » de tissu osseux, spongieux et semé de nombreux trous vasculaires (3). Les *apophyses transverses* peuvent être atteintes également (*ostéite*). Mais, sur la pièce examinée, il n'y a pas de lésion à l'*arc postérieur*, et en particulier au niveau des *apophyses articulaires*.

Chez la Femme, au contraire, c'est là qu'apparaissent d'abord les ostéophytes, pouvant mener rapidement à l'*ankylose* osseuse cervicale. Cette différence tient au rôle du cou, qui, chez l'Ours et chez le Bipède, se comporte, au point de vue *mouvements*, d'une façon toute différente.

2° Au *thorax*, la maladie débute également au niveau du *bord antérieur* de la surface articulaire *inférieure* du *corps* de la vertèbre. Elle se manifeste par un bourrelet ostéophytique, qui est surtout développé sur les *parties latérales*, laissant la partie médiane presque indemne. Les ostéophytes, plus ou moins volumineux et latéraux, en se développant, remontent sur la partie antérieure du corps, et couvrent les cavités *articulaires costales inférieures*, sans toucher aux supérieures.

C'est le même phénomène qu'au cou, avec cette seule différence que les lésions sont *bilatérales*, au lieu d'être parfois médianes, et toujours beaucoup moins marquées, en raison de l'*immobilité* relative du rachis dorsal.

Chez la Femme, la région correspondante n'est pas d'ordinaire atteinte. Mais, chez l'Homme, quand elle existe, la lésion se localise au niveau des XIe et XIIe dorsales, c'est-à-dire aux *vertèbres à fausses côtes*, car ce sont elles qui sont le moins immobilisées par le sternum et la cage thoracique.

Mais, chez l'Ours, les lésions partent toujours de la surface articulaire inférieure, et sont localisées à la partie *antérieure* du corps vertébral, les apophyses articulaires restant toujours indemnes, à l'opposé de ce qu'on note parfois dans l'espèce humaine.

3° Aux *lombes*, chez l'Ours, les lésions sont d'ordinaire *très importantes*.

Là aussi elles débutent par la partie *antérieure* de la vertèbre ; mais l'ostéophyte prend naissance au niveau du bord *antérieur* de la surface articulaire *supérieure ;* et il se développe surtout sur la *ligne médiane*, beaucoup plus que sur les cotés.

C'est donc exactement le contraire de ce qui a été noté pour le cou et le thorax !

Aux lombes, les lésions vont vite et atteignent rapidement l'*arc postérieur* et les *apophyses articulaires*, comme, au cou, chez la Femme. Il en résulte des *ankyloses* puissantes de ces *articulations postérieures*.

Au niveau du corps, l'ankylose se fait aussi, mais par soudures de l'ostéophyte médian principal très développé, avec la vertèbre située au-dessus à des ostéophytes latéraux. Les articulations intervertébrales antérieures sont certes malades ; mais l'ankylose ici est *périphérique* et non *intra-articulaire*, exactement comme chez le Singe protohistorique d'Egypte, bien étudié par le professeur Poncet (Lyon).

Aux lombes, dans l'espèce humaine, le début de l'affection est le même ; mais la maladie ne gagne pas, d'ordinaire, l'arc postérieur. Elle reste localisée au corps vertébral et débute d'ailleurs latéralement, tantôt par une surface articulaire, tantôt par l'autre.

La différence entre l'Ours et le Genre humain réside donc dans ce fait que, chez l'Ours, les *ankyloses articulaires, postérieures*, qui représentent le stade le plus avancé de la maladie, sont localisées aux *lombes*, tandis que, dans le genre *Homo*, elles ne s'observent qu'au *cou*, et plus particulièrement chez la femme. On peut donc dire qu'au point de vue qui nous occupe les lombes de l'Ours représentent le cou de la Femme... Voilà, certes, une conclusion fort inattendue ! Son explication est pourtant facile.

Les *articulations postérieures* du rachis sont celles qui servent surtout lors des *mouvements de torsion*, sur elle-même, de la colonne vertébrale. Or chacun sait que, chez le Bipède, ces mouvements n'existent guère qu'au cou. Chez le Quadrupède, et chez l'*Ours* surtout, au contraire, c'est aux lombes que la *torsion* joue son plus grand rôle, le cou de ces animaux n'ayant rien de la gracilité, de la flexibilité, du col féminin ! En effet, le centre des mouvements du tronc des Quadrupèdes se trouve à la *base du thorax ;* et l'on sait que, chez les Mammifères à quatre pattes et en particulier chez les Carnivores (chats, chiens, ours, etc.), le *train postérieur* se tord souvent sur l'antérieur : ce qui ne peut pas se voir chez le Bipède ! Voilà pourquoi les lombes de l'Ours représentent, au point de vue *Ostéo-arthrite déformante*, la région cervicale du sexe féminin !

Comme on le voit, l'examen des os des *Ursus spelæus*, fossiles, auquel nous nous sommes livré, nous a ouvert des horizons nouveaux, même pour la Pathologie humaine ! Il plaide tout à fait en faveur de la nature *infectieuse* de la maladie, puisqu'il semble que la Caverne de l'Herm ait été infectée, à un moment donné, et que plusieurs des Ours qui l'ont fréquentée sont tombés malades.

Reste à savoir à quelle sorte d'Infection on a affaire, en l'espèce !

On sait que l'Ecole de Lyon voit dans l'*ostéo-arthrite déformante*, qui, au début, n'est en réalité qu'une « *ligamentite* » ou une *périarthrite*, une forme spéciale de la *Tuberculose*, qu'elle a baptisée du nom de RHUMATISME TUBERCULEUX. Il est vraiment difficile de la suivre dans cette voie, après avoir constaté que le microbe a frappé des animaux sauvages tels que le *Grand Ours*, à une époque où le climat était en France celui de l'Afrique tropicale ; où la France avait une *faune chaude ;* où un grand Eléphant et un Rhinocéros vivaient aux côtés de notre énorme Ursidé !

N'est-il pas démontré aujourd'hui que le meilleur remède contre le Bacille de Koch est le *Soleil ?*

Il faudrait donc chercher un autre Microbe ! Aux Bactériologistes de prouver qu'il existe toujours à l'heure présente et de découvrir sa nature ! — Quant à nous, nous avons pu démontrer qu'il existait vraiment il y a plus de cent mille ans ; mais nous estimons que notre tâche était là, plus facile. — Ce qui ne doit pourtant décourager personne.

(1) Pour ne pas embrouiller les descriptions et faciliter les comparaisons avec l'*Homme*, nous employons la terminologie de l'*Anatomie humaine*. Nous supposons donc ici que l'Ours est redressé sur ses pattes de derrière, comme lorsque « Martin » fait le beau dans les Jardins Zoologiques, les Ménageries, ou sur la voie publique.

(2) Chez l'Ours, cette surface s'appelle la *fosse* (l'autre est la *tête*), au moins à la colonne cervicale.

(3) Ces trous multiples indiquent une vascularisation de nouvelle formation considérable.

CURIOSITÉS

L'AIGUILLETTE NOUÉE

Par le Docteur Julien ROSHEM
Médecin aide-major

L'époque des fiançailles est réputée délicieuse. Un souci trouble pourtant d'ordinaire le bonheur du « futur époux » ; une question angoissante lui vient sans cesse à l'esprit : « Comment la nuit de noces va-t-elle se passer ? » Cette nuit de sacrifice apparaît bientôt au pusi*ll*anime comme une corvée redoutable. Il a peur de paraître brutal ou au contraire peu empressé ; il tremble surtout d'avoir l'air ridicule et de perdre en une minute le prestige qu'il a acquis aux yeux de sa fiancée. Parfois il est tenaillé d'un doute plus affreux, sera-t-il à la hauteur de sa tâche ? Certes, il a essayé ses forces auprès de femmes accueillantes ; il est « normal », il est bien portant et cependant il n'est pas sûr de lui. Il sait que l'imagination, la folle du logis, joue de mauvais tours aux mâles les plus intrépides, que la timidité, que le désir de trop bien faire suffisent quelquefois à troubler le jeu normal des réflexes. Il en rêve, il voit en de bouleversants cauchemars sa femme furieuse d'être « négligée » ; la belle-mère outrée l'accabler de sanglants reproches. Encore, au XXe siècle n'a-t-il plus à redouter maléfices et sortilèges ; du moins je le crois.

Il y a seulement quelques siècles il n'en allait pas de même. L'imprudent jouvenceau qui, peu de temps avant les noces, s'attirait la haine d'une puissante sorcière risquait de se voir l'« aiguillette nouée » par une force magique et de devenir par cela incapable d'accomplir le devoir conjugal.

On a beaucoup discuté sur l'origine de l'expression « nouer l'aiguillette ». Du XVe au XVIIIe siècle pourpoints et hauts-de-chausses n'avaient pas de boutons et se fermaient au moyen de lacets à bouts ferrés, plus ou moins élégants et qui portaient le nom d'aiguillettes. Qui nouait l'aiguillette condamnait (au figuré) l'ensorcelé à ne plus pouvoir ouvrir ses vêtements et notamment le haut-de-chausse. On comprend sans qu'il soit besoin d'insister davantage combien l'expression consacrée faisait image. La malheureuse victime pouvait bien enlever ses habits ; mais n'était pas plus avancée ensuite.

D'autres explications ont été produites ; certains auteurs pensent que l'on disait « nouer l'aiguillette » parce qu'à l'origine le redoutable sorcier faisait en réalité plusieurs nœuds à une aiguillette tout en prononçant les paroles magiques. Au reste, nous n'avons pas à nous attarder sur ce point.

Initiation et maléfices.

Il n'y a rien qui rende l'homme plus vaniteux que de belles facultés sexuelles. Il n'y a rien qu'il craigne autant que de les perdre. Les sorciers qui semaient autour d'eux la maladie, la ruine, la mort devaient aussi semer l'impuissance. Au moyen âge, au XVIe et même au XVIIe siècle, les histoires d'aiguillettes nouées sont innombrables. Elles sont pour le médecin d'un grand intérêt. Nous qui ne croyons plus aux sortilèges, nous voyons dans toutes ces anecdotes autant de cas

CURIOSITÉS *(Suite)*

de suggestion ; il s'agit en somme de frigidité génésique par persuasion et guérie quelquefois de même. Je veux citer les plus frappantes « observations ».

***

Pierre de Lancre, dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* paru en 1613, avance que « le magicien ou sorcier qui a un Démon ou Bramin plus fort peut aisément oster le maléfice donné par un autre sorcier qui a un Démon ou Bramin plus faible. » A l'appui de cette opinion, il cite l'anecdote suivante qui nous a paru digne d'être reproduite littéralement :

« Il y en a un riche exemple dans Grillandus, d'un advocat lequel ayant été lié par un si puissant maléfice que nul art de médecine ne le pouvoit secourir, il eut recours à un grand magicien lequel luy fit prendre avant dormir quelque certaine potion, puis luy dict qu'il allast hardiment coucher avec sa femme et qu'il se donnast garde seulement qu'elle ny luy ne fissent le signe de la croix et surtout qu'il ne s'effrayast de rien. Comme il fut environ sur les onze heures et demie de la nuict, il commença à entendre de grands orages, esclairs, tonnerre et tremblemens de terre, par après il ouït de grands cris et gémissemens de plusieurs personnes et vit en sa chambre plus de mille personnes qui se meurtrissoyent à coups de poing et à coups de pied et se déchiroient avec les ongles et les dents : entre lesquelles il recognut une certaine femme d'un village voisin qui avait réputation d'estre sorcière, laquelle il soupçonnoit merveilleusement luy avoir donné ce mal, qui se plaignoit plus que tous et s'estoit elle mesme déchiré toute la face et les cheveux, qui fut cause qu'il entra en quelque frayeur.

« Mais il reprint courage tenant tousiours la teste de sa femme couverte sous les draps, afin qu'elle ne vît rien de tout ce mystère, lequel dura jusqu'à minuit, que le maîstre sorcier estant entré, tout disparut : lequel luy ayant un peu frotté les reins luy dit qu'il était guéri, ce qui fut vray, car aussitôt il habita avec sa femme. »

Le sabbat.

L'auteur pense que les démons, obéissant aux volontés du puissant magicien ont livré combat à la sorcière, et que de leur victoire la guérison de l'avocat est le fruit.

Il est permis d'interpréter cette belle cure d'une façon différente.

Aux yeux de l'avocat, le magicien avait plus de puissance que la sorcière dont les maléfices causaient son infirmité ; il compose un breuvage auquel il mêle quelque substance hallucinante, annonce à l'avocat ce qu'il verra dans son sommeil, prépare en quelque sorte l'esprit du malade à interpréter les visions comme une lutte des démons favorables contre la sorcière ennemie. Quand il pense que le médicament a suffisamment agi, le magicien entre dans la chambre au milieu de la nuit, *affirme* la guérison, frictionne les reins (moyen aphrodisiaque) et l'avocat délivré essaye ses nouvelles forces avec

NUCLÉARSITOL ROBIN

Anti-Tuberculeux puissant Reconstituant

MÉDICATION NUCLÉOPHOSPHATÉE ARSENICALE

(NUCLÉOPHOSPHATES de CHAUX et de SOUDE MÉTHYLARSINÉS)

 **COMPRIMÉS** 

DOSE : 2 à 3 comprimés deux fois par jour aux deux principaux repas, ce qui fait de 0,04 à 0,06 centigrammes de méthylarsinate sodique par jour.

 **INJECTABLE** 

DOSE : 1 ou 2 injections suivant les cas, dans les 24 heures.

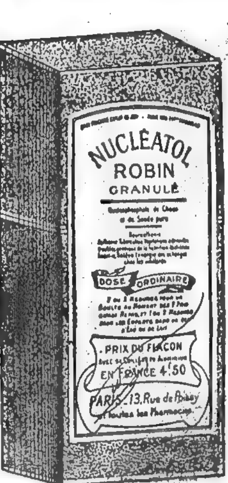
TUBERCULOSE, LYMPHATISME
FIÈVRES PALUDÉENNES, SCROFULE
CACHEXIE DES PAYS CHAUDS, etc.

VENTE EN GROS : *13, RUE DE POISSY, PARIS.* — DÉTAIL : *Principales Pharmacies.*

NUCLÉATOL ROBIN

GRANULÉ

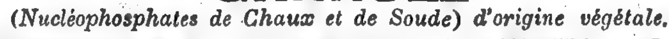
(Nucléophosphates de Chaux et de Soude) d'origine végétale.



RACHITISME, CACHEXIE, LYMPHATISME
BRONCHITE CHRONIQUE, CONVALESCENCE
SCROFULE, DÉBILITÉ, NEURASTHÉNIE, etc.

DOSE : 4 à 6 cuillères-mesures chez l'adulte par 24 h. et 2 à 3 pour Enfants et Vieillards.


INJECTABLE


(Nucléophosphate de Soude chimiquement pur).


EXALTE LA PHAGOCYTOSE Employé préventivement dans les opérations chirurgicales.

DÉFERVESCENCE dans les FIÈVRES INFECTIEUSES
PUERPÉRALES, ÉRÉSYPALES, TYPHOIDES, SCARLATINES, etc.

ABAISSE LA TEMPÉRATURE EN QUELQUES HEURES

DOSE : 1 ou 2 injections suivant les cas dans les 24 heures.

VENTE EN GROS : *13, RUE DE POISSY, PARIS.* — DÉTAIL : *Principales Pharmacies.*

CURIOSITÉS *(Suite)*

une vive satisfaction. Il s'agit en somme d'un traitement par suggestion, accompagné d'une mise en scène, destinée à augmenter la confiance du malade dans le pouvoir du magicien. Il fallait persuader à celui qu'un sortilège avait mis à mal que d'autres sortilèges étaient capables de le guérir. Tout appel à la raison, au scepticisme, toute tentative thérapeutique différente aurait certainement abouti au complet insuccès.

Encore le magicien croyait-il peut-être lui-même à sa propre puissance ; sans doute il prononça des paroles magiques, il accomplit quelque mystérieuse action ; et les tenants de la sorcellerie, ou si vous préférez de l'occultisme, pourraient m'objecter que j'attribue à tort à la suggestion un résultat qui n'est dû qu'à la magie.

Mais voici l'histoire d'un autre « noué » qui fut guéri de la même manière par quelqu'un qui ne croyait guère aux sortilèges, par un sceptique s'il en fut, par le scepticisme en personne, par Montaigne ! Une vieille dame « fort craintive de sorcellerie » choisit un jour le philosophe pour faire ses confidences ; on ne saurait avoir plus d'à-propos. Elle lui confia qu'un comte de ses parents était à la veille de contracter mariage ; mais elle craignait fort, — ajouta-t-elle — qu'on lui eût noué l'aiguillette par quelque maléfice. Elle avait raconté la même histoire au futur marié et lui en avait tant rebattu les oreilles qu'il était devenu perplexe et se montrait fort anxieux quant à l'emploi de la nuit de noces. Montaigne veut tirer le malheureux de ce pénible doute : « J'avais de fortune en mes coffres certaine petite pièce d'or... où étoient gravées quelques figures célestes, contre le coup de soleil, et pour oster la douleur de teste, la logeant à point nommé sur le mal... Resverie germaine à celle de quoi nous parlons. » Il engage le comte à essayer de « courre fortune » comme les autres, lui dit que s'il n'y réussit pas, lui Montaigne a le pouvoir de faire en sa faveur « quelque miracle ». Au milieu de la nuit le philosophe entre dans la chambre où le comte en expérience avait essayé ses forces. Par un signe convenu, il informe Montaigne de l'insuccès des tentatives. Les prédictions de la vieille parente ne se trouvaient que trop justifiées. « Je lui dis alors à l'oreille qu'il se levast... et print la robe de nuict que j'avais sur moi et s'en vestit tant qu'il auroit exécuté mon ordonnance, qui fut, quand nous serions sortis qu'il dit telles paroles trois fois et fit tels mouvements. » Ensuite Montaigne donne à son malade un cordon auquel était pendue la petite médaille antinévralgique dont nous avons parlé et le lui fait placer de sorte que la médaille vienne reposer sur les testicules. Le comte rasséréné se met alors au doux ouvrage et s'en tire à la satisfaction générale. Et voilà comment Montaigne guérissait un ensorcelé, et dénouait l'aiguillette en appliquant sur les parties sexuelles une médaille antimigraineuse : « Ces singeries, ajoute-t-il, sont le principal de l'effet ; notre pensée ne pouvant desmesler que moyens si estranges ne viennent de quelque abstruse science, leur inanité leur donne poids et révérence. Somme il fut certain que mes charactères se trouvèrent plus vénériens que solaires, plus en action qu'en prohibition. »

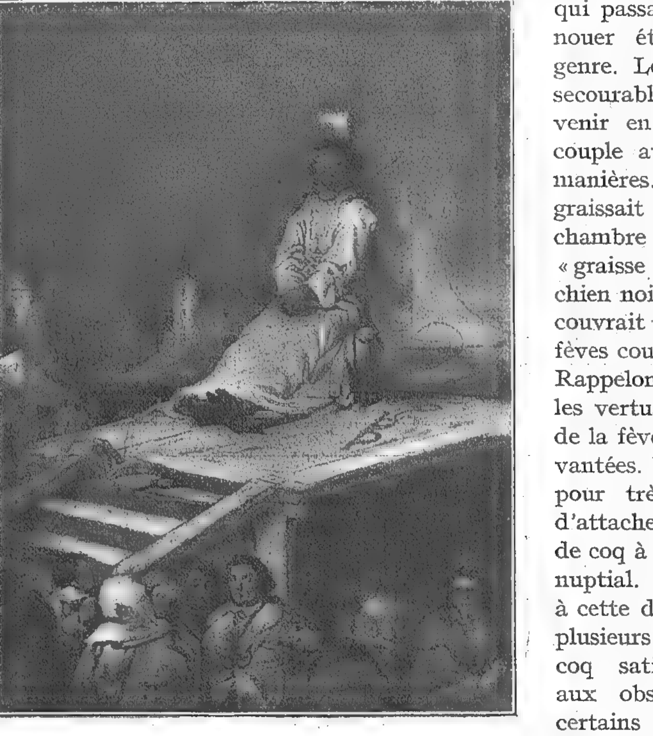
***

Que l'on ne s'imagine pas ne plus trouver d'aiguillettes nouées à des époques plus récentes. La croyance était encore assez répandue au XVIIIe siècle, même dans les milieux cultivés, et les auteurs qui traitent « de l'amour » du « devoir conjugal », etc., se gardent de négliger cette importante question au chapitre de l'impuissance. Venette, dans son *Tableau de l'amour conjugal* paru à Amsterdam, en 1740, consacre de longues pages au sujet qui nous occupe. Évidemment il ne croit pas aux sorciers et aux noueurs, mais il a dû rencontrer une foule de superstitieux ; car il écrit : « Qu'il est difficile de se défaire de ce que l'on a appris dans ses plus tendres années ! Il faut avoir beaucoup de force d'esprit ou de bons maîtres pour se désabuser des fables que l'on nous a débitées. Les idées s'en conservent toujours au moins dans les personnes qui ont l'esprit faible ». Aussi voyez avec quelle gravité il annonce le plan de son chapitre : « Nous examinerons si tout ce que l'on fait et tout ce que l'on dit en nouant l'aiguillette peut avoir quelque empire sur les parties amoureuses d'un homme qui aime ardemment, et qui est de lui-même en état de satisfaire agréablement son épouse ». C'est qu'il lui était arrivé une aventure ennuyeuse.

Un certain Pierre Buriel, tonnelier, avait répandu sur son compte des bruits calomnieux ; pour se venger, Venette le menace de lui nouer l'aiguillette. Quelque temps après le tonnelier se marie, mais... respecte sa femme, à leur commun désespoir. Tous deux gémissent, finissent par raconter leur mésaventure. Venette est soupçonné de sorcellerie ; deux siècles plus tôt il n'évitait pas le bûcher. Notre pauvre médecin va trouver le tonnelier, le raisonne, essaye de le persuader ; l'autre l'accable d'injures et demeure impuissant. Enfin le curé, après vingt et un jours d'exorcismes et de prières, parvient à rompre le charme. Cette intervention ecclésiastique et son succès — là où il avait échoué — semblent avoir vivement frappé Venette ; aussi développe-t-il avec quelque longueur l'argument que nous pourrions nommer religieux : « D'ailleurs, écrit-il, le mariage est un sacrement sur lequel le démon n'a point d'empire. Il ne saurait détruire l'ouvrage de Dieu, ni ruiner ce que Jésus-Christ a établi par ses lois si saintes. Et je ne saurais croire qu'il y ait aucune liaison entre les actions d'un tel art et les mystères de la Nature et de la grâce. La haine des Démons et la perfidie des sorciers ne doivent point faire de peur aux chrétiens, et les conciles ne nous deffendent autre chose que de ne pas croire ceux qui nous veulent persuader qu'on peut nous lier ou nous délier par la vertu des sortilèges ».

CURIOSITÉS (*Suite*)

L'auteur s'étonne ensuite de la prédilection du Démon pour les parties génitales ; peut-être est-ce parce qu'elles sont souvent chargées d'accomplir des « actions impudiques et illicites ? » Mais comment les mains qui parfois tuent, les langues qui disent tant de mal, l'esprit qui conçoit fréquemment de si mauvaises pensées échappent-ils au pouvoir des suppôts du diable? Et puis pourquoi l'homme est-il seul victime de ces sortilèges qui donnent l'impuissance, pourquoi les femmes ne sont-elles pas frappées de la même manière d'*impotentia coeundi ?* C'est que, pour en arriver à cette triste extrémité, il faut à la femme des raisons anatomiques, des malformations que tous les maléfices sont incapables d'amener. « La femme, écrit Venette, ne fait que souffrir (lisez supporter) quand on la caresse et c'est assez qu'elle puisse recevoir les impressions de l'homme pour devenir féconde, au lieu qu'il faut des machines à l'homme pour le faire agir et peu de chose pour l'en empêcher. Si son imagination est blessée par des désordres de la femme, si elle est émue par sa beauté, ou dégoûtée par sa laideur, ses parties amoureuses lui refusent l'obéissance qu'elles lui doivent. » Il suffit donc que l'esprit de l'homme soit vivement frappé pour qu'il devienne impuissant. Les sortilèges ne peuvent rien par eux-mêmes, ils n'agissent que par « l'imagination ». Nous dirions aujourd'hui : c'est de la suggestion pure.



GOYA. — Le garrot (Musée de Lille).

Je vous entends pousser un ouf ! de soulagement. Eh quoi, dites-vous, voilà bien une longue, lourde, tortueuse réfutation ; fallait-il donc au siècle de Voltaire accumuler un tel édifice d'arguments. Personne ne croyait plus au sortilège. Quelle erreur, bénévole lecteur, laissez-moi vous détromper !

***

Donc en ce siècle de l'Encyclopédie et de la Raison pure, nombre de jaloux, nombre d'abandonnées s'adressaient aux sorciers et sorcières, pour nouer l'aiguillette de l'époux le jour même du mariage de l'infidèle.

Pour obtenir à coup sûr l'effet désiré, le magicien ou la sorcière allaient, à l'heure de minuit, cueillir dans la campagne le millepertuis et la rue. Et tandis que la lueur lunaire projetait son ombre sur l'herbe du pré, le suppôt du démon prononçait de diaboliques paroles, puis enfermait les plantes cueillies dans un linge, fragment de quelque linceul ; ou bien il se munissait d'une aiguillette, faite de nerf de loup, de peau de chat ou de chien enragé, la teignait d'une ou de trois couleurs, la nouait de trois ou neuf nœuds ; ou bien — au moment même où le prêtre bénissait les mariés — il crachait trois fois dans la poussière en murmurant des mots magiques.

Voilà les moyens employés couramment pour nouer l'aiguillette. Ceux qui passaient pour la dénouer étaient du même genre. Les bonnes âmes secourables qui voulaient venir en aide au piteux couple avaient plusieurs manières. Parfois l'on graissait la porte de la chambre à coucher avec « graisse de loup ou de chien noir » ; parfois l'on couvrait le plancher de fèves coupées par moitié. Rappelons en passant que les vertus aphrodisiaques de la fève ont été souvent vantées. Un procédé tenu pour très efficace était d'attacher des testicules de coq à la colonne du lit nuptial. On peut trouver à cette dernière pratique plusieurs explications. Le coq satisfait facilement aux obscurs mais très certains désirs de nombreuses poules : il est une sorte d'emblème mâle. Les extraits de testicule de coq étaient préparés de quelque répugnante façon assez semblable à celles dont nous parlions ici-même il y a peu de temps(1). — Ces extraits de testicule de coq comptaient dans l'ancienne pharmacopée parmi les plus actifs adjuvants de l'amour.

Mais il est une autre interprétation peut-être plus exacte. Le coq était redouté des sorciers, et ceux qui craignaient les maléfices le considéraient comme une sorte d'animal tutélaire. C'est que le chant du coq était le signal de la fin du sabbat, l'annonciateur du jour. Il dissipait tous les horribles mystères qu'abrite l'ombre de la nuit. Évoquez les dernières notes de l'admirable *Danse macabre* de Saint-Saëns et vous comprendrez comment le coq mettait en fuite les ténébreuses puissances.

(1). Une extraordinaire pharmacopée. (*Paris medical*, décembre 1912.)


DIATHÈSE ARTHRITIQUE
Granulée effervescente
Pipérazine MIDY
le plus puissant dissolvant de l'acide urique
Stimulant de l'activité hépatique
2 à 4 cuillérées à café par jour
Ech. Ph. MIDY, 140 F. St Honoré. PARIS.
Lithiase rénale et biliaire
Solubilités comparées de l'Acide urique dans :
PIPERAZINE MIDY
biborate de soude
Citrate de lithine
Citrate de potasse
92%
40%
20%
8%
Oxalurie
Oxalémie

CURIOSITÉS *(Suite)*

Toutes ces cérémonies autour de l'aiguillette seraient pour le critique moderne tout simplement burlesques, si l'on ne se rappelait les procès et les tortures que la croyance aux sorciers engendra au temps jadis. Le curieux qui feuillette les pages poudreuses des archives des villes trouve les relations — qui font frémir — des interrogatoires, et des jugements rendus. Les faits qui suivent se passèrent à Valenciennes ; il y a mille exemples pareils : « Jehanne Cuvelier accusée par *son propre fils*, entre autres choses, d'avoir dénoué l'aiguillette avec son couteau, est appliquée à la question de l'estrapade extraordinaire. Au bout d'un quart d'heure elle demande avec insistance la mort, ne cesse de crier : *Jésus. Maria*, et supplie le juge de lui accorder une autre *gehenne*. En vain affirme-t-elle sur sa part de paradis qu'elle est innocente ; elle reste supendue à la fatale échelle pendant trois quarts d'heure, et avec un courage qui aurait dû déconcerter l'accusation ; elle persiste dansses dénégations. Alors l'officier des hautes œuvres lui *boute* une épingle dans le *stigma diaboli* qu'elle portait au front. Il n'en sort pas de sang, et la patiente ne pousse aucun cri, ne laisse échapper aucune larme. Or, d'après les traditions judiciaires c'était une preuve incontestable de culpabilité (1)... » Jehanne persista à nier malgré les souffrances, et son courage la sauva.

Mais combien de malheureuses vaincues par la douleur confessèrent des crimes qu'elles n'avaient jamais commis; aveux qui les conduisaient au bûcher, qui leur valaient d'être étranglées ou enterrées vives, ou de subir, comme en Espagne, le *garrot* dont Goya nous a laissé une saisissante évocation.

Il eût fallu autant de Montaigne pour juger toutes ces pauvres folles ; la sorcellerie n'aurait pas duré longtemps. Mais magistrats et bourreaux craignaient les sortilèges et redoutaient le démon. L'homme qui a peur est féroce.

(1) De la sorcellerie et de la justice criminelle à Valenciennes, par Th. Louise, 1861.

VARIÉTÉS

LES RESCAPÉS EN MÉDECINE

Par le Dr L. PLANTIER (d'Annonay)

L'affreuse catastrophe de Courrières, si présente encore à nos mémoires, a enrichi la langue française d'un vocable qui paraît y avoir définitivement acquis droit de cité. Chacun sait aujourd'hui ce qu'est un rescapé. Le mot est pittoresque ; il valait d'être gardé, n'ayant pas de synonyme ou n'en n'ayant pas, tout au moins, d'aussi sonore et d'aussi évocateur.

A mon sens, c'est pour nous médecins, dont l'existence est consacrée tout entière à la lutte passionnée et passionnante contre la maladie et contre la mort, que ce mot présente un intérêt particulier par les idées qu'il éveille et par les tendances qu'il crée.

Rappelez-vous ce qui se passa au lendemain de l'explosion de grisou du 10 mars 1906. Douze cents mineurs étaient ensevelis. Les ingénieurs se concertèrent sur les moyens les plus prompts et les plus sûrs de sauver les survivants possibles. Hélas, il y eut presque unanimité pour affirmer, en s'appuyant sur des arguments dont la logique paraissait impeccable, que la mort avait tout fauché, que toute tentative de secours était vaine et qu'il serait absurde et cruel d'exposer la vie de sauveteurs ne pouvant exercer leur dévouement qu'au bénéfice de cadavres. En vain quelques humbles déclarèrent possible que certains des ensevelis aient survécu et protestèrent de leur volonté de descendre, quand même, à la recherche de leurs frères. On les considéra comme des fous dont la douleur égarait la raison et leur opinion ne rencontra que dédain.

Et pourtant, vingt jours, vingt et un jours et vingt-cinq jours après la catastrophe, en dépit des plus savantes déductions, treize mineurs étaient ramenés vivants à la lumière. Il y avait treize rescapés.

De ces faits émouvants se dégage une forte leçon dont nous, médecins, devons faire notre profit.

Que de fois nous sommes-nous trouvés dans la situation de ces ingénieurs, discutant les chances de succès d'une intervention, situation exceptionnelle pour eux, combien commune pour nous. N'est-ce-pas à chaque instant que se pose à notre esprit l'angoissant problème de savoir si nous avons lutté avec assez d'opiniâtreté, si nous avons épuisé toutes les ressources de la thérapeutique, s'il ne reste vraiment plus aucun motif d'espoir et si nous avons le droit d'abandonner le combat et de laisser la mort accomplir son œuvre. Les symptômes de la maladie se sont déroulés dans leur ordre classique, résistant à un traitement judicieux, les signes redoutables de la fin fatale et imminente sont apparus, les grandes fonctions s'abolissent peu à peu, l'agonie commence. Rien, semble-t-il, ne saurait retenir la vie qui fuit. Et, pourtant, à un signe qui paraît bien vain, sur une intuition d'apparence bien fragile, tel médecin lucide, plein de foi en son art, recourt encore à un

VARIÉTÉS *(Suite)*

moyen suprême, piqûre d'éther ou de caféine, copieuse saignée, injection de sérum, et, soudain, l'agonie se suspend, le pouls renaît, la respiration se régularise, le moribond revient à la vie. Il y a un rescapé de plus.

Quelle haute et noble jouissance alors pour nous ! C'est à ce moment que nous sentons vivement toute la beauté, toute la grandeur et la puissance de notre art. Déboires, ingratitudes, rudes labeurs, qui sont notre habituel partage, sont oubliés en cette minute de triomphe incomparable où le médecin exerce la fonction d'une bienfaisante divinité.

Parmi un assez grand nombre de faits justifiant ces considérations et bien propres à nous encourager à la lutte ardente contre la mort, je n'en relaterai que trois, vous demandant de nous raconter ensuite les plus saisissants que vous aurez observés au cours de votre carrière.

L'un date de quelques jours et m'a inspiré cet article où je développe des idées qui me sont chères. Il concerne un malade de soixante-dix ans, artérioscléreux sans albuminurie, ayant présenté depuis quatorze ans que je le soigne, de l'emphysème pulmonaire, de la myocardite, des hémorragies rétiniennes et plusieurs attaques d'apoplexie. Il y a dix jours, un nouvel ictus exceptionnellement grave se produisit avec hémiplégie gauche, crises convulsives et coma. La médication vigoureuse qui lui a toujours réussi est instituée : lavement purgatif, application de nombreuses sangsues, piqûres d'huile camphrée et de caféine. Mais, cette fois, aucune amélioration ne se manifeste ; des ventouses posées sur les morsures des sangsues donnent une saignée abondante, de nouvelles piqûres de caféine et d'huile camphrée sont pratiquées *larga manu*, toujours sans succès. Le coma persiste, puis la respiration et le pouls deviennent irréguliers, le visage se cyanose, le râle agonique apparaît, la fin est imminente. Elle est, d'ailleurs, l'aboutissement inexorable d'une maladie déjà longue. A ce moment, hanté par l'idée que la mort résulte, en ce cas, d'une auto-intoxication (malgré l'absence d'albuminurie) et non d'une lésion organique, je fais suivre deux piqûres d'éther, qui ne provoquent aucune réaction, d'une émission sanguine formidable qui porte à plus d'un litre la quantité de sang soustraite. Peu à peu une détente se produit et le mourant renaît. Aujourd'hui il est en état très satisfaisant. Cet homme est un rescapé.

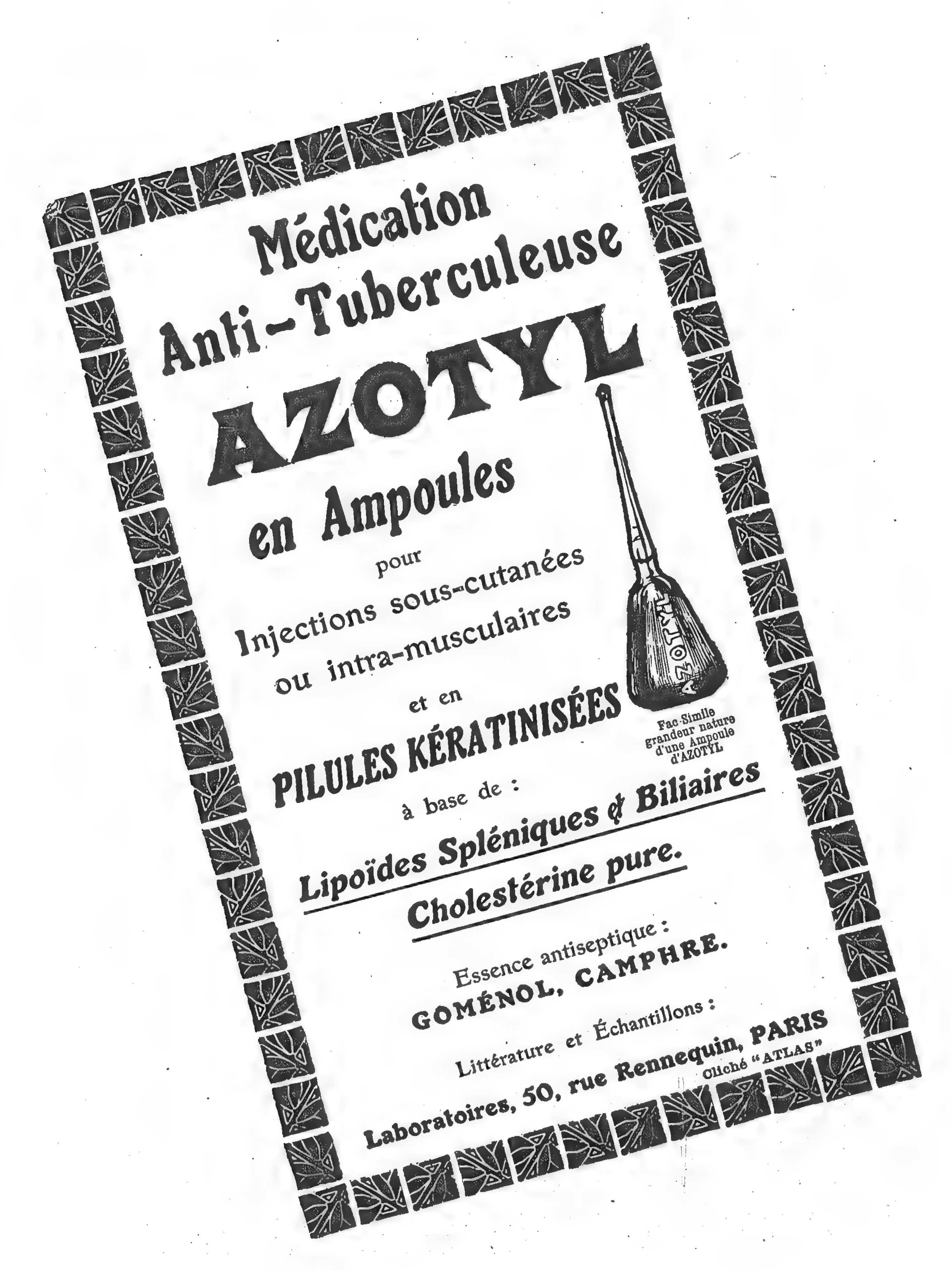
Est également un rescapé un blessé de soixante-huit ans qui, il y a quelques années, fut projeté de son automobile sur la chaussée et eut la tête prise entre un tas de pierres et sa voiture versée. Relevé sans connaissance, avec les signes d'une fracture de la base du crâne, il fut soigné avec intelligence et énergie par quatre médecins qui n'épargnèrent rien pour le tirer du coma. Malgré une active médication, la respiration devint irrégulière et se ralentit, le pouls s'affaiblit et se fit inégal, le râle agonique apparut. Devant l'évidence des signes d'une mort imminente on suspendit toute tentative. A ce moment le désir de faire durer le moribond pendant quelques minutes encore, jusqu'à l'arrivée d'une parente, m'engagea à reprendre et à pratiquer sans compter piqûres d'éther et de caféine. A l'étonnement de tous, l'agonie se suspendit, le cœur se remonta, la respiration se rétablit, le blessé sortit du coma. Il a joui depuis d'une excellente santé.

Un troisième cas concerne une jeune femme qui fut atteinte de colibacillémie après un accouchement, il y a onze ans. Deux spécialistes lui prodiguèrent leurs soins en consultation avec deux médecins de la localité et un chef de clinique gynécologique. D'un avis unanime, la situation devint désespérée. Toutes les médications avaient été tentées sans succès, y compris de nombreux abcès de fixation mis en œuvre par le père même de la méthode. Une double parotidite s'était produite. L'agonie s'établit et deux des trois médecins qui étaient auprès de la malade refusèrent leur concours à celui d'entre eux qui voulait tenter une dernière chance en procédant à une injection de sérum d'un litre. Ils déclaraient absurde toute tentative dans un pareil moment, rien ne pouvant arrêter l'œuvre de la mort. Et, cependant, cette ultime médication eut un plein succès, la guérison survint, la malade se rétablit entièrement et elle a eu depuis de nombreux enfants.

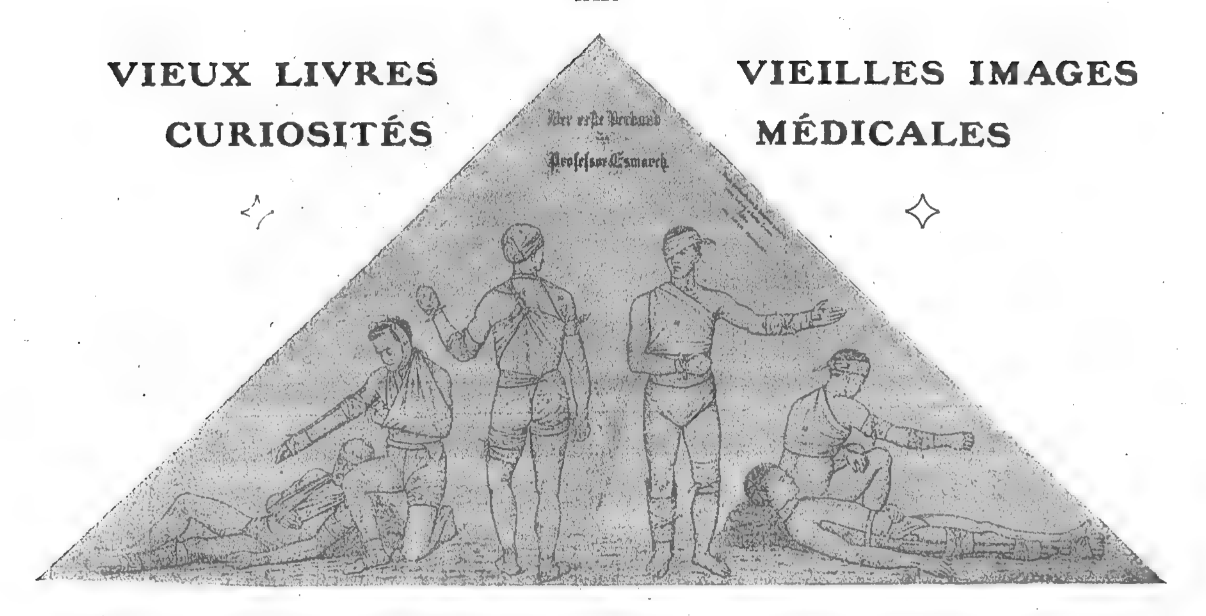
En vous donnant l'histoire sommaire de ces trois rescapés, j'ai eu pour but de bien mettre en lumière le devoir impérieux que nous avons de ne jamais désespérer.

Nous connaissons fort mal, d'ailleurs, le mécanisme de la mort et les étapes finales des maladies. « Comment on meurt », tel pourrait être le titre d'un ouvrage bien intéressant et bien précieux, s'il était dû à la collaboration d'un médecin distingué et d'une infirmière de génie, observatrice minutieuse et sagace. Nous y pourrions puiser des éléments précis d'appréciation sur la limite de nos ressources. Nous y apprendrions quel est vraiment le signe ou l'ensemble de signes qui caractérisent la mort inéluctable.

En attendant, nous devons, avec une foi robuste et éclairée en la puissance de nos moyens d'action, lutter avec une obstination passionnée. Souvent nous échouerons. Nous triompherons quelquefois et la joie que nous donnera cette victoire sur la mort nous récompensera amplement de nos efforts.


Médication
Anti-Tuberculeuse
AZOTYL
en Ampoules
pour
Injections sous-cutanées
ou intra-musculaires
et en
PILULES KÉRATINISÉES
à base de :
Lipoïdes Spléniques & Biliaires
Cholestérine pure.
Essence antiseptique :
GOMÉNOL, CAMPHRE.
Littérature et Échantillons :
Laboratoires, 50, rue Rennequin, PARIS
Fac-Simile grandeur nature d'une Ampoule d'AZOTYL
AZOTYL
Cliché "ATLAS"

VIEUX LIVRES — VIEILLES IMAGES
CURIOSITÉS MÉDICALES



C'était l'an dernier. Je venais de quitter Hambourg les yeux éblouis de l'infinie variété des spectacles de cette ville admirable. Aucune cité n'est plus propre à frapper le voyageur par le développement de son industrie maritime, l'activité prodigieuse de son port, les rives impressionnantes de l'Elbe, l'activité et la variété de ses quartiers, le pittoresque et l'ampleur de ses deux lacs intérieurs de l'Alster. Bruges la Morte, Venise survivante et Hambourg en plein épanouissement sont les trois cités types du commerce maritime dans le passé et le présent. Après avoir vu Hambourg, il ne reste peut-être rien de capital à examiner en Allemagne si ce n'est Berlin, qui, dans l'ordre moral et social, caractérise ce peuple autant qu'Hambourg exprime sa formidable puissance commerciale. A part ces deux villes, rien ne mérite d'être visité au delà du Rhin, pour un Français, dont le goût affiné et l'amour des beaux paysages ne trouveront jamais que des satisfactions inférieures à celles qu'il retirerait d'une tournée en tout autre pays, à commencer par la France.

Il ne reste en vérité au voyageur en Allemagne, curieux d'impressions nouvelles, que la ressource de se mêler à la foule des indigènes, d'essayer de pénétrer un peu les mœurs intimes, qui ne sont pas tout à fait conformes à la façade extérieure qu'on se plaît à montrer.

En arrivant à Kiel, je me trouvai mêlé à une caravane d'Allemands que les excitations du programme naval avaient poussé à venir visiter la flotte. Je puis dire que j'ai été émerveillé du rata servi aux matelots du stationnaire que je visitai. Je ne sais si la cuisine est toujours aussi abondante sur tous les cuirassés allemands et si pour cette fois il n'y avait pas quelque trompe-l'œil, mais cela était joliment excitant pour les visiteurs germaniques et plus d'un parmi ceux-ci enviait cette plantureuse ration. Ce qui me permet de croire que cette quantité alimentaire était pour la parade, c'est que dans les grandes

VIEUX LIVRES & VIEILLES IMAGES
CURIOSITÉS MÉDICALES (*Suite*)

marmites où puisaient à même les tablées de quatre et de six restaient bien trois litres de ragoût, viande et pommes de terre ; en résumé, alimentation à satiété, exagération intentionnelle ou due au gâchage.

J'ajouterai que tous ces matelots vigoureux étaient plutôt replets, de même que les officiers. D'ailleurs, ceux-ci prenaient souci d'eux-mêmes avec un soin évident, puisque sur le pont blindé, le premier objet que je vis ce fut une grande caisse de bouteilles de champagne, envoyées par une de nos premières marques de Reims.

Je me garderai d'insister ici sur ce qui est sans intérêt pour le médecin et c'est pourquoi je me contenterai de rappeler brièvement les deux seules choses qui m'ont retenu à Lubeck. Quand je dis deux, il y en a bien trois, mais celle-ci est encore d'ordre alimentaire. Je ne pense pas qu'un Français même averti ne soit pas et toujours à nouveau surpris par la facilité d'absorption des Allemands — à cet égard la brasserie populaire de la Schiffergesellschaft est un tableau inoubliable — tables et bancs de bois, hauts dossiers de séparation, gens serrés touche à touche, femmes, soldats, bière et saucisses, fumée épaisse, rien ne manque.

Mais ce qu'il y a de plus surprenant à Lubeck c'est l'Hospital zum heiligen Geist sur la Geibelplatz, je ne veux pas parler de quelques œuvres d'art qui y sont contenues, ni d'une cuisine colossale et mal tenue, munie d'un vaste fourneau au gaz sur lequel les hospitalisés viennent réchauffer leur popote.

Il est douteux qu'il y ait quelque part au monde une installation de vieillards plus défectueuse que celle de cet hôpital. Figurez-vous dans une immense salle quatre rangées de cellules de 2 mètres de long sur 1m,50 de large, de moins de 2 mètres de haut. Chacune de ces cellules est munie d'un petit œil de bœuf, ouvrant au plafond et d'une porte vitrée. Il y a là un lit, souvent un fauteuil et pas mal de bibelots apportés par l'occupant. C'est sans lumière, sans air, dans ces taudis exigus que les pauvres vieillards sont recueillis. Trop de fois, nos voisins de l'Est ont exalté le développement hygiénique de leurs agglomérations, prétendu que chez eux une hygiène parfaite de l'habitation était observée pour que nous ne nous étonnions pas à bon droit de cette institution déplorable, digne du moyen âge, entretenue de nos jours en pleine ville de Lubeck.

Je m'étais attardé le long des quais de la Trave, tenté par le bateau en partance pour Kopenhague, tentation bien forte quand on est dans cette Allemagne si étrangère et qu'on se sent si près de la capitale danoise où nous sommes sûrs de trouver un accueil si vif de la part de nos confrères ; et c'est précisément à ce moment qu'en me retournant et examinant une épicerie, j'y trouvai déployée sur un sac de farine, une pièce de pansement : der erste Verband nach professor Esmarch. Je n'ai observé cet article ni à Hambourg, ni en aucun autre port, ce qui donne à penser que la vente ne doit pas en être très considérable, à moins qu'il ne soit détenu par quelques spécialistes. Ici, à Lubeck, sa présence dans une épicerie où s'approvisionnent les matelots, prouve que les équipages en emportent ou bien qu'on essaie de leur en faire emporter. C'est une écharpe triangulaire de coton. Toute l'originalité consiste en l'impression des divers emplois que l'on en peut faire dans les différents accidents et fractures. Nous donnons ici une reproduction de ces dessins ; la précision, la concision en sont telles, que certainement, il peut, être dans certains cas, utilisé par un panseur de bonne volonté.

Dr Henri Roché.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS

Erreurs scientifiques et fautes de droit commun.

Les tribunaux accueillent avec une netteté qui se précise chaque jour une théorie que nous avons souvent développée dans cette chronique : Le domaine de la science doit rester en dehors du droit et on ne saurait faire entrer dans le prétoire des considérations techniques ou des discussions théoriques pour établir la responsabilité d'un médecin.

C'est ainsi que les juges ne peuvent ordonner d'expertises ou d'enquêtes destinées à prouver une erreur scientifique. Car ils seraient amenés à examiner des méthodes médicales, à apprécier si une erreur de diagnostic était possible et à se demander si le médecin aurait pu prévoir les conséquences du traitement, qu'il a fait subir. Or de telles préoccupations se trouveraient en contradiction avec le principe de droit qui veut que les tribunaux apprécient uniquement les fautes dérivant de faits d'imprudence ou de négligence, contraires aux règles du bon sens, de la prudence, en dehors de toute discussion technique.

Tel est l'objet d'un arrêt de la Cour de Besançon du 16 octobre 1912 (*Gazette du palais*, 26 novembre 1912) qui applique les principes contenus dans le jugement du tribunal de la Seine du 29 mars 1911, dont nous avons publié les principaux attendus.

M. B... réclamait au Dr C... des dommages-intérêts et à l'appui de sa demande il articulait quatorze faits destinés à établir la faute du médecin.

Il reprochait au médecin d'avoir commis deux fautes lourdes engageant sa responsabilité : 1° En se livrant, sans même s'être assuré au préalable du consentement du malade ou de sa famille, à une manœuvre violente qui, d'après le demandeur, n'était nullement commandée par les circonstances, et dont le résultat aurait été la rupture du tendon sus-rotulien ; 2° en ne révélant pas immédiatement à l'intéressé et aux siens l'accident qui venait de lui arriver, et en ne lui signalant pas l'urgence qu'il y avait à procéder à la suture du tendon brisé.

« Attendu, dit le jugement qui intervint le 14 mars 1910, qu'en pareille matière, les tribunaux, tenus à une réserve toute particulière, ne doivent retenir comme constitutives d'une responsabilité civile, que les fautes lourdes et caractérisées qu'un juge est capable d'apprécier, d'après les simples règles du bon sens et de la logique, abstraction faite de tous les éléments à emprunter aux théories ou méthodes médicales ;

Or, attendu, en ce qui concerne le premier fait ci-dessus spécifié que s'il est constant en règle générale qu'un médecin ne doit se livrer à une manœuvre violente ou dangereuse sur la personne d'un malade qu'avec le consentement de celui-ci ou, en cas d'empêchement, de la famille de son client, l'omission de cette autorisation ne suffit pas à engager la responsabilité civile du médecin ; qu'il faut encore, pour qu'il en soit ainsi, qu'il soit constaté que l'opération ou manœuvre accomplie dans ces conditions a causé ou occasionné un dommage qui ne se fût pas produit de lui-même, sans l'intervention du médecin ;

Mais attendu qu'en l'espèce le tribunal ne saurait se prononcer sur le point de savoir si la pression violente et imprévue qu'aurait exercée le Dr C... sur la jambe ankylosée de B... était ou non commandée par les circonstances, et si c'est réellement de l'excès de pression qu'est résultée la rupture du tendon sus-rotulien ; que l'action en responsabilité concernant ce premier grief n'est donc pas fondée ;

Attendu, quant à la deuxième cause de responsabilité, qu'il ne suffit pas d'articuler que le médecin n'a pas révélé immédiatement au malade ou aux parents de celui-ci l'accident qui venait de se produire, et ne leur a pas signalé l'urgence qu'il y avait à procéder à la suture du tendon brisé ; qu'il faudrait de plus démontrer que le médecin avait constaté ou dû constater la rupture du tendon ; mais que, pour affirmer cette constatation, le tribunal serait amené à se prononcer sur un cas médical qui n'est pas de sa compétence ; que de ce chef encore, l'action du demandeur ne saurait être accueillie ;

Par ces motifs, déclare B... mal fondé en sa demande ; l'en déboute... »

M. B. fit aussitôt appel de ce jugement qui lui interdisait de faire la preuve des faits qu'il considérait comme constituant des fautes professionnelles, mais il ne fut pas plus heureux devant la Cour de Bezançon, dont voici l'arrêt :

« Attendu que l'articulation formulée ou l'expertise demandée par B. tendent l'une et l'autre à établir des faits appartenant au domaine de la science ; que ceux de ces faits qui n'ont point par eux-mêmes ce caractère ne sont invoqués par l'appelant qu'à l'appui des critiques qu'il soulève contre la méthode employée par le Dr C.. ; que l'une et l'autre des mesures sollicitées auraient pour résultat d'amener le juge à examiner des théories ou des méthodes médicales, de rechercher si une erreur de diagnostic a été possible, si le médecin aurait dû ou pu prévoir les conséquences du traitement qu'il a fait subir à B.. ;

Attendu qu'en matière de responsabilité médicale il est de principe que le juge doit, en dehors de toute question technique, apprécier uniquement la faute dérivant des faits qui attestent une imprudence ou une négligence contraires aux règles de bon sens et de prudence à l'abri de toute discussion scientifique ; qu'on ne rencontre pas de faits de cette nature parmi ceux dont B... demande à rapporter la preuve ; qu'il y a lieu de confirmer le jugement. »

Cet arrêt, dont les considérants formulent des principes, a ceci de particulier, qu'il n'écarte pas les fautes scientifiques, mais qu'il refuse même de les connaître, décidant que si elles étaient établies il ne pourrait les apprécier utilement. C'est donc au début de l'instance et avant toute mesure d'instruction, expertive ou enquête, que cette défense doit être produite, afin de faire écarter au seuil même du procès toute demande basée sur des erreurs techniques.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



LE PROFESSEUR CHANTEMESSE

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Le dernier service du repas de midi et de celui du soir, autrement dit *le dessert*, offre-t-il en diététique matière à des considérations générales pouvant orienter dans la pratique journalière une ligne méthodique de conduite?

Il faudrait, pour en douter, considérer le dessert comme composé de bagatelles sans importance, et ne pas discerner le rôle qu'il peut être appelé à jouer, par ses éléments particuliers, en dehors des fromages, sur l'utilité desquels nous nous sommes expliqué déjà suffisamment (2).

Le dessert peut être constitué d'éléments crus ou cuits, simples ou composés, bien distincts de ceux des mets du reste des menus.

Il ne saurait toujours être indifférent de faire choix des uns ou des autres, sans méthode, en toutes saisons pour achever des repas ordonnés, avec la préméditation de s'astreindre à des règles de bonne diététique.

On doit tenir compte que des troubles gastriques immédiats ou éloignés peuvent naître du fait d'un dessert mal conçu, occasionnant une surcharge digestive, incompatible avec la ration ou avec la nature des aliments pris au cours des repas.

L'homogénéité des menus est surbordonnée au choix de tous les éléments qui les composent, jusques au dessert compris. Dans une juste mesure, la gourmandise peut y trouver satisfaction sans dérogation aux nécessités diététiques essentielles ; c'est une question de discernement et de méthode.

Le dessert le plus généralement adopté est composé de fruits divers et de pâtisseries.

Les fruits de saisons, crus, arrivés à maturité, sont en tous points recommandables, en eux-mêmes et peuvent figurer journellement aux menus des non malades. Leurs principes sont conformes aux besoins. Néanmoins des contre-indications existent en pratique, qu'on ne saurait méconnaître pour la sobre composition du dessert.

Il suffira ici de signaler les plus importantes pour en donner une idée utilement pratique.

On sait par exemple que les fruits contiennent, pour un grand nombre, une proportion élevée d'eau dans leur composition intime. Cette partie aqueuse des fruits joue dans le chimisme de la digestion un rôle favorable, néanmoins elle peut entraîner très vite de la surcharge gastrique ; elle se produira notamment quand d'autres aliments aqueux, crus ou cuits, tels que les légumes verts auront fait partie d'un même menu.

La surcharge gastrique par une forte ration de fruits aqueux peut passer inaperçue, ou bien n'être pas diagnostiquée, mais si elle est créée plusieurs jours de suite, elle ne tarde pas à se manifester par de la lienterie, des malaises et une poussée fébrile.

La coïncidence fréquemment répétée de fruits crus, aqueux aux mêmes menus que les légumes verts, cuits ou crus, doit être considérée comme contrevenant à une sage diététique.

Elle est aisément évitable ; si l'on y veut bien songer, et composer aussi avec méthode les desserts en tenant compte des menus qu'ils doivent couronner, puisque précédemment nous avons mis en garde contre l'emploi quotidien des légumes verts, en conseillant de ne les utiliser qu'un soir sur deux.

On réservera donc avec avantage les fruits crus pour les menus des repas sans légumes verts.

D'un autre côté l'uniformité de la composition des desserts n'offrant à nos goûts et à nos besoins aucune utilité en diététique générale, on ne saurait trop s'exercer à les varier, ne fût-ce que pour ne pas négliger les principes différents des divers desserts digestes.

L'art culinaire en offre de nombreux genres avec des modes de cuisson de bon aloi, des recettes éprouvées, transformant de mille manières saines les fruits de toutes saisons.

Leur coction additionnée de sucre constitue la variante la plus simple dans des menus courants, et offre des modes de desserts succulents, appréciés par les plus difficiles, et enfin très favorables aux fonctions digestives.

Bien mieux encore, pour suppléer à l'absence des viandes fortes aux repas du soir, s'il est nécessaire de renforcer la teneur nutritive du menu, aux fruits cuits sont ajoutés de la crème et des œufs, qui avec un peu d'art réalisent une alimentation réparatrice et savoureuse à la fois.

Un peu de méthode et de discernement confèrent donc au dessert en général comme en particulier des propriétés déterminées, importantes, jamais négligeables.

Dr LÉON DERECQ.

(1) *Paris Médical*, 29 juin 1912.
(2) *Paris Médical*, 8 juin 1912.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pommade contre les excoriations

Lycopode	4	grammes.
Oxyde de zinc	4	—
Axonge	16	—

Mêler.

Onctions soir et matin avec cette pommade, sur les excoriations cutanées.

Solution contre les excoriations du mamelon

Acide borique	3	grammes.
Eau distillée	100	—

Faire dissoudre.

Dès qu'une excoriation du mamelon s'est produite : érosion, plaie, gerçure ou crevasse, on applique sur le sein des compresses imbibées de la solution d'acide borique. On dispose par-dessus un morceau de taffetas gommé ; sur le taffetas une couche de ouate ; et le tout est maintenu à l'aide d'un bandage de corps.

(PINARD).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les céphalées d'origine intestinale** (Pr ROBIN, 5 avril 1913).

Les céphalées d'origine gastro-intestinale sont des plus fréquentes. Les céphalées intestinales sont *continues*, généralisées à toute la tête. La langue est saburrale, l'haleine est fétide. Il n'y a pas de clapotage gastrique et les malades éprouvent une tension abdominale ou des crises de coliques avec clapotage cæcal. Quant à la céphalée *gastrique*, c'est une céphalalgie passagère, *discontinue*. L'origine de ces céphalées serait uniquement réflexe comme le traitement semble le justifier.

BULLETIN MÉDICAL. — **La chlorose des jeunes filles et l'oligosidérémie des jeunes enfants** (RIST, 5 avril 1913).

La chlorose est une affection due à un défaut de fer dans le sang. « C'est, si vous voulez, pour me servir, par anticipation, d'un mot que je ne pensais introduire que plus tard dans cet exposé, *une oligosidérémie*». Si les jeunes enfants sont aussi capables de faire de l'anémie oligosidérémique, ce n'est pas parce qu'ils ne tolèrent pas le lait, mais parce que le lait ne contient pas cet aliment minéral indispensable qu'est le fer. « L'oligosidérémie des jeunes enfants constitue l'exemple le plus typique d'une maladie définie due à l'insuffisance dans les tumeurs et dans les tissus de l'organisme d'un élément chimique déterminé, maladie qui guérit lorsqu'on restitue à l'organisme cet élément en quantité suffisante. »

BULLETIN MÉDICAL. — **Le traitement palliatif de la chorée** (PLICQUE, 5 avril 1913).

Le traitement palliatif de la chorée (Triboulet) est très simple ; il consiste à peu près uniquement en traitement hygiénique pur : chez les choréiques très agités, un peu de chloral pendant quelques jours. Malgré ses bons résultats, le seul reproche qu'on puisse lui adresser, *au moins pour la clientèle de ville*, est d'être trop simple.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La résistance globulaire ; sa technique, sa valeur sémiologique, ses résultats** (ROUBIER, 5 avril 1913).

L'étude de la résistance globulaire peut parfois rendre des services au clinicien, dans les ictères, sa valeur séméiologique est indéniable et dans d'autres affections n'a pu tirer de sa recherche des renseignements pathogéniques importants. Elle doit être dans un grand nombre de cas complétée par la recherche des hémolysines et du pouvoir hémolytique du sérum.

Dans beaucoup d'affections, sa valeur est bien moindre et les résultats auxquels a conduit sa recherche ont été très variables, ce qui s'explique par les difficultés et la variabilité des diverses techniques employées.

CLINIQUE. — **De l'épilepsie traumatique** (L. MARCHAND, 4 avril 1913).

D'après les statistiques, 9,8 p. 100 des cas d'épilepsie seraient dus à un traumatisme cranien. Les psychoses traumatiques se compliquent d'épilepsie dans 17 p. 100 des cas. *Les traumatismes craniens de l'enfance* déterminent l'épilepsie plus souvent que ceux qui surviennent chez l'adulte ou le vieillard. Mais chez certains sujets, le trauma ne fait que résulter des lésions du cerveau jusque-là latentes et les cas d'épilepsie consécutifs à la trépanation sont dus non pas à l'opération chirurgicale, mais aux lésions cérébrales qui préexistaient chez le sujet et qui avaient déterminé l'intervention.

CLINIQUE. — **L'hérédo-tuberculose, facteur d'arriération mentale** (R. MERCIER, 11 avril 1913).

La tuberculose parentale *est susceptible de produire l'arriération mentale des écoliers*, au même titre qu'elle détermine l'épilepsie, l'hystérie et l'idiotie chez les descendants. Elle paraît constituer *le principal facteur d'arriération mentale de l'écolier*, puisqu'on la retrouve pure ou associée, dans 77 p. 100 des cas, alors que l'hérédo-névropathie donne seulement un pourcentage de 20 et que celui de l'hérédo-alcoolisme est de 14. « Au point de vue social, *la lutte contre l'arriération mentale n'est réalisable que si elle est précédée d'une lutte antituberculeuse.* »

PRESSE MÉDICALE. — **L'état actuel de la chirurgie de l'hypophyse** (CH. LENORMANT, 12 avril 1913).

Le bilan actuel de la chirurgie hypophysaire n'est pas très brillant : l'hypophysectomie par voie nasale, seule défendable, est une opération toujours incomplète, d'une valeur curative nulle et n'ayant que des prétentions palliatives. Si Toupet a pu écrire que la chirurgie de l'hypophyse est « pleine de promesses», Cushing qui a le plus largement pratiqué l'hypophysectomie, considère que cette opération devra céder le pas à d'autres méthodes, radiothérapie ou organothérapie.

PROVINCE MÉDICALE. — **L'exploration radiographique de l'urètre et des cavités annexes après injection de mélanges opaques** (THÉVENOT et JAUBERT DE BEAUJEU, 13 avril 1911).

La radiographie donne des renseignements précieux sur le bassinet de l'uretère, mais elle peut être également utilisée pour l'étude séméiologique de l'urètre et de la prostate. On peut employer soit du collargol, soit du bismuth, soit un mélange de ces corps. Les rétrécissements, corps étrangers et tumeurs paraissent justiciables de l'exploration radiographique, qui peut être aussi employée à l'étude des cavités annexées à l'urètre.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **L'occlusion intestinale par rétrodéviation d'un utérus normal** (LEFÈVRE, 23 mars 1913).

La possibilité de l'occlusion intestinale comme complication grave, bien qu'extrêmement rare, de la rétrodéviation utérine doit encore plus engager à traiter activement cette affection.

CONCOURS MÉDICAL. — **Quelques considérations sur l'avortement volontaire en France et à l'étranger** (J. NOIR, 30 mars 1913).

Après avoir relevé le courage défaillant d'une cliente qui en était, en cinq ans de ménage, à sa cinquième grossesse, le praticien lui montre tous les dangers des manœuvres abortives et fait appel à ses bons sentiments. Quinze jours après, il est rappelé auprès d'elle. « Elle revenait de Y, grande ville voisine de nos frontières dont le rigorisme des mœurs est devenu légendaire. Dans cette ville de grande piété, une clinique, réputée en France et à l'étranger, est ouverte, où d'habiles gynécologues opèrent sans douleur et sans dangers avec un luxe de précautions qui rassure les plus timides. En outre ce n'est pas coûteux : 250 francs, tout compris ».

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **A propos d'un cas de paralysie des muscles dilatateurs de la glotte consécutive à une diphtérie laryngée** (DELÉARDE, 30 mars 1913).

Lorsqu'on se trouve en présence d'un enfant atteint de paralysie post-diphtérique, on injectera chaque jour sans rémission 10 centimètres cubes de sérum et l'on continuera jusqu'à la disparition complète de la paralysie. « Bien que la physiologie pathologique de ces accidents démontre l'importance d'une endotoxine peu sensible à l'action du sérum, on ne peut nier cependant l'influence heureuse de celui-ci sur la paralysie, les nombreux cas traités et guéris par cette méthode justifient son emploi. »

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Histoire lamentable d'une délivrance forcée** (FIEUX, 12 avril 1913.

Un médecin pratique une application de forceps qui amène un enfant vivant ; pressé, il exécute aussitôt la délivrance. « Il empoigne le cordon de la main droite, empaume l'utérus à pleine main gauche, et, malgré les efforts énergiques de ses deux mains, rien ne vient. A un moment donné, tandis qu'il continue à tirer sur le cordon, il lâche le fond de l'utérus où il est un instant remplacé par la main de la sage-femme qui croit devoir crier « casse-cou », l'avertissant que pendant ses tractions l'utérus « s'infléchit». Malgré cet avis et les cris de la malade, le médecin presse, exprime l'utérus. Tout d'un coup, le placenta s'échappe, suivi par une grosse tumeur rouge violacée : c'est l'utérus en état d'inversion complète. La femme est emmenée à l'hôpital, sans pouls, gémissant à peine et expire en arrivant. « Ce déplorable accident montre que la patience, vertu des accoucheurs, si elle est de mise pendant l'accouchement, l'est plus encore pendant la délivrance, période qui peut devenir bien dangereuse si elle est présidée par quelqu'un qui ignore tout de ses principes ».

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Le traitement de la syphilis (Dujardin, **Journal médical de Bruxelles**, 13 mars 1913).

Est-on autorisé à pousser à fond le traitement de cas seulement révélés par la réaction de Wassermann, c'est-à-dire le plus souvent en complète latence. Cette question se rapporte directement au pronostic général de la syphilis. « Or celle-ci est assez bien éclairée aujourd'hui et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'excellent travail de M. le Dr Bayet (Le pronostic général de la syphilis. *Journal médical de Bruxelles*, no 2, 1912), où il établit, sur les données les plus sérieuses, que *l'on peut fixer à* 40 *p.* 100 *le nombre de syphilitiques qui succombent tôt ou tard à une affection directement créée par leur syphilis, et, d'autre part que la surmortalité des syphilitiques est de* 75 p. 100 *en moyenne* ».

L'acidose (W. S. Gordon, **New York medical Journal**, 15 mars 1913).

Il n'est pas douteux que les nausées, les vomissements et la diète que l'on décrit souvent comme causes de l'acidose doivent fréquemment en être les conséquences, si bien qu'au point de vue des symptômes et du traitement, on doit considérer dans ces cas la toxémie comme primitive et non comme secondaire ou incidente. Bien plus, on ne doit pas oublier que les symptômes de l'acidose peuvent être mis à tort sur le compte d'autres états morbides. C'est ainsi que, dans *la grossesse*, on devra se mettre en garde contre la toxémie d'origine acétonémique et ne faire intervenir ni l'imperméabilité rénale ni la rétention de l'urée.

Anesthésie à l'hyoscine-morphine pour l'injection d'alcool dans la névralgie faciale (W. Harris, **The Lancet**, 29 mars 1913).

L'anesthésie à l'hyoscine et à la morphine pratiquée 20 minutes avant l'injection d'alcool permet de traiter la névralgie faciale dans les meilleures conditions, sans avoir besoin de recourir à l'anesthésie générale. Ces injections d'hyoscine-morphine ont pu être répétées un grand nombre de fois sans le moindre accident ; on a noté une fois chez un malade de soixante-dix ans un peu de cyanose avec ralentissement de la respiration, incidents d'ailleurs transitoires.

Deux observations intéressantes par la localisation des troubles aphasiques (La Salle Archambault, **Albany medical Annals**, mars 1913).

Les deux cas relatés confirment pleinement les faits mis en lumière par Pierre Marie et justifient les conclusions suivantes :

1o Une lésion de la circonvolution frontale gauche inférieure chez un droitier ne détermine pas nécessairement de l'aphasie motrice ;

2o Une lésion de la région lenticulaire gauche chez un droitier peut suffire, à elle seule, pour produire une aphasie bien marquée et permanente.

L'extrait des glandes surrénales. (Ses propriétés thérapeutiques) (J. Aihman. **New-York médical Journal**, 29 mars 1913).

On n'obtient d'effet thérapeutique véritable que pour la voie hypodermique ou sous-cutanée ; l'extrait de surrénale n'est hémostatique que par application locale et administré par la bouche, il ne possède que peu ou pas d'action en dehors d'une action localisée. On ne devra jamais se servir de l'extrait de surrénale dans le traitement des hémorragies pulmonaires ou cérébrales. Enfin les échecs dans le traitement de l'asthme bronchique sont dus, soit à une erreur de diagnostic, soit à une administration défectueuse du médicament.

Un nouveau symptôme préparalytique de la poliomyélite (A. Colliver, **Journal of the American medical Association**, 15 mars 1913).

John A. Colliver, qui a observé plusieurs centaines de poliomyélites, attire l'attention sur un symptôme qu'il a noté dans 16 cas et qui paraît absolument *caractéristique* de la période préparalytique de la paralysie infantile. Il consiste en une sorte de tressaillement, de tremblement ou de convulsion de certains groupes musculaires, durant de quelques secondes à moins d'une minute. L'amplitude de la vibration dépasse celle d'un tremblement ; elle est moins constante et moins longue que celle d'une convulsion ; elle est plus régulière que celle d'un simple spasme ; cependant on y retrouve des éléments de ces modalités diverses. Ce signe est ordinairement localisé à un ou plusieurs membres, la face ou la mâchoire, mais il peut être généralisé. On entend quelquefois, au moment de ce tremblement, un cri particulier, analogue au cri méningitique. Parfois on constate un léger mouvement convulsif comme un frisson, qui paraît s'accompagner de perte de connaissance très brève avec fixité du regard. John A. Colliver a observé que le tremblement des lèvres et de la langue ou de la mâchoire précède les cas où le bulbe est atteint.

L'action des thiocyanates sur l'organisme (B. R. Le Roy. **American Journal of Ophtalmology**, février 1913.)

Que les assertions de B. R. Le Roy puissent être vérifiées, que ses résultats thérapeutiques soient contrôlés, et nous posséderons « le meilleur remède pour régénérer les cellules du corps humain ! » D'après l'auteur, la précipitation des sels de chaux, de magnésium et de silice en combinaison avec des acides gras et des substances gélatineuses (qui est cause des principales manifestations de l'artériosclérose, de la syphilis ancienne, des lésions oculaires chroniques, etc.), cette précipitation de sels minéraux serait due à une *insuffisance de l'organisme en thiocyanates*. La présence ou l'absence de thiocyanates peut être déterminée par l'examen de la salive.

A l'appui de sa thèse, l'auteur expose le résultat extrêmement favorable de cinq cas d'opacités cornéennes, cristalliniennes et de synéchies, traitées au moyen des thiocyanates.

Bouillon de culture de staphylocoque pyogène doré dans la convalescence de la diphtérie et les porteurs de bacilles (B.-G. Wiener, **New-York State Journal of Medecine**, 15 février 1913).

Le badigeonnage de la gorge et du nez des convalescents de diphtérie ou des porteurs de bacilles avec des cultures récentes de staphylocoque ferait disparaître rapidement le bacille de Klebs-Lœffler.

Corps étranger rare de l'urètre masculin (Hauer, **Muench. mediz. Woch.**, 11 mars 1913).

Une urétrotomie externe a permis de retirer de l'urètre d'un vieillard de soixante-dix ans une aiguille à chapeau avec tête en nacre, de 18 centimètres de longueur. La tête qui mesurait 7 millimètres de circonférence avait été enfoncée jusque dans la vessie et obstruait le col depuis la veille.

TUBERCULOSE — EMPHYSEME — BRONCHITE CHRONIQUE — ASTHME — MIGRAINE — ECZEMA — PALUDISME

Seule Préparation permettant la Thérapeutique Arsenicale Intensive par la **MÉDICATION ARRHÉNIQUE**



9, rue de la Perle, Paris.

GOUTTES dosées à 2 millig.	10 à 20 par jour (en deux fois)
AMPOULES — à 50 millig.	1 à 2 par jour
COMPRIMÉS — à 25 millig.	1 à 3 —
GRANULES — à 1 centigr.	2 à 6 —

Traitement spécifique et abortif de la **SYPHILIS**

MALADIES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX

MÉDICATION HYPOTENSIVE

Présclérose, Artério-Sclérose, Aortites, Angines de poitrine, Cardialgies, Palpitations par angiospasme, Cardiopathies et Néphrites artérielles

TETRANITROL

TRINITRINE

Comprimés à 1 milligr., 2 milligr., 5 milligr. et 1 centigr.
Dose variable suivant la susceptibilité individuelle : *6 milligr., à 3 centigr.* par jour, aux repas ou dans leur intervalle. Diminuer la dose à l'apparition d'une céphalalgie frontale, si elle est intolérable.
Comprimés nos 1, 2 et 3 représentant I, II, III gouttes de solution au 100e 2 à 6 comprimés nos 2 ou 3 par jour.

SIROP ET GOUTTES DE NITRITE DE SOUDE

Sirop : 5 centigr. par cuillerée à café. Une à 3 par jour.
Gouttes : 10 gouttes représentent 5 centigr. de nitrite de soude. (10 à 30 gouttes par jour).
Action physiologique plus rapide et moins longue pour la Trinitrine, plus lente à se produire et de plus longue durée pour le Tétranitrol et le Nitrite de soude

3 médicaments vaso-dilatateurs et hypotenseurs.

THYMO-BROMINE

a base d'acide thyminique et de théobromine purs
Le plus puissant dissolvant de l'acide urique, anti-uricémique, anti-graveleux, anti-goutteux et diurétique
1 cachet matin et soir, au lever et au coucher à prendre avec 1/2 verre d'eau de Bourbon-Lancy (source de la Reine ou du Lymbe) ou d'Evian-Cachat

Pharmacie ROUSSEL, — 10, rue Washington, Paris — Pharmacie ROUSSEL

Avec vos fac-similés on pénètre sans conteste dans le sanctuaire de l'art d'un homme de goût. Journal des Beaux-Arts.

Les reproductions des Arts graphiques donnent l'illusion absolue de la vérité. Journal « Le Temps », 10 sept. 1911.

Tous les Docteurs doivent posséder les remarquables Reproductions des

Grands Maîtres de la Peinture

Ces photographies sont excellentes. BONNAT, dir. de l'Éc. des B.-Arts.

M. Dujardin-Beaumetz a été émerveillé. Hugo, chef au 5e bur. Min. Instr. publ.

Vos reproductions m'ont causé une grande impression. C. RICCI, dir. des B.-Arts. Rome

La Joconde
L. de Vinci.

ENCADRÉES ET TOILÉES

Elles donnent l'illusion absolue des Originaux.
Coloris, craquelages, effets de pâtés, etc., etc.

Procédé spécial et unique de Photographie des couleurs

Honoré de nombreuses Souscriptions de l'État

et de presque tous les Gouvernements européens



Bénédicite
de Chardin.

Malgré un degré de perfection remarquable qui charme et surprend agréablement le

Prix invraisemblable de Bon Marché : 20 fr. et 40 fr. (Encadrés et Toilés)

est maintenu avec un crédit libéral à MM. les Docteurs

MILLIERS D'ATTESTATIONS ET DE FÉLICITATIONS

LES ARTS GRAPHIQUES, Éditeurs, VINCENNES

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Catalogue illustré contenant la vie des Peintres, contre 0 fr. 40 en timbres.

REVUE DES CONGRÈS

LA MÉTHODE D'ABBOTT AU CONGRÈS D'ORTHOPÉDIE ALLEMAND 23, 24, 25 MARS 1913

La méthode d'Abbott, dans le traitement de la scoliose, n'avait pas eu au Congrès de Physiothérapie de Paris (19 mars 1913) le développement qu'elle mérite. Par suite d'un incident regrettable, sur lequel il est inutile d'insister, le Professeur Abbott n'avait pas eu l'occasion de faire une démonstration pratique, devant les congressistes.

Le professeur Spitzy, président du congrès allemand, annonça que cette démonstration aurait lieu à Berlin, en public. Ceci nous détermina à nous y rendre.

Si au congrès de Paris, la discussion avait eu peu d'ampleur, on peut dire, au contraire, que le congrès de Berlin fut le congrès de la méthode d'Abbott.

Nous rappellerons, très succinctement, pour la compréhension de cette discussion, le principe même de la méthode, que nous avons exposé précédemment dans ce journal (*Paris Médical*, 9 novembre 1912, p. 564 et suivantes). On couche l'enfant dans une espèce de hamac, dont un côté, plus court que l'autre, est tendu et correspond à la convexité de la scoliose, tandis que l'autre côté, plus long, flottant, correspond à la concavité. Le tronc se trouve ainsi en cyphose très prononcée. On fixe le bassin et on projette en haut et en avant le bras du côté concave, en arrière de celui du côté convexe. Une forte pression d'arrière en avant et de dehors en dedans, sur la gibbosité, tend à détordre la colonne vertébrale. Un plâtre est appliqué, avec un dispositif spécial, dans cette position.

Des ouvertures sont ménagées dans le plâtre pour faire ultérieurement de la compression en certains points.

Le sujet garde ce plâtre six semaines à deux mois. On recommence, si besoin est, pour augmenter la correction. Puis gymnastique et corset en celluloïd.

La veille du congrès, une séance était réservée aux projections.

C'est devant une assemblée de plus de 300 orthopédistes qu'Abbott fit défiler ses nombreux clichés, suscitant la curiosité et l'étonnement chez les uns, l'enthousiasme ou l'incrédulité chez les autres, mais le plus vif intérêt chez tous.

Il ne fut pas seul d'ailleurs à apporter des documents. Vulpius (Heidelberg) montra un grand nombre de malades en traitement. Il nous a paru que sa technique différait légèrement, quant à la position de l'enfant, de celle employée par Abbott lui-même.

Joachimstahl (Berlin) n'emploie pas l'appareil d'Abbott, il se sert du lit de Bradfort modifié. Ses clichés sont très beaux, très variés et très instructifs. On constate d'ailleurs que ses malades sont plus ou moins corrigés, mais non en hypercorrection, comme le veut la méthode, bien que les positions qu'il donne à l'enfant dans le corset plâtré soient tout à fait conformes à l'idée directrice d'Abbott.

Erlacher (Gratz), à l'aide d'un ingénieux appareil, montre comment la respiration contribue au relèvement des côtes du côté primitivement affaissé, fait qui joue un grand rôle dans la correction de la scoliose.

Böhm a adopté une technique un peu différente pour l'application du plâtre, qui se fait en deux temps. Il apporte de plus quatre radiographies excellentes et dont l'intérêt est capital: on voit en effet sur celles-ci que la courbure scoliotique primitive n'est pas complètement redressée et *a fortiori*, qu'elle n'est pas en hypercorrection. Au-dessus et au-dessous d'elle se trouvent deux courbures de compensation, fait très important à notre avis comme nous le relaterons plus loin.

Le lendemain eut lieu la discussion générale sur la méthode. Le professeur Abbott prit la parole le premier pour expliquer les principes qui l'avaient guidé dans ses recherches. Tout le congrès l'écouta dans un silence absolu, montrant ainsi tout le prix que chacun attachait à cette communication.

Nombreux furent les congressistes qui prirent ensuite la parole et la discussion eut vraiment toute l'ampleur désirable.

Le professeur Spitzy (de Gratz) est un partisan convaincu de la méthode; elle lui a donné d'excellents résultats, meilleurs que toute autre méthode, ainsi d'ailleurs qu'au Dr Erlacher, son élève, qui s'est particulièrement attaché à l'étude des modifications de la respiration dans la méthode d'Abbott.

Vulpius, de même, a obtenu d'excellents résultats. Peltesohn, Böhm, Biesalsthi, Schanz, Lorenz, Wullstein, Calvé (de Berck) exposent leurs résultats ou présentent des critiques.

Il nous est impossible de relater en quelques mots toute cette discussion: nous dirons seulement que Schanz, tout en étant partisan de la méthode, pense qu'il n'y a peut-être pas correction vraie, mais compensation.

Le Dr Calvé, en son nom et au nom du Dr Lamy, signale qu'il a eu d'excellents résultats, notamment dans des cas où la gymnastique n'avait rien donné; il considère que la méthode est susceptible de nous donner des corrections dans les cas où jusqu'à présent nous obtenions peu de chose et, dans les cas plus favorables, d'accélérer de façon extraordinaire cette correction. Il a entrepris, avec le Dr Lamy, le contrôle physiologique et expérimental de cette correction, notamment à l'aide de moulages pris sur des enfants sains, et sur des enfants scoliotiques en position verticale, en position inclinée en position d'Abbott, etc. Ces moulages sont ensuite débités en tranches pour les comparer plus facilement entre eux. Or il semble bien à ces auteurs que, à côté des cas où la correction est vraie, il y a aussi des cas où elle est surtout le résultat d'une compensation : c'est-à-dire qu'il se forme une nouvelle courbure, en sens inverse de la primitive, notamment à la région dorsale supérieure. Il faut donc provoquer l'étude de cette méthode à l'aide de moulages en série et de radiographies, ce qui paraît avoir été négligé jusqu'à présent

Lorenz et Wullstein ont fait une critique très serrée de la méthode, objectant, le premier, que la scoliose étant plus mobile en flexion qu'en extension, devrait être mise en extension, le second, que ses travaux personnels bien connus sur l'anatomie pathologique le font douter de la possibilité de corriger en six mois ou même un an une colonne vertébrale scoliotique fixée. Abbott répondit d'ailleurs qu'il prouverait ultérieurement la réalité de ses corrections par des radiographies.

Le lendemain, Abbott fit la démonstration de la technique. Cette démonstration avait attiré tant de monde qu'elle ne put avoir lieu dans le local primitivement fixé. Avec la plus grande complaisance Abbott répondit à tous ceux qui lui demandaient un renseignement, ou soulevaient une objection.

Nous avons eu le plaisir de constater que, sauf quelques légers points de détail, Abbott n'avait pas modifié sa technique depuis 5 ou 6 mois et qu'elle était exactement celle que nous avons précédemment décrite dans ce Journal.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

Au plus, le professeur Abbott ayant vu que nous avions fait spécialement le voyage à Berlin, ainsi que le Dr Lance, pour assister à sa démonstration, nous offrit de nous recevoir tous les trois en particulier, pour nous faire une démonstration spéciale, au cours de laquelle chacun de nous put converser avec lui tout à loisir. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants et nous lui adressons nos plus vifs remerciements. Il nous a ainsi expliqué le mécanisme intime de la méthode, ce qu'il ne pouvait pas faire au cours d'une démonstration, ces détails ne pouvant s'adresser qu'à ceux qui ont déjà pratiqué la méthode. Nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet.

Il nous paraît important cependant de préciser le point suivant. Au congrès de Paris, quelqu'un avait demandé à Abbott quelles étaient les limites de l'applicabilité de sa méthode. Un des porte-parole d'Abbott, sans doute peu au courant de la méthode, avait répondu au nom de celui-ci qu'il n'y avait pas de limites et qu'Abbott prétendait guérir tous les cas, ce qui étonna un certain nombre de ceux qui étaient au courant de la question. En réalité, le professeur Abbott auquel nous rapportions cette traduction a protesté et de toute son énergie auprès de nous : il lui est impossible de préciser la limite des cas auxquels sa méthode s'applique, il a réussi dans tous les cas traités par lui, mais il y a des cas qu'il n'a pas entrepris, sachant par avance qu'il n'aurait pas un bon résultat. C'est une affaire d'appréciation, dit-il, que seule la grande habitude peut donner.

J. Calvé (de Berck). L. Lamy (de Paris).

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Tunis 1913.

Électricité médicale

Président : M. Miramond de Laroquette (Alger)

La physiothérapie des blessés de guerre. Dr **Miramond de Laroquette.**

Les blessés de guerre guérissent habituellement très vite, mais il peut rester à la suite de lésions des troncs nerveux ou des articulations des atrophies ou des ankyloses dans lesquelles la physiothérapie rend les plus grands services. Dans les névrites et les atrophies, l'auteur emploie le courant continu à haute intensité et en séances longues auxquelles il ajoute quelques minutes de courant galvanique rythmé. Pour les lésions articulaires il emploie le surchauffage lumineux associé à la mécanothérapie. Les épanchements articulaires chroniques sont aussi traités par la radiothérapie (5 H, tous les 15 jours).

Un exemple de ce que peut l'électricité médicale pour parfaire l'œuvre du chirurgien. Dr **Cros** (d'Apt).

Un amputé de la verge dont la miction était rendue difficile en raison du rétrécissement cicatriciel de l'orifice urétral et de l'abondance des poils du pubis, fut traité par quelques séances de rayons X qui amenèrent l'épilation définitive et la fonte du tissu cicatriciel chéloïdien et donnèrent ainsi un orifice propre et non rétractile.

Une jeune femme enceinte avait depuis plusieurs années le mamelon de l'aréole du sein gauche transformé en un tissu dur, sec, lisse semblable à du noyer poli. Quatre applications de rayons X poussés à la teinte II de Bordier pour la première, à la teinte I et 1/2 pour la seconde et à la teinte I pour les dernières avec interposition d'une lame d'aluminium amenèrent la guérison.

Dilatation et ptose gastrique, facteurs mécaniques de constipation rebelle. Données radiologiques. Dr **Adda.**

Si l'on insuffle d'air le gros intestin préalablement vidé par lavement, l'examen de l'écran montre que l'*anse splénique* du côlon est toujours *haut située*, voisinant avec la poche d'air gastrique sous-diaphragmatique, que d'autre part ce que les anatomistes appellent *côlon transverse* est figuré par un *boyau obliquement descendant* de haut en bas et de gauche à droite, l'*anse hépatique* qu'il rejoint étant toujours *plus bas située.*

Dans les cas de ptose et dilatation gastrique, cette portion oblique du côlon est abaissée quelquefois jusqu'au pubis sous le poids de l'estomac ptosé. Elle épouse la forme de la grande courbure et présente une concavité dirigée vers l'ombilic.

La situation haute, dans l'hypocondre gauche, de l'anse splénique *ne varie pas*, et cette *fixité* constitue avec la ptose gastrique un obstacle *mécanique* des plus importants influençant indirectement la migration des matières fécales.

Ces faits d'ordre mécanique, s'ils expliquent la constipation rebelle, peuvent aussi contribuer à éclairer la pathogénie de certaines côlites, typhlites, pérityphlites, voire même appendicites (infections par stase, d'ordre secondaire).

Lésions osseuses dans la syringomyélie. Dr **Adda.**

Le malade qui a fait l'objet de ces recherches radiographiques présente cliniquement le syndrome syringomyélique au complet. Les lésions osseuses sont typiques ; sur l'une des épreuves, on note à la fois de l'atrophie des phalanges, des fractures qui ont dû se produire spontanément et même des subluxations phalango-phalangiennes. Le reste du squelette montre de la raréfaction des travées osseuses. Une autre épreuve montre cette raréfaction au niveau du gros orteil constituant le terme ultime d'un mal perforant plantaire ayant déjà détruit les tissus sus-jacents.

Présentation d'une sonde pour radioscopie de l'œsophage. Dr **Adda.**

La sonde est calquée sur le modèle des sondes pour électrolyse des rétrécissements de l'œsophage ; seulement elle est très souple, creuse, et ne renferme pas de tige centrale conductrice ; à deux centimètres environ de son extrémité terminale se trouve une bague métallique de forme cylindrique, et qui sert simplement d'index radioscopique. Le bout initial comprend un barillet mobile, se dévissant et permettant d'inclure dans l'intérieur de la sonde de la poudre de bismuth. Les examens radioscopiques en position oblique et latérale au moyen de cette sonde permettent de mensurer et de localiser les rétrécissements depuis les arcades dentaires.

Cancer buccal demeuré guéri quatre ans après fulguration. Dr **Keating Hart.**

Le Dr Keating Hart présente un malade atteint d'un cancer volumineux ayant envahi les deux maxillaires. Une première exérèse sans fulguration fut suivie de récidive quatre ans après. Une seconde exérèse fut suivie de récidives partielles rapides. Celles-ci furent traitées


BÉNÉDICTINE



REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

sans grand succès par les rayons X et des applications d'étincelles. Enfin on fit l'exérèse de toute la partie cancéreuse suivie d'une fulguration énergique renouvelée quelques jours plus tard sur les points douteux. Pas de récidive depuis quatre ans.

Mesure radiographique des mouvements de l'épaule. Dr **Miramond de Laroquette.**

Les variations de l'angle huméro-scapulaire, c'est-à-dire de l'angle formé par l'axe de l'humérus et le bord externe de l'omoplate permettent de déterminer l'état fonctionnel de l'articulation.

On mesure très facilement cet angle au moyen de la radiographie, mais il y a lieu dans les expertises d'envisager séparément l'angle de l'humérus avec la verticale et celui de la verticale avec le bord externe de l'omoplate. On arrive ainsi à des résultats beaucoup plus précis que par le seul examen clinique.

Expérience sur la nutrition par la chaleur. Dr **Miramond de Laroquette.**

L'auteur a mesuré la ration alimentaire de cobayes soumis à différentes températures et conditions atmosphériques, il a pu constater que cette ration diminue à mesure que la température augmente, le poids des cobayes étant stationnaire ou légèrement augmenté.

La radiographie du fœtus in utero, indications techniques. Drs **Potocki, Delherm** et **Laquerrière.**

La radiographie du fœtus *in utero* n'est devenue possible que depuis peu, c'est-à-dire depuis les perfectionnements de l'instrumentation et de la technique, depuis surtout que l'on peut envoyer dans l'ampoule une intensité de 30 à 40 MA. Ce qui permet de réduire le temps de pose à quelques fractions de secondes.

L'appareillage qui a servi aux auteurs est le contact tournant Gaiffe.

Technique. — Après purgation et lavement évacuateur, la femme est couchée sur le dos, le siège et les lombes reposant sur une planche assez mince pour ne pas arrêter une portion appréciable de rayons. L'ampoule est sous la table, le châssis avec plaque et écran renforçateur sur le ventre maintenu par deux pinces latérales le comprimant quelque peu. On fait tomber le rayon normal perpendiculairement au milieu de la plaque, on obtient une image du fœtus en totalité et on est renseigné sur sa situation et sur son développement.

Se rappeler que l'on doit obtenir une image sans que la femme ait bougé ou respiré, sans que l'utérus ait présenté de contraction, sans que le fœtus ait remué.

Les auteurs joignent à leur communication une série de belles radiographies très démonstratives, permettant de diagnostiquer des présentations du sommet, de siège, des grossesses gemellaires.

Présentation d'une électrode pour électrolyse de solution médicamenteuse en particulier des solutions de radium à l'intérieur de l'utérus. Dr **Laquerrière.**

D'un calibre que peuvent admettre les utérus larges ou étroits, utilisant sans rien en perdre la totalité de la solution radioactive, isolant parfaitement le vagin et d'une manipulation facile, telles sont les qualités essentielles de cette électrode construite par Gaiffe, sur les indications de MM. Jaboin et Laquerrière.

L'appareil schématiquement se compose d'une électrode ordinaire d'Apostoli dont le calibre est assez réduit sur une certaine longueur pour pouvoir admettre une mèche de tissu hydrophile spécial qui porte la solution radioactive ; un mince tube d'argent glisse sur la tige et permet de recouvrir complètement la mèche hydrophile et l'empêcher de se plisser ; l'introduction est dès lors aisée ; une manœuvre simple permet de découvrir la mèche et de la mettre en contact avec la muqueuse utérine ; un gros tube d'ébonite sépare du vagin toute la partie de l'électrode inutilisée.

Importance de la connaissance des anomalies du squelette du pied pour la radiographie. Dr **Laquerrière.**

L'auteur signale surtout les anomalies rares qui peuvent induire en erreur le radiographe et le conduire à une mauvaise interprétation, en présence d'un traumatisme du pied. L'os trigone peut faire croire à une fracture de l'astragale ; le cinquième orteil peut présenter un sésamoïde qu'il ne faut pas prendre pour une fracture parcellaire ; le sésamoïde du gros orteil peut se dédoubler ; enfin l'os tibial apparaît sous deux modalités : libre, ou bien soudé avec le côté correspondant du scaphoïde ; il constitue alors le tubercule du scaphoïde.

L'utilité d'une radiographie de l'autre pied est de la plus haute importance, car elle permet de déceler une anomalie symétrique et d'éviter toute erreur d'interprétation. — Des épreuves radiographiques très démonstratives sont jointes à cette communication.

Apparence de réfraction des rayons X dans certaines radiographies obtenues avec un tube localisateur. Dr **Gros** (d'Apt.)

Le Dr Gros présente un cliché obtenu au moyen d'un tube localisateur en plomb et sur lequel on voit l'image du bras se continuer en dehors du localisateur, mais à un niveau différent, comme si les rayons avaient été réfractés en traversant le localisateur.

Contribution à l'étude de la thermothérapie. Dr **Foveau de Courmelles,**

L'air chaud ou surchauffé obtenu par aspiration d'air, son passage large ou rétréci sur des résistances chauffées, donne des températures utiles de 50 à 60° — de 6 à 700°. Les lampes à incandescence produisent aussi de la chaleur, avec action des couleurs.

L'air chaud est merveilleux pour la cicatrisation rapide des plaies, il est un précieux adjuvant de la chirurgie. L'air surchauffé détruit, couche mince par couche mince, les tissus ; il est précieux comme le radium, contre les nævi, les cancroïdes.

Les bains de lumière limités à leur action calorifique agissent comme l'air chaud, contre les névralgies, les rhumatismes, les douleurs, de quelque origine qu'elles soient.

Les actions circulatoires de la méthode de Bergonié. Drs **Laquerrière** et **Nuytten.**

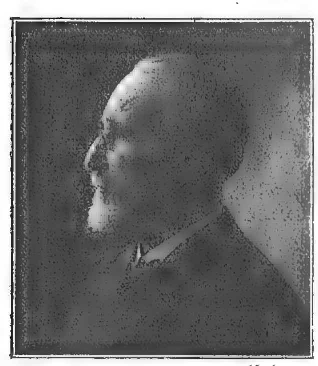
La méthode de Bergonié (gymnastique électrique généralisée) permet d'obtenir toutes les actions circulatoires de la gymnastique musculaire utilisées spécialement dans les myocardites chroniques. — Mieux que la méthode d'Œrtel ou que toute autre, elle permet d'éviter complètement l'influence perturbatrice de l'effort et de l'attention, aussi cette action est-elle toujours favorable. Le mode et les conditions d'application expliquent suffisamment le ralentissement du pouls par les séances faibles et la technique de Hampson qui cherche à obtenir le synchronisme entre le rythme cardiaque et les mouvements provoqués semble basée sur une erreur d'interprétation.

NOUVELLES

L'ÉLECTION DU Pr LANDOUZY A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'élection du Doyen de la Faculté de Paris, le Pr Landouzy, à l'Académie des Sciences, est un honneur qui rejaillit sur le Corps médical tout entier. Rares, en effet, sont les Médecins que l'Institut s'adjoint, puisque le Pr Landouzy y est actuellement le seul représentant de la Faculté (MM. Bouchard et Guyon n'étant plus en exercice) : d'autant plus grand est l'hommage qui en résulte.

L'œuvre scientifique du Pr Landouzy est connue de tous. Si elle est considérable et aborde un très grand nombre de sujets, elle marquera surtout son empreinte dans l'histoire de la Tuberculose qu'elle a tant élargie et rénovée.



Ph. Nadar.

Pr Landouzy.

C'est, en effet, de Landouzy surtout que date notre conception actuelle des tuberculoses latentes, larvées, atypiques, non folliculaires, qui en décuplent l'étendue.

C'est grâce à lui qu'a été démontrée l'origine tuberculeuse des *pleurésies a frigore*, et, pour se rendre compte de l'audace d'une pareille doctrine à cette époque il faut se rappeler les théories alors régnantes et se remémorer les longues luttes qu'il eut à soutenir pour faire triompher, au nom de la seule Clinique, une étiologie aussi révolutionnaire alors qu'elle nous paraît aujourd'hui naturelle et indiscutable.

C'est aussi grâce à Landouzy que l'attention a été attirée sur les infections générales tuberculeuses, sur la *typho-bacillose*, si distantes à première vue des formes chroniques, locales et ulcéreuses : ici encore l'avenir a pleinement confirmé cette conception.

De même l'asthme, le purpura, les érythèmes noueux, certaines néphrites, toute une série de lésions aberrantes ont été, par Landouzy, rattachées cliniquement à la tuberculose, qui constituent des formes en apparence bien éloignés de la tuberculose telle qu'on la connaissait alors.

Enfin Landouzy s'est attaqué au problème de l'hérédo-tuberculose et des troubles dystrophiques qu'elle provoque, en a montré l'importance, fixé les caractères, reproduit expérimentalement les types.

On voit ainsi, dans ces travaux successifs, le développement d'une même idée poursuivie avec ténacité. Par ces travaux s'est élargie progressivement la conception ancienne de Laennec, et c'est une des gloires de la Clinique française que d'avoir marqué cette deuxième étape clinique comme elle avait marqué la première.

Parallèlement aux recherches scientifiques, le Pr Landouzy a mené, avec la vigueur et la fougue qui le caractérisent, la lutte pratique contre la tuberculose, fléau social qui décime le monde moderne.

Non seulement il a mené le bon combat en faveur d'une large prophylaxie anti-tuberculeuse ; non seulement il a joué un grand rôle dans la création de sanatoria comme celui de Bligny, de dispensaires comme celui de l'hôpital Laennec ; mais encore, il a porté la lutte sur son véritable terrain en joignant, au problème de la prophylaxie anti-tuberculeuse, celui de l'Alimentation rationnelle, celui du logement, la tuberculose étant le plus souvent une maladie de misère que l'on doit combattre prophylactiquement en même temps que les fléaux sociaux qui l'engendrent.

C'est, en effet, surtout au développement de la Médecine sociale que le Doyen de la Faculté a consacré son énergie et son activité véritablement extraordinaires, et c'est là un autre trait bien caractéristique de sa physionomie.

Lutte contre la tuberculose, contre la syphilis, contre l'alcool ; lutte contre l'alimentation défectueuse, lutte contre le taudis, lutte contre la mortalité infantile, etc. : telles sont les campagnes ardentes qu'il a parallèlement entreprises.

La Médecine sociale, ainsi magnifiée, apparaît alors comme la conseillère indispensable des progrès modernes : elle s'efforce de prévenir la maladie pour n'avoir pas à la guérir. A Paris dans les Sociétés, dans les Comités, dans les Ligues, dans tous les milieux médicaux ou extra-médicaux ; à l'Étranger dans les Congrès internationaux, où il fut si souvent l'ambassadeur autorisé et éloquent de la France, le Pr Landouzy a été ainsi le porte-parole ardent et généreux de toutes les idées d'amélioration sociale (et aussi nationale) que développe à un si haut point, chez le Médecin, un contact permanent avec les misères humaines et avec les déshérités du sort.

Voilà pourquoi le Corps médical tout entier prendra sa part de l'honneur qui vient d'échoir à un de ses représentants et à un de ses défenseurs les plus illustres et les plus sympathiques.

Paul Carnot.

Royal Institute of Public Health. (Congrès de Paris 15-19 Mai 1913.) — Secrétariat Général : 5, *Avenue d'Orléans, Paris* (*XIVe*). — Les bureaux du Congrès seront ouverts, 19, rue Blanche, de 9 heures à 11 heures du matin, le jeudi 15 mai. Les congressistes sont priés de venir s'inscrire et retirer les imprimés et tickets.

Le soir à 8 heures, réception d'arrivée.

Le vendredi 16, dans la matinée, séance solennelle d'ouverture à la Sorbonne.

Le même jour, de 1 heure à 3 heures, séances des sections.

Le samedi 17 et le lundi 19, de 9 heures à midi et de 1 h. 30 à 3 heures, séances des sections.

Les vendredi, samedi et lundi, de 3 heures à 7 heures, visites et excursions.

Le dimanche 18, excursion et déjeuner à Chantilly.

Le programme définitif donnera des indications exactes sur les jours et heures du banquet du Congrès, de la réception à l'Hôtel de Ville, de la réception par la colonie anglaise et des autres fêtes ou réceptions en préparation. Des attractions spéciales seront organisées pour les dames accompagnant les congressistes.

Comité anglais du congrès.

Président : The Right Hon. The Earl Beauchamp, K. C. M. G., LL. D. His Majesty's First Commissioner of Works.

Principal : Professor William R. Smith, M. D., D. Sc., LL. D., F. R. S. Ed. Barrister-at-Law, Deputy Lieutenant of The County of London.

NOUVELLES *(Suite)*

COMITÉ FRANÇAIS D'ORGANISATION.

Président : Professeur Landouzy, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine membre du Conseil d'Hygiène publique de France.

COMITÉ D'ACTION.

Président : Professeur Gariel.

Membres : MM. Professeur R. Blanchard, Médecin, Inspecteur général Bertrand, Docteur Butte, Professeur Courmont, Ch. Dupuy, Étienne-Bazot, Médecin, Inspecteur général Grall, E. Kern, Legros, Docteur Mosny, Puech, Conseiller Municipal, Docteur J. Renault, Docteur E. Roux, G. Richter, Docteur Henry Thierry, Médecin Inspecteur général Vaillard.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

Pour l'Angleterre : A. Corbet-Smith.

Pour la France : F. Marié-Davy.

Le Congrès se tiendra à Paris, du 15 au 19 mai 1913. Il aura son siège à l'Hôtel de la Société des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche. La séance solennelle d'ouverture aura lieu à la Sorbonne.

Il est ouvert à tous ceux qui s'intéressent aux questions d'hygiène. Il comporte cinq sections :

SECTION I. — Médecine d'État.

GROUPE I. — Hygiène Publique.

Président : E. W. Hope M. D., D. Sc., M. O. H.

Secrétaires : W. J. Howard, M. D. ; A. E. Brindley, M. D., B. Sc. ; Docteur Fillassier, Secrétaire Général de la Société de Préservation contre la Tuberculose.

COMITÉ FRANÇAIS.

Président : Professeur Gariel.

Vice-Président : Docteur Jules Renault.

Membres : MM. Professeur Chantemesse, Étienne-Bazot, Docteur Guilhaud, Paul Juillerat, Docteur Mosny, Docteur Ch. Ott, Paul Strauss, Docteur Henry Thierry.

Secrétaire : Docteur Fillassier.

RAPPORTS ANNONCÉS.

Professeur Sheridan Delépine, Public Health Laboratory Manchester. — *Le lait véhicule de la Tuberculose et la législation préventive.*

Docteur P. D. Lister, Physician, Mount Vernon Consumption Hospital. — *Les cas avancés et incurables et les Medical Officer of Health and Tuberculosis officer.*

Docteur J. J. Buchan, Medical Officer of Health. — *La Mortalité infantile.*

Docteur H. O. West, Tuberculosis officer. — *Le problème de la Tuberculose chirurgicale et les personnes assurées et non assurées.*

Paul Juillerat, Chef du Casier Sanitaire des maisons de Paris. — *Ce qui a été fait officiellement contre la Tuberculose à Paris.*

Docteur Guilhaud, Chef du Service Municipal de Vaccination. — *La Vaccination anti-variolique en France.*

Docteur Cambier, Chef des Laboratoires d'Hygiène de la Ville de Paris. — *Les travaux du Laboratoire de diagnostic des Maladies contagieuses.*

Docteur Henry-Thierry, Chef des Services Techniques, Ambulances, Désinfection, Surveillance Médicale des Sources de la Ville de Paris. — *La surveillance médicale des Sources.*

O. Boudouard, Inspecteur des Établissements classés. — *La suppression des Fumées d'usines ; législation et règlements.*

Porcher. — Le Lait.

F. Marié-Davy, Secrétaire des Services Techniques d'Hygiène de la Ville de Paris. — *La technique de la désinfection dans la Tuberculose.*

GROUPE II. — Hygiène Municipale, Ingénieurs, Architectes Municipaux, Plan des Villes.

Président : Professeur Gariel, Président de l'Académie de Médecine.

Vice-Président : Louis Bonnier, Directeur des Services Municipaux d'Architecture.

Secrétaires : Le Conte, Ingénieur en Chef adjoint de la Voie Publique, Docteur Loir, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène du Havre.

RAPPORTS.

Docteur A. B. Dunne, Medical Officer of Health. — *Le plan des Villes en relation avec les districts miniers. Les mines de charbon du Yorkshire.*

Docteur J. Dundas, Medical Officer of Health. — *Eighteen months experience of work under Section 15, 17 and 18 of the Housing, Town planning, etc., Act 1909.*

Diénert, Chef des Services de Surveillance des eaux d'alimentation de Paris. — *L'action des eaux sur les Canalisations en plomb.*

Louis Bonnier, Directeur des Services Municipaux d'Architecture. — *Les espaces libres dans Paris ; le déclassement des Fortifications.*

Augustin Rey, Membre du Conseil supérieur des Habitations à bon marché. — *Les Habitations ouvrières et l'hygiène de la Nation.*

Biette, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. — *Mesures d'hygiène et de sécurité appliquées dans les travaux à air comprimé du Métropolitain.*

Louis Masson, Ingénieur en chef honoraire du Service Municipal. — *Les précautions d'hygiène dans les travaux souterrains du Chemins de fer Nord-Sud de Paris.*

A. Mesureur. — *L'Œuvre de l'Assistance Publique à Paris contre la Tuberculose.*

COMMUNICATION.

J. Wogne, Professeur. — *L'hygiène des bâtiments scolaires.*

SECTION II. — Bactériologie et Pathologie comparée.

Président : Professeur Georges Dryer, M. D. Professeur de Pathologie à l'Université d'Oxford.

Secrétaires : E. W. Ainley Walker, M. D. ; A. C. Inman, M. A., M. B. ; Docteur Bertrand, attaché à l'Institut Pasteur.

RAPPORTS.

Fluele et Embleton. — *Infection and Pathogenicity and Virulence ot Bacteria.*

Charles Milles. — *The Primary tuberculosis lesions formed in Children under the age of 15 years ot the hospital class in London.*

Docteur Calmette, Directeur de l'Institut Pasteur de Lille. — *La Scrofule expérimentale.*

Courmont. —

Courmont. —

Levaditi. — *Etiologie de la Polyomyélite.*

Gougerot. — Sporotrichose.

COMITÉ FRANÇAIS.

Docteur Borel, Professeur Courmont, Leclainche, Docteur Calmette, Professeur Macé, Metchnikoff, Professeur Morel, Professeur Rodet, Professeur Roger, Docteur E. Roux, Vallée, Professeur Olmer, Diénert.

SECTION III

GROUPE I. — Eugénique et Étude des Enfants.

Président : Lucien March.

Secrétaires : Mrs. Gotto, Hon. Secretary, the Eugenics

NOUVELLES (*Suite*)

Education Society. ; M. Drugeon, attaché au parquet de la Cour de Cassation.

COMITÉ FRANÇAIS.

Mme Alphen-Salvador, Docteur Apert, A. Bluzet Docteur Broudic, Mme Pierre Budin, Docteur Broca Mlle Chaptal, Docteur Doléris, Docteur Raoul Dupuis, Fernand Faure, Docteur Felhœn, Fréd. Houssay, Huber, Docteur Lepage, Docteur Lesage, Lucien March, Professeur Marfan, Mme Max-Cremnitz, Docteur Maxwell, Docteur Mouchotte, Docteur Nobécourt, Docteur Raimondi, Docteur Richardière, Mme la Générale Sée, S. Turquan, Mme Veil-Picard.

Secrétaire : Drugeon, attaché au parquet de la Cour de Cassation.

RAPPORTS.

Professeur Lindsay. — *De la valeur sélective des Maladies.*

Docteur Saleeby. — *L'Eugénique dans ses rapports avec la santé publique.*

Docteur Douglas White. — *Les Maladies vénériennes et la Santé publique.*

Docteur Shrubsall, Inspecteur médical en chef du County Council de Londres.

Docteur Hyslop. —

Docteur Théodore Thompson. —

Mme Alphen-Salvador.

Docteur Apert.

Mme Pierre Budin. — *La Puériculture après la conception.*

Docteur Broca. — *Le Logement des familles nombreuses.*

Mme Chaptal. — *Assistance à la mère et à l'enfant de la famille ouvrière, avant et après la naissance.*

Docteur Doleris.

Drugeon.

F. Houssay. — *Eugénique et régimes alimentaires.*

Huber. — *Etude sur la mortalité des enfants du premier âge.*

Docteur Lepage. — *Quelques points de l'hygiène de la femme enceinte.*

Docteur Lesage. — *La protection de la femme qui allaite à l'Usine.*

Lucien March. — *Les statistiques relatives à l'Enfance et le point de vue de l'Eugénique.*

Docteur Maxwell. — *a) La protection légale de la femme pendant la grossesse ; b) la criminalité juvénile.*

Docteur Nobécourt et S. Schreiber. — *La protection des nourrissons en France, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être.*

Mme la générale Sée. — *Protection de l'Enfance.*

S. Turquan. — *Le mouvement actuel en faveur de la protection de l'enfance au premier âge.*

Mme Veil-Picard. — *Des améliorations à apporter à la protection légale des nourrissons.*

Docteur Raoul Dupuy. — *Les Mongoliens.*

Docteur Felhoen. — *Elevage du nourrisson dont la mère travaille à l'Usine.*

GROUPE II. — Hygiène scolaire.

Président : Docteur Mathieu, Médecin des Hôpitaux.

Secrétaires : Herbert, C. Barnes, M. D ; Docteur Dufestel, secrétaire Général de l'Association Internationale de Médecine scolaire.

COMITÉ FRANÇAIS.

Président : Docteur Mathieu.

Vice-Président : Bédorez.

Membres : Dr Butte, Dr Chapon, Drs Darré, Friedel, Gasquet, Drs Gillet, H. Gourichon, L. Gourichon, Guibert, Méry, de Pradel, Poincaré, Raimondi.

Secrétaire : Docteur Dufestel.

RAPPORTS.

Docteur Douglas. — *The training of teachers in scholl. — Personal hygiene and its bearing on their futur Professional Work.*

Docteur Dufestel, Secrétaire Général de l'Association Internationale de Médecine scolaire. — *L'organisation de l'Inspection Médicale dans les Ecoles Primaires de la Ville de Paris.*

Docteur Meyer, Médecin Inspecteur des Écoles. — *L'organisation des Cantines scolaires à Paris.*

Docteur Curie, Médecin Inspecteur des Écoles. — *Les travaux manuels dans les Ecoles de la Ville de Paris.*

Mlle Dr Desmolières, Inspectrice des Écoles. — *L'enseignement ménager dans les Ecoles de la Ville de Paris.*

SECTION IV. — Navale, Militaire et Coloniale.

Président : Major Sir Ronald Ross K. C. B., F. R. S., F. R. C. S., M. D. D., Sc, LL. D.

Secrétaires : Fleet-Surgeon Robert Hill, M. V. O. R. N. ; Major R. W. H. Jackson, M. D. R. A. M. C. ; Docteur Joyeux, préparateur de parasitologie à la Faculté de Médecine de Paris.

COMITÉ FRANÇAIS.

Président : Docteur Kermorgant.

Vice-Président : Professeur Blanchard.

Membres : Inspecteur général Bertrand ; Médecin principal Braün ; Professeur Dopter ; Médecin en chef Girard ; Inspecteur général Grall ; Docteur Laveran ; Médecin inspecteur Lemoine ; Docteur Marchoux ; Professeur Rouget ; Médecin inspecteur Troussaint ; Médecin inspecteur général Vaillard ; Professeur Vincent.

Secrétaire : Docteur Joyeux.

RAPPORTS.

Docteur Marchoux, Chef du Service de Bactériologie tropicale à l'Institut Pasteur. — *La Lèpre.*

Professeur Raphaël Blanchard et Docteur Joyeux. — *La Médecine des Pays chauds et les voies nouvelles de la doctrine médicale. — Les Arthropodes et la transmission des Maladies.*

Docteur Rouget, Professeur d'Hygiène au Val-de-Grâce. — *Le traitement des Matières usées dans les camps.*

Docteur Borel, Directeur de la 2e circonscription sanitaire maritime. — *L'Hygiène des Emigrants.*

N. — *L'Hygiène et la Physiologie de l'Aviateur.*

Docteur Ribot, Directeur de la 4e circonscription Sanitaire Maritime. *Le Service de Santé dans la Marine marchande. — Plans de W.-C. spéciaux aux localités musulmanes (Evacuation des matières usées.)*

SECTION V. — Hygiène Industrielle.

Président : Professor sir Thomas Oliver, M. D., L. L. D.

Vice-Président : Docteur Langlois, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.

Secrétaires : W. F. Dearden, M. R. S. C. S., D. P. H., J. F ; Franck Shufflebotham, M. A., M. D. ; Frois, Ing.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Le pneumothorax artificiel dans le Traitement de la tuberculose pulmonaire, par le Dr LÉON BERNARD, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, 1 vol. in-16 de 96 pages avec fig. cart. 1 fr. 50. (*Actualités médicales*) (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Anévrysme professionnel de l'arcade palmaire superficielle, par les Drs JULES REGNAULT et BOURRUT-LACOUTURE, in-8, 8 pages. (Extrait de la *Revue de Chirurgie*, du 10 mars 1913, *Alcan, éditeur*, Paris).

Contribution à l'étude du développement physique de l'enfant, par le Dr J. BELOT, 1913, Gr. in-8, de 118 pages, Br. (*L. Delbrel et Cie*, imprimeurs à Bordeaux).

A propos de ceux qui s'opèrent eux-mêmes, par le Dr JULES REGNAULT, in-8, de 16 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Académie du Var*, 1912).

Traité de thérapeutique pratique publié sous la direction du professeur ALBERT ROBIN. Fascicule IV. Maladies du système nerveux, 1913, 1 vol. gr. in-8 de 771 pages. Br., 18 francs. (*Vigot frères*, édit. à Paris.)

La pratique du pneumothorax artificiel en physiothérapie (MÉTHODE DE FORLANINI) par les Drs M. PIERY et B. LE BOURDELLES, 1913. 1 vol. In-8. de 190 pages avec figures. Br. 2,50 (*Masson et Cie*, édit. à Paris.)

NOUVELLES (*Suite*)

civ. des Mines, Audit. au Conseil supérieur d'hygiène publique de France, Inspecteur du travail dans l'industrie ; Mme Letellier, Inspectrice du travail ; M. de Maisoncelle, Rédacteur au Ministère du Travail.

COMITÉ FRANÇAIS.

Président : Professeur Langlois.

Vice-Président : Boulin, Inspecteur divisionnaire du travail.

Membres : MM. Paul Adam, Barrier, Boulisset, H. Couriot, Docteur Courtois-Suffit, Docteur Dujol, M. J. Dumont, A. Fichet, Arthur Fontaine, E. Lamy, Marboutin, Martel, Picquenard, Mme Prévost, Razous, Rollants Sanglé-Ferrière, Ingénieur en chef Weiss.

Les membres adhérents français auront à verser une cotisation de 20 francs.

Ils auront droit à toutes les publications du Congrès et participeront à toutes les réunions et fêtes. Ils bénéficieront également d'une réduction de 50 p. 100 sur les réseaux français, *à la condition d'envoyer leur adhésion avant le 1er mai.*

Les personnes accompagnant les membres du Congrès pourront prendre part également aux fêtes et excursions moyennant une cotisation de 10 francs.

Le Secrétaire général pour la France :
F. MARIÉ-DAVY.

Le Secrétaire général pour l'Angleterre :
A. CORBETT-SMITH.

RAPPORTS.

Léon Gaster. — *L'éclairage comme facteur de santé dans le travail et son influence dans la prévention des accidents.*

QUESTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ ANGLAIS.

a) *Occupational fatigue.* b) *Lighting.* c) *Température.*

Boyer-Guillon, Ingénieur civil des Mines, chef de section au laboratoire d'essai des Arts et Métiers. — *Les procédés industriels de suppression des Fumées.*

Aubrun, Ingénieur des Mines. — *Le Nystagmus des mineurs.*

Professeur Langlois, Membre de la Commission centrale d'hygiène dans les mines au Ministère des Travaux publics. — *Le Travail dans les Chantiers souterrains chauds et humides.*

Docteur J. Bertillon, Chef de la statistique municipale de la Ville de Paris. — *Statistique des décès par professions.*

F. Marboutin, Professeur d'hygiène industrielle à l'École Centrale. — *Les Eaux résiduaires dans l'Industrie.*

Rollants, Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur de Lille. — *La Purification des Eaux industrielles.*

Boulin, Inspecteur divisionnaire du travail du Nord et du Pas-de-Calais. — *La Mesure de l'état hygrométrique dans les Ateliers et principalement les Filatures.*

Docteur Broca. — *L'éclairage industriel.*

INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS

Un abonné de Lille nous pose la question suivante : mon fils a 17 ans 1/2 ; il veut comme moi exercer la médecine ; il aura 18 ans quand, au mois de novembre prochain, il prendra sa première incription de P. C. N. et commencera ses études médicales sous le coup de la loi de 1910, c'est-à-dire qu'il lui faudra 20 inscriptions au lieu de 16.

Si la nouvelle loi de 3 ans est votée, il recevra son diplôme à 27 ans, deux ans plus tard que celui qui a commencé son P. C. N. l'année dernière ou il y a 2 ans.

A-t-on réfléchi à cette particularité?

Je sais ce qu'on m'objectera : la nouvelle loi militaire donnera toute latitude aux étudiants de suivre les cours des Facultés de médecine qui pourront même peut-être prendre des inscriptions pendant la troisième année de leur service militaire. Selon moi, cette demi-mesure est inacceptable.

1° Ou bien ils pourront suivre tous les cours et aller à l'hôpital tous les matins (ce qui me paraît indispensable), et alors ils ne seront soldats que pour aller coucher à la caserne (et encore !) : ce sera véritablement une dispense de service sous les drapeaux et gare aux complications politiques !

2° Ou bien on leur permettra de suivre les cours et de prendre des inscriptions tout en accomplissant leur devoir de soldat, ce qui me paraît *impossible.*

Que faire?

La loi de 3 ans s'impose, soumettons-nous à cette nécessité patriotique, mais attendons encore quelques années pour appliquer la nouvelle loi sur les études médicales ! Qui vivra verra... Qu'en pensent mes confrères qui sont dans le même cas que moi ?

Dr C.

A l'occasion de la demande de notre abonné, nous publierons volontiers toutes les solutions qui seront proposées par nos lecteurs pour concilier la loi de 3 ans avec les nécessités des études médicales.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — Séance du 9 avril. — MM. Okinczyc, 27 ; Kendirdjy, 24 ; Sauvé, 26.

Séance du 11 avril. — MM. Roux, 27 ; Gasne, 21 ; Guimbellot et Capette, 23.

Séance du 11 avril. — MM. Mathieu, 29 ; Gernez, 27 ; Picot, 25 ; et Picquant, 22.

CONCOURS D'OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX. — *Composition écrite.* Séance du 7 avril. — Question donnée : « Anatomie, histologie et développement du corps ciliaire. — Physiologie de l'humeur aqueuse. »

Séance du 9 avril. — Ont obtenu : MM. Coutelas, 29 ; Cerise, 27 ; Chenet, 26.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. Bar, Cunéo, Tissié, Brindeau, Laffitte (qui acceptent), Doléris et Macé (qui n'ont pas encore fait connaître leur acceptation).

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DU PROSECTORAT. — *Epreuve écrite.* — Séance du 10 avril 1913. — MM. Barbet, 18 ; Sorel, 22 ; Metivet, 24.

Séance du 11 avril 1913. — MM. Moure, 24 ; Pascalis, 26 ; Wolfromm, 21.

Séance du 12 avril. — MM. Brocq, 19 ; Cruet, 25 ; Mondor, 20 ; Mornard, 22.

CONCOURS DE L'ADJUVAT. — *Epreuve écrite.* — Séance du 12 avril. — MM. Bloch (René), 24 ; Bergeret et Maurer, 25.

Epreuve orale. — Séance du 14 avril. — MM. Monod, 13 ; Madier, 10 ; Caudrelier, 12 ; Bergeret, 15.

CHAIRE D'OPÉRATIONS ET APPAREILS. — Par arrêté en date du 16 avril, la chaire d'opérations et appareils à la Faculté de médecine

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

de Paris est déclarée vacante. Les candidats ont un délai de 20 jours pour produire leurs titres.

Facultés de médecine. — ALGER. — M. le Dr Argaud est nommé professeur d'histologie à la faculté d'Alger (chaire d'État), à dater du 1er avril 1913.

M. le Pr Guillemin est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Il est nommé professeur honoraire à dater du 1er novembre 1913.

LYON. — M. le Pr Lacassagne est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Il est nommé professeur honoraire à dater du 1er novembre 1913.

Préfecture de la Seine. — Ont été nommés médecins du service médical de la préfecture de la Seine : MM. les Drs Duclaud (Numa), Nonique (Léon), Petit (Paul), Vidal (Pierre), Weill (Mathieu), à Paris. M. le Dr Dauzats à Sceaux.

Collège de France. — Un décret du 28 mars autorise le Collège de France à accepter les donations faites en vue de la création et de l'entretien pendant trente ans d'un cours complémentaire d'études coloniales (prohistologie pathologique). Un laboratoire sera organisé.

Cette donation est faite par MM. Guynet, Fondéri, et Trichot agissant en leur nom et au nom de quatorze compagnies ou sociétés de nos colonies africaines.

Ecoles de médecine. — GRENOBLE. — M. Perriol, professeur de pathologie chirurgicale et médecine opératoire, est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 25 mars 1913.

TOURS. — Un concours s'ouvrira, le 17 novembre 1913, devant l'école supérieure de pharmacie de l'université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Hôpitaux d'Orléans. — Le jeudi 12 juin 1913, à sept heures et demie du matin, un concours aura lieu aux hospices de Tours pour la nomination de deux chirurgiens adjoints et d'un chirurgien ophtalmologiste adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Le registre d'inscription sera clos le 4 juin 1913, à cinq heures.

Œuvre des sanatoriums populaires. — L'œuvre des sanatoriums populaires de Paris tiendra son assemblée générale le mercredi 23 avril, à quatre heures, dans la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, sous la présidence de M. le prince Auguste d'Arenberg, M. le Dr Guinard, directeur des sanatoriums de Bligny et de Montigny y fera une causerie sur l'état actuel des sanatoriums en France et à l'étranger, avec projections photographiques par M. Gervais Courtellemont.

Hôpital de Dieppe. — Un concours pour une place de chirurgien adjoint aura lieu le 8 octobre 1913 à 9 h. et demie du matin à l'Hôtel-Dieu de Rouen. S'inscrire avant le 8 septembre. S'adresser pour tous renseignements au secrétaire-directeur des hospices civils de Dieppe.

Bureau d'hygiène de Toulouse. — Le directeur du bureau d'hygiène de Toulouse étant admis à faire valoir ses droits à la retraite, son emploi est déclaré vacant. Le traitement de cet emploi est de 7.000 francs.

Assemblée générale annuelle de l'Association des médecins du département de la Seine. — Elle aura lieu dimanche 20 avril, à 2 heures très précises, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, sous la présidence de M. Guyon, président.

Ordre du jour :

1° Lecture du compte rendu de l'année 1912 par le secrétaire général

2° Election d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, pour cinq ans ; d'un trésorier, pour cinq ans.

3° Renouvellement par tirage au sort de 22 membres titulaires de la commission générale et désignation de 44 suppléants.

Congrès français d'oto-rhino-laryngologie. — Ce congrès aura lieu du 5 au 8 mai sous la présidence de M. le Dr Texier (de Nantes).

Les questions à l'ordre du jour sont : Oreilles et accidents du travail (rapporteurs : MM. Lannois et Jacob) ; Indications et technique de la trépanation labyrinthique (rapporteur : M. Hautant).

Médaille au Dr Bardet. — Les collègues et amis du Dr Bardet ont voulu lui témoigner leur affection et leur reconnaissance au moment où il quitte le poste de secrétaire général de la société de thérapeutique, qu'il a occupé 23 ans.

L'exécution de la médaille a été confiée à M. Herbemont.

Le comité se compose des anciens présidents de la Société de thérapeutique, de son bureau, et de nombreux amis.

Les souscriptions sont reçues chez MM. O. Doin et fils, 8, rue de l'Odéon à Paris.

Les souscripteurs de 20 francs recevront un exemplaire de la médaille en bronze.

Accident d'automobile. — Le Dr Mersey (de Paris) se trouvait en automobile aux environs de Corbeil lorsque la voiture fit panache. La voiture a été démolie, mais fort heureusement le Dr Mersey est sorti sain et sauf de cet accident.

Bourses de séjour dans les universités étrangères. — Grâce à la libéralité de M. David Weill, l'Université de Paris dispose de dix bourses de séjour dans les universités étrangères, de 3000 francs chacune.

Ces bourses peuvent être attribuées à des médecins ou à des pharmaciens se destinant à l'enseignement ou à des agrégés de l'enseignement secondaire.

Les demandes doivent être adressées avant le 1er mai 1913 à M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne. Les candidats doivent indiquer leur âge, leurs titres, leurs services antérieurs et les universités où ils désirent se rendre.

Epilogue d'une affaire judiciaire. — Nous avons relaté en novembre 1912 (n° 49 de *Paris Médical*) la poursuite qui était dirigée contre le Dr Le Gueut (de Tréguier) pour avoir fait une injection de sérum antitétanique à un malade qui mourut quelques jours après l'injection, mais non du fait de l'injection. Le tribunal de Lannion vient enfin de rendre un non-lieu.

Dans une lettre à la population, le Dr Le Gueut proteste énergiquement contre l'abus de pouvoir exercé contre lui et il termine par cette phrase : « Lorsqu'il s'agit de prendre une initiative qui doit sauvegarder une existence, n'oublions pas que la mutuelle confiance du malade et de son médecin reste la sauvegarde pour tous».

Toutes nos félicitations les plus sympathiques et les plus vives à notre confrère.

Mariages. — M. Jean Hue, interne des hôpitaux de Paris, fils du Dr Hue, et Mlle Henriette Langellier-Bellevue. — M. Georges Ryckebusch, étudiant en médecine, et Mlle Germaine Bardel. — Mlle Renée du Cazal, fille du Dr du Cazal, officier de la Légion d'honneur, et M. Henry Deville. — M. le Dr Eugène Branlard et Mlle Madeleine Tourmaire.— M. le Dr Louis Guillimen et Mlle Suzanne Henry. — Mlle Marie-Louise Comby, fille du Dr Comby, médecin

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

de l'hôpital des Enfants-Malades et M. André Lenoir.

Nécrologie. — Le Dr Bertrand Dutech (d'Arreau-Cadéac). — Le Dr Boichox qui a exercé longtemps à Contrexéville, il était le beau-père du Dr Gangloff. — Le Dr Aug. Puton (de Remiremont). — Le Dr Bastian, privat-docent à l'université de Genève, un des fondateurs de la société romande de gynécologie et d'obstétrique, président de la Ligue genévoise contre le cancer. — M. Caillemer, président de l'administration des hospices de Lyon, membre correspondant de l'Institut. commandeur de la Légion d'honneur, — Le Dr Julien Simonis (de Jemeppe). — Le Dr Tribaudeau (de Tunis). — M. Cathelineau, fils du Dr Henri Cathelineau.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *21 au 26 Avril* 1913.

Lundi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Souffles organiques en général.. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol**: Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 22, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Willaret** : Séimologie nerveuse, paralysie. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot**: Radiations, rayons X, radium, photothérapie.

Mercredi 23, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : État du rein et bleu de méthylène. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la néphrite chronique.

Jeudi 24, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4. M. le Dr **Descomps** : Injections sous-cutanées intramusculaires et intraveineuses.

Vendredi 25, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séimologie fonctionnelle du poumon ; palpation. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : Examen du sang : leucémies, leucocytes.

Samedi 26, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séimologie de l'œsophage. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Le syndrome d'hypertension intracranienne par M. le Dr **Claude**, professeur agrégé.

Conférences du vendredi (AMPHITHÉATRE DE LA CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES A L'HOPITAL SAINT-LOUIS), à 10 heures. — M. le Pr agrégé **Gougerot**.

25 Avril. — Infections cutanées et leur traitement, impétigo, ecthyma, sycosis, folliculites, abcès.

2 Mai. — Gale, pédiculose, phtiriase, ulcères de jambe. Eléphantiasis, diagnostic et traitement.

Conférences de neurologie avec présentation de malades et projections (HOSPICE DE LA SALPÊTRIÈRE). — Service de M. le Pr **Pierre-Marie.**

Tous les *Lundis*, à 10 h. 1/2 du matin, à l'*amphithéâtre de l'école des infirmières de la Salpêtrière.*

Lundi 21 Avril : Dr **O. Crouzon**, médecin des hôpitaux : La neurofibromatose (Maladie de Recklinghausen.)

Lundi 28 Avril : Dr **Ch. Foix**, ancien interne médaille d'or des Hôpitaux : La syphilis médullaire et son traitement.

Lundi 5 Mai : M. **Chatelin**, interne lauréat des hôpitaux : Les tumeurs cérébrales (Diagnostic et traitement.)

Lundi 19 Mai : Dr **J. Clunet**, préparateur à la Faculté : La maladie de Parkinson.

Lundi 26 Mai : Dr **Ameuille**, préparateur à la Faculté : Les déformations thoraciques dans les affections médicales.

Lundi 2 Juin : Dr **André Leri**, agrégé de la Faculté : La maladie osseuse Paget.

Lundi 9 Juin : Dr **Henry Meige**, ancien préparateur à la Faculté : Les bégaiements.

Lundi 16 Juin : Dr **Lhermitte**, ancien chef de laboratoire à la Faculté : Les névrites.

Lundi 23 Juin : Dr **G. Roussy**, agrégé de la Faculté : L'acromégalie et les syndromes hypophysaires.

Ces conférences sont gratuites et ouvertes à tous les étudiants et docteurs français et étrangers.

Hôpital Saint-Louis. — Service de M. le Dr **Brocq.** — Pendant les mois d'*Avril*, *Mai* et *Juin*, les conférences suivantes auront lieu dans le service de M. Brocq : *Le Lundi matin à 9 heures, Conférence clinique par* M. **Brocq** : présentation de malades, discussion du diagnostic et du traitement, rédaction d'ordonnance.

Le Vendredi matin, à 9 h. 3/4, Démonstration clinique et histologique par M. **L.-M. Pautrier** : présentation de malades et projections de coupes histologiques s'y rapportant.

Service oto-rhino-laryngologique de Lariboisière. — M. le Dr **Fernand Lemaître** fera le *mercredi 23 avril*, à 10 heures, une conférence sur les abcès encéphaliques d'origine otique (étude clinique).

Clinique des maladies des enfants. — M. **G. Schreiber**, chef de clinique adjoint, dirigera une série de visites conférences destinées à faire connaître les principales institutions de protection des enfants du premier âge.

1° *Dimanche 20 avril* : La maternité : la consultaton de nourrissons et le service des débiles. Rendez-vous à 10 heures à l'amphithéâtre de la maternité, 119, boulevard du Port-Royal.

2° *Jeudi 24 avril.* — La mutualité maternelle : la consultation de nourrissons de la section de l'Hôtel de Ville. Rendez-vous à 10 1/2, 21, rue Charles V.

3° *Jeudi 8 mai.* — La crèche : la crèche de la santé, 3 *bis*, rue d'Alésia et la crèche Furtado-Heine, 7, rue Jacquier, XIVe. Rendez-vous à 9 h. 1/2, 3 *bis*, rue d'Alésia.

4° *Mercredi 21 mai.* — La pouponnière : la pouponnière de Porchefontaine près Versailles. Rendez-vous à 14 heures, devant l'entrée principale de la pouponnière (prendre à la gare Montparnasse le train de 13 h. 10 pour Versailles-Chantiers et le tramway pour Porchefontaine.

5° *Jeudi 29 mai.* — L'hôpital d'enfants moderne ; hôpital Hérold. Rendez-vous à 10 heures, devant l'entrée principale de l'hôpital Hérold, 5, place du Danube. (Prendre le métropolitain puis descendre place du Danube).

6° *Lundi 2 juin.* — Le dispensaire antituberculeux : le dispensaire de l'hôpital Beaujon : Rendez-vous à 16 h. 1/2, 208, faubourg Saint-Honoré, à l'intérieur de l'hôpital Beaujon, devant l'entrée du dispensaire antituberculeux.

MÉMENTO DE LA QUINZAINE

20 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'Internat des hospices civils de Versailles. (S'inscrire au secrétariat, à l'hôpital civil).

20 Avril. — A 10 h. 1/2, Thermes urbains, 15, rue Chateaubriand, conférence de M. le Dr Derecq : Cuisines et régimes pratiques (démonstrations pratiques).

20 avril. — Conférences-visites du Dr G. Schreiber. La consultation de nourrissons et le service des débiles de la Maternité : Rendez-vous à 10 heures, à l'amphithéâtre de la Maternité, 119 boulevard Port-Royal.

20 Avril. — A 17 heures, 17, rue de Tocqueville. « Les dimanches du praticien » : Le diagnostic moderne du cancer de l'estomac.

21 Avril. — Ouverture du concours pour une place d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

21 Avril. — Ouverture du concours pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à l'École de médecine de Nantes.

21 Avril. — Ouverture du concours pour la nomination de quatre médecins pour le service d'assistance médicale gratuite à domicile, à Grenoble.

21 Avril. — Ouverture du concours de l'Internat de l'asile national de convalescents.

22 Avril. — Concours pour une place d'oculiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.

22 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, médecine opératoire, ferrure et clinique, à l'École Vétérinaire d'Alfort. S'inscrire 42 *bis* rue de Bourgogne, à Paris, Ministère de l'agriculture, Direction des services sanitaires.

23 avril. — A 16 heures, 8, rue d'Athènes, assemblée générale de l'œuvre des sanatoriums populaires.

23 Avril. — Exercices d'application pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale (Du 23 au 26 avril inclus).

24 Avril. — Ouverture du concours de l'internat des hospices civils de Versailles.

24 Avril. — A 9 h. 1/2 à la Faculté de médecine de Paris, grand amphithéâtre, assemblée générale extraordinaire de l'association médicale mutuelle du département de la Seine.

24 avril. — Conférences-visites du Dr G. Schreiber. La consultation de nourrissons de la section de l'Hôtel de Ville de la mutualité maternelle. Rendez-vous à 10 h. 1/2, 21, rue Charles V.

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 12 places de médecins de l'assistance médicale à domicile à Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, bureau du personnel de 10 heures à 5 heures).

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 5, avenue Victoria, de 10 heures à 15 heures).

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour les inscriptions de doctorat à la Faculté de médecine de Paris.

26 Avril. — A 19 h. 1/2 du soir à la galerie des Champs-Élysées 55, rue de Ponthieu. Banquet annuel de l'Internat en médecine.

26 Avril. — A 20 h. 1/2 au musée social, 5, rue Las Cases, assemblée générale de la société des habitations à bon marché.

28 Avril. — A l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Deniker.

28 Avril. — Ouverture du registre d'inscription pour l'adjuvat de Clamart. S'inscrire à l'administration de l'assistance publique (3, avenue Victoria).

30 Avril. — Dernier délai pour les demandes de bourses de voyage au vice-recteur de l'Académie de Paris.

1er Mai. — Dernier délai de réception au ministère de la marine des titres des candidats au prix Blache.

2 Mai. — A Paris, ouverture du concours pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens.

2 Mai. — A l'amphithéâtre des hôpitaux ouverture du cours de médecine opératoire de M. Roux-Berger.

2 Mai. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'admission à l'École du service de santé militaire à Paris et dans toutes les préfectures.

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour les prix de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour deux places de médecin-adjoint à l'hôpital de Constantine

(S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour les prix à décerner à MM. les Internes en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris. S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique. 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 15 heures.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 23 avril, à une heure. — M. HINTZY. Contribution à l'étude des lésions traumatiques de l'orbite chez le nouveau-né au cours de l'accouchement. (MM. Pinard, président ; Reclus, Marfan et Couvelaire). — M. LESCURAS. Le traitement des plaies par la teinture d'iode. (MM. Reclus, président ; Pinard, Marfan et Couvelaire). — M. SEGARD. Étude sur la tuberculose ganglio-pulmonaire chez l'enfant. Le diagnostic des formes latentes et frustes. (MM. Marfan, président ; Pinard, Reclus et Couvelaire). — M. GALLAS. De l'ulcère du duodénum chez le nouveau-né et chez le nourrisson. (MM. Marfan, président ; Pinard, Reclus et Couvelaire).

Jeudi 24 avril, à une heure. — M. FOURNIER. Les urétrocèles chez l'homme. (MM. Pozzi, président ; Widal, Nobécourt et Chevassu). — M. POUPKO. Étiologie et pathogénie des fibromes. (MM. Pozzi, président ; Widal, Nobécourt et Chevassu). — M. LOGRE. Œdèmes infectieux du poumon. (MM. Widal, président ; Pozzi, Nobécourt et Chevassu). — M. GENDRON. Étude clinique des tumeurs de la moelle et des méninges spinales. Contribution à l'étude des localisations médullaires en hauteur. (MM. Widal, président ; Pozzi, Nobécourt et Chevassu). M. LE SAVOUREUX. Contribution à l'étude des perversions de l'instinct de conservation : le spleen. (MM. Gilbert Ballet, président ; Achard, Claude et Rathery). — M. LUCAS. De l'homogénéisation des crachats et de son importance dans le diagnostic de la tuberculose. (MM. Achard, président ; Gilbert Ballet, Claude et Rathery)

1912-1913. — N° 21 **SOMMAIRE** 26 Avril 1913

P. Carnot et J. Dumont. — Neurotropisme syphilitique familial (paralysie générale, tabes, hémiplégie)........ 497
F. Calot et J. Privat. — La méthode d'Abbott ou le traitement des vieilles scolioses........ 500
A. Schwartz. — Pratique chirurgicale : Traitement des fractures fermées de l'humérus compliquées de paralysie radiale immédiate........ 511
Actualités médicales : Sur l'huile de chénopode contre l'ankylostomiase. — Les lésions du rein dans l'intoxication aiguë par le sublimé d'après une biopsie humaine. — Un exemple d'hémiplégie vaso-motrice........ 513
Sociétés savantes : Société médicale des hôpitaux. — Société de Biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de Thérapeutique........ 514
Libres propos : Les étrangers à l'internat, par le Dr Milian........ III
Choses du Jour : A propos des habitations à bon marché........ III
Chronique scientifique : Les signaux de sécurité du Métropolitain et du chemin de fer Nord-Sud de Paris, par L. Vasseur........ V à VII
La médecine d'autrefois : Les livres de chevet de nos aïeules, par le Dr Julien Roshem........ IX à XIII
Glanes médicales, par Jacques Rochebonne........ XV
En passant : Comment prévenir la neurasthénie, par Mme Moll-Weiss........ XVII
La médecine au Palais : Les dentistes et l'anesthésie générale, par Adrien Peytel........ XVIII
La médecine humoristique : Les saltimbanques, par André Gill........ XXIII
Diététique : Diététique comparée et pratique, par le Dr Derecq........ XXV
Revue hebdomadaire de la Presse française........ XXVII
Revue de quinzaine des sociétés médicales de province........ XXIX
Nécrologie : M. Paul Yvon, par le Dr Cornet........ XXXI
Nouvelles........ XXXI à XXXVI
La vie médicale........ XXXVI à XXXIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris........ XXXIX et XL
Postes vacants........ XXXIV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement *(1er Décembre au 30 Novembre)* : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai........ — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; — des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre . — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7° (1re série), 6°, 24° (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) (**valeur 12 francs**), offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. (**Prime épuisée**).

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) (**Prime épuisée**).

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. (**Prime épuisée**).

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. (**Prime épuisée**).

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. (**Prime épuisée**)

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

LES ÉTRANGERS A L'INTERNAT

Le congrès des étudiants en médecine a émis le vœu d'exclure les étrangers de l'internat des hôpitaux, et pourtant le vaillant journal de l'Association corporative, *les Annales de la jeunesse médicale*, soutient à nouveau cette motion.

J'ai déjà indiqué récemment combien une semblable mesure était contraire à l'intérêt français (*Paris médical*). On ne saurait trop y revenir, car la question est d'importance et dépasse de beaucoup le point de vue intéressé où les jeunes étudiants l'ont placé.

Autant il est juste d'empêcher les étrangers d'exercer la médecine en France, car il s'agit là d'une concurrence matérielle que rien ne justifie, autant il est mauvais de les exclure du concours de l'internat, véritable école supérieure de médecine, comparable dans son genre à Saint-Cyr, Polytechnique, etc. où viennent s'instruire les officiers étrangers.

Il est facile d'augmenter de quelques-unes (car nous manquons d'internes), les places mises chaque année au concours, de manière à ne pas frustrer les Français des deux ou trois places que les étrangers peuvent leur prendre. Mais n'excluons pas ceux-ci et ne diminuons pour eux, ni le titre, ni la fonction.

Il faut leur laisser l'appât de l'internat tel qu'il est, avec ses merveilleux avantages d'instruction. C'est une excellente façon d'attirer chez nous l'élite du dehors et non pas seulement la masse dissipée qui vient à Paris, pour y courir Montmartre et « les petites femmes ». Il est plus important d'attirer la qualité que la quantité, car nul n'ignore le rayonnement d'un seul esprit intelligent et son influence sur l'orientation politique et sociale de son pays.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les autres nations n'offrent pas aux étrangers des privilèges et des avantages analogues. Elles ont une hospitalité très large. Et il serait indigne de notre réputation de rester au-dessous d'elles.

En 1911, un Roumain était premier assistant à la clinique ophtalmologique universitaire de Fribourg en Brisgau. En 1912, un Italien est second assistant à la clinique ophtalmologique universitaire de Munich. Actuellement, le docteur italien Castelli est assistant au laboratoire d'Ehrlich — et tant d'autres.

Le fait qui m'a le plus touché m'a été rapporté par le bénéficiaire *actuel*, un médecin français. Cet homme, qui a déjà fourni une importante carrière scientifique, désirait travailler l'embryologie comme complément de ses études anatomiques, et passer son doctorat ès sciences. Il alla travailler dans une importante université belge et là on mit *gratuitement* à sa disposition, d'admirables matériaux, de superbes collections, tous les instruments, animaux, ustensiles, etc., nécessaires à son travail qui se poursuivit pendant une année. Au bout de ce temps, ce fut encore le laboratoire qui paya de ses deniers les planches innombrables du travail, objet d'une thèse de doctorat ès sciences pour la Sorbonne.

Je ne saurais vous dire combien ce travailleur, médecin sans fortune, a d'admiration et de reconnaissance pour les savants belges. Et combien on éprouve de peine à lire, sous la plume d'un jeune étudiant français, pourtant compatriote de Cyrano, cette phrase tristement particulariste : « L'indemnité que reçoivent les internes provient de sommes versées par les contribuables français, il est donc logique que seuls les citoyens français en bénéficient. »

G. MILIAN.

CHOSES DU JOUR

A propos des habitations à bon marché

En Italie, la ville de Vérone qui vient d'édifier des habitations à bon marché, se préoccupe des locataires qu'elle doit abriter. Elle se livre à une enquête préalale : Y a-t-il dans la famille du solliciteur quelque personne malade, et, en cas d'affirmative, de quelle maladie s'agit-il? Combien de locaux occupe actuellement le locataire et comment sait-il les meubler? Comment tient-il son appartement au point de vue de la propreté et de l'hygiène? Combien possède-t-il de lits, et ceux-ci sont-ils en rapport avec le nombre des membres de la famille? etc...

Autre condition d'admission : le volume d'air respirable, jugé comme absolument nécessaire, étant de 15 mètres cubes pour tout locataire de plus de dix ans, et de 8 mètres cubes pour un enfant au-dessous de cet âge, on n'acceptera pas plus de deux personnes adultes et d'un enfant dans chaque chambre. Quand bien même le locataire ferait valoir l'impossibilité où il est économiquement de se charger d'un loyer plus élevé, l'Administration est résolue à ne pas se départir de cette règle.

Le manque de propreté sera une raison suffisante pour motiver l'expulsion du locataire négligent.

Voici encore quelques autres de ses devoirs :

1° Payer, ponctuellement et à l'avance, le loyer mensuel ;

2° Se conduire en personne bien élevée et en bon voisin, faisant preuve de tolérance réciproque et évitant tout sujet d'ennui pour les autres.

Les parents doivent, spécialement, surveiller leurs enfants pour que ceux-ci ne causent aucun dégât, n'incommodent personne et ne séjournent pas sur la voie publique, ayant du reste des espaces spéciaux pour jouer.

3° Ne pas s'arrêter à la conciergerie ;

4° Ne pas battre les tapis ou vêtements sur les paliers, cette opération n'étant permise qu'à la fenêtre, et à certaines heures ;

5° Ne pas consommer plus d'eau potable qu'il ne convient ;

6° Ne pas fendre du bois ou autre matière sur les paliers, dans les escaliers ou les corridors, ceci devant se faire soit à la cuisine, soit dans un endroit spécial de la cour ;

7° Ne pas jeter, dans les water-closets et dans les éviers, des corps solides ou autres, capables d'engorger les tuyaux. Les frais de curage seront à la charge des locataires, ainsi que les réparations d'appareils brisés ;

8° Ne pas étendre ni déposer sur les fenêtres, dans les corridors, ou sur les terrasses communes : du linge, des chiffons, des ustensiles ou objets quelconques ;

9° Ne pas fixer de ferrures aux fenêtres, pour supporter des vêtements. Des clous ne pourront être plantés dans les murs qu'avec autorisation ;

10° Ne pas garder de chiens, de poules ou d'autres animaux qui troubleraient la tranquillité des locataires ;

11° Ne pas crier à tue-tête ni faire du tapage, aussi bien le jour que la nuit, spécialement après dix heures du soir ;

12° Ne pas loger, même à titre gratuit, d'autres personnes que celles admises par le contrat de bail ;

13° Toute vitre brisée sera remplacée, dans les trois jours, aux frais et par les soins du locataire coupable ....

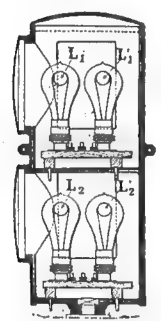
CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES SIGNAUX DE SÉCURITÉ DU MÉTROPOLITAIN ET DU NORD-SUD DE PARIS.

Par L. VASSEUR
Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service technique du Métropolitain

Sur les lignes de chemin de fer à circulation intensive, telles que celles du Métropolitain et du Nord-Sud, la disposition des signaux de sécurité prend une importance particulière car il faut à la fois éviter toute collision et permettre une très grande fréquence des trains, ceux-ci se succèdent, parfois, à une minute ou une minute et demie.

Les deux lignes métropolitaines qui desservent Paris ont adopté un système de signalisation automatique à voie normalement fermée ; c'est-à-dire que chaque signal marque l'arrêt jusqu'au moment où le train franchit le signal précédent. Comme sur les chemins de fer ordinaires le blanc indique la voie libre, le rouge prescrit l'arrêt. Le vert n'est utilisé qu'au Nord-Sud dans les conditions que nous indiquerons.



Coupe d'un signal à double série de lampes pour voie en tunnel.

Il y a un poste de signaux à l'entrée et un autre à la sortie de chaque station : on dispose en outre de postes intermédiaires chaque fois que la distance entre deux gares dépasse 500 mètres. Les signaux sont tous optiques, formés de lampes électriques, en souterrain, et de sémaphores, éclairés la nuit dans les parties à ciel ouvert du Métropolitain (le Nord-Sud est entièrement souterrain).

Le fonctionnement est entièrement automatique. A chaque signal se trouve sur la voie une pédale que le train actionne au passage, ce qui a pour effet :

1° De bloquer le signal devant lequel le train passe;

2° De débloquer le second signal en arrière, le premier restant bloqué ;

3° De mettre à voie libre le signal qui le précède à moins qu'il ne soit bloqué par un autre train en avant.

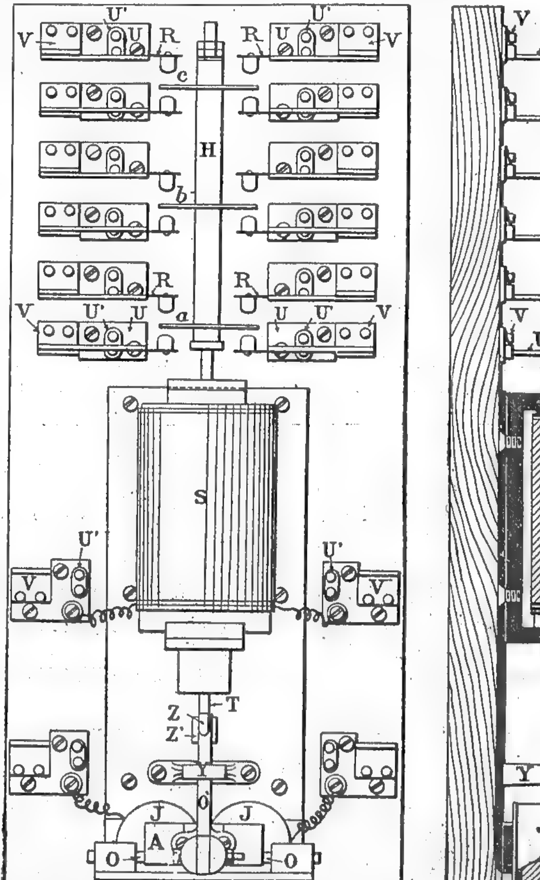
Derrière chaque train, il y a donc toujours deux signaux bloqués, c'est-à-dire au rouge, et qui ne peuvent être remis à voie libre. Un seul toutefois protège le train au moment où le train franchit un signal, tout au moins au Métropolitain, car, au Nord Sud, où la pédale est double, l'avant-dernier signal en arrière n'est débloqué que lorsque le dernier essieu du train a franchi la deuxième pédale. L'équipement du Nord-Sud a encore l'avantage de permettre à un train faisant marche arrière de rebloquer le signal qu'il a débloqué, ce qui n'arrive pas au Métropolitain. Il est vrai que la marche arrière doit être regardée comme exceptionnelle, toujours dangereuse, et exigeant par suite des précautions particulières.

Un autre inconvénient de la signalisation du Métropolitain que les voyageurs n'ont pas été sans remarquer, c'est la fréquence relative des arrêts en pleine voie. Quand un train se trouve arrêté, tous ceux en arrière le sont également l'un après l'autre, chacun d'eux étant séparé du précédent par deux signaux. Ceux-ci se trouvent en général seulement à l'entrée et à la sortie des stations, si un train stationne en pleine voie, tous les autres se trouvent également arrêtés en pleine voie.

Cet inconvénient se trouve évité au Nord-Sud, grâce à l'addition d'un signal vert à l'entrée de chaque gare. Lorsque, ce signal étant encore bloqué par un train sorti de la station, mais non encore parvenu à la suivante, un train franchit le signal précédent, le feu rouge se trouve remplacé par un feu vert. Ce feu vert permet au mécanicien d'entrer dans la station : un double feu rouge à la sortie remplaçant le feu rouge unique lui indique qu'un train se trouve dans la section suivante.

Ce système permet donc de n'avoir de stationnement que dans les gares et d'éviter complètement les arrêts en pleine voie.

Les signaux sont actionnés par des piles au Nord-Sud et sur les lignes n° 1, 2 et 3 du Métropolitain, par le courant de traction à 550 volts sur les autres lignes du Métropolitain.



Élévation et coupe du relais.



Les Analyses d'Urines sont grandement facilitées
PAR L'EMPLOI DES

TROUSSES DOSURINE

qui assurent à ces analyses la plus grande précision scientifique, permettent de les faire en quelques minutes et mettent chaque analyse au prix insignifiant de 0 fr. 25.

Ces Trousses, qui se présentent sous la forme d'un élégant portefeuille facilement transportable dans la poche, se présentent sous 3 modèles :

1° **Trousse Index** *" La Dosurine "* destinée à la recherche qualitative de l'Albumine ou du Sucre.
2° **Trousse A** *" La Dosurine "*, destinée à doser l'Albumine contenue dans l'Urine ;
3° **Trousse D** *" La Dosurine "*, destinée à doser la quantité de sucre (glucose).

Prix de chaque trousse : 5 francs (Franco 5 fr. 30)
Ampoules de renouvellement : la boîte de 10, 2 fr. 50 (franco 2 fr. 75) ; la boîte de 20, 4 fr. 75 (franco 5 fr.)
Remise de 15 o/o à MM. les Médecins

" Société la Dosurine ", 16, Rue Charlemagne, PARIS

MALADIES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX
MÉDICATION HYPOTENSIVE

Presclérose, Artério-Sclérose, Aortites, Angines de poitrine, Cardialgies, Palpitations par angiospasme, Cardiopathies et Néphrites artérielles

CRATÆGUS OXYACANTHA (Fleur d'Aubépine)
SEDATIF par EXCELLENCE des systèmes nerveux et circulatoire
20 à 60 gouttes aux repas ou dans leur intervalle
Préparation très agréable remplaçant avantageusement toutes les préparations à base de Valériane et de Bromure.

ELIXIR ET VIN CHLORO-TONIQUE
INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES
Convalescence des maladies aiguës et chroniques, déperdition des forces, anémie, chlorose, neurasthénie, dyspepsie et maladies du tube digestif, anorexie, perte d'appétit, insuffisance hépatique.
L'élixir est essentiellement tonique au cours du régime lacté ou lacto-végétarien
Un verre à liqueur avec ou sans eau avant ou après les repas

EXTRAIT CHLORO-TONIQUE
A base de quinquina glycériné, sans alcool. Utile dans toutes les anémies avec déperdition des forces et dans le diabète.
Une cuillerée à soupe dans un peu de vin (Malaga, Lunel, Bordeaux)

ELIXIR TONI-CARDIAQUE
à base de Muguet et de Cratægus oxyacantha
Tonique du cœur et des vaisseaux, ne contient aucune substance toxique. 1 à 3 verres à liqueur par jour avec ou sans eau après les repas.

Pharmacie ROUSSEL, — 10, Rue Washington, Paris — Pharmacie ROUSSEL

CITROSODINE GRÉMY

Citrate trisodique pur

Comprimés à 0 gr. 25. • Granulé à 1 gr. par cuillerée à café
HYPERACIDITÉ -:- DOULEURS GASTRIQUES -:- ANTIÉMÉTIQUE
EUPEPTIQUE

LITTÉRATURE et ÉCHANTILLONS
P. LONGUET, 50, rue des Lombards
PARIS

KOUMYS YOGOURTH LAGNEL

7, R. de la Pépinière, PARIS. (Gare St Lazare)
Téléph. : 207-49

BAIN P.-L. CARRÉ ANTI-NERVEUX
IODO-BROMO-CHLORURÉ

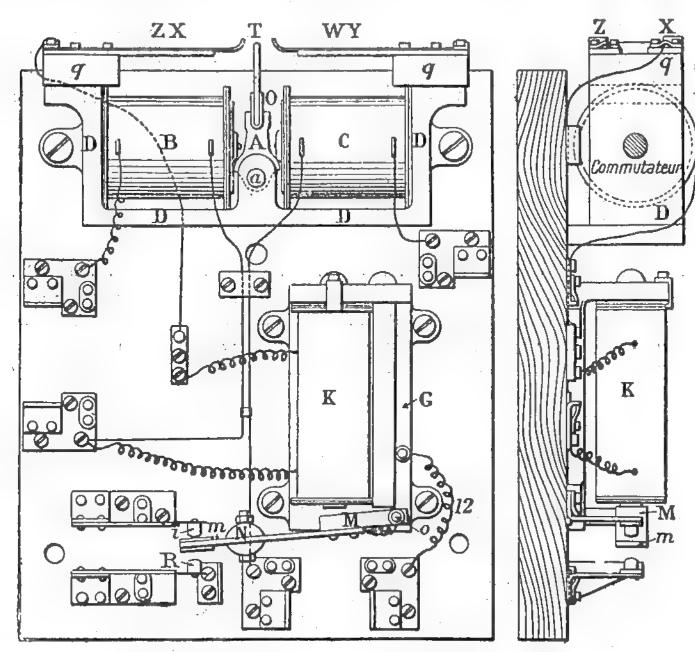
Séance Académie du 11-8-10 (PARIS IVe).

Bain de Mer chaud, chez soi, Bain Marin, Bain Salin chaud pour Convalescents, Anémiques, Neurasthéniques, Arthritiques, Rhumatisants, Nerveux et la Tuberculose osseuse infantile.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Enfin, des appareils contracteurs de signaux préviennent dès qu'un signal rouge a été franchi contrairement au règlement : ils actionnent à la station voisine une sonnerie que l'on ne peut arrêter qu'après avoir ouvert un coffret plombé.

Fonctionnement des signaux. — Pour faire comprendre le fonctionnement de ces appareils, nous donnerons quelques détails sur l'installation d'un poste de signaux du Métropolitain suivant le système étudié par M. Dardeau, Ingénieur de la Compagnie. Un tel poste comprend :



Élévation et vue de côté du commutateur-inverseur.

1° Deux prises de courant, l'une sur le rail conducteur, l'autre sur les rails de roulement.

2° Une pédale métallique placée près d'un rail de roulement et actionnée par le passage du train.

3° Un relais S composé d'un solénoïde, à l'intérieur duquel se meut une tige en fer doux Z qui peut être maintenue relevée par un verrou Z'O et qui peut établir, au moyen des plateaux *a*, *b*, *c*, deux séries de trois contacts.

4° Un commutateur inverseur comprenant deux éléments : *a*) un commutateur formé d'une armature A actionnée par deux électro-aimants BC et qui peut venir en contact avec les lames ZX ou WY ; *b*) un inverseur K, composé d'un électroaimant dont l'armature M pivote entre deux contacts : en position relevée, a lampe blanche est allumée en position abaissée, c'est la rouge.

5° Les signaux 4^1 et 4^2.

6° Un contrôleur de signaux H.

Supposons une série de signaux que nous appellerons, I, II, III, IV, V, VI. Lorsque le train actionne la pédale du signal IV par exemple, un courant passe dans l'électro-aimant J qui attire le verrou Z'. La tige Z du relais S du même signal tombe alors et ses trois plateaux produisent les effets suivants :

Le premier coupe le circuit de l'électro-aimant dont le levier tombe, ce qui allume la lampe rouge du signal IV, et éteint la lampe blanche.

Le second ferme le circuit du solénoïde S du poste précédent dont la tige T se trouve alors relevée et maintenue par le levier Z', ce qui a pour effet de débloquer le signal II mais non le signal III, le circuit de l'électro-aimant de ce dernier poste restant ouvert tant que la tige T du solénoïde du poste IV n'est pas elle-même relevée.

Enfin il envoie un courant dans la bobine B du commutateur, ce qui établit le contact AXZ et laisse passer un courant actionnant l'inverseur K du poste V et donne la voie libre, pourvu toutefois que le poste V soit débloqué, c'est-à-dire que la tige T du solénoïde du poste VI soit relevée par le passage du train au poste VII.

Il est facile de voir qu'une rupture de fils ne pourrait que maintenir le signal à l'arrêt et provoquer un stationnement sans accident.

Si, un train venant de dépasser le poste IV, un autre franchit le signal III encore bloqué au rouge, il ferme un circuit qui, passant par les plateaux et la tige T relevée du poste III et par ceux de la tige T abaissée du poste IV fait tomber un volet du contrôleur dont la sonnerie se met à tinter.

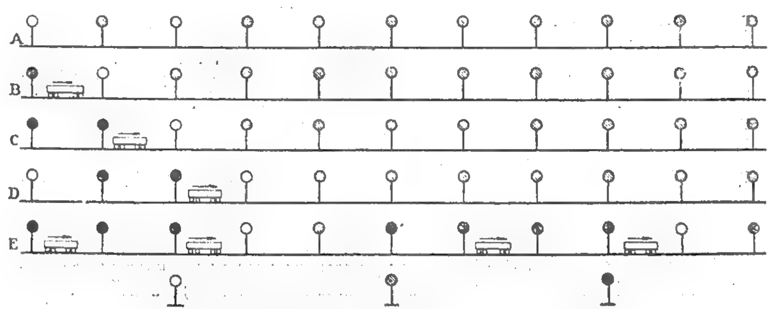


Schéma de la signalisation à voie normalement fermée.
A, Aucun train sur la ligne ; — B, le train a passé le 1er signal ; — C, le train a passé le 2e signal ; — D, le train a passé le 3e signal ; — E, plusieurs trains sur la ligne (1).

Nous ne décrirons pas le fonctionnement des signaux du Nord-Sud, qui est analogue.

Ces indications permettent de se rendre compte des précautions prises pour empêcher tout accident. Ces précautions se sont montrées efficaces, aucun tamponnement ne s'étant produit sur le Métropolitain ni sur le Nord-Sud.

(1) Les figures qui illustrent cet article sont empruntées au *Génie civil*.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

LES LIVRES DE CHEVET DE NOS AIEULES

Par le Dr Julien ROSHEM
Médecin aide-major

Que je regrette de ne pas connaître mes aïeules ! Si je pouvais ressusciter les morts, j'inviterais mes arrière-grand'mères à venir prendre leur part d'un savoureux goûter, où il n'y aurait ni tasse de thé, ni table de bridge ; quel beau rêve et quel chagrin de ne le pouvoir réaliser ! Bien entendu, si j'avais la puissance de les faire revivre, je ne pourrais pas les rajeunir, et comme je veux supposer qu'elles sont mortes, toutes à un âge avancé, nous aurions là une charmante réunion de vieilles dames. Je vous prie de croire que la conversation serait animée et ne languirait pas, fût-ce une seule minute. Je vois d'ici de quel coup d'œil moqueur ma grand'mère du XVIIIe siècle encore gracieuse, le coin des lèvres orné de la mouche friponne, dévisagerait mon aïeule du temps de Louis XIII et sa large collerette empesée. Oh ! la touchante réunion des grands « corps de baleine » et des immenses paniers...



Un peu plus serré !

Le premier moment de surprise passé, elles m'interrogent sur mon état présent, et me sachant médecin les unes me sourient avec grâce, d'autres me regardent avec effroi, d'autres haussent les épaules... mais bientôt toutes se mettent à parler médecine.

Je me laissais aller l'autre jour à cette agréable imagination en feuilletant quelques-uns de ces respectables livres, où nos aïeules puisaient leur compétence, et qui faisaient d'elles de sûrs conseillers en matière de soins d'hygiène et de toilette, et dans bien d'autres cas encore. Quelques-unes de leurs recettes m'ont paru dignes d'être sauvées de l'oubli ; elles évoquent si bien le vieux temps et les vieilles figures de nos ancêtres disparues !

En 1676 parut à Bruxelles chez Jean de Grieck un intéressant petit livre intitulé : « *Nouveaux remèdes et rares secrets tirés des Mémoires de M. le Chevallier Digby, Chancelier de la Reyne d'Angleterre, avec divers secrets pour la conservation de la beauté des Dames.* » Ce chevalier Digby était un homme bien savant, sur lequel il y aurait beaucoup de choses à dire. Nous en parlerons peut-être plus longuement une autre fois. Feuilletons, si vous le voulez bien, le recueil que je vous dis. Il renferme de nombreuses recettes contre toutes sortes de maladies ; laissons là les cas graves, et ne cherchons que les remèdes à opposer aux petits inconvénients. Vous savez combien les cheveux et les poils, sont, si l'on veut me permettre cette expression osée, des phanères indociles. Alors qu'ils se refusent à pousser aux endroits où on les souhaiterait abondants, ils foisonnent souvent là où ils n'ont que faire.

Essayez, si elle vous tente la recette que voici :

Pour ôter les cheveux et les poils de quelque partie que ce soit.

Prenez de la fiente de chat séchée et mise en poudre subtile, que meslerez avec du vinaigre bien fort, et en oindrez les places que vous voudrez avoir rases.

Qu'attendez-vous maintenant que vous voilà renseignée, Madame, pour vous débarrasser des quelques poils follets qui nuisent à l'harmonie de votre charmant visage? Que votre chat ait fait...

Voulez-vous une bonne formule

Pour faire une eau qui ôte les taches du visage et le fait beau et luisant.



Le plaisir des Dames (d'après Téniers).

Prenez un pigeon blanc, et le plumez, puis lui ostez les entrailles ; c'est à savoir les boyaux, et luy coupez la tête et les pieds, puis prenez trois bonnes poignées de frassinel et deux litres de laict, et trois onces de cresme de laict, six onces d'huile d'amandes douces, qui soit frais, puis mettez tout ensemble, et le distilez


ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNAT: MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE • DÉNUTRITION • CROISSANCE

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

en un vaisseau de verre, puis vous lavez de cette eau tous les jours le visage et les mains, puis elles seront tousiours blanches, moles et sans aucunes taches, tout ainsi qu'en plein Esté.

C'est moins sale que la fiente de chat, Dieu merci ! Mais c'est compliqué. En voulez-vous une simple :

Remèdes pour les porreaux

Prenez des limaçons avec leurs coquilles, que picquerez et y ferez des trous, frottez les porreaux du jus qui sortira six ou sept jours.

Mais il n'y a pas dans ce merveilleux livre que des recettes de beauté, on y trouve le moyen d'enlever au tabac son odeur ; on y apprend un secret pour « réparer l'écriture effacée de vieillesse » ; pour « faire des lettres dorées sans or », pour « conserver le fruit toute l'année » pour convertir en été de l'eau en glace. Celle-là a un petit air si vieillot en notre siècle de machines à glaces, sorbets, etc., que je veux vous en livrer le mystère. Mettez de l'eau bouillante dans une cruche toute pleine, et bouchez la bien. « Puis descendez la dans un puis, et qu'elle trempe dans l'eau quelques heures ; retirez la et vous verrez qu'il faudra casser la dite cruche pour en avoir la glace. » N'est-ce pas presque touchant ?

Et quand il arrivait n'importe quel accident, nos aïeules, n'étaient pas prises au dépourvu, elles allaient, dans la grande armoire chercher « le livre » sous une pile de draps, et se documentaient sans longues recherches.

Peut-être les jeunes filles souriaient-elles quand vers l'an 1700 la noble vieille dame donnait à sa petite-fille un précieux sachet, contenant de la cendre de bras de crapaud, qui devait la garder des migraines ; peut-être le cadeau n'était pas accepté sans quelque sourire d'ironie dissimulé dans un baiser ? C'est la loi, les vivants se moquent des croyances des générations passées. Quelles furent les recettes favorites de celle qui souriait ainsi ; et qui devint aïeule elle-même vers le milieu du XVIIIe siècle ?

Le caractère essentiel des livres de cette époque, c'est de paraître composés avec une méthode d'une logique parfaite. Les ouvrages qui se piquent d'être scientifiques sont vers 1750 ordonnés avec un soin jaloux. C'est peut-être un progrès. Le pittoresque y perd, les livres de ces années-là évoquent bien moins à mes yeux les mœurs de jadis que les vénérables bouquins du XVIe et du XVIIe siècle. Je crois ne pas être seul de mon avis.

Pour en revenir à notre sujet, les *Médecins des dames, Conseillers du beau sexe* parus à la fin du règne du Bien-aimé sont divisés en parties, livres, et chapitres traitant l'un de l'anatomie, l'autre de la physiologie, etc ; on y lit la structure des glandes, des muscles, des poumons ; mais comme s'il n'y avait eu que cela, la clientèle aurait été rare, ils traitent aussi du mariage, de l'hygiène des sexes et des soins de beauté. Goûtez-moi ce paragraphe (1) sur « La Saison la plus propre pour marier les demoiselles. »

« Il semble que la nature ne nous ait donné d'autres règles pour accomplir le mariage que celle de nos désirs : néanmoins toutes les saisons ne sont pas également convenables à cet objet. Pendant la chaleur de l'été, le sang est épaissi, la bile trop exaltée ; les fibres sont trop relâchées ; la transpiration est plus abondante ; on prend moins de nourriture ; à peine la lymphe suffit-elle pour entretenir les forces. Les froids violents ne sont pas plus favorables. Le printems paraît donc la saison la plus tempérée et la plus égale, l'air qu'on y respire est plus pur ; en un mot, la nature offre un tableau frappant des avantages du printems pour la génération et pour la végétation. Les prés se couvrent de verdure ; les arbres de feuilles. Dans le printems on voit éclorre les feuilles, les fleurs ; les animaux s'accouplent. Dans l'automne on voit mûrir les fruits. »

Qui sait si plus d'une jeune fille pressée de se marier et se souciant peu des saisons n'entendit pas sa mère ou son aïeule lui lire ce passage, avec chaleur, avec toute l'émotion qui convenait à de si poétiques termes?

Le *Médecin des dames* est riche de conseils d'hygiène et de recettes de beauté.

Le chapitre des cheveux est développé comme il convient : « On a vu des maux de tête violents céder par les soins que l'on donnait à cette partie. D'un autre côté, si la transpiration qui se fait par la peau du crâne s'épaissit, elle forme des écailles et des croûtes qui interceptent la transpiration. Il peut en résulter des suites fâcheuses, comme la vermine (!), la gale et quelquefois la teigne. » Un peu plus loin nous apprenons que les poux — puisqu'il faut les appeler par leur nom — naissent de la poudre qu'on laisse vieillir sur la tête, sans l'enlever. Les pommades à la graisse de porc ou de mouton ont des inconvénients analogues. Hygiénistes d'aujourd'hui, méditez ce conseil ! « Comme la teigne, la gale de la tête et la vermine sont quelquefois le produit d'une humeur étrangère qui existe dans la masse des liqueurs, on ne doit point chercher à en débarrasser trop promptement les jeunes personnes. »

Mais je ne voudrais pas par ces quelques extraits donner une fausse idée du livre. L'auteur fait grand cas des soins de propreté, et recommande les fréquents lavages. Il insiste sur la nécessité des toilettes répétées pendant la période menstruelle : « La qualité du sang menstruel a quelquefois tant de causticité, que les personnes qui sont dans cet état ne peuvent entrer dans les celliers, dans les cuisines, dans les offices, etc, sans qu'il en résulte la perte des différentes liqueurs et des mets sur lesquels se portent les miasmes du flux menstruel. »

Les recommandations sur les « corps et corsets » ne manquent pas, comme vous le supposez ; l'auteur insiste sur la nécessité de ne pas se serrer ; il n'aime pas non plus les corsets trop larges qui « occasionnent l'affaissement et la chute de la gorge ».

Notons en passant que la lutte contre les talons hauts ne date pas d'hier « On observe que les Angloises et les Hollandoises ont la marche plus assurée

(1) *Le Médecin des dames.* A Paris, chez Vincent, 1771.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

que les Françoises parce que les premières portent des talons moins hauts, et qui ont par conséquent plus d'assiette par leur plus de surface.» Il a fallu à peu près deux siècles pour convaincre nos gracieuses compatriotes. Encore le talon anglais n'est-il pas universellement adopté !

Et maintenant les Recettes pour les « Maladies et incommodités particulières. »

Voici la graisse d'ours, celle de taureau, et de serpent souveraines contre la chute des cils. Voulez-vous un procédé sûr contre les gerçures des lèvres ; frottez les de « la graisse qui sortira d'une cuiller à pot de bois, que l'on présentera devant le feu ; ou de suif mêlé avec de la salive d'une bouche bien saine et à jeun ». — Contre le hâle, employez le lait d'ânesse ou de femme ; l'auteur n'a pas de préférence pour l'un ou pour l'autre de ces produits naturels, et cette indifférence me laisse un peu rêveur. Le hoquet ! voilà une incommodité bien gênante : « On recommande de retenir son souffle le plus longtemps possible; de lever la tête en haut, de tenir la bouche ouverte en fixant quelque chose, de se faire éternuer de se faire jeter de l'eau au visage, ou d'exciter la peur». Vous ignoriez peut-être que pour faire reprendre ses esprits à une personne en syncope il est bon de l'étendre le « derrière à nud sur le carreau». Hé ! Hé ! Et la pudeur des belles vaporeuses ; il est vrai qu'en syncope on peut tout laisser faire.

Oserai-je dire que j'ai gardé le chapitre des lavements pour la « bonne bouche »? Il le mérite ; il y a là de savoureuses descriptions. « Quand on se donne un lavement, ou qu'on le prend soi-même, il faut faire en sorte de bien introduire le canon, suivant la direction du canal intestinal : aussi les personnes qui se chargent de les donner, doivent-elles avoir attention d'introduire le canon, en écartant les fesses avec le pouce et le doigt qui en est le plus proche, ayant eu attention de garnir avant d'un peu de beurre frais, de pommade ou de cérat, l'extrémité du canon qui doit s'introduire dans l'*anus*.

Quand le canon est introduit, on y adapte la seringue, d'une main, tandis que de l'autre on contient le canon entre ses doigts, de façon que les doigts se trouvent entre les fesses et la plate-forme du canon.

Ensuite, pour faire passer de l'eau de la seringue dans les intestins, il faut pousser doucement le bâton de la seringue sans secousse. Si l'on sent quelques résistances, il ne faut pas s'efforcer à les vaincre ; mais on doit attendre parce que les vents en sont souvent la cause... Lorsque le remède est donné, on retire tout doucement le canon et la seringue ensemble. On sent bien que pour se faire donner un remède, il ne faut pas être debout : au contraire, on doit être couché sur le coté et le derrière avancé sur le bord du lit ; il ne faut pas non plus fermer la bouche, ni pousser son vent sur le siège, comme si on voulait aller à la selle : il vaut mieux se tenir la bouche ouverte, respirer naturellement, et avoir les bras étendus le long du corps que de les placer sur sa tête. Enfin, eu égard à l'âge et au plus ou au moins de diamètre de l'anus, la grosseur des canons doit varier. »

Quel livre merveilleux que ce *Médecin des Dames* qui offrait à ses lectrices, suivant leur humeur, de poétiques digressions sur le temps propice au mariage ou de précieux conseils sur la façon de se seringuer. Je n'en finirais pas de chanter ses louanges ; il faudrait dire encore qu'il contient en appendice une foule de conseils utiles réunis sous le titre de *Extrait de la toilette de Vénus*... On y trouve le moyen de faire venir les Dents des Enfants sans qu'ils souffrent : Il suffit de leur frotter les gencives avec un mélange de miel et de cervelle de lièvre.

Vous y pourriez lire aussi que les *Mouches* étaient faites de « beau et bon taffetas noir gommé et découpé ! On en fait de tout à fait rondes, d'autres en losange, en croissant, en pleine lune, en étoile, etc. On nomme *assassine* celle du coin de l'œil ; *majestueuse* celle que l'on met au front ; *enjouées* celles qui se trouvent enfermées dans les plis que forment les ris ; *galante*, celle qui est placée au milieu de la joue ; *coquette* celle qui est auprès des lèvres. On nomme encore cette dernière *précieuse ou friponne.* »

Vers 1789, on vendait beaucoup à Paris un ouvrage en deux volumes intitulé l'*Albert moderne*, ou « Nouveaux secrets éprouvés et licites, recueillis d'après les découvertes les plus récentes, les uns ayant pour objet de remédier à un grand nombre d'accidents qui intéressent la santé ; les autres quantité de choses utiles à savoir pour les différents besoins de la vie ; d'autres, enfin, pour tout ce qui concerne le pur agrément, tant aux champs qu'à la ville. » Voilà un beau programme et je vous assure qu'il est bien rempli. On trouve là dedans tous les remèdes possibles. Le seigle ergoté y est donné comme capable de faciliter l'accouchement. «La femme qui en a pris doit accoucher dans le quart d'heure... Jamais les femmes qui en ont fait usage n'en ont été incommodées. » Toutes les maladies sont énumérées et leurs remèdes exposés. Je ne citerai que deux de ces hétéroclites formules. Dans les « chutes » il faut faire boire aussitôt au blessé une pincée de « poudre d'os de machoire de brochet » en suspension dans du vin. Dans la teigne on obtient un succès rapide en couvrant la tête de lard de porc que l'on saupoudre de cendres de crapauds desséchées au four.

Avec l'*Albert moderne* on est éclairé sur tout, sur la façon d'élever les canards, sur la prévision du temps ; sur la manière de conserver les cuisses d'oie dans leur graisse, sur la composition d'un nouvel appât économique pour attirer les sardines. On y trouve une méthode « pour préparer de la soupe à vingt-cinq personnes à très peu de frais », pour blanchir les bas de soie blancs, pour faire de la bière, pour apprendre à lire aux enfants, pour faire parler les perroquets et siffler les oiseaux. »

Vous riez? Regardez un peu nombre de revues et de journaux d'aujourd'hui aux rubriques « Petite correspondance », « Entre nous », « Entre lectrices » et dites-moi si vous ne retrouvez pas toutes ces sornettes et peut-être des bourdes médicales plus énormes encore.

GLANES MÉDICALES

Dans *le Minaret* représenté en ce moment à la Renaissance, une danseuse orientale porte un pantalon noir. Je suis persuadé que bien peu de gens, et le metteur en scène lui-même, pourraient donner la raison de cet accoutrement. On répondrait tout au plus que les danseuses des pays d'Orient ont assez souvent coutume de se revêtir ainsi d'un caleçon noir dans leurs exhibitions. Or ceci n'est vrai que relativement et en partie. Dans le tome II, folio 247 et dans le tome IV, folio 194 du « Voyage de Chardin en Perse » on trouve l'explication de la coutume fort ancienne que je signale et cette explication est d'ordre... médical... ou à peu près !

« L'art de la danse est non seulement déshonnête mais même infâme en Orient; surtout à l'égard des femmes, parce que les danseuses sont constamment femmes publiques » ; et plus loin : « lorsque ces « femmes publiques » sont dans l'état de la souillure légale, elles portent un *caleçon de taffetas noir*, afin qu'on ne les touche pas et alors même on les fait manger à part ».

Ainsi, les danseuses orientales revêtent leur fameux « caleçon noir » non pas dans un but d'esthétique mais pour suivre une réglementation ou tout au moins une tradition, fort ancienne qui relève de la ...morale... et de... l'hygiène !... Ce n'est pas le moment de dire comme chez Marseille :

« A qui le caleçon... noir ? »

Autre extrait du journal de Chardin :

« Le P. Raphaël m'assure qu'il a vu en ce pays-là guérir des fièvres en tenant le malade *au fort du frisson*, sur le bord de l'eau, et *le plongeant dedans*. On aura de la peine à croire cela et, à dire le vrai, il me paraît tout à fait extravagant, à force de me paraître dangereux ! »

Et nous qui pensions avoir inventé le vrai, le neuf des grandes pyrexies par les bains froids.....

Décidément, *nil novi sub sole!*

***

Les temps sont durs. Un jeune confrère, après de vains efforts dans la capitale, entreprit de drainer une clientèle sur un territoire de banlieue. Il eut recours à l'artifice suivant que je livre à vos méditations, car il réussit au delà de toute espérance.

A peine installé, il s'aboucha avec une personne du voisinage et obtint d'agencer dans une cour une sorte de clapier où il plaça de nombreux cobayes. Il visita ceux-ci chaque matin avec une grande régularité, le front soucieux, l'air méditatif. Bientôt il confia à l'obligeant voisin : « j'ai inoculé à ces animaux de terribles maladies : la lèpre, la tuberculose, le choléra ! ! Veillez bien que personne n'en approche ni ne les dérobe. Ce serait fort dangereux et je perdrais ainsi le fruit de mes veilles, de mes travaux, de mes longues recherches. »

Le résultat ne se fit pas attendre. La nouvelle se propagea... comme une maladie contagieuse et tout le monde voulut être soigné par le savant Esculape !... »

Si non è vero...

JACQUES ROCHEBONNE.

EN PASSANT

COMMENT PRÉVENIR LA NEURASTHÉNIE

Il n'est pas de maladie, si bénigne ou si grave, qu'on ne se préoccupe actuellement d'éviter plus que de guérir. Le vaccin immunise nos enfants de la redoutable variole, les piqûres de sérum les rendent inaccessibles à la fièvre typhoïde et les recherches continuent pour trouver à chaque maladie le remède préventif qui permettra de la braver impunément. Seule une catégorie de malades, — les plus à plaindre peut-être — ne bénéficient pas, jusqu'ici, de l'orientation générale des esprits scientifiques. On les soigne, on les exhorte, on se préoccupe peu de les rendre inaccessibles à la neurasthénie. J'entends par neurasthénie, comme le font d'ailleurs la plupart des médecins (1), toute cette innombrable horde de pauvres êtres intelligents, mais mal équilibrés, capables de comprendre toute chose, mais incapables de mettre chacune des perceptions qui tombent sous leurs sens à la place qui lui convient. C'est ainsi que les faits d'importance minime occupent le premier plan, alors que les événements considérables s'esquissent à peine dans la pénombre de leur intellect ; que les incidents vulgaires ou quelconques de la vie les obsèdent au point de ne pas leur permettre de songer aux faits les plus graves, les plus importants qui devraient surtout solliciter leur attention. Leur phobie dépend du jour, de l'heure, de la circonstance la plus futile ; souvent inoffensive, elle peut, lorsqu'elle s'attache aux personnes, avoir des conséquences lamentables et graves ; c'est elle qui défait les ménages, qui arme le bras du fils contre un père aimé, qui presse la détente d'une arme sans autre objet immédiat que de faire disparaître une image devenue odieuse parce qu'elle occupe seule le champ rétréci de la conscience du malheureux patient, incapable de s'en détacher. Cette incapacité n'est d'ailleurs qu'une forme du manque de volonté qui caractérise les neurasthéniques et sans suivre jusque dans ses conclusions ultimes certains médecins, qui font abstraction complète du mal physique, on peut affirmer que leur

(1) Voir l'*Introduction à la médecine de l'esprit*, par M. de Fleury.

EN PASSANT *(Suite)*

apprendre à vouloir (1), les rendre maîtres de leur volonté, c'est les placer sur la route qui mène à la guérison. Aussi c'est à cela, — à côté des procédés thérapeutiques peu nombreux, des régimes très en honneur et des médicaments souvent à redouter, — que se borne pour l'instant, chez nos spécialistes les plus illustres, le traitement de ces malades.

Il n'est pas de cure qui exige plus de patiente persévérance, plus de fine psychologie, plus de raison avertie. On croit les avoir atteints, ils vous ont échappé avec une prestesse qui déconcerte ; la souplesse, la ruse, le mensonge leur servent indifféremment et le charme indéniable qu'ils exercent leur sert autant à exploiter leur entourage qu'à tromper leur médecin. Gais un jour, sans qu'on sache pourquoi, ils pleurent, geignent, se lamentent le lendemain sans raison plus sérieuse, ils semblent les fils du caprice et de l'inconséquence.

C'est à satiété qu'il faut leur répéter les mêmes idées ; parfois il est nécessaire de les brusquer, de les intimider, il faut les caresser, les encourager à d'autres instants et il est défendu de se tromper sur l'opportunité de la manière, si l'on ne veut compromettre à jamais son autorité.

***

N'allez pas croire d'ailleurs que s'ils rendent les autres malheureux, ils soient eux-mêmes heureux ; il n'en est rien. Leur égoïsme, caractéristique et conséquence de leur état, tout en les rendant indifférents au sort de ceux qu'ils font souffrir, les aveugle assez pour qu'ils considèrent comme une injustice le manque d'affection qu'ils constatent autour d'eux. Lorsqu'ils traversent leurs petites crises de tendresse, ils accusent avec une illogie admirable de sécheresse de cœur et de dureté ceux qui, sans cesse rabroués, se replient sur eux-mêmes pour offrir aux coups de leurs bourreaux une moindre surface. De ces heurts, de ces inconséquences résultent des vies incohérentes, sans objet bien défini, qui ne connaissent ni la joie de l'effort persévérant, ni l'ivresse délicieuse que procurent les victoires remportées sur soi-même.

Tristes vies, tristes êtres ! qui même guéris gardent une empreinte des journées sombres et retrouvent difficilement cette euphorie si bonne au corps et à l'esprit qui fait la joie de vivre.

***

Éviter les neurasthénies, diminuer, réduire, le nombre des neurasthéniques serait donc une œuvre vraiment bonne. Ce serait rendre à la société des forces intéressantes et utiles et assurer au pays un équilibre mental, mieux établi. Cette prophylaxie n'est-elle pas un vain rêve ? Et, sinon, de qui, de quoi dépend-elle ?

Elle existe, elle dépend des parents, elle est surtout dans l'éducation que les mères donnent à leurs enfants.

Elle dépend des parents, car l'enfant n'est pas une page blanche et le fils de l'alcoolique, par exemple, naît avec de terribles tares qui le prédisposent à tous les déséquilibres mentaux. Apprendre aux parents, aux jeunes gens que leurs errements retentiront fatalement et cruellement sur leur descendance doit donc entrer dans nos préoccupations les plus impérieuses. Mais cela ne suffit pas : souvent, trop souvent, la mère, le père détruisent chez l'enfant né de parents sains le bel équilibre qui aurait fait sa force et son bonheur.

Céder à tous ses caprices, le laisser diriger ceux qui connaissent la vie mieux qu'il ne la connaît, lui éviter toute peine, s'incliner devant tous ses désirs, s'inquiéter outre mesure de ses indispositions les plus légères, autant de moyens infaillibles de le préparer à tenir sa place dans les rangs des tristes neurasthéniques (1). Notre éminent directeur M. le professeur Gilbert vient d'organiser un magistral congrès d'éducation physique, on ne saurait trop le louer du dévouement qu'il a apporté à remettre en honneur chez nous les exercices et les jeux physiques, c'est en les comprenant avec intelligence, en les introduisant avec mesure et bon sens dans la vie de nos enfants que l'on agira contre la redoutable neurasthénie ; mais cela ne suffit pas. Si le mal est à la fois physique et mental, il faut, pour le combattre, les deux ordres de remèdes et je voudrais que le congrès international d'éducation physique soit suivi et complété d'un congrès d'éducation psychologique. Lorsqu'en 1897, je fondai à Bordeaux les premiers cours de puériculture qui aient existé, je n'avais encore envisagé que les difficultés nombreuses que les jeunes mères, ignorantes de tout ce qui concerne l'enfant, rencontrent pour l'élever physiquement. Depuis je me suis bien rendu compte que ces difficultés étaient peu de chose à côté de celles que leur offre la formation du caractère, de l'âme de leurs enfants. Elles ont vingt ans pour entreprendre la tâche la plus difficile, la plus délicate, elles n'ont aucune indication ; souvent même, lorsque leur instinct et leur intelligence les ont bien inspirées, elles rencontrent dans leur entourage des obstacles dont elles sont incapables de triompher parce qu'elles manquent de l'assurance que donne le savoir : la victime de cet état de choses, c'est l'enfant, c'est la génération à venir. Et c'est pourquoi je voudrais qu'en des assises simples et pratiques, on détermine dans quelle mesure l'étude de la psychologie de l'enfant peut entrer dans les programmes de notre jeunesse masculine et féminine ; non seulement pour prévenir les ravages de la neurasthénie, mais pour apprendre aux jeunes mères, aux jeunes pères à élever une génération aussi virile d'esprit et de cœur qu'elle sera robuste de squelette et de muscle.

AUGUSTA MOLL-WEISS.
Directrice, Fondatrice de l'École des Mères

(1) *L'Éducation rationnelle de la volonté*, par P.-E. Lévy.

(1) *Le Corps et l'âme de l'enfant*, par M. de Fleury.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES DENTISTES ET L'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE

Deux dentistes passaient en correctionnelle le 14 janvier dernier pour avoir pratiqué sur leurs clients l'anesthésie générale. On leur disait : Comment ! il vous arrive déjà des accidents continuels avec le chlorure d'éthyle et la cocaïne détermine des syncopes que vous êtes inaptes à soigner, qu'allez-vous vous mêler de faire de l'anesthésie générale ? Ce n'est pas votre affaire, vous n'y entendez rien et une telle imprudence peut être fatale à vos clients. Au surplus, la loi du 30 novembre 1892, sur l'art dentaire, vous interdit de semblables pratiques, qui sont et demeurent dans les attributions exclusives du médecin.

Tel n'a pas été l'avis du tribunal qui a acquitté les deux dentistes par un jugement paru dans la *Gazette du Palais* du 1er mars 1913. Tout d'abord, ce jugement décide que la prohibition de pratiquer l'anesthésie sans l'assistance d'un docteur ou officier de santé édictée par l'art. 32, § 2 de la loi du 30 novembre 1892 ne s'applique pas aux dentistes munis de l'un des diplômes exigés par cette loi.

En effet, cette loi de 1892 a décidé que la profession de dentiste ne serait plus libre désormais, et elle a institué le titre et le diplôme de chirurgien-dentiste qui ne peut être obtenu qu'après plusieurs années d'études et des examens, réglés par décrets.

Cependant, comme il existait des dentistes avant 1892, et que, raisonnablement, on ne pouvait exiger des praticiens qu'ils renonçassent à des situations acquises pour retourner à l'école, on permit à tous ceux qui étaient patentés au 1er janvier 1892 de continuer leur profession sans diplôme.

Cette tolérance ne fut pas acceptée sans réserves ni sans précaution : C'est ainsi que, dans l'article 32, le législateur interdit aux dentistes « patentés sans diplôme » de pratiquer l'anesthésie générale, sans l'assistance d'un docteur ou d'un officier de santé.

Il résulte, de la précision même de la loi, que les dentistes « diplômés » ont le droit d'appliquer l'anesthésie générale comme l'anesthésie locale sans aucune assistance. D'ailleurs, au cours des travaux préparatoires de la loi, le Pr Brouardel, commissaire du gouvernement, eut l'occasion de déclarer qu'il était partisan d'accorder ce droit aux chirurgiens-dentistes, dont les études constituaient une garantie sérieuse.

Mais les deux dentistes dont nous relatons les démêlés judiciaires étaient poursuivis aussi pour avoir pris le titre de « docteur », auquel ils n'avaient aucun droit. Cette usurpation, dit le jugement, ne constitue pas le délit prévu et puni par l'article 19 de la loi du 30 novembre 1892, lorsqu'elle ne s'accompagne d'aucun fait d'exercice illégal de l'art dentaire, celui qui la commet possédant en réalité le diplôme de chirurgien-dentiste, puisque le texte précité ne vise que l'exercice illégal de l'art médical ou de l'art dentaire avec usurpation du titre de docteur ou d'officier de santé.

Un seul texte dans notre législation vise l'usurpation du titre de docteur ; c'est l'article 19 de la loi du 30 novembre 1892, qui dit : « l'exercice illégal de la médecine ou de l'art dentaire avec usurpation du titre de docteur ou d'officier de santé, est puni... »

Il est donc nécessaire, pour que l'usurpation du titre de docteur soit punissable, qu'elle accompagne l'exercice illégal de la médecine ou de l'art dentaire.

Ces deux points sont mis en lumière dans le jugement, dont voici les attendus :

LE TRIBUNAL,

Attendu que la prévention reproche à X... et Y... d'avoir pratiqué l'anesthésie générale de leurs clients pour l'extraction des dents, sans être assistés d'un docteur ou officier de santé ;

Attendu que ces deux prévenus ont obtenu leur diplôme de chirurgien-dentiste postérieurement à la loi du 30 novembre 1892, ainsi que cela est établi par les documents de la cause ;

Attendu que la prohibition qui fait l'objet du deuxième paragraphe de l'art. 32 de cette loi ne s'applique qu'aux dentistes se trouvant alors dans les conditions indiquées au premier paragraphe de cet article, c'est-à-dire aux dentistes qui, étant déjà inscrits au rôle des patentes au 1er janvier 1892, ont conservé le droit d'exercer leur profession, sans se munir de l'un des diplômes exigés par la loi nouvelle ; que cette interprétation d'un texte clair par lui-même est conforme à l'intention des législateurs manifestée au cours de la discussion de ce projet de loi, qu'elle est adoptée par la doctrine, notamment par le Pr Brouardel, dans son traité l'*Exercice de la Médecine et le Charlatanisme* ;

Attendu qu'il est donc certain que les chirurgiens-dentistes diplômés sous le régime postérieur à cette loi, ayant ainsi fait des études spéciales appropriées à la pratique délicate de la chirurgie dentaire, ont la faculté d'employer l'anesthésie pour leurs opérations, sans l'assistance obligatoire d'un docteur ou officier de santé, et que la loi ne fait pas de distinction, à cet égard, entre l'anesthésie locale et l'anesthésie générale, mais que, bien entendu, cette faculté leur impose en retour des devoirs étroits de prudence, dont ils ne sauraient se départir sans engager gravement leur responsabilité au point de vue civil et pénal ;

Attendu, en outre, que la prévention fait grief à X... et Y... d'avoir usurpé le titre de docteur ;

Attendu qu'en effet, il résulte des pièces jointes au dossier que ces prévenus ont pris à tort ce titre sur les imprimés destinés à leur correspondance, qu'en cela ils ont obéi à une vanité professionnelle regrettable et qu'on ne saurait trop blâmer ces procédés, qui sont de nature à tromper la clientèle sur la valeur des dentistes auxquels elle s'adresse ;

Mais attendu, en droit, que dans une poursuite pour infraction à la loi du 30 novembre 1892, en dehors de toute prévention d'escroquerie, l'usurpation du titre de docteur n'est punissable qu'autant que cette usurpation a accompagné le délit d'exercice illégal de la médecine ou de l'art dentaire et a servi à son exécution (art. 19 de cette loi), mais que ce délit est écarté par le tribunal en ce qui concerne les deux prévenus ;

Par ces motifs,

Renvoie X... et Y... des fins de la poursuite sans dépens.

On se demande comment il peut se faire, devant l'impunité assurée, que si peu de dentistes aient pris le titre de docteur et, puisque nul n'est censé ignorer la loi, il faut y voir une preuve de grande honnêteté professionnelle.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES SALTIMBANQUES

PAR ANDRÉ GILL



— Arrachez ! Ne guérissez pas !


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE


BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES DU Dr DE KORAB
A L'HÉLÉNINE DE KORAB
EXPÉRIMENTÉS DANS LES HOPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPÈS 12, RUE DE L'ISLY PARIS

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Classer les fruits destinés à composer les desserts n'offre aucune utilité en diététique générale, si, comme nous l'avons précisé précédemment, on s'astreint à ne consommer que *ceux de la saison*.

Cependant, il faut signaler ici qu'on ne saurait être trop réservé s'il s'agit de fruits exotiques, et aussi des primeurs livrées au commerce.

Les uns comme les autres peuvent être dangereux sans le trahir par leur aspect extérieur, tant il est toujours difficile de statuer sur leur maturité réelle.

En effet, il est acquis couramment par les médecins observateurs soigneux, que les commémoratifs de certains troubles des voies digestives révèlent souvent des accidents premiers dus aux fruits exotiques, ananas, bananes, figues de Barbarie, kaki, mandarines, oranges, dattes, noix de coco.

Ces réserves paraîtront extrêmes à bien des sceptiques, qui donnent dans le travers du jour, en préférant aux fruits les plus savoureux de nos régions ceux qu'un long transport devrait déjà rendre suspects. Aussi me paraît-il très utile de renforcer l'opinion de la clinique avec celle du chimiste expert, qui en toute connaissance de cause révèle les dangers des fruits exotiques.

Il ne m'en paraît pas de plus autorisé que M. Francis Marre, auteur du « Défendez vos estomacs contre les fraudes alimentaires », qui devrait être entre les mains de toutes les ménagères, cuisinières, ainsi que des chefs de cuisine.

« Les fruits exotiques, dit l'auteur, ne ressemblent « en rien, au point de vue de leur saveur, aux mêmes « fruits consommés dans leur pays d'origine. Sur « ce point l'opinion de tous les voyageurs est una- « nime. L'obligation de les cueillir verts et de les « laisser mûrir en route est impérieuse, à cause des « nécessités mêmes du transport. Il en résulte que « nous ne pouvons acheter que des fruits exotiques « d'une qualité plutôt médiocre : l'essentiel est donc « de les choisir bien sains, puisqu'il nous est impos- « sible d'exiger mieux en ce qui les concerne. »

L'expert chimiste s'en tient-il à ces généralités, qui déjà font des fruits exotiques de véritables *pis aller*, pour qui peut se procurer des fruits sains de son pays propre ?

Dans l'intéressant passage qu'il consacre aux bananes par exemple, Francis Marre indique *comment acheter ces fruits exotiques.* « Lentement, trop lentement au gré des hygiénistes..... et des importateurs, mais sûrement, la banane prend sa place dans notre consommation courante ; c'est un excellent fruit ; agréable au goût, facilement digestible et qui sous un faible volume possède une valeur nutritive considérable puisqu'un kilogramme de sa chair est à ce point de vue l'équivalent de 40 kilogrammes de pommes de terre et de 13 à 18 kilogrammes de pain frais. »

« Mais, *pour avoir toutes ces qualités*, la banane ne doit être ni trop verte ni trop blette : verte, elle est relativement pauvre en principes assimilables ; passée, elle a perdu une assez forte quantité de ceux-ci, *qui sont transformés peu à peu au cours des fermentations complexes que le fruit a subies.* »

Suivent des conseils à ceux qui veulent acheter, choisir des bananes, complétés par ces lignes :

« D'autre part il a été reconnu, à la suite d'expériences de laboratoire très précises, que la banane verte, séparée du bois de son régime, n'acquiert qu'une maturité factice, pour ainsi dire : au contraire celle qui y demeure adhérente puise dans les réserves de sève laissées à sa disposition les principes qui lui sont nécessaires pour mûrir. Par conséquent, achetez de préférence des bananes séparées du régime au moment même d'être livrées. »

« Enfin, sous aucun prétexte, n'achetez jamais de bananes qui ne vous donneraient pas au toucher une sensation de fraîcheur bien nette. Il est possible que des bananes qui vous paraissent tièdes aient été tout simplement exposées au soleil ou laissées près d'un feu allumé quelques instants avant leur mise en vente. »

Mais il est possible aussi que leur élévation de température soit le *résultat d'une fermentation intérieure très vive....*

Le cas s'est produit, et quelques médecins *ont noté des troubles de l'estomac consécutifs à l'ingestion des fruits ainsi avariés*. Tenez-vous-en donc aux bananes dont l'écorce est fraîche ; quand il s'agit d'aliments on n'a jamais trop de prudence.

Ces dires d'expert ne sauraient être trop reproduits, connus, les fruits exotiques ayant l'aveugle faveur d'un public mal instruit des risques qu'il a chance de courir. M. Francis Marre a fait œuvre capitale en publiant ce que son expérience précise d'homme de laboratoire lui a révélé sur toutes les matières de la diététique, y compris les fraudes et les modes de fraudes.

Aussi le travail important de cet expert mériterait d'être admis comme le complément indispensable de tout ouvrage traitant de cuisine et d'art culinaire.

Quelle prophylaxie des voies digestives en ressortirait, si mon vœu se réalisait. Par la suite je justifierai cette opinion, car il me faudra m'appuyer encore sur les données analytiques que je ne saurais trouver mieux résumées autre part.

Mais pour l'instant nous voulons encore retenir l'attention sur les vertus nutritives extrêmes, signalées plus haut, de la banane.

Ces vertus sont-elles à prendre en considération dans nos régimes en général, autrement dit, sont-elles avantageuses, étant donné l'emploi qui est fait de ces fruits, à la fin de repas complets, et représentant toujours, on peut le dire sans risque de s'avancer trop, un fort coefficient alimentaire.

Le fait que la banane se signale comme un aliment très riche, ne doit pas lui valoir une faveur générale, mais simplement celle qui la placera dans certains régimes sévères d'exception excluant les viandes par exemple, les légumes massifs, pour n'admettre que des aliments liquides et les fruits.

Dans ces cas, comme dans les pays d'origine, la banane ne sera plus considérée comme un fruit agréable, mais comme un aliment véritable, dont les principes correspondent à des besoins spéciaux.

Dr Léon Derecq.

(1) *Paris Médical*, avril 1913.



HYPERPHAGOCYTOSE

STAPHYLOCOCCINE

FRAQUET



Pharmacie DURET, 28, Avenue Marceau.

L'HUILE AU CALOMEL DURET EST INDOLORE

Le roi des Mercuriaux. — Dosé à 0 gr. 05 et 0 gr. 10 pour 1 cm³

ANALGÉSIQUE GASTRIQUE

CÉTRAROSE GIGON

($C^{30}H^{18}O^{15}$)

MÉDICAMENT à ÉLECTIVITÉ MUSCULAIRE

Spécifique contre le **VOMISSEMENT** et les **TROUBLES DIGESTIFS**

(HYPERCHLORHYDRIE, FERMENTATIONS DES HYPOPEPTIQUES)

Pharmacie du Dr ANDRÉ GIGON, 7, Rue Coq-Héron, PARIS

Les Arythmies

PAR

le Dr VAQUEZ

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.
Médecin de l'Hôpital Saint-Antoine.

1911. 1 vol. in-8, 400 p. et fig.
Cartonné.......... 15 francs.

J.-B. BAILLIÈRE et FILS, Éditeurs, 19, rue Hautefeuille, Paris

Docteur CRÉMIEU

Radiothérapie des Maladies du Sang et du Système Lymphatique

1913. 1 vol. in-16, de 96 pages (*Act. méd.*). Cart. 1 fr. 50

J.-B. BAILLIÈRE et FILS, Éditeurs, 19, rue Hautefeuille, Paris

Docteur H. DAUSSET

La Chaleur et le Froid en Thérapeutique

1913. 1 vol. in-16, de 96 pages, cart. (*Act. méd.*). 1 fr. 50

THÉRAPEUTIQUE URINAIRE

Par ACHARD, MARION, PAISSEAU

1 vol. in-8 écu de 516 pages, avec 204 figures, cartonné. *(Bibliothèque de Thérapeutique)*.................... 12 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS EN AUTOMOBILE

sur la Côte d'Azur et aux Environs de Nice

NICE-MENTON, NICE-SAN-REMO, NICE-SAINT-RAPHAEL, etc.

Les billets sont délivrés jusqu'au 15 Mai 1913, dans les gares de Saint-Raphaël, Cannes, Antibes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton.

Les voitures partent de l'Agence des Wagons-Lits, 2, *avenue Masséna* (près de la place Masséna) *à Nice*.

OUATAPLASME du Dr LANGLEBERT

PANSEMENT COMPLET ASEPTIQUE INSTANTANÉ

PHLEGMASIES DIVERSES, DERMATOSES, AFFECTIONS OCULAIRES. 10, Rue Pierre-Ducreux, Paris.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Le liquide céphalo-rachidien dans la syphilis et la parasyphilis nerveuses** (H. ROGER, 16 avril 1913).

En présence de symptômes qui paraissent sans rapport avec le système nerveux, la constatation d'une leucocytose du liquide céphalo-rachidien les rattachera à une méningite syphilitique ou parasyphilitique latente ; elle nous fixera ainsi sur l'étiologie des maux perforants, des crises gastriques. « Dans des affections telles que névrites, cystites, paralysies oculaires, arthropathies nerveuses, lacunes de désintégration cérébrale, sclérose en plaques, syringomyélie, maladie d'Aran-Duchenne, épilepsie essentielle, chorée, la ponction lombaire montrera la participation insoupçonnée des méninges en même temps que l'origine syphilitique ou hérédosyphilitique des lésions ».

JOURNAL DES PRATICIENS. — **La panophtalmie métastatique** (CANTONNET, 12 avril 1913).

La panophtalmie métastatique est une affection assez rare, mal connue en général, mais que cependant il faut connaître, car facile à diagnostiquer et d'une valeur pronostique considérable au point de vue oculaire et vital. « On donne le nom de « panophtalmies » aux inflammations, presque toutes suppuratives, atteignant toutes les membranes oculaires et le corps vitré qu'elles entourent ». Il y a des panophtalmies (ou phlegmons intraoculaires) d'origine traumatique, par infection, mais il y en a de *métastatiques*, par infection endogène au cours d'états généraux septico-pyohémiques d'origine chirurgicale, puerpérale, ou médicale.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les trachéo-bronchites de la syphilis secondaire et leur diagnostic avec la tuberculose** (E. SERGENT, 19 avril 1913).

Si l'on constate chez un syphilitique secondaire des signes de trachéo-bronchite, ceux-ci peuvent être dus à une localisation de l'éruption secondaire sur la muqueuse de la trachée et des bronches. On ne se laissera pas troubler par la présence de certains symptômes, tels que la fièvre, l'anémie, l'amaigrissement, la laryngite, qui pourraient, *a priori*, faire songer à la tuberculose.

Le diagnostic sera, dans certains cas, très délicat, si les accidents cutanéo-muqueux n'ont pas encore fait leur apparition ou s'ils ont déjà disparu. Il est d'autant plus nécessaire que l'on sache dépister la syphilis que l'avenir du malade dépend de la rapidité du diagnostic. Non traitée, la trachéo-bronchite secondaire peut ouvrir la porte à la tuberculose, conduire à l'emphysème et au catarrhe ou laisser, par ses récidives successives, une prédisposition aux accidents sténosants qui sont l'aboutissant du syphilome trachéal tertiaire, dont elle peut être le prélude.

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'albuminurie solitaire des tuberculeux** (LÉON BERNARD, 19 avril 1913).

Le pronostic de la tuberculose n'est pas assombri du fait de l'albuminurie ; ce symptôme ne prend pas la valeur d'une complication, même au point de vue thérapeutique : le malade doit continuer à être traité comme un tuberculeux, non comme un néphrétique, puisque le phénomène urinaire ne s'accompagne d'aucun trouble de l'émonction rénale.

PROVINCE MÉDICALE. — **Pronostic des néphrites chroniques et azotémie** (THÉVENOT (de Lyon), 12 avril 1913).

Le dosage de l'urée dans le sang, la détermination de la constante *k*, sont, comme les autres procédés, destinés à évaluer l'état fonctionnel des reins, insuffisants à l'heure actuelle. Ces diverses méthodes doivent être utilisées simultanément, car aucune ne vise directement les poisons urémigènes encore indéterminés.

Les procédés les plus satisfaisants sont actuellement l'épreuve de Claude et Balthazard, la glycosurie phloridzique, l'étude de l'urée du sang et de la constante *k*, la recherche de la toxicité du sérum.

LYON MÉDICAL. — **Sur un cas de spondylite typhique** (FAVRE et BOVIER, 13 avril 1913).

Chez une syphilitique de soixante ans, la durée totale de la maladie prolongée par des rechutes et des complications diverses, a duré six mois. La malade a présenté une spondylite qui a évolué vers la guérison avec une remarquable rapidité. Dans les observations rapportées, l'évolution de la spondylite s'est montrée très variable et très irrégulière : « Des améliorations, et comme notre observation en témoigne, des guérisons brusques peuvent s'observer. De tels faits doivent nous rendre très circonspects dans le jugement à porter sur l'efficacité de tel traitement physique ou médicamenteux, dirigé contre l'inflammation vertébrale éberthienne ».

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **La réaction de Moriz-Weisz dans l'urine des tuberculeux** (PERRET et LEROY, 6 avril 1913).

La réaction de Moriz-Weisz porte encore le nom d'épreuve du permanganate. On remplit un tube jusqu'au tiers d'urine ; on la dilue de deux fois son volume d'eau, on mélange bien le lait et on verse la moitié du contenu du tube dans un second. On fait tomber alors dans un tube III gouttes d'une solution de MnO^4K au 1/1000e et on mélange. Si la réaction est positive, on voit apparaître une ulcération jaune qui se détache nettement par comparaison avec le tube témoin.

Cette réaction serait due à un dérivé protéique l'urochromogène qui, oxydé, serait transformé en urochrone.

La valeur pronostique de la réaction au permanganate de Moriz-Weisz est considérable. « Sur les 15 malades ayant présenté cette réaction, 8 sont déjà morts. Le pronostic est donc d'une gravité extrême et fatal à brève échéance. Nous n'avons constaté qu'une seule rémission sur nos 15 malades, et cette rémission ne nous semble pas devoir être d'une longue durée ». C'est donc un des grands avantages de cette réaction que de permettre, malgré un état général relativement satisfaisant « de prévoir dans un délai très court la mort de certains malades chez qui on pourrait, à première vue, espérer une survie de quelques années encore ».

REVUE MÉDICALE DE L'EST. — **Vomissements incoercibles et rétroversion de l'utérus gravide** (A. HERGOTT, 15 mars 1913).

Toutes les fois que l'accoucheur sera appelé auprès d'une femme enceinte ayant des vomissements pathologiques, il devra s'assurer de la situation de l'utérus et s'il trouve une rétroversion, la réduire et la maintenir réduite.

REVUE MENSUELLE DE PHYSIOTHÉRAPIE PRATIQUE. — **Traitement kinésithérapique des fractures** (KOUINDJY, 10 avril 1913).

« Au commencement du traitement, nous ne massons pas le cal jusqu'à ce que nous ayons la conviction que sa formation fibreuse est à peu près terminée. Il vaut mieux laisser le cal se former tout seul, que d'activer sa formation afin de ne pas exagérer ses limites ». Car *un cal hypertrophié est quelquefois aussi douloureux qu'une fracture* et, parfois, même davantage. Quand on suppose que la formation fibreuse du cal est achevée, alors on procède par des effleurages et des pressions circulaires, superficielles et profondes.» En général, nous n'y insistons pas beaucoup, et, quand nous avons la certitude que la consolidation est faite, nous massons tout le membre d'un seul trait. C'est à ce moment que nous nous permettons des mouvements passifs plus étendus et de la rééducation des mouvements»

GASTRO-ENTÉRITES DES NOURRISSONS

DIARRHÉES INFANTILES, Troubles Dyspeptiques de la 1re Enfance

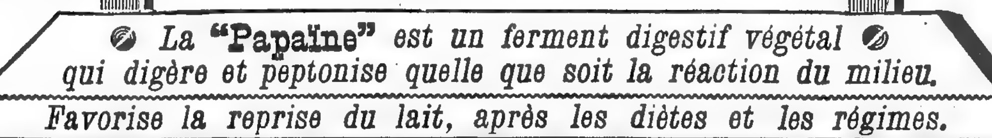
Prescrire 1/2 à 1 cuillerée à café de :



à la **"PAPAÏNE"**

avant ou après chaque tétée ou biberon.

Le Sirop de Trouette-Perret à la Papaïne digère le lait, combat la Dyspepsie, et permet aux muqueuses de réparer leurs lésions.



Maladies de l'Estomac et des Intestins des Enfants et des Adultes

SIROP de TROUETTE-PERRET à la "PAPAÏNE"
1 cuillerée à soupe à chaque repas .... 4 fr. le Flacon.

ELIXIR de TROUETTE-PERRET à la "PAPAÏNE"
1 verre à liqueur à chaque repas .... 5 fr. le Flacon.

CACHETS de TROUETTE-PERRET à la "PAPAÏNE"
1 à 2 cachets à chaque repas .... 4 fr. la Boîte.

COMPRIMÉS de TROUETTE-PERRET à la "PAPAÏNE"
2 à 8 comprimés à chaque repas .... 3 fr. le Flacon.

E. TROUETTE, 15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris. — Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

BORDEAUX. — La maladie de Tay-Sachs frappe des enfants jeunes, vers l'âge de trois mois, issus de parents israélites de la Pologne russe. Elle conduit ces enfants à la mort avant qu'ils aient atteint l'âge de deux ans. Le premier symptôme est l'apathie : l'enfant ne cherche plus le sein de la mère et dépérit. Dès le début, il ne voit plus les objets et l'examen du fond de l'œil révèle l'existence d'une lésion très caractéristique, tache blanche centrée d'un point rouge vif au niveau de la macula.

D'après M. **Anglade** (*Société de médecine et de chirurgie*, 10 janvier 1913), il faut faire rentrer le syndrome de Tay-Sachs dans le groupe des idioties amaurotiques familiales et il a pu récemment en observer une famille atteinte d'une forme clinique un peu différente, modification sans doute due à la différence de race. Sur cinq enfants, tous, sauf le premier et le cinquième, sont *complètement aveugles et présentent de la débilité mentale.* Le premier enfant est mort à 3 ans, le dernier n'a que 20 mois, et s'est développé normalement jusqu'à ce jour. On ne retrouve dans les antécédents héréditaires ni syphilis, ni alcoolisme, ni tare nerveuse. Il s'agit bien là d'une idiotie amaurotique familiale, au sens le plus littéral du mot.

Trois ou quatre mois après une chute de bicyclette sur le bassin, une jeune fille voit se développer dans le creux poplité droit une tuméfaction présentant les signes d'un kyste. A l'opération, on voit que la tumeur se prolonge le long des gaines des vaisseaux et du sciatique contenant un liquide jaunâtre dans les parties inférieures et gélatineux supérieurement. Il s'agissait d'un abcès, par congestion à point de départ ischiatique. MM. **Lacouture** et **Charbonnel** (*Société de médecine et de chirurgie*, 28 mars 1913) pratiquent à 4 mois d'intervalle l'extirpation complète de l'abcès, qui formait un volumineux boudin de $0^m,75$, allant du creux poplité à l'ischion. La malade a été opérée il y a plus de 8 mois et la guérison s'est maintenue.

AMIENS. — Deux malades ayant absorbé des doses assez considérables d'aspirine ont été atteints d'hématurie rénale. La division des urines montra que le sang provenait des deux reins ; les échantillons d'urines étaient normaux au point de vue de leur composition chimique : les inoculations au cobaye ont été négatives (**Pugniez**, *Société médicale*, 5 mars 1913).

MONTPELLIER. — Dans les cirrhoses hépatiques, la syphilis joue un rôle important, soit seule, soit associée, et il ne faut jamais manquer de la rechercher.

MM. **Anglada et Reveilhe** (*Société des sciences médicales*, 7 mars 1913) ont observé une femme de quarante-six ans chez laquelle on avait déjà porté le diagnostic de cirrhose hypertrophique chez une éthylique, probablement bacillaire. A son dernier séjour à l'hôpital, elle présentait une anorexie absolue avec digestions très pénibles, de la diarrhée et de la constipation. Le teint était subictérique ; elle se plaignait de palpitations, enfin elle avait eu des hématémèses. Le foie était gros et cette hypertrophie s'accompagnait d'ascite, avec poussées fébriles. L'examen des urines montra de l'insuffisance hépatique ; la résistance globulaire était augmentée. Or, deux Wassermann pratiqués à quelques jours d'intervalle furent positifs. Soumise à un traitement mercuriel intensif, la malade s'améliora sensiblement et l'*ascite diminua*, mais malheureusement survinrent du melaena et des hématémèses et la malade succomba.

NANCY. — Malgré le peu d'accidents enregistrés dans l'administration des pâtes minérales en vue de la radioscopie du tube digestif, il est bon d'être prévenu que des poudres trop lourdes peuvent produire des accidents. Dans un cas signalé par MM. **Fairise** et **Caussade** (*Soc. de médecine*, 21 janvier 1913), on a pu constater l'existence d'une perforation de néoplasme gastrique et d'une stricture d'une anse grêle par une anse voisine sous l'influence d'une ingestion de *bouillie barytée.* L'accident est survenu chez un malade, chez lequel on avait diagnostiqué un cancer de l'estomac. On fait ingérer au patient 150 grammes de SO^4Ba. La radioscopie indique un estomac dilaté, avec deux culs-de-sac, et les contractions stomacales sont abolies. Le soir, le malade ne présente aucun trouble, le pouls est à 80, le ventre souple. Il n'y a pas de fièvre.

Le lendemain, le malade meurt sans nouveau symptôme.

A l'autopsie, on constate que le péritoine contient presque un litre d'un liquide trouble, laiteux, un peu jaunâtre. En amont de la valve pylorique, dans le cul-de-sac droit, il existe une ulcération ovalaire, de 7 centimètres sur 5 centimètres. Les bords sont saillants, de consistance ferme. *On peut suivre la coulée du liquide baryté dans la cavité péritonéale.* L'examen histologique du bourrelet marginal montre qu'il s'agit d'un épithélioma.

De plus, une anse placée vers la terminaison du jéjuno-iléon est amenée, ainsi que son pédicule mésentérique, par une anse supérieure qui a basculé et s'est enroulée autour d'elle. Il s'est produit un véritable volvulus et les anses situées en amont sont fortement tympanisées et contiennent un liquide blanc laiteux, extrêmement dense, formé par l'émulsion barytée.

Il semble possible à MM. Fairise et Caussade que l'ingestion de baryte, corps d'une densité énorme, ait pu contribuer à rompre la paroi stomacale extrêmement amincie, formée d'un tissu néoplasique très peu résistant. De plus, le liquide baryté extrêmement lourd, a entraîné une anse, l'a fait basculer autour d'une autre anse située en position plus déclive. L'enserrement de celle-ci et de son axe mésentérique était ainsi réalisée. *Donc parmi les corps opaques aux rayons X, il y a lieu de rejeter ceux qui, comme le sulfate de baryte, sont trop denses ou tout au moins on ne doit les donner qu'en petite quantité.*

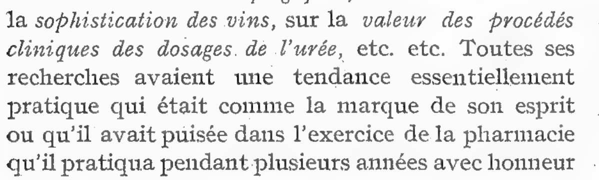
LYON. — Les dangers de l'ouverture de la plèvre à l'air libre sont certainement bien moins grands qu'on ne l'a prétendu et avec une bonne technique, disent MM. **Bérard** et **Cotte** (*Société de chirurgie*, 16 janvier 1913), on arrive bien à se mettre à l'abri des complications trop longtemps redoutées des chirurgiens.

C'est ainsi qu'ils ont pratiqué une résection de la paroi thoracique pour récidive d'un cancer du sein sans appareils à hyper ou à hypotension. Il faut avoir soin au moment de l'ouverture de la plèvre, de laisser pénétrer doucement l'air dans sa cavité et au besoin, d'amarrer le poumon pour empêcher le refoulement brusque de l'autre côté de la cloison médiastine. On peut ainsi, comme l'a bien établi Wilems, obvier aux principaux inconvénients du pneumothorax opératoire. A la fin de l'intervention, il faut avoir soin toutefois d'exclure le plus possible la cavité pleurale de la plaie et de réaliser sa fermeture indépendamment de celle des téguments. « Grâce à cela, et sans faire aucun drainage préventif, les suites opératoires se trouvent extrêmement simplifiées, et, pour en revenir à notre malade, on voit que, chez elle, on n'eut besoin de faire qu'un pansement au douzième jour, pour enlever les fils ».

NÉCROLOGIE

M. PAUL YVON

Le corps pharmaceutique de France vient de perdre une de ses gloires en la personne de M. Paul Yvon, docteur en pharmacie, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé lundi dernier à l'âge de soixante-cinq ans.

Né à Solommes, dans le Loir-et-Cher, le 18 janvier 1848, M. Yvon fit ses études pharmaceutiques à Paris où il devint l'interne en pharmacie de Charcot. S'il est vrai que souvent l'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux, il faut reconnaître que M. Yvon la méritait en s'affirmant de bonne heure par une activité intelligente et une collaboration très dévouée. Il contribua à fonder avec Bourneville les *Archives de neurologie* et le *Progrès médical* où il écrivit pendant longtemps des  articles de chimie, de pharmacologie, d'hygiène, sur les *modifications de l'urée chez les hémiplégiques*, sur la *sophistication des vins*, sur la *valeur des procédés cliniques des dosages de l'urée*, etc. etc. Toutes ses recherches avaient une tendance essentiellement pratique qui était comme la marque de son esprit ou qu'il avait puisée dans l'exercice de la pharmacie qu'il pratiqua pendant plusieurs années avec honneur et science avant son entrée à l'Académie de médecine. Il laisse entre autres publications un *Manuel de l'Analyse des Urines*, des *Commentaires pharmaceutiques du Codex de* 1908 à la collaboration duquel il participa si activement ; enfin un *Formulaire pratique de thérapeutique et de pharmacologie* en collaboration avec le professeur Gilbert, lequel formulaire en est aujourd'hui à sa vingt-cinquième édition.



Phot. Waléry.

Paul Yvon

M. Yvon était membre de la Société de Pharmacie, de la Société de Thérapeutique, de la Société de Biologie, etc. Enfin l'Institut Pasteur s'était attaché en lui un des collaborateurs les plus précieux.

Que Mme veuve Yvon veuille bien agréer nos respectueuses condoléances, en même temps que nous exprimons nos douloureuses sympathies à Mme et à M. Lannay, chirurgien des hôpitaux de Paris, gendre du cher défunt.

Inclinons-nous profondément devant la dépouille mortelle de cet homme de bien, qui personnifiait la bonté, la modestie, la droiture, l'extrême obligeance, le dévouement à toute épreuve.

Tous ceux qui ont connu M. Yvon conserveront de lui le souvenir le plus sympathique.

Cornet.

NOUVELLES

Hôpitaux de Paris. — Concours de médecin des hopitaux. — Sont déclarés admissibles :

MM. Harvier, 14 + 14 = 28. — Trémolières, 14 1/2 + 11 = 25 1/2. — Courcoux, 13 1/2 + 11 = 24 1/2. — Rivet, 11 + 13 = 24. — Abrami, 13 + 11 = 24. — Vincent 11 + 13 = 24. — Laederich, 12 1/2 + 11 = 23 1/2. — Faure-Beaulieu, 9 + 14 = 23. — Gougerot, 11 + 11 = 22. — Paisseau, 11 + 10 = 21. — De Jong, 9 + 12 = 21. — Fiessinger, 13 1/2 + 7 = 20 1/2. — Boidin, 12 + 8 = 20. — Ameuille, 12 + 8 = 20. — Brulé, 12 + 8 = 20. — Lévy-Valensi, 11 + 9. — 20 — Darré, 12 1/2 + 7 = 19 1/2. — Armand Delille, 10 + 9 = 19. — Louste, 9 + 10 = 19. — Baudouin, + 8 11 = 19. — Sezary, 7 + 12 = 19. — Laroche, 11 + 8 = 19. — Weil (Mathieu) 8 + 11 = 19. — Villaret, 7 1/2 + 11 = 18 1/2. — Milhit, 13 1/2 + 5 = 18 1/2. — Chiray, 10 + 8 = 18. — Monnier-Vinard, 9 + 9 = 18. — Salomon, 13 + 5 = 18. — Foix, 11 + 7 = 18. — Malloizel, 9 + 8 = 17. — Lemaire, 9 + 8 = 17. — Ramond, 9 + 8 = 17. — Debré, 11 + 6 = 17. — Esmein, 10 + 7 = 17. — Lian, 13 + 4 = 17. — Paillard, 8 + 9 = 17. — Chabrol, 11 + 5 = 16. — Faroy, 8 + 8 = 16. — Halbron, 11 1/2 + 4 = 15 1/2. — Tixier, 8 1/2 + 7 = 15 1/2. — Voisin (Roger), 10 + 5 = 15. — Froin, 6 + 9 = 15. — Lippmann, 9 + 6 = 15. — Levy (Fernand), 9 + 6 = 15.

La première note est celle de l'épreuve de pathologie, la deuxième celle de l'épreuve d'anatomie pathologique.

La réintégration des sœurs dans les hôpitaux. — A l'unanimité moins quatre voix le conseil municipal de Grenoble vient d'émettre un vœu favorable à la réintégration des sœurs dans les hôpitaux de cette ville.

NOUVELLES *(Suite)*

Une conférence du professeur Grasset. — Le mercredi 16 avril, devant un nombreux auditoire, réuni à l'École des Hautes Études sociales, le professeur Grasset (de Montpellier) est venu faire une fort intéressante conférence sur la *responsabilité atténuée des inculpés*. On sait combien ce sujet lui tient à cœur et à plusieurs reprises ses idées ont été développées dans *Paris Médical* ; on sait aussi quelles nombreuses critiques ont été faites à sa conception des demi-fous et des demi-responsables et aux conclusions qu'il a formulées. En un vigoureux et saisissant raccourci, l'éloquent conférencier a réuni tous les arguments qui militent en faveur de sa thèse et répondu à ses contradicteurs.

Avec sa verve coutumière, il a montré qu'il y avait surtout un malentendu de mots, que, sur le terrain médical, le seul sur lequel il désire se placer, la responsabilité atténuée ne peut être contestée. Il a mis en lumière les conséquences déplorables de l'état actuel et fait un pressant appel aux législateurs; seuls, ils peuvent intervenir pour le faire cesser en inscrivant dans la loi la notion de responsabilité et en y ajoutant celle de la responsabilité atténuée, l'une et l'autre solidement établies. Il ne s'agit nullement de substituer le médecin au juge, mais, comme l'a éloquemment affirmé le professeur Grasset, il est juste et nécessaire que le médecin soit appelé à soigner les malades de l'esprit et que ceux-ci, tant que dure leur maladie, soient mis hors d'état de nuire à autrui. Dans ce but, s'impose la création d'asiles-prisons au sujet desquels d'ailleurs ses plus ardents contradicteurs sont bien près de s'accorder avec lui. Ces asiles de sûreté ont existé dans le passé (La Bastille en était un exemple), il faut souhaiter qu'on revienne à une telle conception, pour le grand bien de la société.

L'assistance a montré par ses applaudissements combien elle avait goûté la chaleureuse éloquence du conférencier et approuvé ses idées. P. L.

Statistique des titres universitaires délivrés en 1912. — UNIVERSITÉ DE PARIS. — Doctorat de l'Université de Paris : médecine, 58 ; pharmacie, 11 ; diplôme de médecine légale, 10 ; diplôme de médecine coloniale, 20 ; diplôme de pharmacien, 1.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE. — Diplôme d'études médicales coloniales, 7.

UNIVERSITÉ D'ALGER. — Doctorat, mention *pharmacie*, 3.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX. — Diplôme de médecin colonial, 9 ; doctorat, mention *pharmacie*, 3.

UNIVERSITÉ DE LYON. — Doctorat de l'Université de Lyon : médecine, 4 ; pharmacie, 4 ; certificat d'études d'hygiène, 16.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — Doctorat ; mention *médecine*, 18 ; mention *pharmacie*, 7.

UNIVERSITÉ DE NANCY. — Doctorat, mention *médecine*, 2 ; diplôme de chirurgien-dentiste, 11 ; diplôme de pharmacien, 1.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE. — Doctorat : mention *médecine*, 1 ; mention *pharmacie*, 3.

Liste des candidats admis à prendre part au concours. — SECTION DE PHYSIQUE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE (3 places, 5 mai 1913). — Académie de Bordeaux : MM. Réchou, Roques, Spéder.

Académie de Montpellier : M. Marquès.

Académie de Toulouse : MM. Bernardin, Escande.

SECTION DES MALADIES MENTALES (1 place ; 5 mai 1913) — Académie de Bordeaux : MM. Abadie, Anglade, Galtier, Perrens.

SECTION D'ANATOMIE ET D'EMBRYOLOGIE (3 places ; 5 mai 1913). — Académie d'Aix : M. Corsy.

Académie de Bordeaux : MM. Ferron, Puyhaubert.

Académie de Paris : MM. Delmas et Picqué.

Académie de Toulouse : M. Bourguet.

SECTION DE PHYSIOLOGIE (4 places ; 5 mai 1913). — Académie de Bordeaux : MM. Delaunay, Moulinier.

Académie de Lille : M. Battez.

Académie de Lyon : MM. Sarvonat, Tournade.

Académie de Montpellier : M. Lisbonne.

Académie de Paris : MM. Dorlencourt, Lassablière, Le Play, Régnier.

Académie de Toulouse : MM. Lafon, Soula.

SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE (21 places ; 5 mai 1913.) — Académie d'Alger : MM. Aubry (Alger), Gillot (Alger), Raynaud (Alger)

Académie de Bordeaux : MM. Creyx (Bordeaux), Desqueyroux (Bordeaux), Dupérié (Bordeaux), Lande (Bordeaux), Lautier (Bordeaux), Leuret (Bordeaux), Mauriac (Bordeaux), Micheleau (Bordeaux), Pierre-Nadal (Bordeaux).

Académie de Lille : MM. Leclercq (Lille), Pierret (Lille).

Académie de Lyon : MM. Bonnamour (Lyon), Bouchut (Lyon), Chalier (Lyon), Cordier (Lyon), Crémieu (Lyon), Dufourt (Lyon), Favre (Lyon), Froment (Lyon), Gardère (Lyon), Nové-Josserand (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Pallasse (Lyon), Piéry (Lyon), Rebattu (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Roubier (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Savy (Lyon), Thévenot (Lyon).

Académie de Montpellier : MM. Anglada (Montpellier et subsidiairement Bordeaux et Toulouse), Boudet (Montpellier), Gaujoux (Montpellier), Rimbaud (Montpellier), Roger (Montpellier et subsidiairement Toulouse et Bordeaux), Salager (Montpellier).

Académie de Nancy : MM. Gelma (Lille et subsidiairement toutes les autres facultés), Hanns (Nancy et subsidiairement toutes les autres facultés de province), Parisot (Nancy).

Académie de Paris : MM. Abrami (Paris), Aubertin (Paris), Armand-Delille (Paris et subsidiairement toutes les autres facultés), Babonneix (Paris), Baudouin (Paris), Benard (Paris), Boidin (Paris), Bory (Paris), Brulé (toutes les facultés), de Brunel de Serbonnes (Paris), Cawadias (Paris), Chabrol (Paris), Chiray (Paris), Claret (Paris), Clerc (Paris), Clunet (Paris), Crouzon (Paris et subsidiairement toutes les autres facultés), Darré (Paris), Debré (Paris), Descomps (Bordeaux), du Castel (Paris), Duvoir (Paris), Esmein (Paris), Fage (Alger), Faure-Beaulieu (Paris), Feuillié (Paris), Fiessinger (Paris), Flandin (Paris), Foix (Paris), Froin (Paris), Garnier (Paris), Gaultier (Paris et subsidiairement toutes les autres facultés), Giroux (Paris), Grenet (Paris), Halbron (Paris), Harvier (Paris), Herscher (Paris), Israëls de Jong (Paris), Joltrain (Paris), Jomier (Paris), Jumentié (Paris), Laederich (Paris), Lafforgue (Toulouse), Lagane (Paris), Laporte (Toulouse), Laroche (Paris), Lemaire (Paris), Lemierre (Paris), Lereboullet (Paris), Lévy (Paris) Lévy-Franckel (Bordeaux et Toulouse), Lévy-Valensi (Paris), Lian (Paris), Lippmann (Paris), Lortat-Jacob (Paris), Margarot (Montpellier), Merklen (Paris), Milhit (Paris), Moutier (Paris), Paisseau (Paris), Philibert (Paris) Pinard (Paris), Ramond (Paris), Renaud (Paris), Ribierre (Paris), Salomon (Paris), Serr (Toulouse), Sezary (Paris), Tanon (Paris), Tinel (Paris), Tixier (Paris), Trémolières (Paris), Troisier (Paris), Villaret (toutes les facultés), Vitry (Paris), Voisin (Paris), Weil (toutes les facultés), Weill (A.-S.), (Paris), Weill (B.), (Paris).

Académie de Poitiers : M. Mandoul (Alger et subsidiairement Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Nancy).

Académie de Toulouse : MM. Azéma (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés de province), Bassal (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés de province), Nanta (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés), Pujol (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés), Sorel (Toulouse), de Verbizier (Toulouse), Voivenel (Toulouse).

Société française d'ophtalmologie. — Le Congrès de la Société française d'ophtalmologie pour 1913 aura lieu dans la salle des séances de la Société de géographie 184, boulevard Saint-Germain, du 5 au 8 mai. La question du nystagmus (cinématographie et projections) fait l'objet d'un rapport de M. H. Coppez (de Bruxelles).

En dehors de ce rapport qui sera discuté dans la première séance du 5 mai à 8 h. 1/2 très précises, de nombreuses communications sont inscrites au programme de chacune des séances de travail.

Une exposition d'instruments aura lieu pendant le Congrès.

Une réduction de 50 p. 100 est accordée aux congressistes par les compagnies de chemins de fer.

Cette même réduction pourra être accordée aux femmes des congressistes sur demande adressée sans retard à M. Duboys de Lavigerie, 23, rue de Madrid, à Paris.

Le nombre des étudiants en médecine en France en 1913. — Le *Bulletin administratif du ministère de l'Ins-*

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les Pleurésies tuberculeuses, par MM. A. Chantemesse et A. Courcoux. 1913, 1 vol. in-12, de 467 p. avec figures. Relié, 6 francs. (*O. Doin et fils*, éditeurs à Paris.)

L'intoxication fongique, ses causes, ses effets, son traitement, par le Dr René Le Roy. 1913. 1 vol. gr. in-8, de 80 pages avec figures coloriées (*Léon Lhomme*, éditeur à Paris.)

Revue des médicaments nouveaux et de quelques médications nouvelles, par C. Crinon. 20e édition revue et augmentée. 1913, 1 vol. in-18 de 430 pages, cartonné 4 fr. (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Ancora sulla causa della morte di tutanio Masuata, par le Dott. Giacomo Lumbroso, 1913 (*Estrato del « Ramazini »*).

Les Meningococcémies (*Septicémies Méningococciques*), par le Dr Stephen Portret. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 170 pages avec figures. Br. (*Henry Paulin et Cie*, éditeurs, à Paris).

NOUVELLES *(Suite)*

truction publique publie la statistique des étudiants des différentes facultés et écoles d'enseignement supérieur au 15 janvier 1913.

Les Facultés de médecine avaient à cette époque 8 247 étudiants ; hommes 7 400 dont 803 étrangers ; femmes : 847 dont 358 Françaises et 489 étrangères.

Les écoles de médecine comptaient 1 497 étudiants ; hommes : 1 287 dont 29 étrangers ; femmes : 210 dont 9 étrangères.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de 1912, nous voyons que le nombre des étudiants des Facultés est sensiblement le même, la proportion de femmes et d'étrangers est la même. Nous remarquons un léger fléchissement du nombre des étudiants des écoles, ce qui est regrettable.

Les Facultés viennent dans l'ordre suivant d'après le nombre des *étudiants inscrits au* 15 *janvier* 1913.

Paris 4 211 (contre 4 170 en 1912), Lyon 1 055, Bordeaux 751, Montpellier 699, puis viennent Toulouse 346, Nancy 306, Lille 285, Alger 156.

Parmi les écoles, Nantes tient la tête avec 255 inscrits, puis viennent Marseille 245, et Rennes 148 ; ces chiffres sont sensiblement ceux de 1912. Les autres écoles ont un nombre d'élèves allant de 52 (Limoges) à 20 (Grenoble).

Les étrangers les plus nombreux restent toujours les Russes 831, dont 585 à Paris et 132 à Montpellier, puis viennent les Turcs 85, dont 68 à Paris et 11 à Montpellier.

Les Bulgares 60 dont 20 à Lyon, 28 à Montpellier, 12 à Nancy.

Les Roumains 59, dont 54 à Paris, 5 à Montpellier.

Notons encore parmi les nationalités qui sont presque toutes représentées ; les Anglais, 13 à Paris ; les Hellènes, 24 à Paris ; les Républiques de l'Amérique du Sud, 22 à Paris.

Les Japonais seuls comme l'an dernier continuent à briller par leur absence et à nous préférer l'Allemagne.

Les *étudiants en pharmacie* sont au nombre de 1 312 dans les écoles supérieures et facultés mixtes.

Paris 623, compris 17 étrangers et non compris 38 femmes.

Les écoles ont 253 étudiants dont 247 Français hommes, 3 Françaises, 3 étrangers. Ces chiffres sont absolument comparables à ceux de 1912.

Projet de visite en auto des principales stations thermales du Plateau Central. — M. le Dr Castueil se propose d'organiser, du 13 au 20 juillet 1913, une visite en auto des principales stations thermales du Plateau Central. Il faudrait être au moins 10 médecins sans compter leur famille, avec au moins 5 voitures. Une visite dans ces conditions serait certainement des plus agréable sous tous les rapports.

Les étapes, modifiables après entente, seraient : 1er jour, *Marseille-Vals* (212 k.) ; 2e jour, *Vals-Saint-Nectaire-Le Mont-Dore* (242 k.) ; 3e jour, *Le Mont-Dore-La Bourboule-Royat* (54 k.) ; 4e jour, *Royat-Châtelguyon* (24 k.) ; 5e jour *Châtelguyon-Néris-Bourbon-l'Archambault-Pougues* (187 k.) ; 6e jour, *Pougues-Bourbon-Lancy-Vichy* (162 k.) ; 7e jour, Séjour à *Vichy ;* 8e jour *Vichy-Saint-Galmier-Marseille* (310 k.).

Envoyer adhésions de principe au Dr Castueil, 20, cours du Chapitre (Tél. 25-04), qui tiendra au courant.

En cas de réussite, une excursion analogue pourrait être organisée pour 1914.

Service de santé. — Par décret, en date du 1er avril 1913, ont été nommés dans le cadre auxiliaire du service de santé :

Au grade de médecin-major de deuxième classe de réserve. — MM. les médecins-majors de deuxième classe de l'armée active démissionnaires Winkler, Fonsagrives et Ferras.

Au grade de médecin aide-major de première classe de réserve. — MM. les médecins aides-majors de première classe de l'armée active démissionnaires Brillou et Perrier.

Au grade de médecin principal de première classe de l'armée territoriale. — M. le médecin principal de première classe de l'armée active retraité Boucher.

Au grade de médecin principal de deuxième classe de l'armée territoriale. — M. le médecin principal de deuxième classe de l'armée active retraité Moreau.

Au grade de médecin-major de première classe de l'armée territoriale. — M. le médecin-major de première classe de l'armée active retraité Privat.

Au grade de médecin-major de première classe de l'armée territoriale. — M. le médecin-major de première classe des troupes coloniales retraité Bonain.

Au grade de médecin-major de deuxième classe de l'armée territoriale. — M. le médecin-major de deuxième classe des troupes coloniales démissionnaire Popp.

Au grade de médecin aide-major de deuxième classe de réserve. — MM. les docteurs en médecine Bajac, Sassy, Creuzé, Rigollot-Simonnot, Lutaud, Guibert, Lemière, Stodel, Neveu, Weil, Paul-Boncour, Lasnier, Sainte-Colombe, Gaubert, Guille, Rafinesque, Lamouroux, Lefrançois, Gaujoux, Duval, Saglier, Chaigneau, Cassard, Richet, Fourrière, Demonchy, Morel, Petit, Bricourt, Leblanc, Boulay, Touraine, Berger, Marcou, Maurin, Augistrou, Molinié, Galvaing, Coulet, Fesq, Castex, Lanes, Juif, Portret, Didier, Aubouin, Collet, Guéret, Pujol, Dujarric de la Rivière, Gauthier, Alzieu, Rosenwald, Depierre, Floquet, Israël, Baumel, Bon, Altenbach, Soulière, Prel, Fournié, Remy, Gardies, Bilbault, Granger, Le Pannetier de Roissay, Chardon, Pasquier, Dalle, Noël, Hubac, Paris, Le Page, Debrade, Nicolau, Drouot.

Au grade de médecin aide-major de deuxième classe de l'armée territoriale. — MM. les docteurs en médecine Huguier, Devillars, Jaillard, Salsac, Crinon, Pasturaud, Rivet, Peyronnie et Bloch.

Médecin principal de deuxième classe. — M. Ferrand passe aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Médecins-majors de première classe. — MM. Watrin est nommé médecin chef de l'hôpital militaire de Bayonne ; Bardot passe aux salles militaires de l'hospice de Langres (médecin chef) ; Zumbiehl, aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; Robin, à l'hôpital militaire de Bordeaux ; Sourier, au 57e d'infanterie ; Pignet est remis à la disposition du général commandant les troupes d'occupation du Maroc occidental ; Rambaud passe au 144e d'infanterie ; Job est affecté à l'hôpital militaire de Casablanca (bactériologie) ; Duchêne-Marullaz passe au 112e d'infanterie.

Médecins-majors de deuxième classe. — MM. Clerc passe aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; Spire, au 159e d'infanterie ; Le Guélinel de Lignerolles, au 34e d'artillerie ; Morel aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; Miecamp, au 106e d'infanterie ; Metoz, aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; Baurrier, au 2e dragons ; Poutet, aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Faculté de médecine de Paris. — Liste des prix à décerner pendant l'année 1912-1913.

Prix Corvisart : Médaille de vermeil et 800 francs : Question posée : Péritonites traumatiques.

Dépôt des mémoires : avant le 15 octobre au secrétariat de la Faculté. — Épigraphe.

Prix Monthyon, 1 200 francs.

Meilleur ouvrage sur les maladies prédominantes

NOUVELLES *(Suite)*

dans l'année précédente, sur les caractères et les symptômes de ces maladies et sur les moyens de les guérir.

Dépôt des mémoires : avant le 15 octobre.

Prix Barbier, 2 500 francs.

Invention d'une opération, des instruments, des bandages, des appareils et autres moyens mécaniques d'une utilité générale et supérieurs à tout ce qui a été employé ou imaginé précédemment.

Prix Chateauvillard, 2 000 francs.

Meilleur travail des sciences médicales imprimé du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente (les thèses et les dissertations inaugurales sont admises).

Dépôt des ouvrages : du 1er au 31 janvier de l'année qui suit leur publication.

Legs Trémont, 2 000 francs.

En faveur d'un étudiant distingué et sans fortune.

Inscription avant le 1er septembre de chaque année.

Donation Faucher, arrérages de 1 200 francs rente 3 p. 100, pour frais de scolarité, d'examens et de diplôme ainsi que des frais d'impression de la thèse, deux étudiants français et deux étudiants polonais.

Inscription avant le 1er septembre.

Prix Jeunesse. — 1° 1 500 francs, meilleur ouvrage relatif à l''hygiène.

2° 750 francs, meilleur ouvrage relatif à l'histologie.

Dépôt des mémoires. Avant le 15 octobre.

Prix Saintour, 3 000 francs.

Sujet : Endotoxines microbiennes.

Dépôt des mémoires : avant le 15 octobre. Épigraphe.

Prix Marjolin.

Une somme de 5 161 fr. sera affectée au remboursement des frais d'inscriptions d'étudiants en médecine français, internes ou externes des hôpitaux de Paris, s'étant fait remarquer par leur zèle, leur exactitude et ayant recueilli avec soin des observations dans leurs services.

Dépôt de la demande de remboursement des inscriptions antérieurement prises : du 1er au 15 octobre au secrétariat de la Faculté.

Legs Barkow. — Quatre bourses de 1 000 francs.

Pour aider des jeunes gens pauvres à faire de bonnes études. Dépôt des demandes avant le 1er septembre.

Legs Pebrin. — Quatre bourses de 1 000 francs.

Pour assurer à des étudiants peu aisés le bienfait de l'enseignement supérieur.

Dépôt des demandes avant le 1er septembre.

Donation Lannelongue. — Bourse de 1 200 francs, décernée à un étudiant de l'Université de Paris, issu d'une famille peu fortunée, domiciliée depuis dix ans au moins dans le département du Gers et de préférence dans l'arrondissement de Condom.

Prix du Dr Veret de Doullens, 400 francs, décerné à un étudiant pauvre.

Dépôt des demandes : avant le 1er septembre.

Fondation du Dr Bauchet, 3 000 francs.

Soit pour doter une des cliniques chirurgicales générales, soit pour distribuer des bourses ou missions en vue d'études chirurgicales à l'étranger.

Fondation de « l'Anonyme », 3 000 francs, attribués à des étudiants distingués par leur dévouement aux malades (accidents professionnels, épidémies, missions) découvertes de médecine, appareils, méthodes, etc., à des étudiants sans fortune pour les aider dans leurs études, ou à entreprendre des voyages d'éducation scientifique.

Dépôt des demandes : avant le 15 octobre.

Donation Georges Dieulafoy, deux bourses de 500 francs pour couvrir de leurs frais de scolarité, d'examens et d'impression de la thèse, deux étudiants français méritants sans fortune ou peu fortunés.

Fondation du Dr Henry Vivier, environ 840 francs.

Soit pour doter une clinique médicale générale, soit pour distribuer des bourses ou missions à l'étranger.

Dépôt des demandes : avant le 15 octobre.

LA VIE MÉDICALE

Agrégation. — Sont nommés présidents des jurys des concours d'agrégation des Facultés de médecine qui s'ouvriront aux mois de mai et de juin 1913.

Section d'anatomie. — M. Debierre professeur d'anatomie à la Faculté de Lille

Section de physiologie. — M. Morat, professeur de physiologie à la Faculté de Lyon.

Section de physique biologique et médicale. — M. Sigalas, professeur de physique pharmaceutique à la Faculté de Bordeaux.

Section de médecine générale. — M. Déjerine, professeur de clinique des maladies du système nerveux à la Faculté de Paris.

Section des maladies mentales. — M. Debove, professeur de clinique médicale à la Faculté de Paris.

Section d'ophtalmologie. — M. Lagrange professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de Bordeaux.

Section de chirurgie générale. — M. Gross, professeur de clinique médicale à la Faculté de Nancy.

Section d'histologie. — M. Tourneux, professeur d'histologie à la Faculté de Toulouse.

Section de chimie biologique et médicale. — M. Lambling, professeur de chimie organique à la Faculté de Lille.

Section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine. — M. Blanchard, professeur de parasitologie et d'histoire naturelle à la Faculté de Paris.

Section d'obstétrique. — M. Ribemont-Dessaigne, professeur de clinique obstétricale à la Faculté de Paris.

Section de pharmacie. — M. Gérard professeur de pharmacie à la Faculté de Lille.

Section d'anatomie pathologique. — M. Pierre Marie, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de Paris.

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HÔPITAUX. — Séance du 16 avril. — MM. Martin, 27 ; Picot, 27 ; Olivier, 14, Kuss, 24.

Séance du 18 avril. — MM. Guimbellot et Berger, 14 ; Sauvé, 13.

Séance du 21 avril. — MM. Gernez, 18 ; Martin, 16 ; Mercade, 12.

CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — MM. Tixier, 20 ; Lian, 19 ; Halbron, 20.

CONCOURS D'OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX DE PARIS. — A la suite de ce concours, M. le Dr Magitot est nommé ophtalmologiste des hôpitaux.

— CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HÔPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Tissier, Macé, Bar, Brindeau, Laffitte, Cunéo et Demelin.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DE L'ADJUVAT. — *Epreuve orale.* — Séance du 16 avril. — MM. Le Grand, 15 ; Gouverneur, 16 ; Galettier, 18 ; Bloch (René) et Maurer, 16.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Dissection. — « Nerf crural au-dessous de l'arcade crurale. » — Ont obtenu : MM. Maurer, 29 ; Gouverneur et Gatellier, 28 ; Caudrelier, 27 ; Bergeret et Monod, 26 ; Legrand, 25 ; Bloch, 24 ; Madier, 22.

Epreuve orale supplémentaire. — « Muscle psoas iliaque. » — Ont obtenu : MM. Bloch, 19 ; Legrand, Caudrelier et Monod, 18.

A la suite de ce concours, le jury a classé les candidats dans l'ordre suivant (5 places) : MM. Gatellier, Maurer, Gouverneur, Bergeret et Bloch (René).

— CONCOURS DU PROSECTORAT. — *Epreuve écrite.* — Séance du 17 avril 1913. — MM. Mock, 22 ; Leveuf, 20.

Epreuve orale d'anatomie. — MM. Barbet, 16 ; Sorel, 15 ; Métivet, 18 ; Moure et Pascalis, 17 ; Wolfromm, 16 ; Cruet et Mornard, 17 ; Mock, 15 ; Leveuf, 16.

Epreuve de physiologie. — MM. Sorel, 15 ; Métivet, Moure et Pascalis, 17 ; Wolfromm, 13 ; Cruet, 17 ; Mornard, 16 ; Mock, 14.

Académie des Sciences. — Un décret en date du 17 mars dernier a autorisé l'Académie à procéder à l'élection de membres non résidant à Paris choisis parmi les savants de la province déjà correspondants de la Compagnie.

Une élection aura lieu dans la prochaine séance pour le premier de ces sièges. Parmi les candidats en ligne, citons : MM. le Pr Sabatier (de Toulouse), titulaire du prix Nobel, Deperret (de Lyon), et Henri Fabre (de Sérignan).

Préfecture de police. — M. le Dr Dupré, médecin en chef de l'infirmerie spéciale du dépôt, est nommé chef en remplacement de M. le Dr Legras, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé médecin en chef honoraire.

M. le Dr de Clérambault, médecin adjoint de l'infirmerie spéciale, est nommé premier médecin adjoint.

Collège de France. — Le cours complémentaire d'études coloniales (prothistologie pathologique) est déclaré vacant. Les candidats ont un délai d'un mois à dater du 18 avril pour produire leurs titres.

Prix Bouchacourt. — Un prix de 400 francs sera décerné en janvier 1915 par la Société nationale de médecine de Lyon à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : Les péritonites puerpérales. Le mémoire devra être remis au secrétaire général de la Société (Dr Barjon), avant le 1er novembre 1914.

Académie des sciences belles-lettres et arts de Lyon. — Un prix de 1000 francs sera décerné à l'auteur d'un Éloge de Claude Bernard, en 60 pages in-8 qui devra être remis avant le 1er juin 1913.

Administration générale de l'Assistance publique à Paris. — Un concours pour l'admissibilité à l'emploi de rédacteur dans les services de l'administration générale de l'assistance publique à Paris sera ouvert le lundi 19 mai 1913.

Le nombre maximum des candidats à admettre est fixé à dix.

Ne pourront être admis à se présenter, en dehors des agents faisant déjà partie de l'administration que les candidats de nationalité française qui, le 1er janvier 1913, auront atteint l'âge de vingt et un ans et n'auront pas dépassé l'âge de trente ans.

Les candidats étrangers à l'administration devront produire un diplôme de docteur en médecine, en droit, ès lettres ou ès sciences, de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences, un diplôme de l'école des chartes, de l'institut agronomique ou de l'école des sciences politiques ou une pièce attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie des écoles polytechnique, Saint-Cyr, normale supérieure, ou centrale.

Les inscriptions seront reçues au service du personnel de l'administration, 3, avenue Victoria, *jusqu'au jeudi 8 mai* 1913, dernier délai.

Les candidats inscrits devront s'adresser au service du personnel pour connaître les jours, lieux et heures où ils auront à se présenter pour subir les diverses épreuves.

Vœu de l'Association du personnel enseignant des Ecoles mixtes de Médecine et de Pharmacie de France, touchant les étudiants en médecine et en pharmacie appelés au service de trois ans. — Ce vœu, émis à l'unanimité, par l'Association du personnel enseignant des Ecoles de Médecine, réunie en Assemblée générale à la Faculté de Médecine de Paris, le 6 avril 1913, rappelle beaucoup l'une des propositions émises par le Pr Landouzy dans son article communiqué au Journal *Le Temps* le 9 mars dernier.

« Tous les Français, sans exception doivent participer à l'effort patriotique qui s'impose en ce moment à la Nation et accomplir, s'il en est ainsi décidé, trois ans de service actif.

« Les étudiants en Médecine et en Pharmacie seront soumis, pendant un certain temps, au service militaire strict, qui les rendra aptes à remplir, s'il y a lieu, le rôle de combattants.

« Mais, étant donnée l'insuffisance reconnue du cadre de service de santé, déjà très préjudiciable en temps de paix, extrêmement grave en temps de guerre, l'Association estime que le plus tôt possible après cette première période, il y aurait intérêt pour l'armée à utiliser les aptitudes spéciales de ces jeunes gens.

« Dans ce but, les étudiants en Médecine et en Pharmacie seront répartis dans les vingt-trois villes, sièges des Facultés de Médecine, des Ecoles de plein exercice et des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie.

« Dans la mesure compatible avec leur service d'infirmiers, et sous le contrôle de l'autorité militaire, ils seront autorisés à continuer leur scolarité de façon à acquérir le plus tôt possible le titre et les fonctions de médecins ou de pharmaciens auxiliaires, tels que les définit la loi actuelle, complétant ainsi dans une proportion très importante le personnel du Service de Santé.

« En émettant ce vœu, l'Association croit s'inspirer des véritables intérêts de la Défense nationale. »

Commissions médicales en Belgique. — Les élections, qui ont lieu tous les six ans, se feront le dimanche 27 avril. Observons que cette année, la majorité des candidatures ont été présentées par les associations médicales professionnelles.

La vie syndicale se manifeste plus vivement dans notre corporation et il y a lieu de s'en réjouir.

L'Académie de médecine reçoit un legs pour les enfants tuberculeux. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, et sous bénéfice d'inventaire, le legs universel fait par Mlle Morand (Louise-Berthe), à charge de distribuer l'actif de la succession, comme l'entendra l'Académie de médecine, aux sociétés ou œuvres s'occupant de traiter les enfants atteints ou menacés de tuberculose.

Colonie familiale de Dun-sur-Auron. — M. Fouque est nommé médecin-adjoint de la colonie.

Conférence internationale de la tuberculose. — La XIe conférence internationale de la tuberculose aura lieu à Berlin, du 22 au 25 octobre 1913.

Les adhésions et les propositions concernant l'ordre du jour, l'exposition, etc., peuvent être dès à pré-

NOUVELLES PUBLICATIONS

AIMÉ (P.) et BOBEAU (G.). — Guide de l'étudiant en médecine aux travaux pratiques d'histologie. Préface du Prof. PRENANT. 1 vol. in-18 de 172 p., avec 77 photomicrographies.... 4 fr.

APERT (E.). — Hygiène de l'Enfance. 1 vol. in-16 carré de 416 pages avec 81 figures........ 6 fr.

ARROU, FREDET et DESMARETS. — Maladies du Cou. 1 vol. gr. in-8 de 166 pages avec figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 4 fr.; cart........ 5 fr. 50

AUVRAY (M.) et MOUCHET. — Maladies chirurgicales du Rachis et de la Moelle. 1 vol. gr. in-8 de 528 p., avec 211 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 12 fr.; cart........ 13 fr. 50

BERNARD (L.). — Le Pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose. 1 vol. in-16 de 96 pages. (*Act. médicales*)........ 1 fr. 50

BLECHMANN (G.). — Les Épanchements du Péricarde. La ponction épigastrique de MARFAN. 1 vol. gr. in-8 de 350 p. avec figures........ 8 fr.

BONNEFOY (E.). — Traitement des Maladies du Cœur par les courants de haute fréquence. 1 vol. petit in-8 de 53 pages........ 1 fr. 50

BRUNEAU de LABORIE. — Éléments d'Électricité médicale enseignés aux élèves-infirmières. 1. vol. in-18 de 94 p. avec 51 figures........ 2 fr.

CARTIER (F.). — Précis de Thérapeutique des Voies respiratoires. 1 vol. in-8 de 200 pages........ 5 fr.

Congrès International de l'Éducation physique. Paris, 17-20 Mars 1913.
I. Rapports. 1 vol. gr. in-8 de 450 pages........ 6 fr.
II. Résumé des Rapports. 1 vol. gr. in-8 de 206 p.. 2 fr.

COURTOIS-SUFFIT. — Hygiène de l'Industrie des poudres et des explosifs. 1 vol. in-8 de 120 pages........ 3 fr.

CRÉMIEU. — Radiothérapie des Maladies du sang et du système lymphatique. 1 vol. in-16 (*Act. Méd.*). Cart. 1 fr. 50

DAUSSET. — L'Air chaud et le Froid en thérapeutique. 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Act. Méd.*)........ 1 fr. 50

DENUCÉ et NOVÉ-JOSSERAND. — Chirurgie du Crâne, du Rachis, du Thorax, du Bassin et des Membres. Orthopédie. 1. vol. gr. in-8 de 574 p., avec 287 fig. (*Pratique des Maladies des Enfants*). Br. 14 fr.; cartonné........ 15 fr. 50

DERVIEUX (F.), et LECLERCQ (J.). — Guide pratique du Médecin expert. Le diagnostic des taches en médecine légale. Préface de M. le Prof. THOINOT. 1 vol. in-8 de 320 p., avec 27 figures........ 10 fr.

DOPTER (Ch.), RATHERY et RIBIERRE, professeurs agrégés et médecins des hôpitaux. — **Précis de Pathologie interne — I. Maladies infectieuses et diathésiques. Intoxications. Maladies du sang.** 1 vol. in-8 de 907 p., avec fig. noires et col., cart. (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine Gilbert et Fournier*)........ 14 fr.

ESCALLIER (H.). — Rechute de fièvre typhoïde et allergie typhique. 1 vol. gr. in-8 de 110 pages........ 3 fr.

ESCANDE (F.). — Le problème de la Chasteté masculine, au point de vue scientifique. 1 volume gr. in-8 de 185 pages........ 3 fr 50

FIOLLE (J.), professeur suppléant à l'École de Médecine de Marseille, et **FIOLLE (P.). — Traitement d'urgence des maladies des organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 288 p., avec 136 fig........ 6 fr.

GALLAVARDIN (Em.). — Orthodontie. 1 vol. in-8 avec 127 figures........ 10 fr.

GARDETTE — Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1913. 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné........ 3 fr.

GARNIER, VEREBOULLET, CARNOT, VILLARET, CHIRAY, HERSCHER, JOMIER, LIPPMANN, RIBOT, WEIL. — Les Maladies du Foie et leur traitement. 1 volume in-8 de 708 pages avec 58 figures........ 14 fr.

CASTOU (P.). — Formulaire cosmétique et esthétique 1 vol. in-16 de 230 p., avec fig........ 6 fr.

GAULTIER (R.). — Les Opsonines et la thérapeutique opsonisante par les vaccins de Wright. 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 78 pages avec 30 fig., cart. (*Act. méd.*)........ 1 fr. 50

GILBERT (A.), professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de l'Hôtel-Dieu. — **Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu,** de Paris. 1 volume in-8 de 320 pages........ 12 fr.

GILLET (H.). — Formulaire des Médications nouvelles, 8e *édit.* 1913, 1 vol. in-18 de 300 pages, avec fig., cart........ 3 fr.

GUÉNAUX (G.). — Technique des procédés d'exploration externe du tube digestif. 1 vol. in-18 de 260 pages, avec 40 figures........ 3 fr. 50

GUINET (M.). — Contribution à l'étude de l'acide phényl-quinolique-carbonique Atophan et de ses applications thérapeutiques. 1 vol. gr. in-8 de 72 pages........ 2 fr.

GUISEZ. — Maladies du Larynx et du Pharynx, 2e *édit.*, 1 vol. in-16 de 336 pages, avec 176 figures........ 4 fr.

HAMONAIDE. — Examens des Chirurgiens-Dentistes. Programmes, Épreuves pratiques et Questionnaires. 3e *édition,* 1 vol. in-18 de 171 pages........ 2 fr.

HAYEM (G.) et LION (G.). — Maladies de l'Estomac, 1 vol. gr. in-8 de 588 pages avec 91 figures (*Nouveau Traité de Médecine*). Br. 12 fr. Cart........ 13 fr. 50

HENRIJEAN (F.). — Pharmacodynamie. Préface du Professeur J. TEISSIER (de Lyon). 1 vol. gr. in-8 de 535 pages avec figures, cart........ 15 fr.

HERZEN (V.). — Guide-Formulaire de Thérapeutique. 7e *édition mise en concordance avec le Codex de 1908.* 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple........ 10 fr.

JACOULET. — Guide du Médecin praticien. Aide-mémoire de Médecine, de Chirurgie et d'Obstétrique, 1 vol. in-18 de 827 pages, avec 373 fig. cart........ 10 fr.

JEANNIN (C.) et GUÉNIOT (P.). — Thérapeutique Obstétricale et Gynécologique. 1 vol. in-8 de 756 pages avec 319 fig., cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot*). 14 fr.

LECENE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig. cart. (*Bibl. du doctorat en méd.*)........ 10 fr.

LECOMTE, GAIDE, MATHIS, etc. — **Maladies parasitaires. Peste.** 1 vol. gr. in-8 de 648 pages avec 130 figures (*Traité de Pathologie Exotique*). Br. 14 fr. Cart........ 15 fr. 50

LEFAS (E.). — Hématologie et Cytologie cliniques. 2e *édition,* 1 vol. in-18 de 299 p. avec 22 fig., et 5 pl. col., cart........ 4 fr.

MACÉ (E.). — Traité pratique de Bactériologie, 6e *édition,* entièrement refondue. 2 vol. gr. in-8 avec nombreuses figures noires et coloriées. Brochés........ 40 fr.
Reliés........ 44 fr.

MANQUAT (A.). — Traité élémentaire de Thérapeutique. 6e *édition.* 4 vol. gr. in-8. Br. 40 fr. Reliés........ 44 fr.

MARTIN (O.). — Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie, 6e *édition.* 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple........ 10 fr.

MAUBAN (H.). — L'Acétonurie, sa valeur séméiologique, son traitement, 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Act. méd.*).. 1 fr. 50

MAUCLAIRE (Ch.). — Chirurgie générale et Chirurgie orthopédique des membres. 1 vol. gr. in-8 de 542 p., avec 317 fig. (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 12 fr. Cart.... 13 fr. 50

MILIAN (G.), médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*)........ 1 fr. 50

MINET ET LECLERCQ. — Les Applications pratiques de l'Anaphylaxie. 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. (*Actualités médicales*)........ 1 fr. 50

OUDIN (P.), ancien président de la Société d'électrothérapie et de radiologie, et **ZIMMERN (A.),** professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Radiothérapie, Rœntgenthérapie, Radiumthérapie, Photothérapie.** 1 vol. in-8 de 492 p., avec 105 fig. et 4 pl. col. cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot.*)........ 14 fr.

PICHON (A.). — L'Ophtalmologie indispensable au Praticien, 1 vol. in-8 carré de 448 pages avec 107 figures........ 7 fr.

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart........ 8 fr.

POULENC. — Les Nouveautés chimiques pour 1913. 1 vol. in-8 de 338 p., avec 236 fig........ 4 fr.

RAFFALI. — Les lois de M. Quinton et la Bible. 1 vol. in-18 de 100 pages........ 2 fr.

RAIMONDI (R.). — Puériculture et Pouponnières, 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités Médicales*)........ 1 fr. 50

ROGER (E.), GODON (Ch.) et DUCUING. — Code du Chirurgien-Dentiste. 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 270 pages, cart. (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)........ 3 fr.

ROUX (J.). — Les Névroses post-traumatiques. Préface du Prof. J. TEISSIER. 1 vol. in-16, cart. (*Act. Méd.*)... 1 fr. 50

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et **MATHIEU,** chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*) (*Gilbert et Fournier*)........ 10 fr.

SOULA. — Rapports entre l'activité des centres nerveux et la protéolyse de la substance nerveuse. 1 vol. gr. in-8 de 106 pages........ 3 fr.

THOMAS (André), chef de Laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux à la Faculté de médecine de Paris. — **Psychothérapie.** Avec introduction du Professeur DEJERINE. 1 vol. in-8 de 520 p. cart (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot.*)........ 12 fr.

VIGNÉ et LOIR. — Le Bureau d'hygiène, son organisation, son fonctionnement. 1 vol. gr. in-8 de 102 pag. s........ 2 fr. 50

VITTOZ (R.). — Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral. 2e *édition,* 1 vol. in-18 de 150 pages........ 3 fr. 50

WICKHAM (L.), médecin de Saint-Lazare. — **Le Radium** dans le traitement des cancers. 1 vol. in-16 de 96 p., avec fig. Cart. (*Act. méd.*)........ 1 fr. 50

WIDAL (J.) et JAVAL (A.). — La Cure de Déchloruration dans le mal de Bright, 2e *édition,* 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. (*Actualités médicales*)........ 1 fr. 50

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

sent adressées au secrétariat général, Charlottenburg, Berlinerstrasse, 137.

Mérite agricole. — *Officier* : M. Gaussorgues à Anduze (Gard). MM. Belgrand et Fouineau (de Paris).

Chevaliers. — MM. Bing, Cogrel, Froussard, Mougin, à Paris ; Bretonville, à Vincennes (Seine) ; Goldenberg, à Nîmes (Gard), Moisy à Volvic (Puy-de-Dôme) ; Salva, à Agde (Hérault) ; Scheffler, à Saint-Étienne (Loire) ; Maraval, à Oran (Algérie).

Badin (de Paris), Bar, médecin-major de deuxième classe ; Coulon, de Croës, Danos et Durand (Léopold) (de Paris), Fœlhen (de Roubaix), Fouque (de Paris), Jouis (d'Andouillé), Lance, Lecomte, Legras (R.-Ph.) (de Paris), Leturc (de Saint-Lô), Maingot, Planton et Vigier (de Paris), Wavelet, médecin-major à Caen.

Service de santé militaire. — Des concours seront ouverts le 2 décembre 1913, à neuf heures du matin à l'école d'application du service de santé militaire, pour l'admission à quarante emplois de médecin aide-major de deuxième classe et à trois emplois de pharmacien aide-major de deuxième classe, élèves à ladite école.

Sont admis à concourir les docteurs en médecine et les pharmaciens de première classe ayant eu moins de vingt-huit ans au 1er janvier 1913 et ayant satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée.

Les étudiants en médecine ou en pharmacie qui ne sont pas encore en possession du diplôme de docteur en médecine ou de pharmacien de première classe sont également autorisés à concourir, sous réserve de l'annulation de leur admission s'ils ne sont pas reçus docteur ou pharmacien de première classe avant le 31 décembre 1913.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au ministre de la guerre (7e direction, 1er bureau), avant le 15 novembre 1913.

Les programmes arrêtés le 5 avril 1913 donnant les conditions de ces concours sont insérés au Bulletin officiel du ministère de la guerre (parti semi-permanente).

Légion d'honneur. — M. le docteur Héry (de Paris) est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Prix du IIe congrès] nationalinter de médecine des accidents du travail. — Le comité du IIe congrès de médecine des accidents du travail a institué deux prix de mille francs.

Le sujet mis au concours est : adaptation fonctionnelle des membres traumatisés et son évaluation.

Aucun mémoire n'ayant été remis la question est remise au concours ; le concours sera clos le 31 janvier 1914.

Les mémoires seront originaux, rédigés en italien, ou en français, imprimés ou dactylographiés. On devra envoyer 3 exemplaires à l'Institut de médecine légale de l'université de Rome, Isola Tiberina. Chaque mémoire portera une devise. Cette devise sera répétée sur une enveloppe fermée qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur du mémoire.

Mariages. — M. le Dr Eugène Murel et Mlle Lucie Gavin-Bignaux. — Le Dr Gaston Aymés et Mlle Jeanne Chape.

Nécrologie. — Le Dr Chenevière (de Genève). — Le Dr Karl Amsler (de Wildegg). — Le Dr Sayous (de Pessac). — Le Dr Letessier (de Bordeaux). — Le Dr Morado (de Paris). — Le Dr Julian Calleja, comte de Calleja, doyen de la Faculté de Madrid, président de l'Académie de médecine espagnole, chevalier de la Légion d'honneur. — Mme Raynaud, mère du Dr Lucien Raynaud, directeur général des services de santé et d'hygiène de l'Algérie. — M. Yvon, membre de l'Académie de médecine.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *28 Avril au 3 Mai* 1913.

Lundi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur : souffles mitraux et tricuspidiens. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 29, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Examen des urines : matières sucrées, conjuguées, glycuroniques, acétone, etc. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Duret** : Gymnastique, mécanothérapie, cure de mouvements, sports thérapeutiques.

Mercredi 30, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Albuminurie provoquée. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la syphilis diagnostiquée à la phase du chancre.

Jeudi 1er Mai, 9 h. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : otites aigues et chroniques.

Vendredi 2, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

Samedi 3, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie de l'estomac. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Le goitre exophtalmique et son traitement.

Conférences cliniques sur les maladies du système nerveux.. — M. le Dr **Babinski**, médecin de l'hôpital de la Pitié, reprendra ses *Conférences cliniques sur les maladies du système nerveux* samedi *26 avril*, à 10 h. du matin, et les continuera les samedis suivants, à la même heure.

Les leçons auront lieu dans l'amphithéâtre de l'hôpital.

Cours et exercices pratiques d'oto-rhino-laryngologie. — M. le Dr **Castex**, chargé de cours, assisté de MM. **Collinet, Rabé** et **Paul Boncour**, commencera le lundi *5 mai*, à une heure et demie, à l'Ecole pratique, un cours de chirurgie spéciale pour les affections de l'oreille, du nez et du larynx. Il le continuera les jours suivants, à la même heure.

Les élèves inscrits seront exercés aux diverses interventions opératoires de la spécialité.

Le cours sera complet en 12 leçons.

Le droit de laboratoire à verser est de cinquante francs.

Sont admis, tous les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés titulaires de 16 inscriptions.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Faculté (guichet no 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à trois heures.

Un certificat d'assiduité est délivré aux élèves.

Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille. — ENSEIGNEMENTS COLONIAUX. — La préparation des candidats aux diplômes d'études coloniales est faite à l'école de médecine et de pharmacie de Marseille depuis le 10 avril, les cours dureront jusqu'au 30 juin 1913.

Service oto-rhino-laryngologique de Lariboisière. — Le mercredi *30 Avril* à 10 heures du matin. M. **Pierre Sebileau** fera une conférence sur « Les kystes dentaires ».

Hôpital Necker. — Consultation de médecine M. **A. Pissavy**, médecin des hôpitaux. Tous les matins à partir de 9 h. 1/2, les élèves sont individuellement exercés à l'examen des malades et à la rédaction des ordonnances. Cet enseignement est spécialement destiné aux étudiants de première année. Leur nombre est rigoureusement limité à cinq. Prière de se faire inscrire à la consultation.

Hôpital Saint-Antoine. — **Henri Claude**, agrégé, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, a repris ses leçons sur les maladies du système nerveux, avec présentation des malades, le jeudi 24 avril à 5 heures et il les continue tous les jeudis à la même heure à l'amphithéâtre de la maternité de Saint-Antoine.

Méthodes du diagnostic chirurgical. — Une série de leçons pratiques sur les méthodes du diagnostic chirurgical aura lieu au laboratoire de pathologie externe du professeur Lejars à 4 heures pendant le mois de mai.

Le nombre des places est limité. Le droit à verser est de 50 francs. S'inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet no 3).

MEMENTO DE LA QUINZAINE

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 12 places de médecins de l'assistance médicale à domicile à Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, bureau du personnel de 10 heures à 15 heures).

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris (s'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 15 heures).

26 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour les inscriptions de doctorat à la Faculté de médecine de Paris.

26 Avril. — A 19 h. 1/2 du soir à la galerie des Champs-Élysées 55, rue de Ponthieu. Banquet annuel de l'Internat en médecine.

26 Avril. — A 20 h. 1/2 au musée social, 5, rue Las Cases, assemblée générale de la société des habitations à bon marché.

28 Avril. — A l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Deniker.

28 Avril. — Ouverture du registre d'inscription pour l'adjuvat de Clamart. S'inscrire à l'administration de l'assistance publique (3, avenue Victoria).

30 Avril. — Dernier délai pour l'inscription des demandes des candidats aux « bourses de séjour dans les Universités étrangères », créées par M. David Weill. Adresser les demandes à M. le vice-recteur de l'Académie de Paris à la Sorbonne.

30 Avril. — Dernier délai pour les demandes de bourses de voyage autour du monde au vice-recteur de l'Académie de Paris.

1er Mai. — Dernier délai de réception au ministère de la marine des titres des candidats au prix Blache.

2 Mai. — A Paris, ouverture du concours pour une place d'ophtalmologiste suppléant des hospices d'Amiens.

2 Mai. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, ouverture du cours de médecine opératoire de M. Roux-Berger.

2 Mai. — Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'admission à l'École du service de santé militaire à Paris et dans toutes les préfectures.

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour les prix de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour deux places de médecin-adjoint à l'hôpital de Constantine.

(S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour les prix à décerner à MM. les Internes en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris. S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique, 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 15 heures.

4 Mai. — A Gand, Congrès de Puériculture organisé par la Ligue belge de la Protection de l'enfance; Secrétariat : Dr Lust, rue de la Limite, Bruxelles.

Les rapports suivants ont déjà paru : Protection de l'enfant, par le Dr Severin ; L'organisation moderne d'une crèche, par le Dr de Sægher.

Ajoutons que la participation est gratuite et que l'envoi des rapports se fait contre une cotisation de 3 francs à la Ligue.

5 Mai. — A 8 h. 1/2 du matin, 184 boulevard Saint-Germain à Paris, réunion de la Société française d'ophtalmologie.

5 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination d'un chef des travaux, attaché à la chaire de pathologie à l'école vétérinaire de Toulouse.

5 Mai. — Ouverture du Congrès français d'oto-rhino-laryngologie (du 5 au 8 mai).

5 Mai. — A Bordeaux, exercices d'application sur le terrain pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale (Du 5 au 8 inclus).

5 Mai. — Devant la Faculté de médecine de Lille, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école de médecine d'Amiens.

5 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture des concours d'agrégation pour les sections d'anatomie et embryologie, de physiologie, de physique biologique et médicale, de médecine générale, des maladies mentales, d'ophtalmologie.

6 Mai. — A Bordeaux, ouverture du Congrès national de la protection du premier âge. (Du 6 au 11 mai).

6 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour le quatrième examen de Doctorat.

7 Mai. — A la Faculté de médecine d'Alger ouverture du concours pour l'emploi de chef de service de radiologie et d'électrologie à l'hôpital civil d'Oran.

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 120 places d'élèves à l'école du service de santé militaire (S'inscrire dans les Préfectures).

10 Mai. — A 8 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 30 *avril, à une heure.* — M. NORY. Rupture du tendon du quadriceps. (MM. Reclus, président; Legueu, Pierre Duval et Proust). — M. MAJOUR. Contribution à l'étude des sarcomes aponévrotiques (MM. Reclus, président ; Legueu, Pierre Duval et Proust). — M. GRODVOLLE. Volvulus du cæcum. (MM. Reclus, président ; Legueu, Pierre Duval et Proust). — M. Paul AUGUSTE, L'urétroscopie. (MM. Legueu, président ; Reclus, Pierre Duval et Proust). — M. GODARD, Étude sur la contamination des huîtres et l'action épuratrice de la stabulation. (MM. Roger, président ; Delbet, Macaigne et Ombrédanne). — M. LETNIKOFF. La tarsalgie des adolescents n'est pas une tuberculose atténuée. (MM. Delbet, président ; Roger, Macaigne et Ombrédanne).

Samedi 3 *mai, à une heure.* — M. LAUGIER, Vitesse d'excitabilité et courants indirects. Méthode nouvelle en électrodiagnostic (MM. Ch. Richet, président, Pozzi, André Broca, Mulon). — M. GIBERT, De l'âge de l'apparition de la fonction menstruelle (MM. Pozzi, président, Ch. Richet, André Broca, Mulon). — M. LERICHE, Abcès dysentérique du foie et apparition tardive (MM. Gilbert, président, Achard, Carnot, Gougerot). — M. ANDRAUD, Le rein dans l'hémoglobinurie paroxystique (MM. Gilbert, président, Achard, Carnot, Gougerot.) — M. FONTANEL, Les microbes invisibles (MM. Achard, président, Gilbert, Carnot, Gougerot).

A. SCHWARTZ. — La gynécologie en 1913 (*Revue annuelle*)........ 517
HARTMANN. — Données fournies par l'examen cystoscopique dans le cancer du col de l'utérus........ 523
FORGUE et MASSABUAU. — L'adénomyomatose diffuse de l'utérus et du rectum........ 525
LEFÈVRE et LOUBAT. — Les kystes de la région clitoridienne........ 529
FUNCK-BRENTANO. — L'obstétrique en 1913 (*Revue annuelle*)........ 535
BOUFFE DE SAINT BLAISE. — De la situation de l'utérus après l'accouchement à terme et pendant les suites de couches immédiates et tardives........ 541
JEANNIN. — Les phlébites utéro-pelviennes des femmes en couches........ 547
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux........ 552
Libres propos : Vieilles disputes médico-chirurgicales, par le Pr A. GILBERT........ III
Chronique scientifique : Les saints guérisseurs du Cap Sizun (Finistère), par le Dr HÉBERT (d'Audierne). V à XIX
Curiosités : Deux anciens mannequins obstétricaux, par le Dr TORRETTA........ XXI à XXV
La médecine d'autrefois : Accoucheurs de jadis, par le Dr JULIEN ROSHEM........ XXV à XXXI
Intérêts professionnels : Le service de 3 ans et les étudiants en médecine........ XXXIII
La médecine au Palais : L'intoxication saturnine et la responsabilité du patron, par ADRIEN PEYTEL........ XXXIV
Silhouettes médicales : Le Dr Delorme, par BILS........ XXXIX
La médecine humoristique........ XLI et XLIII
Diététique. — Formules thérapeutiques........ XLV
Revue de la Presse française et de la Presse étrangère........ XLVII et XLIX
Revue des Congrès : Le Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiâtrie, par le Dr ROULLAND. LI à LV
Chroniques des Livres........ LVII et LIX
Nécrologie : Le Pr Jaccoud par le Dr MÉNÉTRIER........ LXI
Nouvelles........ LXIII
La vie médicale........ LXV et LXVII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Médecine de Paris........ LXIX et LXXI

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)



PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1º **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur 12 fr. 50). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).
3º **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.
4º **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.
5º **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.
6º **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).
7º **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).
8º **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.
9º **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.
10º **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).
11º **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**
12º **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1º **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.
2º **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**
3º **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.
5º **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).
6º **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).
7º **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**
8º **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**
9º **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.
10º **Deux seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.
11º **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.
12º **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.
13º **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.
15º **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).
16º **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.
17º **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.
18º **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.
19º **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.
20º **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.
21º **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.
23º **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**
24º **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).
25º **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.
26º **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.
27º **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.
28º **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**
29º **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

VIEILLES DISPUTES MÉDICO-CHIRURGICALES

On sait qu'autrefois et jusqu'à la Révolution les médecins prétendaient à la prééminence sur les chirurgiens.

Ceux-ci avaient beau lutter pour l'égalité, les médecins ne voulaient rien entendre. Parmi les plus enragés et les plus intransigeants, se rangeait, au commencement du XVIIIe siècle, Nicolas Andry, doyen de la Faculté et d'ailleurs professeur de Chirurgie.

A un mémoire des chirurgiens contre la supériorité de la médecine, il répondit par tout un volume où sont développés des arguments qui nous paraissent aujourd'hui singuliers. C'est ainsi que d'après lui toute la capacité du chirurgien doit tenir dans son œil et dans sa main. Son cerveau et son intelligence, ses connaissances spéciales n'ont pas à intervenir ; c'est affaire au médecin. Pour lui, la position du chirurgien par rapport à « la médecine chirurgique » est la même que celle du pharmacien par rapport à « la médecine pharmaceutique », du cuisinier par rapport à « la médecine diététique ». Est-ce que le pharmacien ou le cuisinier ont à connaître de la pathologie interne? Ainsi en doit-il être du chirurgien pour la pathologie externe. Qu'il prête son œil et sa main quand on a besoin de lui pour une opération, c'est tout ce qu'on lui demande. Et si un diagnostic chirurgical est à poser, qu'il rende compte au médecin des divers signes qu'il a collectés avec l'œil et avec la main, c'est encore tout ce qu'on exige de lui. Le médecin en possession de ces renseignements établira le diagnostic et fixera le traitement.

***

En 1723, les maîtres-chirurgiens de Saint-Come faisaient frapper une médaille à l'avers de laquelle était représenté le profil de Louis XV, alors qu'au



Médaille frappée en 1723, par MM. les Maîtres-Chirurgiens Jurez de S. Côme, à Paris, pour marquer la subordination de la Chirurgie à la Médecine.

revers était symbolisée la subordination de la chirurgie à la médecine. Andry en éprouva un tel contentement que dans deux de ses ouvrages il la fit reproduire avec une explication détaillée.

« Cette main qui occupe le milieu de la médaille — écrit-il, — et dans la paume de laquelle est un œil, représente la Chirurgie, qui n'a pour son partage que l'œil et la main.

« On a joint à cette main deux serpens (symboles de la Médecine, ainsi que tout le monde sait) et on les a placés aux côtés de la main, pour marquer que la chirurgie ne peut se passer de l'assistance et des conseils de la médecine, comme il est énoncé par ces mots si connus, qui font le contour de la médaille : *consilioque manuque* ; c'est-à-dire par le conseil du médecin, et la main du chirurgien.

« On dépeint ces serpens, élevant leurs têtes au-dessus de la main, ce qui indique la supériorité de la médecine au-dessus de la chirurgie.

« On les représente la tête et les yeux tournés sur cette main, pour faire entendre que la Médecine doit toujours veiller sur la Chirurgie et en régler toutes les opérations.

« Ces serpens embrassent étroitement cette même main par leurs extrémités, ce qui fait ressouvenir de la liaison étroite qu'il doit y avoir entre les deux professions dont il s'agit, en sorte que le médecin ne refuse jamais ses lumières au chirurgien, et que le chirurgien, de son côté, ne s'oublie jamais au point de refuser les avis salutaires du médecin, ce qu'il ne pourrait faire sans imprudence, *insipiens odit disciplinam*.

« Les mêmes serpens, ainsi panchez sur cette main, et qui semblent lui dicter l'un et l'autre les mouvements qu'elle doit observer, désignent aussi la Faculté de médecine de Paris, enseignant les préceptes de Chirurgie par le ministère de deux de ses docteurs, choisis par elle pour ce sujet, dont l'un les enseigne en latin et l'autre en françois, ce qui constitue à Paris la véritable école ou Académie de chirurgie, marquée par ces mots qui se lisent au bas de la médaille : Acad. chir. Paris, c'est-à-dire, l'Académie chirurgique de Paris. Car on çait qu'il est défendu aux Chirurgiens de tenir aucune école ou Académie, et qu'à cet égard les plus anciens même d'entre eux n'ont d'autre titre par les réglemens, que celui d'élèves, ou diciples de la Faculté, et des docteurs qui la composent. C'est de là (pour l'observer en passant) qu'est venuë la coûtume qui s'est introduite parmi les Chirurgiens, de peindre sur leurs enseignes deux médecins en robes rouges, en hermines et en bonnets ; c'est-à-dire, avec les habillemens de docteurs et de maîtres.

« Directement au-dessus de la main surmontée par les deux serpens, est suspendue une couronne, pour marquer, par cette main couronnée, que la Chirurgie n'acquiert jamais plus de gloire que lorsqu'elle est assistée de la Médecine et qu'elle en suit les leçons. »

***

Pour comprendre ces disputes médico-chirurgicales, il faut se détacher du temps présent et se reporter à l'époque où elles sévissaient. C'était avant la Révolution et les questions de préséance avaient alors une extrême importance. Et puis, chirurgiens et médecins n'étaient pas de même extraction, de même éducation, de même culture. Les chirurgiens n'étaient pas, comme de nos jours, des médecins spécialisés en chirurgie, mais des barbiers qui s'étaient élevés au rang de chirurgiens. C'étaient de purs praticiens dont la corporation, très utile, était sans gloire. Hormis Ambroise Paré, aucune illustration jusqu'à l'époque d'Andry n'était sortie de leurs rangs.

La Révolution révolutionna cet état de choses : médecins et chirurgiens, désormais, sucèrent le même lait scientifique à la même mamelle ; frères ainsi, ils ne rivalisèrent plus que de condescendance, les chirurgiens acceptant la prééminence de la médecine, les médecins proclamant celle de la chirurgie.

A. GILBERT.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES SAINTS GUÉRISSEURS DU CAP SIZUN (FINISTÈRE)

Par le Dr HÉBERT (D'Audierne)
Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Académie de Médecine

Le voyageur qui longe, par mer, la côte depuis l'entrée d'Audierne jusqu'au cap la Chèvre, jouit du spectacle inouï, étrange qui s'offre à son regard stupéfait. Sous un ciel tourmenté, chargé de lourds et épais nuages, dans un cadre d'une sauvagerie terrifiante, apparaissent des géants de granit, défiant, dans une effroyable immobilité, le ciel, qui les surplombe et l'Océan qui se déchaîne à leurs pieds. Debout, tel un Titan, devant la mer immense, le cap Sizun se dresse en une ligne continue de rochers, de falaises, véritable ceinture de défense, colossal blindage de granit, qui soutient cette extrémité du vieux continent, la pointe du « Raz de Sein » et brise, depuis des siècles, dans un mépris sublime, l'assaut affolé des vagues. Qui n'a pas entendu, un jour de tempête, le long et sinistre hurlement du vent sur la côte hérissée d'écueils, perfide, inhospitalière, les clameurs des goélands affolés, le sanglot monstrueux de l'océan, ne sait rien des forces vives de la nature, ne connaît rien de sa gigantesque et terrifiante beauté.

Sur cette pointe extrême de l'Armorique où des brumes presque permanentes entretiennent une pénombre qui communique au milieu ambiant des formes imprécises, un aspect sombre, troublant, bien fait pour frapper l'imagination, pour jeter l'esprit aux vertiges de l'immensité, du mystère, de la légende ; pour entretenir les croyances superstitieuses en des divinités d'outre-tombe ; sur cette péninsule spectatrice de l'océan subsistent des traditions, aussi vieilles que la langue Celtique, mais éternellement jeunes.

Il est même étrange de constater, à notre époque, quelle place tiennent encore, dans ce coin obscur et perdu de la terre de France, les naïves croyances en les *Saints Guérisseurs*. Telle est la confiance dont ils jouissent que, de tous côtés, on accourt les implorer soit isolément, si le besoin s'en fait sentir, ou, à titre préventif, à l'époque du pèlerinage annuel auquel on se rend en foule.

Dans le nombre se trouvent des spécialistes ; mais, pour obtenir telle ou telle guérison miraculeuse, à laquelle ne saurait prétendre l'art médical dont l'incompétence en la matière est universellement admise, il ne faut pas s'adresser indistinctement aux uns ou autres. A chaque maladie son guérisseur céleste.

En Basse-Bretagne, le culte des fontaines miraculeuses, dont l'origine remonte aux Druides, a été reconnu par les apôtres du christianisme qui, loin de déraciner les pratiques religieuses d'un peuple fidèle aux traditions ancestrales, les ont adoptées et transformées dans un sens favorable à leur foi. C'est ainsi que les menhirs, les dolmens devinrent les tables, les pierres de la Vierge et furent surmontés de croix ; que les fontaines sacrées, où se miraient les Korrigans et les nains aux pieds cornus, se transformèrent en fontaines miraculeuses sous la protection des premiers saints de la Basse-Bretagne. ces fontaines, auxquelles s'attache la dévotion populaire, sont construites dans un style à peu près uniforme, très primitif. Elles sont surmontées d'une niche en granit, de structure variable, abritant la statuette du saint ou de la Madone en vénération ; édicule tantôt simple, tantôt riche, accosté de clochetons ou de pilastres. Sur le dôme se dresse parfois une croix de granit qu'un artiste primitif ingénu a sculptée religieusement. Ces fontaines sont souvent accompagnées d'un bassin, entouré de pierres de taille, garni de bancs de pierre pour le repos des fidèles. L'eau de ce bassin s'écoule par un canal pour servir aux besoins divers, ablutions ou autres pratiques, des malades, des pèlerins.

Le cadre qui les enserre varie selon les sites. Généralement situées dans les bas-fonds, elles sont parfois entourées d'une végétation touffue dont le charme naturel s'ajoute à l'originalité du lieu.

Aussi longtemps que la saison le permet, les statuettes des patrons et des madones de ces fontaines sont couvertes de fleurs et la niche se transforme en un bosquet que de dévotes mains entretiennent avec un soin jaloux, une pieuse vénération ; symbole d'une croyance aveugle en des divinités que ce peuple, qui continue à vivre sur la terre des ancêtres où les échos de la langue française ne résonnent jamais ou presque jamais, a appris à invoquer dès l'enfance, Le paysan bas-breton, en adoptant le christianisme, a gardé dans sa candeur naïve, au tréfonds de lui-même le culte d'un mysticisme qui sourit à son âme respectueuse de la tradition. Passons donc en revue les principales fontaines avec les superstitions qui leur ont valu leur renommée locale.

Notre-Dame de Roscuson. — Tout d'abord, Notre-Dame de Roscuson, monument historique dont Pont-Croix, le chef-lieu du canton, se fait gloire.

De très vieille date, cette fontaine est située, à proximité de Pont-Croix, au milieu d'un bel enclos carré, dans un site très pittoresque, à l'ombre d'arbres séculaires, au fond d'un vallon plein de fraîcheur où plane un silence religieux que seul vient troubler le chant des oiseaux.

Sous une voûte de verdure et de granit, son onde s'écoule, depuis deux cents ans, limpide et pure.

Roscuson (le tertre du ramier) est une fontaine de dévotion. On peut voir les nombreux ex-voto qui ornent sa façade, hommage pieux et reconnaissant des miraculisés.

Elle est très fréquentée des fidèles qui professent pour la Vierge de Roscuson une foi aveugle. Lorsque éclate une épidémie quelconque, on accourt en foule l'implorer, lui demander la grâce de préserver les familles du mal redouté et de conjurer le mauvais sort.

Deux fois l'an (19 août, 8 septembre), les fidèles, après un service religieux à l'église paroissiale de

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Pont-Croix, se rendent processionnellement à la fontaine pour y accomplir leurs vœux : pieux pèlerinage, mais cérémonie purement locale.

L'eau de cette fontaine n'a aucune vertu miraculeuse.

Pourtant, on raconte l'odyssée, déjà vieille, de cette



Notre Dame de Roscuson.

malade, une jeune fille paralytique, qui après immersion dans la fontaine sacrée aurait marché et quitté définitivement les béquilles dont elle faisait journellement usage. C'est là un fait unique que je reproduis tel qu'il m'a été narré, sans autres preuves à l'appui que l'entière bonne foi du conteur, vieil habitant de Pont-Croix.

La légende qui auréole la fondation de Notre-Dame de Roscuson est curieuse ; la voici, dans toute sa naïveté, telle qu'elle a passé dans les croyances populaires.

Une femme âgée, originaire de Pont-Croix, se promenait, il y a quatre-vingts ans environ, dans la vallée où paisiblement, doucement susurrait une source ignorée que, seul, le charme du paysage environnant désignait à la curiosité publique.

Tout à coup, aux yeux émerveillés et stupéfaits de la pauvre vieille, la Sainte Vierge apparaît et lui recommande de faire construire, en ce lieu, une fontaine où s'opéreront des guérisons miraculeuses.

Hypnotisée, fanatisée, la vieille femme se met à l'œuvre, allant, de porte en porte, quémander quelque menue monnaie, jusqu'à ce qu'à force de patience et de persévérance elle eut recueilli la somme nécessaire à l'édification de Notre-Dame de Roscuson.

La fontaine construite, la vierge placée dans sa niche, une procession solennelle eut lieu pour béatifier la Madone.

A bout de forces, épuisée par ses incessantes et longues démarches, la vieille femme avait fini par succomber sous le poids de ce pénible labeur et s'était alitée.

Mortellement atteinte, voyant sa fin prochaine, elle implorait sans cesse la Sainte et lui demandait — grâce suprême, — de ne pas mourir avant que sa béatification solennelle ait été célébrée.

La Madone exauça sa prière : Le jour de cette mémorable cérémonie, la procession se rendit au domicile de la pauvre femme et le clergé lui présenta l'image de Notre-Dame de Roscuson qu'elle baisa avec une pieuse et respectueuse vénération.

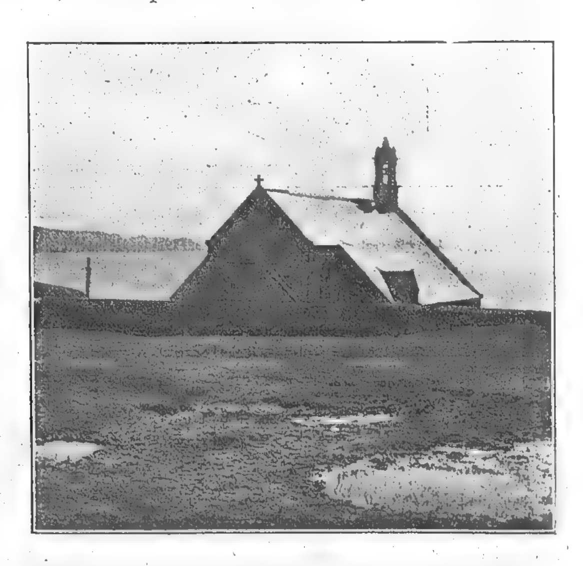
Quelques instants après, la pauvre vieille s'éteignait doucement, sans souffrance, avec l'immense joie, le divin bonheur d'avoir vu sanctifier la Madone pour qui elle s'était si aveuglement dévouée.

Saint-Fiacre. — Saint-Fiacre, patron de l'église paroissiale de Slogoff, possède la spécialité de guérir les maladies de la peau chez les enfants de tout âge.

Pour obtenir le résultat désiré, il suffit de plonger les malades dans la fontaine qui porte le nom du Saint. Si leur état ne permet pas de les déplacer pour les présenter à saint Fiacre, les parents peuvent les affubler d'un linge quelconque, chemise ou autre, trempé, au préalable, dans la bienheureuse fontaine. Que le linge soit sec ou mouillé, peu importe ; le rite a été accompli ; la guérison se fera.

Si, d'aventure, la maladie résiste à cette médication, c'est que la personne qui soigne l'enfant n'a pas ponctuellement exécuté les pratiques sacrées ou n'avait pas la foi. Elle ne se trouvait donc pas en cet état de grâce, qui lui aurait valu cette insigne faveur de saint Fiacre.

Saint-They. — A 5 kilomètres du bourg paroissial de Cleden-Cap-Sizun, près de la « pointe du Van », sur une falaise haute de 80 pieds, escarpée, abrupte, sur le bord de l'abîme qui cotoie la lugubre « baie des Trépassés » où viennent échouer toutes les épaves des naufrages, dans un site d'une sauvagerie terrifiante, la chapelle de Saint-They, monument des



Une chapelle au bord de l'abîme Saint-They, près de la pointe du Van. Au fond la pointe du Raz.

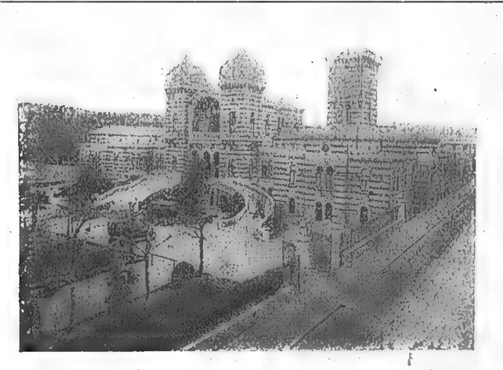
BIARRITZ LA STATION DU SEL

Toutes les Indications de la Médication Saline

CLIMAT MARIN — PLAGES — BAINS SALINS

BERCK ET SALIES RÉUNIS (Pr LANDOUZY)

Eaux chlorurées sodiques naturelles contenant 15 fois plus de sel que l'eau de mer



L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

CLIMAT TEMPÉRÉ

Grande stabilité thermique

A 10 heures de Paris

LA MER ET LA MONTAGNE

SAISON TOUTE L'ANNÉE

ATTRACTIONS SPORTIVES ET MONDAINES

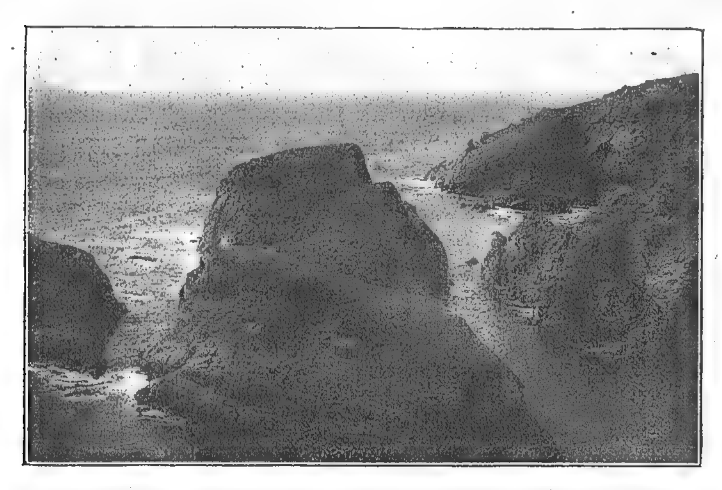




CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

vieux âges, apparaît triste, solitaire devant une mer sombre, presque toujours agitée et qui forme à l'horizon un cercle d'éternels gémissements.

Le paysage d'alentour revêt une nudité qui cadre bien avec la sauvagerie du lieu. La végétation, mouvante et verte y est inconnue. Les teintes grises



Les éboulés sous la chapelle de Saint-They.

de la terre alternent avec les teintes pâles d'un gazon brûlé par les vents du large. Le voisinage de la mer est visible de tous côtés.

Dans cette chapelle se trouve une cloche de légendaire mémoire, la cloche de « Monsieur Saint-They du raz de Sein ».

Un vieux gwers dont les paroles sont aujourd'hui oubliées, mais dont le sens se récite encore, parle de miracles opérés par la cloche de Saint-They qui, pendant les tempêtes, sonnait d'elle-même pour prévenir les barques en danger de se mettre sous la protection du saint.

Aujourd'hui encore, si l'on entend tinter une cloche dans la baie des Trépassés, ce n'est pas la « cloche des Morts » qui sonne le glas funèbre, c'est celle de Saint-They qui rappelle aux marins en péril que le Saint est là qui les protège.

Saint They est invoqué pour la guérison du rhumatisme en général. Autrefois, on pouvait voir dans la chapelle de nombreuses béquilles, offertes en souvenir de guérisons obtenues.

A proximité de la chapelle, dans un ravin, se trouve la fontaine miraculeuse qui guérit radicalement les douleurs rhumatismales, de quelque nature qu'elles puissent être. La cure est très spéciale. Pour l'obtenir, il faut s'astreindre à vider, puis à nettoyer la fontaine; besogne peu ordinaire et bien faite pour rendre leur souplesse aux articulations raides et douloureuses.

Mais saint They est généreux et compatissant. Il n'oblige pas le patient, en cas de force majeure, à s'exécuter lui-même. Une tierce personne, généralement une vieille mendiante, à qui procuration a été donnée, peut procéder à cette opération aussi peu banale que mal rétribuée.

Aux yeux du saint patron, le rhumatisant n'a pas démérité ; il a droit à toutes ses faveurs, il guérira.

Sainte-Brigitte. — La fontaine de la chapelle Sainte-Brigitte en Esquibien possède une vertu surnaturelle qui lui a valu sa réputation séculaire. C'est elle qui a la spécialité de parfaire l'insuffisance des nourrices en mal d'hypogalactie. Elle active la montée du lait dans les seins qui n'en peuvent plus et en donne à ceux qui en sont totalement dépourvus. L'eau sainte de la fontaine est le galactogène par excellence ; tant et si bien que, de génération en génération, se raconte la légende d'un sacristain de cette chapelle qui, voulant essayer sur lui-même l'efficacité de cette eau miraculeuse, se vit subitement, à son grand effroi, transformé en plantureuse nourrice. La légende ajoute que l'infortuné dut se vouer à tous les saints du Paradis pour se débarrasser d'un lait dont il n'avait que faire.

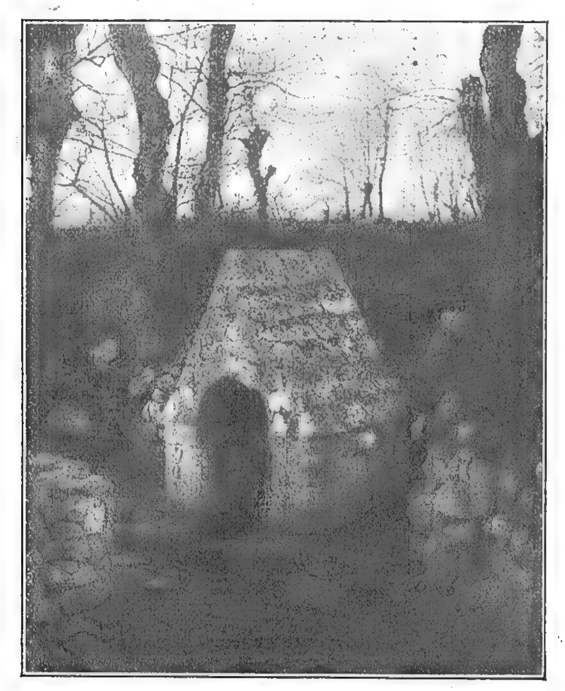
Mais, comment les nourrices obtiennent-elles le résultat tant désiré? Rien de compliqué; le procédé est aussi merveilleux que simple. Il suffit de tremper dans la fontaine un linge quelconque et de l'appliquer sur les seins. La sécrétion lactée ne se fait pas attendre.



Fontaine de Sainte-Brigitte.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Sainte-Evette. — La chapelle de Sainte-Evette en Esquibien jouit d'une réputation extraordinaire pour soulager les jeunes filles en mal d'épouseurs. Toutes celles, — et dans ce pays elles sont légion — qui désirent convoler en justes noces, doivent faire ce pèlerinage et invoquer la Madone avec ferveur, sous



Fontaine de Sainte-Evette.

peine de se voir contraintes de porter la coiffe de Sainte-Catherine, l'épouvantail de la jeunesse.

Pour conjurer le mauvais sort, elles doivent jeter simultanément dans la fontaine sacrée nombre d'épingles dont la limpidité de l'eau permet de suivre les évolutions. Les épingles surnagent-elles ou flottent-elles entre deux eaux, la jeune fille se mariera dans l'année. Viennent-elles à couler brusquement, tout est perdu, la voilà vouée au célibat. Mais il est avec sainte Evette des accommodements. La multiplicité des mariages dans notre contrée en est la meilleure preuve.

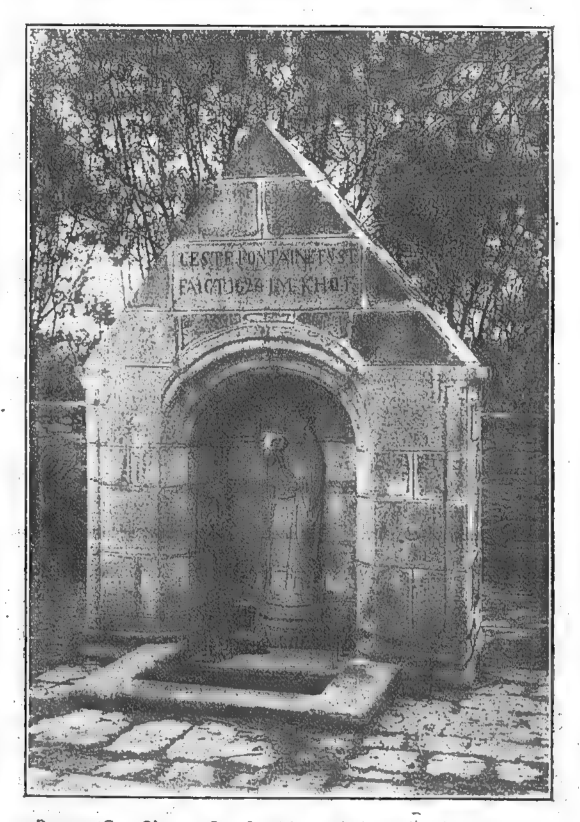
Saint-Laurent en Goulien. — Au sommet d'un monticule, au milieu de grands arbres qui l'encadrent, la chapelle de Saint-Laurent se dresse, avec son clocheton fin, pointu d'où le regard peut s'étendre à perte de vue, sur l'incomparable baie de Douarnenez et son cadre merveilleux. Aucun caractère spécial, en dehors de sa situation, ne distingue cette chapelle. Sa renommée locale, elle la doit à une fontaine située dans un vallon pittoresque. C'est la fontaine de Saint-Laurent, le guérisseur attitré des coliques fatales aux nourrissons.

Pour être édifié sur l'état du petit malade dont la santé précaire ne laisse pas que d'inquiéter la famille, il faut plonger dans le bienheureux liquide la chemise qu'il porte depuis le début des accidents morbides, cause des coliques. Que la chemise ait été ou non maculée par des matières excrémentielles, il importe peu.

Surnage-t-elle, la maladie est bénigne ; descend-elle rapidement au fond, l'enfant est condamné, aucune puissance humaine ne saurait le guérir. Que, d'aventure, la chemise vienne à flotter entre deux eaux, tout espoir de guérison n'est pas perdu.

Sainte-Fontaine de Notre-Dame de la Clarté. — A Beuzec-Cap-Sizun, non loin de l'église paroissiale dans un bas-fonds marécageux, se dresse la Sainte-Fontaine de Notre-Dame de la Clarté, monument historique qui date de 1624.

Son origine, déjà très vieille, n'a pas réussi à ternir la réputation séculaire qu'elle possède pour guérir les maladies des yeux, justifiant ainsi son nom de Notre-Dame de la Clarté. Telle est la confiance populaire dans les vertus curatives de cette eau miraculeuse que, de plusieurs lieues à la ronde, on vient implorer la Sainte. Les malades qui, pour une raison quelconque, ne peuvent se déplacer et accomplir ce pieux pèlerinage, font puiser à la fontaine le bienheureux liquide et s'en servent, à domicile,



Beuzec-Cap-Sizun. La fontaine vénérée de Notre-Dame de la clarté.

jusqu'à la guérison complète. Dans nombre de familles, on conserve religieusement un flacon d'Eau de la Clarté, pour se servir, le cas échéant, de ce remède souverain.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Saint-Tugen. — Le guérisseur de la Rage. — Au centre du hameau qui porte le nom du Saint, ombragée d'arbres séculaires, la chapelle de Saint-Tugen est le lieu d'un pèlerinage régional, très en honneur. On y vient en foule de toute la contrée, le jour du grand pardon qui se passe annuellement le 3e dimanche du mois de juin.

Jadis on amenait, à cet oratoire célèbre, des malades qui, s'ils ne guérissaient pas, étaient destinés à y mourir. On voit encore la cellule où on renfermait les victimes du virus rabique. Le dernier exemple remonte à un siècle environ. C'était un malade de la paroisse de Goulien.

Les découvertes récentes n'ont pu ébranler la foi populaire en ce Saint guérisseur de la rage. C'est encore, dans une fontaine, l'oracle du saint, que s'opère le miracle. Mais, de quelle manière la personne atteinte de rage saura-t-elle si le bienheureux patron de la fontaine sacrée lui est mésiricordieux et si elle a mérité l'incomparable faveur d'une guérison prompte et sûre.

Le malade, se plaçant directement au-dessus de la fontaine, regarde l'eau, claire, transparente, et attend patiemment. Si le miroir liquide reflète l'image



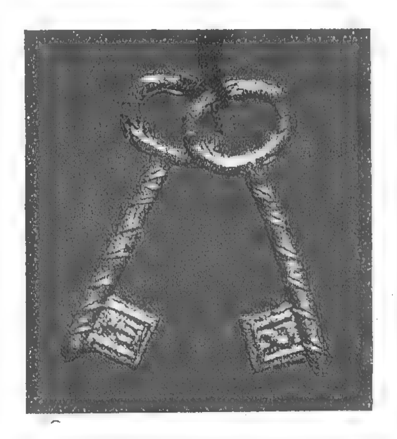
Fontaine de Saint-Tugen.

d'un chien ; malheur à lui, il est condamné, il mourra de la rage.

Si, au contraire, l'eau reproduit la propre image du patient, il est sauvé, le Pauvre ! il guérira.

Il est aisé de concevoir qu'il ne saurait en être autrement, à bien envisager la crédulité aveugle, le véritable hypnotisme qui caractérisent ces pratiques superstitieuses.

Le jour du pardon annuel, des marchands forains apportent des caisses de clefs en plomb fondu dont le



Les clefs de Saint-Tugen.

modèle ci-contre reproduit exactement la forme et la grandeur naturelles.

Ces clefs, « dites de Saint-Tugen », reçoivent, ce jour-là, une bénédiction spéciale qui leur confère une vertu surnaturelle. Elles préservent les fidèles des morsures de chien enragé ; aussi, les pèlerins les achètent-ils à la douzaine.

Les fidèles doivent les porter constamment sur eux pour bénéficier d'une immunité rabique absolue.

Voici comment s'opère le miracle.

Un chien enragé va-t-il se précipiter sur une personne et la mordre? Vite, qu'elle prenne une clef de Saint-Tugen et la jette à la gueule de l'animal.

Terrorisé, le chien s'arrêtera court et rebroussera chemin.

On vend encore aux fidèles un petit pain sans levain (*bara an alve*, locution bretonne) qui, paraît-il, ne se corrompt pas et qu'on jette également au chien enragé pour se préserver de ses morsures.

Ici, je borne l'énumération des plus célèbres fontaines du cap Sizun ; j'en passe combien d'autres sous silence ; mais leurs vertus curatives sont de moindre importance et moindre aussi est la faveur publique dont elles jouissent. Cet aperçu, si sommaire soit-il, permettra, je l'espère, de se faire une idée exacte de la nature des pratiques superstitieuses, si chères aux populations de la Basse-Bretagne.

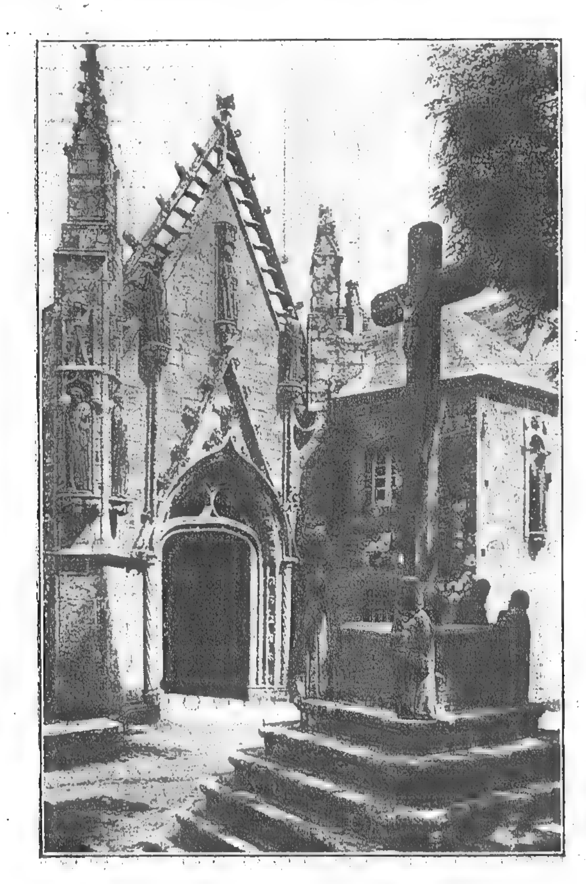
***

A côté du culte des fontaines miraculeuses, subsistent, dans le cap Sizun, des pratiques religieuses, d'un caractère différent, mais non moins intéressantes dans leurs origines et leurs manifestations extérieures. Elles ont pris naissance dans les églises, dans les chapelles ; et, à travers les âges,

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

s'y sont conservées dans leur intégrité, leur pureté, leur simplicité primitives.

Certaines parties de la Basse-Bretagne renferment encore des merveilles d'art gothique. Si l'ouvrier breton ignore la peinture, il excelle dans la taille du granit, dans la construction des églises, dans la sculpture de ces « clochers à jour » qui, dans leurs dentelles, abritent mille légendes, très vieilles presque toujours originales, beaucoup même d'un caractère délicieux.



Calvaire et Portail de Saint-Tugen.
Route d'Audierne à la Pointe du Raz.

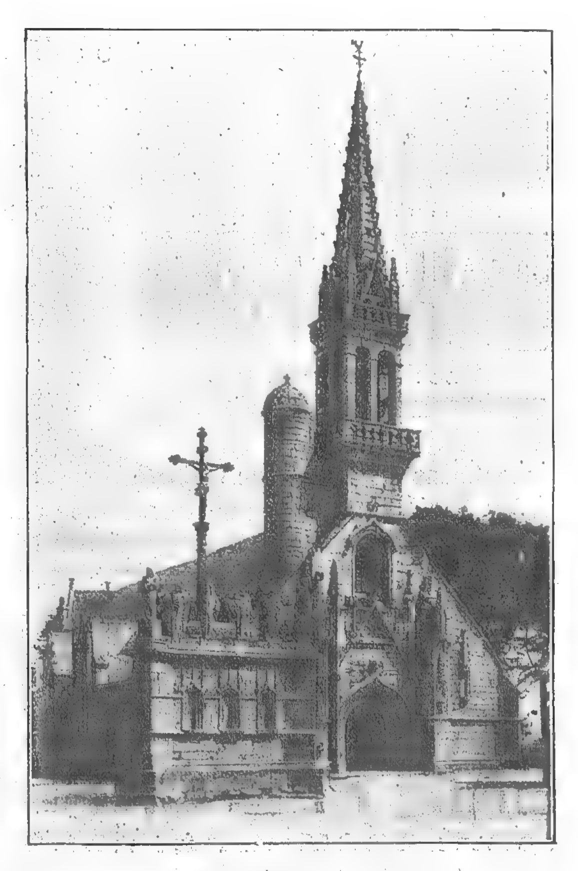
Les chapelles, disséminées, perdues au fond de nos campagnes, attestent, de façon variée, la piété dont leurs aieux entouraient les saints locaux. Ceux-ci datent tous du ve ou du vi^e^ siècle, de l'époque de l'émigration. La plupart ont existé ; mais, la légende, les auréolant de gloire, les a entourés d'un étrange réseau de fables, où la naïveté s'allie au surnaturel et qui n'ont jamais été complètement écrites. Comment donc ce trésor de fables a-t-il passé à la postérité? où donc s'est-il caché? Dans la mémoire des vieilles gens.

Allez, le soir, dans une chaumière, assister à la veillée ; faites causer la mère-grand qui, silencieuse, au coin du foyer, file sa quenouille, ou l'aïeul qui, sous le vaste manteau de la cheminée, assis sur un méchant escabeau, fume cette pipe courte et noire, le brûle-gueule bas-breton ; si votre bonne étoile ou la bonne fée vous protègent, si vous réussissez à vaincre cette réserve, cette méfiance instinctives, presque naturelles à l'égard de tout étranger, ils vous conteront, les bons vieux, sur un ton mi-burlesque, mi-sérieux, d'étonnants récits du temps jadis.

Les monuments religieux du cap Sizun, si simples, si primitifs qu'ils puissent paraître, respirent une solennité unique. Petits clochers de village, leurs flèches, fines et dentelées, dominent les vastes horizons de la lande, de la mer.

Dans les moindres hameaux dorment, blotties dans les bas-fonds ou plantées en face de l'Océan, ces petites chapelles, aux cintres bas, aux clochetons de granit, aux toits vieux et moussus. Et sous ces toits rustiques, dans la nef obscure, silencieuse de ce silence impressionnant qui si bien s'harmonise avec la majesté primitive du lieu, viennent s'agenouiller et prier pour les absents ou pour les disparus, des femmes aux robes noires, aux coiffes flottantes comme des ailes d'oiseau.

Le style gothique de ces monuments religieux est simple et fort. La principale ornementation est réservée au portail. C'est que par là entrent ceux qui débutent dans la vie et sortent ceux qui lui ont dit adieu pour toujours. Partout on sent que la vieille église du village est la maison commune des



Confors. L'Église et le Calvaire.

vivants et des morts, humble et touchant trait d'union du passé, de l'avenir.

Ces monuments religieux ne jouissent pas tous d'une égale renommée. Du nombre, il s'en trouve qui doivent leur célébrité locale au Saint qui, dès l'origine, les a sanctifiés, en a fait l'objet d'un culte spécial de la part des fidèles. Une fois l'an, le jour de la fête du Saint, le clergé célèbre la messe dans ces chapelles. En dehors de cette cérémonie, qui coïncide avec le jour du pardon annuel, les fidèles peuvent librement visiter ces petits sanctuaires, y demander la guérison de telle ou telle maladie, y pratiquer leurs cultes bizarres.

Pénétrons donc un instant dans ces édifices religieux.

Notre-Dame de Confors. — Voici « Notre-Dame de Confors » dans la commune de Meilhars. Au loin se profile son fin clocher, tout découpé et dentelé. Vous pouvez admirer sa belle façade, son calvaire triangulaire, sa riche abside ; et, à l'intérieur, trois belles verrières, dont un arbre de Jessé et la « fameuse roue à carillon » de légendaire mémoire.

Notre-Dame de Confors est très réputée pour guérir les enfants affligés de bégaiement, de surdi-mutité ou arriérés. On les conduit en foule dans cette église, merveille d'architecture gothique.

A l'intérieur se trouve une roue, suspendue au haut d'une arcade. Elle est garnie de clochettes et tourne sur un pivot très mobile.

Lorsque, après l'invocation à la Sainte-Patronne, la mère de famille désire obtenir la guérison de son enfant, bègue ou sourd-muet, cette roue est mise en mouvement par le sacristain ou par l'enfant lui-même, selon son âge.

Alors, les clochettes de sonner à toute volée en un carillon étourdissant qui guérit les enfants sourds-muets et délie la langue de ceux qui sont trop lents à parler.

Saint-André. — Saint-André est une vieille chapelle de la commune de Plogoff, blottie, au milieu d'arbres touffus, dans un obscur village. Elle est dédiée au saint qui porte ce nom.

Chaque année, au mois de juin, a lieu un pèlerinage, très en faveur dans notre région où saint André jouit d'une réputation séculaire pour la guérison de la coqueluche.

Les enfants des diverses communes du cap Sizun s'y rendent en foule, les tout petits sur les bras de leurs mères, les plus grands en compagnie de leurs parents ; et tous, revêtus de leurs plus beaux atours.

Ils y accourent, le jour de la fête patronale, les uns en témoignage de reconnaissance à saint André qui les a sauvés du mal implacable ; les autres pour obtenir la guérison d'une coqueluche invétérée et qui résiste à leur médication bizarre, empirique ; le plus grand nombre pour implorer la clémence du Saint-Patron et lui demander la grâce de les préserver de cette maladie, l'épouvante, le cauchemar des mères de famille.

Ce jour-là, le clergé organise une procession solennelle. En tête, sont portées les armes de la paroisse, croix, bannières qui resplendissent au soleil du printemps et précèdent les prêtres. La procession se déroule en longue file, dans un silence religieux que seuls troublent les cantiques que les fidèles entonnent en signe d'allégresse. Elle *doit faire trois fois le tour de la chapelle* pour accomplir le rite prescrit par saint André, attirer ses bénédictions sur les petits fidèles et les préserver de la coqueluche.

La cloche de la chapelle sonne à toute volée ; grande est la faveur des pélerins et bien en rapport avec la grâce à demander à saint André.

A la suite du clergé, se groupent des femmes aux vêtements noirs, surmontés de la coiffe blanche dont les larges mentonnières battent sur les épaules, sous la cadence de la marche ou s'agitent au souffle de la brise printanière.

Il est d'usage, au pays bas-breton, de les porter ainsi pour les cérémonies religieuses. Cette coutume marque une respectueuse vénération pour le « saint guérisseur. »

Le parcours terminé, la procession rentre à la chapelle. Il est vite encombré, le pauvre édifice, de tous les paysans des villages d'alentour, de ces femmes, immobiles dans la nef sombre, basse, étroite et dont les têtes, au murmure des litanies, s'inclinent avec recueillement.

La cloche de la chapelle s'est tue ; les prières et actions de grâce s'achèvent ; la foule se retire en silence, le pèlerinage est terminé.

Saint-Goulien (le guérisseur des névralgies). — L'église de Goulien, avec ses vieux vitraux, dresse son « clocher à jour », au centre du bourg de ce nom. On y pénètre par une porte sculptée sous la voûte du porche. A l'intérieur, on peut voir la clochette légendaire de saint Goulien. Cette clochette, haute de 25 centimètres, était l'instrument dont le Saint se servait pour appeler les populations dans son sanctuaire et leur enseigner les vérités de la foi. On la conserve précieusement. Actuellement, elle est affectée à un autre usage.

Cette clochette possède la vertu de guérir les douleurs névralgiques de la tête. Pour opérer la guérison des dévots et des fidèles, enfants ou adultes, une main charitable, celle du sacristain ou de quelque marguillier, place, tout d'abord, la clochette sur l'occiput du client qui se présente ; puis la soulève et vivement l'agite au-dessus de la tête. Ces pratiques sacrées ne durent que quelques instants.

Le carillon béni ne tarde pas à opérer le soulagement tant désiré, si pieusement sollicité, et le saint refait en faveur du fidèle le miracle de l'ancienne ferveur. Si, d'aventure, le malade n'éprouve aucun soulagement, ne guérit pas ; eh bien, c'est

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (*Suite*)

qu'il n'avait pas la foi ou qu'il était indigne des bénédictions de saint Goulien. Si donc, il désire obtenir ses faveurs, il devra se mettre en état de grâce.

Saint-Théodore. — A la chapelle de Saint-Théodore, en Primelin, on guérit les enfants, atteints de fièvre invétérée.

Pour obtenir un résultat complet, on place les petits malades dans une fosse garnie de pierres sacrées contre lesquelles on les frictionne jusqu'à ce que les cris des patients obligent les parents à interrompre cette cure bizarre.

Saint-Jean. — Les fêtes de la Saint-Jean ramènent, chaque année, dans notre région, le souvenir, la parodie de pratiques séculaires dont le sens primitif s'est effacé et le mode altéré.

Lorsque l'ombre du soir lentement, doucement descend, que la nuit est venue, calme et sereine, dans le scintillement des étoiles qui semblent briller d'un éclat nouveau pour fêter, célébrer cette cérémonie d'un caractère aussi étrange que primitif, les feux traditionnels s'allument, sur les places publiques, aux carrefours des chemins creux, à côté des calvaires. Dès que s'élève et brille la flamme des bûchers, des jeunes gens, munis de torches ou de tisons pris au bûcher, alternant avec des jeunes filles, les cheveux épars sur le dos, et tenant à la main une tige verte d'orpin, défilent processionnellement devant les foyers en faisant « trois fois neuf tours ».

Les jeunes filles inclinent, au-dessus du feu, les tiges qu'elles tiennent à la main, tandis que les jeunes gens agitent au-dessus de ces tiges leurs torches enflammées en décrivant « des séries de trois cercles ».

Cette tige d'orpin (sedium latifolium) dite Herbe de la Saint-Jean passe pour posséder des propriétés miraculeuses.

Sortie de la flamme du bûcher, on la pose, toute fumante, sur la figure, pour rendre la clarté aux yeux, fortifier la vue affaiblie par la maladie ou par l'âge.

L'Herbe de la Saint-Jean représente un signe de vie dans les maisons où elle continue à végéter.

Là où elle se flétrit, la mort entrera avant la fin de l'année.

***

Telles sont, dans leur ensemble, les principales croyances superstitieuses en honneur dans le cap Sizun.

A côté d'elles s'en trouvent d'autres, mais si banales, tellement dérisoires, qu'elles ne méritent guère de retenir l'attention. Ces vieux rites, qui confinent au fétichisme, ne sont que les manifestations extérieures d'une crédulité, d'une religiosité naïves chez un peuple qui a jalousement gardé, à travers les âges, ses croyances ancestrales, ses pratiques héréditaires, la piété même dont leurs aïeux entouraient les saints guérisseurs et qui demeure indifférent, presque réfractaire aux progrès de la civilisation qui très péniblement le pénètrent.

Si ancrés dans le cerveau humain sont l'instinct du surnaturel, l'amour du merveilleux qu'aucun raisonnement ne saurait les déraciner. Seule, l'usure du temps pourra en avoir raison.

Aussi, cette foi aveugle assurera-t-elle toujours et en dépit de tous les efforts le succès des thaumaturges célèbres, qu'ils soient en chair et en os comme les charlatans, les rebouteurs, ou en pierre comme les saints guérisseurs du cap Sizun. Les légendes, a dit Edgar Quinet, sont des poèmes qui n'appartiennent à personne, Sans forme, comme la société qui les produit, elles vivent pour ainsi dire secrètement dans les cœurs et croissent avec l'herbe sur les tombeaux des saints et des martyrs.

Sans professer un culte injustifié pour ces vieilles croyances, je ne saurais faire preuve d'exclusivisme à leur égard que si leurs manifestations se montraient préjudiciables à la santé publique. Du reste, à quoi bon protester, autant prêcher dans le désert ; la lutte serait trop inégale et on rirait vraiment de vaines protestations. Le jour où, par la vulgarisation scolaire, on se rendra compte, au fond de nos villages bas-bretons, que la médecine est un art auquel ni les pratiques superstitieuses, ni les pèlerinages ne peuvent se substituer, ils auront vécu les saints guérisseurs qui, du haut du ciel, leur demeure dernière, ont pour principale occupation de guérir les humains des maux inhérents à leur nature.

Dans cet ordre d'idées, il importerait d'inculquer, à nos paysans primitifs, ignorants, sceptiques même, l'inanité de ces pratiques d'un autre âge, de déraciner ces notions absurdes, ces préjugés dont ne saurait bénéficier la santé publique. Mais, comme il faut du temps pour faire accepter une vérité, qu'il en faut bien plus pour que, une fois reconnue et si utile qu'elle puisse être, cette vérité soit accréditée et passe dans les mœurs ; que l'obstacle le plus sérieux, absolument stupéfiant en maintes de ses manifestations, résulte de l'indifférence de nos paysans pour tout progrès dont la portée lui échappe ou ne semble pas l'intéresser directement, plus d'une génération passera sous l'âtre de la chaumière avant que soit obtenu ce résultat inespéré, nombre des leurs auront disparu, victimes de leurs grossiers errements.


Glycérophosphates originaux
Phosphate vital
de Jacquemaire
Solution gazeuse (de chaux, de soude, ou de fer)
2 à 4 cuill. à soupe par jour, dans la boisson
Granulé (de chaux, de soude, de fer, ou composé)
2 à 4 cuill. à café par jour, dans la boisson
Injectable (de chaux, de soude, de fer, ou de quinine)
1 à 2 injections par jour
ECHANTILLONS : Établissements JACQUEMAIRE - Villefranche (Rhône)
Tuberculose = Anémie = Surmenage
Débilité = Neurasthénie = Convalescences
PHOSPHATE VITAL
JACQUEMAIRE


Blédine
JACQUEMAIRE
Aliment rationnel
des Enfants
dès le premier âge

CURIOSITÉS

DEUX ANCIENS MANNEQUINS OBSTÉTRICAUX

L'obstétrique, cette partie de la médecine si éminemment pratique, a eu depuis longtemps le besoin de représentations pratiques pour l'enseignement, et en font foi ces rares pièces, qui sont conservées dans les musées et dans les collections privées, qui montrent plastiquement la femme enceinte, les moments de l'accouchement, les opérations obstétricales.

On peut dire qu'en cela comme en bien d'autres choses *nihil sub sole novi*. Et — pour rester dans votre pays et dans le mien — que Tarnier, Budin, Pinard,



Fig. 1.

Varnier, Bar et Tibone, Inverardi, Cuzzi, Carbonelli, Pestalozza ont eu des prédécesseurs dans les temps lointains.

En effet il est naturel que, lorsque les sections cadavériques des femmes enceintes ou en couches étaient défendues ou se faisaient rarement, le besoin du mannequin obstétrical fût senti par qui enseignait l'art de l'obstétrique, pour démontrer au moins schématiquement les opérations obstétricales et les rapports de l'utérus pendant la grossesse.

Le Musée de Cluny possède par exemple une figure de femme enceinte en ivoire, qui fut jadis reproduite par les journaux français. C'est une pièce anatomique démontable, reproduisant la naissance de l'enfant dans le sein de la mère.

Le Dr Wickersheimer a publié ici même,



Fig. 2.

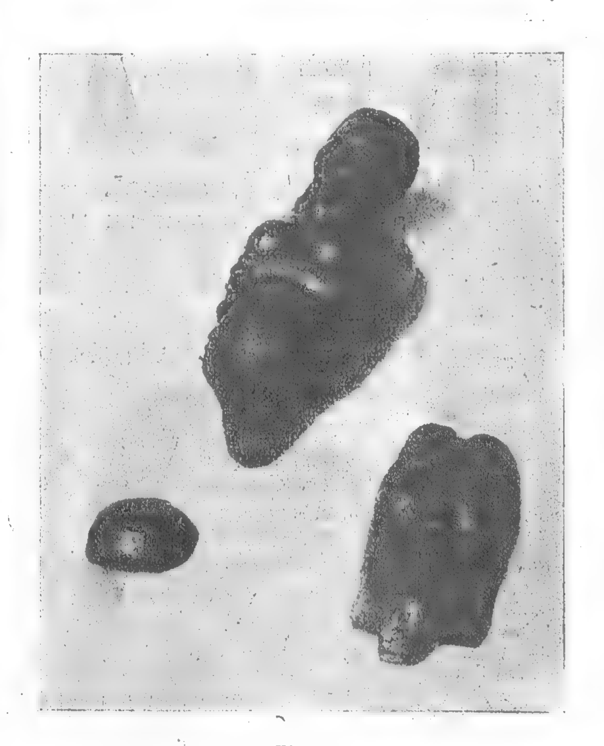


Fig. 3.

il y a quelque temps, un mannequin obstétrical en ivoire qui était fort bien conservé

CURIOSITÉS *(Suite)*

Deux de ces mannequins sont dans des collections privées italiennes, et je crois très intéressant de les reproduire, en raison de leur curiosité.

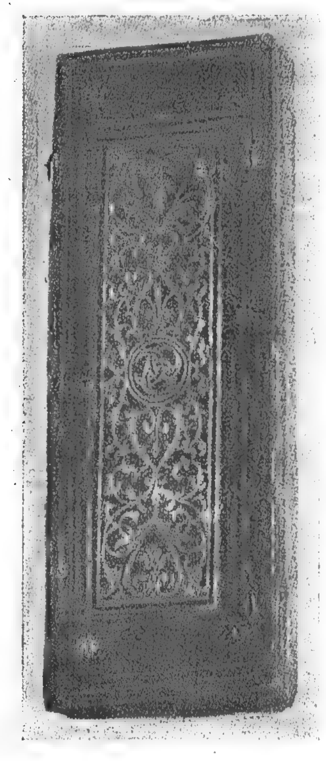
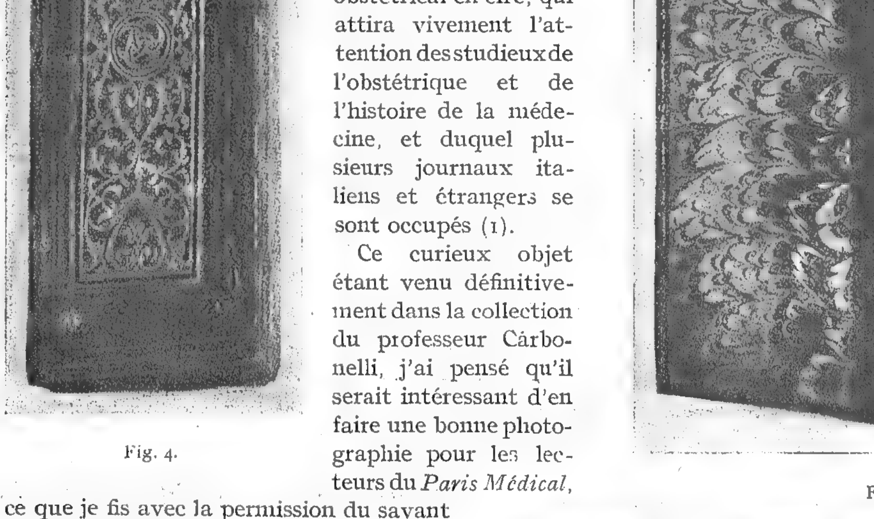


Fig. 4.

* * *

Dans la réunion de la Société Italienne d'Histoire critique des Sciences Médicales et Naturelles (Venise, 1909) le l [illegible] professeur G. Carbonelli (de Turin) présentait et décrivait un mannequin obstétrical en cire, qui attira vivement l'attention des studieux de l'obstétrique et de l'histoire de la médecine, et duquel plusieurs journaux italiens et étrangers se sont occupés (1).



Ce curieux objet étant venu définitivement dans la collection du professeur Carbonelli, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'en faire une bonne photographie pour les lecteurs du *Paris Médical*, ce que je fis avec la permission du savant maître et ami, qui voudra accepter tous mes remerciements.

Ce mannequin fut construit par un médecin piémontais, Joseph Isnardi, de Fossan (1749-1823). Le mannequin modelé en cire peinte, de la longueur de 23 centimètres, reproduit une femme enceinte dans la dernière période de l'accouchement. La femme est en position obstétricale, avec le bras droit plié derrière la tête, et le gauche plié sur l'abdomen (voir fig. 1). Soulevant la surface extérieure du corps, on trouve tous les viscères abdominaux, compris l'utérus, qu'on peut ouvrir, laissant voir un fœtus, également mobile, auquel on peut donner toutes ou presque toutes les présentations obstétricales (voir fig. 2 et 3).

L'utilité de ce mannequin est bien claire pour l'étude de l'obstétrique. C'est dans ce but que l'auteur l'avait modelé et en sont une preuve les vers français suivants, que l'auteur a écrits sur la boîte où le mannequin était enfermé.

A la fleur de mon âge, au terme de ma grossesse, le danger de mes pareilles m'occupe et m'intéresse. Accourez jeunes élèves, j'oublie ma pudeur, que mon corps vous

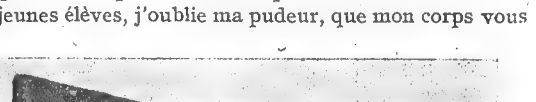


Fig. 5.

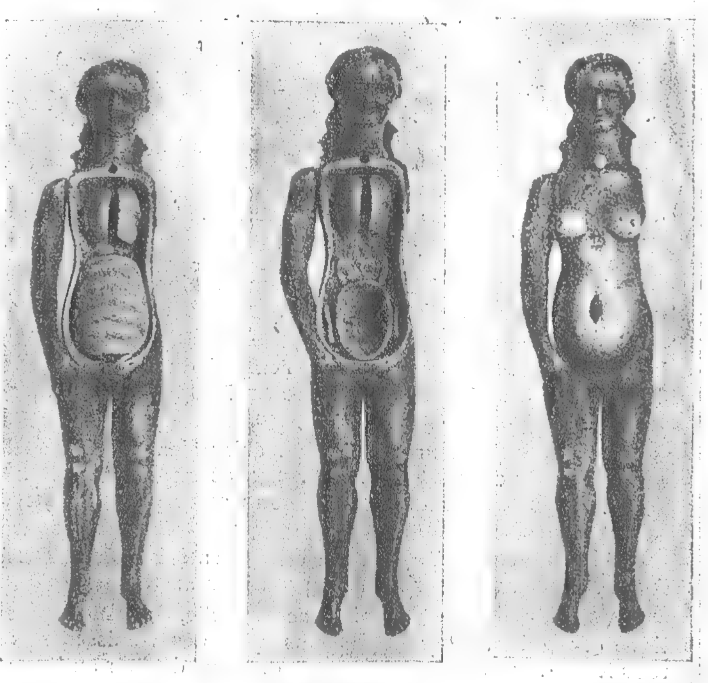


Fig. 6.

instruise dans l'art des accoucheurs, et d'un œil curieux, de dehors en dedans, pénétrant jusqu'aux os, que la mère

(1) G. Carbonelli, Un « fantoccio » ostetrico del XVIII secolo. Venezia. Tipografia Orfanotrofio, 1909.

CURIOSITÉS *(Suite)*

et l'enfant vous apprennent à varier vos manœuvres savantes, de façon qu'à l'avenir les femmes souffrantes ne soient plus tourmentées par des barbares efforts, mais soient avec leurs fils délivrées de la mort.

Et Isnardi fait suivre ces vers de l'indication de la construction du mannequin, avec les lignes suivantes : « Fait par Joseph Isnardi de Fossan, professeur à Verceil, pendant les vacances de 1786, avait été frappé de l'ignorance extrême des personnes qui addonnées aux accouchements et de ses effets malheureux qui en avaient souvent la suite. Il avait eu honte que ses écoliers en chirurgie n'en fussent pas mieux instruits, et il composa cette statue à l'effet annoncé dans le prologue susdit. »

Si l'orthographe et la grammaire font défaut, l'intention de l'auteur n'est pas moins claire, car elle visait à l'unique fin d'instruire dans l'art obstétrical ses élèves.

***

Tel était aussi le but du mannequin qui fait partie de la collection du docteur P. Capparoni (de Rome et décrit par lui-même dans la Revue d'Histoire critique des Sciences Médicales et Naturelles (1).

C'est un petit mannequin obstétrical, renfermé dans une boîte en bois, couverte de cuire imprimé et doré à petits fers (voir fig. 4 et 5). Le mannequin représente une jeune figure de femme en couches, sculptée en un seul morceau d'ivoire. Il a 12 centimètres de haut. La malade est représentée couchée sur le dos, avec les jambes étendues. Les membres supérieurs sont mobiles, le bras gauche manque, le droit est près du corps. Le bras manquant devait être plié et appuyé sur la région épigastrique, de façon qu'étant soulevé il couvrait le visage de la femme.

Le petit mannequin a la paroi antérieure de la poitrine et de l'abdomen mobile, et fermée au jugulum avec un petit clou d'ivoire. Soulevant la paroi antérieure de l'abdomen, sur laquelle postérieurement est tracé le décours des artères mammaires internes et épigastriques, paraissent dans le plan inférieur le paquet intestinal et au-dessus les poumons. Le paquet intestinal est mobile, et soulevé laisse voir l'utérus, qui est ouvert avec un tranchant longitudinal et qui contient le petit fœtus mobile (voir fig. 6).

Le mannequin donne aussi les détails des reins et des ovaires de la femme. Dans cet exemplaire le petit fœtus est absent.

Tout le mannequin devait être appuyé à l'origine sur un petit lit de mousseline ou de soie, et avoir la tête appuyée sur un coussin, comme on voit dans celui du Musée de Cluny. Le mannequin est du XVIe siècle ou bien du commencement du XVIIe. Comme œuvre artistique, le mannequin ne présente pas des caractéristiques suffisantes pour pouvoir juger s'il est d'auteur italien ou français.

Ces deux mannequins de collections privées italiennes, le premier plus artistique et correct, le deuxième plus schématique, servent à démontrer que l'obstétrique, non seulement aujourd'hui, mais déjà au XVIIe et au XVIIIe siècle, s'efforçait d'être pratique.

Dr PIERRE TORRETTA.

(1) P. CAPPARONI. Un « fantoccio » ostetrico in avorio del ecolo XVIII, Grottaferrata, Tipografia Italo-orientale. 1912.

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

ACCOUCHEURS DE JADIS

Par le Dr Julien ROSHEM
Médecin aide-major.

On a publié sur l'accouchement d'innombrables livres. Certains ont été écrits par des gens très érudits qui, dès les premiers chapitres, envisagent des questions d'une si haute gravité et d'un intérêt si puissant, qu'à la lecture le vertige vous saisit.

Astruc, par exemple, dans un ouvrage de vieillesse qu'il intitula l'*Art des accouchements*, se demande comment Adam et Eve, voyant Caïn naître avec un cordon ombilical, revinrent de leur surprise, sortirent de leur embarras. N'oubliez pas que grâce à son origine surhumaine, Adam était sans nombril ; et l'on ne voit guère, comment Ève, née du flanc de l'homme, aurait eu le ventre orné de cette ombilicale cicatrice. Cette question a passionné plus d'un théologien. M. Cumberland, pasteur de l'Église Anglicane, lui a consacré de longs chapitres ; les peintres et les sculpteurs s'en sont moins souciés.

Toujours est-il qu'Astruc s'y arrête, et quand il s'arrête c'est pour longtemps. C'était un grand médecin, un grand érudit, un grand logicien. Voyez plutôt avec quelle clarté il pose les questions et entreprend de résoudre le problème :

1° Adam et Eve ont-ils lié et coupé le cordon?
2° Ne l'ont-ils ni lié ni coupé ?

Il y a cinq solutions différentes ; numérotons-les pour plus de clarté.

I. Le petit Caïn vient au monde ; non sans douleurs pour Ève, qui expérimente la première la parole de Dieu. Adam, et la mère, dès que revenue de ses émotions de primipare, primipare si jamais il en fut, contemplent avec curiosité le cordon ombilical auquel Astruc suppose que le placenta est resté adhérent. Les parents attendris s'imaginent que leur fils est orné de cet appendice naturel, et doivent s'extasier sur cette grâce nouvelle. Le cinquième jour leur apporte une déception, — c'est toujours Astruc qui parle ; — le beau cordon se flétrit, se dessèche et tombe. A la naissance d'Abel, Adam averti casse le cordon ; le sang coule, le père arrête l'hémorragie par compression, puis par ligature.

II. Le petit Caïn vient au monde. Adam sait très bien ce que c'est que le placenta et le cordon ombilical, il a vu les animaux naître, et les femelles, manger la masse de l'arrière-faix. « Il a dû profiter

NOVOCAÏNE

CREIL

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIAUX "CREIL"
DE LA Cie PARISne DE COULEURS D'ANILINE

E. DUPUTEL
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
CREIL

Seul anesthésique de synthèse pouvant remplacer avantageusement la cocaïne

ADOPTÉ DANS LES HOPITAUX

car il est aussi actif que la cocaïne tout en étant sept fois moins toxique ; il n'exerce pas la moindre action irritante même lorsqu'il est appliqué à l'état de poudre sur les tissus les plus délicats et les plaies ; il est sans action fâcheuse sur la circulation, la respiration et le cœur.

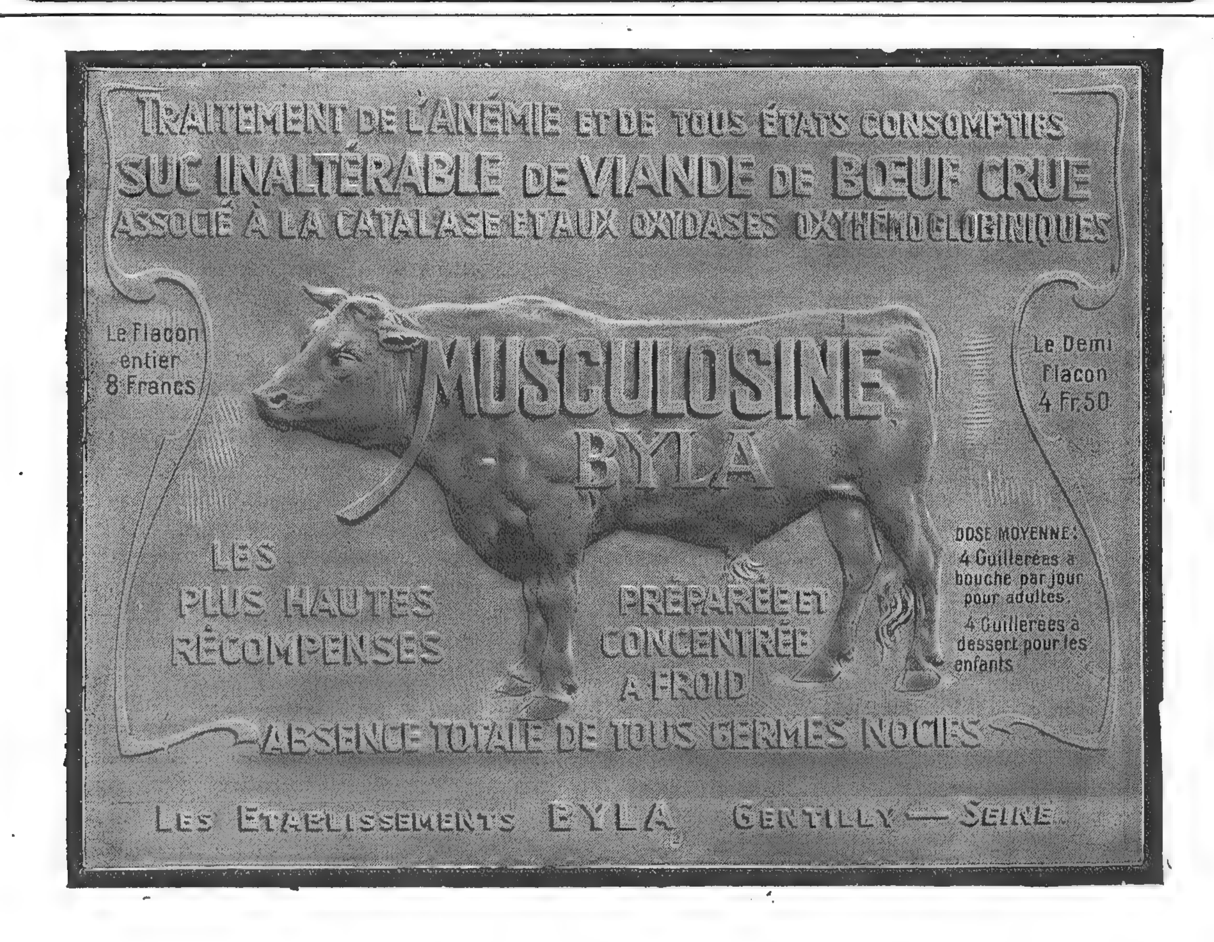
La Novocaïne est très soluble dans l'eau, les solutions sont neutres et stérilisables sans aucune altération.

Spécialités " Creil " : Solutions aqueuses stérilisées, stables en ampoules et flacons, comprimés dosés pour anesthésies locale, régionale et médullaire.

Solutions alcoolique, glycérinée et huileuse pour injections neurolytiques et anesthésie des muqueuses.

Pastilles de Novocaïne — chocolatées — dosées à 5 milligrames pour hyperesthésies de la bouche.

Dépôt général, échantillons, renseignements et littérature : **LABORATOIRE E. DUPUTEL, CREIL (Oise)**



LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

de ces exemples et sinon manger cette masse, du moins couper le cordon avec ses dents et le mâcher. Cette idée révolte maintenant notre imagination ; mais qu'on se transporte aux premiers âges du monde, et on n'y trouvera rien que de très vraisemblable surtout lorsqu'on saura que les Français trouvèrent, lorsqu'ils abordèrent au Brésil, que les sauvages en usaient ainsi. »

III. Le petit Caïn vient au monde. Adam se précipite sur lui et arrache le cordon ombilical dont la vue lui déplaît. Mais le bébé va mourir incontinent d'hémorragie? Pas du tout, de très savants personnages : Jean-Henri Soulze, professeur en médecine à Hall, Jean-George Rœderer, professeur à Gottingue, ont démontré que cette crainte est chimérique. Il paraît que les veaux et les cochons subissent à leur naissance cette avulsion brutale du cordon et ne s'en portent pas plus mal ensuite.

Cette hypothèse n'avait qu'un défaut aux yeux d'Astruc, c'est qu'elle nous représentait Adam sous les traits d'un vilain personnage. Ce père, si près de la nature, prend l'aspect d'un père dénaturé. Astruc essaie de l'excuser avec une foule d'arguments logiques, moraux, etc., faits de ce ciment romain dont parlait Daudet. Il me suffit de les avoir lus, je ne tiens pas à les écrire. Heureusement pour vous !

IV. Mais voilà bien mieux. Le petit Caïn vient au monde. Dieu qui a donné aux animaux une instruction obstétricale, qui a appris aux quadrupèdes les soins qu'il faut donner à leurs petits, n'a pas abandonné en cette circonstance l'homme son favori. Adam est averti par Dieu, il lie le cordon.

V. Quant à la cinquième et dernière hypothèse, j'avoue ne pas y avoir compris grand'chose. Les curieux pourront se reporter à l'ouvrage d'Astruc.

Ainsi, traitant du nombril de Caïn et parfois de celui d'Adam et d'Ève (de celui qu'ils n'avaient pas), les doctes auteurs remontaient jusqu'aux origines. Pour nous, cette digression faite, nous allons nous occuper de questions moins subtiles. On a beaucoup écrit sur les accouchements dans l'antiquité, encore plus sur les accouchements chez les modernes. A partir de la fin du XVIe siècle les renseignements abondent, pour les époques antiques et pour la période arabe ils ne manquent pas.

Mais l'on est peu documenté sur les coutumes obstétricales du milieu du XVIe siècle. Elles sont cependant loin, nous allons le voir, d'être dénuées d'intérêt.

Maistre Euchaire Rhodion ou Rodion écrivit (vers 1548 s'il faut en croire Sue le jeune dans son excellent *Essai historique sur l'art des accouchements*) un petit ouvrage intitulé : « *Des divers travaux et enfantements des femmes ;*

« *Le moyen pour survenir aux accidens qui peuvent escheoir devant et après iceux travaux divisé en deux parties.* »

J'ai pu m'en procurer un précieux exemplaire, sans date, orné d'intéressants dessins dont quelques-uns sont reproduits ici ; il porte comme indication supplémentaire : « *tournés en langue françoise par Maistre Paul Bienassis de Poitiers. A Rouen, chez Louys Loudet, demeurant à la rue aux Juifs près le Palais.* »

Pour Sue, le livre de Rhodion « pourrait à juste titre être regardé comme le premier traité régulier qui ait paru sur l'art des accouchements ». Il vient avant les chapitres que Paré consacre à l'Obstétrique. On prétend que plus d'un siècle plus tard Mauriceau, en écrivant ses ouvrages, s'inspira plus d'une fois du petit livre de Rhodion. Ce qui rend ce travail si intéressant à nos yeux, c'est qu'il n'est pas un froid traité dogmatique, comme le XVIIe et plus tard le XVIIIe siècle en virent tant. C'est à proprement parler un manuel, un guide des sages-femmes. Aussi est-il évocateur des mœurs du temps passé ; il nous fait connaître le détail, avec lui, nous pénétrons dans l'intimité, nous assistons à tous les préparatifs, nous suivons de point en point les phases de l'accouchement. Ce vieux livre est « pratique ». Nous y trouverons des opinions qui nous surprendront, qui nous paraîtront saugrenues. Mais nous y verrons des conseils, des idées inspirées de l'observation et du bon sens et que nos modernes accoucheurs ne désavoueraient pas.

***

Ainsi ces lignes sur le régime pendant la grossesse. « Pareillement si la femme grosse avoit le ventre si constipé qu'aysément elle ne peut aller à la selle, et que dedans son corps il y eut de la matière aduste et seiche, elle doit manger l'espace d'un mois devant qu'accoucher, choses qui adoucissent et ramollissent comme des pommes avec du sucre mangées au matin à jeun, et puis qu'elle boive un verre de vin pur, ou meslé avec du just de pommes douces ou bien manger au matin et au soir des figues. Que si la nécessité requiert davantage, elle peut user d'un clystère, moyennant qu'il soit doux et bening, et que la décoction d'iceluy soit d'un bouillon de poulet, ou d'autre chair bouillie. Et peut user aussi de quelque médecine douce, laquelle ramollisse le ventre ». Et dire que de nos jours existe encore dans bien des familles le stupide préjugé de respecter la constipation des femmes grosses, de laisser s'accumuler les matières, de permettre une véritable intoxication stercorale. Quand un médecin prescrit une purge à une femme enceinte, il est par certains regardé comme un avorteur. Cela ne veut pas dire qu'on le voit d'un mauvais œil, au contraire.

« Quand le terme approche, dit plus loin Rhodion, c'est à savoir quand il ne reste plus que dix ou douze jours, et que la femme grosse commence à sentir quelques douleurs, elle doit tous les jours se laver d'eau chaude, et faire cela souvent, afin de ne languir pas beaucoup. Il faut qu'elle se baigne dedans l'eau un peu plus haut que le nombril, et

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

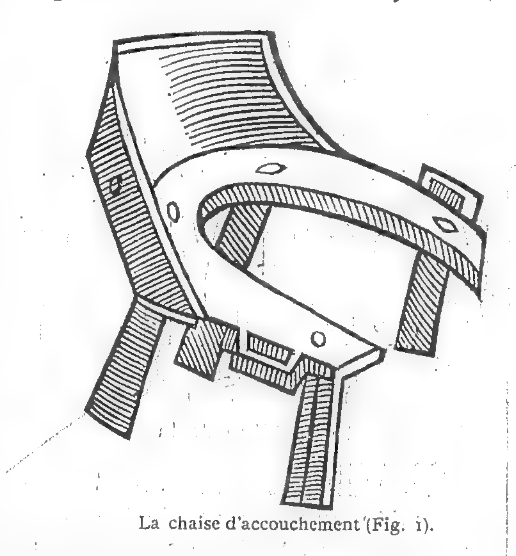
faut faire bouillir en icelle eau choses qui adoucissent et ramollissent, comme font les mauves, les guymauves, la camomille, la mercuriale, le capilli veneris, la semence de lin, la semence de fenu grec, et autres choses semblables. Que si elle ne peut endurer être baignée dedans l'eau chaude, à cause de quelque faiblesse de corps, il sera bon de prendre une éponge, ou quelque linge trempé dedans icelle eau, et bien en laver les pieds et les parties génitales, et la *bouche de la matrice* et les reins. » Que dites-vous de ces bains de siège, et de ces ablutions à l'eau bouillie. Encore un argument contre nos prétentions de rénovateurs modernes de l'hydrothérapie soi-disant oubliée depuis les Romains.

Une expression que j'ai soulignée, vous a surpris sans doute : la *bouche de la matrice*. Allait-on porter l'éponge jusque sur l'orifice externe du col? Sans aucun doute, et nous aurons à reparler de cette pratique suspecte qui tarit notre admiration, et qui devait compromettre l'asepsie naturelle du vagin. Il ne faut pas trop louer, pas plus qu'il ne convient de critiquer sans réserve. Quand Rhodion indiquait les bains, c'était dans l'espoir d'assouplir les parties maternelles ; et si l'eau du bain était bouillie, ce n'était certes pas par une merveilleuse prescience de l'asepsie mais bien parce que cette eau contenait des plantes, qu'il fallait faire bouillir pour en extraire les sucs.

Ce souci de préparer les parties maternelles à l'accouchement apparaît clairement dans ces lignes : « Au reste après qu'elle sera lavée en cette sorte il faudra user de graisses, dont nous avons parlé ci-dessus (graisse de poulle, de canart et d'oye, de la viscosité de graines de coings, de la semence de lin, de guymauve) ou de quelque mouëlle et luy en frotter et oindre le dos, les flancs, le nombril, les costés, et tout à l'entour des parties génitales. D'avantage il ne sera pas mauvais de couler desdictes graisses dedans les genitoires de la femme grosse, et pour ce faire, il la faudra coucher sur le dos en telle sorte que la moytié de son corps soit un peu plus haut que le reste, afin que les graisses qu'on coulera avec une esponge ou de la laine, ou avec une bource à clystère, demeurent plus aisément au dedans. »

Le jour de l'accouchement venu, la femme doit quand elle sent le travail bien commencé s'asseoir sur une sorte de fauteuil sans fond, du modèle courant au XVIe siècle dans la Haute-Allemagne et dont nous donnons la reproduction (fig. 1). On prend soin de garnir le dossier d'oreillers et de coussins. L' « obstétrice » ou sage-femme se tient en face de la femme assise, elle a les mains graissées de beurre frais ou d'un mélange d'huile d'amandes douces et d'huile de lis blanc. « L'obstétrice doit aussi admonester et résiouir la femme qui est en travail d'enfant, et non seulement la réconforter par le boire et le manger (voilà une prescription qui nous surprend), mais aussi la consoler de parolles douces et aimables, en luy donnant bonne espérance, en luy promettant que son enfant viendra à bon port et que c'est un enfant masle. Car les femmes sont communément joyeuses d'entendre cela ». Ainsi encourageant la parturiente, la sage-femme lui conseille de se frotter le ventre au niveau du fond de l'utérus, dont la saillie se dessine à chaque contraction. Cette friction aide l'enfant à descendre.

Seules les femmes « grasses et charnues » ne seront pas assises, mais couchées, le front contre terre, les pieds écartés, car « par ce moyen la matrice est plus pressée et plus ouverte ». Derechef, arrosage des parties internes à l'huile de lys blanc, et les



La chaise d'accouchement (Fig. 1).

mains de la sage-femme pénètrent, dilatent, ouvrent le col de la matrice : « car cela aide beaucoup à l'avancement. »

Si la poche des eaux vient à se rompre trop tôt, on suppléera autant que possible le liquide perdu en versant « dedans les génitoires de la femme un blanc d'œuf ensemble avec le jaune ».

***

Bientôt la sage femme est à même d'apprécier la présentation de l'enfant.

Rhodion admet que le fœtus a dans l'utérus la position de la figure 2 ; dans les derniers temps de la grossesse, quand l'accouchement doit être naturel (nous dirions normal) la bascule se produit, la tête descend première. Pourquoi? c'est que quand « le fruit devient grand et que le terme auquel il doit sortir approche, désirant plus grande abondance d'aliments, désirant aussi rafraîchir la chaleur naturelle, se mouvant en diverse manière, et rompant les tuniques, desquelles il est enveloppé inclinant la teste en bas et mettant ses bras aux côtés » le fœtus a provoqué la bascule tout exprès. Les désirs du fœtus ne servent plus à expliquer aujourd'hui aucun des temps de l'accouchement. Le pittoresque y a perdu. Peut-être la vérité y a-t-elle gagné.

Quand la tête descend première, tout va bien. Rhodion partage sur ce point l'avis des maîtres

Dr H. MAUBAN
L'ACÉTONURIE
1912, 1 vol. in-16, 96 pages. Cart. 1 fr. 50

THÉRAPEUTIQUE URINAIRE

Par ACHARD, MARION, PAISSEAU

1 vol. in-8 écu de 516 pages, avec 204 figures, cartonné. *(Bibliothèque de Thérapeutique)*.................. 12 fr.

RADIOTHÉRAPIE, RADIUMTHÉRAPIE
PHOTOTHÉRAPIE, THERMOTHÉRAPIE

OUDIN
Président de la Société d'électrothérapie.

et

A. ZIMMERN
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

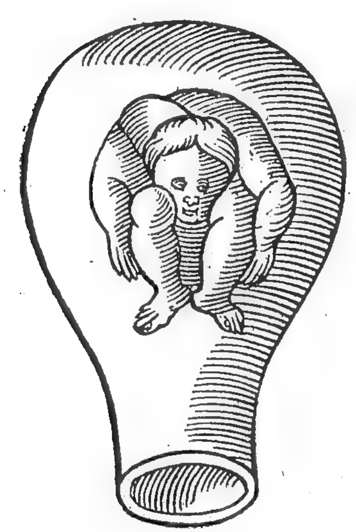
1913, 1 volume in-8 de 492 pages avec 105 figures, cartonné.................. 14 fr.

(Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert et Carnot.)

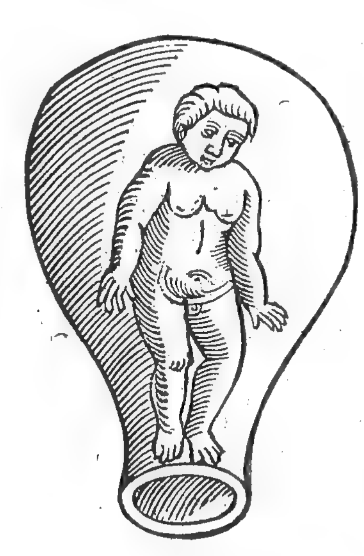
LA MÉDECINE D'AUTREFOIS *(Suite)*

modernes. Mais parfois l'enfant présente les pieds (fig. 3), c'est alors à la sage-femme de le diriger, en évitant le relèvement des bras. « Combien il serait beaucoup meilleur, s'il se pouvait faire que la sage-femme revirast les pieds de l'enfant par derrière et que la teste fut baissée en bas », c'est la vieille version céphalique par manœuvres internes abandonnée aujourd'hui et qui ne devait pas être facile à pratiquer.

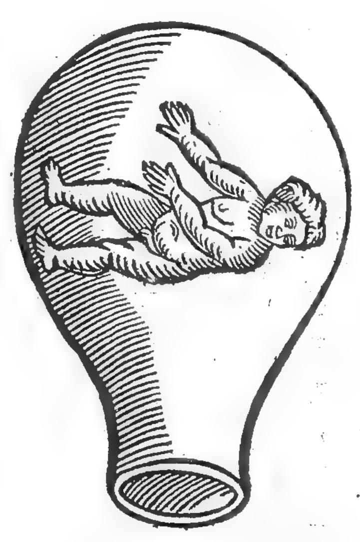
Il faut bien le dire, notre auteur n'indique aucun manuel opératoire. Il dit : « Il faut faire ceci » A l'*obstetrice* de se « débrouiller » pour y arriver. « Derechef si l'enfant tombait sur les costez (fig. 4), il faut que la sage-femme le redresse et ramène en sa place, l'ayant droictement tourné le fasse sortir. »



Le fœtus in utero (Fig. 2).



Les pieds premiers (Fig. 3).



L'enfant tombé sur les costez (Fig. 4).

A noter que Rhodion considère comme mauvaise la présentation du siège complet ou du siège décomplété mode des genoux ; dans tous ces cas il estime qu'il faut « que la sage-femme mette la main au dedans, et surlève l'enfant, jusqu'à ce qu'il tombe sur les pieds, et le reçoive ainsi. »

***

Quelques mots doivent être écrits des chapitres consacrés aux nouveau-nés. Le cordon est coupé immédiatement après la naissance. On en laisse environ « la longueur de trois doigts... Et sur le bout de la partie qui a été incisée, il y faut mettre de la poudre de Boliarmini (?), du sang de Dragon, de Myrrhe, de Cumin, autant d'un que de l'autre ».

Savez-vous pourquoi la langue est courte ou longue ? C'est pourtant bien simple. « Davantage il y a quelques-uns qui disent, qu'ainsi longue sera la langue aux enfants masles, ou ainsi courte, que le bout du nombril qui leur sera laissé ».

Puisque nous voilà ramenés à cette question ombilicale qui nous avait pourtant retenu déjà trop longtemps au début de cet article, je ne résiste pas au plaisir de vous dire quelques préjugés singuliers des bonnes femmes du XVIe siècle.

Si au voisinage de son insertion fœtale le cordon n'a ni *rides* ni *nœuds*, on peut prédire que la mère sera désormais stérile.

S'il y a plusieurs *rides* ou *nœuds*, autant de nodosités, autant la mère aura d'accouchements successifs. Si les nœuds sont rapprochés, les naissances à venir le seront de même.

Bien mieux, si les *nœuds et rides* sont *roux*, cela signifie que les enfants à naître seront mâles ; et s'ils sont *blancs* il faut s'attendre à la naissance de filles.

« Mais pour le présent, comme dit Rhodion, c'est assez parlé du nombril ».

L'enfant est ensuite oint d'huile de noix sur tout le corps, puis lavé. « Et ne sera pas mauvais que la mère ou la nourrice frotte doucement le trou du cul de l'enfant, afin de plus tôt émouvoir son ventre ».

Le bébé est couché entouré de bandelettes qui lui maintiennent les membres, afin qu'ils ne se courbent pas ; on lui met *une calotte* sur la tête.

Mais à côté de ces déplorables pratiques, n'oublions pas que Rhodion recommande les lavages fréquents du nourrisson ; l'allaitement maternel ; et bien réglé, peut-être même un peu trop : « Mais il suffit de donner la tétine à l'enfant deux ou trois fois le jour... Il vaut mieux l'alaicter peu... que de le saouler dès la première ou seconde fois ». Et pour finir, vous liriez des conseils sur le choix des nourrices ; la recommandation, si l'on berce, de ne le faire que bien doucement, etc.

Combien de mères de famille soi-disant éclairées de nos jours tireraient encore quelque profit de la lecture de ce vieil auteur qui dit avec tant de clairvoyance les vertus du lait maternel, et les inconvénients qu'entraîne pour les tout petits le gavage meurtrier ?

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

La loi de 3 ans et les Étudiants en médecine. — Un lecteur assidu de *Paris Médical* nous adresse un projet de loi relatif au service militaire des étudiants en médecine qu'il expère faire présenter au Parlement. Nous croyons qu'il intéressera nos lecteurs à un moment où la loi de trois ans soulève bien des questions au sujet du servide militaire des étudiants en médecine.

« Considérant qu'il importe, dans notre vaste empire d'Afrique, de favoriser la population indigène, susceptible d'un accroissement considérable, grâce à sa fécondité, qu'il y a urgence de combattre là, plus encore qu'ailleurs, la mortalité infantile en prenant soin d'y établir des modèles de puériculture rationnelle, d'hygiène de l'enfance, de traitements appropriés des maladies infantiles, etc.

Que les femmes indigènes, privées de soins au moment de leurs couches, succombent dans des proportions effroyables aux maladies consécutives ainsi contractées (fièvres puerpérales, métrites, pertes, hémorragies, etc.) que ces maladies, lorsqu'elles n'occasionnent pas la mort, deviennent tout au moins une cause de stérilité souvent irréductible ;

Qu'il n'est pas moins urgent d'enrayer la multitude d'autres maux qui affectent et ravagent la population indigène dans nos colonies de l'Afrique centrale et occidentale ;

Qu'en envisageant les intérêts de la population européenne, on rencontre partout des cercles administratifs, comprenant de 80 à 150 000 habitants, répartis sur d'énormes espaces, administrés par 3 ou 4 européens auxquels il incombe d'organiser la défense des biens contre les pillards avec le seul concours de 30 ou 40 tirailleurs sénégalais, de surveiller les marchés, routes, ponts, la navigation fluviale, ainsi que les élevages et toute l'agronomie du cercle ; que ces officiers administrateurs ont en outre à faire œuvre diplomatique en réglant les nombreux différents entre les tribus qui empêchent ou poussent celles-ci à s'allier, contre les intérêts de la colonie ; que ces trois ou quatre européens ont à charge de rendre la justice en qualité de tribunal d'appel, d'organiser l'instruction publique, et doivent se préoccuper des agitations religieuses qui peuvent troubler les esprits soumis à leur surveillance ; que si l'on envisage le désordre qui résulte inévitablement de la mort ou de l'inactivité prolongée d'un de ces administrateurs, on est frappé de constater la faiblesse des moyens destinés à préserver la colonie, où dans les centres les plus importants il n'existe parfois aucun médecin, où le médecin appelé peut mettre 45 jours pour arriver sur les lieux où sa présence a été réclamée, où dans bien des cas des administrateurs, des sous-officiers sans connaissances médicales appréciables, sont appelées à pratiquer des opérations chirurgicales graves, comme par exemple, des laparotomies ;

Pour toutes ces raisons, il y a urgence d'obtenir qu'au moins nos futurs médecins accomplissent leur serivce militaire en Afrique, en qualité d'aides-majors dans l'armée coloniale, aussitôt après avoir reçu le grade de docteur.

Au cas où la loi de trois ans serait votée par les Chambres nous proposons de rédiger comme suit l'article de la loi concernant les étudiants en médecine :

« Tout étudiant en médecine qui, au moment de « prendre sa première inscription, s'engagera au titre « d'aide-major dans l'armée coloniale, et pour une « durée de deux années, service à accomplir à la fin de « ses études et après l'obtention du diplôme de docteur « en médecine, pourra, à l'appel de sa classe, n'être as- « treint qu'à une période de service militaire en France « d'un an. Si à la fin de ses études, et dans un délai à « fixer, l'étudiant n'aurait pas obtenu le grade de doc- « teur en médecine, il sera rappelé sous les drapeaux et « devra alors accomplir en France deux autres années « de service militaire ».

A propos des sages-femmes. — Il fut un temps où en Belgique certains médecins, vu le nombre d'accidents et d'infections résultant du manque de soins des accoucheuses, avaient préconisé la suppression du diplôme spécial délivré par les commissions médicales. Dans la pratique toutes les interventions obstétricales eussent été accomplies par les médecins.

Ces idées théoriques ont été vite reconnues impraticables : les médecins n'auraient jamais pu en pratique rurale comme dans les centres populeux ou industriels consacrer les heures nécessaires à leurs parturientes. Un autre mouvement se dessine que nous signalons avec plaisir : car il dénote une compréhension plus scientifique et adéquate aux nécessités modernes de la vie. C'est un programme tout d'études, de fixation de règles déontologiques, de relèvement de tarifs qui comporte la réalisation des points suivants : Instruction plus complète des accoucheuses, organisation de conférences périodiques données par des médecins spécialisés sous le patronage du gouvernement. Celui-ci a déjà donné des allocations de présence à celles qui fréquentent ces cours de perfectionnement.

Création de sociétés professionnelles d'accoucheuses : elles se multiplient en Belgique dans le diverses provinces sous le patronage éclairé de médecins avec qui il importe qu'elles soient d'accord.

Au dernier congrès de médecine professionnelle, le Dr Gombert de Gand avait présenté le vœu suivant :

« Les médecins demandent au corps législatif de veiller lors de la discussion de la loi sanitaire à ce que les sages femmes soient protégées efficacement contre toute concurrence illégale, contre toute exploitation, contre tout abus de pouvoir de conseils communaux, bureaux de bienfaisance ; qu'elles puissent coopérer dans la limite de leurs moyens et de leurs droits professionnels à la lutte menée par les pouvoirs publics contre l'abaissement de la natalité et contre la mortalité infantile. »

C'est là une excellente tactique dont l'idée s'est fait jour peu à peu sous les auspices de la Mutuelle Médico-Pharmaceutique Liégeoise qui a admis à côté des médecins et des pharmaciens les accoucheuses. Ce programme se poursuit aujourd'hui grâce à l'appui du *Journal d'Accouchements* de Liège et des dirigeants de la Mutuelle. Aujourd'hui qu'un projet de loi est déposé garantissant les soins médicaux, les indemnités pour maladies et invalidité, les pensions de vieillesse, à tous ceux qui ne gagnent pas 2400 francs les accoucheuses se préparant à réclamer le bénéfice de la loi.

C'est là un point très intéressant à assurer : car on ne doit point oublier la situation précaire où se trouvent souvent les sages-femmes par suite de la diminution de la natalité. Cette situation, il appartient aux médecins de la dénouer. L'exemple des médecins belges est précieux à ce sujet : ils sauront par une telle conduite, faire assurer la situation de celles qui, en maintes circonstances, sont appelées à devenir des collaboratrices éminemment utiles tant au point de vue scientifique que professionnel.

Dr R. L.

LA MÉDECINE AU PALAIS

L'INTOXICATION SATURNINE ET LA RESPONSABILITÉ DU PATRON

On connaît l'intoxication progressive et l'empoisonnement à marche lente dont sont victimes les ouvriers travaillant à la préparation de l'oxyde de plomb. On sait les conséquences redoutables de ce mal, il s'agit de savoir s'il constitue un accident du travail et dans quelles circonstances le patron peut en être rendu responsable.

La cour d'Orléans dans un arrêt du 11 décembre 1912 (*Gazette du Palais*, 28 février 1913) a posé sur ce problème une série de principes qui peuvent s'appliquer non seulement à une jurisprudence ouvrière mais aussi, et par comparaison, aux questions les plus diverses du domaine médical.

Le saturnisme n'est pas un accident mais une maladie professionnelle, et par conséquent il n'est pas garanti par la loi de 1898 : telle est la première décision de l'arrêt, conforme à la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Cependant l'article 1384 du Code civil est-il applicable ? Le patron n'est-il pas présumé responsable des choses inanimées, dont il a la garde? Car, si ce mot « choses » doit être entendu dans un sens très général et comprendre tout ce qui peut causer un danger, encore faut-il qu'elles soient susceptibles de garde et de dépendance. Or les poussières et les vapeurs nocives respirées par l'ouvrier au cours de son travail et déterminant l'intoxication ne peuvent être considérées comme des choses inanimées sous la garde du patron.

Il s'agit donc là de dangers que l'ouvrier devrait prévoir et inhérents à l'exercice normal de certaines professions : c'est le risque professionnel d'une maladie, qui tient au métier même : risque, que le patron ne garantit ni en vertu de la loi de 1898, ni en vertu de la responsabilité de l'article 1384.

Il en résulte que l'ouvrier doit faire la preuve d'une faute du patron qui, en ne prenant pas toutes les précautions réalisables pour réduire autant que possible les dangers auxquels son ouvrier est exposé, a provoqué ou activé la maladie, dont celui-ci est atteint.

L'espèce était simple : l'ouvrier Louchard était, depuis 1886, employé à l'usine Bruzon et spécialement attaché à un four servant à l'oxydation du plomb, il manipulait donc les produits dangereux de cette oxydation. En 1910, il fut atteint d'une paralysie saturnine, qui le priva à peu près complètement de l'usage de ses mains. Était-ce une maladie professionnelle, produite par une cause durable et prévue, exclusive de toute responsabilité patronale? Ou bien fallait-il appliquer à ce fait le principe de la législation spéciale des accidents du travail qui met à la charge du patron toute responsabilité en dehors même d'un fait qui lui soit imputable ? Telle était la question qui se posait.

Le Tribunal de Tours décida qu'une maladie professionnelle ne constitue pas un cas de force majeure et que le patron est responsable des dangers qu'offre son usine. Il suivait ainsi la jurisprudence de la cour de Bordeaux, (arrêt du 14 mars 1911, *Gazette du Palais*, 1911-2-11) qui avait jugé que le gardien d'une chose inanimée, qui a causé un dommage, « n'a le pouvoir de s'exonérer de la présomption de la responsabilité, que l'article 1384 fait peser sur lui, qu'en prouvant la force majeure, le cas fortuit, ou la faute d'autrui sans qu'il soit suffisant de prouver qu'il n'a personnellement commis aucune faute et même qu'il a pris les précautions nécessaires pour éviter le dommage ». Cet arrêt avait appliqué ces principes à un ouvrier qui avait succombé à une intoxication saturnine en manipulant et en nettoyant les vases de plomb d'une batterie d'accumulateurs, dont les patrons avaient la garde et la surveillance.

L'arrêt de la Cour d'Orléans, au contraire, a exonéré le patron de toute présomption de responsabilité, en exigeant la preuve d'une faute de négligence ou d'imprudence :

« Attendu que les art. 1384 et 1385 établissent à l'égard de certaines personnes une présomption de faute résultant d'un défaut de surveillance à raison du dommage causé par les personnes, les animaux ou les choses inanimées placées sous leur dépendance ;

Attendu que si général que soit le mot « choses », et s'il comprend non seulement les machines, outils, instruments qui augmentent la force de production, mais aussi toutes matières qui peuvent offrir un danger, encore faut-il de condition expresse que ces choses soient effectivement sous la garde de celui qui est actionné en responsabilité ;

Attendu que Louchard a prétendu d'abord que l'intoxication dont il est atteint provenait du four dont il avait l'entretien et la suveillance, sans dire en quoi ce four aurait été défectueux ; puis ensuite et plus vraisemblablement, des manipulations auxquelles son emploi l'obligeait à se livrer pour la préparation de l'oxyde de plomb ;

Attendu, en ce qui concerne le four, que Louchard ne relève aucune corrélation directe existant entre le fonctionnement de cet appareil, et la maladie dont il se plaint ;

Attendu, quant aux poussières et aux vapeurs toxiques respirées par lui au cours de son travail, et qui auraient été la cause de sa maladie, qu'on ne peut dire, sans sortir des termes mêmes de l'art. 1384, qu'elles rentrent dans les prévisions de cet article ; qu'il en est de même dans nombre d'industries où les gaz et poussières viennent attaquer insensiblement, mais progressivement soit les organes de la vue, soit ceux de la respiration ; que ces sortes de danger que l'ouvrier pouvait prévoir sont la condition même de certaines entreprises, et sont inhérentes à l'exercice normal de certaines professions ; qu'en pareil cas, l'ouvrier n'a de recours contre son patron que si celui-ci n'a pas pris toutes les précautions pratiquement réalisables pour réduire le plus possible les dangers auxquels son ouvrier était exposé ; qu'alors seulement la responsabilité du patron peut se trouver engagée, non d'après l'art. 1384, § 1er, mais d'après l'art. 1382 Code civil ;

Attendu que les maladies ainsi contractées au cours du travail, indépendamment de toute faute positive du patron, ressortissent à la théorie du risque professionnel ou contractuel, dont le principe a été consacré par la loi du 9 avril 1898 ;

Attendu que cette loi, il est vrai, ne protège que les accidents proprement dits, et laisse les maladies à évolution lente, progressive et continue, en dehors de ses prévisions ; qu'une proposition de loi a été déposée pour en étendre l'application aux maladies telles que l'intoxication saturnine ; qu'en l'état actuel de la législation, et faute par lui de pouvoir se prévaloir de l'art. 1384, Louchard doit établir conformément aux art. 1382 et 1383, une faute de son patron ayant contribué à provoquer ou à activer la maladie dont il est atteint ;

Sur l'application des art. 1382 et 1383 :

Attendu que dans son assignation, Louchard s'est borné d'abord à imputer à faute d'une manière vague, l'absence de précautions spéciales, et aussi le défaut de surveillance, tant sur l'ouvrier lui-même que sur les appareils, le matériel et les matières qui lui étaient confiées ;

Attendu que, par conclusions subsidiaires prises devant la cour, il demande « à faire vérifier par experts si tous les moyens de préservation ont été pris pour prévenir et atténuer les effets de l'intoxication saturnine, si notamment l'aération du four et des ateliers était ou non normale et suffisante ;

Attendu que cette offre de preuve est pertinente et admissible, et qu'il échet de l'admettre. »

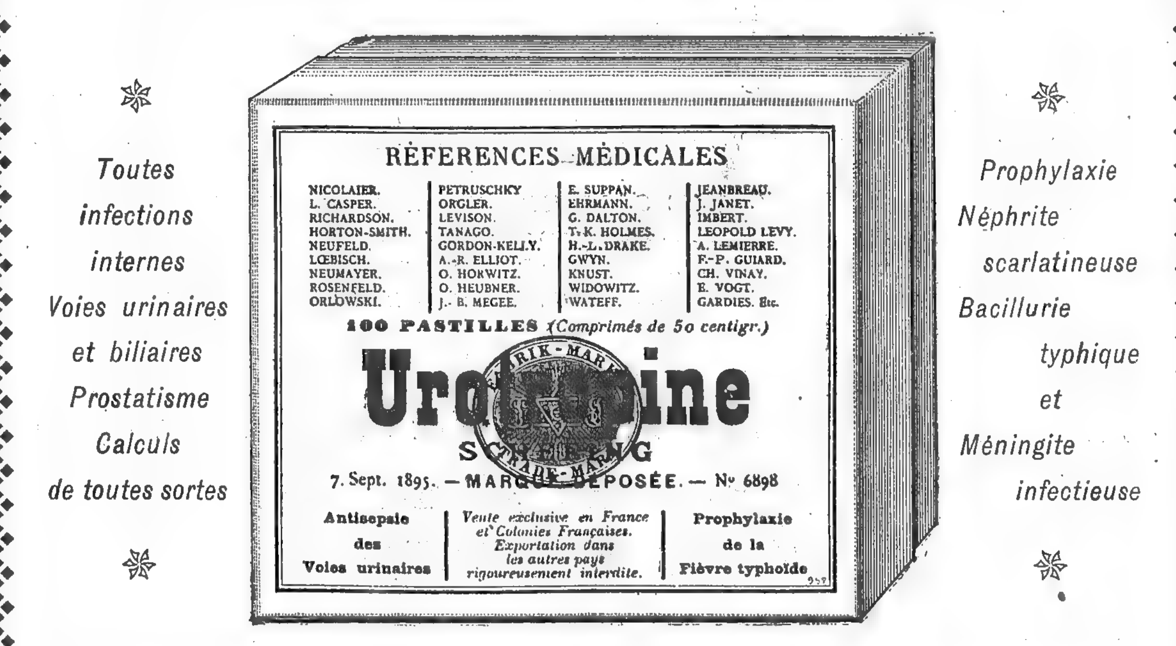
En conséquence l'ouvrier a été admis a faire la preuve des faits, qu'il articulait, afin d'établir une faute à la charge du patron, condition nécessaire pour que celui-ci fût reconnu responsable de la maladie.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

UROTROPINE SCHERING

ANTISEPTIQUE URINAIRE
NE DONNANT JAMAIS DE MÉCOMPTES

SEUL ANTISEPTIQUE INTERNE AYANT UNE LITTÉRATURE OU CHAQUE ESSAI A DONNÉ DES RÉSULTATS



Traitement de la fièvre typhoïde par les injections sous-cutanées

(TRIBOULET et LÉVY)

DOSES : De deux à quatre comprimés ou cachets de 0 gr. 50 par jour. (Faire dissoudre chaque comprimé dans un grand verre d'eau et boire après chaque cachet un grand verre d'eau).

Échantillons et Littérature :

4, Rue du Faubourg-Poissonnière, 4, PARIS

SILHOUETTES MÉDICALES

Dessin original

PAR BILS



LE DOCTEUR DELORME

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE



(Reichsmuseum Amsterdam)

CARICATURE DU TAILLEUR DE PIERRE

DE PETER BREUGHEL (1559)

(D'après HOLLÄNDER.)

LE MÉDECIN DANS L'ART

PAR ROBERT FLEURY



LE MÉDECIN

Aquarelle de Robert Fleury

DIÉTÉTIQUE

MENUS POUR ENFANTS

par Mme Moll-Weiss

Omelette Lina.

3 œufs.
50 grammes de sucre en poudre.
75 — de farine.
20 — de beurre frais.
Un parfum.

I. — Mélanger les jaunes d'œufs au sucre, quand celui-ci est fondu, ajouter peu à peu la farine et le parfum, puis les blancs battus en neige.

II. — Faire fondre le beurre ; quand il est fondu et seulement tiède y verser, hors du feu, la pâte en une seule fois. Mettre à four très doux dix à quinze minutes.

III. — Glisser l'omelette doucement sur un plat sans la retourner, étaler de la confiture dessus, plier et saupoudrer de sucre.

Crème d'abricots.

1 kilogramme d'abricots.
250 grammes de sucre.
1 petit verre de kirsch.
6 œufs.
1 cuillerée de vin blanc.

I. — Faire cuire les abricots avec le sucre après les avoir lavés et pelés, les passer au tamis.

II. — Ajouter les jaunes d'œufs battus avec 1 cuillerée de vin blanc, le kirsch, un peu de sucre s'il en manquait. Faire chauffer au bain-marie en remuant toujours.

Flan d'oranges.

8 œufs entiers.
5 oranges.
1 citron.
150 grammes de sucre, dont la moitié en morceaux, l'autre en poudre.

I. — Zester les oranges avec le sucre ; recueillir le suc des oranges et du citron dans un récipient non métallique.

II. — Jeter le sucre dans ce suc.

III. — Mettre les œufs dans une terrine, les battre, ajouter le jus progressivement, puis le sucre en poudre.

IV. — Caraméliser le moule, y verser l'appareil, faire cuire au bain-marie environ une heure.

V. — Laisser refroidir puis démouler.

Riz aux pommes.

I. — Préparer 1 litre de bon riz au lait.

II. — Préparer une bonne compote de pommes avec 500 grammes de pommes (les proportions peuvent varier).

III. — Disposer dans un plat beurré, par couches alternatives, le riz et les pommes. Finir par une couche de riz, semer à sa surface quelques parcelles de beurre, enfourner dix minutes et servir chaud ou froid.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Glycérolé contre les fissures

Oxyde de zinc	4 grammes.
Amidon	8 —
Glycérine..............	16 —

Mêler.

(Rollet).

Potion fébrifuge insipide

Sulfate de quinine	75 centigr.
Acide tannique	10 centigr.
Acide sulfurique	2 gouttes.
Eau distillée	100 grammes.
Sirop de coings.........	40 —

F. s. a. une potion, à prendre en deux ou trois fois, dans l'intervalle des accès de fièvre intermittente.

Suppositoire fébrifuge

Sulfate de quinine	75 centigr.
Miel épaissi par évaporation..............	4 grammes.

On fait cuire le miel, jusqu'à ce qu'il se prenne en masse par le refroidissement ; on y incorpore le sulfate de quinine, et on coule dans un moule huilé.

(Laborde).

Injection iodurée

Teinture alcoolique d'iode..............	100 grammes.
Iodure de potassium ..	4 —

Faites une solution, pour injecter dans les trajets fistuleux, les kystes, hydrocèles et hydarthroses.

(Boinet).

Poudre antiseptique

Iodoforme passé au tamis........	àà parties égales.
Quinquina pulv.......	
Benjoin pulvérisé..	
Carbonate de magnésie pulvérisé, saturé d'essence d'eucalyptus	

Mêlez avec soin.

Potion contre l'aménorrhée

Iodure de potassium ...	8 grammes.
Vin de colchique.......	4 —
Sirop de salsepareille....	50 —
Eau distillée	50 —

Mêler.

Trois cuillerées à café par jour, dans l'aménorrhée, quand on suppose qu'elle dépend d'un rhumatisme de l'utérus.

Potion contre la dysménorrhée

Teinture de cannabis indica................	1gr,50
Hydrolat de laurier-cerise	10 grammes.
Hydrolat de tilleul	100 —
Sirop d'opium et sirop d'éther.......... àà	20 —

F. s. a. une potion à donner par cuillerées toutes les heures, pendant les crises de la dysménorrhée, lorsqu'on a constaté qu'il n'existe de rétrécissement ni à l'orifice interne ni à l'orifice externe.

(De Sinéty).

Potion emménagogue

Teinture d'iode.......	25 à 30 gouttes.
Infusion de menthe ...	120 grammes.
Sirop de fleurs d'oranger	30 —

F. s. a. une potion à donner par cuillerées, dans les vingt-quatre heures.

(Trousseau).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **L'eau oxygénée associée à la cocaïne ou à la novococaïne (Méthode de Marmouget) pour l'extraction des dents** (MAHÉ et VANDEL, 23 avril 1913).

La solution de Marmouget est précieuse chez les nerveux, les enfants, les vieillards, les diabétiques, les femmes enceintes, chez tous les « idiosyncrasiques ». Mais cette combinaison est nettement inférieure à la combinaison cocaïne ou novocaïne-adrénaline, pour l'anesthésie « intradentaire ».

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les troubles nerveux d'hyperexcitabilité observés dans certains cas de luxation congénitale de la hanche. Leur influence au cours du traitement de la luxation** (GOURDON, 22 avril 1913).

On observe, chez certains malades atteints de luxation congénitale de la hanche, des symptômes d'excitabilité nerveuse se traduisant au point de vue local par de l'hyperesthésie cutanée, de la contracture muslaire et surtout par l'exagération des réflexes des membres inférieurs. Ces malades sont prédisposés aux accidents chloroformiques et aux accidents paralytiques post-opératoires. Chez eux, les résultats fonctionnels de l'opération apparaissent plus tardivement.

BULLETIN MÉDICAL. — **Les éléments du diagnostic de la tuberculose chez les syphilitiques** (E. SERGENT, 16 avril 1913).

« Si un tuberculeux avancé contracte la syphilis, la tuberculose reçoit un véritable coup de fouet et la marche de l'affection se précipite. Si la tuberculose pulmonaire n'est qu'au début, la syphilis favorise une poussée aiguë par la dépression qu'elle entraîne; « mais si le malade parvient à « doubler le cap dangereux » que représentent les premières étapes de la symbiose syphilo-tuberculeuse, il pourra, peu à peu, voir sa tuberculose bénéficier des tendances à la sclérose que favorise la syphilis. »

BULLETIN MÉDICAL. — **La glycosurie phloridzique dans les néphrites** (THÉVENOT, 23 avril 1913).

L'épreuve de la glycosurie phloridzique pratiquée pour la première fois dans les néphrites par Klemperer, qui avait constaté l'absence de sucre chez 7 brightiques sur 10, présente une grande valeur pronostique. Dans les néphrites chroniques seules, la glycosurie phloridzique est positive dans les cas bénins ou en l'absence d'accidents toxiques, et presque toujours négative dans les néphrites graves. C'est alors qu'il faut craindre les accidents urémiques, lesquels sont le plus souvent mortels en pareil cas, malgré le traitement le plus énergique.

CLINIQUE. — **La myocardite rhumatismale** (O. JOSUÉ, 18 avril 1913).

Les classiques n'insistent pas assez sur la fréquence de la *myocardite rhumatismale* ; c'est en effet de toutes les cardiopathies rhumatismales celle que l'on rencontre *le plus souvent*. Non seulement il est exceptionnel que l'endocarde ou le péricarde soient lésés sans que le muscle cardiaque soit atteint, mais encore la myocardite peut se rencontrer isolément. Il est curieux que la plus habituelle des localisations cardiaques rhumatismales soit celle que l'on décrit le moins.

Dans la myocardite rhumatismale, le faisceau de His est souvent atteint et l'on a constaté longtemps après la crise initiale de rhumatisme des indices de diminution de la conductibilité du faisceau. Ces altérations souvent légères présentent un intérêt thérapeutique en favorisant l'action ralentissante de la digitale sur les contractions ventriculaires

Chaque fois que l'on soupçonnera une atteinte de myocardite rhumatismale aiguë ou subaiguë (asystolie fébrile, tachycardie paroxystique, fibrillation auriculaire avec fièvre), on aura recours au salicylate à haute dose, associé au bicarbonate. On donnera en outre de la digitaline si le myocarde se montre insuffisant.

CLINIQUE. — **Trois médicaments simples et peu coûteux contre les ténias** (A. GUILLON, 25 avril 1913).

Les ténifuges spécialisés sont généralement efficaces, parfois dangereux et toujours chers. Le *thymol* est le plus fidèle des ténifuges actuellement connus, le moins dangereux quand on l'administre avec les précautions voulues et le moins cher. Le *chloroforme* à jeun (3 à 5 centimètres cubes dans un verre d'eau) suivi d'un purgatif permet de faire expulser le ténia avec la tête au bout de trois ou quatre heures. La *noix d'arec* se prescrit à la dose de 5 grammes en trois cachets, à prendre d'heure en heure. Trois quarts d'heure après le dernier cachet, le malade absorbe un purgatif salin.

« Quant au traitement par le thymol, il nous revient, à l'hôpital de Hué, d'après les calculs de M. Delmas, pharmacien des troupes coloniales, à 10 centimes, y compris le purgatif, et celui au chlorofrome à 5 centimes ». La noix d'arec, abondante en Indo-Chine, est d'un prix dérisoire.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **La fécondité de la femme après l'opération césarienne conservatrice** (PLAUCHU, 19 avril 1913).

On peut admettre que la femme qui subit une première opération césarienne a 75 chances sur 100 de ne pas avoir de nouvelle grossesse. Ce point est important pour la décision thérapeutique des rétrécissements du bassin. Quand l'opération césarienne n'a que des indications relatives, il doit être envisagé pour mettre en balance la césarienne avec la pubiotomie ou l'accouchement prématuré provoqué.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Pathogénie des douleurs abdominales** (LECLERCQ et LEROY, 20 avril 1913).

Dans la majorité des cas, la sensibilité superficielle dans les affections viscérales qui se traduit par l'hyperesthésie cutanée et la défense musculaire ne peut s'expliquer par une irritation de voisinage. La seule exception à cette règle ne semble devoir exister que dans les cas d'adhérences péritonéales ou de suppuration allant jusqu'à la paroi abdominale.

PROVINCE MÉDICALE. **Aortite abdominale et insuffisance surrénale** [Pr CRESPIN (d'Alger), 19 avril 1913].

Chez une aortique avérée, éclate un jour un syndrome abdominal, que l'analyse clinique permet de rattacher à une insuffisance surrénale alors que l'hypothèse d'une crise d'aortite abdominale pouvait s'imposer immédiatement à l'esprit. « Asthénie, diarrhée, vomissements, hypotension artérielle, hypothermie, raie blanche de Sergent, efficacité de l'adrénaline, voilà un faisceau de symptômes qui ne se retrouvent guère que dans l'insuffisance surrénale, alors qu'ils ne font pas tous partie du syndrome *angor abdominalis*, suite d'aortite sous-diaphragmatique ».

On comprend fort bien qu'un artérioscléreux puisse faire de l'insuffisance surrénale, si le processus de sclérose artérielle se propageant aux artères surrénales, vient compromettre les fonctions de la glande. « Il faut se demander si la dépression observée chez beaucoup d'aortiques est fonction de l'anémie cérébrale ou de l'insuffisance de la sécrétion interne des capsules. »

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Quelques remarques sur les tumeurs malignes des peuplades nègres de l'Afrique (B. Huguenin. **Revue suisse de médecine.** 5 avril 1913).

La fréquence des tumeurs malignes paraît varier beaucoup suivant les régions. La Suisse est réputée comme étant un des pays où le cancer exerce ses ravages plus qu'ailleurs. En 1911, on relève à la Clinique chirurgicale de Genève *104 cas* de tumeurs malignes sur 1851 malades. La proportion de tumeurs malignes est donc de 5,18 p. 100, tandis qu'en Afrique, dans les peuplades nègres elle ne serait que de 0,11 p. 100.

A propos d'un signe précoce de péricardite (éclat clangoreux diastolique au foyer pulmonaire) (G. Turrettini. **Revue médicale de la Suisse romande.** 20 mars 1913).

Au cours de certaines affections susceptibles de provoquer des complications cardiaques, on peut percevoir, a dit Josserand (Congrès de Lyon, 1894) un éclat clangoreux tout particulier au niveau de l'artère pulmonaire. Ce serait un signe précoce de péricardite. « Personnellement nous venons de l'observer nettement dans deux cas sur quatre. Dans les deux premiers que nous avons rapportés nous avons fait le diagnostic de péricardite avant l'apparition des frottements. »

Les abcès de fixation dans l'infection puerpérale (Vince, La broncho-pneumonie et les abcès de fixation (Leuriaux, id.) **Presse médicale belge.** 9 mars 1913).

Chez une malade, malgré un curettage d'urgence et des injections intraveineuses d'électragol, l'infection allait s'accentuant. Un abcès de fixation, fit céder les phénomènes infectieux en trois jours ; la malade guérit.

Sur 18 cas de broncho-pneumonie grave chez l'enfant traités par l'abcès de fixation Leuriaux, a obtenu 14 guérisons. La méthode de Fochier serait cause de cette proportion favorable.

Le traitement de l'épilepsie par des injections hypodermiques de crotaline (R.-H. Spangler, 5 avril 1913).

On a observé (J. Turner) que la coagulabilité du sang était augmentée dans les cas graves d'épilepsie, principalement dans la période des crises. Il y aurait même une certaine avance de la coagulabilité dans les vingt-quatre heures qui précèdent un accès ; par contre, vingt-quatre à quarante-huit heures après la crise, il y a un retard sensible.

Ces divers faits expliqueraient l'action favorable de la *crotaline* (produit cristallisable extrait du venin du *Crotalus horridus* que l'on emploie en solution au 1/200e, 1/100e et 1/75e, etc., à doses variables). En effet, la *crotaline* diminue nettement la vitesse de la coagulabilité du sang ; d'autre part, le venin contient une substance inhibante pour le système nerveux. L'extrait du venin de crotale posséderait donc à doses thérapeutiques une action double : anticoagulante et sédative.

L'étude de 18 cas poursuivie pendant six mois a permis à R.-H. Spangler de poser les conclusions suivantes : 1° les symptômes de l'épilepsie sont étroitement liés à certaines altérations sanguines ; 2° il est possible d'influencer la composition du sang par l'administration sous-cutanée de solution de *crotaline* ; 3° nous possédons dans la *crotaline* un moyen efficace pour transformer d'une manière favorable la composition du sang des épileptiques.

Une série de 236 cas d'énucléation totale de la prostate pratiquée durant les années 1911-12. (P.-J. Freyer, **The Lancet**, 12 avril 1913).

Jusqu'à la fin de l'année 1912, Freyer a pratiqué l'énucléation totale de la prostate sur 1036 malades âgés de quarante-neuf à quatre-vingt-dix ans (âge moyen : soixante-trois ans). Parmi eux, 65 avaient dépassé quatre-vingts ans et 11 avaient soixante-dix-neuf ans. Sur ces 1 036 opérations, il y a eu 57 morts, c'est-à-dire 5,5 p. 100 des cas. Chez les 100 premiers opérés, la mortalité était de 10 p. 100 ; elle est de 4,5 p. 100 chez les 400 derniers opérés.

La chloroformisation et les maladies du foie (W. Hildebrandt, **Muenchener mediz. Woch.**, 11 mars 1913).

Avant toute intervention nécessitant l'emploi du chlorofrome, il faudra examiner l'état fonctionnel du foie. On recherchera l'urobiline dans l'urine et l'on pratiquera l'épreuve du lévulose et de la galactose. La présence de l'urobiline indique un état fonctionnel défectueux du foie, et dans ce cas on emploiera l'éther.

Etude sur l'origine bacillaire dans plusieurs séries de tuberculose ostéo-articulaire de l'enfance (J. Fraser, **The British Medical Journal**, 12 avril 1913).

1° Il est possible de distinguer par certaines recherches le bacille humain du bacille bovin de la tuberculose ; 2° Une proportion considérable de cas de tuberculose ostéo-articulaire chez l'enfant à Edimbourg est due à une infection par le *bacille bovin* ; 3° Le bacille bovin est introduit dans l'organisme par l'ingestion d'un lait infecté ; 4° Une proportion considérable de cas de tuberculose par *bacille humain* est due à une infection directe de l'enfant par un individu de l'entourage tuberculeux.

Rencontre-t-on le béribéri en Europe ? (Schuffner, **Muenchener med. Woch.**, 25 mars 1913).

Le béribéri est une maladie qui sévit dans les pays chauds, au Japon et dans les Indes Néerlandaises. D'après Bälz et Scheube, l'affection serait épidémique et on ne l'observerait pas en Europe. Il semble qu'il faille modifier cette double manière de voir.

1° Le béribéri est une véritable polynévrite ascendante comme la maladie de Landry, quelque peu analogue aux paralysies diphtériques et saturnines, se localisant aux extrémités ou s'étendant aux muscles thoraciques et au diaphragme, dans certains cas même au myocarde. Or l'affection serait due à « une déficience de l'alimentation en certaines substances indispensables à l'économie ». Dans les pays chauds, *le mode de préparation du riz* serait la cause de la maladie ; la cuticule du grain est la partie essentielle de cet aliment ; donc si par une manœuvre mécanique ou autre, on prive le riz de sa couche externe, il s'appauvrit et l'individu contracte le béribéri. C'est ainsi que dans un asile d'aliénés de Singapoure, le béribéri a disparu par le changement de qualité du riz jusqu'alors employé et a réapparu lorsqu'on a de nouveau donné aux malades du riz de mauvaise qualité. D'autre part, à Atjeh, le gouvernement néerlandais a dû renoncer aux mesures de désinfection et d'isolement rigoureux pour combattre l'épidémie, mesures notoirement inefficaces. Ces exemples pourraient être aisément multipliés.

2° La question du béribéri en Europe a été posée pour la première fois par Maurer, Oppenheim, Dürck et Schüffner. Notre mode d'alimentation explique qu'on ne l'observe pour ainsi dire pas dans nos climats et cependant *nos idées sur les polynévrites devraient être révisées à ce point de vue*. Certaines formes apyrétiques de la maladie de Landry rappellent à s'y méprendre les cas graves de béribéri, et il se peut que le terme de béribéri désigne tout simplement la « polynévrite orientale ».

REVUE DES CONGRÈS

VIIe CONGRÈS DE GYNÉCOLOGIE D'OBSTÉTRIQUE ET DE PÉDIATRIE.

Lille, 25 mars 1913.

C'est dans la ville industrielle de Lille, dans la grande salle de la Faculté des lettres, que s'est ouvert le 25 mars, sous la présidence du professeur Pozzi, le VIIe Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie. Sur l'estrade présidentielle avaient pris place les Prs Pinard, Bar, Audebert, Oui, Bégouin, Pollosson, M. Ch. Delesalle, maire de Lille, etc. Dans la salle, on remarquait les Drs Keiffer (de Bruxelles), Potocki, Bender, Proust, Violet, Wallich, Vanverts, Paucot, Muret (de Lausanne), Henrotay (d'Anvers), Roulland, Le Lorier, Lemasson, Puech, Frœlich, Tridon, Mencière, etc.

Ce congrès, dans la forme qu'il a actuellement, sera le dernier. Déjà, au Congrès de la Société obstétricale de France, le Pr Bar avait exposé le projet de fusion des différents congrès de gynécologie et d'obstétrique en une « Association des obstétriciens et gynécologues de langue française » qui tiendrait ses assises tous les deux ans.

Les pédiatres se sont séparés des gynécologues et la section de pédiatrie de ce dernier congrès fut, on peut le dire, très sacrifiée. Les congrès nouveaux, dont M. le Pr Bar, avec sa chaude éloquence et son ordinaire clarté, expose les grandes lignes d'organisation, concentreront les efforts de tous les accoucheurs et de tous les gynécologues et cette union donnera une incontestable force à leurs travaux, un peu diffusés, il faut l'avouer, dans des congrès devenus trop nombreux. Cette union répond à un véritable besoin ; le vote unanime des congressistes l'a surabondamment prouvé. Le prochain congrès de la nouvelle association aura lieu à Lyon en 1914.

Trois importantes questions étaient à l'ordre du jour du congrès :

1° Les *tumeurs de l'ovaire et grossesse* par MM. Vanverts (Lille) et Puech (de Montpellier) ;

2° Le *chorio-épithéliome malin*, étude anatomo-pathologique et pathogénie par MM. Proust et Bender. Étude clinique par MM. Pollosson et Violet (de Lyon).

3° L'*évolution de la tuberculose chez le nourrisson* par M. Frœlich (de Nancy) et Cruchet (de Bordeaux).

Les deux premières questions se trouvant traitées dans ce numéro même par M. le Dr Funk-Brentano, nous n'en parlerons dans ce compte rendu, qu'au point de vue des discussions soulevées.

Discussion.

M. **Barnsby** (de Tours). — Dans les tumeurs ovariques fixées dans le pelvis, très adhérentes, il faut attendre le début du travail et faire la césarienne suivie d'ablation du kyste. Après le huitième mois, il ne faut intervenir qu'en cas de complication. Dans tous les autres cas, il faut intervenir. Il faut ouvrir largement pour y voir, opérer et faire une paroi solide.

M. **de Fourmestraux** (de Chartres) insiste sur les difficultés réelles que présente le diagnostic différentiel de la grossesse et des tumeurs de l'ovaire au début et à la fin de la vie génitale de la femme. L'examen sous anesthésie générale apparaît comme une nécessité dans la grande majorité des cas.

M. **Muret** (de Lausanne) estime qu'il faut tenter le refoulement des kystes pelviens au cours des derniers mois de la grossesse sous anesthésie générale : pendant le travail, le refoulement sera la première manœuvre à tenter ; si elle échoue il faudra recourir à l'intervention. L'ovariotomie abdominale et l'ovariotomie vaginale devront suivant les cas et la nature de la tumeur rendre de grands services.

M. **Lenouene** (du Havre) dans tous les cas de tumeurs de l'ovaire qu'il a rencontrés au cours de la grossesse, de 1904 à 1912 est toujours intervenu par voie abdominale. Un seul cas a donné lieu à des difficultés. En général les ovariotomies n'offrent aucun danger du fait de la grossesse.

M. **Henrotay** (d'Anvers) ponctionne le kyste avant de l'extérioriser, ce qui facilite le manuel opératoire. Il emploie de préférence l'incision de Pfannenstiel.

M. **Jayle** (de Paris) attire l'attention sur ce fait que l'ablation d'un kyste de l'ovaire contenant le corps jaune de la grossesse ne provoque pas l'avortement.

Ce ne sont pas tant des incisions larges que des incisions au point d'élection qu'il importe de faire.

Il faut pour la paroi faire une suture en trois plans avec catguts fins non résorbables.

M. **Pinard** (de Paris). Il faut intervenir dans la première moitié de la grossesse.

Dans la deuxième moitié, parfois la compression de l'utérus ne permet pas à la gestation d'aller à terme. Dans ces cas, il faut intervenir et choisir son moment pour le faire.

Il faut parfois recourir à la ponction ; le praticien ne peut parfois pas faire autre chose. Il faut opérer vite, de préférence par voie abdominale, il n'est pas partisan de l'incision de Pfannenstiel.

M. **Walther** (de Paris). L'incision de Pfannenstiel ne donne de jour que sur le petit bassin. Elle est à rejeter dans toutes les interventions au cours de la grossesse.

Deuxième rapport. — Le chorio-épithéliome malin.

Discussion.

M. **Wallich** en examinant le produit du curettage d'avortements précoces a souvent remarqué des réactions déciduales d'autant plus intenses que l'œuf avait cessé de vivre depuis plus longtemps. Il semble qu'il y ait là un mouvement de défense de l'organisme qui crée suivant son intensité la bénignité ou la malignité de l'envahissement chorial.

M. **Bégouin** (de Bordeaux) pense qu'en cas d'hémorragies persistantes survenant quelque temps après l'expulsion d'une môle il faut faire l'hystérectomie ; si ces métrorragies surviennent à la suite d'un avortement, il faut faire un curettage soigné et en examiner les débris. L'examen histologique présente parfois des difficultés insurmontables.

M. **Pinard** insiste sur la nécessité d'unir le laboratoire et la clinique. Il faut veiller à ne jamais laisser aucun débris placentaire dans l'utérus.

Au curettage qui crée des lésions vasculaires et facilite les métastases, il faut préférer le curage digital. Enfin pour éviter les chorio-épithéliomes tubaires, il faut toujours intervenir quand on a diagnostiqué une grossesse extra-utérine.

M. **Keiffer** (de Bruxelles). Le chorio-épithéliome commence au début du développement de l'œuf. Nous connaissons peu l'œuf au début de son développement, nous ne savons presque rien de l'influence du placenta sur le tissu conjonctif, les muscles, la muqueuse ; avant de parler des formes anormales, il faudrait bien connaître les formes normales de ce développement.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

IIIe Rapport. — Évolution de la tuberculose chez le nourrisson, par MM. Frœlich (de Nancy) et Cruchet (de Bordeaux).

A. Evolution de la tuberculose chirurgicale chez le nourrisson, par M. Frœlich.

Le nourrisson, c'est l'enfant de sa naissance à la fin de la deuxième année. Plus fréquente qu'on ne le croit généralement, la tuberculose du nourrisson a pour porte d'entrée l'appareil respiratoire le plus souvent, ou le tube digestif. La tuberculose se localise la plupart du temps sur les os, les articulations et le testicule ; plus rarement sur les ganglions, la peau, les viscères, le péritoine.

1° *Tuberculose osseuse et ostéoarticulaire.* — Le *mal de Pott* est à ses débuts souvent méconnu : il frappe presque exclusivement la première et deuxième lombaires produisant non une gibbosité angulaire, mais une voussure élargie et restant méconnu jusqu'à l'apparition de la paraplégie. La base du traitement repose sur l'immobilisation. Son pronostic est bénin.

Parmi les *grandes articulations*, la *coxalgie* affecte deux formes : l'une *hypertrophique*, où les lésions sont surtout péri-articulaires. Les fongosités, d'aspect pseudo-néoplasique, fondent et s'évacuent au dehors laissant une fistule. L'autre *sèche*, aboutissant à la luxation doit être distinguée de la luxation congénitale de la branche et des arthrites subaiguës.

Au genou, plus rarement au coude, on rencontre une *forme aiguë* d'arthrite tuberculeuse, qui guérit facilement après évacuation du pus.

Si l'enfant est dans des conditions suffisantes de résistance, la guérison des lésions tuberculeuses osseuses se fait plus rapidement et plus fréquemment que chez l'enfant plus âgé. La mortalité est de 10 p. 100 environ.

2° *Tuberculose génitale.* — Elle est si fréquente qu'on peut dire qu'elle est le privilège du nourrisson. La lésion est testiculaire, ou plutôt toute la glande génitale est envahie ; la prostate est indemne. L'aboutissant ordinaire est la suppuration et la fistulisation.

3° *Lésions tuberculeuses diverses.* — Les adénites tuberculeuses sont généralement aiguës et laissent peu de cicatrices. La tuberculose cutanée revêt la forme de gomme. La tuberculose péritonéale est au moins aussi grave que chez l'enfant plus âgé et présente les mêmes formes.

La rapidité d'évolution de la tuberculose chez le nourrisson, la tendance à la fonte des fongosités et à l'évacuation spontanée du pus, rendront le chirurgien éminemment conservateur.

Les *opérations radicales*, résection, amputation, castration, ne seront que des opérations de nécessité, auxquelles on s'efforcera de ne pas être acculé.

B.) Evolution de la tuberculose médicale chez le nourrisson, par René Cruchet (de Bordeaux).

L'un des caractères de la tuberculose locale du nourrisson, c'est sa tendance à se *généraliser*. Elle peut revêtir deux formes :

La *forme aiguë* est *granulique* ; elle débute par une période incertaine, puis brusquement éclatent les accidents qui amènent la mort en huit à quinze jours.

La *forme subaiguë* peut affecter le type anémique, abdominal (troubles digestifs, tuberculose péritonéale), respiratoire ou pulmonaire, ganglionnaire (le carreau), cutané et nerveux.

Il y a en réalité une grande part de convention dans la description de ces types ; plusieurs d'entre eux évoluent souvent simultanément. Les méthodes de laboratoire, la tuberculine surtout (ophtalmo-réaction, cuti-réaction, intradermoréaction) la recherche du bacille de Koch seront les moyens les plus efficaces de diagnostic au début de l'envahissement tuberculeux.

Comment expliquer l'évolution spéciale de la tuberculose chez le nourrisson? La voie digestive l'emporte-t-elle sur la voie pulmonaire comme mode de contagion? Questions controversées encore à l'heure actuelle. Les cliniciens défendent l'origine respiratoire, tandis que les bactériologistes avec Behring et Calmette l'origine digestive.

Les caractères particuliers de la tuberculose du nourrisson tiennent avant tout à la morbidité spéciale à l'enfance, quelle que soit la cause considérée et quelle que soit la localisation de cette cause sur l'organisme infantile et surtout du nourrisson.

COMMUNICATIONS.

J. Pozzi. — Les rétrécissements larges du col de l'utérus. — Certains rétrécissements étroits (sténoses) du col utérin sont souvent la cause de la persistance de certaines métrites, l'étroitesse de l'orifice externe s'opposant à l'issue normale du mucus cervical (col en barillet). On peut rapprocher cette disposition anatomique de cette affection de l'urètre chez l'homme connue sous le nom de « rétrécissement large » (Albarran) ; derrière ces rétrécissements se perpétue une urétrite chronique postérieure.

L'indication principale, au point de vue thérapeutique, est de favoriser un drainage permanent par l'agrandissement de l'orifice insuffisant. La stomatoplastie, par évidement commissural du col utérin, répond à ce besoin et amène une guérison certaine et définitive.

M. J.-L. Faure. — Indications opératoires dans le cancer du col de l'utérus.

Au point de vue opératoire il faut, dans le cancer du col utérin, distinguer 3 cas : 1° la *forme végétante* beaucoup plus bénigne qu'on ne le croit généralement ; 2° la forme *infiltrante*, plus grave, mais relevant encore de l'intervention ; 3° la forme *cavitaire* où la tumeur paraît minime et s'est cependant déjà diffusée vers le bassin. L'intervention est souvent inefficace dans ces cas.

L'envahissement de la vessie, de l'uretère, du vagin ne sont pas des contre-indications absolues à l'opérabilité.

Il est classique de dire que lorsque l'utérus est fixé, il faut s'abstenir : ce critérium est loin d'être absolu. Il s'agit souvent d'annexites ou de pelvi-péritonite ancienne. La douleur a une importance beaucoup plus grande ; elle indique un envahissement très étendu.

Comme technique, M. Faure fait presque toujours l'opération de Wertheim ; dans certains cas, chez les femmes obèses et affaiblies la voie vaginale suivant la méthode de Schanta rendra d'incontestables services.

M. **Pollosson** (de Lyon) reste un partisan convaincu de la voie abdominale qu'il emploie dans tous les cas, la jugeant supérieure à la voie vaginale.

M. **Audebert** (de Toulouse). — **La cicatrice utérine après la césarienne.** — M. Couvelaire a dit qu'après la césarienne conservatrice, la cicatrice utérine était conjonctive ; dans un cas observé par Audebert, il n'existait pas au niveau de la cicatrice de bandes fibreuses, les couches musculaires se continuaient sans interruption, la régénération était presque complète.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

A. Siredey et Henri Lemaire. — De l'importance des biopsies précoces du cancer utérin.

C'est sur l'examen microscopique des fragments recueillis sur le col utérin ou des débris de muqueuse enlevés par la curette que l'on doit compter pour diagnostiquer le cancer utérin à une époque aussi rapprochée que possible de son début.

Chez toutes les femmes qui présentent des hémorragies continues et persistantes, qu'elle qu'en soit l'abondance, il faut, sans attendre l'apparition de nouveaux symptômes, réséquer un ou deux petits fragments au niveau des nodules suspects aperçus sur le col ou procéder à un curettage méthodique après dilatation du col à l'aide de laminaire et à examiner avec soin les produits.

L'auteur cite quelques observations concluantes dans lesquelles on put par ce moyen reconnaître un cancer tout à fait au début et faire une exérèse chirurgicale utile.

Le Lorier et Le Cointe. — Réactions intersexuelles du sang chez l'homme et nouvelles recherches sur les réactions intersexuelles du sang chez le cheval.

L'intoxication gravidique a été attribuée à la toxicité de l'œuf pour la mère dans certaines conditions. Les auteurs ont été ainsi amenés à étudier les différences d'agglutination des hématies chez l'homme et chez la femme. Le sérum de l'homme agglutine dans 36 p. 100 des cas, le sérum de femme dans 12 p. 100 des cas.

Leurs recherches ont porté cette fois-ci sur le sang du cheval. Leurs résultats sont les suivants : 1° Le sérum de cheval entier agglutine les hématies de l'espèce cheval avec une fréquence moyenne de 24 p. 100 ; 2° le sérum de jument agglutine les hématies de l'espèce cheval avec une moyenne de 27 p. 100 ; 3° le sérum de cheval hongre agglutine les hématies de l'espèce cheval avec une moyenne de 27 p. 100 ; 4° les hématies de jument semblent plus prédisposées à l'agglutination que les hématies de cheval (entier ou hongre).

Funck-Brentano et Roulland. — Traitement de la septicémie puerpérale par le sérum antistreptococcique de Roux.

Les auteurs rapportent deux observations de septicémies puerpérales graves guéries à l'aide du sérum antistreptococcique dans des conditions particulièrement intéressantes. Alors que l'électrargol et les moyens ordinaires de défense dans les infections (huile camphrée, nucléinate de soude, etc.) avaient échoué, on fit le vingt-huitième jour dans un cas, le cinquante-troisième dans un autre, un premier abcès de fixation qui ne prit pas. Pendant trois jours, on administra 60 centimètres cubes de sérum antistreptococcique de Roux et on fit un deuxième abcès de fixation (3 cmc. d'essence de térébenthine sous-cutanée) qui cette fois prit avec violence dans les deux cas.

Depuis longtemps le Pr Pinard a conseillé le sérum antistreptococcique de l'Institut Pasteur comme préventif et comme curatif de l'infection puerpérale.

Dans les observations de Roulland, il semble qu'il y ait là une démonstration qui a la force d'une véritable expérimentation. On attache généralement une importance très grande à l'abcès de fixation au point de vue pronostic ; on considère comme fatal le cas où l'abcès ne prend pas. L'abcès prenant après trois jours d'administration de sérum prouve à l'évidence l'action de cette médication. Enfin dans les cas qui paraissent désespérés, on pourra unir les deux méthodes : abcès de fixation et sérum.

Professeur M. Muret (de Lausanne). — Incontinence d'urine et prolapsus vaginal.

Dans les prolapsus vaginaux, l'incontinence est due, d'après M. Muret, à l'abaissement de la cloison urétro-vaginale dans la région de l'urètre postérieur et du sphincter. La paroi vaginale antérieure abaissée tire sur la paroi inférieure de l'urètre, tandis que la paroi inférieure de ce conduit demeure fixée à la symphyse pubienne. Il en résulte une dilatation en entonnoir de l'urètre postérieur et l'ouverture du sphincter. Il suffit alors du moindre effort pour la faire sortir en jet ou goutte à goutte par le méat.

Dans certains cas de cystocèles la cloison demeure bien fixée, et le prolapsus ne commence qu'en arrière de la région du sphincter ; alors il n'y a pas incontinence. Dans les prolapsus complets, l'urètre en entier a été détaché de la symphyse et le parallélisme des parois urétrales est conservé. La cause de l'incontinence n'existe pas.

Quant au *traitement*, il faudra veiller après l'accouchement à une involution complète et normale des parois vaginales, employer à l'occasion des injections astringentes, des exercices gymnastiques, etc. Le massage, le pessaire pourront rendre des services.

Le *traitement chirurgical* sera la colporraphie antérieure avec avivement très large et sutures en T repoussant le méat en arrière. Les opérations dirigées sur l'urètre lui-même sont très compliquées et d'un résultat aléatoire.

Louis Mencière (de Reims). — Ostéotomie pour correction de l'attitude vicieuse du membre dans la paralysie obstétricale du membre supérieur. — Influence de la correction de l'attitude sur la fonction elle-même.

M. Mencière apporte deux cas de paralysie flasque obstétricale radiculaire traumatique du plexus brachial ; il est intervenu à l'aide de son procédé décrit en 1902, l'ostéotomie sus-épicondylo-épitrochléenne. Les résultats furent excellents et les deux malades ont recouvré tous les mouvements du membre supérieur atteint.

P. Tridon (de Berck). — Fréquence des péritonites gonococciques chez les petites filles atteintes de vulvo-vaginite.

Sur 20 à 25 cas de vulvo-vaginite observés par l'auteur, il a constaté six péritonites. Le début a toujours été brusque avec ballonnement et généralisation en quelques heures, avec vomissements répétés. Les symptômes ne furent jamais inquiétants, ne dépassant pas trois jours ; elles guérirent sans reliquat. L'auteur insiste sur la fréquence relative de ces complications.

P. Gorse (de Lille). — Un cas de lymphangiome kystique rétropéritonéal.

M. Gorse relate l'observation d'un enfant de quatre ans présentant une tuméfaction de la région inguino-scrotale : on diagnostiqua une hernie ; l'intervention montra qu'il s'agissait d'une volumineuse tumeur rétropéritonéale kystique qui, à l'examen microscopique, fut diagnostiquée lymphangiome. La pathogénie de ces tumeurs rares est très obscure.

De Langenhagen (de Luxeuil). — De l'emploi abusif et inconsidéré des irrigations vaginales trop chaudes en gynécologie.

Wallich et Abrami. — Les modifications du sang dans les anémies par hémorragies obstétricales.

Barnsby (de Tours). — L'hystérectomie par décollation antérieure dans les pyosalpinx.

Le Fort (de Lille). — Des manifestations pseudo-tuberculeuses de l'hérédo-syphilis.

H. Roulland.

CHRONIQUE DES LIVRES

La chaleur et le froid en thérapeutique, par le Dr DAUSSET. 1913, 1 vol. in-16, 96 pages cart. 1 fr. 50 (*Actualités médicales*). (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Le petit livre du Dr Dausset, assistant de physiothérapie à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, est relatif à toute une série de questions thérapeutiques récentes qui sont généralement mal connues. L'auteur précise d'abord les réactions diverses de l'organisme vis-à-vis du chaud et du froid (circulation, respiration, température, système nerveux). Puis il étudie la thermothérapie par l'air sec (bain d'air atmosphérique, bain d'air chaud, appareils de Bier, de Tallerman, de Menckul, douche d'air chaud, etc.)

Il étudie ensuite les autres véhicules thermiques : (courants de haute fréquence, diathermie), la crymothérapie, etc.

Il étudie enfin les principales applications thérapeutiques de la chaleur et du froid, dans les maladies abdominales, articulaires cardio-vasculaires, gynécologiques, dans l'obésité, etc.

Ces différents chapitres sont clairs et bien exposés : on regrette seulement que la place de l'auteur ait été trop limitée par le format du livre, que le texte soit un peu fin et manque d'illustrations. Nul doute qu'à une 2e édition le livre ne s'amplifie encore, étant donnés les progrès quotidiens réalisés dans cette voie et qu'il n'acquière ainsi un volume plus imposant qu'il mérite par ses très grandes et trop modestes qualités.

P. C.

Pharmacodynamie. Cours donné à l'Université de Liège, par F. HENRIJEAN, professeur ordinaire. Préface de M. le Pr J. TEISSIER de Lyon. Première partie, 1913, 1 vol. gr. in-8 de 535 pages avec figures, relié 15 fr. (*J. B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Le savant professeur à l'Université de Liège vient de faire paraître la première partie de son cours de pharmadynamie : on ne saurait lui en être trop reconnaissant : « J'ai écrit ce livre pour mes élèves, dit-il au début, guidé par la pensée que je dois m'efforcer de développer en eux, non seulement la foi indispensable, mais aussi le doute nécessaire. Comme le dit Anatole France, le doute, c'est la paix, la douceur, la source de tout bien. Mais la foi en notre art est justifiée et en tous cas nécessaire. »

« J'ai pris garde en écrivant ce traité, de ne pas laisser croire à ceux que j'ai mission d'instruire que je leur enseignais des vérités absolues : la science n'est point une religion : elle ne formule pas de dogmes... Ce qui jadis semblait clair et compréhensible paraît moins simple à comprendre aujourd'hui que cette lumière est plus forte et que le regard porte plus loin. Et nous devons penser qu'il en sera un jour de même de ce qui nous paraît aujourd'hui tout à fait clair.

« Cherchons donc aussi exactement que possible ce qui a été acquis et ce qui reste à acquérir. Mais cherchons-le sans impatience et sans trop nous préoccuper si, comme cela fut de tout temps, les hommes gardent rancune à la médecine de n'avoir pas fait la vie sans souffrance et la longévité sans ennuis. »

Telles sont les belles idées inspiratrices de cette œuvre et qui en indiquent l'esprit. Il ne faudrait pas croire cependant que cette œuvre soit une œuvre de discussion et de critique. Elle est, avant tout, une œuvre didactique où les problèmes sont très simplement et très clairement exposés avec le souci des grandes lignes et l'élimination des détails inutiles.

La première partie traite des généralités sur le mode d'action des substances médicamenteuses, les rapports entre la composition chimique et les propriétés physiologiques, sur l'absorption, l'élimination et la transformation des médicaments. Puis vient l'étude, très remarquablement claire des anesthésiques généraux et de la physiologie générale de l'anesthésie, puis du chloroforme, de l'éther, du chloral, etc. Enfin vient l'étude des médicaments cardo-vasculaires, et notamment de la digitale, du strophantus, du seigle ergoté de l'adrénaline, de la médication hypophysaire, etc.

Ce livre nous permet d'apprécier particulièrement les idées de l'auteur sur ses sujets de prédilection. Bien que très documenté sur les travaux allemands, il est écrit par un ami de la France et de la Culture française.

La clarté des idées et l'élégance du style suffiraient seuls à le démontrer.

PAUL CARNOT.

La fonction thyroïdienne dans ses relations avec quelques formes morbides chez les enfants. Recherches cliniques et expérimentales. (*La funzione tiroidea in relazione ad alcune forme morbose dei bambini. Ricerche cliniche espirimentale*), por le professeur FRANCESCO FRANZI (de Naples). 1913, un volume in-8o de 280 pages, avec 6 figures cliniques et 2 planches anatomiques, 8 francs (*Typographie Melfa et Joele*, Naples).

Dans la première partie de cet ouvrage, l'auteur rajeunit et met au point la question très générale des sécrétions internes, puis celle de la physiopathologie de la glande thyroïde ; il étudie les maladies, les syndromes et les symptômes d'origine thyroïdienne.

La seconde partie est toute personnelle ; elle comporte 25 observations de troubles thyroïdiens. chez les enfants,manifestés de façons diverses, notamment par les altérations du tégument et l'arriération. Un cas paraît fort curieux : il s'agit d'hyperthyroïdie chez une infantile Lorain, fille d'hypothyroïdienne, Les 25 observations de l'auteur, assez disparates pour permettre de passer en revue toute la pathologie thyroïdienne, concordent pourtant sur un fait, sur l'importance de l'hérédité chez les malades de la thyroïde. Altérations thyroïdiennes des parents, tuberculose, syphilis, alcoolisme, arthritisme, sont souvent notés dans les commémoratifs ; la syphilis compromet profondément la fonction thyroïdienne de la descendance, mais c'est l'hypothyroïdie maternelle qui, le plus souvent, conditionne la dysthyroïdie infantile.

L'enfant ressent très vivement les altérations glandulaires. A l'heure actuelle, ce n'est pas l'athyroïdie qui retiendra l'attention, mais plutôt la dysthyroïdie, bien moins connue que le myxœdème ; la diathèse exsudative, l'urticaire, la migraine, les vomissements cycliques, l'entérocolite muco-membraneuse, les angines récidivantes, l'anorexie, appartiennent souvent à la pathologie thyroïdienne ; cette notion est utile à connaître, car si ces manifestations, d'étiologie obscure autrefois, sont bien sous la dépendance de l'insuffisance de la thyroïde, elles guérissent merveilleusement par l'opothérapie thyroïdienne.

Quant à savoir comment celle-ci agit, l'opinion de l'auteur à cet égard est fort complexe. L'activation et la régulation de la fonction thyroïdienne ne lui semblent pas être l'effet direct de l'extrait médica-

CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

menteux ; étant donné ce que l'on sait sur l'action réciproque des glandes à sécrétion interne, il faut admettre une action de l'opothérapie thyroïdienne sur toutes les glandes à la fois, sur le système nerveux aussi, et par son intermédiaire sur les viscères. La résultante de tout ceci est la transformation d'un métabolisme languissant en un métabolisme parfait.

La troisième et dernière partie du livre est le complément de sa partie clinique. L'auteur relate ses expériences de thyroïdectomie chez des chevreaux et fait l'étude histologique comparée des thyroïdes saines de ces animaux, et des thyroïdes des chevreaux réagissant aux infections, à la mélitococcie notamment. F.-L.

Idées paramédicales et médico-sociales, par le professeur GRASSET, 2e *édition*, 1912, 1 vol. in-16 (*Plon-Nourrit*, éditeurs à Paris)

Le succès qui a accueilli le volume consacré par le professeur Grasset aux *idées médicales* l'a encouragé à réunir sous le titre d'*idées paramédicales et médico-sociales* une série d'autres études destinées à intéresser non seulement les médecins, mais aussi le grand public. A plusieurs reprises, il a été fait allusion dans ce journal aux idées du professeur Grasset sur la responsabilité atténuée. On lira avec plaisir les pages qui sont consacrées dans ce volume à la défense sociale contre les maladies nerveuses, aux devoirs et aux droits de la société vis-à-vis des aliénés, à la responsabilité atténuée et qui plaident éloquemment en faveur de la thèse qu'il défend. Ses deux conférences sur l'alcoolisme insidieux et inconscient, sur l'alcool aliment et poison sont pleines d'aperçus intéressants dont peuvent faire leur profit tous ceux qui veulent efficacement lutter contre le péril alcoolique. Son étude bien connue sur Auguste Comte, demi-fou de génie, a trouvé place dans ce livre à côté d'une conférence sur le spiritisme et l'au-delà où le professeur Grasset a fait œuvre de saine et claire critique. D'autres conférences sur l'hygiène sociale, l'hygiène et la science biologique en sociologie, sur la morale scientifique et la morale de l'Évangile, sur l'union et l'action sociale sur le terrain de l'Evangile ont été groupées dans ce volume, qui se termine par une très attachante étude de la crise médico-sociale contemporaine ; tout cet ensemble, où l'on retrouve avec plaisir les qualités bien connues du professeur Grasset, montre combien, mettant lui-même en pratique le conseil qu'il donne à ses élèves, il sait aimer et respecter les traditions, tout en étant un fervent amoureux du progrès? P. LEREBOULLET.

Traité pratique de Bactériologie par E. MACÉ, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Nancy, t. II, 6e édition, 1913. Classification et description des bactériacées (suite). Étude spéciale des principaux milieux. Les bactéries de l'air, de l'eau, du sol, du corps, sommaire de Bactériologie Clinique, 1 vol., gr. in-8 de 920 pages avec 172 gravures noires et coloriées, relié, 22 fr., broché, 20 fr. (*J. B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Ce nouveau volume est la suite naturelle des descriptions générales et spéciales qui ont paru dans le tome précédent.

L'auteur continue en effet l'étude des diverses bactéries, en reprenant l'étude des bactériacées. Chapitre important, car il envisage des microbes pathogènes très répandus : vibrion septique, tétanos, colibacille, bacille typhique, bacille dysentérique, vibrion cholérique, etc. Des descriptions extrêmement utiles sont réservées encore à une foule de bactéries saprophytes dont il est impossible de retrouver ailleurs l'exposé des caractères.

Dans une dernière partie, enfin, on trouve l'étude approfondie des bactéries de l'air, des eaux, du sol, du corps humain, avec les divers procédés techniques capables de les isoler et de les identifier.

Il est impossible d'analyser dans tous ses détails un livre si documenté, si précis. On ne peut guère qu'en donner une impression générale des plus favorables, que le lecteur ne pourra qu'éprouver au fur et à mesure des recherches qu'il aura à effectuer pour les besoins soit de son instruction personnelle, soit de la pratique journalière du laboratoire. On sait d'ailleurs tout le parti que les bactériologistes ont quotidiennement tiré des éditions précédentes. Cette dernière, mise au courant des dernières données de la science microbiologique, ne pourra que se faire apprécier encore davantage. C. DOPTER.

Maladies parasitaires. — Peste, par les Drs LECOMTE, GAIDE, MATHIS, NOC, LÉGER, AUGIER, DUVIGNEAU, CLARAC, LEBŒUF, RIGOLLET, P. L. SIMOND, 1913, 1 vol., gr. in-8 de 652 pages avec 130 figures. Broché 14 fr., cartonné, 15 fr. 50 (Fascicule XI, *du Traité de Pathologie Exotique*). *J. B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Voici un nouveau fascicule du Traité de pathologie exotique qui vient de voir le jour. Le Tome VI a pour but d'exposer l'état de nos connaissances sur les *maladies parasitaires*, et la *peste*. Volume important si l'on en juge par les sujets qui sont étudiés et la qualité des auteurs qui ont entrepris de les décrire.

La première partie de l'ouvrage traite tout d'abord du parasitisme intestinal et viscéral ; on y lit avec le plus grand intérêt des chapitres nombreux et fort documentés sur l'helminthiase, le distomatose, les bilharzioses ; puis elle étudie le parasitisme cavitaire et sous-cutané (myases diverses) ; la microfilariose et les filarioses diverses qu'on rencontre dans les régions tropicales.

Enfin, dans une deuxième partie, P. L. Simond a écrit un véritable traité de la Peste. Nul n'était plus qualifié pour exposer ce sujet, ses travaux antérieurs l'ayant orienté vers une foule de recherches intéressantes concernant notamment les modes de transmission de cette redoutable infection. Les pages qu'il y a consacrées sont vécues ; elles forcent même la lecture, leur ensemble constitue un document de la plus haute importance, où l'on ne peut que puiser des faits instructifs.

Ce volume nouveau-né, en un mot, n'a rien à envier à ses aînés, dont nous avons fait l'éloge en temps utile. Comment son succès ne serait-il pas assuré? C. DOPTER.

Accidents du travail, Guide pour l'évaluation des incapacités, par Léon IMBERT, ODDO et CHAVERNAC, préface de M. René VIVIANI. 1913, un fort volume gr. in-8 de 600 pages cart. (*Masson et Cie*, éditeurs à Paris).

Depuis que la loi de 1898 a vu le jour, le médecin a sans cesse à fixer l'importance d'un accident de travail et à établir un certificat à son sujet ; très souvent son embarras est grand, tant est complexe l'appréciation du cas. Le guide que viennent de publier MM. Léon Imbert, Oddo et Chavernac est destiné à éviter au médecin la plus grande partie de ces difficultés. Les lecteurs de *Paris Médical* connaissent déjà l'esprit dans lequel M. Oddo a su aborder et traiter les relations des névroses avec les accidents du travail ; ils ont apprécié l'expérience clinique de l'auteur et la sagesse de ses conclusions. Ils retrouveront dans ce volume les mêmes qualités et auront en mains un exposé clair, précis et complet de ce vaste sujet. La manière de faire un rapport d'expertise, le rôle possible du traumatisme dans l'apparition de certaines maladies générales, les relations de la tuberculose ou du cancer avec le traumatisme, les éléments de l'évaluation lors de fractures, lors de traumatismes du système nerveux, lors d'affections oculaires traumatiques sont autant de questions traitées de manière fort intéressante et pratique. Ce volume vient à son heure et son succès est certain.

P. LEREBOULLET.

NÉCROLOGIE

JACCOUD 1830-1913

Avec le professeur Jaccoud, c'est une des grandes figures médicales du XIXe siècle qui disparaît. C'est aussi l'éducateur de notre jeunesse, le maître incomparable dont les enseignements par l'exemple, par la parole et par le livre ont formé de nombreuses générations d'élèves à la fois fiers et reconnaissants d'avoir subi son empreinte.

Jaccoud est né à Genève en 1830. Il y fit ses études secondaires, et conquit ses premiers grades littéraires. Puis il vint à Paris, en 1849, avec sa mère, muni de peu d'argent, et de quelques lettres de recommandation, et dut, tout d'abord, pour vivre, se livrer aux travaux les plus variés et les plus disparates ; donnant des leçons de littérature, de musique, utilisant son talent de violoniste dans les orchestres de l'Odéon, du Gymnase, des bals de l'Opéra (et non de l'Opéra-Comique, comme il a été dit par erreur). Plus tard, il donne des leçons d'anatomie.

Enfin, il peut aborder les concours, qui sont pour lui l'occasion de succès foudroyants.

En 1854, il est reçu à l'externat le premier de sa promotion.

L'année suivante à son premier concours il arrive à l'internat et quatre ans après il conquiert la médaille d'or au concours des internes de 3e et 4e années.

Il passe sa thèse de doctorat en 1860.

En 1862, il est nommé médecin des hôpitaux à son premier concours et le premier de la promotion, et l'année suivante également à son premier concours d'agrégation, il est le premier de la promotion.



JACCOUD

De tels succès, dont depuis bien des années nous n'avons point revu d'exemple, s'expliquent par les qualités exceptionnelles de jugement, de mémoire, d'éloquence, dont le jeune candidat faisait preuve à ses concours, et dont les témoins nous ont conservé le souvenir d'admiration émerveillée. Mais ils se justifient aussi par le labeur acharné avec lequel il les avait préparés et dont nous pouvons juger encore par la lecture de sa thèse d'agrégation : *De l'humorisme ancien comparé à l'humorisme moderne*, qui composée et imprimée en moins de quinze jours, nous montre une connaissance approfondie de l'histoire de la médecine, passée en revue dans un saisissant raccourci, en même temps que la mise au point la plus complète de tous les travaux des modernes sur la physiologie pathologique tout entière.

En 1876, Jaccoud est nommé professeur de pathologie médicale à la Faculté de Paris. Et, en 1883, il passe par permutation après la mort de Lasègue, à la chaire de clinique médicale de la Pitié où il demeure jusqu'à la fin de sa carrière d'enseignement.

Élu membre de l'Académie de médecine, en 1877, il en devint le président en 1898, et fut nommé secrétaire perpétuel en 1901.

La production scientifique de Jaccoud est considérable et nous ne saurions en donner ici qu'une mention sommaire, par la citation de quelques-unes de ses œuvres maîtresses :

Sa thèse de doctorat : *Sur les conditions pathogéniques de l'albuminurie* (1860).

Sa *Traduction et annotations de la clinique médicale de Graves* (1862).

Les paraplégies et l'atonie du mouvement (1864).

Le nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques (1864-1886). Vaste encyclopédie médicale publiée sous sa direction, et dont quelques-uns des articles les plus importants (*albuminurie, diabète, endocardite*, etc.) sont dus à sa collaboration

Le *Traité de pathologie interne* (2 vol. 1870-71) dont la septième et dernière édition a paru en trois volumes en 1882.

Les leçons de clinique médicale faites à l'hôpital de la Charité (1867).

Les leçons de clinique médicale faites à l'hôpital Lariboisière (1873).

Curabilité et traitement de la phtisie pulmonaire (1881).

La clinique médicale de l'hôpital de la Pitié (4 vol. 1883-1888).

Sans vouloir énumérer tous les faits nouveaux, les maladies et formes morbides découvertes et décrites, les enseignements thérapeutiques précisés au cours de ces publications, rappelons seulement à titre d'exemples : les *formes fibreuses du rhumatisme chronique* ; l'*atrophie nerveuse progressive* ; les *formes cliniques de l'urémie* ; les *endocardites infectieuses* ; l'*endocardite de l'érysipèle* ; l'*angine pseudo-membraneuse à pneumocoques* ; *la diathèse lymphogène* ; les précisions symptomatiques apportées dans l'*examen du cœur et des vaisseaux* ; *de l'appareil respiratoire* ; *les enquêtes étiologiques sur la fièvre typhoïde* ; *les processus pathogéniques des néphrites et de l'urémie* ; *les règles de la thérapeutique hygiénique, et climatérique de la tuberculose* si complètes qu'elles sont aujourd'hui encore notre guide le plus sûr, etc.

Mais il convient d'insister particulièrement sur la manière nouvelle de comprendre et d'enseigner la médecine que Jaccoud inaugure dans ses premiers travaux.

Merveilleusement instruit des littératures étrangères, il tenait pour nécessaire à l'instruction médicale la connaissance des progrès accomplis parallèlement dans les divers pays.

« Les recherches et les acquisitions, disait-il, ne sont point l'apanage exclusif d'une seule nation, elle n'est jamais qu'un élément dans le concours général, et, quelque important que soit cet élément, son unité ne peut valoir contre la pluralité, au point que l'on puisse négliger sans péril les travaux de provenance étrangère. L'histoire enseigne que le foyer scientifique se déplace sans cesse ; lorsque quelque peuple, épuisé par de longs et laborieux enfantements, fléchit et s'arrête, un autre surgit à ses côtés, qui reprend et poursuit avec des forces nouvelles l'œuvre commencée. C'est donc se désarmer, c'est s'amoindrir soi-même, que de limiter ses vues à son entourage immédiat, et de négliger, par un injustifiable quiétisme, les documents d'origine plus lointaine. La connaissance et le progrès des choses de la médecine exigent une condition tout opposée ; il faut que le médecin, sous peine de déchoir, étende aussi loin que possible le domaine de ses études, il faut qu'il utilise les travaux de tous les pays. »

Ce sont là des propositions qui nous paraissent évidentes aujourd'hui. Tous nos traités actuels sont faits en s'inspirant de ces principes. Mais c'est précisément à Jaccoud, que nous devons cet effort d'extériorisation de notre science, et l'on lui en aura d'autant plus de gré, si l'on se rappelle combien fut critiquée à l'origine l'abondance de la documentation bibliographique de son traité de pathologie interne.

Enfin, il fut de ceux, qui dans le grand bouleversement apporté dans la science médicale, par l'apparition des nouvelles méthodes d'investigation, anatomiques, physiologiques, chimiques et bactériolo-

NÉCROLOGIE *(Suite)*

giques surent allier les acquisitions du passé aux conquêtes de la science, et maintenant la médecine traditionnelle, la faire bénéficier néanmoins de tous les progrès acquis.

Jaccoud était un professeur incomparable et par l'éloquence de sa parole, d'une corerction majestueuse, et en même temps pleine de mouvement et de vie ; il l'était plus encore, par la précision et la clarté de ses idées.

Ces qualités nous les retrouvions merveilleusement conservées, au cours des dernières années de sa verte vieillesse, quand, dans les séances solennelles de l'Académie de médecine, le secrétaire perpétuel charmait son auditoire d'élite par ces chefs-d'œuvre d'art oratoire qui sont : *Un adieu à la rue des Saints-Pères, Salut à la rue Bonaparte* et dans les éloges académiques successivement prononcés de Malgaigne, Villemin, Favien, Nocard, Le Fort, Bergeron, Théophile Roussel.

Intelligence supérieure, savant médecin, professeur merveilleux, académicien éloquent, voilà pour tout le monde ce que fut Jaccoud.

Mais ce qu'ont en outre connu ceux de ses élèves, qui eurent la joie et l'honneur d'être admis dans son intimité, c'est la bonté de son cœur, l'affabilité de son accueil, la sympathie affectueuse avec laquelle il nous dirigeait et nous soutenait dans les épreuves et les difficultés de notre carrière, et cela, ceux qui en ont joui, ne l'oublieront jamais.

P. MENETRIER.

NOUVELLES

Concours d'agrégation. — COMPOSITION DES JURYS. — Les jurys sont ainsi constitués sous réserve de modifications possibles ultérieures :

Médecine générale. — 1° Juges titulaires : M. Dejerine, président, Paris.

Membres : MM. Mossé, Toulouse ; Rauzier, Montpellier ; Dubreuilh, Bordeaux ; Cassaët, Bordeaux; Teissier (Pierre), Paris ; Hoche, Nancy ; Guilhem, Toulouse ; Crespin, Alger.

2° Juges suppléants : MM. Rathery, Paris ; Carnot, Paris ; Léri, Paris ; Ingelrans, Lille ; Vedel, Montpellier; Martin, Lyon ; Raviart, Lille ; Breton, Lille ; Cade, Lille.

Anatomie et embryologie. — 1° Juges titulaires : M. Debierre, président, Lille.

Membres : MM. Weber, Alger ; Soulié, Toulouse; Nicolas, Paris ; Viault, Bordeaux.

2° Juges suppléants : MM. Descomps, Lille ; Regault, Lyon ; Retterer, Paris ; Lucien, Nancy ; Rouvière, Paris.

Physiologie. — 1° Juges titulaires : M. Morat, président, Lyon.

Membres : MM. Doyon, Lyon ; Abelous, Toulouse; Weiss, Paris ; Lescœur, Lille.

2° Juges suppléants : MM. Camus, Paris ; Lambert, Nancy ; Dubois, Lille ; Zimmern, Paris ; Robert, Nancy.

Physique biologique et médicale. — 1° Juges titulaires: M. Sigalas, président, Bordeaux.

Membres : MM. Doumer, Lille ; Guilloz, Nancy ; Morel, Lyon ; Hédon, Montpellier.

2° Juges suppléants : MM. Broca, Paris ; Dufour, Nancy ; Zimmern, Paris ; Guillemard, Lyon ; Lambert, Nancy.

Maladies mentales. — 1° Juges titulaires : M. Régis, président, Bordeaux.

Membres : MM. Lépine, Lyon ; Lacassagne, Lyon ; Debove, Paris ; André, Toulouse.

2° Juges suppléants : MM. Castaigne, Paris ; Claude, Paris ; Richon, Nancy ; Lagriffoul, Montpellier ; Cestan, Toulouse.

Section d'ophtalmologie. — 1° Juges titulaires : M. Lagrange, président, Bordeaux.

Membres : MM. Cange, Alger ; Rohmer, Nancy; Poncet, Lyon ; Charpentier, Nancy.

2° Juges suppléants : MM. Venot, Bordeaux ; Vanverts, Lille, ; Potel, Lille ; Soubeiran, Montpellier; Nogier, Lille.

Chirurgie générale. — 1° Juges titulaires : M. Gross, président, Nancy.

Membres : MM. Villar, Bordeaux ; Jaboulay, Lyon ; Bégouin, Bordeaux ; Estor, Montpellier ; Pousson, Bordeaux ; Pollosson (Maurice), Lyon ; Penières, Toulouse ; Paviot, Lyon.

2° Juges suppléants : MM. Ombredanne, Paris; Martin, Toulouse ; Binet, Nancy ; Massabuau, Montpellier; Schwartz, Paris ; Thevenot, Lyon ; Morestin, Paris ; Vanverts, Lille ; Carles, Bordeaux.

Histologie. — 1° Juges titulaires : M. Tourneux, président, Toulouse.

Membres : MM. Laguesse, Lille ; Vialleton, Montpellier ; Prenant, Paris, ; Testut, Lyon.

2° Juges suppléants : MM. Princeteau, Bordeaux: Retterer, Paris ; Regaud, Lyon ; Branca, Paris ; Latarjet, Lyon.

Chimie biologique et médicale. — 1° Juges titulaires : M. Lambling, président, Lille.

Membres : MM. Garnier, Nancy ; Malossé, Alger ; Cluzet, Lyon ; Barthe, Bordeaux.

2° Juges suppléants : MM. Maillard, Paris ; Derrien Montpellier ; Robert, Nancy ; Nogier, Lyon ; Bretin, Lyon.

Parasitologie et Sciences naturelles appliquées à la médecine. — 1° Juges titulaires : MM. Blanchard, président, Paris.

Membres : MM. Verdun, Lille ; Fockeu, Lille : Ardin-Delteil, Alger ; Ducamp, Montpellier.

2° Juges suppléants : MM. Brumpt, Paris ; Galavielle, Montpellier ; Mandoul, Bordeaux ; Claude, Paris ; Richou, Nancy.

Obstétrique. — 1° Juges titulaires : M. Ribemont-Dessaignes, président, Paris.

Membres : MM. Hergott, Nancy ; Oui, Lille ; Pitres, Bordeaux ; Tédenat, Montpellier.

2° Juges suppléants : MM. Brindeau, Paris ; Jeannin, Paris ; Péry, Bordeaux ; Cruchet, Bordeaux ; Massabuau, Montpellier.

Anatomie pathologique. — 1° Juges titulaires : M. P. Marie, président, Paris.

Membres : MM. Paujoul, Alger ; Hoche, Nancy ; Carrieu, Montpellier ; Poncet, Lyon.

2° Juges suppléants : MM. Léri, Paris ; Carnot, Paris ; Euzière, Montpellier, Cestan, Toulouse ; Riche, Montpellier.

Pharmacie. — 1° Juges titulaires : M. Gérard, président, Lille. Membres : MM. Barthé, Bordeaux ; Morel, Lyon ; Guiart, Lyon ; Fockeu, Lille.

2° Juges suppléants : MM. Tiffeneau, Paris ; Labat, Bordeaux ; Benech, Bordeaux ; Cabannes, Montpellier, Neveu-Lemaire, Lyon.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS AUX CONCOURS (suite). — *Section d'histologie.* — Sont admis à prendre part au concours d'agrégation qui s'ouvrira à Paris, le 19 mai, pour cinq places d'agrégé des Facultés de médecine : MM. Debeyre, d'Hardivillier, Dubreuil, Policard, Champy, Guieysse, Lefas, Segall, Faure.

Section de Parasitologie et sciences naturelles. — Sont admis à prendre part au concours d'agrégation qui s'ouvrira à Paris le 26 mai, pour cinq places d'agrégé des Facultés de médecine : MM. M. Viguier, Llaguet, Bruyant, Garin, Jannin, Thiry, Blanc, Gautié.

Section d'obstétrique. — Sont admis à prendre part au concours d'agrégation qui s'ouvrira à Paris, le 25 mai, pour trois places d'agrégé des Facultés de médecine :

Pour Bordeaux : M. Faugère ;

Pour Lille : M. Paucot ;

Pour Paris : MM. Lacasse, Le Lorier, Lévy, Rudaux, Sauvage, Willette.

Pour Paris et subsidiairement toutes les autres Facultés : MM. Chirié, Devraigne, Metzger, Wilhem.

Pour toutes les Facultés, MM. Dupont, Lemeland, Levant.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 23 avril. — MM. Puisseau, 16; Lévy-Valensi, 17; Salomon, 15.

Séance du 26 avril. — MM. Courcoux, 20; Israëls de Jong, 18; Foix, 19.

Séance du 28 avril. — MM. Trémolières 20; Darré, 17; Chabrol, 17.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 23 avril. — MM. Ockinczyc, 16; Picot, 13.

Séance du 25 avril. — MM. Bazy, 16; Mathieu, 15; Bréchot, 14.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — *Lecture des copies.* — Séance du 23 avril. — MM. Lévy et Metzger, 14; Chirié, 15; Devraigne, 17.

Séance du 28 avril. — MM. Kuss 12; Toupet, 17; Kindirdjy, 17.

Lecture des copies. — Séance du 25 avril. — MM. Lequeux, 17; Lacasse, 15; Guéniot, 16.

Séance du 28 avril. — MM. Le Lorier, 18; Lemeland, 16; Dupont, 14.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DU PROSECTORAT. — *Epreuve de médecine opératoire.* — Questions données : « Désarticulation tibio-tarsienne par le procédé de Syme (côté droit). — Ligature de l'artère axillaire dans la clavicule (côté droit). »

MM. Pascalis et Mornard, 28; Sorel, Cruet et Moure, 27; Métivet, 26.

A la suite du concours qui vient d'avoir lieu sont nommés prosecteurs : MM. Pascalis et Cruet.

Epreuve orale de chirurgie. — Question donnée : « Luxations irréductibles de l'épaule. »

MM. Sorel, 18; Métivet, 15; Moure, 17; Pascalis, 19; Cruet et Mornard, 17.

École de médecine. — LIMOGES. — M. Eymeri, professeur de physiologie, est chargé, en outre, pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1912-1913, des fonctions de chef des travaux de physiologie.

Hôpitaux de province. — BOULOGNE-SUR-MER. — Un concours pour une place de médecin à l'hôpital Saint-Louis aura lieu le 7 juillet 1913, à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Le candidat classé premier, par le jury, aura, de plein droit, le itre de médecin adjoint de l'hôpita Saint-Louis de Boulogne-sur-Mer, chargé du service des enfants et sera appelé à occuper, à sa vacance, le poste de médecin en chef de l'établissement.

Le registre d'inscription sera clos el 7 juin, à six heures du soir.

Société française d'ophtalmologie. — Le Congrès de 1913 s'ouvrira le lundi 5 mai, à huit heures et demie du matin, à la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain. Un rapport sur le *Nystagmus* sera lu par M. Coppez (de Bruxelles).

Marine. — PRIX DE MÉDECINE NAVALE. — Le prix de médecine navale a été attribué, pour 1912, au médecin de première classe Bellile (de Toulon) pour son rapport médical de fin de campagne du croiseur-cuirassé *Amiral-Charner.*

D'autre par, il est accordé :

Une mention honorable à MM. Defressine, médecin principal, et Cazeneuve, médecin de première classe, pour leur travail sur le « Choléra asiatique dans la marine à Toulon ».

Un témoignage officiel de satisfaction à MM. Bonnefoy, médecin principal (note sur l'épidémie de rubéole de la *Bretagne*); Goéré, médecin de première classe (choléra à Ferryville en 1911); Marcandier, médecin de première classe (étude préliminaire sur les applications possibles de l'ergographie à l'étude de la résistance à la fatigue à bord des navires de guerre); Renault, médecin principal (transport et transmission des blessés à bord des navires modernes); Tribondeau, médecin de première classe (réaction de Wassermann); Branger, médecin de deuxième classe, Duchateau et Gaubin, médecins de première classe, pour leurs rapports d'inspection générale du *Kersaint*, du *Voltaire* et du *Mirabeau.*

Hôpitaux de Bordeaux. — M. le Dr Liébault est nommé aide de clinique des maladies du larynx, des oreilles et du nez en remplacement de M. le Dr Brindel, appelé à la direction du service d'oto-rhino-laryngologie de l'hôpital des enfants.

Asile de Lommelet. — M. le Dr Sablé est nommé médecine en chef.

L'Association des médecins de la Seine, fondée en 1833 par Orfila pour le soulagement des infortunes médicales, a tenu dimanche sa quatre-vingtième assemblée annuelle sous la présidence de M. Félix Guyon.

Les recettes de l'année ont atteint le chiffre de 74 748 francs dont 15 730 francs fournis par les cotisations, 3 657 francs par les dons et legs et le reste par le revenu des fonds placés.

Avec ces ressources, l'As sociation a secouru 4 sociétaires, 72 veuves ou familles de sociétaires, enfin 50 autres personnes appartenant au corps médical de Paris ou du département. De plus, quatre pensions viagères de 1 200 francs chacune ont été allouées à des sociétaires âgés et infirmes.

Le total des secours distribués s'est élevé à 56 350 francs. Une somme de 13 357 francs a été versée au fonds de réserve.

En remplacement de M. Félix Guyon nommé président honoraire sur sa demande, l'Assemblée a élu président, M. Henri Barth; d'autre, part, elle a nommé vice-présidents MM. Gilbert Ballet et Pierre Bazy; secrétaire général, M. Lesné; trésorier, M. Gaston Lacaze.

Association belge de Médecine sociale. — C'est le titre d'une nouvelle association fondée le 29 mars à Bruxelles sur l'initiative du Dr Stassen, et qui se consacrera à l'étude de toutes questions d'hygiène, travail, assurances, etc.

Le Comité provisoire est formé de M. le Dr Glibert, inspecteur du Ministère du Travail, du Dr René Sand, agrégé de l'Université de Bruxelles et du Dr Stassen, médecin du dispensaire de l'Espérance à Montegnée (Liège).

Legs Putmann Jacobi. — L'université de New-York met à la disposition des doctoresses en médecine, une bourse de 800 dollars pour recherches de laboratoire à effectuer dans n'importe quelle Université.

Pour renseignements s'adresser le mercredi de 1 à 2 heures ou écrire, 55, rue Saint-Jacques, à Mme Mulon, association des étudiantes.

Monuments à Aix-les-Bains. — La ville d'Aix les-Bains va élever un monument au roi de Grèce Georges Ier qui faisait de fréquents séjours à Aix.

Elle élevera également un monument à Pierpont Morgan, qui fréquentait assidument Aix-les-Bains dpuis plusieurs années et qui y faisait des libéralités importantes s'élevant à plus de 470.000 francs. Son buste sera placé dans la cour d'honneur de l'hôpital Léon Blanc qui est dû à sa générosité et dont l'inauguration devait avoir lieu cet été en sa présence; le gouvernement français devait remettre à cette occasion à Pierpont Morgan la grande médaille d'or de la mutualité.

Congrès de l'alliance d'hygiène sociale. — Le Congrès de l'alliance d'hygiène sociale se tiendra à Paris

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Le cœur et l'aorte. Études de radiologie clinique, par les Drs H. VAQUEZ et E. BORDET, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris et chef adjoint de laboratoire à la Faculté. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 250 pages, avec 169 figures dans le texte. Cartonné 15 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

La cure de déchloruration, par les Drs F. WIDAL et A. JAVAL, 2e édition 1913. 1 vol. in-16 de 96 pages. Cartonné 1 fr. 50 (*Actualités médicales*). (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris.)

Du traitement par le salvarsan des femmes syphilitiques en état de gestation, par le Dr JEANSELME, 1913, gr. in-8 broché. (Extrait des *Annales de Gynécologie et d'obstétrique*, *G. Steiheil*, éditeur à Paris.)

La radiographie du fœtus in utero. Indications techniques, par les Drs POTOCKI, DELHERM et LARQUERRIÈRE. 1913, gr. in-8, broché 1913 (Extrait du *Bulletin de la Société radiologique de Paris*. *G. Steinheil*, éditeur à Paris.)

La responsabilité atténuée des inculpés. Questions médico-sociales. Conférence faite à l'école des hautes-études sociales, le 16 avril 1913, par le Dr GRASSET. 1913, 1 vol. gr. in-8, de 100 pages. Broché (*Raumégous et Délian*, imprimeurs à Montpellier.)

Ce que j'ai vu en Allemagne (Notes et impressions d'un voyage d'études aux stations thermales), par le Dr LOUIS LAVIELLE. In-8, 112 pages avec figures. 2 fr. 50 (*A. Maloine*, à Paris.)

Guide de médecine pratique. Pathologie interne et diagnostic), par le Dr R. HYVERT, 1913, 1 vol. in-12, de 437 pages, cartonné, 5 fr. (*A. Maloine*, à Paris).



LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

(5, rue Las Cases) les mercredi et jeudi 15 mai, afin de permettre à plusieurs de ses membres de pouvoir suivre le congrès international du « Royal Institute of public Health » dont les réunions auront lieu les jours suivants (16-19 mai) à Paris.

Médailles des épidémies. — Médaille d'honneur des épidémies en or, à M. le médecin en chef de 1re classe Pfihl (J.-H.), directeur du service de santé du 3e arrondissement maritime, pour le zèle et le dévouement dont a fait preuve cet officier supérieur du corps de santé à l'occasion de diverses épidémies (choléra de Toulon en 1885. — Variole et fièvre jaune à la Martinique en 1887-1888. — Expédition de Chine en 1900. — Organisation des secours médicaux apportés aux blessés de la *Gloire* et de la *Liberté*.

Médaille d'honneur des épidémies, en bronze, au second maître infirmier Gourmelon (Jean), employé au service des typhiques à l'hôpital maritime de Brest.

IXe Congrès international des physiologistes. — Le IXe Congrès international des physiologistes se réunira à Groningue du 2 au 6 septembre prochain sous la présidence de M. le Pr J. Hamburger. La cotisation est fixée à 25 francs qui devront être adressés à M. J. de Horan à l'Institut de physiologie de Groningue.

Une exposition d'instruments de physiologie aura lieu pendant la durée du Congrès.

Les résumés des communications seront envoyés aux participants au cours de la seconde quinzaine d'août. En conséquence, les membres du Congrès sont priés d'adresser avant le 15 juin à l'Institut de physiologie de Groningue l'exposé sommaire, ne devant pas dépasser 20 lignes, de leurs communications. Les instruments et appareils envoyés au Congrès seront exempts de tous droits de douane. Les caisses les renfermant ne seront ouvertes qu'au laboratoire de Groningue.

Un comité de dames fonctionnera durant ce Congrès et des excursions en Hollande seront organisées à l'intention des congressistes.

Congrès d'hydrologie de Madrid. — Le Congrès *d'Hydrologie de climatologie et de géologie* se tiendra à Madrid, sous le patronage de Sa Majesté le roi d'Espagne, du 15 au 22 octobre prochain.

Un grand nombre de rapports ont été déjà adressés au Congrès, qui comprendra des représentants officiels de tous les pays.

Les adhésions doivent être envoyées directement au Dr Rosendo Castells, 10, Encarnacion, à Madrid. Le prix de la cotisation est de 25 francs. Des renseignements concernant les logements, les excursions et les conditions spéciales de voyage, seront ultérieurement communiqués.

Une exposition importante complètera le Congrès. M. le Dr Victor Gardette, 3, rue Humboldt, commissaire pour la France, fournira tous les renseignements aux personnes qui désireraient exposer.

Tous les rapports qui doivent être lus à ce Congrès devront être adressés avant la fin du mois de mai, dernier délai, au Dr Bardet, 21, rue du Cherche-Midi, à Paris. Il est rappelé à MM. les rapporteurs qu'aucun rapport ne devra occuper plus de 20 pages de volume du Congrès et que chacune des pages de ce volume comporte 42 lignes et la ligne 50 lettres environ.

Mairie de Signes (Var). — *Avis*. On demande à Signes un médecin tenant aussi la pharmacie.

Rapport approximatif : 5.000 fr. dont 1 000 francs alloués par la commune comme indemnité de résidence ; 30.000 francs par l'hôpital, assistance médicale gratuite, vaccination, etc.

Signes a 1 200 habitants. Une commune voisine de 700 âmes n'a pas de médecin.

Ce poste médical est à 30 kilomètres de Toulon et à 40 kilomètres de Marseille.

Tous les jours deux départs, et deux arrivées de voitures sur Aubagne et un départ et une arrivée de voiture sur Toulon.

La population est agglomérée.

Le pays est très giboyeux ; pêche à la truite et à l'écrevisse.

Donner des références.

La désinfection dans les crèches. — Sur un rapport de M. Poirier de Narçay, le conseil général de la Seine a adopté un projet de délibération présenté par M. Ambroise Rendu, projetportant que « les subventions du Conseil général seront réservées aux crèches du département, qui seront munies d'appareils de désinfection pour les vêtements des enfants ».

Toutefois il a été aussi décidé que les subventions ne seraient retirées aux crèches non pourvues d'appareils de désinfection qu'après avis du conseil général.

Nouveau Journal. — Nous recevons les premiers numéros d'un nouveau journal : *La Revue mensuelle de physiothérapie pratique* pour la diffusion des méthodes physiques. Le Dr Duhain (de Lille) est le secrétaire de la rédaction. C'est une revue essentiellement pratique, destinée aux praticiens.

Nouvelle mission médicale française dans les Balkans. — A la demande de la Croix-Rouge bulgare, la Société française de secours aux blessés militaires vient de faire partir pour les Balkans une nouvelle mission médicale composée de MM. Caillé, Ceillier et Luquet, qui resteront à Sofia et de M. Rebreyend, qui se rendra à Andrinople.

Déclaration obligatoire des maladies vénériennes à New-York. — Les médecins sont tenus de déclarer sous certaines conditions les affections de ce genre qu'ils sont appelés à soigner.

Dentiste-adjoint des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours de dentiste-adjoint des hôpitaux, MM. Frey, Chompret, Pisset, Kirmisson, Mathieu.

Assistance médicale. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours pour les places vacantes de médecin de l'assistance médicale, MM. Thebault, Iscovesco, Housquains, Delmont-Bebet, Carpentier.

Mariages. — M. le Dr Dominique Augier, assistant de clinique chirurgicale à la Faculté catholique de médecine de Lille et Mlle Madeleine Blancard. Le mariage a été célébré le 29 mars à Draguignan. — Mlle Marcelle Prengrueber, fille du Dr Prengrueber et M. Julien.

Nécrologie. — Le Dr Delachanal, ancien interne des hôpitaux de Lyon médecin du dispensaire général du Rhône. — Le Dr Albert Pujos (de Bordeaux). — Le Dr Troyon, ancien maire de Rethel, ancien médecin de l'hospice. — Le Dr Th. Perrin, privatdocent d'urologie la Faculté de Lausanne. — Le Dr André Dubois (de Fleurier) décédé à 35 ans dans un accident d'automobile. — M. le Pr Jaccoud, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel ou Grand Hôtel d'Aix. — *Maison de 1er ordre* avec tout le confort moderne. GUIBERT FRÈRES et GAUDIN propriétaires.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique " Jardin-Restaurant ", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Aix-les-Bains

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — BERNASCON propriétaire.

Aix-les-Bains

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Biarritz

Hôtel d'Angleterre. — Recommandé pour familles par sa situation exceptionnelle sur la mer et ses jardins au midi. — Tout le confort le plus moderne. M. CAMPAGNE propriétaire.

Biarritz

Grand Hôtel. — Situation unique en face la mer, entre les deux casinos et en plein centre, dans le quartier le plus hygiénique et le plus aristocratique de la ville. *1er ordre.* Spécialement recommandé aux familles. Conditions spéciales au corps médical. B. SARTUQUE directeur.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtelguyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout premier ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — VÉDRINE FRÈRES.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

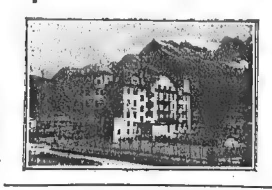
Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Pougues.

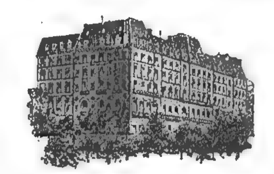
Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



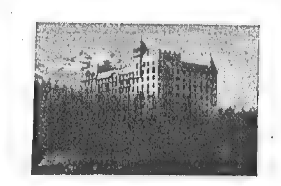
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Hôtel du Parc. (ALETTI, Directeur.)
Hôtel Majestic. (ALETTI Directeur.)

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *5 Mai au 10 Mai* 1913, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie du cœur : souffles mitraux et tricuspidiens. — De 10 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 6, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Examen des urines : matières sucrées, conjuguées, glycuroniques, acétone, etc. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Duret** : Gymnastique, mécanothérapie, cure de mouvements, sports thérapeutiques.

Mercredi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Albuminurie provoquée. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la syphilis diagnostiquée à la phase du chancre.

Jeudi 8, 9 h. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : otites aigues et chroniques.

Vendredi 9, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Sémiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

Samedi 10, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Sémiologie de l'estomac. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Le goitre exophtalmique et son traitement.

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. EXERCICES DE MÉDECINE OPÉRATOIRE SPÉCIALE. — Sous la direction de M. **Pierre Sébileau**, agrégé, chirurgien de l'hôpital Lariboisière, un cours de chirurgie opératoire de l'œil et des annexes de l'œil aura lieu du *14 mai au 6 Juin* par MM. les Drs **Morax** et **Landrieu**, de Lariboisière.

Programme du cours ; opérations sur : sclérotique, cornée, muscles oculaires, paupières, chalazion, marginoplastie, ectropion, entropion, orbite, globe oculaire, iris, antiglaucomateuses, glandes lacrymales, voies lacrymales, conjonctive, cristallin, capsule. Le cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis à 1 h. 3/4. Le droit d'inscription est de 60 francs.

Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Enseignement de la diphtérie. — M. **E. C. Aviragnet**, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera un cours le *samedi 3 mai*, à 9 heures du matin (hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie).

Tous les matins : visite, examen des malades. Avant et après la visite : Leçon théorique et travaux pratiques.

Seront admis à suivre cet enseignement, MM. les étudiants pourvus de seize inscriptions, MM. les docteurs en médecine. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet no 5) tous les jours de midi à 3 heures.

Les élèves seront classés par série de quinze et pour une période de trois semaines. MM. les docteurs en médecine justifieront de leur grade soit par leur diplôme, soit par toute autre pièce d'identité, M. *Bloch-Michel*, chef du laboratoire, M. *Bloch*, interne du services dirigeront les travaux pratiques.

Cours pratique annuel de M. Calot à l'Institut orthopédique de Berck (du 11 au 17 août 1913, 7e année). — En sept jours, de 8 heures du matin à 7 heures du soir : Enseignement de l'orthopédie indispensable aux médecins et du traitement des tuberculoses externes, coxalgie, mal de Pott, tumeurs blanches, luxation congénitale de la hanche, déviations, maladies des os et des articulations, etc.

Neuf conférences avec leçons, présentations de malades, démonstrations et exercices pratiques individuels.

Programme des conférences.

I. — Lundi 11 août (10 h. du matin). — M. Calot : la technique des appareils (plâtre, moulage, celluloïd). Les généralités indispensables sur le traitement des tubercules externes, injections et liquides modificateurs. Adénites, tuberculoses du testicule et de l'épididyme.

II. — Mardi 12 août (10 heures du matin). — M. Calot : Le mal de Pott, corsets, traitement de la gibbosité, des abcès, de la paralysie.

III. — Mercredi 13 août (10 heures du matin). — M. Calot : Traitement de la coxalgie, injections dans la hanche, appareil du membre inférieur.

IV. — Jeudi 14 août (10 heures du matin). — M. Calot : Traitement des tumeurs blanches : genou, pied, épaule, coude, poignet, injections intra-articulaires. Appareils de ces régions.

V. — Vendredi 15 août (10 heures du matin). — M. Calot : Traitement de la luxation congénitale de la hanche. Réduction de plusieurs luxations.

VI. — Vendredi 15 août (5 heures du soir). — Dr Privat : Traitement de la paralysie infantile, du pied bot paralytique. Syphilis des os et des articulations.

VII. — Samedi 16 août (10 heures du matin). — Dr Fouchou-Lapeyrade : Radiologie et radiothérapie. Traitement du torticolis, de l'ostéomyélite aiguë et chronique.

VIII. — Samedi 16 août (4 heures du soir). — Dr Fouchet : Traitement de la scoliose. Gymnastique médicale.

IX. — Dimanche 17 août (10 heures du matin). — M. Calot : Traitement du pied bot congénital. Traitement de la tarsalgie, de la maladie de Little, des déformations rachitiques.

Sont admis les médecins et étudiants français et étrangers.

Chaque élève inscrit sera exercé individuellement à la technique des appareils et des ponctions et injections, et aussi dans la mesure du possible, aux diverses opérations.

Pour l'inscription, les renseignements et le mode d'installation à Berck, s'adresser dès maintenant au Dr Fouchet, chirurgien-assistant de l'Institut orthopédique à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Droits à verser : 100 francs pour les leçons, démonstrations et exercices pratiques. Le nombre des places étant limité, on est prié de s'inscrire à l'avance.

Service oto-rhino-laryngologique de Lariboisière. — Le *Mercredi 7 Mai* prochain à 10 heures du matin. M. le Dr **Lemaître** : Les abcès du cerveau d'origine optique. (Étude anatomo-pathologique et thérapeutique).

Les méthodes de diagnostic bactériologique appliquées à la clinique. — Sous la direction de M. **Pierre Marie** professeur, MM. **H. Gaucherot** et **Abrami** commenceront le *Lundi 5 Mai* à 3 h. 1/2 au laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie de l'École pratique (1er étage, porte à gauche) une série de démonstrations et d'exercices pratiques de technique bactériologique qu'ils continueront les lundis, mercredis et vendredis suivants à la même heure.

Le droit est à verser est de 60 francs.

Le nombre des élèves est limité. S'inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet no 3), les mardis, jeudis et samedis de midi à 3 heures.

Gynécologie — Obstétrique

Précis d'Obstétrique, par le Dr Fabre, prof. à la Faculté de Médecine de Lyon, accoucheur des Hôpitaux de Lyon. 1910, 1 vol. in-8 de 764 pages, avec 466 fig., cart. 16 fr.

Atlas-Manuel d'Obstétrique, par Schaeffer. *Edition française*, par le Dr Potocki, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. 1901. 1 vol. in-16 de 472 pages, avec 55 pl. color., 18 pl. noires, 18 fig., relié.... 20 fr.

Atlas-Manuel de Gynécologie, par O. Schaeffer. *Edition française*, par le Dr J. Bouglé, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1903, 1 vol. in-16 de 333 pages, avec 90 pl. col. contenant 207 fig. et 72 dans le texte, relié..... 20 fr.

Atlas-Manuel de Technique gynécologique, par les Drs Schäffer, P. Segond, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, et O. Lenoir, ancien interne des hôpitaux. 1905, 1 vol. in-16 de 122 pages, avec 42 pl. coloriées et 36 fig., relié.......................... 15 fr.

Consultations de Gynécologie, par le Dr de Rouville, professeur adjoint à la Faculté de Médecine de Montpellier. 1902, 1 vol. in-8 de 247 pages, avec 72 fig. 5 fr.

Traité pratique de Gynécologie, par les Drs S. Bonnet, ancien interne des hôpitaux de Paris, et P. Petit. 1894, 1 vol. in-8 de 804 p., avec 207 fig., dont 90 col. 15 fr.

La Chirurgie enseignée par la Stéréoscopie, par les Drs Camescasse et Lehmann.

Hystérectomie vaginale, 29 vues (45×107), avec texte explicatif.................................. 32 fr.
Curettage, 24 vues (45×107), avec texte explicatif. 26 fr.
Hystéropexie abdominale, 28 vues (45×107), avec texte explicatif.......................... 32 fr.
Amputation du sein, 20 vues (45×107), avec texte explicatif................................. 22 fr.

Leçons cliniques sur la Menstruation et ses troubles, par T. Gallard, 1885, 1 vol. in-8 de 325 p., avec 37 fig. 6 fr.

Leçons cliniques sur les Maladies des Ovaires, par T. Gallard. 1886, 1 vol. in-8 de 463 pages, avec 47 fig.. 8 fr.

La Pratique gynécologique dans les Hôpitaux de Paris, par P. Lefert, 1896, 1 vol. in-18 de 288 p., cart. 3 fr.

Aide-mémoire de Gynécologie, par P. Lefert. 1900, 1 vol. in-18 de 276 pages, cartonné.................... 3 fr.

La Pratique des Maladies des Femmes, par Th.-A. Emmet. 1887, 1 vol. gr. in-8 de 860 pages, avec figures.. 15 fr.

Traité des Maladies de la Grossesse et des Suites de Couches, par le Dr Vinay, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon. 1894. 1 vol. gr. in-8 de 836 pages, avec 91 figures.......................... 16 fr.

Electrothérapie gynécologique, par Apostoli et Laquerrière. 1902, 1 vol. gr. in-8 de 629 p., avec fig... 7 fr.

Hémorragies utérines. Traitement électrique, par A. Zimmern. 1901, 1 vol. gr. in-8 de 255 pages, avec fig. 8 fr.

Guide pratique d'Electrothérapie gynécologique, par Albert-Weil. 1900. 1 vol. in-18 de 292 pages, avec 34 figures, cartonné.......................... 3 fr.

Kinésithérapie gynécologique, par Romano. 1895, 1 vol. gr. in-8 de 230 pages.......................... 5 fr.

L'Electricité en Gynécologie, par J. Houdart. 1894, gr. in-8, 136 pages.......................... 3 fr. 50

L'Opothérapie ovarienne, par P. Mossé. 1899, gr. in-8, 135 pages.......................... 3 fr. 50

Guide pratique de l'Accoucheur et de la Sage-Femme, par L. Penard et Abelin. 9e *édition*. 1906, 1 vol. in-18 de 701 p., avec 229 fig., cart.......................... 6 fr.

Étude médico-légale sur l'Avortement, par A. Tardieu. *Nouvelle édition*, augmentée de rapports du professeur Brouardel et du Dr Vibert. 1910, 1 vol. in-8 de 336 pages.......................... 5 fr.

L'Avortement. Clinique Thérapeutique, par M. Delestre, ancien chef de clinique obstétricale à la Faculté de Médecine de Paris. 2e *édition*. 1909, 1 vol. in-18 de 160 pages.......................... 2 fr. 50

Thérapeutique Obstétricale et Gynécologique
Par C. JEANNIN et P. GUÉNIOT
Professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris.
1913, 1 volume in-8 de 758 pages, avec 319 figures, cartonné.......................... 14 fr.

Manuel complet des Sages-Femmes, par C. Fournier, professeur à l'Ecole de médecine d'Amiens. 1895-1896, 4 vol. in-18 de 1260 pages, avec 260 fig., cart.... 12 fr.

I. *Anatomie, Physiologie et Pathologie élémentaires*. 1895, 1 vol. in-18 de 300 pages, avec 104 fig., cartonné.......................... 3 fr.
II. *Accouchement normal*. 1895, 1 vol. in-18 de 279 pages, avec 84 fig., cartonné........ 3 fr.
III. *Accouchement pathologique*. 1896, 1 vol. in-18 de 322 pages, avec 36 fig., cart............ 3 fr.
IV. *Nouvelles Accouchées et Nouveau-Nés*. 1896, 1 vol. in-18 de 308 pages., avec 36 fig., cart.... 3 fr.

Les Médications nouvelles en Obstétrique, par le Dr G. Keim. 1908, 1 vol. in-16 de 84 pages, cart. 1 fr. 50

Précis de Médecine opératoire obstétricale, par S. Remy, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy. 1893, 1 vol, in-18 de 460 pages, avec 185 fig., cart. 6 fr.

Tableaux synoptiques d'Obstétrique, par Saulieu et Lebief. 1900, 1 vol. gr. in-8 de 220 pages, avec 200 photographies et 114 fig., cart.......................... 5 fr.

Aide-Mémoire d'Accouchements, par Lefert. 2e *édition*. 1898. 1 vol. in-18 de 228 pages, cartonné........ 3 fr.

Traité pratique des Accouchements, par le Dr Charpentier, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. 2e *édition*. 1890, 2 vol. gr. in-8 de 1100 pages, avec 930 fig. et 2 pl. color.......................... 30 fr.

Traité pratique de l'Art des Accouchements, par Naegelé et Grenser. 1880, 1 vol. in-8 de 816 p., avec 229 fig. 12 fr.

Cours d'Accouchements, par N. Charles, professeur d'obstétrique à l'Ecole de Médecine de Liége. 4e *édition*. 1903-1904, 2 vol. gr. in-8, avec 398 figures...... 15 fr.

La Pratique Obstétricale dans les Hôpitaux de Paris, par P. Lefert. 1896, 1 vol. in-18 de 288 pages, cart.. 3 fr.

Traité de l'Art des Accouchements, par le Dr Chailly-Honoré. 6e *édition*. 1878, 1 vol. in-8 de 1036 pages avec 282 figures.......................... 10 fr.

Pouvoir ocytocique du Sucre, par E. Marquis. 1904, gr. in-8, 93 pages.......................... 2 fr. 50

L'ergot de Seigle en Obstétrique, par G. Desvignes. 1900, gr. in-8, 111 pages.......................... 3 fr.

De l'accommodation en Obstétrique, par le Dr J. Martel. 1878. gr. in-8, 150 pages.......................... 3 fr. 30

L'Art des Accouchements, par E.-C. Siebold. 1 vol. in-16 de 268 pages.......................... 2 fr.

La Pratique des Accouchements chez les peuples primitifs. Étude d'ethnographie et d'obstétrique, par Engelmann. 1885, 1 vol. in-8 de xvi-388 p., avec 83 fig........ 7 fr.

L'Obstétrique au XVIIe et au XVIIIe siècle, par E. Placet. 1892. gr. in-8, 198 pages, avec 8 planches......... 6 fr.

L'Obstétrique en Occident pendant le Moyen-Age et la Renaissance, par le Dr Audureau. 1892, gr. in-8, 194 p., avec planches et figures.......................... 7 fr. 50

Atlas d'Anatomie obstétricale, par le professeur J. Carbonelli, accoucheur de la Maternité de Turin. Préface de M. P. Bar, professeur à la Faculté de Médecine de Paris. 1905, 1 vol. in-4 avec 20 pl. col.......................... 15 fr.

A propos d'un très jeune œuf humain « in situ », par G. Léopold. 1907, 1 vol. gr. in-8 de 74 pages, avec 16 planches coloriées.......................... 12 fr. 50

L'Accouchement spontané rapide aux points de vue obstétrical et médico-légal, par Collet. 1904, 1 vol. in-18 de 196 pages.......................... 3 fr. 50

La Rétention du Placenta dans l'avortement, par Gerbaud. 1885, 1 vol. gr. in-8, 224 pages.......................... 4 fr.

Iconographie pathologique de l'Œuf humain fécondé, en rapport avec l'étiologie de l'avortement, par J.-G. Martin-Saint-Ange. 1884, 1 vol. in-4, avec 19 pl., cart. 35 fr.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour les prix de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour deux places de médecin-adjoint à l'hôpital de Constantine.

(S'inscrire au gouvernement général de l'Algérie).

3 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour les prix à décerner à MM. les Internes en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris. S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique, 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 15 heures.

4 Mai. — A Gand, Congrès de Puériculture organisé par la Ligue belge de la Protection de l'enfance. Secrétariat : Dr Lust, rue de la Limite, Bruxelles.

Les rapports suivants ont déjà paru : Protection de l'enfant, par le Dr Severin ; L'organisation moderne d'une crèche, par le Dr de Sægher.

Ajoutons que la participation est gratuite et que l'envoi des rapports se fait contre une cotisation de 3 francs à la Ligue.

5 Mai. — A 8 h. 1/2 du matin, 184 boulevard Saint-Germain à Paris, réunion de la Société française d'ophtalmologie.

5 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination d'un chef des travaux, attaché à la chaire de pathologie à l'école vétérinaire de Toulouse.

5 Mai. — Ouverture du Congrès français d'oto-rhino-laryngologie (du 5 au 8 mai).

5 Mai. — A Bordeaux, exercices d'application sur le terrain pour les médecins de la réserve et de l'armée territoriale (Du 5 au 8 inclus).

5 Mai. — Devant la Faculté de médecine de Lille, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école de médecine d'Amiens.

5 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture des concours d'agrégation pour les sections d'anatomie et embryologie, de physiologie, de physique biologique et médicale, de médecine générale, des maladies mentales, d'ophtalmologie.

6 Mai. — A Bordeaux, ouverture du Congrès national de la protection du premier âge. (Du 6 au 11 mai)

6 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre d'inscription pour le quatrième examen de Doctorat.

7 Mai. — A la Faculté de médecine d'Alger ouverture du concours pour l'emploi de chef de service de radiologie et d'électrologie à l'hôpital civil d'Oran.

8 Mai. — Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours de rédacteur à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. (S'inscrire 3, avenue Victoria à Paris, service du personnel).

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 120 places d'élèves à l'école du service de santé militaire (S'inscrire dans les Préfectures).

10 Mai. — A 8 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

13 Mai. — Ouverture du concours pour 12 places de médecins de l'Assistance médicale à domicile à Paris.

13 Mai. — A Grenoble, ouverture du LIe Congrès des sociétés savantes.

13 Mai. — A l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Kuss.

13 Mai. — A la Faculté de médecni de Paris ouverture du Concours d'agrégation pour la section de chirurgie générale.

13 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire à l'École vétérinaire d'Alfort.

14 Mai. — A Paris ouverture du congrès de l'alliance d'hygiène sociale (14-15 mai):

15 Mai. — A Paris ouverture du Congrès annuel de l'Institut royal d'hygiène publique de Londres.

15 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris.

17 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'aide d'anatomie de l'amphithéâtre des hôpitaux de Paris. (S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 5 heures.)

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 7 mai 1913, à 1 heure. — M. BESANÇON : Des accidents toxiques post-anesthésiques (MM. Reclus, Delbet, Legueu, Zimmern). — M. DAUGUET : Étude iconographique des explorations des ostéo-articulations du pied (MM. Delbet, Reclus, Legueu, Zimmern). — M. CAUFMENT : L'anurie dans le cancer de l'utérus, ses formes cloniques, son traitement. (MM. Zimmern, Delbet, Legueu, Reclus). — M. ARAMA : La pyélographie. Nouvelle méthode de diagnostic des affections rénales (MM. Legueu, Reclus, Delbet, Zimmern). — M. PASSOT : Méningite et états méningés, Diagnostic (MM. Roger, Teissier, Letulle, Léon Bernard). — M. ZIELINSKI : Le pouls jugulaire dans l'insuffisance tricuspidienne ; (MM. Teissier, Roger, Letulle, Léon Bernard.) — Mlle CAMPERGUE ; Contribution à l'étude de la cyanose congénitale ; (MM. Letulle, Roger, Teissier, Léon Bernard). — M. PECHIN : Du danger des livres populaires de médecine (MM. Letulle, Roger, Teissier, Léon Bernard).

Jeudi 8 mai 1913, à 1 heure. — M. FELGEYROLLES Traitement du rhumatisme blennorragique par le radium et les autres corps radioactifs (MM. Debove, Hutinel, Chantemesse, And. Broca). — M. CHATAIGNON : Contribution à l'étude des méningites aiguës, bénignes, épidémiques (MM. Hutinel, Debove, Chantemesse, And. Broca). — M. SEVIN : Purpura et tuberculose chez les enfants (MM. Hutinel, Debove, Chantemesse, And. Broca). — M. DOUZE : Contribution à l'étude des épanchements chyliformes du péritoine (MM. Chantemesse, Debove, Hutinel, André Broca). — M. BACHY : De la cholécystectomie dans la lithiase vésiculaire. Indications et résultats (MM. Pozzi, Bar, Lejars, Jeannin.) — M. COHEN ADAD : Contribution à l'étude de l'embryotomie. Section thoracique en V dans les cas de tête dernière avec ou sans relèvement des bras (MM. Bar, Pozzi, Lejars, Jeannin).

THÉRAPEUTIQUE DU GOMÉNOL

GYNÉCOLOGIE

Tant en raison de son pouvoir antiseptique élevé que de sa puissante action modificatrice, le Goménol trouve en gynécologie des indications aussi nombreuses que formelles, et cela d'autant mieux qu'il est dénué de tout effet irritant ou toxique.

Hygiène génitale. — Les lotions et les injections d'eau goménolée (solution de Goménol à 2 p. 1000) réalisent une parfaite antisepsie vulvaire et vaginale : loin d'exercer une action congestive, comme il arrive pour tant d'autres substances, elles sont adoucissantes et laissent une agréable sensation de fraîcheur.

Pour les soins de toilette, l'emploi du savon onctueux au Goménol est particulièrement recommandable.

Leucorrhée. — Les injections quotidiennes ou bi-quotidiennes d'eau goménolée tiède, données à pression moyenne ($0^{m},50$ environ), la femme étant dans le décubitus dorsal, constituent, en pareil cas, le traitement de choix. Elles seront au minimum de 2 litres.

Si la leucorrhée est abondante et tenace, une médication plus directe sera mise en œuvre, à savoir : l'introduction vaginale, tous les deux ou trois jours, soit de tampons imbibés de glycérine goménolée ou d'oléo-goménol à 33 p. 100, soit d'ovules glycérinés au goménol (Goménovules).

Parfois aussi, il importera de pratiquer, une ou deux fois par semaine, des attouchements du col et des culs-de-sac avec du goménol pur ou de l'iodo-goménol. L'action modificatrice de ces attouchements est promptement efficace.

Métrites chroniques. — Tous les gynécologistes qui en font l'essai sont unanimes à reconnaître le goménol comme le meilleur topique utérin. Les modalités de son application en seront naturellement variables selon chaque cas, mais, d'une façon générale, on peut ainsi en préciser la technique :

Au début, et dans les cas légers, on fera procéder, matin et soir, à des irrigations vaginales d'eau goménolée chaude à 45°, prolongée dix à quinze minutes.

Au bout d'une semaine, on ajoutera à ce traitement l'application sur le col utérin de tampons d'ouate imbibés de glycérine goménolée ou d'ovules à la glycérine goménolée (goménovules).

Sitôt que l'écoulement muco-purulent aura notablement diminué, les pansements seront faits à l'oléo-goménol à 33 p. 100 ou à 50 p. 100.

Si la congestion du col tardait à rétrocéder, on procéderait à des attouchements ou à des badigeonnages cervicaux avec l'iodo-goménol.

Enfin, dans les cas rebelles, on pratiquera, après dilatation du col, un nettoyage de la cavité utérine avec l'eau goménolée, nettoyage qu'on fera suivre de l'introduction intra-utérine de mèches de gaze imbibée d'oléo-goménol à 20 p. 100 ou à 33 p. 100.

Salpingites. — Dans la salpingite aiguë, c'est toujours une indication essentielle d'ordonner des injections vaginales d'eau goménolée.

En cas de salpingite catarrhale ou parenchymateuse : dilatation de la cavité utérine avec des tiges de laminaire et curettage utérin, suivi d'un tamponnement à la gaze aseptique imprégnée d'oléo-goménol à 20 p. 100 ou à 33 p. 100.

Renouveler ce pansement intra-utérin tous les jours, jusqu'à ce que le col se soit resserré, en le faisant précéder d'un lavage de la cavité utérine avec de l'eau goménolée.

Cancer de l'utérus. — Pour combattre la fétidité des sécrétions dans les cas de cancer utérin, il n'est pas de moyen plus simple ni plus efficace que de tenir constamment appliqué sur le col un tampon imbibé d'oléo-goménol à 50 p. 100.

OBSTÉTRIQUE

Le goménol est un antiseptique obstétrical de tout premier ordre : outre qu'il est doué d'une activité puissante (son pouvoir bactéricide est supérieur à celui du sublimé), il est d'un maniement facile et d'une innocuité absolue.

Asepsie obstétricale. — L'accoucheur ne saurait obtenir une asepsie plus rigoureuse de ses mains qu'en les savonnant à l'aide du savon onctueux au goménol, puis en laissant tomber sur le bout des doigts réunis quelques gouttes de goménol pur qui pénètrent ainsi directement dans les espaces sous-unguéaux ; il se frottera ensuite les mains pour répandre le goménol sur leur surface.

Les instruments sont complètement désinfectés par une immersion de quelques minutes dans le goménol pur. En cas d'application de forceps, il y aura avantage à graisser les cuillers de cet instrument à l'aide d'oléo-goménol à 33 p. 100, d'onguent au goménol ou mieux de savon au goménol.

Pour la toilette vulvaire, le savon au goménol assurera un parfait nettoyage. Il rend également de précieux services pour le toucher vaginal, pour lequel on peut encore utiliser, soit l'oléo-goménol à 20 ou à 33 p. 100, soit l'onguent au goménol.

Infection puerpérale. — Par cela même qu'il exerce sur le streptocoque une action inhibitrice des plus marquées, le goménol apparaît comme le spécifique véritable de l'infection puerpérale. Manifeste est sa supériorité sur l'essence de térébenthine, qui a été préconisée en pareil cas : n'étant ni caustique ni toxique, il a sur celle-ci l'avantage de ne pas provoquer d'abcès, en outre, la piqûre en est indolore.

Au premier stade de la maladie, alors que l'infection reste cantonnée à l'appareil génital, le traitement sera essentiellement local : injections intra-utérines d'eau goménolée toutes les deux, trois ou quatre heures, suivant la gravité ; puis, aussitôt après chaque injection, introduction aussi loin que possible d'une mèche largement imbibée d'oléo-goménol à 20 p. 100 ou 33 p. 100.

Dès que l'infection streptococcique s'est généralisée (septicémie puerpérale), un traitement général sera parallèlement mis en œuvre : injections intra-musculaires d'oléo-goménol à 20 p. 100 (une par jour de 8 à 15 centimètres cubes ou deux par jour de 6 à 8 centimètres cubes, selon la malade et l'état de gravité constaté).

Rétentions placentaires. — Le traitement qui s'impose en pareil cas est le curage digital ou le curettage de la cavité utérine, après dilatation au moyen de laminaires ou de bougies d'Hégar. On procédera ensuite à un lavage soigneux au moyen d'une injection intra-utérine d'eau goménolée et on placera à demeure une lanière de gaze stérilisée, imbibée d'oléo-goménol à 20 p. 100.

Cordon ombilical. — L'oléo-goménol et même le goménol pur conviennent excellemment pour le pansement du cordon ombilical. Ils mettent à l'abri de toute inflammation, de toute infection.

Crevasses des seins. — Dès qu'apparaissent les moindres signes d'ulcération douloureuse, on procédera à un lavage de l'aréole et du mamelon à l'eau goménolée, puis on appliquera un pansement à l'oléo-goménol à 33 p. 100 ou à 50 p. 100.

En présence de surfaces dénudées, plus ou moins fendillées et saignantes, l'oléo-goménol à 33 p. 100 ou à 50 p. 100 constitue encore le meilleur topique : il vient calmer l'élément douleur et assure, mieux qu'aucun autre agent, une cicatrisation prompte.

En certains cas, il sera utile de procéder à des badigeonnages du mamelon au goménol pur, et, si les crevasses paraissent atones et grisâtres, de les cautériser légèrement avec de l'iodo-goménol.

1912-1913. — N° 23 **SOMMAIRE** 10 Mai 1913

Desgrez. — Leçon inaugurale 553
Duvergey. — Quelques recherches sur l'insuffisance hépatique dans l'appendicite 563
Arthur Leroy. — Le diagnostic de la grossesse par le procédé du dialyseur (méthode d'Abderhalden) 568
Schreiber. — Traitement de la constipation chez le nourrisson 569
Sociétés Savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Société de chirurgie 570
Libres propos : A l'Académie de Médecine, par le Dr Linossier III
Chronique : Reconnaissance des blessés sur un champ de bataille au moyen de l'aéroplane, par le Dr Emile Reymond .... V à XI
Revue des congrès : Le congrès de l'A. F. A. S. à Tunis, par le Dr A. Satre .... XIII à XIX
La médecine au Palais : Ressemblance et paternité, par Adrien Peytel XX
Silhouettes médicales : Le Pr Widal, dessin original, par Gilb XXV
Diététique et Formules thérapeutiques XXVII
Revue hebdomadaire de la Presse française XXIX
Revue de quinzaine des sociétés médicales de province XXXI
Chronique des Livres XXXIII
Nouvelles .... XXXV à XXXIX
La vie médicale .... XLI et XLIII
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Paris .... XLIII et XLIV

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement *(1er Décembre au 30 Novembre)* : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai........ — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; — des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre . — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" **Paris Médical** " a une **édition en langue Russe**, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky. — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente 2 fr. 25.

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). CHEVRIER, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (DURET, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr PARANT (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr PARANT à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. LOREAU, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading ou un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison VAN VELSEN FRÈRES, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Elégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XÉROL, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. FOLI, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison PORGÈS, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison CRABBE, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le BUREAU SANITAIRE PARISIEN, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

La mort du Pr Jaccoud met l'Académie de médecine dans la nécessité de désigner un nouveau secrétaire perpétuel. De telles élections sont rares rue Bonaparte. Il semble qu'en lui confiant le soin de diriger son navire, l'Académie confie à l'élu un brevet de longévité. Jaccoud, qui vient de mourir à quatre-vingt-trois ans, n'était que le sixième titulaire de la fonction. Son prédécesseur, Bergeron, avait, si je ne me trompe, atteint quatre-vingt-cinq ans, et était resté quatorze ans à son poste. Même durée du mandat, avec Béclard, nommé en 1873, mort en 1887 ; mais le record appartient à son prédécesseur Frédéric Dubois, qui fut secrétaire perpétuel de 1847 à 1874.

On pourrait se demander si l'institution du secrétariat perpétuel correspond bien aux nécessités de la vie scientifique actuelle. Il ne s'agit pas là d'une fonction honorifique. Des qualités ou des défauts de celui qui l'occupe, véritable cheville ouvrière de l'institution peuvent dépendre la prospérité ou la relative déchéance de l'Académie. Or celle-ci n'est pas infaillible. Qu'elle ait, au jour de l'élection, une minute d'erreur, l'expérience nous montre qu'elle peut en subir les conséquences pendant plus d'un quart de siècle. D'ailleurs, rien n'est perpétuel en ce monde, où tout évolue, vieillit et meurt, et le plus justifié des votes ne peut conférer au plus éminent des élus le privilège de conserver indéfiniment intacte son activité physique et intellectuelle. Mais la question n'est pas là. Gardienne jalouse des traditions, l'Académie ne songe pas à modifier son statut. C'est un secrétaire perpétuel qu'elle vient de perdre ; c'est un secrétaire perpétuel qu'elle va nommer, et jamais nécessité n'a été aussi urgente de bien choisir.

Depuis quelques années — il faut avoir le courage de le reconnaître, ne fût-ce que pour acquérir plus ferme volonté d'y porter remède — le prestige de l'Académie n'est pas en croissance. Ses séances manquent trop souvent d'intérêt. Les académiciens n'y travaillent guère, et ne lui réservent pas les plus importants de leurs travaux. Pour masquer l'insuffisance d'ordres du jour anémiques, épuisés parfois en moins d'une heure, on a imaginé d'imposer aux candidats des lectures, qu'ils font au milieu de l'indifférence et de l'inattention générale, indifférence telle, qu'elle semble gagner les lecteurs eux-mêmes. Quelques étrangers à l'Académie lui apportent des travaux, de valeur variable, mais dont l'intérêt n'est pas toujours exclusivement scientifique : la diffusion par la presse politique des communications lues à la tribune de l'Académie est telle, que certains sont tentés d'y parler pour le grand public, et non pour notre microcosme médical. Le règlement interdisant la discussion des travaux émanant d'étrangers à la compagnie, aucune réflexion, aucune critique n'interrompent la succession monotone de ces diverses lectures.

Et cependant aucune société ne dispose d'éléments de travail aussi admirables que l'Académie. Elle groupe l'élite du corps médical français. Sans doute une partie de ses membres est arrivée à l'âge où l'on se repose dans sa gloire, après une carrière scientifique bien remplie ; mais, parmi ses deux cent trente titulaires, associés, ou correspondants nationaux, combien en est-il qui sont en pleine activité productrice, et qui, à l'Institut, à la Société médicale des hôpitaux, à la Société de chirurgie, à la Société de biologie, dans les sociétés plus spécialisées de dermatologie, neurologie, pédiatrie, etc... et dans les nombreux journaux et revues de médecine publient chaque semaine d'importants travaux? Ils deviennent subitement aphasiques en franchissant la porte de la rue Bonaparte. Quelles admirables séances, s'ils réservaient à l'Académie le résultat de leurs recherches !

Quelles discussions merveilleuses surtout ! Car ceux-là même, qui ont cessé de publier, sont riches en observations personnelles ; leur longue expérience leur a créé, sur toutes questions, des vues originales, qu'ils ont quelque paresse à grouper en des mémoires, mais qui illumineraient parfois une discussion d'une lumière inattendue, qui pourraient être pour les jeunes une sollicitation précieuse à des recherches nouvelles. Songez que, contrairement à beaucoup de sociétés, qui ne groupent que des spécialistes, l'Académie a le privilège de posséder des représentants des branches les plus diverses de la science : physiciens, chimistes, naturalistes, vétérinaires, pharmaciens s'y coudoient. Aucune question n'y saurait être soulevée, sur laquelle un savant de premier ordre ne puisse exprimer une opinion compétente.

Pourquoi cette différence entre ce qui est et ce qui pourrait être? C'est que, si, pour transformer l'énergie potentielle en travail utile, il ne faut qu'un bien faible effort, cet effort indispensable a fait défaut au cours de ces dernières années, et il faut bien reconnaître que l'on a plus découragé qu'excité les initiatives individuelles. On me permettra de ne pas insister sur ces critiques rétrospectives, aujourd'hui sans intérêt.

Le secrétaire perpétuel, qui va être nommé, aura un beau rôle à remplir. Il devra, pour rendre à notre vieille et illustre compagnie tout son éclat, ne pas s'enfermer dans une tour d'ivoire, garder le contact avec ses collègues, solliciter leur zèle, les persuader de réserver à l'Académie leurs plus importants travaux : cette partie de sa tâche sera relativement aisée ; nous savons tous à quelles portes il faut frapper pour obtenir des communications intéressantes. Il sera plus délicat d'écarter les lectures fastidieuses, ou dont la surface scientifique masque des intérêts particuliers. Avec de la fermeté et du tact, il y parviendra cependant. Une de ses préoccupations devra être de faire renaître les discussions, beaucoup plus importantes dans la vie d'une Société que les communications elles-mêmes : celles-ci peuvent se publier et se lire dans un journal ; la discussion ne peut naître que spontanément du contact d'un certain nombre de savants.

J'entends ici les discussions immédiates, im-

LIBRES PROPOS *(Suite)*

provisées, au cours desquelles chacun jette, en quelques phrases, dans la mêlée des opinions contraires, ses idées originales, discussions, qui, en quelques minutes, extériorisent sur une question donnée la pensée intime de dix savants compétents. Le secrétaire perpétuel que nous venons de perdre, dans une horreur instinctive des séances prolongées, réclamait presque toujours le renvoi à huitaine d'une discussion naissante. Après une semaine, ou les orateurs avaient renoncé à la parole, ou l'échange rapide des idées était remplacé par une série de discours trop longs, trop médités, ne se rattachant que médiocrement les uns aux autres. Voyez ce qui s'est passé récemment pour la déclaration obligatoire de la tuberculose : groupée en une ou deux séances, la discussion en eût été passionnante. Égrénée au cours de plusieurs mois, elle a fini dans l'indifférence générale.

Au début, sans doute, il y aura quelques difficultés. Après des années d'indolence, les organes de la grande machine sont quelque peu rouillés. On a pris de mauvaises habitudes, dont on aura quelque peine à se défaire, et qui sont décourageantes pour les auteurs de communications. La salle des pas perdus fait grand tort à la salle des séances, les conversations particulières aux discussions générales. Si on est peu tenté de monter à la tribune, c'est parce qu'on sait qu'on sera peu écouté, et rarement discuté. Des conditions matérielles fâcheuses, et impossibles malheureusement à modifier, y contribuent. L'acoustique est médiocre, et, pendant les discussions, surtout quand les orateurs parlent de leur place, un effort d'attention est nécessaire, pour entendre parfois assez mal. Alors on renonce, et on cause de ses petites affaires. Et elles sont nombreuses les « petites affaires » qui se discutent et se solutionnent à l'Académie !

Il faudra quelque temps avant d'habituer les académiciens à causer dans les couloirs, et à écouter dans la salle des séances, plus longtemps encore pour les habituer à se tenir moins dans les couloirs et davantage dans la salle des séances. Un des plus spirituels membres de l'Académie n'appelait-il pas un jour cette dernière : « l'annexe » ? On y reviendra peu à peu, quand les discussions publiques deviendront plus intéressantes que les conversations particulières.

La tâche vaut qu'on l'entreprenne. Ce doit être besogne passionnante, que travailler sur aussi riche matière, et le but est enviable. Je souhaite qu'il soit vite atteint pour la gloire de notre académie, qui vaut mieux que son travail actuel.

Elle est officiellement la première de nos sociétés médicales. C'est elle qui porte, devant l'étranger, le drapeau de la médecine française. Rien de ce qui peut relever son prestige ne doit nous laisser indifférents.

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE

RECONNAISSANCE DES BLESSÉS SUR UN CHAMP DE BATAILLE AU MOYEN DE L'AÉROPLANE (1)

Par le Dr Émile REYMOND

Je ne suis aucunement préparé à faire une conférence, mais, si vous le voulez bien, je vous raconterai très simplement comment eut lieu cette première tentative de recherche des blessés.

Nous verrons ensuite à en tirer quelques enseignements.

Je ne fus pas autrement surpris lorsque, dans le courant du mois d'août, je reçus de la direction du service de santé l'ordre de me rendre « aux manœuvres d'armée les 16 et 17 septembre 1912 pour procéder à des explorations de champs de batailles en aéroplane en vue de reconnaître les groupements de blessés et d'en indiquer l'emplacement. »

J'avais déjà eu l'occasion de m'entretenir à maintes reprises de cette question avec le Dr Troussaint, directeur du service de santé, et nous avions été, lui et moi, d'avis que pour faire œuvre utile, il fallait de suite employer les avions que nous possédions et déterminer les services qu'ils pouvaient dès maintenant rendre aux blessés militaires. L'avenir permettra de construire des avions avec lesquels se fera l'évacuation des blessés : il s'agit seulement aujourd'hui de déterminer à peu près leur nombre et leur situation.

Pour que l'expérience fût concluante, il ne suffisait pas que je me rendisse au jour voulu sur le terrain désigné ; il fallait que je fusse capable de mener cette exploration à bien ; or, je n'étais pas monté depuis huit mois sur un avion ; me voici donc parti pour Etampes quelques jours avant les grandes manœuvres ; j'y retrouve mon monoplan et je constate une fois de plus que l'aviation ne s'oublie pas plus que la natation ou la bicyclette.

Mais, il faut m'entraîner à la recherche des blessés ; je n'ai jamais encore reconnu de blessés du haut d'un avion ; bien mieux, je ne me suis jamais accoutumé à regarder au-dessous de moi.

Au cours d'une promenade, d'un voyage en monoplan, on regarde devant soi, au-dessus du bord antérieur de ses ailes : c'est la campagne qu'on voit au loin, s'étendant jusqu'à la ligne d'horizon ; ce sont les villages et leurs clochers, la ville blanche lointaine dont le sommet de cathédrale se découpe sur le ciel ; ce sont les taches brillantes du fleuve dont on repère la direction générale sans en suivre les boucles multiples.

Et, lors même que l'on descend pour atterrir, l'allumage coupé, dans le silence du vol plané, ce

(1) Conférence faite à l'Union fédérative des médecins de réserve et de territoriale.

CHRONIQUE *(Suite)*

que l'on regarde c'est la prairie ou le chaume sur lequel on va se poser ; ils sont au-devant de l'appareil, quelle que soit l'inclinaison de celui-ci ; on n'a pas l'occasion de regarder directement au-dessous de soi et c'est une éducation à laquelle il faut se soumettre : il faut savoir regarder verticalement à travers une échancrure de l'aile droite, comme celle que j'avais fait pratiquer.

A cinq cents mètres, les objets apparaissent d'ailleurs bien petits ; je constate dès maintenant que l'exploration demandée doit être faite à des hauteurs auxquelles nous n'avons plus l'habitude de voler, à cent mètres, parfois à vingt ; à cette distance du sol, au milieu de la journée, les remous sont parfois violents ; c'est une habitude à prendre, d'autant qu'on doit corriger l'effet de ces secousses sans cesser de se pencher à droite et de regarder en bas par l'échancrure.

Au cours de cette éducation de l'œil, un fait me frappe entre tous ; ce qui permet à l'objet de se bien détacher du sol, c'est moins son volume que la couleur et le mouvement. Dans une cour de ferme sur laquelle je passe, je distingue à peine les paysans qui me regardent immobiles, le nez en l'air, mais j'aperçois de suite la poule blanche qui traverse la cour en battant des ailes ; je puis dès lors juger de l'avantage qu'on trouvera à demander aux blessés d'agiter un objet blanc lorsqu'on les survolera.

Mais pendant que je m'entraîne, les manœuvres commencent ; le 8 septembre, je décide de m'y rendre ; je partirai ce soir, coucherai à Pontlevoy et serai le lendemain à Tournon-Saint-Martin sur les bords de la Creuse ; au dernier moment, des préparatifs me retardent, je quitte Etampes alors que le soleil est près de l'horizon, mais je compte sur le vent du nord assez vif pour accélérer ma marche ; à peine en route, de forts remous, de gros nuages, le vent saute et me vient dans le nez : la plaine de la Beauce glisse de plus en plus lentement au-dessous de moi ; lorsque j'aperçois au loin le ruban de la Loire, il fait déjà trop sombre pour que je puisse lire ma carte ; je ne puis atteindre ce soir Pontlevoy. Descendrai-je la Loire jusqu'à Blois? la remonterai-je jusqu'à Orléans? je me décide pour Orléans plus éloigné mais où se trouve un champ d'atterrissage.

La nuit vient plus vite encore que je ne pensais, une nuit sans lune et sans étoiles ; devant moi, au bord de la Loire une petite ville s'éclaire autour d'une grosse masse noire que je frôle et reconnais ; c'est une énorme tour, celle de Beaugency. Beaugency est entouré de vignes : mais devant moi, le long du fleuve, une longue traînée sombre ne peut être qu'une prairie ; je pique et me pose : tout est pour le mieux ; personne ne m'aura vu et mon appareil restera là au calme, jusqu'au lever du jour. Mais hélas ! voici toute une théorie de gamins qui dévalent, suivis de centaines de curieux qui veulent voir et toucher.

Jamais je n'ai mieux compris l'utilité des champs d'atterrissage pour vous protéger de la bienveillance même de la foule. La chance veut que le maire de Beaugency soit un de nos plus aimables et distingués confrères, le Dr Hyrernaud, qui offre à l'avion quatre gendarmes protecteurs et à l'aviateur une charmante hospitalité. Le lendemain matin, tout Beaugency est dans la prairie ; je décolle anxieusement entre une double haie de curieux ; enfin j'ai pu partir sans faire de mal à personne.

Et maintenant c'est la belle vallée de la Loire que je descends, Blois qui escalade la rive droite, Amboise sur la rive gauche, Tours que j'aperçois au loin et que je laisse à droite pour traverser les vallées du Cher, de l'Indre ; voici le confluent de la Vienne et de la Creuse. Je remonte la vallée de celle-ci, repérant chaque village pour ne pas laisser passer Tournon-Saint-Martin ; en même temps que je reconnais celui-ci, à quelques kilomètres en amont je vois déjà l'arche du hangar de dirigeable ; je descends en face de lui dans un champ de betteraves, fraîchement transformé en terrain d'atterrissage : à quelques pas de moi un groupe d'officiers parmi lesquels j'ai le plaisir de reconnaître le général Hirschauer.

Si je me suis laissé aller jusqu'ici à vous raconter, au cours de mes souvenirs, mon arrivée aux manœuvres, je me garderai d'abuser de votre attention en vous disant mes évolutions journalières, qui n'eurent d'ailleurs que de lointains rapports avec le sujet qui nous intéresse en ce moment.

Je vous demanderai donc de bien vouloir vous reporter de suite au 17 septembre, jour où devait avoir lieu l'expérience pour laquelle j'avais été convoqué.

Je m'assurai dès le matin du bon fonctionnement de mon aéroplane que j'avais remisé sous une tente au sud de Sainte-Maure, à l'angle des routes de Sainte-Maure à Châtellerault et à Ligueil.

A dix heures du matin, n'ayant pas reçu d'ordre et craignant une erreur je m'enquis de la situation qu'occupait l'état major de la 9e division et m'y rendis en automobile pour me mettre directement en rapport avec M. le médecin divisionnaire.

Celui-ci me donna le texte de la dépêche que je trouvai plus tard en rentrant à Sainte-Maure.

« Blessés se trouvant dans quadrilatère Sepmes, Civray, Bournan, Bruyères, principalement sur cote 112. Prière nous renseigner exactement. »

J'appris d'autre part que le nombre des blessés serait de 300 et qu'on me laissait le choix du procédé pour porter les renseignements à la connaissance de M. le médecin divisionnaire.

Je partis aussitôt pour Sainte-Maure que je quittai en aéroplane, prenant la direction de Sepmes. Il faisait peu de vent, mais les remous étaient violents au-dessous de 150 mètres.

Passant au-dessus de Sepmes, avant d'entrer dans le quadrilatère désigné je voulus repérer la situation de l'état-major divisionnaire, car j'avais, dès ce moment, l'intention de porter directement le résultat de mes recherches à M. le médecin divisionnaire.

L'état major se trouvait à 3 kilomètres au nord-est de Sepmes sur un petit chemin allant dans la

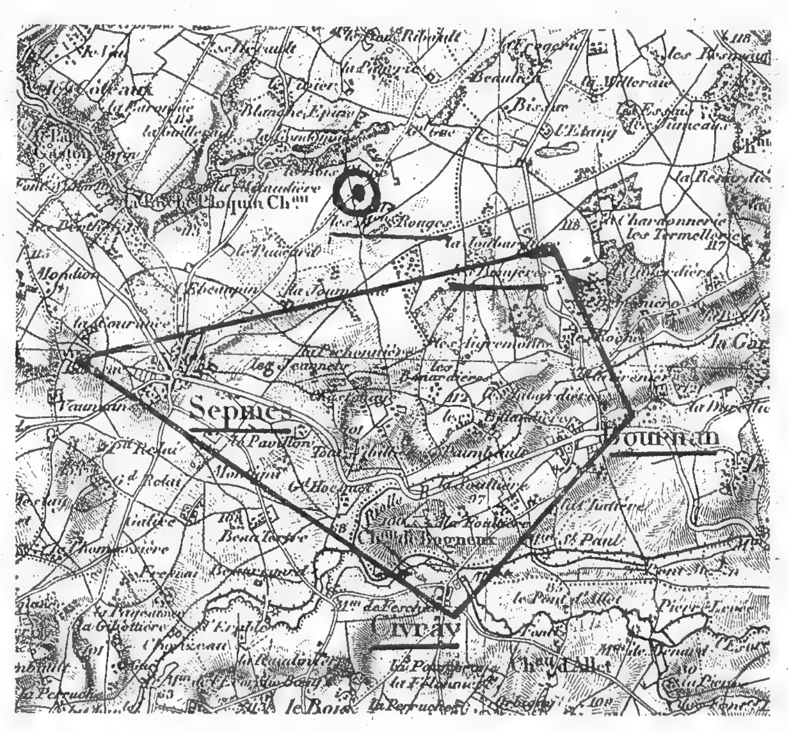
CHRONIQUE (*Suite*)

direction de Bossé, à la hauteur d'une ferme non indiquée sur la carte au 80 000e, mais voisine de celle dite : « les Maisons Rouges » cote 114.

Je survolai ce point et reconnus facilement l'état-major, puis je revins à Sepmes et passai au-dessus des quatre points limitant le quadrilatère ; je constatai que ce périmètre avait été parcouru en treize minutes.

Le quadrilatère est coupé par la route de Sepmes à Bournan : celle-ci était sur toute sa longueur encombrée de voitures et de troupes.

J'explorai successivement les deux portions du quadrilatère situées en dessous et en dessus de la route Sepmes-Bournan. Dans la portion située au sud de la route, je ne pus découvrir aucun groupement de blessés ; en revanche les troupes y étaient nombreuses et en pleine action ; à côté du château de Bagneux, au confluent des ruisseaux de la Riolle et du Ligoin, cote 100, je crus un instant avoir découvert une agglomération importante de blessés, mais il me suffit de repasser sur ce point en me rapprochant du sol, pour constater qu'il s'agissait de spectateurs sans uniformes.



Carte de la région à explorer.

J'explorai alors le terrain situé au-dessus de la route entre Sepmes-Bournan et la plaine des Bruyères.

La route qui limite au sud cette portion du quadrilatère décrit deux courbes à concavités tournées vers le nord : celle de l'ouest contourne une éminence de terrain — cote 101 — sur les flancs de laquelle étaient disposés de nombreux fantassins espacés et couchés sur le sol, mais dont la disposition en lignes régulières ne permettait pas la confusion avec des groupements de blessés ; dans le voisinage de la crête, plusieurs batteries et de nombreux groupes de curieux : pas de blessés.

La seconde courbe de la route, à l'est de la première, contourne elle aussi une éminence de terrain, dont le sommet est à la cote 112 et dont le flanc sud-est descend rapidement jusqu'à la rivière de la Riolle.

C'est sur ce coteau qu'il nous fut permis de découvrir des groupes de blessés plus ou moins éloignés de la route et se présentant à nous sous des aspects très divers.

C'est ainsi que les blessés peu éloignés de la route, couchés en groupes irréguliers, nous firent, au moment où nous les survolions, des gestes qui rendaient le repérage facile, surtout quand ils agitaient un mouchoir.

D'autres blessés placés plus au nord sur le petit plateau, entre les maisons dites « les Bénardières » et « les Tabardières » étaient moins faciles à reconnaître, un certain nombre ayant abandonné la position horizontale : toutefois nous pûmes constater qu'il suffisait de descendre en passant sur leurs têtes pour qu'ils s'étendissent comme leurs camarades, ne laissant pas de doute sur le rôle de blessés qu'ils étaient chargés de remplir.

Enfin, un peu plus au nord, nous avons trouvé un certain nombre de fantassins marchant par petits groupes irréguliers, quelques-uns portant des brancards et nous avons supposé que c'étaient des blessés et des brancardiers déambulant de concert et ayant oublié leurs fonctions réciproques.

En se rapprochant de la ligne limitant au nord le quadrilatère, il ne fut plus reconnu aucun groupement de blessés, en particulier sur le plateau dit « des Bruyères », le seul terrain dépourvu de curieux et de troupes et où la reconnaissance eût été, de ce fait, rendue très aisée.

Pour porter à la connaissance du médecin divisionnaire le résultat de l'exploration, il nous fut facile de retrouver la position de l'état-major du 9e corps. De nombreux officiers du corps de santé étaient groupés à côté d'une ferme, le long d'un petit pré dans lequel nous atterrîmes.

Les renseignements fournis portaient sur la situation ci-dessus indiquée des groupes de blessés, sur la situation des troupes combattantes dont le feu d'artillerie et de mousqueterie ne laissait la relève des blessés possible qu'en passant au nord

CHRONIQUE *(Suite)*

de la cote 101, enfin sur le nombre des blessés.

J'avais noté pour chaque groupe de blessés le nombre approximatif de ceux-ci, et, en faisant l'addition, c'est à peine si j'arrivais à un total d'une centaine ; nous étions loin des 300 blessés qui devaient être répartis dans le quadrilatère ; aussi m'empressai-je de faire cet aveu en descendant d'aéroplane ; c'est alors que j'appris, non sans quelque satisfaction, qu'au dernier moment, on n'avait disposé que du tiers des soldats devant, au cours de l'expérience, jouer le rôle de blessés.

La manœuvre que je viens de raconter, les expériences auxquelles nous avons pu nous livrer d'autre part nous permettent peut-être quelques remarques au sujet de l'emploi de l'aviation par le service de santé en campagne.

a) **Par quelle fraction d'une armée l'avion pourrait-il être employé pour repérer les blessés?**

Est-ce par une division?

L'expérience du 17 septembre est intéressante à cet égard.

Même en admettant que le terrain sur lequel une division, à la suite d'une bataille, laisse ses blessés, soit plus étendu que le quadrilatère choisi le 17 septembre, il nous paraît bien évident que l'action utile de l'avion peut et doit être beaucoup plus large.

Au cours de l'exploration que nous avons été chargé de faire, c'est en treize minutes que nous avons enveloppé le terrain choisi ; l'intérieur du quadrilatère a été survolé par une série de courbes faisant passer plusieurs fois au même point, ce qui pouvait prêter à certaines erreurs ; l'observation aérienne est beaucoup plus facile en lignes droites, prolongées.

Un exemple fera mieux comprendre ce qui, tout d'abord, semble paradoxal ; à la fin de notre exploration, nous faisons l'addition des chiffres indiquant approximativement le nombre des blessés de chaque groupe ; le travail ne dure qu'un instant pendant lequel nous laissons l'appareil filer droit son chemin ; nous regardons à nouveau le terrain ; un fleuve se déroule devant nous ; coup d'œil à la boussole : sud-sud-est ; à la carte : c'est la Creuse ; celle-ci est traversée par deux ponts voisins, route et chemin de fer ; nouveau coup d'œil à la carte : Port-de-Piles ; — virage : devant nous la route de Sainte-Maure, à droite le clocher de Sepmes ; nous revenons au quadrilatère dont nous nous étions éloigné de 5 kilomètres alors que lui-même n'en mesure que 4 par son plus grand côté ; la perte de temps n'est pas considérable, mais elle nous a obligé à nous repérer dans une région autre que celle que nous avions à explorer.

Supposons maintenant qu'un aviateur eût été chargé de donner des indications sur les blessés du corps ou même des corps d'armée désignés ce même jour pour défendre le passage de la Vienne et ayant combattu sur la rive droite de cette rivière.

L'aviateur suit cette rive survolant les blessés laissés sur la ligne de feu la plus avancée. Arrivé au point où manquent les traces laissées par l'action il vire et revient suivant une ligne parallèle à la première mais à un kilomètre en arrière d'elle ; ces lignes à peu près droites sont faciles à suivre parce que les points de repère choisis, étant lointains, sont faciles à conserver ; l'aviateur, ayant parcouru le nombre de parallèles nécessaires, en s'éloignant chaque fois davantage de la rivière, peut rapporter au directeur du service de santé du corps d'armée les indications sur l'étendue de la ligne de feu, la profondeur du champ de bataille, l'emplacement des groupes de blessés les plus considérables.

Conclusion : l'avion du service de santé paraît devoir être actuellement un organe de *corps d'armée* ; si l'emploi en était accepté leur nombre resterait donc très limité.

b) **A quel moment l'avion peut-il fournir des renseignements concernant les blessés tombés sur le champ de bataille** ?

L'exploration peut être faite durant l'action ; mais, elle sera bien plus aisée et peut-être plus indiquée lorsque l'action a cessé.

c) **Moyens d'exploration**. — L'appareil dont nous nous sommes servi était un monoplan monoplace. Le groupement de blessés était reconnu d'abord par devant les ailes ; en passant au-dessus de lui on en précisait les éléments par l'échancrure pratiquée dans l'aile droite.

La hauteur la plus convenable pour cette exploration nous a paru correspondre à 100 ou 150 mètres ; quand le besoin s'en présente, on descend à moins de 50 mètres du sol.

La carte au 80 000ᵉ est d'un usage difficile ; le mieux est de se servir de la carte au 200 000ᵉ pour les points de repère éloignés et de la carte au 50 000ᵉ facile à lire et à annoter pour l'exploration du champ de bataille lui-même.

Pour faire reconnaître par les blessés l'avion que je montais, j'avais fait peindre une croix de Genève sous chacune des ailes : la croix rouge se voit fort bien et permet aux blessés d'attirer à leur tour l'attention de l'aviateur.

Pour cela, le blessé doit, s'il le peut, agiter quelque chose, un mouchoir autant que possible.

En campagne, cette tendance à faire signe à l'aéroplane porteur de la croix de Genève sera toute naturelle chez le blessé ayant hâte qu'on vienne le relever. Elle sera d'autant plus utile que c'est pour l'aviateur la seule façon de distinguer le blessé du cadavre.

Si des expériences devaient être renouvelées, il faudrait donner à cet égard des instructions précises aux hommes constituant le classique « nid de blessés ».

d) **Quel procédé peut employer l'aviateur pour communiquer le résultat de son exploration** ?

Au cours de l'expérience du 17 septembre, nous



CHRONIQUE (*Suite*)

n'avons eu aucune difficulté à rejoindre l'état-major de la 9e division, auquel était attaché M. le médecin divisionnaire.

Nous avons atterri dans le champ même où il se trouvait, et, au cas où cela eût été malaisé, les chaumes voisins eussent offert un atterrissage très suffisant.

Au cas où comme nous le disions, chaque aéroplane du service de santé correspondrait non à une division, mais à un corps d'armée, la liaison entre l'aviateur et le directeur du service de santé de corps d'armée serait encore plus facile, car celui-ci reste en contact avec le poste de commandement du général commandant le corps d'armée et ce dernier dispose d'une escadrille d'aéroplanes dont le champ d'atterrissage est à proximité.

Nous nous sommes contenté d'étudier les services que peut rendre l'avion au service de santé en ce qui concerne la reconnaissance des blessés.

Est-il besoin de dire que dès maintenant son rôle serait bien plus étendu ? liaison entre le médecin de corps d'armée et les médecins divisionnaires, liaison avec l'arrière, apport de pansements en quelques minutes aux points où ceux-ci manquent.

Je me garde de faire allusion aux transports des blessés, non pas que la question ne me paraisse du plus haut intérêt, mais nous entrons là dans le domaine des recherches et des expériences et j'ai voulu me tenir dans celui où, dès maintenant, en se servant des appareils dont nous disposons actuellement, il est possible de réaliser de vrais progrès, de sauver, au cours d'une campagne, un nombre considérable de blessés.

Les dernières guerres, celle des Balkans en particulier, nous apprennent que c'est par milliers que des blessés séjournent sur un champ de bataille, pendant plusieurs jours avant d'être relevés ; ils y meurent d'abandon plus encore que de leurs blessures.

Or, c'est parfois à une petite distance d'eux que se trouvent, inactifs, les moyens de secours. Pourquoi ? Parce que ceux-ci ne peuvent avoir d'autres renseignements que ceux que leur fournit l'état-major et nous savons par expérience que l'état-major en campagne a d'autres soucis que les déchets de l'armée. Entre le blessé et celui qui pourrait le sauver, manque le trait d'union.

Il ne tient qu'à nous de mettre à la disposition du directeur du service de santé de corps d'armée l'avion qui joue ce rôle et lui permet de prendre ses dispositions et de donner ses ordres.

J'aurais voulu, avant de terminer, vous parler de la situation de l'avion du service de santé par rapport à la convention de Genève.

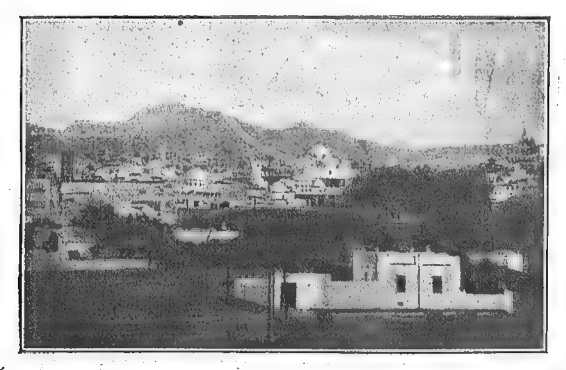
Mais je sais que M. Juliot a fait, il y a peu de temps. une intéressante conférence sur ce sujet. Et puis je me demande si le moment est déjà venu d'agiter cette question internationale. Lorsqu'on est certain qu'une œuvre est utile, on la construit d'abord, on étudie ensuite ses rapports avec les formules préexistantes.

REVUE DES CONGRÈS

LE CONGRÈS DE L'A. F. A. S. A TUNIS

Par le Dr A. SATRE (de Grenoble)

Il me semble que peu de Congrès laisseront aux membres de l'*Association française pour l'avancement des Sciences* un souvenir plus agréable et plus profond que celui qui vient de tenir ses assises à Tunis.



Vue de Tunis.

Si les séances des sections furent, en général, moins studieuses et moins mouvementées que d'habitude, en revanche les congressistes s'instruisirent à l'envi dans la copieuse et opulente leçon des choses et goûtèrent avec joie aux saveurs exotiques d'une civilisation qui se révélait toute nouvelle à la plupart d'entre eux.

Notre association ne s'était pas, en effet, réunie à Tunis depuis l'année 1896, et peu nombreux étaient ceux des ses membres qui pouvaient établir une comparaison entre les deux sessions. Ces privilégiés (privilège de l'âge !) furent, du reste, unanimes à reconnaître et à admirer les progrès accomplis par notre belle colonie sous toutes les formes et dans les sens les plus divers, mais surtout au point de vue des facilités de communication.

Comme le disait un de nos hôtes, en un langage superbe, « sur ce sol d'Orient que la France a trouvé pauvre et nu, dévasté par les pires catastrophes endormi par la plus épaisse des résignations, la science a jeté le manteau occidental : ports, routes, chemins de fer, hôpitaux, écoles, usines affirmant leur force souveraine jusque dans l'empire des sables, depuis un quart de siècle, chaque année, se réalise une partie d'un vaste et magnifique programme. »

Bon nombre de congressistes avaient cru devoir profiter du beau temps pour venir à Tunis, avant l'ouverture du Congrès. Mais le corps principal de cette armée de savants arriva, le 22 mars, au matin, à


ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNATᴸ MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
GOLÉANE MAIGNON
CORPS GRAS ÉMULSIONNÉS ET PARTIELLEMENT SAPONIFIÉS
DIABÈTE • DÉNUTRITION • CROISSANCE

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

bord de l'*Eugène-Péreire*, qui n'en amenait pas moins de 260.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu, le même jour, à trois heures, dans la très belle salle du théâtre municipal, en présence d'un public aussi nombreux que distingué.

Parmi les personnages groupés sur la scène figuraient : M. Alapetite, résident général de France ; S. A. le prince Moucef Bey, représentant le Bey, son père ; M. Haug, professeur de Géologie à la Sorbonne, président de l'A F. A. S. ; M. Armand Gautier, membre de l'Institut, vice-président ; S. E. Sidi Youcef Djait, premier ministre ; M. Charléty, directeur de l'Enseignement ; MM. de Fages, le général Pistor, le général Valensi, chef du protocole ; le Dr Desgrez, secrétaire du Conseil de l'A. F. A. S. ; le général Dolot, le Dr Carton, correspondant de l'Institut ; le Dr Bertholon, A. Zaouche, vétérinaire principal; Bassard, secrétaire du comité local ; Merlin, correspondant de l'Institut, directeur des Beaux-Arts; le médecin-principal Lacronique, Dr Guégan, directeur de la santé ; Dr Cuénod, l'ophtalmologiste bien connu, etc., etc.

M. Charléty, président du comité local, souhaite, en termes éloquents, la bienvenue aux congressistes, parmi lesquels « il y a, dit-il, des hommes qui sont la parure de la Patrie et, autour d'eux, une multitude de travailleurs, qui sont sa force. » M. Haug, président, exprime sa reconnaissance à tous les membres du comité local, qui ont contribué au succès du Congrès. Il retrace, ensuite, d'une manière saisissante les principales étapes de l'exploration scientifique de la Tunisie.

Le soir, dans une ville très animée, par une température exquise, nous eûmes l'agréable surprise d'une magnifique retraite militaire aux flambeaux, exécutée par les zouaves et les chasseurs ; des feux de bengale s'allumaient sur tout le parcours, au long de l'avenue de France, tandis que jaillissaient, des terrasses des cafés et des balcons des restaurants, d'enthousiastes acclamations.

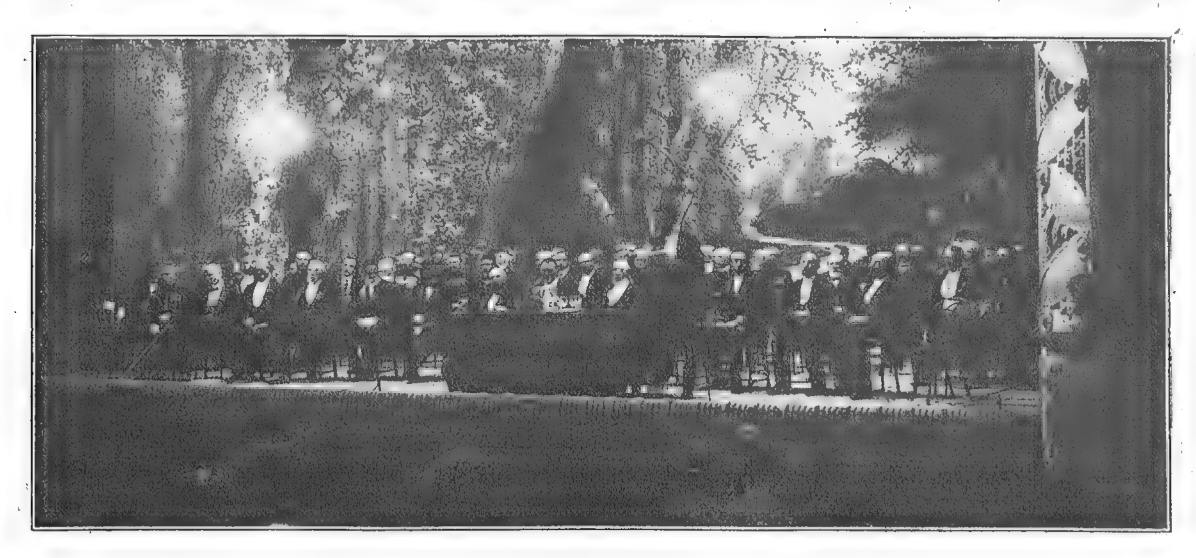
Dans la matinée du lendemain, jour de Pâques, plus de 150 congressistes se rendaient au *Palais du Bardo* et étaient reçus, au *Musée Alaoui*, par M. Merlin, directeur des Beaux-Arts, cicérone érudit et gracieux. Les richesses merveilleuses, découvertes au cours des fouilles sous-marines de *Mahdia*, ont rempli d'aise les connaisseurs et vivement intéressé les simples curieux.

Puis on visite la ville, on va dans les *souks* recueillir de curieuses observations de mœurs orientales, et l'après-midi, on se rend, en grand nombre, à *Sidi-bou-Saïd*. La longue théorie des Congressistes et de leurs invités serpente à travers les rues à pic du village arabe, et tout le monde se retrouve sur la terrasse coquettement aménagée au pied du phare. De là, la vue s'étend très loin sur la mer : c'est un spectacle unique, dont chaque témoin emportera le souvenir impérissable.

Nous voici à *Carthage*, la Carthage moderne, au travers de laquelle de savants archéologues essayent d'évoquer le souvenir de la Carthage antique. Nous allons directement au Musée où le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut, nous attend. Avec simplicité, il donne à ses visiteurs des explications qui leur permettent de s'intéresser à tous les objets qui les entourent, sarcophages puniques, stèles et statues diverses, qui ont, pour le plus grand nombre, plus de deux mille ans. C'est ensuite la visite du théâtre, de l'Odéon, des ruines de riches villas romaines, combien mutilées, hélas ! et qui évoquent, fatalement, le « sunt lacrymæ rerum ! »

La journée du lundi est marquée par les premières séances des sections.

Quelques-unes présentent leur animation coutumière : telle la section de *Botanique*, présidée par notre confrère oculiste Cuénod, pour qui l'étude des fleurs est un violon d'Ingres, un violon qui, dans ses



La séance solennelle d'ouverture au théâtre.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

mains, devient un stradivarius ; telle, aussi, la section d'*Anthropologie*, sous la présidence du Dr Berthelon, et dans laquelle le Dr Carton fait d'intéressantes communications ; telle, enfin, la section d'*Électricité médicale*, dirigée par le médecin-major Miramond de la Roquette, qui parle avec compétence de la « Physiothérapie des blessés de guerre » dont nous avons déjà donné un compte rendu.

A la section de *Chimie*, M. Desgrez et Mlle Guende



Un groupe de congressistes sur l'escalier des lions au Bardo. Au centre, M. le professeur Armand Gautier ; derrière lui, le professeur Desgrez ; à sa gauche, M. Grignard, lauréat du prix Nobel pour la Chimie. Plus loin, le Dr Javal.

étudient les « variations de la molécule élaborée moyenne », tandis que, dans la section d'*Agronomie*, le Dr Braquehaye, agrégé de Bordeaux, établi à Tunis, présente un rapport sur les « Mutuelles scolaires forestières. »

La section des *Sciences pharmacologiques*, présidée par M. le Pr Perrot, de l'École supérieure de pharmacie de Paris, s'occupe de divers problèmes de chimie biologique. En particulier. M. Lematte fait un brillant exposé de la décomposition et de l'élimination des matières albuminoïdes dans l'économie. La falsification des drogues fournit à M. Guillaume l'occasion d'observations intéressantes.

En ce qui concerne la section de *Médecine*, il faut reconnaître que ses travaux ont été peu copieux et ses discussions peu nourries. Aucune question n'avait été mise à l'ordre du jour pour amorcer les recherches. Enfin, contrairement aux usages, aucun comité ne s'était formé pour nous accueillir et nous guider.

Par bonheur, le Dr Porot, médecin de l'hôpital Français, vice-président de la section, se met aimablement à notre disposition pour présider les séances. On prend connaissance des travaux du Dr Lagarde sur « l'Éducation physique » et du Dr Spuhler sur « le traitement des fractures du maxillaire inférieur. » M. Naamé, de Tunis, fait part de ses originales études d'*Endocrinologie*, qui portent sur le choléra, le mal de mer, l'hystérie, l'épilepsie, les troubles de la grossesse et la neurasthénie. Le Dr Livon, directeur de l'École de médecine de Marseille, approuve ces conclusions, qui concordent pleinement avec le résultat de ses recherches personnelles. Après un échange d'observations auquel prennent part les Drs Livon, Javal et Pamart (de Paris), Vauriot (de Nîmes) et Satre (de Grenoble), on décide de demander au bureau de l'Association une organisation meilleure, et plus conforme aux traditions, pour les années suivantes.

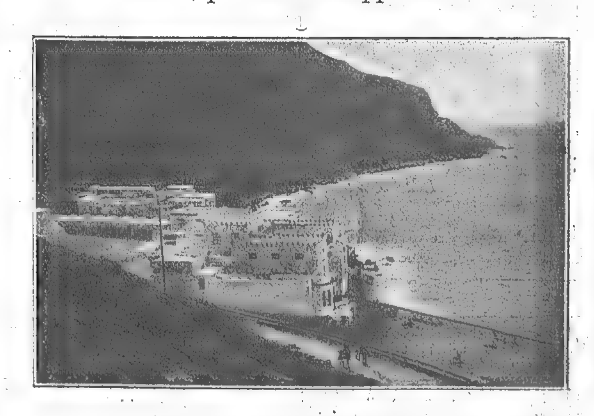
Par contre, les sections d'*Hygiène et Médecine publiques* (président, Dr Guégan) et d'*Odontologie* (Dr Godon, directeur de l'École dentaire de Paris, et professeur Garden, présidents) sont des plus laborieuses et des plus fréquentées.

Les médecins congressistes furent très aimablement reçus par le Dr Brunswick à l'*hôpital Sadiki*, où abondent les cas intéressants et où le chirurgien opère avec une maëstria et une autorité véritablement extraordinaires, et à la Clinique ophtalmologique du Dr Cuénod, où le savant oculiste les entretint de ses récentes recherches sur le trachome, maladie si répandue en Tunisie.

Le mercredi matin eut lieu une conférence, très attendue, du Pr Armand Gautier, qui, devant les sections de médecine, de chimie et de pharmacologie, donna les résultats de ses dosages du fluor dans les organes et produits animaux. Il conclut que la quantité de fluor dans les organes croît avec la quantité de phosphore, mais sans lui être proportionnelle. Le fluor paraît jouer dans l'économie le rôle de fixateur de phosphore. Des applaudissements unanimes ont souligné l'intérêt et l'éclat de cette brillante communication, fruit des dernières recherches du maître.

Au cours du Congrès, différentes excursions avaient eu lieu :

A *Korbous*, où la merveilleuse route de la *Corniche*, bordée de ses hautes falaises aux riches couleurs havane et rose, fit l'admiration des voyageurs, et où le Dr Gobert, par ses développements très documentés sur les diverses phases de l'utilisation des eaux thermales de sa station, a très vivement intéressé ses auditeurs ;



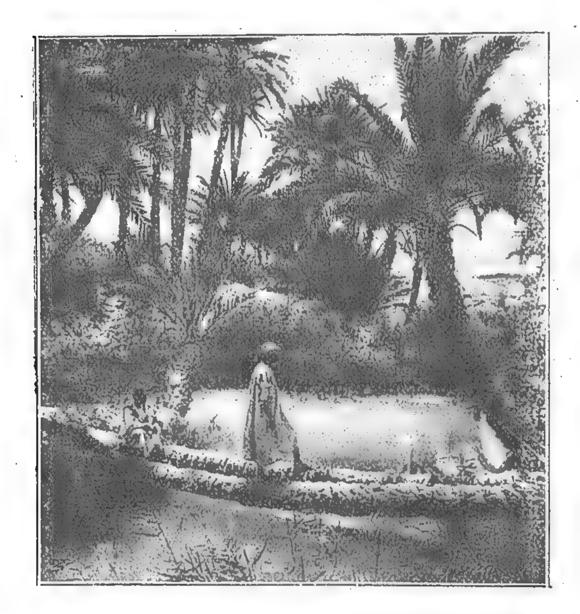
Établissement thermal de Korbous.

A *Ferryville et Bizerte*, où les congressistes se montrèrent charmés de l'aimable accueil qui leur fut réservé par les autorités de l'Arsenal et enthousiasmés par l'activité et le bon ordre qui y régnaient.

A *Potinville*, où ils ont visité les magnifiques

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

propriétés de la plaine du Mornag, et à *Saint-Germain*, où quelques-uns ont pu admirer les riches vignobles des propriétés Eymard et y déguster un vin délicieux, qui ne le cède en rien, en force et en finesse, aux meilleurs crus de Bordeaux, dont il rappelle la saveur et le bouquet ;



Tozeur (Dïerid, Tunisie, Pont sur l'Oued.

A *Dougga*, enfin, où l'on admira les restes de ces grandioses monuments romains dont

La masse indestructible a fatigué le temps !

Le lendemain de la séance de clôture, 80 congressistes partirent par train spécial, pour une excursion de cinq jours, qui fut véritablement le « clou » de la partie récréative du Congrès, et qui fut dirigée dans le Sud de la Régence.

Cette excursion fut si parfaitement organisée, malgré les plus grosses difficultés matérielles, en des pays parfois à peine ouverts encore à la civilisation, les voyageurs furent partout si affablement reçus par les colons et les fonctionnaires français, comme par les indigènes, le contentement, en un mot, fut tellement général que le président d'une de nos sections, M. Meunier, professeur à l'École Centrale, qui joint à l'esprit mathématique les dons les plus délicats de l'esprit de finesse, fut officiellement chargé de commémorer les phases du voyage dans un compte rendu qui paraîtra bientôt, agrémenté de nombreuses et remarquables photographies.

Les congressistes, partis le 28 mars au matin, déjeunèrent à *Sousse*, où ils visitèrent la ville, le port, le musée, la nouvelle Municipalité, la Kasbah et ces curieuses catacombes chrétiennes, qui renferment plus de 10.000 sépultures.

Le soir même, ils étaient à *Kairouan*, où il leur était donné d'assister, dès leur arrivée, à une séance de convulsions et de grimaces mythomaniaques, que leur donnèrent ces hystériques frustes et primitifs qui forment la secte des *Aïssaouas*.

Après avoir, le lendemain, visité les Mosquées et la fabrique des célèbres tapis, les excursionnistes se rendaient à *Sbéitla*, l'ancienne *Suffetula* des Romains, où existent encore des ruines impressionnantes, et ils trouvèrent à la gare un immense concours d'indigènes, évalués à plus de 5.000, qui leur firent un accueil grandiose au son des tambourins, des inévitables flageolets, mélangés de salves du plus brillant effet, et leur donnèrent, dans les lueurs mourantes d'un crépuscule oriental, une inoubliable fantasia, où cavaliers et montures semblaient vouloir rivaliser de souplesse, de grâce et d'agilité.

Le 30 mars, nous arrivons, après la traversée des gorges sauvages du *Seldja*, à *Metlaoui*, où nous visitons l'exploitation des phosphates de *Gafsa*.

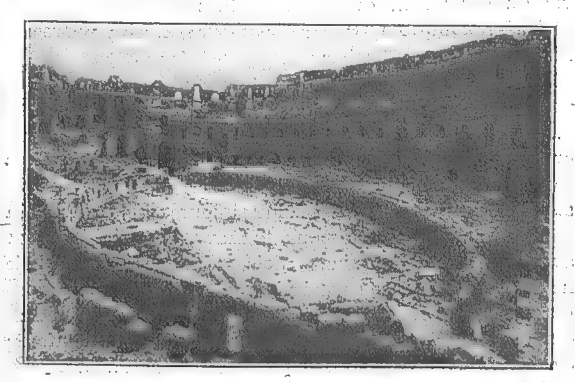
Puis, nous traversons, sur une voie ferrée toute nouvelle, la grande brousse du Sud Tunisien et, enfin, de chaudes et immenses solitudes désertiques, qui nous mènent à l'oasis de *Tozeur*, où l'on nous loge, pour la plupart, chez les indigènes du pays, fort aimables et de mœurs très douces.

Nous assistons, dans les Jardins du Contrôle Civil, à une reconstitution de la fête traditionnelle indigène de l'*Achoura*.

Le lendemain matin, on visite l'oasis, si richement irriguée et si fertile, et chacun est saisi d'admiration devant la puissance de végétation de cet immense jardin, qui s'étend sur un millier d'hectares et compte environ 400.000 palmiers, dont les dattes ont une réputation universelle.

L'excursion fut terminée par la visite de la coquette ville de *Sfax*, où nous fûmes initiés aux mystères de la spongiculture, et où nous pûmes admirer la plus riche des oliveraies.

Nous rentrâmes à Tunis, oublieux de toute fatigue, sous le charme prenant d'une telle succession de spectacles rares, non sans avoir passé de longs instants dans l'enceinte de l'imposant amphithéâtre d'*El Djem*, l'un des plus grands que nous ait laissés le prodigieux génie des architectes romains.



El Djem. Le Colisée, Amphithéâtre. Ensemble de l'intérieur.

Le lendemain et les jours suivants, les membres de l'A. F. A. S. se dispersaient, emportant de ce voyage dans la Régence la plus durable impression.

LA MÉDECINE AU PALAIS

RESSEMBLANCE ET PATERNITÉ

Les instances les plus éloignées de la jurisprudence médicale peuvent en certains cas rentrer dans notre chronique par un à-côté, qui accroche quelque question scientifique. C'est ainsi que dans une affaire de désaveu de paternité, le tribunal de Brest vient de rendre un jugement, le 5 mars 1913 (Gazette du Palais, 12 avril 1913), qui peut intéresser le monde médical.

Il s'agissait, nous l'avons dit, d'un désaveu de paternité. M. J..., pâtissier, demandait au tribunal de déclarer que la petite fille, née le 29 avril 1902, et déclarée sous le nom d'Augustine J..., n'était pas née de ses œuvres.

Le mari alléguait en sa faveur l'éloignement dans lequel il avait vécu, sans rapprochement avec sa femme, pendant la période que l'article 312 du code civil prévoit comme pouvant être celui de la conception.

Cependant le tribunal repoussa cette demande, car si Mme J... avait abandonné son mari le 9 juillet 1901, les 300 jours légaux remontaient jusqu'au 29 juin.

A cette date, les époux J... habitaient encore ensemble et si le mari prétendait qu'il passait les nuits dans le laboratoire de sa boulangerie, à la suite de violences exercées sur lui par l'amant de sa femme, cette retraite dans la même maison ne constituait pas l'impossibilité physique de cohabitation exigée par le code.

Il fallait donc trouver un autre moyen pour justifier l'action du désaveu.

L'article 313 le lui fournit.

Il invoqua l'adultère de sa femme, le recel de la naissance de l'enfant et les voies de fait auxquelles le véritable père s'était livré sur lui, après qu'il eut été condamné pour complicité d'adultère.

M. J... pouvait en effet proposer au tribunal de faire la preuve de tous les faits propres à justifier qu'il n'était pas le père de l'enfant dont la naissance lui avait été cachée. Mais on devine facilement à quelle difficulté le mari qui ne pouvait profiter de la présomption légale allait se trouver en butte pour établir que la petite fille était née des œuvres de l'amant de sa femme.

Il demanda à faire la preuve des dix faits suivants :

1° Dès avant le 29 juin 1901, la dame J... avait vis-à-vis du sieur P..., qui habitait la même maison, des attitudes compromettantes de nature à faire présumer l'intimité de ses relations avec lui ; 2° les violences exercées le 5 juillet 1901 par P... contre J..., avaient pour cause réelle les relations de P... avec la dame J... affirmées par le mari de cette dernière ; 3° ayant eu connaissance de son infortune, J... passait toutes ses nuits dans le laboratoire de sa boulangerie, séparé de sa femme qui s'enfuyait quelques jours plus tard ; 4° la dame J... étant partie pour le Havre le 9 juillet 1901 avec P..., y resta quinze mois, pendant lesquels elle ne fit connaître à son mari ni sa grossesse, ni son accouchement ; 5° revenue à Brest, elle ne fit pas connaître davantage à J... la naissance et l'existence de l'enfant; 6° depuis le retour de la femme Félicie M... à Brest, la jeune Augustine-Marie a été élevée et entretenue sur les instructions de la dame P... mère, à ses frais exclusifs, que c'est cette dame qui paye les mois de nourrice de l'enfant ; 7° que dans le courant de 1912, P... et la dame M... s'emparèrent de l'enfant à sa sortie de l'école, la conduisirent chez eux et ne la rendirent au père nourricier que sur sa visite et sa réclamation ; 8° au mois d'août 1912, P, étant marié, songea à prendre l'enfant chez lui et le fit demander au père nourricier qui refusa ; 9° que la dame M... a dit à des tiers que la jeune Augustine M... n'est pas la fille de J..., mais la fille de P....

Le dixième fait est celui qui attire notre attention, il consistait à prouver « que la fille M... ressemble à P... et nullement à J... ».

C'est la première fois qu'une pareille demande est faite devant les tribunaux. Il est évident que le législateur, en permettant au père de proposer tous les faits propres à justifier sa demande, a employé à dessein une expression très large et comprenant tous les faits qui peuvent se produire quelle que soit leur originalité.

Dès lors, le tribunal pouvait retenir comme élément de conviction de nature à corroborer la présomption résultant de l'adultère et du recel de la naissance, le fait que la petite fille ressemblait à l'amant de sa mère et qu'elle n'avait aucun trait qui fût semblable à ceux de J....

Si les tribunaux n'avaient jamais eu à se prononcer sur cette question, certains auteurs avaient discuté une hypothèse voisine de la nôtre et ils admettaient qu'au cas d'adultère d'une femme blanche avec un nègre, le mari s'il est également de race blanche peut invoquer comme signe de paternité la couleur de la peau de l'enfant mulâtre. Le fait est donc pertinent, mais était-ce bien une enquête qu'il fallait ordonner pour en démontrer la véracité.

On sait à quelle conséquence incertaine aboutissent les témoignages en justice. Il n'est pas de faits qui ne soient vus par différentes personnes de manière contradictoire. Avec la meilleure foi possible, plusieurs témoins peuvent envisager les mêmes faits avec des points de vue si différents que leurs impressions se contrarient. Et si dans le domaine des réalités concrètes on arrive à de telles divergences, avec quelle méfiance ne devra-t-on pas accepter les témoignages sur cette impression si subtile : la ressemblance.

Une expertise aurait peut-être plus de chance d'aboutir à un résultat sérieux, mais là encore, par quel moyen pourrait-on obliger l'amant qui n'est pas en cause à venir se prêter à une confrontation avec l'enfant et son « autre père ».

M. Bertillon aurait, a-t-on dit dernièrement au cours d'un procès devant le tribunal de la Seine, un procédé destiné à retrouver les filiations au moyen des empreintes et de certaines mesures.

Ce procédé serait peut-être le meilleur sous cette même réserve qu'il serait nécessaire de faire venir l'amant.

Enfin et en dehors de toutes les difficultés de preuves que nous venons d'examiner n'y a-t-il pas une chance d'erreur plus grande encore et une sorte d'impossibilité fondamentale à chercher dans la ressemblance les preuves de la filiation.

N'a-t-on pas fréquemment remarqué que telle femme remariée accouchait pendant le second mariage d'enfant ressemblant au premier mari et cette empreinte bien connue dans le règne animal ne se vérifie-t-elle pas chez l'homme ?

Il suffirait donc de relations intimes avec un tiers quelconque pour que les enfants nés des œuvres du mari ressemblassent à l'amant de leur mère.

Mais ceci est une question médicale qui n'est pas de la compétence des tribunaux et c'est pourquoi nous pouvons conclure que de toute façon il eût fallu laisser à des experts le soin de trancher cette question.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LE PROFESSEUR WIDAL

Dessin original

PAR GILB



RÉTINITE AZOTÉMIQUE

- *Vous avez une néphrite, mais je constate un fait important, c'est que vous avez l'acuit...*
- *Hé, docteur, vous m'offensez, je ne bois que de l'eau.*
- *Monsieur, vous vous méprenez, je disais que vous avez l'acuité visuelle diminuée.*

DIÉTÉTIQUE

MENU DES GRANDS ENFANTS

1° DÉJEUNER DU MATIN

Lait caillé
Pain beurré
Une infusion de camomille

Ou : Une orange. Cacao au lait avec pain cassé.

Ou : Une pomme. Lait, 300 grammes. Pain avec miel blanc.

2° DÉJEUNER DE MIDI

Jambon aux épinards
Petit Suisse
Marmelade de pommes

Ou : Omelette au fromage. Pommes de terre frites. Gâteau de semoule.

Ou : Bouillie à la farine graduée Linas avec un œuf. Gruyère. Salade d'oranges.

Ou : Purée de lentilose au beurre. Fromage à la crème. Abricots cuits.

3° DINER

Soupe au pain complet
Crème au caramel
Quatre Petits-Beurre

Ou : Soupe aux pois jaunes. Petit Gervais demi-sel. Œufs à la neige à la vanille.

Ou : Soupe blanche avec œuf. Lentilles au jus. Marmelade de pruneaux.

RECETTE

Gâteau de semoule (Moll-Weiss). — Faites bouillir le lait. Mettez le sucre, le demi-zeste de citron râpé. Dans le lait bouillant, versez la semoule en pluie. Tournez un moment. Laissez cuire à très petit feu trois quarts d'heure. Beurrez un plat à feu, versez dedans votre semoule. Faites dorer au four et versez froid.

Proportions :

1 litre de lait	0 30
125 grammes de semoule	0 13
100 grammes de sucre	0 07
1/2 zeste de citron	» »
10 grammes de beurre	0 05
TOTAL	0 55

(*La Mère et l'Enfant*).

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Mixture pour inhalations contre la dysphagie (odynophagie) de la laryngite tuberculeuse.

Stovaïne	0gr,20 à 0gr,50
Chlorhydrate de morphine	0gr,10 à 0gr,20
Pyramidon	2 grammes.
Eau de laurier-cerise	60 —

Une cuillerée à café de ce liquide est versée dans un quart de verre d'eau pour chaque pulvérisation qui se fait à l'aide d'un pulvérisateur à vapeur.

Potion contre les vomissements

Stovaïne	0gr,05
Eau chloroformée	āā 50 gr.
Hydrolat de menthe	

A prendre par cuillerée à soupe de demi-heure en demi-heure.

(M. NIGOUL.)

Solution contre le mal de mer

Stovaïne	0gr,20
Eau	150 grammes.

Prendre deux à quatre cuillerées à bouche dans la journée.

Sirop antigastralgique.

Stovaïne	0gr,50
Sirop simple	100 grammes.

Une cuillerée à café après chaque repas. (HUCHARD.)

Lotion contre les sueurs fétides

Hydrate de chloral	1 gramme.
Eau distillée	100 grammes.

Faire dissoudre.

On lotionne les pieds tous les soirs avec cette solution, puis on en imbibe une serviette, avec laquelle on les enveloppe pendant la nuit. Au bout de quelques jours, l'odeur disparaît et les petites ulcérations guérissent. (ORTEGA).

Mixture contre la transpiration

Extrait de saturne	āā 25 grammes.
Teinture d'arnica	
Laudanum de Sydenham	
Eau	100 —

Mêler. (G. HERR).

Traitement du zona

Perchlorure de fer sublimé	10 grammes.
Alcool à 90°	40 —

Faire dissoudre.

On applique cette solution, à l'aide d'un pinceau, sur la peau bien sèche, pendant la période initiale du zona, pour essayer de faire avorter l'éruption. (LAILLER).

Pilules vermifuges

Santonine	1 gramme.
Extrait d'absinthe	1gr,50
Guimauve pulvérisée	Q. S.

Pour 20 pilules.

Une à deux, le matin à jeun, pour les enfants, et une à six pour les adultes, dans le but de débarrasser l'intestin des ascarides lombricoïdes.

Potion anthelminthique

Mousse de Corse	20 grammes.
Semen-contra	10 —
Sirop d'armoise composé	60 —
Lait	125 —

Faire infuser la mousse et le semen-contra dans le lait, et ajouter le sirop. (JACCOUD).

Liniment contre l'amaurose

Alcoolat de romarin	30 grammes.
Baume de Fioravanti	15 —
Essence de lavande	1 gramme.

Mêler.

Trois frictions sur les tempes, avec une cuillerée à café de ce liniment dans les cas d'amaurose causée par l'abus du tabac. (SICHEL).

Pommade contre l'amaurose

Oxyde noir de cuivre	1 gramme.
Axonge	10 grammes.

Mêler avec soin. (SICHEL).

Transpiration des pieds

Alun calciné	5 grammes.
Acide salicylique	2gr,50
Amidon de blé	15 grammes.
Talc de Venise	50 —

Mêler, et faire une poudre impalpable. (HAGER.)

Looch vomitif

Ipéca pulvérisé	0gr,30 à 1 gr
Sirop de violettes	30 grammes.
Looch blanc du Codex	100 —

Mêler.

A donner par cuillerées de cinq en cinq minutes, jusqu'à effet vomitif, aux enfants atteints d'embarras gastrique. (J. SIMON).

Solution contre l'érysipèle

Éther sulfurique	60 grammes.
Camphre	30 —

Faire dissoudre.

On étend cette solution, à l'aide d'un petit pinceau de charpie, sur toute la surface érysipélateuse du corps de l'enfant nouveau-né. (TROUSSEAU).

Topique contre l'érysipèle

Camphre	1 gramme.
Acide tannique	1 —
Éther sulfurique	8 grammes.

Faire dissoudre.

On badigeonne, toutes les trois heures, les régions atteintes par l'érysipèle, en ayant soin d'aller un peu au delà du mal.

(CAVAZZANI).

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris

NOUVELLES PUBLICATIONS

AIMÉ (P.) et BOBEAU (G.). — Guide de l'étudiant en médecine aux travaux pratiques d'histologie. Préface du Prof. PRENANT. 1 vol. in-18 de 172 p., avec 77 photomicrographies.... 4 fr.

APERT (E.). — Hygiène de l'Enfance. 1 vol. in-16 carré de 416 pages avec 81 figures... 6 fr.

ARROU, FREDET et DESMARETS. — Maladies du Cou. 1 vol. gr. in-8 de 166 pages avec figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 4 fr. ; cart... 5 fr. 50

AUVRAY (M.) et MOUCHET. — Maladies chirurgicales du Rachis et de la Moelle. 1 vol. gr. in-8 de 528 p., avec 211 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 12 fr. ; cart... 13 fr. 50

BERNARD (L.). — Le Pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose. 1 vol. in-16 de 96 pages. (*Act. médicales*)... 1 fr. 50

BLECHMANN (G.). — Les Épanchements du Péricarde. La ponction épigastrique de MARFAN. 1 vol. gr. in-8 de 350 p. avec figures... 8 fr.

BONNEFOY (E.). — Traitement des Maladies du Cœur par les courants de haute fréquence. 1 vol. petit in-8 de 53 pages... 1 fr. 50

BRUNEAU de LABORIE. — Éléments d'Électricité médicale enseignés aux élèves-infirmières. 1. vol. in-18 de 94 p. avec 51 figures... 2 fr.

CARTIER (F.). — Précis de Thérapeutique des Voies respiratoires. 1 vol. in-8 de 200 pages... 5 fr.

Congrès International de l'Éducation physique. Paris, 17-20 Mars 1913.
I. Rapports. 1 vol. gr. in-8 de 450 pages... 6 fr.
II. Résumé des Rapports. 1 vol. gr. in-8 de 206 p. . 2 fr.

COURTOIS-SUFFIT. — Hygiène de l'Industrie des poudres et des explosifs. 1 vol. in-8 de 120 pages... 3 fr.

CRÉMIEU. — Radiothérapie des Maladies du sang et du système lymphatique. 1 vol. in-16 (*Act. Méd.*). Cart. 1 fr. 50

DAUSSET. — L'Air chaud et le Froid en thérapeutique. 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Act. Méd.*)... 1 fr. 50

DENUCÉ et NOVÉ-JOSSERAND. — Chirurgie du Crâne, du Rachis, du Thorax, du Bassin et des Membres. Orthopédie. 1. vol. gr. in-8 de 574 p., avec 287 fig. (*Pratique des Maladies des Enfants*). Br. 14 fr. ; cartonné... 15 fr. 50

DERVIEUX (F.), et LECLERCQ (J.). — Guide pratique du Médecin expert. Le diagnostic des taches en médecine légale. Préface de M. le Prof. THOINOT. 1 vol. in-8 de 320 p., avec 27 figures... 10 fr.

DOPTER (Ch.), RATHERY et RIBIERRE, professeurs agrégés et médecins des hôpitaux. — **Précis de Pathologie interne — I. Maladies infectieuses et diathésiques. Intoxications. Maladies du sang.** 1 vol. in-8 de 907 p., avec fig. noires et col., cart. (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine Gilbert et Fournier*)... 14 fr.

ESCALLIER (H.). — Rechute de fièvre typhoïde et allergie typhique. 1 vol. gr. in-8 de 110 pages... 3 fr.

ESCANDE (F.). — Le problème de la Chasteté masculine, au point de vue scientifique. 1 volume gr. in-8 de 185 pages... 3 fr 50

FIOLLE (J.), professeur suppléant à l'École de Médecine de Marseille, et **FIOLLE (P.). — Traitement d'urgence des maladies des organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 288 p., avec 136 fig... 6 fr.

GALLAVARDIN (Em.). — Orthodontie. 1 vol. in-8 avec 127 figures... 10 fr.

GARDETTE — Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1913. 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné... 3 fr.

GARNIER, LEREBOULLET, CARNOT, VILLARET, CHIRAY, HERSCHER, JOMIER, LIPPMANN, RIBOT, WEIL. — Les Maladies du Foie et leur traitement. 1 volume in-8 de 708 pages avec 58 figures... 14 fr.

GASTOU (P.). — Formulaire cosmétique et esthétique 1 vol. in-16 de 230 p., avec fig... 6 fr.

GAULTIER (R.). — Les Opsonines et la thérapeutique opsonisante par les vaccins de Wright. 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 78 pages avec 30 fig., cart. (*Act. méd.*)... 1 fr. 50

GILBERT (A.), professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de l'Hôtel-Dieu. — **Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu,** de Paris. 1 volume in-8 de 320 pages... 12 fr.

GILLET (H.). — Formulaire des Médications nouvelles, 8e *édit.* 1913, 1 vol. in-18 de 300 pages, avec fig., cart... 3 fr.

GUÉNAUX (G.). — Technique des procédés d'exploration externe du tube digestif. 1 vol. in-18 de 260 pages, avec 40 figures... 3 fr. 50

GUINET (M.). — Contribution à l'étude de l'acide phényl-quinolique[2]-carbonique[4] Atophan et de ses applications thérapeutiques. 1 vol. gr. in-8 de 72 pages... 2 fr.

GUISEZ. — Maladies du Larynx et du Pharynx, 2e *édit.*, 1 vol. in-16 de 336 pages, avec 176 figures... 4 fr.

HAMONAIDE. — Examens des Chirurgiens-Dentistes. Programmes, Épreuves pratiques et Questionnaires. 3e *édition*, 1 vol. in-18 de 171 pages... 2 fr.

HAYEM (G.) et LION (G.). — Maladies de l'Estomac, 1 vol. gr. in-8 de 588 pages avec 91 figures (*Nouveau Traité de Médecine*). Br. 12 fr. Cart... 13 fr. 50

HENRIJEAN (F.). — Pharmacodynamie. Préface du Professeur J. TEISSIER (de Lyon). 1 vol. gr. in-8 de 535 pages avec figures, cart... 15 fr.

HERZEN (V.). — Guide-Formulaire de Thérapeutique. 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple... 10 fr.

JACOULET. — Guide du Médecin praticien. Aide-mémoire de Médecine, de Chirurgie et d'Obstétrique, 1 vol. in-18 de 827 pages, avec 373 fig. cart... 10 fr.

JEANNIN (C.) et GUÉNIOT (P.). — Thérapeutique Obstétricale et Gynécologique. 1 vol. in-8 de 756 pages avec 319 fig., cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot*). 14 fr.

LECENE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig. cart. (*Bibl. du doctorat en méd.*)... 10 fr.

LECOMTE, GAIDE, MATHIS, etc. — **Maladies parasitaires. Peste.** 1 vol. gr. in-8 de 648 pages avec 130 figures (*Traité de Pathologie Exotique*). Br. 14 fr. Cart... 15 fr. 50

LEFAS (E.). — Hématologie et Cytologie cliniques. 2e *édition*, 1 vol. in-18 de 299 p. avec 22 fig., et 5 pl. col., cart... 4 fr.

MACÉ (E.). — Traité pratique de Bactériologie, 6e *édition*, entièrement refondue. 2 vol. gr. in-8 avec nombreuses figures noires et coloriées. Brochés... 40 fr.
Reliés... 44 fr.

MANQUAT (A.). — Traité élémentaire de Thérapeutique. 6e *édition*. 4 vol. gr. in-8. Br. 40 fr. Reliés... 44 fr.

MARTIN (O.). — Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie, 6e *édition*. 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple... 10 fr.

MAUBAN (H.). — L'Acétonurie, sa valeur séméiologique, son traitement, 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Act. méd.*).. 1 fr. 50

MAUCLAIRE (Ch.). — Chirurgie générale et Chirurgie orthopédique des membres. 1 vol. gr. in-8 de 542 p., avec 317 fig. (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Br. 12 fr. Cart.... 13 fr. 50

MILIAN (G.), médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*)... 1 fr. 50

MINET ET LECLERCQ. — Les Applications pratiques de l'Anaphylaxie. 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. (*Actualités médicales*)... 1 fr. 50

OUDIN (P.), ancien président de la Société d'électrothérapie et de radiologie, et **ZIMMERN (A.),** professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Radiothérapie, Rœntgenthérapie, Radiumthérapie, Photothérapie.** 1 vol. in-8 de 492 p., avec 105 fig. et 4 pl. col. cart. (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot*)... 14 fr.

PICHON (A.). — L'Ophtalmologie indispensable au Praticien, 1 vol. in-8 carré de 448 pages avec 107 figures... 7 fr.

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart... 8 fr.

POULENC. — Les Nouveautés chimiques pour 1913. 1 vol. in-8 de 338 p., avec 236 fig... 4 fr.

RAFFALI. — Les lois de M. Quinton et la Bible. 1 vol. in-18 de 100 pages... 2 fr.

RAIMONDI (R.). — Puériculture et Pouponnières, 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités Médicales*)... 1 fr.50

ROGER (E.), GODON (Ch.) et DUCUING. — Code du Chirurgien-Dentiste. 2e *édition*. 1 vol. in-18 de 270 pages, cart. (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)... 3 fr.

ROUX (J.). — Les Névroses post-traumatiques. Préface du Prof. J. TEISSIER. 1 vol. in-16, cart. (*Act. Méd.*)... 1 fr. 50

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et **MATHIEU,** chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*) (*Gilbert et Fournier*)... 10 fr.

SOULA. — Rapports entre l'activité des centres nerveux et la protéolyse de la substance nerveuse. 1 vol. gr. in-8 de 106 pages... 3 fr.

THOMAS (André), chef de Laboratoire de la clinique des maladies du système nerveux à la Faculté de médecine de Paris. — **Psychothérapie.** Avec introduction du Professeur DEJERINE. 1 vol. in-8 de 520 p. cart (*Bibliothèque de thérapeutique Gilbert et Carnot.*)... 12 fr.

VIGNÉ et LOIR. — Le Bureau d'hygiène, son organisation, son fonctionnement. 1 vol. gr. in-8 de 102 pages... 2 fr. 50

VITTOZ (R.). — Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral. 2e *édition*, 1 vol. in-18 de 150 pages... 3 fr. 50

WICKHAM (L.), médecin de Saint-Lazare. — **Le Radium** dans le traitement des cancers. 1 vol. in-16 de 96 p., avec fig. Cart. (*Act. méd.*)... 1 fr. 50

WIDAL (J.) et JAVAL (A.). — La Cure de Déchloruration dans le mal de Bright, 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. (*Actualités médicales*)... 1 fr. 50

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **La reviviscence du cœur** (L. LAGANE, 26 avril 1913).

Les expériences de reviviscence du cœur (Kuliabko, 1902, etc.) ne méritent pas ce nom, car elles mettent simplement en évidence la persistance de la vitalité du cœur après une interruption assez considérable de ses battements. De plus cette persistance n'est pas la même pour les diverses parties du cœur, l'oreillette droite est la dernière à mourir. « Nous avons entrepris d'étudier la persistance de la vitalité du cœur isolé chez des sujets et des animaux morts de diverses maladies infectieuses et de rechercher si les poisons microbiens différents qui se trouvent en cause entraînent dans la fibre myocardique ou dans ses ganglions nerveux des différences appréciables de survie. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'usage de l'acide picrique en thérapeutique** (V. BRUN, publié et annoté par P. THIÉRY, 29 avril 1913).

L'usage de l'acide picrique mérite d'être largement répandu dans la thérapeutique médicale, car, tant par ses propriétés analgésiques et kératoplastiques, que par son pouvoir antiputride, désinfectant et astringent, il a donné d'excellents résultats en dermatologie, en chirurgie, dans les maladies vénériennes et en ophtalmologie.

BULLETIN MÉDICAL. — **Le régime alimentaire et les graisses dans l'ulcère de l'estomac** (A. PLICQUE, 26 avril 1913).

Dans le traitement de l'ulcus gastrique, les spécialistes allemands ont adopté un régime qui s'écarte beaucoup du régime habituel en France, sur deux points essentiels. Dans la convalescence et même dans la période aiguë, ils autorisent une alimentation abondante et variée, permettant surtout des *aliments gras*.

Il semble bien audacieux de donner, alors que l'hématémèse n'est même pas terminée, du bœuf cru haché, du riz au lait, des biscuits, du jambon cru. Comme l'a dit Kraus (*Soc. Méd. Berlin*, 13-20 janvier 1913), ce régime n'est applicable qu'à des malades surveillés de très près. Mais l'addition de *corps gras* au régime est plus défendable car ils présentent les avantages suivants : grande richesse en calories, amélioration de la fonction pylorique, diminution de la constipation.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **La prétendue immunité des musulmans de l'Afrique du Nord vis-à-vis de la fièvre typhoïde. Que faut-il en penser?** (E. SALZES et E. AUDET, 26 avril 1913).

Il n'est plus douteux qu'on doive admettre l'existence et la fréquence de la dothienentérie « chez nos sujets d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. Elle semble chez eux avoir une prédilection pour la forme ambulatoire; d'où méconnaissance fréquente de cas avérés qu'on considère comme des colibacilloses banales. »

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Guérison d'un cas de prurit par la radiothérapie radiculaire** (A. ZIMMERN et P. COTTENOT, 25 avril 1913).

La radiothérapie dans les prurits localisés : anal, vulvaire, nasal, auriculaire, etc., donne des résultats rapides. Chez un malade cependant, l'insuccès avait été complet. « Toutefois par une étude attentive de la localisation périphérique du prurit, nettement limité au territoire du plexus brachial, nous nous sommes demandé si la radiothérapie radiculaire, si précieuse dans les névralgies et névrites, ne nous permettrait pas d'obtenir une amélioration.

Le résultat a dépassé nos espérances. Une séance de radiothérapie radiculaire suffit à faire entrer notre malade dans la voie de la guérison. »

PROVINCE MÉDICALE. — **Traitement ioduré et déchloruration** (F. SARVONAT et B. CRÉMIEU, 26 avril 1913).

Il y aurait peut-être lieu d'étendre au traitement ioduré le régime de déchloruration préconisé pour le traitement bromuré. En effet la toxicité de l'iodure de potassium est accrue par la déchloruration. La tension artérielle et l'élimination urinaire de l'iode paraissent de même favorablement influencées.

ARCHIVES MÉDICO-CHIRURGICALES DE PROVINCE. — **Ménorragies et métrorragies de la puberté. Considérations étiologiques et thérapeutiques** (G. RAILLIET, avril 1913).

De l'étude des hémorragies de la puberté il faut retenir les points suivants : *complexité de l'étiologie, efficacité incontestable du sérum animal et utilité de l'opothérapie.*

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Amauroses et amblyopies par ischémie succédant aux hémorragies** (DUHOT et PIERRET, 27 avril 1913).

La cause essentielle des troubles visuels post-hémorragiques est l'ischémie retino-optique ; les altérations coexistantes du terrain, du sang ou des vaisseaux n'ont qu'un rôle secondaire et parfois même nul.

GAZETTE MÉDICALE DU CENTRE. — **Les dyspepsies existent, à propos d'un article du Pr Pauchet** (PATHAULT, de Blois, avril 1913).

Récemment un chirurgien faisant une incursion hors de son domaine, « déclarait que les dyspepsies n'existent pas et que l'estomac, sinon ceux qui le soignent, est un grand mystificateur.

Présentée d'une façon aussi absolue, pareille opinion apparaît réellement paradoxale. Certes, les dyspepsies ne se coupent pas au couteau, ni en thérapeutique où l'action chirurgicale est inutile, ni en nosologie où leur classification rationnelle ne peut être donnée, on en dira les raisons ; mais de là, conclure par une négation simple est une erreur démentie par la clinique la plus courante : elle entraînerait à une réaction injustifiée, et à une abstention nuisible. »

CLINIQUE. — **De l'absorption au niveau du gros intestin** (E. LESNÉ et L. DREYFUS, 2 mai 1913).

Le rectum constitue une voie parfaite pour introduire dans l'organisme les sérums artificiels (glucosés ou chlorurés). L'albumine inoculée dans le rectum n'est pas digérée : le lavement alimentaire est donc au moins inutile. Les toxines et les antitoxines *perdent leurs propriétés* par cette voie comme si elles étaient absorbées par la bouche. Qu'ils soient pris par la bouche ou par ingestion rectale, KI et KBr, l'acide salicylique et l'antipyrine apparaissent en même temps dans les urines et sont éliminés aux mêmes doses. L'opium et la belladone sont plus rapidement absorbés par la voie rectale et l'adrénaline injectée dans le rectum présente la même toxicité que sous la peau. Quant aux sérums thérapeutiques (antidiphtérique et antitétanique), ils sont absolument inefficaces, quelle que soit la partie du tube digestif au niveau de laquelle on les introduit.

TOULOUSE MÉDICAL. — **Recherches sur la valeur de deux procédés nouveaux pour le diagnostic de la syphilis, la chromo-réaction de Schürmann, la dermo-réaction au glycocholate de soude de Lœper** (PUJOL, 1er avril 1913).

La chromo-réaction de Schürmann (*Deutch. med. Woch.*, 1909), à peu près inconnue en France, confirmée en Italie serait caractéristique de la syphilis surtout récente. X gouttes du réactif de Schürmann (solution de perchlorure-acide phénique) ajoutées à III gouttes de sérum dilué d'un *syphilitique* (additionné d'une goutte de perhydrol) donneraient une coloration brun noirâtre avec écume noirâtre.

D'après 23 observations, la valeur de cette réaction serait controuvée ; dans 14 cas, elle a été nettement en opposition avec le Wassermann et elle s'est montrée chez des tuberculeux exempts de syphilis.

D'autre part, le glycocholate de soude en solution aqueuse au 1/5e pourrait produire une véritable intra-dermo-réaction chez les syphilitiques. « De nos observations, il résulte qu'il n'existe aucun parallélisme entre la réaction de Wassermann et la dermo-réaction de Lœper et surtout entre celle-ci et l'infection syphilitique. Si un certain nombre de syphilitiques réagissent, il en est beaucoup qui ne manifestent aucune réaction. Nous pourrions en dire autant pour les sujets indemnes de syphilis.... La réaction au glycocholate de soude de Lœper demeure donc sans signification pour le diagnostic de la syphilis. »

REVUE DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — Un malade entre dans le service de M. **Bonnet** (*Société des Sciences médicales,* 29 janvier 1913), le 29 octobre 1912, pour deux chancres syphilitiques ; on fait deux injections de salvarsan (30 et 40 centigrammes). Les chancres se cicatrisent rapidement et le malade quitte l'hôpital. Le 11 janvier, il revient et se plaint de ressentir une céphalée violente depuis six jours ; le matin, il a eu un vomissement. A l'examen, on constate de la rachialgie, de la raideur de la nuque, une ébauche de Kernig et de la photophobie. La ponction lombaire est faite le matin même dans un liquide hypertendu louche avec un polynucléaire pour neuf mononucléaires. Il reçoit 4 centigrammes de biiodure (2 centigr. par la bouche et 2 centigr. en piqûre) et le 22 janvier, *il est complètement guéri.*

« Ce malade m'a paru intéressant, pour les raisons suivantes :

1° C'est un cas de méningite syphilitique aiguë : or les cas typiques *ne sont pas fréquents,* il s'en faut. Les faits ébauchés ne sont pas rares : ce qui l'est, c'est le *tableau complet* de la méningite, comme il existait ici et comme il était noté aussi dans les cas qui firent l'objet de la thèse de mon élève Gouyat.

2° Ce malade vient confirmer ce que nous disions, avec Gouyat, de la *précocité de cette méningite :* en effet, elle est survenue ici environ deux mois après le chancre.

3° Enfin cette observation démontre une fois de plus que le *salvarsan* n'a qu'une bien faible action préventive : la méningite apparut ici en moins de deux mois après la dernière injection de 606 ».

Dans ces dernières années, MM. **Leriche** et **Cotte** (*Société nationale de médecine,* 17 février 1913) ont eu l'occasion d'observer et d'opérer dans le service de M. Poncet plusieurs estomacs *radioscopiquement biloculaires,* et plusieurs fois il leur est arrivé de ne trouver à l'intervention aucune sténose médiogastrique ; on aurait donc pu croire à une erreur de la radioscopie ou du moins à une erreur d'interprétation.

Que faut-il conclure? A leur avis, il s'est agi dans ces cas de *biloculation physiologique :* l'ulcère de la petite courbure, même petit, non calleux, certaines tumeurs même, interrompent l'onde contractile de l'estomac qui s'adapte à la bouillie bismuthée ingérée. A ce niveau, apparaît une contracture spasmodique durable, analogue à la contracture durable d'un sphincter ne cédant que par le repos complet, pour reparaître chaque fois qu'un nouvel examen provoque une nouvelle contraction. En tout cas, *ce spasme médiogastrique cède sous l'anesthésie* et voilà pourquoi à l'intervention on ne trouve aucune biloculation anatomique là où il paraissait y en avoir.

Au cours d'un accès de tristesse, un P. G. s'armant d'un rasoir, se tranche la gorge. Seule, la trachée fut atteinte et les gros vaisseaux ne furent pas intéressés. Cet homme fut amené dans le service de M. Jaboulay avec une section de la trachée portant sur l'espace compris entre le cricoïde et le premier anneau. Cette plaie allait en profondeur *presque jusqu'à la face postérieure.* Elle saignait abondamment car le corps thyroïde avait été intéressé.

M. Chalier pratiqua la suture immédiate. Trois points furent placés : un médian, deux latéraux, réunissant le premier anneau au périchondre cricoïdien, L'hémostase fut faite et la plaie cutanée fut laissée largement ouverte. Les suites opératoires furent très simples, et dix jours après l'intervention, il ne restait plus qu'une insignifiante plaie cutanée.

BORDEAUX. — M. **Vergely** (*Société de médecine et de chirurgie,* 4 avril 1913) a rapporté l'an dernier l'observation d'une jeune fille qui avait présenté de l'hémoglobinurie après avoir absorbé de l'aspirine. Le même phénomène s'est reproduit à la suite de l'absorption d'un cachet de pyramidon et de cryogénine : les urines ont présenté comme précédemment une couleur café. Trente-six heures plus tard, elles étaient redevenues normales.

TOULOUSE. — Dans bien des cas, la stérilisation à l'autoclave des flacons médicamenteux n'est pas effectuée parce que le pharmacien ne possède pas cet instrument. Des statistiques récentes ont montré que dans les pharmacies de campagne, la proportion des officines privées d'autoclave s'élevait à 80 p. 100 ! Dans ces dernières, la stérilisation des solutions est obtenue par simple ébullition. Cette solution est versée dans le flacon après refroidissement. Il est évident que, dans ce dernier cas, la stérilisation du bouchon n'a pu être obtenue si l'on a affaire à un flacon usagé et l'on conçoit combien le problème prend d'importance puisqu'il s'agit de flacons ayant séjourné chez des malades (**Escande** et **Pujol**, *Société de médecine*).

MONTPELLIER. — Un homme de 68 ans, atteint de cérébrosclérose lacunaire avec athérome généralisé *meurt subitement sans faire aucun effort.* A l'autopsie, on constate que le péricarde est distendu par deux gros caillots. Une fissure de 2 centimètres sur la face antérieure du ventricule gauche communique avec la cavité ventriculaire par un petit orifice. La dissection des coronaires montre de nombreuses plaques d'athérome qui, en certains points, amènent une oblitération complète (**Carrière** et **Cathala,** *Société des Sciences médicales,* 4 avril 1913).

MM. **Roger** et **Arrivat** ont observé chez un malade de multiples manifestations tuberculo-rhumatismales. Les accidents ont débuté en 1910 par des arthralgies, une iritis et un érythème pseudo-phlegmoneux au niveau de la jambe gauche. Quelque temps après, le sujet a présenté une éruption zostériforme à la base du thorax, surtout marquée à gauche, très douloureuse, mais sans réaction cytologique du liquide céphalo-rachidien.

Quelques mois plus tard, on trouve une localisation bacillaire au sommet droit et les crachats contiennent du bacille de Koch. A cette époque, le malade présente des douleurs rachidiennes vives et tenaces. On le traite alors par des doses croissantes de tuberculine (1 à 14 millièmes de milligramme). Les arthralgies ne sont nullement influencées et après une forte réaction, le malade fait des poussées continuelles d'iritis. Deux mois plus tard, il présente des douleurs rachidiennes intenses avec exagération des réflexes, mais sans troubles sphinctériens et sans réaction du liquide céphalo-rachidien. Le malade garde une attitude courbée et soudée, sans déformation localisée du rachis.

Signalons qu'au début des accidents arthralgiques et oculaires on a noté un léger souffle cardiaque asystolique se propageant dans l'aisselle. Est-il justifié d'interpréter ces diverses manifestations morbides comme les multiples localisations d'un *rhumatisme chronique tuberculeux ?* (*Société des Sciences médicales,* 4 avril 1913).

AMIENS. — La recherche de la constance d'Ambard a permis à M. **Peugniez** (*Société médicale,* 2 avril 1913) de confirmer un diagnostic de polyurie nerveuse. Chez un autre malade opéré d'appendicite aiguë, une énorme escarre apparut au sacrum vers le cinquième jour et la plaie opératoire se désunit. Les urines examinées ne contenaient que des traces impondérables d'albumine, mais la constante : 0,11 montra une néphrite ayant gravement compromis la résistance organique. Enfin la constante d'Ambard permit de proposer à une malade atteinte de tuberculose rénale une néphrectomie qui, malgré la cachexie du sujet, fut suivie d'un plein succès.

CHRONIQUE DES LIVRES

L'Ennui. Étude psychologique, par Émile Tardieu. 2[e] *édition.* (Bibliothèque de philosophie contemporaine). 1913, 1 vol. in-8, 5 fr. (*Félix Alcan*, édit. Paris).

L'auteur passe en revue différentes formes d'ennui, les unes basées sur l'étiologie, les autres établies d'après le terrain sur lequel apparaît et évolue l'ennui.

C'est ainsi qu'il décrit l'ennui par monotonie, par satiété, par épuisement, par sentiment du néant de la vie, l'ennui chez la femme, l'ennui à différents âges, l'ennui dans la littérature, etc...

Il s'agit ici, on le comprend par l'énumération de ces titres, d'une œuvre purement littéraire sans aucune prétention scientifique.

L'auteur a laissé de côté, vraisemblablement de parti pris, ce qui aurait pu apporter une base scientifique à son étude, c'est-à-dire des notions de physiologie, de pathologie générale et surtout de psychiatrie.

A défaut de données psychophysiologiques indispensables dans une semblable étude nous trouvons à chaque page de l'ouvrage de nombreuses appréciations et citations de romanciers, de poètes, etc...

Au point de vue médical, ce livre manque de base, au point de vue littéraire, ce n'est pas ici le lieu d'en faire la critique. Au point de vue moral, l'auteur le juge lui-même et son opinion est assez sévère pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister.

« Considérer, dit-il, toutes choses sous l'aspect de l'ennui, c'est voir dans l'homme un pantin décidément creux et qui n'est pas maître de ses fils ; c'est relever ce qu'il y a de tragique et de comique à la fois dans le fait d'exister. *Notre étude désespère de la vie* qui se ramène au néant, mais se réjouit des occasions de rire qui nous sont laissées ».

Écrire un livre qui « désespère de la vie » est-ce faire œuvre utile? Avoir au fond de soi des idées de désespoir, c'est un malheur, les publier, c'est une faute. L'auteur qui aime les poètes aurait pu méditer cette phrase d'un héros de Lamartine brûlant avant de mourir des vers écrits dans la tristesse : « Il y a assez de larmes dans ce monde ; il n'y a pas besoin d'en laisser des gouttes de plus sur le cœur de l'homme ».

Jean Camus.

Le problème de la Chasteté masculine au point de vue scientifique, par le D[r] Frank Escande. 1913, 1 vol. in-8 de 185 pages, 3 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit. Paris).

« A la seule lecture de notre titre, dit l'auteur, un sourire montera aux lèvres des sceptiques et des moqueurs ; et de fait, il est rare qu'on aborde en face les questions sexuelles, elle sont bien plus souvent l'objet de plaisanteries, de badinages, d'allusions grivoises. » Ceci est exact, et c'est pourquoi il faut louer le D[r] Escande de son courage, il en faut souvent plus devant un sourire moqueur qu'en face d'un danger véritable. Il dit nettement son opinion sans redouter la plaisanterie épicée des camarades gouailleurs.

Cet ouvrage n'est pas seulement l'énoncé d'une opinion personnelle, mais il apporte une base scientifique solide à l'utilité de la chasteté chez le jeune homme et établit que les inconvénients de la continence sont illusoires.

C'est là, le chapitre vraiment intéressant de ce livre.

Les avantages de la chasteté pour tout esprit éclairé ne font pas de doute : prophylaxie des maladies vénériennes, unité de la famille, question des enfants naturels, etc.

Ces avantages étant admis, la grosse question est de savoir si la continence est possible et si elle l'est sans danger pour celui qui la pratique.

La discussion de ce problème est la plus importante du volume et la documentation de l'auteur est sur ce chapitre abondante et des plus instructives.

La continence, affirme-t-il, n'est pas anti-hygiénique, il n'y a pas de pathologie de la continence. Ces affirmations sont appuyées par des citations de physiologistes, de médecins, de neurologistes, de psychiatres qui s'appellent : Fournier, Ballet, Kraft-Ebing, Dubois de Berne, Mantegazza, Francotte, Queyrat, Féré, Morache, Dubreuilh, etc., etc...

Ce livre éminement moral, écrit avec une grande élévation de pensée, devrait être mis entre les mains des jeunes gens au sortir du collège ; les pères de famille pleins d'indulgence qui pensent qu'il faut que « jeunesse se passe » et « qu'un jeune homme doit s'amuser » y trouveront matière à réflexion.

Certains médecins qui légèrement conseillent les distractions féminines aux jeunes gens nerveux, y liront sur ce chapitre une discussion serrée et ils pourront méditer cette citation de l'illustre P[r] Fournier : « On a parlé indûment et à la légère des dangers de la continence pour le jeune homme. Vous avouerai-je que si ces dangers existent, je ne les connais pas et que j'en suis encore à ne pas les avoir constatés bien que les sujets d'observation ne m'aient pas manqué en la matière » ; ou cette autre phrase de Dubois de Berne : « Il y a plus de neurasthéniques parmi ceux qui laissent libre cours à leur sensualité que parmi ceux qui savent pour des raisons morales altruistes et aussi longtemps que ces motifs existent échapper au joug de l'animalité ».

Les conclusions du D[r] Escande sont rigoureusement conformes à ce que montrent les observations de chaque jour aux médecins qui savent regarder sans parti pris.

Jean Camus.

Les arriérés scolaires, par MM. Nathan, Durot, Gobron et Friedel. 1913, 1 vol. de 560 p., 6 fr. (*Nathan*, édit. Paris).

Ce volume est formé d'une série de 17 leçons faites par les auteurs à la Ligue de l'Enseignement. Les premières sont consacrées à l'anatomie générale du système nerveux, à l'anatomie, à la physiologie de la moelle, du bulbe et du cerveau. Puis vient l'étude physique de l'arriéré, celle de sa sensibilité, de son émotivité, de son intelligence, de sa volonté, de sa moralité, l'exposé des psychoses infantiles et des troubles psychiques de la puberté. Des chapitres importants sont consacrés à l'examen médico-pédagogique, l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et morale, l'organisation intérieure des écoles, l'utilisation des arriérés, la législation qui les concerne et les institutions qui leur sont destinées.

Le côté théorique et le côté pratique de la question sont largement envisagés ; nul doute que ce livre ne soit un guide précieux pour le médecin dans la conduite à tenir vis-à-vis des petits deshérités.

Jean Camus.

NOUVELLES

Association générale des médecins de France. — Dans sa séance d'avril présidée par M. le Pr Gaucher, ce conseil a voté des subventions en faveur de confrères des départements de la Seine, de l'Aisne, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Isère et du Nord.

Les pouvoirs nécessaires ont été donnés à M. le Dr Darras, trésorier général, pour la liquidation de la succession du regretté Dr Marfaing, de Saint-Mandé, qui a légué à l'Association la totalité de sa fortune s'élevant à plus de 400 000 francs.

A propos d'un jugement d'un juge de paix qui, dans un procès banal en réclamation d'honoraires, a cru devoir accompagner son arrêt de considérants désobligeants, l'ordre du jour suivant a été voté : « Sans préjuger en rien du bien fondé de la cause du Dr X... le conseil général estime qu'il n'est pas admissible qu'un juge se permette des appréciations de nature à nuire à un médecin qui s'adresse à sa juridiction et lui soumet un simple litige. Le Dr X... aurait tort de ne point faire appel, non pas tant pour obtenir une solution meilleure que pour voir infirmer des considérants dont le fond et la forme sont plus que contestables ».

Un médecin d'Algérie avait été l'objet d'un blâme de la part du maire de sa commune pour avoir dénoncé dans un bulletin de déclaration comme « cause probable » d'une épidémie de fièvre typhoïde, la contamination des eaux. Le préfet, saisi de l'incident, écrivit officiellement à notre confrère, le félicitant de son attitude, reconnaissant la contamination des eaux et l'engageant à continuer à défendre la santé publique.

La question de l'exercice de la médecine par les étrangers demandant une solution à la veille du vote du service de trois ans, l'Association décide de continuer l'étude de cette question.

M. Levassort, secrétaire général, fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à consulter individuellement tous les médecins sur les questions importantes, comme celle de la déclaration des maladies contagieuses. Il propose un accord avec l'Union des Syndicats médicaux pour organiser un vaste referendum. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour des prochaines séances du conseil général.

Association française de pédiatrie. — Le prochain congrès des Pédiatres de langue française aura lieu à Paris les vendredi 3 et samedi 4 octobre 1913, sous la présidence de M. NETTER.

Les questions mises à l'ordre du jour sont les suivantes :

Obésité chez les enfants. — Rapporteurs : MM. LE GENDRE (de Paris), MOURIQUAND (de Lyon), NATHAN (de Paris).

Tumeurs cérébrales dans l'enfance. — Rapporteurs : MM. A. BROCA (de Paris), d'ASTROS (de Marseille), F. TERRIEN (de Paris).

Programme des séances. — *Vendredi 3 octobre. Séance du matin.* — Exposé et discussion des rapports sur la première question.

Séance de l'après-midi. — 1° Séance administrative ; 2° Suite des rapports sur la première question. Communications afférentes à cette première question.

Samedi 4 octobre. Séance du matin. — Exposé et discussion des rapports sur la deuxième question.

Séance de l'après-midi. — Suite des rapports sur la deuxième question. Communications afférentes à cette deuxième question. Communications diverses.

Le soir. — Banquet.

Les confrères désireux de présenter des communications sont priés d'en adresser dès maintenant le titre au secrétaire, M. Apert, 14, rue de Marignan.

Service de santé. — RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE. — *Médecins-majors de 1re classe de réserve et de l'armée territoriale proposés et classés pour le grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale.*

MM. Dupret (L.-H.) ; Desprez (L.-A.-J.) ; Courboulès (P.-A.-J.) ; Goudal (A.) ; Péradon (C.-M.-G.) ; Pousson (E.-A.) ; Brault (J.-F.-M.-J.).

Médecins-majors de 2e classe de réserve proposés et classés pour le grade de médecin-major de 1re classe de réserve :

MM. Mauroux (P.-F.-P.-F.) ; Tasquelle (A.-M.-L.) ; Vigier (F.-A.-P.) ; Petges (G.-M.-G.-A.) ; De Lauwereyns de Roosendaële ; Mouly (G.).

Médecins-majors de 2e classe de réserve et de l'armée territoriale proposés et classés pour le grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale.

MM. Saury (H.) ; Noury (C.-E.) ; Bazot (A.-L.-A.) ; Bérard (M.-A.) ; Gélis (J.-L.-B.-M.) ; Dubousquet-Laborderie (L.-F.) ; Yvon (L.-G.) ; Goethals (E.-H.-J.) ; Rocheblave (V.-A.-E.) ; Planès (A.-A.-E.) ; Fauvel (R.-M.-H.) ; Rouveix (M.-T.-M.) ; Vandenabeele (O.-P.) ; Jean (L.P.) Polguère (D.-A.-M.) ; Bordas (J.-G.-F.) ; Peyramaure-Duverdier (J.-H.) ; Coutray de Pradel (J.-E.-E.) ; Chevalier (D.-P.-M.) ; Larrieu (J.-F.) ; Versepuy (A.) ; Jourdin (C.-E.-M.) ; Cacarrié (L.-J.) ; Deschamps (M.-A.-M.-L.) ; Dufour (L.-A.) ; Quenet (P.) ; Doyon (F.-A.-A.-M.) ; Henry (H.-C.) ; Culan (L.-A.-C.) ; Lamarque (H.-L.) ; Bosselut (F.) ; Bezançon (P.-L.-E.) ; Reymond (E.-H.-E.).

Médecins aides-majors de 1re classe de réserve proposés pour le grade de médecin-major de 2e classe de réserve.

MM. Fesq (P.-F.-E.) ; Gallois (J.-F.-M.) ; Ronzier-Joly (A.-F.-L.) ; Brandstetter (P.-M.-J.-V.) ; Chocreaux (G.-A.; Pierre (J.-Z.) ; Coche (H.-L.) ; Caboche (P.-G.) ; Revel (P.-J.-A.) ; Mével (P.-A.-F.) ; Grouhel (A.-J.-M.) ; Latour (A.-J.-A.) ; Flammarion (J.-J.-B.) ; Morillon (A.-A.-F.) ; Guizol (G.-M.) ; Biard (M.) ; Contal (M.-A.) ; De Boucaud (L.) ; Joubert (L.-E.-M.-J.) ; Ruais (G.-M.-A.) ; Dubois (C.) ; Sarrautte (A.-L.) ; Andérodias (J.-B.-M.-E.); Dupont (M.-E.-L.) ; Polliot (H.) ; Beulque (P.-H.) ; Bournhonet (G.-P.) ; Laborde (J.-C.-J.) ; Guilpin (F.-E.-A.) ; Derocque (A.-P.) ; Dubois (H.-A.) ; Lemeignen (H.-M.-J.-L.) ; Joulia (L.) ; Lemonnier (M.-P.-L.) ; Batailler (C.-A.) ; Fuchs (A.) ; Vast (A.-L.-P.) ; de Pindray (J.-N.-C.-A.) ; Coyon (M.-A.-E.) ; Berchoud (J.-M.-L.-J.) ; Bouvier (P.-G.-O.) ; Cazals (L.) ; Crouzet (J.-M.-N.-L.) ; Fouineau (R.) ; Fachatte (R.-J.-A.) ; Danos (P.-E.-E.) ; Terrier (J.-E.-.E-) ; Binot (J.-E.) ; Lallement (M.-A.) ; Huillet (B.-G.) ; Destouches (L.-H.).

Médecins aides-majors de 1re classe de l'armée territoriale proposés et classés pour le grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale.

MM. Gabriel (L.-J.-J.-E.-S.) ; Jacquemart (A.-L.) ; Picot (J.) ; Widiez (G.-C.-M.) ; Renard (F.-J.) ; Burdet (F.-M.) ; Lassalle (L.-L.-M.) ; Ladouce (J.-L.-V.) ; Pangon (J.-A.) ; Pezet (F.-F.-M.) ; Barrié (J.-L.-M.) ; Cassaigneau (J.-M.-J.-M.) ; Sifflet (P.-A.-E.) ; Girard (L.-J.-J.-A.) ; Breffeil (J.-H.-G.) ; Lallemand (J.-E.) ; Mailhetard (G.-L.-M.) ; Nurdin (L.-I.) ; Aujay de la Dure (A.-J.-H.) ; Ribetou (P.-E.-L.) ; Leroux (A.-E.) ; Moullade (J.-H.-A.) ; Nouvel (J.-B.-E.) ; Cubertafon (G.-A.) ; Deglaire (M.-F.-H.-A.) ; Roubinovitch (J.) ; Guimet (D.-F.) ; Bar (M.-F.-L.-J.) ; Rey (F.-J.) ; Mary (H.-J.-A.) ; Jaugey (P.-G.) ; Deroche (R.-C.) ; Gibory (J.-G.-F.) ; Princeteau (L.) ; Pacaud (C.-F.-A.) ; Heim (F.-L.) ; Bonnet (P.-J.-M.) ; Vénot (J.-B.-J.-A.) ; Jallot (V.-H.) ; Durand (A.-V.) ;

NOUVELLES (*Suite*)

de Gaulé (G.-R.-E.-L.) ; Isch-Wall (M.-A.) ; Moret (H.) ; Ventuéjol (H.-V.-M.) ; Lanos (E.-V.-C.) ; Cossa (J.-S.) ; Leseigneur (P.-G.-M.) ; Jayi (R.) ; Spindler (P.-M.-H.-A.) ; Petit (H.-L.-A.-M.) ; Schwartz (L.-A.) ; Blanc (H.-M.) ; Valette (J.-D.-P.-L.) ; Cros (M.-P.-P.) ; Gastou (L.-P.) ; Petitpas (D.-L.-M.-J.) ; Piéry (A.-M.) ; Poulain (E.-A.-P.); Loisel (G.-A.-A.) ; Martin (A.-J.) ; Fischer (E.-J.-J.).; Grasset (P.-G.) ; Texier (V.-E.) ; Dacheux (G.-J.-A.) ; Thiélemans (J.-Y.-M.) ; Cocard (M.-J.-B.-P.-V.) ; Beaufort (J.-E.) ; Louart (T.-C.-A.) ; Petit (A.-R.) ; Devoir (E.) ; Mourette (C.-H.-R.) ; Pellerin (H.-L.) ; Lantzenberg (I-E.) ; Poisson (C.-L.-C.) ; Josué (O.) ; Audoucet (J.-J.-A.) ; Mencière (M.-F.-L.-E.) ; Philouze (G.-J.-M.) ; Leplat (J.-M.-H.) ; Aubineau (E.-R.-E.) ; Baderot (A.-J.) ; Vaissier (S.-G.) ; Painblan (E.-R.-J.) ; Rouquet (B.-J.); Reynders (M.-L.) ; Allard (N.-P.-F.) ; Guilbaud (G.-L.-M.) ; Chalais (J.-C.) ; Robin (P.-M.-J.) ; Lévi (C.-R.) ; Piatot (J.-A.) ; Pasteau (M.-O.-L.-A.) ; Coville (M.-J.-M.) ; Bossion (V.-H.-A.) ; Winsel (J.-A.-E.) ; Pitance (J.-B.) ; Bonnemaison (C.-E.-J.) ; Duhamel (A.-C.) ; Drucbert (J.-F.) ; de Gauléjac (R.).

Eau de source et eau de Seine. — Depuis un mois environ, les cas de fièvre typhoïde se sont multipliés dans certain quartier de la rive gauche, et le nombre des décès s'est accru. Quelle était la cause de cette recrudescence? On pouvait se le demander lorsqu'un fait singulier s'est révélé ces jours-ci : une conduite d'eau de la Seine aurait été branchée par erreur sur une conduite d'eau de source, apportant ainsi dans une quantité de maisons des bacilles virulents ; et, par un hasard cruellement ironique, c'est à la Faculté de médecine que cette erreur de branchement aurait été commise. Si étrange qu'il paraisse, le fait est exact : du moins, il est exact que l'eau de Seine a été substituée à l'eau de source dans une canalisation du boulevard Saint-Germain. Mais le *Matin* qui a pris des renseignements à l'Hôtel de Ville et à la Faculté, donne aujourd'hui des précisions plus surprenantes : il n'y aurait même pas eu de branchement ; on aurait simplement ouvert, pour augmenter la pression, le robinet d'une conduite déjà branchée sur la canalisation d'eau de source. Quoi qu'il en soit, que l'erreur soit récente ou qu'elle date de quelque temps, il apparaît que deux conduites : l'une d'eau potable, l'autre souillée et nocive, ont été mises en communication. Il y a donc mieux que des probabilités pour que cette erreur ait été la cause directe de l'épidémie qui est survenue aussitôt après. On le constate et on est stupéfait que de telles erreurs soient possibles.... Quel est le service responsable, et, dans ce service, quels agents ont commis ou laissé commettre une faute si dangereuse? La Ville incrimine la Faculté qui lui renvoie le reproche. Au surplus, et pour l'avenir, les précautions les plus rigoureuses devraient être prises : c'est bien le moins que les conduites soient distinguées entre elles, comme les drogues inoffensives et les poisons dans la vitrine d'un pharmacien.

Officiers de l'Instruction publique. — Dr Bailliart (de Saint-Cloud). Dr Bricet (Paris), Dr Bulliod (Bône), Dr Danos (Paris), Dr Fruteau (Neuilly-Plaisance), Dr Grenier (Paris), Dr Hamelin (Paris), M. Massonet, préparateur à la Faculté des Sciences de Lyon, Dr Melon (Ales), Dr Nutte (Montrouge), Dr Piot (Sainte-Barbe-du-Tlélat), Dr Sandras, médecin major (La Fère), M. Sevigny, vétérinaire (Sidi-bel-Abbès).

Officiers d'Académie. — MM. Bertaud-Blancard, pharmacien (Paris), Bertrand, directeur de l'établissement thermal (Bagnoles-de-l'Orne), Dr Bertrandon (Paris), Dr Bourgoin (Paris), Dr Brial (Bordeaux), Dr Brunel (Paris), Dr Dartigues (Barika), Durand, médecin en chef de l'hôpital (Brest), Dr Foulquier (Oran), Dr Fumouze (Paris), Hemmerdinger, préparateur à la Faculté des Sciences (Paris), Jan, préparateur en pharmacie (Paris), Dr Laborderie (Sarlat), Dr Le Bihan (Paris), Dr Levi-Bram (Paris), Dr Melliès (Aumale), Dr Miquel (Paris), Dr Parrot (Duzerville), Légal, chirurgien-dentiste (Paris), Dr Vezian (Oran).

Cinématographe du nystagmus. — A la dernière réunion de la société belge d'ophtalmologie, le Dr Coppez de Bruxelles a présenté des vues cinématographiques du nystagmus, prises par Pathé sur ses indications.

Les films paraîtront le 13 mai au Congrès de la Société française d'ophtalmologie.

L'Orchestre médical. — La grande soirée de gala que l'Orchestre médical a donnée samedi dernier au Palais du Trocadéro a été superbement réussie, ce dont il convient de féliciter organisateurs et artistes.

Après une belle exécution de l'Ouverture du *Freischutz*, si pleine de difficultés, une exquise violoniste, Mlle Christiane Roussel, a fait montre, dans le 1er concerto de Max Bruch, d'une jolie sonorité, d'un remarquable mécanisme, d'un jeu fort élégant : on l'a chaleureusement fêtée.

Les applaudissements n'ont pas davantage manqué à Mlle Mattei, cantatrice du plus grand talent, dont la superbe voix détailla à ravir l'Air d'*Orphée* ; à Mme Ariane Hugon, si captivante dans ses danses esthétiques ; au Choral parisien, qui enleva avec autant de brio que de justesse la jolie *sérénade d'hiver*, de Saint-Saëns.

Les deux « clous » de cette soirée ont été le 3e acte de l'*Arlésienne* joué par les artistes de l'Odéon, ce qui est tout dire, et l'exécution de *Rebecca*, scène biblique de César Franck, œuvre solidement conçue, qu'interprétèrent magnifiquement Mlle Yvonne Dubel et M. Carbelly, de l'Opéra. Dociles à la savante baguette de M. Bosser, l'orchestre et les chœurs ont formé le meilleur ensemble qu'on pût souhaiter.

Facultés de médecine. — CONCOURS POUR L'AGRÉGATION. — *Liste des candidats admis à prendre part au concours.* — SECTION DE CHIMIE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE (2 places ; 19 mai 1913). — Académie de Bordeaux : M. Chelle.

Académie de Lille : M. Blanchetière.

Académie de Montpellier : M. Mestrezat.

Académie de Paris : MM. Bernard, Labbé, Lanzenberg, Moog.

SECTION D'OPHTALMOLOGIE (1 place ; 5 mai 1913). — Académie de Bordeaux : MM. Aubaret, Beauvieux, Ginestous, Teulières.

Académie de Paris : M. Fromaget.

SECTION DE CHIRURGIE GÉNÉRALE (8 places ; 13 mai 1913). — Académie de Bordeaux : MM. Charbonnel (Bordeaux), Charrier (Bordeaux et subsidiairement toutes les autres facultés), Lacouture (Bordeaux), Lefèvre (Bordeaux), Parcelier (Bordeaux), Rabère (Bordeaux et subsidiairement toutes les autres facultés).

Académie de Lille : MM. Gorse (Toulouse), Leroy (Montpellier et Toulouse).

Académie de Lyon : MM. Alamartine (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Arnaud (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Bonnet (Lyon), Chalier (Lyon), Cotte (Lyon), Desgouttes (Lyon), Duroux (Lyon), Horand (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Lambert (toutes les facultés), Mazet (Lyon), Muller (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Olivier (Lyon et subsidiairement toutes

NOUVELLES *(Suite)*

les autres facultés), Perrin (Lyon et subsidiairement toutes les autres facultés), Rivière (Lyon).

Académie de Montpellier : MM. Etienne (Montpellier), Jourdan (Montpellier et subsidiairement toutes les facultés de province).

Académie de Nancy : M. Barthélemy (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés de province).

Académie de Paris : MM. Alglave (Paris), Basset (Paris), Bouchon (toutes les facultés), Bréchot, (Paris), Cadenat (Paris), Capette (Paris), Clermont (Toulouse), Deniker (Paris), Desmarets (Paris), Duvergey (Bordeaux), Gernez (Paris), Guibé (Paris), Guimbellot (Paris), Hallopeau (Paris), Heitz-Boyer (Paris), Kuss (Paris), Lardennois (Paris), Mathieu (Paris), Miginiac (Toulouse) Mocquot (Paris), Piquand (Paris, Bordeaux, Lyon, Montpellier et Toulouse), Rives (Montpellier et subsidiairement Toulouse, Bordeaux), Sauvé (Paris).

Académie de Toulouse : MM. Ducuing (Toulouse et subsidiairement toutes les autres facultés de province), Tourneux (Toulouse et subsidiairement Montpellier), Uteau (Toulouse) et subsidiairement toutes les autres facultés).

SECTION D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE (3 places ; 2 juin 1913). — Académie de Lille : M. Gellé (Lille).

Académie de Lyon : MM. Bériel (Lyon), Bouchut (Lyon), Gardère (Lyon), Piéry (Lyon), Savy (Lyon).

Académie de Nancy : M. Fairise (Nancy).

Académie de Paris : MM. Ameuille (Lille, Lyon et Nancy), Clunet (Nancy, Lille et Lyon), Nathan (Lille).

Académie de Toulouse : M. Bassal (Nancy et subsidiairement toutes les autres facultés de province).

SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Ordre de passage :

1. MM. Leuret, du Castel, Clerc, Giroux, Descomps, Chabrol, Sézary, Ribierre, Abrami, Fage,

11. Piéry, Babonneix, Pujol, Paisseau, Laederich, Chiray, Lagane, Bonnamour, Israëls de Jong, Milhit,

21. Brulé, Renaud, Vitry, Rimbaud, Raynaud, Desqueyroux, Gillot, Azéma, Génard, de Verbizier,

31. Merklen, Lafforgue, Salager, Laroche, Anglada, Harvier, Bory, Garnier, Armand-Delille, Bassal,

41. Pinard, de Brunel de Serbonnes, Lortat-Jacob, Dupérié, Jumentié, Roubier, Lande, Foix, Feuillié, Leclercq,

51. Clunet, Gaujoux, Boudet, Favre, Troisier, Thévenot, Cawadias, Parisot, Froment, Hanns,

61. Nanta, Serr, Roger, Joltrain, Gardère, Voivenel, Creyx, Ramond, Chalier, Pierre Nadal,

71. Lautier, Baudouin, Lemaire, Esmein, Fiessinger, Lévy, Cordier, Villaret, Debré, Crémieu,

81. Gaultier, Grouzon, Pierret, Dufourt, Laporte, Lévy-Valensi, Lian, Margarot, Tixier, Moutier,

91. Flandin, Rebattu, Lévy-Franckel, Darré, Philibert, Duvoir, Boidin, Tanon, Micheleau, Lemierre,

101. Lereboullet, Tinel, Gelma, Mauriac, Nové-Josserand et Sorel.

Séances du 6 mai. — M. Leuret : « Les polynévrites infectieuses. » — Note : 17.

M. du Castel : « Diagnostic des angines pseudo-membraneuses aiguës. » — Note : 12.

M. Clerc : « Cancer des voies biliaires extrahépatiques. » — Note : 18.

M. Giroux : « Intoxication phosphorée. » — Note : 14.

M. Descomps : « Paralysies pseudo-bulbaires. » — Note : 16 1/2.

Séances du 7 mai. — M. Chabrol : « Signes et diagnostic des kystes hydatiques du foie ». — Note : 16.

M. Sézary : « Syndrome addisonnien ». — Note : 17 1/2.

M. Ribierre, note : 19. — M. Abrami : note 17 1/2. — M. Fage : note 11.

— SECTION DE PHYSIOLOGIE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Ordre de passage :

1. MM. Delaunay, Soula, Lisbonne, Le Play, Lafon, Dorlencourt, Lassablière, Tournade, Battez, Régnier,

11. Moulinié, Sarvonat.

Séances du 6 mai. — M. Delaunay : « Association fonctionnelle des appareils respiratoires et circulatoires. » — Note : 15.

M. Soula : « Les colloïdes. Leur rôle dans l'organisme. » — Note : 15.

M. Lisbonne : « Rôle biologique du calcium. » — Note : 18.

Séance du 7 mai : M. Lafon, 19. — M. Dorlencourt, 19.

SECTION D'ANATOMIE ET EMBRYOLOGIE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Ordre de passage : MM. Puyhaubert, Corsy, Ferron, Delmas, Picqué, Bourguet.

Séance du 6 mai. — Question : « Arrière-cavité des épiploons. » MM. Puyhaubert, 6 ; Corsy, 9.

SECTION DES MALADIES MENTALES. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Ordre de passage : MM. Abadie, Perrens.

Séance du 6 mai. — Question : « Delirium tremens. » MM. Abadie, 18 ; Perrens, 16.

SECTION D'OPHTALMOLOGIE. — Ordre de passage :

MM. Aubaret, Beauvieux, Fromaget, Ginestous, Teulières.

Séance du 5 mai. — M. Beauvieux : « Complications oculaires du diabète. » — Note : 13.

M. Aubaret : « Affections congénitales de l'iris. » — Note : 19.

Séance du 7 mai. — M. Aubaret, 20. — M. Teulières, 17. — M. Beauvieux, 17.

Sont déclarés admissibles : MM. Aubaret, Teulières.

SECTION DE PHYSIQUE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — Composition écrite : « Le système veineux. — Anatomie et physiologie. »

Séances du 6 mai. — MM. Réchou, 11 ; Bernardin, 10 ; Escande, 17 ; Marquès et Roques, 12.

L'hygiène sociale par l'enseignement et l'éducation. — Ce congrès se tiendra à Paris les 14 et 15 mai.

Mercredi 14 mai, à dix heures du matin, 5, rue Las-Cases, présidence de M. Léon Bourgeois. — Assemblée générale, allocution du Président ; rapport moral par M. Eugène Moutet, secrétaire général, rapport financier par M. Georges Risler, trésorier ; communications des comités départementaux.

A midi : déjeuner au Palais d'Orsay.

A deux heures et demie, 5, rue Las-Cases : présidence de M. Paul Strauss. — Ouverture du Congrès : la necessité d'une éducation de la santé (l'état présent du mal), l'hygiène sociale par l'Éducation et l'Enseignement, rapport par M. Edouard Fuster. 1° La mortalité infantile, rapporteur M. Aviragnet. Comment établir la statistique de la mortalité infantile : M. Cruveilhier. L'Enfance anormale : M. Baguer. 2° L'alccoolisme et la mauvaise alimentation : M. Schmidt député.

A huit heures trois quarts, 5, rue Las-Cases, présidence de M. Alexandre Ribot. — Les nécessités d'une éducation de la santé (suite). 3° Le Taudis : M. André Honnorat. 4° L'Atelier : M. Buat. 5° La Tuberculose et les autres maladies populaires : MM. Robin, Calmette et Guinard.

Jeudi 15 mai, à neuf heures du matin, 5, rue Las-Cases. Présidence de M. Paul Boncour : La possibilité d'une éducation de la santé (les moyens d'action) 1° par l'école. M. Doizy. M. Leune, Drs Mathieu et Dufestel, Mme Poirier ; 2° par les institutions sanitaires et administratives ; M. Mosny ; 3° par les autorités locales, M. Mirman : 4° la Tuberculose, l'éducation des pouvoirs publics et l'action parlementaire : M. Joseph Reinach.

A deux heures et demie du soir, 5, rue Las-Cases, présidence de M. Pierre Baudin. — La possibilité d'une éducation de la santé (suite) : 5° par la mutualité, MM. Léopold Mabilleau, Victor Lourties, Olivier ; 6° par l'assistance privée ; Mlle Chaptal, Mme O. Veil-Picard ; 7° le rôle social du médecin : M. le Pr Letulle ; l'eugénique, M. le Dr Pinard. Allocution de M. Léon Bourgeois.

A neuf heures du soir, 5, rue Las-Cases. — Réunion générale : Paris et l'habitation populaire, sous la présidence de M. Jules Siegfried et M. Landouzy, allocution de M. Henri Rousselle, communication de M. Raymond Barbaud. Allocutions de MM. A.-J. Martin, Georges Risler, Léopold Mabilleau.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La tuberculose et son traitement, par le Dr J. Bayard. 1913, 1 vol. gr. in-8 de 163 pages avec figures. Br. 2 fr. (*Jouve et Cie*, à Paris).

Guide de médecine pratique. Traitements nouveaux, par le Dr R. Hyvert. 1913, 1 vol. in-12 de 364 pages, cartonné, 4 fr. (*A. Maloine*, à Paris).

Les Bandages. Pansements et appareils chirurgicaux, par le Dr Ch. Julliard. 1913, 1 vol gr. in-8, de 217 pages avec 304 fig. dans le texte. Broché (*Georges et Cie*, à Genève, et F. *Alcan*, à Paris, édit.).

Précis d'hydrologie médicale, par les Drs X. Arnozan et H. Lamarque. 1913, 1 vol. in-8 de 696 pages avec 136 fig. dans le texte et une carte. Cartonné 8 fr. (*Collection Testut*). (*O. Doin et fils*, éditeurs à Paris).

Quelques consultations médicales, par le Dr R. Oppenheim, 1913, 1 vol. in-16, de 268 pages, 3 fr. (*A. Rouzaud*, éditeur, Paris).

Bex-les-Bains. Son climat. Ses eaux chlorurées sodiques. Ses traitements balnéaires, par le Dr Eugène de la Harpe, 1913. In-8, de 65 pages. Br. (*E. Oppliger*, imprimeur à Bex-les-Bains).

Discursos leidos la Réal academia de medicina y cirugia de Vallodolid para la recepcion del academico electo, par le Dr Pedro Zuloaga Marinesco. 1913. Gr. in-8, de 73 pages. (*Tipografia y Casa editorial Cuesta*, à Valladolid).

La radiothérapie dans la sciatique, par les Drs Delherm et Py. 1913, gr. in-8. Br. (Extrait du *Bulletin de la Société de radiologie médicale de Paris*, *G. Steinheil*, éditeur à Paris).



LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.*

Séance du 30 avril. — MM. Ramond, 20 ; Froin, 18 ; Boidin, 20.

Séance du 1[er] mai. — MM. Harvier, 20 ; Laroche, 18 ; Voisin, 15.

Séance du 5 mai 1913. — MM. Faure-Beaulieu, 20 ; Monier-Vinard, 19 ; Malloizel, 16.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.*

Séance du 30 avril. — MM. Barbier et Capette, 15 ; Roux-Berger, 14.

Sont déclarés admissibles les candidats suivants : MM. Gernez, 45 ; Mathieu, 44 ; Okinczyc et Martin, 43 ; Bazy, Kendirdjy, Roux-Berger et Toupet, 41 ; Barbier, 40 ; Mercadé, Capette et Sauvé, 39 ; Bréchot et Guimbellot, 38 ; Picot, 37.

Consultation. — Séance du 2 mai. — MM. Toupet, 14 ; Mercadé, 17 ; Mathieu, 18 ; Guimbellot, 16.

Séance du 5 mai. — MM. Kendirdjy, 15 ; Barbier, 13 ; Sauvé, 16 ; Bréchot, 14.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 30 avril. — MM. Lequeux, 18 ; Guéniot, 13 ; Dupont, 12.

Séance du 2 mai. — MM. Lévy, 12 ; Chirié, 13.

Séance du 5 mai. — MM. Lemeland, 15 ; Devraigne, 19.

CONCOURS DU PRIX DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le jury est composé de MM. Sommelet, Tiffeneau, Lafont, Béhal et Sevin.

CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. Frey, Chomprey, Labbé (qui acceptent), Pitsch et Delbet (qui n'ont pas fait connaître leur acceptation).

CONCOURS D'INTERNAT DE BRÉVANNES, CHARDON-LAGACHE et HENDAYE. — Le concours s'est terminé par les nominations suivantes :

Chardon-Lagache : M. Gresset.

Brévannes : MM. Martin de Laulerie, Weill, Vincentelli.

Hendaye : M. Woillez.

Concours de l'assistance médicale à domicile. — Le jury est provisoirement composé de MM. Housquains, Iscovesco, Delmont-Bébet, Carpentier (qui acceptent) et Thébault (qui n'a pas fait connaître son acceptation).

Faculté de médecine de Paris. — Sont nommés, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1912-1913, à la clinique des maladies des voies urinaires (Necker) :

MM. Verliac, docteur en médecine, chef du laboratoire de bactériologie ; Morel, docteur en médecine, chef du laboratoire d'urologie expérimentale.

Faculté de médecine de Lyon. — La chaire de médecine légale de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à partir du 7 mai est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Faculté de médecine de Bordeaux. — Un concours pour la place de chef de clinique d'accouchements sera ouvert le jeudi 26 juin à 10 h. 1/2.

Un concours pour une place de chef de clinique ophtalmologique sera ouvert le jeudi 26 juin à 10 h. 1/2

Les candidats à ces deux concours doivent se faire inscrire avant le 18 juin, dernier délai.

Prix de médecine navale. — M. le D[r] Bellile, médecin de 1[re] classe de la marine, professeur à l'école de médecine navale de Bordeaux, a reçu le grand prix de médecine navale pour 1913, avec médaille d'or pour ses recherches sur le transport des blessés à bord, au moment du combat.

Hôpitaux de Lyon. — Le conseil d'administration des hospices de Lyon a élu comme président, en remplacement de M. Caillemer, décédé, M. Diederichs.

RETRAITE DU D[r] VALLAS. — M. le D[r] Vallas, arrivé au terme de ses fonctions, a quitté l'Hôtel-Dieu le 30 avril. Il y est remplacé par M. le D[r] Durand. Un déjeuner d'adieu a été offert au D[r] Vallas par les administrateurs des hôpitaux. MM. Mauvernay, le D[r] Mouisset, et le D[r] Vallas y ont pris la parole.

Hôpitaux de Bordeaux. — CONCOURS D'OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX. — Ce concours s'est terminé par la nomination de M. le D[r] Aubaret, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux. Nous le prions d'agréer nos bien sincères félicitations.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — Ce concours aura lieu le 1[er] octobre, pour 12 places.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — Ce concours aura lieu le 21 octobre, pour 50 places.

Bureau de bienfaisance de Bordeaux. — Le bureau de bienfaisance de Bordeaux met au concours une place de médecin adjoint d'oto-rhino-laryngologie. Ce concours aura lieu le 22 juillet.

Ecole de médecine de Grenoble. M. Perriol, professeur de pathologie chirurgicale et médecine opératoire, est nommé directeur pour trois ans.

Bureau d'hygiène d'Amiens. — Le D[r] Clippet, ancien préparateur à l'Institut Pasteur de Lille, a été nommé directeur du bureau d'hygiène d'Amiens.

A la mémoire du P[r] Raymond. — Une nombreuse assistance avait répondu le dimanche 27 avril à l'invitation de MM. P. et A. Sollier pour l'inauguration d'un nouveau pavillon de malades au sanatorium de Boulogne-sur-Seine. A cette occasion un buste en bronze du P[r] Raymond fut érigé dans le parc en face de ce pavillon qui porte son nom.

Chevalier de la Légion d'honneur. — M. Texier (Victor-Eugène), chargé de cours de laryngologie à l'École de médecine de Nantes ; 24 ans de services civils et militaires.

Prix Le Piez. — Le secrétaire perpétuel de l'académie de médecine est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, aux conditions imposées et sous réserve de l'usufruit établi, dans le testament susvisé, au profit de M[me] Marie Crabié, veuve du testateur, le legs fait par M. le Piez (Marie - Bernardin - Pierre - Aristide), consistant en une somme de 30,000 francs payable au décès de l'usufruitière et destinée à « fonder tous les ans ou tous les deux ans un prix accordé au meilleur mémoire sur un sujet de médecine ou de chirurgie, au choix de l'académie ». Ce prix portera le nom de « Prix Le Piez. »

Fondation Paul Segond. — Dans un admirable élan de reconnaissance et de sympathie, les amis, les collègues, les élèves de Paul Segond ont répondu à l'appel fait pour fonder en souvenir de lui une bourse à la Faculté de médecine de Paris : les fonds recueillis jusqu'à ce jour se montent à plus de 108 000 francs. La souscription sera close à la fin de mai ; on peut jusqu'à la fin du mois, envoyer des fonds à M. P. Masson, trésorier, 120, boulevard Saint-Germain.

Mariages. — M. le D[r] Louis Lyon-Caen, chef de clinique adjoint à la Faculté, et M[lle] Georgette Halphen. — M. le D[r] Albert Piot et M[lle] Juliette Picquard. — M. le D[r] René Guerrin (de Lille) et M[lle] Suzanne Deranlot. — M. le D[r] Jean Poirot-Delpech et M[lle] Jenny Hauvette.

Nécrologie. — M. Arthur Langlois, directeur de l'asile des enfants arriérés d'Eaubonne, chevalier de la Légion d'honneur. — M[me] Montcourt femme du D[r] Montcourt (de Paris). — Le D[r] Henri Gaye, décédé à Pau, à l'âge de 68 ans. — Le D[r] Molitor, médecin de l'armée belge. — Le D[r] Délais de Saujean, ancien médecin de la marine. — M[me] Billard, belle-mère du D[r] Lemoine, directeur du service de santé du 1[er] corps d'armée. — Le D[r] Téophile Anger, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *13 Mai au 17 Mai* 1913.

Mardi 13, de 9 h. à 9 h. 1/2, M. **Deval** : Examen des urines : Pigments normaux et anormaux. Sédiments. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guilleminot** : Électricité et Radiologie dans les affections du système neuro-musculaire.

Mercredi 14, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Albuminuries. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de l'apoplexie cérébrale.

Jeudi 15, 9 h. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4. M. le Dr **Grivot** : complications des otites.

Vendredi 16, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Examen du liquide céphalo-rachidien.

Samedi 17, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie de l'estomac. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Leçon clinique.

Le goitre exophtalmique et son traitement (*suite*).

Hôpital Laennec. Service d'oto-rhino-laryngologie. — MM. les Drs **Et. Lombard, J. Le Mée** et et **Baldenweck** commenceront le *jeudi 22 mai* à 9 h. 1/2 une troisième série de démonstrations et d'exercices pratiques portant sur les méthodes usuelles d'endoscopie des premières voies digestives et respiratoires (pharyngoscopie, laryngoscopie, trachéo-bronchoscopie, œsophago-gastroscopie) et l'application des procédés de diaphanoscopie. Le cours durera 3 séances, les 22, 23 et 24 mai. Le droit d'inscription est de 30 francs.

Maladies vénériennes et Maladies de la peau (HOPITAL COCHIN-RICORD). — M. le Dr **Queyrat** a repris ses conférences à l'hôpital Cochin-Ricord, le *vendredi 9 mai*, à 10 h. 1/2, et les continue les vendredis suivants à la même heure.

Les Conférences ont lieu dans l'amphithéâtre du Pavillon Hardy.

Hôpital Trousseau. — M. le Dr **Savariaud** :

Samedi 10 : Ostéomyélite typhique.

Samedi 17 : Invagination intestinale.

Samedi 24 : Syphilis osseuse.

Samedi 31 : Osteomyélite de la hanche.

Cours de psychiatrie médico-légale. — A l'Asile Clinique, à 10 h. 30. M. **Laignel-Lavastine.**

Samedi 10 : Attentats aux mœurs et vagabondage des psychopathes.

Samedi 17 : La capacité civile des psychopathes.

Lundi 19 : Les troubles psychiques dans les accidents du travail.

Samedi 24 : Les réactions antisociales des psychopathes à l'école, à l'atelier, à la caserne et aux colonies.

Lundi 26 : Le criminel au point de vue biologique.

Samedi 31 : L'aliéné au point de vue administratif.

Conférences du vendredi (amphithéâtre de la clinique des maladies cutanées à l'hôpital Saint-Louis). — A 10 heures, M. le professeur agrégé **Gougerot.**

16 mai. — Traitements esthétiques: Ichtyose, Kératose, Lentigo et pigmentations. Milium, hyperhidrose, hypertrichose, Molluscum contagiosum, alopécies, pelades, etc.

23 Mai. — Tuberculoses cutanées. Diagnostic et traitement des abcès, Ulcérations, tuberculoses verruqueuses. Lupus.

30 Mai. — Tuberculides cutanées : Diagnostic et traitement des lupus erythémateux, etc... chéloïdes. Engelures, etc.

6 Juin. — Diagnostic et traitement des mycoses : sporotrichoses actinomycoses, etc. — Botryomycose.

13 Juin. — Diagnostic et traitement des teignes : microspories, Trichophyties. Favus. Erythrasma. Pityriasis versicolor.

20 Juin. — Diagnostic et traitement de la Lèpre. Charbon. Morve. Eruptions médicamenteuses.

27 Juin. — Diagnostic et traitement des Néoplasies cutanées : papillomes et épithéliomes, sarcomes et lymphadenomes, mycoses, fongoïdes. Radiothérapie et radiumthérapie.

École de Psychologie (49, rue Saint-André-des-Arts). — M. le Dr Bérillon, professeur à l'École de psychologie, médecin-inspecteur des asiles d'aliénés, fait le jeudi, à cinq heures, 49, rue Saint-André-des-Arts, un cours de neurologie psychologique et de psychothérapie appliquée.

Objet du cours : Les névroses et les psychonévroses. — L'hypnotisme et l'orthopédie mentale.

Jeudi 15 mai. — Les névroses de l'enfance. — L'hystérie et la neurasthénie précoces.

Jeudi 22 mai. — L'hystérie. — Conception psycho-dynamique de l'hystérie.

Jeudi 29 mai. — La neurasthénie. — Théorie de l'épuisement nerveux.

Jeudi 5 juin. — Les névroses viscérales. — L'obsession cardiaque. — Les névropathies gastro-intestinales.

Jeudi 12 juin. — Les névroses musculaires. — Chorées, tics, crampes professionnelles.

Jeudi 19 juin. — Les névroses de la parole. — Bégaiement embarras névropathique du langage.

Jeudi 26 juin. — Les névroses toxiques. — Alcoolisme, tabagisme, etc.

Jeudi 3 juillet. — Thérapeutique psycho-mécanique de névroses. — Métallothérapie, réfléxothérapie.

Jeudi 10 juillet. — Thérapeutique psychique des névroses : L'hypnotisme, la psychothérapie, les méthodes de rééducation.

Dimanche 1er juin à 2 heures et demie. — Visite à l'Etablissement médico-pédagogique de Créteil (Seine). — Enfants et adolescents arriérés, instables et nerveux.

Enseignement pratique. — Clinique de psychothérapie et dispensaire médico-pédagogique, 49, rue Saint-André-des-Arts. — Consultations : Mardis, jeudis et samedis, de 10 heures à midi. — Les jeudis, à 11 heures : leçon clinique et présentation de malades. — (*Les cours et leçons cliniques sont publics*).

MÉMENTO DE LA QUINZAINE

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 120 places d'élèves à l'école du service de santé militaire (S'inscrire dans les Préfectures).

10 Mai. — A 20 h. 1/2 salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes à Paris, réunion de la Société végétarienne de France.

13 Mai. — Ouverture du concours pour 12 places de médecins de l'Assistance médicale à domicile à Paris.

13 Mai. — A Grenoble, ouverture du LIe Congrès des sociétés savantes.

13 Mai. — A l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Kuss.

13 Mai. — A la Faculté de médecni de Paris, ouverture du Concours d'agrégation pour la section de chirurgie générale.

13 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire à l'École vétérinaire d'Alfort.

14 Mai. — A Paris, ouverture du congrès de l'alliance d'hygiène sociale (14-15 mai).

15 Mai. — A Paris, ouverture du Congrès annuel de l'Institut royal d'hygiène publique de Londres.

15 Mai. — Ouverture du concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris.

17 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'aide d'anatomie de l'amphithéâtre des hôpitaux de Paris. (S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 15 heures.)

18 Mai. — Clôture du registre d'inscription des candidats au cours complémentaire d'études coloniales (prothistologie pathologique) du collège de France.

19 Mai. — Ouverture du concours pour 10 places de rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique.

19 Mai. — A 10 h. 1/2 à l'hospice de la Salpêtrière conférence de M. Clunet, préparateur à la Faculté : La maladie de Parkinson.

19 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris ouverture du concours d'agrégation pour la section d'histologie et pour la section de chimie biologique et médicale.

19 Mai. — Concours pour les prix à décerner à MM. les internes en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris.

21 Mai. — Conférence-visite de M. Schreiber : La pouponnière de Porchefontaine près Versailles. Rendez-vous à 14 heures devant l'entrée de la Pouponnière (prendre le train à 13 heures, à la gare Montparnasse pour Versailles-Chantiers et le tramway pour Porchefontaine).

24 Mai. — A l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris. Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Jean Berger.

25 Mai. — Réunion à Gand de la Société belge de physiothérapie.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 14 *mai* 1913 *à* 1 *heure.* — M. DIOUDONNAT. Du rôle de la restauration prothétique des arcades dentaires pour la guérison de certaines ulcérations linguales. (MM. Gaucher, Letulle, Zimmern, Gougerot). — M. GAYMARD. Des adénites iliaques chancrelleuses et de leur traitement opératoire. (MM. Letulle, Gaucher, Zimmern, Gougerot).

Jeudi 15 *mai* 1913 *à* 1 *heure.* — M. FABRE. Quelques modifications physiologiques dans le décubitus latéral (pression artérielle). Mouvement du diaphragme. Évacuation gastrique (MM. Debove, Pouchet, De Lapersonne, André Broca). — M. ALLIOT. Cinq années d'observations et d'efforts d'un bureau d'hygiène. L'œuvre sanitaire française de demain (MM. Pouchet, Debove, de Lapersonne, André Broca). — M. PRELAT. Opacité traumatique de cristallin (sans plaie pénétrante de la membrane externe) (MM. De Lapersonne, Debove, Pouchut, André Broca).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

AGAR-AGAR ET CONSTIPATION

Ce n'est qu'en 1908 que l'agar a été introduit en France dans le traitement de la constipation chronique et, en moins de 4 années, son emploi s'est tellement généralisé, en particulier sous la forme la plus connue, la Thaolaxine, qu'il a supplanté d'une façon pour ainsi dire complète dans la thérapeutique journalière tous les purgatifs et laxatifs en usage.

Cette pratique est justifiée par la régularité et la constance d'action de la Thaolaxine, son efficacité dans les cas les plus variés et les plus rebelles, la manière remarquable enfin dont elle est acceptée et tolérée même par les intestins les plus irrités. Rappelons qu'à côté de la Thaolaxine (agar et extraits de rhamnées), le médecin a à sa disposition, pour graduer et adapter la méthode à chaque malade, la Laxagarine (agar sélectionné et divisé), employée seule ou associée à la belladone (Laxagarine belladonée), spécifique de la constipation spasmodique.

Il n'est donc pas permis aujourd'hui au praticien de priver ses constipés du bénéfice qu'ils peuvent attendre d'un traitement qui a fait ses preuves. Nous ne rappelons que pour mémoire les articles de Bardet, P. Carnot, P. Le Gendre, Martinet, Kolbé (1) dont la documentation a contribué si puissamment à la divulgation de cette nouvelle méthode thérapeutique. Mais, depuis, chaque jour apporte de nouvelles observations, toutes concordantes. Ainsi voyons-nous J.-C. Roux (2) prescrire la Thaolaxine avec succès dans un cas de constipation cœcale avec adhérences et à certaines phases de l'entérocolite. Valtker (3) la préconiser dans le traitement de l'appendicite chronique, Gougerot (4) la recommander chez les malades atteints d'acné rebelle. Ce sont là quelques noms, cités au milieu de beaucoup d'autres, et qui expliquent et justifient la faveur dont jouit ce produit dans le traitement de la constipation chronique.

(1) BARDET, Direction logique du traitement de la constipation. *Bull. gén. de Thérapeutique*, 8 juillet 1908. — P. CARNOT, La Mélose et les Mucilagineux dans le traitement de la constipation. *Progrès médical*, 17 oct. 1908. — PAUL LE GENDRE et ALF. MARTINET, Les Régimes usuels. Paris, Masson et Cie 1909, p. 243. — R. S. KOLBÉ, L'agar-agar et la constipation. Les Tablettes médicales mobiles, 1er fév. 1913. — SCHMIDT et KOLBÉ, Examen fonctionnel de l'intestin par le régime d'épreuve, p. 81. (Vigot, éditeur.)

(2) J. CH. ROUX, Les consultations médicales françaises, Fasc. XIV : La Colite muco-membraneuse, Paris, 1910 (Poinat, éditeur.)

(3) *Journal de médecine interne*, 1911.

(4) *Paris médical*, 1911.

Rieux. — La maladie de Hodgkin (*Revue générale*) 573
Broca et Philbert. — Radiographies de tuberculose diaphysaire des os longs 578
Job et Lévy. — Un cas de méningite sérique 582
Gilbert. — Traitement de la migraine 585
Actualités médicales. — Le sérum antituberculeux de Vallée et ses résultats cliniques. — Traitement des pyodermites par les applications locales de fuchsine. — Les lésions du rein dans l'intoxication aiguë par le sublimé d'après une biopsie humaine. — Les névroses respiratoires 587
Sociétés savantes. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie 589
Libres propos: A propos de l'Internat en médecine des hôpitaux de Paris, par le Dr A. Mouchet... III
Médecine et Poésie : Croquis obstétrical, par le Dr Barbillion III
Chronique médico-artistique : Le salon des indépendants, par le Dr Roché .... V à XIII
Variétés : La Loire et l'Anjou, par le Dr Aubouin XV
Choses du jour : Les sourciers, par le Dr Russo XIX
Hygiène appliquée : Le service de désinfection dans les communes XIX
La lutte antituberculeuse: Un sanatorium en Australie et un sanatorium en France, par Mme de La Chapelle XXI et XXIII
La médecine au Palais : Les prérogatives de l'art vétérinaire, par Adrien Peytel XXIV
La médecine humoristique, par Wagner XXIX
Diététique. — Formules thérapeutiques XXXI
Revue hebdomadaire de la Presse française XXXIII
Revue de quinzaine de la Presse étrangère XXXV
Intérêts professionnels : L'exercice de la pharmacie .... XXXVII à XLI
Chronique des Livres XLIII
Nouvelles .... XLV et XLVII
La vie médicale .... XLVII et XLIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris .... LI et LII

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris**. On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

"**Paris Médical**" a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr Jitomirsky — *S'adresser au* Dr Jitomirsky, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**



PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un **supplément.**
Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet**, en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock-Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer**, offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la Société Électro-Industrielle *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** *(au choix).*

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal**, offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier**, offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat**, offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) *(Pour les médecins seulement).*

LIBRES PROPOS

A PROPOS DE L'INTERNAT EN MÉDECINE DES HOPITAUX DE PARIS

Le Dr Louis Blanc (d'Aix-les-Bains) vient à peine de terminer son très intéressant rapport sur la répercussion que la loi « de trois ans » peut avoir sur le concours de l'Internat, et déjà une commission (1) nommée par les médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux se réunit à l'effet d'étudier les réformes à apporter à ce concours.

Cette commission travaille; ses membres, assidus aux séances, sont pleins de bonne volonté. Ils veulent « faire vite et bien »; et ils aboutiront certainement, si l'administration n'oppose pas à leur ardeur réformatrice une résistance imprévue, ou — ce qui serait pis encore — une force d'inertie insurmontable.

L'initiative de cette commission est issue de la situation vraiment intolérable dans laquelle ont été placés les juges du dernier concours de l'Internat. Les juges de la section d'Anatomie ont siégé pendant 65 séances; ceux de la section de Pathologie pendant 75. Si l'on considère que chacune des séances dure en moyenne trois heures, on peut se rendre compte de l'énorme perte de temps subie par des hommes auxquels, dans les circonstances ordinaires, le service d'hôpital, les occupations professionnelles et le travail intellectuel ne laissent guère de loisirs.

Jamais il n'y avait eu dans les concours d'internat précédents autant de copies remises et autant de copies lues. On a dit, il est vrai, que le jury ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de cette situation fâcheuse, qu'il avait donné des « questions » trop faciles ou trop attendues. L'argument ne nous paraît pas sans réplique, et l'on pourrait répondre que la valeur des candidats est aussi bien — sinon mieux — appréciée avec des questions faciles et que la « surchauffe » un peu factice des conférences a moins l'occasion de sévir avec ce genre de questions. D'ailleurs, qu'entend-on par questions faciles? Un très grand nombre de candidats ont cru bien exposer leur *nerf cubital* ou leur *cancer du pylore*, qui ont commis des oublis impardonnables ou des « bourdes » inadmissibles ! Que de candidats, pourvus de notes (2 ou 3) données par bienveillance à l'une des épreuves qui ont espéré se rattraper à l'autre épreuve et qui ont récolté un nouveau, 3 quand ce n'était pas un 2 un peu infamant ! S'il est regrettable que des candidats puissent à ce point manquer de jugement, le jury ne possède pas le moyen de s'épargner des lectures qui lui font aussi inutilement perdre son temps.

Admettons même que les questions données au dernier concours de l'Internat aient été trop faciles ; il n'en est pas moins vrai que le nombre des candidats inscrits a été plus considérable que les années précédentes. Le moment semble donc venu dans l'intérêt des juges, obligés de siéger si souvent en si peu de temps... et dans celui des candidats enfiévrés par l'attente du résultat, de chercher à diminuer le nombre des séances. Le tableau suivant que nous devons à l'obligeance de l'administration nous paraît avoir son intérêt.

Années	Nombre de Candidats inscrits	Nombre de copies remises	Nombre de Candidats ayant lu l'Anatomie	Nombre de Candidats ayant lu la Pathologie	Nombre de Candidats ayant lu les 2 copies
1909	672	463	219	265	206
1910	718	504	329	295	277
1911	706	558	304	324	282
1912	752	627	361	403	336

Dans son œuvre réformatrice, la commission se trouvera ainsi entraînée à modifier le règlement du concours en poursuivant la réalisation de son idée directrice, c'est-à-dire l'introduction de la plus grande somme possible de garanties de justice dans le concours de l'Internat.

Albert MOUCHET.

(1) La Commission est composée de M. MOUTARD-MARTIN, *président*; MM. BARBIER, BRINDEAU, GUIBÉ, LAPOINTE, DE MASSARY, MAUCLAIRE; QUÉNU, RIST, RUDAUX, SERGENT, SOULIGOUX, THIBIERGE, TISSIER et MOUCHET, *rapporteurs*.

MÉDECINE ET POÉSIE

CROQUIS OBSTÉTRICAL

Poussez, allons, poussez. Courage
C'est bien, vous faites du chemin.
Eh oui ! vous êtes tout en nage
Vous vous reposerez demain.

Poussez. Bien. Alors, en famille
Vous avez décidé le nom :
Germaine, si c'est une fille,
Edgard, si c'est un gros garçon.

Poussez. Votre genou me gêne,
Poussez. Bien, le siège apparaît.
Eh bien, non, ce n'est pas Germaine,
Madame, c'est Edgard qui naît.

Dr BARBILLION.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE

LE SALON DES INDÉPENDANTS

Un bon fait-divers est souvent capable de nous faire deviner les mobiles secrets de certains actes. Par exemple la haine, le dédain, le dégoût des cubistes, des fauves, des futuristes pour la simple beauté, a-t-il jamais pu être censément expliqué au nom de considérations artistiques? Pourquoi encore un sculpteur tel que M. Rodin en arrive-t-il à présenter des statues, des monuments considérés d'un consentement unanime comme des chefs-d'œuvre, mais sur lesquels un être malfaisant semble s'être évertué tantôt à casser les bras, tantôt à enlever la tête, comme si sur ce marbre naissant quelque mauvais esprit s'était plu à devancer l'œuvre avilissante du temps.

C'est le *Petit Parisien* qui, dans son numéro du 10 avril, nous raconte l'origine pathologique bien inattendue d'une de ces manifestations anti-artistiques.

« On se souvient que, le 24 mars dernier, des gardiens des Tuileries constatèrent que dans le courant de la nuit un maniaque avait répandu sur la statue de Waldeck-Rousseau un liquide corrosif; deux jours plus tard, boulevard de Port-Royal, un attentat analogue était commis contre la statue de Péan.

« Dans l'après-midi d'hier, l'individu recherché s'est présenté au service de la sûreté en disant qu'il venait se constituer prisonnier pour échapper à la tentation de commettre de nouveaux méfaits.

« C'est un malheureux déséquilibré, originaire de Tours. Il travaillait, comme homme de peine, chez un fabricant de produits chimiques, ce qui lui avait permis de se procurer du nitrate d'argent, produit avec lequel il avait maculé les statues.

« Pour accomplir ces actes stupides, il s'était servi d'une seringue de Pravaz. « Atteint d'une maladie « imméritée, j'ai voulu me venger de la société « en dégradant ses monuments. » M. Guichard l'a fait conduire à l'infirmerie du dépôt. »

Le malheureux ! l'innocent ! il croyait dégrader des monuments en leur injectant du nitrate d'argent ! combien de cubistes et d'autres seront jaloux de n'avoir pas trouvé ces nouveaux moyens d'expression. Mais, voilà, pour trouver cela, il fallait être « atteint d'une maladie imméritée ».

Le cabinet secret des cubistes sera peut-être à son tour visité : Cromwell, Napoléon III ont subi le cathétérisme de l'Histoire ; ne serait-ce pas pour les jeunes maîtres du pinceau une avenue de gloire qui s'ouvrirait pour eux, s'ils voulaient se prêter à ces investigations? Ah ! puissions-nous savoir quelles causes physiques ont engendré ces tableaux? Ainsi, que M. Auguste Moreau qui expose une couronne de fleurs d'orangers, une ceinture dénouée et un flacon d'eau de mélisse sous le n° 2159, *Lendemain de noce*, ne se défende pas d'avoir pris sur le vif son inspiration.

Pour rendre avec cet accent d'irréparable la déroute des boutons fanés, il faut que l'artiste se soit vraiment identifié avec son sujet.

Quelque critique qu'on fasse de ce Salon, il faut reconnaître que c'est le salon de la sincérité. Certes, il y a chez beaucoup de ces essayeurs une attitude qui habille assez gauchement leurs tentatives. Cette attitude voulue, cherchée, n'a rien de compliqué ; chez les uns, elle déforme un talent qui perce quand même ; chez le plus grand nombre elle n'est que le sac dans lequel il n'y a rien. Aussi se dégage-t-il de ce Salon une grande naïveté. Il est plaisant que de grands garçons aient pu perdre leur temps à faire ces toiles, il est plaisant qu'ils aient cru à leur plaisanterie ou à leur prétention. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils fassent autre chose? Que sais-je? Dessiner... seulement ce n'est pas à la portée de tout le monde et le Salon des Indépendants, c'est tout le monde : des artistes certes, de l'un et l'autre sexe, mais submergés par le goût en délire d'amateurs et d'étrangers trop nombreux.



L'Ankou, par Mlle Renée Ducourtioux.

A tout seigneur tout honneur ; saluons le *Médecin-major X* (qui appartient à M. le Dr E.-P.), par Boussenot et un autre médecin-major intitulé *Aux grandes manœuvres* par Hirsch. C'est de la peinture-souvenir ; aussi a-t-on particulièrement soigné dans chacune de ces œuvres l'attitude martiale de nos confrères, la robe et la crinière des chevaux bien campés. Ces représentations sont encore trop fraîches pour éveiller de l'émotion ; mais dans nombre d'années, beaucoup plus tard, quand ces fringants cavaliers connaîtront la retraite, il y aura de la joie à contem-

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

pler en famille ces images ; mais n'est-il pas curieux de voir nos confrères de l'armée ne vouloir garder que le cheval comme symbole de leur profession à



La toilette, par Suzanne VALADON.

l'armée — que nous sommes loin, des représentations d'Hippocrate, de Galien, etc. ! — le cheval au lieu du coq ! Il est vrai qu'il y a cinquante ans, on a souvent représenté nos devanciers courant la campagne à cheval ou en carriole, mais ceux-ci n'en étaient pas plus fiers pour cela. C'était plutôt la marque de la rudesse de la profession ; et maintenant je ne sache pas qu'un médecin civil se soit jusqu'à présent fait portraiturer dans son auto.

Les inspirations macabres ont pris moins de place que les autres années ; c'est là mort qui vous guette à l'entrée du salon des Indépendants : *Un crâne avec de terribles yeux verts*, puis *Mes funérailles de Viladvich* sujet fort incompréhensible, où l'on voit la camarde faire des frais de toilette sous les apparences d'un papillon *tête de mort*. N'oublions pas *l'Ankou* de Mlle Renée DUCOURTIOUX. « Pour les paysans bretons, l'Ankou, c'est la mort, qui, la nuit, sa faux sur l'épaule, conduit son chariot attelé d'un cheval étique par les landes et les chemins creux. L'Ankou fait sa tournée des chaumières, fauche, entasse et empile ceux qui lui sont destinés. La faux de l'Ankou a le tranchant en dehors ; il paraît que cela va plus vite et que le travail est mieux fait. »

Réjouissons-nous que la femme nue commence à être moins abîmée par les écoles nouvelles. N'empêche que la *Toilette* de VALADON nous met sous les yeux une académie qui est vraiment honteuse d'être nue, ce n'est plus du cubisme, c'est du Zola ; quant à la *Femme au tub* de LANTOINE, il lui est arrivé un drôle d'accident : elle a les jambes positivement coupées, coupées par une eau verte, telle de l'absinthe. L'absinthe coupe les jambes, tout le monde



La toilette, par Marcel LENOIR.



La femme aux hanches, par WILLERSDORFER.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

sait cela. Faut-il penser plutôt penser que nos peintres n'ont que rarement l'occasion d'étudier les jeux de lumière sur une peau de femme ruisselante d'eau ; seraient-ce les modèles qui craignent l'eau et redoutent cette pose hygiénique. M. PAUL DE BOULONGNE intitule *Dessin* une jeune fille d'une anatomie exceptionnelle ; comme c'est un dessin, c'est évidemment exact, mais quel cou ! quel cou ! il se tourne assurément vers le spécialiste.

La *Toilette* de MARCEL LENOIR est une œuvre d'intérêt en tant que peinture, mais comme médecin, cette toilette m'afflige. Ce sont des petites filles



Maternité, par PYNENBOURG.

qui s'apprêtent. Oh ! c'est simple, une table, une cuvette, une glace ; un point c'est tout ; de l'eau, on n'en a mis nulle part; pas de savon, pas de broc, en un mot rien qui décèle l'habitude de la propreté la plus succincte ; quel document pour les chercheurs futurs ! il y a cependant eu jadis des peintres qui en ces scènes ne craignaient pas d'entrer dans le détail ; nous nous souvenons tous, n'est-ce pas ? de tableaux analogues traités par Albert Durer sans dédain de l'accessoire nécessaire.

Je devrais, bien entendu, parler de ces jolis nus avec lesquels Weissmann (le bas percé), Vasnier (avec ses études) nous détournent de la poursuite des sujets purement médicaux. Et combien de paysages, de Ribeaucourt, de Pelhan, de Sollier, de Quesnel sauront bien nous solliciter au passage. Pourquoi faut-il que par ailleurs tant de choses qui ne méritaient pas d'être retenues aient été fixées sur tant et tant de toiles. Je ne parle pas ici de ces élucubrations prétentieuses dérivées du cubisme, mais par exemple *les Papillons de nuit* de PICOLI qui sont une tentative de représentation de la « fête » me rappelletn parfaitement certaine enseigne de ces musées Dupuytren qui roulent de foire en foire et où l'on cherche à montrer comment le pauvre jeune homme devient un malade en la menant joyeuse ». Les maternités sont peu à la mode, celle de CHAILLEY ne doit sans doute sa raison d'être qu'à la facilité d'un tel sujet dont on trouve, si l'on



L'homme, par KESMARKY.

y aide, les modèles chez soi ; M. Pynenbourg, un Hollandais, en a traité une avec agrément, discrétion; il y a mis les indications essentielles : l'heureux enfant ! ah ! il y en a du lait !

Signalons pour être complet, une œuvre en marrons sculptés de MIRKA, un *Apothicaire*, la frise de danseuses de SCHNITZ dont le mouvement sinon le contour est bien séduisant, l'*Homme* (qui est un Christ en croix) de KESMARKY, traité à la manière cubique de sorte que son thorax ressemble plutôt à une boîte à violon ; l'*aitre Saint-Maclou* de Mlle Amélie Leroy, ce cimetière de Rouen dont l'an dernier nous avons ici même donné des reconstitutions fort remarquables dues à M. Laquerrière, l'architecte.

Jetons un regard, oh ! ce n'est pas un regard d'envie, sur la *Statue aux hanches dilatées* de WILLERSDORFER et sur *Une Allemande* de FROST et nous

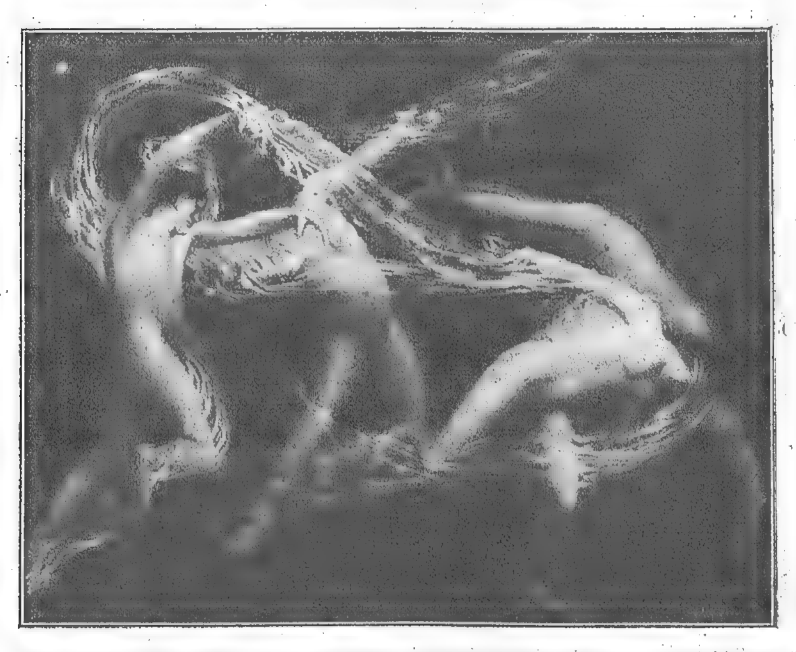
CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*



Frise de danseuses, par Camille SCHMITZ.



Frise de danseuses, par Camille SCHMITZ.

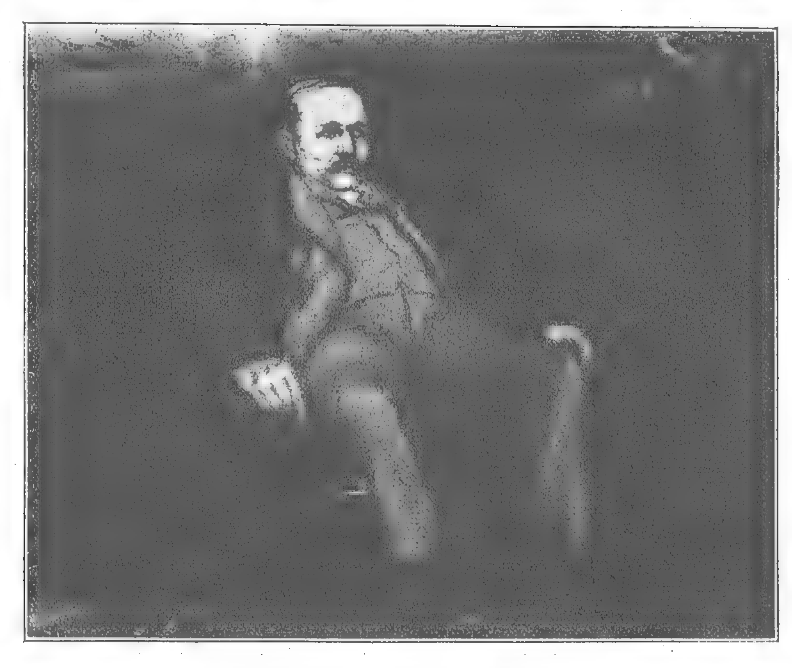


Frise de danseuses, par Camille SCHMITZ.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

nous apercevrons que vraiment la moisson médicale ainsi recueillie sur 3 368 œuvres est bien pauvre.

Lassitude de Dumas est peut-être ce qu'il y a de plus observé, de mieux rendu à notre point de vue, documentaire, c'est un homme las, oh combien las, affalé au milieu d'une exposition de peinture; son chapeau, son parapluie participent à son affaissement, il détourne sans force son regard sur une dame qui passe, mais c'est tout, c'est tout; triste effet de la peinture. L'attitude de cet homme est fort bien rendue et j'ai pensé que le peintre, rien qu'en envoyant cette peinture au Sultan Abdul-Hamid obtiendrait pour son modèle une bonne place, de celles que le Sultan Abdul-Hamid réserve « aux vieilles gens fourbus ». « Je ne puis comprendre que des Européens s'offrent pour le service d'eunuques au harem impérial. Il n'est pas arrivé, en une semaine, moins de trois lettres: d'un musicien de Paris, d'un pharmacien allemand, et d'un commerçant saxon. Ce doit être un terrible dénuement qui amène ces gens jusqu'à ce point non seulement d'abjurer leur foi, mais encore de consentir à se prêter à la mutilation. Visiblement ces hommes n'ont pas conscience de la tristesse de ce sort: être eunuque. Et moins encore paraissent-ils savoir que je suis depuis longtemps d'avis de mettre fin chez nous à cette coutume barbare. Ne doit-on pas plaindre ces pauvres êtres que la cupidité des parents a vendus dès leur jeunesse pour les livrer à un triste dépérissement? A ce que m'a assuré Mavrogeny (médecin du Sultan) environ 70 p. 100 succombent à la castration. Il faut finir par supprimer cette institution des eunuques. De vieilles gens fourbus peuvent très bien faire le service du harem. » (Mémoires du Sultan Abdul-Hamid. *Le Temps*, 4 avril 1913.)



Lassitude, par Hector Dumas.

Dr Henri Roché.



Le repas à l'Asile de vieillards, par Frenkel-Manussun.

VARIÉTÉS

LA LOIRE ET L'ANJOU (1)

Par le Dr AUBOUIN (de Laval)

La Loire est le plus capricieux, le plus inégal et le plus déconcertant de nos fleuves. Au cours des siècles, chaque grande crue a modifié la topographie de ses rives. Somnolente entre deux grèves, vous la verrez quelques mois plus tard masse immense, troublée, frangée d'écumes, se créant violemment passage en plein territoire, emportant devant elle le sol raviné ; plus terrible en tout temps au domaine du comte d'Anjou que la politique du roi de France, dit un chroniqueur.

Déjà, sous la civilisation romaine, on avait conçu et exécuté des tronçons de digues destinés à abriter, soit des domaines agricoles, soit d'autres colonies. L'immense vallée de la rive droite est protégée à l'heure actuelle par une *levée* ininterrompue qui n'a fait que relier entre eux les ouvrages romains.

Le Capitulaire de Louis le Débonnaire n'improvisait pas, il continuait. Peu de rivages en France portent autant les marques des civilisations empressées à profiter de la douceur angevine. Par contre, la rive gauche est une longue côte escarpée, bordée de vignes, couronnée de villages aux maisons claires, bâties de ce calcaire mou si doux à l'œil, d'un travail si facile. Les châteaux se succèdent, inscrivant sur l'horizon tous les âges de l'histoire. Logis accueillants, vêtus de lierre et de chèvrefeuille, demeures seigneuriales au seuil riant, festonné de pampres roux, ouvrages militaires si délicatement ajourés qu'on oublie, en les regardant, leur rude destination.

La rive droite est un parc immense. Ce n'est pas un val quelconque, c'est *la Vallée*. Il n'y a qu'elle en France ; ses habitants ont des caractéristiques uniques ; là sont les vrais types des riverains de la Loire, le front têtu, l'œil rusé, le sourire goguenard, passant sans transition de la nonchalance à l'excessive brutalité, à l'image du fleuve qui, chaque saison, les berce ou les bouscule.

L'humus de cette contrée est d'une si prodigieuse fécondité que le cultivateur paraît ignorer les exténuantes, mais parfois saines, fatigues. En Loire, point de ces puissants labours où quatre chevaux tirent à pleins colliers, où les traits craquent, où la terre éventrée, crie. Là, bêtes et gens ont des attitudes placides, calmes, heureuses. Il est des saisons pendant lesquelles les routes s'étirent au soleil entre des champs de fleurs. Le paysan cultive uniquement pour récolter les semences : toute la partie de la rive droite située entre Saumur et Angers mérite, au sens réel du mot, le nom de jardin de la France. C'est un enchantement continu : on dirait d'immenses tapisseries ourlées à l'horizon d'une bande bleue.

Or, dans cette terre promise, dans ce Chanaan, on imaginerait volontiers une population de thuriféraires occupée en ses multiples loisirs à rendre grâce au Créateur. Ce serait prendre en défaut une loi du cœur, qui proportionne toujours l'amour à l'intensité de l'effort.

Parmi les riverains, du cerveau le plus fruste à l'esprit le plus cultivé, on trouvera les étapes philosophiques qui vont de la haine à l'indifférence. Ce sera la leçon d'un sol trop prodigue, d'une rive trop hospitalière.

D'autre part, la perpétuelle magie des couleurs, la qualité de la lumière, le modelé délicat des formes, la ligne onduleuse de l'horizon, ce mobile et si captivant décor ouvrira toutes grandes les portes du rêve. De là à l'illusion, y a-t-il un pas? Les *Andegavi molles* étaient déjà d'avérés artistes.

J'ai qualifié ce fleuve de capricieux et d'inégal. Comment, déplaçant ses rives au gré des hivers, peut-il garder des aspects identiques, et en quoi consiste la stabilité de son horizon?

Un humoriste pourrait écrire : dans la majeure partie de l'année, la Loire est composée de beaucoup de sable. Un sable fin, propre, net, bordé mollement par la ronce, les oseraies, les peupliers. Les grèves encourent des îles sur lesquelles poussent des bouillards et des ormes trapus. Le nombre de ces îles, îlots ou simples taches de verdure aussi éphémères qu'un beau jour d'été est tel qu'il faut être averti pour découvrir le cours réel du fleuve. C'est tout juste s'il ne faut pas avoir recours à la baguette divinatoire de coudrier. Par endroits, flue une eau calme, limpide, lumineuse, dont la seule fonction est de miroiter au soleil d'août, de reproduire fidèlement la silhouette gracile d'un peuplier la pointe en bas ou de réfléchir le ciel le plus délicatement azuré qui soit.

En été, c'est à peine le lit d'un fleuve, c'est une lagune d'un blond clair, enchâssant l'émeraude vif des herbes ou les cabochons gris pastel des touffes d'osier filigranées de l'or des tiges. De loin en loin, sur le rivage, hiératiques, graves, guindés et droits comme à la parade, bruissants au moindre vent comme un essaim, s'alignent d'interminables peupliers qui vont, tout là-bas, rejoindre d'autres alignements finissant eux-mêmes en silhouettes linéaires, lointaines, nébuleuses, imprécises.

Parfois une de ces îles conquises sur la grève s'en va au gré d'une inondation, lorsqu'en hiver le sable fait place à une eau trouble, pressée, écumeuse et violente. Elle ressemblait tellement aux autres, que le paysage n'a rien perdu, et puis, deux étés vont en reconquérir une absolument semblable de forme, d'allure, de végétation. Celle qui est disparue n'aura pas plus enlevé au site que la suivante n'apportera. Il faut être fin marinier pour démêler un chenal navigable dans ce labyrinthe insulaire. Chaque hiver déplacera le chemin d'eau, mais le batelier contournera toujours les mêmes sables, d'identiques massifs de verdure, des peupliers bavards ou des osiers silencieux à la feuille lancéolée et souple comme un ruban de soie.

Ce morcellement du fleuve fera de la Loire aux rives imprécises un paysage unique aux caractéristiques immuables. Les éléments se composeront naturellement pour donner à l'œil l'impression d'une harmonie dont le calme n'exclura pas la force, pas plus que la stabilité des lignes n'inclinera l'esprit vers la certitude.

(1) Nous extrayons ce passage d'une œuvre littéraire de belle envolée que notre confrère, le Dr Roger Aubouin, vient de faire paraître : *Une observation de mimétisme psychique : David d'Angers et la discipline de l'horizon* (chez Goupil, éditeur Laval), et dans laquelle il glorifie, l'un par l'autre, sa petite patrie, l'Anjou et son illustre compatriote, David d'Angers.



MÉLUBRINE

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIAUX "CREIL"
DE LA C.IE PARIS.NE DE COULEURS D'ANILINE.

E. DUPUTEL
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
CREIL

SPÉCIFIQUE DES RHUMATISMES ARTICULAIRES

Succédané idéal des salicylates, sans action secondaire

Antiseptique interne antipyrétique et analgésique — Tolérance parfaite, même à la dose de 10 grammes par jour

INDICATIONS ET DOSES

Rhumatismes articulaires aigu, subaigu et chronique : cinq à six fois 1 gramme par jour, continuer le traitement pendant huit jours.

Lumbagos, sciatique, céphalalgies, douleurs lancinantes des tabétiques : trois à quatre fois par jour 1 à 2 gram.

Influenza, fièvre typhoïde, pneumonie, scarlatine : trois à quatre fois par jour 1 gramme.

Tuberculose et pleurésie tuberculeuse : trois fois par jour 0 gr. 50.

Spécialités " Creil " Cachets de 1 gramme et comprimés dosés à 0 gr. 50.

Dépôt général, échantillons gratuits, renseignements et littérature : LABORATOIRE E. DUPUTEL, CREIL (Oise)

CHOSES DU JOUR

LES SOURCIERS

Par le Docteur Ph. RUSSO
Médecin Aide-Major

Dans la période actuelle où les sourciers sont à l'ordre du jour, il nous a paru intéressant de rechercher si leurs prétendues découvertes de cavités, de trésors, de veines liquides pouvaient trouver une explication scientifique dans les faits que nous connaissons.

Nous estimons en effet que les expériences entreprises à l'instigation du Congrès de psycho-physiologie présentent certes un intérêt considérable, mais elles semblent jusqu'à présent n'être que des vérifications de faits. Pourtant, avant de vérifier un fait énoncé, il faut d'abord vérifier si ce fait est possible; et si l'on nous affirmait que l'on a vu de l'eau se congeler en la portant à + 100° sous la pression de 56 centimètres de mercure, nul d'entre nous ne songerait à vérifier une telle donnée.

Nous avons donc voulu voir le degré de crédit possible à faire aux affirmations des sourciers.

Or tous affirment pouvoir avec leurs baguettes trouver l'eau d'abord, les cavernes ensuite, et même des métaux. Au premier abord, c'est de la fantaisie pure. Et pourtant !...

Chacun sait par cœur la vieille loi newtonienne : les corps s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. Ne serait-ce point elle qui intervient là comme partout, depuis le mouvement de notre globe dans l'espace jusqu'à l'oxygénation de notre sang par l'air que nous inspirons.

Certes, nous ne voulons pas proposer une explication des phénomènes, ce ne serait ici ni le lieu, car cette revue n'est pas un recueil de recherches, ni le moment car on sait trop peu encore sur les sourciers, mais c'est un *peut-être* qui nous a paru devoir intéresser nos confrères. Et ce « peut-être » voici comment nous l'exprimerions.

Un pendule librement suspendu au-dessus d'une plaine prend une direction normale à la surface du sol. Approchons-nous d'une montagne, le pendule s'incline vers elle. La montagne l'attire en raison de sa masse, et en raison inverse du carré de sa distance au pendule.

Répétons la même expérience sur une route en corniche à flanc de montagne. Là encore le pendule va fuir la vallée et se pencher vers la montagne.

Supposons maintenant que la route traverse la vallée sur un pont. Si nous franchissons le pont, peu à peu le pendule se rapprochera de la normale au tablier du pont, l'atteindra en un point tel qu'à ce niveau l'attraction due à la masse de la montagne que nous aurons quittée soit égale à celle de la montagne située de l'autre côté de la vallée, puis le pendule, changeant de direction, s'inclinera vers cette nouvelle montagne.

Si, au lieu d'un pont, nous avions affaire à une voûte couvrant toute la vallée, les phénomènes se passeraient de la même façon pourvu que la masse de cette voûte ne modifie pas sensiblement l'action des masses voisines.

Mais alors si nous sommes dans le cas d'une caverne creusant un sol quelconque, ne sommes-nous pas dans un cas semblable à celui de la vallée bordée de ses deux montagnes et recouverte d'une voûte? Le pendule, vertical, lorsqu'on sera au plafond de la caverne, s'inclinera à droite ou à gauche suivant le bord vers lequel on tendra et redeviendra vertical lorsqu'on aura atteint l'une ou l'autre des masses de sol plein situées de part et d'autre, comme le montre le schéma ci-dessus.

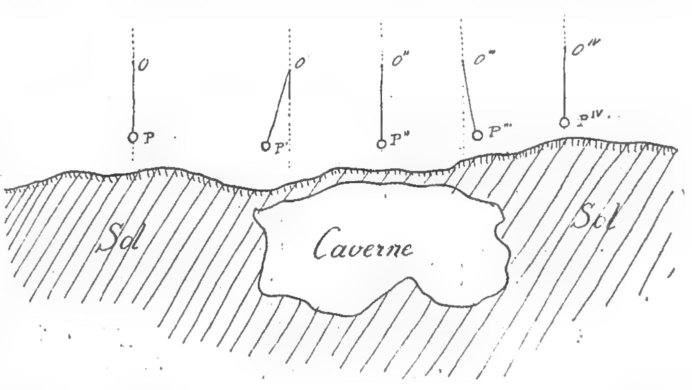


Schéma des positions du pendule par rapport à la caverne et au sol plein.

On voit sur ce schéma les diverses positions prises par le pendule O P suivant la place qu'il occupe par rapport à la caverne ou au sol plein.

Supposons maintenant, au contraire, non plus une caverne, mais une masse constituée par des matériaux de densité plus élevée que celle du sol environnant et plongée dans ce sol. Nous allons avoir, dans ce cas, des déplacements inverses des précédents, c'est-à-dire que le pendule va s'incliner vers la masse de haute densité lorsqu'on s'approchera d'elle, deviendra normal au sol lorsqu'on sera exactement au-dessus de cette masse et s'inclinera de nouveau lorsqu'on la quittera, l'inclinaison passant par un maximum pour une certaine distance du pendule à la masse, distance déterminée par l'attraction de cette dernière sur le pendule.

Enfin si ce même pendule est à proximité d'une veine liquide en mouvement, il est dévié dans le sens du mouvement de la veine liquide.

On voit dès lors qu'il n'est pas impossible que les sourciers perçoivent cavernes, gîtes métallifères et sources par des moyens purement physiques, c'est-à-dire que par une éducation tactile de longue durée aidée d'une sensibilité personnelle déjà très développée ils perçoivent les déplacements légers de leurs baguettes se comportant comme le pendule décrit plus haut.

CHOSES DU JOUR *(Suite)*

Cela paraît d'autant plus vraisemblable que si nous calculons le travail mécanique nécessaire pour résister à la force mise en jeu dans l'attraction d'une baguette par une masse de sol plein auprès d'une caverne, en supposant cette masse de même volume que celui de la caverne, on obtient des nombres assez élevés.

Soit une caverne de 10 centimètres cubes et prenons dans le sol environnant de part et d'autre de la caverne deux masses égales à ce volume. Considérons d'autre part une baguette de fer de 10 centimètres cubes de volume. Le rapport des densités est d'environ $\frac{1.500}{7.86}$.

Le rapport des masses, comme les unités C. G. S. ne diffèrent pas beaucoup des unités métriques est à peu près $\frac{15.000.000}{78}$. D'autre part la masse de 10 centimètres cubes d'air est d'environ 12 kg. 93. Enfin le rapport de distance qui doit intervenir est de 1×106 de bord en bord. Sans entrer dans le détail des calculs, on arrive ainsi à constater que la baguette est soumise à une force de 1 000 dynes environ lorsque l'opérateur se trouve au bord de la caverne, soit un peu moins de 1 gramme.

Or si, dans le cas considéré, tout le monde prêtant son attention au phénomène peut sentir nettement une modification brusque de pression de 1 gramme, il n'en est pas moins vrai que pour percevoir ce changement de pression progressif, il faut une éducation spéciale. Toutefois, puisqu'il est possible de percevoir, comme l'a montré Aubert, des différences instantanées de pression de 3 milligrammes, on conçoit très bien la possibilité de perception de modifications plusieurs centaines de fois plus grandes, surtout par des personnes particulièrement sensibles.

De même que pour la caverne, nous montrerions la déviation près des masses métalliques ou des courants d'eau par des données analogues.

Si cette hypothèse était l'expression de la vérité, nous cesserions d'apercevoir dans la baguette des sourciers un instrument de mystification sinon de mystère, ils feraient d'une autre façon ce que font les physiciens mesurant la déviation imprimée à un corps librement suspendu par l'approche de diverses masses de densités différentes, et seraient somme toute des applicateurs empiriques d'une donnée parfaitement exacte.

HYGIÈNE APPLIQUÉE

LE SERVICE DE DÉSINFECTION DANS LES COMMUNES

M. Fesq, député, a déposé le projet de loi suivant :

L'article 7 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique est complété ainsi qu'il suit :

« Les communes de moins de 20.000 habitants qui, facultativement, auront créé un bureau d'hygiène, pourront être exceptionnellement autorisées par le ministre de l'intérieur, sur avis conforme du conseil supérieur d'hygiène, à avoir un service autonome de désinfection. »

L'auteur appuie sa proposition sur divers considérants dont nous détachons ceux qui suivent (*Journal officiel*).

La loi de 1902 sur l'hygiène publique subit le sort commun aux grandes lois sociales : son utilité n'est pas discutable, n'est pas discutée par tous ceux qui ont le moindre souci du mieux-être humain, mais sa vitalité reste précaire, après dix ans d'existence, parce qu'elle vit dans des conditions de milieu particulièrement défavorables.

D'abord, elle n'est pas le reflet des mœurs. Les populations qui doivent en subir l'application et aussi en recueillir les bénéfices n'y ont pas été préparées par une éducation préalable, déjà ancienne, et dont leur insouciante indifférence ne collabore pas volontiers à son exécution. Or, comme on l'a dit avec raison, la défense contre les maladies transmissibles, contagieuses est comparable à la défense nationale. Il faut, dans les deux cas, une armée bien organisée, mais il faut aussi que la nation soit mobilisable, soit disposée à marcher sous la haute direction des états-majors et des cadres et non sous la menace des foudres administratives. Et, dans l'espèce, la nation oppose une résistance passive à des mesures prophylactiques dont elle ne comprend pas toujours l'impérieuse nécessité et qu'elle apprécie surtout au point de vue des dommages ou des désagréments qu'elles occasionnent.

Il serait bon et de haute convenance de demander aux syndicats de médecins, aux associations de praticiens, quel est leur sentiment en ce qui concerne la déclaration des maladies transmissibles, pour qu'on sache enfin comment sur ce point doit jouer la loi, et il faut qu'elle joue.

Je dois dire ici que le ministre de l'intérieur l'a bien compris. Dans l'exposé des motifs pour un projet de loi relatif à une autre modification au même article 7 de la loi pour la désinfection obligatoire sans déclaration de la tuberculose, il semble avoir tenu compte de l'avis des médecins, tout en rendant hommage à leurs scrupules de conscience et aux sentiments de haute philanthropie qui les animent.

4° Enfin, sans demander la création d'un nouveau ministère de l'hygiène publique, dont parla M. Clemenceau dans un de ses discours, dont M. Coreil et M. le docteur Doizy (rapport sur l'inscription médicale scolaire, n° 1096) ont envisagé l'intallation, nous pensons qu'il faudrait rattacher à une seule et unique direction, très autonome, tous les services de l'hygiène qui sont actuellement dispersés dans divers ministères, à l'intérieur, au travail, au commerce, à l'instruction publique et même à l'agriculture. — L'unité de direction faciliterait l'unité d'organisation et de contrôle, impliquerait une délimitation des responsabilités, au grand bénéfice de la loi elle-même et de son application.

LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE

UN SANATORIUM EN AUSTRALIE ET UN SANATORIUM EN FRANCE

Lors d'un voyage que je fis en Australie, je passai quelque temps dans les environs de Melbourne, à Macedon, à une altitude de 4 000 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'où l'on peut jouir d'un panorama merveilleux.

Dans un rayon de 300 kilomètres, la vue s'étend sur des vallons où abondent les fougères dentelées, les pins sombres, les eucalyptus bleuâtres ou vert pâle avec leurs fleurs rouges au jaune crème, et les jolis « wattle », sorte de mimosas, qui répandent des parfums délicieux. Tranchant sur cette verdure, des ruisselets brillaient au soleil comme des filets d'argent.

A mi-côte, c'est-à-dire à 2 000 pieds au-dessus du niveau de la mer, en un point appelé Upper-Macedon, de riches Australiens ont fait construire d'élégantes villas ; il y a aussi quelques pensions de famille ou « boarding-houses » et un sanatorium-modèle pour les tuberculeux dans l'indigence. Il est admirablement situé au milieu des bois qui couvrent le flanc de la montagne, et où l'air est toujours frais et vif. La réputation de cet établissement, installé avec tous les perfectionnements modernes, m'inspira le désir de le visiter.



Sanatorium de Macedon.

Je fus frappée de voir avec quelle intelligence des conditions hygiéniques on a distribué et aménagé les différentes parties de l'établissement. On a pris les précautions les plus minutieuses pour éviter la propagation de la tuberculose pulmonaire.

La plus grande des contructions forme la partie centrale ; elle comprend, outre les grandes chambres de malades, le parloir, le salon, le réfectoire, la chambre de la directrice ou « Matron », la cuisine, etc.

Les petites constructions, isolées les unes des autres, qui sont distribuées à droite et à gauche du bâtiment central, sont affectées aux maladies chroniques et aux incurables. Elles rappellent un peu le classique chalet suisse.

Il y a dans le parc encore d'autres constructions légères ou des kiosques en bois. Elles ressemblent aux baraques qu'on voit à Paris sur les grands boulevards à l'occasion du nouvel an. Elles sont transportables, et on ferme à volonté leurs panneaux du côté où le vent souffle avec plus de violence.

Il y a même des tentes de différentes dimensions.



Baraques dans le parc de Macedon (Australie).

LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE (*Suite*)

Les grandes, qui peuvent contenir six lits, ne sont pas transportables, mais on peut les ouvrir ou les fermer à volonté des deux côtés, ce qui est d'une grande commodité pour les malades. Ces baraques et tentes sont disposées aux alentours du Sanatorium.

Les chambres, grandes et bien aérées, pour un, deux, trois, même quatre malades, ont toutes des angles arrondis ; les murs sont entièrement peints en *blanc* ; pas de couleurs foncées sous prétexte d'ornements ; *tout* est sacrifié à l'hygiène.

Ces murs exigent un entretien régulier et sont nettoyés à l'eau phéniquée ainsi que les parquets.

Jamais on ne se sert du plumeau pour épousseter.

Les fenêtres sont « à guillotine », c'est-à-dire qu'on les fait glisser dans une rainure, et qu'elles s'ouvrent de bas en haut. Les chaises et les tables sont en bambou. Les lits sont en fer, avec des sommiers en acier.

Pour se moucher, les malades se servent de morceaux de toile *non ourlés*, qui après l'usage, sont jetés dans un étuve spéciale et détruits ; les draps et le linge de corps sont lavés à l'eau phéniquée.

Le jour, les malades ont de petits crachoirs de poche et la nuit de grands crachoirs très profonds. Tout cela est nettoyé à l'eau chaude additionnée de désinfectants.

Les « Nurses » ou gardes-malades sont habillées en cretonne bleu pâle ; avec leurs petites coiffes, leurs tabliers, leurs manchettes et leurs cols blancs. elles ont un air gai et avenant, qui exerce une bonne influence sur l'état moral des malades.

Ces « Nurses » sont généralement des jeunes filles de bonne famille.

Les patients trouvent toujours à s'occuper et à se distraire. S'il pleut trop fort, car en Australie il y a des pluies torrentielles, on se réunit dans le grand salon bien aéré. Une des « Nurses » fait la lecture et s'entretient avec les malades pendant que les femmes, si elles ne sont pas trop faibles, font des ouvrages manuels : couture, crochet, broderie, mais *toujours* des objets *blancs*, qui peuvent subir le lavage à l'eau phéniquée ou autre désinfectant.

Les Australiens aiment généralement la musique. Nous avons assisté à un concert donné au profit du Sanatorium. Des jeunes gens et des jeunes filles en avaient confectionné les programmes ornés de dessins à la plume, qui, souvent, ne manquaient ni d'esprit ni de goût.

Un autre sanatorium, en Australie, mais que je n'ai pas visité, est situé à Echuca dans la Riverins, où le climat est très chaud : le thermomètre y monte à 125° Fahrenheit à l'ombre (51 p. 100 cent.)

J'ai fait récemment une visite en France, au sanatorium gratuit d'Angicourt (Oise).

M. le Dr Decobert se mit gracieusement à notre disposition, pour nous faire visiter cet intéressant établissement.

Nous traversâmes ainsi la grande salle où les malades peuvent recevoir leurs amis, le réfectoire, le salon-bibliothèque.

Dans une armoire vitrée, étaient placés des ouvrages contre l'alcoolisme et autres excès qui prédisposent l'homme à la terrible maladie de la tuberculose. Un piano, don du *Petit Journal*, donne à la pièce un air de gaîté, et fait oublier qu'on se trouve dans un hôpital.

Les salles des malades sont bien aérées et ont les *angles* arrondis ; il y a des pièces pour 1, pour 3, 5 et 8 lits. J'ai vu une chambre pour 3 malades, qui avait 137 mètres cubes ; mais, quoique une grande propreté y règne, je voudrais y voir encore plus de peinture blanche ou du moins une peinture *plus* claire. Il est vrai que la couleur claire est plus salissante et nécessite de plus fréquents nettoyages.

Les fenêtres, quoique s'ouvrant par le haut, ne répondent pas encore aux exigences d'une région battue des vents ; les fenêtres *devraient* être construites de manière à introduire l'air sans que *le vent soufflât* dans les chambres.

Les lits sont propres et ont des sommiers d'une construction des plus *hygiéniques* et des plus simples.

Près des chambres se trouve une petite pièce avec un petit fourneau, où ceux qui sont trop faibles pour descendre au réfectoire peuvent se faire ou se faire faire, par une garde vêtue de toile blanche, une omelette ou quelque autre mets préféré.

A l'heure de notre visite, le lessivage battait son plein : des blanchisseuses lavaient et brossaient, dans de grands bassins en pierre, avec du bon savon noir et du carbonate de soude, le linge blanc qu'on fait passer ensuite dans un séchoir chauffé. Le grand avantage de cette dernière opération est d'empêcher les malades de se vêtir et de se coucher dans du linge *moite*. Les mouchoirs de poche usagés sont jetés dans une étuve.

Les crachoirs de poche et les crachoirs de nuit sont nettoyés à l'eau chaude phéniquée dans une petite pièce spéciale où se trouve aussi l'étuve où l'on *brûle* les crachats et les mouchoirs.

Du côté du midi, dans la galerie de la cure d'air, nous eûmes le spectacle d'une centaine d'hommes étendus sur des chaises longues, dont la physionomie respirait plutôt la gaieté : seuls un petit nombre d'entre eux portaient sur leur visage le symptôme du mal qui les minait. Chacun d'eux avait près de lui une petite boîte carrée en bois blanc contenant ses reliques : lettres, photographies, etc. Un d'entre eux copiait de petites aquarelles ; beaucoup lisaient. Un pauvre jeune homme était absorbé par la contemplation de trois portraits de famille.

La couleur *grise* des couvertures ne m'a pas semblé judicieusement choisie : elle donne un air *sale* aux choses les plus propres.

Je préfère, à la galerie d'Angicourt quoique luxueusement construite, les petites baraques ou les kiosques de l'Australie.

M. DE LA CHAPELLE.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES PRÉROGATIVES DE L'ART VÉTÉRINAIRE

L'exercice illégal de la médecine, qui protège les hommes contre les charlatans et les guérisseurs d'occasion, n'étend pas ses bienfaits aux animaux. Les malheureuses bêtes sont livrées aux soins du premier venu sans qu'elle puissent même protester contre le défaut du diplôme de leur praticien.

Que de juments ont été accouchées par des forgerons, de taureaux saignés par le garçon de ferme et de chiens purgés par la cuisinière. Nous connaissons aussi les promeneurs criards, qui, au contraire du réparateur de porcelaine, ébrèchent, pour quarante sous, les chats. Cette liberté de la médecine animale, qui peut être exercée sans diplôme, est consacrée par une jurisprudence certaine, notamment par un arrêt de la cour de cassation du 10 novembre 1893 (Sirey 1894-1-205).

Cependant ceux qui soignent ainsi les animaux sans qu'aucune école n'ait présidé à leurs études et sans qu'aucun titre n'ait constaté leurs talents, ne peuvent prendre le titre de vétérinaire. Ce titre n'appartient qu'à ceux qui ont obtenu le diplôme constitué par l'article 19 de l'ordonnance du 1er septembre 1825 sur l'organisation des écoles vétérinaires. Telle est la décision des tribunaux aujourd'hui certaine: voir Cassation 1er juillet 1851 (Sirey 1851-1-585) et Angers 16 février 1881 (Sirey, 1881-2-91).

Il en résulte nécessairement un privilège pour les vétérinaires pourvus de ce diplôme et, en même temps, le droit pour eux de poursuivre l'individu non diplômé qui prend le titre de vétérinaire, et à obtenir de lui une réparation du préjudice qu'il leur a causé. Ainsi le président d'une Association de vétérinaires peut se porter demandeur dans un procès en dommages-intérêts au nom du groupe qu'il représente et exercer l'action que la loi réserve à quiconque peut se plaindre de la faute d'autrui.

C'est l'article 1382 du Code civil, qui sert de base juridique à cette action.

Ces principes, épars dans divers jugements, se trouvent réunis dans une décision du tribunal de Clamecy du 21 janvier 1913 (*Gazette du Palais*, 10 avril 1913.) Nous reproduisons ces attendus dans leur intégralité car ils exposent nettement la question et la résolvent en quelques lignes.

« Attendu que (dit le jugement), B....., vétérinaire à la Charité, agissant ès qualité de président de l'Association des vétérinaires de la Nièvre, ayant comme tel qualité d'ester en justice au nom et comme représentant de cette association pour la défense des intérêts moraux et matériels des membres de l'association, a assigné R..... se disant vétérinaire à Brinon, en 1.000 francs de dommages-intérêts pour usurpation de titre.

Attendu que si l'art de guérir les animaux peut être exercé par toute personne, il est unanimement reconnu par la jurisprudence que le titre de vétérinaire n'appartient qu'à ceux qui, après avoir fait des études professionnelles dans les écoles spéciales, ont obtenu le diplôme institué par l'article 19 de l'ordonnance du 1er septembre 1825 ;

Attendu que R..... qui, de son propre aveu, n'est pas muni de ce diplôme, ainsi qu'il appert des déclarations par lui faites à la gendarmerie au cours d'une enquête ordonnée par le parquet de Clamecy, communiquée au Tribunal, a néanmoins, depuis le mois de mars 1912, date de son installation à Brinon, pris le titre de vétérinaire ;

Attendu que cette usurpation de qualité s'est manifestée par de nombreuses annonces dans les journaux de Nevers ;

Attendu que cette usurpation de qualité ne pourrait être contestée par R..... qui a reconnu au cours de l'enquête susénoncée avoir délivré en plusieurs circonstances des certificats autorisant la vente d'animaux morts à la suite d'accidents ou d'accouchements, et cela malgré la prohibition édictée par l'art. 12 de la loi du 21 juillet 1881 ;

Attendu que le défendeur ne comparaît pas, ce qui fait supposer qu'il n'a aucune objection sérieuse à opposer à la demande ;

Attendu que les agissements quasi-délictueux du sieur R..... ont causé aux vétérinaires brevetés de la Nièvre un dommage dont l'association demanderesse est fondée à demander la réparation ;

Attendu que le tribunal a des éléments suffisants pour fixer à 200 francs le préjudice causé ;

Attendu qu'il y a lieu, en outre, de faire défense à l'avenir à R.... de prendre la qualité de vétérinaire ;

Par ces motifs,

Donne défaut contre R..... qui n'a pas constitué avoué ;

Condamne R..... à payer à l'association des vétérinaires de la Nièvre, représentée par le demandeur ès-qualités, la somme de 200 francs de dommages-intérêts en réparation du préjudice qui lui a été causé par les agissements abusifs du sieur R..... ;

Fait défense à l'avenir à R..... de prendre la qualité de vétérinaire sous peine d'une astreinte de 25 francs par chaque infraction dûment constatée ;

Condamne R..... en tous les dépens.

Cette décision est celle d'un tribunal civil, car il ne s'agit pas ici d'une peine correctionnelle mais de la réparation civile d'un préjudice causé par la faute d'un individu. En usurpant sans droit la qualité de vétérinaire, le défendeur ne s'était pas mis en contravention avec la loi pénale, mais il avait commis un quasi-délit, c'est-à-dire un acte qui, sans être punissable, se trouvait la source d'obligation quasi délictuelles.

Après ce jugement on peut se demander comment se feront appeler les vétérinaires non diplômés afin d'échapper aux foudres de la loi. Peut-être à l'imitation de certains peintres pourront-ils s'intituler médecins animaliers ou bien n'auront-ils comme sauvegarde, que de se présenter au suffrage universel et se faire parlementaires afin de mériter sans diplôme et au seul usage de fonction le titre de " sous-vétérinaire ", que Gambetta laissa quelque jour tomber de ses lèvres vindicatives et dédaigneuses.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR K. WAGNER



Le docteur. — Sapristi! serait-ce la voix de Polichinelle?.....

La cliente. — La voix du Polichinelle*?... Mais, docteur, je ne suis pas enceinte.*

DIÉTÉTIQUE

MENU DES GRANDS ENFANTS

1° DÉJEUNER DU MATIN

Une tasse de lait avec miel.
Un œuf
Pain brillé beurré
Ou : Soupe mitonnée avec œuf.
Marmelade de pommes.
Ou : Une pomme.
Bouillie farine graduée Linas.

2° DÉJEUNER DU MIDI

Une bouillie à l'avenose (Jammet)
Un morceau de gruyère
Riz à l'orange
Ou : Purée de lentilles.
Barbe de capucin à l'huile.
Salade d'oranges.
Ou : Omelettes aux épinards.
Salsifis frits.
Une banane.

3° DINER

Soupe aux pommes de terre
Deux œufs à la coque
Crème au caramel
Ou : Vermicelle au lait.
Petit Gervais demi-sel.
Marmelade de pruneaux.
Ou : Bouillon gras aux croûtons.
Pudding au riz et pruneaux.
Une orange.

RECETTES :

1° *Riz à l'orange* (Hygie). — Faire cuire du riz dans de l'eau bouillante, une tasse de riz pour deux tasses d'eau si le riz gonfle beaucoup ; mettre quelques morceaux de zeste d'orange un peu de beurre, de cocose ou de crème d'amandes. Laisser cuire une heure, que les grains restent entiers. Quand il est cuit, verser dedans quelques cuillerées de confiture d'orange délayée dans un peu d'eau, dresser le riz sur une coupe, le recouvrir de ce sirop, mais plus épais et disposer autour des tranches d'oranges bien épluchées et confites pendant un quart d'heure. On peut les supprimer et se contenter du sirop fait avec la marmelade d'orange.

2° *Omelette aux épinards* (Moll-Weiss). — Faites cuire les épinards à l'eau bouillante salée, après les avoir épluchés et lavés. Une demi-heure de cuisson. Égouttez-les, rafraîchissez-les à l'eau froide ; puis hachez-les très fin ; faites une petite sauce béchamel, avec laquelle vous assaisonnez les épinards.

Vos œufs étant battus avec sel, versez-les dans la poêle, quand le beurre est chaud. Laissez cuire en piquant en tous sens avec la fourchette ; quand l'omelette est dorée dessous, placez vos épinards chauds et repliez l'omelette.

On peut utiliser ainsi un reste d'épinards.

Proportions :

500 grammes d'épinards....	0.20
6 œufs..................	0.90
30 grammes de beurre.....	0.15
1/2 verre de lait...........	0.05

(*La mère et L'enfant.*)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Sirop de dentition

Chlorhydrate de cocaïne	50 centigr.
Borate de soude	50 —
Sirop de guimauve	10 grammes.
Sirop diacode	5 —

F. s. a. un sirop avec lequel on frictionne doucement les gencives quatre fois par jour.

(BOUCHUT).

Pilules contre la cystite

Térébenthine de Venise ..	4 grammes.
Castoreum.............	2 —
Camphre...............	4 —
Magnésie calcinée	Q. S.

Pour 40 pilules.

Trois à six par jour, dans la cystite chronique, avec phénomènes nerveux, prédominants.

Mixture contre la cystite

Baume de copahu......	4 grammes.
Acide benzoïque	5 —
Gomme arabique	8 —
Sucre pulvérisé	8 —
Essence de gaultheria ..	20 gouttes.
Eau camphrée........	200 grammes.

Mêler.

Une cuillerée à bouche toutes les cinq heures, quand les symptômes inflammatoires ont perdu de leur acuité.

(W. GROSS).

Potion contre le délirium tremens

Extrait thébaïque	50 centigr.
Sirop d'éther.........	15 grammes.
— de gomme.......	25 —
Hydrolat de laitue.....	100 —

F. s. a. une potion, dont on donnera une cuillerée toutes les demi-heures.

Poudre contre le pyrosis

Bicarbonate de soude pulvérisé............	2gr,50
Craie lavée et pulvérisée .	1 gramme.
Extrait de noix vomique ...	0gr,10

Mêler et diviser en 10 cachets.

Un cachet trois fois par jour, aux personnes soumises à la diète lactée chez lesquelles le lait provoque des aigreurs.

(PETER).

Pilules astringentes

Diascordium	3 grammes.
Extrait de ratanhia pulvérisé	1 —
Extrait thébaïque	25 centigr.

Mêler et diviser en 25 pilules.

Cinq par jour, dans la diarrhée muqueuse qui s'accompagne d'épreintes et de coliques.

Potion antidiarrhéique

Teinture de rhubarbe....	10 grammes
Sulfate de magnésie	6 —
Hydrolat d'anis	45 —
Sirop de gomme	15 —

F. s. a. une potion, dont on donnera une cuillerée à café, trois fois par jour, à un enfant de un an.

(ARCHAMBAULT).

Sirop contre la diarrhée

Sirop de coings ou de grande consoude.....	100 grammes.
Sous-nitrate de bismuth	2 —

Mêler.

Une cuillerée à café, avant les tétées, aux enfants nouveau-nés atteints de la diarrhée qui se montre au début de l'athrepsie. — Dans les cas plus graves, avec selles vertes, l'auteur donne de la même manière le mélange suivant :

Sirop de grande consoude....... } Eau de chaux .... }	ãã 50 grammes.
Sous-nitrate de bismuth ..	3 —

F. s. a.

(PARROT)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

SEMAINE MÉDICALE. — **Le diagnostic bactériologique de la coqueluche** (M.-P. WEIL, 16 avril 1913).

Si la recherche, dans le sérum des malades atteints de coqueluche d'une sensibilisatrice spécifique vis-à-vis du bacille de Bordet et Gengou peut avoir pour le diagnostic un réel intérêt, cet intérêt sera surtout manifeste pour les cas frustes et les cas à symptomatologie anormale : la réaction est en effet d'apparition trop tardive pour être d'une réelle utilité dans le cas de coqueluche typique. Par contre, au début de toute coqueluche, la méthode de choix pour le diagnostic bactériologique est l'examen direct des premières expectorations, où le bacille coquelucheux peut être reconnu et isolé.

SEMAINE MÉDICALE. — **La phrénocardie** (L. CHEINISSE, 23 avril 1913).

Les théories de Freud suggestionnent actuellement nombre de cliniciens d'outre-Rhin. L'élément « érotique » entre, d'après Herz, pour une part prépondérante, dans l'étiologie d'une névrose cardiaque qu'il a été le premier à isoler : la phrénocardie, « névrose sexuelle *psychogène* du cœur ». La douleur précordiale, des troubles spéciaux du rythme respiratoire, des palpitations constituent les trois symptômes cardinaux de cette affection. Parfois il se produit de véritables accès où la triade symptomatique s'exagère, les douleurs deviennent intolérables, le malade se livre à des inspirations forcées suivies de pauses durant jusqu'à une demi-minute ; le pouls devient très petit, presque imperceptible. A première vue, il existe un « air de parenté » entre la crise phrénocardique et l'accès d'angine de poitrine : il suffira d'un examen approfondi pour faire le diagnostic.

Behrenroth (*Deutsche med. Wochenschr.*, 16 janvier 1913), sur un total de 4 815 malades, dont 370 avec troubles cardiaques d'origine nerveuse, aurait rencontré 19 cas typiques de phrénocardie.

PRESSE MÉDICALE. — **Importance des exanthèmes dans le diagnostic des états leucémiques et aleucémiques** (A. NANTA, 3 mai 1913).

L'expression de « leucémides » (Audry) désigne les exanthèmes polymorphes si curieux que l'on rencontre fréquemment parmi les multiples manifestations cutanées des leucémies. Les folliculites, l'acné, l'urticaire, le prurigo et les érythèmes divers qui constituent les leucémides peuvent, par leur seule présence, révéler des modifications des organes hématopoiétiques qu'on ne songe pas toujours à rechercher. On pourrait les comparer aux éruptions granuleuses du diabète ou au prurit des brightiques.

PRESSE MÉDICALE. — **L'Estomac biloculaire** (TUFFIER et ROUX-BERGER, 7 mai 1913).

La biloculation de l'estomac doit être considérée non pas comme une entité, mais comme l'aboutissant possible de divers états pathologiques gastriques ou périgastriques.

PROVINCE MÉDICALE. — **Pneumothorax bilatéral chez un tuberculeux** (ROUBIER, de Lyon, 3 mai 1913).

Le pneumothorax bilatéral est une complication rare de la tuberculose. « Nous n'avons pu trouver que treize observations authentiques de pneumothorax bilatéral chez des tuberculeux (ce qui porte, avec la nôtre, le chiffre à quatorze).

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **L'ectopie testiculaire chez l'enfant** (SAVARIAUD, 3 mai 1913).

Si l'on opère une ectopie testiculaire, on peut dire que le résultat dépend avant tout d'une cause anatomique contre laquelle on ne peut rien, savoir la trop grande brièveté des vaisseaux spermatiques.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Le pneumothorax artificiel dans le traitement de la tuberculose pulmonaire** (L. RENON, 3 mai 1913).

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, la phtisiothérapie *cherche sa voie* et le traitement actuel de la tuberculose pulmonaire ne satisfait personne. « Depuis quelques mois, j'ai eu l'occasion de me rendre dans les grands centres phtisiothérapiques de France et de l'Étranger. Partout on est d'accord pour reconnaître, avec quelque découragement, qu'il n'existe pas de thérapeutique antituberculeuse réellement satisfaisante ». Aujourd'hui, on admet que les sérums, ceux même le plus scientifiquement établis, comme le sérum de M. Vallée, n'ont d'action que dans le 1/4 et le 1/5 des cas où ils sont indiqués. On reconnaît que les tuberculines n'ont vraiment leur indication que dans les formes torpides et non dans les formes congestives de la maladie. Il y a donc une stagnation évidente dans les progrès de la thérapeutique antituberculeuse.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Le traitement palliatif du cancer du rectum** (*Étude critique*) (A. CHALIER, 3 mai 1913).

Pour tout cancer rectal *véritablement* inopérable, l'anus iliaque gauche avec éperon constitue le traitement palliatif de choix à appliquer dans tous les cas, même en dehors des formes occlusives, où la cœcostomie serait plus indiquée. Associé aux lavages antiseptiques du segment recto-colique exclu, et, s'il est besoin, au curettage de la tumeur, à la libération, ou au décollement du rectum, il peut donner de longues survies et s'opposer, autant qu'il est possible, aux troubles fonctionnels et aux complications d'un cancer désormais impossible à extirper.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Mal perforant plantaire et air chaud** (ROZIÈS, 1er et 3 mai 1913).

Le mal perforant plantaire est favorablement influencé par l'air chaud dans les cas récents, les cas anciens, sans complications, ni altération grave de l'état général, les cas récidivés, à condition que le traitement par l'air chaud soit institué pour la première fois.

LYON CHIRURGICAL. — **Syphilis thyroïdienne. Ses analogies histologiques avec la tuberculose** (FAVRE et SAVY, 1er mai 1913).

Fréquemment, on est frappé par l'analogie complète des processus syphilitiques et tuberculeux dans leurs manifestations cutanées ou viscérales. Cette similitude d'altération se retrouve au niveau de la glande thyroïde. Les lésions microscopiques sont les mêmes dans l'une et l'autre de ces affections et l'impossibilité fréquente du diagnostic anatomique se complique des analogies symptomatiques, de la syphilis et de la tuberculose thyroïdienne, lorsqu'elles revêtent l'une et l'autre le masque de la thyroïdite ligneuse.

LOIRE MÉDICALE. — **Un cas de vomissements incoercibles de la grossesse traité par la transfusion directe du sang de femme enceinte** (VIANNAY, 15 mai 1913).

Dans le cas de vomissements graves de la grossesse, on a obtenu des succès en injectant à la femme qui vomit, du sérum du sang d'une femme enceinte dont la grossesse suit un cours normal. « A mon tour, m'inspirant de ces tentatives antérieures, tout en procédant différemment, j'ai dans un cas de vomissements incoercibles de la grossesse, pratiqué la *transfusion directe* du sang d'une femme enceinte normale, à la femme enceinte qui vomissait. J'ai obtenu la guérison des vomissements ; malheureusement la grossesse n'alla point jusqu'à terme et aboutit à un avortement spontané deux mois après la transfusion »

REVUE DE QUINZAINE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Les effets de la vaso-constriction périphérique sur le cancer des souris. (Ch. Walcker et H. Whittingham, **The Lancet**, 12 avril 1913).

On sait que par des injections intraveineuses d'une substance toxique (sélénium-éosine), Wassermann et ses collaborateurs sont parvenus à liquéfier et à faire disparaître des tumeurs malignes chez la souris. L'effet immédiat de l'injection se traduit par une vaso-constriction périphérique et une vaso-dilatation extraordinaire des vaisseaux de la tumeur. L'animal prend au début une coloration rose généralisée, puis cette coloration disparaît en partie pour se localiser au niveau de la tumeur. Walcker et Whittingham ont pensé que ces phénomènes n'étaient pas dus à une fixation élective du sélénium-éosine sur les cellules cancéreuses, mais qu'en réalité l'on se trouverait en présence d'un processus purement mécanique. Ils ont donc essayé de reproduire les phénomènes de ramollissement obtenus par Wassermann, Neuberg, etc., en utilisant certaines substances (une préparation à base d'ergotine et l'extrait hypophysaire) qui produisent une vaso-constriction périphérique intense. Avec l'extrait hypophysaire en particulier, à doses élevées et répétées, on obtient chez la souris une vaso-constriction périphérique rapide ; par la suite, la tumeur se nécrose ou présente des hémorragies plus ou moins étendues avec un certain degré de ramollissement. Sur 5 cas, les résultats ont été constamment positifs. Il semble donc que les substances dont Wassermann s'est servi ne possèdent aucune action élective sur la cellule cancéreuse.

Note sur l'emploi du sucre chez lès cardiaques. (S. E. Denyer, **The Lancet**, 19 avril 1913).

Il n'est pas douteux que la valeur nutritive du sucre sur le myocarde exerce une influence favorable chez certains cardiaques, mais il faut reconnaître à son usage certaines contre-indications, en particulier les cardiopathies secondaires à une lésion rénale.

Un cas de pemphigus guéri par une injection intraveineuse de sang humain. (G. Praetorius, **Muenchener med. Wochensch.**, 22 avril 1913).

En 1910 et 1911, Mayer et Linser ont publié leurs rapports sur la guérison de certaines dermatoses par l'injection de sérum humain, particulièrement dans l'urticaire chronique et dans les affections cutanées graves au cours de la grossesse. Mais leurs travaux n'ont trouvé que peu d'imitateurs.

G. Praetorius rapporte le cas d'un pemphigus malin, guéri depuis huit mois par une injection intraveineuse unique de 20 centimètres cubes de sang humain *non défibriné*. Il s'agit d'une femme de quarante-huit ans atteinte depuis deux ans d'un pemphigus grave à récidives ; elle n'eut qu'une courte rémission durant laquelle les bulles se cantonnèrent sur les mains et les bras. Dans les six derniers mois, les poussées se succédaient sans interruption et tous les moyens thérapeutiques, même le salvarsan, avaient échoué.

La malade était le 4 juillet 1912 dans un état lamentable : le corps était couvert de grosses bulles, d'ulcérations et de macules. Cette femme était d'une maigreur squelettique et souffrait horriblement ; elle présentait de la fièvre, du délire et de l'insomnie. Diarrhée incessante. Le 14 juillet on injecte 20 centimètres cubes de sang pris à son mari : *la guérison fut rapide et surprenante*. Le troisième jour, les bulles s'affaissaient et au bout d'une semaine, le pemphigus avait disparu. Ce résultat remarquable s'est parfaitement maintenu et la malade a augmenté de 9 kilogrammes.

Il semble que dans tous les cas où une injection de sang humain est indiquée, l'emploi du sang non défibriné est préférable.

Sur la cause du béribéri. (Pr C. Eijkman, **Muenchener med. Wochensch.**, 22 avril 1913)

Dans l'étiologie du béribéri, il ne peut être question de l'existence d'un agent infectieux. Il faut mettre en cause peut-être la « famine partielle » suivant la théorie de Nocht et Schaumann (voir Grijns dans *Gen. Tidschr. v. Ned. Indie*, 1901) et moins hypothétiquement la névrite par intoxication d'origine alimentaire.

Deux cas d'intoxication saturnine grave chez des polisseurs de cuivre jaune (Althoff. **Muenchener med. Wochensch.**, 11 mars 1913).

Un polisseur de boutons de porte travaillait depuis quatorze ans dans une usine de cuivre jaune. Il tombe malade le 14 décembre 1911 et se plaint de souffrir du ventre. Le troisième jour, les coliques s'accentuent céphalée, vomissements porracés et constipation. Pas de fièvre, pas de liséré de Burton. Le malade raconte qu'il travaille dans une usine de cuivre jaune et qu'il n'a jamais manié de plomb. Grâce à un traitement approprié le malade entre en convalescence. Le frère du précédent malade travaillait dans la même usine depuis huit ans. En novembre 1911, il présente pendant quinze jours de la constipation et des douleurs abdominales. Le 25 avril 1912, il tombe de nouveau malade. Il se plaint de maux de tête et de maux d'estomac il vomit. Dans les deux derniers jours, il souffre du ventre au point de se rouler sur le sol. Constipation et liséré de Burton. Convalescence d'un mois. Chez le premier malade, on pensa à une occlusion, chez l'autre à une intoxication par le cuivre jaune. Une enquête démontra qu'il s'agissait d'une intoxication saturnine : *le cuivre jaune contient 1 p. 100 de plomb*. Les ouvriers polissent les objets sur un disque d'émeri qui se trouve très rapproché de leur figure ; ils respirent inévitablement un mélange de poussière d'émeri, de cuivre et de plomb. La quantité de plomb contenue étant très minime, il faut un séjour prolongé à l'usine avant le début de ces accidents dont la prophylaxie est facile.

La réaction de Wassermann dans le diabète sucré et ses rapports avec l acidose. (J. H. Richards, **Journal of the American Medical Association**, 12 avril 1913).

John H. Richards a étudié la réaction de Wassermann dans 7 cas de diabète. Chez quatre diabétiques avec *acidose marquée*, la réaction de Wassermann a été constamment positive malgré un traitement antisyphilitique. Deux malades qui ne présentaient que peu ou pas d'acétonurie montrèrent une réaction négative. Dans un cas d'acétonurie non diabétique, avec *absence* d'acide diacétique et d'acide β oxybutyrique, la réaction fu également négative. Chez aucun de ces malades, on ne pouvait mettre la spécificité en cause.

D'après l'étude des cas du premier groupe, il paraît évident qu'un Wassermann positif n'indique pas la syphilis dans l'acidose diabétique. Les cas du second groupe montrent que la glycosurie diabétique, en l'absence d'acidose, ne donne pas une réaction de Wassermann positive. D'après les recherches faites sur le malade du troisième groupe, l'acétonurie non diabétique, avec absence des acides diacétique et β oxybutyrique ne donnerait pas de Wassermann positif.

TUBERCULOSE — EMPHYSÈME — BRONCHITE CHRONIQUE — ASTHME — MIGRAINE — ECZÉMA — PALUDISME

Seule Préparation permettant la Thérapeutique Arsenicale Intensive par la **MÉDICATION ARRHÉNIQUE**



9, rue de la Perle, Paris.

GOUTTES dosées à 2 millig.	10 à 20 par jour (en deux fois)
AMPOULES — à 50 millig.	1 à 2 par jour
COMPRIMÉS — à 25 millig.	1 à 3 —
GRANULES — à 1 centigr.	2 à 6 —

Traitement spécifique et abortif de la **SYPHILIS**

MALADIES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX

MÉDICATION HYPOTENSIVE

Presclérose, Artério-Sclérose, Aortites, Angines de poitrine, Cardialgies, Palpitations parangiospasme, Cardiopathies et Néphrites artérielles

TETRANITROL — Comprimés à 1 milligr., 2 milligr., 5 milligr. et 1 centigr. Dose variable suivant la susceptibilité individuelle : *6 milligr., à 3 centigr.* par jour, aux repas ou dans leur intervalle. Diminuer la dose à l'apparition d'une céphalalgie frontale, si elle est intolérable.

TRINITRINE — Comprimés nos 1, 2 et 3 représentant I, II, III gouttes de solution au 100e 2 à 6 comprimés nos 2 ou 3 par jour.

SIROP ET GOUTTES DE NITRITE DE SOUDE — **Sirop** : 5 centigr. par cuillerée à café. Une à 3 par jour. **Gouttes** : 10 gouttes représentent 5 centigr. de nitrite de soude. (10 à 30 gouttes par jour). Action physiologique plus rapide et moins longue pour la Trinitrine, plus lente à se produire et de plus longue durée pour le Tétranitrol et le Nitrite de soude

3 médicaments vaso-dilatateurs et hypotenseurs.

THYMO-BROMINE — a base d'acide thyminique et de théobromine purs. Le plus puissant dissolvant de l'acide urique, anti-uricémique, anti-graveleux, anti-goutteux et diurétique. 1 cachet matin et soir, au lever et au coucher à prendre avec 1/2 verre d'eau de Bourbon-Lancy (source de la Reine ou du Lymbe) ou d'Evian-Cachat

Pharmacie ROUSSEL, — 10, rue Washington, Paris — Pharmacie ROUSSEL

Avec vos fac-similés on pénètre sans conteste dans le sanctuaire de l'art d'un homme de goût. Journal des Beaux-Arts.

Les reproductions des Arts graphiques donnent l'illusion absolue de la vérité. Journal « Le Temps », 10 sept. 1911.

Ces photographies sont excellentes. BONNAT, *dir. de l'Ec. des B.-Arts.*

M. Dujardin-Beaumetz a été émerveillé. HUGO, *chef au 5e bur. Min. Instr. publ.*

Vos reproductions m'ont causé une grande impression. C. RICCI, *dir. des B.-Arts. Rome*

Tous les Docteurs doivent posséder les remarquables Reproductions des

Grands Maîtres de la Peinture



La Joconde
L. de Vinci.

ENCADRÉES ET TOILÉES

Elles donnent l'illusion absolue des Originaux.

Coloris, craquelages, effets de pâtés, etc., etc.

Procédé spécial et unique de Photographie des couleurs

Honoré de nombreuses Souscriptions de l'État

et de presque tous les Gouvernements européens



Bénédicite
de Chardin.

Malgré un degré de perfection remarquable qui charme et surprend agréablement le

Prix invraisemblable de Bon Marché : 20 fr. et 40 fr. (Encadrés et Toilés)

est maintenu avec un crédit libéral à MM. les Docteurs

MILLIERS D'ATTESTATIONS ET DE FÉLICITATIONS

LES ARTS GRAPHIQUES, Éditeurs, VINCENNES

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Catalogue illustré contenant la vie des Peintres, contre 0 fr. 40 en timbres.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

L'EXERCICE DE LA PHARMACIE

MM. Barthe et Lalanne, députés, ont déposé un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie en France et dans les colonies françaises, projet qui a été renvoyé, pour étude, à la Commission de l'Hygiène publique. Voici quelques extraits que nous tirons du *Journal officiel* (proposition de loi, déposée le 20 décembre 1912) :

ARTICLE PREMIER. — Nul autre que les pharmaciens ne peut tenir en dépôt, vendre ou délivrer au détail, pour l'usage de la médecine humaine ou vétérinaire, aucune substance simple ou préparation possédant ou à laquelle sont attribuées des propriétés médicales ou curatives, sauf les exceptions prévues aux articles 4, 11, 13, 15, 19, 20 et 21 de la présente loi.

La fabrication et la vente en gros desdites substances sont régies par l'article 11 de la présente loi.

Un règlement d'administration publique désigne, après avis de l'Académie nationale de médecine, les eaux minérales naturelles dont la vente aux consommateurs est interdite à tout autre qu'aux pharmaciens.

ART. 2. — Nul ne peut exercer la profession de pharmacien s'il n'est muni d'un diplôme de pharmacien délivré par le Gouvernement français, à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur de l'État.

Les étudiants étrangers qui postulent le diplôme de pharmacien français sont soumis aux mêmes règles de stage, de scolarité et d'examens que les étudiants français. Toutefois, il peut leur être accordé, en vue de leur inscription dans les facultés ou écoles, l'équivalence de diplômes ou certificats obtenus par eux à l'étranger.

Les pharmaciens diplômés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, ne peuvent exercer leur profession en France qu'à la condition d'y avoir obtenu le diplôme de pharmacien français et en se conformant aux dispositions de la présente loi.

Les fonctions de pharmacien-expert près les tribunaux ne peuvent être remplies que par des pharmaciens français.

ART. 4. — Les internes en pharmacie nommés au concours et pourvus de douze inscriptions au moins, ainsi que les étudiants en pharmacie dont la scolarité est terminée et qui n'ont pas subi tous leurs examens, peuvent être autorisés à exercer la pharmacie à titre de remplaçant d'un pharmacien, dans les conditions prévues à l'article 13.

Cette autorisation, délivrée par le préfet du département, est limitée à trois mois. Elle est renouvelable, sans que sa durée puisse excéder le délai fixé à l'article 13.

ART. 5. — Tout pharmacien doit être propriétaire de l'officine qu'il exploite, sauf les exceptions prévues par la présente loi.

ART. 6. — Aucun pharmacien ne peut tenir plus d'une officine, ni faire, dans son officine, un commerce autre que celui des médicaments, des drogues, des objets se rattachant à l'art de guérir ou à l'hygiène, des produits diététiques, des produits hygiéniques et des produits chimiques.

Nul ne peut exercer, en même temps que la pharmacie, une profession qui le tienne habituellement éloigné du domicile pour lequel son diplôme a été visé conformément à l'article 3.

ART. 7. — Le nom du pharmacien doit être inscrit sur son officine et sur ses factures.

ART. 8. — Tout pharmacien propriétaire d'une officine ouverte au public a la faculté de se faire assister par des aides, munis ou non du diplôme de pharmacien, mais il reste personnellement responsable des erreurs qu'ils pourraient commettre. Si le nombre des aides non diplômés concourant à la préparation ou à la vente des médicaments est supérieur à trois, ceux en surnombre doivent être surveillés par des pharmaciens diplômés qui ne peuvent jamais avoir sous leurs ordres plus de trois aides non diplômés.

ART. 9. — Il est interdit au pharmacien de solliciter habituellement auprès du public des commandes, soit par l'intermédiaire de préposés ou de courtiers à sa solde, soit par des dépôts de commandes et de procéder par les mêmes moyens au trafic ou à la distribution à domicile des médicaments dont la commande aurait été ainsi sollicitée.

ART. 10. — Toute association ayant pour objet l'exploitation d'une officine ouverte au public est interdite si elle n'est faite sous la forme d'une société en nom collectif entre pharmaciens diplômés. En tous cas, l'officine ne peut être gérée que par les associés.

En outre, aucun des coassociés ne peut posséder en propre une autre officine ouverte au public ou y avoir des intérêts.

ART. 11. — La fabrication et la vente en gros des drogues simples et des produits chimiques destinés à la pharmacie sont libres et les personnes qui s'y livrent ne sont pas soumises aux conditions ci-dessous énoncées.

Lorsqu'un établissement se livrant à la fabrication et au commerce des compositions et préparations pharmaceutiques vend exclusivement en gros ces produits, il doit être exploité soit par un pharmacien, soit par une société en nom collectif, dont l'un des membres au moins est diplômé, soit par une société en commandite simple dont l'un des commandités est diplômé, soit par une société en commandite par actions dont l'un des gérants est diplômé. Dans tous les cas, l'un des associés ou gérants diplômés est désigné comme gérant responsable.

ART. 14. — Toute convention d'après laquelle un pharmacien ou un herboriste assurerait à un médecin, un chirurgien-dentiste, une sage-femme ou un

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

vétérinaire, un profit quelconque, dans l'exercice de leur profession, sur la vente d'un produit médicamenteux ou hygiénique, est prohibée et nulle.

Tout pharmacien ou herboriste qui aura offert à un médecin, à un chirurgien-dentiste, à une sage-femme ou à un vétérinaire, ou tout médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme ou vétérinaire qui aura sollicité d'un pharmacien ou d'un herboriste un profit quelconque sur la vente d'un produit médicamenteux ou hygiénique est passible des peines portées à l'article 24.

L'accès des diverses sociétés mentionnées dans l'article 11 de la présente loi est formellement interdit aux médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes ou vétérinaires exerçant leur profession.

ART. 15. — L'exercice simultané de la profession de médecin, de sage-femme ou de vétérinaire avec celle de pharmacien est interdit, même en cas de possession, par le même titulaire, des diplômes conférant le droit d'exercer ces professions.

Cette disposition n'est pas applicable aux porteurs actuels du diplôme de pharmacien et de l'un des autres dipômes visés ci-dessus.

Toutefois, le médecin peut fournir des médicaments aux malades près desquels il est appelé, s'il réside dans une commune ou dans une agglomération où il n'y a pas de pharmacie et si les malades résident à une distance de 8 kilomètres au moins de toute pharmacie. Il ne peut délivrer de médicaments aux malades qui viennent le consulter dans son cabinet que si son domicile et celui du malade sont distants de 8 kilomètres au moins d'une pharmacie.

Les vétérinaires établis dans une commune ou agglomération dépourvue de pharmacie dans un rayon de 8 kilomètres, et qui vont exercer dans une commune ou agglomération distante de 8 kilomètres au moins de toute pharmacie, peuvent délivrer les remèdes destinés aux animaux confiés à leurs soins.

Les médecins et les vétérinaires bénéficiant de cette exception ne peuvent avoir officine ouverte ; ils sont soumis à toutes les obligations résultant pour les pharmaciens des lois et règlements en vigueur, à l'exception de la patente ; ils doivent remettre à leurs clients, en même temps que les médicaments qu'ils leur fournissent, la formule desdits médicaments, rédigée conformément au premier paragraphe de l'article 17.

ART. 16. — La vente, la livraison et l'annonce de tout remède secret sont interdites.

Sont considérés comme remèdes secrets les médicaments simples ou composés qui ne sont pas munis d'une étiquette portant les indications prévues par les articles 7 et 11 de la présente loi.

Sont également considérés comme remèdes secrets les médicaments non inscrits au Codex, ou dans une pharmacopée étrangère, ou dans une de leurs précédentes éditions, livrés aux pharmaciens pour être revendus par ceux-ci soit en nature, soit après avoir subi une manipulation, et qui ne sont pas munis, au moment de leur livraison aux pharmaciens, d'une notice indiquant leurs caractères d'identité et, s'il y a lieu, leur degré de toxicité.

Il peut être accordé, sous le contrôle de l'Académie de médecine, une patente de garantie assurant aux inventeurs un monopole temporaire d'exploitation en ce qui concerne les substances médicamenteuses nouvelles qui ne sont pas revêtues d'une marque de fabrique consistant en une dénomination de fantaisie et qui ne sont pas livrées aux pharmaciens sous cachet, préparées pour la vente au consommateur, mais qui leur sont livrées en nature pour être détaillées ou manipulées par eux dans leurs officines. En aucun cas, les mélanges ou compositions pharmaceutiques ne peuvent bénéficier de cette disposition. Un règlement d'administration publique détermine les conditions d'obtention, d'exploitation, de cession, de durée et de déchéance de cette patente de garantie.

La publicité relative aux médicaments soumis à la réglementation des substances vénéneuses ne peut s'adresser qu'aux personnes ayant qualité pour exercer la médecine ou la pharmacie.

Les annonces mensongères ou ayant un caractère immoral sont interdites.

Les formules magistrales ne peuvent faire l'objet d'aucune publicité.

ART. 17. — L'ordonnance d'un médecin, d'un chirurgien-dentiste, d'une sage-femme ou d'un vétérinaire doit être rédigée de manière à pouvoir être exécutée dans toutes les pharmacies.

Si le pharmacien croit devoir conserver l'ordonnance, il ne peut refuser d'en délivrer une copie certifiée conforme et portant le timbre et le numéro prévus au paragraphe 4 de l'article 7.

ART. 18. — Les pharmaciens ne peuvent délivrer au public, sans l'ordonnance d'un médecin, d'un chirurgien-dentiste, d'une sage-femme ou d'un vétérinaire, les médicaments inscrits sur une liste dressée et tenue à jour par la commission du Codex.

En outre, il est dressé dans le Codex une liste de médicaments dont la délivrance ne peut être répétée que sur une ordonnance nouvelle.

ART. 19. — Toute personne pourvue du certificat d'herboriste ne peut détenir ou vendre, parmi les substances médicamenteuses, que les plantes ou parties de plantes médicales indigènes, fraîches ou sèches, à l'exception des mélanges de plantes et des plantes vénéneuses dont la liste figure au Codex.

Les herboristes sont soumis à la formalité de la déclaration et de l'enregistrement du diplôme prescrits par l'article 3 de la présente loi.

ART. 20. — Par dérogation, les hôpitaux, hospices et tous autres établissements ayant pour objet la distribution de secours aux malades, peuvent être propriétaires d'une pharmacie à la condition de la faire gérer par un pharmacien, sous la surveillance et la responsabilité duquel se fait la distribution gra-



INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (*Suite*)

tuite des médicaments destinés au personnel qu'ils secourent ou qu'ils emploient.

Dans le cas où les établissements d'assistance n'useraient pas de la faculté de distribuer les médicaments destinés aux indigents, tout pharmacien est tenu de fournir à ceux-ci les remèdes qui leur sont prescrits, et cela d'après un tarif établi par une commission composée de pharmaciens et de membres de l'administration.

Les hôpitaux, hospices et tous établissements visés qui vendent actuellement des médicaments, pourront continuer cette vente pendant un délai de deux ans à dater de la promulgation de la présente loi, à condition de faire gérer leur pharmacie par un pharmacien diplômé qui devra nécessairement résider dans la localité où se trouve l'hôpital et qui sera chargé de surveiller la préparation et le débit des marchandises.

ART. 21. — Les dispositions du précédent article s'appliquent aux sociétés de secours mutuels ou unions de sociétés de secours mutuels qui assurent les secours pharmaceutiques, moyennant une cotisation suffisante, à leurs membres participants et à leur famille ; mais ces sociétés ou unions de sociétés ne peuvent fournir de médicaments aux victimes des accidents du travail que dans les conditions prévues par l'article 6 de la loi du 8 avril 1898 sur les accidents du travail.

ART. 22. — Il est publié, tous les dix ans au moins, une édition de la pharmacopée légale ou Codex, et au moins tous les deux ans un fascicule complémentaire, auxquels les pharmaciens sont tenus de se conformer en ce qui concerne les médicaments qui y sont inscrits.

Le Codex et ses suppléments sont rédigés en langue française.

Une commission permanente, nommée par le ministre de l'Instruction publique, est chargée de la rédaction du Codex et des fascicules complémentaires. Cette commission établit la nomenclature des médicaments qui doivent figurer dans le Codex, ainsi que leur formule et leur mode de préparation ou d'essai, suivant le cas, afin d'assurer l'uniformité des produits dans toutes les officines.

Le Codex doit en outre contenir :

1° La liste des substances qui, d'après l'article 18, ne peuvent être délivrées que sur ordonnance médicale ;

2° La liste des médicaments, dont la délivrance ne peut, d'après le même article 18, être répétée que sur nouvelle ordonnance ;

3° La liste des médicaments inscrits sur la liste annexée au décret réglementant le commerce des substances vénéneuses ;

4° La liste des médicaments qui ne sont pas inscrits sur la liste annexée au décret réglementant le commerce des substances vénéneuses, mais qu'il est prudent de séparer des autres ;

5° Les lois et règlements concernant les études pharmaceutiques et l'exercice de la pharmacie.

Tout pharmacien doit être pourvu de la plus récente édition du Codex et de ses compléments.

ART. 23. — En vue d'assurer l'application des lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pharmacie et sur la répression des fraudes en matière médicamenteuse, notamment de vérifier la bonne qualité des produits et de rechercher la fabrication et le débit sans autorisation légale des préparations ou compositions médicinales, il est procédé, au moins une fois l'an, à l'inspection des officines des pharmaciens, des dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires, des magasins de droguistes, herboristes et épiciers, des coiffeurs et parfumeurs, des dépôts d'eaux minérales naturelles, des fabriques et dépôts d'eaux minérales artificielles, généralement de tout local dans lequel une personne quelconque fabrique, entrepose, met en vente ou vend des produits médicamenteux ou hygiéniques.

Les pharmaciens, droguistes ou tous détenteurs de produits médicamenteux ou hygiéniques sont tenus de présenter les drogues à compositions qu'ils ont dans leurs magasins, officines, laboratoires et leurs dépendances.

Un règlement d'administration publique désigne les autorités qualifiées pour effectuer les inspections et visites spéciales prévues au présent article et précise les pouvoirs qui leur sont conférés par ledit article.

L'inspection des officines des pharmaciens et des dépôts de médicaments tenus par les médecins et les vétérinaires ne peut être confiée qu'à des professeurs des facultés ou écoles de pharmacie pourvus du diplôme de pharmacien ou à des pharmaciens ayant tenu officine ouverte pendant dix ans au moins, ou à des pharmaciens exerçant leur profession depuis le même laps de temps.

Il est institué, dans chaque faculté ou école pourvue d'un laboratoire chargé de l'analyse des médicaments prélevés par les inspecteurs, une commission consultative appelée à donner son avis sur la nature et la gravité des infractions constatées. Cette commission doit comprendre des représentants des facultés ou écoles de pharmacie pourvus du diplôme de pharmacien, des pharmaciens inspecteurs et des pharmaciens tenant officine ouverte.

ART. 24. — Quiconque, sans être pourvu d'un diplôme de pharmacien délivré par l'État, aura détenu, débité ou vendu des médicaments, exercé la profession de pharmacien ou se sera immiscé par coopération, association ou tout autre accord dans l'exploitation d'une officine ou d'un produit médicamenteux en dehors des conditions prévues par les articles 1, 5, 10, 11 et 21 de la présente loi, sera puni d'une amende de 250 à 3 000 francs.

Les autres articles indiquent les sanctions pénales applicables aux diverses infractions à la présente loi.

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général;
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc.etc.
GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E.TROUETTE: 15 Rue des Immeubles Industriels PARIS.

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : **MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.**

DOSE MOYENNE : Quatre capsules par jour aux repas.

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : **3 fr.** LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (*à l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable*). *Excite l'appétit, favorise les digestions,* car elle est à la fois *alimentaire* et *peptogène*.
Ce produit *n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût*, est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise { **NI DANS DU BOUILLON / NI DANS DU POTAGE** } qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, PARIS.*
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

CHRONIQUE DES LIVRES

Les grands processus morbides, par le Dr C. HAHN. 1 volume de l'Encyclopédie scientifique du Dr TOULOUSE, in-18 de 478 pages, cart. 5 fr. (*O. Doin et fils*, édit., à Paris).

Petit volume de pathologie médicale générale dans lequel la congestion, l'inflammation, la suppuration, la gangrène sont méthodiquement exposées et clairement décrites. Le lecteur y trouvera une mise au point documentée dans laquelle est nettement mis en lumière le rôle défensif de ces processus généraux.

L. P.

L'art de vivre longtemps, par le Dr Gaston DURVILLE. Un vol, in-18 de 100 pages, 2 fr. (*Hector et Henri Durville*, édit., à Paris).

Le présent livre représente la reproduction développée, d'une conférence faite par l'auteur sur ce sujet : « La vieillesse n'est qu'une maladie guérissable. » Sans vouloir suivre M. G. Durville jusque dans ses conclusions les plus rigoureuses, il faut reconnaître qu'il donne des conseils très utiles et qui tendent sûrement à la conservation de la santé.

« A l'alimentation saine et physiologique, ajoutons une hygiène simple et bien comprise, et nous réaliserons les conditions qui conduisent au parfait équilibre physique et moral. Gymnastique douce et méthodique, bains, cures d'air, bains de soleil, bains de lumière, permettront à l'homme de puiser dans la grande nature une partie du dynamisme dont elle est pleine et conduiront à la régénérescence tant désirée de notre race, tuée par le sédentarisme et l'alimentation défectueuse. »

On ne saurait mieux conseiller. Quant à savoir si le crime est dû à une suggestibilité qui résulte elle-même de l'empoisonnement du cerveau par les toxines, je ne pense pas que M. G. Durville ait déjà trouvé la réponse au problème. Je le renvoie, pour plus ample discussion, aux pschologues et aux psychiatres.

H.

Légendes et curiosités de l'histoire, par le Dr CABANÈS. Deuxième série. 1 vol. in-16 carré illustré de 30 figures, 5 fr. (*Albin Michel*, édit., à Paris).

C'est encore l'infatigable chercheur, que hante l'esprit des grands morts et qui nous présente de sa plume insatiable une nouvelle série de souvenirs funèbres : le masque de Napoléon, la mort de Marie-Louise, la mort de l'Aiglon, la mort du comte de Chambord, la mort de Gambetta, la tragédie de Mayerling. Mais Cabanès ne manque pas de ménager l'émotivité de ses lecteurs, en les intéressant au mal d'enfant de la duchesse de Berry, au pied bot du fameux Talleyrand, à l'origine de Louis-Philippe. Tout cela est amusant à lire.

A propos de Gambetta, le Dr Cabanès veut bien rappeler, probablement d'après M. Henri Rochefort (*l'Intransigeant* du 31 mai 1896), que j'ai eu à mon service une personne qui le fut à celui de l'illustre tribun, et d'après laquelle ce dernier se serait blessé en voulant empêcher le suicide de Mme L... Je ne voudrais pas rouvrir une discussion qui doit être considérée comme définitivement close ; mais puisque Cabanès m'en fournit l'occasion, qu'il reste entendu entre nous, que d'après le témoignage écrit que je conserve de M. Arthur Ranc, c'est au service de ce dernier et non pas au service de Gambetta qu'avait été l'individu qui m'avait narré les circonstances du fameux accident. Il semble donc certain, d'après l'avis de M. Ranc, que son domestique n'était pas plus auprès de Gambetta que M. Ranc lui-même, et que c'est par vantardise que M. G... s'était fait valoir auprès de moi, comme un témoin plus ou moins direct des événements qu'il me décrivit avec des détails circonstanciés. Dans ces conditions je me récuse à mon tour, quoique bien tardivement, auprès de MM. Henri Rochefort et Cabanès.

Cette petite digression de ma part va surtout démontrer, je pense, que j'ai lu jusque dans ses moindres détails le présent livre, et que c'est comme témoin direct que je peux affirmer qu'il s'agit d'une lecture instructive et attrayante.

H.

Conférences sur les accidents du travail et les affections traumatiques, par le Dr OLIVIER LENOIR, 2e série, 1913, 1 vol. in-8, 3 fr. 50 (*Vigot frères*, édit., à Paris).

Chargé par le regretté professeur Segond d'un enseignement complémentaire à la clinique de la Salpêtrière, sur les accidents du travail, Lenoir apportait là les fruits de son expérience et de sa compétence spéciale dans une série de conférences claires, précises, qui gardent après leur publication un tour familier agréable pour le lecteur.

L'énumération des divers chapitres indique suffisamment leur intérêt : tuberculose et traumatisme, syphilis et traumatisme ; cancer et traumatisme ; accidents du travail et maladies professionnelles.

Lenoir est convaincu que certaines difficultés resteront inextricables tant que notre législation ne se sera pas enrichie, non seulement d'une loi sur les maladies professionnelles, mais encore et surtout d'une loi d'assurance contre la maladie, analogue à celle qui fonctionne depuis longtemps en Allemagne.

« Espérons donc la venue de cette loi ; souhaitons que, préparée par des gens compétents, elle soit un peu moins informe que la loi de 1898. Souhaitons surtout que le Parlement la vote, prouvant ainsi la réalité de l'intérêt qu'il professe porter à la classe ouvrière et compensant la honte du rejet de la loi sur la limitation du nombre des débits de boisson. »

ALBERT MOUCHET.

Traitement des Maladies du cœur par les courants de haute fréquence, par le Dr BONNEFOY, 1912 1 vol. in-16, 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

L'action des courants de haute fréquence dans les affections du cœur et des vaisseaux a été très discutée. Dans cette courte brochure, M. Bonnefoy publie une série d'observations très suggestives, tout en faveur de cette action et, quelles que soient les réserves souvent faites sur l'efficacité de ce traitement, on est amené à penser avec l'auteur qu'il y aurait sans doute lieu d'élargir les indications du traitement par les courants de haute fréquence, sans le limiter aux seuls cas d'hypertension.

L. P.

Les lois de M. Quinton et la Bible, par le Dr LOUIS RAFFALLI. 1913, in-18, 2 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

Les travaux de M. Quinton ont suscité l'enthousiasme et de nombreuses études leur ont été consacrées qui se sont efforcées d'en dégager la portée générale. Le Dr Raffalli a trouvé intéressant et curieux « de comparer sa façon de bâtir et d'organiser les mondes, sa façon de dérouler et d'exposer le tableau de la Création avec l'explication donnée du même phénomène par le livre par excellence, par *la Bible* ». Après une étude très fouillée et qui mérite d'être lue, l'auteur conclut que les idées de M. Quinton ne sont pas en désaccord avec les données de la Bible, mais qu'elles s'expliquent et se soutiennent mutuellement.

L. P.

NOUVELLES

LE DOCTEUR MAGITOT EST NOMMÉ OPHTALMOLOGISTE DES HOPITAUX

L'heureux vainqueur du récent concours pour une place d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris est un élève du Dr MORAX, ophtalmologiste de l'hôpital Lariboisière, dans le service duquel M. Magitot a passé sa quatrième. Puis il a été pendant quatre ans l'assistant du Dr Morax.



Le Docteur MAGITOT.

Le nouvel ophtalmologiste est un transfuge de la chirurgie, ayant fait ses trois premières années d'internat, respectivement chez MM. Reclus, Lejars, Delbet. Il est né en 1878 et il a fait sa thèse de doctorat en 1908 sur la *circulation artérielle et lymphatique du nerf optique et du chiasma*. Signalons enfin comme principaux mémoires originaux qui sont déjà à l'actif de M. Magitot : *Le développement de la rétine chez l'homme ; Etudes sur la survie de la cornée séparée de l'organisme et sur la kératoplastie ; Le développement de la zonule et du corps vitré chez l'homme*, en collaboration avec le Dr Morax. H.

LE DOCTEUR ARGAUD EST NOMMÉ PROFESSEUR A ALGER

Le Pr ARGAUD est un élève de la Faculté de médecine de Toulouse, où il a présenté sa thèse de doctorat, en 1903. C'est à l'Ecole de Clermont-Ferrand qu'il a pris pour ainsi dire les premiers grades qui devaient le conduire à la désignation flatteuse qui l'honore et qu'il honorera. C'est à cette dernière Ecole qu'il fut, pendant plusieurs années, chef des travaux et ensuite professeur d'histologie, lorsqu'il y a deux ans il fut nommé à la Faculté de médecine d'Alger, d'abord chef des travaux d'histologie, puis chargé de cours.

En outre de sa thèse inaugurale sur la *structure des artères chez l'homme*, et d'une thèse pour le doctorat ès sciences naturelles subie à Paris en 1908 et traitant de *l'histo-topographie des éléments contractiles et conjonctifs des parois artérielles chez les mollusques et les vertébrés*, le professeur Argaud a fait de nombreuses recherches portant pour la plupart sur l'appareil circulatoire dans la série animale et chez l'homme.

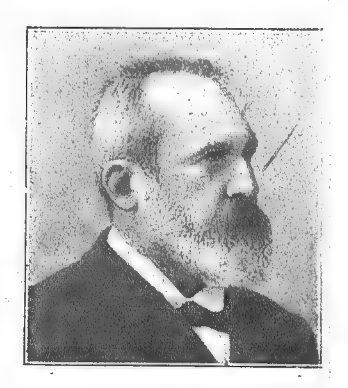
Signalons notamment : *Structure des artères chez les oiseaux* (1904), *Structure des artères chez les reptiles* (1905), *Structure du canal artériel* (1905), *De l'existence de l'athérome chez les Ophidiens* (1911) ; ce sont encore d'autres travaux parus dans les *Archives des maladies du cœur*, ce sont des recherche en collaboration avec Billiard, sur l'apparition des globules rouges nucléés au cours de l'envenimation (*Soc. de biol.*), avec Thomas sur les *perforations vasculaires produites par les balles de revolver*, etc. Ces différents mémoires ont été l'objet d'une mention très honorable de l'Académie de médecine en décembre dernier.

H.

LE PROFESSEUR LEBOUCQ, DE GAND, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

M. le Pr Leboucq, de la Faculté de médecine de Gand, est un anatomiste distingué dont les études sont des plus appréciées, en Allemagne surtout : car, selon la conception de Gegenbaur, il pense que l'organisme humain n'est qu'un terme d'une série infinie dans laquelle la connaissance d'un individu quelconque n'est rendue compréhensible que par les connexions qui l'unissent aux autres.

Ainsi son enseignement prend une clarté vivante qu'augmentent les qualités d'exposition scientifique du maître.



Le Professeur LEBOUCQ.

Signalons parmi ses travaux : La recherche sur la formation des globules sanguins, la morphologie du carpe et du tarse chez les mammifères, travail des plus complets d'anatomie comparée, des mémoires sur l'ossification, la disparition de la corde dorsale chez les mammifères.

Le Dr Leboucq est encore médecin légiste ; l'Université Saint-Andrews (Écosse) l'a nommé doctor honoris causa ; il est commandeur de l'Ordre de Léopold et depuis cette année l'Académie de Belgique l'a appelé à sa présidence : ces nombreux titres traduisent la valeur du savant qui a gardé son caractère de simple bonhomie et de droite bonté qui le font particulièrement estimer des étudiants. C'est près de ceux-ci particulièrement qu'il sait dévoiler avec une noble franchise la richesse des sentiments que lui donnent inaltérablement ses convictions philosophiques dont l'inspiration se retrouve en ses travaux scientifiques.

Dans tous les milieux qu'il fréquente, le Dr Leboucq emporte des sympathies multiples qui lui ont valu la distinction qui nous permet aujourd'hui de le signaler à nos lecteurs. R. L.

Pour la balnéation populaire. — A la suite du congrès de Scheveningue de 1912, il s'est formé une Association belge pour l'encouragement de la balnéation populaire et scolaire dont le siège est au gouvernement provincial de Brabant à Bruxelles. Le Comité est composé de M. Beco, gouverneur, M. le directeur Velghe, M. le professeur Putzeys, MM. Mabille, Van Caulaert, Bernier, Libert et le Dr Schoofs, rue des Guillemins à Liège, secrétaire.

La prochaine réunion internationale aura lieu à Bruxelles en 1914.

Concours pour l'agrégation. — SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.*

Séance du 8 mai. — M. Piéry : « Symptômes et diagnostic des tumeurs du médiastin. » — Note : 16 1/2.

M. Babonneix : « Formes cliniques de la pneumonie lobaire aiguë. » — Note : 18.

M. le professeur Dejerine ayant résigné ses fonctions de président de jury de la section de médecine générale

NOUVELLES *(Suite)*

pour raisons de santé, il est remplacé par M. Pierre Teissier.

Séances du 13 mai. — M. Pujol : « Les œdèmes pulmonaires. » — Note : 15.

M. Laederich : « Formes cliniques du ramollissement cérébral. » — Note : 18.

M. Chiray : « Pneumonie caséeuse. » — Note 18.

M. Lagane : « De la sciatique. » — Note : 11.

M. Bonnamour : « Symptômes et diagnostic des épanchements séro-fibrineux de la plèvre. » — Note : 15.

SECTION DE PHYSIOLOGIE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.*

Séance du 8 mai. — M. Tournade : « Actions nerveuses d'arrêt. » — Note : 19.

M. Battez : « Zone visuelle sensorio-motrice de l'écorce visuelle. » Note : 13.

Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation. — Séance du 9 mai. — M. Moulinié : « Influence des variations de la température sur les manifestations de la vie cellulaire. » — Note : 12.

M. Sarvonat : « La sécrétine. » — Note : 16.

M. le Pr Abelous (de Toulouse) a donné sa démission de membre du jury du concours de physiologie.

SECTION D'ANATOMIE ET EMBRYOLOGIE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.*

Séance du 8 mai. — Question : « Formations choroïdiennes du cerveau. »

MM. Picqué, 9 ; Bourguet, 10.

Exposé des titres. — Séances du 9 mai. — MM. Corsy, 16 ; Ferron, 10; Puyhaubert, 18 ; Picqué, 36 ; Bourguet, 14 ; Delmas, 22.

Sont déclarés admissibles : MM. Delmas et Picqué.

SECTION DE PHYSIQUE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — *Composition écrite.* — Séances du 8 mai. — M. Bernardin : « Principes physiques de la photométrie. Éclairage des locaux habités. » — Note : 7.

M. Escande : « Coefficient de frottement interne des liquides. Écoulement dans les tubes capillaires. » — Note : 16/2.

M. Roques : « Indices de réfraction. Réfractométrie. Application à l'étude des milieux de l'organisme. » — Note : 2.

Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation. — Séance du 7 mai. — M. Marquès : « Polarisation rotatoire. Polarimétrie. Application à l'analyse des liquides de l'organisme. » — Note : 2.

M. Réchou : « Sons harmoniques. Théorie physique des sons vocaux. » Note : 11.

Exposé des titres. — Séance du 9 mai. — MM. Marquès, 12,5 × 2 = 25 ; Réchou, 11 × 2 = 22 ; Bernardin, 12 × 2 = 24 ; Escande, 12,5 × 2 = 25 ; Roques, 12 × 2 = 24.

Sont admissibles aux épreuves définitives : MM. Bernardin, Escande et Réchou.

SECTION DE CHIRURGIE GÉNÉRALE. — Composition du jury : président, M. Grosse ; MM. Pousson, Bégouin, Paviot, Jaboulay, Pollosson, Pénières, Villar, Estor.

Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation. — — Ordre de passage :

1. MM. Bonnet, Mathieu, Clermont, Alamartine, Mocquot, Charbonnel, Gernez, Cotte, Capette, Rivière.

11. Duverger, Denicker, Leroy, Uteau, Alglave, Guibé, Desmarets, Bréchot, Piquand, Olivier.

21. Rabère, Étienne, Tourneux, Lefèvre, Ducuing, Heitz, Rives, Duroux, Miginiac, Chalier.

31. Küss, Parcelier, Arnaud, Lambert, Sauvé, Horand, Gorse, Lardennois, Guimbellot, Perrin.

41. Lacouture, Charrier, Mazet.

— SECTION DES MALADIES MENTALES. — *Exposé des titres.* — Séance du 7 mai. — MM. Perrens, 17 × 2 = 34 ; Abadie, 19 × 2 = 38.

Leçon orale d'une heure après quarante-huit heures de préparation. — Séance du 9 mai. — M. Perrens : « Psychoses puerpérales. » — Note : 18.

M. Abadie : « Les fumeurs d'opium. » — Note : 20.

Epreuve clinique. — Séance du 10 mai. — M. Perrens, 20 ; M. Abadie, 20.

Le concours s'est terminé par la nomination de M. Abadie.

Agrégation d'ophtalmologie. — Le concours d'agrégation d'ophtalmologie s'est terminé par la nomination de M. le Dr Aubaret, qui avait été reçu quelques jours avant ophtalmologiste des hôpitaux de Bordeaux, et qui était déjà agrégé d'anatomie à la Faculté de médecine de Bordeaux. Nous lui adressons nos bien vives félicitations pour ces succès répétés.

Marine. — M. le médecin de première classe Ployé, du Port de Toulon, est désigné pour faire partie de la mission qui, sous la direction de M. de Payer, doit se rendre à l'archipel François-Joseph.

M. le médecin de première classe Fichet, du port de Lorient, en service au cinquième dépôt des équipages de la flotte, a été désigné pour être adjoint au professeur de bactériologie à l'école d'application de Toulon.

Service de Santé. — Par décisions ministérielles des 9 et 24 avril 1913 :

Médecins-majors de deuxième classe. — MM. Couturier, passe à la direction du service de santé du gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée ; Godeau, aux troupes d'occupation du Maroc oriental ; de Saint-Vincent de Parois, à l'école militaire préparatoire de l'artillerie et du génie ; de Kermabon, au 11e bataillon de chasseurs à pied ; Hornus (P.), aux troupes d'occupation du Maroc occidental ; Grenier est désigné pour la Tunisie ; Hornus (G.) passe au 8e dragons ; Vincent, au 59e d'artillerie ; Jandot dit Danjou, au 105e d'infanterie ; Cristau est désigné pour l'Algérie.

Médecins aides-majors de première classe. — MM. Heuraux passe au 18e dragons ; Médan, aux troupes d'occupation du Maroc oriental ; Lescuyer, au 14e chasseurs à cheval ; Lefebvre, au 9e bataillon de chasseurs à pied ; Torresse, au 86e d'infanterie ; Pitois, au 30e dragons ; Gaud, au 4e d'infanterie ; Mallet, au 66e d'infanterie ; Péré, au 107e d'infanterie ; Risser, au 30e dragons ; Detis et Sarrat sont mis hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental.

Médecins aide-majors de deuxième classe. — M. Galou passe au 138e d'infanterie.

MM. les médecins aides-majors de deuxième classe de réserve Duché, Gromier et Métivier sont désignés, sur leur demande, pour les troupes d'occupation du Maroc occidental.

Congès belge de la protection de l'enfance. — C'est à Gand que s'est tenu ce deuxième Congrès national sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice. Celui-ci a prononcé un discours documenté et a émis le vœu d'une législation bien nécessaire à établir sans retard.

Le Congrès a examiné les rapports du Dr de Saegher sur l'organisation d'une consultation de nourrissons ; du Dr Séverin sur l'organisation de la lutte pour la protection de l'enfance ; du Dr Lambrechts sur les conséquences de la législation en vigueur ; du Dr Duhoit sur un essai de classification des maladies du nourrisson et du Dr Dufort sur l'unification des bases de statistique de la mortalité infantile.

Les conclusions des divers rapports ont été adoptées après discussion se rapportant à des détails d'interprétation ou d'organisation. Cette réunion des puériculteurs belges est assurée d'heureux lendemains : car elle groupe, sous la constante activité de la Ligue nationale de puériculture, et de son secrétaire le Dr Lust, des énergies nombreuses, ainsi que le Congrès de Gand l'a démontré.

La Ville de Gand avait reçu officiellement les congressistes qui ont été félicités par M. le bourgmestre Braun.

L'organisation du Congrès a fait honneur à MM. les Drs de Smedt, Van Cauwenberghe, Miele et Duquesne.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Formulaire des Spécialités Pharmaceutiques pour 1913, par le Dr V. GARDETTE, 1913, 7e édition, 1 vol. in-18, de 415 pages, cart. 3 francs (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Inspection, Palpation, Percussion, Auscultation, par le Dr M. LETULLE. Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. 1913, 1 vol. in-18 de 262 pages avec 106 figures expliquées et commentées. Br. 3 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs à Paris).

Contribution à l'étude de l'otologie française au cours des cinquante dernières années, par le Dr CHAUVEAU. 1913, Tome I, 1 vol. gr. in-8, de 440 pages Br. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Les nouveaux services de l'Assainissement du Havre, par M. L. STURMLINGER. Préface de M. H. GÉNESTAL, Maire du Havre. 1913. Gr. in-8 avec figures. Br. 2 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Tarif général minimum raisonné des honoraires médicaux. (*Ancien tarif Jeanne*). 1913. 1 vol. in-12 de 200 pages cart. 3 francs (*Edité par le Concours Médical à Paris*).

De la bénignité opératoire dans les interventions pour calculs du rein, par le Dr F. CATHELIN 1912. Gr. in-8 Br. (Extrait des *comptes rendus du 25e congrès de l'association française de chirurgie*).

La thérapeutique physiopathologique. Réponses à quelques critiques par le Pr GRASSET. 1913, Gr. in-8, de 32 pages. (*Imprimerie générale du Midi*, à Montpellier).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 7 mai 1913. — MM. Chiray et Debray, 17; Milhit, 20.

Séance du 9 mai 1913. — MM. Villaret, 18; Gougerot et Rivet, 20.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Consultations.* — Séance du 7 mai. — MM, Roux-Berger, 10; Gernez, 18; Capette, 14.

Séance du 9 mai. — MM. Bazy, 18; Picot, 17; Martin, 15; Okinczyc, 14.

Sont admissibles aux épreuves définitives: MM. Gernez, Mathieu, Roux, Bazy, Okinczyc, Kendirdjy, Mercadé.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 7 mai. — MM. Metzger, 17; Lacasse, 11.

Séance du 9 mai. — M. Le Lorier, 19.

CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HOPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Frey, Chompret, Marcel Labbé, Pitsch et Routier.

Concours de l'assistance médicale à domicile. — Le jury est définitivement composé de MM. Thébault, Iscovesco, Housquains, Delmont-Bébet et Carpentier.

Académie de médecine. — L'académie, dans sa séance du 6 mai, a prononcé la déclaration de vacance de la place de secrétaire perpétuel par suite du décès de M. Jaccoud.

L'élection aura lieu au scrutin le 10 juin 1913.

Faculté de médecine de Bordeaux. — Un concours pour une place de chef de clinique d'accouchements sera ouvert à la faculté de médecine le jeudi 26 juin à 10 h. 1/2, un concours pour une place de chef de clinique ophtalmologique sera ouvert à la faculté de médecine le jeudi 26 juin à 10 h. 1/2.

Les candidats doivent s'inscrire avant le 18 juin, à 16 heures.

École de médecine d'Amiens. — Le concours pour l'emploi de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie s'est terminé par la nomination de M. le Dr Jullien.

École de médecine de Rennes. — Un concours sera ouvert le 6 octobre 1913 pour une place de chef de clinique médicale; un concours sera ouvert le 6 octobre 1913 pour une place de chef de clinique chirurgicale; un concours sera ouvert le 13 octobre 1913 pour une place de chef de clinique obstétricale et gynécologique.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'École avant le 5 septembre pour les deux premiers concours et avant le 12 septembre pour le troisième.

École de médecine de Reims. — M. Zivy, agrégé des sciences physiques, est chargé, du 16 avril au 31 octobre 1913, des fonctions de suppléant de la chaire de physique.

M. Zivy, agrégé des sciences physiques, chargé, du 16 avril au 31 ocobre 1913, des fonctions de suppléant de la chaire de physique, est chargé, en outre, pendant la même période de temps des fonctions de chef des travaux de physique (P. C. N.).

École de médecine de Tours. — Un congé, du 1er avril au 31 octobre 1913, est accordé, sur sa demande, à M. Pitard, professeur d'histoire naturelle.

M. Menuet, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé, en outre, du 1er avril au 31 octobre 1913 (durée du congé accordé à M. Pitard) d'un cours d'histoire naturelle.

Faculté de médecine d'Alger. — M. Trabut, professeur d'histoire naturelle médicale et de parasitologie, est nommé assesseur du doyen.

Écoles de médecine. — GRENOBLE. — Un congé de deux mois, à dater du 8 avril 1913, est accordé, sur sa demande, à M. Girard, professeur.

M. Bosquette, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est chargé, en outre, du 8 avril au 7 juin 1913 (durée du congé accordé à M. Girard), d'un cours de clinique chirurgicale.

ROUEN. — M. Duval, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est chargé, en outre, des fonctions de chef des travaux de médecine opératoire.

Concours pour une place de pharmacien des dispensaires de l'assistance publique. — Ce concours aura lieu le jeudi 12 juin 1913, à 2 heures dans la salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats doivent se faire inscrire à l'administration, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 15 heures depuis le mardi 13 mai jusqu'au mercredi 28 mai.

Hôpitaux de Bordeaux. — Le concours de médaille d'or des hôpitaux de Bordeaux ouvert entre les internes de 3e année aura lieu dans la seconde quinzaine de juillet. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat des hospices du 1er au 15 juin inclus et y déposer en même temps leur mémoire.

Banquet des anciens. — Le 34e banquet des anciens aura lieu le samedi 24 mai dans les salons du café de Bordeaux. Il sera précédé de l'assemblée générale des internes et anciens internes et suivi d'une revue en un acte sur les événements médicaux bordelais de l'année.

MÉDAILLE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — M. Paul Morel, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, lors de sa récente visite à l'hôpital Saint-André, a annoncé à la sœur Marguerite, attachée depuis 30 ans à l'hôpital, qu'elle recevrait la médaille de l'assistance publique.

Hôpitaux de Dieppe. — *Concours pour la nomination d'un chirurgien adjoint.* — Le mercredi 8 octobre 1913, à neuf heures et demie du matin, un concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu de Rouen pour la nomination d'un chirurgien adjoint à l'hôpital de Dieppe. Le concours est public, les fonctions de chirurgien adjoint sont gratuites. Délai d'inscription: 8 septembre 1913.

S'adresser, pour tous renseignements et conditions du concours, au secrétaire directeur des hospices civils de Dieppe.

SAINT-ÉTIENNE. — Un concours public pour la nomination d'un accoucheur des hospices civils sera ouvert à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le lundi 1er décembre 1913.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat des hospices, rue de la Badouillère, à Saint-Etienne.

Hôpital de Lorient. — *Composition écrite.* — Question donnée: « Goutte articulaire aiguë. »

MM. Lepipe, 16; Blanchard, 14; Saiget, 16.

Hôpital civil de Tunis. — Un concours sera ouvert au siège de la Faculté de médecine de Paris le 23 juin 1913, à 9 heures du matin pour un emploi de chirurgien accoucheur, chef de service à l'hôpital civil de Tunis.

Ce concours aura lieu devant un jury composé de trois juges désignés par le doyen de la Faculté de médecine.

Les épreuves consisteront en une composition écrite sur un sujet de pathologie chirurgicale ou obstétricale, d'une durée de trois heures; en 3 épreuves cliniques (obstétrique-gynécologie-chirurgie infantile) et en un exposé des titres, travaux et services.

Les candidats doivent être fran-

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Aix-les-Bains

Grand Hôtel ou Grand Hôtel d'Aix. — *Maison de 1er ordre* avec tout le confort moderne. GUIBERT FRÈRES et GAUDIN propriétaires.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique " Jardin-Restaurant ", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Aix-les-Bains

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — BERNASCON propriétaire.

Biarritz

Hôtel d'Angleterre. — Recommandé pour familles par sa situation exceptionnelle sur la mer et ses jardins au midi. — Tout le confort le plus moderne. M. CAMPAGNE propriétaire.

Biarritz

Grand Hôtel. — Situation unique en face la mer, entre les deux casinos et en plein centre, dans le quartier le plus hygiénique et le plus aristocratique de la ville. *1er ordre.* Spécialement recommandé aux familles. Conditions spéciales au corps médical. B. SARTUQUE directeur.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtelguyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout premier ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — VÉDRINE FRÈRES.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

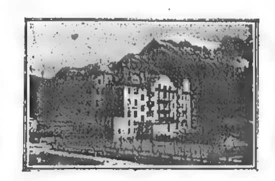
Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Pougues.

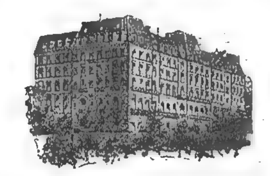
Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



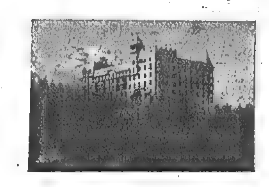
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Hôtel du Parc. (ALETTI, Directeur.)
Hôtel Majestic. (ALETTI Directeur.)

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

çais, avoir le diplôme de docteur en médecine d'une faculté française, ne pas avoir plus de 40 ans.

Les docteurs ayant trois années d'exercice en Tunisie bénéficieront d'une majoration de 10 p. 100.

Les candidats doivent se faire inscrire à la direction de l'hôpital civil avant le 14 juin.

L'entrée en fonctions aura lieu au 1er août 1913, pour une période renouvelable de 6 années. L'indemnité annuelle est de 3000 francs.

Légion d'honneur. — M. le Dr Besson, médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale est nommé chevalier de la légion d'honneur.

Mariages. — M. le Dr Albert Piot, ancien interne provisoire des hôpitaux de Paris, médecin consultant à Thonon-les-Bains, vient d'épouser Melle Julyette Picquard. — Melle Simone Giraud, fille du Dr Giraud, ét M. Paul Grzybowski, inspecteur d'asurances. — M. Emmanuel Delerme, pharmacien de 1re classe vient d'épouser Mlle Yvonne Mousnier, fille de M. Jules Mousnier, le fabricant de spécialités pharmaceutiques bien connu.

Nécrologie. — Le Dr Lequelle, médecin en chef aux mines de Lens et au chemin de fer du Nord. — Le Dr Moine, médecin-major au 66e régiment d'infanterie à Tours. — M. Tillaye, sénateur du Calvados, père du Dr Tillaye, professeur suppliant à l'école de médecine de Tours à qui nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie. — Le Dr Barillé, pharmacien principal de l'armée en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé à Brest. Le Dr Arthur Decroix (d'Annœullin). — Le Dr Cuttoli (de Saint-Cannat). — Le Dr Morrow (de New-York). — Le Dr Th. Perrin, privatdocent d'urologie à la faculté de Lausanne. — Le Dr Gabriel-Eugène Roux (de la Cadière.) — Le Dr Baraton (du Mans). — Le Dr Mallet, médecin aide-major tué au Maroc.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert**. — PROGRAMME DU COURS du *19 Mai au 24 Mai* 1913.

Lundi 19, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Sémiologie du cœur : souffles inorganiques extra-cardiaques. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/2 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 20, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr Maurice **Villaret** : Diagnostic de l'hémiplégie (*Suite*). — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Durey** : Rinésithérapie dans les affections du système locomoteur.

Mercredi 21, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr Paul **Descomps** : Les albuminuries (*Suite*). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la colique hépatique.

Jeudi 22, 9 h. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. M. le Dr **Grivot** : complications des otites.

Vendredi 23, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : La réaction de Wassermann.

Samedi 24, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie physique de l'estomac et de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le professeur **Gilbert**. M. le Dr **Ducroquet** : Démonstrations cinématographiques sur les troubles de la marche.

Hospice de la Salpêtrière. (Service de M. le Pr **Pierre Marie**). — Les conférences du lundi interrompues par la Pentecôte reprendront le *lundi 19 mai* par une leçon sur la *maladie de Parkinson* : le Dr **Jean Clunet** exposera ses recherches personnelles sur les lésions et la radiothérapie des glandes parathyroïdes dans cette affection.

Hôtel-Dieu (service du Dr **Caussade**. — Le Dr **A. Leven** commencera des leçons sur les notions pratiques de pathologie et de thérapeutique gastriques le *jeudi 29 mai*, et les continuera les jeudis suivants.

Les leçons auront lieu à 10 h. 25, salle Sainte-Monique.

Ligue française pour l'hygiène scolaire. — Conférences de 1913, amphithéâtre de physique de la Faculté de médecine (métro Odéon) à 20 h. 1/2.

Jeudi 22 mai. — La valeur des méthodes scientifiques dans l'Éducation physique, M. le Dr Weiss, professeur à la Faculté de médecine.

Jeudi 29 mai. — Les travaux manuels dans l'enseignement secondaire, M. Roubault, professeur agrégé de physique au lycée Lakanal.

Jeudi 5 juin. — Rôle de l'éducation physique au point de vue du développement moral, M. Le Verrier, professeur agrégé de philosophie.

Mercredi 18 juin. — Évolution de la gymnastique (histoire et critique), M. Bougier, professeur agrégé d'histoire au collège Rollin, vice-président de la L. F. H. S.

Pour tous renseignements, cartes d'invitation, brochures de propagande, spécimens du bulletin « l'Hygiène scolaire » s'adresser au Dr Dinet, 11 *bis*, rue Cernuschi.

N. B. — Les membres de l'enseignement sont admis à ces conférences sur simple présentation de leur carte.

Leçons sur les méthodes d'exploration appliquées au diagnostic des maladies de l'appareil digestif. — (HOPITAL SAINT-ANTOINE, 22 rue de Citeaux, service de M. le Dr **Albert Mathieu**). — Ces leçons, sous la direction de M. le Dr Albert Mathieu, commenceront le 2 juin. Chaque leçon comportera des exercices pratiques.

Les leçons théoriques auront lieu dans la salle de consultations de 11 heures à midi les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et à 9 h. 1/2 le mardi. Les exercices pratiques auront lieu chaque après-midi de 2 à 4 heures. s'inscrire au service de la consultation, 22 rue de Citeaux, de 8 heures à midi.

Lundi 2 juin. — Dr **J.-Ch Roux** : L'examen extérieur de l'abdomen.

Mardi 3 juin. — Dr **Taillandier** : L'examen du suc gastrique.

Mercredi 4 juin. — Dr **Taillandier** : Viciation de la sécrétion gastrique.

Jeudi 5 juin. — M. **Laboulais** : Troubles du transif stomacal.

Vendredi 6 juin. — Dr **J.-Ch. Roux** : Applications cliniques et thérapeutiques du notions sur le transit stomacal.

Samedi. — M. **Goiffon** : La digestion intestinale.

Lundi 9 juin. — M. Goiffon : L'examen histologique des salles.

Mardi 10 juin. — M. **Goiffon** : L'examen clinique et biologique des selles.

Mercredi 11 juin. — Dr **Moutier** : Troubles de la motricité intestinale.

Jeudi 12 juin. — Travaux pratiques.

Vendredi 13 juin. — Dr **J. Ch. Roux** : application de la coprologie à la clinique : les grands syndromes coprologiques.

Samedi 14 juin — Dr **Friedel** : Massage et électricité dans les affection du tube digestif.

Lundi 16 juin. — Dr **Friedel** : La rectoscopie.

Mardi 17 juin — Dr **Friedel** : Exercices de rectoscopie.

Mercredi 18 juin. — Dr **Moutier** : Examen de l'urine du sang et du sérum dans les maladies de l'appareil digestif.

Jeudi 19 juin. — M. **Laboulais** : Méthodes d'exploration de l'œsophage.

Vendredi 20 juin. — Dr **Friedel** : Exercices de rectoscopie.

Samedi 21 juin. — M. **Laboulais** : Méthodes d'exploration radioscopique de l'estomac et de l'intestin.

36

MEMENTO DE LA QUINZAINE

17 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'aide d'anatomie de l'amphithéâtre des hôpitaux de Paris. (S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria. Service du personnel de 11 heures à 15 heures.)

18 Mai. — Clôture du registre d'inscription des candidats au cours complémentaire d'études coloniales (prothistologie pathologique) du collège de France.

19 Mai. — Ouverture du concours pour 10 places de rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique.

19 Mai. — A 10 h. 1/2 à l'hospice de la Salpêtrière conférence de M. Clunet, préparateur à la Faculté : La maladie de Parkinson.

19 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris ouverture du concours d'agrégation pour la section d'histologie et pour la section de chimie biologique et médicale.

19 Mai. — Concours pour les prix à décerner à MM. les internes en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris.

21 Mai. — Conférence-visite de M. Schreiber : La pouponnière de Porchefontaine près Versailles. Rendez-vous à 14 heures devant l'entrée de la Pouponnière (prendre le train à 13 heures, à la gare Montparnasse pour Versailles-Chantiers et le tramway pour Porchefontaine).

24 Mai. — A l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris. Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Jean Berger.

25 Mai. — Réunion à Gand de la Société belge de physiothérapie.

26 Mai. — A 10 h. 1/2, à l'hospice de la Salpêtrière, conférence du Dr Ameuille, Les déformation thoraciques dans les affections médicales.

26 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours d'agrégation pour la section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine et pour la section d'obstétrique.

27 Mai. — A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre de consignation pour le cinquième examen (1re partie) doctorat.

29 Mai. — Conférence-visite de M. Schreiber. L'hôpital Hérold. Rendez-vous à 10 heures devant l'entrée principale de l'hôpital Hérold.

31 Mai. — Dernier délai pour la réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, des envois des auteurs d'un Éloge de Claude Bernard (Prix de 1 000 fr.).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 21 mai, à une heure. — M. Donnat. Des interventions chirurgicales chez les accidentés du travail. Étude médico-légale et juridique. (MM. Reclus, président ; Delbet, Marcel Labbé et Laignel-Lavastine.) — M. Lapierre. Étude critique des observations d'échecs de la sérothérapie préventive antitétanique. (MM. Delbet, président ; Reclus, Marcel Labbé et Laignel-Lavastine.)

Jeudi 22 mai, à une heure. — M. Chasseray. Syndrome myocarditique et insuffisance surrénale au cours de la fièvre typhoïde chez l'enfant. (MM. Hutinel, président ; Bar, Brindeau et Nobécourt.) — M. Silvestre. Séméiologie et traitement des vomissements du nourrisson. (MM. Bar, président ; Hutinel, Brindeau et Nobécourt.) — M. Weidenbaoum. Sur la guérison de l'endocardite infectieuse. (MM. Gilbert, président ; Achard, Castaigne et Gougerot.) — M. Gautruche. Contribution à l'étude de la constante uréo-sécrétoire chez l'adulte et chez l'enfant. (MM. Achard, président ; Gilbert, Castaigne et Nobécourt.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

L'IODE COLLOIDAL (IODÉOL) DANS LES INJECTIONS INTRA-TRACHÉALES

Nous pensons devoir signaler les effets remarquables obtenus par l'emploi de l'iode colloïdal électro-chimique (Iodéol) dans les tuberculoses laryngées.

L'iodéol tout en jouissant de la propriété d'augmenter ou d'exciter les défenses organiques, possède en outre le pouvoir germicide propre aux iodiques, mais renforcé par l'état colloïdal, sous lequel il se présente. Sans toxicité, sans causticité, il exerce une action stérilisante effective sur le bacille de Koch.

Nous pratiquons les injections intra-trachéales, suivant la méthode de Mendel (seringue de Mendel), c'est-à-dire avec jet réfléchi sur un pilier amygdalier, évitant ainsi le choc direct.

Au lieu d'huile goménolée, nous nous servons d'iode colloïdal en suspension huileuse (teneur 0gr,20 par centimètre cube). On injecte 1cc,3 de cette suspension deux à trois fois par semaine, les résultats obtenus paraissant très supérieurs aux autres méthodes. L'état local s'améliore rapidement et les lésions se cicatrisent. Nous avons pu chez certains malades obtenir en trois mois (avec traitement général bien entendu) des guérisons réelles, nous nous permettons de vous citer l'observation suivante :

« Mme C..., bouchère, rue de B., atteinte de laryngite depuis trois mois, se plaint surtout de son enrouement. Tousse peu, sueurs nocturnes, appétit assez conservé et malgré cela amaigrissement léger mais continuel. Se soigne depuis trois mois avec cacodylates, fumigations, etc., au laryngoscope, tuméfaction des replis aryténoépiglottiques et petites ulcérations sur les cordes vocales. Le microscope confirmant la bacillose, nous pratiquons les injections d'iode colloïdal deux fois par semaine, de 1 et 2 centimètres cubes pendant un mois, puis une seule injection hebdomadaire, mais instillation dans le larynx deux fois par semaine avec la seringue de Mendel d'iode colloïdal. Après quatre mois de traitement la voix était revenue complètement, l'état général était parfait, l'appétit excellent, le poids augmenté et les bacilles disparus.

Nous pourrions soumettre à nos confrères d'autres observations aussi concluantes. Il semble de ce fait que l'action de l'iode colloïdal électro-chimique a été remarquablement efficace. L'intensité de la réaction défensive leucocytaire, la modification favorable et si précoce sont incontestablement imputables à l'énergie des propriétés thérapeutiques que possède l'iode colloïdal électro-chimique. Comme jamais, dans notre pratique, nous n'avons obtenu un inconvénient quelconque il y a tout lieu à notre avis de conseiller l'iodéol en injections intra-trachéales dans les affections tuberculeuses de la gorge.

Dr Horace Truffier (de Paris).

1912-1913. — N° 25 **SOMMAIRE** 24 Mai 1913

GUIDO BACCELLI. — Les infections aiguës latentes de l'organisme humain........ 593
R. GRÉGOIRE et E. DESMARETS. — Hématorachis traumatique........ 599
M. CHIRAY et G. CLARAC. — Pepsine urinaire et néphrite........ 601
PLANTIER. — Nécessité de l'exploration du foie dans la station debout........ 608
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Traitement des affections cutanées par le sérum humain........ 609
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Académie de médecine. — Académie des sciences. — Société de chirurgie. — Société de thérapeutique........ 609
Libres propos : Doit-on le dire, par le Dr LINOSSIER........ III
Chronique scientifique : Les chaussées de Paris, par LABORDÈRE........ V à XIII
Intérêts professionnels : Loi du 15 janvier 1902 sur la protection de la santé publique (projet de modification). XIII
Technique : La chaise pour la rachicentèse, modèle du Dr ANDRÉ A. ANTONIO, par le Dr GEORGES RADULESCO. XV à XVIII
La médecine humoristique : Les premiers pas, par GILB........ XXIII
Diététique et formules thérapeutiques........ XXV
Revue hebdomadaire de la Presse française........ XXVII
Revue des sociétés de province........ XXIX
Nécrologie : Le Dr THÉOPHILE ANGER, par le Dr BONAMY........ XXXI
Chronique des Livres........ XXXII
Nouvelles........ XXXIII à XXXV
La vie médicale........ XXXVII et XXXIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de Médecine de Paris........ XXXIX et XL

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement *(1er Décembre au 30 Novembre)* : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; — des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre . — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY. — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15 fr.**)

PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. *(Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port).*

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port).*

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France).*

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page).*

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) :

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. *(Pour les médecins seulement).*

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France).*

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames *(Valeur 25 fr.)*. Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. *(Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.)* **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues *(procédé breveté)*, offert par la Société Electro-Industrielle *(maison Mathieu)*, 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** *(au choix).*

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** *(Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offerte par la Cie de Pougues.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Elégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. *(Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France).*

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) *(Pour les médecins seulement).*

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1re série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

LIBRES PROPOS

DOIT-ON LE DIRE ?

Je n'ai nulle intention de discuter dans ces quelques lignes, comme dans le vaudeville, qui sous le même titre égaya nos pères, la question de savoir si l'on doit avertir un mari de certaines mésaventures. Il s'agit d'un problème plus grave, que la condamnation d'un de nos confrères vient de poser devant le corps médical.

Je rappelle les faits : Une employée des postes avait de la barbe. Pour appartenir à l'administration des P. T. T., on n'en est pas moins femme... et coquette, et, parmi les privilèges du sexe fort, la barbe est un de ceux que les modernes suffragettes lui envient certainement le moins. La pauvrette alla narrer sa peine à notre confrère, qui la traita par l'irradiation. Hélas ! l'irradiation est traîtresse. J'ignore si les poils maudits disparurent, mais une radiodermite se développa, qui désola d'abord, exaspéra ensuite la jeune fonctionnaire. Les tribunaux écoutent volontiers, de nos jours, les doléances des malades désabusés : elle s'adressa à eux, gagna son procès, et le Dr X..., s'entendit condamner à cinq mille francs de dommages-intérêts. Jamais barbe ne fut pour son propriétaire d'aussi fructueux rapport !

Notre confrère avait-il donc commis la « faute lourde » que l'infaillibilité bien connue des juges reproche si souvent aux pauvres praticiens? Pas le moins du monde ; mais le médecin avait omis de prévenir sa cliente des risques que lui faisait courir le traitement.

Et voilà, résolue par le tribunal de la Seine, la question posée en titre de cet article : Quand il propose à un malade une opération, « le médecin a le devoir absolu d'avertir le client des conséquences et des dangers de l'intervention médicale dont il va être l'objet ». *Il doit le dire.*

Tel n'est pas l'avis du syndicat de Paris qui proteste:

« Si le médecin était tenu d'adopter cette façon de procéder, les conséquences sociales en seraient graves, les malades, effrayés à tort par l'exposé de tous les aléas possibles, en arriveraient parfois à refuser les soins qui leur sont nécessaires, des vies humaines seraient ainsi sacrifiées, et la responsabilité en retomberait tout entière sur ceux qui auraient établi semblable jurisprudence. »

Conclusion : *On ne doit pas le dire.*

Dans un récent numéro du *Journal des Praticiens*, le Dr Michaut critique à son tour cet ordre du jour, et ses arguments ne sont pas sans valeur :

« Nos clients doivent conserver la liberté absolue d'accepter ou de refuser notre intervention... Ce serait un vilain rôle de la part du praticien de cacher la vérité, sous prétexte que, s'il la connaissait, le malade refuserait l'intervention. Ceci regarde le malade, et vous n'avez pas à influer sur son libre arbitre... Prenez garde qu'on ne vous accuse de cacher la vérité au patient dans la crainte qu'il ne refuse une intervention proposée... Éloignez cette fâcheuse hypothèse, toute prête à être invoquée : le médecin a caché la vérité pour se livrer à une opération inutile, mais fructueuse pour lui. »

Donc notre confrère n'hésite pas : *On doit le dire.*

Je ne crois pas qu'il soit possible de poser des conclusions aussi absolues.

Chaque fois qu'une opération n'est pas indispensable, mon opinion est formelle : l'intéressé doit en connaître les risques.

Supposons, par exemple, le cas fréquent d'un malade atteint d'une affection douloureuse, ne menaçant pas son existence. Il existe un procédé chirurgical, qui peut le guérir, en lui faisant courir une chance minime de succomber. Nous n'avons aucun droit de le soumettre à cet aléa, sous prétexte que nous nous y soumettrions sans hésiter nous-même. Nous devons le conseiller, lui exposer ce que nous ferions à sa place, ce que nous déciderions pour un des nôtres ; nous devons lui mettre en mains toutes les pièces du procès, mais notre devoir strict est de lui abandonner la décision. Il a le droit de préférer la souffrance à un risque de mort ou d'infirmité. Il est seul maître de disposer de sa vie.

Mais voici, au contraire, un malade condamné à mourir dans quelques jours, ou quelques semaines, si on n'intervient pas. L'intervention peut le sauver, au prix d'un risque immédiat. Nous avons la certitude que notre client a bien peu à perdre, puisque ses jours sont comptés, et beaucoup à gagner. Au point de vue de la conscience — je ne parle pas du point de vue juridique, que je considère comme ne devant occuper dans nos préoccupations que la seconde place — ce serait une cruauté de lui exposer sa triste situation, et une faute médicale de déprimer son état moral à la veille d'une opération grave. Puisque, de toute manière, il doit être opéré, acceptons la responsabilité tout entière de notre décision, et, si nous ne pouvons l'arracher à la mort, dissimulons-lui du moins jusqu'au bout son approche.

Dans un cas d'urgence, pas d'hésitation possible : nous sommes en pleine bataille, et tout retard dans la décision peut amener des désastres irréparables. Nous devons agir hardiment, selon notre conscience, et advienne que pourra. Celui qui déposerait son bistouri, au moment de sauver une existence, de peur d'encourir une responsabilité pénale, ne serait pas digne d'être médecin.

Notez que, même dans ces cas, il sera rare que nous devions porter seuls la responsabilité de notre décision. Presque toujours, nous pourrons trouver un confident dans l'entourage immédiat du malade. A ses proches nous avons le devoir de ne rien cacher des risques d'une intervention. A eux de prendre une décision, ou plutôt de nous autoriser, en toute connaissance de cause, à la prendre.

Donc, en principe, il faut le dire. Il faut le dire toutes les fois qu'une raison d'humanité ne nous interdira pas de le faire. Dans ce cas même, quelques stoïques, qui n'ont jamais vu la mort de près, prétendent que l'on peut, et que l'on doit tout dévoiler à un homme raisonnable... J'ai vu trop souvent ces orgueilleux de leur courage s'effondrer, à l'heure fatale, devant l'imminence de la fin, pour suivre leur avis, et je n'annoncerai jamais, sauf des circonstances bien exceptionnelles que je ne prévois pas, à un homme qu'il va mourir.

G. LINOSSIER.



J'AFFIRME que l'on peut FUMER
sans aucun danger
ma NOTICE intéressante
le prouve scientifiquement
envoi GRATUIT à tous







OPOTHÉRAPIE
LES EXTRAITS TOTAUX CHOAY
ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS
DESSICCATION RAPIDE VERS 0° DANS LE VIDE
NI AUTOLYSE NI CHALEUR NI AIR
FORMULER
PILULES
CACHETS
PAQUETS
COMPRIMÉS
CHOAY
2 à 8 par jour
A L'EXTRAIT
GASTRIQUE, ENTÉRIQUE,
HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE,
ORCHITIQUE, OVARIEN,
HYPOPHYSAIRE, THYROÏDIEN,
RÉNAL, SURRÉNAL, etc.
DÉPOT: Pharmacie DÉBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES CHAUSSÉES DE PARIS

La régularité de la surface des chaussées présente aujourd'hui dans les grandes villes une importance capitale, au moins pour les voies les plus fréquentées. Elle permet seule, en effet, la circulation rapide qui devient de plus en plus un besoin ; elle est aussi indispensable pour le nettoiement irréprochable, exigé tant pour l'agrément de la circulation que pour le souci de l'hygiène si vivement intéressée à l'enlèvement immédiat de tous les détritus, de toutes les matières fermentescibles qui constituent dans les agglomérations importantes une des causes des maladies les plus à redouter.

La question est particulièrement intéressante à Paris, où la viabilité a donné lieu, au cours des dernières années, à des critiques justifiées.

Il est vrai que cette fâcheuse situation doit être attribuée en partie à des causes exceptionnelles.

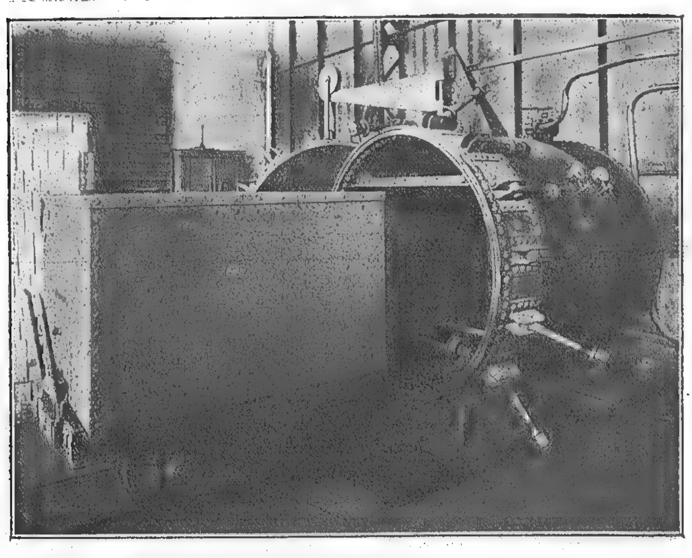
Il faut tout d'abord signaler l'insuffissance des crédits attribués à l'entretien et à la réfection des chaussées. Ces crédits sont, en effet, de 1900 à 1910, demeurés stationnaires et compris entre 7 et 9 millions :

8.500.000 francs en 1900
7.400.000 francs en 1902
8.600.000 francs en 1906
9.000.000 francs en 1910

en forte diminution sur les crédits antérieurs :

9.800.000 francs en 1899
11.300.000 francs en 1893
10.000.000 francs en 1883

alors que la circulation augmentait énormément et qu'une augmentation parallèle du prix de la main-d'œuvre et de toutes les fournitures diminuait le travail produit pour une somme donnée.



Appareil pour le créosotage sous pression des pavés de bois.

L'exagération de l'économie faite apparaît immédiatement si l'on remarque que l'entretien du pavage en bois coûte à Londres environ 2 fr. 90 par mètre carré et par an, tandis que la dépense correspondante était tombée à Paris à moins de 1 franc le mètre carré permettant seulement la réfection annuelle du 1/30e et même du 1/40e de la surface pavée en bois.

Mais la situation est à ce point de vue déjà changée, car l'Administration et le Conseil Municipal ont déjà augmenté considérablement les sommes affectées à l'entretien et à la réparation des chaussées qui ont atteint 11 millions de francs en 1911 et près de 15 millions en 1912.

Il faut signaler aussi, comme cause du mauvais état des chaussées, les très nombreux travaux exécutés dans ces dernières années.

La construction du Métropolitain a entraîné, dans toutes les rues sous lesquelles des souterrains étaient creusés, des tassements importants s'étendant jusqu'à la surface ; on ne pouvait refaire les chaussées avant la fin du travail et, avant même celui-ci, les rues ont dû être éventrées par de nombreuses tranchées, pour le déplacement des canalisations de toute espèce qui encombrent le sous-sol des voies publiques, souvent à l'emplacement choisi pour le souterrain du Métropolitain : égouts, conduites de gaz, multiples canalisations électriques, air comprimé, etc.

Ces tranchées ont dû être exécutées successivement, pour ne pas interrompre complètement la circulation ; et chacune a laissé pendant un temps assez long la chaussée en mauvais état, car le pavage définitif ne pouvait être établi avant que les terres n'eussent pris par le tassement une position stable.

Le nouveau régime des tramways, comportant remplacement des anciens modes de traction par la traction électrique a aussi, dans bien des cas, contraint à différer la réfection de certaines chaussées reconnues mauvaises, car il aurait été d'une gestion déplorable de refaire à grands frais une chaussée qui devait être, peu après, ouverte à nouveau pour remplacement des rails et construction du caniveau de prise de courant.

Sur ces deux points aussi, la cause du mal est en pleine décroissance, car les travaux du Métropolitain, comme ceux des tramways, sont déjà très avancés, au moins dans les voies les plus fréquentées.

Mais, en dehors des causes accidentelles que nous venons de signaler, il existe à Paris une cause permanente de fatigue des chaussées, qui ira même certainement en s'aggravant : c'est la transformation complète qui s'est produite dans les conditions de la circulation et qui rend celle-ci infiniment plus fatigante pour les chaussées que la circulation antérieure et même que la circulation de la plupart des autres grandes villes.

L'absence de comptages régulièrement exécutés ne permet pas de déterminer avec quelque précision la circulation des voitures dans les rues de Paris. On peut cependant avoir, par les relevés exécutés par la Préfecture de Police à certaines heures, quelques indications sur l'importance de

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

la circulation, et sur son accroissement rapide.

C'est ainsi que les nombres de voitures passant journellement, entre 3 et 7 heures du soir, à quelques-uns des points les plus fréquentés de Paris, peuvent être fixés, en 1908 et en 1910, aux chiffres suivants :

	1908	1910	Accroist %
Carrefour de la rue Royale et de la rue Saint-Honoré...	9.890	10.454	6
Champs-Elysées (Chevaux de Marly)	6.530	10.175	56
Carrefour Drouot................	8.201	8.673	6
Carrefour Rivoli-Sébastopol..	4.856	5.361	10
Moyenne			20 %

On peut, sans crainte d'exagération, évaluer la circulation journalière au triple de la circulation ainsi constatée pendant quatre heures (1) et trouver ainsi pour la circulation journalière aux points considérés de 15 à 21.000 voitures (2).

Cette circulation n'est nulle part dépassée et n'est même atteinte que dans la seule ville de Londres, que de façon tout à fait exceptionnelle. C'est, en effet, aux environs de 20.000 voitures par jour que l'on évalue la circulation sur la chaussée d'accès au Pont de Londres, London Bridge (d'ailleurs pavée en pierre), beaucoup plus fréquentée que toutes les autres (16.000 voitures dans le Strand).

A New-York, le carrefour le plus animé (croisement de Broadway et de la 5e Avenue) ne livre passage qu'à 14,000 voitures par jour.

A Berlin, on trouve 14.000 voitures par jour au Postdamer-Platz ; 13.000 au Friedrich-Platz.

L'énorme circulation de Paris est d'ailleurs toute récente, car elle correspond surtout à la généralisation de la circulation automobile : en effet, on admet qu'un fiacre automobile fait par jour trois fois plus de chemin qu'un fiacre à cheval, et la même proportion s'applique certainement aux voitures particulières, de luxe ou de louage ; or aucune automobile de louage n'existait à Paris en 1902, tandis qu'il en existait 4.000 en 1911, nombre certainement bien dépassé aujourd'hui.

Mais l'augmentation de fatigue des chaussées réalisée par les nouveaux véhicules ne doit pas seulement se mesurer au nombre de véhicules passant en un point ; chacun d'eux réalise par un seul passage une usure plus grande, à cause de son poids plus grand, de la vitesse plus grande : augmentation sensible surtout pour les omnibus, et plus encore pour les énormes camions aujourd'hui en usage (Raffinerie Say, camions à papier des grands journaux, qui représentent des poids de 20 tonnes circulant à des vitesses supérieures à 10 kilomètres à l'heure).

En présence de cette situation, il faut se demander si les revêtements usités jusqu'à ce jour présentent une résistance suffisante ou s'il ne faut pas les transformer pour les mieux adapter aux besoins de la circulation moderne.

Il faut absolument être fixé sur ce point, tant pour éviter des dépenses inutiles que pour réaliser rapidement la viabilité irréprochable, essentielle à Paris.

Les revêtements actuels sont les suivants :

	Surface couverte.
L'empierrement, revêtu aujourd'hui, dans toutes les voies quelque peu fréquentées, d'une couche de goudron de houille, destinée à empêcher la poussière........ (dont la moitié environ, 527.000 mètres carrés, a été goudronnée en 1911).	1.102.510 mq.
Le pavage en pierre (grès ou granit)......	5.487.210 —
Le pavage en bois	2.301.900 —
L'asphalte comprimé........................	457.400 —

L'*empierrement* paraît devoir être définitivement condamné. Très approprié à des routes, hors ville, où la circulation n'est jamais excessive, il doit être, même dans les rues parisiennes les moins fréquentées, renouvelé si souvent (tous les deux ans pour certaines voies), que la dépense moyenne d'entretien correspondante atteint 1 fr. 48 alors que le pavage en pierre ne coûte que 0 fr. 80 par an et le pavage en bois 1 fr. 10 (chiffres de 1911, sauf le chiffre du pavage en bois, qui est celui de 1910, le chiffre de 1911 (1 fr. 96) étant tout à fait anormal en raison des travaux exceptionnels de cette année).

Le goudronnage des empierrements, très efficace pour réduire la poussière, n'augmente d'ailleurs que fort peu leur durée.

Ce genre de revêtement aurait déjà depuis longtemps disparu, si les disponibilités des budgets permettaient la grosse dépense momentanée nécessitée par le convertissement des chaussées.

Le *pavage en pierre* est certainement le revêtement idéal, toutes les fois que l'on ne tient pas absolument à éviter le bruit. Il est le plus économique et de beaucoup le plus durable, quand il est bien établi. En effet, sa durée moyenne atteint à Paris au moins 25 ou 30 ans, alors que le pavé de bois ne dure que 10 ans et l'asphalte un temps à peine supérieur, malgré qu'il soit, en général, employé dans les voies peu fréquentées.

La dureté du roulement longtemps reprochée au pavage en pierre ne saurait plus lui être objectée quand il est bien établi, car les automobilistes, après avoir, pour les routes les plus importantes, réclamé le convertissement en empierrement des vieux pavages, sollicitent maintenant la transformation inverse. Il faut seulement réaliser dans l'exécution des pavages un choix et des précautions dont on ne se souciait pas auparavant : il n'y a plus personne aujourd'hui pour contester la nécessité d'employer des pavés d'échantillon relativement petit et de taille aussi régulière que possible, de les constituer en matériaux résistants bien que non susceptibles de poli, et de les placer aussi serrés que possible les uns contre les autres, de manière à réduire les joints qui sont la cause des chocs subis par les véhicules. Ces progrès sont intervenus à

(1) Cela revient à supposer pour le reste de la journée une circulation horaire égale aux 4/10e de la circulation pendant le temps du comptage. C'est un minimum.

(2) Un ingénieur américain, M. Horward, qui a fait récemment une étude approfondie de la question, évalue même la circulation comme suit aux points qu'il considère comme les plus fréquentés de Paris :

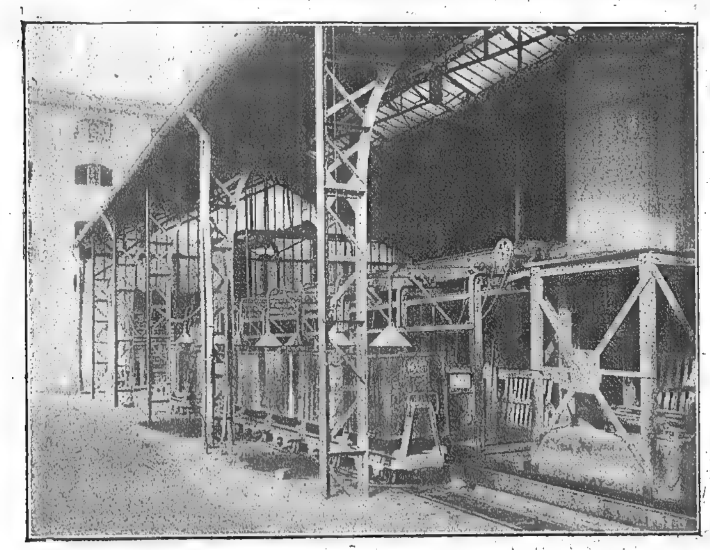
Rue de Rivoli........	33.232	voitures par jour
Avenue de l'Opéra....	29.460	—

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

Paris : depuis longtemps déjà, les pavés en usage ne dépassent pas $0^m,12$ à $0^m,14$ de largeur, avec une longueur appropriée, et sont soumis pour leur réception à des exigences de forme plus grandes même que celles de la plupart des autres villes.

L'adoption du pavage à joints serrés est aussi un fait accompli, malgré les retards que lui a fait subir la nécessité de changer les habitudes des ouvriers paveurs.

Enfin récemment, on a reconnu les inconvénients, pour les voies les plus fréquentées, des pavés de grès, autrefois les plus employés : grès tertiaires des environs de Paris, dits grès de l'Yvette, et grès arkoses jurassiques de Saône-et-Loire, de résistance très irrégulière, les uns trop tendres, les autres trop fragiles pour résister au trafic actuel des grandes voies ; on a donc réduit les achats de ces matériaux réservés maintenant aux voies secondaires, et augmenté des acquisitions des granits et des grès siluriens de Bretagne, qui seront, à l'avenir, seuls employés en principe sur les chaussées les plus importantes.



Vue d'ensemble d'un atelier pour la préparation des pavés de bois.

On peut ainsi espérer une grande amélioration ; mais l'expérience seule dira s'il ne faudra pas en outre recourir, malgré l'importance de la dépense, à d'autres perfectionnements, déjà réalisés dans beaucoup de villes étrangères, en Angleterre, en Allemagne et en Amérique : extension de la fondation de béton, existant déjà pour 1/12 environ des voies pavées en pierre à Paris, qui empêche les tassements irréguliers, possibles avec la fondation de sable quand le sol sous-jacent est plus ou moins compressible et fluide, susceptible par conséquent de remonter dans le sable ; — remplissage des joints par un mortier (mortier de ciment, ou mieux, mastic bitumineux, coulé à chaud) empêchant la pénétration de l'eau qui descelle les pavages simplement jointoyés au sable et assurant ainsi au pavage le caractère d'un enduit rigoureusement hygiénique. Des essais de ces procédés sont actuellement en cours.

Quand le bruit de la circulation devient insupportable, il n'y a pas d'autre remède que l'emploi du *pavage en bois* ou de l'*asphalte*. Ces deux systèmes ne sont pas, comme frais d'établissement, plus onéreux que le pavage en pierre ; au contraire, ils coûtent respectivement à Paris, 19 francs et 16 francs le mètre carré (y compris la fondation de béton — 7 francs le mètre carré — qui est établie une fois pour toutes), tandis que le pavage en pierre revient à 20 francs le mètre carré. Mais leur durée beaucoup moindre les fait plus onéreux, et le prix moyen annuel d'entretien atteint à Paris :

Pour le pavage en bois : 1 fr. 10 le mètre carré.
Pour l'asphalte : 1 fr. 17 le mètre carré.
Pour le pavage en pierre : 0 fr. 80 le mètre carré.

On a beaucoup discuté sur les avantages comparatifs du pavage en bois et de l'asphalte. Après de nombreux essais, on a, à Paris, donné la préférence au pavage en bois, tandis que Berlin s'est, au contraire, décidé en faveur de l'asphalte et que Londres emploie sur une grande échelle les deux systèmes, avec une tendance, semble-t-il, à employer le bois dans les voies les plus fréquentées. La difficulté de comparer entre elles les différentes villes, tant au point de vue des conditions de la circulation qu'à celui du mode d'emploi des matériaux, ne permet guère de formuler une préférence absolue.

Il semble cependant que, d'après l'exemple de Paris, la ville où la circulation des voitures est le plus importante, l'asphalte soit, moins que le bois, apte à résister aux charges très lourdes et très multipliées. Il périt alors soit par la formation d'ondulations, qui rendent la circulation difficile, soit par des écrasements locaux, produisant des cuvettes qui s'étendent progressivement. La confirmation de notre jugement sur l'asphalte est donnée par les ingénieurs américains qui, dans les plus grandes villes, ont tout récemment adopté en principe le pavage en bois dans les rues les plus fréquentées, malgré le bas prix de l'asphalte qui, en Amérique, conduisait à l'emploi presque exclusif de cette matière. Ils procèdent au remplacement de l'asphalte par du bois à New-York, à Boston, au fur et à mesure des besoins de remise à neuf des chaussées.

Il semble donc qu'il faille employer le pavé de bois dans les voies les plus fréquentées, et réserver l'asphalte aux voies secondaires ; encore faut-il pour ce dernier revêtement que la déclivité n'y soit pas trop forte, parce que l'asphalte, dépourvu de joints, est plus glissant que tout autre système de pavage. Mais l'asphalte semble posséder dans les rues peu fréquentées son domaine propre, tant en raison de son moindre prix d'établissement, seul à



ACADÉMIE DES SCIENCES
SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE
CONGRÈS INTERNAT. MÉDECINE 1911
CONGRÈS PATHOLOGIE COMPARÉE 1912
THÈSE DE DOCTORAT EN MÉDECINE
LITTÉRATURE & ÉCHANTILLONS
LABORATOIRES MILLET
8, Rue Richer PARIS
Lipothérapie
MAIGNON
CORPS GRAS ÉMU
PARTIELLEMENT SAPO
CROISSANCE
DIABÈTE • DÉNUTRITION

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

considérer quand la circulation est faible, que de son inaltérabilité absolue du fait des intempéries (alors que le bois, au contraire, périt par pourriture, quand aucune action mécanique ne s'exerce sur lui) et de sa continuité parfaite, qui le soustrait à toute critique possible au point de vue de la propreté et de l'hygiène.

Mais, qu'il soit fait usage de bois ou d'asphalte, on ne peut se dispenser d'envisager les perfectionnements qui pourraient être apportés au procédé actuel.

Si la fondation de béton de ciment, aujourd'hui universellement employée, ne donne lieu à aucune critique, il faut chercher à augmenter, pour le bois, la résistance à l'écrasement et à la pourriture ; à déterminer pour l'asphalte le degré précis de plasticité qui évite la déformation en été et les cassures en hiver.

Les bois durs, longtemps usités à l'étranger, sont aujourd'hui, presque partout, laissés de côté, tant à cause de leur prix élevé que de leur fragilité et de leur action de martelage sur la fondation ; les bois résineux sont les seuls qui paraissent réellement appropriés au pavage.

La Ville de Paris les emploie exclusivement, la fourniture comprenant d'ailleurs, par suite de considérations commerciales, du pin maritime des Landes, du pin sylvestre d'Auvergne, du mélèze des Alpes et du sapin rouge de Suède. Tous ces bois sont à peu près équivalents au point de vue de la résistance : le prix un peu plus élevé des derniers est justifié par leur plus grande homogénéité, qui assure au pavage une usure plus régulière.

Mais il est indispensable, si l'on veut éviter la pourriture rapide, de remplir les canaux du bois d'un liquide antiseptique. Pendant longtemps on a cru, à Paris, pouvoir se contenter de réaliser cette injection par trempage dans un bain, chauffé à 80°, de créosote, ou plutôt d'huile lourde de houille provenant des usines à gaz, riche en créosote : la capillarité faisait ainsi entrer dans le bois 5 p. 100 de son poids de créosote. L'expérience a montré que c'était insuffisant, qu'il y avait avantage à réaliser le créosotage sous pression. Sans recourir à une pression de 10 ou 12 kilogrammes par centimètre cube, comme en Angleterre ou en Amérique, on peut éviter pratiquement la pourriture avec une pression de 5 kilogrammes par centimètre cube. Mais ce traitement, qui n'augmente en rien la résistance mécanique, entraîne une dépense importante pour fourniture de créosote (35 p. 100 du poids du bois), dépense d'ailleurs en partie perdue, car la créosote ressue.

On a donc essayé de faire sortir par dépression une partie du produit introduit dans le bois (procédé Ruping) : la consommation d'huile a ainsi diminué (10 p. 100 du volume du bois), mais la résistance à la pourriture a été réduite parce que l'eau peut encore séjourner dans les canaux vides de créosote.

C'est alors, tout récemment, que l'Administration municipale s'est, à la suite d'expériences prolongées, décidée à faire pénétrer la créosote, non par pression, mais par chauffage prolongé dans une étuve, à température élevée (150°) : on a pu ainsi faire entrer dans le bois 25 p. 100 de son poids d'huile sans ressuage consécutif. Et, fait remarquable, le cœur du bois s'est trouvé pénétré, tandis que la pression même n'avait pu jusqu'alors injecter que l'aubier.

En outre, le chauffage du bois produit, probablement par suite d'une transformation chimique de la cellulose, le curieux résultat d'augmenter de 40 p. 100 environ la résistance du bois à l'écrasement.

Dans ces conditions, le procédé considéré augmente de 2 francs environ le prix du mètre carré de pavage, mais il semble qu'avec une fabrication en grand l'augmentation pourrait être réduite à 1 fr. 70 ou 1 fr. 80.

La Ville de Paris a donc entrepris des expériences en grand, pour s'assurer des avantages du nouveau procédé. Il ne paraît pas qu'il y ait, avant d'être fixé sur ce point, avantage à essayer sur une grande échelle les innombrables autres procédés préconisés par des inventeurs qui, pour la plupart, paraissent avoir pour principe la préoccupation de faire employer en grande quantité les produits spéciaux qu'ils veulent vendre, produits beaucoup plus coûteux que l'huile lourde ordinaire et dont la composition secrète ne permet pas de constater si la qualité est ou non conforme à l'échantillon.

La mise en œuvre du pavé de bois est aussi susceptible de progrès. Elle a été faite longtemps en séparant les rangs par des baguettes, ménageant des intervalles que l'on emplissait par un coulis de ciment. Mais ce ciment, établi dans de mauvaises conditions, demeure toujours peu résistant et très perméable : il permet à l'humidité de pénétrer le pavage et occasionne par son usure plus grande l'écrasement des pavés sur leurs arêtes, qui ne sont plus soutenues. On préfère aujourd'hui disposer les pavés jointifs ; on commence même à remplir les joints de substances goudronneuses ou bitumineuses, attendant seulement pour généraliser ce système d'avoir découvert la composition la plus favorable, ni cassante, ni trop fluide.

On doit, dans ces conditions, espérer que le pavage en bois, plus résistant à l'écrasement, moins susceptible de pourriture, pourra satisfaire à tous les besoins. Il sera aussi plus satisfaisant au point de vu de l'hygiène : c'est, en effet, grâce au créosotage, dans les joints seulement que peuvent pénétrer les eaux sales ; quand les joints seront rendus étanches, le pavage en bois constituera, en ce qui concerne la salubrité, un revêtement à l'abri de toute critique.

Le reproche qu'on a pu lui faire d'être glissant pour les chevaux ne subsiste d'ailleurs pas si l'on a soin de répandre à sa surface, assez souvent, du sable, ou mieux du gravillon de pierre dure qui s'incruste dans les fibres et constitue au revêtement une surface suffisamment rugueuse.

L'*asphalte comprimé*, par contre, demeure tou-

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

jours très lisse, par suite glissant ; il doit, en conséquence, être réservé aux voies à très faible déclivité. Dans de pareilles voies, on peut, si la fréquentation est faible, l'employer avec avantage. Mais, en raison des propriétés très différentes des diverses substances, désignées par le nom générique de bitumes, il faut prendre les plus grandes précautions pour proscrire absolument toutes les roches bitumineuses qui n'ont pas rigoureusement fait leurs preuves. L'état de la science ne permet pas encore de formuler avec certitude des règles permettant de définir les roches asphaltiques de bonne qualité. Il est donc prudent de n'employer que des roches de qualité certaine, garantie par l'expérience. C'est la pratique rigoureusement suivie par la Ville de Paris, et on peut affirmer dans ces conditions qu'on ne verra pas se reproduire l'expérience désastreuse faite en 1898, lorsque des chaussées d'asphaltes, fabriquées avec des produits douteux, sont, au bout de peu d'années, devenues inutilisables.

Mais les études sur les asphaltes se poursuivent à Paris et dans d'autres grandes villes, et on peut espérer que bientôt les expériences simples permettront de reconnaître la qualité des asphaltes et d'obtenir ainsi, par le refus de roches médiocres, une amélioration des chaussées asphaltées.

On voit donc qu'un emploi judicieux des différents types de revêtement en usage à Paris permet d'assurer dans d'excellentes conditions la viabilité de la capitale, à la condition seulement que les crédits alloués à cet effet soient en rapport avec l'usure due à l'énormité de la circulation.

Mais il ne faut pas oublier que, dans certains cas, de précieuses ressources peuvent être fournies par des procédés nouveaux. Une grande ville doit donc se tenir par son expérience personnelle au courant des inventions récentes. C'est pourquoi on rencontre à Paris fréquemment des surfaces plus ou moins grandes garnies de revêtements en essai : petits pavés, de forme irrégulière, disposés en mosaïque, sur fondation de béton ou sur vieux macadam ; — empierrements liés par diverses substances goudronneuses ou bitumineuses, sous le nom de tarmacadam, tarmac, bitulithe, etc. C'est dans quelques années seulement que l'examen de ces surfaces pourra renseigner sur leur aptitude à résister au trafic de Paris, bien supérieur à celui de toutes les autres villes où les dispositifs en question ont été appliqués. Mais on sait dès maintenant que leur résistance demeure fort inférieure à celle des pavés, de pierre ou de bois. Ce n'est donc que pour le remplacement de l'empierrement qu'on peut songer à eux. C'est un domaine restreint, mais fort intéressant, car nous avons vu combien il serait avantageux de faire disparaître, aux moindres frais possibles, les empierrements, coûteux et toujours en mauvais état.

Pour terminer, nous constaterons que le pavage de Paris, récemment encore fort critiquable, vient, par un effort financier important, d'être remis en état dans une large mesure, et que les travaux en cours ou projetés vont achever de lui rendre l'excellence que doit avoir celui d'une ville qui prétend à la première place. Grâce aux améliorations déjà faites, à celles qui sont encore à l'étude, on peut espérer qu'il conservera cette qualité, sans dépenses inadmissibles, malgré les excessives difficultés que crée l'importance tout exceptionnelle de la circulation.

P. LABORDÈRE,
Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

LOI DU 15 JANVIER 1902 SUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

(Projet de modifications)

Certaines modifications sont proposées dès maintenant, notamment en ce qui concerne les conseils d'hygiène départementaux et les commissions sanitaires. Voici la modification présentée par le Dr Doizy, député des Ardennes, et renvoyée à la Commision de l'hygiène publique :

Article unique. — Les paragraphes 3 et suivants de l'article 20 de la loi des 15 février 1902 et 7 avril 1903 relatives à la protection de la santé publique, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« ... Le conseil d'hygiène départemental se composera de onze membres au moins et de quinze au plus. Il comprendra le préfet, deux conseillers généraux, élus par leurs collègues, quatre médecins et deux pharmaciens, désignés par le conseil supérieur d'hygiène publique, sur une liste de candidats en nombre double établie pour les uns et pour les autres par leurs associations professionnelles respectives, l'architecte départemental, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, l'inspecteur départemental d'hygiène, l'inspecteur du travail, le médecin le plus élevé en grade de l'armée de terre ou de mer, le vétérinaire départemental.

« Le préfet présidera le conseil, qui nommera dans son sein, pour deux ans, un vice-président et un secrétaire chargé de rédiger les délibérations du conseil.

« Chaque commission sanitaire de circonscription sanitaire sera composée de sept membres au moins et neuf au plus, pris dans la circonscription. Elle comprendra nécessairement le sous-préfet ou le secrétaire général pour l'arrondissement chef-lieu, un conseiller général, élu par ses collègues, deux médecins, un pharmacien, un vétérinaire, un architecte ou un technicien d'une compétence analogue.

« Le sous-préfet présidera la commission, qui nommera dans son sein, pour deux ans, un vice-président et un secrétaire chargé de rédiger les délibérations de la commission.

« Les membres des conseils d'hygiène et deux des commissions sanitaires sont nommés pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans ; les membres sortants, qui ont assisté à la moitié au moins des séances, peuvent être nommés à nouveau.

« Les membres des commissions sanitaires autres que le sous-préfet et le conseiller général sont désignés par le conseil départemental d'hygiène.

« Des indemnités de déplacement sont attribuées aux membres des assemblées sanitaires ; une rétribution spéciale est, en outre, accordée aux membres non fonctionnaires.

« Les conseils départementaux d'hygiène et les commissions sanitaires ne peuvent donner leur avis sur les objets qui leur sont soumis en vertu de la présente loi que si les deux tiers au moins de leurs membres sont présents. Ils peuvent recourir à toutes mesures d'instruction qu'ils jugent convenables et notamment appeler à leur séance, avec voix consultative, les fonctionnaires ou personnes spécialement compétentes.

« Le préfet est tenu de se conformer à leurs avis : il peut, toutefois, en appeler de la commission sanitaire au conseil départemental et de celui-ci au conseil supérieur d'hygiène. »

TECHNIQUE

LA CHAISE POUR LA RACHICENTÈSE MODÈLE DU Dr ANDRÉ A. ANTONIO

Par Georges RADULESCO

La ponction lombaire est une intervention relativement récente, mais qui dernièrement a pris une grande extension puisqu'elle sert comme méthode thérapeutique en même temps que comme procédé de diagnostic.

Le premier qui l'ait proposée paraît être Corning, de New-York, en 1885.

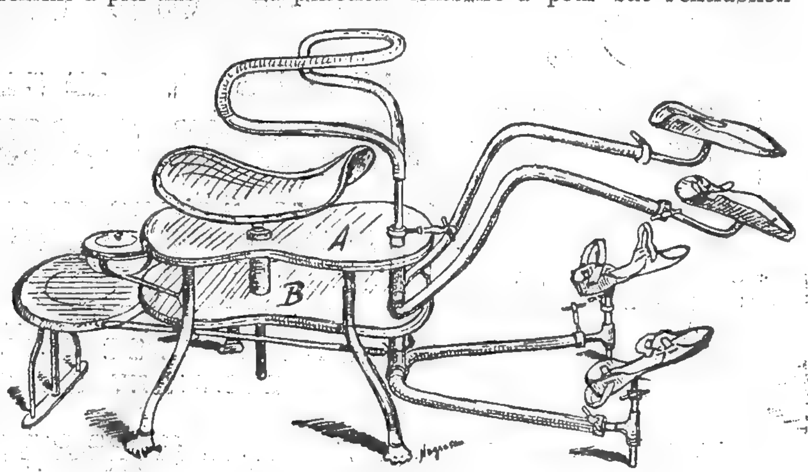
En 1891, Quincke a démontré les avantages de cette intervention. Aux congrès de Wiesbaden (1893) et de Berlin (1895) on a vivement discuté cette question, puis Bier a publié l'anesthésie lombaire qu'il avait obtenue par la ponction lombaire.

Tuffier, en France, avait de même attiré l'attention sur l'altération du liquide céphalo-rachidien dans les traumatismes du crâne et de la colonne vertébrale.

Milian a démontré la valeur sémiologique de la coloration rougeâtre du liquide céphalo-rachidien dans les fractures de la base du crâne.

La ponction lombaire a pris une assez grande importance comme valeur sémiologique en neurologie et en psychiatrie, quand par différentes réactions, on peut mettre en évidence la lymphocytose, les albumines et les globulines, du liquide céphalo-rachidien, éléments nécessaires pour l'établissement du diagnostic et du pronostic.

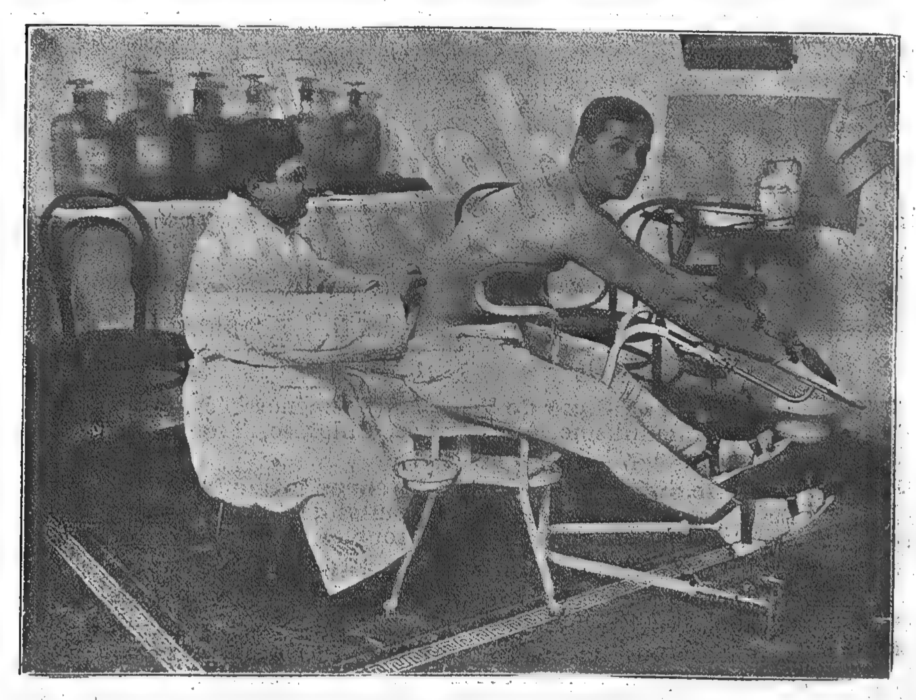
La ponction lombaire a pour but l'extraction d'une quantité de liquide céphalo-rachidien contenu dans l'espace sous-arachnoïdien.



Chaise pour rachicentèse. Modèle du Dr André A. Antonio (fig. 1).

Dans ce but, il faut que le malade courbe suffisamment la colonne vertébrale pour bien mettre en évidence les espaces interépineux.

Cette position est difficile à maintenir fixe par ce fait que le malade se dérobe généralement et redresse la colonne vertébrale, ce qui empêche l'opérateur d'agir et la ponction se fait difficilement. Pour maintenir cette position fixe nécessaire à la technique de la ponction lombaire, M. le Dr André A. Antonio médecin assistant de la clinique psychiatrique de Bucarest, a imaginé un modèle de chaise qu'il a fait construire.



Rachicentèse pratiquée sur un malade au moyen de la chaise du Dr André A. Antonio (fig. 2).

Au moyen de cette chaise on peut maintenir dans la position désirée tous les malades, mais surtout ceux atteints de maladies nerveuses ou mentales. A l'aide de cette chaise, même avec les malades les plus difficiles, la ponction lombaire devient une

TECHNIQUE *(suite)*

opération des plus facile puisqu'elle maintient la colonne vertébrale courbée de telle façon que les espaces interépineux se mettent en évidence et l'on n'a plus qu'à introduire l'aiguille pour que le liquide céphalo-rachidien sorte. Par une heureuse disposition de la chaise, elle peut s'adapter à toutes les tailles, les pièces dont elle se compose étant, comme nous venons de le dire, facilement maniables, pouvant se raccourcir et s'allonger à volonté.

Description de la chaise. — La chaise toute en fer est formée de plusieurs pièces telles que deux plaques métalliques A et B. La plaque métallique A est disposée horizontalement (fig. 1) ayant une forme elliptique creusée au milieu des deux côtés, de sorte que vue d'en haut elle a la forme d'un biscuit ayant les dimensions suivantes : longueur 45 centimètres, largeur du milieu 20 centimètres, la partie antérieure et la partie postérieure ont 25 centimètres. Cette plaque est posée sur quatre supports métalliques fixes et longs de 45 centimètres chacun qui s'écartent toujours plus vers le sol et s'approchent vers les plaques métalliques A et B, de telle sorte que vers le haut l'espace est de 25 centimètres et vers le bas de 50 centimètres, dispositif qui assure à la chaise un équilibre constant et donne au malade un bon maintien. Au-dessous de cette plaque A est posée une selle métallique couverte de toile, mise dans le but d'empêcher le malade de se blesser. La selle est de dimensions moindres que la plaque A sur laquelle elle repose et peut être à volonté relevée ou baissée à l'aide d'une disposition à vis, qui pénètre par la plaque métallique A, au moyen d'un tube métallique, qui joint la plaque A à la plaque de dessous B, qui a la même forme. La vis est disposée de telle façon qu'elle relève la selle lorsqu'on la fait tourner de droite à gauche et l'abaisse dans le sens contraire. La vis a une hauteur de 40 centimètres et ne touche jamais le sol, quel que soit l'abaissement. Au-devant de la selle et à la partie antérieure de la plaque métallique A, se trouve un guidon en forme d'une fourche destiné à recevoir la partie antérieure du thorax du malade. Le guidon, lui aussi, est couvert de toile pour empêcher de produire des lésions. Il se termine à sa partie inférieure par une tige métallique, longue de 30 centimètres, qui pénètre dans un tube, joignant à la partie antérieure la plaque A à la plaque B.

La tige métallique est munie de 6 trous espacés de 3 centimètres ; dans ces trous peut entrer une vis qui traverse le tube de telle façon que l'on peut lever ou descendre le guidon selon la taille du malade.

Au-dessous de la plaque A se trouve la plaque B, disposée parallèlement à la première à 15 centimètres d'intervalle. La plaque B est soudée aux pieds de la plaque A.

Comme nous venons de le dire, les deux plaques A et B sont traversées par un tube dans lequel pénètre la tige du guidon. Ce tube descend jusqu'au sol, puis se courbe en deux comme une fourche à deux branches.

Ces branches sont longues de 40 centimètres et s'éloignent vers leur partie antérieure où l'écart est de 43 centimètres tandis qu'à la base il n'est que de 20 centimètres. Les branches de la fourche se trouvent à 7 centimètres du sol. Elles sont formées de deux tubes métalliques pénétrés par deux tiges métalliques de 27 centimètres de long, qui y glissent à volonté et qui peuvent être fixées par deux vis, qui traversent ces tubes à leur extrémité antérieure. Ces tiges ont pour but de rallonger les deux branches de la fourche suivant la longueur des membres inférieurs du malade.

Ces deux tiges sont terminées par deux tubes métalliques de 15 centimètres posés verticalement sur le sol. Ces deux tubes sont traversés par deux tiges métalliques de 25 centimètres de long ; chacune peut être baissée ou haussée à volonté et peut être tirée par deux vis, qui se trouvent aux extrémités inférieures de deux tubes. Ces deux tiges ont à leur partie supérieure une plaque métallique de la forme d'un patin destinée à recevoir la plante du pied du malade à l'aide de deux courroies, l'une à la partie antérieure, l'autre à la partie postérieure comme pour les patins.

Ces patins peuvent aussi être haussés ou baissés, rapprochés ou écartés à volonté grâce aux tiges, qui les supportent au milieu de la distance, qui sépare la plaque A de la plaque B, ou plus exactement sur le tube qui les traverse à la partie antérieure se trouvent fixés deux autres cylindres métalliques, qui montent jusqu'à une hauteur de 40 centimètres, puis se courbent en avant sur une distance de 25 centimètres formant une seconde fourche, dont les branches s'écartent de 32 centimètres à leurs extrémités antérieures. A leur partie antérieure, ces deux branches sont formées de deux tubes dans lesquels glissent deux tiges métalliques massives, longues de 20 centimètres et qui supportent deux plaques ayant la forme de paumes posées parallèlement au sol. Ces plaques sont destinées à recevoir les mains du malade. Les mains sont fixées par deux courroies. Les tiges glissent dans les tubes pouvant être rallongées ou raccourcies à volonté, suivant la dimension des membres supérieurs du malade et peuvent être fixées par les deux vis, qui traversent les extrémités des deux tubes. Sur un support adapté au pied droit de derrière se trouve un cassoulet en

TECHNIQUE *(Suite)*

verre, pour la solution antiseptique et les tampons. Le support est aussi mobile, ce qui permet de l'enlever pendant l'opération, ou le faire entrer entre deux plaques métalliques A et B quand on ne s'en sert plus. De cette façon on ne risque pas de le casser. Les deux pieds de derrière ont au point où ils sont fixés à la plaque B deux tiges métalliques de 60 centimètres, qui soutiennent une plaque métallique ronde de la forme d'une chaise. Cette plaque a un support à sa partie postérieure, qui touche le sol. La chaise sert à l'opérateur et peut selon les besoins être rapprochée ou éloignée du malade. Dans les cas où nous voulons faire une ponction lombaire aux malades très agités et pour assurer la position fixe nécessaire pendant l'opération, le Dr Antonio a ajouté à l'appareil deux autres courroies, d'une longueur de deux mètres chaque, munies de boucles, qui assurent l'immobilité du malade. Ces courroies s'ajustent comme des écharpes' L'une couvrant l'épaule droite passe sous l'aisselle gauche, se fixe à la branche du même côté de la fourche supérieure. Le reste s'enroule comme un bracelet sur le bras gauche. La seconde couvrant l'épaule gauche passe sous l'aisselle droite et se fixe à la branche du même côté, le reste s'enroulant pareillement comme un bracelet sur le bras droit.

De cette façon on assure la position fixe du malade, quelque agité qu'il soit. Il en résulte, comme nous venons de le voir, que le Dr Antonio a arrangé cette chaise pour qu'elle puisse servir à n'importe quel malade, toutes les pièces qui la composent pouvant s'allonger ou se raccourcir à volonté.

Technique. — On fait asseoir le malade sur la selle, la poitrine appuyée sur le guidon, on lui fait mettre les plantes des pieds sur les patins qu'on fixe à l'aide de deux courroies. Sur les plaques de la fourche supérieure on lui fixe soigneusement les mains. Les patins comme les plaques destinées à recevoir les membres sont poussés en avant ou en arrière, en dedans ou en dehors, le guidon lui-même est haussé ou baissé jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'incurbation désirée de la colonne vertébrale et l'écart nécessaire des apophyses épineuses.

A l'aide des vis, on fixe toutes les parties métalliques, on immobilise les membres supérieurs et inférieurs au moyen des courroies. Tous ces procédés assurent le maintien de la position fixe et courbée de la colonne vertébrale, puis on tire la petite chaise autant que cela convient à l'opérateur ; on sort le cassoulet et à l'aide de la solution antiseptique qu'il contient on désinfecte la région, puis on fait la ponction lombaire aussi facilement que possible à n'importe quel malade, quelque difficile qu'il soit sans craindre aucun accident, évitant en même temps un tâtonnement répété, ce qui arrive souvent quand le malade bouge.

Par conséquent cette chaise solide et ingénieusement construite, pour pouvoir servir à n'importe quel malade de n'importe quelle taille, est destinée à maintenir une bonne position de la colonne vertébrale, transformant ainsi une opération, comme celle de la ponction lombaire en une opération facile, évitant la difficulté au médecin et surtout la souffrance au malade, qui avant risquait de subir plusieurs piqûres, ce qui est une véritable torture. A l'aide de cette chaise et avec un peu de dextérité on atteint le canal rachidien à la première piqûre.

Ces derniers temps, la pratique de la ponction lombaire a pris une grande extension puisqu'on l'utilise tant pour l'introduction d'un liquide anesthésique que pour obtenir le liquide céphalo-rachidien nécessaire à l'établissement des éléments du diagnostic, mais encore comme méthode thérapeutique.

Chez nous, elle a été employée avec succès par le professeur Dr Al. Obregia et le Dr Antonio dans les psychoses et a été suivie de promptes guérisons. Les résultats ont été publiés dans les « Comptes rendus hebdomadaires des séances de la société de biologie », nº 27 du 31 juillet 1908, et communiqués à la réunion biologique de Bucarest dans la séance du 2 juillet 1908.

En cette séance le professeur Obregia et le Dr Antonio ont présenté 15 observations dont 14 prises sur les malades de l'hospice Marcutza parmi lesquels un cas de manie aiguë, un cas d'hystérie, deux cas de mélancolie, trois de démence précoce, un de confusion mentale, et cinq de délires multiples (dégénérés). Dans quatre cas, la ponction a été faite deux fois à un intervalle de 7 à 10 jours, dans deux autres cas elle a été même triplée. Dans tous ces cas, la ponction lombaire a été suivie de guérisons. En raison de la grande extension qu'a prise et prendra encore la ponction lombaire, la chaise pour la rachicentèse qu'a imaginée et fait construire le Dr Antonio est destinée à rendre de réels services surtout dans les hospices d'aliénés.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR GILB



LES PREMIERS PAS

L'externe (qui prend l'observation de l'accouchée). — A quel âge avez-vous marché, Madame ?

L'accouchée (rougissant et après une hésitation). — .... A.... seize ans et demi, Monsieur.


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE


BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES du Dr DE KORAB
A L'HÉLÉNINE DE
EXPÉRIMENTÉS DANS LES HOPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPÈS 12, RUE DE L'ISLY PARIS

DIÉTÉTIQUE

CURE D'ENGRAISSEMENT

Menu schématique
(Dr CURT PARISER).

A. **En cas de tolérance pour le lait et la crème.** — *Petit déjeuner* du matin, 7 heures 1/2 au lit : 250 grammes de cacao à la crème, ou de crème avec thé ; 2 petits pains blancs avec beaucoup de beurre ou de miel ; 2 œufs crus ou à la coque.

A 9 heures : un verre de crème.

A 11 heures : mets farineux (150-200 grammes), toast avec beaucoup de beurre (20 grammes), fromage râpé, etc., un verre de crème.

A 1 heure 1/2 : une tasse de soupe, légumes, farineux avec sauce au beurre, rôti avec purée de pommes de terre, purée de fruits, entremets chauds ou froids (150-200 grammes).

De 2 *heures* à 3 *heures* 1/2, repos.

A 4 heures : 2 tasses de cacao à la crème ou crème avec thé, cacao, zwieback.

A 6 heures : 2 œufs crus ou battus dans le moins de bouillon possible et léger.

A 7 heures 1/2 : une tasse de soupe, entrée de viande froide ou chaude avec sauce ou purée de pommes de terre, salade, compote ; toast avec beaucoup de beurre et de fromage, 1 verre de lait.

Vers 10 *heures* : 1 verre de crème.

B. **En cas d'intolérance absolue pour le lait et la crème.** — *Petit déjeuner* : une petite tasse de thé, biscuit, beurre et sucre ; 2 petits pains blancs avec beaucoup de beurre ou de miel, 2 œufs crus ou à la coque.

A 9 heures : 2 œufs dans du bouillon léger, 2 sardines avec citron au besoin.

A 11 heures : farineux (200 grammes), toast avec beaucoup de beurre (environ 20 grammes), fromage râpé, etc., 1/2 verre de vin rouge.

A 1 heure 1/2 : 1 tasse de soupe, légumes, mets farineux avec beaucoup de sauce au beurre, rôti avec purée de pommes de terre (au moins deux cuillerées à soupe), sauce grasse apprêtée finement ; salade, purée de fruits, entremets chauds ou froids (150-200 grammes), 1 verre de vin rouge.

A 4 heures : comme au petit déjeuner du matin.

A 6 heures : 2 œufs crus ou dans très peu de bouillon léger.

Au dîner : 1 tasse de soupe, entrée de viande chaude ou froide avec sauce et purée de pommes de terre, salade, compote, toast avec beaucoup de beurre et de fromage ; un verre de vin rouge.

Vers 10 *heures* : mets farineux chaud ou froid, fruits ou compote.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Palpitations chez les nerveux.

Donner tous les matins un cachet de :

Valérianate de quinine	0gr,25
Bicarbonate de soude	0gr,50

ou de :

Valérianate de quinine	0gr,25
Camphre	0gr,50
Poudre de valériane	0gr,20

Compléter le traitement par l'emploi des phosphates et des glycérophosphates en injections ou par la voie buccale et par celui du bromure de potassium à petites doses, de 0gr,50 à 1 gramme par jour.

(*Bull. gén. de Thérap.*)

Poudre laxative

Poudre de rhubarbe	30 grammes.
Sulfate de soude sec	15 —
Bicarbonate de soude	5 —
Essence de menthe	X gouttes.

à prendre le soir, une cuillerée à café dans un verre d'eau (LEUBE)

Pommade contre l'herpès génital

Cold cream très frais	20 grammes.
Oxyde de zinc	2 —
Menthol }	0gr,20
Gaïacol }	

(QUEYRAT)

Topique contre l'érysipèle

Éther sulfurique	100 grammes.
Camphre pulvérisé	100 —

Faire dissoudre.

Badigeonnages répétés sur la peau, dans l'érysipèle phlegmoneux et surtout gangréneux.

(LÉON LABBÉ).

Gargarisme antiseptique

Thymol	25 centigr.
Acide benzoïque	3 grammes.
Teinture d'eucalyptus	12 —
Eau distillée	750 —

Faire dissoudre.

Dans le but de prévenir la carie dentaire, on brosse les dents après chaque repas, et particulièrement après le dîner ; puis on se gargarise pendant une demi-minute avec la solution ci-dessus. (MULLER.)

Liqueur dentifrice antiseptique

Borate de soude	1 gramme.
Thymol	50 centigr.
Eau distillée	500 grammes.

Faites dissoudre. Laver plusieurs fois la bouche dans la journée, avec cette solution. (MAGITOT.)

Convulsions

Musc	20 centigr.
Camphre	1 gramme.
Hydrate de chloral	30 à 50 centigr.
Jaune d'œuf	n° 1
Eau	150 grammes.

F. s. a. un lavement qu'on donne, après un lavement simple.

Bromure de potassium	1 gramme.
Musc	10 à 20 centigr.
Hydrolat de tilleul }	aa 50 grammes.
Hydrolat de fleurs d'oranger }	
Sirop simple	20 —

F. s. a. une potion, à donner par cuillerées à café, de quart d'heure en quart d'heure. (J. SIMON.)

Potion purgative du Codex

Séné	10 grammes
Rhubarbe	5 —
Eau bouillante	100 —

Après une demi-heure d'infusion, passez avec expression et ajoutez à la colature :

Sulfate de soude	15 grammes.
Manne en larmes	60 —

Faites dissoudre sur un feu doux, passez, laissez déposer et décantez.

Les quantités ci-dessus doivent donner 180 grammes d'apozème.

Cette potion très active est d'une saveur remarquablement mauvaise.

Savon liquide chirurgical

Savon de potasse	10,8
Huile d'olives non saponifiée	1
Glycérine	0,8
Alcool	43
Eau	45

Erections nocturnes

Lupulin }	àà 0gr,60
Camphre }	
Extrait de belladone	0gr,10

A diviser en 10 pilules. Une le soir en se couchant avec une infusion calmante. Une autre au besoin dans la nuit, en cas d'insomnie et d'éréthisme.

(GALLOIS).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **La fragilité leucocytaire dans les néphrites et dans les maladies infectieuses** (J. Carles et P. Maurice, 4 mai 1913).

Pour Feuillié, les albuminuries sont moins sous la dépendance du mauvais état du rein que de la qualité inférieure des éléments du sang, hématies et surtout leucocytes ; les lésions du rein seraient seulement secondaires, consécutives aux métastases et aux éliminations leucocytaires. Les constatations faites sur un certain nombre de sujets (Carles et Maurice) permettent de faire à ce sujet les remarques suivantes.

Au cours des maladies aiguës, la fragilité leucocytaire est constante. Il n'y a pas toujours parallélisme entre la courbe de l'albuminurie et celle de la fragilité leucocytaire. « Dans plusieurs cas d'affections aiguës suivies par nous, il existait un véritable parallélisme entre l'élévation ou l'abaissement du chiffre des leucocytes détruits et l'intensité ou l'atténuation des signes d'infection générale». Dans la pneumonie, le même parallélisme ne paraît pas exister entre la gravité de l'état général et l'importance de la fragilité leucocytaire.

LYON MÉDICAL. — **Sur un cas de porencéphalie** (Babonneix et Darré, 4 mai 1913).

Chez une petite microcéphale, atteinte d'idiotie et de contractures congénitales et à l'autopsie de laquelle on trouva les lésions habituelles à la porencéphalie, il faut noter une particularité intéressante : l'existence de lésions inflammatoires évidentes, témoignages d'une méningo-encéphalite chronique. « Notre cas apporte donc une confirmation nouvelle à la théorie qui soutient l'origine inflammatoire de la plupart des porencéphalies, et qui subordonne l'agénésie cérébrale à un processus d'encéphalite ou de méningo-encéphalite ».

SEMAINE MÉDICALE. — **Sur un nouveau moyen préventif contre la diphtérie** (Pr E. von Behring, 7 mai 1913).

Des expériences nombreuses faites sur divers animaux ont montré que « l'opinion presque généralement admise d'une neutralisation antitoxique définitive du poison diphtérique « *in vitro* » était erronée. Sur la base des *expériences faites sur des cobayes*, ont été créées les notions de l'unité antitoxique et de l'unité toxique, partant desquelles on a admis, sciemment ou non, qu'une unité antitoxique rend neutre *in vitro* une unité toxique, non seulement pour le cobaye mais encore pour toute autre espèce animale et aussi pour l'homme. » Dans une expérience sur *l'âne*, von Behring a constaté qu'un mélange de poison et d'antitoxine, *indifférent pour le cobaye*, avait provoqué une réaction fébrile intense avec *production consécutive notable d'antitoxine*. Sur le macaque, il a pu obtenir la *preuve irréfutable* qu'il ne se produit pas de désintoxication définitive *in vitro* : « Si j'administre à mes singes deux ou trois fois de suite, un mélange contenant pour 1 unité toxique même de 20 à 40 unités antitoxiques, ces animaux succombent à une intoxication diphtérique subaiguë. C'est seulement après addition d'une quantité plus considérable encore d'antitoxine — avec un rapport de 50 à 100 unités antitoxiques pour 1 unité toxique — que le mélange de poison et d'antitoxine cesse d'être toxique pour les singes. »

L'homme est moins sensible à l'égard d'un mélange de poison et d'antitoxine indifférent pour le cobaye, à la condition qu'il ne soit pas devenu *hypersensible* sous l'influence des troubles diphtériques. Or, *l'injection chez l'homme d'un mélange de poison diphtérique et d'antitoxine indifférent pour le cobaye* produit une véritable immunisation. Cette immunisation est prouvée par la formation d'une quantité considérable de substances immunisantes dans le sang des sujets vaccinés, qui tous restent exempts de diphtérie. Il semble que cette immunisation *active* soit très longue : « Des chevaux immunisés activement possèdent encore dans leur sang une teneur notable en antitoxine, après que je les ai laissés pendant 5 ans sans traitement». Le nouveau remède préventif (MMI) de Behring permettra de vacciner les individus menacés de contagion et de traiter plus efficacement les porteurs de bacilles.

PRESSE MÉDICALE. — **La forme anascitique de la péritonite tuberculeuse** (Armand-Delille, 15 mai 1913).

Il existe une forme particulière de bacillose péritonéale qui n'est pas mentionnée dans les traités récents et qui doit prendre place à côté des formes classiques ascitique, ulcéro-caséeuse ou fibreuse. La péritonite tuberculeuse généralisée à forme *anascitique* (ou sèche) qui semble s'observer le plus souvent chez des enfants ou dans le sexe féminin au moment de l'adolescence, débute, soit par des accidents péritonéaux d'allure assez brusque, coliques, vomissements accompagnés d'une réaction fébrile intense et se faisant presque toujours par accès, soit d'une manière plus insidieuse, et prend alors la forme d'une typho-bacillose. Rien n'attire avec précision l'attention du côté du péritoine, mais l'état subfébrile persiste pendant plusieurs semaines. C'est alors qu'on peut voir apparaître un peu d'empâtement du ventre. Mais habituellement le diagnostic ne se fait que lorsqu'une laparotomie exploratrice a permis de reconnaître l'existence de granulations tuberculeuses sur le péritoine et d'éliminer ainsi l'appendicite, la chlolécystite ou une affection annexielle.

JOURNAL DES PRATICIENS — **Rôle thérapeutique des instillations de nitrate d'argent dans le traitement moderne de l'urétrite chronique** (L. Boulanger, 10 mai 1913).

On ne doit traiter par les instillations que les inflammations superficielles et étendues de la muqueuse urétrale qu'elles guériront rapidement si on les emploie à des doses faibles ; toutes les autres lésions plus profondes et localisées ne céderont qu'à un traitement prolongé et énergique qui ne peut être fait qu'à l'urétroscope.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Deux nouveaux cas de « réitérations » de scarlatine** (P. Clément, Rouèche et Sorel, 10 mai 1913).

« Nous avons pu observer cette année, deux nouveaux cas d'éruptions scarlatiniformes, secondaires chez des enfants convalescents de scarlatine ». Ces éruptions secondaires sont assez rapprochées de l'éruption primitive (24 jours dans un cas, 34 dans l'autre.) Elles ne s'en distinguent pas par les signes cliniques : mêmes phénomènes généraux prémonitoires, état saburral, fièvre, mêmes signes bucco-pharyngés, même particularité dans la marche de l'éruption. Le cycle évolutif de la langue a pu être observé d'une façon complète dans le second cas. L'éruption eut une durée de 2 à 3 jours et l'on n'observa pas de complications.

Les signes bucco-pharyngés permettent cliniquement d'affirmer que dans ces deux cas on s'est trouvé en présence d'une *réitération* de scarlatine, suivant l'expression proposée par le professeur Marfan.

REVUE DES SOCIETÉS MÉDICALES DE PROVINCE

LYON. — Un malade, porteur d'un vieux goitre depuis l'âge de 15 ans fait en février 1913 une pneumonie (?) avec résolution lente. Après une période d'apyrexie, la température remonte à 39° et l'on pense à quelque complication, pleurale peut-être. Le malade n'attire pas l'attention sur son goitre et en l'examinant on ne constate aucun signe bien particulier.

La température persistant et la radioscopie montrant l'intégrité du poumon et de la plèvre, on porte l'examen sur le goitre : on perçoit à ce niveau une sensation de fluctuation profonde et un peu de douleur au palper. On décide une intervention et après incision superficielle, M. Bérard enfonce un trocart dans la tumeur ; *il s'écoule deux cuillerées à soupe de pus épais, crémeux* ; l'examen et la culture montra qu'il s'agissait de pneumocoque à l'état pur. Il s'agissait donc de *thyroïdite ou plutôt de strumite métapneumonique* (**Roubier** et **Gayet**). (*Soc. Méd. des Hôpitaux*, 22 avril 1913.)

M. **Josserand**, à propos d'une communication de MM. Lesieur, Froment et Bussy sur le traitement de la néphrite rhumatismale par le salicylate (*Société médicale des hôpitaux*, 14 janvier 1913) déclarait : « Je n'hésiterais pas chez un homme atteint de sclérose rénale et de rhumatisme articulaire aigu à donner du salicylate en surveillant son effet. » Forts de cette affirmation, MM. **Bonnamour** et **Blanc-Perducet** ont traité et guéri par le salicylate de soude un cas de rhumatisme articulaire aigu, *au cours d'une néphrite chronique*, sans que les symptômes de la néphrite s'en soient trouvés aggravés (*Société médicale des hôpitaux*, 15 avril 1913).

Il s'agissait d'un brightique chez lequel on avait constaté à plusieurs reprises de la polyurie, un anneau blanc et dense d'albumine et une ébauche de bruit de galop. Tension systolique : 25,5. Le malade fait une crise rhumatismale assez violente et devant l'aggravation des phénomènes articulaires, comme il réclame à grands cris qu'on le soulage, on lui donne du salicylate. Non seulement les douleurs disparaissent rapidement, et la température tombe en huit jours, mais sur la seule influence de ce médicament la diurèse remonte à 3 litres et s'y maintient. Pendant le traitement salicylé, maintenu à 4 grammes du 20 au 26 mars et à 3 grammes jusqu'au 7 avril, l'albuminurie rétrocède même, et de 1 1/2 passe à 1/4 à l'Esbach.

D'après MM. **Morel** et **Froment** (*Société médicale des hôpitaux*, 15 avril 1913), il semble que dans la notion de la rétention azotée dans le sang (comme dans le liquide céphalo-rachidien), deux formes doivent être distinguées : l'une est une véritable *uréomie*, c'est-à-dire que l'urée est le principal corps azoté anormalement décelé, l'autre est une deuxième forme d'azotémie dans laquelle les substances azotées retenues sont *différentes de l'urée* et semblent pouvoir agir à doses plus faibles à cause de la toxicité probablement plus grande.

Il faut avoir ouvert peu de foyers de fracture, dit M. **Lambotte** (d'Anvers) (*Société de chirurgie*. 13 février 1913), pour affirmer, comme certains chirurgiens le font, que la réduction une fois obtenue les fragments peuvent rester coaptés sans moyens de fixation directe. De nombreux griefs ont été reprochés à l'ostéo-synthèse (retard de consolidation, raréfaction osseuse, ostéite hypertrophique, etc). Tous ces accidents sont des manifestations plus ou moins prononcées d'infection et *le tissu osseux tolère parfaitement les corps étrangers aseptiques*. « Sur 52 prothèses perdues, la plaque fut retirée 24 fois, soit dans 46 p. 100 des cas. Sur 153 vissages perdus, il y eut intolérance 58 fois (37 p. 100) ; enfin sur 81 cas de cerclages et sutures métaliques, les fils furent extraits 19 fois seulement (23 p. 100). J'ajouterai que les cas d'intolérance que j'observe vont en diminuant de fréquence, à mesure que ma technique s'améliore ; actuellement, la nécessité de l'ablation des matériaux perdus ne se présente plus qu'exceptionnellement. Les inconvénients d'une infection légère sont d'ailleurs minimes, en comparaison des avantages d'une solide fixation. *Dans aucun cas, je n'ai dû faire l'extraction prématurément, avant la consolidation*. L'extraction elle-même comporte peu d'inconvénients et est en général fort simple. »

La prothèse perdue a pris, dans la pratique du chirurgien d'Anvers une importance de plus en plus grande. Il a pu rendre la technique de la prothèse interne plus facile et plus sûre en combinant un davier à trois branches *permettant de faire la fixation temporaire des fragments avant la pose de la plaque*.

A la suite de cette communication, M. **Bérard** a fait observer que pour son propre compte, il aurait opéré puls de fractures fermées s'il ne devait pas encore actuellement garder côte à côte dans ses salles des malades aseptiques et des infectés, soignés par un personnel commun. M. **Bérard** a vu en 1911 chez M. Lambotte, à Anvers, défiler sous ses yeux avec radiographies en main une centaine de blessés atteints de fractures graves très obliques à plusieurs fragments ou articulaires de la cuisse et de la jambe. Plus des trois quarts étaient complètement guéris et avaient repris *sans indemnité* leur métier pénible de débardeurs, de camionneurs du port. Grâce à la méthode sanglante, la durée du traitement jusqu'à la consolidation légale n'avait été que d'un mois pour des fractures de bras et de jambes, que de 45 jours à deux mois pour des fractures de cuisse. L'impression de M. **Delore** est qu'avec la méthode de Lambotte, on coapte les os d'une façon simple, sans être obligé de mettre les doigts dans la fracture et les interventions ne présentent pour ainsi dire aucune gravité.

MONTPELLIER. — MM. **Étienne** et **Aimès** (*Société Sc. Medic*, 11 avril 1913.) ont observé chez une fillette de 8 ans une tumeur abdominale très volumineuse et d'une mobilité extrême qui s'était révélée un an auparavant par des hémorragies utérines. On enleva une tumeur de l'ovaire gauche, bien pédiculée, pesant 1100 grammes. *L'examen histologique a démontré qu'il s'agissait d'un épithélioma*.

NÉCROLOGIE

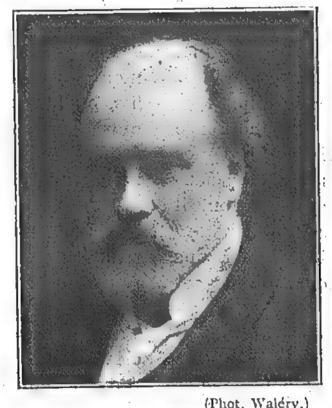
THÉOPHILE ANGER (1836-1913)

C'est avec une réelle émotion que j'accepte d'évoquer ici la figure de mon cher maître.

La dernière fois que je vis Théophile Anger, ce fut à une réunion musicale, chez moi, à laquelle il m'avait fait le plaisir et l'honneur de se rendre. Mes camarades et collègues me voyant plein de déférence et d'attention pour ce vieillard me demandèrent avec curiosité qui Il était. C'est qu'en effet le chirurgien naguère si connu, le brillant élève de Nélaton, avait pris le parti de la retraite beaucoup plus tôt qu'on ne le fait d'habitude.

Il s'était retiré de la grande scène chirurgicale parisienne et vivait sagement à l'écart.

Ceux-là seuls qui le connurent jeune chirurgien des hôpitaux, brillant et actif, et nous autres ses élèves et ses internes de la dernière période purent apprécier l'homme, le maître, et s'en souvenir.


(Phot. Waléry.)

THÉOPHILE ANGER

Les nouvelles générations ne l'ont pas connu.

Il est né à Carrouge en 1836, en plein centre de cette belle Suisse normande qu'il aimait tant, dont il parlait volontiers et à laquelle il resta attaché toute sa vie par de profondes racines. Ces racines, ce sont les souvenirs de famille et les tombes des parents. Il a tenu du reste à aller près d'eux y dormir son dernier sommeil.

C'est à Paris qu'il vint faire ses études médicales.

En 1862, il est reçu interne des hôpitaux. On le trouve cher Voillemier, puis chez Laugier, sa troisième année s'effectue dans le service de Germain Sée et enfin sa quatrième année se passe chez Nélaton. Il rencontre là le maître véritable qui devait à jamais mettre son empreinte sur son esprit médical et décider totalement de sa carrière.

En 1897, il passe sa thèse inaugurale sur les *Tumeurs des ganglions lymphatiques*, travail remarquable que l'on peut lire encore avec profit. A peine venait-il d'être reçu au concours du prosectorat des hôpitaux que la guerre de 70 éclata.

Nélaton, dont il était l'élève chéri, le fit attacher à l'état-major impérial et ce fut aux côtés même de l'Empereur qu'il fit les débuts de la terrible campagne. Je serai très bref sur cette partie toute militaire de la carrière de Théophile Anger, car mon maître le professeur Lejars l'a racontée avec de savoureux détails d'après des documents de famille (*Presse médicale*, 14 mai 1913).

Il accompagne et suit Napoléon à Metz, assiste à la bataille de Gravelotte, puis à la retraite sur Sedan. Il est aux côtés de l'Empereur au moment où fut signée la capitulation.

Je me rappelle qu'il nous raconta chez lui, un certain soir, ses angoisses et sa douleur dans ces pénibles jours. Quand il eut accompagné l'Empereur en exil, il comprit que la mission confiée par Nélaton était terminée, et, tout bouillant, la rage au cœur, il revint en France avec l'intention de troquer ses instruments de chirurgie pour un fusil, bien décidé à se battre et à défendre le sol natal.

Jeune, ardent, patriote, il eût préféré rentrer dans le rang, et faire son devoir en simple soldat mais Nélaton lui fit comprendre qu'il avait des devoirs plus urgents à remplir, des services plus réels à rendre et le fit nommer chirurgien à la tête d'une ambulance créée par Sir Richard Wallace.

L'ambulance qu'il dirigeait rendit d'énormes services, il s'y dépensa de toute son âme et la croix qui lui fut remise en 1871 fut une croix bien méritée, une vraie croix de brave, seule marque officielle, du reste, des services rendus au cours de sa carrière. Je vois encore dans son salon une garniture de cheminée, avec dédicace, offerte par Richard-Wallace au Dr Théophile Anger pour sa belle conduite en 70.

Après la dure épreuve de la guerre et de la commune, Théophile Anger se remit au travail. En 1872, il est nommé chirurgien des hôpitaux ; la même année, il se présente à l'agrégation avec une thèse remarquable sur *le Cancer de la langue*. C'était un sujet pour lequel jusqu'à la fin il eut une prédilection, et je me rappelle le soin tout particulier avec lequel il examinait dans son service les malades atteints de ce terrible mal. Lorsqu'une intervention pour cancer lingual était décidée, contrairement à ses habitudes, il ne cédait pas volontiers le bistouri à son assistant ou tout au moins tenait à être là, à conseiller et voir ce qui se passait, ce que l'on faisait.

Clinicien, observateur, esprit inventif même, il avait toutes les qualités qui font le grand chirurgien, mais modeste, profondément ennemi de toute réclame tapageuse, il publia peu, et avait un profond dédain pour les travaux hâtivement conçus et peu mûris. Il décrivit un procédé pour la cure des malformations du méat urinaire (*hypospadias, épispadias*) ; il inventa un instrument pour la *taille hypogastrique*, voie dont il fut l'un des premiers à se servir pour aborder la vessie. L'une de ses petites manies chirurgicales consistait à chercher et à obtenir la régression des angiomes par l'injection de la liqueur de Piazza.

Il aimait particulièrement la chirurgie des membres, où il excellait. C'était du reste à l'époque de sa jeunesse médicale, la seule qui donnât des succès certains, mais je crois bien que cette prédilection lui venait, en grande partie, de la grande pratique qu'il y avait acquise pendant la guerre.

Il avait un procédé à lui pour maintenir en bonne position par un pansement en 8 de chiffre fait autour des deux épaules, les fragments d'une fracture de clavicule.

Les luxations l'intéressaient toujours. C'est lui, le premier je crois, qui découvrit la lésion fréquente du nerf circonflexe au cours des luxations de l'épaule et en marqua l'importance.

Il aimait à réduire les luxations devant ses élèves et je l'ai vu se servir avec succès de ses *tracteurs élastiques* pour la réduction lente, progressive des luxations paraissant, tout d'abord, irréductibles par les procédés habituels. C'est du reste une luxation grave du coude survenue en 1882 qui paralysa son activité chirurgicale et arrêta l'essor et l'élan de sa carrière.

Il se résigna avec philosophie et sentant ses forces amoindries, aimant son métier, ne pouvant y renoncer, et possédant le bel outil qu'est un service d'hôpital, il eut l'intelligence d'appeler à son aide ses anciens internes et la bonté de les laisser maîtres des ressources qu'offrait son service.

NÉCROLOGIE *(Suite)*

Il sut choisir ses assistants et fit appel à deux de ses anciens élèves, successivement à Tuffier et à Lejars.

La chirurgie française doit être reconnaissante à Théophile Anger d'avoir permis à ces deux personnalités si marquantes de donner de bonne heure la mesure de leur talent et d'affirmer leur supériorité.

C'est à ce moment-là que je le connus, d'abord avec Tuffier, et, ensuite, surtout à titre d'interne avec Lejars.

Cette année d'internat, de collaboration intime avec ces deux maîtres qui se complétaient et se comprenaient si bien, restera pour moi, comme pour tous ceux qui l'ont passée de même, l'une des plus douces, des plus agréables et des plus fructueuses de notre vie d'interne. Il laissait toute latitude à son assistant, s'effaçait à côté de lui, donnait, mais bien plus souvent demandait un conseil. Il n'imposait jamais sa manière de voir et de faire et prenait un réel plaisir à voir se développer l'instinct opératoire de chacun. Son plaisir était d'aider ses élèves plutôt que d'opérer lui-même.

Il avait assisté, comme tous les hommes de son époque, aux progrès merveilleux de la chirurgie antiseptique, mais il est l'un des rares qui surent *réellement* y conformer leur technique opératoire et nous devons voir là l'heureuse influence qu'exerça sur lui, déjà mûr, l'activité d'hommes plus jeunes et mieux avertis des derniers progrès scientifiques. Appartenant à cette époque de transition, il sut, grâce à son entourage direct, s'accommoder aux techniques nouvelles tout en restant fidèle, par certains côtés, aux vieilles habitudes, notamment au désuet thermocautère à gaz de Nélaton.

Nous l'aimions comme un jeune grand-père dont il avait du reste la physionomie douce et grave. J'aime à évoquer l'affabilité de son accueil ; la tête un peu penchée est empreinte de sérénité ; tous les traits sont dominés par le large et vaste front dénudé, lumineux comme une belle pensée, encadré de gris ; enfoncés sous l'arcade sourcilière, très enveloppés dans leur orbite, les yeux expressifs regardent un peu loin, songeurs ; c'est qu'en effet Théophile Anger était volontiers rêveur et lorsque son regard tout à coup se chargeait d'étonnement, c'est qu'on le sortait inopinément de quelque chère rêverie ; alors surpris, distrait, il ne reconnaissait pas tout de suite son monde. Il avait de magnifiques étourderies.

Je le vois encore un certain jour, dans la petite salle d'examen de gynécologie de Beaujon, l'appareil de Cusco en main, assis en face d'une femme en position obstétricale qu'il allait examiner au spéculum, s'exclamant tout d'un coup avec cet air de bonhomie rude qui lui était familière : « Mais, que diable ! ouvrez donc la bouche, madame ! »

Aussitôt de rire de tout son cœur et nous avec lui !

Très bon et très généreux, il venait en aide à tous ceux qui s'adressaient à lui, sachant qu'ils pourraient compter sur sa bienfaisance et sa discrétion. Il quitta les hôpitaux en 1899.

Les dernières années de sa vie se passèrent paisiblement entre les joies que lui donnaient d'une part son fils, brillant officier de marine, et d'autre part sa fille, mariée à l'un des plus jeunes officiers de talent de notre armée. Ses petits-enfants mettaient un sourire dans la mélancolie de cette vie finissante.

Elle s'est en somme déroulée avec une harmonieuse simplicité morale. La renommée vint à lui sans qu'il en tirât vanité, elle le quitta sans qu'il s'en affligeât ; il pratiqua l'amour actif de sa Patrie; il fut bon, simple, fidèle à ses amitiés et à ses tendresses familiales ; il sut s'attirer et retenir l'affection et la reconnaissance de ses élèves ; et il est parti vers la lumière avec le sentiment d'avoir rempli sa vie de bien et d'honneur. N'est-ce pas là le résumé de la vraie sagesse antique?

René Bonamy,
Chirurgien de l'hôpital Goüin.

CHRONIQUE DES LIVRES

Traité médico-chirurgical des maladies de l'estomac et de l'œsophage, par MM. Mathieu, Sencert, Tuffier, avec la collaboration de MM. J-Ch. Roux. J.-L. Roux-Berger. Moutier. 1913, 1 vol. gr. in-8, cart. 20 fr. (*Masson et Cie*, édit., à Paris).

La tendance est de plus en plus répandue de joindre en une même étude tout ce qui a trait aux maladies d'un même organe et de fusionner la partie médicale et la partie chirurgicale qui ne sauraient être qu'artificiellement dissociées, puisqu'elles s'adressent aux mêmes maladies et aux mêmes malades, puisque l'anatomie pathologique, les procédés d'exploration et les difficultés de diagnostic sont les mêmes pour le médecin et le chirurgien.

Cette tendance s'est manifestée déjà par la publication de traités médico-chirurgicaux d'urologie, de gynécologie, etc. ; elle se manifeste d'une façon particulièrement heureuse dans le traité de MM. Mathieu, Sencert et Tuffier sur les maladies de l'œsophage et de l'estomac.

Les maladies de l'œsophage sont traitées par M. Mathieu et principalement par M. Sencert, qui décrivent très complètement et très clairement avec une riche illustration les modes d'exploration, les affections congénitales, traumatiques, inflammatoires, néoplasiques de l'œsophage, leurs traitements médicaux et chirurgicaux. Cette première partie représente près de la moitié du livre.

La seconde partie est relative aux maladies de l'estomac.

Successivement sont étudiées l'anatomie et la physiologie de l'estomac (Tuffier et Roux-Berger), les méthodes d'exploration et les syndromes fonctionnels (Roux), les maladies médico-chirurgicales : parmi celles-ci, l'ulcère, le cancer (Mathieu et Moutier) représentent la partie importante : avec une grande clarté et une grande expérience clinique sont exposés ces différents points.

Les indications chirurgicales et la technique opératoire (Tuffier et Roux-Berger) sont très remarquables par leur netteté et par leur illustration. Successivement sont décrites la gastrectomie, la gastro-entérostomie, la pyloroplastie, la gastrorraphie.

Dans ces diverses parties, ce traité est aussi un des plus remarquables et un des plus clairs existant sur les maladies œsophago-stomacales.

P. Carnot.

Traité pratique d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire, par le Dr Robert Picqué, agrégé du Val-de-Grâce, docteur ès sciences. Paris, 1913, 2 vol, gr. in-8 ensemble 980 pages et 294 fig. 40 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Ce livre n'est, comme le dit l'auteur lui-même, ni un traité, ni un manuel. C'est une anatomie essentiellement pratique et conçue dans un but déterminé. Déjà des traités d'anatomie topographique ont été écrits dans l'intention d'éclairer le lecteur sur l'importance de telle ou telle région, au point de vue pathologique et clinique ; c'est la première fois, croyons-nous, qu'un auteur étudie l'anatomie dans le but de conduire immédiatement aux applications de médecine opératoire, R. Picqué étudie le terrain avant l'action. Cette manière vraiment utile et pratique d'exposer la topographie du corps humain ne peut être l'œuvre que d'un chirurgien qui sait et démontre que le bistouri, voire la pince à forcipressure deviennent des armes dangereuses dans des mains qu'une ignorante audace dirige seule.

La description est claire et précise, toujours orientée dans le sens des applications chirurgicales.

De nombreuses figures prises par la photographie sur le cadavre, permettent de suivre plan par plan l'intelligence du texte.

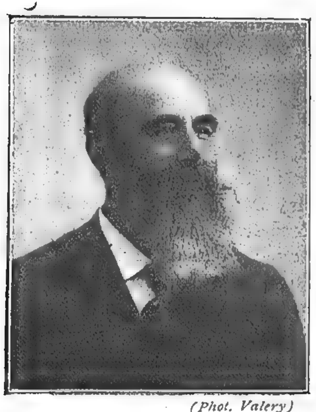
C'est un ouvrage que l'étudiant comme le praticien pourront avec fruit consulter et l'un et l'autre se pénétrer de cette phrase que, dans la préface élégante et juste de ce livre, écrit le Pr Mignon : « La science de l'anatomie est la probité de l'opérateur et la sauvegarde de l'opéré. »

Raymond Grégoire.

NOUVELLES

LE DOCTEUR PIERRE BAZY EST ÉLU MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

M. Pierre Bazy, le chirurgien bien connu de l'hôpital Beaujon, vient d'être élu membre de l'Académie de Médecine, en remplacement du regretté professeur Segond. Nul n'était mieux qualifié pour succéder à l'habile opérateur qu'était Segond. M. Bazy, en effet, est un excellent chirurgien et, tout en s'adonnant d'une façon plus spéciale et depuis de longues années à l'urologie, M. Bazy a toujours montré, par la plume et par la parole, qu'il était avant tout chirurgien.


(Phot. Valery)
Le Dr P. Bazy.

Mais il est encore et surtout un homme consciencieux et honnête. Tout le monde se rappelle avec amertume la récente et lamentable histoire dont il fut le héros, et dont il a fini, grâce à son énergie et à la conviction qu'il vaait d'avoir rempli tout son devoir, par sortir triomphant et grandi dans l'estime de ses collègues et de ses amis; le choix fait par l'Académie de Médecine en est une démonstration éclatante, et ce témoignage public ne pouvait venir à un meilleur moment. Nous adressons, à M. Bazy, toutes nos plus vives félicitations. S.

Concours de l'Agrégation. — SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Séances du 14 mai. — M. Israëls de Jong : « Goutte aiguë. » Note : 16. — Milhit : « Exanthèmes infectieux aigus. » Note : 16. — M. Brulé : Phtisie laryngée. » Note : 16 1/2. — M. Vitry : « Pneumothorax. » Note : 14. — M. Rimbaud : « Formes et diagnostic de l'angine de poitrine. » Note : 18 1/2.

Séances du 15 mai. — — M. Raynaud : « Cirrhoses biliaires. » Note : 13. — M. Desqueyroux : « Ictère grave. » Note : 13 1/2. — M. Gillot : « Manifestations pleurales et pulmonaires de la fièvre typhoïde. » Note : 16 1/2. — M. Azéma : « Les hémoptysies. » Note : 15. — M. Bénard « Insuffisance thyroïdienne. » Note : 18 1/2.

Séances du 16 mai. — M. de Verbizier : « Le Muguet. » Note : 15. — M. Merklen : « Syphilis hépatique non congénitale. » Note : 17. — M. Lafforgue : « Cachexie palustre. » Note : 18 1/2. — M. Salager : « L'entérite tuberculeuse. » Note : 13. — M. Laroche : « Les endocardites malignes. » Note : 17 1/2.

Séances du 17 mai. — M. Anglada : « Les congestions aiguës primitives du poumon. » Note : 16 1/2. — M. Harvier : « Formes cliniques de la tuberculose péritonéale. » Note : 18 1/2. — M. Bory : « Pleurésies hémorragiques. » Note : 13 1/2. — M. Garnier : « Diagnostic des anémies. » Note : 17 1/2. — M. Armand-Delille : « Rein cardiaque. » Note : 17.

Séances du 19 mai. — M. Bassal : « Syndrome de Basedow. » Note : 14 1/2. — M. Pinard : « Des bradycardies. » Note 15 1/2. — M. Lortat-Jacob : « Urticaire. » Note : 17 1/2. — M. Dupérié : « Stomatite mercurielle. » Note 18. — M. Jumentié : « Poliomyélite aiguë de l'enfance. » Note : 17.

Séances du 20 mai. — M. Roubier : « Hémorragies méningées. Pathogénie, signes et diagnostic. » Note : 17 1/2. — M. Lande : « Adénopathie trachéo-bronchique. » Note : 15. — M. Foix : « Coqueluche. » Note : 18. — M. Feuillée : « Néphrite scralatineuse. » Note : 16 1/2. — M. Leclerc : « Les déterminations pulmonaires du paludisme. » Note : 16 1/2.

SECTION DE CHIRURGIE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Séances du 14 mai. — M. Bonnet : « Sarcome myéloïde des os longs. » Note : 14. — M. Mathieu : « Fractures bimalléolaires. » Note : 17. — M. Clermont : « Plaies de l'intestin. » Note : 11. — M. Alamartine : « Artrhite blennorragique. » Note : 13. — M. Mocquot : « Kystes hydatiques du foie. » Note : 18 1/2.

Séances du 15 mai. — M. Charbonnel : « Hématocèle de la tunique vaginale. » Note : 12. — M. Cotte : « Anévrysme artériel poplité. » Note : 15. — M. Capette : « Tumeurs malignes du testicule. » Note : 14 1/2. — M. Rivière : « Ostéomyélite du tibia. » Note : 13. — M. Duverger : « Ulcère du pylore. » Note : 18.

Séances du 16 mai. — M. Denicker : « Cancer du col utérin. » Note : 15 1/2. — M. Alglave : « Lymphosarcome du cou. » Note : 17. — M. Guibé : « Rupture de l'urètre. » Note : 15.

Séance du 19 mai. — M. Bréchot : « Mal de Pott dorsolombaire. » Note : 16 1/2. — M. Piquand : « Fractures du rocher. » — Note : 16. — M. Olivier : « Phlegmons du plancher de la bouche. » — Note : 7.

Séances du 20 mai. — M. Rabère : « Pied plat valgus douloureux. » Note : 16. — M. Etienne : « Orchi-épididymite tuberculeuse. » Note : 18 — M. Tourneux : « Perforations de la voûte palatine et du voile du palais. » Note : 11. — M. Lefèvre : « Rein polykystique. » Note : 16. — M. Ducuing : « Kystes para-ovariens. » Note : 17

SECTION DE PHYSIOLOGIE. — *Exposé de titres.* — MM. Lisbonne, 15 ; Tournade, 11 ; Soula, 14 ; Moulinié, 11 ; Lafon, 14 ; Sarvonat, 14 ; Battez, 11 ; Delaunay, 14.

SECTION DE PHYSIOLOGIE. — *Leçon orale d'une heure après quarante-huit heures de préparation.* — Séance du 17 mai. — M. Soula : « Principe de la conservation de l'énergie chez les êtres vivants. » Note : 11. — M. Delaunay : « Le sens musculaire, rôle des impressions cinesthétiques. » Note : 13.

Séances du 19 mai. — M. Tournade : « Rôle biologique du phosphore. » Note : 19. — M. Lafont : « Hématose pulmonaire. » Note 10. — M. Sarvonat : « Rapports urologiques, leurs relations avec l'équilibre sanguin. » Note 17.

Séance du 20 mai. — M. Lisbonne : « Sécrétion lactée. » Note : 19. — M. Mouiné : « Action de la lumière sur la rétine. » Note : 13.

SECTION DE PHYSIQUE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — *Leçon orale d'une heure après quarante-huit heures de préparation.*

Séances du 15 mai. — M. Escande : « Radio-activité. Radiumthérapie. » Note : 15.

M. Réchou : « Excitation électrique du nerf et du muscle. Electrodiagnostic. » — Note : 11.

Epreuve pratique. — Séance du 16 mai. — 1° Détermination des deux verres d'une paire de lunettes destinée à la correction d'un amétrope. Formuler la prescription qui a servi à la confection de cette lunette.

2° Examen de la réfraction d'un sujet amétrope (malade de la consultation de l'Hôtel-Dieu).

3° Déterminer la capacité d'un condensateur médical. Exprimer le résultat en microfarads. Calculer la capacité d'un condensateur plan.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Le massage dans le traitement des déviations vertébrales, par les Drs L. THYSS et GÉRARD MONOD de Lyon, 1913, in-8 Br.

La sécrétion pancréatique, par EMILE F. TERROINE, 1913, 1 vol. gr.-in-8 de 130 pages avec figures. Cart. 5 fr. (*A. Hermann et fils*, éditeurs à Paris).

Comptabilité médicale « Idéa », par J. GAUTIER, Pharmacien de 1re classe, 1913, gr. in-8 Br. (*Blois 1, rue Porte-Bastille*).

Essais sur les origines et l'antiquité des Thermes de Bourbon-Lancy, par le Dr PAUL COMPIN, 1913, 1 vol. in-8, de 60 pages Br. (*J. Rousset*, à Paris).

Les maladies gastro-intestinales aiguës des nourrissons, par le Dr COMBE, professeur de clinique à l'Université de Lausanne. 1 vol. in-8 de 768 pages avec 54 figures noires et coloriées : 16 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris.)

La dyspepsie. Grands symptômes et grands syndromes dyspeptiques, par le Dr G. LEVEN, 1 vol. in-8 de 256 pages 5 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs à Paris.)

Lamalou. Station pour nerveux, par le Dr CAUVY. Br. in-8, 16 p. 1 fr. (*Imp. Daix* à Clermont).

Station climatérique de Leysin. Études sur la tuberculose (3e série). Avec préface de M. le Dr L. BARD. 1 vol. in-8 de 567 p. 6 fr. (*A. Maloine*, à Paris).

La thérapeutique de l'Épilepsie. par P. HARTENBERG. 1913, in-8. Broché (*Typ. Douy* à Paris).

L'impuissance virile émotive et son traitement, par P. HARTENBERG 1913. In-8. Br. (*Imprimerie Douy*, à Paris).

La galvanisation cervicale chez les épileptiques, par P. HARTENBERG 1913. In-8. Br. (Extrait de *la Presse Médicale*, *Masson et Cie*, éditeurs à Paris).

La strychnine à dose intensive. Méthode et indications par P. HARTENBERG, 1913. In-8 Br. (Extrait de la *Presse Médicale Masson et Cie*, éditeurs à Paris).

Deux années de chirurgie à la campagne. Préparation d'une opération. Sûreté de stérilisation par un matériel sain et économique, par les Drs MAZURÉ, P. DEBRAY. Préface du Pr MARION, 1913. In-8. Br. avec figures (*A. Maloine*, à Paris)

NOUVELLES *(Suite)*

4° Examen électrique des nerfs et des muscles du membre supérieur droit. Indiquer les points moteurs correspondant au numéro du schéma dessiné de ce membre supérieur.

MM. Escande, 13 ; Réchou, 15.

Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Escande et Réchou.

SECTION D'ANATOMIE ET EMBRYOLOGIE. — *Leçon orale d'une heure après quarante-huit heures de préparation.* — Séance du 10 mai. — M. Picqué : Les arcs aortiques et leur évolution. » Note : 14.

M. Delmas : « La vessie urinaire et ses origines embryonnaires. » Note : 11.

Epreuve pratique. — Séance du 17 mai. — 1° Préparation du nerf grand hypoglosse.

2° Examen et détermination de deux coupes d'embryons.

MM. Delmas, 18 ; Picqué, 13.

Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Picqué et Delmas.

SECTION D'HISTOLOGIE. — Composition du jury. — Président : M. Tourneux ; MM. Testut, Vialleton, Laguesse, Prenant.

Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation. — Ordre de passage :

MM. d'Hardivillier, Guieysse, Champy, Policard, Faure, Lefas, Segall, Dubreuil, Debeyre.

Séance du 20 mai. — M. d'Hardivillier : « Phénomène histologique de la fécondation. » Note : 4. — M. Guieysse : « Les éléments musculaires du cœur. » Note : 11.

IIIe Congrès international de neurologie et de psychiatrie (Gand, 20-26 août 1913). — Voici le programme du Congrès qui doit se réunir sous la présidence de MM. Crocq et Glorieux.

I. RAPPORTS. — a. *Neurologie.* — M. le professeur Marinesco (Bucarest) : Sur la structure colloïdale des cellules nerveuses et ses variations à l'état normal et pathologique.

M. le professeur Sachs (New-York) : Syphilitic spondylitis and allied conditions.

M. le professeur d'Abundo (Catane) : La fonction du *nucleus lentiformis.*

M. le Dr Mendelssohn (Paris) : Valeur diagnostique et pronostique des réflexes.

M. le professeur Dustin (Bruxelles) : Le mécanisme de la régénération dans le système nerveux : régénération normale et pathologique. Neurocladisme.

MM. les Drs Laruelle et Deroitte (Bruxelles) : Diagnostic et localisation précoce des tumeurs intracraniennes.

b. *Psychiatrie, psychopathologie et assistance.* — MM. les professeurs von Wagner et Pilcz (de Vienne) : Ueber die Behandlung der Progressive Paralyse.

MM. les Drs Sérieux et Lucien Libert (Paris) : Les psychoses interprétatives aiguës.

MM. le Dr Smith Ély Jeliffe (New-York) : The growth and development of the psychoanalytic movement in the United States.

M. le Dr Parhon (Bucarest) : Les glandes à sécrétion interne dans leurs rapports avec la physiologie et la pathologie mentale.

M. le Dr Sollier (Paris) : Les états de régression de la personnalité.

M. le Dr Ed. Willems (Bruxelles) : Anatomie pathologique des psychoses séniles.

MM. les Drs A. Leyet Menzerath (Bruxelles) : La psychologie du témoignage chez les normaux et les aliénés.

Service médical des chemins de fer en Belgique. — La Fédération médicale belge demande :

1° Une réorganisation de ce service avec autonomie complète.

2° Le choix des médecins parmi ceux affiliés aux unions professionnelles reconnues.

3° Le service médical sera limité aux ouvriers ou agents dont le chômage doit être justifié par un certificat médical.

4° Tous les médecins, membres des unions professionnelles pourront soigner, au tarif adopté, les pensionnés, les femmes et enfants des agents qui n'ont pas à justifier leur incapacité de travail vis-à-vis de l'administration.

5° Les honoraires des médecins seront fixés par vacation et non par abonnement.

6° La fixation se fera par l'administration, la Fédération médicale entendue.

7° Le service des accidents se fera selon la loi de 1903.

La Fédération demande en plus la nomination d'une commission composée de fonctionnaires et de médecins chargée de reviser les statuts et règlements de la caisse des ouvriers. Ces propositions ont été faites à la suite d'un rapport excellent du Dr Min et le Ministre a reçu les délégués de la Fédération qui ont exposé leurs vues.

Croix Rouge de Belgique. — Des défauts d'organisation semblent préoccuper actuellement certains membres de cette utile institution et il nous revient qu'au moment où l'organisation militaire belge doit subir des transformations radicales, beaucoup de personnes compétentes estiment qu'un remaniement de la Croix Rouge s'impose. Ces idées ont été exposées au début d'avril dans une réunion générale tenue à Bruxelles ; elles n'ont pas été admises avec l'énergique volonté d'aboutir. Mais voici que le Dr Willems, professeur à l'Université de Gand, vient au retour de Bulgarie, d'adresser une lettre ouverte à M. le Ministre de la Guerre. Il y montre l'insuffisance de l'organisation actuelle, des ressources, etc., et il estime avec raison que des mesures énergiques doivent être prises.

Les médecins ne pourront qu'approuver surtout si l'on songe — comme nous l'avons signalé — que le corps de santé de l'armée est en Belgique mal distribué et que la situation précaire faite aux médecins, a causé des vides nombreux dans les cadres. L'heure présente exigerait cependant des mesures sérieuses. Nous osons croire qu'elles seront prises en considération et d'une façon efficace : la manière dont les blessés français furent soignés en 1870 en terre belge ne nous permet pas d'avoir une seule pensée de critique à ce sujet.

Exposition de Gand. — Une classe spéciale est réservée à cette exposition à la médecine et l'hygiène, sous la présidence du Dr Willems à Gand.

Elle est consacrée exclusivement aux œuvres médicales et ce sera la première fois qu'en une exposition internationale les visiteurs pourront se rendre compte de l'activité médicale dans des domaines spéciaux de leur art. Citons dès à présent la participation des ligues antituberculeuses, de protection de l'enfant, des œuvre médicales de prévoyance, etc...

Une amende à la Faculté de médecine. — Lorsqu'on rechercha les causes de la petite épidémie de fièvre typhoïde dont souffrit il y a quelques semaines un quartier de la rive gauche, on découvrit qu'à l'intérieur de la Faculté de médecine des conduites d'eau de rivière avaient été mises en communication avec des conduites d'eau de source.

Pour que pût se produire le mélange des eaux, il avait fallu qu'on brisât les cachets spéciaux apposés sur deux conduites d'eau de rivière par le service municipal. Or, un arrêté du préfet de la Seine interdisait sous peine d'amende de briser ces cachets de garantie.

Cette défense n'ayant pas été respectée, M. Delanney préfet de la Seine, vient de frapper la Faculté de la double amende de 1 000 francs prévue par le règlement.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel ou Grand Hôtel d'Aix. — *Maison de 1er ordre* avec tout le confort moderne. GUIBERT FRÈRES et GAUDIN propriétaires.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique " Jardin-Restaurant ", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Aix-les-Bains

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — BERNASCON propriétaire.

Biarritz

Hôtel d'Angleterre. — Recommandé pour familles par sa situation exceptionnelle sur la mer et ses jardins au midi. — Tout le confort le plus moderne. M. CAMPAGNE propriétaire.

Biarritz

Grand Hôtel. — Situation unique en face la mer, entre les deux casinos et en plein centre, dans le quartier le plus hygiénique et le plus aristocratique de la ville. *1er ordre.* Spécialement recommandé aux familles. Conditions spéciales au corps médical. B. SARTUQUE directeur.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtelguyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout premier ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — VÉDRINE FRÈRES.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

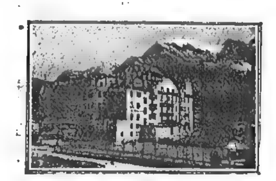
Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Pougues.

Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



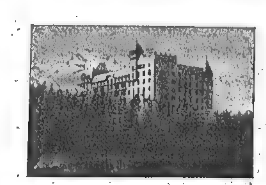
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Hôtel du Parc. (ALETTI, Directeur.)
Hôtel Majestic. (ALETTI Directeur.)

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX — *Epreuve clinique.* — Séance du 14 mai 1913. — MM. Lemaire, 16 ; Baudoin et Fiessinger, 17.

Séance du 15 mai. — MM. Ameuille, 19 ; Paillard, 20 ; Brulé, 15.

Séance du 16 mai. — MM. Vincent, Weill et Louste, 20 ; Lévy (F.), 17.

Séance du 19 mai 1913. — MM. Sézary, Armand-Delille et Esmein, 20.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Epreuve de médecine opératoire.* — « Carotide externe. — Désarticulation du poignet. » — Séance du 16 mai. — MM. Roux-Berger, 30 ; Okinczyc, 29 ; Gernez et Mercadé, 28 ; Mathieu, 27 ; Kendirdjy, 24 ; Martin, 23 ; Bazy, 18.

Epreuve orale de pathologie externe. — « Tarsalgie des adolescents. » — Séance du 20 mai. — MM. Mathieu et Okinczyc, 19 ; Mercadé, 18 ; Roux-Berger, 17 ; Gernez, 16.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — *Oral.* — Séance du 15 mai. — MM. Metzger, 15 ; Lequeux, 19.

Séance du 17 mai. — MM. Le Lorier et Devraigne, 18 ; Guéniot, 19 ; Chirié, 18.

Epreuve opératoire. — « Désarticulation du coude par la méthode elliptique. — Ligament de l'artère fémorale dans l'arcade de Hunter. » — Séance du 19 mai, — MM. Lequeux, 16 ; Devraigne, 15 1/2 ; Le Lorier et Guéniot, 14 1/2 ; Chirié, 17 ; Metzger, 8.

Sont déclarés admissibles : MM. Lequeux, Devraigne, Le Lorier, Guéniot et Chirié.

CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HOPITAUX. — *Composition écrite.* — Question : « Diagnostic des ulcérations de la langue. »

Séance du 15 mai. — MM. Izard, 28 ; Ponroy, 20 ; Cavaroz, 23 ; Vaysse, 25 ; Coustaing, 24.

Epreuve clinique. — Séance du 16 mai. — M. Vaysse, 15.

Séance du 19 mai. — MM. Cavaroz, 14 ; Coustaing, 17 ; Izard, 19,

Epreuve clinique dentaire. — Séance du 20 mai. — MM. Coustaing, 17 ; Waysse, 18 ;

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le jury est définitivement composé de MM. Sommelet Tiffeneau, Lafont, Grimbert et Seyin.

Concours de l'assistance médicale à domicile. — *Composition écrite.* — Question : « Diagnostic et traitement de l'éclampsie puerpérale. — Signes et diagnostic clinique de l'ascite. »

Ordre de passage des candidats. — MM. Fenard, Lourier, Renault, Boyer, Wallemann, Tribes, Boivin, Kahn, Lehmann, Pillot, Hubac, Mme Bruwinghaus, MM. Gontier, Petit, Doucet, Chazal, Duclaud, Finot, Garmer, Beloux, Rouyé.

Séance du 15 mai. — MM. Fénard, 8 + 12 = 20 ; Lourier, 4 + 8 = 12 ; Renault, 11 + 15 = 26.

Répartition dans les services hospitaliers de MM. les élèves internes en pharmacie pour 1913-1914. — La répartition dans les services hospitaliers des internes en exercice et de ceux nommés au concours 1913 aura lieu le jeudi 29 mai à 2 heures dans la salle des concours de l'administration de l'assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Maison départementale de Nanterre. — Un concours pour l'admission à huit places d'internes en médecine et en chirurgie qui seront vacantes le 1er octobre prochain s'ouvrira le 1er juillet 1913.

Les internes titulaires reçoivent un traitement de 1 800 francs et une indemnité de logement de 300 francs.

Les inscriptions sont reçues du 20 mai au 14 juin (dimanches et fêtes exceptés) de dix heures à 4 heures, à la Préfecture de police (secrétariat général, personnel, quai du Marché neuf n° 2), où le programme sera mis aux candidats.

École de médecine de Limoges. — M. le Dr Duverger est institué pour 9 ans suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

École de médecine de Clermont-Ferrand. — Un concours s'ouvrira le 19 novembre 1913 devant la faculté de médecine de Toulouse pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine de Clermont-Ferrand.

Hôpitaux de Lorient. — Le concours pour deux emplois de médecin suppléant s'est terminé par le classement suivant : MM. Méheux, Grivot, Roux. Le concours pour deux emplois de chirurgien suppléant s'est terminé par le classement suivant : MM. Saigot, Le Pipe, Blanchard.

Comité international pour l'enseignement médical complémentaire. (Bureau : Kaiserin Friedrich-Haus, Berlin N. W. 6, Luisenplatz 2-4). — Un cours de courte durée comprenant toutes les branches de la médecine aura lieu à Berlin du 19 au 28 juin de cette année pour la première fois avec l'aide du comité central des cours complémentaires de médecine en Prusse, cours qui sera organisé par l'union des docents pour les cours médicaux de vacances. Le programme paraîtra incessamment.

Les médecins allemands (approuvés en Allemagne) payeront de 20 à 50 marks au plus, selon le nombre des cours choisis. Les médecins étrangers seront admis tant qu'il y aura de la place moyennant un droit plus élevé. Prière de s'annoncer au bureau de l'union des docents (Dozentenverein) à Berlin N. 24, Ziegelstr. 10-11. — Adresser les demandes de renseignements au bureau de Kaiserin Friedrich-Haus à Berlin, N. W. 6, Luisenplatz 2-4.

Hôpitaux de Saint-Étienne. — Un concours public pour la nomination d'un dermatologue des hospices civils de Saint-Étienne sera ouvert à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le lundi 15 décembre 1913.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat des hospices, rue de la Badouillère, à Saint-Étienne.

Admission aux écoles annexes de médecine navale et à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux. — Les jeunes gens désireux de suivre les cours des écoles annexes doivent adresser au préfet maritime du port où se trouve l'école annexe choisie par le candidat entre le 1er et le 15 octobre une demande, accompagnée des pièces à produire.

Le concours d'admission à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux aura lieu à Paris, Brest, Rochefort et Toulon les 21 et 22 juillet.

Les demandes, accompagnées des pièces à produire, doivent être adressées au ministère de la marine (service central de santé) entre le 15 juin et le 1er juillet.

Concours pour l'admission à des emplois de médecin et de pharmacien aides-majors de 2e classe des troupes coloniales. — Un concours s'ouvrira pour l'admission de 18 médecins et 3 pharmaciens à des emplois de médecin et de pharmacien aides-majors de 2e classe des troupes coloniales :

Le 1er décembre, à 9 heures à la Faculté de médecine de Bordeaux ; le 8 décembre, à 9 heures à l'hôpital Desgenettes à Lyon ; le 15 décembre, à 9 heures à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris et à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Les candidats devront avoir moins de 32 ans. Les inscriptions sont reçues avec les pièces à produire au ministère de la guerre, direction des troupes coloniales, 3e bureau, avant le 20 novembre 1913.

Préfecture de la Seine. — Les Drs G. PAUL-BONCOUR, LÉOPOLD-LÉVI et PIERRE ROBIN sont nommés spécialistes consultants attachés au service médical de la préfecture de la Seine, respectivement pour la *neurologie* et la *psychiatrie*, pour la *pédiatrie* et pour la *stomatologie*.

Inauguration des bustes des Prs Fochier, Bondet, Lortet, Arloing à la Faculté de médecine de Lyon. — Cette inauguration aura lieu le dimanche 25 mai à 3 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté, sous la présidence de M. le Pr Chauveau, de l'Institut.

Hommage au Pr Lacassagne. — Au moment où le Dr A. Lacassagne, professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Lyon, atteint par la limite d'âge, va cesser son enseignement, un groupe de collègues, d'élèves et d'amis se propose de lui offrir une plaquette en souvenir des services qu'il a rendus à la Faculté et à la médecine légale.

Cette plaquette, œuvre du sculpteur Injalbert de l'Institut, sera offerte en novembre 1913.

Envoyer les souscriptions à M. le Dr Étienne Martin, à Lyon.

Officier de l'instruction publique. — M. Auguste Petit, secrétaire de la société de Biologie, est nommé officier de l'instruction publique.

Congrès international pour la protection de l'enfance. — Nous venons d'avoir un congrès national de la protection de l'enfance à Bordeaux, il y a eu le 4 mai à Gand un congrès national de la protection de l'enfance. Il y aura encore à Gand le 26 juillet un congrès international de la protection de l'enfance. Le secrétaire général est M. Jaspar, 93, avenue de la Toison d'Or à Bruxelles.

Congrès de la Fédération des unions professionnelles d'accoucheuses. — Ce congrès se réunira à Gand du 26 au 28 juillet. Le secrétaire général est le Dr Goubau, Coupure 28, à Gand.

Congrès international pour la lutte contre l'altération et la falsification des denrées alimentaires. — Ce congrès se réunira à Gand du 1er au 3 août. Le secrétaire est M. Neuckens, Hôtel-de-Ville, à Bruxelles.

Congrès national d'éducation physique. — Ce congrès se réunira à Gand du 6 au 9 août. Le secrétaire général est M. De Vos, rue Savaen 6, à Gand.

Congrès international de neurologie et de psychiatrie. — Ce congrès se réunira à Gand du 20 au 26 août. Le secrétaire général est le Dr D. Hollander, Boulevard Dolez, 110, à Mons.

Nouvel hôpital austro-hongrois au Caire. — Ce nouvel hôpital, édifié sur l'emplacement de l'ancien jardin Cicollaire à Choubrat, vient d'être inauguré.

Service de la vaccine. — M. Delelis, ancien député, ayant demandé à M. le ministre de l'Intérieur si un médecin vaccinateur est en droit d'exiger que le maire lui fasse la remise directe des certificats administratifs prévus au paragraphe 3 de l'art. 9 du décret du 27 juillet 1903 relatif au service de la vaccine, afin que ledit médecin se serve des certificats pour se faire payer une rétribution par les assujettis à la loi non indigents, qui ont profité des séances gratuites, a reçu la réponse suivante :

Les certificats d'ordre administratif constatant que les assujettis ont satisfait à la loi sont délivrés, dans les conditions précédemment rappelées en réponse à la question 3062 par les médecins vaccinateurs comme représentants du service départemental sans que cette remise puisse justifier aucune perception ou rétribution de la part des intéressés, indigents ou non.

Un prix d'ophtalmologie de 5.000 francs. — Grâce à la libéralité d'un généreux philanthrope qui désire conserver l'anonymat, un prix de 5.000 francs sera attribué en 1914 au meilleur travail ayant trait à *l'étiologie, à la prophylaxie ou au traitement des formes d'iritis, d'irido-cyclite ou de cyclite qui ne relèvent pas de la syphilis.*

Ne seront admis à concourir que les mémoires ayant fait l'objet d'une présentation ou d'une communication à l'une des sociétés d'ophtalmologie de France ou de l'étranger. Un jury composé de trois membres choisis parmi les ophtalmologistes des principales institutions ophtalmologiques parisiennes sera chargé d'attribuer le prix.

Les mémoires dactylographiés ou imprimés et rédigés en français, en anglais ou en allemand devront être reçus au plus tard le 15 août 1914 au Bureau des Annales d'oculistique, 26, boulevard Raspail, à Paris.

Société médico-chirurgicale de Liége. — Cette Société a appelé à sa présidence M. le Dr N. Duchesne, chef du service d'oto-rhino-laryngologie des hôpitaux.

Congrès de Laiterie et du froid. (11-13 août à Gand). — Ce congrès réunira les membres de la Société nationale de Laiterie et de la Commission du Froid. Secrétariat : 63, rue de Forest, à Uccle.

Collège royal de Londres. — Pour la première fois un médecin français M. Gustave Monod (de Vichy) vient de subir avec succès les épreuves de membre du collège royal des médecins de Londres.

XVIIe Congrès international de médecine (Londres, 6-12 août 1913). — Les collègues désirant faire adhésion au XVIIe Congrès International de médecine (Londres, 6-12 août 1913) sont priés d'envoyer le montant de leur cotisation à l'adresse suivante : « *The Treasurers of the XVIIth International Congress of Medicine*, 13 *Hinde Street, London W.* », en désignant la Section pour laquelle ils désirent s'inscrire et en y joignant une carte de visite indiquant leurs qualités et leur adresse précise.

Le montant de la cotisation est 20 shillings (25 francs ; 20 marks ; 5 dollars).

Les femmes et les filles des congressistes, désirant profiter des avantages qui leur sont accordés, doivent payer la demi-cotisation (10 shillings).

On est prié de ne pas tarder d'envoyer sa demande d'admission, afin de recevoir les Rapports de la Section à laquelle on désire adhérer, qui paraîtront avant le Congrès.

XVIIe Congrès international de médecine (Londres 6-12 août 1913).

La présidence de la section d'Ophtalmologie étant devenue vacante par la mort de sir HENRY SWANZY, a été acceptée par Sir ANDERSON CRITCHETT.

Mariages. — M. le Dr Henri Arnal et Mlle Charlotte Maujan. — Mlle Renée Du Cazal, fille du Dr Du Cazal, ancien professeur au Val-de-Grâce, et M. Henri Deville.

Nécrologie. — M. J. Reille, père du Dr Paul Reille, à qui nous adressons nos douloureuses sympathies. — Le Dr Castel (de la Brède). — Le Dr Destelle (de Nice). — Le Dr André Figuiera (de Nice). — Le Pr de Koranyi, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Budapest.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *26 Mai au 31 Mai* 1913.

Lundi 26, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur : Frottements péricardiques. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/2 à 11 h. 3/4 : Dr **Bénard** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 27, de 9 h. à 9 h. 1/2, **M. Deval** : Chimisme stomacal. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Guillemiuot** : Électricité dans les affections des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.

Mercredi 28, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les albuminuries (*Suite*). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la blennorragie aigüe.

Jeudi 29, 9 h. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. M. le Dr **Maurice Villaret** : Thoracentèse et ponction d'ascite.

Vendredi 30, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Hersoher** : Séméiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Bénard** : Diagnostic de la syphilis, ultramicroscope.

Samedi 31, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Séméiologie physique de l'estomac et de l'intestin. — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le professeur **Gilbert.** — Traitement du goître exophtalmique. Traitement médical, Pr **Gilbert.** — Traitement chirurgical, Dr **Pierre Descomps.** — Traitement radiothérapique, Dr **Guillemiuot.**

Hôtel-Dieu (service du Dr **Caussade.** — Le Dr **A. Leven** commencera des leçons sur les notions pratiques de pathologie et de thérapeutique gastriques le *jeudi 29 mai,* et les 8ntinuera les jeudis suivants.

Les leçons auront lieu à 10 h. 45, salle Sainte-Monique.

Hôpital Maritime de Berck. — **Cours de vacances.** — Douze conférences sur la tuberculose des os et des articulations du 21 juillet au 2 août 1913 par les Drs **Ménard,** chirurgien en chef, **Andrieu** et **Calvé,** chriurgiens-assistants.

Droit d'inscription : 50 francs.

Se faire inscrire par lettre adressée au Dr Calvé ou au Dr Andrieu à l'Hôpital Maritime de Berck-Plage (Pas-de-Calais.)

Conférences anti-tuberculeuses pour les femmes françaises. — Ces conférences sont placées sous le haut patronage de la Société de secours aux blessés militaires « Croix-Rouge française », du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine avec le bienveillant concours des professeurs Calmette et Lemoine, de MM. de Fleury, Guinard, Triboulet et Mme Girard-Mangin.

Samedi 24 mai, M. Triboulet, médecin de l'hôpital Trousseau : « L'alcoolisme et la tuberculose dans l'armée. »

Jeudi 29 mai, M. de Fleury, de l'Académie de médecine : « La préservation de l'enfance et de l'adolescence doit se poursuivre dans l'armée. L'armée, école d'hygiène ».

Mercredi 4 juin, M. Louis Guinard, médecin-directeur du Sanatorium de Bligny : « La lutte antituberculeuse chez le soldat reconnu malade ».

Lundi 9 juin, professeur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille : « Les raisons scientifiques de la lutte sociale la tuberculose ».

Ces conférences qui sont gratuites, auront lieu à l'amphithéâtre Michelet, à la Sorbonne (Entrée par la rue Saint-Jacques au coin de la rue des Écoles, à 14 h. 30.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

24 Mai. — A l'école pratique de la Faculté de médecine de Paris. Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale de M. Jean Berger.

24 Mai. — A Gand, à 15 h. 1/2, salle des conférences. Conférence de M. le Dr Clément Simon sur le traitement des dermatoses aux eaux minérales françaises.

25 Mai. — Réunion à Gand de la Société belge de physiothérapie.

26 Mai. — A 10 h. 1/2, à l'hospice de la Salpêtrière, conférence du Dr Ameuille : Les déformations thoraciques dans les affections médicales.

26 Mai.— A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours d'agrégation pour la section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine et pour la section d'obstétrique.

27 Mai.— A la Faculté de médecine de Paris, clôture du registre de consignation pour le cinquième examen (1re partie) : doctorat.

29 Mai. — Conférence-visite de M. Schreiber. L'hôpital Hérold. Rendez-vous à 10 heures devant l'entrée principale de l'hôpital Hérold.

31 Mai. — Dernier délai pour la réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, des envois des auteurs d'un Éloge de Claude Bernard (Prix de 1 000 fr.).

2 Juin. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours d'agrégation pour la section d'anatomie pathologique.

2 Juin. — Conférences-visites de M. Schreiber. Visite du dispensaire antituberculeux de l'hôpital Beaujon. Rendez-vous à 16 h. 1/2, 208, faubourg Saint-Honoré, à l'intérieur de l'hôpital Beaujon devant l'entrée du dispensaire antituberculeux.

2 Juin. — A 10 h. 1/2 à l'hospice de la Salpêtrière conférence du Dr André Léri : La maladie osseuse de Paget.

2 Juin. — A Gand, à 15 h. 1/2, salle des conférences de l'Exposition, conférence par M. le Dr Baup, médecin-directeur de l'établissement thermal d'Evian : les cures de diurèse dans les stations françaises.

4 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination de deux chirurgiens-adjoints et d'un chirurgien ophtalmologiste-adjoint, à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

4 Juin. — A Alger, ouverture du concours pour la nomination à deux places de médecin-adjoint de l'hôpital de Constantine.

6 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de médecine des Nantes.

6 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour un emploi de suppléant de la chaire de chimie à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes.

6 Juin. — A Montpellier, ouverture du concours pour une place de médecin des hôpitaux d'Avignon.

7 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chirurgien suppléant des hôpitaux de Nantes (S'inscrire au secrétariat des hôpitaux de Nantes).

7 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin à l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 28 mai, à une heure. — Mlle BOUTEIL. Du phénomène dit « vertige voltaïque » et des nystagmus galvaniques, dans les lésions de l'oreille moyenne et du labyrinthe. (MM. Kirmisson, président ; Reclus, Ombrédanne et Zimmern.) — M. BENASSY. Cancer bilatéral des seins (cancer double primitif, cancer double successif et récidive dans le sein opposé). (MM. Reclus, président ; Kirmisson, Ombrédanne et Zimmern.) — M. GUILLEMET. Contribution à l'étude du traitement de la tuberculose laryngée par la trachéotomie et la thyrotomie. (MM. Marfan, président ; Desgrez, Marcel Labbé et Maillard.) — M. MAGUIN. Variation des éléments du sérum sanguin dans quelques états pathologiques. (MM. Desgrez, président ; Marfan, Marcel Labbé et Maillard.)

Jeudi 29 mai, à une heure. — M. PAGE. Contribution à l'étude des kystes hydatiques pelviens chez la femme. (MM. Pozzi, président ; Bar, Nobécourt et Okinczyc.) — M. GANNET. La protection des enfants du premier âge en France. (MM. Bar, président ; Pozzi, Nobécourt et Okinczyc.)

PIERRE et PAUL DESCOMPS et PIERRE BROUSSE. — Les points douloureux abdominaux 613
MAURICE VILLARET — La cytologie des éléments du sang dans le liquide des bulles cutanées 624
A. SCHWARTZ. — Le diagnostic des hémorroïdes et le toucher rectal 628
ACTUALITÉS MÉDICALES. — Diagnostic du cancer par le procédé du dialyseur 629
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société médicale des hôpitaux. — Société de biologie. — Société de chirurgie. — Société de psychiatrie. — Société de pédiatrie 630
Libres propos : L'étoile bleue, par le Dr MILIAN III
Chronique : L'alcool, l'opium, la cocaïne, par le Dr J. PECH .... V à XI
Intérêts professionnel : Le service militaire de trois ans et les étudiants en médecine XI
Variétés : Manœuvres du service de santé du XIVe corps d'armée, par les Drs THYSS-MONOD .... XIII à XVIII
La médecine au Palais : Une question du secret professionnel, par ADRIEN PEYTEL XVIII
La médecine humoristique, par FLORANE XXIII
Diététique. — Formules thérapeutiques XXV
Revue hebdomadaire de la Presse française XXVII
Revue des revues spéciales XXIX
Revue des congrès : Le premier congrès national de la protection de l'enfance .... XXXI à XXXIV
Nouvelles .... XXXIV à XXVII
La vie médicale XXXIX
Cours. — Memento de la quinzaine. — Thèses de la Faculté de médecine de Paris XL

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France**, **12** francs. — **Etranger**, **15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril.... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

" Paris Médical " a une édition en langue Russe, *dont le Secrétaire est le* Dr JITOMIRSKY — *S'adresser au* Dr JITOMIRSKY, *280, boulevard Raspail, à Paris, pour tout ce qui concerne l'édition Russe.* (Prix de l'Abonnement : **15** fr.



PRIMES DE "PARIS MEDICAL" POUR 1913

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.
Pour les primes 7e (1e série), 6e, 24e (2e série), le port à l'étranger représente **2 fr. 25.**

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Un coffret de produits Innoxa** (1 flacon lait, 1 tube cold-cream, 2 boîtes poudre de riz) parfumé au choix à la violette ou à la rose blanche (Valeur **12 fr. 50**). Chevrier, 21, fg Montmartre. (*Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 2 fr. 50, plus 50 centimes pour le port*).

3° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

5° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

6° **Flacon artistique de parfum Ess. Bouquet,** en étui, offert par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 75, plus 50 centimes pour le port*).

7° **Un coffret de parfumerie Coudray** *contenant 3 savons, un flacon eau de Cologne, un flacon parfum Tyldis, 3 sachets. Pour avoir cette prime, joindre la somme de 4 fr., port compris en France*).

8° **Bons pour une photographie artistique** (reproductions exceptées) **(valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

9° **Bons pour une remise de 25 p. 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

10° **Remise de 15 p. 100** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

11° **Remise** sur l'achat d'une **machine à écrire Oliver.**

12° **Bon de remboursement intégral de l'abonnement** pour tout achat d'un appareil « Bock Aseptauton Duret », pour les injections de 606. (Duret, 28, avenue Marceau, Paris).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE " PARIS MÉDICAL " :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 27 primes) **:**

1° **Un joli presse-papier en marmorite de Saint-Gobain** bleu de Sèvres, offert par l'**Uraseptine Rogier**, 19, avenue de Villiers, à Paris.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. **(Prime épuisée).**

3° **Une pipe racine de bruyère, un fume-cigare ou un fume-cigarette** du Dr Parant (désintoxicant du tabac et de sa fumée) au choix l'un des trois, bien spécifier ce que l'on désire. Prime offerte par le Dr Parant à Lons-le-Saunier.

5° **Une poire de Politzer,** offerte par M. Loreau, rue Abel, à Paris. (*Pour les médecins seulement*).

6° **Un tableau d'un grand maître** (au choix Botticelli, Gainsborough, Rembrandt), reproduction artistique tout encadrée, valeur *20 francs*, prime offerte par *Les Arts graphiques*, 26, rue Diderot, à Vincennes (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port en France*).

7° **Un rasoir américain « Leslie »** avec un système **automatique** pour repasser les lames (*Valeur 25 fr.*). Prime offerte par The Leslie manufacturing Co, 65, rue Réaumur, à Paris. (*Pour avoir cette prime, joindre 4 fr. au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port.*) **(Prime épuisée).**

8° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. **(Prime épuisée).**

9° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

10° **Deux seringues en verre,** offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

11° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre ",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Electro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

12° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

13° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. Saint-Denis, à Paris.

15° **Un coffret Eau et poudre de jeunesse Jane Hading** ou **un coffret parfum Jane Hading** (*au choix*).

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent, acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

23° **Un colis d'oignons à fleurs** (tulipes), offert par la maison Van Velsen frères, à Overveen. **(Prime épuisée).**

24° **Élégant coffret en laque rempli de parfumerie au Xérol** offert par la Société française du Xérol, à Lyon. (*Il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 3 fr. 50, plus 1 fr. pour le port en France*).

25° **Un flacon Perhydrol buccal,** offert par J. Foli, 3, rue Palermo, à Nice.

26° **Bon pour dix francs de marchandises** à prendre sur le catalogue de la maison Porgès, fabricant d'instruments de chirurgie en gomme et caoutchouc vulcanisé, 12, boulevard Magenta, à Paris.

27° **Sous-vêtements en papier,** offerts par la Maison Crabbe, 61 rue des Petits-Champs, à Paris.

28° **Sacs de chocolat,** offerts par la Maison La Marquise de Sévigné, Boul. de la Madeleine. **(Prime épuisée)**

29° **Formolateur Hélios A** pour la désodorisation et la désinfection. (Offert par le Bureau sanitaire parisien, 27, rue des Petits Hôtels, à Paris) (*Pour les médecins seulement*).

LIBRES PROPOS

L'ÉTOILE BLEUE

La connaissez-vous? Quel joli nom !

L'étoile : ballerine gracieuse, petite lumière qui brille le soir au-dessus de nos têtes, influence mystérieuse qui enveloppe notre destinée... quel tumulte de sentiments, de pensées et d'idéal à ce mot !

Bleue : elles sont rares les étoiles bleues, mais il il y en a. Si la plupart sont d'un blanc azuré, du serpent est d'un beau bleu paon... Et s'il n'y en avait pas, ne serait-ce pas l'évocation du ciel sur lequel elles se détachent !

L'étoile dont je parle n'est dans aucun des deux hémisphères célestes. Elle est sur terre, à Paris, 147, boulevard St-Germain : c'est un vaillant petit journal, de 15 pages, dont la couverture est bleue, et qui est plein d'idéal, en même temps que d'action positive. Il lutte avec énergie pour une bonne cause, pour une sainte cause : l'expulsion de l'alcoolisme de notre pays de France. On ne voit pas dans ses réclames, vanter l'apéritif, ni les liqueurs. Vittel, Vichy sont ses grandes pourvoyeuses. Le mot alcool s'y rencontre, mais toujours pour y être dénoncé, comme dans le merveilleux livre, premier du genre, de Louis Jacquet.

L'étoile bleue essaye dans son texte d'émouvoir les pouvoirs publics, chose difficile, et de les atteler au labeur antialcoolique, chose plus difficile encore.

Elle fait passer maintenant la pétition des Françaises pour la limitation des débits. Et les feuilles se couvrent des signatures de femmes, qui veulent donner au pays des enfants sains et robustes, conserver leur mari intact de corps et d'esprit et vivre d'une vie familiale, morale et reposée.

Si l'Étoile bleue met à la lutte antialcoolique tant d'âpreté, ce n'est pas son intérêt qui la guide, mais l'intérêt général et parce qu'elle sait la férocité de son ennemi. Jacquet ne lui a-t-il pas dit récemment, en même temps qu'au Président de notre République : « Sur 688 enfants nés de 308 malades alcooliques, 359 sont morts, dont 207 en bas âge. Ce sont là, surtout dans les circonstances actuelles, des chiffres douloureux et terrifiants ! »

G. MILIAN.

CHRONIQUE

L'ALCOOL, L'OPIUM ET LA COCAÏNE

Par M. le Dr J. PECH
Médecin-major de 1re classe

Je ne viens point chanter un los à la gloire de l'opium ou de la cocaïne, les médecins ont leur opinion faite sur la valeur de ces médicaments, mais je ne puis me défendre d'une certaine indignation lorsque je vois avec quelle épouvante on signale au gros public les méfaits insignes de ces deux symboles, parce que des jeunes gens et des jeunes femmes ont eu l'imprudence de ceindre leur front de fleurs de pavot ou de la pourpre de l'Erytroxylon ; ceci me fait songer à ces belles paroles de l'Évangile : « Vous voyez la paille dans l'œil du prochain et n'apercevez pas la poutre qui est dans le vôtre. » Ah ! comme il sied de parler du danger de l'opium lorsque devant nous les ilotes tombent sidérés par le mal sacré, et que nous assistons impuissants à cette destruction de notre race par l'alcool, à cette stérilisation par lui des espérances futures !

Un jour, en Basse-Normandie, gravissant le chemin qui monte vers la caserne, je comptai quinze territoriaux ivres-morts dans les fossés. Sur les rangs, le lendemain, onze d'entre eux tombaient d'épilepsie. Ces choses, on devrait les taire, car l'étranger nous écoute ; il faut bien cependant les dire pour provoquer la révolte des consciences françaises. Que l'étranger d'ailleurs ne s'illusionne pas ; lorsque, groupés devant moi, soixante-dix de ces territoriaux demandaient la réforme, je me levai comme mû par une force supérieure, et mes paroles, où la sincérité de la foi mettait seule l'éloquence, produisirent sur ces malheureux une telle impression, que lorsque je voulus examiner la requête d'un chacun il ne restait plus personne ; je me vis contraint de les faire rechercher car il pouvait se trouver parmi eux quelque manchot ou quelque incurable ; mais au fond de moi-même j'étais heureux ; dans ces âmes de réprouvés j'avais vu s'animer un instant le sang de la race, et briller l'espoir de l'avenir.

Mais l'heure n'est point venue de se glorifier car les représentants du peuple n'ont pas eu le courage de faire fléchir leurs intérêts privés devant le salut de la nation. Cicéron définissait le grand orateur et le vrai tribun par ces mots : *Vir bonus, dicendi peritus* ; ce n'est pas le tout que d'être un rhéteur habile, il faut aussi être cette conscience intègre qui inspire la confiance et qui seule mérite l'honneur. Quel beau geste que celui du Dr Jacquet remettant un placet au Président de la République au nom de la nation ! Il est vraiment de bien belles âmes dans notre pays et les liens profonds de solidarité qui nous unissent ne sont toujours pas de ceux que des intérêts matériels parviennent à briser. Les médecins ne vivent-ils pas des misères humaines, comme le fossoyeur vit de son travail ? Ils n'hésitent pas cependant à propager l'hygiène, à répandre les bienfaits de la prophylaxie ; les sociétés savantes, l'Académie de médecine à leur tête, se présentent en corps auprès des pouvoirs publics pour leur crier : anathème ! puisqu'ils restent indifférents devant le péril de la race ; mais la bonne graine germera, car elle a été engendrée par cette fleur de l'intelligence où est montée la sève du cœur.

Mon régiment traversait l'été dernier la Picardie ;

CHRONIQUE *(Suite)*

nous allions faire des tirs de guerre au camp de Sissonne ; chemin faisant, je comptais les estaminets aux environs de Saint-Quentin, il en existait un par deux maisons en bordure de la route. Sur le pied des portes était de la marmaille à profusion, mais quelle marmaille ! Des tares sur presque tous les fronts, des asymétries, des malformations ; l'ivresse, au jour de la conception, avait inscrit sur ces visages les stigmates futurs de la folie. Un de mes camarades de route ayant des intérêts dans je ne sais quelle fabrique de toxiques, cherchait à éloigner de mon esprit l'idée qui l'obsédait, il craignait mon prosélytisme ; toujours l'intérêt ! lui seul est-il donc désormais l'unique spiritualisme de notre époque?

Une modeste commune donnait au fisc 35.000 francs de droits perçus sur l'alcool. Quelle tristesse ! Il n'est donc plus d'apôtres pour répandre la bonne parole, il n'est donc plus de solidarité nationale? Dans une localité, j'étais logé chez un médecin dont la femme de ménage perdait le jour même son mari, mort à l'hospice. Elle était encore jeune, cette femme, elle aimait malgré tout cet homme qui lui buvait son pauvre salaire ; j'admirai cette créature qui, du travail de ses mains, parvenait à subvenir à la nourriture de ses sept enfants, à la sienne propre, ainsi qu'à la triste passion de ce paraplégique à qui elle portait en cachette un demi-litre d'alcool tous les jours. Elle me montra ses enfants ; les premiers étaient simplement nerveux, quant aux trois derniers elle reconnaissait qu'ils ne ressemblaient pas aux autres ; à certains moments elle se demandait s'ils n'étaient pas fous ; ils avaient eu des convulsions étant petits ; vienne la puberté et ils tomberont du haut mal. Voilà l'alcool, telle est la salissure qu'il laisse sur le germe sacré de la vie.

Les anciens entouraient la conception de tout le respect qui convient aux choses importantes et graves ; ils s'y préparaient par une sorte de recueillement, ils avaient soin de ne manger et de boire qu'avec beaucoup de modération ; pour le reste ils se confiaient à leur jeunesse et à la simplicité de leurs désirs :

Inque brevi spatio mutantur sœcla animantum,
Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

(Lucrèce, liv. II.)

Combien différent de l'intoxiqué alcoolique, de la brute stupide parfois méchante et criminelle, est le fumeur d'opium? Je ne parle point de ces jeunes gens qui, par manière de divertissement sans doute, ou dans une vaine recherche de sensations inconnues, aspirent quelques gorgées de la fumée bleue ; ceux-ci je ne les connais pas, je n'en ai jamais vu ; il se peut que dans les ports de guerre il s'en trouve quelqu'un, mais que de recherches ne faut-il pas pour les surprendre en flagrant délit? Ils ne seront jamais un péril public, qu'on se rassure ; mais les journaux en parleront avec émotion comme de temps en temps ils nous parlent de faiseuses d'anges. Le fumeur d'opium, je l'ai connu en Extrême-Orient.

Tandis que brûlent sur l'autel des ancêtres les bâtonnets parfumés, que le con-hien, l'oiseau parleur au bec rose, ne bavarde plus dans sa cage, que dans les vases de bronze s'épanouit la gloire des chrysanthèmes d'or, la pourpre fragile des hibiscus, la blancheur nacrée des fleurs de pamplemousse, étendu sur une natte, ayant parfois auprès de lui les stances de J.-Kinh ou le Légendaire, le Chinois hume avec délices la fumée évocatrice des rêves, la fumée dont la trame vaporeuse et légère viendra tisser pour un instant son voile bleu sur les réalités. Ici point de discussion bruyante comme dans la salle empuantie où des cerveaux échauffés par l'alcool et la politique éructent leurs inepties sur l'instituteur ou le curé ; des sentences de sagesse montent en guirlande autour des colonnes ; sur des panneaux en bois de tec sont incrustées des lettres de nacre qui disent encore des maximes de morale ou des souhaits de longévité ; parfois sur un piédouche, où sont sculptées avec art des chimères, est une défense d'éléphant ; il n'est d'autre bruit que celui d'une causerie à fleur de lèvres, coupée de longs silences que berce le chant monotone de la guitare et qui laissent parfois parvenir jusqu'à vous l'immense murmure de ces nuits d'Orient, lorsque dans la masse de verdure sombre bruissent des myriades d'insectes et que les pâles fleurs du ciel se sont épanouies sur le sommeil des choses. C'est maintenant l'heure du rêve, celle où la matérialité des instincts a fait place à l'idéale sublimité de l'esprit ; l'âme pacifiée se dégage de toute entrave corporelle, elle s'élève dans la sérénité de la pensée pure ; les légendes naïves déroulent alors leur imagerie de génies guerriers cuirassés d'or, étincelants de reflets d'acier, de Bouddhas gigantesques, de mandarins sages et puissants, de bonzes aux hiératiques allures, de princesses victorieuses et de vierges libératrices traînant derrière elles les Tartares vaincus, et leur chevauchée passe dans un rayonnement de gloire dont les yeux humains restent éblouis ; puis, impassibles comme des dieux, drapés de soie jaune et verte, les anciens rois processionnent devant la foule prosternée, tandis que les hauts flamboyants qu'agite la brise effeuillent leurs fleurs de pourpre sur le cortège triomphal. Car ces peuples d'Extrême-Orient ne reconnaissent de plaisir suprême que dans la pensée, ils n'ont de considération que pour nos savants, ils recherchent l'amitié de ceux d'entre nous qui avons quelque culture ; leur vénération est alors touchante et vraiment sincère. Ils auraient voulu que je fusse comme eux, que je cueille la plante d'oubli pour endormir mes regrets « ils s'éloigneront, disaient-ils, comme lorsque le soleil met son premier regard de lumière sur les floconnantes mousselines du matin ; tu respireras l'encens qui vient des frangipaniers quand neigent les fleurs de leurs branches, et tu verras une jeune fille au visage d'ivoire et aux prunelles de jade, s'accouder près de toi parmi les chrysanthèmes

CHRONIQUE *(Suite)*

répandus. Lorsque dans la magnifiante brume de l'opium nous lisons les sentences brodées en lettres d'or et de soie qui font serpenter leurs volutes au travers de la fumée bleue des baguettes qui se consument, le songe nostalgique du passé ne vient plus étendre sur nous son ombre mélancolique, et de même que les bambous frissonnent sous la brise ainsi nos cœurs s'agitent sous les pensées ». Mais leurs maximes et leurs citations ne pouvaient me convaincre que de la délicatesse de leur esprit, et je leur disais que la fumée de leurs paroles était pour moi aussi agréable que pouvait l'être pour eux celle de l'opium.

Ah ! comme nous sommes loin des coups de poing sur la table et des vociférations électorales dans le remugle du cabaret ! C'est nous cependant qui voulons apporter à ces bons Célestes la parole de progrès et de libération. Pauvres gens ! *Nesciunt quid faciunt* ! Nous voulons ouvrir l'échoppe dans ce pays où depuis des siècles plane un peu de rêve sur la misère ou le plaisir humains ; en lieu et place de cette fumée nous brûlerons le tord-boyau ; les volucres hiératiques, les bêtes de cauchemar, les dragons ailés et les sphinges prendront alors quelque réalité ; c'est bien cela la civilisation : du commerce ; ne laissons pas les bouilleurs de crû tomber dans l'indigence.

Si vous le voulez bien, cher lecteur, nous prendrons en compagnie de ces mandarins une tasse de thé, de ce thé des « Dix mille printemps » dont les bourgeons de fleur ont été cueillis par les vierges du Yunnam, et pour qu'ils n'entendent pas mes paroles je vous dirai en sortant les méfaits de l'opium.

Tout d'abord, s'il éréthise la pensée, il supprime le reste. J'ai soigné à Tuyén-Quang un commissaire de chaloupe qui était tombé amoureux fou d'une chanteuse ; mais si la chanteuse avait de la voix, lui n'en avait pas du tout. Il était jeune cependant, et l'opium qu'il fumait avec exagération, comme le font d'ailleurs les Européens, montrait tous les soirs à ses yeux ravis une beauté toujours plus désirable. Hélas ! ses mains seules et sa pensée pouvaient se tendre vers l'objet convoité. Comment porter remède à cette infortune et conjurer le maléfice de cette aiguillette nouée ? J'engageai l'amoureux transi à modérer sa consommation de suc de pavot et prescrivis des excitants médullaires ; sa faiblesse manifesta dès lors quelque irritabilité fugace ; ce n'était encore que le geste sans signification et inconscient du dormeur. Ayant gagné du temps et diminué le nombre des pipettes, j'essayai d'un alcaloïde retiré de l'écorce d'un arbre qui croît au Caméroun, l'yumbehoa ; l'yohimbine en effet, est un aphrodisiaque puissant et peu nuisible. Je ne décrirai pas les gestes vraiment trop expressifs du commissaire de chaloupe quand il vint me remercier et je trouve plus décent d'arrêter ici le détail de cette confidence. Elle est intéressante cependant dans le sujet qui nous occupe, car si l'alcoolique procrée sous l'excitation de l'alcool, le fumeur d'opium ne procrée qu'en rêve, aussi sa descendance n'en subit-elle aucune dégradation.

Il est encore une autre misère imputable à l'opium, c'est d'engendrer la misère. Le pauvre dépense tout ce qu'il a de sapèques et souvent il n'en a guère ; on a tellement surélevé le prix de la denrée que seul l'opium passé en fraude peut lui permettre quelque plaisir ; mais la douane veille, et là-bas, comme chez nous, on ouvre les bambous, on sonde les troncs d'arbre dans les trains de bois qui descendent le fleuve, pour s'assurer qu'ils ne recèlent pas la panacée merveilleuse. Aussi la privation subite de l'opium engendre-t-elle des accidents ; voici une de mes observations. Visitant un poste français sur les frontières de Chine, tous les tirailleurs annamites me furent présentés pour la revue sanitaire. L'un d'entre eux était demeuré dans sa case, tapi comme paquet de loques dans un coin. Je fus vers lui ; sa peau était froide, son œil éteint, il ressemblait assez, dans sa torpeur insensible, à une marmotte pendant l'hivernage. Le lieutenant me dit que c'était là un fumeur d'opium auquel il avait fait de temps en temps l'aumône du doux narcotique, mais qu'il désirait sevrer entièrement désormais. « Le beau résultat ! lui dis-je ; voici un homme qui est perdu si vous lui supprimez brusquement ce dont il vit ; que mon passage parmi vous lui soit au moins profitable ; donnez-lui aujourd'hui et les jours suivants de bons conseils sans doute, mais aussi un peu de fumée bleue ». Un petit pot d'opium rendit la vie à ce pauvre annamite ; aux premières gorgées du breuvage céleste, son œil devint brillant, les transparences d'une vive lumière intérieure éclairèrent de joie son visage figé naguère dans une immobilité de masque, il vint le soir me témoigner sa reconnaissance non point comme un soldat mais comme un annamite en se jetant à mes pieds ; puis, se tournant vers le lieutenant qui commandait le poste, il se déclara prêt à réparer par son travail toutes les omissions des jours précédents.

Celui qui fume avec modération, qui ne se livre pas avec gloutonnerie au plaisir, qui garde par devers lui toujours la volonté du sage, peut parvenir à une extrême vieillesse. Je n'ai jamais quitté un vieux Chinois sans m'être enquis auparavant du nombre de pipettes qu'il fumait quotidiennement ; ce nombre est très variable suivant les individus, une moyenne de douze pipettes était cependant la règle pour la majorité d'entre eux, avec d'assez gros écarts cependant les jours de fête.

Dans un poste chinois voisin de celui dont je viens de parler, je reçus les honneurs d'un mandarin car le médecin est un lettré que les habitants de l'ex-empire du Milieu estiment hautement. L'effectif de la petite garnison était de vingt-quatre soldats, je comptai très exactement douze fumeries, car la fumerie est pour deux ; ces gens avaient d'ailleurs des figures resplendissantes de santé. Mais ce qui est bon pour les habitants de ces pays où le paludisme est d'une gravité extrême ne saurait être transporté chez nous

CHRONIQUE *(Suite)*

sans danger. La tuberculose n'existe pas dans ces régions; je ne l'ai jamais rencontrée même chez les Européens. Le paludisme congestionne le foie; cet organe, sous l'action permanente de la toxicité de l'air des forêts vierges et de celui qui monte des humus où la fermentation et la décomposition éternelles des choses nourrissent la végétation la plus folle et la plus belle qu'il soit possible de voir, ce viscère, dis-je, prend parfois des dimensions énormes; or, l'opium est le sédatif le plus puissant qu'il y ait de la congestion hépatique. La tuberculose, comme je l'ai déjà dit par ailleurs, n'est enrayée que par les médicaments, les aliments ou les maladies qui provoquent la congestion du foie ou qui nous infusent ses principes (huile de foie de morue, viande crue, gaïacol, créosotes, balsamiques en général, etc.); toutes les maladies qui entraînent au contraire une altération dégénérative de l'organe ou sa cirrhose, provoquent le développement de la tuberculose (alcoolisme, morphinisme, intoxications chroniques, etc.). Tous les tuberculeux ont le foie petit, tous les paludéens vivant en pays de malaria ont le foie gros; ceux-ci ne sont pas tuberculeux, s'ils l'étaient avant de venir dans ces régions, ils guérissent comme j'en ai rapporté un exemple des plus frappants.

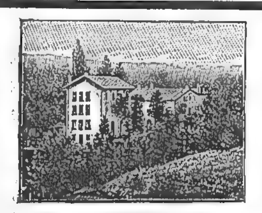
Le fumeur d'opium dans nos pays serait donc à l'avance fatalement voué à la tuberculose. Un tuberculeux qui prend régulièrement de l'opium dévide très vite le fil que la Parque tient dans sa main. Je désire à cet endroit mettre sous les yeux de mon lecteur l'histoire d'une femme charmante qui fut sans s'en douter une opiomane et qui mourut de la tuberculose, cette femme est Mlle de Lespinasse. Qui ne connaît ce beau livre d'amour que sont les lettres de Mlle de Lespinasse à M. de Guibert? Qui n'a lu ces pages ardentes où la passion se sublime dans un amour de beauté idéale dont «le sentiment palpite sous la main, suivant l'expression des Goncourt, comme le plus fort battement du cœur du XVIIIe siècle»? Quelle adoration n'a pas suscitée cette femme! Lisez plutôt ces lignes extraites de l'œuvre posthume de d'Alembert, ce grave encyclopédiste dont l'amour vient s'agenouiller près de la tombe de celle qu'il pleure dans tout le regret de la vie et toute la désolation de la douleur. «O vous qui ne pouvez plus m'entendre, vous que j'ai si tendrement et si constamment aimée, vous que j'ai préférée à tout, vous qui m'auriez tenu lieu de tout si vous l'aviez voulu; hélas! s'il peut vous rester encore quelque sentiment dans ce séjour de la mort après lequel vous avez tant soupiré, et qui bientôt sera le mien, voyez mon malheur et mes larmes». Le temps n'est même pas pour lui le consolateur suprême puisque deux ans après il écrit encore: «Je reviens à vous, j'y reviens pour la dernière fois et pour ne vous quitter plus, ô ma chère et malheureuse Julie! Hélas, pourquoi faut-il que vous ne soyez que poussière et que cendre! Laissez-moi croire du moins que cette cendre, toute froide qu'elle est, est moins insensible à mes larmes que tous les cœurs glacés qui m'environnent. La destinée enfonce ses clous de fer sur ma tête infortunée, je me plonge dans le malheur. Toute la nature va se couvrir désormais pour moi d'un crêpe funèbre; en rentrant tous les jours dans ma sombre retraite, je croirai voir écrites sur la porte de ma demeure les terribles paroles du Dante: «Vous qui entrez ici, laissez toute espérance.» Que ne puis-je en ce moment expirer sur ce tombeau que j'arrose de mes larmes, et dire comme Jonathas: «J'ai goûté un peu de miel et je meurs.» O vertu, nom stérile et vain à quoi m'as-tu servi? Comme ce solitaire je puis répéter: «Vous voyez un homme presque aussi heureux que s'il était mort.» J'ai tout perdu, il ne me reste plus que la vie pour me désoler; puisse-t-elle être terminée bientôt et la mort me joindre à tout ce que j'ai perdu».

Lamartine n'avait-il pas raison de dire: «L'homme trop jeune est incapable d'aimer! Il ne sait le prix de rien! Il ne connaît le vrai bonheur qu'après l'avoir perdu. Il y a plus de sève folle et d'ombre flottante dans les jeunes plants de la forêt; il y a plus de feu dans le vieux cœur du chêne». Renan après lui écrira encore: «L'amour, la religion, la poésie, la vertu, inutilités providentielles que l'homme égoïste nie et qui en dépit de lui mènent le monde. C'est quand nous entendons ces voix divines que nous entendons vraiment l'harmonie des sphères célestes, la musique de l'infini. *Præstet fides supplementum sensuum défectui*».

Mlle de Lespinasse avait reçu la tuberculose de la bouche de son premier amant M. de Mora; elle prit de l'opium pour endormir sa souffrance ancienne et l'angoisse de sa passion nouvelle; elle en prit sans mesure, et ce sommeil qu'elle recherchait n'était plus sous l'action du faux narcotique qu'une vie plus intense de la pensée; comme le mandarin chinois dont la méditation plus sage ne se porte que sur les pages du *Légendaire*, elle sublimait son esprit dans une idée passionnelle, et c'est le souvenir de ces veilles nourries d'opium qui nous reste encore et pour toujours dans ces lettres où palpite le cœur d'une femme dans un délire d'amour. Émaciée, dissimulant sa pauvre misère humaine dans la pudeur des voiles et l'ombre vaporeuse des dentelles, elle mourut bientôt, avec ce seul regret de ne pouvoir pas sécher les larmes de d'Alembert dont elle avait trahi malgré elle l'amour, et dont elle prévoyait la désolation inconsolable.

La cocaïne est, elle aussi, un excitant du cerveau, excitant délicat mais dangereux et anormal, car elle endort la sensibilité réflexe comme l'opium alanguit les fonctions générales du corps, fait disparaître l'appétit; les aliments ne sont-ils pas une matérialité trop grossière pour le rêve? S'il n'y avait en nous que l'ange, suivant l'expression de Pascal, tout serait pour le mieux, mais il y a aussi la bête, cette bête sans laquelle nous ne sommes rien, cette bête qu'il nous faut bien nourrir et bien soigner

Avec ses bains Carbo-gazeux ROYAT GUÉRIT GOUTTE, ARTÉRIO-SCLÉROSE, CŒUR



CLINIQUE MEDICALE D'ECULLY à 5 kil. de Lyon
300 m. d'altitude.

Maison de Régime, confort moderne, dans les monts du Lyonnais

Etats neurasthéniques et psychasthéniques, affections du tube digestif, morphinomanes, séniles, traitement diététique et physiothérapique des maladies de la nutrition, arthritisme, diabète, obésité, amaigrissement, anémies.

HYDROTHÉRAPIE, ÉLECTROTHÉRAPIE, RADIOTHÉRAPIE, PHOTOTHÉRAPIE, HÉLIOTHÉRAPIE, MASSAGE

Laboratoires d'analyses. — 3 médecins attachés à l'établissement. — Dr FEUILLADE, médecin directeur.



OPOTHÉRAPIE

LES EXTRAITS TOTAUX CHOAY

ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS

DESSICCATION RAPIDE VERS 0° DANS LE VIDE ★ ...... ★ NI AUTOLYSE NI CHALEUR NI AIR

FORMULER { PILULES, CACHETS, PAQUETS, COMPRIMÉS } **CHOAY** 2 à 8 par jour

A L'EXTRAIT { GASTRIQUE, ENTÉRIQUE, HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE, ORCHITIQUE, OVARIEN, HYPOPHYSAIRE, THYROÏDIEN, RÉNAL, SURRÉNAL, etc. }

DÉPOT: Pharmacie DÉBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS



ANALGÉSIQUE GASTRIQUE

CÉTRAROSE GIGON

($C^{30}H^{22}O^{15}$)

MÉDICAMENT à ÉLECTIVITÉ MUSCULAIRE

Spécifique contre le **VOMISSEMENT** et les **TROUBLES DIGESTIFS**
(HYPERCHLORHYDRIE, FERMENTATIONS DES HYPOPEPTIQUES)

Pharmacie du Dr ANDRÉ GIGON, 7, Rue Coq-Héron, PARIS

BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES du Dr DE **KORAB**
A L'HÉLÉNINE DE
EXPÉRIMENTÉS DANS LES HÔPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPES 12, RUE de l'ISLY PARIS

ST-NECTAIRE

Saison : 15 Mai - 15 Octobre

La Première Station Thermale du Monde pour le Traitement de l'**ALBUMINURIE**

RENSEIGNEMENTS :
COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES DE ST-NECTAIRE, 63, rue de Turbigo, PARIS

SPA

Les bains de SPA sont les plus riches en acide carbonique des pays de langue française.

Les eaux minérales de SPA sont les eaux ferrugineuses les plus riches de l'Europe.

CHRONIQUE *(Suite)*

puisqu'elle porte notre âme comme une tige porte la fleur. Dès que l'opium ou la cocaïne ont débilité nos organes, anémié nos tissus, consumé notre énergie, les maladies nous assaillent et avec elles toutes les misères qui précèdent la mort.

Mantegazza est, à mon sens, celui qui, le premier, a chanté la louange de la cocaïne ; je le soupçonne fort d'avoir écrit la *Physiologie du plaisir* sous l'action du perfide analgésique ; il a poussé bien loin son étude dans la fine dissection des moindres frôlements de l'épiderme, des caresses les plus impalpables, dans l'analyse du parfum le plus léger des fleurs, des émotions les plus roses de l'âme, pour n'avoir pas avant d'écrire érethisé son cerveau par l'infusion de coca ; je me trompe sans doute, mais un aveu de ce grave et délicat physiologiste m'aurait certainement confirmé dans mon idée.

Laissons donc à ceux qu'enveloppe la triste solitude des forêts ou la désaffection de la vie l'usage de ces fleurs d'oubli ; qu'avons-nous besoin de ces excitants anormaux de la pensée? Celle-ci ne doit tirer que d'elle-même sa force et sa beauté ; mais qu'on se rassure, les gens qui recherchent ce plaisir suprême du mandarin ne seront jamais très nombreux dans notre pays, car la vie le leur défend. L'énergie, la volonté sont nos seules défenses dans l'âpre jouissance des jours, dans la conquête de notre fortune, dans l'apport de ce tribut que de nobles intelligences doivent offrir à la science et à l'avenir de notre race ; c'est de la seule sève de notre sang que doit se nourrir la fleur de la pensée et non point du suc trompeur et mortel des plantes qui endorment la vie dans une fausse illusion de rêve ou de bonheur.

Saint-Simon a écrit dans ses *Mémoires* que tout bien est impossible en France. Il allègue comme preuve ses vains efforts, lorsqu'il était du conseil de régence, pour détruire certains abus financiers (tome IX). Dans les Mémoires du marquis d'Argenson, la même réflexion se trouve : « A-t-on bien réfléchi et connu combien la moindre réforme est difficile en France, sur le pied où sont les choses? Chacun se tient l'un à l'autre. Il faudrait qu'un ministre offensât ce qu'il y a de plus grand à la cour, etc. ». Ceci était écrit le 29 juin 1751 ; en l'an de grâce 1913, les mêmes paroles peuvent être dites ; elles seront encore d'actualité.

N'importe ! Laissons nos yeux constamment fixés sur le vrai péril : l'alcoolisme ; celui-ci est grave, il convient de le crier à tous les échos de la race et de la patrie. La femme elle-même, la femme du peuple s'adonne à l'alcool, j'en ai fait la pénible constatation en Basse-Normandie ; or c'est elle, la femme, qui garde le dépôt sacré de la vie, c'est dans son sein que se développe l'espoir de l'avenir, préservons-la de la tare infâme, qu'elle ne devienne pas ce vase où ne germeront plus désormais que le crétinisme et la folie. Je n'ai connu en Extrême-Orient qu'une jeune Annamite fumant avec excès l'opium ; elle était gracieuse d'ailleurs, et la transparence d'une intellectualité délicate mettait sur ses traits cette « morbidezza » qui n'est pas dépourvue de charme pour nous Européens ; mais cette jeune femme était l'exception, l'infime exception.

L'alcoolisme, voilà l'ennemi ! La sentinelle qui veille en ce moment sur les destinées de la France peut crier : Aux armes ! nous sommes prêts à courir aux faisceaux.

J. Pech.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

LE SERVICE MILITAIRE DE TROIS ANS ET LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

L'association des professeurs des écoles de médecine de France vient de présenter aux ministères de l'Instruction publique et de la Guerre le document qui suit :

L'association des professeurs des écoles de médecine et de pharmacie, réunie en assemblée générale à la Faculté de médecine de Paris, le 6 avril 1913, émet à l'unanimité le vœu suivant :

Tous les Français, sans exception, doivent participer à l'effort patriotique qui s'impose en ce moment à la Nation, et accomplir, s'il en est ainsi décidé, trois ans de service actif.

Les étudiants en médecine et en pharmacie seront soumis pendant un certain temps au service militaire qui les rendra aptes à remplir, s'il y a lieu, le rôle de combattants.

Mais, étant donné l'insuffisance reconnue du cadre du service de santé, déjà très préjudiciable en temps de paix, extrêmement grave en temps de guerre, l'association estime que le plus tôt possible après cette première période, il y aurait intérêt pour l'armée à utiliser les aptitudes spéciales de ces jeunes gens.

Dans ce but, les étudiants en médecine et en pharmacie seront répartis dans les 23 villes, sièges des Facultés de Médecine, des écoles de plein exercice ou des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Dans la mesure compatible avec leur service d'infirmiers et sous le contrôle de l'autorité militaire, ils seront autorisés à continuer leur scolarité de façon à acquérir le plus tôt possible le titre et les fonctions de médecins ou de pharmaciens auxiliaires, tels que les définit la loi actuelle, complétant ainsi dans une proportion très importante le personnel du service de santé.

En émettant ce vœu, l'association croit s'inspirer des véritables intérêts de la défense Nationale.

Le Président : Dr Motais.

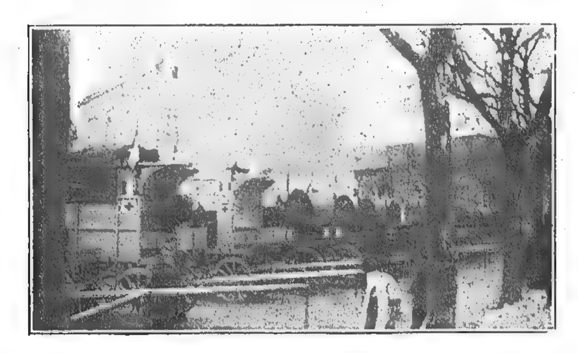
Le Secrétaire général : Dr Bottu.

VARIÉTÉS

MANŒUVRES DU SERVICE DE SANTÉ DU XIVe CORPS D'ARMÉE

(du 23 au 25 Avril 1913)

Cet exercice qui vient d'avoir lieu, dans les environs immédiats de Lyon, avec le concours de médecins, d'officiers d'administration et d'infirmiers des



Le parc de cantonnement de Rillieux (Fig. 1).

armées de réserve et de territoriale, comportait :

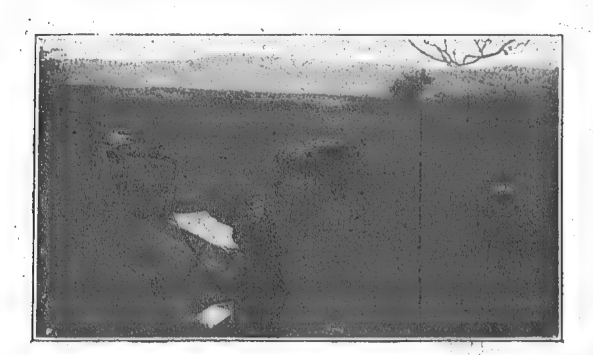
1° La mobilisation du matériel du service de santé (deux ambulances et un hôpital de campagne).



Transport à bras (Fig. 2).

2° L'installation et le fonctionnement sur le terrain de ces formations.

3° L'installation d'un hôpital d'évacuation, l'aménagement d'un train sanitaire et l'embarquement des blessés.



Le poste de secours (Fig 3).

Le premier jour, les formations, parties du fort de la Duchère, allèrent cantonner à Rillieux (Ain) sous une pluie et dans une boue persistantes. Les voitures furent dételées et rangées devant la mairie de Rillieux (fig. 1).

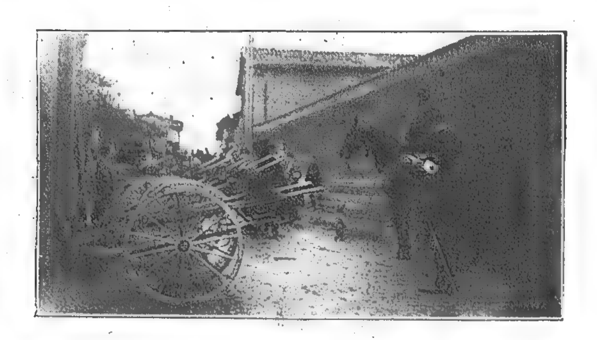
Le deuxième jour, on assista au fonctionnement sur le terrain.

Les blessés figurés, et le *service médical régimentaire*, voitures de bataillon, médecins, brancardiers (musiciens), étaient fournis par le 22e régiment d'infanterie en garnison à Sathonay.



Premiers pansements (Fig. 4).

Les blessés, couchés, dispersés dans les champs, portent au bouton une fiche indiquant le lieu et la nature de leur blessure.

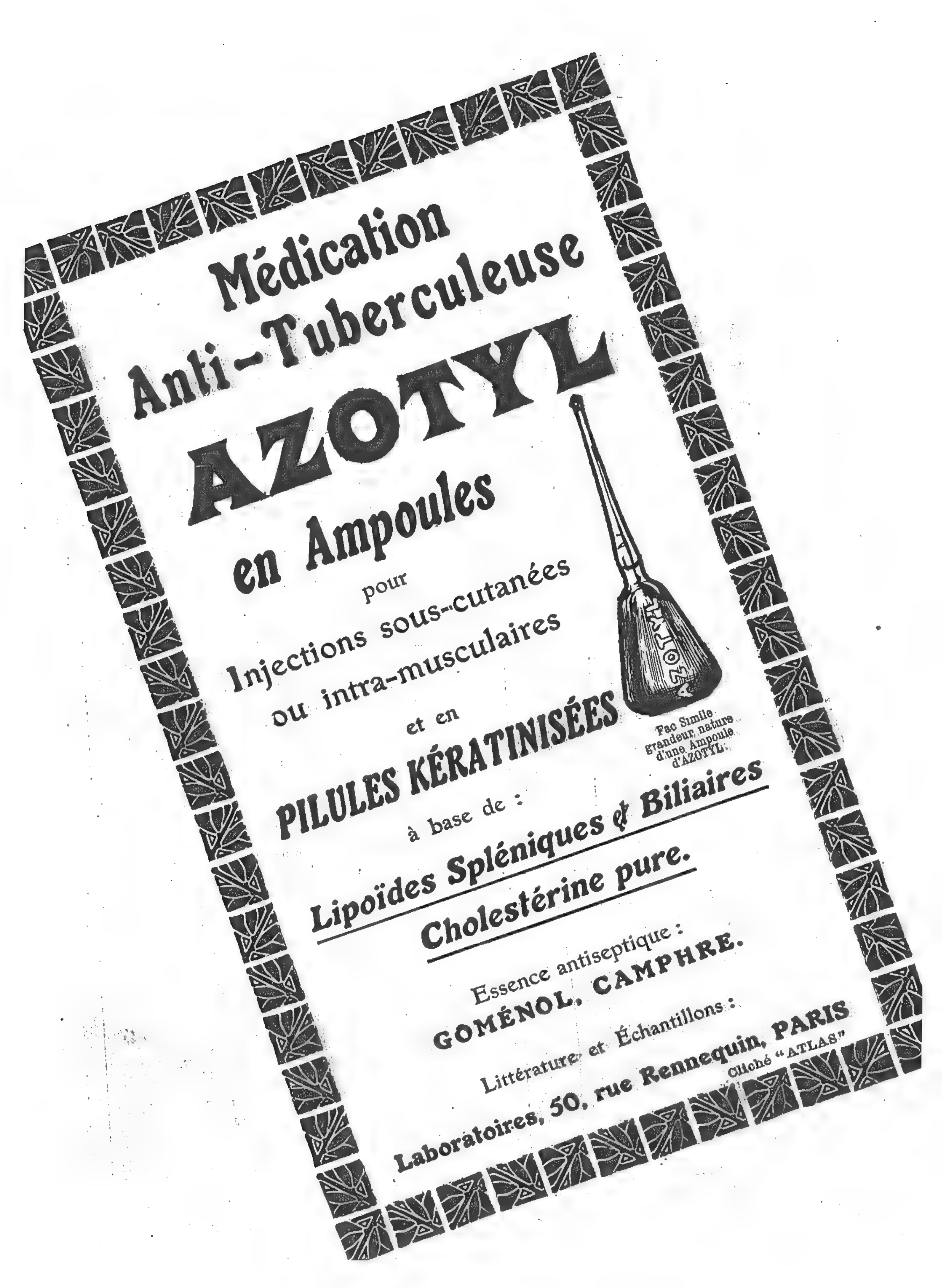


Les brouettes porte-brancards (Fig. 5).

Ramassés par les brancardiers du service régimentaire, ils sont amenés (fig. 2) au *poste de secours* (fig. 3 et 4) installé dans un repli de terrain, pour y recevoir les premiers soins médicaux, un pansement sommaire, ou une immobilisation des membres fracturés un peu meilleure que celles que peuvent faire sur place les



Départ des brouettes (Fig. 6).


Médication
Anti-Tuberculeuse
AZOTYL
en Ampoules
pour
Injections sous-cutanées
ou intra-musculaires
et en
PILULES KÉRATINISÉES
à base de :
Lipoïdes Spléniques et Biliaires
Cholestérine pure.
Essence antiseptique :
GOMÉNOL, CAMPHRE.
Littérature et Échantillons :
Laboratoires, 50, rue Rennequin, PARIS
Fac Simile grandeur nature d'une Ampoule d'AZOTYL.
AZOTYL
Cliché "ATLAS"

VARIÉTÉS *(Suite)*

brancardiers au moment où ils ont trouvé le blessé (fig. 4).

Ces premiers secours assurés, le service médical régimentaire poursuit sa route en avant avec le corps auquel il appartient. Les blessés appartiennent désormais aux services de l'arrière (ambulances). Pour les emmener, ceux-ci disposent de voitures à un cheval (deux blessés couchés) et à deux chevaux (quatre blessés couchés). Mais ces voitures ne peuvent toujours rejoindre dans les champs le poste de secours. Pour gagner du temps sur le transport à bras, on se sert de la *brouette-porte brancard*, que nos photographies montrent mieux que toute description



Le médecin-inspecteur Nimier, Directeur du Service de Santé du XIVe corps (Fig. 7).

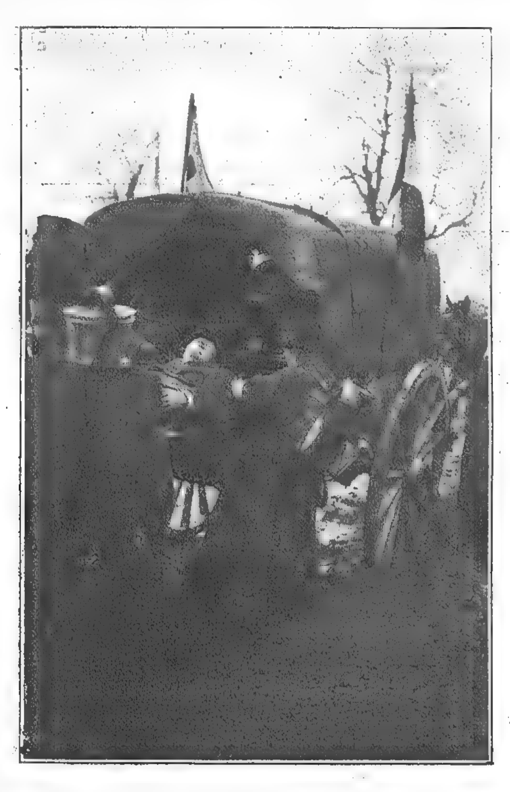
(fig. 5). Ces brouettes partent pour le poste de secours sous la conduite d'un médecin (fig. 6). Les blessés y sont installés, le sac posé sur un filet tendu au-dessus du brancard et emmenés rapidement en profitant toujours des abris naturels si le



Église de Cailleux-sur-Fontaines (Fig. 8).

combat n'est que peu éloigné (fig. 7). Ils arrivent ainsi dans le lieu, à proximité d'une route, où ont pu stationner les voitures (fig. 8), et, sans sortir du brancard où ils sont toujours couchés, ils sont installés dans lesdites voitures (fig. 9).

Pendant ce temps, les ambulances se sont établies à distance convenable, le plus possible dans un village, en utilisant les locaux les plus commodes:



Introduction du brancard dans la voiture (Fig. 9).

(écoles, école de garçons, école de filles, mairie de Caillou-sur-Fontaines (Rhône). Les chevaux sont dételés et mis à *la corde*.

Les *brouettes porte-brancards* sont démontées et remises au fourgon (fig. 10).

Mais, avec le repos dans un endroit abrité, ce que



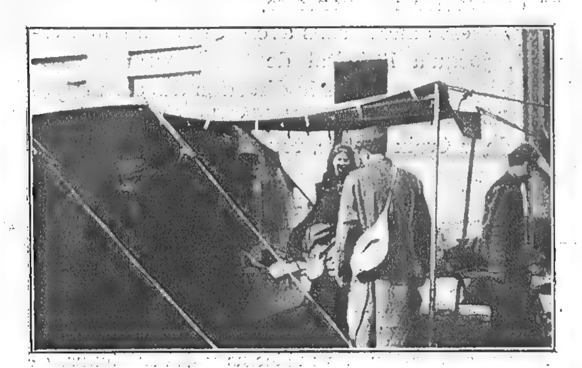
Démontage des brouettes (Fig. 10).

le médecin chef doit assurer à ses blessés, avant même les soins chirurgicaux, c'est la nourriture. Il achète sur place ou réquisitionne le pain et la viande.

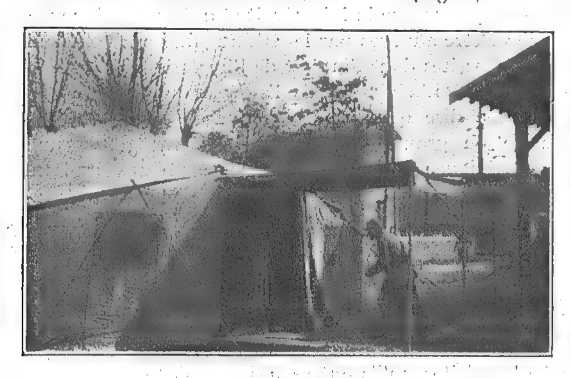
A leur arrivée à la formation sanitaire, les malades étaient triés en trois catégories. Les premiers, atteints de blessures peu graves de la tête ou des membres supérieurs, dont on pouvait espérer l'évacuation à

VARIÉTÉS *(Suite)*

pied pour le lendemain, étaient dirigés sur l'ambulance n° 2. Ceux qui devaient être évacués en voiture, allaient à l'ambulance n° 1. Enfin, ceux qui atteints de blessures graves intéressant des organes vitaux, ne pouvaient être du tout évacués, étaient conduits à l'*hôpital de campagne*. En effet, tandis que les ambulances doivent, dès le lendemain, évacuer leurs blessés à la gare la plus proche et rejoindre le corps d'armée auquel elles appartiennent, l'hôpital de campagne est une formation qui s'immobilise, qui s'installe donc avec plus de confort et de stabilité.



Un blessé sortant de la tente Tortoise (Fig. 11).



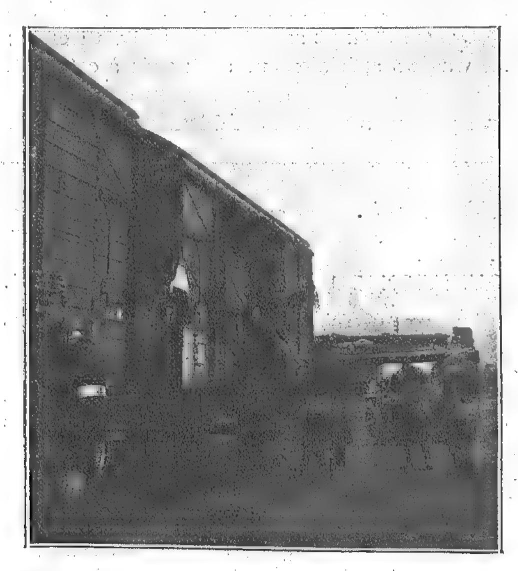
Grande tente pour blessés (Fig. 12).



Gare des marchandises de Collonges, transformée en gare d'évacuation (Fig. 13).



Blessés attendant leur embarquement (Fig. 14).



Embarquement dans les wagons aménagés (Fig. 15).

Mais ces formations ne peuvent toujours profiter de bâtiments tout prêts à les recevoir. En règle générale, d'ailleurs, elles doivent, à proximité du champ de bataille, éviter les maisons qui sont, pour les obus, un point de mire facile. Les infirmiers doivent donc être habitués à dresser *la grande tente tortoise* (fig. 11 et 12) qui contient jusqu'à vingt-quatre blessés.



Groupe de médecins de l'ambulance n° 1 (Fig. 16).

Le troisième jour était consacré à l'évacuation. Les voitures de blessés des ambulances vinrent s'arrêter

VARIÉTÉS *(Suite)*

sur la place de *Fontaines-sur-Saône* et l'une après l'autre traversèrent le pont suspendu, précédées de groupes de blessés marchant à pied et conduits à la gare de *Collonges*. Débarqués des voitures ils sont conduits sous la tente de l'*hôpital d'évacuation* (fig. 13) d'où ils sont installés (fig. 14 et 15) dans les wagons spécialement aménagés à cet effet. Chaque wagon contient douze blessés couchés, les brancards y étant assez confortablement suspendus.

Ainsi, le blessé placé sur un brancard, par les soins du service régimentaire, au lieu même où il est tombé, est amené, sans avoir à faire un mouvement, jusqu'à l'hôpital de l'intérieur du territoire, où il trouvera, sous la direction des chirurgiens de ces hôpitaux et avec l'aide du personnel des œuvres de la Croix-Rouge, tous les soins qui lui sont nécessaires.

Drs L. Thyss et Gérard Monod.

LA MÉDECINE AU PALAIS

UNE QUESTION DU SECRET PROFESSIONNEL

Les tribunaux apprécient avec sévérité les infractions commises à l'obligation du secret professionnel par tous ceux qui y sont tenus. C'est ainsi qu'on ne concevrait pas un agent de change dévoilant le secret des opérations faites chez lui et pouvant déterminer ainsi les querelles les plus graves, ou un avocat oubliant les secrets qui lui ont été confiés dans son cabinet à propos d'une instance en cours. Pour les médecins, la situation est peut-être encore plus délicate, puisqu'il ne s'agit plus d'intérêt matériel, de question d'argent, de ventes cachées, ni d'arguments de plaidoiries destinés à demeurer ignorés de tous, mais de la vie même des individus et des tares qui peuvent avoir des conséquences les plus graves sur leur avenir et sur leur existence même. Le malade est dès l'instant où il entre dans le cabinet du médecin lié à celui-ci par la rigueur du secret professionnel. Il vient se livrer à l'examen d'un homme, se soumettre à son diagnostic, attendre les lois d'un traitement et d'une manière générale si l'on peut ainsi s'exprimer, se montrer à nu sans réticences à un inconnu parce que sa confiance est garantie par l'obligation légale à laquelle le médecin se trouve soumis du secret professionnel.

Quoi que le malade dise, quelque peu importantes que soient ces confidences, quelque légères que puissent être les maladies, il n'y a aucune espèce de droit d'appréciation pour le médecin, pas plus d'ailleurs que pour l'avocat, la discrétion la plus absolue est obligatoire.

Bien plus, une révélation, même utile, même agréable au malade ne pourrait être faite par le médecin, tant il est vrai qu'il n'a pas le droit de s'immiscer dans la vie de son client et de se rappeler après la consultation les secrets dont il est le dépositaire.

La 1re chambre du tribunal de la Seine a eu ces temps derniers, le 23 avril 1913, à juger une question de secret professionnel qui était particulièrement délicate parce que le médecin qui avait divulgué certains faits n'avait cru commettre aucune indiscrétion nuisible au client dont il avait parlé. Au fait il s'agissait simplement d'une déclaration faite par un médecin sur les consultations qu'il avait données à un client, une indication des heures et des jours auxquels il aurait reçu les visites de ce client.

Ces indiscrétions étaient-elles condamnables ?

Il faut ajouter d'ailleurs que la maladie dont il s'agissait n'avait aucun caractère inavouable et que *a priori* le médecin ne pouvait se douter que la révélation faite par lui, de soins donnés pouvait nuire à son client en établissant malgré celui-ci une maladie qu'il voulait cacher.

Le demandeur plaidait que le secret médical est de droit strict et que tous les médecins y étaient tenus, de même que tous les malades y avaient droit. En effet les seules exceptions que la loi prévoit et qui en conséquence pourraient être admises par les tribunaux, sont celles qui ont été prescrites dans l'intérêt de l'hygiène publique.

Le tribunal n'a pas admis l'excuse du médecin qui consistait à dire que les déclarations n'avaient aucun caractère de gravité puisqu'elles avaient trait à une maladie bénigne et que d'ailleurs il ne pensait pas être tenu au secret professionnel, non seulement sur ses constatations de la maladie elle-même, mais aussi sur les visites qui sont somme toute des faits publics.

Les juges, en se basant sur la dignité du corps médical et sur l'intérêt de tous ceux qui confient leurs maux ont estimé que les médecins devaient le secret, aussi bien en ce qui concerne la nature de la maladie qu'en ce qui touche les visites qu'ils ont reçues.

Voici d'ailleurs les principaux attendus de ce jugement :

« Attendu que le secret médical, sauf dans les cas limitativement spécifiés par la loi, dans un but d'intérêt général et d'hygiène publique, doit être strictement et religieusement gardé, quelle que soit la maladie pour laquelle le praticien a été appelé à donner ses soins ;

Qu'on ne comprendrait pas que le médecin pût arbitrairement considérer comme révélables certaines maladies, alors que d'autres, d'après lui, devraient rester cachées ;

Que cette distinction ne lui appartient pas ; qu'il peut se rencontrer telle circonstance qui transforme une maladie réputée bénigne et inoffensive en une affection grave et de répercussion inquiétante et inattendue ; que le médecin ne doit donc pas se faire juge de l'opportunité d'une révélation qui peut avoir pour la personne qui en est la victime de sérieuses et regrettables conséquences ;

Qu'il importe, tant au point de vue de la dignité du corps médical qu'au point de vue de l'intérêt de tous ceux qui se confient aux médecins, que le secret le plus rigoureux soit observé par ces derniers aussi bien en ce qui concerne la nature de la maladie qu'en ce qui touche les circonstances qui ont accompagné les visites médicales... »

Nous avions déjà vu des décisions de justice relatives aux cas où les divulgations des médecins avaient causé des préjudices graves ; dans cette espèce, au contraire, il s'agit du principe absolu du secret et le caractère intangible de cette obligation est affirmé par ce fait que le demandeur n'avait réclamé et n'a obtenu qu'un franc de dommage-intérêts.

Adrien Peytel,
Avocat à la cour, docteur en droit.

TRAITEMENT COMPLET DE L'HYPERCHLORHYDRIE ET DE SES CONSÉQUENCES



ANTACIDOL

« Dans les affections de l'estomac, le « Bismuth est, avant tout, le médica- « ment de la douleur.
« PROF. HAYEM »

COMPRIMÉS SATURANTS
à base de Carbonate de Bismuth et de Poudre de Lait

OBSERVATION IMPORTANTE. — Ces comprimés, même à doses élevées, **ne constipent pas**.

MODE D'EMPLOI. — Un comprimé toutes les cinq minutes jusqu'à soulagement.

INDICATIONS — Pyrosis (brûlures, acidité, aigreurs). Pesanteurs, Fermentations, Spasmes pyloriques, Ulcère de l'estomac, Gastrorrhagies.

SATUROL

Le **SATUROL** permet au malade de préparer lui-même extemporanément **l'eau alcaline phosphatée**, eau de régime des hyperchlorhydriques.

GRANULÉ SOLUBLE
permettant de ramener rapidement, à toutes les périodes de la digestion, l'acidité des hyperchlorhydriques au taux normal de 0,2 %.

Le **SATUROL** reproduit exactement la formule, devenue classique, du Professeur L. BOURGET (de Lausanne) : Bicarbonate, Phosphate et Sulfate de Soude.

Le **SATUROL** n'est composé que de sels **chimiquement purs**, condition essentielle de son efficacité.

MODE D'EMPLOI — Dissoudre une mesure de **SATUROL** dans un verre à Bordeaux d'eau pure, à prendre en une fois.

Cette dose peut être répétée plusieurs fois dans la journée suivant les indications du médecin traitant.

AMANDOL

« Chez certains hypersthéniques à crises « douloureuses tardives, nous avons « obtenu (avec les amandes)... des « résultats parfois surprenants.
« P. LE GENDRE & A. MARTINET. »

AMANDES FRAICHES BROYÉES — POUDRE DE LAIT — SUCRE CRISTALLISÉ

DESSERT (PRÉVENTIF DES CRISES) DES HYPERCHLORHYDRIQUES

L'AMANDOL permet de prescrire aux **hyperchlorhydriques**, sous une forme agréable, le **régime des corps gras**.

MODE D'EMPLOI — Quatre à dix carrés d'**AMANDOL** à la fin de chaque repas.

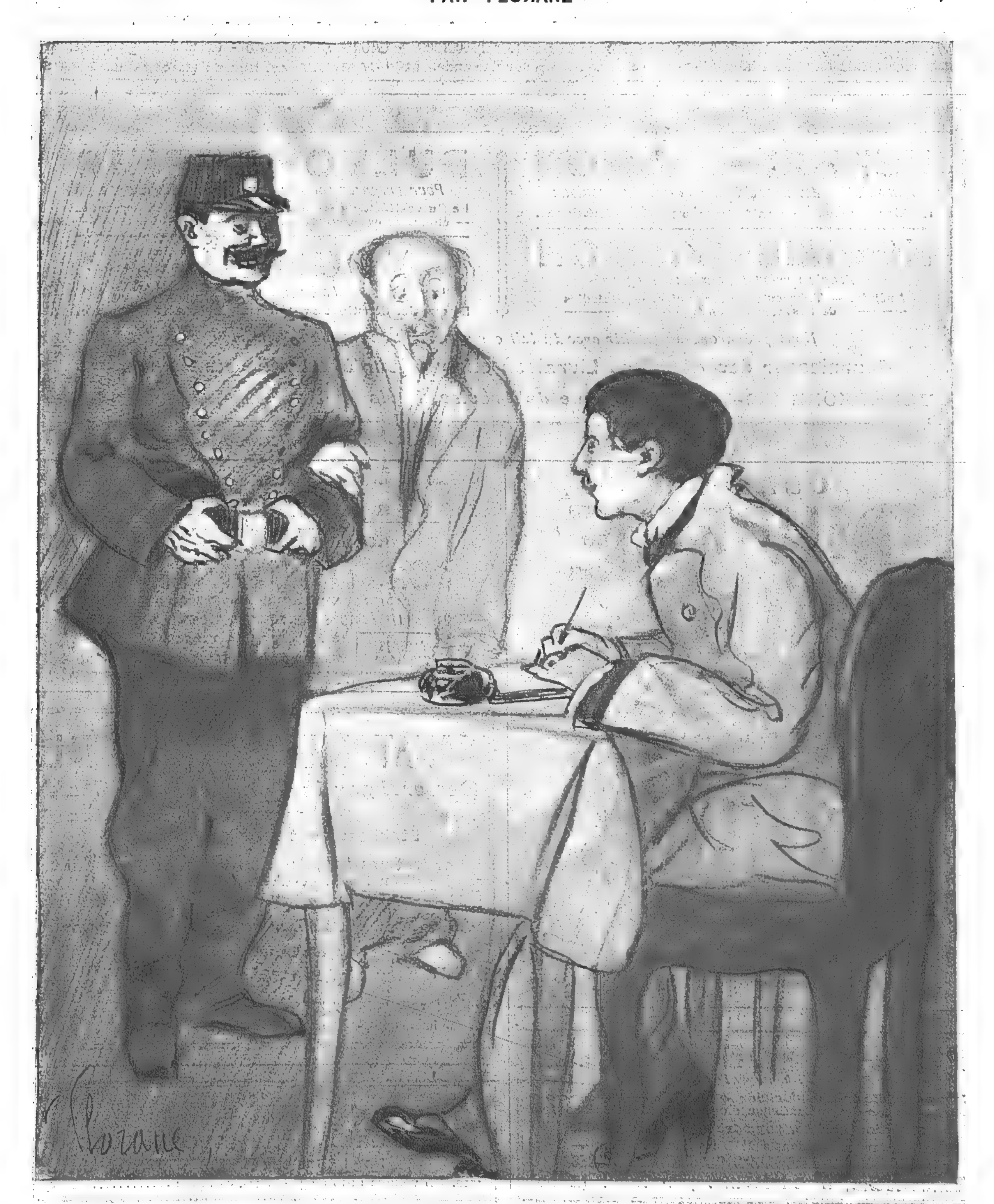
LABORATOIRE DE PRODUITS SPÉCIALISÉS POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES DU TUBE DIGESTIF

DURET & RABY, A MARLY-LE-ROI (S.-&-O.) Échantillons et littérature sur demande à MM. les Drs

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR FLORANE



AUX INNOCENTS LES MAINS PLEINES !

L'Agent. — ***Cet homme désire un certificat de kleptomanie pour réclamer une forte indemnité à un grand magasin.***

DIÉTÉTIQUE

Nouveau régime alimentaire des malades des hôpitaux et hospices civils de Marseille.

Voici le nouveau régime alimentaire arrêté par la Commission administrative :

1. Les malades classés à la *Diète sèche* reçoivent matin et soir : Une galette. Fruits secs, 80 grammes.

2. Les malades classés au *Bouillon* reçoivent par jour : Quatre bouillons de 25 centilitres.

3. Les malades classés à la *Soupe* reçoivent par jour : Deux bouillons de 25 centilitres. Deux soupes de 40 centilitres.

4. Les malades classés au *Demi-Quart* reçoivent matin et soir : Deux bouillons de 20 centilitres. Un potage de 40 centilitres. Pain, 40 grammes. Vin, une emsure de 35 millilitres. Un aliment particulier

5. Les malades classés au *Quart* reçoivent matin et soir. : Un bouillon de 20 centilitres. Un potage de 40 centilitres. Pain, 75 grammes. Vin, une mesure de 65 millilitres. Un aliment particulier.

6. Les malades classés aux *Deux Quarts* reçoivent matin et soir : Un bouillon de 20 centilitres. Un potage de 40 centilitres. Pain, 150 grammes. Vin, une mesure de 125 millilitres. Viande, une ration de 50 grammes. Légumes, une mesure de 13 centilitres.

7. Pes malades classés aux *Trois Quarts* reçoivent matin et soir : Un potage de 40 centilitres. Pain, 225 grammes. Vin, une mesure de 190 millilitres. Viande, une ration de 75 grammes. Légumes, une mesure de 13 centilitres.

Les bénéficiaires des régimes particuliers ne sont point compris dans les rations.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pommade antihémorroïdale.

Iodure de potassium		2 grammes.
Extrait de ratanhia		4 —
Laudanum de Sydenham	ââ	50 centigr.
Extrait de belladone		
Axonge		30 grammes.

F. s. a. une pommade, avec laquelle on pratique des onctions, matin et soir, sur les bourrelets hémorroïdaux.

(E. Barié).

Sulfate d'alumine et de potasse	3 grammes.
Beurre frais et lavé	30 —

Faites dissoudre le sel dans une petite quantité d'eau, et incorporez-le au beurre frais.

On graisse matin et soir, avec cette pommade, les tumeurs hémorroïdales fluentes.

(Sundelin).

Liniment antinévralgique.

Chloroforme	20 grammes.
Éther sulfurique	30 —
Alcool camphré	90 —
Laudanum	3 —

Mêlez. On arrose avec ce liniment un carré de flanelle doublé de toile imperméable, et on maintient le tout sur le point douloureux.

Liniment calmant.

Extrait de belladone	2 grammes.
Chloroforme	3 —
Glycérine	15 —

F. s. a. un liniment, avec lequel on pratiquera des onctions plusieurs fois par jour, pour faire cesser la névralgie de l'anus, quand il n'existe ni fistule ni lésion du rectum

Pommade antinévralgique.

Menthol	0 gr. 85 centig.
Cocaïne	0 gr. 25 centig.
Chloral	0 gr. 15 centig.
Vaseline	5 grammes.

F. s. a. une pommade que l'on étend sur la région douloureuse, et que l'on recouvre d'une bande de taffetas d'Angleterre, dans le cas de névralgie périorbitaire et d'hémicranie ophtalmique. (Galézowski).

Pommade antinévralgique

Extrait aqueux de belladone	1 gramme.
Extrait d'opium	2 —
Axonge	16 —

Mêlez. Frictionner les régions affectées de douleurs névralgiques, avec gros comme une noisette de cette pommade. Chaque friction sera procongée huit à dix minutes.

(Rouaul)

Contre la bronchite fétide

Hyposulfite de soude.	4 à 5 grammes.
Julep gommeux	120 —

Faites dissoudre. A donner par cuillerées dans les 24 heures.

(Lancereaux).

Contre la dyspnée cardiaque

1° Teinture d'iode	5 grammes.
Sirop de raifort simple.	150 —
Sirop diacode	150 —

F. s. a. un sirop composé, dont on donne trois cuillerées à café par jour, dans la dyspnée d'origine cardiaque. On peut même doubler la dose. Le sirop de raifort masque la saveur de l'iode.

2° Iodure potassium	10 grammes.
Sirop d'écorce d'orange	200 —

Faites dissoudre.

Deux à quatre cuillerées par jour, bhaque cuillerée délayée dans un verre d'eau, dans la dyspnée d'origine cardiaque.

Gargarisme chlorhydrique

Acide chlorhydrique D. 1,18 (22° B.)	1 gr.
Décoction d'orge	30 —
Mellite simple	200 —

M. — Stomatites compliquées.

Collutoire antiseptique

Décocté de quinquina	90 gr.
Sp. d'écorce d'orange	30 —
Hypochlorite de soude liquide.	30 —

M. — Stomatites gangréneuses, mercurielles. Guersent.

Gelée de viande

Muscles de bœuf dégraissés, hachés	500 gr.
Eau commune	1000 —
Sel marin	3 —
Chlorure de potassium	1 —
Carottes, navets, poireau, de chacun	30 —

F. bouillir à petit feu ; écumez ; réduisez à moitié ; laissez refroidir, filtrez ; ajoutez :

Gélatine pure	50 gr.

F. dissoudre à une douce chaleur ; coulez dans un moule, laissez refroidir. Reveil.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

CLINIQUE. — **Les lavements alimentaires** (JEAN-CH. ROUX, 9 mai 1913).

Lorsqu'on a recours aux lavements alimentaires, il faut bien savoir que le malade se trouve, de fait, *à un régime d'inanition à peu près complet*; il faut donc ne les employer qu'en présence d'une indication absolument nette de suspendre l'alimentation gastrique, et veiller à deux choses : tout d'abord à assurer une absorption d'eau suffisante, et ensuite à ne pas provoquer d'inflammation rectale par l'usage de solutions ou d'émulsions de substances trop concentrées et trop irritantes.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Traitement de l'arthrite blennorragique par le sérum antiméningococcique** (LASSERRE, 11 mai 1913).

Un malade entre le 11 novembre à l'hôpital avec une arthrite blennorragique aiguë du poignet droit, avec tuméfaction des synoviales des tendons fléchisseurs et extenseurs des doigts. Du 14 au 27 novembre, on lui fait 4 injections de 20 centimètres cubes de sérum antiméningococcique (intra-fessières), en laissant 4 jours d'intervalle entre chaque injection. Dès la première, la douleur disparaît et les phénomènes généraux s'amendent. *Dix-sept jours après son entrée à l'hôpital, le malade peut reprendre* son travail ; il n'y a pas d'ankylose et les mouvements ont leur amplitude normale.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Traitement thyroïdien des néphrites** (THÉVENOT, 10 mai 1913).

Il semble que dans certains cas, le traitement thyroïdien puisse rendre de gros services dans les néphrites, *surtout dans les formes hydropigènes*. On observe une augmentation de la diurèse avec disparition des œdèmes et baisse de la tension. « Contrairement aux recherches antérieures, nous n'avons relevé une aucdiminution de l'albuminurie. »

CLINIQUE. — **Polyclinique du mercredi. A propos du chancre mou** (Pr GAUCHER, 16 mai 1913).

« Le 10 février dernier, un malade entrait dans un autre service de ce même hôpital, dont le médecin avait diagnostiqué à raison un chancre mou. Il ne tarda pas à en sortir, pour se faire admettre bientôt après chez nous, atteint de phénomènes inflammatoires du prépuce et d'une roséole typique.

Notre collègue fut imprudent de laisser partir son malade avant la guérison complète de son chancre ou, du moins, de ne pas l'engager à revenir le voir sous peu, parce que, aurait-il dû lui dire, il avait quelques chances de présenter des taches sur le corps. »

GAZETTE MÉDICALE DE NANTES. — **Quinze nouveaux cas de charbon traités par la pyocyanéine** (L. FOURNEAU, 10 et 17 mai 1913).

Sur 21 cas de charbon traités à ce jour par la pyocyanéine, on n'a pas eu à enregistrer un seul décès, et cependant parmi ces cas, on comptait huit œdèmes malins, puisque la mortalité dans cette forme de la maladie est de 90 p. 100.

LYON MÉDICAL. — **Sur une variété d'adipose douloureuse localisée aux membres inférieurs atteints de sciatique** (FAVRE et TOURNADE, 11 mai 1913).

Il existe chez les malades atteints de sciatique une adipose locale et un épaississement du tissu cellulaire facilement appréciables. Dans un cas de Lortat-Jacob et de Sabareanu, la circonférence du membre malade dépassant de plusieurs centimètres celle du côté sain. Ces *cellulites* localisées (Wetterwald) n'ont pas qu'un intérêt spéculatif : sous l'influence du massage, du pétrissage du tissu cellulaire, l'induration hypodermique régresse rapidement et parallèlement à cette régression les douleurs et la gêne fonctionnelle s'atténuent et disparaissent.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **La cure d'oignons** (P. DALCHÉ, 17 mai 1913).

La cure d'oignons provoque une *diurèse* qui peut s'élever jusqu'à trois litres et rarement trois litres et demi. Cette émission d'urines est favorisée par l'institution coïncidente du régime lacté intégral, mais elle s'installe et continue aussi avec le régime lacto-végétarien, et même avec une alimentation ordinaire. Toutefois, il est bon de revenir, durant huit jours par mois environ, à l'usage exclusif du lait.

PRESSE MÉDICALE.—**L'hydrothorax bacillifère. Utilité de certaines réactions chimiques récentes pour le diagnostic étiologique de l'épanchement** (M. VILLARET et P. DESCOMPS, 21 mai 1913).

Chez les tuberculeux, la pleurésie est, dans la plupart des cas, la manifestation d'une localisation bacillaire plus ou moins aiguë ; plus rarement, on a affaire à un épanchement mécanique, d'origine cardiaque ou rénale : hydrothorax chez un bacillaire.

Entre ces deux types opposés, il y a place pour la forme, rare d'ailleurs, de l'hydrothorax bacillifère. Au point de vue clinique et cytologique, l'affection se présente comme un hydrothorax, *mais l'inoculation au cobaye est positive.*

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Dans l'état actuel de la science, idée que doit se faire le syphilitique des dangers de sa maladie et espoir qu'il est en mesure d'escompter, à la fois de la notion des causes évitables et susceptibles de l'aggraver, et d'une thérapeutique bien conduite et combinée à une hygiène bien entendue** (ALEX. RENAULT, 10 et 17 mai 1913).

A l'heure actuelle, les victimes de la vérole ne doivent pas prendre leur infortune au tragique. Le tertiarisme, période par excellence des accidents graves, est vraiment très rare chez les sujets, qui, après un traitement prolongé, vivent d'hygiène et de régime. « Le syphilitique, grâce aux moyens thérapeutiques dont nous disposons aujourd'hui, et à la notion des causes qui peuvent entretenir ou aggraver sa maladie, a le droit d'espérer vivre longtemps et parcourir les diverses phases de son existence, sans plus de misères, que celles qui atteignent ses semblables épargnés par le virus fracastorien. »

Quand la syphilis vous a touchés, la consigne doit être « *Uti et non abuti.* »

PROVINCE MÉDICALE. — **Des bradycardies dans les infections typhoïde, paratyphoïde et embarras gastrique fébrile** [H. ROGER (de Montpellier), 17 mai 1913].

Les bradycardies vraies des fièvres typhoïde, paratyphoïde, embarras gastrique sont le plus souvent sous la dépendance du système nerveux (excitation du pneumogastrique ou de son centre bulbaire : bradycardie instable et épreuve de l'atropine positive). Dans certains cas, il faut admettre une origine intracardiaque : bradycardie stable, atropine négative et dissociation auriculo-ventriculaire. Peut-être pourrait-on admettre une *pathogénie éclectique*, la toxine typhique imprégnant à la fois le pneumogastrique et le faisceau de His.

REVUE DES REVUES SPECIALES

ANNALES DE L'INSTITUT PASTEUR. — **De l'influence des poisons intestinaux (paracrésol et indol) sur le système nerveux central des animaux** (WLADYCZKO, 25 avril 1913, n° 4).

L'indol, le phénol et leurs dérivés sont, dans l'intestin, le produit des décompositions d'albuminoïdes causées par la présence de microorganismes. M. Metchnikoff attache une importance toute particulière à l'absorpion continue de ces substances, même à doses minimes. D'après les expériences faites sur 36 animaux, l'ingestion répétée de petites doses de *paracrésol* et d'*indol*, cause, sans changement visible de l'état de santé général, *des altérations régressives des vaisseaux sanguins du cerveau*, et à un degré faible mais manifeste des *changements destructifs des éléments cellulaires du système nerveux*, ainsi qu'une prolifération de la névroglie (Ces altérations sont plus accentuées chez les lapins que chez les cobayes. On les a observées chez un *Macacus cynomolgus*).

REVUE DE MÉDECINE.—**Pneumococcies associées. Paludisme et pneumoccie** (M. LAFFORGUE, 10 avril, 1913 n° 4).

Le pneumocoque paraît prédisposé à devenir un agent d'infection surajouté dans les circonstances les plus diverses. Deux maladies viscérales plus particulièrement, s'accompagnant de phénomènes antotoxiques : le *brightisme* et la *cirrhose du foie*, facilitent la fixation *locale* du pneumocoque par leur action altérante vis-à-vis de certaines séreuses (péricarde et péritoine). Non moins fréquente est l'invasion d'une pneumococcie au cours d'une *infection générale* (fièvre typhoïde, tuberculose, etc.) Mais, ce qu'il importe de mettre en lumière, c'est l'*influence nettement favorisante et aggravante des accès de paludisme aigu sur l'infection pneumococcique*. Les accès palustres deviennent alors moins solennels dans leur invasion et plus prolongés quant à leur durée.

Derrière la pneumonie en apparence primitive, on devra donc discerner le paludisme et instituer le traitement spécifique approprié.

ARCHIVES DE MÉD. EXPÉR. ET D'ANAT. PATH. — **Étude anatomo-pathologique sur un cas de bacillémie tuberculeuse massive, terminale avec endocardite végétante, néphrite et anémie pernicieuse** (E. RIST, LÉON-KINDBERG et A. CAIN. Mars 1913, n° 2).

Une tuberculeuse pulmonaire chronique présente des signes de néphrite azotémique avec rétention chlorurée et anémie intense. Ces phénomènes paraissent s'amender et la tuberculose passe au premier plan évoluant comme la classique phtisie galopante. Un mois avant la mort se développent des symptômes cardiaques mal caractérisés, puis se produit un pyopneumothorax terminal. A l'autopsie, on trouve des lésions de tuberculose classique (poumons, foie), des lésions *chroniques*, surrénalite, et surtout néphrite interstitielle, enfin des lésions diffuses, *suraiguës*, des reins, des surrénales, du foie et de la rate. Le bacille de Koch pouvait être mis en évidence dans les points les plus variables, toujours *dans la lumière des vaisseaux*, en dehors de toute lésion pariétale.

L'anémie progressa rapidement avec la cachexie et dans les derniers jours revêtit l'aspect pernicieux. La tuberculose peut-être, la néphrite à coup sûr en étaient responsables : on connaît bien en effet le type du *brightique azotémique jeune, avec forte anémie*. Un second point à retenir est le rapport qui peut exister entre la néphrite ancienne et la poussée récente, suraiguë, greffée sur celle-ci. L'étude anatomique et expérimentale de ce cas montre non seulement une dissociation, mais encore une opposition entre les deux sortes de lésions et la tuberculose n'a touché le rein qu'à *la phase ultime, au moment de la dissémination bacillaire*. Tout permet d'écarter l'origine tuberculeuse de la néphrite chronique, préexistante « et si nous envisageons uniquement les cas de néphrite interstitielle, de brightisme vrai que l'on a rattachés à la tuberculose, il nous semble que ces faits ne sont pas à l'abri de toute critique. » L'endocardite mitrale se distinguait des cas précédemment décrits par le *nombre inaccoutumé de bacilles de Koch* qui parsemaient la végétation.

Enfin les accidents généraux terminaux (auxquels répondaient les lésions suraiguës) relevaient certainement de l'envahissement du sang par des bacilles de Koch en nombre considérable, bacillémie terminale du fait de l'endocardite ou du pneumothorax et qui a déterminé la mort, peut-être par un véritable *phénomène de Koch* chez une « hypersensibilisée ».

REVUE DE LA TUBERCULOSE. — **État actuel et étude critique de la lutte antituberculeuse en Allemagne** (M.-P. WEIL., Avril 1913, n° 2).

Les lois d'Empire qui ont réglé en Allemagne l'assurance-maladie assurent au tuberculeux pendant 26 semaines une indemnité égale à la moitié de son salaire et une allocation d'un quart à sa famille. Les Cies d'assurance se sont alors efforcées de guérir le tuberculeux, estimant moins coûteux de prendre à leur charge les frais du traitement en construisant des sanatoria. C'est donc dans un but d'économie que s'est développée la lutte antituberculeuse en Allemagne.

Le « pivot » de cette lutte est constitué par le Sanatorium populaire. Il en existe 104, qui renferment 14 079 lits et 56 000 malades peuvent chaque année profiter des bienfaits de la cure. D'une façon générale, les Sanatoria ont coûté très cher et les résultats sont des plus relatifs. D'ailleurs, sous la dénomination de « guérison », les compagnies considérent comme guéri le sujet capable de travailler, eût-il les crachats farcis de bacilles : or, *sur 100 malades aujourd'hui reçus dans les Sanatoria, 50 seulement seront capables de gagner leur vie dans trois ans* ».

D'autre part, la chute réelle de la mortalité tuberculeuse a débuté bien avant la création des Sanatoria : elle est due à l'augmentation de la richesse, du bien-être et de l'hygiène. Les phtisiologues allemands instruits par une expérience coûteuse ont donc étendu leurs moyens d'action. C'est ainsi que les *dispensaires* gagnent du terrain chaque jour : les *Schwester*, sœurs laïques, y jouent un rôle essentiel. Elles ont chacune leur petite circonscription urbaine, reçoivent, conseillent et visitent leurs malades.

L'un des aspects les plus intéressants et les plus *économiques* de la lutte est représenté par les *stations de cure en forêt* où les malades passent la journée, font leur cure et retournent chez eux le soir. Des *écoles sous bois* réalisent la meilleure des sauvegardes contre la tuberculose infantile et les œuvres des *colonies de vacances* très répandues complètent cet ensemble prophylactique.

LE NOURRISSON. — **Chlorurémie et azotémie chez les nourrissons** (NOBÉCOURT et M. MAILLET, mars 1913, n° 2).

Chez le nourrisson, l'azotémie et la chlorurémie constituent des phénomènes indépendants l'un de l'autre et contrairement à ce qui se passe chez l'adulte, dans la plupart des cas, les lésions des reins ne jouent qu'un rôle accessoire ou nul. Dans la première enfance, il est rare d'observer simultanément l'azotémie, la chlorurémie et si elles coexistent, il n'y a aucune relation entre l'intensité de l'une et celle de l'autre. La pathogénie de ces phénomènes n'est pas encore définitivement élucidée, mais il faut noter la facilité très grande avec laquelle l'organisme du nourrisson retient le sel et l'urée.


Agréable
Actif
Non irritant




LIQUEUR


BÉNÉDICTINE



REVUE DES CONGRÈS

LE PREMIER CONGRÈS NATIONAL DE LA PROTECTION DU PREMIER AGE

Tenu à Bordeaux les 9 et 10 mai 1913

Le Congrès national de la protection du 1er âge qui vient d'avoir lieu à Bordeaux à l'occasion des fêtes de la Pentecôte et a obtenu le plus vif succès, s'est ouvert le vendredi 9 mai, à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Athénée, sous la présidence de M. Paul Morel, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, représentant le gouvernement, ayant à ses côtés : MM. Paul Strauss, sénateur, président du Congrès ; et les membres du comité local d'organisation :

MM. le Dr Rousseau Saint-Philippe, médecin honoraire des hôpitaux, les Prs André Moussous et Auché, de la Faculté de médecine, les Drs Maurice Rivière, Grasset (de Tours), Phélippot, Andérodias, Quintrie, Raulin, Joseph Vergely, Cruchet, Chambrelent, Rocaz, Soulé. Parmi les autres notabilités on remarquait les Drs Bézy et Bibent (de Toulouse), Lesage, Raimondi, Sergent, Schreiber (de Paris), Paterne (de Blois), Felhoen (de Roubaix), Jan, directeur de l'École navale de Bordeaux ; Bergonié, Davezac, Lugeol, Pousson, Mercier (de Bordeaux), etc. Beaucoup de dames étaient venues, parmi lesquelles on notait tout particulièrement la présence de Mme Pierre Budin, la femme du très regretté fondateur de la Puériculture française moderne.

Après les discours de MM. Saint-Philippe et Maurice Rivière, M. Paul Strauss rappelle, en termes des plus heureux, que la Gironde a toujours été un foyer d'œuvres généreuses et qu'en particulier les articles sur la loi récente concernant l'éducation des anormaux ont été formulés pour la première fois, sous forme de vœux, il y a dix ans à Bordeaux. Il pense qu'il en sera de même pour les questions à l'ordre du jour du Congrès actuel. M. Paul Morel termine la série des discours par une étude très documentée où il s'occupe surtout de la dépopulation. Et il déclare ouvert le Congrès.

Rapports

Le Sevrage, par MM. Moussous et Leuret (de Bordeaux). — Par suite de la crise de la dépopulation, la question du sevrage a pris une grande importance.

Pour le *sevrage normal*, on est d'accord, parmi les pédiatres, pour le faire progressif.

La nourrice, de moins en moins sollicitée, voit son lait tarir peu à peu pendant que l'enfant habitue son tube digestif à une autre nourriture. Il a alors entre douze et quinze mois. On peut commencer le sevrage très progressif vers huit à neuf mois. Il faut éviter les mois chauds pour commencer et surtout pour activer le sevrage. Dans les pays où le sevrage tardif est adopté, il donne de bons résultats (Comby). Le médecin, dans le sevrage normal, devra : 1° fixer la ration alimentaire ; 2° indiquer les aliments qu'il convient d'utiliser ; 3° régler l'ordonnance et la composition des repas.

Il faut à l'enfant une *ration d'accroissement* contenant une quantité d'albumine équivalente au quart de l'augmentation quotidienne de poids. A cette ration, évaluée à 2 calories, s'ajoute la *ration d'entretien* de 70 calories. Celle-ci, exprimée en lait, est, d'après Marfan, à sept mois de 13 p. 100 ; à 12 mois de 12 p. 100 du poids corporel.

Le substances alimentaires usitées pour le sevrage sont extrêmement nombreuses : le lait de vache ou de chèvre, les farines, les œufs, le bouillon, les pâtes, etc.

Technique du sevrage. — On commence par une bouillie claire en faisant téter l'enfant immédiatement après si elle paraît mal supportée (Tarnier). Quinze jours après, nouvelle bouillie claire. On épaissit ensuite ces deux bouillies, qu'on augmente dans le cours des deuxième et onzième mois. On donne à l'enfant un gâteau sec ou un peu de pain vers le onzième mois. On supprime encore deux tétées dans le courant des onzième et douzième mois et on peut sevrer définitivement l'enfant dans le cours du treizième mois.

Il faut s'assurer que chaque aliment en particulier est bien supporté. On doit respecter l'intervalle des repas. Il ne faut pas se servir d'aliments qui ne seraient pas très frais. Il faut varier les aliments et en réduire la ration d'un tiers ou d'un quart.

Sevrages anormaux. — Quand on est obligé de sevrer brusquement un enfant, on peut avoir de la résistance de la part de l'enfant qui refuse le biberon et peut présenter des troubles digestifs par inanition. Ce danger, assez rare, est en général moins à craindre que les gastro-entérites consécutives au changement d'alimentation. Il faut donner très peu de lait, du lait d'ânesse si l'on peut, et faciliter la digestion par pepsine, papaïne, lab-ferment.

A côté de cela, chez la nourrice, il peut y avoir engorgement lacté des seins.

Ce sevrage forcé est dû souvent à l'*agalactie* qu'on avait exagérée (Bunge). Il est certain aussi que l'habitude prise par les mères de famille de se « faire aider » par le biberon y contribue. On adopte trop facilement l'allaitement mixte. Il ne devrait jamais être utilisé de parti pris.

Il faut compter aussi avec les cas rares, mais non exceptionnels, où l'enfant a de l'intolérance pour le lait.

Les maladies de la mère peuvent conduire à sevrer l'enfant, mais cela n'est conseillé que dans la tuberculose, la variole, la pneumonie, la fièvre typhoïde, la diphtérie, le rhumatisme. La syphilis peut au contraire conduire à faire nourrir l'enfant par la mère malade. La néphrite n'est pas une contre-indication, sauf accidents graves. Dans les intoxications professionnelles ou médicamenteuses il vaut mieux interrompre. Si la mère est enceinte, seule son état doit guider la décision du médecin pour ou contre le sevrage.

Le retour des règles n'a pas grande importance ; 41 à 43 p. 100 des nourrices sont réglées (Pinard).

Accidents du sevrage. — Il faut signaler l'anémie des nourrissons par nourrissage prolongé (oligosidérémie), les troubles digestifs dus au gavage qui mènent à la cachexie du sevrage (Lesage, Guinon) et causés par le lait donné en abondance trop grande, les œufs, le sucre. Notons encore la maladie de Barlow et certains états véritablement anaphylactiques de certains enfants vis-à-vis de quelques aliments, en particulier les œufs.

Discussion. — De la discussion à laquelle prennent part MM. Bézy (de Toulouse), Raimondi, Lesage, Schreiber (de Paris), Saint-Philippe (de Bordeaux), il résulte que la méthode française du sevrage qui se base sur chaque cas particulier pour établir sa technique est infiniment supérieure à la méthode allemande qui considère le nourrisson comme une machine qui doit obéir systématiquement à des règles toujours identiques à elles-mêmes.

La loi Roussel. Des améliorations à apporter au contrôle de l'élevage. Le contrôle moral et administratif, le contrôle médical, par Mme Weil-Picard et le Dr H. Sergent (Paris), le Dr Paterne (de Blois). Il faudrait reviser la loi Roussel, qui ne permet pas une inspection assez

Gouttes Livoniennes

Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes
Affections de la poitrine en général,
Maladies des Voies respiratoires, Phtisie, etc. etc.
GOUTTES LIVONIENNES
de TROUETTE PERRET
au Goudron créosoté
et au Baume de Tolu
E. TROUETTE: 15 Rue des Immeubles Industriels PARIS

DE

TROUETTE-PERRET

(CRÉOSOTE, GOUDRON et BAUME de TOLU)

Contre : **MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES TOUX, BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES CATARRHES, TUBERCULOSE, GRIPPE, ETC.**

DOSE MOYENNE : Quatre capsules par jour aux repas.

Les propriétés antiseptiques de leurs composants les font souvent ordonner avec succès pour réaliser l'antisepsie des voies digestives et urinaires.

PRIX : **3 fr.** LE FLACON

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, Paris.* Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.



POUDRE DE VIANDE

DE

TROUETTE-PERRET

ALIMENTATION, TUBERCULOSE, SUITES D'OPÉRATIONS, CONVALESCENCES, RÉTRÉCISSEMENTS de l'ŒSOPHAGE, CROISSANCE, VIEILLARDS, etc.

MODE D'EMPLOI. — Se prend par grandes cuillerées à soupe, deux ou plusieurs fois par jour, délayée dans un liquide froid quelconque (***à l'exception absolue du Bouillon et du Potage, qui lui donnent un goût désagréable***). ***Excite l'appétit, favorise les digestions***, car elle est à la fois ***alimentaire*** et ***peptogène.***
Ce produit ***n'ayant ni mauvaise odeur ni mauvais goût***, est très bien toléré et d'assimilation très facile.

Ne doit jamais être prise | **NI DANS DU BOUILLON NI DANS DU POTAGE** | qui lui donnent un goût désagréable.

E. TROUETTE, *15, Rue des Immeubles-Industriels, PARIS.*
Vente réglementée laissant aux Pharmaciens un bénéfice normal.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

serrée des enfants. Les améliorations doivent porter sur l'inspection, la visite médicale, les certificats, les rapports de l'inspecteur départemental. Il serait à souhaiter qu'on créât des asiles ouvroirs, des asiles de convalescence et d'allaitement, des pouponnières, des postes de contrôle, de protection et de surveillance.

Le Dr Paterne (de Blois) rappelle que 190.000 enfants sont placés chaque année en nourrice et qu'il serait à désirer que le service médical fût un peu mieux organisé.

Jusqu'ici le médecin inspecteur a été tout, les commissions locales ayant prouvé leur impuissance ; mais en réalité le médecin inspecteur n'est rien : 1° parce qu'il n'a aucune autorité, ne pouvant même pas refuser une nourrice ; 2° il n'a aucun prestige, ne faisant pas partie du Comité départemental, du Comité supérieur de protection et même des chimériques commissions locales ; 3° il n'est pas convenablement rémunéré par la somme de 1 franc par visite. Il faudrait que le médecin, plus indépendant de la politique, mieux adapté à ses fonctions de puériculteur, fût quelque chose.

Quant au contrôle dû à la loi Roussel, il a été bienfaisant : beaucoup de nourrices meurtrières ont disparu grâce à lui ; mais ce contrôle n'assure que le contrôle de la nourrice, il devrait être complété par le contrôle du nourrisson, par la consultation genre Budin qu'on créerait dans les centres appréciables et qui serait obligatoire pour les enfants protégés.

Enfin il faudrait établir le contrôle du nourrisson malade qui n'existe pas et qui devient absolument nécessaire à ce moment où une négligence peut avoir pour l'enfant des conséquences terribles. Il déplore en terminant les longs voyages que sont obligés parfois de faire les nourrissons avant de voir le médecin (jusqu'à 30 et 40 kilomètres). Ils ne devraient être déplacés que s'ils ont quinze jours au moins, et dans un compartiment confortable : s'ils sont forts, sains, bien constitués, s'ils ont le poids moyen de leur âge.

Discussion. — M. Viret (de Bordeaux) fait ressortir toutes les défectuosités de la loi Roussel.

MM. Turquan (de Paris) et Dupont (de Laon) voudraient que les fonctions de médecins inspecteurs fussent incompatibles avec celles de conseillers généraux.

M. Bézy (de Toulouse) voudrait qu'on utilise mieux les commissions locales et qu'on favorise l'initiative privée.

M. Bouchacourt (de Paris) voudrait que l'indépendance des médecins inspecteurs fut étendue, indiscutable.

MM. Ambroise Rendu (de Paris), Galard (de Biarritz), Maurice Rivière (de Bordeaux), Monod (de Pau) insistent sur les résultats favorables que donnent pour le nourrisson les gratifications sous les formes les plus variées délivrées aux nourrices.

De l'élevage du nourrisson dont la mère travaille à l'usine, les crèches industrielles, par les Drs Felhœn (de Roubaix), Decherf (de Tourcoing), Mercier (de Bordeaux). — Puisque la femme travaille de plus en plus loin de chez elle et que d'un autre côté il faut séparer le moins possible le nourrisson de la mère, il faut que *la mère puisse nourrir son enfant pendant toute la période de l'allaitement sans être exposée à perdre son salaire.*

Actuellement, les enfants séparés de leur mère succombent dans la proportion de 50 p. 100 et ceux qui survivent sont chétifs. La mortalité est considérable parmi les enfants des ouvrières d'usine. Cela pour les raisons suivante :

Premier cas. — Elles mettent leur enfant en nourrice ou le confient à une voisine parente ou non. Il est rare que l'enfant soit mis en nourrice. Il est plutôt mis en garde, confié à une voisine, à une parente. Ces gardes ne tombent pas sous le coup de la loi Roussel ; elles perdent 86 p. 100 des enfants qui leur sont confiés.

Deuxième cas. — Elles mettent leur enfant dans une crèche municipale ou privée. Les résultats sont peu en rapport avec les dépenses occasionnées : les mères ne profitent pas de la présence de leur enfant à la crèche pour venir l'y allaiter. La crèche est d'ailleurs *indispensable* parce qu'*inévitable.*

Troisième cas. — Les ouvrières prennent leur enfant avec elles si le patron a mis à leur disposition une crèche ou chambre d'allaitement. C'est ici la meilleure solution.

L'auteur publie d'ailleurs des tableaux très complets des crèches et chambres d'allaitement existant dans les usines de France, tableaux auxquels nous renvoyons le lecteur.

Il serait à désirer d'en voir beaucoup augmenter le nombre. Pour cela il faut ne pas trop demander. Il faut que le médecin se contente d'avoir à sa disposition deux pièces chauffées où on pourra garder les petits.

Les industriels qui ont institué des crèches chez eux s'en félicitent.

En terminant, l'auteur désire voir adopter un projet de loi d'après lequel tout industriel employant au moins 100 femmes âgées de dix-huit ans serait tenu de créer une chambre d'allaitement où ne seraient obligatoirement reçus que les enfants âgés d'au moins un mois, nourris au sein, qu'on apporterait le matin et qu'on reprendrait le soir. Le médecin de la crèche serait choisi par le patron et verrait les enfants deux fois par mois. Les mères seraient autorisées à donner le sein trois fois au moins par jour et disposeraient d'une demi-heure chaque fois.

Il est certain que pareille loi rendrait de grands services.

Pour M. Élie Decherf, les crèches industrielles sont des œuvres très intéressantes ; elles facilitent l'allaitement maternel en conservant les liens de famille dans les classes nécessiteuses et elles aident les mères a bien commencer l'éducation physique et morale de leurs enfants.

Il serait à souhaiter que, grâce à des efforts tenaces et persévérants auprès des pouvoirs publics, la Ligue contre la mortalité infantile obtienne la promulgation d'une loi obligeant les industriels occupant des femmes à fonder une crèche dans leurs établissements.

Une maison à Bordeaux, entre autres, comme le fait remarquer M. Mercier, dans son rapport, a suivi ce mouvement : c'est la maison Veuve Albert Chabrat. Moyennant une cotisation de 10 centimes par semaine, l'ouvrière reçoit une indemnité journalière de 2 francs un mois avant et après la naissance de l'enfant, plus 10 francs si elle allaite son bébé au sein. On donne, en outre, une layette et on prête un berceau pendant un an.

Un Dispensaire pour les ouvrières est aussi ouvert au siège de la Société, de même qu'un service de soupes organisé gratuitement à dix heures et à quatre heures pour les mères nourrices qui allaitent leur enfant à la crèche.

La Pouponnière qui y est annexée reçoit tous les jours les enfants. On y nettoie le linge des enfants, dont chacun a son berceau et son nécessaire de toilette.

C'est un bel exemple de solidarité qui devrait être imité largement.

Discussion. — Dans la discussion, MM. Lassabatie (de Rochefort), Viret (de Bordeaux) citent des faits analogues ; M. Raimondi (de Paris) insiste sur la nécessité d'éviter le surmenage des nourrices.

REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

MM. Philippot et Rivière (de Bordeaux) montrent l'intérêt des cantines maternelles pour les nourrices.

M. Soulé (de Bordeaux). — A l'usine des biscuits Olibet qui comprend 300 ouvrières, nous avons depuis 1905 une crèche qui reçoit neuf à dix enfants chaque jour. C'est une sage-femme qui est directrice. Les vêtements sont fournis par l'usine. Le sein est donné toutes les trois heures. Visite médicale hebdomadaire. Enfants gardés jusqu'à dix-huit mois. La prime d'accouchement est de 35 francs ; on y ajoute un livret de caisse d'épargne avec 20 francs. Les frais d'installation se sont élevés à 4.000 francs et la dépense annuelle est de 2800 francs.

Les Vœux

Le Congrès national de la Protection du Premier Age, réuni à Bordeaux les 9 et 10 mai 1913, émet les vœux :

1° « Que la proposition de loi sur le repos des femmes en couches, déjà adoptée par le Sénat, soit votée par la Chambre des députés dans le plus bref délai possible. » (Loi Strauss.)

2° « Que tout employeur, quelle que soit la nature de l'industrie, du commerce ou du travail qu'il dirige, et s'il emploie plus de cent femmes âgées de plus de dix-huit ans, soit tenu d'annexer à son établissement une chambre d'allaitement qu'il installera à ses frais et dont il fera surveiller les nourrissons par un médecin ; qu'il ne soit tenu de recevoir dans la chambre d'allaitement que les enfants nourris au sein de un à treize mois. »

3° « Que tout enfant âgé de moins de deux ans placé en nourrice, sevrage ou en garde hors du domicile de ses père et mère ou tuteur légal, devienne par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé ;

« La même surveillance s'applique à tout enfant dont la mère a bénéficié de l'assistance médicale gratuite ou de l'assistance maternelle ;

» Que si l'on fait revivre les Commissions locales, les médecins inspecteurs en fassent partie de droit et non plus avec voix consultative ; qu'ils fassent partie aussi des Comités départementaux, et qu'alors ils soient élus par leurs pairs. »

4° « Que le certificat d'admission de la nourrice ne puisse être délivré que par le médecin inspecteur de sa circonscription. »

5° « Que l'organisation de consultations de nourrissons soit faite partout où elle sera possible. »

6° « Que les objets appelés sucettes et tous autres appareils de succion utilisés pour les nourrissons soient strictement prohibés ; que la fabrication et la vente en soient, comme l'usage, formellement interdits au même titre que le biberon à tube. »

7° « Que les conditions de vaccination déterminées par la loi de protection du premier âge soient mises en harmonie avec celles déterminées par la loi sur la santé publique. »

8° « Que tous les cinq ans les Conseils généraux votent, l'approuvant ou le modifiant, le tarif des visites médicales de leur département. »

9° « Qu'en attendant la revision de la loi Roussel on utilise plus complètement les moyens administratifs et que l'on favorise l'initiative privée ;

» Que les Comités départementaux soient convoqués plus souvent et que les rapports des inspecteurs départementaux soient discutés. »

10° « Que l'administration et les œuvres privées d'assistance infantile organisent des primes pour les mères qui auront élevé dans les meilleures conditions les nourrissons à elles confiés ;

» Que ces primes ne soient accordées qu'à l'expiration de la nourriture normale constatée par un certificat du médecin inspecteur. »

Visites ; Excursions

Des visites avaient été organisées aux principales œuvres de puériculture de Bordeaux : Maison de l'Enfance, hôpital des Enfants, consultations de nourrissons, crèches et pouponnières. Un banquet charmant clôtura les assises du Congrès dans les salons nouvellement ouverts de l'Hôtel de Bordeaux. Et, les lendemain et surlendemain, fêtes de Pentecôte, des excursions aux célèbres grottes préhistoriques des Eysies et de Laussel puis à Padirac et à Rocamadour terminèrent cet intéressant Congrès qui par la valeur des questions discutées, l'intérêt des travaux mis à l'ordre du jour, l'inportance des vœux votés montra, selon le mot du sénateur Paul Strauss, le digne continuateur de Théophile Roussel, que la Gironde continue à être un foyer toujours ardent des œuvres sociales françaises. R. J.

NOUVELLES

Le Pr Grasset et l'Académie française. — Statuant sur l'attribution du prix Broquette-Gonin de 10.000 francs — prix nouveau destiné à récompenser « l'auteur d'un ouvrage philosophique, politique ou littéraire jugé susceptible d'inspirer l'amour du vrai, du beau et du bien » — l'Académie vient de décerner cette haute récompense pour la première fois à M. Grasset, professeur à l'Université de Montpellier dans sa séance du 22 mai dernier.

M. le Pr Grasset est l'auteur de nombreux ouvrages d'ordre psychologique, moral ou social, qui tous ont été remarqués et grandement appréciés par le monde savant, le monde littéraire et l'Académie.

Le corps médical tout entier applaudira au choix que vient de faire l'Académie française et sera heureux que les qualités qui distinguent l'œuvre du Pr Grasset aient été si justement remarquées.

Au congrès de médecine légale. — Le congrès de médecine légale qui s'est tenu cette semaine à Paris, s'est terminé par une brillante soirée offerte aux congressistes par le président du congrès, M. le Dr Vibert.

Un programme des plus variés comprenant une comédie de Théodore de Banville, des danses roumaines et norvégiennes, des chansons mimées et une partie de concert, a procuré aux nombreux invités de M. et Mme Vibert d'agréables moments.

Faculté de médecine de Lille. — Un étudiant, ayant échoué à l'examen d'anatomie, menaça de son revolver son examinateur M. le Dr Gérard, à qui il attribuait son échec. Entraîné par ses camarades, il dirigea son arme contre lui-même. Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave.

Concours de l'agrégation. — SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Séances du 21 mai. — M. Clunet : « Syphilis cérébrale. » Note : 15 1/2. —

NOUVELLES (*Suite*)

AUGUSTE BROCA EST NOMMÉ PROFESSEUR DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

Voilà le grand nom de Broca qui reparaît à la Faculté ; son fils BENJAMIN AUGUSTE vient d'être nommé professeur de médecine opératoire !

Cette chaire n'était peut-être pas celle qui convenait le mieux à ce chirurgien spécialisé depuis si longtemps dans la chirurgie infantile. Mais qu'importe ! la Faculté ne pouvait faire attendre plus longtemps à un homme de sa valeur la récompense qu'il méritait.

Avec sa grande érudition, sa netteté de jugement et son talent d'assimilation, Auguste Broca fera un enseignement clair qui sera goûté des élèves.

Broca, né à Sainte Foy-la-Grande, n'a que cinquante-trois ans et sa carrière médicale est une des mieux remplies que l'on puisse voir.

Externe des hôpitaux en 1881, interne l'année d'après, aide d'anatomie à la fin de sa première année d'internat, prosecteur en 1885, chirurgien des hôpitaux en 1890, agrégé en 1895, Auguste Broca, comme on le voit, gravit rapidement tous les échelons qui conduisent aux sommets de la carrière médicale.

Placé d'abord aux côtés de son maître le professeur Terrier dont il était un grand admirateur, Auguste Broca devint dès 1892 l'assistant de Lannelongue à l'hôpital Trousseau. A partir de cette époque jusqu'en décembre 1897, il fut en réalité le vrai chef de service ; sa spécialisation de chirurgien d'enfants était dès lors fondée.



(*Phot. Pierre Petit*).

Dr AUGUSTE BROCA.

Dans cet admirable service de l'ancien hôpital Trousseau qui n'avait pas cessé d'être pour la foule l'hôpital Sainte-Eugénie, où les malades affluaient de tous les coins de Paris et de la province, Broca put amasser une quantité innombrable de matériaux et seul ou avec ses élèves auxquels il communiquait sa flamme de chercheur et d'érudit, il sut édifier avec tous ces matériaux une œuvre considérable dont les deux volumes de Leçons cliniques édités par Masson et déjà épuisés ne peuvent donner qu'une faible idée.

Son activité était extrême ! Il fallait le voir, dans les locaux sordides de ce vieil hôpital, exécuter — avec quel brio ! — en une matinée 6 ou 7 opérations consécutives : hernies qu'il s'était habitué à opérer en quelques minutes, appendicites, mastoïdites, ostéotomies pour tibias rachitiques, etc...

Après un court séjour comme chef de service au vieil hôpital Trousseau dans le service de « chroniques » dont il avait su faire un service d'« aigus », Auguste Broca prit en 1900, en remplacement de Félizet (appelé à diriger le service de chirurgie du nouvel hopital Bretonneau) le service de chirurgie d'enfants de l'hôpital Tenon. En 1903, ce service était supprimé et Broca prenait possession du service de Brun aux Enfants-Malades, devenu vacant par suite de la mort de son titulaire.

Une extension croissante des locaux qui lui étaient réservés lui a permis de créer là — avant d'avoir la chaire spéciale qu'il ambitionne — un centre d'enseignement des plus appréciés. Il fait lui même tous les deux jours la consultation et une fois par semaine une leçon clinique.

Tous les samedis, depuis 1900, il fait dans le service du professeur Pinard une conférence clinique, avec présentation de malades pour l'enseignement complémentaire organisé à la clinique Baudelocque.

Enfin depuis plusieurs années, il fait dans l'Amphithéâtre de la Faculté un cours libre de pathologie externe qui est très suivi.

Broca a beaucoup écrit, il n'a pas écrit seulement des livres, dont les deux volumes de leçons cliniques auxquels je faisais allusion plus haut, son volume de Mastoïdites avec Lubet-Barbon, son livre de Chirurgie cérébrale avec Maubrac, sa petite plaquette sur le traitement de l'appendicite, etc... ; il a signé dans divers journaux depuis près de vingt ans, d'abord dans la *Gazette Hebdomadaire de médecine et chirurgie*, puis dans la *Presse Médicale* ou dans le *Journal des Praticiens* une foule d'articles traitant non seulement des sujets médicaux, mais au hasard de l'actualité, des questions d'organisation matérielle des hôpitaux ou de médecine sociale.

Polémiste ardent, un peu entier dans ses opinions, Broca sait fouailler avec une verve implacable les travers de ses contemporains, il a horreur des imbéciles et des prétentieux que son sûr jugement a vite fait de dépister. Un tour de phrase alerte, avec un grain de sel gaulois, donne à son style une saveur spéciale.

Il serait trop long d'énumérer ici les très nombreuses publications de Broca ; je rappellerai parmi les plus importantes ou les plus personnelles, celles qui ont trait à la chirurgie et à l'anatomie de la mastoïde, à la chirurgie cranio-cérébrale, à l'anatomie pathologique du bec-de-lièvre, des hernies, des kystes du cordon, à la staphylorraphie, aux difformités congénitales, aux fractures, à la tarsalgie, à l'ostéopsathyrose, à l'ostéite des nacriers, du rachitisme, aux arthrites aiguës de la hanche, etc...

Doué d'une mémoire merveilleuse, d'une intelligence très vive et très primesautière, Auguste Broca est un grand travailleur qui cache sous ses allures un peu négligées de gamin de Paris incorrigible un cœur loyal et bon et la Faculté qui vient de l'élire peut dire à juste titre :

« Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre ! »

ALBERT MOUCHET.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

***Pathologie gastro-intestinale**, quatrième série, les grandes médications*, par les Drs A. MATHIEU et JEAN CHARLES ROUX. 1913, 1 vol., in-8, de 419 pages, 8 francs. (O. *Doin et fils*, édit., Paris).

Affaire Lafarge. Une réhabilitation qui s'impose, par MM. JEAN BEAUDÉANT et le Dr ARMAND PASTUREL. 1913, 1 vol. in-12 de 128 pages. Br. (*A. Maloine*, à Paris).

Le mal de tête, ses différentes formes, nature, diagnostic et traitement, par le Dr S. AUERBACH. Traduction française du Dr A, FRANÇON. 1 vol. in-8 de 220 pages. 3 fr. 50 (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Médecins et médecine en Éthiopie, par le Dr MAREB, 1 vol. in-8 de 218 pages, 4 francs (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Bossuet. Anatomiste et physiologiste, par A. F. LE DOUBLE (de Tours). Préface par M. Horace HENNION. 1 vol. in-8 de 304 pages avec portraits, 5 francs (*Vigot frères*, éditeurs à Paris).

Mécanisme des articulations et des muscles de l'homme, par le Dr A. Roud. 1 vol. gr. in-8 de 308 pages avec 80 fig., 7 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

NOUVELLES *(Suite)*

M. Gaujoux : « Les embolies pulmonaires ». Note : 16. — M. Boudet : Emphysème pulmonaire. » Note : 17. — M. Favre : « Paralysie faciale. » Note : 14. — M. Troisier (Jean) : « Zona. » Note : 15.

Séances du 22 mai. — M. Thévenot : « Symptômes et complications de la dysenterie. » Note : 18. — M. Cawadias : « Les hémorragies intestinales. Causes, signes et diagnostic. » Note : 15 1/2. — M. Parisot : « Les tumeurs du cervelet. » Note : 18. — M. Froment : « La maladie bleue. » Note : 19. — M. Hanns : « Asphyxie et gangrène des extrémités. » Note : 15.

Séances du 23 mai. — M. Nanta : « Syndrome de Brown-Séquard. » Note : 16 1/2. — M. Serr : « Les rétrécissements de l'orifice aortique. » Note : 15. — M. Roger : « Arthropathies nerveuses. » Note : 17 1/2. — M. Joltrain : « Les hématémèses. » Note : 16 1/2. — M. Gardère : « Symphyse péricardique. Signes, diagnostic et traitement. » Note : 14 1/2.

Séances du 26 mai. — M. Voivenel : « Endocardite rhumatismale aiguë. » Note : 14 1/2. — M. Creyx : « Le foie cardiaque. » Note : 16. — M. Ramond : « Laryngite diphtérique. » Note : 17. — M. Chalier : « Les angiocholites infectieuses. » Note : 16. — M. Pierre Nadal : « Cavernes pulmonaires. » Note : 10.

Séances du 27 mai. — M. Baudouin : « Bronchite capillaire. » Note : 18 1/2. — M. Lemaire : « L'épilepsie jacksonienne. » Note : 15 1/2. — M. Esmein : « Ulcère duodénal. » Note : 19 1/2. — M. Fiessinger : « Syphilis du myocarde. » Note : 18. — M. Lévy : « Symptômes et diagnostic du cancer de l'estomac. » Note : 15.

SECTION DE CHIRURGIE GÉNÉRALE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Séances du 21 mai. — M. Rives : « Les polypes utérins. » Note : 15 1/2. — M. Duroux : Le pyosalpinx. » Note : 17. — M. Miginiac : « Cholécystite calculeuse. » Note : 10. — M. Chalier : « Abcès froids de la paroi thoracique. » Note : 18. — M. Küss : « Luxations traumatiques de la colonne cervicale. » Note : 17.

Séances du 22 mai. — M. Parcelier : « Phlegmon périnéphrétique » Note : 15. — M. Arnaud : « Phlegmons de la paume de la main. » Note : 11. — M. Lambert : « Tumeurs malignes du maxillaire supérieur. » Note : 9. — M. Sauvé : « Rétrécissement de l'urètre. » Note : 17. — M. Horand : « Abcès du foie. » Note : 12.

Séances du 23 mai. — M. Gorse : « Cancer de la prostate. » Note : 17. — M. Lardennois : « Gangrène des membres par oblitération artérielle. » Note : 14. — M. Guimbellot : « Kystes du pancréas. » Note : 17. — M. Perrin : « Paralysies traumatiques du nerf radial. » Note : 15. — M. Lacouture : « Luxations traumatiques de l'épaule. » Note : 12.

Seance du 26 mai. — M. Charrier : « Tétanos. » Note : 13. — M. Mazet : « Décollements épiphysaires. » Note : 7. — M. Desmarest : « Hydronéphroses. » Note : 16 1/2.

Epreuve de titres. — Séance du 27 mai. — MM. Clermont $13 \times 2 = 26$; Arnaud, $11 \times 2 = 22$; Küss, $15 \times 2 = 30$; Charbonnel, $11 \times 2 = 22$; Bonnet, $15 \times 2 = 30$; Étienne, $18 \times 2 = 36$.

SECTION DE PHYSIOLOGIE. — *Epreuve pratique.* — Séance du 22 mai. — MM. Delaunay, 15 ; Moulinié, 9,5 ; Tournade, 13,5 ; Lafon, 12 ; Sarvonat, 19 ; Lisbonne, 12,5 ; Soula, 11.

Sont proposés : MM. Sarvonat, Lisonne, Tournade, Delaunay.

M. le professeur Weiss vient de se retirer et n'a pas voulu signer la liste de présentation des candidats.

SECTION D'HISTOLOGIE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* — Séance du 21 mai. — M. Champy : « Les leucocytes granuleux. » Note : 17. — M. Policard : « Structure de l'ovule. » Note : 14.

Séance du 22 mai. — M. Faure : « Organe de Corti. » Note : 14.

Séances du 23 mai. — M. Segall « Ganglions cérébro-spinaux. » Note : 5. — M. Dubreuil : « L'épithélioma pigmenté de la rétine et rétine ciliaire. » Note : 19. — M. Debeyre : « Thyroïde et parathyroïde. » — Note : 18.

Epreuve de titres. — Séances du 26 mai. — MM. Debeyre, 29,5 ; Faure, 21 ; Guieysse, 31,5. — MM. Dubreuil, 31 ; Policard, 35 ; Champy, 35.

Sont déclarés admissibles : MM. Champy, Debeyre, Dubreuil, Faure, Guieysse, Policard.

Séance du 27 mai. — MM. d'Hardivillier, 25 ; Segall, 18.

SECTION D'OBSTÉTRIQUE. — *Leçon orale de trois quarts d'heure après trois heures de préparation.* M. Lemeland : « Dystocie par excès de volume total ou partiel du tronc du fœtus. » Note : 12. — M. Metzger : « De la mort apparente du nouveau-né. » Note : 11. — M. Chirié : « La poche des eaux. » Note : 13.

SECTION DE PARASITOLOGIE. — *Composition écrite.* — Sujet : « Glande mammaire. »

SECTION DE CHIMIE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — Composition du jury. — Président : M. Lambling ; Weiss, Bretin, Barth, Garnier.

Composition écrite. — Séance du 20 mai. — Anatomie : « Le foie. » — Physiologie : « La sécrétion biliaire et la bile. »

Lecture des copies. — Séance du 21 mai. — MM. Blanchetière, 13,5 ; Moog, 12,5 ; Mestrezat, 11 ; Lanzenberg, 12,5 ; H. Labbé, 15,5 ; Chelle, 12,5 ; Bernard, 8.

Leçon orale de trois quarts d'heure. — Ordre de passage : MM. Lanzenberg, Labbé, Moog, Mestrezat, Chelle, Blanchetière, Besnard.

— Séances du 23 mai. — M. Lanzenberg : « Le toluène et les produits qu'il fournit par transformation de la chaîne latérale. » Note : 4. — M. H. Labbé : « Le mercure et ses principaux composés minéraux. » Note : 5. — M. Moog : « Le plomb et ses principaux composés minéraux. » Note : 4.

Séance du 24 mai. — M. Mestrezat : « Propriétés générales des aldéhydes. L'adéhyde formique et ses homologues supérieurs. » Note : 14,5.

M. Chelle : « Propriétés générales des phénols. Le phénol ordinaire et ses homologues supérieurs. » Note : 17.

Epreuve de titres. — Séance du 27 mai. — MM. Chelle, $15 \times 2 = 30$; Mestrezat, $15 \times 2 = 30$; H. Labbé, $16 \times 2 = 12$.

Sont déclarés admissibles : MM. Chelle, Labbé, Mestrezat.

SECTION DE PHARMACIE. — Sont admis à prendre part au concours qui s'ouvrira à Paris le 9 juin 1913.

Académie de Montpellier : M. Florence.

Académie de Toulouse : M. Arnaud.

Syndicat d'Urologie. — Un Syndicat d'Urologie est en voie de formation sous l'initiative de la *Revue pratique des maladies des organes génito-urinaires* de Lille, et a déjà reçu les adhésions provisoires de très nombreux confrères de tous les points de la France. Ce syndicat, qui se réunira à Paris, à l'intention de grouper tous les Confrères qui s'intéressent à l'Urologie, pour leur permettre de mieux se connaître et de discuter leurs intérêt professionnels. Les Confrères qui n'auraient pas reçu la lettre-circulaire annonçant la formation de ce Syndicat sont priés d'envoyer leur *adhésion provisoire* au Directeur de la *Revue* : Dr Gallois, 121, boulevard de la Liberté, à Lille (Nord), par le simple envoi de leur carte de visite. Ils recevront les projets de formation de ce Syndicat.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel ou Grand Hôtel d'Aix. — *Maison de 1er ordre* avec tout le confort moderne. GUIBERT FRÈRES et GAUDIN propriétaires.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Aix-les-Bains

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique " Jardin-Restaurant ", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Aix-les-Bains

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — BERNASCON propriétaire.

Biarritz

Hôtel d'Angleterre. — Recommandé pour familles par sa situation exceptionnelle sur la mer et ses jardins au midi. — Tout le confort le plus moderne. M. CAMPAGNE propriétaire.

Biarritz

Grand Hôtel. — Situation unique en face la mer, entre les deux casinos et en plein centre, dans le quartier le plus hygiénique et le plus aristocratique de la ville. *1er ordre.* Spécialement recommandé aux familles. Conditions spéciales au corps médical. B. SARTUQUE directeur.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtelguyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout premier ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — VÉDRINE FRÈRES.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

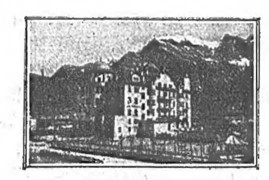
Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Pougues.

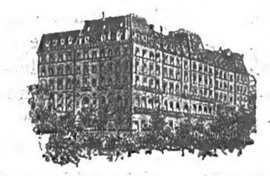
Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



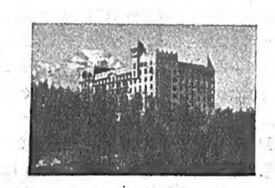
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Hôtel du Parc. (ALETTI, Directeur.)
Hôtel Majestic. (ALETTI Directeur.)

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 21 mai 1913. — MM. Abrami et Faroy, 20 ; Laederich, 18.

Épreuve d'admissibilité. — MM. Harvier, Trémolières, Courcoux, Rivet, Abrami, Vincent, Faure-Beaulieu, Gougerot, Laederich, Boidin, Armand-Delille, Louste, Israëls de Jong, Sézary, Ameuille.

Séance du 23 mai. — Question ; « La mort dans la fièvre typhoïde. » MM. Boidin, Faure-Baulieu et Vincent, 20 ; Fiessinger, 19 ; Lévy-Valensi et Baudouin, 18.

Epreuve orale. — Séance du 26 mai. — Question : « Zona ophtalmique. » — MM. Armand-Delille, 19 ; Paillard, 20 ; Weil, 17 ; Monier-Vinard, 19 ; Laroche, 18 ; Abrami, 20

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — A la suite d'une note attribuée à un candidat, et qui lui paraissait injustifiée, M. Rieffel a donné sa démission de membre du jury

Epreuve clinique. — Séance du 23 mai. — MM. Ockinczyc, 20 ; Gernez, Roux-Berger et Mathieu, 19.

Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Mathieu et Roux-Berger.

CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique dentaire.* — Séance du 24 mai 1913. — MM. Cavaroz, 15 ; Izard, 20.

Oral. — Séance du 26 mai. — Question : « Mortification dentaire sans carie (étiologie et traitement). » MM. Cavaroz, 13 ; Coustaing et Waysse, 15 ; Izard, 20.

CONCOURS POUR UNE PLACE D'ACCOUCHEUR DES HOPITAUX. — *Epreuve de consultation.* — Séance du 21 mai. — MM. Lequeux . 16 ; Devraigne, 18 ; Guéniot, 15 ; Chirié, 17 ; Le Lorier, 19.

Epreuve clinique. — Séances des 22 et 23 mai. — MM. Lequeux, 24 ; Le Lorier, 21 ; M. Devraigne, 28.

Le concours s'est terminé par la nomination de M. Devraigne.

CONCOURS POUR L'ADJUVAT DE CLAMART. — Le jury est provisoirement composé de MM. Lejars, Arrou (qui ont accepté), Sebileau, Bazy et Castaigne (qui n'ont pas encore fait connaître leur acceptation).

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE. — Le concours s'est terminé par les nominations suivantes :

1. MM. Delauney, Choay, Mayoly, Paul Robert, Emilien Le Brazidec, Lagarde, Arnold, Volmar, Duval, Picat.

11. Bogay, Cattelain, Robert Marcel, Billard, Marcel Le Brazidec, Certain, David, Mougain, Lorcy, Rignault.

21. Royer, Légier, Malmy. Terrey, Dumont, Boudaud, Bonnafy, Yang Ting, Talvard, Hubert.

31. Mignon.

Faculté de médecine. — Le conseil de la Faculté de médecine vient d'arrêter comme suit la liste de présentation au choix du ministre pour professeur titulaire de la chaire d'opérations et appareils : en première ligne : M. le Dr Auguste Broca (31 voix sur 33 votants) ; en deuxième ligne, M. le Dr Walther (28 voix sur 33 votants).

Faculté de médecine de Toulouse. — M. Caubet, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1913.

M. Caubet est nommé professeur honoraire, à partir du 1er novembre 1913.

Hôpitaux de Lorient. — Le concours pour deux emplois de médecin suppléant des hospices civils de Lorient s'est terminé par la nomination de MM. Méheux et Grivot.

Le concours pour deux emplois de chirurgien suppléant des hospices civils de Lorient s'est terminé par la nomination de MM. Saiget et Le Pipe.

Concours de l'assistance médicale à domicile. — *Lecture des copies.* — Séance du 20 mai. — MM. Boyer, 11 + 12 = 23 ; Wallimann, 11 + 13 = 24 ; Tribes, 7 + 12 = 19 ; Kahn, 7 + 13 = 20.

Séance du 24 mai. — MM. Boivin, 13 + 18 = 31 ; Lehmann, 7 + 11 = 18 ; Fillot, 5 + 9 = 14.

Préfecture de police. — Le concours pour cinq places de médecin adjoint du dispensaire de salubrité vient de se terminer par la nomination de MM. les docteurs Burnier, F. Dainville, Deverre, Jean et Jolivet.

École de médecine de Poitiers. — Un concours s'ouvrira le 27 novembre 1913 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de médecine de Nantes. — M. le Dr Ertaud est nommé, après concours, chef de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Nantes.

Médaille des épidémies. — Une médaille d'argent vient d'être décernée à M. Randon, médecin-major de deuxième classe aux troupes d'occupation du Maroc oriental.

Ministère du commerce. — MM. le Dr Langlois, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et O. Doin, éditeur, sont nommés pour une nouvelle période de deux ans, rapporteurs techniques près le comité consultatif des arts et manufactures.

Diplômes d'études médicales et pharmaceutiques coloniales. — Il est rappelé que l'examen pour l'obtention de ces diplômes (deuxième session de l'année scolaire courante) aura lieu à l'École de médecine et de pharmacie de Marseille, fin juin.

Legs Marc Sée. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par M. Sée (Marc-Daniel), et consistant en : « la somme nécessaire pour acquérir un titre de 500 francs de rente française 3 p. 100 et fonder un prix de 1 000 francs qui sera décerné tous les deux ans à l'auteur français du meilleur travail concernant l'anatomie et la physiologie de l'homme publié dans les quatre dernières années et non récompensé antérieurement par l'académie de médecine ou par l'Institut. »

Congrès du Royal Institute de Londres. — A l'issue de ce congrès qui vient de se tenir à Paris, la médaille d'or a été attribuée au Dr Roux, directeur de l'institut Pasteur. Les Prs Landouzy et Gariel ont reçu le diplôme d'honorary fellow du Royal Institut.

Mariages. — M. le Dr Du Castel, ancien interne des hôpitaux de Paris et Mlle Germaine de Latour. — M. Daniel Bardet, interne des hôpitaux, fils du Dr Bardet, vice-président de la société de thérapeutique, a épousé la semaine dernière Mlle Denise Voirin.

Nécrologie. — Le Dr Cl. Bernoud (de Lyon), oto-rhino-laryngologiste, élève et collaborateur du Dr Garel, décédé à 43 ans. — Le Dr Édouard Passerat (de Bourg). — Mme Paul Percheron, mère du Dr Percheron, ancien interne des hôpitaux de Paris, à qui nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie. — Le Dr Gouraud, ancien interne des hôpitaux, fils du médecin honoraire des hôpitaux. — Mme Denis Le Sève, femme du Dr Le Sève.

COURS

Service de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur : M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS du *2 au 7 Juin* 1913.

Lundi 2, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Lippmann** : Séméiologie du cœur : Douleur, dyspnée, œdème — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/2 à 11 h. 3/4 : Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 3, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **M. Villaret** : les hémiplégies alternes. — De 9 h.. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Duret** : Kinésithérapie dans les affections du système cardio-vasculaire.

Mercredi 4, de 9 h. à 9 h. 1/2 : Dr **Paul Descomps** : Les albuminuries (*Suite*). — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le Professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : M. le professeur **Gilbert** : Présentation de malades. Rédaction et correction d'ordonnances de la semaine précédente. Traitement de la dyspepsie hyperpeptique (hyperchlorhydrie).

Jeudi 5, 9 heures. Consultation externe. — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4. Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4. M. le Dr **Grivot** : Suppurations des fosses nasales.

Vendredi 6, de 9 h. à 9 h. 1/2, Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon ; auscultation — De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/4 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — De 11 h. 1/4 à 11 h. 3/4, Dr **Chabrol** : La réaction de Wassermann.

Samedi 7, de 9 h. à 9 h. 1/2 ; Dr **Jomier** : Examen physique du foie — De 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2 : Visite de M. le professeur **Gilbert**. — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le professeur **Gilbert**. — Dr **Levassort** : Conseils pratiques aux jeunes médecins sur l'exercice de la profession médicale.

Conférence publique sur les stations thermales et climatiques de France (Salle des conférences de la section française, à Gand). — *Lundi 2 juin*, à 15 h. 1/2 : Les cures de diurese dans les stations thermales françaises par le Dr **Baup**, médecin-directeur de l'établissement thermal d'Évian-les-Bains, membre de la Société de Médecine de Paris.

Cours pratique de séméiologie psychiatrique — Sous la direction de M. le Pr **Gilbert-Ballet**, MM. les Drs **Laignel-Lavastine**, professeur agrégé, **Georges Dumas**, **Félix Rose**, **Pierre Kahn** et **Lévy-Valensi** chefs de laboratoire et de clinique, commenceront un cours consistant en conférences élémentaires, suivies d'exercices pratiques le *Lundi 23 juin* à 9 1/2, 1, rue Cabanis.

Le droit à verser est de 50 francs.

Ophtalmologie pratique. — M. Poulard commencera le lundi 9 juin, à 3 heures, ses conférences d'ophtalmologie pratique et les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants à la même heure.

Ces conférences, avec exercices et présentations de malades, sont destinées aux étudiants et aux médecins praticiens. Elles ont pour objet l'étude des maladies des yeux que tout médecin praticien doit connaître et traiter. Elles auront lieu dans l'amphithéâtre des cours de l'hôpital Lariboisière. Pour faciliter l'organisation de ces conférences, il est préférable de s'inscrire auprès de M. Offret, assistant d'ophtalmologie à l'hôpital des Enfants-Malades.

L'inscription est gratuite.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

31 Mai. — Dernier délai pour la réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, des envois des auteurs d'un Éloge de Claude Bernard (Prix de 1 000 fr.).

2 Juin. — A la Faculté de médecine de Paris, ouverture du concours d'agrégation pour la section d'anatomie pathologique.

2 Juin. — Conférences-visites de M. Schreiber. Visite du dispensaire antituberculeux de l'hôpital Beaujon. Rendez-vous à 16 h. 1/2, 208, faubourg Saint-Honoré, à l'intérieur de l'hôpital Beaujon devant l'entrée du dispensaire.

2 Juin. — A 10 h. 1/2 à l'hospice de la Salpêtrière conférence du Dr André Léri : La maladie osseuse de Paget.

2 Juin. — A Gand, à 15 h. 1/2, salle des conférences de l'Exposition, conférence par M. le Dr Baup, médecin-directeur de l'établissement thermal d'Evian : les cures de diurèse dans les stations françaises.

4 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination de deux chirurgiens-adjoints et d'un chirurgien ophtalmologiste-adjoint, à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

4 Juin. — A Alger, ouverture du concours pour la nomination à deux places de médecin-adjoint de l'hôpital de Constantine.

6 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de médecine des Nantes.

6 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour un emploi de suppléant de la chaire de chimie à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nantes.

7 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chirurgien suppléant des hôpitaux de Nantes (S'inscrire au secrétariat des hôpitaux.

7 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin à l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer.

8 Juin. — A 21 heures, à la Faculté de Médecine de Paris, conférence de l'association de perfectionnement scientifique et médical.

9 Juin. — A la Faculté de Médecine de Paris, ouverture des concours d'agrégation pour la section de pharmacie.

9 Juin. — A 10 h. 1/2 à l'hospice de la Salpêtrière, conférence du Dr Henry Meige : Les bégaiements.

9 Juin. — Ouverture du concours pour deux places d'aide d'anatomie de l'amphithéâtre des hôpitaux de Paris.

9 et 10 Juin. — Consignation pour les examens de chirurgien-dentiste.

11 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux d'Avignon (s'inscrire au secrétariat général des hospices).

12 Juin. — A l'école de Psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts, conférence du Dr Bérillon : Les névroses musculaires chorées, tics, crampes professionnelles.

12 Juin. — Ouverture du concours pour la nomination de deux chirurgiens-adjoints et d'un chirurgien ophtalmologiste-adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

12 Juin. — A Paris, ouverture du concours pour une place de pharmacien des dispensaires de l'assistance publique.

13 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chirurgien-accoucheur chef de service à l'hôpital civil de Tunis (s'inscrire à la direction de l'hôpital).

14 Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de directeur-adjoint du service annexe d'oto-rino-laryngologie de l'hôpital des Enfants, à Bordeaux. S'inscrire au secrétariat des hospices, 94, cours d'Albret).

14 Juin. — A 16 heures, clôture du registre d'inscription pour l'Internat de la Maison départementale de Nanterre.

(S'inscrire à la préfecture de police Secrétariat général. Personnel, 2, quai du Marché-Neuf.

16 Juin. — A Montpellier, ouverture du concours pour une place de médecin des hôpitaux d'Avignon.

18 Juin. — A 20 h. 1/2 à l'amphithéâtre de physique de la Faculté de médecine conférence de la Ligue française pour l'hygiène scolaire, M. Bougier : Évolution de la gymnastique (histoire et critique).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 4 juin 1913 *à* 1 *heure.* — M. DOULCET : Complications, accidents et incidents de l'ablation des amygdales et des végétations adénoïdes (MM. Landouzy, Gaucher, Marcel Labbé, Guillain). — M. PETITOT : Du rôle primordial du terrain dans la tuberculose pulmonaire (MM. Gaucher, Landouzy, Marcel Labbé, Guillain). M. GUGGENGEIM : De la lymphogranulomatose et de ses rapports avec les autres lésions systématisées de l'appareil hématopoiétique ; (MM Gaucher, Landouzy, Marcel Labbé, Guillain).

Jeudi 5 juin 1913, *à* 1 *heure.* — M. DE VAUGIRARD : Contribution à l'étude des érythrodermies desquamatives des nourrissons (MM. Hutinel, Thoinot, Widal, Nobécourt). — M. BRETEILLE : Étude historique et médico-légale du masochisme (MM. Thoinot, Hutinel, Widal, Nobécourt). — M. SCHMITZ : Traitement des épididymites aiguës blennorragiques par le sérum antiméningococcique (Étude comparée). (MM. Widal, Hutinel, Thoinot, Nobécourt).